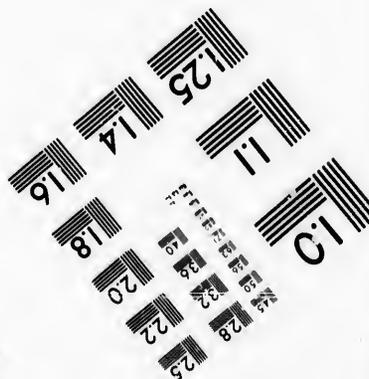
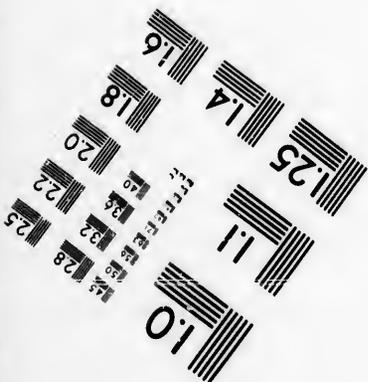
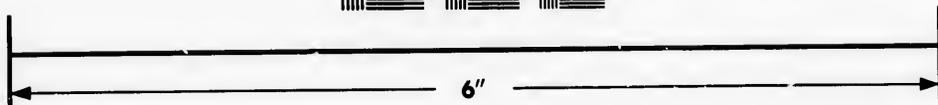
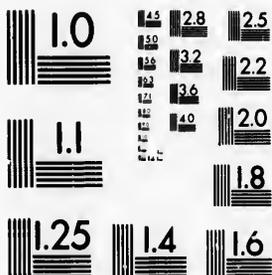
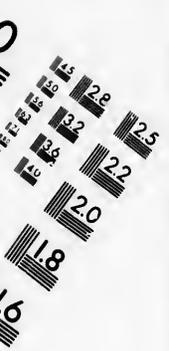


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion. | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								/			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

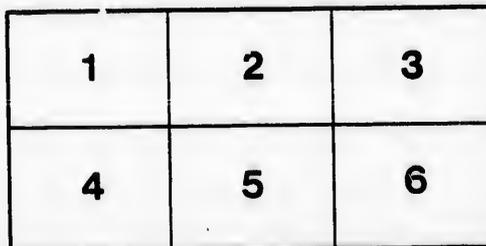
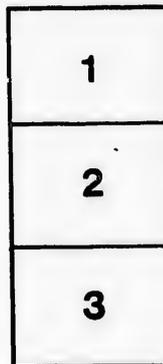
Morisset Library
University of Ottawa

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque Morisset
Université d'Ottawa

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

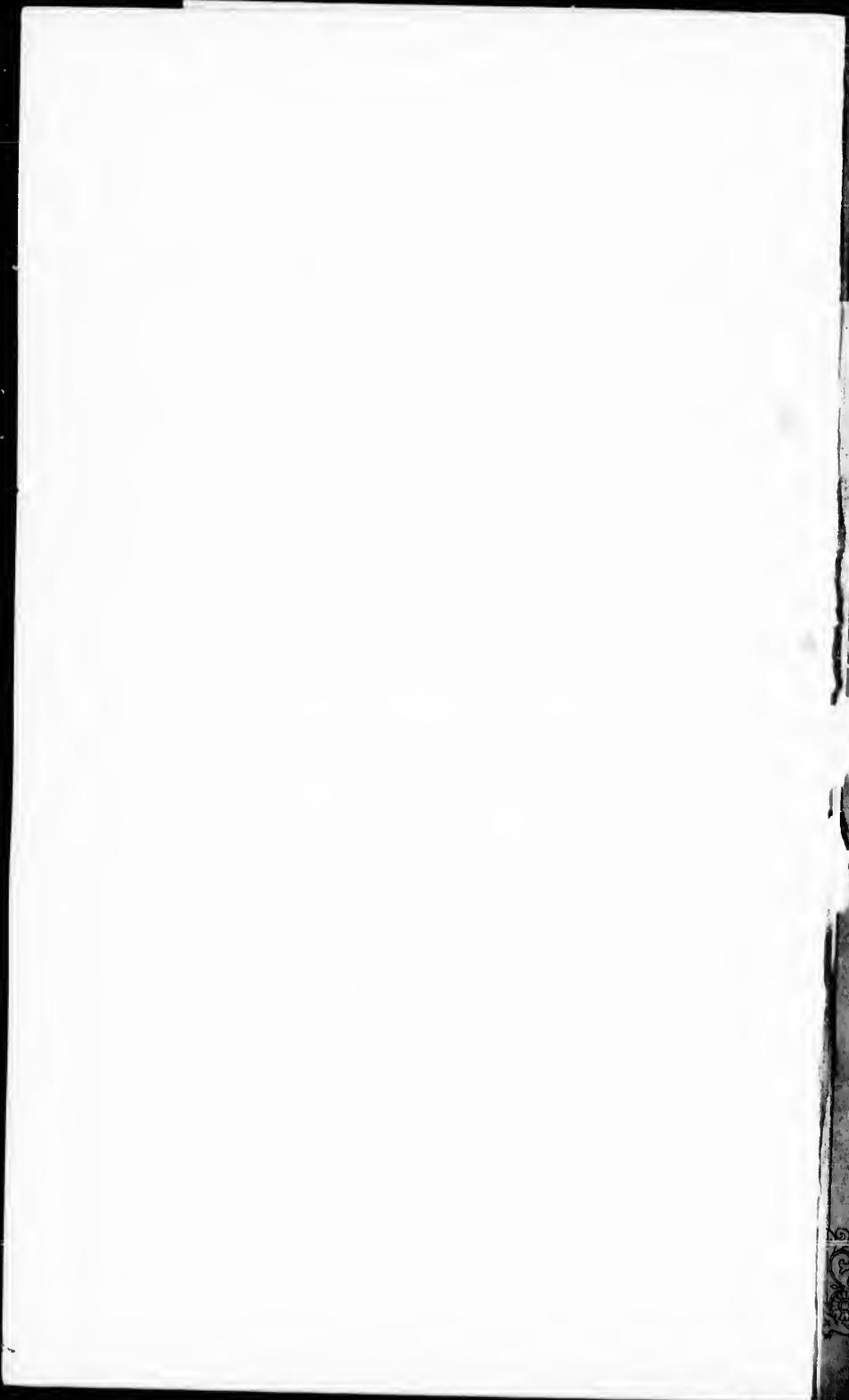
ails
du
difier
une
page

rrata
o

pelure,
n à



32X



Lafayette

OEUVRES COMPLÈTES

DE

W. ROBERTSON

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR J. A. C. BUCHON

TOME PREMIER

HISTOIRE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'INDE ANCIENNE

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET MALAIS-ROYAL, 215

UNIVERSITY

Ex Libris

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Ottawa, Canada



Gracieusement offert par

Mme Pauline L. Landry
290, rue Bronson
Ottawa, Ontario

28-2-50



OEUVRES COMPLÈTES

DE

W. ROBERTSON

TOME PREMIER



OEUVRES COMPLÈTES
DE
W. ROBERTSON

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE

PAR J. A. C. BUCHON

TOME PREMIER

HISTOIRE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT,
RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'INDE ANCIENNE

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES ET PALAIS-ROYAL, 215

1867



D

7

.P.714

1869

m.1

L

HISTOIRE
DE
L'EMPEREUR CHARLES-QUINT.

Je p
qui ne
tecte
du suje

Le p
m'appa
naitre d
les cala
d'être u
tourner
de la j
d'empir
préféren

A SA MAJESTÉ
LE ROI
DE LA GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE, ETC.

SIRE,

Je prends la liberté de présenter à VOTRE MAJESTÉ l'Histoire d'un règne qui ne serait pas indigne de l'attention d'un Monarque, juge à la fois et protecteur du mérite littéraire, si les talens de l'Historien répondaient à la grandeur du sujet.

Le privilège de l'Histoire est d'offrir des leçons aux Rois et aux Peuples. Il ne m'appartient pas de prévenir les réflexions que le règne de Charles-Quint fera naître dans l'esprit de VOTRE MAJESTÉ; mais vos sujets ne pourront observer les calamités diverses qu'attira sur les États de ce Prince l'ambition qu'il eut d'être un conquérant, sans être pénétrés du bonheur dont ils jouissent et sans tourner avec reconnaissance leurs regards vers un Souverain, qui, dans l'ardeur de la jeunesse et au milieu des victoires, a montré assez de droiture d'esprit et d'empire sur lui-même pour mettre des bornes à ses propres triomphes, et préférer les biens de la paix à l'éclat de sa gloire militaire.

La postérité, en louant la sagesse de cette conduite, se rappellera toutes les vertus qui caractérisent votre règne, surtout cet attachement inviolable à tous les devoirs imposés au Souverain d'un peuple libre.

Nous avons le bonheur de jouir du fruit de ces vertus, et de vivre sous la domination d'un Prince qui se plaît bien plus à étendre le bien public qu'à recevoir le tribut de louanges dû à sa bienfaisance royale.

Je suis,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE,

Le très-soumis et très fidèle Serviteur et Sujet,

WILLIAM ROBERTSON.

llera toutes les
violable à tous

e vivre sous la
en public qu'à

AU

BARON CHARLES DUPIN,

MEMBRE DE L'INSTITUT ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

EX-MINISTRE DE LA MARINE.

MON CHER AMI,

Dans vos jours de jeunesse et d'enthousiasme, dans ces jours où l'âme s'élançait avec bonheur vers les idées les plus illimitées d'amélioration sociale, où tout nous paraît possible et facile sur la voie du bien, parce que nous sentons en nous-mêmes la force de nous sacrifier à nos semblables, à cette époque de rêves généreux qui n'ont pas encore leur réveil, il vous fut donné de pouvoir déjà vous mêler à la vie réelle et de consacrer vos jeunes lumières à ranimer et à féconder les lumières endormies des autres. Détaché avec quelques officiers de notre armée sur le sol grec des îles ioniennes, au moment de la première vigueur de l'Empire, vous vous inspiriez à la fois des antiques souvenirs de la liberté grecque et des hauts faits récents de notre nation, et vous appeliez la Grèce à de nouvelles destinées. « Après vingt siècles, disiez-vous dans la séance d'inauguration de l'Académie ionienne, le 17 juillet 1808, après vingt siècles de sommeil, le génie de la Grèce sortira de sa léthargie, et secouera la poussière qui l'ensevelissait; il reprendra la vie au milieu des ruines et des débris relevés par une main restauratrice. Par l'illusion de son réveil, il croira reconnaître ses premiers favoris dans la génération de leurs arrière-neveux; il leur prodiguera les mêmes faveurs. »

Et ce n'était point par des emprunts factices, dérobés à nos propres conquêtes politiques, ni par des rêves de jeune homme, que vous provoquiez la régénération des peuples de la Grèce. La science fut toujours pour vous un culte, et c'était à la lueur de la science que vous leur demandiez de se guider.

« Nous aimons les sciences, leur disiez-vous, parce que leur étude fait le charme de l'existence; parce qu'elles agrandissent nos pensées et les purgent de leurs erreurs: nous les cultivons surtout parce qu'elles sont nécessaires à la société. »

Vous vouliez donc que la science fût assise à la base de cette nouvelle civilisation. L'éducation publique, qui fait de nous des hommes et des citoyens; l'industrie, qui donne un emploi fructueux à nos forces; l'agriculture, qui nous assure un honorable repos après une vie agitée: telles étaient les premières sciences et les premiers travaux auxquels vous leur conseilliez de se livrer sans cesse et sans découragement. Vous-même, vous les encouragez par votre propre exemple à l'étude de leurs grands modèles antiques. C'est sur le sol même de la Grèce que vous cherchiez à faire passer dans notre langue les mâles et sévères beautés du grand orateur grec. Votre traduction de Démétrius, qui a mérité les suffrages d'un de nos plus habiles critiques, Paul-Louis Cour-

et Sujet,

NTSON.

rier. était un service rendu aux deux pays. Quelques années de cette existence régénérée par l'étude des sciences, des lettres et des arts, telle que vous la présentiez aux Grecs, et l'exemple du bonheur dont auraient joui les îles ioniennes ne pouvait manquer de réagir sur les peuplades voisines dans toute l'étendue de l'ancienne Grèce. Alors, par la force d'impulsion dont était doué notre empire, il est aisé de prévoir la destinée à laquelle se serait promptement élevé ce beau pays. Son affranchissement, que vous aviez déjà prévu, ne devait cependant être retardé que de peu d'années, pour leur coûter plus de sang et pour être amoindri.

Les Français partirent, et il ne fut plus question d'améliorations intérieures, prélude d'améliorations plus vastes. L'Académie ionienne, fondée surtout par votre activité pour guider les travaux et les récompenser, les cours publics de mathématiques, de physique, de médecine, de jurisprudence, de littérature grecque, les prix olympiques, conçus et proposés par vous, tout disparut à l'aspect des premières bandes russes.

De retour dans vos foyers, après le tumulte des guerres, vous avez consacré au service de votre patrie, à l'intérieur, cette activité éclairée que vous employiez hors de son sein pour son utilité comme pour celle des provinces soumises. Là où surgissait une découverte scientifique ou une meilleure application de la science, vous vous empressiez d'aller l'étudier, pour offrir ensuite le résultat de vos recherches à la méditation de vos compatriotes. C'est ainsi que je vous ai vu visiter avec une infatigable persévérance les ports, les arsenaux, les canaux, et tous les établissements industriels de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre; étudier les grands ouvrages d'art, les administrations et les institutions des trois royaumes; et montrer partout le mal à fuir, le bien à imiter. Je vous accompagnais de tout mon intérêt dans ces savantes explorations. J'aimais cette ténacité de caractère qui vous faisait poursuivre une vérité, sans reculer devant les préjugés de vos amis ou l'opposition de vos ennemis; j'estimais ce dévouement de tous les instants à la science, et mon amitié vous applaudissait lorsque, sans faiblir vous-même dans les mauvais temps de la restauration, vous arrachiez au plus indolent et au plus rétrograde de tous nos ministres la concession de ces écoles populaires libres qui, en apprenant au peuple à se rendre un compte exact de sa force, lui enseignaient en même temps à la régler et à la moraliser. Toutes les villes de France se couvrirent à votre voix d'écoles industrielles; ces services sont trop récents pour être oubliés de vos compatriotes. J'ai été étonné moi-même, en parcourant la France sous un ministère ami des idées généreuses, sous le ministère Martignac, de trouver à quelle profondeur le champ avait été ensemencé par vous: ce fut une satisfaction réelle pour moi de confondre mes efforts avec ceux d'un ami tel que vous. En tout temps, dans toute occasion, je vous ai connu dévoué avant tout à la science et à votre patrie. Même dans les courts instants de votre ministère, où mon amitié vous engageait à faire front avec fermeté contre tous les obstacles, les intérêts permanents de la science obtinrent du moins une conquête sur les préoccupations journalières de la politique, et vous laissâtes pour souvenir de votre passage la création de deux prix importants, conçus et fondés pendant votre courte administration.

C'est au nom de ces premiers efforts en faveur de la Grèce, au nom de votre traduction du plus grand des orateurs anciens, au nom des services rendus pendant toute votre vie à la science et aux lettres, au nom de notre amitié commune qui vivra autant que nous deux, que je vous prie d'accepter l'hommage de ce volume, le premier de la collection des grands historiens de la Grèce.

Paris, 20 mars 1837.

Votre ami,

J.-A.-C. BUCHON.

VIE

DE WILLIAM ROBERTSON,

NÉ A BORTWICK, EN ÉCOSSE, EN 1721. — MORT A GRANGE-HOUSE, LE 11 JUIN 1798.

Vita sine litteris mors est : telle fut la devise que prit dès l'âge de quinze ans, au sortir des premières écoles, le jeune William Robertson, et la culture des lettres, dans leur sens le plus noble, continua à être l'affection de toute sa vie. La profession de ministre presbytérien, qu'il avait embrassée après avoir terminé ses études à l'université de Glasgow, lui faisait un devoir de continuer, dans le silence du cabinet, ces graves études qui pouvaient donner plus d'autorité à l'enseignement moral dû à ce petit cercle religieux confié à ses conseils. Robertson fut toujours dévoué au sentiment du devoir, et ici ses goûts venaient plus activement féconder ses travaux. On le voit occupé tantôt d'une traduction de Marc-Aurèle, dont les principes stoïques furent toujours si conformes à ceux sur lesquels il régla sa propre conduite, tantôt cherchant à se perfectionner, dans des réunions d'hommes choisis à l'exercice d'une improvisation élégante et solide. Ce ne fut toutefois qu'assez tard, à l'âge de trente-huit ans, qu'il compta assez sur ses propres forces pour se présenter sur un plus vaste théâtre que celui sur lequel s'était déjà fait sentir son influence éclairée. Ce n'était plus une congrégation religieuse assez restreinte, ce n'était plus un petit cercle d'amis lettrés qu'il allait admettre dans la confiance de ses travaux, et le public européen tout entier était appelé à en recueillir les fruits et à les apprécier. Le 1^{er} février 1759, il publia à Londres sa première édition de l'Histoire d'Écosse, dont il avait conçu le plan quinze ans auparavant, dès son établissement dans le presbytère de Gladsmuir, en 1743; et un mois s'était à peine écoulé que son libraire lui en demanda une seconde édition.

Dès ce moment, sa réputation fut assurée, et avec sa réputation, sa fortune et l'avenir d'une famille qui s'était plus rapidement augmentée que son revenu. Avec une ambition vulgaire il eût pu aspirer aux honneurs du monde. On lui offrait en perspective l'épiscopat anglais s'il eût voulu passer du presbytérianisme dans l'anglicanisme; mais Robertson était un homme de conscience, et il resta fidèle à ses principes religieux comme à ses goûts littéraires, qui n'étaient pas pour lui un marchepied,

mais un but. De son obscure retraite de Gladsmuir il passa à une des églises d'Édimbourg, et fut successivement nommé principal de l'université de cette ville et historiographe du roi pour l'Écosse.

Il me suffira, pour faire connaître l'opinion du public éclairé sur la première production de Robertson, de citer celle de deux des hommes les plus distingués de l'Angleterre, Walpole, connu en France par sa spirituelle correspondance avec madame du Deffand, et le célèbre historien Hume, qui venait de publier le volume de son Histoire relatif au règne de la reine Marie et du roi Jacques son fils.

Fragment d'une lettre de Walpole à W. Robertson.

« J'ai terminé le premier volume de votre Histoire d'Écosse et je suis assez avancé dans la lecture du second; mais je ne veux pas attendre plus long-temps pour vous dire combien j'admire votre ouvrage. Votre modestie vous fera probablement supposer que c'est là un compliment de forme; mais comme je puis vous donner de bonnes raisons pour justifier mon approbation, vous devez croire que je ne veux pas plus vous flatter que je n'ai voulu vous lire superficiellement, à la hâte ou sans soin. Votre style est pur, convenable, égal; il est toujours naturel et facile, excepté çà et là, dans les morceaux où vous vous trouvez comme forcé de traduire de mauvais écrivains. Vous conviendrez sans doute avec moi qu'un historien qui compose d'après des témoignages écrits ne saurait jamais avoir un style aussi coulant que celui dont le récit s'appuie sur ses informations personnelles. Vous êtes aussi clair qu'ingénieur, et votre narration intéresse vivement sans jamais languir. Vous avez réuni selon moi deux mérites bien difficiles à faire marcher d'accord: je veux dire que, bien que vous ayez composé votre Histoire de morceaux dont chacun pourrait faire un mémoire séparé, vous avez su cependant les fondre si habilement qu'ils forment un corps d'histoire assez compacte... Vous avez su être grave sans raideur, et vous avez évité le défaut dans lequel je tombe maintenant, l'antithèse et l'affectation...., etc. »

Fragment d'une lettre de Hume à W. Robertson.

« Vous devez avoir toute raison d'être satisfait du succès de votre Histoire. Je n'ai entendu personne qui n'en parlât avec une approbation chaleureuse; et ma lettre serait remplie d'une liste de noms propres si je voulais vous citer tous ceux dont les suffrages vous sont favorables...., etc. »

Fragment d'une autre lettre de Hume.

« Le grand succès de votre livre, indépendamment de son mérite réel, est encore augmenté par votre déférence pour les opinions établies. Comme c'est votre premier ouvrage, et qu'il a surpris un public qui n'était point sur ses gardes, on n'en a été aussi que plus disposé à rendre justice à son mérite; et ce mérite est tel que je ne connais aucun autre premier ouvrage qui ait autant approché de la perfection. »

« Cet ouvrage, dit Dugald-Stewart dans l'éloge de son ami prononcé devant la société royale d'Édimbourg, cet ouvrage, reçu d'une manière si flatteuse dès sa première apparition, n'eut pas moins de quatorze éditions pendant la vie de l'auteur; et malgré les attaques répétées qu'il eut à soutenir de la part de divers écrivains célèbres par la subtilité de leur esprit de controverse, et secondés par tous les préjugés qui agissent communément sur l'opinion des masses, Robertson eut la satisfaction de voir le succès de son livre aller toujours en croissant. Le caractère de Marie y a été retracé d'une manière nouvelle; et l'histoire de ses malheurs a été redite avec une grande puissance d'expression et de pathétique par un historien plus indulgent pour ses erreurs, et plus enclin à la louer en toutes choses; mais après tout, c'est dans l'histoire de Robertson que tout le monde voudra lire les événements de son règne. Et tel est l'habile contraste des jours et des ombres, tel est l'irrésistible charme de sa narration, que son récit des aventures de cette si belle et si infortunée reine excite un plus profond intérêt dans ses diverses chances, éveille une plus profonde sympathie sur sa triste fin, que n'ont pu le faire tous les essais répétés pour canoniser sa mémoire, soit à l'inspiration du zèle sympathique de l'église romaine, soit à celle de l'enthousiasme chevaleresque des Écossais »

A peine ce grand ouvrage historique était-il terminé que Robertson résolut de consacrer ses forces et ses connaissances à un autre. Divers sujets importants se présentèrent à son esprit, et avant de se décider, il consulta ses amis. Le docteur Blair l'engageait à écrire une histoire générale d'Angleterre, sans redouter la concurrence de Hume; mais, bien qu'un tel sujet fût conforme à ses goûts et à ses études, et qu'on lui offrit de lui faire donner par la chambre des pairs un encouragement public à son exécution, il déclina tout espoir de réputation ou de fortune qui eût pu nuire à son aini. Quatre autres époques s'offraient à son investigation : la première était une histoire de la Grèce antique; les conseils de Walpole et de Hume l'en détournèrent; la seconde, une histoire de la littérature; la troisième, une histoire du monde sous cinq grands princes, Nerva, Trajan, Adrien

et les deux Antonins. Walpole lui conseillait surtout le choix de cette époque qui offrait, selon lui, une véritable histoire de l'humanité.

« Je ne suis pas, lui écrivait-il, grand admirateur des monarchies électives; et cependant je ne puis m'empêcher de remarquer que, lorsqu'au lieu de passer à l'héritier le plus vertueux, le diadème de Marc-Anrèle passa à l'héritier de son sang, cette série de bienfaiteurs de l'humanité fut brisée; car *héréditaire* et *mauvais* sont, j'ai regret de le dire, deux mots à peu près synonymes. »

Le dernier sujet était l'histoire de Charles V; c'était celui qui plaisait surtout à Robertson, et que Hume lui conseillait d'adopter, à moins qu'il ne se décidât pour une histoire de la réformation, et ce fut aussi celui pour lequel il se décida.

L'histoire de Charles V, précédée de son admirable Introduction, parut enfin en 1769, dix ans après l'histoire d'Écosse. Robertson avait senti que toute composition historique devait être un tout complet, et que les divers événements qui s'y trouvaient retracés devaient trouver leur explication dans l'œuvre même, sans autre recours à une œuvre étrangère. Les suffrages universels du monde savant furent la récompense de tant d'études consciencieuses.

« Votre Histoire, lui écrivait Hume, est écrite avec une noblesse, une dignité, une élégance, une solidité de jugement avec lesquelles peu d'autres peuvent entrer en comparaison. Elle surpasse de beaucoup, suivant moi votre Histoire d'Écosse. »

« Il y a quatre jours, lui écrivait Voltaire, de Ferney, le 26 février 1770, que j'ai reçu le beau présent dont vous m'avez honoré. Je le lis malgré les fluxions terribles qui me font craindre de perdre entièrement les yeux. Il me fait oublier tous mes maux. C'est à vous et à M. Hume qu'il appartient d'écrire l'histoire. Vous êtes éloquent, savant et impartial. Je me joins à l'Europe pour vous estimer. »

Pendant que la réputation de Robertson se répandait en Angleterre, il eut la bonne fortune de trouver dans Suard un traducteur habile, qui la répandit dans l'Europe entière, en reproduisant l'histoire de Charles V dans une langue plus universelle. Suard avait été désigné à Robertson par le baron d'Holbach, et jamais, il faut le dire, aucun traducteur n'a mieux reproduit les qualités de son modèle. Cette traduction fut pour Suard un titre qui lui ouvrit les portes de l'Académie française.

En composant son Histoire de Charles V, Robertson s'était aperçu que les événements d'Amérique, dont il voulait faire un épisode de sa vaste narration, s'étendaient de manière à exiger une narration à part. De même que dans son Introduction il avait présenté un vaste tableau de l'avant-scène de ce grand drame, il voulait faire des affaires d'Amérique un complément nécessaire de l'ensemble.

Ma
s'a
neu
vea
sain
d'a
à-f
pre
vea
Cet
et p
H
blic
gna
un
Le p
quel
son
con
et d
resp

«
« J
voyer
rique
d'acce
mon
l'instr
consid
par la
ment
point
épargi
eux c
opinion
plication
« Un
du des
Londr
naissan
flatté.
je vous
monsie

« M
« Qu
mier, le
toux de
du doct
l'amitié
n'entrep
puisse
obligea

Mais à mesure que ses recherches s'étendaient, il s'apercevait qu'une histoire d'Amérique qui se bornerait à ce qui avait été entrepris dans le Nouveau-Monde par les Espagnols seuls serait nécessairement imparfaite et tronquée. Il résolut donc d'agrandir son plan et d'en faire un ouvrage tout-à-fait distinct du premier, et dans lequel il comprendrait tout ce qui avait été fait dans le Nouveau-Monde par toutes les nations de l'Europe. Cet ouvrage employa huit années de son temps, et parut en 1777.

Hume était mort en 1776, une année avant la publication de l'Histoire d'Amérique; mais si letémoignage de son approbation manque à Robertson, un nouvel et puissant suffrage vient le remplacer. Le premier volume de Gibbon venait de paraître quelques mois avant la mort de Hume, et une liaison épistolaire s'était formée dès l'année suivante entre les deux grands historiens du Bas-Empire et de Charles V. Voici les six lettres de cette correspondance qui nous ont été conservées.

Lettre du docteur Robertson à Gibbon.

« Au collège d'Édimbourg, le 5 juin 1777.

« Monsieur,

« J'ai désiré que M. Strahan prit la liberté de vous envoyer, en mon nom, un exemplaire de l'Histoire d'Amérique, que je souhaite que vous me fassiez l'honneur d'accepter, comme un témoignage non-seulement de mon respect, mais de ma reconnaissance, tant pour l'instruction que j'ai retirée de vos écrits, que pour la considération que vous avez fait réfléchir sur mon nom, par la manière si obligeante dont vous m'avez publiquement traité. Je souhaite que ce nouvel ouvrage n'altère point des sentimens si flatteurs pour moi. Je n'ai pas épargné ma peine, dans la vue d'obtenir l'approbation de ceux dont j'avais tant à cœur de m'assurer la honne opinion; et je me flatte qu'on applaudira du moins à l'application que j'ai mise à la mériter.

« Une malheureuse indisposition a empêché l'exécution du dessein que j'avais formé de passer deux mois à Londres le printemps dernier. L'honneur de faire connaissance avec vous était un des plaisirs dont je m'étais flatté. Mais j'espère être plus heureux l'année prochaine; je vous prie de croire que je suis avec beaucoup de respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. »

Lettre de Gibbon au docteur Robertson.

« Paris, 1777.

« Monsieur,

« Quand j'osai prétendre au titre d'historien, le premier, le plus naturel, mais en même temps le plus ambitieux des desirs que je formai, fut d'obtenir l'approbation du docteur Robertson et de M. Hume; deux noms que l'amitié a unis, et que la postérité ne séparera jamais. Je n'entreprendrai donc pas de dissimuler, quoique je ne puisse aisément l'exprimer, le plaisir que m'a fait votre obligeante lettre ainsi que la nouvelle du présent si

précieux qu'elle m'annonce. La satisfaction que, dans tous les cas, j'aurais partagée avec le public, sera actuellement relevée par un sentiment d'une nature plus personnelle et plus flatteuse, et il m'arrivera souvent de me dire tout bas à moi-même que j'ai, à quelques égards, mérité l'estime de l'écrivain que j'admire.

« Une excursion de peu de durée que j'ai faite ici, et pour laquelle j'ai choisi les mois d'été, a été cause d'un peu de retard qu'a éprouvé l'arrivée de votre lettre, et m'empêchera d'être en possession jusqu'à mon retour de l'exemplaire de votre Histoire que vous avez si poliment désiré qui me fût envoyé par M. Strahan. Mais j'ai déjà satisfait l'avidité de mon impatience; et quoique j'aie été obligé de renvoyer le livre beaucoup plus tôt que je n'aurais souhaité, j'en ai assez lu pour me convaincre que cette nouvelle publication soutiendra, et, s'il est possible, augmentera la réputation de l'auteur; que les matériaux ont été rassemblés avec soin et disposés avec habileté; que le premier livre reuferme un compte avant et satisfaisant des progrès de la découverte; que les exploits, les dangers et les crimes des aventuriers espagnols, sont rapportés avec une chaleur tempérée; et que la plus originale, peut-être la plus curieuse portion de l'histoire des mœurs et des coutumes humaines, est enfin mise à l'abri des incursions des sophistes et des déclamateurs. Lord Stormont et le petit nombre de personnes de cette capitale qui ont eu l'occasion de lire l'Histoire d'Amérique, se réunissent unanimement à cette opinion. Votre ouvrage est déjà devenu le sujet favori des conversations, et M. Suard est incessamment pressé, comme je l'ai entendu dire plusieurs fois, de fixer le temps où paraitra sa traduction.

« Je me flatte que vous ne renoncerez pas à votre projet de faire une visite à Londres l'hiver prochain, ayant déjà joui par anticipation dans mon esprit des avantages que je tirerai d'une relation si intéressante et si honorable. Cependant je m'estimerai heureux s'il est quelque commission littéraire pour laquelle vous croyiez que je puisse vous être utile à Paris, où je me propose de demeurer à peu près jusqu'aux approches du temps où le parlement se réunira. Permettez, par exemple, que je vous indique une recherche qui ne saurait vous être indifférente, et qui est peut-être à ma portée. Je dinal, il y a peu de jours, avec Bagniowski, ce fameux aventurier qui s'est échappé de son exil au Kamtschatka, et est revenu en Europe par le Japon et la Chine. Son récit est amusant, quoique j'ignore jusqu'où l'on peut avec sûreté se fier à sa véacité, quant aux circonstances. Son premier dessein avait été de pénétrer à travers le passage nord-est; et il a suivi la côte d'Asie, en s'élevant jusqu'au 70° 35' de latitude, où il a été arrêté dans ses progrès par la glace, dans un détroit entre les deux continents, qui n'a que sept lieues de largeur. De là il est descendu le long de la côte d'Amérique jusqu'au cap Mendocin; mais, repoussé par les vents contraires, il n'a pu gagner, comme il se le proposait, le port d'Acapulco. Le journal de son voyage, avec sa carte originale, sont à présent à Versailles, au dépôt des affaires étrangères, et si vous jugez qu'ils puissent vous être de quelque utilité pour une seconde édition, je verrais ce qu'on peut faire, quoique je n'ignore pas ce qu'on doit craindre de la basse jalousie que vous avez éprouvée... vous-même, et que vous avez si justement repoussée. Je suis, etc. »

Lettre du docteur Robertson à Gibbon.

« Monsieur,

« J'ai reçu la lettre obligeante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et certes il faudrait que je fusse bien orgueilleux si je n'étais pas vain de l'approbation que vous daignez m'accorder. Vous devez à présent avoir eu occasion de lire plus attentivement l'ouvrage que vous n'avez pu que parcourir quand vous m'écrivîtes; et j'aime à me flatter que l'opinion favorable que vous en aviez conçue n'est pas diminuée. La manière dont vous parlez de mon amitié avec M. Hume m'a été extrêmement agréable. Je l'ai toujours considérée comme une des plus heureuses et des plus honorables circonstances de ma vie. C'est un bonheur du siècle et du pays où nous vivons, que les hommes de lettres puissent entrer dans la même carrière de sciences et la parcourir avec succès, sans éprouver le moindre sentiment d'envie ou de rivalité. Dans les rapports entre M. Hume et moi, nous avons toujours trouvé quelque chose à blâmer, aussi bien que quelque chose à louer. J'ai reçu fréquemment de lui d'excellentes critiques sur mes ouvrages, et j'ai hasardé quelquefois de lui faire mes observations sur les siens. Permettez-moi de compter sur la même indulgence de votre part. Si, en lisant l'Histoire d'Amérique, quelque chose, soit dans le sujet, soit dans le style, vous a paru répréhensible, je regarderai comme la faveur la plus signalée que vous veuillez bien n'en faire part avec franchise. Je suis bien sûr de gagner à cette communication.

« Recevez mes remerciemens pour votre offre loyale de vous charger de mes commissions littéraires. Je l'accepte sans cérémonie, et je suis flatté de l'idée de vous devoir des secours. Je ne sais des aventures de Bagnionski que ce qui en a été débité dans quelques papiers publics. Si l'on peut se fier à sa véracité, ce qu'il rapporte ne peut qu'être très intéressant pour moi. Si vous aviez écrit l'histoire de l'Amérique, la question concernant la manière de la peupler n'aurait peut-être pas occupé beaucoup votre attention; mais il me convenait davantage de la considérer avec étendue. Bagnionski (si on peut avoir confiance en lui) a vu ce qu'il me serait très utile de savoir. Je ne vois point de motif à la réserve que mettrait la cour de France à la communication de son journal et des cartes qui l'éclaircissent. Non non peut-être pourra alder à obtenir une copie des deux objets. Votre intervention, je n'en doute pas, y pourra beaucoup. Le refus d'une telle communication serait vraiment peu loyale. Lord Stormont (de qui j'ai reçu les marques d'attention les plus honorables) ne refuserait pas son appui s'il était nécessaire. Mais si votre cour ressemble à celle d'Espagne, je crains que toute proposition venant de la part d'un ambassadeur n'excite la jalousie. Je crois que vos soins particuliers seront plus efficaces. Comme il est probable qu'une seconde édition sera mise de bonne heure sous presse cet hiver, ce sera une faveur de plus, si vous voulez ne pas tarder à m'informer du succès de votre négociation. Comme tout ceci est un peu du style diplomatique, permettez-moi de vous recommander un diplomate. M. Fullarton, le nouveau secrétaire d'ambassade, est mon ami particulier. C'est un jeune homme qui réunit les qualités du cœur et de l'esprit, qui le rendent digne de votre estime et de votre amitié. Dai-

gnez me rappeler à lui. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, etc.»

Lettre du docteur Robertson à Gibbon.

« Au collège d'Édimbourg, le 12 mai 1788.

« Mon cher monsieur,

« Je suis honteux d'avoir si long-temps différé de vous remercier de l'agréable présent de vos deux nouveaux volumes. Mais au moment même où j'en achevais la première lecture, je suis tombé malade, et je n'ai pas cessé pendant deux ou trois semaines d'être ébranlé, lourd et languissant. Je suis à présent assez bien rétabli pour vous dire avec quelle parfaite satisfaction j'ai non-seulement lu, mais étudié cette partie de votre ouvrage. Vos talens et votre application m'étaient assez connus pour me faire concevoir une grande attente; mais vous l'avez de beaucoup surpassée. Je ne me souviens pas d'avoir lu aucun ouvrage historique dont j'aie jamais retiré autant d'instruction; et quand je considère dans quel champ stérile il vous a fallu glaner et chercher vos matériaux, je suis véritablement étonné que vous en ayez formé une histoire aussi intéressante et aussi liée. Je préfère le style de ces deux volumes à celui du premier. C'est ici la même beauté, la même richesse, la même clarté de langage, et que moins de cette recherche à laquelle la séduction de votre amour pour Tacite vous avait quelquefois entraîné. Le règne de Julien m'a fait inliniment de plaisir. Je craignais un peu que vous n'inclinassiez à quelque partialité envers lui; mais les bigots eux-mêmes avouèrent, je le crois, que vous avez tracé son caractère si singulier d'une main supérieure à toutes celles qui jusqu'à vous se sont exercées sur ce sujet. Votre ouvrage m'a ramené aux siens, dont j'e n'aurais qu'une légère idée, et j'ai été frappé du bonheur avec lequel vous avez représenté ce mélange de fanatisme païen et de fanfaronnade philosophique, associés en lui aux qualités de héros et d'esprit supérieur. Votre chapitre concernant les peuples pasteurs est admirable, et quoique je me croie un passablement bon historien en général, il a été nouveau pour moi en grande partie. Aussitôt que j'en aurai le loisir, je me propose de vous suivre dans les sources où vous avez puisé vos informations; et je ne doute pas de vous trouver aussi exact ici que dans les passages sur lesquels mon examen s'est déjà exercé. Mon sentiment fut toujours qu'un historien doit se considérer comme un témoin qui dépose sous serment. J'ai à juger, d'après votre scrupuleuse exactitude, que vous pensez de même. Le dernier chapitre est le seul de votre ouvrage dont je ne suis pas parfaitement satisfait. Je trouve que votre description de la jurisprudence et des institutions des Francs est anticipée, et il me semble que le compte de leurs guerres particulières, de leurs épreuves, de leur chevalerie, etc., aurait été mieux à sa place au siècle de Charlemagne, ou même plus tard. Mais sur cela, et sur quelques autres légères critiques, j'aurai occasion de vous parler plus amplement, me proposant de me mettre en route pour Londres lundi prochain. J'ai véritablement beaucoup de choses à vous dire, et mon séjour devant être fort court, j'espère que votre porte, à laquelle je me présenterai souvent, sera toujours ouverte pour moi. Je ne saurais terminer sans vous dire combien j'approuve la

VIE DE WILLIAM ROBERTSON.

réserve avec laquelle sont écrits ces nouveaux volumes. J'espère qu'elle vous mettra à l'abri de l'abus malhonnête que l'on a fait contre vous de la liberté du premier. Je suis toujours votre fidèle et affectionné.»

Lettre du docteur Robertson à Gibbon.

Édimbourg, le 27 février 1788.

«Mon cher monsieur,

« Depuis votre voyage sur le continent, je n'ai pas travaillé autant que je l'aurais voulu. Ma santé n'a pas été bonne, et en avançant en âge (j'ai à présent soixante-six ans), quoique mes facultés, je le crois du moins, soient encore dans leur entier, je trouve que mon esprit a moins d'activité et d'ardeur. J'ai pourtant terminé une très exacte revue de tous mes ouvrages, et je leur ai donné tout le poli qu'ils peuvent recevoir de ma main. J'ai ajouté quelque chose à tous, et les additions à l'Histoire d'Écosse sont assez considérables. J'ai chargé M. Strahan de vous les envoyer uniformément reliés, et je souhaite que vous les receviez comme un témoignage de mon estime et de mon affection. Vous verrez que j'ai trouvé dans M. Whitaker un adversaire tellement bigot et zélé, que quoique je n'aie récusé aucun article de foi, et que je sois pour le moins aussi orthodoxe que lui, il me poursuit cependant avec toute l'âpreté de la haine théologique. Notre ami, M. Smith, que nous avons été en grand danger de perdre, est à présent presque entièrement rétabli. J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Lettre du docteur Robertson à Gibbon.

«Édimbourg, le 30 juillet 1788

« La lecture de votre ouvrage a fait, pendant la durée de ma solitude, mon amusement principal et ma consolation. Je l'ai lu une première fois avec beaucoup d'attention, et j'en suis actuellement à ma seconde lecture, et assez avancé dans le dernier volume. Je n'ai pas craint d'annoncer la très grande supériorité de cette suite que vous venez de faire paraître, et n'ai pas été faux prophète. Véritablement, quand je considère l'étendue de votre entreprise, et le travail des recherches, tant historiques et philosophiques, que l'exécution de chacune de ses parties a exigé, je suis étonné qu'un seul homme ait pu y suffire. Il n'y a point d'exemple qui me soit connu, dans aucun siècle, ni chez aucune nation, d'un aussi vaste dépôt de connaissances importantes et traitées avec élégance, formé et achevé par qui que ce soit. Mon étonnement, cependant, ne va pas sans un peu de mortification. Avant votre entrée dans la carrière historique, je m'étais accoutumé à me regarder avec vanité comme l'historien du moins le plus soigneux de son style; mais, hélas! aujourd'hui je ne puis même plus prétendre à cet éloge, et je dois dire, comme Plinius de son oncle : *si comparier illi sum desidiosis cunctis*. Votre style, dans ces nouveaux volumes, me paraît perfectionné encore. Vous avez acquis, par l'habitude d'écrire, l'avantage d'écrire avec plus d'aisance. Je suis fâché de voir que nos idées sur les effets des croisades ne se rencontrent pas.

C'est un point que j'ai examiné avec beaucoup d'attention, et je ne puis m'empêcher de trouver encore que mon opinion est bien fondée. Je consulterai les autorités auxquelles je me suis référé; car lorsque mes sentiments diffèrent des vôtres, c'est une raison pour m'en défer, et je pourrai bien vous importuner d'une lettre sur ce sujet. Je suis extrêmement flatté de la manière dont vous avez si souvent cité mon nom, *lectus sum laudari à te laudato viro*. C'est pour moi une grande satisfaction d'avoir été distingué par les deux historiens de notre temps dont l'ai si fort ambitionné d'obtenir l'opinion favorable.»

Après avoir terminé la narration des expéditions espagnoles, Robertson allait s'occuper de compléter son Histoire par celle des colonies anglaises en Amérique, lorsque la guerre de l'indépendance américaine vint l'arrêter dans l'exécution de son plan : il comprenait toute l'importance de cette lutte et voulait en attendre l'issue. La première partie, livrée au public, suffisait toutefois, à elle seule, à la fortune de l'ouvrage.

«Quelle force et quelle beauté de description, dit Dugald-Stewart, n'admire-t-on pas dans les détails des voyages de Colomb, de l'apparition de ce nouveau continent, de l'entrevue des naturels du pays avec les aventuriers espagnols! Avec quel feu et quelle vie ne décrit-il pas tous les pas de Cortès à travers les fortunes diverses de sa vaste et hasardeuse carrière! S'il cède parfois à l'influence des passions qui dominaient son héros, quel ardent tribut d'admiration et de sympathie ne paie-t-il pas aux vertus et aux malheurs des peuples subjugués! Les arts, les institutions, les mœurs de l'Europe et de l'Amérique, et surtout les brillants caractères de Cortès et de Guatimozin, lui permettent, dans cette partie de son ouvrage, d'ajouter à ses autres moyens de charmer ses lecteurs celui des plus beaux contrastes que puisse présenter l'histoire.»

Cependant la lutte des colonies anglaises avec la mère-patrie se prolongeait avec des succès divers, et l'intérêt de Robertson était trop vivement occupé par la puissance des faits présents pour que son jugement restât libre sur les faits passés. Il le comprit et abandonna son premier projet. On voit par une des lettres de Gibbon qu'un autre sujet non moins national lui semblait appeler ses études. Quoiqu'il eût abandonné dans le temps, par amitié pour Hume, les propositions qui lui avaient été faites d'écrire une histoire d'Angleterre, ce projet n'avait cependant jamais cessé de lui sourire. Mais la mort de Hume ayant interrompu son Histoire d'Angleterre avant qu'elle fût complètement mise à fin, Robertson résolut de continuer et de compléter Hume, en écrivant l'Histoire d'Angleterre depuis la révolution de 1688 jusqu'à l'accès-

sion de la maison de Hanovre. Les documens originaux publiés par J. Dalrymple et Mac-Pherson, et ensuite par lord Hardwick; les Mémoires de Noailles, si curieux pour les négociations françaises en Espagne; une précieuse collection des papiers du duc de Marlborough, et plusieurs autres collections particulières, lui offraient de nombreuses ressources. Dugald-Stewart, qui a reçu de son fils, M. W. Robertson, avocat à Édimbourg, et de plusieurs autres amis et membres de sa famille, la communication de tous ses papiers, n'a pu nous apprendre pourquoi ce projet fut abandonné.

Robertson avait alors passé sa soixantième année. Ses talens et son caractère lui avaient acquis de nombreux amis, dont la société charmaient les loisirs que lui laissaient les soins moraux de ses occupations religieuses. Les importans événemens publics qui se succédaient avec rapidité étaient pour son patriotisme comme autant d'événemens de sa vie. Les soins de sa fortune avaient cessé de lui faire une loi d'une active occupation littéraire, et ses jours s'écoulaient studieux, paisibles et heureux. La lecture d'un mémoire du major Rennel sur une carte de l'Inde lui mit cependant encore une fois la plume à la main: il avait alors soixante-huit ans. Il voulait n'écrire qu'un Mémoire pour examiner, plus complètement qu'il ne l'avait fait dans son Histoire d'Amérique, la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, et ce Mémoire se transforma insensiblement en un volume riche de faits, tels qu'on pouvait les obtenir alors, et dont le style toujours pur et animé ne se sent en rien du déclin de l'âge, et conserve tous les caractères de ses premières compositions.

En décrivant la vie littéraire de Robertson, j'ai décrit les événemens de cette vie si noble et si belle. Ce n'est pas que ses talens le rendissent impropre à l'action de la vie publique; la sagacité avec laquelle il suit un événement dans ses causes et dans ses effets prouve assez ce qu'il eût pu faire, si son propre choix ou le hasard des circonstances l'eût porté à exécuter des faits dignes de l'histoire, plutôt qu'à se faire l'historien des grands faits des autres. Un jugement droit, une morale pure, un caractère ferme, une élocution choisie, le pouvoir de se concilier l'affection de tous, ce sont là des dons qui peuvent à la fois embellir la vie privée et honorer la vie publique.

Robertson en jouit paisiblement et sans hasard dans la longue douceur de la vie privée. Sa santé, qui avait toujours été excellente, parut décliner vers la fin de l'année 1791. Il vit philosophique-

ment approcher la mort au milieu de ses amis et de sa famille. Pour jouir pendant ses derniers instans de la vue des champs et de la beauté du paysage, qui avaient toujours eu de grands charmes pour lui, il demanda qu'on le transportât d'Édimbourg à Grange-House, maison de campagne voisine de cette ville. Ce fut là que, délicieusement charmé encore de l'aspect des premières floraisons d'un printemps tardif, il mourut le 11 juin 1793 à l'âge de soixante-onze ans.

Les années qui se sont écoulées depuis la mort de Robertson n'ont fait qu'ajouter à la gloire de ce grand historien dans son pays et dans le reste de l'Europe.

Suard qui avait si élégamment traduit son Histoire de Charles-Quint a également traduit les huit premiers livres de son Histoire d'Amérique; et l'abbé Morellet a traduit les deux derniers. Il faut le dire, ce sont peut-être les seules traductions dont le style puisse être cité à côté du style du modèle. Aucun autre traducteur n'oserait entreprendre de les refaire: ce sont celles que je reproduis ici.

Il existe plusieurs traductions de l'Histoire d'Écosse. L'une de Besset de la Chapelle, dont la première édition est de Londres, 1764, 2 vol. in-12, et la deuxième édition, augmentée d'un Appendice et de pièces justificatives, de Londres, 1772, 4 vol. in-12. Quoique inférieure en mérite aux deux traductions de Suard, celle de la Chapelle, n'est cependant pas sans mérite. Elle est toujours fidèle. Le style en est naturel et ne manque pas de vivacité. Une autre a été donnée récemment par M. Campebon. J'ai fait choix de celle de Besset de la Chapelle.

Le Mémoire sur la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, a été traduit par un écrivain anonyme, 1 vol. in-8°, Paris, 1792. C'est la seule traduction que je connaisse: c'est celle qu'on trouve reproduite dans cette édition.

J'ai tiré les principales données de cette biographie littéraire d'un excellent mémoire de Dugald-Stewart, imprimé en tête de la belle édition de Londres en un gros volume in-8°. Il m'est doux de payer ici un nouvel hommage de reconnaissance à un ami enlevé trop tôt à un monde qu'il honorait par ses vertus et éclairait par ses ouvrages.

J. A. C. BUCHON.

Paris, 1^{er} décembre 1835.

PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Je donne cet ouvrage au public avec toute la confiance et toute l'inquiétude naturelles à un auteur qui produit les premiers essais de sa plume. Il y aurait peut-être de la prudence à ne point parler du temps que j'ai mis à le composer, et des peines que je me suis données pour le rendre digne de l'approbation des lecteurs, avant que de savoir si cette approbation lui sera accordée.

Mais comme je me suis écarté en plusieurs endroits de la route qu'ont suivie les historiens qui m'ont précédé, comme j'ai mis les faits dans un nouveau jour, et que j'ai peint les caractères avec d'autres couleurs, je me crois obligé de rendre compte de ma conduite, et de faire connaître les autorités d'après lesquelles, à une distance de deux siècles, j'ose contredire le témoignage d'historiens moins éloignés des évènements ou même contemporains.

Les évènements du règne de Marie donnèrent naissance à deux partis animés l'un contre l'autre de la haine la plus forte, fondée sur des intérêts politiques, aigrie par le zèle de religion. Chacun de ces partis a eu des historiens d'un mérite distingué, mais qui ont adopté tous les sentimens de leur faction, et qui ont cherché à justifier toutes ses actions. La vérité seule n'a point conduit la plume de ces écrivains. Aveuglés par leurs préjugés, enthousiasmés par les rôles qu'ils avaient joué eux-mêmes dans les scènes dont ils ont donné le détail, ils ont plutôt fait l'apologie de leur parti, qu'ils n'ont écrit l'histoire de leur pays. Les historiens qui leur ont succédé les ont pris pour guides, les ont suivis presque mot à mot, et ont répété leurs erreurs et leurs infidélités. Les passions qui agitaient les différens partis pendant ce siècle se transmirent à la postérité; presque tous les évènements du règne de Marie devinrent des objets de doute et de discussion: l'esprit ardent de controverse aperçut bientôt que, sans des autorités plus évidentes et moins partiales que celles des historiens, aucun des points en question ne pouvait être décidé avec certitude. On fouilla dans les registres, on produisit des actes originaux, les archives publiques, ainsi que les cabinets des particuliers, devinrent la proie du zèle et de la curiosité des écrivains des partis différens. Cecil rassembla avec une attention particulière tout ce qui pouvait avoir rapport au temps où il avait lui-même joué un rôle si brillant; il se munit d'une foule de titres originaux propres à répandre la

lumière sur cette partie de l'histoire d'Angleterre et d'Écosse, et qui sont dans une telle abondance, qu'ils pourraient satisfaire le chroniqueur le plus avide. Le chevalier Robert Cotton, dont la bibliothèque est actuellement au public, fit des additions considérables et essentielles à la collection de Cecil, Digges, les compilateurs de *la cabale*, Anderson, Keith, Haynes, Forbes, ont puisé dans cette même collection, et en ont tiré la plupart des papiers qu'ils ont fait imprimer. Nous n'avons aucune Histoire d'Écosse qui mérite la moindre attention depuis que ces pièces ont été publiées. En les consultant, j'ai été à portée, dans plusieurs occasions, de corriger les négligences des anciens historiens, d'éviter les fautes dans lesquelles ils sont tombés, et de dévoiler leurs infidélités.

Cependant plusieurs papiers importants avaient échappé aux recherches de ces habiles compilateurs, et malgré le grand nombre de ceux qu'ils ont mis au jour, il en restait encore beaucoup dans l'obscurité, soit qu'ils ne les eussent pas remarqués, ou qu'ils n'eussent pas jugé à propos de les publier. Il était de mon devoir de chercher à me procurer ces papiers omis; le désagrément de cette tâche ennuyeuse a été abondamment récompensé par l'utilité que j'en ai retirée.

La bibliothèque de l'honorable faculté des avocats à Edimbourg contient non-seulement une vaste collection de papiers originaux concernant les affaires d'Écosse, mais aussi les copies de plusieurs autres également curieux, qui nous ont été conservés par le chevalier Robert Cotton, ou qui se trouvent dans les bureaux publics en Angleterre. Les gardiens de cette bibliothèque ont bien voulu me les communiquer tous et me permettre de les parcourir.

Quoique le Cabinet Britannique (*British Museum*) ne soit pas encore ouvert au public, le docteur Birch, dont on connaît le penchant à obliger, m'a procuré l'accès de cette superbe collection, bien digne de la grandeur et de la magnificence d'une nation policée.

La collection curieuse et abondante des papiers relatifs au règne d'Élisabeth, que le docteur Forbes avait rassemblés, et dont il n'avait publié que deux volumes, ayant été continuée depuis sa mort par le lord vicomte de Royston, ce seigneur a eu la bonté de m'accorder l'usage de quatorze volumes in-quarto contenant les choses relatives à mon sujet.

Le chevalier Alexandre Dick m'a communiqué une collection précieuse de papiers originaux en deux gros volumes. Ils regardent principalement le règne du roi Jacques. Plusieurs de ces papiers sont apostillés de la main de l'archevêque Spotswood, et l'on voit par plusieurs passages de son histoire qu'il les avait lus d'un bout à l'autre avec beaucoup d'attention.

M. Calderwood, ecclésiastique presbytérien, fameux dans le dernier siècle, avait, par une suite de compilations, formé une Histoire d'Écosse depuis le commencement du règne de Jacques V jusqu'à la mort de Jacques VI, en six gros volumes; et il y avait inséré plusieurs pièces intéressantes qu'on ne trouvait pas ailleurs. Mon respectable ami, M. George Wishart, principal clerc de l'église d'Écosse, m'a remis une copie de cette Histoire, qui est toujours restée en manuscrit, et qui appartient à cette église.

Le chevalier David Dalrymple m'a communiqué les papiers qu'il avait rassemblés au sujet de la conspiration de Gowry, et il m'a de plus fait part de ses opinions sur cet événement problématique de l'histoire d'Écosse, ce qui m'a mis en état de répandre la lumière sur ce fait, et d'en écarter l'obscurité et la confusion dont il avait été jusqu'ici enveloppé.

M. Goodall, qui savait que mes sentimens étoient bien différens des siens au sujet de la conduite et du caractère de la reine Marie, ne laissa pas de me communiquer un volume de manuscrits qu'il avait en sa possession, contenant un grand nombre de pièces intéressantes, copiées sur les originaux

de la bibliothèque Cottonienne et du bureau des papiers, par le feu révérend M. Crawford, professeur royal d'histoire ecclésiastique dans l'université d'Édimbourg. J'ai aussi reçu de M. Goodall la table originale des lettres gardées par le régent Lennox pendant son administration.

J'ai consulté toutes ces pièces autant que j'ai cru qu'elles pouvaient m'être de quelque utilité pour éclaircir les faits du temps que j'ai parcourus dans mon Histoire. Je laisse au public à juger si je m'en suis servi avec succès pour confirmer ce qui était déjà connu, pour assurer ce qui était douteux, ou pour déterminer ce qui faisait des objets de discussion.

Le libre accès que j'ai eu dans les différens dépôts m'aurait mis à portée de recueillir un assez grand nombre de papiers pour rendre mon Appendice aussi volumineux que les plus fortes collections de mes prédécesseurs; mais je me suis contenté d'en publier un petit nombre des plus curieux, et que j'ai cru devoir produire comme autant de garans de ma fidélité et de ma sincérité. Aucun de ceux que j'ai rassemblés n'avait encore paru dans les précédentes collections.

J'ai ajouté à mon second tome une *Dissertation critique sur le meurtre du roi Henri, et l'authenticité des lettres de la reine à Bothwell*. Je suis redevable des faits et des observations relatifs aux lettres de la reine Marie, à mon ami M. Jean Davidson, l'un des greffiers du sceau privé, qui a examiné ce point d'histoire avec sa sagacité et son exactitude ordinaires.

WILLIAM ROBERTSON.

PRÉFACE DE LA ONZIÈME ÉDITION

Il y a maintenant vingt-huit ans que j'ai publié pour la première fois l'histoire d'Écosse. Depuis cette époque mes amis ont bien voulu me faire quelques remarques sur ce sujet, et plusieurs personnes dont l'avis était différent du mien m'ont communiqué des considérations relatives aux événemens du règne de la reine Marie. De quel côté que me soient parvenues ces informations, de quelque manière qu'elles m'aient été communiquées, j'ai cru de mon devoir de les peser avec calme et attention. Partout où je me suis aperçu que j'avais commis quelque erreur, soit dans le récit des événemens, soit dans la représentation du caractère des hommes, j'ai, sans hésitation, corrigé mes fautes; mais toutes les fois que j'ai acquis la conviction que mes premières idées

avaient été justes et bien fondées, j'y suis resté fidèle, et persuadé de la justesse des bases sur lesquelles elles s'appuient, je n'entre dans aucune discussion et dans aucun débat pour les soutenir. Toutes les fois aussi que la connaissance de nouveaux documens originaux imprimés ou manuscrits, documens qui m'étaient inconnus lors de ma première édition, m'a mis en état de jeter de nouvelles lumières sur quelques parties de cette histoire, j'y ai introduit des altérations et additions qui, je me flatte, ne seront pas regardées comme sans importance.

WILLIAM ROBERTSON.

Collège d'Édimbourg, 5 mars 1787.

PRÉFACE.

On ne trouve, en étudiant l'histoire de son propre pays, aucune époque qui ne soit intéressante à quelques égards; tous les événemens qui servent à faire connaître les progrès de sa constitution, de ses lois et de ses mœurs, méritent la plus sérieuse attention. Des faits, même éloignés et peu considérables, peuvent satisfaire ce sentiment de curiosité qui est si naturel à l'esprit humain. Mais lorsqu'il s'agit de l'histoire des nations étrangères, le désir de l'instruction doit être resserré dans des limites plus étroites. Le progrès universel des lumières depuis deux siècles, l'art de l'imprimerie, et d'autres causes très connues, ont donné naissance en Europe à un si grand nombre d'histoires et à des collections si volumineuses de matériaux historiques, que la vie humaine est trop courte, je ne dis pas pour les étudier, mais pour les lire.

Ainsi, non-seulement les hommes qui sont appelés à l'administration des affaires publiques, mais encore ceux qui en font l'objet de leurs recherches et de leurs méditations, doivent se contenter d'une connaissance générale des événemens éloignés, et borner l'étude de l'histoire à ce période surtout où les différentes puissances de l'Europe s'étant plus étroitement unies, les opérations d'un état ont affecté tous les autres au point d'influer sur leurs projets et de régler leurs démarches.

Il faudrait donc fixer des limites certaines qui marquassent la séparation de ces différens périodes. Il est une époque avant laquelle chaque pays, n'ayant que peu de liaisons avec ceux qui l'environnaient, avait à part sa propre histoire; et après laquelle les événemens de chaque nation considérable de l'Europe deviennent instructifs et intéressans pour toutes les autres: c'est cette époque qu'il faudrait déterminer.

C'est dans cette vue que j'ai entrepris d'écrire l'histoire de l'empereur Charles-Quint. Ce fut pendant son règne que les puissances de l'Europe formèrent un vaste système politique, où chacune prit un rang qu'elle a conservé depuis avec beaucoup plus de stabilité qu'on n'aurait pu l'attendre, si l'on considère les secousses violentes qu'ont occasionnées tant de révolutions intérieures et tant de guerres étrangères. Les grands événemens qui se sont passés alors n'ont pas encore consumé toute leur activité; les principes politiques qui s'établirent ont encore aujourd'hui des effets sensibles; et

les idées sur l'équilibre du pouvoir, qui se formèrent ou devinrent plus communes à cette époque n'ont pas cessé d'influer sur les opérations politiques des cours de l'Europe.

Le siècle de Charles-Quint peut donc être regardé comme la période auquel l'état politique de l'Europe commença de prendre une nouvelle forme. En composant le tableau que je présente dans cet ouvrage, j'ai tâché d'en faire une introduction à toute la partie de l'histoire de l'Europe qui a suivi ce règne. La foule des biographes s'est occupée à décrire les actions et les qualités personnelles de Charles-Quint; les historiens de différens pays en racontent des faits qui n'eurent que des suites locales ou passagères; je me suis proposé de ne recueillir de son règne que les grands événemens dont les effets furent universels ou se font encore sentir aujourd'hui.

Comme mes lecteurs ne tireraient qu'une instruction imparfaite d'une histoire semblable du règne de Charles-Quint, s'ils n'avaient pas quelque connaissance de l'état de l'Europe avant cette époque, j'ai voulu y suppléer par une introduction; et ce travail a produit un volume préliminaire, où j'ai entrepris d'indiquer et de développer les événemens et les causes dont l'action a opéré toutes les révolutions successives qui se sont faites dans l'état politique de l'Europe depuis la destruction de l'empire romain jusqu'au commencement du seizième siècle. J'ai présenté un tableau des progrès de la société dans ce qui concerne non-seulement l'administration intérieure, les lois et les mœurs, mais encore l'exercice de la force nationale qu'exigent les opérations de gouvernement au dehors; enfin, j'ai décrit la constitution politique des principaux états de l'Europe au moment où Charles-Quint commença son règne.

Cette partie de mon travail m'a engagé dans plusieurs discussions critiques, qui semblent être plutôt du ressort du jurisconsulte ou de l'érudite, que de celui de l'historien; j'ai placé ces discussions à la fin du premier volume, et je leur ai donné le titre de *Preuves et Eclaircissements*. Plusieurs de mes lecteurs feront vraisemblablement peu d'attention à ces recherches; mais d'autres les regarderont peut-être comme la partie de mon ouvrage la plus curieuse et la plus intéressante.

J'ai indiqué avec soin les sources d'où j'ai tiré les faits, et j'ai cité les auteurs dont j'adopte l'an-

PRÉFACE.

torité, avec une exactitude si minutieuse, qu'elle semblerait tenir de l'affectation, si l'on pouvait tirer vanité d'avoir lu beaucoup de livres, parmi lesquels il en est un grand nombre que je ne serais jamais avisé d'ouvrir si je ne m'étais pas imposé l'obligation de vérifier avec le plus grand soin tout ce que j'exposais aux yeux du public.

Comme mes recherches m'ont conduit souvent dans des routes obscures ou peu fréquentées, je me suis vu obligé de renvoyer constamment aux auteurs qui me servaient de guides, et cette attention m'a paru non-seulement nécessaire pour justifier les faits sur lesquels j'établissais un raisonnement, mais encore propre à servir de guide à ceux qui voudront suivre après moi la même route, et à les mettre en état de faire leurs recherches avec plus de facilité et de succès.

Tout lecteur attentif et éclairé observera dans mon ouvrage une omission dont il est nécessaire que j'explique le motif. Je n'ai fait mention ni des conquêtes du Mexique et du Pérou, ni de l'établissement des colonies espagnoles sur le continent et dans les îles de l'Amérique. Je m'étais d'abord proposé de m'étendre beaucoup sur le récit de ces grands événements; mais en examinant avec plus d'attention cette partie de mon plan, j'ai trouvé que ces découvertes, et leur influence sur les sys-

tèmes de politique ou de commerce de l'Europe, étaient des sujets trop brillants et trop importants pour être traités seulement d'une manière superficielle, qui ne serait ni instructive ni intéressante; d'un autre côté, en donnant à ces objets toute l'étendue qu'ils méritent, je me serais engagé dans un épisode trop disproportionné avec le corps de l'ouvrage. J'ai donc réservé ces détails pour une histoire particulière que je me propose d'entreprendre, si l'ouvrage que je donne aujourd'hui au public obtient son approbation.

Quoiqu'en supprimant du règne de Charles-Quint des objets si considérables, mais détachés du sujet principal, j'aie renfermé ma narration dans des bornes plus étroites, je suis cependant persuadé que mes lecteurs, d'après l'exposé que j'ai cru devoir leur faire de la nature et de l'intention de mon ouvrage, en trouveront encore le plan trop étendu et l'entreprise trop hardie. Je l'ai senti souvent moi-même; mais la persuasion où j'étais de l'utilité d'une histoire de ce genre m'a déterminé à persévérer dans mon dessein. C'est au public à prononcer sur le mérite de l'exécution. J'attendrai son jugement non sans inquiétude, et je n'y soumettrai avec un respectueux silence.

WILLIAM ROBERTSON.

Tableau
De
dans
nation
sionée
la se
puissa
duisit
elles t
habité
bares
et qui
avec la
riorité
qui do
pas de
minés
du son
armes
voure
de la
Pendan
disputa
l'autre
trées
gées :
sur les
d'autre
incapab
se sou
Apr

HISTOIRE

DE

L'EMPEREUR CHARLES-QUINT.

INTRODUCTION.

TABIEAU DES PROGRÈS DE LA SOCIÉTÉ EN EUROPE, DEPUIS LA DESTRUCTION DE L'EMPIRE ROMAIN
JUSQU'AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

SECTION PREMIÈRE.

Tableau des progrès de la société en Europe relativement au
gouvernement intérieur, aux lois et aux mœurs.

Deux grandes révolutions se sont opérées dans l'état politique et dans les mœurs des nations européennes. La première fut occasionnée par les progrès de la puissance romaine; la seconde par la destruction de cette même puissance. Lorsque l'esprit de conquête conduisit les armées romaines au-delà des Alpes, elles trouvèrent tous les pays où elles entraient habités par des peuples qu'elles appelèrent barbares, mais qui étaient indépendans et braves, et qui défendirent leurs anciennes possessions avec la valeur la plus opiniâtre. Ce fut la supériorité de la discipline et non celle du courage qui donna l'avantage aux Romains. Il n'en était pas de ces barbares comme des habitans efféminés de l'Asie, où une seule bataille décidait du sort d'un état. Les vaincus reprenaient les armes avec une nouvelle audace, et leur bravoure sans discipline, mais animée par l'amour de la liberté, leur tenait lieu d'art et d'union. Pendant ces longs et sanglans débats, où l'on disputait d'un côté pour la domination, et de l'autre pour l'indépendance, les différentes contrées de l'Europe furent successivement ravagées : une grande partie des habitans périrent sur les champs de bataille; un grand nombre d'autres tombèrent en esclavage, et le reste, incapable de faire une plus longue résistance, se soumit à l'empire romain.

Après avoir désolé l'Europe, les Romains

1.

s'occupèrent à la civiliser. Ils établirent dans les provinces conquises une forme de gouvernement sévère mais régulière, et qui assurait la tranquillité publique. Ils donnèrent à leurs nouveaux sujets leurs arts et leurs sciences, leur langue et leurs mœurs, faible dédommagement peut-être de la perte de la liberté. L'Europe commença à respirer, et à recouvrer quelques forces après les longues calamités qui l'avaient affligée. L'agriculture fut encouragée; la population augmenta; et on vit naître une apparence de prospérité qui réparait à quelques égards les ravages de la guerre.

Cet état était cependant bien loin encore d'assurer le bonheur des peuples et de favoriser les progrès de l'esprit humain. Les nations vaincues étaient désarmées par les vainqueurs, et contenues sans cesse par des troupes soudoyées pour veiller sur tous leurs mouvemens. Les différentes provinces abandonnées à la rapacité des gouverneurs qui les pillaient impunément, virent toutes leurs richesses dissipées par des taxes exorbitantes; et ces impôts étaient distribués avec si peu de justice et d'humanité, que la charge en était ordinairement aggravée à proportion que le peuple était moins en état de la supporter. Les hommes les plus industrieux furent obligés de quitter leur patrie pour aller chercher la fortune ou les honneurs dans une capitale éloignée, où ils s'accoutumèrent à soumettre aveuglément toutes leurs actions aux volontés d'un maître. Dans ce concours de circonstances qui tendaient à avilir les esprits, il était impossible que ces peuples conservassent

1

la vigueur et la fierté de l'âme : l'amour de l'indépendance et de la guerre, qui avait distingué leurs ancêtres, s'éteignit dans la servitude. Ils perdirent non-seulement l'habitude, mais encore la capacité de régler eux-mêmes leurs volontés et leurs actions; la domination de Rome, comme celle de tous les grands empires, dégradait et flétrit l'espèce humaine (1*.)

Une société ne pouvait pas subsister longtemps dans un état semblable. Le gouvernement romain, même dans sa forme la plus parfaite, avait des défauts qui préparaient sa dissolution. Le temps mûrit ces semences primitives de corruption, et fit éclore de nouveaux désordres. Une constitution vicieuse se serait détruite d'elle-même sans aucun effort étranger; mais l'irruption des Goths, des Vandales, des Huns et des autres Barbares, accélérèrent cet événement et précipita la chute de l'empire. On vit naître, pour ainsi dire, de nouvelles nations qui semblaient accourir de régions inconnues pour venger sur les Romains les maux qu'ils avaient faits aux hommes. Ces peuples barbares habitaient différentes provinces d'Allemagne qui n'avaient jamais été subjuguées par les Romains, ou elles étaient dispersées dans ces vastes contrées du nord de l'Europe et du nord-ouest de l'Asie, qu'occupent aujourd'hui les Danois, les Suédois, les Polonais, les Russes et les Tartares. On ne sait presque rien de leur état et de leur histoire avant cette invasion dans l'empire. Nous devons aux Romains tout ce que nous connaissons à ce sujet; et, comme ils n'ont pas pénétré bien loin dans ces pays affreux et incultes, ils ne nous ont laissé que des détails fort imparfaits sur l'état ancien des habitans. Ces peuples eux-mêmes, grossiers et sauvages, sans arts et sans monumens, n'ayant ni le loisir ni la curiosité qui porte l'esprit à la recherche des événemens passés, conservaient peut-être le souvenir confus de quelques faits récents; mais tout ce qui remontait au loin était perdu dans l'oubli, enveloppé de ténèbres ou altéré par les fables (2).

Le grand nombre des essais de Barbares qui fondirent successivement sur l'empire depuis le commencement du quatrième siècle jusqu'à l'auéantissement de la puissance romaine a fait

* Les preuves et éclaircissemens indiqués par des chiffres arabes se trouvent à la fin de cette introduction.

croire que les pays d'où ils sortaient étaient surchargés d'habitans; et l'on a imaginé différentes hypothèses pour expliquer cette population extraordinaire qui a fait donner à ces mêmes pays le nom de *laboratoire du genre humain*; mais si nous faisons réflexion que les terres occupées par ces peuples étaient prodigieusement étendues, et couvertes en grande partie de bois et de marais; que les tribus les plus considérables de ces Barbares subsistaient par la chasse et le pâturage, et que dans ces deux états de société, il faut de grands espaces de terrain pour nourrir un petit nombre d'habitans; enfin qu'aucun de ces peuples n'avait ni les arts ni l'industrie, sans lesquels la population ne peut jamais faire de grands progrès, on verra évidemment que les pays qu'ils habitaient n'ont pas pu être anciennement aussi peuplés qu'ils le sont aujourd'hui, quoiqu'ils le soient encore moins que les autres parties de l'Europe et de l'Asie.

Mais les mêmes circonstances qui bornaient la population des peuples barbares, contribuaient à inspirer et à fortifier l'esprit guerrier qui les distinguait. Endurcis, par la rigueur du climat et la stérilité du sol, à des travaux qui augmentaient la force du corps et la vigueur de l'âme, accoutumés à un genre de vie qui les disposait sans cesse à l'action, et méprisant toute autre occupation que celle de la guerre, ils entreprirent et exécutèrent leurs expéditions militaires avec une ardeur et une impétuosité dont les hommes amollis par les délicatesses d'une société plus policée ont de la peine à se former une juste idée (3).

Les premières incursions de ces peuples sur le territoire de l'empire romain furent inspirées par l'amour du pillage plutôt que par le désir de former de nouveaux établissemens. Excités à prendre les armes par quelque chef audacieux et populaire, ils sortirent de leurs forêts, fondirent sur les provinces frontières avec une violence irrésistible, passèrent au fil de l'épée tout ce qui voulut s'opposer à leur choc, emportèrent les effets les plus précieux des habitans, ravagèrent avec le fer et la flamme tout le pays qu'ils parcoururent et retourèrent en triomphe dans leurs bois et leurs déserts, emmenant avec eux une multitude de captifs. Leurs succès, le butin dont ils étaient chargés, la description qu'ils firent des pays mieux cultivés ou plus heuren-

seme
cit so
incor
pouv
dité
veme

Lo
ment
n'offr
trère
et cor
ou du
menç
subju
excur
pire;
redou
més,
enfan
vancé
cherch
qui n
vaient
attach
taient
nouve
les pa
vemen
naient
leur t
c'était
entraî
Depui
de deu
ces dif
ger la
gne,
Ainsi
n'avait
renver
ses for
Un
paré d
le succ
La répu
par la
et par
le régn
furent
se relâ

portaient étaient sur
imaginé différentes
cette population ex-
r à ces mêmes pays
re humain; mais
es terres occupées
ligieusement éten-
le partic de bois et
plus considérables
t par la chasse et
deux états de so-
ces de terrain pour
bitans; enfin qu'au-
les arts ni l'indus-
ion ne peut jamais
verra évidemment
n'ont pas pu être
r'ils le sont aujourd-
eore moins que les
de l'Asie.

es qui bornaient la
res, contribuèrent
t guerrier qui les
rigueur du climat
vaux qui augmen-
vigueur de l'âme,
qui les disposait
risant toute autre
erre, ils entrepri-
éditions militaires
étuosité dont les
catesses d'une so-
cécine à se former

e ces peuples sur
n furent inspirées
que par le désir
semens. Excités à
chef audacieux et
s forêts, fondirent
e une violence ir-
épée tout ce qui
emportèrent les
bitans, ravagèrent
e pays qu'ils par-
trionphe dans
menant avec eux
s succès, le butin
description qu'ils
ou plus heuren-

sement situés qu'ils avaient parcourus, et le ré-
cit séduisant des richesses et des commodités
inconnues qu'ils y avaient trouvées, tout cela ne
pouvait manquer d'exciter l'émulation et l'avi-
dité d'autres aventuriers, qui allèrent successi-
vement ravager les frontières romaines.

Lorsque les provinces limitrophes, entière-
ment dévastées par de fréquentes irruptions,
n'offrirent plus rien à piller, les Barbares péné-
trèrent plus avant dans l'intérieur de l'empire;
et comme ils trouvèrent ensuite de la difficulté
ou du danger à revenir sur leurs pas, ils com-
mencèrent à s'établir dans les pays qu'ils avaient
subjugués. Alors cessèrent ces courtes et subites
excursions qui alarmaient et troublaient l'em-
pire; mais il se vit menacé d'une calamité plus
redoutable. Des corps nombreux d'hommes ar-
més, accompagnés de leurs femmes et de leurs
enfants, et suivis d'esclaves et de troupeaux, s'a-
vancèrent comme des colonies régulières pour
chercher de nouvelles habitations. Ces peuples
qui n'avaient point de villes, qui souvent n'a-
vaient pas même de demeure fixe, étaient si peu
attachés à leur terre natale, qu'ils se transpor-
taient sans répugnance d'un lieu à un autre. De
nouvelles peuplades suivirent les premières; et
les pays qu'elles abandonnaient étaient successi-
vement occupés par d'autres Barbares qui ve-
naient de pays encore plus éloignés. Ceux-ci à
leur tour cherchèrent des contrées plus fertiles;
c'était un torrent qui croissait sans cesse et qui
entraînait tout ce qui s'offrait sur son passage.
Depuis la première irruption, on vit en moins
de deux siècles des Barbares, de noms et de ra-
ces différentes, envahir successivement et rava-
ger la Thrace, la Pannonie, les Gaules, l'Espa-
gne, l'Afrique, enfin l'Italie et Rome elle-même.
Ainsi ce vaste édifice, que la puissance romaine
n'avait élevé qu'avec le secours des siècles, fut
renversé dans ce court espace, et détruit jusqu'en
ses fondemens.

Un concours de causes différentes avait pré-
paré de loin cette grande révolution, et facilité
le succès des nations qui envahirent l'empire.
La république romaine avait conquis le monde
par la sagesse de ses maximes de gouvernement
et par la sévérité de sa discipline militaire. Sous
le règne des empereurs, les anciennes maximes
furent négligées ou méprisées, et la discipline
se relâcha par degrés. Les armées romaines, dans

le quatrième et le cinquième siècle, n'avaient
presque plus aucune ressemblance avec ces in-
vincibles légions qui enchaînaient partout la
victoire sur leurs pas. Ces hommes libres, à qui
l'amour seul de la gloire ou de la patrie mettait
auparavant les armes à la main, étaient rempla-
cés par des sujets et des Barbares, qu'on enrô-
lait par force ou pour de l'argent. Ces soldats
mercenaires étaient trop faibles ou trop orgueil-
eux pour se soumettre aux fatigues du service
militaire; ils se plaignaient même du poids ex-
cessif de leurs armes défensives, et furent obligés
de les quitter par l'impossibilité de les porter.
L'infanterie, qui faisait autrefois la force des
armées romaines, tomba dans le mépris. Les
soldats des derniers temps, efféminés et sans
discipline, ne pouvaient plus se mettre en cam-
paigne, à moins qu'on ne leur donnât des che-
vaux: c'est cependant à ces troupes seules, tou-
tes méprisables qu'elles étaient, que la défense
de l'empire était confiée. La jalousie du despo-
tisme avait interdit au peuple l'usage des armes;
et des sujets opprimés, privés des moyens de se
défendre eux-mêmes, n'avaient ni la force ni la
volonté de repousser un ennemi, de qui ils
avoient peu à craindre, parce que leur condition
ne pouvait guère devenir plus malheureuse. A
mesure que l'esprit militaire s'éteignait, les re-
venus de l'empire diminuaient par degrés. Le
goût pour les superfluités et le luxe de l'Orient
avait fait tant de progrès à la cour impériale,
qu'il absorbait des sommes immenses, qui allaient
s'engloutir dans l'Inde pour n'en revenir jamais.
Les énormes subsides qu'on payait aux nations
barbares dérobèrent à la circulation une quan-
tité d'espèces plus considérable encore. Les pro-
vinces de la frontière, ruinées par les fréquentes
incursions des Barbares, devinrent bientôt hors
d'état de payer le tribut accoutumé; et les ri-
chesses du monde, qui pendant si long-temps
s'étaient concentrées dans la capitale de l'empire
romain, cessèrent enfin d'y refluer avec la même
abondance, ou furent détournées dans d'autres
canaux. Ainsi cet empire, sans rien perdre de
l'étendue de son territoire, perdit la force et le
courage nécessaires pour se défendre, et vit
bientôt toutes ses ressources épuisées. Ce corps
immense, languissant et presque inanimé, tou-
chait à sa destruction. Les empereurs, qui gou-
vernaient avec une autorité absolue, se plongè-

rent dans toutes les mollesses du luxe oriental, s'enfermèrent dans les murs d'un palais, ignorant la guerre, fuyant le travail, et dominés par des femmes et des eunuques, ou par des ministres non moins lâches et non moins corrompus; tremblans à l'approche du danger et dans les circonstances qui demandaient autant de vigueur dans le conseil que dans l'action, ils ne montrèrent partout que l'impuissante irrésolution qui caractérise la crainte et la stupidité.

L'état des nations barbares était à tous égards le contraire de celui des Romains : l'esprit guerrier s'y était conservé dans toute sa vigueur, et leurs chefs étaient pleins d'audace et de courage. Elles ignoraient les arts qui avaient énérvé les Romains; et par la nature de leurs institutions militaires, elles pouvaient mettre sans peine des armées nombreuses en campagne, et les entretenir à peu de frais. Les troupes mercenaires et efféminées qui gardaient les frontières de l'empire, intimidées par la férocité des Barbares, ou fuyaient à leur approche, ou étaient mises en déroute au premier choc. Les empereurs furent obligés de prendre à leur solde de gros corps de Barbares, qu'ils opposèrent à ceux qui venaient tenter de nouvelles incursions; mais ce dangereux expédient, au lieu de retarder la chute de l'empire, ne fit que l'accélérer. Ces mercenaires tournèrent bientôt leurs armes contre leurs maîtres, et s'en servirent avec plus d'avantage qu'auparavant; car en servant dans les armées romaines ils apprirent la discipline et l'art de la guerre qui s'y étaient toujours conservés; et cette connaissance, fortifiant leur férocité naturelle, les rendit invincibles.

Ces différentes causes, jointes à plusieurs autres circonstances, concoururent à rendre très-rapides les progrès des nations qui détruisirent l'empire romain; mais leurs conquêtes n'en étaient pas moins meurtrières: ces Barbares portèrent partout le ravage et la désolation, et firent couler des flots de sang humain. Des peuples civilisés qui prennent les armes de sang-froid, et animés seulement par des raisons de politique ou de prudence, soit pour se mettre à l'abri d'un danger qui les menace, ou pour prévenir quelque événement éloigné, se battent sans animosité: la guerre parmi eux est dépouillée de la moitié de ses horreurs. Les Barbares ne connaissent pas ces raffinemens: ils commencent la

guerre avec violence et la poursuivent avec férocité. Leur unique objet est de faire à leur ennemi tout le mal qu'ils peuvent, et leur fureur ne s'apaise que par le carnage et la destruction. C'est ainsi que les sauvages de l'Amérique font encore aujourd'hui la guerre, et ce fut avec les mêmes dispositions que les sauvages, plus puissans et non moins féroces, qui habitaient le nord de l'Europe et de l'Asie, vinrent fondre sur l'empire romain.

Partout où ils marchèrent, leurs traces furent teintes de sang; ils massacrèrent et ravagèrent tout ce qui se trouva sur leur passage; ils ne distinguèrent point le sacré du profane, et ne respectèrent ni le rang, ni le sexe, ni l'âge. Ce qui leur échappa dans les premières excursions devint leur proie dans celles qui suivirent. Les provinces les plus fertiles et les plus peuplées furent converties en de vastes déserts, où quelques ruines des villes et des villages détruits servirent d'asiles à un petit nombre d'habitans malheureux que le hasard avait sauvés, ou que l'épée de l'ennemi, rassasiée de carnage, avait épargnés. Les premiers conquérans, qui s'établirent d'abord dans les pays qu'ils avaient dévastés, furent chassés ou exterminés par des conquérans nouveaux qui, arrivant de régions éloignées encore des pays civilisés, étaient encore plus avides et plus féroces. Ainsi l'Europe fut en proie à des calamités renaissantes, jusqu'à ce qu'enfin le nord, épuisé d'habitans par ces inondations successives, ne fut plus en état de fournir de nouveaux instrumens de destruction. La faim et la peste, qui marchent toujours à la suite de la guerre lorsqu'elle exerce ses horribles ravages, affligèrent toute l'Europe, et mirent le comble à la désolation et aux souffrances des peuples. Si l'on voulait fixer la période où le genre humain fut le plus misérable, il faudrait nommer sans hésiter celui qui s'écoula depuis la mort de Théodose jusqu'à l'établissement des Lombards en Italie¹. Les écrivains contemporains qui ont eu le malheur d'être témoins de ces scènes de désolation et de carnage ont de la peine à trouver des expressions assez énergiques pour en peindre toutes les horreurs. Ils donnent les noms de *fléau de Dieu*, de *destructeur*

¹ Théodose mourut en 395. Le règne d'Alboin en Lombardie commença en 571; de sorte que ce période est de cent soixante-seize années.

des n
bares
dans
mens
calam
que l

Ma
idée
que l
serva
ment
lorsqu
la fin
tranq
des p
l'Angl
Gaula
l'Espa
et des
sur la
de la j
des Ro
velles
lois, d
mens,
noms c
sédérat
objets
que en
et sans
plus re
tenté (<
blissem
dans l'
dée com
le témoi
toutes l
quêtes c
faits d'u
l'autre (<

C'est
tre uni
cherche
découvert
et des l
rope. C'
rens de
cher l'or
de leurs
ils pas

des nations, aux chefs les plus connus des Barbares; et comparent les excès qu'ils commirent dans leurs conquêtes aux ravages des tremblemens de terre, des incendies et des déluges, calamités les plus redoutables et les plus funestes que l'imagination puisse concevoir.

Mais rien n'est plus propre à donner une juste idée des conquêtes destructives des Barbares que le spectacle qui s'offre aux yeux d'un observateur attentif, en contemplant le changement général qui se fit dans l'état de l'Europe, lorsque les peuples commencèrent à respirer vers la fin du sixième siècle, et à goûter quelque tranquillité. Les Saxons étaient alors les maîtres des provinces méridionales les plus fertiles de l'Angleterre; les Francs s'étaient emparés des Gaules, les Huns de la Pannonie, les Goths de l'Espagne, les Goths et les Lombards de l'Italie et des provinces limitrophes. Il restait à peine sur la terre quelques vestiges de la politique, de la jurisprudence, des arts et de la littérature des Romains; partout il s'était introduit de nouvelles formes de gouvernement et de nouvelles lois, de nouvelles mœurs, de nouveaux habillemens, de nouvelles langues, et de nouveaux noms d'hommes et de pays. Un changement considérable et subit dans un seul de ces différens objets ne pouvait se faire sans exterminer presque entièrement les anciens habitans du pays; et sans cet affreux moyen le plus habile et le plus redoutable conquérant l'aurait vainement tenté (4). Ainsi la révolution totale que l'établissement des nations du nord a occasionnée dans l'état de l'Europe entière peut être regardée comme une preuve plus décisive encore que le témoignage des historiens contemporains, de toutes les horreurs qui ont accompagné les conquêtes de ces Barbares et des ravages qu'ils ont faits d'une extrémité de cet hémisphère jusqu'à l'autre (5).

C'est dans les ténèbres du chaos où ce désastre universel plongea les nations qu'il faut chercher les semences de l'ordre, et tâcher de découvrir les premières traces des gouvernemens et des lois qui sont aujourd'hui établis en Europe. C'est là que les historiens des états différens de cette partie du globe ont tâché de chercher l'origine des institutions et des coutumes de leurs compatriotes; mais peut-être n'ont-ils pas porté dans leurs recherches tout le

soin et toute l'attention qu'exigeait l'importance de la matière. Je ne me propose pas de donner un détail circonstancié des progrès du gouvernement et des mœurs de chaque nation particulière dont les événemens sont l'objet de l'histoire suivante. Mais pour se former une juste idée de l'état de l'Europe au commencement du seizième siècle, il est nécessaire de remonter beaucoup plus haut, et de connaître l'état des peuples du nord au temps de leur premier établissement dans les pays dont ils s'emparèrent. Il est nécessaire de suivre les pas rapides qu'ils firent dans le barbarie à la civilisation, et d'observer les principes et les événemens généraux dont l'influence uniforme et puissante accéléra par degrés les progrès que ces nations avaient faits dans le gouvernement et les mœurs, au moment où Charles-Quint commença son règne.

Lorsque des peuples soumis au despotisme deviennent conquérans, leurs conquêtes ne servent qu'à étendre le pouvoir et le domaine du despote; mais des armées composées d'hommes libres veulent conquérir pour elles-mêmes, non pour leurs chefs; et telles étaient celles qui renversèrent l'empire romain, et s'établirent dans ses différentes provinces. Non-seulement les nations diverses sorties du nord de l'Europe, qui a toujours été reconnu comme le siège de la liberté, mais encore les Huns et les Alains, habitans d'une partie de ces contrées qu'on a regardées comme le pays naturel de la servitude¹, jouissaient d'un degré d'indépendance et de liberté qui paraît à peine compatible avec un état d'union sociale, ou avec la subordination nécessaire pour maintenir cette union. Ces peuples suivaient le chef qui les menait à la conquête de nouveaux établissemens, non par contrainte, mais par choix; non comme des soldats à qui il pouvait ordonner de marcher, mais comme des volontaires qui s'étaient offerts librement pour l'accompagner (6). Ils considéraient leurs conquêtes comme une propriété commune à laquelle chacun d'eux avait droit de participer, puisque chacun d'eux avait contribué à l'acquiescer (7). Il est difficile de déterminer avec précision de quelle manière et sur quels principes ils se partageaient les terres dont ils s'étaient emparés; nous ne connaissons aucun monument des na-

¹ De l'Esprit des Loix, liv. XVII, ch. III, IV, etc.

tions de l'Europe qui remonte jusqu'à ce période éloigné, et il n'y a guère de lumières à tirer de ces misérables chroniques compilées par des écrivains qui ignoraient le véritable but et les objets essentiels de l'histoire.

Cependant cette nouvelle division des terres introduisit de nouveaux principes et des mœurs nouvelles; et il en résulta bientôt une espèce de gouvernement inconnu jusqu'alors, et distingué aujourd'hui par le nom de *système féodal*. Quoique les nations barbares qui donnèrent naissance à ce gouvernement se fussent établies en différens temps dans les pays qu'elles avaient conquis; quoiqu'elles fussent sorties de contrées différentes, qu'elles eussent des langages divers et qu'elles n'eussent pas les mêmes chefs, on remarque cependant que la police féodale s'introduisit, avec peu de variation, dans toute l'Europe. Cette étonnante uniformité a fait croire à quelques auteurs que toutes ces nations, malgré beaucoup de diversités apparentes, ne formaient originairement qu'un seul et même peuple; mais il est bien plus naturel de chercher la cause de cette uniformité dans la ressemblance même de l'état de société et des mœurs primitives de ces Barbares et des circonstances dans lesquelles ils se trouvèrent en prenant possession de leurs nouveaux domaines.

Les conquérans de l'Europe avoient leurs acquisitions à défendre, non-seulement contre ceux des anciens habitans à qui ils avoient laissé la vie, mais encore contre les irruptions redoutables de nouveaux aventuriers qui pouvaient venir leur disputer leurs conquêtes: leurs premiers soins durèrent donc se tourner vers les moyens de se défendre eux-mêmes, et il parait en effet que ce fut l'unique objet de leurs premières institutions civiles. Au lieu de ces associations vagues qui, sans contraindre beaucoup l'indépendance des individus, suffisoient pour assurer la tranquillité commune lorsqu'ils vivoient dans leurs forêts et leurs déserts, ils sentirent la nécessité de s'unir d'une manière plus étroite, et de sacrifier quelques-uns de leurs droits personnels pour jouir d'une plus grande sûreté. Tout homme libre, à qui l'on assignait dans le partage des terres conquises une certaine portion de terrain, était obligé de prendre les armes contre les ennemis de la nation. Ce service militaire était la condition à laquelle il

recevait et tenait sa terre; et comme on n'était soumis à aucune autre charge, cette espèce de possession, chez un peuple guerrier, devait être à la fois commode et honorable. Le roi ou le général qui avait conduit la nation à la guerre, restant toujours le chef de la colonie, devait avoir pour sa part la portion de terre la plus considérable; il avait par-là un moyen de récompenser les services qu'on lui avait rendus, et d'acheter de nouveaux partisans: c'était dans cette vue qu'il distribuait ses terres; et ceux entre lesquels il les partageait étaient engagés à prendre les armes pour la défendre, et à le suivre au combat avec un nombre d'hommes proportionné à l'étendue du terrain qu'ils avoient reçu. Les principaux officiers imitaient l'exemple du prince; et en partageant entre leurs suivans la portion de terre qui leur était échue, ils attachaient à ce don la même condition. Ainsi un royaume féodal ressemblait plus à un établissement militaire qu'à une institution civile. L'armée victorieuse se cantonnait dans le pays dont elle s'était emparée, et chaque corps, subordonné à ses officiers, restait soumis à la discipline militaire. Les noms d'homme et de soldat étaient synonymes¹. Tout propriétaire de terre, armé d'une épée, était toujours prêt à marcher sur la réquisition de son supérieur, et à se mettre en campagne contre l'ennemi commun.

Mais si le système féodal parait avoir été merveilleusement combiné pour défendre la société contre toute puissance étrangère, il était extrêmement défectueux dans tout ce qui peut assurer l'ordre public et la tranquillité intérieure. Ce gouvernement, même dans sa forme la plus parfaite, avait des germes visibles de désordre et de corruption qui se développèrent bientôt, et qui, en passant avec rapidité dans toutes les parties du système politique, y causèrent les plus terribles ravages. Le lien de l'union civile était très faible et les principes d'aurore étaient innombrables. Les parties monarchiques et aristocratiques de la constitution n'étaient contre-balancées par aucune force intermédiaire, se pénétraient les unes les autres et se combattaient sans cesse. Les vassaux puissans et la possession obtinrent bientôt par la force que la possession des terres, dont la con-

¹ Du Gange, *Gloss. voc.* Miles.

t comme on n'était
ge, cette espèce de
uerrier, devait être
le. Le roi ou le gé
ation à la guerre,
la colonie, devait
n de terre la plus
n moyen de récom
avait rendus, et
sans : c'était dans
es terres; et ceux
étaient engagés à
rendre, et à le sui
d'hommes pro
rain qu'ils avaient
imitaient l'exem
nt entre leurs sui
leur était échue, ils
e condition. Ainsi
ait plus à un éta
institution civile.
nait dans le pays
chaque corps, su
it soumis à la dis
omme et de soldat
ropriétaire de terre,
rs prêt à marcher
ricier, et à se met
mi commun.
parait avoir été
our défendre la
ce étrangère, il
dans tout ce qui
la tranquillité in
me dans sa forme
ermes visibles de
qui se dévelop
sant avec rapidité
ème politique, y
vages. Le lien de
et les principes
bles. Les parties
es de la constitu
par aucune force
es unes les autres
es vassaux puis
at bientôt parla
es, dont la con-

cession avait d'abord été gratuite et dont ils ne devaient jouir qu'aussi long-temps qu'il plairait au prince, leur fût assurée pendant leur vie. Ils n'eurent plus qu'un pas à faire pour compléter leurs usurpations et pour les rendre héréditaires (8). Guidés par une ambition non moins audacieuse et plus absurde, ils s'arrogèrent des titres d'honneur comme des places de crédit et de confiance. Ces marques de distinction personnelle, dont l'admiration ou la reconnaissance publique honore le mérite ou les talents extraordinaires, furent attachées à certaines familles, et se transmirent par succession, comme les fiefs, du père aux enfans.

Les grands vassaux après s'être ainsi assuré la propriété héréditaire de leurs terres et de leurs dignités, entraînés par l'esprit même des institutions féodales, qui tendaient toujours à l'indépendance, quoique fondées sur la subordination, tentèrent avec succès, sur les prérogatives du souverain, des entreprises nouvelles et plus dangereuses encore. Ils obtinrent le pouvoir de juger souverainement dans leurs territoires toutes les causes civiles et criminelles, le droit de battre monnaie, et le privilège de faire, en leur propre nom et de leur autorité privée, la guerre à leurs ennemis particuliers. Les idées de soumission politique se perdirent presque entièrement, et il resta à peine quelque apparence de subordination féodale. Des nobles qui avaient acquis un pouvoir excessif, dédaignaient de se regarder comme sujets. Ils aspirèrent ouvertement à se rendre indépendans et brisèrent les nœuds qui unissaient à la couronne les principaux membres de l'état. Un royaume, considérable par sa puissance et son étendue, était démembré en autant de principautés particulières qu'il y avait de barons puissans; et mille causes de discorde et de jalousie s'élevant de toutes parts allumaient autant de guerres. Chaque contrée de l'Europe, que ces querelles sanglantes plongeaient dans la désolation, dans le trouble ou dans des alarmes continuelles, était couverte de châteaux et de forteresses, construits pour défendre les habitans non contre des forces étrangères, mais contre des hostilités domestiques. L'anarchie régnait partout, et substituait tous les désordres qui l'accompagnent aux douceurs et aux avantages que les hommes espèrent trouver dans la société. Le peuple,

cette portion la plus nombreuse et la plus utile d'un pays, était réduit à un état de véritable servitude, ou traité comme s'il eût été réellement esclave (9). Le roi, dépouillé de presque toutes ses prérogatives, sans autorité pour former ou pour faire exécuter des lois salutaires, ne pouvait ni protéger l'innocent, ni punir le coupable. Les nobles, qu'aucun frein ne retenait, s'épuisaient les uns les autres par des guerres éternelles, opprimaient leurs sujets, et humiliaient ou insultaient leur souverain. Pour mettre le comble à tous ces maux, le temps consolida et rendit même respectable cet absurde et funeste système de gouvernement, que la violence avait établi.

Tel fut depuis le septième jusqu'au onzième siècle, l'état de l'Europe, relativement à l'administration intérieure du gouvernement. Toutes les opérations que les différens états firent au dehors, pendant ce période, furent nécessairement très faibles. Comment un royaume démembré, déchiré par les dissensions, qui manquait d'un intérêt commun pour réunir ses forces, et d'un chef respecté pour les diriger, eût-il pu agir avec vigueur? Les guerres qui se firent en Europe pendant ce période de temps ne furent presque toutes ni importantes, ni décisives, ni marquées par des événemens extraordinaires : elles ressemblaient plutôt à des incursions rapides de pirates ou de brigands qu'à des opérations combinées de troupes régulières. Chaque baron, à la tête de ses vassaux, poursuivait quelque entreprise particulière, pour satisfaire sa propre ambition ou quelque sentiment de vengeance. L'état ainsi désuni restait dans l'inaction, ou ne tentait de faire quelque effort que pour mieux laisser voir son impuissance. Il est vrai que le génie de Charlemagne réunit en un seul corps tous ces membres divisés, et rendit au gouvernement cette force, cette activité qui distingue son règne et en a rendu les événemens dignes non-seulement de la curiosité, mais même de l'admiration des siècles les plus éclairés. Mais cet état de vigueur et d'union n'était pas naturel au gouvernement féodal; aussi fut-il, de peu de durée. A la mort de ce prince, le système vaste et hardi qu'il avait établi s'écroula, parce que ce système ne fut plus soutenu par l'esprit qui en animait toutes les parties. Son empire, déchiré et par-

tagé en plusieurs royaumes, fut en proie à toutes les calamités qu'entraînent la discorde et l'anarchie, et qui n'avaient fait que prendre une force nouvelle. Depuis cette époque jusqu'au onzième siècle, les annales de toutes les nations de l'Europe se trouvent remplies et souillées par une suite d'événemens atroces ou insensés, et par des guerres continuelles aussi peu importantes par leurs motifs que par leurs conséquences.

On peut ajouter à ces tristes effets de l'anarchie féodale la funeste influence qu'elle eut sur les progrès de l'esprit humain. Tant que les hommes ne jouissent pas d'un gouvernement réglé, et de la sûreté personnelle qui en est une suite naturelle, il est impossible qu'ils cherchent à cultiver les sciences et les arts, à épurer leur goût, à polir leurs mœurs : ainsi le période de trouble, d'oppression et de rapine que je viens de décrire ne pouvait pas être favorable à la perfection des lumières et de la sociabilité. Il n'y avait pas encore un siècle que les peuples barbares s'étaient établis dans les pays conquis, et les traces des connaissances et de la politesse que les Romains avaient répandues dans toute l'Europe étaient déjà entièrement effacées. On négligeait ou l'on avait déjà perdu, non-seulement ces arts d'élégance qui servent au luxe et que le luxe soutient, mais encore plusieurs des arts utiles auxquels nous devons les douceurs et les commodités de la vie. Dans ces temps malheureux, à peine connaissait-on encore les noms de littérature, de philosophie ou de goût; ou si l'on en faisait quelquefois usage, c'était pour les prostituer à des objets si méprisables, qu'il paraît qu'on n'en sentait plus guère la véritable acception. Les personnes du plus haut rang et chargées des emplois les plus importants, ne savaient ni lire ni écrire. Beaucoup d'ecclésiastiques n'entendaient pas le bréviaire qu'ils étaient obligés de réciter tous les jours, et quelques-uns n'étaient pas même en état de lire (10). La tradition des événemens passés était perdue, ou ne s'était conservée que dans des chroniques pleines de circonstances puérides et de contes absurdes. Les codes de lois mêmes, publiés par les nations qui s'établirent dans les différentes parties de l'Europe, cessèrent d'avoir quelque autorité, et l'on y substitua des coutumes vagues et bizarres. L'esprit humain, sans

liberté, sans culture, sans émulation, tomba dans la plus profonde ignorance. Pendant quatre cents ans l'Europe entière ne produisit pas un seul auteur qui mérite d'être lu, soit pour l'élégance du style, soit pour la justesse ou la nouveauté des idées; et l'on citerait à peine une seule invention, utile ou agréable à la société, dont ce long période puisse s'honorer.

La religion chrétienne, dont les préceptes et les institutions sont fixés dans les livres saints avec une précision qui ne semblait pas permettre de les altérer ou de les corrompre, la religion chrétienne elle-même dégénéra, pendant ces siècles d'obscurité, en une grossière superstition. Les nations barbares, en embrassant le christianisme, ne firent que changer l'objet de leur culte, sans en changer l'esprit. Ils cherchaient à se concilier la faveur du vrai Dieu par des moyens peu différens de ceux qu'ils mettaient en usage pour apaiser leurs fausses divinités. Au lieu d'aspirer à la sainteté et à la vertu, qui seules peuvent rendre l'homme agréable au grand auteur de tout ordre et de toute perfection, ils crurent remplir toutes les obligations qui leur étaient imposées, en observant scrupuleusement des cérémonies extérieures et puérides (11). La religion, suivant l'idée qu'ils s'en étaient formée, ne comprenait rien de plus; et ces pratiques, par lesquelles ils espéraient attirer sur eux les grâces du ciel, étaient telles qu'on pouvait les attendre des hommes grossiers qui les avaient imaginées et introduites. C'étaient des puérités qui outrageaient la majesté de l'Être suprême, ou des extravagances qui déshonoraient l'humanité et la raison (12). Charlemagne en France et Alfred-le-Grand en Angleterre, tâchèrent de dissiper ces ténèbres, et parvinrent à faire pénétrer au milieu de leurs peuples quelques rayons de lumière; mais leurs efforts et leurs institutions trouvèrent des obstacles invincibles dans l'ignorance de leur siècle, et la mort de ces deux grands princes replongea les nations dans une nuit plus épaisse et plus profonde.

Les habitans de l'Europe, pendant ces temps malheureux, ignoraient les arts qui embellissent les siècles policés, et n'avaient pas même les vertus qui distinguent les peuples sauvages. La force d'âme, le sentiment de sa dignité personnelle, la bravoure dans les entreprises et l'opi-

niât
et d
des
mais
dépe
anéa
corre
avili
qu'ir
et il
féro
de la
ont p
de m
de c
d'hor
cruel
dont
nom
tion
reue
de l'
Tour
cont
tans
Ma
élega
ment
main
en se
jama
Lors
dans
duise
intol
ploie
truire
supp
mais
il fau
forme
à la c
était
croitr
paral
siècle
C'est
prog

niâtreté dans l'exécution, le mépris du danger et de la mort, sont les vertus caractéristiques des nations qui ne sont pas encore civilisées; mais elles sont le produit de l'égalité et de l'indépendance, que les institutions féodales avaient anéanties partout. L'esprit de domination avait corrompu la noblesse; le poids de la servitude avilissait le peuple; les sentimens généreux qu'inspirent l'égalité étaient entièrement éteints, et il ne restait plus aucune barrière contre la férocité et la violence. L'état le plus corrompu de la société humaine est celui où les hommes ont perdu leur indépendance et leur simplicité de mœurs primitives, sans être arrivés à ce degré de civilisation où un sentiment de justice et d'honnêteté sert de frein aux passions féroces et cruelles. C'est aussi dans l'histoire des temps dont nous parlons qu'on trouve un plus grand nombre de ces actions qui frappent l'imagination d'étonnement et d'horreur, qu'on n'en rencontre dans aucun autre période des annales de l'Europe. Ouvrons l'histoire de Grégoire de Tours et des auteurs contemporains, nous y rencontrerons une foule incroyable de traits révoltans d'inhumanité, de perfidie et de vengeance.

Mais il y a, selon la remarque d'un historien élégant et profond¹, un dernier degré d'abaissement, comme d'élévation, d'où les choses humaines, lorsqu'elles y sont arrivées, retournent en sens contraire, et qu'elles ne passent presque jamais, ni dans leur progrès, ni dans leur déclin. Lorsque les défauts, soit dans la forme, soit dans l'administration du gouvernement, produisent dans la société des désordres excessifs et intolérables, l'intérêt commun découvre et emploie bientôt les remèdes les plus propres à détruire le mal. Les hommes peuvent négliger ou supporter long-temps de légers inconvéniens; mais lorsque les abus viennent à un certain terme, il faut que la société périsse ou qu'elle les réforme. Les abus du gouvernement féodal, joints à la corruption du goût et des mœurs, qui en était la suite naturelle; n'avaient fait que s'accroître pendant une longue suite d'années; et il paraît qu'ils étaient arrivés vers la fin du onzième siècle, au dernier terme de leur accroissement. C'est à cette époque que l'on voit commencer la progression du gouvernement et des mœurs en

sens contraire, et que nous pouvons faire remonter cette succession de causes et d'événemens, dont l'influence plus ou moins forte, plus ou moins sensible, a servi à détruire la confusion et la barbarie, et à y substituer l'ordre, la politesse et la régularité.

Dans la recherche de ces événemens et de ces causes, il n'est pas nécessaire de s'attacher à l'ordre des temps avec une exactitude chronologique; il est bien plus important de marquer leur liaison et leur dépendance mutuelle, et de faire voir comment un événement en a préparé un autre et a fortifié son influence. Nous avons suivi jusqu'à présent les progrès successifs de ces épaisses ténèbres qui ont couvert si long-temps l'Europe; il sera plus agréable d'observer les premiers rayons de la clarté renaissante, et de reconnaître les accroissemens insensibles de lumière qui ont amené enfin le jour brillant dont nous jouissons.

Les croisades, ou les expéditions des chrétiens pour arracher la Terre-Sainte des mains des infidèles, paraissent avoir été le premier événement qui ait tiré l'Europe de la léthargie dans laquelle elle était plongée depuis si long-temps, et qui ait contribué à amener quelque changement dans le gouvernement et dans les mœurs. Il est naturel aux hommes de voir avec un sentiment de vénération et de plaisir des lieux renommés pour avoir été la résidence de quelque grand personnage ou le théâtre de quelque action célèbre. Ce principe est la source de la dévotion scrupuleuse avec laquelle les chrétiens, dès les premiers siècles de l'Église, s'étaient plu à visiter le pays que Dieu avait destiné pour l'héritage de son peuple choisi, et dans lequel le Fils de Dieu avait accompli la rédemption du genre humain. Un pèlerinage si long ne pouvait se faire sans beaucoup de dépense, de fatigue et de danger; il devait donc en être plus méritoire, et on le regarda bientôt comme un moyen d'expiation presque tous les crimes.

Vers la fin du dixième siècle et le commencement du onzième, il se répandit tout à coup en Europe une opinion qui fit bientôt des progrès incroyables et qui augmenta prodigieusement le nombre et le zèle de ces dévots pèlerins. On s'imagina que les mille ans¹ dont parle saint Jean

¹ D. Hume, *Hist. of England*, vol. II, p. 442.

¹ *Revel*, XX, 2, 3, 4.

étaient accomplis, et que la fin du monde allait arriver. Cette rêverie répandit une consternation générale parmi les chrétiens. Plusieurs renoncèrent à leurs biens, abandonnèrent leurs familles et leurs amis, et se hâtèrent de se rendre dans la Terre-Sainte où ils croyaient que le Christ devait apparaître bientôt pour juger les hommes¹. Tant que la Palestine avait été soumise à la domination des califes, ces princes éclairés avaient encouragé les pèlerinages des chrétiens à Jérusalem; c'était une branche avantageuse de commerce, qui faisait entrer dans leurs états beaucoup d'or et d'argent pour des reliques et de pieuses bagatelles; mais les Turcs ayant conquis la Syrie vers le milieu du onzième siècle, les pèlerins se virent exposés à toutes sortes d'outrages de la part de ces peuples féroces. Cette révolution arriva précisément dans le même temps où la terreur panique dont j'ai parlé rendait les pèlerinages plus fréquents et plus nombreux; elle répandit l'alarme et excita l'indignation dans toute l'Europe chrétienne. Ceux qui revenaient de la Palestine racontaient les dangers qu'ils avaient eus en visitant la Terre-Sainte, et ne manquaient pas d'exagérer la cruauté et les mauvais traitemens des Turcs.

Les esprits des hommes étaient ainsi préparés, lorsqu'un moine fanatique conçut l'idée de réunir toutes les forces de la chrétienté contre les infidèles, pour les chasser à main armée de la Terre-Sainte, et c'est à son zèle que cette bizarre entreprise doit son exécution. Pierre l'Érmitte (c'était le nom de cet apôtre guerrier) courut, un crucifix à la main, de province en province, excitant les princes et les peuples à entreprendre la guerre sainte, et ses déclamations allumèrent dans tous les esprits le fanatisme qui l'animaient. Le concile de Plaisance, auquel assistèrent plus de trente mille personnes, décida que le projet de Pierre avait été inspiré par une révélation immédiate du ciel; et lorsqu'on en fit la proposition au concile de Clermont, qui était encore plus nombreux que celui de Plaisance, toutes les voix s'écrièrent: *Dieu le veut! Dieu le veut!* Cette fureur épidémique gagna tous les ordres de l'état. Ce n'étaient pas seulement les seigneurs et les nobles

de ce siècle guerrier qui prirent les armes avec leurs vassaux; ils auraient pu être séduits par l'audace même de cette expédition romanesque; mais on vit encore des hommes d'une condition obscure et pacifique, des ecclésiastiques de tous les rangs, des femmes même et des enfans s'engager à l'envi dans une entreprise qu'on regardait comme pieuse et méritoire. Si nous pouvons en croire les témoignages réunis des auteurs contemporains, six millions d'hommes prirent la croix²; c'est la marque par laquelle se distinguaient ceux qui se dévouaient à cette sainte guerre, et qui lui a donné le nom qu'elle a conservé. *L'Europe entière*, disait la princesse Comnène, *paraissait comme arrachée de ses fondemens et prête à se précipiter de tout son poids sur l'Asie*³. L'ivresse de ce zèle fanatique, loin de se dissiper au bout de quelque temps, est aussi remarquable par sa durée que par son extravagance. Pendant deux siècles entiers l'Europe sembla n'avoir eu d'autre objet que de conquérir ou de garder la Terre-Sainte, et ne cessa d'y faire passer successivement des armées nombreuses (13).

Rien ne pouvait résister aux premiers efforts d'une armée dont la valeur était exaltée par l'enthousiasme religieux. Une partie de l'Asie-Mineure, la Syrie et la Palestine, furent bientôt enlevées aux infidèles; la bannière de la croix fut arborée sur la montagne de Sion; un corps de ces aventuriers qui avaient pris les armes contre les mahométans, s'empara de Constantinople, la capitale de l'empire chrétien en Orient; et pendant la moitié d'un siècle, le trône impérial fut occupé par un comte de Flandre et par ses descendants. La violence inattendue du premier choc des croisés rendit leurs premières conquêtes faciles; mais ils trouvèrent ensuite une prodigieuse difficulté à les conserver. Des établissemens si éloignés de l'Europe, entourés de nations guerrières et animées d'un zèle fanatique qui ne le cédait guère à celui des croisés mêmes, étaient sans cesse exposés à une destruction prochaine. Avant la fin du treizième siècle, les chrétiens furent chassés de toutes les possessions qu'ils avaient dans l'Asie, et dont la conquête leur avait coûté des millions d'hommes et des

¹ *Chronic. Will. Godelli, ap. Bouquet, Recueil des historiens de France, tom. X, p. 262. Vita Abbonis, ib. p. 332. Chronic. S. Pantaleonis, ap. Eccard, Corp. crip. medii ævi, vol. 1, p. 909. Annalista saxo, ib. 576.*

² Fulcherius Carnotensis, *apud Bongarsil Gesta Dei per Francos*, vol. 1, 387. edit Han. 1711.

³ Alexias, lib. X, *op. Biz. script.* vol. XI, p. 224.

trésors immenses. Ainsi la seule entreprise pour laquelle toutes les nations de l'Europe se soient jamais réunies et qu'elles aient soutenue avec autant d'ardeur que d'opiniâtreté, n'est plus aujourd'hui qu'un monument éclatant de la folie humaine.

Ces expéditions, tout extravagantes qu'elles étaient, produisirent cependant d'heureux effets, qu'on n'avait pu ni attendre ni prévoir. Les croisés, en marchant vers la Terre-Sainte, traversèrent des pays mieux cultivés et des états plus civilisés que les leurs. C'était en Italie qu'ils se rassemblaient dans les commencemens. Venise, Gènes, Pise et d'autres villes avaient commencé à cultiver le commerce et se polissaient en s'enrichissant. Les croisés allaient ensuite par mer en Dalmatie, d'où ils continuaient leur route par terre jusqu'à Constantinople. Il est vrai que l'esprit militaire était depuis longtemps éteint dans tout l'empire d'Orient, et qu'un despotisme, de l'espèce la plus dangereuse, y avait presque anéanti toute vertu publique; mais Constantinople, qui n'avait jamais été ravagée par les nations barbares, était la plus grande, ainsi que la plus belle ville de l'Europe, et la seule où il restât encore quelque image de l'ancienne politesse et dans les mœurs et dans les arts. La puissance maritime de l'empire d'Orient était considérable, et des manufactures très précieuses y subsistaient encore. Constantinople était l'unique entrepôt de l'Europe pour les productions des Indes orientales. Quoique les Sarrasins et les Turcs eussent dépouillé l'empire de plusieurs de ses plus riches provinces et l'eussent resserré dans des bornes fort étroites, cependant ces sources de richesses entretenaient à Constantinople non-seulement l'amour du faste et de la magnificence, mais encore un reste de goût pour les sciences; et à cet égard l'Europe entière était fort au-dessous de cette ville fameuse. Les croisés trouvèrent dans l'Asie même les débris des sciences et des arts que l'exemple et les encouragemens des califes avaient fait naître dans leur empire. Quoique les historiens des croisades eussent porté toute leur attention sur d'autres objets que sur l'état de la société et des mœurs parmi les nations de l'Orient; quoique la plupart d'entre eux n'eussent même ni assez de goût, ni assez de lumières pour observer et pour bien peindre ce qu'ils voyaient, cependant ils

nous ont transmis des traits si frappans de l'humanité et de la générosité de Saladin et de quelques autres chefs des mahométans, qu'on ne peut s'empêcher de prendre de leurs mœurs l'idée la plus avantageuse. Il était impossible que les croisés parcourussent tant de pays, qu'ils vissent des lois et des coutumes si diverses, sans acquérir de l'instruction et des connaissances nouvelles. Leurs vues s'étendirent; leurs préjugés s'affaiblirent; de nouvelles idées germèrent dans leurs têtes; ils virent en mille occasions combien leurs mœurs étaient grossières en comparaison de celles des Orientaux policés; et ces impressions étaient trop fortes pour s'effacer de leur mémoire lorsqu'ils étaient de retour dans leur pays natal. D'ailleurs il y eut, pendant deux siècles entiers, un commerce assez suivi entre l'Orient et l'Occident; de nouvelles armées marchaient continuellement d'Europe en Asie, tandis que les premiers aventuriers revenaient chez eux et y rapportaient quelques-unes des coutumes avec lesquelles ils s'étaient familiarisés par un long séjour dans ces terres étrangères. Aussi l'on peut remarquer que, même peu de temps après le commencement des croisades, il y eut plus de magnificence à la cour des princes, plus de pompe dans les cérémonies publiques, plus d'élégance dans les plaisirs et dans les fêtes; le goût même des aventures devint plus romanesque et s'accrut sensiblement dans toute l'Europe. C'est à ces bizarres expéditions, effet de la superstition et de la folie, que nous devons les premiers rayons de lumière qui commencèrent à dissiper les ombres de l'ignorance et de la barbarie.

Mais ces effets salutaires des croisades ne se firent sentir que lentement. Leur influence sur l'état de la propriété territoriale, et par conséquent sur celui du pouvoir, fut plus immédiate et en même temps plus sensible.

Les nobles qui prirent la croix et s'engagèrent à marcher vers la Terre-Sainte virent bientôt qu'ils avaient besoin de sommes considérables pour faire les frais d'une si longue expédition et pour être en état de paraître à la tête de leurs vassaux avec la dignité qui leur convenait. Le génie du système féodal ne leur permettait pas d'imposer des taxes extraordinaires à leurs sujets, qui n'étaient pas accoutumés à en payer. Il ne leur restait donc d'autre

ressource pour se procurer les sommes dont ils avaient besoin, que de vendre leurs terres. Comme tous les esprits étaient exaltés par les idées romanesques des conquêtes qu'ils espéraient faire en Asie, et par le désir de recouvrer la Terre-Sainte, désir si ardent qu'il faisait taire toutes les passions, les seigneurs abandonnèrent sans répugnance leurs héritages et les vendirent à vil prix, pour aller, en aventuriers, chercher de nouveaux établissemens dans des pays inconnus. Aucun des différens souverains de l'Europe ne s'était engagé dans la première croisade, et tous saisirent avec empressement une occasion si favorable pour réunir à peu de frais à leurs couronnes des domaines considérables¹. D'ailleurs plusieurs grands barons étant morts dans la guerre sainte sans laisser d'héritiers, leurs fiefs retournèrent de droit à leurs suzerains; et ces accroissemens de propriété, aussi bien que de puissance, ajoutèrent à l'autorité royale tout ce que perdait celle de l'aristocratie. D'un autre côté l'absence de plusieurs vassaux puissans, accoutumés à en imposer et souvent à donner la loi à leurs souverains, offrit à ceux-ci une occasion d'étendre leur prérogative et d'acquiescer une influence qu'ils n'avaient jamais eue auparavant. Ajoutez à ces circonstances réunies que tous ceux qui prirent la croix se mirent sous la protection immédiate de l'Eglise, qui lança ses plus redoutables anathèmes contre quiconque voudrait nuire ou faire injure à ceux qui se dévouaient à cette sainte expédition. Les querelles et les hostilités particulières, qui jusqu'alors avaient banni l'ordre et la paix de tout état féodal, furent tout à coup suspendues, ou s'éteignirent entièrement; l'administration de la justice commença à prendre une forme plus solide et plus constante, et l'on fit enfin quelques pas vers l'établissement d'un système plus régulier d'administration et de police dans les différens royaumes de l'Europe² (14).

Les effets que les croisades produisirent sur l'état du commerce de l'Europe ne furent pas moins sensibles que ceux dont je viens de parler. Les premières troupes qui s'enrôlèrent sous

l'étendard de la croix, et que Pierre l'Ermite et Godefroy de Bouillon conduisirent à Constantinople par l'Allemagne et la Hongrie, eurent prodigieusement à souffrir, tant par la longueur de la marche que par la férocité des habitans de ces pays. Les armées qui se formèrent ensuite, instruites par l'expérience des premières, se gardèrent bien de prendre la même route, et aimèrent mieux aller par mer que de s'exposer aux mêmes dangers. Venise, Gènes et Pise leur fournirent les bâtimens de transport sur lesquels ils s'embarquèrent. Ces villes requèrent de ces armées nombreuses de croisés des sommes prodigieuses pour le fret seul de leurs vaisseaux³; ce ne fut cependant qu'une petite partie de l'argent qu'elles retirèrent des expéditions de la Terre-Sainte. Les croisés firent marché avec elles pour avoir des provisions et des munitions de guerre. Tandis que les armées s'avançaient par terre, les flottes se tenaient sur la côte, fournissaient aux troupes tout ce qui leur était nécessaire, et absorbaient tous les bénéfices de cette branche lucrative de commerce. Les succès qu'eurent d'abord les armes des croisés, procurèrent aux villes commerçantes des avantages encore plus solides. Il existe encore des chartes par lesquelles on accorde aux Vénitiens, aux Pisans et aux Génois les immunités les plus étendues dans les différens établissemens formés en Asie par les chrétiens. Toutes les marchandises qu'ils importaient ou exportaient étaient exemptes de toute imposition; et on leur avait donné en propriété des faubourgs entiers dans quelques-unes des villes maritimes, et dans les autres de grandes rues et beaucoup de maisons. Ils avaient aussi, par ces mêmes chartes, le privilège de faire juger suivant leurs lois, et par des juges qu'ils nommaient eux-mêmes, toutes les contestations élevées entre des personnes qui commerciaient sous leur protection ou qui étaient établies dans l'enceinte du terrain qu'on leur avait accordé⁴. Lorsque les croisés s'emparèrent de Constantinople et placèrent un d'entre eux sur le trône d'Orient, les états d'Italie surent mettre à profit cette révolution. Les Vénitiens, qui avaient concerté l'entreprise et qui eurent beaucoup de part à l'exécution, ne négligèrent aucun des

¹ Willelm. Malmesbur. Guibert. Abb., *apud* Bongars, vol. I, 481.

² Du Cange, *Glossar. voce* Cruce signatus. *Guil, Abbas, ap.* Bongars, vol. I, 480, 482.

³ Muratori *Antiq. italic. med. ævi*, vol. II, p. 905.

⁴ *Ibid.*, p. 906, etc.

avant
succé
l'anci
ques-
Plusi
conce
rent
ainsi
saint
ces n
décor
lie, c
parle
pend

Da
en co
obtin
muni
plus
pand
meut

Le
un sy
usurp
lérabl
à un
de ce
guère
press
bitaie
de le
levaie
oblig
sur en
étaier
bles
poscr
testan
vie 2.
des t
rité,
gneur
comm
pas p

¹ VII
² Da
donna
³ Or
p. 203,
Spicel

avantages qu'ils avaient droit d'attendre du succès. Ils se rendirent maîtres d'une partie de l'ancien Péloponèse dans la Grèce, et de quelques-unes des îles les plus fertiles de l'Archipel. Plusieurs branches importantes de commerce, concentrées jusqu'alors à Constantinople, furent transportées à Venise, à Gênes ou à Pise : ainsi divers événements occasionés par la guerre sainte ouvrirent successivement plusieurs sources nouvelles de richesses, et les trésors qui en découlèrent¹ dans les villes commerçantes d'Italie, concoururent, avec l'institution dont je vais parler, à établir sur une base solide leur indépendance et leur liberté.

Dans le même temps les villes se formèrent en communautés ou corporations politiques, qui obtinrent le privilège d'avoir une juridiction municipale : ce changement contribua peut-être plus qu'aucune autre cause à introduire et à répandre en Europe les principes d'un gouvernement régulier, de la police et des arts.

Le gouvernement féodal avait dégénéré en un système d'oppression. Les nobles, dont les usurpations étaient devenues excessives et intolérables, avaient réduit le corps entier du peuple à un état de véritable servitude ; et la condition de ce qu'on appelait les *hommes libres* n'était guère meilleure que celle du peuple. Cette oppression n'était pas le partage de ceux qui habitaient la campagne et cultivaient les terres de leurs seigneurs. Les villes et les villages relevaient de quelque grand baron, dont ils étaient obligés d'acheter la protection, et qui exerçaient sur eux une juridiction arbitraire. Les habitans étaient privés des droits naturels et inaliénables de l'espèce humaine. Ils ne pouvaient disposer des fruits de leur industrie, ni par un testament, ni par aucun acte passé pendant leur vie². Ils n'avaient même pas le droit de donner des tuteurs à leurs enfans dans l'âge de minorité, et ils étaient obligés d'acheter de leur seigneur la permission de se marier³. S'ils avaient commencé un procès en justice, il ne leur était pas permis de le terminer à l'amiable, parce que

cet accommodement aurait privé le seigneur, au tribunal duquel l'affaire se plaiderait, des droits qui lui revenaient lorsqu'il rendait la sentence⁴. On exigeait d'eux, sans indulgence et sans pitié, des services de toute espèce, souvent aussi humilians qu'onéreux. L'esprit d'industrie était gêné dans quelques villes par des réglemens absurdes, et dans d'autres par d'injustes exactions. Les maximes étroites et tyranniques d'une aristocratie militaire ne pouvaient manquer d'arrêter le progrès de toute industrie⁵.

Mais dès que les villes d'Italie eurent commencé à tourner leur attention vers le commerce et à se former quelque idée des avantages qu'elles pouvaient en retirer, elles songèrent bientôt à secouer le joug des seigneurs insolens, et à établir un gouvernement libre et égal, qui assurât parmi les habitans la propriété des biens, et encourageât les arts et l'industrie. Les empereurs d'Allemagne, surtout ceux des maisons de Franconie et de Souabe, dont la résidence était éloignée de l'Italie, ne possédaient dans ce pays qu'une juridiction faible et bornée. Leurs querelles éternelles, soit avec les papes, soit avec leurs propres vassaux, occupaient sans cesse leurs armes, et ne leur permettaient pas de fixer leur attention sur l'intérieur de l'Italie. Ces circonstances encourageaient, vers le commencement du onzième siècle, quelques-unes des villes d'Italie à s'arroger de nouveaux privilèges, à s'unir ensemble par des liens plus étroits, et à se former en corps politiques qui se gouvernaient d'après des lois établies par le consentement général des habitans⁶. Les droits que plusieurs villes acquirent par ces usurpations heureuses ou hardies, d'autres les achetèrent des empereurs, qui croyaient faire un marché très avantageux en vendant au poids de l'or des immunités qu'ils n'étaient pas en état de refuser. Quelques villes obtinrent gratuitement les mêmes privilèges de la générosité ou de la facilité des princes de qui elles relevaient. La grande augmentation de richesses que les croisades produisirent en Italie occasiona une nouvelle espèce de fermentation et d'activité dans les esprits, et fit naître une pas-

¹ Villehardouin, *Hist. de Constant.*, 105, etc.

² Dacherii *Spicel.*, tom. XI, 374, 375. *Ed. in-4°. Ordonnances des rois de France*, tom. III, 204, n. 2, 6.

³ *Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 22, t. III, p. 203, n. 1. Muratori *Antiq. ital.*, vol. IV, p. 20. Dacherii *Spicel.*, vol. XI, 325, 341.

⁴ Dacherii, *Spicel.*, vol. IX, 821.

⁵ *Observ. sur l'hist. de France*, par M. l'abbé de Mably, tom. II, p. 296.

⁶ Muratori, *Antiq. ital.*, vol. IV, p. 5.

sion si générale et si vive pour l'indépendance et la liberté, qu'avant la fin de la dernière croisade toutes les villes considérables d'Italie avaient acheté ou extorqué des empereurs beaucoup de droits et de privilèges (15).

Cette innovation n'eut pas plus tôt été établie en Italie, qu'elle commença à s'introduire en France. Louis-le-Gros, jaloux d'élever une nouvelle puissance pour contre-balancer celle des grands vassaux, qui souvent donnaient la loi au monarque même, adopta le premier l'idée d'accorder de nouveaux privilèges aux villes situées dans ses domaines. Par ces privilèges, appelés *chartes de communauté*, il affranchit les habitans, abolit toute marque de servitude, et les établit en corporations ou corps politiques, qui furent gouvernés par un conseil et des magistrats de leur propre choix. Ces magistrats eurent le droit d'administrer la justice dans l'enceinte de leur territoire, de lever des taxes, d'incorporer et d'exercer la milice de la ville, qui, à la première réquisition du souverain, se mettait en campagne, sous les ordres d'officiers nommés par la communauté. Les grands barons suivirent l'exemple du monarque, et accordèrent de semblables immunités aux villes de leurs territoires. Épuisés par les sommes immenses que leur avaient coûté les expéditions de la Terre-Sainte, ils adoptèrent avec empressement un nouveau moyen de se procurer de l'argent en vendant ces chartes de liberté; et quoique l'établissement des communautés fût aussi contraire à leurs principes politiques que dangereux pour leur puissance, l'attrait d'un secours présent leur fit mépriser le danger éloigné. En moins de deux siècles la servitude fut abolie dans la plupart des bourgs de France, qui, privés jusqu'alors de liberté, de juridiction et de privilège, devinrent par-là des communautés indépendantes (16). C'est encore vers le même temps que les grandes villes d'Allemagne commencèrent à acquérir de semblables immunités, et à jeter les fondemens de leur liberté actuelle (17). Cet usage se répandit promptement en Europe et fut adopté en Allemagne, en Espagne, en Angleterre, en Écosse et dans tous les états soumis au gouvernement féodal (18).

On ne tarda pas à sentir les bons effets de cette nouvelle institution, dont l'influence aussi puissante que salutaire s'étendit sur le gouver-

nement et sur les mœurs. Un grand corps de peuple fut affranchi de la servitude, ainsi que de toutes les impositions arbitraires et onéreuses auxquelles leur misérable état les assujettissait auparavant. Les villes, en acquérant le droit de communauté, devinrent autant de petites républiques gouvernées par des lois connues de tous les citoyens, et égales pour tous; la liberté était regardée comme une partie si essentielle de leur constitution, qu'un serf qui s'y réfugiait, et qui dans l'intervalle d'une année n'était pas réclamé, était aussitôt déclaré homme libre et admis au nombre des membres de la communauté¹.

Si une partie du peuple dut sa liberté à l'établissement des communautés, une autre partie lui fut redevable de sa sûreté. Les gouvernemens de l'Europe durant plusieurs siècles avaient été si barbares, que tout homme était obligé, pour sa conservation personnelle, de se mettre sous la protection de quelque baron puissant, dont le château, dans les temps de danger, était l'asile commun où chacun allait chercher sa sûreté. Mais des villes entourées de murs, dont les habitans, régulièrement exercés à la discipline militaire, se trouvaient unis par un intérêt commun, et s'obligeaient par les engagements les plus solennels à se défendre mutuellement, offraient au peuple des asiles beaucoup plus sûrs et plus commodes. Les nobles perdirent bientôt de leur autorité et de leur considération, dès qu'ils cessèrent d'être les seuls appuis auxquels le peuple pût avoir recours pour se garantir de la violence.

Les privilèges accordés aux cités, en diminuant le pouvoir de la noblesse, augmentèrent celui de la couronne. Comme il n'y avait point de troupes régulières sur pied dans les gouvernemens féodaux, le roi ne pouvait faire la guerre qu'avec les soldats que lui fournissaient les vassaux de la couronne, toujours jaloux de son autorité, et souvent révoltés contre lui; et il n'avait d'autres ressources pour subvenir aux dépenses du service public que les subsides que ces mêmes vassaux lui accordaient, presque toujours avec autant d'économie que de répugnance. Mais lorsque les membres des communautés eurent obtenu la permission de porter les

¹ Statut. Humberti Bellojoci, Dacher. *Spicel.*, vol. IX, 182, 185. *Charta. comit. Florent.*, ibid. 193.

Un grand corps de servitude, ainsi que les traites et onéreuses et les assujettissait quérant le droit de tant de petites ré- les lois connues de était obligé, pour partie si essentielle serf qui s'y réfu- d'une année n'était déclaré homme libre membres de la com-

sa liberté à l'éta- , une autre partie Les gouvernemens siècles avaient été était obligé, pour de se mettre sous n puissant, dont n danger, était cherchait à s'écarter de murs, dont les écés à la discipline ar un intérêt com- engagemens tes e mutuellement, es beaucoup plus nobles perdirent eur considération, seuls appuis aux s pourse garantir

cités, en dimi- e, augmentèrent n'y avait point de dans les gouver- ait faire la guerre missaient les vas- s jaloux de son contre lui; et il ur subvenir aux es subsides que eiaient, presque ie que de répu- res des commu- on de porter les

er, *Spicel.*, vol. IX, id. 193.

mes, et qu'ils eurent appris à s'en servir, cette innovation remédia à quelques égards au premier inconvénient, en donnant au monarque la disposition d'un corps de troupes indépendant des grands barons. D'un autre côté, les villes, par reconnaissance et attachement pour leurs souverains, qu'elles regardaient comme les premiers auteurs de leur liberté et les protecteurs de leurs privilèges contre l'esprit impérieux des nobles, accordèrent souvent à la couronne des secours d'argent qui donnèrent au gouvernement une force nouvelle¹.

La jouissance de la liberté produisit un changement si heureux dans la condition de tous les membres des communautés, qu'on les vit bientôt sortir de cet état de stupidité et d'inaction où les tenaient auparavant enchaînés l'oppression et la servitude. L'esprit d'industrie se ranima; le commerce devint un objet d'attention, et commença à fleurir. La population augmenta sensiblement. Enfin, l'indépendance et la richesse se montrèrent dans ces villes, qui avaient été si long-temps le siège de la pauvreté et de la tyrannie. La richesse amena le faste, puis le luxe qui marche toujours à sa suite; et quoique ce fût un faste sans goût, et du luxe sans délicatesse, il en résulta cependant plus de politesse dans les manières et plus de douceur dans les mœurs. Ce changement en produisit d'autres dans le gouvernement: la police se perfectionna; à mesure que les villes devinrent plus peuplées, et que les objets de commerce réciproque entre les hommes se multiplièrent, on sentit la nécessité de faire de nouveaux réglemens; et l'on comprit en même temps combien il était important pour la sûreté commune de faire observer ces réglemens avec la plus grande exactitude, et de punir avec autant de rigueur que de célérité ceux qui oseraient les enfreindre. C'est dans les villes que les lois et la subordination, aussi bien que la politesse des mœurs, ont pris naissance; et c'est de là qu'elles se sont répandues insensiblement dans les autres parties de la société.

Lorsque les habitans des villes eurent obtenu la franchise personnelle et la juridiction municipale, ils acquirent bientôt la liberté civile et quelque influence dans le gouvernement. C'était un principe fondamental dans le système féo-

¹ *Ordonnances des Rois de France*, t. 1, 602, 785, t. II, 318, 422.

dal, qu'aucun homme libre ne pouvait être gouverné et taxé que de son propre consentement. En conséquence, chaque baron appelait tous ses vassaux à sa cour, pour y former, d'un commun accord, les réglemens qu'ils jugeraient les plus avantageux à leur petite société; et ils accordaient en même temps à leur seigneur des subsides proportionnés à leurs moyens et à ses besoins.

Les barons eux-mêmes, en vertu du même principe de gouvernement, étaient admis à l'assemblée suprême de la nation, et concouraient avec le souverain à la formation des lois et à l'imposition des taxes. Selon le système primitif de la police féodale, le seigneur suzerain conservait la propriété directe des terres dont il avait accordé pour un temps la jouissance à ses vassaux: lorsque, dans la suite, les fiefs devinrent héréditaires, la loi supposa toujours l'existence de cet usage primitif, et un baron continua d'être regardé comme le tuteur de tous ceux qui résidaient dans ses domaines. Le conseil général de chaque nation, soit qu'il prit le titre de parlement, de diète, de cortès, ou d'états généraux, était d'abord uniquement composé des barons et des ecclésiastiques en dignité, qui tenaient immédiatement de la couronne. Les villes, soit qu'elles fussent situées dans les domaines du roi, ou sur les terres d'un sujet, avaient besoin de la protection du seigneur de qui elles relevaient. Elles n'avaient ni un titre légal, ni une existence politique qui pût les faire admettre dans l'assemblée législative, ou leur y donner quelque autorité: mais dès qu'elles furent affranchies et qu'elles formèrent des corporations, elles devinrent des parties légales et indépendantes de la constitution, et jouirent de tous les droits appartenans aux hommes libres. Le plus essentiel de ces droits était celui de donner sa voix pour faire de nouvelles lois et pour accorder les subsides; et il était naturel qu'un privilège si important fût recherché par des villes accoutumées à une forme de gouvernement municipal, suivant lequel on ne pouvait sans leur consentement ni établir aucun règlement nouveau ni lever de l'argent. La richesse, le pouvoir et la considération qu'elles acquirent en recouvrant leur liberté, donnèrent un grand poids à leurs prétentions; plusieurs événemens heureux et différentes circonstances favorables concoururent à en assurer le succès.

L'Angleterre fut un des premiers royaumes où les représentans des bourgs furent admis au grand conseil de la nation. Les barons qui prirent les armes contre Henri III, voulant attacher davantage le peuple à leur parti, et élever une plus forte barrière contre l'accroissement de la puissance royale, invitèrent ces représentans à venir au parlement. En France, Philippe-le-Bel, monarque qui joignait beaucoup d'audace à une grande sagacité, regarda les députés des villes comme des instrumens dont il pourrait se servir avec un égal avantage pour étendre la prérogative royale, pour contre-balancer le pouvoir exorbitant des nobles, et pour faciliter l'imposition de nouvelles taxes : ce fut dans cette vue qu'il introduisit aux états-généraux de la nation les représentans des villes qui avaient été établies en communautés¹. En Allemagne, la richesse et les immunités des villes impériales les mirent bientôt de niveau avec les membres les plus considérables du corps germanique : enhardis par le sentiment de leurs forces et de leur propre importance, elles demandèrent ensuite le privilège de former un banc séparé dans la diète, et l'obtinrent².

De quelque manière que les députés des villes eussent été admis dans les assemblées législatives, cette innovation influa beaucoup sur le gouvernement. Elle tempéra la rigueur de l'oppression aristocratique par un mélange de liberté populaire; elle procura au corps de la nation, qui jusques-là n'avait point eu de représentans, des défenseurs actifs et puissans, chargés de veiller à la conservation de ses droits et de ses privilèges; elle établit entre le roi et les nobles une puissance intermédiaire, à laquelle ils eurent alternativement recours; et cette puissance arrêta tout à tour les usurpations de la couronne et réprima l'ambition de la noblesse. Dès que les représentans des communautés eurent acquis un certain degré de crédit et d'influence dans le gouvernement, les lois commencèrent à prendre un caractère différent de celui qu'elles avaient eu jusqu'alors. Les législateurs, éclairés par de meilleurs principes, dirigèrent leurs vues vers d'autres objets. L'éga-

¹ Pasquier, *Recherches de la France*, pag. 81. Paris, 1663.

² Pfeffel, *Abrégé de l'Histoire et du droit public d'Allemagne*, pag. 408, 451.

lité, le bon ordre, le bien public, la réforme des abus, devinrent des idées communes et familières dans la société, et s'introduisirent bientôt dans les réglemens et la jurisprudence des nations européennes. C'est à cette nouvelle puissance introduite dans le corps législatif qu'on doit presque tous les efforts qui se sont faits en faveur de la liberté, dans les différens états de l'Europe. A mesure que les communes acquirent du crédit et de la considération, la rigueur de la domination aristocratique s'affaiblit; et les privilèges du peuple s'étendirent par degrés en proportion du décroissement de l'ancienne et excessive autorité des nobles (19).

Les habitans des villes ayant été déclarés libres par les chartes de communauté, la portion du peuple qui habitait dans la campagne et qui était occupée aux travaux de l'agriculture, commença à obtenir sa liberté, par la voie de l'affranchissement. Tant que le gouvernement féodal subsista dans toute sa rigueur, la masse entière du bas peuple était, comme on l'a déjà remarqué, réduite à l'état de servitude. C'étaient des esclaves, attachés à la terre qu'ils cultivaient, et qu'on pouvait céder ou vendre avec la terre même, à un nouveau propriétaire. L'esprit du système féodal n'était pas favorable à l'affranchissement, même de cette classe d'hommes : suivant une maxime généralement établie, il n'était pas permis à un vassal de diminuer la valeur d'un fief, au préjudice du seigneur de qui il l'avait reçu; en conséquence, on ne regarda pas comme valides les affranchissemens accordés par l'autorité du maître immédiat; et si l'acte n'était confirmé par le seigneur suzerain de qui le maître même tenait sa terre, l'esclave n'acquerrait pas un droit légitime à sa liberté. Il était donc nécessaire de remonter par toutes les gradations de la tenance féodale, jusqu'au roi qui était seigneur supérieur¹. Une forme de procédure si longue et si embarrassée ne pouvait manquer de décourager la pratique des affranchissemens. Les esclaves domestiques ou personnels durent souvent leur liberté à l'humanité ou à la bienfaisance des maîtres à qui ils appartenaient en propriété absolue, mais la condition des serfs attachés à la glèbe était beaucoup plus difficile à changer.

¹ *Établissement de saint Louis*, liv. II, chap. XXXIV Ordonnances, tom. I, 283; note a.

public, la réforme des communes et fa- introduisirent bien- jurisprudence des à cette nouvelle le corps législatif efforts qui se sont dans les différens que les communes considération, la r- stocratique s'affai- s'éteindirent par roissement de l'an- es nobles (19).

ayant été déclarés unauté, la por- dans la campagne vaux de l'agricul- sa liberté, par la tant que le gouver- toute sa rigueur, e était, comme on l'état de servitude. és à la terre qu'ils céder ou vendre iveau propriétaire. était pas favorable de cette classe ime généralement à un vassal de di- préjudice du sei- conséquence, on s les affranchisse- dn maître immé- né par le seigneur nc tenait sa terre, droit légitime à aire de remonter a tenance féodale, r supérieur !. Une et si embarrassée rager la pratique vages domestiques nt leur liberté à ace des maîtres à été absolue, mais s à la glèbe était ger.

liv. II, chap. XXXIV

L'indépendance et la liberté qu'une partie du peuple s'était procurées par l'établissement des communautés, inspira à l'autre portion le désir le plus vif d'obtenir les mêmes privilèges; et les seigneurs, frappés des avantages qu'ils avaient eux-mêmes retirés des premières concessions qu'ils avaient faites, se montrèrent très disposés à accorder des immunités nouvelles. L'affranchissement des esclaves devint plus fréquent. Les rois de France, cédant à la nécessité autant qu'au désir d'abaisser le pouvoir des nobles, s'occupèrent à en rendre la pratique universelle. Louis X, et son frère Philippe, rendirent des ordonnances par lesquelles ils déclarèrent: «Que la nature avait fait tous les hommes libres, et que leur royaume étant appelé le royaume des Francs, ils voulaient qu'il le fût en réalité comme de nom; qu'en conséquence ils ordonnaient que les affranchissemens fussent accordés dans toute l'étendue de leurs états, à des conditions justes et modérées !.» Ces édits furent exécutés sur-le-champ dans les domaines de la couronne. Un grand nombre de nobles, excités par l'exemple de leurs souverains, et surtout par l'appât des sommes considérables qu'ils pouvaient se procurer par les affranchissemens, donnèrent la liberté à leurs serfs, et l'esclavage s'abolit enfin insensiblement dans presque toutes les provinces de France (20).

Le gouvernement républicain qui s'était établi dans les plus grandes villes de l'Italie, y avait répandu des principes de gouvernement fort différens de ceux du système féodal; ces principes, fortifiés par les idées d'égalité que les progrès du commerce y avaient rendus familières, concoururent à y introduire l'usage d'affranchir les anciens esclaves *prédiaux*. Dans quelques provinces d'Allemagne, les personnes qui avaient été soumises à cette espèce de servitude, furent mises en liberté, et dans d'autres provinces, l'état de ces esclaves fut adouci. L'esprit de liberté avait déjà fait tant de progrès en Angleterre, que le nom et l'idée même de la servitude personnelle y furent anéantis sans aucun acte formel de la puissance législative.

Un changement si considérable dans la condition de la partie la plus nombreuse du peuple

ne pouvoit manquer d'avoir les suites les plus importantes. Le laboureur, disposant alors de sa propre industrie, et assuré de recueillir pour lui-même les fruits de son travail, devint le fermier des anciennes terres qu'il avait été forcé de cultiver auparavant pour le bénéfice d'un autre. Les noms odieux de maltre et d'esclave, les plus humiliantes de toutes les distinctions pour la nature humaine furent enfin anéantis. La liberté ouvrit une nouvelle carrière à l'industrie des affranchis, et leur fournit de nouveaux moyens de l'exercer et de l'étendre: l'espérance d'augmenter leur fortune et de s'élever à un état plus honorable, devint un aiguillon puissant pour animer leur activité et leur génie. Ainsi cette classe nombreuse d'hommes qui n'avaient auparavant aucune existence politique et n'étaient employés que comme de simples instrumens de travail, devinrent d'utiles citoyens, et servirent à augmenter la force ou les richesses de la société qui les avait admis au nombre de ses membres.

Les différens moyens auxquels on eut recours pour introduire plus de régularité, d'égalité et de vigueur dans l'administration de la justice, concoururent efficacement à perfectionner l'état civil de la société. Il est difficile de déterminer avec certitude quelle était la manière particulière de dispenser la justice, en usage chez les différentes nations barbares qui inondèrent l'empire romain. Si nous en jugeons par la forme de gouvernement qu'elles avaient adoptée, et par les idées qu'elles s'étaient faites de la nature de la société, nous avons lieu de croire que l'autorité du magistrat y était fort limitée, et par conséquent que les individus y jouissaient d'une indépendance fort étendue. La tradition et les monumens qui remontent vers ces temps obscurs et éloignés, justifient cette conjecture; on peut en conclure que les idées qu'on avait alors de la justice et la manière dont on l'exerçait dans toutes les parties de l'Europe, ne différaient guère de ce qu'on trouve à cet égard chez les sauvages qui sont encore dans l'état de nature. L'idée de maintenir l'ordre et la tranquillité de la société, en faisant exécuter régulièrement des lois connues; de faire poursuivre, au nom et sous l'autorité de la république, la vengeance des crimes qui attaquent la sûreté et la paix des individus; de considérer la *paix*

¹ Ordonnances des Rois, tom. I, pag. 583, 553.

tion des coupables comme un exemple public, destiné à prévenir les mêmes infractions aux lois; cette idée, dis-je, tient à des principes de gouvernement, trop déliés pour être saisis et surtout pour être mis en pratique par des barbares. On ne pouvait pas regarder le magistrat comme dépositaire du glaive de la justice; ce glaive était abandonné aux mains des particuliers. Le ressentiment personnel était presque le seul motif qui engageait à rechercher et poursuivre les crimes, et qui réglait le châtement des coupables. L'offensé était le seul qui eût droit de poursuivre l'agresseur, et d'exiger la punition, ou d'en dispenser. Un système de procédure judiciaire si barbare et si défectueux, qu'il paraît presque incompatible avec l'existence de toute société civile, ne pouvait pas manquer d'être une source de désordre et d'anarchie. La superstition concourut, avec cette ignorance profonde sur la nature du gouvernement, à gêner l'administration de la justice, ou à en rendre l'exercice arbitraire et variable. Le principal objet de la législation et de la politique, pendant plusieurs siècles, fut de chercher des remèdes à de si grands maux, en donnant à la justice un cours plus constant et plus régulier. Les réglemens qu'on a faits pour remplir cet objet peuvent se réduire à trois moyens principaux, dont l'explication, le développement et l'influence forment un des articles les plus intéressans de l'histoire de la société politique parmi les nations de l'Europe.

I. La première opération importante qui contribua à établir l'égalité dans l'administration de la justice, fut l'abolition du droit barbare, que les particuliers prétendaient avoir, de se faire la guerre les uns aux autres, en leur propre nom et de leur propre autorité. Il est aussi naturel à l'homme de repousser les injures et de chercher un dédommagement aux torts qu'on lui fait, que de cultiver l'amitié. Tant que la société reste dans son état de simplicité primitive, le premier sentiment est regardé comme un droit personnel, aussi inaliénable que le dernier. Le sauvage ne croit pas même avoir seulement le droit de venger ses propres injures; il embrasse avec la même vivacité les querelles de ses parens, de ses amis, de ses compagnons, de ceux avec qui l'honneur, l'intérêt, ou le sang l'a lié. Il n'a que des idées obscures et grossières sur les

principes de l'union politique; mais il est vivement affecté de tous les sentimens d'affection sociale et des obligations qui dérivent des relations du sang. La seule apparence d'un dommage ou d'un affront, fait à sa famille ou à sa tribu, aîsime dans son cœur une fureur subite, et il en poursuit les auteurs avec un ressentiment implacable. Il regarderait comme une lâcheté de remettre ce soin en d'autres mains que les siennes, et comme une infamie de laisser à d'autres le droit de décider quelle est la réparation qu'il doit exiger, ou la vengeance qu'il doit tirer.

Toutes les nations non civilisées, et particulièrement les anciens Germains et les autres Barbares qui ont détruit l'empire romain, ont eu sur la recherche et la punition des crimes, des maximes et des coutumes absolument conformes aux idées que je viens d'établir. Tant qu'ils ont conservé leur première simplicité de mœurs, et qu'ils ont été partagés en petites sociétés ou tribus, les défauts de ce système imparfait de jurisprudence criminelle (si toutefois on peut lui donner le nom de système), furent à peine sensibles. Lorsque ces mêmes peuples vinrent à s'établir dans les vastes provinces qu'ils avaient conquises et à former de grandes monarchies; lorsque de nouveaux objets d'ambition se présentant à leur esprit, contribuèrent à rendre leurs dissensions plus vives et plus fréquentes, ils auraient dû sans doute établir de nouvelles règles pour la réparation des torts, et soumettre à des lois générales et équitables ce qu'on avait abandonné jusqu'alors au caprice du ressentiment personnel. Mais des chefs fiers et farouches, accoutumés à se venger eux-mêmes de ceux qui les avaient offensés, ne voulaient pas se désister d'un droit qu'ils regardaient comme un privilège de leur ordre et une marque de leur indépendance. Des lois qui n'étaient soutenues que par l'autorité de princes sans puissance et de magistrats sans force ne pouvaient pas inspirer beaucoup de respect. Chez un peuple ignorant et grossier, l'administration de la justice n'était ni assez régulière, ni assez uniforme, pour imposer aux individus une soumission aveugle aux décisions du magistrat. Tout baron, qui se croyait insulté ou attaqué dans ses biens, endossait son armure et allait, à

¹ Tacit., de Mor. German., cap. 21, *Vcl. Patere*, tit. II, cap. 119.

la tête.
tice.
de gu
ne so
qui n
ne vo
sions
d'une
l'épée
les va
loppé
de re
joind
seule
s'exp
Ain
rent
guerr
partie
nature
roces
tout l
penda
c'était
les sei
des ra
d'une
de ces
une pa
si cet
turel
tive de
Les
perpét
pressa
cher u
rens
privilé
point
une p
autori
expres
invent
bonhe
que vi
trop c
établi.

² Beau
et les no
³ Cap

la tête de ses vassaux, demander ou se faire justice. Son adversaire se mettait comme lui en état de guerre pour se défendre. Ni l'un ni l'autre ne songeaient à en appeler à des lois sans force, qui n'auraient pu les protéger. Ni l'un ni l'autre ne voulaient soumettre les intérêts de leurs passions les plus impérieuses aux lentes décisions d'une procédure judiciaire : c'était à la pointe de l'épée que devait se décider l'affaire : les parens et les vassaux des deux rivaux se trouvaient enveloppés dans la querelle et n'avaient pas la liberté de rester neutres. Ceux qui refusaient de se joindre au parti à qui ils appartenaient, non-seulement se vouaient à l'infamie, mais encore s'exposaient à encourir des peines légales.

Ainsi les différens royaumes de l'Europe furent en proie pendant plusieurs siècles à des guerres intestines, allumées par des animosités particulières et soutenues avec toute la fureur naturelle à des hommes qui ont des mœurs féroces et des passions violentes. Le domaine de tout baron était une espèce de territoire indépendant et séparé de celui de ses voisins ; et c'était un sujet perpétuel de contestations entre les seigneurs différens. Le mal s'invétéra et jeta des racines si profondes, qu'on en vint à fixer d'une manière authentique la forme et les lois de ces guerres particulières ; ces réglemens firent une partie du système de jurisprudence¹, comme si cet usage eût été fondé sur quelque droit naturel de l'homme, ou sur la constitution primitive de la société civile.

Les calamités qu'entraînaient ces hostilités perpétuelles rendirent le mal si général et si pressant qu'on sentit enfin la nécessité d'y chercher un remède. Les princes tentèrent par différens moyens d'ôter aux nobles ce funeste privilège qu'ils s'étaient arrogé. Il n'y avait point de souverain qui ne fût intéressé à abolir une pratique qui rendait presque nulle son autorité. Charlemagne défendit par une loi expresse les guerres particulières, comme une invention du diable pour détruire l'ordre et le bonheur de la société² ; mais un seul règne, quelque vigoureux et quelque actif qu'il fût, était trop court pour extirper un usage si solidement établi. Au lieu de confirmer cette prohibition

salutaire, les faibles successeurs de Charlemagne osèrent à peine appliquer des palliatifs au mal. Ils déclarèrent qu'il ne serait permis à personne de commencer la guerre qu'après avoir envoyé un défi formel aux parens et aux vassaux de son adversaire ; ils ordonnèrent que, lorsqu'un délit commis donnerait lieu à une guerre particulière, l'offensé serait obligé de laisser écouler quarante jours avant que d'attaquer les vassaux de l'agresseur ; ils enjoignirent à tous les sujets de suspendre leurs querelles personnelles, et de cesser les hostilités dès que le roi serait engagé dans une guerre avec les ennemis de la nation. L'Église se joignit au magistrat civil et interposa son autorité pour anéantir une coutume si opposée à l'esprit du christianisme. Plusieurs conciles publièrent des décrets pour défendre les guerres particulières, et lancèrent les anathèmes les plus sévères contre quiconque oserait troubler la paix de la société, en réclamant ou en exerçant ce droit barbare. On fut obligé d'invoquer le secours de la religion pour combattre et pour adoucir la férocité des mœurs. Différentes personnes assurèrent que le Tout-Puissant leur avait fait connaître par des visions et des révélations qu'il désapprouvait cet esprit de vengeance, qui armait une partie du genre humain contre l'autre. On somma les hommes, au nom de Dieu, de remettre l'épée dans le fourreau, et de respecter les lieux sacrés qui les unissaient comme chrétiens et comme membres de la même société. Mais cette réunion de la puissance civile et de l'autorité ecclésiastique, quoique fortifiée encore par tout ce qui pouvait imposer à l'esprit crédule de ces siècles barbares, ne produisit cependant d'autre effet que des cessations momentanées d'hostilités et des suspensions d'armes pendant certains jours et certaines saisons consacrées aux actes de piété les plus solennels. Les nobles continuèrent à soutenir leur dangereux privilège ; ils refusèrent d'obéir à quelques-unes des lois qui avaient été faites pour l'abolir ou le limiter et en éludèrent d'autres ; ils présentèrent des requêtes, firent des représentations ; enfin, ils disputèrent pour la conservation du droit de faire la guerre particulière, comme pour la distinction la plus éclatante et la plus honorable de leur ordre. On voit, jusque dans le quatorzième siècle, des nobles de différentes provinces de France

¹ Beaumanoir, *Coutumes de Beauvoisis*, chap. lxx, et les notes de Thomassière, pag. 447.

² *Capitul. A. D. 801. Éd. Baluz.*, vol. II, pag. 371.

réclamer encore l'ancienne méthode de terminer leurs différends par l'épée, et refuser de se soumettre à la décision juridique des tribunaux. Ce n'est pas tant à l'empire des lois et des statuts qu'il faut attribuer l'extinction entière de cet usage, qu'à l'accroissement successif de l'autorité royale et aux progrès insensibles de la raison et des lumières, qui ont donné des notions plus justes des principes du gouvernement, de l'ordre, et de la sûreté publique (21).

II. La forme de procédure par le combat judiciaire était une autre coutume absurde dont l'abolition contribua sensiblement à introduire une police régulière, qui pût assurer à la fois l'ordre public et la tranquillité particulière. Suivant le droit de la guerre privée, le sort des armes décidait plusieurs des contestations qui s'élevaient entre les individus, comme les querelles qui s'élevaient entre les nations; les procédures par le combat judiciaire, qui s'était ensuite introduit dans tous les pays de l'Europe, avaient banni toute équité des tribunaux et n'établissaient que la force et le hasard pour seule règle des jugemens. Chez les nations civilisées, tous les engagements ou contrats de quelque importance se faisaient par écrit; la représentation de l'acte suffisait ensuite pour établir le fait et pour déterminer avec précision ce qui avait été stipulé pour chacune des parties contractantes. Mais chez un peuple ignorant et grossier, où il était si rare de savoir lire et écrire qu'il suffisait de posséder ces deux talens pour mériter le nom de clerc ou savant, on n'écrivait guère que les traités que les princes faisaient entre eux, les privilèges et les chartes qu'ils accordaient à leurs sujets, ou des actes particuliers de la plus grande conséquence par leur nature et leurs effets. La plupart des affaires de la vie commune ne se traitaient que par des promesses verbales. Ainsi, dans un grand nombre de procès civils, non-seulement il était difficile de trouver des preuves suffisantes pour fixer les prétentions réciproques des parties, mais encore la fraude et le mensonge étaient encouragés par l'espérance presque certaine de l'impunité. L'embarras n'était pas moins grand dans les causes criminelles, où il s'agissait de vérifier un fait, ou de détruire une accusation. Des nations barbares n'avaient guère l'idée de la nature et des

effets de la preuve légale. Comment définir avec précision l'espèce de témoignage qu'un juge doit chercher? Comment déterminer quand il doit insister sur des preuves positives et quand il peut se contenter des preuves tirées des circonstances? Comment comparer le rapport de plusieurs témoins qui se contredisent, et fixer le degré de confiance que chacun d'eux mérite? C'étaient là des discussions trop subtiles et trop compliquées pour la jurisprudence de ces siècles de ténèbres. Ce fut pour éluder ces difficultés qu'on introduisit dans les tribunaux une forme de procédure plus simple et pour les affaires civiles et pour les causes criminelles. Dans tous les cas où la notoriété du fait ne présentait pas la preuve la plus claire et la plus directe, l'accusé ou celui contre qui on intentait action était appelé légalement, ou s'offrait de lui-même à se purger par serment de l'imputation formée contre lui; et s'il déclarait par serment son innocence, il était absous sur-le-champ¹. Cet absurde usage n'était propre qu'à assurer à la fraude le secret et l'impunité, en rendant la tentation du parjure si puissante qu'il n'était pas aisé d'y résister. On éprouva bientôt les dangereux effets qui résultaient nécessairement d'une semblable coutume; et pour les prévenir, les lois ordonnèrent que les sermens seraient administrés avec la plus grande solennité et avec les circonstances les plus propres à inspirer aux hommes un saint respect, ou du moins une terreur superstitieuse². Ce moyen fut d'un faible secours. On se familiarisa bientôt avec ces cérémonies, qui imposèrent d'abord à l'imagination, mais dont l'effet s'affaiblit insensiblement par l'habitude. Des hommes qui ne craignaient pas d'outrager la vérité ne pouvaient être long-temps retenus par l'appareil d'un serment. Les législateurs ne tardèrent pas à s'en apercevoir, et ils cherchèrent un nouvel expédient pour rendre plus certaine et plus satisfaisante la preuve par serment. Ils exigèrent que l'accusé comparût avec un certain nombre d'hommes libres, ses voisins ou ses parents, qui donneraient plus de poids au serment, en jurant eux-mêmes qu'ils croyaient tout ce que

¹ *Leg. Burgund.* tit. viii et xlv. *Leg. Aleman.*, tit. lxxxix. *Leg. Baiwar.* tit. viii, §. 5, 2.

² Du Cange, *Gloss. voc.* Juramentum, vol. III, p. 1607. *edit. benedict.*

l'accusé étaient variés litige, était a moins Mais c en atte sieurs qui ne ner, da taché, par les hardi p ver des prêts à qui lui peler d sûreté à songe e continué faits co rendre si éviden blique c

Nos a mais ils de formi prudenc une méth de préve lèrent au la décisio toute sag cas, l'acc soumetta égalemen son bras morceau ou march brasées. cusateur ves divers pieuses; le princip

¹ Du Can
² Spelma
Hist. lib. v.
³ *Leg. l.*

l'accusé avait affirmé. Ces espèces de témoins étaient appelés *compurgateurs* ; leur nombre variait selon l'importance de l'objet qui était en litige, ou la nature du crime dont un homme était accusé¹. Dans certains cas, il ne fallait pas moins que le concours de trois cents de ces témoins auxiliaires pour faire acquitter l'accusé². Mais ce moyen ne produisit point l'effet qu'on en attendait. Il a régné en Europe pendant plusieurs siècles un principe de point d'honneur, qui ne permettait pas à un homme d'abandonner, dans aucun cas, le chef auquel il s'était attaché, ou les personnes auxquelles il était uni par les liens du sang. Quiconque était alors assez hardi pour enfreindre les lois, était sûr de trouver des adhérens entièrement dévoués, tout prêts à le défendre et à le servir de la manière qui lui conviendrait le mieux. La formalité d'appeler des compurgateurs n'offrit donc qu'une sûreté apparente et non réelle contre le mensonge et le parjure ; et tant que les tribunaux continuèrent de s'en rapporter, sur chacun des faits contestés, au serment du défendeur, ils rendirent des jugemens dont l'iniquité était si évidente, qu'ils soulevèrent l'indignation publique contre cette forme de procédure³.

Nos ancêtres sentaient tous ces inconvéniens ; mais ils ignoraient la manière d'y remédier et de former un système plus régulier de jurisprudence. Ils crurent cependant avoir découvert une méthode infaillible de démêler la vérité et de prévenir toute espèce de fraude ; ils en appelèrent au ciel même, et imaginèrent de laisser la décision de tous les cas litigieux à l'auteur de toute sagesse et de toute justice. Dans certains cas, l'accusé, pour prouver son innocence, se soumettait publiquement à différentes épreuves également périlleuses et effrayantes : il plongeait son bras dans l'eau bouillante, ou levait un morceau de fer rouge avec sa main toute nue, ou marchait pieds nus sur des barres de fer embrasées. En d'autres occasions, il défiait son accusateur au combat singulier. Toutes ces épreuves diverses étaient consacrées par des cérémonies pieuses ; les ministres de la religion y jouaient le principal rôle, et l'on invoquait le secours du

Tout-Puissant pour qu'il manifestât le crime et protégéât l'innocence. Les accusés qui subissaient les épreuves sans se faire aucun mal, ou qui sortaient victorieux du combat, étaient déclarés absous par le *jugement de Dieu*⁴.

Parmi toutes les institutions absurdes et bizarres, enfantées par la faiblesse de la raison humaine, il n'y en a pas de plus extravagante que celle qui laissait au hasard, ou à la force et à l'adresse du corps, la décision de cas importants, où les biens, la réputation et la vie des hommes étaient intéressés. Il y avait cependant des circonstances qui devaient faire regarder aux nations ignorantes de l'Europe cette manière équivoque de décider toute espèce de contestation, comme un appel direct au ciel, et un moyen sûr pour connaître sa volonté. Lorsque les hommes ne sont pas en état de comprendre la manière dont Dieu peut gouverner l'univers par des lois fixes, constantes et générales, ils sont toujours portés à croire que dans tous les cas que leur intérêt ou leurs passions rendent importants à leurs propres yeux, l'Être suprême doit interposer d'une manière visible sa puissance pour venger l'innocence et punir le vice. Il aurait fallu beaucoup de lumière et de philosophie pour réformer cette erreur populaire ; mais toutes les idées qui régnaient en Europe pendant les siècles d'ignorance, au lieu de la réformer, ne servaient qu'à lui prêter une nouvelle force. Pendant plusieurs siècles, la religion consistait particulièrement à croire l'histoire légendaire d'une foule de saints, dont les noms grossissent le calendrier romain. Les fables qu'on débitait sur leurs miracles avaient été déclarées authentiques par des bulles de papes et des décrets de conciles ; elles faisaient le sujet principal des instructions que le clergé donnait au peuple, et le peuple les adoptait avec une admiration stupide et une aveugle crédulité. Les hommes s'accoutumèrent à croire que les lois de la nature pouvaient être suspendues ou altérées, pour les causes les moins importantes, et ils s'occupèrent à chercher dans l'ordre de l'univers des actes particuliers et extraordinaires de la puissance divine, plutôt qu'à y observer une marche régulière et l'exécution d'un plan général. Une superstition en produisit une autre. Celui qui

¹ Du Cange, *Gloss. voc. Juramentum*, v. III, p. 1599.

² Spelman, *Glossar. voc. Assath Gregor.* Turon. *Hist. lib. viii*, cap. ix.

³ *Leg. Longobard*, lib. II, tit. LV, § 32.

⁴ Muratori *Dissert. de judiciis Dei Antiq. Ital.*, vol. III, p. 612.

le. Comment définir
ent témoignage qu'un
ent déterminer quand
preuves positives et
des preuves tirées
pour comparer le rap-
qui se contredisent,
nce que chacun d'eux
ussions trop subtiles
jurisprudence de ces
pour éluder ces diffi-
ns les tribunaux une
simple et pour les
causes criminelles.
riété du fait ne pré-
lus claire et la plus
entre qui ou intentait
ment, ou s'offrait de
erment de l'imputa-
il déclarait par ser-
était absous sur-le-
n'était propre qu'à
et et l'impunité, en
parjure si puissante
résister. On éprouva
qui résultaient né-
le coutume ; et pour
nèrent que les ser-
avec la plus grande
stances les plus pro-
un saint respect, ou
stitieuse². Ce moyen
e familiarisa bientôt
posèrent d'abord à
et s'affaiblit insensi-
hommes qui ne crai-
rité ne pouvaient
l'appareil d'un ser-
ardèrent pas à s'en
t un nouvel expé-
naire et plus satisfai-
t. Ils exigèrent que
n certain nombre
ou ses parens, qui
au serment, en ju-
aient tout ce que

XLV. *Leg. Aleman.*,
§ 5, 2.
ntum, vol. III, p. 1607.

croyait que l'Être suprême avait bien voulu interposer miraculeusement sa puissance dans les frivoles occasions que rapportaient les légendes, était autorisé à croire que Dieu ne refuserait pas de manifester sa volonté dans les matières de plus grande importance, lorsqu'on s'en rapporterait solennellement à sa décision.

L'esprit militaire qui régnait en Europe pendant les siècles dont nous parlons concourut aussi avec les opinions superstitieuses à établir la forme de procédure par le combat judiciaire. Tout gentilhomme était toujours prêt à soutenir à la pointe de l'épée ce que sa bouche avait prononcé; c'était son premier principe d'honneur. Les nobles les plus distingués mettaient leur orgueil et leur gloire à défendre leurs droits par la force des armes, et à se venger par leurs mains de ceux qui les avaient offensés. Les jugemens par le combat favorisaient ces principes et flattaient les dispositions de la noblesse. Tout homme était chargé du soin de défendre son honneur et sa vie; et c'était à sa valeur à décider de la justice de sa cause et de sa réputation future. Cette étrange procédure devait donc en conséquence être regardée comme un des efforts les plus heureux d'une sage politique; et dès qu'elle se fut introduite dans les gouvernemens, tous les jugemens par l'eau ou le feu, et par les autres épreuves superstitieuses, tombèrent en désuétude, ou furent réservés pour les contestations qui s'élevaient entre des personnes d'un rang inférieur. Le combat judiciaire fut autorisé dans toute l'Europe et adopté dans tous les pays avec un égal empressement. Ce n'était pas seulement des points de fait incertains ou contestés, mais encore des questions de droit générales et abstraites, qu'on soumettait à la décision du combat; et cette méthode était regardée comme un moyen de découvrir la vérité, plus noble et en même temps moins incertain que la voie de la discussion et du raisonnement. Les parties intéressées, dont les esprits pouvaient être animés et aigris par la chaleur de la contradiction, n'étaient pas seules autorisées à défier leur antagoniste, et à le sommer de soutenir son accusation ou de prouver son innocence l'épée à la main; les témoins, qui n'avaient aucun intérêt au fond de l'affaire et qui étaient appelés pour déclarer la vérité, en vertu même des lois qui auraient dû les protéger,

les témoins étaient également exposés au danger d'un défi, et également obligés de soutenir par la voie des armes la vérité de leurs dépositions. Mais ce qui mettait le comble à l'absurdité de cette jurisprudence militaire, c'est que le caractère de juge ne mettait pas à l'abri de cette violence. Lorsqu'un juge était sur le point d'exposer son opinion, chacune des parties pouvait l'interrompre, l'accuser de corruption et d'iniquité dans les termes les plus injurieux, lui jeter le gantelet, et le défier de défendre en champ clos son intégrité; il ne pouvait pas, sans se déshonorer, refuser d'accepter le défi et de paraître dans la lice avec son adversaire.

Ainsi le combat judiciaire s'étendant par degré comme les autres abus fut bientôt mis en usage par des personnes de tous les rangs, et presque dans tous les cas litigieux. Les ecclésiastiques, les femmes, les enfans mineurs, les vieillards et les infirmes, qu'on ne pouvait ni avec justice ni avec décence forcer à prendre les armes et à soutenir eux-mêmes leur propre cause, étaient obligés de produire des champions, qui, par affection ou par intérêt, s'engageaient à combattre à leur place. Il était naturel qu'on revêtît de beaucoup de cérémonies une action qui était considérée et comme un appel direct à Dieu et comme une décision en dernier ressort des contestations de la plus grande importance. Toutes les circonstances relatives au combat judiciaire étaient réglées par les édits des princes, et expliquées dans les commentaires des jurisconsultes, avec l'exactitude la plus détaillée et même la plus superstitieuse. La connaissance approfondie de ces lois et de ces cérémonies était l'unique science dont se vantait alors une noblesse guerrière, ou qu'elle ambitionnait d'acquérir¹.

Cette coutume barbare corrompit bientôt entièrement l'ordre naturel de la justice dans les causes civiles, ainsi que dans les affaires criminelles. La force prit la place de l'équité dans tous les tribunaux de judicature, et Thémis fut bannie de son temple. Le discernement, les lumières, l'intégrité devinrent des qualités beaucoup moins nécessaires à un juge que la force du corps et la dextérité à manier les armes. Le con-

¹ Voyez dans le *Glossaire* de Spelman, *voc.* campus, un discours curieux sur les lois du combat judiciaire, par Thomas de Woodhook, duc de Gloucester, oncle de Richard 1^{er}.

rage et
bien pl
bonté
était d
pliquas
étaient

Com
moins
obligé
tions p
taille o
la patri
qualité
de l'éd
la vie.
lieu d'a
de l'équ
concou
et leur
souvera

Les
mens,
bles qu
yeux p
guerrie
sage. D
contre
aussi co
compati
princip
avaient
les adm
en d'au
reux ces
impress
et trop
mède;
puissan
de s'arr
connaiss
tée, pr
leurs p
treindre
bles. Un
faits en
Henri 1^{er}
de ces

l'objet

¹ Du Ca

² Bruss

rage et l'audace, l'adresse et la vigueur servent bien plus à assurer le gain d'un procès que la bonté de la cause et l'évidence des preuves. Il était donc impossible que les hommes ne s'appliquassent pas à cultiver des talens qui leur étaient d'une si grande utilité.

Comme la force et l'adresse n'étaient pas moins nécessaires dans les combats où l'on était obligé de s'engager pour soutenir ses prétentions particulières, que dans le champ de bataille où l'on combattait contre les ennemis de la patrie, l'acquisition ou la perfection de ces qualités guerrières durent être le grand objet de l'éducation et la principale occupation de la vie. Ainsi l'administration de la justice, au lieu d'accoutumer les hommes à obéir à la voix de l'équité et à respecter les décisions de la loi, concourut à augmenter la férocité des mœurs, et leur apprit à regarder la force comme l'arbitre souverain du juste et de l'injuste.

Les conséquences pernicieuses de ces jugemens, par la voie du combat, étaient si sensibles qu'elles ne purent échapper même aux yeux peu attentifs des hommes barbares et guerriers qui en avaient introduit et adopté l'usage. Dès les commencemens le clergé s'éleva contre cette pratique, et la représenta comme aussi contraire à l'esprit du christianisme qu'incompatible avec l'ordre et la justice¹. Mais les principes et les passions qui l'avaient établie avaient pris tant d'empire sur les esprits que les admonitions et les censures de l'Église, qui, en d'autres occasions, auraient frappé de terre ces mêmes hommes, ne firent alors aucune impression sur eux. Le mal était trop profond et trop invétéré pour céder à un semblable remède; il continua de faire des progrès, et la puissance législative sentit à la fin la nécessité de s'armer pour le détruire. Mais les rois, qui connaissaient combien leur autorité était limitée, procédèrent d'abord avec ménagement; leurs premiers efforts pour réprimer ou restreindre les combats judiciaires furent très faibles. Un des plus anciens réglemens qu'on ait faits en Europe pour cet objet fut l'ouvrage de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, qui défendit l'usage de ces combats dans les affaires civiles, dont l'objet ne passait pas une certaine somme².

Louis VII, roi de France, suivit cet exemple et rendit un édit dont les dispositions étaient les mêmes¹. Saint Louis, qui avait sur la législation des idées bien supérieures à celles de son siècle, s'occupa des moyens d'établir une jurisprudence plus parfaite, et de substituer la procédure par la voie des preuves à celle du combat; mais ses réglemens à cet égard n'eurent d'effet que dans l'étendue de son domaine; car les grands vassaux de la couronne jouissaient d'une autorité si indépendante, et étaient si fortement attachés à l'ancienne pratique des combats, que ce monarque n'osa pas étendre cette innovation à tout le royaume. Cependant quelques barons adoptèrent volontairement ses ordonnances. Les tribunaux de justice se déclarèrent contre cette forme barbare de jugemens, et s'occupèrent en toute occasion à en décridier la pratique. Mais les nobles attachaient tant d'honneur à ne se reposer que sur leur courage de la sûreté de leurs personnes et de leurs biens; ils s'élevèrent avec tant de chaleur contre la révocation de ce privilège particulier de leur corps, que les successeurs de saint Louis ne pouvant soumettre par l'autorité ces sujets trop puissans, et craignant même de les offenser, furent obligés non-seulement de tolérer, mais encore d'autoriser le même usage que ce roi avait projeté d'abolir². En d'autres pays de l'Europe, les nobles ne montrèrent pas moins de vigueur et d'opiniâtreté à défendre la coutume établie, et arrachèrent à leurs souverains de semblables concessions sur cet objet. Cependant tous les princes qui montrèrent de la fermeté et des talens ne perdirent jamais de vue cet objet de politique, et rendirent successivement plusieurs édits pour supprimer le combat judiciaire; mais l'observation qu'on a faite plus haut sur le prétendu droit des guerres particulières est applicable à la pratique de ce combat. Jamais un simple promulgation de lois et de réglemens ne suffit pour détruire un usage, quelque absurde qu'il soit, s'il est établi depuis long-temps, et s'il tire sa force des mœurs et des préjugés du siècle même où il est établi. Il faut que les opinions du peuple changent, et qu'il s'introduise dans l'état quelque nouvelle force capable de balancer et de vaincre la force qui soutient cet usage. Ce fut aussi un

¹ Du Cange, *Glossar. voc. Duellum*, vol. II. 1675.

² Brussel, *Usage des flefs*, vol. II, p. 962.

¹ *Ordonn. des Rois*, tom. I, p. 16.

² *Ibid.*, tom. I, p. 328, 390, 35.

changement semblable qui se fit en Europe, lorsque les lumières commencèrent à pénétrer par degrés dans les esprits, et que la société se perfectionna. A mesure que les princes étendirent leur autorité et leurs droits, il se forma une nouvelle puissance intéressée à détruire tous les usages favorables à l'indépendance des nobles. Le choc de ces forces opposées subsista pendant plusieurs siècles; quelquefois les nouveaux principes et les nouvelles lois paraissaient faire des progrès; mais les anciennes coutumes reprenaient ensuite de la vigueur; et quoique l'usage du combat judiciaire devint en général moins fréquent de jour en jour, cependant on en trouve encore des exemples jusqu'au seizième siècle dans les histoires de France et d'Angleterre. A mesure qu'il s'affaiblissait, l'administration de la justice prenait une forme plus régulière; les procédures des tribunaux étaient réglées par des lois fixes et connues, dont l'étude fit un objet essentiel de l'attention des juges; et lorsque cette cause principale de la férocité des mœurs fut entièrement anéantie, on vit les peuples d'Europe marcher à grands pas vers la civilisation et la politesse qui les distinguent aujourd'hui (22).

Une autre opération non moins importante que celle dont je viens de parler contribua beaucoup aussi à établir plus de règle, d'accord et de vigueur dans l'administration de la justice: ce fut la permission d'appeler aux tribunaux du roi des sentences rendues par les tribunaux des barons. De toutes les entreprises que les nobles, dans les gouvernements féodaux, osèrent tenter sur les droits des souverains, la plus extraordinaire fut de s'arroger le droit de rendre la justice dans toute l'étendue de leurs domaines, et de juger en dernier ressort toutes les causes civiles et criminelles. Dans d'autres nations on a vu des sujets lutter contre leurs princes, et chercher à étendre leur pouvoir et leurs droits; mais on ne trouve rien, dans l'histoire de ces débats, de semblable au droit que prétendirent les barons féodaux, et qu'ils parvinrent à obtenir. Il faut qu'il y ait eu dans leur esprit et leurs mœurs quelque singularité remarquable qui leur ait inspiré cette idée et les ait excités à soutenir une prétention si extraordinaire. Chez les peuples barbares qui conquièrent les différentes provinces de l'empire romain et y fondèrent de

nouveaux états, le sentiment de la vengeance était une passion trop violente pour souffrir aucun frein; elle n'aurait pu être réprimée que faiblement par l'autorité des lois. On a déjà observé qu'une personne offensée se réservait le droit de poursuivre son ennemi, de le punir elle-même, d'en tirer à son gré la vengeance la plus cruelle, ou d'accepter une compensation pour l'injure ou le dommage qu'elle avait souffert. Mais tant que ces peuples farouches continuèrent d'être les seuls juges dans leur propre cause, leurs haines furent éternelles et implacables; ils ne mirent des bornes ni à la violence ni à la durée de leur ressentiment. Les excès qui en résultèrent étaient si incompatibles avec la tranquillité et le bon ordre de la société, qu'on fut enfin obligé d'y chercher quelque remède. D'abord il intervint dans les querelles des médiateurs qui, par des raisons ou par des prières, déterminaient l'offensé à recevoir de l'agresseur un dédommagement, et à renoncer à toute poursuite ultérieure. Mais ces médiateurs, qui n'avaient ni autorité égale ni supériorité de rang, ne pouvaient obtenir qu'une soumission purement volontaire; on sentit bientôt la nécessité de nommer des juges et de leur donner une force suffisante pour faire exécuter leurs décisions. Des peuples guerriers devaient naturellement confier cet important emploi au chef auquel ils étaient accoutumés à obéir, dont ils estimaient le courage et respectaient l'intégrité; ainsi chaque chef dut être le commandant de sa tribu en temps de guerre et son juge en temps de paix. Chaque baron conduisit ses vassaux au champ de bataille, et leur administra la justice dans son château. La fierté de ses vassaux n'aurait pas voulu reconnaître une autre autorité, ni se soumettre à une autre juridiction. Mais dans les temps de trouble et de désordre, on ne pouvait exercer la fonction de juge sans se soumettre à beaucoup d'embarras, et sans courir même du danger; personne n'osait se charger de cet emploi, à moins qu'il n'eût assez de pouvoir pour protéger une des parties contre la violence du ressentiment personnel, et pour forcer l'autre à se contenter de la réparation qui serait fixée selon la nature de l'offense. Ce fut par cette considération que les juges, indépendamment de la somme qu'ils assignaient en dédommagement pour la personne ou la famille

offe
com
dans
nièr
moir
avec

A
circo
tat p
men
seul
mais
prop
un p
à éte
n'éta
les r
renco
ce d
leur
qu'il
de se
nant
leur
impe

Il
chaq
de p
puis
dans
auto
ne r
être
qui
culti
en j
se r
mém
com
mer
trui
dina
de c
rain
sur
aucu
un e
visai
baro
priv

offensée, imposaient encore une certaine somme comme un salaire de leurs propres peines; et, dans tous les gouvernemens féodaux cette dernière taxe pécuniaire n'a pas été fixée avec moins de précision que la première, ni exigée avec moins de sévérité.

Ainsi, par l'effet naturel d'un concours de circonstances particulières aux mœurs et à l'état politique des nations soumises au gouvernement féodal, les juridictions territoriales non-seulement s'établirent dans chaque royaume, mais encore les barons trouvèrent dans leur propre intérêt, autant que dans leur ambition, un puissant motif pour chercher à maintenir et à étendre l'influence de cet établissement. Ce n'était pas par un simple point d'honneur que les nobles feudataires se réservaient le droit de rendre la justice à leurs vassaux; l'exercice de ce droit formait une branche considérable de leur revenu; souvent même, sans les émolumens qu'ils en retiraient, ils n'auraient pas été en état de soutenir leur dignité: il n'est donc pas étonnant qu'ils aient toujours mis beaucoup de chaleur et de fermeté à défendre un privilège si important.

Il résulta cependant de cette institution que chaque royaume d'Europe fut divisé en autant de principautés distinctes qu'il y avait de barons puissans. Leurs vassaux, soit dans la paix, soit dans la guerre, ne connaissaient guère d'autre autorité que celle de leur seigneur suzerain; ils ne recevaient d'ordre que de lui, et ne pouvaient être cités qu'à ses tribunaux de justice. Les liens qui unissaient ensemble ces associations particulières se resserraient et se fortifiaient de jour en jour; ceux qui formaient l'union générale se relâchèrent dans la même proportion ou même se rompirent. Les nobles s'occupèrent à combiner des réglemens qui tendaient à confirmer et à perpétuer leur privilège. Afin de détruire jusqu'à la moindre apparence de subordination de la part de leurs tribunaux à l'égard de ceux de la couronne, ils forcèrent les souverains à défendre à tous les juges royaux d'entrer sur le territoire des seigneurs, et d'y exercer aucun acte de juridiction; si, par méprise ou par un esprit d'usurpation, quelque juge royal s'avisa d'étendre son autorité sur les vassaux d'un baron, ces vassaux n'avaient qu'à alléguer leur privilège d'exemption; le seigneur de qui ils

relevaient était non-seulement autorisé à les réclamer, mais avait encore droit d'exiger une réparation solennelle de l'affront qui lui avait été fait. La juridiction des juges royaux ne s'étendait guère au-delà des bornes étroites du domaine de la couronne. Ainsi au lieu de la subordination régulière qui aurait dû régner entre différens tribunaux, soumis à l'autorité des mêmes lois générales, qui devaient faire la règle de leurs décisions, on vit dans chaque royaume féodal mille tribunaux indépendans, dont les pratiques étaient réglées par des coutumes locales et des formes contradictoires. Les conflits de juridiction qui s'élevaient entre eux retardaient souvent l'exécution des lois. Une jurisprudence si arbitraire, si contradictoire, si capricieuse, ne permettait de porter dans l'administration de la justice ni exactitude ni uniformité.

Tous les souverains avaient bien senti l'importance des atteintes portées à leur juridiction; mais ils voyaient avec peine combien il était difficile d'y remédier. Les nobles étaient si puissans qu'on ne pouvait sans témérité tenter de les dépouiller à force ouverte des droits qu'ils avaient usurpés. Ce n'était que par des voies lentes et détournées que les rois pouvaient parvenir à recouvrer ce qu'ils avaient perdu. Les moyens différens qu'ils employèrent pour cet effet méritent d'être remarqués, parce qu'ils font voir les progrès de la jurisprudence dans les divers états de l'Europe. Les princes s'occupèrent d'abord à limiter la juridiction des barons, en ne leur permettant de connaître que des affaires de peu d'importance, et en réservant au jugement des juridictions royales celles qui seraient plus considérables, et qui furent désignées par les noms de *plaints de la couronne*, ou de *causes royales*. Ce nouveau règlement ne tomba que sur les barons d'un rang inférieur: les plus puissans d'entre les nobles n'eurent garde de souscrire à cette distinction; et non-seulement ils prétendirent avoir une juridiction illimitée, mais encore ils obligèrent leurs souverains à leur accorder des chartes, par lesquelles ce privilège était reconnu et confirmé dans la forme la plus expresse et la plus solennelle.

Cependant cette première tentative des rois produisit quelques bons effets, et en prépara

de plus importants ; elle fixa l'attention du public sur une juridiction distincte de celle des barons. On s'accoutuma à voir les prétentions de supériorité que la couronne s'attribuait sur les justices territoriales ; et les vassaux , opprimés par leur seigneur , apprirent à regarder leur souverain comme leur protecteur. Cette disposition des esprits facilita l'usage des appels , par lesquels les princes soumièrent à la révision des juges royaux les sentenees des tribunaux des barons. Tant que le combat judiciaire subsista dans toute sa force , toute affaire décidée par cette forme de procédure ne pouvait plus être évoquée à un autre tribunal. On en avait appelé au jugement de Dieu même , et sa volonté était manifestée par l'issue du combat ; il y aurait eu de l'impiété à révoquer en doute l'équité de cette sentence divine. Mais dès que cette barbare coutume devint moins universelle et moins fréquente , les princes encouragèrent les vassaux des barons à appeler aux justices royales , lorsqu'ils auraient à se plaindre de leurs justices particulières. Ce moyen ne s'établit cependant que lentement et par degrés ; les premiers exemples d'appel furent fondés sur des refus ou des dénis de justice de la part des tribunaux des barons ; et comme ces appels étaient autorisés par les principes même de subordination qu'établissait le système féodal , les nobles ne purent s'opposer que faiblement à l'introduction de cet usage. Mais quand à ces appels on en vit succéder d'autres , motivés sur l'injustice de la première sentence , les nobles commencèrent alors à sentir que si cette innovation devenait générale , il ne leur resterait plus que l'ombre seule du pouvoir , et que toute l'autorité de juridiction résiderait réellement dans les tribunaux qui auraient le droit de révision. Aussitôt l'alarme se répandit parmi les barons ; ils firent des représentations contre cette prétendue usurpation , et défendirent avec autant d'ardeur que de fierté , leurs anciens privilèges ; mais dans plusieurs royaumes d'Europe , les souverains poursuivirent leur plan avec sagesse et avec fermeté. Il est vrai qu'en certaines circonstances , ils ont été forcés de suspendre leurs opérations , et de paraître même se désister de leurs prétentions , lorsqu'ils voyaient se former contre eux une ligue trop puissante , à laquelle ils n'étaient pas en état de résister ; mais on les a vus ensuite re-

prendre l'exécution de ce système et la presser avec vigueur , dès que la résistance des nobles se relâchait ou devenait moins redoutable. Les justices royales dans le commencement n'avaient point de résidence constante , ni de temps fixe pour la tenue de leurs assemblées ; les princes fixèrent à chacune un lieu et un temps de l'année pour exercer leur juridiction ; ils s'attachèrent à choisir des juges plus éclairés et plus habiles que ceux qui présidaient aux tribunaux des barons , à donner plus de dignité à leur emploi , et plus d'éclat à leurs assemblées. Ils cherchèrent les moyens de mettre plus de régularité dans la forme des procédures , plus d'accord et de suite dans les jugemens. Toutes ces attentions ne pouvaient manquer de procurer aux tribunaux de la couronne la confiance et la vénération publique. Le peuple , abandonnant les juridictions partiales des barons , s'empressait de porter les objets de contestation sous les yeux plus pénétrants et moins corrompus des juges que le souverain avait choisis pour administrer la justice en son nom. Les rois devinrent donc encore une fois les chefs de la communauté , et reprirent le droit de rendre la justice à leurs sujets. Dans quelques royaumes , les barons abandonnèrent l'exercice de leur juridiction , parce qu'elle était tombée dans le mépris ; en d'autres états , les juridictions territoriales , restreintes par des réglemens qui en prévenaient les abus , furent entièrement abolies par des ordonnances expresses. Ainsi l'administration de la justice , découlant alors d'une source unique et n'ayant qu'une seule direction , prit dans les différens pays un cours plus réglé , plus uniforme et en même temps plus rapide (23).

Les formes et les principes du droit canonique , qui étaient devenus respectables par leur influence dans les tribunaux ecclésiastiques , ne contribuèrent pas peu à avancer les progrès de la jurisprudence. Si l'on considère le droit canonique sous un point de vue purement politique , soit comme un système combiné pour faciliter au clergé l'usurpation d'une puissance et d'une juridiction aussi opposée à la nature de ses fonctions que incompatible avec la police du gouvernement , soit comme le principal instrument de l'ambition des papes , ambition qui pendant plusieurs siècles a ébranlé les trônes et a failli d'envahir les libertés de toute l'Europe , on doit le

rega
bles
de la
que
et au
faiso
sulte
d'un
des
la re
perst
l'emp
relig
tique
ils fu
ees m
soum
pour
aban
comm
ils a
les se
ques.
profi
stupi
naux
cussie
fonct
rent à
de l'a
rens
comm
nes, e
nombr
objets
seule

Po
mure
néces
ecclés
tratio
dans
sans
de lu
dans
les ecc
à lire
cherch
jurisp
soit p

regarder comme un des plans les plus formidables qu'on ait jamais formés contre le bonheur de la société civile. Mais si nous ne l'envisageons que comme un code de lois relatives aux droits et aux propriétés des individus, et si nous ne faisons attention qu'aux effets civils qui en résultent, nous en jugerons bien différemment et d'une manière bien plus favorable. Dans les siècles d'ignorance et de crédulité, les ministres de la religion sont les objets d'une vénération superstitieuse. Lorsque les Barbares qui inondèrent l'empire romain commencèrent à embrasser la religion chrétienne, ils virent que les ecclésiastiques jouissaient d'un pouvoir fort étendu, et ils furent naturellement disposés à rendre à ces nouveaux guides le respect et la profonde soumission qu'ils étaient accoutumés d'avoir pour les prêtres de la religion qu'ils avaient abandonnée. Ils regardèrent leurs personnes comme aussi sacrées que leurs fonctions; et ils auraient trouvé de l'impiété à prétendre les soumettre à la profane juridiction des laïques. Les ecclésiastiques ne négligèrent pas de profiter des avantages que leur présentait la stupidité des peuples. Ils établirent des tribunaux auxquels ils firent ressortir toutes les discussions qui concernaient leur caractère, leurs fonctions et leurs biens. Ils entreprirent et vinrent à bout de s'affranchir presque entièrement de l'autorité des juges civils. Bientôt, sous différens prétextes et par des artifices multipliés, ils communiquèrent ce privilège à tant de personnes, et étendirent leur juridiction sur un si grand nombre de cas, que la plus grande partie des objets de litige furent réservés à la connaissance seule des tribunaux ecclésiastiques.

Pour disposer les laïques à souffrir sans murmures et sans résistance ces usurpations, il était nécessaire de leur persuader que la juridiction ecclésiastique rendrait plus parfaite l'administration de la justice, et cela n'était pas difficile dans un temps où le clergé osait tout tenter sans danger et presque sans obstacles. Le peu de lumières qui servait à guider les hommes dans ces siècles de ténèbres était en dépôt chez les ecclésiastiques; eux seuls étaient accoutumés à lire, à raisonner, à réfléchir, à faire des recherches; ils possédaient seuls les restes de la jurisprudence ancienne, qui s'étaient conservés, soit par la tradition, soit dans les livres échappés

aux ravages des Barbares. Ce fut sur les maximes de cet ancien système qu'ils formèrent un code de lois conformes aux grands principes de l'équité. Guidés par des règles constantes et connues, ils fixèrent les formes de leurs tribunaux, et mirent dans leurs jugemens de l'accord et de l'unité: ils avaient d'ailleurs toute l'autorité qui leur était nécessaire pour faire respecter leurs décrets; l'excommunication et les autres censures ecclésiastiques étaient des châtimens plus redoutables qu'aucun de ceux que les juges civils pouvaient infliger en exécution de leurs sentences.

Il n'est donc pas surprenant que la jurisprudence ecclésiastique fût devenue l'objet de l'admiration et du respect des peuples, et que l'exemption de la juridiction civile fût sollicitée comme un privilège, et accordée comme une faveur. Il n'est pas surprenant qu'aux yeux mêmes d'un peuple ignorant et grossier les principes du droit canonique aient paru plus équitables que cette jurisprudence informe qui réglait toutes les procédures dans les tribunaux civils. Suivant celle-ci, tous les différends qui s'élevaient entre les barons se terminaient, comme dans l'état de nature, par la violence; suivant la loi canonique, toutes les contestations étaient soumises à la décision des lois fixes. L'une, en permettant le combat judiciaire, établissait le hasard et la force pour arbitres du vrai et du faux, du juste et de l'injuste; l'autre en décidait par les principes de l'équité et les rapports des témoins. Une erreur ou une injustice dans une sentence prononcée par un baron à qui appartenait la juridiction féodale ne pouvait plus alors se réparer, parce qu'on ne pouvait en appeler à aucun tribunal supérieur. La loi ecclésiastique établit une gradation régulière de tribunaux différens, auxquels une cause pouvait être successivement portée au moyen des appels, jusqu'à ce qu'elle fût jugée définitivement par celui auquel l'Église avait attribué l'autorité suprême pour cet objet. Ainsi le génie et les principes du droit canonique disposèrent les esprits à approuver les trois grands changemens dans la jurisprudence féodale que je viens d'exposer. Mais ce ne sont pas les seuls changemens avantageux à la société, dont on est redevable à ce système de lois. Plusieurs des réglemens qu'on regarde aujourd'hui comme les barrières de la

sûreté personnelle, ou comme la sauve-garde des propriétés particulières, sont contraires à l'esprit et aux principes de la jurisprudence civile qui régna en Europe pendant plusieurs siècles, et ils ont été empruntés aux règles et à la pratique des tribunaux ecclésiastiques. Ce fut en observant la sagesse et l'équité des jugemens rendus par ces tribunaux, que les peuples commencèrent à sentir la nécessité d'abandonner les juridictions militaires des barons ou de travailler à les réformer (24).

Une autre cause concourut avec celle que j'ai déjà exposée, pour donner aux hommes des idées plus justes et plus étendues sur la nature du gouvernement et sur l'administration de la justice : je veux parler de l'étude et de la connaissance du droit romain. Parmi toutes les calamités qui suivirent les inondations et les ravages des Barbares, une des plus déplorables fut l'inversement du système de la jurisprudence romaine, le plus sublime monument de la sagesse de ce grand peuple, formé pour subjuguier et pour gouverner le monde. Les lois et les réglemens d'un état civil étaient absolument opposés aux mœurs et aux idées des guerriers farouches du nord. Ces réglemens étaient fondés sur des objets absolument étrangers à un peuple grossier, et appropriés à un état de société qu'il ne pouvait pas connaître. Aussi, partout où les Barbares s'établirent, la jurisprudence romaine tomba bientôt dans l'oubli, et resta pendant plusieurs siècles ensevelie sous le poids de ces institutions bizarres que les peuples d'Europe ont honorées du nom de lois. Vers le milieu du douzième siècle, on découvrit par hasard en Italie un exemplaire des *Pandectes de Justinien*. L'état politique de la société avait déjà fait alors de grands progrès, et l'expérience de plusieurs siècles avait étendu et rectifié les idées des hommes sur cet objet ; ils furent frappés d'admiration en examinant ce système de jurisprudence que leurs ancêtres n'auraient pu comprendre. Quoiqu'ils ne fussent pas encore assez instruits pour emprunter des anciens le goût de la vraie philosophie et des sciences spéculatives, et quoiqu'ils ne fussent pas en état de sentir les beautés et l'élégance de leurs compositions littéraires, ils étaient cependant assez éclairés pour juger du mérite d'un système de lois, où tout ce qui intéresse essentiellement le genre humain dans

tous les âges était fixé avec autant de sagesse que de justice et de précision. Les hommes de lettres se livrèrent avec ardeur à l'étude de cette nouvelle science ; et peu d'années après la découverte des *Pandectes* on nomma, dans la plupart des états de l'Europe, des professeurs de droit civil, chargés d'en donner des leçons publiques.

L'étude et l'imitation d'un modèle si parfait ne pouvaient manquer de produire les plus heureux effets. Les hommes n'avaient besoin que de connaître les lois constantes et générales pour en sentir toute l'utilité ; ils s'empressèrent de fixer les principes et les formes sur lesquels les tribunaux devaient régler leurs procédures et leurs jugemens. Cette entreprise, si importante pour le bien de la société, fut poussée avec tant de zèle et d'ardeur, qu'avant la fin du douzième siècle, la loi féodale fut réduite en un système régulier ; le code du droit canon fut étendu et disposé dans une forme méthodique, et les coutumes vagues et incertaines des différentes provinces ou des royaumes divers furent recueillies et arrangées avec un ordre et une exactitude qu'on ne devait qu'à la connaissance de la jurisprudence romaine. Dans quelques pays d'Europe, on adopta le droit romain pour servir de supplément aux lois municipales ; et tous les cas sur lesquels celles-ci n'avaient pas prononcé étaient jugés suivant les principes du premier. Chez d'autres peuples, les maximes aussi bien que les formes de la jurisprudence romaine se mêlèrent et se confondirent avec les lois du pays, et contribuèrent aussi, quoique d'une manière moins sensible, à y perfectionner la législation (25).

Ces divers perfectionnemens dans le système de jurisprudence et dans l'administration de la justice occasionèrent dans les mœurs des changemens d'une grande importance et dont les effets s'étendirent fort loin. Il en résulta une distinction marquée dans les professions. Les hommes furent obligés de cultiver des talens divers et de s'exercer à des occupations différentes afin de se mettre en état de remplir les différens emplois qu'exigeaient les besoins multipliés de la société¹. Chez les peuples non civilisés, il n'y a qu'une profession honorable : c'est celle des

¹ Dr. Fergusson, *Essay on the history of civil society*, part. IV, sect. I.

armes
borne
les ex
de pa
n'a p
rempl
tude:
siècles
prisa
d'autr
cices
prouv
qui ap
pas d
que d
rir. To
saire
cueilli
temps
à fixer
tifs d'
noncer
lois de
Mai
dures
recueil
der les
une sc
cours
périen
Les no
savaie
le dési
en mêm
tions q
comme
rent pa
cours
au mép
cussion
quées p
détails.
sonnes
par la
pour la
maient
pour la
dures
classe d
obligés

armes. Toute l'activité de l'esprit humain se borne à acquérir la force et l'adresse qu'exigent les exercices militaires. Les occupations en temps de paix sont simples et en petit nombre; et l'on n'a pas besoin, pour se mettre en état de les remplir, de suivre un plan d'éducation ou d'étude: tel fut l'état de l'Europe pendant plusieurs siècles. Tout gentilhomme naissait soldat et méprisait toute autre occupation; il n'apprenait d'autre science que celle de la guerre; ses exercices et ses amusemens étaient des faits de prouesse militaire. Le caractère même de juge, qui appartenait aux nobles seuls, ne demandait pas des connaissances plus étendues que celles que des soldats sans éducation pouvaient acquérir. Tout ce qu'un baron regardait comme nécessaire pour rendre la justice se réduisait à recueillir quelques coutumes de tradition que le temps avait confirmées et rendues respectables, à fixer, avec les formalités requises, les préparatifs d'un combat, à en observer l'issue, et à prononcer si tout s'était passé conformément aux lois des armes.

Mais lorsqu'on eut fixé les formes des procédures légales, lorsqu'on eut rédigé par écrit et recueilli en un corps les règles qui devaient guider les jugemens, la jurisprudence devint alors une science qu'on ne put acquérir que par un cours régulier d'études, et par une longue expérience de la pratique des différens tribunaux. Les nobles, qui ne respiraient que la guerre et savaient à peine écrire, n'avaient ni le loisir ni le désir d'entreprendre un travail si pénible et en même temps si étranger aux seules occupations qu'ils regardaient comme intéressantes ou comme convenables à leur rang. Ils abandonnèrent par degrés les places qu'ils avaient dans les cours de justice, où leur ignorance les exposait au mépris. Ils se lassèrent d'entendre des discussions d'affaires, qui devenaient trop compliquées pour qu'ils pussent en embrasser tous les détails. Il fallut donc s'en rapporter à des personnes exercées par des études préliminaires et par la connaissance des lois, non-seulement pour la décision judiciaire des points qui formaient le sujet de la contestation, mais encore pour la conduite des opérations et des procédures qu'exigeait l'instruction du procès. Une classe d'hommes à qui tous les citoyens étaient obligés d'avoir sans cesse recours pour avoir

leur avis sur les objets les plus intéressans, et dont les opinions décidaient de la fortune, de l'honneur et de la vie, ne pouvait manquer d'acquiescer bientôt de la considération et de l'influence dans la société. Ils obtinrent les honneurs qui avaient été regardés jusque-là comme les récompenses propres des talens et des services militaires. On leur confia des emplois distingués par la dignité et la puissance qui y étaient attachées. Il s'éleva ainsi parmi les laïques une nouvelle profession honorable, autre que celle des armes. Les fonctions de la vie civile méritèrent l'attention du public, et l'on cultiva les talens nécessaires pour les bien remplir. Une nouvelle route s'ouvrit à l'émulation des citoyens, et les conduisit à la richesse et aux honneurs. Les arts et les vertus de la paix furent mis à leur place, et reçurent les récompenses qui leur étoient dues (26).

Tandis que ces changemens, si importans pour l'état de la société et pour l'administration de la justice, s'établissaient par degrés en Europe, la noblesse commençait à prendre des idées plus grandes et des sentimens plus généreux; ce fut un effet de l'esprit de la chevalerie, qu'on ne regarde ordinairement que comme une institution bizarre, née du caprice, et comme une source d'extravagances, mais qui était le produit naturel des circonstances où se trouvait la société, et qui contribua puissamment à polir les mœurs des nations de l'Europe. Le gouvernement féodal était un état perpétuel de guerre, de rapine et d'anarchie, dans lequel les hommes faibles et désarmés étaient sans cesse exposés aux insultes de l'insolence et de la force. Le même esprit guerrier qui avait engagé tant de gentilshommes à prendre les armes pour la défense des pèlerins opprimés dans la Palestine, en excita d'autres à se déclarer les protecteurs et les vengeurs de l'innocence opprimée en Europe; ce fut le seul objet digne d'exercer le courage et l'activité de ces nobles aventuriers, lorsque l'entière réduction de la Terre-Sainte, sous la domination des infidèles, eut mis fin aux expéditions des croisades. Réprimer l'insolence des oppresseurs puissans, secourir les malheureux, délivrer les captifs, protéger ou venger les femmes, les orphelins, les ecclésiastiques, et tous ceux qui ne pouvaient pas prendre les armes pour se défendre eux-mêmes, enfin re-

tant de sagesse
Les hommes de
à l'étude de cette
ées après la dé-
ma, dans la plu-
s professeurs de
r des leçons pu-

modèle si parfait
pire les plus heu-
aient besoin que
es et générales
is s'empressèrent
mes sur lesquels
eurs procédures
prise, si impor-
té, fut poussée
l'avant la fin du
fut réduite en un
droit canon fut
une méthodique,
taines des diffé-
es divers furent
ordre et une exac-
naissance de la
quelques pays
main pour ser-
cipales; et tous
vaient pas pro-
es principes du
s, les maximes
a jurisprudence
ndirent avec les
aussi, quoique
y perfectionner

ans le système
nistration de la
œurs des chan-
ce et dont les
résulta une dis-
ions. Les hon-
s talens divers
ns différentes
ir les différens
s multipliés de
civilisés, il n'y
c'est celle des
of civil society,

dresser les torts et réformer les abus, telles étaient les occupations les plus dignes d'exercer leur valeur et leur vertu. L'humanité, la bravoure, la justice et l'honneur étaient les qualités distinctives de la chevalerie, qualités que la religion, qui se mêlait à toutes les institutions et à toutes les passions de ce temps-là, exaltait encore par un mélange d'enthousiasme, et qu'elle portait jusqu'à cet excès romanesque qui nous étonne aujourd'hui. On se préparait alors à la chevalerie par des exercices longs et pénibles; et l'on y était admis avec des solennités où il entrait autant de pompe que de dévotion. Il n'y avait point de noble qui ne sollicitât l'honneur d'être fait chevalier. C'était une distinction qui paraissait en quelque sorte supérieure à la royauté; et les souverains se faisaient gloire de la recevoir des mains d'un simple gentilhomme.

Cette singulière institution, où la valeur, la galanterie et la religion se confondirent d'une manière si étrange, était merveilleusement appropriée au goût et au génie d'une noblesse guerrière; et ses effets sur les mœurs se manifestèrent bientôt de la manière la plus sensible. La guerre se fit avec moins de férocité, lorsque l'humanité devint, autant que le courage, l'ornement de la chevalerie. Les mœurs se polirent et s'adoucirent, lorsque la courtoisie fut regardée comme la vertu la plus aimable d'un chevalier. La violence et l'oppression produisirent moins d'excès, lorsqu'on se fit un mérite et un devoir de les prévenir ou de les punir. Le respect le plus scrupuleux pour la vérité, et l'exactitude la plus religieuse à remplir tous ses engagements, formèrent le caractère distinctif d'un gentilhomme, parce que la chevalerie était regardée comme l'école de l'honneur, et qu'elle exigeait à cet égard la plus grande délicatesse.

L'admiration que méritaient ces qualités brillantes, jointe aux distinctions et aux prérogatives que la chevalerie obtint dans toutes les parties de l'Europe, put inspirer quelquefois à des esprits ardents une sorte de fanatisme militaire qui les porta à des entreprises extravagantes; mais elle contribua toujours à graver profondément dans les âmes les principes de l'honneur et de la générosité. Ces principes étaient fortifiés d'ailleurs par tout ce qui peut affecter les sens et toucher le cœur. Les roma-

nesques exploits de ces chevaliers errans, qui couraient le monde à la quête des aventures, sont assez connus, et ont été justement l'objet de la satire et du ridicule; mais on n'a pas assez observé les effets politiques et permanens de la chevalerie. C'est peut-être à cette singulière institution, en apparence si peu utile au bonheur du genre humain, qu'on doit en grande partie et les raffinemens de la galanterie et les délicatesses du point d'honneur, et cette humanité qui vient se mêler quelquefois aux horreurs de la guerre; ce sont là les trois traits les plus frappans qui distinguent les mœurs modernes des mœurs anciennes. Pendant le douzième, le treizième, le quatorzième et le quinzième siècle, les sentimens que la chevalerie inspira eurent une influence bien sensible sur les mœurs et sur la conduite des hommes; et ils avaient jeté des racines si profondes que leurs effets durèrent encore après que l'institution même, qui en était le principe, eut perdu sa vigueur et son crédit sur l'opinion des peuples. On trouvera dans l'histoire que j'ai entrepris d'écrire des faits importans, qui ressemblent plus aux valeureuses expéditions de la chevalerie qu'à des expéditions bien concertées d'une saine politique; et quelques-uns des principaux caractères que j'ai tracés étaient fortement empreints de cet esprit romanesque. François I^{er} ambitionnait la gloire d'être regardé comme un parfait chevalier; il voulait en avoir l'audace et la bravoure dans la guerre, la magnificence et la courtoisie dans la paix. La réputation qu'il se fit par ses qualités brillantes éblouit son rival, plus flegmatique, au point de le faire sortir de sa prudence et de sa modération naturelles, et de lui inspirer le désir d'égaliser François par quelques actions de prouesse et de galanterie (27).

Les progrès de la raison et la culture des lettres contribuèrent beaucoup aussi à changer les mœurs des nations européennes, et à y introduire la politesse et le goût qui les distinguent aujourd'hui. Les Romains, après la destruction de leur empire, avaient à la vérité perdu ce goût pur qui faisait des productions de leurs ancêtres des modèles de perfection et des objets d'imitation pour les siècles et les peuples qui devaient leur succéder; mais ils avaient conservé l'amour de la littérature, et ils cultivaient encore les arts avec beaucoup d'ardeur. Des peu

ples bar
d'admini
connais
étaient p
l'esprit
sur les
étaient
donnen
comme
des arts
numens
en a mis
secousse
ment d
révolu i
citérent
rent, et
dans la f
duite, é
le loisir
naissance
qui, pen
l'Europe
vu la pe
tutions
produit
gemens
mencé à
tion qui
la liberté
membres
le prix d
merce, d
nelle, al
ses forces
se livrèr
dont aup
C'est vers
ce premi
profonde
temps ple
curiosité
Cepen
de l'Euro
philosop
des natio
de l'imag
avant que
sur les m
hommes s

les barbares et grossiers étaient bien éloignés d'admirer ces perfections raffinées, qu'ils ne connaissaient pas ou qu'ils méprisaient; ils n'étaient pas encore arrivés à cet état de société où l'esprit humain commence à exercer ses facultés sur les objets de l'imagination et du goût. Ils étaient étrangers aux besoins et aux desirs qui donnent naissance aux inventions de l'esprit; et comme ils ne sentaient ni le mérite ni l'utilité des arts, ils s'occupèrent à en détruire les monuments avec autant de zèle que leur postérité en a mis à les découvrir ou à les conserver. Les secousses violentes occasionées par l'établissement des Barbares dans l'empire romain, les révolutions nombreuses et violentes qu'ils excitèrent dans tous les royaumes qu'ils formèrent, et les vices essentiels qui se trouvaient dans la forme de gouvernement qu'ils ont introduite, étaient autant de causes qui, en bannissant le loisir et la sécurité, avaient suspendu la naissance du goût et la culture des lettres, et qui, pendant plusieurs siècles, avaient tenu l'Europe dans l'état d'ignorance dont on a déjà vu la peinture; mais les événements et les institutions diverses dont j'ai tracé l'histoire ont produit successivement dans la société les changements les plus essentiels. Dès qu'on eut commencé à éprouver les bons effets de la révolution qui rendit à une grande partie de la nation la liberté et l'indépendance; dès que tous les membres de la société eurent commencé à sentir le prix des avantages qui résultaient du commerce, de l'ordre public, de la sûreté personnelle, alors l'esprit humain commença à sentir ses forces et prit un nouvel essor; les hommes se livrèrent à des occupations et à des recherches dont auparavant ils n'avaient pas même l'idée. C'est vers la fin du onzième siècle qu'on observe ce premier réveil des esprits, qui, sortant de la profonde léthargie où ils avaient été si longtemps plongés, portèrent leur attention et leur curiosité sur des objets nouveaux.

Cependant les premiers efforts des peuples de l'Europe vers les objets de littérature et de philosophie furent très mal dirigés. Il en est des nations comme des individus: les facultés de l'imagination ont déjà acquis de la vigueur avant que celles de l'esprit se soient exercées sur les matières abstraites et spéculatives. Les hommes sont poètes avant que d'être philoso-

phes. Ils sentent vivement et savent peindre avec force, lors même qu'ils n'ont fait encore que peu de progrès dans le raisonnement. Le siècle d'Homère et d'Hésiode précéda de beaucoup celui de Thalès et de Socrate; mais, malheureusement pour la littérature, nos ancêtres, s'écartant de cette marche des esprits, indiquée par la nature même, se jetèrent dans les profondeurs de la métaphysique et des études les plus abstraites. A peine étaient-ils établis dans les pays qu'ils avaient conquis, qu'ils furent convertis à la religion chrétienne; mais ils ne la reçurent pas avec toute sa pureté. Des hommes présomptueux avaient mêlé à la doctrine instructive et simple du christianisme les subtilités d'une vaine philosophie, qui osait entreprendre de pénétrer des mystères et de décider des questions inaccessibles aux facultés trop bornées de l'esprit humain. Ces téméraires spéculations s'étaient incorporées avec le système même de la religion, et en avaient été enfin regardées comme la partie la plus essentielle. Dès que la curiosité eut porté les hommes à réfléchir et à raisonner, ces objets durent être les premiers qui se présentèrent à eux et attirèrent leur attention. La théologie scolastique, avec son cortège immense de discussions hardies et de distinctions subtiles sur des points qui ne sont pas à la portée de la raison humaine, fut la première production de l'esprit philosophique, lorsqu'il reprit quelque activité en Europe.

Cette circonstance ne fut pas la seule qui servit à donner une fausse direction aux esprits, lorsqu'ils recommencèrent à s'exercer sur des objets qu'ils avaient négligés si long-temps. La plupart de ceux qui concoururent à la renaissance des lettres, dans le douzième et le treizième siècle, avaient reçu leurs connaissances et leurs principes de philosophie ou des Grecs dans l'empire d'Orient ou des Arabes en Espagne et en Afrique; mais ces deux peuples avaient corrompu, par un excès de raffinement, les sciences qu'ils avaient cultivées. Les Grecs avaient fait de la théologie un système de futilités spéculatives et de controverse interminable; les Arabes avaient dégradé la philosophie par les vaines subtilités dont ils l'enveloppèrent: de semblables guides n'étaient propres qu'à égayer. Ceux qui les premiers étudièrent la philosophie errèrent sans but dans un labyrinthe de recherches embarrass-

sées; au lieu d'abandonner leur imagination à son essor naturel et de l'appliquer à des ouvrages d'invention qui auraient épuré leur goût et étendu leurs idées; au lieu de cultiver les beaux-arts qui embellissent la vie et en adoucissent les peines, ils se laissèrent enchaîner par l'autorité et égärer par l'exemple; ils épuisèrent la force et l'ardeur de leur génie dans des spéculations aussi frivoles que pénibles.

Mais ces spéculations, quoiqu'inutiles et mal dirigées, excitaient les esprits par leur nouveauté, et les intéressaient par leur hardiesse. L'ardeur avec laquelle les hommes se livrèrent à des études si peu attrayantes est extraordinaire. Jamais dans les siècles les plus éclairés on ne cultiva avec plus de zèle la bonne philosophie. On ouvrit dans toutes les cathédrales, et presque dans tous les monastères un peu considérables, des écoles sur le modèle de celles qu'avait établies Charlemagne. On fonda des collèges et des universités, qui formèrent des communautés ou corporations, avec le droit de se gouverner par leurs propres lois, et d'exercer sur leurs membres une juridiction particulière et fort étendue. On accorda aux maîtres et aux étudiants des privilèges importants; et, pour récompenser les uns et les autres, on inventa des titres et des distinctions académiques de toute espèce. Ce n'était pas dans les écoles seules que la supériorité de connaissances conduisait aux honneurs et à l'autorité; la science devint un objet respectable dans la société, et un moyen de fortune et d'avancement; tous ces avantages réunis attirèrent dans les universités et dans les collèges une foule incroyable d'étudiants. On s'empressa d'entrer dans une carrière nouvelle, qui conduisait à la gloire et aux distinctions.

Quelque ardeur et quelque activité qu'on remarque dans ces premiers efforts de l'esprit humain, il n'en résulta pas cependant d'aussi grands avantages qu'on avait lieu de l'attendre; une circonstance particulière en arrêta les effets; toutes les langues d'Europe, pendant le siècle dont nous parlons, étaient barbares, dénuées d'élégance, de force et même de clarté; et l'on n'avait fait jusqu'alors aucune tentative pour les perfectionner ou les polir. L'Église avait consacré à la religion la langue latine: et la coutume, dont l'autorité n'était guère moins respectée que la religion, avait approprié cette

même langue à la littérature. Toutes les sciences qu'on cultivait dans le douzième et le treizième siècle n'étaient enseignées qu'en latin. Tous les livres où l'on en traitait étaient écrits dans le même idiome. On aurait cru dégrader un sujet important si on l'eût traité dans la langue vulgaire; ce préjugé resserrait les connaissances dans un cercle fort étroit. Il n'y avait que les savans qui pussent être admis dans le temple de la philosophie; les portes en étaient fermées au commun des hommes, forcés de rester en velés dans leur première ignorance.

Quoique cet obstacle, en bornant l'influence des lumières, eût empêché qu'elles ne se répandissent dans la société, cependant les progrès des connaissances doivent être comptés parmi les causes principales qui introduisirent un changement de mœurs chez les peuples d'Europe. Cette ardeur de recherche que j'ai décrite, quoique dirigée par un faux principe, mit en mouvement et excita l'industrie et l'activité des esprits; elle apprit aux hommes à faire de leurs facultés un usage qu'ils trouvèrent aussi agréable qu'intéressant. Elle les accoutuma à des exercices et à des occupations propres à adoucir leurs mœurs et à leur donner le goût des vertus aimables qui distinguent les nations chez qui les sciences sont cultivées avec succès (28).

Le commerce, qui faisait chaque jour des progrès sensibles, concourut aussi à polir les mœurs des peuples d'Europe et à y introduire une saine jurisprudence, une police régulière et des principes d'humanité. Dans la naissance et l'état primitif de la société, les besoins des hommes sont en si petit nombre, et leurs désirs si limités, qu'ils se contentent aisément des productions naturelles de leur climat et de leur sol, et de ce qu'ils peuvent y ajouter par leur simple et grossière industrie. Ils n'ont rien de superflu à donner, rien de nécessaire à demander. Chaque petite communauté subsiste du fonds qui lui appartient; et, satisfaite de ce qu'elle possède, ou elle ne connaît point les états qui l'environnent, ou elle est en querelle avec eux. Il faut, pour qu'il s'établisse une libre communication entre des peuples différens, que la société et les mœurs aient acquis un certain degré de perfection, et qu'il y ait déjà des réglemens pour affermir l'ordre public et la sûreté personnelle. Nous voyons aussi que le premier

effet d
pire fu
romain
plusie
siècles
divisés
des pi
naviga
ports é
de sûre
féroces
même
lement
Un voy
rilleuse
violence
et les c
aussi re
part de
toutes
sort les
à la situ
pays él
Diffé
l'esprit
la comm
Italiens
et les au
servé q
précieux
muniqu
voisins
core qu
entre le
bornées
des arm
ties de l
cident t
subsista
les cong
de ces
aussi m
bizarre
pendant
heureux
commer
les gran
l'Europe
privilé
nautés i

Toutes les sciences
me et le treizième
en latin. Tous les
ient écrits dans le
égrader un sujet
ans la langue vul-
les connaissances
n'y avait que les
is dans le temple
en étaient fermées
és de rester ense-
rance.

ornant l'influence
elles ne se répand-
ndant les progrès
re comptés parmi
duisirent un chan-
peuples d'Europe.
e j'ai décrite, quoi-
cipe, mit en mou-
t l'activité des es-
s à faire de leurs
èrent aussi agréa-
outuma à des exer-
ces à adoucir leurs
goût des vertus ai-
ations chez qui les
accès (28).

chaque jour des
aussi à polir les
et à y introduire
e police régulière
e dans la naissance
é, les besoins des
bre, et leurs désirs
tent aisément des
r climat et de leur
y ajouter par leur
ils n'ont rien de
nécessaire à deman-
auté subsiste du
tisfaite de ce qu'elle
point les états qui
querelle avec eux.
une libre commu-
différens, que la
quis un certain de-
nit déjà des règle-
public et la sûreté
aussi que le premier

effet de l'établissement des Barbares dans l'em-
pire fut de diviser les nations que la puissance
romaine avait unies. L'Europe fut morcelée en
plusieurs états distincts, et, pendant plusieurs
siècles, toute communication entre ces états
divisés fut presque entièrement interrompue.
des pirates couvraient les mers et rendaient la
navigation dangereuse; et en arrivant dans des
ports étrangers il y avait peu de secours et même
de sûreté à attendre de la part de ces peuples
féroces. Les habitans des parties éloignées du
même royaume ne pouvaient même que difficil-
lement avoir quelque communication entre eux.
Un voyage un peu long était une expédition pé-
rilleuse, dans laquelle on avait à craindre et la
violence des bandits qui infestaient les chemins,
et les exactions insolentes des nobles, presque
aussi redoutables que les brigands. Ainsi la plu-
part des habitans de l'Europe, enchaînés par
toutes ces circonstances réunies au lieu où le
sort les avait fixés, ignoraient jusqu'aux noms,
à la situation, au climat et aux productions des
pays éloignés d'eux.

Différentes causes se réunirent pour ranimer
l'esprit de commerce et pour rouvrir en partie
la communication entre les nations diverses. Les
Italiens, par leurs relations avec Constantinople
et les autres villes de l'empire grec, avaient con-
servé quelque goût pour les arts et pour les
précieuses productions de l'Orient; ils en com-
munièrent la connaissance à d'autres peuples
voisins de l'Italie. Cependant il ne se faisait en-
core qu'un commerce médiocre, qui n'établissait
entre les différens états que des liaisons très
bornées. Les croisades, en conduisant en Asie
des armées nombreuses tirées de toutes les par-
ties de l'Europe, ouvrirent entre l'Orient et l'Oc-
cident une communication plus étendue, qui
subsista pendant plusieurs siècles; et quoique
les conquêtes et non le commerce fussent l'objet
de ces expéditions; quoique l'issue en eût été
aussi malheureuse que le motif en avait été
bizarre et déraisonnable, il en résulta cepen-
dant, comme on l'a déjà vu, des effets très
heureux et très durables pour les progrès du
commerce. Tant qu'dura la manie des croisades,
les grandes villes d'Italie et des autres pays de
l'Europe acquirent la liberté, et avec elle des
privileges qui les rendirent autant de commu-
nautés indépendantes et respectables. Ainsi l'on

1.

vit se former dans chaque royaume un nouvel
ordre de citoyens, qui se vouèrent au commerce
et s'ouvrirent par là une route aux honneurs et
à la richesse.

Peu de temps après la fin de la guerre sainte
on découvrit la boussole, qui, en rendant la na-
vigation plus assurée et en même temps plus au-
dacieuse, facilita la communication entre les na-
tions éloignées, et les rapprocha pour ainsi dire
l'une de l'autre.

Pendant la même période de temps, les états
d'Italie établirent un commerce régulier avec
l'Orient par les ports d'Égypte, et en tirèrent
toutes les riches productions des Indes. Ils in-
troduisirent en même temps dans leur territoire
des manufactures de différentes espèces, qu'ils
encouragèrent et soutinrent avec beaucoup de
vigueur et de soin. Ils inventèrent de nouvelles
branches d'industrie, et transplantèrent de
l'Orient différentes productions naturelles, nées
sous des climats plus chauds, et qui fournissent
encore aujourd'hui les matériaux d'un commerce
étendu et lucratif. Les Italiens tirèrent de grands
avantages du débit de ces marchandises, qu'ils
importaient d'Asie, ou qui étaient le fruit de
leur propre industrie; ils les vendirent aux autres
peuples d'Europe qui commençaient à acquérir
des goûts de luxe et d'agrément, inconnus ou
méprisés de leurs ancêtres.

Pendant le douzième et le treizième siècle,
le commerce d'Europe fut presque entièrement
entre les mains des Italiens, plus connus alors
sous le nom de Lombards. On vit dans les diffé-
rens états s'établir des compagnies ou sociétés
de négocians lombards qui se mirent sous la
protection immédiate de gouvernemens divers.
Elles obtinrent des privilèges et des immunités
considérables, et l'on suspendit à leur égard
l'exécution des anciennes lois barbares contre
les étrangers. Ces négocians devinrent bientôt
les voituriers, les manufacturiers et les banquiers
de tout le continent.

Tandis que les Italiens, au midi de l'Europe,
étendaient et perfectionnaient le commerce avec
tant d'activité et de succès, le même esprit d'in-
dustrie agitait le nord vers le milieu du treizième
siècle. Les pays voisins de la mer Baltique étaient
alors habités par des peuples féroces qui infes-
taient cette mer de pirates; les villes de Ham-
bourg et de Lubeck ayant commencé à commercer

3

avec ces peuples furent obligées de former entre elles une ligue défensive pour repousser les brigands. Elles retirèrent tant d'avantages de cette union, que d'autres villes s'empressèrent d'entrer dans la confédération, et bientôt quatre-vingts des cités les plus considérables, dispersées dans ces vastes contrées qui s'étendent du fond de la mer Baltique jusqu'à Cologne sur le Rhin, se réunirent pour former cette fameuse ligue anséatique devenue dans la suite si formidable, qu'on a vu les plus grands monarques rechercher son alliance et redouter son inimitié.

Les membres de cette association puissante formèrent le premier plan systématique de commerce qui ait été connu dans le moyen-âge, et le continuèrent en suivant des lois communes faites dans leurs assemblées générales. Ils fournirent au reste de l'Europe des provisions de marine, et choisirent différentes villes, dont la plus considérable était Bruges en Flandre, pour y établir des magasins où leur négoce se faisait avec beaucoup d'exactitude et de régularité. C'était là que les Lombards apportaient les denrées de l'Inde avec les produits des manufactures d'Italie, qu'ils échangeaient contre les marchandises plus volumineuses mais non moins utiles, qui venaient du nord. Les négocians anséatiques portaient ensuite dans les ports de la mer Baltique les cargaisons qu'ils recevaient des Lombards, ou bien ils les transportaient en remontant les grandes rivières jusque dans l'intérieur de l'Allemagne.

Cette communication régulière, qui s'était ouverte entre les peuples du nord et du sud de l'Europe, leur apprit à connaître leurs besoins réciproques; la consommation extraordinaire qui se fit bientôt de marchandises de toute espèce excita l'émulation des habitans des Pays-Bas; ils s'appliquèrent avec plus de vigueur à perfectionner et à étendre les deux grandes manufactures de laine et de coton pour lesquelles ce pays était déjà renommé dès le siècle de Charlemagne. Comme Bruges devint le centre de communication entre les négocians Lombards et ceux des villes anséatiques, les Flamands commerçaient dans cette ville avec les uns et les autres; l'étendue et le progrès de ce commerce firent naître parmi ce peuple une habitude générale d'industrie, qui fit pendant long-temps de la

Flandre et des provinces adjacentes le pays le plus riche, le plus peuplé et le mieux cultivé de l'Europe.

Édouard III, roi d'Angleterre, frappé de l'état florissant de ces provinces, n'eut pas de peine à en démêler la véritable cause. Il s'occupa des moyens d'encourager l'industrie parmi ses sujets, lesquels, méconnaissant alors les avantages de leur situation et ignorant la source d'où la richesse devait un jour se répandre dans leur île, négligeaient entièrement le commerce, et n'essayaient pas même d'imiter les manufactures dont ils fournissaient les matériaux aux étrangers. Édouard engagea des ouvriers flamands à venir s'établir dans son royaume, et il fit plusieurs bonnes lois pour l'encouragement et le règlement du commerce; ce fut à ses soins que l'Angleterre dut l'établissement de ses manufactures de laine: ce prince tourna le génie actif et entreprenant de son peuple vers la culture de ces arts qui ont élevé les Anglais au premier rang parmi les nations commerçantes.

Les progrès du commerce et la communication qui s'établit entre les différens peuples paraltront peu considérables si on les compare à la rapidité et à l'étendue de ceux qui se sont faits depuis deux siècles; mais on les trouvera prodigieux si l'on fait attention à l'état de l'Europe avant le douzième siècle. Ce changement ne pouvait manquer de produire de grands effets. Le commerce tend à affaiblir les préjugés qui entretiennent la séparation et l'animosité réciproque des nations; il adoucit et polit les mœurs des hommes, qu'il unit par un des liens les plus forts de l'humanité, celui de satisfaire leurs besoins mutuels; il les dispose à la paix, en formant dans chaque état un ordre de citoyens, personnellement intéressés au maintien de la tranquillité générale. Dès que l'esprit de commerce commence à acquérir de la vigueur et de l'ascendant dans un état, on voit aussitôt un nouveau génie animer son gouvernement, et y diriger les alliances, les guerres, les négociations. On en trouve les preuves les moins équivoques dans l'histoire des états d'Italie, de la ligue anséatique et des villes des Pays-Bas, pendant la période dont nous parlons. A mesure que le commerce pénétra chez les différens peuples de l'Europe, on les vit successivement tourner leur attention vers les objets qui occupent toutes les

sociétés
ment le

Progrès
natio.

Nous
titution
à intro
régulier
différentes
étudié
dividus
on rem
dition
Barbare
blirent
rir, ou
immens
la perfec

Cepen
d'être p
vastes m
tous leu
entrepr
facile à d
toute la
sont ani
pression
prévoya
fléchies
dans les
nemi all
le succès
ces senti
toutes le
munauté
courent
leur ven
dans les
grands r
quinzièm
loignés
te comm
former u
général
peut exci
absolue

sociétés policées, et adopter les mœurs qui forment le caractère des nations (29).

SECTION II.

Progrès de la société relativement à l'exercice de la force nationale, nécessaire dans les opérations du dehors.

Nous avons observé les événemens et les institutions dont l'influence puissante a contribué à introduire par degrés un gouvernement plus régulier et des mœurs plus douces dans les différentes nations de l'Europe. Lorsqu'après avoir étudié l'état de la société et les mœurs des individus au commencement du quinzième siècle, on remonte plus haut pour examiner la condition des peuples d'Europe, au temps où les Barbares qui détruisirent l'empire romain s'établirent dans les pays qu'ils venaient de conquérir, on ne peut s'empêcher d'admirer les progrès immenses que les hommes avaient déjà faits vers la perfection de la police et de la sociabilité.

Cependant le gouvernement était encore loin d'être parvenu à cet état de solidité qui met de vastes monarchies en état d'exercer et de réunir tous leurs moyens, et de poursuivre de grandes entreprises avec constance et avec succès. Il est facile à de petites tribus d'agir de concert et avec toute la force dont elles sont capables; elles ne sont animées dans leurs entreprises que par l'impression des objets présents, et jamais par cette prévoyance de l'avenir, ou par ces spéculations réfléchies qui affectent et intéressent les hommes dans les sociétés policées. Les insultes d'un ennemi allument le ressentiment de toute la tribu; le succès d'une nation rivale excite l'émulation; ces sentimens se communiquent et passent dans toutes les âmes; tous les membres de la communauté s'unissent avec une égale ardeur, et courent au champ de bataille, ou pour satisfaire leur vengeance, ou pour se distinguer. Mais dans les pays fort étendus, tels qu'étaient les grands royaumes d'Europe au commencement du quinzième siècle, les membres de l'état sont trop éloignés les uns des autres pour avoir beaucoup de communication entre eux, et l'on ne peut former une grande entreprise sans un concert général et de longs préparatifs; aussi rien ne peut exciter et réunir leurs forces, que l'autorité absolue d'un despote ou l'influence puissante

d'un gouvernement régulier. Les vastes empires de l'Orient nous offrent des exemples du premier; les ordres sacrés du souverain s'étendent jusqu'aux provinces les plus éloignées de ses domaines, et tous ceux de ses sujets qu'il lui plaît de convoquer sont forcés de suivre ses étendards. Les royaumes d'Europe, tels qu'ils sont aujourd'hui, fournissent des exemples du dernier. Le prince, en dirigeant avec moins de violence, mais avec autant d'efficacité, l'action des lois et d'une administration bien réglée, peut facilement réunir toutes les forces de son état, et les employer dans des entreprises qui demandent de la vigueur et de la persévérance.

Mais, au commencement du quinzième siècle, la constitution politique de tous les royaumes de l'Europe était bien éloignée de ces deux espèces de gouvernement. Quoique les différens monarques eussent un peu reculé les bornes de leurs prérogatives par quelques heureuses usurpations sur les immunités et les privilèges de la noblesse, cependant leur autorité était encore très limitée. Les lois et l'administration intérieure des royaumes, quoique perfectionnées par les événemens et les institutions que j'ai déjà exposés, étaient encore dans un état sensible de faiblesse et d'imperfection. Partout le corps nombreux de la noblesse, toujours formidable, malgré les expédiens divers qu'on avait employés pour l'affaiblir, observait tous les mouvemens des souverains avec une jalousie inquiète, qui arrêtait leur ambition, et prévenait les projets qu'ils pouvaient former pour étendre leur autorité, ou en traversait l'exécution.

Les revenus ordinaires des princes étaient trop modiques pour suffire aux frais d'une entreprise importante; ils étaient forcés, pour se procurer des subsides extraordinaires, d'avoir recours à la bonne volonté des peuples, qui leur en accordaient souvent avec répugnance, et toujours avec économie.

Avec des revenus si bornés, les souverains ne pouvaient mettre en campagne que des armées peu propres à un service long et pénible. Au lieu de soldats formés, par une discipline régulière, à la subordination et à l'art de la guerre, ils n'avaient d'autres troupes que celles que des vassaux devaient leur fournir suivant les conditions de la tenure militaire. Ces combattans n'étaient obligés de rester en campagne

que pendant un temps fort court, et l'on ne pouvait pas les forcer de marcher loin de leur résidence ordinaire : plus attachés à leurs seigneurs particuliers qu'au monarque qu'ils servaient, ils étaient souvent plus disposés à contrarier ses vues qu'à les seconder ; et quand même ils auraient été plus soumis à l'autorité du prince, ils n'auraient encore été que des instrumens peu propres à l'exécution d'une grande et difficile expédition. La force d'une armée, destinée pour la conquête ou pour la défense, consiste dans l'infanterie. Ce fut à la fermeté et à la discipline des légions, composées principalement d'infanterie, que les Romains, pendant le temps de la république, durent toutes leurs victoires. Lorsque, sous les empereurs, ces peuples, oubliant les maximes qui avaient conduit leurs ancêtres à la domination universelle, changèrent entièrement leur système militaire, et mirent leur principale confiance dans une nombreuse cavalerie, ils ne purent résister à l'impétuosité sans discipline des nations barbares qui combattaient presque toujours à pied. Ces nations ne profitèrent pas de la faute qui avait été si fatale aux Romains ; peu de temps après leur établissement dans les pays qu'elles avaient conquis, elles abandonnèrent les usages de leurs ancêtres, et convertirent en cavalerie toute la force de leurs armées. Ce changement fut occasioné chez les Romains par la mollesse des soldats, qui n'étaient plus en état de supporter les fatigues du service que soutenaient sans effort leurs pères plus robustes et plus vertueux. Il paraît que, chez les peuples qui ont fondé les nouvelles monarchies entre lesquelles l'Europe s'est trouvée partagée, la même innovation dans la constitution militaire eut sa source dans l'orgueil des nobles, qui, craignant de se trouver confondus avec des hommes d'un ordre inférieur, voulurent en être distingués à la guerre comme en temps de paix. Ce qui donna encore plus de considération à la cavalerie, ce fut l'institution de la chevalerie et la fréquence des tournois, où les chevaliers armés de pied en cap entraient dans la lice, montés sur des chevaux magnifiquement équipés, et se signalaient à l'envi par leur valeur, leur force et leur adresse. Le goût pour ce genre de service devint si général que, dans le treizième et le quatorzième siècle, les armées européennes

étaient presque entièrement composées de cavalerie. Un gentilhomme n'aurait pas voulu paraître au camp sans avoir un cheval, et il aurait cru déroger à sa qualité s'il avait combattu à pied. La cavalerie était, par une distinction particulière, appelée *la bataille*, et c'était d'elle seule que dépendait le sort de toutes les actions. On ne comptait pour rien l'infanterie, qui n'était qu'un ramas de populace mal armée et plus mal disciplinée encore.

La réunion de ces circonstances, ne permettant pas aux états différens de mettre dans leurs opérations militaires de la vigueur et de la suite, empêcha long-temps les souverains d'Europe de veiller avec attention sur les démarches et les desseins des princes voisins, et de chercher à former un système régulier de sûreté générale. Ils ne pouvaient ni s'unir par des confédérations, ni agir de concert pour établir une balance de pouvoir entre les états divers, et empêcher que les uns ne prissent un degré de supériorité alarmant pour la liberté et l'indépendance des autres. Il paraît que les nations d'Europe se sont regardées pendant plusieurs siècles comme des sociétés séparées, à peine liées ensemble par quelque intérêt commun, et fort indifférentes sur les affaires et les opérations les unes des autres. Les princes n'avaient pas entre eux un commerce étendu et régulier qui leur donnât une occasion d'observer et de pénétrer leurs vues et leurs projets réciproques. Ils n'avaient point d'ambassadeurs qui, en résidant constamment dans chaque cour, fussent à portée d'épier tous ses mouvemens et d'en donner sur-le-champ avis à leurs maîtres. L'espérance de quelques avantages éloignés, ou la crainte de quelques dangers incertains ou possibles, n'étaient pas des motifs suffisans pour faire prendre les armes à une nation. Il n'y avait que celles qui se trouvaient exposées à un danger imminent, ou à des insultes inévitables, qui se crussent intéressées à intervenir dans une querelle, ou à prendre des précautions pour leur propre sûreté.

Quiconque veut écrire l'histoire de quelqu'un des grands états de l'Europe pendant les deux derniers siècles, est obligé d'écrire l'histoire de l'Europe entière. Depuis cette époque, les différens royaumes n'ont formé qu'un seul et vaste système, si étroitement uni que chacun d'eux

tre eux
de l'un
puissan
diriger
zième s
férens
que le
occasio
ou lors
et env
guerre.
événem
les auto
rence d
gnent p
tendent

Les c
la Fran
réunir
nation
pareille
puissan
pour de
qu'on p
politiqu
gogne
dans ce
permett
bien pl
leurs pr
dicté un
naçait l
sûreté.
quiéter
des par
de ces g
des nég

Malg
rens roy
dant pl
successi
nion de
grande
l'Europ
tention
tranqui
une pu
tous ses

Au m
tèrent c

composées de car-
rairait pas voulu pa-
cheval, et il aurait
it combattu à pied.
 distinction particu-
c'était d'elle seule
es les actions. On
anterie, qui n'était
armée et plus mal

ances, ne permet-
s de mettre dans
la vigueur et de la
es souverains d'Eu-
sur les démarches
oisins, et de cher-
gulier de sûreté gé-
unir par des confé-
et pour établir une
es états divers, et
issent un degré de
a liberté et l'indé-
ait que les nations
pendant plusieurs
arées, à peine liées
et commun, et fort
et les opérations les
n'avaient pas entre
t régulier qui leur
ever et de pénétrer
éciproques. Ils n'a-
s qui, en résidant
ur, fussent à portée
et d'en donner sur-
es. L'espérance de
és, ou la crainte
ains ou possibles,
uffisans pour faire
ion. Il n'y avait que
écés à un danger im-
inévitables, qui se
enir dans une que-
reactions pour leur

histoire de quelqu'un
e pendant les deux
l'écrite l'histoire de
te époque, les diffé-
é qu'un seul et vaste
i que chacun d'en-

tre eux ayant un rang déterminé, les opérations de l'un se font sentir à tous les autres assez puissamment pour influencer sur leurs conseils et diriger leurs démarches. Mais, avant le quinzième siècle, les affaires et les intérêts des différens pays se mêlaient rarement, excepté lorsque le voisinage de territoire rendait les occasions de querelles fréquentes et inévitables, ou lorsque les jalousies nationales fomentaient et entretenaient l'esprit de discorde et de guerre. Il arrivait dans chaque royaume des événemens importants, et des révolutions que les autres puissances regardaient avec l'indifférence de spectateurs désintéressés, qui ne craignent pas que les suites de ces événemens s'étendent jamais jusqu'à eux.

Les querelles sanglantes qui s'élevèrent entre la France et l'Angleterre semblaient tendre à réunir ces deux grands royaumes sous la domination d'un même prince : malgré ce qu'une pareille réunion avait d'alarmant pour les autres puissances de l'Europe, on ne les vit prendre, pour détourner ce coup funeste, aucune mesure qu'on pût regarder comme le résultat d'une politique sage et réfléchie. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne s'engagèrent, il est vrai, dans ces querelles ; mais leur situation ne leur permettait pas de rester neutres, et ils prirent bien plus souvent le parti que leur suggéraient leurs propres passions, que celui que leur aurait dicté un juste discernement du danger qui menaçait la tranquillité de l'Europe et leur propre sûreté. Les autres souverains, paraissant s'inquiéter peu des succès et des revers réciproques des parties belligérantes, restèrent spectateurs de ces guerres, ou ne s'y intéressèrent que par des négociations faibles et sans succès.

Malgré les troubles perpétuels où les différens royaumes d'Espagne furent plongés pendant plusieurs siècles ; malgré les circonstances successives qui préparaient visiblement la réunion de ces royaumes séparés en une seule et grande monarchie, les autres souverains de l'Europe ne parurent pas donner la moindre attention à une révolution si importante. Ils virent tranquillement s'élever et se fortifier par degrés une puissance qui devint bientôt formidable à tous ses voisins.

Au milieu des violentes convulsions qu'exerçaient dans l'empire l'esprit de domination de

la cour romaine, et l'ambition turbulente des nobles d'Allemagne, ni l'autorité des papes soutenue par les artifices et les intrigues, ni les sollicitations des empereurs, ne purent déterminer aucun des monarques puissans qui régnaient alors en Europe à entrer dans ces querelles ni à profiter de plusieurs occasions favorables pour interposer leur médiation avec succès et avec avantage pour eux-mêmes.

Cette inaction extraordinaire des princes dans des occasions si intéressantes ne peut pas être imputée à un défaut de lumières et de discernement pour prévoir les conséquences politiques des événemens. La faculté de juger avec sagacité et d'agir avec vigueur appartient aux hommes de tous les siècles. Les souverains qui gouvernaient les différens royaumes de l'Europe, pendant le temps dont nous parlons, n'étaient ni assez aveugles ni assez stupides pour méconnaître leur intérêt particulier, pour négliger la sûreté publique ou pour ignorer les moyens de maintenir l'un et l'autre. S'ils n'adoptèrent pas ce système salutaire, qui apprend aux politiques modernes à prévenir un danger éloigné et à s'opposer aux premières usurpations de toute puissance redoutable, et qui rend chaque état en quelque sorte le gardien des droits et de l'indépendance de tous ses voisins, il ne faut en attribuer la cause qu'aux imperfections et aux abus qui subsistaient dans le gouvernement civil de chaque état ; ces abus ne laissaient pas aux princes les moyens de conformer leurs démarches aux vues et aux principes que la situation des affaires et leurs propres observations leur auraient suggérés.

Mais, dans le cours du quinzième siècle, plusieurs événemens successifs concoururent à mettre les princes en état de disposer avec une autorité plus absolue des forces de leurs domaines respectifs, à former des entreprises plus grandes et plus vigoureuses. Ce changement établit des liaisons plus fréquentes et en même temps plus intimes entre les affaires des différens royaumes, qui s'accoutumèrent par degrés à se liguier pour agir de concert, et furent conduits insensiblement à former un système politique pour affermir et maintenir la balance de pouvoir la plus propre à établir la sûreté générale.

Ce fut sous le règne de Charles V que l'on

commença à bien sentir les principes qui servent de base à ce système, et les maximes d'après lesquelles il s'est constamment soutenu depuis cette époque ont été dès lors universellement adoptées. L'examen des causes et des événemens qui ont contribué à établir ce plan de politique, le plus vaste et le plus salulaire de tous ceux qui ont jamais influé sur la conduite des choses humaines, est donc non-seulement une introduction nécessaire à l'ouvrage que j'écris, mais encore un objet essentiel dans l'histoire de l'Europe.

Le premier événement qui produisit quelque changement considérable dans la situation des affaires de l'Europe fut celui qui réunit à la couronne de France les domaines étendus que l'Angleterre possédait sur le continent. Tant que les Anglais furent maîtres de plusieurs des plus fertiles et des plus riches provinces de France, et tinrent engagés sous leurs drapeaux une grande partie des plus braves habitans de ce royaume, ils se regardèrent plutôt comme les rivaux que comme les vassaux du souverain de qui ils relevaient. Les rois de France, arrêtés dans leurs projets, et traversés dans toutes leurs opérations par un ennemi aussi jaloux que respectable, n'osaient se hasarder à former aucune entreprise importante ou difficile. Ils trouvaient les Anglais toujours prêts à s'y opposer. Ce peuple leur disputait jusqu'à leur droit à la couronne; et comme il lui était facile de pénétrer dans le cœur de la France, il pouvait armer contre ces souverains les mêmes mains qui auraient dû être employées à les défendre. La timidité dans les conseils et la faiblesse dans les opérations étaient la suite nécessaire de cette situation. La France, démembrée et contrainte par une puissance rivale, ne put pas prendre le rang qu'elle devait naturellement avoir dans le système de l'Europe; mais heureusement pour ce royaume, et peut-être aussi pour l'Angleterre elle-même, la mort de Henri V sauva les Français du malheur de voir un prince étranger placé sur leur trône. La faiblesse d'une longue minorité, les dissensions qui s'élevèrent à la cour d'Angleterre, le défaut de fermeté et d'accord qui en fut la suite, tout cela fournit aux Français une occasion favorable de recouvrer ce qu'ils avaient perdu. Les nobles de France, dont la valeur naturelle fut encore exaltée jus-

qu'à l'enthousiasme par l'intervention prétendue du ciel en faveur de leur cause, se mirent en campagne sous des chefs expérimentés; un sage monarque dirigea avec prudence les opérations du conseil, et il profita de cette conjoncture favorable avec tant d'habileté et de succès, que non-seulement les Anglais perdirent leurs nouvelles conquêtes, mais qu'ils furent encore dépouillés de leurs anciennes possessions et se trouvèrent bientôt resserrés dans les bornes étroites de Calais et de son petit territoire.

Les rois de France, dont la puissance se trouvait considérablement augmentée par la réunion de ces provinces à leurs domaines, commencèrent à former des plans plus hardis, tant pour l'amélioration de la police intérieure que pour les entreprises du dehors. Bientôt ils se rendirent redoutables à leurs voisins, qui virent la nécessité de fixer toute leur attention sur les mouvemens d'une puissance dont les démarches intéressaient de si près leur sûreté. La France dès lors, profitant des avantages naturels qu'elle doit à la situation et à la contiguïté de tous ses domaines, aussi bien qu'au nombre et à la valeur de ses habitans, prit une nouvelle influence en Europe; elle fut la première puissance dont la force excita la jalousie et les alarmes des états qui l'environnaient.

La réunion des provinces reconquises sur les Anglais ne fut cependant pas la seule cause de l'augmentation de la puissance française. Cette réunion fut suivie d'une circonstance qui, quoique moins importante et moins marquée, ne contribua pas peu à donner plus de vigueur et d'audace aux opérations de cette monarchie. Pendant les querelles opiniâtres qui régnerent si long-temps entre l'Angleterre et la France on sentit vivement tous les défauts que le système féodal avait introduits dans la constitution militaire. Une guerre de longue durée ne pouvait se soutenir qu'avec langueur, lorsqu'on la faisait avec des troupes autorisées et accoutumées à ne rester en campagne que pendant quelques semaines. Des troupes principalement composées d'une cavalerie pesamment armée n'étaient guère propres ni pour la défense ni pour l'attaque des villes et des châteaux qu'il fallait garder ou réduire. Afin de se procurer des forces effectives et permanentes, telles que l'exigeait la longueur des guerres, les rois de

France
des corp
vaient
partie
dans un
au souv
cette
étaient
à l'appr
tumés à
tourna
pour la
le ravag
raient p
Un e
ment c
supplée
féodale
d'exéc
de leur
opposé
les priv
que pe
aucun
pour e
Enfin C
que l'u
Anglais
terreur
laissées
ses pré
Sous p
forces
contre
prince
serva u
lerie et
fonds
tribua
son ro
comm
gués d
service
leur s
regard
source
de vass
leur ba
corps
guerre

France furent obligés de prendre à leur solde des corps nombreux de mercenaires, qu'ils levaient en partie dans leurs propres états, en partie dans les pays étrangers. Mais comme dans un gouvernement féodal on ne donnait pas au souverain des fonds suffisans pour subvenir à cette dépense extraordinaire, ces aventuriers étaient licenciés à la fin de chaque campagne ou à l'approche d'un accommodement; et peu accoutumés à observer la moindre discipline, souvent ils tournaient leurs armes contre le même pays pour la défense duquel ils avaient été payés, et le ravageaient avec autant de fureur que l'auraient pu faire ses ennemis mêmes.

Un corps de troupes subsistant et régulièrement exercé à la discipline militaire aurait suppléé à ce qui manquait dans la constitution féodale, et aurait donné aux princes les moyens d'exécuter des entreprises jusqu'alors au-dessus de leurs forces. Mais cet établissement était si opposé à l'esprit féodal, et si incompatible avec les privilèges et les prétentions de la noblesse, que pendant plusieurs siècles il ne se trouva aucun monarque assez puissant ou assez hardi pour entreprendre une semblable innovation. Enfin Charles VII, profitant de la réputation que lui avaient acquise ses succès contre les Anglais, et tirant avantage des impressions de terreur que ces ennemis redoutables avaient laissées dans l'âme de ses sujets, exécuta ce que ses prédécesseurs n'avaient pas même osé tenter. Sous prétexte d'avoir toujours sur pied des forces suffisantes pour défendre le royaume contre une invasion subite des Anglais, ce prince, en licenciant ses autres troupes, conserva un corps de neuf mille hommes de cavalerie et de seize mille d'infanterie. Il assigna des fonds pour la solde de ces troupes; il les distribua à son gré dans les différentes places de son royaume, et nomma des officiers pour les commander et les discipliner. Les plus distingués des nobles s'empressèrent d'entrer dans ce service, où ils s'accoutumèrent à dépendre de leur souverain, à exécuter ses ordres et à le regarder comme le juge de leur mérite et la source des grâces. La milice féodale, composée de vassaux que les nobles sommaient de suivre leur bannière, ne pouvait être comparable à un corps de soldats constamment exercés à la guerre; elle perdit insensiblement sa réputation.

On en vint bientôt à ne calculer la force des armées que par le nombre des troupes régulières qui s'y trouvaient. En moins d'un siècle, les nobles et leurs suivans militaires, quoiqu'on les requit encore quelquefois, suivant les formes anciennes, de se mettre en campagne, ne furent plus considérés que comme une multitude embarrassante pour les troupes avec qui ils faisaient la guerre, et furent regardés avec mépris par des soldats accoutumés aux détails pénibles et constans d'une discipline régulière.

Ainsi Charles VII, en établissant la première armée sur pied qu'on eût connue en Europe, prépara une révolution importante dans les affaires et la politique des peuples divers. En ôtant aux nobles la direction de la force militaire de l'état, source de l'autorité et du crédit immense qu'ils avaient acquis, ce prince porta un coup terrible à l'aristocratie féodale et la blessa profondément dans le principe même de sa force.

Un corps considérable de troupes régulières entretenues en France dans ce temps où il y avait à peine dans chaque autre état de l'Europe une compagnie ou un escadron soudoyé toute l'année, donna à cette puissance un avantage si sensible sur ses voisins, soit pour l'attaque, soit pour la défense, qu'ils furent obligés, par l'intérêt de leur propre conservation, d'imiter son exemple. Les royaumes considérables du continent prirent à leur solde des troupes mercenaires, qui devinrent par degrés la seule force militaire dont on fit usage, ou à laquelle on osât se confier. Pendant long-temps, l'objet principal de la politique des princes et des ministres fut d'augmenter le nombre de ces mercenaires, et de décréditer ou d'anéantir même tous les autres moyens d'activité ou de défense nationale.

Comme les rois de France eurent les premiers l'idée d'établir dans leurs domaines une force militaire qui les mit en état de donner plus de vigueur et d'étendue à leurs opérations extérieures, ils furent aussi les premiers qui subjuguèrent l'aristocratie féodale, et qui humilièrent les grands vassaux de la couronne, dont le pouvoir excessif avait resserré si long-temps la prérogative royale dans des bornes très étroites, et avait rendu si faibles tous les efforts des souverains d'Europe.

Plusieurs circonstances concoururent à saper par degrés les fondemens de la puissance aristocratique en France. La fortune et les biens des nobles avaient beaucoup souffert dans les longues guerres que le royaume eut à soutenir contre les Anglais. Le zèle extraordinaire avec lequel ils défendirent leur pays contre ses anciens ennemis entraîna la ruine de plusieurs familles considérables. Comme le siège de la guerre se portait successivement dans presque toutes les provinces du royaume, les terres des autres familles furent exposées de même aux déprédations de l'ennemi, pillées par les troupes mercenaires que les rois prenaient à leur solde et qu'ils n'étaient pas toujours en état de payer, ou ravagées avec une fureur plus destructive encore, par les paysans qui se révoltaient. Le désordre des affaires et les besoins publics ayant en même temps forcé les princes à recourir au funeste expédient de faire à la valeur des monnaies des changemens subits et considérables, les amendes, les cens et les autres droits seigneuriaux baissèrent dans la même proportion; et les revenus d'un fief tombèrent fort au dessous de la somme qu'ils produisaient auparavant. Pendant ces mêmes guerres, dans lesquelles une noblesse généreuse se portait à l'envi partout où il y avait des périls à braver et de la gloire à acquérir, plusieurs familles considérables s'éteignirent, et leurs fiefs furent réunis à la couronne. D'autres fiefs, tombant en héritage à des femmes, furent partagés entre elles; d'autres furent appauvris par des donations faites à l'Église, ou déchirés par des successions d'héritiers collatéraux¹.

Charles VII ne vit pas avec indifférence ces symptômes manifestes de la décadence d'un corps puissant qu'il voulait abattre; il profita du premier intervalle de paix avec l'Angleterre, pour travailler à élever la prérogative royale sur les ruines de l'aristocratie; mais il avait à la noblesse des obligations trop récentes et trop multipliées; elle venait de rendre des services trop éclatans dans la défense du royaume, pour qu'il ne sentit pas la nécessité de mettre dans ses démarches beaucoup de réserve et de modération. Cependant la couronne avait acquis tant d'autorité par le succès de ses armes contre les

Anglais, et la noblesse avait si fort perdu de son pouvoir, que ce prince fit d'abord sans aucune opposition des changemens très considérables dans la constitution. Non-seulement il établit ce corps formidable de troupes réglées, dont on a déjà parlé; mais il fut encore le premier roi de France qui, par un simple édit et sans le concours des états-généraux du royaume, leva des subsides extraordinaires sur son peuple. Il eut assez d'autorité pour rendre perpétuelles différentes taxes, qui, auparavant avaient été imposées accidentellement, et n'étaient perçues que pendant un temps fort court. Ces différens moyens augmentèrent considérablement le pouvoir de Charles, et reculèrent sa prérogative fort au-delà de ses anciennes limites; de sorte qu'après avoir été le prince le plus dépendant qui eût jamais occupé le trône de France, il se trouva dans les dernières années de son règne possesseur d'un degré d'autorité dont aueun de ses prédécesseurs, pendant plusieurs siècles, n'avait encore joui¹.

Charles VII avait formé le projet d'humilier les nobles; Louis XI, son fils, suivit ce plan avec plus d'audace encore et plus de succès. La nature avait fait Louis pour être un tyran: en quelque temps que le sort l'eût fait monter sur un trône, il aurait signalé son règne par des projets pour opprimer son peuple et se rendre absolu: rusé, cruel, dépourvu de sensibilité, étranger à tout principe de justice, sans aucune idée de décence, il dédaignait toutes les contraintes que le sentiment de l'honneur ou le désir de la gloire impose, même aux hommes ambitieux. Habile en même temps à démêler son véritable intérêt, et n'étant guidé que par ce seul objet, il était capable de le poursuivre avec une ardeur opiniâtre, et de s'y attacher avec un esprit systématique, qu'aucun autre motif ne pouvait distraire, qu'aucun péril ne pouvait arrêter.

Ses principes d'administration étaient aussi profonds que funestes aux privilèges de la noblesse. Il remplit tous les départemens d'hommes nouveaux, et souvent de personnes qu'il avait tirées de l'état le plus bas et le plus vil, pour les élever aux places les plus importantes et de

¹ *Histoire de France*, par Villaret, tom. XV, p. 331 et 389. tom. XVI, p. 324. *Variations de la monarchie française*, tom. III, p. 162.

¹ Boulainvilliers, *Histoire de l'ancien gouvernement de France*, lettre XII.

la plus grande confiance. C'étaient là ses seuls confidens ; il les consultait sur ses projets et leur en confiait l'exécution ; tandis que les nobles, accoutumés auparavant à être les compagnons, les favoris, les ministres de leurs souverains, étaient traités avec un dédain si affecté et si mortifiant que, s'ils ne voulaient plus suivre une cour où ils n'avaient pas conservé l'ombre même de leur ancienne puissance, ils étaient obligés de se retirer dans leurs châteaux où ils restaient oubliés.

Ce n'était pas assez pour Louis que d'avoir diminué le crédit de la noblesse en lui ôtant la direction des affaires ; ce prince ajouta l'insulte au mépris : en la dépouillant de ses privilèges les plus essentiels, il s'occupa à abaisser l'ordre entier et à réduire les nobles au niveau des autres sujets. Les seigneurs les plus distingués, s'ils étaient assez hardis pour s'opposer aux projets du roi, ou assez malheureux pour devenir l'objet de sa jalousie, étaient poursuivis avec une rigueur à laquelle jusqu'alors la noblesse n'avait jamais été soumise ; ils étaient jugés par des tribunaux qui n'avaient aucun droit de juridiction sur eux ; sans égard pour leur naissance et leur état, on les appliquait à la torture, on les condamnait à une mort infâme. Le peuple s'accoutumant à voir les personnes les plus illustres enfermées dans des cachots, ou exposées dans des cages de fer, à voir leur sang versé par la main des bourreaux, commença à perdre du respect qu'il avait eu jusqu'alors pour la noblesse, et ne vit plus qu'avec terreur l'autorité royale, qui semblait avoir abaissé et même anéanti toute autre puissance dans la nation.

Louis, craignant cependant que les nobles, intimidés par la rigueur de son gouvernement, et réunis par l'intérêt commun de leur propre conservation, ne formassent une opposition puissante, eut l'art de répandre parmi eux des semences de discorde ; il s'occupa à fomenter ces anciennes animosités que l'esprit de jalousie et d'émulation, naturel au gouvernement féodal, avait allumées et entretenues parmi les principales familles du royaume. Il eut recours, pour remplir cet objet, à toutes les ressources de l'intrigue, à tous les mystères et les artifices que sa politique perfide put lui suggérer ; et il y réussit si bien que, dans des conjonctures qui demandaient tant de vigueur et d'union de la

part des nobles, ils se montrèrent toujours faibles et désunis, excepté dans le premier moment de leur ressentiment, qui éclata au commencement de son règne.

En même temps que ce prince dépouillait la noblesse d'une partie de ses privilèges, il augmentait la puissance et la prérogative de la couronne. Il voulut avoir à sa disposition un corps de troupes suffisant pour n'avoir rien à craindre des révoltes que pourraient exciter des sujets mécontents ; et pour cet effet, non-seulement il tint sur pied toutes les troupes réglées que son père avait levées, il prit encore à sa solde six mille Suisses qui formaient alors l'infanterie la plus formidable et la mieux disciplinée de l'Europe¹. Un sentiment de jalousie naturel aux tyrans lui inspirait de la confiance en ces mercenaires étrangers, qu'il regardait comme les instrumens les plus sûrs de la tyrannie, et les défenseurs les plus fidèles de sa nouvelle puissance.

Il fallut des fonds considérables non-seulement pour les dépenses de cette augmentation de troupes, mais encore pour subvenir aux frais des différentes entreprises que lui fit former l'activité inquiète de son génie : soigneux de conserver et même d'étendre le droit que son père s'était arrogé de lever des taxes sans le consentement des états-généraux, Louis trouva dans cette ressource les moyens de pourvoir à l'augmentation des charges du gouvernement.

Sa prérogative, toute étendue qu'elle était, ne suffisait pas toujours pour lui procurer tout ce qu'il désirait ; il y suppléa par son adresse. Il fut le premier souverain en Europe qui connut l'art de gouverner ces grandes assemblées, auxquelles le système féodal avait confié le droit d'accorder des subsides et de lever des impôts. Il enseigna le premier aux autres princes le secret funeste d'attaquer la liberté publique, en commençant par empoisonner la source d'où elle découle. Il mit en œuvre la puissance et l'intrigue pour diriger selon ses vues l'élection des représentans ; il les corrompit ensuite par l'intérêt ou par la crainte ; et par différens changemens qu'il fit adroitement dans la forme de leurs délibérations, il prit une influence si puissante sur l'assemblée des états que ces an-

¹ *Mém. de Comines*, tom. I, p. 367. *Daniel, Hist. de la Milice franç.*, t. I, p. 182.

ciens dépositaires des droits et des propriétés du peuple devinrent dès lors de vils instrumens dont il se servit pour l'exécution des mesures les plus odieuses de son règne¹. Comme il ne restait plus dans l'état aucune puissance qui pût mettre des bornes à ses exactions, non-seulement il continua les taxes imposées par son père, mais il les augmenta encore et les porta à une somme qui étonna ses contemporains².

Louis ne se contenta pas d'augmenter le pouvoir et les revenus de la couronne; il étendit aussi ses domaines par des acquisitions de différentes espèces. Il acheta le Roussillon. La Provence lui échut par le testament de Charles d'Anjou; et à la mort de Charles-le-Téméraire, il s'empara à main armée de la Bourgogne et de l'Artois, qui avaient appartenu à ce prince. Ainsi dans le cours d'un seul règne, la France devint un royaume uni dans toutes ses parties; et la politique inflexible et profonde de Louis XI non-seulement dompta la fierté d'une noblesse féodale, mais encore établit une espèce de gouvernement presque aussi absolu et aussi terrible que le despotisme de l'Orient.

Quoique son règne eût porté un coup fatal à la liberté de son peuple, cependant l'autorité qu'il avait acquise, les ressources qu'il s'était ménagées, et l'indépendance absolue qu'il avait su se procurer, soit pour concevoir ses projets, soit pour les exécuter, ne pouvaient manquer de mettre dans son administration de la vigueur et de l'activité. Louis négocia dans toutes les cours de l'Europe; il observa les mouvemens de tous ses voisins; il entra, ou comme partie principale ou comme auxiliaire, dans toutes les grandes affaires politiques. Ses résolutions étaient promptes et ses opérations vigoureuses. Dans toutes les occasions il était en état de réunir et de mettre en mouvement toutes les forces de son royaume. Les souverains ses prédécesseurs

¹ *Mémoires de Comines*, t. I, p. 136. *Chron. scandat.*, *Ibid.*, t. II, p. 71.

² *Mém. de Comines*, t. I, p. 334. Charles VII leva des taxes pour la valeur de 1,800,000 francs; Louis XI les porta à 4,700,000. Le premier soudoyait 9,000 hommes de cavalerie et 16,000 d'infanterie; le second augmenta la cavalerie jusqu'à 15,000 hommes, et l'infanterie à 25,000. *Mém. de Comines*, t. I, p. 384. Pendant les dernières années de son règne, il tenait la plus grande partie de ces troupes campées dans un même endroit, et prêtes à marcher au premier signal. *Ibid.*, 381.

avaient vu leur puissance enchaînée sans cesse, et circonscrite par la jalousie des nobles; depuis son règne, les rois de France, plus maîtres chez eux, ont étendu aussi leur influence au dehors; ils ont formé des projets plus vastes de conquêtes, et ont fait la guerre avec une vigueur et une activité qu'on ne connaissait pas en Europe depuis long-temps.

L'exemple de Louis XI était trop séduisant pour n'être pas imité par d'autres souverains. Henri VII ne fut pas plutôt assis sur le trône d'Angleterre, qu'il forma le projet d'étendre sa prérogative, en abaissant le pouvoir des nobles. Mais les circonstances dans lesquelles il se trouvait étaient moins favorables pour le succès de cette entreprise, que celles où s'était trouvé Charles VII; et il ne porta pas dans ses démarches l'activité que Louis XI avait mise dans les siennes. Les victoires que Charles avait remportées sur les Anglais, et l'honneur qu'il s'était acquis en arrachant de leurs mains plusieurs provinces, lui avaient mérité de la part de ses peuples un tel degré de confiance qu'il put hasarder impunément les changemens les plus hardis dans l'ancienne constitution. Le génie audacieux de Louis avait brisé toutes les barrières, et tenté de renverser ou d'écarter tous les obstacles qu'il avait trouvés sur son passage. Mais Henri ne régnait que par un droit contesté; il voyait une faction populaire toujours prête à prendre les armes contre lui; et après de longues guerres civiles, pendant lesquelles la noblesse avait souvent déployé son pouvoir en faisant et en déposant les rois, il sentait bien que les ressorts de l'autorité royale avait été si fort relâchés, et les bornes de sa prérogative si resserrées, qu'il ne pouvait mettre dans sa conduite trop de réserve et de modération. Il s'occupa donc à saper par les fondemens cet édifice formidable qu'il ne pouvait attaquer à force ouverte. Ses plans furent mesurés, et lents dans leurs opérations; mais ils furent conduits avec prudence, et produisirent à la fin de grands effets. Il publia des lois pour permettre aux barons de vendre leurs biens malgré les substitutions; il fit des réglemens pour empêcher la noblesse de tenir à son service ces troupes nombreuses de vassaux qui la rendaient si formidable et si turbulente; il encouragea la population, l'agriculture et le commerce; il assura à ses sujets, pendant le long

cours de son règne, la jouissance des avantages qui naissent des arts de la paix; il accoutuma le peuple à une administration régulière, sous laquelle les lois étaient exécutées avec autant de vigueur que d'exactitude; par ces différens moyens il fit insensiblement dans la constitution du gouvernement anglais les changemens les plus favorables à l'autorité royale, et transmit le pouvoir le plus étendu à son successeur, qui devint un des monarques les plus absolus de l'Europe, et fut en état de former et d'exécuter les entreprises les plus hardies.

L'autorité royale fit les mêmes progrès en Espagne : la réunion des royaumes d'Arragon et de Castille, par le mariage de Ferdinand et d'Isabelle; la conquête glorieuse de Grenade sous leur règne, conquête qui détruisit l'odieuse domination des Maures; le commandement des grandes armées qu'il avait fallu tenir constamment sur pied pour achever cette expédition; la sagesse et la fermeté que Ferdinand et Isabelle mirent dans leur administration, et l'adresse avec laquelle ils surent tirer avantage de toutes les circonstances pour abaisser la noblesse et étendre leur prérogative; tout concourut à les élever à un degré de crédit et d'autorité auquel n'était parvenu aucun de leurs prédécesseurs. A la vérité, différentes causes, que je développerai ailleurs, avaient concouru à conserver en Espagne le gouvernement féodal dans toute sa force plus long-temps qu'en France et en Angleterre, où les rois jouissaient déjà d'un pouvoir beaucoup plus étendu; mais le génie de Ferdinand et d'Isabelle suppléa au défaut d'autorité, et ils firent valoir avec tant d'adresse les droits qui leur appartenaient, que Ferdinand fut en état de soutenir avec une vigueur et un succès extraordinaires les grandes expéditions qu'il entreprit au dehors.

Tandis que ces princes travaillaient ainsi à reculer les bornes de la prérogative royale, et prenaient de si sages mesures pour diriger et réunir toutes les forces de leurs états, plusieurs circonstances les mirent à portée d'exercer la nouvelle puissance qu'ils avaient acquise: ils se trouvèrent bientôt engagés dans une longue suite d'entreprises et de négociations; en sorte que les intérêts et les affaires des principales nations de l'Europe se trouvèrent insensiblement liés ensemble par des rapports communs; et l'on

vit se former par degrés un grand système politique qui ne tarda pas à fixer l'attention universelle.

Le premier événement remarquable par l'influence qu'il eut sur la révolution qui se fit dans l'état de l'Europe fut le mariage de la fille de Charles-le-Téméraire, seule héritière de la maison de Bourgogne. Charles, son père, l'avait proposée en mariage à différens princes; mais il avait eu en vue de les engager, par cette offre, à favoriser les projets que lui inspirait sans cesse son ambition inquiète.

Ce mariage était l'objet de l'attention générale: on sentait parfaitement combien il serait avantageux d'acquérir les vastes domaines de cette maison, les plus riches et les mieux cultivés qu'il y eût alors en deçà des Alpes. Aussi dès que la mort prématurée de Charles eut mis entre les mains de Marie de Bourgogne cette immense succession, tous les princes de l'Europe tournèrent leurs regards vers cette princesse et montrèrent le plus grand intérêt au choix qu'elle ferait d'un époux.

Plusieurs des provinces qu'elle possédait touchaient à la France dont elles avaient été autrefois démembrées; tout semblait engager Louis XI à rechercher l'alliance de Marie. Il ne doutait pas que toute proposition raisonnable qu'il jugerait à propos de faire pour l'établissement d'une princesse, vassale de sa couronne, et descendue du sang royal de France, ne fût reçue favorablement. Il n'avait cependant que deux partis convenables à proposer; l'un était de marier l'héritière de Bourgogne au dauphin; l'autre de la donner au comte d'Angoulême, prince du sang. Le premier mariage, en réunissant à sa couronne les domaines de Marie, aurait fait de la France la plus puissante monarchie de l'Europe; mais il y avait trop de disproportion entre l'âge de Marie, qui avait vingt ans, et celui du dauphin, qui n'en avait que huit; d'ailleurs les Flamands avaient déclaré qu'ils étaient résolus de ne point choisir un maître qui fût assez puissant pour être en état d'attenter à leur liberté, et ils redoutaient surtout de tomber sous la domination odieuse et tyrannique de Louis: ces obstacles étaient si puissans qu'on ne songea pas même à les surmonter. Le second projet était d'une exécution beaucoup plus facile: Marie avait même paru très disposée à accepter la main

du comte d'Angoulême¹. Par ce mariage, Louis aurait empêché que la succession de la maison de Bourgogne ne tombât entre les mains d'une puissance rivale; et en échange du riche établissement qu'il aurait procuré au comte d'Angoulême, il eût obtenu ou extorqué de ce prince des concessions très avantageuses au royaume de France; mais Louis, accoutumé depuis longtemps aux manœuvres obliques d'une politique insidieuse, ne pouvait goûter ce qui était simple et raisonnable; il avait tant de goût pour l'artifice et la ruse, qu'il finit par les regarder moins comme le moyen que comme le véritable objet de ses démarches. Ce principe, joint à celui qu'il s'était fait de ne pas souffrir qu'aucun de ses sujets s'agrandît, peut-être aussi le désir d'opprimer la maison de Bourgogne qu'il haïssait, lui firent négliger une occasion dont un prince moins fin et moins habile aurait su profiter, et l'égarèrent en lui faisant prendre une route plus convenable à son caractère et à son génie.

Louis forma le projet de s'emparer par la force des provinces que Marie tenait de la couronne de France, et de pousser même plus loin ses conquêtes dans les domaines de cette princesse, pendant qu'il la tromperait par des instances répétées pour le mariage impraticable du dauphin. Il montra dans l'exécution de ce plan une adresse et des talens extraordinaires, et il se signala par des traits de fausseté, de perfidie et de cruauté qui étonnent, même dans l'histoire de Louis XI. Dès que Charles eut fermé les yeux, Louis fit marcher ses troupes et s'avança vers les Pays-Bas. Il se fit ouvrir les portes de quelques-unes des villes frontières, en corrompant les gouverneurs, ou en se ménageant des intelligences avec les habitans. Il négocia avec Marie, et pour la rendre odieuse à ses propres sujets, il leur révéla des secrets importants que lui avait confiés cette princesse. Il entretint une correspondance secrète avec les deux ministres en qui elle avait le plus de confiance, et communiqua ensuite leurs lettres aux états de Flandre: les états, indignés de la trahison de ces ministres, ordonnèrent qu'on instruisit sur-le-champ leur procès: on leur fit subir les tortures les plus cruelles; et, sans égard aux prières, aux larmes même de leur souveraine qui savait et approu-

vait tout ce qu'ils avaient fait, on leur trancha la tête en sa présence¹.

Tandis que, par une conduite si indigne d'un grand roi, Louis s'assurait la possession de la Bourgogne, de l'Artois et des villes situées sur les bords de la Somme, les états de Flandre entamèrent une négociation avec l'empereur Frédéric III, et conclurent un traité de mariage entre Maximilien son fils, archiduc d'Autriche, et Marie, leur souveraine. La naissance illustre de ce prince et la haute dignité à laquelle il paraissait destiné rendaient cette alliance très honorable; en même temps l'éloignement des domaines héréditaires de l'archiduc et la modicité de ses revenus, lui laissaient un pouvoir trop borné pour exciter la crainte ou la jalousie des Flamands.

Ce fut ainsi que la bizarrerie et l'excessive finesse de Louis mirent la maison d'Autriche en possession de l'héritage de celle de Bourgogne; cette acquisition fut la base de la puissance où s'éleva depuis Charles V; par-là il se trouva maître d'un riche domaine qui le mit en état de soutenir avec succès les plus formidables entreprises contre la France. Ainsi le même monarque qui fut le premier, en réunissant les forces intérieures de la France, rendit ce royaume redoutable à tout le reste de l'Europe, contribua en même temps à élever une puissance rivale qui, pendant deux siècles, a traversé les mesures, balancé les forces et arrêté les progrès des rois ses successeurs.

Un second événement important influa sur l'état de l'Europe dans le quinzième siècle; ce fut l'expédition de Charles VIII en Italie. Elle produisit des révolutions aussi mémorables que celles dont on vient de parler, et occasiona des changemens encore plus sensibles dans le système politique ainsi que dans le militaire; elle excita l'Europe à faire des entreprises plus hardies, et lia plus intimement les affaires et les intérêts des différens états. Charles était un prince faible, mais généreux; son administration douce et modérée semblait avoir ranimé la vivacité et le génie de la nation française, que le despotisme farouche de son père avait affaiblis et presque éteints. La noblesse reprit pour le service militaire cette ardeur qui lui était naturelle; et pen-

¹ *Mém. de Comines*, liv. 1, p. 358.

¹ *Mém. de Comines*, liv. v, ch. xv, p. 309, etc.

dant que le jeune monarque, impatient de signaler son règne par quelque action d'éclat, cherchait en lui-même de quel côté il tournerait ses armes, les sollicitations et les instances d'un politique italien, infâme par ses crimes, mais distingué par ses talens, fixèrent son incertitude. Louis Sforce avait formé le projet de détrôner le duc de Milan son neveu, et de s'emparer de ses états; mais il craignait que les princes italiens ne formassent une ligue pour traverser ses mesures, et ne secourussent le duc de Milan, avec lequel la plupart d'entre eux étaient liés par le sang ou par des alliances. Sforce sentit la nécessité de s'assurer d'une protection puissante; il s'adressa au roi de France; mais loin de lui découvrir ses véritables intentions, il tâcha uniquement d'engager ce monarque à entrer en Italie avec une nombreuse armée, afin de s'emparer du trône de Naples, sur lequel Charles avait en effet des prétentions comme héritier de la maison d'Anjou. Les droits que cette maison avait sur le royaume de Naples avaient été transmis à Louis XI par Charles d'Anjou, comte du Maine et de Provence; mais Louis, en prenant sans délai possession des états dont Charles était réellement le maître, n'avait eu garde de se prévaloir d'un titre imaginaire sur un royaume que gouvernait paisiblement un autre prince; et il refusa constamment de se jeter dans le labyrinthe de la politique italienne. Son fils, moins prudent ou plus audacieux, s'embarqua avec ardeur dans cette entreprise, et sans avoir égard aux représentations de ses conseillers les plus expérimentés, il se prépara à la soutenir avec la plus grande vigueur.

Charles était assez puissant pour entreprendre avec succès une semblable expédition. Son père lui avait laissé une autorité qui le rendait maître absolu de la France. Il avait lui-même augmenté l'étendue de son royaume par le mariage qu'il avait habilement contracté avec l'héritière de Bretagne, et qui lui avait valu la souveraineté de cette province, le dernier des grands fiefs qui ne fût pas encore réuni à la couronne. Charles assembla bientôt les forces qu'il jugea nécessaires pour l'exécution de ses projets; il avait une si grande impatience de se montrer comme un conquérant dès l'entrée de sa carrière, que, sacrifiant un avantage réel pour un objet chimérique, il rendit le Roussillon à

Ferdinand, et céda à Maximilien une partie de ses acquisitions en Artois, uniquement pour engager ce prince à ne point inquiéter la France pendant qu'il porterait ses armes en Italie.

Les armemens des états de l'Europe au quinzième siècle étaient bien différens de ceux dont on trouvera le détail dans le cours de cette histoire: l'armée avec laquelle Charles entreprit cette grande expédition était au plus de vingt mille hommes; mais les dispositions qu'il avait faites pour le transport de l'artillerie, des vivres et des munitions de toute espèce, étaient si considérables, qu'on peut les comparer aux préparatifs immenses qu'exigent les guerres modernes¹.

Quand les Français entrèrent en Italie, ils n'y trouvèrent aucune puissance en état de leur résister. Les différens états de cette contrée n'avaient vu depuis long-temps leur tranquillité troublée par l'invasion d'aucun ennemi étranger; et ils s'étaient formé pour leurs affaires de guerre et d'administration un système qui leur était particulier. Pour concilier les intérêts et balancer la puissance des princes entre lesquels l'Italie était partagée, ils s'engageaient dans des négociations perpétuelles et interminables, qu'ils conduisaient avec toute la subtilité d'une politique tortueuse et raffinée; et lorsqu'ils prenaient la voie des armes, leurs querelles se décidaient dans des combats burlesques et par des victoires innocentes qui ne coûtaient point de sang aux vaincus.

A la première apparence du danger qui les menaçait, les Italiens eurent recours aux artifices qui leur étaient familiers, et employèrent toutes les ressources de l'intrigue pour détourner l'orage; mais cet expédient n'eut pas le succès qu'ils en attendaient; et les lâches mercenaires, qui composaient la seule force militaire qu'il y eût dans le pays, n'étant propres qu'à une guerre de parade, furent saisis d'épouvante à l'aspect d'une guerre réelle. L'impétuosité de la valeur française leur parut irrésistible. Florence, Pise et Rome ouvrirent sans résistance leurs portes à l'armée de Charles. L'approche de cette formidable invasion frappa un roi de Naples d'une terreur panique si violente que, s'il faut en croire les historiens, il en mourut. Un autre abdiqua la couronne par un même sentiment de

¹ Mézeray, *Histoire de France*, t. II, p. 777

pusillanimité. Un troisième s'enfuit de ses états, dès que l'ennemi parut sur les frontières. Charles s'avança du fond des Alpes vers Naples avec autant de rapidité, et ne trouva guère plus d'obstacles que s'il eût traversé son propre royaume; il prit tranquillement possession du trône de Naples, et de là inspira la frayeur ou donna la loi à toutes les autres puissances de l'Italie.

Ainsi se termina cette fameuse expédition qui doit être regardée comme le fruit de la nouvelle puissance que les princes européens avaient acquise et qu'ils commençaient à exercer. Les effets en furent aussi remarquables que le succès en avait été étonnant. Les Italiens, incapables de résister au torrent qui venait fondre sur eux, lui laissèrent d'abord un libre cours. Ils virent bientôt qu'il n'y avait en Italie aucune puissance en état d'opposer des forces suffisantes à celles d'un prince qui possédait de si vastes domaines et commandait à une nation si belliqueuse, mais ils sentirent en même temps qu'une confédération pourrait faire ce que chaqueun de ses membres en particulier ne pouvait pas même tenter. Ils eurent recours à cet expédient, le seul qui leur restait pour secouer ou pour éviter le joug des Français.

Tandis que l'imprudent roi de France perdait son temps à Naples dans les fêtes, et dans de vains triomphes, ou qu'il repaissait son imagination du chimérique projet de conquérir l'Orient, il se forma contre lui une ligue puissante de presque tous les états d'Italie, soutenus par l'empereur Maximilien et par Ferdinand, roi d'Arragon. Ces puissances diverses avaient oublié ou suspendu leurs animosités particulières, pour agir de concert contre un ennemi commun, qui était devenu redoutable pour chacune d'elles; leur union tira Charles d'une dangereuse tranquillité. Il vit qu'il n'y avait plus de sûreté pour lui qu'en retournant en France. Les confédérés rassemblèrent une armée de trente mille hommes, pour arrêter sa marche et lui fermer les passages: les Français, dont le courage et l'audace compensaient avec avantage leur infériorité en nombre, se firent jour à travers cette armée, et remportèrent une victoire qui ouvrit à leur roi une route sûre dans ses états; mais Charles perdit toutes ses conquêtes aussi rapidement qu'il les avait faites, et le sys-

tème politique de l'Italie reprit la forme qu'il avait avant cette expédition.

Le succès prompt et décisif de cette confédération semble avoir été un coup de lumière pour les princes et les politiques d'Italie, que l'invasion des Français avaient alarmés et déconcertés. Ces politiques étendirent dès lors aux affaires de l'Europe les maximes de cette science politique, qu'ils n'avaient jusqu'alors employées qu'à régler les opérations des petits états dans leur propre pays. Ils découvrirent l'art d'empêcher un souverain de s'élever à un degré de puissance incompatible avec la liberté générale, et apprirent à leurs contemporains l'importance de ce grand principe de la politique moderne, qui consiste à conserver une juste distribution de pouvoir entre tous les membres du système que composent les états de l'Europe. Pendant toutes les guerres dont l'Italie devint alors le théâtre, au milieu des hostilités presque continues que l'imprudent Louis XII et l'ambitieux Ferdinand d'Arragon exercèrent dans ce pays, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au règne de Charles-Quint, tous les politiques italiens ont mis toute leur attention à conserver l'équilibre de puissance entre les parties belligérentes. Cette maxime ne fut pas renfermée dans les bornes de l'Italie; d'autres états, éclairés par l'intérêt de leur propre conservation, en reconnurent l'utilité; et la pratique en devint bientôt universelle. C'est depuis cette époque que nous pouvons observer et suivre les progrès de cette communication réciproque qui a lié si étroitement les nations de l'Europe l'une à l'autre; c'est dès lors qu'on a senti l'importance et les avantages de cette politique prévoyante qui, pendant la paix, prévient les dangers éloignés et possibles, et qui, pendant la guerre, empêche les conquêtes rapides et destructives.

Ce ne fut pas là le seul effet des guerres que les grandes puissances de l'Europe portèrent en Italie; elles servirent encore à rendre général le changement que les Français avaient commencé à faire dans l'état de leurs troupes, et obligèrent tous les princes qui se montrèrent sur ce nouveau théâtre à établir la force militaire de leurs royaumes sur le même pied que celle de France. Quand le théâtre de la guerre se trouva éloigné des pays mêmes par qui elle se faisait, le service des vassaux féodaux ne

pouv
ment
lièren
et so
avec
comp
incor
Louis
tie de
nière
d'Aile
d'Itali
aucun
féodal
milita
mand
leur r
Max
mém
faire
l'exéc
troupe
Cett
fut bie
par l'
guerre
peuple
tres na
longue
pour d
envoya
celles d
particu
mée. L
nombre
leur pa
pas de
ble de
forcés
fanterie
uir le c
dats, p
des cas
longues
épées. I
disposé
présent
doutabl

pouvant être d'aucun usage, on sent évidemment la nécessité d'employer des troupes régulièrement exercées et constamment entretenues et soudoyées. Charles VIII marcha en Italie, avec une cavalerie entièrement composée de ces compagnies de gens d'armes, qui avaient été incorporées par Charles VII et conservées par Louis XI. Son infanterie était composée en partie de Gaseons, armés et disciplinés à la manière des Suisses. Louis XII y ajouta un corps d'Alemands, qui se distingua dans les guerres d'Italie sous le nom de *bandes noires*. Mais aucun de ces princes ne tint compte de la milice féodale, et n'eut jamais recours à cette force militaire qu'ils auraient pu convoquer et commander suivant les anciennes institutions de leur royaume.

Maximilien et Ferdinand se servirent des mêmes instrumens dès qu'ils commencèrent à faire la guerre en Italie, et ne se reposèrent, pour l'exécution de leurs plans, que sur le service des troupes mercenaires.

Cette innovation dans la constitution militaire fut bientôt suivie d'une autre, qui fut introduite par l'usage d'employer des Suisses dans les guerres d'Italie. Les armes et la discipline de ce peuple étaient fort différentes de celles des autres nations de l'Europe. Pendant les guerres longues et meurtrières qu'ils eurent à soutenir pour défendre leur liberté, la maison d'Autriche envoya contre eux des armées qui, semblables à celles des autres grandes puissances, consistaient particulièrement en cavalerie pesamment armée. Les Suisses, à qui leur pauvreté et le petit nombre de gentilshommes qui résidaient dans leur pays, alors stérile et inutile, ne permettait pas de lever et d'entretenir une cavalerie capable de faire face à celle de l'ennemi, se virent forcés de placer toute leur confiance dans l'infanterie; et afin de la mettre en état de soutenir le choc de la cavalerie, ils donnèrent aux soldats, pour armes défensives, des cuirasses et des casques, et, pour armes offensives, de longues lances, des hallebardes et de pesantes épées. Ils formaient des bataillons considérables, disposés en colonnes profondes et serrées, qui présentaient de tout côté à l'ennemi un front redoutable¹. Les hommes d'armes ne pouvaient

rompre la solidité de cette infanterie; elle repoussa les Autrichiens dans toutes les tentatives qu'ils firent pour subjuguier la Suisse, et battit la gendarmerie bourguignone, qui pour le nombre et la valeur ne le cédait guère à celle de France; et lorsque ces troupes furent employées pour la première fois dans les guerres d'Italie, elles écrasèrent tout ce qui entreprit de leur résister. Des preuves si répétées et si éclatantes de la force de l'infanterie, lui rendirent son ancienne réputation, et rétablirent par degrés l'opinion, si long-temps abandonnée, de sa supériorité dans toutes les opérations de la guerre. Mais la gloire que les Suisses avaient acquise par leurs succès, leur inspira une si haute idée de leur bravoure et du besoin qu'on avait d'eux, qu'ils devinrent mutins et insolens. Les princes qui les soudoyaient se lassèrent de dépendre du caprice de ces mercenaires étrangers, et commencèrent à chercher les moyens de perfectionner leur infanterie nationale.

Les princes d'Allemagne, qui commandaient à des hommes doués de la force, du courage et de la persévérance propres à faire de bons soldats, firent bientôt dans leurs troupes des changements qui les mirent en état de le disputer aux Suisses, et pour la discipline et pour la valeur.

Il en coûta plus de temps et plus d'efforts aux rois de France pour plier l'esprit impétueux de leur nation à la subordination et à la discipline; cependant ils s'attachèrent avec tant de soin à mettre sur un pied respectable leur infanterie nationale, que, dès le règne de Louis XII, on vit des gentilshommes du plus haut rang abandonner les anciens préjugés et consentir à entrer dans ce service¹.

Les Espagnols, par leur situation, ne pouvaient guère employer que leurs troupes nationales dans les parties méridionales de l'Italie, théâtre des principales opérations de la guerre qu'ils firent dans ce pays. Non-seulement ils adoptèrent la discipline des Suisses, mais encore ils la perfectionnèrent, en mêlant dans leurs bataillons un certain nombre de soldats armés de mousquets pesans. Ce fut ainsi qu'ils formèrent ce fameux corps d'infanterie, qui pendant cent cinquante ans fit la terreur et l'admiration de toute l'Europe.

¹ Macchiavelli, *Dell' arte di guerra*, lib. II, cap. II.

¹ Brantôme, t. X, p. 18. *Mém. de Fleuranges*, p. 148.

Les états d'Italie diminuèrent aussi par degrés le nombre de leurs corps de cavalerie, et à l'exemple de leurs voisins plus puissans firent consister dans l'infanterie la force de leurs armées.

Depuis cette époque, les différentes nations de l'Europe ont fait la guerre avec des forces plus appropriées à toute espèce de service, plus capables d'agir dans tous les pays, et plus propres à faire et à conserver les conquêtes.

Les guerres d'Italie, qui avaient inspiré aux peuples d'Europe ces changemens avantageux dans l'art militaire, leur donnèrent en même temps la première idée des dépenses qu'exigent des opérations longues et soutenues, et les accoutumèrent à supporter le fardeau des impositions nécessaires pour y subvenir. Tant que la police féodale subsista dans toute sa force, tant que les armées ne furent composées que de vaisseaux guerriers, convoqués pour attaquer une puissance voisine, et pour remplir dans une campagne très courte l'obligation du service militaire qu'ils devaient à leurs souverains, les frais de la guerre furent peu considérables. Un modique subsidie mettait un prince en état de commencer et d'achever ses plus importantes opérations. Mais lorsque l'Italie devint le théâtre où les puissances de l'Europe allèrent déployer à l'envi leurs forces, et se disputer la supériorité, alors les préparatifs nécessaires pour une expédition si éloignée, la paie des armées constamment entretenues, le soin de leur subsistance dans un pays étranger, des sièges à former et des villes à défendre, tout augmenta prodigieusement les charges de la guerre et donna lieu à de nouvelles taxes dans tous les royaumes de l'Europe.

Cependant les progrès de l'ambition furent si rapides, et les princes portèrent si loin leurs entreprises, qu'il fut impossible dans les commencemens d'établir des fonds proportionnés à l'augmentation de dépense qu'exigeaient ces efforts extraordinaires. Lorsque Charles VIII fit son expédition dans le royaume de Naples, les sommes nécessaires pour l'exécution de cette entreprise excédaient si fort le produit des contributions que la France avait été accoutumée à payer, qu'avant même d'être arrivé aux frontières d'Italie, ce prince avait déjà vidé son trésor et épuisé toutes les ressources domestiques

qu'il avait pu trouver dans l'exercice des droits ordinaires et très étendus de sa prérogative. Comme il n'osait pas imposer de nouvelles taxes à son peuple, déjà écrasé sous le poids de charges extraordinaires, le seul expédient qui lui restait fut d'emprunter des Génois l'argent dont il avait besoin pour continuer sa marche; mais il ne put obtenir la somme qu'il demandait qu'en payant l'intérêt exorbitant de quarante-deux pour cent¹. On observe la même disproportion entre les dépenses et les revenus des autres princes ses contemporains. Depuis cette époque, les impôts allèrent toujours en croissant; et pendant le règne de Charles-Quint, le produit des taxes, dans chaque état de l'Europe, monta à des sommes qui auraient paru prodigieuses à la fin du quizième siècle, et prépara la voie aux exactions encore plus énormes des gouvernemens modernes.

Le dernier événement politique, antérieur au règne de Charles-Quint, qui mérite attention par son influence sur l'état de l'Europe, fut la ligue de Cambrai. Toutes les puissances qui se réunirent pour former cette ligue avaient pour objet d'humilier la république de Venise et de diviser ses domaines.

La constitution civile de Venise était établie sur une base si solide, qu'elle n'avait subi, depuis plusieurs siècles, aucun changement considérable; pendant tout ce période, la république dirigea ses affaires sur des principes de politique pleins de vigueur et de sagesse, et s'y attacha avec une persévérance invariable, qui lui donna de grands avantages sur les autres états, dont les vues et les opérations changeaient aussi souvent que la forme du gouvernement, ou que les personnes chargées de l'administration. En suivant constamment ce plan de conduite, les Vénitiens vinrent à bout d'étendre leur territoire, et formèrent bientôt la puissance la plus considérable qu'il y eût en Italie; tandis que leur grand commerce, les productions utiles et curieuses de leurs manufactures, et le débit exclusif des marchandises les plus précieuses de l'Orient, rendirent cette république l'état le plus riche de l'Europe.

La puissance des Vénitiens inspira de la jalousie et de la crainte à leurs voisins. Leur opu-

¹ *Mém.* de Comines, liv. vii, chap. v, p. 110.

lence
mon
simp
mag
leurs
tuosi
eut
cun
conç
et su
leur
craint
adres
dont
sujet
publi
mida
L'e
gon,
la lig
que t
dérab
dépou
comm
aurai
moins
une p
d'exer
firent
des F
tions
républ
détrui
pour l
les vill
Ferdin
Naples
sion su
la tête
Venise
conqu
envelop
seul all
profon
qu'ils p
mèrent
dans le
qu'ils e

¹ *Helian*
p. 980.

exercice des droits de sa prérogative. de nouvelles taxes sur le poids de char- expédient qui lui dénois l'argent dont r sa marche; mais il demandait qu'en le quarante-deuxième disproportion revenus des autres depuis cette époque, en croissant; et Quint, le produit de l'Europe, monta aru prodigieuses à prépara la voie aux des gouverne-

que, antérieur au i mérite attention de l'Europe, fut la puissances qui se ligue avaient pour de Venise et de

enise était établie n'avait subi, de- changement consi- oide, la république principes de poli- sagesse, et s'y atta- invariable, qui lui ur les autres états, s changeaient aussi vernement, ou que administration. En n de conduite, les tendre leur terri- a puissance la plus taly; tandis que oductions utiles et es, et le débit ex- plus précieuses de ublic l'état le

inspira de la ja- voisins. Leur opu-

lence fut un objet d'envie pour les plus grands monarques, qui avaint de la peine à éгалer les simples citoyens de cette république dans la magnificence de leurs édifices, la richesse de leurs meubles et de leurs vêtements, la somptuosité et l'élégance de leur table¹. Jules II, qui eut autant de talens et plus d'ambition qu'aucun pontife qui ait jamais occupé le trône papal, conçut l'idée de cette ligue contre les Vénitiens, et sut, en ménageant les passions des princes, leur persuader de se joindre à lui. Il excita les craintes des uns et l'avarice des autres, et son adresse, secondée par d'autres circonstances dont le développement n'entre point dans mon sujet, réussit à former contre ces superbes républicains une des confédérations les plus formidables que l'Europe ait jamais vues.

L'empereur, le roi de France, le roi d'Arragon, le pape, furent les principaux acteurs de la ligue de Cambrai, à laquelle accédèrent presque tous les princes d'Italie; et le moins considérable de ces princes espérait de partager les dépouilles d'un état qu'ils avaient tous regardé comme dévoué à la destruction. Les Vénitiens auraient pu d'abord détourner cet orage ou du moins en briser la violence; mais animés par une présomption téméraire dont il n'y a pas d'exemple dans le reste de leur histoire, ils ne firent rien pour l'éviter. La valeur impétueuse des Français rendit inutiles toutes les précautions qu'ils avaient prises pour la sûreté de leur république, et la fatale journée de Giaradadda détruisit l'armée sur laquelle ils avaient compté pour leur défense. Jules II s'empara de toutes les villes qu'ils avaient dans l'état ecclésiastique. Ferdinand réunit de nouveau au territoire de Naples les villes dont ils s'étaient mis en possession sur les côtes de la Calabre. Maximilien, à la tête d'une puissante armée, s'avancait sur Venise, d'un côté; les Français poussaient leurs conquêtes de l'autre. Les Vénitiens, se voyant enveloppés par tant d'ennemis sans avoir un seul allié, passèrent de la présomption au plus profond désespoir; ils abandonnèrent tout ce qu'ils possédaient sur le continent, et se renfermèrent dans les murs de leur capitale, comme dans leur unique asile et dans la seule place qu'ils eussent espérance de conserver.

¹ Heliani, *Oratio apud Goldastum inpolit, imperta*, p. 980.

Ce succès rapide devint cependant funeste à la ligue. Les princes qui la composaient étaient restés unis tant qu'ils n'avaient fait que contempler leur proie; mais ils sentirent renaître leur ancienne jalousie et leurs premières animosités, lorsqu'ils se crurent au moment de la dévorer. Les Vénitiens, en observant ces symptômes de division et de défiance parmi leurs ennemis, virent briller un rayon d'espérance, qui ranima la vigueur naturelle de leurs conseils; ils reprirent un caractère de sagesse et de fermeté qui répara à quelques égards les fautes de l'imprudence et du découragement auquel ils s'étaient abandonnés; ils recouvrèrent une partie des pays qu'ils avaient perdus; ils apaisèrent le pape et le roi d'Arragon par des concessions adroites et avantageuses à ces deux princes, et parvinrent enfin à dissoudre cette confédération qui avait mis leur république si près de sa ruine entière.

Jules II, enorgueilli du succès de cette ligue, qu'il avait concerté lui-même, et imaginant qu'il n'y avait aucune entreprise dont il ne vint aisément à bout, conçut l'idée de chasser de l'Italie toutes les puissances étrangères; et il mit en œuvre toutes les ressources de sa politique pour l'exécution de ce projet, si digne de son génie vaste et audacieux. Sa première attaque se tourna contre les Français, qui, pour plusieurs raisons, étaient encore plus odieux aux Italiens que les autres étrangers qui avaient acquis des domaines en Italie. A force d'activité et d'adresse, le pape persuada à la plupart des puissances qui s'étaient unies pour la ligue de Cambrai de tourner leurs armes contre Louis XII leur allié, et engagea Henri VIII, qui venait de monter sur le trône d'Angleterre, à favoriser leurs opérations, en tentant une invasion en France. Louis se défendit avec un courage étonnant contre cette ligue formidable et imprévue. La guerre se fit pendant plusieurs campagnes, en Italie, sur les frontières d'Espagne et en Picardie, avec des succès et des pertes réciproques. Épuisé à la fin par la multitude autant que par l'étendue des opérations qu'il avait à soutenir, hors d'état de résister à une confédération qui réunissait contre lui des forces supérieures, conduites avec habileté et avec persévérance, ce prince fut obligé de conclure différents traités de paix avec ses ennemis, et de

terminer la guerre en abandonnant tout ce qu'il avait acquis en Italie, excepté le château de Milan et quelques villes peu considérables de ce duché.

Les différentes négociations qui se traitèrent dans ce période de trouble et d'agitation, et les confédérations qui se formèrent entre des puissances qui jusqu'alors n'avaient eu que peu de liaisons entre elles, commencèrent à étendre et à favoriser cette communication entre les nations de l'Europe, que j'ai citée comme un effet des événemens du quinzième siècle. En même temps l'importance des objets que ces puissances se proposaient, l'éloignement des lieux où elles portaient leurs armes, la longueur et l'obstination des querelles dans lesquelles elles s'engageaient, les forcèrent de faire des efforts dont les siècles précédens n'avaient pas offert d'exemples.

Ce n'est pas seulement à l'ambition, aux talens et à la rivalité de Charles-Quint et de François I^{er}, qu'il faut attribuer la cause des grands mouvemens et des révolutions importantes qui caractérisent le période qu'embrasse l'histoire que j'ai entrepris d'écrire. Les royaumes d'Europe avaient déjà fait de grands progrès dans la science de l'administration intérieure; et l'autorité que les princes avaient acquise, les rendant maîtres de la force nationale nécessaire pour soutenir la guerre dans des régions étrangères, les avait mis en état d'étendre la sphère de leurs opérations militaires, et de faire des efforts plus vigoureux et plus soutenus. Les guerres d'Italie, qui leur apprirent d'abord à essayer la nouvelle autorité qu'ils avaient acquise, donnèrent naissance à tant de prétentions opposées, excitèrent parmi les nations diverses un esprit si général de discorde et de rivalité, et devinrent la source et le prétexte de tant de querelles, qu'il ne pouvait manquer d'en résulter des convulsions extraordinaires dans toute l'Europe; aussi dès l'ouverture du seizième siècle, tout annonça qu'il serait fécond en grands événemens.

SECTION III.

Examen de la constitution politique des principaux états de l'Europe au commencement du seizième siècle

J'ai exposé les principaux événemens qui, par leur influence sur tous les états de l'Europe, contribuèrent ou à perfectionner leur gouvernement intérieur, ou à étendre la sphère de leur activité et à augmenter leur force nationale. Pour disposer mes lecteurs à entrer avec les connaissances suffisantes dans l'histoire du règne de Charles-Quint, il ne me reste qu'à faire connaître la constitution particulière et la forme du gouvernement civil; établies dans chacune des nations qui ont joué un rôle considérable pendant cette période.

Tandis que les institutions et les événemens que j'ai décrits semblaient devoir donner les mêmes mœurs aux habitans de l'Europe, en les conduisant de la barbarie à la civilisation par les mêmes sentiers et à peu près d'un pas égal, il se rencontra d'autres circonstances qui produisirent une grande diversité dans leurs établissemens politiques, et donnèrent naissance à ces formes particulières de gouvernement, d'où résulta une si grande variété dans le caractère et le génie des nations.

La connaissance de ces dernières circonstances n'est pas moins nécessaire que celle des premières. Le tableau que j'ai tracé des causes et des événemens dont l'influence a été universelle, mettra mes lecteurs en état d'expliquer cette singulière ressemblance qu'on remarque dans la police intérieure et dans les expéditions militaires des peuples d'Europe. Mais sans une connaissance exacte de la forme particulière et du caractère de leur gouvernement civil, une grande partie de leur histoire paraîtrait mystérieuse et inexplicable. Les auteurs qui ont écrit l'histoire d'une nation particulière ne se sont guère proposé que d'intéresser et d'instruire leurs compatriotes, à qui ils pouvaient supposer que les mœurs et les institutions intérieures étaient parfaitement connues; en conséquence ils ont souvent négligé d'entrer, à cet égard, dans des détails suffisans pour faire connaître aux étrangers tous les rapports des événemens qu'ils racontaient. Mais une histoire qui embrasse les évé-

voluti
meme
de leu
C'est d
sera o
état de
reté su
On n
ici un
des for
examen
conten
tingue
c'est to
et tout
événem
au c
politiqu
des au
reste d
vastes
en plus
juridici
royaum
La sou
particu
aucun
forme d
était ré
ees qui
Le p
pour la
sidérah
l'Église
égale a
considé
présida
autorité
pouvaie
une pié
long-ter
monde.
disting
de resp
n'euren
distinct
qu'ils pa
pris de
rope se
à une ju

volution de tant de pays divers serait extrêmement imparfaite, sans un examen préliminaire de leur constitution et de leur état politique. C'est dans cette connaissance que le lecteur puisera des principes qui pourront le mettre en état de juger sainement et de prononcer avec sûreté sur la conduite des nations.

On ne doit pas cependant s'attendre à trouver ici un détail circonstancié de toutes les lois et des formes particulières à chaque peuple; cet examen entraînerait trop de longueur. Je me contenterai de tracer les grands traits qui distinguent et caractérisent chaque gouvernement; c'est tout ce qu'exige la nature de cet ouvrage, et tout ce qui est nécessaire pour éclaircir les événements que je me propose d'exposer.

Au commencement du seizième siècle la face politique de l'Italie était bien différente de celle des autres parties de l'Europe. Pendant que le reste du continent était partagé entre quelques vastes monarchies, la délicieuse Italie était divisée en plusieurs petits états jouissant chacun d'une juridiction souveraine et indépendante. Le seul royaume qu'il y eût en Italie était celui de Naples. La souveraineté des papes était d'une nature particulière, et n'avait rien de commun avec aucun gouvernement ancien ni moderne. La forme du gouvernement de Venise et de Florence était républicaine. Milan était soumis à des princes qui n'avaient pris que le titre de ducs.

Le pape était la première de ces puissances pour la dignité, et ne formait pas la moins considérable par l'étendue de ses domaines. Dans l'Église primitive, les évêques jouissaient d'une égale autorité. Ils tiraient peut-être quelque considération de la dignité du siège auquel ils présidaient; mais ils ne possédaient aucune autorité ou prééminence réelle que celle que pouvaient leur donner des talens supérieurs ou une piété plus exemplaire. Rome avait été si long-temps le siège de l'empire et la capitale du monde, que ses évêques durent à cet égard être distingués des autres. Ils obtinrent en effet plus de respect; mais pendant plusieurs siècles ils n'eurent et ne prétendirent même aucune autre distinction. C'est de ces faibles commencemens qu'ils parvinrent par degrés à établir sur les esprits des hommes un empire auquel toute l'Europe se soumit aveuglément. Leurs prétentions à une juridiction universelle, comme chefs de

l'Église, et à l'infaillibilité dans tous leurs jugemens, comme successeurs de saint Pierre sont aussi chimériques que contraires à l'esprit du christianisme; mais, profitant de la superstition et de la crédulité des hommes dans ces temps d'ignorance, ils surent élever sur ces fondemens un édifice immense et merveilleux. Dans toutes les controverses ecclésiastiques, leurs décisions étaient reçues comme les oracles de la vérité même; et ce n'était pas à ces objets seuls qu'ils bornaient l'exercice de leur pouvoir: ils détrônaient les rois, dispensaient les sujets de l'obéissance due aux souverains, et mettaient les royaumes en interdit. Il n'y avait pas en Europe un seul état que leur ambition n'eût troublé, un seul trône que leurs manœuvres n'eussent ébranlé, un seul prince que leur pouvoir ne fit trembler.

Pour rendre cet empire plus absolu et l'établir sur les ruines de toute autorité civile, il ne manquait aux papes que de jouir d'un degré de puissance temporelle, suffisant pour seconder et appuyer leurs décrets spirituels. Heureusement pour le genre humain, lors même que leur juridiction spirituelle était le plus étendue et paraissait arrivée à son plus haut période, leurs domaines étaient extrêmement limités. C'étaient des pontifes puissans et formidables de loin, mais de petits princes sans force intérieure. Ils s'étaient à la vérité occupés de bonne heure à étendre leur territoire par des artifices assez semblables à ceux qu'ils avaient employés pour étendre leur juridiction. Ils produisirent une donation de Constantin et une autre de Charlemagne ou de Pépin son père, et sous ce prétexte voulurent s'emparer de quelques villes voisines de Rome; mais ils tirèrent peu d'avantages de ces titres apocryphes. Les cessions dont ils étaient redevables à la crédulité des aventuriers normands qui conquièrent Naples, et à la superstition de la comtesse Mathilde, étaient réelles, et ajoutèrent aux possessions du saint-siège de vastes domaines.

Cependant les papes, en augmentant leur territoire, n'augmentaient pas leur puissance dans la même proportion. Chez les différens peuples de l'Italie, il s'en fallait bien que les forces de l'état fussent alors à la disposition du souverain. Pendant les troubles et les désordres des siècles précédens, les nobles les plus puis-

sans et les chefs des factions populaires s'étaient emparés du gouvernement de plusieurs des villes principales; et après les avoir fortifiées et avoir pris à leur solde des troupes de mercenaires, ils avaient cherché à se rendre indépendans. Les pays que l'Église avait acquis étaient remplis de petits tyrans qui ne laissaient aux papes que l'ombre de la souveraineté.

Comme ces usurpations anéantissaient presque entièrement la puissance papale dans la plus grande partie des villes soumises au saint-siège, les barons romains contestaient souvent l'autorité des papes dans Rome même. On vit dans le douzième siècle s'élever et se répandre cette opinion que, les fonctions des ecclésiastiques étant purement spirituelles, ils ne devaient posséder aucune propriété ni exercer aucune juridiction; mais que, suivant le louable exemple de leurs prédécesseurs dans la primitive Église, ils devaient attendre leur subsistance des dîmes ou des dons volontaires du peuple¹. Cette doctrine fut écoutée avec attention et reçue avec plaisir par des hommes qui connaissaient l'avarice et l'ambition du clergé, et qui étaient témoins des efforts scandaleux qu'il faisait sans cesse pour obtenir des richesses et du pouvoir. Les barons romains, qui avaient senti très vivement la rigueur de la tyrannie ecclésiastique, adoptèrent ces principes avec tant de chaleur, qu'ils commencèrent aussitôt à secouer un joug trop pesant. Ils cherchèrent à faire revivre l'image de leur ancienne liberté, en rétablissant un sénat qu'ils revêtirent de l'autorité suprême; et ils remirent la puissance exécutrice tantôt à un principal sénateur, tantôt à deux, et quelquefois à un magistrat, qui fut distingué par le nom de *patrice*.

Les papes firent en même temps tous leurs efforts pour s'opposer à cette fatale usurpation de leur autorité; un d'eux, voyant que tous ses efforts étaient sans succès, en conçut un violent chagrin qui abrégéa ses jours. Un autre, ayant osé attaquer les sénateurs à la tête d'une troupe de gens armés, reçut dans le combat une blessure mortelle². Ainsi, pendant un long période de

temps le pouvoir de ces mêmes papes qui faisaient trembler les plus grands monarques de l'Europe fut resserré dans des bornes si étroites, au sein même de leur capitale, qu'à peine osaient-ils excrcer l'acte d'autorité le plus simple sans la permission et le concours du sénat.

L'autorité des papes fut arrêtée dans ses progrès non-seulement par les usurpations de la noblesse romaine, mais encore par l'esprit turbulent du peuple. Pendant soixante-dix ans du quatorzième siècle, les papes fixèrent leur résidence à Avignon. Les habitans de Rome, accoutumés à se regarder comme les descendans d'un peuple qui avait été le conquérant et législateur du monde, avaient trop de fierté pour se soumettre paisiblement à l'autorité des personnes entre les mains desquelles les papes remettaient le gouvernement de la capitale. On les vit en plusieurs occasions s'opposer à l'exécution des ordonnances du souverain pontife, et à la moindre apparence d'innovation ou d'oppression, ils étaient prêts à prendre les armes pour défendre leurs immunités. Vers le milieu du quatorzième siècle, Nicolas Rienzi, homme d'une naissance obscure et d'un caractère séditieux, mais qui joignait à une éloquence populaire beaucoup d'audace et d'ambition, souleva le peuple de Rome, qui, après avoir chassé de la ville tous les nobles, établit une forme de gouvernement démocratique, élut Rienzi pour son tribun, et l'arma d'une grande autorité. La conduite extravagante du tribun ne tarda pas, il est vrai, à renverser cette nouvelle constitution, et le gouvernement de Rome reprit bientôt sa première forme; mais chaque nouvelle attaque contribuait à affaiblir la juridiction des papes, et la turbulence du peuple concourait avec l'esprit d'indépendance de la noblesse à limiter leur pouvoir¹. Grégoire VII, et après lui d'autres papes ambitieux concurent et exécutèrent ces grands projets qui les rendirent si formidables aux empereurs, non par la force de leurs armes ou par l'étendue de leur puissance, mais par la terreur qu'inspiraient à l'Europe leurs censures spirituelles, par l'effet de leurs intrigues et par

¹ Otto Frisingensis, *de gest. Frider. Imp.*, lib. II, cap. XX.

² Otto Frisingensis, *Chron.*, lib. VII, cap. XXVII, *ib.*, *de gest. Frider.*, lib. I, c. XXVII. Muratori, *Annali d'Italia*, vol. IX, p. 398, 404

¹ *Istorie Florentine di Giovane Villani*, lib. XII, c. LXXXIX, 104, ap. Muratori, *scriptores rer. Italic.*, v. XIII. *Vita di Cola di Rienzo*, ap. Murat., *Antiq. Ital.*, vol. III, p. 399, etc. *Histoire de Nicolas Rienzi*, par M de Boispréaux, p. 91, etc.

l'art av
ou des
abaisse

Cepe
tives n
leurs q
de l'éta
mer l'e
tentativ
Alexan
tificus
guer on
de ren
L'ambit
suite au
tions tr
rent pa
puissan
Quint,
possède
cultivés
des con
rope, l
celles de
état de
exécute

L'esp
dant plu
spiritue
Dans le
maxime
invariab
et suiva
tion et
les ecclé
individu
celui de
étaient
neur de
les rénes
ger, ma
mens re
mesures
nemens
et dans
ment se
cette cor
dans les
jamais é
Mais

l'art avec lequel ils savaient susciter des rivaux ou des ennemis à chaque prince qu'ils voulaient abaisser ou détruire.

Cependant les papes firent plusieurs tentatives non-seulement pour humilier ces usurpateurs qui prétendaient dominer dans les v^{illes} de l'état ecclésiastique, mais encore pour réprimer l'esprit séditieux du peuple romain. Ces tentatives furent long-temps sans succès. Enfin Alexandre VI, par une politique non moins artificieuse qu'abominable, vint à bout de subjuguier ou d'exterminer la plupart des nobles et de rendre les papes maîtres dans leurs états. L'ambition entreprenante de Jules II ajouta ensuite au patrimoine de saint Pierre des acquisitions très considérables. Ainsi les papes devinrent par degrés des princes temporels très puissans. Ils possédaient, au siècle de Charles-Quint, un territoire plus étendu que celui qu'ils possèdent aujourd'hui. Leurs pays étaient mieux cultivés et plus peuplés; et comme ils tiraient des contributions de toutes les parties de l'Europe, leurs richesses excédaient de beaucoup celles de puissances voisines, et les mettaient en état de former des plans hardis, qu'ils pouvaient exécuter avec plus de vigueur et de célérité.

L'esprit du gouvernement papal était cependant plus propre à l'exercice d'une juridiction spirituelle qu'à celui d'un pouvoir temporel. Dans les affaires ecclésiastiques, toutes les maximes de ce gouvernement étaient fixes et invariables. Chaque pontife nouveau adoptait et suivait le plan de son prédécesseur. L'éducation et l'habitude prenaient un tel empire sur les ecclésiastiques, que le caractère de chaque individu allait, pour ainsi dire, se perdre dans celui de son état, et que les passions de l'homme étaient toujours sacrifiées à l'intérêt et à l'honneur de l'ordre entier. Les mains qui tenaient les rênes de l'administration pouvaient changer, mais l'esprit qui en dirigeait les mouvemens restait toujours le même. Tandis que les mesures toujours flottantes des autres gouvernemens variaient sans cesse dans leurs principes et dans leur objet, l'Église dirigeait constamment ses vues vers un même point; et ce fut à cette constance invariable qu'elle dut ses succès dans les entreprises les plus hardies qui aient jamais été formées par l'ambition humaine.

Mais les papes ne suivirent pas dans leur

administration civile un plan si uniforme et si conséquent. On vit, comme dans les autres gouvernemens, les projets et les opérations varier suivant le caractère, les passions et les intérêts de celui qui gouvernait. Comme on ne parvenait guère à la dignité suprême de l'Église que dans un âge très avancé, l'état ecclésiastique changeait plus souvent de maître que les autres états, et le système économique y était par conséquent moins stable et moins permanent. Chaque pape s'empressait de mettre à profit le court espace durant lequel il pouvait espérer de jouir de son pouvoir; il ne songeait qu'à agrandir sa famille et à remplir ses vues particulières; et souvent la première occupation de son successeur était de détruire ce que le premier avait fait, de renverser ce qu'il avait établi.

Comme les ecclésiastiques étaient élevés dans les arts de la paix, et initiés de bonne heure aux mystères de cette politique par laquelle la cour de Rome avait su étendre et maintenir son empire spirituel, les papes se trouvaient en état de conduire dans le même esprit leurs affaires temporelles; dans toutes leurs opérations, ils étaient plus disposés à employer les ruses de l'intrigue que la force des armes. Ce fut à la cour des papes que la finesse et l'adresse dans les négociations furent pour la première fois réduites en système; et pendant tout le seizième siècle, Rome fut regardée comme la meilleure école pour apprendre cette science.

La déceance du caractère ecclésiastique ne permettant pas aux papes de se mettre à la tête de leurs armées, et de prendre en personne le commandement des forces militaires qu'ils avaient dans leurs domaines, ils n'osaient pas faire prendre les armes à leurs sujets; dans toutes leurs opérations de guerre offensive ou défensive, ils n'employaient que des troupes mercenaires.

Des princes qui ne pouvaient laisser à leur postérité ni leur puissance ni leurs états devaient s'occuper moins que les autres souverains à former et à encourager des projets d'utilité publique. Le règne des papes n'était que de courte durée; ils n'étaient déterminés que par l'avantage du moment; leur principal objet était d'acquérir et d'amasser; et ils ne songeaient à rien améliorer. Ils purent élever

quelque ouvrage d'ostentation pour laisser après eux un monument de leur pontificat; ils trouvèrent quelquefois nécessaire de fonder quelque établissement utile, pour calmer et faire taire la populace de Rome; mais des projets, d'une utilité générale pour leurs sujets, et formés dans la vue de procurer quelque avantage à la postérité n'entraient guère dans le système politique des papes. Le patrimoine de saint Pierre était de tous les états de l'Europe le plus mal gouverné; un pontife généreux put bien suspendre pour un temps et contre-balancer les effets des vices qui sont propres à l'administration des ecclésiastiques; mais la maladie resta non-seulement incurable; elle s'accrut même de siècle en siècle, et la décadence de l'état suivit les degrés de ses progrès.

Il se trouvait, dans le gouvernement de la cour de Rome, une circonstance qui, par sa singularité, mérite d'être observée. Comme sa suprématie spirituelle se trouvait réunie avec la puissance temporelle dans une seule personne, ces deux pouvoirs se prêtèrent une force mutuelle dans leurs opérations; et se trouvèrent enfin si étroitement liés l'un à l'autre, qu'il ne fut plus possible de les séparer, même idéalement. Si un souverain se croyait forcé par la nécessité de s'opposer aux entreprises que les papes formaient comme princes temporels, il ne pouvait se dépouiller du respect qu'il croyait dû à ces mêmes papes, comme chefs de l'Église, et vicaires de Jésus-Christ; et n'était qu'avec répugnance qu'il en venait à une rupture ouverte avec eux; il craignait de pousser ses opérations contre eux jusqu'aux dernières extrémités; il se prêtait volontiers aux premières ouvertures d'un accommodement, et était souvent prêt à le rechercher à quelque condition que ce fût. La connaissance de cet avantage fut ce qui encouragea des pontifes ambitieux à former des entreprises extravagantes en apparence; ils espéraient que si leur puissance temporelle n'était pas suffisante pour assurer le succès de ces entreprises, le respect que l'on conservait pour leur dignité spirituelle les mettrait en état d'en sortir avec facilité, et même avec honneur¹. Mais lorsque

¹ La manière dont Louis XII, roi de France, entreprit la guerre qu'il eut à soutenir contre Jules II est particulièrement propre à justifier cette observation. Louis consulta solennellement le clergé de son royaume pour sa-

dans la suite les papes se mêlèrent plus fréquemment dans les querelles des souverains, et s'engagèrent, comme parties principales ou comme auxiliaires, dans toutes les guerres qui s'élevèrent en Europe, la vénération qu'on avait pour leur caractère sacré commença à s'affaiblir par degrés, et s'éteignit bientôt presque entièrement, comme on le verra en plusieurs circonstances qui seront rapportées dans l'histoire suivante.

De toutes les puissances d'Italie, la république de Venise était, après le pape, celle qui avait le plus de liaisons avec le reste de l'Europe. On connaît assez et l'origine de cette république, qui se forma pendant les invasions des Huns au cinquième siècle, et la singulière situation de sa capitale dans les petites îles du golfe Adriatique, et la forme plus singulière de sa constitution civile. Si l'on ne considère dans le gouvernement de Venise que l'intérêt du seul ordre des nobles, les institutions en sont si excellentes, et les puissances délibérative, législative et exécutrice y sont distribuées et balancées d'une manière si admirable, qu'on peut le regarder comme un chef-d'œuvre de saine politique. Mais si nous considérons ce même gouvernement relativement à un peuple nombreux soumis à ses lois, nous n'y verrons qu'une aristocratie sévère et partielle, qui place tout le pouvoir dans les mains d'un petit nombre des membres de la république, pour abaisser ou opprimer tout le reste.

voir s'il était légitime de prendre les armes contre un pape qui avait sans motif allumé la guerre en Europe, et que ni la foi des traités, ni la reconnaissance due aux bienfaits qu'il avait reçus, ni la décence de son caractère, ne pouvait empêcher de se livrer aux actions les plus violentes qu'inspira jamais la soif du pouvoir aux princes ambitieux. Lors même que le clergé de France eut autorisé la guerre, la reine Anne de Bretagne eut encore des scrupules sur la légitimité de cette résolution; le roi lui-même, ébranlé par quelque semblable motif de superstition, n'agit qu'avec beaucoup de mollesse, et à chaque avantage qu'il remportait, il renouvelait ses propositions de paix. Mézeray, *Hist. de France*, in-fol., 1685, t. I, p. 852. Je citerai un autre exemple plus frappant encore du même respect pour le caractère pontifical. Guichardin, celui de tous les historiens modernes qui a eu, peut-être, le plus de sagacité, et celui qui a peiné avec le plus de hardiesse les vices et l'ambition des papes, représente la mort de Miglian, officier espagnol, qui fut tué au siège de Naples, comme un châtimement du ciel qu'il s'était attiré en s'opposant à ce qu'on remit Clément VII en liberté. Guicciardi, *Istor. d'Italia*, Geneva, 1615, vol II, liv. xviii, p. 467.

L'e
deval
noble
sujets
des a
les au
mais i
qu'ils
la répu
étrang
mais c
qu'ils
grecu
qu'ave
simple
soldat
public
des C
qui da
saient
pes po
Mais l
geait
avenit
entière
pour s
gne; c
sembl
établis
observ
le gén
Une
tution
faire d
désarm
comme
dans s
désava
appren
tion d
mestic
prince
des vu
défaut
oseren
qu'ils
de Ca

L'esprit d'un gouvernement de cette espèce devait être nécessairement timide et jaloux. Les nobles vénitiens se défiaient de leurs propres sujets, et craignaient de leur permettre l'usage des armes. Ils encourageaient parmi le peuple les arts de commerce et d'industrie; ils l'employaient aux manufactures et à la navigation; mais ils ne l'admettaient point dans les troupes qu'ils tenaient à leur solde. La force militaire de la république ne consistait qu'en mercenaires étrangers, et le commandement n'en était jamais confié à des nobles vénitiens, de crainte qu'ils ne prissent dans l'armée une autorité dangereuse pour la liberté publique, ou peut-être qu'accoutumés à commander ils ne pussent plus qu'avec peine rentrer ensuite dans la classe de simples citoyens. On plaçait ordinairement un soldat de fortune à la tête des armées de la république; et c'était le grand objet de l'ambition des *Condottieri* italiens, ces chefs de bandes, qui dans le quinzième et le seizième siècles faisaient un trafic de la guerre et levaient des troupes pour les vendre aux différentes puissances. Mais la même politique soupçonneuse, qui engageait les Vénitiens à recourir au service de ces aventuriers, les empêchait d'avoir en eux une entière confiance. Le sénat nommait deux nobles pour suivre l'armée lorsqu'elle entrait en campagne; ces nobles, appelés *provéditeurs*, et assez semblables aux députés de guerre qu'avaient établis les Hollandais dans les derniers temps, observaient tous les mouvemens du général, et le gênaient dans toutes ses opérations.

Une république qui avait de semblables institutions civiles et militaires était peu propre à faire des conquêtes. Tant que ses sujets furent désarmés, et que les nobles furent exclus du commandement des troupes, elle eut toujours dans ses expéditions militaires un très grand désavantage. Cette fâcheuse expérience aurait dû apprendre aux Vénitiens à regarder comme le principal objet du gouvernement la conservation de l'état et la jouissance de la liberté domestique; mais les républiques, ainsi que les princes, sont sujettes à se laisser séduire par des vœux d'ambition. Les Vénitiens oubliant les défauts intérieurs de leur constitution politique, osèrent tenter des conquêtes; mais le coup fatal qu'ils reçurent dans la guerre qui suivit la ligue de Cambrai leur prouva bientôt qu'un peuple

ne peut sans imprudence et sans danger faire des efforts violens contre l'esprit et la direction naturelle de son gouvernement.

Ce n'était donc pas sur sa force militaire qu'il fallait mesurer la puissance de la république de Venise; c'était dans sa marine et son commerce que résidait sa véritable force. La jalousie du gouvernement ne s'étendait pas jusqu'à ces deux objets, et l'on n'en redoutait rien qui pût alarmer la liberté. Les nobles, encouragés à faire le commerce et à servir sur les vaisseaux, devinrent négocians et amiraux. Ils accrurent l'opulence de la patrie par leur industrie; ils reculèrent les bornes de ses domaines par la valeur avec laquelle ils conduisirent ses armemens maritimes.

Le commerce des Vénitiens devint une source inépuisable de richesses; toutes les nations de l'Europe avaient besoin d'eux pour se procurer non-seulement les marchandises de l'Orient, mais encore les productions des différentes manufactures, qu'ils fabriquaient seuls ou qu'ils travaillaient avec une perfection et un goût inconnus dans le reste de l'Europe. Ce riche commerce procura à la république des secours considérables qui servirent à déguiser les vices que je viens d'observer dans sa constitution, et la mirent en état d'entretenir des armées assez nombreuses non-seulement pour faire face à celles que ses voisins pouvaient lui opposer, mais encore pour défier les forces des grandes puissances de l'Europe. Pendant la guerre qu'elle eut à soutenir contre les princes unis par la ligue de Cambrai, Venise leva des sommes qui, même aujourd'hui, seraient regardées comme prodigieuses; et tandis que le roi de France payait pour l'argent qu'il était obligé d'emprunter l'intérêt énorme de quarante pour cent; tandis que l'empereur, connu sous le nom de *Maximilien-sans-Argent*, cherchait à emprunter sans pouvoir trouver de crédit, les Vénitiens trouvaient tout l'argent dont ils avaient besoin, moyennant l'intérêt modique de cinq pour cent¹.

La constitution de Florence était exactement le contraire de celle de Venise. La turbulence et la licence démocratique dominaient dans la première, comme la sévérité aristocratique dans la

¹ *Histoire de la ligue de Cambrai*, par l'abbé du Bos, liv. v. Saudi, *Storia civile. Veneziana*, lib. viii, cap. xvi, pag. 891.

seconde. Florence formait cependant une démocratie commerçante et non militaire. La nature de ses institutions était favorable au commerce, vers lequel le génie de la nation était naturellement tourné. La magnificence, la générosité et les vertus du premier Côme de Médicis, jointes aux richesses immenses que sa famille avait acquises par le commerce, lui donnèrent tant d'empire sur les esprits de ses concitoyens et tant d'influence sur leurs conseils, que sans détruire les formes du gouvernement républicain, en laissant même les départemens divers de l'administration à des magistrats distingués par l'ancienneté de leurs familles, et choisis à la manière accoutumée, Côme se rendit en effet le chef de la république, et, sans sortir de l'état de simple citoyen, exerça l'autorité suprême.

Côme transmit à ses descendants une grande partie de son pouvoir, et durant presque tout le quinzième siècle, l'état politique de Florence fut très régulier. L'apparence du gouvernement républicain y subsistait toujours; le peuple y était passionnément attaché, et dans quelques occasions il montra beaucoup de chaleur pour défendre ses privilèges; cependant ce même peuple permit à une famille particulière de s'emparer de l'administration des affaires et de l'exercer avec une autorité presque aussi absolue que si elle eût été revêtue en forme du pouvoir souverain.

La jalousie des Médicis concourut avec l'esprit de commerce qui animait les Florentins, à mettre la force militaire de la république sur le même pied que celle des autres états d'Italie. Les troupes que les Florentins employèrent dans leurs guerres étaient presque entièrement composées de soldats mercenaires, fournis par les *Condottieri* ou chefs de bandes qu'ils prirent à leur solde.

Dans le royaume de Naples, auquel était annexée la souveraineté de l'île de Sicile, le gouvernement féodal était établi, avec la même forme et les mêmes défauts que chez les autres nations de l'Europe. Les révolutions violentes et multipliées que ce royaume avait éprouvées avaient même augmenté et rendu plus intolérables encore les vices de la féodalité. La succession à la couronne de Naples avait été si souvent interrompue ou altérée; le trône avait été occupé par tant de princes d'un sang étranger,

que la noblesse napolitaine avait perdu en grande partie cet attachement à la famille de ses souverains et ce respect pour leurs personnes qui, dans les autres états féodaux, avaient contribué à défendre la prérogative de la puissance des rois contre les entreprises des barons. En même temps, les différens prétendans à la couronne, obligés de ménager ceux des barons qui leur étaient attachés et dont le secours leur était nécessaire pour assurer le succès de leurs prétentions, augmentèrent les privilèges de ces nobles par des concessions volontaires, et se prêtèrent à leurs usurpations les plus hardies. Le prince même qui était assis sur le trône, ne régnant que par un titre contesté, ne pouvait sans péril former aucune entreprise pour étendre son pouvoir ou pour limiter celui de la noblesse.

Ces différentes causes concouraient à rendre le royaume de Naples l'état de l'Europe le plus turbulent, et celui dont les souverains jouissaient du pouvoir le moins étendu. Ferdinand I^{er}, qui commença son règne en 1468, essaya, il est vrai, d'abaisser la puissance des nobles; et son fils Alphonse, croyant la détruire d'un seul coup, en faisant périr ceux des barons qui avaient le plus de considération et de crédit, osa commettre une des actions les plus atroces dont l'histoire fasse mention; mais cet odieux moyen ne fit qu'irriter la noblesse au lieu de l'affaiblir¹: le ressentiment de cet outrage fut si violent, et le pouvoir des nobles mécontents était encore si formidable, que c'est à ce principe qu'il faut attribuer en grande partie la facilité et la rapidité avec laquelle Charles VIII conquit le royaume de Naples².

Ce fut dans le treizième siècle que s'élevèrent les querelles violentes sur la succession au trône de Naples et de Sicile, sources des calamités qui ont désolé si long-temps ces royaumes. A la mort de l'empereur Frédéric II, Mainfroi, son fils naturel, massacra, si l'on en croit les historiens contemporains, son frère l'empereur Conrad, et par ce crime monta sur le trône de Naples³. Les papes, toujours animés d'une haine implacable contre la maison de Souabe,

¹ Giannone, liv. XXVIII, vol. II, pag. 410, etc.

² *Ibid.*, pag. 414.

³ Struv., *Corp. histor. German.* I, 481. Giannone liv. XVIII, chap. v.

non-s
froi;
rival
scept
oct ob
saint
vestit
comm
trepris
qu'il e
un con
Mais
qu'il s
de fain
reau,
de Sou
de Nap
nier m
une fi
sort. S
héritic
suite r
de Mai
au mil
le rem
qu'il lu
venger
Conrad
sounell
les aru
d'acqu
ragon
de deu
lieu d'
volutio
l'histor
tour à
des deu
bats, le
possess
puté, e
branche
La ra
cepend
ses pré
comte d
maison
cesseur

¹ Giann
² *Ibid.*

non-seulement refusèrent de reconnaître Mainfroi; mais ils voulurent encore lui susciter un rival qui fût assez puissant pour lui arracher le sceptre des mains. Ils jetèrent les yeux, pour cet objet, sur Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, qui reçut d'eux l'investiture du royaume de Naples et de Sicile, comme d'un fief relevant du saint siège. L'entreprise du comte d'Anjou eut tout le succès qu'il en attendait. Mainfroi perdit la vie dans un combat, et Charles prit possession du trône. Mais ce prince souilla bientôt après la gloire qu'il s'était acquise; il eut l'injustice et la cruauté de faire mettre à mort, par la main du bourreau, Conradin, le dernier prince de la maison de Souabe, et l'héritier légitime de la couronne de Naples. Ce jeune prince soutint jusqu'au dernier moment la dignité de son caractère avec une fierté et un courage dignes d'un meilleur sort. Sur l'échafaud même, il nomma pour son héritier Pierre, prince d'Arragon, qui fut ensuite roi d'Arragon, et qui avait épousé la fille de Mainfroi; Conradin jetant ensuite son gant au milieu du peuple, demanda en grâce qu'on le remit à Pierre comme un gage de la cession qu'il lui faisait de tous ses droits¹. Le désir de venger l'insulte faite à la royauté par la mort de Conradin, joint à des motifs d'ambition personnelle, détermina le prince d'Arragon à prendre les armes pour soutenir le titre qu'il venait d'acquérir. Depuis ce période, les maisons d'Arragon et d'Anjou se disputèrent pendant plus de deux siècles la couronne de Naples. Au milieu d'une suite de crimes plus atroces et de révolutions plus rapides que n'en offre peut-être l'histoire d'aucun autre royaume, on vit monter tour à tour sur le trône de Naples des princes des deux maisons rivales. Après de sanglants débats, les princes d'Arragon restèrent enfin en possession de cet héritage si long-temps disputé, et le transmirent sans opposition à une branche bâtarde de leur maison².

La race des rois de la maison d'Anjou n'était cependant pas éteinte, et n'avait pas abandonné ses prétentions à la couronne de Naples. Le comte du Maine et de Provence, héritier de cette maison, les transporta à Louis XI et à ses successeurs. Charles VIII traversa les Alpes comme

je l'ai déjà dit, à la tête d'une puissante armée, dans le dessein de soutenir ces mêmes prétentions avec des forces bien supérieures à celles qu'avaient pu employer les princes mêmes de qui il tenait ses droits; on connaît assez la rapidité des progrès de ses armes en Italie, et la courte durée de ses triomphes. Frédéric, héritier de la branche bâtarde des princes d'Arragon, remonta bientôt sur le trône d'où Charles VIII l'avait chassé. Louis XII et Ferdinand d'Arragon, qui, pour des raisons différentes, regardaient l'un et l'autre Frédéric comme un usurpateur, se réunirent contre ce prince et convinrent de partager entre eux ses états. Frédéric se sentant incapable de résister à deux souverains ligés, qui avaient chacun des forces très supérieures aux siennes, abandonna le royaume de Naples; Louis et Ferdinand, après s'être unis pour en faire la conquête, se divisèrent sur le partage, et d'alliés devinrent ennemis. Dans la guerre qui fut la suite de cette division, Gonsalve de Cordoue déploya ces rares talens militaires qui lui ont mérité le titre de *grand capitaine*. Il dépouilla les Français de tout ce qu'ils possédaient dans le territoire de Naples, et laissa Ferdinand maître paisible de ce royaume; mais il dut en partie ses succès à des perfidies lâches et multipliées, dont le souvenir flétrira à jamais sa mémoire. Ferdinand laissa le royaume de Naples, ainsi que ceux d'Espagne, à son petit-fils; et si le titre qui mit la première de ces couronnes sur la tête de Charles n'est pas absolument incontestable, il paraîtra du moins aussi bien fondé que celui qu'y opposèrent les rois de France¹.

Le duché de Milan n'avait dans sa constitution politique et dans son gouvernement rien d'assez remarquable pour mériter d'être observé; mais comme le droit à la succession de cette fertile province fut la cause ou le prétexte de presque toutes les guerres qui se firent en Italie pendant le règne de Charles-Quint, il est nécessaire de remonter jusqu'à la source de ces contestations, et d'examiner les prétentions des différens compétiteurs.

Pendant les longues et sanglantes querelles qu'excitèrent en Italie les factions fameuses des

¹ Giannone, liv. XIX, chap. IV.

² *Ibid.*, liv. XXXVI, chap. II.

¹ *Droits des rois de France au royaume de Sicile. Mém. de Comines, éd. de du Fresnoy, tom. IV, part. II, pag. 5.*

neffes et des Gibelins, la famille des Visconti acquit un grand crédit parmi les Milanais. Constantement attachés au parti impérial, qui était celui des Gibelins, les Visconti avaient obtenu d'un empereur, pour récompense de leur zèle et de leurs services, la dignité de vicaires perpétuels de l'empire en Italie¹. Un autre empereur les érigea ducs de Milan, et leur accorda, avec ce titre, la propriété de la ville et de son territoire, qu'ils possédèrent comme un fief héréditaire². Jean, roi de France, forcé par les calamités de son règne d'avoir recours à divers expédients pour se procurer l'argent dont il avait besoin, consentit à donner une de ses filles en mariage à Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan, de qui il avait reçu des sommes considérables. Valentine Visconti naquit de ce mariage; elle épousa Louis duc d'Orléans, son cousin, et frère unique de Charles VI. Dans le contrat de mariage, qui fut confirmé par le pape, on avait stipulé qu'au défaut d'héritiers mâles dans la famille des Visconti, le duché de Milan échoirait aux descendants de Valentine et du duc d'Orléans. Philippe-Marie, le dernier prince de la maison ducal de Visconti, étant mort en 1447, plusieurs prétendants réclamèrent la succession. Charles, duc d'Orléans, fit valoir le droit que lui donnait le contrat de mariage de sa mère Valentine Visconti. Alphonse, roi de Naples, produisit de son côté un testament que Philippe-Marie avait fait en sa faveur. L'empereur prétendait que par l'extinction de descendants mâles de la famille de Visconti, le fief revenait au seigneur suzerain, et devait être par conséquent réuni à l'empire. Le peuple de Milan, animé de cet esprit de liberté qui régnait alors dans tous les états d'Italie, déclara qu'il ne voulait point de maître, et établit une forme de gouvernement républicain.

Mais pendant que tous ces princes se disputaient le duché de Milan, l'objet de leur débat devint la proie d'un homme qui n'avait paru jusqu'alors devoir inspirer aucune défiance. Jacques Sforce, de simple paysan, était devenu par ses talents et son courage un des plus puissans et des plus distingués des *Condottieri* italiens; il avait eu un fils naturel, François Sforce, qui succéda à son père dans le commandement

des aventuriers attachés à son drapeau, et épousa ensuite une fille naturelle du dernier duc de Milan. Ce fut sur ce titre frivole que François fonda ses prétentions sur le duché, et il les soutint avec une valeur et une habileté extraordinaires, qui le placèrent sur le trône auquel il aspirait. Il gouverna avec tant de sagesse et de talens, que les Milanais oublièrent bientôt le peu de solidité de ses droits; et ses domaines passèrent sans opposition à son fils et ensuite à son petit-fils. Celui-ci fut assassiné par son grand-oncle Ludovic, surnommé *le More*, qui s'empara de Milan¹, et dont le droit à ce duché fut confirmé par l'investiture de l'empereur Maximilien, l'an 1494.

Louis XI, qui prenait plaisir à abaisser les princes de son sang, et qui admirait les talens politiques de François Sforce, ne voulut pas permettre au duc d'Orléans de faire aucune démarche pour faire valoir ses droits au duché de Milan. Ludovic le More entretint ensuite une liaison si intime avec Charles VIII, pendant la plus grande partie du règne de ce monarque, que les prétentions de la maison d'Orléans continuèrent à rester sans activité. Mais lorsque la couronne de France tomba à Louis XII, duc d'Orléans, il prit le parti de réveiller et de soutenir avec vigueur les droits de sa famille. Ludovic Sforce, n'étant pas en état de se mesurer avec un rival si puissant, fut dans l'espace de quelques jours dépouillé de tous ses domaines. Le roi, revêtu de la robe ducal, entra à Milan en triomphe; bientôt après Ludovic, trahi par les Suisses qu'il tenait à sa solde, fut envoyé prisonnier en France, et enfermé dans le château de Loches, où il termina ses jours sans être plaint ni regretté.

Par une de ces révolutions singulières dont l'histoire du Milanès offre tant d'exemples, Maximilien Sforce, fils de Ludovic le More, fut placé sur le trône ducal, et l'occupait pendant le règne de Louis XII. François I^{er}, qui succéda à Louis XII, avait trop de fierté et d'ambition pour renoncer paisiblement à ses prétentions sur le duché de Milan; dès qu'il fut sur le trône, il se disposa à reprendre le Milanès, et les droits qu'il y avait étaient en effet non-seulement

¹ Petrarca, *Epist. ap. Struv. Corp.* 1, 625.

² Leibnitz, *Cod. jur. gent. Diplom.*, vol. 1, 257.

¹ Ripalm, *Histoire Mediol.*, lib. vi, 654. ap. Struv., *corp.*, 1, 930. Dumont, *Corp. diplom.*, tom. III, pag. 2, 333. *Ibid.*

plus na
ceux d'

Il ser
la form
me, de
l'Italie.
souvent
mais ce
pouvoir
leurs pu
qu'ils su
rations
défendi
propres

L'Esp
sidérable
comme
Quint,
et de sa
constitu
bien sai
mens de

Les V
la puissa
une form
des cout
à celles
nord ava
rope. P
perfection
l'Espagn
en suiv
tres pay
sins ou
progrès.
peuples.
thousias
avec cet
toutes le
quérans
blirent la
et les mo
arts, le l
commen

Ceux d
rent de s
bles des
leurs asi
et l'autor

plus naturels, mais encore plus légitimes que ceux d'aucun de ses compétiteurs.

Il serait inutile d'entrer dans aucun détail sur la forme des gouvernemens de Gènes, de Parme, de Modène et des autres petits états de l'Italie. Leurs noms, à la vérité, se présenteront souvent dans le cours de l'histoire suivante; mais ces états en eux-mêmes avaient si peu de pouvoir, que leur destin ne dépendait point de leurs propres efforts; les fréquentes révolutions qu'ils subirent furent plutôt le résultat des opérations des puissances qui les attaquèrent ou les défendirent, que l'effet d'aucune circonstance propre de leur constitution politique.

L'Espagne est un des royaumes les plus considérables de ceux qui sont en-deçà des Alpes: comme c'était le domaine héréditaire de Charles-Quint, et que ce fut la source de sa puissance et de sa richesse, une connaissance exacte de sa constitution politique est très importante pour bien saisir la cause et les rapports des événemens de son règne.

Les Vandales et les Goths, qui détruisirent la puissance romaine en Espagne, y établirent une forme de gouvernement et y apportèrent des coutumes et des lois, absolument semblables à celles que les autres tribus victorieuses du nord avaient introduites dans le reste de l'Europe. Pendant quelque temps, l'état social se perfectionna parmi les nouveaux habitans de l'Espagne, en passant par les mêmes degrés et en suivant la même direction que dans les autres pays européens; mais l'invasion des Sarrasins ou des Maures, vint arrêter tout à coup ces progrès. Les Goths ne purent pas résister à ces peuples, dont la valeur était exaltée par l'enthousiasme; les Maures subjuguèrent l'Espagne avec cette impétuosité rapide qui distingue toutes les opérations de leurs armes. Les conquérans introduisirent dans le pays où ils s'établirent la religion mahométane, la langue arabe et les mœurs de l'Orient, ainsi que le goût des arts, le luxe et l'élégance que les califes avaient commencé à cultiver dans leurs états.

Ceux des nobles parmi les Goths qui refusèrent de se soumettre au joug des Maures, allèrent se réfugier dans les montagnes inaccessibles des Asturies, contens d'avoir conservé dans leurs asiles l'exercice de la religion chrétienne et l'autorité de leurs anciennes lois. Un grand

nombre des plus braves et des plus audacieux de leurs compatriotes s'étant joints à eux, ils formèrent de petits partis qui allaient fondre à l'improviste sur les établissemens les plus voisins des Maures; mais dans ces courtes et fréquentes excursions, ils ne cherchaient qu'à piller et à se venger, sans songer à conquérir. Cependant leurs forces s'accrurent par degrés, et leurs vues s'étendirent; ils établirent parmi eux un gouvernement régulier, et commencèrent à former le projet de reculer les bornes de leur territoire. Ils continuèrent leurs attaques avec une ardeur toujours croissante et animée par le zèle de leur religion, par la soif de la vengeance et par l'espoir de délivrer leur pays du joug de l'oppression: leurs opérations furent conduites avec le courage naturel à des hommes qui n'avaient d'autre occupation que la guerre, et qui étaient étrangers à tous les arts qui amollissent ou corrompent les âmes. Les Maures, au contraire, perdirent par degrés plusieurs des avantages auxquels ils avaient dû leurs plus grands succès; ils s'étaient rendus entièrement indépendans des califes¹; ils négligèrent une correspondance suivie avec leurs compatriotes d'Afrique, leur empire en Espagne était divisé en plusieurs petits royaumes; enfin, les arts qu'ils cultivaient et le luxe qui en était le fruit avaient relâché en partie la force de leurs institutions militaires, et avaient diminué parmi eux la vigueur de l'esprit guerrier. Les Maures étaient toujours cependant un peuple brave et avaient encore de grandes ressources. Suivant le style pompeux des historiens espagnols, il s'écoula huit siècles d'une guerre non interrompue, et il se donna trois mille sept cents batailles, avant que le dernier des royaumes maures fût soumis aux armes chrétiennes.

Les conquêtes des chrétiens sur les mahométans s'étant faites en différens temps et sous différens chefs, chacun de ceux-ci forma un état indépendant du territoire qu'il avait enlevé à l'ennemi commun. L'Espagne fut divisée en autant de royaumes distincts qu'elle contenait de provinces; et chaque ville considérable eut son souverain, qui y établit son trône et y déploya tout l'appareil de la royauté. Il arriva cependant, au bout d'un certain nombre d'années,

¹ Jos. Sim. Assemani, *Histor. Ital. scriptores*, v. III, p. 135.

un drapeau, et celle du dernier litre frivole que sur le duché, et une habileté sur le trône avec tant de sarranais oublièrent des droits; et ses tion à son fils et ci fut assassiné e, surnommé le e, et dont le droit l'investiture de 94.

air à abaisser les admirait les talens, ne voulut pas faire aucune dé-voits au duché de tint ensuite une VIII, pendant la de ce monarque, n d'Orléans com- Mais lorsque la ais XII, duc d'Or-ler et de soutenir a famille. Ludovic e mesurer avec un pace de quelques omaines. Le roi, entra à Milan en vic, trahi par les e, fut envoyé pri-é dans le château es jours sans être

singulières dont tant d'exemples, lovie le More, fut occoma pendant le e, qui succéda à rté et d'ambition à ses prétentions il fut sur le trône, anés, et les droits et non-seulement

vi, 651. *ap. Struv., tom. III, pag. 2,*

que par les révolutions ordinaires des mariages, des successions et des conquêtes, toutes ces petites principautés se trouvèrent annexées aux royaumes les plus puissans de Castille et d'Arragon; enfin, l'heureux mariage de Ferdinand, roi d'Arragon, avec Isabelle, que l'amour de ses sujets avait élevée au trône de Castille, réunit dans la même famille toutes les couronnes d'Espagne.

Ce fut à cette époque que la constitution politique de l'Espagne commença à prendre une forme constante et régulière; on put dès lors saisir le génie de son gouvernement et marquer avec certitude les progrès de ses lois et de ses mœurs. Malgré la révolution extraordinaire qui s'était faite en Espagne, et la destinée singulière qui la tint si long-temps assujettie au joug des mahométans, les usages introduits par les Vandales et les Goths y avaient jeté de si profondes racines et s'étaient si parfaitement mis avec la forme et l'esprit du gouvernement que, dans toutes les provinces reprises par les chrétiens sur les Maures, on observe que l'état des individus et la constitution politique étaient à peu près les mêmes que chez les autres nations de l'Europe. Les terres y étaient possédées aux mêmes conditions; la justice y était administrée avec les mêmes formalités; la noblesse s'y arrogait les mêmes privilèges, et les *cortès*, ou les états-généraux du royaume, y exerçaient la même autorité. Plusieurs circonstances contribuèrent à maintenir ainsi en Espagne les institutions féodales, malgré la conquête des Maures qui semblait les avoir détruites. Ceux des Espagnols qui étaient échappés au joug des mahométans restèrent attachés à leurs anciennes coutumes, moins encore par goût pour ces coutumes mêmes que par antipathie pour les Maures, dont les principes sur le gouvernement et la propriété des biens étaient directement opposés aux lois des fiefs. Les anciennes institutions ne furent pas même entièrement abolies parmi ceux des chrétiens qui se soumièrent aux vainqueurs et consentirent à devenir leurs sujets; on leur permit de conserver leur religion, leurs lois sur la propriété, leurs formes dans l'administration de la justice, et leur manière de lever les impôts. Les sectateurs de Mahomet sont les seuls enthousiastes qui aient eu l'esprit de tolérance avec le zèle du prosélytisme;

et qui, en prenant les armes pour étendre et propager la doctrine de leur prophète, aient permis en même temps à ceux qui ne voulaient pas la recevoir, de rester attachés à leurs opinions et aux pratiques de leur culte. Si les mœurs et les lois anciennes ont résisté en Espagne aux secousses violentes d'une conquête, et ont continué de subsister malgré l'établissement d'une nouvelle religion et d'une forme nouvelle de gouvernement, on le doit à ce caractère singulier du mahométisme, et au désir qu'avaient les Maures de faire aimer leur domination aux vaincus. On voit clairement par toutes ces circonstances qu'il dut être fort aisé aux chrétiens de rétablir les mœurs et les lois sur leurs anciens fondemens, dans toutes les provinces d'Espagne qu'ils délivrèrent successivement du joug des Maures. Le plus grand nombre des Espagnols avait conservé tant d'attachement aux coutumes de leurs ancêtres, et tant de respect pour leurs lois, que le peuple désirait ardemment de voir les unes et les autres rétablies dans toute leur force, et de se soumettre à leur autorité.

Quoique le gouvernement féodal avec toutes les institutions qui le caractérisent se fût conservé presque en entier dans la Castille et dans l'Arragon, ainsi que dans les royaumes qui en dépendaient, on peut observer cependant dans la constitution politique de ces différens états des particularités qui les distinguent. La prérogative royale était extrêmement limitée dans tous les royaumes féodaux; mais en Espagne elle était resserrée dans des bornes si étroites que le souverain n'y possédait pour ainsi dire qu'un fantôme de pouvoir. Les privilèges de la noblesse y étaient en conséquence très vastes, et s'étendaient presque jusqu'à l'indépendance la plus absolue. Les villes jouissaient d'immunités très considérables; elles avaient une grande influence dans les assemblées générales de la nation, et elles s'occupaient à étendre encore plus loin leur pouvoir. Dans un état de société où la machine politique était si mal combinée, et où les différentes parties de la législation se trouvaient balancées avec si peu de proportion, les royaumes d'Espagne ne pouvaient manquer d'être exposés à des secousses intérieures, plus violentes et plus dangereuses que ne le sont les mouvemens de trouble et d'anarchie ordinaires dans les gouvernemens féodaux. Toute l'histoire

d'E
tion
écl
men
cran
pen
l'ad
per
plus
dan
tem
drea
droi
des
trou
D
ann
cro
les a
què
sanc
rère
sur l
une
de s
liber
En
ble a
ayan
se li
un p
juge
de ce
leur
eux
un v
de la
tant
habit
scept
L'acc
et la
vant
lu le
Tolèd
Zu
Fe
léans,
romæus
Hispar

d'Espagne confirme la vérité de cette observation. Lorsque l'esprit séditionnel, produit et échauffé par le caractère même du gouvernement, n'était pas contenu et réprimé par la crainte immédiate des armes des Maures, ce peuple était toujours prêt à se soulever contre l'administration de ses rois, et à outrager leur personne et leur dignité. Ces soulevemens sont plus fréquens dans les annales d'Espagne que dans celles d'aucun autre pays; mais en même temps, on vit quelquefois au milieu de ces désordres éclater des sentimens plus justes sur les droits du peuple, ou des notions plus élevées des privilèges de la noblesse, qu'on n'en aurait trouvé chez les autres nations.

Dans la principauté de Catalogne, qui était annexée au royaume d'Aragon, les peuples, se croyant opprimés par le prince Jean II, prirent les armes contre lui pour se faire justice, révoquèrent par un acte solennel le serment d'obéissance qu'ils avaient fait à ce prince, le déclarèrent lui et ses descendans indignes de monter sur le trône¹, et voulurent établir en Catalogne une forme de gouvernement républicain, afin de s'assurer à perpétuité la jouissance de la liberté à laquelle ils aspiraient².

Environ vers le même temps, l'odiense et faible administration de Henri IV, roi de Castille, ayant soulevé tous les nobles du royaume, ils se liguèrent contre lui et s'arrangèrent, comme un privilège inhérent à leur ordre, le droit de juger leur souverain. Afin de rendre l'exercice de ce pouvoir aussi public et aussi solennel que leur prétention était hardie, ils invitèrent tous ceux de leur parti à s'assembler à Avila; on éleva un vaste théâtre dans une plaine hors des murs de la ville, et l'on y plaça une figure représentant Henri IV assis sur son trône, revêtu des habits royaux, une couronne sur la tête, un sceptre à la main et l'épée de justice à son côté. L'accusation contre le roi fut lue à haute voix, et la sentence qui le déposait fut prononcée devant une nombreuse assemblée. Lorsqu'on eut lu le premier chef d'accusation, l'archevêque de Tolède s'avança et ôta la couronne de dessus la

tête de la figure; après la lecture du second chef, le comte de Plaisance détacha l'épée de justice; après la lecture du troisième, le comte de Bénavent arracha le sceptre, et après le dernier article, don Diégo Lopès de Stuniga jeta la figure du haut du trône à terre. Au même instant, don Alphonse, frère de Henri, fut proclamé roi de Castille et de Léon.

Les chefs de faction les plus audacieux n'auraient jamais osé en venir à de pareilles extrémités, et leur donner tant de publicité et de solennité, s'ils n'avaient été encouragés par les idées que le peuple même s'était formées de la dignité royale, et si les lois et la nature du gouvernement de la Castille et de l'Aragon n'avaient pas préparé les esprits à approuver des démarches si extraordinaires, ou du moins à y consentir.

Dans l'Aragon, la forme du gouvernement était monarchique; mais l'esprit et les principes de cette constitution étaient purement républicains. Les rois, qui avaient été long-temps électifs, n'avaient conservé que l'ombre du pouvoir; c'était aux *cortès*, ou aux états-généraux du royaume, qu'appartenait l'exercice réel de la souveraineté. Cette assemblée suprême était composée de quatre *armes* ou classes différentes : 1^o la noblesse du premier rang; 2^o l'ordre equestre ou la noblesse du second rang; 3^o les représentans des villes et des bourgs qui, suivant les historiens d'Aragon, avaient droit d'assister aux états-généraux depuis l'établissement même de la constitution; 4^o l'ordre ecclésiastique, composé des dignitaires de l'Église et des représentans du clergé inférieur³. Aucune loi ne pouvait passer dans cette assemblée sans le consentement de chacun des membres qui avaient droit de suffrage⁴. On ne pouvait sans la permission des états, ni imposer des taxes, ni déclarer la guerre, ni faire la paix, ni frapper de la monnaie, ni faire aucun changement dans la monnaie courante⁵. Ils avaient droit de revoir les procédures et les jugemens de tous les tribunaux inférieurs; de veiller sur tous les départemens de l'administration, et de réformer tous

¹ Zurita, *Anal. de Arrag.*, tom. IV, p. 113, 115, etc.

² Ferreras, *Histoire d'Espagne*, t. VII, p. 92. P. d'Orléans, *Révolutions d'Espagne*, tom. III, p. 155. L. Marinus siculus, de *Rebus Hispan. apud Schottii, Script. Hispan.*, p. 429.

³ Mariana, *Hist.*, bib. xxiii, chap. ix.

⁴ *Forma de celebrar Cortes en Arragon*, par Geron. Martel.

⁵ Martel, *ibid.* p. 2.

⁶ Hieron. Blanca, *Convent. rer. Arragon. ap. Schott.*, *Script. Hispan.*, vol. III, p. 730.

les abus. Ceux qui se croyaient lésés ou opprimés s'adressaient aux états pour demander justice; mais ce n'était point avec le ton de supplians; c'était en réclamant les droits naturels de tout homme libre, et en requérant les gardiens de la liberté publique de décider sur les objets qu'ils mettaient sous leurs yeux¹. Or, pendant plusieurs siècles, cette assemblée des états se tenait tous les ans; mais on fit, vers le commencement du quatorzième siècle, un règlement, par lequel il fut arrêté que les états ne s'assembleraient plus que de deux en deux ans. Lorsque l'assemblée était ouverte, le roi n'avait plus le droit de la proroger ni de la dissoudre, à moins qu'elle n'y eût consenti, et la session durait quarante jours².

Non contents d'avoir élevé de si fortes barrières contre les entreprises de la puissance royale, les Arragonais ne voulurent pas même se reposer du soin de maintenir leurs libertés sur la vigilance et l'autorité d'une assemblée semblable aux diètes, aux états-généraux et aux parlemens, en qui les autres nations soumises au gouvernement féodal mettaient toute leur confiance. Ces peuples eurent recours à un établissement qui leur fut particulier; ils élurent un juge suprême qu'ils nommèrent *justiza*. Ce magistrat, dont l'office avait quelque ressemblance avec celui des éphores dans l'ancienne Sparte, faisait les fonctions de protecteur du peuple et de surveillant du prince. Sa personne était sacrée, son pouvoir et sa perfection étaient presque sans bornes. Il était l'interprète suprême des lois. Non seulement les juges inférieurs, mais encore les rois eux-mêmes étaient obligés de le consulter dans tous les cas douteux, et de se conformer à sa décision avec une déférence implicite³. On en appelait à lui des sentences mêmes des juges royaux, comme de celles des juges que les barons nommaient dans leurs domaines respectifs. Il pouvait même, sans qu'il y eût d'appel interjeté, évoquer toutes les affaires, défendre le juge ordinaire d'en poursuivre l'instruction, en prendre sur-le-champ connaissance et faire transférer un accusé dans la *manifestation* ou prison d'état, où personne ne pouvait être admis

que par sa permission. Il ne jouissait pas d'un pouvoir moins absolu et moins efficace pour réformer l'administration du gouvernement, que pour régler le cours de la justice. Sa prérogative lui donnait l'inspection sur la conduite même du roi. Le *justiza* avait droit d'examiner toutes les proclamations et les ordonnances du prince, de déclarer si elles étaient conformes aux lois, et si elles devaient être mises à exécution. Il pouvait, de sa propre autorité, exclure les ministres du roi de la conduite des affaires, et les obliger à rendre compte de leur administration. Pour lui, il n'avait à rendre compte qu'aux états de la manière dont il s'acquittait des fonctions de sa charge; fonctions les plus importantes qu'on ait pu jamais confier à un sujet⁴ (30).

Une simple énumération des privilèges réservés aux états d'Arragon et des droits dont jouissait le *justiza*, fait voir clairement qu'il ne pouvait rester entre les mains du roi qu'une portion de pouvoir très bornée. Il semblait que la nation se fût appliquée avec soin à faire connaître et sentir à ses monarques l'état d'impuissance auquel elle les avait réduits. Dans le serment d'obéissance qu'on prêtait au prince, acte qui devait naturellement être accompagné de protestations de soumission et de respect, les Arragonais avaient inventé une formule de serment propre à rappeler au roi la dépendance où il était de ses sujets. Le *justiza* lui disait au nom de ses fiers barons: « Nous, qui valons chacun autant que vous, et qui tous ensemble sommes plus puissans que vous, nous promettons d'obéir à votre gouvernement si vous maintenez nos droits et nos privilèges; et sinon, non. » En vertu de ce serment, les nobles établirent comme un principe fondamental de la constitution que, si le roi violait leurs droits et leurs privilèges, la nation pouvait légitimement le désavouer pour son souverain et en élire un autre à sa place⁵. Les Arragonais montrèrent pour cette singulière forme de gouvernement un attachement excessif et un respect qui approchait d'une vénération superstitieuse (31). Dans le préambule d'une de leurs lois, ils déclaraient que telle était la stérilité de leur pays et la pauvreté des habitans, que s'ils n'étaient dédommagés par les droits et la liberté qui les

¹ Martel, *Forma de celebrar*, p. 2.

² Hieron. Blanca, *Comment.*, p. 763.

³ Blanca a conservé deux réponses d'un *justiza* à Jacques III, qui régnait vers la fin du treizième siècle, *Comment.*, p. 748.

⁴ Hier. Blanca, *Comment.*, p. 747 et 755.

⁵ *Ibid.*, p. 751.

distinguer
donner
établiss
reuse e

La
vernement
d'une m
europé
cutrice,
limitée.
cortès,
ecclesia
des vill
cienne,
de la co
différen
s'assemb
corps et
par les
lever de
mer les
afin de
donner
qu'on ju
les cort
les subs
avoir ter
le bien

Il par
eu place
Castille
degré d
naire da
de la no
les autre
députés
portion
pouvaie
dans les
suivant
saient d
ma un c
royaume
conseil é
bles et d
ci avaien
mêmes p
premier

⁴ Hier.

² Maria

distinguent des autres nations, le peuple abandonnerait le royaume pour aller chercher un établissement dans quelque région plus heureuse et plus fertile¹.

La Castille n'avait dans la forme de son gouvernement aucune singularité qui le distinguât d'une manière remarquable des autres royaumes européens. Le roi y exerçait la puissance exécutive, mais avec une prérogative extrêmement limitée. L'autorité législative résidait dans les cortès, qui étaient composés de la noblesse, des ecclésiastiques en dignité et des représentans des villes. L'assemblée des cortès y était très ancienne, et son origine remontait jusqu'à celle de la constitution même. Les membres des trois différens ordres, qui avaient droit de suffrage, s'assemblaient en un endroit, délibéraient en corps collectif, et leurs décisions étaient formées par les avis du plus grand nombre. Le droit de lever des impôts, de faire des lois, et de réformer les abus appartenait à cette assemblée; et afin de s'assurer du consentement royal pour donner force de loi aux statuts et réglemens qu'on jugeait nécessaires ou utiles au royaume, les cortès avaient coutume de ne délibérer sur les subsides demandés par le prince, qu'après avoir terminé toutes les affaires qui intéressaient le bien public.

Il paraît que les représentans des villes ont eu l'éclat de très bonne heure dans les états de Castille, et qu'ils ont acquis promptement un degré d'autorité et de crédit très extraordinaire dans un temps où la puissance et le faste de la noblesse avaient éclipsé ou asservi toutes les autres classes de citoyens. Le nombre des députés des villes était si considérable, en proportion de celui des autres ordres, qu'ils ne pouvaient manquer d'avoir beaucoup d'influence dans les états (32). On peut juger par le fait suivant du degré de considération dont ils jouissaient dans l'état. A la mort de Jean I^{er}, on nomma un conseil de régence pour gouverner le royaume pendant la minorité de son fils. Ce conseil était composé d'un nombre égal de nobles et de députés choisis par les villes; et ceux-ci avaient le même rang, et étaient revêtus des mêmes pouvoirs que les prélats et les grands du premier ordre². Mais quoique les membres des

communautés se fussent élevés, en Castille, fort au-dessus de l'état où ils se trouvaient placés dans les autres royaumes de l'Europe; qu'ils eussent même acquis tant d'influence politique que l'orgueil et la jalousie de l'aristocratie féodale n'avaient pu les empêcher d'avoir part au gouvernement; cependant les nobles continuèrent, malgré les progrès des communes, de faire valoir avec beaucoup de hauteur les privilèges de leur ordre contre la prérogative de la couronne. Il n'y a jamais eu en Europe un corps de noblesse qui se soit distingué davantage par l'esprit d'indépendance, la fierté de la conduite, et la hardiesse des prétentions, que les nobles de Castille. L'histoire de cette monarchie offre les exemples les plus multipliés et les plus frappans de leur vigilance à observer toutes les démarches de leur roi, et de la vigueur avec laquelle ils s'opposaient à leurs entreprises, lorsqu'elles tendaient à empiéter sur leur juridiction, à blesser leur dignité ou à restreindre leur pouvoir. Même dans leur commerce particulier avec leurs souverains, ils avaient une si haute opinion de leur rang, que les nobles de la première classe regardaient comme un de leurs privilèges de se couvrir en présence du roi, et s'approchaient de lui plutôt comme ses égaux que comme ses sujets.

La constitution politique des états inférieurs, qui dépendaient des couronnes de Castille et d'Arragon, était à peu près la même que celle du royaume auquel chacun d'eux était annexé. Dans tous, les nobles étaient très respectés et très indépendans, et les villes jouissaient d'un grand pouvoir et de beaucoup d'immunités.

Si l'on observe attentivement la situation singulière de l'Espagne, et si l'on se rappelle les divers événemens qui s'y sont succédés, depuis l'invasion des Maures jusqu'à la réunion des différens royaumes sous Ferdinand et Isabelle, on découvrira aisément les principes et les causes de toutes les particularités que j'ai fait remarquer dans la forme de son gouvernement.

Ce ne fut qu'avec peine et par degrés que les Espagnols parvinrent à délivrer leurs provinces conquises du joug des mahométans; les nobles, en suivant dans ces guerres l'étendard d'un chef distingué, ne combattaient pas pour lui seul, ils voulaient partager les fruits de la victoire. Ils exigèrent donc une portion des terres qu'ils

¹ Hier. Blanca, *Comment.*, p. 751.

² Mariana, *Hist.*, lib. xviii, cap. xv.

avaient arrachées des mains de l'ennemi par leur valeur et leurs services; et leur pouvoir augmenta à mesure que les domaines du prince s'étendirent.

Dans ces guerres continuelles avec les Maures, les rois d'Espagne, obligés d'avoir recours aux services de leurs nobles, sentirent la nécessité de se les attacher par des concessions successives d'honneurs et de privilèges nouveaux. Dès qu'un prince pouvait établir son domaine dans une province conquise, il distribuait parmi ses barons la plus grande partie des terres, en y joignant une juridiction et des immunités qui leur donnaient presque une puissance absolue.

Les états qui se formaient ainsi dans les différentes parties de l'Espagne, étaient en même temps peu considérables. Le souverain d'un de ces petits royaumes n'était guère distingué au-dessus de ses nobles; et ceux-ci, se trouvant presque ses égaux, agissaient comme tels; le prince ne pouvait donc ni exiger beaucoup de soumission ni exercer un grand pouvoir, et la noblesse qui voyait si peu de distance du trône à elle, ne pouvait traiter ses rois avec ce respect que les grands monarques de l'Europe inspi- raient à leurs sujets (33).

Ces circonstances réunies contribuèrent à élever la noblesse et à abaisser l'autorité royale; d'autres concoururent à donner aux villes d'Espagne de la considération et de la puissance.

Comme, pendant les guerres avec les Maures, le pays ouvert était sans cesse exposé aux incursions d'un ennemi avec qui on ne pouvait faire ni une paix ni une trêve assez durable pour jouir d'une sûreté permanente, les personnes de tous les rangs étaient forcées, par l'intérêt de leur propre conservation, de fixer leur séjour dans des places de défense. Les châteaux des barons, qui, dans les autres pays, offraient un asile commode contre les insultes des brigands ou contre les violences des soulèvements intérieurs, n'étaient pas en état de résister aux attaques régulières et suivies des troupes disciplinées. Le peuple ne pouvait donc se retirer avec une apparence de sûreté que dans des villes où un grand nombre d'hommes se réunissaient pour la défense commune. C'est à cette cause qu'il faut attribuer l'accroissement rapide des villes d'Espagne que les chrétiens reconquirent. Tous les Espagnols qui se dérobaient au joug des

vainqueurs allaient y chercher asile, et c'était dans leur enceinte que se réfugiaient les familles de ceux qui prenaient les armes pour aller faire la guerre aux Maures.

Chacune de ces villes fut, pendant un espace de temps plus ou moins grand, la capitale d'un petit état, et profita de tous les avantages qui favorisent la population dans tous les lieux où se trouve le siège du gouvernement.

L'Espagne avait, au commencement du quinzième siècle, un très grand nombre de villes, beaucoup plus peuplées que celles du reste de l'Europe, excepté de l'Italie et des Pays-Bas. Les Maures avaient établi des manufactures dans ces villes, lorsqu'elles étaient sous leur domination. Les chrétiens, en se mêlant avec ces peuples, avaient appris leurs arts, et ils continuèrent à les cultiver. Il paraît que plusieurs villes faisaient alors un commerce déjà considérable; et l'esprit de commerce concourut à y entretenir un grand nombre d'habitans, comme le sentiment du danger commun les avait engagés à s'y réunir.

Les villes d'Espagne étant très peuplées, il s'y trouvait beaucoup d'habitans d'un rang supérieur à ceux qui résidaient dans les villes des autres royaumes d'Europe. La même cause qui avait contribué à augmenter leur population, y attirait des hommes de tous les états, qui s'y rendaient en foule, ou pour y chercher un asile, ou dans l'espérance d'y arrêter l'ennemi avec plus d'avantage que dans toute autre position.

On verra par différens incidens que je rapporterai dans le cours de cette histoire, que les représentans des villes aux états-généraux, et ceux qui exerçaient les emplois d'honneur et de confiance dans le gouvernement de la communauté, étaient souvent d'un rang distingué qui honorait tout à la fois leurs constituans et les fonctions dont ils étaient chargés.

Comme il était impossible de soutenir une guerre continuelle contre les Maures avec la seule force militaire que les barons étaient obligés de mettre en campagne, suivant les lois du service féodal, on sentit bientôt la nécessité de s'adjoindre constamment un corps de troupes, et surtout de la cavalerie légère. Un des privilèges des nobles exemptait leurs terres du fardeau des taxes. Les villes étaient seules chargées de l'entretien des troupes nécessaires pour la sûreté

public
obligés
sides, c
cessions
augmen

Lorsq
circonst
encore
buèrent
autres p
ment le
portans
sidérati
dans tou

Ces p
puissan
de tous
et la ret
dignés
plusieur
rentes
diminué

manqua
à bout d
long-ter
Lorsque
de tous
dominat
les dang
tiques, i
poursuiv
prédécés
donner

d'étendu
profonde
beaucoup
duite, b
l'exécuti
pour réu

Comm
cessives
plus vive
supportai
objet de
justes bo
quelques p
vertu de
justice, il
terres qu'
inconsidé

publique; les rois, qui se trouvaient souvent obligés de s'adresser à elles pour avoir des subsides, cherchèrent à se les attacher par des concessions qui étendaient leurs immunités et qui augmentaient leurs richesses et leur puissance.

Lorsqu'on observera que le concours de ces circonstances particulières à l'Espagne fortifiait encore l'effet des causes générales qui contribuèrent à l'agrandissement des villes dans les autres pays de l'Europe, on reconnaîtra aisément le principe des privilèges multipliés et importants qu'elles acquièrent partout, et de la considération singulière à laquelle elles parvinrent dans tous les royaumes d'Espagne (34).

Ces privilèges excessifs de la noblesse et cette puissance extraordinaire des villes resserraient de tous côtés la prérogative des rois d'Espagne, et la retenaient dans des limites très étroites. Indignés des entraves qu'on mettait à leur pouvoir, plusieurs de ces princes s'occupèrent, en différentes occasions, à étendre leur autorité et à diminuer celle de leurs sujets; mais, soit qu'ils manquaient de forces ou de talens pour venir à bout de cette entreprise, leurs efforts pendant long-temps n'eurent pas beaucoup de succès. Lorsque Ferdinand et Isabelle se virent maîtres de tous les royaumes d'Espagne réunis sous leur domination, et qu'ils n'eurent plus à craindre ni les dangers ni les obstacles des guerres domestiques, ils furent en état de reprendre et de poursuivre avec avantage les projets que leurs prédécesseurs avaient vainement formés pour donner à l'autorité royale plus de vigueur et d'étendue. Ferdinand joignait à une sagacité profonde dans la combinaison de ses plans, beaucoup d'activité et de ressources dans la conduite, beaucoup de constance et de fermeté dans l'exécution: il eut besoin de toutes ces qualités pour réussir dans ses vues.

Comme la puissance et les prétentions excessives de la noblesse étaient ce qui affectait le plus vivement les rois d'Espagne, et ce qu'ils supportaient avec le plus d'impatience, le grand objet de Ferdinand fut de les réduire dans de justes bornes. Sous différens prétextes, quelquefois par la violence, plus souvent encore en vertu de sentences portées par les tribunaux de justice, il dépouilla les barons d'une partie des terres qu'ils avaient obtenues de la générosité inconsidérée des anciens monarques, et surtout

de la faiblesse et de la prodigalité de Henri IV, son prédécesseur.

Il n'abandonna pas entièrement la conduite des affaires aux nobles du plus haut rang, qui, jusqu'alors accoutumés à remplir les premiers départemens de l'administration, et à être employés comme les seuls conseillers et ministres de la couronne, avaient enfin regardé cette distinction comme un privilège inhérent à leur ordre. Il traita et conclut souvent, sans leur participation, des affaires de la plus grande importance, et donna plusieurs emplois d'autorité et de confiance à des hommes nouveaux, dévoués à ses intérêts. Il introduisit dans sa cour un appareil d'étiquette et de dignité inconnu en Espagne, tant qu'elle fut divisée en plusieurs petits royaumes, mais qui accoutuma les nobles à approcher du trône avec plus de respect et de déférence pour ses souverains.

Ferdinand réunit à la couronne les dignités de grand-maître des trois ordres militaires de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara; et par-là, il augmenta considérablement les revenus et la puissance des rois d'Espagne. Ces ordres, institués à l'imitation de ceux des Templiers et de Saint-Jean de Jérusalem, avaient pour objet de faire une guerre perpétuelle aux mahométans, et de protéger les pèlerins qui allaient visiter Compostelle ou d'autres lieux saints en Espagne. Le zèle et la superstition des temps où ces établissemens furent fondés engagèrent des personnes de tous les rangs à faire des dons à ces pieux guerriers, qui se trouvèrent bientôt propriétaires d'une grande partie des terres et des richesses de la nation. La grande maîtrise de chacun de ces ordres devint en conséquence une des places les plus importantes pour le crédit et les richesses, auxquelles pût prétendre un noble d'Espagne. Les chevaliers disposaient librement de ces dignités, qui élevaient ceux qui en étaient revêtus presque au niveau de leur souverain (35). Ferdinand, qui regardait les nobles comme un corps déjà trop formidable, sentit combien le gouvernement de ces riches confréries leur donnait encore de crédit et d'influence; il s'occupa des moyens de dépouiller la noblesse de cette distinction pour en enrichir la couronne; et il prit pour remplir cet objet des

¹ Zurita, *Anales de Arragon*, tom. VI, p. 22.

mesures habilement concertées, qu'il conduisit avec beaucoup de vigueur¹. Il vint à bout, à force d'intrigues, de promesses et de menaces, d'engager les chevaliers des trois ordres à mettre à leur tête Isabelle et lui. Innocent VIII et Alexandre VI revêtirent cette élection de la sanction de l'autorité papale²; et les successeurs de ces pontifes rendirent perpétuelle la réunion de la dignité de grand-maître à l'autorité royale.

Tandis qu'en diminuant ainsi le pouvoir et l'influence de la noblesse, Ferdinand donnait à sa couronne un nouveau degré d'éclat et de puissance, il prenait des mesures non moins efficaces pour arriver par d'autres voies au même but. La juridiction souveraine, que les barons exerçaient dans leurs domaines, était la distinction qui flattait le plus leur orgueil. Ils attachaient tant d'importance à ce privilège, qu'ils l'auraient défendu les armes à la main, si l'on eût tenté de les en dépouiller à force ouverte; mais c'était une démarche qu'un prince aussi prudent et aussi circonspect que Ferdinand n'avait garde de hasarder. Il chercha les moyens de miner sourdement ce qu'il ne pouvait emporter par la force; l'état où se trouvaient les royaumes et le caractère de sa nation lui en fournirent une occasion dont il profita habilement. Les ravages continuel des Maures, le défaut de discipline parmi les troupes qu'on opposait à ces peuples, les divisions meurtrières qui se renouvelaient sans cesse entre le prince et les nobles, et la fureur aveugle avec laquelle les barons se faisaient la guerre les uns aux autres, remplissaient de trouble et de confusion toutes les provinces d'Espagne; le pillage, les insultes, les meurtres devinrent si communs que, dans cet état de désordre, non-seulement tout commerce fut interrompu, mais qu'il resta à peine quelque communication ouverte et sûre d'un lieu à un autre. Ainsi la sûreté et la protection que les hommes ont cherché à se procurer en formant des sociétés furent presque anéanties. Tant que les institutions féodales restèrent en vigueur, en porta si peu d'attention au maintien de l'ordre intérieur et de la police, on mit tant de négligence et de faiblesse dans l'administration

de la justice, qu'on aurait valnement sollicité l'exécution des lois établies ou l'intervention des juges ordinaires. Mais le mal devint intolérable, surtout aux habitans des villes, qui étaient les principales victimes de cet état d'anarchie; et l'intérêt de leur propre conservation les força enfin d'avoir recours à un remède extraordinaire. Vers le milieu du treizième siècle, les villes du royaume d'Aragon, et à leur exemple celles de Castille, se réunirent et formèrent une association qui prit le nom de la *Sainte-Confrérie*. Chacune des villes associées fournit une certaine contribution; on leva un corps considérable de troupes, destiné à protéger les voyageurs et à poursuivre les criminels. On nomma des juges qui ouvrirent leurs tribunaux en différentes parties du royaume. Quiconque était convaincu de meurtre, de vol ou de quelque délit qui troublait la paix publique, s'il tombait entre les mains des troupes de la Sainte-Confrérie, était amené devant les juges, qui, sans avoir égard à la juridiction exclusive et souveraine que pouvait réclamer le seigneur du lieu, jugeaient et condamnaient le coupable. Cet établissement rendit bientôt à l'administration de la justice la vigueur et l'activité, et dès lors l'ordre et la tranquillité intérieure commencèrent à renaître. Les nobles seuls murmurèrent et se plaignirent de cette innovation comme d'une usurpation ouverte d'un de leurs principaux privilèges. Ils firent des remontrances très vives contre cette institution salutaire, et en quelques occasions ils refusèrent même d'accorder au roi des subsides, à moins qu'elle ne fût abolie. Ferdinand, qui sentit que la *Sainte-Confrérie* était non-seulement très utile au maintien de la police dans ses royaumes, mais qu'elle tendait en même temps à affaiblir et à détruire à la fin la juridiction territoriale des barons, la protégea dans toutes les occasions, et employa pour la défendre toute la force de l'autorité royale. Ainsi, outre les autres expédients auxquels il eut recours, ainsi que les autres souverains de l'Europe, il sut se prévaloir avec avantage de cet établissement qui fut particulier à l'Espagne, pour limiter et anéantir cette juridiction indépendante que s'était arrogée la noblesse, et qui n'était pas moins incompatible avec l'autorité du prince qu'avec l'ordre et l'harmonie de la société (36).

¹ Mariana, *Hist.*, lib. xxx, cap. v.

² Zurita, *Anat.*, tom. V, p. 42. Alti Anton. Nebrissensis, *Barum à Ferdin. et Isab. gestarum decades II*, ap. Schott, *Script. Hispan.* 1, p. 860.

Ferdinand, par ces heureuses innovations, étendit sa prérogative fort au-delà du terme où elle eut jamais été portée par aucun de ses prédécesseurs; mais il restait cependant encore de fortes et de nombreuses barrières contre les progrès de l'autorité royale. Le sentiment de la liberté régnait avec force parmi le peuple d'Espagne; l'esprit d'indépendance animait toute la noblesse; quoique l'amour de la gloire, qui distingue les Espagnols dans tous les périodes de leur histoire, les eût engagés à soutenir avec zèle Ferdinand dans ses guerres étrangères, et à le mettre en état, par leurs secours, de former et d'exécuter de grandes entreprises, il n'exerçait cependant sur ses sujets qu'une juridiction moins étendue que celle des autres principaux souverains de l'Europe; et l'on verra par différens événemens de l'histoire suivante, que, pendant une grande partie du règne de Charles-Quint, son successeur, les droits de la couronne d'Espagne étaient encore très limités.

La constitution et les lois anciennes de la France ressemblent si fort à celles des autres royaumes gouvernés par le système féodal, qu'il serait inutile d'entrer à cet égard dans les détails qui étaient nécessaires pour donner quelque idée de la nature et des effets des institutions particulières qui se sont formées en Espagne. En exposant plus haut les moyens dont les rois de France se sont servis pour se rendre maîtres de la force nationale de leur royaume et se mettre par-là en état de s'engager dans de vastes plans de guerres étrangères, j'ai indiqué les degrés par lesquels ils sont parvenus à étendre leur influence politique et à exercer avec moins de contrainte leur prérogative. Il ne me reste plus qu'à faire observer, dans la constitution de la France, les particularités qui servent à la distinguer de celle des autres états, ou à répandre quelque lumière sur les événemens du période de temps qu'embrasse l'histoire du règne de Charles-Quint.

Sous les rois de France de la première race, le pouvoir de la couronne était très faible et très borné. Les assemblées générales de la nation, qui avaient lieu tous les ans à certaines époques fixes, étendaient leur autorité sur toutes les parties du gouvernement. Elles avaient le droit d'élire leur souverain, de lui accorder des subsides, de faire les lois, de réformer les

abus de toute espèce, et de juger en dernier ressort, quels que fussent la nature de la cause et le rang des personnes qui y étaient intéressées.

Malgré la puissance et l'éclat que les conquêtes de Charlemagne avaient données à la couronne, les assemblées de la nation continuèrent, sous la seconde race des rois, à exercer une autorité fort étendue. Le droit de nommer celui des princes de la famille royale qui devait monter sur le trône leur appartenait. Les rois, élus par leur suffrage, étaient accoutumés à les convoquer régulièrement, et à les consulter sur toutes les affaires importantes de l'état: sans leur consentement on ne pouvait ni faire une nouvelle loi, ni lever un nouvel impôt.

Lorsque Hugues Capet, chef de la troisième race des rois de France, monta sur le trône, il s'était déjà fait dans l'état politique de ce royaume des changemens considérables, qui avaient influé sur la puissance et la juridiction des assemblées générales de la nation. L'autorité royale, dégradée et avilie par les lâches descendans de Charlemagne, n'était presque plus qu'une ombre. Tout grand propriétaire de terres avait constitué son domaine en une baronnie presque indépendante du souverain. Les ducs ou gouverneurs de provinces, les comtes ou gouverneurs de bourgs et de petits districts, et les grands officiers de la couronne, étaient parvenus à rendre héréditaires dans leurs familles ces dignités qu'ils n'avaient obtenues originellement que pour les exercer à vie ou tant qu'il plairait au prince. Chaque baron s'était arrogé tous les droits qui jusqu'alors avaient été regardés comme les attributs de la royauté, et particulièrement le droit de rendre la justice dans ses domaines, de battre monnaie et de faire la guerre. Chaque territoire, gouverné par des coutumes locales, reconnaissait un seigneur particulier et avait des intérêts qui lui étaient propres. La formalité de rendre hommage au roi était presque le seul acte de dépendance auquel des barons insolens voulussent se soumettre, et cette cérémonie ne les liait qu'autant qu'ils voulaient bien s'en remplir les engagements (37).

Dans un royaume divisé en une multitude de baronnies indépendantes, à peine restait-il quelque principe commun d'intérêt et d'union.

L'assemblée générale ne pouvait guère, dans ses délibérations, regarder la nation comme formant un corps, et établir des réglemens communs qui eussent une égale vigueur dans toutes les parties de l'état. Le roi pouvait bien publier et faire exécuter de nouvelles lois dans ses domaines particuliers, parce qu'il y était reconnu comme l'unique seigneur. Mais s'il eût prétendu rendre ces lois communes à tout le royaume, tous les barons auraient pris l'alarme et auraient regardé cette entreprise comme une atteinte à l'indépendance de leur juridiction. Les barons, de leur côté, n'étaient pas avec moins de soin de faire des lois générales, parce que le droit de les faire exécuter aurait appartenu au roi, et aurait ajouté à ce pouvoir souverain qui était l'objet de leur jalousie. Ainsi sous les descendans de Hugues Capet, les états-généraux (c'était ainsi qu'on appelait l'assemblée suprême de la nation française) perdirent la puissance législative, ou du moins en abandonnèrent l'exercice. Depuis cette époque, leur juridiction se borna à imposer de nouvelles taxes, à décider des questions qui s'élevaient sur le droit de succession à la couronne, à établir une régence lorsque le dernier roi ne l'avait pas fixée par son testament, et à rédiger des remontrances sur les griefs dont la nation demandait le redressement.

Comme pendant plusieurs siècles les souverains de l'Europe eurent peu d'occasions de demander à leurs sujets des subsides extraordinaires, et que les autres cas qui exigeaient la décision des états-généraux se présentèrent rarement, ces grandes assemblées ne furent pas fréquentes en France. Les rois les convoquaient lorsque leurs besoins ou leurs craintes les forçaient d'y avoir recours; mais ces états ne formaient pas, comme les diètes de l'empire, les *Cortès* en Espagne, et le parlement en Angleterre, une partie essentielle de la constitution qui, par l'exercice régulier du pouvoir dont elle était revêtue, pouvait seule donner l'activité et la force au gouvernement.

Les rois de France commencèrent à s'emparer de l'autorité législative, lorsque les états-généraux cessèrent d'en faire usage. Ils ne hasardèrent les premiers actes de législation qu'avec beaucoup de réserve, et après avoir pris les plus grandes précautions pour empêcher leurs sujets

de s'alarmer de l'exercice d'une nouvelle puissance. Ils évitèrent de prendre, dans les premières ordonnances qu'ils publièrent, un ton de commandement et d'autorité: ils traitaient avec leurs sujets; ils leur indiquaient les mesures qu'ils jugeaient les plus utiles au bien public, et les engageaient à les adopter. Mais la prérogative de la couronne s'accrut bientôt par degrés; les justices royales étendirent et firent reconnaître leur juridiction suprême; les rois de France prirent alors le style et l'autorité de législateurs; et avant le commencement du quinzième siècle ils avaient déjà réuni dans leur personne toute la puissance législative (38).

Lorsque la couronne se fut assurée l'importante acquisition de ce nouveau pouvoir, elle obtint aisément celui de lever des impôts. Le peuple, accoutumé à voir ses rois publier, de leur seule autorité, des ordonnances pour régler des points qui intéressaient essentiellement les propriétés des sujets, ne furent point alarmés quand ils se virent requis par des édits royaux de fournir certaines sommes pour subvenir aux besoins du gouvernement et aux dépenses des opérations nationales. Lorsque Charles VII et Louis XI essayèrent pour la première fois de faire ce nouvel usage de leur autorité, de la manière que j'ai déjà exposée, l'accroissement graduel de la puissance royale avait préparé si insensiblement les esprits des Français à cette innovation, qu'elle n'excita aucun soulèvement et qu'elle fit naître à peine quelques murmures et de faibles plaintes.

Les rois de France ayant ainsi envahi toute la puissance qui peut être exercée dans le gouvernement; le droit de faire les lois, de lever de l'argent, d'entretenir constamment une armée de mercenaires, de faire la paix et la guerre, se trouvant annexé à la prérogative royale, la constitution du royaume qui était presque démocratique sous la première race, et qui était devenue aristocratique sous la seconde, finit par être une pure monarchie sous la troisième. Il paraît que, depuis cette époque, on a cherché avec soin à écarter tout ce qui aurait tendu à conserver l'apparence ou à faire revivre le souvenir du gouvernement mixte des temps antérieurs. Pendant le règne long et actif de François 1^{er}, la continuité et l'importance des guerres dans lesquelles il se trouva engagé, l'obligèrent

d'imp
pend
géné
mis a
même
gouve
ment
Il re
rent à
royale
fixes p
de dég
privile
être ro
pouvoi
nobles
dont il
conserv
qui étai
toujour
autres
dont ce
occupat
le privil
tions et
la préé
un certa
et s'arro
de guerr
il est vra
dérivées
établies
dont l'an
bitraire,
droits de
principe
à les cons
devenus
respect. L
opposition
rétèrent
pourrait e
mais tant
ses idées
sance du s
Comme
très nomb
sont influen
1 Esprit d
or the histo

d'imposer des taxes onéreuses sur ses sujets; cependant il n'assembla pas une seule fois les états-généraux du royaume, et il ne fut jamais permis au peuple d'user du droit de se taxer lui-même, droit qui, selon les idées primitives du gouvernement féodal, appartenait essentiellement à tout homme libre.

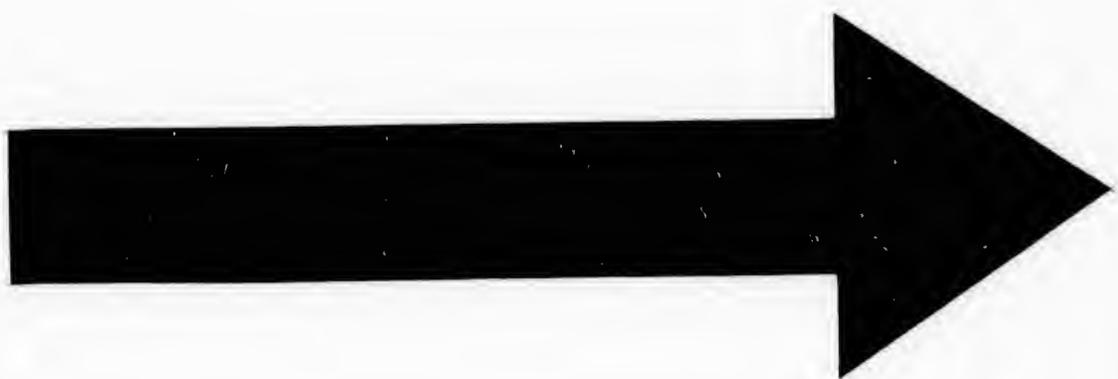
Il resta cependant deux choses qui concoururent à tempérer l'exercice de la prérogative royale et à la contenir dans des bornes assez fixes pour empêcher la constitution de France de dégénérer en despotisme. Les droits et les privilèges, réclamés par la noblesse, doivent être regardés comme une barrière contre le pouvoir absolu de la couronne. Quoique les nobles de France eussent perdu l'autorité légale dont ils avaient joui comme corps, ils avaient conservé les droits personnels et la prééminence qui était attachée à leur rang. La noblesse avait toujours le sentiment de sa supériorité sur les autres classes de citoyens; exempte des taxes dont ceux-ci étaient chargés, et méprisant les occupations auxquelles ils se livraient, elle avait le privilège particulier de prendre des décorations et des marques extérieures qui indiquaient la prééminence; les nobles étaient traités avec un certain degré de déférence en temps de paix, et s'arrogeaient différentes distinctions en temps de guerre. Plusieurs de ces prétentions n'étaient, il est vrai, ni fondées sur des ordonnances, ni dérivées de lois positives; mais elles étaient établies et fixées par des maximes d'honneur, dont l'autorité, quoique plus vague et plus arbitraire, n'en était pas moins sacrée. Ainsi les droits de la noblesse, créés et protégés par un principe d'honneur qui la rendait aussi attentive à les conserver qu'intrépide à les défendre, sont devenus pour le souverain même un objet de respect. Partout où ces droits se trouveront en opposition avec la prérogative royale, ils en arrêteront l'exercice. La violence d'un despote pourrait exterminer l'ordre entier des nobles; mais tant que cet ordre subsistera et conservera ses idées de distinction personnelle, la puissance du souverain aura des limites ¹.

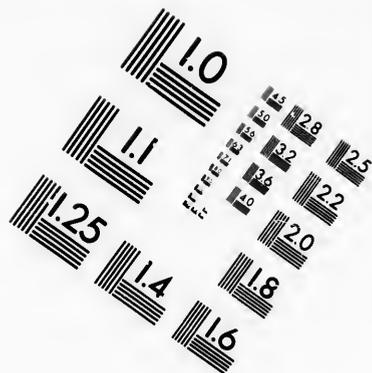
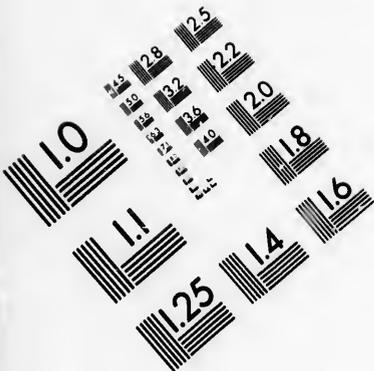
Comme le corps de la noblesse française était très nombreux et très jaloux de sa prééminence, son influence déterminait la manière d'exercer

¹ *Esprit des lois*, liv. II, chap. IV. Ferguson's *Essay on the history of civil society*, part. I, sect. X.

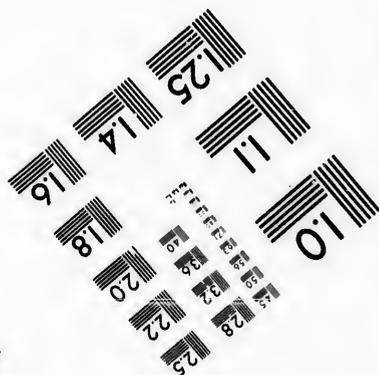
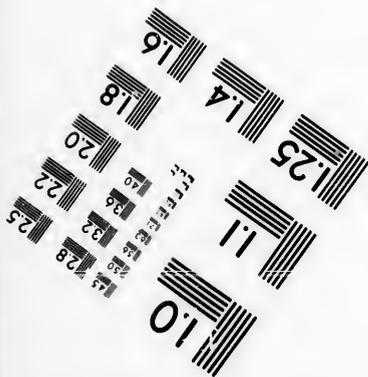
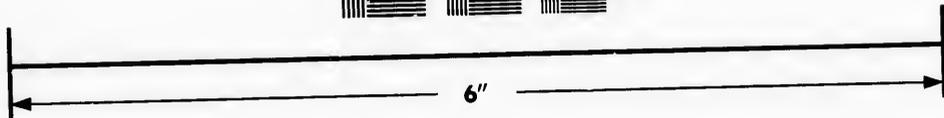
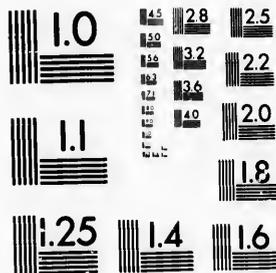
l'autorité royale, qui distingue particulièrement le gouvernement de ce royaume. Un ordre intermédiaire se trouva placé entre le prince et ses autres sujets; et dans tous les actes d'autorité, il devint nécessaire de respecter les privilèges de cette classe de citoyens: il fallut non-seulement se garder d'y donner la moindre atteinte réelle, mais ne pas laisser même soupçonner qu'il fût possible de les violer. Ainsi il s'établit en France une forme de gouvernement inconnue aux anciens, celle d'une monarchie dans laquelle le pouvoir du souverain, sans être restreint par aucune constitution fixe et légale, est cependant limité par l'opinion seule d'une partie de ses sujets sur la nature et l'étendue de ce pouvoir.

La juridiction des parlements de France, et particulièrement de celui de Paris, est l'autre barrière qui a contribué à circonscrire dans certaines bornes l'exercice de l'autorité royale. Le parlement de Paris était originairement la cour des rois de France, ou le tribunal auquel ils confiaient l'administration suprême de la justice dans leurs propres domaines, et le pouvoir de prononcer définitivement sur tous les cas qui y étaient renvoyés par appel des cours des barons. Lorsqu'on eut fixé le temps et le lieu de ces assemblées, mais encore les règles et les principes de ses jugemens eurent acquis de la consistance et de la régularité; lorsqu'on y renvoya toutes les causes importantes; enfin lorsque le peuple fut accoutumé à y recourir comme au sanctuaire suprême de la justice, ce parlement acquit beaucoup d'influence et d'autorité; ses membres eurent de la considération, et ses décrets furent respectés. Les rois de France ayant commencé à exercer seuls la puissance législative, ils envoyèrent leurs édits et leurs ordonnances au parlement de Paris, pour y être approuvés et enregistrés avant que d'avoir force de loi dans le royaume. Dans les intervalles qui s'écoulaient entre les assemblées des états-généraux, ou pendant les règnes sous lesquels les états-généraux ne furent point convoqués, les rois avaient coutume de consulter le parlement sur les affaires les plus épineuses de l'administration, et souvent ils réglaient leur conduite sur les avis de cette compagnie, soit pour déclarer la guerre, soit pour faire la paix,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
18
19
20
22
25
28
32
36
40

10
11
12
15
18
20
25

soit pour d'autres opérations non moins importantes. Il se forma ainsi en France un tribunal qui devint le grand dépositaire des lois; et la teneur uniforme de ses jugemens établit des formes de procédures et des règles de justice, qui furent regardées comme si sacrées, que la puissance souveraine du monarque même aurait craint de les attaquer ou de les violer. Quoique les membres de cet illustre corps ne possèdent point l'autorité législative et ne puissent être regardés comme les représentans de la nation, ils se sont prévalus, dans les temps postérieurs, de la considération et du crédit qu'ils avaient acquis, pour s'opposer aux innovations et aux abus de l'autorité (39).

La France s'étend jusqu'aux frontières de l'empire d'Allemagne. En expliquant quelle fut, au commencement du seizième siècle, la constitution politique de ce corps vaste et compliqué, j'éviterai d'entrer dans des détails qui jetteraient mes lecteurs dans un labyrinthe inextricable, formé par la multiplicité de ses tribunaux, par le grand nombre de ses membres, par le choc de leurs droits et de leurs prétentions, et par les discussions et les subtilités infinies dont les juriconsultes allemands ont embarrassé ces différens objets.

L'empire de Charlemagne était un édifice immense, élevé en trop peu de temps pour être durable. Sous le premier de ses successeurs, l'édifice commença à s'ébranler, et bientôt il s'écroula entièrement. La couronne d'Allemagne fut séparée pour toujours de celle de France, et les descendans de Charlemagne fondèrent deux grandes monarchies, qui, par leur situation respective, devinrent rivales et ennemies l'une de l'autre. Ceux des princes de la race de Charlemagne qui montèrent sur le trône impérial avaient moins dégénéré que ceux qui régnerent en France. L'autorité souveraine conserva quelque vigueur entre les mains des premiers, et les nobles d'Allemagne, quoique jouissant de privilèges très étendus et possesseurs de domaines considérables, ne parvinrent que lentement à se rendre indépendans. Les grands offices de la couronne continuèrent d'être à la disposition du souverain, et pendant un très long période de temps, les fiefs restèrent dans leur état primitif, sans devenir héréditaires et sans se perpétuer dans les familles auxquelles ils avaient été accordés.

La branche allemande de la famille Carlovingienne s'éteignit enfin; les lâches descendans de Charlemagne qui occupaient le trône de France, étaient tombés dans un tel degré de mépris, que les Allemands, sans égard aux prétentions de ces princes, usèrent du droit qui appartient à un peuple libre, et dans une assemblée générale de la nation élurent empereur Conrad, comte de Franconie. Après lui, Henri de Saxe et les trois Othons ses descendans, furent élevés successivement au trône impérial par les suffrages de leurs compatriotes. Les vastes domaines des empereurs saxons, leurs grands talens et leur caractère entreprenant, concoururent non-seulement à relever l'éclat de la dignité impériale, mais encore à en augmenter la force et la puissance. Othon-le-Grand marcha en Italie à la tête d'une puissante armée, et, à l'exemple de Charlemagne, donna la loi à tout le pays. Son autorité y fut reconnue par les différentes puissances. Il créa et déposa des papes par des actes de sa volonté suprême, et annexa le royaume d'Italie à l'empire d'Allemagne. Enivré de ses succès, il prit le titre de César-Auguste: ainsi l'on vit un prince, né dans le cœur de la Germanie, prétendre être le successeur des empereurs de l'ancienne Rome, et avoir hérité de leurs droits et de leur puissance.

Mais tandis qu'au moyen de ces nouveaux titres et de ces acquisitions nouvelles, les empereurs augmentaient par degrés leur grandeur et leur influence, la noblesse d'Allemagne s'occupait en même temps à étendre ses privilèges et sa juridiction. L'état des affaires publiques favorisait ses entreprises. La vigueur que Charlemagne avait donnée au gouvernement s'était promptement relâchée. L'incapacité et la faiblesse extrême de quelques uns de ses successeurs, auraient encouragé des vassaux moins audacieux que les nobles de ces temps-là à s'arroger de nouveaux droits et à augmenter leurs privilèges. Les autres empereurs, se trouvant engagés dans des guerres civiles, furent obligés de ménager ceux de leurs sujets dont ils sollicitaient les secours, de tolérer leurs usurpations et souvent même de les autoriser. Les fiefs devinrent insensiblement héréditaires, et se transfèrent dans les familles non-seulement en

¹ *Annalista Saxo, etc., ap. Struv., Corp., v. I, p. 246.*

lign
rale
mar
taien
juri
ducs
circ
dom
Lem
pas
prin
répri
sans
force
chiai
leurs
pouv
noble
riter
quant
empe
mém
rent i
au cle
l'espé
ordre
blesse
On
cette
face n
Fran
avaien
impéri
événem
presqu
jusqu'a
reurs,
leur pr
gnité
rent à
et en
tenir d
commu
ne faut
que de
pontife

² Pref
p. 120, 1

³ *Ibid.*

lignée directe, mais aussi par succession collatérale. Les femmes, ainsi que les hommes, demandèrent l'investiture des fiefs dont elles héritaient. Chaque baron commença à exercer une juridiction souveraine dans son territoire; les ducs et les comtes d'Allemagne profitèrent des circonstances, et s'occupèrent à faire de leurs domaines des états particuliers et indépendans¹. Leurs projets et leurs démarches n'échappèrent pas aux yeux attentifs des empereurs; mais ces princes n'auraient pu espérer d'abaisser et de réprimer l'ambition de vassaux déjà trop puissans, qu'en dirigeant vers cet objet toute leur force et toute leur activité; et comme ils attachaient la plus grande importance au succès de leurs expéditions en Italie, expéditions qu'ils ne pouvaient soutenir que par le concours de la noblesse, ils n'avaient garde d'alarmer ou d'irriter les chefs de cet ordre redoutable, en attaquant leurs privilèges ou leur juridiction. Les empereurs eurent cependant pouvoir aller au même but par des voies indirectes; ils accordèrent inconsidérément de nouvelles possessions au clergé, et le comblèrent d'honneurs, dans l'espérance que dans la suite la puissance de cet ordre servirait de contrepoids à celui de la noblesse².

On ne tarda pas à sentir les funestes effets de cette erreur politique. Les affaires prirent une face nouvelle sous les empereurs des familles de Franconie et de Souabe, que les Allemands avaient appelés par un choix volontaire au trône impérial. L'Allemagne devint le théâtre d'un événement qui étonna l'Europe alors, et qui est presque incroyable aujourd'hui. Les papes, qui jusqu'alors avaient été dépendans des empereurs, et qui devaient à leur bienfaisance et à leur protection le pouvoir aussi bien que la dignité dont jouissait le saint siège, commencèrent à réclamer une supériorité de juridiction; et en vertu d'une autorité qu'ils prétendaient tenir du ciel, on les vit juger, condamner, excommunier et déposer leurs anciens maîtres. Il ne faut pas croire que ces entreprises ne fussent que des excès extravagans de l'ambition d'un pontife, enivré des hautes idées qu'il avait con-

ques de l'étendue de la domination ecclésiastique et de la plénitude de la puissance papale. Grégoire n'était pas moins habile qu'audacieux; sa présomption et sa violence étaient soutenues par une grande sagacité et par des talens politiques. Il avait observé que les vastes domaines et la juridiction presque absolue dont jouissaient les princes et les nobles de l'Allemagne, les avaient rendus très redoutables aux empereurs, et qu'ils étaient disposés à favoriser toute entreprise tendant à limiter l'autorité de la couronne. Il prévint que les ecclésiastiques Allemands, devenus presque aussi puissans que les princes, seconderaient volontiers de toutes leurs forces quiconque se déclarerait le protecteur de leurs privilèges et de leur indépendance. Grégoire négocia avec ces deux ordres d'hommes; il s'était assuré du secours de plusieurs membres puissans de la noblesse et du clergé avant que d'oser entrer en lice avec le chef de l'empire.

Grégoire commença sa rupture avec Henri IV sur un prétexte spécieux et populaire. Il se plaignit de la vénalité et de la corruption introduites par cet empereur dans les collations des bénéfices aux ecclésiastiques. Il prétendit que le droit de collation lui appartenait comme au chef de l'Église; et il requit Henri de se renfermer dans les bornes de sa juridiction civile, et de s'abstenir pour l'avenir de ces usurpations sacrilèges sur l'autorité spirituelle du saint siège. L'empereur, ayant refusé de renoncer à exercer des droits dont ses prédécesseurs avaient constamment joui, vit fondre sur sa tête tous les anathèmes de l'Église. Les princes et les ecclésiastiques les plus considérables d'Allemagne se soulevèrent et prirent les armes contre lui; on excita sa mère, sa femme, ses enfans mêmes, à briser tous les liens de la nature et du devoir, et à se joindre aux ennemis de ce malheureux prince¹. Tels furent les moyens dont se servit la cour de Rome pour enflammer le zèle aveugle de la superstition; elle sut diriger avec tant de succès l'esprit factieux des Italiens et des Allemands, qu'un empereur, distingué non-seulement par des vertus, mais encore par des talens peu communs, fut obligé de paraître en suppliant à la porte du château où résidait le pape, et d'y rester trois jours, tête nue, exposé à toutes

¹ Pfeffel, *Abrégé chronol. de l'Hist. d'Allemagne*, p. 120, 152. *Lib. feudor.*, tit. 1.

² *Ibid.*, p. 154.

¹ *Annal. German. ap. Struvium*, I, p. 325.

les rigueurs de l'hiver, pour implorer un pardon qu'il n'obtint même qu'avec peine, et aux conditions les plus flétrissantes (40).

Cet acte d'humiliation avilit la dignité impériale, et cet avilissement laissa de longues traces. La querelle de Grégoire et de Henri donna naissance aux deux grandes factions des Guelfes et des Gibelins, qui pendant trois siècles agitèrent sans relâche l'Allemagne et l'Italie. Les Guelfes soutenaient les prétentions du pape, et les Gibelins défendaient l'autorité de l'empereur. On vit se former, au milieu de ces troubles, un système régulier dont l'objet fut d'humilier les empereurs, et de limiter leur pouvoir. Ce système fut constamment suivi pendant plusieurs siècles : les papes, les états libres d'Italie, la noblesse et le clergé d'Allemagne, étaient tous intéressés à en assurer le succès. L'autorité impériale, quoique ranimée par intervalles sous l'administration de quelques empereurs habiles, continua de décliner; il n'en resta plus que l'ombre dans l'anarchie du long interrègne qui suivit la mort de Guillaume de Hollande. Rodolphe de Hapsbourg, qui fonda la maison d'Autriche, et prépara les semences de sa future grandeur, fut enfin élu empereur, non parce qu'on le crut en état de relever et d'étendre la puissance de cette dignité, mais au contraire parce que ses domaines et son crédit ne paraissaient pas assez considérables pour exciter la jalousie des princes d'Allemagne, intéressés à conserver les formes d'une constitution dont ils avaient auéanti la vigueur et le pouvoir. Plusieurs de ses successeurs furent élevés, par le même motif, au trône de l'empire, et ces faibles princes furent encore dépouillés de presque tous les droits qui leur restaient et qu'ils n'étaient plus en état d'exercer ni de défendre.

Pendant ce période de trouble et de confusion, il se fit une révolution entière dans la constitution du corps germanique. On conserva les anciens noms des tribunaux et des magistrats, ainsi que les formes primitives et extérieures de l'administration; mais la nature du gouvernement était essentiellement changée. Les princes, la grande noblesse, le haut clergé, les villes libres, avaient profité de l'interrègne dont j'ai parlé, pour affermir et étendre leurs usurpations. Ils prétendaient avoir le droit de gouverner dans leurs territoires avec une autorité abso-

lue, et ne voulaient reconnaître de supérieur dans aucune affaire relative à la police de leurs domaines. Ils publiaient des lois, déclaraient la guerre, faisaient la paix, battaient monnaie, imposaient des taxes, et exerçaient enfin tous les actes de souveraineté qui distinguent les états indépendans. Les principes d'ordre et d'union politique, qui avaient formé un seul corps de différentes provinces d'Allemagne, étaient entièrement effacés, et la société se serait dissoute d'elle-même, si les formes de la subordination féodale n'y avaient conservé une apparence de liaison et de dépendance respectueuse, qui sauva la constitution d'une entière destruction.

Ce principe d'union, qui subsistait encore, était extrêmement faible; il n'y avait plus dans le gouvernement germanique aucune force suffisante pour maintenir l'ordre public, ni même pour défendre la sûreté personnelle. Depuis l'avènement de Rodolphe de Hapsbourg au trône impérial, jusqu'au règne de Maximilien, prédécesseur immédiat de Charles-Quint, l'empire éprouva toutes les calamités auxquelles est exposé tout état où les ressorts du gouvernement ont perdu leur vigueur et leur activité. Parmi cette multitude de membres dont le corps germanique était composé, mille causes inévitables de troubles et de divisions s'élevaient sans cesse et allumaient de toutes parts des guerres particulières, soutenues avec toute la violence du ressentiment personnel qui n'est point réprimé par une autorité supérieure. L'oppression, les rapines, les outrages devinrent universels; le commerce cessa, l'industrie fut suspendue, toutes les provinces de l'Allemagne ressemblèrent bientôt à un pays ravagé et dévasté par l'ennemi¹. La multitude des expéditions auxquels on eut recours pour rétablir l'ordre et la tranquillité fait voir combien les maux enfantés par cet état d'anarchie étaient devenus intolérables. On nomma des arbitres pour juger les contestations qui s'élevaient élevées entre les états différens. Les villes se réunirent et formèrent une ligue dont l'objet était de réprimer les rapines et les exactions de la noblesse. Les nobles formèrent de leur côté des confédérations pour maintenir entre eux la tranquillité. L'Allemagne fut divisée en différens cercles, dans chacun desquels il s'établit

¹ Voyez plus haut, p. 19, et la note 21. Datt., *De pace publica imper.*, p. 25, n° 53, p. 28, n° 26, p. 35, n° 11.

une juridiction provinciale et particulière qui tint lieu d'un tribunal public et commun¹. Mais le peu de succès de tous ces moyens ne servit qu'à faire juger de la violence du mal dont le corps de l'état était attaqué. Maximilien parvint cependant à rétablir enfin l'ordre public dans l'empire en instituant la chambre impériale, tribunal composé de juges nommés en partie par l'empereur, en partie par les différents états, et autorisé à juger en dernier ressort tous les procès entre les membres du corps germanique. Quelques années après, Maximilien donna une nouvelle forme au conseil aulique, où se portaient toutes les causes féodales et celles qui appartiennent à la juridiction immédiate de l'empereur, et par-là il rendit quelque degré de vigueur à l'autorité de sa couronne.

Malgré les effets salutaires qui résultèrent de ces nouveaux établissements, la constitution de l'empire, au commencement du période dont j'entreprends d'écrire l'histoire, était d'une espèce si particulière qu'elle ne ressemblait à aucune forme de gouvernement connu, ni chez les anciens ni chez les modernes. C'était un corps complexe, formé par l'association de différents états, qui exerçaient, chacun dans son propre domaine, une juridiction souveraine et indépendante. Tous les membres qui composaient ce grand corps avaient l'empereur pour chef. C'était en son nom qu'on publiait tous les édits et les réglemens qui concernaient des objets d'un intérêt commun, et il avait le pouvoir de les faire exécuter. Mais cette apparence de pouvoir monarchique était plus que contre-balancée par l'influence et l'autorité que les princes et les états exerçaient dans tous les actes d'administration. On ne pouvait sans l'approbation de la diète de l'empire ni passer une loi qui s'étendit sur tout le corps germanique, ni prendre une résolution qui affectât l'intérêt général; chaque prince et état souverain avait droit d'assister à cette assemblée, d'y délibérer et d'y voter. Les décrets ou *recès* de la diète formaient les lois de l'empire, et l'empereur était obligé de les ratifier et de les faire exécuter.

En considérant sous ce point de vue la constitution de l'empire, on y voit une confédération régulière, semblable à la ligue achéenne

dans l'ancienne Grèce, ou à celles des Provinces-Unies et des cantons suisses, dans les temps modernes; mais si on l'envisage sous un autre aspect, on y observe des particularités qui la distinguent. Le corps germanique n'était pas formé par l'union de membres absolument distincts et indépendans. Tous les princes et états, réunis dans cette association, étaient anciennement sujets de l'empereur et le reconnaissaient pour leur souverain. D'ailleurs ils tenaient originairement leurs terres comme fiefs impériaux, et devaient en conséquence aux empereurs tous les services que des vassaux feudataires doivent à leur seigneur suzerain. Cette dépendance politique était, il est vrai, anéantie, et l'influence des relations féodales était très affaiblie; mais on avait conservé les formes et les institutions anciennes qui s'étaient introduites lorsque les empereurs gouvernaient l'Allemagne avec une autorité aussi étendue que celle des autres souverains de l'Europe. Il se trouvait ainsi, dans l'empire germanique, une opposition sensible entre l'esprit du gouvernement et les formes de l'administration. Suivant le premier, l'empereur n'était que le chef d'une association dont les membres l'avaient volontairement et librement élevé à cette dignité; mais si l'on considérait les formes extérieures du gouvernement, l'empereur paraissait être revêtu du pouvoir souverain. Le corps germanique avait donc dans son organisation même des principes de division qui affectaient chacun de ses membres, en rendant imparfaite leur union intérieure, et en les empêchant de mettre dans leurs opérations politiques de la vigueur et de la régularité. Les effets de ce vice, inhérent à la constitution de l'empire, ont été si importants, qu'il serait impossible, en les ignorant, de bien comprendre plusieurs événemens du règne de Charles-Quint, et de se former de justes idées de la nature du gouvernement germanique.

Les empereurs d'Allemagne, au commencement du seizième siècle, étaient distingués par les titres les plus pompeux, et par des marques extérieures de dignité, qui semblaient annoncer une autorité supérieure à celle des autres monarches. Les plus grands princes de l'empire les accompagnaient et les servaient en certaines occasions, avec le titre d'officiers de leur maison.

¹ Datt, *Passim*. Struv., *Corp. hist.*, I, p. 510, etc.

maître de supérieur à la police de leurs lois, déclaraient la monnaie, im- taient enfin tous les distinguent les états d'ordre et d'union é un seul corps de magne, étaient en- té se serait dissoute de la subordination é une apparence de pective, qui sauva la destruction.

i subsistait encore, n'y avait plus dans ne aucune force suf- raire public, ni même sonnelle. Depuis l'a- Hapshourg au trône Maximilien, prédé- les-Quint, l'empire s auxquelles est ex- ts du gouvernement leur activité. Parmi

ont le corps ger- e causes inévitables éleavaient sans cesse s des guerres parti- e la violence du res- st point réprimé par oppression, les ra- t universels; le com- suspendue, toutes les assemblèrent bientôt é par l'ennemi¹. La

uels on eut recours tranquillité fait voir ar cet état d'anarchie . On nomma des ar- stations qui s'étaient érens. Les villes se e ligue dont l'objet s et les exactions de mèrent de leur côté maintenir entre eux la ut divisée en diffé- desquels il s'établit

note 21. Datt., *De pace* 28, n° 26, p. 35, n° 11.

Ils jouissaient de prérogatives qu'aucun autre souverain n'osait s'arroger, et conservaient des prétentions sur tous les droits que leurs prédécesseurs avaient exercés dans les temps les plus reculés; mais en même temps, au lieu de posséder ces vastes domaines qui avaient anciennement appartenu aux empereurs d'Allemagne, et qui s'étendaient le long des deux rives du Rhin¹, depuis Bale jusqu'à Cologne, ils avaient été dépouillés de toute espèce de possession territoriale, et n'avaient pas une seule ville, un seul château, un seul arpent de terre, qu'ils possédassent comme chefs de l'empire. Leurs domaines étaient aliénés, les revenus attachés à leur dignité étaient presque réduits à rien; et les subsides extraordinaires qu'ils obtinrent en quelques occasions furent accordés avec beaucoup d'économie, et payés avec répugnance. Les princes et les états de l'empire n'étaient sujets que de nom, quoiqu'ils parussent reconnaître l'autorité impériale, car chacun d'eux exerçait dans les limites de son territoire une juridiction municipale presque absolue.

Une forme de gouvernement si mal combinée avait produit des inconvéniens inévitables. Les empereurs, éblouis de l'éclat de leurs titres et des marques extérieures d'une grande autorité, devaient être aisément portés à se regarder comme les véritables souverains de l'Allemagne, et à s'occuper sans cesse des moyens de recouvrer l'exercice des droits et des prérogatives que les formes de la constitution semblaient leur accorder, et dont leurs prédécesseurs Charlemagne et Othon avaient réellement joui. Les princes et les états qui ne pouvaient ignorer la nature et l'étendue de ces prétentions étaient continuellement sur leurs gardes pour observer tous les mouvemens de la cour impériale et circonscrire sa puissance dans des bornes encore plus étroites. Les empereurs appelèrent au secours de leurs prétentions les formes et les institutions anciennes, que les états de leur côté regardaient comme tombées en désuétude; et ceux-ci fondaient leurs droits sur une pratique récente et des privilèges modernes, que les empereurs traitaient d'usurpations.

Cette jalousie qu'inspirait l'autorité impé-

¹ Pfeffel, *Abrégé de l'Histoire d'Allemagne*, p. 241.

riale, et l'opposition qui subsistait entre elle et les droits des états, s'accrurent encore d'une manière bien sensible lorsque les empereurs furent élus non par le corps entier de la noblesse d'Allemagne, mais par un petit nombre de princes distingués par leur dignité. Pendant très long-temps tous les membres du corps germanique s'étaient assemblés pour choisir leur chef, lorsque le trône impérial était vacant; mais au milieu des troubles et de l'anarchie où l'Europe fut en proie pendant plusieurs siècles, sept princes, possesseurs de vastes territoires, obtinrent un droit héréditaire aux grandes charges de l'état, et s'arrochèrent le privilège exclusif d'élire l'empereur. Ce privilège leur fut confirmé par la bulle d'or, qui déterminait la manière de l'exercer, et ils furent distingués par le titre d'électeurs. La noblesse et les villes libres se voyant dépouillées du privilège qu'elles avaient possédé long-temps, furent moins attachées à un prince dont l'élevation n'était plus leur ouvrage; elles commencèrent même à craindre davantage les progrès de son autorité. La grande puissance et les privilèges importants dont jouissaient les électeurs les rendirent redoutables aux empereurs, dont ils se trouvaient presque les égaux dans l'exercice de plusieurs actes de juridiction. Ainsi l'introduction du collège électoral dans l'empire, et l'autorité qu'il acquit, loin d'affaiblir les principes de division inhérens à la constitution germanique, ne firent qu'y donner plus de vigueur et d'activité.

Ces semences de discorde étaient encore fortifiées par les formes diverses et même opposées, établies dans le gouvernement civil des états différens qui composaient le corps germanique. Il n'est pas aisé d'assurer une union entière et parfaite entre des états indépendans, lors même que le caractère et les formes de leurs gouvernemens respectifs se trouvent semblables; mais dans l'empire germanique, qui était une confédération de princes, d'ecclésiastiques et de villes libres, il était impossible de former de ces différentes parties un tout bien uni. Les villes libres étaient de petites républiques où régnaient les maximes et l'esprit de liberté, propres à cette forme de gouvernement. Les princes et les nobles, à qui appartenait la juridiction suprême, exerçaient dans leurs domaines une espèce de pouvoir monarchique, et les formes de l'admi-

nistration intérieure ressemblaient beaucoup à celles qu'on trouvait dans les grands royaumes gouvernés suivant le système féodal. Les intérêts, les principes, les vœux qui animaient des états si diversement constitués, ne pouvaient être les mêmes. L'amour de la liberté et les intérêts du commerce étant les principes dominants des villes, l'ambition du pouvoir et l'enthousiasme de la gloire militaire étant les passions dominantes des princes et des nobles, il était impossible que leurs délibérations respectives fussent dictées par le même esprit, et dirigées sur le même plan.

On ne voyait pas plus d'union entre les membres ecclésiastiques et séculiers de l'empire, qu'entre les villes libres et la noblesse. On avait annexé des domaines considérables à plusieurs évêchés et abbayes d'Allemagne, et les ecclésiastiques en dignité possédaient, par un droit de succession héréditaire, quelques-unes des premières charges de l'empire. Les fils cadets des nobles du second ordre qui se destinaient à l'état ecclésiastique étaient ordinairement pourvus de ces charges importantes et distinguées; et ce n'était pas sans beaucoup de peine que les princes et les nobles du premier ordre voyaient leurs inférieurs s'élever ainsi jusqu'à eux, et les effacer même par les distinctions de leurs places. L'éducation de ces ecclésiastiques, l'esprit de leur état et leurs liaisons avec la cour de Rome concouraient à leur donner un caractère et des intérêts différents de ceux des autres membres du corps germanique, avec qui ils devaient agir de concert. Ce fut une autre source de jalousie et de discorde qui mérite d'être observée lorsqu'on veut connaître la nature de la constitution germanique.

L'inégale distribution du pouvoir et de la richesse parmi les différents états de l'empire donna naissance à un nouveau principe de dissension, qui se joignit à ceux que je viens de développer. Les électeurs et les nobles du premier rang étaient des princes puissans qui régnaient sur des pays vastes, riches et peuplés, où ils exerçaient une juridiction souveraine; plusieurs des autres états jouissaient aussi des droits de la souveraineté, mais leurs domaines étaient peu considérables, et leur pouvoir réel n'avait aucune proportion avec celui des premiers. Il était impossible de composer, avec des

parties si dissemblables, une confédération vigoureuse et bien unie. Les plus faibles étaient jaloux, timides, incapables de faire valoir et de défendre leurs droits légitimes; les plus puissans étaient disposés à usurper et à opprimer. Les électeurs et les empereurs s'occupaient réciproquement à étendre leur propre autorité en empiétant sur les droits des membres les plus faibles du corps germanique; et ceux-ci, intimidés ou corrompus, abandonnaient lâchement leurs justes privilèges, ou plus lâchement encore secondaient les entreprises formées contre eux-mêmes (41).

Lorsqu'on fait attention à ces principes divers de discorde et d'opposition qui se trouvaient dans la constitution politique de l'empire d'Allemagne, il est aisé de trouver la cause du défaut d'accord et d'uniformité qu'on remarque dans toutes ses résolutions et ses démarches. Cet esprit de lenteur, de défiance et d'irrésolution, qui caractérise toutes ses délibérations, paraît naturel à un corps dont les différentes parties unies par des liens si faibles, se heurtent sans cesse avec tant de violence. Cependant l'empire germanique embrassait des pays d'une si grande étendue, et habités par des peuples si guerriers et si robustes, que rien ne pouvait résister au choc de cette masse énorme, lorsque les talens d'un empereur ou le zèle pour la cause commune la mettaient en mouvement et lui faisaient déployer toutes ses forces. On verra dans l'histoire suivante, que si les projets dont Charles-Quint poursuivit l'exécution avec le plus de chaleur furent souvent traversés, et quelquefois même échouèrent entièrement par l'esprit de jalousie et de division inhérent à la constitution germanique, ce fut aussi en acquiesçant de l'autorité sur les princes de l'empire, et en les engageant à joindre leurs forces aux siennes, qu'il se mit en état d'exécuter quelques-unes des plus grandes entreprises qui ont distingué son règne.

L'histoire de l'empire Ottoman eut pendant le règne de Charles-Quint tant de liaison avec celle des grandes nations de l'Europe; la Porte se mêla si souvent et avec une influence si dominante dans les guerres et les négociations des princes chrétiens, qu'une connaissance préliminaire de l'état politique de ce vaste empire n'est pas moins nécessaire pour l'instruction de mes

lecteurs, que celle des autres gouvernemens dont j'ai parlé.

Le destin des parties les plus méridionales et les plus fertiles de l'Asie a été d'être conquises plusieurs fois par les peuples braves et robustes qui habitaient cette vaste contrée, nommée Scythie par les anciens, et Tartarie par les modernes. Une tribu particulière de ces peuples, distinguée par le nom de Turcs ou Turcomans, et conduite successivement par différens chefs, étendit ses conquêtes depuis les bords de la mer Caspienne jusqu'au détroit des Dardanelles. Vers le milieu du quinzième siècle, ces redoutables conquérans prirent Constantinople d'assaut, et y établirent le siège de leur gouvernement. Ils soumièrent à leur domination la Grèce, la Moldavie, la Valachie et les autres provinces des anciens royaumes de Thrace et de Macédoine, ainsi qu'une partie de la Hongrie.

Quoique le siège de l'empire turc fût établi en Europe, et que les sultans fussent possesseurs de vastes territoires dans cette partie du monde, l'esprit de leur gouvernement était entièrement asiatique; on peut lui donner le nom de despotisme, pour le distinguer des formes de gouvernement monarchiques et républicaines, que nous avons examinées plus haut. La puissance suprême résidait dans la personne des sultans de la race ottomane, dont le sang était sacré aux yeux des Turcs, et leur paraissait seul digne du trône. Ces princes voyaient leurs sujets également abaissés devant eux. Les maximes de la police turque n'admettaient aucune de ces institutions qui, dans les autres états, limitent l'exercice ou tempèrent la rigueur du pouvoir monarchique; on n'y voyait ni ces tribunaux qui exercent une juridiction légale et permanente et jouissent du droit de participer à la promulgation et à l'exécution des lois; ni un corps de noblesse héréditaire, qui, jaloux de ses privilèges et de sa dignité, circonscrit l'autorité du prince, et non-seulement sert de barrière contre les excès de sa volonté arbitraire, mais encore forme un ordre intermédiaire entre lui et le peuple. Sous le gouvernement turc, la condition civile de chaque sujet est égale; la seule distinction est d'être employé au service du sultan, et cette distinction même est si intimement unie à l'emploi qu'un homme exerce, qu'elle s'étend à peine sur sa personne. La plus

haute dignité de l'empire ne donne ni rang ni prééminence à la famille de celui qui en est revêtu. Chaque individu, avant que de parvenir à une grande place, doit passer par un long noviciat d'obéissance servile¹; et au moment où il est destitué de son autorité, lui et les siens retombent dans leur première obscurité, et rentrent dans la condition commune à tous les autres sujets. Tel est le caractère odieux et distinctif du despotisme oriental, qu'afin d'élever le prince, il anéantit toutes les autres classes d'hommes; qu'il ôte tout à ceux-ci pour donner tout au despote; qu'enfin il tend à effacer de l'esprit des peuples toute autre idée de relation entre les hommes que celle d'un maître avec des esclaves; le premier, destiné à commander et à punir, ceux-ci, nés pour trembler et pour obéir (42).

Mais comme il y a des circonstances qui suspendent souvent ou détruisent les effets salutaires des meilleurs gouvernemens, il s'en rencontre aussi qui préviennent ou tempèrent les effets funestes des formes de gouvernement les plus vicieuses. Quoique sous le despotisme la constitution n'ait établi aucune barrière contre la volonté du prince, des circonstances accidentelles y mettent souvent un frein. Quelque absolu que soit un sultan, il sent qu'il est contenu par la religion, d'où dérive le principe même de son autorité, et par l'armée, qui est l'instrument dont il se sert pour maintenir son pouvoir. Dans tous les cas où la religion parle, le souverain doit se soumettre à ses décrets. Si le Koran a fixé une cérémonie religieuse, prescrit un devoir moral, ou confirmé par sa sanction une maxime politique, le sultan est obligé de s'y conformer; ses ordres ne peuvent détruire ce qui est établi par une autorité supérieure. Mais c'est la puissance militaire qui met le frein le plus puissant aux volontés des sultans. Tout despote a besoin, pour soutenir son autorité et faire exécuter ses commandemens, d'une force armée qui sans cesse environne son trône. Comme les Turcs ont étendu leur domination sur des peuples qu'ils ont mieux aimé soumettre que d'exterminer, ils ont senti la nécessité de rendre nombreux et formidable leur état militaire. Amurat, leur troisième sultan, ayant voulu

¹ *État de l'empire Turc*, par Ricaut, p. 25.

e donne ni rang ni celui qui en est re- t que de parvenir à er par un long novi- et au moment où il lui et les siens re- obscurité, et ren- mmune à tous les ètre odieux et dis- al, qu'afin d'élever s les autres classes eux-ci pour donner tend à effacer de re idée de relation un maître avec des à commander et trembler et pour

onstances qui sus- ent les effets salu- mens, il s'en ren- ou tempèrent les gouvernement les le despotisme la e barrière contre nsances acciden- rein. Quelque ab- qu'il est contenu principe même de qui est l'instru- tenir son pouvoir. n parle, le souve- crets. Si le Koran , prescrit un de- sa sanction une est obligé de s'y vent détruire ce supérieure. Mais i met le frein le s sultans. Tout r son autorité et ens, d'une force une son trône. leur domination aimé soumettre la nécessité de e leur état mil- an, ayant voulu

former un corps de troupes attaché immédiatement à sa personne pour lui servir de garde, ordonna à ses officiers de se faire livrer tous les ans la cinquième partie des jeunes gens pris à la guerre, comme un bien appartenant à l'empire. Ces prisonniers furent instruits dans la religion mahométane. Accoutumés de bonne heure à l'obéissance par une discipline sévère, et formés à tous les exercices militaires, on en fit ensuite un corps à qui l'on donna le nom de *janissaires* ou *nouveaux soldats*. Tous les sentimens que le fanatisme peut inspirer, toutes les marques de distinction que peut accorder la faveur du prince, furent autant de moyens dont on se servit pour animer cette troupe de l'enthousiasme militaire, de l'amour de la gloire et du sentiment de sa supériorité¹. Les armées ottomanes durent bientôt leur force et leurs succès aux janissaires qui, par leur nombre et par leur réputation, effacèrent tous les corps destinés à accompagner la personne du sultan (43).

Comme dans toute société la puissance suprême appartient réellement à ceux qui ont dans leurs mains la force des armes, cette troupe formidable, qui ne fut d'abord que l'instrument dont se servaient les sultans pour affermir et étendre leur autorité, acquit par-là même les moyens d'en imposer à ses maîtres. Les janissaires à Constantinople, comme les gardes prétoiriennes dans l'ancienne Rome, sentirent bientôt tout l'avantage qu'il y avait pour eux à résider dans la capitale, à être unis sous le même drapeau et à être maîtres de la personne du prince. Les sultans ne sentirent pas moins combien il était important de ménager ce corps. Les *capicouly* ou les soldats de la Porte, formaient la seule puissance dans l'empire, qu'un sultan ou un visir eût à redouter. Le grand art du gouvernement et le principal objet de la politique des empereurs ottomans se réduisirent donc à s'assurer de la fidélité et de l'attachement des janissaires. Sous un prince que ses talens et son courage rendaient digne de gouverner un empire, ils étaient des instrumens dociles, qui exécutaient ce qu'il avait ordonné et rendaient son pouvoir absolu. Sous des sultans faibles ou malheureux, on a vu ces mêmes ja-

nissaires insolens et séditeux prendre le ton de maîtres, ôter et donner à leur gré la couronne, et faire trembler ces despotes terribles, qui, en d'autres temps, disposaient d'un mot ou d'un regard de la vie de leurs sujets.

Depuis Mahomet II, qui prit Constantinople, jusqu'à Soliman, qui commença son règne quelques mois après que Charles-Quint eut été appelé au trône impérial, on vit l'empire turc gouverné successivement par des princes habiles et illustres, qui surent, par leurs grands talens, assujettir à leur autorité leurs sujets de toutes les classes, et disposer avec un pouvoir absolu de toutes les forces de leurs vastes états. Soliman en particulier, qui n'est connu chez les chrétiens que comme un conquérant, mais qui est célébré par les historiens turcs comme un grand législateur qui a établi l'ordre et la police dans son empire, gouverna pendant le cours d'un long règne avec beaucoup de sagesse, mais avec une autorité sans limites. Il divisa ses états en différens districts, qui furent obligés de fournir un certain nombre de soldats, selon la proportion qu'il fixa lui-même; il assigna une certaine portion des terres de chaque province, dont le revenu fut appliqué à l'entretien de ces troupes; et il régla avec le plus grand détail tout ce qui concernait leur discipline, leurs armes, la nature de leur service. Il établit un système régulier d'administration pour les finances de l'empire; et quoique les impôts, sous le gouvernement turc, ainsi que dans toutes les monarchies despotiques de l'Orient, fussent très modiques, il y suppléa par une économie sévère et attentive.

Ce ne fut pas seulement sous des princes tels que Soliman, dont les talens étaient également propres à perfectionner l'administration intérieure et à diriger des opérations militaires, que les Turcs soutinrent avec avantage les guerres dans lesquelles ils se trouvèrent engagés avec les puissances chrétiennes. Cette longue succession de princes habiles, dont je viens de parler, avait donné tant de vigueur et de supériorité au gouvernement turc, qu'il semble être parvenu, pendant le seizième siècle, au plus haut degré de perfection dont sa constitution soit susceptible; au lieu que les grandes monarchies de la chrétienté étaient alors encore bien loin de cet état de puissance où elles pouvaient dé-

¹ Histoire de l'empire Ottoman, par le prince Cantimir, p. 87.

ployer toutes leurs forces. D'ailleurs, les troupes ottomanes jouissaient, dans ce même siècle, de tous les avantages que peut donner la supériorité de la discipline militaire. Lorsque Soliman monta sur le trône, il y avait près d'un siècle et demi que les janissaires avaient été incorporés, et pendant ce long période de temps la sévérité de la discipline ne s'était point relâchée parmi eux. Les soldats qu'on tirait des provinces de l'empire furent continuellement sous les armes, et occupés dans les guerres successives que les sultans eurent à soutenir, presque sans aucun intervalle de paix. Des troupes ainsi exercées et accoutumées à la guerre combattaient avec de grands avantages contre les ar-

mées chrétiennes. Ceux des auteurs du seizième siècle en qui l'on reconnaît le plus de lumières et d'impartialité, reconnaissent et déplorent la grande supériorité des Turcs dans l'art militaire (44); et les succès qui couronnèrent constamment leurs armes dans toutes leurs guerres, attestent la vérité de cette observation. Les armées chrétiennes n'ont obtenu sur les Turcs la supériorité qu'elles ont aujourd'hui, qu'après que le tardif établissement des troupes réglées eut introduit et perfectionné parmi elles la discipline militaire, et lorsque différentes causes et plusieurs événemens, qu'il n'est pas de mon objet de développer ici, eurent corrompu et aboli les anciennes institutions guerrières des Turcs.

FIN DE L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE CHARLES-QUINT.

L
Bre
les
faire
long
adre
men
savo
cha
Barh
genr
d'éir
Brit.
lâche
pouss
liber

Les
elles
les ha
dans
pouva
mes si
sult
odieux
tout c
varice
de tou
quicq
compt
Script
Des
des mo
établis
ils ne
fans au
saien-
âmes. C
d'un pé
une lan
liv. 1, l
grand
et enne
en état
instituti
riode, l
resta a
une co

PREUVES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

DE

L'INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU RÈGNE DE CHARLES-QUINT.

NOTE 1, SECT. I, p. 2.

La consternation générale qui se répandit parmi les Bretons, lorsque après le rappel des légions romaines, les Pietes et les Calédoniens vinrent les attaquer, peut faire juger combien ce peuple avait été avili par une longue servitude sous les Romains. Dans la lettre qu'ils adressèrent à Aëtius et qu'ils intitulèrent : *Les gémissements de la Bretagne*, ils s'expriment ainsi : « Nous ne savons plus de quel côté nous tourner. Les Barbares nous chassent vers la mer et la mer nous repousse vers les Barbares. Il ne nous reste que le choix entre ces deux genres de mort, ou d'être engloutis dans les flots, ou d'être égorgés par le fer. » (*Hist. Gildæ, ap. Gal., Hist. Brit. script.*, p. 6.) Ou a de la peine à croire que cette lâche nation descendit de ces peuples belliqueux qui repoussèrent César, et qui défendirent si long-temps leur liberté contre les armes romaines.

NOTE 2, SECT. I, p. 2.

Les nations barbares étaient non-seulement ignorantes; elles regardaient la littérature avec dédain. Elles voyaient les habitans de toutes les provinces de l'empire plongés dans la mollesse et redoutant la guerre; la lâcheté ne pouvait manquer d'inspirer du mépris à une race d'hommes si fiers et si belliqueux. « Lorsque nous voulons insulter un ennemi, dit Luitprand, et lui donner des noms odieux, nous l'appelons *Romain*. Ce nom seul renferme tout ce qu'on peut imaginer de bassesse, de lâcheté, d'avarice, de débauche, de mensonge, enfin l'assemblage de tous les vices. » *Hoc solo, id est quicquid luxuriæ, quicquid mendacii, immo quicquid vitiorum est comprehendentes.* (Luitprand. *Legat. apud Murat., Script. Ital.*, vol. II, part. I, p. 481.)

Des barbares ignorans attribuaient cette corruption des mœurs à l'amour des lettres, et lorsqu'ils se furent établis dans les provinces qu'ils venaient de conquérir, ils ne voulurent permettre qu'on donnât à leurs enfans aucune espèce d'instruction. « Car les sciences, disaient-ils, tendent à corrompre, à énerver et à avilir les âmes. Celui qui s'est accoutumé à trembler sous la fureur d'un pédagogue osera-t-il jamais regarder de sang-froid une lance ou une épée? » (Procop., *De bell. Gothor.*, liv. I, p. 4, *ap. Script. byzant.* vol. I.) Il s'écoula un grand nombre d'années avant que ces nations grossières et ennemies de tout savoir produisissent aucun historien en état d'écrire leurs annales, de rendre compte de leurs institutions et de leurs mœurs. Dans le cours de ce période, la tradition de leur état ancien se perdit, et il ne resta aucun monument qui pût en donner dans la suite une connaissance certaine à leurs écrivains. Journaux,

dès, Paul Warnéfride, Grégoire de Tours même, quoique les plus anciens et les plus accrédités des auteurs qui ont écrit l'histoire de ces peuples, n'apprennent rien de satisfaisant sur les lois et les mœurs des Goths, des Lombards et des Français. Ce n'est point à ces auteurs, mais aux historiens Grecs et Romains que nous devons le peu de connaissances, même imparfaites, que nous avons de l'état primitif de ces nations barbares.

NOTE 3, SECT. I, p. 2.

Un trait que rapporte Priscus, dans son histoire de l'ambassade envoyée à Attila, roi des Huns, peint fortement cette passion pour la guerre qui régnait parmi les nations barbares. A la fin d'un repas que ce féroce conquérant donna aux ambassadeurs romains, deux Scythes s'avancèrent vers lui, et chantèrent un poème dans lequel ils célébraient ses victoires et ses talens militaires. Tous les Huns attentifs avaient les yeux fixés sur les Barbares; quelques-uns paraissaient charmés des vers et du chant; d'autres étaient transportés de joie en se rappelant leurs propres exploits, les vicillards fondaient en larmes, déplorant leur faiblesse et l'état d'inaction où l'âge les avait réduits. (*Excerpta ex hist. Prisci rhet. ap. By ant. script.*; *edit. Venet.*, vol. I, p. 45.)

NOTE 4, SECT. I, p. 5.

L'Histoire d'Angleterre nous offre des détails qui confirment d'une manière remarquable les deux parties de ce raisonnement. Les Saxons firent la conquête de la Grande-Bretagne, avec le même esprit destructeur qui distinguait toutes les autres nations barbares; ainsi tous les anciens Bretons furent exterminés ou forcés de chercher un asile dans les montagnes du pays de Galles, ou réduits sous le joug de l'esclavage. Les Saxons introduisirent dans toute la Bretagne leurs lois, leurs mœurs, leur gouvernement et leur langage, et bientôt il ne resta aucun vestige des institutions antérieures à leur conquête. Le contraire arriva dans une révolution postérieure. Lorsqu'une seule bataille eut placé Guillaume de Normandie sur le trône de l'Angleterre, les habitans Saxons furent opprimés, mais non détruits, et le conquérant employa en vain tous les ressorts de son autorité et de sa politique pour assujettir ses nouveaux sujets aux institutions normandes. Quoique vaincus, les Saxons étaient encore beaucoup plus nombreux que leurs vainqueurs; et lorsqu'ils commencèrent à se mêler avec les Normands, leurs mœurs et leurs lois s'établirent par degrés. Les lois normandes étaient tyranniques et odieuses au peuple; elles sont tombées, la plupart, en désuétude, et l'on remarque aujourd'hui dans la constitution politique, ainsi que dans le langage des Anglais, plusieurs points essen-

deils, qui sont évidemment d'origine Saxonne et non Normande.

NOTE 5, SECT. I, p. 5.

L'historien Procope dit que c'est par un sentiment d'humanité qu'il n'entre dans aucun détail sur les cruautés exercées par les Goths : « Je ne veux pas, dit-il, transmettre à la postérité des monumens et des exemples de barbarie. » (Procop., *De bell. Goth.*, liv. III, cap. X, *ap. Byzant. script.*, vol. I, p. 126.) Mais comme la révolution dont j'ai parlé, et que je regarde comme une suite de l'établissement des nations barbares dans les provinces anciennement soumises à l'empire romain, n'aurait pu avoir lieu si le plus grand nombre des anciens habitans n'eût été totalement détruit, j'ai cru qu'un événement si important et qui a produit de si grands effets méritait d'être examiné avec une attention particulière. C'est ce motif qui m'engage à offrir aux regards de mes lecteurs une partie de ce déplorable spectacle, sur lequel Procope a cru devoir jeter un voile. J'éviterai cependant d'entrer dans un long détail, et je me contenterai de recueillir quelques exemples des dévastations et des excès commis par deux des nations diverses qui s'établirent dans l'empire romain.

Les Vandales furent les premiers de ces peuples qui envahirent l'Espagne. C'était une des provinces les plus riches et les plus peuplées de l'empire; ses habitans s'étaient distingués par leur courage, et avaient défendu leur liberté contre les armées romaines avec plus d'opiniâtreté et pendant un plus grand nombre d'années qu'aucune autre nation de l'Europe. Mais la domination des Romains les avait tellement amoindris, que les Vandales, qui entrèrent en Espagne en 406, en achevèrent la conquête en moins de deux ans, et firent par la voie du sort le partage de ce royaume dès l'année 411. Idace, témoin oculaire de la désolation qui suivit l'irruption des Vandales, s'exprime ainsi : « Les Barbares ravagèrent tout avec la plus grande férocité; la peste vint ajouter ses horreurs à cette calamité; la faimite fut si générale, que les vivans furent obligés de se nourrir de cadavres. Ces terribles fléaux désolèrent à la fois ces malheureux royaumes. » (Idatii, *Chron. ap. Bibl. patr.*, vol. VII, p. 1233; *edit. Lugd.* 1677.) Les Goths ayant attaqué les Vandales dans leurs nouvelles possessions, ces peuples se livrèrent une guerre sanglante : le pays fut ravagé par les deux partis; les villes qui avaient échappé à la fureur des premiers furent réduites en cendres, et les habitans se virent exposés à toutes les horreurs que pouvait accumuler sur eux la cruauté gratuite de ces peuples barbares. (Voyez la description qu'en donne Idace, *Ibid.*, p. 1235, b., 1236, c. f.) Isidore de Séville et les autres auteurs contemporains racontent de même ces dévastations. (Isidor., *Chron. ap. Rot. Hist. Goth.* 732.)

Après avoir ravagé l'Espagne, les Vandales passèrent en Afrique, l'an 428. L'Afrique était, après l'Égypte, la plus fertile des provinces romaines; c'était un des greniers de l'empire, et un ancien écrivain l'appelle *l'âme de la république*. Les Vandales, quoique avec une armée qui n'avait pas plus de trente mille combattans, se rendirent, en moins de deux ans, les maîtres absolus de cette province. Un auteur contemporain nous a laissé un récit effrayant des désastres causés par ces peuples. « Ils trouverent, dit-il, un pays bien cultivé, l'ornement de la

terre, et qui jouissait d'une heureuse abondance. Ils y portèrent le fer et la flamme; aucun endroit de cette belle province n'échappa à leur rage destructive; tout fut dépeuplé, ravagé; ils arrachèrent les vignes et détruisirent les arbres, afin que ceux qui s'étaient sauvés dans les cavernes et dans des montagnes inaccessibleles ne pussent plus trouver de nourriture. Ils exercèrent sur les prisonniers des cruautés inouïes et recherchées, pour les obliger à découvrir leurs trésors; plus ils en découvraient, plus ils voulaient en découvrir, et ils n'en devenaient que plus implacables. Ni la faiblesse de l'âge ou du sexe, ni le rang, ni la noblesse, ni la sainteté du sacerdoce, ne pouvaient adoucir leur fureur; plus, au contraire, les prisonniers étaient distingués, plus ils les accablaient d'outrages. Ils rasèrent tous les édifices publics qui avaient échappé à la violence des flammes, et ils laissèrent plusieurs villes sans un seul habitant. Lorsqu'il s'approchaient d'une place fortifiée, que leurs troupes indisciplinées ne pouvaient réduire, ils rassemblaient un grand nombre de prisonniers, les passaient au fil de l'épée, et les laissaient sans sépulture, afin que l'infection des cadavres forçât la garnison d'abandonner la place. » (Victor Vitens, *De persec. Afr. ap. Bibl. patr.*, vol. VIII, p. 666.) Saint Augustin, auteur contemporain, né en Afrique, fait une semblable description des cruautés des Vandales. (*Oper.*, vol. X, p. 372. *Edit.* 1616.) Bésaire vint attaquer les Vandales, environ cent ans après leur établissement en Afrique, et les en chassa. Procope, historien du même âge, décrit ainsi les ravages occasionés par cette guerre : « L'Afrique, dit-il, était tellement dépeuplée, qu'on pouvait y voyager plusieurs jours de suite, sans y rencontrer un seul homme; et l'on peut dire sans exagération, que dans le cours de cette guerre, il périt au moins cinq millions de personnes. » (Procop., *Hist. Arc.*, cap. XVII, *ap. Byzant. script.*, vol. I, p. 315.)

Si je me suis arrêté un peu trop long-temps sur les calamités de cette province, c'est qu'elles ont été décrites non-seulement par des auteurs contemporains, mais encore par des témoins oculaires. L'état actuel de l'Afrique est une preuve de tout ce qu'ils ont avancé; et plusieurs villes, des plus florissantes et des plus peuplées qu'il y eût dans cette province, ont été tellement ruinées qu'il ne reste pas même de vestiges du lieu où elles étaient construites. Cette terre féconde qui nourrissait l'empire romain est aujourd'hui presque entièrement inculte; et cette province que Victor, dans son latin barbare, appelle *speciositas totius terre florentis*, est devenue la retraite des pirates et des brigands.

Tandis qu'une partie de l'empire romain était en proie aux fureurs des Vandales, l'autre partie était ravagée par les Huns; de toutes ces hordes de Barbares, celle-ci était la plus formidable et la plus féroce. Ammien Marcellin, auteur de ce temps-là et l'un des meilleurs historiens du Bas-Empire, donne une description de leurs mœurs et de leur gouvernement. Ces peuples ressemblaient beaucoup aux anciens Scythes et aux Tartares modernes. On trouve aussi dans une partie de leur caractère et de leurs usages quelques conformités avec les sauvages du nord de l'Amérique. Leur passion pour la guerre et pour l'action était extrême. « Les peuples policés, dit Ammien, aiment le repos et la tranquillité; les Huns se plaisent dans les combats et les dangers; c'est pour eux un bonheur de périr les armes à la main, et une infamie, de mourir de

vieillesse ou de maladie. Ils se glorifient du nombre des ennemis qu'ils ont tués ; et le plus brillant ornement de la victoire c'est d'attacher aux harnais de leurs chevaux la chevelure de ceux qui ont péri sous leurs coups. » (Am. Marcel, liv. xxxi, p. 477. *Edit. Gronov. Lugd. 1693.*) Leurs incursions dans l'empire commencèrent au iv^e siècle. Les Romains, quoique déjà accoutumés aux fureurs des nations barbares, étaient étonnés des horribles dévastations qu'exerçaient les Huns. La Thrace, la Pannonie et l'Illyrie furent ravagées les premières. Comme ils n'avaient dessiné de former aucun établissement en Europe, leurs incursions étaient fréquentes : Procope a compté qu'il y avait eu à chaque invasion 200,000 personnes égorgées ou traînées en esclavage. (*Procop., Hist. arc. ap. Byz. script., vol. I, p. 316.*) La Thrace, qui était la province la mieux cultivée de cette partie de l'empire romain, fut changée en un désert ; et lorsque Priscus accompagna les ambassadeurs qu'on envoyait à Attila, il y trouva plusieurs villes entièrement inhabitées, à l'exception de quelques misérables fugitifs qui s'étaient réfugiés dans les ruines des églises ; et la campagne était couverte des ossemens de ceux qui avaient été moissonnés par le fer des Barbares. (*Procop., ap. Byzant. script., vol. I, p. 34.*) Attila fut reconnu roi des Huns l'an 434. C'est l'un des plus grands et des plus hardis conquérans dont l'histoire fasse mention. Il étendit son empire sur toutes ces vastes contrées, comprises sous les noms généraux de Scythie et de Germanie, dans l'ancienne division de la terre. Tandis qu'il faisait la guerre aux nations barbares, il tenait l'empire romain dans des alarmes continuelles, et exigeait des subsides considérables des faibles et timides empereurs qui régnaient alors. En 451, il entra dans les Gaules à la tête d'une armée formée par les différentes nations qu'il avait conquises ; c'était la plus nombreuse de toutes les armées barbares qui fussent encore entrées dans le territoire de l'empire. Attila fit un dégât horrible ; non-seulement il ravagea les campagnes, mais il pilla et saccagea les villes les plus florissantes. Toutes ces horreurs sont décrites par Salvien, *De Gubernat. Dei. Edit. Baluz. Paris, 1609, p. 139*, et par Idace, *ubi supr., p. 1235*. La fameuse bataille donnée près de Châlons, arrêta les progrès d'Attila : s'il en faut croire les historiens de ce temps-là, elle ne coûta pas moins de trois cent mille hommes. (*Idem, ibid. Jornandes, de Reb. Getic. ap. Grot. Hist. goth., p. 671. Amsterd., 1665.*) L'année suivante, Attila forma la résolution d'attaquer le centre même de l'empire. Il marcha en Italie, qu'il ravagea avec une fureur animée par le sentiment de sa dernière défaite. Ce que l'Italie éprouva de calamités dans l'invasion des Huns surpassa toutes celles qui avaient suivi les irruptions précédentes des Barbares. Conringius a rassemblé plusieurs passages d'anciens historiens, qui prouvent que les ravages causés par les Huns et les Vandales dans les contrées situées au bord du Rhin, ne furent ni moins atroces, ni moins funestes à l'espèce humaine. (*Exercit. de Urbib. Germ. oper., vol. I, p. 489.*) Mais l'imagination craint de s'arrêter sur ces scènes de carnage et de désolation ; on ne peut sans horreur contempler ces destructeurs de l'humanité, se baignant à plaisir dans le sang et les larmes des hommes. La preuve la plus convaincante de la cruauté, aussi bien que de l'étendue des ravages causés par les Barbares, c'est l'état dans lequel parait avoir été l'Italie pendant

plusieurs siècles, après que ces peuples s'y furent établis. Dès qu'un pays cesse d'être très-peuplé, on y voit les arbres et les buissons croître dans les terres incultes et former insensiblement de grandes forêts, tandis que les débordemens des rivières et les eaux croissantes convertissent en lacs et en marais le reste du pays. L'ancienne Italie, le centre du luxe et de l'élégance des Romains, était cultivée avec un soin extrême ; mais les Barbares l'ont tellement dévastée et en ont si absolument détruit tous les ouvrages de l'industrie et de la culture, que dans le viii^e siècle, l'Italie parait n'avoir été couverte que de forêts et de vastes marais. Muratori entre dans un long détail sur la situation et les limites de cette contrée, et prouve, par les témoignages les plus authentiques, qu'une grande partie du terrain, dans toutes les différentes provinces de l'Italie, était ou couverte de bois, ou ensevelie sous les eaux ; et il ne faut pas croire que ce fussent seulement des endroits naturellement stériles ou peu importants ; c'étaient des cantons que les écrivains anciens nous représentent comme extrêmement fertiles, et qui sont aujourd'hui très bien cultivés. (*Murat., Antiquit. Ital. med. avi, Dissert. xxi, vol. II, p. 149-153, etc.*) On trouve une forte preuve de tout ceci dans une description de la ville de Modène, que nous a laissée un auteur du x^e siècle. (*Murat., Scrip. rer. Ital., vol. II, part. II, p. 691.*)

Il parait que les dévastations des Barbares ont été les mêmes dans les autres pays de l'Europe. Dans plusieurs des plus anciennes chartes qui subsistent aujourd'hui, les terrains qu'on accorde aux monastères ou aux particuliers sont distingués en terrains cultivés et habités, et en terrains déserts, *eremi*. On voit des exemples de terres accordées à des particuliers, parce qu'ils les avaient prises dans le désert, *ab eremo*, et qu'ils les avaient ensuite peuplées et cultivées. C'est ce qui est prouvé dans une charte de Charlemagne, publiée par Eckart. (*De Reb. Franciæ orient., vol. II, p. 864.*) et dans plusieurs autres chartes accordées par les successeurs de ce prince, et citées par Du Cange, au mot *Eremus*. Muratori ajoute que pendant le viii^e et le ix^e siècle, l'Italie était infestée de loups et de bêtes sauvages. C'est une autre preuve que le pays était absolument dépeuplé d'habitans. (*Murat., Antiquit., vol. II, p. 163.*) Ainsi l'Italie qui avait fait la gloire de l'ancien monde par sa fertilité et sa culture, se trouvait réduite à l'état d'une colonie naissante et que l'on commence à peupler.

Je ne doute pas qu'il n'y ait de l'exagération dans quelques-unes des descriptions que j'ai rapportées. Je sais même que ces nations barbares ne se conduisirent pas toutes de la même manière en formant leurs nouveaux établissemens ; les uns paraissaient déterminés à détruire entièrement les anciens habitans ; d'autres étaient plus disposés à s'incorporer avec eux. Il n'est pas de mon sujet de rechercher les causes de cette différence dans la conduite des conquérans, ni de décrire l'état des contrées où les anciens habitans furent traités avec plus de douceur. Les faits que j'ai rapportés suffisent pour prouver que les invasions et les établissemens des nations du Nord dans l'empire romain ont occasionné une destruction de l'espèce humaine beaucoup plus grande que la plupart des écrivains ne semblent le croire.

NOTE G, SECT. I, p. 5.

J'ai observé à la note 2, que c'est aux seuls écrivains grecs et romains que nous devons le peu de connaissances certaines que nous avons sur l'état primitif des nations barbares. Hélas ! deux de ces anciens auteurs, de tous les hommes qui ont écrit, les plus capables peut-être d'observer avec un discernement profond et de pénétrer avec fidélité, avec énergie les mœurs et les institutions de ces peuples, nous en ont laissé un détail auquel se rapporte assez tout ce que les autres auteurs en ont dit. Le lecteur devinera aisément que je veux parler de César et de Tacite. Le premier fait en peu de mots le portrait des anciens Germains, dans quelques chapitres du sixième livre de ses commentaires ; l'autre a écrit un ouvrage exprès sur ce sujet. Ce sont là les monuments de l'antiquité les plus précieux et les plus instructifs pour les habitans actuels de l'Europe. Voici ce que nous y apprenons :

1^o L'état de la société chez les anciens Germains était très grossier et très simple. Ils ne subsistaient que par la chasse ou le pâturage. (Cæs., lib. vi, cap. xxi.) Ils négligeaient l'agriculture, et vivaient en général de lait, de fromage et de viande. (*Ibid.*, cap. xxii.) Tacite rapporte à peu près la même chose. (*De Morib. Germ.*, cap. 14, 15, 23.) Les Goths négligeaient également l'agriculture. (*Prisee., Rhet. ap. Byzant. script.*, vol. I, p. xxxi. B.) L'état de la société n'était pas plus avancé chez les Huns ; ils dédaignaient de cultiver la terre et de travailler une charrue. (Am. Marcell., lib. xxxi, p. 475.) Les Alains avaient les mêmes mœurs. (*Ibid.*, p. 477.) Tant que la société resta dans ce premier état, les hommes, en s'unissant ensemble, ne sacrifèrent qu'une très petite portion de leur indépendance naturelle.

2^o Chez les anciens Germains, l'autorité du gouvernement civil était très limitée. Pendant la paix ils n'avaient aucun magistrat commun et fixe ; c'étaient les chefs ou principaux de chaque district qui rendaient la justice et jugeaient les différends. (Cæs., *ibid.*, cap. xxiii.) Leurs rois n'avaient pas un pouvoir absolu et illimité ; leur autorité consistait plutôt dans le privilège de conseiller, que dans le droit de commander. Les affaires de peu de conséquence étaient décidées par les chefs ; mais les objets d'un intérêt plus général et plus important étaient soumis au jugement du corps entier de la nation. (Tacit., c. vii et xi.) Les Huns délibéraient aussi en commun sur toutes les affaires essentielles, et n'étaient point soumis à l'autorité d'un roi. (Am. Marcell., lib. xxxi, p. 473.)

3^o Chaque individu chez les anciens Germains avait la liberté de s'engager dans une expédition militaire proposée ; et il ne paraît pas que l'autorité publique lui imposât aucune obligation à cet égard. « Lorsqu'un chef proposait quelque expédition, dit César, ceux qui approuvaient le projet et consentaient de suivre le chef se levaient et déclaraient leur résolution ; s'ils manquaient ensuite à cet engagement, ils passaient pour des lâches, des traîtres à la patrie, et étaient réputés infâmes. (Cæs., *ibid.*, cap. xxiii.) Tacite indique la même coutume, mais d'une manière plus obscure. (Tacit., cap. ii et iv.) Comme chaque individu était indépendant et maître absolu de ses actions, celui qui voulait devenir chef avait donc un grand intérêt à se faire des partisans, à les attacher à sa personne et à ses projets. César les appelle *ambacti et clientes*,

c'est-à-dire, *suivans ou clients*. Tacite leur donne le nom de *comites* (compagnons.) La principale distinction et le pouvoir d'un chef consistaient à être accompagné d'une troupe nombreuse de jeunes gens choisis. Cette jeunesse faisait pendant la paix la gloire et l'ornement de la nation, et sa sûreté pendant la guerre. Un chef se conservait l'affection de ses compagnons par des présens d'armes ou de chevaux, ou par les repas, plus abondans que recherchés, qu'il leur donnait. (Tacit., cap. 14 et 15.) Par une suite de cet esprit de liberté et d'indépendance personnelle, que les Germains resserrèrent même après qu'ils furent unis en société, ils resserrèrent la juridiction personnelle de leurs magistrats dans des limites très étroites ; ils se réservèrent et exercèrent tous les droits de la vengeance personnelle ; le magistrat n'avait le pouvoir ni d'emprisonner un homme libre, ni de lui infliger aucune peine corporelle. (Tacit., cap. vii.) Chaque individu était même obligé de tirer vengeance des affronts ou des torts qu'on avait faits à ses parens ou à ses amis. Les inimitiés devenaient héréditaires, mais elles n'étaient pas implacables. Le meurtre même s'expiait en donnant un certain nombre de bestiaux. (Tacit., cap. xxi.) Une partie de l'amende était pour le roi ou l'état ; le reste pour la personne offensée ou ses parens. (*Ibid.*, cap. xii.)

Quoique ces particularités sur les mœurs et les usages des Germains soient communes de tous ceux qui sont versés dans la littérature ancienne, j'ai cru cependant devoir les rapporter dans l'ordre que je leur ai donné, et les mettre sous les yeux des lecteurs moins instruits, parce qu'elles confirment ce que j'ai dit de l'état des nations barbares, et qu'elles peuvent servir à éclaircir toutes les observations que j'aurai occasion de faire sur les changemens arrivés dans leur gouvernement et leurs mœurs. Les lois et les coutumes que ces peuples introduisirent dans les pays où ils s'établirent, forment le meilleur commentaire des écrits de César et de Tacite ; et réciproquement les observations de ces deux écrivains font la meilleure clef pour bien entrer dans l'esprit de ces lois et de ces coutumes.

Il y a dans le témoignage de César et de Tacite sur les Germains une circonstance qui mérite attention. Le mortel que César nous a laissé sur les mœurs des Germains, a été écrit plus de deux cents ans avant que Tacite composât son traité sur le même sujet. Un siècle est un espace de temps très considérable pour les progrès des mœurs d'une nation, surtout si pendant cet intervalle cette nation grossière et non civilisée a eu beaucoup de commerce avec des états plus policés. Les Germains étaient dans ce cas-là ; ils commencèrent à connaître les Romains lorsque César passa le Rhin ; et leur communication avec ce peuple s'étendit tous les jours depuis cet événement jusqu'au temps où Tacite écrivit. On remarque d'ailleurs qu'il y avait une différence considérable dans l'état social de chacune des différentes tribus de la Germanie. Les Suétones, par exemple (*Suetones*), avaient déjà fait tant de progrès dans la civilisation, qu'ils commencèrent à se corrompre. (Tacit., cap. xlii.) Les Femmes, au contraire (*Femii*), étaient si barbares, qu'ou s'étonne qu'ils aient pu subsister. (*Ibid.*, cap. xlii.) Ces deux circonstances ne doivent pas être négligées par ceux qui veulent décrire les mœurs des Germains, ou établir quelque théorie politique sur l'état de la société chez ces peuples.

Avant que de terminer cette discussion, il ne sera pas

Tacite leur donne le
 La principale distinction
 vient à être accompagnés
 dans ces gens choisis. Cette
 la gloire et l'ornement
 de la guerre. Un chef se
 distinguait par des présents
 de ses repas, plus abondants
 que les autres (Tacit., cap. 14 et 15.)
 Liberté et d'indépendance
 qui subservirent même après
 l'asservissement à la juridiction
 romaine dans des limites très
 étroites. Le magistrat n'avait le
 droit de punir, ni de lui im-
 poser (Tacit., cap. xv.) Chaque
 chef se vengeait des affronts
 faits à ses parens ou à ses amis.
 Les femmes, mais elles n'étaient
 pas en sa possession en donnant
 naissance (Tacit., cap. xxi.) Une
 loi ou l'état; le reste pour
 les autres (Ibid., cap. xii.)
 Les mœurs et les usages
 des uns eux qui sont versés
 dans le commerce, ne pouvaient
 dépendre de leur état, et les mettre
 à l'écart, parce qu'elles
 étaient des nations barbares,
 et que toutes les observa-
 tions sur les changements
 dans leurs mœurs. Les lois
 introduisaient dans les
 mœurs le meilleur commentaire
 et réciproquement les
 lois sont la meilleure clef
 pour l'interprétation de ces cou-

sages et de Tacite sur les
 mœurs des Germains.
 avant que Tacite com-
 mence son histoire.
 Un siècle est un espace
 de temps où l'on voit beaucoup
 de changements dans ce
 qui est des Romains lorsque
 l'on compare avec ce
 qui est des Germains jus-
 qu'à ce qu'il y ait eu un événement
 remarquable d'ailleurs
 remarquable dans l'état social
 de la Germanie. Les
 Germains, avaient déjà fait tant
 de progrès qu'ils commençaient à se
 distinguer des autres, au contraire
 de ce qu'on s'étonne qu'ils aient
 été dans ces deux circonstances
 les mêmes, ceux qui veulent décrire
 l'histoire de quelque nation po-
 pulaire.

Tacite, il ne sera pas

hors de propos d'observer que, quoique les altérations qui se firent successivement dans les institutions des différens peuples qui avaient conquis l'empire romain, et quoique les progrès qu'ils avaient faits dans la civilisation eussent entièrement changé leurs mœurs, on pourrait cependant en retrouver l'image dans celles d'une race d'hommes qui est encore à peu près dans le même état de société où se trouvaient les Barbares du Nord lorsqu'ils s'établirent dans leurs nouvelles conquêtes. Je veux parler des sauvages de l'Amérique septentrionale. Ce n'est donc pas une digression superflue, ou une simple recherche de curiosité, que d'examiner si cette similitude dans l'état politique a produit quelque ressemblance entre les mœurs et le caractère de ces peuples divers. S'il se trouve que cette ressemblance soit frappante, elle fournira une plus forte preuve de la vérité du portrait qu'on a fait des anciens habitans de l'Europe, que le témoignage même de César et de Tacite.

1° Les Américains ne subsistent guère que par la pêche ou la chasse. Il y a des tribus qui négligent absolument l'agriculture. Parmi celles qui cultivent quelques portions de terrain près de leurs cabanes, ce sont les femmes qui sont chargées de ce soin, ainsi que de tous les autres travaux. (Charlevoix, *Journal Historique d'un voyage en Amérique*, in-4°. Paris, 1744, p. 334.) Dans un tel état de société, les hommes ayant peu de besoins ordinaires et leur dépendance mutuelle étant très bornée, leur union est extrêmement faible et imparfaite; et ils doivent continuer de jouir de leur liberté naturelle presque sans altération. Le premier sentiment d'un sauvage de l'Amérique, c'est que tout homme est né libre et indépendant, et qu'il n'y a aucune puissance sur la terre qui ait le droit de restreindre et de limiter sa liberté naturelle. On trouve à peine quelque apparence de subordination entre eux, soit dans le gouvernement de subordination entre eux, soit dans le gouvernement civil, soit dans le gouvernement domestique. Chacun fait ce qu'il lui plaît: un père, une mère et leurs enfans vivent ensemble comme des êtres que le hasard a rassemblés, et qu'aucun lien n'attache les uns aux autres. Leur manière d'élever leurs enfans est très conforme à ce principe: ils ne les habitent jamais, même dans la première enfance, et dans un âge plus avancé on les laisse entièrement maîtres de leurs actions, et ils ne sont obligés d'en rendre compte à personne. (*Idem*, p. 272 et 273.)

2° Leurs magistrats civils n'ont qu'une autorité extrêmement bornée. Dans la plupart des tribus, le *sachem* ou chef est choisi par la tribu même; on lui donne un conseil composé de vieillards et sans l'avis duquel il ne peut décider aucune affaire d'importance. Les *sachems* ne forment aucune prétention à jouir d'une grande autorité; car ils proposent et prient plutôt qu'ils ne commandent, et l'obéissance de la nation est entièrement volontaire. (*Idem*, p. 266, 268.)

3° Ce n'est point par force, mais volontairement, qu'ils s'engagent dans une expédition militaire, et quand la guerre a été résolue, un chef se lève et s'offre pour conduire la troupe. Alors ceux qui sont de bonne volonté (car on ne force personne) se lèvent tous l'un après l'autre, et chantent la chanson de guerre. Mais si après cette cérémonie, quelqu'un des guerriers refusait de suivre le chef avec lequel il s'est engagé, il courrait risque de perdre la vie et serait regardé comme le plus lâche de tous les hommes. (*Idem*, p. 217, 218.)

4° Ceux qui s'engagent à suivre un chef s'attendent à être traités avec beaucoup d'attention et d'égards, et il est obligé de leur faire des présents d'une valeur considérable. (*Idem*, p. 218.)

5° Le magistrat parmi eux n'a presque aucune juridiction criminelle. (*Idem*, p. 272.) La personne ou la famille qui a reçu une injure peut en tirer la vengeance qu'elle veut. (*Idem*, p. 274.) Ils sont implacables dans leur ressentiment, et le temps ne peut éteindre ni même affaiblir le désir d'une juste vengeance. C'est le principal héritage que les pères en mourant laissent à leurs enfans; et le soin de venger un affront se transmet de génération en génération, jusqu'à ce que l'occasion arrive de satisfaire ce sentiment. (*Idem*, p. 309.) Quelquefois cependant, la partie offensée s'apaise; on fixe une compensation pour un meurtre qui aura été commis. Les parens du mort reçoivent le présent dont on est convenu; et il consiste ordinairement en un prisonnier de guerre qui prend la place et le nom de celui qui a été tué, et qui est adopté dans la famille. (*Idem*, p. 274.)

On trouve la même ressemblance dans plusieurs autres points. Il suffit pour mon objet d'avoir indiqué les rapports qui se trouvent dans les grands traits qui distinguent et caractérisent ces nations diverses. Bochart et d'autres philologues du dernier siècle, qui ont employé plus d'érudition que de sagesse à suivre les émigrations des différens peuples, et qui sur le trait le plus léger de ressemblance, croyaient voir une affinité parfaite entre des nations fort éloignées les unes des autres et concluaient hardiment qu'elles avaient eu la même origine, n'auraient pas manqué d'affirmer avec confiance, en voyant une ressemblance si parfaite entre les barbares conquérans de l'empire romain et les sauvages de l'Amérique, que c'était le même peuple. Mais un philosophe se contentera seulement d'observer, que le caractère des nations dépend de l'état de société sous lequel elles vivent, et des institutions politiques établies parmi elles; et que dans tous les temps et dans tous les lieux, les hommes placés dans les mêmes circonstances, auront les mêmes mœurs et se montreront sous la même forme.

Je n'ai étendu cette comparaison entre les anciens Germains et les sauvages de l'Amérique, que jusqu'où elle était nécessaire pour éclaircir mon sujet. Je ne prétends pas que l'état social chez ces deux peuples, fut parfaitement égal. Plusieurs des tribus germaniques étaient plus civilisées que les Américains. Il y en avait à qui l'agriculture n'était pas étrangère, et presque toutes avaient des troupeaux qui faisaient leur principale subsistance, tandis que le plus grand nombre des hordes américaines ne vivent que de leur chasse, et sont plus grossières et plus simples encore que les anciens Germains. Cependant il y a entre leur état social une ressemblance plus frappante qu'on n'en a jamais observé parmi deux races d'hommes, et il en est résulté une conformité de mœurs surprenante.

NOTE 7, SECT. I, p. 5.

Le butin qu'avait fait une armée appartenait à toute l'armée; et le roi lui-même n'y avait d'autre part que celle qui lui était dévolue par le sort. L'histoire des Francs nous offre à cet égard un exemple remarquable. L'armée de Clovis, le fondateur de la monarchie française, en pillant une église, avait enlevé parmi d'autres effets sacrés,

un vase d'une grandeur et d'une beauté extraordinaires. L'évêque envoya sur-le-champ des députés à Clovis, pour le supplier de rendre ce vase, afin de l'employer aux usages saints auxquels il avait été destiné. Clovis dit aux députés de le suivre à Soissons, où devait se faire le partage du butin, et il leur promit que si ce vase lui tombait en partage, il le rendrait à l'évêque. Lorsqu'on fut arrivé à Soissons, tout le butin fut réuni en un monceau au centre de l'armée. Alors Clovis demanda qu'avant de faire aucun partage on lui accordât ce vase par-dessus sa part. Chacun parut disposé à favoriser le roi et à acquiescer à sa demande; mais un soldat audacieux et féroce leva sa bache d'arme, en frappe le vase avec violence, et dit au roi d'une voix ferme : « Vous n'aurez rien ici que ce que le sort vous donnera. » (Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. xi, cap. xxvii, p. 70, pens. 1610.)

NOTE 8, SECT. I, p. 7.

L'histoire de l'établissement et des progrès du système féodal est un objet intéressant pour toutes les nations de l'Europe. Les lois et la jurisprudence de quelques pays sont encore presque entièrement féodales. Dans d'autres, on voit que plusieurs pratiques établies par la coutume, ou fondées sur des réglemens, ont pris naissance dans le système féodal, et qu'elles ne peuvent être bien entendues sans la connaissance des principes particuliers à ce système. Plusieurs auteurs, très célèbres par leur génie et leur érudition, ont fait tous leurs efforts pour éclaircir ce sujet; mais ils y ont laissé encore beaucoup d'obscurité. Je vais tâcher de suivre avec précision les progrès ou les variations des idées que les nations barbares s'étaient faites sur la propriété des terres, et d'exposer les causes qui ont occasionné ces variations, ainsi que les effets qui en sont résultés.

Il paraît que la propriété des terres a subi successivement quatre sortes de révolutions chez les peuples qui s'établirent dans les différentes provinces de l'empire romain.

¹ Tant que les nations barbares restèrent dans leur pays natal, elles ne connurent point la propriété des terres, et n'eurent aucune limite fixe à leurs possessions. Après avoir laissé quelque temps paître un troupeau dans un canton, toute la famille quittait bientôt ce canton pour aller s'établir dans un autre, qu'elle abandonnait de même peu de temps après. Une espèce de propriété si imparfaite n'imposait aux individus aucune obligation positive de servir la communauté; et tout ce qu'ils faisaient pour elle était purement volontaire. Il était donc libre à chacun de prendre la part qu'il voulait à une expédition militaire. Ainsi l'on ne suivait un chef à la guerre que par attachement et sans aucune idée de devoir. Nous en avons rapporté des preuves sensibles dans la note 6. Tant qu'il n'y eut pas d'autre propriété, il n'est pas possible de rien découvrir dans leurs usages qui ait la moindre ressemblance avec la tenure féodale, ou avec la subordination et le service militaire introduits par le système féodal.

² Quand ces peuples s'établirent dans les pays subjugués, l'armée victorieuse partagea les terres conquises; chaque soldat regardait la portion qui lui était échu en partage, comme une récompense due à sa valeur, et comme un établissement conquis par son épée; et il en

prenait possession comme homme libre en toute propriété. Il en jouissait pendant sa vie; il pouvait en disposer à son gré, et la laisser en héritage à ses enfans. La propriété des terres reçut alors une forme constante et stable. Elle fut en même temps allodiale, c'est-à-dire que le possesseur avait le droit absolu de propriété et de domaine, et qu'il ne relevait d'aucun souverain ou seigneur auquel il fût obligé de rendre hommage et de consacrer ses services. Cependant comme ces nouveaux propriétaires (ainsi qu'on l'a observé dans l'introduction) se voyaient exposés à être troublés dans leurs possessions par le reste des anciens habitans, et qu'ils couraient le danger, plus redoutable encore, d'être attaqués par des barbares aussi avides et aussi féroces qu'eux-mêmes, ils sentirent la nécessité de s'imposer volontairement des obligations de défendre la communauté, plus étroites et plus expresses que celles auxquelles ils avaient été soumis dans leurs habitations natales. En conséquence, dès que ces peuples se fixèrent dans leurs nouveaux établissemens, chaque homme libre s'obligea à prendre les armes pour la défense de sa nation; et quand il refusait ou négligeait de remplir ce devoir, il encourait une peine considérable. Je ne prétends pas qu'il y ait eu à cet égard aucun contrat revêtu de formalités et ratifié par des cérémonies légales. Cette obligation, ainsi que les autres conventions qui lient ensemble les membres de toute société, n'était fondée que sur un consentement tacite. La sécurité et la conservation mutuelle des individus les engageaient à en reconnaître l'autorité, et à en maintenir l'exécution. Nous pouvons remonter à l'origine de cette nouvelle obligation des propriétaires des terres, et l'observer à une période très reculée de l'histoire des Francs. Chilpéric, qui commença son règne l'an 562, condamna à une amende (*banos jussit exigi*) certaines personnes qui avaient refusé de l'accompagner dans une expédition. (Greg. Turon., lib. v, cap. xxvi, p. 211.) Childebert, qui monta sur le trône en 576, imposa la même peine à quelques-uns de ses sujets coupables du même crime. (*Ibid.*, lib. vii, cap. xlii, p. 342.) Charlemagne ordonna que chaque homme libre qui possédait en propriété cinq *mans*, c'est-à-dire soixante acres de terrain, marcherait en personne contre l'ennemi. (*Capit.*, an. 807.) Louis-le-Débonnaire, en 815, accorda des terres à quelques Espagnols qui s'étaient enfuis à l'approche des Sarrasins, et leur permit de s'établir dans ses états, à condition qu'ils serviraient à l'armée comme les autres hommes libres. (*Capit.*, vers. 1, p. 500.) Par ce mot de terre possédée en *propriété*, dont la loi de Charlemagne fait mention, il faut entendre, conformément au style de ce temps-là, une terre allodiale; car *alodes* et *proprietates*, *alodum* et *proprium*, étaient des mots parfaitement synonymes. (Du Cange, *voc. Alod.*)

Muratori a publié deux chartes qui contiennent la preuve la plus claire de la distinction établie entre la possession allodiale et la possession bénéficiaire; et il paraît par ces deux monumens qu'une personne pouvait avoir une partie de son bien en propriété allodiale, dont elle avait le droit de disposer à son gré, et l'autre partie à titre de bénéfice, n'en ayant que l'usufruit, et la propriété retournant après sa mort au seigneur supérieur. (Murat., *Antiq. Ital. medii ævi*, vol. 1, p. 559-565.) La même distinction se trouve indiquée dans un capitulaire

de
Lu
le
ge
ce
d'
sic
éta
vol
dan
lus
l'au
éta
si s
ecc
con
règ
ques
mai
sont
libre
il éta
here
(Cap
§ xi
Fran
peine
d'une
lorsq
Gaul
« que
elle é
le pri
ban.
core p
de ter
de ser
campa
étaient
condam
part. 1
3^e L
forme
résulta
lentem
chefs d
pagnon
entrepr
même c
établiss
leurs ch
mines
regarda
pagnon.
juger du
moyen
établie
meurtre
de celle
libre. (L
Tant q
pays, ils

me libre en toute pro-
vie ; il pouvait en dis-
à héritage à ses enfans.
ors une forme constante
s allodiale, c'est-à-dire
absolu de propriété et de
d aucun souverain ou sei-
gneur et rendre hommage et de
à comme ces nouveaux
servé dans l'introduction)
libres dans leurs posses-
sions, et qu'ils couraient
ris, d'être attaqués par
des féroces qu'eux-mêmes,
oser volontairement des
munautés, plus étroites et
elles ils avaient été sou-
s. En conséquence, dès
leurs nouveaux établis-
s'obligea à prendre les
on ; et quand il refusait
r, il encourait une peine
qu'il y ait eu à cet
formalités et ratifié par
obligation, ainsi que les
semble les membres de
e sur un consentement
indication mutuelle des indi-
cataires l'autorité, et à en
avons remonter à l'ori-
gine des propriétaires des
terres très réculé de l'histoire
en ça son règne l'an 562.
s *justi exigi*) certaines
s'accompagner dans une
v, cap. xxvi, p. 211.)
cône en 576, imposa la
à ses sujets coupables du
p. xlii, p. 342.) Char-
mme libre qui possédait
à-dire soixante acres de
contre l'ennemi. (*Capit.*
, en 815, accorda des
s'étaient en fuis à l'ap-
p v. s'établir dans ses
nt à l'armée comme les
vers. 1, p. 500.) Par ce
vriété, dont la loi de
nt rendre, conformément
une terre allodiale; car
et *proprium*, étaient
es. (Du Gange, voc.

ctions qui contiennent la
sion établie entre la
sion bénéficiaire ; et il
d'une personne pouva
propriété allodiale, dont
n gré, et l'autre partie
de l'usufruit, et la pro-
au seigneur supérieur.
vol. 1, p. 559-565.) La
tée dans un capitulaire

de Charlemagne, de l'an 812 (édit. *Baluz.*, v. 1, p. 491).
Le comte Everard, qui avait épousé une fille de Louis-
le-Débonnaire, a laissé un testament curieux. En parta-
geant ses vastes domaines entre ses enfans, il distingue
ce qu'il possédait par droit de propriété, *proprietas*,
d'avec ce qu'il ne tenait qu'à titre de bénéfice, *benefi-
cio*; et il parait que la plus grande partie de son bien
était allodiale. (Aub. Mir., *Oper. Diplom. Lovan.*, 1723,
vol. 1, p. 19.)

Ainsi le terme d'*homme libre* se prend communément
dans un sens opposé à celui de vassal, *vassus* ou *vassa-
lus*; le premier désigne un propriétaire allodial, et
l'autre celui qui relève d'un seigneur. Ces hommes libres
étaient obligés de servir l'état; et cette obligation était
si sacrée, qu'il leur était défendu d'entrer dans les ordres
ecclésiastiques, à moins qu'ils n'en eussent obtenu le
consentement du prince. La raison qu'on donne de ce
règlement est remarquable: « Car nous savons que quel-
ques-uns en agissent ainsi, non par esprit de dévotion,
mais afin de se dispenser du service militaire, auquel ils
sont tenus. » (*Capitul.*, lib. 1, § civ.) « Lorsqu'un homme
libre, sommé de se mettre en campagne, refusait d'obéir,
il était condamné, suivant la loi des Francs, à payer le
hereban, qui était une amende de soixante couronnes. »
(*Cap. Carol. Mag. ap. leg. Longob.*, tom. XIV, lib. 1,
§ xlii, p. 539.) Cette expression, *suivant la loi des
Francs*, semble supposer que l'obligation de servir et la
peine imposée à ceux qui manquaient à ce devoir, étaient
d'une date aussi ancienne que les lois faites par les Francs,
lorsqu'ils s'établirent pour la première fois dans les
Gaules. On exigeait cette amende avec tant de rigueur,
« que si la personne condamnée se trouvait insolvable,
elle était réduite en servitude, et y restait jusqu'à ce que
le prix de son travail fût monté à la valeur de l'*here-
ban*. » (*Ibid.*) L'empereur Lothaire rendit la peine en-
core plus sévère; si le possesseur d'une certaine étendue
de terre était tenu, par les conditions de sa propriété,
de servir en personne, et qu'il refusait de se mettre en
campagne, après en avoir été sommé, tous ses biens
étaient déclarés confisqués, et il pouvait être lui-même
condamné au bannissement. (Murat., *Scrip. Ital.*, vol. 1,
part. II, p. 153.)

3^o La propriété des terres ayant été ainsi fixée par une
forme constante, et obligeant au service militaire, il en
résulta un autre changement, mais qui ne se fit que
lentement et par degrés. Tacite nous apprend que les
chefs des Germains cherchaient à s'attacher des compa-
gnons (*comites*) qui les suivaient dans toutes leurs
entreprises et combattaient sous leurs drapeaux. La
même coutume subsista parmi eux dans leurs nouveaux
établissements, et ces compagnons, attachés et dévoués à
leurs chefs, furent appelés *fidèles*, *antrustions*, *homi-
nes in truste dominici*, *leudes*. Tacite ajoute qu'on
regardait comme honorable le rang de *comes* ou com-
pagnon. (*De morib. German.*, cap. xxi.) On peut
juger du rang et de la condition des personnes, dans le
moyen âge, par la *composition* ou peine pécuniaire
établie pour chaque délit; or, la composition pour le
meurtre d'un homme, *in truste dominici*, était triple
de celle qui était fixée pour le meurtre d'un homme
libre. (*Leg. salic.*, tit. XLIV, § I et II.)

Tant que les Germains restèrent dans leur propre
pays, ils cherchèrent à s'attacher ces compagnons par

des présens d'armes et de chevaux, et par les services de
l'hospitalité (voyez la note 6). Tant qu'ils n'eurent aucun
droit fixe de propriété sur les terres, c'étaient les seuls
dont que les chefs pussent faire, et la seule récompense
que leurs suivans pussent attendre. Mais dès que ces peuples
se furent établis dans les provinces conquises, et
qu'ils eurent connu l'importance de la propriété, les rois
et les chefs, au lieu de ces présens peu considérables,
donnèrent pour récompense à leurs suivans des portions
de terre. Ces concessions s'appelèrent *benefices* (*benefi-
cia*), parce qu'elles étaient gratuites, et *honores*
(*honores*), parce qu'on les regarda comme des marques
de distinction. Mais quels étaient les services qu'on exi-
geait originairement en échange de ces bénéfices? C'est
ce qu'il n'est pas possible de déterminer exactement et
avec précision, parce qu'il n'est point resté de monu-
ment assez ancien. Lorsque les possessions de franc-alleu
commencèrent à devenir féodales, elles ne furent pas tout
d'un coup assujetties aux services de la féodalité; et ce
passage, comme tous les autres changemens de quelque
importance, ne se fit que par degrés. Comme le prin-
cipal objet que se proposait un vassal feudataire était de
s'assurer d'un protecteur, lorsque les propriétaires allo-
diaux consentirent au commencement à devenir les vas-
saux de quelques chefs puissans, ils conservèrent de leur
ancienne indépendance tout ce qui était compatible avec
la nouvelle relation qu'ils venaient de former. L'hom-
mage qu'ils rendaient au supérieur dont ils voulaient re-
lever, s'appela *hommage plein* (*homagium plenum*),
et ne les engageait qu'à la fidélité, sans les obliger ni à
servir à la guerre, ni à assister aux justices seigneuriales.
On peut encore reconnaître aujourd'hui quelques traces,
quoique obscurées, de cet hommage plein. (Brussel, t. I,
p. 97.)

Parmi les anciens actes publiés par dom de Vie
et dom Vaissette, dans leur *Histoire du Languedoc*,
ou en trouve plusieurs auxquels ils donnent le nom
d'*hommage*, et qui semblent tenir le milieu entre l'*hom-
mage plein*, dont parle Brussel, et l'obligation de ren-
plier dans son entier l'engagement du service féodal. L'un
des deux partis promet protection et accorde des châ-
teaux ou des terres; l'autre s'engage à défendre la per-
sonne du donateur et à lui fournir du secours pour
défendre aussi ses possessions, dès qu'il en sera requis.
Mais ces engagemens ne sont accompagnés d'aucune for-
malité féodale, et l'on n'y fait mention d'aucun des ser-
vices féodaux. C'était plutôt un contrat mutuel entre
des égaux, que l'engagement formel d'un vassal à rendre
des services à un seigneur supérieur. (*Preuves de l'hist.
du Langued.*, t. II, p. 173 et *passim*.) Dès qu'on se fut
accoutumé à ces services, d'autres services féodaux s'in-
troduisirent successivement. M. de Montesquieu regarde
ces bénéfices comme des fiefs qui, dans l'origine, obli-
geaient les possesseurs au service militaire. (*Esprit des
Lois*, liv. xxx, chap. III et XVI.) M. l'abbé de Mably pré-
tend que ceux qui tenaient ces bénéfices ne furent d'abo-
rd soumis à d'autre service qu'à celui auquel chaque
homme libre était engagé. (*Observ. sur l'histoire de
France*, t. I, p. 358.) Mais en comparant leurs preuves,
leurs raisonnemens et leurs conjectures, il parait évident
que puisque chaque homme libre, en conséquence de sa
propriété allodiale, était obligé de servir, sous des peines
très graves, on n'aurait eu aucune bonne raison de con-

férer ces bénéfices, si ceux qui les recevaient n'eussent été soumis à quelque nouvelle obligation. Pourquoi un roi se serait-il dépourvu lui-même de ses domaines si, en les divisant et en les partageant, il n'eût acquis par-là un droit à des services qu'il ne pouvait exiger auparavant ? Nous sommes donc autorisés à conclure que, comme la propriété allodiale assujettissait les possesseurs à servir la communauté, de même les bénéfices devaient obliger ceux qui en recevaient au service personnel et à la fidélité envers celui de qui ils les tenaient. Ces bénéfices, dans leur institution, ne s'accordaient qu'à volonté, c'est-à-dire pour autant de temps qu'il plaisait au donateur. Il n'y a point de circonstance relative aux coutumes du moyen âge qui soit mieux établie que celle-ci ; et l'on en pourrait ajouter une foule innombrable de preuves à celles qui se trouvent dans l'*Esprit des Lois*, liv. xxx, chap. xvi, et dans Du Cange, aux mots *Beneficium* et *Feudum*.

4^o Mais la possession des bénéfices ne resta pas longtemps dans cet état. Une possession précaire et à volonté ne fut pas suffisante pour attacher à leur seigneur ceux qui en jouissaient ; et ils obtinrent bientôt que ces bénéfices leur fussent assurés pour la vie. (*Feudor.*, lib. 1, tit. 1.) Du Cange rapporte plusieurs passages tirés des anciennes chartes et des chroniques qui prouvent cette assertion. (Du Cange, *Gloss.*, voc. *Beneficium*.) Après ce premier pas, il fut aisé d'obtenir ou d'extorquer des chartes qui rendissent les bénéfices héréditaires, d'abord en ligne directe, ensuite en ligne collatérale, et enfin dans la ligne féminine. (*Leg. Longob.*, t. VIII, lib. III ; Du Cange, voc. *Beneficium*.)

Il n'est pas aisé de fixer le temps précis auquel chacun de ces changemens eut lieu. M. l'abbé de Mably conjecture, avec quelque vraisemblance, que Charles-Martel introduisit le premier la coutume d'accorder les bénéfices à vie. (*Observat.*, t. 1, p. 103 et 160.) Et il est évident, d'après les autorités sur lesquelles il se fonde, que Louis-le-Débonnaire fut un des premiers qui les rendirent héréditaires. (*Ibid.*, p. 429.) Mabillon néanmoins a publié un *placite* de Louis-le-Débonnaire, de l'an 860, par lequel il parait que ce prince continua de n'accorder les bénéfices qu'à vie. (*De Re Diplom.*, lib. vi, p. 353.) L'an 889, Eudes de Paris, roi de France, concéda des terres à Ricobodus, son vassal, *jure beneficiario et fructuario*, pour sa vie, avec cette condition que s'il mourait et qu'il eût un fils, ce fils jouirait de ses mêmes terres également pendant sa vie. (Mabill. *nt sup.*, p. 556.) C'était un pas intermédiaire entre les fiefs purement à vie et les fiefs héréditaires à perpétuité. Tant que les bénéfices retinrent leur première forme et ne furent accordés qu'à volonté, le collateur exerçait non-seulement le domaine ou la prérogative du seigneur supérieur, mais il jouissait encore de la propriété, et ne laissait à son vassal que l'*usufruit*. Lorsqu'ils eurent reçu leur dernière forme, et qu'ils devinrent héréditaires, les juriscultes, en traitant des fiefs, continuèrent de définir les bénéfices, conformément à leur première institution ; mais la propriété n'appartenait plus au seigneur supérieur, et elle avait en effet passé dans les mains du vassal. Aussitôt que les seigneurs, ainsi que leurs vassaux, eurent senti les avantages réciproques de cette manière de posséder les fiefs, elle parut si commode pour les uns et pour les autres, que non-seulement les terres, mais leurs rentes casuelles,

comme les droits d'exécise et de péage, les salaires ou émolumens des offices, et les pensions mêmes, furent accordés et tenus à titre de fiefs ; et, en conséquence, on promettait et l'on exigeait respectivement le service militaire. (Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bretagne*, t. II, p. 78 et 690 ; Brussel, t. I, p. 41.)

Quelle absurdité qu'on puisse trouver à accorder et à tenir comme fiefs de semblables possessions, précaires et casuelles, il y avait cependant des tenures féodales encore plus singulières. Le produit des messes dites à un autel n'était proprement qu'un revenu ecclésiastique, appartenant au clergé de l'église ou du monastère qui les faisait célébrer. Mais des barons puissans s'en emparèrent quelquefois ; et afin d'affermir leur droit sur ce revenu, ils le tirent de l'église à titre de fief, et le partagèrent comme les autres propriétés, entre leurs vassaux. (*Recueil des Hist.*, vol. X, p. 238 et 480.)

Le même esprit d'usurpation qui rendit les fiefs héréditaires, encouragea les nobles à extorquer de leurs souverains des concessions d'offices également héréditaires. Plusieurs des grandes charges de la couronne devinrent héréditaires dans la plupart des royaumes de l'Europe ; les monarques connaissaient si bien cet esprit d'usurpation de la noblesse, et étaient en même temps si fort en garde contre ses progrès, que dans quelques occasions ils obligeaient ceux à qui ils conféraient quelque charge ou quelque dignité, à reconnaître par un acte formel que ni eux, ni leurs héritiers, ne pourraient prétendre la possession de droit héréditaire. Il y a un exemple remarquable de ceel dans les *Mém. de l'Acad. des Ins.*, t. XXX, in-8^o, p. 595 ; et l'on en trouve un autre dans le *Thesaur. Anecd.* publié par Mertenne et Durand, vol. I, p. 873. Cette révolution dans la propriété des biens occasiona un changement analogue dans le gouvernement politique ; les grands vassaux de la couronne, à mesure qu'ils étendaient leurs possessions, usurpèrent un degré proportionnel de puissance, abaissèrent la juridiction de la couronne, et foulèrent aux pieds les privilèges du peuple. C'est surtout par le rapport qui s'établit entre la propriété et le pouvoir, que la recherche des progrès de la propriété féodale devient un objet digne d'attention dans l'histoire ; car dès qu'on a découvert quel était l'état de la propriété à une certaine époque, on peut déterminer avec précision quel était en même temps le degré de pouvoir dont jouissait alors le roi ou la noblesse.

Une autre circonstance, relative aux révolutions qu'éprouva la propriété, mérite aussi d'être remarquée. J'ai fait voir que chez les différentes tribus barbares, lorsqu'elles se furent partagé leurs conquêtes dans le 5^e et le 6^e siècle, la propriété des terres était allodiale. Cependant, dès les commencemens du 8^e siècle, la propriété en plusieurs endroits de l'Europe était déjà devenue presque entièrement féodale. Comme la première espèce de propriété parait être beaucoup plus avantageuse et plus désirable, un tel changement a de quoi surprendre, surtout si l'on considère que, suivant l'histoire, la propriété allodiale se convertissait fréquemment en féodale par un acte volontaire du possesseur. M. de Montesquieu a recherché les motifs qui déterminèrent à prendre un parti si opposé aux idées des temps modernes concernant la propriété, et il les a exposés avec son exactitude et son discernement ordinaires (liv. xxxi, chap. viii). Le motif le plus puissant est celui qui nous est indiqué par Lam-

peage, les salaires ou pensions mêmes, furent et, en conséquence, on eut le service militaire de preuves à l'hist.

(Brussel, t. I, p. 41.) On ne trouve à accorder et à posséder, précaires et des tenures féodales et des messes dites à un revenu ecclésiastique, ou du monastère qui les puissans s'en emparèrent leur droit sur ce redevance de fief, et le partage, entre leurs vassaux. (Ibid., p. 38 et 480.)

qui rendit les fiefs héréditaires, extorquer de leurs souverains également héréditaires la couronne devinrent les royaumes de l'Europe; rien cet esprit d'usurpation même temps si fort en les quelques occasions ils avaient quelque charge ou un acte formel que ni aucun prétendre la position exemple remarquable ad. des *Insc.*, t. XXX, et autre dans le *Thesaur.*

Durand, vol. I, p. 873. Et des biens occasiona le gouvernement polioronne, à mesure qu'ils reprèrent un degré pronon la juridiction de la des privilèges du peuple. stabilité entre la propriété des progrès de la prodigne d'attention dans vert quel était l'état de de, on peut déterminer me temps le degré de on la noblesse.

aux révolutions qu'é d'être remarquée. J'ai tribus barbares, lorsqu'acquies dans le 7^e et la était allodiale. Cependant 8^e siècle, la propriété était déjà devenue pres la première espèce de us avantageuse et plus quoi surprendre, sur l'histoire, la propriété n'est en féodale par un de Montesquieu a reent à prendre un parti modernes concernant la son exactitude et son (chap. VIII). Le motif est indiqué par Lan-

bert d'Ardres, ancien écrivain cité par Du Cange, au mot *Alodis*. Au milieu de la confusion et de l'anarchie où toute l'Europe se trouva plongée après la mort de Charlemagne, dans un temps où presque tous les liens d'union entre les différents membres du corps politique étaient brisés, et où les citoyens étaient exposés à l'oppression et à la rapine, sans pouvoir attendre aucun secours du gouvernement, chaque individu sentit la nécessité de chercher un protecteur puissant, sous le drapeau duquel il pût se ranger et trouver une défense contre des ennemis, auxquels il ne pouvait résister avec ses propres forces. Ce fut par ce motif qu'un propriétaire de terres renouça à son indépendance allodiale, et se soumit aux services féodaux: c'était afin de trouver de la sûreté sous le patronage de quelque seigneur respectable. Ce changement de la propriété allodiale en propriété féodale devint si général, dans quelques pays de l'Europe, qu'on ne laissa plus au possesseur des terres la liberté du choix: on l'obligea de reconnaître quelque seigneur-lige et de relever de lui. Beaumanoir nous apprend que dans les comtés de Beauvais et de Clermont, si le seigneur ou le comte venait à découvrir quelques terres de sa juridiction, pour la possession desquelles on ne fit aucun service et l'on ne payait aucune taxe ni redevance, il pouvait s'en emparer sur-le-champ; car, dit-il, suivant notre coutume, personne ne peut posséder en propriété allodiale. (*Coutumes*, chap. xxiv, p. 123.) C'est sur le même principe qu'est fondée cette maxime qui, dans la loi de France, est devenue générale: *Nulle terre sans seigneur*. En d'autres provinces de France il paraît qu'on attachait plus de prix à la propriété allodiale, et qu'elle s'y conserva plus long-temps sans être dénaturée.

Les auteurs de l'*Hist. gén. du Languedoc*, t. II, rapportent un très grand nombre de chartes qui renferment ou des concessions, ou des ventes, ou des échanges de terres allodiales, situées dans cette province. Pendant le 11^e et le 12^e siècle, et la plus grande partie du 13^e, la propriété y semble avoir été absolument allodiale; et à peine trouve-t-on dans les actes de cette province quelques vestiges de tenures féodales. Il semble qu'en Catalogne et dans le Roussillon l'état de la propriété, pendant ces mêmes siècles, était entièrement semblable, ainsi qu'on a lieu de le croire par les chartes originales publiées dans l'appendice du traité de Pierre de Marca: *De Marca, sive limite Hispanico*. La propriété allodiale semble avoir existé dans les Pays-Bas encore plus long-temps. (Voyez Aubert le Mire, *Oper. Dipl.*, vol. I, 34, 74, 75, 83, 206, 578, 817, 812, 847.) On trouve même jusqu'au 14^e siècle des traces de possessions allodiales. (*Ibid.*, 218.)

Les idées que les hommes ont de la propriété varient selon l'étendue de leurs lumières et les caprices de leurs passions; car en même temps que les uns s'empressaient de renoncer à leur propriété allodiale pour relever d'un supérieur par une tenure féodale, les autres paraissent avoir été jaloux de convertir leurs fiefs en propriété allodiale. Nous en avons un exemple dans une charte de Louis-le-Débonnaire, publiée par Échard. (*Comment. de Reb. Francie orient.*, vol. II, p. 855.) On en trouve une autre en l'année 1209. (*Reliquie MSS. omnis avi*, par Ludwig, vol. I, p. 209.) On en trouve encore une dans l'année 1337. (*Ibid.*, vol. VII, p. 100.) La même chose eut lieu dans les Pays-Bas. (*Mirae Oper.*, t. 1, 56.)

En exposant ces différentes révolutions dans la nature des propriétés, je me suis presque borné jusqu'ici à ce qui est arrivé en France, parce que les anciens monuments de cette nation ont été conservés avec plus de soin, ou bien ont été éclaircis d'une manière plus satisfaisante que ceux des autres peuples de l'Europe.

En Italie, la propriété subit les mêmes révolutions, et elles se succédèrent l'une à l'autre dans le même ordre. Cependant il y a quelque raison de conjecturer que la propriété allodiale fut plus long-temps estimée chez les Italiens que chez les Français. Il paraît que plusieurs des chartes accordées par les empereurs dans le 11^e siècle conféraient un droit allodial sur les terres. (*Murat, Antiq. rœd. avi.*, vol. I, p. 575, etc.) Mais nous trouvons dans le 11^e siècle quelques exemples de personnes qui se désistèrent de leur propriété allodiale pour la convertir en tenure féodale. (*Ibid.*, p. 610, etc.) Muratori observe que le terme *feudum*, qui fut substitué à celui de *beneficium*, ne se trouve dans aucune charte authentique, antérieure au 11^e siècle. (*Ibid.*, 591.) Le monument le plus ancien dans lequel j'ai trouvé le mot *feudum*, est une charte de Robert, roi de France, de l'année 1008. (Bouquet, *Recueil des Hist. des Gaules et de la France*, t. X, p. 593, B.) Il est vrai que ce mot se trouve dans un édit de l'an 790, rapporté par Brussel, vol. I, p. 77. Mais l'authenticité de cet édit a été contestée; et peut-être même que le fréquent usage qu'on y fait du mot *feudum* est une raison de plus pour avoir des doutes à cet égard. L'explication que j'ai donnée de la nature des possessions, soit allodiales, soit féodales, est confirmée par l'étymologie même de ces deux mots: *alode* ou *allodium* est composé des mots allemands *an* et *lot*, qui signifient *terre obtenue par le sort*. (Wachter, *Gloss. German.*, voce *Allodium*, p. 35.) Il paraît, suivant les autorités alléguées par cet auteur et par Du Cange, au mot *Sors*, que ce fut par le *sort* que les peuples du Nord partagèrent entre eux les terres qu'ils avaient conquises. *Feodum* est composé de *od*, possession ou bien, et de *feo*, gage, paye; ce qui désigne que le fief était une espèce de salaire accordé en récompense de quelque service. (Wachter, *Ibid.*, au mot *Feodum*.)

Le système féodal chez les Allemands fit absolument les mêmes progrès que nous lui avons vu faire en France; mais comme les empereurs d'Allemagne, surtout depuis que la couronne impériale eut passé des descendants de Charlemagne dans la maison de Saxe, furent bien supérieurs en talents aux rois de France, leurs contemporains, les vassaux de l'empire n'aspirèrent pas de si bonne heure à l'indépendance, et n'obtinrent pas si tôt le privilège de posséder leurs bénéfices par droit héréditaire. Conrad II fut le premier empereur, suivant les compilateurs de la collection des livres des fiefs, qui rendit les fiefs héréditaires. (*Libri feudor.*, l. tit. 1.) Conrad monta sur le trône impérial en 1024. Louis-le-Débonnaire, sous le règne duquel les concessions de fiefs héréditaires devinrent communes en France, succéda à son père l'an 814. Cette innovation ne s'introduisit non-seulement que beaucoup plus tard parmi les vassaux des empereurs d'Allemagne, mais après que Conrad même l'eut établie, la loi ne cessa pas de favoriser l'ancien usage; et à moins que la charte du vassal ne portât expressément que le fief passerait à ses héritiers, on pré-

sumait toujours qu'il n'était donné qu'à vie. (*Lib. feudor., ibid.*) Après même l'innovation introduite par Conrad, il n'était point extraordinaire en Allemagne d'accorder des fiefs seulement pour la vie. Il existe une charte de ce genre, qui est de l'année 1376. (*Charta ap. Boehmer, princip. juris feud., p. 361.*) La transmission des fiefs aux lignes collatérales et féminines ne s'introduisit qu'avec très lentement en Allemagne. Il y a une charte, de l'an 1201, qui donne aux femmes le droit de succession; mais elle fut accordée comme une marque extraordinaire de faveur et en récompense de services importants. (Boehmer, *Ibid.* p. 365.) Une partie considérable des terres, en Allemagne aussi bien qu'en France et en Italie, continua d'être possédée en franc-aleu long-temps après qu'on y eut introduit l'usage des tenures féodales. Il paraît par le code diplomatique du monastère de Buch (*Codex Dipl. monast. Buch.*) qu'une grande partie des terres du marquisat de Misnie étaient encore possédées en propriété allodiale, jusqu'au XIII^e siècle. (N^{os} 31, 36, 37, 46, etc. *Apud. script. Hist. Germ. curd Schoetgenii et Kreysigis. Attenb. 1755, vol. II, 183, etc.*) La propriété allodiale semble avoir été commune dans un autre district de la même province, pendant le même période de temps. (*Reliq. Diplom. sanctim. Beutiz, nos 17, 36, 58. Ibid. 374, etc.*)

NOTE 9, SECT. I, p. 7.

Comme j'aurai occasion dans une autre note d'examiner la condition de cette partie du peuple qui habitait dans les villes, je me bornerai ici à considérer l'état des habitants de la campagne. Les personnes employées à la culture des terres, pendant les siècles qui font l'objet de nos recherches, peuvent se partager en trois classes : 1^o les serfs ou esclaves; cette classe paraît avoir été la plus nombreuse. Elle était composée ou de prisonniers faits à la guerre, ou de personnes sur lesquelles on avait acquis le droit de propriété par quelques-uns des différents moyens rapportés par Du Cange, au mot *Servus*, vol. VI, p. 417. On peut juger par diverses circonstances combien était misérable la condition de cette nombreuse classe d'hommes : 1^o un maître exerçait une autorité absolue sur la personne de ses esclaves, et avait le pouvoir de les punir de mort sans qu'aucun juge eût besoin d'y intervenir. Les maîtres restèrent en possession de ce droit dangereux, non-seulement dès les temps les plus reculés, et lorsqu'ils n'avaient encore que des mœurs féroces, ils continuèrent même à en jouir jusqu'au XII^e siècle. (Joach. Potgiesserus, *De Stat. servor. Lemgov., 1736, 4^o, lib. II, cap. I, §§ IV, X, XIII, XXIV.*) Après même que cette juridiction des maîtres eut été restreinte, la vie d'un esclave était réputée de si peu de valeur, qu'une fort modique amende expiait le crime de la lui avoir ôtée. (*Ibid.*, lib. II, cap. VI.) Si les maîtres avaient droit de vie et de mort sur leurs esclaves, il est évident qu'on ne saurait mettre presque aucune borne à la rigueur des punitions qu'ils pouvaient leur faire subir. Les codes des lois anciennes prescrivait, pour les crimes commis par les esclaves, des peines différentes de celles qu'on imposait aux hommes libres. Ceux-ci payaient seulement une amende ou composition; mais les autres subissaient des peines corporelles, qui étaient quelquefois excessivement rigoureuses; car pour les fautes les

plus légères on pouvait, par exemple, appliquer les esclaves à la torture. Les lois relatives à cet objet se trouvent dans Potgiesserus, liv. III, chap. VII; 2^o puisque le pouvoir des maîtres sur la vie et la personne de leurs esclaves était si étendu, il ne devait pas l'être moins sur leurs actions et sur leurs possessions. Dans les commencemens, il n'était pas permis aux esclaves de se marier; les deux sexes pouvaient se mêler ensemble, et même on les y invitait; mais cette union n'était point réputée mariage, et était appelée *contubernium*, et non *nuptiæ* ou *matrimonium*. (Potgiess., liv. II, chap. II, § I.) Ces idées étaient si généralement reçues, que pendant plusieurs siècles après que les nations barbares eurent embrassé le christianisme, les esclaves qui vivaient comme mari et femme n'étaient unis par aucune cérémonie religieuse, et ne recevaient la bénédiction nuptiale d'aucun prêtre. (*Ibid.*, §§ X, XI.) Lorsque dans la suite on vint à considérer cette union entre les esclaves comme un mariage légal, il ne leur fut pas permis de se marier sans un consentement exprès de leur maître; et tous ceux qui étaient assez hardis pour négliger cette formalité étaient punis très sévèrement, et quelquefois même étaient condamnés à la mort. (Potgiess., *Ibid.*, § XII, etc. Gregor. Turon., *Hist.*, lib. V, cap. III.) Lorsque les nations de l'Europe eurent pris des mœurs plus douces et des idées plus justes, les esclaves qui se mariaient sans la permission de leur maître n'étaient condamnés qu'à une amende; (Potgiess., *Ibid.*, § XX. Du Cange, *Gloss., voc. Foris maritagium.*) 3^o tous les enfans des esclaves restaient dans la condition de leurs pères, et appartenaient en propriété à leurs maîtres. (Du Cange, *Gloss., voc. Servus*, vol. VI, 450. Muratori, *Antiquit. Ital.*, vol. I, 766.) 4^o un maître avait une propriété si entière sur ses esclaves, qu'il pouvait les vendre comme il lui plaisait. Tant que la servitude domestique dura, la propriété d'un esclave se vendit comme celle d'un autre meuble. Les serfs devinrent ensuite attachés à la glèbe, *adscripti glebæ*, et se vendaient avec la ferme ou la terre à laquelle ils appartenaient. Potgiesserus a recueilli toutes les lois et les chartes qui peuvent éclaircir cette circonstance très connue de la condition des esclaves (liv. II, chap. IV); 5^o les esclaves ne pouvaient exiger de leur maître que la subsistance et le vêtement; tous les profits de leur travail lui appartenaient. Si un maître, par une faveur particulière, donnait à ses esclaves un pécule, ou leur assignait une somme fixe pour leur subsistance, ils n'avaient pas même la propriété de ce qu'ils avaient épargné sur cet objet; tout ce qu'ils amassaient appartenait au maître. (Potgiess., liv. II, chap. X. Muratori, *Antiquit. Ital.*, vol. I, p. 768. Du Cange, *voc. Servus*, vol. VI, p. 451.) Selon le même principe, tous les effets des esclaves appartenaient au maître après leur mort, et ils ne pouvaient en disposer par testament; (Potgiess., liv. II, chap. XI. 6^o les serfs étaient distingués des hommes libres par un habilement particulier. Comme chez toutes les nations barbares, la longue chevelure était une marque de dignité et de liberté, les esclaves étaient obligés de se raser la tête; et cette distinction, quelque indifférente qu'elle pût être en elle-même, leur rappelait à chaque instant le sentiment de leur servitude. (Potgiess., liv. III, chap. IV.) C'est par la même raison qu'il fut statué par les lois de presque toutes les nations de l'Europe, qu'un esclave ne serait point admis dans les cours

de justice à donner témoignage contre un homme libre. (Du Cange, *voc. Servus*, vol. VI, 451. Potgiess, liv. III, chap. II.)

2^o Les vilains (*villani*) formaient la troisième classe des habitans de la campagne; ils étaient également attachés à la glèbe ou à une métairie, dont le nom (*villa*) leur avait donné le leur; et les passaient avec la métairie à celui qui en devenait le propriétaire. (Du Cange, *voc. Villanus*.) Les vilains différaient des esclaves en ce qu'ils payaient à leur maître une rente fixe pour la terre qu'ils cultivaient; et dès qu'ils avaient payé ce tribut, tous les fruits de leur travail et de leur industrie leur appartenaient en toute propriété. Cette distinction est établie par Pierre Fontaine, *Vie de saint Louis*, par Joinville, p. 119, édit. de Du Cange. Muratori rapporte plusieurs cas qui furent décidés conformément à ce principe. (*Ibid.*, p. 773. *Antiquit.*, etc.)

3^o La dernière classe des personnes employées à l'agriculture, était celle des hommes libres. Ceux-ci sont distingués par différens noms que leur donnent les écrivains du moyen âge, tels que *arimanni*, *conditionales*, *originarii*, *tributales*, etc. Il y a lieu de croire que c'étaient des personnes qui possédaient quelque petit bien en franc-alleu, et qui en outre cultivaient quelque ferme appartenant à des voisins plus riches, et pour laquelle ils payaient un revenu fixe, en s'obligeant en même temps à faire plusieurs petits services, *in prato vel in messe*, *in araturâ vel in vineâ*; comme de labourer une certaine étendue de la terre du seigneur, et de l'aider pendant les moissons, les vendanges, etc. On en trouve une preuve très claire dans Muratori, vol. I, p. 812, et dans Du Cange, sous chacun des mots que nous avons rapportés plus haut. Je n'ai pas pu découvrir si ces *arimanni*, etc., étaient amovibles à volonté, ou s'ils tenaient leurs fermes à bail pour un certain nombre d'années. La première hypothèse, si l'on en juge par le génie et les principes de ces siècles, paraît plus probable; cependant ces mêmes hommes étaient réputés hommes libres dans le sens le plus honorable de ce mot. Ils jouissaient de tous les privilèges attachés à cette condition, et même on les appelait pour servir en guerre, honneur auquel un esclave ne pouvait prétendre. (Murat., *Antiq.*, vol. I, p. 743; vol. II, p. 446.)

L'exposé que je viens de tracer de la condition de ces trois différentes classes d'hommes mettra le lecteur en état de sentir toute la force d'un argument que je produirai, pour confirmer ce que j'ai dit dans le texte concernant l'état malheureux du peuple. Malgré l'énorme différence qui se trouvait entre la première et la dernière de ces classes, l'esprit de tyrannie des grands propriétaires des terres était si ardent, et les occasions qu'ils avaient d'opprimer ceux qui s'étaient établis dans leur territoire et de rendre leur condition insupportable, étaient si fréquentes, que plusieurs hommes libres renoncèrent par désespoir à leur liberté, et se soumièrent volontairement, en qualité d'esclaves, à leurs tyrans. Ils en vinrent à cette extrémité dans le dessein de donner à leurs maîtres un intérêt plus immédiat de les protéger et de leur fournir leur subsistance et celle de leurs familles. Les formes de cette soumission, connue alors sous le nom d'*obnoxiation*, ont été conservées par Marculfe, liv. II, chap. xxviii, et par l'auteur anonyme de la collection d'anciennes formules, publiée par Bignon.

On voit dans ces deux auteurs que l'*obnoxiation* est l'état de misère et d'oppression de la personne qui renonce à sa liberté. Il était même plus ordinaire aux hommes libres de céder à des évêques ou à des abbés leur liberté, afin d'avoir part à la sûreté particulière dont jouissaient les vassaux et les esclaves des églises et des monastères, et qu'ils devaient à la vénération superstitieuse qu'on avait pour le saint sous la protection immédiate duquel on était censé se mettre. (Du Cange, *voc. Oblatus*, vol. IV, p. 1280.) Il fallait que cette condition fût en effet bien misérable, puisqu'elle portait un homme libre à renoncer volontairement à sa liberté, et à se mettre lui-même, comme esclave, à la disposition d'un autre. Le nombre des serfs, chez toutes les nations de l'Europe, était prodigieux. En France, au commencement de la troisième race, la plus grande partie de la classe inférieure du peuple était réduite à cette condition. (*Esprit des Lois*, liv. XXX, chap. II.) En Angleterre, c'était la même chose. (Brady, *Preface to gener. hist.*) On trouve plusieurs faits curieux relativement à la condition des vilains ou esclaves en Angleterre, dans les Observations sur les Statuts, et particulièrement sur les plus anciens. (*Observat. on the Statutes*, 2^e édit., p. 244.)

NOTE 10, Sect. 1, p. 8.

On pourrait produire sur cet objet des preuves sans nombre. Il s'est conservé plusieurs chartes, accordées par des personnes du plus haut rang; et par lesquelles il paraît que ces personnes ne savaient pas signer leur nom. Ceux qui ne savaient pas écrire étaient dans l'usage de faire une croix, pour confirmer un acte. Il est resté plusieurs actes dans lesquels des rois et des personnes très distinguées formaient, dit-on, de leur propre main le signe de la croix, ne sachant pas écrire: *signum crucis manu propriâ, pro ignoratione litterarum*. (Du Cange, *voc. Crux*, v. III, p. 1191.) C'est de là qu'est venu le mot de *signer*, pour souscrire son nom. Dans le neuvième siècle, Herbaud, comte du palais, quoique juge suprême de l'empire en vertu de sa charge, ne savait pas écrire son nom. (*Nouv. traité de Diplom.*, par deux Bénédict., in-4^o, tome II, p. 422.) Même dans un temps aussi voisin de nous que le quatorzième siècle, du Guesclin, connétable de France, le plus grand homme de l'état et l'un des plus grands personnages de son siècle, ne savait ni lire ni écrire. (Sainte-Palaye, *Mém. sur l'anc. chevalerie*, tom. II, p. 82.) Cette ignorance n'était pas seulement le partage des laïques; la plus grande partie des ecclésiastiques n'étaient guère plus savans. Plusieurs ecclésiastiques en dignité ne purent pas signer les canons des conciles où ils siégeaient comme membres. (*Nouv. traité de Diplom.*, tom II, p. 424.) Parmi les questions que les canons ordoient de faire aux candidats qui se présentaient pour recevoir les ordres, on leur demandait: «s'ils savaient lire l'Evangile et les épîtres, et s'ils en pouvaient expliquer le sens, au moins littéralement.» (*Regino Prænitens. ap. Brucker. Hist. philos.*, vol. III, p. 631.) Alfred-le-Grand se plaignait de ce que depuis la rivière de Humber jusqu'à la Tamise il n'y avait pas un prêtre qui entendit la liturgie dans sa langue naturelle, ou qui fût en état de traduire du latin le morceau le plus aisé; et de ce que, depuis la Tamise jusqu'à la mer, les ecclésiastiques étaient encore plus ignorans. (Asser, *de Reb. gest. Alfred. ap. Camden. Anglic.*, etc., p. 25.)

Un écrivain de ces siècles de ténébres attaque d'une manière plaisante l'ignorance du clergé; mais on ne peut pas traduire ses paroles : *Potius dedit gulas quam glossas; potius colligunt libros quam libros; libentibus intuentur Martham quam Marcum; ualunt legere in Salomone quam in Salomone.* (Alan, *de re prædic. ap.* Le Boûf, *Dissertat.*, tom. II, p. 21.) Indépendamment des causes les plus sensibles de cette ignorance universelle, cause que l'on trouve dans l'état du gouvernement et des mœurs depuis le septième siècle jusqu'au neuvième, on peut l'attribuer en partie à la rareté des livres et à la difficulté de les rendre plus communs pendant cet espace de temps.

Les Romains écrivaient leurs livres ou sur du parchemin ou sur du papier fait avec de l'écorce du *papyrus* d'Égypte. Ce dernier étant moins cher, était par conséquent celui dont on se servait plus communément. Mais après que les Sarrasins eurent fait la conquête de l'Égypte, dans le septième siècle, toute communication entre ce pays et les nations établies en Italie et dans les autres pays de l'Europe, fut presque entièrement interrompue, et le papier d'Égypte cessa dès lors d'être en usage en Europe. On fut donc obligé d'écrire tous les livres sur du parchemin; et comme il était d'un grand prix, les livres devinrent très rares et très chers. On peut juger, par une seule circonstance, de la difficulté de trouver des matériaux pour écrire. Il reste encore plusieurs manuscrits du huitième, du neuvième siècle et des suivants, écrits sur du parchemin, d'où l'on avait fait disparaître l'ancienne écriture pour en substituer une nouvelle. Il est probable que c'est de cette manière que plusieurs ouvrages des anciens se sont perdus. On raturait un livre de Tite-Live ou de Tacite, pour le remplacer par la légende d'un saint ou par les prières d'un missel. (Muratori, *Antiq. Ital.*, vol. III, p. 833.) Le P. Montfaucon affirme que la plus grande partie des monuments sur parchemin qui lui sont tombés entre les mains, sont tous, excepté ceux d'une date antérieure au douzième siècle, écrits sur du parchemin où l'on avait effacé quelque ancienne écriture. (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. IX, in-8°, p. 325.) Puisque la disette de matériaux pour écrire est une des raisons qui firent perdre un si grand nombre d'ouvrages des anciens, il est à croire aussi que c'est par la même raison qu'il reste un si petit nombre de manuscrits en tout genre, antérieurs au onzième siècle, temps auquel ils commencent à devenir moins rares par une raison que nous rapporterons. (*Hist. littér. de France*, t. VI, p. 6.) Plusieurs circonstances prouvent combien, pendant les siècles dont nous parlons, les livres étaient peu communs. Il y avait peu de particuliers qui possédassent quelques livres; des monastères même assez considérables n'avaient qu'un missel. (Murat., *Antiq.*, vol. IX, p. 789.) Loup, abbé de Ferrières, dans une lettre qu'il écrivit au pape en 855, le conjure de lui prêter une copie de l'*Orateur* de Cicéron et des *Institutions* de Quintilien : « Car, dit-il, quoique nous en ayons quelques fragmens, cependant on n'en trouverait pas un seul exemplaire complet dans toute la France. » (Murat., *Antiq.*, vol. III, p. 835.)

Le prix des livres devint si excessif, que les personnes d'une fortune médiocre ne se trouvaient pas assez riches pour les acheter. La comtesse d'Anjou, pour un exemplaire des homélies d'Haimon, évêque d'Halberstadt, donna deux cents moutons, cinq quartiers de froment et

la même quantité de seigle et de millet. (*Hist. littér. de France*, par des relig. bénédict., tom. VII, p. 3.) Enfin, même dans le quatorzième siècle, lorsque Louis XI, en 1471, emprunta de la Faculté de médecine de Paris les ouvrages de Rases, médecin arabe, non seulement il dépensa, comme un gage, une quantité considérable de vaisselle, mais encore il fut obligé de nommer un seigneur pour lui servir de caution dans l'acte par lequel il s'engageait à rendre ce livre à la Faculté. (Gabr. Naudé, *Addit. à l'Hist. de Louis XI*, par Commynes, édit. de Dufresnoi, tom. IV, p. 281.) On trouvera plusieurs circonstances curieuses sur ce prix excessif qu'on mettait aux livres dans le moyen âge, dans la collection de cet habile compilateur auquel je renvoie ceux de mes lecteurs qui regarderaient cette petite branche de l'histoire littéraire comme un objet digne de leur curiosité. Quand quelqu'un faisait présent d'un livre à une église ou à un monastère, les seuls endroits où il y eût des bibliothèques pendant ces siècles de barbarie, on attachait à ce présent une si grande valeur, que le donateur venait l'offrir lui-même à l'autel *pro remedio animæ suæ*, afin d'obtenir le pardon de ses péchés. (Murat., vol. III, p. 836. *Hist. littér. de France*, tom. VI, p. 6. *Nov. traité de Diplom.*, par deux bénéd., in-4°, tom. I, p. 481.)

Dans le onzième siècle, on inventa l'art de faire le papier dont tout le monde se sert aujourd'hui, et cette nouvelle invention, en augmentant le nombre des manuscrits, facilita singulièrement l'étude des sciences. (Murat., *Ibid.* 871.) L'invention de l'art de faire le papier et celle de l'imprimerie sont deux événemens importants dans l'histoire littéraire. On doit remarquer que le premier précéda la renaissance des lettres et les premiers pas de la philosophie, vers la fin du onzième siècle, et que l'autre amena le grand jour qui se répandit sur toute l'Europe à l'époque de la réformation.

NOTE 11, SECT. 1, p. 8.

Toutes les pratiques et maximes religieuses des siècles d'ignorance sont une preuve de ce que j'avance. J'en vais produire un témoignage remarquable, tiré d'un auteur canonisé par l'église de Rome. C'est saint Éloi, évêque de Noyon, qui vivait au septième siècle. « Celui-là est un bon chrétien, dit-il, qui fréquente souvent les églises; qui présente le sacrifice offert à Dieu sur l'autel; qui ne goûte point des fruits de sa propre industrie, avant que d'en avoir consacré une partie à Dieu; qui, à l'approche des saintes fêtes, vit chastement, même avec sa femme, pendant plusieurs jours, afin de pouvoir s'approcher avec une conscience pure de l'autel de Dieu; et qui enfin peut répéter le *Credo* et la prière du Seigneur. Rachetez donc vos âmes de la destruction, tandis que vous en avez les moyens en votre pouvoir; offrez des dons et des dîmes au clergé; venez plus souvent visiter les églises; implorez humblement la protection des saints; car si vous observez ces choses, vous pourrez paraître en assurance au tribunal du Juge éternel, le jour qu'il vous appellera à lui, et vous direz : Donne-nous, ô Seigneur, car nous t'avons donné. » (Dacher., *Spicileg. veter. Script.*, vol. II, p. 94.)

Le savant et judicieux traducteur de l'histoire ecclésiastique du docteur Mosheim, qui dans une des notes

« Il l'a enrichie m'a fourni ce passage, y ajoute une réflexion fort juste : « Nous voyons ici, dit-il, une description fort détaillée d'un bon chrétien, dans laquelle on ne fait aucune mention ni de l'amour de Dieu, ni de la résignation à sa volonté, ni de la soumission à ses lois, ni de la justice, de la bienveillance et de la charité envers les hommes. » (Mosheim, *Hist. ecclési.*, vol. I, p. 324.)

NOTE 12, SECT. I, p. 8.

C'est un malheur pour l'Église de Rome que sa doctrine sur l'infailibilité rende immuables et perpétuelles les cérémonies et les institutions religieuses qui ont été une fois généralement reçues. Elle est obligée, dans des siècles plus éclairés, de continuer d'observer des usages qui n'ont pu s'introduire que dans des siècles de ténèbres et de crédulité. Plusieurs de ces cérémonies religieuses ont été empruntées, avec quelques légers changements, des cérémonies du paganisme. Il y en avait quelques-unes de si ridicules, que si chaque siècle ne produisait pas des exemples de cette influence enivante de la superstition, on n'oserait jamais croire qu'on eût pu les adopter ni les tolérer. On célébrait dans plusieurs églises de France, en mémoire de la fuite de la vierge Marie en Égypte, une fête qu'on appelait la *fête de l'âne*. Une jeune fille richement parée, tenant un enfant dans ses bras, était montée sur un âne superbement paré, qu'on conduisait en procession à l'autel. On célébrait la grand'messe avec pompe; l'animal était dressé à s'agenouiller dans les momens convenables. On chantait en son honneur une hymne aussi impie que puérile; et lorsque la cérémonie était finie, le prêtre, à la place des paroles ordinaires par lesquelles on renvoie le peuple, se mettait à braire trois fois; et les assistans, au lieu de répondre comme de coutume, *Deo gratias*, devaient braire aussi trois fois de la même manière. (Du Gange, *voce Festum*, vol. III, p. 424.)

Cette cérémonie extravagante n'était pas, ainsi que la *fête des fous*, et quelques autres spectacles des mêmes siècles, une simple farce qu'on jouait dans l'église et à laquelle on avait coutume de joindre quelques rites religieux; c'était un acte de dévotion représenté par les ministres mêmes de la religion, et autorisé par l'Église. Cependant, comme l'Église catholique n'adopta pas universellement cette institution, l'extrême absurdité en fit enfin abolir l'usage.

NOTE 13, SECT. I, p. 10.

Comme l'histoire du monde n'offre point d'événement plus singulier que les croisades, tout ce qui peut servir à expliquer ou à faire mieux connaître cette étonnante frénésie de l'esprit humain ne peut qu'être très intéressant. J'ai avancé dans le texte que différentes circonstances avaient insensiblement préparé les esprits aux efforts extraordinaires qu'ils firent, échauffés par les exhortations de Pierre l'Érmitte. Un détail plus circonstancié de cette partie curieuse mais obscure de l'histoire, paraîtra peut-être important à quelques-uns de mes lecteurs.

Les témoignages des auteurs que j'ai cités ne permettent pas de douter que sur la fin du dixième siècle, et au commencement du onzième, les hommes ne s'attendissent à voir arriver bientôt la fin du monde, et que cette opi-

nion n'eût répandu une alarme générale. Cette croyance était si universelle et si forte, qu'elle influa jusques sur les actes civils. Plusieurs chartes écrites vers la fin du dixième siècle commencent ainsi : *Appropinquante mundi terminus*, etc. Puisque la fin du monde approche, et que différentes calamités et jugemens de Dieu annoncent manifestement cette catastrophe comme très prochaine, etc. » (*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette, t. II, *preuv.*, p. 83, 89, 90, 117, 153, etc.) Par un effet de cette frayeur, un grand nombre de pèlerins se rendirent à Jérusalem, dans le dessein d'y mourir ou d'y attendre la venue du Seigneur. Rois, comtes, marquis, évêques, et même un grand nombre de femmes, sans compter les personnes d'un rang inférieur, tons couraient en foule à la Terre-Sainte. (Glaber. *Rodolph.*, *Hist. ap.*, Bouquet, *Recueil*, tom. X, p. 50, 52.) Un autre historien fait mention d'une nombreuse cavalcade de pèlerins qui accompagnèrent le comte d'Angoulême à Jérusalem en 1026. (*Chroniq. Ademari*, *ibid.*, p. 102.) Ces pèlerins remplirent l'Europe de récits lamentables du malheur des chrétiens dans la Terre-Sainte. (Willerm., *Tyriens.*, *Hist. ap. gesta Dei per Franc.*, vol. II, p. 636. Guibert, *abb. Hist.*, *ibid.*, vol. I, p. 476.) D'ailleurs il était ordinaire de voir plusieurs des chrétiens qui habitaient à Jérusalem et dans les autres villes de l'Orient, voyager en mendiant par toute l'Europe, et exagérer dans leurs relations la misère de ceux qui professaient la foi chrétienne sous la domination des infidèles, afin d'extorquer des charités et d'exciter les personnes zélées à tenter quelque entreprise pour délivrer les chrétiens de l'oppression. (Baldric, *archiep.*, *Hist. ap. Gesta Dei per Franc.*, vol. I, p. 86.)

L'an 986, Gerbert, archevêque de Ravenne, qui fut depuis pape sous le nom de Sylvestre II, adressa une lettre à tous les chrétiens au nom de l'église de Jérusalem. C'est une pièce éloquentte, pathétique, et qui renferme une exhortation expresse à prendre les armes contre les oppresseurs, afin de délivrer de leur joug la ville sainte. (Gerbert, *Epist. ap.*, Bouquet, *Recueil*, tom. X, p. 426.) Cette vive exhortation échauffa le zèle de quelques sujets de la république de Pise, qui équipèrent une flotte et entrèrent sur le territoire des Mahométans en Syrie. (Murat., *Script. rer. Ital.*, vol. III, p. 460.) Cette expédition mit l'alarme en Orient, et en 1010 il se répandit une opinion que toutes les forces de la chrétienté devaient s'unir pour chasser les infidèles de la Palestine. (*Chroniq. adem. ap.*, Bouquet, *Recueil*, tome X, p. 152.) Il est démontré par toutes ces particularités que les idées qui portèrent les croisés à soutenir leur bizarre entreprise, se formèrent successivement et par degrés; de sorte qu'on doit être moins étonné de voir dans la suite l'empressement universel de tous les peuples pour se réunir sous l'étendard de la croix, lorsqu'il fut arboré par Urbain II.

Si les différentes circonstances que j'ai rapportées dans cette note et dans le texte, sont suffisantes pour expliquer l'ardeur avec laquelle on vit une multitude innombrable s'engager dans une entreprise si périlleuse, les immunités et les grands privilèges accordés à ceux qui prenaient la croix, serviront à expliquer la longue durée de ce fanatisme en Europe. 1° Ils étaient à l'abri de toute poursuite pour dette, pendant le temps qu'ils restaient enrôlés dans la guerre sainte. (Du Gange, *voce Crucis privilegium*.)

vol. II.) 2° Ils étaient exempts de payer l'intérêt de l'argent qu'ils avaient emprunté. (*Ibid.*) 3° Ils étaient dispensés, ou pour toujours, ou du moins pour un certain temps, de payer aucune taxe. (*Ibid. Ordon. des Rois de France*, tom. I, p. 34.) 4° Ils pouvaient aliéner leurs terres sans le consentement du seigneur supérieur de qui ils relevaient. (*Ibid.*) 5° Leur personne et leurs effets étaient sous la protection de saint Pierre, et l'église lançait ses anathèmes contre tous ceux qui voudraient les molester ou leur chercher querelle, pendant tout le temps qu'ils seraient occupés à la guerre sainte. (Du Cange, *Ibid.* Guibert, *Abb. ap. Bongars*, vol. I, p. 480, 482.) 6° Ils jouissaient de tous les privilèges des ecclésiastiques; ils n'étaient point obligés de comparaitre dans les tribunaux civils, et n'étaient soumis qu'à la juridiction spirituelle. (Du Cange, *Ibid. Ordonn. des Rois de France*, tom. I, p. 34, 174.) 7° Ils obtenaient des indulgences plénières, ou une entière rémission de tous leurs péchés, et les portes du ciel leur étaient ouvertes sans qu'on pût exiger d'eux d'autre preuve de leur pénitence que leur enrôlement dans cette expédition, qui satisfaisait en même temps leur passion favorite, l'amour de la guerre. (Guibert, *Abb.*, p. 480.)

Quand nous voyons les puissances civile et ecclésiastique s'efforcer à l'envi de trouver des expédiens pour encourager et fortifier l'esprit de superstition, devons-nous être surpris qu'il ait eu une influence assez générale pour rendre infâmes et faire regarder comme des lâches ceux qui refusaient de s'engager dans la guerre sainte? (Willerm., *Tyr. ap. Bongars*, vol. II, p. 641.) Les histoires des croisades, écrites par des auteurs modernes, toujours prêts à substituer les idées et les maximes de leur siècle à celles qui guidaient les personnes dont ils essaient de faire connaître les actions, ne peuvent donner qu'une notion fort imparfaite de l'esprit qui dominait alors en Europe. Les historiens originaux, entraînés eux-mêmes par les passions qui animaient leurs contemporains, nous offrent une peinture plus frappante du temps et des mœurs dont ils font la description. Leur ravissement et leur enthousiasme en racontant les effets que produisit le discours du pape au concile de Clermont; leur ton de satisfaction en faisant le dénombrement de ceux qui se dévouèrent à cette sainte expédition; la confiance avec laquelle ils se reposent sur la protection du ciel; l'extase de joie dont ils paraissent saisis en décrivant la prise de possession de la sainte cité, tout cela nous met à portée de concevoir en partie l'extravagance de ce zèle qui agita avec tant de violence les esprits du peuple, et peut faire naître dans l'âme d'un philosophe autant de réflexions singulières qu'aucun autre incident connu de l'histoire. Il est inutile de chercher dans les différens historiens les passages qui peuvent confirmer cette observation; mais de crainte qu'on n'accuse ces auteurs d'orner leur narration par une description exagérée, j'en rapporterai à l'autorité d'un des chefs mêmes. Il existe une lettre d'Étienne, comte de Chartres et de Blois, à sa femme Adèle, où il lui rend compte des progrès que faisaient les croisés. Il les représente comme l'armée choisie de Jésus-Christ, comme les serviteurs et les soldats de Dieu, comme des hommes qui marchaient sous la protection immédiate du Tout-Puissant, dont la main les conduisait à la victoire et à la conquête. Il parle des Turcs comme d'un peuple maudit, sacrilège, dévoué par le ciel à la

destruction; et quand il fait mention des soldats de l'armée chrétienne, qui étaient morts ou qui avaient été tués il assure que leurs âmes ont été immédiatement admises aux joies du paradis. (Dacher, *Spicileg.*, vol. IV, p. 257.)

Il dut en coûter des sommes immenses pour faire passer ainsi des armées nombreuses d'Europe en Asie, et l'on dut trouver de prodigieuses difficultés à lever les sommes nécessaires pour les frais de ces expéditions, dans ces temps où les revenus publics, chez toutes les nations de l'Europe, étaient extrêmement bornés. On a conservé quelques particularités sur les expédiens auxquels Humbert II, dauphin de Vienne, eut recours pour se procurer l'argent nécessaire à son armement pour la croisade, en 1346. Je rapporterai ces particularités, parce qu'elles servent à faire connaître la grande influence que les croisés eurent sur l'état de la propriété et sur le progrès du gouvernement civil. 1° Ce prince mit en vente une partie de ses domaines; et comme l'argent en devait être destiné à un service sacré, il obtint le consentement du roi de France de qui il relevait, et qui permit l'aliénation de ces biens. (*Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 332, 335.) 2° Il fit publier une ordonnance par laquelle il promettait de nouveaux privilèges à la noblesse, et de nouvelles immunités aux villes et aux bourgs de ses domaines, en considération de certaines sommes qu'on lui paierait sur-le-champ pour son expédition. (*Ibid.*, p. 512.) C'est de cette manière que plusieurs des chartes de communauté, dont je parlerai dans une autre note, furent obtenues. 3° Il exigea, pour être défrayé des dépenses de cette expédition, une contribution de tous ceux de ses sujets, ecclésiastiques ou laïques, qui ne l'accompagnaient pas en personne dans l'Orient. (*Ibid.*, tom. I, p. 335.) 4° Il destina une grande partie des revenus ordinaires à l'entretien des troupes qui seraient employées à ce service. (*Ibid.*, tom. II, p. 518.) 5° Enfin, il tira des sommes considérables, non-seulement des Juifs établis dans ses états, mais encore des Lombards et des autres banquiers qui y avaient fixé leur résidence. (*Ibid.*, tom. I, p. 338, tom. II, p. 528.) Malgré ces ressources différentes, le dauphin s'engagea dans de si grandes dépenses pour cette expédition, qu'il fut obligé, à son retour de faire à ses sujets de nouvelles demandes, et de fouler les Juifs par de nouvelles exactions. (*Ibid.*, tom. I, p. 344, 347.)

Lorsque le comte de Foix partit pour la première croisade, il ne put trouver l'argent nécessaire pour subvenir aux frais de cette expédition qu'en aliénant une partie de ses domaines. (*Hist. du Langued.*, etc., tom. II, p. 287.) Baudouin, comte de Hainaut, hypothéqua ou vendit une partie de ses terres à l'évêque de Liège, en 1096. (Dumont, *Corp. Diplom.*, tom. I, p. 59.) Long-temps après, c'est-à-dire en 1239, Baudouin, comte de Namur, voulant prendre la croix, vendit à un monastère une partie de ses états. (Miræi, *Oper.*, tom. I, p. 313.)

NOTE 14, Secr. 1, p. 12.

La manière dont on cherche ordinairement à se former une idée des mœurs des deux nations différentes, c'est d'examiner les faits que les historiens en rapportent. On trouve dans l'histoire byzantine différens passages où l'on décrit l'éclat et la magnificence de l'empire grec. Le P. de Montfaucon a tiré des écrits de saint Chrysostôme un récit fort circonstancié de l'élegance et du

on des soldats de l'ar-
qui avaient été tués
médiatement admises
leg., vol. IV, p. 257.)
mensés pour faire pas-
Europe en Asie, et l'on
étés à lever les sommes
expéditions, dans ces
toutes les nations de
ade influence que les
ropriété et sur les pro-
nce mit en vente
me l'argent en devait
bnt le consentement
et qui permit l'alié-
uphiné, t. I, p. 332,
ce par laquelle il pro-
noblesse, et de nou-
bourgs de ses domaines,
nes qu'on lui paierait
(Ibid., p. 512.) C'est
chartes de commu-
té note, furent obte-
né des dépenses de
de tous ceux de ses
qui ne l'accompagne-
ment. (Ibid., tom. I,
rie des es revenus or-
ni seraient employés
) 5° Enfin, il tira des
nt des Juifs établis
mbards et des autres
ence. (Ibid., tom. I,
ressources différentes,
andes dépenses pour
son retour de faire à
et de fouler les Juifs
tom. I, p. 344, 347.)
our la première croi-
essaire pour subvenir
aliénant une partie de
etc., tom. II, p. 287.)
théqua ou vendit une
gège, en 1096. (Du-
) Long-temps après,
nte de Namur, vou-
nonastère une partie
p. 313.)

p. 12.

inairement à se for-
nations différentes,
historiens en rappor-
ntine différents pas-
nificence de l'empire
écrits de saint Chry-
de l'élégance et du

luxe des Grecs de son siècle. Ce Père de l'église décrit, dans ses sermons, les mœurs et les usages de ses contemporains, avec des détails qui paraissent étranges dans les discours destinés pour la chaire. Le P. de Montfaucon a recueilli ces descriptions, et les a rangées sous différents titres. La cour des premiers empereurs grecs paraît avoir eu beaucoup de rapport avec celle des monarques de l'Orient, soit pour la magnificence, soit pour la corruption des mœurs; et les empereurs du onzième siècle, quoique inférieurs en puissance, ne leur cédaient en rien pour le faste et la richesse. (Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XX, in-8°, p. 197.) Mais nous pouvons nous décider sur la comparaison des mœurs de l'empire d'Orient avec celles des nations occidentales de l'Europe, en prenant une autre méthode qui, si elle n'est pas plus sûre, est du moins plus sensible. Comme Constantinople était le lieu du rendez-vous de toutes les armées des croisés, il s'y fit, pour ainsi dire, une entrevue des peuples de l'Orient avec ceux de l'Occident. Il existe encore plusieurs auteurs contemporains grecs et latins, qui furent témoins de ce concours singulier de peuples, auparavant inconnus en grande partie les uns des autres. Ces auteurs racontent avec beaucoup de candeur et de simplicité l'impression que ce nouveau spectacle fit sur leurs esprits; et l'on peut regarder leurs descriptions comme la peinture la plus fidèle et la plus vive du caractère et des mœurs de chacune des nations dont ils parlent.

Quand les Grecs parlent des Francs, ils les représentent comme des hommes barbares, féroces, ignorans, impétueux et sauvages. Ils prennent le ton de supériorité qui appartient à un peuple plus poli, versé dans les arts du gouvernement et du goût, inconnus à ces peuples du nord.

C'est ainsi qu'Anne Comnène décrit les mœurs des Latins. (Alexias, p. 224, 231, 237, ap. Byzant. script., vol. XI.) Elle n'en parle jamais qu'avec mépris, et comme d'un peuple grossier dont le nom seul suffirait pour souiller la beauté et l'élégance de l'histoire. (Ibid., p. 229.) Nicéas Choniata s'empare contre ce peuple avec encore plus de violence, et décrit leurs déprédations et leur férocité dans des termes peu différens de ceux qu'avaient employés les historiens précédens pour décrire les incursions des Goths et des Vandales. (Nicet. Chon. ap. Byzant. script., vol. III, p. 302, etc.)

D'un autre côté, les historiens latins sont frappés d'étonnement à la vue de la magnificence, des richesses et de l'élégance dont l'empire d'Orient leur offrait le spectacle. « O que Constantinople est une belle cité ! » s'écrie Foulque de Chartres, en la voyant pour la première fois. « Combien de couvens elle renferme, et combien de palais bâtis avec un art admirable ! Combien de manufactures merveilleuses à y observer ! On ne croirait jamais combien elle abonde en toutes sortes de bonnes choses, en or, en argent, en étoffes de différentes espèces; à chaque heure il arrive dans son port des vaisseaux chargés de toutes les choses nécessaires à l'usage de l'homme. » (Fulcher. ap. Bongars., vol. I, p. 386.) Guillaume, archevêque de Tyr, l'historien le plus éclairé de tous ceux qui ont écrit sur les croisades, prend souvent occasion de peindre l'élégance et la splendeur de la cour de Constantinople; et il ajoute que ce que les occidentaux y voyaient, était au-dessus de toutes les idées qu'ils auraient pu s'en former : *Nostrarum enim*

rerum modum et dignitatem excedunt. (Willerm., Tyr. ap. Bongars., vol. II, p. 657, 664.) Gonthier, moine français, qui a écrit une histoire de la conquête de Constantinople par les croisés, dans le treizième siècle, parle de la magnificence de cette ville avec la même admiration : *Structuram autem edificiorum in corpore civitatis, in ecclesiis videlicet, et turribus, et in domibus magnatorum, vix ullus vel describere potest vel credere describenti, nisi qui ea oculatâ fide cognoverit.* (Hist. Const. ap. Canisii lect. antiq. f. Ant. verp. 1725, vol. IV, p. 14.) Geoffroi de Willehardouin, gentilhomme d'un rang distingué, et accoutumé à toute la magnificence que l'on connaissait en occident, peint avec les mêmes couleurs l'étonnement et l'admiration dont furent frappés ceux de ses soldats qui voyaient pour la première fois Constantinople : ils avaient peine à croire, dit-il, qu'il y eût une ville si belle et si riche dans le monde entier. Quand ils virent ses grandes murailles, ses hautes tours, ses riches palais, ses superbes églises, tout cela leur parut si grand, qu'ils n'auraient jamais pu se former une idée de cette ville immense s'ils ne l'eussent vue de leurs propres yeux. » (Hist. de la Conq. de Const., p. 49.)

D'après des expressions si naïves des sentimens qu'éprouvaient les Latins, il est évident que les Grecs durent les regarder comme une race de Barbares grossiers et peu civilisés; et que les Latins, quelque mépris d'ailleurs qu'ils pussent avoir pour les inclinations peu guerrières des Grecs, ne pouvaient se dissimuler que ces peuples leur étaient de beaucoup supérieurs dans les arts de goût et d'agrément.

On ne peut douter que le gouvernement et les mœurs n'eussent acquis plus de perfection en Italie que dans les autres contrées de l'Europe; cela est non-seulement démontré par les faits rapportés dans l'histoire, il paraît même que les chefs les plus éclairés de l'armée des croisés furent frappés de cette différence. Jacques de Vitri, auteur français, qui a écrit une histoire de la guerre sainte, fait un éloge très recherché du caractère et des mœurs des Italiens. Il les regarde comme un peuple plus poli, et les loue surtout de leur amour pour la liberté, et de leur habileté dans le gouvernement : *In consiliis circumspici, in re sua publicè procurandâ diligentes et studiosi; sibi in posterum providentes; aliis subijci renuentes, antè omnia libertatem sibi defendentes; sub uno quem eligunt capitaneo, communitatis suæ jura et instituta dictantes, et similiter observantes.* (Hist. Hierosol. ap. Gesta Dei per Franc. vol. II, p. 1085.)

NOTE 15, Secr. 1, p. 14.

Il est à propos de remarquer les différens moyens qu'employèrent les villes d'Italie pour étendre leur domination et leur puissance. Dès qu'elles eurent assuré leur liberté, et qu'elles commencèrent à sentir leur propre importance, elles s'occupèrent à se mettre en possession du territoire qui environnait leurs murs. Sous les Romains, lorsque les villes jouissaient de la juridiction et des privilèges municipaux, les terres adjacentes appartenait à chaque cité, et formaient la propriété de la communauté. Mais l'esprit de la politique féodale ne tendait pas à favoriser les villes et à respecter leurs im-

munités et leurs possessions ; ces terres avaient été dans la suite saisies et partagées entre les conquérans. Les barons, à qui on les avait accordées, firent construire leurs châteaux presque aux portes des villes, dans lesquelles ils exercèrent leur juridiction. Plusieurs villes d'Italie, sous prétexte de recouvrer leur ancienne propriété, attaquèrent ces voisins importuns, les classèrent de leurs possessions, dont elles firent des biens communaux, et par-là augmentèrent considérablement leur puissance. On trouve dans le onzième et au commencement du douzième siècle, plusieurs exemples de cette usurpation des villes. (Murat., *Antiq. Ital.*, v. IV, p. 159, etc.) Leur ambition prenant de nouvelles forces avec leur puissance, les villes attaquèrent ensuite des barons établis à une plus grande distance, et les obligèrent à donner parole qu'ils deviendraient membres de leur communauté ; qu'ils prêteraient serment de fidélité à leurs magistrats ; qu'ils assujettiraient leurs terres à toutes les taxes et impositions établies par la communauté ; qu'ils la défendraient contre tous ses ennemis ; et qu'ils résideraient chaque année dans la ville pendant un certain temps déterminé. (Murat., *Ibid.*, p. 163.)

Cet assujettissement des nobles au gouvernement municipal des cités devint presque universel, et ne pouvait manquer d'être souvent très incommode à des hommes accoutumés à se regarder comme indépendans. Othon de Freisingen représente ainsi l'état de l'Italie sous Frédéric I^{er} : « Les villes ont tant d'amour pour la liberté, et sont si jalouses de se dérober à l'insolence du pouvoir, qu'elles ont secoué toute autre autorité que celle des magistrats par qui elles sont gouvernées ; de sorte que toute l'Italie est actuellement remplie de villes libres qui ont chacune obligé leur évêque à résider dans l'enceinte de leurs murs ; à peine y a-t-il un noble, quelque étendu que puisse être son pouvoir, qui ne soit pas soumis aux lois et au gouvernement d'une cité. » (*De gest. Fridr. I. imp.*, liv. II, chap. XIII, p. 453.) Dans un autre endroit, il dit que le marquis de Monterrat était le seul baron de l'Italie qui eût su conserver son indépendance, et qui ne se fût pas laissé assujettir aux lois de quelque cité. (*Voyez aussi Murat., Antichità Estensi*, vol. I, p. 411, 412.)

Quelques nobles embrassèrent par choix cet état de dépendance : en considérant le haut degré de sûreté, de crédit et de considération que les richesses et la domination naissante de ces grandes communautés procuraient à tous les membres dont elles étaient composées, ils eurent envie de participer à ces avantages, et résolurent de se mettre sous la protection de ces corps puissans. C'est pour cet objet qu'ils se firent volontairement citoyens des villes les plus voisines de leurs possessions, qu'ils renoncèrent à leurs anciens châteaux, et fixèrent leur résidence dans les villes, du moins pendant une partie de l'année. Il existe plusieurs actes par lesquels certaines maisons des plus illustres de l'Italie forment une association comme citoyens de différentes villes. (Murat., *Ibid.*, p. 165, etc.) On a encore la charte par laquelle on reçoit Atto de Macerata comme citoyen d'Osimo, dans la Marche d'Ancone. Il y stipule qu'il se reconnaitra bourgeois de cette communauté ; qu'il fera tout ce qui dépendra de lui pour en accroître la gloire et la prospérité ; qu'il obéira à ses magistrats ; qu'il ne se liguera avec aucun de ses ennemis ; et qu'il résidera dans la ville

pendant deux mois de l'année, et même plus longtemps s'il en est requis par les magistrats. D'un autre côté, la communauté le prend sous sa protection, ainsi que sa famille et ses amis, et s'engage à les défendre contre tous leurs ennemis. (*Francis. Ant. Zacharias, anecd. med. ævi. Aug. Taur.*, 1755, f. p. 66.)

On attachait à ce privilège tant d'importance, que non-seulement les laïques, mais même les ecclésiastiques les plus distingués consentirent à se faire recevoir membres des grandes communautés, dans l'espérance de jouir de la sûreté et de la dignité attachées à cette association. (Murat., *Ibid.*, p. 179.) Avant l'institution des communautés, les nobles ne résidaient que dans leurs châteaux. C'était là qu'ils tenaient leur petite cour, tandis que les villes étaient désertes, et ne comptaient presque pour habitans que des esclaves et d'autres personnes d'une basse condition. Mais par un effet de l'usage dont nous avons parlé, les villes devinrent non-seulement plus peuplées, elles furent encore remplies d'habitans d'un rang distingué ; et l'on vit alors s'introduire une coutume qui règne encore en Italie, où les grandes familles résident plus constamment dans les grandes villes, qu'elles ne le font dans les autres pays de l'Europe. L'acquisition de semblables habitans donnant aux villes plus d'éclat et de considération, elles devinrent plus jalouses de maintenir leur liberté et leur indépendance. Les empereurs, comme souverains, avaient anciennement dans presque toutes les grandes villes d'Italie, des palais, où ils habitaient lorsqu'ils venaient visiter cette contrée. Les troupes dont ils étaient accompagnés étaient réparties dans les maisons des bourgeois, qui regardaient cette charge comme humiliante et dangereuse pour eux ; car ils ne pouvaient s'empêcher de croire qu'ils recevaient dans leurs murs des maîtres et des ennemis. Ils travaillèrent donc à s'affranchir de cette dépendance. Quelques cités obtinrent des empereurs qu'ils s'engageassent à ne plus entrer dans leur enceinte, et même à établir leur demeure hors des murailles. (*Chart. Henric. V.* Murat., *Ibid.*, p. 24.) Il fut permis à d'autres villes, du consentement de l'empereur, de démolir le palais construit dans leur enceinte, à condition d'en rebâtir un autre dans les faubourgs, pour y recevoir l'empereur. (*Chart. Henric. IV.* Murat., *Ibid.*, p. 25.)

Ces différentes usurpations de la part des villes d'Italie alarmèrent les empereurs et leur firent prendre la résolution de rétablir la juridiction impériale, et de remettre les choses dans l'ancien état. Frédéric Barberousse s'engagea dans cette entreprise avec beaucoup d'ardeur. Les villes libres d'Italie firent entre elles une ligue générale, et se tinrent sur la défensive. Enfin, après de longs débats où les deux partis eurent successivement l'avantage, on conclut solennellement à Constance, l'an 1183, un traité de paix, par lequel tous les privilèges et toutes les immunités accordés aux principales villes d'Italie par les empereurs précédens, furent confirmés et ratifiés. (Murat., *Dissert.*, p. 48.) On regarda ensuite ce traité de Constance comme un article si important de la jurisprudence du moyen âge, qu'on avait coutume de le joindre aux livres des fiefs, à la fin du corps du droit civil. Ce traité garantissait aux villes confédérées leurs privilèges les plus importants ; et quoiqu'il assurât à l'empire un degré considérable d'autorité et de juridiction, les communautés cependant persévérèrent avec

et même plus long-magistrats. D'un autre sa protection, ainsi engagé à les défendre. *Ant. Zacharias*, 755, f. p. 68.)

l'importance, que même les ecclésiastiques se faire recevoir membres l'espérance de jouir à cette association. l'institution des communautés dans leurs châteaux. le cour, tandis que les valent presque pour basses personnes d'une basse sage dont nous avons lement plus peuplées, tans d'un rang distincte coutume qui règne les résident plus conspuelles ne le font dans l'istion de semblables éclat et de considération de maintenir leur l'opereurs, comme soumes presque toutes les où ils habitaient lors. Les troupes dont ils tés dans les maisons se charge comme hincar ils ne pouvaient dans leurs murs paillèrent donc à s'af-fiches cités obtinrent à ne plus entrer dans ur demeure hors des *at. Ibid.*, p. 24.) Il fut ement de l'empereur, leur enceinte, à con-fanbourgs, pour y *ic. IV. Murat, Ibid.*

part des villes d'Ita-ur firent prendre la ne impériale, et de at. Frédéric Barbe-prise avec beaucoup irent entre elles une la défensive. Enfin, partis eurent succes-nellement à Cons-, par lequel tous les accordés aux princies précédents, forent *at.*, p. 48.) On regarda un article si im-ent âge, qu'on avait iefs, à la fin du corps aux villes confédérées et qu'on qu'il assurât l'autorité et de juripersévèrent avec

tant de vigueur dans les efforts qu'elles firent pour étendre leurs privilèges, et les conjonctures leur furent si favorables, que la plupart des grandes villes d'Italie avaient, avant la fin du treizième siècle, secoué toute espèce de soumission à l'empire, et s'étaient érigées en républiques souveraines et indépendantes. On n'exigera pas de moi que je trace ici les différentes mesures qu'elles prirent pour s'élever à ce haut degré de puissance, si fatal à l'empire et si avantageux à la cause de la liberté en Italie. Muratori, avec son exactitude ordinaire, a rassemblé plusieurs pièces originales qui éclaircissent cette partie curieuse et peu connue de l'histoire. (*Murat, Antiq. Ital. Dissertat.*, p. 50. Voyez aussi J.-B. de Ville-neuve, *Hist. laudis Pompeii, sive lodi, in Grævii Thes. Antiq. Ital.*, vol. III, p. 888.)

NOTE 16, SECT. 1, p. 14.

Long-temps avant l'institution des communautés en France, les seigneurs accordèrent des chartes de franchise ou d'immunité à quelques villes et villages de leur dépendance. Mais ces chartes étaient fort différentes de celles qui devinrent communes dans les villes en communautés; elles n'élevaient point ces villes en communautés; elles n'y établissaient aucun gouvernement municipal, et ne leur accordaient point le droit d'avoir des armes. Elles ne contenaient autre chose qu'un affranchissement de servitude, ou un acte de *manumission* pour les habitants, une exemption de certains services onéreux et avilissans, et l'établissement d'une taxe ou d'une rente fixe qu'ils devaient payer à leur seigneur, à la place des impositions qu'il pouvait auparavant mettre sur eux à discrétion. Il existe encore deux chartes de ce genre pour deux villages du comté de Roussillon, l'une de l'année 974, et l'autre de l'an 1025. (*Pierre de Marca, sive limes Hispanicus, app.* p. 909, 1038.) Il est probable que ces sortes de concessions n'étaient pas inconnues dans d'autres parties de l'Europe, et qu'elles peuvent être regardées comme un degré intermédiaire par lequel on arriva à celle des privilèges plus étendus, conférés par Louis-le-Gros aux villes de ses domaines.

Les communautés de France n'aspirent jamais au même degré d'indépendance dont jouissaient celles d'Italie. On vit les premières acquérir des immunités et de nouveaux privilèges; mais le droit de souveraineté restait entièrement dans les mains du roi ou dans celles du baron, sur le territoire duquel ces différentes villes étaient situées, et dont elles recevaient la charte d'affranchissement. On trouve un grand nombre de ces chartes, accordées par les rois de France ou par leurs grands vassaux, dans le *Spicilegium* de d'Achéry, et dans la collection des *Ordonnances des rois de France*. Elles offrent un tableau très frappant de l'état déplorable où se trouvaient les villes lorsque, antérieurement à l'institution des communautés, elles étaient soumises aux juges nommés par les seigneurs de qui elles relevaient, et dont la volonté arbitraire faisait presque l'unique loi qu'on y reconnût. On peut, dans ces chartes, considérer chaque concession comme un octroi de quelque nouveau privilège dont le peuple ne jouissait pas auparavant, et chaque règlement comme un moyen de remédier à quelques abus dont on souffrait. Les chartes de communautés contiennent également les premiers moyens que l'on employa pour in-

roduire un gouvernement régulier et des lois équitables. C'est par ces deux côtés que ces chartes méritent une attention particulière; ainsi, au lieu de renvoyer le lecteur aux volumineux ouvrages où elles sont éparses, je lui donnerai une idée de quelques-uns des articles les plus importants contenus dans ces chartes, et rangés sous deux chapitres généraux : 1° ceux qui regardent la sûreté personnelle; 2° ceux qui concernent la sûreté de la propriété.

1° Dans cet état de trouble et de désordre que la corruption du gouvernement féodal introduisit en Europe, la sûreté personnelle dut être l'objet essentiel de chaque individu; et comme les grands barons militaires pouvaient seuls assurer à leurs vassaux une protection suffisante, ce fut une des principales sources de leur puissance et de leur autorité. Mais l'établissement des communautés offrit ensuite aux individus un moyen de sûreté indépendant des nobles. Car 1° l'article fondamental de chaque charte portait que tous les membres de la communauté s'obligeaient par serment à se secourir, se défendre, se soutenir et se venger les uns les autres, contre tout agresseur ou ennemi. (*D'Achéry, I. Spicileg. X.*, p. 642. XI, 341, etc.) 2° Tous ceux qui résidaient dans une ville déclarée libre, étaient obligés, sous peine d'une forte amende, de s'unir à la communauté, et de s'engager à la défense mutuelle de tous ses membres. (*Ibid.*, XI, p. 344.) 3° Les communautés avaient droit de porter les armes, de faire la guerre à leurs ennemis particuliers, et d'employer la force militaire pour faire exécuter toute sentence prononcée par leurs magistrats. (*Ibid.*, X, p. 643, XI, p. 343.) 4° On abolit l'usage de racheter par une compensation en argent, un meurtre, et tout acte de violence incompatible avec l'ordre de la société et la sûreté des individus; quiconque était convaincu de crimes de cette nature était puni de mort, ou subissait une autre peine rigoureuse, proportionnée au délit. (*Ibid.*, XI, p. 362. Miræz, *Oper. Diplom.*, vol. I, p. 292.) 5° Un membre de la communauté n'était point obligé de se justifier ou de se défendre par le combat judiciaire; et lorsqu'on l'accusait de quelque délit, il ne pouvait être jugé que sur la déposition des témoins, et après le cours régulier d'une procédure légale. (*Miræz, Ibid.*, D'Achéry, XI, p. 375, 349. *Ordonnances*, tom. III, p. 265.) 6° Si un membre de la communauté croyait avoir quelque chose à craindre pour sa sûreté, de la méchanceté et de l'inimitié d'un autre, il pouvait en aller porter une plainte, sous serment, devant un magistrat; et la personne suspecte était obligée, sous peine d'une forte amende, de donner caution pour sa conduite. (*D'Achéry, XI, p. 346.*) Cette sorte de sûreté est la même que celle qui est encore aujourd'hui en usage en Écosse, sous le nom de *law-burrows*. Elle s'introduisit en France, d'abord parmi les membres des communautés; et comme on trouva dans la suite qu'elle servait beaucoup à la sûreté personnelle, on l'étendit à tous les autres membres de la société. (*Etablissement de saint Louis*, liv. I, chap. xxviii; *ap. Du Cange, Vie de saint Louis*, p. 15.)

2° Dans les chartes de communautés, on ne prenait pas moins de précautions pour assurer la propriété, que pour établir la sûreté de la personne. Suivant l'ancienne loi de France, personne ne pouvait ni être arrêté, ni être mis en prison pour aucune dette particulière. (*Ordonn. des rois de France*, tom. I, p. 72, 80.) Si un homme se

trouvait arrêté sous quelque prétexte que ce fût, à moins qu'il n'eût été coupable d'un crime capital, il était permis de l'arracher des mains des officiers qui voulaient le prendre. (*Ibid.*, vol. III, p. 17.) Il parait que dans d'autres pays les citoyens jouissaient aussi du droit de ne pouvoir être arrêtés pour dette. (Guden, *Sylog. Diplom.*, 473.) Tant que la société resta dans sa première forme simple et grossière, il parait qu'une dette n'était considérée que comme une obligation purement personnelle. Les hommes avaient déjà fait quelques progrès dans la civilisation, lorsque les créanciers acquirent le droit de saisir la propriété de leurs débiteurs, afin de recouvrer le paiement de ce qui leur était dû. Les moyens qu'on employa pour cet objet prirent d'abord naissance dans les communautés, et il est aisé d'en suivre les progrès successifs. 1° L'espèce de sûreté la plus simple et la plus aisée à imaginer, était d'exiger de celui qui achetait quelque marchandise à crédit, un gage, que le vendeur lui remettait en recevant le prix de ce qu'il avait vendu. On trouve encore dans plusieurs chartes de communautés des traces de cette coutume. (D'Ach., I, vol. IX, 185, v. XI, 377.) 2° Lorsque l'acheteur n'avait point donné de gage, et qu'il devenait insolvable, ou qu'il manquait à sa parole, le créancier était en droit de saisir par force, et de son autorité privée, les effets de son débiteur. Il y eut un ordre du roi de France qui autorisait les bourgeois de Paris à s'emparer partout, et de la manière qu'il leur plairait, de tout ce qui appartenait à leurs débiteurs, jusqu'à la concurrence de la somme entière qui était due : *Ut ubicunque et quocumque modo poterunt tantum capiant, undè pecuniam sibi debitam integrè et plenariè habeant, et indè sibi invicem adjuutores existant.* (Ordonn., tom. III, p. 6.) Cet usage barbare, qui ne convient qu'à la violence de l'état de nature, subsista plus long-temps qu'on ne l'aurait cru possible dans un état de société où il y avait de l'ordre et des lois. L'ordonnance dont on vient de parler est de l'année 1134; et celle qui réforme cette loi et qui défend aux créanciers de se saisir des effets de leurs débiteurs, si ce n'est par ordre exprès d'un magistrat et sous son inspection, n'est que de l'année 1351. (Ordonn., tom. II, p. 438.) Il est probable cependant que long-temps avant que la loi eût apporté un remède effectif à cet usage absurde, les hommes avaient été forcés, par les désordres qui en résultaient, à le modérer dans la pratique. Tout lecteur intelligent appliquera aisément cette observation à plusieurs autres usages que j'ai rapportés. Il ne faut pas toujours attribuer les nouvelles coutumes aux lois qui les autorisent; les réglemens ne font ordinairement que donner une sanction légale à des choses que l'expérience avait fait reconnaître pour convenables et utiles. 3° Dès que l'interposition du magistrat devint une formalité requise, on établit une forme régulière pour saisir les effets mobiliers du débiteur; et si ces effets n'étaient pas suffisants pour acquitter sa dette, ses propriétés en immeubles ou en fonds de terre devenaient également saisissables, et on les vendait au profit du créancier. (D'Ach., t. IX, p. 184, 185; t. X, p. 348, 380.) Comme ce réglemeut donnait au créancier la sûreté la plus complète, on le regarda comme si sévère, que l'humanité y mit elle-même des limites dans l'exécution. Il était défendu aux créanciers de saisir les vêtements de leurs débiteurs, leurs lits, la porte de leur maison, les instrumens du labourage, etc. (D'Ach., v. IX, p. 184. XI, 377.) Lorsque

ce pouvoir de faire saisir les effets fut devenu plus général, le même principe fit défendre de s'emparer du cheval et des armes d'un gentilhomme. (D'Ach., t. IX, 185.) Comme la chasse étoit l'amusement favori d'une noblesse guerrière, Louis-le-Débonnaire défendit de prendre le faucon d'un noble, soit pour dette, soit pour le paiement d'une amende. (*Capitul.*, l. iv, § 21.) Cependant s'il arrivait que le débiteur n'eût pas d'autres meubles, alors ces mêmes effets privilégiés deviendraient sujets à saisie. 4° Afin de rendre la sûreté des propriétés plus complète dans une communauté, quiconque voulait en être membre étoit obligé d'acheter ou de bâtir une maison, ou d'acquérir des terres dans son territoire, ou du moins d'apporter dans la ville une certaine quantité de menbles, dont la valeur fût une espèce de caution de sa conduite : *Per qua justitiani possit si quid fortè in eum querela evenerit.* (D'Achéri, XI, 326. Ordonn., t. I, 367.) *Libertates sancti Georgii de esperanchid.* (*Hist. du Dauphiné*, t. I, p. 26.) 5° Afin que cette sûreté pût être aussi parfaite qu'il étoit possible, il parait que les membres de la communauté dans quelques villes s'obligeaient à répondre les uns pour les autres. (D'Achéri, X, 644.) 6° Toutes les questions relatives à la propriété étoient décidées dans la communauté par des magistrats et des juges nommés ou élus par les bourgeois. Leurs décisions étoient plus équitables et plus fixes que les sentences émanées de la volonté arbitraire et capricieuse d'un baron qui se croyait au-dessus de toutes les lois (D'Ach., X, 644, 646, XI, 344 et passim. Ordonn. III, p. 201.) 7° On ne pouvait imposer à aucun membre de la communauté des taxes arbitraires; car le seigneur qui accordait la charte de communauté, recevait un cens ou une redevance fixe, qui lui tenait lieu de toute espèce de droit. (Ordonn., tom. III, p. 204, *libertates de Calmâ. Hist. du Dauphiné*, tom. I, p. 19, *libertat. S. Georg. de esperanchid.*, *ibid.*, p. 26.) Les membres de la communauté ne pouvaient non plus être foulés par la répartition inégale de l'impôt qu'on devait lever sur la communauté entière. On a inséré dans les chartes de quelques communautés, des réglemens concernant la manière de fixer la taxe que devait fournir chaque habitant. (D'Ach., X, p. 350, 365.) Saint Louis publia pour cet objet une ordonnance qui s'étendit sur toutes les communautés. (Ordonn., tom. I, p. 186.) Ces réglemens étoient extrêmement favorables à la liberté, en ce qu'ils conféroient le pouvoir de proportionner les impositions à un certain nombre de citoyens choisis dans chaque paroisse, et qui s'engageaient, par un serment solennel, à s'acquitter de cette fonction suivant toute justice. Que l'un des principaux objets que se proposent ceux qui établissent les communautés fut de rendre plus parfaite la sûreté des propriétés, c'est ce qui est prouvé non-seulement par la nature de la chose en elle-même, mais encore par les termes exprès de plusieurs chartes; je ne citerai ici que celle qu'Aliénor, reine d'Angleterre et duchesse de Guienne, accorda à la communauté de Poitiers : *Ut sua propria melius defendere possint et magis integrè custodire.* (Du Cange, *voc. Communia*, v. II, p. 863.)

Tels sont quelques-uns des principaux réglemens qui furent formés pour les communautés, pendant le douzième et le treizième siècle. On peut les regarder comme les premiers rudimens de la police et de la législation; et ils contribuèrent beaucoup à introduire un gouver-

fut devenu plus gêné de s'emparer du che- (D'Ach., t. IX, 185.) et favori d'une noblesse défendit de prendre le soit pour le paiement (§ 21.) Cependant s'il d'autres meubles, alors ndraient sujets à saisie.ropriétés plus complète e voulait en être mem- bâtre une maison, ou territoire, ou du moins e quantité de meubles, aution de sa conduite : id forté in eum que- 6. Ordonn., t. I, 367.) peranhiâ. (Hist. du e cette sûreté pût être il parait que les mem- ques villes s'obligeaient s. (D'Achéry, X, 644.) à la propriété étaient des magistrats et des rgeois. Leurs décisions es que les sentences capricieuse d'un baron es lois (D'Ach., X, onn III, p. 201.) 7° On re de la communauté neur qui accordait la n cens ou une rede- toute espèce de droit. ates de Calmâ. Hist. rtat. S. Georg. de es- mbres de la communauté par la répartition iné- sur la communauté en- es de quelques commu- t la manière de fixer la habitant. (D'Ach., X, our cet objet une or- es les communautés. glemens étaient extrê- n ce qu'ils conféraient opositions à un certain haque paroisse, et qui ennel, à s'acquitter de e. Que l'un des princî- eux qui établirent les parfaite la sûreté des n non-seulement par la s, mais encore par les es; je ne citerai ici de terre et duchesse de de Poitiers : *Ut sua int et magis integrè unia*, v. II, p. 863.) principaux réglemens unautés, pendant le eut les regarder comme e et de la législation; ntroduire un gouver-

nement régulier parmi tous les membres de la société. Dès que les communautés furent établies, on vit élever des sentimens fiers et hardis de liberté. Lorsque Humbert, seigneur de Beaujeu, en accordant à la ville de Belleville une chartre de communauté, exigea des habitans qu'ils lui prêtassent serment de fidélité, ainsi qu'à ses successeurs, les habitans, de leur côté, stipulèrent qu'il jurerait de maintenir leurs libertés et leurs franchises; et pour plus grande sûreté, ils l'obligèrent de produire vingt gentilshommes qui prêtassent le même serment, et se liassent avec lui aux mêmes obligations. (D'Ach., IX, p. 183.) C'est ainsi que le seigneur de Moirans, en Dauphiné, offrit un certain nombre de personnes, comme des garans de sa fidélité à observer les articles contenus dans la chartre de communauté de cette ville. Ces espèces d'otages s'obligeaient à se remettre entre les mains des habitans de Moirans, si leur seigneurie violait quelques-uns de leurs droits; et à rester leurs prisonniers jusqu'à ce que le seigneur eût rendu justice aux citoyens. (Hist. du Dauphiné, I, p. 17.) Si le maire ou le premier magistrat d'une ville faisait quelque tort à un bourgeois, il était obligé de donner caution qu'il comparaitrait en jugement, de même qu'une personne privée; et s'il était condamné, il devait subir la même peine. (D'Ach., IX, p. 183.) Tout cela suppose des idées d'égalité qu'on ne connaissait pas dans le système féodal; et les communautés étaient si favorables à la liberté, qu'on leur donna le même nom de libertés, *libertates*. (Du Gange, vol. XI, p. 863.) Elles furent d'abord extrêmement odieuses à la noblesse, qui sentit combien ces établissemens restreindraient sa puissance et sa domination. Guilbert, abbé de Nogent, les appelle des inventions exécrables, par le moyen desquelles, contre toute loi et justice, des esclaves s'affranchissaient de l'obéissance qu'ils devaient à leurs maîtres. (Du Gange, *Ibid.*, p. 862.) Quelques nobles et quelques ecclésiastiques puissans s'opposèrent à l'institution des communautés, et cherchèrent à borner leurs privilèges avec un zèle fort extraordinaire. Il s'en présente un exemple remarquable dans la contestation qui s'éleva entre l'archevêque de Reims et les habitans de cette même ville. Tous les archevêques, pendant très long-temps, s'occupèrent avec soin à restreindre la juridiction et les droits de la communauté; et le grand objet des bourgeois, quand le siège était vacant, était de maintenir, de recouvrer et d'étendre leur juridiction. (*Histoire civile et politique de Reims*, par M. Anquetil, tom. I, p. 287, etc.)

Les observations que j'ai faites sur l'état des villes et la condition de leurs habitans sont confirmées par une infinité de passages épars dans les historiens et les lois du moyen âge. Il est à croire cependant que quelques villes du premier ordre jouissaient d'une condition meilleure, et possédaient une portion plus considérable de liberté. Sous la domination des Romains, le gouvernement municipal établi dans les villes était extrêmement favorable à la liberté. La juridiction du sénat, dans chaque corporation, et les privilèges des bourgeois étaient fort étendus. Il y a lieu de croire que quelques-unes des plus grandes villes, parmi celles qui échappèrent à la rage destructrice des nations barbares, conservèrent encore, du moins en grande partie, l'ancienne forme de leur gouvernement. Elles étaient gouvernées par un conseil composé de bourgeois, et par des magistrats qu'elles

s'étaient choisies elles-mêmes. Il y a de fortes présomptions en faveur de cette opinion, rapportées par l'abbé Dubos, dans son *Histoire critique de la monarchie française*, tom. I, p. 18, et tom. II, 524, édit. de 1742. Il paraît par quelques-unes des chartes de communautés, accordées aux villes dans le douzième et le treizième siècle, que ces chartes ne faisaient que confirmer les privilèges dont jouissaient les habitans, avec l'établissement de la communauté. (D'Achéry, *Spieleg.*, vol. XI, p. 345.) D'autres villes réclamaient leurs privilèges, comme les ayant possédés sans interruption depuis le temps des Romains. (*Histoire critique de la monarchie française*, v. XI, p. 333.) Mais le nombre des villes qui jouissaient de ces immunités était si petit, qu'on n'en peut rien conclure contre la proposition que j'ai établie dans le texte.

NOTICE 17, SECT. 1, p. 14.

Après avoir rendu un compte détaillé de l'établissement des communautés en France et en Italie, et des effets qui en résultèrent, il est nécessaire de suivre avec attention les progrès que firent les villes et le gouvernement municipal en Allemagne. Les anciens Germains n'avaient point de villes; même dans leurs hameaux ou villages ils ne bâtissaient point de maisons contiguës les unes aux autres. (Tacit., *De Morib. Germ.*, l. XVII.) Ils regardaient comme une marque de servitude d'être obligés d'habiter dans une ville entourée de murs. Lorsqu'une de leurs tribus avait secoué le joug des Romains, les autres exigeaient d'elle, comme une preuve qu'elle avait recouvré sa liberté, qu'elle démolît les murailles de quelque ville bâtie par les Romains sur son territoire. Les animaux même les plus féroces, disaient-ils, perdent leur ardeur et leur courage lorsqu'ils sont renfermés. (Tacit., *Hist.*, l. IV, c. LXIV.) Les Romains bâtirent plusieurs grandes villes sur les bords du Rhin; mais dans toutes les vastes provinces qui s'étendent depuis cette rivière jusqu'aux côtes de la mer Baltique, il y avait à peine une seule ville avant le neuvième siècle de l'ère chrétienne. (Conring., *Exercit. de Urbib. Germ. oper.*, vol. I, § 25, 27, 31, etc.) Heinricus diffère en ce point de Conringus; mais en convenant même de toute la force de ses argumens et de ses autorités, il en résulte seulement qu'il y avait dans ce vaste pays quelques endroits auxquels certains historiens ont donné le nom de villes. (*Elem. jur. Germ.*, l. I, § 102.) Sous Charlemagne et les empereurs de son sang, l'état politique de l'Allemagne commençant à prendre une meilleure forme, on fonda plusieurs villes, et les hommes s'accoutumèrent à se réunir et à vivre ensemble dans un même lieu. Charlemagne fonda, dans les villes les plus considérables d'Allemagne, deux archevêchés et neuf évêchés. (Aub. Mir. *Op. Diplom.*, v. I, p. 16.) Ses successeurs en augmentèrent le nombre; et comme les évêques fixaient leur résidence dans ces villes, et qu'ils y célébraient le service divin, cette circonstance engagea bien des gens à s'y établir. (Conring., *Ibid.*, § 48.) Mais Henri l'Oiseleur, qui monta sur le trône en 920, doit être regardé comme le grand fondateur des villes en Allemagne. L'empire était alors ravagé par les incursions des Hongrois et d'autres peuples barbares. Henri, dans le dessein d'en arrêter le cours, engagea ses sujets à s'établir

dans des villes qu'il fortifia de murailles et de tours. Il ordonna ou persuada à une partie des nobles de fixer aussi leur résidence dans les villes, et rendit ainsi la condition des citoyens plus honorable qu'elle ne l'avait été auparavant. (Wittkind., *Annal.*, l. 1, ap. *Conring.*, § 82.) Depuis cette époque, le nombre des villes ne fit qu'augmenter, et elles devinrent plus peuplées et plus riches; mais elles étaient encore privées de la liberté et de la juridiction municipale. Celles qui étaient situées dans les domaines de l'empire, étaient soumises aux empereurs et à leurs *comites*, *missi*, et autres juges, qui présidaient aux tribunaux, et y dispensaient la justice. Celles qui étaient dans le territoire d'un baron faisaient partie de son fief; et il y exerçait par lui-même ou par ses officiers une juridiction semblable. (Conring., *Ibid.* § 72, 74. Heinecc., *Elen. jur. Germ.*, l. 1, § 104.) Les Allemands empruntèrent des Italiens l'institution des communautés. (Knipschild., *Tract. polit. hist. jurid. de civit. imp. jurib.*, vol. 1, l. 1, c. v, n° 23.) Frédéric Barberousse fut le premier, parmi les empereurs d'Allemagne, qui, par les mêmes motifs politiques qui avaient déterminé Louis-le-Gros, augmenta le nombre des communautés, dans le dessein de rendre la puissance des nobles. (Peffel, *Abrégé de l'Histoire et du Droit public d'Allemagne.*)

Différentes circonstances contribuèrent à l'accroissement des villes d'Allemagne depuis le règne d'Henri l'Oiseleur, jusqu'au temps où elles eurent la possession entière de leurs immunités. L'établissement des évêchés, dont nous avons déjà fait mention, et l'érection des cathédrales, engagèrent naturellement beaucoup de monde à s'établir dans les villes. On s'accoutuma à y assembler les conciles, et à y tenir les cours de judicature de toute espèce, soit civiles, soit ecclésiastiques. On affranchit, dans le onzième siècle, plusieurs esclaves, dont la plus grande partie s'établit dans les cités. On découvrit et l'on exploita plusieurs mines en différentes provinces; ce qui attira et réunit un grand concours d'hommes; et donna naissance à différentes villes. (Conring., § 105.) Les villes commencèrent au treizième siècle à former des ligués pour leur défense mutuelle, et pour réprimer les désordres occasionés par les guerres particulières des barons, aussi bien que par leurs vexations. Ces associations rendirent la condition des habitans des villes beaucoup plus sûre que celle des autres classes des sujets, et engagèrent un grand nombre d'hommes à se faire recevoir membres des communautés. (Conring., § 94.)

Il y avait dans les villes d'Allemagne des habitans de trois différentes classes: les nobles, *familia*; les citoyens ou hommes libres, *liberi*; et les artisans qui étaient esclaves, *homines proprii*. (Knipschild, liv. xi, c. xxix, n° 13.) Henri V, qui commença son règne l'an 1106, affranchit les artisans esclaves qui habitaient dans les villes, et leur donna le rang de citoyens ou d'hommes libres. (Peffel, p. 251. Knips., liv. xi, chap. xxix, n° 113, 119.) Les villes d'Allemagne acquirent plus tard que celles de France la liberté: mais elles étendirent leurs privilèges beaucoup plus loin. Toutes les villes impériales et libres, dont le nombre est considérable, acquièrent en entier le titre d'*immediates*, terme qui, dans la jurisprudence germanique, désigne qu'elles étaient sujettes de l'empire seul, et qu'elles possédaient dans leur district tous les droits d'une souveraineté parfaite

et indépendante. Les différens privilèges des villes impériales, privilèges qu'on peut appeler les grands conservateurs des libertés germaniques, sont rapportés dans Knipschild, livre xi. On en connaît en général les principaux articles; et il serait inutile d'entrer ici dans aucune discussion sur les détails de cet objet.

NOTE 18, SECT. I, p. 14.

Les historiens espagnols n'ont presque rien dit de l'origine et des progrès des communautés en Espagne, de sorte qu'il ne m'est pas possible de fixer ni l'époque ni la forme de leur première institution dans ce royaume. Il paraît cependant, d'après Mariana, vol. XI, p. 221, *F. Hage*, 1736, que, dans l'année 1350, dix-huit villes avaient obtenu séance dans les *cortés* de Castille. Le compte qu'on a rendu de leur constitution et de leurs prétentions, dans la section troisième de cette introduction, prouve évidemment que leurs privilèges et leur forme de gouvernement étaient les mêmes que dans les autres corporations féodales. Cette circonstance, et la ressemblance parfaite des institutions et des transactions politiques de tous les états soumis au gouvernement féodal, peuvent nous autoriser à conclure que les communautés s'introduisirent en Espagne de la même manière, et probablement vers le même temps, que chez les autres nations de l'Europe. J'aurai lieu d'observer, dans une des notes suivantes, que dans le royaume d'Aragon, il paraît que les villes avaient obtenu de bonne heure de grandes immunités, et une part dans la puissance législative. En 1118, les citoyens de Saragosse jouissaient non-seulement de la liberté politique, mais ils s'étaient encore fait reconnaître d'un rang égal à celui des nobles de la seconde classe, et ils avaient obtenu plusieurs autres privilèges inconnus aux personnes de leur ordre dans les autres contrées de l'Europe. (Zurita, *Annales de Arag.*, tom. I, p. 44.)

En Angleterre, l'établissement des communautés ou corporations est postérieur à la conquête des Normands. On emprunta de la France cet usage, et les privilèges accordés par la couronne furent parfaitement semblables à ceux dont j'ai déjà parlé. Mais comme cette partie de notre histoire est très connue du plus grand nombre de mes lecteurs, je me contente, sans entrer dans aucune discussion particulière, de les renvoyer aux auteurs qui ont éclairci ce point intéressant de l'histoire d'Angleterre. (Brady, *Treat. of Boroughs*. Madox, *forma Burgi*, chap. 1, sect. ix. Hume, *Hist. d'Angleterre*, vol. I, append. et xi.)

Il est assez vraisemblable que quelques villes de l'Angleterre s'étaient érigées en corporations sous les rois Saxons, et que les autres chartes, accordées par les rois de la race Normande, n'étaient point des chartes d'affranchissement; mais qu'elles ne faisaient que confirmer les privilèges dont les villes jouissaient anciennement. (Littleton, *Hist. of Henry the II*, vol. II, p. 317.) Cependant les villes en Angleterre n'étaient encore que peu considérables dans le douzième siècle; et l'on en verra clairement la preuve dans l'histoire que je viens de citer. Fitzstephen, auteur contemporain, a laissé une description de la cité de Londres sous le règne d'Henri II, dans laquelle il parle du commerce de cette ville, de ses richesses, et du luxe de ses habitans, dans des termes

privileges des villes im-
appeler les grands com-
munes, sont rapportés
connait en général les
mutilé d'entrer ici dans
de cet objet.

r, p. 14.

nt presque rien dit de
munautés en Espagne,
ble de fixer ni l'époque
tution dans ce royaume.
riana, vol. XI, p. 221,
é 1350, dix-huit villes
cortés de Castille. Le
constitution et de leurs
ême de cette introduc-
eurs privilèges et leur
eurs mêmes que dans les
ette circonstance, et la
ions et des transactions
mis au gouvernement
conclure que les com-
pagne de la même ma-
même temps, que chez
'aurai lieu d'observer,
que dans le royaume
elles avaient obtenu de
tés, et une part dans la
a citoyens de Saragosse
liberté politique, mais
e d'un rang égal à celui
, et ils avaient obtenu
enus aux personnes de
de l'Europe. (Zurita,
4.)

des communautés ou
onquête des Normands.
usage, et les privilèges
parfaitement semblables
comme cette partie de
plus grand nombre de
ens entrer dans aucune
voyer aux auteurs qui
de l'histoire d'Angle-
ngths. Madox, *firma*
Hist. d'Angleterre,

quelques villes de l'An-
corporations sous les rois
accordées par les rois
nt point des chartes
ne faisaient que con-
s jouissaient ancienne-
the II, vol. II, p. 317.)
re n'était encore que
e siècle; et l'on en verra
re que je viens de citer.
in, a laissé une des-
le règne d'Henri II.
e de cette ville, de ses
ans, dans des termes

qui conviendraient assez exactement à son état actuel, quoiqu'elle soit devenue la plus grande et la plus opulente ville de l'Europe. Mais toutes les idées de grandeur et de magnificence ne sont que relatives. D'après ce que rapporte Pierre de Blois, archidiacre de Londres, autre auteur contemporain qui avait tous les moyens possibles d'être bien instruit, il paraît que cette ville, dont Fitzstephen donne un détail si pompeux, ne contenait pas plus de quarante mille habitans. (*Ibid.*, p. 315, 316.) Les autres villes étaient peuplées en proportion, et n'étaient pas en état de se faire accorder des privilèges fort étendus. La constitution des bourgs en Écosse ressemblait à plusieurs égards à celle des villes de France et d'Angleterre; cela est prouvé par le livre des *Lois des bourgs*, annexé à celui de la *Majesté royale*.

NOTE 19, SECT. I, p. 16.

Peu de temps après que le tiers-état se fut introduit dans l'assemblée de la nation, l'esprit de liberté, que cette innovation réveilla en France, commença à produire des effets remarquables. On vit, dans plusieurs provinces de ce royaume, la noblesse et les communautés former des associations, par lesquelles elles s'engageaient réciproquement à défendre leurs droits et leurs privilèges mutuels contre les procédés arbitraires et redoutables de la couronne. Le comte de Boulainvilliers a conservé une copie d'une de ces associations, datée de l'an 1314, et douze ans après que les députés des villes eurent été admis aux états-généraux. (*Histoire de l'ancien gouvernement de France*, tom. II, p. 94.) La vigueur que montra le peuple pour défendre et soutenir ses droits, obligea le souverain de les respecter. Six ans après ces associations entre les bourgeois et la noblesse, Philippe-le-Long, roi de France, expédia à la communauté de Narbonne des lettres de convocation, commençant par ces mots : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à nos amés féaux les habitans de Narbonne, salut et dilection. Comme nous desirons de tout nostre cœur, et sur toutes les autres choses qui nous touchent, gouverner nostre royaume et nostre peuple en paix et en tranquillité, par l'aide de Dieu, et reformer nostre dit royaume es parties où il en a mestier, pour profit commun et au profit de nos subgijés, qui ça en arriere ont été grevés et opprimés en moult de manières, par la malice d'aucunes gens, si, comme nous le scavons par voie commune, et par insinuation de plusieurs bonnes gens dignes de foy, ayans ordenu en nostre conseil avec nous en nostre ville de Poitiers, aux huitiemes de la prochaine feste de Penthe-coste, pour adrecier à nostre pouvoir par toutes les voyes et manières que il pourra estre fait, selon raison et équité; et voillons estre fait par si grand délibération, et si pour reveuement, par le conseil des prélats, barons, et bonnes villes de nostre royaume, et mesmeement de vous, que ce soit au plaisir de Dieu et au profit de nostre peuple: Nous vous mandons, etc. » (Mabiy, *Observat.*, tom. II, *prevu.*, p. 386.)

Je conviendrai que ces paroles ne sont qu'une forme de style public et légal; mais les idées qu'elles expriment sont remarquables, et paraissent plus élevées et plus fortes qu'on ne l'attendrait de ce siècle. Un roi populaire de la Grande-Bretagne pourrait à peine s'adresser au

parlement dans des termes plus favorables à la liberté publique. On trouve dans l'histoire de France un exemple frappant des progrès que les principes de liberté avaient faits dans ce royaume, et de l'influence que les députés des villes avaient acquise dans l'assemblée des états-généraux. Au milieu des calamités où la guerre avec l'Angleterre et la captivité du roi Jean avaient plongé la France, les états généraux firent un effort hardi pour étendre leurs privilèges et leur juridiction. Les réglemens formés par les états généraux tenus en 1355, pour la manière de lever les taxes, partie de l'administration qui n'était pas confiée à la couronne, mais à des commissaires nommés par les états; pour la fabrication de la monnaie, pour les redressemens de griefs relatifs aux abus commis par les pourvoyeurs du roi, et pour l'administration régulière de la justice, sont plus conformes à l'esprit d'un gouvernement républicain qu'à celui d'une monarchie féodale. On trouve ce règlement curieux dans le *Recueil des Ordonnances*, tom. III, p. 19. Ceux qui ne peuvent pas se procurer cette collection volumineuse en trouveront un abrégé dans l'*Histoire de France*, par Villaret, tom. IX, p. 130, ou dans l'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, par Boulainvilliers, tom. II, p. 213.

Les historiens français, en parlant de l'évêque de Laon, et de Marcel, prévôt des marchands de la ville de Paris, les deux hommes qui avaient le plus d'influence aux états-généraux, les représentent comme des tribuns séditieux, violens, intéressés, ambitieux; et ne cherchant qu'à introduire des innovations pernicieuses et destructives du gouvernement et de la constitution de leur pays. Cela pouvait être; mais ils avaient la confiance du peuple; et les mesures qu'ils proposaient comme les plus convenables et les plus avantageuses, ne permettent pas de douter que l'esprit de liberté n'eût fait en France des progrès très étendus, et qu'on n'y eût généralement des idées très saines sur les principes du gouvernement.

Les états-généraux, tenus à Paris en 1355, étaient composés de près de huit cents membres, dont plus de la moitié n'étaient que des députés des villes. (Secours, *pref. des Ordonn.*, tom. III, p. 48.) Il paraît que dans toutes les différentes assemblées des états tenues pendant le règne du roi Jean, les représentans des villes avaient une grande influence, et que le tiers-état était à tous égards considéré comme marchant de pair avec les deux autres ordres. (*Ibid.*, *passim.*) Ces entreprises hardies se faisaient en France long-temps avant que la chambre des communes en Angleterre eût acquis quelque influence considérable dans la législation. Comme le système féodal avait été porté en France à son plus haut période plutôt qu'en Angleterre, son déclin par la même raison y fit des progrès plus rapides. Presque tous les efforts qu'on a faits en Angleterre, pour établir ou pour étendre la liberté du peuple, ont été heureux; en France, ils ont eu un autre sort. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner quelles sont les causes accidentelles et politiques de cette différence.

NOTE 20, SECT. I, p. 17.

Dans une note précédente (note 8), j'ai examiné la condition de cette partie du peuple qui était employée à l'agriculture; et j'ai exposé le tableau des calamités,



des souffrances auxquelles elle était sujette. Les chartes d'affranchissement et de liberté, qui furent ensuite accordées aux personnes de cette classe, renfermaient quatre concessions qui répoulaient aux quatre principaux inconvénients auxquels étaient soumis les hommes dans l'état de servitude. 1° On renonça au droit de disposer de leurs personnes, soit par vente ou par cession. 2° On leur donna le pouvoir de transmettre leurs effets et leurs biens par testament, ou par tout autre acte légal; et s'ils venaient à mourir *ab intestat*, il fut arrêté que leurs biens passeraient à leurs héritiers légitimes comme les biens des autres citoyens. 3° On fixa les taxes et les services qu'ils devaient à leur supérieur ou seigneur-lige, et qui étaient auparavant arbitraires et imposés à volonté. 4° Ils eurent la liberté d'épouser qui ils voulaient, au lieu qu'auparavant ils ne pouvaient se marier qu'à des esclaves de leur seigneur, et avec son consentement. Toutes ces particularités se trouvent réunies ensemble dans une charte accordée, en 1376, aux habitants de Mont-Breton, (*Montis-Britonis*). (*Histoire du Dauphiné*, tom. I, p. 81.)

Plusieurs circonstances, jointes à celles que j'ai rapportées dans le texte, concoururent à délivrer les habitants des campagnes de l'oppression où ils étaient tenus. L'esprit de douceur de la religion chrétienne, et sa doctrine sur l'égalité primitive de tous les hommes et sur l'impartialité avec laquelle Dieu considère les hommes de tout état et les admet indistinctement à la participation de ses grâces, étaient incompatibles avec l'usage de la servitude. Mais en ceci, comme en plusieurs autres circonstances, les considérations d'intérêt, et les maximes d'une fausse politique engageaient les hommes dans des démarches inconséquentes avec leurs principes. Ils étaient cependant tellement persuadés de cette contradiction, qu'ils regardaient comme un acte de piété très méritoire et très agréable au ciel de délivrer des chrétiens de la servitude. L'esprit d'humanité de la religion chrétienne luttait contre les maximes et les usages du monde, et contribua plus qu'aucun autre motif à introduire la coutume d'affranchir les esclaves. Lorsque le pape Grégoire-le-Grand, qui régnait vers la fin du sixième siècle, accorda la liberté à quelques-uns de ses esclaves, il en donna cette raison : *Cum Redemptor noster, totius conditor naturæ, ad hoc propitius humanam carnem voluerit assumere, ut divinitatis suæ gratiâ, dirempto quo tenebatur captivi vinculo, pristina nos restitueret libertati, salubriter agitur si homines, quos ab initio liberos natura protulit, et jus gentium jugo substituit servitutis, in ed quâ nati fuerant, manumittentis beneficio, libertatæ reddantur.* (Greg. Mag., ap. Potgiess., liv. IV, chap. 1, § 3.) Le même auteur rapporte plusieurs lois ou chartes fondées sur des raisons semblables. C'est par une suite des mêmes idées que plusieurs chartes d'affranchissement, antérieures au règne de Louis X, furent accordées pour l'amour de Dieu et le salut de l'âme : *pro amore Dei, pro remedio animæ, et pro mercede animæ.* (Murat., *Ant. Ital.*, vol. 1, p. 849, 890. Du Cange, *voc. Manumissio*.)

La cérémonie de la manumission se faisait dans l'église, comme un acte solennel de religion. La personne à qui on rendait la liberté était conduite autour du grand autel, tenant une torche ardente; elle s'arrêtait ensuite

à un des coins de l'autel, et là on prononçait les paroles solennelles qui conféraient la liberté. (Du Cange *ibid.*, vol. IV, p. 467.) Je vais transcrire une partie d'une charte de manumission accordée en 1056. On y trouvera un détail complet des cérémonies usitées en cette occasion, et une preuve du peu de connaissance qu'on avait de la langue latine dans ce siècle barbare. Cette charte est accordée par Willa, veuve de Hugues, duc et marquis, en faveur de Cleriza, une de ses esclaves : *Et ille nos domine Willa, in clytæ cometissa... libero et absolvo te. Cleriza, filia Uberto... pro timore omnipotentis Dei, et remedio luminarie anime bone memorie quondam supra scripto domini Ugo gloriosissimo, ut quando illum dominus de hac vita migrare juserit, pars iniqua non habeat potestatem ullam, sed angelus Domini nostri Jesus-Christi collocare dignetur illam inter sanctos dilectos suos; et beatus Petrus, principis apostolorum, qui habet potestatem omnium animarum ligandi et absolvendi, ut ipsi absolvat animæ ejus de peccatis sui, et aperiat illum janua paradisi; pro eadem vero rationi, in mano mitto te Benzo, presbyter, ut vadat tecum in ecclesia sancti Bartholomæi apostoli; traad te tribus vicibus circa altare ipsius ecclesie cum cæro apprehensum in manibus tuis et manibus suis; deinde exite, ambulate in via quadrubio, ubi quatuor vie se deiduntur. Statimque pro remedio luminarie anime bone memorie quondam supra scripto domini Ugo, et ipsi presbyter Benzo feicit omnia, et dixit: Ecce quatuor vie, et ambulate in quacunque partem tibi placuerit, tam sic supra scripta Cleriza, qua nosque tui heredes qui ab ac hora in mlea nati vel procreati fuerit utriusque sexus, etc.* (Murator., *ibid.*, p. 854.) On aurait pu choisir plusieurs autres chartes qui, pour la grammaire et le style, ne sont point supérieures à celle-ci.

L'affranchissement s'accordait fréquemment au lit de la mort, ou par testament. Comme les esprits des hommes sont dans ce moment plus disposés à des sentimens de piété et d'humanité, ces actes étaient le fruit de motifs religieux, et se faisaient pour *redemptione animæ*, et afin d'obtenir grâce devant Dieu. (Du Cange, *ubi sup.*, p. 470, et *voc. Servus*, vol. VI, p. 451.) Il y avait une autre manière d'obtenir la liberté: c'était d'entrer dans les ordres sacrés, ou de faire des vœux dans un monastère. Cela fut permis pendant quelque temps; mais il en résulta qu'un si grand nombre d'esclaves se dérobaient par-là au joug de leurs maîtres, qu'on fut obligé de restreindre cet usage, lequel fut à la fin défendu par les lois de presque toutes les nations de l'Europe. (Murat., *ibid.*, p. 842.) C'était par les mêmes principes que les princes, lorsqu'il leur naissait un fils ou qu'il leur arrivait quelque autre événement agréable, affranchissaient un certain nombre d'esclaves en témoignage de leur reconnaissance envers Dieu. (Marculf., *Formul.*, liv. 1, chap. xxxix.) Cet auteur a publié différentes manières d'obtenir la manumission, et toutes sont fondées sur des motifs de religion, c'est-à-dire qu'elles ont pour objet, ou de se procurer la faveur de Dieu, ou d'obtenir le pardon de ses péchés. (Liv. XI, chap. xxiii, xxxiii et xxxiv, édition Baluz.) La même observation peut s'appliquer aux autres collections de formules qui ont été publiées avec celles de Marculf. Mais si quelques personnes, par des sentimens de piété,

prononçait les paroles
erté. (Du Gange *ibid.*,
une partie d'une carte
On y trouvera un dé-
s en cette occasion, et
ance qu'on avait de la
Certe charte est
ignes, duc et marquis,
esclaves : *Et idcò nos
sac... libero et absolvo
timore ovinpotentis
mine bone memorie
Igo gloriosissimo,
ae vita migrare jus-
t polestateu uocare
esus-Christi colocare
lectos suos; et beatus
qui habet potesta-
ndi et absolventi, ut
ecatis sui, et aperiat
temi vero ratioui, in
er, ut vadat tecum in
postoli; traad te tri-
eclesie cum caero
et manibus suis; de-
adrubio, ubi quatuor
ro remedio luninarie
ni supra scripto do-
Benzo fecit omnia, et
ambulate in quacun-
um sic supra scrip-
tales qui ab ac hora in
intrusque sexus, etc.
ait pu choisir plusieurs
nnaire et le style, ne*

fréquemment au lit de
ne les esprits des hom-
disposés à des sentimens
étaient le fruit de mo-
redemptione animae,
u. (Du Gange, *ubi sup.*,
p. 451.) Il y avait une
c'était d'entrer dans
voux dans un monas-
que temps; mais il en
esclaves se dérobaient
n'on fut obligé de res-
fin défendu par les lois
Europe. (Murat, *Ibid.*,
ncipes que les princes,
il leur arrivait quelque
nichissait à un certain
de leur reconnaissance
liv. 1, chap. xxxix.) Cet
res d'obtenir la manu-
des motifs de religion,
ou, ou de se procurer la
pardon de ses péchés.
xiv, édition Baluz.) La
aux autres collections
avec celles de Marculfe.
les sentimens de piété,

donnaient la liberté aux chrétiens leurs frères qui gémissaient sous le joug de l'esclavage, d'autres hommes, par des principes d'une dévotion mal entendue, se soumettaient de plein gré à la condition d'esclaves. Un homme pénétra, par exemple, d'une vénération particulière pour un saint, patron de l'église ou du monastère où il avait coutume d'aller assister au service divin, prenait souvent le parti de se dévouer, lui et ses descendants, à être les esclaves de ce même saint. (Mabill., *de Re Diplom.*, lib. vi, p. 632.)

Les oblats (*oblati*), ou serfs volontaires des églises et des couvens, étaient en fort grand nombre, et pourraient être divisés en trois différentes classes. La première était composée de ceux qui mettaient leur personne et leurs biens sous la protection de telle église, ou de tel monastère, en s'obligeant de défendre ses privilèges et ses propriétés contre tout agresseur; mais ce n'était pas simplement par un pur esprit de dévotion qu'ils prenaient cet engagement, c'était aussi afin de jouir de la sûreté qui était attachée à la protection de l'Église. C'était plutôt des vassaux que des esclaves. Quelquefois même des nobles jugèrent à propos de s'assurer par ce moyen la protection de l'Église. Les oblats de la seconde classe s'obligeaient de payer à telle église ou tel couvent une taxe annuelle, ou un cens sur leurs biens-fonds. Quelquefois ils s'obligeaient encore à faire certains services; ou les appelait *censuales*. La troisième classe comprenait ceux qui renonçaient formellement à leur liberté, et qui devenaient esclaves dans toute la rigueur du mot; on les appelait *ministeriales*. Ils avaient, disent quelques chartes, livré leur corps à l'esclavage, afin de procurer à leur âme la liberté. (Potgiess., *de Stat. servor.*, l. 1, cap. 1, p. 6, 7.) On jugera du zèle que le clergé avait pour accréditer les opinions qui encourageaient cette pratique, par cette clause d'une charte par laquelle un homme se fait esclave d'un couvent : *Cum sit omni carnali ingenuitate generosius extremum quodcumque Dei servitium, scilicet quod terrena nobilitas multos plerumque victorum servos facit, servitus verò Christi nobilis virtutibus reddit, nemo autem sani capitis virtutibus vitia comparaverit, claret pro certo cum esse generosiorum qui se Dei servitio præbuerit prouicere. Quod ego Ragualdus intelligens, etc.* On trouve le passage suivant dans un autre auteur : *Vigens magis esse servus Dei quàm libertus seculi, firmiter ereditens et sciens quòd servire Deo regnare est, summaque ingenuitas sit in quò servitus comparabatur Christi, etc.* (Du Gange, *loc. Oblati*, vol. IV, p. 1286, 1287.)

Il ne parait pas que dans les temps où le système féodal était en vigueur, l'affranchissement des esclaves fût d'un usage fréquent; au contraire, il y eut des lois sévères pour mettre des bornes à cette pratique, comme nuisible à la société. (Potgiess., l. v, cap. ii, v, vi.) La dernière classe des hommes fut le recouvrement de sa liberté à la décadence de cette constitution aristocratique, qui plaçait entre les mains d'un petit nombre de membres de la société le pouvoir le plus étendu, et opprimait tout le reste. Lorsque Louis X publia son ordonnance, plusieurs esclaves s'étaient si fort accoutumés à la servitude, et cette condition avait tellement avili leurs âmes qu'ils refusèrent la liberté qui leur était offerte.

(D'Achéry, *Spicileg.*, vol. II, p. 387.) Long-temps après le règne de Louis X, plusieurs nobles de France continuèrent de maintenir leur ancienne autorité sur leurs esclaves. Il parait, par une ordonnance du fameux Bertrand du Guesclin, connétable de France, que la coutume d'affranchir les serfs était regardée comme une innovation pernicieuse. (Morice, *Mém. pour servir de preuves à l'hist. de Bret.*, tom. II, p. 100.) Lorsque les serfs présidiaux eurent été déclarés hommes libres, ils restèrent encore obligés de rendre certains services à leurs maîtres. On les regardait toujours comme d'une condition différente de celle des autres sujets; il ne leur était pas permis d'acheter des terres, ni de devenir membres d'une communauté située dans le territoire du manoir auquel ils venaient appartenir. (Martenne et Durand, *Theat. anec.*, vol. I, p. 914.) Ceci cependant ne parait pas avoir été très commun.

Dans le livre des statuts de l'Angleterre, on ne trouve point de loi générale pour l'affranchissement des serfs semblable à celle qui a été citée d'après les ordonnances des rois de France. Mais quoique l'esprit du gouvernement anglais semble avoir favorisé la liberté personnelle, cependant la servitude personnelle subsista encore long-temps en quelques endroits de l'Angleterre. Il existe une charte de l'année 1514, par laquelle Henri VIII affranchit deux esclaves qui appartenaient à l'un de ses manoirs. (Rymer, *Fœd.*, vol. XIII, p. 470.) Même en 1574, il y a une commission de la reine Élisabeth, qui concerne l'affranchissement de quelques serfs qui lui appartenaient. (Rymer, *Observat. on the stat.*, etc., p. 251.)

NOTE 21, SECT. 1, p. 20.

Il n'y a point de coutume du moyen âge plus singulière que celle des guerres particulières. Ce droit étoit d'une si grande importance, et fut si généralement adopté, que les réglemens qui le concernent ne peuvent manquer de tenir une place considérable dans le système des lois de ce temps — à. M. de Montesquieu, qui a déveillé tant de points embarrassans de la jurisprudence féodale, et qui a répandu la lumière sur tant de coutumes auparavant obscures et inintelligibles, n'a pas été conduit par son sujet à l'examen de cette matière. Je donnerai donc un détail plus circonstancié des principes et des réglemens qui dirigeaient un usage si contraire aux idées actuelles des nations civilisées sur les principes de l'ordre et du gouvernement.

1^o Parmi les anciens Germains, ainsi que parmi toutes les nations où la société n'a pas fait plus de progrès, le droit de venger les injures étoit un droit personnel et particulier, que l'on exerçait par la force des armes, sans s'en rapporter à la décision d'aucun arbitre ni juge. C'est ce dont on a donné les preuves les plus claires dans la note 6.

2^o Cette pratique subsista parmi les nations barbares, après leur établissement dans les provinces de l'empire qu'elles venaient de conquérir; et comme les causes de dissension ne faisaient que se multiplier parmi elles, les haines de famille et les guerres personnelles devinrent plus fréquentes. On en trouve des preuves dans les récits de leurs historiens les plus anciens, ainsi que dans les codes de leurs lois. (Voyez Grégoire de Tours, *Hist.* l. vii, c. xviii, et liv. x, c. xxvii.) Non-seulement il étoit

permis aux parens de venger les injures faites aux personnes de leur famille, c'était pour eux un devoir. C'est ainsi que par les lois des Angles et des Wérins, le soin de la vengeance de famille appartenait à celui qui héritait de la terre : *Ad quemcumque hæreditas terræ pervenerit, ad illum vestis bellica, id est lorica et ultio proximi et solatio laudis debet pertinere.* (Tit. vi, § 5, ap. *Liutemb. leg. salic.*, tit. LXIII. *Leg. Longob.*, l. 11, tit. xiv, § 10.)

3° Il n'y avait que les gentilshommes ou les personnes d'une naissance noble qui eussent le droit de faire la guerre privée. Toutes les querelles qui s'élevaient entre les serfs, les vilains, les habitans des villes, et les hommes libres d'un ordre inférieur à la noblesse, étaient soumises à la décision des tribunaux de judicature. On terminait de la même manière tous les différends qui s'élevaient entre les gentilshommes et les personnes qui n'étaient pas de leur rang. Le droit de faire la guerre privée supposait la noblesse du sang et l'égalité de condition dans les contendants. (Beaumanoir, *Coutum. de Beauv.* ch. lxx, p. 300. *Ordonn. des rois de France*, tom. II, p. 395, § 17, p. 518, p. 15, etc.) Les ecclésiastiques constitués en dignité réclamaient également et exerçaient le droit de guerre personnelle; mais comme il n'eût pas été absolument convenable qu'ils soulassent leurs querelles en personne, ils étaient suppléés par des *advocati* ou *vidames*, choisis par les différens monastères ou évêchés. C'étaient ordinairement des hommes d'une naissance distinguée et d'une bonne réputation, qui devenaient les protecteurs de ces évêchés ou couvens, et qui embrassaient leurs querelles et combattaient pour eux : *Arms omnia quæ erant ecclesie viriliter defendebant et vigilantiter protegebant.* (Brussel, *Usage des Fiefs*, t. 1, p. 144. Du Cange, *voc. Advocatus*.) Il arrivait souvent que des ecclésiastiques d'une naissance noble, familiarisés par les principes et les mœurs de leurs temps avec les idées guerrières; oubliaient l'esprit de paix de leur profession, et paraissaient eux-mêmes au champ de bataille à la tête de leurs vassaux : *Flannid, ferro, cæde, possessiones ecclesiarum prelati defendebant.* (Guido, *abbas*, ap. Du Cange, *Ibid.* p. 179.)

4° Ce n'étaient pas seulement les torts et les offenses personnels qui autorisaient un gentilhomme à déclarer la guerre à son adversaire; des actes d'une violence atroce, des insultes et des affronts publics, étaient des motifs suffisans et légitimes pour faire prendre les armes contre ceux qui en étaient les auteurs. Enfin tous les crimes qu'aujourd'hui l'on punit de mort chez les nations civilisées justifiaient alors les hostilités particulières. (Beaumanoir, ch. lxx. Du Cange, *Dissert.* xxix sur *Joinville*, p. 331.) Mais quoique la vengeance des injures fût le seul motif qui pût légalement autoriser une guerre privée, cependant les contestations qui s'élevaient au sujet des propriétés civiles donnaient souvent naissance aux hostilités, et se terminaient par la voie des armes. (Du Cange, *Ibid.*, p. 332.)

5° Toute personne qui s'était trouvée présente, lorsqu'une querelle avait commencé ou qu'un acte de violence avait été commis, était obligée de prendre part à la guerre qui devait s'ensuivre; parce qu'on supposait qu'il n'était pas possible à un homme de rester neutre dans une semblable occurrence, et de ne se déclarer ni pour

l'une ni pour l'autre des parties opposées. (Beauman., p. 300.)

6° Tout les parens des deux principaux adversaires se trouvaient enveloppés dans leur cause, et obligés d'épouser la querelle du chef auquel ils étaient liés. (Du Cange, *Ibid.*, p. 332.) Cet usage était fondé sur cette maxime des anciens Germains : *Suscipere tam inimicitias, seu patris, seu propinquum, quam amicitias necesse est*; principe naturel à toutes les nations simples et grossières, chez qui la forme de la société et l'union politique concourent à fortifier de semblables sentimens. La manière de fixer le degré d'affinité qui obligeait une personne à prendre part dans la querelle d'un parent est digne de remarque. Tant que le mariage entre parens fut prohibé par l'Église jusqu'au septième degré, la part qu'on devait prendre dans les guerres privées était déterminée par les bornes mêmes de cette absurde prohibition; et par conséquent tous ceux qui étaient parens de l'un des chefs jusqu'à ce degré devaient être enveloppés dans les basards de la guerre privée. Mais lorsque l'Église se relâcha un peu de sa première rigueur, et qu'elle n'entendit plus sa défense que jusqu'au quatrième degré, la même restriction s'introduisit dans la conduite des guerres privées. (Beaumanoir, p. 303. Du Cange, *Dissert.*, p. 337, 333.)

7° Deux frères du même lit ne pouvaient se faire la guerre, parce que l'un et l'autre ayant les mêmes parens communs, aucun de ces parens n'était obligé de soutenir de préférence un des frères contre l'autre; mais deux frères de différens lits pouvaient se faire la guerre, parce que chacun d'eux avait des parens distincts les uns des autres. (Beauman., pag. 299.)

8° Les vassaux de chaque chef, dans une guerre privée, se trouvaient enveloppés dans la querelle, parce que suivant les maximes du système féodal ils étaient obligés de prendre la défense du supérieur de qui ils relevaient, et de le secourir dans toutes ses querelles. Ainsi dès que l'on eut introduit les tenures féodales, et qu'on eut établi cette liaison artificielle entre les vassaux et le seigneur, les vassaux furent considérés comme soumis aux mêmes obligations que les parens. (Beauman., pag. 303.)

9° Les guerres particulières furent très fréquentes pendant plusieurs siècles. Rien ne contribua davantage à accroître ces désordres dans le gouvernement et cette férocité de mœurs qui prolongèrent les nations de l'Europe dans l'état déplorable que nous offre le période de l'histoire que l'entreprends de décrire. Rien n'apporta plus d'obstacles à l'établissement de l'ordre dans l'administration de la justice. Rien n'était plus propre à décourager l'industrie, ou à retarder les progrès de la culture des arts de la paix. Les guerres privées se faisaient avec l'acharnement destructeur qu'on doit attendre d'un violent ressentiment, lorsqu'il est armé par la force et autorisé par la loi. Il parait, par les lois mêmes qui défendirent ou qui modérèrent l'exercice des hostilités particulières, que l'invasion de l'ennemi le plus barbare ne pouvait pas causer des ravages plus funestes à un pays et à ses habitans, que ces guerres intestines. (*Ordonn.*, tom. 1, p. 701; t. II, p. 395, 408, 507, etc.) Les auteurs contemporains ont peint les excès qui se commettaient dans les guerres privées avec des couleurs qui excitent à la fois l'étonnement et l'horreur. Je

me contenter : i de rapporter un seul passage tiré de l'histoire de la guerre sainte, par Guibert, abbé de Nogent : *Erat eo tempore maximis ad invicem hostilitatibus, totius Francorum regni facta turbatio; crebra ubique latrocinia; viarum obsessio; audiebantur passim, immo fiebant incendia infinita; nullis præter sold et indomitâ cupiditate existentibus causis extruebantur prælia; et ut brevi totum claudam, quicquid obtutibus cupidorum subiacebat, nusquam attendendo cuius esset, prædæ patebat. (Gesta Dei ner Francos, vol. I, pag. 482.)*

Après avoir recueilli les principaux réglemens que l'usage avait établis à l'égard du droit et de l'exercice de la guerre privée, je vais rapporter, suivant l'ordre de la chronologie, les différens moyens qu'on employa pour restreindre ou pour abolir cette fatale coutume.

1^o Le premier expédient que le magistrat civil mit en usage, afin de mettre quelques bornes à la violence du ressentiment personnel, fut de fixer, par une loi, l'amende ou la composition qui devait être payée pour chaque espèce de crime. La personne offensée était originairement seule juge de la nature de l'affront ou du dommage qu'elle avait souffert, du degré de vengeance qu'elle devait en tirer, et de l'espèce de réparation qu'elle pouvait exiger. Le ressentiment devint en conséquence aussi implacable qu'il était féroce. Souvent c'était un point d'honneur de ne jamais pardonner, et de ne recevoir aucune satisfaction; c'est ce qui fit sentir la nécessité d'établir ces compositions qui tiennent tant de place dans les lois des nations barbares. La nature du crime et de l'offense était déterminée par le magistrat, et la somme due à la personne offensée fut réglée avec une exactitude minutieuse, et souvent bizarre. Rotharis, le législateur des Lombards, qui régnaît vers le milieu du septième siècle, fait bien connaître son intention, en fixant la composition qui devait être payée par l'agresseur, et en augmentant la valeur primitive de cette amende : « C'est afin, dit-il, que l'inimitié s'éteigne, que la poursuite ne soit pas perpétuelle, et que la paix se rétablisse. » (*Leg. Longob.*, t. VII, lib. I, § 10.)

2^o Au commencement du neuvième siècle, Charlemagne attaqua le mal dans sa racine, en ordonnant : « Que toute personne qui aurait commis un crime ou fait un outrage, se soumettrait sur-le-champ à la pénitence imposée par l'Église, et qu'elle s'offrirait à payer la composition prescrite par la loi; et que si la personne offensée ou ses parens refusaient d'accepter la composition, et prétendaient se venger par la force des armes, leurs terres et toutes leurs possessions seraient confisquées. » (*Capit. an. Dom.* 802, édit. Baluz., vol. I, 371.)

3^o Dans cette ordonnance, ainsi que dans d'autres réglemens de Charlemagne, le génie de ce prince devançait l'esprit de son siècle. Les idées que ses contemporains avaient d'un gouvernement bien réglé étaient trop imparfaites, et leurs mœurs étaient trop féroces, pour qu'ils consentissent à se soumettre à cette loi. Les guerres privées, malgré toutes les calamités qu'elles entraînaient, devinrent après la mort de ce grand monarque plus fréquentes que jamais. Ses successeurs furent incapables d'y apporter du remède; et les ecclésiastiques sentirent la nécessité d'y faire intervenir leur autorité. Le plus ancien règlement fait pour cet objet par l'Église, et

qui subsiste encore aujourd'hui, date de la fin du dixième siècle. En 990, plusieurs évêques des provinces méridionales de France s'assemblèrent et publièrent différens réglemens, afin de mettre des bornes à la fureur et à la fréquence de ces guerres personnelles. Ils arrêtèrent que quiconque dans leurs diocèses oserait enfreindre leurs ordonnances serait dépourvu pendant sa vie de tous les privilèges de chrétien, et privé à sa mort de la sépulture chrétienne. (Dumont, *Corps Dipl.*, t. I, p. 41.) Mais ces moyens ne remédiaient qu'à une partie du mal. On fut obligé d'assembler un concile à Limoges, en 994. On y transporta, selon la coutume de ces temps-là, les corps des saints; et l'on exhorta les chrétiens, au nom de ces saintes reliques, à mettre bas les armes, à éteindre leurs animosités, et à jurer qu'à l'avenir ils ne violeraient point la paix publique par des hostilités particulières. (Bouquet, *Rec. des Hist.*, vol. X, p. 49, 147.) Plusieurs autres conciles firent des décrets pour remplir le même objet. (Du Cange, *Diss.* 343.)

4^o Mais l'autorité des conciles, quelque respectable qu'elle pût être dans ces temps-là, fut encore trop faible pour abolir une coutume qui flattait l'orgueil des nobles et favorisait leurs passions favorites. Le mal devint enfin si intolérable que, pour le détruire, on fut obligé de recourir à des moyens surnaturels. Un évêque de la province d'Aquitaine prétendit, en 1032, qu'un ange lui était apparu, et lui avait apporté du ciel un écrit qui enjoignait à tous les hommes de cesser leurs hostilités particulières, et de se réconcilier les uns avec les autres. Il publia cette révélation dans le temps d'une calamité publique. Les esprits étaient disposés à recevoir de pieuses impressions, et prêts à tout faire pour détourner la colère du ciel. Il en résulta une trêve générale et une suspension de toutes hostilités, qui dura sept ans. Il fut résolu que personne ne pourrait plus attaquer ou inquiéter ses adversaires pendant les temps destinés à célébrer les grandes fêtes de l'Église; ni depuis le soir du jeudi de chaque semaine jusqu'au lundi matin de la semaine suivante. Les jours intermédiaires furent regardés comme étant particulièrement saints, parce que l'un étoit celui où Notre-Seigneur étoit mort, et l'autre celui où il étoit ressuscité. Ce changement subit dans la disposition des esprits produisit une résolution si inespérée, qu'il fut regardé comme miraculeux; et l'on donna à la cessation des hostilités, qui en fut la suite, le nom de *trêve de Dieu*. (Glab. Rodolph. *Hist.*, liv. v. ap. Bouquet, vol. X, p. 59.) Ce règlement, qui n'étoit d'abord qu'une convention particulière à un royaume, devint une loi générale dans toute la chrétienté; elle fut confirmée par l'autorité du pape, qui menaça des foudres de l'excommunication quiconque la violerait. (*Corp. juris Canon. Décret.*, liv. I, tit. xxxiv, chap. I. Du Cange, *voc. Treuga.*)

Il existe un acte du concile de Toulhjes, dans le Roussillon, tenu en 1041, qui contient toutes les stipulations requises par la trêve de Dieu, et qui a été publié par D. Vaissette et D. de Vic. (*Hist. du Langued.*, t. II, *preuve* p. 206.)

Une suspension de toute hostilité pendant trois jours entiers de chaque semaine, donnait aux personnes offensées un intervalle assez considérable pour laisser calmer les premiers mouvemens du ressentiment; et le peuple, délivré pendant ce temps-là des calamités de la

guerre, avait le loisir de s'occuper des moyens de pourvoir à sa sûreté; de sorte que si cette trêve de Dieu avait été exactement observée, elle eût peut-être suffi pour arrêter le cours des guerres privées. Mais il en arriva autrement: les nobles, sans égard à cette trêve, poursuivirent leurs querelles, sans interruption, comme auparavant: *Quâ nimirum tempestate, universæ provincie adeo devastationis continue inopportunitate inquietantur, ut ne ipsa, pro observatione divinæ pacis, professa sacramenta custodiantur.* (Abbas Usperg, *ap. Datt. de pac. inp. publ.*, p. 13, n° 35.) Il n'y avait point d'engagement capable de contenir l'esprit de violence qui animait la noblesse. On en porta des plaintes fréquentes, et les évêques, afin d'engager les nobles à renouveler les promesses qu'ils avaient faites de s'abstenir des guerres particulières, se virent contraints d'ordonner aux curés, sur les paroisses desquels résidaient les nobles obstinés et réfractaires, de suspendre le service divin et de cesser toute fonction religieuse. (*Hist. du Langued. Ibid.*, p. 118.)

5° Les peuples, toujours occupés à chercher du remède à leurs souffrances, appelèrent une seconde fois à leur secours une prétendue révélation. Un charpentier de la Guienne publia, vers la fin du douzième siècle, que Jésus-Christ, accompagné de la sainte Vierge, lui était apparu, et lui avait commandé d'exhorter les hommes à la paix, et que, pour preuve de sa mission, Jésus-Christ lui avait remis une image de la Vierge tenant son fils entre ses bras, avec cette inscription: *Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix.* Ce fanatique obscur s'adressait à des hommes ignorants, disposés à croire tout ce qui tenait du merveilleux, et qui le reçurent comme un envoyé de Dieu. Un certain nombre de prélats et de barons s'assemblèrent au Puy, et jurèrent non-seulement d'oublier leurs propres injures, mais encore d'attaquer tous ceux qui refuseraient de mettre bas les armes, et qui ne voudraient pas se réconcilier avec leurs ennemis. Ils formèrent pour cet objet une association qui prit le titre honorable de *confrérie de Dieu*. (Robert, *de Monte Michaeli, dans la préface de Laurière, Ordonn.*, tom. I, p. 29.) Mais l'influence de cette dévotion ou terreur superstitieuse ne fut pas de longue durée.

6° Le magistrat civil fut obligé d'employer toute son autorité pour réprimer une coutume qui menaçait de détruire le gouvernement. Philippe-Auguste, suivant quelques auteurs, ou saint Louis, suivant l'opinion plus vraisemblable de quelques autres, publia en 1245 une ordonnance par laquelle on ne pouvait plus commencer les hostilités contre les amis et les vassaux de son adversaire, que quarante jours après le crime ou l'offense qui avait donné lieu à la querelle; et celui qui violait ce règlement devait être regardé comme coupable d'infraction à la paix publique, et puni comme un traître par le juge ordinaire. (*Ordonn.*, tom. I, p. 56.) On appela ce règlement la *trêve royale*; elle laissait à la violence du ressentiment le temps de s'apaiser, et donnait à ceux qui voudraient tâcher de concilier les parties opposées la facilité d'exercer leur zèle et leurs bons offices. Il paraît que cette ordonnance produisit de très heureux effets, si l'on en peut juger par les soins que prirent les rois suivants pour en maintenir l'exécution.

7° Dans le dessein de réprimer encore plus efficacement

l'usage des guerres privées, Philippe-le-Bel publia, en 1296, une ordonnance par laquelle toute hostilité personnelle devait cesser pendant tout le temps qu'on serait en guerre avec les ennemis de l'état. (*Ordonn.*, tom. I, p. 328, 390.) Ce règlement, qui paraît presque essentiel à l'existence même et à la conservation de la société, fut souvent renouvelé par les successeurs de ce prince; et l'autorité royale ayant été efficacement employée pour le faire observer, il mit un frein puissant aux contestations meurtrières des nobles. Ces réglemens, établis d'abord en France, furent bientôt adoptés par les autres nations de l'Europe.

8° Le mal était cependant si invétéré, qu'il ne put céder à tous ces remèdes; la paix publique n'était pas plus tôt rétablie dans le royaume, que les barons recommençaient leurs hostilités particulières. Ils s'occupèrent non-seulement à maintenir un droit si pernicieux, mais encore à s'en assurer l'exercice sans aucune contrainte. Après la mort de Philippe-le-Bel, les nobles de différentes provinces de France formèrent des associations, et firent des remontrances à son successeur, pour lui demander la révocation de différentes lois par lesquelles Philippe avait diminué les privilèges de leur ordre. Ils n'oublièrent pas surtout le droit de faire la guerre privée, qu'ils firent valoir comme un de leurs plus beaux privilèges; et ils demandèrent qu'on supprimât les obstacles mis au libre exercice de ce droit par la *trêve de Dieu*, par la *trêve royale*, et par l'ordonnance de 1296. Les deux fils de Philippe-le-Bel, qui montèrent successivement sur le trône, étudièrent leurs demandes en quelques occasions; mais en d'autres, ils furent obligés de faire quelques concessions. (*Ordonn.*, tom. I, p. 551, 557, 561 et 573.) Les ordonnances que je cite ici sont trop longues pour être rapportées en entier; mais elles sont extrêmement curieuses, et peuvent être en particulier d'une grande instruction pour les lecteurs anglais, en ce qu'elles jettent beaucoup de lumière sur ce période de l'histoire d'Angleterre, où les premières entreprises, pour limiter la prérogative royale, furent commencées, non par le peuple pour défendre sa liberté, mais par les nobles pour étendre leur pouvoir. Il n'est pas nécessaire de produire des autorités pour prouver que les guerres particulières continuèrent d'avoir lieu sous les successeurs de Philippe-le-Bel.

9° Il s'introduisit ensuite un usage peu différent de la *trêve royale*, propre à en étendre et à en fortifier les effets. On demandait aux parties en querelle des billets d'assurance ou de sûreté mutuelle, par lesquels elles s'engageraient à s'abstenir de toute hostilité, soit pour toujours, soit seulement pour un temps fixé dans l'acte; et ceux qui manqueraient à cet engagement encouraient des peines très graves. Ces billets se donnaient quelquefois volontairement, mais plus souvent encore le magistrat civil les exigeait sur la demande formée par la partie qui se sentait la plus faible. Le magistrat sommait l'adversaire de comparaitre à la cour, et l'obligeait de donner un billet d'assurance. Si après cela il commettait des hostilités, il s'exposait à subir les peines fixées pour le crime de trahison. On connaissait dans le siècle de saint Louis ce moyen de réprimer les guerres privées. (*Établiss.*, liv. I, chap. xxviii.) Il était en vigueur dans la Bretagne; et ce qui est très-remarquable, c'est que ces billets d'assurance se donnaient réciproquement et tre

pe-le-Bel publiés, en suite d'hostilité personnelle qu'on aurait en (Ordonn., tom. I,)ait presque essentiellement de la société, fut rs de ce prince; et ent employée pour le ent aux contestations ens, établis d'abord ar les autres nations

ré, qu'il ne put céder e n'était pas plus tôt ons recommençaient cupément non-seule- eux, mais encore à ontrainte. Après la e différentes pro- ocations, et firent our lui demander lauelles Philippe avait 96. Les deux fils de rccessivement sur le quelques occasions; e faire quelques con- 557, 561 et 573.) Les p longues pour être nt extrêmement euer d'une grande ins- ce qu'elles jetent e l'histoire d'An- ses, pour limiter la ncées, non par le ar les nobles pour ccessaire de produire guerres particulières ccessaires de Philippe-

peu différent de la et à en fortifier les quelle des billets r, par lesquels elles hostilité, soit pour mp fixe dans l'acte; ment encourageait des nnaient quelquefois encore le magistrat formée par la partie strat somnait l'ad- 'obligeait de donner à il commettait des eines fixées pour le ans le siècle de saint rres privées. (Éta- en vigueur dans la nable, c'est que ces iproquement e tre

les vassaux et le seigneur dont ils relevaient. Olivier de Clisson en donna un au duc de Bretagne son souverain. (Morice, *Mém. pour servir de preuve à l'Hist. de Bret.*, tom. I, p. 840; tom. II, p. 371.) Brussel a recueilli plusieurs exemples de billets d'assurance donnés dans d'autres provinces de France (tom. II, p. 856). Les nobles de Bourgogne firent des remontrances pour prouver que cet usage était contraire à leurs privilèges, et ils obtinrent d'en être dispensés. (Ordonn., tom. I, p. 558.) Ces billets de sûreté s'introduisirent d'abord dans les villes; et comme on en reconnut les bons effets, les nobles en adoptèrent la pratique. Voyez la note 16.

10^e Les calamités qu'entraînaient les guerres particulières devinrent quelquefois si intolérables, que les nobles formèrent des associations volontaires, par lesquelles ils s'engagèrent à s'en rapporter sur tout objet de contestation, soit pour les propriétés civiles, soit pour le point d'honneur, à la décision du plus grand nombre des associés. (Morice, *Ibid.*, t. II, p. 728.)

11^e Mais tous ces expédients ne produisant pas encore l'effet qu'on en attendait, Charles VI publia, en 1413, une ordonnance qui défendait expressément toute guerre privée, sous quelque prétexte que ce fût; et le juge ordinaire avait le pouvoir de contraindre toute personne à se soumettre à cette loi, et de punir les contrevenans, soit en les emprisonnant, soit en saisissant leurs biens, soit en envoyant des officiers de justice, nommés *mangeurs* et *gasteurs*, pour vivre à discrétion dans les terres ou les maisons des coupables; et s'il arrivait que les infractions de cette loi ne pussent être arrêtées, le juge pouvait faire prendre à leur place leurs amis et leurs vassaux, et les tenir prisonniers jusqu'à ce qu'ils se fussent engagés par caution à garder la paix. Le roi abolit en même temps toutes les lois, coutumes et privilèges qui pouvaient être contraires à cette ordonnance. (Ordonn., tom. X, p. 138.)

Que les progrès de la raison et de l'ordre civil sont lents! Il fallut, pendant plusieurs siècles, réunir tous les efforts de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique pour introduire et maintenir des réglemens qui nous paraissent aujourd'hui si justes, si naturels et si simples. Même après cette époque, Louis XI fut obligé de publier, en 1451, un édit pour abolir les guerres privées en Dauphiné. (Du Cange, *Diss.*, p. 348.)

Cette note deviendrait d'une trop grande étendue, si j'entreprenais d'exposer ici avec les mêmes détails les progrès que fit cette barbare coutume dans les autres contrées de l'Europe. En Angleterre, les principes des Saxons sur la vengeance personnelle, sur le droit des guerres privées, sur la composition due à la partie offensée, paraissent avoir été à peu près les mêmes que ceux des peuples du continent. La loi d'Ina, de *vindicantibus*, dans le huitième siècle (Lambard, p. 3); celles d'Edmond, dans le dixième siècle, de *homicidio* (Lambard, p. 72), et de *inimicitias*, p. 76; enfin celles d'Édouard-le-Confesseur, dans le onzième siècle, de *temporibus* et *diebus pacis*, ou *treuga Dei* (Lambard, p. 126), sont absolument semblables aux ordonnances des rois de France leurs contemporains, sur le même sujet. Les lois d'Édouard, de *pax regis*, sont encore plus expresses que celles des rois de France; et même par différentes dispositions qui y sont énoncées, on voit qu'il régna alors en Angleterre une police beaucoup plus parfaite qu'il-

leurs. (Lambard, p. 128, *fol. vers.*) Même après la conquête, les guerres personnelles et les réglemens conquis pour les réprimer n'étaient pas absolument inconnus, comme on en peut juger par le formulaire anglais de Madox (*Formul. angl.*, n° 145), et par les extraits du livre du *Domesday*¹, publié par Gale (*Script. hist. Brit.*, 759, 777). Il semble que c'est de la trêve ou paix de Dieu et de la paix du roi dont j'ai parlé, qu'on a emprunté une clause très connue dans la forme des décrets juridiques en Angleterre, par laquelle on cite, comme une circonstance qui aggrave le délit, qu'un homme en a attaqué un autre qui était sous la paix de Dieu et du roi. Après la conquête, l'histoire d'Angleterre offre beaucoup moins d'exemples de guerres privées que celle d'aucune autre nation de l'Europe; et l'on ne trouve plus aucun règlement sur cet objet dans le corps des statuts d'Angleterre. Ce changement si sensible dans les mœurs des Anglais, et qui ne se fit point dans celles de leurs voisins, forme une circonstance remarquable. Doit-on l'attribuer au pouvoir extraordinaire que Guillaume-le-Normand avait acquis par le droit de conquête, et qu'il transmit à ses successeurs, pouvoir qui donna à l'administration de la justice plus de vigueur et d'activité, et qui rendit la juridiction de ce prince plus étendue que celle d'aucun monarque du continent? Ou doit-on simplement attribuer cette révolution à l'établissement des Normands, qui abolirent dans le royaume qu'ils venaient de conquérir une pratique qu'ils n'avaient jamais adoptée dans leur pays? Il est dit expressément dans une ordonnance de Jean, roi de France, que dans tous les temps il avait été défendu en Normandie à toute personne, de quelque rang qu'elle fût, de faire la guerre, et que cet usage y avait toujours été condamné comme illégal. (Ordonn., tom. II, p. 407.) Si ce fait était certain, il servirait à expliquer la particularité que je viens de rapporter. Mais comme il y a quelques actes du parlement d'Angleterre, lesquels, suivant la remarque du savant auteur des observations sur les statuts (*Observations on the statutes chiefly the more ancient*), contiennent des faussetés, on peut croire que ce n'est pas une chose particulière aux lois de la Normandie; et malgré l'assertion positive contenue dans cette ordonnance du roi de France, on est autorisé à croire qu'elle avance une fausseté. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point, quoique cette recherche ne soit pas indigne de la curiosité d'un savant versé dans les antiquités d'Angleterre.

La funeste coutume des guerres privées fut, fort en usage en Castille; elle y était même autorisée par les coutumes et les lois du royaume. (*Leg. Taur.*, tit. LXXVI, *cum comment. aut. Gomegii*, p. 551.) Comme les nobles de Castille n'étaient pas moins séditieux que puissans, leurs querelles et leurs hostilités plongèrent leur patrie dans les plus grandes calamités; c'est de quel Mariana nous offre des preuves sans nombre. Dans le royaume d'Aragon, la loi autorisa également le droit de la vengeance personnelle, qui y fut excréé dans toute sa rigueur et suivi des mêmes excès. (Hieron. Blanca, *Comment. de reb. Arag. ap. Schott, Hisp. illustr.*,

¹ C'est le livre du recensement des terres et du dénombrement des habitans de l'Angleterre, que fit faire Guillaume-le-Conquérant.

vol. III, p. 733. *Lex Jacobi*, I, ann. Dom. 1247.) Il existe encore des actes de confédération entre les rois d'Espagne et leur noblesse, pour rétablir la paix en vertu de la trêve de Dieu. (Petr. de Marca, *Marca sive limes Hispan. app.* 1303, 1388, 1428.) Même en l'année 1165, on voit le roi et la cour d'Aragon se réunir pour abolir le droit des guerres privées, et punir ceux qui prétendraient réclamer ce privilège. (*Annales de Arag.* par Zurita, vol. I, p. 73.) Mais le mal avait jeté de si profondes racines, que Charles-Quint, en 1519, se vit obligé de publier une loi pour donner une nouvelle force aux anciens réglemens portés contre cet usage. (*Fueros et observanc.*, liv. IX, p. 183, B.)

Les Lombards et d'autres nations du nord qui s'établirent en Italie, y apportèrent les mêmes maximes touchant le droit de la vengeance personnelle, et il en résulta les mêmes moyens pour en arrêter le cours, et pour l'extirper entièrement. (Murat., *Antiq. Ital.*, vol. II, p. 306.)

En Allemagne, le droit de guerre privée causa des désordres et des calamités plus terribles et plus intolérables encore qu'en aucun autre pays de l'Europe. La violence des guerres civiles qui s'élevèrent entre les papes et les empereurs des maisons de Souabe et de Franconie avait tellement affaibli et ébranlé l'autorité impériale, que non-seulement les nobles, mais les villes même s'arrogeaient un pouvoir presque indépendant, et rejetèrent avec mépris toute espèce de subordination et de soumission aux lois. Les annales germaniques nous apprennent combien ces guerres particulières, appelées *faida*, étaient fréquentes; et ils en décrivent les funestes effets d'une manière très pathétique. (Datt, *de Pace imper. publ.*, liv. I, chap. V, n° 30 et *passim*.) Les Allemands reçurent de bonne heure la trêve de Dieu, qu'on avait d'abord établie en France; mais ce ne fut qu'un remède momentané et presque sans force. Les désordres se multiplièrent avec tant de rapidité, et s'accrurent à un tel point, qu'ils menaçaient la société d'une entière dissolution. Ils furent donc obligés d'avoir recours à l'unique remède de ce mal, c'est-à-dire à une prohibition absolue des guerres privées. L'empereur Guillaume publia un édit à ce sujet, en 1255, cent soixante ans avant l'ordonnance de Charles VI, roi de France (Datt, liv. I, chap. IV, n° 20.) Mais ni lui ni ses successeurs n'eurent assez d'autorité pour le faire observer. On vit naître alors en Allemagne un usage qui donne une idée bien frappante des calamités affreuses occasionnées par les guerres particulières, et de la faiblesse du gouvernement pendant le douzième et le treizième siècle. Les villes et les nobles formèrent des alliances et des associations par lesquelles ils s'obligèrent mutuellement à maintenir la paix publique, et à faire la guerre à quiconque entreprendrait de la troubler. Ces alliances furent l'origine de la ligue du Rhin, de celle de Souabe, et de plusieurs confédérations moins considérables, connues par différens noms. Datt a rapporté avec une grande exactitude la naissance, les progrès et les bons effets de ces associations. Si la tranquillité publique et le bon ordre dans le gouvernement se conservèrent dans l'empire jusqu'à un certain degré, depuis le commencement du douzième siècle jusqu'au quinzisième, ce fut à ces institutions que l'Allemagne en fut redevable. Pendant ce période l'ordre politique, le respect pour les lois, l'équité

dans l'administration de la justice, firent en Allemagne des progrès sensibles. Mais l'abolition entière et complète du droit de la guerre privée ne s'accomplit qu'en 1405. L'autorité impériale était alors plus affermie, et les peuples avaient pris des idées plus justes du gouvernement et de la subordination civile. Ce privilège funeste et barbare, dont les nobles avaient joui si long-temps, fut enfin déclaré incompatible avec le bonheur et l'existence même de la société. Afin de terminer tous les différends qui pourraient s'élever entre les membres divers du corps germanique, la chambre impériale fut instituée avec une juridiction souveraine, et fut destinée à juger sans appel toutes les causes portées devant elle. Elle a toujours subsisté depuis cette époque, et elle est encore aujourd'hui un tribunal très respectable, qui forme une branche essentielle de la constitution germanique. (Datt, liv. III, IV, V. Pfeffel, *Abrégé de l'hist. d'Allem.*, etc. p. 556.)

NOTE 22, SECT. I, p. 24.

Ce serait se jeter dans des détails ennuyeux et superflus, que de rapporter ici les différentes manières d'invoquer la justice de Dieu, que la superstition avait introduites pendant ces siècles d'ignorance. Je ne ferai mention que d'une seule, parce que nous en avons la description dans un *placite* ou plaidoyer fait en présence de Charlemagne. Ce morceau suffirait pour faire connaître combien, sous le règne même de ce prince, l'administration de la justice était encore imparfaite. En 775, il s'éleva une contestation entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Denis, sur la possession d'une petite abbaye. Chaque partie produisit ses actes et ses titres pour établir son droit; mais au lieu de vérifier l'authenticité de ces actes et d'en examiner la teneur, on renvoya la décision du procès au *jugement de la croix*. Chacune des parties produisit une personne qui, pendant la célébration de la messe, se tint devant la croix de l'autel, les bras étendus; celui des deux représentans qui se lassa le premier et quitta son attitude, perdit sa cause. Il arriva que le champion de l'évêque eut moins de force ou de constance que son adversaire, et la question fut décidée en faveur de l'abbé. (Mabillon, *de Re dipl.*, liv. VI, p. 498.) Si un prince aussi éclairé que Charlemagne autorisait une forme de jugement si absurde, il n'est pas étonnant que d'autres monarques l'aient permise si long-temps.

Montesquieu a traité du combat judiciaire avec assez d'étendue. Les deux qualités qui distinguent cet illustre écrivain, je veux dire son exactitude à rechercher toutes les circonstances des institutions anciennes et peu connues, et sa sagacité à en pénétrer les causes et les principes, se font également remarquer dans les observations qu'il fait sur ce sujet. J'y renvoie mes lecteurs, parce qu'ils y trouveront la plupart des principes sur lesquels je me suis fondé pour donner l'explication de cet usage. (*Esprit des Loix*, liv. XXVIII.) Il paraît probable, d'après les remarques de M. de Montesquieu et les faits cités par Muratori (tom. III, *Dissertat.*, p. 38), que les appels à la justice de Dieu, par les épreuves du feu, de l'eau, etc., étaient connus des peuples qui s'établirent dans les différentes provinces de l'empire romain, et se pratiquèrent chez eux avant qu'ils eussent recouru au combat judiciaire. Cependant chez les nations barba-

nt en Allemagne des
ière et complète du
omptit qu'en 1495.
s affermie, et les
ustes du gouverne-
le privilège funeste
oui si long-temps,
bonheur et l'exis-
miner tous les diffé-
es membres divers
impériale fut insti-
, et fut destinée à
portées devant elle.
époque, et elle est
es respectable, qui
onstitution germa-
Abrégé de l'hist.

24.

nuyeux et super-
manières d'in-
perspérité avait in-
rauce. Je ne ferai
nous en avons la
er fait en présence
it pour faire con-
de ce prince, l'ad-
imparfaite. En 775,
de Paris et l'abbé
une petite abbaye.
tires pour établir
authenticité de ces
envoya la décision
Chacune des par-
ant la célébration
e l'autel, les bras
qui se lassa le pre-
ause. Il arriva que
forcé ou de consi-
tion fut décidée en
(*l.*, liv. vi, p. 498.)
cinague autorisait
n'est pas étouffant
si long-temps.
liciaire avec assez
guent cet illustre
ade à rechercher
anciennes et peu
les causes et les
er dans les obser-
oies mes lecteurs,
des principes sur
l'explication de
t.) Il parait pro-
Montesquieu et
DiSSERTAT., p. 38),
r les épreuves du
peuples qui s'éta-
l'empire romain,
s eussent recouru
es nations barba-

res, dans le temps de leurs premiers établissements, le combat judiciaire était la méthode la plus ancienne de terminer toute sorte de différends. Velleius Paterculus (liv. iii, chap. cxviii), en donne une preuve évidente. Il dit que tous les différends qui se terminaient chez les Romains par une procédure juridique, se terminaient par les armes chez les Germains. On trouve la même chose dans les lois et coutumes anciennes des Suédois, rapportées par J.-O. Stiernhook. (*De jure Sueonum et Gothorum velasto*, in-4^o. Holmio, 1682, liv. 1, chap. vii.) Il est vraisemblable que lorsque les différentes tribus barbares qui conquièrent l'empire romain eurent embrassé le christianisme, elles abolirent pour quelque temps les combats judiciaires, comme manifestement opposés aux préceptes de la religion; mais que différentes circonstances que j'ai rapportées engagèrent insensiblement ces peuples à en rétablir l'usage.

Il parait également probable, d'après une loi rapportée par Stiernhook, dans le traité que je viens de citer, qu'on permettait anciennement le combat judiciaire lorsqu'il s'agissait de décider un point relatif au caractère personnel ou à la réputation des individus, et qu'on étendit ensuite cet usage non-seulement aux causes criminelles, mais encore aux questions qui regardaient la propriété. La loi s'exprime en ces termes : « Si un homme dit à un autre ces mots outrageans : *Vous n'êtes pas un homme égal aux autres hommes; ou : Vous n'avez pas le cœur d'un homme; et que l'autre lui réponde : Je suis un homme aussi bon que vous; qu'ils se rencontrent sur le grand chemin. Si l'agresseur parait, et que l'offensé soit absent, que celui-ci soit réputé pire encore qu'il n'a été appelé; qu'il ne soit point admis à donner témoignage en jugement, soit pour un homme, soit pour une femme, et qu'il n'ait pas le droit de faire un testament. Si au contraire la personne qui a reçu l'injure parait, et que celui qui l'a faite s'absente; que l'offensé appelle son adversaire trois fois à haute voix, et qu'il fasse une marque sur la terre: alors que celui qui s'est absenté soit réputé infâme, pour avoir prononcé des mots qu'il n'a osé soutenir. Si tous les deux paraissent armés comme il convient, et que l'offensé soit tué dans le combat, l'agresseur paiera pour sa mort une demi-composition. Mais si l'agresseur est tué, que sa mort ne soit imputée qu'à sa témérité. La pétulance de sa langue lui aura été fatale. Qu'il reste sur le champ de bataille, sans qu'il soit exigé pour sa mort aucune compensation. » (*Lex Uplandica ap. Stiernhook*, p. 76.) Des peuples guerriers étaient extrêmement sensibles à tout ce qui pouvait blesser leur réputation comme soldats. Par la loi des Saliens, si un homme en appelait un autre *lièvre*, ou s'il l'accusait d'avoir laissé son bouclier au champ de bataille, il était condamné à payer une grosse amende. (*Leg. Saliar.*, tit. xxviii, § 4, G.) Par la loi des Lombards, si quelqu'un appelait un autre *arga*, c'est-à-dire, *qui n'est bon à rien*, celui-ci pouvait sur-le-champ défier l'autre au combat. (*Leg. Longob.*, liv. 1, tit. v, § 1.) Par une autre loi des Saliens, si quelqu'un appelait un homme *cenitus*, terme de reproche équivalent à celui d'*arga*, l'amende qu'il était obligé de payer était fort considérable. (Tit. xxxii, § 1.) On peut voir dans Paul-Diacre l'impression terrible que cette expression outrageante fit sur l'un de ses concitoyens, et les funestes effets qui suivirent cette insulte. (*De est. Longob.**

liv. vi, chap. xxiv.) Ainsi ces principes du point d'honneur, que nous sommes portés à regarder comme un raffinement moderne, et l'usage des duels qui en est une suite, furent le résultat des idées et des mœurs de nos ancêtres, dans un temps où la sociabilité n'avait encore fait chez eux que très peu de progrès.

Comme le point de vue sous lequel Montesquieu a considéré ce sujet, ne le conduisait pas à examiner en détail toutes les circonstances qui concernent les combats judiciaires, je citerai quelques faits particuliers, nécessaires pour éclaircir ce que j'en ai déjà dit. On trouve l'exemple remarquable d'un point de jurisprudence très embarrassant, qui fut décidé par le combat. Il s'éleva une contestation, dans le dixième siècle, sur le droit de représentation ou de succession qui pour lors n'était pas encore établi, quoiqu'il soit aujourd'hui universellement reçu dans toute l'Europe. « C'était un sujet de doute et de dispute, dit l'historien, que de savoir si les enfans du fils devaient être comptés parmi les enfans de la famille, et pouvaient hériter à égale portion avec leurs oncles, dans le cas où leur père viendrait à mourir pendant que le grand-père serait encore vivant. On tint une assemblée pour délibérer sur cette question, et l'opinion générale fut qu'on la renverrait à l'examen et à la décision des juges. Mais l'empereur voulant suivre une meilleure méthode, et dans la vue de traiter honorablement son peuple et ses nobles, ordonna que la question serait décidée par le combat entre deux champions. Celui qui combattit en faveur du droit qu'avaient les enfans de représenter leur père après sa mort, fut victorieux; et il fut établi, par un décret perpétuel, qu'ils partageraient dans la suite l'héritage avec leurs oncles. » Wittkind, *Corbein, lib. Annal.*, dans la préface des *Ordonnances*, par Laurière, vol. 1, p. 33.)

S'il était possible de supposer que le caprice et la sottise pussent inspirer aux hommes une idée plus extravagante encore que celle de décider un point de jurisprudence par le combat, ce serait l'idée de faire décider, par la même voie, à la honte de l'esprit humain, on a un exemple de cette extravagance. Dans le onzième siècle, on se disputa en Espagne pour savoir laquelle des deux liturgies contenait la forme de culte la plus agréable à Dieu, ou la mosarabique dont on s'était toujours servi dans les églises d'Espagne, ou la liturgie approuvée par le saint-siège, qui différait de l'autre en quelques points. Les Espagnols défendaient avec zèle le rituel de leurs ancêtres; tandis que les papes les pressaient de recevoir celui auquel ils avaient imprimé le sceau de leur infaillibilité. Il s'éleva une contestation violente: les nobles proposèrent de décider par l'épée ce point de controverse. Le roi approuva cette proposition, et deux champions armés de toutes pièces entrèrent dans la lice. Le champion de la liturgie mosarabique, Jean Ruys de Matance, fut victorieux, mais la reine et l'archevêque de Tolède, qui favorisaient l'autre, insistèrent pour soumettre cette grande affaire à une autre épreuve. Ils eurent assez de crédit pour faire passer leur avis, quoique contraire à la loi du combat, lequel étant regardé comme un appel à Dieu même, devait décider du dernier ressort. On alluma un grand feu, et l'on jeta dans les flammes un exemplaire de chaque liturgie. On convint que le livre qui résisterait à cette épreuve, et que les flammes auraient respecté, serait

admis dans toutes les églises d'Espagne. La liturgie mosarabique triompha encore; et si nous en croyons Rodrigue de Tolède, le feu ne l'endommagea point, tandis que l'autre fut réduite en cendres. La reine et l'archevêque eurent encore assez d'art ou d'autorité pour étudier une seconde fois cette décision; et l'usage du rituel mosarabique ne fut permis que dans certaines églises: décision aussi extraordinaire que tout le reste de ce qui s'était passé sur cette affaire. (Rodrigue de Tolède, *cité par le P. d'Orléans, Histoire des révolutions d'Espagne*, tom. 1, p. 217. Mariana, liv. 1, chap. xviii, vol. 1, p. 378.)

On trouve dans les lois des Lombards un trait remarquable qui prouve que l'épreuve du combat était d'un usage général, et combien on avait de prédilection pour cette forme de jugement. C'était la coutume, dans ces siècles de barbarie, que chacun pouvait choisir la loi à laquelle il voulait se soumettre, et il était obligé de régler sa conduite sur ce que cette loi lui prescrivait, sans être tenu d'observer aucune des pratiques autorisées par d'autres codes de lois. Ceux qui s'étaient soumis à la loi romaine, et qui admettaient les principes de l'ancienne jurisprudence, autant qu'on en pouvait juger dans ces temps d'ignorance, étaient dispensés d'avoir aucun égard aux formes de procédures établies par les lois des Bourguignons, des Lombards et des autres peuples barbares. Cependant l'empereur Othon, par une loi formellement contraire à cette maxime générale, ordonna: « Que toutes les personnes, sous quelque loi qu'elles fussent, fût-ce même sous la loi romaine, seraient obligées de se conformer aux édits relatifs au jugement par le combat. » (*Leg. Longob.*, l. 11, tit. lv, § 38.)

Tant que subsista l'usage du combat judiciaire, les preuves fondées sur les chartes, contrats et autres actes, furent nulles et sans effet; on éluda même cette espèce de témoignage, destinée cependant à diriger et à fixer les procédures des tribunaux. Lorsqu'une des parties produisait une charte ou un autre titre en sa faveur, l'opposant pouvait récuser cet acte, affirmer qu'il était faux et supposé, et offrir de le prouver par combat. (*Leg. Longob.*, *ibid.*, § 34.) Il est vrai que dans l'énumération que fait Beaumanoir des raisons sur lesquelles les juges pouvaient refuser l'épreuve du combat, il cite celle-ci: « Si le point contesté peut être clairement prouvé et établi par une autre preuve. » (*Coutume de Beauv.*, ch. lxxii, p. 323.) Mais ce règlement s'éloigna le mal que d'un degré: car la partie qui soupçonnait un témoin d'être prêt à déposer contre elle, pouvait l'accuser d'être suborné, lui donner un démenti, et le défier au combat. S'il arrivait que le témoin fût vaincu, on ne pouvait plus admettre d'autre témoignage, et la partie qui l'avait sommé de comparaitre perdait sa cause. (*Leg. Bavar.*, tit. xv, § 2. *Leg. Burgund.*, tit. xlv. Beaumanoir, chap. lxi, p. 315.) La raison qu'on donnait pour obliger le témoin d'accepter le défi et de se défendre par le combat, mérite attention, et présente la même idée sur laquelle est encore fondé ce qu'on appelle le point d'honneur: « Car, disait la loi, si quelqu'un affirme qu'il connaît parfaitement la vérité d'une chose, et s'il offre d'en faire le serment, il ne doit pas hésiter à de soutenir son affirmation par le combat. » (*Leg. Burgund.*, tit. xlv.)

C'est un fait bien connu et qui n'a pas besoin d'être

prouvé, que l'épreuve du combat judiciaire était reçue dans tous les pays de l'Europe. Cette forme de jugement était d'un usage fréquent; on le voit non-seulement par les codes des anciennes lois qui l'établirent, mais encore par le témoignage des premiers auteurs qui ont écrit sur la pratique de la loi, dans les différentes nations de l'Europe. Ils traitent de cet usage avec beaucoup d'étendue; ils en détaillent les réglemens avec une exactitude minutieuse, et en développent le sens avec beaucoup de soin. C'était un point très important et très considérable de la jurisprudence de ces temps-là. Il n'y a dans le système des lois aucun objet auquel Beaumanoir, Pierre de Fontaines et les compilateurs des *Assises* de Jerusalem, paraissent avoir attaché plus d'importance et donné plus d'attention. La même observation peut avoir lieu à l'égard des plus anciens écrivains des autres nations. On voit dans Madox que les épreuves par le combat étaient si fort en usage en Angleterre, que les amendes payées en ces occasions faisaient une branche considérable des revenus du roi. (*History of the Excheq.*, vol. 1, p. 349.)

Morice donne un détail fort curieux d'un combat judiciaire qui se fit en présence du duc de Bretagne, l'an 1385, entre messire Robert de Beaumanoir et messire Pierre de Tournemine. Toutes les formalités qu'on observait dans ces procédures étranges y sont rapportées d'une manière plus détaillée que dans aucun monument ancien que j'aie eu occasion de voir. Tournemine était accusé par Beaumanoir d'avoir tué son frère. Le premier fut vaincu, et suivant la loi, il devait être pendu sur la place; mais son adversaire intercédait généreusement pour sa vie et obtint sa grâce. On trouve une très bonne explication de l'origine des lois qu'on a faites sur le combat judiciaire, dans l'histoire de Paris, par Bernardo Sacci, lib. ix, ch. viii, in *Græv. Thes. antiquit. Ital.*, vol III, p. 743.

Cette forme de procédure était si agréable au peuple, que le clergé, malgré les prohibitions de l'Église, fut obligé non-seulement d'en tolérer l'usage, mais même de l'autoriser. Pasquier en rapporte un exemple remarquable dans ses *Recherches sur la France*, liv. iv, ch. 1, p. 350. L'abbé Wittikind, dont j'ai cité dans cette note les propres paroles, regardait la décision d'un point de jurisprudence par le combat, comme la forme de jugement la meilleure et la plus honorable. Il y eut en 978 un combat judiciaire, en présence de l'empereur Henri. L'archevêque Aldbert lui avait conseillé de terminer de cette manière une querelle entre deux nobles de sa cour. Celui des deux combattans qui fut vaincu fut décapité sur la place. (*Chronic. Dictari episc. merbs. ap. Bouquet, Recueil des histor.*, tom. X, p. 121.) On décidait par le combat des questions sur les possessions des églises et des monastères. Une contestation s'étant élevée pour savoir si l'église de Saint-Médard appartenait ou non à l'abbaye de Beauvieu, on en remit la décision au sort du combat judiciaire. (Bouquet, *Recueil des hist.*, tom. IX, p. 612, 729.) L'empereur Henri 1^{er} déclare que sa loi pour autoriser la pratique des combats judiciaires, avait été formée avec le consentement et l'approbation de plusieurs fidèles évêques. (*Ibid.*, p. 231.) Tant était puissante l'influence de l'esprit guerrier de ce temps-là sur les principes et les décisions de la loi canonique, laquelle en d'autres occasions avait tant de crédit et d'au-

liciaire était reçue
forme de jugement
ait non-seulement
ablaissent, mais en-
auteurs qui ont
des différentes na-
age avec beaucoup
ensavec une exac-
e sens avec beau-
ortant et très com-
temps-là. Il n'y a
quel Beaumanoir,
rs des Assises de
plus d'importance
observation peut
rivains des autres
épreuves par le
ngleterre, que les
story of the Ex-

d'un combat ju-
de Bretagne, l'an
manoir et messire
malités qu'on ob-
y sont rapportés
aucun monument
Tournemine était
frère. Le premier
être pendu sur la
la généralement
ve une très bonne
faites sur le com-
is, par Bernardo
s. antiquit. Ital.,

gréable au peuple,
s de l'Église, fut
usage, mais même
en exemple remar-
ance, liv. iv, ch. 1,
ité dans cette note
ion d'un point de
la forme de juge-
e. Il y eut en 978
l'empereur Henri.
de terminer de
de nobles de sa cour.
incin fut décapité
pisc. merbs. ap.
, p. 121.) On dé-
es possessions de
tion s'étant élevée
d appartenait ou
mit la décision au
Recueil des hist.,
ri 1^{er} déclare que
mbats judiciaires,
et l'approbation
(p. 231). Tant était
er de ce temps-là
loi canonique, la-
de crédit et d'au-

torité sur le clergé ! Charles-Quint permit, en 1522, un combat judiciaire en Espagne. Les deux adversaires combattirent en présence de l'empereur, et tout le combat se passa suivant les cérémonies prescrites par les anciennes lois de la chevalerie. Toute cette affaire est décrite avec beaucoup d'étendue par Pontus Heuterus, *Her. Austr.*, lib. C, c. xvii, p. 205.

Le dernier exemple de combat judiciaire autorisé par le magistrat, que nous offre l'histoire de France, est le fameux combat de Jarnac avec la Chasteigneraie, en 1547. En 1571, on ordonna en Angleterre un combat judiciaire, sous l'inspection des juges du tribunal des plaids communs; mais il ne fut pas poussé si loin que celui dont je viens de parler, parce que la reine Élisabeth, interposant dans cette affaire son autorité, ordonna aux parties de terminer à l'amiable leur différend; cependant, afin de conserver leur honneur, la lice fut fixée et ouverte; et l'on observa avec beaucoup de cérémonies toutes les formalités préliminaires d'un combat. (*Spelman, Gloss., voc. Campus*, p. 103.) En 1631, l'on ordonna un combat judiciaire, sous l'autorité du grand connétable et du grand maréchal d'Angleterre, entre Donald Lord Rea et David Ramsay; mais cette querelle se termina aussi sans faire verser de sang, par la médiation de Charles 1^{er}. On trouve sept ans plus tard un autre exemple de combat. (*Rushworth, Observations on the statu-*tes, p. 266.)

NOTE 23, SECT. 1, p. 26.

Le texte contient les grands traits qui marquent le progrès de la juridiction publique et particulière des diverses nations de l'Europe. Comme le sujet est assez curieux et assez important pour mériter de plus grands détails, je vais suivre de plus près la marche de l'esprit humain dans cette partie de la science politique. Le paiement d'une amende, en forme de satisfaction pour la persoune ou la famille qui avait souffert quelque affront ou dommage, fut le premier expédient qu'un peuple grossier imagina pour arrêter le cours du ressentiment personnel, et pour éteindre ces *faida* ou vengeances cruelles, qui se transmettaient de parents à parents, et ne s'apaisaient que par le sang. Cet usage remonte jusqu'au temps des anciens Germains (*Tacit., de Mor. Germ.*, chap. xxi), et régna chez d'autres nations aussi peu civilisées que les Germains. On en connaît beaucoup d'exemples qui ont été recueillis par l'ingénieur et savant auteur de l'ouvrage intitulé : *Historical law-tracts*, vol. 1, p. 41. Ces amendes étaient fixées et perçues de trois manières différentes. Elles furent d'abord établies par une convention volontaire entre les parties opposées. Lorsque les premiers mouvements du ressentiment étaient un peu calmés, elles s'apercévaient des inconvénients qui résultaient de la durée d'une inimitié réciproque, et la satisfaction qu'on fixa en faveur de l'offensé fut appelée *composition*; ce qui supposait qu'elle avait été fixée d'un consentement mutuel. (*Esprit des Lois*, liv. xxx, chap. xix.) On peut juger, par quelques-uns des plus anciens codes de lois, que quand ils furent compilés, les choses étaient encore dans ce premier état de simplicité. Il y avait des cas où la personne qui avait commis une offense restait exposée à tout le ressentiment de ceux qu'elle avait offensés, jusqu'à ce qu'elle pût les apaiser de quelque manière, et recouvrer leur amitié *quoquo*

modo potuerit. (*Lex Frison.*, tit. xi, § 1.) La seconde manière dont on fixa ensuite ces amendes, fut de s'en remettre à la décision de quelques arbitres. Dans le livre connu sous le titre de *Regiam majestatem*, un arbitre est appelé *amicabilis compositor*. Il était en état de juger de la nature de l'offense avec plus d'impartialité que les parties Intéressées, et de fixer avec plus de justice la sorte de satisfaction qu'on pouvait exiger. Il est difficile de donner des preuves authentiques d'une coutume antérieure aux monumens qui se sont conservés chez les différentes nations de l'Europe. Cependant, une des formules appellées *formulæ andegavenses*, qui furent compilées dans le sixième siècle, semble faire allusion à une transaction couchée, non par l'autorité d'un juge, mais par la médiation des arbitres. (*Bouquet, Recueil des histor.*, tom. IV, p. 506.) Mais comme cet arbitre avait besoin d'autorité pour faire exécuter ses décisions, on nomma des juges à qui on donna un pouvoir suffisant pour forcer les parties à se conformer à son jugement. Avant cette dernière opération, les compositions n'étaient qu'un remède inefficace contre les funestes effets du ressentiment personnel; mais dès que cet important changement eut lieu, le magistrat, se mettant à la place de l'offensé, fixa la satisfaction que celui-ci avait droit d'exiger. Toutes les espèces d'offenses et de torts auxquelles on peut être exposé dans la société, furent énoncées, définies et appréciées; et la composition due pour la réparation de chaque offense, fut fixée avec une attention scrupuleuse, qui montre, en certains cas, une délicatesse et un discernement très singulier, et en d'autres cas, une bizarrerie inexplicable. Outre la composition qu'on payait à la personne offensée, il y avait une certaine somme appelée *fredum*, payable au roi ou à l'état, suivant l'expression de Tacite, ou au fisc, suivant le langage des lois barbares. Quelques auteurs, mêlant les idées raffinées de la politique moderne avec leurs raisonnemens sur les temps anciens, ont imaginé que le *fredum* était une réparation due à la communauté pour une infraction à la paix publique; mais il est évident que ce n'était que le salaire dû au magistrat pour la protection qu'il accordait contre la violence du ressentiment personnel. En formant cette institution, on fit un grand pas vers l'amélioration de la jurisprudence criminelle. Dans quelques-uns des plus anciens codes de lois, on ne fait aucune mention de ces *freda*, ou du moins on en parle si rarement, qu'on voit bien que l'usage en était peu connu. Dans les codes postérieurs, le *fredum* est aussi exactement épécifié que la composition même; et dans les cas ordinaires, il était évalué au tiers de la composition. (*Capitul.*, vol. 1, p. 52.) Dans quelques cas extraordinaires, où il était plus difficile de protéger la personne qui avait fait l'offense, le *fredum* était porté à une somme plus forte. (*Capitul.*, vol. 1, p. 515.) Ces espèces d'amendes faisaient une branche considérable des revenus des barons; et partout où la justice territoriale était établie, les juges royaux n'avaient point le droit d'exiger aucun *fredum*.

Dans l'explication que je donne de la nature du *fredum*, j'ai suivi en grande partie l'opinion de Montesquieu, quoique je sache que plusieurs savans ont pris ce mot en un sens différent. (*Esprit des Lois*, liv. xxx, chap. xx.) Le principal objet des juges était de forcer l'une des parties à donner, et l'autre à recevoir les satisfactions prescrites par la loi. Ils multiplièrent les règle-

mens à ce sujet, et menacèrent de peines très graves les infraiteurs. (*Leg. Longob.*, lib. 1, tit. ix, § 34. *Ibid.*, tit. xxxvii, § 1 et 2.) La personne qui recevait une composition était obligée de cesser aussitôt toute espèce d'hostilité, et de confirmer par un serment sa réconciliation avec sa partie adverse (*Leg. Longob.*, lib. 1, tit. ix, § 8). Et pour donner un témoignage plus solide et plus authentique de la sincérité de sa réconciliation, la partie lésée était requise de remettre à celui qui avait payé la composition un billet de sûreté qui le garantissait de toute poursuite ultérieure. Marculfe et les autres compilateurs d'actes anciens ont conservé plusieurs différentes formules de ces billets. (Marculfe, lib. ii, § 18, *append.*, § 23. *Form. Sirmoudicæ*, § 39.) Les *Lettres de Stanes*, connues dans la jurisprudence d'Écosse, sont parfaitement semblables à ces billets de sûreté. Les héritiers et parens d'un homme assassiné s'engageaient par les lettres de Stanes, en considération de l'*assythment* ou composition qu'ils avaient reçue, à pardonner l'offense, et à renoncer pour toujours à tout sentiment de haine, malice, vengeance et prévention qu'ils pourraient avoir conçu ou concevoir encore contre le meurtrier ou sa postérité, pour le crime qu'il avait commis; et à le décharger de toutes actions civiles et criminelles intentées contre lui et contre ses biens, pour le présent et pour l'avenir. (*Syst. de Stiles*, par Dallas de Saint-Martin, p. 862.) Suivant la forme ancienne des lettres de Stanes, non-seulement la partie offensée pardonne et oublie, mais fait grâce et accorde la rémission du crime. Dallas, raisonnant sur cette pratique d'après les principes de son siècle, regarde cette formule comme une usurpation des droits de souveraineté; car il n'y a, dit-il, que le roi qui puisse faire grâce à un criminel (*Ibid.*). Mais dans ces temps de barbarie, la poursuite, la punition et le pardon des coupables, étaient également à la disposition de la personne offensée. Madox a publié deux actes, l'un du règne d'Édouard I^{er}. L'autre du règne d'Édouard III, par lesquels des particuliers accordent la rémission ou le pardon de tous méfaits, félonies, vols et meurtres commis. (*Formul. anglican.*, n° 702, 705). Il paraît cependant que dans le dernier de ces actes on a eu quelque égard aux droits du souverain, car le pardon est accordé avec cette modification, *en tant que nous est*. Après même que le magistrat eut interposé son autorité pour faire punir les criminels, leur punition fut pendant long-temps regardée particulièrement comme une satisfaction due au ressentiment de la personne offensée ou lésée. En Perse, un meurtrier est encore aujourd'hui livré aux parens de celui qu'il a tué, et ils le mettent à mort de leurs propres mains. S'ils refusent pour compensation une somme d'argent, le souverain, tout absolu qu'il est, ne peut pas faire grâce au meurtrier. (*Foy. de Tavernier*, liv. v, chap. v et x.) Dans le royaume d'Aragon, il existait encore en 1501 une loi suivant laquelle une sentence de mort ne pouvait être mitigée que du consentement de la personne offensée. (*Fueros et observancias del Reyno de Aragon*, p. 204, 206.)

Si après s'être engagé, comme je l'ai expliqué, à renoncer à tout ressentiment, quelqu'un renouvelait les hostilités et commettait quelque violence, soit contre la personne qui avait payé une composition, soit contre ses parens ou héritiers, c'était un crime très odieux, qu'on

punissait avec une rigueur extraordinaire. On le regardait comme un acte de rébellion directe contre l'autorité du magistrat, qui devait être réprimé par l'exercice de toute la force de la loi. (*Leg. Longob.*, lib., tit. ix, § 8 et 34. *Capitul.*, vol. 1, p. 371, § 22.) Par-là on interdit aux particuliers la poursuite des offenses; on fixa des compositions légales, et la paix et la concorde furent rétablies sous l'inspection et par la médiation du magistrat. Il est évident que dans le temps où les Barbares s'établirent dans les provinces de l'empire romain, ils avaient parmi eux des juges établis, et armés d'une autorité coercitive. Les premiers historiens parlent de personnes revêtues d'un semblable caractère. (Du Cange, *voc. Judices*.) Le droit de juridiction territoriale n'était pas absolument une usurpation des barons féodaux. Il y a lieu de croire que les chefs puissans qui s'emparèrent de différens districts des pays qu'ils avaient conquis, et qui les possédèrent comme propriété allodiale, se donnèrent en même temps le droit de juridiction et l'exercèrent dans leur territoire. Cette juridiction dut être souveraine et s'étendre à tous les cas. Bouquet donne les preuves les plus claires de cette assertion, dans *Le droit public de France éclairci*, tom. 1, p. 206. Il paraît que tout baron tenant un fief jouissait originellement comme d'un droit inhérent à sa propriété, du privilège de juger ses propres vassaux. Aussi loin que les archives des nations peuvent nous conduire et nous éclairer avec quelque certitude, nous voyons le fief et la juridiction toujours unis. Une des plus anciennes chartes accordées aux laïques, dont j'aie eu connaissance, est celle de Louis-le-Débonnaire, de l'année 814; elle contient, dans les termes les plus formels et les plus précis, le droit de justice territoriale. (*Capitul.*, vol II, p. 1405.) Il y a plusieurs chartes plus anciennes, accordées à des églises ou à des couvens, par lesquelles le souverain leur attribue une semblable juridiction, et défend à tous juges royaux d'entrer sur le territoire de ces églises ou monastères, et d'y exercer aucun acte d'autorité judiciaire (Bouquet, *Recueil des histoires*, tom. IV, p. 628, 633; tom. V, p. 703, 710, 752, 762). Muratori a publié aussi plusieurs chartes très anciennes, contenant de semblables immunités. (*Antiquit. Ital.*, *Dissert.*, p. 70.) Dans la plupart de ces actes, il est particulièrement défendu d'exiger des *freda*, ce qui prouve que ces amendes formaient alors une portion considérable du revenu public. Pour obtenir une sentence à ce tribunal de justice, il en coûtait alors une somme si considérable, que cette seule circonstance suffisait pour détourner les hommes de faire juger leurs contestations suivant les formes judiciaires. Il paraît, par une charte du treizième siècle, que le baron à qui appartenait le droit de justice recevait la cinquième partie du prix de la chose qui faisait l'objet de la contestation; si après qu'une procédure avait été entamée, les parties accommodaient leur différend à l'amiable ou par arbitres, elles n'étaient pas moins obligées de payer le cinquième de la valeur de l'objet en litige au tribunal devant lequel le procès avait été porté. (*Histoire du Dauphiné, Genève*, 1722, tom. 1, p. 22.) On trouve un règlement semblable dans la charte de liberté accordée à la ville de Fribourg, en 1120. Lorsque deux bourgeois de cette ville étaient en querelle, si l'un des deux portait sa plainte au seigneur de qui il relevait, ou à sa justice, et qu'après avoir commencé la procédure, il se réconciliait en parti-

culier avec son adversaire, le juge pouvait ne pas admettre cette accommodation et forcer les parties à continuer la procédure; et tous ceux qui avaient été présents à la réconciliation étaient privés de la faveur du seigneur de qui ils relevaient. (*Historia Zaringo-Badensis, auct. Jo. Dan. Schaefflin, Carolsr., 1765, in-4^o, v. V, p. 65*).

On ne peut pas aujourd'hui déterminer avec certitude quelle était l'étendue de la juridiction que possédaient originairement ceux qui tenaient des fiefs; il est évident que pendant les troubles et la confusion qui régnèrent dans tous les royaumes de l'Europe, les grands vassaux surent profiter de la faiblesse de leurs rois pour étendre leur juridiction aussi loin qu'il était possible. Dès le dixième siècle, les seigneurs les plus puissants avaient usurpé le droit de juger toutes les causes, civiles ou criminelles, et ils s'étaient arrogé la haute et la basse justice. (*Établissements de saint Louis, liv. I, chap. xxiv et xxv*). Leurs sentences étaient définitives, et l'on ne pouvait en appeler à aucun tribunal supérieur. Cela est prouvé par plusieurs exemples frappants recueillis par Brussel. (*Traité des fiefs, liv. III, chap. XI, XII, et XIII*). Les barons puissants ne s'en tirent pas là; ils firent ériger leurs domaines en *régalités*, avec presque tous les droits de la juridiction et de la prérogative royale. On en vit des exemples fréquents en France. (Bruss., *ibid.*) Mais ils furent encore plus communs en Écosse, où le pouvoir des nobles féodaux s'éleva à un degré extraordinaire. (*Histor. Lawtracts, v. I, trait. VI*). En Angleterre même, où l'autorité des rois normands avait cependant resserré la juridiction des barons dans des bornes plus étroites qu'en aucun autre état féodal, il s'établit aussi plusieurs comtés palatins, dans lesquels les juges royaux n'avaient point le droit d'entrer, et où aucun acte ne pouvait se passer au nom du roi, à moins qu'il ne fût revêtu du sceau du comte palatin. (Spelman, *Gloss., voc. Comitibus palatini*. Blackstone, *Comment. on the laws of England, vol. III, p. 78*.) Ces seigneurs de *régalités* avaient le droit de réclamer leurs vassaux et de les soustraire aux justices royales qui auraient prétendu exercer quelque acte de juridiction sur eux. (Brussel, *ubi supra*.) Dans la loi d'Écosse, ce privilège était appelé le droit de *repteiger* (*of repledging*), et l'on en faisait un usage si fréquent que non-seulement le cours de la justice en était interrompu, mais qu'il en résulta souvent les plus grands désordres. (*Historical lawtracts, ibid.*)

La juridiction des comtés palatins produisit les mêmes inconvénients en Angleterre. Les princes employèrent successivement différents moyens pour prévenir les mauvais effets de ces usurpations. Sous Charlemagne et ses descendants immédiats, la prérogative royale conserva encore beaucoup de force; les ducs et les comtes, qui étaient des juges ordinaires et fixes, et les *missi dominici*, juges extraordinaires et ambulans, exerçaient dans les différentes provinces de leur ressort une juridiction égale à celle des barons en certains cas, et même supérieure dans d'autres. (Du Cange, *voc. Dux, Comitibus et Missi*. Murat, *Antiq. Dissert.*, p. 8, 9.) Mais sous la race faible des rois qui remplacèrent les successeurs de Charlemagne, l'autorité des juges royaux alla toujours en déclinant, et les barons usurpèrent la juridiction illimitée dont on a déjà parlé. Louis VI, roi de France essaya

de faire revivre l'emploi des *missi dominici*, sous le titre de *juges des exemptés*; mais les barons étaient devenus trop puissans pour souffrir une pareille entreprise sur leur autorité, et il fut obligé de s'en désister. Ses successeurs eurent recours à des expédients moins capables d'alarmer. L'appel de *défaute de droit*, ou pour déni de justice, fut la première tentative qu'on employa avec succès. Suivant les maximes de la foi féodale, si un baron n'avait pas assez de vassaux pour qu'ils pussent être jugés à sa cour par leurs pairs, ou bien s'il différerait ou refusait de rendre la justice, les parties offraient de plaider à sa cour, et pouvaient en appeler à celle de son seigneur suzerain, et y faire juger leur cause. (*Esprit des Loix, liv. xxviii, chap. xxviii*. Du Cange, *voc. Defectus justitie*.) Le nombre des pairs ou assesseurs, dans les cours des barons, était souvent très considérable. Dans un procès criminel porté à la cour du vicomte de Launee, en 1299, il y eut plus de deux cents personnes qui assistèrent au procès et donnèrent leur voix pour le jugement. (*Hist. de Languedoc, par De Vic et Vaissette, t. IV, preuves, p. 114*.) Comme le droit de juridiction avait été usurpé par une foule de petits barons, souvent ils n'étaient pas en état de tenir leurs cours, c'est ce qui donna lieu à ces rappels et en rendit l'usage très commun. Par degrés on en vint à appeler des cours des plus puissants barons, et il parut par une décision que rapporte Brussel, que les juges royaux étaient fort portés à multiplier les cas et les prétexes de ces sortes d'appels. (*Traité des fiefs, tom. I, p. 235*.) L'appel pour *défaute de droit* contribua moins cependant à diminuer la juridiction de la noblesse que ne fit l'appel de *faux jugement*, ou d'une sentence injuste. Lorsque les rois furent puissants, et que leurs juges eurent une autorité très étendue, ces appels devinrent fréquents (*Capit., vol. I, p. 175, 180*); et ils se faisaient d'une manière analogue aux mœurs simples et grossières de ces temps-là. Les parties lésées se rendaient au palais du souverain, et demandaient à grands cris justice et réparation. (*Capitul., liv. III, chap. lxx. Chronic. Lauterbergense ap. Mencken Script. german., vol. II, p. 284, 286*.) Dans le royaume d'Arragon, la forme des appels au *justiza* ou juge suprême supposait que l'appelant était dans un danger évident de mort ou de quelque outrage violent. Il courait devant le juge en criant à haute voix, *avi, avi, fuerza, fuerza*, implorant, pour ainsi dire, l'assistance immédiate du juge suprême, pour qu'il lui sauvât la vie. (Hier. Blanca, *Comment. de rebus Aragon. ap. Script. hispanie. histor., vol. IV, p. 753*.) L'abolition du combat judiciaire fit revivre en partie les appels de cette espèce. La subordination qu'ils établirent, en introduisant plus d'attention, d'équité et d'accord dans les décisions des cours de judicature, eut des effets très sensibles; presque toutes les causes importantes furent portées au tribunal des cours du roi (Brussel, tom. I, p. 252.) On trouve dans l'*Esprit des Loix, liv. xxviii, chap. xxviii*, l'énumération des différentes circonstances qui concoururent à introduire et à multiplier l'usage de ces appels. Mais rien n'y contribuait tant que l'attention qu'eurent les rois de donner une forme auguste et constante à leurs cours de justice. C'était un usage ancien que les rois y présidaient eux-mêmes et y jugeaient en personne. (Mareuil, *lib. I, p. 525*. Murat, *Diss.*, p. 31.) Charlemagne, à l'heure où il s'habillait, avait

coutume d'appeler les parties, et après avoir écouté et pesé le sujet de leurs plaintes, il rendait son jugement sur-le-champ. (Éginhart, *Vita Caroli-Magni, apud Madox, Hist. of Exchequer*, vol. I, p. 91.) La présence du prince ne pouvait manquer de rendre plus respectables les décisions de ses tribunaux. Saint Louis, qui donna le plus de cours à l'usage des appels, fit revivre cette coutume, et administra lui-même la justice avec toute l'anclenne simplicité. J'ai vu souvent ce saint, dit Joinville, assis à l'ombre d'un chêne dans le bois de Vincennes, où tous ceux qui avaient des plaintes à lui porter pouvaient l'approcher librement. D'autres fois il ordonnait d'étendre un tapis dans un jardin, et là il s'asseyait pour entendre les causes qu'on venait soumettre à sa décision. (*Hist. de saint Louis*, p. 13, édit. 1761.) Les princes d'un rang inférieur qui avaient le droit de justice en étaient quelquefois eux-mêmes les dispensateurs, et présidaient à leurs tribunaux. On en trouve deux exemples dans l'histoire des Dauphins de Vienne. (*Hist. du Dauphiné*, tom. I, p. 18; t. II, p. 257.) Mais comme les rois et les princes ne pouvaient pas décider en personne toutes les causes ni les faire juger dans la même cour, ils nommèrent des *baillifs* avec un droit de juridiction, dans les différens districts de leurs états. Le pouvoir de ces juges eut quelque chose de ressemblant à celui des anciens comtes. Ce fut vers la fin du douzième siècle que cette espèce d'office s'établit en France. (Brussel, liv. xi, chap. xxxv.) Lorsque le roi eut une cour de justice érigée dans les différentes provinces de sa domination, il invita ses sujets à y avoir recours. L'intérêt particulier des *baillifs* concourait avec l'avantage de l'ordre public et politique, pour étendre leur juridiction. Ils se prévalurent de chaque défaut de droit dans les cours des barons et de tous les faux jugemens qui s'y rendaient, pour soustraire les causes à ces cours et les évoquer à eux-mêmes. Il y avait une distinction extrêmement ancienne dans le système féodal, entre la haute et la basse justice. (*Capit.* III, ann. 812, § 4, ann. 815, § 3. *Etablis. de saint Louis*, liv. I, chap. xl.) Plusieurs barons possédaient la basse justice sans la haute. Celle-ci s'étendait à tous les crimes, même à celui de haute trahison; tandis que l'autre se bornait aux délits peu considérables. Cette différence fournit des prétextes sans nombre pour arrêter, restreindre et revoir les procédures des cours des barons. (*Ordonn.* II, p. 457, § 15; p. 458, § 29.)

Un règlement de la plus grande importance succéda de près à l'institution des *baillifs*: la cour suprême du roi, ou le parlement, fut rendue sédentaire, et l'on fixa le temps de ses séances. En France, comme dans tous les autres royaumes féodaux, la cour de justice du roi était ambulante dans son origine; elle suivait la personne du monarque, et ne tenait ses assises qu'à certaines grandes fêtes. Philippe-Auguste, en 1305, voulut qu'elle fût sédentaire à Paris, et qu'elle continuât ses séances durant la plus grande partie de l'année. (Pasquier, *Recherches*, liv. II, chap. II et III, etc. *Ordonn.* tom. I, p. 306, § 62.) Ce prince et ses successeurs donnèrent des pouvoirs étendus à cette cour, ils accordèrent à ses membres des privilèges et des distinctions qu'il serait superflu de rapporter ici. (Pasquier, *Ibid.* Velly, *Hist. de France*, tom. VII, p. 307.) On y choisit pour juges des personnes distinguées par leur intégrité, par leur capacité dans les lois. (*Ibid.*) Peu à peu le droit de juger ou dernier res-

sort toutes les causes importantes fut attribué au parlement de Paris et aux autres parlemens qui rendaient la justice au nom du roi dans les différentes provinces du royaume. Cependant le parlement de Paris parvint très lentement à cette étendue de juridiction, et les grands vassaux de la couronne firent de violens efforts pour arrêter les progrès de son autorité. Vers la fin du treizième siècle Philippe-le-Bel fut forcé de défendre à son parlement de recevoir certains appels qu'on y portait des cours du comte de Bretagne, et reconnut lui-même le droit de juridiction souveraine que prétendait ce prince. (*Mémoires pour servir à l'hist. de Bret.*, par Morice, tom. I, p. 1037, 1074.) Charles VI, à la fin du siècle suivant, fut obligé de confirmer dans une forme plus précise encore ce droit des ducs de Bretagne. (*Ibid.*, t. II, p. 580, 581.) L'opposition des barons au droit d'appel, qu'ils regardaient comme funeste à leurs privilèges et à leur pouvoir, fut très violente; les auteurs de l'*Encyclopédie* française ont rapporté plusieurs exemples dans lesquels les barons firent mourir ou mutiler, ou condamner à perdre leurs biens, ceux qui avaient osé appeler au parlement de Paris des sentences prononcées dans les cours de leurs juridictions. (Tom. XII, art. *parlement*, p. 25.)

Le progrès de juridiction dans les autres monarchies féodales fut à peu près tel que nous l'avons fait voir en France. Les barons avaient en Angleterre une juridiction territoriale également ancienne et étendue. (*Leg. Ellw. conf.*, n° 5 et 9.) Après la conquête des Normands le gouvernement devint plus féodal qu'auparavant; et il est prouvé par les faits rapportés dans l'histoire d'Angleterre, ainsi que par l'institution des comités palatins dont j'ai déjà parlé, que les usurpations des nobles dans cette île ne le cédèrent point à celles de leurs contemporains sur le continent. On employa les mêmes moyens pour restreindre ou pour abolir ces dangereuses juridictions. Guillaume-le-Conquérant établit une cour fixe et constante dans la grande salle de son palais; et c'est de là que sont sorties les quatre cours de justice actuelles de l'Angleterre. Henri II divisa le royaume en six districts, et envoya des juges ambulans pour y tenir leurs assises à des temps marqués. (Blackstone, *Commentaries on the laws of England*, vol. III, p. 57.) Les monarches suivans établirent dans chaque comté des juges de paix à la juridiction desquels on recourut par degrés pour beaucoup de causes civiles. Les privilèges des comités palatins furent successivement limités, et furent même abolis en certains points; et l'administration de la justice fut portée aux cours du roi ou devant des juges de sa nomination. Dalrymple fait l'énumération des mesures différentes qu'on prit pour parvenir à ce but. (*History of feudal property*, chap. VII.)

Les usurpations de la noblesse en Écosse furent plus exorbitantes que dans aucun autre royaume féodal. Les progrès de ces usurpations et les moyens qu'employa la couronne pour limiter ou abolir les justices territoriales et indépendantes des barons, furent à peu près les mêmes que ceux dont je viens de parler. J'ai déjà eu occasion de m'étendre sur cet objet, et de le développer dans un autre ouvrage. (*History of Scotland*, vol. I, p. 45.)

Je me perdrais moi-même, ainsi que mes lecteurs, dans le labyrinthe de la jurisprudence germanique, si j'essayais de tracer avec une exactitude minutieuse le

pro
que
péri
des
gnes
out
imp
Date
prin
et d
publ
dern
fin,
l'All

Il
eccle
la ju
de la
telles
tenda
toute
par le
distin
ment

Plus
mont
cause
toute
Diss
le jou
autres
Cete
de con
tait a
charte
en 796
des D
ses jug
que pe
nus de
parait
avec l
mblan
tion lé
stition
fonctio
de ce
de l'an
leur a
plaga
royaux
raison
quorum
opus l
illus o
gari. (C
Je n'
dans le
droit c
de ce c

fut attribué au parlement de Paris parvint à la fin du treizième siècle à son parlement portait des cours du droit de prince. (*Mém. Bret.*, par Morice, I, à la fin du siècle de Bretagne. *Ibid.*, barons au droit d'appes- à leurs privilèges les auteurs de l'En- plusieurs exemples pour ou mutiler, ou ceux qui avaient osé sentences pronon- tions. (Touin. XII, art.

autres monarchies nous avons fait voir Angleterre une jurin- et étendue. (*Leg. Normande* des Normands qu'apparaissent; et il dans l'histoire d'An- des comtés palatins ions des noble dans de leurs contempo- ra les mêmes moyens dangereuses juridic- blit une cour fixe et à palais; et c'est de là justice actuelles de une en six districts, y tenir leurs assises *Comunitaries on 57.*) Les monarchies té des juges de paix ut par degrés pour rivilèges des comtés és, et furent même istration de la justice ant des juges de sa ération des mesures à ce but. (*Historie*

h Ecosse furent plus royaume féodal. Les oyens qu'employa la justices territoriales peu près les mêmes à déjà en occasion de développer dans un *id.*, vol. I, p. 45.) que mes lecteurs, nce germanique, si tude minutieuse le

progrès de la juridiction de l'empire. Il suffit d'observer que l'autorité dont le conseil aulique et la chambre impériale jouissent à présent ne s'est établie qu'à l'occasion des mêmes abus de la juridiction territoriale des seigneurs, et de la même manière que les justices royales ont pris de l'ascendant dans d'autres pays. Tous les faits importants sur ces deux objets se trouvent dans Phil. Datt, *de Pace publicè Imperii*, liv. IV. Les articles principaux sont indiqués dans Pfeffel, *Abrégé de l'hist. et du droit public d'Allem.*, et dans le *Traité du droit public de l'Empire*, par M. Le Coq de Villersay. Ces deux derniers ouvrages, composés sous les yeux de M. Schœpflin, de Strasbourg, un des plus habiles publicistes de l'Allemagne, doivent avoir une grande autorité.

NOTE 24, SECT. I, p. 28.

Il n'est pas aisé de fixer avec précision le temps où les ecclésiastiques commencèrent à réclamer l'exemption de la juridiction civile. Il est certain que pendant la ferveur de la primitive église, ils ne prétendirent jamais à de telles immunités. L'autorité de la magistrature civile s'étendait sur les personnes de tout état et sur les causes de toute espèce. Ce fait a été non-seulement très bien établi par les auteurs protestans, mais encore par des écrivains distingués chez les catholiques romains, et particulièrement par les défenseurs des libertés de l'église gallicane.

Plusieurs pièces originales, publiées par Muratori, montrent que dans le neuvième et le dixième siècle, les causes ecclésiastiques de la plus grande importance furent toujours décidées par les juges civils. (*Antiq. Ital.*, v. V, *Dissert.*, p. 70.) Le clergé ne secoua pas tout d'un coup le joug de la juridiction civile. Ce privilège, ainsi que ses autres usurpations, fut emporté lentement et par degrés. Cette exemption semble d'abord avoir été un acte pur de complaisance, et un effet de la vénération qu'on portait au caractère des ecclésiastiques. Ainsi, par une charte de Charlemagne en faveur de l'église du Mans, en 796, à laquelle M. l'abbé de Foi renvoie dans sa *Notice des Diplômes*, tom. I, p. 201, ce monarque enjoit à ses juges, s'il venait à s'élever un différend entre quelque personne que ce fût et les administrateurs des revenus de cette église, de ne point sommer ceux-ci de comparaitre *in mallo publico*, mais d'en conférer d'abord avec les parties, et de terminer la contestation à l'amiable. Cette indulgence devint par la suite une exemption légale, toujours fondée sur ce même respect superstitieux que les laïques avaient pour le caractère et les fonctions du clergé. On voit un exemple remarquable de ce respect dans une charte de Frédéric Barberousse, de l'année 1172, adressée au monastère d'Altenburg. Il leur accorde *judicium non tantum sanguinolentis plage, sed vite et mortis*. Il défend à tous juges royaux de les troubler dans leur juridiction. Voici la raison qu'il donne de cette importante concession. *Nam quorum, ex Dei gratia, ratione divini ministerii opus leve est, et jugum suave; nos penitus notumus illius oppressionis contumeliâ, vel manu laicâ fatigari.* (Mencken, *Script. rer. Germ.*, vol. III, p. 1067.)

Je n'ai pas besoin, pour éclaircir ce qui est contenu dans le texte, d'expliquer la manière dont le code du droit canon fut compilé, et de montrer que la doctrine de ce code, le plus favorable au pouvoir du clergé, est

fondée sur l'ignorance ou appuyée sur la fraude et le mensonge. Le lecteur trouvera des détails sur ce sujet dans Gérard van Maastricht, *Historia juris ecclesiastici*, et dans la science du gouvernement, par M. Réal, tom. VII, chap. I, et III, § 2, 3, etc. L'histoire des progrès et de l'extension de la juridiction ecclésiastique, avec un détail des artifices employés par le clergé pour attirer à son ressort toutes les espèces de causes, ne serait pas moins curieuse et jetterait une grande clarté sur les coutumes et les institutions des siècles d'ignorance; mais ce détail serait trop étranger à mon sujet. Du Cange, dans son *Glossaire, voc. Curia christianitatis*, a recueilli la plupart des causes pour lesquelles le clergé s'est arrogé une juridiction exclusive, et il renvoie aux auteurs ou aux actes originaux qui confirment ses observations. Giannone, dans son *Histoire civile de Naples*, liv. XIX, § 3, a rangé toutes ces matières dans leur ordre, et a discuté les prétentions de l'église avec sa liberté et son discernement ordinaires. L'abbé Fleuri observe que le clergé multiplia à un tel point les prétextes d'étendre l'autorité des tribunaux ecclésiastiques, qu'il fut en son pouvoir de soustraire toutes sortes de personnes et de causes à la juridiction civile. (*Hist. ecclési.*, tom. XIX, *disc. prélim.*, *ibid.*.) Mais quelque peu fondée que puisse être la juridiction du clergé, ou quels que soient les abus occasionés par l'exercice de ce pouvoir, il est certain que les principes et la forme de sa jurisprudence étaient beaucoup plus parfaits que ceux dont on faisait usage dans les tribunaux laïques. Il est probable que les ecclésiastiques, pendant quelques siècles du moyen-âge, ne se soumettaient jamais aux codes des nations barbares; mais qu'ils se gouvernèrent entièrement par le droit romain. Ils réglèrent toutes leurs affaires conformément aux principes de cette jurisprudence qui s'étaient conservés par tradition, ou qui se trouvaient contenus dans le code Théodosien, et dans d'autres livres qui étaient restés. C'est ce qui est prouvé par une coutume universellement observée dans ces temps-là. Chacun avait la liberté de choisir parmi les différens codes de lois qui étaient alors en vigueur, celui auquel il voulait se conformer. Dans les transactions importantes, les parties contractantes étaient tenues de déclarer la loi qu'elles voulaient suivre, afin qu'on pût décider leurs différends par les règles de cette loi. On trouve des preuves innombrables de ces usages dans les chartes du moyen-âge. Mais le clergé considéra toujours comme un privilège si essentiel de son ordre d'être gouverné par le droit romain, que, si quelqu'un entra dans les ordres sacrés, il était ordinairement obligé de renoncer à la loi qu'il avait suivie jusqu'alors, et de déclarer qu'il se soumettait dès lors au droit romain. *Constat me Joannem clericum, filium quondam Verandi, qui professus sum, ex natione mea, lege vivere Longobardorum, sed tamen, pro honore ecclesiastico, lege una videri vivere romand. Charta A. D. 1072. Farulfus presbyter qui professus sum, more sacerdotii mei, lege vivere romand. Charta A. D. 1075.* (Muratori, *Antichità Estensi*, vol. I, p. 78.)

On commença vers le neuvième siècle à compiler le code du droit canon. (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, tom. XXVIII, in-8°, p. 346.) Il se passa plus de deux cents ans avant qu'on fit aucune collection des coutumes qui étaient devenues la règle des jugemens dans les cours

des barons. Les juges ecclésiastiques se réglaient donc sur des lois écrites et connues, tandis que les juges séculiers, sans aucun guide fixe, n'étaient dirigés que par des coutumes de tradition, vagues et incertaines. Mais, outre cet avantage général du droit canonique, ses formes et ses principes étaient bien plus d'accord avec la raison et plus propres à mettre de l'équité dans les jugemens, que les règles observées dans les tribunaux séculiers. Il paraît par les notes 21 et 22, au sujet des guerres particulières et de la preuve par le combat, que l'esprit de la jurisprudence ecclésiastique était entièrement opposé à ces coutumes sanguinaires, destructives de toute justice, et que la forme de l'autorité ecclésiastique fut employée à les abolir, pour y substituer les procédures légales et la preuve par témoins. Dans les cours séculières, presque toutes les formes qui contribuent à établir et à conserver l'ordre des procédures juridiques sont emprunté du droit canonique. (Fleury, *Instit. du droit canon.*, part. II, chap. VI, p. 52.) Saint Louis, dans ses *Établissements*, confirme plusieurs de ses nouveaux réglemens sur la propriété des biens et sur l'administration de la justice, par l'autorité même du droit canonique, d'où il les avait empruntés. Ainsi, par exemple, la première idée de saisir les biens mobiliers pour le recouvrement d'une dette fut prise dans le droit canon. (*Établiss.*, liv. II, chap. XXI et XL.) Il en est de même de la cession des biens par un débiteur insolvable. (*Ibid.*) C'est sur le même principe qu'il établit un nouveau réglemeut au sujet des effets des personnes mortes sans tester. (*Ibid.*, liv. I, chap. LXXXIX.) Tous ces utiles réglemens et beaucoup d'autres, les canonistes eux-mêmes les avaient empruntés du droit romain. On pourrait citer bien d'autres exemples qui montreraient l'avantage de la jurisprudence canonique sur celle des tribunaux laïques, aussi regardait-on comme un grand privilège de ressortir à la juridiction ecclésiastique. Parmi le grand nombre d'immunités qui servaient d'appas pour engager le peuple dans les dangereuses guerres de la Terre-Sainte, l'une des plus efficaces fut de déclarer que ceux qui prendraient la croix ne seraient soumis qu'aux tribunaux ecclésiastiques. (Voyez la note 13. Du Cange, *voc. Crucis privilegia*.)

NOTE 25, Sect. I, p. 28.

C'est une chose étonnante que la rapidité avec laquelle la science et l'étude des lois romaines se répandirent dans l'Europe. La copie des Pandectes fut trouvée à Amalphi, l'an 1137. Irnerius, peu d'années après, ouvrit un collège de droit civil à Boulogne. (Giann., *Hist.*, liv. II, chap. II.) Vers le milieu de ce siècle, on commença à enseigner en différentes villes de France comme une partie des études scolastiques. Vaccarius donna des leçons sur les lois civiles à Oxford, dès l'année 1147. Deux juriconsultes milanais, vers l'année 1150, rédigèrent un corps de lois féodales à l'imitation du code romain. Gratien, vers le même temps, publia le code du droit canonique avec des additions et des corrections considérables. La plus ancienne collection de ce droit, qui sert comme de règle aux décisions des cours de justice, est celle des *assises de Jérusalem*. Elles furent compilées, ainsi que le prouve le préambule, dans l'année 1099, et on les appela *Jus Consuetudinarium quo regebatur regnum orientale*. (Willerm. Tyr., lib. XIX, cap. II.) Des cir-

constances particulières concoururent à donner naissance à cette compilation. Les croisés victorieux formaient une espèce de colonie dans un pays étranger, et des aventuriers de toutes les nations de l'Europe composaient cette nouvelle société. On jugea nécessaire de fixer les lois et les coutumes qui devaient régler, parmi ces différens peuples, les affaires civiles et l'administration de la justice. Mais il n'y avait encore aucune collection de coutumes, et l'on n'avait pas même tenté d'établir des lois fixes dans aucun pays de l'Europe. La première entreprise de cette espèce fut faite par Glanville, chef de justice en Angleterre, dans son *Tractatus de legibus et consuetudinibus Angliæ*, composé vers l'an 1181. Le code intitulé *Regiam Majestatem*, connu en Écosse et attribué à David I^{er}, semble être une imitation servile de l'ouvrage de Glanville. Pierre de Fontaines, qui tenta, dit-il, le premier un pareil ouvrage en France, composa son *conseil*, qui contient un détail des coutumes du pays de Vermandois sous le règne de saint Louis. Il commença à l'année 1226. Beaumanoir, auteur des *Coutumes du Beauvoisis*, vivait environ vers le même temps. Les *Établissements de saint Louis*, qui contiennent une ample collection des coutumes observées dans les domaines royaux, furent publiés par l'ordre du prince dont ils portent le nom. Dès que les hommes eurent une fois senti l'avantage d'avoir des coutumes et des lois écrites, auxquelles ils pourraient avoir recours en toute occasion, la méthode de les recueillir devint plus commune. Charles VII, roi de France, par une ordonnance de l'année 1453, fit rassembler et mettre en ordre les lois coutumières dans chaque province de France. (Villaret, *Hist. de France*, tom. XVI, p. 113.) Son successeur, Louis XI, renouvela cet édit. Mais une si salutaire entreprise n'a jamais été parfaitement exécutée, et la jurisprudence française serait moins obscure et moins incertaine, si les sages réglemens de ces rois avaient eu leur effet. Un usage établi dans le moyen-âge démontre clairement que les juges, n'ayant alors d'autres règles pour diriger leurs sentences que des coutumes non écrites, furent souvent embarrassés pour établir les faits et les principes sur lesquels ils devaient décider. Ils étaient donc obligés, dans les cas douteux, d'assembler un certain nombre de vieillards; de leur exposer l'affaire et de leur demander quelle était la pratique ou la coutume en pareil cas. Cet usage s'appelait *enquête par tourbe*. (Du Cange, *voc. Turba*.) Les effets du rétablissement de la jurisprudence romaine ont été expliqués par M. de Montesquieu. (*Esprit des Loix*, liv. XXVIII, chap. XLII; et par M. Hume, *Hist. d'Angleterre*, vol. II, p. 441.) J'ai adopté beaucoup de leurs idées. Est-il qui pourrait examiner quelque matière d'après de tels écrits sans être éclairé et dirigé par leurs travaux? Je suis cependant convaincu que la connaissance des lois romaines n'était pas aussi entièrement perdue en Europe dans le moyen-âge qu'on le croit communément. Il n'est pas de mon sujet d'examiner ce point. Les faits les plus frappans à cet égard ont été recueillis par Donato Antonio d'Asty, dans un livre intitulé *Dell' uso e autorità della regione civile nelle provincie dell' Imperio occidentale*. Nap., 1751, vol. II, p. 800.

On ne peut pas douter que les lois civiles ne soient intimement liées à la jurisprudence municipale dans plusieurs pays de l'Europe; quoique en Angleterre le

roi
faite
appli
tion
qu'un
vii s
C'est
auter
mor

L'
était
de so
et qu
ancie
le ge
force
un d
dans
et un
les be
son e
haut
que l
en Eu
diffé
des g
de ce
digni
lustre
conse
blesse
concil
en car
leur p
taire
naisse
conve
mépri

Dès
rieuse
distinc
neurs
L'ordr
la plus
et la n
privile
lois fu
rent le
dables
niles
Matbie
Si un j
justice
cheval
p. 130.
Honore
condui
bientôt
rope s'
mier ra
par les

roit coutumier soit supposé former un système parfaitement distinct du code romain, et que ceux qui s'y appliquent à l'étude de ce droit, se vantent avec affectation de cette distinction, il est cependant bien évident qu'un grand nombre d'idées et de maximes du droit civil se sont incorporées dans la jurisprudence anglaise. C'est ce qui a été bien éclairci par l'ingénieur et savant auteur des *Observations on the statutes, chiefly the more ancient*, 2^e édit., p. 66.

NOTE 26, SECT. I. p. 29.

L'histoire entière du moyen-âge prouve que la guerre était la seule profession de la noblesse, et l'unique objet de son éducation. Lors même que les mœurs changèrent et que les arts eurent acquis quelque considération, les anciennes idées sur les qualités qui forment et distinguent le gentilhomme subsistèrent long-temps dans toute leur force. On trouve dans les Mémoires de Fleuranges, p. 9, un détail des exercices et des occupations de François 1^{er} dans sa jeunesse; tout concourait à en faire un guerrier et un athlète. Ce père des lettres dut son amour pour les beaux-arts, non à l'éducation, mais à la justesse de son esprit et à la délicatesse de son goût. Les mœurs du haut clergé dans le moyen-âge sont la plus forte preuve que la distinction des professions n'était pas bien établie en Europe. Le clergé, par son caractère et ses fonctions, différait essentiellement des laïques, et l'ordre inférieur des gens d'église formait une classe entièrement séparée de celle des autres citoyens. Mais les ecclésiastiques en dignité, qui étaient ordinairement d'une naissance illustre, se mettaient au-dessus de cette distinction; ils conservaient toujours le goût des occupations de la noblesse, et malgré les décrets des papes et les canons des conciles, ils portaient les armes, menaient leurs vassaux en campagne et combattaient à leur tête. Le sacerdoce leur paraissait à peine un état distinct. La science militaire était la seule qu'ils crussent convenable à leur naissance, tandis que la théologie et les vertus pacifiques, convenables aux fonctions spirituelles, étaient dans le mépris et l'oubli.

Dès que la jurisprudence fut devenue une étude laborieuse, et que la pratique en eut formé une profession distincte, ceux qui s'y distinguèrent parvinrent aux honneurs qu'on n'avait d'abord accordés qu'aux militaires. L'ordre de chevalerie avait été la marque de distinction la plus éclatante pendant plusieurs siècles; mais le rang et la naissance ne donnèrent plus de droits exclusifs à ses privilèges. Des hommes habiles dans la connaissance des lois furent élevés à cette dignité et par-là se trouvèrent les égaux de ceux qui s'étaient rendus recommandables par leurs talens militaires. *Miles justitie et miles litteratus*, furent des titres également honorables. Mathieu de Paris fait mention de ces chevaliers en 1251. Si un juge parvenait à un certain rang dans les cours de justice, cela seul lui donnait droit aux honneurs de la chevalerie. (Pasquier, *Recherches*, liv. II, chap. XVI, p. 130. *Dissertations historiq. sur la chevalerie*, par Honoré de Sainte-Marie, p. 164.) Une profession qui conduisait aux charges qui donnent la noblesse acquit bientôt une grande considération, et les peuples d'Europe s'accoutumèrent à voir les hommes s'élever au premier rang de la société, par la science des lois ainsi que par les talens militaires.

NOTE 27, SECT. I. p. 30.

Le principal objet de ces notes a été de réunir sous les yeux de mes lecteurs les faits et les circonstances qui tendent à éclaircir et à confirmer les endroits de l'histoire où elles se rapportent. Lorsque ces faits sont dispersés dans différens auteurs, ou qu'ils sont tirés de livres peu répandus ou peu commodes à consulter, j'ai cru qu'il valait mieux les rassembler. Mais quand tout ce qui sert de preuves ou d'éclaircissemens à ma narration ou à mes réflexions pourra se trouver dans quelque livre bien connu, ou qui mérite de l'être, je me contenterai d'y renvoyer mes lecteurs. C'est précisément le cas où je suis à l'égard de la chevalerie. Presque tous les faits que j'ai cités dans le texte, ainsi que plusieurs autres particularités curieuses et instructives sur cette singulière institution, se trouvent dans les *Mémoires de l'ancienne chevalerie considérée comme un établissement politique et militaire*, par M. de Sainte-Palaye.

NOTE 28, SECT. I. p. 32.

L'objet de mes recherches n'exige pas de moi que je fasse ici l'histoire du progrès des sciences. Les faits et les observations que j'ai présentés suffisent pour montrer l'influence de ces progrès sur les mœurs et sur l'état de la société. Lorsque les sciences étaient entièrement éteintes dans l'occident de l'Europe, on les cultivait à Constantinople, et dans les autres parties de l'empire grec. Mais l'esprit subtil des Grecs se tourna presque entièrement vers les disputes de théologie. Les Latins empruntèrent d'eux cet esprit, et plusieurs des controverses qui occupent encore et divisent les théologiens prirent naissance chez les Grecs, à qui le reste de l'Europe doit une très grande partie de ses connaissances. (Voyez le témoignage d'Aeneas Silvius, dans Corringius, de *Antiq. Academicis*, p. 43. *Histoire littéraire de France*, tom. VII, p. 113, tom. IX, p. 151.) Peu de temps après que l'empire des califes fut établi en Orient, il y eut parmi eux quelques princes illustres qui encouragèrent les sciences. Mais lorsque les Arabes eurent porté leur attention sur la littérature ancienne des Grecs et des Romains, le goût élégant et pur de leurs ouvrages de génie parut froid et inanimé à un peuple doué d'une imagination plus ardente. Ils ne pouvaient admirer les poètes et les historiens d'Athènes ou de Rome; mais ils sentirent très bien le mérite de leurs philosophes. Les principes du raisonnement sont plus fixes et plus uniformes que les règles de l'imagination ou du goût. La vérité fait une impression à peu près égale partout, au lieu que les idées du beau, de l'élégant et du sublime varient dans chaque climat. Les Arabes négligèrent Homère; mais ils traduisirent dans leur langue les plus fameux philosophes de la Grèce: guidés par les préceptes et les découvertes de ces maîtres, ils s'appliquèrent avec ardeur à l'étude de la géométrie, de l'astronomie, de la médecine, de la dialectique et de la métaphysique. Ils firent de grands et d'utiles progrès dans les trois premières de ces sciences, ce qui ne contribua pas peu à les élever à ce haut degré de perfection où elles sont parvenues depuis. Dans les deux dernières sciences, ils choisirent Aristote pour leur guide; et recherchant encore sur la subtilité et l'esprit de distinction qui caractérisent sa philosophie, ils la rendirent tout-à-fait frivole et in-

intelligible. Les écoles qu'ils établirent en Orient pour y enseigner et cultiver les sciences, furent en grande réputation. Ils communiquèrent leur amour pour les lettres à ceux de leurs compatriotes qui conquièrent l'Asie et l'Espagne, et les écoles que ces derniers ouvrirent ne le cédèrent pas de beaucoup à celles de l'Orient. Plusieurs de ceux qui se distinguèrent par leurs progrès dans les sciences, au douzième et au treizième siècle, avaient été élevés parmi les Arabes. Brucker en rapporte beaucoup d'exemples. (*Histor. phil.*, t. III, p. 681.) Enfin, pendant plusieurs siècles, presque tous les savans de quelque réputation furent instruits par ce peuple. On dut la première connaissance de la philosophie d'Aristote, dans le moyen-âge, aux traductions de ses ouvrages, faites d'après la langue arabe. Les commentateurs de cette nation furent regardés comme les guides les plus authentiques et les plus habiles dans la connaissance de son système. (Couring, *Antiq. Acad.*, diss. III, p. 95. *Suppl.*, p. 241. Muratori, *Ant. Ital.*, vol. III, p. 932.) C'est d'eux que les scolastiques empruntèrent le génie et les principes de leur philosophie, qui a tant contribué à retarder les progrès de la véritable philosophie.

L'établissement des collèges ou universités forme une époque remarquable dans l'histoire littéraire. Dans les écoles des cathédrales et des monastères, on se contentait d'enseigner la grammaire, et il n'y avait qu'un ou deux maîtres employés à cet office. Mais, dans les collèges, les professeurs étaient destinés à instruire dans toutes les différentes parties des sciences. Le temps destiné pour l'étude de chacune était fixé. Il y avait des épreuves réglées pour juger les progrès des étudiants, et ceux qui méritaient l'approbation étaient récompensés par des titres et des honneurs académiques. L'origine et la nature de ces grades nous ont été transmises par Seb. Bacmeister. (*Antiquitates Rostochienses, sive historiae urbis et academice Rostoch. ap. monumenta inedita res. Germ.*, per E.-J. de Westphalen, vol. III, p. 781. Lips. 1743.) On trouve, en 1215, quelque détail imparfait de ces degrés académiques dans l'université de Paris, de laquelle les autres universités de l'Europe ont emprunté la plupart de leurs coutumes et de leurs institutions. (Crevier, *Hist. de l'univ. de Paris*, tom. I, p. 296.) Ils furent complètement établis en 1231. (*Ibid.*, 248.) Il est inutile de faire l'énumération de plusieurs privilèges qu'on accorda aux bacheliers, aux maîtres et aux docteurs. Un exemple suffit pour prouver la considération dont ils jouissaient dans les diverses facultés. Les docteurs disputaient pour la préséance avec les chevaliers, et la dispute finissait, en plusieurs occasions, par l'élevation des premiers à la dignité de la chevalerie, dignité dont j'ai déjà fait connaître les prérogatives. Il fut même décidé qu'un docteur avait droit à ce titre sans être élu. Bartole écrivit, qu'un docteur qui avait enseigné le droit civil, pendant dix ans, était chevalier *ipso facto*. *Doctorem actualiter regentem in jure civili per decennium effici militem ipso facto*. (Honoré de Sainte-Marie, *Dissert.*, p. 165.) On appela cette dignité, *chevalerie de lectures*, et ceux qui y parvenaient, *chevaliers clercs* (*milites clerici*). Les établissemens nouveaux pour l'éducation et les honneurs extraordinaires accordés aux savans multiplièrent beaucoup le nombre des écoliers. Dans l'année 1262, il y en avait dix mille à l'université de

Boulogne; et il parait par l'histoire de cette université que le droit était la seule science qu'on y enseignât alors. L'université d'Oxford, en 1340, comptait trente mille étudiants. (Speed, *Chron. ap. Anderson's chronol. deduction of commerce*, vol. I, p. 172.) Dans le même siècle, dix mille personnes eurent voix pour décider une question agitée dans l'université de Paris; et comme les seuls gradués avaient droit de suffrage, il fallait que le nombre des écoliers fût prodigieux. (Velly, *Histoire de France*, tom. II, p. 147.) A la vérité, il n'y avait alors que peu d'universités en Europe; mais ce grand nombre d'étudiants, dans ces temps-là, suffit pour prouver l'ardeur extraordinaire avec laquelle les hommes s'étaient livrés à l'étude des sciences; il montre en même temps que les peuples commençaient à regarder plusieurs professions comme aussi honorables et aussi utiles que celle de la guerre.

NOTE 29, SECT. 1, p. 35.

La grande variété des sujets que j'ai tâché d'éclaircir, et l'étendue de ceux où je vais entrer, m'autorisent à adopter les propres termes de M. de Montesquieu, lorsqu'il commence à parler du commerce. « Les matières qui suivent demanderaient d'être traitées avec plus d'étendue; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais couler sur une rivière tranquille; je suis entraîné par un torrent. »

On trouve dans l'histoire beaucoup de preuves du peu de communication qu'il y avait entre les peuples dans le moyen-âge. Vers la fin du dixième siècle, le comte Bouchard, voulant fonder un monastère à Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, alla trouver un abbé de Clugny en Bourgogne, fameux par sa sainteté, pour le prier d'y conduire des moines. Le langage qu'il tint à ce saint homme est singulier. Il lui dit qu'ayant entrepris un si grand et si pénible voyage, dont la longueur l'avait extrêmement fatigué, il espérait que sa demande lui serait accordée, et qu'il ne serait pas venu inutilement dans un pays si éloigné. La réponse de l'abbé est encore plus extraordinaire: il refusa nettement de le satisfaire, sous prétexte qu'il serait trop fatigant d'aller avec lui dans une région étrangère et inconnue. (*Vita Buchardi venerabilis comitis, ap. Bouquet, Rec. des Hist.*, vol. X, p. 351.) Au commencement même du douzième siècle, les moines de Ferrières, dans le diocèse de Sens, ne savaient pas encore qu'il y eût en Flandre une ville nommée Tournay; et les moines de Saint-Martin-de-Tournay ignoraient également où était Ferrières. Une affaire qui regardait les deux couvens les obligea d'avoir quelque communication. L'intérêt mutuel de ces deux maisons les mit à la recherche l'une de l'autre. Enfin après de longues enquêtes, dont on a fait un grand détail, la découverte se fit par hasard. (Herimanus abbas, *de Restaurationis sancti Martini Tornaccensis ap. d'Acheri Spicil.*, vol. XII, p. 400.) L'ignorance du moyen-âge sur la situation de la géographie des pays éloignés est encore plus remarquable. La plus ancienne carte de géographie qui soit connue se trouve dans un manuscrit de la chronique de Saint-Denis, et subsiste comme un monument de l'état de cette science en Europe dans ces temps-là. On y voit les trois parties de la terre alors connues, tellement disposées que Jérusalem se trouve au milieu du

glob
Naza
in 8
pas
recev
p. 58
avait
dont
étran
Dans
moye
metta
pratic
carac
rosité
qui la
hospit
solid
tit. xx
mans
in pu
férent
naires
où la
ou la
tres lo
Jo. Fr
Lips.
plus r
ordon
l'hospit
portère
jusqu'à
bien ac
appon
à Mat.
ces lois
saires,
n'euren
l'étrang
pour ab
commun
aussitôt
des voya
Mais l
core plu
y avait
aussi bie
jours l'ig
s'établir
d'une pr
bout d'm
ron dans
cette for
rait sans
ses biens
ceux qui
encore pl
le seigne
vait se sai
trouve de
l'histoire.

oire de cette université qu'on y enseignât alors, comptait trente mille *Anderson's chronol.* p. 172.) Dans le même ent voix pour décider ité de Paris; et comme suffrage, il fallait que gieux. (Velly, *Histoire* la vérité, il n'y avait europe; mais ce grand ps-13, suffit pour prou laquelle les hommes ces; il montre en même acés à regarder plu-onorables et aussi utiles

, p. 35.

je n'ai tâché d'éclaircir, entrer, m'autorisant à de Montesquieu, lors-merce. « Les matières tre traitées avec plus et ouvrage ne le permet e rivière tranquille; je

oup de preuves du peu tre les peuples dans le e siècle, le comte Bou- e à Saint-Maur-des-Fos- abbé de Clugny en Bour- ur le prier d'y couduire à ce saint homme est repris un si grand et si ur l'avait extrêmement de lui serait accordée, ement dans un pays si encore plus extraordi- atisfaire, sous prétexte ec lui dans une région *Buchardi venerabilis Hist.*, vol. X, p. 351.)

zième siècle, les moines Scns, si savaient pas ville nommée Tournai; de-Tournay ignoraient e affaire qui regardait oir quelque communi- on maisons les mit à la après de longues en- détail, la découverte se s, de *Restaurations* p. d'Acheri *Spitil.* moyen-âge sur la st- s éloignés est encore e carte de géographie manuscrit de la chro- comme un monument e dans ces temps-là. re alors connues, tel- re trouve au milieu du

globe, et Alexandrie aussi près de la ville sainte que Nazareth. (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, t. XVI, in 8°, p. 185.) Dans ces siècles d'ignorance, il ne paraît pas qu'il y eût d'auberges, ou de maisons publiques pour recevoir les voyageurs. (Murat., *Antiq. Ital.*, vol. III, p. 581.) C'est une preuve du peu de commerce qu'il y avait entre ces différentes nations. Chez les peuples dont les mœurs sont simples, et qui voient rarement des étrangers, l'hospitalité est une vertu du premier ordre. Dans un état de société aussi imparfait que celui du moyen-âge, c'était un devoir si essentiel qu'on ne le metait pas au nombre de ceux que les hommes peuvent pratiquer ou négliger, selon qu'ils y sont portés par le caractère de leur esprit ou par le sentiment de la générosité. L'hospitalité était prescrite par les lois, et ceux qui la refusaient étaient sujets à des peines. *Quicumque hospitii venient lectum aut focum negaverit, rium solidorum in latione mulctetur.* (*Leg. Burgund.*, tit. xxxviii, § 1.) *Si quis homini aliquo pergenti in itinere mansionem velaverit, sexaginta solidos componat in publico.* (*Capitul.*, lib. vi, § 82.) Il n'est pas indifférent d'observer cette augmentation de peines pécuniaires, dans une époque de beaucoup postérieure à celle où la loi des Bourguignons fut publiée, et dans un temps où la police devait s'être perfectionnée. Il y a eu d'autres lois de la même teneur, qui ont été recueillies par Jo. Fred. Polat. *Systema jurisprul. Germanicæ*, Lips., 1733, p. 75. Les lois des Slavons étaient encore plus rigoureuses que celles que rapporte cet auteur. Elles ordonnaient que les meubles d'un homme qui refuserait l'hospitalité seraient confisqués et sa maison brûlée. Elles portèrent même le zèle et l'humanité pour les étrangers jusqu'à permettre à un maître de maison de voler pour bien accueillir son hôte. *Quod nocte furatus fuerit cras appone hospitibus.* (*Rerum Mœcæburgicar.*, lib. viii, à *Mat. Jo. Bechr.*, Lips. 1751, p. 50.) En conséquence de ces lois ou de cet état de société qui les rendait nécessaires, l'hospitalité fut en vigueur tant que les hommes n'eurent que peu de commerce ensemble; elle assurait à l'étranger un accueil favorable sous le toit qu'il prenait pour abri. Ce qui prouve encore plus clairement que la communication d'un pays à l'autre était rare, c'est que, aussitôt qu'elle commença à s'établir, ce dont on s'était fait jusqu'alors un plaisir devint un fardeau, et la réception des voyageurs se convertit en une branche de trafic.

Mais les lois du moyen-âge fournissent une preuve encore plus convaincante du peu de correspondance qu'il y avait entre les nations. Le génie du système féodal, aussi bien que l'esprit de jalousie qui l'accompagne toujours l'ignorance, concourait à dégoûter les étrangers à s'établir hors de leur pays. Si quelque un se transportait d'une province du royaume à l'autre, il était obligé, au bout d'un an et un jour, de se reconnaître vassal du baron dans le territoire duquel il s'était fixé. S'il négligeait cette formalité, il était sujet à une amende; et s'il mourait sans laisser un certain legs au seigneur du lieu, tous ses biens étaient confisqués. Les rigueurs exercées contre ceux qui s'établissaient dans un pays étranger étaient encore plus insupportables. Dans des temps antérieurs, le seigneur du territoire où un étranger s'était fixé, pouvait se saisir de sa personne, et le tenir en servitude. On trouve des exemples frappants de cette barbarie dans l'histoire. Les cruelles déprédations des Normands, au neu-

vième siècle, obligèrent beaucoup d'habitans des provinces maritimes de la France à s'enfuir au cœur du royaume. Mais au lieu d'être accueillis avec cette humanité que réclamait leur infortune, ils furent réduits en esclavage. Les deux puissances civile et ecclésiastique crurent devoir s'unir pour abolir ce barbare usage. (Potgiesser, *de Statu servor.*, lib. i, cap. 1, § 16.) En d'autres pays, les lois permettaient aux habitans des côtes de mettre en esclavage tous ceux qui venaient y échouer. (*Ibid.*, § 17.) Cette coutume inhumaine régnait en d'autres pays de l'Europe. L'usage de s'emparer des effets de ceux qui avaient fait naufrage, et de les confisquer au profit du seigneur de la terre où le navire était jeté, paraît avoir été universellement établi. (Du Cange, *voc. Lagnum.*) Chez les anciens Welches ou habitans du pays de Galles, il y avait trois sortes de personnes qu'on pouvait tuer avec impunité: les fous, les étrangers et les lépreux. M. de Laurière cite plusieurs actes qui prouvent qu'en différentes provinces de France, les étrangers devenaient esclaves du seigneur, sur la terre duquel ils s'établissaient. (*Gloss. du dr. Fr.*, art. Aubaine.) Beaumanoir dit qu'il y a quelques endroits en France où tout étranger qui vient y fixer sa résidence, pendant un an et un jour, devient esclave du seigneur du manoir (*Cout. du Beauv.*, ch. xlv.) Mais comme une pratique si contraire à l'humanité ne pouvait subsister long-temps, les grands seigneurs crurent devoir se contenter de lever sur les étrangers certaines taxes annuelles, ou leur imposer quelques services extraordinaires. Cependant lorsqu'un étranger mourait, il ne pouvait rien léguer par testament, et tous ses biens réels ou personnels étaient dévolus au roi ou au seigneur de la baronnie, à l'exclusion des héritiers naturels. C'est ce qu'on appelle en France *droit d'aubaine*. (De Laurière, *Préf. des Ordonn.*, tom. 1, p. 15; Brussel, tom. II, p. 944; Du Cange, *voc. Albani*; Pasquier, *Recherches*, p. 367.) Cet usage de confisquer les biens des étrangers à la mort est très ancien. Il en est question, quoique d'une manière obscure, dans une loi de Charlemagne de l'an 813. (*Capitul.*, édit. Baluz, p. 407, § 5.) Non-seulement ceux qui étaient nés dans un état étranger étaient sujets au droit d'aubaine, mais encore ceux qui se trouvaient dans un diocèse ou une baronnie, autre que les leurs. (Brussel, vol. II, p. 947, 949.) Il n'est guère possible de concevoir aucune loi plus défavorable à la communication des peuples. On peut cependant trouver quelque chose de semblable dans les anciennes lois de tous les royaumes d'Europe. A l'égard de l'Italie, consultez Muratori (*Antiq. Ital.*, vol. II, p. 14.) Ce n'est pas une tâche légère dans le gouvernement de France que de voir une coutume si contraire à l'humanité et à la sociabilité subsister encore chez une nation si bien policée.

Les désordres et la confusion qui résultaient d'un gouvernement si faible, incapable d'établir ou d'exécuter des lois salutaires, rendaient la communication entre les différentes provinces d'un même royaume, extrêmement dangereuse. On voit par une lettre de Loup, abbé de Ferrières, dans le neuvième siècle, que les grands chemins étaient alors tellement infestés de voleurs, que les voyageurs étaient obligés de s'unir en troupes ou en caravanes

¹ Le droit d'aubaine est actuellement aboli en France, à l'égard de presque toutes les nations de l'Europe.

pour se mettre en sûreté contre les brigands. (Bouquet, *Recueil des hist.*, vol. VII, p. 515.) Les nombreux réglemens faits par Charles-le-Chauve, dans le même siècle, montrent combien ces actes de violence étaient fréquens; ils étaient en effet devenus si communs, que bien des gens les regardaient à peine comme des crimes. C'est pour cela que les juges inférieurs, appelés centeniers, étaient obligés de jurer qu'ils ne commettraient aucun vu eux-mêmes, et ne protégeraient point les voleurs. (*Capitul.*, édit. Baluz, vol. II, p. 63, 68.) Les historiens du neuvième et du dixième siècle ont fait de pathétiques descriptions de ces désordres: on trouve quelques passages remarquables à ce sujet dans Beccr. (*Rer. Meeleb.*, lib. VIII, p. 603.) Enfin ces attentats devinrent si fréquens et se commirent avec tant d'audace, que l'autorité de la magistrature civile n'eût plus assez de force pour les réprimer. On appela le secours de la juridiction ecclésiastique; on tint des conciles avec une grande solennité; les corps des saints y furent portés; et, en présence de ces reliques, on fulmina des anathèmes contre les voleurs et autres perturbateurs du repos public. (Bouquet, *Recueil des hist.*, tom. X, p. 360, 431, 536.) On a conservé une de ces formules d'excommunication, qui parut en 988; elle est extraordinaire, et d'une éloquence si particulière qu'elle mérite d'avoir place ici. Après l'introduction accoutumée et le détail des violences qui avaient donné lieu à cet anathème, elle commence ainsi: *Obtenebreant oculi vestri, qui conceperunt; arestant manus, quæ rapuerunt; debilitentur omnia membra, quæ adjuverunt. Semper laboreis, nec requiem inveniat, fructuque vestri laboris privemini. Formidatis et paveatis, à facie persequentis, et non persequentis hostis, ut tabescentio deficiatis. Sit portio vestra cum Juda traditore domini, in terra mortis et tenebrarum; donec corda vestra ad satisfactionem plenam convertantur...* Ne cessent à vobis hæc maledictiones, scelorum vestrorum persecutrices, quamdiu permanebitis in peccato pervasionis. Amen. Fiat, fiat.¹ (Bouquet, *Recueil*, p. 517.)

A l'égard des progrès du commerce que j'ai décrits, p. 32, on peut observer que les états d'Italie faisaient quelque trafic avec les villes de l'empire grec, dès le temps de Charlemagne, et qu'ils rapportaient dans leur pays les riches productions de l'Orient. (Murat., *Antiq. Ital.*, vol. XI, p. 882.) Au dixième siècle, les Vénitiens ouvrirent un commerce avec Alexandrie en Égypte (*Ibid.*); les habitants d'Analph et de Pise étendirent le leur dans les mêmes ports. (Murat., *Ibid.*, p. 884, 885.)

J'ai expliqué à la page 11 de ce volume, comment les croisades accrurent les richesses et le commerce des

¹ Que vos cœurs soient couverts de ténèbres, parce qu'ils ont convoité; que vos mains se dessèchent, parce qu'elles ont dérobé; que tous ceux de vos membres qui ont servi au crime perdent leur force. Puissez-vous travailler sans cesse, sans trouver jamais de repos et sans recueillir le fruit de vos peines! Que la crainte et l'effroi vous saisisse à la vue de l'enfer, soit qu'il vous poursuive ou qu'il ne vous poursuive pas, et que la frayeur vous abatte et vous consume. Que votre destinée soit d'être à côté du traître Judas, dans une terre de mort et de ténèbres, jusqu'à ce que vos cœurs convertis aient fait une entière satisfaction... Que ces maledictions ne s'éloignent point de vous, et ne cessent de vous persécuter, tant que vous demeurez dans le péché de pervasion? Amen, ainsi soit-il.

états d'Italie, et particulièrement celui qu'ils faisaient dans l'Orient; non-seulement ils en tirèrent des marchandises de l'Inde, mais ils établirent dans leur propre pays des manufactures d'un travail recherché. Muratori détaille plusieurs de ces fabriques dans ses Dissertations sur les arts du moyen-âge. (*Antiq.*, vol. II, p. 349, 399.) Les Italiens firent de grands progrès surtout dans les manufactures de soie, qui avaient été long-temps un art particulier aux provinces orientales de l'Asie. Les étoffes de soie étaient d'un prix si considérable dans l'ancienne Rome qu'il n'y avait que peu de personnes du premier rang qui fussent en état d'en acheter. Sous Aurélien, en 270, une livre de soie équivalait à une livre d'or. *Abist ut auro fila pensentur. Libra enim auri tunc libra serici fuit.* (Vopiscus in *Aureliano*.) Justinien, dans le sixième siècle, introduisit dans la Grèce l'art d'élever les vers à soie, ce qui rendit les soieries un peu plus communes, quoiqu'elles fussent toujours assez chères pour être regardées comme un objet de luxe et de magnificence réservé seulement pour les personnes du premier rang; et pour les solennités publiques. Rogr I^{er}, roi de Sicile, vers l'an 1130, emmena d'Athènes un certain nombre d'ouvriers en soie et les établit à Palerme; ce qui introduisit la culture de la soie dans son royaume, d'où elle se communiqua aux autres parties de l'Italie. (Giannon., *Hist. di Nap.*, 6, 11, 5, 7.) Cette marchandise devint alors si commune que vers le milieu du quatorzième siècle on vit jusqu'à mille citoyens de Gènes paraitre dans une procession vêtus de robes de soie. Le sucre est aussi une production de l'Orient. On en apporta quelques cannes d'Asie, et la première tentative pour les cultiver se fit en Sicile, vers le milieu du douzième siècle. De là le sucre fut transplanté dans les provinces méridionales d'Espagne; on en porta aux Canaries, aux îles de Madère, et enfin dans le Nonveau-Monde. Louis Guichardin, dans l'énumération qu'il fait des marchandises importées à Anvers, vers l'an 1560, parle du sucre que ce port recevait d'Espagne et de Portugal, comme d'un article considérable; et il le décrit comme une production de Madère et des îles Canaries. (*Descript. dei Paesi Bassi*, p. 180, 181.) Les plantations de sucre n'étaient pas encore introduites alors dans les Indes occidentales, ou bien la culture n'en était pas assez étendue pour faire un objet de commerce dans le moyen-âge. Quoique le sucre fût encore très rare, et qu'on ne l'employât pas aux usages communs de la vie, il parait cependant qu'il faisait une branche considérable du commerce d'Italie.

Les marchandises de toute espèce, que les Italiens fournissaient aux autres états de l'Europe, leur procuraient un accueil favorable dans tous ces états. Ils s'établirent en France dans le treizième siècle, avec les privilèges les plus étendus. Non-seulement ils obtinrent toutes les exemptions qui pouvaient favoriser leur commerce; ou leur accorda encore des droits et des privilèges personnels, dont les sujets mêmes du royaume ne jouissaient pas. (*Ordon.*, tom. IV, p. 368.) On fit un règlement spécial pour les dispenser du droit d'aubaine. (*Ibid.*, p. 670.) Comme les Lombards absorbaient tout le commerce des royaumes où ils s'établissaient, ils furent bientôt possesseurs de la masse d'argent qui circulait. L'argent monnayé devint donc dans leurs mains non-seulement un signe de la valeur des marchandises, mais encore un objet de commerce. Ils faisaient beaucoup d'affaires comme banquiers

celui qu'ils faisaient
 rèrent des marchan-
 leurs propre pays
 ché. Muratori dé-
 ses Dissertations sur
 ol. II, p. 349, 359.)
 surtout dans les ma-
 long-temps un art
 de l'Asie. Les étoffes
 dans l'ancienne
 personnes du premier
 r. Sous Aurélien, en
Abst ut
uri tunc libra serici
 nien, dans le sixième
 d'élever les vers
 plus communes,
 ères pour être regar-
 magnificence réservé
 premier rang et pour
 , roi de Sicile, vers
 certain nombre d'ou-
 ce qui introduisit la
 d'où elle se commu-
 (Gianon., *Hist. di*
 devint alors si com-
 même siècle on vit jus-
 dans une procession
 aussi une production
 cannes d'Asie, et la
 se fit en Sicile, vers
 sucre fut transplanté
 Espagne; on en porta
 et enfin dans le Nou-
 l'énumération qu'il
 vers, vers l'an 1560,
 l'Espagne et de Por-
 table; et il le décrit
 et des Iles Canaries.
 181.) Les plantations
 duites alors dans les
 ne n'en était pas assez
 merce dans le moyen-
 ès rare, et qu'on ne
 is de la vie, il parait
 considérable du com-

que les Italiens four-
 nirent, leur procuraient
 ats. Ils s'établirent en
 les privilèges les plus
 nt toutes les exemp-
 on; on leur ac-
 ges personnels, dont
 ssaient pas. (*Ordon-*
 ,) spécial pour les
 , p. 670.) Comme les
 merce des royaumes
 tôt possesseurs de
 ent inonayé devint
 ent un signe de la
 ont un objet de com-
 es comme banquiers

Dans une ordonnance de l'année 1295, on leur donne les noms de *Mercatores* et de *Campsores*. Ils portèrent dans cet objet, ainsi que dans les autres branches de leur négoce, un peu de cet esprit de rapacité naturel aux monopo-les qui ne sont point arrêtés par le frein de la concurrence. Une opinion absurde qui regardait alors était en quelque manière la cause de leurs demandes exorbitantes, et pourrait être alléguée pour leur justification. Le commerce ne peut se faire avec avantage, à moins qu'on n'accorde à ceux qui prêtent de l'argent un certain bénéfice pour l'usage de cet argent, en compensation des risques que courent leurs fonds dans des mains étrangères. Ce prix est fixé par la loi dans tous les pays commerçans, et on l'appelle l'intérêt légal de l'argent. Mais quelques pères de l'Église avaient mal à propos appliqué à cet intérêt légal les passages de l'Écriture qui défendent l'usure, et l'avaient condamné comme un péché. Les scolastiques, séduits par Aristote dont ils suivaient aveuglément et sans examen les opinions, adoptèrent la même sévérité et fortifièrent encore cette erreur. (Blackstone, *Comm. on the laws of England*, vol. II, p. 455.) Ainsi les Lombards se trouvèrent engagés dans un trafic regardé comme criminel et odieux; et s'ils étaient découverts, on les punissait. Ils ne se contentèrent donc plus du prix modéré qu'ils auraient pu demander si le commerce d'argent avait été libre et autorisé par les lois; ils exigèrent une somme proportionnée au risque du fonds, et à la peine de l'usure. On remarque que dans le treizième siècle l'intérêt ordinaire qu'ils demandaient était de vingt pour cent. (Murat., *Antiq. Ital.*, vol. I, p. 893.) Vers le commencement du même siècle, la comtesse de Flandre, obligée d'emprunter de l'argent pour la rançon de son mari, s'adressa à des marchands italiens ou juifs, et le plus bas intérêt qu'elle en put obtenir fut de vingt pour cent; quelques-uns exigèrent même jusqu'à trente. (Martenne et Durand, *Thesaur. anecdotorum*, vol. I, p. 886.) Au quatorzième siècle, en 1311, Philippe IV fixa à vingt pour cent l'intérêt légal de l'argent pour les foires de Champagne. (*Ordonn.*, tom. I, p. 484.) L'intérêt en Arragon était un peu plus bas. En 1242, Jacques 1^{er} le fixa par une loi à dix-huit pour cent. (Petr. de Marca, *Marca sive limes Hispan. app.* 1433.) Dès l'année 1490, il était à Plaisance au taux de quarante pour cent. Cela est d'autant plus extraordinaire que le commerce des états d'Italie était alors devenu très considérable. (*Memorie storiche di Piacenza*, tom. VIII, p. 104, *Piac.* 175.) On trouve dans Guichardin que Charles V avait fixé l'intérêt de l'argent dans son domaine des Pays-Bas, à douze pour cent; et dans le temps où cet historien écrivait, c'est-à-dire vers l'an 1560, il n'était pas extraordinaire d'exiger même au-delà. Il regarde cet intérêt comme exorbitant, et démontre les mauvais effets qui en résultent pour le commerce et l'agriculture. (*Descript. dei Paesi Bassi*, p. 172.) Ce haut intérêt de l'argent suffit seul pour prouver que les produits du commerce étaient prodigieux. Les Lombards s'établirent aussi en Angleterre au treizième siècle, et il y a encore à Londres une grande rue qui porte leur nom. Ils y jouirent de privilèges considérables et y établirent un commerce fort étendu, surtout comme banquiers. (Voyez Anderson, *Chron. deduct. of comm.*, p. 137, 160, 204, 231, où sont cités les ordonnances et les autres autorités qui confirment la concession de ces privilèges.) Mais le principal dépôt des marchandises d'Italie fut à Bruges.

La navigation était alors si imparfaite, qu'un voyage de la mer Baltique dans la Méditerranée ne pouvait se faire dans un seul été. C'est pour cela qu'on jugea nécessaire d'établir un magasin ou entrepôt à moitié chemin, entre les villes commerçantes du nord et celles d'Italie. Bruges fut regardée comme la place la plus commode. Ce choix fit entrer de grandes richesses dans les Pays-Bas : Bruges était tout à la fois le magasin des laines d'Angleterre, des manufactures de draps et de toiles des Pays-Bas, des munitions de marine et d'autres marchandises du nord; enfin de tout ce qu'y apportait l'Italie, soit des marchandises de l'Inde, soit de ses propres productions. L'étendue du commerce que Bruges faisait avec Venise, en productions de l'Inde, peut se prouver par un seul fait. En 1318, cinq galéasses vénitienes, chargées de marchandises de l'Inde, arrivèrent à Bruges pour vendre leurs cargaisons à la foire. (Guic., *Descript. dei Paesi Bassi*, p. 174.) Ces galéasses étaient des vaisseaux d'une charge très considérable. Bruges était le plus grand marché de toute l'Europe. On trouve beaucoup de preuves de tout ceci dans les histoires et les mémoires du treizième et du quatorzième siècle; mais au lieu de multiplier les citations, je renverrai mes lecteurs à Anderson, vol. I, p. 12, 137, 213, 246, etc. La nature de cet ouvrage ne me permet pas d'entrer dans de longs détails; mais il y a quelques faits détachés qui peuvent donner une haute idée de la richesse des états commerçans de Flandre et d'Italie. Le duc de Brabant maria, en 1339, sa fille au Prince-Noir, fils d'Édouard III, roi d'Angleterre, et lui donna une dot qui monta à trois cent mille livres sterling. (Rymer, *Fœdera*, vol. V, p. 113.) Jean Galéas, duc de Milan, conclut en 1367 le mariage de sa fille avec Léonel, duc de Clarence, troisième fils d'Édouard, à qui elle apporta pour dot deux cent mille livres de même monnaie. (Rymer, *Fœdera*, vol. VI, p. 547.) Ces sommes exorbitantes, qui surpassent de beaucoup celles que donnaient les plus puissans monarques, et qui étonnent même dans ce siècle où la masse des richesses est si fort augmentée en Europe, étaient sans doute le produit du commerce lucratif qui faisait couler l'argent dans ces pays. La première source d'opulence pour les villes situées sur la mer Baltique semble avoir été la pêche du hareng. Ce poisson fréquentait alors les côtes de Suède et de Danemark, comme il abonde aujourd'hui sur les côtes de la Grande-Bretagne. Voici comme un auteur du treizième siècle décrit les effets de cette pêche. Les Danois, dit-il, étaient autrefois réputés comme de pauvres matelots, mais ils sont habillés à présent d'écarlate, de pourpre et de toffe fine. Ces richesses leur viennent de la pêche annuelle qu'ils font sur la côte de Schonen. Toutes les nations vont chez eux, et leur portent l'or, l'argent et toutes les commodités du luxe, pour les échanger contre les harengs que la Providence leur envoie. (Arnoulds *Lubeccensis*, ap. *Conring. de Urbib. Germ.*, § 87.)

La ligue anseatique est la plus puissante confédération de commerce qui soit connue dans l'histoire. Son origine se rapporte à la fin du douzième siècle, et les motifs de son union sont décrits par Knipschild. (*Tractatus historico-juridicus de juribus civitat. imper.*, lib. I, cap. IV.) Anderson a parlé des principaux faits relatifs aux progrès du commerce de ces confédérés, aux privilèges qu'ils obtinrent en différens pays, aux guerres heureuses qu'ils soutinrent contre plusieurs rois, enfin au courage

et au zèle qu'il montrèrent à défendre la liberté et les droits sans lesquels le commerce ne saurait prospérer. Les efforts vigoureux d'une société, uniquement occupée des objets de commerce, ne tardèrent pas à répandre dans tous les pays de l'Europe, des idées de justice et d'ordre jusqu'alors inconnues.

En Angleterre, les progrès du commerce furent très lents, et la raison en est sensible. Durant l'heptarchie saxonne, la Grande-Bretagne, partagée en beaucoup de petits royaumes qui étaient sans cesse en guerre les uns avec les autres, restait exposée aux cruels incursions des Danois et d'autres pirates du nord. Plongée dans la barbarie et l'ignorance, elle n'était donc pas en état de cultiver le commerce ni d'établir un système de police utile et salutaire. Lorsque la réunion de tous les royaumes en un seul semblait présenter une plus heureuse perspective, la conquête des Normands vint tout bouleverser. Cet événement donna à l'Angleterre une si violente secousse, et y fit une si soudaine et si totale révolution dans les propriétés, que la nation ne put s'en relever durant plusieurs régnes. Dans le temps que la constitution commençait à s'affermir, et que les Anglais s'étaient incorporés avec leurs vainqueurs, ne faisaient plus qu'un même peuple, la nation s'engagea avec autant d'ardeur que d'imprudence à soutenir les prétentions de ses souverains à la couronne de France, et épuisa sa vigueur et son génie dans les longs et violents efforts qu'elle fit pour conquérir ce royaume. Lorsqu'une suite de mauvais succès et de pertes multipliées eut arrêté le cours de cette fatale frénésie, et que la nation commençant à jouir de quelque repos, eut le loisir de respirer et de reprendre des forces, les querelles meurtrières qui s'élevèrent entre les maisons d'York et de Lancastre replongèrent le royaume dans de nouvelles calamités. Ainsi, outre les obstacles ordinaires qu'opposait au commerce d'Angleterre la nature du gouvernement féodal et les mœurs barbares du moyen-âge, ses progrès furent encore arrêtés par des causes particulières. Une succession d'événemens si contraires à l'esprit de commerce aurait suffi pour en étouffer ou suspendre l'activité, quand même toutes les autres circonstances lui eussent été favorables. La nation anglaise fut donc une des dernières en Europe qui profita des avantages que la nature lui donnait pour commercer. Avant le règne d'Édouard III, toutes les laines d'Angleterre, excepté le peu qui s'en consommait en drap grossier pour les habitans, se vendaient aux Flamands et aux Lombards, qui les manufacturaient. Quoique Édouard, en 1326, commençât à attirer quelques tisserands de Flandre en Angleterre, il s'écoula bien du temps avant que les Anglais fussent en état de fabriquer des draps pour l'étranger, et l'exportation des laines en nature continua d'être le fonds principal de leur commerce. (Voyez l'*Histoire du commerce*, par Anderson.) Toutes les marchandises étrangères venaient en Angleterre par le moyen des marchands lombards ou anseriques. Les ports de cette Ile étaient fréquentés par des vaisseaux du nord et du midi de l'Europe, et les étrangers s'enrichissaient tranquillement aux dépens de la nation, qu'ils approvisionnaient de tout ce dont elle avait besoin. Le premier traité de commerce dont il soit mention dans l'histoire d'Angleterre est celui qu'elle fit en 1217 avec Haquin, roi de Norwège (Anders., vol. 1, p. 108); mais elle ne se hasarda à commercer dans la Baltique sur ses propres

vaisseaux qu'au commencement du quatorzième siècle. (*Ibid.*, p. 151.) Ce ne fut qu'après le milieu du quinzième qu'elle en envoya quelques-uns dans la Méditerranée. (*Ibid.*, p. 177.) Très peu de temps avant cette époque, il en était allé dans les ports d'Espagne ou de Portugal. Si je me suis arrêté sur la lenteur du commerce des Anglais, c'est parce qu'on n'avait pas encore donné à ce fait toute l'attention qu'il mérite. Cependant le concours des étrangers dans les ports d'Angleterre, joint à la communication entre les différens pays de l'Europe, qui avait toujours été en croissant depuis le commencement du douzième siècle, suffit pour justifier toutes les observations et les réflexions que j'ai faites dans le texte sur l'influence du commerce, relativement aux mœurs et à la société.

NOTE 30, SECT. III, p. 62.

Je n'ai pas pu découvrir la manière précise dont se faisait la nomination du *justiza*. Une des prétentions de la *junte* ou *union*, formée contre Jacques 1^{er}, en 1264, était que le roi ne pourrait nommer personne à cette place sans le consentement des *ricos-hombres*, ou nobles. (Zurita, *Anales de Aragon*, vol. 1, p. 180.) Mais le roi, dans la réponse qu'il fit à leurs remontrances, affirme qu'il était d'un usage immémorial et conforme aux lois du royaume, que le monarque, en vertu de sa prérogative royale, choisit le *justiza*. (Zurita, *Ibid.*, p. 181. Blanca, p. 656.) Par un autre passage de Zurita, on voit que, tant que les Arragonais jouirent des privilèges de l'*union*, c'est-à-dire du pouvoir de se confédérer contre leurs souverains toutes les fois qu'ils croiraient qu'il a violé leurs droits et leurs immunités, alors non-seulement le *justiza* était nommé par le roi, mais il ne gardait son emploi qu'autant qu'il plaisait au prince. Cet usage n'était cependant suivi d'aucun mauvais effet, parce que les privilèges de l'*union* étaient un frein suffisant contre l'abus de l'autorité royale. Mais lorsque ces privilèges furent abolis, comme contraires à l'ordre et à la tranquillité de l'état, on convint que l'emploi du *justiza* serait à vie. Plusieurs rois cependant tentèrent de détruire les *justizas* qui leur étaient suspects, et ils y réussirent quelquefois; mais pour se mettre en garde contre ces usurpations qui auraient détruit le but de l'institution, et rendu le *justiza* un instrument servile de la couronne, au lieu d'être le défenseur du peuple, les cortès firent, en 1442, une loi qui ordonnait que ce magistrat posséderait sa charge à vie, et qu'il ne pourrait en être dépossédé que par l'autorité des états. (*Fueros et observancias del reyno de Arag.*, lib. 1, p. 22.) Par les premières lois, la personne du *justiza* avait été déclarée sacrée, et il ne devait rendre compte de sa conduite qu'aux cortès. (*Ibid.*, p. 1516.) Zurita et Blanca, qui ont tous deux publié leurs histoires pendant que le *justiza* d'Arragon conservait ses privilèges et sa juridiction, ont négligé d'expliquer plusieurs circonstances concernant l'office de ce magistrat respectable; mais ils écrivaient pour leurs compatriotes, suffisamment instruits des fonctions de ces juges, qu'on regardait comme les conservateurs des droits de la nation. Il serait inutile de consulter les derniers historiens d'Espagne sur ce point; que ces premiers auteurs ont passé sous silence. L'ancienne constitution de ce royaume avait changé de face, et le gouvernement absolu y était déjà établi sur les ruines de la liberté, lors-

du quatorzième siècle. Le milieu du quinzième dans la Méditerranée. Avant cette époque, il y eut de Portugal. Si le commerce des Anglais, ne donné à ce fait toute les concours des étrangers à la communication en Europe, qui avait tout commencement du douzième les observations et le texte sur l'influence des auteurs et à la société.

p. 62.

manière précise dont se font des prétentions de Jacques I^{er}, en 1264, à l'égard de cette personne à cette époque, ou non, (vol. I, p. 180.) Mais dans leurs remontrances, affirmatives et conformes aux usages, en vertu de sa prérogative, (Zurita, *Ibid.*, p. 181.) Le roi de Zurita, on voit que les privilèges de ce prince se confédèrent contre lui, ils croiraient qu'il n'y avait, alors non-seulement mais il ne gardait son caractère. Cet usage n'était pas, parce que les privilèges suffisants contre l'abus des privilèges furent et à la tranquillité de la *justiza* serait à vie. On détruisait les *justizas* y réussirent quelquefois contre ces usurpateurs de l'institution, et de la ville de la couronne, les cortès firent, le magistrat posséderait en être dépossédé que *observancias del* les premières lois, déclarée sacrée, et il ne fut suite qu'aux cortès, ni ont tous deux *justiza* d'Aragon confirmée, ont négligé d'exercer l'office de ce prince pour leurs fonctions de ces conservateurs des droits les derniers auteurs premiers auteurs constitution de ce gouvernement abdicé de la liberté, lors-

que les écrivains de ce siècle et du précédent composèrent leur histoire. Ils étaient sans doute ou trop peu curieux de connaître la nature des institutions auxquelles leurs ancêtres devaient la jouissance de la liberté politique, ou trop timides pour oser les rapporter avec beaucoup d'exactitude. L'esprit avec lequel Mariana, Milana son continuateur et Ferreras ont écrit leurs histoires, est bien différent de celui des deux historiens d'Aragon, desquels j'ai tiré mes détails sur la constitution de ce royaume.

Outre les faits concernant le *justiza*, dont j'ai fait mention dans le texte, il en est deux autres qui méritent d'être remarqués. 1^o Aucun des *ricos-hombres*, ou nobles du premier ordre ne pouvait être nommé *justiza*. Ce magistrat était tiré de la seconde classe ou de *cavalleros*, qui répondent à peu près aux *gentlemen* ou membres des communes en Angleterre. (*Fueros et observanc. del Reyno*, etc., lib. 1, p. 2145.) En voici la raison: par les lois d'Aragon, les *ricos-hombres* n'étant point sujets aux peines capitales, il fallait pour la sûreté publique qu'on choisît les *justizas* dans une autre classe, afin de pouvoir les rendre responsables de l'abus de l'autorité qui leur était confiée, et de les contenir dans le devoir par la crainte de toute la rigueur des lois. (Blanca, p. 657, 756. Zurita, tom. II, p. 229. *Fueros et observanc.*, lib. ix, p. 182-6, 183.) Il paraît par plusieurs passages de Zurita que le *justiza* avait été institué pour réprimer l'esprit de domination et d'oppression, qui était particulier à la noblesse, aussi bien que pour mettre des bornes à la puissance du souverain; c'est pour cela qu'on le choisissait dans un ordre de citoyens également intéressés à balancer ces deux pouvoirs.

2^o Un magistrat revêtu d'une aussi grande autorité que le *justiza* aurait pu l'exercer d'une manière permicieuse à l'état, s'il n'eût été sujet lui-même à une autre puissance; mais la constitution avait apporté d'avance un remède à ce mal. Dans chaque assemblée des cortès, on choisissait au sort dix-sept personnes qui formaient un tribunal appelé tribunal d'inquisition, et attaché à l'office de *justiza*. Ce tribunal s'assemblait trois fois chaque année à des temps fixes. Chacun avait le droit d'aller y porter des plaintes sur l'injustice ou la négligence du *justiza*; et ce magistrat et ses députés pouvaient y être cités pour rendre compte de leur conduite. Les membres du tribunal donnaient leurs sentences par serment. Ils pouvaient punir les coupables par la confiscation des biens, par la dégradation, ou même par la mort. La loi qui établit ce tribunal et qui régla les formes de ses procédures fut passée en 1461. (Zurita, *Anales*, lib. iv, p. 102. Blanca, *Comment. Rer. Aragon.*) Avant ce temps, on recherchait la conduite du *justiza*, quoique ce ne fût pas avec les mêmes formalités. Il était, dès l'institution même de cette charge, sujet à l'examen des cortès. La crainte continuelle de ces informations sévères et impartiales était un puissant motif pour exciter ce magistrat à remplir exactement les devoirs de son office. On trouve dans l'année 1386 un exemple frappant de l'autorité du *justiza* mise en opposition avec celle du roi. Par les constitutions d'Aragon, le fils aîné ou l'héritier présomptif de la couronne avait un grand pouvoir et une juridiction fort étendue dans le royaume. (*Fueros et observanc. de Reyno Arag.*, l. 1, p. 16.) Pierre IV, à l'instigation d'une seconde femme qu'il avait épousée,

résolut de dépouiller son fils de ses droits, et défendit à ses sujets de lui obéir. Le prince s'adressa aussitôt au *justiza*, qui était, dit Zurita, le défenseur du sujet contre toute violence et oppression de la part du roi. Le *justiza* lui accorda le *firmo de derecho*, acte au moyen duquel, en donnant caution de comparaitre en justice, il ne pouvait être privé d'aucun de ses droits ou privilèges, qu'en conséquence d'une procédure instruite devant le *justiza* et d'une sentence de ce magistrat. Cet arrêt fut publié par tout le royaume, et malgré une proclamation contraire du roi, le prince continua d'exercer tous ses droits, et son autorité fut universellement reconnue. (Zurita, *Anales de Aragon*, t. II, p. 385.)

NOTE 31, SECT. III, p. 62.

J'ai été entraîné par le témoignage de plusieurs auteurs respectables à regarder la formule que je cite dans le texte, comme la forme constitutive du serment de fidélité que les Aragonais prêtaient à leurs souverains. Je dois avouer cependant que je n'ai trouvé ce serment singulier dans aucun des auteurs espagnols que j'ai pu consulter. Il n'en est parlé ni dans Zurita, ni dans Blanca, ni dans Argensola, ni dans Sayas, qui étaient tous historiographes nommés par les cortès d'Aragon pour recueillir tous les actes du royaume. Tous ces écrivains ont un mérite rare parmi les historiens, c'est d'être très exacts à tracer les progrès des lois et des constitutions de leur pays. Leur silence, à l'égard du serment dont il est question, fait naître quelque doute sur son authenticité; mais comme il en est parlé dans beaucoup d'auteurs, qui rapportent même les anciens mots espagnols dans lesquels il était conçu, il est probable qu'ils l'auront tiré de quelque écrivain de poids, dont les ouvrages ne sont point tombés entre mes mains; d'ailleurs l'esprit de ce serment est parfaitement conforme à celui de la constitution du royaume d'Aragon.

Le privilège de l'*union*, dont j'ai fait mention dans la note précédente et que j'ai rappelé dans la suivante, est en effet le plus singulier qui puisse avoir lieu dans un gouvernement régulier; et le serment dont j'ai parlé n'exprime rien de plus que ce privilège fondamental que les Aragonais avaient le droit de maintenir. Si le roi ou ses ministres violaient quelquefois une des immunités de ses sujets, ou qu'il n'accordât pas une prompte réparation à leurs représentations et remontrances, alors les nobles du premier rang, ou *ricos-hombres de natura et de mesnada*, l'ordre équestre ou les nobles de la seconde classe, appelée *hidalgos et infanciones*, et tous les magistrats des villes, se réunissaient, soit dans les cortès, soit dans une assemblée volontaire; et après s'être engagés par serment et par des otages réciproques à être fidèles les uns aux autres, ils demandaient au roi, au nom et par l'autorité de tout le corps confédéré, de leur rendre justice. Si le roi refusait d'avoir égard à leur requête, ou prenait les armes pour les soumettre, ils pouvaient, en vertu du privilège de l'*union*, se dégager aussitôt du serment de fidélité envers leur souverain, refuser de le reconnaître pour tel, et procéder à l'élection d'un autre roi, sans être pour cela regardés comme coupables ni sujets à aucune poursuite. (Blanca, *Com. Rer. Arag.*, 661.) Cette union ne ressemblait en aucune manière aux confédérations des autres royaumes soumis au

ystème féodal. C'était une association légale qui prétendait avoir des privilèges fixés par la constitution même, qui publiait ses ordonnances sous un sceau commun, et qui procédait dans toutes ses opérations par des formes constantes et régulières : ce dangereux droit n'était pas seulement une prétention; il fut exercé plus d'une fois. En 1287, les Arragonais formèrent une union pour s'opposer à Alphonse III, et l'obligeèrent non-seulement à leur accorder ce qu'ils demandaient, mais encore à reconnaître ce même privilège de l'union, si funeste à l'autorité de la couronne. (Zurita, *Anales*, tom. I, p. 322.) Dans l'année 1347, il se forma une union contre Pierre IV, avec le même succès, et elle obtint une nouvelle confirmation de son privilège. (Zurita, tom. II, p. 202.) Mais peu de temps après, le roi ayant vaincu les chefs de la confédération en bataille rangée, le privilège d'union fut entièrement abrogé dans les cortès; et tous les règlements et actes qui en contenaient la confirmation furent révoqués, abolis ou détruits. Le roi, en présence des cortès, demanda l'acte par lequel il avait ratifié l'union; il se fit une blessure à la main avec son poignard, et la tenant sur le registre : « Que ce privilège, dit-il, qui a été si fatal à l'état et si injurieux à la monarchie, soit effacé du sang d'un roi. » (Zurita, tom. XI, p. 229.)

La loi qui abolissait l'union a été conservée. (*Fueros et observanc.*, lib. ix, p. 178.) Depuis cette époque le *justiza* devint le rempart de la liberté publique. Son pouvoir et sa juridiction n'excitèrent point ces violentes convulsions que le privilège de l'union pouvait produire. Cependant la constitution d'Arragon demeura toujours extrêmement libre. Une des sources de cette liberté fut qu'on admit dès l'origine les représentants des villes dans les cortès. Il est probable, d'après ce que rapporte Zurita, que les bourgeois étaient admis aux cortès dès la première institution. Il paraît d'unc de ces assemblées, en 1133, dans laquelle furent admis les procureurs des villes (*procuradores de las ciudades y villas*); ce sont les termes propres de la dénomination sous laquelle ils entraient dans les cortès, et c'est ainsi qu'on les désigne dans les registres de ces assemblées. On peut croire qu'un historien aussi exact que Zurita n'aurait pas employé ces mots s'il ne les eût trouvés dans quelques monuments authentiques. Il se passa plus d'un siècle depuis cette époque avant que les autres états de l'Europe admissent les représentants des villes dans leurs assemblées nationales. L'esprit de liberté du gouvernement Arragonais s'est distingué dans plusieurs occasions. Les cortès s'opposaient non-seulement aux tentatives que faisaient leurs rois pour accroître leur revenu, ou étendre leurs prérogatives; ils réclamaient encore des droits exécutés des pouvoirs qui paraîtraient extraordinaires, même dans les pays accoutumés à jouir de la liberté. En 1286, les cortès prétendirent au privilège de nommer les membres du conseil du roi et les officiers de sa maison, et il parut qu'ils en jouirent pendant quelque temps. (Zurita, tom. I, p. 303, 307.) Un des droits de ces assemblées générales était de nommer les officiers des troupes levées par leur ordre. Cela parait évident d'après un passage de Zurita. Lorsque les cortès formèrent, en 1503, un corps de troupes pour l'envoyer en Italie, ils passèrent un acte pour donner pouvoir au roi d'en nommer les officiers généraux. (Zurita, tom. V, p. 27, 45.) Ce qui démontre clairement que le prince n'avait pas ce pouvoir

en vertu de sa prérogative. Dans les *Fueros et observancias del Reyno de Aragon*, on cite deux déclarations générales des droits et privilèges des Arragonais, l'une sous le règne de Pierre I^{er}, en 1283, l'autre sous celui de Jacques II, en 1325. Ces deux actes sont trop longs pour être insérés ici, on en peut conclure que les privilèges de la noblesse, et même les droits du peuple, étaient alors plus étendus et mieux combinés qu'en aucun autre royaume de l'Europe (liv. I, p. 7, 9). Le serment par lequel le roi s'obligeait à maintenir les droits et les libertés du peuple était très solennel. (*Ibid.*, p. 14, 6 et 15.) Les cortès d'Arragon montrèrent toujours non-seulement cette jalousie et cette vigilance particulière aux états libres pour conserver leur constitution, ils furent encore très scrupuleux à observer les plus minutieuses formalités et cérémonies d'usage. En conséquence des lois et coutumes d'Arragon, il n'était permis à aucun étranger d'entrer dans la salle où les cortès s'assemblaient. Ferdinand, partant pour ses campagnes, en 1481, nomma la reine Isabelle régente du royaume. La loi exigeait qu'un régent fit son serment de fidélité en présence des cortès; mais comme Isabelle était étrangère, on jugea nécessaire de passer un acte pour autoriser l'huissier à lui ouvrir la porte de la salle et à lui en accorder l'entrée : tant les Arragonais étaient attentifs, dit Zurita, à observer les lois et les formes » (tom. IV, p. 313).

Ils n'étaient pas moins attentifs à assurer les droits personnels des individus qu'à maintenir la liberté de la constitution; et l'esprit de leurs lois veillait également sur ces deux objets. Il y a deux faits relatifs à ce sujet qui méritent d'être remarqués. Par une ordonnance expresse de l'an 1325, il fut défendu d'appliquer aucun Arragonais à la torture; l'accusé qui ne pouvait être convaincu par les témoins était aussitôt renvoyé absous. (Zurita, tom. II, p. 63.) Cet auteur rapporte ce règlement avec la satisfaction naturelle à un historien qui se glorifie de l'humanité de ses compatriotes. Il compare les lois d'Arragon à celles de Rome, qui exceptaient les citoyens et les hommes libres de ce supplice barbare et ignominieux, et y condamnant seulement les esclaves. C'est avec raison que Zurita fait, à cet égard, l'éloge des lois de son pays; la torture était alors en usage chez toutes les autres nations de l'Europe; elle n'était pas même inconnue en Angleterre, d'où l'esprit sage d'une législation humaine l'a bannie depuis long-temps. (*Observations on the statutes, chiefly the more ancient*, etc., p. 66.)

D'autres faits prouvent que le même esprit qui influait sur la législation d'Espagne était répandu dans le caractère du peuple. En 1485, le zèle religieux de Ferdinand et d'Isabelle les engagea à introduire l'inquisition dans l'Arragon. Quoique ses habitants ne fussent ni moins attachés que les autres Espagnols à la foi catholique romaine, ni moins jaloux d'extirper les germes d'erreur et d'hérésie que les Juifs et les Maures avaient semés, cependant les Arragonais prirent les armes contre les inquisiteurs, tuèrent leur chef, et s'opposèrent long-temps à l'établissement de ce tribunal. La raison qu'ils donnèrent de leur soulèvement fut que les formes judiciaires de l'inquisition étaient incompatibles avec la liberté. On n'y confrontait pas l'accusé aux témoins; on ne l'instruisait point de ce qu'ils déposaient contre lui; le malheureux était sou-

mie
confi
La
lence
roua
Les
nion
point
Les
deux
de c
seme
détai
roya

J'a
des
des
quer
tude
Non-
lois,
que
8.)
ple.
roga
Villa
faits
asser
la lit
auter
gran
tenai
d'y si
publi
sées
chois
en 13
les m
res,
assist
noble
tif. Q
semb
(car
portie
(Ged
ocasi
en 15
après
ordin
villes
n'y e
villes
grande
de re
ce qu

Une
aux
De re

es *Fueros* et obser-
on cite deux déclara-
ées des Arragonais,
en 1283, l'autre sous
deux actes sont trop
conclure que les
es droits du peuple,
combûs qu'en aucun
p. 7, 9). Le serment
teuir les droits et les
nnel. (*Ibid.*, p. 14,
rèrent toujours non-
ance particulière aux
onstitution, ils furent
les plus minutieuses

En conséquence des
était permis à aucun
à les cortès s'assem-
ses campagnes, en
gent du royaume. Le
serment de fidélité en
abelle était étrangère,
acte pour autoriser
a salle et à lui en ac-
naux étaient attentifs,
es formes» (tom. IV,

assurer les droits per-
nue la liberté de la
ois veillait également
its relatifs à ce sujet
une ordonnance ex-
lu d'appliquer aucun
qui ne pouvait être
sitôt renvoyé absous.
r rapporte ce règle-
à un historien qui se
trioties. Il compare les
qui exceptaient les ci-
e supplice barbare et
ement les esclaves.
cet égard, l'éloge des
alors en usage chez
ope; elle n'était pas
uis long-temps. (*Ob-*
jectively the more an-

ême esprit qui influait
épandu dans le caract-
stieux de Ferdinand
l'inquisition dans
ussent ni moins atta-
oi catholique romaine,
mes d'erreur et d'hé-
ent seuls, cependant
utre les inquisiteurs,
ng-temps à l'établis-
ils donnèrent de leur
iciaires de l'inquisi-
erté. On n'y confron-
l'instruisait point de
malheureux était sou-

mis à la torture, et s'il était condamné, ses biens étaient
confisqués. (Zurita, *Anales*, tom. IV, p. 311.)

La forme du gouvernement, dans le royaume de Va-
lence et dans la Catalogne, qui furent réunis à la cou-
ronne d'Arragon, n'était pas moins favorable à la liberté.
Les peuples de Valence jouissaient du privilège de l'*uni-
on*, de même que les Arragonais : mais ils n'avaient
point de magistrature qui ressemblât à l'office de *justiza*.
Les Catalans étaient aussi jaloux de leur liberté que les
deux autres nations, et ne la soutenaient pas avec moins
de courage. Mais il n'est pas nécessaire, pour l'éclaircis-
sément de mon texte, d'entrer dans un plus grand
détail sur les particularités de la constitution de ces
royaumes.

NOTE 32. SECT. III, p. 63.

J'ai cherché en vain, parmi les historiens de Castille,
des lumières qui me missent en état de suivre le progrès
du gouvernement dans ce royaume, ou d'expli-
quer la nature de sa constitution, avec la même exacti-
tude que j'ai mise à décrire l'état politique de l'Arragon.
Non-seulement les historiens de Castille, mais ses anciennes
lois, et surtout le *fuero juzgo*, concourent à faire voir
que ses rois étaient originellement électifs. (*Leg.* 2, 5,
8.) Ils étaient élus par les évêques, la noblesse et le peuple.
(*Ibid.*) Il paraît par le même code de lois que la pré-
rogative des rois de Castille était extrêmement limitée.
Villaliego, dans son commentaire sur les lois, cite des
faits et des autorités qui servent à confirmer ces deux
assertions. Le docteur Geddes, qui connaissait très bien
la littérature espagnole, se plaint de ne trouver aucun
auteur qui donne une notion exacte des cortès ou de la
grande assemblée de la nation, de la manière dont elle se
tenait, et du nombre précis des membres qui y avaient droit
d'y siéger. Cependant d'après Gil Gonzales d'Avila qui a
publié une Histoire d'Henri 1^{er}, il cite des lettres adres-
sées par ce prince à la ville d'Abula, pour qu'elle eût à
choisir ses représentants aux cortès qu'il avait assemblés
en 1390. On voit par cet écrit que les prélats, les ducs,
les marquis, les grands-maitres des trois ordres militai-
res, les *condes*, et les *ricos-hombres* étaient requis d'y
assister : ces différents chefs composaient le clergé et la
noblesse, et formaient deux membres du corps législa-
tif. Quarante-huit villes envoyaient des députés à l'as-
semblée des cortès. Le nombre de leurs représentants
(car elles avaient droit d'en députer plus ou moins à pro-
portion de leur puissance) montait à cent vingt-cinq.
(Geddes, *Miscellan. Tract.*, vol. I, p. 331.) Zurita, ayant
occasion de parler des cortès que Ferdinand tint à Toro,
en 1505, afin de s'assurer le gouvernement de la Castille
après la mort d'Isabelle, rapporte avec son exactitude
ordinaire le nom des membres qui y assistèrent, et des
villes qu'ils représentaient. Il paraît par cette liste qu'il
n'y eut dans cette assemblée que dix-huit députés des
villes. (*Anal de Arago*, tom. VI, p. 3.) D'où vient cette
grande différence dans le nombre des villes qui eurent
des représentants à ces deux assemblées des cortès ? c'est
ce que je ne suis pas en état d'expliquer

NOTE 33. SECT. III, p. 64.

Une grande partie des terres en Espagne appartenait
aux nobles. L. Marinæus Siculus, qui compose son traité
De rebus Hispaniæ, sous le règne de Charles V, donne

un catalogue de la noblesse espagnole, ainsi que du re-
venu de ses biens. Selon son calcul, qu'il affirme être
aussi exact que la matière peut le comporter, la somme
totale des rentes annuelles des terres des nobles montait
à un million quatre cent quatre-vingt-deux mille ducats.
Si l'on compare la valeur de l'argent dans le quinième
siècle à celle qu'il a maintenant, et si l'on observe que le
catalogue de Marinæus renferme seulement les *títula-
dos*, ou les nobles dont les familles étaient décorées de
quelques titres, cette somme paraîtra très considérable.
(L. Marinæus, *ap. Schotti Scriptores Hispan.*, t. I
p. 332.) Les communes de Castille, dans les débats qu'elles
eurent avec la couronne, et dont je rendrai compte ail-
leurs, se plaignaient de l'étendue des possessions de la
noblesse, comme d'une chose très pernicieuse au royaume.
Dans un de leurs manifestes, elles affirment, que dans
l'intervalle qui séparait Valladolid de Saint-Jacques en
Galice, et ce qui formait une distance de cent lieues, le
roi ne possédait pas plus de trois villages. Tout le reste
appartenait à la noblesse, et sans aucune charge d'impôt.
(Sandov., *Vida del emper. Carl. V*, t. I, p. 422.)
Il paraît, d'après le témoignage des auteurs cités par Ro-
vadilla, que ces vastes possessions des *ricos-hombres*,
des *hidalgos* et des *cavalleros*, leur avaient été don-
nées par les rois de Castille, en récompense des secours
qu'ils en avaient reçus pour chasser les Maures du
royaume. La noblesse eut par les mêmes moyens un grand
crédit dans les villes, dont plusieurs mêmes étaient an-
ciennement dans sa dépendance. (*Politica para corre-
gidores. Amb.*, 1750, fol. vol. I, p. 440, 442.)

NOTE 34. SECT. III, p. 65.

Je n'ai rien pu découvrir de certain, comme je l'ai déjà
observé à la note 18, sur l'origine des communautés ou
villes libres en Espagne. Il est probable qu'aussitôt
qu'elles furent délivrées d'un joug des Maures, les habitants
qui y fixèrent leur résidence étant des personnes de dis-
tinction et de crédit, obtinrent tous les privilèges et la
juridiction du gouvernement municipal. On a des preuves
frappantes de la splendeur des richesses et du pouvoir
des villes d'Espagne. Jérôme Paulus, dans une description
de Barcelone qu'il publia en 1491, compare cette ville à
celle de Naples pour la grandeur, et à Florence pour l'é-
légance de ses bâtimens, la variété de ses manufactures
et l'étendue de son commerce. (Hieron. Paulus, *ap.
Schotti Script. Hispan.*, tom. II, p. 814.) Marinæus re-
présente Tolède comme une ville grande et fort peuplée.
Il y avait parmi ses habitants beaucoup de personnes de
qualité et d'un rang distingué. Son commerce était con-
sidérable : il consistait surtout en manufactures de soie
et de laine, et ces deux branches de l'industrie occupaient
près de dix mille personnes. (Marin, *ubi sup.*, p. 308.)
Je ne connais point de ville, dit cet auteur, que je pré-
fèrassé à Valladolid pour l'élégance et la richesse. (*Ibid.*,
p. 312.) On peut juger de sa population par les faits suivans.
Ses citoyens prirent les armes en 1516 pour s'opposer aux
projets d'administration du cardinal Ximenes, et ils ras-
semblèrent trente mille combattans, tant dans la ville que
dans le territoire qui en dépendait. (Sandov., *Vida del
emper. Carl. V*, t. I, p. 81.) Les manufactures établies
dans les villes d'Espagne ne travaillaient pas unique-
ment pour la consommation intérieure; elles exportaient

aussi leurs productions dans les pays étrangers, et ce commerce était une source considérable de richesses pour les habitants. Les lois maritimes de Barcelone ont été la base de la jurisprudence mercantile dans les temps modernes, comme les lois de Rhodes l'ont été chez les anciens. Tous les états commerçans d'Italie adoptèrent ces lois, et s'y conformèrent dans l'administration du commerce. (Sandi, *Storia civile Veneziana*, v. II, p. 865.) Il parait, par quelques ordonnances des rois de France, que les marchands d'Arragon et de Castille y étaient reçus sur le même pied et y jouissaient des mêmes privilèges que ceux d'Italie. (*Ordon. des rois*, t. II, p. 135, t. III, p. 166, 504, 635.) Les villes étaient dans un état si florissant, qu'elles devinrent bientôt une portion respectable de la société et eurent une grande part dans la législation. Les magistrats de Barcelone aspiraient au plus grand honneur auquel pussent prétendre des sujets en Espagne, celui de se couvrir en présence du roi et d'être traités comme les grands du royaume. (*Origin. de la dignidad de grande de Castilla*, por don Alonso Carrillo. Mad. 1657, p. 18.)

NOTE 35, SECT. III, p. 65.

L'ordre militaire de Saint-Jacques, le plus distingué et le plus riche des trois ordres d'Espagne, fut institué vers l'an 1170. La bulle de confirmation, accordée par Alexandre III, est datée de 1176. Une grande partie de l'Espagne était alors soumise aux Maures, et toute la rampagne était exposée aux ravages non-seulement des infidèles, mais encore d'un grand nombre de brigands. Il n'est donc pas étonnant qu'une institution dont le but était de repousser les ennemis de la foi chrétienne et de réprimer les violences de ceux qui troublaient la paix publique ait été très agréable au peuple, et ait trouvé un encouragement général. La richesse et la puissance de cet ordre s'élevèrent au point que, suivant le rapport d'un historien, le grand-maître était, après le roi, la personne d'Espagne qui avait le plus de considération et d'autorité. (*Æl. Anton. Nebrissensis, ap. Schol. Script. Hisp.* 1, 812.) Un autre écrivain observe que l'ordre possédait en Castille tout ce qu'un roi pouvait désirer le plus vivement d'obtenir. (*Zurita, Anal. de Arag.*)

Les chevaliers faisaient vœu d'obéissance, de pauvreté et de chasteté conjugale; par le premier vœu ils s'obligèrent implicitement à obéir aux ordres de leur grand-maître. L'ordre pouvait fournir mille hommes d'armes. (*Æl. Aut. Nebriss.*, p. 813.) Si ces hommes d'armes se mettaient en campagne, accompagnés de leurs suivants, selon l'usage de ce siècle, ils devaient former un corps formidable de cavalerie. L'ordre possédait vingt-quatre commanderies, deux cents prieurés et un grand nombre d'autres bénéfices. (Honoré de Sainte-Marie, *Dissert. sur la cheval.*, p. 262.) Il est aisé de concevoir combien devait être à craindre, pour le souverain, un sujet qui commandait un semblable corps de troupes, qui avait l'administration d'un revenu si considérable, et qui disposait de tant de charges et de bénéfices. Les deux autres ordres, quoique inférieurs en crédit et en richesses à celui de Saint-Jacques, ne laissaient pas d'être fort puissans. La conquête de la Grenade ayant débarrassé les chevaliers de Saint-Jacques des ennemis, contre lesquels leur institution même dirigeait leur zèle, la superstition leur offrit un nouvel objet pour la défense duquel ils s'enga-

gèrent à déployer tout leur courage. Ils ajoutèrent à leur serment accoutumé la clause suivante : « Nous jurons de croire, de maintenir et de soutenir, en public et en particulier, que la vierge Marie, mère de Dieu, et notre Dame, a été conçue sans la tache du péché originel. » Cette addition singulière fut imaginée vers le milieu du dix-septième siècle. (*Ibid.*, p. 263.)

NOTE 36, SECT. III, p. 66.

J'ai souvent eu lieu de remarquer, dans l'histoire du moyen-âge, les vices de police, occasionés par la faiblesse du gouvernement et par le défaut de la subordination convenable parmi les différentes classes d'hommes. J'ai fait voir, dans une note précédente, que cet inconvénient contribua beaucoup à empêcher la communication entre les peuples, et même entre les différentes parties d'un même royaume. Les descriptions que nous donnent les historiens espagnols du grand nombre de meurtres, de raptus et d'autres violences qui se commettaient, épouvantant l'imagination, et lui présentant l'idée d'une société peu différente de cet état de trouble et de confusion, qu'on a appelé l'état de nature. (*Zurita, Ibid.*, tom. I, p. 175. *Æl. Ant. Nebriss.*, *Rev. à Ferd. Gest. ap. Schott.* t. II, p. 849.) Quoique l'excès de ces désordres rendit nécessaire l'institution de la *Sainte-Hermandad*, on prit grand soin d'abord d'éviter que cet établissement n'alarmât et n'offensât la noblesse. On borna la juridiction de ce tribunal à ne connaître expressément que des crimes qui troublaient la paix publique; et les autres délits restèrent à la connaissance des juges ordinaires. Lorsqu'un homme, coupable du parjure le plus notoire, était cité devant un juge de la Sainte-Hermandad, ce juge ne pouvait le punir; il était obligé de renvoyer l'affaire au juge ordinaire du lieu. (*Alph. de Azevedo, Comm. in Reg. Hisp. constit. pars v*, 220, *fol. Duaci.* 1612.) Malgré ces modifications, les barons du royaume sentirent combien ce tribunal empiéterait avec le temps sur leur juridiction. Les cortès de Castille mirent quelque opposition à l'établissement de la Sainte-Hermandad; mais Ferdinand eut l'adresse d'obtenir le consentement du comteable pour introduire ce nouveau tribunal dans cette partie du royaume où étaient situées les terres de ce grand officier; et ce moyen, soutenu par l'approbation que donna le public à la nouvelle institution, mit le prince en état de surmonter tous les obstacles. (*Æl. Aut. Nebriss.*, *Ibid.*, 815.) Les nobles d'Arragon se ligèrent contre cette innovation, et s'y opposèrent avec plus de vivacité; et quoique Ferdinand la défendit avec la plus grande vigueur, il fut obligé d'accorder quelque chose à leur instance, afin de les apaiser. (*Zurita, Ibid.*, IV, 365.) Il semble que la Sainte-Hermandad avait en Castille un pouvoir et des revenus considérables dans le temps que Ferdinand se préparait à la guerre contre les Maures de Grenade; il requit cette confrérie de lui fournir six mille bêtes de somme avec huit mille hommes pour les conduire, et il obtint ce qu'il demandait. (*Æl. Ant. Nebriss.*, *Ibid.*, 881.) On a reconnu en Espagne que cet établissement était d'une si grande utilité pour le maintien de la paix publique, pour réprimer et découvrir les crimes, qu'il subsiste encore dans ce royaume, quoiqu'il n'y soit plus nécessaire, ni pour modérer le pouvoir des nobles, ni pour étendre celui de la couronne.

NOTE 37, Sect. III, p. 67.

Rien n'est plus commun parmi les savans, et rien n'est en même temps une source d'erreurs plus féconde, que de juger des institutions et des mœurs des siècles passés par les usages et les idées qui subsistent dans les temps où l'on vit. Les jurisconsultes de France, voyant dans le seizième et le dix-septième siècle que leurs rois jouissaient d'un pouvoir absolu, crurent qu'il était pour eux d'un devoir essentiel de soutenir que cette autorité sans bornes avait toujours appartenu à la couronne, dans tous les périodes de la monarchie : « Le gouvernement de France, dit fort gravement M. de Réal, est aujourd'hui purement monarchique, comme il l'était dès le commencement. Nos rois ont été aussi absolus dès l'origine qu'ils le sont aujourd'hui. » (*Se. du gouvern.*, tom. XI, p. 31.) Cependant il est impossible de concevoir deux états de société civile plus différens l'un de l'autre, que celui de la nation française sous Clovis, et celui de la même nation sous Louis XV. Il est évident, d'après les codes de lois des différentes tribus qui s'établirent dans les Gaules et dans les contrées voisines, ainsi que d'après l'histoire de Grégoire de Tours et les autres anciens annalistes, que la forme du gouvernement, parmi tous ces peuples, était extrêmement simple et grossière, et qu'ils avaient à peine commencé d'acquiescer les premiers éléments de l'ordre et de la police, qui sont nécessaires au maintien des grandes sociétés. Le roi ou le chef avait l'autorité sur les soldats ou compagnons, qui, par choix et non par crainte, avaient suivi ses étendards. J'en ai donné la preuve la plus claire dans la note 4. Grégoire de Tours (liv. iv, chap. xiv) rapporte un trait qui prouve de la manière la plus frappante combien les premiers rois de France dépendaient des sentimens et des volontés de leurs soldats. Clovis I, en 553, marcha contre les Saxons à la tête de son armée. A son approche, ces peuples intimidés demandèrent la paix, et offrirent au monarque irrité une grande somme d'argent. Clovis voulait accepter leur proposition; mais son armée insista pour qu'il donnât bataille. Le roi employa toute son éloquence pour leur persuader de recevoir ce que les Saxons leur offraient; ceux-ci, pour les adoucir offrirent même une somme encore plus forte. Le roi renouvela ses instances; alors ses soldats furieux se jetèrent sur lui et le traînèrent alors hors de sa tente, qu'ils déchirèrent et mirent en pièces; ils auraient massacré le prince lui-même sur la place s'il n'eût consenti de les mener à l'instant même contre l'ennemi.

Si les premiers rois de France possédaient une autorité si bornée, même à la tête de leur armée, on conçoit que leur prérogative, pendant la paix, était encore plus limitée. Ils montaient sur le trône non par droit de succession, mais en conséquence d'une élection libre et volontaire, faite par leurs sujets. Afin d'éviter un trop grand nombre de citations, ce qui serait superflu, je renvoie mes lecteurs à la *Gaule française* d'Hottouin, cap. vi, p. 47, édit. 1573, où l'on trouvera les preuves les plus complètes de ce que j'avance, tirées de Grégoire de Tours, d'Alainot et des historiens les plus graves de la première race. Le but de l'élection des rois n'était pas sans doute de leur conférer un pouvoir absolu. Tout ce qui avait rapport au bien général de la nation était mis

en délibération publique, et se concluait, par les suffrages du peuple, dans les assemblées annuelles, appelées *champs de mars* et *champs de mai*. On donnait le nom de *champs* à ces sortes d'assemblées, parce que, conformément à la coutume de tous les peuples barbares, elles se tenaient en plein air dans quelques plaines assez grandes pour contenir la multitude de ceux qui avaient droit d'y assister. (Jo. Jac. Sorberus, de *Comit. veter. Herm.*, v. 1, § 19.) Elles portaient le nom de *champs de mars* et de *champs de mai*, parce qu'on les tenait dans ces deux mois de l'année (*Ibid.*, § 133). Les vieilles chroniques de France font mention, dans les termes suivans, des personnes qui assistèrent à l'assemblée de l'an 788. *In placito Ingelheimensi conventum pontifices, majores, minores, sacerdotes, reguli, duces, comites, praefecti, cives, oppidani.* (Sorberus, § 304.) C'était là, dit un historien, qu'on discutait et qu'on arrêtait tout ce qui concernait le bonheur de l'état, et tout ce qui pouvait être utile à la nation. (Frédégaire, *ap. Du Cange, Gloss. voc. Campus Martii.*) Le roi Clotaire II fait lui-même l'énumération des objets dont s'occupaient ces assemblées, et il reconnaît leur autorité : « On les convoque, dit-il, parce que tout ce qui regarde la sûreté commune doit être examiné et réglé par une délibération commune, et je me conformerai à tout ce qu'elles auront résolu. » (Alainot, de *Gest. Franc.*, l. iv, c. 1, *ap. Bouquet, Recueil*, 111, 116.) Les clauses portant injonction, ou les termes qui, dans les décrets de ces assemblées, expriment l'autorité législative, n'étaient pas au nom du roi seul, « Nous avons, dit Childébert, dans une ordonnance de l'an 532, traité quelques affaires à l'assemblée de mars, avec nos barons, et nous en publions aujourd'hui le résultat, afin qu'il parvienne à la connaissance de tous. » (Bouquet, *Ibid.*, t. VI, p. 3.) « Nous sommes convenus avec le consentement de nos vassaux, dit le même prince, dans une autre ordonnance. » (*Ibid.*, § 2.) Les lois saliques, monument le plus auguste de la jurisprudence française, furent formées de la même manière: *Dictaverunt saltean legem proceres ipsius gentis, qui tunc temporis apud eam erant rectores. Sunt electi de pluribus viri quatuor... qui per tres mallos convenientes, omnes causarum origines sollicité discurrunt, tractantes de singulis judicium deereverunt hoc modo.* (Bouquet, *Prefat. leg. salic.*, *ibid.*, pag. 122.) *Hoc decretum est apud regem et principes ejus, et apud eunetum populum christianum qui infra regnum Merovingorum consistunt.* (*Ibid.*, pag. 124.) Dans les chartes mêmes, accordées par les rois de la première race, les rois ont soin de spécifier qu'ils les ont données avec le consentement de leurs vassaux : *Ego Childébertus rex, una eum consensu et voluntate Francorum*, etc., ann. 558. (*Ibid.*, 622.) *Clotharius III, una eum patribus nostris episcopis, optimatibus, cæterisque palatii nostri ministris*, ann. 661. *De consensu fidelium nostrorum.* (Mably, *Observ. sur l'hist. de France*, p. 239.) Les historiens, en parlant des fonctions que le roi avait à remplir dans les assemblées de la nation, s'expriment en termes qui supposent que l'autorité royale y était très limitée, et que chaque objet de délibération était soumis à l'assemblée même. *Ipsc rex*, disent les auteurs des annales de France, en parlant des champs de mars, *sedebat in sella regis, circumstante exercitu, prae-*

piebatque is, die illo, quidquid à Francis decretum erat. (Bouquet, *Ibid.*, t. II, pag. 647.)

Les assemblées générales exerçaient une juridiction suprême sur toutes les personnes et dans toute espèce de causes; cela est si évident qu'il serait inutile d'en chercher des preuves. Le procès fait à la reine Brunehaut, en 713, tel qu'il est rapporté par Frédégaire, quelque injuste que soit la sentence portée contre cette princesse, suffit seul pour établir cette assertion. (Bouquet, *Ibid.*, 430. Fréd., *Chron.*, cap. XLII.) La cruauté et l'iniquité frappante de ce jugement, servent à faire voir jusqu'où s'étendait la juridiction de cette assemblée; puisqu'un prince aussi violent que Clothaire II crut que la sanction de l'autorité d'une assemblée nationale suffirait pour justifier la barbarie avec laquelle il traitait la mère et la grand-mère de tant de rois.

Quant aux dons qu'on faisait aux princes, il faut observer que chez les nations dont les mœurs et les institutions politiques sont encore très simples, l'état, ainsi que les individus, n'a que peu de besoins; on n'y connaît donc point les taxes; des tribus libres et non civilisées rejettent avec mépris toute espèce d'imposition fixe. Telle était la coutume des Germains et des différens peuples qui sortirent de la Germanie. Tacite juge que deux tribus dont il parle n'étaient pas originaires de Germanie, parce qu'elles se soumettaient à payer des impôts. (*De Morib. Germ.*, c. XLII.) Lorsqu'il parle ailleurs d'une autre tribu, en se conformant aux idées reçues parmi les Germains, cet historien dit qu'elle n'était pas dégradée par le joug des taxes: *Nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit.* *Ibid.*, c. xxix. On doit croire que lorsque ces nations s'établirent dans les Gaules, et qu'elles conservèrent le sentiment de la gloire de leurs triomphes, elles ne renoncèrent pas aux idées fières et hautaines de leurs ancêtres, et qu'elles ne consentirent pas à recevoir un joug qu'elles regardaient comme une marque de servitude. Le témoignage des anciens monumens et des historiens justifie cette conséquence. M. de Montesquieu et M. l'abbé de Mably ont fait, à cet égard, de profondes recherches et ont prouvé clairement que la propriété des hommes libres parmi les Francs n'était sujette à aucune taxe fixe; que l'état n'exigeait d'eux que le service militaire, à leurs propres dépens; qu'ils devaient recevoir le roi dans leurs maisons lorsqu'il traversait ses domaines et fournir à ses officiers des chevaux et des voitures, lorsqu'ils étaient envoyés pour quelque commission qui regardait le public. (*Esprit des Loix*, liv. XII, XII. *Observ. sur l'hist. de France*, t. I, p. 247.) Les rois ne subsistaient presque entièrement que des revenus de leur domaine, des profits provenant de l'administration de la justice, et de quelques petites amendes qu'on faisait payer à ceux qui étaient coupables de certains délits. Il serait étranger à mon sujet de faire l'énumération de ces divers objets; le lecteur la trouvera dans M. l'abbé de Mably. (*Observ. sur l'hist. de France*, t. I, p. 267.)

Lorsque les hommes libres accordaient à leurs souverains quelque subside extraordinaire, c'était un acte purement volontaire. Dans les assemblées de mars et de mai, qu'on tenait annuellement, on avait coutume de faire au roi un présent d'argent, de chevaux, d'armes, ou quelques autres objets précieux. C'était une coutume ancienne que les Francs tenaient des Germains leurs an-

cêtres: «*Mos est civitatibus ultrò acivritim confert principibus vel armentorum vel frugum, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit.* (Tacit., *Ibid.*, c. xv.) Ces dons étaient considérables, si nous en voulons juger par les termes généraux dans lesquels s'expriment les anciens historiens; et ce n'était pas la moindre partie des revenus de la couronne. Du Cange rapporte à ce sujet un grand nombre de passages. (*Dissert. IV sur Joinville*, p. 153.) Quelquefois une nation conquise spécifiait le don qu'elle s'obligeait de fournir au roi chaque année; et lorsqu'elle y manquait, on exigeait ce don comme une dette. (*Annal. Metenses, ap. Du Cange, ibid.*, p. 155.) Il est probable que le premier pas qu'on fit vers l'imposition fut d'assurer la valeur de ces dons qui dans leur origine étaient purement volontaires, et d'obliger le peuple à payer la somme à laquelle ils avaient été évalués. Mais on a conservé jusqu'à ce jour la mémoire de leur origine, et l'on sait que les subsides, accordés alors aux souverains dans tous les royaumes de l'Europe, étaient appelés *bienvillances* ou *dons gratuits*.

Les rois de France de la seconde race étaient élus par le choix libre du peuple: «*Pépin, roi pieux, dit un auteur qui écrivait peu d'années après l'événement qu'il rapporte, fut élevé au trône par l'autorité du pape, l'onction du saint chrême, et le choix de tous les Francs.*» *Pepinus, rex pius, per auctoritatem papæ, et unctionem sancti chrisimatis et electionem omnium Francorum, in regni solto sublimatus est.* (*Clausula de Pepini consecr. ap. Bouquet, Recueil des hist.*, t. V, p. 9.) Mais comme les chefs de la nation avaient ôté la couronne à une famille pour la faire passer à une autre, on exigea d'eux un serment par lequel ils s'obligeaient à maintenir sur le trône cette famille qu'ils venaient d'y placer: *ut nunquam de alterius lumbis regem in avo præsumat eligere.* (*Ibid.*, p. 10.) La nation fut fidèle à ce souverain pendant un long espace de temps. La postérité de Pépin prit possession du trône; mais lorsqu'il fallut partager les domaines entre les enfans de la famille royale, les princes furent obligés de consulter l'assemblée générale de la nation. Ce fut ainsi que Pépin lui nomma, en 768, Charles et Carloman ses deux fils, pour régner conjointement; mais ce ne fut qu'avec le consentement de l'assemblée générale de la nation, devant laquelle il mit l'objet en délibération: *Una cum consensu Francorum et procerum storum, seu episcoporum conventu.* (*Ap., S. Dionisii capitular.*, vol. I, p. 187.)

Les Francs confirmèrent cette disposition dans une assemblée suivante convoquée à la mort de Pépin; car non-seulement ils nommèrent rois Charles et Carloman, suivant le témoignage d'Eginhart, mais encore ils réglèrent de leur propre autorité, les limites des domaines respectifs des deux princes. (*Vita Caroli Mag. ap. Bouquet*, t. V, p. 90.) Ce fut également par l'autorité de ces assemblées suprêmes qu'on décida toutes les disputes qui s'élevèrent entre les descendants de la famille royale. Charlemagne reconnut ce point important de leur juridiction, et le confirma dans la charte qu'il donna pour le partage de ses domaines: «*car, dit-il, dans le cas où il y aurait incertitude sur le droit des différens compétiteurs, celui d'entre eux que le peuple choisira succèdera à la couronne.*» (*Capitul.*, vol. I, p. 442.)

Sou
nation
placé
moins
des pl
le trait
Palat
huit a
traité
et con
ce gra
chaque
quo pu
cleric
Oper.
les m
sujets
ces ass
lières
succes
exempt
tante s
Sou
franç
Les no
grand
seuls
le corp
assiste
représ
de la n
dit que
plein a
appart
les eccl
les gran
modi
multit
Agobar
nation
prime
rendis
lustris
promis
pression
choses
désigne
libres,
État,
peuple,
dignité,
une loi
d'établi
à la dél
consent
présent
laire q
peuple
Quan
pression
pour l
requête
soient d

ac viritum conferrī frugum, quod prossiatiibus subvenit. Sicut considerabiles, si es généraux dans les- tiens; et ce n'était pas couronne. Du Cange nombre de passages. Quelquefois une na- e s'obligeait de four- elle y manquant, on (*Annal. Metenses*, probable que le pre- ut d'assurer la valeur était purement vo- a payer la somme à la- ou a conservé jusqu'à , et l'on sait que les seraient dans tous les pelés *bienvéillances*

celés étaient élus par roi pieux, dit un au- l'événement qu'il l'autorité du pape, de tous les Francs. » *tem papa*, et *unctionem omnium matius esse*. (*Clausula Recueil des hist.*, de la nation avaient our la faire passer serment par lequel trône cette famille *umquam de atte-* *ant eligere*. (*Ibid.*, urverain pendant un le Pépin prit posses- artager les domaines , les princes furent érale de la nation. Ce '08, Charles et Car- jointement; mais ce s'assemblée générale bjet en délibération : *procerum suorum*, *S. Dionisii capitu-*

osition dans une as- ort de Pépin; car harles et Carloman, ais encore ils réglé, mites des domaines *Carol. Mag. ap.* ment par l'autorité cidia toutes les dis- andans de la famille nt important de leur rte qu'il donna pour it-il, dans le cas où les différents com- pte choisir succé- . 1, p. 442.)

Sous les rois de la seconde race, les assemblées de la nation appelées indifféremment, *conventus*, *malli*, *placita*, se tenaient régulièrement une fois, pour le moins, chaque année, et souvent deux fois par an. Un des plus précieux monumens de l'histoire de France est le traité d'Hincmar, archevêque de Reims, de *ordine Palatii*. Ce prélat mourut en 882, seulement soixante-huit ans après Charlemagne. Il rapporte dans ce court traité les faits qu'il avait appris d'Adelbard, ministre et confident de Charlemagne. Nous apprenons de lui que ce grand monarque ne manquait jamais de convoquer, chaque année, l'assemblée générale de ses sujets : *in quo placito generalitas universorum majorum, tam clericorum quàm laicorum, conveniebat*. (*Hincmar. Oper.*, édit. Sirmondi, vol. II, c. xxix, p. 211.) Toutes les matières qui concernaient la sûreté générale des sujets et le bien du royaume se discutaient toujours dans ces assemblées avant qu'on entamât les affaires particulières ou moins importantes. (*Ibid.*, c. xxiii, p. 213.) Les successeurs immédiats de Charlemagne imitèrent son exemple, et ne traitèrent jamais d'aucune affaire importante sans l'aveu du conseil général de la nation.

Sous cette même race, le génie du gouvernement français continua d'être en grande partie démocratique. Les nobles, les ecclésiastiques constitués en dignité et les grands officiers de la couronne, ne formaient pas les seuls membres de l'assemblée de la nation; le peuple ou le corps entier des hommes libres avaient le droit d'y assister, soit en personne, soit par des députés qui les représentaient. Dans la description que donne Hincmar de la manière dont on tenait ces assemblées générales, il dit que si le temps était favorable, on s'assemblait en plein air, mais que s'il était mauvais, il y avait différens appartemens destinés pour chaque ordre; en sorte que les ecclésiastiques se trouvaient séparés des laïques, et les grands l'étaient de la multitude. *Comites vel hujusmodi principes sibi met honorificabiliter à cæterâ multitudine segregarentur*. (*Ibid.*, c. xxxv, p. 114.) Agobard, archevêque de Lyon, en décrivant l'assemblée nationale de l'an 833, à laquelle il était présent, s'exprime ainsi : *Qui ubique conventus eatitit ex reverendissimis episcopis, et magnificentissimis viris illustribus, collegio quoque abbatum et comitum promiscueque atatis et dignitatis populo*. Cette expression d'Hincmar, *cæterâ multitudine*, est la même chose que celle de *populus* dont se sert Agobard; elles désignent l'une et l'autre l'ordre inférieur des hommes libres, connu depuis en France sous le nom de Tiers-État, et en Angleterre sous celui de Communes. Le peuple, ainsi que les membres de l'état les plus élevés en dignité, avait la puissance législative. C'est pourquoi, par une loi de l'an 803, il est ordonné : « Que lorsqu'il s'agira d'établir une nouvelle loi, la proposition en sera soumise à la délibération du peuple, et que s'il y a donné son consentement, il la ratifiera par la signature de ses représentans. » (*Capit.*, vol. I, p. 194.) Il y a deux capitulaires qui nous font parfaitement connaître la part que le peuple avait dans l'administration du gouvernement.

Quand les sujets avaient à se plaindre de quelque oppression, ils avaient droit de s'adresser au souverain pour lui demander justice. On a conservé une de ces requêtes par laquelle ils demandent que les ecclésiastiques soient dispensés de porter les armes et de servir en per-

sonne à la guerre. Elle est datée de l'an 803, adressée à Charlemagne et exprimée en termes dont il n'appartenait de se servir qu'à des hommes qui connaissaient toute l'étendue de la liberté et des privilèges dont ils jouissaient. Ils concluent à ce qu'il leur accorde ce qu'ils lui demandent, s'il désire qu'ils continuent d'être pour lui des sujets fidèles. Ce grand monarque, au lieu d'être offensé ou surpris de la hardiesse de leur demande, la reçut de la manière la plus gracieuse, et leur témoigna la disposition où il était de les satisfaire; mais observant qu'il ne possédait pas lui seul l'autorité législative, il leur promit d'exposer cet objet à la première assemblée générale, parce que les matières qui concernaient tous les sujets en commun, devaient être discutées et réglées d'un consentement général. (*Capit.*, t. I, p. 405 et 409.)

Un autre capitulaire nous apprend de quelle manière les requêtes des sujets sont approuvées dans l'assemblée générale, lorsqu'on avait obtenu que les objets qui y étaient contenus y fussent portés pour y être mis en délibération, et comment ces requêtes y passaient en lois. On lisait tout haut les propositions; alors le peuple était prié de déclarer s'il y donnait son consentement ou non: les membres qui représentaient le peuple exprimaient leur consentement en criant trois fois : *Nous en sommes contents*; et alors le capitulaire était confirmé par la signature du roi, du clergé et des principaux laïques. (*Capit.*, t. I, pag. 627. Ann. Dom. 822.) Il paraît probable, d'après un capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'an 851, que le souverain ne pouvait refuser de donner son consentement à ce qui était proposé et réglé par ses sujets dans l'assemblée générale. (*Tit. ix, § 6. Capit.*, vol. XI, p. 47.)

Il est inutile de multiplier les citations pour faire voir que la puissance législative, en France, résidait dans l'assemblée de la nation, sous les rois de la seconde race; et qu'elle avait le droit de décider de tout ce qui regardait la paix et la guerre. Le style uniforme des Capitulaires suffit pour confirmer la première proposition; et quant à la seconde, si le lecteur veut avoir à cet égard de plus grands éclaircissemens, il peut consulter l'ouvrage intitulé : *Les origines ou ancien gouvernement de France*, t. III, p. 87.

Ce que j'ai dit relativement à l'admission du peuple ou de ses représentans dans les assemblées générales mérite attention, non-seulement parce que ces détails servent à marquer les progrès du gouvernement de France, mais encore parce qu'ils jettent du jour sur une question semblable qui a été souvent agitée en Angleterre, relativement au temps où les communes y firent partie du corps législatif.

NOTE 38, SECT. III, p. 68.

Ce changement important arrivé dans la constitution de France, lorsque le pouvoir législatif passa du conseil de la nation entre les mains du monarque, n'a pas été expliqué par les historiens français avec le même soin qu'ils ont apporté à débrouiller d'autres points de leur histoire. C'est pour cela que j'ai tâché de suivre avec la plus grande attention tous les pas qui ont conduit à cette révolution mémorable. J'ajouterai ici quelques particularités qui serviront encore à éclaircir cet événement. Les lois saliques, les lois des Bourguignons, et les autres

codes publiés par les tribus qui s'établirent dans les Gaules, étaient des lois générales qui s'étendaient à chaque personne, à chaque province et à chaque district où l'on reconnaissait leur autorité; mais il semble qu'elles cessèrent d'être en vigueur, et la raison en est fort naturelle. Quand on fit ces lois, presque toutes les propriétés de la nation étaient allodiales. Mais lorsque les institutions féodales furent généralement établies, elles firent naître un nombre infini de différentes questions relatives à cette espèce de tenure, et les anciens codes ne pouvaient servir à les décider, parce qu'ils ne pouvaient contenir des réglemens applicables à des cas qui n'existaient pas dans le temps où ils furent composés. Ce changement considérable dans la nature des possessions rendit nécessaire la publicité des nouvelles lois contenues dans les capitulaires. On ne peut pas douter en les lisant, qu'elles ne fussent pour la plupart des lois générales qui s'étendaient à tout le corps de la nation française, puisque c'était dans l'assemblée générale de la nation qu'elles étaient formées. La faiblesse du plus grand nombre des rois de la seconde race, et les désordres qu'excitèrent dans le royaume des déprédations des Normands, encouragèrent les barons à usurper un pouvoir presque indépendant, jusque-là inconnu en France. J'ai examiné dans une note précédente, la nature et l'étendue de la juridiction qu'ils s'attribuèrent. Toute union civile et politique entre les différens membres de l'état fut rompue; l'ancienne constitution fut renversée, et il n'exista plus entre le monarque et ses vassaux qu'une relation purement féodale. La juridiction royale ne s'étendait que sur les domaines de la couronne, et sous les derniers rois de la seconde race, ces domaines étaient presque réduits à rien; sous les premiers rois de la troisième race, ils ne renfermaient guère autre chose que les biens patrimoniaux de Hugues Capet, lesquels avaient été annexés à la couronne, et même avec cette augmentation les domaines étaient fort peu considérables. (Velly, *Hist. de France*, t. III, p. 32.)

Plusieurs des principales provinces de France ne reconquirent pas d'abord Hugues Capet pour leur roi légitime; on a conservé plusieurs chartes, accordées dans les premières années du règne de ce prince, où l'on trouve cette clause remarquable dans la manière de la dater : *Deo regnante, rege expectante...., regnante Domino nostro Jesu Christo, Francis autem contra jus regnum usurpante Ugone rege.* (Bouquet, *Recueil*, etc., t. X, p. 544.) Un monarque dont le titre était ainsi ouvertement contesté, n'était pas en état d'affirmer la juridiction royale ou de restreindre celle des barons.

Toutes ces circonstances concoururent à donner aux barons la facilité d'usurper les droits de la royauté dans l'étendue de leurs domaines. Les Capitulaires tombèrent en désuétude ainsi que les anciennes lois, et l'on introduisit partout des coutumes locales, qui devinrent les seules règles par lesquelles on régla tous les actes civils, et l'on jugea toutes les causes. L'ignorance profonde dans laquelle fut enveinée la France pendant le neuvième et le dixième siècle, contribua beaucoup à l'introduction des lois coutumières. Excepté les ecclésiastiques, peu de personnes savaient lire; et comme il n'était pas possible d'avoir recours aux lois écrites, soit pour se guider dans les affaires particulières, soit pour se régler dans l'administration de la justice, les lois coutumières furent pres-

que les seules qui furent en vigueur dans le royaume.

Il ne parait pas que pendant cet intervalle on ait convoqué l'assemblée générale de la nation, ni qu'elle ait une seule fois exercé sa puissance législative. On réglait et l'on décidait tout par des coutumes locales. On en trouve une preuve frappante en suivant les progrès de la jurisprudence française. Le dernier des capitulaires, recueillis par Baluze, fut donné, en 921, par Charles-le-Simple. Il s'écoula cent trente ans depuis ce période jusqu'à la première ordonnance des rois de la troisième race, laquelle a été publiée par de Laurière dans sa grande collection; et la première ordonnance qu'on puisse regarder comme un acte de législation, qui s'étendait à toutes les provinces du royaume, est celle de Philippe-Auguste, datée de 1190. (*Ordonnances*, t. I, p. 1, 18.) Pendant ce long période de cent soixante-neuf ans, tous les actes civils furent dirigés par des coutumes, et l'on n'y ajouta rien à la loi du royaume. Les ordonnances, antérieures au règne de Philippe-Auguste, contiennent des réglemens dont l'autorité ne s'étendait pas au-delà des domaines de la couronne.

On a plusieurs exemples de la circonspection avec laquelle les rois de France se hasardèrent pour la première fois d'exercer la puissance législative. M. l'abbé de Mably rapporte une ordonnance de Philippe-Auguste, donnée en 1206 sur les Juifs, qui, dans ce siècle, étaient en quelque sorte la propriété du seigneur sur le territoire duquel ils résidaient; mais cette ordonnance est moins un acte de l'autorité royale qu'un traité particulier entre le roi et la comtesse de Champagne et le sire de Dampierre; les réglemens même y paraissent moins établis par son autorité que par leur consentement. (*Observ. sur l'hist. de France*, t. II, p. 355.)

L'ordonnance de Louis VIII concernant les Juifs, publiée en 1223, doit être regardée de même comme un contrat entre le roi et les nobles de son royaume, relativement à la manière dont ils traitaient cette malheureuse race d'hommes. (*Ordon.*, t. I, p. 4, 7.) Les *Établissements* mêmes de saint Louis, quoique très propres à servir de lois générales dans tout le royaume, ne furent point publiés comme des lois écrites, mais seulement comme un code complet de loi coutumière, destiné à servir de règle dans l'étendue des domaines de la couronne. La sagesse, l'équité et l'ordre qui distinguent ce code de saint Louis, le firent recevoir favorablement dans tout le royaume; et le respect que méritaient les vertus et les bonnes intentions de son auteur ne contribua pas peu à réconcilier la nation avec l'autorité législative que le roi commençait à s'arroger. Bientôt après cette époque, ce fut une idée commune en France, que le roi possédait le pouvoir suprême de la législation. « Si le roi, dit Beaumanoir, fait quelque établissement, spécialement destiné pour ses domaines, les barons y pourront toujours se conformer à leurs anciennes coutumes; mais si l'établissement est général, il aura lieu dans tout le royaume, et nous devons croire que de semblables institutions sont le fruit d'une mère délicate, et qu'elles ont le bien public pour objet. » (*Cout. du Beauvoisis*, ch. XLVIII, 265.) Quoique les rois de la troisième race n'eussent point convoqué l'assemblée générale de la nation, pendant le long période qui s'écoula depuis l'agne Capet jusqu'à Philippe-le-Bel, il paraît qu'ils consultaient du moins les évêques et les

DES
velles
trouve
t. I, p.
de sain
bien éta
rence p
portion
qu'ils f
dans to
les évêq

Les
d'états
fois en
l'année
assemb
biées de
et de la
droit de
posséda

n'y a
lequel
toute l
opinion
les états
assemb
pour les
des trois
et du ti
raient le
aux pro
présent
roi. Ces
examiné
nairement
n'étaient
Quelque
ordre ex

l'assemb
question
l'ordonn
aucune r
géré l'id
Ordonn
que le d
lative ré

Si l'on
une cou
origine
cienne c
forme,
attribué
de ce tri
de ses fo
Mais le d
l'exercic
l'adminis
cherches
Les offic
ancienne

cur dans le royaume. intervalle on ait conation, ni qu'elle ait législative. On réglait unes locales. On en vivant les progrès de nier des capitulaires, n 921, par Charles-le-lepnis ce période jusrois de la troisième de Laurière dans sa e ordonnance qu'on e législation, qui s'éroyaume, est celle de rdonnances, t. I, p. 1, ot soixante-neuf ans, par des coutumes, et me. Les ordonnances, Auguste, contiennent étendait pas au-delà

circospection avec rindrent par la prelégitative. M. l'abbé de Philippe-Auguste, dans ce siècle, étaient gneur sur le territoire rdonnance est moins traité particulier enpagne et le sire de y paraissent moins leur consentement. II, p. 355.)

cernant les Juifs, pu-de même comme unson royaume, relaétaient cette malbeu, p. 4, 7.) Les établisque très propres à e royaume, ne furent tes, mais seulement outumière, destiné à domaines de la coure qui distinguent ce vevoir favorablement et qui méritaient les on auteur ne contriavec l'autorité léglsroger. Bientôt après nme en France, que de la législation. « Si que établissement, omaines, les barons leurs anciennes cougénéral, il aura lieu devons croire que de t d'une mûre déli-public pour objet. » (265.) Quoique les rois convoqué l'assemblée oug période qui s'éPhilippe-le-Bel, il s les évêques et les

bons qui se trouvaient à la cour, sur toutes les nouvelles lois que ces princes voulaient publier. On en trouve des exemples dans le Recueil des *Ordonnances*, t. I, p. 3, 5. Cet usage semble avoir duré jusqu'au règne de saint Louis, époque à laquelle l'autorité royale était bien établie. (*Ordon.*, t. I, p. 58. *Ann.* 1246.) Cette déférence pour les barons mit dans les mains des rois une portion si prépondérante de la puissance législative, qu'ils furent bientôt en état d'exercer cette puissance dans toute sa plénitude, sans avoir besoin de consulter les évêques et les barons.

Les assemblées de la nation connues sous le nom d'états généraux furent convoquées pour la première fois en 1302, et se tinrent de temps en temps jusqu'à l'année 1614. On ne les a pas convoquées depuis. Ces assemblées étaient très différentes des anciennes assemblées de la nation française sous les rois de la première et de la seconde race. Les états généraux n'avaient point droit de suffrage pour la promulgation des lois et ne possédaient point de juridiction qu'il leur fût propre; il n'y a aucun point dans les antiquités françaises sur lequel les savans soient plus généralement d'accord; et toute la teneur de l'histoire de France confirme cette opinion. Voici quelle était la manière de procéder dans les états généraux. Le roi s'adressait à tout le corps assemblé en un même lieu, et lui exposait les objets pour lesquels il l'avait convoqué. Les députés de chacun des trois ordres, c'est-à-dire de la noblesse, du clergé et du tiers-état, se réunissaient en particulier, et préparaient leur *cahier* ou mémoire, contenant leurs réponses aux propositions qui leur avaient été faites, avec les représentations qu'ils jugeaient convenable d'adresser au roi. Ces réponses et ces représentations étaient ensuite examinées par le roi dans son conseil, et donnaient ordinairement lieu à une ordonnance. Les ordonnances n'étaient pas adressées aux trois ordres en commun. Quelquefois le roi adressait une ordonnance à chaque ordre en particulier; quelquefois il y faisait mention de l'assemblée des trois ordres; quelquefois il n'y était question que de l'assemblée de celui des ordres auquel l'ordonnance était adressée; quelquefois on n'y faisait aucune mention de l'assemblée des états qui avaient suggéré l'idée de faire la nouvelle loi. (*Préf.* du t. III des *Ordonnances*, p. 20.) Ainsi les états généraux n'avaient que le droit d'aviser et de remontrer; et l'autorité législative résidait dans la personne du roi seul.

NOTE 39, SECT. III, p. 70.

Si l'on ne considère le parlement de Paris comme une cour souveraine de justice, tout ce qui regarde son origine et sa juridiction est clair et connu. C'est l'ancienne cour du palais du roi, qui a pris une nouvelle forme, qu'on a rendue sédentaire, et à laquelle on a attribué une juridiction fixe et très étendue. Le pouvoir de ce tribunal, considéré comme exerçant cette partie de ses fonctions, ne sera pas l'objet du présent examen. Mais le droit que le parlement prétend avoir de modifier l'exercice de l'autorité législative, et de se mêler de l'administration politique du royaume, exige des recherches plus difficiles et une discussion plus délicate. Les officiers et membres du parlement de Paris étaient anciennement nommés par le roi, payés par le roi, et

ont été plusieurs fois destitués par le roi à volonté. (*Chr. scand.* de Louis XI, dans les *mém. de Commynes*, t. II, p. 52. *Éd. de Lenglet du Fresnoy.*) Ils ne peuvent donc être regardés comme les représentans de la nation, et ils ne peuvent prétendre avoir part à la puissance législative, comme agissant au nom du peuple. Il faut donc chercher quelque autre source du privilège important qu'ils s'attribuent.

Le parlement était originellement composé des personnes les plus distinguées du royaume, des pairs de France, des ecclésiastiques du premier rang, et de nobles d'une naissance illustre; on y joignit ensuite quelques clercs et conseillers versés dans la connaissance des lois. (*Pasquier, Recherches*, p. 44. *Encyclopédie*, art. *Parlement*.) Un corps ainsi constitué était proprement un comité des états généraux du royaume, composé des barons et *fidèles*, et que les rois étaient accoutumés à consulter sur tous les actes de juridiction et d'autorité législative. Dans les intervalles qui s'écoulaient entre les assemblées des états généraux, et pendant les longs périodes de temps où ces états ne furent point convoqués, il était naturel que les rois consultassent leur parlement, lui proposassent à examiner des objets d'intérêt public, et voulussent revêtir de son approbation les ordonnances et les lois nouvelles qu'ils avaient à publier.

Sous la seconde race des rois, toute nouvelle loi était rédigée dans la forme convenable par le chancelier du royaume, qui la proposait ensuite au peuple; et lorsqu'elle avait passé, le chancelier était chargé de la garder dans les archives publiques, afin de pouvoir en donner des copies authentiques à tout ceux qui en demandaient (*Hincmar, de Ord. palat.*, ch. xvi. *Capit. Car. Calu.*, lit. xiv; § 11, tit. xxxiii.) Le chancelier présida au parlement de Paris lors de la première institution. (*Encyclop.*, art. *Chancelier*.) Il était donc également naturel que le roi continuât d'employer cet officier à ses anciennes fonctions de rédiger, de garder et de publier les ordonnances nouvelles qui se faisaient. Il existe une ancienne copie des capitulaires de Charlemagne, dans laquelle on a inséré les paroles suivantes: *Anno tertio clementissimi Domini nostri Caroli Augusti, sub ipso anno, hæc facta capitula sunt, et consignata Stephano comiti, ut hæc manifesta faceret Parisiis mallo publico, et illa legere faceret coram scabineis, quod ita et fecit, et omnes in uno consenserunt, quod ipsi vellent observare usque in posterum, etiam omnes scabinei, episcopi, abbates, comites, manu propriâ subter signaverunt.* (*Bouquet, Recueil*, t. V, p. 653.) Le terme de *mallus* signifie non-seulement l'assemblée publique de la nation, mais encore la cour de justice, tenue par le comte ou *missus Dominicus*. Les *scabinei* étaient les juges ou les assesseurs des juges de cette cour. On voit dans ce monument un exemple très ancien de lois non-seulement publiées dans une cour de justice, mais encore vérifiées et confirmées par la souscription des juges. Si cette formalité était d'un usage ordinaire, elle dut amener naturellement celle de faire vérifier les édités au parlement de Paris. Mais je ne propose cette conjecture qu'avec la défiance que j'ai éprouvée dans tous mes raisonnemens sur les lois et les institutions étrangères.

Cette cour suprême de justice en France fut décorée du nom de *parlement*, nom qu'on donnait à l'assemblée

générale de la nation vers la fin de la seconde race; mais les hommes, dans leurs raisonnemens comme dans leur conduite, se laissent aisément tromper par la ressemblance des noms. Ce fut en conservant les anciens noms des magistrats établis à Rome pendant qu'il y eut un gouvernement républicain, qu'Auguste et ses successeurs surent étendre leur autorité sans exciter tant de jalousie, et rencontrer tant d'obstacles. Le même nom, donné en France à deux corps essentiellement différens, ne contribua pas peu à faire confondre leurs droits et leurs fonctions.

Toutes ces circonstances réunies concoururent à inspirer aux rois de France l'idée de se servir du parlement de Paris comme d'un instrument propre à faire goûter à la nation l'exercice qu'ils voulaient faire de la puissance législative. Les Français, accoutumés à voir toutes les nouvelles lois examinées et autorisées avant que d'être publiées, ne sentaient pas assez combien il était différent de s'en rapporter, par cette formalité, à l'assemblée de la nation, ou à un tribunal nommé par le roi; mais comme ce tribunal était composé de personnes respectables et très versées dans la connaissance des lois de la nation, lorsqu'un nouvel édit recevait la sanction de ce corps, il n'en fallait pas davantage pour engager le peuple à s'y soumettre aveuglément.

Lorsque l'usage de vérifier et d'enregistrer au parlement de Paris les édits du roi fut devenu commun, le parlement prétendit que cette formalité était nécessaire pour leur donner l'autorité légale. Il fut reçu comme une maxime fondamentale dans la jurisprudence française, qu'aucune loi ne pouvait être publiée d'une autre manière; que sans cette formalité les édits et ordonnances n'auraient aucun effet, et que le peuple ne serait point obligé d'y obéir et de les regarder comme faisant loi, jusqu'à ce qu'elles eussent été vérifiées dans la cour suprême après une libre délibération. (Rocheffavin, *des Parlemens de France*, 4^e Gen. 1621, p. 921.) Le parlement a résisté en différentes occasions, avec beaucoup de courage, à la volonté de ses rois, et malgré leurs ordres précis et répétés, il a refusé de vérifier et de publier des édits qu'il regardait comme oppressifs pour le peuple, ou contraires aux lois fondamentales du royaume. Rocheffavin rapporte que depuis 1562, jusqu'en 1589, le parlement avait refusé de vérifier plus de cent édits des rois. (*Ibid.* p. 935.) Limnæus a cité un grand nombre d'exemples de la vigueur et de la constance avec laquelle les parlemens de France se sont opposés à la promulgation de lois qui leur paraissaient nuisibles. (*Notitia regni Franciæ*, lib. 1, cap. ix, p. 223.)

Mais le parlement n'avait pas, pour défendre le privilège qu'il s'était attribué, une puissance et une force proportionnées à l'importance d'un semblable privilège, et au courage que ses membres montrèrent pour le maintenir. Lorsque le roi était déterminé à faire mettre en exécution une nouvelle loi, et que le parlement inflexible s'obstinait à refuser de la vérifier et de la publier, alors le prince levait aisément cet obstacle par l'exercice de sa puissance royale. Il se transportait en personne au parlement, et dans son lit de justice, faisait lire, vérifier, enregistrer et publier en sa présence le nouvel édit. Suivant une autre maxime du gouvernement de France, partout où est le roi, ni le parlement, ni aucun magistrat ne peut avoir d'autorité et ne peut remplir aucune fonc-

tion : *Advenire princeps cessat magistratus.* (Rocheffavin, *Ibid.*, p. 928, 929. *Encyclopédie*, art. *Lit de justice*, p. 581.) Rocheffavin rapporte plusieurs occasions où les rois ont exercé cet acte de prérogative, qui concentre en leur personne toute la puissance législative, et qui a achevé d'anéantir les anciens droits de la nation française. Pasquier cite aussi plusieurs exemples de lits de justice. (*Recherches*, p. 61.) Limnæus en rapporte plusieurs autres que la longueur de cette note ne me permet pas d'insérer, quoiqu'ils jettent beaucoup de lumière sur ce point important de l'histoire de France. (Limnæus, p. 245.) L'exercice de cette prérogative des rois de France, quelque violent qu'il paraisse, semble être fondé sur la constitution, et justifié par une multitude d'exemples; et il rend presque inutiles tous les efforts des parlemens pour limiter la puissance législative du monarque.

Je n'ai cherché à faire connaître la constitution et la juridiction d'aucun autre parlement de France que de celui de Paris, parce qu'ils sont tous formés sur le modèle de cet ancien et respectable tribunal, et que ce que j'ai dit de celui-ci peut s'appliquer à tous les autres.

NOTE 40, SECT. III, p. 72.

La posture humiliante à laquelle on voit un grand empereur s'abaisser pour implorer l'absolution d'un pape, est un événement bien extraordinaire; les propres paroles dans lesquelles Grégoire lui-même le raconte, méritent de trouver place ici; elles peignent de la manière la plus frappante l'arrogance de ce pontife: les voici : *Per triduum, ante portam castrî, deposito omni regno cultu, miserabiliter, utpote discalceatus, et laneis indutus, persistens, non prius cum multo fletu apostolicæ miserationis auxilium et consolationem implorare destitit, quam omnes qui ibi aderant, et ad quos rumor ille pervenit, ad tantam pietatem, et compassionis misericordiam movit; ut pro eo multis precibus et lacrymis intercedentes, omnes quidem insolitam nostræ mentis duritiam mirarentur; non nulli verò in nobis non apostolicæ sedis gravitatem, sed quasi tyrannicæ feritatis crudelitatem esse clamarent.* (*Ep. Greg. ap. Memorie della Contessa Matilda, da Fr. Mar. Fiorentini*. Lucca, 1750, vol. 1, p. 174.)

NOTE 41, SECT. III, p. 75.

Comme j'ai tâché, dans le cours de l'histoire de Charles-Quint, de suivre les différens degrés des progrès de la constitution de l'empire, et d'expliquer en détail toutes les particularités de son gouvernement, il n'est pas nécessaire d'ajouter ici de nouveaux éclaircissemens. Je remarquerai seulement, sous différens points généraux, ce qui paraît être de quelque importance.

1^o Relativement à l'autorité, à la juridiction et aux revenus des empereurs. On peut se former une très juste idée de ces différens objets, en consultant l'exposé que M. Pfeffel a donné des droits des empereurs, en deux différens périodes; le premier est à l'extinction de la famille saxonne en 1024. Selon cette énumération, l'empereur avait le droit de conférer tous les grands bénéfices en Allemagne; d'en percevoir les revenus pen-

dant
qui n
élect
enjo
ses v
de pé
main
d'or
fiscat
table
des f
fixer
d'acce
d'exe
des
est à
bourg
tives
droit
except
pire;
fois
pitre
pense
villes
le dr
prési
bien l
du té
premi
souve
dans
d'une
Lea
dimin
et par
daient
très é
ment
taires
propri
rables
allié
acqui
achet
d'arg
pard
p. 65
les pr
Charl
restat
l'emp
grand
tins é
les lin
qui ot
férens
cet ob
culun
servo
Mais
vraie
etc.,

magistratus. *Encyclopédie*, art. *II* rapporte plusieurs occasions de prérogative, qui puissance législative, droits de la nation sous exemples de lits Linnaeus en rapporte cette note ne me paraît beaucoup de lumière de France. (Linnaeus, prérogative des rois de France, semble être fondé sur la multitude d'exemples des efforts des parlements législatifs de la constitution et la France que de ces rois formés sur le modèle, et que ce que à tous les autres.

, p. 72.

on voit un grand empereur d'un pape, mais, les propres paroles même le raconte, mépris de la manière que le pontife : les voici : *deposito omni potestate disceat, ut non priscum multo auxilium et consolationem omnes qui ibi aderunt, ad tantam misericordiam movent, ut remissis intercedentes, inter mentis duritiam nobis non apostolicae annuam feritatis criminem Greg. ap. Memorie Fr. Mar. Florentini.*

, p. 75.

de l'histoire de Charlemagne des progrès de son empire, en détail tout d'un coup, il n'est pas un éclaircissement. Je ne puis énoncer ces points généraux, et l'importance. La juridiction et aux reformer une très juste consultation l'exposé des empereurs, en ce qui est à l'extinction de son empire, et énumérer tous les grands bénéfices des revenus pen-

dant la vacance; d'hériter des effets des ecclésiastiques qui mouraient sans tester; de confirmer ou d'annuler les élections des papes; d'assembler les conciles et de leur enjoindre de décider les affaires de l'Église; de donner à ses vassaux le titre de rois; d'accorder des fiefs vacans; de percevoir les revenus de l'empire, provenant des domaines impériaux, des impôts et des douanes, des mines d'or et d'argent, des taxes payées par les Juifs, ou des confiscations; de gouverner l'Italie, comme en étant le véritable souverain; de former des villes libres et d'y établir des foires; de convoquer les diètes de l'empire et de fixer le temps de leur durée; de faire battre monnaie et d'accorder le même privilège aux états de l'empire; d'exercer la haute et basse justice dans les territoires des différens états. Le second période dont j'ai parlé est à l'extinction des empereurs des maisons de Luxembourg et de Bavière. Selon le même auteur, les prérogatives de l'empereur consistaient, à cette époque, dans le droit de conférer toute espèce de dignités et de titres, excepté le privilège d'être au nombre des états de l'empire; le droit de *preces primarias*, ou de nommer une fois pendant son règne un dignitaire dans chaque chapitre et maison religieuse; le droit d'accorder des dispenses d'âges pour la majorité; le droit de fonder des villes et de leur accorder le privilège de battre monnaie; le droit de convoquer les assemblées de la diète et d'y présider. Il serait très aisé de prouver que M. Pfeffel est bien fondé dans toutes ces assertions et de les appuyer du témoignage des auteurs les plus respectables. Dans le premier période, les empereurs paraissent de puissans souverains, jouissant des prérogatives les plus étendues; dans le second, on ne les voit plus que comme les chefs d'une confédération avec des pouvoirs très limités.

Les revenus des empereurs ont souffert encore plus de diminution que leur autorité. Les premiers empereurs, et particulièrement ceux de la maison de Saxe, possédaient, en vertu de leur dignité impériale, des domaines très étendus, et en Italie et en Allemagne, indépendamment de leurs vastes domaines patrimoniaux et héréditaires. L'Italie appartenait aux empereurs, comme leur propre royaume, et ils en tiraient des revenus considérables; ce fut dans ce pays que se firent les premières aliénations du revenu impérial. Les villes d'Italie ayant acquis des richesses, et voulant se rendre indépendantes, achetèrent de différens empereurs leur liberté à prix d'argent, comme je l'ai observé dans la note 15. Gaspard Klockius, dans son livre, *de Erar. Norimb.*, 1671, p. 65, parle des sommes que les villes donnèrent, et cite les princes avec lesquels elles conclurent ces marchés. Charles IV et Venceslas, son fils, dissipèrent tout ce qui restait en Italie du domaine impérial. Les domaines de l'empereur en Allemagne étaient situés pour la plus grande partie sur les bords du Rhin, et les comtes Palatins en avaient l'administration. Il n'est pas aisé de fixer les limites et d'évaluer le revenu de ces anciens domaines, qui ont été si long-temps incorporés avec les états de différens princes. On peut trouver quelque indication sur cet objet dans le Glossaire de Speidellius, intitulé, *Speculum juridico-philologico-politico-historicum observationum*, etc. Norimb., 1673, vol. I, p. 679, 1045. Mais on en trouvera un examen plus détaillé dans l'ouvrage de Klockius, que j'ai cité plus haut (*de Erario*, etc., p. 84).

Les empereurs possédaient encore des districts considérables de terres, qui se trouvaient mêlés avec les territoires des ducs et des barons. Ils étaient dans l'usage de visiter fréquemment ces domaines et d'en tirer ce qui leur était nécessaire pour tenir leur cour pendant le temps de leur résidence. (*Annalstæ ap. Struv.*, tom. I, p. 611.) Les nobles s'emparèrent d'une grande partie de ces territoires impériaux, pendant le long interrègne et dans le cours des guerres occasionnées par les querelles des empereurs et des papes. Dans le temps même que se faisaient ces usurpations sur la propriété territoriale et reconnue des empereurs, on leur enlevait d'un autre côté presque tous leurs revenus casuels. Les princes et les barons s'approprièrent les taxes et les impôts de toute espèce qui avaient toujours été perçus au profit de l'empereur. (Pfeffel, *Abt. Chron.*) L'ambition effrénée et prodigieuse de Charles IV acheva de dissiper les faibles restes des revenus impériaux. Ce prince voulant, en 1376, engager les électeurs à choisir Venceslas son fils pour roi des Romains, leur promit à chacun cent mille couronnes; mais comme il n'était pas en état de payer une si grosse somme, et qu'il désirait ardemment d'assurer l'élection de Venceslas, il aliéna, en faveur des trois électeurs ecclésiastiques et du comte palatin, les pays que la couronne impériale possédait encore sur les bords du Rhin; et il leur céda en même temps les droits et les taxes que les empereurs percevaient dans ce district. Thirteenth et l'auteur de la *Chronique de Magdebourg*, font l'évaluation de ces territoires et de ces droits, et en représentent l'aliénation comme le dernier coup et le plus funeste qu'on pût porter à l'autorité impériale. (Struv., *Corp.*, vol. I, p. 437.) Depuis cette époque, les débris des anciens revenus de l'empereur devinrent un objet si peu considérable, que loin de suffire aux dépenses nécessaires pour l'entretien de sa maison, ils ne suffisaient pas, selon Speidellius, pour payer les frais des postes établies dans l'empire. (Speidel., *Speculum*, vol. I, p. 680.) Ces fonds, tout bornés qu'ils étaient, continuèrent cependant à se dégrader et à décolorer encore. Le cardinal de Granvelle, ministre de Charles-Quint, affirmait, en 1546, en présence de plusieurs princes d'Allemagne, que son maître ne tirait point d'argent de l'empire. (Sleidan, *Hist. de l'ariform.*) Il en est de même aujourd'hui. (Le Coq de Villeroy, *Traité du droit publ. de l'Emp.*, p. 55.) Depuis le règne de Charles IV, règne que Maximilien appela la peste de l'empire, les empereurs n'ont eu que leurs domaines héréditaires non-seulement pour maintenir leur pouvoir, mais encore pour leur entretien et leur subsistance.

2° L'ancienne forme qu'on observait pour l'élection des empereurs, et les changemens divers qu'on y fit successivement, méritent quelques éclaircissements. La couronne impériale, ainsi que celles de la plupart des monarchies d'Europe, ne s'obtenaient originairement que par élection. Les savans et les jurisconsultes d'Allemagne ont soutenu pendant long-temps que le droit de choisir l'empereur appartenait aux archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, conjointement avec le roi de Bohême, le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg et le comte Palatin du Rhin, et que ce droit avait été fixé par un édit d'Othon III, confirmé en 996 par Grégoire V. Mais tous les faits de l'histoire contredisent cette opinion. Il paraît que dès les premiers temps connus de l'histoire d'Allemagne, celui qui devait régner

sur tous était choisi par le suffrage de tous. Ainsi Conrad 1^{er} fut élu par le peuple entier des Francs, suivant quelques annalistes; par tous les princes et les chefs, suivant d'autres; par toute la nation, selon une troisième classe de ces écrivains. (Voyez leurs paroles dans Struvius, *Corp.*, 211; et dans Couringius, de *German. Imper. republ. acromata Sax. Ebroduni*, 1654, p. 103.)

En 1024, époque postérieure aux prétendus réglemens d'Otton III, Conrad II fut élu par tous les chefs, et son élection fut approuvée par le peuple. (Struv., *Corp.*, p. 281.) Soixante mille personnes assistèrent, en 1125, à l'élection de Lothaire II. Il fut nommé par les chefs, et la nomination fut approuvée par le peuple. (Struv., *Ibid.*, p. 357.) Le premier écrivain qui fait mention des sept électeurs est Martin Polonus, qui vivait sous le règne de Frédéric II, mort en 1250. On observe que, dans toutes les élections anciennes dont j'ai parlé, les princes qui avaient le plus de pouvoir et d'autorité obtenaient de leurs compatriotes le droit de nommer la personne à laquelle ils désiraient qu'on déférât l'empire, et le peuple approuvait ou rejetait leur choix, à son gré. Ce privilège de proposer un sujet est appelé par les jurisconsultes allemands, *droit de prétaxation*. (Pfeffel, *Abrég. chronol.*) Il fut la première origine du droit exclusif que les électeurs s'arrogeaient dans la suite. Les électeurs possédaient des domaines plus étendus qu'aucun prince n'en avait dans l'empire; tous les grands offices de l'état étaient dans leurs mains, et se transmettaient à leurs héritiers par droit de succession; dès qu'ils eurent acquis assez d'influence dans les élections pour avoir le droit de *prétaxation*, les ecclésiastiques du second ordre et les barons inférieurs ne jugèrent plus convenable d'assister aux diètes, où ils n'avaient plus d'autres fonctions à exercer que celles de confirmer, par leur consentement, ce qu'avaient arrêté des princes plus puissans qu'eux. Pendant les temps de troubles, un baron ne pouvait pas se rendre au lieu où se faisaient les élections, sans être accompagné d'une suite nombreuse de vassaux armés, qu'il était obligé de défrayer à ses dépens. Les droits des sept électeurs étaient d'ailleurs soutenus par tous les descendants et les alliés de ces familles puissantes, parce qu'ils participaient au crédit et à la considération que donnait un privilège si important et si distingué. (Pfeffel, *Abrég. chronol.*) Les sept électeurs furent enfin considérés comme les représentans de tous les ordres qui composaient la première classe de la noblesse germanique. On comptait parmi eux trois archevêques, chanceliers des trois grands districts de l'empire, un roi, un duc et un comte. Toutes ces circonstances réunies contribuaient à faciliter extrêmement l'établissement d'une innovation si importante dans la constitution du corps germanique. Tous les points essentiels, relatifs à cette partie de l'état politique de l'empire, ont été bien éclaircis par Onuphre Panvinius, moine augustin de Vérone, qui écrivait sous le règne de Charles-Quint. Son traité, dans lequel il faut excuser la partialité qu'il montre sur le pouvoir que les papes s'attribuaient dans l'empire, a le mérite d'être un des premiers ouvrages où l'on trouve quelques points douteux d'histoire, examinés et discutés avec une certaine précision critique et avec l'attention convenable aux preuves tirées des archives et du témoignage des historiens contemporains. Goldast a pu blié cet écrit dans ses *Politica imperialia*, p. 2.

Comme les électeurs s'étaient arrogé le droit exclusif de nommer l'empereur, ils ont prétendu avoir également celui de le déposer: et ce n'a pas été une vaine prétention; car, en plus d'une occasion, ils ont excrcé ce pouvoir important. En 1298, une partie des électeurs déposa Adolphe de Nassau et mit à sa place Albert d'Autriche. Les raisons sur lesquelles ils fondèrent leur jugement font bien voir qu'ils étaient animés par l'esprit de parti, et non par l'intérêt public. (Struv., *Corp.*, vol. I, p. 540.) Dans les premières années du quizième siècle, les électeurs déposèrent Venceslas, et mirent la couronne impériale sur la tête de Rupert, électeur palatin. L'acte en est encore existant. (Goldast, *Constit.*, vol I, p. 379.) La déposition est prononcée au nom et par l'autorité des électeurs, et confirmée par plusieurs évêques et barons de l'empire, qui avaient assisté au jugement... Ces actes d'autorité, exercés par les électeurs, démontrent combien la puissance impériale était tombée et avilie.

Les autres privilèges des électeurs et les droits du collège électoral ont été expliqués par les écrivains du droit public d'Allemagne.

3^o J'ai peu de chose à ajouter sur les diètes ou assemblées générales de l'empire. Si mon objet était d'écrire une histoire particulière de l'Allemagne, je serais obligé d'entrer dans les détails les plus circonstanciés sur les formes observées pour la convocation des diètes, sur les personnes qui ont droit d'y assister, sur leurs divisions en différens bancs ou collèges, sur les objets de leurs délibérations, sur les manières dont ils discutent les matières et donnent leurs suffrages, et sur l'autorité de leurs décrets. Mais dans une histoire générale il suffit d'observer qu'originellement les diètes de l'empire étaient parfaitement semblables aux assemblées de mars et de mai qui se tenaient en France. Les diètes s'assemblaient au moins une fois l'an. Tout homme libre avait droit d'y assister et d'y voter. C'étaient des assemblées dans lesquelles le monarque délibérait avec ses sujets sur les intérêts communs. (Arumæus, de *Comit. rom. Germani Imperii*, 2^o. Jenæ, 1660, cap. VII, n^o 20.) Mais lorsque les princes, les ecclésiastiques constitués en dignités, et les barons eurent acquis une juridiction indépendante, la diète devint une assemblée d'états séparés, qui formaient une confédération dont l'empereur était le chef. Tant que la constitution de l'empire conserva sa forme primitive, la présence à l'assemblée générale était un devoir, semblable à tous les autres services que la loi féodale imposait aux sujets à l'égard du souverain et que chaque homme libre était tenu de remplir en personne; quiconque avait droit d'assister à la diète et négligeait de s'y trouver non-seulement perdait sa voix, mais encore pouvait être condamné à une forte amende. (Arumæus, de *Comit.*, c. v, n^o 40.) Dès le moment que les membres de la diète devinrent des états indépendans, le droit de suffrage fut annexé au territoire ou à la dignité, et non à la personne. Alors, lorsqu'ils ne pouvaient pas ou ne voulaient pas assister en personne à cette assemblée, ils avaient la liberté d'y envoyer leurs députés, comme les princes envoient des ambassadeurs; et ces députés étaient autorisés à exercer tous les droits de leurs commettans. (*Ibid.*, n^o 42, 46, 49.) En suivant le même principe, c'est-à-dire en considérant la diète comme une assemblée d'états indépendans, et dans laquelle chacun des confédérés avait droit de suffrage, il arriva par degrés que

si quel
blens c
propon
que les
quirent
furent,
des me
à tout
maniqu
dératio
tration
moins
nace d
4^o Q
a été le
la tran
peler c
sordre
posé l
l'en ai
et les
sur l'
parais
avoir e
très o
sensib
breux
relles
d'aill
étendu
ils dev
dans,
ractèr
sans f
duatio
publiq
l'Europ
revent
nuaien
avait
puissan
mais o
Acro
étaient
sonnes
décide
ap. St
duraie
le tem
peu co
magne
dicatu
guerro
Tou
pays d
et que
sans s
et la d
j'ai pa
d'effe
rent r
Les ba
nagne

si quelqu'un des membres possédait plusieurs des titres ou biens qui donnaient séance à la diète, il avait un nombre proportionné de suffrages. (Pfeffel, *Abr. chron.*) Lorsque les villes impériales devinrent libres, et qu'elles acquièrent une juridiction souveraine et indépendante, elles furent, par l'effet des mêmes causes, admises au rang des membres de la diète. Le pouvoir de la diète s'étendait à tout ce qui concerne l'intérêt commun du corps germanique, et à tout ce qui peut l'affecter comme confédération. Elle ne prend point connaissance de l'administration intérieure des états différens qui la composent, à moins qu'il n'en résulte quelque abus qui trouble ou menace de troubler la sûreté générale.

4° Quant à la chambre impériale, dont la juridiction a été la grande source du rétablissement de l'ordre et de la tranquillité en Allemagne, il est nécessaire de se rappeler que ce tribunal fut institué pour mettre fin aux désordres occasionés par les guerres privées. J'ai déjà exposé l'origine et les progrès de cet usage absurde, et j'en ai fait voir les dangereux effets avec toute l'étendue et les détails que méritait la grande influence qu'il a eue sur l'histoire du moyen-âge. Les guerres personnelles paraissent avoir été plus fréquentes en Allemagne et y avoir eu des suites plus funestes que dans les autres contrées de l'empire; et il est aisé d'en donner des raisons sensibles. Le corps des nobles était extrêmement nombreux en Allemagne, et les causes de divisions et de querelles se multipliaient à proportion de leur nombre; d'ailleurs ils y acquirent une juridiction territoriale plus étendue que n'en possédaient les nobles des autres nations. Ils devinrent, dans le fait, des souverains indépendans, et réclamèrent tous les privilèges attachés à ce caractère. Le long interrègne les accoutuma à une licence sans frein, et les conduisit enfin à l'oubli de cette subordination nécessaire pour le maintien de la tranquillité publique. Dans le temps que les autres monarques de l'Europe commençaient à accroître leur puissance et leurs revenus, l'autorité et les revenus des empereurs continuaient de diminuer par degrés. La diète de l'empire avait seule le droit de juger les querelles de ces barons puissans, et le pouvoir de faire respecter ses décisions; mais on ne la convoquait que fort rarement. (Conring, *Acroam.*, p. 239.) Quand les diètes s'assemblaient, elles étaient souvent composées de plusieurs milliers de personnes, ce qui les rendait tumultueuses et peu propres à décider aucune question de droit. (*Chronic. Constant. ap. Struv., Corp.* 1, p. 546.) Les séances de la diète ne duraient que deux ou trois jours; en sorte qu'on n'y avait le temps ni d'entendre, ni de discuter aucune cause un peu compliquée. (Pfeffel, *Abrég.*, p. 244.) Ainsi l'Allemagne resta en quelque sorte privée d'un tribunal de judicature qui pût remédier aux maux produits par les guerres particulières.

Tous les expédiens qu'on mit en usage dans les autres pays de l'Europe pour réprimer cette coutume barbare, et que j'ai rapportés dans la note 21, furent employés sans succès en Allemagne. Les confédérations des nobles et la division de l'Allemagne en différens cercles, dont j'ai parlé dans la même note, ne produisirent pas plus d'effet. Enfin, pour dernier remède, les Allemands eurent recours à des arbitres qu'ils appelaient *austregæ*. Les barons et les états, en différentes parties de l'Allemagne, firent entre eux des conventions par lesquelles

ils s'engagèrent à se rapporter, pour toutes les disputes qui pourraient s'élever entre eux, au jugement des *austregæ*, et à se soumettre à leur décision comme à une sentence définitive et sans appel. Ces arbitres étaient quelquefois nommés dans le traité de convention, et l'on en trouve un exemple rapporté par Ludwig: *Reliquæ manuscript. omnibus ævi*, vol. II, p. 212. D'autres fois ils étaient choisis du consentement mutuel des parties; tantôt on s'en rapportait, pour les nommer, à des personnes neutres; tantôt c'était le sort qui décidait de leur choix. (Datt, *de Pace public. sup.*, liv. I, cap. XXI, n° 60. Speidelius, *Specul., voce Austregæ*, p. 95.) Dès que cette pratique se fut introduite, les tribunaux publics de justice devinrent en grande partie inutiles, et furent presque entièrement abandonnés.

L'empereur Maximilien, voulant rétablir l'autorité du gouvernement, institua la chambre impériale dans le temps que j'ai indiqué. Ce tribunal était originairement composé d'un président qui était toujours un noble du premier ordre, et de seize juges. C'était l'empereur qui nommait le président, mais les juges étaient nommés en partie par lui et en partie par les états, suivant certaines formes sur lesquelles il est inutile de s'étendre. On imposait, de leur consentement, une certaine somme sur les états de l'empire, et de cette somme on payait les appointemens des juges et des autres officiers de cette cour. La chambre impériale fut d'abord établie à Francfort-sur-le-Mein. Sous Charles-Quint, elle fut transférée à Spire, où elle continua de tenir les séances pendant plus de cent cinquante ans. Aujourd'hui elle est fixée à Wetzlar. Cette chambre connaît de toutes les questions civiles qui s'élèvent parmi les états de l'empire, et juge en dernier ressort et sans appel. Toutes les causes criminelles, qu'on peut regarder comme liées à la conservation de la paix publique, sont aussi de son ressort. (Pfeffel, *Abrég.*, p. 260.)

Toutes les causes relatives à des points de juridiction ou de droit féodal, de même que celles qui regardent les territoires d'Italie dépendans de l'empire, appartiennent à la juridiction du conseil aulique. Ce tribunal fut créé sur le modèle de l'ancienne cour du palais, instituée par les empereurs d'Allemagne. Il ne tient point son autorité des états de l'empire, mais de l'empereur, qui a le droit de nommer à sa volonté tous les juges dont il est composé. Maximilien, dans le dessein de recouvrer un peu de l'autorité qu'il avait perdue par la puissance conférée à la chambre impériale, obtint, en 1512, le consentement d'une diète pour l'établissement du conseil aulique. Depuis cette époque, c'est un grand objet de politique pour la cour de Vienne que d'étendre la juridiction et d'affermir l'autorité du conseil aulique, afin d'affaiblir et de restreindre le pouvoir de la chambre impériale. Les longues formalités et les procédures sans fin qu'il faut essayer à la chambre impériale, ont fourni aux empereurs des prétextes pour parvenir à leur but. On connaît ce jeu de mots d'un juriconsulte allemand: *Lites Spira spirant, sed nunquam expirant*. Ces délais sont inévitables dans une cour composée de membres nommés par les états, et jaloux les uns des autres. Dans le conseil aulique au contraire, les juges ne reconnaissant qu'un chef, et n'étant responsables qu'à lui seul, mettent plus d'ardeur et d'activité dans leurs opérations. (Puffendorf, *de Stat. imper. Germ.*, cap. v, 20. Pfeffel, *Abrég.*, 681.)

NOTE 42, SECT. III, p. 76.

La description que j'ai donnée du gouvernement turc est conforme aux relations des voyageurs les plus judicieux qui ont visité cet empire. Le comte de Marsigli, dans son *Traité de l'état militaire de l'empire ottoman*, chap. vi, et l'auteur des *Observations* du chevalier James Porter, sur la religion, les lois, le gouvernement et les mœurs des Turcs, publiées à Londres en 1768 (vol. I, p. 81), diffèrent des autres écrivains qui ont décrit la constitution politique de cette puissante monarchie. Comme ils ont eu lieu d'observer, pendant le long séjour qu'ils ont fait en Turquie, l'ordre et la justice qui règnent en différens départemens de cette administration, il paraît qu'ils ne sont pas d'avis de regarder ce gouvernement despotique. Mais lorsqu'on dit que la forme d'un gouvernement, dans quelque pays que ce soit, est despotique, cela ne suppose pas que le monarque exerce continuellement son pouvoir par des actes de violence, d'injustice et d'oppression. Dans les gouvernemens de toute espèce, à moins que le trône ne soit occupé par quelque tyran frénétique, l'administration doit nécessairement être réglée par des principes de justice, et si elle ne s'occupe pas avec activité à procurer le bonheur des peuples, du moins elle ne peut avoir leur destruction pour objet. Peut-on donner un autre nom que celui de gouvernement despotique à un état où le souverain commande avec une autorité absolue à une armée nombreuse, où il dispose en même temps d'un revenu immense, où le peuple ne jouit d'aucun privilège, et n'a aucune part, ni immédiate, ni éloignée, à la puissance législative; où il n'existe aucun corps de noblesse héréditaire, jaloux de conserver ses droits et ses privilèges, et qui puisse former comme un ordre intermédiaire entre le prince et le peuple? Il est vrai que la force des *capiculy* et l'autorité de la religion mettent de grandes modifications à l'exercice du pouvoir absolu des sultans; mais cela ne suffit pas pour changer la nature et la dénomination d'un gouvernement. Lorsqu'un prince despotique emploie une armée pour soutenir son autorité, il remet entre les mains de ses soldats le pouvoir suprême. A Rome, les gardes prétorienne détrônaient les princes, les massacraient, en élevaient d'autres à l'empire, d'une manière aussi arbitraire que le font les janissaires à Constantinople. Cependant, malgré cette puissance des gardes prétorienne, tous les écrivains politiques ont toujours regardé les empereurs de Rome comme exerçant une autorité despotique.

NOTE 43, SECT. III, p. 77.

Tous les auteurs qui ont donné des relations du gouvernement des Turcs, ont décrit l'institution, la discipline et les privilèges des janissaires. Le prince Cantimir rapporte comment on fit servir l'enthousiasme à leur inspirer du courage: « Lorsque Amurath I^{er}, dit-il, en eut formé un corps, il les envoya à Haji-Bektach, mahométan, qui passait pour un saint et qui s'étoit rendu fameux par ses miracles et ses prophéties; et il le fit prier de donner à cette nouvelle troupe un nom et un étendard, et de demander à Dieu de favoriser ses armes. Le saint, lorsque les janissaires parurent en sa présence, mit la manche de sa robe sur l'un de leurs chefs, et dit:

Qu'on les appelle *yengieheri*: que leur contenance soit toujours fière, leurs mains toujours victorieuses, leur épée toujours tranchante, et leur lance toujours suspendue sur la tête de leurs ennemis; et quelque part qu'ils aillent, qu'ils pulsent revenir toujours avec un visage brillant. » (*Hist. de l'empire ott.*, p. 38.)

Au commencement de leur création, les janissaires ne formaient pas un corps fort nombreux. Sous Soliman, en 1521, ils se montaient à douze mille hommes. Ce nombre a beaucoup augmenté depuis. (Marsigli, *État de l'emp. ott.* ch. xvi, p. 68.) Quoique Soliman eût assez de talent et d'autorité pour contenir les janissaires dans les bornes de l'obéissance, cependant des observateurs éclairés prévirent dès lors que tôt ou tard ce formidable corps imposerait des limites à la puissance des sultans. Nicolas Dauphinois, qui accompagna M. d'Aramont, ambassadeur d'Henri II, roi de France, auprès de Soliman, publia une relation de ses voyages, dans laquelle il donna une description et faisait l'éloge de la discipline des janissaires; mais il y prédit en même temps qu'un jour ils deviendraient redoutables à leur maître, et qu'ils joueraient à Constantinople le même rôle que les gardes prétorienne avaient joué à Rome. (*Collection of voyages, from the Earl of Oxford's library*, n° 1, p. 530.)

NOTE 44, SECT. III, p. 78.

Soliman-le-Magnifique, à qui les Turcs ont donné le surnom de *Canuni* ou *instituteur de règles*, fut le premier qui donna une forme régulière à l'administration des finances et à l'état militaire de l'empire turc. Il divisa ses troupes en *capiculy*, ou soldats de la Porte: ce qui formait proprement l'armée sur pied, et en *ceratuly*, ou soldats destinés à garder les frontières. La principale force de ces derniers dépendait du nombre des possesseurs de *timariots* et de *ziams*. C'étaient des portions de terre que le sultan accordait à vie à certaines personnes, à peu près comme les anciens fiefs de l'Europe, à condition qu'elles s'engageraient à faire le service militaire. Soliman, dans son *Canun-namé* ou *Livre des réglemens*, fixa avec beaucoup d'exactitude l'étendue de ces terres dans chaque province de son empire; il détermina le nombre précis des soldats que chaque possesseur d'un *timariot* ou d'un *ziam* devait fournir, et il régla la paie que les soldats devaient recevoir tant qu'ils étaient employés. Le comte de Marsigli et le chevalier Paul Ricaut ont donné des extraits de ce *Livre des réglemens*; il paraît que l'ordinaire de l'armée ottomane était plus de cent cinquante mille hommes. Lorsque ces troupes étaient réunies avec celles de la Porte, elles formaient une puissance militaire fort supérieure à celle d'aucun prince chrétien. (Marsigli, *État milit.* pag. 136. Ricaut, *État de l'emp. ott.*, t. III, ch. II. Comme Soliman, pendant le cours d'un règne très actif, fut toujours en guerre, les troupes étaient toujours en campagne, et les *ceratuly* égalaient presque les janissaires pour la discipline et la valeur.

Il n'est donc pas surprenant que les auteurs du seizième siècle représentent les Turcs comme fort supérieurs aux chrétiens, dans la connaissance et dans la pratique de l'art militaire. Guichardin nous dit que les italiens apprirent des Turcs l'art de fortifier les places. (*Hist.*, t. XV, p. 66.) Le baron de Busbec, qui était ambassadeur de

Ferdin
server
un dia
contre
prodig
chréti
l'art m
serait
y avoi
Ava
dois e
qu'on
tifier
l'autre
à mon
Dan
verne
penda
que j'
états d
je n'ai
son Es
sujets
pas qu
dinair
essayé
littérai
instru
respec
ment l
source
pas pu
point c
un gui
seulem
s'arrêt
tirer.
où les
une gi

Ferdinand auprès de Soliman, et qui eu occasion d'observer l'état des armées turques et chrétiennes, publia un discours sur la meilleure manière de faire la guerre contre les Turcs, dans lequel il expose fort au long le prodigieux avantage que les infidèles avaient sur les chrétiens dans la discipline et dans toutes les parties de l'art militaire. (Busbec, *Oper., édit. Elzev.*, p. 393.) Il serait aisé d'ajouter ici d'autres témoignages, s'il pouvait y avoir quelque doute à cet égard.

Avant de terminer ces preuves et éclaircissemens, je dois expliquer au lecteur le motif de deux omissions qu'on a pu y remarquer. Je me dois à moi-même de justifier l'une de ces omissions ; je donnerai la raison de l'autre pour prévenir une objection qu'on pourrait faire à mon ouvrage.

Dans toutes mes discussions sur les progrès du gouvernement, des mœurs, de la littérature et du commerce, pendant les siècles du moyen-âge, ainsi que dans l'esquisse que j'ai tracée de la constitution politique des divers états de l'Europe, au commencement du seizième siècle, je n'ai pas cité une seule fois M. de Voltaire, qui, dans son *Essai sur l'histoire générale*, a traité les mêmes sujets et examiné le même période de l'histoire. Ce n'est pas que j'aie négligé les ouvrages de cet homme extraordinaire, dont le génie, aussi hardi qu'universel, s'est essayé dans presque tous les genres de compositions littéraires. Il a excellé dans la plupart ; il est agréable et instructif dans tous ; on regrette seulement qu'il n'ait pas respecté davantage la religion. Mais comme il limite rarement l'exemple des historiens modernes, qui citent les sources d'où ils ont tiré les faits qu'ils rapportent, je n'ai pas pu m'appuyer de son autorité pour confirmer aucun point obscur ou douteux. Je l'ai cependant suivi comme un guide dans mes recherches, et il m'a indiqué non-seulement les faits sur lesquels il était important de s'arrêter, mais encore les conséquences qu'il fallait en tirer. S'il avait en même temps cité les livres originaux où les détails peuvent se trouver, il m'aurait épargné une grande partie de mon travail ; et plusieurs de ses

lecteurs, qui ne le regardent que comme un écrivain agréable et intéressant, verraient encore en lui un historien savant et profond.

Je passe à la seconde omission dont j'ai parlé. Tout lecteur attentif a dû observer que dans la partie historique de ce volume, ainsi que dans les notes et les éclaircissemens que j'y ai joints, je n'ai pas parlé des anciennes lois et coutumes des trois royaumes de la Grande-Bretagne avec autant d'étendue que j'en ai mis dans l'exposé des lois et des usages des autres nations de l'Europe. Comme les faits principaux qui regardent les progrès du gouvernement et des mœurs dans ces trois royaumes sont connus de la plupart de mes lecteurs, il m'a paru que ce détail ne serait pas essentiel. Cependant je n'ai pas négligé les observations et les faits nécessaires pour remplir mon dessein dans cette partie de mon ouvrage, et je les ai rapportés dans les différens articles qui forment le sujet de mes recherches. L'état du gouvernement ayant été à peu près le même pendant plusieurs siècles chez toutes les nations de l'Europe, rien n'était plus propre à jeter du jour sur les progrès de la constitution britannique qu'une exacte recherche des lois et des coutumes des royaumes du continent. Les historiens et les jurisconsultes anglais n'ont pas assez puisé dans cette source. Pénétrés d'admiration pour l'heureuse constitution dont jouit aujourd'hui la Grande-Bretagne, ils ont donné plus d'attention à sa forme et à ses principes qu'aux idées et à la situation des temps anciens, lesquelles cependant différaient presque en tout point de celles des temps modernes. Lorsque je parcourais les lois, les chartes et les anciens historiens des royaumes du continent, j'ai souvent pensé qu'un ouvrage où l'on tâcherait d'éclaircir les progrès de la jurisprudence et de la constitution politique d'Angleterre, en les comparant avec celles des autres royaumes dans une situation semblable, serait d'une grande utilité et pourrait jeter beaucoup de lumière sur des points qui sont encore aujourd'hui fort obscurs, et en décider d'autres qui sont depuis long-temps un sujet de dispute et d'incertitude.

FIN DES PREUVES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

L

Ch
1500
trich
Mari
prin
mère
d'Isa

Pa
ce je
plus
avait
avait
auxq
sion
rie d
à ent
cette
son
Fran
hain
mieu
de se
par
post
main
Com

Is
d'av
qu'e
pren
dans
cont
char
et s
prin
dern

HISTOIRE

DE

L'EMPEREUR CHARLES-QUINT.

LIVRE PREMIER.

Charles-Quint naquit à Gand le 24 février 1500. Philippe-le-Bel, son père, archevêque d'Autriche, était fils de l'empereur Maximilien et de Marie, fille unique de Charles-le-Hardi, dernier prince de la maison de Bourgogne. Jeanne, sa mère, était fille de Ferdinand, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille.

Par une longue suite d'événemens heureux, ce jeune prince se trouva l'héritier de domaines plus étendus qu'aucun monarque d'Europe n'en avait possédé depuis Charlemagne. Ses ancêtres avaient acquis des royaumes et des provinces auxquels ils n'avaient que des droits de succession fort éloignés. Les riches possessions de Marie de Bourgogne ne paraissaient pas destinées à entrer un jour dans la maison d'Autriche; car cette princesse avait d'abord été promise par son père au fils unique de Louis XI, roi de France; mais ce roi bizarre, n'écoulant que sa haine pour la maison de Bourgogne, aima mieux arracher à Marie, par la force, une partie de ses domaines, que de se les assurer en entier par un mariage. Cette faute devint funeste à la postérité de Louis, en faisant tomber dans les mains d'un rival les Pays-Bas et la Franche-Comté.

Isabelle, fille de Jean II de Castille, loin d'avoir la perspective de l'héritage considérable qu'elle devait laisser à son petit-fils, passa les premières années de sa vie dans l'indigence et dans l'obscurité; mais les Castillans, irrités contre son frère Henri IV, prince faible et méchant, l'accusèrent publiquement d'impuissance, et sa femme d'adultère; et à la mort de ce prince, Jeanne, qu'il avait persisté jusqu'à ses derniers momens à reconnaître pour sa fille lé-

gitime, et qu'une assemblée des états avait déclarée l'héritière du royaume, s'en vit exclue par les Castillans, qui l'obligèrent de se retirer en Portugal, et placèrent Isabelle sur le trône.

Ferdinand dut la couronne d'Arragon à la mort imprévue de son frère aîné, et se rendit maître des royaumes de Naples et de Sicile en violant la foi des traités et tous les droits du sang. Christophe Colomb, par l'effort de courage et de génie le plus hardi et le plus heureux dont les annales du genre humain aient conservé la mémoire, ajouta à tous ces royaumes un nouveau monde, dont les richesses furent une des principales sources du pouvoir et de la grandeur des rois d'Espagne.

Ferdinand et Isabelle ayant vu don Juan, leur fils unique, et la reine de Portugal, leur fille aînée, périr à la fleur de l'âge, réunirent toutes leurs espérances sur Jeanne et sa postérité; mais comme l'archiduc, son mari, était étranger pour les Espagnols, on crut qu'il serait prudent de l'engager à venir en Espagne, afin qu'en vivant quelque temps au milieu des peuples qu'il était destiné à gouverner, il pût s'instruire de leurs lois et s'accoutumer à leurs mœurs. On ne doutait pas que son droit à la succession, ainsi que celui de l'infante sa femme, ne fût reconnu et confirmé par les *cortès*, dont l'autorité était alors si puissante en Espagne, qu'aucun titre à la couronne n'avait de force qu'autant qu'il était ratifié par cette assemblée des états. Philippe et Jeanne, en allant en Espagne, passèrent par la France, où ils furent traités avec la plus grande magnificence. L'archiduc prêta hommage à Louis XII, pour le comte de Flandre, et prit place, comme pair de

France, au parlement de Paris. Ils furent reçus en Espagne avec tous les honneurs qu'ils pouvaient attendre de la tendresse paternelle des souverains et du respect des sujets. Leur droit à la couronne fut bientôt après reconnu par les états des deux royaumes.

Mais au milieu de ces démonstrations extérieures de satisfaction et de joie, un chagrin secret dévorait l'âme de ces deux princes. L'étiquette grave et réservée de la cour d'Espagne parut si insupportable à Philippe, prince jeune, gai, affable, aimant la société et avide de plaisir, qu'il ne tarda pas à montrer le désir inquiet de retourner dans son pays natal, dont les mœurs convenaient beaucoup mieux à son caractère; d'un autre côté, la santé d'Isabelle s'altérait de jour en jour, et Ferdinand, qui sentait qu'en la perdant il perdait ses droits au gouvernement de Castille, prévoyait aisément qu'un prince comme Philippe, qui avait déjà laissé entrevoir une impatience extrême de régner, ne consentirait jamais à lui laisser aucune autorité dans ce royaume; la perspective de cette diminution de pouvoir fit naître la jalousie dans l'âme de ce monarque ambitieux.

Isabelle voyait avec l'inquiétude d'une mère le dédain et l'indifférence de l'archiduc pour Jeanne, qui était à la vérité dépourvue de tous les agréments de la figure et de toutes les qualités de l'esprit qui peuvent fixer le cœur d'un mari. Sa raison, naturellement faible, était sujette à des aliénations fréquentes; elle idolâtrait Philippe, mais sa tendresse excessive et puérile était plus propre à exciter le dégoût que l'amour; et son extrême jalousie, qui n'était, il est vrai, que trop bien fondée, la portait souvent aux éclats les plus extravagants. Isabelle, sans dissimuler les défauts de sa fille, ne pouvait s'empêcher de plaindre sa situation, qui devint bientôt plus déplorable encore par la résolution subite que prit l'archiduc de partir au milieu de l'hiver pour la Flandre, et de laisser sa femme en Espagne. Isabelle eut beau lui représenter que Jeanne approchant du terme de sa grossesse, il ne pouvait, sans l'exposer au plus grand danger, l'abandonner à sa douleur. Jeanne, de son côté, le conjura de différer au moins de trois jours son départ : elle voulait, disait-elle, avoir encore une fois le plaisir de célébrer avec lui la fête de Noël. Ferdinand lui ayant fait sen-

tir combien il était imprudent de quitter l'Espagne avant d'avoir eu le temps de connaître le génie et de gagner l'affection d'un peuple qu'il devait gouverner un jour, lui demanda du moins de ne point passer par la France, avec laquelle il était alors en guerre ouverte. Mais Philippe, n'écoutant ni les sentimens de l'humanité, ni les raisons de la prudence, persista dans son dessein, et partit le 22 décembre pour les Pays-Bas, en prenant la route de la France¹.

Dès que Jeanne se vit séparée de son mari, elle tomba dans une sombre et profonde mélancolie², dont rien ne pouvait la distraire. Ce fut dans cet état qu'elle accoucha de Ferdinand, son second fils. Jeanne fut la seule personne en Espagne qui ne témoigna aucune joie de la naissance de ce prince; insensible à toute espèce de plaisir, elle n'était occupée que de la seule idée de retourner auprès de son mari, et elle ne recouvra quelque tranquillité d'esprit, que lorsqu'elle l'eut rejoint l'année suivante à Bruxelles³.

Philippe, en passant par la France, eut une entrevue avec Louis XII, et signa avec lui un traité par lequel il espérait de terminer toutes les contestations entre la France et l'Espagne; mais les Espagnols ayant alors les plus grands succès en Italie, où le génie supérieur de Gonzalve de Cordoue, surnommé le *grand capitaine*, triomphait dans toutes les occasions des efforts des Français, Ferdinand n'eut aucun égard au traité que son gendre avait conclu, et continua les hostilités avec plus de vigueur que jamais.

Dès ce moment, il ne paraît pas que Philippe ait pris aucune part aux affaires d'Espagne; il attendit tranquillement que la mort de Ferdinand ou d'Isabelle lui ouvrît le chemin à l'un de leurs trônes. Il n'attendit pas longtemps : la mort prématurée des enfans d'Isabelle avait laissé dans l'âme de cette reine l'impression d'une douleur profonde; elle n'avait guère de consolation à attendre, ni de sa fille Jeanne, dont les infirmités augmentaient de jour en jour, ni de son gendre, qui ne conservait pas même l'apparence des égards qu'il devait à

¹ Petri Martyris Anglerii, *Epist.*, p. 260, 263.

² *Ibid.*, p. 255.

³ Mariana, lib. xxvii, cap. xi, p. 14. Flécher, *Vie de Ximénes*, p. 191.

sa mal-
rage et
avoir la
dina-de
princes
vertu q
dère co
mère,
que lui

Elle
maines
Jeanne
rènes d
les rem
était tr
pour p
affaires
Charles
en mêt
qui pro
de gran
gnités
qui en
cette ra
de sign
elle l'o
par un
moyen
de succ

Dès
nand r
proclar
souver
la qual
ment d
con. at
difficul
vait p
subsist
des de
sans m
d'un r
dinand
n'était
nistrat
trop é

¹ P.

² *Ibid.*

reras, A
³ Man

le quitter l'Espagne de connaître le d'un peuple qu'il i demanda du France, avec ouverte. Mais mens de l'humanité, persista dans ombre pour les e la France¹.

de son mari, e profonde mélancolie. Ce fut de Ferdinand, e personne en e joie de la ble à toute esupée que de la e de son mari, et uillité d'esprit, née suivante à

France, eut une gna avec lui u terminer toutes e et l'Espagne; es plus grands e supérieur de Gonde *grand capitaine* es occasions des nd n'eut aucun e avait conclu, et e vigueur que

t pas que Philippe en affaires d'Espagne que la mort de vrit le chemin à ndit pas long- s enfants d'Isabelle de cette reine nde; elle n'avait e, ni de sa fille nentaient de jour ui ne conservait ds qu'il devait à

260, 263.

1. Fléchetier, *Vie de*

sa malheureuse épouse. Isabelle sentit son courage et ses forces s'affaiblir par degrés, et après avoir langué quelques mois, elle mourut à Medina-del-Campo le 26 novembre 1504. Cette princesse ne fut pas moins distinguée par sa vertu que par ses talents; et, soit qu'on la considère comme reine, comme épouse ou comme mère, sa conduite a mérité les grands éloges que lui ont donnés les historiens espagnols¹.

Elle avait fait son testament quelques semaines avant sa mort. Comme elle sentait que Jeanne était incapable de tenir elle-même les rênes du gouvernement, et qu'elle ne voulait pas les remettre aux mains de Philippe, de qui elle était très mécontente, elle nomma Ferdinand pour prendre la régence ou l'administration des affaires de Castille, jusqu'à ce que son petit-fils Charles eût atteint l'âge de vingt ans; elle légua en même temps à son mari la moitié des revenus qui proviendraient des Indes, avec les dignités de grand-maître des trois ordres militaires; dignités qui rendaient presque indépendans ceux qui en étaient revêtus, et qu'Isabelle avait pour cette raison réunies à la couronne²; mais avant de signer un acte si avantageux à Ferdinand, elle l'obligea de jurer qu'il ne chercherait ni par un second mariage, ni par aucun autre moyen, à priver Jeanne ou sa postérité du droit de succession à aucun de ses royaumes³.

Dès que la reine eut fermé les yeux, Ferdinand résigna le titre de roi de Castille, et fit proclamer publiquement Jeanne et Philippe, souverains de ce royaume. Il prit en même temps la qualité de régent, que lui donnait le testament d'Isabelle, et qu'il ne tarda pas à faire recon. être par les états; mais ce ne fut pas sans difficulté. Une union de près de trente ans n'avait pas entièrement déraciné l'inimitié qui subsistait depuis long-temps entre les peuples des deux royaumes; et l'orgueil castillan ne put sans murmurer se soumettre au gouvernement d'un roi d'Aragon. Le caractère même de Ferdinand, que les Castillans avaient bien démêlé, n'était pas propre à leur faire désirer son administration: soupçonneux, clairvoyant, sévère et trop économe, il portait une attention jalouse

sur les actions les plus simples, et récompensait sans générosité les services. Les Castillans sentaient vivement la perte d'Isabelle, qui, par son caractère aimable et son affection pour eux, tempérait souvent l'humeur austère de son mari. Ferdinand avait d'ailleurs des principes de gouvernement qui étaient particulièrement odieux aux grands. Il s'était attaché¹ à réprimer le pouvoir exorbitant de la noblesse, en étendant l'autorité royale, en protégeant les vassaux opprimés, et en multipliant les immunités des villes. Toutes ces causes réunies avaient suscité contre lui un parti formidable; et quoique ce parti ne se fût encore déclaré par aucune démarche publique, Ferdinand ne doutait pas que, pour peu qu'il fût encouragé par le nouveau roi, il ne se portât bientôt aux plus violentes extrémités.

Il n'y eut pas moins d'agitation dans les Pays-Bas, lorsqu'on y apprit qu'Isabelle était morte, et que Ferdinand avait pris le gouvernement de Castille. Philippe n'était pas d'un caractère à se laisser patiemment dépouiller par l'injuste ambition de son beau-père. Si les infirmités de Jeanne et l'enfance de Charles les rendaient incapables de gouverner, il prétendait être, comme mari, le curateur légal de sa femme, et, comme père, le tuteur naturel de son fils. Ce n'était pas assez sans doute, pour contre-balancer ces justes droits, que d'y opposer l'autorité d'un testament dont l'authenticité était peut-être douteuse et dont les dispositions étaient certainement injustes. Une circonstance particulière contribua à exciter encore le ressentiment de Philippe, et à fortifier la vigueur de ses résolutions: ce fut l'arrivée de don Juan Manuel. Il était ambassadeur de Ferdinand à la cour impériale; mais au premier avis de la mort d'Isabelle, il se rendit à Bruxelles, se flattant qu'à la cour d'un prince jeune et libéral, il obtiendrait le crédit et les honneurs qu'il ne pouvait espérer au service d'un roi vieux et avare. Pendant le séjour de Philippe en Espagne, il avait su gagner la confiance de ce prince, et comme il avait été formé aux affaires sous Ferdinand même, il était en état d'opposer à ses vues et à ses démarches des talens et des artifices qui ne le cédaient pas à ceux de ce monarque habile et rusé².

¹ P. Mart., *Ep.*, p. 279.

² *Ibid.*, p. 277. Mariana., *Hist.*, lib. xxviii, cap. xi. Ferreras., *Hist. générale d'Espagne*, tom. VIII, p. 263.

³ Mariana., *Hist.*, lib. xxviii cap. xiv.

¹ Mariana., lib. xxviii, cap. xii.

² Zurita., *Annales d'Aragon*, tom. VI, p. 2.

Manuel conseilla d'envoyer des ambassadeurs à Ferdinand pour le sommer de se retirer en Arragon, et de remettre le gouvernement de la Castille entre les mains de ceux à qui Philippe jugerait à propos de le confier, en attendant qu'il allât le prendre lui-même. On chercha à gagner ceux des nobles Castillans qui avaient paru mécontents de Ferdinand, et on les encouragea par toutes sortes de moyens à s'y opposer ouvertement. Philippe conclut en même temps, avec Louis XII, un traité par lequel il crut s'assurer l'amitié et les secours de ce monarque.

Ferdinand, de son côté, n'épargna rien pour conserver le pouvoir dont il se trouvait en possession. Il se servit d'un gentilhomme d'Arragon, nommé Conchillos, pour conduire une négociation secrète avec Jeanne, et il vint à bout d'obtenir de cette faible princesse, qu'elle confirmât le droit qu'il prétendait avoir à la régence. Mais cette intrigue ne put échapper à l'œil pénétrant de Manuel. La lettre de consentement qu'on avait arrachée à Jeanne fut interceptée; Conchillos fut jeté dans un cachot; et cette princesse elle-même fut renfermée dans un appartement du palais, où aucun de ses domestiques espagnols n'eut la permission de l'approcher¹.

Ferdinand, affligé de voir son projet découvert, éprouva un nouveau chagrin en observant les progrès que les émissaires de Philippe faisaient en Castille. Quelques-uns des nobles se retirèrent dans leurs châteaux, et d'autres dans les villes où ils avaient de l'influence; ils se ligèrent entre eux, et commencèrent à rassembler leurs vassaux. La cour de Ferdinand était presque entièrement déserte; Ximenès, le duc d'Albe, et le marquis de Denia, étaient les seules personnes considérables qui y restassent, tandis que les ambassadeurs de Philippe voyaient chaque jour leurs maisons remplies des nobles du plus haut rang.

Irrité de cette défection universelle, et humilié peut-être de voir tous ses projets déconcertés par un jeune politique, Ferdinand, sans respecter ni les sentimens de la nature, ni les lois de la décence, résolut de priver sa fille et sa postérité de la couronne de Castille, plutôt que de renoncer à la régence de ce royaume. Son

¹ P. Martyr., *Ep.*, p. 287. Zurita, *Annales d'Arragon*, tom. IV, p. 14.

plan n'était pas moins hardi que l'intention en était odieuse. Il demanda en mariage Jeanne, cette fille supposée d'Henri IV, dont l'illégitimité prétendue avait fait monter Isabelle au trône de Castille. C'est en faisant revivre les droits de cette princesse, contre laquelle Ferdinand lui-même avait autrefois commandé des armées et donné des batailles, qu'il espéra de se voir encore une fois souverain de ce royaume. Mais Emanuel, roi de Portugal, dans les états duquel Jeanne résidait, et qui avait épousé une des filles de Ferdinand et d'Isabelle, ne voulut pas consentir à une union si peu naturelle, et cette malheureuse princesse, qui, renfermée depuis long-temps dans un couvent, avait perdu dans sa solitude toute espèce de goût pour les grandeurs, témoigna elle-même le plus grand éloignement pour ce mariage¹.

Ferdinand trouva cependant dans son ambition de nouvelles ressources. Après avoir essayé un refus en Portugal, il tourna ses vues du côté de la France, et demanda en mariage Germaine de Foix, fille du vicomte de Narbonne et de Marie, sœur de Louis XII. La guerre que Louis avait soutenue à Naples contre Ferdinand avait été si malheureuse, qu'il reçut avec joie une proposition qui lui fournissait un prétexte honorable de faire la paix. Quoique jamais prince n'ait eu plus que Ferdinand l'art de subordonner les passions à ses maximes politiques, ou de les faire servir à ses vues ambitieuses, cependant telle était la violence de son ressentiment contre son gendre, que pour détacher de ses intérêts Louis XII, et dans l'espérance de l'exclure du trône d'Arragon, il fut près de démembrer encore une fois l'Espagne, pour en faire des royaumes séparés; cependant la réunion de ces différens royaumes en un seul, avait fait la gloire de son règne et le principal objet de son ambition. Il consentit à rétablir les nobles napolitains de la faction française dans leurs possessions et leurs honneurs, et s'exposa au ridicule d'épouser, à un âge très avancé, une fille de dix-huit ans².

Philippe fut vivement alarmé de la conclusion

¹ Sandov., *Hist. of civil wars in Castile*. Londres, 1655, p. 5. Zurita, *Annales d'Arragon*, tom. VII, p. 213.

² P. Mart., *Ep.*, p. 290, 292. Mart., lib. xxviii, c. xvi et xvii.

[1504]
de ce
et le
Manu
d'aut
Castil
instru
étaient
d'assu
désir
rends
point
pour
un be
prince
Ferdin
bonne
à écoul
avec e
et co
traité
ment
nom
conjo
ronne
raient
nand
L'a
songe
intenc
muser
prend
voyag
effet.
fut p
même
instru
seulen
sur ce
nace p
temps
l'archi
tions
s'emb
un co
violenc
terre,

1 P.
2 Zur
Mart.,

que l'intention en mariage Jeanne, V, dont l'illégitimité onter Isabelle au faisant revivre les re laquelle Ferdi- is commandé des qu'il espéra de se n de ce royaume. gal, dans les états i avait épousé une sabelle, ne voulut peu naturelle, et qui, renfermée de- vent, avait perdu de goût pour les me le plus grand

ut dans son ambi- Après avoir essuyé a ses vus du côté mariage Germaine Narbonne et de guerre que Louis contre Ferdinand il reçut avec joie issait un prétexte ique jamais prince l'art de subor- ximes politiques, vues ambitieuses, ce de son senti- pour détacher de ns l'espérance de il fut près de dé- spagne, pour en pendant la réunion un scul, avait fait principal objet de établir les nobles acaise dans leurs s, et s'exposa au as avancé, une fille

é de la conclusion

n Castile. Londres, rragon, tom. VII,

, lib. xxviii, c. xvi

de ce mariage, qui le privait de son seul allié, et le menait de la perte de tant de royaumes. Manuel sentit alors la nécessité de prendre d'autres mesures, relativement aux affaires de Castille¹. En conséquence il envoya de nouvelles instructions aux ambassadeurs flamands qui étaient à la cour d'Espagne, et les chargea d'assurer Ferdinand que leur maître avait le désir le plus vif de terminer à l'amiable les différends qui s'étaient élevés, et qu'il n'y avait point de conditions auxquelles il ne consentit pour rétablir l'amitié qui devait subsister entre un beau-père et un gendre. Quoique jamais prince n'eût fait et rompu plus de traités que Ferdinand, il avait tant de confiance dans la bonne foi des autres, qu'il était toujours disposé à écouter des ouvertures de négociation. Il reçut avec empressement les déclarations de Philippe, et conclut bientôt après à Salamanque un traité, par lequel il fut stipulé que le gouvernement de Castille continuerait d'être exercé au nom de Jeanne, de Ferdinand et de Philippe conjointement, et que les revenus de la couronne, ainsi que la disposition des emplois, seraient partagés par égale portion entre Ferdinand et Philippe².

L'archiduc était cependant bien éloigné de songer sérieusement à observer ce traité; son intention, en le proposant, n'avait été que d'amuser son beau-père, et de l'empêcher de prendre des mesures pour s'opposer à son voyage en Espagne. Cet artifice produisit son effet. Ferdinand, tout clairvoyant qu'il était, fut pendant quelque temps sans soupçonner même le projet de son gendre; dès qu'il en fut instruit, il engagea le roi de France non-seulement à faire des représentations à l'archiduc sur ce voyage, mais encore à employer la menace pour l'en détourner. Il sollicita en même temps le duc de Gueldres d'attaquer les états de l'archiduc dans les Pays-Bas; mais ces précautions n'empêchèrent pas Philippe et Jeanne de s'embarquer avec une flotte très nombreuse et un corps considérable de troupes de terre. Une violence tempétée les força de relâcher en Angleterre, où Henri VII, à la sollicitation de Ferdi-

¹ P. Mart., *Ep.*, p. 293.

² Zurita, *Annales d'Arragon*, tom. VI, p. 19. P. Mart., *Ep.*, p. 294.

mand, les retint pendant plus de trois mois¹. Enfin ils eurent la liberté de remettre à la voile, et après une traversée plus favorable que la première, ils arrivèrent heureusement à la Corogne en Galice, où Ferdinand n'osa pas s'opposer à leur débarquement par la force des armes, comme il en avait d'abord formé le projet.

Les nobles de Castille, qui jusqu'à ce moment avaient été obligés de cacher ou de dissimuler leurs sentimens, se déclarèrent ouvertement pour Philippe. On vit arriver de toutes les parties du royaume des seigneurs, qui, suivis de nombreux vassaux, allaient offrir leurs services à leur nouveau roi. Le traité de Salamanque fut universellement condamné, et l'on convint d'un commun accord qu'il fallait exclure du gouvernement de Castille un prince qui, en consentant à séparer de ce royaume celui d'Arragon et celui de Naples, avait montré si peu d'attachement à ses véritables intérêts. Ferdinand, abandonné de presque tous les Castillans, déconcerté par leur révolte, incertain s'il renoncera paisiblement à son autorité, ou s'il prendrait les armes pour la soutenir, sollicita vivement une entrevue avec son gendre, qui, toujours guidé par les avis de Manuel, s'y refusa constamment. Le monarque voyant enfin que le nombre des partisans de Philippe grossissait de jour en jour, et que leur zèle prenait de nouvelles forces, sentit qu'il serait inutile de vouloir résister à ce torrent; et il s'engagea par un traité à remettre la régence de Castille entre les mains de l'archiduc, et à se retirer dans ses états héréditaires d'Arragon, se contentant du titre de grand-maître des ordres militaires, et de la portion de revenu que lui avait léguée Isabelle. Quoiqu'il parût que dès ce moment les deux princes n'eussent plus aucune raison de se voir, il fut cependant arrêté, par des motifs de bienséance, qu'ils auraient une entrevue. Philippe parut au rendez-vous avec une suite brillante de nobles Castillans, et un corps considérable de gens armés. Ferdinand y vint sans pompe, accompagné seulement d'un petit nombre de serviteurs sans armes. Manuel eut en cette occasion le plaisir de faire parade, aux yeux du monarque qu'il avait abandonné, de l'ascendant qu'il avait pris sur son

¹ Ferrer., *Hist.*, tom. VIII, p. 285.

nouveau maître, tandis que l'orgueil de Ferdinand essayait en présence de ses anciens sujets, les deux plus cruelles peines que puisse ressentir un prince ambitieux et rusé, la honte de se voir dans sa vieillesse vaincu en politique par un jeune homme, et le regret de perdre une partie de son pouvoir.

Ferdinand se retira peu de temps après en Arragon; et dans l'espérance que quelque événement favorable le ramènerait bientôt en Castille, il eut soin de protester, mais en secret, contre le traité qu'il avait fait avec son gendre, et de déclarer qu'ayant été arraché par la force, ce traité devait être nul et sans effet ¹.

Philippe entra en possession de son autorité nouvelle avec la joie d'un jeune homme. L'infortunée Jeanne, à qui il en était redevable, resta pendant toutes ces contestations livrée à la plus profonde mélancolie; on lui permettait rarement de paraître en public; son père même sollicita vainement la liberté de la voir. Le principal objet de Philippe était de la faire déclarer par les états incapable de gouverner, afin de jouir d'un pouvoir sans partage jusqu'à ce que son fils eût atteint l'âge de sa majorité. Mais l'attachement des Castillans pour leur souveraine naturelle fit échouer ce projet; et quoique Manuel eût eu l'adresse de gagner quelques membres des états convoqués à Valladolid, et que d'autres fussent très disposés à acquiescer à la première demande que leur ferait leur nouveau maître, les représentans assemblés ne voulurent jamais donner leur consentement à une déclaration qu'ils regardaient comme injurieuse au sang de leurs rois ²; ils reconnurent unanimement Jeanne et Philippe pour reine et roi de Castille, et leur fils Charles pour prince des Asturies.

Ce fut là presque le seul événement mémorable de l'administration de Philippe: une fièvre, occasionée par un excès de débauche, termina sa vie dans la vingt-huitième année de son âge, sans qu'il eût joui seulement trois mois entiers des honneurs de la royauté, qu'il avait si ardemment recherchés ³.

Jeanne se trouva par cette mort seule maltrèsse de la Castille; mais la secousse que reçut

son âme d'une perte si inattendue acheva d'égarer sa raison, et la rendit entièrement incapable de gouverner. Attachée auprès de son mari pendant tout le cours de sa maladie, ni les prières ni les instances ne purent l'en arracher un seul moment, quoiqu'elle fût dans le sixième mois de sa grossesse: cependant lorsqu'il expira, elle ne répandit pas une larme et ne jeta pas un soupir: sa douleur était muette et calme. Elle continua à rester auprès du corps de Philippe avec la même tendresse et la même attention que s'il eût été plein de vie ¹. Après qu'elle eut permis qu'on l'enterrât, elle le fit retirer du tombeau et porter dans son propre appartement, où elle le plaça sur un lit de parade, vêtu d'habits magnifiques; et comme elle avait entendu conter à quelque moine l'histoire d'un roi qui ressuscita quatorze ans après sa mort, elle tenait ses yeux presque continuellement attachés sur ce corps inanimé, épiant l'heureux moment où il reviendrait à la vie. Pour comble d'égarément, elle était jalouse de son mari mort comme elle l'avait été lorsqu'il vivait: elle ne permettait pas à ses femmes d'approcher du lit de parade; et toutes celles qui n'appartenaient pas à sa maison n'avaient pas la liberté d'entrer dans l'appartement; elle ne voulut pas même y introduire une sage-femme, quoiqu'on l'eût choisie à dessein très vieille, et elle accoucha de la princesse Catherine, sans avoir d'autres secours que ceux de ses domestiques ².

Une femme dans cet état n'était guère capable de gouverner un grand royaume; et Jeanne, uniquement occupée à déplorer la perte et à prier pour l'âme de son mari, aurait cru manquer à ce qu'elle lui devait, si elle eût donné son attention aux affaires publiques: mais en refusant de se charger elle-même de l'administration, elle refusa en même temps, par une jalousie étrange de son autorité, d'en confier le soin à personne; les prières de ses sujets ne purent la déterminer à nommer un régent, ni même à signer des papiers nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté du royaume.

Les Castillans se trouvaient dans le plus grand embarras: la folie de la reine et la minorité de son fils, rendaient indispensable la nomination

¹ Zurita, *Annales d'Arragon*, tom. VI, p. 68. Ferrer., *Hist.*, tom. VIII, p. 290

² Zurita, *Annales d'Arragon*, tom. VI, p. 75.

³ Mariana, lib. xxvii, cap. xxiii.

¹ P. Mart., *Ep.*, 316.

² Mar., *Hist.*, lib. xxix, cap. iii et v. P. Mart., *Épét.*, p. 318, 324, 328, 332.

d'un r
telle il
tingue
ce hau
rellem
Maxim
d'adm
testam
comm
l'infirm
comm
forcer
du roy
si près
le pou
donne
tée en
ressen
milier
mais
Castil
soute
ne po
ment
et qu
notoif
se rés
C
nombr
posés
rèren
nir d
hardi
faible
offre
tit qu
percu
avec
rien
Qu
Ferd
duite
était
pu le
jalou
torité
avec

ue acheva d'éga-
ement incapable
de son mari pen-
e, ni les prières
arracher un seul
sixième mois de
il expira, elle ne
a pas un soupir:
e. Elle continua
Philippe avec la
attention que s'il
elle eut permis
er du tombeau et
ment, où elle le
d'habits magni-
ntendu conter à
roi qui ressuscita
e tenait ses yeux
és sur ce corps
ent où il reven-
égèrement, elle
omme elle l'avait
mettait pas à ses
parade; et toutes
à sa maison n'a-
s l'appartement;
roduire une sage-
e à dessein très
cesse Catherine,
ceux de ses do-

ait guère capable
e; et Jeanne, uni-
perte et à prier
t cru manquer à
donné son atten-
is en refusant de
nistration, elle
alousie étrange
soin à personne;
nt la déterminer
ne à signer des
tion des lois et la

ans le plus grand
et la minorité de
de la nomination

v. P. Mart., *Épét.*

d'un régent; et con- ne parmi les nobles de Cas-
tille il n'y en avait aucun d'un mérite assez dis-
tingué pour être appelé par la voix publique à
ce haut rang, tous les yeux se tournèrent natu-
rellement vers Ferdinand ou vers l'empereur
Maximilien. Le premier y prétendait en qualité
d'administrateur pour sa fille, et en vertu du
testament d'Isabelle : le second se présentait
comme le tuteur de son petit-fils, qui, attendu
l'infirmité de sa mère, devait être déjà regardé
comme roi de Castille. Ceux qui venaient de
forcer Ferdinand à renoncer au gouvernement
du royaume, ne pouvaient, sans alarmes, le voir
si près de reprendre son autorité. Ils redoutaient
le pouvoir d'un monarque qui ne savait pas par-
donner, et dont la sévérité naturelle serait exci-
tée encore par le souvenir de leur conduite et le
ressentiment de l'injure qu'il avait reçue. Maxi-
milien n'avait contre lui aucun de ces obstacles,
mais il ne connaissait ni les mœurs ni les lois de
Castille, et il n'avait ni troupes ni argent pour
soutenir ses prétentions : d'ailleurs, son droit
ne pouvait être admis sans déclarer publique-
ment que Jeanne était incapable de gouverner;
et quoique l'état de cette princesse fût bien
notoire, la délicatesse des Castillans ne put jamais
se résoudre à lui faire cet affront.

Cependant don Juan Manuel et un petit
nombre de nobles, qui se croyaient les plus ex-
posés à la vengeance et offrirent de le soute-
nir de tout leur crédit. Maximilien, toujours
faible et incertain dans l'exécution, accepta leur
offre avec empressement, mais ce projet n'aboutit
qu'à une suite de négociations inutiles. L'em-
pereur, suivant sa coutume, exposa ses droits
avec pompe, promit beaucoup et n'exécuta
rien¹.

Quelques jours avant la mort de Philippe,
Ferdinand était parti pour Naples. Ni la con-
duite prudente de Gonzalve de Cordoue, qui en
était vice-roi, ni ses grands services, n'avaient
pu le mettre à l'abri des soupçons d'un maître
jaloux. Ferdinand, qui voulait lui retirer l'au-
torité que lui donnait sa place, crut le faire
avec plus de décence, en allant prendre lui-

¹ Mar., lib. xxix, cap. vii. Zurita, *Annales d'Arra-
gon*, tom VI, p. 93.

même les rênes de l'état; et quoiqu'il eût reçu
à Porto-Fino, dans le territoire de Gènes, la
nouvelle de la mort de son gendre, ce prince
avait un désir si impatient de découvrir les se-
crètes intrigues dont il soupçonnait le grand
capitaine, et de lui ôter la vice-royauté de Na-
ples, que, plutôt que de revenir sur ses pas, il
aima mieux laisser la Castille dans un état d'a-
narchie, et s'exposer même à perdre par ce
délai le gouvernement de ce royaume¹.

Il n'y avait que les grands talens et la sage
conduite des partisans du roi qui pussent pré-
venir les mauvais effets de son absence. A leur
tête était Ximènes, archevêque de Tolède, con-
tre l'inclination même de Ferdinand, et qu'il
ne pût pas espérer de jouir d'une grande au-
torité sous l'administration jalouse de ce monar-
que, il fut cependant assez désintéressé pour
préférer le bien de son pays à sa propre gran-
deur, et pour déclarer que la Castille ne serait
jamais bien gouvernée que par un prince à qui
une longue expérience aurait appris à connaître
les véritables intérêts du royaume. Pour faire
embrasser cette opinion à ses compatriotes, le
prélat sentit la nécessité de fléchir un peu la sé-
vérité et la hauteur naturelle de son caractère.
Il s'abassa même jusqu'à flatter les nobles du
parti contraire, et joignit l'adresse aux raisons
pour les persuader. Ferdinand secouda ses ef-
forts avec beaucoup d'art; et gagnant les uns
par quelques concessions, les autres par des
promesses, et tous par des lettres pleines d'hon-
nêtetés, il vint à bout de ramener plusieurs de
ses plus violens adversaires². Cette conduite
eut le plus heureux succès; et malgré les efforts
de plusieurs cabales et quelques soulèvemens
excités à dessein, dès que Ferdinand parut en
Espagne, après avoir arrangé les affaires de
Naples, il obtint sans opposition la régence de
Castille. La sagesse qu'il montra dans l'exercice
de son autorité fut égale au bonheur avec le-
quel il l'avait recouvrée. Une administration
modérée, mais vigoureuse, lui rendit toute
l'affection des Castillans, et les fit jouir jusqu'à
sa mort de toute la tranquillité domestique dont
était susceptible le génie du gouvernement féo-

¹ Zurita, *Annales d'Aragon*, tom. VI, p. 85.

² *Ib.*, p. 87, 91, 109.

dal qui subsistait encore parmi eux dans toute sa force ¹.

Le maintien de ce calme intérieur dans l'Arragon et la Castille ne fut pas la seule obligation que l'archiduc Charles eut à la régence de son beau-père : il vit pendant ce période ses états héréditaires s'accroître par d'importantes acquisitions. Oran, et quelques autres places assez considérables sur la côte de Barbarie, furent réunies à la couronne de Castille par le cardinal Ximénès, qui, avec un courage très extraordinaire dans un religieux, commanda en personne une armée contre les Maures de cette partie de l'Afrique, et qui, par une magnificence plus extraordinaire encore, fit à ses propres frais toutes les dépenses de cette expédition ². D'un autre côté Ferdinand, sur des prétextes aussi frivoles qu'injustes et par de lâches perfidies, chassait du trône de Navarre Jean d'Albret qui en était légitime souverain : en s'emparant de ce royaume, il étendit les limites de la monarchie espagnole depuis les Pyrénées jusqu'aux frontières du Portugal ³.

Le désir d'agrandir les états de l'archiduc n'était cependant pas le motif qui animait Ferdinand ni dans ses entreprises, ni dans ses démarches; il était plus porté à voir dans ce jeune prince un rival qui lui ôterait encore une fois le gouvernement de la Castille, qu'un petit-fils en faveur duquel il tenait seulement le dépôt de l'administration. Cette jalousie fit bientôt naître l'éloignement et même la haine, sentiment qu'il ne prit pas la peine de dissimuler. De là vint son excessive joie lorsque sa jeune épouse lui donna un fils qui devait ôter à Charles les couronnes d'Arragon, de Naples, de Sicile et de Sardaigne; et à la mort prématurée de ce fils, Ferdinand montra, par le même motif, un désir extrême d'avoir d'autres enfans; mais cette impatience même accéléra, suivant toute apparence, l'avènement de Charles au trône d'Espagne. Ferdinand, dans le dessein de se procurer un héritier, que l'intempérance de sa jeunesse et son âge avancé ne lui permettaient guère d'espérer, eut recours à ses médecins: ils lui firent prendre une de ces potions qu'on suppose propres à augmenter la vigueur du tempéra-

ment, et qui d'ordinaire ne servent qu'à le détruire. C'est l'effet que ce breuvage produisit sur la constitution faible et épuisée de Ferdinand : il en eut une violente maladie, à laquelle il survécut, mais dont il lui resta une langueur habituelle et un abattement d'esprit qui, le rendant incapable de s'appliquer sérieusement aux affaires, lui fit contracter le goût des amusemens frivoles ¹. Quoiqu'il perdit alors l'espérance d'avoir un fils, sa jalousie contre l'archiduc ne diminua point; il ne pouvait s'empêcher de le voir avec cette aversion que les princes ont souvent pour leurs successeurs. Ce fut ce sentiment dénaturé qui lui dicta un testament par lequel il donnait au prince Ferdinand, qui, ayant été élevé en Espagne, était plus agréable aux Espagnols, la régence de tous ses royaumes jusqu'à l'arrivée de l'archiduc son frère, et lui conférait en même temps la dignité de grand-maître des trois ordres militaires. La première de ces dispositions mettait le jeune Ferdinand en état de disputer le trône à son frère, et la seconde l'aurait rendu, à tout événement, presque indépendant.

Le roi d'Arragon conserva jusqu'au dernier moment cette jalousie extrême de sa domination, qui distingua toujours son caractère. Craignant de perdre son pouvoir, lors même qu'il allait perdre la vie, il se transportait successivement d'un lieu à un autre, comme pour fuir la maladie dont il était atteint, ou pour s'en distraire. Quoiqu'on vit ses forces s'affaiblir de jour en jour, aucun de ses serviteurs n'osait lui parler de son état; son confesseur, qui regardait ce ménagement comme criminel et contraire à la religion, n'avait pas la permission de l'approcher. Cependant le danger devint à la fin si pressant, qu'il ne fut plus possible de le lui cacher. On lui annonça qu'il était près de sa fin: il entendit cet arrêt avec la fermeté qui convenait à son caractère. Pénétré peut-être de remords sur l'injustice qu'il avait faite à son petit-fils, ou touché des justes remontrances de Carvajal, de Zapata et de Vargas, les plus anciens et les plus fidèles de ses conseillers, qui lui représentèrent qu'en donnant la régence au prince Ferdinand, il allait allumer infailliblement une guerre civile entre les deux frères, et

¹ Mariana, lib. xxvii, cap. x.

² *Ibid.* lib. xxix, cap. xviii.

³ *Ibid.* lib. xxx, cap. xi, xii, xix et xxiii.

¹ Zurita, *Annales d'Arragon*, vol. VI, p. 347. P. Mart. Ep., p. 531. Argensola, *Annal. d'Arrag.*, lib. 1, p. 4.

qu'en
litaires
bel or
narqu
ment
par le
tous s
nand,
un mo
par a
signé
Cha
hérita
avait
dont
Margr
d'Yor
et veu
douée
vertu
enfant
avaie
l'emp
plutôt
choix
vres,
Charl

¹ Ma

Arag.

sola, 4

² Po

Lov. 1

³ Le

(Mém

tament

l'éduca

téresse

l'archi

sident

chron

naire, p

de l'e

espagn

tredire

histori

Louis

Foix a

fiance

avait e

en m

avait a

lib. v,

Franc

voilà l

que p

ent qu'à le dé-
rage produisit
nisée de Ferdi-
die, à laquelle
a une langeur
rit qui, le ren-
eusement aux
tôt des amuse-
alors l'espé-
contre l'archi-
ait s'empêcher
que les princes
rs. Ce fut ce
un testament
rdinand, qui,
plus agréable
es royaumes
n frère, et lui
nité de grand-
La première
ne Ferdinand
n frère, et la
nement, pres-

qu'au dernier
de sa domina-
caractère. Crai-
rs même qu'il
portait successi-
mine pour fuir
ou pour s'en
s s'affaiblir de
eurs n'osait lui
ar, qui regard
and et contraire
mission de l'ap-
éviné à la fin si
sible de le lui
près de sa fin:
été qui conve-
eut-être de re-
ite à son petit-
onfrances de
s, les plus an-
onseillers, qui
la régence au
ner infailible-
eux frères, et
d. p. 347. P. Mart.,
rag., lib. 1, p. 4.

qu'en le nommant grand-maitre des ordres mi-
litaires, il dépouilla la couronne de son plus
bel ornement et de sa principale force, le mo-
narque mourant consentit à changer son testa-
ment sur ces deux articles : il en fit un nouveau,
par lequel il déclara Charles seul héritier de
tous ses états, et laissa au jeune prince Ferdi-
nand, au lieu du trône dont il se croyait assuré,
un modique appanage de cinquante milles ducats
par an¹. Il mourut quelques heures après avoir
signé ses dernières volontés, le 23 janvier 1516.

Charles, à qui cette mort laissait un si bel
héritage, touchait alors à sa seizième année. Il
avait résidé jusqu'à cet âge dans les Pays-Bas,
dont son père lui avait laissé la souveraineté.
Marguerite d'Autriche, sa tante, et Marguerite
d'York, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre,
et veuve de Charles-le-Hardi, deux princesses,
douées de grands talents et de beaucoup de
vertu, s'étaient chargées du soin de former son
enfance. A la mort de Philippe, les Flamands
avaient remis le gouvernement des Pays-Bas à
l'empereur Maximilien, son père, avec le titre
plutôt que l'autorité de régent². Maximilien fit
choix de Guillaume de Croy, seigneur de Chiè-
vres, pour président à l'éducation du jeune
Charles, son fils³. Ce seigneur possédait émi-

¹ Mariana, *Hist.*, lib. xxx, c. ult. Zurita, *Anal. de Arag.*, vol. VI, p. 401. P. Marat., *op.*, p. 565, 566. Argensola, *Anal. de Aragon*, lib. 1, p. 11.

² Pontius Heuterus, *Rerum Austriacarum*, lib. xv. Lov. 1649, lib. vii, cap 1, p. 155.

³ Les historiens français, sur l'autorité de du Belay (*Mém.*, p. 11), ont tous écrit que Philippe, par son testament, ayant nommé le roi de France pour diriger l'éducation de Charles, son fils, Louis XII, avec un désintéressement digne de la confiance que lui avait montrée l'archiduc, avait chargé Chièvres de cet emploi. Le président Hénault a lui-même adopté cette opinion. (*Abr. chronol. A. D.* 1507.) Varillas, selon son style ordinaire, prétend avoir vu le testament de Philippe. (*Pratiqu. de l'ed. des Princes*, p. 16.) Mais tous les historiens espagnols, allemands et flamands se réunissent pour contredire cette assertion des écrivains français. Heuterus, historien flamand, contemporain et digne de foi, dit que Louis XII, en consentant au mariage de Germaine de Foix avec Ferdinand, avait beaucoup perdu de la confiance qu'avait en lui l'archiduc, et que ce refroidissement avait encore augmenté lorsque le roi de France donna en mariage au comte d'Angoulême sa fille aînée, qu'il avait auparavant promise à Charles (Heuter., *Rer. Austr.*, lib. v, p. 151.) Ce même écrivain ajoute (*Ibid.*) que les Français, peu de temps avant la mort de Philippe, avaient voulu la paix qui subsistait entre eux et les Flamands; que Philippe s'en était plaint et était disposé à s'en ven-

nemment tous les talens nécessaires pour cet
important emploi, et il en remplissait tous les
devoirs avec beaucoup d'exactitude. Adrien
d'Utrecht fut choisi pour être précepteur du
jeune prince; cette place lui ouvrit la route des
plus hautes dignités auxquelles un ecclésiastique
puisse prétendre, et il ne la dut ni à sa nais-
sance, qui était fort obscure, ni à son crédit,
car il ne se mêlait point de toutes les intrigues
de cour, mais seulement à l'opinion qu'il avait
donné de son savoir à ses compatriotes. Il s'était
en effet assez distingué dans ces études frivoles,
qui pendant plusieurs siècles furent honorées du
nom de philosophie, il s'était même fait un nom
par le grand succès d'un commentaire qu'il avait
publié, sur le *Maitre des Sentences*, traité
fameux de Pierre Lombard, et qui fut alors
regardé comme la règle de la théologie scol-
lastique; mais quelque réputation que se fût
acquise Adrien dans ce siècle d'ignorance, on
s'aperçut bientôt qu'un homme accoutumé à la
retraite d'un collège, sans connaissance du
monde, sans politesse et sans goût, n'était
guère propre à faire aimer l'étude à un jeune
prince. Aussi Charles montra-t-il de bonne heure
de l'aversion pour les sciences, et un goût ex-
trême pour ces exercices violens et militaires,
qui faisaient alors presque l'unique étude de la
noblesse, et dans lesquels elle mettait sa gloire à
se distinguer. Chièvres flatta cette disposition,
soit qu'il voulût gagner, par la complaisance,

ger. Toutes ces circonstances ne permettent pas de croire
que Philippe, qui fit son testament peu de jours avant
que d'expirer (Heuter., p. 152), ait commis l'éducation
de son fils à Louis XII. Un témoignage positif vient à
l'appui de ces probabilités. Heuterus dit (lib. viii, p. 153)
que Philippe, en partant pour l'Espagne, avait laissé à
Chièvres l'éducation de son fils et le gouvernement de
ses états dans les Pays-Bas; qu'après la mort de Philippe,
ou entreprit de faire déclarer régent l'empereur Maxi-
milien, mais que ce projet ayant trouvé de l'opposition,
Chièvres parut avoir continué les deux emplois que
Philippe lui avait confiés; qu'au commencement de l'an-
née 1508, les Flamands invitèrent Maximilien à accepter
la régence, et que l'empereur y ayant consenti, il avait
nommé sa fille Marguerite, avec un conseil de flamands,
pour y exercer la suprême autorité dans les Pays-Bas
lorsqu'il serait absent; qu'il avait nommé aussi Chièvres
pour gouverneur, et Adrien d'Utrecht pour précepteur de
son fils. Tout ce que rapporte Heuterus à cet égard, est
confirmé par Moringus, in *vità Adriani, apud anelecta*
Gasp. Burmanni de Adriano, cap. x, par Barlandus,
Chroniq. Brabant. Ibid., p. 25; et par Haræus, *Annal.*
Brab., vol. II, p. 520, etc.

l'affection de son pupille, soit qu'il attachât lui-même peu de prix aux connaissances littéraires¹. Il l'instruisit cependant avec beaucoup de soin de la science du gouvernement; il lui fit étudier l'histoire non-seulement des pays de sa domination, mais encore des états qui avaient quelque relation avec les siens. Aussitôt que Charles eut pris le gouvernement de la Flandre, en 1515, Chièvres l'accoutuma dès lors au travail; il l'engagea à lire tous les papiers qui concernaient les affaires publiques, à assister aux délibérations de ses conseillers privés, et leur proposer lui-même les objets sur lesquels il avait besoin de leur opinion². Ce genre d'éducation fit contracter à ce jeune prince une habitude de gravité et de recueillement qui paraissait peu convenable à sa jeunesse; mais les premières ouvertures de son esprit n'indiquaient pas cette supériorité qui se manifesta dans un âge plus avancé³. On ne remarqua point dans ses premières années cette impétuosité qui précède d'ordinaire la vigueur d'une maturité active et entreprenante; et sa déférence continuelle pour les avis de Chièvres et de ses autres favoris, n'annonçait pas cet esprit vaste et ferme qui dirigea dans la suite les affaires de la moitié de l'Europe. Mais ses sujets, séduits par les grâces de sa figure et la mâle dextérité qu'il montrait dans tous les exercices du corps, jugeaient son caractère avec cette prévention favorable qu'on a trop souvent pour les princes dans leur jeunesse; et ils se flattaient qu'il donnerait encore un nouvel éclat aux couronnes dont il avait hérité par la mort de Ferdinand.

Les royaumes d'Espagne, comme on en peut juger par l'esquisse que j'ai tracée de leur constitution politique, étaient alors dans une situation qui exigeait autant de vigueur que de prudence dans le gouvernement. Les coutumes féodales qui avaient été introduites dans les différentes provinces par les Goths, les Suèves et les Vandales, s'y étaient conservées dans toute leur force; et les nobles, qui étaient puissans et guerriers, avaient long-temps joui des privilèges exorbitans que leur donnaient ces institutions. Les

¹ Jovii, *Vita Adriani*, p. 91. Struvii, *Corpus, Hist. Germ.*, tom. II, p. 967; P. Heuter., *Rev. Austr.*, lib. vii, cap. III, p. 157.

² *Mém. de du Bellay*, in-8°, Paris, 1753, p. 11. P. Heuter., lib. vii, c. 1, p. 184.

³ P. Mart., *Ep.*, p. 569, 655.

viles d'Espagne étaient plus nombreuses et plus peuplées que ne semblait le comporter le génie du gouvernement féodal, naturellement ennemi du commerce et de toute police régulière; les droits personnels et l'influence politique qu'avaient acquis les habitans de ces villes, étaient déjà fort considérables. L'autorité royale, circonscrite par les prérogatives de la noblesse et par les prétentions du peuple, était resserrée dans des bornes fort étroites. Sous une semblable forme de gouvernement, les principes de division étaient en grand nombre; le lien qui unissait les différentes parties était très faible; et l'Espagne non-seulement éprouvait tous les inconvéniens qu'entraînent les défauts du système féodal, mais elle était encore exposée aux maux qui pouvaient résulter des circonstances particulières à sa constitution.

Il est vrai que pendant la longue administration de Ferdinand, il ne s'était élevé aucun trouble domestique en Espagne. Il avait su, par la supériorité de son génie, réprimer l'inquiétude turbulente des nobles, et modérer la jalousie des communs. La sagesse de son gouvernement dans l'intérieur, l'habileté avec laquelle il dirigea toutes ses opérations au dehors, et la haute opinion que ses sujets avaient de ses talens, concoururent à maintenir dans ses états un degré de tranquillité qui ne paraissait pas compatible avec une constitution politique où les semences de trouble et de discorde germaient et fermentaient de toutes parts: mais ces barrières se brisèrent tout d'un coup à la mort de Ferdinand, et l'esprit de faction et de mécontentement, après avoir été long-temps réprimé, n'en éclata qu'avec plus de violence et de férocité.

Ferdinand, qui avait reçu ces désordres et qui voulait les prévenir, avait pris la sage précaution de nommer, par son testament, Ximènes, archevêque de Tolède, pour être seul régent de la Castille, jusqu'à l'arrivée de son petit-fils en Espagne. Le caractère singulier de cet homme et les qualités extraordinaires qui le rendaient propre à cette grande place, méritent qu'on s'y arrête un moment. Il descendait d'une famille honnête, mais peu riche. Son inclination particulière fortifiée par le défaut de fortune, le déterminait à entrer dans l'état ecclésiastique, où il obtint de bonne heure des bénéfices considérables, qui lui ouvraient la route des premières

[1513] dignité avant novicière d'un de Il s'y meurt dévot la vie où ne bles e ferme gueur supéri tation confes cepta conser laquel contin vivait tions p qu'au qu'elle à Xim papau dans l neur a l'ordre mais s obligé conve la sévèr ment de Sai pres r porta habit, rarem mcts l conter preser singul des af tration nand des t gémic

¹ *H. nés, p.*

mbreuses et plus
porter le génie
rellement ennemi
ce régulière; les
politique qu'a-
villes, étaient
rité royale, cir-
de la noblesse et
, était resserrée
ous une semblable
ncipes de division
en qui unissait les
ble; et l'Espagne
les inconviens
tème féodal, mais
ux qui pouvaient
culières à sa cons-

ngue administra-
é aucun trouble
t su, par la supé-
l'inquiétude tur-
on gouvernement
laquelle il dirigea
s, et la haute opi-
ces talens, concou-
rats un degré de
s compatible avec
les semences de
nt et fermentaient
nières se brisèrent
erdinand, et l'es-
entement, après
n'en éclata qu'avec

ces désordres et
pris la sage pré-
tamment, Ximenès,
tre seul régent de
e son petit-fils en
er de cet homme
qui le rendaient
méritent qu'on s'y
lait d'une famille
inclination parti-
le fortune, le dé-
clésiastique, où il
éfices considéra-
te des premières

dignités de l'Eglise. Il renonça tout à coup à ces avantages; et après avoir subi les épreuves d'un noviciat très sévère, il s'engagea dans un monastère de frères observantins de Saint-François, l'un des ordres les plus rigides de l'Eglise romaine. Il s'y distingua bientôt par une austérité de mœurs extraordinaire et par ces raffinemens de dévotion superstitieuse qui caractérisaient alors la vie monastique. Au milieu de ces pieux excès, où ne tombent ordinairement que des âmes faibles et enthousiastes, son esprit, naturellement ferme et pénétrant, avait conservé toute sa vigueur; les religieux de son ordre sentant sa supériorité, l'avaient fait provincial. Sa réputation de sainteté lui procura bientôt la place de professeur de la reine Isabelle, place qu'il n'accepta qu'avec la plus grande répugnance. Il conserva à la cour l'austérité des mœurs par laquelle il s'était distingué dans le cloître: il continuait de faire tous ses voyages à pied; il ne vivait que d'aumône; il s'imposait des mortifications pénibles et des pénitences aussi rigoureuses qu'auparavant. Isabelle fut si contente du choix qu'elle avait fait, qu'elle ne tarda pas à conférer à Ximenès l'archevêché de Tolède, qui, après la papauté, était la plus riche dignité qu'il y eût dans l'Eglise romaine. Il refusa d'abord cet honneur avec une fermeté modeste, et ne céda qu'à l'ordre exprès qu'il reçut du pape de l'accepter: mais son élévation ne changea rien à ses mœurs; obligé d'étaler en public la magnificence qui convenait à son rang, il ne se relâcha jamais de la sévérité monastique. On le vit porter constamment sous ses habits pontificaux le froc grossier de Saint-François, qu'il raccommoait de ses propres mains lorsqu'il était déchiré. Jamais il ne porta de linge; il se couchait toujours avec son habit, souvent sur la terre ou sur des panchettes, rarement dans un lit. Il ne goûtait aucun de ces mets délicats qu'on servait sur sa table, et se contentait de la nourriture simple et frugale que prescrivait la règle de son ordre¹. Malgré ces singularités, il avait une profonde connaissance des affaires; et dès qu'il fut appelé à l'administration par sa place et par l'opinion que Ferdinand et Isabelle avaient conçue de lui, il déploya des talens qui rendirent la réputation de son génie égale à celle de sa piété. Toutes ses vues

¹ *Histoire de l'administration du cardinal Ximenès*, par Michel Baudier, in-4°, 1635, p. 13.

étaient neuves et hardies: sa conduite politique participait aux vertus et aux défauts de son caractère; son génie étendu enfantait des plans vastes et magnifiques, et le sentiment de ses bonnes intentions lui faisait poursuivre l'exécution de ses projets avec une confiance inflexible et infatigable. Accoutumé dès l'enfance à dompter ses passions, il avait peu d'indulgence pour celles des autres; et comme il avait appris de sa religion à réprimer les desirs même les plus innocens, il était ennemi de tout ce qui avait un air de recherche et de plaisir. Sans être accusé de cruauté, il porta constamment dans le monde une rudesse et une inflexibilité de caractère qui appartenaient à l'état monastique et qu'on a peine à concevoir dans les pays où ce genre de vie est inconnu.

Tel était l'homme à qui Ferdinand confia la régence de Castille. Quoique le cardinal eût alors près de quatre-vingts ans et qu'il connût parfaitement les difficultés et le travail inséparables de cette place, son intrépidité naturelle et son zèle pour le bien public, la lui firent accepter sans hésiter. Cependant Adrien d'Utrecht, qui avait été envoyé en Espagne peu de mois avant la mort de Ferdinand, produisit des pleins pouvoirs de l'archiduc pour prendre le nom et l'autorité de régent après la mort du roi; mais les Espagnols avaient une telle aversion pour le gouvernement d'un étranger, et il y avait tant d'inégalité entre les talens des deux compétiteurs, que les prétentions d'Adrien auraient été rejetées sur-le-champ, si Ximenès, par déférence pour son souverain, n'avait consenti à le reconnaître pour régent et à partager avec lui l'administration; mais Adrien n'eut qu'un vain titre, et Ximenès, en traitant son collègue avec beaucoup d'égards, et même de respect, se réserva toute l'autorité¹.

Le premier soin du cardinal, fut d'observer les mouvemens de l'infant don Ferdinand, qui, ayant été si près de jouir de la suprême puissance, ne put se voir frustré d'un si doux espoir sans laisser éclater une impatience plus vive qu'on n'avait lieu d'attendre d'un prince encore si jeune. Sous prétexte de veiller plus efficacement à sa sûreté, Ximenès le fit venir de Guadalupe, où il avait été élevé, à Madrid, qui devint

¹ Gometius. *de Reb. gest. Ximenii*, p. 150, fol. compl. 1509.

la résidence de la cour. L'enfant resta dès lors sous les yeux du cardinal, qui fit épier avec la plus grande attention sa conduite et celle de ses domestiques ¹.

La première nouvelle que Ximènes reçut des Pays-Bas lui donna beaucoup d'inquiétude, et lui fit sentir toute la difficulté de la tâche qu'il s'était imposée en voulant diriger les affaires d'un jeune prince, sous l'influence de conseillers qui ne connaissaient ni les lois ni les mœurs de l'Espagne. La nouvelle de la mort de Ferdinand ne fut pas plutôt arrivée à Bruxelles, que Charles, guidé par ses conseillers flamands, voulut prendre le titre de roi. Suivant les lois d'Espagne, les couronnes de Castille et d'Arragon appartenaient à Jeanne seule; et quoique ses infirmités l'eussent mise hors d'état de gouverner elle-même, son incapacité n'avait été déclarée par aucun acte public des états de l'un ou de l'autre royaume; de sorte que les Espagnols regardèrent la résolution de Charles non seulement comme une infraction directe à leurs privilèges, mais encore comme une démarche dénaturée de la part d'un fils qui voulait usurper les droits de sa mère, et qui marquait moins d'égards et de respect pour elle que cette malheureuse princesse n'en avait éprouvé de la part de ses sujets ².

La cour de Bruxelles engagea cependant le pape et l'empereur à écrire à Charles, en lui donnant le titre de roi de Castille, titre qu'on prétendait qu'ils avaient le droit de conférer; le premier en qualité de chef de l'Église, et le second comme chef de l'empire. Ximènes reçut en même temps des instructions pour faire reconnaître aux Espagnols l'avènement de Charles ³. Quoique le cardinal eût fait de vives représentations contre une telle démarche, qu'il regardait comme également inutile au prince et désagréable à la nation, il prit cependant le parti de mettre en œuvre toute son autorité et tout son crédit pour en assurer le succès: en conséquence il fit assembler sur-le-champ ceux des nobles qui se trouvaient alors à la cour. On leur exposa la requête de Charles; mais au lieu d'accéder à cette proposition, ils commencèrent à murmurer

contre cette violation inouïe de leurs privilèges, et insistèrent avec vivacité sur les droits de Jeanne, et sur le serment de fidélité qui les attachait à cette princesse: alors Ximènes interrompit brusquement la délibération, et du ton ferme et imposant qui lui était naturel, leur dit qu'ils étaient assemblés non pour délibérer, mais pour obéir, et que leur souverain leur demandait de la soumission et non des conseils. Ce jour même, ajouta-t-il, Charles sera proclamé à Madrid roi de Castille, et les autres villes suivront cet exemple. Le cardinal donna sur-le-champ des ordres pour cet objet; et malgré la nouveauté de cet usage et le mécontentement secret de plusieurs grands du royaume, le titre de Charles fut universellement reconnu. Ce prince ne trouva pas en Arragon la même soumission à ses volontés: les peuples y jouissaient encore de privilèges plus étendus qu'en Castille; et d'ailleurs, l'archevêque de Saragosse, à qui Ferdinand avait laissé la régence, n'avait ni les talens ni le crédit de Ximènes. Charles ne fut reconnu dans ce royaume jusqu'à son arrivée en Espagne, que sous le titre de prince ⁴.

Quoique Ximènes n'eût qu'une puissance précaire dont son grand âge ne devait pas lui faire espérer de jouir long-temps, il prit avec le titre de régent toutes les idées naturelles à un monarque et adopta des projets pour étendre l'autorité royale, dont il poursuivit l'exécution avec autant de courage et d'ardeur que s'il eût dû lui-même en recueillir les fruits. Les privilèges des notables castillans resserraient la prérogative du prince dans des limites très étroites: le cardinal regarda ces privilèges comme des usurpations sur la couronne, et prit la résolution d'en supprimer une partie. Quelque dangereuse que fût cette entreprise, il avait par sa situation des avantages qui lui donnaient plus d'espérance du succès que n'aurait pu s'en promettre aucun roi de Castille. Sa rigoureuse et sage économie, dans l'emploi de ses revenus, mettait à sa disposition plus d'argent comptant que le prince n'en pouvait lever en aucun temps: la pureté de ses mœurs, sa charité et sa magnificence le rendaient l'idole du peuple: les nobles eux-mêmes, ne croyant avoir rien à redouter de lui, n'observaient pas ses mouvemens avec la même

¹ Miniana, *Continuat. Mariana*, lib. 1, vi, 11. Baudier, *Hist. de Ximènes*, p. 118.

² P. Mart., *Ep.*, p. 565.

³ Gometius, p. 152, etc. Baudier, *Hist. de Ximènes*, pag. 121.

⁴ P. Mart., *Ep.*, p. 572.

attenti
ches d'

A p
gence
gouver
gueur.
sauts et
armes
dinand
donner
un cor
entrep
inatter
les aut
actes d
superb

Tan
bèrent
rigueur
nécessi
tempér
peu de
bientôt
privilé
alarme
système
dans la
conditi
comme
nière. L
revenu
absolut
tions;
ses eim
Tant qu
chées u
n'obéir
faible e
d'affran
vitude.
de trou
eonnue
aurait é
il fit pu
enjoint
certain
cés à la
obtint
seraient
encoura

e leurs privilèges sur les droits de liberté qui les attachaient à leur seigneur et du ton ferme, leur dit qu'ils obéiraient, mais pour le moment demandait de l'argent. Ce jour même, Charles fut invité à Madrid roi d'Espagne. Il y arriva et y donna son avis sur cet exemple de l'Espagne. Il donna des ordres pour la suppression de cet exemple de l'Espagne. Charles fut invité à Madrid roi d'Espagne. Il y arriva et y donna son avis sur cet exemple de l'Espagne. Il donna des ordres pour la suppression de cet exemple de l'Espagne.

attention qu'ils auraient portée sur les démarches d'un de leurs rois.

A peine le cardinal était-il parvenu à la régence que plusieurs nobles, imaginant que le gouvernement allait perdre un peu de sa vigueur, commencèrent à rassembler leurs vassaux et se disposèrent à soutenir, par la voie des armes, des prétentions que la fermeté de Ferdinand les avait forcés de dissimuler ou d'abandonner; mais Ximènes, qui avait pris à sa solde un corps considérable de troupes, arrêta leurs entreprises avec une vigueur et une facilité inattendue; et sans punir avec trop de sévérité les auteurs de ces désordres, il exigea d'eux des actes de soumission très mortifiants pour l'esprit superbe des nobles castillans.

Tant que les entreprises de Ximènes ne tombèrent que sur des individus, et que ses actes de rigueur furent justifiés par une apparence de nécessité, revêtus des formes de la justice et tempérés par un mélange de douceur, il excita peu de plaintes et d'inquiétude; mais il frappa bientôt un coup plus hardi, qui, en attaquant un privilège essentiel aux nobles, donna une alarme générale à cet ordre puissant. Suivant le système féodal, tout le pouvoir militaire était dans la main de la noblesse: tout homme d'une condition inférieure ne prenait les armes que comme vassal d'un baron et pour suivre sa bannière. Un roi qui n'avait que de très modiques revenus, et une prérogative limitée, dépendait absolument des nobles dans toutes ses opérations; c'était avec leurs secours qu'il attaquait ses ennemis et défendait ses propres royaumes. Tant qu'il ne commandait qu'à des troupes attachées uniquement à leurs chefs et accoutumées à n'obéir qu'à leurs ordres, son autorité était faible et sa puissance précaire. Ximènes résolut d'affranchir la couronne de cette espèce de servitude. Comme des armées sur pied, composées de troupes mercenaires, étaient une chose inconnue sous le gouvernement féodal, et qui aurait été odieuse à un peuple fier et guerrier, il fit publier une ordonnance par laquelle il fut enjoint à chaque ville de Castille d'enrôler un certain nombre de bourgeois qui seraient exercés à la discipline militaire les jours de fête. Il obtint que les officiers de cette nouvelle milice seraient payés sur les fonds publics; et pour encourager les simples soldats, il leur promit

l'exemption de toute espèce d'impôts. La nécessité d'avoir des troupes toujours prêtes pour repousser les fréquentes incursions des Maures d'Afrique, lui fournit un prétexte plausible pour justifier cette innovation; mais l'objet qu'il avait réellement en vue était d'assurer au roi un corps de troupes indépendant des barons, et qui pût servir à contre-balancer leur pouvoir¹. Les nobles ne se méprirent point sur ses véritables intentions, et virent combien la route qu'il prenait était sûre pour arriver à son but, mais ils sentirent en même temps qu'une opération, dont le motif apparent était d'arrêter les progrès des infidèles, ne pouvait manquer d'être agréable à un peuple superstitieux, et qu'on attribuerait à des vues d'intérêt particulier une opposition qui ne viendrait que d'eux seuls. Ils mirent tout en œuvre pour engager les villes à refuser elles-mêmes d'obéir et à protester contre la nouvelle ordonnance, comme contraire à leurs chartres et à leurs privilèges. Cette manœuvre réussit: Burgos, Valladolid et plusieurs autres villes se soulevèrent ouvertement, et quelques-uns des grands s'en déclarèrent les protecteurs. On adressa au roi les remontrances les plus fortes: les conseillers flamands prirent l'alarme; Ximènes seul resta ferme et inébranlable; et en employant à propos, tantôt la menace, tantôt la prière, ici la force, là de la complaisance; il vint à bout de vaincre la résistance des villes rebelles². L'exécution de ce projet fut suivie avec beaucoup de vigueur pendant l'administration du cardinal, mais elle fut abandonnée à sa mort.

Ximènes ayant réussi à diminuer le pouvoir exorbitant des nobles, entreprit de diminuer aussi leurs possessions, qui s'étaient agrandies jusqu'à un excès non moins dangereux. Pendant les troubles et les contestations inséparables du gouvernement féodal, les nobles, toujours attentifs à leur propre intérêt, avaient su tirer avantage de la faiblesse et des besoins de leurs rois, pour s'emparer, par force ou par adresse, des terres de la couronne, de sorte qu'ils avaient successivement dépouillé le prince de tous ses domaines et les avaient réunis à leurs propres fiefs. Des usurpations heureuses, auxquelles la

¹ Miniana, *Continuatio Marianae*, fol. Hag. 1733, p. 3

² P. Mart., *Ep.*, p. 556, etc. Gometius, p. 160, etc.

couronne n'avait pas eu la force de s'opposer, et des concessions surprises ou forcées, étaient donc les seuls titres que la plupart des grands avaient à la propriété des biens dont ils jouissaient. Il n'était pas possible de remonter à l'origine de ces usurpations, qui avaient commencé avec le système féodal même; et comme cette recherche aurait dépouillé chacun des nobles d'une partie de ses terres, elle aurait excité un soulèvement général. Une semblable démarche était trop hardie, même pour le génie audacieux de Ximènes: il borna ses recherches au règne de Ferdinand, et commença par supprimer les pensions que ce prince avait données, comme ayant dû être éteintes à sa mort. Il attaqua ensuite ceux qui avaient acquis sous ce même règne des domaines de la couronne, et retira, par un seul acte, toutes les terres que Ferdinand avait aliénées. Plusieurs personnes du premier rang furent dépouillées par cette opération; car quoique Ferdinand fût peu généreux, cependant comme ce prince et Isabeau étaient montés au trône de Castille par le secours d'une faction puissante, ils avaient été obligés de récompenser avec libéralité les nobles de leur parti; et les domaines royaux étaient le seul fonds dont ils avaient pu disposer pour de pareils services.

L'augmentation des revenus de la couronne, jointe à la grande économie de Ximènes, le mit en état non-seulement d'acquitter toutes les dettes que Ferdinand avait laissées, et de faire passer en Flandre des sommes considérables, mais encore de payer les officiers de sa nouvelle milice, et d'établir des magasins plus nombreux et mieux fournis d'artillerie, d'armes et de munitions de guerre, que l'Espagne n'en avait jamais eu. La prudence et le désintéressement du cardinal dans l'emploi de ces nouveaux fonds, justifia suffisamment aux yeux de la nation la rigueur avec laquelle il les avait acquis.

La noblesse, alarmée de ces entreprises répétées, sentit la nécessité de prendre des précautions pour sa propre sûreté. On vit plusieurs cabales se former; des plaintes se firent entendre de toutes parts; quelques nobles prirent les résolutions les plus violentes; mais avant que d'en venir aux dernières extrémités, ils nommèrent quelques-uns d'entre eux pour examiner les pou-

voirs en vertu desquels Ximènes exerçait de semblables actes d'autorité. L'amiral de Castille, le duc d'Infantado et le comte de Bévévent, furent chargés de cette commission: ils se rendirent auprès du cardinal, qui les reçut avec une politesse froide, et ne répondit à leur demande qu'en produisant le testament de Ferdinand, qui le déclarait régent, et la ratification de ce testament par Charles lui-même. Ils attaquèrent la validité de ces deux actes, et le cardinal la défendit. Comme la conversation s'échauffait, il les conduisit insensiblement vers un balcon d'où l'on découvrait un corps considérable de troupes sous les armes, avec un train formidable d'artillerie; Ximènes les montrant aux députés, leur dit alors en élevant la voix: «Voilà les pouvoirs que j'ai reçus; avec ce secours je gouverne la Castille, et la gouvernerai jusqu'à ce que le roi, votre maître et le mien, vienne prendre possession de son royaume! » Une déclaration si fière et si hardie imposa silence aux députés et étonna leur parti. Prendre les armes contre un homme qui avait prévu le danger et s'était préparé à la défense, était une résolution désespérée; une confédération générale contre l'administration du cardinal n'était pas praticable: ainsi, à l'exception de quelques légers mouvemens, excités par le ressentiment particulier de certains nobles, la tranquillité de la Castille ne souffrit aucune atteinte.

Ce ne fut pas seulement dans l'opposition de la noblesse espagnole que Ximènes trouva des obstacles à l'exécution de ses projets; il eut encore à lutter contre les conseillers flamands de Charles, qui, se prévalant de l'influence qu'ils avaient sur l'esprit du jeune roi, voulaient diriger les affaires d'Espagne comme celles des Pays-Bas. Jaloux des grands talens du cardinal, et blessés par l'indépendance de son caractère, ils le regardèrent plutôt comme un rival qui pourrait gêner leur autorité que comme un ministre occupé d'accroître la grandeur et la puissance de leur maître. Toutes les plaintes qui s'élevaient contre son administration étaient reçues avec complaisance à la cour de Bruxelles, et c'était là que naissaient mille difficultés inutiles dont on embarrassait toutes ses démarches. Les ministres

¹ Fléclier, vol. II, p. 551. Ferreras, *Hist.*, vol. VIII, pag. 433.

ès exerçant de
miral de Cas
omte de Bévé
ommission : ils
, qui les reçut
répondit à leur
et la ratification
même. Ils atta-
ctes, et le car-
versation s'é-
olement vers un
corps considé-
avec un train
s les montrant
levant la voix :
cus ; avec ce se
la gouvernerai
titre et le mien,
on royaume ¹. »
hardie imposa
parti. Prendre
ni avait prévu le
fense, était une
édération géné-
cardinal n'était
ion de quelques
le ressentiment
a tranquillité de
ainte.

l'opposition de la
trouva des obs-
; il eut encore à
nds de Charles,
n'ils avaient sur
rigner les affaires
e-Bas. Jaloux des
essés par l'indé-
le regardèrent
rrait gêner leur
re occupé d'ac-
ce de leur mal-
élevaient contre
es avec complai-
et c'était là que
ciles dont on em-
s. Les ministres

s, *Hist.*, vol. VIII,

flamands ne pouvant ni avec sûreté, ni avec dé-
cence, le dépouiller de la place de régent, cher-
chèrent du moins à affaiblir son autorité en la
divisant. Ils virent bientôt qu'Adrien d'Utrecht
n'avait ni assez de génie, ni assez de courage
pour contre-balancer le pouvoir de Ximènes avec
qui il partageait le titre de régent : ils engagè-
rent Charles à nommer encore pour adjoints à
la régence la Chau, gentilhomme flamand d'un
esprit adroit et délié, et Amerstof, noble hol-
landais, connu par sa fermeté. L'objet de cet
arrangement ne pouvait pas échapper au car-
dinal; cependant il reçut ses nouveaux collègues
avec tous les témoignages extérieurs de distinc-
tion qui convenaient à l'autorité dont ils étaient
revêtus; mais, lorsqu'ils voulurent entrer dans
le détail de l'administration, il prit avec eux l'air
de supériorité dont il avait traité Adrien, et
continua de diriger seul les affaires. Les Espa-
gnols qui, de tous les peuples du monde ont
peut-être le plus d'aversion pour être gouvernés
par des étrangers, approuvèrent les efforts qu'il
faisait pour conserver son autorité : les nobles
mêmes, dominés par cet orgueil national, ou-
blièrent leur jalousie et leur premier mécon-
tentement, et aimèrent mieux voir la puissance
suprême dans les mains d'un compatriote qu'ils
redoutaient, que dans celles de ministres étran-
gers qu'ils haïssaient.

Ximènes, engagé dans ces vastes projets de
politique intérieure, et troublé dans leur exé-
cution par les artifices et les intrigues des minis-
tres flamands, eut encore à soutenir le fardeau de
deux guerres étrangères : l'une se fit dans la Na-
varre, qui venait d'être envahie par Jean d'Albret.
La mort de Ferdinand, l'éloignement de Charles,
la division et le mécontentement qui régnaient
parmi les nobles espagnols, tout paraissait offrir
à ce malheureux prince une occasion favorable de
recouvrer ses états; mais la vigilance du cardinal
fit avorter un projet bien concerté. Il prévint le
danger dont ce royaume était menacé, et le pre-
mier acte de son administration fut d'y faire pas-
ser un corps considérable de troupes. Tandis que
Jean d'Albret était occupé avec une partie de son
armée au siège de Saint-Jean-Pied-de-Port, Vil-
lalva, officier d'un grand courage et d'une expé-
rience consommée, attaqua l'autre partie de cette
armée, la surprit et la tailla en pièces. Le roi se
retira aussitôt avec la plus grande précipitation,

et ce seul événement mit fin à la guerre ¹. Mais
comme la Navarre était alors pleine de villes et
de châteaux qui, mal fortifiés et défendus par
de faibles garnisons, n'étaient pas en état de
résister à une attaque en règle, et ne servaient
qu'à procurer à un ennemi des places de retraite,
Ximènes, toujours hardi et décidé dans toutes
ses mesures, fit démanteler toutes ces places,
excepté Pampelune, qu'il se proposa de fortifier
avec soin. C'est à cette précaution extraordi-
naire que l'Espagne doit la conservation de la
Navarre. Les Français y sont souvent entrés
depuis cette époque, et ont aisément parcouru
ce pays tout ouvert; mais tandis qu'ils étaient
exposés à tous les inconvénients qu'éprouve une
armée dans une terre ennemie, les Espagnols
avaient le temps de tirer des troupes des pro-
vinces voisines; et les Français, ne trouvant au-
cune place forte où ils pussent se retirer, étaient
obligés d'abandonner leur conquête aussi promp-
tement qu'ils l'avaient faite.

Ximènes ne fut pas si heureux en Afrique,
dans la guerre qu'il fit au fameux aventurier
Horue Barberousse, qui de simple corsaire par-
vint, par sa valeur et son habileté, à se faire
roi d'Alger et de Tunis. La mauvaise conduite
du général espagnol et la bravoure téméraire
des officiers procurèrent à Barberousse une
victoire aisée. Un grand nombre d'Espagnols
perdirent la vie dans le combat; un plus grand
nombre encore périrent dans la retraite; le reste
retourna en Espagne couvert d'ignominie. La
hauteur, la tranquillité avec laquelle le cardinal
soutint cette disgrâce, la seule qu'il eût encore
éprouvée dans le cours de son administration,
ajouta un nouvel éclat à son caractère ². On ne
s'attendait pas à trouver cette vertu dans un
homme qui avait toujours montré une impa-
tience et une activité si singulière dans l'exé-
cution de tous ses projets.

Ce désastre fut promptement oublié; mais la
conduite de la cour flamande donna bientôt des
inquiétudes plus vives non-seulement au car-
dinal, mais même à toute la nation espagnole.
Les grandes qualités de Chièvres, premier mi-
nistre et favori du jeune roi, étaient flétries
par une basse et sordide avarice. L'avène-
ment de son maître au trône d'Espagne of-

¹ P. Mart., *Ep.*, p. 570.

² Gomelius, *lib.* vi, p. 179.

frait à sa passion des moyens faciles de la satisfaire. Pendant que Charles résida en Flandre, tous ceux qui prétendaient aux emplois ou à la faveur s'y rendirent en foule : ils s'aperçurent que sans la protection de Chièvres, on faisait de vains efforts pour obtenir des grâces, et ils découvrirent bientôt le moyen le plus sûr de l'intéresser à leurs prétentions. Les trésors d'Espagne passèrent dans les Pays-Bas : tout fut vénal à la cour de Charles ; tout fut livré au plus offrant. A l'exemple du premier ministre, tous ceux qui avaient de l'influence dans l'administration firent de leur crédit un trafic qui devint bientôt aussi public et aussi général qu'il était infâme¹. Les Espagnols ne purent voir sans indignation les places les plus importantes publiquement exposées en vente par des étrangers, qui n'étaient intéressés ni au bonheur, ni à la gloire de l'Espagne. Ximènes, qui dans toute son administration avait montré le désintéressement le plus pur, et qui avait l'âme trop haute pour connaître le vil sentiment de l'avarice, s'éleva avec la plus grande liberté contre la corruption des Flamands. Il représenta vivement au roi les murmures et l'indignation que leur conduite excitait parmi un peuple libre et fier, et le supplia en même temps de partir sans délai pour l'Espagne, afin de dissiper par sa présence l'orage qui se formait sur le royaume.

Charles sentait bien qu'il avait différé trop long-temps d'aller prendre possession de ses états en Espagne ; mais de puissans obstacles l'arrêtaient et le retenaient encore dans les Pays-Bas. La guerre, que la ligue de Cambrai avait allumée en Italie, n'était pas terminée, quoique les armées de toutes les parties belligérantes eussent pris pendant le cours de cette guerre des directions différentes. La France était alors liée avec les Vénitiens, contre lesquels elle s'était liguée d'abord : Maximilien et Ferdinand avaient depuis quelques années commencé des hostilités contre la France, leur première alliée, quoique ce fût à la valeur des troupes françaises que la confédération eût été redevable de tous ses succès. Ferdinand avait laissé à son petit-fils, avec tous ses royaumes, cette guerre à soutenir ; et la passion de Maximilien pour toute entreprise nouvelle, donnait

lieu de croire qu'il persuaderait au jeune monarque de la poursuivre avec ardeur : mais les Flamands, dont le commerce toujours croissant s'était élevé, pendant le cours de cette guerre, sur les débris de celui de Venise, craignaient une rupture avec les Français ; et Chièvres, habile à démêler les véritables intérêts de son pays, et n'en étant pas détourné en cette occasion par son avarice, se déclara vivement pour la paix. François I^{er}, qui se trouvait sans alliés et qui cherchait à s'assurer par un traité ses dernières conquêtes en Italie, reçut avec joie les premières ouvertures d'un accommodement : Chièvres entama lui-même la négociation au nom de Charles, avec Boisy, plénipotentiaire de François I^{er}. Chacun de ces ministres avait présidé à l'éducation du prince qu'il représentait : ils avaient tous deux les mêmes dispositions à la paix et étaient également persuadés que l'union de leurs maîtres était l'événement le plus heureux et pour les deux monarques et pour leurs peuples. Une négociation conduite par deux hommes de ce caractère ne pouvait pas traîner en longueur. Quelques jours après l'ouverture des conférences, qui se tinrent à Noyon, les plénipotentiaires conclurent un traité d'alliance et de défense réciproque entre les deux souverains. Un des principaux articles fut le mariage de Charles avec madame Louise, fille unique de François, et âgée seulement d'un an ; pour son douaire, François abandonnait à Charles toutes ses prétentions sur le royaume de Navarre ; mais comme ce royaume était déjà entre les mains du roi d'Espagne, il fut convenu que ce prince paierait au roi de France cent mille écus par an jusqu'à la conclusion de son mariage, et cinquante mille écus après le mariage, tant que la princesse n'aurait point d'enfans. On convint aussi que lorsque Charles serait arrivé en Espagne, les héritiers de Jean d'Albret lui exposeraient leurs droits sur la Navarre ; et que s'il ne leur donnait pas satisfaction, François serait autorisé à les secourir de toutes ses forces¹. L'union de Charles et de François ne fut pas le seul fruit de cette alliance ; Maximilien, qui ne se sentait pas en état de résister aux forces réunies de la France et de Venise, fut obligé par-là de conclure avec ces puissances un traité

¹ Minian, *Continuat. Mar.*, lib. 1, cap. 11.

¹ Léonard, *Recueil des Traités*, tom. II, p. 69.

au jeune mo-
 ardeur : mais
 toujours crois-
 cours de cette
 Venise, crai-
 çais; et Chiè-
 les intérêts de
 ourné en cette
 clara vivement
 e trouvait sans
 par un traité
 reçut avec joie
 commodément :
 négociation au
 ipotentiaire de
 stres avait prés-
 représentait :
 dispositions à la
 dés que l'union
 ent le plus heu-
 s et pour leurs
 uite par deux
 trait pas traîner
 près l'ouverture
 à Noyon, les
 traité d'alliance
 es deux souve-
 fut le mariage
 fille unique de
 n an; pour son
 Charles toutes
 Navarre; mais
 re les mains du
 que ce prince
 ille écus par an
 mariage, et cin-
 ège, tant que la
 s. On convint
 t arrivé en Es-
 lbret lui expo-
 re; et que s'il
 François serait
 ses forces.
 is ne fut pas le
 imilien, qui ne
 ster aux forces
 ise, fut obligé
 ances un traité

qui termina enfin cette longue et sanglante guerre que la ligue de Cambrai avait allumée. L'Europe jouit pendant quelques années d'une tranquillité générale, et dut ce bienfait à deux princes dont la rivalité et l'ambition la troublèrent ensuite et la divisèrent pendant tout le reste de leur règne.

Charles s'assurait, par le traité de Noyon, un passage libre pour aller en Espagne; mais il n'était pas de l'intérêt des Flamands qu'il entreprît si promptement ce voyage. Pendant qu'il résidait en Flandre, il y dépensait les revenus de la couronne, et ses favoris attiraient sur eux, sans avoir de concurrens, tous les effets de sa libéralité. Leur pays était le siège du gouvernement, et toutes les grâces étaient dispensées par leurs mains; mais ils sentaient que le moment où Charles mettrait le pied en Espagne les dépouillerait vraisemblablement de tous ces avantages. Il était naturel que les Espagnols prissent la direction de leurs propres affaires; les Flamands prévoyaient que les Pays-Bas ne seraient plus regardés que comme une province de l'Espagne, et que ceux qui disposaient auparavant de toutes les faveurs seraient obligés de les obtenir alors de la main des Espagnols. Ce que Chièvres craignait encore davantage, c'était une entrevue entre le roi et Ximènes : d'un côté l'intégrité et la grandeur d'âme de ce prélat lui donnaient un ascendant presque irrésistible sur les esprits : il était très probable que ses grandes qualités, soutenues par la vénération que méritaient son rang et sa vieillesse, inspireraient une sorte de respect à un jeune prince susceptible de sentimens nobles et généreux; et l'admiration de Charles pour les vertus du cardinal ne pouvait manquer d'affaiblir en lui la confiance qu'il avait eue jusqu'alors pour des hommes d'un caractère bien différent. D'un autre côté, si Charles laissait à ses ministres flamands l'influence qu'ils avaient toujours eue dans ses conseils, il était aisé de prévoir que Ximènes ne souffrirait pas tranquillement qu'on fit un si sanglant affront à la nation espagnole, et qu'il défendrait les droits de son pays avec la même intrépidité qu'il avait soutenu les prérogatives de la couronne. Ces considérations engagèrent les ministres flamands à unir leurs efforts pour retarder le départ de Charles, et ce prince facile, peu méfiant et sans expérience,

attaché aux lieux qui l'avaient vu naître, se laissa insensiblement retenir dans les Pays-Bas pendant une année entière après la signature du traité de Noyon.

Cependant les instances réitérées de Ximènes, le conseil de Maximilien son grand-père, et les murmures impatients des Espagnols, le déterminèrent enfin à s'embarquer. Il était accompagné non-seulement de Chièvres, son premier ministre, mais encore d'une suite nombreuse et brillante de gentilshommes flamands, attirés par le désir de voir la grandeur de leur maître et d'avoir part à ses bontés. Après une traversée périlleuse, il débarqua à Villa-Viciosa, dans la province des Asturies, où il fut reçu avec ces acclamations et ces témoignages éclatans de joie populaire que la présence si long-temps désirée d'un nouveau monarque ne pouvait manquer d'exciter. Les nobles espagnols se rendirent de toutes les parties du royaume auprès de Charles, et déployèrent une magnificence que les Flamands n'étaient pas en état d'imiter¹.

Cependant Ximènes, qui regardait la présence du roi comme le plus grand bonheur que l'Espagne pût désirer, s'avancait au-devant de lui aussi promptement que la faiblesse de sa santé pouvait le lui permettre. Cet homme extraordinaire n'avait jamais cessé, pendant sa régence, d'exercer sur lui-même des mortifications très rudes et très fréquentes, qui, jointes à l'assiduité d'un travail pénible, auraient détruit la plus vigoureuse constitution. Chaque jour il consacrait plusieurs heures à des exercices de piété, disait exactement la messe et donnait quelque temps à l'étude : malgré ces occupations, il assistait régulièrement au conseil, recevait et lisait tous les papiers qui lui étaient présentés; il dictait des lettres et des instructions, et il présidait à l'expédition de toutes les affaires, soit civiles, ecclésiastiques ou militaires. Tous les instans de la journée étaient remplis par quelque occupation sérieuse : le seul amusement qu'il se permettait pour se délasser du travail, c'était de disputer avec des moines et des théologiens, sur quelque question épineuse de théologie scolastique. Son corps épuisé par ce genre de vie, affaibli par la vieillesse, était assailli chaque jour de quelque nouvelle

¹ P. Mart., Ep., p. 599, 601.

infirmité. C'était dans cet état qu'il voyageait pour aller recevoir son souverain : il fut atteint à Bos-Equillos d'un mal violent, accompagné de symptômes extraordinaires. Ceux qui le suivaient dans ce voyage prétendirent y reconnaître l'effet du poison¹; mais ils ne savaient s'ils devaient imputer ce crime à la vengeance des nobles espagnols ou à la jalousie des ministres flamands.

Obligé par cet accident de suspendre sa marche, Ximénès écrivit à Charles, et lui conseilla, avec sa liberté ordinaire, de renvoyer tous les étrangers de sa suite, dont le nombre et le crédit avaient déjà donné de l'ombrage aux Espagnols et ne manqueraient pas d'aliéner bientôt de lui l'affection de tout le peuple. Il sollicitait en même temps une entrevue avec le roi pour lui rendre compte de l'état de sa nation et des dispositions de ses sujets. Non-seulement les Flamands, mais encore les nobles espagnols, se réunirent pour empêcher cette entrevue, et employèrent toute leur adresse pour éloigner Charles d'Aranda, où le cardinal s'était fait transporter. A leur sollicitation, tous les plans qu'il recommanda furent rejetés, et l'on mit le plus grand soin à lui faire sentir, et à faire connaître en même temps à toute la nation, que son pouvoir était sur son déclin. Dans les choses même les plus indifférentes, on affecta de prendre toujours le parti qui pouvait lui être le plus désagréable. Ximénès ne soutint pas ce traitement avec son courage ordinaire : le sentiment qu'il avait de son intégrité et de ses talents lui faisait espérer plus de reconnaissance de la part d'un prince à qui il remettait un royaume plus florissant qu'il ne l'avait jamais été, et une autorité plus étendue et mieux établie que celle dont avaient joui les plus illustres de ses prédécesseurs. Le cardinal ne put s'empêcher de laisser en plusieurs occasions éclater son indignation et ses plaintes. Il déplora le destin de sa patrie, et prédit toutes les calamités auxquelles elle allait être livrée par l'insolence, la rapacité et l'ignorance des étrangers. Tandis que son esprit était agité de ces inquiétudes, il reçut une lettre de Charles qui, après quelques froides expressions d'estime, lui permettait de se retirer dans son cloître, pour y achever, dans le repos, les restes d'une vie si laborieuse. Ce message accabla Xi-

¹ Miniana, *Continuat.*, lib. 1, cap. 111.

menès : il avait l'âme trop fière sans doute pour survivre à la disgrâce : peut-être aussi que son cœur généreux ne put supporter l'idée des maux qui allaient fondre sur son pays. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il expira quelques heures après avoir lu la lettre du roi¹. Quand on considère la variété, la grandeur et le succès des entreprises de ce grand ministre, pendant une régence qui n'a duré que vingt mois, on doute s'il a mérité plus d'éloges par sa sagacité dans le conseil, par sa prudence dans sa conduite, ou par son audace dans l'exécution. Sa réputation non-seulement de génie, mais encore de piété, est encore révéree en Espagne : c'est le seul ministre que ses contemporains aient honoré comme un saint², et à qui, pendant son administration, le peuple ait attribué le don de faire des miracles.

Peu de temps avant la mort de Ximénès, Charles fit, en grande pompe, son entrée publique à Valladolid, où il avait convoqué les états de Castille. Quoiqu'il eût pris en toute occasion le titre de roi, ce titre n'avait jamais été reconnu par les états. Les Espagnols croyaient toujours que le droit de la couronne appartenait à Jeanne seule; et comme il n'y avait dans l'histoire aucun exemple d'un fils qui eût pris le titre de roi pendant la vie de son père ou de sa mère, les états montrèrent, en cette occasion, ce respect scrupuleux pour les anciennes formes, cet éloignement pour toute innovation, qui anime ordinairement les assemblées populaires. Cependant la présence de leur monarque, l'adresse, les artifices et les menaces de ses ministres, engagèrent à la fin l'assemblée à le déclarer roi, conjointement avec Jeanne, à condition que le nom de Charles serait placé dans tous les actes publics, après celui de sa mère : il fut arrêté aussi que si dans la suite Jeanne recouvrait l'usage de sa raison, elle reprendrait seule l'exercice de l'autorité royale. Les états votèrent en même temps pour un don gratuit de six cent mille ducats qui devaient être payés en trois ans, somme plus considérable qu'on n'en avait jamais accordée à aucun roi de Castille³.

¹ Marsollier, *Vie de Ximénès*, pag. 447. Gemetius, lib. viii, p. 206, etc. Baudier, *Hist. de Xim.*, p. 208.

² Fléchier, *Vie de Xim.*, vol. II, p. 746. P. Mart., *Ep.*, p. 608. Sandovius, p. 12.

³ Miniana, *Contin.*, lib. 1, cap. 111.

Mal de leur voir ex- temen l'esprit d'un g père. parler cesse vait av sion, il ne p gue e très co çait q croire génie remar sa mèn qu'il n qu'elle étaien assura peu fl sances à cond patrio favoris taient unique ils ava leur n mit b taient et leu qu'ils de lor plois, mand Chiev Ximen la dig l'envi tions pas se gnols soupp gleria

sans doute pour
aussi que son
porter l'idée des
son pays. Quoi
expira quelques
du roi¹. Quand
deur et le succès
ministre, pendant
vingt mois, on
par sa sagacité
nce dans sa con-
s l'exécution. Sa
génie, mais en-
rée en Espagne :
s contemporains
2, et à qui, pen-
suple ait attribué

ort de Ximènes,
son entrée pu-
it convoqué les
nt pris en toute
n'avait jamais été
agnols croyaient
uronne apparte-
il n'y avait dans
ils qui eût pris le
son père ou de sa
cette occasion, ec
ciennes formes,
innovation, qui
blés populaires.
r monarque, l'a-
nces de ses minis-
blée à le déclarer
nc, à condition
acé dans tous les
mère : il fut ar-
eamme recouvrait
eprendrait seule
es états votèrent
n gratuit de six
t être payés en
rable qu'on n'en
roi de Castille³.

pag. 447. Gemetius,
de Aim., p. 208.
746. P. Mart., *Ep.*

Malgré la déférence des états pour la volonté de leur souverain, ce premier usage de son pouvoir excita dans tout le royaume un mécontentement très sensible. Chièvres avait pris sur l'esprit de Charles non-seulement l'ascendant d'un gouverneur, mais encore l'autorité d'un père. Ce jeune prince semblait ne penser et ne parler que d'après son ministre : il était sans cesse entouré de Flamands; personne ne pouvait avoir accès auprès de lui sans leur permission, ni lui parler qu'en leur présence. Comme il ne possédait que très imparfaitement la langue espagnole, ses réponses étaient toujours très courtes, et souvent même il ne les prononçait qu'en hésitant. Ces circonstances faisaient croire aux Espagnols que Charles n'avait qu'un génie lent et borné. Quelques-uns prétendaient remarquer une grande ressemblance entre lui et sa mère, et l'on commençait à se dire tout bas qu'il ne serait jamais beaucoup plus en état qu'elle de gouverner le royaume. Ceux qui étaient plus à portée de connaître son caractère, assuraient à la vérité que, malgré ces apparences peu flatteuses, il avait beaucoup de connaissances et de sagacité¹; mais tous s'accordaient à condamner sa partialité en faveur de ses compatriotes et son excessif attachement pour ses favoris. Malheureusement pour Charles, c'étaient des hommes indignes de sa confiance, uniquement dominés par l'amour de l'or. Comme ils avaient lieu de craindre que le bon sens de leur maître ou l'indignation des Espagnols ne mit bientôt un terme à leur pouvoir, ils se hâtaient de profiter des momens de leur faveur; et leur rapacité était d'autant plus grande, qu'ils sentaient bien que leur crédit ne serait pas de longue durée. Tous les honneurs, les emplois, les bénéfices étaient donnés aux Flamands, ou publiquement vendus par eux : Chièvres, sa femme et Sauvage, qu'à la mort de Ximènes, Charles avait imprudemment élevé à la dignité de chancelier de Castille, épuaient à l'envi tous les moyens de multiplier les exactions et d'étendre la vénalité. Ces faits ne sont pas seulement rapportés par les historiens espagnols, que la prévention nationale peut faire soupçonner d'exagération : Pierre-Martyr Angleria, qui résidait alors à la cour d'Espagne,

¹ Sandoval, p. 31. P. Mart., *Ep.*, p. 655.

et qui n'avait aucun motif pour tromper ceux à qui il écrivait, a laissé dans ses lettres un détail presque incroyable de l'insatiable et insolente avidité des Flamands. Selon le calcul que cet écrivain nous a laissé, et qu'il assure être très modéré, ils firent passer dans les Pays-Bas, pendant l'espace de dix mois, onze cent mille ducats. Ce qui irrita les Espagnols plus encore que toutes les exactions, ce fut de voir nommer à l'archevêché de Tolède Guillaume de Croy, neveu de Chièvres, jeune homme qui n'avait pas encore l'âge prescrit par les canons. L'élévation d'un étranger à la première dignité de leur église et au plus riche bénéfice du royaume, leur parut non-seulement une injustice, mais encore une insulte à toute la nation; et le clergé et les laïques, l'un par intérêt, les autres par indignation, se réunirent pour blâmer hautement un choix si révoltant¹.

Charles quitta la Castille dans le moment même où l'on était si mécontent de son administration, et partit pour Saragosse, dans le dessein d'assister aux états de ce royaume. Dans sa route, il prit congé de son frère Ferdinand, qu'il envoya en Allemagne, sous prétexte que sa présence serait agréable à Maximilien, leur grand-père. Charles dut à cette sage précaution la conservation de ses domaines d'Espagne. Au milieu des troubles violens qui s'y élevèrent bientôt après cette époque, on ne peut pas douter que les Espagnols n'eussent offert la couronne à un prince qui était l'idole de toute la nation; et Ferdinand ne manquait ni d'ambition ni de conseils qui l'auraient déterminé à accepter l'offre d'un royaume².

Les Arragonais n'avaient pas encore reconnu Charles pour leur roi, et les états ne s'assemblèrent pas en son nom, mais au nom du *justiza*, à qui, pendant les interrègnes, ce privilège appartenait³. L'opposition que Charles trouva dans cette assemblée fut plus violente et plus opiniâtre que celle des états de Castille; cependant, après beaucoup de résistance et de longs délais, il obtint le titre de roi conjointement avec sa mère. En même temps il s'engagea, par un serment solennel que les Arragonais exigeaient toujours

¹ Sandoval, p. 28, 31. P. Mart., *Ep.*, p. 668, 614, 613, 614, 622, 623, 639. Miniana, *Contin.*, lib. I, c. III, I, IX.

² P. Mart., *Ep.*, p. 619. Ferreas, vol. VIII p. 460.

³ P. Mart., *Ep.*, p. 605.

de leur roi, à ne jamais violer aucun de leurs droits et privilèges. Les états furent encore plus intraitables sur la proposition d'un don gratuit. Il s'écoula plusieurs mois avant qu'ils voulussent consentir à accorder à Charles deux cent mille ducats, et ils exigèrent que cette somme fût employée à acquitter des dettes de la couronne, oubliées dès long-temps, de sorte qu'il n'en resta qu'une petite partie à la disposition du roi. Ce qui s'était passé en Castille avait appris aux Arragonais à se tenir sur leurs gardes, et ils aimèrent mieux avoir égard aux prétentions de leurs concitoyens, quelque extraordinaires qu'elles pussent être, que de fournir à des étrangers les moyens de s'enrichir des dépouilles de la patrie¹.

Pendant l'assemblée des états, les ambassadeurs de François I^{er} et du jeune roi de Navarre arrivèrent à Saragosse, pour demander, en vertu du traité de Noyon, la restitution de la Navarre; mais ni Charles ni les nobles Castillans, qu'il consulta sur cet objet, ne parurent disposés à céder cette acquisition. On tint, quelque temps après, des conférences à Montpellier pour arranger cette affaire à l'amiable, mais ce fut sans succès: les Français alléguaient toujours l'injustice de l'usurpation, et les Espagnols n'en considéraient que l'importance².

Charles, en quittant l'Aragon, se rendit en Catalogne, où il perdit autant de temps, trouva plus d'obstacles et obtint encore moins d'argent. Les Flamands s'étaient rendus si odieux par leurs exactions dans toutes les provinces d'Espagne, que le désir de les mortifier et de frustrer leur avarice donnait un nouveau ressort à la jalousie qui anime d'ordinaire les déterminations d'un peuple libre.

Les Castillans, qui avaient senti très vivement le poids et la rigueur de l'oppression des Flamands, prirent le parti de renoncer à une docilité qui leur était funeste, et qui les rendait en même temps un objet de mépris pour les autres provinces d'Espagne. Ségovie, Tolède, Séville, et plusieurs autres villes du premier ordre, formèrent une confédération pour la défense de leurs droits et de leurs privilèges; et malgré le silence de la noblesse, qui dans cette occasion ne montra ni l'esprit public ni le courage qu'on avait droit d'en attendre, les villes confédérées adressèrent

au roi un exposé détaillé de l'état du royaume et de la mauvaise administration de ses favoris. La nomination des étrangers aux emplois, l'exportation de l'argent monnayé et l'augmentation des taxes, furent les principaux griefs qu'ils exposèrent, et ils en demandèrent justice avec la hardiesse naturelle à un peuple libre. Ces remontrances furent d'abord présentées à Saragosse et renouvelées ensuite à Barcelone; mais Charles ne parut pas y faire beaucoup d'attention: cependant la confédération de ces villes fut le commencement de cette union fameuse des communes de Castille, union qui, bientôt après, jeta tout le royaume dans la plus grande confusion, ébranla le trône, et fut sur le point de détruire la constitution même¹.

Il n'y avait pas long-temps que Charles était arrivé à Barcelone lorsqu'il reçut la nouvelle d'un événement qui l'intéressait beaucoup plus que les murmures des Castillans et les scrupules des états de Catalogne: c'était la mort de l'empereur Maximilien. Cette mort n'avait rien de fort important par elle-même; car Maximilien n'était recommandable ni par ses vertus, ni par son pouvoir, ni par ses talens; mais elle devint, par ses suites, un des plus mémorables événemens de l'histoire moderne: elle rompit cette paix universelle et profonde qui régnait dans le monde chrétien; elle excita entre deux princes une rivalité qui remua toute l'Europe, et y alluma des guerres plus générales et plus longues qu'on n'en avait eu jusque là depuis la république romaine.

Les révolutions qu'avait occasionées l'expédition du roi de France Charles VIII en Italie, avaient inspiré aux princes d'Europe de nouvelles idées sur l'importance de la dignité impériale. L'empire avait beaucoup de prétentions sur quelques états d'Italie, et sur quelques autres une juridiction fort étendue: il est vrai que sous des princes qui n'avaient que peu de talens et d'influence, ces prétentions avaient été presque abandonnées et que cette juridiction avait été rarement exercée: cependant on sentait bien qu'un empereur qui aurait du pouvoir et du génie, s'en servirait avec succès pour étendre son domaine sur la plus grande partie de l'Italie. Maximilien même, quelque faible et incertaine

¹ P. Mart., *Ep.*, p. 615, 634.

² *Ibid.*, p. 605, 633, 640.

¹ P. Mart., *Ep.*, p. 530. Ferreras, vol. VIII, p. 464.

que sa
avantag
négocia
son règ
que le c
tiens,
pouvai
mains
habilet
mais la
ter l'an

Maxi
sa mor
gnité
nomme
mais n
cérém
tielle,
élu. Q
qué ce
cellerie
donné
mains
aucun
nomm
toujou
pas ac
n'y av
de l'en
satisf

La r
cultés,
que so
lui ass
temps
rivalit
des c
auque
l'Euro
préter
saient
trône
par la
comm
il sava
asscz
en cor

¹ Gu
d'Alle
Aust.,

tât du royaume de ses favoris. k emplois, l'ex- et l'augmenta- aux griefs qu'ils it justice avec la bre. Ces remon- à Saragosse et ; mais Charles l'attention : ce- es villes fut le meuse des com- tôt après, jeta ande confusion, nt de détruire la

ue Charles était la nouvelle d'un ucoup plus que es scrupules des rt de l'empereur rien de fort im- aximilien n'était us, ni par son elle devint, par ables événemens mpit cette paix régnait dans le re deux princes rop, et y alluma s longues qu'on a république ro-

asionées l'expé- s VIII en Italie, ope de nouvelles gnité impériale. entions sur quel- ques autres une rai que sous des e talents et d'in- ent été presque diction avait été on sentait bien pouvoir et du pour étendre partie de l'Italie. ble et incertaine

que sa conduite ait toujours été, avait su tirer avantage de toutes les guerres et de toutes les négociations qui s'étaient faites en Italie pendant son règne. D'ailleurs, la prééminence reconnue que le chef de l'empire avait sur les princes chrétiens, les droits attachés à cette dignité, et qui pouvaient devenir très considérables dans les mains d'un prince qui saurait les faire valoir avec habileté, tout concourait à rendre plus que jamais la couronne impériale un objet digne d'exciter l'ambition et la rivalité des souverains.

Maximilien avait montré, peu de temps avant sa mort, un grand désir de conserver cette dignité dans la maison d'Autriche, et de faire nommer le roi d'Espagne pour son successeur; mais n'ayant jamais été couronné par le pape, cérémonie qu'on regardait alors comme essentielle, il n'était considéré que comme empereur élu. Quoique les historiens n'aient point remarqué cette distinction, il est certain que les chancelleries d'Italie et d'Allemagne n'ont jamais donné à Maximilien que le titre de roi des Romains; et comme on ne trouvait dans l'histoire aucun exemple d'un roi des Romains à qui l'on eût nommé un successeur de son vivant, les Allemands, toujours attachés à leurs formes, ne voulurent pas accorder à Charles un rang pour lequel il n'y avait pas même de nom dans les constitutions de l'empire, et refusèrent avec opiniâtreté de satisfaire sur ce point le désir de Maximilien¹.

La mort de cet empereur leva toutes ces difficultés. Charles demanda ouvertement cette place, que son grand-père avait tenté, sans succès, de lui assurer d'avance; François I^{er} se mit en même temps sur les rangs pour la lui disputer. Cette rivalité, non moins éclatante par la grandeur des concurrents que par l'importance du prix auquel ils aspiraient, attira l'attention de toute l'Europe : les deux monarques déclarèrent leurs prétentions avec confiance, l'un et l'autre paraissaient avoir une égale espérance de réussir. Le trône impérial était depuis si long-temps occupé par la maison d'Autriche, que Charles le regardait comme un héritage qui lui appartenait de droit : il savait qu'aucun prince de l'empire n'avait ni assez de pouvoir ni assez de crédit pour entrer en concurrence avec lui; il se flattait qu'aucune

¹ Guicciardini, lib. xiii, p. 15. Barre, *Hist. génér. d'Allemagne*, t. VIII, part. 1, p. 187. P. Heuter., *Res. Aust.*, lib. vii, cap. xiii, p. 179, lib. viii, c. ii, p. 183.

considération ne pourrait déterminer les Allemands à élever un prince étranger à une dignité qui, depuis tant de siècles, était leur apanage; et surtout à choisir François I^{er}, souverain d'un peuple dont le caractère, le gouvernement et les mœurs étaient si différens des leurs, qu'il n'était guère possible d'établir une union sincère entre les deux nations. Charles espérait d'ailleurs que les dernières négociations avec Maximilien, quoiqu'elles n'eussent point eu de succès, auraient disposé en sa faveur l'esprit des électeurs; mais ce qui lui inspirait le plus de confiance, c'était la situation favorable des états héréditaires en Allemagne, qui formaient une barrière naturelle à l'empire contre les entreprises de la puissance ottomane. Les conquêtes, les talens et l'ambition du sultan Sélim II, donnaient alors à toute l'Europe des inquiétudes bien fondées. En effet, ses victoires sur les Mamelucs et la destruction de ce brave peuple, en ajoutant l'Égypte et la Syrie à son empire, en avaient si solidement affermi la tranquillité intérieure, que Sélim était en état de tourner contre les princes chrétiens toute la force de ses armes, auxquelles jusqu'alors aucune puissance n'avait pu résister. Il n'y avait pas de moyen plus sûr pour arrêter le cours de ce torrent, que de lui opposer un empereur qui possédait de vastes domaines dans le pays même exposé au premier choc de l'ennemi, et qui pouvait d'ailleurs le combattre avec toutes les forces d'une puissante monarchie, et tous les trésors que produisaient les mines du Nouveau-Monde et le commerce des Pays-Bas. Tels étaient les moyens sur lesquels Charles établissait hautement la justice de ses prétentions, et tous les esprits équitables et éclairés trouvèrent ces raisons non-seulement plausibles, mais convaincantes : cependant il ne s'en tint pas là pour assurer le succès de sa cause. Il prodigua l'argent, mit en œuvre toutes les ressources et tous les artifices de la négociation, et prit secrètement à sa solde un corps considérable de troupes qu'avaient levés les états du cercle de Souabe. Il s'assura, par des présens, des suffrages de tous ceux qui voulurent se vendre, leva les scrupules des uns, répandit aux objections des autres, et sut, par les menaces¹, en imposer aux faibles.

¹ Guicc., lib. xiii, p. 159. Sleidan, *Hist. of the reform.*, p. 14. Struvii *Hist. Germ.*, ii, p. 971, not. 20.

D'un autre côté, François I^{er} soutint ses prétentions avec la même ardeur et une égale confiance dans la justice de sa cause. Ses émissaires publiaient qu'il était temps de prouver aux princes de la maison d'Autriche que la couronne impériale était élective et non héréditaire, et que d'autres princes pouvaient aspirer à une dignité que leur arrogance semblait leur faire regarder comme un bien de famille : qu'il fallait un souverain d'un jugement mûr et de talens éprouvés, pour prendre les rênes du gouvernement dans un pays où les nouvelles opinions sur la religion jetaient tous les esprits dans une agitation extraordinaire, dont on avait à craindre les suites les plus funestes; qu'un jeune prince sans expérience et qui n'avait encore donné aucune preuve de capacité militaire n'était pas en état d'entrer en lice avec un rival tel que Sélim, vieilli dans l'art de la guerre et enhardi par un enchaînement de victoires : au lieu qu'on pouvait opposer au conquérant d'Asie un roi qui, dès sa jeunesse, avait triomphé de la valeur et de la discipline des Suisses, regardés jusqu'alors comme invincibles : que l'ardeur et l'impétuosité de la cavalerie française, secondée par la discipline et la fermeté de l'infanterie allemande, formeraient une armée si formidable, qu'au lieu d'attendre l'approche des troupes ottomanes, elle pourrait porter les hostilités jusqu'au cœur de l'empire de Sélim : que l'élection de Charles était incompatible avec une des constitutions fondamentales de l'empire, suivant laquelle tout prince qui possédait la couronne de Naples était exclu du trône impérial, et que d'ailleurs les prétentions de Charles sur le duché de Milan, allumeraient infailliblement en Italie une guerre dont les effets se feraient bientôt sentir à l'Allemagne, et pourraient lui devenir funestes¹.

Tandis que les ambassadeurs de François I^{er} faisaient valoir ces raisons et d'autres du même genre, dans toutes les cours d'Allemagne, ce prince, instruit des préventions qu'élevaient contre lui sa qualité d'étranger et son ignorance de la langue et des mœurs allemandes, chercha à vaincre ces obstacles et à se concilier la faveur des princes par des dons immenses et des pro-

messes plus considérables encore. Comme la ressource prompte et commode de faire passer de l'argent par des lettres de change était encore peu connue alors, les ambassadeurs de France voyageaient avec une suite de chevaux chargés d'or : appareil de corruption peu honorable au prince à qui il appartenait, et honteux pour ceux à qui il était destiné¹.

Les autres princes d'Europe ne pouvaient pas rester spectateurs indifférens d'un combat dont l'événement les touchait de si près. Leur intérêt commun aurait dû naturellement former entre eux une ligue générale contre les deux concurrents, pour les empêcher d'obtenir l'un ou l'autre un accroissement de puissance et de crédit qui semblait menacer la liberté de l'Europe; mais il y avait si peu de temps que les principes sur la distribution et l'équilibre du pouvoir s'étaient introduits dans le système de la politique européenne, qu'on n'en sentait pas encore assez l'importance. Les passions de quelques princes et le défaut de prévoyance de quelques autres, se joignant à la crainte d'offenser les prétendants, empêchèrent cette union salutaire entre les puissances de l'Europe, et leur firent négliger entièrement la sûreté commune, ou ne leur permirent pas de la défendre avec vigueur.

Quoique les cantons suisses craignissent l'élévation de l'un ou de l'autre monarque au trône de l'empire, et qu'ils eussent désiré d'y voir monter quelque prince dont le pouvoir et les domaines fussent moins étendus, cependant leur haine pour la nation française les détermina à donner une préférence ouverte aux prétentions du roi d'Espagne, tandis qu'ils employèrent tout leur crédit à traverser celles de François I^{er}².

Les Vénitiens voyaient clairement qu'il serait de leur intérêt de s'opposer également aux succès des deux concurrents; mais leur jalousie contre la maison d'Autriche, dont le voisinage et l'ambition avaient été si funestes à la grandeur de leur république, ne leur permit point d'agir suivant les principes de la politique; et ils se hâtèrent de se déclarer en faveur du roi de France.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait autant

¹ Gulcc., lib. XIII, p. 160. Sleid., p. 16. Geor. Sabini, *De elect. Car. V., Hist. apud Scardit script. rer. Germ.*, vol. II, p. 4.

² *Mém. du maréchal de Fleuranges*, p. 206.

³ Sabinius, p. 6.

d'intér
cher F
velle d
des aut
vant à
lance d
tion, r
froid q
Cepen
sée de
les deu
l'Europ
sadeur
pour d
bassad
d'Allen
écrivit
cune e
qui ava
buant
qu'il ve
ce faste
prit pi
à cette
deux r

Le p
autant
célèbre
serva l
une att
une jus
L'autor
se croi
récipro
et la st
si fort
ses pro
redout
leur q
génie
sée de
d'Espa
Monde
ser éle
de Mil
l'électi
neste

ore. Comme la de faire passer change était en-ambassadeurs de suite de chevaux option peu hono-rait, et honteux

ne pouvaient pas un combat dont rès. Leur intérêt ent former entre des deux concu-venir l'un ou l'au-ance et de crédit té de l'Europe; que les principes bre du pouvoir stème de la poli-entaient pas encore us de quelques ince de quelques te d'offenser les union sautaire e, et leur firent é commune, ou éendre avec vi-

raignissent l'élé- narque au trône désiré d'y voir ouvoir et les do- e, cependant leur les détermina à ux prétentions employèrent tout François I^{er} 2.

ment qu'il serait alement aux sue- leur jalousie con- t le voisinage et es à la grandeur rmit point d'agir olitique; et ils se aveur du roi de e, avait autant

d'intérêt et plus de moyens encore pour empê-cher François ou Charles d'acquérir une nou-velle dignité, qui les élèverait si fort au-dessus des autres monarques; mais quoique Henri se vantât souvent de tenir dans ses mains la balance de l'Europe, il n'avait ni la suite d'attention, ni la justesse de coup d'œil, ni le sang-froid qu'aurait demandé eette délicate fonction. Cependant il sentit sa vanité si vivement blessée de se voir exclu de cette glorieuse lice où les deux concurrents fixaient les regards de toute l'Europe, qu'il prit le parti d'envoyer un ambassadeur en Allemagne et de se mettre sur les rangs pour demander la couronne impériale. Cet ambassadeur fut comblé de caresses par les princes d'Allemagne et par le nonce du pape; mais il écrivit bientôt à son maître qu'il n'y avait aucune espérance de faire réussir une prétention qui avait été annoncée trop tard. Henri, n'attribuant qu'à cette cause l'inutilité de la démarche qu'il venait de hasarder, et content d'avoir fait ce fastueux étalage de sa propre importance, ne prit plus dès lors, à ce qu'il paraît, aucune part à cette grande querelle, ni pour traverser les deux rivaux, ni pour favoriser l'un d'eux ¹.

Le pape Léon X, que ses talens politiques autant que son goût pour les arts ont rendu si célèbre, fut le seul prince de ce siècle qui observa les mouvemens des deux prétendans avec une attention vraiment éclairée, et qui montra une juste inquiétude pour la sûreté de l'Europe. L'autorité des papes et la juridiction impériale se croisaient en tant d'occasions; les plaintes réciproques d'usurpation étaient si multipliées, et la sûreté des domaines de l'Église dépendait si fort de la faiblesse de ses voisins et si peu de ses propres forces, qu'il n'y avait rien de plus redoutable pour la cour de Rome qu'un empereur qui joindrait à une grande puissance un génie entreprenant. Léon frémit à la seule pensée de voir placé sur le trône de l'empire un roi d'Espagne et de Naples, maître du Nouveau-Monde. Il ne voyait pas moins de danger à laisser élever à ce haut rang un roi de France, duc de Milan et seigneur de Gènes, et il prédit que l'élection d'un de ces deux monarques serait funeste à l'indépendance du saint siège, à la paix

de l'Italie et peut-être à la liberté de l'Europe. Pour traverser sans risque deux rivaux si puissans et qui avaient tant de moyens de se venger, il fallait beaucoup de prudence et d'adresse : Léon employa l'une et l'autre. Il exhorta secrètement les princes d'Allemagne à choisir dans leur corps un successeur à l'empire, d'autant que plusieurs d'entre eux étaient dignes d'occuper le trône avec honneur; il leur rappela la constitution qui en excluait pour toujours les rois de Naples ¹. Il sollicita en même temps avec vivacité le roi de France de persister dans son dessein : non que le pape désirât qu'il réussît; mais comme il éat persuadé que les Allemands donneraient la préférence au roi d'Espagne, il espérait que François, animé par le ressentiment et l'esprit de rivalité, concourrait ensuite de tout son crédit à faire tomber sur un troisième aspirant la couronne impériale. Si d'un autre côté le roi de France trouvait plus de facilité dans ses poursuites qu'on n'avait lieu de le croire, Léon ne doutait pas que Charles, excité par les mêmes motifs, n'eût recourus aux mêmes moyens pour traverser François I^{er}. Le pape crut pouvoir ainsi ménager la jalousie naturelle des deux rivaux avec assez d'art pour réussir à les écarter l'un et l'autre de leur but; mais ce projet, le seul convenable à la situation de Léon X, fut exécuté avec aussi peu d'adresse qu'il avait été concerté avec habileté. Les ambassadeurs de France en Allemagne amusèrent leur maître par de frivoles espérances : le nonce gagné par eux, oublia entièrement ses instructions, et François persista avec tant d'ardeur et d'opiniâtreté à défendre ses prétentions, que le pape vit échouer toutes ses mesures ².

Telles étaient les espérances des concurrents et les vues des différens princes intéressés au dénouement de cette querelle, lorsque la diète s'ouvrit, suivant l'usage, à Francfort. Le droit d'élire un empereur appartenait depuis longtemps à sept princes considérables, distingués par le titre d'électeurs. On a expliqué ailleurs l'origine de leur office, ainsi que la nature et l'étendue de leur pouvoir. Les électeurs étaient alors Albert de Brandebourg, archevêque de

¹ Goldasti, *Consti. impériales*. Francf. 1673, vol. 1, pag. 439.

² Guicciard., lib. XIII, p. 161

¹ *Mém. de Fleuranges*, p. 314. Herbert, *Hist. of Henry*, vol. VIII.

Mayence; Herman, comte de Wied, archevêque de Cologne; Richard de Greiffenklaui, archevêque de Trèves; Louis, roi de Bohême; Louis, comte palatin du Rhin; Frédéric, duc de Saxe; et Joachim I^{er}, marquis de Brandebourg. Les raisonnemens spécieux des ambassadeurs des deux rois, leurs sollicitations, leurs intrigues et leurs présens, ne purent faire oublier aux électeurs la maxime fondamentale sur laquelle ils croyaient que la liberté de la constitution de l'empire était établie. Parmi les membres du corps germanique, qui forme une grande république composée d'états presque indépendans, le premier principe de patriotisme est d'abaisser et de limiter le pouvoir de l'empereur : et cette idée, si conforme à la nature du gouvernement, est une règle dont un politique allemand ne s'écarte presque jamais. Pendant plusieurs siècles, on n'avait élevé à l'empire aucun prince qui jouit déjà d'une grande puissance, ou qui possédât des domaines étendus; et c'était à cette sage précaution que plusieurs des grandes familles d'Allemagne devaient l'éclat et l'indépendance qu'elles avaient acquies pendant ce période de temps. Les électeurs ne pouvaient donc donner leurs suffrages à l'un des deux monarques, sans violer évidemment cette maxime salutaire, sans vouloir donner à l'empire un maître au lieu d'un chef, et sans se rabaisser eux-mêmes du rang d'égaux à la condition de sujets.

Ces considérations déterminèrent les électeurs à jeter les yeux sur Frédéric, duc de Saxe, prince à qui ses talens et ses vertus avaient mérité le titre de sage; et ils se réunirent tous pour lui offrir la couronne impériale. Frédéric ne se laissa point éblouir par l'éclat de cette couronne, que deux monarques, dont la puissance était bien supérieure à la sienne, recherchaient avec tant d'ardeur. Après avoir réfléchi quelque temps sur l'offre qu'on lui faisait, il la rejeta avec une générosité et un désintéressement aussi étonnant que digne d'admiration. Il sentit que rien n'était plus contraire à la bonne politique qu'un attachement inflexible à un principe qui, quoique excellent et juste en plusieurs occasions, n'était cependant pas applicable dans tous les cas. « Dans les temps de tranquillité, disait-il, nous avons besoin d'un empereur qui n'ait pas assez de pouvoir pour empîcher sur nos privi-

lèges, mais les temps de danger demandent un prince qui ait assez de forces pour veiller à notre sûreté. Les armées turques se rassemblent sous le commandement d'un brave sultan enhardi par ses victoires. Elles sont prêtes à fondre sur l'Allemagne avec une violence dont les siècles précédens n'ont pas encore vu d'exemple. Des circonstances nouvelles exigent de nouvelles mesures : il faut remettre le sceptre de l'empire à des mains plus puissantes que les miennes, et c'est un fardeau trop pesant aujourd'hui pour tout autre prince d'Allemagne. Nous n'avons ni des domaines assez étendus, ni des revenus assez considérables, ni une autorité assez grande pour être en état de tenir tête à l'ennemi formidable dont nous sommes menacés. Notre situation nous force à recourir à l'un des deux monarques rivaux; chacun d'eux peut mettre en campagne des forces suffisantes pour nous défendre; mais comme le roi d'Espagne est né en Allemagne, qu'il est membre et prince de l'empire par les états dont il a hérité de son grand-père, et que ses domaines bordent la frontière la plus exposée aux incursions des Turcs, ses prétentions à la couronne impériale me paraissent mieux fondées que celles d'un prince, étranger à notre langue, à notre sang, à notre pays. D'après ces raisons je donne ma voix à Charles. »

Une opinion, inspirée par un sentiment de générosité si peu commun, et soutenue par des raisons si plausibles, ne pouvait manquer de faire une forte impression sur les électeurs. Les ambassadeurs du roi d'Espagne sentant toute l'importance du service que Frédéric venait de rendre à leur maître, lui envoyèrent une somme considérable d'argent, comme le premier gage de la reconnaissance de ce monarque; mais un prince qui avait eu assez de grandeur d'âme pour refuser une couronne, ne pouvait pas s'abaisser à vendre son suffrage. Les ambassadeurs espagnols le prièrent de permettre au moins qu'ils distribuassent entre ses courtisans une partie de la somme qui lui était destinée; Frédéric leur répondit qu'il ne pouvait pas les empêcher de recevoir ce qu'on leur offrirait, mais qu'il chasserait le lendemain quiconque aurait accepté un seul florin¹.

¹ Le P. Daniel, historien de réputation, semble révoquer en doute la vérité de ce récit de la conduite de

Il n'y
alors asp
de refus
bles à to
faire un
teurs. In
sait naît
et la situ
pas peu
deurs, le
évêque d
gociation
que les a
ployèren
nal avai
Maximil
avec les
écarté d
mettait
monarq
dans le
faction
grés da
du pape
tion ser
près du
rement,
réunir l
ples¹.

Cet i
suspens
et dix j

Frédéric
ment'on
nement
peu de fo
dont l'ou
contient
Charles,
magne d
script., v
Ep. iv, e
dorf (Co
nismo,
ordinaire
frappant
l'autorité
Francfor
princes
leforest.

¹ Free
sur. Stru
II, p. 408

demandent un
pour veiller à
se rassemblent
ve sultan en-
têtes prêtes à fon-
pléance dont les
vu d'exemple.
nt de nouvelles
tre de l'empire
es miennes, et
jourd'hui pour
ous n'avons ni
es revenus assez
assez grande
l'ennemi formi-
s. Notre situa-
des deux mo-
eut mettre en
pour nous de
agne est né en
prince de l'em-
de son grand-
rent la frontière
des Turcs, ses
riale me parais-
s d'un prince,
e sang, à notre
onne ma voix à

n sentiment de
outenu par des
ait manquer de
s électeurs. Les
e sentant toute
édéric venait de
rent une somme
le premier gage
marque; mais un
deur d'âme pour
ait pas s'abaisser
passadeurs espa-
au moins qu'ils
ns une partie de
e; Frédéric leur
des empêcher de
mais qu'il chas-
aurait accepté un

ation, semble révo-
de la conduite de

Il n'y avait aucun prince d'Allemagne qui pût alors aspirer à une dignité que Frédéric venait de refuser pour des raisons également applicables à tous les autres. Il ne restait donc qu'à faire un choix entre les deux illustres compétiteurs. Indépendamment de la prévention que faisait naître en faveur de Charles et sa naissance et la situation de ses états héréditaires, il ne dut pas peu aux talens et aux zèle de ses ambassadeurs, le cardinal de Gurck et Érad de la Marck, évêque de Liège, lesquels conduisirent leurs négociations avec plus d'adresse et de prudence que les ambassadeurs du roi de France n'en employèrent à négocier pour leur maître. Le cardinal avait été long-temps ministre et favori de Maximilien, et connaissait bien l'art de traiter avec les Allemands. L'évêque de Liège, ayant été écarté du cardinalat par le crédit de François, mettait en œuvre, pour traverser les vues de ce monarque, toutes les ressources que peut puiser dans le ressentiment une âme ambitieuse. La faction espagnole faisait chaque jour des progrès dans le collège électoral : le nonce même du pape, convaincu qu'une plus longue opposition serait inutile, voulut se faire un mérite auprès du futur empereur, en lui offrant volontairement, au nom de Léon, une dispense pour réunir la couronne impériale avec celle de Naples ¹.

Cet important débat qui tenait l'Europe en suspens, fut enfin terminé le 28 juin, cinq mois et dix jours après la mort de Maximilien. Six

Frédéric, fondé sur ce que George Sabinus n'en fait pas mention dans son *Histoire de l'élection et du couronnement de Charles V*, tom. III, p. 63. Mais on doit faire peu de fonds sur une omission dans un auteur superficiel, dont l'ouvrage, quoique décoré du titre d'histoire, ne contient qu'une relation du cérémonial de l'élection de Charles, telle qu'on en publiait ordinairement en Allemagne dans de semblables occasions. (Scard., *Rer. Germ. script.*, vol. II, p. 1.) Le témoignage d'Erasmus, lib. XII, *Ep.* IV, et celui de Steidan, p. 18, sont positifs. Seckendorf (*Commentar. histor. et apologet. de Lutherianismo*, p. 121) a examiné ce fait avec son exactitude ordinaire et en a établi la vérité avec l'évidence la plus frappante. A ces témoignages qu'il a recueillis, j'ajouterai l'autorité décisive du cardinal Cajétan, légat du pape à Francfort, dans sa lettre du 5 juillet 1519. (*Épîtres aux princes*, etc., recueillies par Nuscelli, traduites par Belleforest, Paris, 1572, p. 60.)

¹ Freeheri, *Rer. Germ. scriptores*, vol. III, p. 172, *cur. Struvii*. Argent. 1717. Giannone, *Hist. of Naples*, II, p. 408.

des électeurs s'étaient déjà déclarés en faveur du roi d'Espagne : l'archevêque de Trèves, le seul qui fût resté constamment au parti français, s'étant enfin réuni à ses confrères, Charles se vit, par le suffrage unanime du collège électoral, élevé au trône de l'empire ¹.

Mais quoique les électeurs eussent consenti, par différens motifs, à donner leur voix à ce monarque, ils montrèrent en même temps toute l'inquiétude que leur causait son excessive puissance, et ils s'occupèrent sérieusement des moyens de prévenir l'abus qu'il pourrait en faire un jour pour empiéter sur les privilèges du corps germanique. Depuis long-temps ils exigeaient de chaque empereur nouvellement élu, qu'il confirmerait ces privilèges et promettrait de ne les violer en aucune circonstance. Tant qu'on ne déféra la couronne impériale qu'à des princes qui n'étaient redoutables ni par l'étendue de leurs états, ni par la supériorité de leur génie, on crut qu'une promesse verbale était un gage suffisant de leur conduite; mais le choix d'un empereur aussi puissant que Charles demandait d'autres précautions. On forma une *capitulation*, dans laquelle on exposa les privilèges et les immunités des électeurs, des princes de l'empire, des villes et de tous les autres membres du corps germanique. Les ambassadeurs de Charles signèrent en son nom cette capitulation, qu'il confirma lui-même à son couronnement de la manière la plus solennelle. Depuis cette époque, les électeurs ont prescrit à tous ses successeurs les mêmes conditions. En Allemagne la capitulation, ou ce contrat mutuel entre l'empereur et ses sujets, est regardée comme une puissante barrière contre le progrès de la puissance impériale, et comme la grande charte de leurs privilèges ².

L'importante nouvelle de l'élection arriva en neuf jours de Francfort à Barcelone, où Charles était retenu par l'obstination des états de Catalogne, qui n'avaient encore terminé aucune des affaires soumises à leurs délibérations. Il apprit cet événement avec toute la joie que pouvait inspirer à un jeune homme ambitieux un ac-

¹ Jac. Aug. Thuan., *Hist. sui temporis*, edit. Bulklay, lib. I, cap. IX.

² Pfeffel, *Abregé de l'Histoire du droit public d'Allemagne*, p. 590. Linnei, *Capitulat. impur. Epitres des princes*, par Ruscelli, p. 60.

croissement de puissance et de dignité qui l'élevait si fort au-dessus de tous les autres souverains de l'Europe. Ce fut dès ce moment qu'il conçut ces vastes projets de gloire qui séduisirent son imagination pendant tout son règne; et c'est à cette époque qu'il faut remonter pour voir naître et se développer ce grand système d'ambition qui rend si intéressante l'histoire de sa vie.

Une circonstance peu importante découvrit bientôt les effets que cette grande élévation avait produits sur l'âme de Charles. Dans tous les actes ou édits qu'il publia en qualité de roi d'Espagne, il prit le titre de *majesté*, et exigea que ses sujets le lui donnassent comme une nouvelle marque de respect. Jusqu'alors les monarches d'Europe n'avaient pris que le titre d'*altesse* ou de *grâce*; mais la vanité des autres cours leur fit bientôt imiter l'exemple de celle d'Espagne. Le titre de *majesté* n'est plus une marque de prééminence : les plus petits monarches en jouissent aujourd'hui, et l'orgueil des plus puissans n'a pas encore pu inventer une distinction plus relevée¹.

Il s'en fallait bien que les Espagnols vissent l'élévation de Charles au trône impérial avec autant de joie qu'il en ressentait lui-même. Ils ne doutaient pas que cette nouvelle dignité ne les privât bientôt de la présence de leur souverain pour les livrer au gouvernement d'un viceroi et de son conseil, espèce d'administration souvent tyrannique et toujours odieuse. Ils voyaient avec douleur, comme une suite presque inévitable de cet événement, que le sang de leurs concitoyens serait versé pour des querelles où ils n'auraient aucun intérêt; que leurs trésors seraient prodigués pour soutenir l'éclat d'un titre étranger, et que toute la nation se trouverait embarrassée dans le labyrinthe de la politique italienne et allemande. Toutes ces considérations leur faisaient regarder l'élection de Charles comme un événement funeste à l'Espagne; ils se plaisaient à citer avec les plus grands éloges le courage et le patriotisme de leurs ancêtres, qui, dans l'assemblée des états de Castille, défendirent à Alphonse-le-Sage de sortir du royaume pour aller se faire couronner empe-

¹ Miniana, *Continuat. Mar.*, p. 13. Ferreras, v. VIII, p. 475. *Mémoires historiques de la Houssaye*, tom. I, p. 53, etc.

reur d'Allemagne, et cet exemple leur paraisait très digne d'être imité dans les circonstances où l'on se trouvait¹.

Charles, sans consulter les sentimens et les murmures de ses sujets espagnols, accepta la couronne impériale que le comte Palatin, à la tête d'une ambassade solennelle, lui offrit au nom des électeurs, et déclara l'intention où il était de passer en Allemagne pour y aller prendre possession de sa nouvelle dignité. C'était une démarche nécessaire, parce que, suivant les formes des constitutions germaniques, il ne pouvait, avant que d'avoir été couronné publiquement, exercer aucun acte de juridiction et d'autorité².

Cette résolution, étant devenue publique, acheva d'indisposer les Espagnols; un sombre mécontentement se répandit dans tous les ordres de l'état : le pape avait accordé au roi le dixième du revenu de tous les bénéfices ecclésiastiques de la Castille, afin de le mettre en état de soutenir avec plus de vigueur la guerre contre les Turcs; le clergé s'étant assemblé, refusa unanimement de lever cette somme, et prétendit qu'elle ne pouvait être exigée que dans les temps où la chrétienté serait réellement attaquée par les infidèles. Léon, déterminé à soutenir son autorité, mit le royaume en interdit; mais on eut si peu d'égard à cette censure, universellement regardée comme injuste, que Charles lui-même en sollicita la révocation. Ainsi le clergé espagnol eut non-seulement la gloire de s'opposer aux usurpations du pape et de braver le pouvoir de la couronne, mais encore l'avantage de s'exempter du tribut qu'on voulait lui imposer³.

Il s'éleva dans le royaume de Valence, dépendant de la couronne d'Arragon, des troubles bien plus à craindre, et dont les effets furent plus durables et plus dangereux. Un moine séditieux échauffa, par ses sermons, les habitans de Valence, capitale du royaume de ce nom, et excita la populace à prendre les armes pour punir, sans forme de procès, certains criminels. Cette populace, flattée de la découverte et de l'exercice qu'elle venait de faire de son pouvoir, refusa ensuite de mettre bas les armes, et se forma en

¹ Sandoval, vol. I, p. 32. Miniana, *Cont.*, p. 14.

² Sabinus. P. Barre, vol. VIII, 1085.

³ P. Mart., *Ep.*, p. 462. Ferreras, vol. VIII, p. 473

leur paraissait
reconstances où
entimens et les
ols, accepta la
e Palatin, à la
e, lui offrit au
intention où il
ur y aller pren-
dignité. C'était
que, suivant les
aniques, il ne
couronné publi-
e juridiction et

venue publique,
ols; un sombre
s tous les ordres
au roi le dixième
eclésiastiques
en état de sou-
erre contre les
é, refusa unani-
e, et prétendit
e dans les temps
nt attaquée par
à soutenir son
terdit; mais on
ure, universelle-
que Charles lui-
Ainsi le clergé
a gloire de s'op-
e et de braver le
ncore l'avantage
voulait lui im-

Valence, dépen-
des troubles bien
ffets furent plus
n moins séditeux
habitans de Va-
ce nom, et excita
pour punir, sans
cruels. Cette po-
e et de l'exercic-
pouvoir; refusa
s, et se forma en

Cont., p. 14.
185.
vol. VIII, p. 473

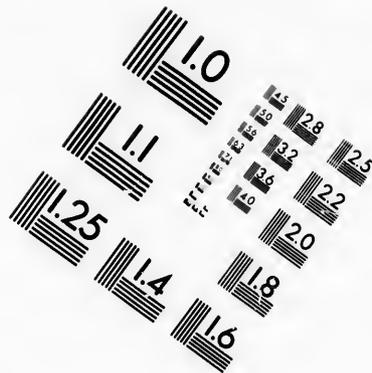
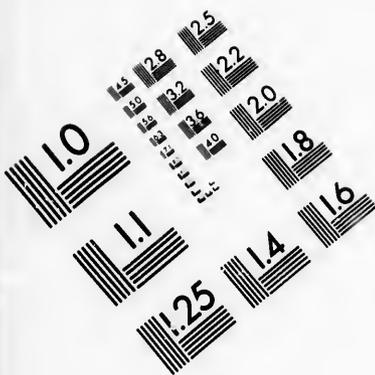
compagnies militaires, qui s'assujétirent à la discipline et aux manœuvres d'une troupe réglée. Le désir de se soustraire à l'oppression des grands, fut le premier motif et le lien puissant de cette association. Comme l'indépendance et les privilèges aristocratiques étaient plus étendus à Valence que dans les autres royaumes d'Espagne, les nobles, ne reconnaissant presque aucun supérieur qui pût leur demander compte de leur conduite, traitaient le reste des habitans non-seulement en vassaux, mais en esclaves. Cependant alarmés de ce soulèvement inattendu, ils éraignèrent que le peuple ne s'enhardit jusqu'à vouloir secouer entièrement le joug; mais comme ils ne pouvaient arrêter ces mouvemens sans prendre les armes, il fallut avoir recours à l'empereur et lui demander la permission d'attaquer les rebelles. Le peuple de son côté nomma des députés chargés d'aller exposer ses griefs au souverain et implorer sa protection. Ces députés arrivèrent à la cour, heureusement pour eux, dans le moment où Charles était le plus irrité contre la noblesse. L'empressement qu'il avait de passer en Allemagne, où sa présence devenait de jour en jour plus nécessaire, et l'impatience plus grande encore de ses courtisans flamands, à qui il tardait d'aller porter dans leur patrie les dépouilles de la Castille, ne permettaient pas au prince d'aller tenir lui-même les états de Valence. Il nomma le cardinal Adrien pour le représenter à cette assemblée, et l'autorisa à recevoir en son nom le serment d'obéissance des peuples, à confirmer leurs privilèges avec les solennités accoutumées et à leur demander un don gratuit. Les nobles de Valence regardèrent cet arrangement comme un affront fait à leur pays, qui n'avait pas moins de droit que les autres royaumes d'Espagne à l'honneur de jouir de la présence de son souverain: ils déclarèrent en conséquence que suivant les lois fondamentales de la constitution, ils ne pouvaient ni reconnaître comme roi un prince absent, ni lui accorder un subside, et ils soussignèrent cette résolution avec une hauteur et une obstination que rien ne put fléchir. Charles, offensé de cette conduite, se déclara en faveur du peuple et l'autorisa imprudemment à rester armé. Les députés retournèrent triomphans et furent reçus par leurs concitoyens comme les

libérateurs de la patrie. L'insolence de la multitude s'accroissant avec les succès, le peuple classa de la ville tous les nobles, confia le gouvernement à des magistrats qu'elle choisit elle-même, et forma une association, distinguée par le nom de *Germanada* ou *Fraternité*, laquelle devint la source non-seulement des plus affreux désordres, mais encore des plus grandes calamités pour le royaume de Valence¹.

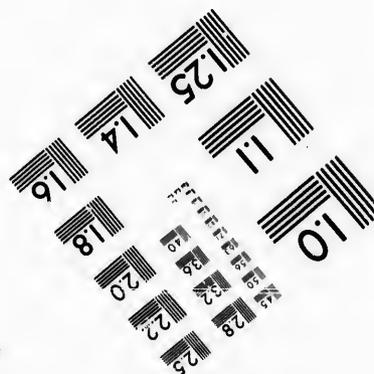
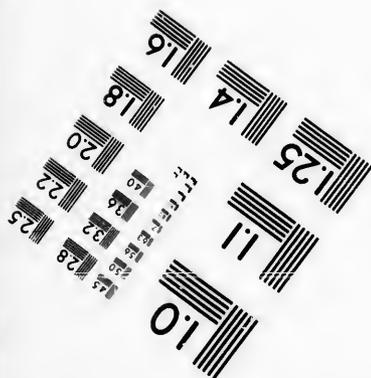
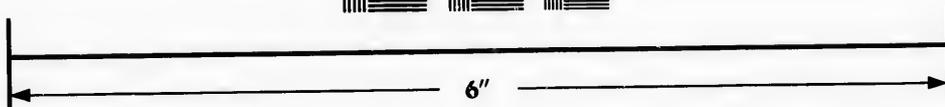
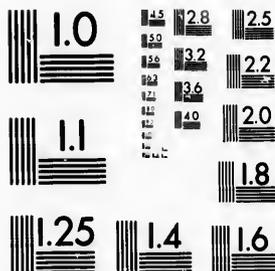
Dans ce même temps celui de Castille n'était pas agité avec moins de violence. L'empereur n'eut pas plutôt fait connaître l'intention où il était de quitter l'Espagne, que plusieurs villes du premier ordre résolurent de faire des remontrances contre ce départ, et de solliciter de nouveau la réformation des abus sur lesquels elles avaient déjà porté leurs plaintes. Charles se dispensa adroitement de donner audience à leurs députés; et comme il vit, par cette démarche, combien il serait difficile de réprimer l'esprit séditeux des villes les plus considérables, il convoqua l'assemblée des états de Castille à Compostelle en Galice. Son unique motif était l'espérance d'obtenir un nouveau don gratuit; car les richesses de ses ministres s'étaient accrues aux dépens de son trésor, et il n'était pas en état, sans quelque nouveau secours, de paraître en Allemagne avec l'éclat qui convenait à la dignité impériale. Mais convoquer les états dans une province si éloignée, et demander un nouveau subside avant le terme fixé pour payer le précédent, c'étaient-là des innovations de la plus dangereuse conséquence, et qui ne pouvaient manquer de jeter l'alarme dans l'esprit d'un peuple jaloux de sa liberté et accoutumé à ne pourvoir qu'avec beaucoup d'économie aux besoins de ses rois. Les magistrats firent des remontrances très fortes contre la convocation des états à Compostelle et contre la demande d'un nouveau subside. Les habitans de Valladolid, qui avaient espéré que les états se tiendraient dans leur ville, irrités de voir leurs espérances trompées, s'armèrent tumultuairement; et leur fureur alla si loin, que si Charles ne s'était échappé heureusement avec ses courtisans étrangers, à la faveur d'une violente tempête, tous les Flamands auraient été massacrés, et le roi aurait eu beaucoup de peine à continuer sa route vers Compostelle.

¹ P. Mart., Ep., p. 651. Ferrer., vol. VIII, p. 476, 485.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
26
28
32
36
25
22
20
18

10
5
2

Toutes les villes par lesquelles Charles passa, lui présentèrent des mémoires contre la convocation des états en Galice; mais il fut inflexible dans sa résolution. Quoique les ministres eussent employé toutes les ressources de l'intrigue et de l'autorité pour faire choisir des représentans favorables à leurs desseins, cependant tel était l'esprit général de la nation, que dès l'ouverture de l'assemblée une grande partie des députés laissèrent entrevoir des dispositions si marquées de mécontentement, qu'on eut lieu de craindre la plus forte opposition à tous les projets de la cour. La ville de Tolède n'avait point envoyé de représentans, parce que le sort, qui, suivant un ancien usage, y décidait de l'élection, était tombé sur deux personnes vendues aux ministres flamands; les bourgeois, ne voulant pas confier leurs intérêts à des représentans corrompus, refusèrent de leur donner une commission dans la forme ordinaire, et à leur place envoyèrent à Compostelle deux députés; autorisés à protester contre la légalité de l'assemblée des états. Les représentans de Salamanque refusèrent de prêter le serment ordinaire de fidélité, à moins que Charles ne consentit à choisir un autre lieu pour tenir les états. Les députés de Toro, de Madrid, de Cordoue et de plusieurs autres villes, déclarèrent hautement que la demande d'un nouveau subside était sans exemple, sans nécessité et contraire à la constitution. Cependant tous les artifices qui peuvent influer sur des assemblées populaires, l'argent, les places, les promesses, les menaces, la violence même, tout fut mis en œuvre pour gagner des suffrages. Les nobles, séduits parla respectueuse assiduité avec laquelle Chêvres et les autres Flamands leur faisaient la cour, ou voyant peut-être avec un sentiment de basse jalousie l'esprit d'indépendance qui animait les communes, favorisèrent ouvertement les prétentions de la cour, ou du moins ne s'y opposèrent pas. Enfin, malgré le vœu de la nation, et au mépris des anciennes formes du

gouvernement, on accorda, à la pluralité des voix, le don gratuit que l'empereur avait demandé¹. A la vérité les états présentèrent en même temps à Charles des remontrances sur les griefs dont le peuple se plaignait et sur lesquels il demandait justice, mais ce prince, ayant obtenu ce qu'il désirait, n'eut aucun égard à cette requête tardive, et sentit qu'il pouvait alors la rejeter sans danger².

Comme rien ne retardait plus le départ de l'empereur, il fit connaître ses intentions, qu'il avait tenues cachées jusqu'alors, sur le choix des personnes qui resteraient chargées de l'administration de ses royaumes pendant son absence. Il conféra la régence de Castille au cardinal Adrien, la vice-royauté d'Arragon à don Juan de Lanuza, et celle de Valence à don Diègue Mendoza, comte de Mélito. Le choix des derniers fut très agréable aux Castillans; mais la nomination d'Adrien, qui cependant était le seul Flamand pour qui ils eussent conservé quelque estime, ne fit qu'accroître leur haine et leur jalousie contre les étrangers. Les nobles eux-mêmes, qui avaient souffert si patiemment d'autres usurpations plus importantes, sentirent vivement l'affront qu'on leur faisait, et protestèrent contre ce choix qu'ils prétendirent illégal. Mais Charles avait un si grand désir d'aller en Allemagne, et ses courtisans tant d'impatience de sortir d'Espagne, que, sans avoir égard aux murmures des Castillans, sans prendre même aucune précaution contre un soulèvement qui se préparait à Tolède, et qui eut dans la suite les plus funestes conséquences, ce prince s'embarqua à la Corogne, et mit à la voile le 22 de mai. En précipitant ainsi son départ pour aller recevoir une couronne nouvelle, il s'exposa à en perdre une d'un bien plus haut prix, et dont il était déjà possesseur³.

¹ P. Martyr, *Ep.*, p. 663. Sandoval, p. 32, etc.

² Sandoval, p. 84.

³ P. Mart., *Ep.*, p. 678. Sandoval, p. 86.

LIVRE SECOND.

Différentes circonstances réunies appelaient Charles en Allemagne, et y rendaient de jour en jour sa présence plus nécessaire. Les électeurs s'impacientaient d'un si long interrègne, d'ailleurs les états héréditaires de Charles commençaient à être agités par des divisions intestines, et les progrès rapides que faisaient les nouvelles doctrines sur la religion demandaient l'attention la plus sérieuse; mais ce qui l'intéressait plus vivement encore, c'étaient les mouvemens du roi de France, qui lui faisaient sentir la nécessité de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour se mettre en état de défense.

Charles et François, en se mettant sur les rangs pour se disputer la couronne impériale, s'engagèrent à conserver les plus grands égards l'un pour l'autre, et à ne pas souffrir qu'aucun signe d'inimitié vint déshonorer une si belle rivalité. « Nous faisons la cour à la même maîtresse, dit François avec sa vivacité ordinaire, employons l'un et l'autre tous nos soins à réussir; mais, dès que le sort aura nommé le rival heureux, c'est à l'autre à se soumettre et à rester en paix¹. Deux princes jeunes et généreux, qu'anime également l'espérance du succès, pouvaient bien former cette noble résolution; mais ils reconurent bientôt qu'ils s'étaient promis plus de modération et de désintéressement que ne le comportait la faiblesse humaine. La préférence que Charles obtint à la face de l'Europe mortifia cruellement François, et lui inspira tout le ressentiment que peut éprouver l'ambition trompée. De là cette rivalité, cette jalousie personnelle qui subsista entre les deux monarques pendant toute la durée de leur règne. Une telle animosité, excitée par l'opposition des intérêts, et que venaient aiguïr encore mille causes inévitables de discorde, les tint dans un état d'hostilité presque continuelle. D'un côté,

Charles, n'ayant aucun égard au principal article du traité de Noyon, s'obstina plus que jamais à refuser de rendre justice à Jean d'Albret, roi de Navarre, qui avait été chassé d'un trône où l'honneur et l'intérêt engageaient François à le rétablir. De l'autre, le roi de France avoit des prétentions sur la couronne de Naples, dont Ferdinand avait dépouillé son prédécesseur par une mauvaise foi sans excuse. L'empereur pouvait réclamer, comme un fief de l'empire, le duché de Milan, dont François s'était emparé, et qu'il continuait de retenir sans en avoir reçu l'investiture. Charles regardait le duché de Bourgogne, comme un patrimoine de ses ancêtres, injustement usurpé par la politique de Louis XI; et il voyait avec la plus grande jalousie les étroites liaisons que François avaient formées avec le duc de Gueldres, ennemi héréditaire de sa famille.

Avec tant de sujets de division et de guerre, la paix n'eût pu durer long-temps entre deux princes sans rivalité et sans ambition. Mais comme la première rupture entre deux adversaires si puissans ne pouvait manquer d'être fatale et sans espoir de conciliation, tous deux marquèrent la plus grande inquiétude sur les suites importantes et dangereuses qu'elle devait entraîner, et prirent tout le temps qui leur était nécessaire, tant pour réunir leurs forces respectives, et en faire à loisir la comparaison et l'examen, que pour s'assurer l'amitié et les secours des autres puissances de l'Europe.

Le pape sentait qu'il devait redouter également les deux rivaux; il voyait dans le vainqueur le maître absolu de l'Italie. Il aurait bien voulu pouvoir les mettre aux prises sans exposer la Lombardie à devenir le théâtre de la guerre; il eût joui, sans danger, du plaisir de les voir consumer leurs forces mutuelles dans des querelles sans fin: mais il n'y avait pas lieu de l'espérer. Léon prévoyait qu'à la première rupture

¹ Guich., liv. XIII, p. 159.

entre les deux monarques, les armées de France et d'Espagne viendraient s'établir dans le Milanais, et que se trouvant si près du théâtre d'une guerre, où le prix de la victoire était pour lui un objet si intéressant, il ne pourrait long-temps se maintenir dans la neutralité. Il fut donc forcé de conformer son plan de conduite à la situation où il se trouvait; il fit également sa cour à l'empereur et au roi de France, et mit en usage la même habileté à les flatter tous deux. Quoique vivement sollicité par les deux rois, il garda toutes les apparences d'une entière impartialité, et il s'efforça de cacher ses vrais sentimens sous cette dissimulation profonde qui semble avoir fait le caractère de la plupart des politiques italiens de son siècle.

Les intérêts et les vues des Vénitiens étaient les mêmes que ceux du pape: ils cherchaient aussi les moyens d'empêcher que l'Italie ne devint le théâtre de la guerre, et que leur république ne fût enveloppée dans cette querelle. Mais malgré les artifices de Léon, et cette neutralité absolue qu'il affectait, il était aisé de voir qu'il penchait pour l'empereur, dont il avait plus à craindre ou à espérer que de François; il était manifeste que les Vénitiens, par des motifs de la même nature, se déclareraient pour le roi de France, dès qu'ils ne pourraient plus se défendre de prendre un parti. On ne devait cependant pas attendre de grands secours des princes italiens. Jaloux à l'excès des puissances ultramontaines, la maxime favorite de leur politique était d'entretenir l'équilibre entre elles, et l'on ne pouvait réussir à les détacher de cette maxime qu'en leur présentant de grands avantages.

Mais le principal soin de Charles fut d'attirer dans son parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance lui promettait des secours plus efficaces, plus prompts, et qui seraient fournis sans toutes ces précautions politiques. Henri VIII était monté sur le trône en 1509, dans des circonstances avantageuses, qui faisaient espérer le règne le plus heureux et le plus florissant. Il réunissait dans sa personne les droits opposés des deux familles d'York et de Lancastre. L'émulation et la joie avec lesquelles les deux partis s'empresaient de lui obéir, le mettaient en état de déployer dans le gouvernement de son royaume une vigueur d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'aurait pu hasarder sans péril, et même

de prendre part aux affaires du continent, dont l'attention de l'Angleterre avait été long-temps détournée par les malheurs de ses divisions domestiques. Les immenses trésors amassés par son père le rendaient un des plus riches monarques de l'Europe. La paix, que le feu roi avait su maintenir par la prudence de son administration, avait assez duré pour rétablir l'équilibre causé par les guerres civiles, et elle n'avait pas été assez longue pour énerver le courage de la nation. Les Anglais lassés de leurs divisions, et honteux d'avoir fait si long-temps de leur patrie un champ de carnage, étaient impatiens de montrer leur valeur dans une guerre étrangère, et de faire revivre le souvenir des victoires remportées par leurs ancêtres. Henri, de son côté, avait un caractère parfaitement assorti à l'état de son royaume et aux dispositions de ses sujets. Ambitieux, actif, entreprenant, il se distinguait par son adresse dans tous les exercices militaires, qui, dans ce siècle, faisaient la principale partie de l'éducation de la noblesse, et qui lui avaient inspiré de bonne heure l'amour des combats. Il brûlait de tenter une entreprise de guerre et de signaler le commencement de son règne par quelque exploit remarquable. L'occasion qu'il cherchait vint bientôt s'offrir d'elle-même. La victoire de Guinegate et le succès des sièges de Téroüane et de Tournai, quoique peu utiles à l'Angleterre, couvrirent de gloire son heureux monarque, et confirmèrent la haute idée que les princes étrangers avaient conçue de sa puissance et de l'utilité dont pouvait être son alliance. Toutes ces causes réunies, l'heureuse situation de ses états qui les mettait à l'abri de toute invasion étrangère, l'avantage de posséder encore la ville de Calais qui lui donnait l'entrée de la France et lui ouvrait un passage facile dans les Pays-Bas, rendaient Henri le protecteur naturel de la liberté de l'Europe, et l'établissaient arbitre entre le roi de France et l'empereur. Henri sentait tous ces avantages, et il était convaincu que pour maintenir l'équilibre, il devait empêcher que l'un des deux rivaux n'acquît sur l'autre une supériorité de forces, fatale au vaincu, et redoutable au reste de l'Europe. Mais il n'avait ni le degré de pénétration, ni la modération de caractère qu'exigeait une entreprise si importante. Cédant trop au caprice, à la vanité, aux ressentimens,

continent, dont
 été long-temps
 ses divisions do-
 lors amassés par
 plus riches mo-
 que le feu roi
 nce de son ad-
 pour rétablir l'é-
 civiles, et elle
 pour énerver le
 lassés de leurs
 it si long-temps
 arnage, étaient
 leur dans une
 vivre le souve-
 leurs ancêtres.
 caractère parfaite-
 me et aux dis-
 x, actif, entre-
 n adresse dans
 dans ce siècle,
 éducation de la
 piré de bonne
 blait de tenter
 gnaler le com-
 quel que exploit
 cherchait vint
 ctioire de Gui-
 érouane et de
 gleterre, cou-
 arque, et cou-
 nces étrangers
 e l'utilité dont
 es causes réu-
 états qui les
 trangère, l'a-
 alle de Calais
 ce et lui ou-
 ys-Bas, ren-
 de la liberté
 e entre le roi
 tait tous ces
 e pour main-
 cher que l'un
 e une supé-
 t redoutable
 ni le degré
 de caractère
 aut. Cédant
 essentieux,

à ses penchans, il était également incapable et de former un plan de politique étendu et régulier, et de le suivre avec persévérance. Dans les mesures qu'il prenait, rarement il consultait le bien général, ou même son propre avantage; elles étaient ordinairement dictées par ses passions, qui l'aveuglaient sur son véritable intérêt; ce qui l'empêcha de prendre de l'ascendant dans les affaires de l'Europe, ou de recueillir pour lui-même les avantages qu'aurait pu aisément s'assurer un prince qui, avec moins de génie quelui, eût eu plus d'art et d'habileté.

Il ne faut pas cependant imputer aux défauts personnels de Henri toutes les fausses démarches de son administration. La plupart furent l'effet des passions violentes et de l'ambition insatiable du cardinal Wolsey, son premier ministre et son favori. Cet homme, de la lie du peuple, était parvenu à un degré de puissance et d'élévation auquel jamais sujet n'était arrivé. Il gouvernait en maître impérieux le plus fier et le plus intraitable des rois. De grands talens de différentes espèces le rendaient propre à soutenir les deux rôles opposés de ministre et de favori. Un jugement profond, une application infatigable, une parfaite connaissance de l'état du royaume, jointe à celle des intérêts et des vues des cours étrangères, le rendaient capable d'exercer l'autorité absolue qui lui était confiée : la politesse de ses manières, la grâce de sa conversation, son esprit insinuant, son amour pour la magnificence, et les progrès qu'il avait faits dans le genre de littérature qui était du goût de Henri, lui gagnèrent l'affection et la confiance de ce jeune monarque. Wolsey était bien éloigné de faire servir au bien de la nation ou à la vraie grandeur de son maître l'autorité étendue et presque royale dont il jouissait. Avide et prodigue à la fois, il ne se rassasiait point de richesses. Dévoré d'une ambition démesurée, il aspirait sans cesse à de nouveaux honneurs, avec une avidité qui n'était jamais amortie par les succès passés. Fier de son élévation extraordinaire, et de l'ascendant qu'il avait su prendre sur l'esprit d'un prince, qui n'aurait qu'avec peine reçu un conseil de tout autre, il mit dans sa conduite un orgueil extrême et la hauteur la plus révoltante. Ce fut à ces passions que Wolsey sacrifia lui-même toute autre considération; et quiconque voulut obtenir sa faveur ou celle

de son maître, fut obligé de les flatter et de les satisfaire.

Comme, à cette époque, tous les princes de l'Europe recherchaient l'amitié de Henri, on les vit tous faire la cour à son ministre avec une attention et une bassesse incroyables. Ils n'épargnèrent ni présens, ni promesses, ni flatteries pour intéresser son avidité, son ambition ou son orgueil¹ : François avait, en 1518, chargé Bonnavet, amiral de France, l'un des plus accomplis et des plus adroits de ses courtisans, d'employer tous ses soins pour gagner cet impérieux prélat. Il lui prodigua lui-même toutes sortes de marques de respect et de confiance. Il le consultait dans toutes ses affaires les plus importantes, et recevait ses avis avec une déférence aveugle. Ces égards, joints à une pension considérable, gagnèrent à François l'amitié du cardinal, qui lui en donna des preuves, en persuadant à son maître de rendre Tournai à la France, de conclure un traité de mariage entre le dauphin et la princesse Marie sa fille, et de consentir à une entrevue avec le roi de France². Depuis ce temps il s'établit entre ces deux cours le commerce le plus intime. François, qui sentait tout le prix de l'amitié de Wolsey, tâchait de s'en assurer la continuation par tous les égards possibles, en lui donnant dans toutes ses lettres le titre honorable de père, de tuteur et de gouverneur.

Charles observait les progrès de cette union avec le plus vif intérêt et la plus grande jalousie. Proche parent du roi d'Angleterre, il avait quelques titres à son amitié; et aussitôt après son avènement au trône de Castille, il avait essayé de gagner Wolsey, en lui faisant une pension de trois mille livres. Son premier soin fut alors de prévenir l'entrevue projetée; il en redoutait extrêmement les suites entre deux jeunes princes dont le cœur était aussi susceptible d'amitié que leurs caractères étaient propres à l'inspirer; mais après bien des délais occasionés par la difficulté du cérémonial, et par toutes les précautions prises par les deux cours, pour la sûreté respective de leur souverain, le temps et le lieu de l'entrevue furent enfin fixés. Des

¹ Fiddes, *Life of Wolsey*, p. 106. Rimer, *Fœdera*, vol. XIII, p. 718.

² Herber, *Hist. of Henri VIII*, p. 30. Rymer, vol. XIII, p. 624.

courriers furent envoyés dans les différentes cours pour inviter tous les gentilshommes à se présenter aux joutes et aux tournois qui devaient se donner entre les deux monarques et leurs chevaliers. François et Henri aimaient trop l'appareil de ces spectacles, et savaient trop avec quelle grâce ils y paraissaient, pour renoncer au plaisir ou à la gloire qui les attendait dans une assemblée si singulière et si brillante. Le cardinal, de son côté n'était pas moins jaloux de déployer sa magnificence en présence des deux cours, et de montrer aux deux nations l'étendue du crédit qu'il avait sur l'esprit des deux rois. Charles, voyant qu'il était impossible d'empêcher cette entrevue, ne chercha plus qu'à la rendre inutile. Il se hâta de prendre les devoirs, et pour gagner le monarque et le ministre, il fit un acte de complaisance encore plus flatteur et plus extraordinaire. Étant parti, comme je l'ai déjà dit, du port de la Corogne, il fit voile directement vers l'Angleterre, et vint débarquer à Douvres, se reposant entièrement de la sûreté de sa personne sur la générosité de Henri. Cette visite inattendue surprit la nation; mais Wolsey était bien instruit des intentions de l'empereur. Dans une négociation qui s'était passée entre lui et la cour d'Espagne, et que les historiens de ce temps n'ont pas connue, cette visite avait été concertée, et Charles, pour récompenser le cardinal qu'il appelait *son très cher ami*, avait augmenté sa pension de sept mille ducats¹. Henri était alors à Cantorbéry, et venait en France. Il dépêcha sur-le-champ Wolsey à Douvres, et ravi d'un événement si flatteur pour sa vanité, il se hâta de recevoir, d'une manière distinguée, un hôte qui ne mettait aucune borne à sa confiance. Charles, pour qui le temps était précieux, ne demeura que quatre jours en Angleterre; mais pendant ce court espace, il eut l'adresse non-seulement de donner à Henri une opinion favorable de ses intentions, mais même de détacher entièrement Wolsey des intérêts du roi de France. Tous les honneurs, toutes les richesses, tout le crédit dont le cardinal était en possession, ne pouvaient assouvir son ambition, tant qu'il restait au-dessus de lui un degré d'élévation où un ecclésiastique pût monter. La tiare avait été

¹ Rymer, *Fœd.*, vol. XIII, p. 714.

long-temps l'objet de ses désirs, et François qui savait que c'était le plus sûr moyen de s'assurer son amitié, lui avait promis d'appuyer de tout son crédit ses prétentions, à la première vacance; mais comme l'autorité de l'empereur, dans le collège des cardinaux, avait une influence bien supérieure à celle du roi de France, Wolsey saisit avidement l'offre que lui faisait ce prince habile de le servir avec chaleur. Séduit par cette perspective qui était pourtant très éloignée, Léon X étant encore à la fleur de son âge, il épousa vivement tous les intérêts de l'empereur; il n'y eut cependant alors aucun traité de conclu entre les deux monarques; mais Henri, en retour de l'honneur que Charles lui avait fait, lui promit de le visiter dans les Pays-Bas, immédiatement après son entrevue avec François.

Cette entrevue célèbre se fit dans une grande plaine entre Guines et Ardres, où les deux rois et leur suite déployèrent toute leur magnificence, avec une émulation et une profusion qui fit appeler cette plaine *le camp du drap d'or*. Des jeux de chevalerie, des fêtes galantes, tous les exercices et les amusemens qui distinguaient l'élégance et le goût de ce temps-là, occupèrent les deux cours pendant les dix-huit jours que les princes restèrent ensemble¹. L'impression favorable que firent sur l'esprit de Henri les manières engageantes de François et son air de franchise et de confiance, fut bientôt effacée par les artifices de Wolsey, et par l'entrevue que Henri eut avec l'empereur à Gravelines. Charles s'y conduisit avec moins d'éclat et de pompe

¹ Les historiens anglais et français ont décrit, avec beaucoup de détails, cette entrevue et les différentes fêtes qu'elle occasiona, tandis que presque tous ont oublié une circonstance rapportée par le maréchal de Fleuranges, ténouit oculaire, et qui paraitra singulière aujourd'hui. Après les tournois, dit-il, les lutteurs anglais et français se présentèrent, et luttèrent en présence des rois et des dames : le courage et la force de plusieurs de ces lutteurs divertirent beaucoup; mais le roi de France avait négligé d'en faire venir de Bretagne, et les Anglais gagnèrent le prix. Après cela les rois de France et d'Angleterre se retirèrent sous une tente, où ils burent ensemble. Là, le roi d'Angleterre saisissant le roi de France au collet : *Mon frère*, lui dit-il, *il faut que je lutte avec vous*, et s'efforça une ou deux fois de lui donner *le croc en jambe*; mais le roi de France, qui était un adroit lutteur, le prit par le milieu du corps et le jeta à terre avec une prodigieuse violence. Le roi d'Angleterre voulut recommencer le combat, mais on l'en empêcha. *Mémoires de Fleuranges*, in-12, Paris 1753, p. 329.

¹ Har
Golds

désirs, et François
sûr moyen de s'as-
omis d'appuyer de
ons, à la première
ité de l'empereur,
avait une influence
de France, Wolsey
qui faisait ce prince
r. Séduit par cette
nt très éloignée,
ur de son âge, il
ts de l'empereur;
n traité de conclu
s Henri, en retour
avait fait, lui pro-
-Bas, immédiate-
François.

dans une grande
où les deux rois et
ur magnificence,
fusion qui fit ap-
drap d'or. Des
palantes, tous les
qui distinguaient
os-là, occupèrent
x-huit jours que
t. L'impression
de Henri les ma-
is et son air de
entôt effacé par
l'entrevue que
vetines. Charles
at et de pompe

s ont décrit, avec
les différentes fêtes
ne tous ont oublié
échal de Fleuran-
singulière aujour-
luteurs anglais et
en présence des rois
de plusieurs de ces
le roi de France
gue, et les Anglais
de France et d'An-
où ils burent en-
le roi de France
aut que je lutte
fois de lui donner
uce, qui était un
corps et le jeta à
roi d'Angleterre
on l'en empêcha.
s 1753, p. 329.

que n'avait fait François près de Guine, mais il donna bien plus d'attention à ses intérêts politiques.

L'assiduité avec laquelle les deux plus grands monarques de l'Europe faisaient leur cour à Henri lui parut un aveu formel que c'était lui qui tenait la balance de l'Europe, et le convainquit de plus en plus de la justesse de cette devise, qu'il avait choisie: *Celui que je favorisera est sûr de l'emporter*. Il fut encore confirmé dans cette opinion par l'offre que lui fit Charles de soumettre à sa seule décision tous les différends qui pourraient s'élever entre François et lui. Rien n'annonçait plus de candeur et de modération que de choisir ainsi pour juge celui qui était réputé l'ami commun des deux adversaires; mais comme l'empereur venait d'attacher entièrement Wolsey à ses intérêts, c'était au fond la plus insidieuse des propositions et la plus funeste au roi de France, comme le fit voir la suite des événemens.

Charles, malgré sa prédilection pour les Pays-Bas, où il avait reçu la naissance, n'y fit pas un long séjour; après avoir reçu l'hommage et les complimens de ses compatriotes, il se rendit en diligence à Aix-la-Chapelle, ville que la Bulle d'Or a désignée pour le couronnement des empereurs. Ce fut là qu'en présence d'une assemblée plus nombreuse et plus solennelle qu'on n'en eût vu jusqu'alors, la couronne de Charlemagne passa sur la tête de Charles V, avec tout l'appareil et toute la pompe que les Allemands affectent dans leurs cérémonies publiques, et qu'ils croient de l'essence de la dignité impériale¹.

Presque dans le même temps on vit monter sur le trône ottoman un rival opiniâtre et redoutable pour l'empereur; c'était Soliman-le-Magnifique, celui de tous les princes turcs qui a réuni les plus grandes qualités, formé le plus d'entreprises, et remporté le plus de victoires. Ce fut la gloire de ce siècle de produire les monarques les plus illustres qui aient jamais paru dans l'Europe. Si Léon X, Charles-Quint, François I^{er}, Henri VIII et Soliman eussent fleuri en différens siècles, leurs talens divisés auraient suffi pour illustrer le siècle où chacun d'eux aurait vécu; mais tous les princes contemporains

parurent comme une constellation qui jeta sur le seizième siècle un éclat extraordinaire; il n'y eut point de contestation où l'on ne déployât des deux côtés de grandes forces et de grands talens; la valeur et la prudence, également balancées de part et d'autre, produisirent une variété d'événemens qui rend l'histoire de ce temps-là très intéressante; et elles servirent encore à empêcher qu'aucun de ces princes ne fit de trop grands progrès, et n'acquît une supériorité de pouvoir qui aurait pu devenir fatale à la liberté et au bonheur du genre humain.

Le premier acte d'administration que fit l'empereur, fut d'indiquer une diète de l'empire à Worms pour le 6 janvier 1521. Dans les lettres circulaires qu'il adressa aux différens princes, il les informa que le but de cette assemblée était de concerter avec eux les moyens propres à arrêter les progrès des opinions nouvelles et dangereuses qui menaçaient de troubler la paix de l'Allemagne et de renverser la religion de leurs pères.

Charles avait en vue les dogmes répandus par Luther et ses disciples depuis l'an 1517. Ces opinions ont amené la réforme qui s'est faite dans la religion, réforme qui, en affranchissant une partie de l'Europe du joug papal, a rendu ce joug moins rigoureux pour l'autre partie dans les sentimens du genre humain, la plus grande comme la plus salutaire des révolutions qui soient arrivées depuis l'établissement du christianisme; les événemens qui ont donné naissance à ces nouvelles doctrines, et les causes qui leur ont fait faire des progrès si rapides, méritent donc d'être considérés avec attention.

Renverser un système de croyance religieuse, fondé sur des préjugés anciens et profondément enracinés, soutenus par le pouvoir, et défendus avec beaucoup d'art et d'adresse; établir à la place une doctrine tout-à-fait opposée dans son esprit et dans ses effets; accomplir cette entreprise sans employer la violence et la force des armes; ce sont des opérations que les historiens les moins crédules et les moins superstitieux ne peuvent s'empêcher d'attribuer à cette divine providence qui sait, dès qu'il lui plait, amener ces événemens que toute la sagesse humaine rend impossibles. L'intervention du ciel en faveur de la religion chrétienne se manifesta, dans sa première origine, par des miracles et des pro-

¹ Hartmann Maurus, *Relatio coronat. Car. V, ap. Goldast. polit. imperial. Francf. 1614, f^o, p. 261.*

phéties qui en confirmaient la vérité. Si aucun des réformateurs ne posséda les dons surnaturels, on ne peut du moins s'empêcher d'admirer cette précaution merveilleuse des circonstances qui disposèrent les esprits à recevoir leur doctrine, et cette singulière combinaison des causes qui assurèrent leurs succès, et firent triompher des hommes sans autorité et sans politique, de la puissance et des intrigues de leurs adversaires. Cela prouve assez que la même main qui fonda la religion chrétienne protégea aussi la religion réformée, et de faible qu'elle était dans ses commencemens, la fit bientôt parvenir à un degré surprenant de force et de maturité¹.

Des causes très légères, et produites en apparence par le hasard, préparèrent cette importante révolution. Léon X, à son avènement, trouva les revenus de l'église épuisés par les vastes entreprises de ses deux ambitieux prédécesseurs, Alexandre VI et Jules II; il était lui-même libéral, et incapable de cette économie sévère et patiente qui seule eût pu rétablir ses finances. Ses projets pour l'agrandissement de sa famille, son amour pour l'ostentation, son goût pour le plaisir, et la magnificence avec laquelle il récompensait les hommes de génie, l'engageaient tous les jours dans de nouvelles dépenses; pour y suffire, on eut recours à tous les expédiens que put enfanter la fertile imagination des prêtres; et entre autres moyens il imagina de vendre des indulgences. Suivant la doctrine romaine, toutes les bonnes œuvres des saints, au-delà de celles qui étaient absolument nécessaires pour leur salut, jointes aux mérites infinis de Jésus-Christ, sont déposées dans un trésor inépuisable. Les clefs de ce trésor furent confiées à saint Pierre et aux papes ses successeurs, qui l'ouvrent quand il leur plaît, et qui en transportant, pour une certaine somme, une portion de ce mérite surabondant sur un fidèle, peuvent lui proeurer, ou le pardon de ses propres péchés, ou la délivrance d'une âme du purgatoire au salut de laquelle il s'intéresse. Ce fut dans le onzième siècle qu'Urbain II distribua le premier ces sortes d'indulgences, comme la récompense de ceux qui

¹ On doit se souvenir ici que c'est un ministre protestant qui s'exprime suivant les principes de sa croyance : ces éloges de Luther et de la réformation ne peuvent ni blesser les âmes pieuses, ni ébranler les esprits faibles. (Rem. du Traduct.)

prenaient les armes pour aller conquérir la Terre-Sainte; ensuite elles furent accordées à ceux qui fournissaient un soldat pour la même expédition; enfin on les distribua sans distinction à quiconque donnait de l'argent pour accomplir quelque vœu pieux, ordonné par le pape. Jules II les avait prodiguées à ceux qui contribuaient de quelque somme pour la construction de l'église de Saint-Pierre à Rome; et comme Léon X faisait continuer ce magnifique et dispendieux édifice, il se servit du même prétexte pour accorder des indulgences².

Ce fut Albert, électeur de Mayence et archevêque de Magdebourg, qui fut chargé de la publication des indulgences, et on lui assigna une portion du bénéfice qui proviendrait de leur vente. Pour les distribuer en détail dans la Saxe, il employa Tetzel, moine dominicain, de mœurs licencieuses, mais d'un esprit actif, et distingué par une éloquence bruyante et populaire. Aidé des moines de son ordre, Tetzel exécuta sa commission avec le plus grand zèle et le plus grand succès, mais avec assez peu de décence et de discrétion. En vantant à l'excès les grâces attachées à ces indulgences³, et en les

¹ Fra-Paolo, *Hist. du Conc. de Tr.*, p. 4.

² Palavicini, *Hist. Conc. Trident.*, p. 4.

³ Comme la forme de ces indulgences et les grâces qu'on y supposait attachées sont ignorées dans les pays protestans, et même très peu connues à présent dans les pays où la religion catholique romaine est établie, je vais, pour l'instruction de mes lecteurs, traduire ici la forme d'absolution employée par Tetzel.

« Que notre Seigneur Jésus-Christ vous pardonne et vous absolve par les mérites de sa très sainte passion : et moi, par son autorité, par celle des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, et celle de notre saint père le pape, qui m'est donnée et confiée en ce pays, je vous absous, 1^o de toutes les censures ecclésiastiques, de quelque manière que vous ayez pu les encourir; 2^o de tous vos péchés, transgressions et excès, de quelque énormes qu'ils puissent être, et même de ceux qui pourraient être réservés à la connaissance de sa sainteté, et aussi tout que les clefs de la sainte église peuvent s'étendre; je vous remets toutes peines que vous méritiez pour expier ces péchés dans le purgatoire, et je vous rétablis dans la participation des saints sacremens de l'église, dans l'union des fidèles, et dans cette innocence et cette pureté que vous aviez reçues du baptême; en sorte qu'à l'article de votre mort les portes de l'enfer seront fermées, et celles du paradis ouvertes; et si vous ne mourez pas à présent, ces grâces demeureront dans toute leur force jusqu'au jour de votre mort : au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Seckend, *Comment.*, liv. 1, p. 14. »

Les termes dans lesquels Tetzel et ses confrères parlent

donner
un com
multitu
discour
citèrent
ces et l
sauts s
pontife
gnaient
reposer
gences
croyan
Les plu
étaient
Tetzel
dans le
plus inf
portait
tenir le
rent à s
fic auss
religion

des grâces
de les off
presque
des lettre
sur son
toire, et p
indulgenc
s'échapper
ciel ». Ils
grande, q
la sainte
expies par
la fois de
sent ineff
hommes a
d'indulgen
Christ méri
ouverts : s
vous? Pour
toire l'âme
pas délivr
vous n'avi
dépouiller
grandes gr
la même f
Chermititi
ap. Germ.
p. 6. Le m
Tetzel qui
gulières ni

* Tout le
doctrine des
a pris les ex
pour la doct

er conquérir la
ent accordées à
t pour la même
na sans distinc-
urgent pour ac-
onné¹ par le pape.
eux qui contri-
la construction
ome; et comme
gnifique et dis-
u même prétexte

ayence et arche-
chargé de la pu-
lui assigna une
tiendrait de leur
tail dans la Saxe,
aticain, de mœurs
ctif, et distingué
populaire. Aidé
l'exécuta sa com-
zèle et le plus
peu de décence
ent à l'excès les
nces³, et en les

Tr., p. 4.

ences et les grâces
morées dans les pays
es à présent dans les
me est établie, je vais,
traduire ici la forme

ist vous pardonne et
ès sainte passion : et
bienheureux apôtres
de notre saint père le
eu ce pays, je vous
clésiastiques, de quel-
courir ; 2° de tous vos
quelque énormes qu'ils
ni pourraient être ré-
été, et aussi loué que
ni s'étendre; je vous
iliez pour expier ces
vous rétablis dans la
e l'église, dans l'union
et cette pureté que
sorte qu'à l'article de
ont fermées, et celles
mourez pas à présent,
e leur force jusqu'au
Père, du Fils et du

liv. 1, p. 14.»
et ses confrères parlent

donnant à bas prix, ces moines en firent d'abord un commerce très étendu et très lucratif parmi la multitude crédule, mais l'extravagance de leurs discours et les irrégularités de leur conduite excitèrent à la fin un scandale universel. Les princes et les nobles s'indignèrent de voir leurs vassaux s'épuiser pour remplir le trésor d'un pontife prodigue. Les personnes pieuses plaignaient l'erreur du peuple, qui, instruit à se reposer du pardon de ses péchés sur les indulgences qu'il obtenait, négligeait la pureté de la croyance et la pratique des vertus chrétiennes. Les plus indifférens et même les plus ignorans étaient choqués de la conduite scandaleuse de Tetzl et de ses associés, qui allaient dissiper dans les excès de l'ivrognerie, du jeu et des plus infâmes débauches, l'argent que leur apportait une piété crédule, dans l'espérance d'obtenir le bonheur éternel. Tous enfin commencèrent à souhaiter qu'on mit des bornes à un trafic aussi nuisible à la société que funeste à la religion.

des grâces attachées aux indulgences et de la nécessité de les obtenir sont si extravagans, qu'ils paraissent presque incroyables. « Quiconque, disent-ils, achète des lettres d'indulgences, peut avoir l'âme en repos sur son salut. Les âmes renfermées dans le purgatoire, et pour la rédemption desquelles on acquiert les indulgences aussitôt que l'argent sonne dans le coffre, s'échappent de ce lieu de tourment, et montent droit au ciel ». Ils disaient que l'efficacité des indulgences était si grande, que les plus énormes péchés, même le viol de la sainte Vierge, s'il était possible, seraient remis et expiés par ce moyen, et que le pécheur était affranchi à la fois de la peine et de la culpabilité; que c'était un présent ineffable de la bonté de Dieu pour réconcilier les hommes avec lui; que la croix érigée par les prédicateurs d'indulgences était aussi efficace que la croix de Jésus-Christ même : « Voyez, s'écriaient-ils, voyez les cieux ouverts : si vous n'y entrez pas, quand donc y entrerez-vous ? Pour douze sous vous pouvez racheter du purgatoire l'âme de votre père. Avez-vous l'ingratitude de ne pas délivrer votre père des tourmens qu'il endure ? Si vous n'aviez qu'un seul vêtement, vous devriez vous en dépouiller et le vendre à l'instant pour acheter de si grandes grâces, etc. » Ces expressions et mille autres de la même force sont tirées des ouvrages de Luther par Chermnitius, dans son *Examen Conclii Tridentini*, ap. Germ. vander Hardt., *Hist. littér. reform.*, pars IV, p. 6. Le même auteur a publié plusieurs discours de Tetzl qui prouvent que ces expressions n'étaient ni singulières ni exagérées. *Ibid.*, p. 14.

* Tout lecteur instruit s'apercevra que cet exposé de la doctrine des indulgences n'est pas exact, et que M. Robertson a pris les exagérations de quelques moines du seizième siècle pour la doctrine de l'église. (*Rem. du Trad.*)

Martin Luther ne pouvait trouver des conjonctures plus favorables, et les esprits de ses compatriotes ne pouvaient être mieux disposés à écouter ses discours, lorsqu'il commença à mettre en question l'efficacité des indulgences et à déclamer contre la conduite déréglée et la fausse doctrine de ceux qui les publiaient. Il était né à Eisleben en Saxe. La pauvreté de ses parens n'empêcha pas qu'il ne reçût une éducation savante, pendant le cours de laquelle il donna plusieurs fois des preuves d'une vigueur de génie et d'une pénétration peu commune. Comme son âme était naturellement susceptible d'impressions sérieuses, et portée à cette mélancolie religieuse qui se plat dans la solitude et la dévotion de la vie monastique; il se retira dans un couvent d'augustins. Tous les efforts de ses parens pour le détourner de ce dessein ne purent le faire renoncer à ce qu'il croyait sa vocation, et malgré leurs instances, il prit l'habit de cet ordre. Sa piété, son amour pour l'étude et son application infatigable, lui firent bientôt une réputation distinguée dans son couvent. Il avait appris sous de bons maîtres la philosophie et la théologie scolastiques, qui étaient alors en vogue; et il avait assez de pénétration pour saisir toutes les subtilités et toutes les distinctions dont elles sont pleines; mais la solidité naturelle de son jugement lui en fit sentir la frivolité, et le dégoûta bientôt de ces études inutiles et vaines. Il chercha dans l'écriture sainte des fondemens plus solides de science et de piété. Ayant rencontré un exemplaire de la Bible, qui restait négligé dans la bibliothèque de son monastère, il quitta les autres études pour se livrer tout entier à cette lecture, et il la suivit avec tant d'ardeur et d'assiduité, qu'il étonna bientôt ses confrères, peu accoutumés à puiser dans cette source leurs notions théologiques. Les grands progrès qu'il fit dans un cours d'étude si nouveau augmentèrent la réputation de son savoir et de sa sainteté, au point que Frédéric, électeur de Saxe, qui venait de fonder une université dans Vittemberg, ville de sa résidence, choisit Luther pour y enseigner d'abord la philosophie, et ensuite la théologie. Le nouveau professeur s'acquitta si bien de ces deux emplois, qu'il fut bientôt regardé comme le principal ornement de l'université.

Luther était au comble de son crédit et de

sa renommée lorsque Tetzel commença à publier les indulgences dans les environs de Vittemberg, et à leur prêter toutes les vertus imaginaires qui, en d'autres lieux, en avaient déjà imposé à la crédulité des peuples. Comme la Saxe n'était pas plus éclairée que les autres provinces de l'Allemagne, Tetzel y eut d'abord un prodigieux succès. Luther voyait avec la plus grande douleur et la simplicité des acheteurs. Les opinions de Thomas d'Aquin et des autres scolastiques, sur lesquelles on fondait la doctrine des indulgences, avaient déjà perdu de leur autorité dans son esprit; et l'Écriture sainte, qu'il commençait à regarder comme la grande règle des vérités théologiques, ne lui fournissait rien pour appuyer une pratique également destructive de la morale et de la foi. Son caractère ardent et impétueux ne lui permit pas de cacher longtemps cette importante découverte, et de rester spectateur tranquille de l'illusion de ses compatriotes. Il monta en chaire dans la grande église de Vittemberg, et il déclama avec la plus grande amertume contre les dérèglements et les vices de ceux qui publiaient les indulgences: il osa discuter la doctrine qu'ils enseignaient, et fit sentir au peuple le danger qu'il y avait à se reposer de son salut sur d'autres moyens que ceux que Dieu lui-même avait marqués dans l'Écriture. La hardiesse et la nouveauté de ses opinions attirèrent singulièrement l'attention publique: soutenues d'ailleurs par l'idée favorable que Luther avait inspirée de son caractère personnel, et débitées avec une éloquence populaire et persuasive, elles firent sur son auditoire l'impression la plus profonde. Encouragé par ce début favorable, il écrivit à l'électeur de Mayence, qui, comme nous l'avons dit, avait cette partie de la Saxe sous sa juridiction, et lui peignit avec vivacité les dérèglements et la fausseté des opinions de ceux qu'il avait chargés de prêcher les indulgences; mais le prélat était trop intéressé à leurs succès pour réformer leurs abus. La première tentative que fit Luther fut de se concilier les suffrages des savans. Dans cette vue, il publia quatre-vingt-quinze thèses qui contenaient ses sentimens sur les indulgences. Il les proposa, non pas comme des points établis et incontestables, mais comme des matières à discuter: il indiqua des jours où tous les sa-

vans étaient invités à venir attaquer ses opinions, soit de vive voix, soit par écrit; il joignit à tout cela une protestation solennelle de sa soumission entière et de son respect pour l'autorité du saint siège. Aucun opposant ne parut au jour qu'il avait marqué. Les thèses se répandirent dans toute l'Allemagne avec une rapidité étonnante: on les lisait avec une extrême avidité, et chacun admirait la hardiesse d'un homme qui osait révoquer en doute la plénitude de la puissance des papes, et attaquer les dominicains armés de toutes les terreurs de l'inquisition¹.

Les augustins, dont Lutlier portait l'habit, quoique entièrement soumis au saint siège, comme les autres religieux, ne mirent aucun obstacle à la publication de ses nouvelles opinions, tant était grande l'autorité que Luther s'était acquise parmi ses confrères par son savoir et par ses mœurs. Il faisait toujours profession de respecter l'autorité du pape, et il était sincère alors: comme il subsiste entre les différens ordres religieux de l'église romaine une inimitié secrète, qui a sa source dans l'intérêt et la jalousie, les augustins étaient fort contents des invectives de Luther contre les dominicains, et ils se flattaient de voir bientôt leurs rivaux devenir l'objet du mépris et de la haine du peuple. De son côté, l'électeur de Saxe, le plus sage prince qu'il y eût alors en Allemagne, et dont Luther était sujet, n'était pas fâché que cet obstacle vint traverser la publication des indulgences. Il encourageait secrètement le projet de Luther, et se flattait que cette dispute, qui s'échauffait entre des ecclésiastiques, pourrait mettre quelques bornes aux exactions de la cour de Rome, que depuis long-temps les princes séculiers s'étaient vainement efforcés de réprimer. Luther vit bientôt s'élever contre lui plusieurs adversaires zélés qui cherchèrent à défendre des opinions sur lesquelles étaient fondées la puissance et la richesse de la cour de Rome. Tetzel publia des contre-thèses à Francfort-sur-l'Oder. Eccius, ce célèbre théologien d'Augsbourg, fit ses efforts pour réfuter les principes de Luther, et Prieras, moine dominicain, maître du sacré-palais et inquisiteur général, écrivit contre

¹ *Lutheri Opera*, Jenæ 1612, vol. 1, præfat. III, p. 266. *Hist. du Concile de Trente*, par Fra-Paolo, p. 4. Seckend, *Comm. apol.*, p. 16.

lui av
Mais l
trouver
les ind
la raiso
ne lui
tiques
décret
tiaux c
point
l'autor
qu'il la
de la d
divine
La c
nouvel
l'Alle
livré au
grands
théolog
voyait
ches d'
l'Alle

¹ Fra-
² Seck
relativem
¹⁰ Que L
Francesc
la vente
vinces ad
²⁰ Qu'Ar
par être
artifices
pour le
Fra-Paol
ajoute qu
mémoires
boldo et s
donnant
leur marc
à Tetzel
dre de l'
Conc. de
venus de
adopté ces
de Guicha
gnages ré
leur exact
Felix Con
les archive
cession dan
ment être
de. a vente
cens ne fu
archevêque
de ceux q

taquer ses opinions, et il joignit à tout elle de sa soumission à l'autorité du saint parut au jour qu'il se répandirent dans rapidité étonnante : avidité, et chacun comme qui osait réde de la puissance dominicains armés de mission ¹.

her portait l'habit, is au saint siège, ne mirent aucun es nouvelles opit- autorité que Luther infères par son sa- faisait toujours pro- tit du pape, et il il subsiste entre les de l'église romaine a source dans l'inté- ins étaient fort con- r contre les domi- e voir bientôt leurs épris et de la haine électeur de Saxe, le alors en Allemagne, t'était pas fâché que publication des in- crétement le projet e cette dispute, qui siastiques, pourrait exactions de la cour y-temps les princes t efforcés de répri- ver contre lui plu- cherchèrent à dé- elles étaient fondées le la cour de Rome. ses à Francfort-sur- théologien d'Augs- ter les principes de minicain, maître du général, écrivit contre

e, vol. 1, préfat. 111, ente, par Fra-Paolo, 16.

lui avec tout le fiel d'un champion de l'école. Mais la méthode qu'ils suivirent dans cette controverse servit mal leur cause. Luther attaquait les indulgences par des argumens ou fondés sur la raison ou tirés de l'Écriture; et ses adversaires ne lui oppoiaient que les opinions des scolastiques, et les préceptes du droit canonique et les décrets des papes ¹. La décision de juges si partiaux et intéressés à leur propre cause ne satisfait point le peuple, qui commençait à douter de l'autorité même de ces guides vénérables, lorsqu'il la trouvaient en opposition avec les maximes de la droite raison, et avec la décision de la loi divine ².

La cour de Rome, loin de s'alarmer de cette nouvelle doctrine de Luther, qui agitait toute l'Allemagne, y faisait à peine attention. Léon X, livré au goût des plaisirs et des arts, occupé de grands projets de politique, ennemi des disputes théologiques et assez sage pour les mépriser, voyait avec la dernière indifférence les démarches d'un moine obscur qui, dans le fond de l'Allemagne, soutenait une dispute scolastique

¹ Fra-Paolo, p. 6. Seckend, p. 40. Palavic, p. 8.

² Seckend, p. 30. Guichardin a affirmé deux choses relativement à la première publication des indulgences : 1^o Que Léon X fit don à sa sœur Madeleine, femme de Franceschetto Cibo, des revenus qui proviendraient de la vente des indulgences tant en Saxe que dans les provinces adjacentes de l'Allemagne. (Guich., lib. xiii, 168.) 2^o Qu'Arcemboldo, prêtre génois qui avait commencé par être marchand, et qui avait toujours conservé les artifices de sa profession, fut commis par cette femme pour lever l'argent que produiraient les indulgences. Fra-Paolo, qui a suivi Guichardin dans ces deux faits, ajoute qu'en Saxe les augustins étaient en possession immémoriale de prêcher les indulgences, mais qu'Arcemboldo et ses députés, espérant de gagner davantage, en donnant cette commission aux dominicains, avaient fait leur marché avec Tetzel, et que Luther s'opposa d'abord à Tetzel et à ses associés par le désir de venger son ordre de l'injustice qu'on lui faisait. Fra-Paolo, *Hist. du Conc. de Tr.*, p. 5. Presque tous les historiens qui sont venus depuis, soit catholiques, soit protestans, ont adopté ces deux assertions sans examen, et sur la parole de Guichardin et de Fra-Paolo ; mais malgré les témoignages réunis de deux auteurs si recommandables par leur exactitude et leur véracité, nous observons : 1^o Que Felix Comolori, qui a fait à dessein des recherches dans les archives de Rome, n'a pu trouver cette prétendue cession dans aucun des registres où elle eût dû nécessairement être portée. (Palav., p. 5.) 2^o Que les profits provenant de la vente des indulgences en Saxe et dans les pays adjacens ne furent point donnés à Madeleine, mais à Albert, archevêque de Mayence, à qui appartenait la nomination de ceux qui les devaient publier. (Seck., p. 12. Luth.

dans un style barbare. Il était bien loin de penser, et Luther lui-même prévoyait peu sans doute combien les suites de cette querelle seraient fatales au saint siège. Léon X ne voyait dans toute cette querelle que les effets de la haine et de la jalousie monastique, et paraissait disposé à ne pas y entrer et à laisser les augustins et les dominicains disputer à loisir avec leur animosité ordinaire.

Cependant les sollicitations des adversaires de Luther, irrités de la hardiesse et de la sévérité avec laquelle il avait traité leurs écrits, jointes aux progrès étonnans que ses opinions avaient déjà faits dans les différentes parties de l'Allemagne, réveillèrent à la fin l'attention de la cour de Rome, et Léon X se vit obligé de prendre des mesures pour défendre l'église contre une attaque qui était devenue trop sérieuse pour ne mériter que le mépris. Dans cette vue, il fit sommer Luther de comparaitre à Rome, dans le délai de soixante jours, devant l'auditeur de la chambre et devant le même Prierias qui avait écrit contre lui, et qui fut nommé pour exami-

Oper., I, *pref.*, p. 1. Palavic., p. 6.) 3^o Qu'Arcemboldo ne fut jamais intéressé dans la publication des indulgences de Saxe; son district étant la Flandre, et les pays du haut et du Bas-Rhin. (Seck., p. 15. Palav., p. 6.) 4^o Que Luther et ses adhérens ne font mention nulle part de ce don de Léon X à sa sœur, circonstance cependant qu'il n'est guère possible qu'ils aient ignorée, et qu'ils auraient eu grand soin de ne pas omettre. 5^o Ce n'était pas ordinairement aux augustins que la publication des indulgences dans l'Allemagne était confiée; les franciscains en furent chargés en trois occasions différentes sous Jules II; et peu de temps avant Luther, le même emploi avait été donné aux dominicains. (Palav., 46.) 6^o La publication des indulgences qui excita l'indignation de Luther fut confiée à l'archevêque de Mayence, conjointement avec le gardien des franciscains; mais celui-ci ayant refusé d'accepter cette commission, tout le droit en demeura à l'archevêque. (Palav., p. 6. Seck., xvi, xvii.) 7^o Ce ne furent point les supérieurs augustins qui engagèrent Luther à attaquer les dominicains leurs rivaux ou à déprimer les indulgences, uniquement parce qu'ils n'étaient pas chargés de les publier; ce fut par des motifs plus louables que Luther s'opposa à leurs opinions et à leurs vices. (Seck., p. 15, 32. Luth. *Opera*, I, 64, 6.) 8^o Il y a un diplôme d'indulgences qui a été publié par Germ. vander Hardt, et dans lequel on voit le nom du gardien des franciscains joint à celui de l'archevêque, quoique le premier ne se soit point mêlé de cette affaire. Le même diplôme fait aussi mention des limites dans lesquelles s'étendaient leurs commissions; savoir, les diocèses de Mayence, de Magdebourg, d'Halberstadt et les domaines du marquis de Braudebourg. (*Hist. littéraire reform.*, pars IV, p. 14.)

ner sa doctrine et la juger. Léon écrivit en même temps à l'électeur de Saxe, pour le prier de ne pas protéger un homme dont les sentimens hérétiques et profanes scandalisaient les fidèles, et il enjoignit au provincial des augustins de réprimer, par son autorité, l'insolence d'un moine téméraire qui déshonorait l'ordre entier de Saint-Augustin, et mettait le trouble dans toute l'église.

Le ton de ces lettres et la nomination d'un juge aussi prévenu et aussi partial qu'était Prierias fit aisément pressentir à Luther la nature du jugement auquel il devait s'attendre s'il allait à Rome.

Il témoigna en conséquence le plus grand désir d'être jugé en Allemagne par un tribunal moins suspect. L'université de Vittemberg, inquiète et alarmée sur le sort d'un homme qui faisait tant d'honneur à son corps, écrivit au pape; et après avoir employé plusieurs raisons pour faire dispenser Luther de comparaitre à Rome, elle supplia Léon de nommer, pour examiner ses opinions, quelques personnes de l'Allemagne distinguées par leur autorité et par leur savoir. L'électeur fit la même demande au légat du pape à la diète d'Augsbourg. Luther, qui dans ce temps-là avait si peu l'intention de récuser l'autorité papale, qu'il n'avait pas même les moindres doutes sur la divinité de son origine, écrivit lui-même à Léon X une lettre très soumise, où il lui promettait d'obéir sans réserve à ses volontés. Léon eut la complaisance de se rendre à ces instances, et donna pouvoir à son légat en Allemagne, le cardinal Cajétan, dominicain distingué par son savoir scolastique et passionnément dévoué au saint siège, de prendre connaissance de cette affaire et d'en juger.

Malgré toutes les raisons qu'avait Luther pour récuser un juge choisi parmi ses ennemis déclarés, il ne fit pas la moindre difficulté de comparaitre devant Cajétan; et après avoir pris un sauf-conduit de l'empereur, il se rendit sur-le-champ à Augsbourg. Le cardinal lui fit un accueil honorable, et chercha d'abord à le gagner par la douceur; mais croyant qu'il ne convenait pas à sa dignité d'entrer dans une dispute en forme, il le somma, en vertu des pouvoirs apostoliques dont il était revêtu, d'abjurer les erreurs qu'il avait annoncées sur les indulgences et sur

la nature de la foi, et de s'interdire à l'avenir toute publication d'opinions nouvelles et dangereuses. Luther, intimement persuadé de la vérité de ses principes, et confirmé dans cette croyance par l'approbation qu'il avait reçue des personnes les plus distinguées par leur savoir et par leur piété, parut étonné de la proposition qu'on lui faisait de se rétracter, avant qu'on eût rien fait pour le convaincre de ses prétendues erreurs. Il s'était flatté que dans une conférence de controverse avec un prélat d'un si grand mérite, il lui serait facile de se laver des imputations dont l'ignorance ou la malice de ses adversaires l'avait chargé; mais le ton d'autorité que prit le cardinal, le détrompa et lui ôta toute espérance de retirer de cette entrevue les avantages qu'il s'en était promis. L'intrépidité naturelle de son âme ne l'abandonna cependant pas. Il déclara au cardinal, avec la plus grande fermeté, que sa conscience ne lui permettait pas de désavouer des opinions dont la vérité lui était démontrée, et qu'il n'y avait point de considération qui pût le forcer à faire un désaveu aussi lâche en lui-même qu'injurieux à Dieu. En même temps il protesta, comme auparavant, de son entière soumission au saint siège¹: il fit entendre que son intention était de soumettre toute cette affaire à la décision de certaines universités qu'il nomma, et promit de ne rien prêcher ni écrire à l'avenir sur les indulgences, pourvu qu'on se chargeât d'imposer silence à ses adversaires sur le même objet². Le cardinal n'eut point d'égard à ces propositions, et continua d'insister d'un ton absolu sur une rétractation pure et simple; et menaça Luther des censures ecclésiastiques, et lui défendit de se présenter devant lui s'il ne se soumettait sur-le-champ à ce qu'il lui prescrivait. La hauteur et la violence de ce procédé, jointes à d'autres circonstances, firent craindre aux amis de Luther que le sauf-conduit de l'empereur ne fût pas suffisant pour le protéger contre le pouvoir et le ressentiment du légat, et ils le déterminèrent à sortir secrètement de la ville d'Augsbourg; et à retourner dans sa patrie. Mais avant son départ, il eut recours à une formalité dont il y avait déjà eu quelques exemples; il prépara un appel solennel

¹ Luther, *Opér.*, vol. 1, p. 164.

² *Ibid.*, p. 169.

interdire à l'avenir
nouvelles et d'au-
dant persuadé de la
confirmé dans cette
qu'il avait reçue des
par leur savoir et
de la proposition
ter, avant qu'on eût
de ses prétendues
dans une conférence
état d'un si grand
se laver des impu-
la malice de ses
mais le ton d'autorité
ompa et lui ôta toute
entrevue les avan-
L'intrépidité natu-
onna cependant pas.
la plus grande fer-
lui permettait pas de
at la vérité lui était
it point de considé-
aire un désaveu aussi
eux à Dieu. En même
auparavant, de son
siège¹ : il fit en-
était de soumettre
ion de certaines uni-
omit de ne rien pré-
sur les indulgences,
imposer silence à ses
objet². Le cardinal
propositions, et conti-
sur une rétractation
Luther des censures
dit de se présenter
ttait sur-le-champ à
auteur et la violence
autres circonstances,
Luther que le sauf-
ût pas suffisant pour
ir et le ressentiment
rent à sortir secrète-
bourg; et à retourner
son départ, il eut re-
il y avait déjà eu
ara un appel solennel

du pape mal informé sur sa cause, au pape mieux informé¹.

Cajétan, indigné de l'évasion précipitée de Luther, écrivit à l'électeur de Saxe, et le pressa, par l'intérêt qu'il prenait à la paix de l'église et à l'autorité de son chef, d'envoyer le moine séditionnaire prisonnier à Rome, ou de le bannir de ses états. Mais ce n'était pas pour des considérations théologiques que Frédéric avait jusqu'alors soutenu Luther; il parait que ce prince fut toujours très étranger à ces sortes de disputes, et qu'il y prenait très peu d'intérêt : c'était donc presque uniquement par des motifs politiques, comme on l'a déjà observé, qu'il protégeait Luther, et il le faisait en secret et avec de grandes précautions. Il n'avait jamais entendu aucun sermon de ce moine, ni lu aucun de ses ouvrages. Quoique toute l'Allemagne retentit du bruit de sa renommée, Frédéric ne l'avait même jamais admis en sa présence²; mais, sur la demande que le cardinal venait de lui faire, il sentit la nécessité de quitter cette extrême réserve. Il avait fait de grandes dépenses pour la fondation de sa nouvelle université, et donné beaucoup de soins à cet établissement, qui était d'une grande importance pour tous les princes d'Allemagne; il pressentit que l'éloignement de Luther porterait un coup funeste à la réputation³ de cette université; il refusa donc, sous différents prétextes, de se prêter à l'alternative des demandes du cardinal, et montra ouvertement le plus grand intérêt pour la sûreté de Luther⁴, en protestant cependant de son estime pour le cardinal et de son respect pour le pape.

La rigueur inflexible avec laquelle Cajétan persista à demander une rétractation pure et simple, choqua dès ce temps-là les sectateurs de Luther, et a depuis été blâmée par plusieurs écrivains catholiques; mais il était impossible au légat d'agir autrement. Les juges de Rome, devant lesquels Luther avait été cité d'abord, étaient si impatients de déployer leur zèle contre ses erreurs, que sans attendre l'expiration du délai de soixante jours qui lui avait été accordé, ils l'avaient déjà condamné comme hérétique⁵.

¹ Sleidan, *Hist. de la Réform.*, p. 7. Seckend, p. 45. Luth. *Oper.*, vol. I, p. 163.

² Seckend, p. 27. Sleid., *Hist.*, p. 12.

³ Seckend, p. 59.

⁴ Sleid., *Hist.*, p. 10. Luth. *Oper.*, vol. I, p. 172.

⁵ Luth. *Op.*, vol. I, p. 161.

Léon X, dans plusieurs de ses brefs et dans différentes lettres, l'avait aussi désigné comme un enfant d'iniquité, et comme un homme abandonné à un sens réprouvé. Il n'y avait donc plus qu'une rétractation qui pût sauver l'honneur de l'église romaine, dont la maxime est de ne jamais se relâcher sur rien de ce qu'elle a une fois avancé, et qui s'est même interdit jusqu'au pouvoir de le faire, par ses prétentions à l'infailibilité.

Cependant Luther se trouvait dans une situation qui aurait pu inspirer à tout autre les plus vives inquiétudes. Il ne pouvait pas espérer qu'un prince aussi prudent et aussi circonspect que l'était Frédéric voulût, pour le défendre, braver les foudres de l'église et la puissance papale qui avait écrasé quelques-uns des plus puissants empereurs de l'Allemagne. Il savait quelle vénération on avait alors pour les décisions de l'église, quelle terreur inspiraient les censures ecclésiastiques, et combien il serait aisé d'intimider et d'ébranler un prince qui était plutôt son protecteur par politique que son disciple par conviction. S'il était forcé de quitter la Saxe, il se voyait sans asile, et demeurerait exposé à tout le ressentiment que la rage ou la bigoterie de ses ennemis pourrait exercer sur lui. Quoiqu'il sentit tout le danger de sa situation, il ne donna cependant aucune marque de timidité et de faiblesse; et il continua de justifier sa conduite et ses opinions, et de déclamer contre celles de ses adversaires, avec plus de véhémence qu'auparavant¹.

Mais comme tous les pas qu'avait faits la cour de Rome, et surtout la sentence irrégulière qui venait de condamner si précipitamment Luther comme hérétique, l'avaient convaincu que Léon prendrait bientôt contre lui les mesures les plus violentes, il eut recours au seul expédient qui lui restait pour prévenir l'effet des censures papales; il forma un appel à un concile général, comme représentant l'église catholique, et ayant une autorité supérieure à celle du pape, qui n'étant qu'un homme sujet à se tromper, peut errer comme avait erré saint Pierre, le plus parfait de ses prédécesseurs².

Il parut bientôt que Luther ne s'était point trompé sur les intentions de la cour de Rome.

¹ Seckend, p. 59.

² *Idem*, *Hist.*, p. 12. Luth. *Op.*, vol. I, p. 179.

Le pape donna une bulle, dont la date était antérieure à l'appel de Luther, et dans laquelle il relevait la vertu et l'efficacité des indulgences en termes aussi extravagans qu'en eût jamais employé aucun de ses prédécesseurs dans les siècles de la plus grossière ignorance, et sans même user des palliatifs et des ménagemens que servent à en exiger les conjonctures; il enjoignait à tous les chrétiens de donner leur croyance à ce qu'il leur annonçait, comme à la doctrine de l'église catholique, et menaçait de l'excommunication la plus grave ceux qui soutiendraient et enseigneraient des opinions contraires.

Cette bulle fit très peu d'impression sur les sectateurs de Luther: ils la regardèrent comme une démarche qu'on ne pouvait justifier, et à laquelle le pape ne s'était porté que pour se conserver les grands revenus qu'il retirait des indulgences. Mais une décision si précise, prononcée contre Luther par le souverain pontife, et armée de peines si terribles, aurait sans doute produit, dans l'esprit du reste de ses compatriotes, des impressions funestes pour sa cause, si elles n'eussent été prévenues en grande partie par la mort de l'empereur Maximilien, qui, par principe autant que par intérêt, était disposé à soutenir l'autorité du saint siège. En conséquence de cette mort, le vicariat de cette partie de l'Allemagne qui était gouvernée par les lois saxonnes fut commis à l'électeur de Saxe. Luther, sous l'abri de l'administration d'un prince qui le favorisait, jouit non-seulement de la plus grande tranquillité, il vit encore ses opinions tolérées durant l'interrègne qui précéda l'élection de Charles, prendre ensuite racine en différens endroits et acquérir plus de consistance et de vigueur. Léon X, de son côté, pour qui l'élection d'un empereur était infiniment plus importante qu'une dispute théologique, qu'il n'entendait pas et dont il ne pouvait prévoir les suites, voulut éviter avec soin d'irriter un prince qui avait autant d'influence que Frédéric dans le collège des électeurs; il montra une grande répugnance à prononcer la sentence d'excommunication contre Luther, quoiqu'il en fût sollicité sans cesse par les clameurs importunes des adversaires de ce novateur.

Ce fut à ces vues politiques du pape, autant qu'à son aversion naturelle pour les partis violens, que Luther dut un sursis de dix-huit mois.

Cependant cet intervalle se passa en perpétuelles négociations pour tâcher de terminer cette affaire à l'amiable. La manière dont ces négociations furent traitées mit Luther à portée d'observer la corruption de la cour de Rome, son obstination dans les erreurs établies et son indifférence pour la vérité, de quelque manière qu'on la proposât, et quelque fortes que fussent les preuves qu'on en donnât. Il commença à laisser entrevoir quelques doutes sur la divinité de l'origine de l'autorité papale. Il y eut à Leipsiek une dispute publique sur cette question importante, entre Luther et Eccius, un de ses plus savans et de ses plus redoutables antagonistes; mais elle finit comme toutes les querelles scolastiques, sans rien décider. Les deux partis crièrent victoire et restèrent dans leurs opinions, sans qu'on eût fait un pas de plus vers la décision des points contestés¹.

La Saxe ne fut pas le seul pays où l'on vit éclater cet esprit de révolte contre les dogmes et les usurpations de l'église romaine; les mêmes causes suscitèrent en Suisse, environ dans le même temps, une attaque non moins vigoureuse. Les franciscains, chargés de publier les indulgences dans ce pays, exécutèrent leur commission avec la même indiscretion et la même rapacité qui avait rendu les dominicains si odieux en Allemagne. Ils poursuivirent sans aucun obstacle leur expédition jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à Zurich; ce fut là que Zuingle, homme qui ne céda en rien à Luther pour le zèle et l'intrépidité, osa s'opposer à leurs progrès. Animé par la hardiesse d'un républicain, libre de toutes les entraves que l'autorité d'un souverain imposait au réformateur allemand, Zuingle marcha à son but avec plus d'audace et de célérité, et se proposa de renverser l'édifice entier de la religion établie². Luther s'applaudit d'abord de se voir secondé par un si vigoureux auxiliaire, et vit avec joie la rapidité de ses progrès; d'un autre côté ses ennemis triomphaient d'un avantage qu'ils venaient de remporter aux universités de Cologne et de Louvain, lesquelles avaient condamné par deux décrets ses opinions comme erronées.

Mais le caractère intrépide de Luther ne faisait que s'irriter par la résistance; poussant ses

¹ *Lutheri Op.*, vol. I, p. 199.

² *Steidan, Hist.*, p. 22. *Seckend*, p. 59.

a en perpétuelles
rminer cette af-
out ces négocia-
r a portée d'ob-
r de Rome, son
lies et son indif-
e manière qu'on
que fussent les
mmence à lais-
ur la divinité de
y eut à Leipsick
question impor-
un de ses plus
es antagonistes;
es quelles sco-
Les deux partis
s leurs opinions,
s vers la décision

os où l'on vit éclat-
es dogmes et les
les mêmes causes
dans le même
vigoureuse. Les
r les indulgences
mission avec la
apacité qui avait
en Allemagne. Ils
leur expédition
à Zurich; ce fut
cédait en rien à
lité, osa s'oppo-
la hardiesse d'un
es contraves que
sait au reforma-
à son but avec
t se proposa de
eligion établie.²
se voir secondé
et vit avec joie la
autre côté ses
ntage qu'ils ve-
sités de Cologne
nt condamné par
es erronées.
e Luther ne fai-
ce; poussant ses

recherches et ses attaques d'un point de doctrine à un autre, il commença à ébranler les fondemens les plus solides sur lesquels étaient établies la richesse et la puissance de la cour de Rome. Léon X fut enfin convaincu qu'il n'y avait plus d'espérance de ramener Luther par la douceur. Plusieurs prélats d'une grande sagesse commencèrent à joindre hautement leurs plaintes à celles des ennemis personnels de Luther, contre l'indulgence inouïe du pape qui souffrait encore dans le sein de l'église un hérétique incorrigible, lequel, pendant trois années entières, n'avait cessé de faire tous ses efforts pour détruire ce qu'il y avait de plus respectable et de plus sacré; ils disaient que la dignité du saint siège exigeait qu'on fit contre lui les poursuites les plus rigoureuses; qu'il y avait lieu d'espérer que le nouvel empereur soutiendrait l'autorité du chef de l'église, et qu'il n'était pas vraisemblable que l'électeur de Saxe s'écartât de sa prudence ordinaire, au point de vouloir résister en face à ces deux puissances réunies. Le collège des cardinaux s'assembla plusieurs fois pour préparer la sentence avec un mûr examen, et l'on consulta les canons pour y chercher la forme de rédaction la plus exacte et la plus rigoureuse. Enfin, le 15 juin 1520, parut cette bulle fameuse si fatale à l'église de Rome. Quarante-une propositions, extraites des ouvrages de Luther, y étaient condamnées comme hérétiques, scandaleuses et contraires aux bonnes mœurs; défense à toutes personnes de lire ses écrits, sous peine d'excommunication; injonction à tous ceux qui en avaient quelques exemplaires de les jeter au feu; et si dans le délai de soixante jours Luther ne rétractait pas publiquement ses erreurs et ne brûlait pas ses ouvrages, on le déclarait hérétique obstiné, on l'excommuniquait, et son corps était livré à Satan; enfin on ordonnait à tous les princes de se saisir de sa personne, afin de lui faire subir la punition que méritaient ses crimes¹.

La publication de cette bulle en Allemagne fit naître des sentimens divers, suivant les différens endroits. Les adversaires de Luther triomphaient, comme si ses opinions et son parti eussent été exterminés par ce coup décisif. Ses sectateurs, dont le respect pour l'autorité du

pape allait tous les jours en diminuant, lurent les anathèmes de Léon avec plus d'indignation que de terreur. Dans quelques villes, le peuple s'opposa, même avec violence, à la promulgation de la bulle; en d'autres villes, ceux qui tentèrent de la publier furent insultés, et la bulle elle-même fut mise en pièces et foulée aux pieds¹.

Luther ne fut ni déconcerté ni intimidé par cette sentence à laquelle il s'attendait depuis quelque temps. Après avoir renouvelé son appel au concile général, il publia des remarques sur la bulle d'excommunication; et persuada pour lors que Léon avait été tout à la fois coupable d'injustice et d'impiété dans ses procédés contre lui, il déclara hautement que ce pape était l'homme de péché, ou l'Antechrist, dont l'apparition était prédite dans le Nouveau-Testament; il se déchaîna contre sa tyrannie et ses usurpations avec plus de violence que jamais; il exhorta tous les princes chrétiens à secouer un joug si ignominieux, et s'applaudit publiquement du bonheur d'avoir mérité d'être l'objet de l'indignation ecclésiastique, pour avoir osé réclamer et défendre la liberté du genre humain. Il ne se contenta pas de témoigner par des discours son mépris pour la puissance du pape: comme Léon avait, en exécution de la bulle, condamné les ouvrages de Luther à être brûlés à Rome, celui-ci, pour user de représailles, assembla les professeurs et les écoliers de l'université de Wittemberg; en présence d'une grande multitude de spectateurs, et avec beaucoup d'appareil, il jeta dans les flammes les volumes du droit canon avec la bulle d'excommunication; cet exemple fut imité dans plusieurs villes d'Allemagne. La manière dont il justifia cette action était encore plus insultante que l'action même. Il tira du droit canon quelques-unes des propositions les plus extravagantes sur la plénitude de la toute-puissance du pape, et sur la subordination de toute autorité séculière à son autorité, et les publia avec un commentaire, où il faisait sentir l'impiété de pareilles maximes, et combien elles tendaient à renverser tous les fondemens du gouvernement civil².

Tels étaient les progrès qu'avait faits Luther,

¹ Seckend, p. 116.

² Luther. *Op.*, vol. II, p. 316.

¹ Palavicini, Luther. *Op.*, vol. I, p. 234.

et l'état où était son parti, lorsque Charles arriva en Allemagne. Aucun prince séculier n'y avait encore embrassé les nouvelles opinions; il ne s'était fait aucun changement dans la forme du culte; on n'avait porté aucune atteinte ni aux possessions ni à la juridiction du clergé; aucun des deux partis n'en était encore venu aux voies de fait; et quoique la dispute fût très échauffée des deux côtés, ou n'avait encore employé que les armes théologiques, c'est-à-dire des thèses, des argumens et des réponses. Cette querelle avait fait cependant sur l'esprit des peuples des impressions profondes; leur respect pour les doctrines et les institutions anciennes était fort affaibli, et les matériaux de l'incendie qui devait embraser l'Allemagne étaient déjà rassemblés. Les étudiants accouraient en foule de toutes les provinces de l'empire à Vittemberg, Mélancthon, Earlostad et d'autres maîtres d'une réputation distinguée, allèrent puiser sous Luther des opinions qu'ils répandirent à leur retour parmi leurs compatriotes, et ceux-ci les reçurent avec cette vive attention que s'attire la vérité relevée du charme de la nouveauté ¹.

Pendant tout le cours de ces événemens, la cour de Rome, quoique gouvernée par un de ses plus habiles pontifes, ne montra ni cette profonde sagacité dans ses projets, ni cette constance dans l'exécution, qui l'avait rendue aux yeux de l'Europe le plus parfait modèle de sagesse et de politique. Lorsque Luther commença à déclamer contre les indulgences, le pape avait deux routes à échoisir: en suivant l'une, il étouffait dans sa naissance l'entreprise de Luther; en prenant l'autre, il la rendait innocente, et n'avait plus de coupable à punir. Au premier éclat de Luther, il fallait sur-le-champ l'arrêter et faire tomber sur lui tout le poids des censures ecclésiastiques; la terreur qu'elles inspiraient aurait pu contenir l'électeur de Saxe, et l'empêcher d'accorder sa protection à un sujet excommunié; éloigner le peuple de ses prédications, et même en imposer à Luther lui-même; et son nom, comme celui de tant d'hommes de bien qui l'avaient précédé, ne serait aujourd'hui connu de l'univers que par l'effort louable, mais prématuré, qu'il aurait tenté pour réformer les abus de la cour de Rome. L'autre moyen qui restait

¹ Sockend, p. 59.

au pape était de marquer de bonne heure son mécontentement des vices et des excès de ceux qui avaient été chargés de publier les indulgences, de défendre de parler des points contestés dans les prédications publiques, d'imposer silence aux deux partis, et de se garder de compromettre l'autorité de l'église en décidant des articles qui jusqu'alors étaient restés indécis: alors il est probable que Luther n'eût pas poussé plus loin ses recherches, et que n'étant pas forcé à chercher de nouvelles ressources par la nécessité de se défendre, toute cette dispute se serait insensiblement assoupie, ou aurait été reléguée dans l'obscurité des écoles. Elle eût pu s'y entretenir sans faire plus de tort à l'autorité et à la paix de l'église romaine, que n'en a fait celle qui subsiste entre les franciscains et les dominicains sur l'immaculée conception, ou celle qui divise les jansénistes et les jésuites sur les opérations de la grâce. Mais Léon, toujours flottant entre les deux systèmes opposés, et revenant sans cesse de l'un à l'autre, sans en suivre un avec persévérance, manqua l'effet de l'un et de l'autre. Une sévérité déplacée ne servit qu'à aigrir Luther sans le réprimer. L'indulgence employée à contre-temps donna le temps à ses opinions de se propager sans le ramener au sein de l'église; et la sentence même d'excommunication, qui dans un autre moment aurait pu être décisive, fut si long-temps différée qu'elle devint à peine un objet de crainte.

Tant de fausses démarches de la part de cette cour, à qui on a rarement reproché de se méprendre sur ses vrais intérêts, ne sont pas plus étonnantes que la sagesse que montra Luther dans toute sa conduite; quoiqu'il fût très peu instruit des maximes de la prudence humaine, et que l'impétuosité de son caractère le rendit incapable de les suivre, l'ordre dans lequel il fit ses découvertes successives, conduisit naturellement ses opérations d'une manière qui contribua beaucoup plus à leurs succès que si toutes ses démarches eussent été dirigées par la politique la plus étudiée. La première fois qu'il s'avisait de s'opposer à Tetzel, il était loin de songer à cette réforme générale qui en fut la suite; il eût alors frêmi d'horreur à la seule idée de l'ouvrage qu'ensuite il se fit gloire d'avoir accompli. La science de la vérité ne fut pas versée tout à la fois dans son âme par une révéla-

bonne heure son des excès de ceux nier les indulgences points contestés, d'imposer si-arder de compro-écédant des arti-ndécis : alors il s poussé plus loin pas forcé à cher- la nécessité de e se serait insen-été reléguée dans pu s'y entretenir té et à la paix de-ait celle qui sub- dominicains sur elle qui divise les es opérations de flottant entre les venant sans cesse re un avec persé- un et de l'autre. t qu'à agrir Lu-encenc employée à ses opinions de e sein de l'église; munication, qui pu être décisive, le devint à peine

de la part de cette roché de se mé- ne sont pas plus e montra Luther u'il fût très pen udence humaine, ractère le rendit dans lequel il fit onduisit naturel- manière qui con- succès que si é dirigées par la première fois qu'il il était loin de le qui en fut la ur à la seule idée t gloire d'avoir e ne fut pas ver- par une révéla-

tion particulière. Elle fut le fruit de ses études et de ses méditations, et il n'y avança que par degrés. Tout le système de la doctrine romaine est si étroitement lié, que la découverte d'une première erreur le conduisit naturellement à la découverte de toutes les autres; et comme toutes les parties de cet édifice artificiel se tenaient ensemble, il lui suffit d'en abattre une pour ébranler les fondemens des autres et les préparer à une ruine entière. Afin de réfuter les opinions extravagantes qu'on avait sur les indulgences, il fut obligé de chercher la vraie cause de notre justification. De cette cause une fois connue, il en déduisit par degrés l'inutilité des pèlerinages, de l'intercession des saints et du culte qu'on leur rendait, l'abus de la confession auriculaire et la non-existence du purgatoire. La recherche de toutes ces erreurs le porta naturellement à examiner le caractère du clergé qui les enseignait. Il crut voir les sources principales de sa corruption dans ses richesses excessives, dans la loi sévère qui lui imposait le célibat, et dans la rigueur intolérable de vœux monastiques. De là il n'eut plus qu'un pas à faire pour révoquer en doute la divinité de l'origine de cette puissance papale qui autorisait et soutenait un tel système d'erreurs; par une conséquence nécessaire il en vint à nier l'infaillibilité du pape, et à rejeter les décisions de l'école et toute autre autorité humaine, pour s'en tenir à la parole de Dieu comme à la seule règle des vérités théologiques. Ce fut à cette progression d'idées que Luther dut ses succès; il ne révoltait point ses auditeurs par des propositions trop directement opposées à leurs anciens préjugés ou trop éloignées des opinions établies; il les conduisait insensiblement, et pas à pas, d'un dogme à un autre; leur foi et leur conviction marchaient d'un pas égal avec ses découvertes. Ce fut aussi la cause du peu d'attention que Léon fit aux premiers pas de Luther et de l'indifférence avec laquelle il vit ses progrès. Si ce réformateur eût attaqué directement et avec éclat l'autorité de l'église, il eût attiré sur sa tête tout le poids de sa vengeance; mais comme ce projet était loin de sa pensée, et qu'il témoigna long-temps le plus grand respect pour le pape, qu'il réitéra même plusieurs fois ses offres de se soumettre à ses décisions, il ne paraissait pas qu'on dût craindre de le voir un jour se porter à une ré-

volte ouverte. On le laissa donc avancer pas à pas, et miner lentement la constitution de l'église : on sentit à la fin la nécessité d'arrêter le mal; mais le remède vint trop tard pour produire aucun effet.

Quelques avantages que la cause de Luther ait retirés des fausses démarches de ses adversaires et de la prudence de sa conduite, il ne faut pourtant pas attribuer à ces deux seules causes les rapides progrès et l'établissement de sa doctrine. La même corruption qu'il condamnait dans le clergé de Rome avait été attaquée long-temps avant sa naissance, et les mêmes opinions qu'il répandait avaient été publiées en divers lieux et soutenues des mêmes argumens. Valdis, dans le douzième siècle, Wiefel, dans le quatorzième, et Jean Hus, dans le quinzième, avaient successivement attaqué les erreurs de l'église romaine avec beaucoup de hardiesse, et les avaient réfutées avec plus de science et d'adresse qu'on avait lieu d'en attendre des siècles d'ignorance où ils vivaient. Mais toutes ces tentatives de réforme échouèrent, parce qu'elles étaient prématurées. Ce ne furent que des lueurs faibles, incapables de dissiper les ténèbres profondes dont l'église était alors couverte, et qui s'éteignirent bientôt; si la doctrine de ces hommes pieux fit quelque impression et laissa quelques traces dans les pays où elle fut enseignée, elles ne furent ni profondes ni étendues. De leur temps, plusieurs des causes qui facilitèrent les progrès de Luther, ou n'existaient point encore, ou n'agirent point dans toute leur force : au lieu que Luther parut dans un moment de erise et de maturité où des circonstances de toute espèce concoururent au succès de toutes ses entreprises.

La longue durée du schisme scandaleux qui divisa l'église pendant le quatorzième siècle et le commencement du quinzième affaiblit beaucoup les idées de vénération et de respect sous lesquelles le monde était accoutumé à considérer la dignité papale. Deux ou trois pontifes, errant à la fois dans l'Europe, flattant les princes qu'ils voulaient gagner, opprimant les pays qui reconnaissaient leur autorité, excommuniant et chargeant de malédictions leurs rivaux et tous ceux de leur parti, décréditèrent singulièrement leur infaillibilité prétendue, et exposèrent au mépris et leur personne et leur

dignité. Les laïques, au tribunal desquels toutes les parties en appelaient, apprirent par-là qu'il leur restait encore quelque droit de s'en rapporter à leur propre jugement, et exercèrent cette liberté jusqu'à choisir parmi ces guides infailibles celui qui leur plaisait le plus. Les actes des conciles de Constance et de Bâle augmentèrent de plus en plus ce mépris pour le siège de Rome, et par l'usage hardi qu'ils firent de leur autorité, en déposant et en élisant les papes, ils apprirent à l'univers qu'il était dans l'église une juridiction supérieure à l'autorité papale, qu'on avait long-temps regardée comme suprême.

La blessure que reçut à cette occasion l'autorité des papes n'était pas encore fermée, lorsque les pontificats d'Alexandre VI et de Jules II, qui furent des princes habiles, mais des ecclésiastiques détestables, excitèrent un nouveau scandale dans toute la chrétienté. Le libertinage du premier dans sa vie privée, les fraudes, les injustices et les cruautés de son administration publique, l'ont fait mettre au rang des tyrans qui ont le plus déshonoré la nature humaine. Le second, quoique exempt des passions odieuses qui avaient fait commettre à son prédécesseur tant de crimes révoltans, s'abandonnait aux impulsions d'une ambition effrénée, qui méprisait tous les droits de la reconnaissance, de la décence et de la justice, dès qu'ils traversaient l'exécution de ses desseins. Il était difficile de rester convaincu que la connaissance infailible d'une religion dont les premiers préceptes sont la charité et l'humanité, fût déposée dans le cœur de l'impie Alexandre et de l'insolent Jules. L'opinion de ceux qui mettaient l'autorité d'un concile général au-dessus du pape fit de grands progrès sous ces deux pontificats. L'empereur et les rois de France, qui se trouvèrent alternativement aux prises avec la cour de Rome, permirent à leurs sujets de s'élever contre les vices de ces pontifes entreprenans avec toute la violence et toute l'amertume de la satire; de sorte que les oreilles des peuples, accoutumés aux invectives contre les papes, ne furent point choquées des déclamations hardies, ni des railleries de Luther et de ses sectateurs contre l'église de Rome.

Ces excès n'étaient pas particuliers au chef de l'église. La plupart des chefs du clergé, tant

régulier que séculier, étant des cadets de familles nobles qui n'avaient choisi l'état ecclésiastique que dans l'espérance d'arriver aux grandes dignités et d'en posséder les revenus, étaient accoutumés à négliger totalement les devoirs de leurs places, et se livraient sans réserve à tous les vices qui sont les suites naturelles de l'opulence et de l'oisiveté. A l'égard du bas clergé, sa pauvreté l'empêchait d'imiter le luxe dispendieux de ses supérieurs; mais son ignorance grossière et ses débauches crapuleuses le rendaient aussi méprisable que les premiers étaient odieux¹. La loi du célibat, cette loi rigoureuse et contre nature qui assujettissait tous les ordres, causa tant d'excès, qu'en plusieurs endroits de l'empire on se vit obligé, non-seulement de permettre, mais même d'ordonner aux prêtres le concubinage. L'emploi d'un remède si contraire à l'esprit du christianisme est la preuve la plus forte de la multitude et de l'énormité des crimes qu'on voulait arrêter par ce moyen. Long-temps avant le seizième siècle, plusieurs auteurs célèbres et respectables avaient fait, des mœurs dissolues du clergé, des peintures qui paraissent presque incroyables dans le nôtre². Le libertinage des ecclésiastiques cau-

¹ La corruption du clergé avant la réformation est avouée par un auteur qui était bien en état d'en juger, et dont l'aveu n'est certainement pas suspect. « Quelques années avant les hérésies de Luther et de Calvin, dit Bellarmin, il n'y avait plus, suivant les témoignages de tous les auteurs contemporains, ni sévérité dans les tribunaux ecclésiastiques, ni discipline dans les mœurs du clergé, ni connaissance des sciences sacrées, ni respect pour les choses divines; il ne restait enfin presque plus de religion. » (Bellarmin, *Concio XXVIII, oper.*, t. VI, col. 296, *edit. Colon. 1617; apud Gerdesii Hist. Evang. renovati.* vol. 1, p. 25.)

² *Centum gravamina.* Nat. German. in *fasciculo rer. expet. et fugiend. per Ortuum Gratium*, vol. 1, p. 361. Voyez un grand nombre d'autres passages sur le même sujet, dans l'appendice ou deuxième volume publié par Ed. Brown. Voyez aussi Herm. Vonder Hardt., *Hist. litt. reform.*, pars III, et les volumineuses collections de Walchius, dans ses quatre volumes de *Monumenta Medii Aevi.* Gotting. 1767. Les auteurs que j'ai cités font l'énumération des vices du clergé. Lorsque les ecclésiastiques ne craignaient pas de commettre des crimes, ils ne devaient pas être fort scrupuleux sur la décence.

Une conduite si contraire au caractère de leur profession parait avoir excité une indignation générale. Pour le prouver, je vais transcrire le passage d'un auteur qui ne se proposait pas d'attaquer les déréglemens des prêtres, et qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir exagéré les choses par prévention ou par artifice, pour les rendre

(1
sait
seu
pou
de l
sieu
sess
pas
mén
dan
ils v
pre
avec
don
ther
cont
l'éco
tion
L
cons
obte
rope
torit
sing
relâ
rem
atro
fixée
tenti
suiva
truci
les a
à tou
Com
posit
étran
l'usa
fraud
de la
qui e
odieu
à l'arc
réform
mes :
torne
textis
tars ;
vitam
Mi:ta
et non
populi
anecd
vol. III

cadets de fa-
loisi l'état ecclé-
arriver aux
er les revenus,
totalement les
vraient sans ré-
les suites natu-
té. A l'égard du
chait d'imiter le
eurs; mais son
bauches crapu-
ble que les pre-
u célibat, cette
qui assujettissait
cès, qu'en plu-
vit obligé, non-
ême d'ordonner
emploi d'un re-
christianisme est
titude et de l'é-
t arrêter par ec-
seizième siècle,
étables avaient
ergé, des pein-
oyables dans le
siastiques cau-

a réformation est
état d'en juger, et
uspect. « Quelques
et de Calvin, dit
es témoignages de
érité dans les tri-
ans les mœurs du
sacrées, ni respect
nfin presque plus
III, oper., t. VI,
estil *Hist. Evang.*

in fasciculo rer.
Gratum, vol. 1,
es passages sur le
me volume publié
ader Hardt., *Hist.*
neuses collections
de *Monumenta*
urs que j'ai cités
Lorsque les ecclé-
entre des crimes
sur la décence.
ce de leur profes-
u générale. Pour
d'un auteur qui
mens des prêtres,
voir exagéré les
pour les rendre

sait le plus grand scandale; et ce n'était pas seulement parce que de pareilles mœurs ne pouvaient pas s'accorder avec le caractère sacré de leur état; les laïques, accoutumés à voir plusieurs ecclésiastiques s'élever du sein de la bassesse aux dignités et à l'opulence, n'avaient pas pour les excès de ces nouveaux parvenus la même indulgence que pour ceux qui étaient nés dans la richesse et dans la grandeur; et comme ils voyaient avec plus de jalousie la fortune des premiers, ils censuraient aussi leur conduite avec plus de rigueur et d'amertume. Rien n'était donc plus propre à plaire aux auditeurs de Luther que la violence avec laquelle il déclamaient contre les excès du clergé; chacun de ceux qui l'écoutaient trouvait dans ses propres observations des preuves de la justice de ses censures.

Le scandale des crimes du clergé était encore considérablement augmenté par la facilité d'en obtenir le pardon. Dans tous les états de l'Europe, le magistrat n'avait presque plus d'autorité; sous une forme de gouvernement si singulière et si tumultueuse, il était forcé de se relâcher des rigueurs d'une exacte justice, et de remettre la peine des crimes même les plus atroces, moyennant une amende ou composition fixée par la loi. La cour de Rome, toujours attentive aux moyens d'accroître ses revenus, suivait cette pratique, et par un alliage monstrueux, introduisant ces sortes d'indemnités dans les affaires de religion, elle accorda ses pardons à tous les coupables qui pouvaient les acheter. Comme l'idée de racheter les crimes par ces compositions pécuniaires était alors familière, cet étrange trafic choqua si peu les esprits, que l'usage en devint universel; et pour prévenir les fraudes qui pourraient se commettre, les officiers de la chancellerie romaine publièrent un livre qui contenait un tarif exact des sommes néces-

odieux. L'empereur Charles IV, dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Mayence, en 1359, et où il l'exhorte à réformer les désordres du clergé, s'exprime en ces termes: *De Christi patrimonio, ludo, hastiludia et torneamenta exercent; habitum militarem cum prætextis aurcis et argenteis gestant, et calceos militares; comam et barbam nutriunt; et nihil quod ad vitam et ordinem ecclesiasticum spectat, ostendunt. Militaribus se duntaxat et secularibus actibus, vitæ et moribus, in suæ salutis dispendium, et generale populi scandalum, immiscent.* (*Codex d'ipic matieus anecdotorum, per Val. Ferd. Gudcnw.* in-4°, vol. III, p. 438.)

saies pour obtenir le pardon de chaque péché. Un diacre coupable de meurtre était absous pour vingt écus: un évêque et un abbé pouvaient assassiner pour trois cents livres. Tout ecclésiastique pouvait s'abandonner aux excès de l'impureté, même avec les circonstances les plus aggravantes, pour le tiers de cette somme. Ces crimes monstrueux, dont la vie humaine ne fournit que des exemples très rares, et qui peut-être n'existent que dans l'imagination impure d'un casuiste, étaient taxés à fort bas prix. Mais lorsque enfin la justice s'administra d'une manière plus parfaite et mieux réglée dans les cours séculières, l'usage de ces amendes pour racheter les crimes s'éteignit peu à peu; et dès que les hommes eurent acquis des notions plus saines et plus exactes sur les principes de la religion et de la morale, les conditions auxquelles Rome accordait ses pardons parurent impies, et furent regardées comme la principale source de la corruption du clergé¹.

On eût peut-être toléré avec plus d'indulgence cette dépravation des mœurs du clergé, si leurs richesses et leur pouvoir exorbitant ne l'eussent mis en état d'opprimer toutes les autres classes de la société. C'est un des caractères de superstition que d'aimer la pompe et la grandeur, de ne mettre aucune borne à sa libéralité envers les personnes qu'elle regarde comme sacrées, et de croire qu'il manque toujours quelque chose aux marques de son respect pour elles, jusqu'à ce qu'elle les ait élevées au comble de l'opulence et de l'autorité. Telle fut la source de ces immenses richesses et de cette juridiction illimitée que possédait l'église dans tous les pays de l'Europe, et qui devinrent à la fin insupportables aux laïques, quoiqu'elles dussent leur première origine à leur aveugle générosité.

C'était sur les Allemands qu'était tombé le plus grands poids de l'oppression ecclésiastique; et par cette raison, malgré la constance de leur caractère et leur attachement à leurs anciens usages, ils furent plus disposés qu'aucune autre nation de l'Europe à écouter ceux qui leur proposaient des moyens de recouvrer leur liberté. Pendant la longue durée des contestations qui

¹ *Fascicul. rer. expetend. et fugiend.*, vol. 1, p. 355. J. G. Schellhornii *Amanil. litter.* Francof. 1725, vol. II, p. 369. *Dict. de Bayle, art. Banck et Tuppius. Taxa cancellor. Roman.* Ed. Francof., 1651, *passim.*

s'élevèrent entre les papes et les empereurs sur le droit d'investiture, et des guerres qui en furent la suite, la plupart des plus puissans prélats de l'Allemagne prirent le parti du pape; et tant que dura leur révolte contre le chef de l'empire, ils se saisirent des revenus de l'empereur, et exercèrent sa juridiction dans leurs diocèses. Quand la paix fut rétablie, ils continuèrent de retenir ce qu'ils avaient usurpé, comme si la longue durée d'une possession injuste avait pu former en leur faveur un droit légitime. Les empereurs, trop faibles pour arracher leur propre bien des mains de ces usurpateurs, furent obligés de leur céder en fiefs ces vastes territoires, et de les laisser jouir de toutes les immunités et prérogatives qui appartenaient aux barons dans le système féodal. Par-là un grand nombre d'évêques et d'abbés d'Allemagne furent non-seulement des ecclésiastiques, mais encore des princes, et leur caractère et leurs mœurs participèrent beaucoup plus de la licence, qui régnait trop généralement alors dans les cours laïques, que de la piété et des vertus qui convenaient à la sainteté du sacerdoce¹.

D'ailleurs, l'état toujours flottant du gouvernement d'Allemagne, qui n'avait encore pris aucune consistance fixe, et les guerres fréquentes qui désolaient cette contrée, contribuaient encore à l'agrandissement des ecclésiastiques. Il n'y avait que les domaines de l'église qui pendant ce temps d'anarchie fussent à l'abri de l'oppression des grands et des ravages de la guerre. On les épargnait autant par le respect profond qu'on avait alors pour le caractère ecclésiastique que par la crainte superstitieuse de l'excommunication, que le clergé était toujours prêt à lancer contre ceux qui envahissaient ses possessions. C'est ce qui détermina plusieurs seigneurs à céder leurs terres aux ecclésiastiques, pour les tenir ensuite en fiefs de l'église: en devenant ses vassaux, ils acquéraient une sûreté qu'ils ne pouvaient se procurer par leurs propres forces.

Cette multiplicité de vassaux donna à la puissance du clergé un accroissement réel et permanent; et comme les terres possédées en fiefs, suivant les lois des tenures limitées, en usage dans ce temps-là, retournaient souvent aux personnes dont relevait le fief, les domaines du

clergé reçurent par cette voie des augmentations considérables et rapides¹.

Les ecclésiastique se donnèrent encore plus de soins pour la sûreté de leurs personnes qu'ils n'en prirent pour celle de leurs biens, et ils y réussirent encore mieux. Consacrés au ministère sacerdotal avec beaucoup d'appareil et de solennité, distingués du reste des hommes par leur habit et par leur manière de vivre, et jouissant par leur état de plusieurs privilèges exclusifs que ne partageaient point les autres chrétiens, ils devinrent nécessairement les objets d'une vénération particulière. A mesure que l'esprit de superstition fit des progrès, on vint à les regarder comme des êtres d'une espèce supérieure à de profanes laïques, qu'on ne pouvait sans impiété juger par les mêmes lois, ni soumettre aux mêmes punitions. Cette exception de la juridiction civile, accordée d'abord aux ecclésiastiques comme une marque de respect, fut bientôt réclamée par eux comme un droit inséparable de leur personne. Cette précieuse immunité du sacerdoce ne fut pas seulement appuyée par les décrets du pape et des conciles; les plus grands empereurs² la confirmèrent dans la forme la plus étendue et la plus solennelle. Tant qu'un ecclésiastique était revêtu du caractère clérical, sa personne était sacrée; et à moins qu'il ne fût dégradé, la main profane du juge civil n'osait attenter à sa personne. Le pouvoir de dégrader n'appartenait qu'aux cours ecclésiastiques: il arrivait nécessairement que les coupables demeuraient presque toujours impunis, attendu la difficulté d'obtenir cette sentence, et les grands frais qu'elle occasionait. Aussi vit-on beaucoup de scélérats prendre les ordres uniquement pour jouir de ce privilège et s'affranchir de la punition que méritaient leurs crimes³. La noblesse d'Allemagne se plaignait hautement de ce que ces *malfaiteurs oints*⁴, pour me servir de son expression, échappaient presque toujours au dernier supplice, même après avoir commis les forfaits les plus atroces, et dans ses remontrances, on voit qu'elle parle souvent de l'indépendance

¹ Fra-Paolo, de *Beneficiis*. Boulainvilliers, *État de la France*, tom. 1, p. 169. Lond. 1737.

² Goldasti, *Constit. imperial.* Francof. 1673, vol. II, p. 92, 107.

³ Rymer, *Fœder.*, vol. XIII, p. 532.

⁴ *Centum gravam.*, § 31.

¹ Fra-Paolo, de *Beneficiis*.

nt encore plus
ersonnes qu'ils
biens, et ils y
ésau ministère
eil et de solen-
mmes par leur
et jouissant par
exclusifs que ne
rétiens, ils de-
s d'une véné-
à les regarder
supérieure à de
it sans impiété
soumettre aux
on de la juri-
aux ecclésiasti-
ct, fut bientôt
oit inséparable
e immunité du
ppuyée par les
es plus grands
de. Tant qu'un
actère clérical,
ins qu'il ne fût
ge civil n'osait
ir de dégrader
ésiastiques : il
coupables de-
nis, attendu la
, et les grands
it-on beaucoup
iquement pour
e de la puni-
³. La noblesse
ment de ce que
e servir de son
e toujours au
oir commis les
remontrances,
l'indépendance

illiers, *État de la*

cof. 1673, vol. II,

où les clercs étaient du magistrat civil, comme d'un privilège également funeste à la société et aux mœurs du clergé.

Tandis que le clergé cherchait avec tant de zèle à assurer ses privilèges, il ne cessait d'empêtrer sur ceux des laïques. Il prétendit que toutes les affaires qui avaient rapport au mariage, aux testaments, à l'usure, à la légitimité des naissances, ainsi que les causes qui concernaient les revenus ecclésiastiques, tenaient de trop près à la religion pour que d'autres cours que les tribunaux ecclésiastiques pussent en prendre connaissance. Peu satisfait de cette juridiction, dont l'étendue embrassait cependant la moitié des contestations qui peuvent naître entre les citoyens, il n'est point de ruses ni de prétextes qu'il n'inventât pour attirer les autres¹ à ses tribunaux; et comme c'était dans cet ordre que se trouvait le peu de lumières qu'il y avait dans ces siècles d'ignorance, les juges ecclésiastiques avaient ordinairement des talents et des connaissances si supérieures à celles des juges laïques, que le peuple se crut d'abord intéressé à favoriser l'extension d'une juridiction qui tendait à porter ses causes devant des juges dont les lumières lui inspiraient plus de confiance. Ainsi le penchant du peuple s'unît à l'intérêt du clergé pour éluder sans cesse la juridiction séculière, qui par-là se vit presque anéantie². Ce fut une nouvelle source d'accroissement pour la puissance du clergé; et les sommes qu'on payait alors à ceux qui administraient la justice lui procurèrent de plus une augmentation considérable de revenus.

La terreur des sentences ecclésiastiques était augmentée par les peines qui y étaient attachées. L'excommunication n'avait été établie dans son origine que dans la vue de conserver la pureté de l'église: on s'en servait pour retrancher de la société des fidèles les pécheurs obstinés, dont les opinions impies et la vie scandaleuse faisaient la honte du christianisme. Dans la suite, les ecclésiastiques en firent sans scrupule une arme redoutable qu'ils employèrent à l'agrandissement de leur puissance temporelle, et ils en abusèrent pour les sujets les plus frivoles. Quiconque méprisait quelques-unes de leurs décisions, même dans les matières purement ci-

¹ Giannone, *Ist. di Napoli*, lib. XIX, § 3.
Centum gravamina, § 9, 56, 64.

viles, encourageait immédiatement cette terrible censure, qui non-seulement le dépouillait de tous les privilèges de chrétien, mais lui ôtait encore tous les droits de citoyen et d'homme¹. Ainsi les conséquences effrayantes de l'excommunication domptaient les esprits les plus remuans et les plus intrépides, et les tenaient soumis à l'autorité du clergé.

Si le clergé employa tant d'adresse et tant d'art pour augmenter ses richesses et son crédit, il ne négligea pas non plus les moyens qui pouvaient lui en assurer la conservation. Les domaines de l'église furent déclarés inaliénables, comme étant consacrés à Dieu; il était impossible que les revenus d'une société qui acquérait tous les jours, et qui ne pouvait jamais perdre, ne devinssent immenses. Suivant des calculs faits en Allemagne, on trouva que les ecclésiastiques avaient dans leurs mains² plus de la moitié des biens de la nation. La proportion variait chez les autres peuples; mais partout la portion de l'église était prodigieuse. Ces vastes domaines n'étaient pas d'ailleurs soumis aux charges imposées sur les biens laïques. Le clergé allemand était affranchi de toutes taxes, par la loi³: et si, dans des occasions extraordinaires, il plaisait aux ecclésiastiques d'accorder quelque secours pour les besoins de l'état, c'était de leur part un don absolument libre et de pure générosité, que le magistrat civil n'avait aucun droit de demander, encore moins d'exiger. Par cette étrange absurdité dans le gouvernement, les laïques d'Allemagne se trouvaient chargés de tout le poids des impôts, tandis que les plus riches propriétaires étaient dispensés de toute obligation de secourir et de défendre l'état.

Quelque onéreuses que les prérogatives et les richesses énormes du clergé dussent paraître aux autres membres du corps germanique, ils auraient trouvé ce mal moins insupportable, si du moins ces avantages n'eussent été possédés que par des ecclésiastiques qui, résidant en Allemagne, eussent été, par-là même, moins portés à abuser de leurs richesses, et à exercer

¹ *Centum gravamina*, § 34.

² *Ibid.*, § 28.

³ *Ibid.* Goldast., *Constit. imperial.*, vol. II, p. 79, 108. Pfeffel, *Abregé de l'hist. et du droit public d'Allemagne*.

leurs droits avec une excessive rigueur. Mais les évêques de Rome avaient de bonne heure manifesté la prétention la plus hardie qu'ait jamais inspirée l'ambition humaine, celle d'être les chefs suprêmes et infaillibles de l'église chrétienne. Leur politique profonde et leur constance infatigable, leur habileté à profiter de toutes les occasions favorables pour se prévaloir de la superstition de quelques princes, des besoins de quelques autres et de la crédulité des peuples, les avaient enfin mis en état de faire valoir avec succès cette prétention, quelque opposée qu'elle fût à la raison et à l'intérêt général. L'Allemagne était le pays que ces souverains ecclésiastiques gouvernaient avec l'autorité la plus absolue. Ils excommuniaient, ils déposaient à leur gré les empereurs les plus puissants; ils soulevaient leurs sujets et leurs ministres, et armaient contre eux leurs propres enfans. Au milieu de ces querelles, les papes étendaient continuellement leurs privilèges et dépouillaient par degrés les princes séculiers de leurs plus précieuses prérogatives. L'église d'Allemagne ressentit toute la rigueur de l'oppression et de l'avidité d'une domination étrangère.

Le droit de conférer les bénéfices, que les papes avaient usurpé pendant ces temps de trouble et de confusion, fut une nouvelle conquête, qui acheva d'élever et d'établir leur puissance sur les ruines de la puissance temporelle. Les empereurs et les autres princes d'Allemagne avaient été long-temps en possession de ce droit, qui fortifiait leur autorité et accroissait leurs revenus. Mais les papes, en l'arrachant de leurs mains, se trouvèrent en état d'inonder de leurs créatures tout l'empire; ils accoutumèrent un corps nombreux de sujets dans chaque province à ne plus dépendre de leur souverain naturel, mais seulement du saint siège. Dans chaque pays, c'était à des étrangers qu'ils donnaient les plus riches bénéfices, et ils épuisaient les trésors des royaumes de l'Europe pour entretenir le luxe de leur cour. Dans les siècles même les plus superstitieux, les peuples se révoltèrent contre ce genre d'oppression; et les plaintes des Allemands devinrent si fortes et si fréquentes, que les papes, craignant à la fin de pousser leur patience à bout, consentirent pour cette fois, contre leurs principes ordinaires, à rabattre un

peu de leurs prétentions, et à se contenter du droit de nommer aux bénéfices qui viendraient à vaquer pendant six mois de l'année, laissant la disposition des autres aux princes et aux patrons légitimes¹.

Mais la cour de Rome trouva bientôt les moyens d'é luder une convention qui gênait si fort son pouvoir. L'usage introduit de réserver dans chaque pays certains bénéfices à la nomination du pape, usage connu depuis long-temps et contre lequel il s'éleva de fréquens murmures, fut étendu bien au-delà de ses anciennes limites. On comptait dans cette classe tous les bénéfices possédés par les cardinaux, ou par quelqu'un des nombreux officiers de la cour de Rome; ceux qui possédaient les ecclésiastiques qui mouraient à Rome, ou dans l'espace de quarante milles de cette distance, soit en allant à cette ville, soit à leur retour; ceux encore qui devenaient vacans par la translation du titulaire, et une infinité d'autres. Enfin, Jules II et Léon X poussèrent cette extension le plus loin qu'ils purent, et conférèrent souvent des bénéfices qui n'avaient jamais été compris dans le nombre de ceux qui leur étaient expressément réservés, sous le vain prétexte qu'ils s'étaient eux-mêmes mentalement réservé ce privilège. Cependant le droit de réserve, malgré cette extension extraordinaire, avait encore certaines bornes, car il ne pouvait être exercé que sur les bénéfices actuellement vacans; et ce fut pour achever de s'en affranchir que les papes introduisirent les *graces expectatives*, ou les mandats qui désignaient une personne pour posséder un bénéfice dès qu'il viendrait à vaquer. Par ce moyen, l'Allemagne se trouvait remplie d'ecclésiastiques qui ne dépendaient que de la cour de Rome, et que ces survivances lui attachaient; les princes étaient frustrés de la plupart de leurs prérogatives, et les droits des patrons laïques étaient presque toujours ou prévenus, ou rendus inutiles².

La manière dont s'exerçaient ces droits extraordinaires les rendait encore plus odieux et plus intolérables. L'avarice et les exactions de la cour de Rome devinrent si excessives, qu'elles

¹ Fra-Paolo, de *Beneficiis*. Goldast., *Const. imper.* 1, p. 408.

² *Centum gravamina*, § 22. Fascicul. rer. expet. et fugiend., p. 334. Goldast., *Constit. imper.*, vol. 1, p. 391, 404, 405. Fra-Paolo, de *Beneficiis*.

se contenter de
qui viendraient
année, laissant
ances et aux pa-

ntôt les moyens
ait si fort son
erver dans cha-
nominacion du
emps et contre
ourmures, fut
iennes limites.
is les bénéfices
par quelqu'un
de Rome; ceux
ues qui moue
de quarante
allant à cette
more qui deve-
u titulaire, et
es II et Léon X
us loin qu'ils
s bénéfices qui
le nombre de
ent réservés,
ent eux-mêmes
Cependant le
ension extraor-
rnes, car il ne
bénéfices actuel-
ever de s'en af-
ent les *grâces*
ui désignaient
bénéfice dès qu'il
), l'Allemagne
ues qui ne dé-
me, et que ces
rinces étaient
érogatives, et
aient presque
utiles².

ces droits ex-
plus odieux et
exactions de la
sives, qu'elles

Const. imper.

*l. rer. expet. et
imper., vol. 1,
c. 15.*

passèrent presque en proverbe. La vente des bénéfices était si notoire, qu'on ne se donnait même plus la peine de la cacher ni de la déguiser. Des compagnies de commerçans achetaient en gros, des officiers du pape, les bénéfices des divers diocèses de l'Allemagne, et les revendaient en détail avec un profit considérable¹. Les gens de bien voyaient avec douleur ces marchés simoniaques, si indignes des ministres d'une église chrétienne; et les politiques se plaignaient de la perte que causait aux états l'exportation de tant de richesses, produite par ce commerce sacrilège.

En effet, les sommes d'argent que la cour de Rome tirait de ces impositions réglées et légales sur tous les pays qui reconnaissaient son autorité étaient si considérables, qu'il n'est pas étrange qu'on murmurât de l'addition la plus légère qu'on entreprenait d'y faire sans nécessité apparente ou par des moyens illicites. Chaque ecclésiastique qui entraient en possession d'un bénéfice, payait au pape l'annate ou la première année du revenu; et, comme cette taxe était levée avec la plus grande rigueur, le produit en était prodigieux. Il faut ajouter à cela les dons gratuits que les papes demandoient fréquemment au clergé, et les perceptions extraordinaires du dixième sur les revenus ecclésiastiques, sous prétexte de croisades contre les Turcs, qu'on mettait rarement en exécution, et que souvent on n'avait pas même le dessein d'entreprendre: en rassemblant tous ces objets, on voit quelle était l'immensité des revenus qui allaient continuellement s'engloutir dans Rome.

On peut juger par-là de la dépravation des mœurs du clergé, de l'excès de ses richesses, de ses privilèges et de son pouvoir avant la réformation, du despotisme de la domination que les papes exerçaient sur le monde chrétien, et de l'idée qu'on en avait en Allemagne au commencement du seizième siècle. Je n'ai point copié ce tableau d'après les écritains polémiques de ce siècle; on pourrait les soupçonner d'avoir exagéré, dans la chaleur de la dispute, les erreurs de l'Église qu'ils voulaient renverser, ou les vices de ceux qui la gouvernaient. Je l'ai formé sur les pièces les plus authentiques, d'après les registres et les remontrances des diètes de l'empire, où

l'on trouve une énumération froide et tranquille des abus dont l'empire se plaignait, et dont il demandait la réforme. Quand on voit ces graves assemblées s'exprimer avec tant d'aigreur et de ressentiment, et demander avec tant de force l'abolition de ces abus énormes, on peut bien croire que le peuple faisait éclater son ressentiment et ses plaintes avec encore plus d'audace et d'amertume.

En s'adressant à des hommes si bien disposés à secouer le joug de la cour de Rome, Luther était presque sûr du succès. Après avoir si longtemps senti la rigueur intolérable de ce joug, ils reçurent avidement la proposition qu'on leur fit de les en affranchir. Aussi les opinions nouvelles furent-elles accueillies avec beaucoup d'ardeur et de joie, et se répandirent-elles avec une rapidité prodigieuse dans toutes les provinces de l'Allemagne. L'impétuosité et la violence du caractère de Luther, la confiance avec laquelle il débitait sa doctrine, l'arrogance et le mépris avec lesquels il traitait tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, ont été regardés, dans des siècles où les mœurs ont plus de modération et de politesse, comme des défauts qui flétrissent la mémoire de ce réformateur; mais ces défauts ne choquèrent point ses contemporains, dont les esprits étaient violemment agités par ces controverses intéressantes; d'ailleurs ils avaient eux-mêmes éprouvé toute la rigueur de la tyrannie papale que Luther voulait détruire, et avaient été témoins de toute la corruption de l'église, contre laquelle il se déchaînait.

Ils ne furent choqués ni des injures grossières dont ses écrits polémiques sont remplis, ni de cette basse bouffonnerie qu'il mêlait quelquefois aux discours les plus graves. Dans ces siècles encore barbares, on assaisonnait d'invectives toutes les disputes, et l'on employait la plaisanterie dans les sujets les plus sacrés et dans les occasions les plus solennelles. Ce mauvais goût de satire et de raillerie, loin de nuire à la cause de Luther, contribuait autant que les meilleures raisons à faire sentir aux peuples les erreurs du papisme, et à les déterminer à y renoncer.

A ces circonstances favorables, qui naissaient de la nature même de l'entreprise et des conjonctures où elle fut formée, il s'en joignit encore d'étranges et d'accidentelles, dont Luther sut tirer avantage, et qui ne s'étaient point offertes

¹ *Fascicul. rer. expet. etc.*, vol. II, p. 359

à ceux qui l'avaient précédé dans la même carrière. Une des plus heureuses fut l'invention de l'imprimerie, qui l'avait devancé d'un demi-siècle. Cette importante découverte avait merveilleusement facilité et l'acquisition et la propagation des connaissances ; elle répandit rapidement dans toute l'Europe les ouvrages de Luther, qui, sans ce secours, n'auraient pénétré que lentement et sans aucun effet dans tous les pays éloignés. Au lieu de n'être lus que des savans et des riches, les seuls qui, avant cette époque, pussent se procurer des livres, ses ouvrages se multiplièrent alors dans les mains du peuple, qui, flatté de cette sorte d'appel à son jugement, se permit d'examiner et de rejeter des dogmes qu'on lui avait auparavant ordonné de croire, sans lui permettre même de les entendre.

La renaissance des lettres, dans la même période, fut encore une circonstance extrêmement favorable aux progrès de la réformation. L'étude des anciens auteurs grecs et latins, la connaissance des beautés solides et du bon goût qui régnaient dans leurs ouvrages, réveillèrent l'esprit humain de la léthargie profonde où il était enseveli depuis plusieurs siècles. Les hommes parurent avoir retrouvé tout à coup la faculté de penser et de raisonner, dont ils avaient depuis si long-temps perdu l'usage. Jaloux de mettre à profit ces nouveaux moyens, les esprits s'exercèrent avec liberté sur toutes sortes d'objets. Ils ne craignirent plus de s'engager dans des routes inconnues, ni d'embrasser des opinions nouvelles. La nouveauté fut même alors un mérite de plus dans une doctrine ; et loin de s'effrayer, lorsque Luther d'une main hardie écarta ou déchira le voile qui couvrait des erreurs accréditées, on applaudit à son audace et on la seconda. Quoique Luther ignorât absolument l'art d'écrire avec élégance et avec goût, il ne laissa pas d'encourager avec zèle l'étude de la littérature ancienne ; sentant lui-même combien cette étude était nécessaire pour bien entendre l'Écriture sainte, il avait porté assez loin la connaissance du grec et de l'hébreu. Mélanethon et quelques autres de ses disciples firent de grands progrès dans les belles-lettres. Ces mêmes moines, ignorans et barbares, qui avaient toujours fait tous leurs efforts pour empêcher les sciences de pénétrer en Allemagne, étaient aussi ceux qui s'étaient déclarés avec le plus de

force contre les opinions de Luther ; et ils soutenaient que l'accueil favorable que recevait sa doctrine était un des funestes effets du progrès de la littérature. La cause des lettres et celle de la réforme furent donc regardées comme étroitement liées ensemble, et trouvèrent dans tout les pays des amis et des ennemis communs ; ce fut aussi ce qui donna aux réformateurs sans d'avantage dans la controverse sur leurs adversaires. L'érudition, l'exactitude, la justesse de la pensée, la pureté du style, le bel esprit même et la plaisanterie furent toujours du côté des réformateurs, et les firent aisément triompher de moines ignorans, dont les raisonnemens grossiers, exprimés dans un style barbare et embarrassé, n'étaient guère propres à défendre une cause dont tout l'art et toute l'adresse de ses plus modernes et plus savans défenseurs n'ont pu déguiser les erreurs et la faiblesse.

Cet esprit d'examen et de recherche, que la renaissance des lettres réveilla en Europe, fut si favorable à la réforme, que les personnes mêmes qui ne prenaient aucun intérêt aux succès de Luther l'aiderent nécessairement dans son entreprise, en disposant les esprits à recevoir sa doctrine. La plupart des hommes d'esprit, qui s'appliquaient à l'étude de la littérature ancienne, vers la fin du quinzième siècle et le commencement du seizième, sans avoir le projet ni même le désir de renverser le système de religion établi, avaient vu l'absurdité de plusieurs opinions et de plusieurs pratiques autorisées par l'église, et avaient senti toute la faiblesse des argumens avec lesquels des moines sans lettres s'efforçaient de les défendre.

Le profond mépris qu'ils sentaient pour ces ignorans défenseurs des erreurs reçues les engagea plus d'une fois à tourner en ridicule ces mêmes erreurs, avec autant de liberté que de sévérité. Leurs premiers essais préparèrent les hommes aux attaques plus sérieuses de Luther, et affaiblirent sensiblement le respect qu'ils avaient pour la doctrine et la personne de ses adversaires. C'est ce qui arriva surtout en Allemagne. Lorsqu'on y fit les premières tentatives pour ranimer l'étude de l'antiquité, les ecclésiastiques de cette contrée, plus ignorans encore que leurs confrères ultramontains, s'y opposèrent avec tout le zèle et toute l'activité dont ils étaient capables ; de leur côté les partisans des

nouv
avec
et le
magi
rupti
de st
les é

La
rasm
erreu
vices
torité
siècle
ration
tèren
des o
succè
nesse
des s
qu'au
cherc
et sa
fole
le cul
ques
ment
ploya
la sat
ment
à la n
les us
prit e
déjà
sent f
Quan
main
prise
discip
condu
Il pri
giens
d'erre
scand
ses e
esprits

¹ G
Secker
reform
Se

ner; et ils sou-
 ue recevait sa
 ets du progrès
 tres et celle de
 comme étroit-
 rent dans tout
 communs; ce
 armateurs sans
 ar leurs adver-
 la justesse de
 el esprit même
 s du côté des
 nent triompher
 raisonnements
 yte barbare et
 ores à défendre
 te l'adresse de
 ans défenseurs
 la faiblesse.
 herche, que la
 n Europe, fut
 les personnes
 utérêt aux suc-
 airement dans
 esprits à rece-
 hommes d'es-
 e de la littéra-
 inzième siècle
 , sans avoir le
 rser le système
 l'absurdité de
 s pratiques au-
 senti toute la
 els des moines
 défendre.
 taient pour ces
 reçues les en-
 en ridicule ces
 liberté que de
 préparèrent les
 uses de Luther,
 respect qu'ils
 personne de ses
 urtout en Alle-
 lères tentatives
 é, les ecclési-
 gnorans encore
 ins, s'y oppo-
 activité dont ils
 s partisans des

nouvelles études attaquèrent leurs adversaires avec la plus grande violence; Reuchlin, Hutten, et les autres restaurateurs des lettres en Allemagne, se sont élevés contre les abus et la corruption de l'église romaine, avec une amertume de style qui ne le cède guère à celle qui distingue les écrits de Luther même¹.

La même cause a donné lieu aux traits qu'Érasme a lancés de temps en temps contre les erreurs de l'église et contre l'ignorance et les vices du clergé. Il jouissait en Europe d'une autorité si grande, au commencement du seizième siècle, et ses ouvrages étaient lus avec une admiration si générale, que les effets qui en résultèrent, méritent d'être remarqués comme une des circonstances qui contribuèrent le plus au succès de Luther. Érasme, destiné dès sa jeunesse à entrer dans l'église, et élevé dans l'étude des sciences ecclésiastiques, s'appliqua plus qu'aucun autre savant de son temps aux recherches théologiques. Son jugement pénétrant et sa vaste érudition lui firent découvrir une foule d'erreurs, tant dans la doctrine que dans le culte de l'église romaine. Il en réfuta quelques-unes avec toute la solidité du raisonnement et toute la force de l'éloquence. Il employa contre les autres l'arme du ridicule et de la satire, arme qu'il savait manier très habilement, et dont l'usage ne peut manquer de plaire à la multitude. De toutes les opinions et de tous les usages de l'église romaine que Luther entreprit de réformer, il en était peu qui n'eussent déjà été relevés par Érasme, et qui ne lui eussent fourni un sujet de satire ou de plaisanterie. Quand Luther commença d'attaquer l'église romaine, Érasme parut applaudir à son entreprise; il rechercha l'amitié de plusieurs de ses disciples et de ses partisans, et condamna la conduite et l'acharnement de ses adversaires². Il prit ouvertement son parti contre les théologiens de l'école, et se déchaina contre ces maîtres d'erreur, qui enseignaient un système aussi scandaleux qu'inintelligible. Il joignit encore ses efforts à ceux de Luther pour tourner les esprits des hommes vers l'étude de l'écriture

¹ Gerdesius, *Hist. Evang. renov.*, vol. I, p. 141, 157. Seckend, lib. 1, p. 103. Von der Hardt., *Hist. litterar. reform.*, pars II.

Seckend, lib. 1, p. 40, 96.

sainte, comme la seule règle de la vérité religieuse¹.

Différentes circonstances empêchèrent cependant Érasme de suivre Luther dans la même carrière; il était d'un caractère naturellement timide, et il manquait de cette force d'âme qui peut seule déterminer un homme à s'annoncer pour réformateur : plein de déférence pour les grands et les hommes en place, il craignait surtout de perdre les pensions et les autres avantages qu'il avait reçus de leur libéralité; il aimait la paix, et attendait du temps et de la douceur la réforme successive des abus². Tout, en un mot, l'engageait à réprimer, à modérer du moins le zèle qui l'avait d'abord animé contre les erreurs de l'église³, et à prendre plutôt le caractère de médiateur entre Luther et ses adversaires. Mais, quoique Érasme n'eût pas tardé à blâmer le caractère trop audacieux et trop fougueux de Luther, et qu'à la fin on l'eût même déterminé à écrire contre ce réformateur, il n'en doit pas moins être regardé comme son précurseur et son allié dans cette guerre déclarée contre l'église. Ce fut lui qui jeta les premières semences, que Luther sut féconder et mûrir. Ses railleries et les traits indirects de sa satire préparèrent la voie aux attaques directes et aux invectives de Luther. C'est l'idée que se sont formé d'Érasme les zélés partisans de l'église romaine qui vivaient de son temps⁴; et c'est celle que doit en prendre quiconque approfondira l'histoire de cette époque.

Dans la longue énumération que je viens de faire des circonstances qui concoururent à favoriser les opinions de Luther, ou à affaiblir la résistance de ses adversaires, j'ai évité d'entrer dans aucune des discussions des dogmes théologiques du papisme, et je n'ai point essayé de

¹ Von der Hardt., *Hist. litterar. reform.*, p. 1. Gerdes, *Hist. Evang. renov.*, 1, p. 147.

² Érasme lui-même a eu la sincérité d'en faire l'aveu : « Luther, dit-il, nous a donné une doctrine salutaire, et de très bons conseils. Je voudrais qu'il n'en eût pas détruit l'effet par des fautes impardonnables. Mais quand il n'y aurait rien à reprendre dans ses écrits, je ne me suis jamais senti disposé à mourir pour la vérité. Tous les hommes n'ont pas reçu le courage nécessaire pour être martyrs; et si j'eusse été mis à l'épreuve, je crains bien que je n'eusse fait comme saint Pierre. » *Epist. Erasmi, in Jortin's Life of Erasmus*, vol. I, p. 273.

³ Jortin, *Life of Erasmus*, vol. I, p. 258.

⁴ Von der Hardt., *Hist. litterar. reform.*, pars I, p. 2.

prouver qu'ils étaient contraires à l'esprit du christianisme, et qu'ils n'avaient aucun fondement solide ni dans la raison, ni dans l'Écriture, ni même dans la discipline de la primitive église. Je laisse aux historiens ecclésiastiques à traiter ces sujets, qui sont proprement de leur ressort. Mais quand on ajoute l'effet de ces considérations tirées de la religion, à l'influence des causes politiques, on ne doit plus s'étonner de l'impression soudaine et victorieuse que dut faire sur l'esprit humain l'action de ces deux forces réunies. Les contemporains de Luther étaient peut-être trop voisins de la scène, ou y étaient trop intéressés pour en voir distinctement les causes, et pour les examiner de sang-froid. Quelques-uns ne pouvant expliquer les progrès rapides de cette révolution, l'attribuaient à une sorte de fatalité extraordinaire¹, qui répandait dans l'univers un esprit de vertige et d'innovation : mais il est évident que le succès de la réformation fut l'effet naturel de plusieurs causes, qu'une providence particulière avait préparées, et qui, par un heureux concert, concoururent toutes au même but. J'espère que les recherches où je suis entré pour jeter quelque lumière sur un événement si singulier et si important, et pour en découvrir les causes, ne seront pas regardées comme une digression inutile : je vais reprendre le fil de mon histoire.

La diète de Worms continua les délibérations avec toute la lenteur et toutes les formalités ordinaires dans ces sortes d'assemblées. On employa beaucoup de temps à faire quelques réglemens pour la police intérieure de l'empire. La juridiction de la chambre impériale fut confirmée, et l'on mit plus de régularité et de méthode dans les formes de ses procédures. Un conseil de régence fut nommé pour aider Ferdinand dans le gouvernement de l'empire pendant les absences de l'empereur, que l'étendue de ses domaines et la multiplicité de ses affaires ne pouvaient manquer de rendre fréquentes². On procéda ensuite à examiner l'état actuel de la religion. Charles ne manquait pas de motifs pour se déclarer le protecteur de la cause de Luther, ou du moins pour en favoriser secrètement les progrès. S'il n'eût pas possédé d'autres

domaines que ceux qu'il avait en Allemagne, et d'autres couronnes que celle de l'empire, il eût pu être disposé à favoriser un homme qui défendait avec tant de hardiesse des privilèges et des immunités pour lesquels l'empire avait lutté si long-temps contre les papes; mais les projets inquiétans et vastes que François I^{er} formait contre lui le mirent dans la nécessité de répliquer sa conduite sur des vues plus étendues que celles qu'il auraient pu diriger un prince d'Allemagne; comme il était pour lui de la dernière importance de s'assurer de l'amitié du pape, cette raison le déterminait à traiter Luther avec une grande sévérité, et il crut que c'était le moyen le plus sûr d'engager le pape à se joindre à lui. Dans cette vue, il eût été très disposé à satisfaire les desirs des légats d'Allemagne qui demandaient que, sans délai ni formalités préliminaires, la diète condamnât un homme que le pape avait déjà excommunié comme hérétique. Cependant cette forme violente de procéder ayant paru aux membres de la diète, inouïe et injuste, ils décidèrent que Luther serait ajourné à comparaitre, et viendrait déclarer s'il adhérerait ou non aux opinions qui avaient attiré sur lui les censures de l'église¹. L'empereur et tous les princes sur le territoire desquels il devait passer lui donnèrent un sauf-conduit, et Charles lui écrivit en même temps de se rendre promptement à la diète, en lui renouvelant la promesse de le garantir contre toute sorte d'insulte et de violence². Luther n'hésita pas un instant à obéir, et partit pour Worms, suivi du héraut qui avait apporté la lettre et le sauf-conduit de l'empereur. Tous les amis qu'il trouva sur sa route, alarmés par le sort de Jean Hus qui s'était trouvé dans les mêmes circonstances et que le sauf-conduit de l'empereur n'avait pu défendre, n'épargnèrent ni conseils ni instances pour l'empêcher de se précipiter gratuitement au milieu du péril. Mais Luther, supérieur à toutes ces craintes, les réduisit au silence en leur disant : « Je suis légalement sommé de comparaitre à Worms, et je n'y rendrai au nom du seigneur, dussé-je vous conjurer contre moi autant de démons qu'il y a de tuiles sur les toits des maisons³. »

¹ Jovius, *Hist. Lut.*, 1553, fol., p. 134.

² Pont. Heuter., *Res. aust.*, lib. VIII, c. II, p. 185. Pfeffel, *Abr. Chron. d'Allem.*

¹ P. Marlyr., *Ep.*, p. 722.

² Luther, *Oper.*, lib. II, p. 411.

³ Luth. *Oper.*, lib. II, p. 412.

L'accueil qu'on lui fit à Worms a trait pu suffire pour le récompenser de tous ses travaux, si la vanité et l'amour des applaudissemens eussent été les motifs qui le faisaient agir. Une plus grande multitude de peuple se rassembla pour le voir, qu'il n'y en avait eu à l'entrée publique de l'empereur. Son appartement était rempli tous les jours de princes et de personnes¹ de la première distinction, et il fut traité avec tout le respect qu'on rend à ceux qui ont le talent de subjuguier la raison et de maîtriser l'esprit des hommes : hommage bien plus sincère et bien plus flatteur que celui qu'impose la prééminence du rang ou de la naissance. Lorsqu'il parut devant la diète, il se conduisit avec autant de douceur que de fermeté; d'un côté, il avoua sans détour qu'il avait mis trop de véhémence et d'aigreur dans ses écrits de controverse; de l'autre, il refusa de se rétracter, à moins qu'on ne lui prouvât la fausseté de ses opinions; et il ne voulut admettre d'autre règle pour en juger que la parole de Dieu même.

Les menaces ni les instances n'ayant pu lui faire abandonner cette résolution, quelques ecclésiastiques proposèrent de suivre l'exemple du concile de Constance, et de délivrer tout d'un coup l'église de cette hérésie funeste, en punissant l'auteur qui se trouvait en leur pouvoir. Mais les membres de la diète ne voulurent pas exposer l'honneur des Allemands à de nouveaux reproches par une seconde violation de la foi publique; Charles lui-même n'était pas disposé à déshonorer les commencemens de son administration par un acte de violence : on permit donc à Luther de se retirer en toute sûreté². Mais quelques jours après son départ de Worms, on publia au nom de l'empereur et de la diète un édit sévère qui, le déclarant criminel endurci et excommunié, le dépouillait de tous les privilèges dont il jouissait comme sujet de l'empire, avec défense à tous les princes de lui donner asile ou protection, et injonction de se réunir tous pour se saisir de sa personne aussitôt que le délai du sauf-conduit serait expiré³.

Cet édit rigoureux demeura sans effet. L'exécution en fut traversée en partie par la multiplicité des affaires que suscitérent à l'empereur

les troubles d'Espagne, les guerres d'Italie et des Pays-Bas, en partie par les sages précautions que prit l'électeur de Saxe, le protecteur fidèle et constant de Luther. Celui-ci, à son retour de Worms, passant près d'Altenstein, dans la Thuringe, une troupe de cavaliers masqués sortirent tout à coup d'une forêt ou l'électeur les avait mis en embuscade, environnèrent Luther et sa compagnie, et après avoir congédié ceux qui l'accompagnaient, le conduisirent à Wartbourg, château-fort qui n'était pas éloigné. L'électeur ordonna qu'on lui fournît tout ce qui lui serait nécessaire et agréable; mais on tint le lieu de sa retraite soigneusement caché, jusqu'à ce que quelque changement dans les affaires de l'Europe eût apaisé la fureur de l'orage qui s'était élevé contre lui. Pendant les neuf mois qu'il demeura dans cette solitude, qu'il appelait souvent son Patmos, faisant allusion à l'île où l'apôtre saint Jean avait été exilé, il continua de défendre sa doctrine et de réfuter celle de ses adversaires avec sa vigueur et son habileté ordinaire; il y publia différens traités qui ranimèrent le courage de ses sectateurs que la disparition subite de leur chef avait d'abord extrêmement étonnés et découragés.

Pendant sa retraite, ses opinions continuaient de faire du progrès, et dominaient déjà dans presque toutes les villes de la Saxe. Dans le même temps, les augustins de Wittemberg, animés par l'approbation de l'université et par la faveur secrète de l'électeur, hasardèrent le premier pas vers une innovation dans les formes établies du culte public, en abolissant la célébration des messes basses, et en faisant communier les laïques sous les deux espèces. Luther se consolait dans sa prison en apprenant le courage et les succès de ses disciples, ainsi que le progrès que faisait sa doctrine dans sa patrie; mais sa joie fut cruellement troublée par deux évènements qui paraissaient mettre des obstacles insurmontables à la propagation de ses principes dans les deux plus puissans royaumes de l'Europe. Le premier fut la condamnation de sa doctrine par un décret solennel de l'université de Paris, la plus ancienne et la plus respectable des sociétés savantes qui florissaient alors en Europe : le second fut la réponse que publia Henri VIII, à son livre sur la captivité de Babylone. Ce jeune monarque avait été élevé sous les yeux

¹ Seckend., p. 15. Luth., *Oper.*, lib. II, p. 414

² Fra-Paolo, *Istor. del Conc. trid.* Seckend., p. 160.

³ Goldast., *Constit. imper.*, lib. II, p. 408.

d'un père soupçonneux qui, pour l'empêcher de s'appliquer aux affaires, l'avait tenu occupé à l'étude des lettres. Il en avait toujours conservé beaucoup plus de goût pour l'étude et d'habitude au travail, qu'on n'aurait dû l'attendre d'un prince né avec un caractère si actif et des passions si violentes. Jaloux d'acquérir toute sorte de gloire, passionnément attaché à l'église romaine, irrité d'ailleurs contre Luther, qui avait parlé avec le plus grand mépris de Thomas d'Aquin, son auteur favori, Henri crut qu'il ne lui suffirait pas de déployer son autorité royale contre les opinions du réformateur; il voulut encore les combattre avec les armes scolastiques. Ce fut dans cette vue qu'il publia son *Traité des sept Sacremens*, ouvrage qui est oublié aujourd'hui, comme le sont tous les livres de controverse, dès que l'occasion qui les a fait naître est passée, mais qui n'est pourtant pas dépourvu d'adresse et de subtilité polémique. La flatterie de ses courtisans l'exalta comme un ouvrage où brillaient tant de science et d'érudition, qu'il élevait Henri VIII autant au-dessus des autres auteurs par son mérite littéraire, qu'il leur était supérieur par son rang. Le pape, à qui le livre fut présenté en plein consistoire avec le plus grand appareil, en parla avec le respect qu'il aurait eu pour un édit dicté par une inspiration divine; et pour marquer à Henri la reconnaissance de l'église pour son zèle extraordinaire, il lui donna le titre de *défenseur de la foi*, titre que le roi perdit bientôt dans l'esprit de ceux de qui il le tenait, et qui est resté à ses successeurs, quoiqu'ils soient les ennemis déclarés de ces mêmes opinions dont la défense l'avait mérité à Henri. Luther, qui n'était arrêté ni par l'autorité de l'université de Paris, ni par la dignité du monarque anglais, publia bientôt ses remarques sur le décret de l'une et sur le traité de l'autre; et il les écrivit, dans un style aussi violent et aussi amer que s'il n'eût refusé que le plus méprisable de ses antagonistes. Ses contemporains, loin d'être choqués de cette hardiesse indécente, la regardèrent comme une nouvelle preuve de l'intrépidité de son caractère. Une dispute agitée par des adversaires si illustres ne fit qu'attirer davantage l'attention; et telle était alors la contagion de l'esprit d'innovation répandu dans toute l'Europe, elle était la force de rai-

sonnement avec laquelle s'annonça d'abord la doctrine des réformateurs, que malgré les puissances ecclésiastique et civile conjurées contre elle, elle faisait tous les jours des prosélytes en France et en Angleterre.

Quelque désir qu'eût l'empereur de mettre un terme aux progrès de Luther, il fut souvent obligé, pendant tout le temps que dura la diète de Worms, de s'occuper de matières plus intéressantes, et qui demandoient une attention plus pressante et plus sérieuse. La guerre était près d'éclater entre François et lui dans la Navarre, dans les Pays-Bas et en Italie; et il fallait ou beaucoup d'habileté pour détourner le danger, ou beaucoup de précautions pour se préparer à une bonne défense. Tout, dans les conjonctures actuelles, portait Charles à préférer le premier parti. L'Espagne était en proie aux factions domestiques. En Italie, il ne s'était encore assuré aucun allié sur lequel il pût compter. Dans les Pays-Bas, ses sujets frémissaient à la seule idée d'une rupture avec la France, rupture dont ils avaient plus d'une fois ressenti les funestes effets pour le commerce. Retenu par ces considérations et par les efforts que fit toujours Chièvres, tant que dura son administration, pour maintenir la paix entre les deux rois, l'empereur différait tant qu'il pouvait de commencer les hostilités. Mais François et ses ministres n'étaient pas dans des dispositions si pacifiques. François voyait qu'il ne fallait pas compter sur la durée d'une union, que l'intérêt, la rivalité et l'ambition tendaient sans cesse à troubler; et il jouissait de plusieurs avantages qui lui donnaient l'espérance de surprendre son rival et de l'accebler avant qu'il pût se mettre en état de lui résister. Un royaume comme la France dont les états étaient réunis et contigus, où le peuple aimait la guerre et était attaché à ses rois par tous les liens du devoir et de l'affection, était bien plus propre à faire un grand et soudain effort, que les états plus vastes, mais déunis de l'empereur, qui voyait le peuple armé contre ses ministres dans une partie de ses domaines, et dans tous, son autorité beaucoup plus limitée que celle de son rival.

Les seuls princes qui eussent été assez puissans pour calmer ou pour éteindre tout-à-fait l'incendie dès ses commencemens, ou négligèrent de s'y employer, ou ne cherchèrent qu'à

annonça d'abord la
malgré les puis-
conjurées contre
des prosélytes en

ereur de mettre un
er, il fut souvent
s que dura la diète
matières plus inté-
ent une attention
se. La guerre était
et lui dans la Na-
Italie; et il fallait
détourner les dan-
tions pour se pré-
tout, dans les con-
Charles à préférer
était en proie aux
e, il ne s'était en-
uel il pût compter.
s frémissaient à la
la France, rupture
ois ressentit les fu-
e. Retenu par ces
forts que fit tou-
a son administra-
ntre les deux rois,
pouvait de com-
rançois et ses mi-
es dispositions si
u'il ne fallait pas
ion, que l'intérêt,
aient sans cesse à
usieurs avantages
le surprendre son
l pût se mettre en
comme la France
et contigus, où
était attaché à ses
r et de l'affection,
un grand et sou-
vastes, mais dé-
it le peuple armé
partie de ses do-
utorité beaucoup
val.

nt été assez puis-
eindre tout-à-fait
ens, ou négli-
cherchèrent qu'à

l'exciter et à l'étendre. Henri VIII, en affectant de prendre le titre de médiateur, et malgré les fréquents appels que les deux parties faisaient à sa discrétion, avait déjà renoncé à l'esprit d'impartialité qui convenait au caractère d'arbitre. Wolsey, par ses artifices, l'avait entièrement aliéné du roi de France; il fomentait secrètement la division qu'il aurait dû apaiser, et n'attendait plus qu'un prétexte décent pour joindre les armes de l'Angleterre à celles de l'empereur¹.

Les efforts de Léon pour exciter la discorde entre l'empereur et François I^{er} furent moins cachés et plus efficaces. Son devoir comme père commun de la chrétienté, et son intérêt comme prince d'Italie, lui imposaient le rôle de défenseur de la tranquillité publique, et lui faisaient une obligation d'éviter toute démarche qui pût détruire le système politique que tant de négociations et de sang répandu avaient enfin établi en Italie. Léon en effet avait vu de bonne heure que c'était la conduite qu'il lui convenait de suivre; et dès l'avènement de Charles à l'empire il avait formé le projet de se rendre arbitre entre les deux rivaux, en les flattant tour à tour, sans former avec aucun des deux une liaison trop étroite. Un pontife moins ambitieux et moins entreprenant que lui, eût pu, en réglant constamment sa conduite sur ce plan, sauver l'Europe des malheurs qui la menaçaient. Mais ce prélat, d'un esprit audacieux, encore dans la fougue de l'âge, brâlait du désir de signaler son pontificat par quelque entreprise éclatante. Il était impatient de se laver de la honte d'avoir perdu Parme et Plaisance. Il voyait avec un sentiment d'indignation commun aux Italiens de ce siècle, la domination étrangère établie au sein de l'Italie, par des peuples ultramontains, auxquels, à l'imitation des fiers républicains de l'ancienne Rome, ils donnaient le nom de peuples barbares. Il se flattait qu'en aidant un des deux monarques à dépouiller l'autre des places qu'il possédait en Italie, il trouverait ensuite les moyens d'en chasser le vainqueur à son tour, et qu'il aurait, ainsi que Jules II, la gloire d'avoir rendu à l'Italie la liberté et le bonheur dont elle jouissait avant l'invasion de Charles VIII, lorsque chaque état était gouverné par ses prin-

ces naturels et par ses propres lois, et n'avait point encore subi le joug étranger. Quelque chimérique que fût ce projet, ce fut l'idée favorite de presque tous les Italiens qui eurent du génie et de l'ambition, et le but de toutes leurs entreprises pendant une grande partie du seizième siècle: ils se repaissaient du vain espoir que par leur supériorité dans l'art des négociations, et à force de ruses et de finesses, ils viendraient à bout de triompher des efforts de peuples plus grossiers qu'eux à la vérité, mais bien plus puissans et plus belliqueux. Léon se laissa tellement séduire par cette espérance, que, malgré la douceur de ses inclinations et son goût pour les plaisirs de la mollesse et les recherches du luxe, il s'empressa de troubler la paix de l'Europe et de s'engager dans une guerre dangereuse, avec une impétuosité presque égale à celle du turbulent et guerrier Jules II¹.

Léon avait cependant la liberté de choisir entre les deux monarques celui qu'il voudrait avoir pour ami ou pour ennemi. Tous deux recherchaient avec empressement son amitié; il balança quelque temps entre les deux, et conclut à la fin une alliance avec François. L'objet de ce traité était la conquête de Naples, que les deux confédérés convinrent de partager ensemble. Vraisemblablement le pape se flattait que la vivacité et l'activité de François, secondées par un peuple doué des mêmes qualités, auraient l'avantage sur la lenteur et la timide prudence des conseils de l'empereur, et qu'il serait aisé de s'emparer de cette portion détachée de ses domaines, mal pourvue pour sa défense et toujours la proie de celui qui l'attaquait. Mais soit que le roi de France, en laissant trop entrevoir ses soupçons sur la bonne foi de Léon X, eût affaibli dans l'esprit de celui-ci l'idée des avantages qu'il en espérait; soit que le traité que le pape avait fait avec lui ne fût qu'un artifice pour couvrir des négociations plus sérieuses avec Charles; soit que Léon fût séduit par l'espérance de retirer de plus grands avantages de l'alliance de l'empereur; soit enfin qu'il fût prévenu en sa faveur par le zèle qu'il avait montré pour l'honneur de l'église en condamnant Luther, il est certain qu'il abandonna

¹ Herbert. Fiddes, *Life of Wolsey*, p. 258.

¹ Guicciardini, lib. XIV, p. 173.

son nouvel allié, et fit, quoique dans le plus grand secret, des ouvertures à l'empereur¹.

Don Jean Manuel, le même qui avait été le favori de Philippe, et dont l'adresse avait déconcerté tous les projets de Ferdinand, étant sorti, à la mort de ce monarque, de la prison où il l'avait fait enfermer, était alors ambassadeur de l'empire à la cour de Rome. Personne n'était plus propre à profiter des dispositions du pape en faveur de son maître²; la conduite de cette négociation n'avait été confiée qu'à lui seul, et l'on en déroba soigneusement la connaissance à Chièvres, qui, soigneux d'éviter tout sujet de guerre avec la France, n'aurait pas manqué de la rompre et de la traverser. Aussi l'alliance entre l'empereur et le pape fut-elle bientôt conclue³. Les principaux articles de ce traité, qui devint la base de la grandeur de Charles en Italie, furent que le pape et l'empereur uniraient leurs forces pour chasser les Français du Milanais dont on donnerait la jouissance à François Sforce, fils de Louis-le-More, qui avait résidé à Trente, depuis que son frère Maximilien avait été dépossédé de ses domaines par le roi de France; qu'on rendrait à l'église les duchés de Parme et de Plaisance; que l'empereur aiderait le pape à conquérir Ferrare; qu'on augmenterait le tribut annuel que le royaume de Naples payait au saint siège; que l'empereur prendrait sous sa protection la famille de Médicis; qu'il ferait au cardinal de ce nom une pension de dix mille ducats sur l'évêché de Tolède, et qu'il assignerait la même valeur en fonds de terre dans le royaume de Naples, à Alexandre, fils naturel de Laurent de Médicis.

Chièvres, en apprenant qu'un traité d'une si grande importance s'était conclu sans sa participation, ne douta pas qu'il n'eût perdu sans retour l'ascendant qu'il avait conservé jusqu'alors sur l'esprit de son élève. Le chagrin qu'il en ressentit, joint à la mélancolie que lui donnait l'idée des calamités inévitables et multipliées qu'allait entraîner une guerre contre la France, avança, dit-on, le terme de ses jours⁴.

Cette conjecture n'est peut-être qu'une imagination des historiens, qui aiment à prêter des causes extraordinaires à tout ce qui arrive aux personnages illustres, et qui vont jusqu'à attribuer leurs maladies et leur mort à l'effet des passions politiques, qui troublent plus souvent la paix de la vie qu'elles n'en abrègent la durée. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la mort du gouverneur de Charles dans un moment si critique, détruisit tout espoir d'éviter une rupture¹ avec la France. Charles vit sans regret un événement qui le délivrait d'un ministre dont l'autorité tenait son génie dans les fers; l'habitude de lui obéir depuis son enfance avec une déférence aveugle le tenait dans un état de minorité qui ne convenait plus ni à son rang ni à son âge; délivré de cette contrainte, les facultés naturelles de son âme prirent l'essor, et il déploya dans le conseil et dans l'exécution des talens qui surpassèrent les espérances de ses contemporains², et qui ont mérité l'admiration de la postérité.

Tandis que le pape et l'empereur, conformément à la secrète alliance qu'ils venaient de former, se disposaient à attaquer Milan, les hostilités commencèrent dans une autre contrée. Les enfans de Jean d'Albret, roi de Navarre, avaient souvent demandé la restitution de leur patrimoine, en vertu du traité de Noyon; Charles avait toujours éludé leurs demandes sous divers prétextes: François se crut alors autorisé par ce même traité à secourir cette famille infortunée. Les circonstances paraissaient des plus favorables pour cette entreprise. Charles était éloigné de cette partie de ses états; les troupes qu'il avait coutume d'y entretenir en avaient été retirées pour apaiser les soulèvemens de l'Espagne; les mécontents de ce royaume sollicitaient vivement François de s'emparer de la Navarre³, où il trouverait un parti considérable qui n'attendait que son secours pour se déclarer en faveur des descendans de ses anciens rois. François, qui voulait éviter, autant qu'il était possible, d'offenser l'empereur ou le roi d'Angleterre, fit lever des troupes et commencer la guerre, non pas en son nom, mais au nom de Henri d'Albret. Le commandement des troupes fut donné à An-

¹ Guicciard., lib. xiv, p. 175. *Mém. de du Bellay.*

² Jovius, *Vita Leonis*, lib. iv, p. 89.

³ Guicciard., lib. xiv, p. 181. *Mém. de du Bellay*, p. 24. Dumont, *Corps diplom.*, tom. IV, *Suppl.*, p. 96.

⁴ Belcar, *Comment. de reb. gall.*, p. 483.

¹ P. Heuter., *Rev. austriac.*, lib. viii, c. II, p. 17

² P. Martyr. *Ep.*, p. 735.

³ P. Martyr. *Ep.*, p. 721.

être qu'une imagination à prêter des yeux qui arrive aux yeux jusqu'à attristement à l'effet des événements plus souvent abrégés de la durée. La mort du gouvernement si critique, une rupture avec un événement dont l'autorité tenait l'habitude de lui donner une déférence et de minorité qui n'ang ni à son âge; les facultés naturelles, et il déploie l'union des talents qui sont contemporains², de la postérité.

Le vainqueur, conformément à ce qu'on venait de former à Milan, les hostilités d'un autre côté. Les rois de Navarre, avaient l'union de leur patrie. Noyon; Charles d'Andes sous divers noms usurpés par ce prince infortuné. Les plus favorables étaient éloignés des troupes qu'il avait été retirées de l'Espagne sollicitaient de la Navarre³, d'Angleterre, fit déclarer en faveur de Henri d'Albret, non fut donné à An-

III, c. II, p. 17

dré de Foix de Lesparre, jeune homme sans talents et sans expérience, et qui n'avait de titre pour obtenir cette distinction importante que d'être allié de fort près au prince détroné pour lequel il allait combattre, et surtout d'être frère de la comtesse de Châteaubriand, la maîtresse favorite de François. Comme il ne trouva point d'armée en campagne qui pût l'arrêter, il se rendit maître en peu de jours de tout le royaume de Navarre, sans trouver dans sa marche d'autre obstacle que la citadelle de Pampelune. Les nouveaux ouvrages que Ximènes avait fait commencer pour fortifier cette citadelle, n'avaient pas été achevés, et la faible résistance qu'elle fit ne mériterait pas d'être remarquée dans l'histoire, si Ignace de Loyola, gentilhomme biscaïen, n'y avait pas été dangereusement blessé. Dans le cours d'un long traitement, Loyola ne trouva, pour charmer son ennui, d'autre amusement que la lecture des vies des saints : l'impression que cette lecture fit sur son esprit naturellement porté à l'enthousiasme, et en même temps ambitieux et entreprenant, lui inspira un violent désir d'égaliser la gloire des héros fabuleux de l'église romaine; et se jeta dans les aventures les plus extravagantes et les plus bizarres, qui aboutirent enfin à l'institution de la société des Jésuites, celui de tous les ordres monastiques qui a été le plus politique et le mieux gouverné, et qui a fait le plus de bien et de mal au genre humain.

Si, après la réduction de Pampelune, Lesparre s'était contenté de prendre les précautions convenables pour assurer sa conquête, le royaume de Navarre aurait pu rester en effet réuni à la couronne de France; mais emporté par l'ardeur de la jeunesse, et encouragé par François que les succès éblouissaient trop aisément, il se hasarda à passer les limites de la Navarre, et alla mettre le siège devant Logrogno, petite ville de Castille. Jusque-là les Castillans avaient vu les progrès rapides de ses armes avec la plus grande indifférence; mais leur propre danger les fit sortir de cet état d'indolence, et les dissensions de l'Espagne étant presque entièrement assoupies, les deux partis se réunirent pour défendre à l'envi leur patrie; les uns afin d'effacer par des services actuels la mémoire de leurs fautes passées, les autres pour ajouter à la gloire d'avoir réduit les sujets rebelles de

L

l'empereur, celle de repousser les ennemis étrangers. L'arrivée subite des troupes espagnoles, jointe à la vigoureuse défense que firent les habitants de Logrogno, força le général français d'abandonner sa téméraire entreprise. L'armée espagnole, qui grossissait tous les jours, le harcela. Les sa retraite; et par une autre imprudence, au lieu de se retirer sous l'abri du canon de Pampelune, ou d'attendre, pour livrer la bataille, la jonction des troupes qui marchaient à son secours, il attaqua les Espagnols, malgré la supériorité de leur nombre: il engagea l'action avec la plus grande impétuosité, mais avec si peu de prudence et de conduite, que son armée fut bientôt mise en déroute, et qu'il resta lui-même prisonnier avec ses principaux officiers. L'Espagne reprit la Navarre en moins de temps encore que les Français n'en avaient mis à s'en emparer¹.

Tandis que François s'efforçait de justifier l'invasion de la Navarre, en la faisant passer sous le nom de Henri d'Albret, il avait recours à un artifice du même genre, pour attaquer d'un autre côté le territoire de l'empereur. Robert de La Marck, seigneur de Bouillon, domaine peu considérable, mais indépendant, situé sur les frontières du Luxembourg et de la Champagne, avait abandonné le service de Charles pour se venger d'un attentat prétendu du conseil aulique contre sa juridiction, et s'était jeté dans les bras de la France. Dans la chaleur de son ressentiment, il se laissa aisément persuader d'envoyer un héraut à Worms pour y déclarer en forme la guerre à l'empereur. Une insolence si extravagante de la part d'un si petit prince surprit Charles, et ne lui permit pas de douter que le roi de France n'eût promis de puissants secours pour appuyer une telle entreprise. La vérité de cette conjecture se vérifia bientôt. Robert, à la tête d'un corps de troupes levé en France, de l'aveu secret du roi, quoiqu'en apparence contre ses ordres, entra dans le Luxembourg, et après avoir ravagé tout le plat pays, alla mettre le siège devant Vireton. Charles se plaignit hautement de cette invasion comme d'une violation ouverte de la paix qui subsistait entre les deux couronnes; et il somma Henri VIII, en vertu d'un traité conclu à Londres en 1518, de prendre les

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 21. P. Martyr. *Ep.*, p. 720.

armes contre le roi de France, comme le premier agresseur. François prétendit qu'il n'était pas responsable de la conduite de Robert, qui combattait en son propre nom et pour sa propre querelle, et que c'était contre ses défenses expresses qu'on avait enrôlé quelques Français; mais Henri eut si peu d'égard à ce subterfuge, que le roi de France, pour ne pas irriter un prince qu'il espérait toujours de gagner, envoya ordre à Robert de La Marck de licencier ses troupes¹.

Cependant l'empereur assemblait une armée pour châtier l'insolence de Robert. Vingt mille hommes, commandés par le comte de Nassau, fondirent sur son petit territoire, et dans l'espace de quelques jours se rendirent maîtres de toutes ses places, à l'exception de Sedan. Nassau, après avoir fait si vivement sentir à ce prince tout le poids de l'indignation de son maître, s'avança vers les frontières de la France, et Charles se croyant assez sûr de la préférence que lui donnait Henri, pour n'être pas arrêté par les mêmes craintes qui avaient retenu François, ordonna à son général d'assiéger Mouzon. La lâcheté de la garnison ayant forcé le gouverneur de se rendre, presque sans résistance, Nassau investit Mézières, place qui n'était pas alors très forte, mais dont la situation était si avantageuse, que sa possession ouvrait à l'armée impériale une entrée facile dans le cœur de la Champagne, où il ne restait presque plus de villes en état d'arrêter ses progrès. Heureusement pour la France, le roi qui connaissait l'importance de cette forteresse et le danger dont elle était menacée, en avait confié la défense au chevalier Bayard, guerrier distingué parmi ses contemporains et connu sous le titre de *chevalier sans peur et sans reproche*². Cet homme, dont la valeur extraordinaire dans les combats et l'extrême délicatesse sur le point d'honneur et sur les lois de la galanterie présentent l'image la plus fidèle du caractère qu'on attribue aux héros de l'ancienne chevalerie, réunissait tous les talens qui forment un grand général. Il eut plus d'une occasion de les déployer dans la défense de Mézières : en partie par sa valeur, en partie par sa prudence, il traîna le siège en lon-

gueur, et obligea à la fin les impériaux de le lever honteusement, après y avoir perdu beaucoup de monde¹. François, à la tête d'une armée nombreuse, eut bientôt repris Mouzon; il entra dans les Pays-Bas, et il y fit plusieurs conquêtes, mais de peu d'importance. Par un excès de précaution, faute qu'on n'eut pas souvent à lui reprocher, il perdit près de Valenciennes l'occasion favorable de couper la retraite à l'armée impériale; et ce qui fut d'une plus grande conséquence encore, il dégoûta de son service le connétable de Bourbon, en donnant au duc d'Alençon le commandement de l'avant-garde, quoique ce poste d'honneur appartint à Bourbon comme une prérogative de sa charge.

Pendant les opérations de cette campagne, il se tenait un congrès à Calais, sous la médiation de Henri VIII, pour terminer à l'amiable tous les différens. Si les intentions du médiateur eussent répondu à ses protestations, les conférences n'auraient pu manquer de produire un bon effet; mais Henri avait chargé Wolsey de toute la conduite de cette négociation; et ce choix suffisait seul pour la faire échouer. Wolsey, toujours occupé du projet d'obtenir la tiare, le grand objet de son ambition, était prêt à tout sacrifier pour s'assurer la faveur de l'empereur; et il prenait si peu de soin pour cacher sa partialité, que François aurait refusé sa médiation s'il n'avait pas craint d'irriter le caractère impérieux et vindicatif de ce ministre. On employa beaucoup de temps à déterminer lequel des deux rivaux avait commencé les hostilités; Wolsey affectait de représenter cet article comme le point principal, et en faisant regarder François comme l'agresseur, il espérait de justifier, par le traité de Londres, toutes les alliances que pourrait faire son maître avec Charles. On examina ensuite à quelles conditions on pourrait finir les hostilités; mais les propositions de l'empereur à cet égard firent bien voir qu'il avait le plus grand éloignement pour la paix, ou qu'il savait que Wolsey approuverait tout ce qui serait proposé en son nom. Il demandait la restitution du duché de Bourgogne, province dont la possession lui aurait ouvert l'entrée dans le centre de la France; et il voulait être dispensé de l'hommage dû à la couronne de

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 22, *A. Mém. de Fleuranges*, p. 335, etc.

² *Œuvres de Brantome*, tom 6, p. 114.

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 25, etc.

impériaux de le
oir perdu beau-
à la tête d'une
repris Mouzon ;
l y fit plusieurs
ortance. Par un
on n'eut pas
près de Valen-
ouper la retraite
fut d'une plus
dégouta de son
on, en donnant
ment de l'avant-
neur appartint à
e de sa charge.
te campagne, il
ut la médiation
amiable tous les
édiateur eussent
les conférences
ire un bon effet ;
sey de toute la
et ce choix suf-
r. Wolsey, tou-
nit la fiare, le
ait prêt à tout
de l'empereur ;
cacher sa par-
sé sa médiation
caractère impé-
rc. On employa
ner lequel des
hostilités ; Wol-
article comme le
garder François
le justifier, par
s alliances que
Charles. On exa-
ms on pourrait
propositions de
en voir ou qu'il
t pour la paix,
prouverait tout
m. Il demandait
oigne, province
ouvert l'entrée
il voulait être
a couronne de

France pour les comtés de Flandre et d'Artois, hommage que n'avait jamais refusé aucun de ses ancêtres, et qu'il s'était engagé lui-même à renouveler par le traité de Noyon.

François rejeta avec dédain ces propositions, que tout prince fier et généreux aurait eu de la peine à accepter, même après une guerre malheureuse. Charles, de son côté, ne montra pas plus de disposition à satisfaire le roi de France sur la restitution de la Navarre à son prince légitime et sur le rappel des troupes impériales du siège de Tournay, propositions cependant plus raisonnables et plus modérées que les premières. Ainsi le congrès se termina sans avoir produit d'autre effet que celui qui suit ordinairement une négociation sans succès, d'aggraver les parties qu'il devait concilier ¹.

Pendant la durée des conférences, Wolsey, sous prétexte que l'empereur pourrait être plus disposé que ses ministres à consentir à des conditions raisonnables, se rendit à Bruges pour y voir ce monarque. Charles, qui connaissait sa vanité, le reçut avec le même appareil et les mêmes égards que si c'eût été le roi d'Angleterre ; mais au lieu de faire servir cette entrevue à l'avancement du traité de paix, Wolsey, au nom de son maître, conclut une ligue contre François : les articles étaient que Charles attaquerait la France du côté de l'Espagne, et Henri du côté de la Picardie, chacun avec une armée de quarante mille hommes, et que pour cimenter leur union Charles épouserait la princesse Marie, fille unique de Henri et l'héritière présomptive de ses états ². Henri ne put donner d'autres raisons de cette ligue, également injuste en elle-même et contraire à ses intérêts politiques, qu'un article du traité de Londres, par lequel il se prétendait obligé à prendre les armes contre le roi de France, comme le premier agresseur, et l'injure qu'il disait que lui avait faite le roi de France, en souffrant que le duc d'Albanie, chef d'un parti en Écosse, opposé à ses intérêts, retournât dans ce royaume. Mais il avait été déterminé par d'autres considérations ; les avantages que ses sujets retireraient d'une parfaite neutralité, l'honneur qui lui reviendrait à lui-même de rester l'arbitre de deux princes rivaux,

paraissaient des motifs bien faibles à l'imagination de ce jeune monarque, en comparaison de la gloire que Charles et François gagnaient à commander des armées ou à conquérir des provinces, et il ne put se résoudre à rester plus long-temps dans l'inaction. Cette résolution étant une fois prise, plusieurs raisons de préférer l'alliance de Charles s'offraient d'elles-mêmes. Il n'avait de prétentions sur aucune partie des états de ce prince, qui pour la plupart étaient situés de manière qu'il ne pouvait les attaquer sans beaucoup de difficultés et de désavantage, au lieu que la plupart des provinces maritimes de France avaient été long-temps en la possession des rois d'Angleterre, qui n'avaient pas même encore renoncé à leurs prétentions sur la couronne de ce royaume ; il était d'ailleurs toujours maître de Calais qui lui facilitait l'entrée de quelques-unes de ces provinces, et lui promettait une retraite sûre en cas de revers. Tandis que Charles attaquerait une des frontières de la France, Henri se flat-ait de trouver à l'autre très peu de résistance, et croyait que la gloire de réunir de nouveau à la couronne d'Angleterre l'ancien patrimoine que possédaient ses prédécesseurs dans le continent, était réservé à son règne. Wolsey encourageait encore ses espérances chimériques et employait toute son adresse à faire adopter à son maître les vues qui secondaient le mieux ses desseins secrets ; et les Anglais, dont l'animosité héréditaire contre les Français était toujours prête à se réveiller à la première occasion, étaient bien éloignés de désapprouver les inclinations guerrières de leur souverain.

Cependant la ligue formée entre le pape et l'empereur produisait de grands événements en Italie, et avait fait de la Lombardie le principal théâtre de la guerre. Il y avait alors tant d'opposition entre le caractère des Français et celui des Italiens, qu'il n'est point de domination étrangère pour laquelle les Italiens aient marqué tant de répugnance et d'aversion que pour la domination française. Le pléguic allemand et la gravité espagnole s'alliaient beaucoup mieux avec le caractère jaloux et les manières cérémonieuses des Italiens, que la gaieté française, trop portée à la galanterie et trop peu attentive aux bienséances. Louis XII cependant, par la douceur et l'équité de son gouvernement, et

¹ P. Martyr., *Ep.*, p. 739. Herberl

² Rymer, *Fœdera*, XIII. Herberl.

par les privilèges qu'il avait accordés au Milanais, privilèges beaucoup plus étendus que ceux dont il jouissait sous ses princes naturels, était venu à bout d'affaiblir sensiblement leurs préventions et de les réconcilier avec le gouvernement français; mais François, en recouvrant ce duché, ne suivit point l'exemple de son prédécesseur; ce n'était pas qu'il ne fût lui-même trop généreux pour opprimer son peuple; mais l'extrême confiance qu'il avait dans ses favoris, et son peu d'attention à la conduite de ceux à qui il remettait l'exercice de son autorité, les enhardirent à risquer plusieurs actes d'oppression.

Il avait donné le gouvernement de Milan à Odet de Foix, maréchal de Lautrec, frère de madame de Châtcaubriand, officier d'une grande expérience et d'une réputation distinguée, mais hautain, impérieux, avide, incapable d'écouter un conseil et de souffrir la contradiction. Son insolence et ses exactions aliénèrent entièrement le cœur des Milanais: il avait banni plusieurs des principaux citoyens, et forcé les autres à s'exiler eux-mêmes pour leur propre sûreté. Un nombre de ces derniers était Jérôme Moron, vice-chancelier de Milan, célèbre par son génie pour l'intrigue et les projets, dans un siècle et dans un pays où les factions et les révolutions fréquentes faisaient maître ou fécondaient les talens de ce genre, par les occasions multipliées d'en faire usage. Moron s'était retiré chez François Sforce, dont il avait trahi le frère, Maximilien; et devinant que le pape avait intention d'attaquer le Milanais, quoique le traité fait à cette occasion avec l'empereur n'eût pas encore été rendu public, il lui proposa, au nom de Sforce, un plan pour surprendre plusieurs places de ce duché avec le secours des bannis, qui, par leur haine contre les Français et leur attachement à leurs premiers maîtres, étaient prêts à se porter aux entreprises les plus désespérées. Léon ne se contenta pas d'encourager ce projet, il avança une somme considérable pour le mettre en exécution; mais des accidens imprévus l'ayant fait échouer, il permit aux exilés, qui s'étaient rassemblés en corps, de se retirer dans Reggio, ville qui appartenait pour lors à l'église. Le maréchal de Foix, qui commandait à Milan en l'absence de son frère, séduit par l'espérance d'envelopper comme dans un filet tous les ennemis déclarés que son maître avait

dans ce duché, se hasarda à entrer sur le territoire de l'église, et alla investir Reggio. Mais la vigilance et la bonne conduite de Guichardin, l'historien célèbre, qui était gouverneur de cette place, obligèrent le général français d'abandonner son entreprise d'une manière peu honorable. Léon fut charmé de cette nouvelle, qui lui fournissait un prétexte décent de rompre avec la France. Il assembla sur-le-champ le consistoire des cardinaux, se plaignit amèrement des hostilités du roi de France, vanta beaucoup le zèle que l'empereur montrait pour l'église et dont il venait de donner une preuve récente et signalée dans la conduite qu'il avait tenue contre Luther, déclara que la nécessité de sa propre défense le forçait à joindre ses armes à celles de Charles, et que c'était le seul moyen de pourvoir à la sûreté des états ecclésiastiques. Dans cette vue il feignit de conclure alors avec don Jean Manuel le même traité qui était signé depuis plusieurs mois, et il excommunia publiquement de Foix, comme un usurpateur impie du patrimoine de saint Pierre.

Léon avait déjà commencé les préparatifs de guerre, en prenant à sa solde un corps considérable de Suisses; mais les troupes impériales étaient si lentes à venir de Naples et de l'Allemagne, qu'on était déjà à la moitié de l'automne avant qu'elles se fussent mises en campagne. Elles étaient commandées par Prosper Colonne, le plus habile des généraux italiens: sa longue expérience et sa prudence extrême le rendaient l'homme le plus propre à opposer à l'impétuosité française. Dans l'intervalle, de Foix dépêcha au roi de France courrier sur courrier pour l'informer du danger qui le menaçait. François qui avait une partie de ses troupes occupées dans les Pays-Bas, qui assemblait l'autre sur les frontières d'Espagne, et qui ne s'attendait pas à une attaque si subite en Italie, envoya des ambassadeurs aux Suisses, ses alliés, pour leur demander un nouveau corps de troupes, et donna ordre à Lautrec de se rendre sur-le-champ à son gouvernement. Ce général, qui connaissait la négligence et le défaut d'économie qu'il y avait dans l'administration des finances du roi, ayant vu d'ailleurs combien les troupes avaient déjà souffert dans le Milanais faute de paye, refusa de partir si on ne lui faisait remettre sur-le-champ une somme de trois cent mille écus,

trier sur le terri-
Reggio. Mais la
de Guichardin,
averteur de cette
çais d'abandon-
peu honorable.
elle, qui lui four-
rompre avec la
p le consistoire
vement des hos-
beaucoup le zèle
'église et dont il
cente et signalée
e contre Luther,
e propre défense le
elles de Charles,
e pouvoir à la
Dans cette vue
e don Jean Ma-
gné depuis plu-
publiquement de
mpie du patri-
préparatifs de
corps considé-
apes impériales
les et de l'Alle-
té de l'automne
en campagne.
osper Colonne,
iens : sa longue
me le rendaient
à l'impétuosité
oix dépêcha au-
er pour l'infor-
rançois qui avait
pés dans les
e sur les fron-
ndait pas à une
a des ambassa-
pour leur de-
apes, et donna
ur-le-champ à
qui connaissait
onomie qu'il y
ances du roi,
roupes avaient
ute de paye,
remettre sur-
nt mille écus,

Le roi, Louise de Savoie sa mère, et Semblançay, surintendant des finances, lui promirent avec serment qu'il trouverait à son arrivée à Milan des remises pour la somme qu'il demandait : Lautrec partit sur cette promesse. Malheureusement pour la France, Louise, qui, avec un caractère perfide, vindicatif, avide et capable de tout sacrifier à ses passions, avait pris sur son fils un ascendant absolu par sa tendresse maternelle, par les soins qu'elle avait eus de son éducation et par ses grands talens, était bien résolue à ne pas tenir sa parole. Lautrec avait encouru sa disgrâce par sa hauteur, par le peu de soin qu'il avait pris de lui faire sa cour, par la liberté avec laquelle il parlait de ses aventures galantes. Pour s'en venger, et le priver de l'honneur qu'il aurait pu acquérir en défendant avec succès le Milanais, cette princesse s'empara des trois cent mille écus destinés à cet objet, et les retint pour son propre usage.

Lautrec, quoique privé d'une ressource si nécessaire, trouva encore les moyens d'assembler une armée assez considérable, mais bien moins nombreuse que celle des alliés. Il adopta le plan de défense qui convenait le mieux à sa position, évitant avec le plus grand soin une bataille rangée, harcelant sans relâche les ennemis avec ses troupes légères, enlevant leurs quartiers, interceptant leurs convois, et couvrant ou secourant toutes les places qu'ils essayaient d'attaquer. Par cette conduite prudente, non-seulement il retarda les progrès des impériaux, il eut même bientôt lassé le pape, qui jusqu'alors avait fait presque tous les frais de la guerre, et l'empereur même, dont les revenus d'Espagne avaient été dissipés pendant les troubles de ce royaume, et qui était obligé de fournir à l'entretien d'une grosse armée dans les Pays-Bas; mais un accident imprévu vint déranger toutes ses mesures et occasiona un changement fatal dans les affaires de la France. Il y avait dans l'armée française un corps de douze mille Suisses qui servaient sous les drapeaux de la république, alors alliée de la France. Suivant une loi établie par les cantons, et non moins conforme à la saine politique qu'à l'humanité, leurs soldats ne pouvaient pas s'engager, sous la sanction de l'autorité publique, au service de deux puissances actuellement en guerre. L'amour du gain avait quelquefois éludé cette loi, et l'on avait souffert

que des particuliers s'enrôlassent au service de celui des deux partis qu'ils aimaient le mieux; ce n'était pas cependant sous les drapeaux de la république, mais seulement sous ceux de quelques officiers. Le cardinal de Sion, qui conservait toujours son crédit parmi ses concitoyens et sa haine contre la France, avait obtenu la permission de lever douze mille Suisses destinés à joindre l'armée des alliés. Les cantons, voyant un nombre si considérable de leurs soldats marcher sous les étendards de nations ennemies, et prêts à s'entre-détruire, sentirent la honte dont ils allaient se couvrir et la perte qu'ils s'exposaient à faire. Ils dépêchèrent des courriers à leurs soldats avec ordre de quitter les deux armées et de revenir dans leur patrie. Le cardinal de Sion eut l'adresse de corrompre les messagers qui portaient l'ordre aux Suisses de l'armée alliée, et empêcha par-là qu'il ne leur parvint; mais cet ordre fut signifié dans les formes aux Suisses de l'armée française, qui, fatigués d'une longue campagne, et murmurant depuis longtemps de ne point recevoir leur paye, obéirent sur-le-champ, malgré les remontrances et les prières de Lautrec. Le général français, se voyant abandonné d'un corps qui faisait la principale force de son armée, n'osa plus tenir tête aux confédérés; il regagna Milan, se campa sur les bords de l'Adda, et ne vit plus de ressource que celle d'empêcher l'ennemi de passer la rivière; mais ce moyen de défense est si faible et si incertain qu'il y a peu d'exemples qu'on l'ait employé avec succès contre un général habile et expérimenté. Aussi Colonne passa l'Adda avec très peu de perte, malgré toute la vigilance et toute l'activité de Lautrec, qui fut obligé d'aller s'enfermer dans les murs de Milan. Les confédérés se disposèrent à assiéger cette place. Un inconnu, qui n'a jamais reparu depuis ni pour se vanter de ce service ni pour en réclamer le prix, vint de la ville avertir Moron que, si l'armée s'approchait des murs pendant la nuit, la faction gibeline ou des impériaux lui ouvrirait une des portes. Colonne, quoique ennemi des entreprises téméraires, fit avancer le marquis de Pescaire avec l'infanterie espagnole, et la suivit lui-même avec le reste de l'armée. À l'entrée de la nuit, Pescaire arriva près de la porte Romaine, dans les faubourgs, et surprit les soldats qui s'y trouvaient. Ceux qui étaient postés

dans les fortifications voisines prirent aussitôt la fuite. Le marquis se saisit des postes à mesure qu'on les abandonnait, et marchant toujours en avant avec autant de précaution que de vigueur, il se trouva maître de la ville sans avoir versé beaucoup de sang et presque sans avoir trouvé de résistance. Les vainqueurs ne furent pas moins étonnés que les vaincus de la facilité et du succès de cette entreprise. Lautrec se retira précipitamment sur les terres de Venise avec les débris de son armée; les villes du Milanais suivirent le sort de la capitale et se rendirent aux alliés. Parme et Plaisance se trouvèrent réunies aux états de l'église; et de toutes les conquêtes des Français dans la Lombardie, il ne leur resta que la ville de Crémone, le château de Milan et un petit nombre de forts peu considérables ¹.

A la nouvelle de cette suite rapide d'événemens heureux, Léon éprouva des transports de joie si violens, s'il faut en croire les historiens français, qu'il en fut saisi d'une fièvre qui, étant négligée dans les commencemens, devint fatale et le conduisit au tombeau le 2 décembre, lorsqu'il était encore dans la vigueur de l'âge, et qu'il se voyait comblé de gloire. Cet accident inattendu rompit l'union des confédérés, et suspendit leurs opérations. Les cardinaux de Sion et de Médicis quittèrent l'armée pour se rendre au conclave; les Suisses furent rappelés par leurs supérieurs, quelques autres troupes mercenaires se débâtèrent faute d'être payées, et il ne resta, pour défendre le Milanais, que les Espagnols et quelques soldats allemands au service de l'empereur. L'occasion était favorable pour Lautrec; mais se trouvant dépourvu d'hommes et d'argent, il n'était pas en état d'en tirer tout le parti qu'il aurait désiré. La vigilance de Moron et la bonne conduite de Colonne déconcertèrent quelques faibles tentatives qu'il fit sur le Milanais; il tenta sur Parme une attaque plus hardie et plus vigoureuse, mais qui échoua aussi par l'adresse et la valeur de Guichardin ².

La division était dans le conclave qui suivit la mort de Léon X; on y mettait en œuvre tous les artifices que peuvent imaginer des hommes qui

ont vieilli dans l'intrigue, quand ils se disputent pour un objet aussi précieux qu'une tiare. A peine y fit-on mention du nom de Wolsey, malgré les belles promesses que lui avait faites l'empereur d'appuyer ses prétentions, et que le cardinal eut soin de lui rappeler dans cette occasion. Le cardinal Jules de Médicis, neveu de Léon, le plus distingué de tous les membres du sacré collège par ses talens, ses richesses et son expérience dans les négociations importantes, s'était déjà assuré jusqu'à quinze voix, nombre qui, suivant les formes du conclave, était suffisant pour exclure tout autre candidat, mais qui ne l'était pas pour consommer son élection. Tous les vieux cardinaux se ligèrent contre lui, sans s'unir en faveur de personne. Tandis que ces factions différentes s'efforçaient de se gagner, de se corrompre ou de se fatiguer mutuellement, un matin Médicis et ses adhérens allèrent au scrutin qui, suivant l'usage, avait lieu tous les jours, et votèrent pour le cardinal Adrien d'Utrecht, qui, dans ce temps-là, gouvernait l'Espagne au nom de l'empereur. Leur but, en lui donnant leurs suffrages, n'était que de gagner du temps; mais le parti contraire s'étant aussitôt réuni à eux, ils virent, à leur grand étonnement et à celui de toute l'Europe, un étranger, inconnu à l'Italie et à ceux même qui lui avaient donné leurs voix, ignorant entièrement les mœurs du peuple et les intérêts de l'état dont on lui conférait le gouvernement, monter, par une élection unanime, sur le trône papal, dans la conjoncture la plus délicate et la plus critique, et qui aurait demandé toute la sagacité et toute l'expérience du plus habile prélat de tout le sacré collège. Les cardinaux, incapables eux-mêmes d'expliquer le motif de cet étrange choix qui, lorsqu'ils sortirent en procession du conclave, leur attira les insultes et les malédictions du peuple, l'attribuaient à l'inspiration immédiate du Saint-Esprit. Il est plus sûr de l'attribuer à l'influence de don Jean Manuel qui, par son adresse et ses intrigues, sut faciliter l'élection d'un sujet dévoué au service de son maître, par reconnaissance, par intérêt et par inclination ¹.

La promotion d'Adrien, en augmentant le

¹ Guicciard., liv. xiv, p. 190, etc. *Mém. de du Bellay*, p. 42, etc. Galeaci Capella, de *Rebus gest. pro restitut. Franc. Sforcis*, comment. ap. *Scardium*, vol. II, p. 180, etc.

² Guicciard., liv. xiv, p. 214.

¹ Ger. Moringi, *Vita Hadriani ap. Carp. Burman. in Analect. de Hadr.*, p. 52. *Conclave Hadr.*, ibid., p. 131, etc.

ils se disputent
ne tiare. A peine
sey, malgré les
ites l'empereur
que le cardinal
te occasion. Le
u de Léon, le
mbres du sacré
s et son ex-
portantes, s'é-
voix, nombre
ave, était suf-
andidat, mais
r son élection.
guèrent contre
ersonne. Tandis
forçaient de se
e fatiguer mu-
es adhérens al-
age, avait lieu
ur le cardinal
emps-là, gou-
mpereur. Leur
es, n'était que
i contraire s'é-
e, à leur grand
l'Europe, un
ux même qui
orant entière-
ntérêts de l'É-
nement, mon-
sur le trône
délicate et la
dé toute la sa-
s habile prélat
aux, incapar-
motif de cet
rent en pro-
es insultes et
uaient à l'ins-
it. Il est plus
lon Jean Ma-
trigues, sut
ué au service
, par intérêt
augmentant le

pp. Burman.
e Hadr., ibid.,

crédit de Charles, répandit un nouvel éclat sur son administration. C'était donner une preuve extraordinaire de pouvoir et de magnificence que de proeurer à son précepteur une si belle récompense, et de placer sur le trône de l'église un homme qui lui devait son élévation. François vit avec toute la jalousie d'un rival la supériorité que Charles gagnait sur lui, et résolut de faire de nouveaux efforts pour lui arracher ses dernières conquêtes en Italie. Les Suisses, pour réparer en quelque sorte l'espèce d'affront qu'ils avaient fait au roi de France en retirant leurs troupes de son armée, démarche qui avait entraîné la perte du Milanais, lui permirent de lever dix mille hommes dans leurs pays; outre ce renfort, Lautrec reçut du roi une petite somme d'argent qui le mit en état de tenir la campagne; et après avoir surpris ou emporté de vive force plusieurs places du Milanais, il s'avança à quelques milles de la capitale. L'armée des alliés n'était pas en état d'arrêter ses progrès; Moron, par ses artifices et par les déclamations populaires d'un moine fanatique qu'il dirigeait, réussit à inspirer aux habitans de Milan le zèle le plus violent contre le gouvernement français, au point de les déterminer à fournir des subsides extraordinaires; mais malgré ce secours, Colonne eût été bientôt forcé d'abandonner le poste avantageux qu'il avait choisi près de Bicoque pour y établir son camp, et de congédier ses troupes faute d'argent, si les Suisses qui étaient au service de France ne l'eussent une seconde fois tiré d'embarras.

L'insolence et les caprices de cette nation furent souvent aussi funestes à ses amis que sa valeur et sa discipline étaient formidables à ses ennemis. Il y avait plusieurs mois que les Suisses servaient sans recevoir de paye, et ils commençaient à s'en plaindre hautement. On avait envoyé de France, sous une escorte de cavalerie, une somme destinée pour cet usage; mais Moron, à la vigilance duquel rien n'échappait, avait posté des troupes sur la route de ce convoi si avantageusement, que les cavaliers qui l'escortaient n'osèrent avancer. Les Suisses, en apprenant cette nouvelle, perdirent patience; officiers et soldats, tous s'attroupèrent autour de Lautrec, et le menacèrent d'une commune voix de se retirer dans l'instant même s'il ne voulait ou avancer la solde qui leur était due, ou leur

promettre de les mener au combat le lendemain. En vain Lautrec leur représenta d'un côté l'impossibilité où il était de leur faire des avances, de l'autre, le danger de donner une bataille qui serait infailliblement suivie d'une déroute totale, attendu la force du camp ennemi que la nature et l'art avaient rendu presque inaccessible. Les Suisses, sourds à la voix de la raison, et persuadés que leur valeur suffisait pour surmonter tous les obstacles, renouvelèrent leurs demandes d'un ton plus pressant, et s'offrirent de former eux-mêmes l'avant-garde, et de commencer l'attaque. Lautrec, voyant qu'il ne pouvait vaincre leur obstination, se rendit à leurs instances, espérant que peut-être un de ces accidens imprévus qui décident souvent du sort des combats pourrait couronner cette entreprise téméraire par un succès qu'il n'avait pas lieu d'attendre; il sentait d'ailleurs qu'une défaite ne pouvait guère lui être plus fatale que la retraite d'un corps qui composait la moitié de son armée. Le lendemain, les Suisses, au matin, étaient les premiers sur le champ de bataille, et marchèrent avec la plus grande intrépidité au camp d'un ennemi qui était retranché de toutes parts, environné d'artillerie et bien disposé à les recevoir. Dans leur marche, ils soutinrent, avec la plus grande fermeté, une canonnade furieuse, et sans attendre l'arrivée de leur propre artillerie, ils se précipitèrent avec impétuosité sur les retranchemens; mais après avoir fait des efforts incroyables de valeur, vigoureusement secondés par les Français, ils perdirent leurs plus braves officiers et leurs meilleures troupes. Voyant qu'ils ne pouvaient entamer le camp des ennemis, ils battirent la retraite; mais ils quittèrent le champ de bataille, repoussés et non pas vaincus, et se retirèrent dans le plus bel ordre sans être inquiétés par l'ennemi.

Dès le jour suivant, ceux des Suisses qui avaient survécu à cette journée partirent pour leur pays; et Lautrec, hors d'état de tenir plus long-temps la campagne, revint en France après avoir jeté des garnisons dans Crémone et dans quelques autres places qui toutes furent bientôt obligés de se rendre à Colonne, à l'exception de la citadelle de Crémone.

Cependant Gènes et son territoire, qui restaient soumis à la France, donnaient encore à François un établissement considérable en Italie,

et le mettaient à portée d'exécuter facilement les plans qu'il pourrait former pour reconquérir le Milanais; mais Colonne, enhardi par cette suite de succès, excité d'ailleurs par les sollicitations de la faction des Adornes, les ennemis héréditaires des Frégoses, qui, sous la protection de la France, avaient la principale autorité dans Gênes, se détermina à tenter la réduction de cet état, et il en vint à bout avec une facilité surprenante. Un événement aussi inespéré que celui qui l'avait mis en possession de Milan, le rendit maître de Gênes, et le pouvoir des Adornes, ainsi que l'autorité de l'empereur, s'établit dans Gênes presque sans opposition et sans effusion de sang¹.

Cet enchaînement d'événemens malheureux ne pouvait manquer de porter dans l'âme de François un sentiment douloureux, qu'aigrit encore l'arrivée imprévue d'un héraut anglais, qui vint au nom de son souverain déclarer en forme la guerre à la France. Cette déclaration de guerre était l'effet du traité que Wolsey avait conclu à Bruges avec l'empereur, et qu'on avait tenu secret jusqu'alors. Quoique François eût lieu d'être surpris de cette démarche, après toutes les peines qu'il s'était données pour conserver l'amitié de Henri et pour gagner son ministre, il reçut le héraut avec beaucoup de modération et de dignité²; et sans renoncer à aucun des projets qu'il avait formés contre l'empereur, il fit de grands préparatifs pour se défendre contre ce nouvel ennemi. Comme son trésor était épuisé par les efforts qu'il avait déjà faits, et par les sommes considérables qu'il sacrifiait à ses plaisirs, il eut recours à des expédients extraordinaires pour y suppléer. Il créa de nouveaux offices, et les mit en vente: les domaines royaux furent aliénés; on enleva au tombeau de saint Martin une balustrade d'argent massif, dont Louis XI, dans un de ses accès de dévotion, l'avait fait environner. Au moyen de ces ressources, le roi fut en état de lever une armée considérable, et de mettre ses villes frontières en bon état de défense.

L'empereur, de son côté, ne négligea rien pour tirer avantage de la jonction d'un si puissant allié; et l'heureuse situation de ses affaires

lui permettant alors de partir pour l'Espagne, où sa présence était nécessaire, il voulut dans sa route faire une visite à la cour d'Angleterre. Il ne proposait pas seulement, dans cette entrevue, de resserrer les liens de l'amitié qui l'unissait à Henri, et de l'engager à pousser vigoureusement la guerre contre la France, il espérait encore faire oublier à Wolsey le dégoût et le ressentiment qu'aurait pu lui laisser la mortification qu'il avait essayée au dernier conclave. Son succès passa toutes ses espérances: Henri, dont la vanité fut flattée d'une pareille visite et du respect étudié que l'empereur lui marqua en toute occasion, entra avec chaleur dans toutes ses vues. Le cardinal, prévoyant que l'âge avancé et les infirmités d'Adrien ne tarderaient pas à produire une nouvelle vacance du saint siège, oublia ou dissimula son ressentiment; Charles, d'ailleurs, augmenta les pensions qu'il lui faisait, et lui promit de nouveau d'appuyer ses prétentions à la papauté; Wolsey chercha à mériter ses bienfaits par de nouveaux services, et assura d'avance le succès de ses vues ambitieuses. La nation anglaise, qui partageait la gloire de son monarque, et qui fut ravie de la confiance que l'empereur lui marqua en choisissant le comte de Surrey pour son premier amiral, ne montra pas moins d'ardeur que Henri lui-même pour commencer les hostilités contre la France.

Afin de donner à Charles, avant son départ d'Angleterre, une preuve de ce zèle universel, Surrey se mit en mer avec ce qu'il avait de vaisseaux en état et ravagea les côtes de Normandie. Il fit ensuite une descente en Bretagne où il pilla et brûla Morlaix et quelques autres places moins considérables. Après ces petites excursions plus humiliantes que ruineuses pour la France, Surrey revint à Calais prendre le commandement de la principale armée, qui consistait en seize mille hommes, et s'étant joint aux troupes flamandes que commandait le comte de Buren, il entra en Picardie. L'armée que François avait assemblée était bien inférieure en nombre à tous ces corps réunis; mais les longues guerres que les deux nations s'étaient faites avaient enfin enseigné aux Français la meilleure méthode de défendre leur pays contre les Anglais. Ils avaient appris par leurs malheurs à éviter avec le plus grand soin les batailles rangées, à traîner la guerre en lon-

¹ Jovius, *Vita Ferdin. Davali*, pag. 344. Guicciard., lib. XIV, p. 233.

² *Journal de Louise de Savoie*, p. 199.

pour l'Espagne, e, il voulut dans our d'Angleterre. dans cette entre-amitié qui l'unis- à pousser vigon- rance, il espérait le dégoût et le laisser la mortifi- dernier conclave. érances : Henri, pareille visite et ar lui marqua en leur dans toutes oyant que l'âge en ne tarderaient vacance du saint n ressentiment; es pensions qu'il veau d'appuyer Volsey chercha à eux services, et vues ambitieu- tigeait la gloire e de la confiance n choisissant le nier amiral, ne Henri lui-même ontre la France. ant son départ zèle universel, il avait de vais- es de Norman- Bretagne où il es autres places petites excu- neuses pour la rendre le com- née, qui consis- étant joint aux andait le comte . L'armée que bien inférieure is; mais les lon- tions s'étaient ux Français la re leur pays upris par leurs grand soin les guerre en lon-

gueur, et à ruiner en détail les armées anglaises, soit en jetant des garnisons dans toutes les places qui pouvaient résister, soit en observant les mouvemens des ennemis, soit en interceptant leurs convois, soit en attaquant leurs postes avancés, et en les harcelant continuellement avec une nombreuse cavalerie. Tel fut le plan que le duc de Vendôme, général de l'armée française en Picardie, suivit avec autant de prudence que de succès. Surrey, sans avoir pu prendre aucune ville importante, fut obligé de se retirer avec son armée, considérablement diminuée par la fatigue, par le défaut de vivres et par les pertes qu'elle avait essayées dans plusieurs escarmouches malheureuses.

Ainsi finit la seconde campagne de la guerre la plus générale qui eût encore été allumée dans l'Europe. Quoique François, par le ressentiment déplacé de sa mère, par l'insolence révoltante de son général et par le caprice des troupes étrangères qu'il soudoyait, eût perdu toutes ses conquêtes d'Italie, toutes les puissances combinées contre lui n'avaient cependant pu entamer ses états héréditaires; et de quelque côté qu'ils portassent leurs vues ou leurs attaques, ils le trouvaient toujours disposé à les recevoir.

Tandis que les princes chrétiens consumaient leurs forces les uns contre les autres, Soliman-le-Magnifique entra en Hongrie avec une nombreuse armée, investit Belgrade, qui avait toujours passé pour le plus fort boulevard de ce royaume contre les armes ottomanes, et força bientôt les assiégés de se rendre. Encouragé par ce succès, il tourna ses armes victorieuses contre l'île de Rhodes, où étaient alors établis les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il attaqua cette île avec une de ces armées nombreuses qu'on a vu de tout temps les despotes de l'Asie rassembler pour leurs expéditions. Deux cent mille hommes et une flotte de quatre cents voiles vinrent se présenter devant une ville où il n'y avait que cinq mille soldats et six cents chevaliers commandés par Villiers de l'Île-Adam, alors grand-maître, qui était digne par sa prudence et par sa valeur d'occuper ce poste dans une circonstance si périlleuse. Dès qu'il soup-

onna la destination de l'armement formidable de Soliman, il dépêcha des courriers à toutes les puissances chrétiennes pour leur demander du secours contre l'ennemi commun. Mais quoique dans ce temps-là tous les princes de l'Europe reconnussent Rhodes pour le boulevard de la chrétienté dans l'Orient, et la bravoure de ses chevaliers pour le rempart le plus puissant qu'on pût opposer aux progrès des armes ottomanes; quoique Adrien, avec tout le zèle qui convenait au chef et au père de l'église, exhortât vivement les puissances belligérantes à oublier leurs querelles particulières et à réunir leurs armes pour empêcher les infidèles de détruire un ordre qui faisait la gloire du nom chrétien; l'amitié des deux partis était si grande et si implacable, que, sans faire attention au danger où l'Europe allait être exposée, sans être touchés des prières du grand-maître et des avis du pape, ils laissèrent Soliman continuer sans trouble ses opérations contre l'île de Rhodes. Après des prodiges incroyables de valeur, de patience et de conduite, pendant six mois de siège; après avoir soutenu plusieurs assauts, disputé chaque poste l'un après l'autre avec une obstination extraordinaire, le grand-maître fut enfin obligé de céder au nombre, et après avoir obtenu du sultan, qui admira et respecta son courage, une capitulation honorable, il rendit la ville, qui n'était plus qu'un amas de ruines, dépourvue de toute espèce de ressource¹. Charles et François, honteux d'avoir causé une si grande perte à la chrétienté par les querelles de leur ambition, s'efforçaient d'en rejeter le blâme l'un sur l'autre; mais l'Europe, plus juste, le leur fit partager à tous deux. L'empereur, par forme de réparation, fit don aux chevaliers de Saint-Jean de la petite île de Malte, où ils ont fixé depuis leur résidence, et où, avec moins de puissance et d'éclat, ils conservent encore leur antique courage et leur haine implacable contre les infidèles.

¹ Fontanus, de *Bello rhodio*, apud *Scardium*, scriptor. rer. germ., vol. II, p. 88, etc. Le P. Barre, *Hist. d'Allem.*, tom. VIII, p. 67

² Sandov., p. 77.

LIVRE TROISIÈME.

Charles, après avoir eu la satisfaction de voir commencer les hostilités entre la France et l'Angleterre, prit congé de Henri, et arriva en Espagne le 17 juin. Le bon ordre et la force commençaient à se rétablir dans ce royaume, après les désastres d'une guerre civile qui l'avait désolé pendant l'absence de l'empereur. J'ai différé jusqu'ici le récit de l'origine et des progrès de cette guerre, parce qu'elle avait peu de liaison avec les autres événemens qui se passaient en Europe.

Le peuple ne fut pas plus tôt informé que les cortès assemblées dans la Galice avaient accordé à l'empereur un don gratuit, sans avoir obtenu satisfaction sur aucun de leurs griefs, que l'indignation fut générale. Les bourgeois de Tolède, qui, en vertu des grands privilèges dont ils jouissaient, se regardaient comme les gardiens des libertés des communes de Castille, voyant qu'on n'avait eu aucun égard aux remontrances de leurs députés contre cette concession, contraire à leurs lois constitutives, se soulevèrent et prirent les armes, et se saisissant des portes de la ville, qui était fortifiée, ils attaquèrent le château avec tant de vigueur que le gouverneur fut obligé de le rendre. Enhardis par ce succès, ils dépouillèrent de toute autorité ceux qu'ils soupçonnèrent d'être attachés à la cour; ils établirent une forme de gouvernement populaire, composé des députés de chaque paroisse de la ville, et levèrent des troupes pour se défendre. Le principal chef du peuple, dans ce soulèvement, était don Juan de Padilla, fils aîné du commandeur de Castille, jeune gentilhomme qui joignait à une âme fière et à un courage indomptable tous les talens et toute l'ambition qui, dans un temps de troubles et de guerres civiles, peuvent élever un homme à un degré éminent de pouvoir et d'autorité¹.

Le ressentiment des habitans de Ségovie eut encore des suites plus funestes. Tordesillas, un de leurs représentans à la dernière assemblée

avait donné sa voix pour l'octroi du don gratuit; et comme c'était un homme audacieux et hautain, il osa à son retour assembler ses concitoyens dans l'église cathédrale, pour leur rendre compte de sa conduite, suivant la coutume. Mais la populace, indignée de son insolence, en osant justifier une action qu'ils regardaient comme inexcusable, força les portes de l'église avec la plus grande furie, et se saisissant du malheureux Tordesillas, le traîna le long des rues, en le chargeant d'insultes et de malédictions, vers la place où l'on exécutait les criminels. En vain le doyen et les chanoines sortirent en procession avec le Saint-Sacrement pour apaiser le peuple; en vain les religieux des monastères qui se trouvaient sur le passage conjurèrent à genoux les furieux d'épargner la vie de cet infortuné, ou de lui laisser du moins le temps de se confesser et de recevoir l'absolution de ses péchés; sans écouter ni le cri de l'humanité ni la voix de la religion, ils crièrent tous ensemble, *qu'il n'y avait que le bourreau qui pût absoudre un traitre à sa patrie*; ils le traînèrent avec la dernière violence, et voyant qu'il avait enfin expiré sous leurs mains, ils le pendirent au gibet public la tête en bas². La même fureur s'empara des habitans de Burgos, de Zamora et de plusieurs autres places; et comme leurs représentans, avertis par la malheureuse destinée de Tordesillas, avaient eu la précaution de s'enfuir, on brûla leurs effigies; on rasa leurs maisons jusqu'aux fondemens, et l'on jeta au feu tous leurs effets. Telle était l'horreur du peuple pour ces hommes qu'il accusait d'avoir vendu la liberté publique, que dans cette multitude effrénée il ne s'en trouva pas un seul qui voulût toucher à rien de ce qui leur avait appartenu, quoiqu'il s'y trouvât des choses précieuses².

Adrien, qui était alors régent d'Espagne, venait seulement d'établir à Valladolid le siège de

¹ P. Martyr., *Ep.*, p. 671.

² Sandov., p. 163. P. Martyr., *Ep.*, p. 614.

¹ Sandov., p. 77.

[11
son
alarm
le-cl
moy
Les
qu'il
révo
vères
doue
fond
auraj
son à
prem
Gren
d'une
lent
que s
maitr
qu'il
consp
ractè
ges d
qui a
volte.
toute
un ce
viens
d'un
et inc
tion u
homm
irrité
crits,
nues
à se re
défene
lède u
de Pa
rent,
son ba
Apr
à Ant
nomm
pagne
ville d
dina-d
vaste r
lurent

¹ San
Contin

son gouvernement lorsqu'il reçut la nouvelle alarmante de ces soulèvements. Il assembla sur-le-champ son conseil pour délibérer sur les moyens les plus propres à rétablir la tranquillité. Les avis furent partagés : les uns soutenaient qu'il était nécessaire de réprimer cet esprit de révolte, dès sa naissance, par des exécutions sévères; les autres voulaient qu'on traitât avec douceur un peuple dont la fureur avait quelque fondement, et représentaient le danger qu'il y aurait à les forcer par une rigueur hors de saison à franchir toutes les bornes du devoir. Le premier avis étant soutenu de l'archevêque de Grenade, président du conseil, personnage d'une grande autorité, mais d'un caractère violent et impétueux, fut approuvé par Adrien, que son zèle pour maintenir l'autorité de son maître précipita dans une démarche imprudente, qu'il aurait rejetée s'il n'eût écouté que la circonspection et la timidité naturelle de son caractère. Il donna ordre à Ronquillo, un des juges du roi, de se rendre sur-le-champ à Ségovie, qui avait la première levé l'étendard de la révolte, et de procéder contre les coupables dans toute la rigueur des lois; il fit marcher à sa suite un corps de troupes considérable. Les Ségoviens, prévoyant ce qu'ils devaient attendre d'un juge connu par son caractère austère et inexorable, prirent les armes d'une résolution unanime, et ayant rassemblé douze mille hommes, lui fermèrent leurs portes. Ronquillo, irrité de cet affront, les déclara rebelles et pros crits, et se saisissant avec ses troupes des avenues de la ville, il se flatta de les obliger bientôt à se rendre faute de vivres. Mais les habitans se défendirent avec vigueur, et ayant reçu de Tolède un renfort considérable, sous la conduite de Padilla, marchèrent à Ronquillo, l'attaquèrent, le forcèrent à se retirer et lui enlevèrent son bagage et sa caisse militaire ¹.

Après ce mauvais succès, Adrien donna ordre à Antoine de Fonseca, que l'empereur avait nommé commandant en chef des troupes d'Espagne, d'assembler une armée et d'assiéger la ville dans les formes. Mais les habitans de Medina-del-Campo, où le cardinal avait établi un vaste magasin de munitions de guerre, ne voulurent pas souffrir qu'il en tirât un train d'ar-

tillerie, et qu'il employât à détruire leurs compatriotes, des armes qui n'étaient destinées que contre les ennemis du royaume. Fonseca, qui ne pouvait, sans munitions, exécuter les ordres d'Adrien, entreprit de s'emparer du magasin par la force, et les bourgeois se tenant sur la défensive, il prit le parti d'attaquer la ville avec la plus grande vigueur; mais ses troupes furent reçues par les bourgeois avec tant de bravoure, que, désespérant d'emporter la place, Fonseca fit mettre le feu à quelques maisons, dans la vue de forcer les habitans à abandonner les remparts pour aller sauver leurs familles et leurs effets. Son espérance fut encore trompée : les assiégés, plus animés encore par la fureur, le repoussèrent, tandis que les flammes, gagnant de rues en rues, réduisirent presque toute la ville en cendres. C'était une des villes les plus considérables de l'Espagne, et le principal entrepôt des manufactures de Ségovie et de plusieurs autres villes. Comme les magasins étaient alors remplis de marchandises destinées pour la foire, dont le temps approchait, la perte fut immense et se fit généralement sentir dans le royaume. Ce désastre, joint à l'impression qu'avait fait un moyen si violent sur l'esprit d'un peuple qui depuis long-temps n'était plus accoutumé aux horreurs des guerres civiles, porta à l'excès la fureur des Castillans. Fonseca devint l'objet de l'indignation universelle, et fut flétri du nom d'ennemi et d'incendiaire de sa patrie. Les habitans de Valladolid même, que la présence du cardinal avait contenus jusqu'alors, déclarèrent qu'ils ne voulaient pas rester plus long-temps spectateurs tranquilles des maux de leurs compatriotes, et courant aux armes avec la même fureur que les autres, ils brûlèrent la maison de Fonseca jusqu'aux fondemens, élurent de nouveaux magistrats, levèrent des soldats, nommèrent des officiers pour les commander, et gardèrent leurs murs avec autant de soin que si l'ennemi eût été à leurs portes.

Le cardinal était vraiment vertueux et désintéressé; il eût pu dans des temps plus paisibles gouverner le royaume avec honneur, mais il n'avait ni le courage ni l'habileté qu'exigeaient des circonstances si délicates. Se sentant incapable de réprimer les excès qui se commettaient sous ses yeux, il essaya d'apaiser le peuple en protestant que Fonseca avait été au-delà de ses

¹ Sandov., p. 112. P. Martyr., *Ep.*, p. 679. Miñana, *Continuatio*, p. 15.

ordres, et qu'il était lui-même très offensé des violences commises par ce général. Cette condescendance, l'effet de son irrésolution et de sa timidité, ne fit qu'augmenter l'audace et l'insolence des mécontents. Le cardinal aussitôt après rappela Fonseca et licencia ses troupes, qu'il ne pouvait plus payer parce qu'il avait trouvé le trésor épuisé par les rapines des ministres flamands; et n'ayant aucun secours d'argent à attendre des grandes villes qui s'étaient toutes révoltées, il laissa le peuple s'abandonner à son eaprice, conservant à peine dans ses mains une ombre de pouvoir et d'autorité.

Ces soulèvements des communes n'étaient pas le simple effet d'une fureur populaire et séditieuse : leur but était d'obtenir la réforme de plusieurs abus et d'établir la liberté publique sur une base solide; et ces objets étaient dignes de tout le zèle que le peuple mit à leur poursuite. Le gouvernement féodal en Espagne était alors beaucoup plus favorable à la liberté que dans aucun autre état de l'Europe; c'était principalement l'effet du grand nombre de cités qu'il y avait dans ce royaume, circonstance que j'ai déjà remarquée, et qui contribua plus qu'aucune autre à adoucir la rigueur des lois féodales et à introduire une forme de gouvernement plus juste et plus raisonnable. Les habitans de chaque ville formaient une grande corporation qui avait des privilèges et des immunités importantes; ils étaient affranchis de l'état de servitude et de vasselage; ils furent admis à une part considérable dans la législation; ils cultivèrent les arts de l'industrie, sans lesquels les villes ne peuvent subsister; ils amassèrent des richesses par le commerce; indépendans et libres eux-mêmes, ils furent les protecteurs de l'indépendance et de la liberté publique. L'esprit du gouvernement intérieur, établi dans les villes, esprit qui même dans les pays où le despotisme domine le plus est démocratique et républicain, leur rendait l'idée de la liberté plus familière et plus chère. Leurs représentans dans les cortès étaient accoutumés à résister avec une égale fermeté et aux entreprises du roi, et à la tyrannie des nobles; ils tâchaient d'étendre les privilèges de leur ordre; ils travaillaient à secouer les dernières entraves qui leur restaient encore de l'aristocratie féodale; et, non contents de former un des ordres les plus considérables de

l'état, ils aspiraient à en être le plus puissant.

Les circonstances paraissaient très favorables pour faire valoir leurs nouvelles prétentions. Le souverain était loin de ses états; la mauvaise conduite de ses ministres lui avait fait perdre l'estime et l'affection de ses sujets. Le peuple, aigri par plusieurs injustices, avait pris les armes d'un consentement presque général, quoique sans s'être concerté, et la fureur qui l'animait pouvait le porter aux plus violentes extrémités. Le trésor royal était épuisé; il n'y avait point de troupes dans le royaume, et le gouvernement était confié aux mains d'un étranger qui avait des vertus, mais qui n'avait pas assez de talens pour soutenir un pareil fardeau. Le premier soin de Padilla et des autres chefs de la révolte, qui observaient attentivement toutes les circonstances dans le dessein d'en tirer tout l'avantage possible, fut d'établir entre les mécontents une forme d'union et d'association, afin qu'ils pussent agir avec ordre et diriger toutes leurs démarches vers un même but. Comme les mêmes motifs avaient excité les différentes villes à prendre les armes, et qu'elles étaient accoutumées à se regarder comme un corps distingué du reste des sujets, Padilla vint aisément à bout de son dessein. On indiqua une assemblée générale à Avila. Les députés y parurent au nom de presque toutes les villes qui avaient droit d'envoyer des représentans aux états. Ils s'engagèrent tous par serment à vivre et à mourir pour le service du roi et pour la défense des privilèges de leur ordre; et, prenant le nom de *sainte ligue*, ils procédèrent à délibérer sur l'état de la nation et sur la conduite qu'il fallait tenir pour réformer les abus. Le premier qui se présentait naturellement à eux était le choix qu'on avait fait d'un étranger pour exercer la régence; ils déclarèrent tout d'une voix que c'était une contravention aux lois fondamentales du royaume, et arrêtèrent qu'on enverrait une députation de leurs membres à Adrien pour le sommer de déposer toutes les marques de son office, et de s'abstenir dans la suite de tout exercice d'une juridiction qu'ils avaient déclarée illégale¹.

Tandis qu'ils se disposaient à exécuter cette résolution hardie, Padilla mettait la dernière main à une entreprise des plus avantageuses pour leur

¹ P. Mart., Ep., p. 601.

le plus puissant. Ils avaient très favorables les prétentions. Les États; la mauvaise qui avait fait perdre les sujets. Le peuple, avait pris les armes général, quoique fureur qui l'animait violentes extrémités. ; il n'y avait point e général, et le gouverne- s d'un étranger qui n'avait pas assez de eil fardeau. Le pre- autres chefs de la ntivement toutes les n d'en tirer tout l'a- il entre les mécon- d'association, afin tre et diriger toutes me but. Comme les les différentes villes les étaient accoutu- corps distingué du aisément à bout de assemblée générale ent au nom de pres- ent droit d'envoyer ls s'engagèrent tous urir pour le service s privilèges de leur e *sainte ligue*, ils état de la nation et enir pour réformer présentait naturel- u'on avait fait d'un nce; ils déclarèrent e contravention aux ime, et arrêterent ion de leurs mem- r de déposer toutes e s'abstenir dans e juridiction qu'ils

à exécuter cette ré- it la dernière main utageuses pour leur

cause. Après avoir délivré la ville de Ségovie, il marcha droit à Tordesillas, où résidait la malheureuse Jeanne depuis la mort de son époux; et, secondé par les habitans, il fut introduit dans la ville et se rendit maître de la personne de la reine, pour la sûreté de laquelle Adrien avait négligé de prendre les précautions convenables¹. Padilla alla sur-le-champ lui rendre visite, et, l'abordant avec le profond respect qu'elle exigeait du petit nombre de personnes qu'elle daignait admettre en sa présence, il lui fit un récit détaillé de l'état misérable où ses sujets castillans étaient réduits sous le gouvernement de son fils, qui, n'ayant encore aucune expérience, permettait à des ministres étrangers de les traiter avec tant de rigueur, qu'ils avaient été enfin obligés de prendre les armes pour défendre les libertés de leur pays. La reine, paraissant se réveiller d'une longue léthargie, marqua le plus grand étonnement à ce récit, et dit à Padilla que, n'ayant encore rien appris ni de la mort de son père ni de ce que souffrait son peuple, on ne pouvait lui faire aucun reproche; mais qu'elle allait désormais s'occuper du soin de remédier à tous les maux : « Et vous, ajouta-t-elle, songez à faire tout ce qui est nécessaire pour le bien général. » Padilla, trop prompt à croire ce qui favorisait ses desirs, prit ce faible intervalle de bon sens pour le retour parfait de sa raison, et instruisant la ligue de ce qui venait d'arriver, leur conseilla de venir s'établir à Tordesillas et de tenir leurs assemblées dans cette ville. Les députés s'y rendirent aussitôt : Jeanne reçut favorablement une requête que lui adressa la ligue, pour la conjurer de prendre les rênes du gouvernement, et, pour marque de son acquiescement, elle admit les députés à lui baiser la main; elle assista même au tournoi qui se fit à cette occasion, et parut prendre beaucoup de plaisir à ces cérémonies, où, pour lui plaire, l'on eut soin de déployer la plus grande magnificence; mais elle retomba bientôt dans son premier état de sombre mélancolie, et, quelques raisons, quelques prières qu'on employât ensuite, on ne put jamais obtenir d'elle aucune signature pour l'expédition des affaires².

La ligue prit soin de cacher cette circonstance

¹ *Vita dell' imper. Carl. V, dall. Alf. Ulloa. Ven. 1509, p. 67. Miniana, Continuat., p. 17.*

² Sandov., p. 104. P. Mari., *Ep.*, p. 685, 686.

avec la plus grande précaution, et continua ses délibérations au nom de la reine : les Castillans, qui idolâtraient encore la mémoire d'Isabelle, avaient conservé le plus grand attachement pour sa fille; dès que le peuple apprit qu'elle venait de consentir à prendre les rênes du gouvernement, il fit éclater la joie la plus universelle et la plus immodérée; et croyant que sa santé était parfaitement rétablie, il attribua cet événement à l'intervention miraculeuse du ciel, qui voulait affranchir leur pays de l'oppression des étrangers. La ligue, frappée elle-même du degré de réputation et de puissance qu'elle avait acquis en paraissant agir au nom de l'autorité royale, ne se contenta plus de requérir Adrien de résigner son office de régent, elle envoya Padilla à Valladolid, avec un détachement assez nombreux, pour se saisir de tous les membres du conseil qui se trouveraient encore dans la ville, les amener à Tordesillas, et apporter avec lui les sceaux du royaume, les archives publiques et les registres du trésor. Padilla fut reçu par les habitans comme le libérateur de sa patrie, et exécuta ponctuellement sa commission; il permit cependant à Adrien de demeurer à Valladolid, mais seulement comme tout autre particulier, et sans aucun pouvoir¹.

L'empereur recevait en Flandre, où il était alors, de fréquentes nouvelles de tout ce qui se passait en Espagne; il sentit toute l'imprudence que ses ministres avaient commise en méprisant trop long-temps les murmures et les plaintes des Castillans; il voyait avec la plus grande inquiétude un royaume, le plus précieux de tous ceux qu'il possédait, celui dans lequel résidait la force et le principe de sa puissance, prêt à méconnaître son autorité, et sur le point de se plonger dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Sa présence eût pu prévenir cette calamité; mais il ne pouvait alors retourner en Espagne sans s'exposer à perdre la couronne impériale, et sans laisser au roi de France le loisir d'exécuter ses projets ambitieux. Il ne lui restait qu'à choisir entre deux partis, ou de ramener les mécontents par des voies de douceur et par des concessions, ou de se préparer sur-le-champ à les réduire par la force. Après y avoir réfléchi, il résolut de tenter

¹ Sandov., p. 194. P. Mari., *Ep.*, p. 710.

d'abord le premier moyen, et de se disposer en même temps, s'il était sans effet, à recourir à l'autre. En conséquence il adressa des lettres circulaires à toutes les villes de la Castille, les exhortant, dans les termes les plus doux avec l'assurance d'un pardon général, à mettre bas les armes, promettant de ne point exiger des villes qui lui étaient restées fidèles le subside arrêté dans la dernière assemblée des états, et offrant la même exemption à celles qui rentreraient dans le devoir; il s'engageait encore à ne conférer désormais aucun office qu'aux Castillans. En même temps, il écrivit aux nobles, pour les exciter à défendre avec vigueur leurs droits et ceux de la couronne contre les prétentions exorbitantes des communes. Il nomma régens du royaume, conjointement avec Adrien, le grand amiral, don Fadrique Henriquez, et le grand connétable de Castille, don Inigo de Velasco, deux gentilshommes qui joignaient à beaucoup de mérite un très grand crédit; il leur donna des instructions et un plein pouvoir pour les autoriser, au cas que l'obstination des rebelles les y forçât, à prendre les armes pour soutenir l'autorité royale ¹.

Les concessions qu'il était disposé à faire auraient pu satisfaire entièrement le peuple dans le temps qu'il partit d'Espagne, mais alors elles venaient trop tard pour produire aucun effet. La ligue, se reposant sur l'unanimité avec laquelle toute la nation avait reconnu son autorité, enflée par les succès qui avaient jusque-là couronné ses entreprises, et ne voyant point autour d'elle de force militaire en état de s'opposer à ses desseins, voulait une réforme plus étendue des abus du gouvernement. Elle s'occupa quelque temps à préparer une remontrance qui contenait une longue énumération, non-seulement des griefs dont elle désirait le redressement, mais encore de tous les règimens nouveaux qu'elle jugeait nécessaires pour assurer les privilèges des communes. Cette remontrance, qui est divisée en plusieurs articles relatifs aux différens membres dont le gouvernement était composé, et aux différens départemens de l'administration, nous instruit des intentions de la ligue d'une manière bien plus précise et bien plus authentique que les témoignages

des historiens espagnols plus modernes, lesquels vivaient dans un temps où il était d'usage et même indispensable de peindre la conduite des mécontents sous le point de vue le plus odieux et de prêter à leurs démarchés les motifs les plus coupables. Après un long préambule sur les nombreuses calamités qui affligeaient la nation, et sur les vices et la corruption du gouvernement, auxquels on attribuait tous ces maux, on y fait remarquer la patience exemplaire avec laquelle le peuple les a endurés, jusqu'à ce qu'enfin l'intérêt de sa propre conservation et la considération de ce qu'on doit à la patrie l'aient obligé de s'assembler afin de pourvoir d'une manière légale à sa propre sûreté et à celle de la constitution. En conséquence on demandait qu'il plût au roi de revenir dans son royaume d'Espagne, et d'y fixer sa résidence, à l'exemple des rois ses prédécesseurs; qu'il ne pût se marier sans le consentement des états; que, dans le cas où il serait obligé de quitter le royaume, il s'engageât à n'en jamais donner la régence à un étranger; que la nomination du cardinal Adrien à cet office fût sur-le-champ déclarée nulle; que le roi, à son retour, n'amenât avec lui ni Flamands ni d'autres étrangers; qu'on n'introduisît jamais de troupes étrangères dans le royaume sous quelque prétexte que ce fût; qu'il n'y eût que les sujets naturels qui pussent posséder les charges et les bénéfices dans l'état et dans l'église; qu'on n'accordât à aucun étranger des lettres de naturalisation; qu'on ne donnât plus aux troupes de logemens gratuits, et que la maison du roi ne fût logée que pendant l'espace de six jours, et seulement quand la cour voyagerait; que toutes les taxes fussent rétablies sur le pied où elles étaient à la mort d'Isabelle; qu'on rentrât dans toutes les aliénations des domaines ou revenus royaux qui s'étaient faites depuis la mort de cette princesse; qu'on abolît tous les nouveaux offices créés depuis cette époque; qu'on ne levât point en Galice le subside accordé par les derniers états; qu'aux états qui se tiendraient par la suite chaque ville envoyât un représentant du clergé, un de la noblesse et un du tiers-état, élus chacun par leur ordre; que la cour ne gênât ni directement ni indirectement le choix de ces représentans; qu'aucun membre des états ne pût recevoir ni office ni pension du roi, soit pour lui, soit pour des per-

¹ P. Heuter, *Rer. aust.*, lib. viii, chap. vi, p. 188.

modernes, lesquels il était d'usage et de la conduite des que le plus odieux des motifs les plus préambule sur les légeaient la nation, tion du gouverne- tous ces maux, on e exemplaire avec durés, jusqu'à ce rc conservation et n doit à la patrie afin de pouvoir ore sûreté et à celle uence on demandait dence, à l'exemple u'il ne pût se ma- s états; que, dans mitter le royaume, onner la régence à tion du cardinal le-champ déclarée r, n'amenaît avec étrangers; qu'on s étrangères dans e texte que ce fût; urels qui pussent néfices dans l'état lât à aucun étran- sation; qu'on ne gements gratuits, tût logée que pen- eusement quand s les taxes fussent étaieit à la mort toutes les aliéna- s royaux qui s'é- e cette princesse; ffices créés depuis point en Galice le états; qu'aux états chaque ville en- ergé, un de la s chacun par leur rectement ni indi- résentans; qu'au- evoir ni office ni it pour des per-

sonnes de sa famille, sous peine de mort et de confiscation de ses biens; que chaque ville ou communauté payât à son représentant le salaire convenable pour son entretien pendant le temps qu'il assisterait aux états; que les états s'assemblaient au moins une fois tous les trois ans, soit que le roi les convoquât ou non; qu'ils examinaient si les articles de la présente remontrance s'observaient, et qu'ils délibérassent sur les affaires publiques; que les récompenses qui avaient été données ou promises aux membres des états de la Galice fussent révoquées; qu'on ne fît sortir du royaume ni or, ni argent, ni bijoux sous peine de mort; qu'on assignât aux juges des honoraires fixes, et qu'il ne reçussent plus aucune part des amendes et confiscations sur les biens des condamnés; que toute donation des biens des personnes accusées fût nulle si elle n'était faite avant leur jugement; que tous les privilèges obtenus par les nobles, en quelque temps que ce fût, au préjudice des communes, fussent révoqués; qu'on ne donnât plus à la noblesse le gouvernement des villes; que les terres des nobles fussent assujetties à toutes les taxes publiques comme celles des communes; qu'on examinât la conduite de ceux qui avaient été chargés de l'administration du patrimoine royal depuis l'avènement de Ferdinand à la couronne, et que si dans trente jours le roi ne nommait pas des personnes propres à cet emploi, les états fussent en droit de les nommer; que les indulgences ne fussent ni prêchées ni repandues dans le royaume avant que les états eussent examiné et approuvé la cause pour laquelle elles étaient publiées; que tout l'argent qui proviendrait de la vente des indulgences fût fidèlement employé à faire la guerre aux infidèles; que les prélats qui ne résideraient pas six mois de l'année dans leurs diocèses fussent privés de leurs revenus pendant tout le temps de leur absence; que les juges ecclésiastiques et leurs officiers n'exigeassent exactement que les mêmes honoraires qui se payaient dans les cours séculières; que l'archevêque actuel de Tolède, en qualité d'étranger, fût obligé de se démettre, et que son archevêché fût donné à un Castillan; que le roi ratifiât tous les actes de la ligue, et les fît pour bons offices rendus à lui et à toute la nation; qu'il pardonnât toutes les irrégularités que les villes auraient pu commettre par

un excès de zèle pour une cause juste; qu'il promit et jurât dans la forme la plus solennelle d'observer tous ces articles; qu'il ne cherchât en aucune occasion à les éluder ni à les révoquer, et que jamais il ne sollicitât auprès du pape ou d'aucun autre prélat la dispense ou l'absolution de cette promesse et de ce serment¹.

Tels furent les principaux articles de la remontrance présentée par la ligue à son souverain. Comme les institutions féodales étaient originellement les mêmes dans les différens royaumes de l'Europe, l'esprit des gouvernemens formés sur ce système était à peu près le même partout; les réglemens que les Castillans s'efforçaient d'établir dans cette conjoncture différaient très peu de ceux que les autres nations tâchèrent d'introduire dans les débats qu'elles eurent avec leurs rois pour leur liberté. Les abus qui furent cités et les remèdes qui furent proposés par les communes d'Angleterre, dans leurs contestations avec les princes de la maison de Stuart, ressemblent beaucoup aux articles sur lesquels insistait alors la sainte ligue d'Espagne. Mais les Espagnols avaient dès ce temps-là acquis des idées de liberté et de l'indépendance, des principes hardis de gouvernement, et une étendue de vues politiques auxquels les Anglais ne sont arrivés que plus d'un siècle plus tard.

Il y a apparence pourtant, que l'esprit de réforme qui s'était répandu parmi les Castillans, étant encouragé par les succès et n'étant point réprimé par l'autorité, devint trop impétueux et porta la ligue à proposer des innovations qui, en alarmant les membres des autres ordres, furent par-là funestes à sa cause. La noblesse, au lieu de s'opposer aux communes, avait favorisé leurs démarches, ou fermé les yeux sur leurs entreprises, tant qu'elles se bornèrent à demander la réforme des abus occasionés par le défaut d'expérience du jeune monarque, ou par l'imprudence et l'avidité des ministres étrangers; mais dès que les communes commencèrent à entreprendre sur les privilèges des nobles, ils s'indignèrent et virent clairement que les mesures de la ligue ne tendaient pas moins à anéantir le pouvoir aristocratique qu'à resserrer les prérogatives de la couronne. Le ressentiment qu'avait excité parmi la noblesse la promotion d'Adrien

¹ Sandov., p. 206. P. Mart., Ep., p. 686.

à la régence, s'était fort affaibli, depuis que l'empereur avait nommé le connétable et l'amiral pour adjoints à cette charge; et comme l'orgueil des nobles se trouvait moins choqué de l'étendue des prérogatives du roi que des prétentions outrées du peuple, ils se déterminèrent à donner au souverain l'assistance qu'il demandait, et commencèrent dans cette vue à rassembler leurs vassaux.

Cependant la ligue attendait avec la plus grande impatience la réponse que ferait le roi à sa requête, et elle nomma des membres de son corps pour aller la lui présenter. Les députés chargés de cette commission partirent sur-le-champ pour l'Allemagne; mais ayant reçu avis, à différentes distances, qu'ils ne pouvaient paraître à la cour sans exposer leur vie au plus grand danger, ils s'arrêtèrent et informèrent la ligue des avis qu'on leur donnait¹. Cette nouvelle transporta tous les confédérés d'une fureur qui leur fit passer toutes les bornes de la prudence et de la modération.

Qu'un roi de Castille refusât de donner audience à ses sujets et d'écouter leurs humbles remontrances, c'était à leurs yeux un acte de tyrannie inoui et intolérable; ils ne virent plus de ressource qu'à se servir des armes qu'ils avaient entre les mains pour écarter du trône cette troupe d'étrangers rapaces qui l'obsédaient, et qui, après avoir dévoré les richesses du royaume, voulaient encore empêcher les cris d'un peuple outragé de parvenir jusqu'aux oreilles de son souverain. Quelques-uns insistèrent avec chaleur sur une proposition qui avait déjà été faite pour dépouiller le roi, tant que sa mère vivrait, du titre et de l'autorité de roi, qu'on lui avait conférés trop légèrement sur la fausse supposition que la malheureuse Jeanne était dans une incapacité absolue de gouverner. D'autres proposaient de donner à la reine un adjoint pour l'aider dans l'administration des affaires publiques, en la mariant au prince de Calabre, héritier des rois de Naples de la maison d'Arragon, et qui était détenu dans les prisons depuis que Ferdinand avait chassé ses ancêtres de leur trône. Tous se réunirent à penser que l'espérance qu'ils avaient conservée d'obtenir satisfaction du roi et d'assurer leur liberté, en

se contentant de lui présenter des requêtes, les avait trop long-temps abusés et tenus dans l'inaction; qu'il était temps d'en sortir et de réunir toutes leurs forces pour opposer une vigoureuse résistance à l'union de la noblesse et du roi, conjurés contre les libertés¹.

Ils se mirent en campagne avec vingt mille hommes. Il s'éleva de vives disputes entre eux sur le commandement de l'armée. Padilla, le favori du peuple et des soldats, était le seul qu'ils jugeaient digne de cet honneur; mais don Pedro Giron, fils aîné du comte d'Uruena, jeune homme du premier rang, s'était récemment jeté dans le parti des communes, par un mécontentement personnel contre l'empereur: les égards dus à sa naissance, joints au désir secret de mortifier Padilla, dont la popularité avait excité la jalousie de plusieurs membres de la ligue, lui firent déférer l'emploi de général. Il leur apprit bientôt à leurs dépens qu'il n'avait ni l'expérience, ni les talens, ni la fermeté nécessaires pour un poste de cette importance.

Cependant les régens du royaume avaient indiqué Rioseco pour le rendez-vous de leurs troupes, qui étaient bien inférieures en nombre à celles des communes, mais qui les surpassaient de beaucoup par la valeur et la discipline. Ils avaient tiré de la Navarre un corps considérable de vieilles troupes d'infanterie réglée; leur cavalerie faisait la principale force de leur armée; elle était composée de gentilshommes accoutumés à la vie militaire, et animés de l'esprit belliqueux qui distinguait la noblesse de ce siècle. L'infanterie de la ligue n'était qu'un ramas de bourgeois et d'artisans qui savaient à peine se servir de leurs armes. Le petit corps de cavalerie qu'ils avaient pu rassembler n'était composé que de gens de la lie du peuple entièrement étrangers au métier qu'ils embrassaient. Il n'y avait pas moins d'inégalité dans les talens des généraux des deux partis que dans la nature des troupes. Les royalistes avaient à leur tête le comte de Haro, fils aîné du connétable, qui joignait à beaucoup d'expérience la plus grande capacité.

Giron marcha avec son armée droit à Rioseco, et s'emparant des villages et des avenues des environs, il se flattait de réduire bientôt les

Sandov., p. 143.

¹ P. Martyr., *Ep.*, p. 688.

des requêtes, les
tenus dans l'inac-
tir et de réunir
une vigoureuse
e et du roi, con

avec vingt mille
spites entre eux
mé. Padilla, le
ts, était le seul
neur; mais don
d'Uruena, jeune
était récemment
e, par un mécon-
l'empereur : les
is au désir secret
popularité avait
membres de la
oi de général. Il
ns qu'il n'avait
ni la fermeté
te importance.
me avaient in-
us de leurs trou-
es en nombre à
les surpassaient
la discipline. Ils
rps considérable
régler; leur ca-
e de leur armée;
ommes accoutu-
de l'esprit belli-
esse de ce siècle.
qu'un ramas de
ient à peine se
rps de cavalerie
n'était composé
ple entièrement
rassaient. Il n'y
s les talents des
ns la nature des
à leur tête le
nétable, qui joi-
la plus grande

droit à Rioseco,
les avenues des
naire bientôt les

royalistes, ou à se rendre faute de vivres, ou à accepter un combat désavantageux, avant qu'ils eussent pu rassembler toutes leurs troupes. Mais il aurait fallu au général plus de talens, et aux soldats plus de patience et de discipline, pour exécuter ce plan avec succès. Le comte de Haro fit, sans beaucoup de peine, entrer dans la ville un renfort considérable, qui passa à travers tous les postes de Giron, et celui-ci, désespérant de la réduire, s'avança avec précipitation vers Villalpanda, place qui appartenait au connétable, et qui était le principal magasin des provisions de l'ennemi. Cette marche, mal combinée, ouvrit la route de Tordesillas aux royalistes, et le comte de Haro les y conduisit pendant la nuit avec le plus grand secret et la plus grande diligence; il attaqua la ville, où Giron n'avait laissé pour toute garnison qu'un régiment de prêtres levé par l'évêque de Zamora; il y entra de vive force au point du jour, après une résistance très opiniâtre; il s'assura de la personne de la reine, fit prisonniers plusieurs des membres de la ligue, et reprit le grand seau et les autres marques de l'autorité royale.

Ce coup fut fatal à la ligue, et lui fit perdre la réputation et l'autorité dont elle jouissait en paraissant n'agir que sous les ordres de la reine; tous les nobles, qui étaient restés jusq' alors irresolus et incertains dans leur choix, se joignirent aux régens et leur amenèrent toutes leurs forces : une consternation universelle saisit les partisans des communes; elle fut encore augmentée par les soupçons qu'ils commencèrent à former contre Giron qu'on accusait hautement d'avoir livré Tordesillas à l'ennemi. Cette imputation était destituée de fondement; car les royalistes devaient leurs succès à la mauvaise conduite de Giron, plutôt qu'à sa perfidie; mais il n'en perdit pas moins tout le crédit qu'il avait dans son parti, et il se vit obligé de se démettre du commandement et de se retirer dans un de ses châteaux¹.

Ceux des membres de la ligue qui avaient échappé à l'ennemi à Tordesillas se réfugièrent à Valladolid; comme il eût fallu perdre beaucoup de temps pour remplacer par une nou-

velle élection ceux qui étaient prisonniers, ils firent choix de quelques-uns d'entre eux, qu'ils chargèrent de l'administration suprême. Leur armée grossissant de jour en jour par l'arrivée des troupes qui venaient des différentes parties du royaume marcha vers Valladolid, et Padilla ayant été nommé commandant en chef, le courage des soldats se ranima, et tout le parti, oubliant ses derniers revers, continua de montrer la même ardeur pour défendre les libertés de la patrie, et la même animosité contre ses oppresseurs.

Le plus grand embarras de la ligue était de trouver l'argent nécessaire pour payer ses troupes. Une grande partie de la monnaie courante avait été emportée hors du royaume par les Flamands; les taxes réglées qui se levaient en temps de paix étaient très modiques, et comme la guerre avait interrompu toute espèce de commerce, leur produit diminuait tous les jours; la ligue craignait aussi de dégoûter le peuple en le chargeant de nouveaux impôts, auxquels, dans ce temps-là, il n'était guère accoutumé. Le parti fut heureusement délivré de cet embarras par dona Maria Pacheco, épouse de Padilla, femme d'extraction noble, qui avait de grands talens, une ambition démesurée et le plus grand zèle pour la cause de la ligue. Cette femme, animée d'une audace supérieure aux craintes superstitieuses ordinaires à son sexe, proposa de s'emparer des riches et magnifiques ornemens de la cathédrale de Tolède, mais pour ôter à cette action l'apparence d'impiété qui aurait pu offenser le peuple, dona Maria et les personnes de sa maison se rendirent à l'église en procession solennelle, vêtues d'habits de deuil, les yeux en larmes, se frappant le sein; et là, se prosternant à genoux, elles implorèrent le pardon des saints dont elles allaient dépouiller les autels. Cet artifice prévint l'imputation de sacrilège, et fit juger au peuple que la nécessité seule et le zèle de la bonne cause avaient pu déterminer cette femme, malgré sa répugnance, à se porter à une si étrange extrémité : la ligue se procura par-là un secours considérable¹. Les régens n'étaient pas moins embarrassés pour trouver les moyens d'entretenir leurs troupes, parce que les revenus de la couronne avaient été ou dissi-

¹ *Miscellaneous tracts by Dr. Mich. Greddes, vol. 1, p. 278.*

¹ Sandov., p. 308. *Dict. de Bayle, art. Padilla.*

pés par les Flamands, ou saisis par les communes; ils furent obligés de prendre les bijoux de la reine et l'argenterie de la noblesse pour en faire frapper de la monnaie; et quand cette ressource fut épuisée, ils obtinrent encore du roi de Portugal une somme modique à titre d'emprunt ¹.

La noblesse montrait la plus grande répugnance à en venir aux mains avec la ligue. La haine des nobles contre les Flamands était égale à celle des communes; ils approuvaient plusieurs articles de leur requête; ils pensaient que les circonstances étaient très favorables non-seulement pour obtenir la réforme des anciens abus, mais aussi pour faire de nouveaux réglemens qui rendissent la constitution de l'état plus parfaite et plus stable; ils craignaient que, tandis que les deux ordres qui formaient le corps législatif consumaient leurs forces en hostilités réciproques, l'autorité royale, profitant de l'affaiblissement des deux partis, ne s'élevât sur leurs ruines, et n'empiétât autant sur l'indépendance des nobles que sur les privilèges des communes. Ces dispositions des nobles donnèrent lieu aux fréquentes ouvertures de paix que les régens firent à la ligue, et aux négociations continuelles qui se traitèrent dans tout le cours des opérations militaires. Les conditions qu'ils offraient n'étaient pas déraisonnables; en effet, si la ligue eût voulu se désister de quelques articles destructifs de l'autorité royale, ou incompatibles avec les droits de la noblesse, les régens promettaient de faire accepter par l'empereur les autres propositions; et si, par l'influence pernicieuse de quelques ministres, il s'obstinait à y refuser son consentement, plusieurs des nobles s'engageaient à se joindre aux confédérés pour l'y forcer ².

Mais les divisions qui agitaient les membres de la ligue entre eux ne leur permirent ni de délibérer ni de décider avec prudence. La plupart des cités qui étaient entrées dans la confédération étaient dévorées de cette basse jalousie et de cette défiance mutuelle qu'inspirent trop souvent les rivalités de commerce et d'ambition. Le comte avait su par son crédit et ses promesses détacher de la ligue les habitans de Burgos, et

d'autres gentilshommes avaient ébranlé la fidélité de quelques-unes des petites villes; il ne se trouva dans les communes personne qui eût l'âme assez élevée et des talens assez distingués pour être en état de gouverner les affaires du parti. Padilla, leur général, avait bien toutes les qualités propres à se concilier la faveur du peuple, mais cette raison même lui ôtait la confiance des personnes du premier rang qui s'étaient jointes à la ligue. D'un autre côté, le peuple, depuis la mauvaise conduite de Giron, se défiait de tous les nobles qui s'étaient réunis à lui; on ne vit dans toutes les démarches de la ligue qu'irrésolution, défiance réciproque et défaut de génie. Après bien des conférences tenues sur les conditions que proposaient les régens, les communes se laissèrent tellement aveugler par leur ressentiment contre la noblesse, que rejetant toute idée d'accommodement, ils la menacèrent encore de la dépouiller de tous les biens de la couronne que les nobles ou leurs ancêtres avaient usurpés, et de les réunir au domaine du roi. La ligue s'attacha avec la plus grande obstination à ce plan insensé, dont l'effet eût été d'anéantir ces mêmes libertés qu'elle voulait défendre, en rendant les rois de Castille absolus et indépendans de leurs sujets; de sorte qu'elle se récriait avec moins de véhémence contre les exactions des ministres étrangers que contre les richesses et le pouvoir immense des nobles, et qu'elle semblait former l'espérance de faire sa paix avec Charles en lui offrant les dépouilles de cet ordre.

Quelques succès que Padilla avait eus dans de légères rencontres, et la prise de quelques villes de peu d'importance, précipitèrent la ligue dans cette fausse démarche, en lui inspirant une si grande confiance dans la bravoure de ses troupes, qu'elle ne douta pas qu'il ne lui fût aisé de remporter la victoire sur les royalistes. Padilla, pour ne pas laisser son armée dans l'inaction, tandis qu'elle était animée par la prospérité, mit le siège devant Torrelobaton, place plus importante et plus forte qu'aucune de celles qu'il avait attaquées jusqu'alors, et qui était défendue par une garnison suffisante. Malgré la résistance extraordinaire des assiégés et les efforts que fit l'amiral pour la secourir, Padilla prit la ville d'assaut et la livra au pillage: s'il eût marché sur-le-champ avec son armée victo-

¹ P. Mart, *Ep.*, p. 718.

² P. Martyr, *Ep.*, p. 695, 713. *Miscell.*, traduct. of Geddes, p. 1, 261.

ut ébranlé la fidélité des villes ; il ne se souvenait qui eût l'âme distinguée pour les affaires du parti. En toutes les occasions, le défaveur du peuple, et la confiance des nobles n'étaient jointes. Le peuple, depuis la mort de son roi, se défiait de tous les princes : on ne vit pas la ligue qu'irritait le défaut de générosités tenues sur les régens, les comtes, aveugler par leur orgueil, que rejetant les biens de la terre, leurs aïcêtres, et leur domaine du monde, plus grande obstination eût été d'accomplir ce qu'elle voulait défaire en Castille absolue, de sorte qu'elle ne craignait pas de se lancer contre les nobles, et de se vanter de faire offrir les dé-

voit eus dans de quelques villes, et la ligue dans l'inspiration une si grande trouille lui fût aisée de défaire les royalistes. Padilla, dans l'inaction, et la prospérité, on, place plus une de celles et qui était déteinte. Malgré la légèreté et les efforts, Padilla au pillage : s'il une armée victo-

rieuse à Tordesillas, où était le quartier principal des royalistes, il ne pouvait manquer d'avoir un grand avantage sur leurs troupes, que la promptitude de ses opérations aurait déconcertées, et qui n'avaient pas à beaucoup près des forces suffisantes pour donner bataille. Mais l'irrésolution et l'imprudence de la ligue empêchèrent encore cette opération décisive. Également incapable et de continuer la guerre et de conclure la paix, elle écouta de nouvelles propositions d'accommodement, et consentit même à une courte suspension d'armes. Tandis qu'elle perdait le temps à cette négociation qui ne termina rien, un grand nombre des soldats de Padilla, peu accoutumés aux lois de la discipline militaire, quittèrent l'armée et se retirèrent avec le butin qu'ils avaient fait à Torrelobaton ; d'autres, fatigués de la longueur extraordinaire de la campagne, désertèrent. Le connétable avait eu le temps d'assembler ses troupes¹ à Burgos, et de tout préparer pour se mettre en marche ; dès que la trêve fut expirée, il se joignit au corps du comte de Haro, malgré tous les efforts de Padilla pour empêcher cette réunion : ces deux généraux s'avancèrent aussitôt vers Torrelobaton. Padilla, affaibli par la désertion d'une partie de ses troupes, n'osa risquer une bataille, et essaya de se retirer à Toro : s'il eût pu y réussir, l'invasion que les Français faisaient alors dans la Navarre, et la nécessité où se seraient alors trouvés les régens d'envoyer un détachement dans ce royaume, auraient pu le sauver du danger qui le menaçait ; mais Haro, qui sentait combien il était dangereux de le laisser échapper, marcha avec tant de célérité à la tête de sa cavalerie, qu'il l'atteignit près de Villalar, et commença l'attaque sans même attendre l'arrivée de son infanterie. L'armée de Padilla, fatiguée et découragée par sa retraite précipitée qui ressemblait à une fuite, traversait alors un champ labouré ; la terre avait été tellement détrempée par une pluie abondante qui était tombée, que les soldats enfonçaient à chaque pas jusqu'aux genoux ; et dans cet état, ils demeurèrent exposés au feu de quelques pièces de campagne que les royalistes avaient amenées avec eux. Toutes ces circonstances réunies déconcertèrent et intimidèrent tellement ces soldats mal

¹ Sandov., p. 336.

aguerris que, sans faire face à l'ennemi, et sans faire aucune résistance, ils prirent la fuite dans le plus grand désordre. En vain Padilla, avec un courage et une activité extraordinaires, s'efforçait de les rallier, la frayeur ne leur permit d'écouter ni ses instances ni ses menaces ; enfin ne voyant plus aucune ressource, il résolut de ne pas survivre au malheur de cette journée et à la ruine de son parti ; il se précipita au milieu des ennemis ; mais étant à la fois blessé et démonté, il fut fait prisonnier. Ses principaux officiers eurent le même sort ; et les nobles, trop généreux pour égorger des hommes qui mettaient bas les armes, renvoyèrent les simples soldats, sans leur faire de mal¹.

Le ressentiment des ennemis de Padilla ne le laissa pas languir long-temps dans l'incertitude de son sort. Dès le lendemain ils le condamnèrent à perdre la tête sans aucune procédure réglée, supposant la notoriété de son crime suffisante pour dispenser de toute forme de procès. Il fut aussitôt conduit au supplice avec don Jean Bravo et don François Maldonada qui commandaient, l'un les troupes de Ségovie, l'autre celles de Salamanque. Padilla vit les approches de la mort avec la plus grande tranquillité et le plus grand courage ; et lorsque Bravo, le compagnon de ses malheurs, laissa éclater son indignation en s'entendant donner publiquement le nom de traître, Padilla le reprit, en lui disant « C'était hier le moment de montrer le courage d'un gentilhomme ; aujourd'hui, il faut mourir avec la douceur d'un chrétien. » On lui permit d'écrire à sa femme et à la communauté de Tolède, lieu de sa naissance : la première lettre est pleine d'une tendresse mâle et vertueuse ; la seconde respire la joie et le transport que ressent un homme qui se regarde comme martyr de la liberté de son pays². Après avoir écrit ces deux

¹ Sandov., p. 345, etc. P. Mart., *Ep.*, p. 720. *Miniana, Contin.*, p. 26. *Epitome de la vida y hechos del emper. Carlos V, por D. Juan, Ant. de Vera y Zuniga*, in-4^o. Madrid, 1627, p. 19.

² Ces deux lettres sont d'un style si éloquent et si noble, que j'ai cru faire plaisir aux lecteurs en leur en donnant ici la traduction.

Lettre de don Juan de Padilla à sa femme.

Madame,

Si vos peines ne m'affligeaient pas plus que ma mort, je me trouverais parfaitement heureux. Il faut cesser de

lettres, il se soumit tranquillement à sa destinée. La plupart des historiens espagnols, accoutumés à des idées sur le gouvernement et la puissance royale bien différentes de celles qu'on avait du temps de Padilla, ont montré tant de zèle pour blâmer la cause qu'il avait embrassée, qu'ils ont négligé ou craint de rendre justice à ses vertus; et en flétrissant sa mémoire, ils ont cherché à lui dérober ce sentiment même de pitié qu'on refuse rarement aux illustres malheureux.

La victoire de Villalar fut aussi décisive que complète. Valladolid, la plus zélée de toutes les villes liguées, ouvrit aussitôt ses portes aux vainqueurs, et la douceur avec laquelle les régens la traitèrent, engagèrent Medina-del-Campo, Ségovie et plusieurs autres villes à suivre son exemple. Cette dissolution soudaine d'une ligue qui ne s'était pas formée pour de légers mécontentemens ni pour des motifs frivoles, dans laquelle était entré tout le corps du peuple, et qui avait eu le temps de prendre un certain degré de consistance et de solidité en établissant un plan régulier de gouvernement, est une preuve frappante de l'incapacité de ses chefs, ou l'effet de quelques divisions secrètes qui désunirent ses membres. Quoiqu'une partie de l'armée qui venait de triompher des confédérés fût forcée, quelques jours après sa vic-

ivre: c'est une nécessité commune à tous les hommes; mais je regarde comme une faveur distinguée du Tout-puissant une mort comme la mienne, qui ne peut nuire de lui plaire, quoiqu'elle paraisse déplorable aux hommes. Il me faudrait plus de temps que j'en en ai pour vous écrire des choses qui puissent vous consoler; mes ennemis ne me l'accorderaient pas, et je ne veux pas différer de mériter la couronne que j'espère. Pleurez la perte que vous faites, mais ne pleurez pas ma mort; elle est trop honorable pour exciter des regrets. Je vous lègue mon âme; c'est le seul bien qui me reste, et vous le recevrez comme la chose que vous estimiez le plus dans ce monde. Je n'écris point à mon père Pero Lopez; je n'ose le faire; car quoique je me fusse montré digne d'être son fils en sacrifiant ma vie, je n'ai pas hérité de sa bonne fortune. Je n'ajouterai rien de plus: je ne veux pas fatiguer la patience du bourgeois qui m'attend, ni me faire soupçonner d'allonger ma lettre pour prolonger ma vie. Mon domestique Soffa, témoin oculaire de tout, et à qui j'ai confié mes plus secrètes pensées, vous dira ce que je ne peux vous écrire. C'est dans ces sentimens que j'attends le coup qui va vous affliger et me délivrer.

Lettre de Padilla à la ville de Tolède.

A toi, la couronne d'Espagne, et la lumière du monde entier; à toi qui fus libre dès le temps des puissans Goths,

de marcher vers la Navarre pour arrêter les progrès que faisaient les Français dans ce royaume, rien ne put ranimer le courage des communes de Castille ni les déterminer à reprendre les armes pour profiter d'une si belle occasion d'obtenir enfin ces privilèges et ces droits dont elles s'étaient montrées si jalouses.

Il faut en excepter la seule ville de Tolède qu'animait dona Maria Pacheco, veuve de Padilla: cette femme, au lieu de s'abandonner à une douleur pusillanime et à verser des larmes stériles sur la mort de son époux, se préparait à le venger et à soutenir la cause dont il avait été la victime. Les égards qu'on avait pour son sexe, ou plutôt l'admiration qu'inspiraient son courage et ses grandes qualités, la compassion qu'exaltaient ses malheurs et la vénération que l'on conservait pour la mémoire de Padilla, firent passer à la veuve tout l'ascendant que son mari avait eu pendant sa vie sur le peuple. La prudence et la vigueur de sa conduite justifèrent la confiance qu'on lui avait donnée. Elle s'adressa au général français, dans la Navarre, pour l'engager à envahir la Castille, en lui promettant des secours puissans. Elle écrivit des lettres, elle fit partir des émissaires pour ranimer le courage et les espérances des autres cités¹. Elle leva des soldats, et exigea du clergé

et qui, en versant le sang des étrangers et celui des tiens, as recouvré ta liberté pour toi et pour les cités voisines: ton enfant légitime, Juan de Padilla, l'informe comment par le sang de ses veines tu dois renouveler tes anciennes victoires. Si le sort n'a pas voulu que mes actions soient placées au nombre des exploits fortunés et fameux de tes autres enfans, il faut l'imputer à ma mauvaise fortune, et non pas à ma volonté. Je te prie, comme ma mère, d'accepter la vie que je vais perdre, puisque Dieu ne m'a rien donné de plus précieux que je puisse perdre pour toi. Je suis bien plus jaloux de ton estime que je ne le suis de la vie. Les révolutions de la fortune, toujours inconstante et mobile, sont infinies. Mais ce qui me donne la consolation la plus sensible, c'est de voir que moi, le dernier de tes enfans, je vais souffrir la mort pour toi, et que tu en as nourri d'autres dans ton sein qui seront en état de me venger. Plusieurs langues feront le récit du genre de mort qu'on me destine et que j'ignore encore; ce que je sais, c'est que ma fin est prochaine: elle montrera quel était mon désir. Je te recommande mon âme comme à la patronne de la chrétienté. Je ne parle point de mon corps, il n'est pas à moi. Je ne peux en écrire davantage; car dans ce moment même je sens le couteau près de mon sein, plus touché du déplaisir que tu vas ressentir que de mes propres maux. (Sandov., *Hist.*, vol. I. p. 478.)

¹ P. Mart., *Ep* 727

pour arrêter
 Français dans ce
 le courage des
 déterminer à res-
 d'une si belle
 privilèges et ces
 crées si jalouses.
 ville de Tolède
 o, veuve de Pa-
 s'abandonner à
 erser des larmes
 ux, se préparait
 use dont il avait
 avait pour son
 l'inspiraient son
 , la compassion
 vénération que
 re de Padilla,
 éendant que son
 ur le peuple. La
 nduite justifiè-
 ait donnée. Elle
 ans la Navarre,
 ille, en lui pro-
 Elle écrivit des
 ires pour rani-
 s des autres ci-
 kigea du clergé

es et celui des liens,
 les cités voisines :
 informe comment
 veler les anciennes
 mes actions soient
 és et fameux de tes
 mauvaise fortune,
 comme ma mère,
 isque Dieu ne m'a
 uisse perdre pour
 ne que je ne le suis
 , toujours incons-
 qui me donne la
 voir que moi, le
 la mort pour toi,
 on sein qui seront
 feront le récit du
 j'ignore encore ;
 chaîne : elle mon-
 mande mon âme
 Je ne parle point
 e peux en écrire
 je sens le couteau
 ir que tu vas res-

ov., *Hist.*, vol. I.

de la cathédrale une grande somme d'argent pour fournir à leur entretien. Elle ne négligea rien de tout ce qui pouvait exciter et échauffer le peuple. Elle ordonna que ses troupes portaient des crucifix au lieu de drapeaux, comme si elles eussent eu à combattre les infidèles et les ennemis de la religion. Elle marchait dans les rues de Tolède montrant son fils, encore enfant, vêtu d'habits de deuil, monté sur une mule, précédé d'une enseigne où était peint le tableau du supplice de son père¹. C'est par de semblables artifices qu'elle sut tenir l'esprit des habitans dans un état d'agitation continuelle qui empêchait les passions de se refroidir, et qui les aveuglait sur le danger où ils s'exposaient en tentant de résister seuls à tout le poids de l'autorité royale. Tant que l'armée fut occupée dans la Navarre, les régens ne furent pas en état de réduire Tolède par la force; et ils bornèrent leurs efforts, soit à tâcher de diminuer le crédit de dona Maria sur le peuple, soit à la gagner par de grandes promesses et par les sollicitations de son frère, le marquis de Mondejar; mais rien ne put la fléchir. Après que les Français eurent été chassés de la Navarre, une partie de l'armée revint dans la Castille et investit Tolède : le courage indomptable de l'intrépide Maria n'en fut pas alarmé. Elle défendit la ville avec la plus grande vigueur; ses troupes battirent les royalistes dans plusieurs sorties; le siège n'avancait point, lorsque le clergé se déclara contre elle, à la nouvelle de la mort de Guillaume de Croy, archevêque de Tolède. Les ecclésiastiques ne pouvaient pardonner à dona Maria de s'être emparée de leurs biens; et comme la seule plainte qu'ils formaient contre l'empereur était fondée sur ce que cet archevêché avait été donné à un étranger, Charles, en y nommant un Castillan, détruisit le principe de leur mécontentement. Ils persuadèrent au peuple que Maria n'avait acquis sur lui tant d'ascendant que par ses sortilèges, qu'elle avait un démon familier qui la suivait sans cesse sous la forme d'une négresse, et que les inspirations de ce démon réglaient toutes ses démarches². Ce peuple crédule, fatigué de la longueur du siège, désespérant d'obtenir aucun secours des autres villes qui s'étaient d'abord ligüées avec elle, et commençant à sen-

¹ Sandov., p. 375.

² P. Mart., *Ep.*, p. 727.

tir le besoin de la paix, se souleva contre dona Maria, la chassa de la ville et se soumit aux royalistes. Dona Maria se retira dans la citadelle, qu'elle défendit quatre mois entiers avec un courage étonnant : réduite enfin à la dernière extrémité, elle eut encore l'adresse de s'échapper à la faveur d'un déguisement, et se réfugia en Portugal où elle avait plusieurs parens¹.

Aussitôt après sa fuite, la citadelle se rendit, et la tranquillité fut rétablie dans la Castille. Cette tentative hardie des communes eut le sort de toutes les entreprises de ce genre qui ne réussissent pas; elle ne servit qu'à étendre et à confirmer de plus en plus l'autorité royale qu'elle avait pour but de limiter et d'affaiblir. Les cortès continuèrent à faire partie de la constitution de Castille, et elles furent convoqués toutes les fois que le roi eut besoin d'argent; mais au lieu de suivre l'ancienne et prudente coutume d'examiner les plaintes du peuple et de les appuyer avant d'accorder aucune levée d'argent, elles prirent le parti de faire leur cour au roi en commençant par accorder le subside; et lorsque le souverain avait obtenu tout ce qu'il désirait, il ne leur permettait plus de faire aucune recherche sur les abus du gouvernement, ni de tenter aucune réforme qui pût préjudicier à son autorité. Les privilèges dont les villes jouissaient auparavant furent insensiblement restreints ou tout-à-fait abolis : dès lors leur commerce commença à décliner; et devenant moins riches et moins peuplées, elles perdirent le pouvoir et l'influence qu'elles avaient acquies dans l'assemblée des états.

Tandis que la guerre civile désolait la Castille, des factions plus violentes encore déchiraient le royaume de Valence. La ligue qui s'était formée dans la ville de Valence en 1520, et qui avait pris le nom de confrérie (*germanada*), continua de subsister après que l'empereur eut quitté l'Espagne. Ce parti, sous prétexte de défendre les côtes contre les descentes des corsaires de Barbarie, et à la faveur de la permission que Charles avait eu l'imprudence de leur accorder, refusa de mettre bas les armes. Mais comme les plaintes des habitans de Valence avaient moins pour objet les entreprises injustes de l'autorité royale sur leurs privilèges, que les

¹ Sandov., p. 375. P. Mart., *Ep.*, p. 754. Ferrer., VIII, p. 563.

exactions et l'insolence des nobles, ce fut surtout contre ceux-ci que se tourna leur ressentiment. Dès qu'ils eurent la permission de rester armés, et qu'ils eurent appris à sentir leurs forces, ils ne songèrent plus qu'à se venger de leurs oppresseurs. Ils chassèrent les nobles de la plupart des villes, pillèrent leurs maisons, ravagèrent leurs terres et attaquèrent leurs châteaux. Ils élurent ensuite treize personnes, une de chaque compagnie de commerçans établie dans Valence, et leur donnèrent l'administration du gouvernement, pour réformer, disaient-ils, les lois, pour établir une manière uniforme de dispenser la justice sans partialité et sans égard à la distinction des rangs, et pour rapprocher ainsi les hommes de l'égalité primitive.

Les nobles furent obligés de prendre les armes pour se défendre. Les hostilités commencèrent de part et d'autre et furent poussées avec toute l'animosité qu'inspirait au peuple le ressentiment de l'oppression, et à la noblesse l'idée de l'outrage qu'on faisait à sa dignité. Comme il ne se trouvait pas un seul homme de naissance, ni d'une éducation distinguée, qui entrât dans la *germanada*, elle n'avait à la tête de ses conseils et de ses troupes que de vils artisans; et de pareils chefs ne pouvaient gagner la confiance d'une populace furieuse que par la férocité de leur zèle et par l'extravagance de leurs procédés. Dans une telle société, les lois introduites par les nations civilisées pour borner et modérer les fureurs de la guerre devaient être inconnues ou méprisées; aussi n'est-il point de cruauté et d'excès qu'ils ne commissent, ni d'outrages qu'ils ne fissent à l'humanité.

L'empereur, occupé à apaiser la révolte de la Castille, qui menaçait de plus près sa puissance et ses prérogatives, n'était pas en état de donner beaucoup d'attention aux soulèvemens de Valence; il laissa à la noblesse de ce royaume le soin de défendre comme elle pourrait sa cause particulière. Le comte de Melito, vice-roi, avait le commandement en chef des troupes que les nobles rassemblèrent parmi leurs vassaux. La *germanada* soutint la guerre pendant les années 1520 et 1521, avec plus de courage et de persévérance qu'on ne devait l'attendre d'une populace sans discipline, conduite par des chefs si méprisables. Elle défit les nobles dans plusieurs actions qui, sans être importantes,

furent très vives; elle les força d'abandonner toutes les entreprises qu'ils firent sur différentes villes. Mais les nobles, qui étaient plus instruits dans l'art militaire, et dont les troupes étaient bien mieux aguerries, eurent l'avantage dans la plupart des combats. A la fin, aidés d'un corps de cavalerie castillane que les régens envoyèrent à Valence, aussitôt après la victoire qu'ils remportèrent sur Padilla à Villalar, ce secours leur donna une si grande supériorité, qu'ils vinrent bientôt à bout de dissiper et de ruiner entièrement la *germanada*. Les chefs du parti furent mis à mort, et condamnés à tous les tourmens que le ressentiment des injures récentes put faire imaginer à des ennemis irrités. Le gouvernement de Valence fut rétabli dans son ancienne forme¹.

On vit aussi paraître en Arragon quelques symptômes de cet esprit de mécontentement et de sédition qui régnait dans les autres royaumes d'Espagne; mais le vice-roi, don Juan de Lanuza, se conduisit avec tant de prudence, qu'il vint à bout d'étouffer ces germes de discorde avant qu'il y eût une révolte déclarée. Il n'en fut pas de même dans l'île de Majorque: les mêmes causes qui avaient excité les soulèvemens y produisirent des effets non moins violens. Le peuple, las de supporter l'oppression où le tenait la juridiction rigoureuse de la noblesse, prit les armes, déposa le vice-roi, le chassa de l'île, et massacra tous les nobles qui eurent le malheur de tomber entre ses mains; et il persista dans sa révolte avec une obstination égale à la fureur qui l'y avait porté. Il fallut des efforts considérables pour faire rentrer les habitans de Majorque dans l'obéissance; et ce ne fut qu'après que le calme eut été rétabli dans toute l'Espagne, qu'on put venir à bout de réduire ces insulaires².

Quand on observe combien cet esprit de mécontentement était général parmi les Espagnols, et combien de causes concouraient à les porter à ces moyens violens, dans la vue d'obtenir le redressement de leurs griefs, on peut s'étonner

¹ Argensola, *Annales d'Arragon*, ch. lxxv, xc, xcix, cxviii. Savas, *Annales d'Arragon*, ch. v, xii, etc. P. Mart., *Ep.*, lib. xxxiii et xxxiv. Ferrer., *Hist. d'Espagne*, viii, p. 542, 594, etc.

² Argensola, *Annales d'Arragon*, ch. cxv. Ferreras, *Hist.*, viii, p. 542. Savas, *Annales d'Arragon*, ch. vii, xi, xiv, lxxvi, lxxxi. Ferreras, *Hist.*, viii, p. 759 600, etc.

ca d'abandonner
t sur différentes
ent plus instruits
s troupes étaient
avantage dans la
aidés d'un corps
gens envoyèrent
toire qu'ils rem-
ce secours leur
é, qu'ils vinrent
e ruiner entière-
s du parti furent
ous les tourmens
es récentes put
irrités. Le gou-
bli dans son an-

ragon quelques
contentement et
autres royaumes
on Juan de La-
prudence, qu'il
mes de discorde
clarée. Il n'en fut
que : les mêmes
lèvemens y pro-
olens. Le peuple,
le tenait la ju-
blesse, prit les
massa de l'île, et
rent le malheur
persista dans sa
gale à la fureur
efforts considé-
abitans de Ma-
ne fut qu'après
dans toute l'Es-
de réduire ces

et esprit de mé-
si les Espagnols,
ent à les porter
vue d'obtenir le
a peut s'étonner

ch. LXXV, XC,
on, ch. v, XII, etc.
er., *Hist. d'Espa.*

ch. CXV. Ferreras,
Arragon, ch. VII,
III, p. 759 600, etc.

que les mécontents des différens royaumes d'Espagne aient si mal conduit leurs opérations, sans aucun concert, et même sans aucune communication entre eux. S'ils avaient eu leurs armes et leurs conseils, ils eussent agi avec beaucoup plus de vigueur et de succès. L'apparence d'une confédération nationale aurait rendu cette ligue respectable aux yeux du peuple et formidable au souverain. L'empereur n'aurait pas été en état de résister à leurs forces combinées, et se serait vu forcé d'accepter les conditions qu'il aurait plu aux chefs de lui prescrire. Mais plusieurs motifs empêchèrent les Espagnols de former un seul corps, et de se conduire sur un seul et même plan. Les peuples des différens royaumes, quoique sujets du même souverain, conservaient une antipathie nationale l'un pour l'autre. Le souvenir de leurs rivalités et de leurs hostilités anciennes était encore récent, et le ressentiment de leurs mutuelles injures était si entier, qu'il leur était impossible de se fier l'un à l'autre. Chaque nation aime mieux ne se reposer que sur elle-même, et soutenir seule tout le choc, que d'implorer le secours des nations voisines. D'ailleurs les formes de gouvernement, dans les divers royaumes de l'Espagne, étaient si différentes, et les changemens que chaque peuple désirait étaient si opposés, qu'il n'eût pas été facile de les faire concourir à l'exécution d'un plan commun. Ce fut à cette désunion que Charles fut redevable de la conservation de ses couronnes d'Espagne; chacun de ces royaumes agissant ainsi séparément, ils finirent par être tous obligés de se soumettre aux volontés de leur souverain.

L'arrivée de l'empereur en Espagne jeta les plus vives alarmes dans le cœur de ceux de ses sujets qui avaient pris les armes contre lui; mais il calma bientôt ces cruelles inquiétudes par un acte de clémence qui fut autant l'effet de sa prudence que de sa générosité. Dans une révolte si générale, qui avait fait tant de coupables, à peine y en eut-il vingt en Castille qu'il fit punir du dernier supplice. Son conseil le sollicita vivement de montrer plus de sévérité; mais il refusa constamment de faire verser plus de sang par les mains des bourreaux, et publia une amnistie générale qui s'étendait à tous les crimes commis depuis le commencement de la rébellion. Il n'en excepta que quatre-vingts personnes: encore ne

parut-il les nommer que pour intimider les autres, et sans avoir aucun dessein de les poursuivre. En effet, un officieux courtisan lui ayant offert de lui découvrir où était caché un des plus considérables des proscrits, il rejeta son offre par une plaisanterie pleine de générosité: « Allez, lui dit-il, je n'ai rien à craindre de cet homme; mais il a des raisons pour s'éloigner de moi, et vous feriez bien mieux de lui dire que je suis ici que de m'instruire du lieu où il est ¹. » Cette apparence de magnanimité, le soin qu'il prit d'éviter tout ce qui avait offensé les Castillans pendant le séjour qu'il avait fait au milieu d'eux; son aptitude à adopter leurs mœurs, à parler leur langue, à se plier à leurs opinions et à leurs usages, tout cela lui donna bientôt sur eux un ascendant que n'avaient jamais eu leurs souverains espagnols, et les engagea à le seconder dans toutes ses entreprises avec un zèle et une valeur qui contribuèrent particulièrement à ses succès et à sa grandeur ².

Dans le temps que Charles abordait en Espagne, Adrien quittait ce royaume pour aller en Italie prendre possession de sa nouvelle dignité. Depuis long-temps le peuple romain attendait impatiemment son arrivée; mais lorsqu'il vit ce nouveau souverain, il ne put cacher sa surprise et son mécontentement. Les Romains, accoutumés au faste royal de Jules II et à l'élégance brillante de Léon X, virent avec mépris un vieillard humble et simple dans son maintien, de mœurs austères, ennemi du faste, sans goût pour les arts, et qui n'avait aucune de ces qualités extérieures et imposantes que le vulgaire s'attend toujours à trouver dans les hommes élevés au premier rang ³. Ses vues et ses maximes politiques ne parurent pas moins étranges à ses ministres. Il reconnaissait et déplorait les vices qui s'étaient introduits dans l'église et dans la cour de Rome, et il se prépara à réformer l'une et l'autre. Il ne laissait voir aucun désir d'élever sa famille; il se fit même un scrupule de rétenir les territoires que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient acquis par fraude ou par violence plutôt que par aucun titre légitime; en

¹ Sandov., p. 377, etc. *Fida del Carlos por D. J. Ant. de Vera y Zuniga*, p. 30.

² Ulloa, *Vita del Carlos V*, p. 85.

³ Guich., liv. xv, p. 138. Jovius, *Vita Adriani*, p. 117. Bellefor., *Épitr. des princ.*, p. 84.

conséquence il établit François-Marie de La Rovère dans la possession du duché d'Urbain, dont Léon X l'avait dépouillé, et rendit au duc de Ferrare plusieurs places que l'état de l'église lui avait arrachées¹. Des hommes si peu accoutumés à voir les princes régler leur conduite sur les maximes de la morale et sur les principes de l'équité ne pouvaient manquer de regarder ces actions du nouveau pape comme des preuves incontestables de sa faiblesse et de son inexpérience. Adrien, de son côté, ignorant absolument le système vaste et compliqué de la politique italienne, et ne pouvant accorder sa confiance à des personnes dont la subtilité raffinée dans les affaires s'alliait si mal avec la simplicité et la candeur naturelle de son caractère, se trouvait souvent embarrassé et irrésolu dans les délibérations; l'opinion de son incapacité se confirma de jour en jour, et sa personne, comme sa conduite politique, devint bientôt un objet de mépris pour ses sujets².

Adrien, quoique dévoué à l'empereur, faisait cependant tous ses efforts pour prendre le caractère d'impartialité qui convenait au père commun de la chrétienté; il n'épargnait aucune démarche pour réconcilier les princes divisés et pour les engager à se liguier tous contre Soliman, devenu plus formidable³ que jamais à l'Europe par la conquête récente de l'île de Rhodes; mais cette entreprise était trop au-dessus de ses talents. Pour démêler tant de prétentions opposées, pour concilier tant d'intérêts qui se croisaient, pour éteindre toutes les passions que l'ambition, la jalousie et le ressentiment avaient allumées, et pour amener tant de puissances ennemies à suivre le même plan avec vigueur et avec unanimité, il ne suffisait pas d'avoir un cœur droit et des intentions pures, il eût encore fallu une grande supériorité d'esprit et beaucoup d'habileté.

Les états d'Italie ne désiraient pas moins vivement la paix que le pape lui-même. L'armée impériale, que commandait Colonne, était encore sur pied; mais comme les revenus que l'empereur pouvait tirer de l'Espagne, de Naples et des Pays-Bas, avaient été ou épuisés, ou appli-

qués à d'autres objets, elle dépendait entièrement des Italiens pour sa subsistance et sa paye. Une grande partie des troupes avait ses quartiers dans les états ecclésiastiques, et le vice-roi de Naples levait tous les mois des contributions sur les Florentins, les Milanais, les Génois et les Lucquois. Tous se récriaient également contre ces exactions, et n'attendaient que l'occasion de s'en affranchir; mais la crainte des maux plus grands que pouvait leur causer ou la fureur de l'armée ou le ressentiment de l'empereur, les obligea de se soumettre¹.

Cependant les instances du pape et la publication d'une bulle, par laquelle il exhortait tous les princes chrétiens à consentir à une trêve de trois ans, eurent assez d'effet pour déterminer les cours d'Espagne, de France et d'Angleterre à envoyer à leurs ambassadeurs des pouvoirs pour traiter cet objet; mais tandis que ces ministres perdaient leur temps en négociations stériles, leurs souverains continuaient leurs préparatifs de guerre. Les Vénitiens s'étaient maintenus jusqu'alors avec fidélité dans l'alliance qu'ils avaient faite avec François; mais voyant que ses affaires en Italie étaient dans une situation désespérée, ils se ligèrent contre lui avec l'empereur. Adrien même, à l'instigation du vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, son compatriote et son ami, qui lui persuada que la paix ne trouvait d'obstacles que dans l'ambition du roi de France, entra bientôt dans la même ligue. Les autres états d'Italie suivirent leur exemple; et François se trouva abandonné à ses propres forces, n'ayant plus un seul allié pour tenir tête à tant d'ennemis, dont les armes menaçaient ses états de tous côtés².

On devait croire qu'une ligue si redoutable allait obliger François de se tenir uniquement sur la défensive, ou qu'elle lui ôterait du moins toute idée d'entrer encore en Italie. Mais tel était le caractère de ce prince, qu'il se relâchait trop aisément et se négligeait même dans les occasions ordinaires, au lieu qu'il se ranimait à l'approche du danger, et qu'il savait non-seulement le braver avec intrépidité, qualité qui ne l'abandonna jamais, mais encore le prévenir et le repousser avec autant d'activité que d'adresse.

¹ Guich., liv. xv, p. 240.

² Joy., *Vita Adr.*, p. 118. P. Mart., *Ep.*, p. 774. Ruscelli, *Lettre de princ.*, vol. I, p. 87, 96, 101.

³ Bellefor., *Ep.*, p. 80.

¹ Guich., liv. xv, p. 238.

² Guich., liv. xv, p. 241, 248.

dépendait entièrement de sa paye. Il avait ses quarantes, et le vice-roi des contributions, les Génois et les Espagnols également contre lui. C'est à l'occasion de ces maux plus que de la fureur de l'empereur, les

pape et la publie il exhortait tous à une trêve de dix ans pour déterminer le sort de l'Angleterre et des pouvoirs qu'on lui laisserait pendant ces négociations. On lui présentait leurs prémisses s'étaient maintenues dans l'alliance avec lui; mais voyant que dans une situation contre lui avec l'instigation du duc de Brannoy, son commandement que la paix dans l'ambition du duc de Bourgogne dans la même ligne suivirent leur abandonné à ses seuls alliés pour combattre les armes me-

ne si redoutable pour venir uniquement à l'extérieur du moins l'Italie. Mais tel qu'il se relâchait même dans les mêmes, il se ranimait à l'égard de son père, avait non-seulement une qualité qui ne le prévenait et que d'adresse.

Avant que ses ennemis fussent en état d'exécuter aucun de leurs projets, François avait déjà rassemblé une nombreuse armée. Il avait sur ses sujets une autorité bien plus absolue que celle que Charles et Henri exerçaient dans leurs états. Ils dépendaient de leurs parlemens pour la levée des subsides, et on ne leur accordait ordinairement que des sommes modiques, avec beaucoup de lenteur et après bien des difficultés. François pouvait demander à sa nation des impôts bien plus considérables, et les percevait plus vite; en sorte que dans cette campagne, comme dans les précédentes, son armée était déjà en marche que ses ennemis cherchaient encore des expédients et des ressources pour rassembler des troupes. François, qui sentait ses avantages, se flatta de faire échouer tous les plans de l'empereur, en conduisant lui-même son armée dans le Milanais; et cette démarche hardie, d'autant plus redoutable pour ses ennemis qu'ils s'y attendaient moins, ne pouvait guère manquer de produire l'effet qu'il en espérait. L'avant-garde de son armée était aux portes de Lyon, et il la suivait déjà lui-même à la tête de la seconde division de ses troupes, lorsque la découverte d'une conspiration domestique, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte, l'obligea de s'arrêter et de changer de mesures.

L'auteur de ce complot dangereux était Charles, duc de Bourbon, connétable de France. Sa haute naissance, son immense fortune et l'autorité que lui donnait sa charge, le rendaient le plus puissant sujet du royaume, comme il en était le plus illustre par ses grands talens, également propres au conseil et à la guerre, et par les services importans qu'il avait rendus à la couronne. La réunion de plusieurs qualités qui lui étaient communes avec le roi, la même passion pour la guerre, la même émulation pour se distinguer dans les exercices du corps, l'égalité d'âge et les liens du sang qui les unissait tous deux, devaient naturellement lui assurer la faveur du roi; malheureusement Louise, mère de François, avait conçu une aversion violente contre la maison de Bourbon, sans autre raison que l'inclination particulière qu'avait pour cette branche de la famille royale Anne de Bretagne, femme de Louis XII, que Louise avait toujours haïe. François, trop esclave des impressions qu'il recevait de sa mère, avait appris d'elle à

considérer les actions du connétable avec un sentiment de basse jalousie, indigne de lui. Ses exploits et sa conduite à la bataille de Marignan n'avaient pas été assez récompensés; on l'avait rappelé du gouvernement de Milan sur des prétextes assez frivoles, et on lui avait fait un accueil très froid que ne méritait pas la sagesse avec laquelle il s'était conduit dans ce poste difficile; le paiement de ses pensions avait été suspendu sans aucune bonne raison; et, durant la campagne de 1521, le roi, comme on l'a déjà dit, lui avait fait un affront en présence de toute l'armée, en donnant le commandement de l'avant-garde au duc d'Alençon. Le connétable supporta d'abord ces injustices avec plus de modération qu'on n'en devait attendre d'un prince fier, qui sentait ce qu'on devait à son rang et à ses services. A la fin, les injures multipliées épuisèrent sa patience, et, plein d'idées de vengeance, il se retira de la cour, et commença à établir une correspondance avec quelques-uns des ministres de l'empereur.

Vers ce même temps, la duchesse de Bourbon vint à mourir sans laisser de postérité. Louise, que son tempérament ne portait pas moins à l'amour qu'à la vengeance, et qui, à l'âge de quarante-six ans, était encore susceptible d'une passion tendre, commença à voir avec d'autres yeux le connétable, qui joignait aux qualités de l'esprit tous les avantages du corps et de la figure; et, malgré l'inégalité de l'âge, elle forma le projet de l'épouser. Bourbon eût pu attendre de la folle passion d'une femme qui gouvernait son fils et la France la plus haute fortune où puisse aspirer un ambitieux; mais soit qu'il ne pût passer, comme la reine, si subitement de la haine à l'amour, soit qu'il fût trop grand pour s'abaisser à dissimuler son aversion et à feindre de l'amour pour une femme qui l'avait persécuté si long-temps et si injustement, il ne se contenta pas de refuser le mariage qu'on lui proposa, il mêla encore à son refus des railleries amères sur la personne et le caractère de cette princesse. Le dépit de voir l'outrage ajouté au mépris changea en haine la plus violente son amour dédaigné, et, voyant qu'elle ne pouvait épouser Bourbon, elle résolut de le perdre.

Dans ce dessein, elle se concerta avec le chancelier Duprat, homme qui, en prostituant bassement ses grands talens et sa connaissance pro-

fonde des lois, était parvenu à cette place éminente. Par son avis, on intenta au connétable un procès en forme, qui ne tendait pas à moins qu'à le dépouiller de toute la fortune qui appartenait à la maison de Bourbon. Une partie fut réclamée au nom du roi, comme étant tombée dans le domaine de la couronne; et l'autre, au nom de Louise, comme la plus proche héritière, par sa naissance, de la feuë duchesse. Ces deux prétentions étaient également destituées de tout droit légitime; mais Louise, par ses sollicitations et son autorité, et Duprat, à force d'artifices et de chicanes, parvinrent à obtenir des juges le séquestre des biens de la maison de Bourbon. Ce jugement inique jeta le connétable dans le désespoir, et lui fit prendre un parti que le désespoir seul pouvait lui faire adopter. Il renouvela ses intrigues avec la cour impériale, et, se persuadant que toutes les injustices qu'il avait essayées l'autorisaient à employer tous les moyens d'en tirer vengeance, il offrit à l'empereur de le reconnaître pour son souverain naturel, et de l'aider à conquérir la France. Charles et le roi d'Angleterre, qui fut mis dans le secret¹, attendaient les plus grands avantages de sa révolte, et ne balancèrent pas à lui tendre les bras; ils n'épargnèrent ni promesses ni caresses pour le confirmer dans sa résolution. L'empereur lui offrit un mariage sa sœur Éléonore, veuve du roi de Portugal, avec une dot considérable. Ses intérêts firent un article principal du traité conclu entre Charles et Henri : on devait lui donner les comtés de Provence et de Dauphiné avec le titre de roi; l'empereur s'engageait à entrer dans la France par les Pyrénées, et Henri à envahir la Picardie avec les Flamands; douze mille Allemands, levés à leurs frais communs, devaient pénétrer dans la Bourgogne et agir de concert avec Bourbon, qui se chargea de lever six mille hommes dans le cœur du royaume, parmi ses amis et ses vassaux. L'exécution de ce complot dangereux et profond fut différé jusqu'au moment où le roi de France traverserait les Alpes avec la seule armée qui eût pu défendre ses états; et comme François était déjà fort avancé dans sa marche vers l'Italie, la France était à la veille de sa ruine².

¹ Rymer, *Fœdera*, xiii, p. 794.

² De Thou, *Hist.*, liv. 1, ch. x. Heuter., *Rer. austr.*, viii, c. xviii, p. 207.

Heureusement pour ce royaume, une négociation qui durait depuis plusieurs mois, quoique conduite avec le plus grand secret et communiquée seulement à un petit nombre de confidens choisis, ne put échapper à la vigilance de quelques personnes attachées à la maison du connétable, qui l'observaient d'autant plus attentivement qu'elles s'étaient aperçues de sa défiance à leur égard. Deux de ses domestiques donnèrent au roi quelques avis de la correspondance mystérieuse qui régnait entre leur maître et le comte de Roceux, gentilhomme flamand, en qui l'empereur avait la plus grande confiance. François, qui ne pouvait croire que le premier prince du sang fût assez lâche pour livrer le royaume à ses ennemis, partit dans l'instant pour Moulins, où le connétable s'était mis au lit, prétextant une indisposition pour se dispenser d'accompagner le roi en Italie, et lui déclara sans détour les avis qu'il venait de recevoir. Bourbon protesta de son innocence avec les sermens les plus sacrés et avec l'apparence la plus imposante de candeur et d'ingénuité. Sa santé, disait-il, commençant à s'affermir, il promit au roi de rejoindre l'armée dans peu de jours. François, franc et sincère lui-même, se laissait aisément tromper par l'apparence de ces vertus dans les autres; il resta si persuadé de l'innocence de Bourbon, qu'il ne voulut jamais consentir à le faire arrêter, malgré l'avis de ses plus sages conseillers qui le pressaient de prendre cette précaution; et comme il n'y eut plus eu rien à craindre, il continua sa marche vers Lyon. Le connétable se mit aussitôt en route, feignant d'abord de vouloir suivre le roi; mais, tournant tout à coup vers la gauche, il traversa le Rhône, et après bien des fatigues et des périls, il échappa à tous les partis que le roi, qui se repentit trop tard de sa crédulité, envoya pour l'arrêter, et il arriva heureusement en Italie¹.

François prit toutes les précautions possibles pour prévenir du moins les funestes effets de la faute irréparable qu'il venait de commettre. Il mit des garnisons dans toutes les places fortes qui étaient dans les terres du connétable, il fit arrêter tous les gentilshommes qu'il soupçonna du complot, et comme il n'avait pu encore découvrir toute l'étendue du plan de la conspira-

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 64, etc. Pasquier, *Recherches de la France*, p. 481.

me, une négociation, plusieurs mois, grand secret et petit nombre de personnes, appeler à la vigi- lances attachées à la mai- son, servaient d'autant étaient aperçues de ses domes- tiques avis de la lui régnait entre eux, gentilhomme et la plus grande avait croire que le assez lâche pour mis, partit dans onnérable s'était position pour se en Italie, et lui venait de rece- innocence avec les de l'apparence la d'ingénuité. Sa affermir, il pro- ée dans peu de e lui-même, se apparence de ces si persuadé de e ne voulait jamais gré l'avis de ses ssaient de pren- il n'y eut plus cu arche vers Lyon. route, feignant mais, tournant versa le Rhône, périls, il échappa se repentit trop ar l'arrêter, et il

utions possibles estes effets de la e commettre. Il es places fortes onnérable, il fit qu'il soupçonna t pu encore dé- de la conspira-

Paaquier, Recher-

tion, ni savoir à quel point la corruption avait gagné ses sujets, il craignit que son absence ne les enhardit à tenter quelque entreprise désespérée, et renonça à l'idée de conduire en personne son armée en Italie.

Cependant il n'abandonna pas ses desseins sur le Milanais : il nomma l'amiral Bonnivet pour commander à sa place, et marcher en Italie à la tête d'une armée forte de trente mille hommes. Bonnivet ne dut pas cette préférence à ses talens comme général ; car de toutes les qualités qui concourent à le former, il n'avait que la bravoure personnelle, la plus commune et la dernière de toutes. Mais il était le gentilhomme le plus accompli qu'il y eût à la cour de France, par ses manières aimables, son esprit insinuant, sa conversation vive et brillante ; et François, qui vivait avec ses courtisans dans la plus grande familiarité, était si charmé des agrémens de Bonnivet, qu'il l'honorait en toute occasion des marques les plus spéciales et les plus distinguées de sa faveur. Bonnivet était aussi l'implacable ennemi de Bourbon, et comme le roi dans cette conjoncture ne savait à qui se fier, il crut ne pouvoir mieux placer que dans les mains de son favori le commandement en chef de son armée.

Colonne, chargé de la défense du Milanais, qui était sa conquête, était bien loin d'avoir des forces suffisantes pour résister à une armée si formidable. A peine avait-il de quoi payer ses troupes, qui étaient d'ailleurs considérablement diminuées par les maladies et par la désertion des soldats : ce qui lui avait fait, malgré lui, négliger les précautions nécessaires pour mettre le pays en sûreté. Il se borna donc uniquement à tâcher d'empêcher que l'armée française ne passât la rivière du Tésin ; et comme s'il eût oublié avec quelle facilité il l'avait passée lui-même devant Lautrec, il se promettait avec la plus grande confiance de réussir dans ce projet ; mais il y échoua comme Lautrec avait échoué. Bonnivet passa la rivière sans résistance, dans un endroit guéable qu'il trouva sans défense ; et les impériaux se retirèrent vers Milan, prêts à abandonner la ville dès que les Français se présenteraient aux portes. Par une négligence inconcevable, que Guichardin attribue à un esprit de vertige ¹, Bonnivet resta trois ou quatre jours

sans avancer, et perdit l'occasion que lui offrait la fortune. Les bourgeois de Milan se remirent de leur consternation. Colonne, qui était encore plein d'activité à l'âge de quatre-vingts ans, et Moron, dont la haine pour les Français était infatigable, s'occupèrent jour et nuit à faire réparer les fortifications, à amasser des provisions, à rassembler des troupes de tous les environs ; et le temps que l'armée française mit à arriver leur suffit pour mettre la ville en état de soutenir un siège. Bonnivet, après quelques tentatives infructueuses qui fatiguèrent ses troupes plus que l'ennemi, fut obligé, par la rigueur de la saison, de se retirer dans ses quartiers d'hiver.

Dans cet intervalle, le pape Adrien mourut. Cet événement causa tant de joie parmi le peuple de Rome, dont la haine et le mépris pour ce pontife augmentaient de jour en jour, que, la nuit qui suivit sa mort, ils ornèrent de guirlandes la maison de son premier médecin, avec cette inscription : *Au libérateur de son pays* ¹. Aussitôt le cardinal de Médicis renouela ses anciennes prétentions à la papauté, et entra dans le conclave avec les plus grandes espérances de succès. Le peuple en général ne doutait pas qu'il ne réussit. Cependant, malgré l'appui de la faction de l'empereur, malgré son crédit personnel et sa grande habileté à employer tous les ressorts de la ruse, de l'intrigue et de la corruption qui dominent dans ces assemblées, l'obstination et les intrigues de ses rivaux firent curer le conclave pendant l'espace de cinquante jours entiers ; à la fin l'adresse et la constance du cardinal triomphèrent de tous les obstacles. Il fut élu pape, et prit le gouvernement de l'église sous le nom de Clément VII. Ce choix eut l'approbation universelle. On attendait tout d'un pape que ses grands talens et son expérience consommée dans les affaires rendaient également propre et à soutenir les intérêts spirituels de l'église, menacée d'un danger imminent par les progrès des opinions de Luther, et à conduire ses opérations politiques avec la prudence qu'exigeraient les circonstances. Il joignait à tous ces avantages celui de pouvoir faire respecter l'état ecclésiastique, par l'autorité suprême qu'il exerçait à Florence, et par l'opulence de sa famille ².

¹ Jovius, *Vita Adr.*, p. 127.

² Guichardin, liv. xv, p. 263.

¹ Guichardin, liv. xv, p. 254.

Le cardinal Wolsey, dont l'ambition n'avait pas été rebutée par le peu de succès qu'il avait eu dans l'élection précédente, s'en promettait un plus heureux dans celle-ci. Henri écrivit à l'empereur pour lui rappeler l'engagement qu'il avait pris d'appuyer les prétentions de son ministre. Wolsey, de son côté, mit dans ses poursuites une activité égale à l'importance de l'objet qu'il se proposait, et envoya à ses agens dans Rome un ordre précis de n'épargner ni promesses ni présents pour faire réussir ses vues. Mais Charles ou l'avait bercé de vaines espérances qu'il n'eût jamais l'intention de réaliser, ou jugea qu'il ne serait pas prudent de s'opposer à l'élection d'un prétendant qui avait autant de titres pour réussir qu'en avait Médicis; ou peut-être les cardinaux n'osèrent pas s'exposer à irriter le peuple romain en élevant encore sur la chaire de saint Pierre un autre étranger, dans le temps même que son indignation contre la mémoire d'Adrien était encore toute récente. Wolsey, après tant d'espérances trompées et tant d'efforts inutiles, eut encore une fois la mortification de voir placer sur le trône de l'église un pape dont l'âge peu avancé et la constitution robuste ne lui laissent pas même la consolation d'espérer de lui survivre. Cette seconde disgrâce lui prouva clairement la mauvaise foi de l'empereur, et alluma au fond de son cœur tout le ressentiment que peut éprouver un homme habile qui se voit à la fois frustré de ses espérances et honteusement trompé. Clément, qui connaissait son caractère vindicatif, essaya de l'adoucir en le nommant légat en Angleterre pendant sa vie, avec des pouvoirs si étendus qu'ils lui transmettaient presque toute l'autorité papale dans ce royaume; mais l'affront que Wolsey venait de recevoir avait rompu pour jamais les nœuds qui l'attachaient à l'empereur, et dès ce moment il ne songea plus qu'à la vengeance. Il lui fallut pourtant la différer, et cacher ses intentions à son maître jusqu'à ce que par une suite de circonstances heureuses que le temps pourrait faire naître, il pût par degré le détacher de l'empereur. Aussi, loin de marquer aucun mécontentement du refus qu'il avait essayé, il affectait toujours, soit en particulier, soit en public, de se montrer très satisfait de l'élevation de Clément¹.

¹ Vidée, *Life of Wolsey*, p. 201, etc. Herbert.

Henri, pendant toute la campagne, avait rempli avec la plus grande exactitude les engagements qu'il avait pris avec l'empereur, dans leur ligue commune contre le roi de France; mais ses opérations n'avaient pas eu toute la célérité qu'il aurait désirée. Son aveugle prodigalité et sa négligence extrême dans l'économie de ses revenus le laissaient souvent sans ressource d'argent. La manière de faire la guerre en Europe était alors bien différente de celle qui avait régné auparavant. Au lieu de ces armées, assemblées à la hâte, qui, sous des chefs particuliers, suivaient leur prince à la guerre, ne se mettaient en campagne que pour quelques mois, et servaient à leurs propres dépens, on levait à grands frais, du temps de Henri, des troupes qui recevaient une paye réglée et très forte. Au lieu de cette impatience qu'avaient auparavant les deux partis de terminer la querelle par le sort d'une bataille qui décidait ordinairement de la destinée de pays ouverts et sans défense, et laissait aux barons la liberté de retourner avec leurs vassaux à leurs occupations journalières, les villes étaient alors fortifiées avec art et défendues avec opiniâtreté: la guerre, d'un art simple d'abord, était devenue une science très compliquée, et les campagnes étaient par conséquent plus longues, plus fatigantes et moins décisives. Les dépenses que ces changements dans l'art militaire occasionèrent nécessairement, parurent des fardeaux insupportables aux peuples, qui étaient accoutumés à ne payer que de légers impôts. De là vint cet esprit d'économie et même de parcimonie qui animait dans ce siècle les parlements d'Angleterre, et que Henri, malgré toute son autorité, ne put dompter que rarement. Les communes lui ayant refusé pour cette fois les subsides qu'il demandait, il fit valoir une prérogative étendue et presque illimitée que possédaient alors les rois d'Angleterre, et au moyen de cet usage extraordinaire et violent de son autorité, il se procura l'argent dont il avait besoin. Mais cet expédient consuma tant de temps que la saison était déjà fort avancée avant que son armée pût se mettre en campagne sous la conduite du duc de Suffolk. Ce général, après la jonction d'un corps considérable de Flamands, marcha en Picardie; et comme François, entraîné par une impatience insensée de recouvrer le Milanais, avait laissé

campagne, avait l'activité des engagements de l'empereur, dans le roi de France, pas eu toute la célérité prodigiale de l'économie de ses armées sans ressource de la guerre en Europe de celle qui avait ces armées, assés des chefs particuliers de la guerre, ne se sur quelques mois, dépenses, on levait Henri, des troupes et très forte. Au raient auparavant la querelle par le dit ordinairement et sans défense, été de retourner occupations journalières fortifiées avec art : la guerre, d'un enue une science signes étaient par us fatigantes et que ces changements sionèrent nécessaires insupportables tumés à ne payer nt cet esprit d'Éonie qui animait ngleterre, et que té, ne put dompnes lui ayant re- qu'il demandait, ndue et presque es rois d'Angle- extraordinaire procura l'argent édié consuma déjà fort avan- mettre en cam- de Suffolk. Ce corps considé- en Picardie; et une impatience ais, avait laissé

cette frontière presque sans défense, Suffolk pénétra jusqu'aux bords de la rivière d'Oise, à sept lieues de Paris, et jeta la consternation dans cette capitale; mais l'arrivée d'un détachement envoyé par le roi, qui était encore à Lyon, la bravoure et l'activité des officiers français, qui ne laissaient respirer les ennemis ni jour ni nuit, la rigueur inouïe d'un hiver prématuré, et le défaut de vivres, forcèrent les Anglais à se retirer, et La Trémouille qui commandait eut la gloire d'arrêter avec une poignée de soldats la marche d'une armée formidable, et de la chasser honteusement du territoire de France¹.

Les tentatives de l'empereur sur la Bourgogne et sur la Guyenne ne furent pas plus heureuses, quoique la même négligence de la part de François eût encore laissé ces deux provinces très mal défendues. La conduite et la valeur de ses généraux supplèrent à son défaut de prévoyance; les Allemands, qui avaient fait une irruption dans la Bourgogne, et les Espagnols, qui avaient attaqué la Guyenne, furent également repoussés avec beaucoup de perte.

Ainsi finit la campagne de 1523; où François eut tant de bonheur et de succès que l'Europe commença à prendre une haute idée de son pouvoir et de ses ressources. Il avait découvert et dissipé une conspiration dangereuse, dont il avait forcé l'auteur à s'exiler du royaume, ayant à peine un domestique à sa suite; il avait fait échouer tous les projets d'une ligue puissante formée contre lui; il avait défendu ses états attaqués à la fois par trois côtés différens; et si son armée d'Italie n'avait pas fait dans le Milanais tous les progrès qu'il pouvait attendre de la supériorité de ses forces sur celles de l'ennemi, il avait du moins repris la moitié de ce duché dont il restait possesseur.

La campagne suivante s'ouvrit par des événements funestes pour la France. Elle perdit Fontarabie par la lâcheté ou la trahison de son gouverneur. En Italie, les alliés résolurent de redoubler de diligence, de vigueur et d'activité pour chasser Bonnivet de la partie du Milanais qui est au-delà du Tésin. Clément, qui sous les pontificats de Léon et d'Adrien avait montré une haine implacable contre la France, commença à voir la puissance que l'empereur acqué-

rait de jour en jour en Italie d'un œil si jaloux. qu'il refusa d'accéder, comme avaient fait ses prédécesseurs, à la ligue formée contre François; et oubliant ses passions et ses animosités personnelles, il travailla à réconcilier les deux partis avec tout le zèle qui convenait à son caractère. Mais tous ses efforts furent sans effet : une armée nombreuse, où chacun des alliés fournit son contingent de troupes, s'assemblait à Milan dès le commencement du mois de mars. Lannoy, vice-roi de Naples, en prit le commandement à la mort de Colonne; mais la principale conduite des opérations de la campagne fut confiée à Bourbon et au marquis de Pescaire. Le dernier était le plus habile et le plus entreprenant des généraux allemands : le ressentiment qui animait Bourbon redoublait son activité et multipliait ses ressources; la connaissance qu'il avait du caractère des généraux français, du génie de leurs troupes, de la force et de la faiblesse de leurs armées, le mettait en état de rendre les plus grands services au parti qu'il avait embrassé. Mais tous ces avantages allaient bientôt rester inutiles par l'impuissance où se trouvait l'empereur de se procurer assez d'argent pour l'exécution des plans vastes et divers qu'il avait formés. Quand les généraux voulurent faire marcher ses troupes, elles se mutinèrent, demandant la paye qui leur était due depuis quelques mois; et sans avoir égard ni aux menaces ni aux promesses de leurs officiers, elles menacèrent de piller Milan si on ne les satisfaisait pas sur-le-champ. Les généraux des alliés furent délivrés de cette situation embarrassante par Moron, qui avait sur ses compatriotes un ascendant si prodigieux, qu'il leur fit avancer la somme qu'on demandait, et l'armée se mit aussitôt en campagne. Bonnivet n'avait pas assez de troupes pour tenir tête à cette armée, et il avait encore moins les talens nécessaires pour se mesurer avec les généraux ennemis. Après plusieurs mouvemens et plusieurs combats qu'ont décrits avec beaucoup d'exactitude les historiens du temps, mais qui sont aujourd'hui trop loin de nous pour nous instruire ou pour nous intéresser, il fut forcé d'abandonner un camp très avantageux, où il s'était retranché, à Biagraffa. Bientôt après, en partie par sa mauvaise conduite, en partie par l'activité des ennemis qui harcelaient et ruinaient son armée

¹ Herbert, *Mémoires de du Bellay*, p. 73, etc.

par des escarmouches continuelles, en évitant sans cesse la bataille qu'il leur présentait; en partie aussi par le caprice de six mille Suisses qui refusèrent de le joindre, quoiqu'ils ne fussent qu'à une journée de marche, il fut réduit à la nécessité de tenter sa retraite en France par la vallée d'Aoste. A peine était-il arrivé sur les bords de la Sessia, et commençait-il à passer cette rivière, que Bourbon et Pescaire parurent avec l'avant-garde des alliés, et chargèrent son arrière-garde avec la plus grande impétuosité; dès le commencement de l'action, Bonnivet, qui se comporta avec la plus grande valeur, reçut une blessure si dangereuse qu'il fut obligé de quitter le champ de bataille. Le commandement de l'arrière-garde fut alors confié au chevalier Bayard: ce brave officier était si peu courtisan qu'il ne parvint jamais à commander en chef; mais dans le moment du danger c'était toujours à lui qu'on avait recours, et il se trouvait alors chargé des postes les plus difficiles et les plus importants. Il se mit à la tête des gendarmes, et animant les soldats par sa présence et par son exemple à soutenir le choc des ennemis, il gagna du temps pour couvrir la retraite du reste de l'armée. Il reçut, dans cette action, une blessure qu'il sentit bientôt être mortelle, et n'ayant plus la force de se soutenir sur son cheval, il donna ordre à un de ses gens de l'appuyer contre un arbre, le visage tourné en face de l'ennemi: là, fixant ses regards sur la garde de son épée qu'il tint élevée au lieu de crucifix, il adressa une prière à Dieu, et dans cette attitude si digne de son caractère, et comme guerrier et comme chrétien, il attendit tranquillement la mort. Bourbon, qui conduisait la tête des troupes ennemies, le trouvant dans cette situation, lui témoigna des regrets et de la pitié: *Ne me plaignez point*, lui cria ce brave chevalier: *Je meurs comme un homme d'honneur, en faisant mon devoir: il faut plaindre ceux qui combattent contre leur roi, leur patrie et leur serment.* Le marquis de Pescaire, qui passa en même temps par cet endroit, témoigna aussi son admiration pour les vertus de Bayard, et ses regrets sur sa perte, avec toute la sensibilité d'un ennemi généreux; mais voyant qu'on ne pouvait sans danger le transporter du lieu où il était, il y fit dresser une tente, et y laissa des personnes chargées de prendre soin de ce grand

homme. Leurs soins ne purent le sauver: il mourut, comme étaient morts ses ancêtres depuis plusieurs générations, sur le champ de bataille. Pescaire fit embaumer son corps et l'envoya à ses parens. Tel était le respect qu'on avait dans ce siècle pour le mérite militaire, que le duc de Savoie ordonna qu'on rendit au corps de Bayard les honneurs qu'on rend aux rois dans toutes les villes de ses états où il passa: et dans le Dauphiné, la patrie de ce héros, le peuple de tout état et de tout rang alla en grande procession au-devant de son corps¹.

Bonnivet ramena les débris de son armée en France, et dans une courte campagne, François se vit dépourvu de tout ce qu'il possédait en Italie, où il n'avait pas un seul allié.

Tandis que la guerre allumée par la rivalité de Charles et de François embrasait tant de contrées de l'Europe, l'Allemagne jouissait d'une paix profonde, très favorable à la réforme, qui continuait de faire de nouveaux progrès. Pendant la retraite de Luther dans le château de Wartbourg, Carlstadt, un de ses disciples, animé du même zèle que son maître, mais moins prudent et moins modéré, s'était mis à répandre parmi le bas peuple des opinions aussi extravagantes que dangereuses. Encouragée par ses exhortations, la populace se souleva dans plusieurs villages de la Saxe, courut avec fureur dans les églises, abattit et brisa les images dont elles étaient décorées. Ces désordres et ces violences étaient si opposés à toutes les maximes du prudent électeur, que si on ne les eût pas promptement réprimés, ils auraient suffi pour détacher du parti des réformateurs un prince jaloux de son autorité, et qui craignait d'offenser l'empereur et les autres protecteurs des opinions anciennes. Luther, qui sentait ce danger, quitta sur-le-champ sa retraite, sans attendre la permission de Frédéric, et retourna à Vittenberg. Heureusement pour la réforme, la vénération qu'on avait pour sa personne et pour son autorité était encore si grande que sa seule présence étouffa cet esprit de fanatisme qui commençait à gager son parti. Carlstadt et ses sectateurs, déconcertés par ses réprimandes, restèrent muets, et déclarèrent

¹ Bellefor., *Épître*, p. 73. *Mém. de du Bellay*, p. 75. *Œuv. de Brant.*, toia. VI, p. 100. etc. Pasquier, *Recherchès.*, p. 526.

rent le sauver : il
 ses ancêtres de-
 sur le champ de
 mer son corps et
 it le respect qu'on
 rite militaire, que
 on rendit au corps
 on rend aux rois
 états où il passa :
 rie de ce héros, le
 ang alla en grande
 corps ¹.

s de son armée en
 mpagne, François
 qu'il possédait en
 allié.

née par la rivalité
 embrasait tant de
 emagne jouissait
 favorable à la ré-
 ire de nouveaux
 de Luther dans le
 ostadt, un de ses
 que son maître,
 s modéré, s'était
 euple des opinions
 geuses. Encou-
 populace se sou-
 la Saxe, courut
 battit et brisa les
 orées. Ces désor-
 opposés à toutes
 eur, que si on ne
 imés, ils auraient
 des réformateurs
 tité, et qui crai-
 les autres protec-
 Luther, qui sen-
 champ sa retraite,
 Frédéric, et re-
 ement pour la ré-
 avait pour sa per-
 t encore si grande
 cet esprit de fa-
 agner son parti.
 concertés par ses
 , et déclarèrent

de du Bellay, p. 75.
 c. Pasquier, Recher-

que ce n'était pas la voix d'un homme qu'ils
 avaient entendue, mais celle d'un ange.

Avant cette époque, où Luther quitta sa re-
 traite, il avait déjà commencé à traduire la Bible
 en langue allemande, entreprise aussi difficile
 qu'importante, qu'il était extrêmement jaloux
 de conduire à sa fin, et il avait toutes les qua-
 lités nécessaires pour y réussir. Avec une tein-
 ture suffisante des langues orientales et une
 grande connaissance du style et des sentimens
 des écrivains inspirés, il passait pour posséder
 parfaitement sa langue naturelle, et il s'y ex-
 primait en effet avec toute la pureté et toute
 l'élégance dont elle était susceptible, quoique
 ses compositions latines fussent d'un style dur
 et barbare. A force d'application et d'assiduité,
 aidé du secours de Mélancthon et de plusieurs
 autres de ses disciples, il finit une partie du
 Nouveau-Testament dans l'année 1524 : la publi-
 cation de cette version fut plus funeste à l'église
 de Rome que tous les autres ouvrages de Lu-
 ther. Elle fut lue par les personnes de tout rang
 avec une avidité et une attention extraordinaires.
 On était étonné de découvrir combien les pré-
 ceptes de l'auteur de notre religion étaient
 contraires aux doctrines de ceux qui prétendaient
 être ses vicaires ; et comme on avait
 dans l'Évangile la règle de la foi, tous se cru-
 rent en état d'en faire l'application, de juger
 par eux-mêmes des opinions établies, et de
 déterminer quand elles étaient conformes à la
 règle, ou quand elles s'en écartaient. Les
 grands avantages que produisit cette version
 de Luther encouragèrent les défenseurs de la
 réforme à suivre son exemple dans les autres
 contrées de l'Europe, et à publier en langue
 vulgaire des versions de l'Écriture.

Vers ce même temps, Nuremberg, Francfort,
 Hambourg et plusieurs autres villes d'Allemagne
 du premier ordre embrassèrent ouvertement la
 religion réformée, et abolirent, avec l'autorité
 du magistrat, la messe et d'autres cérémonies
 de l'église romaine ¹. L'électeur de Brande-
 bourg, les ducs de Brunswick et de Lunebourg,
 et le prince d'Anhalt, se déclarèrent les protec-
 teurs de la doctrine de Luther, et la firent prê-
 cher dans leurs états.

La cour de Rome fut vivement alarmée de
 cette défection qui croissait chaque jour, et le

¹ Seckend, p. 241. Chytraeus, *Contin.* Krautzi, p. 203.

premier soin d'Adrien, à son arrivée en Italie,
 avait été de délibérer avec les cardinaux sur les
 moyens d'y remédier. Ce pape était profondé-
 ment versé dans la théologie scolastique, et
 comme c'était par cette sorte de mérite qu'il s'é-
 tait distingué de bonne heure, il avait toujours
 conservé pour une science à qui il devait la ré-
 putation et les succès de sa vie, tant de zèle et
 d'enthousiasme, qu'il ne mettait presque point
 de différence entre le blasphème et les invec-
 tives de Luther contre les scolastiques, et en
 particulier contre Thomas d'Aquin. Toutes les
 opinions de ce docteur paraissaient au pontife
 si claires et si incontestables, qu'il fallait, selon
 lui, être aveuglé par une ignorance grossière,
 ou résister au sens intime de sa propre convic-
 tion, pour en douter ou pour les contredire ;
 enfin il n'y eut jamais de pape plus supersti-
 tieusement attaché à tous les points de doctrine,
 et plus inflexible sur cet article : il les défendait,
 non pas seulement comme Léon X, parce que
 c'était la doctrine ancienne, et qu'il était dange-
 reux pour l'église de souffrir des innovations ;
 il les soutenait encore avec tout le zèle d'un
 théologien et toute l'opiniâtreté d'un champion
 de l'école. D'un autre côté, comme ses mœurs
 étaient extrêmement simples, et qu'il était
 exempt de tous les vices qui régnaient à la cour
 de Rome, il sentait, comme les réformateurs
 mêmes, et voyait avec autant d'indignation
 qu'eux, la corruption qui s'y était introduite.
 Le bref qu'il adressa à la diète de l'empire as-
 semblée à Nuremberg, et les instructions qu'il
 donna à Cheregato qu'il y avait envoyé en qua-
 lité de légat étaient dictées par ces mêmes dis-
 positions. D'un côté, il condamnait les opinions
 de Luther avec plus d'apreté et d'aigreur que
 ne l'avait fait Léon X ; il réprimandait sévère-
 ment les princes d'Allemagne de ce qu'ils
 avaient souffert que ce novateur semât ses dog-
 mes pernicieux, en négligeant de faire exécuter
 l'édit porté à la diète de Worms, et leur en-
 joignait, si Luther n'abjurait pas sur-le-champ
 ses erreurs, de le détruire par le feu comme un
 membre gangrené et incurable, ainsi que Da-
 than et Abiron avaient été exterminés par
 Moïse, Anauias et Saphira par les apôtres, Jean
 Hus et Jérôme de Prague par les princes leurs
 ancêtres ¹. D'un autre côté, il avouait avec la

¹ Fascic. rer. expet. et fugiend., p. 312

plus grande ingénuité et dans les termes les plus positifs, que les désordres de la cour de Rome étaient la source d'où étaient sortis tous les maux que souffrait ou redoutait l'église; il promettait d'employer toute son autorité pour réformer les abus, avec toute la promptitude que permettait la nature de ces désordres invétérés, et il exhortait les princes à l'aider de leurs conseils sur les moyens les plus propres à étouffer l'hérésie qui était née au milieu d'eux.

Les membres de la diète, après avoir loué le pape de son zèle et de la piété de ses vues, s'excusèrent de n'avoir pas fait exécuter l'édit de Worms, sur la multiplication prodigieuse des sectateurs de Luther et sur l'aversion que les vexations innombrables de la cour de Rome avaient inspirée pour elle au reste de leurs sujets, raisons qui rendaient l'exécution de l'édit non-seulement dangereuse, mais même impossible. Ils assurèrent qu'il était temps de prendre des mesures nouvelles et plus efficaces pour satisfaire l'Allemagne sur ses griefs, qui n'étaient pas fondés sur des torts imaginaires, mais sur des exactions trop réelles et devenues intolérables, comme le pape pourrait s'en convaincre par la lecture de la liste qu'ils se proposaient de mettre sous ses yeux. Suivant eux, le seul remède qui pût être proportionné à la grandeur du mal, et qui leur donnât quelque espérance de voir l'église reprendre son ancienne vigueur et s'affermir sur une base solide, c'était un concile général. En conséquence ils lui conseillaient d'obtenir le consentement de l'empereur, et d'assembler sans délai le concile dans une des villes principales de l'Allemagne, afin que tous ceux qui avaient droit d'y assister pussent délibérer en sûreté, et proposer leurs avis avec toute la liberté qu'exigeait le danger pressant où se trouvait la religion ¹.

Le nonce, plus adroit que son maître, et plus instruit des vues et des intérêts politiques de la cour de Rome, fut vivement ému à cette proposition de convoquer un concile; il sentit aisément combien il serait dangereux de le faire dans un temps où plusieurs désavouaient hautement l'autorité du pape, et où tous commençaient à le respecter moins, et à refuser de s'y soumettre. Il employa donc tout ce qu'il avait d'adresse à

engager les membres de la diète à poursuivre avec plus de rigueur l'hérésie de Luther, et à abandonner la proposition d'assembler en Allemagne un concile général; mais comme ils voyaient bien que le nonce était beaucoup plus jaloux de ménager les intérêts de la cour de Rome que de conserver la tranquillité de l'empire et la pureté de l'église, ils restèrent inflexibles et continuèrent à préparer la liste de leurs griefs pour la faire présenter au pape ¹. Le nonce, craignant d'être chargé d'une commission si désagréable, et ne voulant pas porter à sa cour une remontrance qui ne manquerait pas de lui déplaire, sortit brusquement de Nuremberg sans prendre congé de la diète ².

Aussitôt les princes séculiers dressèrent cette liste, si fameuse dans les annales d'Allemagne, contenant cent objets de plaintes, sur autant d'abus qu'ils attribuaient à la tyrannie de la cour de Rome. Les princes ecclésiastiques se contentèrent de ne mettre aucune opposition à cette démarche, mais ils crurent qu'il ne leur convenait pas d'y accéder. Ces plaintes étaient pour la plupart une répétition des articles de la liste qui fut dressée sous le règne de Maximilien. Il serait trop long d'en faire une énumération détaillée. On s'y plaignait des sommes exigées pour les dispenses, les absolutions et les indulgences; des frais qu'entraînaient les procédures portées à Rome; des abus innombrables produits par les réserves, les commandes et les annates; du privilège de se soustraire à la juridiction séculière qu'avait obtenu le clergé, de tous les artifices qu'employaient les juges ecclésiastiques pour attirer à eux la connaissance des causes civiles, des mœurs indécentes et scandaleuses d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et de plusieurs désordres particuliers, dont la plupart ont déjà été rapportés au nombre des circonstances qui favorisèrent le succès et la propagation rapide des opinions de Luther. Les princes terminaient cette liste par déclarer que, si le saint siège ne se hâtait de les délivrer de ces fardeaux intolérables, ils étaient déterminés à ne pas s'y soumettre plus long-temps, et à employer tout le pouvoir et toute l'autorité que Dieu avait mis entre leurs mains pour s'en affranchir ³.

¹ *Fascic. rer. exp. et. et fugiend.*, p. 349.

² *Ibid.*, p. 376.

³ *Ibid.*, p. 354.

¹ *Fascic. rer. exp. et. et fugiend.*, p. 346.

diète à poursuivre
de Luther, et à
assembler en Alle-
mais comme ils
ait beaucoup plus
ets de la cour de
inquiétude de l'em-
restèrent inflexi-
r la liste de leurs
u pape¹. Le nonce,
commission si dés-
porter à sa cour
querait pas de lui
nt de Nuremberg
e².

es dressèrent cette
ales d'Allemagne,
intes, sur autant
la tyrannie de la
ecclésiastiques se
cune opposition à
rent qu'il ne leur
es plaintes étaient
des articles de la
gne de Maximilien.
une énumération
s sommes exigées
tions et les indul-
ent les procédures
monnables pro-
mandes et les an-
traire à la juridic-
le clergé, de tous
juges ecclésiasti-
naissance des causes
s et scandaleuses
tiques, et de plu-
ont la plupart ont
des circonstances
a propagation ra-
Les princes terni-
r que, si le saint
er de ces fardeaux
minés à ne pas s'y
à employer tout
ue Dieu avait mis
franchir³.

, p. 349.

Au lieu des rigoureuses poursuites que le nonce avait sollicitées contre Luther et ses sectateurs, la résolution ou le recez de la diète contenait seulement une injonction générale à tous les ordres de l'empire d'attendre paisiblement les décisions du concile général qu'on devait convoquer, et jusqu'à ce temps de ne publier aucune opinion nouvelle contraire aux dogmes reçus dans l'église; et l'on avertissait les prédicateurs de s'abstenir de traiter aucun point de controverse dans leurs discours publics, et de se borner à une exposition simple et instructive des vérités de la religion¹.

Les réformateurs tiraient de grands avantages de ces actes de la diète : ils y trouvaient la preuve la plus complète et la plus authentique de l'énorme corruption qui s'était établie à la cour de Rome et des charges insupportables dont le clergé opprimait l'empire; ils avaient une preuve du premier article, dans le témoignage du pape même, qui reconnaissait que leurs invectives et leurs accusations n'étaient ni calomnieuses ni injustes. A l'égard du second, c'étaient les représentans mêmes du corps germanique, dans une assemblée où il s'en fallait de beaucoup que les protecteurs de la nouvelle doctrine fussent les plus nombreux et les plus puissans, qui avaient mis au nombre des principaux griefs de l'empire les pratiques de l'église romaine qu'attaquaient tous les jours Luther et ses disciples. Aussi dans tous les écrits de controverse qu'ils publièrent depuis cette époque, ils en appelèrent souvent à la déclaration expresse d'Adrien et aux cent griefs de la diète pour appuyer tout ce qu'ils avançaient sur les dérèglemens ou sur les rapines et l'insatiable ambition de la cour de Rome.

A Rome on regarda la conduite d'Adrien comme une preuve d'une extrême imprudence et d'une simplicité puérile. Ces hommes, vieillies au milieu des artifices et de la corruption de la cour des papes, et accoutumés à prendre pour règle de leurs actions non la justice, mais leur intérêt, furent étonnés de voir un pontife qui, s'écartant des prudentes maximes de ses prédécesseurs, avait ingénument des désordres qu'il devait cacher, et qui, sans égard à ce qu'il devait à sa dignité, demandait conseil à ceux

même à qui il aurait dû donner des ordres. Ils craignaient que, par cette franchise si peu politique, au lieu de rappeler les ennemis de l'église dans son sein, il ne les rendit plus présumptueux, et que, loin d'étouffer l'hérésie, il n'ébranlât les fondemens de la puissance des papes, et ne fit tarir les principales sources des revenus du clergé¹. Ce fut par cette raison qu'ils s'opposèrent adroitement à tous les plans de réforme que proposait Adrien, et qu'à force de multiplier les objections et les difficultés, ils tâchèrent d'en empêcher ou d'en retarder l'exécution. Adrien surpris, d'un côté, de l'obstination des Luthériens, de l'autre, révolté des mœurs et des maximes italiques, gémit souvent sur sa situation, et regretta le temps de sa vie où, simple doyen de Louvain, il se trouvait plus heureux dans un poste moins élevé, où l'on attendait peu de lui, et où rien ne pouvait arrêter l'effet de ses bonnes intentions².

Clément VII, son successeur, fut autant au-dessus de lui dans l'art de gouverner, qu'il lui était inférieur du côté de la pureté des mœurs et de la droiture des intentions. Il avait non-seulement, comme tous les papes, une répugnance extrême pour la convocation d'un concile; mais comme il n'avait assuré son élection que par des moyens très peu canoniques, il redoutait une assemblée qui aurait le droit de la soumettre à un examen dont le résultat pouvait lui être funeste. Il résolut donc pour sortir de l'embarras où l'avait jeté l'imprudence et la maladresse de son prédécesseur, d'é luder par toutes sortes de moyens les demandes des Allemands, tant sur la convocation d'un concile que sur la réforme des abus de la cour de Rome. Dans cette vue, il fit choix du cardinal Campege, homme très adroit, que les papes avaient déjà chargé de plusieurs négociations importantes, et il l'envoya en qualité de nonce à la diète de l'empire assemblée de nouveau à Nuremberg.

Campege, sans faire mention de ce qui s'était passé à la diète précédente, fit un long discours où il exhorta l'assemblée à exécuter avec vigueur l'édit de Worms, comme le seul moyen d'extirper l'hérésie de Luther. La diète répondit qu'elle voulait savoir auparavant les intentions

¹ Fra-Paolo, *Hist. del Concil.*, p. 28. Pallavic, *Hist.*, pag. 58.

² Jovius, *Vita Adr.*, p. 118.

¹ *Fascic. rer. expet. et fugiend.*, p. 248.

du pape sur la proposition d'un concile, et sur les cent griefs qu'elle avait exposés. Le nonce tâcha d'éluder le premier article, en déclarant d'une manière vague et générale que l'intention du pape était de prendre les mesures qui seraient les plus avantageuses au bien de l'église : quant au second point, comme la liste des cent griefs n'était arrivée à Rome qu'après la mort d'Adrien, et qu'ainsi elle n'avait point été présentée dans les formes au pape actuel, Campege se prévalut de cette circonstance pour éviter de faire au nom de son maître une réponse positive sur cet objet : il observa pourtant que cette liste contenait plusieurs articles aussi peu soumis que peu décents, et que la diète, en publiant cette liste de sa propre autorité, avait manqué ouvertement au respect dû au saint siège. Il finit par demander encore qu'on procédât avec rigueur contre Luther et ses adhérens ; mais quoiqu'il fût vivement secondé par l'ambassadeur de l'em-

peur qui dans ce temps-là s'empressait de flatter le pape, et qui fit beaucoup de protestations sur le zèle de son maître pour l'honneur et la dignité du saint siège, le recez de la diète fut conçu presque dans les mêmes termes que celui de la précédente, et l'on n'y ajouta aucune déclaration plus sévère contre Lutier et son parti¹.

Avant de quitter l'Allemagne, Campege, dans la vue d'éblouir et de gagner le peuple, publia certains réglemens pour réformer quelques désordres et quelques abus qui dominaient parmi le bas clergé ; mais cette légère réforme, qui était bien éloignée de répondre au désir des luthériens et aux demandes de la diète, ne satisfit personne, et produisit très peu d'effet. Le nonce, d'une main timide, élagua quelques branches : les Allemands voulaient qu'on frappât un coup plus ferme, et qu'on attaquât le mal jusque dans les racines de l'arbre².

LIVRE QUATRIÈME.

Les Italiens ne doutaient pas que la défaite des Français, chassés à la fois du Milanais et des états de la république de Gènes, ne terminât la guerre entre l'empereur et le roi de France ; et comme ils ne voyaient plus de puissance capable de résister à l'empereur en Italie, ils commencèrent à craindre l'accroissement de ses forces et à former des vœux ardens pour le rétablissement de la paix. Contens d'avoir procuré à Sforce la restitution de ses états héréditaires, objet qui avait été le principal motif de leur alliance avec Charles, ils ne dissimulèrent plus l'intention où ils étaient de ne pas contribuer plus long-temps à augmenter la supériorité qu'il avait sur son rival, et qui commençait à exciter leur jalousie. Le pape surtout, qui par la timidité naturel de son caractère se méfiait le plus de l'ambition de Charles, chercha, par le ministère de ses ambassadeurs et par ses remontrances, à lui inspirer des sentimens de modération, et à le disposer à la paix.

Mais l'empereur enivré de ses succès excité

par Bourbon qui ne cherchait que l'occasion de se venger, et violemment entraîné par sa propre ambition, méprisa les avis de Clément, et déclara que sa résolution était prise, qu'il allait faire passer les Alpes à son armée et attaquer la Provence, celle des provinces de France où son rival craignait le moins une attaque, et où il était le moins préparé à la soutenir. Ceux de ses ministres qui avaient le plus d'expérience cherchèrent à le dissuader de cette entreprise, en lui représentant la faiblesse de son armée et l'épuisement de son trésor : mais il comptait sur le secours du roi d'Angleterre ; et d'ailleurs, Bourbon, plein de cette confiance et de cette présomption naturelles aux exilés, lui promettait qu'un corps nombreux de ses partisans se joindrait aux troupes impériales, dès l'instant qu'elles entreraient en France. Charles, séduit par ces espérances, persista obstinément dans son dessein. Henri se chargea de fournir dix mille du-

¹ Seckend., p. 286. Sleid., *hist.*, p. 66.

² Seckend., p. 292.

à s'empresait de
coup de protesta-
pour l'honneur et
ce de la diète fut
ces termes que celui
y ajouta aucune
re Lutier et son

agne, Campege,
gagner le peuple,
ur réformer quel-
us qui dominaient
te légère réforme.
ondre au désir des
e la diète, ne sa-
rès peu d'effet. Le
élagua quelques
ient qu'on frappât
n attaqua le mal
bre 2.

que l'occasion de
rainé par sa pro-
s de Clément, et
prise, qu'il allait
ces de France où
ne attaque, et où
outenir. Ceux de
plus d'expérience
ette entreprise,
de son armée et
mais il comptait sur
re; et d'ailleurs,
ance et de cette
és, lui promettait
tisans se joindraient
l'instant qu'elles
e, séduit par ces
ent dans son des-
nir dix mille du-

66.

cats pour subvenir aux frais de l'expédition pendant le premier mois, après lequel il se réservait le choix ou de continuer de payer la même somme tous les mois, ou d'entrer en Picardie avant la fin de juillet avec une puissante armée. L'empereur s'engagea de son côté à attaquer la Guienne en même temps avec un corps de troupes considérable; et si ces entreprises réussissaient, Bourbon devait rentrer dans les terres qu'il avait perdues, et de plus être mis en possession de la Provence avec le titre de roi, en faisant hommage de ces nouveaux états à Henri, comme au souverain légitime de la France.

De toutes les parties de ce plan si vaste et si extravagant, l'invasion de la Provence fut la seule exécutée. Charles ne diminua rien de son ardeur pour cette entreprise malgré les scrupules de Bourbon qui, par une délicatesse qu'on ne devait pas attendre du rôle qu'il avait pris, refusa positivement de reconnaître les droits de Henri à la couronne de France, et par-là affranchit ce monarque de tous les engagements qu'il avait contractés. L'armée que l'empereur employa pour cette expédition ne montait qu'à dix-huit mille hommes, dont il donna le commandement au marquis de Pescaire, en lui ordonnant d'avoir, dans toutes ses opérations, la plus grande déférence pour les avis de Bourbon. Pescaire passa les Alpes sans trouver de résistance; il entra dans la Provence et alla mettre le siège devant Marseille. Bourbon voulait qu'on marchât droit à Lyon, parce que ses terres étaient dans le voisinage de cette ville, et que, par cette raison, son crédit y serait plus efficace et plus étendu; mais l'empereur était si jaloux de la possession d'un port qui lui assurerait dans tous les temps une entrée facile dans la France, que son autorité prévalut pour cette fois sur l'avis de Bourbon, et détermina Pescaire à regarder la réduction de Marseille comme son objet principal¹. François qui prévit bien le dessein de l'empereur, mais qui n'était pas en état de le prévenir, s'attacha à prendre les mesures les plus propres à le faire échouer. Il ravagea le pays adjacent, afin d'ôter aux ennemis les moyens d'y subsister; il rasa les faubourgs de la ville, ajouta de nouvelles fortifications

aux anciennes, et jeta dans la place une forte garnison commandée par des officiers braves et expérimentés. Neuf mille habitans, à qui la crainte de tomber sous le joug espagnol fit mépriser le danger, se joignirent à la garnison, et s'armèrent pour défendre la place. Leur bravoure et leur habileté réunies triomphèrent de toute la science militaire de Pescaire et de l'activité du ressentiment de Bourbon. Pendant ce temps-là François eut tout le loisir d'assembler une armée nombreuse sous les murs d'Avignon, et lorsqu'il avança vers Marseille, les impériaux déjà épuisés par les fatigues d'un siège de quarante jours, affaiblis par les maladies, et près de manquer de provisions, se retirèrent avec précipitation vers l'Italie¹.

Si, pendant ces opérations de l'armée de Provence, Charles et Henri eussent attaqué la France de la manière qu'ils l'avaient projeté, ce royaume eût couru le plus grand danger. Mais dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, l'empereur trouva que ses revenus n'étaient pas proportionnés à la grandeur de sa puissance et à l'activité de son ambition; et le défaut d'argent le força, quoiqu'à regret, de rétrécir son plan, et d'en laisser toujours la moitié sans exécution. Henri, blessé du refus qu'avait fait Bourbon de reconnaître ses droits à la couronne de France, alarmé par les mouvemens des Écossais qui, à la sollicitation du roi de France, s'étaient déterminés à marcher vers les frontières de l'Angleterre, et n'étant plus excité par son ministre Wolsey, qui s'était extrêmement refroidi sur les intérêts de l'empereur, ne prit aucune mesure pour seconder cette même entreprise, qu'il avait d'abord adoptée avec toute l'ardeur que lui inspirait toujours un projet nouveau².

Si le roi de France se fût contenté d'avoir préservé ses sujets des suites de cette invasion formidable, et d'avoir montré à l'Europe combien la force intérieure de ses états lui fournissait de ressources pour repousser les attaques d'un ennemi étranger, secondé même des talens et des efforts d'un sujet puissant et rebelle, il eût encore, malgré la perte du Milanais, fini la campagne avec honneur. Mais ce prince, qui avait plutôt le courage d'un soldat que celui d'un

¹ Guich., liv. xv, p. 273, etc. *Mém. de du Bellay*, p. 80.

¹ Guich., liv. xv, p. 277. Ulloa, *Vita del Carlo V*, p. 93

² Fiddes, *Life of Wolsey*, append., n^o 70, 71, 72.

général, qui était entraîné par son ambition, et que son caractère portait plus à la témérité qu'à la prudence, se laissait trop aisément éblouir par le succès, et séduire par toute entreprise qui demandait de l'audace et qui présentait de grands dangers. L'état où étaient alors ses affaires lui offrait naturellement une entreprise de ce genre. Il se trouvait à la tête d'une des armées les plus puissantes et les mieux entretenues que jamais la France eût mises sur pied : il ne put se résoudre à la congédier sans avoir tiré quelque avantage de ses forces. L'armée impériale avait été obligée de se retirer; les fatigues l'avaient presque ruinée; le mauvais succès l'avait découragée; le Milanais était sans défense; il n'était pas impossible de s'y rendre avant que Pescaire pût y arriver avec les débris de son armée; ou si la crainte avait rendu sa retraite plus prompte, il n'était pas en état de tenir contre des troupes fraîches et nombreuses; et dès lors Milan était obligé de se soumettre sans résistance, comme elle avait fait plusieurs fois, à quiconque aurait la hardiesse de l'attaquer. Ces conjectures étaient par elles mêmes assez plausibles : elles parurent décisives au bouillant François. En vain les plus sages de ses ministres et de ses généraux lui représentèrent le danger de se mettre en campagne dans une saison si avancée, avec une armée composée en grande partie de Suisses et d'Allemands, aux caprices desquels il serait obligé de se prêter dans toutes ses opérations, sans avoir d'autre sûreté que leur fidélité; en vain Louise de Savoie se hâta à grandes journées d'arriver en Provence pour employer tout son crédit à le détourner d'une entreprise si téméraire; François méprisa les représentations de ses sujets; et afin de s'épargner le désagrément d'une entrevue avec sa mère, dont il était bien résolu de rejeter les conseils, il se mit en marche avant qu'elle arrivât : mais pour réparer en quelque sorte ce manque d'égard, il la nomma régente du royaume pendant son absence. Bonnivet ne contribua pas peu par ses conseils à affermir François dans la résolution qu'il avait prise. Ce favori, qui avait tous les défauts de son maître, était porté par l'impétuosité naturelle de son caractère à appuyer fortement cette entreprise : il était impatient d'ailleurs de revoir une dame de Milan dont il avait été violemment épris

dans sa dernière campagne; et l'on prétend que, par les récits séduisants qu'il faisait à François de la beauté et des agréments de sa maîtresse, il avait enflammé l'âme de ce prince, toujours ouverte aux impressions de l'amour, et lui avait inspiré le même désir de la voir¹.

Les Français passèrent les Alpes au mont Cenis, et comme le succès dépendait de leur diligence, ils marchèrent à grandes journées. Pescaire, qui avait été obligé de prendre un chemin plus long et plus difficile par Monaco et par Final, fut bientôt informé de leur dessein; vaincu qu'il n'y avait que la présence de ses troupes qui pût sauver le Milanais, il marcha avec tant de célérité, qu'il atteignit d'Albe le même jour que l'armée française arrivait à Verceil. François, instruit par la faute qu'avait faite Bonnivet dans la première campagne, marcha droit à Milan. L'approche inattendue d'un ennemi si puissant jeta la ville dans un si grand trouble et dans une si grande consternation, que Pescaire, qui était entré dans la ville avec ses meilleures troupes, sentit l'impossibilité de la défendre avec succès; et après avoir jeté une garnison dans la citadelle, il sortit par une porte, tandis que les Français entrèrent par l'autre².

La célérité de la marche du roi de France déterminait tous les plans de défense que les impériaux avaient formés. Jamais généraux n'avaient eu à résister à une invasion si formidable et dans des circonstances si désavantageuses. Charles possédait des états beaucoup plus étendus qu'aucun autre prince de l'Europe, et il n'avait alors d'autre armée à soudoyer que celle de Lombardie, qui ne montait pas à seize mille hommes; mais son autorité était si limitée dans ses différents royaumes, et ses sujets, qu'il ne pouvait imposer à aucune taxe sans leur consentement, montraient tant de répugnance à se charger d'impositions nouvelles ou extraordinaires, que sa petite armée se trouva tout à la fois sans paye, sans munitions, sans vivres et sans habits. Dans ces circonstances, il fallait toute la sagesse de Lannoy, toute l'intrépidité de Pescaire et la haine implacable de Bourbon, pour empêcher les troupes impériales de se livrer au désespoir, et pour leur inspirer la volonté et le courage de tenter les ressources qui leur restaient encore

¹ *Œuv. de Brant.*, tom. VI, p. 253.

² *Mém. de du Bellay*, p. 81. Guich., liv. xv, p. 278.

On prétend que, disant à François de sa maîtresse, il vince, toujours oumour, et lui avait air.

Alpes au mont Cendait de leur dililées journées. Pesrendre un chemin r Monaco et par leur dessein; conprésence de ses lanais, il marcha itteintue d'Albe le aute qu'avait faite mpagne, marcha attendue d'un endans un si grand e consternation, dans la ville avec l'impossibilité de rès avoir jeté une rité par une porte, ent par l'autre 2.

roi de France déense que les impénéraux n'avaient formidable et dans ageuses. Charles plus étendus qu'auet il n'avait alors celle de Lombarze mille hommes; ée dans ses diffé, qu'il ne pouvait ur consentement, rce à se charger raordinaires, que à la fois sans paye, sans habits. Dans ate la sagesse de de Pescaire et la, pour empêcher rrer au désespoir, é et le courage de restaient encore

53.
Guich., liv. xv, p. 278.

pour se tirer d'un si grand danger. Ce fut aux efforts de leur génie et à l'activité de leur zèle, plutôt qu'à ses propres forces, que l'empereur dut la conservation de ses états d'Italie¹. Lannoy, en engageant les revenus de Naples, se procura quelque argent, qui fut aussitôt employé à pourvoir aux plus pressans besoins des troupes. Pescaire, qui était chéri et presque adoré des troupes espagnoles, les exhorta à montrer à l'Europe, en s'engageant à servir l'empereur dans cette situation périlleuse sans demander leur solde, qu'elles étaient animées par des sentimens d'honneur, bien supérieures à ceux d'une troupe mercenaire; et ces braves soldats acceptèrent la proposition avec une générosité sans exemple². Bourbon, de son côté, mit ses bijoux en gage pour une somme considérable, et partit aussitôt pour l'Allemagne où il avait beaucoup de crédit, afin d'accélérer, par sa présence, la levée d'un corps de troupes pour le service de l'empereur³.

François commit une faute irréparable en donnant aux généraux de l'empereur le temps de profiter de toutes ces opérations. Au lieu de poursuivre l'ennemi qui se retirait vers Lodi sur l'Adda, poste qui ne pouvait tenir, et que Pescaire était résolu d'abandonner à son approche, il donna la préférence à l'avis de Bonivét, quoique contraire à celui des autres généraux, et alla mettre le siège devant Pavie, ville située sur le Tésin: c'était à la vérité une place importante, et dont la possession lui aurait ouvert toute la fertile contrée qui borde la rivière; mais elle était bien fortifiée; il était dangereux d'entreprendre un siège difficile dans une saison si avancée; et les généraux de l'empire, qui sentaient l'importance de conserver cette place, y avaient jeté une garnison de six mille vieux soldats sous les ordres d'Antoine de Léve, officier d'un rang distingué, d'une grande expérience, d'un courage aussi patient qu'actif, fertile en ressources, jaloux de se signaler, accoutumé depuis long-temps à obéir comme à commander, et par conséquent capable de tout souffrir et tout tenter pour réussir.

¹ Guich., liv. xv, p. 280.

² Jovius, *Vita Davali*, tom. V, p. 386. Sandov., vol. I, p. 621. Ulloa, *Vita del Carl. V.*, tom. V, p. 94, etc. *Vie de l'emp. Ch. V.*, par Ant. de Vera et Zuniga, p. 36.

³ *Mém. de du Bellay*, p. 83.

François pressait le siège avec une vigueur égale à la témérité qui l'avait porté à l'entreprendre. Pendant trois mois, toute la science que pouvaient avoir les ingénieurs de ce siècle, tout ce que peut faire la valeur des soldats, fut mis en usage pour réduire la place. Lannoy et Pescaire, hors d'état de traverser ses opérations, étaient obligés de rester dans une si honteuse inaction, qu'on répandit à Rome une pasquinade, dans laquelle on offrait une récompense à quiconque pourrait découvrir l'armée des impériaux, qui s'était perdue au mois d'octobre dans les montagnes qui séparent la France de la Lombardie, sans qu'on en eût depuis aucune nouvelle¹.

Léve, qui connaissait tout l'embaras où se trouvaient ses compatriotes, et l'impuissance où ils étaient de tenir tête en vase campagne à une armée aussi puissante que celle des assiégeans, sentit que sa sûreté dépendait uniquement de sa vigilance et de sa valeur. Il donna de l'une et de l'autre des preuves extraordinaires et proportionnées à l'importance de la place dont la défense lui était confiée. Il retardait les approches des Français par des sorties fréquentes et vigoureuses. Derrière les brèches que faisait leur artillerie, il élevait de nouveaux ouvrages dont la force paraissait égale à celle des premières fortifications. Il repoussait les assiégeans dans leurs assauts; et l'exemple qu'il donnait encouragea non-seulement la garnison, mais les habitans même à soutenir, sans murmurer, les fatigues les plus excessives, et à affronter les plus grands périls. La rigueur de la saison vint seconder ses efforts, pour retarder les progrès des assiégeans. François essaya de se rendre maître de la ville en détournant le cours du Tésin, qui la défendait d'un côté; mais une inondation subite de la rivière détruisit en un jour l'ouvrage de plusieurs semaines, et entraîna toutes les levées que son armée avait faites après des travaux immenses et des dépenses énormes².

Malgré la lenteur des progrès du siège, et la gloire dont se couvrait Léve par sa belle défense, on ne doutait pas que la ville ne fût à la fin obligée de se rendre. Le pape, qui regardait déjà l'armée française comme dominante en

¹ Sandov., I, 608.

² Guich., liv. xv, p. 280. Ulloa, *Vita del Carlo V.*, p. 95.

Italie, se hâta de rompre les engagements qu'il avait contractés avec l'empereur, dont les projets excitaient sa jalousie, et de se lier d'amitié avec François. Comme la timide circonspection de son caractère le rendait incapable de suivre le plan hardi qu'avait formé Léon X, de délivrer l'Italie du joug des deux princes rivaux, il revint au projet plus simple et plus facile d'employer la puissance de l'un à balancer et à renverser celle de l'autre. Dans ces dispositions, il ne dissimula point la joie qu'il avait de voir le roi de France recouvrer Milan, dans l'espérance que la crainte d'un si puissant voisin mettrait un frein à l'ambition de l'empereur, qu'aucune puissance d'Italie n'était alors en état de contenir. Il s'occupa avec beaucoup d'ardeur à procurer une paix qui assurât à François la possession de ses nouvelles conquêtes; mais Charles, toujours inébranlable dans la poursuite de ses projets, rejeta avec dédain sa proposition, et se plaignit amèrement du pape, qui l'avait lui-même engagé à envahir le Milanais, lorsqu'il n'était encore que le cardinal de Médicis. Sur son refus, Clément conclut aussitôt avec le roi de France un traité de neutralité, où la république de Florence fut comprise ¹.

Par ce traité François enleva à l'empereur deux de ses plus puissans alliés, en même temps qu'il s'assurait un passage pour ses troupes par leurs états : ces avantages lui inspirèrent l'idée d'attaquer le royaume de Naples, et lui firent espérer qu'il s'emparerait aisément d'un pays abandonné et entièrement sans défense, ou qu'au moins cette invasion imprévue obligerait le vice-roi à rappeler du Milanais une partie de l'armée impériale. Dans cette vue, il y envoya six mille hommes sous le commandement de Jean Stuard, duc d'Albanie; mais Pescaire, prévoyant bien que le succès de cette diversion dépendrait entièrement du succès des armées qui étaient dans le Milanais, engagea Lannoy à ne faire aucune attention à ces mouvemens, et à tourner ² tous ses efforts contre le roi de France, qui, en détachant de son armée un corps considérable, s'était affaibli mal à propos, et justifiait encore le reproche qu'on lui a toujours fait de s'engager témérairement dans des projets chimériques et extravagans.

¹ Guich., liv. xv, p. 285.

² *Id.*, *ibid.*

Cependant la garnison de Pavie était réduite aux dernières extrémités : les munitions et les vivres commençaient à lui manquer; les Allemands, qui en composaient la plus grande partie, n'ayant reçu aucune paye depuis sept mois entiers ¹, menacèrent de livrer la ville aux ennemis; et Léve, avec toute son adresse et son autorité, eut bien de la peine à les empêcher de se révolter. Les généraux de l'empire, qui connaissaient tout l'embaras de sa situation, sentirent la nécessité de marcher sans délai à son secours : c'est ce qu'ils pouvaient faire alors. Douze mille Allemands, que le zèle et l'activité de Bourbon avaient fait marcher avec une célérité extraordinaire, étaient entrés en Lombardie sous ses ordres, et en se joignant à l'armée impériale l'avaient rendue presque égale en nombre à l'armée française, considérablement diminuée par l'absence du corps du duc d'Albanie, et affaiblie encore par les fatigues d'un long siège et par la rigueur de la saison. Mais plus le nombre des impériaux augmentait, plus ils sentaient la disette d'argent : loin d'avoir assez de fonds pour fournir à une armée si nombreuse, ils avaient à peine de quoi payer les frais du transport de l'artillerie, des munitions et des vivres. L'habileté des généraux suppléa à tout. Par leur propre exemple, et par les magnifiques promesses qu'ils firent au nom de l'empereur, ils vinrent à bout de déterminer les troupes des différentes nations qui composaient leur armée à se mettre en marche sans recevoir de solde, ils s'engagèrent à les mener droit à l'ennemi, et les flattèrent de l'espoir d'une victoire certaine qui leur offrait, dans les riches dépouilles de l'armée française, une ample récompense de tous leurs services. Les soldats sentirent qu'en quittant l'armée ils perdaient les arrérages considérables qui leur étaient dus; et empressés de s'emparer des trésors qu'on leur promettait, ils demandèrent la bataille avec toute l'impatience d'aventuriers qui ne combattent que pour le butin ².

Les généraux de l'empereur ne s'exposèrent pas à laisser refroidir l'ardeur de leurs troupes, et marchèrent aussitôt vers le camp des Français. A la première nouvelle de leur approche,

¹ Gold., *Polit. imperial.*, p. 875.

² Eryci Peuteani, *Hist. cisalpina*, ap. Grævii *Thes. antiquit. ital.*, vol. III, p. 1170, 1179.

Pavie était réduite
 s munitions et les
 manquer; les Alle-
 a plus grande par-
 e depuis sept mois
 r la ville aux enne-
 dresse et son auto-
 es empêcher de se
 mpire, qui connais-
 situation, sentirent
 élai à son secours :
 alors. Douze mille
 ctivité de Bourbon
 célérité extraordi-
 mbardie sous ses
 l'armée impériale
 gale en nombre à
 olement diminuée
 luc d'Albanie, et
 es d'un long siège
 son. Mais plus le
 mentait, plus ils
 loin d'avoir assez
 e armée si nom-
 e quoi payer les
 ie, des munitions
 généraux suppléa à
 et par les magni-
 au nom de l'em-
 e déterminer les
 s qui composaient
 rche sans recevoir
 le mener droit à
 l'espoir d'une vic-
 t, dans les riches
 e, une ample ré-
 ces. Les soldats
 née ils perdaient
 leur étaient dus ;
 les trésors qu'on
 ent la bataille avec
 s qui ne combat-

re ne s'exposèrent
 de leurs troupes,
 e camp des Fran-
 e leur approche,

, ap. Gravii *Thes.*
 9.

François assembla un conseil de guerre pour dé-
 libérer sur ce qu'il y avait à faire. Ses officiers
 les plus expérimentés étaient d'avis qu'il se reti-
 rât, et qu'il évitât une bataille contre un ennemi
 qui ne la cherchait que par désespoir. Ils observa-
 ient que les généraux de l'armée impériale
 seraient dans quelques semaines obligés de li-
 cencier des troupes qu'ils ne pouvaient payer, et
 qu'ils ne contenaient que par l'espérance pro-
 chaine du pillage; ou bien que les soldats, irrités
 de ne pas voir l'effet des promesses auxquelles
 ils s'étaient fiés, exciteraient quelque soulève-
 ment qui ne laisserait à leurs chefs que le loisir
 de songer à leur propre sûreté. Enfin ils consei-
 laient à leur souverain de se retrancher dans
 quelque poste bien fortifié, et d'y attendre
 tranquillement l'arrivée des troupes fraîches qui
 devaient venir de France et de Suisse, parce
 qu'alors il pourrait, sans danger et sans effusion
 de sang, s'emparer de tout le Milanais avant la
 fin du printemps; mais Bonnivet se trouva d'un
 avis contraire: ce fut sa destinée de donner
 pendant toute la campagne des conseils funestes
 à la France. Il représenta la honte dont se cou-
 vrirait le roi s'il abandonnait un siège qu'il
 avait continué si long-temps, ou s'il fuyait de-
 vant un ennemi dont les troupes étaient moins
 nombreuses que les siennes; il insista sur la né-
 cessité d'accepter la bataille, plutôt que d'aban-
 donner une entreprise dont le succès déciderait
 de la renommée et de la gloire de son maître.
 Malheureusement, François poussait les idées
 de l'honneur à un excès de délicatesse un peu
 romanesque. Comme il avait souvent répété
 qu'il prendrait Pavie ou qu'il périrait au pied de
 ses murs, il se crut engagé à soutenir cette réso-
 lution; et plutôt que de manquer à ce vain
 point d'honneur, il sacrifia tous les avantages
 que lui assurait une retraite prudente, et prit le
 parti d'attendre les impériaux sous les murs de
 Pavie ¹.

Les généraux ennemis trouvèrent les Fran-
 çais si bien fortifiés dans leur camp, que, mal-
 gré toutes les raisons qu'ils avaient pour atta-
 quer sans délai, ils balancèrent long-temps ;
 mais l'extrémité où les assiégés étaient réduits,
 et les murmures de leurs soldats, les obligèrent
 à courir le hasard d'une bataille. Jamais deux

armées n'engagèrent une action avec plus de
 fureur; jamais on ne sentit plus vivement des
 deux côtés les conséquences de la victoire ou de
 la défaite; jamais les combattans ne furent plus
 animés par l'émulation, par l'antipathie natio-
 nale, par le ressentiment mutuel, et par toutes
 les passions qui peuvent porter la bravoure jus-
 qu'à son plus haut degré. D'un côté un jeune
 monarque plein de valeur, secondé d'une no-
 blesse généreuse, et suivi de sujets dont l'im-
 pétuosité naturelle s'accroissait encore par l'in-
 dignation que leur inspirait la résistance, com-
 battaient pour la victoire et pour l'honneur.
 De l'autre, des troupes mieux disciplinées, con-
 duites par des généraux plus habiles, combat-
 taient par nécessité, avec un courage exalté par
 le désespoir. Les impériaux ne purent cependant
 résister au premier effort de la valeur française,
 et leurs plus fermes bataillons commencèrent à
 plier; mais la fortune changea bientôt de face.
 Les Suisses qui servaient dans l'armée de France,
 oubliant la réputation que leur nation s'était
 acquise par sa fidélité et par sa bravoure, aban-
 donnèrent lâchement leur poste. De Léve fit une
 sortie avec sa garnison, et, dans le fort du
 combat, attaqua l'arrière-garde des Français
 avec tant de furie, qu'il la mit en désordre;
 Pescaire tombant en même temps sur la cavale-
 rie française avec sa cavalerie allemande, qu'il
 avait habilement entremêlée d'un grand nombre
 de fantassins espagnols, armés de pesans mous-
 quets dont on se servait alors, rompit ce corps
 formidable par une nouvelle méthode d'attaque
 à laquelle les Français ne s'attendaient point. La
 déroute devint générale; il n'y avait presque
 plus de résistance qu'à l'endroit où était le roi,
 et il ne combattait plus pour l'honneur ou pour
 la victoire, mais pour sa propre sûreté. Affaibli
 par plusieurs blessures qu'il avait déjà reçues
 et jeté à bas de son cheval qui avait été tué sous
 lui, il se défendait encore à pied avec un cou-
 rage héroïque. Plusieurs de ses plus braves offi-
 ciers s'étaient rassemblés autour de lui, et fai-
 sant des efforts incroyables pour sauver la vie
 de leur roi aux dépens de la leur, ils tombaient
 successivement à ses pieds. De ce nombre fut
 Bonnivet. l'auteur de cette grande calamité, et
 le seul dont la mort ne fut point regrettée. Le
 roi, épuisé de fatigue, ne pouvant plus se dé-
 fendre, se trouva presque seul, exposé à toute

¹ Guich., liv. xv, p. 291.

la fureur de quelques soldats espagnols, qu'irritait la résistance obstinée de ce guerrier, dont le rang leur était inconnu. Dans ce moment arriva Poméprant, gentilhomme français, qui était entré avec Bourbon au service de l'empereur, et qui se plaçant à côté du monarque contre lequel il s'était révolté, le protégea contre la violence des soldats, en le conjurant en même temps de se rendre au duc de Bourbon qui n'était pas éloigné. Malgré le danger pressant qui environnait François de toutes parts, il rejeta avec indignation l'idée d'une action qui aurait été un objet de triomphe pour un sujet rebelle; mais ayant aperçu Lannoy qui, par hasard, se trouva près de lui, il l'appela et lui rendit son épée. Lannoy, se prosternant pour baiser la main du roi, reçut son épée avec un profond respect, et tirant la sienne, il la lui présenta en lui disant qu'il ne convenait pas à un si grand monarque de rester désarmé en présence d'un sujet de l'empereur¹.

Dix mille hommes perdirent la vie dans cette bataille, l'une des plus fatales que la France eût jamais essayées. Il y périt la plus grande partie de la noblesse française, qui avait préféré la mort à une fuite honteuse. Il y eut aussi un grand nombre de prisonniers; et le plus illustre d'entre eux, après François, était Henri d'Albret, cet infortuné roi de Navarre. Un petit corps de l'arrière-garde s'échappa sous la conduite du duc d'Alençon. A la nouvelle de cette défaite, la faible garnison de Milan se retira par une autre route, avant même d'être poursuivie, et quinze jours après la bataille il ne restait pas un seul Français en Italie.

Lannoy traitait François avec toutes les marques d'honneur dues à son rang et à son caractère; mais il le gardait en même temps avec l'attention la plus exacte. Non-seulement il prenait toutes les mesures nécessaires pour lui ôter tout moyen de s'échapper, il craignait encore que ses propres soldats ne se saisissent de la personne du roi et ne le gardassent comme un gage de ce qui leur était dû. Pour prévenir ces deux dangers, dès le lendemain de la bataille, il conduisit François au château de Pizzighitone,

¹ Guich., liv. xv, p. 292. *Œuv. de Brant.*, vol. VI, p. 355. *Mém. de du Bellay*, p. 90. Sandov., *Hist.*, I, p. 638, etc. P. Mart., *Ep.*, 805, 810. Ruscelli, *Lett. de princip.*, II, p. 70. Ulloa, *Vita del Carl.* V.

près de Crémone, et le mit sous la garde de don Ferdinand Alarçon, général de l'infanterie espagnole, qui au plus grand courage et aux sentimens d'honneur les plus délicats, joignait cette vigilance sévère et scrupuleuse qu'exigeait un si précieux dépôt.

Cependant François, qui jugeait de l'âme de Charles par la sienne, désirait impatiemment qu'il fût informé de sa situation, ne doutant pas que, par générosité ou par une noble compassion, l'empereur ne lui rendit bientôt la liberté. Les généraux de l'empereur n'étaient pas moins impatiens d'envoyer à leur maître des nouvelles de la grande victoire qu'ils venaient de remporter, et de recevoir ses ordres sur la conduite qu'ils devaient tenir. Comme, dans cette saison, la voie la plus prompte et la plus sûre pour porter des nouvelles en Espagne était par terre, François donna au commandeur Pennalosa, qui était chargé des dépêches de Lannoy, un passeport pour traverser la France.

Charles reçut la nouvelle inattendue du succès signalé qui venait de couronner ses armes avec une modération qui lui eût fait plus d'honneur que la plus grande victoire, si elle eût été sincère. Sans proférer un seul mot qui décelât ni un sentiment d'orgueil ni une joie immodérée, il alla sur-le-champ à sa chapelle, et, après avoir employé une heure entière à rendre au ciel ses actions de grâces, il revint à sa chambre d'audience qu'il trouva remplie de grands d'Espagne et d'ambassadeurs étrangers, assemblés pour le complimenter. Il reçut leurs compliments d'un air modeste; il plaignit l'infortune du roi prisonnier, et le cita comme un exemple frappant des revers auxquels sont exposés les plus puissans monarques; il défendit toutes réjouissances publiques comme indécentes dans une guerre entre chrétiens, et dit qu'il fallait les réserver pour la première victoire qu'il aurait le bonheur de remporter sur les infidèles; il parut enfin ne s'applaudir de l'avantage qu'il avait obtenu que parce qu'il se trouverait par-là en état de rendre la paix à la chrétienté¹.

Cependant Charles formait déjà au fond de son cœur des projets qui s'accordaient mal avec les dehors de cette modération affectée. L'ambition, plutôt que la générosité, était sa passion

¹ Sandov., *Hist.*, vol. I, 65t. Ulloa, *Vita del Carl.*, p. 110

ous la garde de don
de l'infanterie es-
ourage et aux sen-
tics, joignait cette
se qu'exigeait un si

ugeait de l'âme de
rait impatientement
ion, ne doutant pas
ne noble compas-
t bientôt la liberté.
n'étaient pas moins
maître des nouvelles
enaient de rempor-
es sur la conduite
dans cette saison,
plus sûre pour por-
ne était par terre,
leur Pennalosa, qui
Lannoy, un passe-

attendue du succès
er ses armes avec
fait plus d'honneur
si elle eût été sin-
mot qui décelait ni
ne joie immodérée,
elle, et, après avoir
rendre au ciel ses
à sa chambre d'au-
grands d'Espagne
assemblés pour le
complimens d'un
ortune du roi pri-
exemple frappant
osés les plus puis-
sances réjouissances
dans une guerre
fallait les réserver
aurait le bonheur
il parut enfin ne
l'avait obtenu que
en état de rendre

t déjà au fond de
cordaient mal avec
a affectée. L'ambi-
é, était sa passion
a, *Vita del Carl.*

dominante, et la victoire de Pavie présentait à son imagination une perspective de succès trop brillante et trop vaste pour qu'il pût résister à son attrait. Mais comme il sentait toute la difficulté d'exécuter les vastes desseins qu'il méditait, il crut nécessaire d'affecter la plus grande modération pendant le temps qu'il emploierait à faire ses préparatifs, espérant couvrir sous ce voile trompeur ses véritables intentions, et les dérober à la vue des autres princes de l'Europe.

Cependant la France était plongée dans la plus grande consternation. Le roi avait envoyé lui-même la nouvelle de sa défaite dans une lettre que Pennalosa rendit à sa mère, et qui ne contenait que ces mots : « Madame, tout est perdu, fors l'honneur. » Ceux qui avaient échappé firent à leur retour un détail si touchant de toutes les circonstances de cette fatale journée, que tous les ordres de l'état en furent également affectés. La France, privée de son roi, sans argent dans ses coffres, sans armée, sans officiers en état de commander, assiégée de tous côtés par un ennemi actif et victorieux, se crut à la veille de sa ruine entière ; mais, pour cette fois, les grandes qualités de la régente sauvèrent ce royaume, dont elle avait tant de fois exposé le salut par la violence de ses passions. Au lieu de se livrer à la douleur, naturelle à une mère si célèbre par sa tendresse pour son fils, elle montra toute la prévoyance et déploya toute l'activité d'un grand politique. Elle recueillit les débris de l'armée d'Italie, paya la rançon des prisonniers et les arrérages de leur solde, et les mit en état de rentrer en campagne. Elle leva de nouvelles troupes, pourvut à la sûreté des frontières, et sut se procurer des sommes suffisantes pour ces dépenses extraordinaires. Elle s'appliqua surtout à calmer le ressentiment et à gagner l'amitié du roi d'Angleterre, et ce fut de ce côté que le premier rayon d'espérance vint ranimer le courage des François.

Henri, formant successivement des alliances avec Charles ou avec François, avait rarement suivi un plan de politique régulier et concerté ; il se laissait ordinairement entraîner du côté où le poussait l'impulsion des passions du moment ; cependant il arriva des évènements qui réveillèrent son attention sur cet équilibre de pouvoir qu'il était nécessaire de maintenir entre les deux puissances belligérentes ; et il avait toujours eu

la prétention de regarder comme son objet particulier le soin de maintenir cet équilibre. Son union avec l'empereur lui avait fait espérer de trouver bientôt une occasion favorable de rentrer dans quelques portions des terres de France qui avaient appartenu à ses prédécesseurs, et l'appât de cette conquête l'avait aisément déterminé à aider Charles à prendre la supériorité sur François. Cependant il n'avait jamais prévu un événement aussi décisif et aussi fatal à la France que la victoire de Pavie, qui lui parut non-seulement avoir désarmé, mais avoir même entièrement anéanti la puissance d'un des deux rivaux. L'idée de la révolution complète et subite que cet événement allait occasioner dans le système politique, lui donna de vives inquiétudes. Il vit l'Europe en danger de devenir la proie d'un prince ambitieux, dont rien n'étoit plus capable de balancer la puissance. En qualité d'allié, il pouvait bien espérer d'être admis à partager une partie des dépouilles du roi captif ; mais il étoit aisé de sentir que, dans la manière de faire ce partage, comme dans l'assurance de conserver son lot, il dépendrait absolument de la volonté d'un allié, dont les forces se trouveraient alors bien supérieures aux siennes. Il prévint que s'il laissait Charles ajouter encore une portion considérable du royaume de France aux vastes états dont il étoit déjà maître, ce serait un voisin beaucoup plus redoutable pour l'Angleterre que les anciens rois de France ne l'avaient été ; et qu'en même temps la balance du continent, dont l'équilibre faisoit la sûreté et le crédit de l'Angleterre, serait tout-à-fait renversée. L'intérêt qu'il prenoit à la situation de l'infortuné François vint fortifier encore toutes ces considérations politiques ; la bravoure avec laquelle ce roi s'étoit comporté à la bataille de Pavie inspiroit à Henri des sentimens d'admiration qui ne pouvaient manquer d'augmenter sa pitié ; et Henri, naturellement susceptible de sentimens généreux, étoit jaloux de la gloire de se montrer aux yeux de l'Europe comme le libérateur d'un ennemi vaincu. Les passions du ministre anglais secondèrent les inclinations du monarque. Wolsey, qui avait vu ses prétentions à la tiare frustrées dans deux élections consécutives, et qui en rejetait particulièrement la faute sur l'empereur, saisit avec empressement une occasion de

s'en venger. Louise, de son côté, recherchait l'amitié du roi d'Angleterre avec une soumission qui flattait également ce prince et son ministre: Henri lui donna en secret sa parole qu'il ne prêterait point son secours pour opprimer la France dans l'état malheureux où elle était réduite; mais il exigea en même temps de la régente qu'elle ne consentirait jamais à démembrer son royaume, même pour procurer la liberté à son fils ¹.

Cependant, comme les liaisons de Henri avec Charles l'obligeaient à se conduire de manière à sauver les apparences, il fit faire dans ses états des réjouissances publiques pour le succès des armes de l'empereur; et comme s'il eût été impatient de saisir l'occasion présente de compléter la destruction de la monarchie française, il envoya des ambassadeurs à Madrid pour complimenter Charles sur sa victoire, et lui rappeler qu'en qualité de son allié, et comme intéressé dans cette cause commune, il avait droit d'en partager les fruits; il demandait en conséquence qu'en vertu des conventions de leur traité, Charles envahît la Guienne avec une forte armée et le mit en possession de cette province. En même temps il offrait d'envoyer la princesse Marie en Espagne ou dans les Pays-Bas, pour être élevée sous la direction de l'empereur, jusqu'à la conclusion du mariage qui avait été arrêté; et en retour de cette marque de confiance, il demandait qu'on lui remit François, en vertu du traité de Bruges, par lequel chacune des parties contractantes s'était engagée à remettre tout usurpateur dans les mains de celui dont il aurait blessé les droits. Henri ne pouvait pas sérieusement espérer que l'empereur écouterait des propositions si extravagantes, qu'il n'était ni de son intérêt, ni même en son pouvoir d'accorder; il paraît même que Henri ne les fit que pour avoir un prétexte honnête de prendre avec la France les engagements que pourraient exiger les circonstances ².

C'était surtout dans les différens états d'Italie que la victoire de Pavie avait répandu les alarmes et la terreur. Cet équilibre de pouvoir dont ils faisaient la base de leur sûreté, et qui avait été constamment l'objet de toutes leurs négocia-

tions et de leur politique raffinée, se trouvait anéanti en un moment. Ils se voyaient exposés par leur situation à ressentir les premiers les effets de la puissance sans bornes que Charles venait d'acquérir. Ils avaient remarqué dans le jeune monarque plusieurs signes d'une ambition démesurée; et ils sentaient assez, qu'en qualité d'empereur ou de roi de Naples, il pouvait former, sur différentes parties de l'Italie, des prétentions dangereuses qu'il réaliserait avec facilité. Ils délibérèrent avec la plus grande inquiétude sur les moyens de lui opposer une force qui pût arrêter ses progrès ¹; mais leurs résolutions, mal concertées et plus mal exécutées encore, n'eurent aucun effet. Clément, au lieu de suivre les mesures qu'il avait prises avec les Vénitiens pour assurer la liberté de l'Italie, se laissa si fort intimider par les menaces de Lannoy, ou séduire par ses promesses, qu'il fit un traité particulier, où il s'obligea d'avancer une somme considérable pour certains avantages qu'il devait recevoir en échange. L'argent fut payé sur-le-champ; mais l'empereur refusa ensuite de ratifier le traité, et le pape resta exposé à la honte d'avoir abandonné la cause commune pour son intérêt personnel, et au ridicule d'avoir fait une bassesse à ses dépens ².

Quelque honteux que fût l'artifice dont on s'était servi pour tirer cette somme des mains du pape, elle se trouva fort à propos dans celles du vice-roi pour le tirer d'un danger très pressant. Aussitôt après la défaite de l'armée française, les mêmes Allemands qui avaient défendu Pavie avec tant de courage et de constance crurent que la gloire qu'ils avaient acquise et les services qu'ils venaient de rendre leur donnaient le droit d'être insolens; las d'attendre inutilement le fruit des promesses dont on les avait amusés si long-temps, ils se rendirent maîtres de la ville, résolus de la garder en leur possession, comme gage du paiement des sommes qui leur étaient dues; et le reste de l'armée montra beaucoup plus de dispositions à soutenir les mutins qu'à les réprimer. Lannoy apaisa ces séditieux Allemands en leur distribuant l'argent du pape; mais quoiqu'il les eût

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 91. Guich., liv. xvi, p. 318. Herbert.

² Herbert, p. 64.

¹ Guich., liv. xvi, p. 300. Rescetti, *Lett. de princ.*, 11, 74, 76, etc. *Hist. de de Thou*, liv. 1, ch. xi.

² Guich., liv. xvi, p. 316. Mauroceci, *Hist. venet. ap. Istoricli delle cose venez.*, V, 131, 136.

finée, se trouvait
voyaient exposés
s premiers les ef-
s que Charles ve-
marqué dans le
nes d'une ambi-
ent assez, qu'en
e Naples, il pou-
tie de l'Italie, des
réaliserait avec
plus grande in-
lui opposer une
rés¹; mais leurs
plus mal exécu-
fet. Clément, au
avait prises avec
berté de l'Italie,
les menaces de
omesses, qu'il fit
ca d'avancer une
ains avantages
ge. L'argent fut
ereur refusa en-
ape resta exposé
cause commune
au ridicule d'a-
ens².

artifice dont on
omme des mains
propos dans celles
danger très pres-
de l'armée fran-
avaient défendu
de constance cru-
ment acquise et les
ndre leur don-
; las d'attendre
sses dout on les
ils se rendirent
u garder en leur
paiement des
; et le reste de
le dispositions à
primer. Lannoy
en leur distri-
quoiqu'il les eût

Let. de princ.
1, ch. XI.
1, Hist. venet. ap.
136.

satisfait pour un instant, il avait peu d'espérance d'être en état de les payer régulièrement à l'avenir; et craignant que, dans leur mécontentement ils ne se saisissent de la personne du roi prisonnier, il prit le parti de licencier sur-le-champ toutes les troupes, tant allemandes qu'italiennes, qui étaient au service de l'empereur¹. Ainsi, par un contraste qui doit paraître fort étrange, mais qui dérivait naturellement de la constitution de la plupart des gouvernements européens dans le seizième siècle, tandis que Charles était soupçonné par tous ses voisins de prétendre à la monarchie universelle, et qu'en effet il formait les projets les plus vastes, ses revenus étaient en même temps si bornés, qu'il ne pouvait pas entretenir une armée victorieuse qui ne montait pas à plus de vingt-quatre mille hommes.

Cependant Charles, renonçant bientôt à l'air de modération et de désintéressement qu'il avait affecté d'abord, s'occupait sans relâche des moyens de tirer les plus grands avantages possibles du malheur de son adversaire. Quelques-uns de ses conseillers l'exhortaient à traiter François avec la générosité qui convient à un monarque vainqueur, et voulaient qu'au lieu d'abuser de son infortune pour lui imposer des conditions rigoureuses, Charles lui rendit la liberté de manière à se l'attacher pour toujours par les liens de la reconnaissance et de l'amitié, liens bien plus forts et bien plus durables que ceux qu'il pourrait former par des sermens extorqués et des stipulations involontaires. Peut-être que tant de générosité s'accorde mal avec la politique; c'était d'ailleurs un sentiment trop délicat pour le prince à qui on voulait l'inspirer. Le parti moins noble et moins grand, mais plus facile et plus commun, de faire tous ses efforts pour tirer parti de la captivité de François, eut la pluralité des voix au conseil, et il convenait bien mieux au caractère de l'empereur. Charles, en adoptant ce plan, ne l'exécuta pas avec adresse. Au lieu de faire un grand effort pour pénétrer dans la France avec toutes les forces de l'Espagne et des Pays-Bas; au lieu d'écraser les états d'Italie avant qu'ils eussent le temps de se remettre de la consternation où les avait jetés le succès de ses armes, il eut recours aux finesses

de l'intrigue et de la négociation; mais il s'y détermina en partie par nécessité, en partie par caractère. Le mauvais état de ses finances le mettait presque dans l'impossibilité de faire aucun armement considérable; et comme il n'avait jamais paru à la tête de ses armées, dont il avait toujours donné le commandement à ses généraux, il goûtait peu les conseils qui demandaient l'audace et les talens d'un guerrier, et il avait plus de confiance dans l'art de la négociation qu'il connaissait mieux. D'ailleurs il se laissa trop éblouir par la victoire de Pavie; il parut croire qu'elle avait anéanti toutes les forces de la France et épuisé toutes ses ressources, et que ce royaume allait tomber entre ses mains comme la personne du souverain.

Plein de ces idées, il résolut de mettre au plus haut prix la liberté de François, et chargea le comte de Roex de visiter de sa part ce roi dans sa prison, et de lui proposer les conditions suivantes, comme les seules auxquelles il pouvait être relâché. Ces conditions étaient de rendre la Bourgogne à l'empereur, dont les ancêtres en avaient été injustement dépouillés; de céder la Provence et le Dauphiné pour être érigés en un royaume indépendant qui serait donné au comte de Bourbon; de satisfaire le roi d'Angleterre sur toutes ses prétentions, et enfin de renoncer à toutes celles des rois de France sur Naples, Milan et tout autre état d'Italie. François, qui s'était flatté que l'empereur le traiterait avec la générosité qu'un grand prince avait droit d'attendre d'un autre, ne put entendre ces propositions sans être transporté d'une si violente indignation, que tirant tout à coup son épée, il s'écria: « Il vaudrait mieux pour un roi de mourir ainsi! » Alarçon, alarmé de cette violence, saisit la main du roi, qui se calma bientôt, mais qui déclara, de la manière la plus solennelle, qu'il resterait plutôt prisonnier toute sa vie que d'acheter la liberté à un prix si honteux¹.

Cette découverte mortifiante des intentions de l'empereur augmenta sensiblement l'impatience et le chagrin que François ressentait de sa captivité: elle lui devint dès lors affreuse, et le désespoir se serait emparé de lui s'il ne se fût pas attaché à la seule idée qui pouvait lui donner quelque consolation. Il se persuada que les con-

¹ Guich., liv. XVI, p. 302.

¹ Mém. de du Bellay, 91. Ferrer., Hist., IX., 43.

ditions proposées par Rocux, ne venaient pas immédiatement de l'empereur même, mais qu'elles avaient été dictées par la politique rigoureuse de son conseil espagnol; il espéra que, dans une entrevue avec Charles, il avancerait plus sa délivrance que par de longues négociations qui passeraient par la médiation subalterne de ses ministres. Déçu par cette idée, qui venait de l'opinion trop favorable qu'il conservait toujours du caractère de l'empereur, il offrit d'aller le trouver à Madrid, et consentit à servir de spectacle à une nation hautaine. Lannoy employa tout son art pour le confirmer dans ces sentimens, et concerta en secret avec lui les moyens d'exécuter sa résolution. François était si impatient de suivre un plan qui lui offrait l'espérance de sa liberté, qu'il fournit les galères nécessaires pour le voyage, Charles étant pour lors hors d'état de mettre aucune flotte en mer. Le vice-roi, sans communiquer ses intentions ni à Bourbon ni à Pescaire, conduisit son prisonnier vers Gènes, sous prétexte de le transporter à Naples par mer; mais dès qu'on eut mis à la voile, il ordonna aux pilotes de cingler droit en Espagne. Les vents poussèrent cette petite flotte assez près des côtes de France; l'infortuné François passa devant son royaume, vers lequel son cœur et ses regards se tournèrent mille fois avec douleur. Cependant on aborda en peu de jours à Barcelone, et bientôt après François fut logé par l'ordre de l'empereur dans l'Alcazar de Madrid, sous la garde du vigilant Alarcon, qui veillait toujours sur lui avec la même attention¹.

Quelques jours après l'arrivée du roi de France à Madrid, où il ne tarda pas à se convaincre du peu de confiance qu'il devait avoir dans la générosité de l'empereur, Henri VIII conclut avec la régente un traité qui donna à François l'espérance de recouvrer sa liberté par une autre voie. Les demandes exagérées d'Henri avaient été reçues à Madrid avec toute l'indifférence qu'elles méritaient, et à laquelle il s'attendait sans doute lui-même. Charles, enivré de ses prospérités, avait cessé de lui faire sa cour avec ces égards et cette soumission respectueuse qui flattaient tant l'âme hautaine de ce prince. Wolsey, aussi vain que son maître, fut vivement

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 95. P. Mart., *Ep. ult. Guich.*, liv. xvi, p. 323.

offensé de ce que l'empereur avait discontinué les caresses et les protestations d'amitié qu'il avait coutume de lui prodiguer. Ces légers mécontentemens donnèrent un nouveau poids aux considérations que j'ai détaillées plus haut, et déterminèrent Henri à former une alliance défensive avec Louise. Tous les différends qui restaient à terminer entre eux furent bientôt conciliés, et le roi d'Angleterre promit tous ses soins pour tirer de captivité son nouvel allié.

Dans le temps même où la défection d'un allié si puissant donnait à Charles les plus vives inquiétudes, il se tramait en Italie une conspiration secrète, qui le menaçait d'une perte encore plus funeste. Cette conspiration était le fruit du caractère inquiet et intrigant de Moron, chancelier de Milan; le ressentiment que ce ministre avait conçu contre les Français se trouvait apaisé par leur expulsion de l'Italie, et sa vanité n'était pas moins satisfaite de voir Sforce, dont il avait embrassé les intérêts, rétabli dans le duché de Milan. Cependant les prétextes de la cour impériale pour différer d'accorder à Sforce l'investiture de sa nouvelle souveraineté avaient longtemps alarmé Moron: on les avait répétés si souvent et avec tant d'apparence de mauvaise foi, que ce politique soupçonneux crut y voir la preuve évidente de l'intention où l'on était de dépouiller Sforce du riche duché de Milan, quoique la conquête n'en eût été faite qu'en son nom. Cependant Charles, voulant tranquilliser le pape et les Vénitiens, qui se défiaient autant de ses desseins que Moron, accorda enfin cette investiture si long-temps sollicitée; mais ce fut avec tant de réserves et de conditions onéreuses, que le duc de Milan se trouvait plutôt le sujet de l'empereur que le vassal de l'empire, et qu'il ne lui restait guère d'autre garant de la sûreté de sa possession, que le bon plaisir d'un supérieur ambitieux. S'il arrivait que l'empereur ajoutât le Milanais à son royaume de Naples, Moron voyait dans cette réunion la ruine de la liberté de l'Italie, et la perte du pouvoir et de l'autorité dont il jouissait lui-même. Plein de ces idées, il commença à s'occuper des moyens d'affranchir l'Italie de toute domination étrangère, projet qui était, comme je l'ai déjà remarqué, l'idée favorite des politiques italiens de ce siècle, et qui fut toujours le grand objet de leur ambition. Moron pensa qu'il ne manquait plus

avait discontinué
 ons d'amitié qu'il
 cr. Ces légers mé-
 nouveau poids aux
 écés plus haut, et
 une alliance dé-
 différends qui res-
 aurent bientôt con-
 promit tous ses
 n nouvel allié.
 éfection d'un allié
 les plus vives in-
 lie une conspira-
 une perte encore
 on était le fruit de
 de Moron, chan-
 nt que ce ministre
 se trouvait apaisé
 et sa vanité n'était
 orce, dont il avait
 dans le duché de
 de la cour impé-
 Sforeca l'investi-
 eté avaient long-
 avait répétés si
 e de mauvasse
 eux crut y voir la
 où l'on était de
 é de Milan, quoi-
 qu'en son nom.
 nquilliser le pape
 nt autant de ses
 enfin cette inves-
 mais ce fut avec
 ns onéreuses, que
 lutôt le sujet de
 l'empire, et qu'il
 rant de la sûreté
 plaisir d'un supé-
 que l'empereur
 me de Naples,
 on la ruine de la
 du pouvoir et de
 ème. Plein de ces
 des moyens d'af-
 nation étrangère,
 déjà remarqué,
 liens de ce siècle,
 objet de leur am-
 manqueraient plus

rien à sa renommée, si à la gloire d'avoir été le principal instrument de l'expulsion des Français hors du Milanais, il pouvait ajouter celle d'affranchir Naples du joug des Espagnols. Son génie fertile lui présenta bientôt un plan d'exécution, hardi à la vérité et difficile, mais qui, par ces raisons mêmes, plut davantage à son caractère audacieux et entreprenant.

Bourbon et Pescaire avaient été également offensés de ce que Lannoy avait conduit le roi de France en Espagne sans leur participation. Le premier, craignant que les deux monarques ne conclussent en son absence quelque traité où ses intérêts se trouveraient sacrifiés, se rendit en diligence à Madrid pour prévenir ce danger. Pescaire, qui restait seul chargé du commandement de l'armée, fut obligé de demeurer en Italie; mais dans toutes les occasions il laissa éclater son indignation contre le vice-roi, et il en parla en termes pleins de mépris et de ressentiment. Dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur, il accusait Lannoy de s'être montré lâche dans le danger et insolent après la victoire de Pavie, à laquelle il n'avait contribué ni par sa valeur ni par sa conduite. Pescaire ne se plaignait pas avec moins d'amertume de l'empereur même, qui, selon lui, n'avait pas rendu assez de justice à son mérite, et ne l'avait pas récompensé d'une manière proportionnée à ses services. Ce fut sur les mécontentemens de Pescaire que Moron fonda tout le plan de son projet. Il connaissait l'ambition démesurée du marquis, la vaste étendue de ses talens dans la paix ainsi que dans la guerre, et l'intrépidité de son âme, capable d'entreprendre et d'exécuter les projets les plus désespérés. Le voisinage de l'armée espagnole, qui était cantonnée sur les frontières du Milanais, fournit à Moron l'occasion d'avoir avec Pescaire plusieurs entrevues, où il eut soin de faire tomber la conversation sur les événemens qui avaient suivi la bataille de Pavie; et c'était un sujet que le marquis saisissait toujours avidement et traitait avec chaleur. Moron, observant avec plaisir la vivacité et la constance de son ressentiment, rappelait adroitement et aggravait toutes les circonstances qui pouvaient l'enflammer davantage. Il lui peignait avec les couleurs les plus fortes le peu d'équité et de reconnaissance qu'avait montré l'empereur en lui préférant Lannoy, et en laissant ce Flamand

présomptueux disposer du roi captif, sans même consulter un général dont la bravoure et la conduite avaient valu à Charles la gloire d'avoir en son pouvoir un tel prisonnier. Lorsque Moron crut avoir suffisamment échauffé, par ses discours artificieux, le ressentiment de Pescaire, il commença à lui laisser entendre que le moment était arrivé de tirer vengeance de tant d'affronts et de s'acquérir une gloire immortelle, en délivrant son pays de l'oppression des étrangers; que les états d'Italie, las de porter le joug ignominieux et intolérable des Barbares, étaient prêts à se réunir pour entrer dans l'indépendance; que tous les yeux étaient fixés sur lui, comme sur le seul chef dont le génie et le bonheur pouvaient assurer le succès de cette noble entreprise; que la facilité de l'exécuter en égalait la gloire, puisqu'il ne tenait qu'à lui de disperser dans les villages du Milanais l'infanterie espagnole, le seul corps de troupes que l'empereur eût en Italie, et que, dans une seule nuit, tous ces soldats seraient massacrés par le peuple qui, indigné de leurs exactions et de leur insolence, se chargerait avec joie de cette vengeance; qu'il pourrait alors sans obstacle prendre possession du trône de Naples, et que la fortune semblait lui destiner cette couronne, comme la seule récompense digne du libérateur de l'Italie; que le pape, comme suzerain du royaume de Naples, dont les papes précédens avaient disposé en mille occasions, lui en donnerait avec plaisir l'investiture; que les Vénitiens, les Florentins, le duc de Milan, à qui il avait communiqué son projet, seraient avec la France les garans de ses droits; que les Napolitains aimeraient beaucoup mieux être gouvernés par un compatriote qu'ils admiraient et qu'ils chérissaient, que par des étrangers dont ils haïssaient la domination, et qui les tenaient depuis si long-temps dans la servitude; que l'empereur enfin, étonné d'un coup si inattendu, se trouverait sans troupes et sans argent et hors d'état de résister à une ligue si puissante¹.

Pescaire, frappé de la hardiesse et de l'étendue du projet, écoutait attentivement Moron, mais de l'air d'un homme qui médite profond-

¹ Guich., liv. xvi, p. 325. Jovius, *Vita Davali*, p. 417. *Oeuv. de Brantôme*, vol. IV, p. 171. Ruscelli, *Lettere de princ.*, xi, 91. *Hist. de de Thou*, liv. 4, c. xi. P. Heuter., *Rer. austr.*, lib. ix, c. iii, p. 27.

ment et qui est agité de sentimens divers. D'un côté, l'infamie de trahir son souverain, qui lui avait confié le commandement suprême de ses troupes, l'épouvantait, de l'autre, la perspective séduisante d'obtenir un trône l'entraînait. Après quelques momens d'irrésolution, le parti le plus honteux prévalut dans son âme, et, comme il arrive presque toujours quand on délibère entre l'utile et l'honnête, l'ambition triompha de l'honneur. Il voulut cependant donner quelque couleur à sa trahison, en exigeant que l'on consultât auparavant quelques savans casuistes pour savoir, « si un sujet peut légitimement prendre les armes contre son « souverain immédiat, pour obéir au seigneur « suzerain dont le royaume même relevait. » La décision des théologiens et des jurisconsultes de Rome et de Milan fut telle qu'il l'attendait : les négociations continuèrent, et l'on parut prendre avec ardeur toutes les mesures convenables pour accélérer l'exécution de ce grand dessein.

Cependant Pescaire, ou effrayé de la perfidie atroce qu'il allait commettre, ou peut-être désespérant du succès, commençait à balancer, et à songer aux moyens de rompre les engagements qu'il avait pris. Sforce ayant été dans le même temps attaqué d'une maladie qu'on crut mortelle, cette circonstance acheva de déterminer Pescaire à révéler toute la conspiration ; il crut qu'il serait plus prudent d'attendre de l'empereur le duché de Milan comme une récompense du secret qu'il lui découvrirait, que de chercher à s'en emparer par un enchaînement de crimes. Cette résolution cependant l'entraîna malgré lui dans la nécessité de faire plusieurs actions qui n'étaient guère moins criminelles et moins infâmes. L'empereur, qui était déjà informé d'ailleurs de toute la conspiration, parut très satisfait de la fidélité de Pescaire, et lui ordonna de continuer pendant quelque temps ses intrigues avec le pape et Sforce afin de mieux découvrir toutes leurs vues, et de pouvoir les convaincre de leur crime avec plus de certitude. Pescaire qui se sentait coupable, et qui ne pouvait se dissimuler combien son long silence devait paraître suspect à Madrid, n'osa pas refuser cette odieuse commission ; et, à sa honte éternelle, il fut obligé de jouer le plus vil des rôles, celui de séduire pour trahir. Si l'on fait attention à la sagacité des hommes à qui il avait affaire, ou

trouvera que son rôle n'était pas moins difficile que bas ; mais il s'en acquitta avec beaucoup d'adresse, et sut tromper l'œil pénétrant de Moron même, qui, plein de confiance dans la bonne foi de Pescaire, alla le trouver à Navaro pour mettre la dernière main à leurs complots. Pescaire le reçut dans un appartement où Antoine de Lève s'était caché derrière la tapisserie pour entendre leur entretien et servir de témoin. Moron, en sortant de la maison pour retourner chez lui, fut, à son grand étonnement, arrêté par Lève qui le fit prisonnier au nom de l'empereur. Il fut conduit au château de Pavie ; et Pescaire, qui venait d'être son complice, eut l'audace de l'interroger comme son juge. En même temps, l'empereur déclara Sforce déchu de tous ses droits au duché de Milan, pour être entré dans une conspiration contre le souverain dont il le tenait ; et par son ordre, Pescaire se saisit de toutes les places du Milanais, à la réserve de Crémone et de Milan, que l'infortuné duc voulut essayer de défendre, et qui furent aussitôt bloquées par les troupes impériales¹.

Quoique le mauvais succès de cette conspiration, qui tendait à dépouiller l'empereur de ses possessions d'Italie, n'eût servi qu'à étendre ces mêmes possessions, il sentit la nécessité d'en venir à un accommodement avec le roi de France, s'il ne voulait attirer sur lui toutes les forces de l'Europe, universellement alarmée des progrès de ses armes et de l'ambition insatiable qu'il ne prenait plus la peine de cacher. Jusque-là, loin de traiter François avec la générosité que ce monarque méritait, à peine avait-il pour lui les égards dus à son rang. Au lieu de montrer les sentimens d'un grand prince, il paraissait se conduire avec la finesse d'un corsaire avide qui espère, en maltraitant ses prisonniers, les forcer à payer plus cher leur rançon. Le roi était confiné dans un vieux château, sous les yeux d'une garde rigide, dont l'attention sévère et minutieuse rendait sa captivité encore plus dure. On ne lui permettait d'autre exercice que celui de monter une mule, environné de cavaliers armés. Charles, sous prétexte qu'il ne pouvait se dispenser de se trouver aux états assemblés à Tolède, était allé établir sa cour en cette ville, et avait laissé passer plusieurs semaines sans

¹ Guich., liv. xvi. p. 329. Capella, liv. v, p. 200.

as moins difficile
à avoir beaucoup
qu'il pénétrant de
confiance dans la
à trouver à Navaro
à leurs complots.
partement où An-
rière la tapisserie
servir de témoin.
on pour retourner
moment, arrête
au nom de l'em-
teau de Pavie; et
son complice, en
ne son juge. En
lara Sforce déchu
Milan, pour être
contre le souverain
ordre, Pescaire se
manais, à la réserve
e l'infortuné due
qui furent aussi-
impériales¹.

le cette conspira-
l'empereur de ses
i qu'à étendre ces
la nécessité d'en
le roi de France,
toutes les forces de
armée des progrès
insatiable qu'il ne
r. Jusque-là, loin
générosité que ce
ait-il pour lui les
u de montrer les
, il paraissait se
orsaire avide qui
onniers, les for-
çon. Le roi était
, sous les yeux
attention sévère et
encore plus dure.
exercice que celui
de cavaliers ar-
il ne pouvait se
états assemblés à
our en cette ville,
s semaines sans

voir François dans sa prison, malgré les solli-
citations pressantes et réitérées de ce malheu-
reux prince. Tant d'indignités firent une im-
pression profonde sur l'âme d'un monarque fier
et sensible; il perdit entièrement le goût de ses
amusemens ordinaires; la galté naturelle de son
caractère l'abandonna, et après quelque temps
de langueur, il fut attaqué d'une fièvre dange-
reuse. Dans la violence de ses accès, il ne faisait
que se plaindre de la rigueur inattendue et ou-
trageante avec laquelle on le traitait, et il répé-
tait souvent que l'empereur aurait bientôt la
satisfaction de l'avoir laissé mourir dans sa pri-
son, sans avoir daigné le voir une seule fois. A
la fin, les médecins désespérèrent de sa vie, et
avertirent l'empereur qu'il ne restait d'autre
moyen de le sauver que de lui accorder la de-
mande dont son imagination s'était si vivement
frappée. Charles, jaloux de conserver une vie
à laquelle étaient attachés tous les avantages
qu'il espérait encore retirer de la victoire de Pa-
vie, consulta sur-le-champ ses ministres sur ce
qu'il devait faire. En vain le chancelier Gartinara,
celui d'entre eux qui avait le plus de lumières
et d'expérience, lui représenta l'indécence qu'il
y aurait à visiter François s'il n'était pas dis-
posé à lui rendre sur-le-champ la liberté à des
conditions raisonnables; en vain il lui fit sentir
la honte dont il se couvrirait si l'avarice ou
l'ambition seule le déterminait à donner à ce roi
captif une marque d'attention et d'intérêt, que
la générosité et l'humanité avaient depuis si long-
temps sollicitée sans succès. L'empereur, moins
délicat que son ministre, et moins jaloux de
cette sorte de gloire, partit pour aller à Madrid
voir son prisonnier. L'entrevue fut courte; Fran-
çois était trop faible pour soutenir un long en-
tretien. L'empereur lui parla en termes pleins
d'affection et d'estime; il lui promit qu'il aurait
bientôt sa liberté, et qu'il serait traité en atten-
dant avec tous les égards dus à un roi. Cette dé-
marche de Charles lui aurait fait le plus grand
honneur si les motifs en eussent été plus purs.
François, dans l'état de faiblesse où il était, crut
aisément ses promesses; ranimé par un rayon
d'espérance, il commença dès ce moment à se ré-
tablir, et recouvra bientôt ses forces et sa santé¹.

Ce prince eut bientôt la mortification de voir

qu'il avait encore une fois donné trop légère-
ment sa confiance à l'empereur. Charles, immé-
diatement après sa visite, était retourné à To-
lède; toutes les négociations étaient conduites
par ses ministres, et François était gardé aussi
étroitement que jamais. Une nouvelle indignité,
mais des plus cruelles, mit le comble à toutes
celles qu'il avait déjà essayées. Bourbon venait
alors d'arriver en Espagne. Charles, qui avait si
long-temps refusé une visite au roi de France,
rendit au sujet rebelle les honneurs les plus dis-
tingués. Il alla au-devant de lui hors des portes de
Tolède, l'embrassa affectueusement, et, le pla-
çant à sa gauche, le conduisit en pompe à son
appartement. Ces égards affectés pour Bourbon
étaient autant d'affronts pour l'infortuné mo-
narque, qui en fut en effet vivement touché.
Une chose cependant servit un peu à le consoler;
il observa que les sentimens des Espagnols
étaient bien différens de ceux de leur souverain.
Cette nation généreuse détestait le crime de
Bourbon; et, malgré ses talens supérieurs et ses
grands services, les nobles évitaient tout com-
merce avec lui. Charles ayant prié le marquis de
Villena de loger Bourbon dans son palais, pen-
dant que la cour séjournerait à Tolède, le mar-
quis lui répondit poliment qu'il ne pouvait point
refuser à son roi ce qu'il désirait, mais il ajouta
avec toute la fierté d'un Castillan, que ce prince
ne devait pas être surpris s'il brûlait son palais
jusqu'aux fondemens dès que le connétable en
serait sorti, parce qu'une maison qui avait été
souillée par la présence d'un traître n'était plus
digne d'être habitée par un homme d'honneur¹.

L'empereur n'en parut pas moins jaloux de
récompenser d'une manière éclatante les services
de Bourbon; mais il était fort embarrassé sur
le choix de la récompense. Bourbon demandait
avant tout l'accomplissement de la promesse
que Charles lui avait faite de lui donner en ma-
riage sa sœur Éléonore, reine douairière de Por-
tugal, et lui rappelait que l'honneur de cette
alliance était le principal motif qui l'avait porté
à se révolter contre son légitime souverain.
François, de son côté, pour prévenir cette dan-
gereuse union, avait offert, avant son départ
d'Italie, d'épouser cette princesse, qui témoi-
gnait bien plus de goût pour l'alliance d'un roi

¹ Guich., liv. xv, p. 330. Sandov., *Hist.*, vol. 1, 665.

¹ Guich., liv. xvi, p. 335.

puissant que pour celle d'un sujet exilé. Ces considérations diverses jetaient dans l'âme de l'empereur beaucoup d'incertitudes difficiles à concilier. La mort prématurée de Pescaire, qui, à l'âge de trente-six ans, laissait la réputation d'avoir été un des plus grands généraux et un des plus habiles politiques de son siècle, arriva fort à propos pour tirer l'empereur d'embarras. Cette mort faisait vaquer le commandement de l'armée d'Italie, et Charles, toujours fertile en ressources, persuada à Bourbon, qui n'était pas en état de résister à ses volontés, d'accepter le titre de général en chef de cette armée, avec la souveraineté du duché de Milan, confisqué sur Sforce, à condition qu'il ne songerait plus à épouser la reine de Portugal¹.

Le principal obstacle qui retardait la délivrance de François était la restitution de la Bourgogne. Charles ne voulait point céder sur cet article, et déclarait qu'il ne relâcherait François qu'après que cette condition préliminaire serait arrêtée. François répétait toujours qu'il ne consentirait jamais à démembrement son royaume; et que, quand même il oublierait les devoirs d'un monarque au point d'y consentir, les lois fondamentales de son royaume s'opposeraient à ce démembrement; il consentait volontiers à faire à l'empereur une cession absolue de tous ses droits et de toutes ses prétentions sur l'Italie et sur les Pays-Bas; il promettait encore de rendre à Bourbon toutes les terres qu'on lui avait confisquées, il renouvelait l'offre d'épouser la princesse Éléonore, enfin il s'engageait à payer une rançon considérable. Mais toute confiance et toute estime mutuelle furent dès lors détruites sans retour entre les deux monarques. D'un côté, on voyait les efforts d'une ambition avide, déterminée à profiter de toutes les circonstances favorables; de l'autre, le soupçon et le ressentiment tenaient perpétuellement François sur ses gardes; de sorte que la conclusion de ces longues négociations parut plus éloignée que jamais. La duchesse d'Alençon, sœur du roi de France, à qui Charles avait permis de voir son frère dans sa prison, employa tout ce qu'elle avait d'adresse pour obtenir sa liberté à des conditions plus raisonnables: Henri, de son côté, joignit ses bons offices, mais tous deux

avec si peu de succès que François, au désespoir, prit subitement la résolution de résigner sa couronne avec tous ses droits au dauphin son fils, déterminé à finir ses jours dans sa prison, plutôt que de racheter sa liberté par des concessions indignes d'un roi. Il signa un acte revêtu de toutes les formalités nécessaires, et donna pouvoir à sa sœur de le porter en France pour être enregistré dans tous les parlemens de son royaume; il déclara en même temps ses intentions à l'empereur, et le pria de fixer le lieu de sa prison, et de lui former une maison convenable à son rang pour le reste de ses jours¹.

Cette résolution extraordinaire du roi de France fit une forte impression sur l'esprit de Charles: il commença à craindre qu'un excès de rigueur ne lui fit manquer son but, et qu'au lieu des grands avantages qu'il comptait retirer de la rançon d'un si puissant monarque, il ne se trouvât à la fin n'avoir entre ses mains qu'un prince sans états et sans revenus. Il arriva dans le même temps qu'un des domestiques du roi de Navarre, par des efforts extraordinaires de fidélité, de courage et d'adresse, procura à son maître l'occasion de s'évader de la prison où il était renfermé depuis la bataille de Pavie. Cette évasion convainquit l'empereur que la vigilance de ses officiers, quelque attentive qu'elle fût, pourrait bien aussi être mise en défaut par l'adresse ou le courage de François ou de ses gens, et qu'une heure pouvait lui faire perdre tous les avantages qu'il avait cherché à s'assurer par tant de soins. Ces considérations le déterminèrent à se relâcher un peu de ses premières demandes: d'un autre côté, l'impatience de François et le dégoût de sa prison augmentaient tous les jours: certain avis qu'il reçut d'une ligue puissante qui se formait en Italie contre l'empereur, le rendirent plus disposé à céder davantage, dans la confiance que s'il pouvait une fois obtenir sa liberté, il serait bientôt en état de reprendre tout ce qu'il aurait accordé.

Ainsi les vœux et les sentimens des deux monarques se rapprochèrent, et le traité qui procura à François sa liberté fut signé à Madrid le 14 janvier 1526. L'article qui regardait la Bourgogne, et qui jusqu'alors avait occasionné la plus grande difficulté, fut arrêté; François s'en-

¹ Sandov., *Hist.*, vol. 1, p. 576. *Œuv. de Brant.*

¹ Cet acte est rapporté dans les *Mémoires historiques et politiques de M. l'abbé Raynal*, tom. II, p. 151

[15
gag
pen
en t
cons
que
sure
tous
Inst
reur
duc
dern
roya
Ce t
d'art
impo
quah
ses p
droit
et de
après
ses p
meul
perte
bret
à la
rait
recou
Fran
tuell
ment
fortif
de l'
que
du tr
ferait
sitôt
tifica
qu'à
d'An
pour
nifes
qui d
que
délai
il s'en
seme
priso

¹ R
dell

ois, au désespoir, résigner sa couronne à son fils, le dauphin son fils, et se faire prisonnier, puis par des concessions et par des concessions un acte revêtu de sa sainteté, et donna en France pour parler de son temps ses intentions de fixer le lieu de sa maison convenable de ses jours¹.

Le dauphin du roi de France sur l'esprit de son père qu'un excès de son but, et qu'au lieu de compter retirer le roi de France, il ne se sentait qu'un excès de son but. Il arriva dans les dernières du roi de France, et de fidèles à son service, procura à son service la prison où il se trouvait de Pavie. Cette prison que la vigilance de son père qu'elle fût, en défaut par l'absence de ses gens, et de perdre tous les jours de sa vie, tant de déterminer à se rendre à ses demandes : de François et les intentions de son père d'une ligue puissante contre l'empereur, et de céder davantage, et de céder une fois obtenu en état de recourir.

Les deux monarques le traité qui fut signé à Madrid le regardant la Bourgogne avait occasioné la mort de François s'en-

Mémoires historiques de Louis XI, tom. II, p. 151

gagea à restituer ce duché avec toutes ses dépendances, pour être possédé par l'empereur en toute souveraineté; mais comme Charles consentait à rendre à François sa liberté avant que cette restitution fût consommée, afin d'assurer l'exécution de cet article, ainsi que de tous les autres, il fut stipulé que François, dès l'instant qu'il serait relâché, livrerait à l'empereur, pour otages, son fils aîné le dauphin, le duc d'Orléans, son second fils, ou à la place du dernier, douze des principaux seigneurs du royaume que Charles nommerait à son choix. Ce traité contenait encore un grand nombre d'articles extrêmement rigoureux, quoique moins importants que les précédens. Les plus remarquables étaient que François renoncerait à toutes ses prétentions en Italie; qu'il céderait tous les droits qu'il avait à la souveraineté de la Flandre et de l'Artois; que dans le délai de six semaines après sa délivrance, il rendrait à Bourbon et à ses partisans tous leurs biens, meubles et immeubles, avec dédommagement complet des pertes qu'ils avaient essayées par la confiscation; qu'il emploierait tout son crédit sur Henri d'Albret pour le forcer d'abandonner ses prétentions à la couronne de Navarre, et qu'il ne lui donnerait à l'avenir aucune espèce de secours pour la recouvrer; qu'il y aurait entre l'empereur et François une alliance d'amitié et d'union perpétuelle, avec promesse de se secourir mutuellement dans tous les cas de nécessité; que pour fortifier cette union, François épouserait la sœur de l'empereur, reine douairière de Portugal; que François ferait ratifier tous les articles du traité par les états de son royaume, et les ferait enregistrer dans ses parlemens; qu' aussitôt que l'empereur recevrait l'acte de cette ratification, il mettrait les otages en liberté; mais qu'à leur place, on lui remettrait Charles, duc d'Angoulême, troisième fils du roi de France, pour être élevé à la cour impériale, afin de manifester par-là et de cimenter davantage l'amitié qui devait régner entre les deux monarques; et que si François n'accomplissait pas, dans les délais marqués, tous les articles de ce traité, il s'engagerait sous sa parole d'honneur et par serment à retourner en Espagne pour y rester prisonnier de l'empereur¹.

¹ *Recueil des Traités*, tom. II, p. 112. Ulloa, *Vita dell' Carl. V.*, p. 102, etc.

Charles se flattait par ce traité non-seulement d'avoir abaissé son rival, mais encore d'avoir pris toutes les précautions propres à l'empêcher de reprendre jamais assez de puissance pour devenir redoutable. Ce n'était pas ainsi que les meilleurs politiques du siècle en jugeaient; ils ne pouvaient se persuader que François, une fois libre, se soumit à des conditions qu'il avait rejetées si long-temps, et qu'il n'avait acceptées qu'avec la plus grande répugnance, même au milieu des horreurs de sa captivité. L'ambition et le ressentiment, disaient ils, le porteroient bientôt à violer des engagements tyranniques, imposés par force; et il trouvera aisément assez de raison et de casuistes pour démontrer que la justice et la nécessité ne peuvent manquer d'être où se trouve un avantage si manifeste. Si l'on eût vu alors la démarche secrète que François venait de faire, on eût vu que cette opinion était déjà plus qu'une conjecture. Quelques heures avant de signer le traité, François assembla ce qu'il avait de conseillers à Madrid, et après avoir exigé d'eux le secret, sous la foi d'un serment solennel, il fit en leur présence une longue énumération des artifices honteux et des traitemens tyranniques que l'empereur avait employés pour le séduire ou pour l'intimider : en conséquence, il fit une protestation dans les formes, entre les mains de notaires, contre le consentement qu'il allait donner au traité, comme étant un acte involontaire qui devait être regardé comme nul et de nul effet¹. Ainsi par cet artifice, si contraire à la bonne foi, et que les mauvais traitemens qu'il avait essayés ne peuvent justifier, François crut satisfaire à la fois son honneur et sa conscience en signant d'un côté le traité, et en se ménageant de l'autre des prétextes de le violer.

Pendant les deux monarques se prodiguaient extérieurement toutes les marques de la confiance et de l'amitié; ils paraissaient souvent l'un avec l'autre en public; ils avaient en particulier de fréquens et longs entretiens, ils voyageaient dans la même litière, et prenaient ensemble les mêmes amusemens. Mais au milieu de ces démonstrations de bonne intelligence, l'empereur nourrissait des soupçons au fond de son cœur : quoique les cérémonies du mariage de François avec la reine de Portugal eussent été faites aussitôt après la conclusion du traité,

¹ *Recueil des Traités*, tom. II, p. 107.

Charles n'en voulut permettre la consommation qu'après que l'acte de ratification serait arrivé de France. François ne jouissait pas même encore d'une entière liberté; ses gardes ne le quittaient point; tandis qu'on le caressait comme gendre de l'empereur, on le veillait comme son prisonnier; et les observateurs attentifs voyaient bien qu'une union qui, dès son origine, était mêlée de tant de symptômes de défiance et de jalousie, ne pouvait guère être sincère et durable¹.

Un mois après la signature du traité, on apporta de France la ratification de la régente: cette sage princesse préféra en cette occasion le bien public à sa tendresse naturelle. Elle informa son fils, qu'au lieu des douze principaux seigneurs nommés dans le traité, elle envoyait le duc d'Orléans avec le dauphin son frère sur la frontière d'Espagne, parce qu'elle jugeait que le royaume ne souffrirait pas de l'absence d'un enfant, au lieu qu'il resterait sans défense s'il était privé de ses plus grands hommes d'état et de ses plus habiles généraux, que Charles avait adroitement compris dans la nomination des otages.

Enfin, François prit congé de l'empereur, dont la défiance augmentait à mesure qu'il voyait approcher le moment de l'exécution du traité. Pour s'assurer de plus en plus de la fidélité de son prisonnier, Charles exigea de nouvelles promesses, que le roi de France ajouta sans peine à toutes celles qu'il avait déjà faites. François quitta Madrid avec des sentimens de joie qu'on imagine aisément; cette ville lui rappelait trop d'idées affligeantes, pour ne lui être pas odieuse. Il commença ce voyage si longtemps désiré qui le ramenait dans ses états, escorté par un corps de cavalerie sous le commandement d'Alarçon, dont l'attention et la vigilance augmentaient à mesure qu'on approchait des frontières de France. Lorsque le convoi fut arrivé à la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes, Lautrec parut sur la rive opposée avec une escorte de cavalerie, égale en nombre à celle d'Alarçon. Au milieu de la rivière était amarrée une barque vide: les deux troupes se rangèrent l'une vis-à-vis de l'autre sur les deux rives; au même instant Lannoy s'avança de la

rive espagnole avec huit gentilshommes, et Lautrec de la rive française avec huit autres. Le premier avait le roi dans sa barque; le second avait dans la sienne le dauphin et le duc d'Orléans; ils se réunirent dans la barque qui était vide, et l'échange fut fait en un moment. François, après avoir embrassé rapidement ses deux enfans, sauta dans la barque de Lautrec et aborda au rivage de France. Aussitôt il monta un cheval ture, et part au grand galop, en agitant sa main au-dessus de sa tête et s'écriant plusieurs fois avec des transports de joie: *Je suis encore roi*. Il arriva bientôt à Saint-Jean-de-Luz, et de là, sans s'arrêter, à Bayonne. Cet événement, que la nation française désirait avec autant d'impatience que le roi lui-même, se passa le 18 mars, un an et vingt-deux jours après la bataille de Pavie¹.

Dès que l'empereur eut pris congé de François et lui eut permis de se mettre en route pour retourner dans ses états, il partit pour aller à Séville célébrer son mariage avec Isabelle, fille du feu roi de Portugal Emmanuel, et sœur de Jean III, son successeur au trône. Cette princesse joignait à une beauté extraordinaire les plus grandes qualités. Les états de Castille et d'Arragon pressaient vivement et depuis longtemps leur souverain de se marier; le choix qu'il fit d'une épouse, alliée de si près au sang royal des deux royaumes, fut extrêmement agréable à ses sujets. Les Portugais, flattés de cette nouvelle alliance avec le premier souverain de la chrétienté, accordèrent à Isabelle une dot extraordinaire qui montait jusqu'à neuf cent mille couronnes; dans les circonstances où se trouvait l'empereur, cette somme lui fut d'un grand secours. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence et la gaité qui convenait à un jeune et puissant monarque. Charles vécut dans la plus parfaite union avec Isabelle, et la traita en toute occasion avec beaucoup d'égards et de distinctions².

Charles avait été trop occupé en Espagne par tous ces mouvemens pour être en état de donner tous ses soins aux affaires d'Allemagne; cette partie de ces états était cependant troublée

¹ Sandov., *Hist.*, I, 735. Guich., liv. xvi, p. 355.

² Ulloa, *Vita dell' Carl. V.*, p. 106. Belcarus, *Com. rer. Galic.*, p. 565. Spalatinus, *op. Struv. corp.*, *Hist. German.*, II, 1081.

¹ Guich., liv. xvi, p. 353.

entilshommes, et
 ee huit autres. Le
 barque; le second
 n et le duc d'Or-
 barque qui était
 n moment. Fran-
 idement ses deux
 e de Lautrec et
 Aussitôt il monte
 id galop, en agi-
 tête et s'écriant
 ports de joie: *Je*
 otôt à Saint-Jean-
 , à Bayonne. Cet
 eaise désirait avec
 oi lui-même, se
 vingt-deux jours

s congé de Fran-
 mettre en route
 il partit pour al-
 ge avec Isabelle,
 ammanuel, et sœur
 au trône. Cette
 é extraordinaire
 états de Castille
 nt et depuis long-
 r; le elioix qu'il
 ès au sang royal
 ement agréable à
 és de cette nou-
 souverain de la
 belle une dot ex-
 à neuf cent mille
 es où se trouvait
 fut d'un grand
 ément agréable à
 convenait à un
 Charles vécut dans
 belle, et la traita
 p d'égarde et de

en Espagne par
 e en état de don-
 e d'Allemagne;
 pendant troublée

v. xvi, p. 355.
 G. Belcarus, *Com.*
Struv. corp., Hist.

et déchirée par des factions qui donnaient lieu de craindre les plus funestes conséquences. Les institutions féodales subsistaient encore presque sans altération dans l'empire. La propriété des terres était entre les mains des barons, de qui leurs vassaux les tenaient aux conditions les plus onéreuses; le reste de la nation était dans un état d'oppression qui ne valait guère mieux qu'une servitude absolue. Dans quelques contrées de l'Allemagne, le bas peuple était assujéti à l'esclavage personnel et domestique, c'est-à-dire au dernier degré de servitude. En d'autres provinces, particulièrement dans la Bohême et dans la Lusace, les paysans étaient attachés à la terre du seigneur auquel ils appartenaient, et faisaient partie du fonds, avec lequel ils passaient, comme tout autre immeuble, d'un propriétaire à un autre. Dans la Souabe même et dans les pays des bords du Rhin, où leur état était plus supportable, les paysans ou colons n'étaient pas seulement obligés de rendre au seigneur tout le revenu de leurs fermes; lorsqu'ils voulaient changer de demeure ou prendre une autre profession, il fallait qu'ils payassent une certaine somme pour en obtenir la liberté. Les paysans, à qui on accordait des terres, n'en pouvaient jouir que pendant leur vie; ces terres ne passaient jamais à leur postérité; à leur mort, le seigneur avait droit de choisir et de prendre, dans leurs troupeaux et dans leurs meubles, ce qui lui convenait; et les héritiers, pour obtenir le renouvellement du bail, étaient obligés de payer de grandes sommes par forme d'amende. L'habitude et l'usage faisaient supporter sans murmure, à cette malheureuse classe d'hommes, ces énormes exactions; mais quand le progrès de la politesse et du luxe, et les changemens récemment introduits dans la manière de faire la guerre, vinrent augmenter les dépenses du gouvernement, les princes furent obligés de lever sur leurs sujets des impôts, soit fixes soit accidentels; alors ces charges, par leur nouveauté même, parurent intolérables; et comme en Allemagne les impôts se mettaient principalement sur la bière, le vin et les autres denrées de première nécessité, ils se firent sentir plus vivement au peuple, et le portèrent enfin au dernier degré du désespoir. Les Suisses, excités par le ressentiment que leur inspirèrent de semblables impositions, se procurèrent par leur

courage, au quatorzième siècle, la liberté dont ils jouissent. La même cause avait soulevé les paysans de plusieurs autres provinces d'Allemagne contre leurs seigneurs, vers la fin du quinzième siècle et le commencement du seizième; et quoique ces révoltes n'eussent pas eu pour eux un égal succès, il en coûta beaucoup de sang et de peines pour les apaiser¹.

Les mauvais succès de ces paysans les avaient contenus quelque temps sans les abattre; voyant l'oppression s'accroître tous les jours, ils coururent aux armes avec toute la fureur du désespoir. Ce fut près d'Ulm, dans la Souabe, que parut, en 1526, le premier étendard de la révolte. Les paysans des contrées voisines y accoururent en foule avec toute l'ardeur et toute l'impatience naturelle à des hommes qui, gémissant depuis long-temps sous le joug le plus dur, croient enfin entrevoir le moment favorable qui va les en délivrer. Le même esprit de sédition se répand de province en province, et parcourt presque toute l'Allemagne. Rien n'est épargné: partout où pénètrent ces furieux, ils pillent les monastères, ravagent les terres de leurs seigneurs et démolissent leurs châteaux, massacrent sans pitié tous les nobles qui ont le malheur de tomber entre leurs mains².

Lorsqu'ils eurent avoir intimidé leurs oppresseurs par ces violences, ils cherchèrent plus tranquillement les moyens d'en assurer l'effet et de s'affranchir pour l'avenir de la tyrannie des mêmes exactions. Dans cette vue ils dressèrent et publièrent un mémoire qui contenait toutes leurs demandes, et déclarèrent qu'ils ne mettraient bas les armes que lorsqu'ils auraient obligé tous les nobles de les satisfaire, de gré ou de force, sur chacun des articles dont voici les principaux: Ils demandaient qu'on leur laissât la liberté de choisir leurs curés; qu'on ne leur fit plus payer d'autres dîmes que celles du blé; qu'ils ne fussent plus regardés comme les esclaves ou serfs de leurs seigneurs; qu'on leur laissât, comme aux nobles, le droit de chasse et de pêche; que les grandes forêts ne fussent plus des propriétés particulières et exclusives, mais ouvertes et communes à tous; qu'on les déchargât des taxes nouvelles dont on les avait acca-

¹ Seckend, liv. xi, p. 2, 6.

² Petr. Crinius, de *Bello rusticano. ap. Frecher, Scrip. Rer. Germ.* Argant. 1717, vol. III, p. 243.

blés; que la justice se rendit avec moins de rigueur et plus d'impartialité; enfin qu'on mit un frein aux usurpations des nobles sur les prairies et sur les communes ¹.

Plusieurs de ces demandes étaient très raisonnables; et une multitude formidable de paysans armés pour les appuyer semblait devoir en assurer le succès; mais ces masses indisciplinées et dispersées en plusieurs endroits ne pouvaient mettre dans leurs opérations ni règle, ni union, ni suite, ni vigueur. Ils n'avaient pour chefs que des hommes de la lie du peuple, qui ignoraient l'art de la guerre et les moyens qui pouvaient les conduire à leur but: tous leurs exploits ne furent que des actes d'une fureur brutale et sans objet. Les princes et les nobles de la Souabe et du Bas-Rhin rassemblèrent leurs vassaux et marchèrent contre ces révoltés qui infestaient les provinces; ils attaquèrent les uns en plaine, surprirent les autres dans des embuscades, et les taillèrent en pièces ou les dispersèrent tous. Les paysans, après avoir inutilement ravagé tout le plat pays, et perdu, en différentes actions, plus de vingt mille des leurs, furent forcés de retourner dans leurs habitations, avec moins d'espérance que jamais d'être soulagés de leurs misères ².

Ces soulèvements avaient commencé par les provinces d'Allemagne où les opinions de Luther avaient fait le moins de progrès; et comme ils n'avaient pour principe que des objets politiques, ils n'intéressaient en aucune manière les points de religion qui étaient alors contestés. Mais quand une fois cette fureur épidémique eut gagné les contrées où les doctrines de la réformation s'étaient établies, elle tira une nouvelle force des circonstances et de la disposition générale des esprits, et se porta aux plus grands excès. La réformation encourageait, dans tous les pays où elle était reçue, l'esprit d'audace et d'innovation qui lui avait donné naissance. Des hommes qui avaient osé renverser un système appuyé sur tout ce qui peut commander le respect, ne s'en laissaient plus imposer par aucune autorité, quelque vénérable, quelque sacrée qu'elle pût être. Accoutumés à se regarder

comme les juges légitimes des dogmes les plus importants de la religion, à les examiner librement, et à rejeter sans scrupule tout ce qui leur paraissait erroné, ils durent naturellement tourner ce principe d'audace et de recherche vers les objets de gouvernement, et se croire en droit de rectifier les désordres et les imperfections qu'ils y découvraient: ils avaient déjà en plusieurs endroits réformé les abus de la religion, sans y appeler l'autorité du magistrat; ce premier pas les conduisit à entreprendre avec la même liberté la réforme des abus politiques.

Aussi, dès que la révolte eut éclaté dans la Thuringe, province soumise à l'électeur de Saxe, et dont les habitans avaient presque tous embrassé le luthérianisme, elle y prit une forme nouvelle et bien plus terrible. Thomas Muneer, un des disciples de Luther, s'était établi dans le pays, et y avait acquis sur l'esprit du peuple un crédit étonnant. Il avait répandu dans les esprits les opinions les plus bizarres et les plus fanatiques; mais dont l'effet naturel était d'encourager les peuples à la sédition. «Luther, leur disait-il, a fait plus de mal que de bien à la religion: il est vrai qu'il a délivré l'église du joug des papes; mais sa doctrine favorise la corruption des mœurs, et sa vie licencieuse en donne l'exemple. Pour éviter le vice, ajoutait-il, les hommes doivent pratiquer des mortifications continuelles. Il faut avoir un maintien grave, parler peu, porter les habits les plus simples, être sérieux et austère dans tout son extérieur. Ceux qui préparent ainsi leurs cœurs ont droit d'espérer que l'Être suprême conduira tous leurs pas, et leur manifestera sa volonté par quelque signe sensible. Et si le Tout-Puissant leur retirait ensuite cette illumination, ils pourraient se plaindre à lui de ce qu'il les traite si durement, et lui rappeler ses promesses. Ces plaintes et cette sainte colère ne peuvent manquer d'être souverainement agréables à Dieu, et de le déterminer à la fin à nous guider, de cette main toujours sûre qui a conduit les patriarches des premiers âges. Prenons garde cependant de l'offenser par notre arrogance: tous les hommes sont égaux à ses yeux: qu'ils reviennent à cette égalité dans laquelle il les a fait naître: qu'ils mettent tous les biens en commun, et qu'ils vivent en

¹ Sleid., *Hist.*, p. 90.

² Secken, liv. II, p. 10. Petr. Gnodalius, *de Rusticorum tumultu in Germania ap. Scar. Scrip.*, vol. II, p. 131, etc.

es des dogmes les
on, à les examiner
crupule tout ce qui
durant naturelle-
audace et de recher-
vernement, et se
des désordres et les
raient : ils avaient
formé les abus de
autorité du magis-
trats conduisait à entre-
tenu la réforme des

eut éclaté dans la
e à l'électeur de
aient presque tous
e y prit une forme
Thomas Muncer,
était établi dans le
esprit du peuple un
du dans les esprits
et les plus fanati-
rel était d'encou-
on. « Luther, leur
que de bien à la
délivré l'église de
ctrine favorise la
vie licencieuse en
er le vice, ajou-
raturer des mor-
ut avoir un main-
r les habits les plus
ère dans tout son
t ainsi leurs cœurs
tre suprême con-
ur manifestera sa
sensible. Et si le
suite cette illum-
aindre à lui de ce
et lui rappeler ses
ette sainte colère
souverainement
erminer à la fin à
toujours sûre qui
s premiers âges.
de l'offenser par
mmes sont égaux
nt à cette égalité
re : qu'ils mettent
et qu'ils vivent en

«semble comme des frères, sans aucunes mar-
ques de subordination ni de prééminence ¹.»
Ces idées, tout extravagantes qu'elles étaient,
flattaient trop les passions du cœur humain pour
ne pas faire des impressions profondes. C'était
peu pour ces imaginations échauffées que de
chercher à réprimer le pouvoir des nobles : ce
n'était à leurs yeux qu'une réforme partielle et
de peu de conséquence, qui ne méritait pas
même qu'on s'en occupât. Ils ne se proposaient
rien moins que d'abolir toute distinction parmi
le genre humain, d'éteindre toute propriété,
de ramener les hommes à cet état d'égalité ori-
ginelle où la subsistance de chacun se tirerait
d'un fonds commun. Muncer les assurait que
ce dessein était approuvé du ciel, et que, dans
ce dessein, le Tout-Puissant lui en avait garanti
le succès. Les paysans ne songèrent plus qu'à le
mettre à exécution ; et non-seulement ils y por-
tèrent la fureur qui animait ceux de leur classe
révoltés dans les autres parties de l'Allemagne,
mais, excités par le zèle qu'inspire le fanatisme,
ils déposèrent les magistrats dans toutes les
villes dont ils purent s'emparer ; ils saisirent les
terres des nobles ; ils obligèrent tous ceux qui
tombèrent entre leurs mains à prendre l'habit
de paysan, à renoncer à tous leurs titres, et à se
contenter des noms simples qu'on donnait aux
hommes du peuple. Des troupes nombreuses de
paysans accouraient de tous côtés pour s'enga-
ger dans cette bizarre entreprise ; mais Muncer,
leur chef et leur prophète, n'avait pas les qua-
lités nécessaires pour les commander. Il avait
toute l'extravagance des fanatiques, mais il n'en
avait pas le courage. On eut beaucoup de peine
à lui persuader de se mettre en campagne ; et
quoiqu'il eût à ses ordres jusqu'à huit mille
hommes, il se laissa envelopper par un corps de
cavalerie que commandaient l'électeur de Saxe,
le landgrave de Hesse et le duc de Brunswick.
Ces princes, qui ne pouvaient se résoudre à
verser le sang de leurs sujets abusés par un in-
sensé, envoyèrent au camp des révoltés un
jeune gentilhomme pour leur offrir un pardon
général, s'ils voulaient sur-le-champ mettre bas
les armes et leur livrer les auteurs de la sédi-
tion. Muncer, alarmé de cette proposition, se
mit à les haranguer avec sa véhémence ordi-

¹ Seckend, liv. xi, p. 13. Sleid., *Hist.*, p. 83.

naire, les exhortant à se défier des promesses
pérides de leurs oppresseurs, et à ne pas trahir
la cause de Dieu et de la liberté chrétienne.

Mais le sentiment du danger présent fit sur
l'esprit de ces paysans une impression plus vive
que l'éloquence de l'orateur. La terreur et l'in-
certitude se peignaient déjà sur tous les visages,
lorsqu'un arc-en-ciel, symbole que les rebelles
avaient peint sur leurs drapeaux, vint à briller
dans les nues : Muncer, par une présence d'es-
prit admirable, sut tirer parti de cet incident, et
levant aussitôt les yeux et les mains vers le ciel :
« Voyez, s'écria-t-il en élevant la voix, voyez le
signe que Dieu nous envoie ; voilà le gage de
votre sûreté, et celui de la destruction des mé-
chans. » Aussitôt cette multitude fanatique
pousse de grands cris de joie, comme si la vic-
toire eût été certaine ; et passant en un moment
d'une extrémité à l'autre, elle massacre le mal-
heureux gentilhomme qui était venu leur offrir
leur pardon, et demande qu'on les mène à l'en-
nemi. Les princes, indignés de cet attentat con-
tre les lois de la guerre, prévinrent les rebelles
et commencèrent l'attaque. Les paysans ne mon-
trèrent pas dans ce combat la vigueur qu'on
aurait pu attendre de leur férocité et de leur
présomption. Cette populace indisciplinée n'é-
tait pas en état de tenir contre des troupes
aguerries : plus de cinq mille d'entre eux restè-
rent sur le champ de bataille, sans avoir presque
fait de résistance ; le reste prit la fuite, et Mun-
cer, leur général, fuyait à leur tête. Il fut pris
le lendemain. Ayant été condamné aux supplices
que méritaient ses crimes, il subit son sort avec
une honteuse lâcheté. Sa mort mit un terme à
ces révoltes de paysans, qui avaient jeté la ter-
reur dans toute l'Allemagne ¹ ; mais les idées
fanatiques qu'il avait répandues n'étaient point
éteintes ; elles produisirent quelque temps après
des effets plus extravagants encore et plus mé-
morables.

Pendant toutes ces séditions, Luther se con-
duisit avec une prudence et une modération
exemplaires ; comme un père commun, jaloux
du bonheur de sa famille divisée, il s'occupa à
faire le bien des deux partis, sans épargner les
fautes et les erreurs de l'un et de l'autre. Tandis
qu'il adressait aux nobles une remontrance où

¹ Sleid., *Hist.*, p. 84. Seckend, liv. xi, p. 12. Gr. Oda-
lius, *Tumult. rusticana.*, 155.

il les conjurait de traiter leurs sujets avec plus de douceur et d'humanité, il blâmait avec sévérité l'esprit sédition des paysans, et les exhortait à ne pas murmurer des peines inséparables de leur condition, ou à ne chercher des remèdes à leurs souffrances que dans les voies que leur offraient les lois ¹.

Ce fut en cette année que se fit le mariage si fameux de Luther avec Catherine Boria, religieuse, de famille noble, qui avait quitté le voile et s'était évadée de son monastère. Il s'en fallut beaucoup que ce mariage obtint une approbation générale; les ennemis de Luther n'en parlaient que comme d'un inceste et d'une profanation; et ses plus zélés partisans le regardaient comme une démarche indécente, dans un temps où sa patrie était affligée de tant de calamités. Luther sentit l'impression désavantageuse que cet incident avait fait sur les esprits; mais satisfait de son propre témoignage, il supporta avec son courage ordinaire la censure de ses amis et les invectives de ses ennemis ².

La réforme perdit encore cette même année son premier protecteur, Frédéric, électeur de Saxe: Jean, son frère et son successeur, rendit sa perte moins sensible: il n'avait pas les mêmes talens pour protéger efficacement Luther et sa doctrine; mais il se déclara plus ouvertement pour la cause, et montra plus de zèle pour la défendre.

Il se fit, environ vers le même temps, dans l'état de l'Allemagne un changement considérable, qui mérite qu'on en recherche les causes en remontant à son origine. Pendant que la manie des croisades agitait toute l'Europe dans le douzième et le treizième siècle, plusieurs ordres religieux de chevalerie furent fondés pour défendre la foi chrétienne contre les païens et les infidèles. Un des plus illustres était l'ordre Teutonique établi en Allemagne. Les chevaliers de cet ordre s'étaient singulièrement distingués dans toutes les expéditions entreprises pour la conquête de la Terre-Sainte. Chassés à la fin des établissemens qu'ils avaient dans le Levant, ils furent obligés de revenir dans leur patrie. Leur valeur et leur zèle avaient trop d'impétuosité pour demeurer long-temps dans l'inaction. Ils envahirent, sous d'assez mauvais prétextes, la pro-

vince de Prusse dont les habitans étaient encore idolâtres; et après l'avoir entièrement conquise vers le milieu du treizième siècle, ils la possédèrent plusieurs années comme un fief dépendant de la couronne de Pologne. Pendant cet intervalle, il s'éleva des contestations très vives entre les grands maîtres de l'ordre et les rois de Pologne: les premiers aspiraient à l'indépendance: les seconds défendaient avec vigueur leur droit de souveraineté. Albert, prince de la maison de Brandebourg, qui avait été élu grand-maître en 1511, s'engagea avec beaucoup de chaleur dans cette querelle, et soutint une longue guerre contre Sigismond, roi de Pologne; mais ayant embrassé de bonne heure les opinions de Luther, son zèle pour les intérêts de la confrérie se ralentit par degrés; il profita des troubles qui divisaient l'empire, et de l'absence de l'empereur, pour conclure un traité avec Sigismond, où il ne songea qu'à ses avantages personnels. Par ce traité, la partie de la Prusse qui appartenait à l'ordre teutonique fut érigée en duché séculier et héréditaire; l'investiture en fut donnée à Albert, qui, en retour, s'engageait à en faire hommage aux rois de Pologne, comme leur vassal. Aussitôt après cet arrangement, il fit profession publique de la religion réformée, et épousa une princesse de Danemark. Les chevaliers de l'ordre se plaignirent avec tant de hauteur de la trahison de leur grand-maître, qu'il fut mis au ban de l'empire; mais il n'en conserva pas moins la possession de la province qu'il avait usurpée, et il la transmit à sa postérité. Dans la suite des temps, ce riche héritage passa dans la branche électoral de la famille qui ne reconnut plus aucune dépendance de la couronne de Pologne, et les margraves de Brandebourg, ayant pris le titre de rois de Prusse, non-seulement se sont élevés au rang des premiers princes de l'Allemagne, mais ils sont parvenus à se placer parmi les plus grands monarques de l'Europe ¹.

Dès que le roi de France fut revenu dans ses états, toutes les puissances de l'Europe eurent les yeux fixés sur lui, et observèrent ses premiers mouvemens pour juger de la conduite qu'il tiendrait ensuite. François ne les tint pas long-temps dans l'incertitude. Il ne fut pas plus tôt

¹ Sleid., *Hist.*, p. 87.

² Seckend., lib. xi, p. 16.

¹ Sleid., *Hist.*, p. 93. Priefel, *Abrégé de l'hist. et du droit public de l'Allem.*

ans étaient encore
ièrement conquise
de, ils la possédè-
n fief dépendant de
ant cet intervalle,
rès vives entre les
es rois de Pologne:
ndépendance: les
gueur leur droit de
e de la maison de
élu grand-maître
mucoup de chaleur
une longue guerre
ologne; mais ayant
opinions de Luther,
la confrérie se ra-
a des troubles qui
bsence de l'empere-
t avec Sigismond,
antages personnels.
Prusse qui appar-
ut érigée en duché
estiture en fut don-
r, s'engageait à en
Pologne, comme
et arrangement, il
religion réformée,
ancmarck. Les che-
rent avec tant de
eur grand-maître.
pire; mais il n'en
sion de la province
ransmit à sa posté-
s, ce riche héritage
de la famille qui
endance de la cou-
argraves de Bran-
de rois de Prusse.
és au rang des pre-
r, mais ils sont par-
lus grands monar-

ut revenu dans ses
de l'Europe eurent
vèrent ses premiers
conduite qu'il tien-
s tint pas long-
ne fut pas plus tôt

brégé de l'hist. et du

arrivé à Bayonne qu'il se hâta d'écrire au roi d'Angleterre pour le remercier des soins pleins de zèle et d'affection qu'il avait pris en sa faveur, et auxquels il reconnaissait qu'il était redevable de sa liberté. Le lendemain, les ambassadeurs de l'empereur demandèrent audience, et le requièrent de donner les ordres nécessaires pour faire exécuter pleinement, et sur-le-champ, le traité de Madrid. François leur répondit froidement qu'il était prêt à remplir scrupuleusement toutes ses promesses; mais qu'il y avait dans le traité tant d'articles qui ne le concernaient pas seul, et qui intéressaient la monarchie française, qu'il ne pouvait prendre aucune résolution sans avoir consulté les états de son royaume; il ajouta qu'il faudrait quelque temps pour faire agréer à ses peuples les conditions rigoureuses qu'il avait consenti de ratifier¹. Cette réponse ne laissa plus douter que François n'eût pris la résolution d'éluder le traité; et les témoignages de reconnaissance qu'il avait prodigués à Henri parurent n'avoir d'autre objet que d'engager ce monarque à le secourir dans la guerre où l'inexécution du traité de Madrid allait inévitablement l'engager avec l'empereur. Ces circonstances, jointes aux déclarations expresses que François fit en secret aux ambassadeurs de plusieurs princes d'Italie, persuadèrent aux politiques qu'ils ne s'étaient pas trompés dans leurs conjectures sur la conduite qu'il allait tenir. On vit clairement que, loin d'être disposé à exécuter un traité déraisonnable, il n'attendait qu'une occasion favorable pour se venger des affronts qui l'avaient forcé à feindre d'approuver une semblable convention. Clément lui-même sortit pour cette fois de son irrésolution ordinaire: l'impatience que François montrait de rompre tous les engagements qu'il avait pris avec l'empereur, avait dissipé tous les doutes de ce pontife et ne lui laissait ni craintes ni scrupules. Il est vrai que la situation où était alors l'Italie ne lui permettait pas de délibérer long-temps. Sforce était toujours assiégé par les Impériaux dans le château de Milan. Ce faible prince, privé alors des conseils de Moron, et dépourvu de tout moyen de défense, était parvenu à informer le pape et les Vénitiens que, s'ils ne se hâtaient de le secourir, il se verrait bientôt forcé de se rendre. Les

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 97.

troupes impériales qui, depuis la bataille de Pavie, n'avaient point reçu de paye, vivaient à discrétion dans le Milanais; elles y levaient des contributions exorbitantes qui montaient, s'il faut en croire les calculs de Guichardin¹, jusqu'à cinq mille ducats par jour. On ne pouvait pas douter qu'aussitôt que ce château serait réduit, les soldats n'abandonnassent un pays dévasté qui ne pouvait plus suffire à leur subsistance, pour aller s'établir dans les terres fertiles du pape et des Vénitiens, lesquelles n'avaient point été exposées aux ravages de la guerre. Il n'y avait donc plus que le secours du roi de France qui pût sauver Sforce, et mettre ses troupes en état de défendre le Milanais contre les insultes des troupes de l'empereur.

Pressé par ces motifs, le pape, les Vénitiens et le duc de Milan avaient tous une égale impatience de traiter avec François, qui, de son côté, n'avait pas un désir moins vif de profiter des forces et du crédit que cette ligue ajouterait à sa puissance. Le traité fut conclu à Cognac le 21 mai, et resta quelque temps secret. Les principaux articles étaient d'obliger l'empereur à mettre en liberté les fils du roi de France, en payant un prix raisonnable pour leur rançon, et à rétablir Sforce dans la possession tranquille du duché de Milan. Si Charles refusait ces deux articles, les alliés s'engageaient à fournir une armée de trente-cinq mille hommes, qui, après avoir chassé les Espagnols du Milanais, iraient attaquer le royaume de Naples. Le roi d'Angleterre fut nommé protecteur de cette ligue, qui fut qualifiée du titre de *sainte*, parce que le pape en était le chef; et, afin de déterminer Henri par des motifs plus efficaces, on s'engagea à lui donner dans le royaume de Naples une principauté de trente mille ducats de revenu annuel, et à Wolsey, son favori, des terres de la valeur de dix mille².

Dès que cette ligue eut été signée, Clément, en vertu de la plénitude de son autorité papale, releva François du serment qu'il avait fait d'accomplir le traité de Madrid³. Ce droit, si contraire à tous les principes de la morale, et des-

¹ Guich., liv. xvii, p. 360.

² P. Heuter., *Rec. austr.*, liv. xi, c. iii, p. 217.

³ *Recueil des Trait.*, II, 124.

⁴ Goldast., *Poitt. impérial.*, p. 1002. Palav., *Hist.*, p. 70.

tructeur de cette bonne foi qui fait la base de toute espèce de convention entre les hommes, était une conséquence naturelle du pouvoir que les papes s'arrogeaient en qualité de vicaires infailibles de Jésus-Christ sur la terre : l'habitude de les voir user de ce pouvoir pour dispenser d'obligations qu'on regardait comme sacrées, l'intérêt de ceux que ces dispenses favorisaient ; la crédulité des autres, tout servit à faire croire que les décisions du souverain pontife pouvaient autoriser ou justifier des actions qui en elles-mêmes étaient injustes ou criminelles.

Cependant, lorsque l'empereur ne put plus douter que le projet de François ne fût d'é luder le traité de Madrid, il en conçut de vives alarmes, et fut agité de mille pensées diverses. Il ne pouvait se dissimuler la rigueur avec laquelle il avait traité ce monarque dans sa captivité, et le blâme que cette conduite lui avait attiré : il avait d'ailleurs montré, dans toutes ses négociations avec son prisonnier, une ambition insatiable, et il n'ignorait pas les alarmes qu'en avaient conçues toutes les cours de l'Europe ; il n'avait même retiré de ses démarches aucun des avantages qui peuvent, aux yeux des politiques, excuser la conduite la plus criminelle, et dédommager des censures les plus sévères. Il voyait alors François hors de ses mains, et tous les freins qu'il avait espéré recueillir du traité qui avait mis ce prince en liberté lui échappaient pour jamais. Il sentit bientôt toute l'imprudence qu'il avait faite en se confiant à la parole du roi de France, malgré l'avis contraire de ses plus sages ministres ; et il prévit aisément que la même ligue qu'il avait voulu prévenir, en rendant la liberté à François, allait se former contre lui sous la conduite d'un monarque brave et irrité. Le repentir et la honte du passé, et les plus vives inquiétudes sur l'avenir, furent le résultat nécessaire de ses réflexions sur sa conduite et sur sa situation présente. Cependant le caractère de Charles était d'être ferme et inflexible dans tout ce qu'il avait entrepris ; en se rétractant sur un seul article du traité de Madrid, il aurait cru faire l'aveu de son imprudence et déceler ses craintes : il prit donc le parti qui convenait le mieux à sa dignité ; et au risque de tout ce qui pourrait en arriver, il résolut d'insister constamment sur l'exécution

stricte du traité, et surtout de ne rien accepter de ce qu'on pourrait lui offrir en équivalent pour la restitution de la Bourgogne ¹.

En conséquence de cette résolution, il nomma Lannoy et Alarçon pour aller, en qualité d'ambassadeurs à la cour de France, sommer François dans les formes, ou d'exécuter le traité avec la bonne foi qui convenait à un roi, ou de retourner à Madrid, suivant sa parole, pour y reprendre ses fers. Au lieu de leur faire une réponse directe et positive, François donna audience, en leur présence, aux députés des états de Bourgogne. Ceux-ci lui représentèrent en termes respectueux qu'il avait excédé les pouvoirs d'un roi de France, en consentant à ce que leur province fût aliénée de la couronne, dont il avait promis, par le serment de son sacre, de conserver les domaines dans toute leur intégrité. François les remercia de leur attachement pour la couronne, et les exhorta ensuite, mais très faiblement, à faire attention aux engagements qu'il avait contractés avec l'empereur et à l'obligation où il était de les remplir. Alors les députés, prenant un ton plus ferme, déclarèrent qu'ils n'obéiraient point à des ordres qu'ils regardaient comme contraires aux lois du royaume ; et que si leur roi les abandonnait aux ennemis de la France, ils étaient résolus de se défendre eux-mêmes de toute leur force, et de périr plutôt que de se soumettre à une domination étrangère. A cette réponse, François se tournant vers les ambassadeurs de l'empereur, leur représenta l'impossibilité où il était de remplir ses engagements, et leur offrit au lieu de la Bourgogne, de payer à l'empereur deux millions d'écus. Alarçon et le vice-roi, voyant bien que la scène dont ils venaient d'être les témoins n'était qu'un jeu concerté entre le roi et ses sujets pour leur en imposer, lui déclarèrent que leur maître était bien décidé à ne se relâcher en rien des conditions du traité, et ils se retirèrent ². Avant de partir du royaume, ils eurent la mortification d'entendre publier avec la plus grande solennité la sainte ligue qui venait de se former contre l'empereur.

Charles, à la nouvelle de cette ligue, ne mé-

¹ Gulch., liv. xvii, p. 266.

² Belcar., *Comment. de Reb. Gal.*, 573. *Mém. de du Bellay*, p. 97.

ne rien accepter
frir en équivalent
ogion¹.

olution, il nomma
e, en qualité d'am-
e, sommer François
uter le traité avec
un roi, ou de re-
a parole, pour y
leur faire une ré-
attachement donna
députés des états
représentèrent en
t excédé les pous-
nsentant à ce que
couronne, dont
de son sacre, de
te leur intégrité.

attachement pour
nsuite, mais très
aux engagements
pereur et à l'oblir.
Alors les dé-
rme, déclarèrent
ndres qu'ils regar-
ois du royaume;
nait aux ennemis
us de se défendre
, et de périr plu-
omination étran-
çois se tournant
pereur, leur re-
était de remplir
it au lieu de la
pereur deux mil-
-roi, voyant bien
l'être les témoins
e le roi et ses su-
déclarèrent que
ne se relâcher en
ils se retirèrent².
ls eurent la mor-
ee la plus grande
nait de se former

te ligue. ne mé-

, 573. *Mém. de du*

nagea plus rien, et déclama publiquement contre François, en le traitant de prince sans foi et sans honneur. Il ne se plaignit pas moins de Clément, qu'il sollicita vainement d'abandonner ses nouveaux alliés : il l'accusa d'ingratitude, et le taxa d'une ambition indigne de son caractère. Il ne s'en tint pas à le menacer de toute la vengeance qu'on pouvait redouter du pouvoir d'un empereur ; en publiant un appel à un concile général, il réveilla dans l'imagination du pape toutes les terreurs qu'inspire aux pontifes de Rome l'autorité de ces assemblées formidables. Il fallait cependant opposer quelque chose de plus que des reproches et des menaces à la ligue puissante qui s'était formée contre lui. Animé par tant de passions diverses, il déploya une activité et une vigueur extraordinaires, afin de faire passer en Italie de nouvelles troupes et surtout de prompts secours d'argent qui y étaient encore plus nécessaires. Les efforts des confédérés ne répondirent point à l'animosité qu'ils avaient fait éclater contre l'empereur en entrant dans la sainte ligue. On imaginait que François allait agir avec la plus grande vigueur et communiquer le même esprit et la même activité à tous ses alliés. Il avait son honneur flétri à réparer, et plus d'un affront à venger. Il lui fallait reprendre parmi les princes de l'Europe le rang qu'il avait perdu. Tant de sujets de ressentiment, fortifiés par son impétuosité naturelle, semblaient menacer son rival d'une guerre plus cruelle et plus sanglante que toutes les précédentes ; on se trompa. Les épreuves cruelles par lesquelles François avait passé avaient laissé dans son âme des impressions si profondes et si vives, qu'il se défiait de lui-même et de la fortune, et qu'il n'aspirait qu'au repos. Obtenir l'élargissement de ses enfans, et conserver la Bourgogne en payant un équivalent raisonnable, était le principal objet de ses vœux ; et à ce prix il eût volontiers sacrifié à l'empereur et Sforce et la liberté de l'Italie. Il se flattait que la seule crainte d'une ligue puissante porterait Charles à écouter des propositions équitables ; il craignait encore qu'en envoyant une armée assez forte pour sauver le Milanais, ses alliés, qu'il avait vus tant de fois beaucoup plus attentifs à leurs intérêts qu'exactes à remplir leurs engagements, ne l'abandonnassent aussitôt que les troupes de l'empereur seraient chassées de ce pays, défection qui

priverait ses négociations avec l'empereur de l'importance et du poids que leur donnait son influence, comme chef d'une ligue puissante. Cependant le siège du château de Milan se pressait plus vivement que jamais, et Sforce se trouvait réduit à la dernière extrémité. Le pape et les Vénitiens, comptant que François les seconderait, firent marcher leurs troupes au secours de Sforce, et rassemblèrent bientôt une armée plus que suffisante pour remplir cet objet. Les Milanais, passionnément attachés à leur prince infortuné, et indignés contre les impériaux qui les avaient si cruellement opprimés, étaient prêts à seconder les confédérés dans toutes leurs entreprises. Mais le duc d'Urbin, leur général, animé par une ancienne inimitié contre la famille des Médicis, aurait craint de faire aucune démarche qui pût contribuer à l'agrandissement ou à la gloire du pape¹ ; et il laissa échapper ou à dessein, ou par sa lenteur et l'irrésolution naturelle de son caractère, les occasions d'attaquer avec avantage les impériaux, et de les forcer à lever le siège.

Ces délais donnèrent à Bourbon le temps de faire venir un renfort de troupes fraîches et de se procurer de l'argent. Il prit aussitôt le commandement de l'armée, et poussa le siège avec tant de vigueur, que Sforce fut bientôt forcé de se rendre. Ce prince, en se retirant à Lodi, que les confédérés avaient surpris, laissa Bourbon paisible possesseur de ce duché, dont l'investiture lui avait été promise par l'empereur².

Les Italiens commencèrent à s'apercevoir que François les avait amusés, et que malgré la finesse et l'habileté dans l'art des négociations, dont ils se vantaient comme d'un talent qui leur était propre, ils s'étaient pour cette fois laissés duper par un prince ultramontain. François avait jusque-là rejeté sur eux tout le poids de la guerre, et il tirait avantage de leurs efforts, pour donner plus de poids aux propositions qu'il faisait réitérer souvent à la cour de Madrid, afin d'obtenir la liberté de ses enfans³. Le pape et les Vénitiens s'en plaignirent et lui en firent des reproches ; mais voyant qu'ils ne pouvaient le tirer de son inaction, leur zèle et leur ardeur se

¹ Guich., liv. xvii, p. 382.

² *Ibid.*, p. 376, etc., 159, 160, 166.

³ Ruscelli, *Lettre de prince*, II, 157, etc.

ralentirent par degrés, et Clément, qui avait déjà passé les bornes de la circonspection ordinaire, ne tarda pas à s'accuser d'imprudence, et à retomber dans l'irrésolution qui lui était si naturelle.

Tous les mouvemens de l'empereur ne dépendant que de lui seul, furent par-là même beaucoup plus prompts et mieux concertés. La modicité de ses revenus ne lui permettait pas de mettre dans ses opérations de guerre beaucoup de vigueur et de célérité; mais il y suppléa par ses intrigues et ses négociations. La famille des Colonne, la plus puissante de toutes les maisons romaines, avait constamment suivi le parti de la faction Gibeline ou impériale, pendant toutes ces querelles sanglantes des papes avec les empereurs, qui, durant plusieurs siècles, remplirent l'Allemagne et l'Italie de trouble et de carnage. Les causes qui avaient donné naissance à ces factieuses meurtrières n'existaient plus alors, et la rage qui les avait animées était presque épuisée; mais les Colonne n'en conservaient pas moins le même attachement pour les intérêts de l'empereur : d'ailleurs en se mettant sous sa protection, ils s'assuraient la possession tranquille de leurs terres et de leurs privilèges. Le cardinal Pompée Colonne, homme remuant et ambitieux, alors le chef de sa famille, était depuis long-temps l'ennemi de Clément. Il aspirait à la tiare, et s'était flatté au dernier conclave que son étroite liaison avec l'empereur lui assurerait la préférence sur Clément; et lorsqu'il se vit trompé dans ses espérances, il n'attribua ce mauvais succès qu'aux intrigues de son rival. C'était une espèce d'injure que ne pouvait jamais pardonner un ambitieux; il avait pourtant dissimulé son ressentiment jusqu'à donner sa voix pour l'élection de Clément, et accepter de grands emplois dans sa cour, mais il n'en était pas moins impatient de trouver l'occasion de se venger. Don Hugues de Moncade, ambassadeur de l'empereur à Rome, qui conuissait les sentimens de Colonne, n'eut pas de peine à lui persuader de profiter de l'absence des troupes du pape, alors employées en Lombardie, pour tenter une entreprise qui, en remplissant sa vengeance personnelle, servirait essentiellement les intérêts de l'empereur. Cependant le pape, que sa timidité personnelle rendait clairvoyant, veillait de près sur toutes les démarches de ses

ennemis; il avait démêlé leurs desseins d'assez bonne heure pour avoir le temps de rappeler un corps de troupes suffisant et se mettre en état de rompre toutes les mesures de Colonne; mais Moncade sut si bien l'amuser par ses négociations, ses promesses et ses fausses confidences, qu'il endormit tous ses soupçons, et lui ôta l'idée de prendre les précautions nécessaires à sa sûreté. A la honte éternelle d'un pape puissant et renommé par sa politique, Colonne, à la tête de trois mille hommes, se saisit d'une des portes de Rome, au moment même où Clément était dans la plus parfaite sécurité, et se voyait hors d'état de résister à un si faible ennemi. Les Romains, qui n'avaient aucune insulte à craindre des troupes de Colonne, les laissèrent entrer sans obstacle : les gardes du pape furent dispersés en un moment; et Clément, épouvanté du danger qui le menaçait, confus de sa crédulité, et presque abandonné de tout le monde, s'enfuit avec précipitation au château Saint-Ange, qui fut aussitôt investi. Le palais du Vatican, l'église de Saint-Pierre, les maisons des ministres et des gens du pape furent livrés sans ménagement au pillage; le reste de la ville ne souffrit aucun dommage. Clément, privé de tout ce qui lui était nécessaire, soit pour se défendre, soit pour subsister, fut bientôt forcé de demander à capituler; et Moncade, introduit dans le château, lui imposa, avec toute la hauteur d'un conquérant, des conditions qu'il n'était pas en son pouvoir de refuser. Le principal article fut que Clément ne se bornerait pas à pardonner aux Colonne, mais qu'il les admettrait même à sa faveur, et qu'il retirerait sur le champ de l'armée des confédérés toutes les troupes qui étaient à sa solde¹.

Les Colonne, qui ne parlaient de rien moins que de déposer Clément et d'élever à sa place, sur la chaire de saint Pierre, Pompée, leur parent, se récrièrent contre un traité qui les laissait à la merci d'un pontife justement irrité contre eux; mais Moncade, qui ne s'occupait que des intérêts de son maître, eut peu d'égards à leurs plaintes, et par cette heureuse opération désunit entièrement les forces des confédérés.

Dans le temps même que l'armée des confédérés s'affaiblissait par une diminution si consi-

¹ Jovii, *Vita Pomp. Colonn.* Guich., liv. xvii, p. 407. Ruscelli, *Letture de princip.*, t. p. 104.

essens d'assez
os de rappeler
se mettre en
s de Colonne ;
r par ses négoc
es confidences,
et lui éta l'idée
saires à sa sù
mpe puissant et
me, à la tête de
e des portes de
ment était dans
vait hors d'état
Les Romains,
tre des trou
nter sans obst
nt dispersés en
nt du danger
dulité, et pres
e, s'enfuit avec
Ange, qui fut
tican, l'église
ministres et des
ménagement au
souffrit aucun
out ce qui lui
ndre, soit pour
demander à ca
ans le château,
r d'un conqué
pas en son pou
article fut que
pardonner aux
ait même à sa
amp de l'armée
qui étaient à sa

de rien moins
ver à sa place,
ompée, leur pa
té qui les lais
ment irrité con
s'occupait que
peu d'égards à
euse opération
s confédérés.
mée des confé
nition si consi
h., liv. xvii, p. 407.

dérable, les impériaux reçurent deux renforts ; l'un, composé de six mille hommes, venait d'Espagne sous la conduite de Lannoy et d'Alarçon ; l'autre avait été levé dans l'empire par Georges Frondsperg, gentilhomme allemand, qui, après avoir servi avec beaucoup de réputation dans les guerres d'Italie, avait acquis tant de faveur et de crédit parmi ses compatriotes, qu'ils venaient en foule se ranger sous ses étendards, ne cherchant que l'occasion de s'engager dans quelque entreprise militaire ; et impatiens alors de se délivrer du joug du despotisme civil et religieux, il s'en enrôla jusqu'à quatorze mille au service de Frondsperg, sans autre gratification qu'un écu par chaque soldat. L'archiduc Ferdinand y ajouta encore deux mille hommes de cavalerie levés en Autriche. L'empereur ne manquait donc pas de troupes ; mais il ne pouvait trouver les fonds nécessaires à leur entretien. Ses revenus ordinaires étaient épuisés : dans l'enfance du commerce, le crédit des princes n'était pas fort étendu, et les cortés de Castille, malgré tous les artifices auxquels on eut recours pour les gagner, malgré quelques changemens qu'on fit dans leur constitution pour s'assurer de leurs suffrages, refusèrent constamment d'accorder à Charles aucun subside extraordinaire¹ ; en sorte que plus l'armée devenait nombreuse, plus les généraux voyaient augmenter leur embarras. Bourbon, en particulier, se trouva dans une situation si critique, qu'il eut besoin de tout son courage pour s'en tirer. On devait des sommes immenses aux troupes espagnoles qui étaient déjà dans le Milanais, lorsque Frondsperg arriva encore avec six mille Allemands affamés et dépourvus de tout. Les premiers demandaient ce qu'on leur devait, les autres la paye qu'on leur avait promise à leur entrée dans le Milanais ; et les uns et les autres parlaient avec beaucoup de hauteur. Bourbon était hors d'état de les satisfaire ; dans cette extrémité, il se vit forcé de commettre des actes de violence qui répugnaient à son caractère, naturellement doux et humain. Il fit prendre les principaux citoyens de Milan, et, à force de menaces et même de tourmens, il en tira une somme considérable ; il dépouilla les églises de toute leur argenterie et de tous leurs ornemens. Le produit de ces violences n'était pas encore suffi-

sant pour compléter la somme dont il avait besoin ; mais en distribuant ce qu'il avait aux soldats, il sut si bien les adoucir par ses caresses et ses témoignages d'amitié, qu'il apaisa pour le moment tous les murmures, quoiqu'il fût bien loin d'avoir acquitté tout ce qui leur était dû¹.

Bourbon, obligé de chercher d'autres expédiens pour se procurer de l'argent, accorda pour vingt mille ducats la vie et la liberté à Moron, qui avait été détenu en prison depuis la découverte de sa conspiration, et qui avait été condamné à mort par les juges espagnols nommés pour lui faire son procès. Tels étaient l'esprit et l'adresse de cet homme, et l'ascendant ex traordinaire qu'il avait sur l'esprit de tous ceux qu'il approchait, qu'en peu de jours, de prisonnier qu'il était, il devint le plus intime confident de Bourbon, qui le consulta sur toutes les affaires importantes. Ce furent certainement ses insinuations qui firent naître dans l'esprit du connétable le soupçon que l'empereur n'avait jamais eu dessein de lui donner l'investiture du duché de Milan, et que Léve et les autres généraux espagnols étaient moins des adjoints destinés à le seconder de bonne foi dans l'exécution de ses projets, que des espions apostés pour veiller sur sa conduite. Comme il conservait à l'âge de quatre-vingts ans toute l'audace de la jeunesse, on peut encore lui attribuer l'idée du projet hardi et inattendu que Bourbon osa tenter quelque temps après².

Les demandes et les besoins des troupes du Milanais devinrent si pressans, qu'il fallut nécessairement songer à trouver quelque expédient pour les satisfaire. Les arrérages de leur solde s'accumulaient tous les jours ; l'empereur ne faisait passer aucune remise à ses généraux, et toute la rigueur des exactions militaires ne pouvait plus rien tirer d'un pays entièrement ruiné et épuisé. Dans cette situation, il ne restait plus que deux partis à prendre, ou de licencier l'armée, ou de la conduire dans le pays ennemi pour y subsister. Le territoire des Vénitiens était le plus voisin ; mais ils avaient su, par leur prévoyance ordinaire, mettre leur pays à l'abri de toute insulte. Il fallait donc envahir les états de l'église ou ceux de Florence ; et Clément avait

¹ Ripamont., *Hist. Mediol.*, lib. ix, p. 716.

² Guich., liv. xvii, p. 419.

¹ Sandov., I, 814.

mérité par ses dernières démarches que l'empereur en tira la vengeance la plus sévère. Ses troupes n'étaient pas plus tôt rentrées dans Rome, après le soulèvement des Colonne, que, sans aucun égard pour le traité conclu avec Moncade, il dégradait le cardinal, excommunia le reste de cette famille, s'empara de toutes les places fortes qu'elle occupait et fit ravager ses terres avec toute la fureur que peut inspirer le ressentiment d'une injure récente : il tourna ensuite ses armes contre Naples ; et comme il était secondé par la flotte française, il fit quelques progrès dans la conquête de ce royaume, avec d'autant plus de facilité que le vice-roi, ainsi que les autres généraux de l'empereur, manquait de l'argent dont il aurait eu besoin pour faire une vigoureuse résistance ¹.

Cette conduite du pape justifia en apparence les mesures que la nécessité fit prendre à Bourbon : le désavantage des circonstances dans lesquelles il entreprit d'exécuter son projet est une preuve incontestable et du désespoir où il était réduit, et de la supériorité des talens qui lui firent surmonter tant d'obstacles. Après avoir confié le gouvernement de Milan à Léve, qu'il n'était pas fâché de laisser derrière lui, il se mit en marche au fort de l'hiver à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, de nations, de mœurs et de langues différentes, sans argent, sans magasins, sans artillerie, sans bagages ; enfin sans aucune des choses nécessaires au plus petit détachement, et par conséquent essentielles pour faire mouvoir et même exister une grande armée. Il avait à traverser un pays coupé de rivières et de montagnes ; dont les chemins étaient impraticables ; et pour mettre le comble à toutes ces difficultés, il voyait l'armée ennemie, supérieure en nombre, à portée d'épier tous ses mouvemens et de profiter de tous les avantages qui se présenteraient. Heureusement ses troupes, lassées de leurs souffrances présentes, n'en cherchaient que la fin : animées d'ailleurs par l'espérance d'un butin immense, elles ne firent pas seulement attention au mauvais état dans lequel elles entreprenaient une marche si pénible, et suivirent leur chef avec allégresse. Son premier but était de se rendre maître de Plaisance, et d'accorder à ses soldats

le pillage de cette ville ; mais la vigilance des généraux des alliés fit échouer ce projet. Bourbon ne réussit pas mieux dans le dessein de s'emparer de Bologne ; cette ville se trouva pourvue à temps d'une garnison assez forte pour la mettre à couvert des insultes d'une armée qui n'avait ni munitions ni artillerie. Le mauvais succès de ces deux tentatives ne lui permettant plus d'espérer de conquérir aucune ville considérable, il fut forcé de marcher en avant ; mais il y avait déjà deux mois qu'il était en route ; ses troupes avaient souffert tous les maux qu'une longue marche et la rigueur extraordinaire de la saison multipliaient sous les pas d'une armée qui se trouvait dépourvue de tout dans un pays ennemi. Les magnifiques promesses qui les avaient éblouies d'abord n'avaient eu aucun effet : elles ne voyaient aucune espérance d'un soulagement prochain : poussées à bout, elles commencèrent à murmurer, et en vinrent bientôt à une révolte déclarée. Quelques officiers, qui eurent la témérité de vouloir les réprimer, furent la victime de leur furie : Bourbon lui-même n'osa s'exposer au premier transport de leur rage, il fut obligé de s'enfuir secrètement de ses quartiers ¹. Mais leur fureur, après les premiers transports, commença à se calmer peu à peu : Bourbon, qui possédait au suprême degré l'art de manier l'esprit des soldats, en profita pour leur renouveler ses promesses avec un ton de confiance plus ferme encore qu'auparavant, et leur assura qu'ils en verraient bientôt l'accomplissement. Il tâchait de les engager à supporter leurs peines avec plus de patience, en les partageant lui-même : il ne se ménageait pas plus que le dernier fantassin : il marchait avec eux à pied ; il joignait sa voix aux chansons qu'ils composaient, et dans lesquelles, au milieu des éloges qu'ils donnaient à sa valeur, ils mêlaient quelques railleries militaires sur sa pauvreté. Partout où ils passaient, il leur permettait de piller avec discrétion les villages voisins, comme pour commencer à s'acquitter avec eux des promesses qu'il leur avait faites : encouragés par ces adroites complaisances, ils oublièrent entièrement leurs souffrances et leurs plaintes, et continuèrent de le suivre avec une confiance aussi aveugle qu'ils lui en eussent jamais montré ².

¹ Jovius, *Vita Pomp. Colon.* Guich., liv. xviii, p. 424.

¹ Guich., liv. xviii, p. 434. Jovius, *Vita Colonn.* 163.

² *Œuv. de Brant.*, vol. IV, p. 246, etc.

vigilance des
projet. Bour-
e dessein de
le se trouva
chez forte pour
ne armée qui
Le mauvais
i permettant
e ville consi-
avant; mais
en route; ses
maux qu'une
ordinaire de
d'une armée
dans un pays
sses qui les
nt eu aucun
pérance d'un
à bout, elles
vinrent bien-
officiers, qui
rimer, furent
i-même n'osa
leur rage, il
de ses quar-
les premiers
peu à peu :
e degré l'art
profita pour
ec un ton de
paravant, et
ntôt l'accom-
r à supporter
en les parta-
rait pas plus
it avec eux à
is qu'ils com-
milieu des
ils mêlaient
sa pauvreté.
ernettait de
sisus, comme
eux des pro-
couragés par
ièrent entiè-
plaintes, et
ne confiance
mais montré².

Colonn. 163.

Cependant Bourbon cachait avec soin ses intentions. Rome et Florence, ne sachant de quel côté allait fondre l'orage, étaient dans l'incertitude la plus inquiétante. Clément, qui s'intéressait à la sûreté des deux villes, était plus irrésolu que jamais, et lorsque les approches rapides du danger exigeaient les mesures les plus promptes et les plus décisives, il perdait le temps à délibérer sans rien conclure, ou à prendre un jour des résolutions que son esprit inquiet et plus adroit à découvrir les difficultés qu'à en trouver le remède, abandonnait le lendemain, sans pouvoir se fixer à aucun autre parti. Tantôt il était résolu de s'unir plus étroitement que jamais à ses alliés, et de pousser la guerre avec vigueur; tantôt il était d'avis de terminer à l'amiable tous les différends, en faisant un traité avec Lannoy qui, connaissant la passion du pape pour les négociations, lui faisait chaque jour, dans cette vue, de nouvelles propositions. A la fin sa timidité l'emporta et le déterminà à conclure avec Lannoy un accommodement, dont les principaux articles étaient qu'il y aurait une suspension d'armes de huit mois entre les troupes du pape et celles de l'empereur; que Clément avancerait une somme de soixante mille écus pour payer les troupes impériales; que les Colonne seraient relevés des censures ecclésiastiques, et remis en possession de leurs terres et de leurs dignités; et que le vice-roi irait à Rome, et empêcherait Bourbon de s'approcher plus près de cette ville, ainsi que de Florence¹. Quoique ce traité ne laissât plus à Clément aucune espérance d'être soutenu par ses alliés, et ne lui donnât cependant aucun garant solide de sa sûreté, il se crut par-là délivré tout d'un coup de tous les embarras qui l'effrayaient; et, dans l'excès de sa confiance, il licencia toutes ses troupes, à la réserve de ce qui était nécessaire pour la garde de sa personne. Guichardin, qui se trouvait alors au milieu de l'armée des alliés en qualité de commissaire général du pape, et que ce poste ainsi que ses grands talents mettaient à portée de voir toute l'illusion des espérances dont Clément se laissait abuser, ne pouvait concevoir cette étonnante confiance dans un pape qui, en toute autre occasion, s'était montré excessivement timide

¹ Guich., liv. xviii, p. 436.

et soupçonneux; il ne pouvait expliquer cette conduite qu'en l'attribuant à l'esprit d'aveuglement dont sont frappés ceux que le ciel a condamnés à une ruine inévitable¹.

Il parait que l'intention de Lannoy était d'exécuter de bonne foi le traité qu'il venait de faire; ayant réussi à détacher Clément de la ligue, il eût voulu que Bourbon tournât ses armes contre les Vénitiens, qui, de toutes les puissances en guerre avec l'empereur, étaient ceux qui avaient montré le plus de vigueur. Dans cette vue, il dépêcha un courrier à Bourbon pour l'informer de la suspension d'armes qu'il venait de conclure avec le pape, au nom de leur commun maître. Bourbon avait d'autres projets; et il était trop avancé dans son entreprise pour l'abandonner. Il eût été dangereux de parler de retraite à ses soldats; d'ailleurs il était bien aise de mortifier un homme qu'il avait tant de raisons de haïr; et comme son commandement ne dépendait en rien de Lannoy, il ne tint aucun compte de son message, et continua de ravager les états ecclésiastiques et de s'avancer vers Florence. Son approche fit renaitre toutes les terreurs et toutes les inquiétudes de Clément, qui eut recours à Lannoy et le conjura d'arrêter la marche de Bourbon. En conséquence Lannoy partit pour se rendre à l'armée, mais il n'osa s'en approcher. Dès que les soldats de Bourbon eurent connaissance de la trêve, ils entrèrent en fureur, se répandirent en menaces, et demandèrent l'accomplissement des promesses auxquelles ils s'étaient fiés: leur général même pouvait à peine les contenir; et tous les habitans de Rome virent bien qu'il ne restait plus d'autre parti que de se préparer à résister à l'orage qu'il n'était plus possible de détourner. Clément seul, comptant toujours sur quelques protestations équivoques et trompeuses que faisait Bourbon de son inclination pour la paix, retomba dans sa première sécurité².

Bourbon, de son côté, n'était pas sans inquiétude. Jusqu'ici toutes ses tentatives sur les places de quelque importance avaient échoué, et Florence, qu'il avait menacée quelque temps, se trouvait, par l'arrivée des troupes du duc d'Urbain, en état de braver une attaque. Il fallut alors changer nécessairement de route, et prendre

¹ Guich., liv. xviii, p. 446.

² *Ibid.*, p. 437, etc. *Mém. de du Bellay*, p. 100.

sur-le-champ une résolution nouvelle : il s'arrêta sans hésiter à un parti qui était aussi hardi qu'il parut impie à ses contemporains ; c'était d'attaquer Rome et de la livrer au pillage. Il avait en effet plusieurs raisons pour s'y déterminer. Il était jaloux de traverser Lannoy qui avait entrepris de mettre cette ville en sûreté ; il s'imaginait que l'empereur serait très satisfait de voir humilier Clément, le premier auteur de la ligue qui s'était formée contre lui ; il se flattait qu'en contentant l'avidité de ses soldats par l'immense butin de cette capitale, il les attacherait pour toujours à ses intérêts ; ou, ce qui est plus vraisemblable encore, il espéra que la puissance et la gloire que lui promettait la prise de la première ville de la chrétienté le mettraient en état de jeter les fondemens d'un pouvoir indépendant ; et qu'après avoir rompu toute liaison avec l'empereur, il pourrait posséder en son nom seul Naples ou quelques autres états d'Italie¹.

Quels que fussent ses motifs, il exécuta son projet avec une célérité égale à l'audace qui l'avait conçu. Ses soldats, qui avaient leur proie sous les yeux, ne se plaignaient plus ni de leurs fatigues, ni de la famine, ni du défaut de paye. Quand le pape les vit s'avancer de la Toscane vers Rome, il sentit la frivolité des espérances dont il s'était bercé, et se réveilla tout à coup de son assoupissement ; mais il était trop tard. Un pontife, même hardi et prompt à se décider, n'aurait plus eu assez de temps pour prendre des mesures efficaces et former avec succès un plan de défense. Sous la faible administration de Clément, tout ne fut que consternation, désordre et irrésolution. Il rassembla cependant ceux de ses soldats licenciés qui étaient restés dans Rome ; il arma les artisans et les domestiques des cardinaux ; il fit réparer les brèches des murailles, commença de nouvelles fortifications, et excommunia Bourbon et ses soldats, flétrissant les Allemands du nom de luthériens, et les Espagnols de celui de Maures². Se reposant ainsi sur ces préparatifs imparfaits, et sur la terreur de ses armes spirituelles, que méprisaient encore plus des soldats affamés de butin, il parut quitter sa timidité naturelle, et, contre l'avis de son conseil, il résolut d'attendre l'ap-

proche d'un ennemi qu'il aurait pu éviter s'il eût voulu se retirer à temps.

Bourbon, qui vit la nécessité de ne perdre aucun instant, puisque ses intentions étaient connues, marcha avec tant de vitesse qu'il devança de plusieurs journées l'armée du duc d'Urbin, et vint camper dans les plaines de Rome, vers le soir du 5 de mai. De là il montra à ses soldats les palais et les églises de cette capitale de la république chrétienne, où les richesses de toute l'Europe étaient allées s'engloutir pendant tant de siècles, sans avoir jamais été entamées par une main ennemie ; il les exhorta à prendre quelque repos pendant la nuit, pour se préparer à donner assaut le lendemain, et leur promit, pour prix de leur valeur et de leurs travaux, la possession de tous les trésors qui étaient rassemblés dans Rome.

Bourbon, résolu de rendre cette journée mémorable, ou par le succès de son entreprise ou par sa mort, parut dès le matin à la tête de ses troupes, armé de toutes pièces et portant pardessus son armure un habit blanc, pour être mieux vu de ses amis et de ses ennemis ; et comme tout dépendait de la vigueur de l'attaque, il mena sur-le-champ ses soldats à l'escalade des murailles. Il tira des trois nations qui composaient son armée, trois corps séparés, l'un d'Allemands, l'autre d'Espagnols, et le troisième d'Italiens ; chacun d'eux fut chargé d'une attaque différente, et le gros de l'armée s'avança pour les soutenir suivant les circonstances. Un épais brouillard déroba leur approche jusqu'à ce qu'ils eussent presque atteint le bord du fossé qui environnait les faubourgs. Les échelles furent plantées en un moment, et chaque détachement monta à l'assaut avec une impétuosité qu'animait encore l'émulation nationale. Ils furent d'abord reçus avec un courage égal au leur ; les gardes suisses du pape et les vieux soldats qu'il avait rassemblés, combattirent avec une bravoure digne de guerriers à qui la défense de la plus fameuse ville du monde était confiée. Les troupes de Bourbon, malgré toute leur valeur, ne faisaient aucun progrès et commençaient même à plier : Bourbon, qui sentit que ce moment critique allait décider du succès de la journée, se précipita de son cheval, court à la tête des assaillans, et arrachant une échelle des mains d'un soldat, il la plante con-

¹ Brant., IV, 271 ; VI, 180. Belcarius, *Comment.*, 594.

² Seekend, liv. II, p. 68.

[1527]
tre le
geant
suivre
tiré d
Il sem
mais
recon
lui de
sa mo
ques
digne
vert s
péri a
la tête
Il f
neste
tôt de
accou
ger ;
elle n
Le no
rangs
Les vi
furent
crues
et l'en
irrésis
Dun
tel de
prière
pris q
s'enfu
plus é
au lieu
vait à
alla se
bassa
person
Saint
lui tai
dis qu
vit ses
pours
les cri
commu
crédul
Il e
Me
p. 445,
Jov

pu éviter s'il

de ne perdre
entions étaient
ritesse qu'il de-
armée du duc
les plaines de
ses de cette ca-
nne, où les ri-
nt allées s'en-
ans avoir jamais
mic; il les ex-
endant la nuit,
le lendemain,
leur valeur et de
tous les trésors
ne.

ette journée mén-
ans entreprise ou
à la tête de ses
et portant par-
ance, pour être
es ennemis; et
gueur de l'at-
s soldats à l'es-
ros nations qui
corps séparés,
pagnols, et le
eux fut chargé
gros de l'armée
ant les circons-
a leur approche
atteint le bord
faubourgs. Les
soment, et cha-
ssant avec une
l'émulation na-
s avec un cou-
esses du pape et
ablés, combat-
de guerriers à
ville du monde
urbon, malgré
aucun progrès et
urbon, qui sen-
décider du suc-
son cheval,
arrachant un
la plante con-

tre le mur, et commence à y monter, encourageant de la voix et du geste ses troupes à le suivre. Mais au même instant un coup de mousquet tiré des remparts lui perça les reins d'une balle. Il sentit aussitôt que la blessure était mortelle, mais il conserva assez de présence d'esprit pour recommander à ceux qui se trouvaient près de lui de couvrir son corps d'un manteau, afin que sa mort ne décourageât pas ses troupes; et quelques instans après il expira avec un courage digne d'une meilleure cause, et qui aurait couvert son nom de la plus grande gloire, s'il eût péri ainsi en défendant son pays, et non pas à la tête des ennemis de sa patrie¹.

Il fut impossible de cacher long-temps ce funeste événement : les soldats s'aperçurent bientôt de l'absence de leur général, qu'ils étaient accoutumés à voir partout où il y avait du danger; mais loin d'être abattus par cette perte, elle ne fit que changer leur courage en fureur. Le nom de Bourbon retentissait dans tous les rangs avec les cris de *sang* et de *vengeance*. Les vieux soldats qui défendaient les remparts furent accablés par le nombre; les nouvelles recrues de la ville prirent la fuite à la vue du péril, et l'ennemi pénétra dans Rome avec une violence irrésistible.

Durant le combat, Clément était au pied de l'autel de Saint-Pierre, où il adressait au ciel des prières inutiles pour la victoire. Dès qu'il eut appris que ses troupes commençaient à reculer, il s'enfuit avec précipitation, et par un aveuglement plus étonnant encore que ses fautes précédentes, au lieu de s'évader par la porte opposée, où il n'avait à craindre la rencontre d'aucun ennemi, il alla se renfermer avec treize cardinaux, les ambassadeurs des cours étrangères, et plusieurs personnes de distinction, dans le même château Saint-Ange que son dernier malheur eût dû lui faire envisager comme un asile peu sûr. Tandis qu'il allait du Vatican à cette forteresse, il vit ses soldats fuyant devant un ennemi qui les poursuivait sans faire de quartier; il entendit les cris et les gémissemens des citoyens, et vit commencer les maux que son imprudence et sa crédulité avaient attirés sur ses sujets².

Il est impossible de décrire, et même d'ima-

giner le désastre et les horreurs qui suivirent cet événement. Tout ce qu'une ville prise d'assaut peut avoir à redouter de la rage d'une soldatesque effrénée; tous les excès auxquels put se porter la férocité des Allemands, l'avarice des Espagnols, la licence des Italiens, les malheureux habitans de Rome y furent en proie. Églises, palais, maisons particulières, tout fut pillé sans distinction : ni l'âge, ni le rang, ni le sexe ne se sauva des plus cruels outrages. Cardinaux, prêtres, nobles, femmes, filles, tout fut livré à la merci de vainqueurs barbares, sourds à la voix de l'humanité. Ces violences ne cessèrent pas même, comme il arrive d'ordinaire dans les villes prises d'assaut, lorsque la première fureur du soldat fut assouvi. Les impériaux restèrent dans Rome plusieurs mois, et pendant tout ce temps l'insolence et la brutalité du soldat ne se ralentirent presque point. Le butin qu'ils firent, seulement en espèces monnayées, montait à un million de ducats; et ce qu'ils tirèrent des rançons et de leurs exactions fut encore beaucoup plus considérable. Rome avait été prise plusieurs fois par les peuples du nord qui renversèrent l'empire dans le cinquième et le sixième siècle; mais les peuples païens et barbares, les Huns, les Vandales, les Goths ne l'avaient jamais traitée avec autant de cruauté que le firent alors les sujets dévots d'un monarque catholique¹.

Après la mort de Bourbon, le commandement de l'armée impériale passa à Philibert de Châlons, prince d'Orange, qui eut bien de la peine à arracher du pillage assez de soldats pour investir le château Saint-Ange. Clément sentit aussitôt la faute qu'il avait faite en se retirant dans un fort si mal pourvu et si peu en état de défense; mais voyant que les impériaux, méprisant toute discipline et ne s'occupant qu'à piller, poussaient le siège avec lenteur, il ne désespéra pas de tenir assez long-temps pour que le duc d'Urbin pût venir à son secours. Ce général s'avancait à la tête d'une armée composée de Vénitiens, de Florentins et de Suisses soudoyés par la France, et cette armée était assez forte pour délivrer Clément du péril où il se

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 101. Guich., liv. xviii, p. 445, etc. *Œuv. de Brant.*, IV, p. 257, etc.

² *Jov., Vita Colonn.*, p. 165.

¹ *Jov., Vit. Colonn.* 166. Guich., liv. xviii, p. 440, etc. *Comment. de captiv. urbe Romæ ap. Scardinum*, II, 230. Ulloa, *Vita dell' Carl. V.*, p. 110. Gianni ne, *Ist. di Nap.* B. 31, c. III, p. 507.

trouvait; mais le duc d'Urbain préféra le plaisir de satisfaire sa haine contre la famille des Médicis, à la gloire de sauver la capitale de la chrétienté et le chef de l'église; il prétendit que l'entreprise était trop hasardeuse; et par un raffinement de vengeance, après s'être avancé assez près pour être vu des remparts du château et pour donner au pape l'espoir d'un secours prochain, il se retira avec précipitation¹. Clément, privé de toute ressource, et réduit par la famine à se nourrir de chair d'âne², fut obligé de capituler, et de souscrire aux conditions qu'il plut aux vainqueurs de lui imposer. Il se soumit à payer quatre cent mille ducats à l'armée, à rendre à l'empereur toutes les places fortes que possédait l'église, et quoiqu'il donnât des otages, à rester lui-même prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût exécuté les principaux articles du traité. Le pape fut mis sous la garde d'Alarçon, qui, par sa vigilance sévère à garder François I^{er}, s'était bien fait connaître pour un homme propre à cet emploi. Ainsi, par un hasard singulier, cet officier eut la garde des deux personnalités les plus illustres qui eussent été faits prisonniers dans l'Europe depuis plusieurs siècles. La nouvelle de cet événement si extraordinaire et si inattendu causa à l'empereur autant de surprise que de joie; mais il dissimula ses sentimens à ses sujets, que les succès et les crimes de leurs compatriotes pénétraient d'horreur: et pour adoucir l'indignation qu'en ressentait toute l'Europe, il déclara qu'il n'avait aucune part au saccagement de Rome, et qu'on l'avait attaquée sans ses ordres. Il écrivit à tous les princes ses alliés pour leur notifier qu'il n'avait eu aucune connaissance des intentions de Bourbon³; il prit le deuil et le fit prendre à toute sa cour; il suspendit les réjouissances qu'il avait ordonnées pour la naissance de son fils Philippe; et par une hypocrisie qui ne trompa personne, il ordonna des prières et des processions dans toute l'Espagne pour obtenir la liberté du pape, liberté qu'il pouvait lui faire rendre sur-le-champ par un ordre expédié à ses généraux⁴.

La fortune n'était pas moins favorable à la

maison d'Autriche dans une autre contrée de l'Europe. Soliman était entré en Hongrie avec une armée de trois cent mille hommes. Louis II, roi de Hongrie et de Bohême, prince faible et sans expérience, eut la témérité d'aller au-devant de lui avec un corps de troupes qui ne montait pas à plus de trente mille hommes. Par une faute encore plus impardonnable, il en donna le commandement à Paul Tomorri, moine franciscain, archevêque de Goloeza. Ce bizarre général, vêtu de son froc et ceint du cordon de son ordre, marchait à la tête de l'armée; entraîné par sa propre présomption autant que par l'impétuosité d'une noblesse qui craignait moins le danger qu'un service long et pénible, il donna la funeste bataille de Mohacz, où le roi, la fleur de la noblesse, et plus de vingt mille hommes périrent victimes de la sottise et de l'imprudence d'un moine. Soliman, après sa victoire, se rendit maître et resta en possession des plus fortes places des provinces méridionales de la Hongrie: et ravageant tout le reste du pays, il emmena plus de vingt mille prisonniers en esclavage. Comme Louis était le dernier mâle de la famille royale des Jagellons, l'archiduc Ferdinand prétendit avoir droit aux deux couronnes. Il faisait valoir deux titres: l'un appuyé sur les anciennes prétentions de la maison d'Autriche à ces deux royaumes; l'autre était fondé sur les droits de sa femme, sœur unique du roi qui venait de mourir. Cependant les lois féodales régnaient avec tant de vigueur dans la Hongrie et dans la Bohême, et la noblesse y jouissait d'un pouvoir si étendu, que les deux couronnes étaient encore électives, et qu'on n'aurait eu aucun égard aux prétentions de Ferdinand, si elles n'avaient pas été soutenues de forces puissantes. Mais son mérite personnel, le respect dû au frère du plus grand monarque de la chrétienté, la nécessité de choisir un prince qui pût par lui-même ajouter de nouvelles forces à celles de ses sujets pour les faire protéger contre les armes ottomanes que leurs derniers succès avaient rendues redoutables à la Hongrie; enfin les intrigues de sa sœur, veuve du feu roi, l'emportèrent sur la prévention que les Hongrois avaient conçue contre l'archiduc, comme étranger; et malgré un parti considérable, qui avait donné sa voix au vaivode de Transylvanie, Ferdinand demeura paisible possesseur de cette

¹ Guich., liv. xviii, p. 450.

² Jov., *Vit. Colon.*, 167.

³ Russell, *Lettre de principi*, II, 234.

⁴ Sleid., 109. Sandov., I, 822. Mauroc, *Hist. Veneta*, liv. III, p. 220.

tre contrée de Hongrie avec les hommes. Louis II, prince faible et dédaigné d'aller au-devant des troupes qui ne se faisaient pas de hommes. Par conséquent, il en fut vaincu. Ce bizarre sort du cordon de la couronne; en conséquence, on ne put pas enlever ce qui craignait la mort et pénible, à Mohacz, où le roi fut tué plus de vingt ans de la sottise et de la lâcheté. La couronne fut en possession des Turcs méridionaux et le reste du royaume fut en possession des Hongrois. C'était le dernier jour de la bataille, l'archiduc fut tué aux deux côtés : l'un après l'autre de la maison de Habsbourg; l'autre était le roi, seul unique pendant les lois vigoureux dans la noblesse et la noblesse y compris, que les deux rois, et qu'on n'aurait pas de Ferdinand, tentées de forces personnelles, le résident de la couronne, un prince qui avait de nouvelles forces à protéger contre les derniers succès de la Hongrie; enfin, le feu roi, l'empereur des Hongrois, et, comme étranger, qui avait de la Pennsylvanie, Ferdi-

scussieur de cette couronne. Les états de Bohême suivirent l'exemple de la Hongrie; mais pour maintenir et assurer leurs privilèges, ils obligèrent Ferdinand de signer avant son couronnement un acte qu'ils appelèrent *reverse*, et par lequel il déclarait qu'il tenait cette couronne non par aucun droit antérieur, mais par l'élection gratuite et volontaire de la nation. La réunion de tous ces états divers, dont les princes de la maison d'Autriche s'assurèrent dans la suite la possession héréditaire, fut l'origine et le principe de cette supériorité de pouvoir qui les rendit depuis si formidables au reste de l'Allemagne¹.

Les dissensions qui divisaient le pape et l'empereur furent extrêmement favorables aux progrès du luthéranisme. Charles, irrité des procédés de Clément, et uniquement occupé à se défendre contre la ligue que ce pape avait formée, n'avait ni la volonté ni le loisir de prendre des mesures pour étouffer les nouvelles opinions qui s'accréditaient en Allemagne. Dans une diète de l'empire tenue à Spire, on examina l'état actuel de la religion; tout ce que l'empereur y exigea des princes fut d'attendre avec patience, et sans encourager les novateurs, la convocation d'un concile général qu'il avait demandé au pape. Les membres de la diète convinrent que la convocation d'un concile était le parti le plus convenable et le plus régulier qu'on pût prendre pour parvenir à la réforme des abus de l'église: mais ils soutenaient qu'un concile national, tenu en Allemagne, ferait plus d'effet que le concile général proposé par l'empereur. Quant à l'avis

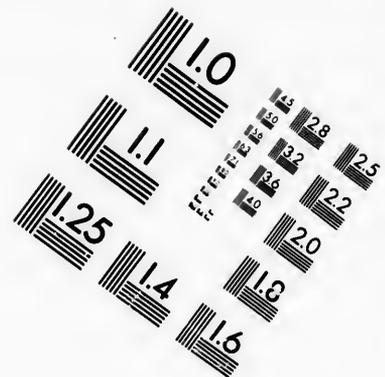
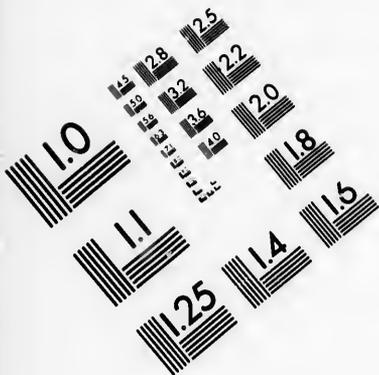
¹ Steph. Broderick, *Procancellarii Hungar. clades in campo Mohacz ap. Scardium*, II, 218. P. Barre, *Hist. d'Allemagne*, tom. VIII part. 1, p. 198.

qu'il leur donnait de ne point favoriser les novateurs, ils en firent si peu de cas que, même pendant la durée de la diète de Spire, les théologiens qui avaient suivi l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Cassel, prêchaient publiquement et administraient les sacrements suivant les rites de la religion réformée¹. L'exemple même de l'empereur enhardit les Allemands à traiter avec peu de respect l'autorité des papes. Dans la chaleur de son ressentiment contre Clément, il publia une longue réponse au bref plein de fiel que le pape avait composé pour faire l'apologie de sa conduite. L'empereur commençait son manifeste par une énumération détaillée de différens traits d'ingratitude, d'ambition et de mauvaise foi de ce pontife; il les peignait des couleurs les plus fortes et les plus chargées, et il finissait par appeler de son autorité à un concile général. Il écrivit en même temps au collège des cardinaux pour se plaindre de l'injustice et de la partialité de Clément, et pour les exhorter, au cas que le pape refusât ou différât la convocation d'un concile, à montrer l'intérêt qu'ils prenaient à la paix de l'église chrétienne, si honteusement abandonnée de son premier pasteur, en convoquant eux-mêmes le concile en leur nom². On répandit avec soin dans toute l'Allemagne le manifeste de l'empereur, qui, pour la violence et l'amertume du style, ne le cédait pas aux écrits de Luther même; il fut avidement lu par les personnes de tout rang, et l'impression qu'il fit détruisit aisément l'effet des protestations que Charles avait faites auparavant contre la nouvelle doctrine.

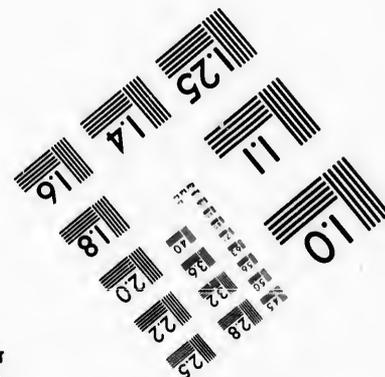
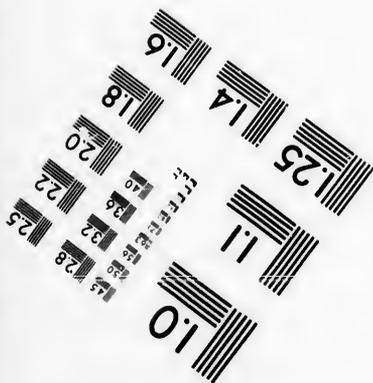
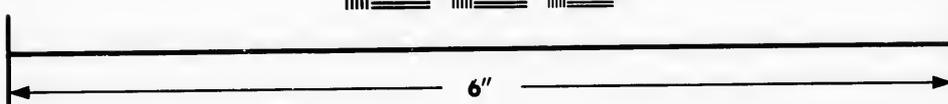
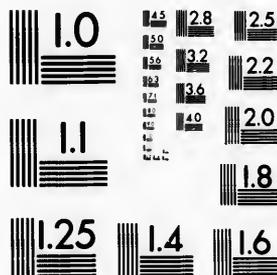
¹ Sield, p. 103.

² Goldast., *Polit. impér.*, p. 981.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
1.8 3.2
2.2 3.6
2.5 4.0
3.0

10
1.5
1.8

LIVRE CINQUIÈME.

Les détails de la manière inhumaine dont le pape avait été traité remplirent toute l'Europe d'étonnement et d'horreur. L'audace inouïe d'un empereur chrétien, à qui sa dignité même imposait le devoir de protéger et de défendre le saint siège, et qui, portant des mains violentes sur celui qui représentait Jésus-Christ sur la terre, retenait sa personne sacrée dans une captivité rigoureuse, parut généralement un acte d'impiété qui méritait la vengeance la plus éclatante, et qui sollicitait la prompte réunion de tous les fidèles enfans de l'église contre le coupable. François et Henri, alarmés des progrès que l'empereur faisait en Italie, s'étaient déjà étroitement liés avant la prise de Rome; et pour mettre un frein à l'ambition de l'empereur, ils étaient convenus de faire une puissante diversion dans les Pays-Bas. Les différens motifs qui les avaient déterminés d'abord n'avaient fait que se fortifier depuis; il s'y joignit encore le dessein de délivrer le pape des mains de l'empereur, acte de politique qui favorisait leurs intérêts en faisant honneur à leur piété. Mais pour parvenir à leur but, il fallait abandonner les projets qu'ils avaient formés sur les Pays-Bas, et aller porter le théâtre de la guerre dans le sein de l'Italie; car ce n'était que par les opérations les plus vigoureuses qu'ils pouvaient se promettre avec certitude de délivrer Rome, et de mettre Clément en liberté. François commençait à comprendre que l'esprit de raffinement qu'il avait porté dans ses vues politiques sur l'Italie l'avait entraîné trop loin; et que pour s'être trop relâché, il avait laissé prendre à Charles des avantages qu'il lui eût été facile de prévenir: il voulut se hâter de réparer, par une activité plus conforme à son caractère, une faute qu'il n'avait pas en sonvent à se reprocher. Henri pensait qu'il était temps de se joindre au roi de France pour empêcher l'empereur de devenir le maître absolu de l'Italie et d'acquérir par-là une supériorité de puissance

qui l'eût mis en état de donner ensuite des lois à tous les autres princes de l'Europe. Wolsey, dont François avait eu soin d'entretenir l'amitié par des caresses et des présens, moyens infailibles de se l'attacher, ne négligea rien de ce qui pouvait animer son maître contre l'empereur. Outre ces considérations publiques, Henri était encore excité par un motif particulier: c'était à peu près vers ce temps qu'il formait le grand projet de son divorce avec Catherine d'Arragon; il savait qu'il aurait besoin de l'autorité du pape, et il était jaloux d'acquérir des droits à sa reconnaissance, en paraissant le principal instrument de sa liberté.

Avec ces dispositions de la part des deux rois, la négociation ne fut pas longue. Wolsey avait reçu de son maître des pouvoirs sans bornes. François traita en personne avec lui à Amiens, où le cardinal se rendit, et où il fut reçu avec une magnificence royale. Le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Marie fut l'article fondamental de cette ligue: il fut arrêté que l'Italie serait le théâtre de la guerre; on régla les forces de l'armée qu'on mettrait en campagne, et la quantité de troupes et d'argent que fournirait chaque prince; et si l'empereur n'acceptait pas les propositions qu'on devait lui faire au nom des deux rois, ils s'engageaient à lui déclarer sur-le-champ la guerre, et à commencer aussitôt les hostilités. Henri, toujours impétueux dans ses résolutions, s'engagea avec tant de zèle et d'ardeur dans cette nouvelle alliance, que, pour donner à François la plus grande preuve de son amitié et de son estime, il renonça formellement à toutes les prétentions anciennes des rois d'Angleterre sur la couronne de France, prétentions qui avaient fait si long-temps l'orgueil et la ruine de sa nation; et il accepta par forme d'indemnité une pension de cinquante mille écus qui lui serait payée annuellement à lui et à ses successeurs¹.

¹ Herbert, 85, etc. Rym., Fœder., xiv, 203.

Cependant le pape, se trouvant hors d'état de satisfaire aux conditions de la capitulation, restait toujours prisonnier sous la garde sévère d'Alarçon. Les Florentins n'eurent pas plus tôt appris le désastre de Rome, qu'ils coururent aux armes en tumulte, chassèrent le cardinal de Cortone qui gouvernait leur ville au nom du pape, mutilèrent les armoiries des Médicis, mirent en pièces les statues de Léon et de Clément, se déclarèrent un état libre, et rétablirent leur ancienne forme de gouvernement populaire. Les Vénitiens, voulant aussi profiter des malheurs du pape, leur allié, se saisirent de Ravenne et d'autres places qui appartenaient à l'état ecclésiastique, sous prétexte de les garder en dépôt. Les ducs d'Urbin et de Ferrare prirent aussi leur part des dépouilles de cet infortuné pontife, qu'ils croyaient perdu sans ressource¹.

Lannoy, d'un autre côté, cherchait à retirer quelques avantages solides de cet événement imprévu, dont le succès et l'éclat avaient donné tant de supériorité aux armes de son maître. Dans ce dessein, il marcha sur Rome avec Moncade et le marquis du Guast, à la tête de toutes les troupes qu'ils purent rassembler dans le royaume de Naples. L'arrivée de ce renfort fut un surcroît de calamité pour les malheureux habitants de Rome : les nouveau-venus, jaloux du riche butin qu'avaient fait leurs compagnons, imitèrent leur licence, et dévorèrent avec avidité les misérables restes qui avaient échappé à la rapacité des Espagnols et des Allemands.

Il n'y avait point alors en Italie d'armée capable de tenir tête aux impériaux, et pour réduire Bologne et les autres villes de l'état ecclésiastique, il ne fallait que se présenter devant leurs murailles. Mais les soldats accoutumés depuis si long-temps sous Bourbon à secouer toute discipline, et ayant goûté la douceur de vivre à discrétion dans une grande ville, sans reconnaître presque l'autorité d'un maître, étaient devenus si ennemis de la subordination militaire et du service qu'ils refusèrent de sortir de Rome avant qu'on leur eût payé les arrérages de leur solde ; condition qu'ils savaient bien qu'on ne pouvait pas leur accorder. Ils déclarèrent de plus qu'ils n'obéiraient qu'au prince d'Orange, que l'année avait choisi pour général. Lannoy,

voyant qu'il n'y avait pas de sûreté pour lui à rester plus long-temps au milieu d'une armée sans subordination, qui méprisait sa dignité et haïssait sa personne, retourna à Naples où le suivirent bientôt, par les mêmes raisons de prudence, le marquis du Guast et Moncade. Le prince d'Orange, qui n'avait que le titre de général, et qui ne tenait son autorité que de la volonté d'une soldatesque que le succès et la licence avaient rendue insolente, était obligé de respecter leurs fantaisies. Beaucoup plus qu'ils ne respectaient ses ordres. Ainsi l'empereur, loin de recueillir aucun des avantages qu'il pouvait se promettre de la réduction de Rome, eut la mortification de voir l'armée la plus formidable qu'il eût jamais mise sur pied rester dans un état d'inaction dont il fut impossible de la tirer¹.

Le roi de France et les Vénitiens eurent tout le loisir de former de nouveaux projets, et de prendre de nouveaux engagements pour délivrer le pape et défendre les droits de l'Italie. La nouvelle république de Florence eut l'imprudence de se joindre à eux ; et Lautrec, aux talens duquel les Italiens rendaient plus de justice que François, fut nommé généralissime de la ligue. Il n'accepta cet office qu'avec la plus grande répugnance, craignant de s'exposer une seconde fois aux embarras et aux disgrâces que pourraient lui attirer la négligence du roi, ou la malice de ses favoris. Les meilleures troupes de France marchèrent sous ses ordres et le roi d'Angleterre, avant d'avoir encore déclaré la guerre à l'empereur, avança une somme considérable pour subvenir aux frais de l'expédition. Les opérations de Lautrec furent conduites avec prudence, avec vigueur et avec succès. Secondé d'André Doria, le plus grand homme de mer de ce siècle, il se rendit maître de Gènes, et rétablit dans cette république la faction des Frégoses et la domination française. Il obligea Alexandrie de se rendre après quelques jours de siège, et soumit tout le pays qui est en deçà du Tésin. Il prit d'assaut Pavie qui avait si long-temps tenu contre les armes de son maître, et la laissa piller avec toute la cruauté qu'inspirait naturellement aux troupes françaises le souvenir du fatal désastre qu'elles avaient essayé devant les murs de cette ville. S'il eût continué de tourner

¹ Guich., liv. xviii, p. 453.

¹ Guich., liv. xviii, p. 454.

ses efforts contre le Milanais, Antoine de Lève, qui le défendait avec un petit corps de troupes qu'il ne conservait et n'entretenait qu'à force d'adresse et d'industrie, eût bientôt été forcé de céder; mais Lautrec n'osa pas achever une conquête qui lui eût fait tant d'honneur, et dont la ligue eût retiré de si grands avantages. François savait que ses alliés étaient bien moins jaloux de le voir étendre ses possessions dans l'Italie que d'affaiblir le pouvoir de l'empereur; et il craignait que si une fois Sforce venait à être rétabli dans Milan, ils ne secondassent que très faiblement l'invasion qu'il méditait de faire dans le royaume de Naples; en conséquence Lautrec eut ordre de ne pas pousser trop loin ses conquêtes dans la Lombardie. Heureusement les importunités du pape qui le sollicitait d'aller à son secours, et celles des Florentins qui le priaient de les protéger, furent si pressantes qu'elles lui fournirent un prétexte honnête de marcher en avant, sans avoir égard aux instances des Vénitiens et de Sforce, qui insistaient pour aller mettre le siège devant Milan ¹.

Tandis que Lautrec avançait lentement vers Rome, l'empereur eut le temps de délibérer sur ce qu'il devait faire de la personne du pape, toujours prisonnier au château Saint-Ange. Malgré le voile spécieux de la religion dont Charles s'efforça toujours de couvrir ses démarches, il prouva en plusieurs occasions qu'il était peu touché des considérations religieuses : dans celle-ci, en particulier, il avait souvent marqué le désir de faire transporter le pape en Espagne, afin de satisfaire l'orgueil de son ambition par le spectacle des deux plus illustres personnages de l'Europe successivement prisonniers à sa cour. Mais la crainte d'offenser encore davantage toutes les puissances de la chrétienté et de se rendre odieux à ses sujets mêmes le força de sacrifier la vanité à la prudence ². Les progrès des confédérés le mettaient dans la nécessité de rendre promptement la liberté au pape, ou de le faire conduire dans quelque retraite plus sûre que le château Saint-Ange. Parmi les différentes raisons qui lui firent préférer le premier parti, la plus forte était le défaut d'argent; et il en avait un besoin pressant pour recruter son ar-

mée et pour payer les arrérages immenses qu'il lui devait. Il avait assemblé les états de Castille à Valladolid, vers le commencement de l'année, pour lui exposer l'état de ses affaires; et leur représenta la nécessité de faire de grands préparatifs pour résister à tous ses ennemis que la jalousie de ses succès allait réunir contre lui, et il demanda dans les termes les plus pressans des subsides considérables. Mais les états refusèrent de charger d'un nouveau fardeau la nation déjà épuisée par des dons extraordinaires, et persistèrent dans leur refus ¹, malgré tous les efforts qu'il fit pour séduire ou pour intimider les membres de l'assemblée. Il ne lui restait donc plus d'autre ressource que d'extorquer de Clément, par forme de rançon, une somme suffisante pour acquitter ce qu'il devait à ses troupes, à qui il eût été fort inutile de proposer de sortir de Rome avant de les avoir payées.

Le pape, de son côté, ne restait pas dans l'inaction, et il intriguait avec assez de bonheur pour hâter sa délivrance. Il vint à bout par ses flatteries et les démonstrations d'une confiance sans réserve de désarmer le ressentiment de Colonne, et il sut intéresser la vanité de ce cardinal, jaloux de montrer à l'Europe qu'après avoir eu le pouvoir d'humilier le pape, il avait encore celui de le rétablir dans sa dignité. Il gagna aussi Moron par des distinctions et des promesses : cet homme, par une de ces révolutions bizarres assez ordinaires dans sa vie et qui fait bien connaître son caractère, avait repris toute l'autorité et tout le crédit qu'il avait eu sur les impériaux. L'adresse et l'ascendant de Colonne et de Moron aplanirent aisément toutes les difficultés que purent élever les ambassadeurs de l'empereur, et terminèrent bientôt le traité de la délivrance de Clément à des conditions dures à la vérité, mais aussi raisonnables qu'il pouvait l'attendre dans la situation où il se trouvait. Il fut obligé d'avancer argent comptant une somme de cent mille écus pour payer l'armée, de s'engager à en payer autant dans quinze jours, et cent cinquante mille autres au bout de trois mois. On lui fit promettre de ne prendre aucune part à la guerre qui se faisait contre l'empereur, soit en Lombardie, soit dans le royaume de Naples; il accorda à Charles une croisade et le dixième des revenus

¹ Guich., liv. xviii, p. 461. Du Bellay, 107, etc. Mauroc, *Hist. Venet.*, liv. iii, p. 238

² Guich., liv. xvii, p. 457.

¹ Sandov., I, p. 814.

trages immenses qu'il
 é les états de Castille
 encement de l'année,
 es affaires; et leur re-
 re de grands prépa-
 es ennemis que la ja-
 éunir contre lui, et il
 les plus pressans des
 is les états refusèrent
 ardeau la nation déjà
 ordinaires, et persis-
 algré tous les efforts
 ir intimider les mem-
 lui restait donc plus
 torquer de Clément,
 omme suffisante pour
 ses troupes, à qui il
 oposer de sortir de
 yées.

restait pas dans l'inac-
 ssez de bonheur pour
 bout par ses flatteries
 confiance sans réserve
 nt de Colonne, et il
 ce cardinal, jaloux de
 s avoir eu le pouvoir
 core celui de le réta-
 u aussi Moron par des
 es : cet homme, par
 rres assez ordinaires
 connaître son caractè-
 rité et tout le crédit
 ériaux. L'adresse et
 le Moron aplanirent
 és que purent élever
 reur, et terminèrent
 rance de Clément à
 érité, mais aussi rai-
 rendre dans la situa-
 obligé d'avancer ar-
 de cent mille écus
 engager à en payer
 et cent cinquante
 une part à la guerre
 ur, soit en Lombar-
 Naples; il accorda à
 lixième des revenus

ecclésiastiques de l'Espagne; et non-seulement il donna des otages pour répondre de l'exécution de ces articles, il fut encore obligé, pour plus grande sûreté, de mettre l'empereur en possession de plusieurs villes ¹.

Lorsque le pape eut levé la première somme en vendant les dignités et les bénéfices ecclésiastiques, et en employant d'autres expédiens aussi peu canoniques, on fixa un jour pour le mettre en liberté. Mais Clément, impatient de se voir en liberté après les ennuis d'une prison de six mois, et agité par les soupçons et la défiance naturelle aux malheureux, craignait tant que les impériaux ne missent de nouveaux obstacles à sa délivrance, qu'il se déguisa la nuit précédente en habit de marchand, profita du relâchement qu'Alarçon avait mis dans sa vigilance depuis la conclusion du traité, et s'évada sans être reconnu. Il arriva avant le point du jour, sans suite et avec un seul de ses officiers, à Orvietto, d'où il écrivit aussitôt une lettre de remerciement à Lautrec, comme au principal instrument de sa liberté ².

Pendant ces négociations, les ambassadeurs de France et d'Angleterre s'étaient rendus en Espagne, en conséquence du traité que Wolsey avait conclu avec François. L'empereur, qui ne voulait pas attirer sur lui les forces réunies de ces deux monarches, ne parut pas éloigné de se relâcher en quelque chose de la rigueur du traité de Madrid, sur lequel il s'était jusque-là montré inflexible. Il offrit d'accepter les deux millions d'écus que François avait proposés en équivalent du duché de Bourgogne, et de mettre ses enfans en liberté, à condition qu'il rappellerait son armée d'Italie et lui rendrait Gênes avec les autres conquêtes qu'il avait faites dans ce pays. A l'égard de Sforce, il persistait toujours à demander qu'on décidât de son sort, en nommant des juges pour lui faire son procès. Ces propositions furent faites à Henri, qui les fit passer au roi de France, son allié, qu'elles intéressaient de plus près, pour avoir sa réponse. Si François eût été disposé de bonne foi à conclure la paix et à mettre de l'uniformité dans sa conduite, il n'aurait pas hésité à accepter sur-le-champ ces propositions, qui différaient très peu des offres

qu'il avait faites lui-même auparavant ¹. Mais ses vues étaient bien changées. L'alliance de Henri, les progrès de Lautrec en Italie et la supériorité de son armée sur celle de l'empereur, ne lui permettaient pas de douter du succès de son entreprise sur Naples. Plein de ces hautes espérances, il ne fut pas embarrassé de trouver des prétextes pour refuser ou pour éluder les propositions de l'empereur sous une apparence de pitié en faveur de Sforce, dont les intérêts n'avaient pas paru l'occuper jusqu'alors. Il demanda de nouveau que ce prince infortuné fût entièrement et sans aucune condition rétabli dans la pleine possession de ses états; et sous prétexte qu'il y aurait de l'imprudence à se reposer absolument sur la bonne foi de l'empereur, François exigeait qu'on lui rendit ses enfans avant que ses troupes quittassent l'Italie et rendissent Gênes. Des demandes si peu raisonnables et l'air de reproche qui les accompagnait, irritèrent Charles à un tel point qu'il eut de la peine à retenir son emportement; il se repentit d'avoir montré une modération qui faisait si peu d'effet sur l'esprit de ses ennemis, et déclara qu'il ne se départirait pas du plus petit article des conditions qu'il venait d'offrir. Il est inconcevable que Henri ait voulu prêter son nom à des propositions si étranges : on était pourtant venu à bout de l'y déterminer, et sur la déclaration de l'empereur, les ambassadeurs de France et d'Angleterre demandèrent et obtinrent leur audience de congé ².

Le lendemain, deux hérauts qui avaient accompagné à dessein les ambassadeurs, et qui jusque-là avaient caché leur caractère, parurent à la cour de l'empereur avec les attributs de leur office, et dès qu'ils furent introduits, ils lui déclarèrent la guerre au nom de leurs maîtres dans toutes les formes accoutumées. Charles les reçut l'un et l'autre avec la dignité qui convenait à son rang; mais il répondit à chacun en particulier avec un ton qui exprimait la différence des sentimens qu'il avait pour les deux souverains. Il accepta le défi du monarque anglais avec une fermeté tempérée de quelques marques d'égard et de respect. Sa réponse au roi de France était pleine de cette amertume d'expression que devait lui inspirer une rivalité person-

¹ Guich., liv. xviii, p. 467.

² *Ibid.*, p. 467, etc. *Jov., Vita Colonn.*, 169. *Mauroc., Hist. Venet.*, liv. iii, p. 252.

¹ *Recueil des Traités*, II, p. 240.

² *Rym.*, xiv, 200. *Herberl.*, 85. *Guich.*, liv. xviii, p. 47.

nelle, irritée encore par le souvenir de plusieurs outrages réciproques. Il chargea le héraut français d'avertir son maître qu'il ne le regarderait plus désormais que comme un vil infracteur de la foi publique, étranger aux sentimens d'honneur et de probité qui distinguent un gentilhomme. François, trop fier pour souffrir patiemment une imputation si insultante, s'avisait d'un expédient singulier pour soutenir son caractère et venger son honneur. Il renvoya sur-le-champ son héraut avec un cartel en règle, par lequel il donnait à l'empereur un démenti formel, le défiait en combat singulier, le somma de fixer le temps et le lieu du rendez-vous, et lui donnait le choix des armes. Charles, aussi vif et aussi brave que son rival, accepta le défi sans balancer : mais après divers messages de part et d'autre pour régler toutes les circonstances du combat, messages toujours accompagnés de reproches mutuels, qui dégénérent presque en injures, le projet de ce duel, qui convenait en effet beaucoup mieux à des héros de roman qu'aux deux plus grands monarques du siècle, fut entièrement oublié¹.

L'exemple que venaient de donner deux si grands rois attira l'attention générale ; il eut tant d'autorité sur les esprits, qu'il produisit une révolution sensible dans les mœurs de toute l'Europe. J'ai déjà dit que les duels avaient été permis long-temps par les lois de toutes les nations européennes, qu'ils faisaient partie de leur jurisprudence, et qu'ils étaient autorisés par le magistrat en plusieurs occasions, comme le moyen le plus sûr de décider des questions, tant civiles que criminelles. Mais comme ces combats singuliers étaient regardés comme des appels solennels faits à la justice et à la toute-puissance de l'Être suprême, la loi ne les autorisait que dans les causes publiques, et fixait des formes juridiques pour y procéder. Les hommes, accoutumés à voir employer cette méthode de juger par les cours de justice, ne tardèrent pas à l'employer aussi dans leurs querelles particulières et personnelles, et ce second pas ne fut pas éloigné du premier. Dès lors les duels, qui d'abord ne pouvaient avoir lieu que par l'ordonnance du magistrat civil, s'engagèrent bientôt sans l'intervention de ce magistrat, et s'étendirent à

Recueil des Traités, II. *Mém. de du Bellay*, 103, etc. *Sandov*, *Hist.*, I, 837

plusieurs cas que la loi n'avait pas marqués. Ce qui venait de se passer entre Charles et François acrédita singulièrement cette pratique. Au premier affront, à la moindre insulte qui touchait l'honneur, un gentilhomme se croyait en droit de tirer l'épée et d'appeler son adversaire en duel pour lui faire raison. Une pareille opinion, introduite parmi des peuples qui joignaient le courage et la fierté à des mœurs grossières et féroces, chez qui les insultes étaient fréquentes et le ressentiment aetif, ne pouvait manquer de produire les effets les plus funestes ; le plus beau sang de l'Europe fut versé dans les duels ; mille vies utiles furent sacrifiées, et il y eut des temps où ces querelles d'honneur furent plus destructives que les guerres nationales. Tel est d'ailleurs l'empire de la mode, que ni la terreur des lois pénales, ni le respect pour la religion n'ont pu entièrement abolir une coutume inconnue aux anciens et contraire à tous les principes de la droite raison : il faut pourtant avouer aussi que nous devons en partie à cet usage absurde de la politesse et la douceur remarquable des mœurs modernes, ces égards attentifs qu'un homme a pour un autre, et qui rendent aujourd'hui le commerce de la société beaucoup plus agréable et bien plus décent qu'il ne l'a jamais été chez les nations de l'antiquité les mieux civilisées.

Tandis que les deux monarques paraissaient si jaloux de terminer leur querelle par un combat singulier, Lautrec continuait en Italie ses opérations, qui promettaient d'être plus décisives. Son armée qui s'était grossie, et qui était alors de trente-cinq mille hommes, marchait à grandes journées vers Naples. La terreur qu'inspira son approche, jointe aux représentations et aux instances du prince d'Orange, détermina à la fin, mais après beaucoup de résistance, les troupes impériales à sortir de Rome, qu'elles occupaient depuis dix mois entiers. Mais de cette armée florissante qui était entrée dans cette ville, à peine en restait-il la moitié ; l'autre, détruite par la peste, ou par les maladies qui étaient le fruit d'une longue inaction, de l'intempérance et de la débauche, fut la victime de ses propres crimes¹. Lautrec fit les plus grands efforts pour attaquer les impériaux dans leur retraite, vers le territoire de Naples : dans ce moment un seul succès aurait terminé la

¹ Guich., II, XVII, p. 478.

it pas marqués. Ce Charles et François pratique. Au préalable qui touchait se croyait en droit son adversaire en de pareille opinion, qui joignaient les grossières et fé- étaient fréquentes et pouvait manquer de funestes; le plus dans les duels; ées, et il y eut des furent plus nationales. Tel est e, que ni la terreur et pour la religion une coutume incon- à tous les principes tant avouer aussi cet usage absurde rquable des mœurs s qu'un homme a ent aujourd'hui le coup plus agréable l'a jamais été chez aieux civilisés. es paraissaient si elle par un combat en Italie ses opé- être plus décisives. , et qui était alors marchait à gran- terreur qu'inspira ésentations et aux sistance, les trou- ome, qu'elles op- s. Mais de cette entrée dans cette elle par un combat la moitié; l'au- par les maladies eague inaction, de che, fut la victime utrec fit les plus s impériaux dans e de Naples: dans urait terminé la

guerre; mais la prudence de leurs chefs décon- certa toutes ses mesures, et ils arrivèrent enfin à Naples sans beaucoup de perte. Le couple de ce royaume, qui avait toujours été la proie du plus actif et du plus fort, impatient de secouer le joug espagnol, reçut les Français à bras ouverts, et partout où ils voulurent se montrer et s'établir, à la réserve de Gaëte et de Naples, à peine resta-t-il aux impériaux quelque place importante. Ils durent la conservation de Gaëte à la force naturelle de ses fortifications, et celle de Naples à la présence de l'armée impériale. Lautrec cependant se présenta sous les murs de Naples; mais voyant qu'il ne pouvait espérer de réduire par la force une ville défendue par tant de troupes, il fut obligé de la bloquer, méthode plus lente, mais moins dangereuse; et après avoir pris les mesures qui lui parurent les plus certaines, il assura avec confiance à son maître que la famine obligerait bientôt les assiégés de capituler. Cette espérance se fortifia encore par le mauvais succès d'une tentative vigoureuse que les ennemis venaient de faire pour se rendre maîtres de la mer. Les galères d'André Doria, commandées par son neveu Philippin, gardaient l'entrée du port. Mucade, qui avait succédé à Lannoy en qualité de vice-roi, arma un nombre de galères supérieures à celles de Doria, et s'embarquant lui-même avec le marquis du Guast et l'élite des officiers et des soldats espagnols, il attaqua Doria avant la jonction des flottes françaises et vénitiennes. Mais Doria, par sa supériorité dans l'art des manœuvres, triompha aisément et de la valeur et du nombre des Espagnols. Le vice-roi fut tué, et la plus grande partie de sa flotte détruite: plusieurs officiers de distinction ayant été faits prisonniers, Philippin les fit embarquer sur les galères qu'il avait prises, et les envoya à son oncle, comme des trophées de sa victoire ¹.

Malgré cet avantage, qui flattait Lautrec d'un succès prochain, plusieurs circonstances se réunirent pour traverser ses vues et tromper ses espérances. Quoique Clément eût reconnu mille fois qu'il devait à François sa liberté, et qu'il se fût plaint souvent de la manière cruelle dont l'empereur l'avait traité, il ne réglait plus sa conduite sur sa reconnaissance; et ce qui est

plus extraordinaire, il ne songeait plus à se venger de l'empereur. Ses malheurs passés l'avaient rendu plus circonspect que jamais; il repassa dans sa mémoire toutes les fautes qu'il avait faites, et ses réflexions ne firent qu'augmenter l'irrésolution naturelle de son caractère. Tandis qu'il amusait François par des promesses, il négociait en secret avec Charles; jaloux de rendre à sa famille l'autorité qu'elle exerçait auparavant à Florence, il sentait qu'il ne pouvait attendre ce service de François, qui avait formé une alliance des plus étroites avec la nouvelle république: il penchait donc beaucoup plus du côté de son ennemi que du côté de son bienfaiteur, et il ne seconda en rien les opérations de Lautrec. Les Vénitiens de leur côté voyaient avec jalousie les progrès de l'armée française: occupés uniquement à reprendre pour eux-mêmes quelques villes maritimes du royaume de Naples, ils ne prenaient aucun intérêt à la réduction de Naples, d'où dépendait le succès de la cause commune ¹.

Le roi d'Angleterre ne put exécuter le projet qu'il avait formé d'embarasser l'empereur en l'attaquant dans les Pays-Bas. Il avait trouvé dans ses sujets la plus grande aversion pour une guerre inutile, qui ne tendait qu'à ruiner le commerce de la nation; afin de prévenir une révolte prête à éclater, il fut même forcé de conclure une trêve de huit mois avec la gouvernante des Pays-Bas ². François lui-même, par une suite de cette inattention inexcusable, qui lui avait déjà été si souvent fatale, négligea de faire passer à Lautrec les fonds nécessaires ³ pour l'entretien de son armée.

Ces événemens imprévus retardaient le progrès des Français et décourageaient à la fois les soldats et le général, lorsque la révolte inattendue d'André Doria vint achever de renverser toutes leurs espérances. Ce brave officier, citoyen d'une république, et élevé dès son enfance dans le service maritime, avait conservé l'esprit d'indépendance naturel à un républicain, avec toute la franchise et la simplicité de mœurs qui distinguent les gens de mer. Incapable de se plier à l'esprit d'intrigue et de flatterie, nécessaire pour réussir dans les cours, et ayant

¹ Guich., liv. xix, p. 491.

² Herbert, 90. Rymer, xiv, p. 256.

³ Guich., liv. xviii, p. 478.

¹ Guich., liv. xix, p. 487. P. Heuter., liv. x, cap. 11, p. 231.

d'ailleurs le sentiment de son mérite et de son prix, il disait en toute occasion son avis avec liberté, et faisait sans ménagement ses plaintes et ses remontrances sur ce qui le blessait. Les ministres de François, peu accoutumés à ces libertés, résolurent de perdre un homme qui les traitait avec si peu d'égards; et quoique François sentit toute la valeur des services de Doria, et qu'il eût une haute idée de son caractère, les courtisans, en le représentant sans cesse comme un homme hautain, intraitable, et plus occupé de son propre agrandissement que des intérêts de la France, vinrent à bout de détruire insensiblement son crédit, et de jeter dans l'esprit du roi des soupçons et de la défiance. Bientôt Doria eut à souffrir beaucoup d'affronts et d'injustices; ses appointemens n'étaient pas régulièrement payés; ses avis, même sur les affaires maritimes, furent souvent dédaignés; on fit une tentative pour enlever à son neveu les prisonniers qu'il avait faits dans le combat naval de Naples: tous ces procédés l'avaient déjà rempli de ressentiment, lorsqu'une nouvelle injure faite à sa patrie acheva de lasser sa patience. Les Français commençaient à fortifier Savone et à nettoyer son port; et en y transportant quelques branches de commerce dont Gènes était en possession, ils montrèrent assez que leur intention était de faire de cette ville, qui depuis longtemps était l'objet de la jalousie et de la haine des Génois, la rivale de leur commerce et de leur opulence. Doria, animé d'un zèle patriotique pour l'honneur et pour l'intérêt de son pays, s'en plaignit avec beaucoup de hauteur, et alla même jusqu'à menacer, si l'on n'abandonnait aussitôt ce projet. Cette démarche hardie, exagérée par la haine des courtisans, et présentée dans le jour le plus odieux, irrita si fort François, qu'il donna ordre à Barbésieux, amiral du Levant, de faire voile vers Gènes avec la flotte française pour arrêter Doria et s'emparer de ses galères. Il eût fallu le plus profond secret pour assurer l'exécution de cet ordre imprudent; mais on prit si peu de soin de le cacher que Doria en fut instruit de bonne heure, et eut tout le temps de se retirer avec ses galères dans un lieu sûr. Du Guast, son prisonnier, qui depuis long-temps observait les progrès de son mécontentement et cherchait à l'accroître, qui l'avait souvent sollicité d'entrer au service de

l'empereur en lui promettant les plus grands avantages, n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion. Lorsqu'il vit que le ressentiment et l'indignation de Doria étaient à leur comble, il profita de ce moment et le détermina à envoyer un de ses officiers à la cour de l'empereur pour faire de sa part des ouvertures et des propositions. La négociation ne fut pas longue: Charles sentit toute l'importance d'une telle acquisition et consentit à toutes ses demandes. Doria renvoya aussitôt à François sa commission et le collier de Saint-Michel; et, arborant le pavillon de l'empereur, il fit voiles avec toutes ses galères vers Naples, non pour bloquer le port de cette malheureuse ville, comme il s'y était engagé, mais pour la secourir et la délivrer.

Son arrivée rouvrit la communication de la mer, et ramena l'abondance dans Naples qui se trouvait alors réduite à la plus grande disette. Les Français, qui n'étaient plus les maîtres de la mer, ne tardèrent pas à manquer de vivres et se trouvèrent réduits aux plus fâcheuses extrémités. Le prince d'Orange, qui avait succédé au vice-roi dans le commandement de l'armée impériale, se montra, par sa bonne conduite, digne de cet honneur, que sa bonne fortune et la mort de ses généraux lui avaient procuré deux fois. Chéri des troupes qui se souvenaient des succès qu'ils avaient eus sous son commandement et qui lui obéissaient avec le plus grand zèle, il ne laissait échapper aucune occasion de harasser l'ennemi, et ne cessait de le harceler et de l'affaiblir par des alarmes et des sorties continuelles¹. Pour comble d'infortunes, les maladies, si communes dans ce pays pendant les chaleurs de l'été, commencèrent à se répandre parmi les Français. Les prisonniers avaient apporté la peste de Rome à Naples; elle fit tant de ravages dans leur camp, qu'il n'y eut bientôt qu'un très petit nombre de soldats et d'officiers qui échappèrent à la contagion. De toute l'armée, il ne restait pas quatre mille hommes en état de faire le service², nombre qui suffisait à peine pour défendre le camp, où, bientôt assiégés à leur tour, les Français éprouvèrent tous les maux dont les impériaux venaient d'être dé-

¹ Jovius, *Hist.*, liv. xxxvi, p. 31, etc. Sigonii *Vita Doriae*, p. 1130. Du Bellay, p. 124, etc.

² Du Bellay, p. 124, etc.

nt les plus grands
 sser échapper une
 it que le ressentiment
 ria étaient à leur
 nt et le détermina
 à la cour de l'em-
 des ouvertures et
 ation ne fut pas
 l'importance d'une
 t à toutes ses de-
 titôt à François sa
 int-Michel; et, ar-
 reur, il fit voiles
 Naples, non pour
 malheureuse ville,
 is pour la secourir

mmunication de la
 dans Naples qui se
 us grande disette.
 plus les maîtres de
 nquer de vivres et
 ns fâcheuses extrê-
 ui avait succédé au
 ent de l'armée in-
 bonne conduite,
 bonne fortune et
 ni avaient procuré
 qui se souvenaient
 sous son comman-
 avec le plus grand
 aucune occasion de
 it de harceler et
 et des sorties con-
 fortunes, les mala-
 pays pendant les
 erent à se répandre
 uniers avaient ap-
 les; elle fit tant de
 'il n'y eut bientôt
 oldats et d'officiers
 on. De toute l'ar-
 mille hommes en
 mbre qui suffisait à
 où, bientôt assié-
 éprouvèrent tous
 venaient d'être dé-

31, etc. Sigonii *Vita*
 etc.

livrés. Lautrec, après avoir lutté long-temps contre tant d'obstacles et de calamités qui abattaient son âme en même temps que la peste dévorait ses entrailles, mourut en déplorant la négligence de son souverain et l'insolence de ses alliés, dont tant de braves gens étaient les victimes¹. Sa mort et la maladie des autres officiers généraux firent tomber le commandement au marquis de Saluces. Cet officier, qui n'avait pas des talens propres à soutenir un si grand fardeau, se retira en désordre à Aversa, traînant après lui des troupes découragées et réduites à un très petit nombre. La ville fut bientôt investie par le prince d'Orange, et Saluces se vit dans la nécessité de consentir à rester prisonnier de guerre, à perdre tout son bagage, et à laisser conduire, sous la garde d'un détachement, ses troupes désarmées et sans drapeaux jusqu'aux frontières de France. Cette honteuse capitulation sauva les malheureux débris de l'armée française, et l'empereur, par sa fermeté et par la bonne conduite de ses généraux, reprit sa supériorité en Italie².

La perte de Gènes suivit de près la ruine de l'armée française devant Naples. La première ambition de Doria avait toujours été de délivrer sa patrie de toute domination étrangère : c'était là le principal motif qui l'avait engagé à quitter le service de France pour passer à celui de l'empereur. Jamais il n'avait eu une occasion plus favorable d'exécuter cette noble entreprise. La ville de Gènes, affligée de la peste, était presque abandonnée des habitans; la garnison française était mal payée et réduite à une poignée de soldats, sans qu'on songeât à y faire passer des reerues; les émissaires de Doria virent que ceux des citoyens qui y restaient, également fatigués de la domination française et de la domination espagnole, dont ils avaient alternativement éprouvé la rigueur, étaient prêts à le recevoir comme leur libérateur, et à seconder toutes ses mesures. Doria, assuré que tout favorisait son dessein, fit voile le long de la rivière de Gènes : à son approche les galères françaises se retirèrent; et un petit détachement qu'il mit à terre surprit pendant la nuit une des portes de la ville. Trivulce, gouverneur français, s'enferma dans la citadelle avec sa faible garnison,

¹ P. Heuter, *Herum austr.*, liv. x, cap. II, p. 231.

² Du Bellay, 117, etc. Jovius, *Hist.*, liv. xxv, xxvi.

et Doria prit possession de la ville sans livrer de combat et sans verser de sang. Trivulce, à qui les vivres manquèrent, fut bientôt obligé de capituler; et les Génois, voulant abolir l'odieux monument de leur servitude, coururent en tumulte à la citadelle et la rasèrent jusqu'aux fondemens.

Doria, qui venait de délivrer si heureusement son pays de l'oppression, pouvait sans obstacle s'emparer du pouvoir absolu. La réputation qu'il s'était acquise par ses exploits, le succès de cette dernière entreprise, l'attachement qu'avaient pour lui ses amis, la reconnaissance dont ses compatriotes étaient pénétrés, l'appui de l'empereur, tout conspirait à lui aplanir le chemin de la souveraineté; tout l'invitait à s'en emparer. Mais, par une grandeur d'âme dont il est peu d'exemples, il sacrifia toute idée de s'agrandir à la vertueuse satisfaction d'établir la liberté dans sa patrie, objet le plus noble que l'ambition puisse se proposer. Ayant assemblé le peuple dans la cour qui était devant son palais, il déclara que le plaisir qu'il ressentait de voir ses compatriotes libres encore une fois était pour lui la récompense la plus douce de tous ses services; que le nom de citoyen avait pour lui plus de charmes que celui de souverain; qu'il ne voulait ni autorité ni prééminence sur ses égaux, et qu'il les laissait entièrement les maîtres d'établir la forme de gouvernement qu'ils jugeraient à propos de choisir. Le peuple l'écoutait en versant des larmes d'admiration et de joie. On choisit douze personnes pour former le plan de la nouvelle république. L'exemple de Doria inspira à ses concitoyens le même enthousiasme de générosité et de vertu : les malheureuses factions qui avaient si long-temps déchiré et ruiné cet état parurent entièrement oubliées, et l'on prit toutes les précautions que dicta la prudence pour les empêcher de renaître; on établit enfin, avec un applaudissement universel, la même forme de gouvernement qui a subsisté à Gènes depuis ce temps-là jusqu'à nos jours, presque sans aucune altération. Doria vécut jusqu'à un âge fort avancé, chéri, respecté et honoré de ses compatriotes : jamais sa modération ne se démentit, et sans s'arroger aucun droit au-dessus des autres citoyens, il conserva le plus grand ascendant dans tous les conseils d'une république qui devait son existence

à sa générosité. L'autorité dont il jouissait était sans doute plus flatteuse et plus satisfaisante que celle qu'il aurait empruntée au titre de souverain : son empire, fondé sur la reconnaissance, était soutenu par l'amour et le respect qu'inspire la vertu, et non par la crainte qu'excite le pouvoir. Sa mémoire est encore révérée des Génois : dans tous leurs monuments publics comme dans tous les ouvrages de leurs historiens, son nom paraît toujours décoré des plus honorables des titres, de ceux de *père de sa patrie* et de *restaurateur de sa liberté* ¹.

François, jaloux de rétablir la réputation de ses armes, flétrie par tant de revers, fit de nouveaux efforts dans le Milanais. Mais le comte de Saint-Pol, officier téméraire et sans expérience, à qui il donna le commandement de son armée, n'était pas un émule à opposer à Antoine de Lève, le plus habile des généraux de l'empereur. Celui-ci, profondément instruit dans l'art de la guerre, sut repousser avec une poignée de soldats, et rendre inutiles les attaques assez vives, mais mal concertées des Français ; et malgré ses infirmités, qui l'obligeaient à se faire constamment porter dans une litière, il les surpassa toujours dans l'occasion en activité et en prudence. Par une marche imprévue, il surprit, battit, prit le comte de Saint-Pol, et détruisit l'armée française dans le Milanais, aussi complètement que le prince d'Orange avait détruit celle qui assiégeait Naples ².

Malgré la vigueur avec laquelle on continuait la guerre, chaque parti laissait voir le plus grand désir de la paix, et l'on ne cessait de négocier pour y parvenir. Le roi de France, découragé et presque entièrement épuisé par tant d'entreprises malheureuses, n'espérait plus de se procurer, par la force de ses armes, l'élargissement de ses enfans, et il était réduit à proposer des dédommagemens pour l'obtenir. Le pape comptait regagner par un traité ce qu'il avait perdu dans la guerre. Charles, malgré tous ses succès, ne manquait pas non plus de raisons pour souhaiter un accommodement. Soliman, après avoir ravagé la Hongrie, était près de fonder sur l'Autriche avec toutes les forces de l'Orient. La

¹ Guich., liv. xix, p. 498. Sigon., *Vita Doriae*, p. 1146. *Jov. Hist.*, liv. xxvi, p. 36, etc.

² Guich., liv. xix, p. 520. P. Heuter., *Rerum aust.*, liv. x, c. iii, p. 233. Du Bellay, p. 121.

réformation gagnait tous les jours du terrain en Allemagne, et les princes qui la favorisaient avaient formé une confédération qui alarmait l'empereur pour la tranquillité de l'empire. Les Espagnols murmuraient d'une guerre dont ils portaient presque seuls tout le poids ; et la modicité des revenus de Charles ne pouvait suffire à la multiplicité et à l'étendue de ses opérations. Tous les succès qu'il avait eus jusqu'alors, il les devait principalement à son bonheur et à l'habileté de ses généraux, et il ne pouvait pas se flatter que des troupes qui manquaient de tout eussent toujours l'avantage sur des ennemis qui étaient en état de renouveler leurs attaques. Cependant toutes les puissances étaient également embarrassées pour cacher ou pour dissimuler leurs véritables sentimens. L'empereur, afin qu'on ne le soupçonnât pas d'être hors d'état de continuer la guerre, exigeait des conditions dures, et d'un ton de conquérant. Le pape ne voulant pas perdre ses alliés actuels avant d'avoir fait quelque accommodement avec Charles, continuait de leur faire mille protestations de fidélité, et négociait secrètement avec l'empereur. François, dans la crainte que ses alliés ne le prévinsent et ne fissent avec l'empereur leur traité particulier, eut recours à plusieurs artifices peu honorables, afin de détourner leur attention des mesures qu'il prenait pour concilier ses différends avec son rival.

Dans cette situation des affaires, tandis que tous les partis désiraient la paix, et n'osaient pourtant se hâter de faire les avances nécessaires pour l'obtenir, deux femmes entreprirent de remplir les vœux de toute l'Europe, et de lui procurer ce bien tant désiré. Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie et tante de l'empereur ; et Louise, mère de François, convinrent d'une entrevue à Cambrai ; s'étant logées dans deux maisons contiguës, auxquelles on ouvrit une communication, elles s'y abouchèrent sans cérémonial ni formalités, et y tinrent seules des conférences journalières, où personne n'était admis. Comme elles étaient toutes deux très versées dans les affaires, parfaitement instruites des secrets de leurs cours respectives, et qu'elles avaient l'une pour l'autre une confiance sans réserve, elles firent bientôt des progrès rapides vers un accommodement définitif ; tous les ambassadeurs des alliés attendirent avec la plus

jours du terrain qui la favorisait ration qui alarmait l'unité de l'empire. Les guerres dont ils se faisaient le poids ; et la mort ne pouvait suffire à la poursuite de ses opérations. Jusqu'alors, il les poursuivait avec un bonheur et à l'honneur qu'il ne pouvait pas se vanter de manquer de tout sur des ennemis qui se défendaient avec leurs attaques. Ces succès étaient également dus à la dissimulation de l'empereur, afin de ne pas se laisser hors d'état de négocier des conditions avantageuses. Le pape ne pouvait pas accepter de conditions actuelles avant d'avoir traité avec Charles ; ces protestations de ferveur augmentaient avec l'importance que ses alliés ne pouvaient pas avoir avec l'empereur leurs succès à plusieurs artifices pour détourner leur attention de leur véritable but.

Les affaires, tandis que la paix, et n'osaient pas faire des avances nécessaires sans les entreprendre de l'Europe, et de lui-même. Marguerite d'Autriche et tante de l'empereur François, convinrent de se loger dans les villes où elles se trouvaient ; s'étant logées dans les villes où elles se trouvaient sans s'y aboucher sans s'y tirer seules des personnes n'était pas toutes deux très véritablement instruites respectives, et qu'elles ne pouvaient pas avoir une confiance sans des progrès rapides définitifs ; tous les am- bulaient avec la plus

grande inquiétude que ces deux princesses eussent prononcé sur le destin de l'Europe¹.

Mais quelque diligence qu'elles pussent faire pour accélérer la conclusion d'une paix générale, le pape eut encore le secret et l'adresse de prévenir ses alliés, et de conclure à Barcelone son traité particulier. L'empereur, impatient de visiter l'Italie en allant en Allemagne, voulut rétablir la tranquillité dans la première de ces contrées, avant que de travailler à apaiser les troubles dont la seconde était remplie ; il crut donc nécessaire de s'assurer du moins, avec quelque puissance d'Italie, une alliance sur laquelle il pût compter. Celle du pape, qui ne cessait de le solliciter, lui parut préférable à toutes les autres. Charles désirait vivement une occasion de réparer, en quelque sorte, les insultes qu'il avait faites au caractère sacré du chef de l'église, et de lui faire oublier le passé par quelques services présents ; en conséquence il traita Clément, après toutes ses infortunes, beaucoup plus favorablement que ce pape n'eût pu l'attendre d'une longue suite de succès. Entre autres articles, l'empereur s'engagea à lui rendre tous les territoires qui appartenaient à l'état ecclésiastique ; à rétablir dans Florence la domination des Médicis ; à marier sa fille naturelle à Alexandre, chef de cette famille ; à laisser le pape l'arbitre absolu de la destinée de Sforce et de la souveraineté du Milanais. En retour de ces importantes concessions, Clément donna à l'empereur l'investiture du royaume de Naples, sans se réserver d'autre tribut que le présent d'une haquenée blanche, en reconnaissance de sa souveraineté ; il donna de plus une absolution générale à tous ceux qui avaient eu part à l'assaut et au pillage de Rome ; il permit à Charles et à son frère Ferdinand de lever dans leurs états un quart des revenus ecclésiastiques².

La nouvelle de ce traité accéléra les négociations de Cambray, et détermina Marguerite et Louise à conclure sur-le-champ. Le traité de Madrid servit de base à celui qu'elles firent, et dont l'objet fut d'adoucir la rigueur des conditions du premier. Les articles principaux furent, que l'empereur ne demanderait pas, pour le présent, la restitution de la Bourgogne, se ré-

servant cependant de faire valoir, dans toute leur force, ses droits et ses prétentions à ce duché ; que François paierait deux millions d'écus pour la rançon de ses fils, et qu'avant leur élargissement il rendrait toutes les villes qu'il tenait encore dans le Milanais ; qu'il céderait la souveraineté de la Flandre et de l'Artois ; qu'il renoncerait à toutes ses prétentions sur Naples, Milan, Gènes, et sur toutes les autres villes situées au-delà des Alpes ; qu'aussitôt après le traité, il épouserait, comme il en avait déjà été convenu, Éléonore, sœur de l'empereur¹.

Ce fut ainsi que François, par l'excessive impatience qu'il avait de revoir ses enfans en liberté, sacrifia tout ce qui l'avait d'abord porté à prendre les armes et à continuer les hostilités pendant neuf années consécutives ; ce qui faisait une guerre d'une longueur presque inconnue à l'Europe, avant que l'établissement des troupes réglées, et l'imposition des taxes extraordinaires fussent devenus universels. Par ce traité, l'empereur devint le seul arbitre du sort de l'Italie ; il affranchit ses domaines des Pays-Bas d'une marque honteuse de servitude ; et après avoir vaincu son rival les armes à la main, il lui imposa en maître les conditions de la paix. La guerre devait naturellement finir ainsi, à en juger par la conduite différente que les deux rois avaient tenue dans leurs opérations. Charles, par caractère, autant que par la nécessité de sa situation, combinait tous ses plans avec la plus grande prudence, et les suivait avec fermeté ; toujours attentif à observer les circonstances et les événemens, il ne laissait échapper aucune des occasions qui pouvaient lui procurer quelque avantage. François, plus entreprenant que constant dans ses projets, s'engageait avec ardeur dans de grandes entreprises, et se refroidissait dans l'exécution : distrait par ses plaisirs, ou trompé par ses courtisans, il perdait souvent les occasions les plus favorables. Les qualités opposées des généraux qu'employèrent les deux rois n'influèrent pas moins sur les succès de la guerre que la différence du caractère de leurs maîtres. On vit toujours dans les généraux de l'empereur la valeur tempérée par la prudence ; un esprit fertile en ressources et éclairé par l'ex-

¹ P. Heuterus, *Res. austr.*, liv. x, c. III, p. 133. Du Bellay, p. 122.

² Guich., liv. xviii, p. 522.

¹ P. Heuter., *Res. aust.*, liv. x, c. III, p. 234. Sandov., vol. II, p. 28.

périence; une grande sagacité à pénétrer les vues de l'ennemi; une grande habileté à conduire leurs propres desseins, tous les talens enfin qui forment les grands capitaines, et qui assurent la victoire. Les généraux français manquèrent de toutes ces qualités, et avaient la plupart les défauts contraires; si l'on excepte Lautrec, qui fut toujours malheureux, il n'y en eut pas un seul qui pût se vanter d'égaliser le mérite de Pescaire, de Lève, de du Guast, du prince d'Orange, et des autres chefs que Charles opposa aux Français. Bourbon, Moron et Doria, qui, par leurs grands talens et par leur conduite, eussent pu balancer la supériorité que les impériaux avaient acquise, furent perdus pour la France par la négligence du roi, ou par la méchanceté et l'injustice de ses courtisans; et l'on a dû remarquer que les plus grands coups qui furent portés à la France pendant toute la durée de la guerre, furent dirigés par le ressentiment et le désespoir de ces trois hommes, qui s'étaient vus forcés d'abandonner son service.

Les rigoureuses conditions que François fut obligé de subir ne furent pas ce qu'il y eut de plus mortifiant pour lui dans le traité de Cambray. Il perdit encore sa réputation et la confiance de toute l'Europe, en sacrifiant ses alliés à son rival. Comme il ne voulait pas entrer dans tous les détails nécessaires pour concilier leurs intérêts, et qu'il craignait peut-être d'être obligé d'acheter, par de plus grands sacrifices de sa part, ce qu'il aurait réclamé pour eux, il les abandonna tous également, et laissa, sans aucune stipulation, à la merci de l'empereur, les Vénitiens, les Florentins, le duc de Ferrare et quelques barons napolitains qui s'étaient joints à son armée. Aussi se récrièrent-ils contre la lâcheté et la perfidie de ce procédé; et François en fut si confus lui-même que, ne pouvant se résoudre à entendre de la bouche de leurs ambassadeurs, les justes reproches qu'il méritait, il laissa passer quelque temps sans vouloir leur donner audience. Charles au contraire avait eu la plus grande attention à ménager les intérêts de tous ceux qui s'étaient attachés à son parti: il avait assuré jusqu'aux droits de quelques-uns de ses sujets flamands qui avaient des biens ou des prétentions en France; il avait fait insérer un article qui obligeait François à réhabiliter la fa-

mille et la mémoire du connétable de Bourbon, et à rendre à ses héritiers les terres qui avaient été confisquées; par un autre article, il avait stipulé une indemnité pour les gentilshommes français qui avaient suivi Bourbon dans son exil¹. Cette conduite, louable par elle-même, et que le contraste de celle de François relevait d'une manière encore plus frappante, procura à Charles autant d'estime que le succès de ses armées lui avait acquis de gloire.

François ne traita pas le roi d'Angleterre avec la même indifférence que ses autres alliés. Il ne faisait pas un pas dans la négociation de Cambray sans en faire part à son allié, et heureusement pour lui Henri se trouvait alors dans une situation qui ne lui laissait d'autre parti à prendre que d'approuver sans réserve toutes les démarches du roi de France, et d'y concourir avec lui. Le roi d'Angleterre sollicitait depuis quelque temps le pape pour obtenir la permission de répudier sa femme, Catherine d'Arragon. Plusieurs motifs lui faisaient désirer ce divorce: d'abord Catherine était la veuve de son frère; et comme il y avait certains temps de l'année où les idées religieuses faisaient une plus vive impression sur son esprit, il avait des scrupules sur la légitimité de son mariage; il y avait déjà long-temps qu'il n'aimait plus la reine, qui était beaucoup plus âgée que lui, et qui avait perdu tous les agrémens de sa jeunesse; il avait d'ailleurs un désir extrême d'avoir des enfans mâles. Wolsey, qui ne cherchait qu'à fortifier la mé-sintelligence de son maître avec l'empereur, neveu de Catherine, employait tout son art pour nourrir les scrupules de Henri, et l'encourager dans le projet de son divorce. Enfin un dernier motif, peut-être plus puissant que tous les autres ensemble, était la passion violente que Henri avait conçue pour la célèbre Anne de Boulen, jeune dame d'une grande beauté et d'un mérite plus éclatant encore: ce prince, voyant qu'il ne pouvait obtenir ses faveurs qu'en lui donnant sa main, se détermina à l'élever au trône. Les papes avaient souvent usé de leur autorité pour permettre des divorces sur des raisons moins spécieuses que celles que Henri alléguait en faveur du sien. Lorsque la première

¹ Guich., liv. xix, pag. 525. P. Heuter., *Her austr.*, liv. x, c. iv, p. 235.

établissement de Bourbon, les terres qui avaient été cédées par son article, il avait les gentilshommes de Bourbon dans son conseil par elle-même, et François relevait de sa main une affaire frappante, procura que le succès de ses affaires.

Le roi d'Angleterre et ses autres alliés. La négociation de la paix avec son allié, et heureusement trouvait alors dans son conseil d'autre parti à proposer sans réserve toutes les conditions, et d'y concourir. Le roi sollicitait depuis longtemps d'obtenir la permission de Catherine d'Arragon de se désister de son divorce : elle était veuve de son frère ; et pendant l'année où elle fut en une plus vive impulsion avait des scrupules sur le mariage ; il y avait déjà eu de la peine à la reine, qui était catholique, et qui avait perdu son premier mariage ; il avait d'ailleurs eu des enfans mâles. Le roi qu'à fortifier la méfiance avec l'empereur, ne faisait tout son art pour empêcher Henri, et l'encourager à se désister. Enfin un dernier succès tant que tous les succès passés violente que la célèbre Anne de France, de grande beauté et encore : ce prince, pour obtenir ses faveurs qu'en terminant à l'élever au trône, souvent usé de leur conseil sur des raisons que Henri alléguait. Lorsque la première

P. Heuter., *Rer austr.*,

proposition en fut faite à Clément, il était dans la prison du château Saint-Ange ; et comme il n'espérait alors sa liberté que du roi d'Angleterre et du roi de France ses alliés, il témoigna la plus grande inclination à favoriser le divorce du premier ; mais dès qu'il se vit libre, il laissa voir des sentimens tout opposés. Charles, qui épousait le parti de sa tante avec un zèle animé par le ressentiment, intimida le pontife par des menaces qui alarmèrent vivement son âme craintive, et le flatta d'un autre côté par les promesses qu'il lui fit à l'avantage de sa famille ; promesse qu'il réalisa en effet quelque temps après. Ces considérations firent oublier à Clément toutes les obligations qu'il avait à Henri, et son zèle pour les intérêts de l'empereur alla jusqu'à exposer l'intérêt de la religion romaine en risquant de détacher pour jamais l'Angleterre de la dépendance du saint siège. Après avoir amusé Henri pendant deux années entières par toutes les subtilités et toutes les chicanes que la cour de Rome sait employer avec tant d'adresse pour prolonger ou faire échouer une affaire ; après avoir déployé toutes les ressources de sa politique équivoque et artificieuse, dont les historiens anglais qui ont traité ce sujet ont eu bien de la peine à suivre et à démêler les détours, il finit par retirer les pouvoirs donnés aux juges qu'il avait commis pour juger cette question ; il évoqua la cause à Rome, et ne laissa plus au roi d'autre espérance d'obtenir un divorce que de la décision du pape lui-même. Comme Clément était alors étroitement lié avec l'empereur, qui avait acheté son amitié par des sacrifices sans bornes, Henri désespéra d'obtenir d'autre jugement que celui que l'empereur prononcerait par la bouche du pape. Cependant l'intérêt de son honneur et celui de ses passions ne lui permettaient pas de renoncer à son projet : il résolut d'employer d'autres voies et de réussir à quelque prix que ce fût. Il avait donc besoin, pour balancer le pouvoir de l'empereur, de s'assurer l'amitié de François : dans cette vue, loin de lui faire aucun reproche sur ce qu'il avait abandonné ses alliés dans le traité de Cambray, il lui fit présent d'une somme considérable qu'il lui offrit comme une contribution fraternelle pour payer la rançon de ses enfans ¹.

¹ Herbert. Du Bellay, p. 122.

Cependant l'empereur aborda en Italie, suivi d'un cortège nombreux de noblesse espagnole et d'un corps considérable de troupes ; il avait laissé le gouvernement de l'Espagne, pendant le temps de son absence, à l'impératrice Isabelle. Le long séjour qu'il avait fait dans le royaume l'avait mis à portée de connaître à fond le caractère des Espagnols, et il avait appris à les gouverner par des maximes assorties à leur génie. Il sut même en quelques occasions prendre des manières populaires qui flattaient singulièrement la nation. Quelques jours avant qu'il s'embarquât pour l'Italie, il donna un exemple frappant des soins qu'il prenait de lui plaire. Il allait faire son entrée publique dans la ville de Barcelone, et les habitans étaient embarrassés de savoir s'ils le recevraient sous le titre d'empereur ou de comte de Barcelone. Charles donna sur-le-champ la préférence au dernier, déclarant qu'il se tenait plus honoré de ce titre ancien, que de la couronne impériale. Enchantés de cette préférence qui les flattait infiniment, les habitans le reçurent avec des acclamations de joie, et les états de la province prêtèrent serment d'obéissance à son fils Philippe, en qualité d'héritier du comte de Barcelone. Tous les royaumes d'Espagne avaient déjà prêté le même serment avec la même satisfaction.

L'empereur parut en Italie avec toute la pompe et tout l'appareil d'un conquérant : les ambassadeurs de tous les princes et de tous les états de ce pays suivaient sa cour et attendaient leur sort de sa décision. A Gènes, où il débarqua d'abord, il fut reçu avec les transports que devait inspirer le protecteur de la liberté. Après avoir honoré Doria de plusieurs marques de distinction, et gratifié la république de nouveaux privilèges, il s'avança vers Bologne, lieu fixé pour son entrevue avec le pape. Dans son entrée publique en cette ville, il affecta de joindre toute la magnificence et la majesté d'un empereur à l'humilité d'un enfant soumis de l'église ; et à la tête de vingt mille soldats qui le mettaient en état de donner des lois à toute l'Italie, il baisa à genoux les pieds de ce même pape, qui, quelques mois auparavant, était son prisonnier ¹. Les Italiens, qui avaient tout souffert de la licence et de la férocité de ses troupes, s'étaient accoutumés à

¹ Sandov., vol. II, p. 50. Ferrer, ix, p. 116.

se former, dans leur imagination, un portrait de l'empereur assez ressemblant à l'idée qu'ils avaient des souverains barbares des Goths ou des Huns, qui n'avaient pas fait plus de mal que lui à leur pays. Ils furent très surpris de voir un prince aimable et plein de grâce, affable et prévenant dans ses manières, régulier dans sa conduite et dans ses mœurs, et donnant l'exemple d'une attention scrupuleuse à remplir tous les devoirs de la religion¹. Ils furent encore plus étonnés quand ils le virent concilier les intérêts de tous les princes et de tous les états qui dépendaient alors entièrement de lui, avec une modération et une équité à laquelle ils étaient bien loin de s'attendre.

Lorsque Charles partit d'Espagne, il ne songeait guère à donner des preuves si extraordinaires de désintéressement. Il paraît même qu'il était décidé à tirer le plus d'avantages qu'il pourrait de la supériorité qu'il avait acquise en Italie : mais différentes circonstances lui firent sentir la nécessité de changer de plan. Les progrès du sultan, qui de la Hongrie avait pénétré dans l'Autriche et mis le siège devant Vienne avec une armée de cent cinquante mille hommes, le pressaient de rassembler toutes ses forces pour résister à ce torrent. Quoique la valeur des Allemands, la conduite prudente de Ferdinand et la trahison du visir eussent bientôt obligé Soliman d'abandonner son entreprise avec non moins de honte que de désavantage, la présence de l'empereur n'en était pas moins nécessaire² en Allemagne pour y arrêter le cours et les progrès sensibles des troubles qu'avaient excités les disputes de religion. Les Florentins, loin de consentir au rétablissement des Médicis, article auquel l'empereur s'était engagé par le traité de Barcelone, se préparaient à défendre leur liberté par la voie des armes. Les grands préparatifs qu'il avait faits pour son voyage l'avaient engagé dans des dépenses extraordinaires; et dans cette occasion comme dans plusieurs autres, la multiplicité de ses affaires et l'extrême médiocrité de ses revenus l'obligeaient à resserrer les plans trop vastes de son ambition, et à sacrifier des avantages certains et présents pour prévenir des dangers plus éloignés, mais inévitables. Tous ces motifs réunis firent sentir à Charles

la nécessité de prendre un air de modération et de désintéressement, et il joua son rôle avec beaucoup de naturel. Il permit à Sforce de venir le voir à sa cour; et au pardon de toutes les offenses qu'il en avait reçues, il joignit l'investiture du duché de Milan et lui donna encore en mariage la fille du roi de Danemark, sa nièce. Il consentit à ce que le duc de Ferrare prît possession de tous ses domaines, et termina tous les différends qui restaient à vider entre ce duc et le pape avec une impartialité qui ne plut pas beaucoup au dernier. Il en vint aussi à un accommodement définitif avec les Vénitiens, sous la condition assez juste qu'ils lui rendraient tout ce qu'ils avaient usurpé pendant la dernière guerre, soit dans le royaume de Naples, soit dans le territoire du pape. En dédommagement de tant de concessions, il exigea des sommes considérables de chacune des puissances avec lesquelles il traita. Ces sommes lui furent payées sans délai et lui fournirent le moyen de continuer son voyage en Allemagne avec la magnificence qui convenait à son rang¹.

Tous ces traités, qui rendaient la paix et la tranquillité à l'Italie, après une guerre si longue dont le poids s'était particulièrement fait sentir à ce pays, furent publiés à Bologne avec la plus grande solennité, le premier jour de l'année 1530, au milieu des acclamations unanimes des peuples. On combla d'éloges l'empereur, et l'on fit honneur à sa modération et à sa générosité de l'avantage de jouir enfin de la paix qu'on désirait depuis si long-temps. Les Florentins furent les seuls qui ne partagèrent point la joie universelle : animés d'un zèle pour leur liberté, plus louable que prudent, ils prirent la résolution de s'opposer au rétablissement des Médicis. L'armée impériale était déjà entrée dans leur territoire et formait le siège de leur capitale : abandonnés de tous les alliés, et sans espoir d'aucun secours, ils se défendirent plusieurs mois avec une ardeur opiniâtre et digne d'un meilleur succès; et lorsqu'ils se rendirent, ils obtinrent encore une capitulation qui leur laissait l'espérance de sauver quelques restes de leur liberté. Mais l'empereur, ne songeant qu'à favoriser le pape, frustra leur attente, abolit l'ancienne forme de leur gouvernement, et remit dans les mains d'Alexandre Médicis le même

¹ Sandov., vol. II, p. 50, 53, etc.

² Sleidan, p. 421. Guich., liv. xx, p. 550.

¹ Sandov., vol. II, p. 65, etc.

de modération et joua son rôle avec sagesse. Sforza de Venise, qui joignait l'investiture à la couronne, donna encore en 1529, à son neveu, le duc de Ferrare prit possession, et termina tous les différends à vider entre ce duc et le pape, une paix qui ne plut pas au pape, mais vint aussi à un accord avec les Vénitiens, sous lesquels on rendrait tout pendant la dernière année de Naples, soit en dédommagement ou en échange, exigea des sommes énormes, les puissances avec lesquelles on fut payé, et le moyen de continuer la paix avec la magnificence.

Après la paix et la fin d'une guerre si longue, on se hâta de faire sentir à la ville de Bologne avec la plus grande joie le jour de l'année 1530, les unanimes des peuples, l'empereur, et l'on fit à sa générosité de la paix qu'on désiraient. Les Florentins furent contents de la joie unie pour leur liberté. Ils prirent la résolution de se débarrasser des Médicis. Ils entrèrent dans leur ville de leur capitale : ils furent alliés, et sans espoir de défendre plusieurs années et dignes d'un roi, ils se rendirent, ils abandonnèrent leur situation qui leur laissait quelques restes de leur liberté, songeant qu'à l'attente, abolit l'ancien gouvernement, et renvoya les Médicis le même

pouvoir absolu que sa famille avait jusqu'alors exercé dans cet état.

Philibert de Châlons, prince d'Orange, général de l'empereur, fut tué pendant le siège : ses biens et ses titres passèrent à sa sœur Claude de Châlons, qui était mariée à René, comte de Nassau, et qui, par ses enfans, transmet le titre de prince d'Orange à cette famille qui l'a rendu depuis si illustre.

Après la publication de la paix à Bologne, et la cérémonie du couronnement de Charles, roi de Lombardie et empereur des Romains, cérémonie que le pape fit avec les formalités accoutumées, ce prince, que rien ne retenait plus en Italie², se disposa à prendre le chemin de l'Allemagne. Sa présence y devenait de jour en jour plus nécessaire : les catholiques et les partisans des nouvelles opinions le pressaient de s'y rendre avec une égale importunité. L'absence de l'empereur, ses contestations avec le pape, les soins qu'exigeait la guerre de France, avaient donné aux réformateurs un long intervalle de tranquillité pendant lequel leurs doctrines avaient fait des progrès sensibles. La plupart des princes qui avaient embrassé les opinions de Luther ne s'étaient pas contentés d'établir dans leurs territoires la nouvelle forme de culte, ils avaient encore entièrement aboli les rites de l'église romaine. Plusieurs des villes libres avaient suivi leur exemple : la moitié du corps germanique avait presque entièrement abandonné le saint siège, et dans les pays même qui n'avaient pas encore secoué le joug du pape, sa puissance était considérablement affaiblie par l'exemple des états voisins ou par les progrès cachés de la nouvelle doctrine qui en minait sourdement les fondemens. Quelque satisfaction que l'empereur eût pu ressentir des événemens qui tendaient à mortifier ou à embarrasser le pape dans le temps de sa rupture déclarée avec le saint siège, il ne pouvait se dissimuler alors que les troubles dont la religion avait rempli l'Allemagne pouvaient à la fin devenir très funestes à l'autorité impériale. La faiblesse de ses prédécesseurs avait encouragé les grands vassaux de l'empire à étendre leur pouvoir aux dé-

pens des droits et des prérogatives du souverain ; de sorte que dans tout le cours d'une guerre qui demandait les plus grands efforts, Charles n'avait tiré presque aucun secours effectif de l'Allemagne, et n'avait guère trouvé d'autres avantages dans sa dignité d'empereur que des titres fastueux et vains et des prétentions surannées ; il sentit vivement que, s'il ne reconvenait une partie des prérogatives que ses prédécesseurs avaient laissées perdre, et s'il n'avait que le titre de chef de l'empire, sans en avoir l'autorité, cette grande dignité l'embarrasserait plus dans ses projets ambitieux qu'elle ne lui servirait. Pour parvenir à cet objet, rien ne lui parut plus essentiel que d'étouffer promptement des opinions qui pouvaient former entre les princes de l'empire une ligue redoutable dont les liens seraient plus forts et plus sacrés que tous ceux de la république. Rien aussi ne lui parut plus propre à le conduire au but qu'il se proposait que de faire servir à l'agrandissement de son autorité civile un zèle constant pour la religion établie, dont il était le protecteur naturel.

Dans cette idée, dès qu'il avait vu jour à traiter d'un accommodement avec le pape, il avait convoqué à Spire une diète de l'empire, dont l'objet fut de délibérer sur l'état actuel de la religion. Le décret de la diète qui s'y était tenue en 1526 établissait à peu près la tolérance des opinions de Luther, et avait par-là choqué le reste de la chrétienté. Il fallait pourtant beaucoup d'art et une conduite bien délicate pour procéder à une décision plus rigoureuse contre les novateurs. Les esprits, qui avaient été tenus dans une agitation perpétuelle par une dispute qui durait depuis douze années sans interruption et sans qu'aucun des deux partis se fût refroidi, se trouvaient alors portés au plus haut degré de fermentation. On était accoutumé aux innovations, et on avait vu les plus hardies entreprises couronnées par le succès. En abolissant l'ancien culte, les peuples y avaient substitué des formes de culte nouveau, et leur haine pour le culte qu'ils avaient abandonné se fortifiait encore par l'attachement qu'ils avaient pris pour celui qu'ils avaient adopté. Luther n'était pas d'un caractère à se rebouter par la longueur ou l'opiniâtreté de la résistance, ou à s'endormir sur ses succès, et il continuait ses attaques avec la même vigueur qu'il avait montrée dès le com-

¹ Guich., liv. xx, p. 541, etc. P. Heuter., *Rer. austr.*, liv. x, c. iv, p. 246.

² H. Cornel. Agrippa, *De duplici Coronatione Car. V. ap. Scard.*, II, p. 206.

mencement. Ses disciples, dont plusieurs avaient autant de zèle, et quelques-uns même plus de lumières que leur maître, n'étaient pas moins en état de soutenir la dispute avec courage et avec habileté. Plusieurs laïques, quelques princes même, en vivant au milieu de ces disputes éternelles, s'étaient accoutumés à discuter les arguments des deux partis, qui s'en rapportaient tour à tour à leur décision; ils s'instruisirent à fond de toutes les questions qui étaient agitées, et se mirent en état de les soutenir eux-mêmes avec honneur et de manier avec succès les armes scolastiques employées dans ces guerres de théologie. Il était évident que dans ces circonstances une décision trop rigoureuse de la diète aurait sur-le-champ produit une confusion générale, et aurait pu allumer une guerre de religion en Allemagne. Dans cette crainte, tout ce que l'archiduc et les autres députés de l'empereur demandèrent à la diète fut donc d'enjoindre aux états de l'empire, qui avaient jusqu'alors obéi au décret de la diète de Worms, lancé contre Luther en 1524, de continuer à s'y conformer et de défendre aux autres états de faire à l'avenir aucune innovation dans la religion, et surtout d'abolir la messe, avant la convocation d'un concile général. Après bien des débats, ce décret passa à la pluralité des voix ¹.

L'électeur de Saxe, le marquis de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les ducs de Lunebourg, le prince d'Anhalt avec les députés des quatorze villes² libres ou impériales, firent contre ce décret une protestation solennelle, par laquelle ils le déclaraient injuste et impie. De là vint le nom de protestans, nom qui est devenu mieux connu, et bien plus honorable depuis qu'il a été donné indistinctement à toutes les sectes qui se sont séparées de l'église de Rome. Les protestans n'en restèrent pas là, ils envoyèrent des ambassadeurs en Italie pour faire leurs plaintes à l'empereur, qui les reçut de la manière la plus propre à les décourager³. Charles était alors étroitement lié avec le pape, et ne

songeait qu'à l'attacher inviolablement à ses intérêts. Pendant le long séjour qu'ils firent tous les deux à Bologne, ils eurent ensemble plusieurs conférences sur les moyens les plus efficaces d'extirper les hérésies qui avaient germé en Allemagne. On sait que tous les papes ont constamment redouté et éloigné, autant qu'il était en eux, la convocation des conciles généraux : le timide Clément, qui les redoutait encore plus qu'aucun autre pape, ne pouvait, sans frémir, écouter la proposition d'en assembler un. Il n'est point de raisons qu'il n'employât pour dissuader l'empereur de ce projet. Il lui peignit les conciles généraux comme des assemblées de factieux intractables, remplis de présomption, redoutables par leur union à l'autorité des princes, et trop lents dans leurs opérations pour remédier aux maux qui demandaient un prompt secours. L'expérience, lui disait-il, nous a appris à tous deux que la tolérance et la douceur, loin d'adoucir l'esprit des novateurs, n'a fait que les enhardir : il en concluait qu'il fallait recourir aux voies de rigueur qu'exigeait le danger pressant de la religion; qu'il fallait faire exécuter la sentence d'excommunication lancée par Léon X, et le décret de la diète de Worms, et que c'était à l'empereur d'employer toute sa puissance pour réduire des rebelles qui ne respectaient plus ni l'autorité ecclésiastique ni l'autorité civile. Charles, qui avait d'autres vues que le pape et qui voyait de plus en plus combien le mal était profondément enraciné, songeait au contraire à ramener les protestans par des moyens moins violens, et regardait la convocation du concile comme un expédient propre à conduire à ce but. Il promit cependant au pape que si les voies de douceur étaient sans effet, il déploierait toute la vigueur de son autorité pour réduire ces ennemis obstinés de la foi catholique⁴.

Tels furent les sentimens dans lesquels l'empereur partit d'Italie pour l'Allemagne, ayant déjà indiqué à Augsbourg la diète de l'empire. Dans sa route il fut à portée d'observer quelles étaient les dispositions des Allemands sur les points contestés. Il trouva partout les esprits si

¹ Sleid., *Hist.*, p. 117.

² Ces quatorze villes étaient Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Constance, Reutlingen, Windsheim, Meiningen, Landau, Kempten, Heilbron, Isne, Weissembourg, Nordlingen et Saint-Gal.

³ Sleid., *Hist.*, p. 119. F. Paolo, *Hist.*, p. 45. Seckend., *vol. II*, p. 117.

⁴ Fra-Paolo, p. 47. Seckend., *liv. II*, p. 142. *Hist. de la Confess. d'Augsbourg*, par D. Chystræus, in-4°. Anvers, 1572, p. 6.

ablement à ses in-
 ur qu'ils firent tous
 rent ensemble plu-
 yens les plus effi-
 qui avaient germé
 tous les papes ont
 gné, autant qu'il était
 onciles généraux : le
 doutait encore plus
 pouvait, sans frémir,
 assembler un. Il n'est
 loyât pour dissuader
 lui peignit les con-
 assemblées de facile
 le présomption, re-
 autorité des princes,
 érations pour remé-
 aient un prompt se-
 it-il, nous a appris à
 et la douceur, loin
 eurs, n'a fait que les
 il fallait recourir aux
 le danger pressant
 airc exécuter la sen-
 lancée par Léon X,
 Worms, et que c'était
 toute sa puissance
 qui ne respectaient
 astique ni l'autorité
 d'autres vues que le
 us en plus combien
 t enraciné, songeait
 s protestans par des
 regardait la convoca-
 n expedient proprs
 omit cependant au
 douceur étaient sans
 la vigueur de son
 ennemis obstinés de

s dans lesquels l'em-
 l'Allemagne, ayant
 la diète de l'empire.
 ée d'observer quelles
 es Allemands sur les
 partout les esprits si

iv. II, p. 142. *Hist. de la*
Chystraus, in-4°. Anvers,

aigris et si échauffés, qu'il resta convaincu qu'il ne fallait parler de rigueur et d'autorité qu'après avoir tenté tous les autres moyens, et lorsque le mal serait désespéré. Il fit son entrée publique dans Augsbourg avec une pompe extraordinaire, et y trouva une assemblée qui, par l'éclat et le nombre de ses membres, répondait à l'importance des affaires qu'on devait traiter dans la diète, et qui était digne de faire honneur à l'entrée d'un empereur, revenant après une longue absence comblé de bonheur et de gloire. On eût dit que sa présence avait communiqué à tous les partis un esprit tout nouveau de modération et d'inclination à la paix. L'électeur de Saxe ne voulut pas permettre à Luther de l'accompagner à la diète, dans la crainte d'offenser l'empereur en exposant à ses yeux un homme excommunié par le pape, et l'auteur des dissensions qui occasionnaient alors tant de troubles. Tous les princes protestans, à la prière de l'empereur, défendirent aux théologiens qui les accompagnaient le prêcher en public tant qu'ils résideraient à Augsbourg. Par les mêmes raisons, ils choisirent Mélanchton, celui des réformateurs qui, avec le plus de science, avait aussi le caractère le plus doux et le plus pacifique, pour dresser leur confession de foi dans les termes les moins choquans pour les catholiques romains, sans pourtant trahir l'intérêt de la vérité. Mélanchton, qui n'avait jamais trempé sa plume dans le fiel théologique, et qui sortait rarement des bornes de la politesse, même dans ses écrits purement polémiques, se chargea de cette commission qui convenait si bien à son caractère, et s'en acquitta avec un succès digne de sa modération. Le symbole qu'il composa, connu sous le nom de confession d'Augsbourg, nom qu'il prit du lieu même où on le présenta, fut lu publiquement devant la diète. Des théologiens catholiques furent nommés pour l'examiner : ils proposèrent leurs critiques ; la dispute s'engagea entre eux et Mélanchton, soutenu de quelques-uns de ses partisans ; mais quoique Mélanchton adoucit quelques articles, se relâchât sur d'autres, et prit soin de donner à tous le sens le moins choquant pour ses adversaires ; quoique l'empereur lui-même fit tout son possible pour rapprocher les deux partis, il se trouvait déjà tant de marques de séparation établies, tant de barrières insurmontables élevées entre les deux

églises, qu'on désespéra dès lors de pouvoir jamais concilier et réunir les esprits¹.

Charles voyant qu'il ne pouvait rien gagner sur les théologiens s'adressa aux princes qui les protégeaient ; mais quelque désir que ceux-ci eussent d'accommoder les choses, et quelle que fût leur inclination à obliger l'empereur, il ne les trouva pas plus disposés que les théologiens à renoncer à leurs opinions. Dans ce temps-là le zèle pour la religion agitait les esprits à un degré que peuvent à peine concevoir ceux qui vivent dans notre siècle : les passions qu'excitaient la découverte de la vérité et le premier sentiment de la liberté ont aujourd'hui presque entièrement perdu leur énergie. Le zèle était alors si puissant, qu'il emportait même sur l'attachement aux intérêts politiques, qui est ordinairement le mobile prédominant des démarches des princes. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, et les autres chefs des protestans, quoique sollicités chacun en particulier par l'empereur, et tentés par l'espérance et la promesse des avantages politiques qu'ils étaient le plus jaloux d'obtenir, refusèrent tous, avec un courage digne d'être imité, d'abandonner pour aucune acquisition terrestre, ce qu'ils croyaient être la cause de Dieu².

Les moyens qu'on employa pour gagner ou pour désunir le parti protestant n'ayant eu aucun succès, il ne restait plus à l'empereur d'autre parti à prendre que d'exercer son pouvoir pour défendre, par quelque acte de vigueur, la doctrine et l'autorité de l'église établie. Campieggio, nonce du pape, n'avait cessé de représenter à l'empereur que la sévérité était la seule manière de traiter avec des hérétiques si obstinés. La diète, cédant à ses instances et à son avis, donna un décret qui condamnait la plupart des opinions soutenues par les protestans ; défendait à toute personne de protéger ou de tolérer ceux qui les enseignaient ; enjoignait l'exacte observation du culte établi, et défendait toute innovation pour l'avenir sous des peines sévères. Tous les ordres étaient en même temps requis de concourir de leurs biens et de leurs personnes à l'exécution de ce décret, et ceux qui refuse-

¹ Seckend, liv. II, p. 159, etc. Abr. Sculteti *Annales evangelicæ ap. Herrn. Von der Har., Hist. lib. reform.* Lips. 1717, fol., p. 159.

² Sleid., p. 132. Scultet., *Anal.*, p. 158.

raient d'obéir étaient déclarés incapables d'exercer les fonctions de juges ou de paraître comme parties à la chambre impériale, qui était la cour souveraine de l'empire. Il fut encore arrêté par ce décret, qu'on s'adresserait au pape pour le requérir de convoquer dans le délai de six mois un concile général, dont les décisions souveraines pussent terminer toutes les disputes ¹.

La rigueur de ce décret alarma les protestans : ils le regardèrent comme le prélude des plus violentes persécutions, et restèrent convaincus que l'empereur avait résolu leur destruction. La crainte des calamités qui menaçaient l'église accabla le faible courage de Mélanchton ; et comme si sa cause eût été déjà désespérée, il s'abandonna à la mélancolie et aux plaintes. Mais Luther, qui n'avait cessé pendant la tenue de la diète d'affermir et d'encourager son parti par différens écrits qu'il avait publiés, ne se laissa ni effrayer ni déconcerter par l'approche de ce nouveau danger. Il rassura Mélanchton et ceux de ses disciples qui étaient tombés dans le même découragement ; il exhorta les princes à ne pas abandonner des vérités qu'ils venaient de défendre avec une fermeté si digne d'éloges ². Ses exhortations firent sur leurs esprits une impression d'autant plus profonde, qu'ils venaient d'apprendre avec la plus grande inquiétude la nouvelle d'une ligue qu'avaient formée les princes catholiques de l'empire pour le soutien de la religion établie, et dans laquelle Charles était entré lui-même ³. Ils sentirent la nécessité de se tenir sur leurs gardes, et virent que leur sûreté, aussi bien que le succès de leur cause, dépendait de leur union. Pleins des alarmes que leur inspirait la ligue catholique, mais déterminés sur la conduite qu'ils devaient tenir, ils s'assemblèrent à Smalkalde. Là, ils conclurent une ligue défensive contre tout agresseur ⁴, par laquelle tous les états protestans de l'empire s'unissent pour ne former qu'un corps ; et, commençant à se considérer sous cet aspect, ils résolurent de s'adresser aux rois de France et d'Angleterre, et d'implorer leur secours et leur appui en faveur de leur nouvelle confédération.

Une affaire qui n'avait aucun rapport à la re-

ligion leur fournit un prétexte pour rechercher l'assistance des princes étrangers. Charles, dont l'ambition croissait dans la même proportion que sa grandeur et sa puissance, avait formé le projet de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille, en faisant élire son frère Ferdinand roi des Romains. Les circonstances étaient très favorables à l'exécution de ce dessein : la victoire avait suivi partout les armes de l'empereur ; il venait de dicter des lois à toute l'Europe dans la dernière paix, il ne lui restait point de rival en état de contre-balancer ou d'arrêter l'exercice de ses forces ; les électeurs étaient éblouis par l'éclat de ses succès, et l'étendue de son pouvoir leur en imposait ; ils osaient donc à peine contredire les volontés d'un prince dont les sollicitations avaient toute l'autorité du commandement. Charles d'ailleurs ne manquait pas de raisons plausibles pour appuyer sa demande : les affaires de ses autres royaumes l'obligeaient, disait-il, à s'absenter souvent de l'Allemagne ; les désordres toujours croissans qu'avaient excités les disputes de religion, et le voisinage redoutable des Turcs qui menaçaient continuellement d'entrer dans le cœur de l'empire avec ces armées innombrables qui ravageaient tous les lieux de leur passage, demandaient la continuelle présence d'un prince qui eût en même temps assez de prudence pour apaiser les querelles théologiques, et assez de valeur et de puissance pour repousser les Ottomans. Son frère Ferdinand possédait ces qualités dans un degré éminent ; sa longue résidence en Allemagne l'avait mis à portée de connaître à fonds la constitution de son gouvernement et le caractère des peuples ; comme il avait vu naître les querelles de religion, et qu'il les avait suivies depuis leur origine, il savait mieux que personne quels étaient les remèdes convenables, et quelle était la meilleure méthode de les appliquer ; enfin la position de ses états, qui touchaient aux frontières de l'empire ottoman, le rendait le défenseur naturel de l'Allemagne contre les invasions des infidèles ; et, étant roi des Romains, son intérêt se trouverait d'accord avec son devoir pour l'engager à s'opposer aux entreprises des Turcs.

Toutes ces raisons firent peu d'impression sur les protestans. Ils savaient par expérience que rien n'avait tant favorisé les progrès de leur doctrine que l'inter-règne après la mort de

¹ Steid., p. 139.

² Seck., vol. II, p. 180. Steid., p. 140.

³ Seck., vol. II, p. 200, 3, 2.

⁴ Steid., *Hist.*, p. 142.

texte pour rechercher
 gers. Charles, dont
 a même proportion
 ance, avait formé le
 ue impériale héréditaire
 élire son frère
 s. Les circonstances
 exécution de ce des-
 partout les armes de
 eter des lois à toute
 aix, il ne lui restait
 ntre-balancer ou d'ar-
 les électeurs étaient
 ccès, et l'étendue de
 tit; ils osaient donc à
 és d'un prince dont
 e l'autorité du com-
 urs ne manquait pas
 appuyer sa demande:
 aumes l'obligeaient,
 ent de l'Allemagne;
 ans qu'avaient excités
 le voisinage redou-
 nient continuellement
 npire avec ces armées
 ent tous les lieux de
 à la continuelle pré-
 n même temps assez
 es querelles théolo-
 et de puissance por-
 Son frère Ferdinand
 un degré éminent;
 emagne l'avait mis à
 ls la constitution de
 ractère des peuples;
 es querelles de reli-
 vies depuis leur ori-
 ersonne quels étaient
 quelle était la meil-
 uer; enfin la position
 at aux frontières de
 t le défenseur naturel
 vations des infidèles;
 son intérêt se trou-
 voir pour l'engager à
 es Turcs.

peu d'impression sur
 par expérience que
 les progrès de leur
 après la mort de

Maximilien, la longue absence de Charles, et le relâchement dans l'administration du gouvernement qui avait résulté de ces deux incidens. Ils avaient tiré trop d'avantages de cet état d'anarchie, pour ne pas craindre la domination toujours présente d'un nouveau chef. Ils pénétrèrent toute l'étendue des projets ambitieux de Charles, et virent clairement que son but était de rendre la couronne impériale héréditaire dans sa famille, et d'établir par-là dans l'empire une autorité absolue, que des princes électifs ne pouvaient pas se promettre d'obtenir avec la même facilité. Ils résolurent donc de s'opposer de toutes leurs forces à l'élection de Ferdinand, et d'encourager leurs compatriotes par leur exemple et leurs exhortations à ne pas souffrir cette entreprise contre leurs libertés. En conséquence l'électeur de Saxe ne se contenta pas de refuser de se trouver à l'assemblée des électeurs que l'empereur convoqua à Cologne, il chargea encore son fils aîné d'y paraître à sa place, et de protester contre l'élection, comme étant faite contre toutes les formes et toutes les lois, contraire aux articles de la Bulle-d'Or, et destructive des libertés de l'empire. Mais les autres électeurs, que Charles avait gagnés, quoique avec beaucoup de peine, n'eurent égard ni à l'absence ni à la protestation de l'électeur de Saxe; ils élurent Ferdinand roi des Romains, et il fut, quelques jours après, couronné à Aix-la-Chapelle ¹.

Lorsque les protestans, qui s'étaient assemblés une seconde fois à Smalkalde, reçurent la nouvelle de cette élection avec celle de quelques procédures que la chambre impériale commençait contre eux à l'occasion de leurs principes religieux, ils crurent qu'il était nécessaire de renouveler leur première confédération, et d'envoyer sur-le-champ des ambassadeurs en France et en Angleterre. François avait vu avec toute la jalousie d'un rival la réputation que l'empereur s'était acquise par la modération et le désintéressement dont il avait fait parade en réglant les intérêts de l'Italie. Il fut encore plus vivement affecté de la nouvelle élection du roi des Romains, et ne put voir sans inquiétude le succès de l'empereur dans une entreprise qui tendait véritablement à augmenter et à perpé-

¹ S. c. p. 142. Seck. III, t. P. Heuter., *Rer. aust.* liv. X, c. v. p. 240.

tuer son autorité en Allemagne. Mais il sentit en même temps que ce serait le comble de l'imprudence que d'engager dans une nouvelle guerre sa nation épuisée par les efforts extraordinaires qu'elle avait faits, et découragée par tant de mauvais succès, avant qu'elle eût eu le temps de reprendre de nouvelles forces et d'oublier ses malheurs passés. Il ne pouvait non plus, sans être provoqué et sans avoir de prétexte, violer un traité de paix qu'il venait de solliciter; il se fût exposé à perdre l'estime de toute l'Europe, et à être détesté comme un prince sans honneur et sans probité. C'était donc un spectacle agréable pour François, que de voir des factions puissantes commencer à se former dans l'empire. Il écouta avec le plus grand intérêt les plaintes des princes protestans, et sans paraître soutenir les opinions qu'ils avaient adoptées sur la religion, il résolut de fomentier en secret ces étincelles de discorde politique, qui pourraient bientôt produire un embrasement général. Dans cette vue il envoya en Allemagne Guillaume du Bellay, un des plus habiles négociateurs de France, qui, en visitant les cours des princes mécontents, sut, par différens artifices, exciter à propos leur ressentiment, et conclut enfin une alliance entre eux et son maître ¹. Cette alliance resta secrète, et ne produisit, pour le moment, aucun effet sensible; mais elle servit de base à une union qui fut souvent fatale aux projets ambitieux de Charles, et qui apprit aux princes mécontents de l'Allemagne où ils pourraient à l'avenir trouver un protecteur puissant et disposé à les défendre contre les entreprises de l'empereur.

Le roi d'Angleterre, plein de ressentiment contre Charles, parce qu'il savait que par complaisance pour ce prince le pape avait si longtemps retardé son divorce, et venait enfin de s'y opposer ouvertement, n'était pas moins disposé que François à soutenir une ligue qui pouvait devenir si formidable à l'empereur. Mais le divorce, qui était son objet essentiel, le jeta dans un tel labyrinthe de projets et de négociations, il était en même temps si occupé d'abolir en Angleterre la juridiction papale, qu'il ne lui restait aucun loisir pour s'occuper des affaires du dehors. Il se contenta de donner des promesses vagues, et d'envoyer un secours mé-

¹ Du Bellay, p. 120. A. 130. B. Seck., liv. III, p. 14.

diocère d'argent aux confédérés de Smalkalde ¹.

Cependant Charles voyait de plus en plus que ce n'était pas encore le moment d'employer la rigueur et la violence pour extirper l'hérésie; que sa complaisance pour les vues du pape lui avait déjà fait faire une démarche imprudente et précipitée, et qu'il était bien plus de son intérêt de réunir toutes les parties de l'Allemagne pour en former un corps vigoureux et bien uni, que de la diviser et de l'affaiblir par une guerre civile. Les protestans, qui pouvaient déjà se faire craindre par leur nombre et par le zèle qui les animait, étaient devenus encore plus forts et plus redoutables par la confédération que le déeret rigoureux de la diète d'Augsbourg les avait forcés de former. Enhardis par le sentiment de leurs forces, ils méprisèrent les décisions de la chambre impériale; et sûrs d'être appuyés par les puissances étrangères, ils étaient prêts à braver le chef de l'empire. D'ailleurs sa paix avec la France était peu solide; il ne pouvait compter sur l'amitié d'un pape irrésolu et intéressé; il savait que Soliman, pour réparer la honte et les pertes de sa dernière campagne, se disposait à entrer en Autriche avec une armée encore plus nombreuse. Toutes ces raisons, surtout la dernière, lui firent sentir la nécessité d'un prompt accommodement avec les princes mécontents, s'il voulait préparer l'exécution de ses desseins futurs, et pourvoir même à sa sûreté présente. Il commença en conséquence à négocier avec l'électeur de Saxe et ses associés. La jalousie mutuelle de ces princes et celle qui les animait tous contre l'empereur occasiona de grands délais, qui prolongèrent encore les difficultés innombrables qu'entraîne nécessairement la nature inflexible des opinions religieuses, qu'on ne peut ni altérer, ni modifier, ni abandonner aussi aisément que des objets d'intérêt politique. Cependant la négociation se termina enfin, et l'on convint à Nuremberg des termes d'une pacification qui fut ratifiée solennellement à la diète de Ratisbonne. Dans le traité, il fut stipulé qu'il y aurait une paix universelle en Allemagne jusqu'au concile général, dont l'empereur tâcherait de procurer la convocation dans l'espace de six mois; qu'on n'inquiéterait personne pour cause de religion; qu'on

arrêterait les procédures commencées par la chambre impériale contre les protestans, et que toutes les sentences qui se trouveraient déjà portées contre eux resteraient nulles et sans exécution. De leur part, les protestans s'engagèrent à aider l'empereur de toutes leurs forces pour repousser l'invasion des Turcs ¹. Ainsi, par leur fermeté dans leurs principes, par leur unanimité à soutenir leurs prétentions, par leur habileté à se prévaloir de l'embarras de l'empereur, les protestans obtinrent des conditions qui équivalaient presque à la tolérance de leur religion. L'empereur fit tous les sacrifices, et ils n'en firent aucun: il n'osa pas même leur proposer d'approuver l'invasion de son frère, quelque importance qu'il mit à cette affaire; et les protestans, qui jusque-là n'avaient encore été regardés que comme une secte religieuse, acquirent dès lors le rang et le crédit d'un corps politique qu'il fallait ménager ².

Charles apprit peu de temps après que Soliman était entré en Hongrie à la tête de trois cent mille hommes. Cette nouvelle termina bientôt les délibérations de la diète de Ratisbonne, où l'on avait déjà fixé le contingent de troupes et d'argent que chaque prince devait fournir pour la défense de l'empire. Les protestans, pour marquer leur reconnaissance à l'empereur, le servirent avec un zèle extraordinaire, et mirent en campagne beaucoup plus de troupes qu'ils n'étaient obligés d'en donner; et les catholiques ayant imité leur exemple, Vienne vit rassembler près de ses murs une des plus grandes et des plus belles armées qui eussent jamais été levées en Allemagne. Après la jonction d'un corps de vieilles troupes espagnoles et italiennes, conduites par le marquis de Guast, de quelques escadrons de cavalerie pesante tirés des Pays-Bas, et des troupes que Ferdinand avait levées dans la Bohême, dans l'Autriche et dans ses autres états, cette armée montait à quatre-vingt-dix mille hommes d'infanterie réglée, et à trente mille chevaux, sans compter un nombre prodigieux de troupes irrégulières. Ce corps redoutable méritait d'avoir à sa tête le premier monarque de la chrétienté; l'empereur voulut le commander en personne, et l'Europe en

¹ Dumont, *Corps diplomat.*, tom. IV, partie II, p. 87, 88.

² Steid. p. 149, etc. Seck., liv. III, p. 19.

¹ Herberni, p. 152, 154

commencées par la
protestans, et que
e trouveraient déjà
ent nulles et sans
protestans s'enga-
e toutes leurs forces
des Turcs ¹. Ainsi,
principes, par leur
réfutations, par leur
embarras de l'empereur
de conditions
la tolérance de leur
les sacrifices, et ils
pas même leur pro-
de son frère, quel-
cette affaire; et les
n'avaient encore été
secte religieuse, ac-
le crédit d'un corps
er ².

Après que Soli-
e à la tête de trois
ouvelle termina bien-
diète de Ratisbonne,
contingent de troupes
ince devait fournir
Les protestans, pour
ce à l'empereur, le
ordinaire, et mirent
s de troupes qu'ils
er; et les catholiques
Vienne vit rasseni-
des plus grandes et
eussent jamais été
ès la jonction d'un
agneols et italiennes,
e Guast, de quelques
ante tirés des Pays-
rdinand avait levés
atrice et dans ses
montait à quatre-
infanterie réglée, et
ns compter un nom-
réguliers. Ce corps
à sa tête le premier
; l'empereur voulut
e, et l'Europe en

, tom. IV, partie II,
III, p. 19.

suspens attendit l'issue d'une bataille décisive entre les deux plus grands princes du monde; mais redoutant mutuellement les forces et la bonne fortune l'un de l'autre, ils se conduisirent tous les deux avec tant de circonspection, que cette campagne, après des préparatifs immenses, finit sans aucun événement mémorable. Soliman, voyant l'impossibilité d'obtenir aucun avantage sur un ennemi toujours attentif et sur ses gardes, retourna à Constantinople vers la fin de l'automne ¹. Dans un siècle si belliqueux, où tout gentilhomme était soldat et tout prince général, il est à remarquer que ce fut la première fois que Charles parut à la tête de ses troupes, quoiqu'il eût déjà soutenu de si longues guerres, et remporté tant de victoires. Ce ne fut pas un honneur médiocre pour lui que d'avoir osé, pour le premier essai de ses armes, se mesurer avec Soliman, et il se couvrit de gloire par le succès de ses opérations.

Vers le commencement de cette campagne, l'électeur de Saxe mourut et fut remplacé par Jean Frédéric, son fils et son héritier. La réforme gagna plus qu'elle ne perdit à cette mort. Le nouvel électeur, non moins attaché aux opinions de Luther que ses prédécesseurs, prit leur place à la tête du parti protestant, et défendit avec toute l'audace que ses ancêtres avaient, pour ainsi dire, nourrie et entretenue, avec toute la prudence que peut donner l'expérience de l'âge.

Immédiatement après la retraite des Turcs, Charles, impatient de revoir l'Espagne, partit pour ce royaume, et prit sa route par l'Italie. Il désirait vivement d'avoir une seconde entrevue avec le pape: ils se virent encore à Bologne, et se traitèrent avec les mêmes démonstrations extérieures de respect et d'amitié; mais ils n'avaient plus l'un pour l'autre cette confiance qui régnait entre eux lors de leurs dernières négociations dans cette ville. Clément était très mécontent de la conduite que l'empereur avait tenue à Augsbourg; en consentant à la convocation prochaine d'un concile, ce prince avait perdu tout le mérite qu'il s'était fait auprès du pontife par le décret rigoureux qui avait été porté d'abord contre la doctrine des réforma-

¹ Jovius, *Hist.*, liv. xxx, p. 100, etc. Barre, *Hist. de l'empire*, vol. I, liv. VIII, p. 347.

teurs. Le pape était encore plus offensé de la tolérance qu'accordait aux protestans la diète de Ratisbonne, et de la promesse positive que Charles avait faite de demander un concile. Cependant l'empereur, convaincu que la tenue d'un concile général produirait de bons effets, et d'ailleurs désirant de plaire aux Allemands, renouvela de vive voix à Bologne les sollicitations qu'il avait déjà fait faire au pape par ses ambassadeurs, et le pressa de convoquer ce concile sans délai. Clément fut très embarrassé sur la réponse qu'il devait faire à une requête qu'il ne pouvait ni refuser déceimment ni accorder sans danger. Il tâcha d'abord de détourner Charles de cette idée; mais le trouvant inflexible, il eut recours à des artifices qui, s'ils ne pouvaient pas faire échouer entièrement ce projet, devaient du moins lui faire gagner du temps. Sous le prétexte plausible qu'il fallait commencer par régler avec toutes les parties intéressées le lieu de l'assemblée, la forme de ses opérations, le droit des personnes qui y auraient voix, et le degré d'autorité de leurs décisions, il nomma un nonce qui, accompagné d'un ambassadeur de l'empereur, fut dépêché à l'électeur de Saxe, comme au chef des protestans. Chacun de ces articles fit naître des difficultés et des contestations sans fin. Les protestans voulaient que le concile se tint en Allemagne; le pape voulait que ce fût en Italie. Ils exigeaient que le texte de l'Écriture sainte servit seul de règle de décision pour tous les points contestés: Clément accordait une égale autorité aux décrets de l'église et aux sentimens des pères et des docteurs. Ils demandaient un concile libre où les théologiens députés par les différentes églises eussent droit de suffrage: Clément se proposait de donner au concile une forme qui le rendit entièrement dépendant de son autorité. Il y avait un autre point sur lequel les protestans insistaient encore davantage: ils prétendaient qu'il était déraisonnable de vouloir les engager à se soumettre aux décrets d'un concile, avant qu'ils sussent sur quels principes seraient fondés ces décrets, par quelles personnes ils seraient prononcés, et quelles seraient les formalités qu'on observerait. Le pape répondit qu'il serait parfaitement inutile d'assembler un concile, si ceux qui le demandaient eux-mêmes ne promettaient auparavant, par

une déclaration expresse, de s'en rapporter à ses décisions. On proposa plusieurs expédients pour concilier tous ces préliminaires, et les négociations traînèrent tant en longueur, qu'elles remplirent en effet les vœux de Clément, dont le but était d'éloigner la tenue du concile, sans s'attirer le reproche fêtrissant de s'être opposé seul à une mesure que toute l'Europe croyait si essentiellement utile au bien de l'église ¹.

Il y avait un autre objet de négociation qui intéressait l'empereur plus encore que la convocation d'un concile; c'était d'assurer la tranquillité de l'Italie. Il savait que François n'avait renoncé aux prétentions qu'il avait dans cette contrée, qu'à la dernière extrémité, et il ne pouvait pas douter que ce prince ne saisit le premier prétexte et la première occasion de recouvrer ce qu'il avait perdu. Il fallait donc songer à prendre des mesures pour assembler une armée en état de résister aux forces de cet ennemi. Comme le trésor de Charles, épuisé par une longue guerre, ne pouvait fournir les fonds nécessaires pour entretenir une armée assez forte, il essaya de se décharger de ce fardeau sur ses alliés, et de pourvoir, à leurs dépens, à la sûreté de ses propres domaines, en proposant aux puissances d'Italie de former une ligue défensive contre tout agresseur, et pour cet effet de lever à la première apparence du danger, une armée qu'elles entretiendraient à frais communs, et dont Antoine de Lève serait nommé généralissime. Le pape goûta cette proposition, mais par des raisons très différentes de celles qui l'avaient inspirée à l'empereur. Il espérait par ce moyen délivrer l'Italie des vieux corps de troupes allemandes et espagnoles qui avaient fait si long-temps la terreur de ce pays, et qui le tenaient encore sous le joug de l'empereur. La ligue fut conclue: tous les états d'Italie, excepté les Vénitiens, y accédèrent: on régla la somme que chacun des alliés devait fournir pour l'entretien de l'armée; et l'empereur se voyant hors d'état de soudoyer plus long-temps ses troupes qui leur donnaient tant d'ombrage, consentit à les retirer. Après en avoir licencié une partie, et distribué le reste dans la Sicile et en Espagne, il s'embarqua sur les galères de Doria et arriva à Barcelone ².

¹ Fra-Paolo, *Hist.*, p. 61. Seck., liv. III, p. 73.

² Guich., liv. xx, p. 551. Ferreras, liv. ix, p. 149.

Malgré toutes les précautions qu'il venait de prendre pour affermir la paix de l'Allemagne, et maintenir le système qu'il avait établi en Italie, il n'était pas encore tranquille. Il craignait, et ses alarmes s'accroissaient de jour en jour, que ses mesures ne fussent bientôt troublées par les intrigues ou par les armes du roi de France. Ses craintes étaient fondées: le désespoir seul et la nécessité avaient arraché à François le consentement qu'il avait donné à un traité aussi désavantageux et aussi déshonorant pour lui que celui de Cambrai: lors même qu'il le ratifia, il avait déjà formé la résolution de ne l'observer que tant qu'il y serait contraint, et il fit une protestation en forme, quoique dans le plus grand secret, contre plusieurs des articles du traité, particulièrement contre la renonciation à toutes ses prétentions sur le duché de Milan, clause qu'il regardait comme injuste, injurieuse pour ses successeurs et nulle par elle-même. Un des juriconsultes de la couronne fit par l'ordre du roi une protestation semblable et avec le même secret, lorsque la ratification du traité fut enregistrée au parlement de Paris ¹. On dirait que François croyait de bonne foi, qu'en employant un artifice indigne d'un roi, tendant à détruire la foi publique et la confiance réciproque qui sert de base à tous les contrats entre les nations, il était réellement dispensé de toute obligation d'accomplir ses promesses les plus solennelles, et de remplir ses engagements les plus sacrés. Dès le moment que François eut conclu la paix de Cambrai, il désira et chercha l'occasion de la violer avec impunité. C'était dans cette vue qu'il cultivait avec la plus grande assiduité l'amitié du roi d'Angleterre, et ne négligeait rien pour s'assurer de plus en plus de son alliance; qu'il mettait les forces militaires de son royaume sur un meilleur pied que jamais, et qu'il fomentait adroitement la jalousie et le mécontentement des princes d'Allemagne.

Mais ce que François avait le plus à cœur, c'était de rompre l'étroite union qui subsistait entre Charles et Clément: il vit bientôt avec satisfaction des germes de dégoût et d'éloignement pour l'empereur se développer dans l'âme soupçonneuse du pontife intéressé, et il commença à se flatter que leur union ne serait pas durable. Le pape ne pouvait pardonner à l'empereur la

¹ Dumont, *Corps diplomat.*, tom. IV, part. II, p. 52.

ons qu'il venait de
ix de l'Allemagne,
avait établi en Ita-
quille. Il craignait,
nt de jour en jour,
ientôt troublées par
es du roi de France.
s : le désespoir seul
é à François le con-
é à un traité aussi
honorant pour lui
même qu'il le ratifia,
ion de ne l'observer
trait, et il fit une
oïque dans le plus
eurs des articles du
re la renonciation à
le duché de Milan,
e injuste, injurieuse
e par elle-même. Un
ronne fit par l'ordre
able et avec le même
tion du traité fut
e Paris ¹. On dirait
me foi, qu'ea em-
d'un roi, tendant à
a confiance récipro-
s contrats entre les
dispensé de toute
promesses les plus
ses engagements les
t que François eut
il désira et chercha
e impunité. C'était
avec la plus grande
ngleterre, et ne né-
de plus en plus de
es forces militaires
eilleur pied que ja-
oitement la jalousie
inces d'Allemagne.
rait le plus à cœur,
union qui subsistait
vit bientôt avec sa-
ût et d'éloignement
er dans l'âme soup-
sé, et il commença à
serait pas durable.
ner à l'empereur la
tom. IV, part. II, p. 52.

décision qu'il avait portée en faveur du duc de Ferrare. François exagéra l'injustice de ce procédé, et fit entendre au pape qu'il pourrait trouver en lui un protecteur aussi puissant et plus impartial; et comme Clément voyait avec impatience les sollicitations importunes de Charles pour l'engager à convoquer un concile, François eut l'art de créer des obstacles pour différer cette convocation, et fit ses efforts pour empêcher les Allemands, ses alliés, d'insister avec tant d'obstination sur cet article ¹. C'était en partie en contribuant à l'agrandissement et à l'élévation de la famille de Médicis, que Charles avait pris sur le pape un si grand ascendant; François lui présenta le même appât, en lui offrant de marier son second fils Henri, duc d'Orléans, à Catherine, fille de Laurent de Médicis, cousin de Clément. L'empereur, en apprenant les premières ouvertures de ce mariage, ne put se persuader que François voulût sérieusement avilir le sang royal de France par une alliance avec Catherine, dont les ancêtres n'étaient, quelque temps auparavant, que de simples citoyens et négocians de Florence; il crut que cette proposition n'avait d'autre objet que de flatter et d'amuser l'ambition du pontife. Il crut pourtant devoir travailler à effacer l'impression qu'avait pu faire sur son esprit une offre si éblouissante, et pour cet effet il promit de rompre le mariage qui avait été arrêté entre sa nièce, la fille du roi de Danemarck, et le duc de Milan, et de substituer Catherine à sa place. Mais les ambassadeurs de France ayant montré, contre toute attente, le plein pouvoir dont ils étaient munis pour conclure les articles du mariage de Catherine avec le duc d'Orléans, l'expédient de Charles n'eut aucun effet. Clément fut si flatté d'un honneur qui relevait si fort l'éclat et la dignité de la maison des Médicis, qu'il offrit de donner à Catherine par forme de dot l'investiture de plusieurs terres considérables de l'Italie; il parut même disposé à se joindre à François pour faire valoir ses anciennes prétentions dans ce pays, et consentit à une entrevue avec ce monarque ².

Charles mit tout en œuvre pour empêcher une entrevue dont il y avait lieu de croire que l'objet et le résultat ne lui seraient pas favora-

¹ Du Bellay, pag. 141, etc. Seck., liv. III, pag. 48. Fra-Paolo, p. 63.

² Guich., liv. xx, p. 551, 553. Du Bellay, p. 138.

bles. Ce prince, qui avait eu deux fois la complaisance d'aller visiter le pape, ne pouvait se consoler de voir Clément donner à son rival une marque si singulière de distinction, que d'entreprendre un voyage par mer dans une saison défavorable, pour aller faire la cour à ce monarque dans son propre royaume. Mais l'impatience de conclure une alliance brillante étouffa tous les scrupules d'orgueil, de crainte et de jalousie, qui auraient arrêté Clément en toute autre occasion. Malgré toutes les manœuvres que fit jouer l'empereur, l'entrevue qu'il redoutait se fit à Marseille avec une pompe extraordinaire, et l'on s'y donna de part et d'autre les plus grands témoignages de confiance; ce mariage qui, par l'ambition et les talens de Catherine, fut dans la suite aussi funeste à la France qu'il était alors déshonorant pour elle, fut enfin consommé. Le pape et François concertèrent ensemble plusieurs arrangemens en faveur du duc d'Orléans, et son père offrit de lui abandonner tous ses droits sur l'Italie; mais tout se passa dans le secret, et ils évitèrent avec tant de soin d'offenser l'empereur, qu'il n'y eut entre eux aucun ¹ traité de conclu; même dans le contrat de mariage, Catherine renonça à tous ses droits et prétentions en Italie, à la réserve du duché d'Urbain ².

Dans le temps que Clément négociait avec le roi de France, et formait avec lui ces liaisons qui donnaient tant d'ombrage à l'empereur, il laissait Charles diriger à son gré toute l'affaire du divorce du roi d'Angleterre, et il se montrait aussi porté à le satisfaire sur cet objet que si l'union la plus intime eût encore régné entre eux: tant la mauvaise foi et la duplicité lui étaient naturelles. Il y avait déjà près de six ans que Henri sollicitait ce divorce, et le pape avait passé ces six années à négocier, à promettre, à se rétracter, et à ne rien conclure. On pourrait s'étonner qu'un prince d'un caractère si impétueux et si facile à s'irriter, eût pu supporter tant de délais et de dégoûts: aussi sa patience en fut épuisée, et il s'adressa à un autre tribunal pour en obtenir le décret qu'il avait vainement sollicité à la cour de Rome. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, par une sentence fondée sur l'autorité des universités, des docteurs et

¹ Guich., liv. xx, p. 555.

² Dumont, *Corps diplom.*, vol. IV, art. 2, p. 101.

des rabbins, qui avaient été consultés sur cette question, annula le mariage du roi avec Catherine, déclara illégitime la fille qui en était née, et reconnut Anne de Boulen pour reine d'Angleterre. Dès ce moment, Henri cessa de faire sa cour au pape; il commença à le négliger, à le menacer même, et à faire des innovations dans l'église qu'il avait auparavant défendue avec tant de zèle. Clément, qui avait déjà vu tant de provinces et de royaumes se séparer du saint siège, craignit à la fin que l'Angleterre n'imitât leur exemple. L'intérêt qu'il avait à prévenir ce coup fatal, joint à sa déférence pour les sollicitations du roi de France, le détermina à donner à Henri toutes les satisfactions qu'il jugea propres à le retenir dans le sein de son église. Mais la violence de ceux des cardinaux qui étaient dévoués à l'empereur ne donna pas au pape le temps d'exécuter cette sage résolution, et le précipita dans une démarche imprudente qui fut fatale au siège de Rome; on l'obligea de publier une bulle qui cassait la sentence de Cranmer, confirmait le mariage de Henri avec Catherine, et déclarait ce prince excommunié, si, dans un temps prescrit, il ne quittait pas sa nouvelle femme pour reprendre celle qu'il avait abandonnée. Irrité de ce décret, auquel il était loin de s'attendre, Henri ne garda plus aucune mesure avec la cour de Rome: ses sujets secondèrent son ressentiment, et partagèrent son indignation. Le parlement passa un acte qui abolit le pouvoir et la juridiction du pape en Angleterre; et par un autre acte, le roi fut déclaré chef suprême de l'église anglicane, et fut revêtu de toute l'autorité dont on dépouillait le pape. Ce vaste édifice de la domination ecclésiastique, élevé avec tant d'art, et dont les fondemens paraissaient si profonds, s'éroula en un moment, dès qu'il ne fut plus appuyé sur la vénération des peuples. Henri, par une bizarrerie qui était dans son caractère, continua de défendre la doctrine de l'église de Rome avec la même chaleur qu'il mettait à attaquer sa juridiction. Il persécuta tour à tour les protestans et les catholiques; les premiers, parce qu'ils rejetaient les opinions de l'église romaine; les seconds, parce qu'ils reconnaissaient son autorité civile: mais ses sujets ayant eu la liberté d'entrer dans une nouvelle route ne jugèrent pas à propos de s'arrêter au terme précis qu'il leur marquait. En-

couragés par l'exemple de leur roi à briser une partie de leurs entraves, ils étaient si impatients de s'en délivrer tout-à-fait¹, que sous le règne suivant, il se fit, avec l'applaudissement général de la nation, une séparation totale de l'Angleterre et de l'église de Rome, dans les points de doctrine, comme dans les matières de discipline et de juridiction.

Quelques délais de plus eussent pu épargner au siège de Rome les suites fâcheuses qu'eut la démarche imprudente de Clément. Peu de temps après la sentence qu'il avait rendue contre Henri, il tomba dans une maladie de langueur qui, minant par degrés sa constitution, mit enfin un terme à son pontificat, le plus fineste par sa longue durée et par ses effets que la cour de Rome eût vu depuis plusieurs siècles. Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élevèrent au trône papal Alexandre Farnèse, doyen du sacré collège, et le plus ancien des cardinaux, lequel prit le nom de Paul III. Le peuple de Rome fit éclater les plus grands transports de joie en apprenant cette promotion. Il était ravi de voir, après un intervalle de plus d'un siècle, la couronne de saint Pierre orner la tête d'un citoyen romain. Les hommes les plus éclairés augurèrent favorablement de son administration: ils fondaient leur jugement sur l'expérience qu'il avait acquise sous quatre pontificats, et sur le caractère de prudence et de modération qu'il avait constamment soutenu dans un poste éminent, et pendant un temps de trouble et de crise qui demandait à la fois des talens et de l'adresse².

Il est vraisemblable que l'Europe dut la continuation de la paix à la mort de Clément. Quoiqu'il ne reste dans l'histoire aucune trace d'une ligue conclue entre François et lui, il ne faut pas douter qu'il n'eût secondé les opérations des armées françaises en Italie. Son ambition n'aurait pas résisté au plaisir de voir sa famille donner un maître à Florence et un autre à Milan; mais l'élection de Paul III, qui jusqu'alors était demeuré constamment attaché aux intérêts de l'empereur, mit François dans la nécessité de suspendre pour quelque temps ses opérations, et de différer encore l'exécution du

¹ Herbert. Burnet, *Hist. de la Réform.*

² Guich., liv xx, p. 556. Fra-Paolo, p. 64.

leur roi à briser une
étaient si impatiens
t, que sous le règne
audacement général
n totale de l'Angle-
e, dans les points de
matières de discipline

eussent pu épargner
fâcheuses qu'eut la
ément. Peu de temps
rendue contre Henri,
e de langueur qui,
stitution, mit enfin un
plus fineste par sa
fets que la cour de
eurs siècles. Le jour
trèrent au conclave,
Alexandre Farnèse,
le plus ancien des
om de Paul III. Le
es plus grands trans-
cette promotion. Il
n intervalle de plus
saint Pierre orner la
Les hommes les plus
ement de son admi-
jugement sur l'expé-
s quatre pontificats,
dence et de modéra-
nt soutenu dans un
un temps de trouble
la fois des talens et

l'Europe dut la con-
t de Clément. Quoi-
qu'aucune trace
François et lui, il ne
secondé les opéra-
en Italie. Son ambi-
plaisir de voir sa
Florence et un autre
Paul III, qui jus-
amment attaché aux
t François dans la
quelque temps ses
encore l'exécution du

dessein qu'il avait formé de commencer les hos-
tilités contre l'empereur.

Tandis que François épiait l'occasion de com-
mencer une guerre qui jusqu'alors avait été
si fatale à ses sujets et à lui-même, il se passait
en Allemagne un événement d'une nature très
singulière. Parmi plusieurs effets salutaires,
dont la réformation fut la cause immédiate, elle
en produisit quelques autres tout opposés; et
c'est une fatalité inévitable dans toutes les
affaires et dans tous les événements qui dépen-
dent des hommes. Lorsque l'esprit humain est
remué par de grands objets, et agité par des
passions violentes, il acquiert ordinairement
dans ses opérations une surabondance de force
qui le jette dans des écarts et des extravagances.
Dans toute révolution importante qui arrive dans
la religion, ces écarts sont plus fréquens, sur-
tout à ce période où les hommes, en secouant le
joug de leurs anciens principes, ne conçoivent
pas encore clairement la nature du nouveau
système qu'ils embrassent, et n'ont pas un sen-
timent distinct des obligations nouvelles qu'il
leur impose. Alors l'esprit marche toujours en
avant avec la même audace qui lui a fait rejeter
les opinions établies; comme il n'est point guidé
par une connaissance éclairée de la doctrine
qu'il a mise à la place, il ne peut souffrir aucun
frein, et il se livre à des idées bizarres d'où
résultent souvent la corruption des principes et
la licence des mœurs. Ainsi, dans les premiers
siècles de l'église, on vit une foule de nouveaux
chrétiens, après avoir renoncé à leur ancienne
 croyance, adopter les opinions les plus absurdes,
également destructives de toute piété et de
toute vertu, faute de bien connaître encore les
dogmes et les préceptes du christianisme. On
vit ensuite ces mêmes erreurs proscrites, se
dissiper d'elles-mêmes, à mesure que les vrais
principes de la religion furent mieux connus et
plus généralement répandus. De même, quelque
temps après que Luther eut paru, la témérité
ou l'ignorance de quelques-uns de ses disciples
le porta à publier des maximes absurdes et per-
nicieuses qui furent trop facilement adoptées
par les hommes ignorans, mais passionnés par
toutes les nouveautés, et dans un temps où tous
les esprits étaient tournés vers les spéculations
religieuses. C'est à ces causes qu'il faut attribuer
la naissance des opinions extravagantes que

répandit Muncer dans l'année 1526, et les rapi-
des progrès qu'elles firent parmi les paysans.
Le soulèvement qu'avait excité ce fanatique fut
bientôt étouffé: mais plusieurs de ses sectateurs
se cachèrent en différentes retraites, d'où ils
s'efforcèrent de répandre leurs opinions.

Dans les provinces de la Haute-Allemagne, où
la rage de ces fanatiques avait déjà fait tant de
ravages, les magistrats veillèrent sur eux de si
près, et les traitèrent avec tant de sévérité,
qu'après en avoir puni quelques-uns, banni
d'autres, et forcé un grand nombre à se retirer
en d'autres pays, on vint à bout d'extirper en-
tièrement leurs erreurs. Mais dans les Pays-
Bas et dans la Westphalie, où l'on était moins
en garde contre leurs opinions, parce qu'on n'en
sentait pas les dangereuses conséquences, ils
s'introduisirent dans plusieurs villes et y répan-
dirent la contagion de leurs principes. Le plus
remarquable de leurs dogmes religieux regardait
le sacrement de baptême: ils soutenaient
qu'on ne devait l'administrer qu'aux personnes
qui avaient atteint l'âge de raison, et qu'il ne
fallait pas le donner par aspersion, mais par
immersion. En conséquence ils condamnaient le
baptême des enfans, et rebaptisaient tous ceux
qui entraient dans leur société: c'est de là que
leur secte a reçu le nom d'*anabaptistes*. Cette
idée particulière sur le baptême paraissait fon-
dée sur l'usage de l'église du temps des apôtres,
et n'avait rien de contraire à la paix et au bon
ordre de sa société; mais ils avaient d'autres
principes d'un enthousiasme plus exalté, et
bien plus dangereux. Ils prétendaient que parmi
les chrétiens qui avaient les préceptes de l'Évan-
gile pour règle de leur conduite, et l'esprit de
Dieu pour guide, l'office du magistrat n'était
pas seulement inutile, mais que c'était un em-
piètement illégitime sur leur liberté spirituelle;
qu'il fallait anéantir toute distinction de nais-
sance, de rang et de fortune, comme contraire
à l'esprit de l'Évangile qui ne voit dans tous les
hommes que des êtres égaux; que tous les chré-
tiens devaient mettre en commun tous leurs
biens, et vivre ensemble dans cette parfaite
égalité qui convient aux membres d'une même
famille; enfin, que la loi naturelle et le Nou-
veau-Testament n'ayant établi aucune règle sur
le nombre des femmes qu'un homme pouvait
épouser, on pouvait user de la liberté que Dieu

même avait accordée aux anciens patriarches.

De pareils principes, répandus et soutenus avec tout le zèle et toute l'audace du fanatisme, ne tardèrent pas à produire les effets qui en étaient la suite naturelle. Deux propètes anabaptistes, Jean Mathias, boulanger de Harlem, et Jean Boccold ou Beikels, compagnon tailleur de Leyde, possédés de la rage du prosélytisme, établirent leur résidence à Munster, ville impériale du premier ordre en Westphalie, soumise à la domination de son évêque, mais qui se gouvernait par son propre sénat et ses consuls. Comme ces deux fanatiques ne manquaient ni l'un ni l'autre des talens nécessaires pour réussir dans leur entreprise, leur audace, une apparence de sainteté, la prétention ouverte d'être inspirés par le Saint-Esprit, de la facilité et de la confiance pour parler en public, tous ces moyens réunis leur firent bientôt des sectateurs. De ce nombre furent Rotlman, qui avait d'abord prêché le protestantisme à Munster, et Cnipperdoling, citoyen qui avait de la naissance et de la considération personnelle. Enhardis par le crédit de ces disciples, ils commencèrent à enseigner publiquement leur opinion; et non contents de cette liberté, ils firent plusieurs tentatives pour se rendre maîtres de la ville afin de donner à leur doctrine le sceau de l'autorité publique. Ils échouèrent dans leur première entreprise; mais ayant appelé secrètement un grand nombre de leurs associés répandus dans les contrées voisines, ils se saisirent pendant la nuit de l'arsenal et de l'hôtel du sénat, et se mirent à parcourir les rues, armés d'épées nues, poussant des hurlemens horribles et criant alternativement, tantôt : *Repentez-vous et soyez baptisés*; tantôt, *Retirez-vous, impies!* Les sénateurs, les ébanoines, la noblesse, la plus saine partie des citoyens, et catholiques et protestans, effrayés de leurs cris et de leurs menaces, s'enfuirent en désordre et abandonnèrent leur ville à la discrétion de cette multitude frénétique, composée pour la plus grande partie d'étrangers. Comme il ne restait personne en état de les contenir ou de leur en imposer, ils tracèrent le plan d'un nouveau gouvernement, conforme à leurs extravagantes idées. S'ils parurent d'abord respecter assez l'ancienne constitution pour élire des sénateurs de leur secte et pour établir consuls Cnipperdoling et un autre de leurs prosélytes,

ce ne fut que pour la forme. Toutes leurs démarches étaient dirigées par Mathias, qui, prenant le ton et l'autorité d'un prophète, dictait ses ordres et punissait de mort dans l'instant ceux qui osaient y désobéir. Il commença par exhorter la multitude à piller les églises, et à en détruire les ornemens; il leur enjoignait ensuite de brûler tous les livres, comme, étant inutiles ou impies, et de ne conserver que la Bible; il confisqua les biens de ceux qui s'étaient enfuis de la ville et les vendit aux habitans des cantons voisins: il ordonna à chaque habitant d'apporter à ses pieds son or, son argent et tous ses effets précieux; il déposa ces richesses dans un trésor public, et nomma des diacres chargés de les distribuer pour l'usage commun de tous. Après avoir ainsi établi, parmi les membres de sa république, une parfaite égalité, il leur ordonna de manger ensemble à des tables dressées en public, et alla même jusqu'à régler les mets qu'on devait servir chaque jour. Dès qu'il eut achevé sa réforme sur ce plan, son premier soin fut de pourvoir à la défense de la ville; et les mesures qu'il prit pour cet effet montraient une prudence qui ne tenait point du fanatisme. Il forma de vastes magasins de toute espèce, répara les anciennes fortifications et y en ajouta de nouvelles, obligeant chaque habitant sans distinction d'y travailler à son tour; il forma de ses disciples de bons soldats et des troupes réglées, et n'épargna rien pour ajouter la vigueur de la discipline à la fougue de l'enthousiasme. Il envoya des émissaires aux anabaptistes des Pays-Bas pour les inviter à se rendre à Munster, qu'il qualifiait du nom de *Montagne de Sion*, afin d'en sortir ensuite, disait-il, pour aller soumettre à leur puissance toutes les nations de la terre. Il ne se permettait presque aucun repos, et ne négligeait rien de tout ce qui pouvait servir à la sûreté ou à la propagation de sa secte; il donnait à ses disciples l'exemple de ne refuser aucune espèce de travail, et de supporter toutes sortes de peines. Ainsi l'enthousiasme de ses sectaires exaltés sans cesse par une suite non interrompue d'exhortations, de révélations et de prophéties, les animait à tout entreprendre et à tout souffrir pour la défense de leurs opinions.

Cependant l'évêque de Munster avait assemblé une armée considérable, et s'avancait pour

e. Toutes leurs dé-
Mathias, qui, pre-
n prophète, dictait
mort dans l'instant
Il commença par
er les églises, et à
leur enjoignait en-
res, comme étant
e conserver que la
le ceux qui s'étaient
dit aux habitans des
à chaque habitant
or, son argent et
léposa ces richesses
nomma des diaeres
sur l'usage commun
établi, parmi les
une parfaite égalité,
semble à des tables
même jusqu'à régler
r chaque jour. Dès
sur ce plan, son pre-
à la défense de la
prit pour cet effet
ni ne tenait point du
s magasins de toute
es fortifications et y
igeant chaque habi-
vaille à son tour; il
oons soldats et des
na rien pour ajouter
à la fougue de l'en-
émisaires aux ana-
our les inviter à se
ualifiait du nom de
d'en sortir ensuite,
tre à leur puissance
e. Il ne se permettait
e négligeait rien de
à la sûreté ou à la
donnait à ses disci-
er aucune espèce de
des sortes de peines.
sectaires exaltés sans
errompue d'exhorta-
prophéties, les ani-
à tout souffrir pour
s.

Monster avait assem-
e, et s'avancait pour

assiéger la ville. A son approche, Mathias en
sortit à la tête de quelques troupes choisies,
attaqua un des quartiers de son camp, le força,
et après l'avoir rempli de carnage, il rentra dans
la ville chargé de dépouilles et couvert de gloire.
Enivré de ce succès, il parut le lendemain devant
le peuple une lance à la main, et déclara qu'à
l'exemple de Gédéon, il irait avec une poignée
de soldats exterminer l'armée des impies. Trente
personnes qu'il nomma le suivirent sans balancer
dans cette entreprise extravagante, et allèrent
se précipiter sur les ennemis avec une rage in-
sensée: ils furent tous mis en pièces sans qu'il
en échappât un seul. La mort du prophète jeta
la consternation dans le cœur de ses disciples;
mais Boecold, par les mêmes dons prophétiques
et les mêmes artifices qui avaient donné tant de
crédit à Mathias, ranima bientôt leur courage
et leurs espérances, au point qu'ils le laissèrent
prendre le même rang et la même autorité ab-
solute. Mais comme il n'avait pas le courage au-
dacieux qui distinguait son prédécesseur, il se
contenta de faire une guerre défensive; et sans
hasarder aucune sortie sur l'ennemi, il attendit
tranquillement les secours qu'il espérait des
Pays-Bas, et dont l'arrivée était souvent prédite
et promise par ses prophètes. Mais s'il n'était
pas aussi entreprenant que Mathias, il était en-
core plus fanatique que lui, et d'une ambition
plus démesurée. Quelque temps après la mort
de son prédécesseur, quand il eut, par des vi-
sions mystérieuses et des prophéties équivoques,
préparé la multitude à l'attente d'un événement
extraordinaire, il se dépouilla, et courut tout
nu dans les rues, criant à haute voix: *Que le*
royaume de Sion était proche; que tout ce
qui était élevé sur la terre serait abaissé, et
que tout ce qui était abaissé serait élevé.
Pour commencer l'accomplissement de cette
prédiction, il fit raser jusqu'aux fondemens les
églises, qui étaient les édifices les plus hauts de
la ville; il dégradà les sénateurs que Mathias
avait choisis, et dépouillant Cnipperdoling du
consulat, la première charge de la république,
il le réduisit à la plus vile et à la plus infâme des
professions, celle de bourreau, que celui-ci ac-
cepta non-seulement sans murmurer, mais avec
les marques de la plus grande joie; et tel était
l'excès du despotisme et la rigueur de l'admini-
stration de ce Boecold, que Cnipperdoling fut

appelle presque chaque jour pour exercer quel-
ques-unes des fonctions de son horrible minis-
tère. A la place des sénateurs qu'il avait déposés,
il nomma douze juges pour présider à toutes les
affaires, à l'imitation des douze tribus d'Israël,
retenant pour lui la même autorité dont Moïse
jouissait anciennement comme législateur de son
peuple.

Cependant ce degré de puissance et ces titres
n'étaient pas assez pour l'ambition de Boecold; il
voulait la souveraineté absolue, et il y parvint.
Un prophète, qu'il avait gagné et instruit, as-
sembla un jour le peuple, et déclara que la vo-
lonté de Dieu était que Jean Boecold fût roi de
Sion, et s'assit sur le trône de David. Jean se
prosternant à terre, se résigna humblement à
la volonté du ciel, et protesta solennellement
qu'elle lui avait déjà été annoncée dans une ré-
vélation. Il fut sur-le-champ reconnu roi par
cette multitude crédule; et dès ce moment il dé-
ploya l'appareil et la pompe de la royauté. Il
avait une couronne d'or, et les habits les plus
somp tueux. A l'un de ses côtés on portait une
Bible, et de l'autre une épée nue. Il ne paraissait
jamais en public, sans une garde nombreuse. Il
fit frapper de la monnaie avec son portrait, et
créa de grands officiers de sa maison et de
son royaume, parmi lesquels Ca'pperdoling fut
nommé gouverneur de la ville en récompense
du dernier acte de son obéissance.

Parvenu au faite du pouvoir, Boecold com-
mença à donner carrière à des passions qu'il
avait jusqu'alors contenues, ou qu'il ne satis-
faisait qu'en secret. On a remarqué dans tous les
temps que les excès de l'enthousiasme accompa-
gnent d'ordinaire le penchant à l'amour, et que
le même tempérament porte également à ces
deux passions. Boecold chargea des prophètes et
des docteurs de haranguer le peuple plusieurs
jours de suite, sur la légitimité et la nécessité
même d'épouser plus d'une femme; ce qu'ils
prétendirent être un des privilèges que Dieu ré-
serve à ses saints. Quand il eut accoutumé les
oreilles de la multitude à cette doctrine licen-
cieuse, et enflammé les imaginations par l'atrait
d'un libertinage sans frein, il donna le premier
l'exemple de ce qu'il appelait la liberté chré-
tienne, en épousant à la fois trois femmes, dont
une était la veuve de Mathias, femme d'une
beauté extraordinaire. Comme l'amour de la

beauté et le goût de la variété l'entraînaient sans cesse, il augmenta par degrés le nombre de ses femmes jusqu'à quatorze; mais il n'y avait que la veuve de Mathias qui eût le titre de reine, et qui partageât avec lui l'éclat de la royauté. A l'exemple de leur prophète, la multitude s'abandonna sans réserve à la débauche la plus effrénée. Il ne resta pas un seul homme qui se contentât d'une seule femme. On regarda comme un crime de ne pas user de la liberté chrétienne. Il y avait des gens employés à chercher dans les maisons les jeunes filles nubiles, et on les forçait aussitôt à se marier. A la suite de la polygamie, la liberté du divorce qui en est inséparable, s'introduisit et devint une nouvelle source de corruption. Ces insensés se portèrent à tous les excès dont les passions humaines sont capables lorsqu'elles ne sont point réprimées par l'autorité des lois, ou par le sentiment de la pudeur¹; enfin l'on vit, par un alliage monstrueux et presque incroyable, la débauche entée sur la religion, et tous les excès du libertinage accompagnés des austérités de la superstition.

Cependant les princes d'Allemagne voyaient avec la plus vive indignation un fanatique obscur insulter à leur dignité, en usurpant avec tant d'insolence les honneurs de la souveraineté; d'ailleurs les débordemens de ces sectaires étaient l'opprobre du christianisme, et révoltaient les hommes de tous les états. Luther, qui, dès l'origine, avait désavoué leur fanatisme, en déplorait alors les progrès; il écrivit avec autant d'amertume que de solidité contre leurs extravagances, et il exhorta vivement tous les états de l'Allemagne à arrêter le cours d'une manie aussi funeste à la société que fatale à la religion.

¹ *Prophetæ et concionatorum autoritate juxta et exemplo totâ urbe ad rapiendas pulcherrimas quasque feminas discursum est. Nec intrâ paucos dies, in tantâ hominum turbâ, ferè ulla reperta est suprâ annum 14, quæ stuprum passa non fuerit.* Lamb. Hortens., p. 303. *Pulgò viris quibus nas esse uxores, pluribus senas, nonnullis septenas et octonas. Puellas suprâ duodecimum ætatis annum statim auare.* Id. 305. *Nemo unda contentus fuit, neque cuiquam extrâ effetas et viris immaturas continentî esse licuit.* Id., 307. *Tacebo hic, ut sit suus honor anribus, quantâ barbarie et malitîæ usi sint in puellis vitian-dis nondum aptis matrimonio, in quod mihi neque ex vano, neque ex vulgi sermonibus haustum est, sed ex eâ vetinâ, cui cura sic vitularum demandata fuit, auditum,* 105. Joh. Corvinus, 316.

L'empereur était trop occupé d'autres soins et d'autres projets pour avoir le loisir de donner son attention à un objet si éloigné de lui. Mais les princes de l'empire, assemblés par le roi des Romains, convinrent de fournir un secours d'hommes et d'argent à l'évêque de Munster qui, ne pouvant entretenir assez de troupes pour continuer le siège, se bornait à bloquer la ville. Les troupes qui furent levées en conséquence de cette résolution furent mises sous la conduite d'un capitaine expérimenté, lequel s'approcha de Munster vers la fin de l'année 1535, et pressa le siège plus vivement; mais il trouva la ville si bien fortifiée et si bien gardée qu'il n'osa hasarder un assaut. Il y avait alors plus de quinze mois que les anabaptistes avaient établi leur domination à Munster, et pendant tout ce temps ils avaient souffert des fatigues excessives, soit à travailler aux fortifications, soit à faire le service militaire. Malgré les soins et l'attention de Boccold pour se procurer tout ce qui était nécessaire à la subsistance des assiégés, malgré son économie frugale et régulière dans la distribution des alimens, ils commençaient à sentir les approches de la famine. Plusieurs petits détachemens de leurs frères, qui venaient des Pays-Bas à leur secours, avaient été enlevés ou taillés en pièces; ils voyaient toute l'Allemagne prête à se réunir pour les accabler, sans avoir aucun secours à espérer. Mais tel était l'ascendant que Boccold avait sur la multitude, tels sont la force et l'aveuglement du fanatisme, qu'ils étaient toujours pleins de la plus vive confiance dans leur cause et dans leur zèle; ils ajoutaient foi, avec la plus crédule simplicité, aux visions et prédictions de leurs prophètes, qui les assuraient que le Tout-Puissant étendrait bientôt son bras pour délivrer leur ville. Il s'en trouva pourtant quelques-uns dont la foi, violemment ébranlée par la rigueur et la longue durée de leurs souffrances, commençait à chanceler; mais dès qu'ils furent soupçonnés d'avoir l'intention de se rendre à l'ennemi, ils furent punis de mort sur-le-champ, comme coupables d'impiété en se défiant de la puissance de Dieu. Une des femmes du roi laissa échapper quelques mots qui annonçaient des doutes sur la divinité de sa mission; cet imposteur audacieux les fit toutes assembler sur-le-champ, et ayant ordonné à la blasphématrice, c'était le nom qu'il lui donna, de se mettre à

d'autres soins et le loisir de donner soigné de lui. Mais blés par le roi des urnir un secours ne de Munster qui, e troupes pour con- oloquer la ville. Les n conséquence de s sous la conduite lequel s'approcha née 1535, et pressa il trouva la ville si qu'il n'osa hasarder us de quinze mois t établi leur domi- t tout ce temps ils s excessives, soit à soit à faire le ser- soins et l'attention r tout ce qui était es assiégés, malgré glière dans la distri- enaient à sentir les leurs petits détache- naient des Pays-Bas enlevés ou taillés en Allemagne prête à se ans avoir aucun se- tait l'ascendant que de, tels sont la force isme, qu'ils étaient vive confiance dans ; ils ajoutaient foi, cité, aux visions et ait bientôt son bras s'en trouva pourtant violemment ébranlée durée de leurs souff- eeler; mais dès qu'ils l'intention de se ren- unis de mort sur-le- impiété en se défiant e des femmes du roi mots qui annonçaient e sa mission; cet in- ates assembler sur-le- à la blasphématrice, ma, de se mettre à

genoux, il lui trancha la tête de sa propre main. Les autres femmes, loin de marquer aucun sentiment d'horreur à la vue de cette barbarie, prirent Boecold par la main, et dansèrent en rond avec une joie frénétique autour du corps sanglant de leur compagne.

La famine augmentait cependant toujours, et avait réduit les assiégés aux plus cruelles extrémités; mais ils aimaient mieux souffrir des maux horribles, dont le seul récit affligerait l'humanité, que d'accepter les conditions de la capitulation que leur offrait l'évêque. Enfin un déserteur qu'ils avaient pris à leur service trouva le moyen de s'évader de la ville; et soit que l'ivresse du fanatisme se fût dissipée, soit qu'il n'eût pu résister plus long-temps à ses souffrances, il passa chez les assiégés. Il fit connaître au général ennemi un côté faible qu'il avait remarqué dans les fortifications, l'assura que les assiégés, épuisés de fatigue et de faim, le gardaient avec peu de soin, et offrit d'y conduire un détachement pendant la nuit. On accepta sa proposition, et on lui donna un corps de meilleures troupes. Tout réussit comme il l'avait promis. Le détachement escalada les murs sans être aperçu, se saisit d'une des portes, et introduisit le reste de l'armée. Les anabaptistes, quoique surpris, se défendirent dans la place du marché avec tout le courage qu'inspire le désespoir; mais accablés par le nombre, et enveloppés de toutes parts, la plupart d'entre eux furent tués sur la place; les autres furent faits prisonniers, et de ce nombre furent le roi et Cnipperdoliug. Boecold, chargé de chaînes et conduit de ville en ville, fut donné en spectacle à la curiosité du peuple et exposé à toutes sortes d'outrages. Cette étrange révolution dans sa destinée ne parut ni l'humilier ni l'abattre: il demeura attaché aux maximes de sa secte avec une fermeté inébranlable; ensuite conduit à Munster, le théâtre de sa grandeur et de ses crimes, il y fut mis à mort après les tourmens les plus longs et les plus recherchés, qu'il souffrit avec un courage héroïque. Cet homme extraordinaire, qui avait eu l'art d'acquiescer un empire si absolu sur les âmes de ses sectateurs et de faire une révolution si dangereuse pour la société, avait à peine vingt-six ans¹.

¹ Sleid., p. 190, etc. *Tumultuum anabaptistarum liber unus. Ant. Lamberto Hortentio autore ap.*

Le royaume des anabaptistes finit avec la vie de leur roi; mais leurs principes avaient jeté de profondes racines dans les Pays-Bas, et cette secte y subsiste encore sous le nom de *memnonites*. Par un changement bien étrange, cette secte, qui fut si factieuse et si sanguinaire à sa naissance, est devenue singulièrement innocente et pacifique. Ces mennonites regardent comme un crime de faire la guerre et d'exercer les emplois civils; ils se dévouent entièrement aux devoirs de simples citoyens, et par leur industrie et leur charité¹ ils semblent vouloir faire à la société une sorte de réparation des violences commises par leurs fondateurs. Quelques-uns se sont établis en Angleterre, et y ont conservé les maximes anciennes de la secte sur le baptême, mais sans aucun mélange dangereux de fanatisme.

Quoique la révolte des anabaptistes eût attiré l'attention générale, elle n'occupa cependant pas assez les princes d'Allemagne pour les empêcher de songer à leurs intérêts politiques. L'alliance secrète qui s'était formée entre le roi de France et les confédérés de Smalkalde, commença vers ce temps à produire de grands effets. Ulric, duc de Vittemberg, ayant été chassé de ses états en 1519, par ses propres sujets, révoltés des violences et de l'oppression qu'il exerçait sur eux, la maison d'Autriche avait pris possession de ce duché. Ce prince, après avoir expié par un long exil des fautes qui étaient plutôt l'effet de son inexpérience que d'un caractère tyrannique, était devenu à la fin l'objet de la compassion générale. Le landgrave de Hesse, en particulier, son proche parent, embrassa avec la plus grande vivacité ses intérêts, et fit plusieurs efforts pour lui faire rendre l'héritage de ses pères: mais le roi des Romains refusa constamment de se dessaisir d'une riche province, dont l'acquisition avait si peu coûté à sa famille. Le landgrave, trop faible pour reprendre le Vittemberg par la force des armes, s'adressa au roi de France son nouvel allié. François, qui ne cherchait que l'occasion d'embarrasser la maison d'Autriche, et qui avait un grand désir de lui ôter un terri-

Scardium, vol. II, p. 298, etc. *De miserabili monasteriensium obsidione, etc. Libellus Anton. Corvini ap. Scard.*, 313. *Anales Anabaptistici à Joh. Henrico Otio*, in-4°. *Basileæ* 1672. Gor. Heersbachius, *Hist. Anab.*, édit. 1637, p. 140.

¹ Bayle, *Dictionn.*, art. *Anabaptistes*.

tolre qui, en lui donnaat de l'influence dans une partie de l'Allemagne très éloignée de ses autres états, la mettaît à portée d'y dominer, encouragea le landgrave à prendre les armes, et lui fournit en secret une somme considérable. Le landgrave ayant levé des troupes, marcha en diligence à Vittemberg, attaqua, défit et dispersa un corps considérable d'Autrichiens qui gardaient ce pays. Tous les sujets du due regurent à l'envi leur prince naturel, et lui rendirent avec joie l'autorité souveraine dont jouissent encore aujourd'hui ses descendans. L'exercice de la religion protestante fut en même temps établi dans ses états ¹.

Quelque sensible que fût Ferdinand à ce coup imprévu, il n'osa attaquer un prince que tout le parti protestant d'Allemagne se disposait à soutenir, et il jugea qu'il était plus prudent de conclure un traité par lequel il reconnût, de la manière la plus solennelle, les droits d'Ulrie au duché de Vittemberg. Ferdinand, convaincu, par le succès des opérations du landgrave en faveur du due de Vittemberg, qu'il fallait éviter avec le plus grand soin toute rupture avec une ligue aussi formidable que celle de Smalkalde, entra aussi en négociation avec l'électeur de Saxe qui en était le chef; et moyennant quelques concessions en faveur de la religion protestante, il vint à bout de se faire reconnaître roi des Romains par l'électeur et les confédérés. Mais pour prévenir dans la suite une élection aussi précipitée et aussi irrégulière que l'avait été celle de Ferdinand, il fut convenu que personne désormais ne serait élevé à cette dignité que du consentement unanime des électeurs, article qui fut peu de temps après confirmé par l'empereur ².

Cette indulgence pour les protestans et l'étroite liaison que le roi des Romains commençait à former avec les princes de ce parti déplurent beaucoup à la cour de Rome. Paul III n'avait pas adopté la résolution où était son prédécesseur de ne jamais consentir à la convocation d'un concile général; il avait même promis, dans le premier consistoire qui suivit son élection, de convoquer cette assemblée que désirait toute la chrétienté; mais il était aussi irrité que Clément des innovations qui se faisaient dans l'Allemagne, et il n'était pas moins éloigné

d'approuver aucun plan pour réformer la doctrine de l'église et les abus de la cour de Rome. Seulement, comme il avait été témoin du blâme universel que Clément s'était attiré par son obstination sur l'assemblée d'un concile, il espérait échapper au même reproche en affectant de la proposer lui-même avec empressement, bien convaincu qu'il s'élèverait toujours assez de difficultés sur le temps et le lieu de cette assemblée, sur les personnes qui auraient droit d'y assister, et sur la forme dans laquelle on devait y procéder, pour frustrer l'intention de ceux qui demandaient ce concile, sans s'exposer lui-même aux reproches qu'ils ne manqueraient pas de lui faire, s'il refusait d'y consentir. Plein de cette confiance, il députa des nones aux différentes cours, pour leur faire part de ses intentions et leur annoncer qu'il avait choisi Mantoue comme le lieu le plus propre à la tenue du concile. Les difficultés que le pape avait prévues se présentèrent en foule. Le roi de France désapprouva le choix que le pape avait fait, sous prétexte que le pape et l'empereur auraient trop d'autorité dans une ville située dans cette partie de l'Italie. Le roi d'Angleterre se réunit à François et fit la même objection; il déclara de plus qu'il ne reconnaîtrait aucun concile convoqué au nom et par l'autorité du pape. Les protestans d'Allemagne, assemblés à Smalkalde, insistèrent sur leur première proposition, et demandèrent que le concile se tint en Allemagne: ils s'autorisaient de la promesse que leur avait faite l'empereur, et de la résolution qui en avait été faite à la diète de Ratisbonne, et ils déclarèrent qu'ils ne regarderaient point l'assemblée de Mantoue comme un concile légal tenu en pleine liberté et représentant véritablement l'église. Cette diversité de sentimens et d'intérêts ouvrit un champ si vaste aux intrigues et aux négociations, qu'il fut aisé au pape de se faire un mérite de son feint empressement à assembler ce concile, dont il mettaît tous ses soins à éloigner la convocation. Les protestans, d'un autre côté, soupçonnant ses desseins et connaissant la force que leur donnait leur union, renouvelèrent pour dix ans la ligue de Smalkalde, que l'accession de plusieurs nouveaux membres rendit encore plus puissante et plus formidable ¹.

¹ Sleid., p. 172. Du Bellay, p. 159, etc.
Sleid., 1737. *Corps diplom.*, tom. IV, p. 2, 119.

² Cette ligue fut conclue au mois de décembre de l'année 1535; mais elle ne fut signée en forme qu'au mois de

ur réformer la doc-
e la cour de Rome.
té témoin du biâme
t attiré par ceux ob-
n concile, il espérait
en affectant de la
impressement, bien
tousjours assez de
lieu de cette assem-
uraient droit d'y as-
laquelle on devait y
attention de ceux qui
sans s'exposer lui
ne manqueraient pas
consentir. Plcin de
es nonces aux diffé-
re part de ses inten-
vait choisi Mantoue
e à la tenue du con-
pe avait prévues se
oi de France désap-
avait fait, sous pré-
ereur aurait trop ée
dans cette partie
re se réunit à Fran-
; il déclara de plus
concile convoqué au
ape. Les protestans
Smalkalde, insistè-
position, et deman-
tint en Allemagne:
messe que leur avait
ésolution qui en avait
shonné, et ils déclá-
point l'assemblée
concile légal tenu en
nt véritablement l'é-
ntimens et d'intérêts
aux intrigues et aux
; au pape de se faire
impressement à assen-
était tous ses soins à
Les protestans, d'un
s desseins et connais-
naient leur union, re-
l'igue de Smalkalde,
s nouveaux membres
et plus formidable l.

ois de décembre de l'an-
en forme qu'au mois de

Ce fut à cette époque que l'empereur entre-
prit sa fameuse expédition contre les pirates
d'Afrique. La partie du continent d'Afrique
qui borde les côtes de la Méditerranée, et qui
formait anciennement les royaumes de Mauri-
tanie et de Massylie, et la république de Car-
thage, est connue aujourd'hui sous le nom gé-
néral de Barbarie. Ce pays avait subi plusieurs
révolutions : subjugué par les Romains, il fut
d'abord une province de leur empire ; il fut en-
suite conquis par les Vandales, qui y fondèrent
un royaume. Bélisaire l'ayant détruit, toute
cette contrée demeura sous la domination des
empereurs grecs jusqu'à la fin du septième siè-
cle : elle fut alors envahie par les Arabes, dont
les armes ne trouvaient de résistance nulle part,
et pendant quelque temps elle fit partie du vaste
empire que gouvernèrent les califes. L'éloigne-
ment du centre de l'empire encouragea dans la
suite les descendans des guerriers qui avaient
anciennement subjugué ce pays, ou des chefs
des Maures ses anciens habitans, à secouer le
joug et à se rendre indépendans. Les califes,
dont l'autorité n'était fondée que sur un res-
pect de fanatisme, plus propre à favoriser les
conquêtes qu'à les conserver, furent obligés de
fermer les yeux sur ces révoltes, qu'ils n'étaient
pas en état de réprimer ; et la Barbarie fut di-
visée en plusieurs royaumes, dont les plus con-
sidérables furent Maroc, Alger et Tunis. Les
habitans de ces royaumes étaient un mélange
de familles arabes, de races nègres des pro-
vinces méridionales, et de Maures nés en Afrique
ou chassés de l'Espagne, tous sectateurs zélés de
la religion mahométane, et animés contre les
chrétiens d'une haine superstitieuse digne de
leur ignorance et de leurs mœurs barbares.

Chez ce peuple, non moins hardi, inconstant
et perfide que l'étaient, si l'on en croit les his-
toriens romains, les anciens habitans du même
pays, les séditions furent fréquentes ; le gou-
vernement passa par un grand nombre de révo-
lutions successives ; mais comme elles étaient
renfermées dans l'intérieur d'un pays barbare,
elles sont peu connues, et méritent peu de
l'être. Cependant, vers le commencement du sei-
zième siècle, il s'y fit une révolution qui rendit
les états barbaresques redoutables aux Euro-
péens, et leur histoire plus digne d'attention.
Les auteurs de cette révolution étaient des hom-
mes qui par leur naissance ne paraissaient pas
destinés à jouer un grand rôle. Horuc et Chai-
radin, tous deux fils d'un potier de l'île de Les-
bos, entraînés par l'impulsion d'un caractère
inquiet et entreprenant, abandonnèrent la pro-
fession de leur père, coururent la mer et se
joignirent à une troupe de pirates. Ils se dis-
tinguèrent bientôt par leur valeur et leur ac-
tivité, et s'étant emparés d'un petit brigantin,
ils continuèrent ce vil métier avec tant d'habileté
et de succès, qu'ils rassemblèrent une flotte,
composée de douze galères et de plusieurs autres
vaisseaux moins considérables. Horuc, qui était
l'aîné, et qu'on appela Barberousse, à cause
de la couleur de sa barbe, fut l'amiral de cette
flotte ; Chairadin était son second, mais il avait
à peu près la même autorité. Ils se donnèrent
le titre d'amis de la mer, et d'ennemis de tous
ceux qui voguaient sur ses eaux. La terreur de
leurs noms se répandit bientôt depuis le détroit
des Dardanelles jusqu'à celui de Gibraltar. Leurs
projets d'ambition s'étendirent à mesure que
leur puissance et leur renommée s'accroissaient ;
et ils effacèrent l'infamie de leurs brigandages
par des talens et des vues dignes de conquérans.
Ils conduisaient souvent dans les ports de Bar-
barie les prises qu'ils avaient faites sur les côtes
d'Italie et d'Espagne ; et comme ils enrichis-
saient les habitans de ces ports par la vente de
leur butin et par les extravagantes profusions
de leurs matelots, ils étaient bien reçus dans
tous les lieux où ils abordaient. La situation
avantageuse de ces ports, voisins des grands
états de la chrétienté qui faisaient alors le com-
merce, inspira aux deux frères l'idée de faire
un établissement dans ce pays. L'occasion d'exé-
cuter leur projet se présenta bientôt, et ils ne la
laissèrent pas échapper. Eutemi, roi d'Alger,
qui avait plusieurs fois tenté sans succès de
s'emparer d'un fort que les gouverneurs espa-
gnols d'Oran avaient bâti assez près de cette

capitale, fut assez imprudent pour implorer le secours de Barberousse, dont les Africains regardaient la valeur comme invincible. Le corsaire actif reçut avec joie cette invitation, et laissant à son frère Chairadin le commandement de la flotte, il marcha à la tête de cinq mille hommes à Alger, où il fut reçu comme un libérateur. Une troupe si considérable le rendait le maître de la ville; ayant observé que les Maures ne le soupçonnaient d'aucun mauvais dessein, et que d'ailleurs ils étaient hors d'état, avec leurs troupes armées à la légère, de résister à de vieux soldats aguerris, il assassina secrètement le prince qui l'avait appelé à son secours, et se fit proclamer roi d'Alger à sa place. Après avoir usurpé l'autorité par ce meurtre audacieux, il chercha à la maintenir par une conduite assortie au génie du peuple qu'il avait à gouverner. Libéral à l'excès pour tous ceux qui se déclaraient les partisans de son usurpation, il exerçait une cruauté sans bornes contre ceux dont il avait lieu de craindre les dispositions. Non content du trône qu'il avait conquis, Horuc attaqua le roi de Tremisen, son voisin, et l'ayant vaincu dans une bataille, il joignit ses états à ceux d'Alger. Il continuait en même temps d'infester les côtes d'Espagne et d'Italie, avec des flottes qui ressemblaient plus aux armemens d'un grand monarque qu'aux petites escadres d'un corsaire. Les déprédations de ces brigands déterminèrent Charles, dès le commencement de son règne, à envoyer au marquis de Comares, gouverneur d'Oran, un nombre de troupes suffisant pour attaquer Horuc. Cet officier, secondé par le roi détrôné de Tremisen, exécuta sa commission avec tant de vigueur et d'habileté, que les troupes de Barberousse furent battues en plusieurs rencontres, et qu'il se trouva lui-même enfermé dans Tremisen. Après s'y être défendu jusqu'à la dernière extrémité, il fut surpris dans le moment qu'il cherchait à s'échapper, et il périt en combattant avec une valeur opiniâtre, digne de ses exploits et de sa renommée.

Chairadin, connu de même sous le nom de Barberousse, prit le sceptre d'Alger avec la même ambition et les mêmes talens, et fut plus heureux que son frère aîné. Son règne n'étant point troublé par les armes des Espagnols, à qui les guerres d'Europe donnaient assez d'oc-

cupation, il régla avec une prudence admirable la police intérieure de son royaume; continua ses expéditions maritimes avec la plus grande vigueur, et étendit ses conquêtes dans le continent de l'Afrique. Mais voyant que les Maures et les Arabes ne se soumettaient à son gouvernement qu'avec la plus grande répugnance, et craignant que ses pirateries continuelles n'attirassent un jour sur lui les armes des chrétiens, il mit ses états sous la protection du grand-seigneur, qui lui donna un corps de soldats turcs assez considérable pour le mettre en sûreté contre les révoltes de ses ennemis domestiques, et contre les attaques des étrangers. A la fin, la renommée de ses exploits croissant de jour en jour, Soliman lui offrit le commandement de la flotte turque, comme au seul homme qui, par sa valeur et son expérience maritime, méritât d'être opposé à André Doria, le plus grand homme de mer de son siècle. Fier de cette distinction, Barberousse se rend à Constantinople; son caractère souple sut si bien mêler l'adresse du courtisan à l'audace du corsaire, qu'il gagna l'entière confiance du sultan et de son visir. Il leur fit part d'un plan qu'il avait formé pour se rendre maître de Tunis, qui était alors le royaume le plus florissant de la côte d'Afrique; le sultan et son visir approuvèrent son projet, et ne lui refusèrent rien de ce qu'il demanda pour l'exécuter.

Il fondait les espérances du succès de cette entreprise sur les divisions intestines qui déchiraient le royaume de Tunis. Mahmed, le dernier roi de cet état, avait eu, de plusieurs femmes différentes, trente-quatre enfans, parmi lesquels il avait pour son successeur Muley-Assan, le plus jeune de tous. Ce prince faible ne devait point cette préférence à son mérite, mais à l'ascendant que sa mère avait pris sur l'esprit affaibli du vieux monarque; il commença par empoisonner Mahmed son père, afin de prévenir un changement de résolution. Ensuite, suivant cette politique barbare en usage dans tous les pays où la polygamie est permise sans que l'ordre de la succession soit bien marqué, il mit à mort tous ceux de ses frères qui tombèrent entre ses mains. Alraschild, un des aînés, eut le bonheur d'échapper à sa rage, et trouva une retraite chez les Arabes errans. Aidé de quelques-uns de leurs chefs, il fit plusieurs tentatives pour recouvrer

rudence admirable
royaume; continua
avec la plus grande
tuées dans le con-
tant que les Maures
sient à son gouver-
de répugnance, et
continuelles n'atti-
mes des chrétiens,
tion du grand-sei-
s de soldats turcs
être en sûreté con-
s domestiques, et
ngers. A la fin, la
oissant de jour en
mandement de la
il homme qui, par
maritime, méritat
ria, le plus grand
e. Fier de cette dis-
à Constantinople;
n mêler l'adresse du
ria, qu'il gagna l'en-
le son visir. Il leur
formé pour se ren-
it alors le royaume
l'Afrique; le sultan
n projet, et ne lui
demanda pour l'exé-

u succès de cette en-
ntestines qui déchir-
Mahmed, le dernier
usieurs femmes dif-
ns, parmi lesquels
Muley-Assan, le plus
ible ne devait point
e, mais à l'ascendant
l'esprit affaibli du
ça par empoisonner
prévenir un chan-
uite, suivant cette
dans tous les pays
sans que l'ordre de
é, il mit à mort tous
rent entre ses mains.
le bonheur d'échap-
ne retraite chez les
quelques-uns de leurs
tives pour recouvrer

le trône, qui lui appartenait de droit; mais aucune ne réussit : les Arabes, par une suite de leur inconstance naturelle, étaient même prêts à le livrer à son impitoyable frère, lorsqu'il s'enfuit à Alger, le seul asile qui lui restât. Là, il implora la protection de Barberousse, qui, voyant d'un coup d'œil tous les avantages qu'il pourrait retirer pour lui-même en soutenant les droits de ce malheureux prince, le reçut avec toutes sortes de démonstrations d'amitié et de respect. Comme Barberousse était alors sur le point de partir pour Constantinople, il persuada aisément à Alraschild de l'y accompagner, en lui promettant les plus grands secours de la part de Soliman, qu'il lui peignit comme le plus généreux et le plus puissant monarque de l'univers. Alraschild, séduit par l'espoir d'une couronne, était disposé à tout croire et à tout entreprendre pour l'obtenir. Mais à peine furent-ils arrivés à Constantinople, que le perfide corsaire donna au sultan l'idée de conquérir Tunis, et d'annexer ce royaume à son empire, en profitant du nom du prince détrôné, et des dispositions du parti qui était prêt à se déclarer en sa faveur. Soliman se prêta trop facilement à cette perfidie, bien digne du caractère de son auteur, mais indigne de celui d'un grand monarque. Le sultan eut bientôt assemblé une armée nombreuse et équipée une flotte considérable; le trop crédule Alraschild, en voyant ces grands préparatifs, se flattait déjà d'entrer bientôt triomphant dans sa capitale.

Mais au moment où ce prince infortuné allait s'embarquer, il fut arrêté par l'ordre du sultan et enfermé dans le sérail : on n'en a jamais entendu parler depuis. Barberousse fit voile vers l'Afrique avec une flotte de deux cent cinquante vaisseaux : après avoir ravagé les côtes de l'Italie, et répandu la terreur dans toutes les parties de cette contrée, il parut devant Tunis. En débarquant ses troupes, il annonça qu'il venait soutenir les droits d'Alraschild, qu'il disait avoir laissé malade à bord de la galère amirale. Il fut bientôt maître du fort de la Goulette, qui commande la baie, et dont il s'empara en partie par son adresse, en partie par la trahison du commandant. Les habitants de Tunis, dégoûtés du gouvernement de Muley-Assan, prirent les armes et se déclarèrent pour Alraschild avec un zèle si vif et si universel, qu'ils obligèrent son

frère de fuir avec précipitation, sans avoir même le temps d'emporter ses trésors. Les portes furent aussitôt ouvertes à Barberousse, comme au restaurateur de leur souverain légitime; mais quand on vit qu'Alraschild ne paraissait point, et qu'au lieu de son nom, celui de Soliman seul retentissait au milieu des acclamations des soldats tures, le peuple de Tunis commença à soupçonner la trahison du corsaire. Leurs soupçons s'étant bientôt élargés en certitude, ils coururent aux armes avec la plus grande furie, et environnèrent la citadelle où Barberousse avait conduit ses troupes; mais cet habile brigand avait prévu cette révolution et s'y était préparé: il fit aussitôt pointer contre eux l'artillerie des remparts, et par une vive canonnade, accompagnée des décharges de la mousqueterie, il dispersa les assaillans, qui étaient en grand nombre, mais sans chef et sans ordre, et les força à reconnaître Soliman pour leur souverain et lui pour vice-roi.

Son premier soin fut de mettre le royaume dont il venait de s'emparer en état de défense. Il fit faire à grands frais des fortifications régulières au fort de la Goulette, qui devint l'abri principal de sa flotte, et son grand arsenal de mer et de guerre. Maître d'une si grande étendue de pays, il continua d'exercer ses brigandages contre les états chrétiens, et il se trouva en état de porter encore plus loin et avec plus d'impunité ses déprédations et ses violences. L'empereur recevait chaque jour de ses sujets d'Espagne et d'Italie des plaintes sur les outrages continuels que commettaient les vaisseaux de ce pirate. Toute la chrétienté jetait les yeux sur lui : c'était au prince le plus puissant et le plus heureux qui régnait alors à mettre fin à ce genre d'oppression si odieux et si nouveau. De son côté, Muley-Assan, chassé de Tunis, et ne trouvant aucun des princes mahométans d'Afrique qui eût la volonté ou le pouvoir de l'aider à reconquérir son trône, s'adressa à Charles, comme à la seule puissance qui pût défendre ses droits contre un usurpateur si formidable. L'empereur, également jaloux de délivrer ses états d'un voisin aussi dangereux que Barberousse, et de paraître le protecteur d'un prince malheureux, voulait aussi recueillir la gloire qu'on attachait alors à toute expédition contre les mahométans : il conclut aussitôt un traité avec

Muley-Assan, et se disposa à faire une descente à Tunis. Depuis l'essai qu'il avait fait de ses talents pour la guerre dans la dernière campagne de Hongrie, il était devenu si avide de réputation militaire qu'il résolut de commander ses troupes en personne. Il rassembla toutes les forces réunies de ses états pour une entreprise où il allait exposer sa gloire, et qui fixait l'attention de toute l'Europe. Une flotte flamande amena des Pays-Bas un corps d'infanterie allemande¹ ; les galères de Naples et de Sicile prirent sur leur bord les bandes espagnoles et italiennes composées de vieux soldats qui s'étaient distingués par tant de victoires remportées sur les Français. L'empereur s'embarqua à Barcelone avec l'élite de la noblesse espagnole que joignit un détachement considérable venu du Portugal, sous la conduite de l'infant don Louis, frère de Charles. André Doria fit voile avec ses galères les mieux équipées de tous les vaisseaux de l'Europe, et commandées par les plus habiles officiers. Le pape fournit tous les secours qui furent en son pouvoir pour concourir au succès de cette pieuse entreprise; et l'ordre de Malte, éternel ennemi des infidèles, équipa aussi une flotte peu considérable, mais formidable par la valeur des chevaliers qu'elle portait. Le port de Cagliari, en Sardaigne, fut le rendez-vous général. Doria fut nommé grand-amiral de la flotte; et le commandement en chef des forces de terre fut donné au marquis du Guast.

Cette flotte, composée de près de cinq cents navires, à bord desquels étaient plus de trente mille hommes de troupes réglées, partit de Cagliari le 16 juillet, et après une heureuse navigation prit terre à la vue de Tunis. Barberousse, qui avait été informé de bonne heure de l'armement immense que faisait l'empereur, et qui en avait aisément démêlé l'objet, s'était préparé avec autant de prudence que de vigueur à bien défendre sa nouvelle conquête. Il rappela ses corsaires de tous les lieux où ils croisaient; il fit venir d'Alger toutes les troupes qu'il put en retirer sans dégarnir cette ville; il envoya des messagers à tous les princes d'Afrique, maures et arabes, à qui il peignit Muley-Assan comme un infâme apostat, qui, excité par l'ambition et le désir de la vengeance, s'était rendu le vassal d'un

prince chrétien avec qui il se joignait pour détruire la religion de Mahomet; il sut avec tant d'art enflammer le zèle de ces princes ignorans et superstitieux qu'ils prirent les armes comme pour défendre une cause commune. Vingt mille chevaux avec un corps nombreux d'infanterie s'assemblèrent à Tunis; et Barberousse, en leur distribuant à propos des présens, entretenait leur ardeur et l'empêchait de se refroidir. Mais il connaissait trop bien l'ennemi à qui il avait affaire pour espérer que des troupes légères pussent tenir contre la cavalerie pesamment armée et la vieille infanterie de l'armée impériale: sa principale confiance était dans le fort de la Goulette et dans son corps de soldats turcs qui étaient armés et disciplinés à la manière européenne. Il jeta dans le fort six mille de ces Turcs sous le commandement de Sinan, renégat juif, le plus brave et le plus expérimenté de tous ses pirates. Le fort fut aussitôt investi par l'empereur. Comme ce prince était maître de la mer, son camp était pourvu de toutes les denrées nécessaires, et même de toutes les commodités de la vie en si grande abondance, que Muley-Assan, qui n'était pas accoutumé à voir faire la guerre avec tant d'ordre et de luxe, ne pouvait se lasser d'admirer la puissance de l'empereur. Ses troupes, animées par sa présence, et se faisant un mérite de verser leur sang pour une cause si sainte, se disputaient à l'envi tous les postes où il y avait de l'honneur et du péril. Il ordonna trois attaques distinctes, et en chargea séparément les Allemands, les Espagnols et les Italiens, qui les poussèrent avec toute l'ardeur qu'inspire l'émulation nationale. Sinan déploya de son côté une fermeté et une habileté qui justifèrent la confiance dont son maître l'avait honoré: la garnison supporta avec le plus grand courage la fatigue d'un service pénible et continu; mais malgré les fréquentes sorties qui interrompaient les travaux des assiégés, malgré les alarmes que les Maures et les Arabes donnaient au camp de l'empereur par leurs incursions continuelles, les brèches devinrent si considérables du côté de la terre, tandis que la flotte battait avec la même vigueur et le même succès les fortifications construites du côté de la mer, que la place fut emportée dans un assaut général. Sinan, après la résistance la plus opiniâtre, se retira avec les débris de sa garnison vers la ville, en traversant

¹ Hardi, *Annales Brabant.*, vol. 1, p. 509.

signalt pour dé-
il sut avec tant
princes ignorans
es armes comme
une. Vingt mille
eux d'infanterie
Berberousse, en leur
ens, entretenait
e refroidir. Mais
ui à qui il avait
troupes légères
e pesamment ar-
mée impériale :
ans le fort de la
soldats turcs qui
la manière euro-
péenne de ces Turcs
an, renégat juif,
ent de tous ses
vesti par l'empe-
reur de la mer,
es denrées né-
cessaires commodités de
que Muley-Assan,
r faire la guerre
ne pouvait se las-
ser l'empereur. Ses
ces, et se faisant
pour une cause si
ous les postes où
dérail. Il ordonna
chargea séparé-
ment les Italiens,
l'ardeur qu'inspire
l'emploi de son côté
qui justifèrent
la avait honoré : la
us grand courage
et continu; mais
qui interrompaient
malgré les alarmes
connaient au camp
actions continuelles,
dérables du côté
de bataille avec la
es les fortifications
que la place fut
général. Sinan, après
se retira avec les
ville, en traversant

les bas-fonds de la baie. La prise du fort de la Goulette rendit l'empereur maître de la flotte de Barberousse, composée de dix-huit galères et galiotes, ainsi que de son arsenal et de trois cents canons, la plupart de fonte, qui étaient placés sur les remparts; un tel nombre de canons était étonnant pour ce temps-là, et prouve également l'importance de ce fort et la puissance de Barberousse. L'empereur entra dans la Goulette par la brèche, et se tourna vers Muley-Assan : *Voici, lui dit-il, une porte ouverte par laquelle vous rentrerez dans vos états.*

Barberousse sentit toute l'étendue de la perte qu'il venait de faire; mais loin de se décourager, il n'en fut pas moins déterminé à bien défendre Tunis. L'enceinte de cette ville était trop vaste et les murs étaient en trop mauvais état pour qu'il pût espérer de la défendre avec avantage; comme d'ailleurs il ne pouvait compter sur la fidélité des habitans, ni espérer que les Maures et les Arabes soutinssent les travaux et les fatigues d'un siège, il prit la résolution hardie de s'avancer vers le camp des ennemis à la tête de son armée, qui montait à cinquante mille hommes, et d'abandonner la destinée de son royaume au sort d'une bataille. Il fit part de son dessein à ses principaux officiers : en leur représentant le danger de laisser dans la citadelle dix mille esclaves chrétiens qu'il y avait enfermés, et qui pourraient fort bien se révolter pendant l'absence de ses troupes, il leur proposa, comme une précaution nécessaire à la sûreté commune, de massacrer sans miséricorde ces esclaves avant de se mettre en marche. Les officiers applaudirent avec joie au dessein qu'il avait de hasarder une bataille; mais quoique leur métier de pirates les eût familiarisés avec toutes les scènes de carnage et de barbarie, l'affreuse proposition d'égorger dix mille hommes à la fois leur fit horreur; et Barberousse, plutôt par la crainte de les irriter que par aucun sentiment d'humanité, consentit à laisser la vie aux esclaves.

Pendant ce temps-là, l'empereur commençait à s'avancer vers Tunis, et quoique ses troupes souffrissent des fatigues incroyables en marchant sur les sables brûlans qu'il leur fallait traverser, sans trouver d'eau et sous le poids d'un soleil brûlant, elles se trouvèrent bientôt à portée de l'ennemi. Les Maures et les Arabes, enhardis

¹ Russelli, *Lettere dei principi*, p. 119. etc.

par la supériorité de leur nombre, attaquèrent les troupes impériales dès qu'elles parurent, et se précipitèrent sur elles avec de grands cris; mais leur impétuosité sans discipline ne put tenir un seul instant contre le choc soutenu de ces troupes réglées; et malgré la présence d'esprit de Barberousse et tous les efforts qu'il fit pour les rallier, malgré l'exemple qu'il leur donnait en s'exposant aux plus grands périls, la déroute fut si générale qu'il se trouva entraîné lui-même dans la fuite de ses soldats vers la ville. Il la trouva dans la plus grande confusion : une partie des habitans en sortaient avec leurs familles et leurs effets; d'autres étaient prêts à en ouvrir les portes au vainqueur; les soldats turcs se disposaient à la retraite, et les esclaves chrétiens étaient déjà maîtres de la citadelle, qui dans ce désastre eût pu lui servir d'asile. Ces malheureux captifs, animés par le désespoir, avaient profité de l'absence de Barberousse, comme il l'avait bien prévu : dès qu'ils sentirent que son armée était éloignée de la ville, ils corrompirent deux de leurs gardes, brisèrent leurs fers, et forçant leurs prisons, ils repoussèrent la garnison turque et tournèrent l'artillerie du fort contre leurs tyrans. Barberousse, furieux et désespéré, s'enfuit avec précipitation à Bona, reprochant à ses officiers leur fausse compassion, et se reprochant à lui-même la faiblesse qu'il avait eue de céder à leur avis.

Cependant Charles, satisfait d'une victoire aisée, qui ne lui avait presque pas coûté de sang, s'avancait vers Tunis lentement et avec toutes les précautions nécessaires dans un pays ennemi. Il ne connaissait pas encore toute sa bonne fortune. Un courrier, député par les esclaves révoltés, vint lui apprendre le succès de leurs nobles efforts et la nouvelle de leur liberté; en même temps arrivèrent des députés de la ville qui lui en présentèrent les clefs, et implorèrent sa protection pour les préserver des insultes de son armée. Tandis qu'ils s'occupaient des moyens de prévenir le désordre et le pillage, ses soldats, qui craignaient d'être frustrés du butin qu'ils s'étaient promis, fondirent soudain et sans aucun ordre dans la ville, et commencèrent à tuer et à piller sans aucun ménagement. Il était trop tard alors pour songer à réprimer leur cruauté, leur avarice et leur licence. Tunis fut en proie à tous les outrages que le soldat est capable de

commettre dans une ville prise d'assaut, et à tous les excès où peuvent porter les passions, quand elles sont irritées par le mépris et la haine qu'inspire la différence de mœurs et de religion. Plus de trente mille habitans innocens périrent dans ce jour funeste, et dix mille furent emmenés en esclavage. Muley-Assan remonta sur son trône au milieu du sang et du carnage, en exécration à ses sujets sur lesquels il avait fait tomber tant de calamités; il fut un objet de pitié pour ceux-mêmes dans la fureur était la cause de tous ces maux. L'empereur gémit de l'accident fatal qui avait souillé l'éclat de sa victoire; cependant au milieu de cette scène d'horreur, un spectacle intéressant lui fit éprouver un sentiment consolant et agréable : dix mille esclaves chrétiens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs personnes de distinction, vinrent au-devant de lui lorsqu'il entra dans la ville, et tombant à ses pieds, le remercièrent et le bénirent comme leur libérateur.

Charles, en accomplissant la promesse qu'il avait faite au roi maure de le rétablir dans ses états, ne négligea pas de prendre les précautions nécessaires pour réprimer le pouvoir des corsaires africains, et pour assurer la tranquillité de ses sujets et les intérêts de la couronne d'Espagne; il conclut un traité avec Muley-Assan, aux conditions suivantes : que le roi maure tiendrait le royaume de Tunis en fief de la couronne d'Espagne, et en ferait hommage à l'empereur comme à son seigneur suzerain; que tous les esclaves chrétiens qui se trouvaient alors dans ses états, de quelque nation qu'ils fussent, seraient remis en liberté sans rançon; que les sujets de l'empereur auraient dans son royaume la liberté de faire le commerce, et de professer publiquement la religion chrétienne; qu'outre le fort de la Goulette, dont l'empereur resterait en possession, tous les ports du royaume qui étaient fortifiés, lui seraient encore remis; que Muley-Assan paierait tous les ans douze mille écus pour l'entretien de la garnison espagnole qui resterait dans le fort de la Goulette; qu'il

ne ferait aucune alliance avec les ennemis de l'empereur, et qu'il lui ferait présent tous les ans, en reconnaissance de sa vassalité, de six chevaux maures et d'autant de faucons¹. Après avoir ainsi réglé les affaires d'Afrique, châtié l'insolence des corsaires, assuré à ses sujets une retraite, et à ses flottes une rade favorable sur les côtes même d'où tant de pirates étaient venus ravager ses états, Charles se rembarqua pour retourner en Europe, la saison orageuse et les maladies de son armée ne lui permettant pas de poursuivre Barberousse².

Cette expédition, dont il paraît que les contemporains mesurèrent plutôt le mérite sur la générosité apparente de l'entreprise, sur la magnificence avec laquelle elle fut conduite, et sur le succès qui la couronna, que sur l'importance des suites qu'elle eut, éleva l'empereur au comble de la gloire, et fit de cette époque la plus éclatante de toutes celles de son règne. Vingt mille esclaves qu'il arracha à la captivité, tant par ses armes que par son traité avec Muley-Assan³, et à qui il fournit des habits et de l'argent pour les mettre en état de retourner chacun dans leur patrie, publièrent dans toute l'Europe les éloges de la générosité de leur bienfaiteur, et exaltèrent sa puissance et ses talens avec l'exagération naturelle aux sentimens de la reconnaissance et de l'admiration. La renommée de Charles éclipsa alors celle des autres monarques de l'Europe. Tandis que tous ces princes ne s'occupaient que d'eux-mêmes et de leurs intérêts particuliers, il se montra digne d'occuper le rang de premier prince de la chrétienté, en paraissant ne songer qu'à défendre l'honneur du nom chrétien et à assurer le bien-être et la tranquillité de l'Europe.

¹ Dumont, *Corps diplom.*, vol. II, p. 128. Summonte, *Ist. di Napoli*, vol. IV, p. 89.

² Joh. Etropii *Diarium expedition. Tunetanae*, ap. Scard., V, p. 320, etc. Jovius, *Hist.*, liv. xxiv, p. 153, etc. Sandov., vol. II, p. 154, etc. Vertot, *Hist. des Cheval. de Malte. Éplres des princes*, par Ruscelli, traduites par Belleforest, p. 119, 120, etc.

³ Summonte, *Ist. di Nap.*, vol. IV, p. 103.

LIVRE SIXIÈME.

Malheureusement pour la réputation de François I^{er}, la conduite qu'il tint alors parut à ses contemporains former un contraste frappant avec celle de son rival. Ils ne lui pardonnaient pas de profiter du moment où l'empereur avait tourné toutes ses forces contre l'ennemi commun, pour faire revivre ses prétentions sur l'Italie et replonger l'Europe dans une nouvelle guerre. J'ai déjà observé que le traité de Cambrai n'avait pas étouffé les germes de l'inimitié qui animait les deux princes l'un contre l'autre, et qu'il avait tout au plus couvert, mais non éteint les feux de la discorde. François surtout, qui n'aspirait qu'au moment favorable de recouvrer la réputation et les territoires qu'il avait perdus, continuait de négocier avec les cours étrangères; il faisait tous ses efforts pour irriter la jalousie que la plupart avaient conçue de la puissance et des desseins de l'empereur, et pour faire naître dans le cœur des autres les soupçons et les alarmes dont le sien était dévoré. Il s'adressa surtout à François Sforce, qui était, il est vrai, redevable à Charles de la possession du duché de Milan, mais qui le tenait à des conditions si dures, qu'elles le rendaient non-seulement le vassal de l'empire, mais encore tributaire et dépendant de l'empereur. L'honneur d'avoir épousé la nièce du plus grand souverain de l'Europe ne pouvait lui faire oublier la honteuse servitude à laquelle il se trouvait abaissé, et cet état lui parut si insupportable, que, tout faible et timide qu'il était, il prêta avidement l'oreille aux premières propositions que lui fit François de l'affranchir du joug. Les ouvertures lui furent portées par Merveille, gentilhomme milanais, résident à Paris; et quelque temps après, afin d'avancer la négociation, Merveille fut envoyé à Milan sous prétexte de visiter ses parens, mais avec des lettres de créance secrètes, qui lui donnaient le titre d'ambassadeur de François. Ce fut en cette qualité que Sforce le reçut; mais malgré tous les soins qu'on prit pour empêcher ce secret de transpirer, Charles le péné-

tra, soit qu'il en eût des avis positifs, soit qu'il n'eût que des soupçons. Il fit au duc des réprimandes et des menaces si sévères, que ses ministres et lui-même, également intimidés, donnèrent à l'Europe la preuve la plus ignominieuse pour eux de la crainte servile qu'ils avaient offensé l'empereur. Ils vinrent à bout d'engager Merveille dans une querelle avec un des domestiques du duc; l'ambassadeur, qui n'avait ni la prudence ni la modération qu'aurait exigé l'emploi qui lui était confié, tua son adversaire; on l'arrêta sur-le-champ, on lui fit son procès, il fut condamné à perdre la tête, et la sentence fut exécutée au mois de décembre 1533. François, étonné qu'on eût ainsi violé un caractère qui était sacré parmi les nations les plus barbares, et indigné de l'affront fait à la majesté de sa couronne, menaça Sforce des effets de son ressentiment, et porta ses plaintes à l'empereur, qu'il regardait comme le véritable auteur de cet outrage inouï. Mais n'ayant pu obtenir aucune satisfaction de l'un ni de l'autre, il en appela à tous les princes de l'Europe, et se crut alors en droit de tirer vengeance d'une insulte qu'il ne pouvait laisser impunie sans avilir son caractère et sans déshonorer son rang.

Armé de ce prétexte pour commencer une guerre à laquelle il était résolu, il redoubla d'efforts pour engager les autres princes à prendre part dans sa querelle; mais des évènements imprévus rendirent toutes ses mesures inutiles. Après avoir sacrifié l'honneur de sa maison en mariant son fils à Catherine de Médicis, dans la vue de s'attacher Clément, la mort de ce pontife le priva de tous les avantages qu'il attendait de cette alliance. Paul III, successeur de Clément, quoique disposé par inclination à servir les intérêts de l'empereur, parut déterminé à garder la neutralité qui convenait à son caractère de père commun des princes divisés. Le roi d'Angleterre, occupé de projets et de soins domestiques, évita, pour cette fois, de s'engager dans les affaires du continent, et re-

I. II, p. 128. Sum-
39.

n. *Tunetana*, ap.
Hist., liv. xxxiv,
etc. Verlot, *Hist.*
des princes, par Rus-
9, 120, etc.

V, p. 103.

fusa de secourir François, à moins qu'il ne voulût suivre son exemple et secouer le joug de l'autorité des papes.

Ces refus inattendus obligèrent François à solliciter plus vivement le secours des princes protestans qui formaient la ligue de Smalkalde. Pour gagner plus aisément leur confiance, il chercha à flatter le zèle qu'ils avaient pour leurs nouvelles doctrines, et qui était leur passion dominante. Il affecta une modération particulière sur tous les points contestés. Il permit à du Bellay, son envoyé en Allemagne, d'exposer ses sentimens sur les articles les plus importans dans des termes qui ne différaient pas beaucoup de ceux qu'employaient les protestans¹. Il poussa même la condescendance jusqu'à inviter Mélancthon, que la douceur de ses mœurs et son caractère pacifique distinguaient parmi les réformateurs, à se rendre à Paris, sous prétexte de vouloir réconcilier les sectes opposées, qui divisaient si malheureusement l'église². Toutes ces complaisances étaient plutôt des artifices de la politique de ce prince que l'effet de sa conviction : car, quelque impression que les nouvelles opinions eussent faite sur l'esprit de ses sœurs, la reine de Navarre, et la duchesse de Ferrare, la gaîté et l'amour du plaisir, qui formaient le caractère de François, ne lui laissaient guère le temps d'approfondir des disputes théologiques.

Il perdit bientôt tout le fruit de ces artifices peu honorables, par une démarche qui ne s'accordait guère avec les déclarations qu'il avait faites aux princes allemands. Il ne faut cependant pas oublier qu'il fut forcé à cette démarche par les préjugés de son siècle, et par les idées superstitieuses de ses propres sujets. Son étroite liaison avec le roi d'Angleterre, hérétique excommunié, ses fréquentes négociations avec les protestans d'Allemagne, et l'audience publique qu'il donna à un envoyé du sultan Soliman, avaient fait naître de violens soupçons sur la sincérité de son attachement à la religion; et ces soupçons s'étaient encore singulièrement fortifiés par la résolution prise par François d'atta-

quer l'empereur, qui dans toutes les occasions avait montré le plus grand zèle pour la défense de la religion, et dans le moment même où il se préparait à une expédition contre le corsaire Barberousse, expédition qu'on regardait alors comme une sainte entreprise. Le roi de France avait donc besoin de justifier ses sentimens par quelque preuve éclatante de son respect pour la doctrine reçue dans l'église. Le zèle indiscret de quelques-uns de ses sujets, qui avaient adopté les opinions du protestantisme, lui présenta l'occasion qu'il cherchait. Ils avaient affiché aux portes du Louvre, et dans toutes les places publiques, des placards qui contenaient des satires indécentes sur les dogmes et les cérémonies de l'église romaine. Six des auteurs ou complices de ces placards téméraires furent découverts et arrêtés. Le roi, pour conjurer les malheurs qu'on supposait que ces blasphèmes pourraient attirer sur la nation, ordonna une procession solennelle : le saint-sacrement fut porté en grande pompe dans les principales rues de la ville. François marchait devant, la tête nue, une torche à la main : les princes du sang portaient le dais, et toute la noblesse marchait en ordre à la suite. En présence de cette nombreuse assemblée, le roi, qui s'exprimait ordinairement dans un langage énergique et animé, déclara que si une de ses mains était infectée d'hérésie, il la couperait avec l'autre, et qu'il n'épargnerait pas même ses propres enfans, s'il les trouvait coupables de ce crime; et pour prouver que cette protestation était sincère, il condamna les six malheureux qu'on avait pris, à être brûlés publiquement avant la fin de la procession, et leur exécution fut accompagnée des traitemens les plus barbares et les plus révoltans³.

Les princes de la ligue de Smalkalde, pleins du ressentiment et de l'indignation que leur avait inspiré la cruauté avec laquelle on avait traité leurs frères, ne pouvaient plus ajouter de foi aux déclarations du roi de France, lorsqu'il offrait de protéger en Allemagne les mêmes opinions qu'il persécutait avec tant de rigueur dans ses propres états; en sorte que tout l'art et toute l'éloquence qu'employa du Bellay pour justifier son maître, et faire l'apologie de sa conduite, ne firent aucune impression sur leurs

¹ Freheri, *Script. rer. Germ.*, vol. III, p. 355, etc. Steid., *Hist.*, p. 178, 183. Seckend., liv. III, p. 103.

² Camerarii, *Vita Ph. Melancthonis*, in-12. Hag., 1655, p. 12.

³ Belcarii, *Comment. rer. gallic.*, p. 646. Steid., *Hist.*, p. 175, etc.

es les occasions pour la défense et même où il se contre le contraire regardait alors le roi de France ses sentimens par respect pour la zèle indiscret de avaient adopté e, lui présenta ient affiché aux es les places pu- aient des satires s cérémonies de rs ou complices rent découverts er les malheurs mes pourraient une procession porté en grande es de la ville. tête nue, une sang portaient archaït en ordre nombreuse ast ordinairement animé, déclara fectée d'hérésie, qu'il n'épargne- ns, s'il les trou- our prouver que , il condamna les s, à être brûlés la procession, et é des traitemens olans 1.

alkalde, pleins du on que leur avait e on avait traité us ajouter de foi France, lorsqu'il agne les mêmes tant de rigueur rte que tout l'art a du Bellay pour l'apologie de sa procession sur leurs

esprits. D'ailleurs l'empereur n'avait jusqu'alors usé d'aucune violence contre les réformés; il ne s'était jamais opposé aux progrès de leur doctrine, et il s'était même engagé, dans la diète de Ratisbonne, à ne pas inquiéter ceux qui l'avaient embrassée. Ils eurent la prudence de compter beaucoup plus sur la certitude de cet engagement subsistant, que sur les espérances précaires et éloignées dont François voulait les amuser. La faiblesse surtout avec laquelle il avait abandonné ses alliés à la paix de Cambrai était trop récente pour être oubliée, et n'encourageait personne à se fier à son amitié et à compter sur sa générosité. Déterminés par tous ces motifs, les protestans refusèrent de fournir à François aucun secours contre l'empereur. L'électeur de Saxe, le plus zélé d'entre eux, craignant de donner de l'ombrage à l'empereur, ne voulut jamais permettre à Mélancthon de se rendre à la cour de François, malgré l'extrême désir qu'avait Mélancthon d'entreprendre ce voyage, soit qu'il fût flatté de l'invitation d'un grand monarque, ou qu'il crût que sa présence pourrait y être utile au parti protestant.

Quoique parmi le grand nombre des princes à qui la puissance toujours croissante de Charles inspirait de la crainte ou de la jalousie il ne s'en trouvât aucun qui voulût seconder François dans les efforts qu'il méditait pour balancer ou limiter cette puissance, il n'en donna pas moins ordre à son armée de s'avancer vers les frontières de l'Italie. Comme il n'avait pris les armes que sous le prétexte de châtier l'insolence du duc de Milan, qui avait osé violer d'une manière atroce le droit de ses gens, il semblait que tout le poids de sa vengeance n'eût dû tomber que sur les états du coupable. Mais tout à coup et dès le commencement même de la campagne, les opérations de la guerre prirent une autre direction. Charles, duc de Savoie, le moins actif et le moins habile des princes de la branche dont il descendait, avait épousé Béatrix de Portugal, sœur de l'empereur. Cette femme, par ses grands talens, se rendit bientôt maîtresse absolue des volontés de son époux: fière d'être la sœur de l'empereur, ou séduite par les grandes promesses dont il flattait son ambition, elle forma, entre la cour impériale et le duc son mari, une union peu compatible avec cette neu-

tralité qu'une sage politique et la situation de ses états lui avaient fait garder jusqu'alors entre les deux monarques rivaux. François sentait vivement à quels périls il pouvait se trouver exposé si en entrant en Italie il laissait derrière lui les états d'un prince tellement dévoué aux intérêts de l'empire, qu'il avait envoyé son fils aîné à la cour de Madrid pour y être élevé et pour y servir d'otage de la fidélité du père. Clément VII, dans l'entrevue qu'il avait eue avec François à Marseille, lui avait peint ce danger avec les couleurs les plus fortes, et lui avait en même temps suggéré le moyen de s'en garantir, en lui conseillant de commencer son expédition contre le Milanais, par la prise de la Savoie et du Piémont, comme la seule ressource pour s'assurer une communication avec son royaume. François, qui avait plusieurs raisons de haïr le duc, ne pouvait lui pardonner surtout d'avoir fourni à Bourbon l'argent avec lequel ce rebelle avait levé les troupes qui défirent les Français à la funeste bataille de Pavie; il saisit avec ardeur une occasion de faire connaître combien il avait été sensible à ces outrages, et comment il savait les punir. Il ne manqua pas de prétextes qui pouvaient donner quelque apparence de justice à la violence qu'il méditait. Les états de France et de Savoie se touchaient et se trouvaient même en plusieurs endroits engagés l'un dans l'autre, d'où naissaient des disputes inévitables et toujours subsistantes sur les limites des propriétés respectives des deux princes. François avait encore, par sa mère Louise de Savoie, de grandes prétentions sur le partage qu'elle devait faire avec le duc son frère de la succession paternelle. Il ne voulait pas cependant commencer les hostilités sans quelque raison plus spécieuse que ne pouvaient l'être des prétentions équivoques et pour la plupart surannées, il demanda la permission de passer par le Piémont pour entrer dans le Milanais, ne doutant pas que le duc, par un excès d'attachement pour l'empereur, ne le refusât, et ne donnât par-là une plus grande apparence de justice à l'invasion qu'il projetait. Mais, s'il faut en croire les historiens de Savoie qui doivent être mieux instruits de ce fait que ceux de France, le duc lui accorda, sans hésiter et de la meilleure grâce du monde, ce qu'il n'était pas en son pouvoir de refuser sans danger, et promit de donner un

libre passage à l'armée française. Il ne resta plus alors à François d'autre expédient pour rompre entièrement et justifier son projet que de demander une entière satisfaction sur toutes les demandes que la couronne de France pouvait faire à la maison de Savoie, en vertu des droits de Louise¹. Il ne reçut sur cet article qu'une réponse vague, et il s'y attendait sans doute; aussitôt l'armée française, sous les ordres de l'amiral de Brion, fondit par différens endroits à la fois sur les états du duc. Les pays de Bresse et du Bugey, qui dans ce temps-là étaient annexés à la Savoie, furent envahis en un moment. La plupart des villes du duché ouvrirent leurs portes à l'approche de l'ennemi; le petit nombre de celles qui restaient et qui voulurent faire résistance fut bientôt emporté; et avant la fin de la campagne, le duc se vit dépouillé de tous ses états, à la réserve du Piémont, où il ne lui restait que quelques places fortes en état de se défendre.

Pour comble d'infortune, la ville de Genève, dont le duc prétendait avoir la souveraineté qu'il exerçait déjà en partie, secoua le joug, et sa révolte entraîna la perte de toutes les terres adjacentes. Genève était alors une ville impériale, quoique soumise au domaine direct de ses propres évêques et ayant les ducs de Savoie pour souverains éloignés. La forme de sa constitution intérieure était purement républicaine; elle était gouvernée par des syndics et un conseil, dont les membres étaient choisis par le peuple. De ces juridictions diverses, souvent opposées l'une à l'autre, naquirent deux partis qui subsistèrent long-temps dans cet état: le premier était composé de ceux qui se donnaient pour défenseurs des privilèges de la république; ils prenaient le nom d'*eignotz* ou de confédérés pour la défense de la liberté commune, et avaient flétri du nom de *mammelus* ou esclaves, le parti de ceux qui soutenaient les prérogatives des évêques et du duc de Savoie. A la fin, quand le protestantisme commença à s'introduire dans cette ville, il inspira à ceux qui embrassèrent cet esprit d'audace et d'entreprise qui passait ordinairement avec ses opinions dans l'âme des prosélytes, ou ne tardait pas à y naître. Comme le duc et l'évêque étaient par in-

térêt, par préjugé et par des vues politiques, ennemis jurés de la réformation, tous les nouveaux protestans s'unirent avec ardeur au parti des *eignotz*, et le zèle de la religion se joignant à l'amour de la liberté, cette passion généreuse prit de nouvelles forces. La fureur, l'animosité de deux factions enfermées dans la même enceinte, occasiona de fréquentes séditions, et elles se terminèrent presque toujours à l'avantage des partisans de la liberté, lesquels gagnaient tous les jours du terrain.

Le duc et l'évêque, oubliant leurs anciennes contestations sur les limites de leur pouvoir, se réunirent contre leurs communs ennemis, et les attaquèrent chacun avec les armes qui lui étaient propres. L'évêque excommunia le peuple de Genève, comme coupable du double crime d'apostasie, en abandonnant la religion établie, et de sacrilège, en usurpant les droits de son siège épiscopal. Le duc les attaqua comme des rebelles à leur prince légitime, et tenta de se rendre maître de la ville. D'abord par surprise, ensuite à force ouverte. Les Genevois méprisèrent les foudres ecclésiastiques de l'évêque, et défendirent hardiment leur indépendance contre le duc; soutenus autant par leur propre valeur que par les secours puissans qu'ils reçurent du canton de Berne leur allié, et du roi de France, qui leur fit passer secrètement quelques soldats et quelque argent, ils firent échouer toutes les tentatives du duc. Non contents de l'avoir repoussé, et ne voulant plus eux-mêmes se borner à se défendre, ils profitèrent de l'impuissance où était alors le duc de leur résister; et tandis qu'il était accablé par l'armée française, ils s'emparèrent de plusieurs châteaux et places fortes qu'il possédait dans le voisinage de Genève; ils se délivrèrent ainsi de la vue de ces odieux momens de leur ancienne dépendance. et assurèrent pour l'avenir un appui de plus à leur liberté. En même temps le canton de Berne envahit et conquit le pays de Vaux, sur lequel il avait quelques prétentions. Le canton de Fribourg, quoique passionnément attaché à la religion catholique, et sans avoir aucun sujet particulier de querelle avec le duc, voulut aussi partager les dépouilles de ce prince infortuné. Une grande partie de ces conquêtes ou usurpations, conservées depuis par ces deux cantons, ont considérablement augmenté leurs forces, et sont

¹ *Hist. généalog. de Savoie*, par Guichenon, fol. 3, 1660, l. 639.

es vues politiques, on, tous les nou-
ve ardeur au parti
religion se joignant
passion généreuse
ureur, l'animosité
dans la même en-
antes séditions, et
tousjours à l'avan-
erté, lesquels ga-

nt leurs anciennes
de leur pouvoir, se
ans ennemis, et les
mes qui lui étaient
ia le peuple de Ge-
ble crime d'apos-
gion établie, et de
roits de son siège
omme des rebelles
enta de se rendre
r surprise, ensuite
ois méprisèrent les
évêque, et défen-
endance contre le
propre valeur que
s reçurent du can-
roi de France, qui
quelques soldats et
échouer toutes les
tens de l'avoir re-
x-mêmes se borner
t de l'impuissance
résister; et tandis
française, ils s'em-
ux et places fortes
age de Genève; ils
de ces odieux mo-
endance. et assu-
i de plus à leur li-
on de Berne envahit
sur lequel il avait
ton de Fribourg,
ché à la religion
un sujet particulier
onlut aussi parta-
ce infortuné. Une
es ou usurpations,
eux cantons, ont
eurs forces, et sont

devenues la plus belle portion de leur territoire. Malgré tous les projets et toutes les entreprises des ducs de Savoie pour rétablir dans la suite leur domination dans Genève, cette ville a toujours conservé son indépendance; et cet avantage lui a procuré un degré de considération, d'opulence et de politesse, qu'elle n'eût jamais atteint sans la liberté ¹.

Au milieu de cet enchaînement de malheurs et de pertes, le duc de Savoie ne voyant de ressource que dans la protection de l'empereur, la sollicita avec la plus grande inopportunité, dès que ce prince fut revenu vainqueur de son expédition de Tunis, et il avait bien le droit d'en attendre du secours, puisque son attachement pour les intérêts de Charles avait été la cause principale de ses malheurs. Cependant Charles n'était pas en état de le secourir avec la vigueur et la diligence que demandait sa situation. La plus grande partie des troupes qui avaient été employées à l'expédition d'Afrique, n'ayant été engagées que pour ce service seul, furent licenciées à la fin de la campagne. Les vieux corps que commandait Antoine de Léve suffisaient à peine pour la défense du Milanais, et le trésor de l'empereur était entièrement épuisé par les frais immenses qu'avait coûté la campagne d'Afrique.

Mais la mort de François Sforce, occasionnée, suivant quelques historiens, par la terreur que jeta dans son esprit l'invasion des Français, dont les deux précédentes avaient été si fatales à sa famille, donna à l'empereur tout le loisir de se préparer à la guerre. Cet événement inattendu changea totalement les sujets de querelle et la nature de la guerre. François n'avait d'abord eu d'autre prétexte pour prendre les armes que celui de punir Sforce de l'affront qu'avait reçu la couronne de France, et ce prétexte se trouva éteint par sa mort : mais comme ce prince ne laissait point de postérité, tous les droits qu'avait François sur le duché de Milan, et qu'il n'avait cédés qu'à Sforce et à ses enfans, revenaient en entier au roi de France. L'objet favori de ce monarque était de recouvrer le Milanais; aussi le réclama-t-il sur-le-champ; et s'il avait appuyé son droit en faisant avancer sans

¹ *Hist. de la ville de Genève*, par Spon, in-12, n^otr. 165, p. 99. *Hist. de la réforme de Suisse*, par Ruchat. Gen. 1728, tom. IV, p. 294, etc.; tom. V, p. 216, etc. *Mémoires de du Bellay*, p. 181.

perdre de temps vers Milan la forte armée qui était cantonnée dans la Savoie, il s'en serait aisément assuré la possession, ce qui était l'objet le plus important. Mais François, à mesure qu'il avançait en âge, devenait de jour en jour moins entreprenant, et le souvenir de ses infortunes passées, qui ne s'effaçait point de son âme, le jetait quelquefois dans une excessive timidité. Au lieu de se servir de ses forces, il se borna aux négociations; et par une modération qui venait de la crainte, et qui est ordinairement fatale dans toutes les grandes affaires, il négligea de saisir l'occasion favorable qui s'offrait à lui. Cependant Charles, en qualité de souverain, prit possession du duché comme d'un fief de l'empire qui se trouvait vacant; et que François perdait le temps à expliquer et à défendre ses droits par des argumens et des mémoires, tant et qu'il employait tout son art à familiariser les puissances italiennes avec l'idée de le revoir s'établir en Italie, Charles prenait en silence toutes les mesures propres à faire échouer ce projet. Il eut grand soin de ne pas laisser voir trop tôt ses intentions secrètes : il affectait de reconnaître la justice de la réclamation de François, et paraissait n'être inquiet que des moyens de lui laisser prendre possession du Milanais, sans troubler la paix de l'Europe, et sans détruire l'équilibre des puissances d'Italie, que les politiques de ce siècle étaient si jaloux de maintenir. Il trompa François par cette conduite artificieuse, et gagna tellement la confiance du reste de l'Europe, que sans presque donner lieu à aucun soupçon, il sut embarrasser l'affaire de difficultés nouvelles, et prolonger à son gré les négociations. Il proposa de donner l'investiture du Milanais tantôt au duc d'Orléans, second fils de François, tantôt au duc d'Angoulême, son troisième fils : et comme les vues et les inclinations de la cour de France se balançaient entre ces deux princes, il transporta alternativement son choix de l'un à l'autre avec tant d'adresse et avec une dissimulation si profonde, qu'il ne paraît pas que François ni ses ministres aient jamais pénétré ses véritables intentions, et que toutes les opérations de la guerre demeurèrent entièrement suspendues, comme s'il n'eût resté au roi de France qu'à prendre paisiblement possession du duché qu'il réclamait.

Charles mit à profit tout le temps qu'il avait

su gagner, et vint à bout de déterminer les états de Sicile et de Naples à lui accorder des subsides plus considérables qu'il n'était d'usage d'en accorder alors. Mais se trouvant très honoré de la présence de leur souverain à son retour de Tunis, charmés d'ailleurs du désintéressement qu'il avait montré dans son expédition d'Afrique, et éblouis du succès qui avait suivi ses armes, ils voulurent se montrer généreux. Ce secours le mit en état de recruter les vieux corps, d'en lever un en Allemagne, et de prendre toutes les précautions convenables pour exécuter les projets qu'il avait formés. Du Bellay, envoyé de France en Allemagne, découvrit, malgré tous les prétextes qu'on employa pour lui donner le change, l'intention où l'on était de lever des troupes, et instruisit son maître d'une disposition qui prouvait évidemment le peu de sincérité de l'empereur. Cet avis eût dû réveiller François de l'indolence où il s'était plongé; mais il était alors si passionné pour les négociations, dont son rival connaissait bien mieux que lui les finesses et les artifices, qu'au lieu de faire agir ses forces et de pousser avec vigueur ses opérations militaires, ou de s'emparer du Milanais avant que l'armée impériale fût rassemblée, il se contenta de faire de nouvelles offres à l'empereur, pour obtenir de sa libre volonté l'investiture de ce duché. Les offres étaient si avantageuses, que Charles n'eût pu les refuser s'il eût eu l'intention d'accorder ce qu'on lui demandait; mais il les éluda adroitement, en déclarant qu'il ne pouvait prendre de résolution définitive sur un article qui intéressait de si près l'Italie, avant d'en avoir conféré avec le pape. Par ce subterfuge il gagna encore du temps; ce qui lui servit à laisser mûrir les projets qu'il avait en vue.

A la fin l'empereur vint à Rome et y fit son entrée publique avec la plus grande magnificence. Il est une circonstance frivole dont les historiens font mention, et qu'ils ont la manie de regarder comme un présage de la guerre sanglante qui suivit: c'est que pour élargir les rues et donner un passage plus libre au cortège de l'empereur, on eut besoin d'enlever les ruines d'un temple ancien de la Paix. Ce qu'il y a de certain, c'est que Charles avait alors banni de son âme toute

¹ Mem. de du Bellay, p. 192.

idée de paix; et à la fin, il leva le masque sous lequel il avait si long-temps dérobé ses desseins à la vue de la cour de France, en déclarant ses sentimens d'une manière aussi positive qu'extraordinaire. Les ambassadeurs de France avaient au nom de leur maître demandé une réponse décisive sur les offres qu'il faisait pour obtenir l'investiture du Milanais: Charles promit de la donner le lendemain en présence du pape et des cardinaux assemblés en plein consistoire. Le pape et les cardinaux s'y trouvèrent, et tous les ambassadeurs étrangers furent invités à y assister. L'empereur se leva, et s'adressant au pape, il s'étendit assez au long sur la sincérité de ses vœux pour la paix de la chrétienté, et sur son aversion pour la guerre et pour les malheurs qu'elle produit; et il en fit une longue énumération dans un discours étudié et préparé d'avance: il déclara que tous ses efforts pour maintenir la tranquillité de l'Europe avaient jusqu'alors été traversés par l'insatiable et injuste ambition du roi de France; que dès sa minorité même ce prince lui avait donné des preuves de son inimitié et de ses pernicious desseins; que dans la suite il n'avait plus caché ses intentions, qu'il avait essayé de lui ravir à force ouverte la couronne impériale qui lui appartenait par des droits aussi justes que naturels; qu'il venait tout récemment d'envalhir son royaume de Navarre; que non content de ces injustices, il avait attaqué ses domaines et ceux de ses alliés dans l'Italie et dans les Pays-Bas; qu'après que la valeur de ses troupes, rendues invincibles par la protection du Tout-Puissant, eut arrêté les progrès et ruiné les armées de François, qu'il eût été fait prisonnier lui-même, il n'avait pas encore renoncé à son injuste entreprise, et qu'il avait continué d'employer la fraude au défaut de la force; qu'il avait violé tous les articles du traité de Madrid, auquel il devait sa liberté, et qu'à peine était-il rentré dans ses états, qu'il avait pris des mesures pour rallumer une guerre que ce traité devait éteindre; que forcé par de nouvelles disgrâces d'implorer encore la paix à Cambrai, il ne l'avait conclue et exécutée qu'avec beaucoup de mauvaise foi; qu'il avait bientôt formé des liaisons dangereuses avec les princes hérétiques d'Allemagne, et les avait excités à troubler la tranquillité de l'empire; qu'il venait de chasser tout nouvellement le duc de Savoie, son beau-frère

le masque sous lequel il se dérobait ses desseins à son peuple, en déclarant ses intentions si positives qu'elles ne pouvaient être que de France avaient demandé une réponse négative. Charles promit de la part du pape et des cardinaux consistoires. Le pape et tous les cardinaux furent invités à y assister. L'adresse adressée au pape, et la sincérité de ses intentions, et sur son honneur pour les malheurs de son peuple une longue énumération et préparé d'avance les efforts pour maintenir une juste ambition et minorité même ce peuple de son territoire; que dans la suite des intentions, qu'il avait ouverte la couronne par des droits aussi anciens que tout récemment de Navarre; que non seulement il avait attaqué ses domaines dans l'Italie et dans la valeur de ses armées par la protection des progrès et ruiné les nouvelles disgrâces de Lambray, il ne l'avait beaucoup de mal formé des liaisons hérétiques d'Alce à troubler la tranquillité de chasser tout son beau-frère

et son allié, de la plus grande partie de ses états; et qu'après tant d'outrages multipliés, et au milieu de tant de sujets de discorde, il n'y avait plus ni amitié ni réconciliation à espérer. Charles ajouta que tout disposé qu'il était à accorder l'investiture de Milan à un des princes de France, il n'était pas probable qu'il pût le faire, parce que François, d'un côté, n'accepterait pas les conditions qu'il jugeait indispensables d'y attacher pour maintenir la tranquillité de l'Europe, et que de son côté il ne trouvait ni raisonnable ni prudent de lui donner sans précaution ni conditions la possession pure et simple du duché. Cependant, ajouta-t-il, ne prodiguons pas le sang de nos sujets innocens; décidons notre querelle d'homme à homme, avec les armes qu'il jugera à propos de choisir et à nos risques et périls, dans une île, sur un pont, ou à bord d'une galère amarrée sur une rivière; que le duché de Bourgogne soit mis en dépôt de sa part, et celui de Milan de la mienne, et qu'ils soient le prix du vainqueur; unissons ensuite les forces de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France pour abaisser la puissance ottomane, et pour extirper l'hérésie du sein de la chrétienté. Mais si François refuse de terminer par cette voie tous nos différends, s'il rend la guerre inévitable, rien alors ne pourra m'empêcher de la pousser jusqu'à ce que l'un de nous deux soit réduit à n'être que le plus pauvre gentilhomme de ses propres états: et je ne crains pas que ce soit à moi que ce malheur arrive; j'entre en lice avec les plus belles espérances de succès; la justice de ma cause, l'union de mes sujets, le nombre et la valeur de mes troupes, l'expérience et la fidélité de mes généraux, tout se réunit pour m'assurer la victoire. Le roi de France n'a aucun de ces avantages; et si mes ressources n'étaient pas plus solides, et mes espérances de vaincre plus fondées que les siennes, j'irais dans l'instant, les bras liés, la corde au cou, me jeter à ses pieds et implorer sa pitié.

L'empereur prononça cette longue harangue à haute voix d'un ton impérieux, dans les termes les plus véhéments. Les ambassadeurs de François, qui n'en concevaient pas bien le sens, parce qu'il la fit en langue espagnole, furent totalement déconcertés, et ils ne savaient que

¹ Du Bellay, pag. 190. Sandov., *Hist. del. emper.*, vol. II, p. 226.

répondre à cette invective inattendue: l'un d'eux ayant voulu parler pour justifier la conduite de son maître, Charles l'interrompit brusquement et ne voulut pas lui permettre de continuer. Le pape, sans entrer dans aucun détail, se contenta de recommander la paix en peu de mots, mais d'une manière pathétique, et offrit en même temps de faire sérieusement tous ses efforts pour procurer ce bonheur à la chrétienté. L'assemblée se sépara, encore pénétrée de la surprise qu'avait excitée cette scène singulière. Il faut avouer que, dans toute sa conduite, Charles ne s'écarta jamais tant de son caractère. Au lieu de cette prudence réfléchie, de cette conduite modérée et toujours régulière, de cette attention scrupuleuse à observer les bienséances qui cachaient avec tant d'art ses passions secrètes, et qu'on admira dans tant d'autres occasions, on le voit ici se vanter avec arrogance de son pouvoir et de ses exploits, en face de la plus auguste assemblée de l'Europe, déclamer contre son ennemi avec autant d'emportement que d'indécence, et le défier en combat singulier avec un air de bravade qui convenait mieux à un champion de la chevalerie romanesque qu'au premier monarque de la chrétienté; mais il est aisé d'expliquer cette inconséquence apparente dans sa conduite par les effets puissans et bien connus que font sur les âmes les plus fortes la continuité des succès et les louanges exagérées des flatteurs. Après avoir forcé Soliman de se retirer devant lui, et avoir dépouillé Barberousse d'un royaume, il commença à se croire invincible. Depuis son retour d'Afrique, les fêtes multipliées et les réjouissances publiques, où l'on ne cessait de célébrer ses triomphes, l'entretenaient continuellement de sa puissance. Les orateurs et les poètes d'Italie, le pays de l'Europe où les beaux-arts étaient alors le plus florissans, avaient épuisé leur génie à faire son panégyrique; et les astrologues ajoutaient à ces flatteries la promesse d'une destinée plus brillante encore qui l'attendait. Enivré de tout cet encens, il oublia sa réserve et sa modération ordinaire, et ne put retenir cet élan insensé de sa vanité, qui fut d'autant plus remarqué, qu'il parut plus extraordinaire et qu'il fut plus solennel.

Charles parut avoir bientôt senti lui-même l'excès où il s'était porté; et lorsque les ambassadeurs français vinrent le lendemain lui de-

mander une explication plus claire de ce qu'il avait dit au sujet du duel, il leur répondit qu'il ne fallait pas regarder cette proposition comme un défi en forme fait à leur maître, mais seulement comme un moyen qu'il indiquait pour épargner du sang. Il tâcha aussi d'adoucir les autres expressions de son discours, et leur parla de leur maître en termes pleins de respect; mais quelque cette apologie tardive fût loin d'être suffisante pour effacer l'insulte qu'il avait faite à François, ce prince, par un esprit d'aveuglement inconcevable, continua encore de négocier, comme s'il eût été possible alors de terminer à l'amiable de tels différends. Charles, voyant qu'il voulait absolument se précipiter dans le piège, entretint son erreur, et, paraissant écouter ses propositions, il gagna encore du temps pour mieux se préparer à l'exécution de ses desseins¹.

A la fin, l'armée impériale, composée de quarante mille hommes d'infanterie et de dix mille chevaux, s'assembla sur les frontières du Milanais, celle de France, bien inférieure en nombre, était campée près de Verceil, dans le Piémont; elle venait d'être encore affaiblie par la retraite d'un corps de suisses que sur les adroites insinuations de Charles les cantons catholiques avaient rappelé, sous le prétexte qu'il ne convenait pas qu'ils servissent contre le duc de Savoie, leur ancien allié. Le général français, n'osant risquer une bataille, se retirait à mesure que les impériaux avançaient. L'empereur se mit à la tête de ses troupes que commandaient sous lui le marquis du Guast, le duc d'Albe et Ferdinand de Gonzague; mais c'était Antoine de Lève qui en était généralissime, et ses talens et son expérience le rendaient digne de cette distinction. Charles fit bientôt voir que son dessein n'était pas de se borner à reconquérir le Piémont et la Savoie, mais d'aller plus loin et d'envahir les provinces méridionales de la France. Il y avait long-temps qu'il méditait cette entreprise, et qu'il s'appliquait à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécuter avec une vigueur qui pût en assurer le succès. Il avait fait passer des fonds considérables à sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, et au roi des Romains, son frère, avec ordre de lever autant de troupes qu'ils pourraient afin de former deux corps sé-

¹ Mem. de du Bellay, p. 205, etc.

parés, dont l'un marcherait en France du côté de la Picardie, l'autre du côté de la Champagne, tandis qu'avec l'armée impériale, il entrerait dans ce royaume par les frontières opposées.

Ses ministres et ses généraux, loin de concevoir de si hautes espérances, lui représentèrent dans les termes les plus pressans le danger auquel il s'exposait en conduisant ses troupes si loin de ses états et de ses magasins, et dans des provinces qui pouvaient à peine nourrir leurs habitans. Ils le prièrent de considérer d'une part les ressources inépuisables de la France toutes les fois qu'elle n'avait à soutenir qu'une guerre défensive, de l'autre l'activité et le zèle d'une noblesse brave et guerrière armée pour servir un prince qu'elle aimait et pour repousser les ennemis de l'état; ils lui rappelèrent les mauvais succès de Bourbon et de Pescaire, lorsqu'ils hasardèrent la même entreprise dans des circonstances non moins favorables. Le marquis du Guast, en particulier, tomba à ses genoux et le conjura d'abandonner un projet téméraire. Mais les raisons multipliées qui avaient déterminé l'empereur à former ce projet ne lui permettaient pas d'avoir aucun égard aux remontrances de ses officiers. En toute occasion, il était rare qu'il se départît d'une résolution qu'il avait une fois arrêtée: dans celle-ci, il était trop porté à rabaisser et à mépriser les talens du roi de France son rival, talens en effet bien différens des siens; la présomption qui accompagnait la prospérité l'aveuglait aussi; et peut-être avait-il la faiblesse de compter un peu sur les prédictions qui lui avaient promis l'accroissement de sa grandeur. Non-seulement il persista opiniâtrément dans son dessein, mais il se détermina à marcher vers la France sans attendre même la réduction du Piémont, si ce n'est de quelques villes absolument nécessaires pour entretenir la communication de son armée avec le Milanais.

Le marquis de Saluces, à qui François avait confié le commandement d'un petit corps de troupes destinées à défendre le Piémont, lui rendit ce passage plus aisé qu'il n'avait lieu de l'attendre. Ce gentilhomme, élevé à la cour de France, que le roi n'avait cessé de combler de faveurs, et qu'il venait d'honorer encore en lui confiant un poste de cette importance, abandonna tout à coup son bienfaiteur, et le trahit sans aucune raison, sans même aucun prétexte

de m
à cet
elle-
tious
il se
était
établi
donc
de s'
reur.
donn
destr
odieu
de la
avait
qui l'
entre
tes, l'
entière
que l'
chef;
place
les la
tions
aux in
le ten
neur
de co
presq
Cet
donna
forces
des d
Ce pr
mettr
nemi
moye
mérite
n'était
génie
défen
même
à moi
vonne
de ne
places
le pay
royau

en France du côté de la Champagne, ériale, il entrerait ntières opposées.

aux, loin de conce- lui représentèrent ssans le danger au- sant ses troupes si agasins, et dans des peine nourrir leurs e considérer d'une ables de la France t à soutenir qu'une l'activité et le zèle arrière armée pour it et pour repousser appelerent les mau- Pescaire, lorsqu'ils prisc dans des cir- bles. Le marquis du à ses genoux et le jet ténéraire. Mais avaient déterminé ne lui permettaient x remontrances de on, il était rare qu'il qu'il avait une fois ait trop porté à ra- ns du roi de France différents des siens; agne la prospérité e avait-il la faiblesse prédictions qui lui ent de sa grandeur. nièrement dans son a à marcher vers la la réduction du Pié- es villes absolument la communication de

a qui François avait l'un petit corps de re le Piémont, lui qu'il n'avait lieu de , élevé à la cour de essé de combler de onorer encore en lui importance, aban- faiteur, et le trahit ème aucun prétexte

de mécontentement. Les motifs qui le portèrent à cette perfidie étaient aussi puérils que l'action elle-même était lâche. Il avait une foi superstitieuse à la divination et à l'astrologie judiciaire: il se persuada que la fin de la nation française était venue; que sur ses ruines l'empereur allait établir une monarchie universelle; que c'était donc suivre les conseils de la prudence, que de s'attacher à la fortune naissante de l'empereur, et qu'il ne méritait aucun blâme en abandonnant un prince que le ciel avait dévoué à la destruction¹. Sa trahison fut d'autant plus odieuse que pour ouvrir aux ennemis l'entrée de la France il employa l'autorité même qu'il avait reçue de son roi. Tout ce que les officiers qui lui étaient subordonnés purent proposer ou entreprendre pour la défense de leurs conquêtes, il le rejeta ou le rendit inutile. Il négligea entièrement les précautions et tous les devoirs que lui imposait son titre de commandant en chef; et par cette indigne conduite, il mit les places les plus fortes hors d'état de résister, en les laissant manquer soit de vivres, de munitions, d'artillerie ou de garnison; il n'eût fallu aux impériaux, pour réduire le Piémont, que le temps de le traverser, si Monpezat, gouverneur de Fossano, par un effort extraordinaire de courage et d'habileté, ne les eût arrêtés presque un mois entier devant cette petite place.

Cet important service, rendu si à propos, donna à François le temps de rassembler ses forces, et de combiner un plan de défense contre des dangers qui lui parurent alors inévitables. Ce prince s'arrêta au seul plan qui pouvait le mettre en état de résister à l'invasion d'un ennemi puissant; sa prudence dans le choix des moyens et sa persévérance dans l'exécution méritent d'autant plus d'éloges, que ce plan n'était pas plus conforme à son caractère qu'au génie de sa nation. Il résolut de rester sur la défensive; de ne hasarder aucune bataille, ni même aucune escarmouche un peu considérable, à moins que le succès n'en fût assuré; d'environner son camp de fortifications régulières; de ne jeter des garnisons que dans les plus fortes places; d'affamer l'ennemi, en ravageant tout le pays des environs, et de sauver ainsi le royaume, en sacrifiant une de ses provinces. Il

abandonna l'exécution de ce projet au maréchal de Montmorency, qui en était l'auteur, et que la nature semblait avoir fait naître exprès pour l'exécuter. Hautain, sévère, inexorable, plein de confiance en ses talens et de dédain pour ceux des autres, également insensible à l'amour et à la pitié, jamais Montmorency n'abandonna la résolution qu'il avait une fois embrassée.

Le maréchal établit un camp bien fortifié sous les murs d'Avignon, au confluent du Rhône et de la Durance: l'une de ces rivières apportait à ses troupes, du sein des provinces intérieures, toutes leurs subsistances; l'autre couvrait son camp du côté par lequel il était le plus probable que l'ennemi approcherait. Il travailla sans relâche à fortifier ce camp et à le rendre inexpugnable, et il y rassembla une armée considérable quoique fort inférieure à celle de l'ennemi. Le roi, avec un autre corps de troupes, alla camper près de Valence, plus haut en remontant le Rhône. Marseille et Arles furent les seules villes qu'il jugea à propos de défendre: la première, pour rester maître de la mer; la seconde, pour servir de barrière ce camp et à la province du Languedoc; et il mit dans ces deux villes deux garnisons nombreuses composées de ses meilleurs troupes, avec des officiers dont la fidélité et la valeur lui étaient connues. On força les habitans des autres villes ainsi que ceux des campagnes, à abandonner leurs maisons, et on les distribua en partie dans les montagnes, en partie dans le camp, ou dans l'intérieur du royaume. Les fortifications de toutes les places qui auraient pu servir de retraite ou de défense à l'ennemi, furent démolies. Les grains, les fourrages et les provisions de toute espèce furent enlevées ou détruites sur les lieux; tous les moulins, tous les fours furent ruinés, et les puits comblés ou mis hors d'état de servir. La dévastation s'étendait depuis les Alpes jusqu'à Marseille, et du rivage de la mer jusqu'aux confins du Dauphiné. L'histoire ne fournit point d'exemple où des nations civilisées aient employé avec tant de rigueur cet expédient terrible pour assurer la défense d'un royaume.

Cependant l'empereur arriva avec l'avant-garde de son armée sur les frontières de la Provence; il était encore tellement enivré de l'espérance du succès que, pendant quelques jours qu'il fut obligé de faire halte pour attendre le reste

¹ Du Bellay, p. 222. B. 246, 6.

de son armée, il commença à distribuer à ses officiers les conquêtes qu'il allait faire, leur promettant libéralement, afin d'encourager leur zèle, les offices, les terres et les dignités de la France¹. Mais, à l'aspect de la dévastation qui s'offrit à ses yeux en entrant dans le pays, ces brillantes espérances commencèrent à s'évanouir; il conçut bientôt qu'un roi qui, pour affamer ses ennemis, avait pu se résoudre à faire un désert d'une de ses plus riches provinces, était bien déterminé à défendre les autres jusqu'à la dernière extrémité. La flotte, de laquelle Charles attendait ses principales ressources pour se procurer des subsistances, retenue par les vents contraires et par d'autres accidens auxquels les opérations maritimes sont exposées, resta longtemps sans pouvoir approcher des côtes de France; et lorsqu'elle aborda, elle n'avait pas assez de vivres pour une armée si nombreuse²: il n'y en avait point à espérer dans la Provence, et l'on ne pouvait tirer de grands secours des états du duc de Savoie, déjà épuisés par l'entretien de deux grandes armées. L'empereur se trouvait également embarrassé et sur l'emploi qu'il devait faire de ses troupes et sur les moyens de les faire subsister; car, quoiqu'il fût alors en possession d'une province presque entière, il ne pouvait pas s'en regarder comme le maître, n'ayant que les villes qui étaient sans défense, tandis que les Français, retranchés dans leur camp d'Avignon, étaient toujours maîtres de Marseille et d'Arles. Charles voulut d'abord attaquer le camp et tenter de finir la guerre par un coup décisif; mais d'habiles officiers, qui avaient été chargés d'aller reconnaître le terrain, déclarèrent que l'entreprise était impraticable. Il commanda donc alors qu'on investit Arles et Marseille, espérant que pour venir au secours de ces deux villes les Français quitteraient le poste avantageux où ils étaient retranchés; mais Montmorency, attaché à son plan, resta immobile dans le camp, et les impériaux furent reçus avec tant de vigueur par les garnisons des deux villes, qu'ils abandonnèrent leur entreprise, non sans perte et sans honte. Enfin l'empereur fit un dernier effort et s'avança encore plus près d'Avignon; mais son armée, continuellement harcelée par les incursions successives de petits

détachemens des troupes légères, et affaiblie par les maladies, perdit tout espoir de surmonter tant d'obstacles d'autant plus décourageans qu'ils étaient moins attendus.

Pendant les opérations, Montmorency eut plus à se défendre de ses propres troupes que de l'ennemi même; leur valeur inconsidérée faillit à précipiter la France dans tous les malheurs dont il cherchait à la garantir par ses soins et sa prudence. Les Français ne pouvaient s'accoutumer à voir un ennemi ravager sans résistance leur patrie sous leurs yeux; impatiens de la longue inaction où ils avaient été retenus, et ne prévoyant pas les avantages certains, mais lents et éloignés, que Montmorency devait retirer du système de défense qu'il avait adopté, ils demandaient la bataille avec autant d'ardeur que les impériaux eux-mêmes. Ils regardaient la conduite de leur général comme l'opprobre de la nation; ils traitaient sa prudence de timidité, sa circonspection de faiblesse, et la constance avec laquelle il suivait son plan d'entêtement et d'orgueil. Ces réflexions qui, d'abord, se répandirent sourdement parmi les soldats et les subalternes, furent adoptées par degrés par les officiers d'un rang plus élevé; et comme la plupart d'entre eux étaient ou jaloux de la faveur dont Montmorency jouissait auprès du roi, ou dégoûtés de ses hauteurs et révoltés par son caractère impérieux, le mécontentement devint bientôt général dans tout le camp; officiers, soldats, tous commencèrent à murmurer et à se plaindre hautement de sa conduite. Montmorency ne fut pas plus ébranlé par les opinions et l'injustice de ses troupes que par les insultes des ennemis, et n'en demeura pas moins ferme dans son plan; mais pour réconcilier les esprits avec des principes qui n'étaient pas moins contraires au génie de la nation qu'aux idées que des troupes mal disciplinées se font de l'art de la guerre, il mit dans ses manières une affabilité qui ne lui était pas ordinaire; il eut souvent la condescendance d'expliquer à ses officiers les motifs de sa conduite, de leur faire voir les avantages qui en étaient déjà résultés, et le succès assuré qui en serait la suite. A la fin, Français vint le joindre au camp d'Avignon, où l'armée reçut encore plusieurs renforts: et il la crut alors assez nombreuse pour être en état de faire face à celle des ennemis. Comme il avait eu besoin lui-même de

¹ Du Bellay, p. 226. A.

² Sandov., vol. II, p. 131.

gères, et affaiblir
espoir de surmonter
plus décourageans

Montmorency eut plus
troupes que de l'en-
considérée faillit à

les malheurs dont
ses soins et sa pru-
dent s'accoutumer à

résistance leur pa-
riens de la longue

retenus, et ne pré-
certains, mais lents

zy devait retirer du
ait adopté, ils de-
tant d'ardeur que

Ils regardaient la
omme l'opprobre de

audence de timidité,
se, et la constance

plan d'entêtement
qui, d'abord, se ré-

si les soldats et les
par degrés par les

; et comme la plu-
jaloux de la faveur

auprès du roi, ou
et révoltés par son

contentement devint
le camp; officiers,

à murmurer et à se
conduite. Montmo-

és par les opinions et
par les insultes des

is moins ferme dans
illier les esprits avec

as moins contraies
dées que des troupes

art de la guerre, il
affabilité qui ne lui

uvent la condescen-
ers les motifs de sa

es avantages qui en
succès assuré qui en

çois vint le joindre
armée reçut encore

eut alors assez nom-
faire face à celle des
besoin lui-même de

faire violence à son caractère pour consentir à ce que ses troupes restassent si long-temps sur la défensive, il est probable que sa passion pour toutes les entreprises d'éclat et qui demandaient de la hardiesse, excitée encore par l'impatience de ses officiers et de ses soldats, l'aurait emporté sur la sage conduite de Montmorency et en aurait détruit les salutaires effets ¹.

Heureusement la retraite de l'ennemi délivra le royaume du danger où pouvait l'exposer quelque résolution téméraire. L'empereur, après avoir perdu deux mois dans la Provence, où il était déjà resté long-temps pour sa gloire, fut obligé d'en sortir, sans avoir rien fait qui fût digne des vastes préparatifs de cette campagne, ni qui pût justifier la présomption avec laquelle il s'était vanté de son pouvoir. Outre la perte d'Antoine de Lève et de plusieurs autres officiers de distinction, il vit que la moitié de ses troupes avait été détruite par les maladies ou par la famine, et que le reste n'était pas en état de lutter long-temps contre les maux qui avaient fait périr un si grand nombre d'hommes. Il obéit malgré lui à la nécessité, et donna enfin des ordres pour la retraite. Les Français ne démêlèrent pas d'abord le but des mouvemens de son armée et ne songèrent pas à la poursuivre; mais un corps de troupes légères, aidé de plusieurs troupes de paysans impatiens de se venger de la dévastation de leur pays, s'attachèrent à l'arrière-garde des ennemis, et saisissant tous les momens favorables pour les attaquer, jetèrent plusieurs fois parmi eux le trouble et la confusion. Cette retraite ou plutôt cette fuite des impériaux, se fit avec tant de désordre et de précipitation, que toute leur route se trouva jonchée d'armes et de bagages abandonnés, et couverte de malades, de blessés et de morts: enfin, Martin du Bellay qui vit de ses propres yeux toutes leurs misères, ne peut en donner une idée à ses lecteurs qu'en comparant leurs désastres à ceux des Juifs accablés sous les armes victorieuses ² et destructives des Romains. Si dans ce moment critique Montmorency se fût avancé avec ses troupes, rien n'aurait pu sauver l'armée impériale d'une entière destruction; mais ce général, en restant si long-temps et

et avec tant d'opiniâtreté sur la défensive, était devenu circonspect à l'excès. Son âme accoutumée à garder long-temps l'impulsion qu'elle avait reçue, ne pouvait changer de direction aussi promptement que les circonstances changeaient. Il continuait encore de répéter ses maximes favorites, qu'il est plus prudent de laisser échapper le lion, que de le pousser au désespoir, et qu'il faut faire un pont d'or à un ennemi qui se retire.

Lorsque l'empereur eut conduit les débris épars de ses troupes jusques aux frontières de Milan, et nommé le marquis du Guast pour succéder à Lève dans le gouvernement de ce duché, il partit pour Gènes. Après ce revers humiliant, il ne voulut pas s'exposer au mépris des Italiens, et repasser par les villes qu'il avait traversées, il y avait quelques mois, dans tout l'éclat d'un monarque triomphant et marchant à de nouvelles victoires: il prit donc le parti de s'embarquer directement pour l'Espagne ¹.

Ses armes n'eurent pas sur les frontières opposées de la France des succès capables de le dédommager des pertes qu'il venait d'essuyer en Provence. Du Bellay, à force d'adresse et d'intrigues, avait déterminé tant de princes allemands à rappeler le contingent de troupes qu'ils avaient fourni au roi des Romains, qu'il fut obligé de renoncer entièrement au projet de faire une irruption dans la Champagne. L'armée nombreuse des Pays-Bas était entrée dans la Picardie, et l'avait trouvée assez mal gardée, parce que toutes les forces du royaume s'étaient portées du côté du midi; mais la noblesse courut aux armes, suppléa par son courage et son activité ordinaires au défaut de préparatifs et à la négligence de son roi; elle défendit Péronne et les autres villes attaquées, avec tant de vigueur, que les ennemis furent obligés de se retirer, sans avoir pu faire aucune conquête importante ².

Ce fut ainsi que François, par la prudence de ses mesures, par l'union et la valeur de ses sujets, fit échouer tous ces efforts extraordinaires, dans lesquels son rival épuisa ses forces. Jamais l'empereur, dans tout le cours de ses longues querelles avec le roi de France, ne reçut de mortification plus sensible; cette dis-

¹ *Mém. de du Bellay*, p. 269, etc. 312, etc.
² *Ibid.*, p. 316. Sandov., *Hist. del. emper.*, vol. II, p. 232.

¹ Jovius, *Hist.*, liv. xxxv, p. 174, etc.

² *Mém. de du Bellay*, p. 318, etc.

grâce, en humiliant son orgueil, affaiblit réellement sa puissance.

Un événement imprévu vint empoisonner la joie que donnait à François le succès de cette campagne. Ce fut la mort du dauphin, son fils aîné, prince qui donnait les plus grandes espérances, et qui était singulièrement aimé du peuple à cause de sa ressemblance avec son père. Cette mort presque subite fut attribuée au poison, non-seulement par le vulgaire qui aime à imputer à des causes extraordinaires la mort des personnes illustres, mais par le roi même et par les ministres. Le comte de Montecuculli, gentilhomme italien, échanson du dauphin, fut arrêté sur quelques soupçons et appliqué à la torture. Il chargea publiquement les généraux de l'empereur, Gonzague et Lève, et les accusa de l'avoir porté à cet attentat; il alla même jusqu'à jeter sur l'empereur des imputations indirectes et équivoques. Dans un temps où toute la France était animée d'une haine implacable contre Charles, il ne fallait pas d'autres indices pour convaincre toute la nation de la réalité de ce forfait, et l'on n'eut égard ni à l'assurance avec laquelle Charles et ses officiers protestaient de leur innocence, ni à l'indignation et à l'horreur qu'ils témoignèrent de ce qu'on pouvait les supposer capables d'une action si exécrable. Il est évident cependant que l'empereur n'avait aucun motif qui pût l'intéresser à commettre un tel crime: outre le dauphin, François avait deux fils, tous deux en âge de lui succéder, et il était lui-même dans la vigueur de son âge. Sans parler même du caractère de l'empereur, à qui l'on n'a jamais pu reprocher aucune action qui ressemblât à cette atrocité, cette seule considération est plus que suffisante pour contre-balancer le poids d'un témoignage équivoque arraché dans les tourmens de la question¹: les historiens les moins prévenus disent que la mort du dauphin fut occasionnée par de l'eau froide qu'il but irrudemment après s'être fort échauffé en jouant à la paume; et cette cause, qui est des plus simples, est aussi la plus vraisemblable. Mais s'il est vrai qu'il ait été empoisonné, l'empereur rencontra assez juste dans ses conjectures, lorsqu'il assura que le poison lui avait été donné par les ordres de Catherine de Médicis, dans la vue

d'assurer la couronne au duc d'Orléans, son mari¹. Il est évident qu'elle eût retiré les plus grands avantages de la mort du dauphin; et l'on sait que son ambition sans frein et sans mesure n'eut jamais aucun scrupule sur les moyens qui pouvaient la conduire à son but.

L'année suivante s'ouvrit par un événement fort extraordinaire, quoique peu important par lui-même; il ne mériterait pas qu'on en parlât, s'il n'était pas une preuve frappante de cette animosité personnelle qui se mêla dans toutes les querelles de Charles et de François, et qui les porta l'un envers l'autre à des excès indécens et avilissans pour tous deux. François, accompagné des pairs et des princes du sang, ayant été prendre place au parlement de Paris avec les formalités usitées, l'avocat général se leva, et après avoir accusé Charles d'Autriche (c'est le nom qu'il affecta de donner à l'empereur) d'avoir violé le traité de Cambrai, qui le dispensait de l'hommage qu'il devait à la couronne de France pour les comtés de Flandre et d'Artois, il soutint que ce traité n'ayant pas eu son effet, l'empereur devait toujours être regardé comme le vassal de la couronne, et qu'il était coupable de rébellion pour avoir pris les armes contre son souverain; il conclut en conséquence à ce que Charles fût ajourné à comparaître en personne ou par procureur, pour répondre sur cette accusation devant le parlement de Paris, comme son juge légitime. Cette étrange requête fut admise: un héraut se rendit sur les frontières de la Picardie et somma Charles, dans les formes accoutumées, de comparaître dans un délai prescrit. Ce terme étant expiré, et personne ne paraissant au nom de l'accusé, le parlement rendit un arrêt par lequel il jugea que Charles d'Autriche avait forfait et perdu ses fiefs pour cause de rébellion et de contumace, déclara la Flandre et l'Artois réunis à la couronne, et ordonna que l'arrêt serait publié à son de trompe sur les frontières de ces deux provinces².

François, presque aussitôt après ce vain étalage de ressentiment plutôt que de puissance, marcha vers les Pays-Bas, comme pour exécuter l'arrêt qu'avait rendu son parlement, et pour prendre possession des territoires qui lui étaient

¹ Vera y Zuniga, *Vida de Carlo V*, p. 75.

² *Lettres et mémoires d'état*, par Ribier, 2 tom. Blois, 1668, tom. I, p. 1.

¹ Sandov., *Hist. del. emper.*, vol. II, p. 231.

de d'Orléans, son
 eût retiré les plus
 et du dauphin; et
 sans frein et sans me-
 sure sur les moyens
 son but.

par un événement
 peu important par
 as qu'on en parlât,
 frappante de cette
 e mêla dans toutes
 de François, et qui
 des excès indécens
 François, accompa-
 du sang, ayant été
 t de Paris avec les
 général se leva, et
 l'Autriche (c'est le
 à l'empereur) d'a-
 ay, qui le dispensait
 à la couronne de
 andre et d'Artois,
 pas pas eu son effet,
 tre regardé comme
 qu'il était coupable
 es armes contre son
 nséquence à ce que
 araitre en personne
 ondre sur cette ac-
 t de Paris, comme
 nge requête fut ad-
 ur les frontières de
 es, dans les formes
 e dans un délai pres-
 et personne ne pa-
 le parlement rendit
 a que Charles d'Au-
 ses fiefs pour cause
 e, déclara la Flandre
 ne, et ordonna que
 trompe sur les fron-
 2.

ôt après ce vain éta-
 t que de puissance,
 comme pour exécu-
 a parlement, et pour
 toires qui lui étaient

carlo V, p. 75.
 at, par Ribier, 2 tom.

adjuvés. Comme la reine de Hongrie, à qui l'em-
 pereur, son frère, avait confié le gouvernement
 de cette province de ses états, n'était pas prépa-
 rée à cette invasion soudaine, François fit d'a-
 bord quelques progrès et prit quelques villes
 importantes. Mais forcé bientôt de quitter son
 armée pour aller diriger les autres opérations de
 la guerre, les Flamands assemblèrent une armée
 nombreuse, reprirent la plupart des villes qu'ils
 avaient perdues, et commencèrent à faire à leur
 tour des conquêtes. A la fin, ils investirent Té-
 rouane; le duc d'Orléans, alors dauphin par la
 mort de son frère, et Montmorency, que Fran-
 çois avait honoré de l'épée de connétable en ré-
 compensation des grands services qu'il avait rendus
 dans la campagne précédente, résolurent de ha-
 sarder une bataille pour faire lever le siège de la
 place. Tandis qu'ils s'avançaient dans ce dessein,
 ils furent arrêtés à quelques milles de l'ennemi
 par l'arrivée d'un héraut qui venait, de la part
 de la reine de Hongrie, leur apprendre la con-
 clusion d'une suspension d'armes.

On dut cette suspension imprévue au zèle et
 aux efforts des deux sœurs, la reine de France
 et celle de Hongrie, qui ne cessaient de travailler
 à réconcilier les deux monarques. La guerre des
 Pays-Bas avait ravagé les provinces frontières
 des deux états, sans aucun avantage réel pour
 les deux partis: les Français et les Flamands re-
 grettaient également l'interruption de leur com-
 merce, qui faisait leur bien commun; et Charles
 et François, qui avaient épuisé leurs sujets pour
 soutenir les opérations dispendieuses de la cam-
 pagne précédente, virent qu'ils ne pouvaient
 alors entretenir dans ce pays des armées sur
 pied sans affaiblir leurs opérations dans le Pié-
 mont, où ils voulaient tous deux faire les plus
 grands efforts. Toutes ces circonstances secon-
 dèrent les négociations des deux reines: on
 conclut une trêve qui devait durer dix mois,
 mais qui n'avait lieu que pour les Pays-Bas¹.

La guerre se faisait toujours avec beaucoup
 de vivacité dans le Piémont. Charles et François
 n'étaient pas, il est vrai, en état de faire des ef-
 forts proportionnés à leur animosité mutuelle;
 mais ils continuaient les hostilités comme deux
 combattans que la haine soutient encore lorsque
 leurs forces sont épuisées. Les mêmes villes étaient

alternativement prises et reprises; il nese passait
 pas de jours qu'il n'y eût quelques petits com-
 bats; on versait beaucoup de sang, sans qu'il y
 eût aucune action qui donnât la supériorité à
 l'un ou à l'autre parti. A la fin les deux reines,
 ne voulant pas laisser imparfaite la négociation
 salutaire qu'elles avaient commencée, firent tant
 par leurs sollicitations et leurs importunités,
 l'une auprès de son frère, l'autre auprès de son
 mari, qu'elles les déterminèrent à consentir aussi
 à une trêve de trois mois dans le Piémont. On
 convint que chacun des deux rois garderait tout
 le pays dont il se trouvait en possession, et reti-
 rerait son armée de la province, en laissant des
 garnisons dans les villes, et qu'on nommerait
 des plénipotentiaires pour terminer toutes les
 contestations par un traité définitif¹.

Les motifs qui déterminèrent les deux rois à
 cet accommodement, sont les mêmes que ceux
 dont j'ai déjà fait mention plusieurs fois. Les
 dépenses de la guerre avaient excédé de beau-
 coup les fonds que pouvaient fournir leurs reve-
 nus, et ils n'osaient pas tenter d'ajouter de nou-
 veaux impôts à ceux qui étaient déjà établis.
 Dans ce temps-là les peuples n'étaient pas en-
 core accoutumés à porter sans murmure les far-
 deaux nouveaux dont on les a chargés depuis.
 L'empereur surtout, quoiqu'il eût contracté des
 dettes qui paraissent énormes pour son siècle²,
 ne pouvait payer les sommes considérables qui
 étaient dues depuis tant de temps à son armée.
 Il ne lui restait point d'espoir de tirer du pape
 ou des Vénitiens aucun secours d'hommes ou
 d'argent, quoiqu'il n'eût épargné pour y réussir
 ni promesses ni menaces. Le pape, toujours
 ferme dans la résolution qu'il avait prise de
 garder une parfaite neutralité, déclara que c'é-
 tait le seul parti qui convint à son caractère, et
 il ne s'occupa que des moyens de rétablir la
 paix. Les Vénitiens suivaient toujours leur an-
 cien système, dont le but était de tenir la ba-
 lance égale entre les deux rivaux, et d'éviter de
 mettre d'un côté un poids trop considérable qui
 rompt l'équilibre.

Mais ce qui fit sur Charles plus d'impression
 encore que tous ces motifs, ce fut la crainte des
 Turcs, que François avait encore suscités contre

¹ Mémoires de Ribier, p. 62.

² Ribier; vol. I, p. 291.

¹ Mémoires de Ribier, p. 56.

lui, en faisant un traité avec Soliman. Quoique François eût une guerre à soutenir contre un ennemi beaucoup plus puissant que lui, sans être secondé d'aucun allié, il avait long-temps balancé : les chrétiens avaient alors tant d'horreur pour toute espèce d'union avec les infidèles, union qu'ils regardaient comme déshonorante et comme impie, qu'il hésita beaucoup à profiter des avantages évidens que lui offrait l'alliance du sultan. A la fin cependant la nécessité fit taire ses serupules et surmonta sa délicatesse. Vers la fin de l'année précédente, Laforêt, qui était son agent secret à la Porte-Ottomane, avait conclu avec Soliman un traité par lequel le sultan s'engageait à envahir dans la campagne suivante le royaume de Naples, et attaquer le roi des Romains en Hongrie avec une armée nombreuse, tandis que François, de son côté, se chargerait d'entrer en même temps dans le Milanais avec un corps de troupes suffisant pour s'en emparer. Soliman avait ponctuellement rempli ses engagements. Barberousse parut avec une flotte considérable devant les côtes de Naples, jeta la consternation dans ce royaume, d'où toutes les troupes impériales étaient sorties pour passer dans le Piémont, débarqua sans obstacle près de Tarente, obligea Castres, ville assez forte, à se rendre, ravagea le pays adjacent, et se préparait déjà à assurer et à étendre ses conquêtes, lorsque l'arrivée soudaine de Doria, soutenu des galères du pape et d'un détachement de la flotte vénitienne, força le corsaire à se retirer. Les Turcs avaient fait dans la Hongrie des progrès plus redoutables. Mahmet, leur général, après plusieurs légers avantages, défit les Allemands dans une grande bataille qui se donna à Essek sur la Drave ¹.

Heureusement pour la chrétienté, il ne fut pas au pouvoir de François d'exécuter avec la même exactitude la clause du traité à laquelle il s'était engagé; il ne put alors assembler une armée assez forte pour pénétrer dans le Milanais, et il perdit par-là l'occasion de recouvrer la possession de ce duché. Ainsi son impuissance sauva l'Italie des calamités d'une nouvelle guerre et du malheur de se voir en proie, après tous les maux qu'elle avait déjà soufferts, à la fureur destructrice des armées turques ². L'empereur

sentit qu'il ne résisterait pas long-temps aux efforts réunis de deux alliés si puissans, et qu'il ne devait pas espérer que des hasards heureux vissent une seconde fois délivrer Naples : sauver le Milanais; il prévint que les états d'Italie l'accuseraient hautement d'une ambition insatiable, et peut-être même tourneraient leurs armes contre lui, s'il prenait assez peu d'intérêt au danger dont ils étaient menacés pour s'obstiner à prolonger la guerre. Toutes ces raisons lui firent sentir la nécessité de consentir à une trêve, pour l'intérêt de sa gloire et de sa propre sûreté. François ne voulut pas non plus se charger de tout le blâme auquel il s'exposerait en s'opposant seul au rétablissement de la paix, ni courir le danger d'être abandonné des Suisses et des autres troupes étrangères, qui étaient à son service et que son refus pourrait dégoûter. Il commençait même à craindre que ses sujets ne le servissent avec répugnance, si, en contribuant à l'agrandissement de la puissance des infidèles, puissance que son propre devoir et l'exemple de ses ancêtres semblaient lui ordonner d'abaisser, il continuait de se conduire d'une manière directement contraire à tous les principes qui devaient guider un monarque distingué par le nom de roi très chrétien. Ces considérations le déterminèrent; il aimait donc mieux courir le risque de déshonorer son nouvel allié, que de s'exposer à des dangers bien plus graves, par une fidélité déplacée à remplir les conditions du traité qu'il avait conclu avec le sultan.

Quoique les deux parties consentissent à une trêve, cependant lorsqu'il fut question de régler les articles d'un traité définitif, les plénipotentiaires trouvèrent des difficultés insurmontables. Chacun des deux monarques voulait prendre le ton de vainqueur, et dieter à l'autre des lois : ni l'un ni l'autre ne voulait avouer son infériorité, en faisant le sacrifice de quelque point d'honneur ou d'intérêt. En sorte que les plénipotentiaires perdirent le temps en longues et inutiles négociations, et finirent par se séparer après avoir conclu seulement une prolongation de trêve pour quelques mois.

Cependant le pape, se flattant d'être plus heureux que les plénipotentiaires, prit sur lui tout le fardeau des négociations de la paix; ses deux grands objets étaient de former une ligue

¹ Istnanhaff, *Hist. hung.*, liv. xiii, p. 139.

² *Jov., Hist.*, liv. xxxv, p. 183.

long-temps aux ef-
si puissans, & qu'il
des hasards heureux
livrer Naples : sau-
que les états d'Italie
l'une ambition insa-
tourneraient leurs
ait assez peu d'inté-
aient menacés pour
erre. Toutes ces rai-
essité de consentir à
le sa gloire et de sa
voulut pas non plus
e auquel il s'expose-
rétablissement de la
l'être abandonné des
pes étrangères, qui
e son refus pourrait
même à craindre que
avec répugnance, si,
ssemment de la puis-
sance que son propre
ancêtres semblaient
continuait de se con-
tamment contraire à
aient guider un mo-
nom de roi très chré-
e déterminèrent ; il
risque de désobliger
s'exposer à des dan-
une fidélité déplacée
traité qu'il avait con-

s consentissent à une
fut question de ré-
d' définitif, les pléni-
es difficultés insur-
aux monarques voulait
ur, et dicter à l'autre
ne voulait avouer son
sacrifice de quelque
rèt. En sorte que les
le temps en longues
finirent par se sépa-
ment une prolonga-
s mois.

flattant d'être plus
ntiaires, prit sur lui
tions de la paix ; ses
de former une ligue

capable de défendre la chrétienté contre les in-
vasions formidables des Turcs, et de concerter
des mesures efficaces pour l'extirpation de l'hé-
résie ; et il regardait l'union de l'empereur avec
le roi de France comme le premier pas néces-
saire pour parvenir à ce but. D'ailleurs en ré-
conciliant par sa médiation ces deux monarques
rivaux que ses prédécesseurs avaient si souvent
brouillés par leurs intrigues indécentes et inté-
ressées, cette démarche ne pouvait manquer de
jeter un grand éclat sur son caractère et de
faire honneur à son administration. Il pouvait
encore espérer qu'en suivant des vues si louables
il en retirerait des avantages pour sa propre
famille dont il ne négligeait pas l'agrandisse-
ment, quoiqu'il mit dans ce projet beaucoup
moins d'audace et d'ambition que n'en ont mis
ordinairement les papes de ce siècle. Déterminé
par tous ces motifs, il proposa une entrevue à
Nice entre les deux monarques, et offrit de s'y
rendre lui-même en personne, afin d'agir
comme médiateur et d'accommoder leurs diffé-
rends. En voyant un pontife, vénérable par son
caractère et son grand âge, se résoudre par zèle
pour la paix à essayer les fatigues d'un si long
voyage, Charles ni François ne purent décem-
ment refuser l'entrevue. Ils se trouvèrent tous
deux au lieu du rendez-vous ; mais il s'éleva tant
de difficultés pour le cérémonial, et il restait
encore au fond de leur cœur tant de défiance et
d'animosité, qu'ils refusèrent de se voir, et que
tout se négocia par l'entremise du pape qui al-
lait les visiter tour à tour. Malgré tout son zèle,
malgré la droiture de ses intentions et de sa
conduite, il ne put venir à bout de lever les obs-
tacles qui s'opposaient à un accommodement dé-
finitif, surtout ceux qui regardaient la posses-
sion du Milanais, et tout le poids de son
autorité ne put vaincre l'obstination avec la-
quelle chacun des deux rois insistait sur ses
prétentions. Enfin, pour ne pas paraître avoir
travaillé sans succès, il les fit consentir à signer
une trêve de dix années, aux mêmes conditions
que la première, et par laquelle on convint que
chacun garderait ce qu'il avait en sa possession,
et que dans cet intervalle les deux rois enver-
raient à Rome des ambassadeurs pour y discu-
ter à loisir leurs prétentions respectives.

¹ Recueil des Traitéz, p. 210. Relation del Nicolo

Ainsi finit une guerre qui ne fut pas de lon-
gue durée, mais qui fut très importante par la
vaste étendue des opérations qu'elle embrassait,
et par les efforts qu'y firent les deux rivaux.
Quoique François eût manqué l'objet qu'il avait
principalement en vue, et qui était de recouvrer
le Milanais, il s'acquitt néanmoins une grande
réputation par le succès de ses armes et par la
sagesse des mesures qu'il prit pour repousser
une invasion formidable ; et la moitié des états
du duc de Savoie, dont il s'assura la possession,
ne laissa pas d'ajouter à son royaume un domaine
assez considérable. Charles, au contraire, re-
poussé, humilié, après s'être flatté avec tant
d'arrogance d'un triomphe assuré, se voyait
obligé d'acheter une trêve peu honorable en sa-
crifiant un allié qui s'était trop reposé sur son
amitié et sur sa puissance. L'infortuné duc de
Savoie murmura, se plaignit, déclama contre
un traité qui lui était si désavantageux ; mais ce
fut en vain : trop faible pour résister aux cir-
constances, il fallut s'y soumettre. De tous ses
états, Nice avec ses dépendances fut la seule
portion dont il resta possesseur : il vit le reste
partagé entre un puissant agresseur et ce même
allié dont il avait imploré la protection : c'est
un triste exemple de l'imprudence des princes
faibles qui, ayant le malheur d'avoir des voisins
puissans et de se trouver engagés dans leurs
querelles, sont nécessairement écrasés dans le
choc.

Quelques jours après la signature de la trêve,
l'empereur s'embarqua pour Barcelone ; mais
les vents contraires le poussèrent vers l'île de
Sainte-Marguerite, sur les côtes de Provence.
François, qui ne s'en trouvait pas fort éloigné,
en ayant eu avis, se fit un devoir de lui offrir
un asile dans ses états, et lui proposa une entre-
vue particulière à Aigues-Mortes. L'empereur
ne voulut pas que son rival le surpassât en gé-
nérosité, et il se rendit aussitôt au lieu indiqué.
Dès qu'il eut jeté l'ancre dans la rade, François,
oubliant tout cérémonial, et se reposant aveu-
glément de sa sûreté sur les sentimens d'hon-
neur de l'empereur, lui rendit visite à bord de sa
galère, où Charles le reçut avec toutes les dé-
monstrations de l'estime et de l'affection la plus
sincère. Le lendemain, l'empereur donna à

Trepolo dell' abocamento di Nizza. Dumont, *Corps
diplom.*, part. II, p. 177.

François la même marque de confiance : il débarqua à Aigues-Mortes avec aussi peu de précautions, et fut reçu avec la même cordialité. Les deux monarques passèrent la nuit sur le rivage, et, dans leurs visites réciproques, ils semblaient se disputer à qui témoignerait à l'autre le plus de respect et d'amitié¹. Après vingt années de guerre déclarée ou d'inimitié secrète, après tant d'injures réciproques, après s'être donné tour à tour un démenti formel et s'être proposé publiquement un cartel; après que l'empereur avait déclamé à la face de l'Europe contre François, et l'avait traité de prince sans honneur et sans probité, et que François l'avait accusé d'être complice de l'empoisonnement de son fils aîné, une telle entrevue dut paraître bien singulière et même assez peu naturelle; mais l'histoire de ces deux monarques est pleine de contrastes aussi frappans et aussi brusques. En un moment ils paraissaient passer d'une haine implacable à la réconciliation la plus sincère; de la défiance et des soupçons à une confiance sans réserve, et de toutes les manœuvres ténébreuses d'une politique perfide à la franchise généreuse de deux braves gentilshommes.

Le pape joignit à la gloire d'avoir rendu la paix à l'Europe la satisfaction de travailler avec succès à l'agrandissement de sa famille; il vint à bout de déterminer l'empereur à fiancer Marguerite d'Autriche, sa fille naturelle, veuve d'Alexandre de Médicis, à Octave Farnèse; et Charles, en considération de ce mariage, accorda en même temps à son gendre futur des honneurs et des territoires considérables. Marguerite avait perdu son mari vers la fin de l'année 1537, par un événement des plus tragiques. Ce jeune prince, que la faveur de l'empereur avait élevé dans Florence au pouvoir suprême sur les ruines de la liberté publique, négligea absolument le soin du gouvernement, et s'abandonna à la débauche la plus effrénée. Laurent de Médicis, son plus proche parent, ne se contentait pas d'être le compagnon de ses plaisirs, il en était encore le ministre; et faisant servir à cet infâme emploi toutes les ressources d'un génie cultivé et inventif, il savait répandre sur

¹ Sandov., *Hist.*, vol. 238. *Relation de l'entrevue de Charles V et François*, par M. de la Rivière. *Hist. de Languedoc*, par D. D. de Vic et Vaissette, tom. V, preuves, p. 93.

ce libertinage tant de recherche et de variété, qu'il prit sur l'esprit d'Alexandre l'ascendant le plus absolu. Mais tandis que Laurent paraissait s'abîmer avec lui dans le vice, et affectait en apparence tant d'indolence et de mollesse, qu'il ne voulait pas porter une épée, et qu'il feignait de frissonner à la vue du sang, il cachait sous ces dehors hypocrites une âme dévorée d'une ambition audacieuse et profonde. Soit amour de la liberté, soit espérance d'atteindre au rang suprême, il résolut d'assassiner Alexandre, son bienfaiteur et son ami. Quoiqu'il eût long-temps roulé dans son sein cet horrible projet, son caractère soupçonneux et circonspect l'empêcha d'en faire part à personne : il continua de vivre avec Alexandre dans la même familiarité; enfin, une nuit, sous prétexte de lui avoir obtenu un rendez-vous avec une dame du premier rang, dont Alexandre avait souvent sollicité les faveurs, il attira ce prince inconsidéré dans un appartement secret de sa maison, et l'y poignarda au moment où, couché nonchalamment sur un lit, il se préparait à recevoir la dame dont on lui avait promis la jouissance : mais Laurent n'eut pas plus tôt commis ce forfait, que demeurant immobile et confondu, frémissant d'horreur à la vue de son atrocité, il oublia en un moment tous les motifs qui l'y avaient porté. Au lieu d'exciter le peuple à reprendre sa liberté, en lui annonçant la mort du tyran; au lieu de prendre quelque mesure pour se frayer la route à la dignité qu'il venait de rendre vacante, il ferma la porte de l'appartement, et comme un homme qui a perdu la tête, il s'enfuit avec la plus grande précipitation hors du territoire de Florence. Ce ne fut que fort tard dans la matinée du lendemain que l'on fut instruit du sort du malheureux Alexandre; car ses gens, accoutumés à l'irrégularité de sa vie, n'entraient jamais de bonne heure dans son appartement. Les premiers de l'état s'assemblerent aussitôt. Le cardinal Cibo, animé par son zèle pour la maison de Médicis, à laquelle il tenait de fort près, et secondé par François Guichardin, qui retraça à la mémoire des Florentins, avec les couleurs les plus vives, les caprices et les troubles de leur ancien gouvernement populaire, les détermina à mettre à la tête du gouvernement, Côme de Médicis, jeune homme de 18 ans, le seul héritier mâle de cette

[11
fam
ces p
fit fa
limit
Co
stres
Stro
exilé
lorsq
étab
caios
vaga
celle
de le
du sa
sance
ees v
diffé
anim
pren
si fav
ses a
par l'
de R
pape,
entré
corps
qui av
les re
choix
pour
rent
grand
adres
rables
tratio
cour à
tion e
l'éléva
combi
l'allia
gouve
comm
le plus
ment
ne se
chef d

¹ Let

cherche et de variété, Alexandre l'ascendant que Laurent paraissait le vice, et affectait l'indifférence et de mollesse, et qu'il ne du sang, il cachait une âme dévorée et profonde. Soit l'espérance d'atteindre à assassiner Alexandre son ami. Quoiqu'il eût en sein cet horrible complot et circonspicieux à personne : il se cachait dans la même chambre, sous prétexte de venir avec une dame Alexandre avait souvent vu ce prince inconséquent de sa maison, et couché non préparait à recevoir la jouissance : il fut commis ce forfait, et confondu, frémissant de son atrocité, et les motifs qui l'y excitent le peuple à renoncer la mort duquel quelque mesure pour l'humanité qu'il venait de porter de l'appartement qui a perdu la tête, et de précipitation hors de ne fut que fort tard le lendemain que l'on fut parvenu à Alexandre ; car l'irrégularité de sa vie, une heure dans son état de l'état s'assembla à Cibo, anéanti par son médecin, à laquelle il succéda par François la mémoire des Florentins les plus vives, les leur ancien gouvernement termina à mettre à la tête de Médicis, jeune héritier mâle de cette

famille célèbre. En même temps l'amour que ces peuples conservaient pour la liberté, leur fit faire plusieurs réglemens qui modéraient et limitaient son pouvoir.

Cependant Laurent, ayant gagné un lieu de sûreté, raconta ce qu'il avait fait à Philippe Strozzi et aux autres Florentins qui avaient été exilés, ou qui s'étaient bannis volontairement, lorsqu'on avait aboli la forme républicaine pour établir la domination des Médicis. Ces républicains donnèrent à son forfait des éloges extravagants : ils comparèrent la vertu de Laurent à celle des deux Brutus, qui sacrificèrent à la liberté de leur patrie, l'un, les droits de la nature et du sang, l'autre, les devoirs de la reconnaissance et de l'amitié¹. Ils ne se bornèrent pas à ces vains panégyriques ; ils sortirent de leurs différentes retraites, assemblèrent des troupes, animèrent leurs vassaux et leurs partisans à prendre les armes et à profiter d'une occasion si favorable pour rétablir la liberté publique sur ses anciens fondemens. Protégés ouvertement par l'ambassadeur que la France avait à la cour de Rome, et secrètement encouragés par le pape, qui n'aimait pas la famille des Médicis, ils entrèrent dans le territoire de Florence avec un corps de troupes assez considérable. Mais ceux qui avaient élu Côme étaient pourvus de toutes les ressources nécessaires, pour soutenir leur choix, et doués de tous les talens qu'il fallait pour employer à propos ces ressources. Ils levèrent avec la plus grande diligence un assez grand nombre de troupes, et mirent toute leur adresse à gagner les citoyens les plus considérables, et à faire goûter au peuple l'administration du jeune prince. Surtout, ils firent leur cour à l'empereur, et recherchèrent sa protection comme la seule base solide qui pût soutenir l'élevation et le pouvoir de Côme. Charles savait combien les Florentins avaient de goût pour l'alliance de la France, et il n'ignorait pas combien il était détesté de tous les partisans du gouvernement républicain, qui le regardaient comme l'oppresser de leur liberté. Il avait donc le plus grand intérêt à empêcher le rétablissement de l'ancienne constitution. Il le sentit, et ne se contenta pas de reconnaître Côme pour le chef de l'état Florentin et de lui prodiguer tous

les titres d'honneur dont Alexandre avait été décoré ; il s'engagea encore à le défendre avec zèle : et pour gage de sa promesse, il envoya aux commandans des troupes impériales qui se trouvaient cantonnées sur les frontières de la Toscane, ordre de le soutenir contre ses ennemis. Côme, aidé de ces secours, triompha aisément des bannis ; il surprit leurs troupes dans une nuit, et prit la plupart de leurs chefs. Cet événement rompit toutes les mesures du parti, et son autorité demeura solidement établie. Il aurait désiré d'ajouter à tous les honneurs dont il était comblé, celui d'épouser la veuve de son prédécesseur Alexandre, fille de Charles : mais l'empereur, se croyant déjà sûr de l'attachement de Côme, aimait mieux satisfaire le pape en la donnant à son neveu¹.

Pendant que l'empereur et François se faisaient la guerre, il se passa un événement qui refroidit beaucoup l'amitié et la confiance réciproque établie depuis long-temps entre le roi d'Angleterre et le roi de France. Jacques V, roi d'Écosse, jeune prince entreprenant, ayant appris que l'empereur avait formé le projet d'envahir la Provence, voulut faire voir qu'il ne le céda point à ses ancêtres dans son attachement pour la France : jaloux en même temps de se distinguer par quelque exploit militaire, il leva un corps de troupes, avec le projet de le conduire lui-même au secours de François. Plusieurs accidens malheureux ne lui ayant pas permis de mener sa petite armée en France, il ne renonça pas pour cela au dessein d'y passer lui-même. Dès qu'il fut débarqué, ils se hâtèrent de se rendre en Provence : mais il était trop tard ; il avait été arrêté si long-temps dans son voyage qu'il ne put se trouver à aucune action, et il ne joignit le roi de France qu'après la retraite des impériaux. Un zèle si vif, joint à des manières et à une conversation aimable, plurent si fort à François qu'il ne put lui refuser sa fille Madeleine en mariage. Cette nouvelle affligea sensiblement Henri : il était devenu jaloux de Jacques qu'il avait traité long-temps, ainsi que ses sujets, avec beaucoup de mépris, et il ne pouvait voir avec indifférence un mariage qui devait infailliblement augmenter les forces et la

¹ *Jov., Hist.*, liv. cxviii, p. 218, etc. *Belcar., Comment.*, liv. xxii, p. 696. *Historia de sui tempi di Giov. Bat. Adriani. Venet.* 1587, p. 10.

¹ *Lettere di principi*, tome III, p. 52.

réputation du jeune prince qu'il haïssait ¹. Il ne pouvait pourtant avec bienséance empêcher François de marier sa fille avec un souverain descendu d'une famille de princes anciens et fidèles alliés de la couronne de France; mais Madeleine étant morte presque aussitôt, et Jacques demandant en seconde nocces Marie de Guise, Henri sollicita vivement François de refuser son consentement à ce mariage, et pour faire échouer plus sûrement la proposition de Jacques il demanda cette princesse pour lui-même. François donna la préférence au roi d'Écosse, dont la recherche était sincère, et n'écouta point les propositions artificieuses et malintentionnées de Henri, qui en fut vivement blessé. D'un autre côté, la pacification conclue à Nice et l'entrevue familière des deux monarques à Aigues-Mortes avaient jeté dans l'âme de Henri de nouveaux soupçons; il s'imagina que François avait entièrement renoncé à son amitié pour former de nouvelles liaisons avec l'empereur. Charles, qui connaissait à fond le caractère du roi d'Angleterre, observait avec attention tous les changemens et les caprices de ses passions, et il jugea que le moment était venu de renouveler avec lui ses anciennes négociations depuis si long-temps interrompues. La mort de la reine Catherine, dont l'empereur n'avait pu déceimment abandonner les intérêts, avait éteint la principale cause de leurs divisions: ainsi, sans toucher à la question délicate du divorce, il sut employer auprès de Henri les moyens qu'il crut les plus propres à regagner son amitié. Dans cette vue, il lui proposa plusieurs mariages; il lui offrit même sa nièce, fille du roi de Danemark: il demanda la princesse Marie pour un des princes de Portugal, et consentit même à la recevoir comme fille illégitime de Henri ². Aucune de ces alliances ne s'accomplit; peut-être même qu'aucune ne fut proposée sérieusement; mais elles n'en donnèrent pas moins lieu à un commerce si suivi entre les deux cours, et à tant de protestations réciproques d'égards et d'estime qu'elles affaiblirent beaucoup le ressentiment de Henri contre l'empereur, et préparèrent de loin cette union qui devint dans la suite si fatale au roi de France.

Les vastes entreprises où l'ambition avait en-

gagé l'empereur, et les guerres qu'il avait soutenues pendant plusieurs années, avaient continué de favoriser et d'accélérer les progrès de la réformation en Allemagne. Pendant son expédition d'Afrique, et dans le temps qu'il était occupé de ses grands projets contre la France, son principal objet, en Allemagne, fut d'empêcher que les querelles de religion ne troublassent la tranquillité publique, et pour cela, il traita toujours les princes protestans avec une indulgence propre à les rendre favorables à ses desseins, ou du moins à les empêcher de se joindre à son rival. Ce fut par les mêmes motifs qu'il prit grand soin d'assurer aux protestans la jouissance de tous les avantages qui leur avaient été accordés par les articles de la pacification conclue à Nuremberg, en 1532 ¹; à l'exception de quelques procédures de la chambre impériale, ils ne furent aucunement troublés dans l'exercice de leur religion, et rien ne traversa leur zèle et leur succès dans la propagation de leur doctrine. Cependant le pape continuait de négocier pour la convocation d'un concile général, et malgré le mécontentement qu'avaient marqué les protestans sur le choix de Mantoue, il persista dans sa résolution, et donna, le 2 juin 1536, une bulle qui indiquait le jour de l'assemblée, dans cette ville, au 23 mai de l'année suivante; il nommait trois cardinaux pour y présider en son nom, enjoignait à tous les princes chrétiens d'appuyer le concile de leur autorité, et invitait les prélats de toutes les nations à s'y trouver. Cette convocation d'une assemblée, qui, par sa nature, demande des temps paisibles et des esprits disposés à la concorde, parut très déplacée dans une conjoncture où l'empereur marchait contre la France, et était près de replonger une grande partie de l'Europe dans les troubles de la guerre. La bulle n'en fut pas moins signifiée à toutes les cours par des nonces extraordinaires. L'empereur, pour gagner les Allemands, avait pendant son séjour à Rome vivement pressé le pape d'assembler un concile; mais en même temps, afin d'engager Paul à renoncer à la neutralité qu'il avait toujours gardée entre François et lui, il envoya, avec le nonce que le pape députait en Allemagne, son vice-chancelier Heldo, chargé de seconder toutes les représentations du nonce

¹ *Hist. of Scotland*, vol. 1, p. 77.

² *Mém. de Ribier*, tom. 1, p. 496.

¹ Dumont *Corps diplom.*, tom. IV, part II, p. 135

res qu'il avait sou-
mises, avaient conti-
nué le progrès de la
Pendant son expé-
rience, le temps qu'il était
occupé contre la France,
l'empereur, fut d'empê-
cher que la religion ne troublât
pour cela, il traita
avec une indul-
gence favorable à ses des-
seins de se joindre
à d'autres motifs qu'il
avait proposés aux protes-
tans la jouis-
sance de leur avait été
conclue
l'exception de quel-
que impériale, ils ne
dans l'exercice de
traversa leur zèle et
de leur doctrine.
et de négocier pour
général, et malgré
ce fut marqué les pro-
posés, il persista dans sa
1536, une bulle qui
fut lue, dans cette ville,
le 10; il nommait trois
son nom, enjoignait
d'appuyer le concile de
prélats de toutes les
convocation d'une as-
semblée de demande des temps
proposés à la concorde,
une conjoncture où
la France, et était
de la partie de l'Eu-
rope. La bulle
fut lue à toutes les cours
impériales. L'empereur,
Charles V, avait pendant son
séjour pressé le pape d'as-
sembler le même temps, afin
de maintenir la neutralité qu'il
avait proposée François et lui, il
avait député en
Heldo, chargé
de représenter le nonce

et de les appuyer de tout le poids de l'autorité impériale. Les protestans leur donnèrent audience à Smalkalde, où ils s'étaient assemblés en corps pour les recevoir; mais après avoir bien pesé leurs raisons, ils refusèrent, d'une voix unanime, de reconnaître un concile qui était convoqué au nom et de l'autorité du pape, et où il s'arrogeait le droit de présider; qui devait se tenir dans une ville si éloignée de l'Allemagne, soumise à un prince étranger pour eux et étroitement lié avec la cour de Rome; où leurs théologiens ne pourraient se rendre en sûreté, surtout après que leurs opinions avaient été flétries du nom d'hérésie dans la bulle même de convocation. Ces objections contre le concile, jointes à beaucoup d'autres qui leur paraissaient sans réplique, furent détaillées dans un long manifeste qu'ils publièrent pour justifier leur conduite.

La cour de Rome s'emporta contre le refus des protestans, et le donna comme une preuve incontestable de leur présomption et de leur entêtement; et le pape objecta toujours dans sa résolution de tenir le concile dans le lieu et au temps qu'il avait fixés. Mais il survint quelques difficultés de la part du duc de Mantoue, tant sur son droit de juridiction à l'égard de ceux qui se rendraient au concile, que sur la sûreté de sa capitale au milieu d'un si nombreux concours d'étrangers: le pape n'ayant pu les lever d'abord, il différa le concile de quelques mois; il transporta ensuite le lieu de l'assemblée à Vienne, dans les états de Venise, et l'indiqua pour le premier mai de l'année suivante. Comme ni l'empereur, ni le roi de France, qui n'avaient encore fait ensemble aucun accommodement, ne voulurent permettre à leurs sujets de s'y rendre, et qu'il ne s'y trouva pas un seul prélat au jour marqué, le pape, pour éviter de compromettre son autorité par tant de convocations inutiles, remit l'assemblée à un temps indéfini.

Cependant Paul, qui ne voulait pas paraître avoir tourné toute son attention sur une réforme qu'il ne dépendait pas de lui d'accomplir, tandis qu'il négligeait celle qui était en son pouvoir, députa un certain nombre de cardinaux et d'évêques; avec plein pouvoir d'examiner les abus et les désordres de la cour de Rome, et de proposer, pour les corriger, les moyens les plus

efficaces. Cette commission fut acceptée avec répugnance, et exécutée avec lenteur et avec mollesse. On ne porta sur tous les désordres qu'une main timide, qui tremblait de sonder trop avant la profondeur de la plaie, ou d'en dévoiler toute l'étendue. Malgré toute la partialité de cet examen, on ne laissa pas de découvrir plusieurs irrégularités, et de mettre au jour des abus monstrueux; mais les remèdes qu'on indiquait, ou étaient insuffisants, ou ne furent jamais appliqués. On était bien résolu de tenir dans le secret le rapport et l'avis des commissaires; mais il arriva, par quelque accident, qu'ils transpirèrent en Allemagne, où ils devinrent bientôt publiques et fournirent une ample matière aux réflexions et au triomphe des protestans¹. D'un côté, ils démontraient la nécessité de faire une réforme dans le corps entier de l'église, et faisaient voir que plusieurs des abus dont on convenait étaient ceux mêmes contre lesquels Luther et ses sectateurs s'étaient élevés avec le plus de chaleur; de l'autre côté, ils prouvaient qu'il était inutile d'attendre des ecclésiastiques assez de courage pour faire eux-mêmes cette réforme; eux qui, suivant l'expression de Luther, *s'amusaient à guérir des verrues, tandis qu'ils négligeaient des ulcères, ou les envenimaient encore*².

L'activité avec laquelle l'empereur parut d'abord solliciter les princes protestans d'acquiescer à la convocation d'un concile en Italie, les alarma si fort, qu'ils crurent qu'il était prudent de donner encore à leur confédération une nouvelle force, en y recevant plusieurs membres nouveaux qui demandoient à y être admis, particulièrement le roi de Danemark. Heldo, qui pendant sa résidence en Allemagne avait observé les grands avantages qu'ils tiraient de cette union, essaya d'en contre-balancer la force, en formant une semblable union entre les puissances catholiques de l'empire. Cette ligue était purement défensive, et quoique Heldo l'eût formée au nom de l'empereur, Charles la désavoua ensuite, et il n'y entra qu'un très petit nombre de princes³.

Les protestans furent bientôt instruits de cette association, malgré toutes les précautions

¹ Sieldan, p. 233.

² Seck, liv. III, p. 164.

³ *Ibid.*, p. 171. *Recueil de Traité.*

qu'on avait prises pour la caeher. Leur zèle, toujours porté à soupçonner et à craindre jusqu'à l'excès tout ce qui pouvait menacer la religion, prit aussitôt l'alarme, comme si l'empereur eût été sur le point d'exécuter quelque plan terrible pour l'extirpation de leurs doctrines. Sérieusement occupés de cette idée, et voulant se mettre à l'abri de ce prétendu danger, ils tinrent de fréquentes assemblées, firent assidument leur cour aux rois de France et d'Angleterre, et commencèrent même à parler de lever le contingent de troupes et d'argent que chaque membre était obligé de fournir par le traité de Smalkalde. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leurs craintes étaient chimériques, et que l'empereur, qui avait le plus grand besoin de la paix et du repos, après l'épuisement où l'avaient jeté les efforts extraordinaires qu'il avait faits dans la guerre contre la France, ne songeait nullement à troubler la tranquillité de l'Allemagne. Les princes protestans en furent convaincus dans une entrevue qu'ils eurent à Francfort avec ses ambassadeurs : il y fut arrêté que toutes les concessions qui leur avaient été faites, particulièrement celles qui étaient contenues dans la pacification conclue à Nuremberg, continueraient de subsister dans toute leur force durant l'espace de quinze mois ; que pendant cet intervalle, la chambre impériale suspendrait toutes procédures contre eux ; qu'il se tiendrait une conférence entre un petit nombre de théologiens des deux partis, afin de discuter les points de controverse et de préparer les articles d'accommodement, qui seraient proposés à la prochaine diète. L'empereur ne ratifia jamais cette convention dans les formes, afin de ne pas irriter le pape qui soutenait que le premier article était contraire aux véritables intérêts de l'empereur, et que le second était un attentat impie sur les droits du saint siège ; mais elle n'en fut pas moins observée avec la plus grande exactitude, et elle fortifia la base de cette liberté religieuse que les protestans réclamaient¹.

Quelques jours après la convention de Francfort, on apprit la mort de George, duc de Saxe, événement très avantageux à la réforme. Ce prince, chef de la branche Albertine ou cadette des princes de Saxe, possédait, comme marquis

de Misnie et de Thuringe, des territoires très étendus, où étaient enclavés Dresde, Leipsick et d'autres villes des plus considérables de l'électorat. Dès que la réforme s'était déclarée, ce prince s'en était montré l'ennemi avec autant de chaleur, que les princes électeurs en avaient mis à la défendre. Il s'était opposé sans relâche à ses progrès avec tout le zèle qu'inspirent les préjugés de religion, avec toute l'aigreur que lui donnait son antipathie personnelle pour Luther, et avec tout le fiel de l'animosité domestique, qui régnait entre lui et l'autre branche de sa famille. Comme il mourut sans laisser de postérité, sa succession échu à son frère Henri, dont l'attachement pour la religion protestante, surpassait, s'il est possible, celui de son prédécesseur pour la catholique. Henri n'eut pas plus tôt pris possession de ses nouveaux domaines, que sans avoir égard à une clause du testament de George, que lui avait dictée son zèle superstitieux, et par laquelle il légua tous ses territoires à l'empereur et au roi des Romains, dans le cas où son frère tenterait de faire des innovations dans la religion, il invita quelques docteurs protestans et Luther avec eux à se rendre à Leipsick. Aidé de leurs avis et de leur crédit, il renversa dans l'espace de quelques semaines l'ancien culte, et rétablit le plein exercice de la religion réformée avec l'applaudissement général de ses sujets, qui soupiraient depuis longtemps après ce changement, que l'autorité seule de leur duc avait retardé jusqu'alors. Cette révolution délivra les protestans du danger dont ils étaient à chaque instant menacés par la haine invétérée d'un ennemi, qui se trouvait placé au milieu de leurs territoires : ils virent alors leurs domaines s'étendre et former une ligne suivie presque sans interruption, depuis les bords de la mer Baltique jusqu'aux rives du Rhin.

Peu de temps après la conclusion de la trêve de Nice, il arriva un événement qui fit connaître à toute l'Europe que l'empereur avait poussé la guerre aussi loin que le lui avait permis la situation de ses affaires. Il devait depuis long-temps des sommes immenses à ses troupes, qu'il avait toujours amusées d'espérances et de vaines promesses. Comme elles prévirent qu'on aurait encore moins d'égard à leurs demandes, depuis que le rétablissement de la paix rendait leurs services moins nécessaires, elles perdirent pa-

¹ Fra-Paolo, p. 82. Steid., p. 247. Seck., p. 3, 200.

des territoires très considérables de l'élection s'était déclarée, ennemi avec autant delecteurs en avaient opposé sans relâche et le qu'inspirent les toute l'aigreur que personnelle pour l'animosité domestique l'autre branche de sans laisser de position son frère Henri, religion protestante, celui de son prédécesseur Henri n'eut pas plus de nouveaux domaines, clause du testament de son zèle superstitieux avait tous ses territoires des Romains, dans le faire des innovations quelques doctrines eux à se rendre et de leur crédit. quelques semaines plein exercice de la laudissement général avaient depuis longtemps que l'autorité seule jusqu'alors. Cette rémission du danger dont menacés par la haine ne trouvait placé au s virent alors leurs r une ligne suivie depuis les bords de rès du Rhin.

clusion de la trêve int qui fit connaître leur avait poussé la trait permis la situation depuis long-temps troupes, qu'il avait s et de vaines prom qu'on aurait en- demandés, depuis paix rendait leurs elles perdirent pa-

tience, se révoltèrent ouvertement, et déclarèrent qu'elles se croyaient autorisées à ravir par la force ce qu'on leur retenait injustement. Cet esprit de sédition ne se renferma pas dans une partie des états de l'empereur; la révolte devint presque aussi générale que l'était la cause qui la fit naître. Les soldats qui étaient dans le Milanais pillèrent à discrétion le plat pays, et jetèrent la consternation dans la capitale. La garnison du fort de la Goulette menaça de livrer à Barberousse cette importante forteresse. Dans la suite les troupes impériales se portèrent encore à de plus grands excès : après avoir chassé leurs officiers et en avoir élu d'autres à leur place, ils défirent un détachement que le vice-roi avait envoyé contre eux, prirent et pillèrent plusieurs villes, et se conduisirent avec tant d'unanimité, que leurs opérations ressemblaient plus à la conduite régulière d'une révolte concertée, qu'à la violence passagère et désordonnée de soldats mutinés. Cependant les généraux de l'empereur, à force d'adresse et de prudence, soit en empruntant de l'argent en leur nom ou au nom de Charles, soit en forçant les villes de leurs provinces respectives à payer de fortes contributions, levèrent l'argent nécessaire pour acquitter le solde des troupes, et apaisèrent les émeutes : ensuite ils licencièrent la plus grande partie des soldats, et n'en gardèrent qu'autant qu'il en fallait pour les garnisons des places principales, et pour protéger les côtes de la mer contre les insultes des Turcs¹.

Il fut heureux pour l'empereur que l'habileté de ses généraux le tirât de cette situation embarrassante, d'où il n'aurait pu sortir seul. Toutes ses espérances et ses ressources pour s'acquitter avec ses soldats se bornaient aux subsides qu'il attendait de ses sujets de Castille. En conséquence, il assembla les états de ce royaume à Tolède; il leur exposa les grandes dépenses où l'avaient jeté ses opérations militaires, et les dettes immenses qu'il n'avait pu s'empêcher de contracter, et leur proposa de lui fournir les secours qu'exigeait la situation actuelle de ses affaires, en mettant un impôt général sur toutes les marchandises. Mais les Espagnols, qui se sentaient déjà chargés de taxes inconnues à leurs ancêtres, et qui s'étaient souvent plaints de voir

¹ Joy., *Hist.*, liv. xxxvii, p. 203. c. Sandov., Ferreras, ix, p. 200.

leur patrie épuisée d'hommes et d'argent pour des querelles qui ne les intéressaient point, et pour des guerres dont le succès ne leur rapporterait aucun avantage, étaient bien résolus de ne pas s'imposer de nouveaux fardeaux, et de ne pas fournir à l'empereur les moyens de s'engager dans de nouvelles entreprises, aussi ruineuses pour l'Espagne que l'avaient été la plupart de celles qu'il avait formées jusqu'alors. Les nobles en particulier s'élevèrent avec force contre l'impôt proposé, et soutinrent qu'il portait atteinte au premier et au plus précieux privilège de leur ordre, celui d'être exempt de payer aucune sorte de taxe. Ils demandèrent de conférer avec les représentans des villes sur l'état de la nation; ils représentèrent à Charles, que si, à l'exemple de ses prédécesseurs, il résistait constamment en Espagne, et qu'il évitât de se mêler d'une multitude d'affaires étrangères à ses états espagnols, les revenus fixes de la couronne seraient plus que suffisans pour subvenir à toutes les dépenses nécessaires du gouvernement; ils ajoutèrent que, tandis qu'il négligeait ce moyen sage et toujours efficace de rétablir le crédit public et d'enrichir la nation¹, il serait souverainement injuste de mettre encore de nouveaux impôts sur le peuple. Charles, après avoir inutilement employé les raisons, les prières, les promesses pour vaincre l'entêtement des états, les congédia le cœur plein d'indignation. Depuis cette époque, ni les nobles ni les prélats n'ont plus été appelés à ces assemblées, sous prétexte que, lorsqu'il s'agissait d'imposer des taxes publiques, des sujets qui n'en payaient point leur part n'avaient pas droit de donner leur voix. On n'admit aux états que les procureurs ou représentans des dix-huit villes. Ceux-ci sont au nombre de trente-six, parce que chaque communauté en nomme deux; ils forment une assemblée qui n'a plus rien du pouvoir, de la dignité et de l'indépendance des anciennes *cortes*; et ils sont entièrement dévoués à la cour dans toutes leurs délibérations². Ce fut ainsi que le zèle inconsidéré avec lequel les nobles castillans avaient défendu les prérogatives du monarque contre les prétentions des communes dans les émeutes de l'année 1521, devint fatal à tout

¹ Sandov., *Hist.*, vol. II, p. 263.

² *Ibid.* La science du gouvernement, par M. de Roal, tom. II, p. 102.

leur corps. En aidant Charles à abaisser un des ordres de l'état, ils détruisirent cette balance qui faisait la sûreté de la constitution, et mirent ce prince et ses successeurs en état d'abaisser ensuite l'ordre de la noblesse, et de la dépouiller de ses plus beaux privilèges.

Cependant dans ce temps-là même, il restait aux grands d'Espagne un pouvoir et des privilèges extraordinaires, qu'ils exerçaient et qu'ils défendaient avec la hauteur qui leur était propre. L'empereur lui-même en fit une épreuve mortifiante pendant la tenue des états à Tolède. Un jour qu'il revenait d'un tournoi, accompagné de la plus grande partie de la noblesse, un des sergens de la cour, animé par un zèle trop officieux pour faire ouvrir le passage à l'empereur, frappa de son bâton le cheval du duc d'Infantado; le duc hautain s'en offensa, tira son épée et blessa l'officier. Charles, indigné de cette violence commise sous ses yeux et sans respect pour sa présence, ordonna à Ronquillo, page de la cour, d'arrêter le duc sur-le-champ; Ronquillo s'avançait pour exécuter cet ordre, lorsque le connétable de la ville s'y opposa, l'arrêta lui-même, réclama, comme privilège de sa charge, le droit de juridiction qu'il avait sur un grand d'Espagne, et conduisit Infantado dans son propre appartement. Ceux des nobles qui étaient présens furent si satisfaits de ce zèle courageux pour les privilèges de leur ordre, qu'ils abandonnèrent l'empereur, et accompagnèrent le connétable jusqu'à son palais avec des acclamations réitérées: Charles fut obligé de s'en retourner, n'ayant avec lui que le seul cardinal Tavera. Quelque sensible que fût l'empereur à cet affront, il sentit tout le danger qu'il y aurait à pousser à bout un corps si jaloux et si fier, que l'offense la plus légère pourrait porter aux plus grandes extrémités. Au lieu de faire valoir ses droits avec une rigueur hors de saison, il ferma prudemment les yeux sur l'arrogance de ce corps trop puissant, qu'il ne pouvait réprimer sans danger, et envoya le lendemain matin chez le duc d'Infantado à qui il fit offrir de faire punir à son gré le sergent qui l'avait insulté. Le duc regarda cette démarche comme une pleine réparation faite à son honneur, pardonna sur-le-champ à l'officier, et lui fit même un présent considérable, en indemnité de sa blessure. Cette affaire fut bientôt entièrement

oubliée¹; elle ne mériterait pas d'être citée si ce n'était un exemple frappant de l'esprit de hauteur et d'indépendance qu'affectait alors la noblesse espagnole, et en même temps une preuve de la dextérité avec laquelle l'empereur savait se plier aux circonstances où il se trouvait placé.

Charles fut bien loin de montrer la même condescendance et la même douceur pour les bourgeois de Gand, lorsque, quelque temps après, ils se révoltèrent contre son gouvernement. Une affaire, arrivée en l'année 1536, occasionna cette émeute téméraire qui fut si fatale à cette ville florissante. La reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, ayant reçu de son frère l'ordre d'envahir la France avec les troupes qu'elle pourrait lever, assembla les états des Provinces-Unies, et obtint d'eux un subsidie de douze cent mille florins pour les frais de cette entreprise. Le comté de Flandre devait en payer un tiers pour son contingent; mais les habitans de Gand, la ville la plus considérable de ce comté, étaient intéressés à éviter toute guerre contre la France, avec laquelle ils faisaient un commerce très étendu et très lucratif; ils refusèrent de payer leur part, et soutinrent que d'après les conventions faites entre eux et les ancêtres de l'empereur, leur souverain actuel, on ne pouvait imposer aucune taxe sur leur ville, qu'ils n'y eussent expressément donné leur consentement. La reine de Hongrie soutenait de son côté que le subsidie de douze cent mille florins ayant été accordé par les états de Flandre, dont les représentans de Gand étaient membres, cette ville était liée par les délibérations de ces états, et qu'un des premiers principes de toute société, celui d'où dépendent essentiellement le bon ordre et la tranquillité de tout gouvernement, c'est que la volonté du plus petit nombre doit céder au jugement et aux décisions de la pluralité.

Ces raisons ne persuadaient point les Gandtois; et ils n'étaient pas disposés à laisser échapper de leurs mains un privilège si important. Accoutumés, sous le gouvernement de la maison de Bourgogne, à jouir d'immunités très étendues, et à être traités avec une grande indulgence, ils refusèrent de sacrifier à l'autorité

¹ Sandov., *Hist.*, vol. II, p. 274. Ferreras, vol. IX, p. 212. Minlana, p. 113.

as d'être citée si
ant de l'esprit de
l'affectait alors la
même temps une
quelle l'empereur
es où il se trouvait

montrer la même
douceur pour les
, quelque temps
re son gouverne-
l'année 1536, oc-
e qui fut si fatale
ine douairière de
s-Bas, ayant reçu
la France avec les
assembla les états
t d'eux un subsidie
ir les frais de cette
re devait en payer
mais les habitants
onsidérable de ce
viter toute guerre
lle ils faisaient un
lucratif; ils refus-
et soutinrent que
entre eux et le
souverain actuel,
ne taxe sur leur
ressément donné
de Hongrie soute-
de de douze cent
lé par les états de
as de Gand étaient
par les délibéra-
es premiers prin-
où dépendent est
la tranquillité de
la volonté du plus
jugement et aux

t point les Gan-
és à laisser échap-
ège si important.
ment de la maison
nautés très éten-
une grande indul-
grifier à l'autorité

A. Ferreras, vol. IX,

subalterne d'une régente, des droits et des pri-
vilèges qu'ils avaient tant de fois défendus avec
succès contre leurs plus grands princes et leurs
souverains immédiats. La reine chercha d'abord
à les gagner par la douceur, et essaya de les
ramener à leur devoir par plusieurs marques de
condescendance; mais n'ayant pu réussir à
vaincre leur obstination, elle en fut tellement
irritée, qu'elle donna des ordres pour arrêter
tous les Gantois qu'on pourrait saisir dans l'é-
tendue des Pays-Bas. Cette violence n'était pas
propre à en imposer à des hommes agités par
toutes les passions fougueuses qu'inspirent le
ressentiment de l'oppression et l'amour de la
liberté. Moins touchés du danger que pouvaient
courir leurs compatriotes et leurs amis, qu'irri-
tés contre la gouvernante, ils méprisèrent son
autorité, et envoyèrent des députés aux autres
villes de Flandre pour les conjurer de ne pas
abandonner la cause commune dans cette cir-
constance critique, et de se joindre à eux pour
soutenir leurs droits contre les entreprises d'une
femme qui ne connaissait pas l'étendue de leurs
immunités ou qui affectait de les dédaigner. A
l'exception de quelques petites villes, toutes les
autres refusèrent de se liguier contre la gouver-
nante: elles s'unirent cependant pour la prier
de suspendre la perception de la taxe jusqu'à ce
que les Gantois eussent pu envoyer quelques
députés en Espagne, afin de mettre sous les
yeux du souverain leur titre d'exemption. Après
quelques difficultés la reine accorda cette per-
mission; mais Charles reçut leurs députés avec
une hauteur qu'ils n'étaient pas accoutumés à
trouver dans leurs anciens maîtres; il leur en-
joignit d'obéir à sa sœur comme à lui-même, et
renvoya l'examen de leur prétention au conseil
de Malines. Ce tribunal, qui était proprement
une commission sédentaire du parlement ou des
états du comté, avec une juridiction suprême
dans toutes les matières civiles et criminelles¹,
jugea que la prétention des Gantois était mal
fondée, et leur enjoignit de payer sans délai leur
portion de la taxe.

Indignés de cette décision, qu'ils regardèrent
comme une injustice criante, et désespérés de
voir leurs droits trahis par la cour même qui
s'était engagée à les protéger, les Gantois cou-

rent de toutes parts aux armes, chassent de la
ville tous les nobles qui y demeurent, s'assurent
de la personne de plusieurs officiers de l'empereur,
et appliquent à la question un de ces offi-
ciers, accusé d'avoir soustrait ou déchiré le
registre qui contenait le titre de l'exemption
qu'ils réclamaient; ils nomment en même temps
un conseil à qui ils remettent la conduite de
leurs affaires, donnent des ordres pour réparer
les fortifications et en faire de nouvelles, et lè-
vent ouvertement l'étendard de la révolte contre
leur souverain¹. Cependant, comme ils sentaient
bien qu'ils étaient trop faibles pour soutenir seuls
la démarche où leur zèle venait de les porter, ils
songèrent à s'assurer un protecteur contre les
forces redoutables qu'ils s'attendaient à voir
bientôt rassemblées contre eux. Ils prirent donc
le parti de députer quelques-uns d'entre eux à
François, pour lui offrir non-seulement de le
reconnaître pour leur souverain, mais même de
l'aider de toutes leurs forces à reconquérir dans
les Pays-Bas les provinces qui avaient ancienne-
ment appartenu à la couronne de France, et qui
venaient encore d'y être réunies de nouveau par
un arrêt du parlement de Paris. Une proposition
si inattendue, faite par un peuple qui pouvait
en exécuter sur-le-champ une partie, et influer
si puissamment sur le succès du reste, devait
flatter l'ambition de François, et présenter à son
imagination une perspective aussi vaste que sé-
duisante. Les comtés de Flandre et d'Artois
étaient d'une beaucoup plus grande valeur que
le duché de Milan, dont l'acquisition, si passionné-
ment désirée, lui coûtait depuis si long-temps
des travaux et des efforts inutiles: la proximité
où ces deux comtés étaient de la France en ren-
dait la conquête et la conservation beaucoup
plus aisées; et l'on pouvait en former pour le
duc d'Orléans une principauté séparée, aussi
convenable à la dignité d'un prince du sang que
celle que son père voulait lui procurer. Il était
vraisemblable que les Flamands, qui connais-
saient les mœurs et le gouvernement des Fran-
çais, ne feraient aucune difficulté de s'y sou-
mettre, et que les Français eux-mêmes, lassés
des guerres sanglantes et ruineuses de l'Italie,

¹ *Mémoires sur la révolte des Gantois, en 1539*,
par Jean d'Hollandere, écrits en 1547. A la Haye, 1747.
P. Heuter., *Reu. austr.*, liv. II, p. 262. Sandov., *Hist.*,
tom. II, p. 282.

¹ *Descrizione di tutti paesi bassi di Lud. Guicciar-*
dini. Ant. 1571, fol. p. 53.

porteraient plus volontiers leurs armes du côté des Pays-Bas, et y feraient la guerre avec plus de vigueur et de succès. Quoique cette occasion d'étendre ses états et d'humilier l'empereur fût en apparence la plus favorable qui se fût jamais offerte à François, plusieurs considérations l'empêchèrent cependant d'en profiter. Depuis l'entrevue des deux monarques à Aigues-Mortes, Charles avait continué de ménager le roi de France avec une attention particulière; et il lui faisait souvent espérer qu'il satisferait à la fin ses vœux sur le Milanais, en lui en accordant l'investiture, soit pour lui, soit pour l'un de ses fils. Toutes ces flatteuses promesses n'étaient rien moins que sincères, et l'empereur n'avait d'autre objet que de détacher François de l'alliance du grand-seigneur, ou de faire naître des soupçons dans l'esprit de Soliman par l'apparence d'un commerce très intime et très suivi entre les cours de Madrid et de Paris : mais François avait toujours la faiblesse de courir après le fantôme qui l'avait déçu, et son ardeur à s'y attacher lui fit négliger une acquisition bien plus avantageuse que celle à laquelle il aspirait. D'un autre côté le dauphin, jaloux à l'excès de son frère, dont il connaissait le caractère audacieux et entreprenant, voyait avec peine qu'on lui préparât un établissement qui, par sa position, pouvait être regardé comme placé dans l'intérieur du royaume. Il se servit de Montmorency qui, par un bonheur assez rare, était à la fois le favori du père et celui du fils, pour détourner le roi d'accepter l'offre des Flamands et d'épouser leurs intérêts.

Dans cette vue, Montmorency vanta à François la réputation et la puissance qu'il allait acquérir en recouvrant les états qu'il avait autrefois possédés en Italie, et lui représenta qu'une observation scrupuleuse de la trêve, et le refus qu'il allait faire de prêter la main à des sujets révoltés, étaient des moyens infaillibles de vaincre la répugnance qu'avait l'empereur pour le remettre en possession du Milanais. François, porté naturellement à s'exagérer l'importance de ce duché, dont il mesurait la valeur sur ce qu'il lui en avait coûté de temps et d'efforts pour le reconquérir, amoureux d'ailleurs de toute action qui avait une apparence de générosité, entra sans peine dans des sentimens si conformes à ses vœux et à son caractère; il rejeta

aussitôt les propositions des Gantois, et renvoya leurs députés avec une réponse mortifiante¹.

François ne s'en tint pas là : par un raffinement de générosité, il fit part à l'empereur de tout ce qui s'était passé entre lui et les rebelles, et l'instruisit de tout ce qu'il savait de leurs projets et de leurs mesures². Une preuve si convaincante du désintéressement de François, dans cette révolte, délivra Charles de ses craintes les plus vives, et lui ouvrit une route pour sortir de tous ses embarras. Il avait déjà été informé de tout ce qui se passait dans les Pays-Bas, et de la fureur avec laquelle les habitans de Gand avaient pris les armes contre lui. Il connaissait à fond le génie et les mœurs de cette portion de ses sujets, leur amour pour la liberté, leur attachement à leurs anciens privilèges et à leurs coutumes, l'obstination invincible de leur caractère, d'abord lent à se déterminer, mais ferme et constant dans les résolutions qu'il avait une fois prises. Il sentit bien quel avantage et quel appui ils auraient trouvé dans la protection de la France; et quoiqu'il n'eût plus rien à craindre de ce côté, il voyait bien qu'il fallait nécessairement agir sans délai et avec vigueur, pour empêcher l'esprit de mécontentement et de révolte de se répandre dans un pays que la multitude des villes, la grande population et les richesses que le commerce y avait accumulées, rendaient puissant et formidable, et mettaient en état de trouver des ressources inépuisables. Après y avoir long-temps réfléchi, il crut que le parti le plus sûr était de se transporter en personne dans les Pays-Bas; ce fut aussi l'avis de la princesse sa sœur, qui le pressa vivement d'entreprendre ce voyage. Il n'y avait que deux routes à choisir : l'une par terre, en traversant l'Italie et l'Allemagne; l'autre par mer, en partant d'un port d'Espagne pour arriver à un port des Pays-Bas. La première était trop longue pour les circonstances présentes qui demandaient de la célérité : en passant par l'Allemagne, sa dignité d'empereur, la sûreté même de sa personne, exigeaient qu'il menât avec lui un train et des troupes nombreuses qui auraient encore prolongé le voyage et consumé un temps précieux. La saison ne permettait pas de s'embar-

¹ *Mémoire de du Bellay*, p. 263. P. Heuter. *Res. austr.*, liv. II, p. 263.

² Sandov, *Hist.*, tom. II, p. 284.

tois, et renvoya mortifiante¹.
 : par un raffine-
 e François, dans
 ui et les rebelles,
 vait de leurs pro-
 preuve si convain-
 e François, dans
 de ses craintes
 route pour sortir
 déjà été informé
 les Pays-Bas, et
 habitants de Gand
 ni. Il connaissait à
 e cette portion de
 liberté, leur atta-
 vilèges et à leurs
 cible de leur carac-
 mincr, mais ferme
 ns qu'il avait une
 avantage et quel
 la protection de
 us rien à craindre
 fallait nécessaire-
 igueur, pour em-
 ment et de révolte
 que la multitude
 on et les richesses
 mulées, rendaient
 etaient en état de
 uisables. Après y
 rut que le parti le
 rter en personne
 si l'avis de la prin-
 vivement d'entre-
 it que deux routes
 traversant l'Italie
 er, en partant d'un
 r à un port des
 trop long pour
 ni demandaient de
 Allemagne, sa di-
 même de sa per-
 avec lui un train et
 ni auraient encore
 mé un temps pré-
 it pas de s'embar-

quer, surtout dans un temps où il était brouillé avec le roi d'Angleterre; il y aurait eu de l'imprudence à se mettre en mer sans être escorté d'une flotte puissante. Dans cette alternative embarrassante, obligé de faire un choix, sans savoir quelle route préférer, il conçut l'idée singulière et en apparence insensée de passer par la France comme par le chemin le plus court pour gagner les Pays-Bas. Il proposa à son conseil d'en demander la permission à François. Tous ses conseillers désapprouvèrent d'une voix unanime cette idée, comme inouïe et téméraire; ils lui représentèrent que cette demande l'exposerait infailliblement ou à un affront, si la proposition était refusée, comme il y avait lieu de s'y attendre, ou à un danger imminent si elle était accordée, parce qu'il se mettrait par-là entre les mains d'un ennemi qu'il avait souvent offensé, qui avait d'anciens outrages à venger et des sujets actuels de contestation et de querelle à terminer. Charles n'écouta rien; il avait étudié le caractère de son rival avec plus de soin qu'aucun de ses ministres, et l'avait bien mieux pénétré. Il persista dans son projet, et se flatta que non-seulement il ne courrait aucun risque en passant par la France, mais qu'il obtiendrait même ce qu'il demandait, sans qu'il lui en coûtât aucun sacrifice préjudiciable à sa couronne.

Il communiqua ce dessein à l'ambassadeur de France qui résidait à sa cour, et envoya à Paris son principal ministre pour demander à François la permission de passer par ses états, et lui promettre que l'affaire du Milanais se terminerait bientôt à sa satisfaction. Charles priait en même temps François de ne pas exiger d'autre promesse, et même de ne pas insister sur leurs anciens engagements, afin que les concessions qu'il était disposé à faire ne parussent pas arrachées par la nécessité plutôt que dictées par l'amitié et par l'amour de la justice. François, au lieu d'apercevoir l'appât mal déguisé que l'empereur lui présentait sous un artifice si grossier, se laissa éblouir par l'idée séduisante d'accabler son ennemi d'actes de générosité, et fut si flatté de l'air de supériorité que sa droiture et le désintéressement de ses procédés lui donnaient dans cette occasion qu'il consentit à tout ce qu'on lui demandait. Jugeant du cœur de l'empereur par le sien, il s'imagina que les sentimens de reconnaissance qui naîtraient du souvenir des bons

offices et des traitemens généreux que Charles aurait reçus de lui le détermineraient à tenir enfin des promesses tant de fois réitérées, beaucoup plus que les stipulations les plus précises d'un traité.

Charles, pour qui les momens étaient précieux, partit aussitôt malgré les soupçons et les alarmes de ses sujets espagnols, n'ayant qu'un cortège peu nombreux, mais très brillant, composé d'environ cent personnes. Lorsqu'il arriva à Bayonne, sur les frontières de France, il y fut reçu par le dauphin et le duc d'Orléans accompagnés du connétable de Montmorncy. Les deux princes lui offrirent d'aller en Espagne et d'y demeurer jusqu'à son retour, comme des otages de la sûreté de sa personne. Charles rejeta leurs offres, déclarant qu'il ne voulait point d'autre otage que l'honneur du roi, qu'il n'avait jamais demandé et n'accepterait d'autre garant de sa parole. Toutes les villes par où il passa déployèrent à l'envi la plus grande magnificence : les magistrats lui en présentaient les clefs, les prisons étaient ouvertes; en voyant tous les honneurs qu'on lui rendait, on l'eût pris pour le monarque de la France plutôt que pour un souverain étranger. Le roi alla au-devant de lui jusqu'à Châtelleraut. Dans leur entrevue, ils se prodiguèrent mutuellement des marques de l'amitié la plus vive et de l'attachement le plus sincère. Ils s'avancèrent ensemble vers Paris, et présentèrent à cette capitale le spectacle extraordinaire de deux monarques rivaux dont l'inimitié avait troublé et ravagé l'Europe pendant l'espace de vingt années faisant alors ensemble leur entrée solennelle avec toutes les apparences de la confiance et de l'union la plus intime, comme s'ils eussent oublié pour jamais les injures passées, et qu'ils fussent déterminés à vivre désormais dans une paix éternelle¹.

Charles demeura six jours à Paris : au milieu des caresses multipliées de la cour de France et des fêtes variées qu'on imagina pour l'amuser ou pour lui faire honneur, il marqua une extrême impatience de continuer son voyage; et cette impatience venait autant de la crainte dont il était intérieurement tourmenté, en considérant le danger auquel il se trouvait exposé, que de la nécessité de sa présence dans les Pays-Bas.

¹ *Hist. de de Thou*, liv. 1, c. xiv. Du Bellay, p. 261.

Le sentiment du peu de franchise qu'il mettait lui-même dans ses propres intentions le faisait trembler, en songeant que quelque accident fatal pouvait les révéler à son rival, ou les lui faire soupçonner; et quoique tous ses artifices pour les cacher lui eussent bien réussi, il ne pouvait s'empêcher de craindre que les motifs d'intérêt ne l'emportassent à la fin sur les scrupules de l'honneur, et que François ne fût tenté de saisir l'occasion favorable qu'il avait entre les mains¹. Il est vrai aussi que parmi les ministres de France il s'en trouva qui étaient d'avis de tourner contre l'empereur ses propres artifices, et de le punir de tant de traits de fausseté et de perfidie en s'assurant de sa personne jusqu'à ce qu'il eût donné à François une entière satisfaction sur toutes les justes prétentions de la couronne de France. Mais rien ne put engager François à violer sa parole; rien ne put le convaincre que Charles, après toutes les promesses qu'il avait faites, et tous les bons offices qu'il aurait reçus, fût encore capable de le tromper. Plein de cette crédule confiance, il l'accompagna jusqu'à Saint-Quentin, et les deux princes, qui étaient allés le recevoir sur les frontières d'Espagne, ne prirent congé de lui que lorsqu'il entra dans les Pays-Bas.

Dès que l'empereur fut arrivé dans ses états, les ambassadeurs de France le sommèrent d'accomplir sa parole, et d'accorder l'investiture de Milan : mais Charles, sous le prétexte spécieux que toute son attention était alors trop occupée à chercher les moyens les plus prompts d'étouffer la révolte de la ville de Gand, demanda de nouveaux délais. En même temps, pour prévenir les soupçons que François pourrait former sur sa sincérité, il continua de parler de ses dispositions à cet égard du même ton dont il en parlait lorsqu'il entra dans le royaume de France; il écrivit même au roi une assez longue lettre à ce sujet, quoiqu'en termes vagues et avec des expressions équivoques, qu'il se réservait de pouvoir interpréter dans la suite à son gré.

Cependant les malheureux Gantois, n'ayant point de chefs capables de diriger leurs conseils et de commander leurs troupes, abandonnés du roi de France, et ne trouvant aucun appui dans

leurs propres compatriotes, se virent hors d'état de résister à leur souverain irrité, qui était prêt à marcher contre eux à la tête d'un corps de troupes levé dans les Pays-Bas, d'un autre corps tiré de l'Allemagne, et d'un troisième venu d'Espagne par mer. A la fin, l'approche du danger leur dessilla les yeux sur leur démençe; ils furent si consternés qu'ils envoyèrent des députés à l'empereur pour implorer sa clémence et lui offrir de lui ouvrir leurs portes. Charles, pour toute réponse, dit qu'il paraîtrait au milieu d'eux comme leur souverain, avec le sceptre et le glaive dans ses mains, et il se mit en marche à la tête de ses troupes. Il ne voulut entrer dans la ville que le 24 février, jour de sa naissance; mais il n'en éprouva pas davantage ces sentimens de tendresse et d'indulgence que l'on conserve naturellement pour les lieux où l'on a reçu sa naissance. Vingt-six des principaux citoyens furent mis à mort: un plus grand nombre bannis; la ville fut déchuë de tous ses privilèges et immunités; ses revenus furent confisqués; l'ancienne forme de son gouvernement fut abolie; la nomination de ses magistrats fut réservée pour toujours à l'empereur et à ses successeurs: un nouveau système de lois et d'administration fut établi¹, et pour contenir l'esprit séditieux des habitans, il fut arrêté qu'on bâtirait une citadelle. On leva sur les habitans une amende de quinze mille florins pour l'entretien de la garnison². La rigueur avec laquelle Charles punit les Gantois servit aussi d'exemple pour en imposer à ses autres sujets des Pays-Bas: il saisit avec plaisir cette occasion de leur faire craindre et respecter son autorité, d'autant que l'étendue de leurs privilèges et de leurs immunités, qui étaient en partie le fruit et en partie la cause de leur grand commerce, mais qui, en même temps, resserraient l'autorité royale dans des bornes assez étroites, traversait souvent les desseins de l'empereur dans les entreprises qu'il voulait faire, et lui donnait des entraves qui retardaient ses opérations.

Dès que Charles eut vengé et rétabli son autorité dans les Pays-Bas, et qu'il n'eut plus besoin de cacher sa fausseté sous le masque qui

¹ *Les coutumes et lois du comté de Flandre*, par Alex. le Grand, 3 tom., in-8°. Cambrai, tom. 1, p. 169.

² Hardi, *Annales Drabantæ*, vol. 1, p. 616.

se virent hors
verain irrité, qui
ux à la tête d'un
es Pays-Bas, d'un
me, et d'un troi-
er. A la fin, l'ap-
illa les yeux sur
conternés qu'ils
mpereur pour im-
de lui ouvrir leurs
réponse, dit qu'il
ne leur souverain,
ns ses mains, et
e de ses troupes.
que le 24 février,
n'en éprouva pas
tendresse et d'in-
naturellement pour
issance. Vingt-six
t mis à mort : un
la ville fut déchue
unités; ses reve-
nne forme de son
nomination de ses
toujours à l'empe-
nouveau système
t établi¹, et pour
s habitans, il fut
delle. On leva sur
quinze mille flo-
rison². La rigueur
les Gantois servit
oser à ses autres
avec plaisir cette
e et respecter son
due de leurs pri-
s, qui étaient en
use de leur grand
ne temps, resser-
des bornes assez
desseins de l'em-
u'il voulait faire,
ui retardaient ses

et rétabli son au-
u'il n'eut plus be-
s le masque qui

été de Flandre, par
ray, tom. 1, p. 109.
vol. 1, p. 616.

lui servait à tromper François, il commença à écartier par degrés le voile dont il avait couvert ses secrètes intentions sur le Milanais. D'abord il éluda les demandes des ambassadeurs français lorsqu'ils lui rappelèrent ses promesses : ensuite il proposa, par forme d'équivalent du duché de Milan, d'accorder au due d'Orléans l'investiture du comté de Flandre, mais en y ajoutant des conditions si déraisonnables, qu'il était bien sûr de les voir rejeter¹. Enfin lorsqu'ils le pressèrent de leur donner une réponse définitive, et qu'il ne lui resta plus de subterfuges pour échapper à leurs instances, il refusa positivement de se dépouiller d'une possession si importante, et par une générosité si onéreuse, de diminuer son propre pouvoir pour aceroltre à ce point les forers de son ennemi². Il nia en même temps qu'il ait jamais fait aucune promesse qui pût l'obliger à un sacrifice si insensé et si contraire à ses intérêts³.

De toutes les actions qu'on peut reprocher à Charles, ce trait de mauvaise foi est sans contredit le plus flétrissant pour sa gloire⁴. Quoique ce prince n'eût jamais été fort scrupuleux sur les moyens qu'il employait pour arriver à son but, et qu'il ne se piquât pas d'observer toujours les principes exacts de l'honneur et de la franchise, cependant il n'avait encore jamais violé ouvertement les maximes de cette morale relâchée que les monarques se sont crus en droit d'adopter pour règle de leur conduite. Mais dans cette occasion, le dessein réfléchi qu'il forma de tromper un prince généreux, franc et ouvert; la bassesse des artifices qu'il employa pour y réussir; l'insensibilité avec laquelle il reçut toutes les marques de son amitié, et l'ingratitude dont il les paya, étaient aussi indignes de son caractère qu'ils paraissaient peu proportionnés à la grandeur de ses vnes.

Si l'on blâma la perfidie de l'empereur, la crudité de François excita le mépris. Après l'expérience d'un long règne, après toutes les occasions qu'il avait eues de se convaincre de la duplicité et des artifices de son rival, l'aveugle simplicité qu'il montra dans cette circonstance parut mériter le sort qu'elle rencontra. Cepen-

¹ *Mém. de Ribier*, vol. 1, p. 509, 514.

² *Ribier*, vol. 1, p. 519.

³ *Du Bellay*, p. 365, 6.

⁴ *Jovius*, *Hist.*, liv. xxxix, p. 238. A.

dant François se récria contre le procédé de Charles, comme si c'eût été la première fois que ce prince l'eût trompé. Il fut, selon l'usage, plus sensible à un affront qui humiliait son esprit qu'à ce qui blessait ses intérêts; et l'éclat qu'il donna à son ressentiment ne laissa pas douter qu'il saisisrait la première occasion de se venger, et qu'on verrait bientôt renaitre dans l'Europe une guerre aussi furieuse que celle qui ne faisait que de s'éteindre.

Cette année est mémorable par l'établissement des jésuites : cet ordre a eu tant d'influence sur les affaires ecclésiastiques et civiles, qu'un tableau du génie de ses lois et de son régime mérite de trouver place dans l'histoire. Quand on considère avec quelle rapidité cette société s'est enrichie et acéréditée, la prudence admirable avec laquelle elle a été gouvernée, l'esprit de système et de persévérance avec lequel elle a conçu et suivi ses plans, on est tenté de faire honneur de cet institut singulier à la sagesse supérieure de son fondateur, et de croire que la combinaison et la rédaction du plan de cet établissement furent le fruit de la politique la plus profonde. Mais les jésuites, comme les autres ordres monastiques, doivent moins leur existence à la sagesse de leur fondateur qu'à son enthousiasme. Ignace de Loyola, dont j'ai déjà fait mention à l'occasion de la blessure qu'il reçut au siège de Pampelune¹, était un fanatique, fameux par l'extravagance de ses idées et de sa conduite, également contraires aux maximes de la saine raison et à l'esprit de la vraie religion. Les aventures romanesques et les projets chimériques où l'engagea son zèle enthousiaste égalent tout ce qu'on lit de plus absurde dans les légendes anciennes; mais elles sont indignes de l'histoire.

Emporté par le fanatisme ou par l'amour du pouvoir ou de la célébrité, dont ne sont pas exempts les hommes qui aspirent à une sainteté extraordinaire, Loyola eut l'ambition de devenir le fondateur d'un ordre religieux : le plan sur lequel il régla la constitution et les lois de cet ordre lui fut suggéré, si l'on en croit ce qu'il en a écrit lui-même, ou ce qu'en disent ses disciples, par une inspiration immédiate du ciel². Malgré

¹ V. liv. II, p. 132.

² *Compte rendu des constitutions des jésuites au parlement de Provence*, par M. de Monclar, p. 285.

cette prétention hardie, Loyola trouva d'abord les plus grands obstacles à l'exécution de son dessein : il s'adressa au pape pour le prier de confirmer par le sceau de son autorité l'institution de l'ordre. Le pape renvoya sa demande devant une assemblée de cardinaux qu'il nomma pour l'examiner. Leur avis ayant été que cet établissement était inutile et dangereux, Paul refusa son approbation. Loyola trouva cependant à la fin le moyen de lever tous ses scrupules par une offre à laquelle il était impossible qu'un pape pût résister. Il lui proposa d'ajouter aux trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, que faisaient tous les autres ordres monastiques, un quatrième vœu particulier d'obéissance au pape, par lequel tous les membres de la société s'obligeraient d'aller partout où il voudrait les envoyer pour le service de la religion, sans rien demander au saint siège pour les frais de leur entretien. Dans un temps où l'autorité des papes venait de recevoir un si grand échec par la séparation de tant de nations révoltées contre l'église de Rome, et où le système politique de la puissance temporelle des papes était attaquée avec tant de vigueur et de succès, un corps d'hommes, si particulièrement dévoués au siège de Rome, et qu'il pourrait opposer en toute occasion à ses ennemis, devenait une acquisition de la plus grande importance. Paul le sentit ; il confirma par une bulle l'institut des jésuites, accorda à ses membres les privilèges les plus étendus, et nomma Loyola le premier général de l'ordre. L'événement a pleinement justifié le discernement de Paul, et son opinion sur les grands avantages que l'église romaine retirerait de cette institution. En moins d'un demi-siècle, la nouvelle société se fit des établissements dans tous les pays attachés à l'église catholique ; son crédit et ses richesses s'accrurent avec une rapidité surprenante ; ses membres se multiplièrent et se distinguèrent par leur caractère et leurs talents, et les jésuites furent bientôt vantés par les amis de l'église romaine et redoutés par ses ennemis, comme les plus habiles et les plus entrepreneurs de tous les ordres religieux.

La constitution et les lois de la société furent perfectionnées par Lainiz et Aquaviva, les deux généraux qui succédèrent à Loyola, et qui furent bien supérieurs à leur maître par leurs talents et leur habileté dans l'art de gouverner. Ce fu-

rent eux qui formèrent ce système d'intrigue et de politique profonde qui distingue cet ordre ; mais il faut attribuer au fondateur l'empreinte de fanatisme qui se trouve mêlée à ses réglemens. Plusieurs circonstances concoururent à donner aux jésuites un caractère qui n'est propre qu'à eux, et les mirent à portée de prendre aux affaires du siècle beaucoup plus de part qu'aucune autre communauté religieuse, et d'avoir sur la conduite de ces mêmes affaires beaucoup plus d'influence que les autres ordres monastiques.

L'objet principal de presque tous les ordres religieux est de séparer leurs membres de la société, et de leur interdire toute espèce de participation aux affaires du monde. Un moine est appelé dans la solitude et le silence du cloître pour y travailler uniquement à son salut par des pratiques extraordinaires de mortification et de piété. Il est mort au monde, et ne doit point se mêler de ce qui s'y passe. Il ne peut être d'aucune utilité au public, si ce n'est par ses prières et par son exemple. Chez les jésuites, au contraire, l'ordre apprend à ses membres à se regarder comme destinés à une vie active. Ce sont des soldats choisis, et enrôlés pour se dévouer continuellement au service de Dieu et du pape, son vicaire sur la terre. Tout ce qui tend à instruire l'ignorant, tout ce qui peut servir à rappeler les ennemis du saint siège dans le sein de l'église, ou à repousser leurs attaques, est leur objet particulier. C'est pour avoir le loisir de remplir ce service actif qu'ils sont entièrement exempts de ces exercices de piété dont la pratique fait la principale fonction des autres religieux. Ils ne paraissent point aux processions ; ils ne pratiquent aucune austérité rigoureuse ; ils ne consomment point la moitié de leurs journées à réciter des offices fastidieux¹ ; leur destination est d'être attentifs à tout ce qui se passe dans le monde et de profiter de l'influence que les événemens de la société peuvent avoir sur la religion ; ils doivent étudier le caractère des premières personnes de l'état, et cultiver leur amitié² ; ainsi le génie de l'ordre, aussi bien que ses constitutions, tend à inspirer à tous ses membres l'esprit d'intrigue et d'activité.

¹ *Compte rendu* par M. de Monclar, p. 13, 290. *Sur la destruction des jésuites*, par M. d'Alembert, p. 41.

² *Ibid.*, p. 12.

tème d'intrigue et distingue cet ordre; l'auteur l'empreinte mêlée à ses règles concourent à l'ordre qui n'est proportionnée de prendre beaucoup plus de part religieuse, et d'autres affaires beaucoup d'autres ordres mo-

que tous les ordres membres de la société espèce de parti. Un moine est le silence du cloître et à son salut par des de mortification monde, et ne doit passer. Il ne peut être, si ce n'est par ses. Chez les jésuites, et à ses membres à à une vie active. Ce enrôlés pour se dévouer de Dieu et du. Tout ce qui tend à ce qui peut servir à et siège dans le sein leurs attaques, est pour avoir le loisir qu'ils sont entières de piété dont la fonction des autres ont aux processions; stérilité rigoureuse; moitié de leurs journaliers; leur des tout ce qui se passe de l'influence que peuvent avoir sur la caractère des état, et cultiver leur ordre, aussi bien que inspirer à tous ses et d'activité.

Monclar, p. 13, 200. Sur M. d'Alembert, p. 42.

L'institution des jésuites ne pouvait pas différer si fort, dans son objet, de celle des autres ordres monastiques, sans une grande différence dans la forme de leur gouvernement. Il faut regarder les autres ordres comme autant d'associations volontaires, où tout ce qui intéresse le corps est réglé par le suffrage commun de tous ses membres. La puissance exécutrice réside dans les personnes placées à la tête de chaque couvent ou de la société entière; et l'autorité législative réside dans la communauté. Les affaires importantes qui intéressent les maisons particulières sont réglées par des chapitres conventuels; celles qui regardent l'ordre entier se traitent dans des chapitres généraux. Mais Loyola, plein des idées d'une obéissance aveugle, idées qu'il avait empruntées de l'état militaire, voulut que le gouvernement de son ordre fût une pure monarchie. Un général, choisi pour la vie, par les députés des différentes provinces, possédait un pouvoir suprême et indépendant, qui s'étendait à toutes les personnes et à tous les cas. Il nommait de sa seule autorité les provinciaux, les recteurs et les autres officiers employés au gouvernement de la société, et pouvait les déposer à son gré. Lui seul avait l'administration souveraine des revenus et des biens de l'ordre. Il pouvait disposer à sa volonté de tous les membres: imposer sur eux par un ordre absolu, les taxes qu'il jugeait à propos, et en appliquer le revenu à ce qu'il voulait. Tous ses religieux doivent non-seulement prêter à ses ordres une obéissance extérieure, mais lui soumettre aveuglément tous les actes de leur volonté et toutes les pensées de leur entendement. Ils étaient obligés de recevoir ses commandemens, comme s'ils les eussent reçus de Jésus-Christ même. Ils étaient sous sa main des instrumens purement passifs, comme l'argile dans les mains du potier, ou comme des corps morts incapables de résistance¹. Cette police singulière ne pouvait manquer d'imprimer son caractère sur tous les membres de la société, et de donner une force particulière à toutes ses opérations. Il n'y a, dans les annales du genre humain, aucun autre exemple d'un si parfait despotisme, exercé non-seulement sur des moi-

¹ *Compte rendu au parlement de Bretagne*, par M. de La Chalotais, p. 41, etc. *Compte rendu* par M. de Monclar, p. 83, 185, 343.

nes renfermés dans les cellules de leur couvent, mais sur des hommes dispersés parmi toutes les nations de la terre.

Les constitutions de cet ordre, en plaçant dans les mains du général une domination absolue sur tous les membres, ont aussi pourvu avec soin aux moyens de l'informer exactement du caractère et des qualités de tous ses sujets. Tout novice qui se présente, et qui veut être admis dans sa société, est obligé de *manifestar sa conscience* à son supérieur, ou à une personne nommée par lui, à qui il doit révéler non-seulement ses péchés et ses fautes, mais encore les inclinations, les passions et les penchans de son âme. Cette révélation doit se renouveler tous les six mois¹. La société ne s'est pas contentée de ce moyen de pénétrer dans les replis des cœurs; elle donne à chaque membre la commission d'observer les discours et les actions des novices; ce sont des espions qui veillent sur leur conduite, et qui sont chargés d'instruire le supérieur de tout ce qu'ils découvrent d'intéressant. Pour rendre cette inquisition la plus exacte qu'il est possible, ils sont assujettis à un long noviciat, pendant lequel on leur fait parcourir successivement les différens emplois de la société, et ce n'est qu'après avoir atteint l'âge de trente-trois ans accomplis qu'ils peuvent être admis à faire leurs derniers vœux, les seuls qui les rendent membres profès²; tous ces moyens réunis donnent aux supérieurs immédiats des novices la facilité de prendre une connaissance parfaite de leurs dispositions et de leurs talens, de sorte que le général est l'âme qui anime et qui meut toute la société, et qu'il peut avoir sous ses yeux toutes les connaissances nécessaires pour diriger ses opérations. Les provinciaux et les chefs des différentes maisons sont obligés de lui envoyer des mémoires fréquens et à des temps réglés sur les membres soumis à leur inspection; ils doivent dans ces mémoires entrer dans les plus petits détails sur le caractère de chaque sujet, ses qualités naturelles ou acquises, son expérience dans les affaires, et le genre d'occupations et d'emplois auxquels il est le plus propre. Ces comptes rédigés et disposés

¹ *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 121, etc.

² *Ibid.*, p. 215, 241. *Sur la destr. des jésuites*, par M. d'Alembert, p. 30.

par ordre, sont transcrits sur des registres tenus de manière ¹ que le général puisse d'un coup d'œil voir l'état de la société entière dans tous les coins de la terre, connaître les qualités et les talens de ses membres, et se mettre à portée de choisir avec sûreté les instrumens que son autorité absolue peut employer aux fonctions qu'il croit convenir le mieux à chacun d'eux ².

Comme l'objet essentiel de l'ordre des jésuites était de travailler avec un zèle infatigable au salut des âmes, ils se sont trouvés en conséquence engagés dans beaucoup de fonctions de la vie active. Dès leur première institution, ils regardèrent l'éducation de la jeunesse comme un de leurs principaux ministères; ils aspirèrent aux emplois de directeurs et de confesseurs; ils prêchèrent fréquemment pour instruire le peuple; ils envoyèrent des missionnaires pour convertir les infidèles; la nouveauté de cet établissement et la singularité de son objet procurèrent à l'ordre beaucoup d'admirateurs et de protecteurs. Les chefs qui gouvernaient la société eurent l'habileté de profiter de toutes les circonstances qui pouvaient lui être utiles; et en très peu de temps ses membres se multiplièrent prodigieusement, et acquirent un crédit étonnant. Avant la fin du seizième siècle les jésuites se trouvaient à la tête

¹ M. de La Chalotais a calculé le nombre des mémoires que le général doit recevoir chaque année suivant les réglemens de la société. Ils montent en tout à 6,584. En divisant ce total par 27, nombre des provinces de l'ordre, il paraît qu'on envoie à Rome 177 mémoires tous les ans sur l'état de chaque province. *Compte, etc.*, p. 52. Il faut encore y ajouter les lettres extraordinaires ou celles des moniteurs ou espions que le général et les provinciaux entretiennent dans chacune de leurs maisons. *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 431. *Hist. des Jésuites*, Amst., 1761, tom. IV, p. 56. Les mémoires des provinciaux et des chefs de chaque maison n'ont pas seulement pour objet les membres de la société: ils sont encore obligés de rendre compte au général des affaires civiles du pays où ils sont établis, en tant que la connaissance de ces événemens peut intéresser la religion. Cette condition peut s'étendre à tous les cas particuliers, en sorte que le général était pleinement instruit de ce qui se passait dans toutes les cours et dans le monde. *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 443. *Hist. des jés.*, *ibid.* p. 58. Quand les provinciaux et les recteurs avaient à écrire sur quelque matière importante, ils devaient se servir d'un chiffre, et il y en avait un pour chacun d'eux, donné par le général. *Compte rendu*, par M. de La Chalotais, p. 51.

² *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 215, 430. *Compte rendu*, par M. de La Chalotais, p. 52, 222

de l'éducation de la jeunesse dans presque tous les pays catholiques de l'Europe. Ils étaient devenus les confesseurs de presque tous les rois, fonction très importante sous toute espèce de règne, et supérieure à celle de ministre sous celui d'un prince faible. Ils étaient les directeurs spirituels de presque toutes les personnes distinguées par leur rang ou par leur puissance. Ils jouissaient du plus grand crédit et de la confiance la plus étendue auprès du pape, qui les regardait comme les plus zélés et les plus habiles défenseurs de son autorité. Les avantages qu'une telle société d'hommes actifs et entreprenans pouvait tirer de toutes les circonstances se présentent d'eux-mêmes. Ils formaient les esprits des hommes en élevant leur jeunesse, et conservaient sur eux de l'ascendant jusque dans leur vieillesse. Ils eurent en différentes époques la direction des cours les plus considérables de l'Europe; ils se mêlèrent de toutes les affaires; ils prirent part à toutes les intrigues et à toutes les révolutions. Le général, guidé par les instructions qu'il recevait de toutes parts, pouvait régler toutes les opérations de l'ordre avec le discernement le plus sûr; et le pouvoir absolu dont il jouissait le mettait en état de diriger ces opérations avec vigueur, et d'en assurer l'exécution et l'effet ¹.

Les richesses de l'ordre continuèrent d'augmenter en même temps que son crédit; on imagina différens expédiens pour éluder le vœu de pauvreté. L'ordre acquit de vastes domaines dans les pays catholiques: par le nombre et la magnificence de ses édifices publics, et par la valeur de ses biens tant meubles qu'immeubles, il était en état de le disputer aux plus riches communautés. Outre les sources d'opulence qui leur étaient communes avec tout le clergé régulier, les jésuites en avaient une qui leur était particulière: sous prétexte d'assurer les progrès de leurs missions et de faciliter l'entretien de leurs missionnaires, ils obtinrent de la cour de

¹ Lorsque Loyola, en 1540, demanda au pape d'autoriser l'institution de son ordre, il n'avait que dix disciples; mais en 1608, soixante-huit ans après leur établissement, le nombre des jésuites montait à 10,581. En 1710, l'ordre possédait vingt-quatre maisons professes, cinquante-neuf maisons de noviciat, trois cent quarante résidences, six cent douze collèges, deux cents missions, cent cinquante séminaires et écoles publiques; et le nombre des jésuites allait à 19,998. *Hist. des jés.*, tome I, p. 20.

ans presque tous
e. Ils étaient de-
ue tous les rois,
toute espèce de
de ministre sous
ent les directeurs
es personnes dis-
r leur puissance.
édit et de la con-
lu pape, qui les
et les plus habiles
avantages qu'une
et entreprenans
circonstances se
formaient les es-
leur jeunesse, et
dant jusque dans
fférentes époques
considérables de
outes les affaires ;
rigues et à toutes
guidé par les ins-
tes parts, pouvait
de l'ordre avec le
le pouvoir absolu
état de diriger ces
l'en assurer l'exé-

tinuèrent d'aug-
on crédit ; on ina-
éluder le vœu de
vastes domaines
r le nombre et la
publies, et par la
es qu'immeubles,
aux plus riches
es d'opulence qui
out le clergé régu-
me qui leur était
assurer les progrès
ter l'entretien de
rent de la cour de

anda au pape d'auto-
avait que dix disciples ;
ès leur établissement,
581. En 1710, l'ordre
esses, cinquante-neuf
raute résidences, six
sions, cent cinquante
e nombre des jésuites
1, p. 20.

Rome une permission particulière de commer-
cer avec les nations à la conversion desquelles
ils travaillaient. En conséquence ils embrassè-
rent un commerce très étendu, et très lucratif
dans les Indes orientales et occidentales ; ils éta-
blirent dans les différentes parties de l'Europe,
des magasins pourvus de toutes sortes de mar-
chandises qu'ils vendaient. Ils ne se bornèrent
pas à ce trafic ; ils imitèrent encore l'exemple
des autres sociétés commerçantes, et songèrent
à former des établissemens : ils acquirent la
possession d'une vaste et fertile province dans
le continent méridional de l'Amérique, et exer-
cèrent une domination souveraine sur des milliers
de sujets ¹.

Malheureusement la grande influence que
l'ordre des jésuites acquit par tous ces moyens
a fait souvent au genre humain les plus grands
maux. La discipline que l'ordre observait pour
former ses membres et les maximes fonda-
mentales de sa constitution tendaient à faire
regarder à chaque jésuite l'intérêt de la société
comme l'objet capital, auquel toute autre con-
sidération devait être sacrifiée. Cet attachement
à leur ordre, le plus fort peut-être qui ait ja-
mais animé aucune société, est le caractère des
jésuites ² ; il sert à expliquer le génie de leur
politique et la singularité remarquable de leurs
principes et de leur conduite.

Comme c'était pour l'honneur et pour l'avan-
tage de la société que les membres devaient
chercher à prendre de l'ascendant sur l'esprit
des personnes distinguées par leur rang ou leur
pouvoir, le désir de gagner et de conserver
plus aisément la confiance des hommes, avait
conduit les jésuites à accréditer un système de
morale relâchée et complaisante, qui pût s'ac-
commoder aux passions, justifier les vices, tol-
érer les défauts, et autoriser presque toutes les
actions auxquelles pouvait se porter le politique
le plus audacieux et le moins scrupuleux.

La prospérité de l'ordre étant étroitement
attachée à la conservation de l'autorité des
papes, les jésuites, qui étaient liés aux intérêts
de leur société par le même principe, ont dû
être les plus zélés défenseurs de toutes les opi-
nions qui tendaient à élever la puissance ecclé-
siastique sur les ruines de la puissance civile. Ils

¹ *Hist. des jés.*, tom. IV, p. 168, 196.

² *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 285.

ont attribué à la cour de Rome une étendue et
une souveraineté de juridiction à laquelle as-
piraient à peine dans les siècles d'ignorance les
prétentions des pontifes les plus présomptueux.
Ils ont soutenu que les ecclésiastiques ne doi-
vent nullement dépendre du magistrat civil. Ils
ont publié, sur l'obligation de résister aux
princes ennemis de la foi catholique, une doc-
trine qui favorisait les crimes les plus atroces,
et qui tendait à rompre tous les liens qui unis-
sent les sujets à leurs souverains.

Comme l'ordre devait sa réputation et son
autorité au zèle avec lequel il défendait l'église
romaine contre les attaques des réformés, les
jésuites, fiers de cette distinction, se sont fait un
devoir particulier de combattre les opinions et
d'arrêter les progrès des protestans. Il n'est
point d'artifice et de moyens qu'ils n'aient em-
ployés contre eux. Ils n'ont jamais manqué de
s'opposer à toutes les voies de douceur et de
tolérance qu'on proposait en leur faveur. Jamais
ils ne cessèrent d'exciter contre eux toute la fu-
reur des persécutions ecclésiastiques et séculières.

Les autres moines se sont hasardés, à la vé-
rité, à enseigner aussi les mêmes pernicieuses
doctrines, et ont soutenu des opinions égale-
ment contraires au bon ordre et au bonheur de
la société civile ; mais par des raisons qu'on de-
vine aisément, ils ont débité ces opinions avec
plus de réserve, ou les ont répandues avec moins
de succès. Quiconque rassemblera les événemens
arrivés dans l'Europe depuis deux siècles, trou-
vera qu'on peut, sans injustice, imputer aux
jésuites la plupart des maux enfans par cette
morale dangereuse et corrompue, par ces maxi-
mes extravagantes sur la puissance ecclésiastique
et par cet esprit d'intolérance, qui ont flétri la
réputation de l'église romaine pendant tout ce
période, et qui ont attiré tant de calamités sur
la société civile ¹.

Mais au milieu de tous les effets déplorables
de l'établissement de cet ordre, il faut avouer
aussi que le genre humain en a retiré quelques
avantages importans. Comme les jésuites fai-
saient de l'éducation de la jeunesse un de leurs
objets principaux, et que les premières tenta-
tives qu'ils firent pour établir des collèges où ils
pussent recevoir des étudiants, éprouvèrent la
plus grande opposition de la part des universités

¹ *Dict. Encyclop.*, art. *Jésuites*, tom. VIII, p. 513.

en différentes parties de l'Europe, ce fut pour eux une nécessité de tâcher de surpasser leurs rivaux en science et en talens, afin de se concilier la faveur publique; en conséquence ils s'appliquèrent avec la plus grande ardeur à l'étude de la littérature ancienne. Ils imaginèrent différentes méthodes pour faciliter l'instruction de la jeunesse; les succès de leurs efforts n'ont pas peu contribué à accélérer le progrès de la littérature; et à cet égard, la société leur a de grandes obligations. Ils n'ont pas seulement réussi à enseigner les élémens des lettres; leur ordre a produit encore d'habiles maîtres dans les différentes branches des sciences, et il peut se vanter d'avoir produit un plus grand nombre de bons écrivains que toutes les autres communautés religieuses ensemble¹.

Mais c'est dans le Nouveau-Monde que les jésuites ont excré leurs talens avec le plus d'éclat et de la manière la plus utile au bonheur de l'espèce humaine. Les conquérans de cette malheureuse partie du globe n'avaient eu d'autre objet que de dépouiller, d'enchaîner, d'exterminer ses habitans; les jésuites seuls s'y sont établis dans les vues d'humanité. Vers le commencement du dernier siècle, ils obtinrent l'entrée de la province du Paraguay, qui traverse le continent méridional de l'Amérique depuis le fond des montagnes de Petose jusqu'aux confins des établissemens espagnols et portugais, sur les bords de la rivière de la Plata. Ils trouvèrent les ha-

¹ M. d'Alembert a remarqué que quoique les jésuites se soient exercés avec succès dans tous les genres d'éducation, quoiqu'ils aient produit des mathématiciens, des antiquaires, des critiques distingués, quoiqu'ils aient formé quelques orateurs de réputation, ils n'ont jamais produit un seul homme d'un esprit assez lumineux et d'un jugement assez sain pour avoir mérité le nom de philosophe. Il semble que ce soit un effet inévitable de l'éducation monastique, de rétrécir l'esprit humain et de donner des entraves au génie. L'attachement partial d'un moine à l'intérêt de son ordre, intérêt souvent en contradiction avec les autres citoyens; l'habitude d'une aveugle obéissance à la volonté d'un supérieur, et le retour fréquent des devoirs frivoles et ennuyeux du cloître, dégradent les facultés de l'esprit, éteignent cette énergie de sentiment et de courage qui donnent des idées et des sentimens justes sur tout ce qui a rapport à la morale et à la conduite de la vie. Fra-Paolo est peut-être le seul religieux qui se soit élevé au-dessus des préjugés monastiques, qui ait vu les actions des hommes et jugé les intérêts de la société avec le coup d'œil étendu d'un philosophe le discernement d'un homme versé dans les affaires et la noblesse d'un homme bien né.

bitans de ces contrées à peu près dans l'état où sont des hommes qui commencent à s'unir ensemble; ils n'avaient aucun art, ils cherchaient une subsistance précaire dans le produit de leur chasse ou de leur pêche, et connaissaient à peine les premiers principes de la subordination et de la police. Les jésuites se chargèrent d'instruire et de civiliser ces sauvages. Ils leur apprirent à cultiver la terre, élever des animaux domestiques, à bâtir des maisons.

Ils les engagèrent à se réunir ensemble dans des villages: ils les formèrent aux arts et aux manufactures; ils leur firent goûter les douceurs de la société et les avantages qui résultent de la sûreté et du bon ordre. Ces peuples devinrent ainsi sujets de leurs bienfaiteurs, qui les gouvernèrent avec la tendresse qu'un père a pour ses enfans. Respectés, chéris, presque adorés, quelques jésuites présidaient sur des milliers d'Indiens. Ils entretenaient une égalité parfaite entre tous les membres de cette nombreuse communauté. Chacun était obligé de travailler, non pour un seul, mais pour le public. Le produit de leurs champs, tous les fruits de leur industrie étaient déposés dans des magasins communs, d'où l'on distribuait à chaque individu ce qui était nécessaire à ses besoins. Cette forme d'institution détruisait dans sa racine presque toutes les passions qui troublent la paix de la société et rendent les hommes malheureux. Un petit nombre de magistrats, choisis par les Indiens eux-mêmes, veillaient sur la tranquillité publique et assuraient l'obéissance aux lois. Les punitions sanguinaires, si fréquentes sous les autres gouvernemens, y étaient inconnues: une réprimande faite par un jésuite, une légère note d'infamie, ou, dans des cas extraordinaires, quelques coups de fouet suffisaient pour maintenir le bon ordre parmi ce peuple innocent et heureux¹.

Mais dans cet effort même que les jésuites ont fait pour le bien du genre humain et qui mérite sa reconnaissance, le génie de leur politique et l'esprit de leur ordre s'y mêlèrent encore, et s'y reconnaissent aisément. Ils tendaient ouvertement à établir dans le Paraguay un empire indépendant, soumis à la société seule, et qui, par

¹ *Hist. du Paraguay*, par le père de Charlevoix, tom II, p. 42, etc. *Voyage au Pérou*, par D. G. Juan et D. Ant. de Ulloa, tom. I, p. 540, etc. Paris, 40, 1752.

es dans l'état où
ent à s'unir en-
ils cherchaient
produit de leur
lissaient à peine
ordination et de
érent d'instruire
leur apprirent à
animaux domesti-

r ensemble dans
x arts et aux ma-
ter les douceurs
qui résultent de
peuples devinrent
ers, qui les gou-
n'un père a pour
presque adorés,
sur des milliers
égalité parfaite
nombreuse com-
e individu e qui
ette forme d'ins-
ne presque toutes
aix de la société
oureux. Un petit
s par les Indiens
tranquillité pu-
nce aux lois. Les
équentes sous les
nt inconnues : une
e, une légère note
extraordinaires,
aient pour main-
euple innocent et

ne les jésuites ont
ain et qui mérite
leur politique et
ent encore, et s'y
enlaient ouverte-
un empire indé-
eule, et qui, par

de Charlevoix, tom II,
D. G Juan et D. Ant.
40, 1752.

l'excellence de sa constitution et de sa police, n'eût pas manqué d'étendre la domination de l'ordre sur toute la partie méridionale de l'Amérique. Dans cette vue et afin d'empêcher que les Espagnols ou les Portugais, dont les établissemens étaient voisins, ne pussent prendre aucune sorte d'autorité sur le peuple qu'ils gouvernaient, les jésuites tâchèrent d'inspirer aux Indiens de la haine et du mépris pour ces deux nations, et ils avaient intercepté toute communication entre elles et le Paraguay. Ils avaient défendu à tout négociant particulier, Espagnol ou Portugais, d'entrer dans leur territoire. S'ils étaient obligés de recevoir chez eux, de la part des gouvernemens voisins, quelque personne revêtue d'un caractère public, ils ne lui permettaient d'avoir aucun entretien avec les Indiens, et ils ne laissaient entrer aucun de ceux-ci dans la maison où résidaient les étrangers qu'en présence d'un jésuite. Pour rendre toute communication avec eux plus difficile encore, ils évitaient avec soin de donner aux Indiens aucune connaissance de la langue espagnole et des autres langues européennes; mais à mesure qu'ils civilisaient quelque tribu nouvelle, ils tâchaient d'y introduire un certain dialecte de la langue indienne, qu'ils cherchaient à rendre universel dans tous leurs domaines.

Comme toutes ces précautions, sans forces militaires, n'auraient pas été suffisantes pour rendre leur empire tranquille et durable, ils instruisirent leurs sujets dans l'art de faire la guerre à la manière européenne. Ils formèrent des corps de cavalerie et d'infanterie bien armés et bien disciplinés. Ils se munirent d'une grande quantité d'artillerie, et établirent des arsenaux fournis d'armes et de munitions de toute espèce. Ils vinrent à bout de former ainsi une armée assez nombreuse et assez bien entretenue pour être formidable dans un pays où toutes les forces militaires des Espagnols et des Portugais se réduisaient à quelques bataillons délabrés et mal disciplinés¹.

La puissance des jésuites ne fit aucun progrès considérable sous le règne de Charles V, qui, avec sa sagacité ordinaire, démêla l'objet et la tendance dangereuse de leur institution,

¹ *Voyage de Juan et d'Ulloa*, tom. II, p. 549. *Recueil de toutes les pièces qui ont paru sur les affaires des jésuites en Portugal*, tom. I, p. 7, etc.

et les empêcha de s'entendre¹. Mais, comme sa fondation appartient au période dont j'écris l'histoire, et que le siècle pour lequel j'écris a vu sa chute, le tableau que je viens de donner des lois et du génie de ce corps formidable ne peut déplaire à mes lecteurs, d'autant plus qu'une circonstance particulière m'a mis à portée de traiter ces détails avec succès. L'Europe avait bien examiné pendant deux siècles l'ambition et le pouvoir de cet ordre; mais quoiqu'elle en eût éprouvé plusieurs effets funestes, elle n'en pouvait pas démêler clairement les véritables causes. Elle n'avait pas la connaissance des réglemens singuliers qui caractérisaient la constitution politique et le régime de cette société: c'étaient cependant ces réglemens qui formaient l'esprit d'intrigue et d'ambition qui distinguait ses ministres, et qui tendait à accroître sans cesse la puissance du corps. Dès l'institution même, une des maximes favorites des jésuites fut de ne jamais rendre publiques les règles de leur ordre, et ils les tenaient cachées comme un mystère impénétrable. Jamais ils ne les communiquaient aux étrangers; la plupart de leurs membres mêmes n'étaient pas du secret², et lorsque les tribunaux les requirent de les produire, ils refusèrent toujours de le faire. Ainsi, par une faute étrange de politique, la puissance civile autorisa ou toléra en différens pays l'établissement d'une société d'hommes qui affectaient de cacher avec le plus grand soin leurs constitutions et leurs lois, précaution qui seule était une raison suffisante pour les exclure. Pendant les poursuites faites récemment contre eux en Portugal et en France, ils ont enfin eu l'imprudence de produire les livres mystérieux de leur institut: au moyen de ces pièces authentiques, on a reconnu les principes de leur gouvernement, et l'on a remonté aux sources de leur puissance, avec un degré de précision et de certitude auquel il était impossible³ d'atteindre avant cet événement.

¹ *Compte rendu*, par M. de Monclar, p. 312.

² *Hist. des jés.*, tom. III, p. 236, etc. *Compte rendu* par M. de La Chalotais, p. 38.

³ J'ai tiré la plus grande partie de ces lumières sur le régime et les lois de l'ordre des Jésuites des comptes rendus par M. de La Chalotais et M. de Monclar. Je ne me suis cependant pas reposé sur l'autorité seule de ces magistrats aussi respectables par leur caractère que par leurs talens; je me suis fondé aussi sur les passages

Après avoir exposé la tendance dangereuse des constitutions et de l'esprit de l'ordre des jésuites avec la liberté qui convient à un historien, la candeur et l'impartialité qu'impose ce caractère m'obligent d'ajouter une observation en leur faveur; c'est que dans l'église romaine, aucune classe du clergé régulier ne s'est plus distinguée par la pureté des mœurs que cette société en général. Les maximes de sa politique intrigante, ambitieuse et intéressée¹, pouvaient bien influencer sur l'esprit de ceux qui gouvernaient la société, et même corrompre le cœur et la conduite de quelques individus; mais le plus grand nombre, occupé de l'étude des lettres ou employé aux fonctions de la religion, suivait pour guide les principes ordinaires qui écartent les hommes du vice et les portent à l'honnêteté et à la vertu. Rien n'est plus digne de l'attention de tout homme éclairé, curieux d'observer les révolutions du genre humain, que les causes qui ont occasionné la ruine de ce corps si puissant, avec les circonstances et les effets qui ont accompagné cet événement dans les différentes contrées de l'Europe; mais elles appartiennent à une époque qui s'éloigne de celle dont j'ai entrepris l'histoire.

Charles n'eut pas plus tôt rétabli l'ordre dans les Pays-Bas, qu'il fut obligé de porter son attention sur les affaires d'Allemagne. Les protestants le pressaient vivement de faire tenir cette conférence qui devait avoir lieu entre quelques théologiens choisis des deux partis, et qui avait été expressément stipulée dans la convention de Francfort. Le projet de faire examiner ainsi et même décider les points de la dispute, parut au pape un attentat sur le droit qu'il s'arrogeait d'en être le juge suprême; persuadé que la conférence serait inutile en ne décidant rien, ou qu'elle pourrait être dangereuse en décidant trop, il mit tout en œuvre pour empêcher qu'elle n'eût lieu. Mais Charles, qui se croyait plus intéressé à gagner le cœur des Allemands qu'à satisfaire le pape, fit peu de cas de ses remon-

nombre, extraits des constitutions de l'ordre, lesquelles ont été déposées entre leurs mains. Hospinian, docteur protestant de Zurich, dans son *Historia jesuitica*, imprimée en 1619, a publié une petite partie de leurs constitutions, dont le hasard lui avait fait tomber une copie entre les mains, p. 13, 54.

¹ Sur la destruction des jésuites, par M. d'Alembert, p. 55.

trances. Dans une diète tenue à Haguenau, on prépara les matières qui devaient faire le sujet de la conférence. Dans une autre qui se tint à Worms, la conférence fut entamée; et Mélanchton d'un côté, et Eckius de l'autre, y soutinrent le rôle principal; ils avaient déjà fait quelques progrès, sans cependant avoir encore rien conclu, lorsqu'elle fut interrompue par l'ordre de l'empereur, qui voulut qu'on la recommençât avec plus de solennité en sa présence, dans une diète qu'il convoqua pour cet effet à Ratisbonne. L'assemblée s'ouvrit en effet avec le plus grand appareil, et tout le monde s'attendait à une dispute des plus vives, et à un résultat décisif. Les deux partis consentirent à donner à l'empereur le pouvoir de nommer ceux qui devaient soutenir la conférence; et au lieu de lui donner la forme d'une dispute publique, on convint de faire à l'amiable l'examen et la recherche des articles qui avaient donné lieu aux contestations. L'empereur nomma du côté des catholiques Eckius, Gropper et Pfing, et du côté des protestants Mélanchton, Bucer et Pistorius, tous six jouissant de la plus grande réputation dans leur parti, et tous, à l'exception d'Eckius, distingués par leur modération et leur amour pour la paix. Lorsqu'ils étaient sur le point de commencer leurs conférences, l'empereur leur remit un ouvrage, composé, disait-il, par un savant théologien des Pays-Bas, avec une modération et une clarté si extraordinaires, qu'il pouvait, à son avis, concilier et satisfaire les deux partis. Gropper, chanoine de Cologne, un des docteurs qu'il avait nommés, et qui avait autant d'adresse que d'érudition, fut soupçonné dans la suite d'être l'auteur de ce petit traité. Cet ouvrage était composé de propositions sur vingt-deux des articles principaux de la théologie, lesquels comprenaient la plupart des questions agitées alors entre les luthériens et l'église de Rome. Il avait eu attention d'exposer ses sentiments dans un ordre naturel, de les exprimer avec simplicité, de n'employer que les termes mêmes de l'écriture sainte ou des anciens pères de l'église, d'adoucir la rigueur de quelques opinions, de modifier et d'expliquer ce qui paraissait absurde dans les autres, de rapprocher les deux parties en accordant quelques points tantôt à l'un, tantôt à l'autre; surtout il avait eu soin d'éviter, autant qu'il était possible, les phrases de

à Haguenau, on
ent faire le sujet
autre qui se tint à
mée; et Mélanch-
l'autre, y soutin-
déjà fait quel-
avoir encore rien
mpue par l'ordre
la recommençât
résence, dans une
effet à Ratisbonne.
avec le plus grand
s'attendait à une
n résultat décisif.
à donner à l'em-
ceux qui devaient
lieu de lui donner
vue, ou convint de
la recherche des
aux contestations.
des catholiques
du côté des pro-
Pistorius, tous six
putation dans leur
Eekius, distingués
mour pour la paix.
nt de commencer
leur remit un ou-
un savant théo-
une modération et
qu'il pouvait, à son
deux partis. Grop-
des docteurs qu'il
tant d'adresse que
ans la suite d'être
Cet ouvrage était
ingl-dect desarti-
gie, lesquels com-
tions agitées alors
glise de Rome. Il
es sentimens dans
imer avec simpli-
termes mêmes de
s pères de l'église,
ues opinions, de
paraissait absurde
er les deux parties
nts tantôt à l'un,
vait en soin d'évi-
le, les phrases de

l'école, et tous ces termes de controverse qui sont comme autant de marques de séparation entre les différentes sectes, et qui ont souvent excité de plus violens combats entre les théologiens que le fonds même des opinions; il avait enfin composé son ouvrage de manière à faire espérer qu'il réussirait mieux que tout ce qu'on avait tenté jusqu'alors, à concilier et à terminer les disputes de religion ¹.

Mais les hommes de ce siècle portaient dans les disputes théologiques tant d'attention et de subtilité, qu'il n'était pas possible de leur en imposer par aucun subterfuge, quelque spécieux qu'il pût être. La chaleur et la longue durée de cette querelle avaient tellement aliéné l'un de l'autre les deux partis, et avait mis une si grande opposition dans les esprits, qu'il était impossible de les réconcilier par des concessions partielles. Tous les catholiques zélés, particulièrement les ecclésiastiques qui avaient place à la diète, condamnèrent unanimement le traité de Gropper comme trop favorable aux opinions de Luther, et prétendirent qu'il insinuait le venin de son hérésie d'une manière d'autant plus dangereuse qu'elle le déguisait en partie. Les protestans rigides, spécialement Luther et son protecteur, l'électeur de Saxe, voulaient, de leur côté, qu'on rejetât ce livre comme un mélange impie de l'erreur et de la vérité, frauduleusement préparé pour en imposer aux âmes faibles, timides et simples. Mais les docteurs qui étaient chargés de l'examiner y procédèrent avec plus de réflexion et de modération. Il était beaucoup plus aisé en soi, et moins contraire à la dignité de l'église d'accorder quelque chose et de consentir même à des changemens dans les opinions de pure spéculation, dont la discussion ne sort guère de l'intérieur des écoles, et qui ne présentent rien au peuple qui frappe son imagination ou affecte ses sens; ils n'eurent pas de peine à s'accorder sur ce point, et à concilier même, à leur commune satisfaction, l'article important de la justification des hommes. Mais quand ils en vinrent aux objets de juridiction qui touchaient aux intérêts et à l'autorité du siège de Rome ou aux rites et aux formes du culte extérieur, où tout changement devait nécessairement être public et exposé aux yeux du peuple, ce fut sur ce

¹ Goldast, *Constit. imper.*, p. 182.

point que les catholiques se montrèrent tout-à-fait intraitables; l'église ne pouvait, sans compromettre sa sûreté et son honneur, abolir les anciennes constitutions. Tous les articles relatifs au pouvoir du pape, à l'autorité des conciles, à l'administration des sacremens, au culte des saints, et beaucoup d'autres n'admettaient par leur nature aucun tempérament; en sorte qu'après bien des efforts pour en venir à un accommodement sur ces objets divers, l'empereur fut convaincu que tous ses efforts seraient inutiles. Impatient cependant de terminer la diète, il vint à bout d'engager la pluralité de ses membres à approuver la résolution suivante: savoir, que les articles sur lesquels les docteurs s'étaient accordés dans cette conférence seraient tenus pour décidés, et seraient inviolablement observés de part et d'autre; quant à ceux sur lesquels ils étaient divisés, qu'ils seraient renvoyés à la décision d'un concile général, et si le concile ne pouvait avoir lieu, à un synode national qui se tiendrait en Allemagne; ou enfin, si l'on ne pouvait réussir à assembler le synode, que l'on convoquerait dans dix-huit mois une diète générale de l'empire, pour prononcer un jugement définitif sur toute la dispute; que l'empereur emploierait auprès du pape toute son autorité pour faire convoquer un concile général ou un synode national; qu'en attendant on ne ferait aucune innovation, aucune tentative pour multiplier les prosélytes; et qu'on n'envahirait ni les revenus de l'église, ni ceux des monastères ¹.

Toutes les opérations de cette diète et ses dernières conclusions offensèrent vivement le pape. Le droit que les Allemands s'étaient attribué de nommer leurs propres théologiens pour examiner et décider des matières de controverse lui parut un attentat dangereux sur ses droits; il fut encore échoqué comme d'un acte de désobéissance de ce qu'ils avaient renouvelé l'ancienne proposition d'assembler un synode national, proposition qui avait été tant de fois rejetée par lui et par ses prédécesseurs; mais la seule mention d'une diète qui serait composée pour la plus grande partie de laïques, et qui aurait le droit de rendre un jugement définitif sur des articles de foi, parut aux catholiques une profanation aussi criminelle que la plus grave

¹ Sleidan, p. 267, etc. Pallav., liv. iv, c. 11, p. 136. Fra-Paolo, p. 86. Seckend, liv. iii, p. 256.

de ces mêmes hérésies qu'ils paraissent si jaloux d'étouffer. Les protestans, de leur côté, ne furent pas plus contens d'une décision qui resserrait considérablement la liberté dont ils avaient joui jusqu'alors. Ils laissèrent éclater hautement leurs murmures contre cette décision; et Charles, pour ne point laisser des semences de mécontentemens dans l'empire, leur accorda une déclaration particulière, conçue dans les termes les plus positifs, qui les exemptait de tout ce qu'ils trouvaient d'injurieux ou de tyrannique dans l'arrêt de la diète, et les maintenait dans la pleine possession de tous les privilèges qui leur avaient été accordés¹. Tant d'indulgence de la part de l'empereur pourra paraître extraordinaire; mais il y était forcé par la situation où étaient ses affaires dans cette conjoncture. Il prévoyait qu'une rupture avec la France était inévitable, et ne pouvait être éloignée; et il n'osait pas s'exposer à laisser dans l'âme des protestans aucun sentiment de mécontentement ou d'inquiétude qui pût les engager à rechercher de nouveau pour leur propre défense, l'appui du roi de France, contre lequel ils étaient pour lors très indisposés. La modération dont Charles en usait à leur égard était appuyée sur un motif plus pressant encore : c'étaient les progrès rapides que faisaient les Turcs en Hongrie. Il venait de se faire dans ce royaume une grande révolution. Jean Zapol Scapus avait, comme je l'ai déjà dit, préféré de posséder un royaume tributaire, plutôt que de renoncer à la dignité royale dont il jouissait; et avec le secours de Soliman, son puissant protecteur, il avait enlevé à Ferdinand une grande partie de la Hongrie, et ne lui avait laissé qu'une possession fort incertaine du reste. Mais Jean était ami de la paix; et les tentatives fréquentes que Ferdinand et les partisans qu'il avait en Hongrie ne cessaient de faire pour reprendre ce qu'ils avaient perdu, lui donnaient de grands embarras; d'un autre côté, il n'était pas moins affligé de la nécessité où il se trouvait réduit d'appeler à son cours les Turcs, qu'il regardait plutôt comme ses maîtres que comme ses alliés, et qui le lui faisaient bien sentir. Afin de se délivrer de cette pénible alternative, et de s'assurer le loisir et le repos nécessaire pour suivre en paix son goût pour les arts

¹ Sleid, p. 283. Seckend, pag. 366. Dumont, *Cors diplomat.*, tom. IV, II, p. 210

et les amusemens qu'il aimait, il fit avec son compétiteur un accommodement secret, dont la condition fut que Ferdinand le reconnaîtrait comme roi de Hongrie, et le laisserait jouir tranquillement pendant sa vie de la partie du royaume dont il se trouvait en possession. À la charge qu'après sa mort le royaume passerait en entier à Ferdinand¹. Comme le roi de Hongrie n'était pas marié, et qu'il était alors avancé en âge, les termes de cette convention paraissaient très favorables à Ferdinand; mais peu de temps après, les nobles de ce royaume, jaloux d'empêcher un étranger de monter sur leur trône, déterminèrent Jean à mettre un terme à son long célibat, en épousant Isabelle, fille de Sigismond, roi de Pologne. Jean, avant sa mort, qui arriva l'année même de son mariage, eut la satisfaction de voir naître un héritier de son nom et de son royaume. Il lui légua sa couronne sans aucun égard au traité qu'il avait fait avec Ferdinand, et qu'il regarda sans doute comme annulé par un événement qui n'avait pas été prévu lors de la conclusion du traité. Il laissa à la reine et à George Martinuzzi, évêque de Varadin, la tutelle de son fils et la régence du royaume. La plus grande partie de la nation reconnut aussitôt le jeune roi, à qui elle donna le nom d'Étienne, en mémoire du fondateur de leur monarchie².

Ferdinand, quoique extrêmement déconcerté par cet événement imprévu, résolut de ne pas abandonner un royaume sur lequel il avait des droits par l'accord qu'il avait fait avec Jean. Il envoya des ambassadeurs à la reine pour en réclamer la possession, et lui promit la province de Transylvanie, comme un établissement pour son fils; et se prépara en même temps à appuyer ses droits par la force des armes. Mais les personnes à qui Jean avait confié son fils avaient trop de courage pour céder ainsi sa couronne, et ils possédaient toutes les ressources nécessaires pour la bien défendre. La reine joignait à l'adresse particulière à son sexe un courage mâle, de l'ambition et de la grandeur d'âme. Martinuzzi, qui s'était élevé par son propre mérite du rang le plus bas à la dignité dont il était revêtu, était un de ces hommes extraordinaires qui, par l'étendue et la variété de leurs talens,

¹ Istvanhaffi, *Hist. Hung.*, lib. xxxii, p. 135.

² Jovius, *Hist.*, liv. xxxix, p. 239, A., etc.

it, il fit avec son
ent secret, dont la
d le reconnaît
le laisserait jouir
ie de la partie du
n possession. La
royaume passerait
me le roi de Hon-
il était alors avancé
convention parais-
mand ; mais peu de
e royaume, jaloux
monter sur leur
mettre un terme à
nt Isabelle, fille de
e. Jean, avant sa
me de son mariage,
entre un héritier de
Il lui légua sa cou-
raité qu'il avait fait
regarda sans doute
nement qui n'avait
clusion du traité. Il
Martinuzzi, évêque
n fils et la régence
partie de la nation
si, à qui elle donna
re du fondateur de

ment déconcerté
résolus de ne pas
lequel il avait des
t fait avec Jean. Il
a reine pour en ré-
promit la province
établissement pour
ne temps à appuyer
mes. Mais les per-
ficié son fils avaient
ainsi sa couronne,
ressources nécessaires
eine joignait à l'a-
un courage mâle,
leur d'âme. Marti-
son propre mérite
ité dont il était re-
mes extraordinaires
été de leurs talens,

son propres à jouer un grand rôle dans les temps de trouble et de faction. Il affectait un extérieur d'humilité et de piété austère dans les fonctions de son office ecclésiastique. Dans les affaires du gouvernement il montrait autant d'activité et de finesse que de fermeté. Pendant la guerre il dépouillait la soutane et montait à cheval, armé d'un cimenterre et d'un bouclier, aussi actif, aussi brave et aussi fier qu'aucun de ses compatriotes. Au milieu de toutes les formes diverses et opposées qu'il savait prendre, il laissait voir un désir insatiable d'autorité et de domination. Il était aisé de prévoir la réponse que Ferdinand devait recevoir. Il ne fut pas long-temps à se convaincre qu'il ne devait compter que sur la force pour se remettre en possession de la couronne de Hongrie. Il leva un corps nombreux d'Allemands, auxquels ses partisans joignirent leurs vassaux, et il fit marcher cette armée dans la partie du royaume qui s'était déclarée pour Étienne. Martinuzzi sentit bien qu'il n'était pas en état de tenir tête, en plaine, à une armée si puissante ; il se contenta de s'assurer des villes, et surtout de Bude, qu'il eut soin de munir de toutes les provisions nécessaires pour sa défense. Il envoya en même temps des ambassadeurs à Soliman pour le prier d'accorder au fils cette même protection qui avait si long-temps maintenu le père sur le trône. Ferdinand fit les plus grands efforts pour traverser cette négociation ; il offrit même d'accepter la couronne de Hongrie aux mêmes conditions ignominieuses sous lesquelles Jean l'avait tenue, et de se rendre tributaire de la Porte-Ottomane ; mais le sultan vit tant d'avantages à épouser les intérêts du jeune roi qu'il promit de lui accorder sa protection ; et en effet il fit marcher une armée vers la Hongrie, et la suivit aussitôt à la tête d'une seconde. Cependant les Allemands, dans l'espérance de terminer la guerre par la prise d'une ville où étaient renfermés le roi et sa mère, formèrent le siège de Bude. Martinuzzi, qui y avait rassemblé toutes les forces de la noblesse hongroise, défendit la ville avec tant de courage et d'habileté qu'il donna le temps aux Turcs de venir à son secours. Dès qu'ils arrivèrent, ils attaquèrent les Allemands affaiblis par la fatigue, les maladies et les désertions, les battirent et en firent un grand carnage¹.

¹ Istuanhaffi, *Hist. hung.*, liv. xiv, p. 150.

Soliman ne tarda pas à joindre ses troupes victorieuses : las de tant d'expéditions dispendieuses pour défendre des états qui ne lui appartenaient point, ou tenté peut-être par l'occasion séduisante et favorable de s'emparer d'un royaume que possédait un enfant sous la tutelle d'une femme et d'un prêtre, il sacrifia trop facilement à ces motifs d'intérêt personnel tous les principes de l'honneur et les sentimens de l'humanité. Le sultan eut recours à la fraude pour exécuter un projet dont l'idée seule était une lâcheté ; il engagea la reine à lui amener dans son camp le jeune roi, qu'il avait, disait-il, un désir extrême de voir ; il invita en même temps les principaux de la noblesse de Hongrie à s'y rendre, et à assister à une fête qu'il voulait y donner. Tandis qu'on se livrait sans soupçons à la gaité et aux divertissemens de la fête, un détachement de ses meilleures troupes s'empara d'une des portes de Bude. Maître de la capitale, de la personne du roi et des chefs de la noblesse, il fit conduire la reine avec son fils dans la Transylvanie, qu'il leur assigna pour leur partage, et nomma un pacha pour résider à Bude avec un corps de troupes considérable ; il réunit ainsi la Hongrie à l'empire ottoman. Ni les larmes, ni les plaintes de cette reine infortunée ne purent le toucher ; et Martinuzzi, trop faible pour s'opposer aux volontés absolues du sultan, fit d'inutiles efforts pour lui faire changer de résolution¹.

Avant que Ferdinand eût reçu la nouvelle de cette usurpation violente, il avait malheureusement envoyé à Soliman de nouveaux ambassadeurs pour lui exposer encore ses droits à la couronne de Hongrie, et lui réitérer ses premières offres de tenir ce royaume de la Porte-Ottomane, et de lui payer un tribut annuel. Cette proposition, faite dans des circonstances si peu favorables, fut rejetée avec dédain. Le sultan, enfié de son succès, et se croyant en droit de faire la loi à un prince qui lui offrait de son propre mouvement des conditions si peu convenables à son rang, déclara qu'il n'interromprait point le cours de ses opérations militaires à moins que Ferdinand n'évacuât sur-le-champ toutes les villes qu'il tenait encore en Hongrie, et qu'il ne consentît à l'imposition d'un tribut

¹ Istuanhaffi, *Hist. hung.*, liv. xiv, p. 56. Jov., *Hist.*, liv. xxxix, p. 24, 76, etc.

sur l'Autriche, afin de dédommager le sultan des sommes immenses que l'invasion présomptueuse de Ferdinand en Hongrie avait coûté à la Porte-Ottomane pour défendre ce royaume ¹.

Tel était l'état des affaires en Hongrie. Comme ces événemens malheureux y avaient précédé la séparation de la diète de Ratisbonne, ou qu'on avait alors lieu de les craindre, Charles sentit qu'il serait dangereux d'irriter le ressentiment des Allemands dans le moment où un ennemi si formidable était près de fondre sur l'empire; et que ce n'était qu'en flattant les protestans, et en leur donnant satisfaction sur leurs demandes qu'il pouvait espérer d'en être vigoureusement secouru, soit pour conquérir la Hongrie, soit pour défendre les frontières de l'Autriche. Ce fut par les concessions dont on a déjà parlé qu'il parvint à son but; les protestans convinrent de lui fournir, pour faire la guerre aux Turcs, des secours d'hommes et d'argent si abondans qu'il ne lui resta presque plus d'inquiétudes sur la sûreté de l'Allemagne pour la campagne suivante.

Aussitôt après la clôture de la diète, l'empereur partit pour l'Italie. En passant par Lucques, il eut avec le pape une courte entrevue où il fut question des moyens les plus propres à terminer les disputes de religion qui désolaient l'Allemagne; mais cette conciliation ne pouvait se faire entre deux princes dont les vœux et les intérêts sur cette matière étaient alors si opposés. Tous les efforts que fit le pape pour étouffer les sujets de discorde qui divisaient Charles et François, et pour éteindre cette animosité mutuelle qui menaçait d'éclater bientôt par une guerre ouverte, n'eurent pas un succès plus heureux.

L'empereur avait l'esprit si occupé de la grande entreprise qu'il avait projetée contre Alger, qu'il fit assez peu d'attention aux propositions et aux arrangemens du pape, et se hâta de rejoindre sa flotte et son armée ².

Alger était toujours dans cette dépendance de l'empire où Barberousse l'avait mise. Depuis qu'il commandait la flotte ottomane, en qualité de capitain-pacha, Alger était gouverné par Hassen-Aga, eunuque renégat, qui, ayant passé au service des pirates par tous les grades, avait acquis dans la guerre une grande expérience, et était bien capable d'occuper un poste

qui demandait un courage et des talens éprouvés. Hassen, pour se montrer digne de cet honneur, exerçait ses déprédations contre tous les états de la chrétienté, avec une activité si étonnante, qu'il surpassait, s'il est possible, Barberousse lui-même en audace et en cruauté. Ses corsaires avaient presque interrompu le commerce de la Méditerranée. Il jetait si fréquemment l'alarme sur les côtes d'Espagne, qu'on fut obligé d'élever de distance en distance des corps-de-garde, et d'y entretenir continuellement des sentinelles pour veiller sur l'approche des Barbaresques, et garantir les habitans de leurs invasions ¹. L'empereur recevait depuis long-temps des plaintes très pressantes de la part de ses sujets; on lui représentait que son intérêt et l'humanité lui faisaient également un devoir de réduire Alger, devenu, depuis la conquête de Tunis, le réceptacle de tous les pirates, et d'exterminer cette race de brigands, ennemis implacables du nom chrétien. Déterminé par leurs prières, séduit encore par l'espérance de donner un nouveau lustre à la gloire de sa dernière expédition d'Afrique, Charles, avant de quitter Madrid pour son voyage des Pays-Bas, avait donné des ordres en Espagne et en Italie pour équiper une flotte et lever une armée destinées à cette entreprise. Les changemens qui survinrent dans les circonstances ne le firent point changer de résolution: ni les progrès que faisaient les Turcs dans le pays, ni les remontrances de ses plus fidèles partisans en Allemagne, qui lui représentaient que son premier soin devait être de défendre l'empire; ni les railleries de ceux qui ne l'aimaient pas, et qui plaisantaient sur ce qu'il fuyait un ennemi qu'il avait près de lui, pour aller au loin en chercher un si peu digne de son courroux, rien ne put l'engager à porter ses forces vers la Hongrie. C'était sans contredit une entreprise honorable, que d'aller attaquer le sultan en Hongrie, mais elle était au-dessus de ses forces, et ne s'accordait pas avec ses intérêts. Il eût fallu faire venir des troupes d'Espagne et d'Italie, pour les conduire dans un pays très éloigné; pourvoir aux préparatifs immenses que demandait le transport de l'artillerie, des munitions et des bagages d'une armée entière, terminer dans une campagne une guerre qu'il était difficile de rendre un peu décisive,

¹ Istuanhaffi, *Hist. hung.*, liv. xiv, p. 150.

² Sandov, *Hist.*, tom. II, 298

¹ Jovius, *Hist.*, liv. xxx, p. 266.

des talens éprouvés. Une de cet honneur, contre tous les états, activité si étonnante, possible, Barberousse haut. Ses courses au commerce de la queument l'alarme n fut obligé d'élever corps-de-garde, et ent des sentinelles es Barbaresques, et s invasions ! L'em- temps des plaintes e ses sujets; on lui et et l'humanité lui r de réduire Alger, de Tunis, le récep- t d'exterminer cette implacables du nom eurs prières, séduit donner un nouveau ère expédition d'A- quitter Madrid pour it donné des ordres r équiper une flotte à cette entreprise. rent dans les cir- at changer de réso- faisaient les Turcs rances de ses plus gne, qui lui repré- oin devait être de illeries de ceux qui laisantaient sur ce l avait près de lui, er un si peu digne e l'engager à porter tait sans contredit e d'aller attaquer elle était au-dessus lait pas avec ses in- r des troupes d'Es- conduire dans un ux préparatifs in- nsport de l'artille- gages d'une armée mpagne une guerre e un peu décisive,

même dans l'espace de plusieurs campagnes; un semblable projet eût entraîné des dépenses trop longues et trop fortes, pour que le trésor épuisé de l'empereur pût y suffire.

D'ailleurs, en employant de ce côté ses principaux forces, les domaines qu'il possédait en Italie et dans les Pays-Bas restaient exposés à l'invasion du roi de France, qui ne manquerait pas de profiter d'une occasion si favorable d'y porter la guerre. D'un autre côté, son expédition d'Afrique, dont les préparatifs étaient achevés et presque toutes les dépenses faites, ne demandait qu'un seul effort, qui, outre la sûreté et la satisfaction que cette entreprise procurerait à ses sujets, demanderait si peu de temps que le roi de France ne pourrait guère profiter de son absence pour envahir ses états d'Europe.

Toutes ces raisons déterminèrent Charles à persister dans son premier dessein avec une résolution inflexible; il n'eut égard ni aux conseils du pape, ni à ceux d'André Doria, qui le conjurait de ne pas exposer une flotte entière à une destruction presque inévitable, en risquant l'approche des côtes dangereuses d'Alger, dans une saison si avancée, où les vents d'automne étaient si violents. Après s'être embarqué sur les galères de Doria, à Porto-Venère sur le territoire de Gènes, il ne tarda pas à reconnaître que cet habile homme de mer avait jugé mieux que lui d'un élément qu'il devait en effet mieux connaître. Il s'éleva une tempête si violente, que ce ne fut qu'après les plus grands efforts, et après avoir couru les plus grands périls, que Charles put aborder à l'île de Sardaigne, où était fixé le rendez-vous général de la flotte. Mais comme l'empereur était quelquefois d'un courage inébranlable et d'un caractère inflexible, les remontrances du pape, celles de Doria, les dangers même qu'il venait de courir, n'eurent d'autre effet sur lui que de l'affermir encore dans sa funeste résolution. Il est vrai que les forces qu'il avait rassemblées étaient bien capables d'inspirer les plus grandes espérances de succès, même à un prince moins hardi et moins présomptueux. Elles consistaient en vingt mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie, tant Espagnols qu'Italiens et Allemands, pour la plupart vieux soldats; et en trois mille volontaires, la fleur de la noblesse italienne et espagnole, qui s'était empressée de

faire sa cour à l'empereur en le suivant dans cette expédition, et qui se montrait jalouse de partager la gloire dont elle croyait qu'il allait se couvrir. Il lui était d'ailleurs arrivé de Malte mille soldats envoyés par l'ordre de Saint-Jean, et conduits par cinq cents de ses plus braves chevaliers.

La navigation depuis l'île Majorque jusqu'aux côtes d'Afrique ne fut ni moins longue ni moins périlleuse que celle qu'il venait de faire. Lorsqu'il approcha de terre, la fureur de la mer et la violence des vents ne permirent pas aux troupes de débarquer. A la fin, l'empereur profitant d'un moment favorable les mit à terre sans obstacles, assez près de la ville d'Alger, vers laquelle il marcha sans délai. Hassen n'avait à opposer à cette puissante armée que huit cents Turcs et cinq mille Maures, moitié naturels du pays, moitié réfugiés de Grenade. Il ne laissa pas de faire une réponse fière et hardie à la sommation qu'on lui fit de se rendre; mais malgré son courage et sa grande expérience dans l'art de la guerre, il n'aurait pu, avec le peu de soldats qu'il avait, tenir long-temps contre des forces supérieures à celles qui avaient battu Barberousse à la tête de soixante mille hommes, et réduit Tunis malgré tous les efforts de ce fameux pirate.

Au moment où l'empereur se croyait le plus en sûreté contre ses ennemis, il se vit tout à coup exposé à une calamité bien plus terrible, et contre laquelle toute la force et la prudence humaine ne pouvait rien. Deux jours après son débarquement, lorsqu'il n'avait encore eu que le temps de disperser quelques petits corps d'Arabes qui inquiétaient son armée dans les marches, des nuages s'amoncelèrent, et le ciel se couvrit d'une obscurité effrayante. Vers le soir, la pluie chassée par un vent impétueux commença à tomber avec violence; la tempête augmenta pendant la nuit; les impériaux, qui n'avaient débarqué que leurs armes, restèrent sans tentes et sans abri, exposés à toute la fureur de l'orage. En peu de temps la terre fut couverte d'eau au point qu'ils ne pouvaient se coucher: leur camp, placé dans un terrain bas, était entièrement inondé; à chaque pas ils entraient jusqu'à la moitié de la jambe dans la boue, et le vent soufflait avec tant d'impétuosité, que pour se soutenir ils étaient obligés d'enfoncer leurs

lances dans la terre et de s'en faire un point d'appui. Hassan était trop actif pour ne pas saisir une occasion si favorable d'attaquer ses ennemis. Dès le point du jour, il fit une sortie avec ses soldats, qui, ayant été sous leurs toits à l'abri de la tempête, étaient frais et vigoureux. Quelques soldats italiens qui avaient été postés le plus près de la ville, découragés et glacés de froid, s'enfuirent à l'approche de l'ennemi; ceux qui occupaient les postes moins avancés montrèrent la plus grande valeur; mais la pluie ayant éteint leurs mèches et mouillé leur poudre, leurs mousquets étaient devenus inutiles; et, pouvant à peine soutenir le poids de leurs armes, ils furent bientôt mis en désordre. Presque toute l'armée, ayant à sa tête l'empereur, fut obligée de s'avancer pour repousser l'ennemi, qui, après avoir tué un grand nombre d'impériaux et jeté l'épouvante dans le reste, se retira en bon ordre.

Le sentiment de ce désastre et de ce premier danger fut cependant bientôt effacé par un spectacle plus affreux encore et plus déplorable; il faisait grand jour, et l'ouragan continuait dans toute sa force; on voyait la mer s'agiter avec toute la fureur dont cet élément terrible est capable: les navires, d'où dépendait la subsistance et le salut de l'armée, arrachés de leurs ancres, allaient ou se briser les uns contre les autres, ou se fracasser contre les rochers; plusieurs furent poussés à terre; d'autres furent abîmés dans les flots. En moins d'une heure quinze vaisseaux de guerre et cent soixante bâtimens de transport périrent; huit cents hommes qui étaient à bord furent noyés; ou si quelques-uns de ces malheureux échappaient à la rage des flots et cherchaient à gagner la terre à la nage, ils étaient massacrés sans pitié par les Arabes. L'empereur, immobile d'étonnement et de douleur, contemplant en silence cet affreux désastre; il voyait s'engloutir dans les flots et toutes ses munitions de guerre et les immenses provisions destinées à nourrir ses troupes; il voyait s'évanouir toutes ses espérances. La seule ressource qui fût en son pouvoir était d'envoyer quelques détachemens pour chasser les Arabes postés sur le rivage, et pour recueillir le petit nombre de ceux qui avaient le bonheur de gagner la terre. A la fin cependant le vent commença à tomber, et l'on espéra qu'on pourrait conserver encore assez de

vaisseaux pour sauver l'armée des horreurs de la famine et la ramener en Europe; mais ce n'étaient encore que des espérances. Vers le soir, la mer se couvrit d'épaisses ténèbres; les officiers des vaisseaux qui n'avaient pas péri se trouvant dans l'impossibilité de faire parvenir aucun avis aux troupes qui étaient à terre, celles-ci passèrent toute la nuit dans les tourmens de l'inquiétude la plus affreuse. Lorsque le jour reparut, une barque envoyée par Doria vint à bout d'aborder à terre, et apprit au camp que l'amiral avait échappé à la tempête, la plus furieuse qu'il eût vue depuis cinquante ans de navigation, et qu'il avait été obligé de se retirer sous le cap Métafuz avec ses vaisseaux délabrés. Comme le ciel était toujours orageux et menaçant, Doria conseillait à l'empereur de marcher avec la plus grande diligence vers ce cap, l'endroit le plus commode pour rembarquer les troupes.

C'était, dans ce malheur, une grande consolation pour Charles que d'apprendre qu'une partie de sa flotte était sauvée: mais ce sentiment de plaisir était bien altéré par les embarras et les inquiétudes où le jetait encore l'état de son armée. Métafuz était à quatre jours de marche du lieu où il était alors campé. Les provisions qu'il avait débarquées à terre étaient toutes consommées; les soldats, fatigués et abattus, auraient à peine été en état de faire cette route dans leur propre pays: découragés par une suite de souffrances que la victoire même n'aurait peut-être pu leur rendre supportables, ils n'avaient pas la force de résister à de nouvelles fatigues. Cependant la situation de l'armée ne permettait pas même de délibérer, et il n'y avait pas deux partis à prendre. Charles ordonna donc à ses troupes de se mettre en marche; les blessés et les malades furent placés au centre, et ceux qui paraissaient les plus vigoureux à la tête et à l'arrière-garde. Ce fut alors que l'effet cruel des maux qu'ils avaient essayés se fit mieux sentir, et que de nouvelles calamités vinrent augmenter les premières. Les uns pouvaient à peine soutenir le poids de leurs armes; les autres, épuisés par une marche pénible dans des chemins profonds et presque impraticables, tombaient et mouraient sur la place; plusieurs périrent de faim, car l'armée n'avait guère d'autre subsistance que des racines, des graines sauvages et la chair des chevaux que l'empereur faisait tuer et

[1541]
distrib
les to
qu'en
jusqu'
de tué
partie
et de
vèrent
coup a
tion d
des viv
péranç
Dan
Charles
cours s
jusqu'a
mirer
d'âme.
talt les
soldats
partou
le cour
il visita
courag

L'eni
treprise
que le l
mesure
trophe.
hostilité
mais il
pour m
présenti
tant de
ce pays.
suffisan
de Nice
pouvait
blesse d
vaise fo
l'empire
prendre

mée des horreurs de Europe; mais ce n'é- nces. Vers le soir, la nêtres; les officiers pas péri se trouvant parvenir aucun avis re, celles-ci passèrent mens de l'inquiétude le jour reparut, une vint à bout d'aborder p que l'amiral avait us furieuse qu'il eût e navigation, et qu'il er sous le cap Méta- brés. Comme le ciel menaçant, Doria con- archer avec la plus ap, l'endroit le plus les troupes.

une grande consola- prendre qu'une par- : mais ce sentiment par les embarras et encore l'état de son tre jours de marche mpé. Les provisions e étaient toutes con- gués et abattus, au- de faire cette route découragés par une victoire même n'au- re supportables, ils suster à de nouvelles ation de l'armée ne bérer, et il n'y avait Charles ordonna donc n marche; les blessés s au centre, et ceuxoureux à la tête et à que l'effet cruel des se fit mieux sentir, s vièrent augmenter aient à peine soule- ; les autres, épuisés as des chiens pro- bles, tombaient et leurs périrent de fa- utre d'autre subsis- raines sauvages et la creur faisait tuer et

distribuer à ses troupes; une partie se noya dans les torrens, tellement gonflés par les pluies, qu'en les passant à gué on y entrant dans l'eau jusqu'au menton; il y en eut un grand nombre de tués par l'ennemi, qui, pendant la plus grande partie de leur marche, ne cessa de les inquiéter et de les harceler jour et nuit. Enfin ils arrivèrent à Métafuz, et le temps devenant tout à coup assez calme pour favoriser la communication de la flotte avec l'armée, ils retrouvèrent des vivres en abondance, et se livrèrent à l'espérance de se voir bientôt en sûreté.

Dans cet horrible enchaînement de malheurs, Charles déploya de grandes qualités, que le cours suivi de ses prospérités ne l'avait pas mis jusqu'alors à portée de faire connaître. Il fit admirer sa fermeté, sa constance, sa grandeur d'âme, son courage et son humanité; il supportait les plus grandes fatigues comme le dernier soldat de son armée; il exposait sa personne partout où le danger était menaçant; il ranimait le courage de ceux qui se laissaient abattre; il visitait les malades et les blessés, et les encourageait tous par ses discours et par son

exemple. Quand l'armée se rembarqua, il resta des derniers sur le rivage, quoiqu'un corps d'Arabes, qui n'était pas éloigné, menaçât de fondre à chaque instant sur l'arrière-garde. Charles répara en quelque sorte par tant de vertus la présomption et l'entêtement qui lui avaient fait entreprendre une expédition si funeste à ses sujets. Ce ne fut point là le terme de leurs malheurs. A peine toutes les troupes furent rembarquées, qu'il s'éleva une nouvelle tempête moins terrible à la vérité que la première, mais qui dispersa tous les vaisseaux et les obligea de chercher chacun de leur côté des ports, soit en Espagne soit en Italie, où ils pussent aborder. Ce fut par-là que se répandit le bruit de ces désastres, avec les exagérations que pouvaient y ajouter des imaginations encore frappées de terreur. L'empereur lui-même, après mille périls, avait été forcé de relâcher dans le port de Bregia en Afrique, où les vents contraires le retinrent pendant plusieurs semaines: enfin il arriva en Espagne, dans un état bien différent de celui où il y était revenu après sa première expédition contre les Barbaresques¹.

LIVRE SEPTIÈME.

L'empereur essaya dans sa malheureuse entreprise contre les Algériens de grandes pertes, que le bruit public ne manquait pas de grossir à mesure qu'il s'éloignait du théâtre de cette catastrophe. François en profita pour commencer les hostilités qu'il méditait depuis quelque temps; mais il ne crut pas qu'il fût prudent de donner pour motif de cette résolution, ni ses anciennes prétentions au duché de Milan, ni la promesse, tant de fois violée par l'empereur, de restituer ce pays. Le premier de ces motifs, qui aurait été suffisant pour l'empêcher de conclure la trêve de Nice, ne l'était pas pour la rompre; et il ne pouvait alléguer le dernier sans exposer la faiblesse de sa crédulité, en démasquant la mauvaise foi de son ennemi. Un des généraux de l'empire lui fournit un meilleur prétexte de prendre les armes, par un attentat qui ne pou-

vait manquer d'exciter son ressentiment, eût-il autant aimé la paix qu'il avait d'ardeur pour la guerre. François I^{er} avait bien prévu qu'en signant la trêve de Nice sans consulter Soliman, il offenserait ce monarque altier, qui regardait une alliance avec la Porte comme un honneur dont les princes chrétiens devaient s'enorgueillir. L'entrevue du roi de France avec l'empereur en Provence, et l'accueil qu'on fit à Charles, furent accompagnés de tant de démonstrations affectueuses de confiance, que le sultan soupçonna les deux rivaux d'avoir enfin oublié leur ancienne inimitié, pour former contre la

¹ *Caroli V expeditio ad Argyriam per Nicolaum Villagnonem equitem Rhodium ap. Scardium*, v, n, p. 365. Jovius, *Hist.*, liv. xiv, p. 269. *Peray Zuniga, Vida de Carl. V*, p. 403. Sandov., *Hist.* vol. II, p. 290, etc.

puissance ottomane cette confédération générale, désirée depuis si long-temps dans la chrétienté, et toujours vainement tentée. Charles, avec ses artifices ordinaires, s'efforçait de confirmer et de fortifier ces soupçons, en recommandant aux émissaires qu'il avait à Constantinople et dans toutes les cours où Soliman entretenait des liaisons, de publier que François et lui étaient si bien d'accord qu'ils n'auraient plus à l'avenir que des sentimens, des vues et des projets communs¹. Ce ne fut pas sans difficulté que le roi parvint à détruire ces impressions; mais l'adresse de Rincon, son ambassadeur à la Porte, et l'avantage manifeste qui résultait pour cette cour de commencer, de concert avec la France, des hostilités contre la maison d'Autriche, déterminèrent enfin Soliman à s'unir plus étroitement que jamais avec François. Rincon retourna vers son maître, chargé de lui communiquer un projet du sultan pour engager les Vénitiens dans leur parti contre l'empereur. Soliman, qui venait de conclure avec cette république une paix à laquelle la médiation de François et les bons offices de Rincon avaient beaucoup contribué, pensa qu'il n'était pas impossible de gagner le sénat par des offres avantageuses, qui, jointes à l'exemple du roi de France, l'emporteraient dans l'esprit des Vénitiens sur quelques motifs de retenue et de bienséance. François saisit avidement cette ouverture; il dépêcha de nouveau Rincon à Constantinople, lui enjoignant de passer par Venise avec Frégose, Génois exilé de sa patrie, et donne à ses deux ministres plein pouvoir de poursuivre auprès du sénat la négociation qu'un envoyé de Soliman avait déjà entamée². Cependant le marquis du Guast, gouverneur du Milanais, habile officier, mais capable d'entreprendre et exécuter les violences les plus atroces, eut avis de ce dessein et de la destination des ambassadeurs. Il savait combien son maître désirait pénétrer les intentions du roi de France, et de quelle conséquence il était d'en retarder l'exécution. Il apostâ donc quelques soldats de la garnison de Pavie, qui surprirent Rincon et Frégose, lorsqu'ils s'embarquaient sur le Pô, les massacrèrent, eux et une grande partie de leur suite, et se saisirent de leurs papiers. Lorsque François reçut la nou-

velle d'un si horrible attentat, commis durant la trêve et sur des personnes dont le caractère était sacré, même chez les nations barbares, la douleur qu'il reçut de la perte funeste de deux serviteurs fidèles, l'inquiétude de voir ses projets suspendus, enfin tous les autres mouvemens de son âme se confondirent dans le ressentiment de l'affront fait à sa couronne. Il accusa hautement du Guast, qui, malgré son audace à se disculper de ce crime, en eut toute la honte sans en retirer aucun fruit; car les ambassadeurs avaient laissé derrière eux leurs instructions et tous les autres papiers d'importance. Le roi de France envoya vers l'empereur pour lui demander réparation d'une insulte que le dernier et le plus lâche des souverains n'aurait pu se résoudre à souffrir patiemment. Charles, alors pressé de partir pour son expédition d'Afrique, essaya d'é luder les instances de François par des réponses ambiguës; mais celui-ci en appela à toutes les cours de l'Europe, et mit en évidence l'atrocité de l'injure, la modération de sa conduite et l'injustice de l'empereur, qui semblait mépriser ses plaintes.

Malgré l'assurance avec laquelle du Guast protesta de son innocence, l'accusation du roi eut plus de poids que tous ses sermens. Du Bellay, qui commandait pour la France en Piémont, vint à bout, par ses soins et son adresse, de se procurer un détail circonstancié du complot; ce qui, joint au témoignage d'un grand nombre de parties intéressées, équivalait presque à une preuve légale contre le coupable. D'après l'opinion du public, fortifiée par cette nouvelle découverte, les plaintes de François parurent évidemment fondées sur la justice, et ses préparatifs de guerre ne furent point attribués à l'ambition ou au ressentiment, mais à la nécessité indispensable de venger l'honneur de sa couronne¹.

Cependant quelle fût la justice de sa cause et malgré l'appui du sultan, ce prince ne négligea pas de chercher d'autres alliés pour contrebalancer les forces supérieures de l'empereur; mais ses négociations eurent peu de succès. Henri VIII, attaché de plus en plus à ses projets contre l'Écosse, qu'il n'ignorait pas devoir rompre ses liaisons avec la France, était plus

¹ *Mémoires de Ribier*, tom. I, p. 562.

² *Hist. di Venet. da Purata*, vol. IV, p. 125.

¹ Du Bellay, p. 367, etc. *Jovius Hist.* lib. XI, p. 268.

at, commis durant
 dont le caractère
 nations barbares, la
 rte funeste de deux
 de voir ses pro-
 autres mouvemens
 ans le ressentiment
 me. Il accusa haute-
 ré son audace à se
 t toute la honte sans
 r les ambassadeurs
 leurs instructions et
 importance. Le roi de
 eur pour lui deman-
 r le dernier et le
 'aurait pu se resou-
 Charles, alors pressé
 on d'Afrique, essaya
 François par des ré-
 lui-ci en appela à
 , et mit en évidence
 odération de sa con-
 pereur, qui semblait

laquelle du Guast
 l'accusation du roi
 ses sermens. Du Bel-
 la France en Piémont,
 t son adresse, de se
 ancié du complot; ce
 'un grand nombre de
 alait presque à une
 pable. D'après l'opi-
 par cette nouvelle
 de François parurent
 a justice, et ses pré-
 t point attribués à
 ent, mais à la néces-
 ger l'honneur de sa

la justice de sa cause
 a, ce prince ne néglig-
 es alliés pour contre-
 eurs de l'empereur;
 rent peu de succès.
 us en plus à ses pro-
 'ignorait pas devoit
 la France, était plus

us Hist. lib. XL, p. 268.

isposé à prendre parti pour l'empereur qu'à
 avoriser les entreprises de François. Le pape
 s'en tenait inviolablement à son système de neu-
 tralité, et son exemple était suivi par les Véné-
 tiens, malgré les sollicitations de Soliman. Les
 Allemands, satisfaits de la liberté de conscience
 qu'on leur avait laissée, se trouvaient intéressés
 à ménager l'empereur plutôt qu'à lui déplaire.
 Les seuls alliés de François furent d'abord les
 rois de Danemark et de Suède, qui, dans ce
 nouveau démêlé, avaient été flattés de prendre
 part aux querelles des plus puissans monarques
 du midi, et en second lieu, le duc de Clèves, qui
 était en dispute avec Charles pour la possession
 de Gueldres; mais les états des deux premiers
 souverains étaient si loin du théâtre de la guerre,
 et la puissance du dernier était si peu considé-
 rable, que François ne gagna pas beaucoup à
 leur alliance.

Cependant il suppléa par son activité aux res-
 sources qui lui manquaient. Attaqué pour lors
 d'une maladie produite par ses débauches, et
 qui devait en arrêter le cours, il eut tout le loi-
 sir de s'appliquer aux affaires avec plus d'ardeur
 qu'auparavant. Mais ce même mal, en le servant
 des plaisirs, le rendit aussi plus chagrin et plus
 difficile avec ses ministres. Sa mauvaïse humeur
 s'aigrissant encore par la considération des
 fausses démarches où l'on venait de l'entraîner
 et des insultes qu'il avait reçues, quelques-uns
 de ceux en qui il avait le plus de confiance se
 virent privés de leurs emplois. A la fin il disgra-
 cia Montmorency lui-même, qui depuis long-
 temps gouvernait ses affaires civiles et mili-
 taires avec toute l'autorité d'un ministre aussi
 chéri qu'estimé de son maître; et François, ja-
 loux de montrer que la vigueur ni la prudence
 de son administration ne souffrirait point de
 l'éloignement d'un si puissant favori, redoubla
 de diligence pour se préparer à ouvrir la cam-
 pagne par quelques actions d'éclat.

Il forma donc cinq armées, l'une devait agir
 dans le Luxembourg sous les ordres du duc
 d'Orléans, secondé du duc de Lorraine, qui
 était chargé de le guider dans l'art de la guerre;
 une autre, commandée par le dauphin, marcha
 vers les frontières d'Espagne. Le Brabant fut le
 théâtre de la troisième, elle était conduite par
 Van-Rossen, maréchal de Gueldres, et composée
 en grande partie des troupes de Clèves; la

quatrième, qui avait pour général le duc de
 Vendôme, bordait les confins de la Flandre; et
 la dernière, formée des troupes cantonnées
 dans le Piémont, fut confiée à l'amiral Anne-
 baut. Par cette disposition, le dauphin et son
 frère se trouvaient placés dans le plus vaste
 champ des conquêtes et de la gloire. L'armée
 du premier montait à quarante mille hommes,
 et celle du dernier à trente mille. On ne peut
 s'empêcher d'être surpris que François, avec un
 appareil si nombreux et si formidable, ne se
 soit pas jeté sur le Milanais qui avait été si long-
 temps l'objet de ses desirs et de ses entreprises;
 mais le souvenir des d'astres qu'il avait essayés
 dans ses premières expéditions, et la difficulté
 de soutenir la guerre à une si grande distance
 de ses états, avaient insensiblement ralenti cette
 ardeur de s'établir en Italie. Il crut devoir es-
 sayer d'un autre côté la fortune de ses armes:
 comme il n'y avait sur les frontières d'Espagne
 qu'un petit nombre de villes en état de résister,
 et point d'armée à lui opposer, il se flattait d'y
 arriver avant que Charles pût arrêter ses pro-
 grès, et de reprendre sans obstacle le comté de
 Roussillon, démembré depuis peu de la cou-
 ronne de France. La nécessité de soutenir son
 allié le duc de Clèves, et l'espérance d'avoir par
 son moyen un corps considérable de troupes al-
 lemandes, le déterminèrent à agir avec vigueur
 dans les Pays-Bas.

Le dauphin et le duc d'Orléans ouvrirent la
 campagne presque en même temps. Le premier
 mit le siège devant Perpignan, capitale du
 Roussillon; le second entra dans le Luxem-
 bourg. Le duc poussa ses opérations avec autant
 de rapidité que de bonheur; à peine une ville
 était emportée, qu'une autre avait le même
 sort, jusqu'à ce qu'enfin dans tout ce vaste du-
 ché il ne resta plus que Thionville à l'empereur.
 Les provinces voisines même n'auraient pu lui
 résister s'il ne se fût arrêté dans le cours de ses
 succès. Le bruit se répandit que Charles voulait
 hasarder une bataille pour sauver Perpignan;
 soudain le duc, poussé par une ardeur de jeu-
 nesse, ou peut-être par sa jalousie contre un
 frère qu'il haïssait, abandonna toutes ses con-
 quêtes, et courut vers le Roussillon afin de par-
 tager l'honneur de la victoire.

Après son départ, une partie de ses soldats
 se débânda; d'autres désertèrent; et ce qui en

resta, réduit à l'inaction, se cantonna dans les villes déjà prises. Cette conduite qui laisse une tache flétrissante sur l'esprit ou sur le cœur de ce prince, et peut-être sur l'un et sur l'autre, non-seulement lui enleva toutes les belles espérances d'une campagne si bien commencée, mais encore donna le temps à l'ennemi de recouvrer avant la fin de l'été tout ce qu'il avait perdu. L'empereur était trop prudent pour risquer sur les frontières d'Espagne une bataille dont la perte pouvait mettre en danger ce royaume. Perpignan était mal fortifié, vivement attaqué, mais il se trouvait bien muni de provisions de guerre et de bouche, par la vigilance de Doria¹; et le duc d'Albe, que son caractère opiniâtre rendait propre à soutenir un siège jusqu'à la dernière extrémité, défendit cette place avec tant de vigueur, qu'à la fin les Français, affaiblis par les maladies, repoussés dans plusieurs assauts et désespérant du succès, abandonnèrent leur entreprise après six mois de fatigue, et se retirèrent dans leur pays². Ainsi, soit défaut de conduite de sa part, soit supériorité de prudence et de forces dans son rival, François, après ces grands préparatifs qui lui avaient coûté tant d'argent et de travaux, n'en recueillit aucun fruit qui répondit à ses espérances et à l'attente de l'Europe. Le seul avantage solide de cette campagne fut l'acquisition de quelques villes du Piémont, que du Bellay emporta plutôt par stratagème et par adresse que par la force des armes³.

Cependant l'empereur et le roi de France, quoique tous deux épuisés par tant d'inutiles efforts, ne sentaient point ralentir leur animosité mutuelle. Chacun d'eux employa de son côté sa vigilance et son industrie à se faire de nouveaux alliés qui fussent capables de lui donner la supériorité dans la campagne suivante. Charles, profitant de la terreur qu'avait causée aux Espagnols la subite invasion de leur pays, obtint des états de plusieurs de ses royaumes des subsides plus considérables que les subsides ordinaires⁴. En même temps il emprunta une grosse somme à Jean, roi de Portugal, et pour

sûreté de cette dette, il le mit en possession des îles Moluques, lui abandonna le commerce précieux des épiceries que fournit cette partie du globe. Non content de ces mesures, il traita du mariage de Philippe, son fils unique, alors dans sa seizième année, avec Marie, fille de ce monarque, qui lui donna une dot telle qu'on pouvait l'attendre du prince le plus riche de l'Europe. Ensuite il engagea les cortès d'Arragon et de Valence à reconnaître Philippe pour l'héritier de ces deux couronnes, et il en obtint le don accoutumé dans ces sortes d'occasions. Ces subsides extraordinaires le mirent en état de grossir ses armées d'Espagne, au point d'en pouvoir détacher un grand corps vers les Pays-Bas, et d'en laisser cependant assez pour la défense du royaume. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté de l'Espagne, dont il confia le gouvernement à son fils, il s'embarqua pour aller en Allemagne par l'Italie. Mais malgré son attention à se procurer des fonds pour soutenir la guerre, il sut pourtant résister aux offres artificieuses de Paul III, qui n'ignorait pas combien ce prince avait besoin d'argent. Ce pontife ambitieux, qui épiait et saisissait toutes les occasions d'élever sa famille, sollicita l'investiture du duché de Milan pour son petit-fils Octave, déjà gendre de l'empereur; et il tenta ce prince par l'appât d'une somme qui pouvait suffire aux frais de son armement. Mais celui-ci, déterminé à ne point aliéner une si belle province, et d'ailleurs mécontent du pape qui avait toujours refusé de se joindre à lui contre François, rejeta nettement ses propositions. Il porta même le ressentiment jusqu'à s'opposer au dessein de Paul, qui voulait détacher Parme et Plaisance du patrimoine de saint Pierre, pour les donner à son fils et à son petit-fils, à titre de fief relevant du saint siège. Comme il ne lui restait plus aucun moyen de tirer de l'argent des états d'Italie, il rappela les garnisons qu'il avait tenues jusqu'alors dans les citadelles de Florence et de Livourne; ce qui lui valut un présent considérable de Cosme de Médicis, qui vit par-là son indépendance assurée et se trouva maître de deux forts, nommés avec raison les entraves de la Toscane¹.

¹ Sigon., *Vita A. Doria*, p. 1191.

² Sandov., *Hist.*, tom. II, p. 315.

³ *Ibid.*, p. 318. Du Bellay, p. 387, etc. Ferrer., vol. IX, p. 237.

⁴ Ferreras, pag. 238, 241. Jovius, *Hist.*, lib. XIII, p. 298, 6.

¹ *Adrianii Istoria*, vol. I, p. 195. Steid., p. 312. Jov., *Hist.*, lib. XIII, pag. 310. *Vita di Cos. Medici*, di Baldini, p. 34.

en possession des
le commerce pré-
ait cette partie du
sures, il traita de
ils unique, alors
e Marie, fille de
ne dot telle qu'on
le plus riche de
les cortès d'Arra-
tre Philippe pour
mes, et il en obtint
sortes d'occasions.
le mirent en état
gne, au point d'en
rps vers les Pays-
t assez pour la dé-
ir ainsi pourvu à la
confia le gouver-
rqua pour aller en
s malgré son atten-
s pour soutenir la
er aux offres arti-
morait pas combien
nt. Ce pontife am-
toutes les occasions
l'investiture du du-
-fils Octave, déjà
centa ce prince par
ait suffire aux frais
-ci, déterminé à ne
vince, et d'ailleurs
t toujours refusé de
çois, rejeta nette-
ta même le ressen-
et Plaisance du pa-
pour les donner à son
tre de fief relevant
e lui restait plus au-
nt des états d'Italie,
il avait tenues jus-
de Florence et de
un présent considé-
qui vit par-là son
e trouva maître de
ison les entraves de

95. Seid., p. 312. Jov.,
a di Cos. Medici, di

Mais les vues de Charles s'étendaient plus loin, et la ligue offensive qu'il avait conclue avec Henri VIII pouvait lui procurer de plus grands avantages que tous ses préparatifs. Quelques petits démêlés dont j'ai déjà parlé avaient commencé à dégouter ce roi de l'alliance de François; et de nouveaux incidens concoururent à l'en détacher tout-à-fait. Henri, aussi ardent pour établir l'uniformité de religion en Angleterre que jaloux de faire des prosélytes de ses opinions, avait formé le dessein de persuader à son neveu le roi d'Écosse, de rejeter la suprématie du pape, et d'adopter la réformation qu'il venait de faire recevoir dans son royaume. Il suivit ce projet avec son impétuosité naturelle; et comme il ne croyait pas Jacques fort scrupuleux sur l'article de la religion, il lui fit des propositions si avantageuses, qu'il ne douta presque point du succès. Elles furent en effet reçues de manière à flatter ses espérances; mais le clergé d'Écosse prévoyant que la ruine de l'église suivrait bientôt l'union de leur roi avec l'Angleterre; les partisans de la France craignant de leur côté que cette couronne ne perdît toute son influence sur les affaires de l'Écosse, ces deux factions se lièrent, et par leurs insinuations et leurs brigues détruisirent entièrement le plan de Henri, au moment même où il en attendait l'effet. Ce monarque trop altier pour souffrir cet affront, qu'il attribuait aux artifices des Français autant qu'à la légèreté de Jacques, prit aussitôt les armes, et menaça de dépouiller de son royaume un prince dont il ne pouvait s'assurer l'amitié. En même temps, par animosité contre François, il se hâta de négocier avec l'empereur une alliance qui fut aussitôt acceptée qu'offerte. Mais avant que ce traité fût entièrement conclu, pendant que le roi d'Angleterre faisait la guerre en Écosse, Jacques V mourut, et laissa la couronne à Marie, sa fille unique, encore en bas âge. Cet événement changea tous les projets de Henri sur ce royaume. Renonçant à celui de le conquérir, il jugea plus avantageux et plus facile de l'unir au sien par le mariage de son fils unique, Édouard, avec la jeune reine. Mais il avait à craindre une opposition vigoureuse de la faction française en Écosse, qui commençait déjà à intriguer pour déconcerter toutes ses mesures. La nécessité de prévenir cette faction et d'empêcher François de lui pré-

ter du secours confirma de plus en plus Henri dans la résolution de rompre avec ce prince, et l'obligea de mettre la dernière main à son traité d'alliance avec l'empereur.

Les premiers articles de cette ligue tenaient à assurer d'abord l'amitié entre les deux souverains, et leur défense mutuelle. On stipulait ensuite les demandes qu'ils devaient faire au roi de France, chacun de son côté, et l'on réglait le plan de leurs démarches, en cas qu'il refusât de leur donner satisfaction. Ils convinrent donc d'exiger de François que non-seulement il renonceraît à l'alliance des Turcs, qui avaient été la source de tant de maux pour la chrétienté, mais encore qu'il accorderait des réparations pour les dommages que cette union illégitime avait occasionés; que, de plus, il rendrait la Bourgogne à l'empereur, et cesserait immédiatement toute hostilité, afin de laisser Charles en liberté de s'opposer à l'ennemi commun de la foi; qu'enfin il paierait sans délai les sommes dues à Henri, ou qu'il lui livrerait quelques villes pour nantissement de la dette. S'il n'acquiesçait pas à tous ces articles dans l'espace de quarante jours, les deux monarques s'engageaient à entrer en France, chacun, à la tête de vingt mille hommes d'infanterie et de cinq mille chevaux, avec la promesse de ne point quitter les armes qu'ils n'eussent recouvré, l'un la Bourgogne et les villes de la Somme; l'autre, la Normandie et la Guienne, ou même toute la France ¹. Des hérauts furent chargés de ces impérieuses propositions, et quoiqu'ils ne pussent entrer dans ce royaume, les deux souverains se crurent en droit d'exécuter leurs conventions.

François, de son côté, ne mettait pas moins de diligence dans ses préparatifs pour la campagne prochaine. Il s'apercevait depuis long-temps du mécontentement de Henri; tous ses efforts pour le ramener ayant été inutiles, il s'attendit, d'après la connaissance qu'il avait de son caractère, que des hostilités déclarées suivraient bientôt son refroidissement. Sa ressource fut donc de redoubler d'instances auprès de Soliman, afin d'en obtenir un secours suffisant pour balancer l'union des forces de l'empereur et de l'Angleterre. Comme il s'agissait de remplacer

¹ Rym., vol. XIV, p. 768. Herb., p. 238.

les deux ambassadeurs assassinés par du Guast, il envoya d'abord à Venise, et de cette ville à Constantinople, Paulin, capitaine d'infanterie. François le jugea propre à cette commission importante, sur la recommandation de du Bellay, qui avait fait l'épreuve de son talent et de son adresse dans plusieurs négociations. Paulin ne trompa point l'opinion qu'on avait de son courage et de son habileté. Les dangers de la route ne l'arrêtèrent point. Dès qu'il fut arrivé à Constantinople, il insista si vivement sur les demandes de son maître, et sut si bien se prévaloir des circonstances, qu'il leva toutes les difficultés qu'opposait le sultan. Les pachas même qui s'étaient déclarés au divan contre l'alliance avec les Français, soit que ce fût leur opinion, soit qu'ils fussent gagnés par les émissaires de l'empereur, se virent contraints au silence¹. Barberousse reçut ordre de s'embarquer avec une puissante flotte, et de diriger toutes ses opérations sur celles du roi de France. Mais ce monarque ne fut pas si heureux dans ses tentatives auprès des princes de l'empire. Dans le dessein de manifester son zèle pour la foi catholique, afin d'effacer les mauvaises impressions qu'avait faites son alliance avec les Turcs, il avait cru nécessaire de punir avec une extrême rigueur ceux de ses sujets qui avaient embrassé la religion protestante; mais il ne fit par-là qu'élever une barrière entre lui et ceux des Allemands qui étaient portés par inclination et par intérêt à le seconder². Il avait cependant un avantage réel sur l'empereur: la contiguité de tous ses états et l'étendue de l'autorité royale en France le garantissaient des délais et des contretemps qui sont inévitables partout où le peuple pourvoit aux frais de la guerre par des subsides précaires et souvent trop modiques. Ainsi ses préparatifs se faisaient avec vigueur et célérité, tandis que ceux de Charles étaient toujours lents et suspendus, à moins que des secours étrangers, ou quelque expédient extraordinaire, ne vint le tirer d'embarras.

François portant toutes ses forces dans les Pays-Bas, y tint la campagne avant que l'ennemi s'y présentât. Il se rendit maître de Landrezy, et fit fortifier cette place avec grand

soin, parce qu'elle était la clef du Hainaut. De là, tournant à droite, il entra dans le duché de Luxembourg, qu'il trouva sans défense, comme l'année précédente. Cependant l'empereur ayant composé une armée de troupes ramassées dans les différens pays de sa domination, se jeta sur le territoire du duc de Clèves, duquel il avait juré de tirer une vengeance exemplaire. Ce prince, dont la position et la conduite rappelaient l'état où l'on avait vu Robert de la Marck dans la première guerre entre Charles et François, eut aussi le même sort. Comme il n'avait pas assez de troupes pour faire face à l'empereur qui s'avancait à la tête de quarante-quatre mille hommes, il se retira à son approche, et les impériaux, maîtres de la campagne, investirent aussitôt Duhen. Cette ville, quoique vigoureusement défendue, fut prise d'assaut; tous les habitans furent passés au fil de l'épée, et les maisons réduites en cendres. Ce terrible exemple de sévérité répandit aux environs une consternation si générale, que toutes les autres villes, même celles qui étaient en état de résister, envoyèrent leurs clefs à l'empereur. Le duc lui-même, avant qu'un détachement français pût arriver à son secours, fut obligé de lui faire une soumission qui dégradait sa dignité de souverain. Admis en la présence de ce monarque, il se mit à genoux avec huit de ses principaux sujets pour implorer sa clémence. Charles le laissa dans cette posture humiliante, et le fixant d'un air fier et implacable, le renvoya à ses ministres. Mais les conditions qu'on lui prescrivit ne furent pas aussi rigoureuses qu'il devait l'attendre d'une pareille réception; on l'obligea de renoncer à toutes prétentions sur le duché de Gueldres, et à rompre son alliance avec la France et le Danemark, pour s'unir à l'empereur et au roi des Romains. Tous ses états héréditaires lui furent restitués à ce prix, excepté deux villes que Charles garda comme des otages de sa fidélité pendant la guerre; ensuite on le rétablit dans tous ses privilèges de prince de l'empire. Peu de temps après, l'empereur, pour gage d'une sincère réconciliation, lui donna en mariage une des filles de son frère Ferdinand¹.

Après le châtiment du duc de Clèves, qui, en

¹ Sandov., *Hist.*, tom. II, pag. 346. Jovius, *Hist.*, lib. XII, p. 285, etc. 300, etc. Brantôme.

² Seckend lib. III, p. 408.

¹ Haræus, *Annal. Brabant.*, tom. I, p. 628. Recueil des traités, tom. II, p. 225.

du Hainaut. De là, dans le duché de la défense, comme l'empereur ayant les ramassées dans nation, se jeta sur duquel il avait l'exemplaire. Ce conduite rappelaient de la Marck dans Charles et François, me il n'avait pas e à l'empereur qui tante-quatre mille proche, et les imagine, investirent quoique vigoureux d'assaut; tous les de l'épée, et les Ce terrible exemple terrons une cons- toutes les autres vil- n'état de résister, n'aperçut. Le duc chement français obligé de lui faire ait sa dignité de nce de ce monar- huit de ses princi- élémence. Charles hiliante, et le fixant renvoyait à ses mi- qu'on lui prescrivit es qu'il devait l'at- on; on l'obligea de as sur le duché de alliance avec la ar s'unir à l'empe- tous ses états héréd- à ce prix, excepté comme des otages erre; ensuite on le vilèges de prince après, l'empereur, réconciliation, lui filles de son frère

de Clèves, qui, en

om. I, p. 628. Recueil

privant François d'un de ses alliés, ajoutait aux domaines de Charles une grande province contiguë à ses états des Pays-Bas, ce prince s'avauça dans le Hainaut, et mit le siège devant Landrecy. Il y fut joint par un corps de six mille Anglais, sous le commandement du chevalier Jean Walop; c'était là le premier fruit de son alliance avec Henri. La garnison, composée de vieux soldats commandés par de La Lande et Dessé, officiers de réputation, fit une vigoureuse résistance. François marcha avec toutes ses forces au secours de la place; Charles couvrait le siège. Tous deux étaient déterminés à hasarder une action décisive, et l'Europe entière s'attendait à voir finir de si longs démêlés par une bataille entre deux grandes armées que ces souverains commandaient en personne. Mais l'espace qui séparait les deux camps était disposé de manière que le désavantage devait être pour celui qui tenterait l'attaque, et ni l'un ni l'autre n'en voulut courir le risque. Au milieu des mouvemens que faisait chacun d'eux pour attirer son ennemi dans le piège, ou pour l'éviter, François se conduisit avec tant de bonheur et d'habileté, qu'il parvint à faire entrer des troupes fraîches dans la ville avec un convoi de provisions. L'empereur, désespérant alors du succès, prit ses quartiers d'hiver¹ pour se garantir des rigueurs de la saison qui aurait causé la ruine de son armée.

Cependant Soliman, fidèle à tous ses engagements avec la France, entra dans la Hongrie à la tête d'une nombreuse armée. Les princes de l'empire voyant Charles employer toutes ses forces contre François, ne firent pas de grands efforts pour sauver un pays qu'il semblait vouloir sacrifier; de sorte qu'il ne se trouva aucun corps de troupes pour arrêter les progrès du sultan. Il assiégea, l'une après l'autre, Cinq-Eglises, Albe et Gran; ces trois villes, les plus considérables de la Hongrie, appartenaient à Ferdinand. La première fut prise d'assaut, les deux autres se rendirent, et presque tout le royaume se soumit au joug des Turcs². Vers le même temps, Barberousse s'étant embarqué avec une flotte de cent dix galères, côtoya la Calabre, fit une descente à Reggio, qu'il saccagea et brûla; de là, s'avancant à l'embouchure

¹ Du Bellay, p. 405, etc.

² Istvanhafi, *Hist. hung.*, liv. xv, p. 167

du Tibre, il s'y arrêta pour faire eau. Les habitans de Rome, ignorant la destination de cet armement, furent saisis d'une si grande terreur qu'ils s'enfuirent avec précipitation. La ville allait restes déserte si Paulin, l'envoyé de France, ne leur eût rendu le courage par des lettres où il protestait qu'aucun état, allié du roi son maître, n'avait à craindre ni violence ni insulte de la part des Ottomans¹. D'Ostie, Barberousse fit voile pour Marseille. Il y fut joint par la flotte française, qui portait un corps de troupes, commandé par le comte d'Enghien, jeune et vaillant prince de la maison de Bourbon. Ces flottes dirigèrent ensemble leur route vers Nice, dernier asile de l'infortuné duc de Savoie. Ce fut là qu'au grand scandale de toute la chrétienté, on vit les lis de la France et le croissant de Mahomet s'unir contre une forteresse où la croix de Savoie était arborée. Cependant la ville fut vigoureusement défendue contre les deux armées, par Montfort, gentilhomme savoyard, qui soutint un assaut général, et fit perdre beaucoup de monde aux ennemis avant de se retirer dans le château. Ce fort, situé sur un rocher, ne pouvait être entamé ni par l'artillerie ni par les mines. Il tint si long-temps, que Doria eut le loisir de s'en approcher avec sa flotte, et le marquis du Guast avec un corps de troupes de Milan. Dès que les Français et les Turcs eurent avis de ces renforts, ils levèrent le siège²; et le roi, pour se dédommager de l'opprobre dont il s'était couvert par une telle alliance, n'eut pas même la consolation du succès.

En considérant le peu de progrès qu'on avait fait de part et d'autre durant cette campagne, on devait s'attendre à voir traîner la guerre en longueur entre deux monarques dont les forces étaient dans une sorte d'équilibre, et qui trouvaient dans leurs talens et leur activité des ressources inépuisables. Chacun d'eux pouvait ruiner ses propres états, avant de conquérir ceux de son adversaire. Ainsi Charles et François eussent désiré la paix s'ils n'avaient consulté que leur intérêt ou la prudence; mais l'animosité personnelle, qui se mêlait dans tous leurs différends, était si violente et si implacable, que le plaisir de la satisfaire l'emportait sur toute

¹ Jovius, *Hist.*, liv. XLIII, p. 304, etc. Pallavic, p. 160.

² Guichenon, *Histoire de Savoie*, tom. I, p. 651. Du Bellay, p. 425, etc.

autre considération, et que chacun s'occupait plus à nuire à son ennemi qu'à chercher son propre avantage. La saison ne les eut pas plus tôt forcés à suspendre les hostilités, que, sans aucun égard ni aux sollicitations réitérées du pape ni à ses paternelles exhortations pour le rétablissement de la paix, ils commencèrent à préparer les opérations de la campagne suivante avec une ardeur qui croissait en proportion de leur haine. Charles s'attacha d'abord à gagner les princes de l'empire, et s'efforça de soulever contre François la masse pesante du corps germanique. Mais pour bien entendre les démarches qu'il fit à ce sujet, il est nécessaire de reprendre l'histoire d'Allemagne depuis la diète de Ratisbonne, tenue en 1541.

Vers le temps où cette assemblée se rompit, Maurice succéda à son père Henri dans la partie de la Saxe qui appartenait à la branche albertine de la maison souveraine de cet électorat. Ce jeune prince, qui n'avait encore que vingt ans, montrait déjà les grands talens qui devaient lui donner tant de part aux affaires de l'Allemagne. Dès qu'il prit le timon du gouvernement, il dédaigna les routes ordinaires, et ses premiers pas annoncèrent de grands desseins. Quoique scrupuleusement attaché par son éducation et ses principes au protestantisme, il refusa d'entrer dans la ligue de Smalkalde. Il voulait, disait-il, maintenir la pureté de la religion, mais non s'embarasser dans les démêlés politiques et dans les cabales qu'elle enfantait. Il prévoyait dès lors la rupture qui allait éclater entre Charles et les confédérés, et présumant lequel l'emporterait des deux partis, au lieu de témoigner à l'empereur de l'inquiétude et des soupçons comme les autres protestans, il affecta de lui montrer une confiance sans bornes, et lui fit sa cour avec la plus grande assiduité. En 1542, lorsque les réformés refusèrent, ou du moins n'accordèrent qu'avec peine de faibles secours à Ferdinand pour défendre la Hongrie, Maurice alla se joindre à lui et se signala par son zèle et son courage. Dès la première campagne de Charles, il lui amena un corps de ses propres troupes. Les agrémens de sa personne, sa dextérité dans tous les exercices militaires, et cette intrépidité naturelle qui le rendait avide de dangers, le distinguaient encore moins que l'habileté et l'adresse avec laquelle il sut s'insi-

nuer dans la faveur de l'empereur¹. Tandis que, par une conduite qui paraissait étrange à tous ceux de sa religion, Maurice captivait ainsi les bonnes grâces de ce monarque, il commençait à montrer de la jalousie contre son cousin l'électeur de Saxe. Cette passion secrète, qui devint dans la suite si fatale au dernier, avait déjà presque occasioné une rupture entre ces deux princes. Dès que Maurice fut parvenu au gouvernement, ils prirent les armes l'un contre l'autre avec une égale fureur, pour un vain droit de juridiction dans une petite ville des bords de la Moldave. Mais au moment d'en venir aux mains, ils furent arrêtés par la médiation du landgrave de Hesse, et par la puissante autorité des remontrances de Luther².

Cependant le pape, quoique très irrité des concessions que l'empereur avait faites aux réformés à la diète de Ratisbonne, était si vivement sollicité d'assembler un concile, soit par les partisans zélés du saint siège, soit par des personnes même dont les opinions et les desseins pouvaient lui être suspects, qu'il ne crut pas pouvoir différer davantage à le convoquer. Plus on avait eu de peine à l'obtenir, plus on attendait avec impatience l'effet de ses décisions. Mais vouant du moins y donner la loi et diriger toutes les opérations de l'assemblée, le pontife ne perdit pas de vue sa première résolution de choisir pour cet objet une ville d'Italie où les ecclésiastiques à ses gages et dépendans de sa faveur pussent se rendre sans peine et à moins de frais. Il donna au nonce qu'il avait à la diète de Spire, en 1542, l'ordre de renouveler cette proposition si souvent rejetée des Allemands, et l'autorisa, s'il trouvait toujours la même répugnance dans les esprits, à proposer pour le lieu du concile la ville de Trente dans le Tirol, soumise au roi des Romains, et située sur les confins de l'Allemagne et de l'Italie. Les princes catholiques, après avoir représenté dans la diète que le choix de Ratisbonne, Cologne, ou quelques autres grandes villes de l'empire, eût été plus avantageux pour le bien général, finirent par s'en tenir à la dernière offre de Paul. Mais les protestans témoignèrent un mécontentement universel, et déclarèrent qu'ils ne reconnaîtraient point un concile convoqué hors des limites de

¹ Sleid., p. 317. See., liv. III, p. 371, 386, 1. 8.

² Sleid., p. 292. See., liv. III, p. 483.

reur¹. Tandis que, sans se douter de ce qui se passait à Rome, il se voyait en captivité ainsi les autres princes, il commençait à se plaindre de son cousin l'électeur de Bavière, qui devint son ennemi, et le dernier, avait déjà écrit entre ces deux princes. Il parvint au gouvernement de l'un contre l'autre pour un vain droit de ville des bords de la Moselle, d'en venir aux armes, la médiation du pape et la puissante auto-

rité de très irrité des protestations qu'il avait faites aux réformés, était si vivement opposé au concile, soit par des raisons de siège, soit par des raisons de personnes et les desseins de l'empereur, qu'il ne crut pas de le convoquer. Plus tard, il fut convenu, plus ou moins, de se conformer à ses décisions. Mais la loi et diriger tout cela, le pontife ne put le faire, et la dernière résolution de l'empereur, de l'Italie où les choses dépendaient de sa volonté, et à moins de peine et à moins de frais, qu'il avait à la diète de Rome de renouveler cette diète des Allemands, et de la convoquer pour le lieu de la diète dans le Tirol, soumise à la médiation de la ville de Cologne, située sur les confins de la France et de l'Allemagne. Les princes protestants, qui se présentèrent dans la diète de Cologne, ou quelque autre ville de l'empire, eût été le pape en général, finirent par offrir de Paul. Mais le pape, mécontentement de voir qu'ils ne reconnaissent pas hors des limites de

l'empire par l'autorité du pape, et dans lequel il se réservait le droit de présider¹.

Paul, sans s'inquiéter de cette opposition, publia la bulle du concile, nomma trois cardinaux pour y assister comme ses légats, et leur prescrivit de se rendre à Trente avant le premier de novembre, jour qu'il avait fixé pour l'ouverture de cette assemblée. Mais s'il eût désiré le concile aussi sincèrement qu'il le prétendait, il n'aurait pas choisi pour le tenir un temps si peu convenable. On ne pouvait guère s'attendre en ce moment à voir régner dans les esprits ce concert et ce calme qui seuls peuvent assurer la liberté et l'autorité des délibérations : d'ailleurs la guerre civile qui était alors allumée entre l'empereur et François ne permettait pas aux ecclésiastiques de la plus grande partie de l'Europe d'arriver tranquillement à Trente. Les légats y demeurèrent plusieurs mois sans qu'il y parût personne, si ce n'est quelques prélats des états du pape; et ce pontife se vit contraint, pour éviter le ridicule et le mépris aux yeux des ennemis de l'église, de rappeler ses cardinaux et de différer le concile².

Malheureusement pour la cour de Rome, pendant que les protestants d'Allemagne saisissaient toutes les occasions de décrier son autorité, l'empereur et le roi des Romains jugèrent qu'il était de leur intérêt de ne les pas réprimer et même de se les attacher par de nouveaux actes d'indulgence. Dans la même diète de Spire, où ils avaient protesté de la manière la plus insultante contre la tenue du concile à Trente, Ferdinand, qui avait besoin de leur secours dans la Hongrie, permit que leurs protestations fussent insérées dans les registres de cette assemblée; et renouvelant en leur faveur les privilèges qu'ils avaient obtenus à Ratisbonne, il y ajouta toutes les sûretés qu'ils pouvaient demander. Entre autres choses, il leur accorda la suspension d'un décret de la chambre impériale contre la ville de Goslar, qui était entrée dans la ligue de Smalkalde et avait saisi les revenus du clergé dans ses domaines. Il fut enjoint à Henri, duc de Brunswick, de se désister de l'exécution de ce décret. Mais ce prince qui poussait le zèle jusqu'au fanatisme, aussi téméraire qu'obstiné dans ses entreprises, ne cessa point ses incur-

sions dans le territoire de Goslar. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, ne pouvant souffrir qu'on opprimât les membres de la ligue, rassemblèrent leurs forces, déclarèrent la guerre à Henri, et dans l'espace de quelques semaines, l'ayant dépouillé de ses états, l'obligèrent à chercher un refuge à la cour de Bavière. Cet acte d'une vengeance prompt et sévère fit trembler toute l'Allemagne; et les confédérés de Smalkalde montrèrent, dès ce premier essai de leurs armes, qu'ils avaient et le courage et le pouvoir de protéger leurs associés¹.

Euhardis par tant de concessions et par les progrès que faisaient de jour en jour leurs opinions, les princes de la ligue de Smalkalde firent une protestation solennelle contre la chambre impériale, et ne voulurent plus reconnaître sa juridiction, sous prétexte que cette cour n'avait point été visitée ou réformée selon le décret de Ratisbonne, et qu'elle continuait à montrer la partialité la plus indécente dans tous ses procédés. Peu de temps après, ils firent encore un pas plus hardi, et protestant contre le recez d'une diète tenue à Nuremberg, qui avait pourvu à la défense de la Hongrie, ils refusèrent de fournir leur contingent pour cet objet, à moins que la chambre impériale ne fût réformée, et qu'on ne leur accordât une sûreté entière sur tous les points qui concernaient la religion².

Tels étaient les mesures des protestants, et la confiance qu'ils avaient dans leur pouvoir, lorsque Charles revint des Pays-Bas pour tenir la diète qu'il avait convoquée à Spire. Le respect pour la majesté impériale, et l'importance des affaires qu'on avait à traiter, rendirent cette assemblée très nombreuse. Tous les électeurs, beaucoup de princes ecclésiastiques et séculiers, et les députés des villes y furent présents. Charles sentit bien que ce n'était pas là le moment de soulever l'esprit inquiet des réformés, en soutenant avec hauteur la doctrine de l'église, ou en portant la moindre atteinte aux privilèges dont ils jouissaient; mais qu'au contraire, pour obtenir d'eux quelques secours, il fallait les tranquilliser par de nouvelles faveurs et donner plus d'extension que jamais à la liberté de cons-

¹ Sleid., *Commemoratio succincta causarum belli, etc.*, et *Smalcaldics contra Henri Brunsv. ab iisdem aditæ*, ap. Scardium, tom. II, p. 307.

² Sleid., p. 301, 307. Seck., lib. III, p. 404, 405.

¹ Sleid., p. 291. Seck., lib. III, p. 283.

² Fra-Paolo, p. 97. Sleid., p. 290.

cience. Aussi s'appliqua-t-il à rechercher l'amitié de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, chefs du parti protestant; et leur cédant sur quelques points, promettant tout sur les autres articles, il se mit à l'abri des obstacles qu'ils auraient pu lui susciter. Cette précaution prise, il crut pouvoir s'expliquer dans la diète sans aucun ménagement. Il commença par vanter son zèle et ses travaux infatigables à l'égard des deux objets les plus importants pour la chrétienté; l'un avait été de procurer un concile général pour apaiser les disputes de religion qui désolaient l'Allemagne; et l'autre, de prendre de justes mesures pour arrêter les progrès formidables des armées ottomanes. Mais tous ses pieux desseins, disait-il, avaient été renversés par l'injuste ambition du roi de France, qui ayant gratuitement rallumé en Europe une guerre qu'on croyait éteinte par la trêve de Nice, avait empêché les pères de l'église d'arriver au concile, ou d'y délibérer en sûreté, et l'avait obligé lui-même à employer toutes ses troupes à sa défense, quoiqu'il eût mieux aimé, pour l'honneur de la chrétienté et pour sa propre satisfaction, les tourner contre les infidèles. Il ajouta que François, non content d'avoir fait avorter son projet, venait par une impiété sans exemple d'attirer les Turcs au cœur des états catholiques; et que joignant ses armes aux leurs, il avait attaqué ouvertement le duc de Savoie, membre de l'empire; que la flotte de Barberousse était actuellement dans un des ports de la France, n'attendant que le retour du printemps pour porter la terreur et la désolation chez les chrétiens; que, dans de semblables circonstances, ce serait une folie que de penser à faire des expéditions au loin contre les Ottomans, ou à les chasser de Hongrie tandis qu'un aussi puissant allié que François leur donnait un asile au centre de l'Europe; qu'il était de la prudence de s'opposer d'abord au danger le plus voisin et le plus pressant, et par conséquent d'humilier la France, afin de priver Soliman des avantages qu'il tirait de cette union si naturelle avec un monarque qui s'arrogeait encore le titre de *très chrétien*; qu'au reste la guerre contre le roi de France était la même que contre le sultan, puisqu'on ne pouvait affaiblir le premier sans porter un coup sensible au dernier. Il finissait par demander à l'assemblée des se-

cours contre François, qui non-seulement attaquait le corps germanique et son chef, mais encore se déclarait l'allié des infidèles et l'ennemi public de la chrétienté.

Pour donner plus de poids à ces violentes invectives de l'empereur, le roi des Romains se leva et fit un récit des conquêtes rapides de Soliman dans la Hongrie; on en voyait la cause, disait-il, dans la fatale nécessité où s'était trouvé son frère de tourner toutes ses forces contre la France. D'un autre côté, les envoyés du duc de Savoie parlèrent fort au long des opérations de Barberousse à Nice, et des ravages qu'il avait faits sur cette côte. Ces plaintes, jointes à l'indignation générale qu'excitait en Europe cette alliance sans exemple du roi de France avec les Turcs, firent sur la diète toute l'impression que l'empereur désirait, et disposèrent la plupart de ses membres à lui accorder de puissans secours. On ne permit pas aux ambassadeurs que François envoyait pour expliquer les motifs de sa conduite, d'entrer dans les terres de l'empire. En vain ils publièrent l'apologie de leur maître et tentèrent de justifier son alliance avec Soliman par des exemples tirés de l'écriture et de la conduite des princes chrétiens; ils ne gagnèrent rien sur des esprits déjà irrités et trop prévenus contre ce monarque, pour être en état d'écouter aucune raison en sa faveur.

Charles, considérant cette disposition de l'Allemagne, sentit qu'il ne pouvait plus trouver d'obstacle à ses projets que dans les craintes et les défiances des réformés; il se détermina donc à calmer leurs inquiétudes, en leur accordant tout ce qu'ils pouvaient désirer pour leur sûreté. Dans ce dessein il consentit à un arrêté qui suspendait tous les décrets portés jusqu'alors contre eux; on convint qu'il se tiendrait un concile général ou national pour le rétablissement de la paix dans l'église; que l'empereur tâcherait de le faire convoquer le plus tôt qu'il serait possible; qu'en attendant, les protestans jouiraient du libre exercice de leur religion; que la chambre impériale ne pourrait plus les inquiéter, et que les juges de cette cour, à l'expiration du terme de leur office, seraient remplacés par d'autres personnes compétentes, sans aucune distinction de religion. Les réformés, touchés de ces actes de condescendance, s'engagèrent à s'unir aux autres membres de la diète, pour déclarer à

n-seulement atta-
on chef, mais en-
ddées et l'ennemi

à ces violentes in-
es Romains se leva
rapides de Soliman
la cause, disait-il,
s'était trouvé son
forçes contre la
du duc de
des opérations de
ravages qu'il avait
es, jointes à l'indi-
en Europe cette
de France avec les
l'impression que
èrent la plupart de
puissans secours.
sadeurs que Fran-
r les motifs de sa
erres de l'empire.
gic de leur maître
lliance avec Soli-
de l'Écriture et de
ens; ils ne gagnè-
irrités et trop pré-
pour être en état
faveur.

disposition de l'Al-
vait plus trouver
ans les craintes et
se détermina donc
en leur accordant
r pour leur sûreté.
un arrêté qui sus-
jusqu'alors con-
endrait un concile
établissement de la
ereur tâcherait de
u'il serait possible;
ans jouiraient du
; que la chambre
s inquiéter, et que
piration du terme
placés par d'autres
aucune distinction
uchés de ces actes
èrent à s'unir aux
pour déclarer la

guerre à François au nom de l'empereur. Ils accordèrent à Charles un corps de vingt-quatre mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, qui devaient être entretenus pendant six mois aux dépens de la confédération. En même temps la diète imposa dans toute l'Allemagne une taxe par tête, sans aucune exception, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs.

Tandis que Charles suivait avec une extrême attention le fil des affaires les plus compliquées, au milieu d'une diète nombreuse, où il s'agissait de faire concourir tant d'intérêts divers au but de sa politique ambitieuse, il négociait d'un autre côté sa paix particulière avec le roi de Danemark, qui, sans avoir encore rien tenté de considérable pour François son allié, pouvait cependant faire une diversion formidable en sa faveur¹. En même temps il agissait auprès du roi d'Angleterre pour l'engager à faire de plus vigoureux efforts contre leur ennemi commun. Le temps était bien propre à tout obtenir : ce qui venait d'arriver en Écosse animait Henri du plus violent ressentiment contre François. Après avoir conclu avec le parlement de ce royaume un traité de mariage entre son fils et la jeune reine Marie, il croyait voir bientôt tous ses desirs remplis par l'union des deux monarchies, projet chéri de ses prédécesseurs et toujours suivi sans succès. Mais la reine-mère, Marie de Guise, le cardinal Beaton et les autres partisans de la France, vinrent à bout, non seulement de rompre cette alliance, mais encore d'aliéner entièrement la nation écossaise des Anglais et de redoubler son ancien attachement pour la France. Henri ne renonça pas cependant à un objet de cette importance. Outre le plaisir de se venger d'un ennemi qui avait fait échouer le dessein qui lui tenait le plus au cœur, il lui sembla qu'humilier François était le meilleur moyen de ramener les Écossais au traité qu'ils avaient rejeté. Il était si entêté de ce projet, que Charles le trouva prêt à le seconder dans tout ce qu'il voudrait entreprendre contre le roi de France. Tel était le plan qu'ils concertèrent ensemble, que son exécution, entraînant infailliblement la perte de la France, aurait agrandi les états de l'empereur, et même élevé sa puissance au point de devenir fatale à la liberté de

l'Europe. Les deux monarques convinrent d'entrer en France, chacun avec une armée de vingt-quatre mille hommes, et sans perdre du temps à assiéger les villes frontières, de pénétrer au cœur du royaume pour unir leurs forces près de Paris¹.

Cependant François restait seul contre tant d'ennemis que Charles lui suscitait; Soliman était l'unique allié qui ne l'eût point abandonné. Mais cette alliance avait rendu le roi si odieux à toute la chrétienté, qu'il aimait mieux en perdre les avantages que d'être plus long-temps l'objet de la haine et de l'exécration publique. En conséquence, dès l'entrée de l'hiver, il renvoya Barberousse, qui, dans son retour à Constantinople, ravagea les côtes de la Toscane et de Naples. Comme François ne se flattait pas d'égaliser les forces de son rival, il voulut y suppléer par la célérité, en prenant les devans pour l'ouverture de la campagne. Dès le commencement du printemps, le comte d'Enghien investit Carignan, ville du Piémont, que le marquis du Guast, après s'en être emparé la première année de la guerre, avait jugée assez importante pour la fortifier à grands frais. Le comte poussa ce siège avec tant de vigueur, que du Guast, jaloux de sa conquête, ne vit pas d'autre moyen de la sauver des mains des Français que de hasarder une bataille. Il accourut de Milan, et comme il ne cherchait pas à cacher son dessein, on le sut bientôt dans le camp ennemi. Enghien, jeune, entreprenant, plein de valeur, désirait passionnément d'éprouver la fortune dans un combat; ses troupes ne le souhaitaient pas avec moins d'ardeur; mais le roi, retenu par la situation critique de ses affaires, et l'esprit encore rempli de ses premières désastres, avait lié les mains au prince en lui défendant expressément de risquer une action générale. Celui-ci ne voulut cependant pas abandonner Carignan au moment où cette place était près de se rendre; mais brûlant de se distinguer par quelque action d'éclat, il dépêcha Monluc à la cour pour représenter au roi les avantages d'un combat et l'espoir qu'il avait de la victoire. François remit cette affaire à la discussion de son conseil. Tous les ministres, l'un après l'autre, opinèrent contre la bataille, appuyant leur avis de raisons très plausibles. Monluc, qui était

¹ Dumont, *Corps diplomat.*, tom. IV, p. 11, p. 274.

¹ Herbert, p. 245. Du Bellay, p. 448.

présent à leurs délibérations, parut si mécontent de tout ce qu'il entendait, et montra tant d'impatience de parler à son tour, que le roi, frappé de ses gestes, l'appela et lui demanda ce qu'il pouvait opposer à un avis si général et si juste. Monluc, simple soldat, mais vif et d'un courage reconnu, représenta le bon état des troupes, l'ardeur qu'elles montraient d'aller à l'ennemi, la confiance qu'elles avaient en leurs officiers; enfin l'infamie éternelle dont le refus d'une bataille couvrirait les armes françaises. Ces raisons furent soutenues d'une étaleur si naturelle, d'une éloquence militaire si rapide, qu'il entraîna non-seulement le roi, toujours passionné pour les actions hardies, mais encore plusieurs membres du conseil. François, saisi du même enthousiasme qui animait ses troupes, tressaillit, et levant les mains au ciel : « Allez, dit-il à Monluc; retournez en Piémont et combattez au nom de Dieu ¹. »

Dès qu'on sut cette réponse du monarque, une ardeur martiale s'empare de la noblesse, la cour resta déserte; tous ceux qui pouvaient servir ou qui voulaient se distinguer allèrent en Piémont partager, comme volontaires, les dangers et la gloire d'une action générale. Encouragé par l'arrivée de tant de braves officiers, Enghien se prépara aussitôt à une bataille que le Guast ne refusa point. La cavalerie était à peu près égale dans les deux partis; mais l'infanterie des impériaux l'emportait au moins de dix mille hommes sur celle des Français. On se rencontra près de Cérisesoles, dans une plaine ouverte dont le terrain ne mettait l'avantage d'aucun côté, et où les armées eurent toute la facilité de se ranger en bataille. Le premier choc fut tel qu'on devait l'attendre de vieilles troupes, pleines d'acharnement et de bravoure. La cavalerie française chargée avec son impétuosité ordinaire, renversant tout ce qui osait l'arrêter; mais, d'un autre côté, la discipline et la valeur de l'infanterie espagnole ayant fait plier le corps qu'elle avait en tête, la victoire balança, prête à se déclarer pour le général qui saurait le mieux se conduire dans ce moment critique. Du Guast qui se trouvait parmi les troupes qui avaient été rompues, craignant de tomber entre les mains des Français qui pou-

vaient venger sur lui le meurtre de Rincon et de Frégosc, perdit sa présence d'esprit et oublia de faire avancer son grand corps de réserve. Cependant Enghien, avec un courage et une prudence admirables, soutint à la tête de ses gardarmes le corps de troupes qui avait commencé à plier. En même temps il ordonne à son corps de Suisses, qui n'avait jamais combattu sans vaincre, de tomber sur les Espagnols. Ce mouvement fut décisif; on ne vit plus que confusion et que carnage. Le marquis du Guast, blessé à la cuisse, ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval. La victoire des Français fut complète : dix mille impériaux furent tués, et il y en eut un grand nombre de pris, avec les tentes, le bagage et l'artillerie. Du côté des vainqueurs, la joie fut sans mélange, et dans le peu de monde qu'ils perdirent, il ne se trouva pas un seul officier de distinction ¹.

Cette brillante journée, en couvrant de gloire les Français, les délivra du plus grand danger. Du Guast ne se proposait pas moins que d'envalir avec son armée tout le pays qui est entre le Rhône et la Saône, où il ne se trouvait ni villes fortes ni troupes réglées à lui opposer. Mais il n'était pas au pouvoir de François de pousser ses avantages avec assez de vigueur pour recueillir tous les fruits de cette victoire. Quoique le Milanais restât sans défense, et que ses habitants, qui depuis long-temps murmuraient sous la dureté du gouvernement des impériaux, fussent tout prêts à secouer le joug; quoique le comte d'Enghien, animé par son succès, pressât vivement le roi de saisir l'heureuse occasion de recouvrer un pays dont il avait toujours ambitionné la possession; cependant il fallut sacrifier toute idée de conquête à la sûreté de l'état. François fut obligé de rappeler douze mille hommes des meilleures troupes qui servaient sous Enghien pour venir au secours du royaume, où l'empereur et le roi d'Angleterre étaient prêts d'entrer, chacun par une frontière opposée et avec des forces supérieures. Ainsi les opérations de ce prince ne firent plus que languir. La réduction de Carignan et de quelques autres villes du Piémont fut tout ce que lui valut sa grande victoire de Cérisesoles ².

¹ Du Bellay, pag. 429, etc. *Mémoires de Monluc*. Jovius, *Hist.*, lib. XLIV, p. 327, 6.

² Du Bellay, p. 438, etc.

¹ *Mémoires de Monluc*.

re de Rincon et de
d'esprit et oublia
ps de réserve. Ce
urage et une pru-
a tête de ses gen-
ai avait commencé
lonne à son corps
is combattu sans
spagnols. Ce mou-
olus que confusion
du Guast, blessé à
à la vitesse de son
ais fut complète :
s, et il y en eut un
s tentes, le bagage
queurs, la joie fut
u de monde qu'ils
un seul officier de

couvrant de gloire
us grand danger.
oins que d'envahir
s qui est entre le
e trouvait ni villes
ai opposer. Mais il
rançois de pousser
vigueur pour re-
victoire. Quoique
se, et que ses ha-
murmuraient sous
es impériaux, fus-
joug; quoique le
son succès, pressât
heureuse occasion
avait toujours am-
dant il fallut sacri-
la sûreté de l'état.
peler douze mille
pes qui servaient
cours du royaume,
eterre étaient près
ontière opposé et
insi les opérations
ne languir. La ré-
quelques autres villes
ui valut sa grande

moires de Monluc.

L'empereur, selon sa coutume, fut le dernier à se mettre en campagne; mais enfin il parut vers le commencement de juin à la tête de l'armée la plus nombreuse et la mieux pourvue qu'il eût encore rassemblée contre la France. Elle montait à environ cinquante mille hommes. Une partie s'était déjà emparée du Luxembourg et de quelques villes des Pays-Bas, avant que Charles l'eût jointe. Il marcha avec l'armée entière vers les frontières de la Champagne. Il aurait dû, comme il en était convenu avec le roi d'Angleterre, aller droit à Paris. Le dauphin, qui commandait les seules troupes auxquelles François pût se fier du salut de son royaume, n'était pas en état de faire tête à l'empereur. Mais le succès des Français en défendant la Provence, en 1536, leur avait appris le plus sûr moyen d'embarrasser un ennemi qui fait une invasion. La Champagne, qui produit plus de vin que de blé, ne pouvait fournir à l'entretien d'une grande armée; et l'on avait eu soin, avant l'approche de l'empereur, d'emporter ou de détruire le peu de provisions qui s'y trouvaient. La ressource de Charles fut de chercher à s'emparer de quelques places fortes, afin d'assurer les convois d'où dépendait sa subsistance. Les villes frontières étaient en si mauvais état, qu'il se flatta de s'en saisir promptement et sans peine. Il attaqua d'abord Ligny et Commercy, qui ne firent que peu de résistance; ensuite il investit Saint-Dizier, qui n'avait rien de tout ce qu'il fallait pour soutenir un siège, quoique cette place gardât un passage important sur la Marne. Mais le comte de Sancerre et M. de la Lande, qui avaient acquis tant de gloire à la défense de Landrecy, se jetèrent généreusement dans la ville, résolus de la conserver à leur maître jusqu'à la dernière extrémité. L'empereur qui savait de quoi ils étaient capables, désespérant d'emporter cette place d'emblée, se détermina à l'assiéger en forme; et comme il était dans son caractère de ne jamais abandonner une entreprise où il était une fois engagé, il suivit celle-ci avec plus d'observation que de prudence.

Les préparatifs du roi d'Angleterre pour la campagne étaient faits bien avant ceux de l'empereur; mais ne voulant ni attaquer seul toutes les forces de la France, ni laisser ses troupes dans l'inaction, Henri prit cette occasion de châtier les Écossais, et dépêcha sa flotte avec une

partie considérable de son infanterie sous le comte d'Hertford pour faire une descente dans ce royaume. Hertford exécuta ses ordres avec vigueur, pilla et brûla Édimbourg et Leith, fit du dégât dans le pays, et se rembarqua avec tant de diligence que la flotte rejoignit le roi aussitôt après son passage en France. L'empereur, qui était alors occupé au siège de Saint-Dizier, envoya un ambassadeur à Henri pour le féliciter de son heureuse arrivée, et le presser de marcher directement à Paris, selon les termes de leur traité. Mais Charles en employant son temps et ses forces à prendre des villes pour son propre compte, donnait un si mauvais exemple à son allié, que celui-ci crut pouvoir l'imiter et s'emparer aussi de son côté des places qui étaient à sa bienséance. Sans aucun égard pour les instances de l'empereur, il investit aussitôt Boulogne, et ordonna au duc de Norfolk de pousser le siège de Montreuil, qui avait été commencé avant son arrivée par un corps de Flamands, joint à quelques troupes anglaises. Mais tandis que Charles et Henri s'occupaient chacun de son intérêt particulier, la cause commune en souffrait. Au lieu de cette union et de cette confiance si nécessaires à l'exécution du grand projet qu'ils avaient concerté, ils montrèrent bientôt une jalousie mutuelle, qui peu à peu engendra les soupçons et finit par une haine ouverte ¹.

Cependant François, à force de soins, venait de rassembler une armée qui, par le nombre et la valeur des troupes, pouvait faire tête à l'ennemi. Le dauphin, en habile général, évitait prudemment une bataille dont la perte aurait mis le royaume en danger, et se contentait de fatiguer l'empereur avec des troupes légères, de couper le chemin à ses convois et de dévaster le pays autour de lui. Malgré l'embarras où ces opérations réduisaient Charles, il poussait toujours le siège de Saint-Dizier, que Sancerre défendait avec une valeur et une habileté surprenante; cet officier soutint plusieurs assauts qu'il repoussa tous; et la mort du brave la Lande, qui fut tué d'un coup de canon, n'ébranla ni sa fermeté ni son courage. Après cinq semaines, il était encore en état de tenir quelque temps, lorsqu'un artifice de Granvelle l'obligea de se rendre. Cet habile politique, ayant inter-

¹ Herbert.

cepté la clef du chiffre dont le duc de Guise se servait dans sa correspondance avec Sancerre, forgea une lettre au nom de ce duc, qui autorisait le gouverneur à capituler, sous prétexte que le roi, quoique très satisfait de sa conduite, ne jugeait pas prudent de risquer une bataille pour le secourir. Cette lettre fut portée dans la ville de manière à ne donner aucun soupçon, et Sancerre tomba dans le piège; mais en se rendant, il obtint des conditions dignes de sa valeur, entre autres une suspension d'armes pendant huit jours. Ce terme expiré, il s'obligeait à ouvrir lui-même les portes à l'ennemi, si François, dans cet intervalle, n'attaquait point l'armée impériale et ne jetait pas des troupes dans la ville¹. Ainsi Sancerre, en arrêtant si long-temps l'empereur devant une place de peu d'importance, donna le loisir à son souverain de rassembler tous ses forces et jouit d'une gloire assez rare dans un commandant subalterne, celle de sauver sa patrie.

Dès que Saint-Dizier se fut rendu, l'empereur s'avança dans le cœur de la Champagne; mais l'opiniâtre résistance qu'il venait d'éprouver lui avait ôté toute espérance de pénétrer jusqu'à Paris, en lui faisant pressentir ce que lui coûterait le siège des villes plus fortes et mieux gardées. D'ailleurs la difficulté de pourvoir à ses subsistances croissait à mesure qu'il s'éloignait de ses frontières. Il avait perdu une grande partie de ses meilleures troupes au siège de Saint-Dizier; chaque jour elles diminuaient dans des escarmouches qu'il ne pouvait éviter, et qui ruinaient insensiblement son armée, sans amener une action décisive. Cependant la saison s'avavançait, et Charles n'avait pu gagner assez de terrain, ni prendre des villes assez considérables pour assurer ses quartiers d'hiver dans le pays ennemi; ses soldats, à qui il devait plusieurs mois de solde, étaient prêts à se mutiner, et les fonds lui manquaient pour les payer. Toutes ces considérations le déterminèrent à écouter les ouvertures de paix que la reine de France, sa sœur, lui fit faire par l'entremise secrète de deux dominicains, qui étaient leurs confesseurs. En conséquence, des plénipotentiaires furent nommés des deux côtés, et commencèrent leurs conférences à Chaussé, petit village

¹ Brantome, tom. IV, p. 489.

près de Châlons. Mais Charles, soit qu'il voulût faire un dernier effort contre la France, soit qu'il ne cherchât qu'un prétexte d'abandonner son allié et de conclure une paix séparée, envoya un ambassadeur à Henri pour le sommer formellement d'avancer vers Paris, selon les clauses de leur traité. Tandis qu'il attendait la réponse du roi d'Angleterre et l'issue des conférences de Chaussé, il continua de marcher en avant, malgré le manque de provisions; enfin, soit habileté ou bonheur de sa part, soit qu'il y eût de la négligence ou quelque trahison chez les ennemis, il surprit d'abord Épernay, et ensuite Château-Thierry, où étaient des magasins considérables. Dès qu'on sut la prise de ces deux villes, dont la dernière n'est qu'à deux journées de Paris, la consternation se répandit dans cette capitale sans défense, où l'alarme s'accrut à proportion de son étendue. Les habitans, livrés au désespoir, fuyaient comme s'ils eussent vu déjà l'empereur à leurs portes. Plusieurs envoyèrent leurs femmes et leurs enfans à Rouen par la Seine; d'autres à Orléans et dans les villes sur la Loire. François lui-même, plus affligé de cet événement que d'aucun autre malheur de son règne, également sensible au triomphe de son rival prêt à venir l'insulter dans sa capitale, et au danger où tout son royaume allait être exposé, ne put s'empêcher, dans le premier mouvement de sa surprise et de son chagrin, de s'écrier: « O Dieu! que tu me fais payer cher cette couronne que je croyais avoir reçue de ta main comme un don! » Mais se reprochant bientôt ce transport de douleur et de murmure, il ajouta avec un retour de piété: « Que ta volonté soit faite; » et reprenant sa première tranquillité, il donna des ordres pour s'opposer à l'ennemi. Le dauphin détacha vers Paris huit mille hommes qui ranimèrent le courage des habitans. Il jeta une forte garnison dans la ville de Meaux, et par une marche forcée gagna la Ferté, qui se trouvait entre les impériaux et la capitale.

L'empereur, à qui la disette se faisait sentir de nouveau, voyant que le dauphin évitait toujours la bataille, et n'osant l'attaquer dans son camp avec des troupes harassées et beaucoup diminuées, tourna promptement à droite, et se

¹ Brantome, tom. VI, p. 381.

, soit qu'il voulût
e la France, soit
te d'abandonner
paix séparée, en-
ri pour le sommer
Paris, selon les
qu'il attendait la
l'issue des confé-
a de marcher en
provisions; enfin,
part, soit qu'il y
ue trahison chez
Épernay, et en-
enient des magasins
prise de ces deux
à deux journées
épanchait dans cette
alarine s'accrut à
es habitans, livrés
e s'ils eussent vu
es. Plusieurs en-
s enfans à Rouen
s et dans les villes
e, plus affligé de
autre malheur de
e au triomphe de
e dans sa capitale,
yaume allait être
dans le premier
t de son chagrin,
ne fais payer cher
avoir reçue de ta
ais se reprochant
ir et de murmure,
été : « Que ta vo-
sa première tran-
pour s'opposer à
i vers Paris huit
nt le courage des
nison dans la ville
ne forcée gagna la
es impériaux et la

e se faisait sentir
uplin évitait tou-
attaquer dans son
es et beaucoup di-
nt à droite, et se

retira vers Soissons. Ce fut alors qu'ayant reçu la réponse de Henri, qui refusait d'abandonner le siège de Boulogne et de Montreuil, dont il était près de se rendre maître, Charles se crut quitte envers lui de toutes les conditions de leur traité, et libre de ne consulter que son intérêt. Il consentit donc à renouer la conférence que la surprise d'Épernay avait rompue. La paix n'était pas difficile à conclure entre deux princes, dont l'un la désirait ardemment, et l'autre en avait le plus grand besoin. Elle fut signée à Crespy, petite ville près de Meaux, le 18 de septembre. Les principaux articles furent que des deux côtés on se restituerait toutes les conquêtes faites depuis la trêve de Nice; que l'empereur donnerait en mariage au duc d'Orléans, sa fille aînée, ou la seconde fille de son frère Ferdinand; que si c'était la sienne, il lui céderait à titre de dot la province des Pays-Bas en toute souveraineté pour passer aux enfans mâles qui naîtraient de ce mariage; que s'il préférerait de donner sa nièce, elle apporterait à son mari l'investiture du duché de Milan avec ses dépendances; que l'empereur déclarerait dans l'espace de quatre mois le choix qu'il aurait fait entre les deux princesses, et que les conditions respectives pour la conclusion du mariage auraient lieu dans un an, à compter du jour de la date du traité; qu'aus- sitôt que le duc d'Orléans serait en possession des Pays-Bas ou de Milan, François rendrait au duc de Savoie tout ce qu'il lui avait pris, excepté Pignerol et Montmélan; que ce monarque renoncera à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples ou sur la souveraineté de la Flandre et de l'Artois, et que Charles en retour abandonnerait les sienes sur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais; que François ne donnerait aucun secours au roi de Navarre dans sa retraite; enfin que les deux monarques feraient conjointement la guerre aux Turcs, et que pour cet objet le roi fournirait, quand il en serait requis par l'empereur et l'empire, six mille gen- darmes et dix mille hommes d'infanterie 1.

Sans parler des fâcheuses extrémités où le dé- faut de subsistances réduisait l'armée impériale, de la difficulté d'assurer sa retraite, ou de l'im- possibilité de faire hiverner ses troupes en France, Charles avait encore, pour désirer de conclure

¹ Recueil des Traitez, tom. VII, p. 227. Belius de causis pacis creptiac. in actis crudit. Lips. 1763.

la paix, d'autres motifs qui, pour être plus in- directs, n'en étaient pas moins puissans. Le pape était extrêmement irrité contre lui, tant des con- cessions faites aux protestans dans la dernière diète, que de la promesse qu'il avait donnée de procurer l'assemblée d'un concile et de permettre en Allemagne des disputes publiques sur les points de controverse. Ces deux prétendus at- tentats sur la juridiction et les droits du saint siège parurent à Paul autant de sacrilèges. Il écrivit à Charles une réprimande plutôt qu'une lettre. Le style en était si hautain et si rempli d'amertume qu'on y voyait plutôt l'envie de chercher querelle à ce prince que le désir de le ramener. Ce ressentiment était encore aigri par la ligue de l'empereur avec Henri. L'alliance d'un hérétique, excommunié par le saint siège, était aux yeux du pape une profanation aussi odieuse que l'union de François avec Soliman. D'un autre côté son fils et son petit-fils déclamaient hautement contre Charles, parce qu'il avait refusé qu'on aliénât en leur faveur Parme et Plaisance, et leur haine contribuait à irriter de plus en plus celle de Paul. Ajoutez à tout cela le puissant appât des flatteries et des promesses que François ne cessait d'employer auprès de ce pontife pour le gagner. Quoique dans l'intention de conserver son système de neutralité, le pape eût jusqu'alors étouffé son ressentiment, éludé les artifices de sa famille et résisté aux sollicitations du roi de France, on ne pouvait cependant compter sur la fermeté d'un homme qui avait à lutter contre ses passions, ses amis et son intérêt. Charles n'ignorait point que l'union du pape avec la France mettrait en danger ses états d'Italie; il prévoyait que les Vénitiens ne manqueraient pas de suivre l'exemple d'un pon- tife regardé par les Italiens comme un modèle de politique; et dans une situation où il suppor- tait à peine le fardeau de la guerre, il sentait qu'une nouvelle ligue formée contre lui pouvait enfin l'accabler 1. Dans ce même temps, les Turcs, n'ayant point trouvé de résistance en Hongrie, en avaient emporté presque toutes les villes, et ils s'approchaient rapidement de l'Au- triche 2. Mais ce qui exigeait la principale atten- tion de l'empereur était le progrès extraordi- naire de la doctrine des réformés en Allemagne, et

¹ Fra-Paolo, p. 100. Pallavic, p. 163

² Istvanbaffi, Hist. hung., p. 177.

la dangereuse confédération formée par les princes de cette communion. Près de la moitié des Allemands avaient secoué le joug de l'église catholique, et la fidélité du reste était fort ébranlée. La noblesse autrichienne avait demandé à Ferdinand le libre exercice du protestantisme¹. Les Bohémiens, qui conservaient toujours quelque semence de la doctrine de Jean Hus, favorisaient ouvertement les nouvelles opinions. L'archevêque de Cologne, animé d'un zèle rare parmi les ecclésiastiques, avait déjà commencé la réforme de son diocèse. Il n'était donc pas possible, à moins qu'on ne réprimât à propos cet esprit d'innovation, de prévoir où il pourrait s'arrêter. Charles avait été lui-même témoin, dans la dernière diète, du ton décisif et tranchant que les protestans y avaient pris. Il avait vu que, pleins de confiance dans leur nombre et leur union, ils dédaignaient d'employer le style soumis de leurs premières requêtes, et qu'ils poussaient la hardiesse jusqu'à mépriser ouvertement le pape, sans montrer beaucoup plus de respect pour la dignité impériale. S'il voulait donc maintenir l'ancienne religion ou sa propre autorité, et ne pas se contenter du vain titre de chef de l'empire, il lui fallait faire un vigoureux effort, mais qui devenait impossible pendant qu'il aurait à soutenir une guerre au dehors contre un ennemi puissant.

Tels étaient les motifs de Charles pour faire la paix. Il avait eu l'adresse de diriger le plan du traité de Crespy conformément à ses vues. Les conditions faites avec François privaient le pape de tous les avantages qu'il se promettait en préférant l'amitié de ce monarque à celle de l'empereur; par l'article qui regardait la guerre avec les Turcs, Charles tournait contre Soliman les armes d'un allié qu'il lui enlevait; enfin, par une clause particulière qu'on n'inséra pas dans le traité, de peur d'exciter mal à propos des alarmes, l'empereur convint avec François qu'ils emploieraient tous deux leur crédit et leur pouvoir à procurer un concile général pour affermir leur autorité et détruire l'hérésie protestante dans leurs états. Ce dernier article était aux confédérés de Smalkalde toute espérance de secours de la part du roi de France². Mais de peur que leurs sollicitations ou la jalousie contre

¹ Sleid., p. 28.

² Seck., lib. III, p. 496.

un ancien rival ne fissent oublier à François ses engagements, Charles le laissa engagé dans une guerre avec les Anglais, qui le mettait hors d'état de prendre aucune part aux affaires d'Allemagne.

Henri, de tout temps prévenu d'une haute idée de son importance et de son pouvoir, sentit vivement le peu d'égards que lui témoignait l'empereur en faisant la paix sans sa participation. Cependant il trouvait dans la situation actuelle de ses affaires quelque adoucissement à son dépit. A la vérité, les troupes flamandes ayant reçu l'ordre de se retirer, il avait été obligé de rappeler le duc de Norfolk du siège de Montreuil; mais, d'un autre côté, Boulogne s'était rendue avant que la négociation de Crespy fût terminée. Henri, plein de l'orgueil que lui inspirait sa conquête, était encore dans la chaleur de son ressentiment contre l'empereur, lorsque les ambassadeurs de François arrivèrent avec des ouvertures de paix; de sorte qu'ils le trouvèrent peu disposé à accorder des conditions justes et modérées. Ses prétentions extravagantes, qu'il déclara d'un ton de conquérant, étaient que le roi de France renoncât à son alliance avec l'Écosse, et lui payât non-seulement les arrérages de ses dettes anciennes, mais encore le remboursement de tous les frais de la guerre. François, quoiqu'il voulût assez sincèrement la paix pour y faire de grands sacrifices, n'ayant plus cependant l'empereur à combattre, rejeta avec dédain ces propositions ignominieuses. Henri partit pour l'Angleterre, et les hostilités continuèrent entre les deux nations¹.

Le traité de Crespy, si avantageux aux Français qu'il délivrait d'un ennemi déjà au cœur du royaume, fut pourtant censuré hautement par le dauphin, qui le regardait comme une preuve manifeste de la prédilection du roi pour son jeune frère le duc d'Orléans. Il se plaignit que son père sacrifiait l'honneur de l'état et d'anciens droits de la couronne à l'empressement d'établir un fils qui avait toute sa faveur. Mais comme il n'osait risquer d'offenser le roi par le refus de ratifier ce traité, et que cependant il voulait pouvoir réclamer un jour toute aliénation faite à son désavantage, il protesta secrètement en présence de quelques-uns de ses partisans

¹ *Mém. de Ribier*, tom. I, p. 672. Herbert, p. 211.

lier à François ses
engagé dans une
i le mettait hors
aux affaires d'Al-

venu d'une haute
son pouvoir, sen-
que lui témoignait
sans sa participa-
ans la situation ac-
doucement à son
s flamandes ayant
avait été obligé de
ité de Montreuil ;
igne s'était rendue
Crespy fût termi-
il que lui inspirait
s la chaleur de son
ar, lorsque les am-
èrent avec des ou-
qu'ils le trouvèrent
conditions justes et
extravagantes, qu'il
ant, étaient que le
son alliance avec
eulement les arrê-
s, mais encore le
frais de la guerre.
sez sincèrement la
sacrifices, n'ayant
combattre, rejeta
ms ignominieuses.
e, et les hostilités
ations ¹.

ntageux aux Fran-
emi déjà au cœur
censuré hautement
ardait comme une
ction du roi pour
ans. Il se plaignit
onneur de l'état et
e à l'empressement
ute sa faveur. Mais
fenser le roi par le
e que cependant il
our toute aliénation
rotesta secrètement
s de ses partisans

contre ce traité, déclarant nul d'avance tout ce qu'il serait forcé de faire pour le confirmer. Le parlement de Toulouse suivit son exemple, probablement à l'instigation des créatures de ce prince ¹. Mais François ratifia cette paix avec la plus grande joie. Aussi content d'avoir délivré ses sujets des malheurs d'une invasion que de la perspective d'acquiescer une souveraineté pour son second fils, il ne crut pas acheter trop cher tant d'avantages en renonçant à des acquisitions illégitimes, à des titres jusqu'alors ruineux et funestes à sa nation, et à des droits qui, faute de possession, n'étaient plus d'aucune valeur. Charles, au temps prescrit par le traité, déclara l'intention où il était de donner en mariage au duc d'Orléans la fille de Ferdinand avec le Milanais ². Tout semblait promettre la durée de la paix : l'empereur, cruellement tourmenté de la goutte, paraissait hors d'état de faire aucune entreprise qui demandât une grande vigueur de corps et d'esprit. Il le sentait lui-même, ou du moins il souhaitait qu'on le crût. Lorsqu'il était le plus accablé de cette maladie douloureuse, un ambassadeur de France arriva à Bruxelles pour assister à la ratification de la paix. Charles, signant son nom avec beaucoup de peine, dit qu'on ne devait pas craindre qu'il violât ce traité, et qu'une main qui pouvait à peine tenir une plume n'était guère propre à manier la lance.

L'indisposition de l'empereur le retint plusieurs mois à Bruxelles. Ce fut du moins en apparence la cause qui lui fit différer l'exécution du vaste plan qu'il avait formé pour humilier en Allemagne le parti protestant ; mais il avait encore d'autres raisons de ce délai. Malgré l'importance des motifs qui l'avaient déterminé à cette entreprise, la ligue formidable qu'il avait à combattre, et la situation de ses propres affaires le mettaient dans la nécessité de délibérer mûrement, de procéder avec circonspection, et de ne pas jeter brusquement le masque sous lequel il cachait ses sentimens réels et ses projets. Il voyait les protestans, malgré leur confiance dans leurs propres forces, montrer une inquiétude continuelle sur ses desseins. Aussi prompts à prendre l'alarme que prêts à se défendre, ils joignaient la jalousie d'une faction faible à l'au-

dace d'un parti puissant. D'un autre côté l'empereur, toujours embarrassé dans sa guerre contre les Turcs, et voulant s'en délivrer, avait pris le parti d'envoyer à la Porte un ambassadeur chargé de propositions de paix très soumises ; mais les résolutions de cette cour impériale étaient incertaines ; et avant de les bien connaître, e'eût été de la part de Charles une haute imprudence que d'allumer le feu d'une guerre civile dans ses propres états.

Dans ces circonstances, le pape publia, aussitôt après la paix de Crespy, une bulle pour convoquer l'assemblée d'un concile général à Trente, au commencement du printemps, exhortant tous les princes chrétiens à profiter de l'heureuse tranquillité de l'Europe pour extirper les hérésies qui menaçaient de renverser tout ce que le christianisme avait de plus sacré. L'empereur parut d'abord mécontent de cette précipitation : cependant, après avoir affecté de blâmer le pape, afin de mieux en imposer, il approuva ce concile qui pouvait devenir utile à ses desseins, et non-seulement nomma des ambassadeurs pour y assister en son nom, mais encore ordonna aux ecclésiastiques deses états des'y rendre au temps prescrit ¹.

Telles étaient les vues de l'empereur, lorsqu'après plusieurs prorogations la diète impériale s'ouvrit à Worms. Les protestans qui jouissaient de la liberté de conscience, mais d'une manière précaire et sans autre garant que le recez de la diète, qui même ne pouvait avoir de force que jusqu'à la tenue d'un concile, souhaitaient ardemment d'établir cet important privilège sur un fondement solide et qui leur en assurât la perpétuité. Mais loin de leur offrir de nouvelles sûretés, les deux points principaux que Ferdinand proposa à la considération de la diète, furent la continuation de la guerre avec les Turcs et l'état de la religion. Il dit que le premier était d'autant plus urgent, que Soliman, après avoir conquis la plus grande partie de la Hongrie, était près de tomber sur les provinces d'Autriche : que l'empereur qui, dès le commencement de son règne, au risque même de sa propre vie, s'était occupé à repousser les attaques de ce formidable sultan, était toujours animé du même zèle et venait d'arrêter volontairement le cours de ses succès en France, afin d'employer, de

¹ *Recueil des Traités*, tom. II, p. 235, 238.

² *Ibid.*, tom. II, p. 228.

¹ Fra-Paolo, p. 104.

concert avec son ancien rival, toutes ses forces contre l'ennemi commun de la foi; qu'il était également et du devoir et de l'intérêt de tous les membres de l'empire de seconder les religieux efforts de leur chef, en lui fournissant des secours dans ce besoin pressant; qu'à l'égard des controverses en matière de religion, elles étaient si embrouillées et d'une discussion si pénible, qu'on ne pouvait espérer d'en voir de sitôt l'issue; que les sollicitations réitérées et la persévérance de l'empereur avaient enfin obtenu du pape la tenue d'un concile qu'on désirait et demandait depuis si long-temps, et que le moment fixé pour cette assemblée étant arrivé, les deux partis devaient attendre ses décrets avec l'intention de s'y soumettre comme aux décisions de l'église universelle.

Les catholiques de la diète reçurent cette déclaration de Ferdinand avec de grands applaudissemens, et répondirent qu'ils consentiraient à toutes ses demandes. Mais les protestans témoignèrent beaucoup de surprise à des propositions si ouvertement contraires au recez de la précédente diète. Ils soutinrent que par l'importance de leur objet, les discussions de doctrine devaient être mises les premières en délibération; que malgré les alarmes que causaient à toute l'Allemagne les progrès des Turcs, l'assurance du libre exercice de leur religion les touchait encore de plus près, et qu'ils ne pouvaient s'engager dans une guerre étrangère, tandis que leur tranquillité domestique serait menacée; que cependant, si l'on voulait faire cesser leurs craintes à cet égard, ils ne montreraient pas moins de zèle que leurs compatriotes à repousser l'ennemi commun de la chrétienté; mais que, si le danger qu'on avait à craindre de la part des Turcs était si grand qu'il ne permit point de s'occuper d'autres objets en ce moment, ils demandaient au moins qu'on assemblât incessamment une diète pour décider en dernier ressort les disputes de religion, et qu'en même temps le décret de la première diète sur cet article essentiel fût clairement expliqué. Par le recez de Spire on était convenu qu'ils jouiraient paisiblement de l'exercice public de leur religion jusqu'à la convocation légale d'un concile; mais le pape venant d'en indiquer un auquel Ferdinand exigeait qu'on se soumit, ils commencèrent à soupçonner leurs adversaires de chercher à tirer avantage

de quelques termes équivoques du recez, et d'en conclure que le terme de la liberté de conscience devait expirer à l'ouverture du concile. Pour prévenir une pareille interprétation, ils renouvelèrent leurs protestations contre une assemblée convoquée hors des limites de l'empire, par la seule autorité du pape, et à laquelle il se réservait le droit de présider; ils déclarèrent que, malgré la convocation illégale de ce concile, ils regardaient le recez de la dernière diète comme étant encore dans toute sa force.

Jusqu'à ce moment, tandis que l'empereur avait cru de son intérêt d'adoucir et de gagner les protestans, il avait su trouver des expédiens pour les satisfaire sur des prétentions déraisonnables en apparence; mais ses vues ayant entièrement changé, il avait obligé Ferdinand à s'en tenir à ses premières propositions, et à ne rien accorder qui pût donner la moindre atteinte à la légitimité ou à l'autorité du concile. Les réformés de leur côté ne furent pas moins inflexibles; et de part et d'autre on employa beaucoup de temps et d'efforts à se bien convaincre que la conciliation était impossible. La présence même de l'empereur, qui après sa guérison se rendit à Worms, ne contribua pas à rendre les protestans plus dociles: persuadés qu'ils soutenaient la cause de Dieu et de la vérité, également supérieurs à l'appât de l'intérêt et aux impressions de la crainte, soit que l'empereur redoublât ses sollicitations, soit qu'il laissât entrevoir ses desseins menaçans, il ne fit qu'accroître leur hardiesse. Ils déclarèrent enfin ouvertement qu'ils ne daigneraient pas faire leur apologie dans un concile convoqué, non pour examiner leur doctrine, mais pour la condamner; qu'ils regardaient comme nulle une assemblée dirigée par l'autorité d'un pontife, qui s'était ôté le droit de les juger en qualifiant d'avance d'hérésie leurs opinions, et en abusant d'un pouvoir usurpé pour les accabler du poids de ses censures¹.

Pendant que les protestans, toujours plus fermes dans leur union, refusaient toute communication avec le concile, et des secours à l'empereur contre les Turcs, Maurice de Saxe se montra seul prêt à satisfaire les desirs de ce

¹ Sleid., p. 343, etc. Seck., liv. III, p. 543, etc. Thuan., *Hist.*, lib. II, p. 56.

du recez, et la liberté de consécration du concile. L'interprétation, ils s'opposèrent contre une extension des limites de l'empire du pape, et à la fin de présider; ils refusèrent l'invocation: illégale et le recez de la cour encore dans toute sa

puissance que l'empereur cherchoit à gagner par l'usage de ses expédients et intentions déraisonnables. Ses vues ayant entièrement échoué Ferdinand s'en tint à ses intentions, et à ne rien de moindre atteinte à l'autorité du concile. Les républicains pas moins inflexibles employa beaucoup de peine pour bien convaincre l'empereur. La première qui après sa guerre contribua pas à la gloire: persuadés de Dieu et de la vérité de l'appât de l'intérêt personnel, soit qu'il laissât les menaçans, il ne fit pas déclarer enfin qu'il n'aurait pas faire le convoqué, non pas pour la conformation nulle une autorité d'un pontife, mais juger en qualifiant les actions, et en abusant de son pouvoir accablé du poids

de la justice, toujours plus ils désiraient toute conformation des secours à l'empereur de Saxe se conformer aux desirs de ce

et, p. 543, etc. Thuan.,

prince. Malgré son attachement inviolable pour la réformation, affectant une modération utile à ses vues, il confirma de plus en plus l'empereur dans les préventions qu'il lui avait inspirées en sa faveur; et par-là, il se fraya le chemin à l'exécution des grands desseins que méditait sans cesse son âme active et ambitieuse¹. Son exemple n'eut pourtant que très peu d'influence sur les autres protestans, et Charles comprit qu'il ne pouvait espérer ni d'en tirer des secours pour la guerre contre les Turcs, ni de calmer leurs craintes et leur défiance sur l'article de leur religion. Mais ses projets n'étant pas encore mûrs, ni ses préparatifs assez avancés pour les forcer à l'obéissance ou pour châtier leur obstination, il eut l'adresse de cacher ses intentions dans le dessein de leur donner de la confiance. Il indiqua pour le commencement de l'année suivante, une diète à Ratisbonne où se décideraient les points contestés au moyen des conférences d'un certain nombre d'ecclésiastiques de chaque parti qui devaient s'y rendre².

Mais quelque envie qu'eût l'empereur d'en imposer aux protestans par ces apparences de modération, il n'était pas capable d'une dissimulation assez constante pour leur dérober ses dangereux desseins. Hermann comte de Wied, archevêque et électeur de Cologne, prélat recommandable par ses vertus et par une antique simplicité de mœurs, mais d'ailleurs aussi peu savant que tous les nobles qui possédaient alors les grands bénéfices de l'Allemagne, était devenu un prosélyte de la doctrine des réformateurs. Il avait commencé, dès l'année 1543, avec l'assistance de Mélauchton et de Bucer, à abolir l'ancien culte dans son diocèse, pour y introduire celui des protestans. Les chanoines de sa cathédrale, prévenus contre cet esprit d'innovation, et sentant combien l'égalité évangélique de la nouvelle secte serait préjudiciable à leurs dignités et à leurs richesses, s'opposèrent aux entreprises inouïes de leur archevêque, avec toute la chaleur que l'intérêt pouvait ajouter à leur zèle pour les anciennes institutions. Ce prélat ne voyant dans les obstacles qu'il rencontrait, qu'une nouvelle preuve de la nécessité d'établir la réformation, ne se relâcha ni dans sa résolution ni dans sa fermeté. Enfin les chanoines

ayant éprouvé l'inutilité de leur résistance, protestèrent solennellement contre les entreprises de leur archevêque, et en appellèrent au pape et à l'empereur, l'un son juge ecclésiastique, et l'autre son seigneur temporel. Cet appel fut porté devant l'empereur pendant qu'il était à Worms; il prit aussitôt les chanoines de Cologne sous sa protection, leur enjoignant de procéder en toute rigueur contre ceux qui oseraient secouer le joug de l'église romaine, défendit à l'archevêque de faire aucune innovation dans son diocèse, et le somma de comparaître à Bruxelles dans l'espace de trente jours pour y répondre aux accusations intentées contre lui¹.

Charles ne se contenta pas de manifester aux protestans ses sentimens de haine par ce coup d'autorité; il persécuta sans relâche, dans ses états héréditaires des Pays-Bas, tout ce qui était suspect de luthéranisme. Dès son arrivée à Worms, il imposa silence aux prédicateurs protestans de cette ville. Il souffrit même que dans la chaire de sa propre chapelle un moine italien déclamat contre les luthériens, et le désigna comme élu de Dieu pour exterminer leur dangereuse hérésie. En même temps il dépêcha à Constantinople l'ambassade dont on a déjà parlé avec des ouvertures de paix, afin de se délivrer de toute appréhension du côté des Turcs. Ni ces démarches ni leurs dangereuses conséquences ne purent échapper à l'inquiète curiosité des protestans; leurs alarmes se révélèrent, et leur vigilance s'accrut à proportion du péril.

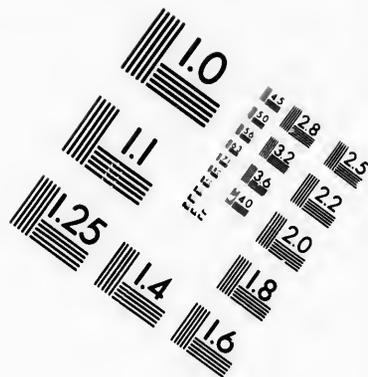
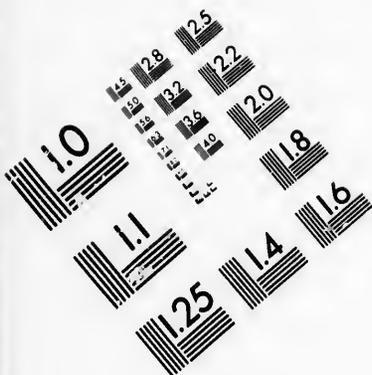
Cependant la fortune de Charles, qui dominait en toute occasion celle de son rival, le tira d'un mauvais pas dont toute sa sagacité et son adresse n'auraient pu le dégager. Le duc d'Orléans, dans le temps même où il devait épouser la fille de Ferdinand et prendre possession du Milanais, mourut d'une fièvre maligne. Cet événement délivra l'empereur de l'obligation d'abandonner une province si importante à son ennemi, ou de la honte de manquer à un engagement récent et solennel dont la violation aurait bientôt occasionné une rupture avec la France. Il affecta pourtant de témoigner beaucoup de chagrin de la mort prématurée d'un jeune prince qui devait lui être allié de si près; mais il évita soigneusement d'entrer dans de nou-

¹ Seck., liv. III, p. 571.

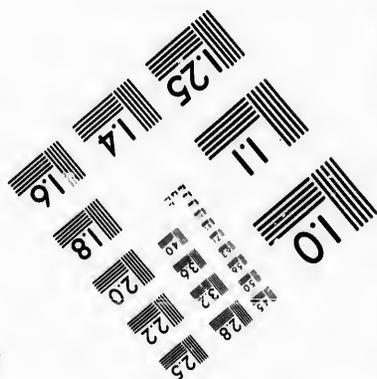
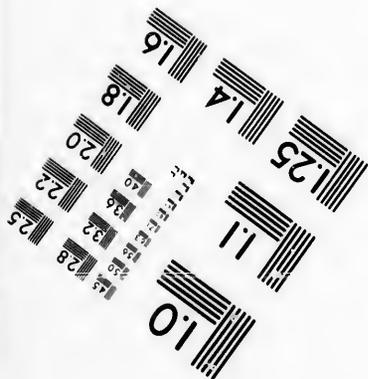
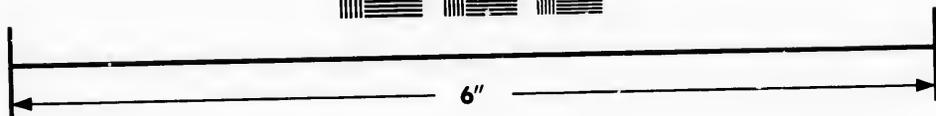
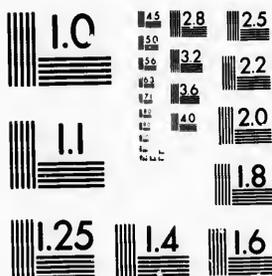
² Steid., p. 351.

¹ Steid., p. 310, 310, 351. Seckend, liv. III, p. 443, 553.



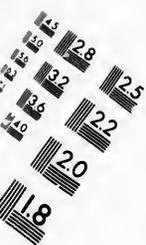


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



velles discussions sur le Milanais, et ne voulut jamais qu'on changeât rien au traité de Crespy, malgré les instances de François, qui demandait quelques dédommagemens des avantages qu'il avait perdus par la mort de son fils. Dans les temps glorieux et florissans du règne de ce monarque, une déclaration de guerre aurait sans doute bientôt suivi cet injuste refus; mais l'affaiblissement de sa santé, l'épuisement de son royaume, et la nécessité de repousser les forces de l'Angleterre l'obligèrent de dissimuler son ressentiment et de remettre ses projets de vengeance à un moment plus favorable. Cependant, comme le duc de Savoie ne devait recouvrer ses états que par les conditions du mariage stipulé dans le traité de Crespy, les droits ou les prétentions de la France anéantirent les espérances de ce malheureux prince, et restèrent à cette couronne pour servir de prétextes à de nouvelles guerres ¹.

En effet les confédérés de Smalkalde se flattèrent que les altercations qui allaient suivre la mort du duc d'Orléans produiraient une rupture entre les deux monarques, et leur laisseraient le temps de respirer; mais ils se trompèrent dans cette conjecture comme dans celle qu'ils formèrent sur un événement qui semblait être le prélude d'une querelle entre l'empereur et le pape. La passion de Paul pour l'agrandissement de sa famille croissait avec l'âge, d'autant plus qu'il voyait la dignité et la puissance attachées à la tiare décliner de jour en jour. Comme il savait que l'empereur ne se prêterait pas aux vus de son ambition, il hasarda, au risque d'offenser ce monarque, de donner à son fils Pierre-Louis l'investiture de Parme et de Plaisance. Cette élévation singulière d'un homme dont la naissance illégitime était une tache pour le pape, et dont la vie licencieuse excitait l'indignation de tous les honnêtes gens, causa un scandale universel, surtout dans un moment où la plus grande partie de l'Europe déclamait ouvertement contre les mœurs corrompues et le pouvoir exorbitant du clergé, désordres si crians qu'un des principaux objets de l'assemblée du concile était de les réformer. Quelques cardinaux attachés à l'empereur firent des remontrances à Paul sur cette aliénation indécente

¹ Belcarius, *Comment.*, p. 769. Paruta, *Hist. venet.*, vol. IV, p. 177

du patrimoine de l'église. L'ambassadeur d'Espagne ne voulut pas être présent à la solennité de cette installation; et Charles refusa nettement de confirmer l'acte de l'investiture, sous prétexte que Parme et Plaisance faisaient partie du Milanais. Mais l'empereur et le pape, tous deux attentifs aux affaires d'Allemagne, sacrifiant leurs passions particulières à la cause publique, étouffèrent leur jalousie et leur ressentiment pour s'occuper d'intérêts qu'ils jugeaient d'une plus grande importance ¹.

Vers le même temps, la paix de l'Allemagne fut interrompue par une invasion de Henri, duc de Brunswick. Ce prince, privé de ses états que l'empereur tenait en séquestre jusqu'à ce qu'on eût accommodé ses différends avec les confédérés de Smalkalde, avait cependant un si grand crédit en Allemagne qu'il s'engagea d'y lever un corps considérable de troupes pour le service du roi de France contre l'Angleterre. François fournit l'argent d'avance; les troupes furent levées: mais au lieu de les conduire en France, le duc de Brunswick entra tout à coup à la tête de ce corps dans ses propres états, espérant de les recouvrer avant qu'on pût lui opposer une armée. Cette attaque inattendue surprit les confédérés, et François fut encore plus étonné d'un artifice si bas et si indigne d'un prince. Mais le landgrave de Hesse assembla avec une promptitude incroyable tout ce qu'il put de soldats pour arrêter les progrès des troupes indisciplinées de Henri. Bientôt, avec le secours de son gendre Maurice et quelques renforts de l'électeur de Saxe, il remporta plusieurs avantages sur l'ennemi. Le duc, prompt et hardi à former des projets, mais faible et irrésolu dans l'exécution, fut obligé de se rendre lui-même à discrétion avec son fils aîné. Il resta confiné dans une étroite prison jusqu'à ce qu'un changement dans la situation des affaires lui rendit la liberté ².

Le succès du landgrave accrut la réputation des armes de protestans, et la réformation du Palatinat donna une nouvelle force à leur parti. Frédéric, qui avait succédé à son frère Louis dans cet électorat, après avoir été soupçonné depuis long-temps d'un penchant secret pour la doctrine des réformés ne balança plus à le montrer ouvertement dès qu'il fut souverain. Cepen-

¹ Paruta, *Hist. venet.*, vol. IV, p. 178. Pallavic, p. 180.

² Sleid., p. 352. Seck., liv. III, p. 567.

l'ambassadeur d'Espagne à la solennité Charles refusa nettement l'investiture, sous prétexte que le pape, tous les évêques de l'Allemagne, sacrilèges à la cause protestante et leur ressentiments qu'ils jugeaient de leur intérêt.

Le traité de Westphalie de l'Allemagne l'union de Henri, duc de Bavière, et de son épouse, fut le résultat de ces états que Charles obtint jusqu'à ce qu'on se fut accordé avec les confédérés dans un si grand crépuscule d'y lever un jour de gloire pour le service de l'empire en Angleterre. François Ier et ses troupes furent le résultat de ces états, le résultat à coup de la tête de Charles, espérant de les lui opposer une armée qui surprit les confédérés plus étonné d'un succès d'un prince. Mais le traité avec une promptitude de soldats pour les troupes indisciplinées de son gendre Charles de l'électeur de Bavière et les avantages sur l'ennemi dans l'exécution, Charles même à discrétion influé dans une étroite alliance dans la situation de la liberté.²

Charles obtint la réputation de la réformation du Palatinat par la force de leur parti. Charles se lia à son frère Louis qui avait été soupçonné de trahison et se lia à son frère Louis qui avait été soupçonné de trahison plus à la mort du souverain. Cependant

p. 178. Pallavic, p. 180. p. 507.

dant, comme il espérait que le fruit de tant de diètes, de conférences et de négociations amènerait enfin l'établissement de sa religion, il n'osa d'abord tenter aucune innovation publique dans ses états; mais las d'une attente inutile, il crut qu'il était enfin obligé de soutenir de toute son autorité la doctrine qu'il approuvait, et de se rendre aux vœux de ses sujets, qui, par leur commerce avec les états protestans, s'étaient universellement imbus de leurs opinions. Comme la chaleur et l'impétuosité des premiers efforts de la réformation s'étaient un peu ralenties, le changement du Palatinat se fit avec beaucoup d'ordre et de régularité; l'ancien culte fut aboli et le nouveau s'introduisit sans violence et sans aucun trouble. Quoique Frédéric adoptât les dogmes des protestans, il imita l'exemple de Mauricie, et ne voulut point entrer dans la ligue de Smalkalde¹.

Quelques semaines avant la révolution arrivée dans le Palatinat, le concile général s'ouvrit à Trente avec les solennités d'usage. Les états catholiques mettaient toutes leurs espérances dans cette assemblée, et dès le commencement des troubles de l'église ils l'avaient regardée comme le meilleur remède qu'on y pût appliquer; mais beaucoup de gens craignaient qu'il ne fût trop tard, et qu'un mal qui avait fait de si violens progrès pendant vingt-huit ans ne fût trop invétéré. Quoique le pape, par sa dernière bulle de convocation, eût fixé la première séance du concile au mois de mars, il avait des vues si différentes de celles de l'empereur, que l'année se passa presque tout entière en négociations. Charles, prévoyant que la rigueur des décrets du concile mettrait les protestans sur la défensive et porterait peut-être leur ressentiment à quelque résolution désespérée, faisait tous ses efforts pour la différer jusqu'à ce que ses préparatifs l'eussent mis en état d'en soutenir les décisions par la force des armes. D'un autre côté le pape, qui s'était pressé d'envoyer ses légats à Trente pour y présider en son nom, craignait d'exposer au mépris son autorité, ou de faire suspecter ses intentions, si, dans un moment où le danger de l'église demandait des remèdes prompts et vigoureux, les pères du concile demeuraient dans l'inaction. Il insista donc avec

Charles, ou pour transporter cette assemblée dans quelque ville d'Italie, ou pour en suspendre les opérations pendant quelque temps, ou bien enfin pour l'autoriser à commencer sur-le-champ ses délibérations. L'empereur rejeta les deux premières propositions comme également offensantes pour les Allemands, et protestans et catholiques; mais, sentant qu'il était impossible d'é luder la dernière, il se restreignit à demander qu'on travaillât dans le concile à la réforme des désordres de l'église avant de procéder à l'examen ou à la décision des articles de foi. C'était précisément ce que la cour de Rome craignait le plus; et le but de tous ces artifices était d'éviter une recherche si dangereuse. Paul, quoiqu'il eût été moins inflexible que quelques-uns de ses prédécesseurs sur la convocation d'un concile, n'en était pas moins jaloux de son autorité. Il pressentait qu'un pareil début serait un sujet de triomphe pour les hérétiques. Il appréhendait tout ce qui pouvait s'ensuivre d'humiliant ou de funeste pour le saint siège, si le concile regardait la réforme des abus comme son unique affaire, et si les prélats du second ordre pouvaient, au gré de leurs desirs et de leur humeur, prescrire des lois à ceux qui, par la puissance et les dignités, étaient au-dessus d'eux. Ainsi, sans écouter les propositions insidieuses de l'empereur, il donna des instructions à ses légats pour ouvrir le concile.

La première session se passa en pures formalités. Dans la suivante on convint que ce qu'il y avait de plus pressant était de dresser une confession de foi qui contiendrait tous les articles dont l'église ordonnait la croyance, mais qu'en même temps on porterait son attention sur les moyens de réformer les mœurs et la discipline du clergé. Ce premier pas, qui montrait déjà quel serait le fruit du concile, le ton impérieux des légats qui y présidaient, et la déférence aveugle de la plupart des membres qui suivaient l'impulsion des chefs, firent prévoir aisément aux protestans à quelles décisions ils devaient s'attendre. Ils furent étonnés cependant de voir quarante prélats (car il n'y en avait pas un plus grand nombre au concile) s'arrogant l'autorité de représentans de l'église universelle, et juger en son nom les points les plus importans de la foi. Frappée elle-même de cette indécence et du ridicule qui pouvait en résulter, l'assemblée fut

¹ Siedl., p. 350. Seck., liv. III, p. 610.

très lente dans ses opérations, et pendant quelque temps elle n'y procéda que d'une manière faible et languissante ¹. Dès que les confédérés de Smalkalde eurent appris l'ouverture du concile, ils publièrent un long manifeste contenant de nouvelles protestations contre cette assemblée et les raisons qui les déterminaient à ne point reconnaître sa juridiction ². Cependant le pape et l'empereur s'embarraissaient si peu d'en presser les opérations qu'on s'aperçut aisément qu'ils étaient occupés de quelque intérêt de plus grande conséquence.

Mais les protestans ne pouvaient être tranquilles spectateurs des mouvemens du pontife et de Charles; leurs soupçons croissaient de jour en jour, par les avis qu'ils recevaient de tous côtés, des trames qu'on ourdissait contre eux. Le roi d'Angleterre les informa que l'empereur, résolu depuis long-temps de détruire leur secte, ne manquerait pas de saisir cet intervalle du repos de l'Allemagne, comme la conjoncture la plus favorable pour l'exécution de son dessein. Les négocians d'Augsbourg, qui était dès lors une ville du plus grand commerce, furent avertis par leurs correspondans d'Italie, dont quelques-uns favorisaient secrètement le protestantisme ³, que le pape et l'empereur préparaient contre les réformés une dangereuse confédération. Ils reçurent en même temps des Pays-Bas l'avis que Charles avait donné des ordres d'y lever des troupes ainsi que dans d'autres parties de ses états, mais avec toutes sortes de précautions pour cacher ses mesures. Tous ces avis, réveillant les défiances et la vigilance des protestans, ne leur laissèrent aucun doute sur les intentions de l'empereur; ils prirent l'alarme; les députés de la ligue de Smalkalde s'assemblèrent à Francfort, et se communiquant mutuellement leurs informations, ils se convinquirent de plus en plus du danger qui les menaçait. Cependant leur union n'était pas aussi solide que l'exigeaient leur situation et les préparatifs de leurs ennemis. Cette ligue subsistait déjà depuis dix ans; mais les territoires de la plupart des princes confédérés étaient enclavés les uns dans les autres; des mariages entre leurs familles, des alliances et des contrats

de différente espèce, avaient, selon la coutume d'Allemagne, établi des droits et des prétentions réciproques, et c'étaient autant de sujets inévitables de jalousie et de discorde. Les uns, attachés au duc de Brunswick, en voulaient ouvertement au landgrave, de la rigueur qu'il avait exercée contre ce prince aussi malheureux qu'imprudent. D'autres accusaient l'électeur de Saxe et le landgrave, qui étaient les chefs de la ligue, d'avoir, par leurs profusions ou leur manque d'économie, engagé les confédérés dans des dépenses inutiles et exorbitantes. Ces deux grands princes, qui, par la supériorité de leur puissance et de leur autorité, gouvernaient entièrement le corps de la confédération, avaient pourtant des vues si différentes, que toutes leurs opérations languirent au moment où elles avaient besoin de la plus prompte vigueur. Le landgrave était un homme violent et d'un caractère entreprenant; mais, comme son zèle pour sa religion ne lui faisait point oublier les intérêts de la politique, il soutint que dans le danger inévitable dont ils étaient menacés, ils n'avaient pas de plus sûr moyen de s'en garantir que de rechercher la protection des rois de France et d'Angleterre, ou de s'allier avec les cantons protestans de la Suisse, dont ils pouvaient tirer une assistance telle que le demandait leur situation. L'électeur, d'un autre côté, qui avait plus de droiture qu'aucun prince de ce siècle, ne manquait pas de talens pour gouverner sagement dans des temps de tranquillité; mais il avait une vénération superstitieuse pour la doctrine de Luther, et portait le fanatisme pour tous ses dogmes jusqu'à détester toute alliance avec ceux dont la croyance eût différé de la sienne sur un seul article. Ainsi son entêtement pour le luthéranisme le rendait incapable de le défendre dans des temps de troubles et de danger. Sans doute il pensait que les intérêts de religion devaient se traiter par des maximes et des principes bien différens de ceux de la prudence humaine; et se laissant égarer par les opinions de Luther, qui non-seulement ignorait les règles de la politique, mais les méprisait, il montra souvent une inflexibilité d'esprit qui devint préjudiciable au parti même qu'il voulait soutenir. Guidé dans cette occasion par la morale sévère de ce réformateur, il refusa d'entrer en alliance avec François, sous prétexte qu'il per-

¹ Fra-Paolo, p. 120, etc. Pallavic., p. 180, etc.

² Seck., lib. 111, p. 602, etc.

³ *Id.*, *ibid.*, p. 579.

, selon la coutume
s et des prétentions
nt de sujets inévi-
rde. Les uns, atta-
n voulaient ouver-
rigueur qu'il avait
aussi malheureux
saient l'électeur de
étaient les chefs de
profusions ou leur
gé les confédérés
t exorbitantes. Ces
ar la supériorité de
rité, gouvernaient
nfédération, avaient
rentes, que toutes
au moment où elles
ompte vigueur. Le
olent et d'un caracte-
me son zèle pour
nt oublier les inté-
nt que dans le dan-
at menacés, ils n'a-
en de s'en garantir
ction des rois de
de s'allier avec les
e, dont ils pouvaient
le demandait leur
utre côté, qui avait
ince de ce siècle,
ur gouverner sage-
anquillité; mais il
tieuse pour la doc-
le fanatisme pour
ester toute alliance
différé de la sienne
entêtement pour le
pable de le défen-
bles et de danger.
intérêts de religion
ximes et des prin-
de la prudence hu-
par les opinions de
ignorait les règles
éprisait, il montra
esprit qui devint
qu'il voulait soute-
n par la morale sé-
refusa d'entrer en
prétexte qu'il per-

sécuitait le parti de la vérité, de s'attacher au parti de Henri qu'il regardait comme aussi impie que le pape, et même de s'allier avec les Suisses, parce qu'ils n'étaient pas de son sentiment dans quelques articles de foi qui lui paraissaient essentiels. Cette différence dans la façon de penser sur un objet de cette importance produisit l'effet qu'on en devait attendre. On se blâmait et on se condamnait secrètement de part et d'autre. Le landgrave ne voyait dans l'électeur qu'un esprit rétréci par des préjugés indignes d'un prince appelé à jouer le premier rôle sur un grand théâtre. L'électeur accusait le landgrave de principes relâchés et de vues d'ambition qui s'accordaient mal avec les intérêts sacrés de la cause où ils se trouvaient engagés. Mais quoique les scrupules de l'électeur eussent fait perdre le moment de tirer des secours du dehors, et que la jalousie et le mécontentement des autres princes eussent empêché de renouveler la ligue dont le terme était sur le point d'expirer, cependant le sentiment du danger commun réunit les confédérés sur d'autres articles; ils convinrent en particulier de ne point reconnaître l'assemblée de l'église à Trente pour un concile légitime, et de ne point consentir à laisser opprimer l'archevêque de Cologne, parce qu'il avait voulu établir la réforme dans son diocèse¹.

Le landgrave, qui voulait pénétrer les intentions de l'empereur, sachant que Granvelle était bien instruit des projets de son maître, lui écrivit pour l'informer de plusieurs particularités

qui avaient donné des soupçons aux protestans, et pour lui demander une déclaration précise de ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer. Granvelle lui répondit que les avis qu'ils avaient reçus des armemens de l'empereur étaient exagérés, et leurs alarmes destituées de fondement; qu'à la vérité, Charles, pour préserver ses frontières de toute insulte de la part de la France ou de l'Angleterre, avait donné des ordres pour lever quelques troupes dans les Pays-Bas, mais qu'il désirait autant que jamais de maintenir la tranquillité en Allemagne¹.

La conduite de l'empereur ne fut pourtant pas d'accord avec ces protestations. Au lieu de nommer des hommes d'un caractère pacifique et modéré pour défendre la doctrine catholique dans les conférences dont on était convenu, il choisit des dévots emportés et d'une obstination si aveugle pour leurs opinions qu'on perdit toute espèce de conciliation entre les deux partis. Malvenda, ecclésiastique espagnol qui s'était chargé de soutenir la cause des catholiques, la défendit avec toute la subtilité d'un métaphysicien de l'école, plus occupé d'embarrasser ses adversaires que de les convaincre, et de pallier l'erreur que de découvrir la vérité. Les protestans, indignés et de ses sophismes et de la partialité des réglemens que Charles avait prescrits dans cette dispute, rompirent brusquement la conférence, trop convaincus que l'empereur ne voulait que les amuser et gagner du temps pour laisser mûrir ses projets².

LIVRE HUITIÈME.

Tandis que le péril semblait croître de jour en jour, et que la tempête, après avoir si longtemps grondé sur l'église protestante, était près d'éclater dans toute sa fureur, la mort vint à propos dérober Luther au spectacle douloureux de cette rage destructive. Le dépérissement de sa santé n'ayant pu l'empêcher d'aller

dans une saison rigoureuse à Eysleben, lieu de sa naissance, pour y apaiser par son crédit une dissension élevée entre les comtes de Mansfield, il y fut attaqué d'une violente inflammation d'entrailles, dont il mourut en peu de jours, dans la soixante-troisième année de son âge.

¹ Seck., lib. III, p. 556, 570, 613. Sleid., p. 355.

² Sleid., p. 356.

³ Sleid., p. 258. Seck., liv. III, p. 620.

Destiné par la Providence à opérer une des plus grandes et des plus intéressantes révolutions que l'histoire nous ait transmises, jamais homme ne fut peint avec des couleurs plus opposées. Les jugemens de son siècle furent extrêmes sur son caractère. Les uns, outrés et indignés de le voir d'une main hardie renverser tout ce que leurs préjugés ou leur intérêt appelaient sacré, lui imputèrent non-seulement tous les vices d'un homme, mais la perversité même d'un démon. Les autres, dans les transports de l'admiration et de la reconnaissance, le considérant comme le flambeau de l'église et le restaurateur de sa liberté, lui attribuèrent des vertus au-dessus de l'humanité, et regardèrent toutes ses actions avec cette vénération religieuse qu'on ne devrait accorder qu'aux hommes inspirés du ciel. Mais c'est sur sa propre conduite, et non sur la censure ou les éloges exagérés de ses contemporains, que doit se régler le jugement du siècle présent. Il réunit le plus grand zèle pour ce qu'il croyait la vérité, un courage intrépide pour la publier, tout ce que la nature et l'étude peuvent donner d'habileté à la défendre, une activité infatigable pour en accélérer les progrès; et il posséda ces qualités dans un si haut degré, que ses ennemis même n'ont pu les lui disputer. Ajoutons à ces traits une grande pureté de mœurs et même cette austérité qui convient au caractère d'un réformateur; une régularité de vie qui donnait du crédit à sa doctrine, et ce parfait désintéressement qui ne laisse aucun doute sur sa bonne foi. Du reste, supérieur à toutes considérations personnelles et méprisant le luxe et les plaisirs, il abandonna les honneurs et les revenus de l'église à ses disciples, et se contenta toujours de son premier état de professeur dans l'université de Wittemberg; et de pasteur de cette ville, avec les appointemens modiques qui y étaient attachés. Cependant ces qualités extraordinaires étaient séparables de la fragilité humaine; mais ces défauts, loin de pouvoir être imputés à la méchanceté ou à la corruption de son cœur, semblaient prendre leur source dans ses vertus mêmes. Son âme, naturellement forte et véhémence, lorsqu'elle se trouvait excitée par de grands objets ou emportée par quelque passion violente, s'élançait, pour ainsi dire, hors d'elle-même avec

cette impétuosité qui étonna toujours les esprits faibles et pusillanimes, ou les hommes que la fortune a placés dans une situation tranquille. Plusieurs de ses grandes qualités portées à l'excès, franchissant quelquefois les limites du bien, l'entraînèrent à des actions qui n'étaient pas sans reproche. Sa confiance en ses opinions tenait de l'arrogance; son courage à les avancer, de la témérité; sa fermeté à ne s'en jamais départir, de l'obstination; et son zèle pour confondre ses adversaires, d'une fureur qui s'exhalait en injures grossières. Accoutumé à tout subordonner à la vérité, il exigeait des autres hommes le même respect pour elle; et, sans aucune indulgence pour leurs faiblesses ou leurs préjugés, il investissait avec mépris contre tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Lorsque sa doctrine était attaquée, il tombait sur tous ses adversaires avec une égale fureur, n'ayant aucun égard à la distinction du rang ou du mérite. Ni la dignité royale de Henri VIII, ni les talens et l'érudition d'Érasme, ne purent les garantir des mêmes injures dont il accablait Tetzel ou Eccius. Cependant cette indécence ne doit pas être uniquement attribuée au caractère emporté de Luther: c'était en partie le vice de son siècle. Chez un peuple grossier, où l'on ignorait ces maximes qui, réprimant sans cesse les mouvemens des passions, polissent la société et la rendent plus douce, la chaleur des disputes devait être extrême; les émotions fortes s'exprimaient dans leur langage naturel, sans délicatesse et sans ménagement. Comme alors tous les ouvrages des savans étaient composés en latin, on était autorisé, par l'exemple des meilleurs écrivains de cette langue, à employer contre ses adversaires les railleries les plus insultantes; d'ailleurs les indécences paraissent moins choquantes dans une langue morte que dans les langues vivantes, dont les termes étant plus familiers rendent aussi les injures plus grossières.

Quand il s'agit d'apprécier le caractère d'un homme, il faut le juger sur les principes et les maximes de son siècle; car si la vertu et le vice sont de tous temps les mêmes, les mœurs et les coutumes varient continuellement. Ce qui nous paraît répréhensible dans la conduite de Luther, ne l'était pas pour ses contemporains. Ce fut même quelques-uns de ces excès que nous lui

jours les esprits s hommes que la uation tranquille. ités portées à l'ex- es limites du bien, qui n'étaient pas n ses opinions te- age à les avancer, à ne s'en jamais et son zèle pour d'une fureur qui . Accoutumé à tout exigeait des autres our elle; et, sans faiblesses ou leurs mépris contre tous mme lui. Lorsque tombait sur tous e fureur, n'ayant u rang ou du mé- Henri VIII, ni les e, ne purent les dont il accablait ette indécence ne tribuée au caractère n partie le vice de grossier, où l'on primant sans cesse , polissent la so- ce, la chaleur des es émotions fortes ge naturel, sans ent. Comme alors étaient composés par l'exemple des ngue, à employer lleries les plus in- cences paraissent langue morte que nt les termes étant les injures plus

le caractère d'un es principes et les à la vertu et le vice , les mœurs et les ment. Ce qui nous onduite de Luther, emporaires. Ce fut excès que nous lui

reprochons aujourd'hui, qui avancèrent la révolution qu'il avait entreprise. Pour réveiller le genre humain plongé dans l'ignorance ou la superstition, il fallait un zèle impétueux, un caractère plein d'audace. De toutes invitations n'auraient point attiré ni remués les âmes. Un esprit plus aimable, mais moins vigoureux que celui de Luther, aurait craint ces dangers qu'il sut braver et surmonter. Vers la fin de sa vie, ses infirmités, sans affaiblir son courage et ses talens, altèrent son tempérament et le rendirent plus chagrin, plus colère, plus impatient dans la contradiction. Il jouit du succès de son zèle, et vit une grande partie de l'Europe embrasser sa doctrine; il vit chanceler les fondemens de la puissance des papes, devant qui les plus grands monarques avaient tremblé, et il ne put se défendre de quelques mouvemens de vanité et d'amour-propre. Il aurait été sans doute plus qu'un homme, s'il eût pu contempler sans orgueil les grandes choses qu'il avait opérées¹.

Quelques temps avant sa mort, il sentit diminuer ses forces; sa constitution était déjà fort épuisée par une multiplicité prodigieuse d'affaires, jointes aux travaux sans relâche qu'exigeaient les fonctions de son ministère et à la fatigue de ses études continuelles, d'où sortirent des ouvrages aussi volumineux qu'il en eût pu composer dans le calme de la retraite. Aux approches de son dernier moment, sa fermeté naturelle ne l'abandonna point. Il entretenit ses amis du bonheur réservé aux justes dans une vie à venir, et ce fut avec toute la ferveur

¹ On trouve dans ses dernières dispositions un exemple frappant de sa vanité, ainsi que de l'élevation singulière de ses sentimens. Quoique les effets qu'il pouvait léguer fussent très peu considérables, il crut devoir faire un testament, et il dédaigna d'y suivre les formalités légales. *Notus sum*, dit-il, *in cælo, in terra et in inferno, et autoritatem ad hoc sufficientem habeo, ut mihi soli credatur, cum Deus mihi, homini licet damnabili, et miserabili peccatori, ex paterna misericordia evangelium filii sui crediderit, dederitque ut in eo verax et fidelis fuerim, ita ut multi in mundo illud per me acceperint, et me pro doctore veritatis agnoverint, spreto banno papæ, Cæsaris, regum, principum et sacerdotum, imo omnium dæmonum odio. Quidni, igitur, ad dispositionem hanc, in re exigua, sufficere, si adsit manus meæ testimonium, et dici possit, hæc scripsit. D. Martinus Luther, notarius Dei, et testis evangelii ejus. Seck., lib. III, p. 751.*

et le ravissement d'une âme qui soupira après l'instant d'en jouir¹. La nouvelle de sa mort fut reçue des catholiques avec une joie excessive et même indécente, mais elle découragea tous ses sectateurs; aucun des deux partis ne croyant sa doctrine assez fortement enracinée pour se soutenir sans l'appui de la main qui en avait jeté les premières semences. L'électeur de Saxe fit célébrer ses funérailles avec une pompe extraordinaire. Luther laissa plusieurs enfans de sa femme, Catherine Bore, qui lui survécut; et vers la fin du dernier siècle, il y avait encore en Saxe quelques-uns de ses descendans, qui occupaient des places distinguées².

Cependant l'empereur, suivant toujours son système de dissimulation, se servait de toute son adresse pour amuser les protestans et pour calmer leurs craintes et leurs méfiances. Il imagina même, pour les mieux tromper, d'avoir une entrevue avec le landgrave, le plus actif des confédérés et le plus en garde contre ses desseins. Il lui parla si vivement de l'intérêt qu'il prenait à la prospérité de l'Allemagne, et de l'aversion qu'il avait pour les moyens violens; il se défendit si positivement d'être entré dans aucune ligue, ou d'avoir fait aucun préparatif qui pût donner des alarmes aux réformés, que le landgrave n'eut plus d'inquiétude, et se retira bien convaincu des intentions pacifiques de ce monarque. Cet artifice de Charles eut les heureuses suites qu'il en avait espérées. Le landgrave, au sortir de cette entrevue, qui s'était faite à Spire, alla à Worms où la ligue de Smalkalde était assemblée, et fit beaucoup valoir les favorables dispositions de l'empereur. Ainsi, par un effet du sang-froid naturel de la nation Allemande, ou par cet esprit de lenteur et d'indécision qui domine les grands corps dans les délibérations, les confédérés crurent qu'il était inutile de prendre des mesures subites contre un danger qui paraissait éloigné ou même imaginaire³.

Mais de nouveaux événemens ébranlèrent bientôt la confiance des réformés dans les promesses de l'empereur. Le concile de Trente, quoiqu'il ne fût composé que d'un petit nombre de prélats italiens et espagnols, sans un seul

¹ Sleid., p. 632. Seckend, lib. III, p. 362, etc.

² Seck., liv. III, p. 651.

³ Sleid., *Hist.*, p. 367, 373.

député de plusieurs états qu'il prétendait soumettre à ses décrets, comme s'il eût été honteux de sa longue inaction, voulut décider des articles de la plus grande importance. On examina d'abord le principal objet de la contestation entre l'église romaine et les protestans, concernant la règle décisive en matière de foi. Le concile décida, en vertu de son infallible autorité, que les livres désignés jusqu'alors sous le nom d'apocryphes auraient la même autorité que les autres livres de la Bible, regardés comme canoniques du temps des Juifs et des premiers chrétiens; que les traditions transmises et conservées dans l'église depuis le siècle des apôtres avaient droit à la même vénération que le texte même des auteurs sacrés; que la traduction latine des écritures, faite ou revue par saint Jérôme et connue sous le nom de *Vulgate*, serait reçue comme authentique dans les églises et les écoles. On prononça des anathèmes, au nom du Saint-Esprit, contre tous ceux qui refuseraient leur consentement à la vérité de ces articles. Cette décision, qui savait par les fondemens la doctrine de Luther, fit pressentir clairement aux réformés tout ce qu'ils devaient attendre du concile, dès qu'il aurait le loisir d'examiner en détail chacun des points de leur croyance ¹.

Autant cette assemblée avait montré de précipitation à condamner leurs dogmes, autant le pape en mit à punir ceux qui les avaient embrassés. L'appel des chanoines de Cologne contre leur archevêque ayant été porté à Rome, Paul saisit aussitôt cette occasion de déployer l'étendue de son autorité et d'apprendre au clergé d'Allemagne combien il était dangereux de résister à l'église romaine. Personne ne paraissant au nom de l'archevêque, on le tint pour vaincu du crime d'hérésie; le pape publia une bulle qui le privait de ses dignités ecclésiastiques, portait contre lui la sentence d'excommunication et déliait ses sujets du serment de la fidélité qu'ils lui devaient comme à leur prince temporel: la protection que ce prélat avait donnée à l'hérésie luthérienne fut le seul titre de sa condamnation, et l'unique motif sur lequel on appuya la rigueur de ce décret. Malgré tout le zèle de Paul pour défendre les droits de l'église et pour humilier ceux qui osaient y

attenter, les protestans ne purent croire qu'il se fût porté à de telles extrémités contre un prince et un électeur de l'empire, sans être assuré d'avance d'une protection assez puissante pour donner à ses censures tout le poids et l'effet qu'il voulait y attacher. Ils furent vivement alarmés de cette sentence, où ils voyaient des preuves certaines des mauvaises intentions non-seulement du pape, mais encore de l'empereur contre tout le parti ¹.

Ce fut avec cette fureur qui accompagne toujours la honte de s'être laissé tromper que les réformés se réveillèrent de leur fausse sécurité. Charles sentit alors qu'il lui fallait lever le masque, et déclarer ouvertement quel parti il voulait suivre. Quoique l'exécution de ses desseins ne fût pas encore entièrement prête, cependant, à force d'artifices et de détours, il avait gagné du temps pour l'avancer. Le pape, par ses procédés contre l'électeur de Cologne, ainsi que par les décrets du concile, avait amené les affaires au point que la rupture entre l'empereur et les protestans devenait presque inévitable. Ainsi Charles n'avait plus que le choix, ou de prendre parti pour la réformation en s'opposant aux décisions de l'église romaine, ou bien de soutenir à main armée la religion catholique. Mais ce n'était pas assez pour le pape que d'avoir mis l'empereur dans la nécessité de se déclarer; il pressa ce prince de commencer ses opérations, et lui promit de le seconder avec une vigueur qui lui répondrait du succès. Transporté d'un zèle aveugle contre l'hérésie, il ne se souvint plus qu'une des maximes politiques du saint siège était d'empêcher l'autorité impériale d'empiéter au-delà de ses bornes; et dans le dessein d'accabler les luthériens, il contribua à se donner un maître qui pouvait lui devenir redoutable ainsi qu'au reste de l'Italie.

Charles ne craignait plus alors de voir traverser ses desseins par les Turcs. Ses négociations à la Porte, qui n'avaient point cessé depuis la paix de Crespy, étaient sur le point d'être heureusement terminées. Le roi de France, qui voulait se délivrer de la honteuse obligation de se joindre à l'empereur contre le sultan, son ancien allié, travailla de tout son pouvoir à un

Fra-Paolo, p. 141. Palav., p. 206.

¹ Sleid., p. 354. Fra-Paolo, p. 155. Pallavic., p. 224.

rent croire qu'il se
s contre un prince
sans être assuré
de sa puissance pour
le poids et l'effet
furent vivement
ils voyaient des
vaines intentions
s encore de l'em-

qui accompagne
aisé tromper que
leur fausse sécu-
il lui fallait lever
tément quel parti
exécution de ses
tièrement prête,
et de détours, il
avancer. Le pape,
cteur de Cologne,
ncile, avait amené
apture entre Tem-
ait presque inévi-
lus que le choix,
formation en s'op-
lise romaine, ou
la religion catho-
sez pour le pape
ns la nécessité de
ce de commencer
le seconder avec
du succès. Trans-
e l'hérésie, il ne
aximes politiques
ner l'autorité im-
e ses bornes; et
es luthériens, il
nâtre qui pouvait
qu'au reste de

alors de voir tra-
ars. Ses négocia-
t point cessé de-
ient sur le point
Le roi de France,
ntense obligation
tre le sultan, son
son pouvoir à un

accommodement entre ces deux monarques; et Soliman, autant par complaisance pour François que parce qu'il se trouvait dans la nécessité de tourner ses armes contre les Persans, qui menaçaient d'envahir ses états, consentit sans peine à une trêve de cinq ans. Le principal article de ce traité fut que des deux côtés on garderait tout ce qu'on possédait dans la Hongrie; et Ferdinand, pour accorder quelque chose à l'orgueil du sultan, se soumit à lui payer un tribut annuel de cinquante mille écus¹.

Mais l'empereur mettait surtout sa plus grande confiance dans le secours qu'il espérait de l'Allemagne. Il savait que le vaste corps germanique, invincible lorsqu'il était uni, ne pouvait être dompté qu'en tournant ses propres forces contre lui-même. Heureusement pour Charles, la structure de ce corps était si faible, l'union de ses membres si lâche, et toutes ses parties tendaient si fortement à se séparer l'une de l'autre, qu'il était presque impossible de les voir se réunir pour un effort de vigueur. Les semences de discorde étaient alors plus multipliées que jamais. Les catholiques romains, voyant leur religion détruite dans plusieurs provinces, et sur le point de l'être dans d'autres, animés, pour sa défense, d'un zèle proportionné à la fureur de leurs adversaires, se montrèrent prêts à seconder toute entreprise contre ces novateurs. Jean et Albert de Brandebourg, ainsi que d'autres princes, irrités des hauteurs et de la dureté que les confédérés de Smalkalde avaient fait essayer au duc de Brunswick; étaient impatients de le tirer de prison et de le venger de ses ennemis. Charles observait avec satisfaction le progrès de leur ressentiment, et les regardant déjà comme dévoués à ses volontés, il crut devoir modérer leur animosité plutôt que de l'enflammer.

Telle était la situation des affaires, et la prévoyance de l'empereur contre tous les événements, lorsque la diète de l'empire s'ouvrit à Ratisbonne. La plupart des membres catholiques y parurent en personne; mais plusieurs des confédérés de Smalkalde n'y envoyèrent que des députés, sous prétexte de ne pouvoir supporter la dépense qu'occasionaient ces assemblées aussi fréquentes qu'inutiles. La véritable

¹ Istuanhaffi, *Hist. hung.* p. 180. *Mém. de Ribier*, tom. II, p. 582.

raison qui les empêcha de s'y rendre fut leur défiance de l'empereur, et la crainte qu'on n'employât la violence pour les obliger d'approuver les propositions qui se feraient à la diète. Cependant Charles l'ouvrit par un discours extrêmement artificieux. Après avoir témoigné en termes généraux l'intérêt qu'il prenait à la prospérité du corps germanique; après avoir déclaré que, dans l'intention d'y rétablir l'ordre et la tranquillité, il abandonnait des soins qui le touchaient de plus près, et se refusait aux sollicitations de ses autres sujets, qui le pressaient de résider parmi eux, il ajouta avec une sorte d'indignation que malgré cet exemple de désintéressement digne d'être imité, plusieurs des membres s'étaient exemptés de se trouver à une assemblée où lui-même s'était rendu au préjudice de ses propres affaires; ensuite il parla des malheureuses dissensions de religion, se plaignit du peu de succès de ses efforts pour les apaiser, et de la brusque dissolution de la dernière conférence. Il finit par demander l'avis de la diète sur le moyen le plus efficace de rétablir l'union dans les églises d'Allemagne, et cet heureux accord en matière de foi, si cher à leurs ancêtres, qui ne le croyaient pas moins utile à leurs intérêts temporels que nécessaire au christianisme qu'ils professaient.

Cette manière agréable et populaire de consulter les membres de la diète, au lieu de leur imposer sa propre opinion, donnait à l'empereur l'air d'une grande modération. Il évitait par-là de découvrir ses sentimens, et semblait ne se réserver que le droit de mettre en exécution ce qu'ils auraient arrêté. Mais s'il témoignait ainsi de l'estime et de la déférence pour leurs avis, c'est qu'il était bien sûr de les trouver conformes à ses vues. Les catholiques, excités par leur propre zèle, ou prévenus par ses intrigues, se joignirent tous ensemble pour lui représenter que l'autorité du concile assemblé à Trente devait décider en dernier ressort sur tous les points de controverse; que tout chrétien était obligé de se soumettre à ses décrets comme à une règle infaillible de foi. Ils suppliaient donc l'empereur d'employer le pouvoir qu'il tenait de la Providence à protéger cette assemblée, et à forcer les protestans de s'en tenir à ses décisions. Ceux-ci, d'un autre côté, présentèrent un mémoire où, après avoir répété leurs objections

contre le concile de Trente, ils proposaient, comme l'unique voie de terminer toutes les disputes, d'assembler en Allemagne un concile, soit général, soit national, dans lequel un certain nombre d'ecclésiastiques, nommés par chaque parti, examineraient et décideraient les articles de foi. Ils rappelaient ensuite les recez de plusieurs diètes, favorables à leurs propositions, et d'où ils avaient conçu l'espérance de voir terminer à l'amiable tous les différends; enfin, ils conjurèrent l'empereur de ne point violer ses promesses, parce qu'en forçant les consciences il ne ferait qu'ouvrir en Allemagne une source de calamités dont la seule idée remplissait d'horreur tous ceux qui aimaient sincèrement la patrie. Charles reçut ce mémoire avec un sourire dédaigneux, et n'y eut aucun égard. Sa dernière résolution était déjà prise; convaincu que la force seule pouvait l'emporter sur les protestans, il dépêcha le cardinal de Trente à Rome, pour y conclure avec le pape une alliance dont les conditions étaient d'avance arrêtées. Il fit lever dans les Pays-Bas un corps de troupes pour marcher en Allemagne, et chargea plusieurs officiers de recruter des soldats en différentes parties de l'empire; ensuite il avertit Jean et Albert de Brandebourg que le moment favorable était venu de travailler à la délivrance de leur allié, Henri de Brunswick ¹.

Tous ces mouvemens ne pouvaient se faire à l'insu des réformés, le secret était en trop de mains; et quoique l'empereur cachât toujours artificieusement ses desseins, ses officiers n'ayant pas la même réserve, on en parlait ouvertement parmisses alliés et ses sujets. Les députés des confédérés, alarmés de tous ces bruits et des préparatifs de guerre qu'ils avaient sous les yeux, sollicitèrent une audience de Charles, et lui demandèrent, au nom de leurs maîtres, si c'était par son ordre qu'on levait des troupes, à quel dessein et contre quel ennemi? Une question si directe, dans un temps où il n'était plus possible de nier les faits, exigeait une réponse précise. Aussi l'empereur avoua-t-il que ces ordres venaient de lui; mais il protesta qu'il n'inquiéterait sur l'article de la religion aucun de ceux qui se conduiraient en sujets soumis; il déclara qu'il voulait seulement maintenir les droits et

les prérogatives de la dignité impériale, en punissant quelques membres factieux dont la conduite irrégulière et licencieuse tendait à corrompre ou à renverser l'ancienne constitution de l'empire. Quoique Charles ne nommât pas les personnes sur qui tombaient ses accusations et ses menaces, il était facile de voir qu'il en voulait à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse. Les députés, regardant tout ce qu'il venait de dire comme une déclaration de guerre, se retirèrent aussitôt de Ratisbonne ¹.

Le cardinal de Trente ne trouva nulle difficulté à traiter avec le pape, qui, content d'avoir enfin réussi à faire adopter son plan à l'empereur, consentit de grand cœur à tout ce qu'on lui proposa de sa part. La ligue fut signée peu de jours après l'arrivée du cardinal à Rome. Les dangereux hérésies qui inondaient l'Allemagne, l'obstination des protestans à ne point reconnaître le saint concile de Trente, la nécessité de maintenir dans leur pureté la doctrine et la discipline de l'église, furent les motifs publics de cette union: on y disait qu'afin d'arrêter les progrès du mal et punir l'impiété de ceux qui avaient contribué à le répandre, l'empereur, après avoir depuis long-temps essayé sans succès des remèdes plus doux, se mettrait incessamment en campagne avec une armée capable de forcer ceux qui rejetaient le concile, ou qui avaient abandonné la religion de leurs pères, à rentrer dans le sein de l'église et sous l'obéissance due au saint siège. Il s'obligeait aussi à ne point conclure de six mois la paix avec les hérétiques sans le consentement du pape, et sans lui assigner une part dans les conquêtes qu'il ferait sur eux; même après ce terme, il ne pouvait entrer en aucun accommodement préjudiciable aux intérêts de l'église ou de la religion. De son côté, le pape proposait de déposer une grosse somme à la banque de Venise pour les frais de la guerre; d'entretenir à ses dépens, durant l'espace de six mois, douze mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie; d'accorder à l'empereur, pour une année, la moitié des revenus ecclésiastiques de l'Espagne; de l'autoriser par une bulle à aliéner dans ce royaume pour cinq cent mille écus de terres appartenant aux maisons religieuses, afin d'employer non-

¹ Sleid., p. 374. Seck., liv. III, p. 658.

¹ Sleid., p. 376.

impériale, en particulier dont la cause tendait à corrompre la constitution ne nommât pas les accusations et ne voulût qu'il en voulût la gravité de Hesse. Et ce qu'il venait de la guerre, se reti-

trouva nulle difficulté, content d'avoir son plan à l'empereur à tout ce qu'on que fut signée peu cardinal à Rome. Les Français à ne point rendre la nécessité de la doctrine et la les motifs publics afin d'arrêter les impiétés de ceux qui. L'empereur, n'essayé sans succéderait incessamment capable de concile, ou qui de leurs pères, à se et sous l'obéissance obligeait aussi à ne paix avec les hérétiques du pape, et sans lui quêtes qu'il ferait ne, il ne pouvait ment préjudiciable à religion. De son poser une grosse e pour les frais de pens, durant l'es hommes d'infanterie; d'accorder à , la moitié des Espagne; de l'autre dans ce royaume rres appartenant d'employer non-

également les censures spirituelles, mais encore la force des armes contre tout prince qui tenterait de s'opposer à l'exécution de ce traité ¹.

Quoiqu'on y donnât pour motif de la guerre l'extirpation de l'hérésie, Charles voulut toujours persuader aux Allemands qu'il n'attenterait point à leur liberté de conscience, et qu'il ne pensait uniquement qu'à venger son autorité de l'insolence de certains réfractaires. Il servit à la plupart des princes et des villes libres, qui avaient embrassé le protestantisme, des lettres circulaires conformes à sa réponse aux députés de Ratisbonne, déclarant encore qu'il prenait les armes non pour une querelle de religion, mais pour des dissensions civiles; et qu'il ne confondrait point des sujets paisibles et soumis avec ces esprits séditeux qui oubliaient la subordination qu'ils lui devaient comme au chef du corps germanique. Quelque grossier que fût cet artifice, et tout facile qu'il était de le pénétrer à quiconque examinait la conduite de l'empereur, il le crut cependant nécessaire, et le mit en œuvre avec assez de confiance et de dextérité pour en retirer les plus grands avantages. S'il eût avoué tout d'un coup le dessein qu'il avait formé de renverser l'église protestante, et de faire rentrer toute l'Allemagne sous l'ancien joug du saint siège, ni les villes, ni les princes qui suivaient les nouvelles opinions, ne seraient demeurés neutres; encore moins auraient-ils osé seconder l'empereur dans une pareille entreprise. Mais le déguisement ou le dissimulation de ses intentions, d'une part, empêchait une ligue de tous les états protestans, dont les forces réunies auraient pu l'accabler; de l'autre, il fournissait aux plus timides de leur parti un prétexte pour rester dans l'inaction, et aux ambitieux un motif pour se joindre à lui, sans encourir la honte ou d'avoir abandonné leurs principes, ou de prêter une main sacrilège à leur destruction. L'empereur avait bien prévu que, si par le secours des réformés il pouvait abattre l'électeur de Saxe et le landgrave, il serait ensuite le maître de prescrire telles conditions qu'il lui plairait aux faibles restes d'un parti sans union, sans chefs, et qui déploreraient alors, mais trop tard, la faute d'avoir abandonné ses associés pour se fier à lui.

¹ Sleid., pag. 381. Pallav., pag. 255. Dumont, *Corps diplom.*, tom. II.

Mais il s'en fallut peu que le pape, par une ostentation précipitée de son zèle, ne déconcertât toutes les mesures que Charles avait prises avec tant d'art et de soins. Paul, aussi vain que satisfait de se voir l'auteur d'une confédération si formidable contre l'hérésie de Luther, et d'imaginer que la gloire de l'extirper était réservée à son pontificat, divulgua les articles de sa ligue avec l'empereur, comme une preuve de leurs pieuses intentions et des efforts extraordinaires qu'il allait faire lui-même pour maintenir la foi dans toute sa pureté. Bientôt après il publia une bulle d'indulgence pour tous ceux qui s'engageraient dans cette sainte entreprise, exhortant en même temps les fidèles qui ne pouvaient y concourir à redoubler la ferveur de leurs prières et l'austérité de leurs mortifications pour attirer la bénédiction du ciel sur les armes des catholiques ¹; mais en faisant des déclarations si contraires aux raisons que l'empereur donnait de son armement, Paul n'avait pas uniquement pour guide le zèle de la religion. Il était scandalisé de la dissimulation de Charles, qui, paraissant rougir de son dévouement pour l'église, s'efforçait de persuader qu'il faisait une guerre de politique, quand il aurait dû se glorifier de ne consacrer ses armes qu'à la défense de la foi. Mais plus l'empereur travaillait à déguiser l'objet réel de la confédération, plus le pape s'empressait de le mettre dans tout son jour, voulant amener ce prince à une rupture éclatante et sans retour avec les protestans, afin qu'il ne pût être tenté de trahir les intérêts de l'église par quelque accommodement dont les avantages ne fussent que pour lui seul ².

L'empereur, quoique fort offensé de l'indiscrétion ou de la malice du pontife qui divulguait ses secrets, n'en suivit pas son projet avec moins de hardiesse, et affirma toujours que ses intentions n'étaient point changées. Plusieurs des états réformés, qu'il avait déjà séduits, se crurent en droit, d'après ces protestations, de lui donner du secours.

Mais cet artifice n'en imposa point à la plus grande et la plus saine partie des confédérés protestans. Ils demeurèrent convaincus que l'empereur ne prenait les armes que contre la réformation, et que s'il pouvait être assez fort pour

¹ Dumont, *Corps diplom.*

² Fra Paolo, p. 188. Thuan, *Hist.* vol. I, p. 61.

exécuter ses desseins dans toute leur étendue, il détruirait non-seulement leur religion, mais avec elle les libertés de l'Allemagne. Aussi se préparèrent-ils à se défendre, ne voulant renoncer ni aux vérités célestes que Dieu leur avait fait connaître par des voies si merveilleuses, ni aux droits temporels qui leur avaient été transmis par leurs ancêtres. Cependant pour prendre de justes mesures, leurs députés, après être partis brusquement de Ratisbonne, se rendirent à Ulm où les délibérations se firent avec autant de vigueur et d'unanimité que l'exigeait un danger si pressant. Le contingent de troupes que chacun devait fournir ayant été fixé dans l'origine par le traité d'union, on donna des ordres pour le mettre aussitôt en campagne. Les confédérés s'aperçurent que les vains scrupules de certains-uns d'entre eux, et l'imprudente sécurité des autres, leur avaient fait négliger trop long-temps de chercher de l'appui dans des alliances étrangères, et ils s'empresèrent de demander du secours aux Vénitiens et aux Suisses.

Ils représentèrent aux premiers que le dessein de l'empereur étant de renverser le système actuel de l'Allemagne, et de s'y frayer un chemin au pouvoir absolu par les secours étrangers que lui fournissait le pape, le succès de cet attentat ne pouvait manquer d'être funeste à la liberté de l'Italie; et que Charles, parvenant une fois à une autorité illimitée dans un pays, ne tarderait pas à faire sentir son despotisme dans l'autre. Enfin ils suppliaient les Vénitiens de refuser du moins le passage à des troupes qu'on devait regarder comme ennemies, puisqu'en subjuguant l'Allemagne, elles préparaient des fers au reste de l'Europe. Ces réflexions n'avaient point échappé à la sagacité de ces prudens républicains. Ils avaient déjà fait leurs efforts pour dissuader le pape d'une alliance qui tendait à augmenter la puissance d'un monarque dont il connaissait trop bien l'ambition démesurée¹. Mais Paul était si entêté de la poursuite de ses projets, qu'il méprisa toutes leurs remontrances. Cependant la connaissance du danger ne put engager les Vénitiens à tenter de s'en garantir. Ils répondirent aux confédérés de Smalkalde qu'ils ne pouvaient empêcher les

troupes du pape de passer par un pays ouvert, à moins de lever une armée assez forte pour les arrêter; mais qu'une telle démarche les exposerait à tout le poids de l'indignation du pontife et de l'empereur. Par la même raison, ils refusèrent de prêter une somme d'argent à l'électeur de Saxe et au landgrave pour le soutien de la guerre¹.

A l'égard des Suisses, les protestans ne se bornèrent pas à les prier de fermer l'entrée de l'Allemagne à des troupes étrangères; ils espéraient, d'un peuple qui était leur plus proche voisin et l'allié naturel de l'empire, qu'il prendrait en main, avec sa vigueur ordinaire, la cause de la liberté, et ne demeurerait pas spectateur oisif de l'oppression et des chaînes qu'on préparait à ses frères. Mais quelque disposés que fussent les cantons réformés à secourir les confédérés, le corps helvétique lui-même était si divisé sur les matières de religion que les protestans n'osaient faire un pas sans consulter les cantons catholiques. Telle était d'ailleurs l'influence des émissaires du pape et de l'empereur auprès des Suisses, que tout ce qu'on put promettre fut de garder dans cette guerre une exacte neutralité².

Leurs espérances se trouvant ainsi trompées de ces deux côtés, les protestans ne tardèrent pas à recourir aux rois de France et d'Angleterre. L'approche du danger avait vaincu les scrupules de l'électeur de Saxe, et le força de céder aux importunités des confédérés. La situation des deux monarques donnait quelque espoir à la ligue. Après la paix de Crespy, les hostilités avaient continué quelque temps entre les Anglais et les Français; mais enfin, las d'une guerre dont ils ne tiraient ni profit ni gloire, ils venaient de terminer tous leurs différends par une paix conclue à Campe, auprès d'Andres. François avait eu beaucoup de peine à faire comprendre dans le traité les Ecossois, ses alliés; et, pour prix de cette condescendance, il s'était engagé à payer une grosse somme que Henri prétendait lui être due à plusieurs titres. Le roi de France laissa même Boulogne entre les mains des Anglais comme une caution de cette dette. Mais quoi-

¹ Sleid., p. 381. Paruta, *Istor. venet.*, tom. IV, p. 180. Lambertus Hortentius, *De bello germanico, apud Scardium*, vol. II, p. 547.

² Sleid., p. 392.

¹ Adriani, *Istoria di suoi tempi*, lib. v, p. 332.

¹ Rymon, Secke

un pays ouvert, assez forte pour les marcher les exposé, gnation du pontife ne raison, ils refusé d'argent à l'élection pour le soutien de

les protestans ne se fermer l'entrée de rangères; ils espèrent leur plus proche empire, qu'il prenneur ordinaire, la neurerait pas spectes des chaînes qu'on quelque disposés armés à secourir les que lui-même était e religion que les pas sans consulter le était d'ailleurs pape et de l'empereur tout ce qu'on put s cette guerre une

ant ainsi trompés stans ne tardèrent ece et d'Angleterre. rainé les scrupules force de céder aux s. La situation des quelquel espoir à la espy, les hostilités mps entre les Anin, las d'une guerre ui gloire, ils vedifférends par une ès d'Andres. Franme à faire comprenses alliés; et, pour e, il s'était engagé ne Henri prétendait s. Le roi de France les mains des Anttedette. Mais quoi-

enet., tom. IV, p. 180.
ermanico, apud Scar-

que le rétablissement de la paix donnât le loisir à ces deux souverains de s'occuper des affaires d'Allemagne, les protestans ne purent tirer aucun avantage de cette favorable circonstance. Henri mettait son alliance à des conditions qui l'auraient rendu non-seulement le chef, mais le maître absolu de la ligue. On n'était point tenté de lui accorder cette prééminence: ses opinions, en matière de foi, différaient trop de celles des réformés d'Allemagne pour qu'il pût se former une union bien cimentée entre eux et ce monarque¹. François, par des vues politiques, était plus disposé à secourir les protestans; mais comme il voyait son royaume déjà épuisé par une longue guerre, et que d'ailleurs il craignait d'irriter le pape en s'alliant à des hérétiques excommuniés, il n'osa risquer de protéger la ligue. Ainsi une prudence hors de saison, ou des serupules de religion qui autrefois ne l'eussent pas arrêté, firent perdre à ce prince la plus heureuse occasion qui se fût présentée durant son règne d'embarrasser et d'humilier son rival.

Mais si les confédérés négocièrent sans succès dans les cours étrangères, au moins réussirent-ils facilement chez eux à lever une armée suffisante pour tenir la campagne. L'Allemagne était alors très peuplée; les lois féodales, y subsistant dans toute leur force, mettaient les nobles en état de rassembler leurs nombreux vassaux et de les faire marcher au premier signal; l'esprit guerrier des Allemands n'était point encore énéry par l'introduction du commerce et des arts; il avait même acquis une nouvelle vigueur dans les guerres continuelles où ils avaient servi l'espace d'un demi-siècle, à la soldé des empereurs ou des rois de France. Dès qu'il était question de prendre les armes, on les y voyait courir avec transport, et la vue seule d'un drapeau attirait une foule de volontaires². La religion secondait encore, en cette occasion, leur ardeur naturelle. Les principes de la réformation avaient fait sur eux cette vive impression que fait la vérité, dès qu'elle se montre, et ils se préparèrent à la soutenir avec une vigueur proportionnée à leur zèle. C'eût été d'ailleurs une infamie chez un peuple guerrier que de rester oisif quand la défense de la foi faisait prendre les armes. Un événement concourut alors à

faciliter la levée des soldats pour les confédérés. Le roi de France, prêt à conclure la paix avec l'Angleterre, avait renvoyé un nombre considérable d'Allemands à sa soldé; ils vinrent se réunir en un seul corps sous l'étendard des protestans¹. Ce concours favorable de circonstances mit donc cette ligue en état d'assembler, dans l'espace de quelques semaines, une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie et quinze mille de cavalerie, pourvue d'une artillerie de cent vingt canons, de huit cents chariots de munitions, de huit mille bêtes de somme et de six mille pionniers². Cette armée ne fut cependant ni la plus nombreuse ni la plus formidable que ce siècle vit lever en Europe par les efforts réunis des protestans. Les seules puissances qui contribuèrent à ce grand armement furent l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse, le duc de Wittemberg, le prince d'Anhalt, et les villes impériales d'Augsbourg, Ulm et Strasbourg. Mais les électeurs de Cologne, de Brandebourg et le comte Palatin, intimidés par les menaces de l'empereur, ou trompés par ses protestations, demeurèrent neutres. Jean de Brandebourg-Bareuth, et Albert de Brandebourg-Anspach, quoique tous deux attachés au luthéranisme dès son origine, se mirent ouvertement au service de Charles, sous prétexte qu'il leur avait promis de ne point attenter à la sûreté de la religion réformée; Maurice de Saxe suivit aussitôt leur exemple.

L'armée formidable des confédérés, et l'étonnante rapidité avec laquelle on l'avait rassemblée, surprit l'empereur et lui donna d'autant plus d'inquiétude qu'il ne se trouvait pas en état de lui résister. Renfermé dans Ratisbonne, ville peu fortifiée et dont les habitans, la plupart luthériens, étaient plus disposés à le trahir qu'à le secourir; n'ayant d'ailleurs avec lui que trois mille hommes d'infanterie espagnole qu'il avait rappelés des frontières de la Hongrie, et environ cinq mille Allemands arrivés de différentes parties de l'empire, il ne pouvait qu'être consterné de l'approche d'un ennemi qui ne lui laissait le choix ni du combat ni de la retraite. D'un autre côté les troupes du pape qui venaient

¹ Thuan., lib. I, p. 68.

² Ibid., p. 601. Ludovici ab Avila et Zunga, *Commentariorum de bel. germ. lib. duo, Antw., 1550 in-12*, p. 13. A.

¹ Rymer, vol. XV, p. 93. Herbert., p. 258.
Seckend, liv. III, p. 161

à son secours étaient à peine à l'entrée de l'Allemagne; celles qu'il attendait des Pays-Bas n'étaient pas même complètes¹. Cependant sa position demandait une prompt assistance, et il ne pouvait guère se reposer sur l'arrivée de ces troupes encore si éloignées et dont la jonction paraissait si incertaine.

Heureusement pour Charles, les confédérés ne surent pas se prévaloir de leur avantage. Dans les guerres civiles, les premiers pas sont toujours timides et chancelans. C'est alors qu'affectant des dehors de modération et d'équité, on cherche à gagner des partisans par une apparence d'attachement aux formes établies. On ne se hasarde pas à violer tout d'un coup d'anciennes institutions qu'on révérait dans des temps de calme. Ainsi les démarches sont souvent faibles et lentes, lorsqu'elles exigeraient de la vigueur, et de la célérité. Ces considérations, qui, heureusement pour la paix des états, ont tant d'influence sur l'esprit humain, firent que les confédérés ne purent oublier ce qu'ils devaient au prince de l'empire, jusqu'à prendre les armes contre lui, sans en appeler solennellement à son équité et au jugement impartial de la nation. Ils adressèrent donc une lettre à l'empereur, et un manifeste à toute l'Allemagne. Ces deux pièces contenaient les mêmes motifs. Ils y protestaient de leur fidélité et de leur soumission pour les droits temporels de la couronne impériale; ils rappelaient l'union inviolable dans laquelle ils avaient vécu avec leur chef, et les preuves récentes de bienveillance et de gratitude dont il les avait honorés. Ils assuraient que la religion était la seule cause de la guerre qu'il méditait contre eux, et les preuves qu'ils en donnaient ne pouvaient manquer de convaincre ceux qui avaient été assez faibles pour se laisser tromper par les artifices de Charles. Enfin ils déclaraient qu'ils étaient résolus de tout risquer pour maintenir leurs droits religieux, et prédisaient la ruine entière du corps germanique, si l'empereur l'emportait sur la ligue².

Charles, dont les sentimens devaient être plus modérés dans une si périlleuse situation, parut inflexible et altier, comme s'il eût été en état de donner la loi. Son unique réponse à la lettre et au manifeste des protestans fut de pu-

blier le ban de l'empire contre l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, chefs de la confédération, et contre tous ceux qui leur donneraient du secours. En vertu de cette sentence, la plus rigoureuse que le droit public d'Allemagne ait décernée contre les traîtres ou les ennemis de la patrie, ils furent déclarés rebelles et proscrits, dépouillés des privilèges dont ils jouissaient comme membres de l'empire; leurs biens furent confisqués, et leurs sujets absous du serment de fidélité; enfin il fut non-seulement permis, mais louable d'envahir leur territoire. Cependant la noblesse et les villes libres, à qui l'on devait la forme ou la perfection des lois du corps germanique, n'avaient pas assez négligé leur sûreté pour confier à l'empereur une juridiction si formidable. Il fallait la décision d'une diète de l'empire pour mettre au ban quelqu'un de ses membres. Mais quand Charles passa par-dessus cette formalité, il savait bien que, si la guerre lui réussissait, personne alors n'aurait assez de pouvoir ni de courage pour lui demander compte de cette violation des lois¹. Cependant ce prince, loin de donner pour motif de ses procédés envers l'électeur et le landgrave leur révolte contre l'église ou leur conduite en matière de religion, affecta de n'alléguer que des raisons d'état qu'il exprima en termes généraux et ambigus, sans spécifier la nature ou les circonstances de leur délit; de sorte que cet acte paraissait plutôt l'effet d'une autorité despotique que d'une juridiction légale. Au reste, s'il employa des expressions équivoques, c'est qu'il n'osait motiver la sentence d'une manière trop précise, de peur que les mêmes griefs dont il eût fait un crime à l'électeur et au landgrave ne servissent à la condamnation de ceux des protestans qu'il avait intérêt de traiter en sujets fidèles pour se ménager leur attachement ou leur neutralité.

Après avoir perdu toute espérance d'accommodement, les confédérés n'avaient plus que le choix ou de se soumettre sans réserve aux volontés de l'empereur, ou de commencer au plus tôt les hostilités. Le zèle et la résolution ne leur manquèrent pas en cette occasion. Peu de jours après la publication du ban de l'empire, ils envoyèrent un héraut, selon la coutume, au camp

¹ Sleid., p. 386. Dumont, *Corps diplom.*, vol. IV, p. 11, 314. Pfeffel, *Hist. abrégée du droit public de l'Allemagne*.

¹ Sleid., p. 389. Avila, p. 8, A.

² Sleid., p. 384.

[1
imp
à Cl
titre
la s
gard
mal
men
corp
men
qui
par
rite
fort
nobl
de c
des c
gne
ses c
pape
péné
sage
d'Eh
forts
perdr
Inspr
arrê
de sol
armée
voyan
le che
leva p
la vill
son en
place,
liens,
l'oblig
passag
trèren
tacles
dans F
d'espér
à se re

¹ Sect
temp,
Seck
apolog
guide s
descend
la minut
sa noble
il montr

l'électeur de Saxe, chefs de la confédération qui leur donneraient cette sentence, la plus publique d'Allemagne, soit aux ennemis de la république, soit aux rebelles et proscrits, dont ils jouissaient sans scrupule; leurs biens furent confisqués, et ils furent absous du serment de fidélité. Le seul territoire permis, c'était le territoire de l'électeur. Cependant les princes, à qui l'on devait obéir, ne furent pas des lois du corps germanique négligé leur sûreté. Pendant que l'électeur exerçait sa juridiction sur la diète de Ratisbonne, un de ses vassaux passa par-dessus sa tête, si la guerre n'aurait assez de temps pour lui demander compte de sa conduite. Cependant ce prince, au lieu de se précipiter contre leur révolte, se contenta de la matière de religion, et les raisons d'état qu'il invoqua, sans spécifier les circonstances de leur délit; il se contenta plutôt l'effet d'une sentence juridique. Les expressions équivoques de la sentence eurent peur que les mêmes principes à l'électeur et au landgrave, à la condamnation de l'électeur avait intérêt de traiter avec le landgrave, de ménager leur attachement.

l'espérance d'accomplir ce qu'ils n'avaient plus que le temps de commencer au plus tôt la résolution ne leur laissait pas de jours de retard. Peu de jours après la chute de l'empire, ils en firent la coutume, au camp de Ratisbonne.

Corps diplom., vol. IV, page 1546.

impérial, pour déclarer solennellement la guerre à Charles, à qui ils ne donnaient plus d'autre titre que celui de prétendu empereur, abjurant la soumission et la fidélité qu'ils lui avaient gardée jusqu'à ce moment. Mais avant cette formalité, une partie de leurs troupes avait commencé d'agir. La ville d'Augsbourg ayant levé un corps considérable, on en donna le commandement à Sébastien Schertel, officier de fortune qui avait fait un grand butin au pillage de Rome par les impériaux. Ses richesses, jointes au mérite de ses longs services, lui donnaient une autorité qui le mettait de pair avec la principale noblesse d'Allemagne. Ce vieux guerrier plein de courage, avant de joindre la grande armée des confédérés, voulut tenter quelque action digne de sa première renommée et de l'attente de ses compatriotes. Pendant que les troupes du pape s'avançaient en hâte vers le Tirol pour pénétrer en Allemagne à travers cet étroit passage des Alpes, Schertel les prévint et se saisit d'Ehrenberg et de Kuffstein, deux châteaux-forts qui dominaient les principaux défilés. Sans perdre un moment, il continua sa marche vers Inspruck. Cette place, s'il l'eût emportée, aurait arrêté les Italiens; et, gardée par une poignée de soldats, elle eût pu résister aux plus grandes armées. Castlealto, gouverneur de Tronche, voyant tous les projets de l'empereur ruinés, si le chemin était fermé à ses troupes auxiliaires, leva promptement un petit corps et se jeta dans la ville. Cependant Schertel n'abandonna point son entreprise, et se préparait à attaquer la place, lorsque la nouvelle de l'approche des Italiens, et les ordres de l'électeur et du landgrave l'obligèrent d'y renoncer. Par sa retraite, le passage resta libre, et les troupes du pape entrèrent en Allemagne sans trouver d'autres obstacles que les garnisons placées par Schertel dans Ehrenberg et Kuffstein qui, n'ayant point d'espérance d'être secourues, ne tardèrent pas à se rendre.

¹ Seckend., lib. II, p. 70. *Adriani Istoria di suoi tempi*, lib. 335.

Seckendorf, cet habile auteur du *Commentarius apologeticus de lutheranismo*, que j'ai suivi comme un guide sûr dans les affaires de l'Allemagne, était un des descendants de Schertel. Il a publié avec tout le soin et la minutieuse exactitude d'un Allemand qui veut prouver sa noblesse, une longue dissertation sur ses ancêtres, où il montre principalement comment Schertel s'était élevé,

Le rappel de Schertel ne fut pas la seule faute que firent les confédérés. Par les conventions de la ligue de Smalkalde, le commandement général de l'armée était donné à l'électeur de Saxe et au landgrave de Hesse, on sentit bientôt tous les inconvénients qui résultaient de ce partage d'autorité, toujours funeste aux opérations de la guerre.

L'électeur, aussi prodigue de sa personne qu'ardent pour la cause commune, était lent à délibérer, incertain, irrésolu dans ses déterminations; préférant toujours la circonspection et la sûreté dans ses mesures, à une hardiesse tranchante et décisive. Le landgrave au contraire, d'un esprit plus actif et plus entreprenant, formait des résolutions soudaines, en poursuivait l'exécution avec chaleur, et choisissait toujours les moyens les plus expéditifs. Ainsi ces deux généraux, qui étaient entrés dans cette guerre par des vues bien différentes, ne s'accordaient pas mieux dans leurs opérations que dans leurs motifs. Cette opposition perpétuelle de sentimens éleva insensiblement entre eux de la jalousie et de l'animosité, et les dissensions qui naissaient de l'incompatibilité de leur caractère s'accrurent de plus en plus. Cependant les autres membres de la ligue, qui n'étaient subordonnés à l'électeur et au landgrave qu'en conséquence des articles d'une confédération volontaire, cessèrent bientôt d'obéir à des chefs qui mettaient si peu de concert dans le commandement. Ainsi cette nombreuse armée de protestans, semblable à une grande machine dont les parties sont mal combinées et qui manque d'un ressort pour animer et régler ses mouvemens, n'eut plus qu'une action dénuée de vigueur et d'effet.

L'empereur, qui craignait que son séjour à Ratisbonne ne mit les troupes du pape dans l'impossibilité de le joindre, s'étant avancé hardiment jusqu'à Landshut, sur l'Iser, les confédérés

et les alliances que sa postérité avait contractées avec les plus anciennes familles de l'empire. Entre autres particularités curieuses sur ce guerrier, il nous fait un calcul de ses richesses, dont la source venait du pillage de Rome. Ses fonds de terre furent vendus par ses petits-fils pour la somme de six cent mille florins. On peut sur cela se former une idée des richesses immenses amassées par les *Condottieri* ou commandans des troupes mercenaires, dans ce siècle. A la prise de Rome, Schertel n'était que simple capitaine. Seckend., lib. II, p. 73.

rés perdirent quelques jours à délibérer s'ils le suivraient dans le territoire du duc de Bavière qui gardait la neutralité. Enfin ils surmontèrent ce scrupule, et commencèrent à marcher vers son camp; mais tout à coup ils abandonnèrent ce projet pour aller attaquer Ratisbonne où Charles n'avait laissé qu'une petite garnison. Cependant les troupes du pape, bien complètes, gagnèrent Landshut, et furent bientôt suivies de six mille hommes des vieilles bandes espagnoles tirées de Naples. Depuis la courageuse mais inutile expédition de Schertel, on eût dit que les confédérés voulaient laisser tous ces renforts arriver tranquillement à leur rendez-vous, au lieu d'attaquer séparément, ou ces corps de troupes, ou l'empereur lui-même avant leur réunion¹. L'armée impériale, qui montait alors à trente-six mille hommes, était encore plus formidable par la discipline et la valeur des troupes que par leur nombre. Avila, commandeur d'Alcantara, recommandable pour s'être trouvé à toutes les guerres de Charles, et pour avoir servi dans les armées qui gagnèrent la mémorable victoire de Pavie, qui conquièrent Tunis et qui envahirent la France, prétend qu'il n'en avait jamais vu d'aussi redoutables que celle qu'opposait l'empereur aux protestans d'Allemagne². Octave Farnèse, petit-fils du pape, secondé d'habiles officiers qui s'étaient formés dans les longues guerres de Charles avec François, commandait les troupes d'Italie. Son frère, le cardinal Farnèse, l'accompagnait en qualité de légat du pape. Ce prélat, voulant faire de cette guerre une affaire de religion, proposa de marcher à la tête de l'armée, précédé d'une croix et de publier des indulgences pour tous ceux qui lui fourniraient du secours, comme on avait fait du temps des croisades; mais Charles s'opposa fortement à cet excès de zèle, incompatible avec les promesses qu'il avait faites aux protestans de son parti; et le légat, surpris de voir pratiquer librement, au milieu du camp impérial, une religion dont l'anéantissement paraissait être l'objet de la guerre, reprit avec dépit la route d'Italie³.

L'arrivée de ces troupes mit l'empereur en état de renforcer la garnison de Ratisbonne, de

manière que les confédérés, perdant toute espérance de prendre cette ville, marchèrent vers Ingolstadt sur le Danube, où Charles était alors campé. On ne cessait cependant de se récrier contre ce prince, qui violait hautement les lois et les constitutions de l'empire, en appelant des étrangers pour le dévaster et pour opprimer ses libertés. Comme dans ce siècle la domination du saint siège était si odieuse aux protestans que le nom seul du pape, mêlé dans une entreprise, suffisait pour en donner de l'horreur, ils en vinrent à croire que Paul, non content de les attaquer à force ouverte, avait dispersé ses émissaires par toute l'Allemagne pour mettre le feu dans leurs villes et leurs magasins, pour empoisonner les puits et les fontaines. Ce bruit, dont l'extravagance ne semblait propre qu'à amuser la crédulité du vulgaire, trouva pourtant du crédit jusque dans l'esprit des chefs du parti. Aveuglés par leurs préventions, ils publièrent un manifeste dans lequel ils accusaient le pape d'avoir employé contre eux ces ressources infernales¹. Si quelque chose eût pu justifier de pareils soupçons, c'était la conduite des troupes de Paul, qui, persuadées qu'il n'y avait point d'atrocité qui ne fût permise contre des hérétiques excommuniés, commettaient les plus grands excès dans les états luthériens, aggravant les calamités de la guerre par toutes les fureurs du fanatisme.

Mais les opérations des deux armées ne répondirent point à la haine violente dont les esprits étaient animés de part et d'autre. L'empereur avait pris la sage résolution d'éviter le combat avec des ennemis qui avaient sur lui l'avantage du nombre², prévoyant d'ailleurs qu'un corps composé de membres si mal assortis ne pouvait manquer de se dissoudre, à moins que par une attaque brusque et inconsidérée on n'en forçât les parties à s'unir plus fortement. Cependant: quoique les confédérés sentissent bien ce qu'ils perdaient par chaque instant de délai, la noblesse ou la division de leurs chefs les empêcha d'agir avec la vigueur que demandaient leur situation et l'ardeur des soldats. Arrivés à Ingolstadt, ils trouvèrent Charles dans un camp qui, sans être fort avantageux par lui-même, n'était environné que d'un léger retranchement. Devant

¹ Adriaui, *Istoria di suoi tempi*, lib. v, p. 340.

² Avila, p. 18.

³ Fra-Paolo, p. 191.

¹ Steid., p. 309.

² Avila, p. 73. A.

, perdant toute espé-
 , marchèrent vers In-
 où Charles était alors
 endant de se récrier
 it hautement les lois
 pire, en appelant des
 et pour opprimer ses
 ecle la domination du
 ux protestans que le
 dans une entreprise,
 de l'horreur, ils en
 , non content de les
 , avait dispersé ses
 agne pour mettre le
 fontaines. Ce bruit,
 semblait propre qu'à
 aire, trouva pourtant
 esprit des chefs du
 préventions, ils pu-
 lequel ils accusaient
 tre eux ces ressources
 se eût pu justifier de
 conduite des troupes
 qu'il n'y avait point
 nise contre des hé-
 mmettaient les plus
 luthériens, aggra-
 rre par toutes les fu-

ux armées ne répon-
 ente dont les esprits
 d'autre. L'empereur
 n d'éviter le combat
 nt sur lui l'avantage
 ailleurs qu'un corps
 assortis ne pouvait
 a moins que par une
 lérée on n'en forçât
 ement. Cependant
 tissent bien ce qu'ils
 ant de délai, la no-
 es chefs les empêcha
 demandaient leur si-
 ats. Arrivée à Ingol-
 dans un camp qui,
 ur lui-même, n'était
 ranchement. Devant

le camp était une plaine d'une si grande étendue, qu'elle pouvait contenir leur armée tout entière, et laisser encore de l'espace à ses mouvemens. Tout engageait les confédérés à saisir cette occasion d'attaquer l'empereur; la supériorité du nombre, le courage impatient des troupes et la fermeté de l'infanterie allemande en bataille, leur étaient autant de garans de la victoire. Le landgrave voulait absolument le combat, déclarant que, s'il en était le maître, le sort des deux partis serait bientôt décidé. Mais l'électeur, réfléchissant sur la bravoure et la discipline des ennemis qui étaient animés par la présence de l'empereur, et conduits par les meilleurs officiers qu'il y eût alors, n'osait risquer une action générale contre de vieilles troupes, retranchées dans un camp qu'elles avaient choisi, et dont les fortifications quoique imparfaites leur donnaient de l'avantage. Malgré son irrésolution et ses remontrances, on convint de s'avancer en ordre de bataille vers les impériaux, et d'essayer si cette insulte et le feu violent de l'artillerie pourraient les faire sortir de leurs retranchemens. Mais l'empereur, trop habile pour donner dans ce piège, suivait toujours son système; et, plaçant ses soldats derrière les tranchées, tous prêts à recevoir les confédérés s'ils osaient tenter l'assaut, il attendit tranquillement leur approche, et défendit à son armée de faire aucun mouvement qui pût engager le combat. Cependant il parcourait les lignes, et, s'adressant à ses troupes composées de différentes nations, il parlait à chacune sa langue; il les encourageait soit par sa gaieté, soit par sa contenance assurée au milieu des périls, et s'exposait au plus grand feu de l'artillerie, la plus nombreuse qu'on eût encore mise en campagne. A la vue de cet exemple, personne n'osa quitter son rang: c'était être une infamie que de montrer de la crainte devant un monarque intrépide, qui prouvait assez hautement que le refus de la bataille n'était point un effet de sa timidité, mais de sa prudence. Les confédérés, après avoir fait feu durant plusieurs heures sur les impériaux, avec plus de bruit que de succès, n'ayant plus d'espérance de les engager au combat, se retirèrent dans leur camp. L'empereur employa la nuit à fortifier le sien avec une si grande diligence, que les ennemis, disposés le lendemain à faire quelque tentative plus hardie, s'aper-

çurent qu'ils en avaient perdu le moment ¹.

Après ce vain essai, qui ne montra que leur incécision et la fermeté de l'empereur, ils s'occupèrent uniquement des moyens de prévenir l'arrivée d'un puissant renfort de dix mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, que le comte de Buren amenait des Pays-Bas. Mais quoique ce général eût à faire une longue route à travers des états, dont quelques-uns étaient disposés à favoriser ses ennemis; quoique ceux-ci même, avertis de son approche, eussent pu sans risque détacher de leur grande armée des forces suffisantes pour l'accabler, cependant il marcha avec tant de rapidité, et concerta si bien ses mouvemens, auxquels on n'opposait que des lenteurs et de la maladresse, qu'il parvint à conduire ses troupes au camp des impériaux sans avoir essuyé la moindre perte ².

L'arrivée des Flamands, en qui l'empereur mettait la plus grande confiance, changea en grande partie le plan de ses opérations. Il voulut jouer le rôle d'agresseur à son tour, mais en évitant toujours le sort d'une bataille. Il se rendit maître de Neubourg, Dillingen et Donawert sur le Danube, de Nordlingen, et de plusieurs autres villes situées sur les plus grandes rivières qui tombent dans ce vaste fleuve. Mais s'il s'empara d'une si grande étendue de pays, ce ne fut pas sans essuyer des combats très vifs, où la fortune ne lui fut pas toujours favorable. L'automne se passa ainsi tout entier sans qu'aucun des deux partis pût prendre de supériorité sur l'autre; et rien n'annonçait encore quelle serait l'issue de cette guerre. L'empereur avait souvent prédit que la discorde et le besoin d'argent forceraient les confédérés à disperser les membres de ce corps pesant, qu'ils n'avaient ni l'habileté de conduire, ni les moyens de soutenir ³. Mais, quoiqu'il attendit avec impatience cet événement, il n'y avait guère d'apparence qu'il pût être si prochain. Les fourrages et les provisions commençaient à lui manquer. Les provinces catholiques même étaient si indignées de voir des troupes étrangères au cœur de l'empire, qu'elles ne

¹ Sleid., p. 395, 397. Avila, p. 17. A. Lamb. Hortens. ap Léard. II.

² Sleid., p. 403.

³ Belli Smalkaldici commentarius græco sermone scriptus à Joach. Camerario ap. Freherum, vol. III. p. 479.

leur fournissent des vivres qu'avec répugnance, tandis que l'abondance régnait dans le camp des confédérés par l'empressement et la libéralité des amis que le zèle leur faisait trouver dans les pays voisins. Les maladies, causées sans doute par le changement de climat ou de nourriture¹, avaient mis un grand nombre d'Italiens et d'Espagnols hors d'état de servir. Des arrérages considérables étaient dûs aux troupes, qui, depuis le commencement de la campagne, avaient à peine reçu quelque argent. L'empereur éprouva dans cette occasion comme dans d'autres, que sa domination était plus étendue que son revenu, et que si l'une le mettait en état de lever beaucoup de troupes, l'autre ne pouvait suffire à les entretenir. Il sentit lui-même la difficulté de tenir plus long-temps son armée en campagne. Quelques-uns de ses plus habiles généraux, et même le duc d'Albe, qui ne se désistait guère d'une entreprise, lui conseillèrent de disperser ses troupes en quartier d'hiver. Mais l'empereur, que les meilleures raisons ne pouvaient fléchir quand il avait pris une résolution, loin d'écouter leur avis, s'obstina à fatiguer les confédérés par sa persévérance, persuadé que s'il pouvait une fois obliger ce grand corps à se séparer, il n'y avait guère d'apparence qu'il pût se réunir². Cependant il était difficile de prévoir lequel devait se lasser le plus tôt, de la constance de Charles ou du zèle de la ligue, et lequel des deux partis en divisant ses forces donnerait l'avantage à l'autre, lorsqu'un événement inattendu causa une révolution funeste dans les affaires des confédérés.

Maurice de Saxe, par les artifices dont on a déjà parlé, s'étant insinué dans la confiance de l'empereur, ne vit pas plutôt les hostilités prêtes à commencer entre les protestants et ce monarque, qu'il en espéra le plus grand succès pour ses vastes desseins. La portion de la Saxe qu'il tenait de ses ancêtres était loin de suffire à son ambition. Il envisageait avec joie l'approche d'une guerre civile, dont les révolutions ou les convulsions fournissent aux audacieux les occasions d'avancer leur fortune, occasions si rares et si lentes dans un temps calme. Comme il était parfaitement instruit de la situation des deux partis et des talens de leurs chefs, il ne balanç

pas à se ranger du côté qui pouvait lui procurer le plus d'avantage. Dès qu'il eut résolu de s'attacher à l'empereur, il se fit un mérite de se déclarer des premiers, afin d'avoir plus de part à ses libéralités. Dans ce dessein, il s'était rendu à Ratisbonne au mois de mai, sous prétexte d'assister à la diète; après bien des conférences avec Charles ou avec ses ministres, il se fit un traité secret, par lequel Maurice promit de servir l'empereur en sujet fidèle; et le monarque à ce prix lui destina toutes les dépouilles de l'électeur de Saxe, soit dignités ou domaines¹. A peine pourrait-on trouver dans l'histoire un traité qui violât plus manifestement tous les principes qui doivent diriger les hommes. Maurice, protestant déclaré, dans un temps où le zèle de la religion avait tant d'influence sur les esprits, s'oblige cependant à servir dans une guerre qui n'avait d'autre objet que de détruire la réformation; il s'engage à prendre les armes contre son beau-père, et à déposséder son plus proche parent de ses états et de ses titres; enfin il se joint à un ami peu sûr contre un bienfaiteur auquel il avait des obligations considérables et toutes récentes. Ce prince n'était pourtant pas un de ces politiques sans pudeur, qui, dès que leur intérêt l'exige, méprisent les devoirs les plus sacrés, jusqu'à se glorifier de braver les lois de l'honneur ou de la décence. La conduite de Maurice, si l'on doit l'attribuer uniquement à la politique, fut plus adroite. Il parvint à exécuter son plan dans toutes ses parties, en s'efforçant toujours de donner à ses démarches l'apparence de l'honnêteté et de la vertu. Il est probable par la suite de ses actions, qu'au moins à l'égard de la religion protestante, ses intentions étaient pures, et qu'il n'eut à se reprocher qu'une imprudente confiance dans les promesses de l'empereur. Sans doute il eut le destin de ceux qui, voulant mettre trop de subtilité en politique, marchent dans des sentiers obscurs et tortueux; Maurice en cherchant à tromper les autres, se trouva trompé lui-même.

Son premier soin cependant fut de tenir cachés ses engagements; il sut même pousser si loin l'art de la dissimulation, que les confédérés, malgré son refus de se liquer avec eux, et son assiduité marquée auprès de l'empereur, n'eurent

¹ Camerar. *ap. Freher.*, p. 483.

² Thuan., p. 83.

¹ Haræc., *Annal. brabant.*, vol. I, p. 638. Struvius, *Corp.*, p. 1048. Thuan. p. 84.

pouvait lui procurer il eut résolu de s'attribuer un mérite de se dévouer plus de part à son sein, il s'était rendu à ces conférences avec eux, il se fit un traité promit de servir l'empereur à ce prix et les villes de l'électeur de Saxe¹. A peine pour ce traité qui violait les principes qui doivaient servir Maurice, protestant du zèle de la religion protestante, s'obligea ce prince qui n'avait d'autre réforme ; il s'encontra son beau-père, le comte parent de ses amis il se joint à un ami avec lequel il avait des relations toutes récentes. Ce prince de ces politiques leur intérêt l'exige, les sacrés, jusqu'à se faire l'honneur ou de la gloire de Maurice, si l'on doit se livrer à la politique, fut plus son plan dans toutes les occasions de donner à l'honnêteté et de servir la suite de ses actions de la religion protestante pures, et qu'il ne fut imprudente contre l'empereur. Sans doute qui, voulant mettre, marchent dans les ténèbres ; Maurice en effet, se trouva trompé tant fut de tenir ce système pousser si loin que les confédérés, se réunirent avec eux, et son empereur, n'eurent

aucun soupçon de ses desseins. L'électeur de Saxe même, lorsqu'il partit dès le commencement de la campagne pour se joindre à ses associés, mit ses états sous la protection de Maurice, qui, avec une trompeuse apparence d'amitié, lui promit de les défendre¹. Mais à peine l'électeur en fut-il éloigné, que Maurice prit des mesures secrètes avec le roi des Romains, pour s'emparer du dépôt qu'on lui avait confié. L'empereur lui envoya bientôt une copie du ban de l'empire porté contre l'électeur et le landgrave. C'était à Maurice, comme étant le plus proche héritier, à sauver ces états de toute invasion, et Charles le somma par l'obéissance qu'il devait au chef de l'empire, sans parler de son intérêt personnel, de se saisir incessamment des terres confisquées de l'électorat, l'avertissant en même temps que s'il refusait d'exécuter cet ordre, il se rendrait complice des crimes de son parent et s'exposerait aux mêmes peines².

Cet artifice fut vraisemblablement suggéré par Maurice, afin de faire passer sa conduite à l'égard de l'électeur pour un acte forcé d'obéissance, au lieu d'un attentat contre les droits du sang. Mais pour couvrir son ambition de prétextes encore plus spécieux, aussitôt après son retour de Ratisbonne, il assembla les états de sa principauté, et leur dit que la guerre étant inévitable entre l'empereur et les confédérés de Smalkalde, il avait besoin de leur avis pour se bien conduire dans cette circonstance. Préparés sans doute à cette demande, et disposés à plaire à leur prince, les états cherchèrent à se conformer à ses vues, en lui conseillant d'offrir sa médiation aux deux partis; et si on la rejetait, ils étaient d'avis qu'en stipulant une entière sûreté pour la religion protestante, il obéit à l'empereur. Maurice ayant sur ces entrefaites reçu le rescrit impérial, ainsi que le ban contre l'électeur et le landgrave, convoqua une seconde fois les états, leur exposa les ordres qu'il venait de recevoir, et la peine dont on le menaçait en cas de désobéissance; ensuite il les informa que les confédérés avaient refusé sa médiation, et que l'empereur lui avait fait les promesses les plus satisfaisantes à l'égard de la religion. Il parla de l'intérêt qu'il avait à mettre à couvert les terres de l'électorat, et du danger de laisser des étran-

gers s'établir dans la Saxe; enfin, dit-il, comme ses sujets n'y étaient pas moins intéressés que lui-même, il voulait régler sur leurs avis la conduite qu'il tiendrait dans cette conjoncture épineuse et délicate. Les états, toujours soumis et complaisans, se fiant aux promesses de l'empereur pour la liberté de conscience, proposèrent, avant de venir à des mesures violentes, d'écrire au nom de l'assemblée à l'électeur, pour lui représenter que le meilleur moyen d'apaiser l'empereur et de garantir ses domaines d'être saisis par voie de confiscation ou de conquête, était de consentir que Maurice en prit possession paisiblement et à l'amiable. Ce prince seconda lui-même leurs instances, dans une lettre qu'il écrivit au landgrave son beau-père. Une proposition si extravagante fut rejetée avec le dédain et l'indignation qu'elle méritait. Le landgrave, dans sa réponse à Maurice, lui reprocha sa trahison et son injustice envers un bienfaiteur, et lui montra le plus grand mépris pour son affectation à exécuter le ban de l'empire, dont la forme illégale et arbitraire ne pouvait pas lui laisser douter de sa nullité; enfin il le pria de ne pas se laisser aveugler par l'ambition jusqu'à oublier tout ce qu'il devait à l'honneur et à l'amitié, ou jusqu'à trahir la religion protestante, qu'on se proposait dans cette guerre, de l'aveu même du pape, d'éteindre et d'abolir par toute l'Allemagne¹.

Mais Maurice s'était engagé trop avant pour être arrêté par des raisons ou par des reproches. Le seul parti qu'il eût à prendre était d'exécuter par la force ce qu'il avait préparé par l'artifice et la dissimulation. Aussi hardi à consommer son projet qu'il avait été adroit à le former, il assembla environ douze mille hommes. Il envahit une partie de l'électorat, tandis que Ferdinand avec une armée de Bohémiens et de Hongrois se jeta sur l'autre. Maurice en deux combats sanglans défit les troupes que l'électorat avait laissées pour la garde de ses états; et, profitant de ses avantages, il se rendit maître en personne de tout l'électorat, à l'exception de Wittemberg, Gotha et Eisenach, places fortes qui, défendues par de bonnes garnisons, refusèrent d'ouvrir leurs portes. La nouvelle de ces conquêtes rapides parvint bientôt aux deux camps des im-

¹ Struvius, *Corp.*, p. 1,046.

² Steid., p. 391. Thuan., p. 84.

¹ Steid., p. 405, etc. Thuan., p. 85. Camerac., p. 181.

périaux et des confédérés. Dans le premier, elle fut reçue avec des démonstrations de joie proportionnées à l'importance dont on avait jugé ce succès; mais l'autre parti fut saisi d'étonnement et de terreur. Le nom de Maurice devint en exécution; on le regarda comme un apostat de sa religion, un traître à la liberté germanique, un perfide en un mot qui avait violé les droits les plus sacrés. La rage et l'esprit de parti se déchaînèrent contre lui; satires, invectives, libelles, déclamations dans les chaires et dans les écrits, avec toute la grossièreté du style de ce siècle, rien ne fut épargné pour le noircir et le rendre odieux. Cependant, se confiant toujours dans son adresse ordinaire, comme si sa conduite eût pu se justifier, il publia un manifeste qui contenait toutes les raisons frivoles qu'il avait d'abord alléguées dans l'assemblée de ses états, et dans sa lettre au landgrave ¹.

L'électeur, au premier avis qu'il reçut des mouvemens de Maurice, se proposait de marcher avec des troupes au secours de la Saxe; mais les députés de la ligue assemblée à Ulm obtinrent de lui en ce moment qu'il préférerait la cause commune à la sûreté de ses états. Enfin, touché des souffrances et des plaintes répétées de ses sujets, l'électeur montra la plus vive impatience d'aller les délivrer de l'oppression de Maurice et de la cruauté des Hongrois, qui faisaient la guerre avec cette espèce de barbarie qu'on croyait légitime contre les Turcs, et qui commettaient partout les plus grands excès de violence et de rapine. Le désir de l'électeur était si naturel, et il y mit tant de chaleur, que les députés d'Ulm n'osèrent refuser entièrement d'y condescendre, quoiqu'ils prévissent les malheureuses conséquences qui résulteraient de la division de l'armée. Cependant, avant de rien arrêter, ils se rendirent au camp des confédérés à Giengen sur la Brentz, afin de les consulter. Ceux-ci ne furent pas moins embarrassés sur le parti qu'ils devaient prendre dans une conjoncture si critique. Ils voyaient d'un côté la désertion ouverte d'une partie de leurs alliés; la froideur et l'indifférence de plusieurs autres qui n'avaient jusqu'ici contribué en rien aux charges de la guerre, et la pesanteur du fardeau qui allait tomber tout entier sur les défenseurs zélés

de la cause commune: d'un autre côté, le peu de succès de tous leurs efforts pour obtenir des secours étrangers, et la rigueur de la saison qui obligeait un si grand nombre de soldats et même d'officiers à quitter le service. Toutes ces considérations leur firent conclure qu'il ne leur restait d'autre ressource que de forcer les impériaux au combat par une attaque soudaine, ou bien d'entrer en négociation d'accommodement avec l'empereur. Mais l'abattement et la consternation s'étaient si fort emparés de tous les esprits, qu'entre ces deux partis ils choisirent le moins courageux, et donnèrent pouvoir au ministre de l'électeur de Brandebourg de faire en leur nom des ouvertures de paix.

Dès que l'empereur s'aperçut que cette fière ligue, qui l'avait menacé de le chasser de l'Allemagne, s'abaissait jusqu'à faire les premières avances, il jugea qu'elle avait perdu sa vigueur avec l'esprit d'union. Prenant aussitôt le ton de vainqueur, comme si les confédérés étaient déjà à sa merci, il ne voulut point entendre parler de négociation, à moins que, pour préliminaire, l'électeur de Saxe ne consentit à s'abandonner entièrement lui et ses états à sa disposition ¹. Ces honteuses conditions n'eussent pas été supportables, même dans la situation la plus désespérée; aussi furent-elles rejetées par un parti qui était plutôt déconcerté que subjugué. Mais, en refusant de se soumettre lâchement à la volonté de l'empereur, ils n'eurent pas assez de vigueur pour prendre l'unique moyen de conserver leur indépendance; c'était de rester unis en un seul corps: jusqu'alors cette union avait rendu la confédération formidable, au point que les impériaux avaient pensé plus d'une fois à se retirer. Cependant les confédérés, qui, s'ils fussent restés unis, auraient toujours tenu l'empereur en respect, malgré leur diversion en Saxe, après avoir cédé aux instances de l'électeur, consentirent à diviser l'armée. Neuf mille hommes furent laissés dans le duché de Wittemberg pour défendre cette province, ainsi que les villes de la Haute-Allemagne. Un corps considérable marcha vers la Saxe avec l'électeur; mais la plupart des confédérés retournèrent avec leurs chefs dans leur pays où ils se dispersèrent ².

Dès que la confédération eut séparé ses forces,

¹ Hortensius, *ap. Scard.*, vol. II, p. 485.

² Sleid., p. 411.

¹ Sleid., p. 409, 410

un autre côté, le peu de succès pour obtenir de la saison qui manquait de soldats et de service. Toutes ces tentatives conclurent qu'il ne leur était possible de forcer les impériaux à une attaque soudaine, ou à un accommodement honorablement et la consternation de tous les esprits. Ils choisirent le plus sûr pouvoir au midi de l'empire de faire en eux paix.

On aperçut que cette fièvre de la chasser de l'Allemagne, faire les premières tentatives perdu sa vigueur et aussitôt le ton de la confédération était déjà changé. On entendit parler de préliminaires, on sentit à s'abandonner sa disposition¹. Ces tentatives n'ont pas été supportées par un parti qui n'était pas en un seul corps : on vit le confédéré se retirer. Cependant ils furent restés unis, l'empereur en respect, et, après avoir cédé, consentirent à diviser leurs forces. Ils furent laissés dans leur pays à défendre cette partie de la Haute-Allemagne. Le prince marcha vers la plupart des confédérés chefs dans leur

separé ses forces,

p. 485.

on cessa de la craindre, et chacun de ses membres, qui trouvait auparavant sa sûreté particulière dans l'union générale, commença à trembler en se voyant exposé seul à tout le poids de la vengeance de l'empereur. Il ne leur laissa pas le temps de se reconnaître ni de former une nouvelle ligue. Quoique ce fût au plus fort de l'hiver, à peine furent-ils dispersés qu'il mit son armée en marche, résolu de tenir la campagne, et de profiter d'une conjoncture favorable qu'il attendait depuis si long-temps. Quelques petites places où l'ennemi avait laissé des garnisons lui ouvrirent leurs portes. Nordlingen, Rothenberg et Halle, villes de l'empire, se soumirent bientôt après. Cependant Charles ne put empêcher l'électeur de lever en se retirant de fortes contributions sur l'archevêque de Mayence, l'abbé de Fulde, et d'autres ecclésiastiques¹. Mais ce désagrément fut plus que compensé par la reddition d'Ulm, l'une des principales villes de la Souabe, et distinguée par son zèle pour la ligue. Il ne fallut qu'un exemple de désertion dans la cause commune pour entraîner le reste des membres; chacun voulut rentrer des premiers dans son devoir, afin d'obtenir une meilleure composition. L'électeur palatin, malgré sa promesse de rester neutre, avait envoyé aux confédérés quatre mille chevaux : c'était un secours si léger, qu'à peine pouvait-il être compté; mais ce fut une assez grande faute aux yeux de l'empereur, qui obligea ce prince faible à en faire la réparation la plus humiliante. Les habitants d'Augsbourg, ébranlés par la déroute générale, chassèrent de leur ville le brave Schertel, et subirent les conditions que leur prescrivit le chef de l'empire.

Le duc de Wittemberg, quoiqu'il eût été des premiers à se soumettre, fut obligé d'implorer son pardon à genoux; encore ne l'obtint-il qu'avec peine².

Memmingen et d'autres villes libres dans le cercle de la Souabe, se voyant abandonnées de leurs premiers associés, ne virent de sûreté qu'à se soumettre à la discrétion de l'empereur. Strasbourg et Francfort-sur-le-Mein, places éloignées du danger, n'en montrèrent pas plus de fermeté. Ainsi cette ligue, dont la puissance menaçait d'ébranler le trône impérial même, fut dispersée

¹ Thuan., p. 88.

² Mémoires de Ribier, tom. I, p. 589.

et détruite en peu de semaines. Presque aucun des confédérés ne resta sous les armes, excepté l'électeur et le landgrave, que l'empereur ne se mit pas en peine de ramener, les ayant dès le commencement dévoués à ses vengeances. Mais ceux mêmes qui se soumirent n'obtinrent pas un pardon généreux et sans condition; Charles abusa de sa supériorité pour les traiter avec hauteur et sans ménagement. Tous les princes et les députés des villes se virent forcés d'implorer sa clémence dans la posture humiliante de supplians. Comme il avait alors le plus grand besoin d'argent, il leur imposa de grosses amendes qu'il leva sans la moindre remise. Le duc de Wittemberg paya trois cent mille écus; la ville d'Augsbourg, cent cinquante mille; Ulm, cent mille; Francfort, quatre-vingt mille; Memmingen, cinquante mille, et les autres états à proportion de leurs richesses et selon le degré de leur faute. De plus ils furent obligés de renoncer à la ligue de Smalkalde; de fournir des secours, s'ils en étaient requis, pour l'exécution du ban de l'empire contre l'électeur et le landgrave; d'abandonner à Charles toute leur artillerie et toutes leurs munitions; de recevoir garnison dans leurs principales villes et forteresses; et dans cet état de dépendance et de désarmement il leur fallut attendre la dernière sentence que l'empereur s'était réservé de prononcer à la fin de la guerre¹. Mais en leur dictant ainsi des lois à son gré, ce prince eut toujours l'adresse de ne rien déclarer qui intéressât la religion; et les confédérés, dans leur consternation, oubliant le zèle dont ils avaient été jusqu'alors animés, ne s'occupèrent que de leur sûreté particulière, sans oser faire mention d'un article sur lequel l'empereur leur imposait silence par son exemple. Les habitants de Memmingen furent les seuls qui risquèrent quelques faibles efforts pour obtenir la promesse d'être protégés dans l'exercice du protestantisme; mais les ministres de l'empereur reçurent leur demande d'une manière qui les en fit bientôt désister.

L'électeur de Cologne, qui, malgré la sentence que le pape avait portée contre lui, était resté, du consentement de Charles, en possession de son archevêché, fut alors sommé par l'empereur même de se soumettre aux censures

¹ Sleid., p. 411, etc. Thuan., lib. iv, p. 125. Mémoires de Ribier, tom. I, p. 606.

de l'église. Mais ce prélat vertueux et désintéressé, craignant d'exposer ses sujets aux malheurs de la guerre, résigna volontairement sa place. Par un esprit de modération, convenable à son âge et à son ministère, il aima mieux jouir de la vérité et de l'exercice de sa religion dans la solitude d'une vie privée, que de troubler la société en risquant le sort douteux des combats pour conserver son rang¹.

Cependant l'électeur de Saxe se présenta aux frontières de ses états; et comme Maurice ne put rassembler assez de troupes pour l'arrêter, il recouvra promptement la possession de ses domaines, prit sur son rival la Misnie, et le dépouilla de tous ses territoires, à l'exception de Dresde et de Leipsick, villes assez fortes pour résister quelque temps. Obligé de quitter la campagne et de s'enfermer dans sa capitale, Maurice dépêcha courrier sur courrier à l'empereur pour l'informer du danger où il se trouvait et le presser vivement de marcher à son secours. Mais Charles, occupé pour lors à presser des conditions aux membres de la ligue qui rentraient successivement dans leur devoir, crut qu'il suffisait de détacher vers la Saxe Albert, marquis de Brandebourg-Anspach, à la tête de trois mille hommes. Cet officier, quoique très propre à une pareille expédition, se laissa surprendre par l'électeur, qui lui tua la plus grande partie de ses troupes, mit en fuite le reste, et le fit lui-même prisonnier². Ainsi Maurice se trouvait plus en danger que jamais, et sa ruine était inévitable, si son ennemi eût su profiter de l'occasion. Mais l'électeur, toujours arrêté par sa lenteur et son irrésolution, soit qu'il eût seul ou qu'il partageât le commandement, ne donna d'autre preuve d'activité que celle d'avoir surpris Albert. Au lieu de marcher droit à Maurice, que la défaite de son renfort avait déconcerté, il eut l'imprudence d'écouter des ouvertures d'accommodement de la part d'un ennemi insidieux, qui ne voulait que l'amuser et traîner la guerre en longueur.

La situation des affaires de l'empereur ne lui permettait pas en ce moment d'aller au secours de son allié. Pour se dispenser d'entretenir un nombre superflu de troupes, il avait, après la dispersion de l'armée des confédérés, congédié

le comte de Buren avec ses Flamands¹, croyant que les Espagnols et les Allemands, joints aux forces du pape, suffiraient pour réprimer les derniers efforts des membres de la ligue. Mais Paul commençait, quoique trop tard, à se repentir d'avoir fait une alliance dont les plus sages Vénitiens s'étaient efforcés en vain de le détourner. Ce furent les rapides progrès de l'armée impériale et la prompte destruction de la ligue protestante qui lui firent ouvrir les yeux. Dès ce moment, il oublia tous les avantages qu'il s'était promis d'un triomphe complet sur l'hérésie, et ne vit plus que la faute qu'il avait faite en contribuant à étendre la puissance de l'empereur au point de lui frayer par l'oppression de la liberté de l'Allemagne un chemin à la domination absolue sur toute l'Italie. Dès qu'il se fut aperçu de son imprudence, il tâcha de la réparer. Sans informer l'empereur de ses intentions, il ordonna à Farnèse, son petit-fils, de revenir au plus tôt avec les troupes qu'il commandait, et il retira la permission qu'il avait donnée à Charles de s'approprier en Espagne une grande portion des terres du clergé. Il ne manquait pas de prétextes pour justifier cette brusque désertion. Le terme de six mois, auquel se bornaient les stipulations de son traité avec l'empereur, venait d'expirer. La ligue que leur alliance avait pour but de détruire semblait être entièrement dissipée. D'un autre côté, Charles, dans toutes ses négociations avec les villes et les princes qui s'étaient soumis, n'avait jamais consulté le pape, ni pensé à lui assigner la moindre part dans ses conquêtes et dans les énormes contributions qu'il avait levées. Enfin il n'avait fait aucune démarche pour la destruction de l'hérésie ou pour le rétablissement de la religion catholique, deux objets que Paul s'était proposés en lui ouvrant si libéralement les trésors de l'église. Ces prétextes, quelque spécieux qu'ils fussent, n'en imposèrent point à l'empereur sur la secrète jalousie qui était le vrai motif de la conduite du pontife. Mais, comme l'ordre expédié pour le rappel des troupes d'Italie était aussi absolu qu'imprévu, il fut impossible de les retenir. Charles se récria hautement contre la trahison du pape qui l'abandonnait sans sujet au moment de terminer une guerre entreprise

¹ Steid., p. 418. Thuan., lib. iv, p. 428.

² D'Avila, p. 836. *Mém. de Ribier*, tom. II, p. 502.

¹ D'Avila, p. 836, *Mém. de Ribier*, tom. II, p. 502.

ses Flamands¹, croyant Allemands, joints aux autres pour réprimer les excès de la ligue. Mais ce fut trop tard, à se re-allier dont les succès furent efforcés en vain de le faire progresser de l'armée. Les rapides progrès de l'armée firent ouvrir les yeux. On vit tous les avantages de ce triomphe complet sur les ennemis de la puissance de l'empereur. On ne put frayer par l'oppression un chemin à l'empereur. Dès qu'il eut vu l'insolence, il tâcha de la réprimer de ses intentions. Son petit-fils, de son côté, les troupes qu'il commandait sur sa permission qu'il avait de se approprier en Espagne le territoire du clergé. Il ne put pour justifier cette conduite de six mois, auquel on ne de son traité avec l'empereur. La ligue que leur destruction semblait être de détruire semblait être de l'autre côté, Charles, avec les villes et les provinces, n'avait jamais consenti à assigner la moindre part et dans les énormes dépenses. Enfin il n'avait pu sur la destruction de l'empire de la religion que Paul s'était proposé. Par conséquent les trésors de quelque spécieux qu'ils fussent, n'avaient point à l'empereur sur le vrai motif de la ligue, comme l'ordre des troupes d'Italie était impossible de les empêcher hautement contre la ligue. On donnait sans sujet de guerre entreprise

à sa sollicitation, et dont le succès, s'il était heureux, devait rapporter tant de gloire et d'avantages à l'église. A ces plaintes, il ajouta les menaces et les reproches; mais Paul n'en fut pas moins inflexible: ses troupes continuèrent leur marche vers l'état ecclésiastique; il publia en même temps un mémoire fait avec art pour son apologie, dans lequel on voyait encore plus combien il était détaché de l'empereur, et combien il redoutait sa puissance¹. Charles, dont l'armée était déjà diminuée de toutes les garnisons qu'il avait été obligé de mettre dans les villes qui s'étaient rendues, la voyait encore affaiblie par la retraite des Italiens, jugea nécessaire de se renforcer par de nouvelles levées, avant de se hasarder à marcher en personne vers la Saxe.

Le bruit et l'éclat des succès de l'empereur lui auraient sans doute attiré, de tous les pays qui venaient de reconnaître son autorité, assez de soldats pour le mettre en état de marcher contre l'électeur; mais il fut arrêté par une conspiration qui éclata tout à coup à Gènes. Les grandes révolutions que semblait présager cet événement, enveloppé de mystère, l'obligèrent d'en découvrir la source et d'en pénétrer le but, avant d'entamer de nouvelles opérations en Allemagne. Quoique la forme de gouvernement établie à Gènes, dans le temps où André Doria rendit la liberté à sa patrie, fût propre à y faire oublier les premières dissensions, et que d'abord elle y eût été reçue avec une approbation universelle, cependant, après une épreuve de plus de vingt années, elle ne put satisfaire l'inquiétude de ces républicains turbulents et factieux. L'administration des affaires se trouvant alors restreinte à un certain nombre de familles nobles, les autres leur enviaient cette prééminence et désirèrent le rétablissement du gouvernement populaire auquel ils avaient été accoutumés. Le respect même qu'imprimait la vertu désintéressée de Doria, et l'admiration qu'on avait pour ses talents, n'empêchaient pas qu'on ne fût jaloux de l'ascendant qu'il avait pris dans tous les conseils de la république. Cependant son âge, sa modération et son amour de la liberté, devaient contraindre ses compatriotes qu'il n'abuserait jamais de son pouvoir et ne risquerait point de

¹ Fra-Paolo, p. 208. Pallavic., part. II, p. 5. Thuan., p. 126.

souiller la fin de ses jours en renversant cet édifice qui avait été le travail et la gloire de toute sa vie: mais les Génois prévoyaient que cette autorité et cette influence, toujours pures dans ses mains, deviendraient aisément funestes à la nation, si quelque citoyen s'en emparait avec plus d'ambition et moins de vertu; et un homme en effet avait déjà formé cette prétention, avec quelque espoir de succès. Giannettino Doria, à qui son grand oncle André avait destiné ses biens, espérait en même temps de lui succéder dans sa place. Son caractère hautain, insolent et tyrannique, qu'à peine on eût pu tolérer dans l'héritier d'un trône, était encore plus insupportable dans le citoyen d'une république; et les plus clairvoyans des Génois le craignaient et le haïssaient comme l'ennemi de cette liberté dont ils étaient redevables à son oncle. Cependant André lui-même, aveuglé par cette affection forte et involontaire qui attache souvent les vieillards aux plus jeunes rejetons de leur race, ne mettait point de bornes à son indulgence pour lui, et il semblait moins occupé d'assurer et de perpétuer le bonheur de l'état que de favoriser l'élévation de cet indigne neveu.

Mais quoiqu'on suspectât les desseins de Doria, et qu'on blâmât le système actuel de l'administration, tous ces motifs n'auraient sans doute produit que des plaintes et des murmures, si Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, qui observait les progrès du mécontentement pour en profiter, n'eût tenté une entreprise des plus hardies dont l'histoire fasse mention. Ce jeune gentilhomme, le plus riche et le plus distingué des sujets de la république, possédait au plus haut degré toutes les qualités qui gagnent les cœurs, imprimant le respect, et se conciliaient l'attachement. La grâce et la noblesse brillaient dans sa personne; magnifique jusqu'à la profusion, sa générosité prévenait les désirs de ses amis et surpassait l'attente des étrangers; à une adresse insinuante, il joignait des manières aimables et une affabilité sans affectation. Mais sous l'apparence de ces qualités intéressantes, faites pour être l'ornement et les délices de la société, il cachait toutes les dispositions qui peuvent mettre un homme à la tête des conspirations les plus dangereuses; c'était une ambition inquiète et insatiable, un courage au-

dessus de toute crainte, un esprit ennemi de la subordination. Un pareil caractère n'était pas fait pour l'état de dépendance où le sort l'avait placé. Fiesque, enviant l'autorité que le vieux Doria s'était acquise, ne pouvait penser sans indignation qu'elle descendrait un jour à Giannettino comme un bien héréditaire. Ces sentimens divers agissaient si vivement sur cet homme turbulent et audacieux, qu'il prit la résolution de renverser cette domination, à laquelle son orgueil ne pouvait se soumettre.

Pour y mieux réussir, il crut d'abord devoir s'allier avec François 1^{er}; il en fit même la proposition à l'ambassadeur que ce prince avait à Rome. Son dessein était, après avoir chassé Doria et la faction impériale par un si puissant appui, de mettre la république encore une fois sous la protection de la France, se flattant qu'en récompense de ce service il obtiendrait la première place dans l'administration du gouvernement; mais ayant communiqué son projet à quelques-uns de ses confidens intimes, Verrina, le principal d'entre eux, homme qu'une fortune ruinée rendait capable de projeter et d'exécuter les actions les plus hardies, lui remontra avec chaleur la folie de s'exposer à un grand danger dont un autre recueillerait tous les fruits. Il l'exhorta à prétendre lui-même au gouvernement de sa patrie, auquel son illustre naissance, la voix de ses concitoyens et le zèle de ses amis pouvaient aisément l'élever. Ce langage offrit au génie ardent de Fiesque une si brillante perspective que, abandonnant aussitôt son plan, il adopta celui de Verrina. Tous ceux qui étaient présens, quoique persuadés du danger de l'entreprise, n'osèrent condamner ce que leur protecteur avait si vivement approuvé. A l'instant il fut résolu, dans cette noire cabale, d'assassiner les deux Doria et les principaux de leurs partisans, de changer le système d'administration dans Gènes, et de placer Fiesque sur le trône ducal. Cependant il fallait un certain temps pour mettre ce projet à exécution, et tandis qu'on faisait tous les préparatifs nécessaires, Fiesque prenait toutes les mesures possibles pour cacher son secret et ne point donner de soupçons. Le rôle qu'il joua était en effet impénétrable. Il affecta de s'abandonner entièrement aux plaisirs et à la dissipation. La joie et les amusemens de son âge et de son rang

occupaient en apparence tout son temps et toutes ses pensées. Mais au milieu de ce tourbillon il suivait son projet avec l'attention la plus réfléchie, sans y mettre ni la lenteur de la timidité, ni la précipitation de l'impatience. Il continua sa correspondance avec l'ambassadeur de France auprès du saint siège, dans le dessein de s'assurer de la protection de son maître, si par la suite il avait besoin de secours: mais il eut l'adresse de lui dérober ses véritables intentions. Il fit une ligue secrète avec Farnèse, duc de Parme, qui, toujours irrité contre l'empereur pour le refus de l'investiture de ce duché, était disposé à s'en venger sur la famille de Doria qui était dévouée à ce monarque, dont il cherchait à diminuer l'influence en Italie. Fiesque, n'ignorant pas que dans un état maritime il fallait surtout s'assurer des forces navales, demanda quatre galères au pape qui probablement était instruit de son complot et ne le désapprouvait pas. Sous prétexte d'armer une de ces galères pour croiser contre les Turcs, il assembla un grand nombre de ses propres vasaux et même une grande quantité d'aventuriers hardis que la trêve conclue entre l'empereur et Soliman avait laissés sans occupation et sans subsistance.

Tandis que Fiesque s'occupait de ces mesures importantes, il paraissait toujours n'avoir d'autre soin que celui du plaisir. Assidu à faire sa cour aux deux Doria, il sut en imposer non-seulement à la candeur de l'oncle, mais encore à la finesse du neveu, que ses propres intrigues rendaient plus disposé à se défier de celles d'autrui. Tout était prêt; il ne restait qu'à frapper le coup. Fiesque délibéra plusieurs fois avec ses confidens sur les moyens d'assurer le succès de leur complot. D'abord on proposa de massacrer les Doria et les principaux partisans pendant la célébration de la grand'messe à la cathédrale; mais comme André n'y assistait guère à cause de son âge avancé, ce projet fut abandonné. Ensuite on convint que Fiesque inviterait chez lui l'oncle et le neveu avec tous leurs amis déjà proscrits par les conjurés, et qu'il serait aisé de s'en défaire sans risque ni résistance; mais Giannettino ayant été obligé d'aller hors de la ville le jour même qu'ils avaient choisi, il fallut encore changer de mesures. Enfin ils résolurent de tenter à force ouverte

tout son temps et tout
 milieu de ce tourbillon
 l'attention la plus réflé-
 chie de la timidité, de
 patience. Il continua sa
 ambassadeur de France
 dans le dessein de s'as-
 surer son maître, si par
 un secours ; mais il eut
 ses véritables inten-
 tions et avec Farnèse, due
 l'opinion contre l'empereur
 l'opinion de ce duché, était
 la famille de Doria
 anarque, dont il cher-
 chait en Italie. Fiesque,
 un état maritime il
 ses forces navales, de-
 vait être par conséquent
 et ne le désapprou-
 ver une de ces galè-
 res Turcs, il assembla
 ses propres vaisseaux et
 d'aventuriers hardis
 de l'empereur et Soli-
 tude et sans sub-

occupait de ces mesures
 toujours n'avoir d'an-
 s'occuper. Assidu à faire sa
 tout en imposant non-
 l'oncle, mais encore
 ses propres intrigues
 de celles d'an-
 ce restait qu'à frapper
 plusieurs fois avec ses
 d'assurer le succès
 on proposa de massa-
 crier les partisans pen-
 dant la messe à la ca-
 thédrale n'y assistait guère
 ce projet fut aban-
 donné que Fiesque invite-
 le avec tous leurs
 conjurés, et qu'il
 sans risque ni ré-
 sistance ayant été obligé
 le jour même qu'ils
 de changer de mes-
 sure à force ouverte

ce que la ruse ne pouvait effectuer, et fixèrent
 la nuit du deux au trois janvier pour l'exécution
 de leur entreprise. Le moment était favorable :
 le doge de l'année précédente devait, selon la
 coutume, quitter sa charge le premier de ce
 mois, et son successeur ne pouvait pas être
 élu avant le quatre. La république, pendant cet
 intervalle, étant dans une sorte d'anarchie,
 Fiesque pouvait, avec plus de facilité, s'emparer
 de cette dignité vacante.

Le jour fixé pour la conjuration, Fiesque em-
 ploya la même adresse à visiter ses amis, et il montra
 partout le même enjouement et la même liberté
 d'esprit qu'à l'ordinaire. Le soir il fit sa cour
 aux Doria, toujours avec le même air d'empres-
 sement et de respect, mais épiant leur con-
 tenance avec l'attention qu'exigeait un moment
 si critique ; il fut assez heureux pour les trouver
 dans une profonde sécurité, et sans le moindre
 soupçon de l'orage qui se formait depuis long-
 temps et qu'il allait faire éclater sur leur tête.

De leur palais, il courut au sien qui était isolé
 au milieu d'une grande cour, fermée de hautes
 murailles. Les portes en avaient été ouvertes
 dès le matin, et l'on avait permis à tout le
 monde sans distinction d'y entrer, mais on avait
 posté des gardes pour empêcher d'en sortir. Cep-
 pendant Verrina et le petit nombre des confi-
 dens de la conspiration, qui avaient conduit
 par pelotons au palais les vaisseaux de Fiesque
 et les troupes de ses galères, les dispersèrent
 sans bruit dans toute la ville. Ensuite, au nom
 de leur patron, ils invitèrent à un festin les
 principaux citoyens qui étaient mécontents de
 l'administration des Doria, et qui montraient,
 avec du penchant pour une révolution, le cou-
 rage de la tenter. La plupart de ceux qui rem-
 plissaient le palais ignoraient pourquoi on les
 y avait rassemblés ; le reste, étonné de voir, au
 lieu des préparatifs d'un festin, une cour pleine
 d'hommes armés, et des appartemens munis
 d'instrumens de guerre, se regardaient les uns
 les autres, avec une curiosité mêlée d'impa-
 tience et de terreur.

Au milieu de cette incertitude où flottaient
 les esprits, Fiesque parut avec un air de gaité
 et de confiance ; il adressa la parole aux per-
 sonnes les plus distinguées, et leur dit qu'il
 ne les avait point fait appeler aux plaisirs d'une
 fête, mais à partager la gloire d'une grande

action, dont le fruit serait la liberté, suivie
 d'un renom immortel. En même temps il leur
 mit devant les yeux l'autorité aussi excessive
 qu'intolérable du vieux Doria, laquelle tendait
 tous les jours à s'accroître et à se perpétuer par
 l'ambition de Giannettino et par la faveur décla-
 rée de l'empereur pour une famille bien plus
 dévouée à ce prince étranger qu'à la patrie. « Mais
 il est en votre pouvoir, continua-t-il, de renverser
 cette injuste domination. Massacrons les tyrans ;
 mes mesures sont prises ; mes associés sont en
 grand nombre ; je puis au besoin compter sur
 des alliés et des protecteurs. J'ai tout prévu, et
 nos tyrans dorment dans la sécurité. Un inso-
 lent mépris pour leurs concitoyens a banni de
 leur esprit la défiance et cette timidité qui d'or-
 dinaire rend les coupables clairvoyans, et les
 met en garde contre la vengeance qu'ils méritent.
 Ils sentiront le coup avant qu'ils voient le
 bras levé sur eux. Allons, par un effort généreux
 que n'accompagne presque aucun danger, allons
 délivrer notre patrie. » Ce discours, prononcé avec
 cet enthousiasme irrésistible qui anime l'âme
 lorsqu'elle est échauffée par de grands objets,
 fit sur l'assemblée l'impression la plus vive. Les
 vaisseaux de Fiesque, toujours prêts à marcher à
 ses ordres, lui répondirent par un murmure
 d'applaudissement. Beaucoup de gens, dont la
 fortune était ruinée, entrevirent l'espoir de la
 rétablir dans la licence et le tumulte d'un sou-
 lèvement. Mais ceux que leur rang ou leur vertu
 élevait au-dessus des autres n'osèrent montrer
 toute la surprise et l'horreur que leur inspirait
 un attentat si atroce ; chacun craignant que
 son voisin ne fût dans le secret de la conspira-
 tion, ne voyait autour de soi que des hommes
 prêts, au moindre signal de leur chef, à se
 porter aux plus grands excès. Tous applaudirent
 donc ou feignirent d'applaudir.

Dès qu'il eut ainsi disposé et encouragé ses
 complices, avant de leur donner ses derniers or-
 dres, il courut à l'appartement de sa femme.
 Cette dame, de l'illustre maison de Gibo, avait
 inspiré à son mari la plus vive passion, et sa
 vertu l'en rendait aussi digne que sa beauté. Le
 bruit des gens armés qui remplissaient la cour
 et le palais, étant déjà parvenu à ses oreilles,
 elle vit qu'il se tramait quelque complot péri-
 leux, et elle trembla pour les jours de son époux.
 Il la trouva plongée dans les alarmes et la con-

ternation; il se hâta de lui avouer un dessein qu'il ne pouvait plus lui tenir caché. L'approche de tant d'horreurs et de dangers achiève de la troubler; elle prévoit la fatale issue de ce dessein, et s'efforce par ses larmes, ses prières et son désespoir, d'en détourner son mari. Fiesque, après avoir tenté vainement de la calmer et de lui inspirer toute sa confiance, rompit promptement une entrevue où l'avait imprudemment entraîné un excès de tendresse, mais qui ne put ébranler sa résolution. « Adieu, lui cria-t-il en la quittant; ou vous ne me reverrez jamais, ou demain tout dans Gènes sera soumis à votre pouvoir. »

Dès qu'il eut rejoint ses compagnons, il donna ses ordres à chacun d'eux. Les uns devaient s'emparer à force ouverte de toutes les portes de la ville; d'autres des principales rues ou des fortresses. Fiesque se réserva l'attaque du port, où étaient les galères de Doria, comme le poste le plus important et le plus périlleux. Il était alors minuit, et les citoyens dormaient dans une tranquille sécurité, lorsque cette nombreuse troupe de conjurés bien armés se mit en mouvement pour exécuter son plan. Ils s'emparèrent sans résistance de quelques portes, et forcèrent les autres après un combat furieux avec les gardes. Verrina employa une des galères qui étaient destinées contre les Turcs, à bloquer l'entrée de la Darsène ou du petit port qui contenait la flotte de Doria. Cette précaution ôtée aux habitans tout moyen de s'échapper, Fiesque tenta de monter dans les galères de la république par la rive où elles étaient amarrées; sans armes, sans agrès, et n'ayant à bord que des forçats enchaînés à la rame, elles n'étaient pas en état de résister. Bientôt le trouble et le tumulte se répandirent dans la ville; on entendait crier dans toutes les rues : *Fiesque et liberté*. A ce mot si chéri, la populace prit les armes et se joignit aux conjurés. Les nobles et les partisans de l'aristocratie, saisis d'étonnement et de frayeur, fermèrent les portes de leurs maisons, et ne songèrent qu'à se garantir du pillage. A la fin, le bruit de ce désordre parvient au palais de Doria. Giannettino saute à l'instant de son lit, et s'imaginant qu'il n'était question que de quelque mutinerie de la part des matelots, il sort avec quelques personnes, et marche vers le port. Comme il devait passer par la porte

Saint-Thomas, les conjurés qui s'en étaient emparés se jetèrent sur lui avec fureur et le massacrerent sur la place au moment qu'il y parut. Le vieux Doria eût sans doute éprouvé le même sort si Jérôme de Fiesque avait attaqué subitement son palais, suivant le plan du comte de Lavagne son frère; mais dans la crainte que le pillage ne frustrât son avarice d'un riche butin, il défendit à ses gens de s'avancer. André, instruit de la mort de son neveu et du danger qu'il courait lui-même, monta promptement à cheval et se déroba par la fuite à ses ennemis. Cependant quelques sénateurs eurent le courage de s'assembler dans le palais de la république¹. D'abord quelques-uns osèrent tenter de rallier les soldats dispersés, et d'attaquer un corps de conjurés; mais se voyant repoussés avec perte, ils prirent le parti de négocier avec un parti auquel ils ne pouvaient résister. En conséquence, on envoya des députés à Fiesque pour savoir de lui quelles étaient ses prétentions, ou plutôt pour se soumettre à toutes les conditions qu'il lui plairait de prescrire.

Mais déjà ce chef des conjurés n'était plus. A l'instant même où, après s'être emparé de la flotte, il était prêt à revenir joindre ses compagnons victorieux, un bruit extraordinaire se fit entendre à bord de la galère amirale. Dans cette alarme, craignant que les forçats ne rompissent leurs chaînes pour accabler ses gens, il y courut; mais la planche sur laquelle il passait avec précipitation du rivage au vaisseau s'étant renversée, il tomba dans la mer. Le poids de son armure le fit couler à fond. Il périt au moment même où il allait jouir du succès de son ambition. Verrina fut le premier qui s'aperçut de ce funeste accident. Il en prévint à l'instant toutes les conséquences, et n'en avertit qu'un petit nombre de conjurés. Au milieu des ténèbres et de la confusion de la nuit ce secret n'était pas difficile à tenir; il le leur cacha, jusqu'à ce qu'un traité avec les sénateurs eût mis la ville en leur pouvoir. Mais tout leur espoir fut bientôt détruit par l'imprudence de Jérôme de Fiesque. Les députés chargés des propositions du sénat lui ayant demandé où était le comte de Lavagne, il leur répondit avec une vanité puérile : « C'est moi qui le suis maintenant, et c'est avec moi que vous devez traiter. » Ce peu de mots, éclair-

¹ Il Pallazzo della Signoria.

s'en étaient em-
 reur et le mar-
 qu'il y parut.
 prouve le même
 t attaqué subi-
 plan du comte
 la crainte que
 rice d'un riche
 avancer. André,
 u et du danger
 promptement à
 de ses ennemis.
 urent le courage
 la république.
 tenter de rallier
 un corps de
 ssés avec perte,
 avec un parti au-
 En conséquence,
 e pour savoir de
 ions, ou plutôt
 conditions qu'il

rés n'était plus.
 re comparé de la
 andre ses compa-
 ratoire se fit
 iral. Dans cette
 ts ne rompièrent
 ens, il y courut;
 assait avec préci-
 étant renversée,
 de son armure
 moment même
 n ambition. Ver-
 ut de ce funeste
 toutes les con-
 un petit nombre
 bres et de la con-
 ait pas difficile à
 ce qu'un traité
 ville en leur pou-
 bientôt de la
 Fiesque. Les dé-
 du sénat lui
 nte de Lavagne,
 puérile : « C'est
 t c'est avec moi
 u de mots, éclai-

rant tout à la fois et ses amis et ses ennemis, fit sur les uns et les autres l'impression qu'on en devait attendre. Les députés, encouragés par cet événement, le seul qui pût tourner la révolution à leur avantage, changèrent de ton avec une présence d'esprit admirable, et réglèrent leurs demandes sur la faveur des circonstances. Mais tandis qu'ils cherchaient à prolonger la négociation, les autres magistrats s'occupaient à rassembler leurs partisans pour en former un corps qui pût défendre le palais du sénat. D'un autre côté, les conjurés, consternés de la mort d'un homme qui était leur espoir et leur idole, n'ayant aucune confiance pour Jérôme qui n'avait que l'étourderie et la présomption de la jeunesse, perdirent courage, et les armes leur tombèrent des mains. Ainsi le secret si profond et si surprenant qui jusqu'alors avait contribué au succès de la conspiration fut la seule cause qui la fit échouer. Le chef était mort. La plupart de ceux qu'il faisait agir ne connaissaient ni les confidens de son dessein ni le but où il aspirait. Aucun d'entre eux n'avait assez d'autorité ou de talens pour prendre la place de Fiesque et pour achever son ouvrage. Privé de l'esprit qui l'animait, le corps entier resta sans force, sans mouvement. Plusieurs des conjurés se retirèrent dans leurs maisons, espérant que les ténèbres de la nuit, qui couvraient leur crime, auraient caché leur personne; d'autres cherchèrent leur sûreté dans une prompte retraite; enfin, avant qu'il fût jour, tous s'enfuirent avec précipitation d'une ville qui, peu d'heures auparavant, était prête à les recevoir pour maîtres.

Dès le matin suivant, tout fut tranquille dans Gênes. On n'y vit pas un ennemi; à peine y parut-il quelque trace du désordre de la nuit. Cette conspiration avait causé plus de tumulte que de carnage, et la surprise avait mieux servi les conjurés que la force. Vers le soir, André Doria rentra dans la ville aux acclamations de joie des habitans qui coururent au-devant de lui. Quoiqu'il eût encore l'esprit rempli du trouble et du danger de la nuit précédente, quoiqu'il eût sous les yeux le corps sanglant de son neveu, telle fut sa modération et sa magnanimité, que le décret porté par le sénat contre les conspirateurs n'excéda point les bornes de la juste sévérité qu'exigeait le soutien du gouvernement, et que rien n'y fut dicté par

le ressentiment ni par l'animosité de la vengeance¹.

Dès qu'on eut pris de sages précautions pour empêcher qu'un feu si heureusement éteint ne se rallumât de nouveau, le premier soin du sénat fut d'envoyer à Charles un ambassadeur chargé de l'informer des détails de cet événement et de lui demander du secours pour attaquer Montobblo, forteresse considérable dans les domaines héréditaires de la maison de Fiesque, où Jérôme s'était renfermé. L'empereur ne fut pas moins alarmé qu'étonné d'une entreprise si extraordinaire. Il ne pouvait croire que le comte de Lavagne, tout ambitieux et téméraire qu'il était, eût osé la risquer sans les suggestions ou l'encouragement de quelque puissance étrangère. Dès qu'il sut que le duc de Parme était instruit du plan de la conjuration, il supposa dans l'instant que le pape n'ignorait pas un projet que favorisait son fils. Cette conjecture le conduisit à une autre plus éloignée, mais que la conduite politique de Paul rendait assez probable : c'était que le pontife était d'accord avec le roi de France pour profiter des suites de cette révolution. Dès lors Charles craignit que cette étincelle ne rallumât l'embrasement qui avait causé tant de ravages en Italie. Comme la guerre d'Allemagne lui avait fait retirer ses troupes de ses états ultramontains, et qu'il ne pouvait pas y prévenir une invasion, il fallait du moins qu'à la première apparence de danger il fût en état d'y porter la plus grande partie de ses forces. Dans cette situation, c'eût été sans doute une imprudence de sa part que de marcher en personne contre l'électeur, sans avoir quelque certitude qu'il ne se préparait pas en Italie une révolution qui l'empêcherait de tenir la campagne en Saxe avec des forces suffisantes.

¹ Thuan., p. 93. Sigonius, *Vita Andreae Doria*, 1196. La conjuration du comte de Fiesque, par le cardinal de Retz. *Adriani Istoria*, lib. vi, p. 369. *Folletæ conjuratio Jo. Lud. Fiesci*, ap. *Græv. Thes. Ital.* 1, p. 883.

Une chose digne de remarque, c'est que le cardinal de Retz, qui avait écrit à l'âge de dix-huit ans l'histoire de cette conjuration, y montre tant d'admiration pour Fiesque, qu'il n'est pas étonnant qu'un ministre aussi pénétrant et aussi absolu que Richelieu ait prêté à la lecture de cet ouvrage que ce jeune ecclésiastique serait un esprit turbulent et dangereux.

LIVRE NEUVIÈME.

La crainte que l'empereur avait conçue des dispositions de guerre du pape et du roi de France n'était pas fondée sur des soupçons imaginaires et frivoles. Paul lui avait déjà donné des preuves non équivoques de sa jalousie et de sa haine; et Charles ne pouvait pas espérer que ses succès contre les protestans confédérés ne feraient pas renaître dans l'âme de François l'ancienne inimitié qui les avait divisés si longtemps. L'événement justifia cette conjecture. François avait vu avec douleur les progrès rapides des armes de l'empereur; les circonstances dont on a parlé l'avaient empêché jusqu'alors de s'y opposer, mais il sentit enfin que s'il ne faisait pas quelque effort extraordinaire, son rival allait acquérir un degré de puissance qui le mettrait en état de donner la loi au reste de l'Europe. D'après cette idée, qui n'avait pas sa source dans la seule jalousie de la rivalité, mais qui était celle des plus habiles politiques du siècle, il chercha différens expédiens pour suspendre le cours des victoires de l'empereur, et pour former par degrés une ligue capable de l'arrêter dans sa carrière.

Dans cette vue, François chargea ses émissaires en Allemagne d'employer tous leurs soins à ranimer le courage des confédérés, et à les empêcher de se soumettre à l'empereur. Il offrit tous ses secours; il lia une correspondance suivie avec l'électeur et le landgrave, les deux princes les plus zélés et les plus puissans de tout le corps; il leur fit valoir toutes les raisons et tous les avantages qui pouvaient ou les confirmer dans la crainte qu'ils avaient des projets de l'empereur, ou les déterminer à ne pas imiter la crédulité de leurs associés, en livrant à sa discrétion leur religion et leur liberté.

Tandis qu'il employait ce moyen pour faire durer la guerre civile qui divisait l'Allemagne, il s'occupait d'un autre côté à susciter contre l'empereur des ennemis étrangers. Il sollicita Soliman de saisir cette occasion favorable d'en-

trer en Hongrie, d'où l'on avait tiré toutes les troupes qui auraient pu la défendre, afin de rassembler une armée contre les confédérés de Smalkalde. Il exhorta le pape à profiter de ce moment pour réparer, par un effort vigoureux, la faute qu'il avait commise en contribuant à élever l'empereur à un degré si formidable de puissance; Paul, qui sentait toute l'étendue de cette faute et qui en craignait les conséquences, reçut avec plaisir ces ouvertures, et François fit valoir les dispositions favorables du pape pour gagner les Vénitiens. Il s'efforça de leur persuader que le seul moyen de sauver l'Italie, et même l'Europe, de l'oppression et de la servitude, c'était de se réunir avec le pape et lui, pour former une confédération générale, dont le but serait d'abaisser la puissance d'un potentat ambitieux, qu'ils avaient tous une égale raison de redouter.

Lorsqu'il eut entamé ces négociations dans les cours du midi de l'Europe, il porta son attention vers celles du nord. Comme le roi de Danemark avait des raisons particulières de se plaindre de l'empereur, François ne douta pas que ce prince n'approuvât la ligue projetée; et pour balancer toutes les considérations de prudence qui auraient pu l'empêcher de s'y joindre, la jeune reine d'Écosse fut offerte en mariage à son fils ¹. D'un autre côté, les ministres qui gouvernaient l'Angleterre au nom d'Édouard VI, s'étaient déclarés partisans des opinions des réformateurs, dès que la mort de Henri leur eut laissé la liberté de quitter le masque que son impitoyable fanatisme les avait forcés de prendre. François se flatta que leur zèle ne leur permettrait pas de rester spectateurs oisifs de la ruine et de la destruction de ceux qui professaient la même religion qu'eux-mêmes; il espérait que, malgré les troubles de faction qu'entraîne une minorité, et malgré l'apparence d'une rup-

¹ *Mém. de Ribier*, tom 1, p. 600, 606.

ture prochaine avec l'Écosse, il pourrait déterminer les ministres anglais à prendre part à la cause commune ¹.

Tandis que François avait recours à tous ces expédients, et s'occupait avec une activité si extraordinaire à exciter la jalousie des différens états de l'Europe contre son rival, il ne négligeait aucun des moyens qui dépendaient de lui seul. Il leva des troupes dans toutes les parties de son royaume, il ramassa des munitions de guerre, il fit marché avec les cantons suisses pour avoir un corps nombreux de troupes, il établit un ordre admirable dans ses finances, il fit passer à l'électeur et au landgrave des sommes considérables; il prit enfin toutes les mesures nécessaires pour être en état de commencer avec vigueur les hostilités, dès que les circonstances l'exigeraient ².

Il était impossible de dérober à la connaissance de l'empereur des opérations si compliquées, et qui demandaient le concours de tant d'instrumens divers. Il fut bientôt instruit des intrigues de François dans les différentes cours, ainsi que de ses préparatifs intérieurs; convaincu qu'une guerre étrangère porterait un coup fatal à l'exécution de ses projets en Allemagne, l'idée de cet événement le faisait trembler. Le danger cependant lui paraissait aussi inévitable qu'il était terrible. Il connaissait l'ambition insatiable mais prévoyante de Soliman; il savait que cet habile sultan choisissait le moment de commencer ses opérations militaires avec une prudence égale à la valeur qui les dirigeait. Il avait de bonnes raisons pour croire que le pape ne manquerait pas de prétextes pour justifier une rupture, et qu'il n'aurait aucune répugnance à commencer les hostilités en effet. Paul avait laissé entrevoir ses sentimens, en témoignant une joie peu convenable au chef de l'église, lorsqu'il avait appris la nouvelle de l'avantage remporté par l'électeur de Saxe sur Albert de Brandebourg; et comme il se voyait alors assuré de trouver dans le roi de France un allié assez puissant pour le soutenir, il ne cherchait pas même à cacher la violence et l'étendue de sa haine ³. Charles savait d'ailleurs que les Vénitiens voyaient depuis long-temps l'accroissement

de son pouvoir avec un sentiment de jalousie, qui donnait une nouvelle force aux sollicitations et aux promesses de la France; et il craignait que, malgré la lenteur et la circonspection ordinaires de leurs résolutions, ces républicains ne prissent à la fin un parti décisif. Il était évident que les Danois et les Anglais avaient de leur côté des raisons particulières de mécontentement, et des motifs très puissans pour se liquer contre lui; mais il craignait par-dessus tout la jalousie active de François lui-même qu'il regardait comme l'âme et le mobile de la confédération. Ce marquis ayant accordé sa protection à Verrina, qui s'était embarqué pour Marseille, au moment même où la conspiration de Fiesque avait été découverte, Charles s'attendait à chaque instant à voir commencer en Italie les hostilités, dont il croyait que la révolte de Gènes n'était que le prélude.

Dans cet état d'inquiétude et de perplexité, Charles apercevait cependant une circonstance qui lui laissait quelque espoir d'échapper au danger qui le menaçait. La santé du roi de France commençait à s'affaiblir; une maladie, qui était le fruit de l'intempérance et de l'exès des plaisirs, détruisait sourdement et par degrés sa constitution. Les préparatifs de guerre et les négociations entamées dans les différentes cours tombaient dans la langueur, comme l'esprit du monarque qui en était le mobile. Pendant cet intervalle, les Génois soulevèrent Montobbio, firent prisonnier Jérôme de Fiesque, et, par sa mort et celle de ses principaux complices, éteignirent les restes de la conspiration. Plusieurs villes impériales, en Allemagne, désespérant de recevoir à temps du secours de la France, se soulevèrent à l'empereur. Le landgrave lui-même parut disposé à abandonner l'électeur, et à entrer en accommodement, aux conditions qu'il pourrait obtenir. Charles, de son côté, attendait avec impatience l'issue d'une maladie qui devait décider s'il se désisterait de tous ses autres projets, pour se préparer à combattre une confédération de la plus grande partie des princes de l'Europe contre lui, ou s'il devait, sans se laisser arrêter par aucune considération ni intimider par aucun danger, suivre le plan qu'il avait formé d'entrer en Saxe.

Ce bonheur singulier, qui a distingué Charles et sa famille d'une manière si remarquable que

¹ *Mém. de Ribier*, tom. I, p. 635.

² *Mém. de Ribier*, tom. I, p. 595.

³ *Mém. de Ribier*, tom. I, p. 637.

certain historiens l'ont appelé l'étoile de la maison d'Autriche, ne se démentit pas en cette occasion. François 1^{er} mourut à Rambouillet le dernier jour du mois de mars, dans la cinquante-troisième année de son âge et la vingt-troisième de son règne. Pendant vingt-huit ans de son règne, une animosité déclarée divisa ce prince et l'empereur, et enveloppa non-seulement leurs propres états, mais encore la plus grande partie de l'Europe, dans des guerres soutenues avec un acharnement plus violent et plus durable qu'aucune de celles qui s'étaient faites dans les temps antérieurs. Plusieurs circonstances y contribuaient; la rivalité de ces princes était fondée sur une opposition d'intérêts, excitée par la jalousie personnelle et envenimée par des insultes réciproques. En même temps, si l'un des deux paraissait avoir quelque avantage propre à lui donner la supériorité, cet avantage se trouvait balancé par quelque circonstance favorable à l'autre. Les domaines de l'empereur étaient plus étendus; ceux du roi de France étaient plus réunis. François gouvernait son royaume avec une autorité absolue; Charles n'avait qu'un pouvoir limité, mais il y suppléait par son adresse. Les troupes du premier avaient plus d'audace et d'impétuosité; celles du second étaient plus patientes et mieux disciplinées. Il y avait dans les talens des deux monarques autant de différence que dans les avantages respectifs dont ils jouissaient, et cette différence ne contribua pas peu à prolonger leurs querelles. François prenait une résolution avec célérité, la soutenait d'abord avec chaleur et en poursuivait l'exécution avec audace et activité, mais il manquait de la persévérance nécessaire pour surmonter les difficultés, et souvent il abandonnait ses projets ou se relâchait dans l'exécution, soit par impatience, soit par légèreté. Charles délibérait froidement et se décidait lentement; mais lorsqu'une fois il avait arrêté son plan, il le suivait avec une obstination inflexible, et ni le danger ni les obstacles ne pouvaient le détourner dans l'exécution. L'influence de leurs caractères sur leurs entreprises dut mettre une égale différence dans les succès. François, par son impétueuse activité, déconcerta souvent les plans de l'empereur les mieux concertés. Charles, en suivant ses vues avec plus de sang-froid, mais avec fermeté, ar-

rêta souvent son rival dans sa carrière rapide, et repoussa ses plus vigoureux efforts. Le premier, à l'ouverture d'une guerre ou d'une campagne, fondait sur son ennemi avec la violence d'un torrent, et entraînait tout ce qui se trouvait devant lui; le second, attendant pour agir que les forces de son rival commençassent à diminuer, recouvrait à la fin tout ce qu'il avait perdu, et faisait souvent de nouvelles acquisitions. Le roi de France forma différens projets de conquêtes; mais quelque brillans que fussent les commencemens de ses entreprises, la fin en fut rarement heureuse; plusieurs des entreprises de l'empereur, qu'on jugeait impraticables et désespérées, se terminèrent avec le plus grand succès. François se laissait éblouir de l'éclat d'un projet; Charles n'était séduit que par la perspective des avantages qu'il pouvait en recueillir. Le degré de leur mérite et de leur réputation respective n'a cependant été encore fixé ni par un examen scrupuleux de leurs talens pour le gouvernement, ni par la considération impartiale de la grandeur et du succès de leurs entreprises. François est un de ces princes dont la renommée est au-dessus de leur génie et de leurs actions, et cette préférence est l'effet de plusieurs circonstances réunies. La supériorité que donna à Charles la victoire de Pavie, et qu'il conserva dès lors jusqu'à la fin de son règne, était si manifeste que les efforts de François pour affaiblir la puissance énorme et toujours croissante de son rival furent jugés par la plupart des autres états non-seulement avec la partialité qu'inspirent naturellement ceux qui soutiennent avec courage un combat inégal, mais même avec la faveur que méritait celui qui attaquait un ennemi commun, et tâchait de réprimer le pouvoir d'un souverain également formidable à tous les autres. D'ailleurs, la réputation des princes, surtout aux yeux de leurs contemporains, dépend autant de leurs qualités personnelles que de leurs talens pour le gouvernement. François commit des fautes graves et multipliées, et dans sa conduite politique, et dans son administration intérieure; mais il fut humain, bienfaisant, généreux; il avait de la dignité sans orgueil, de l'affabilité sans bassesse, et de la politesse sans fausseté; il était aimé et respecté de tous ceux qui approchaient de sa personne, et tout homme

arrière rapide, efforts. Le pré- ou d'une cam- avec la violence ce qui se trou- dant pour agir ençassent à di- ce qu'il avait nouvelles acqui- fférens projets ans que fussent rices, la fin en urs des entre- geait imprati- inèrent avec le laissait éblouir était séduit que es qu'il pouvait érite et de leur lant été encore ux de leurs ta- par la considé- et du succès est un de ces a-dessus de leur e préférence est réunies. La su- la victoire de rs jusqu'à la fin e que les efforts naissance énorme al furent jugés non-seulement naturellement rage un combat ur que méritait ommun, et tâ- d'un souverain es autres. D'ail- es, surtout aux épend autant de de leurs talens is commit des et dans sa con- ministration in- enfaisant, géné- ans orgueil, de la politesse sans cté de tous ceux e, et tout homme

de mérite avait accès auprès de lui. Séduits par les qualités de l'homme, ses sujets oublièrent les défauts du monarque; ils l'admiraient comme le gentilhomme le plus accompli de son royaume, et ils se soumièrent sans murmure à des actes d'administration vigoureuse qu'ils n'auraient pas pardonnés à un prince moins aimable. Il semble cependant que cette admiration aurait dû n'être que momçntanée et mourir avec les courtisans de ce monarque; l'illusion qui nais- sait de ses vertus privées a dû se dissiper, et la postérité devrait juger sa conduite publique avec son impartialité ordinaire; mais cet effet naturel a été contre-balancé par une autre cir- constance, et le nom de François a passé à la postérité avec une gloire dont le temps n'a fait qu'augmenter l'éclat. Avant son règne, les sciences et les arts avaient fait peu de progrès en France; à peine commençaient-ils à franchir les limites de l'Italie où ils venaient de renaitre, et qui avait été jusqu'alors leur unique séjour. François les prit sous sa protection; il voulut égalèr Léon X par l'ardeur et la magnificence avec laquelle il encouragea les lettres. Il appela les savans à sa cour, il conversa familièrement avec eux, il les employa dans les affaires, il les éleva aux dignités et il les honora de sa con- fiance. Les gens de lettres ne sont pas moins flattés d'être traités avec la distinction qu'ils croient mériter, que disposés à se plaindre lors- qu'on leur refuse les égards qui leur sont dus; ils crurent qu'ils ne pouvaient porter trop loin leur reconnaissance pour un protecteur si géné- reux, et célébrèrent à l'envi ses vertus et ses talens. Les écrivains postérieurs adoptèrent ces éloges et y ajoutèrent encore. Le titre de père des lettres, qu'on avait donné à François, a rendu sa mémoire sacrée chez les historiens; ils sem- blent avoir regardé comme une sorte d'impiété de relever ses faiblesses et de censurer ses dé- fauts. Ainsi François, avec moins de talens et de succès que Charles, jouit peut-être d'une répu- tation plus brillante; et les vertus person- nelles dont il était doué lui ont mérité plus d'admiration et d'éloges que n'en ont inspiré le vaste génie et les artifices heureux d'un rival plus habile, mais moins aimable.

La mort du roi de France produisit un chan- gement considérable dans l'état de l'Europe. L'empereur, vieilli dans l'art du gouvernement,

n'avait plus pour rivaux que de jeunes monar- ques peu dignes d'entrer en lice avec celui qui avait lutté si long-temps et presque toujours heureusement avec des princes tels que Henri VIII et François 1^{er}. Cette mort délivra Charles de toute inquiétude, et il se trouva heureux de pouvoir commencer avec succès, contre l'électeur de Saxe, les opérations qu'il avait été obligé de suspendre jusqu'alors. Il savait que les talens de Henri II, qui venait de monter sur le trône de France, étaient bien inférieurs à ceux de son père; il prévint que ce nouveau monarque serait, pendant quelque temps, trop occupé à renvoyer les anciens ministres qu'il haïssait, et à satis- faire les désirs ambitieux de ses propres favoris, pour qu'on eût quelque chose à craindre, soit de ses efforts personnels, soit de quelque con- fédération formée par ce prince sans expérience.

Comme il était difficile de prévoir combien durerait cet intervalle de sécurité, Charles se détermina à en profiter sur-le-champ; dès qu'il eut appris la mort de François, il se mit en marche d'Égra sur les frontières de Bohême; mais le départ des troupes du pape, joint à la retraite des Flamands, avait tellement affaibli son ar- mée, qu'il ne put rassembler que seize mille hommes. Ce fut avec des forces si peu considé- rables qu'il commença une expédition dont l'é- vénement devait fixer le degré d'autorité dont il jouirait dorénavant en Allemagne. Cependant, comme sa petite armée était particulièrement composée de vieilles bandes espagnoles et ita- liennes, il pouvait, sans laisser beaucoup au has- sard, se reposer sur leur valeur, et se flatter même de l'espérance du succès. L'électeur, il est vrai, avait levé une armée fort supérieure en nombre, mais elle ne pouvait être comparée avec celle de l'empereur ni pour l'expérience et la discipline des troupes, ni pour les talens des officiers. D'ailleurs ce prince avait déjà fait une faute qui, en le privant de tout l'avantage que lui donnait la supériorité du nombre, aurait pu seule entraîner sa ruine: au lieu de tenir ses forces réunies, il en détacha un corps considé- rable vers les frontières de la Bohême, afin de faciliter sa jonction avec les mécontents de ce royaume; et il cantonna une grande partie de ce qui restait en différentes villes de la Saxe, contre lesquelles il ne doutait pas que l'empereur ne portât ses premiers efforts. Il eut la fai-

blesse de croire que ces places, ouvertes et munies de petites garnisons, seraient en état de tenir contre un tel ennemi.

L'empereur entra en Saxe par la frontière méridionale, et attaqua Altorf sur l'Elster. On vit bientôt combien la manœuvre de l'électeur était insensée; car les troupes qui se trouvaient dans cette ville se rendirent sans résistance, et celles qu'on avait envoyées dans les autres places entre Altorf et l'Elbe suivirent cet exemple ou s'enfuirent à l'approche des impériaux. Charles ne laissa pas aux Saxons le temps de se remettre de la terreur panique dont ils paraissaient être frappés, et il marcha en avant sans perdre un seul moment. L'électeur, qui avait établi son quartier général à Meissen, flottait dans l'état d'indécision et d'incertitude qui lui était naturel; il se montrait même plus indécis à proportion que le danger paraissait plus urgent et exigeait des résolutions plus promptes. Quelquefois il semblait déterminé à défendre les bords de l'Elbe, et à tenter le sort d'une bataille, dès que les détachemens qu'il avait appelés à lui seraient à portée de le joindre. D'autres fois, regardant ce parti comme téméraire et trop périlleux, il paraissait adopter les avis plus prudents de ceux qui lui conseillaient de tâcher de traîner la guerre en longueur, en se retirant sous les fortifications de Wittemberg où les impériaux ne pourraient l'attaquer sans un désavantage sensible, tandis qu'il y attendait en sûreté les secours qui devaient lui arriver du Meklembourg, de la Poméranie et des villes protestantes de la Baltique. Sans s'arrêter d'une manière fixe à l'un ou à l'autre de ces deux plans, il rompit le pont de Meissen, et marcha le long de la rive orientale de l'Elbe jusqu'à Muhlberg. Là il délibéra de nouveau, et après avoir hésité long-temps, il s'en tint à un de ces partis mitoyens qui sont toujours agréables aux âmes faibles et incapables de résolution et de fermeté. Il laissa un détachement à Muhlberg pour s'opposer aux impériaux s'ils tentaient de passer la rivière en cet endroit, et s'avancant à quelques milles de là avec son armée, il y campa, en attendant l'événement sur lequel il se proposait de régler ses démarches ultérieures.

Cependant Charles, qui marchait toujours sans s'arrêter, arriva le 23 avril au soir sur les bords de l'Elbe, vis-à-vis de Muhlberg. La ri-

vière avait en cet endroit trente pas de largeur et plus de quatre pieds de profondeur; son courant était rapide, et le bord que les Saxons occupaient était plus élevé que celui où il se trouvait. Ces obstacles cependant n'arrêtèrent point l'empereur; il assembla ses officiers généraux; et, sans demander leur avis, il leur communiqua la résolution où il était de tenter, le lendemain au matin, le passage de la rivière, et d'attaquer l'ennemi partout où il pourrait le rencontrer. Tous ses généraux ne purent s'empêcher de témoigner l'étonnement que leur inspirait une résolution si hardie; le duc d'Albe, quoique naturellement audacieux et bouillant, et Maurice de Saxe, quoique impatient d'accabler l'électeur son rival, firent eux-mêmes des représentations très vives contre ce parti; mais Charles, s'enfiant davantage à son propre jugement ou à sa fortune, n'eut point égard à leurs raisons, et donna les ordres nécessaires pour l'exécution de son plan.

Dès le point du jour, un corps d'infanterie espagnole et italienne marcha vers la rivière, et commença à faire un feu continu sur l'ennemi. Les longs et pesans mousquets dont on se servait alors faisaient beaucoup de ravage sur la rive opposée; plusieurs soldats impériaux, emportés par une ardeur guerrière, et voulant s'approcher plus près de l'ennemi, entrèrent dans la rivière, et, s'y avançant jusqu'à la hauteur de la poitrine, ils tiraient avec une direction plus sûre et avec plus d'effet. Sous la protection de ce feu de mousqueterie, on commença à établir un pont de bateaux pour l'infanterie; un paysan, ayant proposé de faire passer la cavalerie par un gué qu'il connaissait, elle se mit aussi en mouvement; les Saxons qui étaient postés à Muhlberg tâchèrent de troubler ces opérations par le feu assez vif d'une batterie qu'ils avaient élevée; mais comme les terrains bas des bords de l'Elbe étaient couverts d'un brouillard épais, ils ne pouvaient pas diriger leurs coups avec assez de justesse, et ils ne firent pas beaucoup de mal aux impériaux. Les Saxons, au contraire, fort maltraités par le feu des Espagnols et des Italiens, brûlèrent quelques bateaux qui avaient été rassemblés près du village, et se préparèrent à faire retraite. Les impériaux s'étant aperçus de ce dessein, dix soldats espagnols se dépouillèrent sur-le-champ, et, prenant leurs épées

pas de largeur
deur; son cou-
les Saxons oc-
lui où il se trou-
arrêtrèrent point
généraux;
leur communi-
tenter, le lende-
de la rivière, et
il pourrait le ren-
urent s'empêcher
leur inspirait
d'Albe, quoique
illiant, et Maurice
accabler l'électeur
représentations
ais Charles, s'en
gement ou à sa
leurs raisons, et
our l'exécution de

corps d'infanterie
vers la rivière, et
uel sur l'ennemi.
s dont on se ser-
de ravage sur la
s impériaux, em-
e, et voulant s'ap-
i, entrèrent dans
qu'à la hauteur de
une direction plus
s la protection de
commença à établir
interie; un paysan,
la cavalerie par un
mit aussi en mou-
nt postés à Mulh-
ces opérations par
qu'ils avaient éle-
bas des bords de
rouillard épais, ils
s coups avec assez
s beaucoup de mal
au contraire, fort
pagnols et des Ita-
bateaux qui avaient
, et se préparèrent
ux s'étant aperçus
pagnols se dépouil-
renant leurs épées

entre leurs dents, se jetèrent à la nage, traversè-
rent la rivière, mirent en fuite quelques Saxons
qui voulurent les arrêter, et sauvèrent des flam-
mes autant de bateaux qu'il leur en fallait pour
achever le pont; cette action si hardie et si heu-
reuse anima le courage de leurs compagnons et
jeta l'épouvante parmi leurs ennemis.

En même temps, chaque cavalier prenant en
croupe un fantassin, tous commencèrent à en-
trer dans la rivière; la cavalerie légère marchait
à la tête, suivie par les gendarmes que l'empereur
conduisait en personne, monté sur un beau
cheval, vêtu d'un habit superbe, et tenant une
javeline à la main. Ce corps nombreux de cava-
liers s'agitant à travers une grande rivière où,
suivant la direction de leur guide, ils étaient
obligés de suivre différens détours, marchant
quelquefois sur un terrain solide, et quelquefois
se mettant à la nage, présentait à ceux de leurs
compagnons qu'ils laissaient sur le rivage, un
spectacle également intéressant et magnifique.
Le courage de cette troupe surmonta à la fin
tous les obstacles; personne n'osait montrer un
sentiment de crainte lorsque l'empereur parta-
geait tous les dangers avec le dernier de ses sol-
dats. Dès que Charles eut atteint la rive opposée,
sans attendre le reste de son infanterie, il mar-
cha aux Saxons à la tête des troupes qui avaient
passé la rivière avec lui; celles-ci, encouragées
encore par le succès de leur entreprise et mépri-
sant un ennemi qui n'avait osé les attaquer lors-
qu'il pouvait le faire avec tant d'avantage, ne
tinrent aucun compte de la supériorité du nombre,
et marchèrent au combat comme à une victoire
certaine.

Pendant toutes ces opérations, qui nécessai-
rement durent consumer beaucoup de temps,
l'électeur resta dans son camp sans faire aucun
mouvement; il ne voulait pas même croire que
l'empereur eût passé la rivière et pût être si près
de lui¹, aveuglement si extraordinaire, que les
historiens les mieux instruits l'imputent à la per-
fidie de ses généraux qui l'avaient trompé par
de faux avis. Lorsque les témoignages réunis de
plusieurs témoins oculaires l'eurent enfin con-
vaincu de sa fatale méprise, il donna ses ordres
pour se retirer vers Wittenberg; mais une

¹ Avila, p. 115. A.

² Camerar., *ap. Freher.*, tom. III, p. 693. Struv., *Corp. hist. germ.*, 1047, 1049.

armée allemande, embarrassée comme de cou-
tume par ses bagages et son artillerie, ne pou-
vait se mettre en mouvement avec beaucoup de
célérité. A peine avait-elle commencé sa marche
que les troupes légères de l'ennemi se firent
apercevoir, et l'électeur vit qu'il ne pouvait éviter
une bataille. Comme il avait autant de bravoure
dans l'action que d'indécision dans le conseil, il
fit ses dispositions pour le combat avec la plus
grande présence d'esprit et beaucoup de pruden-
ce; il profita d'une grande forêt pour cou-
vrir ses ailes, de manière à ne pas craindre
d'être enveloppé par la cavalerie ennemie, beau-
coup plus nombreuse que la sienne. L'empereur,
de son côté, rangeait ses troupes en bataille à
mesure qu'elles avançaient, et parcourant les
rangs à cheval, il exhortait ses soldats en peu
de mots, mais en termes énergiques, à faire
leur devoir. Les deux armées étaient animées
par des sentimens bien différens. Le ciel, qui
jusqu'à ce moment avait été sombre et couvert
de nuages, s'étant éclairci tout à coup, cette cir-
constance fit sur les deux partis opposés une
impression analogue à la disposition des esprits.
Les Saxons, surpris et découragés, se virent avec
peine exposés aux regards de leurs ennemis; les
impériaux, assurés que les troupes protestantes
ne pouvaient plus leur échapper, se réjouirent
du retour du soleil comme d'un présage certain
de la victoire. Le combat n'aurait été ni long ni
douteux si le courage des Saxons n'eût été ran-
nimé et soutenu par la bravoure personnelle de
l'électeur, et par l'activité qu'il déploya dès le
moment que l'approche de l'ennemi lui eut fait
regarder un engagement général comme inévi-
table. Ils repoussèrent d'abord la cavalerie légère
hongroise qui commença l'attaque, et reçurent
avec beaucoup de vigueur les gendarmes qui
s'avancèrent ensuite à la charge; mais comme
ceux-ci étaient la fleur de l'armée impériale, et
qu'ils combattaient sous les yeux de l'empereur,
les Saxons furent obligés de plier; les troupes
légères des impériaux se ralliant en même
temps, et tombant sur leur flanc, la déroute
devint bientôt générale. Un petit corps de sol-
dats choisis, que l'électeur commandait en per-
sonne, continuait encore de se défendre, et
tâchait de sauver son souverain en se retirant
dans la forêt. Mais cette troupe ayant été enve-
loppée de tous côtés, l'électeur, qui était blessé

au visage et épuisé de fatigue, et qui voyait l'inutilité d'une plus longue résistance, se rendit prisonnier. Il fut conduit sur-le-champ vers l'empereur, qui, revenant alors de la poursuite des fuyards, jouissait au milieu du champ de bataille de la vue de tout son succès, et recevait les compliments de ses officiers sur la victoire complète qu'il venait de remporter par sa valeur et sa prudence. L'électeur, dans la situation malheureuse et humiliante où il était réduit, montra un maintien également noble et décent; il se présenta à son vainqueur sans prendre un air d'orgueil ou d'humeur qui n'aurait pas convenu à un captif, mais il ne s'abaissa non plus à aucune marque de soumission indigne du rang élevé qu'il tenait parmi les princes d'Allemagne. « Le hasard de la guerre, dit-il, m'a fait votre prisonnier, très gracieux empereur, et j'espère « d'être traité..... Ici, Charles l'interrompit brusquement : « On me reconnaît donc enfin pour « empereur? lui dit-il. Charles de Gand était le « seul titre que vous m'aviez donné jusqu'ici. « Vous serez traité comme vous le méritez. » Après ces mots il tourna le dos à l'électeur d'un air très fier et le quitta. A ce traitement cruel, le roi des Romains ajouta en son propre nom des reproches, accompagnés d'expressions moins généreuses encore et plus insultantes. L'électeur ne fit point de réponse, et d'un air calme et tranquille, sans montrer ni abattement ni surprise, il suivit les soldats espagnols désignés pour le garder¹.

Cette victoire décisive ne coûta aux impériaux que cinquante hommes; douze cents Saxons y perdirent la vie, surtout dans la déroute, et il y en eut un plus grand nombre encore de prisonniers. Un corps d'environ quatre cents vint à bout de s'échapper et arriva à Wittemberg avec le prince électoral, qui avait été blessé aussi dans l'action.

L'empereur resta deux jours sur le champ de bataille, en partie pour rafraîchir son armée, en partie pour recevoir les députés des villes voisines, qui s'empressèrent de mériter sa protection en se soumettant à ses volontés; après quoi il marcha à Wittemberg, dans le dessein de ter-

miner tout d'un coup la guerre en s'emparant de cette place. L'infortuné électeur fut emmené comme en triomphe et exposé partout, dans l'état d'un captif, aux yeux de ses propres sujets. Ce spectacle affligeait tous ceux qui aimaient et qui honoraient ce prince; mais un si sensible outrage ne put abattre la fierté de son âme, ni même troubler son sang-froid et sa tranquillité ordinaire.

Wittemberg était alors la résidence de la branche électoral de la famille de Saxe; c'était une des plus fortes villes de l'Allemagne, très difficile à prendre, si elle était bien défendue. L'empereur y marcha avec la plus grande célérité, espérant que la consternation qu'avait répandue la nouvelle de sa victoire, pourrait déterminer les habitants à imiter l'exemple de leurs compatriotes, et à se soumettre à ses armes dès qu'il se présenterait devant leurs murs. Mais Sibille de Clèves, femme de l'électeur, qui joignait beaucoup de talents à une grande vertu, au lieu de s'abandonner aux larmes et aux plaintes sur le malheur de son époux, tâcha par son exemple et ses exhortations d'animer les citoyens; elle sut leur inspirer tant de confiance et de courage, que lorsqu'ils furent sommés de se rendre, ils firent la réponse la plus fière et avertirent l'empereur d'avoir pour leur souverain tous les égards qui étaient dus à son rang, parce qu'ils étaient déterminés à traiter Albert de Brandebourg, qui était toujours prisonnier, comme l'électeur serait traité. La résolution des habitants et la force de la place paraissaient rendre un siège en règle indispensable. Après une victoire si éclatante, ç'aurait été une tache pour l'empereur que de ne pas l'entreprendre, mais en même temps il manquait de tout ce qui était nécessaire pour cette expédition. Maurice leva toutes ces difficultés en s'engageant à fournir des vivres, de l'artillerie, des munitions, des pionniers, et toutes les autres choses dont on pourrait avoir besoin. Sur la foi de ces promesses, Charles donna ses ordres pour ouvrir la tranchée devant la place; mais Maurice s'était laissé séduire par l'impatience qu'il avait de voir tomber la capitale de ces mêmes états, dont la possession devait le récompenser d'avoir pris les armes contre son parent, et d'avoir abandonné la cause protestante; on s'aperçut bientôt qu'il avait promis plus qu'il n'était en état d'exécuter.

¹ Sleid., *Hist.*, p. 426. Thuan., p. 136. Hortensius, *de Bello german.* ap. Scard., vol. II, p. 498. *Descript. pugnae mahlberg.*, *ibid.*, p. 509. P. Heuter., *Her. austr.*, lib. XII, c. XIII, p. 298.

re en s'emparant
cteur fut emmené
sé partout, dans
de ses propres su-
tous ceux qui ai-
prince; mais un si-
re la fierté de son
sang-froid et sa

sidence de la bran-
e Saxe; c'était une
emagne, très diffi-
cile à défendre. L'em-
s grande célérité,
qu'avait répandue
pourrait déterminer
le de leurs compa-
ses armes dès qu'il
murs. Mais Sibille
teur, qui joignait
ande vertu, au lieu
et aux plaintes sur
cha par son exem-
nimer les citoyens;
confiance et de cou-
sommés de se ren-
plus fière et averti-
leur souverain tous
à son rang, parce
à traiter Albert de
oujours prisonnier,
é. La résolution des
ce paraissaient ren-
pensable. Après une
t été une tache pour
l'entreprendre, mais
t de tout ce qui était
édition. Maurice leva
engageant à fournir
des munitions, des
autres choses dont on
la foi de ces promes-
dres pour ouvrir la
mais Maurice s'était
nce qu'il avait de voir
mêmes états, dont la
penser d'avoir pris les
et d'avoir abandonné
aperçut bientôt qu'il
ait en état d'exécuter.

On transporta, à la vérité, sans obstacles, un train d'artillerie par l'Elbe, de Dresde à Wittemberg; mais comme Maurice n'avait pas assez de troupes pour assurer la communication de ses domaines avec le camp des assiégés, le comte Mansfeldt, qui commandait un détachement des troupes électorales, s'empara d'un convoi de vivres et de munitions de guerre, et dispersa une bande de pionniers destinés au service des impériaux. Ce contre-temps arrêta les progrès du siège; l'empereur, ne pouvant plus compter sur les promesses de Maurice, sentit qu'il devait avoir recours à quelque expédient plus prompt et plus efficace, pour se rendre maître de la ville.

L'infortuné électeur était entre ses mains; Charles fut assez cruel et assez peu généreux pour tirer avantage de cette circonstance, et pour essayer s'il ne pourrait pas venir à bout de son dessein en alarmant la tendresse de l'épouse pour son mari, et la pitié des enfans envers leur père. Dans cette vue, il somma une seconde fois Sibille d'ouvrir les portes de la ville, en lui faisant savoir que si elle refusait d'obéir, l'électeur payerait de sa tête son obstination; et pour la convaincre que ce n'était pas une menace frivole, il fit faire sur-le-champ le procès au prisonnier. La procédure fut aussi irrégulière que le stratagème était barbare. Au lieu de consulter les états de l'empire ou de remettre la cause à quelque tribunal qui, selon la constitution germanique, pût légalement prendre connaissance du crime, Charles soumit le plus grand prince de l'empire à la juridiction d'un conseil de guerre, composé d'officiers espagnols et italiens, et auquel présidait l'impitoyable duc d'Albe, instrument toujours prêt à servir à un acte de violence. Cet étrange tribunal fondait sa charge sur le ban de l'empire décerné contre le prisonnier, sentence prononcée par la seule autorité de l'empereur, et dénuée de toutes les formalités légales qui pouvaient lui donner de la validité; mais le conseil de guerre, regardant l'électeur comme convaincu par cette sentence de trahison et de rébellion, le condamna à être décapité. Cet arrêt fut signifié à l'électeur tandis qu'il s'amusait à jouer aux échecs avec Ernest de Brunswick qui était prisonnier avec lui; l'électeur garda un moment le silence, mais sans laisser échapper aucun mouvement de trouble

ni de terreur; puis observant l'irrégularité ainsi que l'injustice du procédé de l'empereur: « Il est aisé, dit-il, de deviner son plan; il faut que je meure, parce que Wittemberg ne veut pas se rendre; mais je donnerai ma vie avec plaisir, si par ce sacrifice je puis conserver la dignité de ma maison, et transmettre à mes descendans l'héritage qui leur appartient. Plaise au ciel que cette sentence n'afflige pas ma femme et mes enfans plus qu'elle ne m'intrimide, et que dans l'espérance d'ajouter quelques jours à une vie déjà trop longue ils ne renoncent pas aux titres et aux possessions auxquels leur naissance les a destinés ¹. » Se tournant ensuite vers le prince de Brunswick, l'électeur lui proposa de continuer la partie. Il joua avec le même degré d'attention et d'intérêt, et ayant gagné la partie, il en témoigna toute la satisfaction qu'il eût pu éprouver dans un autre moment. Il se retira ensuite dans son appartement pour y employer ses derniers instans aux exercices de piété qu'exigeait sa situation ².

Ce ne fut pas avec la même tranquillité que la nouvelle du danger de l'électeur fut reçue à Wittemberg. Sibille, qui avait supporté avec une fermeté inébranlable l'infortune de son mari, tant qu'il n'y avait eu à craindre que la diminution de sa puissance et de ses domaines, sentit s'évanouir tout son courage en apprenant que la vie de ce prince était menacée. Déterminée à le sauver, elle n'écouta aucune autre considération, et il n'y eut point de sacrifice qu'elle ne fût prête à faire pour apaiser un vainqueur irrité. En même temps le duc de Clèves, l'électeur de Brandebourg et Maurice, auxquels Charles n'avait point communiqué les véritables motifs de ses rigoureuses résolutions contre l'électeur, intercédèrent avec beaucoup de chaleur pour obtenir sa vie; le premier était animé par un pur sentiment de compassion pour sa sœur et son beau frère; les deux autres redoutaient le blâme universel dont ils se couvriraient si, après avoir exalté si souvent la promesse que Charles leur avait faite d'une entière sécurité pour ce qui concernait leur religion, le premier fruit de leur union avec l'empereur était l'exécution publique d'un prince justement ré-

¹ Thuan, tom. 1, p. 142.

² Siruvius, *Corp.*, 1050.

vére comme le plus zélé protecteur de la cause protestante. Maurice, en particulier, prévoyait qu'il serait un objet d'horreur pour les Saxons, et qu'il ne pourrait jamais espérer de les gouverner avec tranquillité si on pouvait le soupçonner d'avoir eu quelque part à la mort de son plus proche parent pour se faire donner ses états.

Tandis que ces princes, agités par ces différens motifs, sollicitaient l'empereur avec la plus vive importunité de ne point faire exécuter l'arrêt du conseil de guerre, Sibille et ses enfans lui écrivaient et lui envoyaient des députés pour le conjurer de faire cesser les alarmes que leur causait le danger d'un époux et d'un père, et de mettre au prix qu'il voudrait le salut et la vie de ce prince infortuné. L'empereur, s'applaudissant du succès de l'expédient qu'il avait imaginé, se relâcha par degrés de sa première sévérité, montra des dispositions de clémence, et promit la grâce de l'électeur s'il voulait s'en rendre digne en souscrivant à des conditions raisonnables. Ce prince, qui avait vu sans être ébranlé l'approche d'une mort ignominieuse, fut attendri par les larmes d'une épouse chérie, et ne put résister aux instances de sa famille : vaincu par leurs sollicitations répétées, il consentit à un accommodement qu'il aurait, en tout autre moment, rejeté avec dédain. Ce traité était, qu'il résignerait, en son nom et au nom de sa postérité, la dignité électorale entre les mains de l'empereur, qui serait le maître d'en disposer à son gré; que les villes de Wittemberg et Gotha seraient livrées sur-le-champ aux troupes de l'empereur; qu'Albert de Brandebourg serait mis en liberté sans rançon; que l'électeur se soumettrait au décret de la chambre impériale, et acquiescerait à tous les changemens que l'empereur jugerait à propos de faire dans la constitution de ce tribunal; qu'il renoncerait à toute ligue contre l'empereur ou le roi des Romains, et ne formerait à l'avenir aucune alliance dans laquelle ces deux princes ne seraient pas compris. En échange de ces importantes concessions, l'empereur promettait non-seulement de lui donner la vie, mais encore de lui céder, pour lui et sa postérité, la ville et le territoire de Gotha avec une pension annuelle de 50,000 florins, payables sur les revenus de l'électorat, et une somme d'argent comptant

destinée à l'acquittement de ses dettes. Mais ces articles de grâce étaient bien empoisonnés par la condition cruelle, imposée à l'électeur, de rester, pendant le reste de sa vie, prisonnier de l'empereur¹. Charles avait voulu exiger encore que l'électeur se soumit aux décrets du pape et du concile sur les points de religion qui étaient en controverse; mais ce prince infortuné, qui avait bien pu consentir à sacrifier ce que les hommes regardent communément comme ce qu'ils ont de plus cher et de plus précieux, fut inflexible sur ce dernier article, ni les menaces ni les prières ne purent le faire renoncer à ce qui lui paraissait la vérité, ni le déterminer à faire une démarche contraire aux mouvemens de sa conscience.

Dès que la garnison saxonne fut sortie de Wittemberg, l'empereur s'acquitta de ses engagements envers Maurice, et, pour le récompenser d'avoir abandonné la cause protestante et d'avoir contribué avec tant de succès à la dissolution de la ligue de Smalkalde, il le mit en possession de cette place, ainsi que de toutes les autres villes de l'électorat. Ce n'était pas cependant sans répugnance que Charles consentait à faire un si grand sacrifice; le succès extraordinaire de ses armes avait commencé, comme il arrive toujours, à élever les vues de son âme ambitieuse, et lui suggérait déjà de nouveaux et vastes projets d'agrandissement, pour l'exécution desquels il lui aurait été fort utile de conserver la Saxe. Mais comme son plan n'avait pas encore la maturité nécessaire pour songer à l'exécuter, il craignit de le laisser entrevoir; d'ailleurs, il n'y aurait eu ni sûreté ni prudence à offenser, dans un tel moment, Maurice, en manquant ouvertement à toutes les promesses qui avaient déterminé ce prince à abandonner ses alliés naturels.

Le landgrave, beau-père de Maurice, était toujours en armes, et quoiqu'il restât alors le seul défenseur de la cause protestante, cet ennemi n'était ni faible ni méprisable. Ses domaines étaient fort étendus, et ses sujets étaient animés du plus grand zèle pour la réformation. S'il avait pu en imposer pour quelque temps aux impériaux, il y avait beaucoup à espérer d'un parti dont la force n'était pas encore divisée,

¹ Steid., p. 427. Thuan, vol. I, p. 142. Dumont, *Corps diplomat.*, vol. IV, p. 11, 332.

s dettes. Mais ces
empoisonnés par
à l'électeur, de
ie, prisonnier de
ulu exiger encore
crets du pape et
ligion qui étaient
ce infortuné, qui
trifier ce que les
ement comme ce
plus précieux, fut
e, ni les menaces
re renoncer à ce
le déterminer à
ux mouvements de

fut sortie de Wit-
ta de ses engage-
ur le récompenser
protestante et d'a-
accès à la dissolu-
le mit en posses-
e toutes les autres
ait pas cependant
consentait à faire
extraordinaire de
me il arrive tou-
à âme ambitieuse,
aux et vastes pro-
exécution desquels
conserver la Saxe.
pas encore la ma-
r à l'exécuter, il
; d'ailleurs, il n'y
ce à offenser, dans
manquant ouverte-
qui avaient déter-
ses alliés naturels.
de Maurice, était
n'il restât alors le
protestante, cet en-
prennable. Ses do-
t ses sujets étaient
ur la réformation.
quelque temps aux
up à espérer d'un
as encore divisée,

qui pouvait reprendre son union ainsi que sa vi-
gueur, et qui avait les raisons les plus fortes de
compter sur des secours efficaces de la part du
roi de France. Mais le landgrave ne formait pas
des plans si hardis et si hasardeux; saisi de la
même consternation qui s'était emparée de tous
les confédérés, son unique but était d'obtenir des
conditions favorables de l'empereur, qu'il regardait
comme un conquérant à la volonté duquel
la nécessité le forçait de se soumettre. Maurice
encourageait ces dispositions timides et paci-
fiques, en exaltant d'un côté la puissance de
l'empereur, en vantant de l'autre son crédit sur
cet allié victorieux, et en faisant valoir les con-
ditions avantageuses qu'il ne pouvait manquer
d'obtenir en faveur d'un ami et d'un beau-père
dont le salut lui était cher. En certains momens,
le landgrave montrait une si grande confiance
dans les promesses de Maurice, qu'il paraissait
impatient de conclure un traité définitif; mais
lorsqu'il considérait l'ambition effrénée de l'em-
pereur, qui n'était retenu ni par les scrupules
de la bienséance, ni par les droits de la justice,
et lorsqu'il se rappelait la manière cruelle et ty-
rannique dont ce prince avait traité l'électeur de
Saxe, ces idées faisaient une impression si vive
sur lui, qu'il rompait brusquement les négocia-
tions qu'il avait commencées, et paraissait croire
qu'il était plus prudent de chercher sa sûreté
dans ses propres forces que de se confier à la
générosité de Charles. Mais cette résolution har-
die, inspirée par le désespoir à un esprit impa-
tient et irrité par les contradictions, n'était pas
de longue durée. En réfléchissant plus tran-
quillement sur la puissance de son ennemi et sur
sa propre faiblesse, il sentait renaître ses incer-
titudes et ses craintes, et avec elles le dégoût de
la négociation et le désir d'un accommodement.

Maurice et l'électeur de Brandebourg se por-
tèrent pour médiateurs entre l'empereur et le
landgrave; mais, malgré tout le crédit dont
Maurice s'était vanté, Charles exigea des condi-
tions très rigoureuses. Le landgrave fut obligé de
renoncer à la ligue de Smalkalde, de reconnaître
l'autorité de l'empereur et de se soumettre aux
décrets de la chambre impériale. Outre ces con-
ditions qui avaient été imposées également à
l'électeur de Saxe, le landgrave devait livrer sa
personne et ses états à l'empereur, implorer son
pardon à genoux, payer cent cinquante mille

écouronnes pour dédommagement de la guerre,
démolir les fortifications de toutes les villes qui
étaient dans ses domaines, excepté une seule;
ordonner à la garnison qu'il placerait dans celle-
ci de prêter serment de fidélité à l'empereur,
accorder un libre passage à travers ses états aux
troupes impériales aussi souvent qu'il en serait
requis, livrer à l'empereur toutes ses munitions
de guerre et son artillerie; mettre en liberté,
sans exiger de rançon, Henri de Brunswick
avec les autres prisonniers qu'il avait faits pen-
dant la guerre, enfin s'engager à ne prendre
jamais les armes et à ne permettre à aucun de
ses sujets de servir contre l'empereur ou ses
alliés¹.

Le landgrave ratifia ces articles du traité,
mais avec la plus grande répugnance, parce qu'il
n'y voyait aucune stipulation sur la manière
dont il devait être traité, et qu'il fallait s'aban-
donner entièrement à la clémence de l'em-
pereur. La nécessité le força à donner son consen-
tement. Charles, qui depuis la réduction de la
Saxe avait pris le ton impérieux et hautain d'un
conquérant, insistait sur une soumission sans ré-
serve et ne voulait pas permettre qu'on ajoutât
aux conditions qu'il avait imposées aucune mo-
dification qui pût limiter la plénitude de son
pouvoir, et le contraindre sur la manière dont il
jugerait à propos de traiter un prince qu'il re-
gardait comme étant entièrement à sa disposi-
tion. Mais quoiqu'il n'eût pas daigné négocier
avec le landgrave sur un ton d'égalité, et per-
mettre qu'on insérât dans le traité qu'il avait
dicté aucune clause qui pût être regardée comme
une stipulation formelle pour la sûreté et la li-
berté de ce prince, cependant l'électeur de Bran-
debourg et Maurice obtinrent de lui ou de ses
ministres, en son nom, les assurances les plus
positives sur ce point; de sorte qu'ils promirent
au landgrave qu'il serait traité comme l'avait été
le duc de Wittemberg, et qu'après avoir fait sa
soumission à l'empereur il aurait la liberté de
retourner dans ses états. Mais comme le land-
grave conservait toujours sa première défiance
sur les intentions de l'empereur, et refusait de
s'en tenir à des déclarations verbales et équi-
voques sur un objet aussi important que l'était
sa propre liberté, ils lui envoyèrent un acte si-

¹ Steid., p. 430. Thuan, lib IV, p. 146.

gné de leur main, par lequel ils s'engageaient de la manière la plus solennelle, au cas qu'on lui fit quelque violence lors de son entrevue avec l'empereur, de se mettre sur-le-champ tous deux entre les mains de ses propres fils pour être traités par eux de la même manière qu'il le serait par l'empereur¹.

Cette promesse, jointe à l'obligation indispensable d'exécuter ce qui était contenu dans les articles qu'il avait déjà acceptés, l'emporta enfin sur ses craintes et ses scrupules. Il se rendit au camp impérial, à Halle en Saxe, où une circonstance inattendue vint réveiller ses soupçons et redoubler ses terreurs. Comme il était près d'entrer dans la chambre d'audience, où il devait faire sa soumission publique à l'empereur, on lui présenta une copie des articles qu'il avait approuvés, pour les ratifier de nouveau. En les lisant, il s'aperçut que les ministres impériaux y avaient ajouté deux nouvelles clauses : l'une portait que s'il s'élevait quelque dispute sur le sens des premiers articles, l'empereur aurait le droit de les interpréter de la manière qu'il jugerait la plus raisonnable ; par l'autre clause le landgrave était tenu de se soumettre aveuglément aux décisions du concile de Trente. Cet indigne artifice, qui avait pour but d'extorquer par surprise au landgrave un consentement à des conditions qu'il était bien éloigné d'accepter en les lui présentant dans un moment où son esprit était absorbé et troublé par la cérémonie humiliante qu'il allait subir, excita dans l'âme de ce prince la plus vive indignation ; et il la laissa éclater avec toutes les expressions de fureur que lui suggéra la violence de son caractère. L'électeur de Brandebourg et Maurice obtinrent avec peine des ministres de l'empereur, que le premier article serait supprimé comme injuste, et que le second serait expliqué de manière que le landgrave pourrait y adhérer sans renoncer ouvertement à la religion protestante.

Après avoir levé cet obstacle, le landgrave fut impatient d'achever une cérémonie qui, toute mortifiante qu'elle lui paraissait, était nécessaire pour obtenir son pardon. L'empereur était assis sur un trône magnifique, revêtu de toutes les marques de sa dignité, et environné d'un cortège nombreux de princes de l'empire, parmi

lesquels était Henri de Brunswick, qui se trouvait en ce moment, par un étrange et soudain changement de fortune, spectateur de l'humiliation d'un prince dont il était quelques jours auparavant le prisonnier. Le landgrave fut introduit dans la salle avec beaucoup d'appareil ; il s'avança vers le trône et se mit à genoux. Son chancelier, qui marchait derrière lui, lut alors, par ordre de son maître, un papier dans lequel ce prince confessait humblement le crime dont il avait été coupable, et pour l'expiation duquel il reconnaissait avoir mérité la plus sévère punition ; il se remettait lui et ses états à l'entière disposition de l'empereur ; il implorait avec soumission sa grâce, ne l'espérant que de la clémence de l'empereur ; et il finissait par une promesse de se comporter à l'avenir comme un sujet dont les principes de fidélité et d'obéissance prendraient une nouvelle force dans les sentimens de reconnaissance qu'il conservait au fond de son cœur. Tandis que le chancelier faisait la lecture de cette humiliante déclaration, les yeux de tous les spectateurs étaient fixés sur l'infortuné landgrave ; en voyant un prince si fier et si puissant abaissé à demander grâce dans l'attitude d'un suppliant, il était difficile de n'être pas touché de commisération, et de ne pas faire de tristes réflexions sur l'instabilité et le vide des grandeurs humaines. L'empereur vit tout ce spectacle avec une contenance fière et sans témoigner la moindre sensibilité ; il garda un profond silence et fit seulement signe à un de ses secrétaires de lire sa réponse : elle portait en substance que quoiqu'il pût avec justice infliger au landgrave la peine rigoureuse qu'il avait méritée, cependant cédant à un sentiment de générosité, vaincu par les sollicitations de plusieurs princes en faveur du coupable, et touché de ses vœux et de son repentir, il ne le traiterait pas selon la rigueur de la justice, et ne l'assujettirait à aucune peine qui ne fût pas spécifiée dans les articles du traité. A l'instant où le secrétaire acheva sa lecture, Charles se leva brusquement et s'éloigna du malheureux suppliant sans lui donner le moindre signe de pitié ou de réconciliation. Il le laissa même à genoux sans daigner le faire relever. Le landgrave ayant quitté de lui-même cette posture humiliante, s'avança vers l'empereur pour lui baiser la main, se flattant que son crime étant pleinement ex-

¹ Dumont, *Corp. diplom.*, tom IV, p. 2, p. 336.

rick, qui se trou-
 range et soudain
 tateur de l'hum-
 it quelques jours
 andgrave fut in-
 coup d'appareil;
 mit à genoux. Son
 re lui, lut alors,
 pier dans lequel
 nt le crime dont
 xpiation duquel
 plus sévère puni-
 s états à l'entière
 mplorait avec sou-
 nt que de la clé-
 ssait par une pro-
 r comme un sujet
 t et d'obéissance
 e dans les senti-
 onservait au fond
 ancelier faisait la
 laration, les yeux
 fixés sur l'infor-
 prince si fier et si
 grâce dans l'atti-
 difficile de n'être
 et de ne pas faire
 abilité et le vide
 pereur vit tout ce
 fière et sans té-
 ; il garda un pro-
 signe à un de ses
 : elle portait en
 cc justice infliger
 se qu'il avait mé-
 entiment de gé-
 citations de plu-
 apable, et touché
 , il ne le traite-
 ustice, et ne l'as-
 ne fût pas spé-
 A l'instant où le
 Charles se leva
 malheureux sup-
 dre signe de pitié
 même à genoux
 andgrave ayant
 ture humiliante,
 ui baiser la main,
 t pleinement ex-

pié, cette liberté pouvait lui être permise; mais l'électeur de Brandebourg craignant que l'empereur ne fût offensé d'une telle familiarité, arrêta le landgrave et l'engagea à passer avec lui et Maurice dans l'appartement du duc d'Albe, au château.

Ce prince fut reçu avec la politesse et les égards dus à son rang; mais après le souper, tandis qu'il était engagé à une partie de jeu; le duc prit à part l'électeur et Maurice, et leur communiqua les ordres de l'empereur, lesquels portaient que le landgrave resterait prisonnier dans ce lieu même, sous la garde d'un détachement de soldats espagnols. Comme ces princes n'avaient eu jusqu'alors aucune défiance sur la sincérité et la droiture des intentions de l'empereur, leur surprise fut extrême ainsi que leur indignation, en voyant combien ils avaient été trompés, et par quelle infâme trahison on les avait rendus eux-mêmes les instrumens de l'opprobre et de la perte de leur ami. Ils eurent recours aux plaintes, aux raisons, aux prières, pour se dérober à la honte dont ils allaient être couverts, et pour tirer le landgrave de l'abîme ou sa confiance en eux l'avait précipité; mais le duc d'Albe resta inflexible et alléguait la nécessité d'exécuter les ordres de l'empereur. La nuit s'avavançait : le landgrave, qui ne savait rien de ce qui s'était passé, et qui n'avait aucun soupçon du piège où il était enveloppé, se préparait à partir lorsqu'on lui signifiâ l'ordre fatal. L'étonnement lui ôta d'abord l'usage de la parole; mais après quelques momens de silence, il laissa éclater sa fureur avec les expressions les plus violentes que pût lui suggérer son horreur pour un tel excès d'injustice et de fourberie. Il se plaignit, il pria, il s'indigna, tantôt déclamant contre les artifices de l'empereur comme indignes d'un prince puissant et généreux; tantôt blâmant la crédulité avec laquelle ses amis s'étaient fiés aux promesses insidieuses de Charles; tantôt les accusant de lâcheté et de prêter leur secours à l'exécution d'une si honteuse perfidie; il finit par leur rappeler les engagements qu'ils avaient pris avec ses enfans, et les somma de les remplir à l'instant. L'électeur et Maurice, après avoir laissé calmer les premiers transports de sa colère, protestèrent de la manière la plus solennelle de leur innocence et de la pureté de leurs intentions dans toute cette

affaire, et encouragèrent le landgrave à espérer que dès qu'ils auraient vu l'empereur ils obtiendraient satisfaction d'une injustice qui intéressait autant leur honneur que sa liberté. En même temps, pour tâcher d'adoucir sa fureur et son impatience, Maurice resta avec lui pendant la nuit dans l'appartement où il était enfermé¹.

Le lendemain au matin, l'électeur et Maurice s'adressèrent conjointement à l'empereur, et lui représentèrent l'infamie dont ils allaient être couverts dans toute l'Allemagne si le landgrave était retenu prisonnier; ils ajoutèrent qu'ils ne lui auraient jamais conseillé une entrevue, et qu'il n'y aurait point consenti lui-même, s'ils avaient pu soupçonner que la perte de sa liberté serait le fruit de sa soumission; qu'ils s'étaient obligés à lui procurer son élargissement, puisqu'ils en avaient donné leur parole et qu'ils avaient engagé leurs propres personnes pour servir de garant de la sienne. Charles écouta leurs représentations avec le plus grand sang-froid. Il sentait qu'il n'avait plus besoin de leurs services, et ils y eurent avec douleur que ce prince avait oublié leur ancien attachement, et qu'il avait peu d'égard à leur intercession. Il leur dit qu'il ne connaissait point les engagements particuliers qu'ils avaient pris avec le landgrave; que ce n'était pas là ce qui devait régler sa conduite; qu'il savait ce qu'il avait promis lui-même, et que ce n'était pas l'entière liberté du landgrave, mais qu'il ne resterait pas prisonnier pour sa vie². Après avoir prononcé cette décision d'un ton ferme et absolu, il termina la conférence; l'électeur et Maurice, ne voyant plus alors d'espérance de fléchir l'empereur qui paraissait avoir pris son parti avec réflexion et être très déterminé à le soutenir, furent obligés d'annoncer au malheureux prisonnier le peu de succès de leurs efforts en sa faveur. Cette nouvelle excita en lui

¹ Sleidan, p. 433. Thuan., lib. iv, p. 147. Sirov., *Corp. hist. germ.*, tom. II, p. 1052.

² Selon différens historiens de beaucoup de réputation, l'empereur stipula, dans son traité avec le landgrave, qu'il ne le détiendrait en aucune prison. Mais en transcrivant l'acte, qui fut écrit en langue allemande, les ministres impériaux substituèrent le mot *ewiger* à celui de *einiger*; ainsi au lieu d'une promesse que le landgrave ne serait détenu en aucune prison, il se trouva dans le traité, qu'il ne serait pas détenu en une prison perpétuelle. Mais des auteurs très versés dans l'histoire et très bons critiques ont révoqué en doute la vérité de

de nouveaux transports de rage plus violens encore que les premiers; de sorte que, pour l'empêcher de se porter à quelque excès de désespoir, les deux princes promirent de ne point quitter l'empereur jusqu'à ce que leurs importunités pressantes et multipliées lui eussent arraché son consentement pour mettre le landgrave en liberté. Ils renouvelèrent en conséquence peu de jours après leurs sollicitations; mais ils trouvèrent Charles encore plus fier et plus inflexible; on les avertit même que s'ils insistaient davantage sur un sujet si désagréable, et dont il ne voulait plus entendre parler, il donnerait sur-le-champ des ordres pour faire transporter le prisonnier en Espagne. Ils craignirent donc de nuire au landgrave par un zèle excessif ou mal placé, et non-seulement ils se désistèrent de leur demande, ils prirent encore le parti de quitter la cour; et comme ils ne voulurent pas s'exposer au premiers mouvemens de la fureur qu'éprouverait le landgrave en apprenant la cause de leur départ, ils l'en informèrent par une lettre dans laquelle ils l'exhortaient à exécuter tout ce qu'il avait promis à l'empereur, comme le moyen le plus sûr d'obtenir promptement la liberté.

Quelque violent que fût le désespoir du landgrave en se voyant ainsi abandonné par ces deux princes, l'impatience qu'il avait de recouvrer sa liberté le déterminà à suivre leurs avis. Il paya la somme à laquelle il avait été taxé, donna ses ordres pour faire raser ses fortifications, et renouça à toutes les alliances qui pouvaient donner de l'ombrage. Cette prompte déférence aux volontés du vainqueur ne produisit aucun effet. Il continua d'être gardé avec la même vigilance et la même sévérité; on le conduisit, ainsi que le malheureux électeur de Saxe, partout où allait l'empereur; de sorte que

cette anecdote populaire. Le silence de Sleidan sur ce fait, qui d'ailleurs n'a point été cité dans les différens mémoires publiés par cet historien sur l'emprisonnement du landgrave, donne beaucoup de poids à cette opinion. Cependant comme plusieurs ouvrages qui contiennent les instructions nécessaires pour discuter ce fait avec exactitude, sont écrits en langue allemande que je n'entends pas, je ne suis pas en état de discuter ce point de controverse avec la même exactitude que j'ai mise à éclaircir d'autres objets contestés dont il a été question dans le cours de cette histoire. *Voy. Struv., Corp. hist. germ., tom. II, 1052, et Mosheim, Hist. eccles., vol. II.*

leur opprobre et son triomphe se renouvelaient tous les jours. La grandeur d'âme et la fermeté avec laquelle l'électeur supportait ces outrages réitérés n'étaient pas moins remarquables que la fureur et l'impatience du landgrave; son caractère impétueux et bouillant avait peine à se contenir; lorsqu'il se rappelait les honteux artifices par lesquels on l'avait entraîné dans l'état où il se trouvait, et l'injustice avec laquelle on le retenait dans les fers, son indignation s'allumait et le précipitait souvent dans les excès de rage les plus extravagans.

Les habitans des différentes villes où Charles exposait ainsi en spectacle ces illustres prisonniers ressentaient vivement l'insulte que cette cruauté gratuite faisait au corps germanique, et murmuraient hautement de voir traiter avec tant d'indécence deux des plus grands princes de l'empire. Mais ils eurent bientôt d'autres sujets de plainte pour des objets qui les intéressaient encore de plus près. L'empereur, ajoutant l'oppression à l'outrage, s'arrogea tous les droits d'un conquérant, et les exerça avec la dernière rigueur. Il ordonna à ses troupes de saisir l'artillerie et les munitions de guerre qui appartenaient aux membres de la ligue de Smalkalde. Ayant ainsi rassemblé plus de cinq cents pièces de canon, ce qui formait un objet considérable pour ce temps-là, il en envoya une partie dans les Pays-Bas, une partie en Italie, et une autre partie en Espagne, afin de répandre partout la renommée de ses succès, et pour faire servir ces trophées de monumens et de preuves qui attestaient son triomphe sur une nation regardée jusqu'alors comme invincible. Il leva ensuite, de sa seule autorité, des sommes considérables qu'il imposa également sur ceux qui l'avaient servi avec fidélité dans la guerre, et sur ceux qui avaient pris les armes contre lui; sur les premiers, comme leur contingent pour les frais d'une guerre qui ayant été entreprise, selon lui, pour l'avantage commun de tous les membres de l'empire, devait être soutenue aux frais communs de tous; et sur les derniers, comme une espèce d'amende pour expier leur rébellion. Ces exactions produisirent plus d'un million six cent mille couronnes, somme prodigieuse dans le seizième siècle. La consternation qu'avaient répandue parmi les Allemands les rapides succès de Charles, et la terreur que leur inspiraient ses

se renouvelaient
âme et la fermeté
trait ces outrages
marquables que la
grave; son caract-
ait peine à se con-
honteux artifices
é dans l'état où il
é dans l'état où il
gnation s'allumait
les excès de rage

les villes où Charles
s illustres prison-
l'insulte que cette
ps germanique, et
ir traiter avec tant
grands princes de
tôt d'autres sujets
i les intéressaient
eur, ajoutant l'op-
ea tous les droits
a avec la dernière
apes de saisir l'ar-
erre qui appart-
que de Smalkalde.
e cinq cents pièces
objet considérable
ya une partie dans
talie, et une autre
épandre partout la
our faire servir ces
preuves qui attes-
nation regardée
Il leva ensuite, de
mes considérables
ceux qui l'avaient
erre, et sur ceux
ontre lui; sur les
gent pour les frais
treprise, selon lui,
tous les membres
nue aux frais com-
niers, comme une
leur rébellion. Ces
un million six cent
odigieuse dans le
ion qu'avaient ré-
les rapides succès
leur inspiraient ses

troupes victorieuses, étaient si générales, que tous obéirent sans résistance à ses ordres; mais en même temps ces actes nouveaux de pouvoir arbitraire ne pouvaient manquer d'alarmer un peuple jaloux de ses privilèges, et accoutumé, depuis plusieurs siècles, à considérer l'autorité impériale comme une autorité limitée et peu redoutable. Le mécontentement et le ressentiment, quelque soin qu'on prit de les cacher, devinrent bientôt universels, et ces passions, contraintes et renfermées pour le moment, devaient par-là même éclater bientôt avec plus de violence.

Tandis que Charles donnait la loi aux Allemands comme à un peuple vaincu, Ferdinand traitait ses sujets, en Bohême, avec encore plus de rigueur. Ce royaume possédait des immunités et des privilèges aussi étendus qu'aucun des états où s'était établi le gouvernement féodal. La prérogative des rois y était très limitée et la couronne même y était élective. Lorsque Ferdinand fut appelé au trône, il avait reconnu et confirmé les droits des Bohémiens, avec toutes les cérémonies fixées par leur extrême sollicitude pour la sécurité d'une constitution de gouvernement à laquelle ils étaient fortement attachés. Il commença cependant bientôt à se lasser d'une autorité si restreinte, et à dédaigner un sceptre qu'il ne pouvait transmettre à ses enfans. Au mépris de tous ses engagements, il entreprit de renverser la constitution jusque dans ses fondemens, et de rendre le royaume héréditaire; mais les Bohémiens ne parurent pas disposés à se laisser tranquillement dépouiller des privilèges dont ils avaient joui si long-temps. Dans le même temps plusieurs d'entre eux ayant embrassé la doctrine des réformateurs, dont Jean Hus et Jérôme de Prague avaient répandu les semences dans leur pays, au commencement du siècle précédent, le désir d'acquérir la liberté de conscience se joignit à leur zèle pour le maintien de leur liberté civile; ces deux sentimens analogues, se donnant l'un à l'autre plus de chaleur et d'énergie, inspirèrent aux Bohémiens des résolutions violentes. Non-seulement ils avaient refusé de servir leur souverain contre les confédérés de Smalkalde, ils avaient encore formé une étroite alliance avec l'électeur de Saxe, et ils s'étaient engagés par une association solennelle à défendre leur ancienne constitution, déterminés à persister dans

ce dessein jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu de nouvelles concessions, qu'ils jugeaient nécessaires pour rendre la forme de leur gouvernement plus parfaite ou plus solide. Ils choisirent pour leur général Gaspard Phlugg, gentilhomme distingué par son mérite et sa naissance, et ils formèrent une armée de trente mille hommes pour appuyer leurs demandes; mais, soit par la faiblesse de leur chef, soit par les dissensions qui s'élevèrent dans ce corps vaste et pesant, dont les parties rassemblées à la hâte n'étaient pas bien unies, soit par quelque autre cause inconnue, les opérations militaires de ces mécontents ne furent pas proportionnées au zèle et à l'ardeur qui animaient leurs premières résolutions. Ils se laissèrent amuser long-temps par des négociations et des propositions diverses; de sorte qu'avant qu'ils pussent entrer en Saxe, la bataille de Muhlberg fut perdue, l'électeur fut privé de sa dignité et de ses états, le landgrave, enfermé sous une étroite garde, et la ligue de Smalkalde entièrement dispersée. La crainte que le pouvoir de l'empereur inspirait à toute l'Allemagne pénétra jusqu'à eux. Dès qu'ils virent approcher leur souverain avec un corps de troupes impériales, ils se dispersèrent sur-le-champ, ne pensant plus qu'à expier leur crime passé et à se ménager, par une prompte soumission, quelque espérance de pardon. Mais Ferdinand, qui entra dans ses états plein de ce ressentiment impitoyable trop naturel aux princes dont l'autorité a été méprisée, n'était pas disposé à se laisser fléchir par le repentir tardif de ses sujets rebelles, et par ce retour involontaire à leur devoir; il écouta sans être ému les prières accompagnées de larmes des bourgeois de Prague, qui vinrent se jeter à ses pieds et implorer sa clémence. La sentence qu'il prononça contre eux fut excessivement rigoureuse: il abolit plusieurs de leurs privilèges, en restreignit d'autres et donna une nouvelle forme à leur gouvernement: il punit de mort plusieurs de ceux qui avaient montré le plus de chaleur et d'activité à former la dernière association contre lui; et un plus grand nombre d'autres furent condamnés à la confiscation de leurs biens, ou à un bannissement perpétuel. Il obligea tous ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent, à livrer leurs armes pour être déposées dans des forts où il avait des garnisons; et après avoir désarmé ce peuple, il le chargea

de taxes énormes et nouvelles¹. Tel fut l'effet de l'entreprise malheureuse et mal concertée des Bohémiens pour étendre leurs privilèges ; non-seulement ils agrandirent la sphère de la prérogative royale qu'ils avaient voulu circonscire, mais encore ils anéantirent presque entièrement ces mêmes libertés qu'ils voulaient établir sur une base plus étendue et plus solide.

L'empereur ayant ainsi humilié et croyant avoir dompté l'esprit indépendant et peu traitable des Allemands, par la terreur de ses armes et par la rigueur des punitions, convoqua une diète à Augsbourg pour terminer définitivement les controverses de religion qui depuis si long-temps troublaient l'empire. Il n'osa cependant pas abandonner la décision d'un objet si intéressant aux libres suffrages des Allemands, quelque disposés qu'ils fussent être alors à se soumettre aux volontés de leur souverain. Il entra dans la ville à la tête de ses troupes espagnoles, à qui il assigna des quartiers ; il cantonna le reste de ses soldats dans les villages voisins ; de sorte que les membres de la diète, en procédant à leurs délibérations, se voyaient environnés de la même armée qui avait vaincu leurs compatriotes. Immédiatement après son entrée publique, il donna une preuve de la violence qu'il était tout prêt à exercer. Il s'empara, à main armée, de la cathédrale et d'une des principales églises de la ville ; ses prêtres les ayant purifiées avec différentes cérémonies, pour effacer les souillures prétendues qu'y avait laissées, selon eux, le ministère profane des protestans, ils y rétablirent, avec beaucoup de pompe, les rites du culte romain².

Le concours des membres de cette diète fut prodigieux ; l'importance des objets sur lesquels on devait délibérer, et la crainte d'offenser l'empereur par une absence qui aurait pu être mal interprétée, avaient réuni presque tous les princes, les nobles et les représentans des villes qui avaient droit de suffrage dans cette assemblée. L'empereur ouvrit la séance par un discours dans lequel il invita la diète à donner particulièrement son attention à l'objet qu'il allait lui présenter. Après avoir exposé les suites funestes des disputes de religion qui s'étaient élevées en Al-

lemagne, et après avoir rappelé les efforts constants qu'il avait faits pour faire convoquer un concile général, seul moyen d'apporter du remède à tant de maux, il exhorta les membres de la diète à reconnaître l'autorité de cette assemblée, à laquelle ils en avaient d'abord appelé eux-mêmes, comme au seul juge qui eût le droit de décider sur ces matières.

Mais ce concile, auquel Charles désirait qu'on renvoyât la décision de toutes les controverses, avait déjà subi un changement très considérable. La crainte et la jalousie qu'avaient inspirés au pape les premiers succès de l'empereur contre les confédérés de Smalkalde, prenaient chaque jour de nouvelles forces. Non content de chercher à retarder le progrès des armes impériales par le rappel subit de ses troupes, Paul commençait à regarder l'empereur comme un ennemi qui lui ferait bientôt sentir le poids de sa puissance, et contre lequel il ne pouvait pas prendre trop tôt des précautions. Il prévint que l'effet immédiat de l'autorité absolue dont l'empereur jouirait en Allemagne serait de le rendre entièrement maître de toutes les décisions du concile, s'il continuait de s'assembler à Trente. Il était dangereux de laisser à un monarque si ambitieux la disposition d'un instrument formidable, qu'il pourrait employer à son gré pour limiter ou renverser peut-être la puissance des papes. Paul jugea que le seul moyen de prévenir cette révolution était de transférer l'assemblée du concile dans quelque ville plus immédiatement soumise à sa juridiction, et où l'empereur eût moins d'influence, soit par la terreur de ses armes, soit par ses intrigues et son crédit. Il se présenta heureusement une circonstance qui parut rendre ce changement en quelque sorte nécessaire. Un ou deux des pères du concile et quelques-uns de leurs domestiques ayant été frappés de mort subite, sans que l'on connût la cause du mal, les médecins, trompés par les symptômes, ou séduits par les légats du pape, assurèrent que c'était l'effet d'une maladie contagieuse et pestilentielle. Plusieurs prélats, effrayés de ce danger, se retirèrent avec précipitation. D'autres se montrèrent impatients de quitter aussi ce séjour ; enfin, après une courte consultation, le concile fut transféré à Bologne, ville soumise à la domination du pape.

Tous les évêques du parti impérial s'opposè-

¹ Steid., p. 408, 415, 431. Titman, lib. iv, p. 129, 150. Struv., *Corp. hist. germ.*, vol. II.

² Steid., p. 435, 437.

lé les efforts con-
ire convoquer un
d'apporter du re-
orta les membres
ortité de cette as-
ent d'abord appelé
ge qui eût le droit

les désirait qu'on
les controverses,
ent très considéra-
qu'avaient inspi-
cés de l'empereur
alkalde, prenaient
es. Non content de
s des armes impé-
ses troupes, Paul
percure comme un
sentir le poids de
il ne pouvait pas
ions. Il prévint que
absolue dont l'em-
erait de le renou-
outes les décisions
de s'assembler à
e laisser à un mo-
osition d'un instru-
ait employer à sou-
pcut-être la puis-
que le seul moyen
était de transférer
quelque ville plus
juridiction, et où
uence, soit par la
par ses intrigues et
reusement une cir-
ce changement en
ou deux des pères
e leurs domestiques
arbitre, sans que l'on
médecins, trompés
s par les légats du
l'effet d'une ma-
ielle. Plusieurs pré-
se retirèrent avec
entrent impatients
enfin, après une
ile fut transféré à
omination du pape.
impérial s'opposé-

sèrent vivement à cette résolution, comme étant prise sans nécessité, et fondée sur des prétextes faux ou frivoles. Tous les prélats espagnols, et la plupart des Napolitains, restèrent à Trente par l'ordre exprès de l'empereur; les autres, au nombre de trente-quatre, accompagnèrent les légats à Bologne. Ainsi l'on vit se former un schisme dans cette même assemblée convoquée pour guérir les divisions de l'église chrétienne; les pères de Bologne déclamèrent contre ceux qui restèrent à Trente, qu'ils regardèrent comme désobéissans et réfractaires à l'autorité du pape; tandis que ceux-ci accusaient les autres de se laisser intimider par un danger imaginaire, au point de se retirer dans un lieu où leurs consultations ne pouvaient être d'aucune utilité pour le rétablissement de la paix et du bon ordre en Allemagne¹.

L'empereur employa en même temps tout son crédit pour faire retourner le concile à Trente; mais Paul, qui s'applaudissait hautement de son habileté en prenant une mesure qui ôtait à Charles les moyens de se rendre maître de cette assemblée, n'eut aucun égard à une demande dont l'intention était trop manifeste. L'été se consuma en négociations inutiles sur cet objet, l'obstination de l'un augmentant chaque jour en proportion de l'importunité de l'autre. Il arriva, à la fin, un événement qui anima plus que jamais ces deux princes l'un contre l'autre, et qui détermina entièrement le pape à n'écouter plus aucune proposition qui vint de l'empereur. Charles, comme on l'a déjà dit, avait tellement irrité Pierre Louis Farnèse, fils du pape, en lui refusant l'investiture de Parme et de Plaisance, que Farnèse cherchait sans cesse, avec toute la vigilance d'un ressentiment actif, l'occasion de se venger. Il s'était efforcé d'engager son père dans une guerre ouverte contre l'empereur, et il avait vivement sollicité le roi de France de tenter une invasion en Italie. Sa haine et son ressentiment s'étendaient sur tous ceux que l'empereur favorisait. Il persécuta Gonzague, gouverneur de Milan, et il avait encouragé Fiesque dans sa conspiration contre André Doria, parce que Gonzague et Doria avaient l'estime et la confiance de Charles. Cette inimitié et ces intrigues secrètes n'étaient pas inconnues à l'empereur, il n'attendait que le moment de s'en

¹ Fra-Paolo, p. 218, etc.

venger, et Gonzague et Doria ne désiraient rien tant que d'être les instrumens de sa vengeance. Les mœurs les plus licencieuses et les excès de toute espèce, égaux à tous les crimes qu'on reproche aux tyrans qui ont le plus outragé la nature humaine, avaient rendu Farnèse si odieux, que toute violence paraissait légitime contre lui. On trouva bientôt parmi ses propres sujets des hommes qui s'empressèrent et regardèrent même comme une action méritoire de prêter leurs mains à un assassinat. Animé de cette jalousie qui dévore ordinairement les petits souverains, Farnèse avait eu recours à toutes les ressources de cruauté et de perfidie par lesquelles on cherche à suppléer au défaut de pouvoir, pour abaisser et exterminer la noblesse soumise à sa domination. Cinq nobles du premier rang, à Plaisance, se lièrent pour venger les affronts qu'eux-mêmes personnellement et tout leur corps en général avaient essayés de la part de ce prince. Ils formèrent leur plan, de concert avec Gonzague; mais il est encore incertain si ce fut lui qui le premier leur suggéra ce plan, ou s'il ne fit qu'approuver ce qu'ils avaient proposé. Ils concertèrent toutes leurs démarches avec tant de prévoyance, conduisirent leurs intrigues avec un si profond secret, montrèrent tant de courage dans l'exécution de leur complot, qu'on peut le regarder comme une des actions de ce genre les plus audacieuses dont il soit fait mention dans l'histoire. Une troupe de conjurés surprit en plein midi les portes de la citadelle de Plaisance, où Farnèse résidait, dispersèrent ses gardes et le massacrèrent, tandis que les autres conjurés se rendirent maîtres de la ville et excitèrent leurs concitoyens à prendre les armes pour recouvrer leur liberté. La multitude se précipita vers la citadelle, d'où l'on avait tiré trois coups de canon, qui étaient le signal concerté avec Gonzague. Avant d'avoir pu connaître la cause ou les auteurs du tumulte, le peuple vit le corps sanglant du tyran suspendu par les pieds à une des croisées de la citadelle; mais il était si généralement détesté qu'aucun de ses propres sujets ne parut ni touché d'un si grand revers de fortune, ni indigné de la manière ignominieuse dont on traitait leur souverain. Le succès de cette conspiration excita une joie universelle, et l'on applaudit à ceux qui en étaient les auteurs, comme aux libérateurs de la patrie

Le cadavre de Farnèse fut jeté dans les fossés qui environnaient la citadelle, et exposé aux insultes de la populace; tous les citoyens reprirent leurs occupations accoutumées, comme s'il n'était rien arrivé d'extraordinaire.

Dès le même jour, un corps de troupes arrivant des frontières du Milanais, où ils avaient été postés en attendant l'événement, prirent possession de la ville au nom de l'empereur, et rétablirent les habitans dans la jouissance de leurs anciens privilèges. Les impériaux voulurent aussi s'emparer de Parme par surprise; mais cette ville fut sauvée par la vigilance et la fidélité des officiers à qui Farnèse avait confié le commandement de la garnison. Paul apparut avec la plus vive douleur la mort d'un fils qu'il idolâtrait malgré ses vices infâmes; et la perte d'une ville aussi importante que Plaisance rendit son affliction plus amère encore. Il accusa en plein consistoire Gonzague d'avoir commis un meurtre abominable pour se frayer la voie à une usurpation injuste, et il demanda sur-le-champ à l'empereur de venger ces deux attentats en faisant punir Gonzague et en restituant Plaisance à son petit-fils Octave, qui en était l'héritier légitime. Mais Charles, plutôt que de se désister d'une acquisition si précieuse, se serait exposé lui-même à l'imputation d'être complice du crime qui la lui avait procurée, et à l'infamie de frustrer son propre gendre d'un héritage qui lui appartenait; il éluda toutes les sollicitations du pape, et se détermina à rester en possession de Plaisance et de son territoire¹.

Cette résolution, l'effet d'une ambition insatiable que ne pouvait modérer aucune considération ni de bienséance ni de justice, fit passer au pape toutes les bornes de sa modération et de sa timidité ordinaires; il était prêt à prendre les armes contre l'empereur pour se venger des meurtriers de son fils et pour reconquer l'héritage dont on voulait dépoillier sa famille; sentant bien cependant combien il était hors d'état d'entrer en lice avec un si puissant ennemi, il sollicita avec la plus grande vivacité le roi de France et la république de Venise de se joindre à lui pour former une ligue offensive contre Charles. Mais Henri était alors occupé d'autres

objets. Ses anciens alliés, les Écossais, ayant été battus par les Anglais dans une des plus sanglantes batailles que se soient jamais livrées deux nations rivales, il était près d'envoyer un corps nombreux de ses vieilles troupes en Écosse, pour enrichir d'un nouveau royaume la monarchie française en mariant le dauphin, son fils, avec la jeune reine d'Écosse. Une entreprise qui réunissait des avantages si sensibles et dont le succès semblait être certain, devait l'emporter sur l'espérance éloignée du fruit qu'il aurait pu tirer d'une alliance avec un pape de quatre-vingts ans, d'une santé chancelante et qui n'avait pour objet que de satisfaire son ressentiment particulier. Au lieu de s'engager imprudemment dans cette alliance, il amusa le pape par des promesses et des protestations vagues, qui suffisaient pour le détourner de la pensée d'un accommodement avec l'empereur; mais il éludait, en d'un autre temps, un engagement assez formel pour entraîner une rupture immédiate avec l'empereur, et le jeter dans une guerre à laquelle il n'était pas préparé. Quoique les Vénitiens ne pussent pas, sans être alarmés, voir Plaisance dans les mains des impériaux, ils imitèrent la conduite équivoque du roi de France, et se conformèrent en cela à l'esprit qui dirigeait ordinairement leurs négociations¹.

Quoique Paul se trouvât dépourvu de tous les moyens de rallumer sur-le-champ le flambeau de la guerre, il n'oublia point les injures qu'il était forcé d'endurer pour le moment; le ressentiment veillait au fond de son âme, et la difficulté de le satisfaire ne fit qu'en accroître la violence. Ce fut dans ce moment où ses sentimens de haine et de vengeance avaient le plus de force, que la diète d'Augsbourg, se conformant aux ordres de l'empereur, présenta une requête au pape, au nom de tout le corps germanique, pour le solliciter d'enjoindre aux prélats qui s'étaient retirés à Bologne, de retourner à Trente et d'y reprendre leurs délibérations. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que Charles déterminâ les membres de la diète à se joindre à lui pour cette demande. Il avait remarqué beaucoup de diversité dans les opinions des protestans, relativement à la soumission

Fra-Paolo, p. 257. Pallavic., p. 41, 42. Thuan., liv. iv, p. 156. *Mém. de Ribier*, p. 59, 67. *Natalis Comitum Histor.*, liv. iii, p. 64.

¹ *Mém. de Ribier*, t. II, p. 63, 71, 78, 85, 95. *Paruta. Ist. di Venez.*, p. 199, 203. Thuan., liv. iv, p. 160.

Écossais, ayant
ans une des plus
ient jamais livré
rés d'envoyer un
troupes en Écos-
veau royaume la
iant le dauphin,
l'Écosse. Une en-
tagés si sensibles
e certain, devait
loignée du fruit
nté chancelante et
satisfaire son res-
de s'engager im-
nce, il amusa le
des protestations
le détourner de la
ave l'empereur;
mps, un engage-
aîner une rupture
et le jeter dans une
s préparé. Quoique
sans être alarmés,
des impériaux, ils
voque du roi de
en cela à l'esprit
eurs négociations.
dépourvu de tous
le-champ le flam-
lia point les injures
ud de son âme, et
e fit qu'en accroître
moment où ses senti-
ances avaient le plus
sbourg, se confor-
eur, présenta une
e tout le corps ger-
er d'enjoindre aux
à Bologne, de re-
rendre leurs délibé-
beaucoup de peine
membres de la diète
e demande. Il avait
ersité dans les opi-
vement à la soumis-

sion qu'il avait exigée pour les décrets du concile; les uns étaient absolument intractables sur cet article; d'autres étaient disposés à reconnaître, moyennant certaines modifications, le droit de juridiction du concile. Il employa toute son adresse pour en gagner une partie et pour diviser le reste; il menaça et intimida l'électeur palatin, prince faible, qui craignait que l'empereur ne se vengeât des secours qu'il avait donnés aux confédérés de Smalkalde. L'espérance d'obtenir la liberté du landgrave et la confirmation solennelle de la dignité électoral levèrent tous les scrupules de Maurice, ou du moins ne lui permirent pas de s'opposer à ce qui était agréable à l'empereur. L'électeur de Brandebourg, qui, de tous les princes de son siècle, était le moins touché des motifs de religion, se laissa aisément persuader d'imiter l'exemple des premiers, en déférant à toutes les volontés de Charles. Il restait encore à gagner les députés des villes; ils étaient plus attachés à leurs principes, et quoiqu'on eût employé tout ce qui pouvait exciter en eux l'espérance ou la crainte, ils ne voulurent jamais s'engager à reconnaître la juridiction du concile, à moins qu'on ne prit des mesures efficaces pour assurer aux théologiens de tous les partis un libre accès à la diète avec une entière liberté de discussion, et que tous les points de controverse ne se décidassent conformément au texte de l'Écriture et aux usages de la primitive Église. Lorsqu'on présenta à l'empereur le mémoire qui contenait cette déclaration, il eut recours à un artifice extraordinaire. Sans lire le papier, et sans prendre aucune connaissance des conditions sur lesquelles insistaient les villes impériales, il feignit de croire qu'elles avaient consenti à ce qu'il leur demandait, et fit des remerciements aux députés sur leur pleine et entière soumission aux décrets du concile. Les députés, quelque étonnés qu'ils fussent de ce qu'ils venaient d'entendre, ne cherchèrent point à désabuser l'empereur; les deux partis aimèrent mieux laisser l'affaire dans cet état d'ambiguïté que d'en venir à une explication qui aurait occasionné une dispute et peut-être une rupture¹.

Charles, ayant obtenu cette soumission appa-

rente de la diète à l'autorité du concile, s'en servit comme d'un nouveau motif pour appuyer la demande du rappel du concile à Trente; mais le pape, déterminé par le désir de mortifier l'empereur, autant que par son propre éloignement pour ce qu'on lui demandait, prit sans hésiter la résolution de n'y point consentir; cependant comme il ne voulait pas qu'on pût lui reprocher de se laisser dominer par son ressentiment, il eut l'adresse d'obtenir une opposition formelle des docteurs qui étaient à Bologne. Il renvoya, à leur considération, la demande de la diète, et ces docteurs, toujours prêts à confirmer par leur consentement tout ce qui leur était inspiré par le légat, déclarèrent que le concile ne pouvait pas, sans manquer à sa dignité, retourner à Trente, à moins que les prélats qui, en y restant, avaient montré un esprit de schisme, ne se rendissent auparavant à Bologne pour s'y réunir avec leurs frères; ils ajoutèrent que, même après cette réunion, le concile ne pourrait pas renouveler ses délibérations avec l'espérance d'être utile à l'Église, si les Allemands ne prouvaient pas que leur intention était d'obéir aux décrets futurs du concile, en se soumettant dès l'instant même à ceux qu'il avait déjà prononcés¹.

Cette réponse fut communiquée à l'empereur par le pape, qui l'exhorta en même temps à déférer à des demandes qui paraissent si raisonnables; mais Charles connaissait trop bien le caractère artificieux de Paul, pour se laisser tromper par un si grossier artifice; il savait que les prélats de Bologne n'osaient avoir d'autres avis que ceux qui leur étaient inspirés par ce pontife: il les regarda donc comme de purs instrumens dans les mains d'un autre, et ne vit dans leur réponse que l'exposé des intentions du pape. Comme il ne pouvait plus espérer de prendre assez d'ascendant sur le concile pour le faire servir à ses projets, il sentit combien il était nécessaire d'empêcher le pape de tourner contre lui l'autorité d'une assemblée si respectable. Dans cette vue, il envoya à Bologne deux jurisconsultes, qui, en présence des légats, protestèrent que la translation du concile dans cette ville s'était faite sans nécessité et sur des prétextes faux ou frivoles; que tant qu'il continuerait d'y

71, 78, 85, 95. Paruta, an., liv. iv, p. 160.

¹ Fra-Paolo, p. 259. Sleid., pag. 440. Thuan., tom. 1, p. 155.

¹ Fra-Paolo, p. 250. Pallavicini, liv. II, p. 49.

tenir ses séances, il ne devait être regardé que comme un conventicule illégal et schismatique; que, par conséquent, toutes ses décisions devaient être regardées comme nulles et sans validité; enfin que le pape et les ecclésiastiques corrompus qui dépendaient de lui, ayant abandonné le soin de l'église, l'empereur, qui en était le protecteur, emploierait tout le pouvoir que Dieu lui avait confié, pour la préserver des calamités dont elle était menacée. Quelques jours après, l'ambassadeur impérial, résidant à Rome, demanda une audience au pape, et en présence de tous les cardinaux ainsi que des ministres étrangers, il protesta contre les démarches des prélats de Bologne, dans les termes les moins mesurés et les moins respectueux¹.

Charles ne tarda pas long-temps à s'occuper des moyens de mettre en exécution ces menaces, qui alarmèrent vivement le pape et le concile de Bologne. Il instruisit la diète du peu de succès des efforts qu'il avait faits pour obtenir une réponse favorable à leur demande; il ajouta que le pape, ayant aussi pen d'égard à leurs prières qu'aux services qu'ils avaient rendus à l'église, avait refusé de permettre au concile de se rassembler à Trente; que, quoiqu'il ne fallût pas encore renoncer à l'espérance de voir cette assemblée se tenir dans un lieu où elle pourrait jouir de la liberté de discuter et de prononcer, cependant cet événement était encore incertain et éloigné; que dans ce même temps l'Allemagne était déchirée par les dissensions religieuses; que la pureté de la foi alors altérée et l'esprit du peuple était troublé par une multitude d'opinions nouvelles et de controverses auparavant inconnues chez les chrétiens; que déterminé par ce qu'il devait à l'empire comme son souverain, et à l'église comme son protecteur, il avait employé quelques théologiens, distingués par leurs talens et leurs lumières, à préparer un système de doctrine auquel les peuples seraient tenus de se conformer jusqu'à ce qu'on pût convoquer un concile tel qu'on le désirait. Ce système avait été composé par Pflug, Helling et Agricola: les deux premiers étaient des dignitaires de l'église romaine, mais estimés par leur caractère pacifique et conciliateur; le dernier

¹ Fra-Paolo, p. 274. Pallavicini, p. 51. Sleid., p. 446. Goldast., *Constit. imperial.*, tom. 1, p. 561.

était un théologien protestant qu'on a soupçonné, avec quelque raison, d'avoir été engagé par des présens et des promesses à égarer son parti dans cette occasion. Les articles qui avaient été présentés à la diète de Ratisbonne en 1541, dans la vue de réconcilier les partis opposés, servirent de modèle au nouveau système. Mais comme, depuis cette époque, la situation de l'empereur était fort changée, et qu'il ne se trouvait plus dans la nécessité de traiter les protestans avec les mêmes ménagemens, il ne leur faisait plus des concessions aussi étendues et aussi importantes que celles qu'il leur avait offertes auparavant. Le nouveau traité contenait un système complet de théologie, conforme presque dans tous les points à la doctrine de l'église romaine, mais exprimé, pour la plus grande partie, en un style plus doux, en phrases tirées de l'écriture, ou en termes d'une ambiguité concertée. On y confirmait tous les dogmes particuliers aux papistes, et l'on y enjoignait l'observation de tous les rites que les protestans condamnaient comme des inventions humaines introduites dans le culte de Dieu. Il y avait deux points seulement sur lesquels on se relâchait de la rigueur des principes et l'on admettait quelque adoucissement dans la pratique. Il était permis à ceux des ecclésiastiques qui s'étaient mariés et qui ne voudraient pas se séparer de leurs femmes, d'exercer toutes les fonctions de leur ministère sacré; et les provinces qui avaient été accoutumées à recevoir le pain et le vin dans le sacrement de l'eucharistie pouvaient conserver le privilège de communier ainsi sous les deux espèces; mais on déclarait que ces articles étaient des concessions faites uniquement pour un temps, afin d'avoir la paix, et par égard pour la faiblesse et les préjugés des peuples¹.

Ce système de doctrine fut connu dans la suite sous le nom d'*interim*, parce qu'il contenait des réglemens provisoires qui ne devaient avoir de force que jusqu'à ce qu'un libre concile général pût avoir lieu. L'empereur le présenta à la diète; il annonça en même temps, avec pompe, l'intention sincère où il était de rétablir l'ordre et la tranquillité dans l'église, et dit qu'il espérait que l'acceptation de ces réglemens par la

¹ Fra-Paolo, p. 270. Pallavicini, liv. 11, p. 6. Sleid., pag. 473, 475. Struv., *Corp.*, 1554. Goldast., *Constit. imper.*, tom. 1, p. 518.

t qu'on a soupçonné, été engagé par des aggarer son parti dans qui avaient été pré-né en 1541, dans is opposés, servient ème. Mais comme, ation de l'empereur ne se trouvait plus es protestans avec ne leur faisait plus dues et aussi impor- avait offeretes aup- contenait un système de l'église romaine, is grande partie, en ases tirées de l'Écri- ambigüité concertée. dogmes particuliers oignait l'observation protestans condam- nées humaines intro-

Il y avait deux points se relâchait de la on admettait quelque tique. Il était permis ui s'étaient mariés et arer de leurs femmes, ons de leur ministère avaient été accoutu- le vin dans le sacre- aient conserver le pri- sous les deux espèces; articles étaient des ent pour un temps, e égard pour la fai- peuples¹.

ut connu dans la suite parce qu'il contenait qui ne devaient avoir un libre concile gé- reur le présenta à la temps, avec pompe, ait de rétablir l'ordre ise, et dit qu'il espé- ces réglemens par la

diète contribuerait beaucoup à obtenir un but si désirable. Lorsqu'il eut achevé la lecture de son discours, l'archevêque de Mayence, président du collège électoral, se leva brusquement, et, après avoir remercié l'empereur des efforts pieux et constans qu'il faisait pour rendre la paix à l'église, il déclara au nom de la diète qu'elle approuvait le nouveau système de doctrine, et qu'elle était résolue de s'y conformer en tout point. Toute l'assemblée fut étonnée d'une déclaration si peu conforme aux règles et aux usages, ainsi que de l'audace avec laquelle l'électeur prétendait exposer les sentimens de la diète sur un point qui jusque-là n'avait pas même été mis en délibération et en débat; mais aucun des membres n'eut le courage de contredire ce que l'électeur avait avancé: quelques-uns furent retenus par la crainte, d'autres se turent par complaisance. L'empereur reçut la déclaration de l'archevêque comme une ratification entière et légale de l'*interim*, et se prépara à en maintenir l'exécution comme d'un décret de l'empire¹.

Pendant la tenue de cette diète, la femme et les enfans du landgrave, vivement secondés par Maurice de Saxe, tâchèrent d'intéresser les membres de l'assemblée en faveur de ce prince malheureux qui languissait toujours dans la captivité. Mais Charles, craignant de se voir dans la nécessité de rejeter une demande qui lui viendrait d'un corps si respectable, chercha à prévenir ces représentations; pour cet effet, il mit sous les yeux de la diète un détail de ce qui s'était passé avec le landgrave, ainsi que des motifs qui l'avaient d'abord engagé à s'assurer de la personne de ce prince, et qui ne lui permettaient pas, disait-il, de lui rendre la liberté. Il n'était pas aisé, sans doute, de trouver de bonnes raisons pour justifier une action si injuste et si révoltante; mais il savait bien qu'il suffirait d'alléguer les prétextes les plus frivoles devant une assemblée qui voulait être trompée, et qui ne craignait rien tant que d'avoir l'air d'envisager ses démarches sous leur vrai point de vue. L'explication qu'il donna de sa conduite fut donc admise comme très satisfaisante; et après quelques faibles instances pour l'engager à éten-

dre sa clémence sur le landgrave, il ne fut plus question de ce prince infortuné¹.

Cependant Charles voulut affaiblir l'impression défavorable que cette inflexible rigueur pourrait laisser dans les esprits; et pour prouver que sa reconnaissance était aussi solide et aussi invariable que son ressentiment, il donna à Maurice l'investiture de la dignité électoral. Cette cérémonie se fit avec toutes les cérémonies légales et avec une pompe extraordinaire, dans une cour ouverte, si voisine de l'appartement où était enfermé l'électeur détrôné, qu'il pouvait la voir de ses fenêtres. Mais cette insulte n'altéra point sa tranquillité ordinaire; il fixa ses regards sur ce spectacle, et vit un rival heureux recevoir les marques de dignité dont il avait été dépourvu, sans laisser échapper un sentiment qui démentit la grandeur d'âme qu'il avait conservée au milieu de tous ses désastres².

Immédiatement après la dissolution de la diète, l'empereur fit publier l'*interim* en allemand et en latin. Cet écrit eut le sort ordinaire de tous les plans de conciliation quand ils sont proposés à des hommes échauffés par la dispute. Les deux partis s'élevèrent contre ce système avec une égale violence: les protestans le condamnèrent comme contenant les erreurs les plus grossières du papisme, déguisées avec si peu d'art qu'elles ne pouvaient échapper qu'aux hommes les plus ignorans, ou qu'à ceux qui voudraient être trompés. Les papistes le rejetèrent comme un ouvrage dans lequel la doctrine de l'église était ou scandaleusement abandonnée, ou basement dissimulée, ou énoncée en termes concertés pour égarer les esprits faibles, plutôt que pour éclairer les ignorans ou pour convertir les ennemis de la vérité. Tandis que d'un côté les docteurs luthériens déclamaient avec emportement contre ce système, le général des dominicains, d'un autre côté, l'attaquait avec non moins de véhémence; mais lorsque le contenu de l'*interim* fut connu à Rome, l'indignation des courtisans ainsi que des ecclésiastiques éclata avec emportement: ils se récrièrent contre l'audace impie de l'empereur, qui usurpait les fonctions du sacerdoce en prétendant avec le

¹ Steid., p. 447.

¹ Steid., page 460 Fra-Paolo, page 373. Pallavicini, page 63.

² Thuan., *Hist.*, lib. v, p. 166. Struv., *Corp.* 1054. *Investitura Mauricii à Mammerano Lucemburgo descripta*, ap. Scardium, tom. II, p. 508.

cinl, liv. II, p. 6. Steid., 1554. Goldast., *Constit.*

seul concours des laïques, définir des articles de foi et régler des formes de culte; ils comparèrent cet acte téméraire à l'attentat d'Ozias qui d'une main profane avait touché l'arche du Seigneur, ou aux entreprises hardies de ces empereurs qui avaient rendu leur mémoire exécration en prétendant réformer à leur gré l'église chrétienne. Ils affectèrent même de trouver de la ressemblance entre la conduite de Charles et celle de Henri VIII, et parurent craindre que l'empereur ne suivit l'exemple de ce monarque, en usurpant le titre ainsi que la juridiction qui appartenait au chef de l'église. Tous soutinrent donc unanimement que les fondemens de l'autorité ecclésiastique étant ébranlés, et l'édifice entier étant près d'être renversé par un nouvel ennemi, il fallait recourir à quelque moyen puissant de défense et faire, dès les commencemens, la plus vigoureuse résistance, avant que les progrès de l'attaque fussent assez avancés pour rendre tous leurs efforts inutiles.

Le pape, dont le jugement était éclairé par une plus longue expérience et par une observation plus générale des affaires humaines, vit cet objet avec plus de sagacité, et trouva un motif de tranquillité dans la circonstance même qui consternait ses courtisans et ses conseillers. Il fut étonné qu'un prince aussi habile que l'empereur se laissât aveugler par une seule victoire. au point d'imaginer qu'il pourrait donner la loi aux hommes et leur faire recevoir ses décisions même dans les matières sur lesquelles ils souffrent le plus impatiemment la domination. Il conçut qu'ense joignant à l'un des partis divisés en Allemagne, il avait été aisé à Charles d'opprimer l'autre, et que l'ivresse du succès lui avait sans doute inspiré la vaine pensée qu'il était en état de les subjuguier tous les deux; il prédit qu'un système que tous les partis attaquaient et qu'aucun ne défendait ne pouvait pas être de longue durée, et que, par conséquent, il n'aurait pas besoin d'interposer ses propres forces pour en accélérer la chute; il vit enfin que l'édifice s'écroulerait de lui-même pour être à jamais oublié, dès que la main puissante qui l'avait élevé cesserait de le soutenir.

L'empereur, amoureux de son plan, voulut

¹ Sleid., p. 468. Fra-Paolo, p. 271, 227. Pallavicini, liv. II, p. 63.

maintenir la résolution qu'il avait prise de le faire rigoureusement exécuter; mais quoique l'électeur palatin, l'électeur de Brandebourg et Maurice, toujours entraînés par les mêmes considérations, parussent disposés à obéir aveuglément à tout ce qu'il ordonnerait, il ne trouva pas partout la même soumission. Jean, marquis de Brandebourg-Anspach, qui s'était engagé avec le plus grand zèle dans la guerre contre les confédérés de Smalkalde, refusa cependant de renoncer à des principes qu'il regardait comme sacrés, et rappelant à l'empereur les promesses réitérées qu'il avait faites à ses alliés protestans, de leur accorder le libre exercice de leur religion, il prétendit en conséquence être dispensé de recevoir l'*interim*. Quelques autres princes hasardèrent aussi de montrer les mêmes scrupules et de demander la même indulgence. Mais en cette occasion, comme dans toutes celles qui demandaient du courage, la fermeté de l'électeur de Saxe se montra d'une manière distinguée, et mérita les plus grands éloges. Charles, qui connaissait combien l'exemple de ce prince aurait d'influence sur tout le parti protestant, n'épargna rien pour l'engager à approuver l'*interim*; il cherchait tour à tour à le séduire par l'espérance et à l'intimider par la crainte, tantôt en lui promettant de le mettre en liberté, tantôt en le menaçant de le traiter avec plus de sévérité; mais l'électeur fut toujours inflexible. Après avoir déclaré sa ferme croyance dans la doctrine de la réformation: « Je n'irai pas, dit-il, dans ma vieillesse, abandonner des principes pour lesquels j'ai combattu de si bonne heure; et dans la vue de me procurer ma liberté pendant le peu d'années que je puis espérer de vivre, je ne trahirai pas une bonne cause, pour laquelle j'ai tant souffert et je veux bien encore souffrir; j'aime mieux jouir, dans cette solitude, de l'estime des hommes vertueux et de l'approbation de ma propre conscience, que de rentrer dans le monde, chargé du crime d'apostasie, qui empoisonnerait et flétrirait le reste de mes jours. » Par cette noble résolution, l'électeur présenta à ses compatriotes un modèle de conduite bien différent de celui auquel l'empereur s'était attendu. Indigné de la résistance de son prisonnier, Charles le traita avec plus de rigueur, le fit resserrer plus étroitement, diminua le nombre de ses domestiques, et renvoya les ecclésiast-

avait prise de le
er; mais quoique
le Brandebourg et
par les mêmes con-
osés à obéir aveu-
merait, il ne trouva
ion. Jean, marquis
qui s'était engagé
la guerre contre les
refusa cependant de
il regardait comme
ereur les promesses
es alliés protestans,
exercice de leur reli-
quence être dispensé
ques autres princes
er les mêmes scru-
ne indulgence. Mais
ans toutes celles qui
la fermeté de l'élec-
ne manière distin-
nds éloges. Charles,
emple de ce prince
le parti protestant,
ger à approuver l'in-
cour à le séduire par
ar la crainte, tantôt
en liberté, tantôt
er avec plus de sévé-
ours inflexible. Après
ance dans la doctrine
rai pas, dit-il, dans
des principes pour
si bonne heure; et
ma liberté pendant
s espérer de vivre, je
cause, pour laquelle
bien encore souffrir:
ette solitude, de l'es-
et de l'approbation
que de rentrer dans
d'apostasie, qui em-
reste de mes jours.»
l'électeur présenta à
èle de conduite bien
l'empereur s'était at-
tance de son prison-
plus de rigueur, le
ent, diminua le nom-
renvoya les ecclésiast-

tiques luthériens que ce prince infortuné avait eus
jusqu'alors près de lui; on lui ôta même les livres
de dévotion qui, pendant une si longue et si
ennuyeuse captivité, avaient fait sa plus grande
consolation ¹. Le landgrave de Hesse, son com-
pagnon d'infortune, ne montra pas la même
constance. La durée de son emprisonnement
avait épuisé sa patience et son courage; déter-
miné à acheter sa liberté à quelque prix que ce
fût, il écrivit à l'empereur et lui offrit non-seu-
lement d'approuver l'*interim*, mais encore de
se soumettre en tout et sans réserve à ses vol-
ontés. Mais Charles savait que, quelle que fût
la conduite du landgrave, ni son exemple ni son
autorité ne pourraient obliger ses enfans et ses
sujets à recevoir l'*interim*, et loin d'accepter
ses offres, il le tint renfermé aussi rigoureuse-
ment qu'auparavant. Ainsi le landgrave subit
l'humiliation cruelle de voir sa conduite mise en
opposition avec celle de l'électeur, sans tirer le
moindre avantage de la démarche avilissante
par laquelle il s'était justement attiré le mépris
public ¹.

Ce fut surtout de la part des villes impériales
que Charles rencontra la plus violente opposi-
tion à l'*interim*. Ces petites républiques, dont
les citoyens étaient accoutumés à la liberté et à
l'indépendance, avaient embrassé avec un em-
pressement remarquable la doctrine de la réfor-
mation dès qu'elle s'était répandue dans le
public; car l'esprit d'innovation est particulière-
ment propre au génie des gouvernemens libres.
C'était dans ces villes que les pasteurs protes-
tans avaient fait le plus grand nombre de
prosélytes, et les théologiens les plus distin-
gués du parti s'y étaient établis en qualité de
écoles d'instruction, ils avaient formé des dis-
ciples aussi versés dans les principes de leur
croyance que zélés à la défendre. Ces disciples
ne devaient pas être seulement guidés par
l'exemple ou subjugués par l'autorité; comme
ils avaient appris à examiner et à discuter les
matières de controverse, il. croyaient avoir le
droit et être en état de juger par eux-mêmes.
Dès que le contenu de l'*interim* fut rendu pu-
blic, ils se réunirent et refusèrent unanimement

de l'admettre. Strasbourg, Constance, Brême,
Magdebourg et plusieurs autres villes moins
considérables présentèrent à l'empereur des ro-
montrances, dans lesquelles, après avoir exposé
la manière irrégulière et illégale dont l'*interim*
avait passé à la diète, elles le suppliaient de ne
pas contraindre leur conscience à recevoir une
forme de doctrine et de culte qui leur paraîs-
sait opposée aux préceptes positifs de la loi di-
vine. Mais Charles, qui avait fait recevoir son
nouveau plan à tant de princes de l'empire, ne
fut pas fort touché des représentations de ces
villes; elles auraient pu être très redoutables si
elles n'avaient formé qu'une seule masse; mais
étant fort éloignées l'une de l'autre, elles pou-
vaient être acablées séparément et sans peine,
avant qu'il leur fût possible de se réunir.

Pour remplir cet objet, l'empereur sentit com-
bien il lui était nécessaire d'employer des mes-
ures vigoureuses et de les faire exécuter avec
assez de rapidité pour ne pas laisser le temps de
concerter un plan commun d'opposition. Ayant
pris cette maxime pour règle de sa conduite,
sa première opération fut dirigée sur la ville
d'Augsbourg; quoique la présence des troupes
impériales dût en imposer aux habitans, Charles
savait qu'ils étaient aussi opposés à l'*interim*
qu'aucun autre peuple de l'empire. Il commanda
à un corps de ses troupes de s'emparer des por-
tes, il posta le reste dans les différens quartiers
de la ville, et ayant rassemblé tous les bourgeois,
il publia, de sa pleine et entière autorité, un
décret par lequel il abolissait leur forme actuelle
de gouvernement, dissolvait toutes leurs corpo-
rations et leurs confréries, et nommait un petit
nombre de personnes à qui il confiait, pour l'a-
venir, le soin de l'administration; chacun de ces
nouveaux administrateurs fit serment en même
temps de se conformer à l'*interim*. Un acte
d'autorité si arbitraire et si inouï, qui privait le
corps des habitans de toute participation au
gouvernement de leur communauté, et les sub-
bordonnait à des hommes qui n'avaient d'autre
mérite qu'une lâche et servile soumission aux
volontés de l'empereur, ne manqua pas de ré-
volter tous les esprits; mais comme on ne pou-
vait opposer la force à la force, on fut obligé
d'obéir et de se soumettre en silence ¹. Charles-

¹ Sleid., p. 462.

² *Ibid.*

¹ Sleid., p. 453.

Quint, après avoir laissé une garnison dans Augsbourg, marcha à Ulm; il en changea le gouvernement avec la même violence, fit prendre et emprisonner ceux des pasteurs qui refusaient de souscrire à l'*interim*, et à son départ, les emmena avec lui chargés de chaînes¹. Cette sévérité fit non-seulement recevoir l'*interim* dans deux des villes les plus puissantes, ce fut aussi pour les autres un présage de ce qui les menaçait si elles persistaient dans leur désobéissance. L'effet de l'exemple fut aussi prompt et aussi efficace qu'il pouvait le désirer, et plusieurs villes, pour se soustraire à la vengeance de ce prince redoutable, se prêtèrent à tout ce qu'il exigea. Cependant cette obéissance, arrachée par la rigueur de l'autorité, ne produisit aucun changement dans les opinions des Allemands; ils ne firent que se conformer à la lettre de la loi, autant qu'ils le crurent nécessaire pour se mettre à l'abri de la punition. Les prédicateurs protestans, en exposant les cérémonies dont l'observation était prescrite par l'*interim*, en expliquaient en même temps la tendance et les effets, de manière à confirmer plutôt qu'à dissiper les scrupules de leurs auditeurs. Il s'était déjà formé une génération d'hommes depuis l'établissement de la religion réformée, et ces hommes, accoutumés à cette nouvelle forme de culte voyaient avec horreur et avec mépris les pompes solennelles du culte de l'église romaine, en plusieurs endroits, les ecclésiastiques catholiques qui retournèrent prendre possession de leurs églises eurent beaucoup de peine à se garantir des insultes de la populace et à exercer sans trouble les fonctions de leur ministère. Ainsi, malgré la soumission apparente de tant de villes, les habitans, nés avec l'esprit et l'amour de la liberté, ne se plièrent qu'avec la plus grande répugnance au joug qu'on leur imposait; les dogmes et les rites nouveaux qu'ils étaient forcés de recevoir révoltaient également leurs opinions et leurs passions. Ils étaient forcés de dissimuler le ressentiment et l'indignation dont ils étaient pleins; mais cette contrainte devait avoir un terme, après lequel leurs sentimens, pour avoir été retenus, n'en éclateraient qu'avec plus de violence².

¹ Sleid., p. 472

² *Mém. de Ribier*, tom II, p. 491. Sleid., p. 491.

Cependant Charles, satisfait d'avoir fait ainsi fléchir sous son autorité le caractère peu traitable des Allemands, partit pour les Pays-Bas, bien déterminé à faire recevoir, par force, l'*interim* aux villes qui résistaient encore. Il emmena avec lui ses deux prisonniers, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, soit qu'il n'osât les laisser en Allemagne, soit qu'il voulût donner aux Flamands, ses compatriotes, une preuve éclatante du succès de ses armes et de la grandeur de son pouvoir. Avant que Charles fût arrivé à Bruxelles, il apprit que les légats du pape, à Bologne, avaient dissous le concile par une prorogation indéfinie, et que les prélats qui s'étaient rassemblés dans cette ville étaient retournés chacun dans sa patrie. La nécessité avait forcé le pape à cette extrémité: après la séparation de ceux qui avaient voté contre la translation du concile à Bologne, et le départ de plusieurs autres qui s'étaient lassés de rester dans un lieu où il ne leur était pas permis de procéder aux affaires qui étaient l'objet même du concile, ceux qui restèrent étaient en si petit nombre, et pour la plupart si peu importants, qu'on ne pouvait plus décemment donner à cette assemblée le titre pompeux de concile général. Paul n'eut d'autre parti à prendre que de dissoudre une assemblée qui était devenue un objet de mépris et qui offrait à toute la chrétienté la preuve la plus sensible de l'impuissance du siège de Rome. Mais tout inévitable qu'était cette mesure, elle était susceptible d'interprétations peu favorables; elle semblait supprimer le remède au moment où ceux pour qui il était destiné s'étaient laissés persuader d'en reconnaître la vertu et d'en éprouver les effets. Charles ne manqua pas de présenter sous ce point de vue la conduite du pape: en comparant adroitement les efforts qu'il avait faits lui-même pour exterminer l'hérésie, avec l'indifférence scandaleuse de Paul sur un objet si essentiel, il tâcha de rendre le pontife odieux à tous les zélés catholiques. En même temps il ordonna aux prélats de sa faction de rester à Trente, afin que le concile parût toujours avoir une existence et pût être prêt à reprendre, lorsqu'il en serait temps, ses délibérations pour le bien de l'église¹.

¹ Pallavicini, p. 11, 72.

it d'avoir fait ainsi
caractère peu trai-
pour les Pays-Bas,
ir, par force, l'in-
nent encore. Il em-
onniers, l'électeur
Hesse, soit qu'il
magne, soit qu'il
ses compatriotes,
ès de ses armes et
ouvoir. Avant que
es, il apprit que les
avait dissous le
indéfinie, et que les
lés dans cette ville
ns sa patrie. La né-
à cette extrémité :
qui avaient voté con-
à Bologne, et le dé-
i s'étaient lassés de
leur était pas permis
qui étaient l'objet
restèrent étaient en
plupart si peu im-
tant décemment
e titré pompeux de
eut d'autre parti à
eassemblée qui était
pris et qui offrait à
ve la plus sensible de
ome. Mais tout iné-
re, elle était suscep-
favorables; elle sem-
au moment où ceux
étaient laissé persua-
ertu et d'en éprouver
qua pas de présenter
nduite du pape : en
es efforts qu'il avait
miner l'hérésie, avec
de Paul sur un objet
ndre le pontife odieux
es. En même temps il
sa faction de rester à
e parût toujours avoir
rêt à reprendre, lors-
délibérations pour le

Charles aimait à passer d'une partie de ses états dans un autre; mais ce goût particulier n'était pas le seul motif de son voyage en Flandre; il voulait y recevoir son fils unique qui était alors dans la vingt-unième année de son âge et qu'il y avait appelé non-seulement pour le faire reconnaître par les états des Pays-Bas comme son héritier présomptif, mais encore pour faciliter l'exécution d'un grand projet dont on développera bientôt l'objet et l'issue.

Philippe ayant laissé le gouvernement d'Espagne entre les mains de Maximilien, fils aîné de Ferdinand, à qui l'empereur avait fait épouser la princesse Marie sa fille, s'embarqua pour l'Italie, suivi d'un nombreux cortège de noblesse espagnole¹. L'escadre qui lui servait d'escorte était commandée par André Doria, qui, malgré son âge avancé, sollicita l'honneur d'exercer pour le fils les mêmes fonctions qu'il avait souvent exercées pour le père. Philippe débarqua heureusement à Gènes; de là il alla à Milan; et passant ensuite par l'Allemagne, il arriva à la cour impériale à Bruxelles. Les états de Brabant et ensuite ceux des autres provinces, suivant leur rang, reconnurent son droit de succession dans les formes ordinaires, et il fit de son côté le serment accoutumé de maintenir leurs privilèges dans toute leur intégrité². Philippe fut reçu avec une pompe extraordinaire dans toutes les villes des Pays-Bas où il passa; rien de ce qui pouvait exprimer le respect du peuple pour sa personne, ou contribuer à son amusement, ne fut négligé; des fêtes, des tournois, des spectacles publics de toute espèce furent exécutés avec cette magnificence extrême que les nations commerçantes aiment à déployer dans toutes les oc-

casions où elles s'écartent de leurs maximes ordinaires d'économie. Mais au milieu des jeux et des fêtes, Philippe laissa voir, d'une manière remarquable, la sévérité naturelle de son caractère; quoique dans la première jeunesse, il n'avait rien d'agréable; et l'intérêt qu'il avait de plaire à un peuple dont il venait briguer les suffrages ne put lui inspirer des manières affables et polies; il conserva en toute occasion un maintien grave et réservé; et la partialité ouverte qu'il témoignait en faveur des Espagnols qui l'accompagnaient, jointe à la préférence marquée qu'il donnait aux usages de leur pays, révolta les Flamands et fut la source de cette antipathie qui, dans la suite, occasiona dans cette partie de ses états une révolution si funeste à la monarchie espagnole¹.

Charles fut retenu long-temps dans les Pays-Bas par une violente attaque de goutte; les accès de cette maladie étaient devenus si fréquents et si douloureux, qu'ils avaient sensiblement affaibli la vigueur de son tempérament. Il ne se relâcha cependant pas dans ses efforts pour l'exécution de l'*interim*. Les habitans de Strasbourg, après une longue résistance, sentirent la nécessité d'obéir; ceux de Constance, qui avaient pris les armes pour se défendre, furent contraints par la force non-seulement d'accepter l'*interim*, mais encore de renoncer à leurs privilèges comme citoyens de ville libre, de faire hommage à Ferdinand en qualité d'archiduc d'Autriche, et de recevoir comme vassaux de ce prince un gouverneur et une garnison autrichienne². Magdebourg, Brême, Hambourg et Lubeck, furent les seules villes impériales considérables qui ne se soumirent pas à la volonté de Charles.

LIVRE DIXIÈME.

Charles s'occupait, avec une constance infatigable, à vaincre l'obstination des protestans; mais les effets de sa fermeté dans l'exécution de ce projet étaient contre-balancés par ceux de l'animosité du pape qui devenait de jour en

jour plus violente. D'un côté la ferme résolution que l'empereur semblait avoir prise de ne point rendre Plaisance, de l'autre ses entreprises réitérées sur la juridiction ecclésiastique,

¹ Ochoa, Carolea, p. 362.

² Haræus, *Annal. brabant.*, p. 652.

¹ *Mém. de Ribier*, tom. II, p. 29. Lévesque, *Mém. du card. de Granvelle*, tom. I, p. 21.

² Sleid., p. 478, 491.

soit par les réglemens que contenait l'*interim*, soit par le projet de rassembler un concile à Trente, excitaient au plus haut degré l'indignation de Paul, qui, par une faiblesse commune aux vieillards, devenait plus attaché à sa famille et plus jaloux de son autorité, à mesure qu'il avançait en âge. Animé par ces sentimens divers, il fit de nouveaux efforts pour engager le roi de France dans une ligue contre l'empereur¹. Mais Henri, malgré la haine dont il avait hérité pour Charles, et la crainte que lui inspirait l'accroissement continu de sa puissance, ne parut pas plus disposé qu'auparavant à entretenir sur-le-champ une guerre; le pape fut donc obligé de restreindre ses vues, et n'étant pas en état de se venger des usurpations passées de l'empereur, il s'occupait du moins à en prévenir de nouvelles. Pour cet effet, il prit le parti de révoquer la cession qu'il avait faite de Parme et de Plaisance, et, après avoir déclaré qu'il les réunissait au saint siège, il dédommagea Octave par un nouvel établissement dans l'état ecclésiastique. Il espérait, par ce moyen, d'obtenir deux points très importans : le premier était la sûreté de Parme; il croyait que l'empereur pouvait bien, sans scrupule, s'emparer d'une ville appartenant à la maison de Farnèse, mais qu'il n'oserait pas envahir le patrimoine de l'église; il voyait en second lieu quelque probabilité de recouvrer Plaisance, parce que il pourrait avec décence rendre ses sollicitations à ce sujet plus pressantes, et qu'elles auraient infailliblement plus de poids lorsqu'il plaiderait la cause de l'église, et non celle de sa famille. Tandis que Paul s'applaudissait de cette idée comme d'un chef-d'œuvre de politique, Octave, jeune homme plein d'ambition et d'audace, ne pouvant sans impatience se voir dépourvu de la moitié de ses domaines par la rapacité de son beau-père, et priver de l'autre moitié par les artifices de son grand-père, prit des mesures pour prévenir l'exécution d'un plan si contraire à ses intérêts. Il partit secrètement de Rome, et tenta de s'emparer, par surprise, de Parme; mais cette entreprise ayant échoué par la fidélité du gouverneur à qui le pape avait confié la défense de la place, Octave fit des ouvertures à l'empereur, et lui proposa de renoncer à toute liaison avec le pape,

¹ *Mem. de Ribier*, tom. II, p. 230.

et de n'attendre plus que de lui son avancement et sa fortune. Paul, qui joignait à un caractère naturellement chagrin toute la morosité de la vieillesse, ne put apprendre sans être transporté de colère la défection inattendue de son petit-fils, et sa liaison avec un prince qu'il détestait. Il n'y a point de sévérité à laquelle ce pontife irrité ne parût prêt à se porter contre Octave, qu'il traitait d'apostat dénaturé. Haineusement pour Octave la mort prévint la vengeance de Paul, et termina sa carrière dans la seizième année de son pontificat et la quatre-vingt-deuxième de son âge¹.

Comme on s'attendait depuis long-temps à cette mort, il y eut un concours extraordinaire de cardinaux à Rome; les différens compétiteurs ayant eu le temps de former leurs brigues et de concerter leurs mesures, leur ambition et leurs intrigues prolongèrent de beaucoup la durée du conclave. La faction impériale et celle de France s'efforçaient à l'envi de faire tomber le choix sur une de leurs créatures, et paraissaient avoir tour à tour l'avantage. Mais comme Paul,

¹ Parmi les exemples multipliés de la crédulité des historiens, en attribuant à des causes extraordinaires la mort des personnages illustres, on peut citer celui-ci: presque tous les historiens du seizième siècle assurent que la mort de Paul III fut l'effet de l'impression violente que fit sur son âme la conduite de son petit-fils; qu'ayant appris, tandis qu'il prenait l'air dans un de ses jardins, près de Rome, la nouvelle de l'entreprise d'Octave sur Parme et de ses négociations avec l'empereur, il s'évanouit, resta pendant quelques heures sans connaissance, fut saisi ensuite d'une grosse fièvre et mourut au bout de trois jours. Tel est le récit qu'on trouve de sa mort dans l'histoire de M. de Thou (lib. vi, p. 211), dans Adriani (*Istor. di suoi tempi*, lib. vii, p. 480), et dans Fra-Paolo (*Istor. del concil. Trid.*, p. 280). Le cardinal Pallavicini lui-même, qui a dû être mieux instruit qu'un autre écrivain de ce qui se passait à la cour de Rome, et qui en parle plus exactement lorsqu'il n'est pas égaré par les préjugés ou par l'esprit de système, s'accorde avec ces historiens dans les principales circonstances de leur récit. (V. Pallav., liv. II, p. 74.) Paruta, qui a écrit son Histoire par ordre du sénat de Venise, raconte de la même manière la mort de Paul. (Paruta, *Istor. Ven.*, vol. IV, p. 211.) Mais il n'y avait pas de raison de recourir à une cause extraordinaire pour expliquer la mort d'un vieillard de quatre-vingt-deux ans. Il nous est resté une relation authentique de cet événement, dans laquelle on ne trouve aucune de ces circonstances merveilleuses dont les historiens sont si amoureux. Le cardinal de Ferrare, qui était chargé des affaires de France à la cour de Rome, et M. d'Urfé, qui y résidait aussi en qualité d'ambassadeur de Henri, écrivirent à ce monarque des détails de l'affaire de Parme et de la mort du pape. Il paraît par

le lui son avancement
 connaît à un caractère
 de la morosité de la
 sans être trans-
 inattendu de son
 un prince qu'il dé-
 vérité à laquelle ce
 à se porter contre
 estat dénaturé. Hen-
 mort prévint la ven-
 sa carrière dans la
 pontificat et la quatre-

Depuis long-temps à
 cours extraordinaire
 différens compéti-
 former leurs brigues
 es, leur ambition et
 et de beaucoup du
 impériale et celle de
 de faire tomber le
 ures, et paraissaient
 e. Mais comme Paul,

des de la crédulité des his-
 uses extraordinaires la
 on peut citer celui-ci:
 seizième siècle assurent
 de l'impression violente
 de son petit-fils; qu'ayant
 dans un de ses jardins,
 l'entreprise d'Octave sur
 avec l'empereur, il s'éva-
 ures sans connaissance,
 vre et mourut au bout de
 trouve de sa mort dans
 p. 211), dans Adriani
 480), et dans Fra-Paolo
 30). Le cardinal Pallavi-
 eux instruit qu'un autre
 la cour de Rome, et qu'
 il n'est pas égaré par les
 ème, s'accorde avec ces
 reonstances de leur récit.
 re, qui a écrit son Histoire
 raconte de la même ma-
 stor. Ven., vol. IV,
 de raison de recourir à
 expliquer la mort d'un
 ns. Il nous est resté une
 ement, dans laquelle on
 ances merveilleuses dont
 Le cardinal de Ferrare,
 rance à la cour de Rome,
 si en qualité d'ambassa-
 monarque des détails de
 du pape. Il parait par

dans un long pontificat, avait créé un grand nombre de cardinaux, distingués pour la plupart par leurs grands talens et entièrement dévoués à sa famille, le cardinal Farnèse se trouva à la tête d'un parti puissant et uni, dont l'adresse et la fermeté parvinrent à élever au trône pontifical le cardinal del Monte, que Paul avait employé comme son principal légat au concile de Trente, et à qui il avait confié ses plus secrètes intentions. Il prit le nom de Jules III; et pour témoigner sa reconnaissance envers son bien-facteur, le premier acte de son administration fut de mettre Octave Farnèse en possession de Parme. Lorsqu'on lui parla du tort qu'il faisait au saint siège en aliénant un territoire si important, il répondit vivement qu'il aimerait mieux être un pape pauvre avec la réputation d'un gentilhomme, qu'un pape riche avec la honte d'avoir oublié les bienfaits qu'il avait reçus et les promesses qu'il avait faites¹. Mais l'honneur que lui fit ce trait de candeur et de générosité fut bientôt effacé par une action d'une indécence révoltante. Suivant un usage

leur récit que la tentative d'Octave pour surprendre Parme se fit le 20 octobre; que le lendemain au soir, tandis qu'il se promenait dans les jardins de Monte-Cavallo, le pape reçut la nouvelle de ce qui s'était passé; qu'il fut transporté de la plus violente colère, et poussa des cris qui furent entendus dans plusieurs appartemens de son palais; que le 22 il se trouva cependant assez bien pour donner audience au cardinal de Ferrare et pour expédier différentes affaires; qu'Octave écrivit au pape et noua au cardinal Farnèse, son frère, une lettre par laquelle il lui déclarait la résolution où il était de se jeter dans les bras de l'empereur; que le pape reçut cette lettre le 22, sans donner aucune marque d'émotion, et qu'il y fit réponse; que le 24 d'octobre, jour duquel est datée la lettre du cardinal de Ferrare, le pape était dans son état ordinaire. (*Mém. de Ribier*, tom. II, p. 247.) Par une lettre de M. d'Urfé, du 5 novembre, il parait que le pape était en si bonne santé, que le 3 de ce même mois il avait célébré avec toutes les cérémonies accoutumées l'anniversaire de son couronnement. (*Ibid.*, p. 251.) Par une autre lettre du même ambassadeur, nous apprenons que le 6 de novembre le pape fut attaqué d'une espèce de catarrhe qui lui tomba sur les poulmons, avec des symptômes si dangereux qu'on désespéra aussitôt de sa vie. (*Ibid.*, p. 252.) Par une troisième lettre du même, on apprend que le pape mourut le 10 novembre. Dans aucune de ses lettres on n'impute sa mort à aucune cause extraordinaire. Il parait qu'il s'était écoulé plus de vingt jours entre la tentative d'Octave sur Parme et la mort de son grand-père, et que la maladie dont ce pape mourut était l'effet naturel de la vieillesse, et non la suite d'un violent accès de colère.

¹ *Mém. de Ribier*.

ancien et reçu, chaque pape, à son élection, a le droit d'accorder à qui il lui plait le chapeau de cardinal qu'il laisse vacant en recevant la tiare. Au grand étonnement du sacré collège, Jules conféra cette marque éclatante de distinction, avec des revenus ecclésiastiques très considérables et le droit de porter son nom et ses armes, à un jeune homme âgé de seize ans, nommé Innocent, né de parens obscurs, et à qui on avait donné le nom de *Singe*, parce qu'il avait été chargé du soin d'un animal de cette espèce dans la famille du cardinal del Monte. Une semblable prostitution de la première dignité de l'église aurait paru choquante dans ces temps même d'ignorance et de ténèbres où la crédule superstition du peuple enhardissait les ecclésiastiques à braver ouvertement toutes les lois de la bienséance. Mais dans un siècle éclairé, où les progrès de la raison et de la philosophie faisaient mieux connaître les droits de la décence et de l'honnêteté, où l'aveugle vénération qu'on avait portée si long-temps au caractère pontifical s'affaiblissait partout, et où la moitié de la chrétienté était en rébellion ouverte contre le siège de Rome, cette action du nouveau pape ne pouvait manquer d'être regardée avec horreur. Rome fut inondée sur-le-champ de libelles et de pasquinades qui imputaient à la passion la plus honteuse la prédilection extravagante de Jules pour un objet qui en était si indigne. Les protestans se récrièrent contre l'absurdité de supposer que l'esprit infaillible de la vérité divine pût habiter dans un cœur si impur, et ils demandèrent avec plus d'éclat et plus d'apparence de justice que jamais la prompte et entière réformation d'une église dont le chef déshonorait le nom chrétien.

Toute la conduite du pape fut d'accord avec ce premier trait de son caractère: dès qu'il se vit élevé au faite de la grandeur ecclésiastique, il s'empressa de se dédommager, en satisfaisant tous ses goûts, de la dissimulation ou des privations auxquelles il s'était condamné par prudence, tant qu'il avait été dans un état subordonné. Il montra tant d'éloignement pour toutes les affaires sérieuses, qu'il ne pouvait prendre sur lui d'y donner la moindre attention, excepté dans les cas d'extrême nécessité: livré à la dissi-

¹ Steid., p. 492. Fra-Paolo, p. 281. Pallavic., lib. II, p. 76. Thuan., lib. VI, p. 214.

pation et aux amusemens de toute espèce, il aimait mieux imiter l'élégance voluptueuse de Léon X que la vertu sévère d'Adrien; et cette sévérité eût été nécessaire pour lutter avec une secte qui devait une grande partie de son crédit et de sa force aux mœurs rigides et austères de ceux qui la professaient ¹.

Quelque disposé que fût le pape à remplir ses engagements avec la famille des Farnèse, il se mit peu en peine de tenir le serment que chaque cardinal avait fait en entrant au conclave, et par lequel celui sur qui le choix tomberait s'était engagé à convoquer sur-le-champ le concile et à lui faire reprendre ses délibérations. Jules savait par expérience combien il était difficile de retenir un corps d'hommes, ainsi composé, dans les bornes étroites que l'église romaine avait intérêt de prescrire; il savait avec quelle facilité le zèle des uns, la témérité des autres, et les suggestions des princes dont ils dépendaient pour la plupart, pouvaient porter une assemblée populaire, sans police et sans chef, à des recherches et à des décisions dangereuses. Il chercha donc à éluder l'obligation de son serment, et fit une réponse équivoque aux premières propositions que l'empereur lui fit faire sur cet objet. Mais Charles, soit par son obstination naturelle à suivre les mesures qu'il avait une fois adoptées, soit par le pur orgueil d'exécuter ce qui paraissait presque impossible, persista dans la résolution de forcer les protestans à rentrer dans le sein de l'église. Comme il s'était persuadé que les décisions authentiques du concile pourraient être efficacement employées à combattre leurs préjugés, il sollicita avec la plus grande ardeur une nouvelle bulle de convocation, et le pape ne put déceimment se refuser à ses instances. Jules, voyant qu'il ne pouvait pas se dispenser de convoquer un concile, chercha du moins à se faire un mérite de cette démarche, qui était l'objet d'un vœu si général. Une congrégation de cardinaux, à laquelle il renvoya l'examen des mesures qu'il y avait à prendre pour rendre la paix à l'église, recommanda, suivant ses intentions, une prompte convocation du concile, comme l'expédient le plus propre à remplir cet objet; considérant d'ailleurs que c'était en Allemagne que les nouvelles hérésies

excitaient le plus de troubles et faisaient les plus grands progrès, la congrégation proposa de choisir la ville de Trente pour y assembler le concile, afin qu'étant plus à portée d'y observer le mal, on pût y appliquer le remède avec plus de prudence et de succès. Le pape approuva hautement cet avis qu'il avait dicté lui-même, et envoya des nonces à la cour impériale et à celle de France pour y déclarer ses intentions ¹.

Cependant l'empereur avait convoqué une nouvelle diète à Augsbourg, dans la vue de donner plus d'activité à l'exécution de l'*interim*, et de faire signer à cette assemblée un acte plus authentique pour reconnaître la juridiction du concile avec une promesse positive de se conformer à ses décrets. Il y parut en personne, accompagné de son fils, le prince d'Espagne. Peu d'électeurs s'y rendirent; mais tous y envoyèrent des députés. Malgré le ton despotique avec lequel Charles, depuis deux ans, avait donné la loi dans l'empire, il savait que l'esprit d'indépendance n'était pas éteint parmi les Allemands, et il eut soin d'en imposer à la diète par l'appareil d'un corps considérable de troupes espagnoles dont il se fit escorter. Le premier point qu'on soumit à la considération de la diète, fut la nécessité de tenir un concile. Tous les catholiques romains convinrent sans difficulté que cette assemblée devait être rétablie à Trente, et promirent de se soumettre aveuglément à ses décrets. Les protestans intimidés et désunis auraient suivi cet exemple, et la résolution de la diète aurait été unanime, si Maurice de Saxe n'avait pas commencé à montrer de nouvelles intentions et à prendre un rôle très différent de celui qu'il avait joué jusqu'alors.

C'était par une dissimulation artificieuse de ses propres sentimens, par le zèle apparent qu'il avait montré à soutenir les projets ambitieux de Charles, et par son assiduité à lui faire sa cour, que Maurice était parvenu à la dignité électorale, et qu'en réunissant à ses domaines ceux de la branche aînée de la maison de Saxe, il était devenu le plus puissant prince de l'Allemagne. Mais cette longue et étroite union avec l'empereur lui avait fourni souvent l'occasion de remarquer tout ce que les projets de ce monarque pouvaient avoir de dangereux dans leur but. Il sentit qu'il

¹ Fra-Paolo, p. 284.

¹ Fra-Paolo, p. 281. Pallav., lib. II, p. 77.

bles et faisaient les
agrégation proposa
pour y assembler le
porté d'y observer
le remède avec plus
Le pape approuva
ait dicté lui-même,
cour impériale et à
rer ses intentions.
vait convoqué une
dans la vue de donner
de l'interim, et de
ée un acte plus au-
e la juridiction du
positive de se confor-
t en personne, ac-
ince d'Espagne. Peu
is tous y envoyèrent
on despotique avec
x ans, avait donné
it que l'esprit d'in-
int parmi les Alle-
poser à la diète par
dérable de troupes
scorter. Le premier
dération de la diète,
n concile. Tous les
ent sans difficulté
re rétablie à Trente,
tre aveuglément à
ntimidés et désunis
et la résolution de la
si Maurice de Saxe
onter de nouvelles
ole très différent de
lors.

ation artificieuse de
e zèle apparent qu'il
projets ambitieux de
é à lui faire sa cour,
la dignité électorale,
domaines ceux de la
de Saxe, il était de-
le l'Allemagne. Mais
a avec l'empereur lui
n de remarquer tout
onarque pouvaient
r but. Il seut qu'a

concourait lui-même à forger les fers qu'on destinait à son pays; et en considérant les progrès rapides et formidables de la puissance impériale, il vit clairement qu'il ne restait plus que quelques pas à faire pour rendre Charles aussi absolu dans l'empire qu'il l'était devenu en Espagne. Plus le rang auquel il était parvenu se trouvait élevé, plus il devait naturellement être jaloux de conserver ses droits et ses privilèges, et plus il devait craindre de descendre de la condition d'un prince presque indépendant à celle d'un vassal soumis à la volonté d'un maître. Il voyait en même temps que Charles, au lieu d'accorder la liberté de conscience, qu'il avait promise pour engager plusieurs princes protestants à se joindre à lui contre les confédérés de Smalkalde, paraissait vouloir exiger qu'on se conformât exactement aux dogmes et aux rites de l'église romaine. Malgré tous les sacrifices qu'il avait faits, soit par des motifs d'intérêt, soit par un excès de confiance dans l'empereur, Maurice était sincèrement attaché à la doctrine luthérienne, et il ne put pas se résoudre à rester paisible spectateur de la destruction d'un système qu'il croyait fondé sur la vérité.

Cette résolution, que lui inspirait l'amour de la liberté ou le zèle de la religion, était bien fortifiée par des considérations politiques et par son intérêt personnel. Dans la situation brillante où se trouvait alors ce prince, une nouvelle perspective de grandeur s'offrit à son imagination. Son rang et sa puissance le mettaient en état d'être le chef des protestants dans l'empire. Son prédécesseur, l'électeur détroné, avec moins de talens que lui et des états moins étendus, avait eu la plus grande influence sur toutes les démarches de son parti; et Maurice était assez éclairé pour voir tout l'avantage de cette prééminence et assez ambitieux pour désirer de l'obtenir; mais dans les circonstances où il se trouvait, la difficulté de l'entreprise était égale à l'importance de l'objet. D'un côté, la liaison qu'il avait formée avec l'empereur était si étroite qu'il ne pouvait prendre aucun parti qui tendit à la rompre, sans alarmer la jalousie de ce prince redoutable, et sans attirer sur lui tout le poids de cette même puissance qui venait d'écraser la ligue la plus considérable qui se fût jamais formée en Allemagne. D'un autre côté, les calamités où il venait de précipiter les protestants étaient

si récentes et si terribles qu'il paraissait presque impossible de regagner leur confiance et de rétablir parmi eux l'union et la vigueur, après avoir été le principal instrument de leur division et de leur ruine. Il fallait toute l'audace de Maurice pour n'être pas découragé par ces considérations; mais la grandeur et les périls de l'entreprise étaient des appâts de plus pour l'y engager. Il prit, sans balancer, une résolution si hardie que tout homme d'un génie inférieur n'en aurait pas même conçu l'idée, ou aurait frémi des dangers qui devaient en accompagner l'exécution.

Les passions de Maurice concouraient avec ses intérêts à le confirmer dans son dessein; le ressentiment d'une injure dont il était encore profondément blessé ajoutait une nouvelle force aux motifs que lui suggérait une saine politique pour s'opposer à l'empereur. Maurice avait, par son crédit, déterminé le landgrave de Hesse à remettre sa personne entre les mains de Charles, et il avait obtenu en même temps des ministres impériaux la promesse que le landgrave ne serait pas retenu prisonnier. Cette promesse avait été violée, comme on l'a vu, de la manière la plus outrageante, et l'infortuné landgrave se plaignait aussi amèrement de son gendre que de Charles même. Les princes de Hesse pressaient vivement Maurice de remplir les engagements qu'il avait pris avec leur père, lequel n'avait perdu sa liberté que par une suite de sa confiance en lui. Toute l'Allemagne, d'un autre côté, l'accusait d'avoir trahi un ami qu'il devait protéger, et de l'avoir livré à un ennemi implacable. Excité par ces sollicitations, par ces reproches, par le sentiment de ce qu'il devait à son beau-père, Maurice avait employé non-seulement les prières, mais encore les remontrances pour obtenir la liberté du landgrave, et tous ses efforts avaient été inutiles. La honte d'avoir été trompé, et de se voir dédaigné par un prince qu'il avait servi avec tant de zèle et de succès, avait fait une impression profonde sur l'âme de l'électeur, qui, dès lors, attendait avec impatience l'occasion de se venger.

Maurice ne pouvait mettre trop d'adresse et de précaution dans les démarches qui tendaient à ce but; il avait, d'un côté, à craindre de donner des alarmes prématurées à l'empereur; d'un autre côté, il était obligé de faire quelque ac

de l'éclat pour regagner la confiance du parti protestant. Il employa tout ce qu'il avait de finesse et de dissimulation pour concilier ces deux intérêts. Comme il savait que Charles était inflexible sur la soumission qu'il exigeait à l'*interim*, Maurice n'hésita pas un seul moment à établir dans ses états cette forme de doctrine et de culte; mais comme il sentait en même temps combien cette nouveauté était odieuse à ses sujets, au lieu de les forcer à la recevoir par la violence de l'autorité, ainsi qu'on l'avait fait en d'autres parties de l'Allemagne, il tâcha de transformer leur obéissance en un acte volontaire de leur part. Pour cet effet, il avait assemblé à Leipsick le clergé de ses états, et lui avait remis une copie de l'*interim* avec les raisons qui prouvaient la nécessité de s'y conformer. Il avait séduit les uns par des promesses; il en avait imposé à d'autres par des menaces, et tous avaient été effrayés de la rigueur avec laquelle on exigeait dans les provinces voisines la soumission à cette nouvelle loi. Melancthon, qui, par ses vertus et ses lumières, méritait d'avoir le premier rang parmi les théologiens protestans, se trouvait alors privé des conseils mâles et vigoureux de Luther, qui élevaient ordinairement son courage et le soutenaient au milieu des dangers et des tempêtes qui menaçaient l'église; la timidité naturelle de son caractère, son amour pour la paix et son excessive complaisance pour les personnes de haut rang, lui arrachèrent des concessions qu'on ne peut pas justifier. Entraînée par ses raisons et son autorité, et séduite par les artifices de Maurice, l'assemblée déclara que, dans les articles purement indifférens, on devait obéir aux ordres d'un supérieur légitime. En partant de ce principe, aussi incontestable dans la théorie qu'il est dangereux dans la pratique, surtout en matière de religion, l'assemblée mit ensuite au nombre des choses indifférentes plusieurs maximes que Luther avait attaquées comme des erreurs grossières et pernicieuses de la doctrine romaine, ainsi que la plupart des cérémonies qui distinguaient le culte romain de celui des réformés; en conséquence, le clergé exhorta le peuple à se soumettre sur ces différens points aux injonctions de l'empereur ¹.

Cette conduite adroite de Maurice réussit à

¹ Sleid., p. 481, 485. Jo. Laur. Mosheim, *Institut. hist. ecclies.*, liv. iv.

établir l'*interim* dans la Saxe, sans y exciter aucune des secousses violentes que cette nouveauté avait occasionées en d'autres provinces; mais quoique les Saxons se fussent soumis, les luthériens les plus zélés se récrièrent contre Melancthon et ses associés, et les regardèrent comme de faux frères qui étaient ou assez corrompus pour renoncer entièrement à la vérité, ou assez artificieux pour la trahir par de subtiles distinctions, ou assez lâches pour la sacrifier, par une complaisance criminelle, à un prince capable lui-même d'immoler à son intérêt politique ce qu'il y avait de plus sacré. Maurice, qui sentait combien sa conduite passée donnait de probabilité à ces accusations, et qui craignait de perdre sans retour la confiance des protestans, publia une déclaration pleine de protestations de zèle et d'attachement pour la religion réformée, et dans laquelle il promettait de la défendre contre toutes les erreurs et toutes les usurpations de la cour de Rome ¹.

Après avoir réussi à calmer les craintes et la jalousie des protestans, il sentit la nécessité d'effacer les impressions que cette déclaration avait pu faire sur l'empereur. Pour cet effet, non-seulement il lui renouvela les assurances d'un attachement inviolable à l'alliance qui les unissait; mais comme la ville de Magdebourg persistait encore à rejeter l'*interim*, Maurice entreprit de la forcer à l'obéissance, et fit sur-le-champ lever des troupes qu'il destina à cette expédition. Ce parti extraordinaire déconcerta toutes les espérances que la dernière déclaration de Maurice avait fait concevoir aux protestans, et ils furent plus embarrassés que jamais à démêler quelles pouvaient être ses véritables intentions. La défiance et les soupçons que sa conduite passée leur avait inspirés se révélèrent avec plus de force, et les théologiens de Magdebourg inondèrent toute l'Allemagne d'écrits dans lesquels ils le représentèrent comme le plus redoutable ennemi de la religion protestante, et comme un traître qui ne prenait une apparence de zèle pour ses intérêts qu'afin d'exciter plus sûrement le projet qu'il avait formé de la détruire.

Cette accusation, appuyée sur des faits récents et publics et sur la conduite équivoque que te-

¹ Sleid., p. 485.

e, sans y exciter au-
 que cette nouveauté
 es provinces; mais
 et soumis, les luthé-
 ent contre Mélanche-
 regardèrent comme
 ou assez corrompus
 à la vérité, ou assez
 de subtiles distinc-
 la sacrifier, par une
 un prince capable
 intérêt politique ce
 Maurice, qui sentait
 donnait de probabi-
 craignait de perdre
 s protestans, publia
 protestations de zèle
 religion réformée, et
 de la défendre contre
 les usurpations de la

er les craintes et la
 sentit la nécessité
 ue cette déclaration
 eur. Pour cet effet,
 svela les assurances
 ble à l'alliance qui
 la ville de Magde-
 rejeter l'*interim*,
 er à l'obéissance, et
 oupes qu'il destina
 extraordinaire décon-
 que la dernière déclá-
 concevoir aux pro-
 embarrassés que jamais
 être ses véritables
 les soupçons que sa
 t inspirés se réveil-
 et les théologiens de
 ute l'Allemagne d'é-
 présentèrent comme
 de la religion protes-
 qui ne prenait une
 intérêts qu'afin d'exé-
 et qu'il avait formé

e sur des faits récents
 équivoque que te-

nait Maurice, fut si généralement adoptée qu'il se vit obligé de prendre pour se justifier une résolution vigoureuse. Lorsqu'on proposa à la diète de rassembler le concile à Trente, ses ambassadeurs protestèrent que leur maître ne reconnaîtrait l'autorité de ce concile qu'aux conditions suivantes : 1^o que tous les points de controverse qui avalent déjà été décidés seraient soumis à un nouvel examen, et que la première décision serait regardée comme nulle; 2^o que les théologiens protestans auraient dans le concile pleine liberté de parler et voix délibérative; 3^o que le pape renoncerait à la prétention de présider au concile, s'engagerait à se soumettre aux décrets de l'assemblée, et relèverait les évêques du serment d'obéissance, afin qu'ils pussent exposer leurs sentimens avec plus de liberté. Ces demandes hardies, que les réformateurs n'auraient pas osé faire dans le temps même où le zèle de leur parti était le plus ardent, et où leurs affaires étaient dans la situation la plus favorable, contre-balancèrent, en partie, l'effet des préparatifs de Maurice contre Magdebourg, et jetèrent les protestans dans une nouvelle incertitude sur le but de sa conduite. Il eut en même temps l'adresse de faire envisager cette démarche à l'empereur sous un point de vue si favorable, que celui-ci n'en parut point offensé, et que l'union intime qui subsistait entre eux n'en fut point troublée. Les historiens contemporains ne nous ont laissé aucune lumière sur les prétextes dont Maurice put se servir pour donner une apparence innocente à une déclaration aussi hardie que celle qu'il venait de faire; mais il est certain que ses raisons en imposèrent à Charles; car ce monarque continua de suivre avec la même ardeur son plan, tant pour l'établissement de l'*interim* que pour la convocation du concile, et de montrer la même confiance en Maurice pour ce qui regardait l'exécution de ces deux points.

Comme la résolution du pape sur le concile n'était pas encore connue à Augsbourg, le principal objet de la diète fut de maintenir l'observation de l'*interim*. Le sénat de Magdebourg, malgré tous les efforts qu'on avait faits pour l'intimider ou pour le séduire, non-seulement s'obstinait à rejeter l'*interim*, mais il commençait même à augmenter les fortifications de la ville et à lever des troupes pour la défendre.

Charles requit la diète de l'aider à réprimer cette audacieuse rébellion contre un décret de l'Empire. Si les membres de la diète avaient eu la liberté de suivre les mouvemens de leur inclination particulière, ils auraient sans hésiter rejeté cette demande. Tous ceux des Allemands qui favorisaient plus ou moins les nouvelles opinions, et plusieurs autres qui ne pouvaient s'empêcher d'être jaloux de l'accroissement du pouvoir de l'empereur, regardaient la résistance des citoyens de Magdebourg comme un effort généreux en faveur de la liberté de leur patrie; ceux même qui n'avaient pas eu assez de courage pour montrer la même vigueur admiraient l'audace de l'entreprise et en désiraient le succès; mais la présence des troupes espagnoles et la crainte d'offenser l'empereur en imposèrent tellement à tous ceux qui assistaient à la diète, que, sans oser mettre au jour leurs opinions, ils ratifièrent par leurs suffrages tout ce qu'il plut à l'empereur de prescrire. Les décrets rigoureux que Charles avait rendus, de sa propre autorité, contre les habitans de Magdebourg, furent confirmés; on arrêta de lever des troupes pour faire en règle le siège de la place, et l'on nomma des commissaires pour fixer le contingent d'hommes et d'argent qui serait fourni par chaque état. La diète demanda en même temps que Maurice fût chargé du commandement de cette armée; Charles y donna son consentement avec beaucoup de satisfaction, et en louant hautement la sagesse d'un tel choix¹. Comme Maurice se conduisait dans toutes ses démarches avec un secret impénétrable, il y a lieu de croire qu'il n'avait pris ouvertement aucune mesure pour obtenir la distinction qu'on venait de lui déférer. Le choix de ses compatriotes fut donc ou le pur effet du hasard, ou le fruit de l'opinion générale qu'on avait de ses grands talens. Les conséquences qui résultèrent de cette nomination ne pouvaient ni être prévues par la diète, ni inspirées de la crainte à l'empereur. Maurice accepta, sans hésiter, l'honneur qu'on lui faisait, et il vit d'un coup d'œil tous les avantages qu'il pourrait en retirer.

Dans ces entrefaites, Jules, en préparant sa bulle pour la convocation du concile, n'oubliait aucun des minutieuses formalités que la cour

¹ Sleid., p. 503, 512.

de Rome sait employer avec tant d'adresse pour retarder les opérations qui ne sont pas conformes à ses vues. Enfin cette bulle fut publiée, et le concile invité de s'assembler à Trente le 1^{er} mai de l'année suivante. Comme le pape savait qu'une partie des Allemands rejetait ou contestait l'autorité et la juridiction que le saint siège prétend avoir sur les conciles généraux, il eut soin d'établir en termes très énergiques, dans le préambule de l'acte, le droit qu'il avait non-seulement de convoquer cette assemblée et d'y présider, mais encore d'en diriger les opérations, et jamais il ne voulut consentir à changer ni même à adoucir ses expressions, malgré les sollicitations réitérées de l'empereur, qui prévoyait combien on en serait blessé et comment on les interpréterait. Cet article de la bulle fut en effet relevé avec beaucoup d'amertume par plusieurs membres de la diète; mais malgré le mécontentement et les soupçons que cet objet fit naître, l'empereur s'était rendu tellement maître des délibérations de la diète, qu'il fit faire un recez par lequel l'autorité du concile fut reconnue et déclarée le seul remède propre à guérir les maux qui affligeaient l'église; tous les princes et états de l'empire, tant ceux qui avaient fait quelques innovations dans la religion que ceux qui restaient fidèles au système de leurs ancêtres, furent requis d'envoyer leurs représentants au concile; l'empereur promit d'accorder un sauf-conduit à ceux qui le demanderaient, et de leur assurer la liberté de parler et de discuter leurs avis dans cette assemblée; il s'engagea à fixer sa résidence dans quelque ville de l'empire voisine de Trente, afin d'être à portée de protéger, par sa présence, les membres du concile, et de veiller à ce que les délibérations fussent toujours dirigées conformément à l'Écriture et à la doctrine des pères, et pussent avoir le succès qu'on en attendait. Dans ce recez, l'observation de l'*interim* était plus rigoureusement ordonnée que jamais, et l'empereur menaçait tous ceux qui avaient jusque-là refusé ou négligé de s'y soumettre, de faire tomber sur eux les plus terribles effets de son ressentiment s'ils persistaient dans leur désobéissance ¹.

Pendant la tenue de cette diète, on fit une nouvelle tentative pour procurer la liberté au

¹ Sleid., pag. 512. Thuan., lib. vi, pag. 233. Goldast., *Constit. imper.*, vol. II, p. 340.

landgrave. Le temps, loin de calmer l'esprit de ce prince sur sa situation, n'avait fait qu'augmenter son impatience.

Maurice et l'électeur de Brandebourg ne laissaient échapper aucune occasion de solliciter l'empereur en sa faveur; mais le landgrave, voyant que leurs instances ne produisaient aucun effet, donna ordre à ses fils de sommer ces deux princes, avec toutes les formalités légales, de remplir l'engagement qu'ils avaient pris, par une acte authentique, de se remettre entre leurs mains pour être traités avec la même rigueur dont l'empereur userait avec le landgrave. Cette sommation leur fournit un nouveau prétexte pour renouveler leurs instances auprès de l'empereur, et une nouvelle raison pour y insister plus fortement. Charles avait pris la ferme résolution de ne point se prêter à leurs demandes; cependant, comme il désirait vivement de se débarrasser de leurs importunités, il tâcha d'engager le landgrave à se désister de la promesse que lui avaient faite les deux électeurs. Mais ce prince ayant refusé de renoncer à une garantie qu'il regardait comme essentielle à sa sûreté, l'empereur coupa le nœud qu'il ne pouvait pas délier; et par un acte public, il annula celui que Maurice et l'électeur de Brandebourg avaient signé, et les dispensa de tous les engagements qu'ils avaient pris avec le landgrave. Un pouvoir aussi pernicieux à la société que celui d'abroger à son gré les lois les plus sacrées de l'honneur et les obligations les plus positives de la foi publique, n'avait encore été réclamé et exercé que par les pontifes de Rome, lesquels, en vertu de leur prétention à l'infailibilité, s'arrogeaient le privilège de dispenser de toute espèce de devoirs et de préceptes. Toute l'Allemagne ne put voir sans le plus grand étonnement que Charles s'attribuât la même prérogative. On regarda l'état d'asservissement auquel l'empire allait être réduit comme plus rigoureux et plus intolérable que celui des nations les plus esclaves, si l'empereur, par un décret arbitraire, pouvait dissoudre ces contrats solennels sur lesquels est fondée la confiance mutuelle qui entretient l'union sociale parmi les hommes.

Le landgrave, ayant perdu à la fin toute espérance de recouvrer la liberté par le consentement de l'empereur, tâcha de se la procurer par son adresse; mais le plan qu'il avait formé pour

calmer l'esprit de
n'avait fait qu'aug-

Brandebourg ne lais-
sation de solliciter
mais le landgrave,
ne produisaient au-
s fils de sommer ces
formalités légales,
qu'ils avaient pris,
se remettre entre
s avec la même ri-
erait avec le land-
fournit un nouveau
s instances auprès
elle raison pour y
Charles avait pris la
nt se prêter à leurs
me il désirait vive-
eurs importunités,
ve à se désister de la
e les deux électeurs.

de renoncer à une
me essentielle à sa
meud qu'il ne pou-
te public, il annula
ur de Brandebourg
sa de tous les enga-
ec le landgrave. Un
la société que celui
les plus sacrées de
es plus positives de
ore été réclamé et
e Rome, lesquels, en
infaillibilité, s'ar-
oser de toute espèce
Toute l'Allemagne
nd étonnement que
prérogative. On re-
ut auquel l'empire
s rigoureux et plus
ions les plus escl-
décret arbitraire,
ts solennels sur les-
ce mutuelle qui en-
les hommes.

u à la fin toute es-
té par le consente-
e se la procurer par
il avait formé pou-

tromper ses gardes fut découvert; on mit à mort tous ceux qui furent convaincus d'avoir voulu favoriser son évasion, et il fut lui-même transféré dans la citadelle de Malines, où il fut renfermé plus étroitement qu'auparavant¹.

La même diète fut occupée d'une affaire qui intéressait encore de plus près l'empereur, et qui excita également une alarme universelle parmi les princes de l'empire. Charles, quoique doué de talens qui le rendaient propre à concevoir et à exécuter de grands projets, n'était pas en état, comme on l'a déjà observé, de soutenir des succès extraordinaires; il s'en laissait tellement enivrer qu'il passait alors toutes les bornes de la modération, et qu'il tournait toute l'activité de son esprit vers des objets vastes, mais chimériques. Tel avait été l'effet de sa victoire sur les confédérés de Smalkalde; il ne put pas long-temps se contenter des grands et solides avantages qu'il recueillit de cet événement; et les regardant comme des fruits trop peu considérables d'un si grand succès, il ne s'était proposé rien moins que d'établir dans toute l'Allemagne l'uniformité de religion et de rendre despotique l'autorité impériale. Ce projet était brillant sans doute, et bien propre à séduire une âme ambitieuse; mais l'exécution était accompagnée de dangers frappeans, et le succès ne pouvait qu'être incertain et précaire; cependant, comme les démarches qu'il avait déjà faites pour arriver à ce but avaient toutes été heureuses, son imagination, échauffée par la grandeur de l'entreprise, n'y voyait plus de difficultés, ou les méprisait. Ce n'était pas assez que de regarder comme infaillible le succès de son plan, il était déjà inquiet des moyens de perpétuer dans sa famille les acquisitions importantes qu'il allait faire, en transmettant à la fois à son fils l'empire d'Allemagne, les royaumes d'Espagne et ses états d'Italie et des Pays-Bas. Après avoir long-temps roulé dans son esprit cette idée séduisante, sans la communiquer même aux ministres en qui il avait le plus de confiance, il avait fait venir d'Espagne Philippe, espérant que la présence de son fils lui faciliterait les moyens de mettre son projet en exécution.

Il devait cependant rencontrer de grands obstacles, et tels qu'ils eussent pu arrêter une am-

bition moins accoutumée que la sienne à vaincre les difficultés. Il avait eu l'imprudencé, en 1530, de travailler lui-même à procurer à son frère Ferdinand la dignité de roi des Romains; il n'y avait pas d'apparence que ce prince, qui était encore dans la vigueur de l'âge et qui avait un fils adolescent, renoncerait, en faveur d'un neveu, à l'espérance d'occuper un jour le trône impérial; événement que les infirmités toujours croissantes de Charles pouvaient rendre très prochain. L'empereur ne craignit cependant pas d'en faire la proposition; Ferdinand, malgré son profond respect pour son frère et sa soumission à ses volontés dans toute autre circonstance, l'ayant rejetée d'un ton très absolu, Charles ne se laissa point décourager par ce refus. Il le fit solliciter par sa sœur Marie, reine de Hongrie, à qui Ferdinand devait les couronnes de Hongrie et de Bohême, et qui, par ses grands talens, joints à un caractère insinuant et aimable, avait pris le plus grand ascendant sur ses deux frères. Elle adopta avec chaleur un projet qui tendait si visiblement à agrandir la maison d'Autriche; et se flattant que la possession actuelle d'un nouvel établissement pourrait engager Ferdinand à se désister de la succession au trône impérial, elle lui assura que, pour le dédommager du sacrifice qu'on lui demandait, l'empereur était prêt à lui accorder des états considérables, et en particulier ceux du duc de Wittemberg, qui pouvaient être confisqués sur différens prétextes. Mais Ferdinand était trop ambitieux pour se laisser séduire par l'adresse et les prières de Marie, jusqu'à approuver un plan qui, du premier rang entre les monarches de l'Europe, l'aurait abaissé à celui d'un prince subordonné et dépendant. Il était d'ailleurs trop attaché à ses enfans pour les frustrer, par une imprudente concession, des espérances brillantes que leur naissance et leur éducation leur faisaient concevoir.

Malgré la fermeté inébranlable que montra Ferdinand, l'empereur ne put se résoudre à abandonner son projet; il espérait qu'on pourrait réussir par un autre moyen, et qu'il ne serait pas impossible d'engager les électeurs à révoquer le premier choix qu'ils avaient fait de Ferdinand, ou du moins à élire Philippe II roi des Romains, et à le désigner pour succéder immédiatement à son oncle. Ce fut dans cette

¹ Sleid., p. 540. Thuan., lib. vi, 234, 235.

vue qu'il se fit accompagner par Philippe à la diète : il voulait donner aux Allemands une occasion de connaître le prince en faveur duquel il se proposait de solliciter leurs suffrages, et il employa toutes les ressources d'adresse et d'insinuation dont il était capable pour gagner les électeurs et pour les préparer à recevoir favorablement la proposition qu'il avait à leur faire. Mais lorsqu'il prit enfin le parti de leur en faire l'ouverture, ils prévirent tous en frémissant les troubles qui en seraient la suite. Depuis long-temps ils avaient reconnu l'inconvénient de placer à la tête de l'empire un prince si puissant et possesseur de si grands états; ils prévoyaient qu'en répétant la faute qu'ils avaient faite, et en conservant la couronne impériale comme une dignité héréditaire dans la même famille, ils donneraient au fils les moyens de continuer le système d'oppression que le père avait commencé, et de détruire ce qui restait encore de sain dans l'antique et respectable édifice de la constitution germanique.

Le caractère du prince en faveur de qui l'on faisait cette proposition extraordinaire la rendait encore moins agréable aux Allemands. Philippe, quoique dévoré d'un désir insatiable de puissance, était dépourvu de tout ce qui peut se concilier la bienveillance des hommes. Hautain et sévère, au lieu de se faire de nouveaux amis, il éloignait de lui les partisans les plus anciens et les plus dévoués de la maison d'Autriche; il dédaignait de se donner la peine d'apprendre la langue d'un peuple sur lequel il aspirait à régner, et pendant tout le temps qu'il résida en Allemagne, il n'eut pas même la complaisance de se plier aux mœurs et aux usages du pays. Il souffrait que les électeurs et les princes les plus considérables restassent devant lui la tête découverte, affectant toujours une contenance fière et réservée que les plus grands empereurs, et Charles lui-même dans sa puissance et dans sa gloire, n'avaient jamais osé prendre ¹.

Ferdinand, au contraire, avait cherché, depuis qu'il était en Allemagne, à se rendre agréable au peuple, en se conformant à ses mœurs, sans effort et sans affectation; Maximilien, son fils, qui était né en Allemagne, était

doué des qualités les plus aimables qui le rendaient l'idole de ses compatriotes, et leur faisaient regarder son élection à l'empire comme l'événement le plus désirable pour eux. L'estime et l'affection des Allemands pour ce prince fortifiaient la résolution que leur suggérait la saine politique et les déterminèrent à préférer les vertus populaires de Ferdinand et de son fils à la farouche austérité de Philippe, que l'intérêt ne pouvait adoucir, et que l'ambition même n'avait pu lui faire dissimuler. Tous les électeurs, tant ecclésiastiques que séculiers, montrèrent une opposition si forte et si unanime au projet de l'empereur, que ce prince, malgré la répugnance qu'il avait à se désister de ce qu'il avait une fois entrepris, fut obligé de regarder son plan comme impraticable. L'obstination déplacée qu'il avait mise à en poursuivre l'exécution non-seulement réveilla la jalousie des Allemands sur ses vues ambitieuses, mais ouvrit encore une source de rivalité et de discord dans sa propre famille; Ferdinand, son frère, fut obligé, pour le soin de sa propre défense, de chercher à se concilier les électeurs, particulièrement Maurice de Saxe, et de former avec eux des liaisons capables d'ôter à Charles toute espérance de reprendre un jour son projet avec plus de succès. L'empereur, en même temps, renvoya Philippe en Espagne pour l'en rappeler lorsqu'un nouveau plan d'ambition rendrait sa présence nécessaire ¹.

Charles se voyant déchu des espérances qu'il avait formées pour l'agrandissement de sa famille, et qui avaient si long-temps occupé son esprit, crut qu'il était temps de donner toute son attention à l'exécution d'un autre projet qui l'intéressait aussi beaucoup; c'était d'établir l'uniformité de religion dans l'empire, en forçant les différents partis d'acquiescer aux décisions du concile de Trente. Mais ses domaines étaient si étendus, et cette circonstance l'engageait dans des liaisons si multipliées, et donnait lieu à tant d'événemens divers, qu'il ne lui était guère possible d'appliquer toute sa force à un seul objet. La machine qu'il avait à conduire était si vaste et si compliquée, qu'un embarras ou une irrégularité imprévue dans quelque roue

¹ Ferdinandus Zulich *Dissertatio politico-historica de navis politiciis Caroli V* Lips. 1706, t. IV, p. 21.

¹ Steid., p. 505. Thuan., p. 180, 238. *Mém. de Ribier*, tom. II, pag. 219, 281, 314. *Adriani, Istori.*, lib. VIII, p. 507, 520.

inables qui le ren-
trioties, et leur fai-
n à l'empire comme
e pour eux. L'estime
pour ce prince for-
ur suggérait la saie
rent à préférer les
and et de son fils à
Philippe, que l'intérêt
ne l'ambition même
uler. Tous les élec-
que séculiers, non-
rte et si unanime au
e prince, malgré la
e désister de ce qu'il
obligé de regarder
e. L'obstination dé-
poursuivre l'exécu-
la jalousie des Al-
cieuses, mais ouvrit
é et de discorde dans
nd, son frère, fut
propre défense, de
lecteurs, particulié-
de former avec eux
à Charles toute es-
our son projet avec
r, en même temps,
e pour l'en rappeler
mbition rendrait sa

des espérances qu'il
dissement de sa fa-
y-temps occupé son
os de donner toute
un autre projet qui
p; c'était d'établir
as l'empire, en for-
aequiescer aux déci-
Mais ses domaines
circunstance l'enga-
ultipliées, et donnait
ers, qu'il ne lui était
toute sa force à un
il avait à conduire
ée, qu'un embarras
e dans quelque roue

subordonnée dérangerait souvent le mouvement général, et déconcerterait les plus importants auxquels il s'était attendu. Il survint en effet des circonstances qui firent naître de nouveaux obstacles à l'exécution de son plan sur la religion. Jules III, dans les premiers épanchemens de sa joie et de sa reconnaissance, lors de son élévation au trône pontifical, avait confirmé Octave Farnèse dans la possession du duché de Parme; mais il ne tarda pas à se repentir de sa générosité et à en apercevoir des conséquences qu'il n'avait pas prévues, et dont il n'avait pas été touché lorsque le sentiment de ses obligations envers la famille de Farnèse était encore récent. L'empereur avait toujours conservé Plaisance, et n'avait pas renoncé à ses prétentions sur Parme qu'il regardait comme un fief de l'empire. Gonzague, gouverneur de Milan, qui avait été l'un des principaux auteurs du meurtre de Pierre-Louis Farnèse, dernier duc de Plaisance, sentant bien qu'un tel outrage ne se pardonnerait jamais, avait juré la ruine d'une maison qui devait le détester; il employa tout le crédit que ses longs services lui donnaient sur l'esprit de l'empereur, à lui persuader de s'emparer de Parme par la force des armes. Charles, entraîné par ses sollicitations et par le désir qu'il avait lui-même de réunir Parme au Milanais, goûta cette proposition; et Gonzague, que la plus légère apparence d'approbation encourageait, commença à rassembler des troupes et à faire d'autres préparatifs pour l'exécution de son projet.

Octave, averti du danger qui le menaçait, vit la nécessité de veiller à sa propre sûreté, en augmentant la garnison de sa capitale, et en levant des soldats pour défendre le reste du pays. Mais comme la modicité de ses revenus ne lui permettait pas de faire des efforts si dispendieux, il exposa sa situation au pape, et implora la protection et l'assistance qu'il avait droit d'attendre en qualité de vassal de l'église. Cependant le ministre impérial avait déjà prévenu le pape; et en lui exagérant sans cesse le danger d'offenser l'empereur, et l'imprudence de soutenir Octave dans une usurpation si nuisible au saint siège, il était venu à bout de détacher entièrement Jules de la famille des Farnèse. La requête d'Octave fut en conséquence reçue très froidement, et ce prince ayant perdu l'espérance

d'obtenir aucun secours du pape, fut obligé de chercher ailleurs la protection dont il avait besoin. Henri II était le seul prince qui fût assez puissant pour la lui donner, et il se trouvait heureusement dans des circonstances qui lui permettaient de goûter une pareille proposition. Il venait de terminer, de la manière qu'il le désirait, les affaires qu'il négociait depuis quelque temps avec les deux royaumes de la Grande-Bretagne, affaires qui avaient jusqu'alors détourné son attention de celles du continent; il devait ce succès en partie à la vigueur de ses armes, en partie à son adresse à tirer avantage des factions politiques qui déchiraient les deux royaumes, et qui mettaient autant de violence et de précipitation dans les démarches des Écossais que de faiblesse et d'incertitude dans celles des Anglais. Il avait obtenu des Anglais des conditions de paix favorables aux Écossais ses alliés; il avait déterminé les nobles d'Écosse non seulement à fiancer leur jeune reine au dauphin, mais encore à la faire passer en France pour y être élevée sous ses yeux; il avait enfin recouvré Boulogne et son territoire, qui avaient été conquis par Henri VIII.

Après avoir fait ces arrangemens si avantageux à sa couronne, et s'être délivré avec honneur du fardeau de la guerre qu'il faisait à l'Angleterre et des secours qu'il fournissait aux Écossais, Henri se trouvait en pleine liberté de poursuivre les mesures que lui suggérait naturellement sa jalousie héréditaire contre la puissance de l'empereur. Il reçut donc avec plaisir les premières ouvertures que lui fit Octave Farnèse, et saisissant avec avidité l'occasion qu'on lui présentait de rentrer en Italie, il conclut sur-le-champ un traité dans lequel il promit de soutenir la cause d'Octave et de lui fournir tous les secours dont il aurait besoin. Cette négociation ne put pas être long-temps ignorée du pape, qui, prévoyant les calamités que produirait la guerre si elle se rallumait si près de l'état ecclésiastique, expédia aussitôt des lettres monitoires par lesquelles il requérait Octave de renoncer à sa nouvelle alliance. Octave ayant refusé de se conformer à cette réquisition, Jules prononça, peu de temps après, qu'il avait perdu tout droit à son fief, et il lui déclara la guerre comme à un vassal désobéissant et rebelle. Mais comme il ne pouvait pas espérer de triompher,

avec ses forces seules, d'un prince soutenu par un allié aussi puissant que le roi de France, il eut recours à l'empereur, qui, de son côté, redoutant l'établissement des Français dans Parme, donna ordre à Gonzague de faire marcher toutes ses troupes pour seconder le pape. Ainsi les Français prirent les armes comme alliés d'Octave, et les impériaux comme protecteurs du saint siège, et tandis que les hostilités commençaient entre eux, Charles et Henri affectaient de publier qu'ils resteraient inviolablement attachés à la paix de Crépy. La guerre de Parme ne fut distinguée par aucun événement mémorable. Il se donna plusieurs petits combats avec des succès divers : les Français ravagèrent une partie du territoire ecclésiastique; les impériaux dévastèrent le Parmesan; et après avoir commencé de faire en règle le siège de Parme, ils furent obligés d'abandonner honteusement cette entreprise¹.

Les mouvemens et les alarmes, que les préparatifs et les opérations de cette guerre occasionaient en Italie, empêchèrent la plupart des prélats italiens de se rendre à Trente au premier de mai, jour fixé pour l'assemblée du concile, quoique le légat et les nonces du pape y fussent arrivés, ils furent obligés de s'ajourner au premier de septembre, dans l'espérance qu'il s'y trouverait alors un nombre suffisant de prélats et de docteurs pour commencer avec décence les délibérations. Il s'y rendit à cette époque environ soixante prélats, pour la plupart de l'état ecclésiastique ou d'Espagne, et un petit nombre d'Allemands². La session s'ouvrit avec les formalités accoutumées, et les pères du concile étaient près d'entamer les affaires, lorsque l'abbé de Bellosane parut, et, présentant des lettres de créance en qualité d'ambassadeur de Henri, demanda audience. L'ayant obtenue, il protesta, au nom du roi son maître, contre une assemblée convoquée dans des circonstances si peu convenables, et lorsqu'une guerre allumée sans motifs, par le pape, mettait les députés de l'église gallicane dans l'impossibilité de se rendre à Trente en sûreté, ou d'y délibérer avec la tranquillité nécessaire sur les articles de foi et

¹ Adriani, *Istor.*, lib. viii, p. 505, 514, 524. Sleidan, p. 513. Paruta, p. 220. *Lettere del Caro, scritte al nome del Card. Farnese*, tom. II, p. 11, etc.

² Fra-Paolo, p. 268.

de discipline; il déclara que son maître ne regarderait pas cette assemblée comme un concile général et œcuménique, mais seulement comme un conventicule particulier et partiel¹. Le légat affecta de mépriser cette protestation, et les prélats procédèrent, malgré cet incident, à l'examen et à la décision des grands points qui étaient en controverse sur l'eucharistie, la pénitence et l'extrême-onction. Cependant la démarche du roi de France devait ébranler nécessairement l'autorité du concile; les Allemands ne pouvaient avoir beaucoup d'égards pour une assemblée dont la légitimité était attaquée, à l'ouverture même de ses séances, par le second monarque de la chrétienté; et ils n'étaient pas disposés à respecter les décisions d'un petit nombre d'hommes qui s'arrogeaient, sans y être autorisés, tous les droits appartenant aux représentans de l'église universelle.

L'empereur, cependant, s'occupait à mettre en œuvre toutes les ressources de son autorité, pour établir la réputation et la juridiction du concile. Il avait eu assez de crédit sur les trois électeurs ecclésiastiques, qui étaient, après le pape, les princes de l'église les plus éminens en puissance et en dignité, pour les déterminer à assister en personne au concile; et il avait obligé plusieurs évêques allemands, d'un rang inférieur, à se rendre eux-mêmes à Trente, ou à y envoyer leurs représentans. Il accorda au saulconduit impérial aux ambassadeurs nommés par l'électeur de Brandebourg, le duc de Wittemberg et d'autres princes protestans pour assister au concile; et il exhorta ces princes à y envoyer aussi leurs théologiens pour proposer, expliquer et défendre leur doctrine. Son zèle, en même temps, anticipa les décrets du concile; et comme si les opinions des protestans avaient déjà été condamnées, il prit ouvertement des mesures pour achever de les anéantir. Dans cette vue il fit assembler les ministres d'Augsbourg, et après les avoir interrogés sur différens points de controverse, il leur enjoignit de ne rien enseigner sur ces articles de contraire aux dogmes de l'église romaine. Ces ministres ayant refusé de se conformer à une réquisition si contraire aux mouvemens de leur conscience, Charles leur ordonna de sortir de la ville en

¹ Sleid., p. 518. Thuan., p. 262. Fra-Paolo, p. 301.

son maître ne re-
comme un concile
seulement comme
partiel¹. Le légat
protestation, et les
cet incident, à l'exa-
grands points qui
eucharistie, la péni-
Cependant la dé-
vait ébranler néces-
saire; les Allemands
d'égards pour une
était attaquée, à
ces, par le second
et ils n'étaient pas
décisions d'un petit
geaient, sans y être
ppartenant aux re-
selle.

s'occupa à mettre
ces de son autorité,
et la juridiction du
e crédit sur les trois
ni étaient, après le
les plus éminens en
ur les déterminer à
le; et il avait obligé
s, d'un rang infé-
es à Trente, ou à y
Il accorda un sauf-
adeurs nommés par
le duc de Wittem-
estans pour assister
princes à y envoyer
ir proposer, expli-
cine. Son zèle, en
crets du concile; et
protestans avaient
it ouvertement des
les anéantir. Dans
s ministres d'Augs-
terrogés sur diffé-
il leur enjoignit de
articles de contraire
aine. Ces ministres
r à une réquisition
de leur conscience; et
ortir de la ville en

trois jours, sans révéler à personne la cause de leur bannissement; il leur défendit de prêcher à l'avenir dans aucun pays soumis à la juridiction impériale, et leur fit prêter serment d'obéir scrupuleusement à ces ordres. Ils ne furent pas les seules victimes de son zèle; le clergé protestant, dans la plupart des villes du cercle de la Souabe, fut traité avec la même violence; en plusieurs endroits, les magistrats qui s'étaient distingués par leur attachement aux nouvelles opinions, furent destitués brusquement et sans forme judiciaire, et l'empereur disposa arbitrairement de leurs places en faveur des plus fanatiques de leurs adversaires. Le culte réformé fut presque entièrement aboli dans toute l'étendue de cette vaste province. Les privilèges anciens des villes libres furent violés. Le peuple fut forcé d'assister au ministère de prêtres qu'il regardait avec horreur comme des idolâtres, et de se soumettre à la juridiction de magistrats qu'il détestait comme des usurpateurs¹.

L'empereur, ayant, par ces violences, manifesté d'une manière plus claire qu'il ne l'avait encore fait l'intention où il était de renverser la constitution germanique et d'extirper la religion protestante, partit pour Inspruck, dans le Tirol; il fixa sa résidence dans cette ville, qui, par sa situation dans le voisinage de Trente et sur les confins de l'Italie, paraissait une place commode, d'où il serait à portée d'observer à la fois les opérations du concile et les progrès de la guerre de Parme, sans perdre de vue ce qui pouvait se passer en Allemagne².

Cependant le siège de Magdebourg se continuait avec des succès alternatifs. Lorsque Charles avait pros crit les bourgeois de cette ville et les avait mis au ban de l'empire, il avait employé en même temps auprès des états voisins les exhortations et l'autorité pour leur faire prendre les armes contre ces mêmes bourgeois, qu'il traitait de rebelles et d'ennemis communs de l'empire. Séduit par ses exhortations et ses promesses, George de Mecklenbourg, frère cadet du duc régnant, prince actif et ambitieux, rassembla un nombre considérable des soldats de fortune qui avaient accompagné Henri de Brunswick dans ses bizarres expéditions; et quoiqu'il fût lui-même un zélé luthérien, il en-

vahit les territoires de Magdebourg, espérant mériter par ses services que l'empereur lui accordât la propriété d'une partie de ces domaines. Les bourgeois, qui n'étaient pas encore accoutumés à supporter patiemment les calamités de la guerre, firent une sortie pour sauver leurs terres du pillage; ils attaquèrent le duc de Mecklenbourg avec plus de valeur que de prudence, et furent repoussés après avoir perdu beaucoup de monde. Mais comme ils étaient animés de cet esprit indomptable que donne le zèle de la religion joint à l'amour de la liberté, loin de se laisser décourager par ce premier revers, ils se préparèrent à la plus vigoureuse défense. Un grand nombre de soldats vétérans, qui avaient servi dans les longues guerres de l'empereur et du roi de France, ayant offert leurs services aux assiégés, sous la conduite d'officiers braves et expérimentés, les habitans acquirent par degrés les connaissances militaires, et joignirent les avantages de la discipline à l'activité du courage. Le duc de Mecklenbourg, malgré le premier succès qu'il avait eu sur les habitans, n'osa pas investir une ville très bien fortifiée et défendue par une si bonne garnison; il continua de ravager le plat pays.

Comme l'espérance du butin attirait au camp des assiégés un grand nombre d'aventuriers, Maurice de Saxe devint jaloux du crédit que pouvait acquérir un prince qui avait à ses ordres un corps de troupes si nombreux; il marcha aussitôt vers Magdebourg avec ses propres troupes, et prit le commandement en chef de toute l'armée: c'était un honneur auquel son rang et ses talens, ainsi que la nomination de la diète, lui donnaient un droit incontestable. Avec ces deux corps réunis, il investit la ville et commença le siège en règle. Tandis qu'il se faisait auprès de Charles un mérite de cette expédition et de son zèle à exécuter le décret impérial, il s'exposa encore une fois aux censures et aux malédictions du parti dont il partageait les sentimens sur la religion. Cependant les approches de la place se faisaient lentement; la garnison troublait les assiégés par de fréquentes sorties, dans l'une desquelles le duc de Mecklenbourg fut fait prisonnier; elle détruisait à mesure leurs ouvrages et enlevait des soldats dans les postes avancés. Les bourgeois de Magdebourg, animés par les discours de leurs pas-

¹ Sleid., p. 516, 528. Thuan., p. 276.

² Sleid., 329.

teurs, et les soldats de la garnison, encouragés par l'exemple de leurs officiers, supportaient sans murmurer toutes les fatigues du siège et se défendaient toujours avec le même zèle qu'ils avaient montré d'abord : d'un autre côté les soldats des assiégés se relâchaient au contraire de leur ardeur, et murmuraient de tout ce qu'ils étaient obligés de souffrir dans un service qui leur déplaisait ; ils se soulevèrent même plusieurs fois en demandant ce qui leur était dû de leur solde, qu'on n'avait pu leur payer depuis quelque temps, parce que les Allemands ne contribuaient qu'avec répugnance aux dépenses de cette terre¹. Maurice avait d'ailleurs des motifs particuliers et qu'il n'osait pas encore avouer, pour ne pas pousser le siège avec vigueur ; il aimait encore mieux rester à la tête d'une armée, exposé à toutes les imputations auxquelles la lenteur de ses opérations donnait lieu, que de précipiter une conquête, qui, en ajoutant quelque chose à sa gloire, l'aurait mis dans la nécessité de licencier ses troupes.

Cependant les habitans commençaient à souffrir les horreurs de la disette ; Maurice se voyant dans l'impossibilité de prolonger davantage le siège, sans donner à l'empereur des soupçons qui auraient déconcerté toutes ses mesures, il conclut à la fin un traité de capitulation avec la ville, aux conditions suivantes : que les habitans imploreraient avec soumission la clémence de l'empereur ; qu'à l'avenir ils ne prendraient point les armes, et n'entreraient dans aucune alliance contre la maison d'Autriche ; qu'ils reconnaîtraient l'autorité de la chambre impériale ; qu'ils se conformeraient aux décrets de la diète d'Augsbourg sur la religion ; que les nouvelles fortifications qui avaient été ajoutées à la place seraient démolies ; qu'ils paieraient une amende de cinquante mille couronnes ; qu'ils livreraient à l'empereur douze pièces d'artillerie, enfin qu'ils donneraient la liberté sans rançon au duc de Mecklenbourg et à tous les autres prisonniers. Le lendemain la garnison sortit de la ville ; et Maurice en prit possession avec toute la pompe militaire.

Avant que les articles de la capitulation fussent entièrement convenus, Maurice avait eu plusieurs conférences avec Albert, comte de

Mansfeldt, qui avait le principal commandement à Magdebourg, et avec le comte Heideck, officier qui avait servi avec beaucoup de distinction dans les troupes de la ligue de Smalkalde, que l'empereur avait proscrit à cause de son zèle pour la cause protestante, et que Maurice avait secrètement engagé à son service et admis dans sa confiance la plus intime. Il leur communiqua un plan qui depuis long-temps occupait son esprit, et dont le but était de procurer la liberté au landgrave, son beau-père, de rétablir les privilèges du corps germanique, et de mettre des bornes aux dangereuses usurpations de la puissance impériale. Après les avoir consultés sur les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour assurer le succès d'une entreprise si périlleuse, il donna à Mansfeldt des assurances secrètes que les fortifications de Magdebourg ne seraient point détruites, et que les habitans ne seraient ni troublés dans l'exercice de leur religion ni privés d'aucune de leurs anciennes immunités. Afin d'engager plus sûrement Maurice, par son propre intérêt, à remplir ces promesses, le sénat de Magdebourg l'élut pour son burgrave, dignité qui avait anciennement appartenu à la maison électoral de Saxe, et qui lui donnait une juridiction très étendue, tant dans la ville que dans le territoire¹.

Ainsi les bourgeois de Magdebourg, après avoir soutenu un siège d'une année entière, après avoir combattu pour leur liberté civile et religieuse, avec une intrépidité digne de la cause qu'ils défendaient, furent enfin assez heureux pour conclure un traité qui les laissa dans un meilleur état que ceux de leurs compatriotes qui, par timidité et par défaut d'esprit patriotique, s'étaient soumis si basement à l'empereur. Mais tandis qu'une grande partie de l'Allemagne applaudissait au courage des Magdebourgeois, et se réjouissait de les voir échappés à la destruction dont ils avaient été menacés, tout le monde admira l'habileté de Maurice dans la conduite de sa négociation avec eux, et l'adresse avec laquelle il avait su tourner chaque événement à son avantage. On voyait avec étonnement qu'après avoir fait éprouver aux habitans de Magdebourg, pendant plusieurs mois, toutes les

¹ Sleid., p. 528. Thuan., p. 276. *Obsiditionis Magdeburg. descript. per Sebast. Besselmiorum ap. Scard.* lib. II, p. 518.

¹ Thuan., p. 277. Sleid., p. 514.

principal commandement
 comte Heideck, officier
 de distinction dans
 malkalde, que l'em-
 pereur de son zèle pour la
 Maurice avait secrète-
 ment et admis dans sa
 leur communiqua un
 qui occupait son esprit,
 de procurer la liberté au
 de rétablir les privi-
 lèges, et de mettre des
 réparations de la puis-
 sance consultés sur les
 moyens de prendre pour
 reprise si périlleuse,
 assurances secrètes que
 Strasbourg ne seraient
 habitants ne seraient
 de leur religion ni
 anciennes immunités.
 Maurice, par son
 ses promesses, le sénat
 son burgrave, dignité
 parvenu à la maison
 lui donnait une juri-
 siction dans la ville que dans

Magdebourg, après
 l'année entière, après
 liberté civile et reli-
 gieuse digne de la cause
 enfin assez heureux
 si les laissa dans un
 de leurs compatriotes
 tout d'esprit patrioti-
 que à l'empereur.
 partie de l'Allemagne
 des Magdebourgeois.
 échappés à la des-
 tination menacés, tout le
 de Maurice dans la
 avec eux, et l'adresse
 à tourner chaque événe-
 ment avec étonnement
 par aux habitants de
 leurs mois, toutes les

Obsidionis Magde-
 burgen. ap. Scard.

horreurs de la guerre, il était à la fin, par une
 élection volontaire, revêtu de l'autorité suprême
 dans cette même ville qu'il venait d'assiéger, et
 qu'après avoir été si long-temps l'objet de leurs
 déclamations et de leurs satires, comme apos-
 tat et ennemi de la religion qu'il professait, ces
 mêmes habitans paraissaient mettre une con-
 fiance sans bornes dans son zèle et dans sa bien-
 veillance¹. En même temps les articles publics
 du traité de capitulation étaient si exactement
 conformes à ceux que l'empereur lui-même avait
 accordés aux autres villes protestantes, et Mau-
 rice sut si bien faire valoir le mérite d'avoir réduit
 une place qui s'était défendue avec tant d'opi-
 niâtreté, que Charles, loin de soupçonner ni
 fraude ni collusion dans les conditions du traité,
 le ratifia sans hésiter, et releva les Magdebour-
 geois de la sentence de ban qui avait été pronon-
 cée contre eux.

La seule difficulté qui pouvait encore embar-
 rasser Maurice, c'était de tenir rassemblées les
 vieilles troupes qui avaient servi sous lui, et
 celles qui avaient été employées à la défense de
 la place. Il imagina, pour y réussir, un expédient
 d'une adresse singulière. Ses projets contre l'em-
 pereur n'étaient pas encore assez mûrs pour qu'il
 osât les faire connaître et travailler ouvertement
 à les mettre en exécution. L'hiver qui approchait
 ne lui permettait pas d'entrer sur-le-champ en
 campagne. Il craignait de donner une alarme
 prématurée à l'empereur en retenant à sa solde
 un corps si considérable, jusqu'à ce que le temps
 des opérations militaires fût revenu avec le
 printemps. Dès que Magdebourg lui eut ouvert
 ses portes, il permit à ses soldats saxons de re-
 tourner chez eux; comme c'étaient ses sujets, il
 était bien sûr de leur faire reprendre les armes
 et de les rassembler quand il en aurait besoin; il
 paya en même temps une partie de ce qui était
 dû aux troupes mercenaires qui avaient suivi ses
 étendards, aussi bien qu'aux soldats qui avaient
 servi dans la garnison; et après les avoir relevés
 de leur serment de fidélité, il les licencia. Mais
 au moment où il leur donna leur congé, George,
 duc de Mecklenbourg, qui venait d'être mis en
 liberté, offrit de reprendre ces mêmes troupes à
 son service, et de se rendre caution pour le
 paiement de ce qui leur était encore dû. Ces

¹ Arnold, *Vita Mauril. ap. Menken.*, lib. II, p. 1227.

aventuriers, accoutumés à changer souvent de
 maîtres, acceptèrent sans peine la proposition;
 ainsi les mêmes troupes restèrent unies et prêtes
 à marcher partout où Maurice les appellerait,
 tandis que l'empereur, trompé par cet artifice,
 et imaginant que le duc de Mecklenbourg ne les
 avait engagées que pour soutenir, par la force
 des armes, ses prétentions sur une partie des
 états de son frère, vit tout cet arrangement d'un
 œil très indifférent¹. Après avoir hasardé des
 démarches si essentielles pour l'exécution de ses
 projets, Maurice qui voulait empêcher l'empereur
 d'en démêler l'objet, et prévenir les soupçons
 qu'elles pouvaient lui inspirer, sentit la néces-
 sité d'employer quelque nouvel artifice pour
 fixer ailleurs l'attention de ce prince et pour le
 confirmer dans sa sécurité. Il savait que le
 principal objet qui occupait l'empereur, c'était
 d'engager les états protestans d'Allemagne à re-
 connaître l'autorité du concile de Trente, et à
 y envoyer des ambassadeurs en leur propre nom,
 ainsi que des députés de leurs églises respectives.
 Maurice sut mettre à profit ces dispositions de
 Charles pour l'amuser et le tromper. Il affecta le
 plus grand zèle pour satisfaire les desirs de
 l'empereur à cet égard; il nomma des ambassa-
 deurs qu'il autorisa à se rendre au concile; il
 chargea Mélancthon et quelques-uns des théolo-
 giens les plus distingués de sa communion,
 de préparer une confession de foi et de la pro-
 poser à cette assemblée. A son exemple et pro-
 bablement en conséquence de ses sollicitations,
 le duc de Wittemberg, la ville de Strasbourg et
 d'autres états protestans nommèrent des ambas-
 sadeurs et des théologiens pour assister au con-
 cile. Ils s'adressèrent tous à l'empereur pour
 avoir son sauf-conduit qu'ils obtinrent dans la
 forme la plus authentique: c'en était assez pour
 la sûreté des ambassadeurs, qui se mirent en
 route sur-le-champ; mais les théologiens protes-
 tans demandèrent pour eux un sauf-conduit par-
 ticulier du concile même. Le destin de Jean Hus
 et Jérôme de Prague, que le concile de Const-
 tance, dans le siècle précédent, avait condamnés
 aux flammes, sans égards pour le sauf-conduit
 impérial dont ils étaient munis, rendait cette
 précaution prudente et même nécessaire. Mais
 comme le pape était aussi occupé à empêcher

¹ Thuan., p. 278. Struv., *Corp. hist. germ.* Arnold.
Vita Mauril. ap. Menken., lib. II, p. 1227.

que les théologiens protestans eussent la liberté de parler dans le concile, que Charles avait été ardent à leur faire solliciter cette même liberté, le légat vint à bout, par des promesses et par des menaces, d'engager les pères du concile à refuser d'expédier un sauf-conduit dans la même forme que celui qui avait été accordé par le concile de Bâle aux partisans de Jean Hus. Les protestans, de leur côté, insistaient pour qu'on copiât exactement les termes de cet acte; et les ministres impériaux interposèrent leur médiation pour qu'on les satisfît à cet égard. On proposa des changemens dans la forme; on suggéra des expédiens; on fit des protestations et des contre-protestations; le légat et ses associés tâchaient d'arriver à leur but par l'artifice et la chicane; les protestans soutenaient leur avis avec fermeté et obstination. L'empereur recevait à Inspruck le détail de tout ce qui se passait à Trente: ce prince, entraîné par un excès de zèle ou de confiance dans son habileté, tenta de concilier les partis opposés; mais il se trouva engagé dans un labyrinthe de négociations interminables. Toutes ces intrigues favorisaient cependant les vues de Maurice; tandis qu'elles absorbaient tous les mouvemens de l'empereur et qu'elles détournaient son attention de tout autre objet, l'électeur eut tout le loisir de laisser mûrir son plan, de former ses brigues et d'achever ses préparatifs avant de lever le masque et de frapper le grand coup qu'il méditait depuis si long-temps¹.

Mais avant que d'entrer dans ces détails, il est nécessaire de parler d'une révolution nouvelle qui se fit en Hongrie, et qui ne contribua pas peu aux effets extraordinaires que produisirent les opérations de Maurice. Lorsqu'en 1541, Soliman, par un stratagème plus convenable à la basse et insidieuse politique d'un petit usurpateur qu'à la magnanimité d'un puissant conquérant, priva le jeune roi de Hongrie des domaines que son père lui avait laissés, il accorda à ce prince infortuné la Transylvanie, province qui faisait partie de son héritage paternel: il lui permit de conserver le titre de roi, quoique ce ne fût plus qu'un vain nom; et il confia le gouvernement de la Transylvanie, avec le soin d'élever le jeune prince, à la reine et à Martinuzzi,

¹ Steid., p. 526, 529. Fra-Paolo, p. 323, 338. Thuau., p. 286

évêque de Waradin; le feu roi avait désigné ce prélat pour être tuteur de son fils et gérant de ses états, dans un temps où ces deux emplois étaient d'une bien plus grande importance. Ce partage d'autorité excita, dans une petite principauté, les mêmes dissensions qu'il aurait pu faire naître dans un grand royaume; une jeune reine ambitieuse et capable de gouverner, et un prélat fier et non moins ambitieux se disputèrent à qui aurait la plus grande influence dans l'administration. Tous deux avaient leur parti dans la noblesse, et les grands talens de Martinuzzi commençaient à lui donner l'ascendant, lorsque Isabelle tourna contre lui-même les artifices dont il se servait, et sollicita la protection des Turcs.

Les pachas voisins, jaloux du pouvoir et du crédit de l'évêque, promirent volontiers à la reine le secours qu'elle demandait; et ils auraient bientôt obligé Martinuzzi d'abandonner la direction des affaires, si son ambition, fertile en expédiens, ne lui avait pas suggéré un nouveau moyen qui tendait non-seulement à conserver, mais encore à étendre son autorité. Il fit un accommodement avec la reine, par la médiation de quelques nobles qui craignaient de voir leur patrie livrée aux calamités d'une guerre civile; en même temps, il dépêcha secrètement un de ses confidens à Vienne, et entama une négociation avec Ferdinand. Comme il n'était pas difficile de persuader à ce prince que le même homme dont l'inimitié et les intrigues l'avaient chassé d'une partie de ses états de Hongrie, pourrait également lui servir à recouvrer ce qu'il avait perdu, ce prince reçut avec joie les premières ouvertures d'un raccommodement. Martinuzzi lui présenta des avantages si considérables et s'engagea avec tant de confiance à faire prendre les armes, en sa faveur, aux nobles les plus puissans de la Hongrie, que Ferdinand, malgré la trêve qu'il avait conclue avec Soliman, promit d'entrer à main armée dans la Transylvanie. Les troupes destinées à cette expédition étaient composées de vieux soldats allemands et espagnols; le commandement en fut donné à Castaldo, marquis de Piadena, officier formé par le fameux marquis de Pescaire, à qui il ressemblait singulièrement tant par son génie entreprenant dans les affaires, que par ses grands talens dans l'art de la guerre. Cette armée, moins redoutable par le nombre que par la discipline des soldats et l'habileté du

le roi avait désigné ce son fils et géant de où ces deux emplois grande importance. Ce dans une petite prin- sions qu'il aurait pu royaume; une jeune de gouverner, et un bitieux se disputèrent influence dans l'ad- vaient leur parti dans talens de Martinuzzi l'ascendant, lorsque même les artifices dont protection des Turcs. eux du pouvoir et du dirent volontiers à la mandait; et ils auraient l'abandonner la direc- tion, fertile en expé- suggéré un nouveau lement à conserver, autorité. Il fit un ac- ce, par la médiation de gnaient de voir leur l'une guerre civile; en secrètement un de ses ama une négociation n'était pas difficile de e même homme dont avaient chassé d'une grie, pourrait égale- ce qu'il avait perdu, es premières ouver- t. Martinuzzi lui pré- dérables et s'engagea e prendre les armes, es plus puissans de la malgré la trêve qu'il n, promit d'entrer à sylvanie. Les troupes n étaient composées et espagnols; le com- à Castaldo, marqui ar le fameux marqui blait singulièrement ant dans les affaires, ans l'art de la guerre. table par le nombre ldatés et l'habileté du

général, fut puissamment secondée par Martinuzzi et par les Hongrois de son parti. Le sultan était alors à la tête de son armée sur les frontières de la Perse; les pachas turcs n'étant pas en état de donner à la reine des secours aussi puissans et aussi efficaces que l'état de ses affaires l'exigeait, elle sentit bientôt qu'elle ne pourrait pas conserver long temps l'autorité de régente, et commença même à désespérer de la sûreté de son fils.

Martinuzzi ne laissa pas échapper une occasion si favorable de parvenir à son but : lorsqu'il vit Isabelle dans cet état de découragement, il hasarda de lui faire une proposition qu'en un autre temps elle aurait rejetée avec mépris. Il lui représenta l'impossibilité où elle était de résister aux armes victorieuses de Ferdinand; il lui fit voir que, quand les Turcs la mettraient en état de s'y opposer avec succès, sa situation n'en serait pas meilleure, et qu'elle ne pourrait pas les regarder comme des libérateurs, mais comme des maîtres aux ordres desquels elle serait obligée de se soumettre; il la conjura, parce qu'elle devait à sa dignité, à la **sûreté de son fils** et au repos de la chrétienté, **de céder** la Transylvanie à Ferdinand, et de lui sacrifier les prétentions de son fils sur la couronne de Hongrie, plutôt que de voir l'une et l'autre la proie des ennemis invétérés de la religion chrétienne. Il promit, en même temps, au nom de Ferdinand, un dédommagement pour elle et pour son fils, proportionné à leur rang et à la valeur de ce qu'ils devaient sacrifier. Isabelle, se voyant abandonnée par quelques-uns de ses partisans, se défilant de quelques autres, privée d'amis et environnée des troupes de Castaldo et de Martinuzzi, souscrivit, quoique avec la plus grande répugnance, à des conditions si dures. En conséquence elle livra les places fortes qui étaient encore en sa disposition; elle remit toutes les marques de la royauté, et particulièrement une couronne d'or, qui, selon une tradition des Hongrois, était descendue du ciel, et conférait à celui qui la portait un droit incontestable au trône. Comme elle ne put pas se résoudre à rester au rang d'une personne privée, dans un pays où elle avait auparavant exercé la puissance souveraine; elle partit sur-le-champ avec son fils pour aller en Silésie prendre possession des principautés d'Oppelen et de Ratibor; Ferdinand avait

promis d'accorder au jeune prince l'investiture de ces deux principautés, et une de ses filles en mariage.

La résignation du jeune roi étant publiée, Martinuzzi, et, à son exemple, le reste des nobles de Transylvanie prêtèrent serment de fidélité à Ferdinand, qui, de son côté, pour reconnaître le zèle et le succès avec lequel ce prélat l'avait servi, affecta de le distinguer par tous les témoignages possibles de faveur et de confiance. Il le nomma gouverneur de Transylvanie avec une autorité presque illimitée; il ordonna à Castaldo de déserter en tout à ses avis et à ses volontés; il ajouta de nouveaux appointemens aux revenus considérables dont il jouissait déjà; il lui donna l'archevêché de Gran, et obtint du pape qu'il serait fait cardinal. Toute cette ostentation de bienveillance n'était cependant rien moins que sincère, et ne servait qu'à cacher des sentimens entièrement opposés. Ferdinand craignait les talens de Martinuzzi et se défiait de sa fidélité; il prévoyait que ce prélat, dont le crédit avait été assez puissant pour faire échouer toutes les tentatives qu'on avait faites jusqu'alors pour limiter et pour abolir les privilèges exorbitans de la noblesse hongroise, préférerait en toute occasion le rôle de défenseur des libertés de son pays, à celui d'un vice-roi dévoué aux volontés de son souverain.

Ferdinand chargea, en secret, Castaldo d'observer tous les mouvemens de Martinuzzi, de se défier de ses desseins, et de traverser toutes ses mesures; mais soit que le prélat ne s'aperçût point que Castaldo était l'espion de ses démarches, soit qu'il méprisât les artifices insidieux de Ferdinand, il prit la direction de la guerre contre les Turcs avec le ton d'autorité qui lui était propre, et la conduisit avec beaucoup de noblesse et non moins de succès. Il reprit quelques villes dont les infidèles s'étaient emparés, et fit échouer les entreprises qu'ils formèrent sur d'autres places; il établit l'autorité de Ferdinand non-seulement dans la Transylvanie, mais encore dans le Bannat de Temeswar et dans plusieurs des pays voisins. Dans la conduite de ces opérations il était souvent d'une opinion contraire à celle de Castaldo et de ses officiers; il traitait les prisonniers turcs avec un degré d'humanité et même de générosité que Castaldo condamnait hautement. Cette conduite fut re-

présentée à Vienne comme un artifice de Martinuzzi pour se ménager l'amitié des infidèles, dans la vue de s'assurer leur protection pour se mettre en état dans la suite de se rendre tout-à-fait indépendant du souverain qu'il reconnaissait alors. Quoique Martinuzzi alléguât, pour justifier sa conduite, qu'il serait contraire à la bonne politique d'irriter, par des cruautés inutiles, un ennemi toujours ardent à se venger, les accusations de Castaldo n'en firent pas moins une forte impression sur l'âme de Ferdinand, déjà prévenu contre le prélat, et d'autant plus jaloux de tout ce qui pouvait ébranler son autorité en Hongrie, qu'il savait combien elle était précaire et mal assurée. Castaldo confirmait et fortifiait ces soupçons par les avis qu'il faisait passer continuellement aux confidens du roi à Vienne; il empoisonnait les démarches innocentes de Martinuzzi, et présentait celles qui étaient équivoques sous le côté le plus défavorable; il lui imputait des desseins qu'il n'avait jamais formés, et l'accusait de crimes dont il n'était point coupable; il parvint enfin par ces manœuvres à convaincre Ferdinand qu'il ne pourrait conserver la couronne de Hongrie qu'en se débarrassant de cet ambitieux prélat. Mais Ferdinand, convaincu qu'il serait dangereux de procéder suivant le cours ordinaire de la justice contre un sujet assez puissant pour être en état de défier son souverain, prit le parti d'employer la violence pour obtenir la satisfaction que la loi ne pouvait lui procurer.

Il ordonna, en conséquence, à Castaldo de le défaire de Martinuzzi, et Castaldo se chargea volontiers de cet abominable office; il communiqua son dessein à quelques officiers italiens et espagnols dignes de sa confiance, et concerta avec eux les moyens de l'exécuter: ils entrèrent un jour de grand matin dans l'appartement de Martinuzzi, sous prétexte de lui présenter quelques dépêches qu'il était important d'expédier sur-le-champ à Vienne. Tandis qu'il lisait avec attention un écrit, un des conjurés le frappa d'un coup de poignard à la gorge. Le coup n'était pas mortel; Martinuzzi, se retournant avec l'intrépidité qui lui était naturelle, se jeta sur l'assassin et le renversa à ses pieds; mais les autres conjurés se précipitant sur lui, ce vieillard seul et désarmé ne put résister long-temps à un combat si inégal, et tomba bientôt percé de cent coups de poignard. Les peuples de la Transylvanie,

contenus par la présence des troupes étrangères, n'osèrent prendre les armes pour venger la mort d'un prélat qui avait été si long-temps l'objet de leur vénération et de leur amour. Ils parlèrent cependant de ce meurtre avec exécution; ils s'écrièrent hautement contre Ferdinand, qui malgré la reconnaissance qu'il devait à des services récents et importants, et le respect que méritait un caractère regardé par les chrétiens comme inviolable et sacré, n'avait pas craint de verser le sang d'un homme dont le seul crime était son attachement à sa patrie. Les nobles, détestant la jalouse et cruelle politique d'une cour qui, sur des soupçons sans preuves et sans vraisemblance, faisait égorgé par des assassins un homme aussi considérable par son mérite que par son rang, se retirèrent dans leurs terres, ou s'ils restèrent dans l'armée autrichienne, ils ne servirent qu'avec répugnance et avec froideur. Les Turcs, encouragés au contraire par la mort d'un ennemi dont ils redoutaient les talens, se préparèrent à renouveler les hostilités au commencement du printemps; ainsi, au lieu de la sûreté que Ferdinand avait espéré de se procurer par la mort de Martinuzzi, il vit ses états de Hongrie à la veille d'être attaqués avec plus de vigueur et défendus avec moins de zèle qu'auparavant¹.

Cependant Maurice, ayant concerté toutes ses intrigues, et presque achevé tous ses préparatifs, était sur le point de mettre ses projets au grand jour, et de commencer les hostilités contre l'empereur. Son premier soin, après avoir pris cette résolution, fut de rejeter cette étroite et superstitieuse politique qui avait fait éviter aux confédérés de Smalkalde toute espèce de liaison avec les étrangers. Il avait vu combien cette maxime avait été funeste à leur cause; instruit par leur faute, il eut autant d'empressement de solliciter la protection de Henri II, que les confédérés en avaient montré à repousser l'interposition de François I^{er}. Heureusement pour Maurice, il trouva Henri très disposé à se prêter aux premières ouvertures qu'il lui fit, et en état de mettre en mouvement toutes les forces de la monarchie française. Henri, depuis long-temps observait avec jalousie le progrès des armes de

¹ Sicid, p. 525. Thuan., lib. ix, p. 309, etc. Istvanhaff, *Hist. regn. Hung.*, lib. xvi, p. 169. *Mém. de Rivier.* tom. II, p. 871. Natalis comitis, *Hist.*, lib. iv, p. 84, etc.

troupes étrangères, pour venger la mort long-temps l'objet de leur amour. Ils parlèrent avec exécution; ils s'adressèrent à Ferdinand, qui n'avait pas craint de se faire le respect que méritaient par les chrétiens le crime dont le seul crime de sa patrie. Les nobles, sans preuves et sans crainte par des assassins, et par son mérite que dans leurs terres, ou autrichienne, ils ne craignaient et avec froideur. Contraire par la mort de leurs talens, se des hostilités au com- tains, au lieu de la espéré de se pro- uzz, il vit ses états attaqués avec plus moins de zèle qu'au-

concerté toutes ses tous ses préparatifs, ses projets au grand ostilités contre l'em- après avoir pris cette te étroite et supers- fait éviter aux confé- sèce de liaison avec mbien cette maxime se; instruit par leur essement de solliciter que les confédérés en ter l'interposition de at pour Maurice, il à se prêter aux pre- i fit, et en état de ates les forces de la , depuis long-temps progrès des armées de

p. 309, etc. Istwanhaff, 169. *Mém. de Rivier.* Hist., lib. iv, p. 84, etc.

l'empereur; il brûlait d'essayer ses forces contre cet ennemi de la France, et de se signaler par une rivalité qui avait fait la gloire du règne de son père. Il avait profité de la première occasion qu'il avait eue de traverser les projets de Charles, en prenant le duc de Parme sous sa protection, et les hostilités étaient déjà commencées non-seulement dans le duché de Parme, mais encore dans le Piémont. Après avoir terminé la guerre avec l'Angleterre par une paix aussi avantageuse pour lui-même qu'honorable pour les Écossais ses alliés, il vit que la noblesse française était impatiente de déployer son courage inquiet et entreprenant sur un théâtre plus brillant, que celui de Parme ou du Piémont.

Jean de Fienne, évêque de Bayonne, que Henri avait envoyé en Allemagne, sous prétexte d'y lever des troupes destinées à servir en Italie, fut autorisé à conclure un traité en forme avec Maurice et ses associés. Comme un roi de France n'aurait pu déceintement s'engager à défendre l'église protestante, les objets de controverse, quelque part qu'ils pussent avoir au traité, ne furent mentionnés dans aucun des articles. Suivant ce traité, les intérêts de la religion étaient abandonnés entièrement à la disposition de la divine Providence; les seuls motifs allégués pour former cette confédération contre Charles étaient de procurer la liberté au landgrave, et de prévenir le renversement de l'ancienne constitution et des lois de l'empire germanique. Pour remplir ces deux objets, il fut convenu que toutes les parties contractantes déclareraient en même temps la guerre à l'empereur; qu'on ne pourrait conclure ni paix ni trêve sans le consentement commun de tous les confédérés, et sans que chacun d'eux y fût compris; qu'afin de prévenir les inconvénients de l'anarchie et des prétentions au partage du commandement, Maurice serait déclaré chef de la confédération, avec une autorité absolue dans toutes les affaires militaires; que Maurice et ses associés mettraient en campagne sept mille hommes de cavalerie avec un nombre proportionné d'infanterie; que, pour fournir à la subsistance de cette armée, pendant les trois premiers mois de la guerre, Henri donnerait deux cent quarante mille couronnes, et ensuite soixante mille couronnes par mois, tant que l'armée serait en campagne; que Henri attaquerait l'empereur, du côté de la Lorraine,

avec une armée puissante; enfin, que si l'on jugeait à propos d'élire un nouvel empereur, le choix ne pourrait tomber que sur celui qu'agrèrait le roi de France¹. Ce traité fut conclu le 1^{er} octobre, quelque temps avant la prise de Magdebourg; et les négociations préliminaires furent conduites avec un si profond secret, que, de tous les princes qui y accédèrent ensuite, il n'y en eut que deux à qui Maurice en fit confidence; ce furent Jean Albert, duc régnant de Mecklenbourg, et Guillaume de Hesse, fils aîné du landgrave. La ligue elle-même resta si soigneusement et si heureusement cachée que l'empereur et ses ministres ne paraissent pas en avoir eu le moindre soupçon.

Maurice, dont l'activité s'exerçait à chercher de toutes parts de nouveaux secours, s'adressa à Édouard VI, roi d'Angleterre, et lui demanda un subside de quatre cent mille couronnes pour le soutien d'une confédération formée pour la défense de la religion protestante; mais les factions qui régnaient à la cour d'Angleterre pendant la minorité de ce prince, et qui étaient au conseil et aux armes de la nation leur vigueur accoutumée; ne laissaient aux ministres anglais ni le temps ni le désir de s'occuper des affaires étrangères; et Maurice ne put obtenir le secours qu'il devait attendre de leur zèle pour la réformation².

Maurice, assuré de la protection d'un monarque aussi puissant que Henri II, procéda avec confiance, mais avec une égale circonspection, à l'exécution de son plan. Il jugea qu'il était nécessaire de faire encore un effort pour obtenir de l'empereur la liberté du landgrave; et en conséquence il envoya à Inspruck une ambassade solennelle, en son nom et en celui de l'électeur de Brandebourg. Après avoir rappelé en détail tous les faits et toutes les raisons sur lesquels ils fondaient leur demande, et après avoir représenté, dans les termes les plus énergiques, les engagements particuliers qu'ils avaient pris avec le landgrave, ils renouvelèrent, en faveur de cet infortuné prisonnier, la requête qu'ils avaient déjà si souvent présentée en vain. L'électeur palatin, le duc de Wittemberg, les ducs de Mecklenbourg, le duc de Deux-Ponts, le mar-

¹ *Recueil des Traités*, tom. II, p. 258. Thuan., lib. VIII p. 279.

² Burnet, *Hist. of the reform.*, vol. II, *Append.*, 37.

quis de Brandebourg-Bareuth et le marquis de Bade, envoyèrent aussi des ambassadeurs chargés de faire la même demande. Le roi de Danemark, le duc de Bavière et les ducs de Lunebourg, écrivirent pour le même objet. Le roi des Romains lui-même se joignit à ces princes pour appuyer leurs instances, soit qu'il fût touché de compassion sur la situation malheureuse du landgrave, soit qu'il fût dominé, peut-être, par une secrète jalousie contre son frère, dont il voyait avec d'autres yeux le pouvoir et les des- cends, depuis la tentative qu'il avait faite pour changer l'ordre de la succession à l'empire.

Charles, inébranlable dans la résolution qu'il avait prise à l'égard du landgrave, éluda une demande qui lui était faite par de si puissans intercesseurs; ayant déclaré qu'il communiquerait ses intentions à Maurice dès que celui-ci serait arrivé à Inspruck, où il était attendu de jour en jour, l'empereur ne daigna entrer dans aucune explication plus détaillée¹. Cette démarche ne fut pas utile au landgrave; mais Maurice sut en tirer un grand avantage. Elle servit à justifier les mesures qu'il prit ensuite, et à démontrer la nécessité d'employer la voie des armes pour arracher l'acte de justice que sa médiation et ses prières n'avaient pu obtenir; elle servit aussi à confirmer l'empereur dans sa sécurité, parce que la solennité de la demande et l'intérêt que tant de princes paraissaient y prendre, durent lui faire croire que c'était de son consentement seul qu'on espérait d'obtenir l'élargissement du landgrave.

Maurice employa des artifices encore plus déliés pour cacher ses intrigues, amuser l'empereur et gagner du temps. Il affecta d'être plus occupé que jamais à chercher quelque expédient pour lever toutes les difficultés relativement au sauf-conduit que demandaient les théologiens protestans nommés pour assister au concile. Ses ambassadeurs, à Trente, avaient de fréquentes conférences sur cet objet avec les ambassadeurs impériaux, à qui ils communiquaient leurs sentimens du ton d'une confiance sans réserve. Il voulut, à la fin, faire croire que tous les différends sur cet article préliminaire lui paraissaient sur le point d'être terminés; et afin d'accréditer cette opinion, il donna ordre à

Mélanchton et à ses confrères de se mettre en route pour se rendre à Trente. Il entretenait en même temps une correspondance très suivie avec la cour impériale à Inspruck, et renouvelait en toute occasion les protestations de son attachement et de sa fidélité envers l'empereur. Il parlait sans cesse de l'intention où il était d'aller lui-même à Inspruck, il y fit même louer une maison pour lui, et donna des ordres pour la faire mettre, le plus promptement qu'il serait possible, en état de le recevoir¹.

Quelque habile que fût Maurice dans tous les artifices de la dissimulation, et quelque impénétrable que lui parût le voile sous lequel il cachait ses desseins, il y avait cependant dans sa conduite plusieurs choses qui altéraient la sécurité de l'empereur, et qui le tentèrent souvent de soupçonner quelque dessein extraordinaire. Mais comme ses soupçons n'étaient fondés que sur des circonstances peu importantes par elles-mêmes, ou d'une nature incertaine et équivoque, l'effet en était aisément détruit par l'adresse de Maurice; l'empereur craignait d'ailleurs de retirer trop légèrement sa confiance à un homme à qui il l'avait donnée tout entière, et qu'il avait comblé de faveurs. Une seule circonstance lui parut être assez importante pour mériter une explication. Les troupes que Georges de Mecklenbourg avait prises à sa solde, après la capitulation de Magdebourg, ayant fixé leur quartier dans la Turinge, vivaient à discrétion sur les terres des riches ecclésiastiques de leur voisinage. Ceux qui éprouvaient ou qui redoutaient leurs exactions, se plaignirent hautement à l'empereur, et lui parlèrent de ces troupes comme d'un corps d'hommes qu'on destinait à quelque entreprise désespérée. Maurice tantôt atténuait les excès qu'on reprochait à ses troupes, tantôt représentait l'impossibilité de les licencier ou de les assujettir à une discipline régulière jusqu'à ce qu'on leur eût payé ce qui leur était dû de leur solde par l'empereur même; il sut, par-là, calmer les craintes que cet objet avait fait naître; ou peut-être Charles, n'étant pas en état de satisfaire aux demandes de ces soldats, fut obligé de garder le silence sur ce point².

Cependant le temps d'agir approchait. Maurice avait envoyé secrètement à Paris Albert de

¹ Arnold., *Vita Mauric. ap. Menken.*, lib. II, p. 122.

² Sleid., p. 549. Thuan., p. 339.

¹ Sleid., p. 531. Thuan., lib. VIII, p. 380.

res de se mettre en
te. Il entretenait en
ondance très suivie
spruck, et renouve-
protestations de son
envers l'empereur.
attention où il était
, il y fit même louer
na des ordres pour
tamment qu'il serait
voir ¹.

aurice dans tous les
et quelque impéné-
sous lequel il cachait
tant dans sa conduite
la sécurité de
ent souvent de soup-
extraordinaire. Mais
ent fondés que sur
portantes par elles-
ertaine et équivoque,
ruit par l'adresse de
ait d'ailleurs de reti-
ance à un homme à
entière, et qu'il avait
seule circonstance lui
e pour mériter une
Georges de Mecklen-
e, après la capitula-
nt fixé leur quartier
à discrétion sur les
es de leur voisinage.
ui redoutaient leurs
autement à l'empe-
troupes comme d'un
nait à quelque entre-
tantôt atténuait les
troupes, tantôt re-
e les licencier ou de
ne régulière jusqu'à
qui leur était dû de
même; il sut, par-là,
objet avait fait naitre;
t pas en état de satis-
oldats, fut obligé de
nt ².

approchait. Maurice
à Paris Albert de
Menken., lib. II, p. 122.

Brandebourg pour y confirmer sa confédération avec Henri, et pour hâter la marche de l'armée française. Il avait pris des mesures pour être en état de rassembler ses sujets au moment où il en aurait besoin; il avait pourvu à la sûreté de la Saxe, pendant qu'il s'en absenterait pour commander l'armée, et il tenait ses troupes qui étaient dans la Turinge et sur lesquelles il comptait particulièrement, toutes prêtes à marcher au premier signal. Ces opérations compliquées se firent sans être découvertes par la cour impériale; Charles restait à Inspruck dans la plus parfaite tranquillité, uniquement occupé à contreminer les intrigues du légat à Trente, et à régler les conditions auxquelles les théologiens protestans pourraient être admis au concile; il ne se doutait guère qu'il y eût alors des objets beaucoup plus importans près d'attirer son attention.

Cette imprudente sécurité de la part d'un prince dont l'attention à observer tout ce qui se passait autour de lui le conduisit souvent à un excès de défiance, peut paraître inexplicable, et elle a été attribuée à un aveuglement extraordinaire. Mais indépendamment de l'adresse singulière avec laquelle Maurice sut déguiser ses intentions, deux circonstances concoururent à tromper l'empereur: peu de temps après son arrivée à Inspruck, la goutte le prit avec un surcroît de violence; son tempérament était affaibli par de si fréquentes attaques; son esprit avait perdu sa vigueur naturelle, et il n'était plus en état de s'occuper des affaires avec sa vigilance et sa pénétration ordinaire; Granvelle, évêque d'Arras, son premier ministre, quoique l'un des politiques les plus déliés de son siècle et peut-être d'aucun siècle, fut en cette occasion la dupe de sa propre finesse. Il avait une si haute opinion de son habileté, et méprisait si fort les talens politiques des Allemands, qu'il ne fit aucune attention aux avis qu'on lui donna des intrigues secrètes et des projets dangereux de Maurice. La sombre défiance du duc d'Albe lui ayant fait concevoir quelques soupçons sur la sincérité de l'électeur, il proposa de le faire venir sur-le-champ à la cour, pour y rendre compte de sa conduite; mais Granvelle répondit avec dédain que ces soupçons étaient sans fondement, et que la tête d'un Allemand ivre était trop grossière pour former quelque projet qu'il ne lui fût aisé

de pénétrer et de faire échouer. Ce n'était pas seulement sa confiance dans sa propre sagacité qui lui donnait un ton si décisif; il avait corrompu deux des ministres de Maurice, qui lui envoyaient des avis fréquens et détaillés de tous les mouvemens de leur maître. Mais ce moyen même, par lequel il espérait de pénétrer tous les desseins, et jusqu'aux pensées de Maurice, servit à le mieux tromper. L'électeur avait secrètement découvert la correspondance de ses deux ministres avec Granvelle; au lieu de les punir de leur trahison, il sut habilement en profiter, et tourna contre Granvelle les artifices mêmes de ce prélat. Il affecta de traiter les deux traitres avec plus de confiance que jamais, il les admit à ses délibérations particulières; mais il avait soin de ne leur laisser apercevoir que ce qu'il était de son intérêt de faire connaître; de sorte que les avis des deux espions ne servaient qu'à confirmer Granvelle dans la persuasion où il était de la sincérité et des bonnes intentions de Maurice ¹. L'empereur lui-même était dans une si parfaite sécurité qu'il ne tint aucun compte d'un mémoire qui lui fut présenté au nom des électeurs ecclésiastiques, et par lequel on l'avertissait d'être en garde contre Maurice; il n'y répondit que par des protestations de son entière confiance dans la fidélité et dans l'attachement de ce prince ².

Enfin les préparatifs de Maurice se trouvèrent achevés, et il jouit du plaisir de voir que ses intrigues et ses projets étaient encore ignorés; mais quoiqu'il fût près de commencer les hostilités, il ne voulut pas encore jeter le masque qu'il avait gardé jusqu'alors, et, par une nouvelle ruse, il sut encore tromper ses ennemis quelques jours de plus. Il annonça qu'il allait faire le voyage d'Inspruck dont il avait si souvent parlé, et il prit, pour l'accompagner, un des deux ministres que Granvelle avait corrompus. Après avoir fait quelques postes, il feignit d'être fatigué du voyage et dépêcha à Inspruck son perfide ministre, en le chargeant de faire à l'empereur des excuses sur ce délai, et de l'assurer qu'il serait à la cour dans peu de jours. Cet espion ne fut pas plus tôt parti que Maurice monta à cheval, vola vers la Turinge, y joignit son armée com-

¹ Melvil, *Mémoires*, fol. édit., p. 12.

² *Id.*, p. 535.

posée de vingt mille hommes d'infanterie et la mit sur le champ en mouvement ¹.

Il publia en même temps un manifeste contenant les raisons qu'il avait pour prendre les armes. Il alléguait trois motifs : 1° de défendre la religion protestante menacée d'une destruction prochaine ; 2° de maintenir la constitution et les lois de l'empire et de préserver l'Allemagne de la domination d'un monarque absolu ; 3° de délivrer le landgrave de Hesse des horreurs d'une longue et injuste captivité. Par le premier motif, Maurice soulevait en sa faveur les partisans très nombreux de la réformation, que l'enthousiasme rendait formidables, et que l'oppression excitait à prendre un parti désespéré. Par le second motif, il s'attachait tous les amis de la liberté, tant catholiques que protestans, également intéressés à se joindre avec lui pour défendre des droits et des privilèges communs aux uns et aux autres. Enfin, outre la gloire qu'il s'acquerrait par son zèle à remplir ses engagements envers le landgrave, le troisième motif était devenu un objet d'intérêt général, non-seulement par la pitié qu'inspiraient les souffrances de ce prince infortuné, mais encore par l'indignation qu'avaient excitée la rigueur et l'injustice avec laquelle il avait été traité par l'empereur. Avec le manifeste de Maurice, il en parut un autre au nom d'Albert, marquis de Brandebourg-Culmbach, qui s'était joint à lui avec un corps d'aventuriers qu'il avait rassemblés ; il y exposait les mêmes griefs, mais avec un excès d'amertume et de violence analogue au caractère du prince sous le nom duquel cet écrit était publié.

Le roi de France publia aussi un manifeste en son propre nom : après y avoir rappelé l'ancienne alliance qui subsistait entre les nations française et germanique, descendues l'une et l'autre des mêmes ancêtres ; et après avoir parlé des ouvertures qu'en conséquence de cette ancienne union quelques-uns des plus illustres princes d'Allemagne lui avaient faites pour lui demander sa protection, Henri déclarait qu'il allait prendre les armes pour rétablir l'ancienne

¹ Mevil, *Mémoires*, p. 13. Les circonstances qu'on a rapportées concernant les ministres saxons gagnés et corrompus par Granvelle, ne sont pas mentionnés par les historiens allemands ; mais comme le chevalier James Mevil tenait ces détails de l'électeur palatin, et qu'ils sont parfaitement conformes à toute la conduite de Maurice, on peut les regarder comme authentiques.

constitution de l'empire, pour délivrer quelques-uns de ses princes de la servitude, et pour assurer les privilèges et l'indépendance de tous les membres du corps germanique ; il prenait, dans ce manifeste, le titre de *protecteur des libertés de l'Allemagne et de ses princes catholiques*, et il avait fait graver en tête un bonnet, l'ancien symbole de la liberté, placé entre deux poignards, pour faire entendre sans doute aux Allemands que la liberté ne pouvait s'acquérir et se conserver que par la force des armes ¹.

Maurice avait alors un rôle tout nouveau à jouer, mais son génie flexible était fait pour se plier à toutes les situations : dès le moment où il prit les armes, il se montra aussi hardi et entreprenant à la tête de son armée qu'il avait été circonspect et rusé dans le cabinet. Il s'avança par des marches rapides vers la haute Allemagne. Toutes les villes qui se trouvèrent sur sa route lui ouvrirent leurs portes. Il rétablit dans leurs offices les magistrats que l'empereur avait destitués, et remit en possession des églises les ministres protestans qui en avaient été chassés. Il dirigea sa marche vers Augsbourg ; la garnison impériale qui y était, n'étant pas assez forte pour tenter de se défendre, se retira avec précipitation, et Maurice prit possession de cette grande ville, où il fit les mêmes changemens que dans celles où il avait déjà passé.

Il n'y a point de termes pour exprimer l'étonnement et la consternation qui saisirent l'empereur lorsqu'il apprit ces événemens inattendus. Il voyait un grand nombre de princes d'Allemagne armés contre lui, et le reste prêt à les joindre ou faisant des vœux pour leur succès ; il voyait un monarque puissant s'unir étroitement à eux, et seconder leurs opérations, commandant en personne une armée formidable ; tandis que, par une négligence et une crédulité qui l'exposait à la fois au mépris public et au plus grand danger, il ne se trouvait en état de prendre aucune mesure efficace, ni pour réprimer ses sujets rebelles, ni pour repousser l'invasion d'un ennemi étranger. Une partie de ses troupes espagnoles avait été envoyée en Hongrie pour combattre les Turcs ; le reste avait été rappelé en Italie pour la guerre qui se faisait dans le duché de Parme. Les bandes des vieilles troupes

¹ Sleid., p. 549. Thuan., lib. x, p. 339. *Mémoires de Ribier*, tom. II, p. 371.

livrer quelques-
ritude, et pour
pendance de tout
que; il prenait,
protecteur des
princes cap-
tète un bonnet,
placé entre deux
e sans doute aux
avait s'acquérir et
es armes ¹.

Le tout nouveau à
était fait pour se
s le moment où il
ssi hardi et entre-
qu'il avait été cir-
et. Il s'avança par
aute Allemagne.
rent sur sa route
rétablit dans leurs
empereur avait des-
n des églises les
aient été chassés.
bourg; la garnison
as assez forte pour
ra avec précipita-
on de cette grande
ngemens que dans

ur exprimer l'éton-
ni saisirent l'empereur
emens inattendus.
de princes d'Alle-
le reste prêt à les
our leur succès; il
s'unir étroitement
érations, comman-
formidable; tandis
une crédulité qui
s public et au plus
nit en état de pren-
ni pour réprimer
épousser l'invasion
partie de ses troupes
e en Hongrie pour
e avait été rappelé
se faisait dans le
des vicieuses troupes

p. 330. *Mémoires de*

allemandes avaient été licenciées, parce qu'il ne pouvait plus les payer, ou bien elles s'étaient mises à la solde de Maurice après le siège de Magdebourg. Charles restait donc à Inspruck avec un corps de troupes à peine assez fort pour garder sa personne. Son trésor était épuisé; depuis quelque temps il n'avait reçu aucune reni-
mise du Nouveau-Monde, et il avait perdu tout son crédit auprès des négocians de Gènes et de Venise, qui, malgré l'offre d'un intérêt exorbitant, refusèrent de lui prêter de l'argent. Ainsi ce prince, qui était, sans contredit, le plus considérable potentat de la chrétienté et le plus capable de déployer une grande force, puisque sa puissance, quoique violemment attaquée, n'avait encore souffert aucune diminution, se trouvait cependant hors d'état de faire un effort assez prompt et assez vigoureux pour le sauver du danger imminent dont il était menacé.

Il mit toutes ses espérances dans la négociation, seule ressource de ceux qui sentent leur faiblesse; mais, craignant de compromettre sa dignité en faisant les premières avances à des sujets rebelles, il évita cet inconvénient en employant la médiation de son frère Ferdinand. Maurice, plein de confiance dans ses talens, et ne doutant pas qu'il ne sût tirer parti de cette négociation, espéra que, par une apparence de facilité à écouter les premières ouvertures d'accommodement, il pourrait amuser l'empereur et lui faire ralentir l'activité des préparatifs qu'il commençait à faire pour se mettre en défense; il consentit sans difficulté à une entrevue avec Ferdinand dans la ville de Lentz en Autriche, où il se rendit sur-le-champ, après avoir laissé son armée continuer sa marche sous les ordres du duc de Mecklenbourg.

Le roi de France exécuta fidèlement tout ce qu'il avait promis à ses alliés; il entra de bonne heure en campagne avec une armée nombreuse et bien payée, et marchant droit en Lorraine, Toul et Verdun lui ouvrirent leurs portes sans résistance. Ses troupes se présentèrent ensuite devant Metz; le cométable de Montmorency, ayant obtenu la permission d'y passer avec un petit détachement pour sa garde, y introduisit autant de troupes qu'il en fallait pour en imposer à la garnison, et par ce frauduleux stratagème, les Français se rendirent maîtres de cette ville sans répandre de sang. Henri fit, avec

beaucoup de peine, son entrée dans toutes ces places: il obligea les habitans de lui prêter serment d'obéissance, et réunit à sa couronne ces acquisitions importantes. Après avoir laissé une forte garnison dans Metz, il s'avança vers l'Alsace pour tenter de nouvelles conquêtes, que les premiers succès de ses armes semblaient lui promettre ¹.

La conférence de Lentz ne produisit aucun accommodement. Maurice, en consentant à cette entrevue, n'avait vraisemblablement d'autre objet que de tromper l'empereur; car il fit, en faveur de ses confédérés et du roi de France leur allié, des demandes qui ne pouvaient pas être acceptées par un prince trop fier pour se soumettre ainsi sur-le-champ aux conditions que lui dictait un ennemi. Mais quoique Maurice, pendant toute la négociation, parût invariablement attaché aux intérêts de ses associés, et quoiqu'il ne perdît jamais de vue les objets qui lui avaient mis les armes à la main, il montra toujours le désir le plus vif de terminer à l'amiable avec l'empereur tous les différends. Encouragé par cette apparente disposition à la paix, Ferdinand proposa une seconde entrevue pour le 26 mai, et demanda qu'il y eût une trêve qui commençât à ce même jour et durerait jusqu'au 10 de juin, afin de laisser le temps de concilier tous les points contestés.

Dans ces entrefaites, Maurice rejoignit, le 9 mai, son armée, qui s'était avancée jusqu'à Gundelfingen. Il mit ses troupes en mouvement le lendemain au matin; et comme il lui restait encore seize jours pour agir, avant le commencement de la trêve, il résolut de tenter, dans cet intervalle, une entreprise dont le succès pourrait être assez décisif pour rendre inutiles les négociations de Passau et pour le mettre en état d'imposer les conditions qu'il jugerait à propos. Il prévint que l'idée d'une cessation d'armes si prochaine et l'empressement adroit qu'il avait montré pour le rétablissement de la paix ne manqueraient pas de donner à l'empereur de fausses espérances, qui, en calmant ses inquiétudes, le replongeraient en partie dans la même sécurité qui lui avait déjà été si fatale. Plein de confiance dans cette conjecture, Maurice marcha droit à Inspruck et s'avança avec le mouvement

¹ Thuan., p. 343.

le plus rapide qu'on pût donner à un corps de troupes si considérable. Il arriva le 18 à Fiessen, poste très important à l'entrée du Tyrol, où il trouva un corps de huit cents hommes bien retranchés, que l'empereur y avait placés pour s'opposer aux progrès des confédérés. Maurice attaqua ces huit cents hommes avec tant de violence et d'impétuosité, qu'ils abandonnèrent leurs lignes avec précipitation, et que, se repliant sur un second corps posté près de Ruten, ils lui communiquèrent la terreur panique dont ils étaient saisis; de sorte que tous ensemble prirent la fuite après une faible résistance.

Maurice transporté de ce succès, qui surpassait toutes ses espérances, marcha à Ehrenberg, château situé sur un rocher très haut et escarpé qui dominait le seul passage qu'il y eût à travers les montagnes. Comme ce fort s'était déjà rendu aux protestans, au commencement de la guerre de Smalkalde, parce que la garnison était alors trop faible pour le défendre, l'empereur, qui en connaissait l'importance, avait eu soin d'y jeter un corps de troupes suffisant pour repousser les efforts de la plus grande armée. Mais un berger, poursuivant une chèvre qui s'était écartée du troupeau, découvrit un sentier inconnu par lequel on pouvait monter au sommet du rocher. Il vint en donner avis à Maurice; un petit détachement de soldats choisis, ayant à leur tête Georges de Mecklenbourg, furent à l'instant commandés pour suivre ce guide. Ils se mirent en marche le soir, et ayant grimpé par un sentier escarpé, avec autant de peine que de danger, ils atteignirent enfin le sommet sans être aperçus; Maurice ayant commencé l'assaut à l'un des côtés du château, ils parurent tout à coup de l'autre côté, au moment et au signal convenu, et se disposèrent à escalader les murs, qui étaient faibles en cet endroit, parce qu'on l'avait cru jusqu'alors inaccessible. La garnison, saisie de frayeur en se voyant attaquée par un côté où elle se croyait à l'abri de tout danger, mit bas les armes sur-le-champ. Ainsi Maurice, presque sans verser de sang, et, ce qui lui était plus important encore, sans perdre de temps, se trouva maître d'une place dont la réduction aurait pu le retarder long-temps, et aurait demandé les plus grands efforts de valeur et d'habileté¹.

¹ Arnold. *Vita Mauri*, p. 123.

Maurice n'était alors qu'à deux jours de marche d'Insruck, et sans perdre un seul moment il y fit marcher son infanterie; la cavalerie ne pouvant être d'aucune utilité dans ce pays montagneux, il la laissa à Fiessen pour garder l'entrée du défilé. Il se proposait d'avancer avec assez de rapidité pour devancer les nouvelles de la perte d'Ehrenberg, et pour surprendre l'empereur avec toute sa suite, dans une ville ouverte et incapable de se défendre. Mais à peine ses troupes commençaient-elles à se mettre en mouvement, qu'un bataillon de mercenaires se mutina, déclarant qu'ils ne marcheraient qu'après avoir reçu la gratification qui leur était due, suivant l'usage de ce temps-là, pour avoir pris une place d'assaut. Ce ne fut qu'après beaucoup de peine et de dangers et aux dépens d'un temps précieux que Maurice vint à bout d'apaiser cette révolte et d'engager les soldats à le suivre vers une ville où ils trouveraient un riche butin, qui les récompenserait de tous leurs services.

L'empereur ne dut sa sûreté qu'au délai occasionné par cet accident imprévu. Il n'apprit que vers la nuit le danger qui le menaçait; et voyant que rien ne pouvait le sauver que la fuite la plus prompte, il quitta sur-le-champ Insruck. Malgré l'obscurité de la nuit et la violence de la pluie qui tombait alors, et quoiqu'il fût si fort affaibli par les douleurs de la goutte, qu'il ne pouvait souffrir d'autre mouvement que celui d'une litière, il voyagea à la lumière des flambeaux, prenant sa route à travers les Alpes, par des sentiers presque impraticables. Ses courtisans et ses domestiques le suivaient avec la même précipitation, quelques-uns sur des chevaux qu'ils avaient pu se procurer à la hâte, un grand nombre à pied, et tous dans le plus grand désordre. Ce fut dans ce misérable équipage, bien différent de la pompe dont on avait vu le conquérant de l'Allemagne constamment environné pendant les cinq années précédentes, que Charles arriva, avec sa suite découragée et abattue de fatigue, à Villach, dans la Carinthie; et à peine se crut-il en sûreté dans ce lieu inconnu et inaccessible.

Maurice entra à Insruck quelques heures après que l'empereur et les siens étaient sortis. Désespéré de voir échapper sa proie au moment où il était près de la saisir, il les poursuivit jusqu'à quelques milles de distance; mais, regardant

deux jours de mar
 e un seul moment
 ie; la cavalerie ne
 dans ce pays mon-
 pour garder l'en-
 d'avancer avec as-
 r les nouvelles de
 pour surprendre
 te, dans une ville
 endre. Mais à peine
 lles à se mettre en
 de mercenaires se
 marcheraient qu'a-
 n qui leur était due,
 là, pour avoir pris
 qu'après beaucoup
 dépens d'un temps
 bout d'apaiser cette
 tats à le suivre vers
 un riche butin, qui
 eurs services.
 eté qu'au délai oc-
 révu. Il n'apprit que
 menaçait; et voyant
 que la fuite la plus
 amp Inspruck. Mal-
 et la violence de la
 quoiqu'il fût si fort
 la goutte, qu'il ne
 uvement que celui
 lumière des flam-
 vers les Alpes, par
 icables. Ses courti-
 e suivaient avec la
 nes-uns sur des che-
 ocurer à la hâte, un
 s dans le plus grand
 misérable équipage,
 dont on avait vu le
 constamment envi-
 es précédentes, que
 découragée et abat-
 ns la Carinthie; et à
 ans ce lieu inconnu

ck quelques heures
 siens étaient sortis.
 sa proie au moment
 il les poursuivit jus-
 tance; mais, regar-

dant comme impossible d'atteindre des fuyards à qui la crainte donnait des ailes, il revint dans la ville, et livra au pillage tous les bagages de l'empereur et de ses ministres. Il défendit en même temps de toucher à tout ce qui appartenait au roi des Romains, soit qu'il eût formé quelque liaison d'amitié avec ce prince, soit qu'il voulût le faire croire. Maurice avait calculé le temps de ses opérations avec tant de justesse, qu'il ne restait plus alors que trois jours jusqu'au commencement de la trêve convenue. Il partit sur-le-champ pour aller trouver Ferdinand à Passau au jour qui avait été fixé.

Avant de sortir d'Inspruck, Charles mit en liberté l'électeur de Saxe, qu'il avait dépouillé de son électorat et qu'il traînait depuis cinq ans à sa suite. Il espérait peut-être embarrasser Maurice en relâchant un rival qui pourrait lui disputer son titre et ses états; ou peut-être sentait-il l'indécence de retenir ce prince prisonnier tandis qu'il courait lui-même le risque d'être privé de sa liberté. Mais l'électeur, ne voyant d'autre moyen de s'échapper que celui que prenait l'empereur, et frémissant à la seule idée de tomber entre les mains d'un parent qu'il regardait avec raison comme l'auteur de toutes ses infortunes, prit le parti d'accompagner Charles dans sa fuite, et d'attendre la décision de son sort de la négociation qui devait s'entamer.

Ce ne fut pas le seul effet que produisirent les opérations de Maurice. On ne fut pas plus tôt informé à Trente qu'il avait pris les armes, qu'une consternation générale s'empara des pères du concile. Les prélats allemands retournèrent chez eux sur-le-champ, dans la vue de pourvoir à la sûreté de leur propres domaines. Les autres avaient une extrême impatience de se retirer aussi; et le légat, qui jusqu'alors avait résisté à tous les efforts des ambassadeurs impériaux qui voulaient faire admettre au concile les théologiens protestans, saisit avec joie cette occasion de dissoudre une assemblée qui lui avait paru si difficile à gouverner. Une congrégation, qui se tint le 28 avril, rendit un décret pour proroger le concile pendant deux ans et pour le convoquer de nouveau à l'expiration de ce terme, si la paix était rétablie en Europe¹. Cette prorogation s'étendit jusqu'à dix ans;

¹ Fra-Paolo, p. 353.

mais les opérations du concile, lorsqu'il se rassembla en 1562, n'appartiennent pas à la période qu'embrasse cette histoire.

La convocation d'un concile avait été passionnément désirée par tous les états de la chrétienté: on espérait de la sagesse et de la piété des prélats qui représentaient le corps entier des fidèles qu'il en résulterait des efforts charitables et efficaces pour terminer les disputes qui s'étaient malheureusement élevées dans l'église. Mais les différens papes qui avaient convoqué cette assemblée avaient d'autres objets en vue: ils mirent en œuvre tout ce qu'ils avaient de politique et d'autorité pour arriver à leur but. Les talens et l'adresse de leurs légats, l'ignorance d'un grand nombre de prélats et la basse soumission des évêques indigènes d'Italie, donnèrent à ces papes une si grande influence dans le concile, qu'ils en dictaient tous les décrets, et qu'en les rédigeant ils pensaient moins à rétablir l'unité et la concorde dans l'église qu'à affermir leur propre domination ou à consolider les principes sur lesquels ils imaginaient que cette domination était fondée. Des dogmes, qui jusqu'alors n'avaient été reçus que sur la foi de la tradition, et dans l'interprétation desquels on admettait quelque latitude, furent définis avec une scrupuleuse exactitude et confirmés par la sanction de l'autorité papale. Des cérémonies qui n'avaient été observées que par déférence à des usages qu'on regardait comme anciens furent établies par les décrets de l'église et déclarées parties essentielles de son culte. Au lieu de fermer la brèche, on l'élargit, et le mal devint irréparable; au lieu d'essayer de concilier les partis divisés, on affecta de tirer une ligne précise qui fixait et établissait la séparation des deux partis. Ces opérations servent encore aujourd'hui à les tenir divisés, et, si la Providence divine n'y intervient, doivent rendre la séparation éternelle.

Nous devons à trois auteurs différens la connaissance que nous avons des opérations de cette assemblée. Le père Paul, de Venise, écrivit son histoire du concile de Trente tandis que la mémoire de ce qui s'y était passé était encore récente, et que plusieurs de ceux qui y avaient assisté vivaient encore. Il a développé les intrigues et les artifices qui y présidèrent, avec une liberté et une sévérité qui ont donné une atteinte

profonde à l'autorité et à la réputation de ce concile. Il en a décrit les délibérations et expliqué les décrets avec tant de clarté et de profondeur, avec une érudition si variée et une raison si solide, que son livre est justement regardé comme un des meilleurs ouvrages d'histoire qui existent. Environ cinquante ans après, le jésuite Pallavicini publia son histoire du concile en opposition à celle du père Paul; il employa toutes les ressources d'un esprit subtil et délié pour infirmer l'autorité et pour réfuter les raisonnemens de son antagoniste; il s'efforce de prouver, en justifiant adroitement les opérations du concile et en interprétant ses décrets avec subtilité, que l'impartialité en dirigea les délibérations, et que le jugement ainsi que la candeur en dicta les décisions. Vargas, jurisconsulte espagnol, qui fut nommé pour accompagner à Trente les ambassadeurs impériaux, envoyait à l'évêque d'Arras un compte exact de tout ce qui s'y passait, et lui expliquait tous les artifices que le légat employait pour faire agir à son gré le concile. On a publié une lettre dans laquelle Vargas déclame contre la cour du pape avec la sévérité naturelle à un homme qui, par sa situation, était en état de bien observer les manœuvres de cette cour, et qui était obligé d'employer tous ses soins et ses talens à les faire échouer. Quel que soit celui de ces trois auteurs qu'on prenne pour guide dans le jugement qu'on se formera de l'esprit qui animait ce concile, on découvrira parmi quelques-uns de ceux qui le composaient tant d'ambition et d'artifice, et parmi la plupart des autres tant d'ignorance et de corruption; on y observera une si forte teinte des passions humaines et si peu de cette simplicité de cœur, de cette pureté de mœurs et de cet amour de la vérité qui seuls peuvent donner aux hommes le droit de décider quelle doctrine est digne de Dieu et quel culte lui est agréable, qu'il sera bien difficile de croire qu'une influence extraordinaire du Saint-Esprit ait animé cette assemblée et inspiré ses décisions.

Tandis que Maurice était occupé à négocier à Lentz avec le roi des Romains, ou à faire la guerre à l'empereur dans le Tyrol, le roi de France s'était avancé en Alsace jusqu'à Strasbourg. Il demanda au sénat la permission de traverser la ville, espérant qu'à l'aide du même stratagème qui lui avait réussi à Metz, il pour-

rait se rendre maître de la place et se frayer, par le Rhin, un passage dans le cœur de l'Allemagne; mais les Strasbourgeois, instruits par la crédulité et le malheur de leurs voisins, fermèrent leurs portes, et ayant rassemblé une garnison de cinq mille hommes, ils réparèrent leurs fortifications, rasèrent les maisons qui étaient dans leurs faubourgs, et parurent déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils envoyèrent en même temps au roi une députation des bourgeois les plus respectables, pour le prier de n'exercer aucune hostilité contre eux. Les électeurs de Trèves et de Cologne, le duc de Clèves et d'autres princes du voisinage, se joignirent à eux pour conjurer Henri de ne pas oublier le titre qu'il avait pris si généreusement, et de ne pas se rendre l'oppresser de l'Allemagne dont il s'était annoncé comme le libérateur. Les cantons suisses les secondèrent aussi avec zèle, et sollicitèrent Henri d'épargner une ville qui depuis long-temps était liée avec leur république par l'amitié et par des traités.

Quelle puissante que fût cette intercession réunie, elle n'aurait pu déterminer Henri à renoncer à une conquête si importante, s'il avait été en état de se l'assurer; mais on connaissait peu dans ce siècle le moyen de faire subsister de nombreuses armées loin des frontières de leur pays, et les revenus des princes, ainsi que leur habileté dans l'art de la guerre, étaient fort au-dessous des efforts vigoureux et compliqués qu'exigeait une telle entreprise. Quoique les Français ne fussent pas encore bien éloignés de leurs frontières, ils commençaient déjà à sentir la disette des vivres, et ils n'avaient pas des magasins suffisans pour leur fournir des provisions pendant un siège qui, nécessairement, aurait été fort long¹. En même temps la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait rassemblé un corps de troupes considérable, qui, sous le commandement de Martin de Rossem, ravageait la Champagne et menaçait les provinces adjacentes. Ces différentes circonstances obligèrent le roi, malgré sa répugnance, d'abandonner l'entreprise. Mais il voulut du moins se faire, auprès de ses alliés, un mérite de cette retraite qu'il ne pouvait éviter, et il témoigna aux Suisses qu'il ne prenait cette résolution que

¹ Thuan, p. 351, 352.

e et se frayer, par
 r de l'Allemagne;
 uits par la crédu-
 oisins, fermèrent
 blé une garnison
 arèrent leurs for-
 s qui étaient dans
 si déterminés à se
 extrémité. Ils en-
 oi une députation
 bles, pour le prier
 contre eux. Les
 ologne, le due de
 voisinage, se joi-
 Henri de ne pas
 si généralement
 resseur de l'Alle-
 comme le libéra-
 secondèrent aussi
 ri d'épargner une
 tait liée avec leur
 des traités.

cette intercession
 miner Henri à re-
 portante, s'il avait
 ais on connaissait
 e faire subsister de
 frontières de leur
 ces, ainsi que leur
 e, étaient fort au-
 x et compliqués
 rise. Quoique les
 e bien éloignés de
 aient déjà à sentir
 avaient pas des ma-
 rnir des provisions
 ssairement, aurait
 emps la reine de
 ays-Bas, avait as-
 considérable, qui,
 Martin de Rossem,
 menaçait les pro-
 tées circonstances
 répugnance, d'a-
 il voulut du moins
 un mérite de cette
 er, et il témoigna
 ette résolution que

par déférence pour leurs sollicitations ¹. Il or-
 donna ensuite de mener boire dans le Rhin tous
 les chevaux de son armée, pour prouver qu'il
 avait poussé jusque-là ses conquêtes, et il re-
 prit la route de Champagne.

Pendant que le roi de France et la grande
 armée des confédérés faisaient ces mouvemens,
 on avait confié à Albert de Brandebourg le com-
 mandement d'un corps séparé de huit mille
 hommes, composés principalement de merce-
 naires qui s'étaient rangés sous ses drapeaux,
 attirés par le désir du pillage plutôt que par
 l'espérance de recevoir une solde fixe et réglée.
 Ce prince, se voyant à la tête de ce corps d'aven-
 turiers déterminés à le suivre partout, com-
 mença bientôt à dédaigner l'état de subordination
 dans lequel il avait été jusque-là, et à former
 ces projets vastes d'agrandissement qui se pré-
 sentent rarement aux esprits les plus ambitieux,
 si ce n'est lorsque des guerres civiles et les fac-
 tions les excitent à des entreprises hardies, en
 les flattant de l'espérance d'un succès prochain.
 Plein de ces grandes prétentions, Albert fit la
 guerre d'une manière très différente de celle des
 confédérés, il s'efforça de répandre au loin la
 terreur de ses armes par la rapidité de ses mou-
 vemens, aussi bien que par l'étendue et la vio-
 lence de ses dévastations. Il exigea des contribu-
 tions de tous les endroits où il passa, dans le
 dessein d'amasser assez d'argent pour être en
 état de payer et de conserver son armée. Il
 chercha à s'emparer de Nuremberg, d'Ulm ou
 de quelque autre ville libre de la haute Allema-
 gne qui lui servit de capitale, où il pût fixer le
 siège de son gouvernement. Mais trouvant ces
 villes sur leurs gardes et en état de lui résister,
 il tourna toute sa fureur contre les ecclésiastiques
 papistes, dont il ravagea les terres avec une
 barbarie impitoyable, qui leur donna des im-
 pressions très défavorables contre l'esprit de
 cette religion réformée dont il prétendait être
 un zélé défenseur. Les évêques de Bamberg et
 Wurtzbourg se trouvèrent, par leur situation,
 plus exposés que les autres à ses violences. Il
 obligea le premier à lui abandonner la pro-
 priété d'environ la moitié de son vaste diocèse;
 il força le second à lui payer une somme im-
 mense pour racheter son pays de la ruine et de

la dévastation. Au milieu de ces excès d'une
 fureur bizarre, Albert n'eut aucun égard ni aux
 ordres de Maurice, malgré l'engagement qu'il
 avait contracté de lui obéir comme au général
 en chef de la ligue, ni aux représentations des
 autres confédérés, il fit voir clairement qu'il
 n'était occupé que de son propre intérêt, sans
 s'embarasser de la cause commune ni du
 motif général qui avait fait prendre les armes
 aux confédérés.

Cependant Maurice ayant fait revenir son
 armée en Bavière, et ayant publié un manifeste,
 où il enjoignait au clergé luthérien et aux ins-
 tituteurs de la jeunesse de reprendre leurs
 fonctions dans toutes les villes, les écoles et les
 universités, d'où ils avaient été chassés, il re-
 joignit Ferdinand à Passau, le 26 mai. Ce
 congrès, où l'on allait traiter des affaires de la
 paix et de l'indépendance de l'empire, attirait
 les regards de toute l'Allemagne. Outre Ferdin-
 and et les ambassadeurs de l'empereur, le due
 de Bavière, les évêques de Saltzbourg et d'Eich-
 staedt, les ministres de tous les électeurs et les
 députés des princes des villes libres les plus
 considérables s'étaient rendus à Passau. Maurice,
 au nom des confédérés, et le roi des Romains,
 comme représentant l'empereur, ouvrirent la
 négociation. Les princes qui étaient présens et
 les députés de ceux qui étaient absens agirent
 comme intercesseurs et médiateurs.

Maurice, dans un long discours, exposa les
 motifs de sa conduite, après avoir fait l'énumé-
 ration de tous les actes de despotisme, contrai-
 res à la constitution de l'empire, auxquels
 l'empereur s'était porté dans son administra-
 tion; il se borna à trois objets, déjà énoncés
 dans le manifeste qu'il avait publié en prenant
 les armes : i. demanda que le landgrave de
 Hesse fût mis en liberté sur-le-champ, qu'on
 fit droit sur les griefs des confédérés relative-
 ment à l'administration civile de l'empire, et
 que les protestans eussent l'exercice public et
 tranquille de leur religion. Ferdinand et les
 ambassadeurs de l'empereur montrant de la
 répugnance à accorder toutes ces conditions,
 les médiateurs écrivirent en commun une lettre
 à l'empereur, pour le conjurer de délivrer l'Al-
 lemagne des calamités d'une guerre civile, en
 donnant à Maurice et à son parti toutes les sati

¹ Sleidan, p. 557. Brantôme, tom. VII, p. 39.

factions qui pouvaient les engager à mettre bas les armes. Ils obtinrent en même temps de Maurice que la trêve serait prolongée pour un court intervalle, pendant lequel ils s'efforceraient d'obtenir une réponse décisive aux demandes des confédérés.

Cette requête fut présentée à l'empereur, au nom de tous les princes de l'empire tant papistes que protestans, et de ceux qui avaient secondé ses desseins ambitieux, aussi bien que de ceux qui avaient vu avec crainte et avec jalousie l'accroissement de son pouvoir. Cette unanimité, si peu commune et si sincère à appuyer les demandes de Maurice et à recommander la paix, prenait sa source dans différens motifs. Ceux qui étaient le plus attachés à l'église romaine ne pouvaient se dissimuler que le parti protestant était soutenu par une armée nombreuse, pendant que l'empereur commençait à peine à faire les premiers préparatifs pour se défendre. Ils prévoyaient les grands efforts qu'il leur faudrait faire pour lutter avec un ennemi auquel on avait laissé prendre des forces si redoutables. L'expérience leur avait montré que l'empereur recueillerait seul le fruit de leurs efforts, et que la victoire la plus complète ne ferait qu'appesantir leurs chaînes et les rendre insupportables. Ces considérations leur faisaient craindre de contribuer une seconde fois, par un zèle indiscret, à mettre l'empereur en possession d'une puissance qui deviendrait fatale à la liberté de l'Allemagne; ainsi, malgré la violence indomptable de l'esprit superstitieux de ce siècle, ils aimèrent mieux que les protestans obtinssent la liberté de conscience qu'ils demandaient que d'aider Charles à les opprimer et de le mettre en état de bouleverser la constitution de l'empire, en donnant encore plus d'étendue à la prérogative impériale. La crainte de voir l'Allemagne en proie de nouveau à toutes les horreurs de la guerre civile ajoutait un grand poids à toutes ces considérations. Plusieurs états de l'empire avaient déjà éprouvé la fureur destructive des armes d'Albert; d'autres la craignaient, et tous désiraient un accommodement entre l'empereur et Maurice, qui les délivrerait de ce terrible fléau.

Tels étaient les motifs qui portaient tant de princes, malgré la différence de leurs intérêts politiques et de leur religion, à s'unir pour

presser l'empereur de faire avec Maurice un accommodement, qui leur paraissait non-seulement salutaire, mais d'une absolue nécessité. Des raisons presque aussi nombreuses et aussi fortes portaient Charles lui-même à le désirer. Il connaissait tous les avantages que les confédérés avaient acquis par sa négligence, et il sentait alors l'insuffisance des ressources qu'il avait pour s'y opposer. Les Espagnols, ses sujets, mécontents de sa longue absence, et fatigués de ces guerres continuelles qui ne pouvaient être d'aucun avantage à leur pays, ne voulaient plus lui fournir aucun subside considérable ni d'hommes ni d'argent; et, quoiqu'il pût se flatter de tirer d'eux de nouveaux secours par adresse ou par importunité, il voyait bien qu'il ne les obtiendrait pas assez promptement pour pouvoir en profiter dans des circonstances qui demandaient la plus grande célérité. Son trésor était épuisé, ses vieilles troupes étaient dispersées ou licenciées, et il ne pouvait pas compter beaucoup sur le courage et la fidélité des nouvelles levées qu'il était obligé de faire. Il ne pouvait raisonnablement espérer d'user encore avec quelque succès des mêmes artifices qu'il avait employés pour affaiblir et ruiner la ligue de Snalkalde. Le but auquel il tendait était trop bien connu, et l'on n'aurait plus été la dupe des prétextes spécieux sous lesquels il avait d'abord caché ses ambitieux desseins. Tous les princes d'Allemagne étaient en défiance et sur leurs gardes: il eût tenté inutilement une seconde fois de les aveugler sur leurs intérêts et de se servir tour à tour d'une partie d'entre eux pour asservir les autres. L'expérience lui avait appris d'ailleurs qu'une confédération dont Maurice était le chef serait autrement dirigée que l'avait été la ligue de Snalkalde, et qu'elle ne montrerait ni la même irrésolution dans ses projets ni la même faiblesse dans ses efforts. S'il se déterminait à continuer la guerre, il devait compter que les états les plus considérables de l'Allemagne prendraient parti contre lui. Il ne pouvait attendre du reste qu'une neutralité équivoque. Il pouvait craindre encore que, pendant que ses forces seraient occupées d'un côté, le roi de France ne saisit le moment favorable pour porter la guerre sur une autre partie avec un succès presque certain. Ce monarque avait déjà fait des conquêtes dans l'empire, et Charles

avec Maurice un accablant non-seulement absolue nécessité, nombreuses et aussi-même à le désirer. Les avantages que les confédérés négligence, et il des ressources qu'il des Espagnols, ses sues absence, et fatigues qui ne pouvaient à leur pays, ne aucun subside considérable; et, quoiqu'il de nouveaux secours en unité, il voyait bien assez promptement dans des circonstances de célérité. Son troupes étaient dispersées ne pouvait pas compter sur la fidélité des nouveaux à faire. Il ne pouvait d'user encore avec des artifices qu'il avait de ruiner la ligue de laquelle il tendait était trop plus été la dupe des artifices qu'il avait d'abord employés. Tous les princes de confiance et sur leurs intérêts une seconde fois sacrés et de se servir l'un contre eux pour assistance lui avait appris l'expérience dont Maurice avait dirigée que l'avait et qu'elle ne montre dans ses projets ni des efforts. S'il se déterminait, il devait compter sur des aides de l'Allemagne. Il ne pouvait neutralité équivalente que, pendant l'absence d'un côté, le moment favorable de l'autre partie avec le monarque avait l'empire, et Charles

était aussi empressé de les recouvrer qu'il impatient de tirer vengeance des secours qu'on avait donnés à ses sujets mécontents. Quoique Henri fût alors retiré en deçà du Rhin, il n'avait fait que changer le théâtre de la guerre, et il avait porté toutes ses forces dans le Pays-Bas. Les Turcs, excités par les sollicitations du roi de France et par leur ressentiment contre Ferdinand, qui avait violé la trêve en Hongrie, préparaient une flotte puissante pour ravager les côtes de Naples et de Sicile, qu'il avait laissées presque sans défense, en tirant de ses états la plus grande partie des troupes réglées pour renforcer l'armée qu'il s'occupait alors d'assembler.

Ferdinand, qui s'était transporté lui-même à Villach, dans le dessein de mettre sous les yeux de l'empereur le résultat de la conférence de Passau, avait aussi des motifs particuliers de désirer la paix, et se trouvait excité par-là à seconder avec la plus grande chaleur les raisons que les princes assemblés au congrès avaient alléguées pour la paix. Il avait vu avec quelque satisfaction le coup fatal porté au pouvoir despotique que son frère avait usurpé dans l'empire. Il était fort occupé à empêcher que Charles ne recouvrât ce qu'il avait perdu, parce qu'il prévoyait que, si ce prince en venait à bout, il reprendrait avec une nouvelle ardeur et une plus grande apparence de succès son projet favori de transmettre le pouvoir à son fils, en excluant son frère de la succession à l'empire. Il se proposait donc de concourir de tout son pouvoir à limiter l'autorité impériale, afin de s'en assurer par-là même la possession. D'ailleurs Soliman, aigri par la perte de la Transylvanie et encore plus par les artifices frauduleux qui la lui avaient fait perdre, avait mis en campagne une armée de cent mille hommes, qui, après avoir défait un corps des troupes de Ferdinand et pris plusieurs places importantes, menaçait non-seulement d'achever la conquête de cette province, mais même de chasser Ferdinand de cette partie de la Hongrie qui lui était encore soumise. Ce prince était dans l'impossibilité de résister à un si puissant ennemi : son frère ne pouvait lui être d'aucun secours tant qu'il serait engagé dans une guerre civile, et il ne devait pas se promettre de tirer des princes d'Allemagne le contingent de troupes et d'ar-

gent qu'ils avaient coutume de fournir pour repousser les invasions des infidèles. Maurice, ayant bien remarqué l'embarras de Ferdinand sur ce dernier article, lui avait offert, si la paix était solidement établie, de marcher lui-même en Hongrie à son secours à la tête de ses troupes. Une proposition si avantageuse à Ferdinand, dans les circonstances où il se trouvait, fit une si grande impression sur son esprit, que, se voyant privé d'ailleurs de tout autre secours, il devint le défenseur le plus ardent de la cause des confédérés, et qu'il leur aurait accordé les demandes les plus fortes plutôt que de retarder une paix qu'il regardait comme le seul moyen de raffermir sur sa tête la couronne de Hongrie.

Tant de circonstances conspirant à déterminer un accommodement, on devait naturellement s'attendre à le voir bientôt conclu. Mais le caractère inflexible de l'empereur et la répugnance qu'il avait de renoncer tout d'un coup à un plan qu'il avait suivi avec tant de chaleur et de constance, contre-balançaient la force de tous les motifs qui le portaient à la paix, et non-seulement retardaient cet événement, mais semblaient le rendre incertain. Quand les demandes de Maurice et la lettre des médiateurs de Passau lui furent présentées, il refusa nettement de faire droit sur les griefs qui y étaient énoncés, et d'accorder aucune stipulation pour la sûreté actuelle de la religion protestante. Il proposa de renvoyer la discussion de ces deux points à la diète prochaine. De son côté il demanda qu'on le dédommageât sur-le-champ de toutes les pertes qu'il avait essuyées dans cette guerre et par la licence des troupes des confédérés et par les exactions de leurs chefs.

Maurice, qui connaissait tous les artifices de l'empereur, fut persuadé que les propositions de ce prince n'avaient d'autre objet que de lui faire perdre du temps et de le tromper. Sans écouter les prières de Ferdinand, il quitta Passau brusquement, et rejoignant ses troupes qui étaient campées à Merghenteim, ville de Franconie, appartenant aux chevaliers de l'ordre Teutonique, il se met en mouvement et recommence les hostilités. Comme trois mille hommes à la solde de l'empereur s'étaient jetés dans Francfort-sur-le-Mein et pouvaient de là infester la Hesse qui en était voisine, il marcha vers cette ville et en fit le siège. La célérité de

cette entreprise et la vigueur avec laquelle Maurice fit ses approches contre la place, alarmèrent tellement l'empereur, qu'il écouta plus favorablement les raisons de Ferdinand en faveur de la paix. Malgré sa hauteur et son opiniâtreté naturelle, il sentit la nécessité de plier, et montra des dispositions à faire quelques sacrifices de son côté, si Maurice voulait diminuer quelque chose de ses demandes. Dès que Ferdinand s'aperçut que l'empereur commençait à céder, il ne cessa pas un moment de le presser jusqu'à ce qu'il l'eût déterminé à déclarer qu'il accorderait tout ce qu'on voudrait pour la sûreté des confédérés. Ayant gagné ce point difficile, il dépêcha un courrier à Maurice, et en lui faisant part de la dernière résolution de l'empereur, il le conjura de ne pas rendre inutiles tous les efforts qu'il avait faits pour le rétablissement de la paix, et de ne pas frustrer, par une obstination déplacée les vœux que toute l'Allemagne faisait pour cet heureux événement.

Maurice, nonobstant l'heureuse situation de ses affaires, se trouvait fortement porté à déférer à cet avis. L'empereur, quoique pris au dépourvu, avait déjà commencé à assembler des troupes; et quelque faibles que pussent être ses efforts, tant que les impressions de la première consternation dureraient, il voyait bien que Charles agirait à la fin avec une vigueur proportionnée à l'étendue de son pouvoir et de ses états, et conduirait en Allemagne une armée formidable par le nombre et plus encore par la terreur de son nom et la renommée de ses victoires passées. Il ne pouvait guère espérer qu'une confédération composée d'un si grand nombre d'associés continuât long temps d'agir avec assez d'union et de persévérance pour résister aux efforts soutenus et bien dirigés d'une armée conduite par un chef absolu, accoutumé à commander et à vaincre. Il sentait déjà, quoiqu'il n'en eût été instruit par aucun fâcheux événement, qu'il n'était après tout que le chef d'un corps, formé de membres mal unis. Il voyait, par l'exemple d'Albert de Brandebourg, que, malgré toute son adresse et tout son crédit, quelqu'un des chefs confédérés pourrait se détacher de l'association sans qu'il fût possible de le ramener à la subordination. Ces considérations lui faisaient craindre pour la cause commune; une autre non moins puissante l'alarmait sur ses

propres intérêts. En rendant la liberté à l'ancien électeur et en révoquant l'acte qui le privait de son rang et de ses états, l'empereur pouvait blesser Maurice par l'endroit le plus sensible. Ce prince malheureux, aimé de ses anciens sujets et respecté de tout le parti protestant, en cherchant à recouvrer les domaines dont il avait été injustement dépouillé, ne pouvait manquer d'exciter en Saxe quelques mouvemens qui mettraient Maurice en danger de perdre tout ce qu'il avait acquis au prix de tant de dissimulation et d'artifice. D'un autre côté il ne dépendait que de l'empereur de rendre inutiles toutes les sollicitations des confédérés en faveur du landgrave; il ne fallait qu'ajouter une violence de plus à l'injustice et à la cruauté avec laquelle il avait traité son prisonnier; et il avait déjà prévenu les fils de ce prince infortuné que, s'ils persistaient dans leurs entreprises, au lieu de voir leur père en liberté, ils apprendraient bientôt qu'il avait reçu la punition que la révolte avait méritée¹.

Maurice délibéra sur tous ces points avec ses associés : quoique les conditions offertes par l'empereur fussent moins avantageuses que celles qui avaient été proposées par la confédération, il jugea qu'il était plus sage de les accepter que de s'exposer de nouveau aux événements douteux de la guerre². Il retourna à Passau et signa le traité, dont les principaux articles étaient : qu'avant le 12 d'août, les confédérés quitteraient les armes et licencieraient leurs troupes; qu'à cette époque, ou même auparavant, le landgrave serait mis en liberté et reconduit en sûreté à son château de Rhinfelds; qu'on tiendrait dans six mois une diète pour délibérer sur les meilleurs moyens de prévenir pour la suite les disputes et les querelles de religion; qu'en attendant, ni l'empereur ni aucun autre prince ne feraient, sous quelque prétexte que ce fût, aucune violence à ceux qui suivaient la confession d'Augsbourg, et qu'on leur accorderait au contraire le libre et tranquille exercice de leur religion; que les protestans, de leur côté, ne troubleraient les catholiques ni dans l'exercice de leur juridiction ecclésiastique, ni dans l'observation de leurs cérémonies religieuses; que la chambre impériale administrerait la justice

¹ Steid., *Hist.*, p. 571.

² *Ibid.*, p. 563, etc., Thuan., lib. x, p. 369.

la liberté à l'ancien
 e qui le privait de
 empereur pouvait
 t le plus sensible.
 e ses anciens sujets
 protestant, en cher-
 mines dont il avait
 e pouvait manquer
 ouvemens qui met-
 de perdre tout ce
 nt de dissimulation
 il ne dépendait que
 ciles toutes les solli-
 veur du landgrave;
 violence de plus à
 ee laquelle il avait
 avait déjà prévenu
 é que, s'ils persis-
 es, au lieu de voir
 prendraient bientôt
 que la révolte avait

ces points avec ses
 ditions offertes par
 avantageuses que
 sées par la confédé-
 plus sage de les ac-
 nouveau aux évé-
 rre². Il retourna à
 dont les principaux
 le 12 d'août, les con-
 mes et licencieraient
 oque, ou même au-
 it mis en liberté et
 hâteau de Rheinfels;
 mois une diète pour
 moyens de prévenir
 les querelles de reli-
 empereur ni aucun
 ous quelque prétexte
 à ceux qui suivaient
 , et qu'on leur accor-
 et tranquille exercice
 testans, de leur côté,
 ques ni dans l'exercice
 stique, ni dans l'ob-
 mics religieuses; que
 ministrerait la justice

avec impartialité aux sujets de l'empire, de l'une et de l'autre religion, et qu'on prendrait indifféremment les membres de ce tribunal dans les deux partis; que si la diète prochaine ne venait pas à bout de terminer les différends de religion, les clauses du traité actuel, favorables aux protestans, conserveraient pour toujours toute leur force; qu'aucun des confédérés ne pourrait être recherché pour ce qui était arrivé dans le cours de la guerre; que la discussion des atteintes que Maurice prétendait avoir été portées à la constitution et à la liberté de l'empire serait renvoyée à la diète suivante; enfin qu'Albert de Brandebourg serait compris dans le traité, pourvu qu'il voulût y accéder et qu'il licenciat ses troupes avant le 12 du mois d'août.

Tel fut le célèbre traité de Passau, qui renversa le grand édifice que Charles s'efforçait d'élever depuis tant d'années, avec toutes les ressources que lui fournissaient sa puissance et sa politique; qui annula tous les réglemens que ce prince avait faits relativement aux affaires de religion; qui fit évanouir toutes les espérances qu'il avait conçues de rendre l'autorité impériale absolue et héréditaire dans sa famille, et qui établit sur une base plus ferme la religion protestante, qui n'avait jusqu'alors subsisté en Allemagne que par tolérance et par des moyens précaires. Maurice eut toute la gloire d'avoir concerté et consommé cette révolution inattendue. C'est une circonstance singulière que la réformation ait dû son rétablissement et sa solidité en Allemagne, à la même main qui peu de temps auparavant l'avait portée jusque sur le penchant de sa ruine; et que l'un et l'autre événement aient été l'ouvrage des mêmes artifices et de la même dissimulation. Cependant il semble qu'on ait fait plus d'attention au but que Maurice eut en vue, dans ces deux différentes conjonctures, qu'aux moyens qu'il employa pour y arriver. Il fut alors aussi universellement célébré pour son zèle et son esprit patriotique, qu'on l'avait rigoureusement condamné auparavant pour son indifférence et pour sa politique intéressée. On ne doit pas non plus omettre

d'observer que le roi de France, monarque zélé pour la foi catholique, persécutait ses propres sujets protestans avec toute la cruauté de la superstition, tandis qu'il employait toute sa puissance à favoriser et à soutenir la réformation dans l'empire, et que la ligue qui devait porter un coup si fatal à l'église romaine fut négociée et signée par un évêque catholique : tant sont merveilleuses les voies par lesquelles la sagesse divine dirige le caprice des passions humaines, et les fait servir à l'accomplissement de ses propres desseins.

Dans les négociations de Passau, on s'occupait fort peu des intérêts du roi de France. Maurice et les confédérés, ayant obtenu ce qu'ils demandoient, ne s'embarassèrent guère d'un allié qu'ils regardaient peut-être comme trop payé des services qu'il leur avait rendus par les conquêtes qu'il avait faites en Lorraine. Les confédérés ne parurent reconnaître toutes les obligations qu'ils lui avaient, qu'en insérant dans le traité une clause qui portait que ce monarque pourrait exposer ses prétentions particulières et les sujets de plainte qu'il croyait avoir pour être mis, par les confédérés, sous les yeux de l'empereur.

Henri éprouva en cette occasion le traitement auquel doit s'attendre tout prince qui prête son nom et ses secours aux auteurs d'une guerre civile. Dès que la rage des factions commença à se calmer, et qu'on entrevit la possibilité d'un accommodement, ses services furent oubliés, et ses associés se firent auprès de leur souverain un mérite de leur ingratitude envers leur protecteur. Mais quelque indignation qu'inspirassent à Henri la perfidie de ses alliés et la précipitation avec laquelle ils faisaient, à ses dépens, leur paix avec l'empereur, il sentit qu'il était de son intérêt d'être en bonne intelligence avec le corps germanique; et loin de se venger de quelqu'un de ceux dont il avait à se plaindre, il renvoya à Maurice et aux confédérés les otages qu'il en avait reçus, et il continua de montrer toujours les mêmes dispositions et d'affecter le même zèle pour le maintien de l'ancienne constitution et de la liberté de l'empire.

¹ Recueil des Traités, tom. II, p. 261

LIVRE ONZIÈME.

Dès que le traité de Passau fut signé, Maurice, pour remplir les engagements qu'il avait contractés avec Ferdinand, marcha vers la Hongrie à la tête de vingt mille hommes. Mais les forces supérieures des Turcs, les mutineries que le manque de paye occasiona parmi les soldats allemands et espagnols, et la mésintelligence avec Castaldo qui ne lui cédait qu'à regret le commandement général, l'empêchèrent de rien exécuter qui fût digne de sa renommée ou avantageux au roi des Romains¹.

A peine s'était-il mis en marche, que le prince de Hesse le quitta avec ses troupes pour aller recevoir le landgrave son père, et lui remettre les rênes du gouvernement qu'il avait prises depuis son absence. Mais la fortune n'était pas encore lasse de persécuter ce malheureux prisonnier. Reiffenberg, homme entreprenant, qui de soldat était devenu colonel d'un bataillon de mercenaires à la solde de Hesse, les débaucha secrètement au jeune prince pendant sa marche, et les conduisit à Albert de Brandebourg, qui, ayant refusé d'accéder au traité de Passau, continuait ses hostilités contre l'empereur. Malheureusement pour le landgrave, on apprit cette désertion au moment où, à peine sorti de la citadelle de Malines, où il était détenu, il n'avait point encore passé les frontières des Pays-Bas. La reine de Hongrie qui y commandait au nom de son frère, croyant ce prince coupable de la violation d'un traité auquel il devait sa liberté, le fit arrêter et le remit une seconde fois entre les mains du même capitaine espagnol qui l'avait gardé pendant cinq ans avec la plus sévère vigilance. Ainsi Philippe, livré de nouveau à toutes les horreurs de la prison, perdit bientôt le courage que lui avait rendu le court intervalle de sa liberté, et tomba dans le désespoir, se croyant condamné à une captivité éternelle. Cependant l'empereur ayant appris que le landgrave et son

¹ Istvanhaffi, *Hist. Hungar.*, p. 228. Thuan., lib. x, p. 371

mercenaires de Reiffenberg, donna des ordres pour relâcher son prisonnier, et Philippe fut enfin délivré de la captivité où il avait languï si long temps¹. Mais, quoiqu'il fût rétabli dans ses états, ses souffrances passées semblaient avoir éteint la vigueur et l'activité naturelle de son esprit. Ce prince, auparavant le plus hardi et le plus entreprenant des souverains de l'empire, en devint le plus timide et le plus circonspect; il passa le reste de ses jours dans le repos et l'indolence.

L'électeur de Saxe, déchu de ses dignités, obtint aussi sa liberté par la paix de Passau. L'empereur, forcé d'abandonner le projet de détruire la religion protestante, n'avait plus de raisons pour le retenir prisonnier; d'ailleurs, pour regagner l'attachement et la confiance des Allemands, dont les secours lui étaient nécessaires dans l'entreprise qu'il méditait contre la France, le meilleur moyen était de relâcher un prince qui ne s'était pas moins attiré d'estime par son mérite que de compassion par ses malheurs. Jean Frédéric reprit donc possession de cette partie de son territoire, qui lui avait été réservée lorsque Maurice s'empara de son électorat. Le changement de fortune n'affaiblit point cette grandeur d'âme qui avait fait admirer Frédéric dans un état plus brillant et plus heureux, et qu'il avait su conserver même dans les fers : il vécut encore plusieurs années avec cette haute réputation qu'il s'était acquise à si juste titre.

Cependant la perte de Metz, de Toul et de Verdun, affligeait vivement l'empereur. Accoutumé à terminer à son avantage toutes ses guerres contre la France, il crut qu'il y allait de sa gloire à ne pas succomber dans celle-ci, et que ce serait une tache flétrissante pour son règne que de laisser sans retour démembrement de l'empire un domaine de cette importance. Son intérêt n'y était pas moins engagé que son honneur. Comme

¹ Sleic., p. 573. Belcarri, *Comment.*, p. 834

cette frontière de la Champagne se trouvait plus ouverte qu'aucune autre province de France, c'était par-là qu'il avait toujours pénétré dans ce royaume. Mais si Henri venait à garder ses dernières conquêtes, c'était une barrière formidable du côté où elle avait été jusqu'alors le plus faible. En même temps, l'empereur y perdait toute la sûreté que ces trois villes donnaient à son ennemi; car auparavant elles couvraient son pays, et en les perdant, ses propres places, qui n'étaient que peu fortifiées, restaient exposées à une invasion. C'est ce qui déterminait Charles à tenter de les recouvrer; et les préparatifs qu'il avait faits contre Maurice et ses alliés le mirent en état d'exécuter promptement sa résolution.

La paix de Passau ne fut pas plutôt conclue, que, honteux de sa retraite à Villach, il s'avança vers Augsbourg, à la tête d'un corps considérable d'Allemands à sa solde, et de toutes les troupes qu'il avait tirées de ses états d'Italie et d'Espagne. Plusieurs des bataillons que les confédérés venaient de congédier passèrent à son service, et il engagea même quelques princes de l'empire à se joindre à lui avec leurs vassaux. Pour mieux cacher la destination d'un armement si formidable qui pouvait inquiéter la France et la mettre sur ses gardes, il fit courir le bruit qu'il marchait en Hongrie pour secourir Maurice contre les infidèles. Dès qu'il se fut avancé vers le Rhin, ce prétexte ne pouvant plus avoir lieu, il publia qu'en qualité de chef de l'empire, obligé de réprimer les vexations d'un de ses membres, il allait châtier Albert de Brandebourg qui ravageait cette partie de l'Allemagne.

Mais les Français avaient trop appris à leurs dépens à se défier des artifices de Charles, pour ne pas épier avec soin tous ses mouvemens. Henri devina bientôt le véritable objet de ces grands préparatifs et résolut de défendre ses importantes conquêtes, avec autant de vigueur qu'on pouvait en mettre à les lui arracher. Prévoyant que tout le poids de la guerre tomberait d'abord sur Metz, et que du destin de cette ville dépendrait celui de Toul et de Verdun, il nomma pour y commander durant le siège, François de Lorraine, duc de Guise, que la gloire et la sûreté de son propre pays engageaient à bien défendre cette place. Il était difficile de faire un meilleur choix. Le duc joignait à toutes les qualités qui tiennent au courage, cette sagacité et

cette présence d'esprit qui rendent un homme propre au commandement. C'était une de ces âmes héroïques qui, n'aimant que les grandes entreprises, aspirent à la renommée par des actions d'éclat. Il fut charmé de trouver dans la commission périlleuse qu'on lui confiait, une occasion de déployer ses rares talens aux yeux de ses propres compatriotes, bien disposés à y applaudir. L'esprit belliqueux qui distinguait alors la noblesse française et qui lui faisait regarder l'inaction comme honteuse, toutes les fois qu'il y avait de la gloire à acquérir, amena de toutes parts une foule de guerriers qui se rangèrent sous les drapeaux d'un chef digne de servir de modèle et de guide dans le chemin de la victoire. Plusieurs princes du sang, beaucoup de gentilshommes du premier rang et tous les jeunes officiers qui purent en obtenir la permission du roi, se jetèrent dans Metz en qualité de volontaires. Leur présence donna un nouveau courage à la garnison, et le duc de Guise eut l'avantage de n'avoir à commander qu'à des hommes impatientes de se signaler.

Mais quelle que fût son ardeur à se charger de cette entreprise, il trouva Metz dans une si mauvaise situation, qu'un courage moins intrépide que le sien eût désespéré de le sauver. C'était une ville d'une enceinte considérable, de grands faubourgs, des murailles faibles et sans fortifications, des fossés étroits, de vieilles tours au lieu de bastions, trop éloignées entre elles pour défendre le mur qui les séparait. Tous ces défauts furent réparés aussi bien que le temps le permit. Le duc fit raser les faubourgs, sans épargner les monastères et les églises, même celle de Saint-Arnulph, où plusieurs rois de France étaient enterrés. Mais, afin d'éviter les reproches d'impiété où pouvait l'exposer la destruction de ces pieux édifices et la profanation des tombeaux, il fit transporter dans une église de la ville les vases sacrés et les cendres des rois, avec toutes les solennités d'une procession, qu'il précéda lui-même tête nue et un cierge à la main. Il fit abattre aussi les maisons trop voisines des murs. On élargit, on nettoya les fossés, on rétablit les anciennes fortifications et on en construisit de nouvelles. Comme tous ces ouvrages exigeaient la plus grande célérité, le duc y travailla de ses propres mains. Les officiers et les volontaires suivirent son exemple; et les soldats

voyant leurs chefs partager les travaux, supportèrent gaiement les plus rudes fatigues. En même temps on obligea toutes les personnes inutiles à sortir de la place. On remplit les magasins de munitions de guerre et de bouche, les moulins furent brûlés et on détruisit les grains et les fourrages à quelques milles aux environs. Les citoyens eux-mêmes ne montrèrent pas moins d'ardeur que les soldats à seconder ce général, tant ses manières simples et populaires lui donnaient d'ascendant sur les esprits. Le zèle qu'il avait su leur inspirer l'emportant sur l'intérêt personnel, ils virent, sans témoigner le moindre regret, leurs biens, leurs maisons et les édifices publics sacrifiés à la nécessité de repousser l'ennemi ¹.

Cependant l'empereur, après avoir rassemblé toutes ses forces, continua sa marche vers Metz. En traversant les villes du Rhin il vit les tristes marques des ravages que les troupes d'Albert avaient faits dans cette contrée. A l'approche de l'empereur Albert se retira dans la Lorraine, comme s'il eût voulu se joindre au roi de France, dont il avait déjà ras les armes sur tous ses étendards. Quoiqu'il fût à la tête de vingt mille hommes, sa situation ne lui permettait pas d'en venir aux mains avec les impériaux ², dont l'armée était au moins de soixante mille hommes et l'une des plus belles que ce siècle eût vues dans les guerres d'Europe.

La conduite du siège, sous les ordres de l'empereur, fut confiée au duc d'Albe, secondé du marquis de Marignan et des plus habiles généraux d'Italie et d'Espagne. Comme on était alors à la fin d'octobre, ils représentèrent qu'il y avait beaucoup de risque à commencer dans une saison si avancée une expédition qui ne pouvait manquer de trainer en longueur. Mais Charles, trop obstiné pour abandonner son opinion, se fiant d'ailleurs pour le succès de son entreprise à ses grands préparatifs, ordonna qu'on investit la ville. Dès que le duc d'Albe parut, un corps considérable de Français fit une sortie, attaqua son avant-garde avec fureur, la mit en désordre et tua ou fit prisonniers un grand nombre d'impériaux. Ce début, qui montrait et l'habileté des officiers et la valeur des troupes, fit sentir aux assiégeans à quels ennemis ils avaient affaire et

combien les moindres avantages pourraient leur coûter. La place fut cependant investie; on ouvrit des tranchées, et les travaux de siège commencèrent.

Mais des deux côtés l'attention se porta sur Albert de Brandebourg. Chaque parti tâchait de gagner ce prince, qui se tenait dans le voisinage avec l'irrésolution d'un homme qui, n'étant gouverné par aucun principe, flottait entre des intérêts opposés. La France lui faisait des offres très avantageuses, et les impériaux n'épargnaient aucune des promesses qu'ils croyaient propres à le tenter. Enfin, après avoir longtemps balancé, il se décida pour Charles, dont la faveur pouvait lui procurer des avantages plus immédiats et plus solides. Le roi de France, qui commençait à s'en défier, avait chargé le duc d'Aumale, frère de Guise, de veiller de près sur ses mouvemens. Mais Albert tomba à l'improviste sur le corps de troupes que l'observait, le mit en déroute, tua beaucoup d'officiers, blessa d'Aumale lui-même et le fit prisonnier. Après cette victoire ce prince marcha en triomphe vers Metz et se joignit à l'empereur avec ses troupes. Ce monarque, en considération de cette action et d'un renfort si considérable, lui pardonna le passé et lui garantit la possession des territoires qu'il avait usurpés pendant la guerre ¹.

Le duc de Guise, quoique profondément affligé du malheur de son frère, ne ralentit rien de sa vigueur à défendre la ville. Il fatiguait les assiégeans par de fréquentes sorties, où ses officiers étaient si jaloux de se distinguer, que toute son autorité pouvait à peine contenir l'impétuosité de leur courage. Il se vit même obligé plus d'une fois de fermer les portes de la ville et d'en cacher les clefs, pour empêcher les princes du sang et la haute noblesse d'aller insulter l'ennemi. Les impériaux, de leur côté, attaquaient la place par différens côtés à la fois; mais l'art des sièges n'était pas encore parvenu à ce degré de perfection où il fut porté vers la fin du seizième siècle, dans la longue guerre des Pays-Bas. Après des travaux sans relâche de plusieurs semaines, à peine les assiégeans pouvaient-ils se flatter d'avoir fait quelques progrès. Les brèches que leur artillerie avait faites durant le jour se trouvaient réparées pendant la nuit, ou

¹ Thuan., t. II, p. 387.

² Natal. comitis, *Hist.*, p. 127.

¹ Steid. Thuan., lib. II, p. 389, 392.

tages pourraient leur
tant investie; on ou-
travaux de siège com-

attention se porta sur
chaque parti tâchait de
naît dans le voisinage
me qui, n'étant gou-
flottait entre des in-
lui faisait des offres
s impériaux n'épar-
esses qu'ils croyaient
n, après avoir long-
a pour Charles, dont
ocurer des avantages
des. Le roi de France,
lui faisait des offres
er, avait chargé le duc
de veiller de près sur
ert tomba à l'impro-
prie qui l'observait, le
oup d'officiers, blessa
fit prisonnier. Après
rcha en triomphe vers
reur avec ses troupes.
ation de cette action
table, lui pardonna le
ession des territoires
it la guerre ¹.

que profondément af-
rière, ne ralentit rien
la ville. Il fatiguait les
tes sorties, où ses of-
distinguer, que toute
ne contenir l'impétuo-
vit même obligé plus
ortes de la ville et d'en
pêcher les princes du
e d'aller insulter l'en-
leur côté, attaquaient
s à la fois; mais l'ar-
re parvenu à ce deg-
rté vers la fin du sei-
gue guerre des Pays-
us relâche de plusieurs
geans pouvaient-ils se
es progrès. Les brè-
avait faites durant le
es pendant la nuit, ou

de nouvelles fortifications, s'élevant soudain sur
les ruines des anciennes, les menaçaient de fa-
tigues et de périls nouveaux. L'empereur, outré
de cette opiniâtre résistance, quitta Thionville,
où la goutte l'avait retenu jusqu'alors; et, tout
malade qu'il était encore, il se rendit en litière
à son camp, afin d'animer les soldats par sa pré-
sence. En effet, on pressa le siège et on redoubla
d'efforts à son arrivée.

Mais la rigueur de la saison se faisant déjà
sentir, le camp était tantôt inondé de pluie, tan-
tôt couvert de neige. Les vivres y devenaient
d'autant plus rares, qu'un corps de cavalerie
française rôdait aux environs, interceptait les
convois ou du moins en troublait et en retardait
l'arrivée. Les maladies commencèrent à gagner
les soldats, surtout les Italiens et les Espagnols,
peu accoutumés à une température si rigou-
reuse. Il en mourut beaucoup, et plusieurs furent
hors d'état de servir. Cependant, les brèches
paraissant praticables, l'empereur résolut de
hasarder un assaut général. Ce fut encore con-
tre l'avis de ses meilleurs officiers, qui se ré-
criaient sur l'imprudence d'attaquer avec des
troupes affaiblies et découragées une garnison
nombreuse, commandée par tout ce qu'il y avait
de plus brave dans la noblesse française. Le duc
de Guise, jugeant du dessein des ennemis par
le mouvement extraordinaire qu'il remarquait
dans leur camp, disposa toutes ses troupes à les
recevoir. Elles parurent aussitôt sur les murs et
sur les brèches, avec une contenance si assurée
et si bien disposée à repousser les assaillans,
que ceux-ci, au lieu d'avancer au signal de la
charge, demeurèrent immobiles, dans le silence
et l'abattement. L'empereur, qui s'aperçut du
découragement de son armée, se retira brusque-
ment dans sa tente, et se plaignit d'avoir trahi
par des soldats qui méritaient à peine le nom
d'hommes ¹.

Quoique vivement affligé et humilié de cet
affront, Charles n'abandonna point le siège;
mais, se contentant de changer son plan d'ata-
que, il fit cesser le feu de l'artillerie, résolu
d'employer la sape, dont la voie était plus
lente, mais plus sûre. Cependant, la pluie et la
neige continuant de tomber, ceux qu'on avait
chargés de ce travail endurèrent des fatigues

incroyables. Le duc de Guise, aussi habile que
brave, évitait et faisait manquer toutes les
mines. Charles sentit qu'il était impossible de
combattre plus long-temps et contre les rigueurs
de la saison et contre des ennemis qu'on ne pou-
vait vaincre ni par force ni par adresse. Il voyait
d'ailleurs ses troupes en proie à une maladie
contagieuse qui lui enlevait chaque jour un
grand nombre d'officiers et de soldats; enfin,
obligé de céder aux sollicitations de ses géné-
raux, qui le conjuraient de sauver les restes de
son armée par une prompte retraite: « La for-
tune, dit-il, est comme toutes les femmes :
elle accorde ses faveurs à la jeunesse, et dé-
daigne les cheveux blancs. »

Aussitôt il donna des ordres pour lever le
siège, qui lui avait coûté cinquante-six jours de
travaux, pendant lesquels il avait perdu plus
de trente mille hommes, tant par les maladies
que par le fer des ennemis. A peine le duc de
Guise se fut aperçu du dessein des impériaux
qu'il prit de promptes mesures afin de les in-
quiéter dans leur retraite. Plusieurs corps de
cavalerie et d'infanterie furent détachés pour
harcéler leur arrière-garde et pour enlever les
traîneurs. La marche de l'armée se fit dans
un tel désordre, qu'on pouvait l'attaquer sans
risque et lui tuer beaucoup de monde. Mais, au
moment où les Français sortaient de la ville, le
spectacle le plus affreux changea toute leur fu-
rie en compassion. Le camp des impériaux était
couvert de malades, de blessés, de morts et de
mourans. On voyait toutes les routes jonchées
de malheureux qui, ayant fait de vains efforts
pour s'échapper, étaient retombés de faiblesse
et périssaient faute de secours. Ils reçurent de
leurs ennemis tous les bons offices que leurs
amis ne pouvaient leur rendre. Le duc envoya
des vivres pour ceux qui étaient tourmentés de
la faim, il chargea des chirurgiens de prendre
soin des malades et des blessés. Les uns furent
conduits dans les villages d'alentour, et les au-
tres, hors d'état d'être transportés si loin, fu-
rent mis dans les hôpitaux de la ville, préparés
pour ses soldats. A mesure qu'ils se rétablis-
sient il les renvoyait chez eux, sous une bonne
escorte, avec de l'argent pour les frais de leur
voyage. Ces actes d'humanité, si rares dans un
siècle où la guerre se faisait avec plus d'achar-
nement et de férocité que de nos jours, mirent

le comble à la réputation que le duc de Guise avait si bien méritée dans la glorieuse défense de Metz, et les vaincus eux-mêmes exaltèrent ce héros à l'envi de ses compatriotes ¹.

Cette année fut la plus malheureuse du règne de l'empereur ; il essuya encore d'autres pertes en Italie. Pendant son séjour à Villach il s'était adressé à Côme de Médicis pour lui emprunter deux cent mille écus ; mais son crédit était alors tombé si bas, que pour en obtenir cette modique somme, il fut obligé de lui céder la principauté de Piombino. Cette cession, en ôtant à Charles le seul établissement qu'il eût en Toscane, mit la souveraineté nouvelle de Côme hors de toute dépendance. Mais pendant qu'il était réduit à sacrifier ainsi son territoire, son ambition éprouva un coup plus sensible dans la perte de Sienne, occasionnée par la mauvaise conduite de don Diègue de Mendoza ².

Ainsi que la plupart des grandes villes d'Italie, Sienne se gouvernait depuis long-temps en république, sous la protection de l'empire. Mais, se trouvant déchirée par ces dissensions entre la noblesse et le peuple qui divisaient alors tous les états libres de l'Italie, la faction du peuple, qui avait pris le dessus, supplia l'empereur de soutenir la nouvelle administration qu'elle avait établie, et reçut même dans la ville un petit corps de soldats espagnols que Charles y avait envoyé pour maintenir l'exécution des lois et la tranquillité publique. Le commandement de ces troupes fut donné à Mendoza, alors ambassadeur de l'empereur à Rome. Cet officier sut persuader à la multitude, toujours crédule, qu'en bâtissant une citadelle dans Sienne, elle serait garantie à jamais contre les entreprises de la noblesse. Comme il espérait par ce moyen mettre la ville entre les mains de Charles, il pressa cet ouvrage avec la plus grande célérité. Mais avant que la forteresse fût achevée il leva le masque ; et, se laissant aller à son caractère naturellement hautain et dur, il traita les citoyens avec la dernière insolence. Les soldats de la garnison, mal payés comme l'étaient communément les

troupes de l'empereur, vivaient à discrétion chez les habitans et s'y portaient aux plus grands excès.

Tant d'outrages ouvrirent enfin les yeux aux Siennois. Convaincus qu'il fallait parer le coup mortel qu'on voulait porter à leur liberté avant que les travaux de la citadelle fussent achevés, ils eurent recours à l'ambassadeur de France à Rome, qui leur promit du secours et la protection de son maître. Le péril commun fit bientôt cesser toutes les anciennes animosités. On envoya des députés aux nobles exilés pour les inviter à venir sauver la patrie de la servitude dont elle était menacée. Il n'y avait pas un moment à perdre : on prit des mesures promptes et sûres et elles furent exécutées avec vigueur. Les citoyens coururent aux armes ; les exilés et tous leurs artisans entrèrent par différens côtés de la ville, avec quelques troupes qu'ils avaient rassemblées. Plusieurs corps de mercenaires à la solde de la France parurent pour les seconder. Les Espagnols, quoique surpris et fort inférieurs en nombre, se défendirent avec beaucoup de courage ; mais enfin, n'ayant ni l'espoir d'être secourus ni celui de pouvoir tenir long-temps dans un fort qui n'était qu'à moitié construit, ils prirent le parti de l'abandonner. A peine en furent-ils sortis que les Siennois le rasèrent jusqu'aux fondemens, afin qu'il ne restât aucun vestige de cet odieux monument élevé pour leur esclavage. Dès ce moment, renonçant à toute liaison avec l'empereur, ils envoyèrent des ambassadeurs au roi de France pour lui rendre grâces de leur liberté, et le prier de leur en assurer la jouissance en continuant d'honorer de sa protection leur république ¹.

Ces disgrâces de Charles furent suivies d'un événement plus fâcheux encore. La sévère administration de don Pèdre de Tolède, vice-roi de Naples, avait rempli ce royaume de murmures et d'aversion contre le gouvernement. Le prince de Salerne, chef des mécontents, s'était retiré à la cour de France, où quiconque haïssait l'empereur et ses ministres était sûr de trouver de la protection et des secours. Prenant le langage avantageux de tous les réfugiés de son rang, il s'était vanté d'avoir beaucoup de partisans et

¹ Sleid., p. 575. Thuan., lib. II, p. 389, etc. Le père Daniel, *Histoire de France*, tom. III, p. 392, a pris la relation qu'il a faite de ce siège dans le journal du sieur de Salignac, qui y était présent. Natal. comit., *Histor.*, p. 376.

² Thuan., lib. II, p. 376.

¹ Pacci, *Memorie de Siena*, vol. III, p. 230, 261. Thuan., p. 375, 377, etc. Paruta, *Hist. venet.*, p. 267. *Mém. de Ribier*, p. 424, etc.

ient à discrétion
t aux plus grands

enfin les yeux aux
allaient parer le coup
leur liberté avant
e fussent achevés,
cadeur de France à
cours et la protec-
commun fit bientôt
inimicités. On en-
ces exilés pour les
trie de la servitude
y avait pas un mo-
mesures promptes
tées avec vigueur.
armes; les exilés et
nt par différens cô-
mes troupes qu'ils
rs corps de merce-
e parurent pour les
ique surpris et fort
endirent avec beau-
n'ayant ni l'espoir
pouvoir tenir long-
ait qu'à moitié con-
i de l'abandonner.
que les Siennes le
ens, afin qu'il ne res-
eux monument élevé
moment, renonçant
eur, ils envoyèrent
France pour lui ren-
et le prier de leur en
tinuant d'honorer de
ue 1.

s furent suivies d'un
eore. La sévère ad-
de Tolède, vice-roi
oyaume de murmures
vement. Le prince
ens, s'était retiré à
conque haïssait l'en-
ait sûr de trouver de
s. Prenant le langage
ugiés de son rang, il
coup de partisans et

na, vol. III, p. 230, 261.
ta, *Hist. venet.*, p. 267.

assez de crédit sur les esprits pour mettre Henri en possession de Naples; il assura à ce monarque que s'il voulait y entrer, il y trouverait un parti puissant prêt à se joindre à lui. Mais en profitant de cette ouverture, le roi ne crut pas devoir uniquement s'en rapporter aux promesses du prince de Salerne pour le succès d'une pareille entreprise. A l'exemple de son père, Henri avait toujours ménagé Soliman comme le plus redoutable ennemi qu'il pût opposer à l'empereur. Il le sollicita donc d'envoyer une puissante flotte dans la Méditerranée, pour seconder son invasion. Sa demande fut bien accueillie du sultan qui était alors fort irrité des hostilités de la maison d'Autriche en Hongrie. Il fit équiper cent cinquante vaisseaux qui devaient faire voile, au temps marqué par son allié, afin de favoriser les opérations des Français. Le commandement de cette flotte fut donné au corsaire Dragut, officier qui s'était formé sous Barberousse, et qui ne le cédait guère à un si grand maître en courage, en talens ni même en bonheur. Il parut sur les côtes de la Calabre au temps dont on était convenu, fit plusieurs descentes, saccagea, brûla beaucoup de villages, et vint ancrer dans la baie de Naples, répandit la consternation dans toute la ville. Cependant la flotte française, retenue par quelque accident que les historiens n'ont pas expliqué, n'arriva point au terme prescrit. Après l'avoir attendue vingt jours sans en recevoir aucune nouvelle, les Turcs reprirent la route de Constantinople, et le vice-roi se trouva délivré de la crainte d'une invasion qu'il n'était pas en état de repousser ¹.

La France, qui n'avait jamais causé tant d'alarmes à l'empereur, montra une joie immodérée des succès de cette première campagne. Charles accoutumé à une longue suite de prospérités, ressentit vivement ses revers, et se retira de Metz dans les Pays-Bas. Abandonné de la fortune au déclin de l'âge, tourmenté par les douleurs de la goutte qui avaient totalement abattu la vigueur de son tempérament, il devint chagrin, d'un accès difficile et souvent incapable d'application. Cependant, dès qu'il jouissait de quelque intervalle de santé, toutes ses pensées se tournaient vers la vengeance; il méditait toujours les moyens d'humilier la France et d'effacer la

¹ Thuan., p. 375, 380. *Mém. de Ribler*, vol. II, p. 403. Giannone.

tache faite à sa renommée et à la gloire de ses armes. Depuis que la paix de Passau avait déconcerté ses anciens projets d'ambition, les affaires de l'empire n'occupaient plus que le second rang dans son esprit, et sa haine pour la France devint sa plus forte passion.

Cependant l'ambition inquiète d'Albert de Brandebourg excita cette année de grands troubles en Allemagne. Ce prince avait perdu beaucoup de troupes au siège de Metz; mais l'empereur, qui voulait reconnaître les services importans qu'il en avait reçus dans cette occasion, ou peut-être fomenter la division parmi les princes de l'empire, lui paya toutes les sommes qu'il lui devait, et par-là le mit en état de se former une armée aussi nombreuse qu'auparavant, avec les débris de celle que les impériaux avaient congédiée. Les évêques de Bamberg et de Wurtzburg ayant sollicité la chambre impériale d'annuler par son autorité les conditions iniques qu'Albert les avait obligés de signer, ce tribunal, d'une voix unanime, les déclara libres de ces engagements extorqués par la force, et défendit à Albert d'en poursuivre l'exécution, exhortant tous les princes de l'Allemagne à lui faire la guerre, s'il persistait dans ses injustes demandes. Albert opposa à ce décret, que ses transactions avec les deux prélats avaient été confirmées par l'empereur, en récompense de ce qu'il s'était joint à l'armée impériale devant Metz; et pour intimider ses antagonistes et les convaincre qu'il n'abandonnerait point ses prétentions, il mit des troupes en marche, dans le dessein de s'emparer des territoires qu'on lui disputait. On proposa plusieurs expédiens; on fit diverses tentatives pour empêcher que la guerre ne se rallumât en Allemagne. Mais Albert, que son caractère bouillant portait aux plus audacieuses entreprises et qui ne doutait jamais du succès, même dans les entreprises les plus bizarres, rejeta avec dédain toutes les ouvertures raisonnables d'accommodement.

Ainsi la chambre impériale porta son décret, et requit l'électeur de Saxe et plusieurs autres princes nommément, de prendre les armes pour le faire exécuter. Maurice et ses alliés se chargèrent volontiers de soutenir l'autorité de ce tribunal d'où dépendait la tranquillité publique. Ils sentirent qu'il fallait, sans perdre de temps, arrêter les usurpations d'un prince ambitieux

qui ne connaissait d'autres maximes que celles de son intérêt, ni d'autre guide que la fougue de ses passions. L'empereur était soupçonné d'encourager Albert dans ses procédés injustes et violens, et même de lui fournir en secret des secours. C'était un rival qu'il donnait à Maurice, et dont il pouvait se servir à la première occasion pour balancer le crédit que celui-ci s'était acquis dans l'empire¹.

Les plus puissans princes de l'Allemagne formèrent aussitôt contre l'usurpateur une ligue dont Maurice fut déclaré généralissime. La résolution d'Albert n'en fut point ébranlée; mais comme il sentait l'impossibilité de résister à tant de forces réunies, il se hâta d'en prévenir la jonction, en marchant d'abord contre Maurice, l'ennemi qu'il craignait le plus. Ce fut un bonheur pour les alliés que d'avoir confié leurs affaires à un prince si habile. Animés par son autorité et son exemple, leurs préparatifs se firent avec une célérité dont les confédérations sont rarement capables; et par-là Maurice se vit en état de s'opposer à Albert, avant que celui-ci eût fait des progrès considérables.

Les deux armées se rencontrèrent à Sieverhausen, dans le duché de Lunebourg; elles étaient chacune environ de vingt-quatre mille hommes. La haine personnelle qui animait les deux chefs ne leur permit pas de rester longtemps dans l'inaction.

Les troupes partageant leur impatience, marchèrent fièrement au combat. On y porta de part et d'autre le plus grand acheminement, et les généraux surent si bien profiter des moindres avantages, que le sort de la bataille resta longtemps douteux, chacun gagnant du terrain alternativement sur son ennemi. Enfin la victoire se déclara pour Maurice, dont la cavalerie était plus nombreuse. L'armée d'Albert mise en déroute, laissa quatre mille morts sur le champ de bataille; son camp, son bagage et son artillerie restèrent au pouvoir des vainqueurs. Cet avantage leur coûta cher. Leurs meilleures troupes y perdirent beaucoup de monde : deux fils du duc de Brunswick, un duc de Lunebourg et plusieurs personnes de distinction restèrent au nombre des morts². Mais la perte de Maurice fit bientôt

oublier toutes les autres. Ce prince, en conduisant pour la seconde fois à la charge un corps de cavalerie qui avait plié, reçut dans le ventre une balle de pistolet, et mourut de cette blessure deux jours après la bataille, dans la trente-deuxième année de son âge, et six ans après son élévation à l'électorat.

Maurice doit certainement occuper la place la plus distinguée parmi les personnages qui figurent dans l'histoire de ce siècle guerrier, où les grands événemens et les révolutions soudaines faisaient éclore de grands talens et leur ouvraient une vaste carrière. Si, d'un côté, son excessive ambition, sa dissimulation profonde et l'injuste usurpation des titres et des états de son parent, le privèrent des éloges qu'on doit à la vertu, de l'autre, sa prudence à concevoir ses mesures, sa vigueur à les exécuter, et son bonheur constant dans toutes ses entreprises, le mettent du moins au rang des grands princes. Dans un âge où l'impétuosité des passions l'emporte ordinairement sur la prudence, où le plus grand effort d'un génie, même du premier ordre, se borne à concevoir un projet hardi, et à l'exécuter avec promptitude et avec courage, il sut former et suivre un plan très compliqué, qui trompa le prince le plus artificieux de l'Europe. L'empereur était presque parvenu à un despotisme illimité; ce fut dans ce moment que Maurice, avec des forces qui semblaient bien au-dessous de tant d'audace, l'obligea de renoncer à ses usurpations, et qu'il établit non-seulement la liberté de conscience, mais encore la liberté civile de l'Allemagne, sur des fondemens qui sont restés jusqu'ici inébranlables. Sa conduite, à la vérité, excita quelque temps la défiance des protestans et le ressentiment des catholiques; mais il sut ensuite ménager les uns et les autres avec tant d'adresse, qu'aucun prince de ses contemporains n'eut un crédit égal dans les deux partis, et qu'il en fut regretté généralement comme le défenseur le plus puissant et le plus fidèle de la constitution et des lois de son pays.

La mort de Maurice ayant répandu la consternation parmi ses troupes, les empêcha de profiter de leur victoire. Cependant Albert, que son courage impétueux et sa prodigalité ren-

¹ Skid , p. 585. *Mém. de Ribier*, vol. II, p. 442. Arnold., *Vita Mauriti. ap. Menken*, vol. II, p. 1242.

² *Historia pugnae infelicis inter Mauriti. et Albert.*

Thom. Wintzen auctore, apud Seard., v. II, p. 559. Skid., p. 583. Ruscelli, *Épîtres aux princes*, p. 154. Arnoldi, *Vita Mauriti.*, p. 1245.

le prince, en condui-
à la charge un corps
reçut dans le ventre
mort de cette blessure
le, dans la trentele,
, et six ans après son

nt occuper la place la
personnages qui figu-
rède guerrier, où les
révolutions soudaines
talens et leur ouvraient
un côté, son excessive
n profonde et l'in-
et des états de son
loges qu'on doit à la
ence à encerner ses
exécuter, et son bon-
s ses entreprises, le
g des grands princes.
ité des passions l'em-
prudence, où le plus
même du premier
r un projet hardi, et
vide et avec courage,
plan très compliqué,
s artificieux de l'Eu-
esques parvenu à un
dans ce moment que
ni semblaient bien au-
obligea de renoncer à
mais encore la liberté
r des fondemens qui
invariables. Sa conduite,
temps la défiance des
ent des catholiques;
r les uns et les autres
un prince de ses cou-
it égal dans les deux
s puissant et le plus
des lois de son pays.
ant répandu la cons-
pes, les empêcha de
pendant Albert, que
t sa prodigalité ren-

nd Scard., v. II, p. 559.
es aux princes, p. 154
5.

daient l'idole d'un ramas d'aventuriers qui s'em-
barrassaient peu de la justice de sa cause, eut
bientôt rassemblé ses forces dispersées; se trou-
vant, par de promptes recrues, à la tête de
quinze mille hommes, il renouvela ses dépréda-
tions avec plus de fureur que jamais. Mais Henri
de Brunswick, qui avait pris le commandement
de l'armée des alliés, défit ce prince dans une
seconde bataille presque aussi sanglante que la
première. Malgré cette perte, le courage et les
ressources d'Albert n'étaient pas encore épuisés.
Il fit des efforts assez vigoureux pour rétablir
ses affaires; mais se voyant mis au ban de l'em-
pire par la chambre impériale, dépossédé de ses
domaines héréditaires et de ceux qu'il avait usur-
pés, abandonné de la plupart de ses officiers,
accablé sous le nombre de ses ennemis, il alla
chercher un asile en France. Cet homme, si
long-temps la terreur et le fléau de l'Allemagne,
languit quelques années dans l'indigence et l'état
précaire d'un réfugié, abandonné à toute l'am-
ertume des disgrâces que son inquiétude et
sa fierté naturelle lui faisait supporter avec im-
patience. Après sa mort, comme il ne laissait
point de postérité, ses états, que les princes
confédérés avaient saisis, furent rendus, par un
décret de l'empereur, à ses héritiers collatéraux
de la maison de Brandebourg ¹.

Cependant on ne tarda pas à voir s'élever
une grande querelle pour la succession des titres
et des domaines de Maurice. Sa fille unique,
mariée à Guillaume, prince d'Orange, avait un
fils qui, ayant hérité du nom et des talens de son
grand-père, pouvait en revendiquer tous les
droits. D'un autre côté, Jean Frédéric, l'ancien
électeur, réclamait ses dignités et la portion de
son patrimoine dont il avait été dépouillé après
la guerre de la ligue de Smalkalde. Auguste,
seul frère de Maurice, prétendait non-seulement
aux biens héréditaires que ce prince tenait de sa
famille, mais encore à l'électorat dont celui-ci
s'était mis en possession. Les talens distingués
d'Auguste, sa candeur et ses manières aimables
firent oublier aux états de Saxe le mérite et les
infortunes de leur premier maître; ils se déclara-
rent vivement pour Auguste. Le roi de Dan-
emark, dont il avait épousé la fille, et le roi
des Romains, par respect pour le mémoire de

¹ Sleid., p. 592, 594, 599. Struv., *Corp. hist. germ.*,
p. 1075.

Maurice. appuyèrent ses prétentions de tout
leur pouvoir. Ainsi Frédéric, quoique favorisé
secrètement par l'empereur, autrefois son en-
nemi, fut enfin obligé de renoncer à ses droits,
sans autre dédommagement qu'une légère aug-
mentation de territoire et la succession éven-
tuelle pour sa famille, au défaut d'héritiers mâles
dans la branche albertine. Ce prince infortuné,
mais toujours magnanime, mourut l'année sui-
vante, peu de temps après avoir ratifié ce traité;
et les descendans d'Auguste sont encore en pos-
session de l'électorat de Saxe ¹.

Tandis que tout ceci se passait en Allemagne,
la guerre se faisait avec vigueur dans les Pays-
Bas. Charles, impatient de venger l'affront qu'il
avait essuyé devant Metz, mit de bonne heure
une armée en campagne, et fit le siège de Té-
rouanne. Les fortifications de cette ville étaient
dans un très mauvais état, quoiqu'elle fût de si
grande importance, que François I^{er} l'appelait
un des deux oreillers sur lesquels un roi de
France pouvait dormir en sûreté. Henri, devenu
trop confiant par ses succès, crut qu'il suffisait,
pour faire échouer les efforts de son ennemi, de
renforcer la garnison d'une foule de jeunes no-
blesse. Mais d'Essé, vieil officier qui la comman-
dait, ayant été tué, les impériaux poussèrent le
siège avec tant d'ardeur et de persévérance,
qu'ils emportèrent la place d'assaut. Aussitôt
Charles, pour empêcher qu'elle ne retombât dans
les mains des Français, en fit raser les fortifica-
tions et même les maisons, et dispersa tous les
habitans dans les villes voisines. L'armée impé-
riale, fière de cet avantage, alla investir Hesdin,
qui, malgré la plus vigoureuse défense, fut aussi
prise d'assaut; ceux de la garnison qui avaient
échappé au fil de l'épée furent faits prisonniers.
Emmanuel Philibert de Savoie, prince de Pié-
mont, avait été chargé par l'empereur de la con-
duite de ce siège. Ce fut là qu'il fit le premier
essai de ces talens militaires qui bientôt le mi-
rent au rang des premiers généraux de ce siècle,
et lui ouvrirent le chemin au recouvrement de
ses états héréditaires, qu'avait envahis Fran-
çois I^{er} dans ses guerres d'Italie ².

La perte de deux villes, où beaucoup de guer-
riers de distinction avaient été tués ou pris par

¹ Sleid., p. 587. Thuan., p. 409. Struv., *Corp. hist.*
germ.

² Thuan., p. 411. Hævus, *Annales brabant.*, p. 669

l'ennemi, n'était pas un léger malheur pour la France; Henri le ressentit très vivement; mais il était encore plus humilié de voir que l'empereur, dont on croyait la puissance abaissée sans retour depuis sa retraite de Metz, avait repris sitôt sa première supériorité. Le roi se reprocha une sécurité qui l'avait empêché d'ouvrir la campagne d'assez bonne heure; il assenbla promptement une nombreuse armée, et marcha vers les Pays-Bas.

A l'approche d'un si formidable ennemi, Charles quitta Bruxelles, où il s'était tenu renfermé si étroitement durant sept mois, que le bruit de sa mort avait couru dans plusieurs endroits de l'Europe. Quoique la goutte l'eût affaibli au point de pouvoir à peine soutenir le mouvement d'une litière, il se hâta de joindre son armée. Tous les yeux se fixèrent alors sur ces puissans et implacables rivaux, dans l'attente d'une bataille décisive. Mais Charles était trop prudent pour la risquer, et l'abondance des pluies de l'automne empêchant les Français d'entreprendre aucun siège, ils se retirèrent sans avoir rien fait qui répondît à leurs grands préparatifs ¹.

Les armes de l'empereur n'eurent pas le même succès en Italie. Le mauvais état de ses finances ne lui permettait guère d'agir avec vigueur de deux côtés à la fois. Plus il avait fait d'efforts dans les Pays-Bas, et moins il se trouvait de ressources au-delà des Alpes. De concert avec Côme de Médicis, que l'introduction des troupes françaises dans Sienna avait beaucoup alarmé, le vice-roi de Naples voulut tenter de se rendre maître de cette ville, mais à l'approche de la flotte des Turcs qui menaçait les côtes de Naples, les impériaux abandonnèrent promptement leur entreprise pour aller défendre leur propre pays. Ainsi la France eut la facilité, non-seulement de se soutenir en Toscane, mais encore de conquérir, par le secours des Turcs, une grande partie de l'île de Corse, soumise alors aux Génois ².

Les affaires de la maison d'Autriche ne prirent pas cette année une meilleure face dans la Hongrie. Les troupes que Ferdinand tenait en Transylvanie, étant mal payées, vivaient à discrétion chez les habitans. Leur insolence et leurs

rapines irritèrent tout le monde, et détachèrent la nation d'un nouveau souverain qui pillait ses sujets au lieu de les protéger. A cette indignation se joignit le désir de venger la mort de Martinuzzi. La noblesse, fière et turbulente, qui souffrait impatiemment tant d'injures, et le peuple, naturellement inconstant et féroce, étaient également prêts à se révolter. Dans cette conjoncture, Isabelle, qui avait été leur reine, parut en Transylvanie avec son fils. Cette femme ambitieuse, qui se repentait d'avoir cédé sa couronne en 1551, ne pouvant supporter plus longtemps la solitude et l'oisiveté d'une vie privée, quitta sa retraite, dans l'espérance que le mécontentement des Hongrois les porterait à reconnaître encore de bons droits de son fils au trône. Quelques nobles des plus distingués se déclarèrent aussitôt en sa faveur. Le pacha de Belgrade, par l'ordre de Soliman, prit son parti contre Ferdinand; et les soldats italiens et espagnols, qui n'étaient point payés, au lieu de s'avancer vers l'ennemi, déclarèrent qu'ils voulaient retourner à Vienne. Ainsi Castaldo, leur général, se vit obligé d'abandonner la Transylvanie à Isabelle et aux Turcs, et de revenir à la tête des mutins, pour les empêcher du moins de piller l'Autriche à leur passage ¹.

Ferdinand était trop occupé des troubles de l'Allemagne, et d'ailleurs ses fonds étaient trop épuisés par ses derniers efforts en Hongrie pour tenter d'y recouvrer cette province importante. Cependant il avait une occasion bien favorable: Soliman se trouvait alors engagé dans une guerre contre la Perse et accablé de chagrins domestiques. Élevé par ses grands talens au-dessus des autres princes de la famille des Ottomans, il n'en avait pas moins les passions violentes de cette race superbe. Il était jaloux de son autorité, prompt et terrible dans sa colère, susceptible de toutes les fureurs de cet amour qui produit en orient les plus funestes catastrophes. Il eut pour maîtresse favorite une esclave circassienne d'une rare beauté, qui lui donna un fils nommé Mustapha. Le mérite de ce prince autant que sa naissance engagea Soliman à le désigner pour son successeur. Mais Roxelane, captive russe, ayant gagné le cœur du sultan, eut bientôt supplanté sa rivale. Assez adroite

¹ Hæraus, p. 672. Thuan., p. 414.

² Thuan., p. 417.

¹ Thuan., p. 430

nde, et détachèrent
 erain qui pillait ses
 er. A cette indigna-
 venger la mort de
 ère et turbulente,
 tant d'injures, et le
 onstant et féroce,
 révolter. Dans cette
 avait été leur reine,
 son fils. Cette femme
 d'avoir cédé sa cou-
 supporter plus long-
 té d'une vie privée,
 pérance que le mé-
 es porterait à recon-
 rdats de son fils au
 s plus distingués se
 aveur. Le pacha de
 Soliman, prit son parti
 soldats italiens et es-
 nt payés, au lieu de
 clarèrent qu'ils vou-
 Ainsi Castaldo, leur
 donner la Transyl-
 s, et de revenir à la
 empêcher du moins de
 age.

upé des troubles de
 es fonds étaient trop
 orts en Hongrie pour
 rovince importante.
 sion bien favorable :
 agé dans une guerre
 le ehagrins domesti-
 ds talens au-dessus
 mille des Ottomans,
 sations violentes de
 jaloux de son auto-
 ns sa colère, suscep-
 e cet amour qui pro-
 estes catastrophes. Il
 e une esclave circas-
 qui lui donna un fils
 rite de ce prince au-
 gea Soliman à la dé-
 Mais Roxlanc, cap-
 é le cœur du sultan,
 rivale. Assez adroite

pour conserver sa conquête, elle en jouit seule pendant de longues années, et augmenta de plusieurs fils et d'une fille la postérité de Soliman. Cependant, loin d'être satisfaite de son pouvoir sans bornes sur l'esprit d'un monarque que la moitié du monde adorait ou craignait, tout son bonheur était empoisonné par l'idée de voir un jour Mustapha sur le trône, et ses fils sacrifiés, selon la barbare politique des Turcs, à la sûreté du nouvel empereur. Occupée sans cesse de ce triste avenir, elle regarda d'avance l'héritier de la couronne comme l'ennemi de ses enfans, et lui voua à ce titre la haine d'une marâtre. Bientôt elle souhaita sa perte pour assurer le trône à l'un de ses fils. Son âme ambitieuse et son esprit plein d'artifices la rendaient également propre à tout tenter, à tout exécuter. Après avoir marié, de l'aveu du sultan, sa fille unique avec le grand-visir Rustan, elle confia son dessein à cet adroit ministre; et celui-ci, que son propre intérêt engageait à favoriser l'agrandissement de cette branche de la famille royale, lui promit de l'aider de tout son pouvoir.

Quand ces mesures eurent été bien concertées, Roxlanc affecta le plus grand zèle pour la religion mahométane, à laquelle Soliman était scrupuleusement attaché. Elle proposa de fonder une mosquée, établissement d'une dépense considérable, mais regardé chez les Turcs comme l'œuvre la plus méritoire. Le mufti, consulté sur cette pieuse intention, y donna de grands éloges; mais, comme il avait été gagné par Rustan, il dit à Roxlanc que son état d'esclave lui ôtant jusqu'à la propriété de ses actions, Soliman son maître recueillerait tout le fruit de cette sainte entreprise. Cette réponse parut l'accabler de chagrin. Elle feignit de tomber dans une profonde mélancolie, comme si elle eût été dégoûtée de la vie et de ses plaisirs. Soliman, qui était alors à la tête de son armée, informé de sa douleur et du sujet qui la causait, montra tout l'empressement d'un anant qui veut consoler ce qu'il aime, et la déclara libre par un écrit de sa main. Contente de ce premier succès, elle commença à bâtir sa mosquée et reprit toute sa gaité et la vivacité de son esprit. Cependant, de retour à Constantinople, Soliman envoya un eunuque au sérail, selon la coutume, pour inviter sa favorite à partager son lit. Roxlanc, avec l'air du plus profond regret, mais d'un ton

ferme et décidé, refusant d'obéir, dit que ce qui était un honneur pour une esclave devenait un crime dans une femme libre, et qu'elle ne consentirait jamais à ce que le sultan se rendit coupable avec elle d'une violation si manifeste des lois du prophète. Soliman, doutant de cette fausse délicatesse irritait de plus en plus la passion, et recourut aux conseils du mufti. Celui-ci répondit, conformément à l'Alcoran, que les serupules de Roxlanc étaient fondés; mais il ajouta, d'après les leçons de Rustan, qu'il était facile au sultan de les faire cesser en la prenant pour femme légitime. C'était déroger à une maxime politique que l'orgueil ottoman avait regardée comme inviolable depuis Bajazet II. La femme de ce prince ayant été violée inhumainement par les Tartares lorsqu'il était prisonnier de Tamerlan, les sultans qui lui succédèrent, pour se garantir d'un pareil affront, n'admirent que des esclaves dans leur lit. Cependant la proposition du mufti fut acceptée avec joie, et l'amoureux Soliman épousa solennellement sa maîtresse.

Plus le sacrifice était grand, plus Roxlanc fut convaincue de son ascendant sur le cœur de ce monarque. Espérant tout et ne craignant plus rien, elle s'enhardit à tramer la ruine de Mustapha. Ce jeune prince, selon l'usage alors pratiqué par les sultans, avait été chargé du gouvernement de plusieurs provinces, et son père venait de lui confier encore l'administration du Diarbequir, l'ancienne Mésopotamie, que Soliman avait unie à son empire après l'avoir arrachée aux Persans. Dans tous ces différens emplois Mustapha se montra toujours équitable et modéré. Sa valeur et sa générosité le rendaient à la fois le favori du peuple et l'amour des soldats, et cet art de gagner les cœurs était accompagné de tant de prudence qu'il n'avait jamais causé le moindre ombrage à son père.

Il était impossible de l'accuser d'aucun vice ni d'aucune faute qui pût détruire la haute opinion que Soliman avait conçue de lui. La méchanceté de Roxlanc était plus raffinée: elle fit servir les vertus mêmes de Mustapha d'instrument à sa perte. Elle affecta de vanter plus d'une fois en présence du sultan les qualités brillantes du jeune prince, son courage, sa libéralité et ses manières populaires. Ces éloges, malicieusement exagérés et trop souvent répétés, firent tout l'effet qu'elle en attendait. L'estime de Soliman

pour son fils ne put le garantir des plus cruels soupçons; il en vint enfin à ne plus pouvoir penser à Mustapha sans jalousie et sans crainte. Roxelane s'en aperçut et en profita. Un jour, étant avec le sultan, elle fit comme par hasard tomber la conversation sur la douleur qu'avait eue Bajazet de voir son fils Sélim se révolter contre lui; ensuite elle parla de la bravoure des vieilles troupes que commandait Mustapha; elle remarqua que le Diarbequir était limitrophe des états du sopher de Perse, mortel ennemi de Soliman. Les malignes insinuations de Roxelane prirent insensiblement aux yeux de son époux les couleurs de la vérité, et la fureur de la jalousie acheva d'éteindre dans son cœur un reste de tendresse paternelle. Une haine profonde succédant aux sentimens de la nature, Soliman mit des espions autour de son fils pour observer toutes ses paroles et ses actions, et il s'en défia comme de son plus dangereux ennemi.

Alors Roxelane crut pouvoir hasarder encore un pas; ce fut de demander au sultan la permission pour ses fils de paraître à la cour. Elle espéra qu'en trouvant accès auprès de leur père, ils pourraient, par une conduite soumise et des qualités aimables, remplacer Mustapha dans son cœur. Le monarque, toujours complaisant, consentit encore à se relâcher, en cette occasion, des maximes de la famille ottomane. Mais ce n'était pas assez; Rustan, à ces intrigues de femme, joignit un artifice encore plus subtil. Ce ministre écrivit aux pachas des provinces voisines du Diarbequir d'entretenir une correspondance réglée avec lui pour l'informer de la conduite de Mustapha dans son gouvernement. Il les avertissait chacun en particulier, comme dans le dessein de les obliger, que rien ne pouvait être plus agréable au sultan que d'apprendre les belles actions d'un fils qu'il destinait à soutenir la gloire du sang ottoman. Les pachas, qui ne connaissaient pas les intentions perverses du visir, se croyant trop heureux de faire à ce prix la cour à leur souverain, remplirent leurs lettres d'éloges étudiés, mais finestes pour Mustapha, qu'ils peignaient comme un prince digne de succéder à son illustre père, doué de tous les talens nécessaires pour marcher sur ses traces et peut-être pour égaler un jour sa renommée. Soliman vit toutes ces lettres, et l'on avait soin de choisir, pour les lui montrer, le moment où elles devaient

faire la plus fatale impression. Chaque éloge de son fils le blessait jusqu'au cœur. Il en vint même à soupçonner les pachas d'être prêts à favoriser les attentats d'un prince qu'ils vantaient avec tant d'imprudence; et croyant déjà voir Mustapha les armes à la main, l'attaquer sur son trône, il prit la résolution de prévenir le coup et d'affermir la couronne sur sa tête par la mort de son fils.

Sous prétexte de renouveler la guerre contre les Persans, il ordonna à Rustan de marcher vers le Diarbequir avec une nombreuse armée et de le délivrer d'un fils dont la perte importait à sa sûreté. Mais cet adroit ministre se garda bien d'encourir la haine publique en se chargeant d'exécuter un ordre si cruel. Dès qu'il fut arrivé en Syrie, il écrivit à Soliman que le danger était assez grand pour exiger au plus tôt sa présence. Mustapha, disait-il, avait déjà rempli le camp de ses émissaires; la plupart des soldats étaient gagnés, et il avait l'affection de toute l'armée. On avait découvert une négociation entamée avec le sopher de Perse pour marier Mustapha avec une des filles de ce monarque. Le visir ajoutait que son zèle et son crédit étaient insuffisans dans une conjoncture aussi critique, et que le sultan avait seul assez de sagesse pour décider du meilleur parti qu'il y avait à prendre, et assez d'autorité pour le mettre en exécution.

Cette calomnieuse accusation de correspondance avec le sopher était le dernier coup que réservait à Mustapha le complot de la sultane et du visir. Elle eut tout l'effet qu'on devait attendre de la haine invétérée de Soliman contre les Persans, et jeta ce prince dans les transports de rage les plus violens. Aussitôt il part pour la Syrie, et précipite sa marche avec toute l'impatience de la crainte et de la vengeance. Dès qu'il eut joint son armée près d'Alep et concerté ses mesures avec Rustan, il envoya un chiaoux à son fils pour lui ordonner de paraître en sa présence. Mustapha n'ignorait pas les intrigues de sa belle-mère; il connaissait la malice du grand-visir et la violence du caractère du sultan; mais espérant que son innocence et sa prompte soumission détruiraient sans peine les accusations de ses ennemis, il obéit sans délai aux ordres de son père. Arrivé dans le camp, on l'introduisit dans la tente de Soliman. D'abord il n'y vit rien qui pût lui causer d'alarmes, ni gardes armés,

Chaque éloge de
r. Il en vint même
e prêts à favoriser
ils vantaient avec
t déjà voir Musta-
quer sur son trône,
ir le coup et d'af-
par la mort de son

r la guerre contre
ustan de marcher
nombreuse armée
la perte importait
ministre se garda
blique en se char-
eruel. Dès qu'il fut
à Soliman que le
exiger au plus tôt
-il, avait déjà rem-
es; la plupart des
avait l'affection de
vert une négocia-
Perse pour marier
s de ce monarque.
et son crédit étaient
ture aussi critique,
sez de sagesse pour
il y avait à prendre,
mettre en exécution.
tion de correspon-
dernier coup que
lot de la sultane et
qu'on devait atten-
Soliman contre les
ns les transports de
tôt il part pour la
e avec toute l'impä-
vengeance. Dès qu'il
Alep et concerté ses
ya un chiaoux à son
âtre en sa présence.
es intrigues de sa
malice du grand-
ère du sultan; mais
et sa prompte sou-
eine les accusations
sne délai aux ordres
mp, on l'introduisit
abord il n'y vit rien
s, ni gardes armés,

ni suite nombreuse: en un mot l'ordre et le silence accoutumés y régnaient. Cependant des muets ne tardèrent pas à paraître. Mustapha, en les voyant, ne doute plus de son sort; il s'écrie: « On en veut à ma vie, » et tente de s'enfuir. Les muets s'élançant sur lui; il résiste, se débat, demande avec instance à voir le sultan. Enfin tirant de nouvelles forces, ou de son désespoir ou de l'espérance d'être secouru des soldats, s'il peut sortir de la tente, il arrête long-temps les efforts de ses bourreaux. Soliman entend les cris de son fils et le bruit qu'occasionne sa résistance. Impatient d'être vengé, et craignant que sa victime ne lui échappe, il ouvre le rideau qui séparait la tente; il avance la tête, jette un regard féroce sur les muets, et, par ses gestes menaçans, semble les accuser de lenteur et de timidité. A la vue d'un père furieux et inflexible, la force manque à Mustapha; son courage l'abandonne; les muets attachent le fatal cordon à son cou, et dans l'instant mettent fin à sa vie.

On exposa son corps devant la tente du sultan; les soldats surpris l'entourèrent, et contemplant ce triste objet avec autant d'indignation que de douleur, ils étaient prêts à se révolter si quelqu'un se fût mis à leur tête. Après ce premier témoignage de leur attachement, chacun se renferma dans sa tente pour y pleurer en secret le funeste sort de leur prince héritier; aucun d'eux ne voulut prendre de nourriture, pas même de l'eau, pendant le reste du jour. Le lendemain au matin, la solitude et le silence régnaient encore dans le camp. Soliman craignit que ce calme ténébreux ne préparât la tempête: pour apaiser les soldats, il ôta les seaux au grand-visir, lui enjoignit de quitter l'armée, et donna sa place à Achmet, brave officier qui avait la faveur des troupes. Mais la disgrâce de Rustan n'était qu'un jeu concerté; lui-même avait suggéré cet expédient, comme le seul qui pût le sauver ainsi que son maître. Au bout de quelque temps, le ressentiment des troupes commençant à s'apaiser, et le nom de Mustapha à s'effacer des esprits, Achmet fut élargi par l'ordre de Soliman, et Rustan rétabli dans sa dignité de visir. Avec son premier pouvoir, il reprit le dessein que lui avait inspiré Roxelane, d'exterminer la race de Mustapha. Cet infortuné laissait un fils unique qui pouvait un jour venger la mort de son père. On excita de nouveau contre

lui la jalousie du sultan, qui, dupe encore des mêmes artifices, consentit à la mort de ce jeune prince. Un eunuque député à Bursa, où était cette innocente victime, exécuta sa commission avec un zèle barbare, et les fils de Roxelane n'eurent plus de rivaux sur le chemin du trône¹.

On ne voit guère de scènes si tragiques, ni de si funestes catastrophes, que dans l'histoire des grandes monarchies de l'Orient, où l'ardeur du climat semble exalter toutes les passions, et où celles du souverain trouvent une libre carrière dans le despotisme de son autorité.

Tandis que Soliman était ainsi livré tout entier à des intrigues de cour, Charles s'occupait d'un nouveau dessein qu'il avait formé pour l'agrandissement de sa famille. Les vertus d'Édouard VI, roi d'Angleterre, avaient donné à ses sujets tant d'espérance d'être heureux sous son gouvernement, qu'ils supportaient sans impatience tous les maux que les divisions de ses ministres ambitieux leur faisaient éprouver pendant sa minorité. Mais ce prince, après un règne très court, se trouva attaqué d'une maladie de langueur qui menaçait sa vie; l'empereur n'en fut pas plus tôt instruit, que, saisissant l'occasion d'augmenter sa puissance ou les domaines de son fils, il imagina de joindre l'Angleterre à ses autres royaumes par le mariage de Philippe avec Marie, héritière de la couronne d'Édouard. Cependant comme il craignait que son fils, qui était alors en Espagne, ne refusât d'épouser une princesse qui, âgée de trente-huit ans, en avait onze de plus que lui², Charles prit la résolution, malgré sa vieillesse et ses infirmités, de s'offrir lui-même pour époux à Marie, qui était sa cousine.

Quoique cette princesse n'eût aucun de ces charmes qui survivent à la jeunesse et inspirent l'affection ou l'estime, Philippe consentit à ce mariage sans hésiter, et sacrifia, selon la coutume des princes, son penchant à son ambition. L'empereur n'attendit pas la mort d'Édouard pour préparer d'avance le succès de cette alliance. Ainsi, dès que le trône fut vacant, les prétentions de Jeanne Gray, aussi malheureuses dans leur issue qu'elles étaient peu fondées, laissèrent à

¹ Augerii Gissenii Busbequii, *Legationis turcicae epistolae*, 4. Franc., 1615, p. 37. Thuan., lib. xii, p. 432. *Mém. de Ribier*, liv. xi, p. 457. Mauroceni, *Hist. veneta*, lib. vii, page 60.

² Pallav., *Hist. concil. trid.*, v. V, l. II, c. 13, p. 150

Marie la possession de tous ses droits ¹, et Charles envoya une pompeuse ambassade à Londres pour féliciter la nouvelle reine et lui offrir la main de son fils. Cette proposition fut reçue très favorablement. Sans parler de la gloire flatteuse d'épouser l'héritier du plus grand monarque de l'Europe, cette princesse y trouvait encore l'avantage de s'unir plus étroitement à la famille d'une mère qu'elle avait toujours tendrement aimée, et de s'assurer un puissant secours pour seconder son projet chéri de rétablir la religion catholique en Angleterre. Mais ses sujets ne pensaient pas ainsi. Les nombreux partisans de la réformation redoutaient ce mariage. On savait que Philippe soutenait tous les dogmes de l'église romaine avec un zèle sanguinaire, qui allait même au-delà de la superstition espagnole. Le peuple Anglais, accoutumé à une sorte de familiarité avec ses souverains, qui quelquefois du rang de sujets avaient été élevés au trône, était bien loin de pouvoir endurer la hauteur et la morgue castillane. Un prince étranger, devenu l'époux de leur reine, prendrait nécessairement une grande influence dans le conseil; on redoutait le caractère impérieux de Philippe, on craignait qu'imbu des maximes de la monarchie espagnole, si contraires aux libertés nationales de l'Angleterre, il ne fit adopter sa politique à Marie, et ne lui fournit de l'argent et des troupes étrangères contre ses propres sujets.

La chambre des communes, quoique alors soumise à la volonté de ses souverains, présenta une requête très forte contre cette alliance. On publia un grand nombre de pamphlets qui en représentaient les dangereuses conséquences, et peignaient des plus odieuses couleurs la bigoterie et l'arrogance de Philippe. Mais Marie, inflexible dans toutes ses résolutions, n'eut aucun égard ni aux remontrances de ses communes ni aux sentimens de son peuple. Les ministres en qui elle avait le plus de confiance, étant déjà séduits par les artifices de l'empereur, qui leur avait envoyé de grosses sommes pour gagner le choix de leur reine. Le pape, aussitôt après qu'elle fut montée sur le trône, avait dépêché le cardinal de La Pole en Angleterre, en qualité de

légal, pour réconcilier sa patrie avec le saint siège; mais ce ministre fut retenu à Billingham en Allemagne, par l'ordre de l'empereur. On craignait que sa présence ne nuisît aux prétentions de Philippe, et qu'il n'employât son crédit en faveur de Courtenay, son parent, comte de Devonshire, que les vœux de la nation appelaient à l'honneur d'épouser la reine ¹.

Cependant les négociations furent pressées avec la plus grande chaleur. Charles acquiesça, sans balancer, à toutes les conditions que les ministres de Marie lui proposèrent, soit pour vaincre les répugnances du peuple anglais, soit pour calmer leurs propres craintes et la défiance qu'ils avaient d'un prince étranger. Les principaux articles du traité furent que Philippe, pendant la vie de la reine, porterait le titre de roi d'Angleterre, mais que cette princesse gouvernerait seule et disposerait entièrement de tous les revenus, offices et bénéfices du royaume; que les enfans qui naîtraient de ce mariage, non-seulement hériteraient du trône de Marie, mais encore auraient la possession du duché de Bourgogne et des Pays-Bas; que si le prince Charles, le seul fils qui restait à Philippe de sa première femme, mourait sans postérité, les enfans de la reine, mâles ou femelles, succéderaient à la couronne d'Espagne et à tous les états héréditaires de l'empereur. Philippe devait jurer solennellement, avant la consommation du mariage, qu'il ne se ferait servir que par les sujets de la reine, et n'introduirait point en Angleterre d'étrangers qui pussent donner de l'ombrage à la nation; qu'il ne changerait rien, ni aux constitutions ni aux lois du royaume, et qu'il n'en ferait jamais sortir ni la reine ni aucun de ses enfans. Si Marie mourait sans laisser d'héritiers, il promettait d'abandonner le trône au successeur légitime, sans y réclamer aucun droit; enfin l'Angleterre, en conséquence de ce mariage, ne devait se trouver engagée dans aucune guerre contre l'Espagne et la France; et son alliance avec celle-ci devait subsister dans toute sa force ¹.

Mais c'était en vain que l'empereur et les ministres avaient employé toute leur adresse pour ne point blesser l'inquiète jalousie des Anglais. Ces articles, si avantageux en apparence,

¹ Carte, v. III, p. 288.

² Rymer, *Fœder.*, vol. XV, p. 377, 393. *Mém. de Ribier*, vol. II, p. 498.

¹ Carte, *Hist. of England*, v. III, p. 287

trie avec le saint
tenu à Billingham
e l'empereur. On
nuist aux préten-
employait son crédit
parent, comte de
nation appelaient

furent pressées
Charles acquiesça,
conditions que les
sèrent, soit pour
euple anglais, soit
intes et la défiance
anger. Les princi-
nt que Philippe,
porterait le titre de
ette princesse gou-
ntièrement de tous
es du royaume; que
ce mariage, non-
ne de Marie, mais
du duché de Bour-
i le prince Charles,
pe de sa première
é, les enfans de la
èderaient à la cou-
s états héréditaires
it jurer solennelle-
du mariage, qu'il
sujets de la reine,
leterre d'étrangers
orage à la nation;
ux constitutions ni
n'en ferait jamais
ses enfans. Si Marie
ers, il promettait
ccesseur légitime,
enfin l'Angleterre,
age, ne devait se
ne guerre contre
son alliance avec
toute sa force.

l'empereur et les
toute leur adresse
ête jalousie des An-
eux en apparence,

ne calmaient point leurs craintes. Ils sentaient que des mots et des promesses étaient un faible rempart contre l'ambition d'un prince que le titre seul d'époux de la reine mettait en état d'é luder toutes les conditions qui restreindraient son autorité ou porteraient obstacle à ses projets. Plus ce traité paraissait favorable à la nation, et plus on craignait que Philippe fût tenté de le violer. Ainsi que Naples, Milan et les autres pays annexés à la couronne d'Espagne, l'Angleterre courait risque de sentir bientôt le poids de la domination tyrannique de cette monarchie, et de se voir forcée, comme ces autres états, d'épuiser ses richesses et ses forces dans des guerres étrangères, où son intérêt et son avantage ne seraient point consultés. Ces considérations produisirent un mécontentement général, et la plus grande indignation contre les partisans de ce mariage.

Le chevalier Thomas Wyat, homme de quelque considération et zèle pour le bien public, voyant la disposition des esprits, excita les habitans de Kent à prendre les armes pour se garantir du joug étranger. En peu de temps il en rassembla un grand nombre sous son étendard, et marcha promptement vers Londres. La reine cependant n'était point préparée à la défense, et les affaires prenaient un si mauvais tour, que cette révolte pouvait devenir fatale à son autorité si quelques personnes considérables se fussent jointes aux mécontents, ou si Wyat avait eu autant de capacité que de hardiesse. Mais l'imprudence de ses mesures et son irrésolution firent désertir la plupart de ses troupes. Une poignée d'hommes mit en fuite le reste, et lui-même fut fait prisonnier, sans avoir rien tenté de glorieux pour sa cause ni de proportionné au zèle qui l'animait. Il subit le châ timent dû à sa témérité et à sa rébellion. L'autorité de la reine s'affermirait et s'accrut par le mauvais succès de ce vain attentat. Jeanne Gray, qui avait été poussée par l'ambition de ses parens à lui disputer le trône, fut, malgré sa jeunesse et son innocence, conduite à l'échafaud. Elisabeth, sœur de Marie, se vit observée avec toute la vigilance de la jalousie. Enfin le traité de mariage fut ratifié par le parlement.

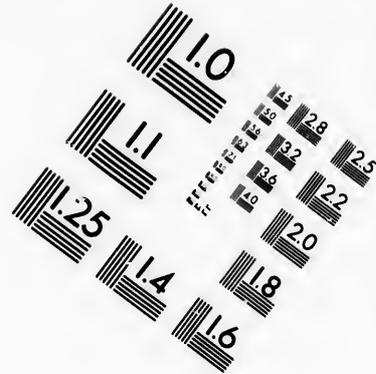
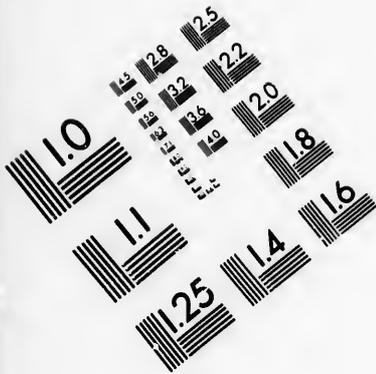
Philippe, étant débarqué en Angleterre suivi d'un train magnifique, célébra ses noces avec la plus grande pompe. S'il ne put déguiser son na-

turel sévère et hautain ni affecter des manières gracieuses et populaires, du moins il tâcha de se concilier la noblesse anglaise par son extrême libéralité. Comme il tendait à prendre une puissante influence dans le gouvernement du royaume, l'empereur, pour lever tous les obstacles, tenait un corps de douze mille hommes sur les côtes de Flandre, prêts à s'embarquer pour l'Angleterre et à seconder les entreprises de Philippe.

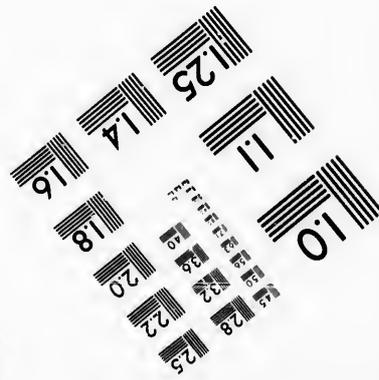
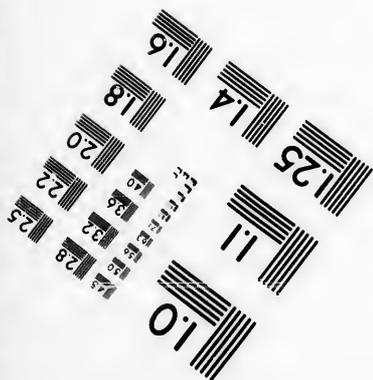
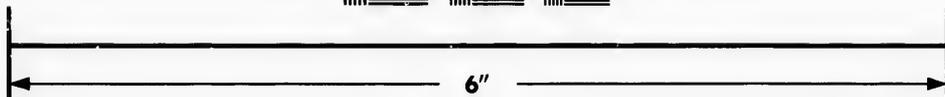
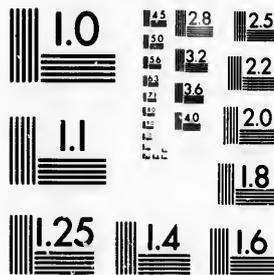
Enhardi par tant de circonstances favorables, Marie, avec le zèle le plus emporté, suivit son projet de détruire la religion protestante dans ses états. Les lois d'Édouard VI en faveur de la réformation furent révoquées, le clergé protestant fut chassé, et le culte romain adopté avec toutes ses cérémonies. Le cardinal de La Pole, qui aussitôt après le mariage de la reine eut la liberté de continuer son voyage en Angleterre et d'y exercer ses fonctions de légat avec un pouvoir sans bornes, donna à la nation une absolution solennelle pour le crime d'apostasie, et la réconcilia avec le pape. Mais ce n'était pas assez pour Marie que d'avoir rétabli la religion sur les ruines de l'église protestante, elle exigea de tous ses sujets de se conformer à son culte, à sa formule de foi, et d'abjurer toutes les pratiques ou les opinions qui ne s'accordaient point avec sa croyance. On nomma certaines personnes pour prendre connaissance du crime d'hérésie; et, ce qui ne s'était jamais vu en Angleterre, on les revêtit d'un pouvoir plus formidable que celui de l'Inquisition. La vue du danger n'intimida cependant point les ministres de la doctrine protestante, qui, croyant défendre des vérités importantes au bonheur du genre humain, firent hautement l'aveu de leurs sentimens. Ils furent poursuivis avec cette barbarie que le fanatisme seul peut inspirer, et subirent enfin l'affreux genre de mort que l'église romaine réserve à ses ennemis. Le peuple anglais, qui ne le cède en humanité à aucune nation de l'Europe et qui s'est toujours distingué par la modération de ses lois pénales, vit alors avec autant d'indignation que d'étonnement des hommes revêtus des premières dignités de l'église protestante, vénérables d'ailleurs par l'âge, la science et la piété, condamnés à des tourmens qu'on n'avait jamais inventés, même pour la punition des crimes les plus atroces.

Cette extrême rigueur ne remplit pas les vues





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
100

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60

de Marie. La patience et le courage de ces martyrs de la réformation au milieu de leurs souffrances, ce mépris héroïque de la mort que montraient les personnes de tout âge, de tout rang, de tout sexe, affermirent bien plus de protestans dans leur croyance que la rage de leurs persécuteurs n'en fit changer de sentiment. Les juges chargés de faire le procès aux hérétiques avaient chaque jour de nouvelles accusations à recevoir et ne voyaient point de terme à leurs odieuses fonctions. Les plus habiles ministres de la reine sentirent qu'il était imprudent et dangereux d'irriter le peuple par le spectacle fréquent de ces exécutions, qu'il trouvait aussi barbares qu'injustes. Philippe même, voyant que Marie portait la rigueur à l'excès, lui conseilla, contre son propre caractère, la modération et la douceur ¹.

Il essaya vainement par-là de se rendre agréable aux Anglais, qui montrèrent toujours la même défiance sur ses intentions. Quelques membres des communes, séduits par la cour, ayant osé proposer à la chambre d'accorder des secours à l'empereur contre la France, leur proposition fut rejetée avec une désapprobation générale. Une démarche faite au parlement, pour l'engager à consentir que Philippe fût couronné en qualité d'époux de la reine, eut si peu de succès, que la cour s'en désista promptement ².

Cependant le roi de France n'avait pas vu sans inquiétude les négociations de l'empereur en Angleterre. Il sentait combien le mariage de Philippe avec la souveraine d'un état si puissant pouvait accroître le crédit et les forces d'un ennemi déjà trop redoutable. Il prévoyait que, malgré leurs craintes et leurs précautions, les Anglais seraient bientôt engagés dans les guerres du continent, et forcés à servir les ambitieux projets de l'empereur. Dans cette persuasion, Henri avait chargé son ambassadeur à Londres d'employer toute son adresse pour rompre ou retarder ce mariage; et, comme il n'y avait point en France de prince du sang qu'on pût donner à Philippe pour rival auprès de la reine, le ministre eut ordre de seconder le vœu des Anglais, qui souhaitaient que leur reine épousât un de ses sujets. Mais la précipitation du choix de

Marie ayant fait avorter toutes ces mesures, Henri eut la prudence de refuser des secours à Wyat et aux autres chefs des mécontents, qui cherchaient à le tenter par des offres très avantageuses pour la France. Il chargea même son ambassadeur de féliciter la reine sur l'extinction de la révolte.

Mais ces démonstrations n'étaient qu'apparentes, et les suites qu'il avait à craindre d'une alliance qui dédommageait l'empereur de ses pertes en Allemagne le déterminèrent à porter tout à la fois ses forces en Italie et dans les Pays-Bas. Il lui était important d'amener Charles à des conditions équitables de paix avant que Marie eût pu gagner sur ses sujets de porter la guerre dans le continent ou de donner à l'empereur des secours de troupes et d'argent. Henri fit les derniers efforts pour assembler de bonne heure une armée nombreuse sur les frontières des Pays-Bas; et tandis qu'une partie s'en détacha pour ravager le pays ouvert de l'Artois, le reste, sous les ordres du comte de Montmorency, s'avança par la forêt des Ardennes vers les provinces de Liège et du Hainaut.

Le siège de Mariembourg ouvrit la campagne. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avait fortifié cette place à grands frais: mais comme il ne s'y trouvait qu'un faible garnison, la ville se rendit au bout de six jours. Henri, fier de ce succès, s'étant mis à la tête de son armée, investit Bouvines, qu'il prit d'assaut presque sans résistance. Après s'être emparé de Dinant avec la même facilité, il tourna à gauche et marcha vers l'Artois. Cependant les grosses sommes que l'empereur avait envoyées en Angleterre rendaient ses préparatifs encore plus lents et plus difficiles. Il n'avait aucun corps de troupes pour arrêter les premières hostilités des Français; et quoiqu'il eût rassemblé à la hâte toutes ses forces, son armée était encore bien inférieure à celle des ennemis. Mais Emmanuel Philibert de Savoie, à qui il en avait donné le commandement, trouva dans sa conduite et son activité des ressources pour suppléer au nombre. Il sut si bien choisir ses postes et observer, sans se compromettre, tous les mouvemens des Français, qu'après les avoir mis hors d'état de l'attaquer et de former aucun siège de conséquence, il les obligea de retourner vers leurs frontières faute de moyens de subsister; mais en chemin

¹ Godwin, *Annals of Q. Mary*, ap. Kennett, v. VII, p. 329. Burnet, *Hist. of reform*, v. II, p. 298, 305.

² Carte *Hist. of England*, v. III, p. 311.

outes ces mesures, refuser des secours à des mécontents, qui des offres très avancées chargea même son reine sur l'extinction

n'étaient qu'apparait à craindre d'un empereur de ses armées à porter l'ambassade et dans les Pays-Bas d'amener Charles à de paix avant que les sujets de porter la main à donner à l'empereur et d'argent. Henri rassembla de bonne garde sur les frontières d'une partie s'en déplaça ouvert de l'Artois, le connétable de Montmorency des Ardennes et du Hainaut.

ouvrit la campagne. L'administration des Pays-Bas à grands frais ; avait qu'un faible garnison de six jours. étant mis à la tête de ces, qu'il prit d'assaut après s'être emparé de la ville, il tourna à gauche pendant les grosses pluies envoyées en Angleterre préparatifs encore plus avait aucun corps de troupes hostilités des pluies rassemblé à la hâte était encore bien armés. Mais Emmanuel qui il en avait donné le commandement sa conduite et son succès suppléer au nombre. Les Français et observer, sans les mouvemens des Français hors d'état de l'attaquer de conséquence, vers leurs frontières ; mais en chemin

ils brûlèrent toutes les places ouvertes, et pillèrent le pays avec une cruauté et une licence plus dignes d'un corps de troupes légères que d'une grande armée conduite par son roi.

Cependant Henri, qui ne voulait point congédier ses troupes sans avoir fait quelque conquête qui répondit à la grandeur de ses projets et de ses préparatifs, investit Renti. Cette place était alors d'autant plus importante que, située sur les confins de l'Artois et du Boulonnais, elle couvrait la première de ces provinces et protégeait les incursions que les impériaux faisaient dans la dernière. La ville, pourvue de bonnes fortifications et d'une garnison nombreuse, fit une vigoureuse défense; mais elle ne pouvait tenir long-temps contre les vives attaques d'une puissante armée. L'empereur, à qui la goutte laissait en ce moment un peu de relâche, avait si fort à cœur de sauver cette place, qu'à peine en état de supporter le mouvement de la litière, il se mit à la tête de son armée; et avec les renforts qu'elle venait de recevoir, il était en état de paraître devant l'ennemi. Les Français attendaient avec impatience l'arrivée de Charles, dans l'espérance d'une bataille qui déciderait du sort de Renti. Mais l'empereur mit tous ses soins à éviter le combat; et ne voulant que délivrer la ville, il se flatta d'y réussir sans s'exposer aux risques d'une action décisive.

Malgré toutes ses précautions, la dispute d'un poste dont on voulait s'emparer de part et d'autre engagea une affaire presque générale. Le duc de Guise, qui commandait l'armée des Français sur laquelle se portait le fort de l'attaque, soutint le choc avec une conduite et une valeur dignes du défenseur de Metz. Après un combat opiniâtre. les impériaux furent repoussés, et les Français demeurèrent maîtres du poste. Si le connétable, retenu soit par sa lenteur et son irrésolution naturelle, soit par sa haine contre un rival, n'eût différé de faire avancer son corps de réserve pour seconder les progrès du duc de Guise, la déroute des ennemis aurait été complète. Cependant l'empereur, malgré les pertes qu'il avait essayées, resta dans son camp, tandis que les Français abandonnèrent le leur, s'y trouvant forcés par le manque de provisions et par l'impossibilité d'entreprendre aucun siège en présence de l'armée impériale. Mais ils se retirèrent avec une contenance qui sem-

blait plutôt défier leurs ennemis que les éviter.

L'empereur, qui avait rempli son principal objet, ne les inquiéta point dans leur marche. Arrivé aux confins de ses états, Henri jeta des garnisons dans ses villes frontières et licencia le reste de son armée. Cette précipitation encouragea les impériaux à s'avancer avec un grand corps de troupes dans la Picardie, qu'ils mirent à feu et à sang pour se venger des ravages que les Français avaient faits dans le Hainaut et dans l'Artois¹. Mais n'étant pas assez forts pour s'emparer d'aucune place considérable, ils ne tirèrent pas plus de fruit que leurs ennemis de cette manière barbare et honteuse de faire la guerre.

Cependant les affaires de Henri allaient de jour en jour plus mal en Italie. Côme de Médicis, prince habile et entreprenant, ne voyait qu'avec beaucoup d'inquiétude les Français s'établir dans Siennese; il craignait avec raison leur voisinage. Tout ce qui penchait dans Florence pour l'ancienne démocratie trouvait en eux des protecteurs naturels contre l'autorité absolue que l'empereur l'avait aidé à usurper. Côme, d'ailleurs, n'ignorait pas que son attachement pour ce monarque le rendait odieux aux Français; il prévoyait que la Toscane éprouverait bientôt les effets de leur ressentiment si on leur laissait le loisir de se fortifier dans Siennese. Le parti le plus sûr était donc de les en chasser avant que la France eût envoyé des secours qui les rendissent encore plus redoutables. Mais il y allait de la gloire et de l'intérêt de Charles de les repousser du cœur de ses états: aussi Côme ne travailla-t-il d'abord qu'à rejeter sur ce prince tout le poids de cette guerre; et pendant la première campagne il ne l'aida que de quelque avance d'argent pour la solde des troupes impériales.

L'empereur, dont les trésors s'étaient épuisés en Angleterre, d'ailleurs tout occupé de la défense des Pays-Bas, ne pouvait agir que faiblement en Italie. Côme sentit que les Français allaient y devenir les maîtres, à moins qu'il ne se chargeât lui-même d'y faire la guerre et de la soutenir avec vigueur; mais forcé par sa situation à prendre ce parti, il voulut du moins qu'il lui en restât quelque autre avantage que

¹ Thuan., p. 460, etc. Heræus, *Annal. brabant.*, p. 674.

celui de chasser les Français de son voisinage. Dans ce dessein, il offrit à Charles, par un envoyé qu'il lui députa, de déclarer la guerre à Henri et de réduire Sienna à ses frais, à condition que jusqu'à l'entier remboursement de ses avances, on lui abandonnerait toutes les conquêtes qu'il pourrait faire. L'empereur, qui se voyait sans ressources pour soutenir tant de guerres à la fois, consentit volontiers à cette proposition; et Côme, qui connaissait le mauvais état des finances de ce prince, espéra que, dans l'impossibilité de le payer, Charles le laisserait tranquille possesseur des villes dont il se serait emparé¹.

Dans cette confiance, il fit de grands préparatifs; et sachant que le roi de France avait porté toutes ses forces dans les Pays-Bas, il se flatta de pouvoir rassembler assez de troupes pour lui faire tête en Italie. L'assistance, ou du moins la neutralité du pape lui devenant nécessaire, il donna une de ses filles en mariage au neveu de ce pontife; une autre fut offerte au duc des Ursins pour le détacher des Français, dont sa famille soutenait depuis long-temps le parti. Mais ce qui était encore plus important, il engagea Jean-Jacques Medecino, marquis de Marignan, à prendre la conduite de son armée². Cet officier, né de basse extraction, s'était élevé de grade en grade jusqu'à celui de général, et la réputation de ses talens le plaçait au rang des plus habiles capitaines de ce siècle guerrier. Cependant son ambition n'était pas encore satisfaite. Honteux de son origine obscure, il voulut, à l'aide d'une ressemblance de nom, se faire passer pour descendant des Médicis. Côme, trop heureux de trouver dans la vanité de cet homme un moyen de se l'attacher, le reconnut pour son parent et lui permit de prendre ses armes. Dès ce moment, Medecino, glorieux de servir le chef d'une famille illustre à laquelle il paraissait alors appartenir, s'occupa avec le plus grand zèle à lever des troupes; et comme un long service lui avait acquis beaucoup de crédit parmi les officiers des bandes mercenaires qui composaient les forces d'Italie, il engagea les principaux d'entre eux à se ranger sous les étendards de Côme.

Henri crut devoir opposer à cet habile général Pierre Strozzi, gentilhomme florentin. Cet exilé

résidait depuis long-temps en France; son mérite et sa renommée l'avaient élevé jusqu'au commandement des armées. Il était fils de Philippe Strozzi qui, en 1537, ayant travaillé avec la plus grande ardeur à chasser de Florence les Médicis pour y rétablir le gouvernement républicain, périt dans cette entreprise. Pierre, qui avait hérité de la haine implacable de son père pour cette famille, et de son enthousiasme pour la liberté, joignait à toutes ces passions celle de venger son sang. Henri espéra tout d'un général dont le zèle pour la France était secondé par des intérêts si puissans, et qui devant combattre dans sa patrie, y trouverait de nombreux partisans prêts à favoriser ses opérations.

Mais le choix de Henri, quoique appuyé sur des motifs si spécieux, devint pourtant funeste à la France. Dès que Côme eut appris que le mortel ennemi de sa famille était nommé pour commander en Toscane, il en conclut qu'on ne se bornerait pas à protéger les Siennois, et que lui-même avait tout à craindre pour ses propres états, s'il ne faisait les plus vigoureux efforts¹.

D'un autre côté, le cardinal de Ferrare, qui avait l'entière direction des affaires de la France en Italie, ne vit dans Strozzi qu'un rival redoutable; et pour empêcher que le succès de ses armes ne lui enlevât une autorité dont il était jaloux, il le laissa souvent manquer et de provisions et d'argent pour l'entretien de ses troupes. Strozzi lui-même, aveuglé par son ressentiment contre les Médicis, au lieu de se conduire avec la circonspection et la prudence d'un habile général, ne suivit dans ses opérations que les mouvemens impétueux de la vengeance.

Il débuta par attaquer plusieurs villes du territoire de Florence. Ce fut avec tant de vigueur, que Medecino, pour arrêter ses progrès, se vit forcé de retirer la plus grande partie de son armée du siège de Sienna, déjà commencé avant l'arrivée de l'ennemi. Côme, qui soutenait seul le fardeau de cette guerre, y aurait eu bientôt épuisé tous ses revenus; ni le vice-roi de Naples ni le gouverneur de Milan, n'étaient en état de lui donner des secours, et les troupes que Medecino avait laissées devant Sienna ne pouvaient rien entreprendre en son absence. Dans ces circonstances, Strozzi devait traîner la guerre

¹ Adriani, *Istoria de suoi tempi*, v. II, p. 662.

² Adriani, *Istoria*, v. II, p. 663.

¹ Pecci, *Memorie ai Siena*, v. IV, p. 103, etc.

en France ; son mérite élevé jusqu'au ciel. Il était fils de Philippe, ayant travaillé avec succès à gouverner Florence le plus sage et le plus renommé de ces princes. Pierre, qui était le plus aimable de son père, avait un enthousiasme pour ces passions que le ciel avait données à tout d'un général. Le roi était secondé par un officier qui devait combattre dans de nombreuses opérations.

Il était appuyé sur son courage, mais il avait pourtant une funeste destinée. Il eut appris que le roi était nommé pour aller en conclure qu'on ne pouvait pas compter sur les Siennois, et que le roi devait se préparer pour ses propres affaires vigoureuses efforts. Le cardinal de Ferrare, qui était le plus habile des affaires de la France, avait vu qu'un rival redoutable ne pouvait que le succès de ses opérations dont il était sûr de ne pas manquer et de profiter de son entretien de ses troupes. Il était encouragé par son ressentiment au lieu de se conduire avec la prudence d'un habile général dans les opérations que les Français avaient en vue de la vengeance.

Plusieurs villes du territoire furent prises avec tant de vigueur, que les Français, voyant leurs progrès, se virent obligés de quitter une grande partie de son armée. Ils avaient déjà commencé avant que le roi ne se soutenant seul, et il aurait eu bientôt vu le vice-roi de Naples et les troupes que Médicis n'étaient en état de combattre. Sienna ne pouvait pas résister en son absence. Dans ces circonstances, il devait traîner la guerre

en longueur et porter tous ses efforts sur le territoire de Florence. Mais ce général, impatient de ruiner son ennemi par un coup décisif, engagea lui-même la bataille à peu de distance de Marciano. Les deux armées étaient à peu près égales pour le nombre ; mais soit trahison, soit lâcheté de la part des officiers, un corps de cavalerie italienne, en qui Strozzi avait beaucoup de confiance, s'étant mis à fuir sans avoir combattu, l'infanterie demeura seule exposée aux efforts de toute l'armée ennemie ; cependant elle tint ferme, encouragée par la présence et l'exemple du général qui, malgré une blessure dangereuse qu'il avait reçue en voulant rallier sa cavalerie, montra autant de sang-froid que de valeur. Mais ses troupes, entourées de tous côtés, foudroyées par une batterie de canon, prises en flanc par la cavalerie florentine, furent enfin entraînées dans une déroute générale. Strozzi, affaibli par la perte de son sang et désespéré des suites de son imprudence, eut beaucoup de peine à s'échapper avec une poignée d'hommes.

Medicino ramena donc au siège de Sienna ses troupes victorieuses, sans que le général ennemi pût, malgré tous ses efforts, rassembler un corps d'armée capable de l'inquiéter dans ses opérations. Mais les Siennois, loin d'être découragés par la perte d'une bataille qui leur était si précieuse, se préparèrent à se défendre jusqu'à la dernière extrémité avec cette vigueur indomptable que l'amour de la liberté peut seul inspirer. Une si généreuse résolution fut vivement secondée par Montluc qui commandait la garnison française dans la ville. Cet officier, qui était parvenu à ce poste de confiance par son mérite et sa bravoure, ne voulant devoir qu'à ces titres un avancement où son ambition ne voyait aucun terme, chercha à se distinguer dans la défense de Sienna par des prodiges de valeur et de constance. Les premiers soins de son activité se portèrent à réparer les fortifications. Il exerça les citoyens à tous les services militaires, et les accoutuma à partager les fatigues et les dangers avec les soldats. Comme l'ennemi avait fermé toutes les avenues de la ville, il mit la plus étroite économie dans la distribution des vivres, et engagea la garnison ainsi que les habitants à se restreindre eux-

mêmes à une modique portion pour leur subsistance journalière. Medicino, dont les troupes n'étaient pas assez nombreuses pour emporter la place de vive force, tenta deux fois de la surprendre par assaut ; mais le courage qu'on lui opposa et la perte considérable qu'il y fit ne lui laissèrent d'autre espérance que de la réduire par la famine.

Il fortifia son camp avec le plus grand soin, et se saisissant des postes importants aux environs de la ville afin de couper aux assiégés toute communication au dehors, il attendit que la nécessité les forçât à lui ouvrir leurs portes. Mais le zèle ardent des citoyens pour la liberté leur fit supporter long-temps la disette des vivres, même jusqu'aux horreurs de la famine. Montluc, par son exemple et ses discours, apprit à ses soldats à imiter dans ces extrémités la constance des bourgeois. Ils soutinrent le siège pendant dix mois, et ce ne fut qu'après s'être vus réduits au dernier morceau de pain, après avoir mangé jusqu'à leurs chevaux, leurs chiens et tous les autres animaux, qu'ils demandèrent à capituler, et encore exigèrent-ils des conditions honorables ; et Côme de Médicis, qui n'ignorait pas leur affreuse situation, craignant qu'elle ne les portât à quelque résolution désespérée, leur accorda une capitulation plus favorable qu'ils ne devaient l'attendre.

La capitulation se fit au nom de l'empereur. Il s'engagea à prendre Sienna sous la protection de l'empire. Il promit de maintenir les anciennes libertés de la république, de laisser à ses magistrats le plein exercice de leur autorité, de garantir aux citoyens la tranquille possession de leurs biens et de leurs privilèges. Il accorda une amnistie générale et sans restriction à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui, et se réservant le droit de mettre garnison dans la ville, il donna en même temps sa parole de ne point rebâtir la citadelle sans le consentement des citoyens. Montluc et les Français eurent la permission de sortir de la place avec tous les honneurs de la guerre.

Medicino observa, avec toute l'exactitude qui dépendait de lui, les articles de la capitulation. Les habitants n'eurent à souffrir de sa part ni violence ni insulte, et la garnison française fut traitée avec tous les égards que méritait sa bravoure. Mais des conditions si favorables, accor-

¹ Pecci, *Memorie di Siena*, v. IV, p. 157.

dées avec tant de facilité, firent soupçonner à beaucoup de citoyens que l'empereur et Côme n'attendaient qu'une occasion de les enfreindre. Ainsi, dédaignant une liberté précaire, ils abandonnèrent le lieu de leur naissance et suivirent les Français à Monte-Alcino, à Porto-Ercole et en d'autres petites villes du domaine de la république. Ils établirent dans la première la même forme de gouvernement dont ils jouissaient à Sienne, y nommèrent des magistrats chargés de la même juridiction. et se consolèrent de leurs pertes par cette image de leur ancienne liberté.

Cependant les craintes et les soupçons des Siennois ne furent que trop justifiés par la conduite des vainqueurs. A peine les troupes impériales avaient pris possession de la ville, que Côme, sans avoir égard aux articles de la capitulation, non content de déplacer les magistrats qui étaient en exercice et de leur en substituer qui étaient dévoués à son parti, commanda à tous les habitans de livrer leurs armes. Ils se soumirent à la première de ces injustices avec cette répugnance naturelle à des hommes qui n'avaient jamais reconnu de maîtres; mais quand on donna l'ordre de se désarmer, plusieurs des plus distingués s'enfuirent auprès de leurs compatriotes à Monte-Alcino, aimant mieux s'exposer aux maux et aux périls qui les attendaient dans ce dernier asile de leur liberté, que de se laisser ainsi traiter en esclaves.

Côme, redoutant le voisinage d'un si grand nombre d'ennemis implacables et désespérés qui conservaient encore un reste de pouvoir, pressa Medecino de les attaquer dans leurs différentes retraites. Quoique l'armée de ce général fût considérablement affaiblie par les fatigues du siège de Sienne, il alla pourtant investir Porte-Ercole, dont les fortifications étaient en si mauvais état, que les citoyens lui offrirent leurs portes à son arrivée. Ce fut là sa dernière expédition : un ordre imprévu de l'empereur le força de détacher la plus grande partie de ses troupes vers le Piémont, et donna quelque relâche aux réfugiés de Monte-Alcino. Cependant les malheureux habitans de Sienne n'étaient pas à la fin de leurs maux. Charles, loin de se conformer aux articles de la capitulation, donna à Philippe, son fils, l'investiture de cette ville et de ses dépendances. François de Tolède, au

nom de ce nouveau maître, traita les Siennois comme un peuple conquis; et sans égard pour leurs privilèges ou pour leur ancienne constitution, il établit chez eux le gouvernement civil et militaire de la monarchie espagnole¹.

La faiblesse où était l'armée impériale dans le Piémont, et l'inaction de ses officiers, en obligeant l'empereur de rappeler ses troupes de Toscane au milieu de leurs conquêtes, demandoient encore qu'il mit à la tête de ses forces un général dont la réputation et l'habileté pussent contre-balancer les grands talens du maréchal de Brissac, qui commandait les troupes françaises en Italie.

Cependant le choix que l'empereur fit du duc d'Albe fut plutôt l'effet d'une intrigue de cour que de l'opinion qu'il avait du mérite de ce général. Le duc, qui depuis long-temps faisait sa cour à Philippe avec la plus grande assiduité, s'était insinué dans sa confiance par toutes les souplesses auxquelles un esprit inflexible et hautain avait pu s'abaisser. Les rapports de caractère qu'il avait avec ce prince lui donnaient déjà du crédit auprès de lui. Mais Ruy Gomez de Silva, favori de Philippe, craignant les progrès de ce rival sur l'esprit de son maître, eut l'adresse d'engager l'empereur à le nommer pour commander en Piémont. Quoique le duc vit bien qu'il devait cette distinction aux mauvais offices d'un ennemi qui n'avait en vue que de l'éloigner de la cour, il était trop délicat sur le point d'honneur pour refuser une commission également périlleuse et difficile; mais aussi, ne voulant l'accepter qu'à des conditions flatteuses pour sa vanité, il insista auprès de l'empereur pour être nommé son vicaire général en Italie, avec le titre de généralissime des armées impériales et espagnoles. Charles consentit à tout, et le duc d'Albe fut revêtu par ces dignités d'une autorité presque illimitée.

Mais un si grand pouvoir ne lui procura pas d'abord des succès qui répondissent à sa grande réputation et aux espérances de l'empereur. L'armée que commandait Brissac pouvait compenser la supériorité du nombre par l'avantage que lui donnaient des troupes choisies, qui,

¹ Sleid., p. 617. Thuan., lib. xv, p. 526, 537. Joan. Camerarii adnot. rer. præcipuarum ab anno 1550 ad 1561, ap. Freherum, v. III, p. 564. Pecci, *Memorie della Siena*, v. IV, p. 104, etc.

re, traita les Siennois
a; et sans égard pour
leur ancienne constitu-
le gouvernement civil
ie espagnole¹.

mée impériale dans
ses officiers, en obli-
eler ses troupes de
rs conquêtes, deman-
a tête de ses forces un
a et l'habileté pussent
s talens dumaréchal de
les troupes françaises

l'empereur fit du duc
une intrigue de cour
it du mérite de ce gé-
a long-temps faisait sa
plus grande assiduité,
onfiance par toutes les
esprit inflexible et hau-
Les rapports de caracté-
rance lui donnaient déjà
Mais Ruy Gomez de
raignant les progrès
de son maître, eut l'a-
eur à le nommer pour
Quoique le duc vît bien
on aux mauvais offices
n vue que de l'éloigner
o délicat sur le point
une commission égale-
e; mais aussi, ne vou-
nditions flatteuses pour
rès de l'empereur pour
énéral en Italie, avec le
s armées impériales et
sentit à tout, et le duc
dignités d'une autorité

voir ne lui procura pas
pondissent à sa grande
frances de l'empereur.
it Brissac pouvait com-
nombre par l'avantage
troupes choisies, qui,

b. xv, p. 526, 537. Joan.
incipiarum ab anno 1550
II, p. 564. Pecci, *Memorie*
etc.

accoutumées depuis long-temps à servir dans un pays où les villes et les châteaux étaient autant de forteresses, avaient parfaitement appris l'art d'y faire la guerre. Par sa bonne conduite, secondée de leur valeur, non-seulement il fit échouer toutes les entreprises des ennemis, il ajouta encore de nouvelles conquêtes aux territoires dont il s'était déjà emparé. Le duc d'Albe, après s'être vanté avec son arrogance ordinaire qu'en peu de semaines il chasserait les Français du Piémont, fut obligé de se retirer dans ses quartiers d'hiver, n'emportant que la honte de n'avoir pu conserver tout entière à l'empereur cette partie du pays dont il l'avait trouvé en possession¹.

Les opérations de cette campagne ne furent pas plus décisives dans les Pays-Bas que dans le Piémont. L'empereur et le roi de France n'étaient pas en état de mettre sur pied d'assez puissantes armées pour former des entreprises considérables. Mais Charles voulut suppléer à la force par un stratagème hardi, dont le succès aurait pu lui valoir plusieurs victoires. Pendant le siège de Metz, le père Léonard, gardien d'un couvent de franciscains de cette ville, avait gagné l'estime et la faveur du duc de Guise par son attachement pour les Français. Cet homme, d'un esprit intrigant et actif, s'était rendu fort utile, soit en soutenant par ses exhortations le courage et la constance des citoyens, soit en procurant par ses intelligences secrètes une connaissance suivie et fidèle des mouvemens et des desseins de l'ennemi. En considération de ces services importans, le duc de Guise, à son départ de Metz, le recommanda fortement à Vieilleville qui venait d'en être nommé gouverneur. Celui-ci porta la confiance dans ce religieux jusqu'à lui permettre de converser et d'entretenir des correspondances avec qui il voulait, sans en concevoir le moindre soupçon. Mais Léonard, par une suite de l'audace et de la légèreté naturelles aux aventuriers, soit qu'il ne se crût pas assez récompensé de la France, ou qu'il fût séduit par la facilité même de tout oser impunément, forma le projet de livrer Metz aux impériaux.

Il le communiqua à la reine douairière de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas. Cette prin-

¹ Thuau, liv. xv, p. 529. Guichenon, *Hist. de Savoie*, tom. I, p. 670.

cesse, sans avoir aucun scrupule sur un acte de trahison qui pouvait être avantageux à l'empereur, aida le gardien à concerter son plan de manière à en assurer le succès. On convint que Léonard engagerait les religieux de son couvent à entrer dans le complot, et qu'il introduirait dans cette maison, sous des habits de moines, un certain nombre de soldats choisis; que, tout étant préparé pour l'exécution, le gouverneur de Thionville s'approcherait de Metz pendant la nuit avec un corps de troupes nombreux, tenterait d'escalader les murs; qu'en même temps que la garnison s'occuperait à repousser l'ennemi, les moines mettraient le feu en différens quartiers de la ville; qu'enfin les soldats cachés dans le couvent en sortiraient pour attaquer par derrière ceux qui défendraient les remparts. On ne doutait point qu'au milieu de la terreur et de la confusion que causeraient des événemens si imprévus, les impériaux ne se rendissent facilement les maîtres de la ville. Il fut stipulé qu'en reconnaissance de ce service le père gardien serait nommé à l'évêché de Metz, et qu'on donnerait de grandes récompenses à tous les moines qui auraient secondé son dessein.

Léonard prit des mesures promptes et secrètes. Son autorité, ses vives instances, la perspective des richesses et des honneurs qu'il fit entrevoir à ses religieux, les déterminèrent tous à s'engager dans la conspiration. Il introduisit dans le couvent autant de soldats qu'il le put faire sans donner d'ombrage. On avertit à temps le gouverneur de Thionville, qui, déjà prévenu de ce projet, tenait ses troupes prêtes à marcher; et le moment approchait où Henri était menacé de perdre la plus importante de ses conquêtes.

Heureusement pour la France, le jour même qu'on avait fixé pour l'exécution du complot, Vieilleville, qui était un officier habile et vigilant, eut avis, par un espion qu'il entretenait à Thionville, que certains moines franciscains y allaient fréquemment, qu'on les admettait à des conférences secrètes chez le gouverneur qui, de son côté, se préparait à quelque expédition avec le plus grand mystère. Il n'en fallut pas davantage pour donner des soupçons à Vieilleville. Sans les communiquer à personne, il alla aussitôt visiter le couvent des Franciscains, découvrit les soldats qui y étaient cachés, et les força de révéler tout

ce qu'ils savaient de la conspiration. Le gardien, qui était allé à Thionville pour mettre la dernière main à son ouvrage, fut arrêté aux portes de Metz à son retour, et de lui-même, sans attendre la torture, il avoua toutes les circonstances de son projet.

Mais il ne suffisait pas à Vieilleville de s'être saisi des traitres et d'avoir déconcerté leur complot, il résolut de profiter de cette découverte pour se venger des impériaux. Dans ce dessein, il sortit de la ville avec les meilleurs soldats de sa garnison, et se mettant en embuscade près du chemin par où il savait que le gouverneur de Thionville devait s'avancer, il tomba sur ses troupes qui marchaient dans une parfaite sécurité. Les impériaux, confondus de cette brusque attaque de la part d'un ennemi qu'ils comptaient surprendre, ne firent que peu de résistance. La plupart, parmi lesquels étaient beaucoup de gens de distinction, furent tués ou faits prisonniers, et Vieilleville, avant le jour, retourna en triomphe à Metz.

Cependant le sort du gardien et des moines qui avaient tramé cette dangereuse conspiration resta quelque temps indéci. Sans doute les égards qu'on croyait devoir à un corps aussi nombreux et aussi respectable que celui des franciscains, et la crainte de donner un sujet de triomphe aux ennemis de l'Église romaine, furent cause de ce délai. Mais comme on sentit enfin qu'il fallait un exemple de sévérité pour effrayer d'autres traitres, on ordonna d'instruire leur procès. Les preuves de leur crime étant bien avérées, on prononça la sentence de mort contre le père Léonard et vingt de ses moines. Le soir qui précéda le jour fixé pour leur supplice, le geôlier les tira des cachots où jusqu'alors ils avaient été détenus séparément, et les renferma tous dans une grande chambre pour leur donner la facilité de se confesser les uns les autres et de se préparer à la mort. Dès qu'on les eut laissés seuls, les jeunes, au lieu d'employer le temps à s'acquitter des devoirs de leur religion, s'adressant au père gardien et à quatre autres vieux moines qui les avaient séduits, leur reprochèrent une ambition qui était la cause de leur perte, et qui couvrait leur ordre d'une tache flétrissante. Des reproches ils en vinrent aux malédictions; enfin, dans un transport de rage et de désespoir, ils se jetèrent sur les vieillards avec fureur, mas-

acrèrent le père gardien sur la place, et maltraitèrent si fort les quatre autres religieux, qu'on fut obligé, le lendemain au matin, de les transporter dans une charrette, avec le corps mort de Léonard, jusqu'au lieu de l'exécution. On fit grâce à six des plus jeunes, et le reste subit le châtement qu'il avait mérité¹.

Cependant l'empereur et le roi de France, quoique épuisés par une si longue guerre, ne montraient aucune disposition à la paix. Le cardinal de la Pole ne négligea, pour la rétablir entre ces princes chrétiens, rien de ce que pouvait lui suggérer le zèle de la religion et de l'humanité. Il engagea la reine d'Angleterre à leur offrir sa médiation, et détermina même Charles et Henri à envoyer leurs plénipotentiaires à un village entre Graveline et Ardres. Lui-même s'y rendit avec Gardiner, évêque de Winchester, l'un et l'autre pour présider, en qualité de médiateurs, aux conférences où l'on devait régler les articles contestés. Mais quoique les deux monarques eussent chargé de cette négociation les ministres en qui ils mettaient le plus de confiance, il était aisé de voir qu'on n'avait, de part ni d'autre, aucun désir sincère de faire la paix. Les conditions qu'on proposa étaient si déraisonnables, qu'il était impossible de s'y prêter. La Pole, après avoir employé inutilement son zèle et son habileté à leur persuader de renoncer à des demandes extravagantes et d'en substituer de plus équitables, voyant enfin qu'il perdait son temps à vouloir réconcilier des ennemis si obstinés, rompit les conférences et s'en retourna en Angleterre².

Au milieu de ces démêlés de l'Europe, l'Allemagne jouissait d'une profonde tranquillité; c'était là le moment d'y tenir une diète où l'on pourrait délibérer sur l'objet le plus important au repos intérieur de l'empire. Par le traité de Passau de l'an 1552, on avait renvoyé à cette assemblée le soin de confirmer et de perfectionner le plan dont on était convenu pour la paix de la religion. Le trouble et la terreur que les hostilités d'Albert de Brandebourg répandirent en Allemagne, et l'attention suivie que Ferdinand fut

¹ Thuan., lib. xv, p. 522. *Belcar. Com. rer. gal.* 808. *Mémoires du maréchal de Vieilleville*, par M. Charloix, t. III, p. 249, etc., p. 347. Par., 1757.

² Thuan., lib. xv, p. 523. *Mémoires de Ribier*, t. II, p. 613.

ur la place, et mal-
re autres religieux,
ain au matin, de les
rette, avec ce corps
lieu de l'exécution.
is jeunes, et le reste
nit mérité¹.

et le roi de France,
i longue guerre, ne
tion à la paix. Le car-
rea, pour la rétablir
, rien de ce que pou-
la religion et de l'hu-
e d'Angleterre à leur
ermina même Charles
oléniopotensitaires à un
Ardre. Lui-même s'y
que de Winchester,
er, en qualité de né-
où l'on devait régler
is quoique les deux
é de cette négociation
ttaient le plus de con-
qu'on n'avait, de part
ncère de faire la paix.
posa étaient si dérai-
ssible de s'y prêter. La
é inutilement son zèle
suader de renoncer à
tes et d'en substituer
enfin qu'il perdait son
des ennemis si obsti-
es et s'en retourna en

és de l'Europe, l'Alle-
profonde tranquillité;
enir une diète où l'on
objet le plus important
pire. Par le traité de
vait renvoyé à cette as-
ner et de perfectionner
enu pour la paix de la
terreur que les hostili-
urg répandirent en Al-
vie que Ferdinand fut

elcar. *Com. rer. gal.* 868.
Vieilleville, par M. Char-
Par., 1757.
Mémoires de Ribier, t. II,

obligé de donner aux affaires de la Hongrie, avaient jusqu'alors empêché de tenir la diète, quoiqu'elle eût été indiquée à Augsbourg, aussitôt après la conclusion du traité.

Enfin la nécessité de cette assemblée engagea Ferdinand à se rendre à Augsbourg, vers le commencement de cette année. Malgré le peu de princes et de députés dont la diète était composée, il l'ouvrit en proposant de terminer les dissensions que les controverses sur la religion avaient occasionnées. C'était là, disait-il, la première et la plus importante affaire, celle que l'empereur et lui-même avaient le plus à cœur. Il rappela ensuite tous les obstacles que Charles avait eus à surmonter pour obtenir la convocation d'un concile général, et les malheurs qui en avaient d'abord retardé et enfin suspendu les opérations. Il observa que les temps étant à peu près les mêmes, on devait s'attendre aux mêmes difficultés; qu'un concile général serait toujours arrêté ou interrompu par les hostilités des princes chrétiens; qu'à l'égard d'un concile national en Allemagne, où l'on avait espéré de trouver plus de facilité et de sûreté dans les délibérations, ce serait une assemblée dont il n'y avait pas d'exemple et dont la juridiction ne comportait ni des limites, ni des formes fixes et déterminées; qu'il ne voyait qu'un moyen de mettre fin à ces malheureux différends; que si jusqu'alors on l'avait souvent tenté sans succès, on pouvait espérer d'y mieux réussir en y apportant des intentions plus droites et plus pacifiques; que pour cela il fallait choisir un petit nombre d'hommes savans, judicieux et modérés, qui, dans des conférences à l'amiable, discuteraient les points de doctrine de manière à ramener les deux partis, sinon à l'unité de sentimens, du moins à la tolérance mutuelle dans la diversité des opinions.

Ce discours, qui fut imprimé selon l'usage et répandu dans l'empire, fit renaitre toutes les craintes et les défiances des protestans. Ils remarquèrent avec surprise que Ferdinand n'y avait pas fait la moindre mention du traité de Passau, qu'ils regardaient pourtant comme le plus sûr garant de la liberté de conscience. Leurs soupçons augmentèrent encore par les nouvelles qu'ils recevaient tous les jours de l'extrême rigueur dont on usait envers les réformés dans les états héréditaires du roi des Romains. On jugea des intentions de ce prince par sa conduite,

et l'on n'eut plus de confiance en des protestations étudiées de modération et de zèle qu'il démentait à chaque instant par ses actions.

L'arrivée du cardinal Moron, que le pape avait nommé son nonce pour assister à la diète, acheva de les convaincre qu'on ourdissait quelque trame contre la paix ou la sûreté de l'église protestante. Jules, tout fier du retour inattendu des Anglais sous le joug du saint siège, se flatta que l'esprit de révolte ayant enfin épuisé toutes ses forces, l'église triomphante allait recouvrer ses droits et son autorité sur l'obéissance des peuples. Plein de ces espérances, le pontife envoya à Augsbourg Moron, chargé d'employer toute son éloquence pour engager les Allemands à suivre l'exemple de l'Angleterre, et d'empêcher avec adresse qu'aucun décret de la diète ne fût préjudiciable à la foi catholique. Moron, qui avait les talens du fameux chancelier de Milan, son père, pour la négociation et pour l'intrigue, n'aurait pas manqué de traverser toutes les mesures des protestans.

Mais un événement imprévu les garantit de tout ce qu'ils avaient à craindre de la présence du nonce. Jules, en se livrant à des plaisirs et à des amusemens qui ne convenaient pas plus à son âge qu'à la dignité de la tiare, avait si bien contracté l'habitude de la dissipation, qu'il montrait autant d'incapacité que d'éloignement pour toute affaire sérieuse. Sollicité depuis longtemps par son neveu de tenir un consistoire, il éludait toujours ses instances par la crainte de trouver dans cette assemblée une forte opposition aux projets qu'il avait formés pour l'élévation de ce jeune homme. Cependant, après avoir épuisé tous les prétextes qu'il put imaginer, son aversion pour le travail croissant de plus en plus, il feignit une indisposition pour se débarrasser des poursuites de son neveu. Mais afin de donner à cette ruse une apparence de vérité, il se renferma dans son appartement, et changea entièrement son régime et sa manière de vivre. Sa persévérance à jouer ce rôle ridicule lui fit contracter une maladie réelle, dont il mourut en peu de jours, laissant à son infâme favori, le cardinal de Monte, un grand nom à soutenir et des dignités qu'il déshonorait par ses vices¹. Dès que Moron eut appris la mort de Jules, il

¹ Onuphr. *Panvinus de vitiis Pontificum*, p. 320. Thuan., liv. xv, p. 517.

partit brusquement d'Augsbourg, où il n'était que depuis peu de temps, pour se trouver à l'élection d'un nouveau pontife.

L'éloignement du nonce rassura les protestans qui s'aperçurent bientôt que leurs allégues étaient mal fondées, et que Ferdinand n'avait pas l'intention de violer, à leur préjudice, le traité de Passau. Depuis que Maurice avait déconcerté tous les projets de l'empereur en Allemagne, et renversé le despotisme religieux et civil qu'il était près d'y établir, ce monarque avait abandonné à son frère le soin de gouverner l'intérieur de l'empire. Mais Ferdinand, dont l'ambition était moins inquiète que celle de Charles, loin de reprendre un dessein que celui-ci n'avait pu exécuter avec toute sa puissance et ses ressources, ne songea qu'à attacher les princes d'Allemagne à sa famille par une administration équitable et modérée. Cette conduite était d'autant plus sincère de sa part, qu'il avait en ce moment le plus grand intérêt à les ménager, pour s'assurer de leurs suffrages.

Charles désirait toujours avec ardeur de laisser la couronne impériale à Philippe son fils. L'opposition qui s'était d'abord élevée contre ce projet l'avait forcé de le suspendre, mais non de l'abandonner. Il pressa de nouveau son frère de céder, pour quelque dédommagement, son droit à la succession de l'empire, et d'en faire à ce prix le sacrifice à la grandeur de la maison d'Autriche. Ferdinand était aussi peu disposé que jamais à donner une preuve si extraordinaire de désintéressement; mais comme il sentit que toute sa fermeté ne lui suffirait pas, si les princes de l'empire ne se déclaraient ouvertement en sa faveur, il chercha à les prévenir par sa déférence à toutes leurs demandes.

D'un autre côté, il avait besoin que la diète lui accordât des secours prompts et puissans pour faire tête aux Turcs qui, après l'avoir dépouillé en Hongrie de la plupart de ses territoires, menaçaient encore d'attaquer avec une armée formidable les provinces qui lui étaient restées. Mais, pour déterminer les protestans à s'engager dans une guerre étrangère qui demandait tout leur zèle, il fallait assurer la paix intérieure de l'empire sur des fondemens solides et inébranlables.

Une démarche que firent les réformés, peu de temps après l'ouverture de la diète, devait

augmenter la circonspection de Ferdinand. Dès que la publication de son discours eut éveillé leurs craintes et leurs soupçons, les électeurs de Saxe et de Brandebourg et le landgrave de Hesse se rendirent à Naumbourg. Là, renouvelant l'ancien traité de confédération qui avait long-temps uni leurs familles, ils y ajoutèrent un nouvel article, par lequel ils s'engageaient à professer la confession d'Augsbourg, avec le serment d'en maintenir la doctrine dans leurs états respectifs¹.

Ferdinand mit donc toute son adresse à conduire les délibérations de la diète, de manière à ne point irriter un parti dont l'amitié lui devenait aussi nécessaire que la haine en était dangereuse. Les membres de l'assemblée déférèrent à son avis, qui était de s'occuper de la religion avant toute autre affaire. Mais dès qu'on fut entré en discussion, on montra de part et d'autre toute la chaleur et l'animosité qu'engendre une matière si propre à la fermentation des esprits, et que l'aigreur des disputes, jointe à la fureur des guerres civiles, n'avait fait qu'enflammer de plus en plus.

Les réformés prétendaient que la liberté de conscience, qu'ils réclamaient en vertu du traité de Passau, devait s'étendre sans aucune exception sur tous ceux qui avaient embrassé et qui embrasseraient encore la doctrine de Luther. Les catholiques, après avoir d'abord établi que le pape devait être le seul juge en dernier ressort, dans les matières de foi, soutenaient que, si la situation où se trouvait l'empire, ainsi que l'amour de la paix, les avait fait consentir à la tolérance des nouvelles opinions, elle ne pouvait s'étendre aux villes qui s'étaient conformées à l'*interim*, ni aux ecclésiastiques qui se séparaient à l'avenir de l'église romaine. Il n'était pas facile de concilier des prétentions si opposées, que le zèle et l'habileté des théologiens exercés dans la dispute, soutenaient de part et d'autre avec des argumens subtils, et avec toute l'amer-tume du langage scolastique. Ferdinand fit consentir chaque parti à des concessions; il donna une interprétation favorable aux points équivoques, et tantôt représentant la nécessité et les avantages de la concorde, tantôt menaçant de rompre la diète, il vint enfin à bout d'amener

¹ *Chytraei Saxonia*, p. 480.

de Ferdinand. Dès
discours eut éveillé
çons, les électeurs
et le landgrave de
bourg. Là, renou-
fédération qui avait
s, ils y ajoutèrent
ils s'engageaient à
Augsbourg, avec le
doctrine dans leurs

son adresse à con-
diète, de manière à
l'amitié lui deve-
halne en était dan-
assemblée déférèrent
euper de la religion
mais dès qu'on fut
tra de part et d'au-
mosité qu'engendre
fermentation des es-
disputes, jointe à la
n'avait fait qu'en-

nt que la liberté de
t en vertu du traité
ns aucune exception
embrassé et qui em-
ine de Luther. Les
abord établi que le
en dernier ressort,
outenaient que, si
empire, ainsi que
fait consentir à la
ons, elle ne pouvait
aient conformées à
ques qui se sépare-
maine. Il n'était pas
ations si opposées,
théologiens exercés
t de part et d'autre
que. Ferdinand fit
oncessions; il donna
aux points équiva-
ut la nécessité et les
entôt menaçant de
a à bout d'amener

les esprits à une conclusion qui satisfait égale-
ment les deux partis.

En conséquence on dressa un recez, qui fut
approuvé et publié avec les formalités d'usage.
Les principaux articles de cet acte furent : que
les princes et les villes qui s'étaient déclarées pour
la confession d'Augsbourg, seraient libres d'en
professer la doctrine et le culte, sans être in-
quiétés par l'empereur, le roi des Romains, ni
personne; que les protestans de leur côté ne
troubleraient ni les princes, ni les états qui ad-
mettaient les dogmes et les cérémonies de l'église
catholique; qu'à l'avenir on ne tenterait jamais
de terminer les disputes de religion que par les
voies pacifiques et persuasives des conférences;
que le clergé romain ne pourrait réclamer aucun
droit de juridiction spirituelle dans les états de
la confession d'Augsbourg; que ceux qui se trou-
vaient en possession des bénéfices ou des revenus
de l'église les garderaient, sans pouvoir être
poursuivis sur cet article par la chambre impé-
riale; que la puissance civile aurait le droit
d'établir dans chaque état la doctrine et le culte
qu'elle jugerait convenable, et que ceux des
sujets qui refuseraient de s'y conformer, auraient
la liberté de se retirer avec tous leurs effets par-
tout où il leur plairait; que si quelque prélat
ou ecclésiastique venait à quitter dans la suite
la religion romaine, il renoncerait à son diocèse
ou à son bénéfice, qui serait dès lors réputé va-
cant comme par la translation ou la mort du
bénéficiaire, et que le collateur aurait droit d'y
nommer un successeur d'un attachement re-
connu à l'ancienne doctrine¹.

Tels sont les statuts de ce fameux recez, qui
est la base de la paix religieuse d'Allemagne, et
le lien d'union entre les états, dont les senti-
mens diffèrent sur les points importans. Dans
notre siècle et chez une nation où l'on connaît la
tolérance et ses heureux effets, on doit s'étonner
que les deux partis n'aient pas embrassé plutôt
ces voies de conciliation, qui conviennent à la
douceur et à la charité du christianisme. Mais
quelque naturel que fût un moyen si salutaire,
la pratique et l'opinion y avaient été si contraires
jusqu' alors, qu'il ne se présentait guère à l'es-
prit. Si, parmi les païens, la diversité d'opinions
sur la religion ne fut jamais une source de que-

relles et de discordes, c'est que, toutes leurs di-
vinités étant locales, la vénération que chaque
peuple avait pour un Dieu tutélaire, n'excluait
pas l'existence ou le pouvoir des autres dieux,
et le culte établi dans un pays n'était point in-
compatible avec celui des autres nations. Ainsi
les erreurs dans leurs systèmes théologiques ne
donnèrent point d'atteinte à la paix des états;
et malgré le nombre prodigieux de leurs divini-
tés et la variété infinie de leurs cérémonies
religieuses, l'esprit de tolérance et de sociabilité
subsista toujours parmi eux.

Mais lorsque la révélation chrétienne eut an-
noncé qu'il n'y avait qu'un seul Dieu et qu'un
seul culte digne de cet être suprême, ceux qui
en reconnurent la vérité durent regarder tout
autre culte comme absurde ou impie. De là vint
le zèle des premiers chrétiens pour la propaga-
tion de leur doctrine, et cette ardeur pour ren-
verser les autres cultes. Cependant ils n'employè-
rent d'abord que des moyens conformes à
l'esprit de la religion. Ils persuadaient les esprits
par la force du raisonnement, ils gagnaient les
cœurs par le charme d'une vertu sublime. Enfin,
la puissance civile s'étant déclarée en faveur du
christianisme, quoique le grand nombre de
païens, à l'exemple des chefs, se soumit à l'é-
glise, plusieurs restèrent attachés à leurs an-
ciennes superstitions. Irrités de cette obstina-
tion, les ministres de l'Évangile, dont le zèle ne
se ralentit pas même après le relâchement de la
ferveur, voulurent forcer les consciences; et, pas-
sant les bornes de leur mission, ils armèrent le
pouvoir du trône contre des infortunés qu'ils
n'avaient pu convaincre.

Cependant il s'éleva parmi les chrétiens des
disputes sur les articles de foi, et bientôt ils tour-
nèrent, les uns contre les autres, les mêmes ar-
mes dont ils avaient combattu les ennemis de la
religion. Chaque théologien voulut intéresser le
magistrat dans sa cause, et tour à tour ils em-
ployèrent le glaive temporel pour réprimer ou
pour exterminer leurs antagonistes. Les évêques
de Rome ne tardèrent pas à prétendre à l'infail-
libilité dans l'explication des dogmes et dans la
décision des points de controverse. A force d'ar-
tifices et de persévérance ils en imposèrent à la
crédulité des hommes, et d'une prétention ils
firent un droit. Dès que ces juges dogmatiques
avaient prononcé sur un point de doctrine, s'y

¹ Sleid., p. 620. Fra-Paolo, p. 368. Pallav., t. II, p. 161.

opposer ou même douter, c'était non-seulement résister à la vérité, mais se révolter contre leur autorité sacrée; et pour venger l'un et l'autre ils employaient sans cesse le bras de la puissance temporelle, dont ils avaient eu l'art de s'emparer entièrement.

L'Europe était donc accoutumée, depuis plusieurs siècles, à voir répandre ou soutenir par la force des opinions de pure spéculation. Cette indulgence et cette charité mutuelle que le christianisme recommande avec tant de chaleur, étaient entièrement négligées; on ignorait cette liberté de conscience qui permet à chacun de suivre son jugement en matière de doctrine; enfin l'idée de tolérance, ce mot même, dans le sens qu'on y donne aujourd'hui, était inconnu. On pensait alors qu'employer la violence contre l'erreur était une des prérogatives de ceux qui avaient la connaissance de la vérité, et comme chaque parti prétendait posséder ce trésor, ils exerçaient tous, autant qu'il était en leur pouvoir, les droits qu'ils croyaient attachés à cette possession. Les catholiques romains, guidés par les décisions d'un juge infailible, ne doutant jamais que la vérité ne fût de leur côté, réclamaient hautement l'autorité civile contre les novateurs. Les protestans, qui n'avaient pas moins de confiance dans la bonté de leur doctrine, sollicitèrent à leur tour les princes de leur parti de réprimer ceux qui osaient la combattre ou s'y opposer. Luther, Calvin, Cranmer, Knox, fondateurs de la réformation dans le pays, lorsqu'ils en eurent le pouvoir et l'occasion, firent subir à tous ceux qui doutaient de la vérité de leur croyance, les mêmes châtimens que l'église romaine décernait contre leurs disciples. On eût cru, parmi les partisans et peut-être chez leurs adversaires, qu'ils se défiaient de la bonté de leur cause, s'ils n'eussent pas employé les moyens violens qu'on jugeait alors permis pour soutenir la vérité.

Ce ne fut que vers la fin du dix-septième siècle que la tolérance fut admise dans la république des Provinces-Unies, d'où elle passa en Angleterre. Les maux occasionés par les persécutions, l'influence de la liberté du gouvernement, les sciences qui, en éclairant les hommes, les rendirent plus humains, enfin la prudence et l'autorité des magistrats, tout concourut à établir cette sage police, si contraire au zèle furieux

que toutes les sectes avaient puisé dans leurs faux principes sur la nature de la religion et les droits de la vérité, ou qu'elles avaient emprunté des maximes de l'église romaine.

Il est aisé de voir que, dans le recez d'Augsbourg, on n'avait pas été conduit par des idées si justes et si étendues sur la liberté de conscience et sur la nature de la tolérance. Ce n'était qu'un plan de pacification que des considérations purement politiques avaient suggéré aux deux partis, et que l'intérêt de leur sûreté et de leur tranquillité mutuelle rendait également nécessaire à l'un et à l'autre. On en trouve une forte preuve dans un article de ce même recez, qui déclare que les avantages de la pacification ne pourront s'étendre que sur les catholiques, et sur ceux qui professent la confession d'Augsbourg. Par cette restriction, les partisans de Zuingle et de Calvin se trouvèrent abandonnés à la rigueur des peines portées contre les hérétiques. Il s'écoula près d'un siècle avant qu'ils obtinssent d'être protégés par les lois; et ce ne fut qu'au traité de Westphalie qu'on les admit à partager avec les luthériens tous les privilèges de la paix de religion.

Mais si les disciples de Luther virent avec joie leur doctrine tolérée par le recez d'Augsbourg, leurs adversaires eurent tout lieu de se féliciter de l'article qui réservait au clergé catholique la disposition des bénéfices de tous ceux qui renonceraient par la suite à la religion romaine. Cet article, connu en Allemagne sous le nom de *réserve ecclésiastique*, était conforme à l'idée qu'on avait des droits d'une église établie. Il parut juste que des revenus appropriés dans l'origine à la subsistance de ceux qui professaient sa doctrine ne changeassent pas de destination. Les protestans eux-mêmes le sentirent; et quelques suites qu'ils pussent prévoir, ils se désistèrent de l'opposition qu'ils y avaient formée. Comme les princes catholiques de l'empire firent observer exactement cette convention dans toutes les occasions, elle devint en Allemagne la plus forte barrière de l'église romaine contre la réformation. Dès ce moment, les ecclésiastiques n'étant plus sollicités par l'appât de l'intérêt pour renoncer à leur croyance, il ne s'en trouva que très peu d'assez prévenus en faveur de la nouvelle doctrine pour y sacrifier les riches bénéfices dont ils étaient en possession.

ent puisé dans leurs
de la religion et les
les avaient emprunté
omaine.

ans le recez d'Augs-
onduit par des idées
la liberté de cons-
de la tolérance. Ce
ication que des con-
litiques avaient sug-
et que l'intérêt de
quillité mutuelle ren-
à l'un et à l'autre. On
dans un article de ce
ne les avantages de la
s'étendre que sur les
ui professent la con-
cette restriction, les
Calvin se trouvèrent
des peines portées
scoula près d'un siècle
être protégés par les
traité de Westphalie
avec les luthériens
aix de religion.

luther virent avec joie
e recez d'Augsbourg,
out lieu de se féliciter
de tous ceux qui re-
de tout ceux qui re-
la religion romaine.
magne sous le nom de
était conforme à l'idée
de l'église établie. Il pa-
appropriés dans l'ori-
ux qui professaient sa
pas de destination.
le sentirent; et quel-
prévoir, ils se désistè-
ils y avaient formée.
ques de l'empire firent
convention dans toutes
en Allemagne la plus
romaine contre la ré-
nt, les ecclésiastiques
appât de l'intérêt pour
il ne s'en trouva que
en faveur de la nou-
rifier les riches béné-
ossession.

Pendant l'assemblée de la diète Marcel Cer-
vino, cardinal de Sainte-Croix, fut élu pape
après la mort de Jules. A l'exemple d'Adrien, il
ne changea point de nom. Avec des intentions
aussi pures que celles de ce pontife, il le surpassa
dans la science du gouvernement et plus
encore dans la connaissance du génie de la cour
romaine. Il connaissait toute la corruption de
cette cour et l'espèce de réforme dont elle était
susceptible. On attendait de sa sagesse des ré-
glemens qui, en corrigeant les abus les plus
scandaleux, pussent ramener dans le sein de
l'église ceux qui ne s'en étaient éloignés que par
indignation contre les vices du clergé; mais ce
respectable pontife ne parut qu'un instant sur
la chaire de saint Pierre. La rigoureuse clôture
du conclave avait déjà commencé à altérer sa
santé; et la fatigue des longues cérémonies de
son exaltation, jointe à la contentation d'esprit
qu'exigeait le plan de réforme qu'il méditait,
épuisa tellement sa faible constitution, qu'il
tomba malade le douzième jour de son élection
et mourut le vingtième.

On mit en œuvre tous les raffinemens de l'ar-
tifice et de l'intrigue, si familiers aux conclaves,
pour donner un successeur à Marcel. Les cardi-
naux de la faction impériale et ceux de la fac-
tion française travaillèrent d'une ardeur égale à
gagner des suffrages, chacun pour un candidat
de son parti. Mais, après des débats aussi vifs
que l'objet en était important, on se réunit pour
choisir Jean-Pierre Caraffe, doyen du sacré col-
lège et fils du comte Montorio, d'une illustre fa-
mille du royaume de Naples. L'adresse et l'in-
fluence du cardinal Farnèse, qui favorisait les
prétentions de Caraffe, le mérite même de ce-
lui-ci, et peut-être son grand âge, qui adoucissait
le chagrin des prétendants par l'espérance de
voir bientôt vaquer la chaire pontificale, tout
concourut à son élection. Par respect pour la
mémoire de Paul III, qui l'avait fait cardinal, et
par reconnaissance pour la famille des Farnèse,
Caraffe prit le nom de Paul IV.

Le choix d'un prélat d'un caractère si singu-
lier, et qui depuis long-temps suivait une car-
rière qui devait l'éloigner de la première dignité
de l'église, donna de l'inquiétude aux Italiens :
ils avaient assez observé ses mœurs et sa con-

¹ Thuan., p. 520. Fra-Paolo, p. 365. Onuph. Panvin.,
p. 321, etc.

duite pour être incertains sur ce qu'on devait
attendre de lui. Paul, quoique né dans un rang
qui le dispensait du mérite pour parvenir aux
plus hautes dignités ecclésiastiques, s'était dès
sa jeunesse appliqué à l'étude en homme qui ne
voulait rien devoir qu'à ses qualités personnelles.
Versé dans toutes les subtilités de la théologie
scolastique, il y joignait encore une grande con-
naissance des langues savantes et des belles-let-
tres, dont l'étude, ayant depuis peu repris nais-
sance en Italie, était alors cultivée avec beaucoup
d'ardeur. Cependant son esprit, naturellement
sombre et sévère, était plus porté à l'aigreur
des controverses qu'à cette élégance et cette ur-
banité que donne la littérature. Il avait plutôt
pris les idées et les sentimens d'un moine que
les talens nécessaires à la conduite des grandes
affaires. Pourvu de plusieurs riches bénéfices à
son entrée dans l'église, employé comme nonce
en différentes cours, il se dégoûta bientôt de
cette carrière, et soupira après une vie plus con-
venable à ses goûts et à son caractère. Dans ce
dessein il résigna tout à la fois ses dignités ec-
clésiastiques. Après avoir institué un ordre de
prêtres réguliers qu'il nomma *théatins*, du
nom de l'archevêché qu'il avait occupé, il s'associa
lui-même à la communauté et se conforma à
toute la rigueur des règles qu'il avait prescrites.
Il préféra la solitude de la vie monastique et
l'honneur de fonder un nouvel ordre aux gran-
des espérances que la cour de Rome offrait à
son ambition.

Il était depuis long-temps dans cette retraite
lorsque Paul III, sur la seule réputation de sa
sainteté et de sa science, l'appela à Rome pour
le consulter sur les moyens de détruire l'hérésie
et de rétablir l'ancienne autorité de l'église.
Après l'avoir ainsi tiré de sa solitude, le pape
gagna sur lui, moitié par prières, moitié par
autorité, d'accepter le chapau de cardinal, de
reprendre les bénéfices qu'il avait résignés, et de
revenir dans le chemin des honneurs, auxquels il
semblait avoir renoncé. Mais, pendant le règne
des deux pontifes, dont l'un remplit la cour de
Rome de tous les artifices de l'ambition et l'autre
des plus scandaleuses débauches, Caraffe con-
serva toujours son austérité monastique. Ennemi
déclaré de toute innovation en fait de doctrine
et rigide à l'excès sur l'observation du culte, ce
fut lui qui contribua le plus à établir dans les

états du pape le tribunal odieux et formidable de l'inquisition. Il soutint avec chaleur en toute occasion la juridiction et la discipline de l'église, et censura vivement toute démarche dictée par des vucs de politique et d'intérêt plutôt que par le zèle pour l'honneur et la dignité du saint siège. Sous un pape de ce caractère, les courtisans s'attendaient à un pontificat dur et austère, où tous les principes de la saine politique seraient sacrifiés aux préjugés étroits de la dévotion, et le peuple craignait de voir la parcimonie et la rigidité des mœurs du cloutre remplacer la galté et la magnificence qui avaient régné depuis quelque temps à la cour de Rome.

Mais Paul s'empessa de dissiper ces alarmes. Dès qu'il fut en possession du gouvernement il renonça tout d'un coup à cette austérité qui avait jusqu'alors distingué sa personne et sa famille; et le grand-maitre de sa maison lui demanda comment il voulait vivre, « Comme il convient à un grand prince », répondit-il fièrement. La cérémonie de son couronnement se fit avec la plus grande pompe; et pour gagner l'affection des habitans de Rome, il signala son avènement par plusieurs actes de clémence et de libéralité¹.

Cependant sa sévérité naturelle aurait sans doute repris le dessus et justifié les conjectures des courtisans, ainsi que les craintes du peuple, si, aussitôt après son élection, il n'eût appelé auprès de lui deux de ses neveux, fils du comte de Montorio son frère. L'aîné fut nommé gouverneur de Rome; le cadet, qui, jusqu'alors, avait servi comme volontaire dans les armées de France et d'Espagne, et dont le caractère et les mœurs convenaient plus à cette profession qu'à l'état ecclésiastique, fut éré cardinal, et ensuite légat de Bologne; c'était la seconde place, pour le rang et l'autorité, dont un pape pût disposer. Ce n'était pas assez de ces marques extraordinaires de faveur, Paul y joignit une confiance et un attachement sans bornes, et il parut disposé à tout sacrifier à l'agrandissement de ses neveux. Malheureusement pour ce pontife, leur ambition ne connaissait point de limites. Ils avaient vu les Médicis élevés en Toscane à la puissance souveraine par les papes de cette maison, et l'habileté de Paul III assura à la famille

¹ Platina, p. 327. Castaldo. *Vita di Paolo IV*, Rom. 1615, p. 70.

des Farnèse les duchés de Parme et de Plaisance. D'après ces exemples, ils aspirèrent à quelque établissement qui les élevât à la même indépendance et au même pouvoir; mais sachant que leur oncle ne porterait pas la faiblesse jusqu'à séculariser une partie du patrimoine de l'église, ils ne virent de moyen de parvenir à leur but que par le démembrement des domaines de l'empereur en Italie. Dans l'espérance d'en recueillir quelques débris, ce seul motif leur aurait suffi pour les engager à fomentier la discorde entre Charles et le pape.

Mais le cardinal Caraffe avait encore des raisons personnelles de haïr l'empereur. Lorsqu'il servait dans les troupes d'Espagne, il n'y avait pas été traité avec l'honneur et la distinction qu'il croyait dus à sa naissance et à son mérite. Ces dégoûts lui avaient fait quitter brusquement le service de Charles pour s'attacher à celui de France, où l'accueil qu'il reçut, flattant sa vanité, l'engagea dans les intérêts de cette monarchie. D'un autre côté, s'étant lié d'une étroite amitié avec Strozzi, qui commandait l'armée des Français en Toscane, celui-ci lui inspira une mortelle antipathie contre l'empereur, qu'on regardait comme le plus grand ennemi de l'indépendance et de la liberté des états d'Italie. Le pape lui-même était fort disposé à prendre des impressions défavorables à ce prince. L'opposition que les cardinaux de la faction impériale avaient mise à son élection lui était toujours présente; et son ressentiment se fortifiait encore par le souvenir d'anciennes injures qu'il avait reçues de Charles, ou de ses ministres.

Ses neveux, profitant de ces dispositions, employèrent différens artifices pour le brouiller d'une manière irréconciliable avec l'empereur. Ils exagérèrent tout ce qui pouvait indiquer le mécontentement que ce prince avait eu de l'exaltation de Caraffe; ils montrèrent à leur oncle une lettre interceptée, dans laquelle Charles taxait les cardinaux de son parti de négligence et d'incapacité, pour n'avoir pas empêché cette élection. Ils prétendirent un jour avoir découvert une conspiration tramée contre sa vie par le ministre de l'empire et Côme de Médicis. Une autre fois, ils l'alarmèrent par les détails d'un complot formé, disaient-ils, pour les assassiner eux-mêmes. C'est ainsi que, tenant dans une continuelle perplexité son esprit naturellement

arme et de Plaisance. aspirèrent à quelque part à la même indépendance; mais sachant pas la faiblesse juste du patrimoine de moyen de parvenir à l'acquisition des domaines. Dans l'espérance de réussir, ce seul motif engagea à fomentier la guerre.

Il avait encore des raisons pour l'empereur. Lorsqu'il fut en Espagne, il n'y avait pas de distinction entre la distinction de mérite. Il quitta brusquement son attachement à celui de son oncle, flattant sa vanité et ses intérêts de cette mort, étant lié d'une étroite amitié avec l'armée commandant l'armée, celui-ci lui inspira une confiance contre l'empereur, plus grand ennemi de la liberté des états d'Italie. Il fut disposé à prendre le parti de ce prince. L'opinion de la faction impériale lui était toujours opposée; il se fortifiait en se défendant des injures qu'il recevait de ses ministres.

Malgré ces dispositions, on ne pouvait pas le brouiller avec l'empereur. Il ne pouvait indiquer le prince avait eu de l'exaltation à leur oncle dans laquelle Charles se parti de négligence ne pouvait pas empêcher cette mort d'avoir découragé l'armée contre sa vie par le comte de Médicis. Une fois par les détails d'un complot, pour les assassiner, tenant dans une confiance naturelle

violent et devenu soupçonneux par la vieillesse, ils l'entraînèrent dans des démarches qu'autrefois il aurait été le premier à condamner. Paul IV fit arrêter quelques-uns des cardinaux les plus attachés à l'empereur et les enferma dans le château Saint-Ange; il persécuta avec la dernière rigueur les Colonnes et les autres barons romains engagés dans la faction impériale; enfin il montra en toute occasion de la défiance, de la crainte ou de la haine contre l'empereur, et commença à rechercher l'amitié du roi de France, comme s'il eût voulu mettre sa confiance dans son secours ou sa protection.

C'était là précisément le point où ses neveux voulaient l'amener, comme le plus favorable à leurs ambitieux projets; mais voyant que le succès dépendait entièrement de la vie de leur oncle, dont l'âge avancé ne permettait pas de perdre un moment en négociations inutiles; au lieu de traiter avec l'ambassadeur de France à Rome, ils engagèrent le pape à dépêcher une personne de confiance à la cour de Henri, avec des ouvertures si favorables, qu'on n'eût point à craindre de refus. On proposa donc à ce monarque de faire avec le pape une alliance offensive et défensive, en vertu de laquelle ils joindraient leurs forces pour attaquer le duché de Toscane et le royaume de Naples. Si leurs armes étaient heureuses, on rendrait au premier de ces états son ancienne forme de gouvernement républicain; on donnerait l'investiture du second à l'un des fils du roi de France, sauf à en détacher un certain territoire qui serait annexé au patrimoine de l'église, et de quoi former deux principautés pour les deux neveux du pape.

Le roi, séduit par ces projets si ambitieux, fit l'accueil le plus favorable à l'envoyé; mais lorsqu'on eut porté ces propositions au conseil, le connétable de Montmorency, naturellement ennemi des entreprises hasardeuses, et devenu plus circonspect encore par l'âge et l'expérience, s'opposa fortement à cette alliance. Il rappela combien toutes les expéditions en Italie avaient été funestes à la France pendant trois règnes consécutifs; il dit que si la nation y avait échoué lorsque ses troupes et ses finances étaient dans le meilleur état, on pouvait encore moins espérer

d'y réussir dans l'état d'épuisement où l'avaient réduite les efforts extraordinaires qu'elle avait faits pendant cinquante ans de guerres soutenues presque sans interruption. Il représenta quelle imprudence il y aurait à prendre des engagements avec un pape âgé de quatre-vingts ans, qui n'effrayait que des espérances aussi fragiles que sa vie, et dont la mort ne pouvait manquer d'occasionner une révolution subite dans les affaires d'Italie, et laissait au roi tout le fardeau de la guerre. Il ajouta que l'empereur, ayant formé le projet de renoncer au monde, voudrait sans doute rétablir la paix dans ses états avant de les remettre à son fils, et qu'ainsi l'on devait s'attendre à un prochain accommodement avec ce monarque; enfin qu'on attirerait infailliblement les armes de l'Angleterre sur la France, si l'on donnait lieu de penser que l'ambition de cette monarchie était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe.

Des considérations si puissantes en elles-mêmes, retracées avec beaucoup de chaleur par un ministre du plus grand poids, auraient probablement détourné le roi de s'engager avec le pape; mais le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, qui aimaient les entreprises périlleuses et hardies autant que Montmorency les redoutait, se déclarèrent pour cette alliance. Le cardinal s'attendait à être chargé des négociations à la cour de Rome, et le duc, à commander l'armée qu'on destinait à l'expédition de Naples; dans cette perspective, l'un et l'autre voyaient la plus belle carrière ouverte aux vastes projets de leur ambition. En effet, leur crédit, soutenu de la maîtresse du roi, la fameuse Diane de Poitiers, qui était alors entièrement dévouée aux intérêts des Guises, fut plus que suffisant pour l'emporter sur les sages conseils de Montmorency, et pour engager un prince inconsideré à écouter les propositions de l'envoyé du pape.

Le cardinal de Lorraine, ainsi qu'il l'avait prévu, fut aussitôt envoyé à Rome, avec plein pouvoir de conclure le traité et de concerter toutes les mesures propres à en hâter l'exécution. Cependant le pape avait commencé à mettre moins d'ardeur dans ses négociations avec la France, et il montrait même une sorte de répugnance à les continuer, soit qu'il eût réfléchi sur l'incertitude des événements de la guerre,

¹ Ripamontii, *Hist. patria*, lib. III, p. 1146, ap. Grav., *Thes.* II. *Mém. de Ribier*, vol. XI, p. 615. Adriaui, *Istor.*, vol. I, p. 906.

soit que le ministre de l'empereur eût eu l'adresse de l'adoucir. Pour le tirer de cette espèce d'irrésolution et rallumer son ressentiment, ses neveux eurent encore recours aux expédiens qui leur avaient déjà si bien réussi. Ils réveillèrent ses alarmes sur les intentions de l'empereur, parlèrent des menaces que faisaient ses ministres et de nouvelles conspirations toutes prêtes à éclater contre la vie du pontife.

Mais des artifices si souvent répétés n'avaient plus le même succès, et l'impression en aurait été sans effet si l'animosité de Paul n'eût été réveillée par un nouveau sujet d'offense qu'il était incapable de pardonner. La nouvelle du recez de la diète d'Augsbourg, et de la tolérance que cet acte garantissait aux protestans, le jeta tout à coup dans des transports si furieux de colère contre l'empereur et le roi des Romains, qu'il se porta de lui-même aux démarches violentes que voulaient lui inspirer ses neveux. Plein d'une haute idée des prérogatives du saint siège, et emporté par un zèle implacable contre l'hérésie, il ne vit dans cette diète, composée en partie de laïques qui s'arrogeaient le droit de décider des matières de foi, qu'un attentat téméraire sur une juridiction qui n'appartenait qu'à lui seul; et dans la liberté qu'on avait accordée aux protestans, que l'abus criminel d'un pouvoir usurpé. Il se plaignit hautement de ces deux griefs à l'ambassadeur de l'empire. Il demanda que le recez de la diète fût promptement déclaré nul et illégal. Il menaça l'empereur et le roi des Romains des plus terribles effets de sa vengeance s'ils refusaient ou même tardaient de le satisfaire sur cet article. Enfin il prit le ton d'autorité de ces pontifes du douzième siècle, qui d'un seul décret ébranlaient ou renversaient le trône des plus grands monarques. Mais ce style n'était plus de saison, surtout avec le ministre d'un prince qui, plus d'une fois, avait fait sentir tout le poids de sa puissance à des pontifes encore plus redoutables. Cependant l'ambassadeur écouta avec beaucoup de patience ses propositions et ses menaces extravagantes. Il s'efforça de le calmer, en lui représentant l'extrême embarras où l'empereur s'était vu réduit à Inspruck, les engagements qu'il avait été obligé de prendre avec les protestans pour en sortir, enfin la nécessité où il se trouvait de remplir ses promesses et de conformer sa con-

duite à sa situation. Mais quelque fortes que fussent ces raisons, elles ne firent aucune impression sur l'esprit d'un pontife hautain et fanatique. Il répondit que, par son autorité apostolique, il déliait l'empereur de toutes ses promesses, et il lui défendait même de les accomplir; que dès qu'il s'agissait de la cause de Dieu et de l'église, on ne devait plus avoir égard aux maximes de la politique et de la prudence humaine; et que l'empereur avait été visiblement puni du ciel par ses mauvais succès en Allemagne, pour avoir consulté son intérêt plus que celui de la religion. Après ce discours, il quitta brusquement l'ambassadeur, sans attendre de réponse.

Ses neveux ne manquèrent pas de lui applaudir et de flatter les sentimens de cet esprit altier qui, toujours imbu des idées monastiques sur l'étendue de l'autorité pontificale, ne cessait de répéter qu'il était le successeur de ceux qui avaient déposés les rois et les empereurs; et qu'élevé au-dessus de tous les potentats, il foulerait aux pieds ceux qui oseraient lui résister. Telles étaient ses dispositions à l'égard de la maison d'Autriche, lorsque le cardinal de Lorraine arriva. Il ne fut pas difficile à ce négociateur d'engager le pape à signer un traité qui avait pour objet la ruine d'un prince qu'il laissait plus que jamais. Les conditions furent les mêmes qui avaient été proposées à Paris par l'envoyé de Paul, et l'on convint de tenir cette alliance secrète jusqu'à ce que tout fût prêt de part et d'autre pour ouvrir la campagne ¹.

Mais pendant la négociation de ce traité, les alarmes qui en étaient le prétexte cessèrent tout à coup par un événement qui devait en rendre les mesures superflues. Ce fut la résignation que fit l'empereur de ses états héréditaires à Philippe son fils, et sa résolution de renoncer pour jamais aux soins du monde et de passer le reste de ses jours dans la retraite et la solitude. On n'a pas besoin de profondes réflexions ni d'un grand discernement pour sentir que la royauté n'est pas exempte de soucis et de peines, et que la plupart des hommes élevés au trône achètent chèrement cette prééminence qu'on leur envie par les inquiétudes, la satiété et les dégoûts qui

¹ Pallav., lib. III, p. 263. Fra-Paolo, p. 365. Thuan., lib. XV, p. 525, lib. XVI p. 540. *Mém. de Ribier*, vol II, p. 609 etc.

mais quelque fortes que
es ne firent aucune im-
un pontife hautain et
ne, par son autorité apos-
tropheur de toutes ses pro-
lait même de les accom-
passait de la cause de Dieu
devalait plus avoir égard
tique et de la prudence
ereur avait été visible-
ses mauvais succès en
consulté son intérêt plus
on. Après ce discours, il
mbassadeur, sans atten-

èrent pas de lui applaudir
mens de cet esprit altier
s idées monastiques sur
pontificale, ne cessait de
successeur de ceux qui
et les empereurs; et qu'é-
les potentats, il foulerait
raient lui résister. Telles
à l'égard de la maison
cardinal de Lorraine ar-
tile à ce négociateur d'en-
un traité qui avait pour
ce qu'il haïssait plus que
s furent les mêmes qui
à Paris par l'envoyé de
le tenir cette alliance se-
tout fût prêt de part et
campagne ¹.

ociation de ce traité, les
le prétexte cessèrent tout
ment qui devait en rendre
Ce fut la résignation que
états héréditaires à Phi-
solution de renoncer pour
onde et de passer le reste
retraite et la solitude. On
fondes réflexions ni d'un
our sentir que la royauté
oucis et de peines, et que
s élevés au trône achètent
minence qu'on leur envie
satiété et les dégoûts qui

33. Fra-Paolo, p. 365. Thuan.,
540 *Mém. de Ribier*, vol II,

en sont inséparables; mais descendre du rang
suprême à un état de subordination, et renoncer
au pouvoir pour chercher le bonheur, c'est un
effort qui n'en paraît pas moins au-dessus de
l'esprit humain. L'histoire offre cependant plus
d'un exemple de princes qui ont quitté le trône
pour finir leur vie dans la retraite; mais ce fu-
rent ou des hommes faibles qui se repentirent
promptement d'une détermination prise à la lé-
gère, ou d'illustres malheureux qui, dépouillés
du sceptre par un rival, ne tombèrent qu'à re-
gret dans une condition privée. Dioclétien est
peut-être le seul monarque digne de régner, qui
ait abdiqué l'empire en philosophe, et passé de
longues années dans une retraite volontaire,
sans jeter en arrière un coup d'œil ou un soupir
de regret vers la grandeur et le pouvoir qu'il
avait abandonnés.

L'abdication de Charles étonna toute l'Europe.
Scs contemporains, ainsi que les historiens de
son siècle, s'épuisèrent en conjectures pour en
deviner les motifs. En effet, on ne pouvait guère
s'attendre à une résolution si singulière de la
part d'un monarque dont la passion favorite
avait toujours été l'amour de la domination, et
qui, n'ayant encore que cinquante-six ans, était
précisément dans l'âge où l'ambition, moins dis-
traite et plus forte, poursuit son objet avec le
plus d'ardeur. Beaucoup d'auteurs ont imputé
cette démarche à des causes frivoles et bizarres
qui ne peuvent influer sur le cœur humain; d'au-
tres l'ont regardée comme le résultat de quelque
profond mystère de politique. Mais des histo-
riens plus pénétrants et mieux informés ont
pensé qu'il était inutile de recourir à des caprices
singuliers ou à des secrets d'état, quand des
raisons simples et sensibles pouvaient expliquer
la conduite de l'empereur. Charles avait été at-
taqué de la goutte dès sa jeunesse; et malgré
les soins des plus habiles médecins, la violence
de ce mal croissant à mesure qu'il avançait en
âge, les accès en devenaient chaque année plus
fréquens et plus insupportables. Ses souffrances,
en détruisant la vigueur de son tempérament,
avaient altéré les facultés de son âme. Incapable,
dans ses attaques de goutte, de vaquer aux
affaires, et n'ayant que des momens de relâche
qui ne lui laissaient que de courts intervalles
d'application sérieuse, il passait le reste du
temps à des jeux ou des amusemens propres à

reposer son esprit affaibli et comme épuisé par
ses douloureuses infirmités. Dans cet état, le
courant des affaires de ses royaumes était un
fardeau trop pénible pour lui; encore moins
pouvait-il poursuivre l'exécution des vastes pro-
jets qu'il avait formés dans la vigueur de l'âge,
ou soutenir ce grand système politique, dont la
chaîne embrassait toutes les nations de l'Europe
et les intérêts compliqués de tant de cours dif-
férentes. Accoutumé depuis long-temps à porter
ses regards vigilans sur toutes les branches de
l'administration, et à décider lui seul de toutes
les opérations, il voyait avec chagrin que le
progrès de ses infirmités le forçait de remettre
à ses ministres la conduite des affaires; aussi ne
manquait-il pas d'attribuer les malheurs ou les
accidens qui lui survenaient, quels qu'ils fussent,
à l'impossibilité où il était de gouverner par
lui-même. Il se plaignait du sort qui, sur le dé-
clin de sa vie, lui opposait un rival dans la vi-
gueur de l'âge, maître de concerter et d'exécuter
par lui-même ses projets, tandis qu'il se voyait
réduit à se reposer sur d'autres du soin de ses
desseins et de ses intérêts. Surpris avant l'âge
par les incommodités de la vieillesse, il crut
qu'il devait en homme sage dérober sa faiblesse
aux regards du public; et que ce serait exposer
sa gloire et trahir sa renommée que de s'obstiner
à ne point quitter les rênes du gouvernement,
qu'il ne pouvait plus tenir avec fermeté ni ma-
nier avec adresse ¹.

Mais plusieurs raisons avaient jusqu'alors em-
pêché l'empereur de suivre son projet, quoiqu'il
s'en fût occupé depuis plusieurs années et qu'il
l'eût communiqué à ses sœurs, les reines douai-
rières de France et de Hongrie, qui l'approu-
vèrent, et qui lui offrirent même de l'accompa-

¹ Dom Lévesque, dans ses *Mémoires du cardinal de
Granvelle*, donne à l'abdication de l'empereur une rai-
son dont je ne crois pas qu'aucun autre historien ait fait
mention. Il dit que ce monarque ayant cédé à son fils,
lors de son mariage avec la reine d'Angleterre, le gou-
vernement de Naples et du duché de Milan, Philippe,
malgré les conseils et les prières de son père, avait exilé
tous les anciens ministres et officiers de ces deux états,
pour mettre à leur place ses créatures; que ce prince
sollicitait ouvertement et sans retenue une part à l'admi-
nistration des affaires dans les Pays-Bas; qu'il s'efforçait
de traverser toutes les mesures de l'empereur et de
mettre des bornes à son autorité; qu'enfin Charles s'étant
aperçu qu'il fallait ou céder à son fils, ou avoir recours
à la force, et ne voulant pas en venir à des extrémités

gner dans le lieu de sa retraite. Il ne pouvait se résoudre à charger Philippe du gouvernement de ses états, avant qu'il eût l'âge et l'expérience nécessaires pour soutenir un si pesant fardeau. Mais comme ce prince avait atteint sa vingt-huitième année, et qu'habitué de bonne heure au travail, il y montrait autant d'inclination que de talent, on n'aurait pu attribuer à la prévention de la tendresse paternelle le parti qu'aurait pris Charles de résigner dès lors à son fils un trône qu'il voulait quitter. Sa mère apportait un obstacle plus réel à son abdication. Quoique cette princesse vécût renfermée depuis près de cinquante ans, dans le même état d'égarément d'esprit où l'avait jeté la mort de son mari, elle était toujours censée gouverner l'Espagne conjointement avec l'empereur. Son nom était inséré dans toutes les ordonnances à côté de celui de son fils, et ses sujets avaient un si grand attachement pour elle, qu'ils se seraient fait scrupule de reconnaître Philippe pour leur souverain, à moins qu'elle n'eût consenti à l'associer au trône. Mais dans l'état où elle était, comment obtenir ce consentement? Sa mort même, qui arriva dans cette année, leva toutes les difficultés, en laissant Charles seul maître de la couronne d'Espagne, et libre d'en disposer en faveur de son fils. La guerre contre la France pouvait encore retarder cette abdication. Il devait souhaiter de terminer toutes les hostilités, pour remettre ses états en pleine paix avant de quitter le trône. Mais comme Henri ne se montrait disposé à aucun accommodement, et qu'il avait même reçu des propositions de paix justes et raisonnables d'un ton qui annonçait un dessein formé de continuer la guerre, Charles sentit qu'il serait inutile d'attendre plus long-temps un événement trop incertain.

douleuruses pour un père, prit la résolution de lui résigner tous ses états et de se retirer du monde (vol. I, p. 24, etc.). Dom Lévesque, en rapportant très brièvement ces faits singuliers, prétend les avoir tirés des manuscrits du cardinal de Granvelle. Mais quoique cette nombreuse collection de papiers, conservée et mise en ordre par M. l'abbé Boizot de Besançon, soit un des monumens les plus précieux de l'histoire du seizième siècle, et qu'elle doive répandre beaucoup de lumières sur les événemens du règne de Charles-Quint, cependant comme cet ouvrage n'est point encore publié, je ne puis apprécier le degré de croyance que mérite le trait qu'on vient de lire; c'est ce qui m'a empêché d'en faire usage dans mon récit de l'abdication de Charles-Quint

Ainsi, dès qu'il crut avoir trouvé le moment favorable pour l'exécution de son grand dessein, il voulut y mettre toute la solennité convenable à l'importance de cet événement, et signaler son dernier acte de souveraineté par un éclat qui laissât une profonde impression dans l'âme de ses sujets et de son successeur. Il rappela donc Philippe de l'Angleterre, où le caractère chagrin de la reine, qui s'algrissait encore de se voir sans postérité, le rendait très malheureux; tandis que, d'un autre côté, la jalousie des Anglais ne lui laissait aucune espérance de pouvoir les gouverner un jour. Après avoir convoqué les états des Pays-Bas à Bruxelles pour le 25 d'octobre, l'empereur vint y siéger pour la dernière fois sur son trône, ayant à l'un de ses côtés son fils, à l'autre sa sœur, reine de Hongrie et régente des Pays-Bas, et derrière lui un cortège brillant de grands d'Espagne et de princes de l'empire. Le président du conseil de Flandre expliqua en peu de mots l'intention du souverain dans la convocation extraordinaire de cette assemblée. Il lut ensuite l'acte de résignation par lequel l'empereur abandonnait à Philippe son fils tous ses domaines, sa juridiction et son autorité dans les Pays-Bas, déchargeant ses sujets de l'obéissance qu'ils lui devaient pour la transporter à Philippe, son légitime héritier, afin qu'ils le servissent avec le zèle et la fidélité qu'ils lui avaient toujours montrés à lui-même depuis tant d'années qu'il les gouvernait.

Alors Charles s'appuyant sur l'épaule du prince d'Orange, à cause de sa faiblesse, se leva de son siège, et s'adressa lui-même à l'assemblée, tenant un papier à la main pour soulager sa mémoire: il rappela avec dignité, mais sans ostentation, tout ce qu'il avait entrepris et fait de grand depuis le commencement de son règne. Il dit que, dès l'âge de dix-sept ans, s'étant dévoué tout entier au soin du gouvernement, il n'avait donné que peu de temps au repos, encore moins au plaisir; que, soit en temps de paix, soit pour faire la guerre, il avait passé neuf fois en Allemagne, six fois en Espagne, quatre fois en France, sept fois en Italie, dix fois dans les Pays-Bas, deux fois en Angleterre, autant en Afrique, et qu'il avait traversé onze fois la mer; que tant que sa santé lui avait permis de remplir ses devoirs, et que ses forces avaient pu suffire au pénible gouvernement de ses vastes états

voir trouvé le moment de son grand dessein, la solennité convenable à l'événement, et signaler avec vérité par un éclat d'impression dans l'âme de son successeur. Il rappela donc à son fils le caractère chagrin qu'il avait eu de se voir si longtemps très malheureux; tantôt par la jalousie des Anglais, tantôt par l'espérance de pouvoir les vaincre. Il se fit ensuite avoir convoqués les états pour le 25 d'octobre, et se fit assister pour la dernière fois à un de ses côtés son fils, l'archevêque de Hongrie et derrière lui un cortège de princes de la cour et de conseillers de Flandre. L'acte de résignation fut lu et abandonné à Philippe, qui se rendit à sa juridiction et son conseil, se déchargeant de ses devoirs, et lui laissant pour la suite son légitime héritier, et son zèle et la fidélité de ses sujets montrés à lui-même et à son gouvernement.

Le jour où il se leva de son lit, et se rendit à l'assemblée, pour soulager sa douleur, mais sans avoir entrepris et fait de rien de son règne. Dix-sept ans, s'étant démissionné du gouvernement, il se reposa, et encore une fois en temps de paix, il avait passé neuf fois en Espagne, quatre fois en Italie, dix fois dans l'Angleterre, autant en France, et vers onze fois la mer; ce qui avait permis de remplir ses vastes états

jamais il n'avait craint le travail, ni ne s'était plaint de la fatigue; mais que sa vigueur, épuisée par les crises douloureuses d'une maladie incurable, et ses infirmités qui croissaient de jour en jour, l'avertissaient de quitter le monde; qu'il n'était pas assez jaloux de régner pour vouloir tenir le sceptre d'une main débile, quand il ne pouvait plus protéger ses sujets ni veiller à leur bonheur; qu'au lieu d'un souverain succombant sous le mal, et qui n'avait qu'un reste de vie, il leur donnait un prince qui joignait à la force de la jeunesse l'expérience et la maturité qu'amènent les années; que si, durant le cours d'une longue administration, il avait commis quelque faute, ou si, dans l'embarras et sous le fardeau des grandes affaires qui absorbaient toute son attention, il avait fait injustice à quelqu'un de ses sujets, il leur en demandait pardon; qu'il conserverait à jamais une vive reconnaissance de leur fidélité et de leur attachement; que ce souvenir le suivrait dans sa retraite comme sa plus douce consolation et comme la plus flatteuse récompense de tous ses travaux, et que ses derniers vœux ne demanderaient au Tout-Puissant que la prospérité de ses peuples.

Ensuite, se tournant vers Philippe, qui s'était jeté à genoux et baisait la main de son père: « Si je ne vous laissais, dit-il, que par ma mort ce riche héritage que j'ai si fort accru, vous devriez quelque tribut à ma mémoire; mais lorsque je vous résigne ce que j'aurais pu conserver encore, j'ai droit d'attendre de vous la plus grande reconnaissance. Je vous en dispense cependant, et je regarderai votre amour pour vos sujets et vos soins pour les rendre heureux comme les plus fortes preuves de votre reconnaissance. C'est à vous à justifier la marque extraordinaire que je vous donne aujourd'hui de mon affection paternelle, et à vous montrer digne de la confiance que je mets en vous. Conservez un respect inviolable pour la religion; maintenez la foi catholique dans sa pureté; que les lois de votre pays vous soient sacrées; n'attentez ni aux droits ni aux privilèges de vos sujets; et si jamais il vient un temps où vous désiriez de jouir, comme moi, de la tranquillité d'une vie privée, puissiez-vous avoir un fils qui mérité par ses vertus que vous lui résigniez le sceptre avec autant de satisfaction que j'en ai goûté à vous le céder.

Dès que Charles eut fini ces discours, il se jeta sur son siège, près de tomber en faiblesse de la fatigue d'un si grand effort. Pendant qu'il parlait, tout l'auditoire fondait en larmes, les uns d'admiration pour sa grandeur d'âme, les autres attendris par les vives expressions de son amour pour son fils et pour ses peuples, tous avec un profond regret de perdre un souverain qui avait toujours distingué son pays natal par des marques de bienveillance particulière.

Philippe, qui était encore aux pieds de son père, se releva, et, d'une voix basse et soumise, lui rendit grâce du don qu'il recevait de sa bonté sans exemple; puis s'adressant à l'assemblée, et lui témoignant du regret de ne pouvoir parler le flamand avec assez de facilité pour exprimer dans une occasion si intéressante tout ce qu'il croyait devoir à ses fidèles sujets des Pays-Bas, il pria qu'on permît à Granvelle, évêque d'Arras, de parler en son nom. Granvelle, dans un assez long discours, vanta le zèle de Philippe pour le bien de ses sujets, la résolution où il était de consacrer tout son temps et ses talents à faire leur bonheur et à imiter l'exemple de son père, en traitant les Flamands avec des égards distingués. Mais, homme de loi fort éloquent, répondit au nom des états par des protestations de fidélité et d'attachement pour leur nouveau souverain.

Alors Marie, reine douairière de Hongrie, résigna la régence dont elle avait été chargée par son frère pendant l'espace de vingt-cinq ans. Le jour suivant, Philippe, en présence des états, fit le serment accoutumé de maintenir les droits et les privilèges de ses sujets; et tous les membres de l'assemblée, soit en leur propre nom, soit au nom de ceux qu'ils représentaient, lui jurèrent obéissance¹.

Quelques semaines après, dans une assemblée aussi solennelle, Charles résigna à son fils les couronnes d'Espagne avec tous les territoires qui en dépendaient, soit dans l'Ancien ou dans le Nouveau-Monde. De tant de vastes possessions il ne se réserva qu'une pension annuelle de cent mille écus pour les charges de sa maison et pour des œuvres de bienfaisance et de charité².

¹ Godlevens, *Relatio abdicacionis Car. V. ap. Goddast. Polit. imper.*, p. 377. Strada, *de Bello belgico*, lib. 1, p. 5.

² On devait s'attendre à la plus grande exactitude de la

Il avait choisi l'Espagne pour le lieu de sa résidence, se flattant que le bon air et la chaleur du climat calmaient sa goutte que l'humidité et les rudes hivers des Pays-Bas avaient beaucoup augmentée. Il était d'autant plus impatient de s'embarquer qu'il sentait l'impossibilité de se débarrasser entièrement des affaires tandis qu'il demeurerait à Bruxelles. Mais ses médecins lui représentèrent si fortement le danger qu'il y aurait à se mettre en mer dans la saison la plus froide et la plus orageuse de l'année, qu'il consentit, quoiqu'à regret, à différer son voyage de quelques mois.

Il eut la satisfaction, avant de partir des Pays-Bas, de faire une démarche heureuse pour entamer la paix avec la France. C'est un événement qu'il désirait avec ardeur, non-seulement pour l'intérêt de son fils, mais encore pour avoir la gloire, en quittant le monde, de rendre à l'Europe cette tranquillité dont il l'avait privée presque dès le commencement de son règne. Quelque temps avant son abdication, le roi de France et Charles avaient nommé des commissaires pour traiter d'un échange de prisonniers. Durant les conférences qui se tinrent à ce sujet dans l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, on imagina par hasard un expédient pour faire cesser les hostilités. Ce fut de proposer une longue trêve pendant laquelle, sans entrer dans les prétentions des deux partis, chacun garderait ce dont il était en possession. Charles, qui voyait

ses royaumes épuisés par les guerres ruineuses et continuées où son ambition l'avait engagé, sentant d'ailleurs que son fils avait besoin de la paix pour s'affermir sur le trône, se déclara fortement en faveur de la trêve, malgré les conditions désavantageuses et humiliantes qu'on lui faisait subir. On avait tant de respect pour sa sagesse et son expérience, que Philippe, quelque répugnance qu'il eût à acheter la paix au prix de si grandes concessions, n'osa point combattre l'avis de son père.

Henri n'aurait pas hésité un instant à accepter une trêve dont les conditions le laissaient tranquille possesseur de la grande partie du duché de Savoie, et des conquêtes importantes qu'il avait faites sur les frontières de l'Allemagne; mais il n'était pas facile de concilier ce nouvel engagement avec l'alliance du pape. Cependant le connétable de Montmorency profitant de l'absence du cardinal de Lorraine, qui avait engagé Henri à se lier avec les Caraffes, représentait si bien au roi le danger de sacrifier les vrais intérêts du royaume à d'imprudentes promesses, que ce prince, naturellement irrésolu et prêt à suivre le dernier avis qu'on lui donnait, autorisa ses ambassadeurs à signer une trêve avec l'empereur pour cinq ans, aux conditions qui avaient été proposées. Mais afin d'adoucir le pape, qu'il prévoyait devoir être offensé de cette démarche, il insista pour qu'il fût compris expressément dans la trêve.

part des historiens sur la date précise d'un événement aussi mémorable et aussi important que l'abdication de l'empereur. Cependant ils diffèrent tous sur ce point d'une manière inconcevable. Tous conviennent que l'acte par lequel Charles transporta ses états des Pays-Bas à son fils est daté de Bruxelles, le 25 d'octobre. Sandoval, qui était présent à la transaction, prétend que la cérémonie de la résignation se fit le 28 du même mois (vol. II, p. 592). Godleueus, qui a publié un Traité de l'Abdication de Charles-Quint, en fixe la cérémonie publique, ainsi que la date de l'acte de résignation, au 25 d'octobre. Le père Barre, on ne sait sur quel fondement, la met au 24 novembre. (*Hist. d'Allemagne*, v. VIII, p. 376.) Herrera est du même sentiment que Godleueus (tom. I, p. 155), ainsi que Pallavicini, dont l'autorité est d'un grand poids sur les dates et sur toutes les choses qui demandent une exactitude scrupuleuse. (*Hist.*, lib. xvi, p. 168.) Les historiens ne s'accordent pas mieux sur le jour où Charles résigna la couronne d'Espagne à son fils. Selon M. de Thon, ce fut un mois après qu'il lui eut cédé ses états des Pays-Bas, c'est-à-dire vers le 25 de novembre. (Thuan., lib. xvi, p. 571.) Sandoval dit que ce fut le 16 de janvier 1558 (Sand., v. II, p. 603). Antoine de Vera pense comme

lui. (*Epitome della vida del Car. V.*, p. 110.) Pallavicini en fixe l'époque au 17 (Pal., lib. 39, p. 168), de même que Herrera. (*Vida del B. Felip.*, tom. I, p. 233.) Mais Ferreras l'assigne au premier janvier. (*Hist. génér.*, tom. IX, p. 371.) M. de Beaucaire suppose que la résignation de la couronne d'Espagne se fit peu de jours après celle des domaines des Pays-Bas. (*Com. de Reb. gall.*, p. 879.) Quoique Charles eût cédé tous ses états à son fils quelques semaines avant la conclusion de la trêve de Vaucelles, il est à remarquer que toutes les stipulations de ce traité sont faites au nom de l'empereur, et que Philippe y est seulement désigné roi d'Angleterre et de Naples. Il est certain que ce prince ne fut proclamé roi de Castille, etc., à Valladolid, que le 24 de mars (Sand., vol. II, p. 606), et qu'avant cette cérémonie, il ne voulut pas sans doute prendre le titre de roi de toutes les Espagnes, ni faire aucun acte d'autorité royale. Dans une pièce jointe au traité de la trêve et datée du 19 avril, il prend le titre de roi de Castille, etc., dans le style accoutumé des monarches espagnols de ce siècle. (*Corps dipl.*, tom. IV, *Append.*, p. 85.)

¹ *Mém. de Ribier*, vol. XXII, p. 626. *Corps dipl.*, tom. IV, *App.*, p. 82.

guerres ruineuses
on l'avait engagé,
avait besoin de la
one, se déclara for-
malgré les condi-
militaires qu'on lui
le respect pour sa
Philippe, quelque
er la paix au prix
sa point combattre

u instant à accepter
le laissaient tran-
le partie du duché
importantes qu'il
s de l'Allemagne;
concilier ce nouvel
u pape. Cependant
ency profitant de
aine, qui avait en-
s Caraffes, repré-
er de sacrifier les
'imprudentes pro-
llement irrésolu et
qu'on lui donnait,
signer une trêve
as, aux conditions
is afin d'adoucir le
r être offensé de
r qu'il fût compris

V, p. 110.) Pallavicini
p. 168), de même que
I, p. 233.) Mais Fer-
Hist. génér., tom. IX,
de la résignation de la
jours après celle des
Reb. gall., p. 879.)
états à son fils quel-
de la trêve de Vau-
les stipulations de ce
neur, et que Philippe
terre et de Naples. Il
proclamé roi de Cas-
mars (Sand., vol. II,
il ne voulut pas sans
utes les Espagnes, ni
Dans une pièce jointe
avril, il prend le titre
accoutumés des mo-
corps dipl., tom. IV.

p. 626. Corps dipl.,

Le comte de Lalain se rendit à Blois et l'amiral de Coligny à Bruxelles, tous deux pour être présents, chacun de leur côté, à la ratification du traité, ainsi qu'au serment par lequel d'une part le roi de France, et de l'autre l'empereur et son fils s'engageaient à l'observer¹. Lorsqu'on reçut à Rome le premier avis des conférences de Vaucelles et des conditions qu'on mettait à la trêve, le pape n'en prit aucune alarme. Il comptait trop sur l'honneur de Henri pour le croire capable de violer les engagements d'une alliance récente. D'ailleurs l'opinion qu'il avait de la sagesse de l'empereur ne lui permettait pas d'imaginer qu'il pût consentir à un traité si désavantageux, et il ne balança pas à dire que ces négociations, ainsi que les précédentes, n'aboutiraient à rien. Mais c'est mal raisonner en politique que de conclure de ce qu'un événement n'est pas probable, qu'il n'arrivera pas. Le pape en fut bientôt convaincu; il apprit, avec autant de surprise que de chagrin, la conclusion de la trêve. Le cardinal de Lorraine n'osant soutenir le courroux d'un pontife altier qui avait tant de sujet de se plaindre, partit brusquement de Rome; laissant au cardinal de Tournon le soin d'apaiser cet orage. Le pape et ses neveux sentirent le péril qui les menaçait. Philippe avait été très irrité d'une ligue qui n'avait pu longtemps rester secrète; ils craignaient la violence de son caractère implacable. D'ailleurs le duc d'Albe, qui par ses talents et sa sévérité naturelle n'était que trop propre à exercer les vengeances de ce prince, avait marché de Milan à Naples, et commençait à assembler des troupes sur les frontières de l'état ecclésiastique. Dans cette situation, s'ils étaient abandonnés de la France, il fallait renoncer à toutes les espérances dont leur ambition s'était flattée, et rester exposé au ressentiment de Philippe, sans aucun allié qui vint à l'appui de leur faiblesse contre un ennemi si puissant.

Paul eut recours en cette occasion aux arti-

¹ Un des gens de la suite de l'amiral de Coligny, écrivant à la cour de France des détails sur ce qui s'était passé à Bruxelles, tandis que ce ministre y résidait, cita comme un exemple de l'impolitesse de Philippe, qu'il reçut l'ambassadeur de Henri dans un appartement tendu d'une tapisserie où étaient représentés la bataille de Pavie, la manière dont François I^{er} fut fait prisonnier, son voyage en Espagne, avec toutes les circonstances de sa détention à Madrid. *Mém. de Ribier*, vol. II, p. 634.

fices et aux intrigues que la cour de Rome sait toujours employer pour parer les coups dont elle est menacée. Il affecta d'approuver hautement la trêve, comme un heureux moyen d'arrêter l'effusion du sang chrétien. Il témoigna désirer ardemment qu'elle fût l'avant-coureur d'une paix solide. Il exhorta les princes rivaux à profiter de ce moment de relâche pour y travailler, et s'offrit, comme leur père commun, pour servir de médiateur entre eux. Sous ce prétexte, il envoya en qualité de nonces le cardinal Rebiba, à la cour de Bruxelles, et son neveu, le cardinal Caraffe, à celle de Paris. Les instructions publiques de ces deux ministres furent les mêmes. Il leur était enjoint de faire les plus grands efforts pour engager les deux monarques à accepter la médiation du pape, afin qu'après le rétablissement de la paix on pût prendre les mesures pour la convocation d'un concile général. Mais ces démonstrations d'un zèle qui convenaient si bien à l'importance du sujet des négociations, et au caractère sacré d'un chef de l'église, ne servait qu'à cacher des intentions bien éloignées du but qui servait de prétexte à toutes ces démarches. Caraffe était chargé secrètement d'engager le roi de France à renoncer à la trêve, et de ne point épargner les prières, les promesses, les présents mêmes pour faire renouveler le traité avec le saint siège. C'était là le véritable objet de l'ambassade, tandis que les apparences servaient à amuser le vulgaire et à tromper Charles et son fils. Le cardinal partit aussitôt pour Paris, où il arriva promptement. Mais Rebiba fut retenu à Rome pendant quelques semaines. Lorsqu'on jugea convenable qu'il se mit en route, il reçut des ordres secrets de tralner son voyage en longueur, afin qu'on eût le temps d'apprendre, avant son arrivée à Bruxelles, l'issue de la négociation de Caraffe, et de lui dicter le ton qu'il devait prendre en traitant avec l'empereur et Philippe¹.

Caraffe fit son entrée dans Paris avec une pompe extraordinaire. Après avoir présenté une épée bénite à Henri, comme au défenseur dont le pape espérait de l'assistance dans un pressant besoin, il le conjura de ne point rejeter les prières d'un père dans la détresse, et d'employer

¹ Pallav., lib. xxi, p. 169. Burnet, *Hist. of Reform*, vol. XI. *App.*, p. 630.

ce fer à le secourir. C'était, disait-il, non-seulement un devoir de piété filiale, mais un acte de justice. Si le pape, par trop de confiance dans son traité avec le roi, s'était engagé dans des démarches qui avaient attiré le ressentiment du roi d'Espagne sur Paul et ses neveux, ils suppliaient Henri de ne pas souffrir qu'ils devinssent les victimes de leur attachement à la France. A cet art d'intéresser la générosité du roi, Caraffe ajouta des motifs capables de réveiller son ambition. Il l'assura que le moment était favorable pour attaquer avec succès les états de Philippe en Italie; que l'élite des vieilles bandes espagnoles avaient péri dans les guerres de Hongrie, d'Allemagne et des Pays-Bas; que l'empereur ne laissait à son fils que des royaumes épuisés d'hommes et d'argent; enfin qu'il ne s'agissait plus de combattre l'habileté, l'expérience et la fortune de Charles, mais un prince à peine assis sur son trône, peu fait à commander, odieux à la plupart des états d'Italie et redouté de tous. Il ajouta que le pape avait déjà assez levé de soldats pour mettre en campagne une armée considérable, qui, avec un nombre suffisant de troupes françaises, pouvait, par un effort vigoureux, chasser les Espagnols de Naples, et livrer au roi de France une conquête qui avait fait pendant un demi-siècle l'ambition de ses prédécesseurs, et le principal objet de toutes leurs expéditions en Italie.

Chaque mot de Caraffe faisait une profonde impression sur Henri. Il sentait que le pape avait droit de lui reprocher d'avoir manqué aux lois de l'honneur et de la générosité, en renonçant à son alliance pour consentir à la trêve de Vaucelles; d'un autre côté, il désirait ardemment de signaler son règne par une conquête que trois rois de France avaient tentée sans succès, et qui formerait un établissement considérable pour l'un de ses fils. Cependant il demeura quelque temps indécis : le souvenir du serment qui venait de confirmer son dernier traité, la vicillesse du pontife dont la mort pouvait occasionner une révolution totale dans le système politique de l'Italie, enfin les nouvelles instances de Montmorency, qui ne cessait de représenter les dangers de la ligue et les avantages de la trêve, toutes ces considérations balancèrent puissamment les propositions de Caraffe. Mais celui-ci, qui connaissait tous les détours et les

replis des négociations, ne manqua pas d'expédients pour écarter ou surmonter tous les obstacles. Il montra les pouvoirs qu'il tenait du pape pour absoudre le roi de son serment, et quant au danger qui pouvait résulter de la mort de son oncle, ce pontife y pourvoit lui-même par une nomination de cardinaux qui rendrait Henri maître absolu des suffrages dans la prochaine élection, et le mettrait en état de faire un pape entièrement dévoué à ses intérêts.

Mais pour mieux balancer le poids et l'influence des conseils du connétable, Caraffe employa l'activité du duc de Guise, l'éloquence du cardinal de Lorraine et l'adresse de la reine, appuyée des artifices plus puissans encore de Diane de Poitiers, qui malheureusement pour la France se trouva d'accord avec Catherine sur ce point, quoiqu'en toute autre occasion elle affectât de la traverser et de la mortifier. Les sollicitations de cette cabale n'eurent pas de peine à déterminer le roi pour un parti vers lequel il penchait déjà fortement. On n'eut plus d'égards aux remontrances de Montmorency, et le nonce, après avoir délié Henri de son serment, lui fit signer avec le pape une nouvelle ligue qui ralluma la guerre en Italie et dans les Pays-Bas.

Dès que Paul fut informé que son neveu avait les plus grandes espérances de réussir dans sa négociation, il dépêcha un exprès à Rebiba sur la route de Bruxelles, pour lui ordonner de retourner à Rome. Comme il n'avait plus besoin de garder le ton de modération qu'il avait affecté sous le caractère de médiateur, ni de contenir plus long-temps son indignation contre Philippe, il leva hardiment le masque et se porta à des violences qui rendaient la rupture inévitable. Il fit arrêter et emprisonner l'envoyé d'Espagne. Il excommunia les Colannes, et après avoir dépossédé Marc-Antoine, chef de cette famille, du duché de Paliana, il donna cette dignité et les territoires qui en dépendaient à son neveu le conte de Montorio. Ensuite il fit interdire contre Philippe une accusation juridique en plein consistoire. Elle portait que ce prince, au mépris de la fidélité et de la soumission qu'il avait jurées au saint siège, dont il tenait l'investiture du royaume de Naples, non content d'avoir accordé une retraite dans ses états aux Colannes excommuniés et déclarés rebelles,

1566

[1] leur
rait
moi
de l
son
la c
cons
sanc
ente
que
prop
l'org
si gi
et ce
une
clara
les f
imp
Ma
l'im
trait
une
par l
charg
qu'ac
mélar
tition
l'idée
caire
lui de
quelq
de cet
dinain
tances
prière
pontif
divine
si on
hostil
cher le
Paul.
lançai
des m
guerre
sion d
Cep
sance

Pal
Fer
Vol I, p

manqua pas d'expé-
nter tous les obsta-
qu'il tenait du pape
serment, et quant
alter de la mort de
survivrait lui-même
inaux qui rendrait
frages dans la pro-
t en état de faire un
ses intérêts.

er le poids et l'in-
table, Caraffe em-
able, l'éloquence du
dressé de la reine,
puissans encore de
curusement pour
avec Catherine sur
autre occasion elle
de la mortifier. Les
e n'eurent pas de
our un parti vers
ent. On n'eut plus
de Montmorency,
Henri de son ser-
pape une nouvelle
n Italie et dans les

ue son neveu avait
de réussir dans sa
xpriés à Rebiba sur
il ordonner de re-
avait plus besoin
ion qu'il avait af-
liateur, ni de con-
ndignation contré
masque et se porta
la rupture inévi-
ncr l'envoyé d'Es-
lonnes, et après
, chef de cette fa-
il donna cette di-
lépendaient à son
nsuite il fit inten-
tion juridique en
que ce prince, au
a soumission qu'il
dont il tenait l'in-
oles, non content
ans ses états aux
éclairés rebelles,

leur fournissait encore des armes, et se prépa-
rait à se joindre à eux pour envahir le patri-
moine de saint Pierre; qu'une pareille conduite
de la part d'un vassal était une trahison envers
son seigneur suzerain, et devait être punie par
la confiscation du fief. Sur ces griefs, l'avocat du
consistoire requit le pape de prendre connais-
sance de cette affaire, et de fixer un jour pour
entendre les preuves de l'accusation, espérant
que sa sainteté ferait justice par une sentence
proportionnée à l'énormité du délit. Paul, dont
l'orgueil triomphait de citer à son tribunal un
si grand roi, souscrivit à la requête de l'avocat,
et comme s'il lui eût été aussi facile d'exécuter
une sentence pénale que de la prononcer, il dé-
clara qu'il se concerterait avec les cardinaux sur
les formes requises pour une procédure de cette
importance¹.

Mais, tandis que le pape se laissait aller à
l'impétuosité de son ressentiment, Philippe mon-
trait une modération extraordinaire. Élevé dans
une profonde vénération pour le saint siège,
par les ecclésiastiques espagnols qui avaient été
chargés de son éducation, l'âge n'avait fait
qu'accroître ce sentiment dans un esprit sombre,
mélancolique et porté naturellement à la supersti-
tion. Dès qu'il prévint sa rupture avec le pape,
l'idée d'avoir à prendre les armes contre le vi-
caire du Christ et le père commun des fidèles
lui donna de si violens scrupules, qu'il consulta
quelques casuistes d'Espagne sur la légitimité
de cette guerre. Ceux-ci, avec leur dextérité or-
dinaire, accommodant leur réponse aux circon-
stances, l'assurèrent qu'après avoir employé les
prières et les remontrances pour ramener le
pontife à la raison il était autorisé par les lois
divines et humaines non-seulement à se défendre
si on l'attaquait, mais encore à commencer les
hostilités, s'il n'y avait que ce moyen d'empê-
cher les effets de la violence et de l'injustice de
Paul. Mais Philippe, malgré cette décision, ba-
lançait toujours, regardant comme le plus grand
des malheurs de commencer son règne par une
guerre contre un pontife dont il faisait profes-
sion de révéler la dignité et le sacré caractère².

Cependant le duc d'Albe, qui, par complai-
sance pour les scrupules de son maître, avait

jusqu'alors négocié au lieu d'agir, s'apercevant
enfin que Paul était inexorable, et que toutes
les négociations et même les délais ne le ren-
daient que plus arrogant, commença les hosti-
lités en entrant dans les terres de l'état ecclé-
siastique. Son armée ne montait pas à plus de
douze mille hommes; mais elle était composée
de vieux soldats et commandée par ces barons
romains que Paul avait bannis. La valeur des
troupes, jointe à l'animosité des chefs qui com-
battaient pour leur propre querelle et pour re-
couvrir leurs biens, suppléa au nombre. Aucun
secours cependant n'arrivait encor de France.
Quelques places se rendirent par la lâcheté des
garnisons, dont les soldats manquaient de disci-
pline et les officiers d'expérience; les habitans
des autres villes en ouvrirent d'eux-mêmes les
portes à leurs anciens maîtres. Ainsi d'Albe fut
bientôt maître de la campagne de Rome; mais
craignant qu'on ne l'accusât d'impiété pour
s'être saisi du patrimoine de l'église, il prit pos-
session de toutes les places au nom du sacré
collège, déclarant qu'il s'en dessaisirait aus-
sitôt qu'on aurait procédé à l'élection d'un pon-
tife.

Les progrès rapides des Espagnols, dont les
troupes légères faisaient des incursions jusqu'aux
portes de Rome, remplirent cette ville de cons-
ternation. Paul, tout intraitable qu'il était, fut
obligé de céder aux craintes et aux importunités
des cardinaux, et envoya des députés au duc
d'Albe pour lui proposer une suspension d'ar-
mes. Mais en se déterminant à cette démarche
il espérait en retirer un double avantage, qu'
était d'apaiser d'abord la frayeur des habitans
de Rome, et de gagner du temps pour l'arrivée
des secours qu'il attendait de la France. D'Albe
ne se refusa point aux ouvertures du pontife.
Il savait que Philippe désirait de voir terminer
une guerre qu'il n'avait entreprise qu'avec ré-
pugnance; d'ailleurs son armée, affaiblie de
toutes les garnisons qu'il avait jetées dans les
villes, le mettait hors d'état de tenir la campagne
sans de nouvelles levées. On conclut donc une
trêve, d'abord pour dix jours, ensuite pour qua-
rante; et, dans cet espace de temps, on fit des
deux côtés différentes propositions de paix et
des négociations continuelles, mais qui n'étaient
pas sincères de la part du pape. Le retour du
cardinal neveu à Rome, une somme d'argent

¹ Pallav., lib. xiii, p. 171.

² Ferrer., *Hist. d'Espagne*, vol. IX, p. 273. Herrera,
vol. I, p. 308.

considérable qu'envoyait Henri, l'arrivée d'un corps de troupes françaises, et l'espérance d'être renforcé par d'autres troupes qui étaient en

marche, rendirent Paul plus inflexible que jamais, et son âme ne respira plus que la guerre et la vengeance.

LIVRE DOUZIÈME.

Tandis que ces opérations, ou plutôt ces intrigues, occupaient le pape et Philippe, et fixaient toute leur attention, l'empereur se débarrassa enfin des lieux qui l'attachaient encore à ce monde; et partit pour se rendre au lieu de sa retraite. Il avait jusqu'alors conservé la dignité impériale; ce n'était pas qu'il ne fût disposé à y renoncer, car après avoir abandonné l'autorité réelle et presque absolue dont il jouissait dans ses états héréditaires, ce n'était pas un grand sacrifice pour lui que de se détacher de la juridiction limitée et souvent idéale, attachée à une couronne élective. Il n'avait cherché, par ce délai, qu'à gagner quelques mois pour essayer par une nouvelle tentative d'exécuter le projet qu'il avait formé en faveur de son fils, et dont le succès lui tenait fort à cœur. En même temps que Charles paraissait plus pénétré de la vanité des grandeurs mondaines, et qu'il paraissait y renoncer non-seulement avec indifférence, mais même avec mépris, son âme était encore occupée de ces vastes projets d'ambition qui avaient si long-temps absorbé toute son attention et toute son activité. Il ne pouvait se résoudre à laisser son fils occuper parmi les princes de l'Europe un rang inférieur à celui qu'il avait eu lui-même. Charles avait fait quelques années auparavant un effort inutile pour assumer à Philippe la couronne impériale, dans l'espérance que la réunion des royaumes d'Espagne et des domaines de la maison de Bourgogne pourrait mettre son fils en état de poursuivre avec plus d'avantage les vastes plans dont ses infirmités l'avaient forcé d'abandonner l'exécution: cette idée séduisante flattait toujours son imagination; et il ne pouvait se résoudre à en regarder l'exécution comme chimérique.

Malgré le refus qu'il avait anciennement éprouvé de la part de Ferdinand son frère, il

renouela ses sollicitations avec importunité, et pendant tout l'été il mit en œuvre toutes sortes de moyens et fit valoir les raisons qu'il crut les plus puissantes pour déterminer ce prince à céder la couronne impériale à Philippe, en recevant comme un équivalent l'investiture de quelques provinces, soit en Italie, soit dans les Pays-Bas¹. Mais Ferdinand, qui s'était montré inflexible à cet égard lors même que les sollicitations de l'empereur étaient appuyées de toute l'autorité qui accompagne le pouvoir suprême, reçut avec plus d'indifférence et plus de dédain encore les ouvertures que lui faisait son frère après l'abaissement volontaire où il s'était réduit. Charles rougit lui-même d'avoir eu la faiblesse d'imaginer qu'il pourrait dans son état actuel obtenir ce qu'il avait auparavant tenté sans succès, et il renonça enfin à ce chimérique projet. Il abandonna alors le gouvernement de l'empire; et, ayant transféré à son frère le roi des Romains tous ses droits de souveraineté sur le corps germanique, il signa pour cet effet un acte revêtu de toutes les formalités qu'exigeait une démarche de cette nature. Il remit cet acte entre les mains de Guillaume, prince d'Orange, et l'autorisa à le présenter au collège des électeurs².

Il ne restait plus d'obstacle qui pût différer le départ de Charles pour la retraite après laquelle il soupirait. Tout ayant été préparé pour son départ depuis quelque temps, il partit pour Zuitbourg en Scéland, où le rendez-vous de la flotte était indiqué. Il dirigea sa route par Gand: il s'y arrêta quelques jours, et s'y livra à cette douce et tendre mélancolie que tous les hommes dans le déclin de l'âge éprouvent en se retrouvant

¹ Pallav., lib. XIII, p. 177. Thuan., lib. XVII, p. 588. *Mém. de Ribier*, vol. II, p. 664.

² *Ambassades de Noailles*, tom. V, p. 356.

³ Goldast., *Constitut. imp.*, pars I, p. 176.

avec impunité, et
œuvre toutes sortes
raisons qu'il crut les
rminer ce prince à
à Philippe, en re-
ent l'investiture de
Italie, soit dans les
l, qui s'était montré
ême que les sollicita-
appuyées de toute
e pouvoir suprême,
ce et plus de dédain
lui faisait son frère
où il s'était réduit.
avoir eu la faiblesse
ans son état actuel
vant tenté sans suc-
chimérique projet.
nement de l'empire;
re le roi des Romains
été sur le corps ger-
effet un acte revêtu
exigeait une démar-
et cet acte entre les
d'Orange, et l'auto-
des électeurs³.
e qui pût différer le
raite après laquelle
réparé pour son dé-
il partit pour Zuit-
lez-vous de la flotte
ute par Gand : il s'y
livra à cette douce
les hommes dans
en se retrouvant

an., lib. xvii, p. 588

om. V, p. 356
rs 1, p. 176.

dans le lieu de leur naissance et en revoyant les lieux et les objets qui les ont intéressés dans leur jeunesse. Charles poursuivit enfin sa route, accompagné de Philippe son fils, de l'archiduchesse sa fille, de ses sœurs les reines douairières de France et de Hongrie, de Maximilien son gendre, et d'une suite nombreuse de gentilshommes flamands. Avant de s'embarquer il prit congé de tout son cortège en donnant à chacun des témoignages de son estime et de son affection. Il embrassa Philippe avec toute la tendresse d'un père qui voit son fils pour la dernière fois, et mit à la voile le 17 septembre, sous le convoi d'une flotte considérable, composée de vaisseaux espagnols, flamands et anglais. La reine d'Angleterre l'invita d'une manière pressante à débarquer en quelque endroit de ses états pour s'y rafraîchir et lui donner la consolation de le voir encore une fois. Charles se refusa constamment à cette invitation : « Ce ne peut pas être, dit-il, une chose agréable pour une reine que de recevoir la visite d'un beau-père qui n'est plus qu'un gentilhomme privé. »

Son voyage fut heureux et agréable, et il arriva à Laredo, dans la Biscaye, le onzième jour après son départ de Scéland. Dès qu'il fut débarqué il se prosterna sur le rivage; et, se regardant déjà comme mort au monde, il baisa la terre en disant : « O mère commune des hommes ! je suis sorti nu du sein de ma mère, je rentrerai nu dans ton sein. » De Laredo il se rendit à Burgos, tantôt porté par ses gens dans une chaise, tantôt traîné dans une litière, n'avançant qu'avec beaucoup de peine et souffrant à chaque pas des douleurs aiguës. Quelques nobles espagnols se rendirent à Burgos pour lui faire leur cour, mais ils étaient en petit nombre et leurs hommages furent très froids. Charles s'en aperçut et sentit pour la première fois qu'il n'était plus souverain. Accoutumé dès sa tendre jeunesse à ces égards soumis et respectueux qu'inspire le pouvoir suprême, il les avait reçus avec la crédulité commune à tous les princes, et il eut la faiblesse d'être fâché de voir qu'on n'avait rendu qu'à son rang les respects qu'il croyait dus à ses qualités personnelles. Il apprit cependant bientôt à pardonner à l'inconstance de ses sujets et à mépriser leur négligence; mais il fut profondément affligé de l'ingratitude de son fils, qui, oubliant déjà tout ce qu'il devait aux bontés

de son père, l'obligea de rester quelques semaines à Burgos avant de lui faire payer la première moitié d'une pension modique qui était tout ce que Charles s'était réservé de tant de royaumes. Comme il ne pouvait sans cette somme donner à ses domestiques les récompenses que méritaient leurs services ou que sa générosité leur avait destinées, il ne put s'empêcher de laisser éclater sa surprise et son mécontentement¹. Cependant la pension fut enfin payée. Charles renvoya un grand nombre de ses domestiques dont le service lui devenait inutile ou à charge dans sa retraite, et il passa à Valladolid. Il y fit des adieux fort tendres à ses deux sœurs; mais il ne voulut pas leur permettre de l'accompagner dans sa solitude, quoiqu'elles l'en conjurassent les larmes aux yeux, pour avoir, disaient-elles, la consolation de contribuer par leurs soins à soulager ses souffrances, et surtout pour en recueillir de l'instruction et de l'avantage en se joignant à lui dans les pieux exercices auxquels il voulait consacrer les derniers jours de sa vie.

De Valladolid il continua sa route vers Plaisance, dans l'Estramadure. Il avait autrefois passé par cette ville, et avait été singulièrement frappé de la belle situation du monastère de Saint-Just, appartenant à l'ordre de Saint-Jérôme, et éloigné de quelques milles de Plaisance; il avait même dit à quelques personnes de sa suite que c'était un lieu où Dioclétien aurait aimé à se retirer. Cette impression s'était gravée si profondément dans son esprit qu'il se décida à faire du couvent de Saint-Just le séjour de sa retraite. Ce couvent était situé dans une vallée peu étendue, arrosée par un petit ruisseau, environnée de collines et ombragée d'arbres élevés et touffus. Par la nature du sol et par la température du climat, c'était la situation la plus salubre et la plus délicieuse de l'Espagne. Quelques mois avant son abdication, Charles y avait envoyé un architecte pour faire construire dans le monastère un appartement à son usage. Mais il ordonna expressément que le goût de ce nouveau bâtiment fût proportionné, non à son ancienne dignité, mais à l'état simple qu'il voulait embrasser. On construisit seulement six chambres, dont quatre avaient la forme de cellules de moines, avec des murailles toutes nues; les

¹ Strada, de Bell. Belg., lib. 1, p. 9.

deux autres, de vingt pieds en carré, étaient tapissées d'une étoffe brune et meublées de la manière la plus simple. Ce petit bâtiment, de niveau avec le terrain, avait d'un côté une porte sur un jardin dont Charles avait donné lui-même le plan; et il l'avait rempli de différentes plantes qu'il voulait cultiver de ses propres mains. Il y avait de l'autre côté une communication avec la chapelle du couvent, dans laquelle il se proposait de faire ses exercices de dévotion. Ce fut dans cette humble retraite, à peine suffisante pour loger commodément un simple particulier, que Charles entra accompagné seulement de douze domestiques. Il y ensevelit, dans la solitude et le silence, sa grandeur, son ambition et tous ces vastes projets qui, pendant la moitié d'un siècle, avaient rempli l'Europe d'alarmes et d'agitation, et inspiré successivement à tous les peuples la terreur de ses armes et la crainte de se voir subjugués par sa puissance¹.

Le contraste qui se trouvait alors entre la conduite de Charles et celle du pape était si sensible qu'il frappa même les observateurs les moins attentifs et les moins pénétrants. La comparaison n'était pas à l'avantage de Paul. On voyait dans le premier un conquérant né pour régner, accoutumé dès long-temps à l'éclat qui accompagne le pouvoir suprême, et aux grands intérêts où l'avaient engagé une ambition active, quitter tout à coup le monde dans un âge encore peu avancé, lorsqu'il pouvait passer dans la tranquillité le reste de sa vie, et se réserver quelque intervalle pour reposer son âme et recueillir ses pensées. Paul, au contraire, était un prêtre qui avait consumé les premières années de sa vie dans l'ombre des écoles et l'étude des sciences spéculatives, qui avait paru si détaché du monde, qu'il s'était volontairement enfermé pendant plusieurs années dans la solitude d'un cloître, et qui n'avait été élevé au trône papal que dans une vieillesse très avancée; ce même homme avait laissé tout à coup éclater toute l'impétuosité de l'ambition du jeune âge, et s'était engagé dans de vastes entreprises pour l'exécution desquelles il ne craignait pas de répandre les semences de la discorde et d'allumer les feux de la guerre dans toutes les parties de l'Europe. Mais Paul, sans égard pour l'opinion

¹ Sandov., lib. xi, p. 607. Zuïnga, p. 110. Thuanus, lib. xvi, p. 63.

et les censures des hommes, suivait ses desseins avec l'arrogance naturelle de son caractère; et quoique cette arrogance parût déjà avoir passé toutes les bornes de la raison, elle se porta encore à un plus haut degré de violence à l'arrivée du duc de Guise en Italie.

Ce que les deux princes de Lorraine avaient prévu et désiraient était arrivé. Le duc de Guise eut le commandement de l'armée destinée à marcher au secours du pape, et composée de vingt mille hommes des meilleures troupes qu'il y eût au service de France. Il jouissait de la plus grande réputation militaire, et l'on ne doutait pas qu'il ne déployât d'une manière éclatante son courage et ses talents dans une guerre où il venait de précipiter son pays, presque dans le seul dessein de s'ouvrir une carrière à la gloire; cette opinion était si générale que plusieurs gentilshommes français, qui n'avaient point de commandement à l'armée, voulurent y servir comme volontaires. Cette armée passa les Alpes dans une saison rigoureuse, et s'avança vers Rome sans trouver aucune opposition de la part des Espagnols, qui, n'étant pas assez forts pour se porter en différens endroits à la fois, avaient réuni toutes leurs forces en un seul corps sur la frontière de Naples, pour défendre ce royaume.

Enhardi par l'approche des Français, le pape laissa éclater tout son ressentiment contre Philippe, ressentiment que, malgré la violence naturelle de son caractère, des raisons de prudence l'avaient obligé jusqu'alors de contenir dans de certaines bornes. Il nomma des commissaires autorisés à prononcer un jugement dans la procédure que l'avocat du consistoire avait commencée contre Philippe, afin de prouver qu'il avait perdu son droit à la couronne de Naples, en prenant les armes contre le saint siège dont il était vassal. Il rappela tous les nonces qui résidaient dans les cours de Charles-Quint, de Philippe et de leurs alliés; cette démarche avait principalement pour but de mortifier le cardinal La Pôle, légat du pape à la cour d'Angleterre. Ni le mérite distingué de ce prélat, qui avait travaillé avec tant de succès à réconcilier l'Angleterre avec l'église romaine, ni l'espérance des services qu'il pouvait rendre encore dans la suite, ne purent le garantir du ressentiment qu'il avait encouru par son zèle et ses efforts pour rétablir la paix entre la maison d'Autriche

, suivait ses desseins
de son caractère; et
rût déjà avoir passé
n, elle se porta en-
violence à l'arrivée

de Lorraine avaient
arrivé. Le duc de
de l'armée destinée
pe, et composée de
meures troupes qu'il
jouissait de la plus
et l'on ne doutait
de manière éclatante
dans une guerre où il
ys, presque dans le
carrière à la gloire;
gérale que plusieurs
n n'avaient point de
voulurent y servir
née passa les Alpes
, et s'avança vers
opposition de la part
pas assez forts pour
ts à la fois, avaient
un seul corps sur la
 fendre ce royaume.
s Français, le pape
timent contre Phi-
gré la violence na-
es raisons de pru-
alors de conteur
omma des commis-
un jugement dans
u consistoire avait
, afin de prouver
la couronne de Na-
ontre le saint siège
tous les nonces qui
Charles-Quint, de
ette démarche avait
fortifier le cardinal
cour d'Angleterre
e prélat, qui avait
à réconcilier l'An-
e, ni l'espérance
dre encore dans la
r du ressentiment
zèle et ses efforts
maison d'Autriche

et la France. Paul fit faire une addition aux ana-
thèmes qu'on lançait tous les ans à Rome, le
jeudi saint, contre les ennemis de l'église, et
dénouça la censure d'excommunication contre
les auteurs de la dernière invasion qui s'était
faite des territoires ecclésiastiques, quel que fût
leur rang ou leur dignité; en conséquence, les
prières ordinaires pour l'empereur furent sup-
primées le lendemain dans la chapelle papale¹.

Mais tandis que le pape se livrait aux éclats
bizarres et puérides de sa fureur, il négligeait,
ou peut-être il n'était pas en état de prendre
des mesures capables de rendre son ressentiment
vraiment redoutable et funeste à ses enne-
mis. Le duc de Guise, en entrant dans Rome,
y fut reçu avec une pompe triomphale qui aurait
été plus convenable au retour d'une campagne
glorieuse qu'au commencement d'une guerre
dont le succès était très douteux; mais ce gé-
néral ne trouva pas les préparatifs de guerre aussi
avançés qu'il s'y attendait, et que Caraffe le lui
avait promis. Les troupes du pape étaient de
beaucoup inférieures en nombre à ce qui avait
été stipulé; il n'y avait ni des magasins suffisans
pour assurer leur subsistance, ni l'argent néces-
saire pour payer leur solde. Les Vénitiens,
fidèles à la prudente maxime que les malheurs
de leur république leur avaient fait anciennement
adopter, et qui était devenue un principe fonda-
mental de leur politique, déclarèrent la résolu-
tion où ils étaient d'observer une exacte neu-
tralité, et de ne prendre aucune part dans les
querelles de princes si supérieurs à eux en puis-
sance. Les autres états d'Italie ou formèrent une
ligue ouverte en faveur de Philippe, ou s'inté-
ressèrent secrètement aux succès de ses armes
contre un pontife dont l'ambition inconsidérée
avait fait encore une fois de l'Italie le siège de la
guerre.

Le duc de Guise, voyant que tout le poids de
la guerre allait tomber sur lui, sentit, mais trop
tard, combien il était imprudent de compter,
pour l'exécution des grandes entreprises, sur le
secours de faibles alliés. Excité cependant par
l'activité impatiente du pape et par le désir
d'exécuter ce qu'il avait entrepris avec tant de
confiance, il marcha vers Naples et commença
ses opérations. Mais le succès de ses premières

démarches ne répondit ni à sa réputation, ni
aux espérances qu'on avait conçues de ses talens,
ni à ce qu'il avait promis lui-même. Il ouvrit la
campagne par le siège de Civitella, ville assez
considérable sur la frontière du royaume de
Naples. La vigueur opiniâtre avec laquelle le
gouverneur espagnol défendit la place, fit
échouer tous les efforts impétueux de la valeur
française, et obligea le duc de Guise à se retirer
honteusement après un siège de trois semaines.
Il chercha à effacer cette tache en s'avançant
hardiment vers le camp du duc d'Albe, à qui il
offrit la bataille; mais ce prudent général sentant
combien il est avantageux de rester sur la défen-
sive contre un ennemi qui tente une invasion,
évita le combat, et se tint dans ses retranche-
mens; il suivit ce plan avec la constance d'un
Castillan, et éluda avec beaucoup d'adresse tous
les stratagèmes que Guise mit en œuvre pour
l'engager dans une action générale¹. Cependant
la maladie détruisait l'armée française; il s'était
élevé de violentes querelles entre le général et
l'officier qui commandait les troupes romaines;
les Espagnols renouvelèrent leurs incursions
dans l'état ecclésiastique; le pape voyant qu'au
lieu des conquêtes et des triomphes auxquels il
s'était attendu, il ne pouvait pas même mettre
ses propres territoires à l'abri des déprédations
de l'ennemi, commença à se plaindre et à parler
de paix. Le duc de Guise, au désespoir de jouer
un rôle si peu glorieux, non-seulement sollicita
la cour ou de renforcer son armée ou de le rap-
peler, il requit encore le pape de remplir ses
engagemens; il pressa le cardinal Caraffe,
tantôt en l'accablant de reproches, tantôt en le
menaçant, d'accomplir ces magnifiques pro-
messes sur la foi desquelles il avait eu l'im-
pudence d'engager le roi son maître à rom-
pre la trêve de Vaucelles et à se liquer avec le
pape².

Tandis que les affaires de Henri en Italie
prenaient une si mauvaise tournure, il arriva
dans les Pays-Bas un événement inattendu qui
rappela le duc de Guise d'un poste où il n'avait
point de gloire à acquérir, pour l'élever à la
place la plus importante et la plus honorable
dont un sujet pût être revêtu. Dès que les Fran-

¹ Herrera, *Vida de Felipe*, p. 181.

² Pallav., lib. xiiii, p. 180. *Mém. de Ribier*, vol. XI, p. 678.

³ Thuanus, lib. xxviii, p. 614. Pallav., lib. xiiii, p. 181.
Burnet, lib. xi. *App.*, p. 317.

çais eurent fait connaître l'intention où ils étaient de rompre la trêve de Vaucelles, non-seulement en faisant passer une armée en Italie, mais encore en essayant de surprendre quelques-unes des villes frontières de la Flandre, Philippe, quoique disposé à éviter une rupture, se détermina à poursuivre la guerre avec vigueur, et à faire connaître à ses ennemis que Charles son père ne s'était pas trompé en le jugeant digne de prendre les rênes du gouvernement. Il savait que Henri avait fait de grandes dépenses pour mettre sur pied l'armée du duc de Guise, et que toutes les ressources de ses finances seraient à peine suffisantes pour fournir aux frais énormes et continuels d'une guerre éloignée; il prévint en conséquence que toutes les opérations des Français dans les Pays-Bas seraient nécessairement faibles, et ne seraient regardées que comme subordonnées à celles d'Italie. Il prit donc la sage résolution de porter ses principaux efforts vers la partie où les Français étant plus faibles, pourraient être attaqués avec plus d'avantage. Dans ce dessein il assembla dans les Pays-Bas une armée d'environ soixante mille hommes; les Flamands se prêtèrent en cette occasion à ses vues avec ce zèle actif et empressé que témoignent ordinairement les peuples pour exécuter les volontés d'un nouveau souverain. Mais Philippe, qui, même dans sa jeunesse, montrait déjà beaucoup de prévoyance et de sagacité, ne se reposa pas uniquement pour le succès de son plan sur la force de cette armée formidable.

Il était occupé depuis quelque temps des moyens d'engager les Anglais à embrasser sa querelle; quoique ce royaume eût un intérêt manifeste à observer une exacte neutralité; quoique la nation elle-même sentit tous les avantages qu'elle pouvait retirer de cette neutralité; quoique Philippe connût combien son nom était odieux aux Anglais, et combien ils auraient de répugnance à concourir avec lui à l'exécution de quelque entreprise que ce fût, il ne désespéra cependant pas de son projet. Il comptait sur la tendre affection que la reine avait pour lui, et que la froideur et la négligence de ses procédés n'avait pu affaiblir; il était sûr de la confiance aveugle que cette princesse aurait en ses opinions, et de l'empressement qu'elle montrerait à le satisfaire en tout. Afin de mettre en exécution

ces moyens avec plus de facilité et de succès, il partit pour l'Angleterre.

La reine, qui, pendant l'absence de son mari, n'avait fait que languir dans l'abattement, reprit courage en le voyant revenir, et sans consulter ni l'intérêt ni le goût de ses peuples, elle entra avec chaleur dans tous les projets qu'il lui proposa. En vain son conseil privé lui fit des représentations sur l'imprudence et même le danger qu'il y aurait à engager la nation dans une nouvelle guerre; en vain on lui rappela les traités solennels qui unissaient l'Angleterre et la France, et qu'aucun prétexte d'hostilités ne permettait de violer; Marie, séduite par les caresses de Philippe, ou intimidée peut-être par les menaces que son ascendant sur elle lui permettait d'employer quelquefois, ferma l'oreille à tout ce qu'on put opposer à sa résolution, et persista avec la plus grande chaleur à déclarer sur-le-champ la guerre à la France. Quoique Philippe eût employé beaucoup d'adresse, et Marie toute son autorité pour gagner le conseil privé ou pour lui en imposer, le conseil résista longtemps; et s'il céda à la fin, ce ne fut point par conviction, mais par pure déférence pour la volonté de la reine. La guerre fut donc déclarée à la France, et c'est la seule peut-être dans laquelle les Anglais soient entrés avec répugnance. Comme Marie connaissait combien la nation était opposée à cette démarche, elle n'osa pas convoquer un parlement pour obtenir des subsides. Elle y suppléa par un abus de sa prérogative, et imposa de sa propre autorité des sommes très fortes sur ses sujets. Ce secours la mit en état de rassembler un corps de troupes assez considérable, et d'envoyer huit mille hommes commandés par le comte de Pembroke pour se joindre à l'armée de Philippe¹.

Philippe, qui n'était pas avide de gloire militaire, donna le commandement de son armée à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, et établit sa résidence à Cambrai, afin de se tenir à portée d'être promptement instruit de tous les mouvements de ce général, et de l'aider de ses conseils. Le duc ouvrit la campagne par un trait d'habileté qui justifia le choix de Philippe, et montra une telle supériorité de talent sur les généraux français, qu'on ne put guère douter de ses succès

¹ Carte, vol. III, p. 337.

ence de son mari, battement, reprit et sans consulter les duple, elle entra et qu'il lui pro- lui fit des repré- même le danger on dans une nou- appela les traités erre et la France, és ne permettait les caresses de par les menaces permettait d'em- oreille à tout ce tion, et persista à déclarer sur-le- Quoique Philippe e, et Marie toute conseil privé ou eil résista long- me fut point par ence pour la vo- donc déclarée à eut-être dans la- avec répugnance. en la nation était n'osa pas convo- nir des subsides. a prérégative, et des sommes très s la mit en état pes assez consi- le hommes com- mbroke pour se

le de gloire mili- t de son armée à Savoie, et établit se tenir à portée e tous les mouve- r de ses conseils. un trait d'habi- l Philippe, et montra sur les généraux ater de ses succès

dans toutes ses opérations ultérieures. Il indiqua le rendez-vous général de ses troupes à un endroit très éligé du pays où il se proposait d'établir le siège de la guerre; après avoir tenu quelque temps ses ennemis incertains sur ses intentions, il les trompa à la fin si complètement par la variété de ses marches et de ses contre-marches, qu'ils jugèrent que son projet était de porter tous ses efforts contre la province de Champagne et de tâcher de pénétrer dans le royaume par ce côté. En conséquence ils dirigèrent leurs forces vers cette province, ils y renforcèrent les garnisons et dégarnirent les places des autres frontières, au point de n'y pas laisser assez de troupes pour les défendre.

Emmanuel, voyant le succès de ses manœuvres, tourna tout à coup vers sa droite, s'avança par des marches rapides en Picardie, envoya en avant sa cavalerie qui était forte et nombreuse, et investit Saint-Quentin. Cette place, qu'on regardait comme très forte, était d'une grande importance, parce qu'il n'y avait que très peu de villes fortifiées entre celle-là et Paris. Les fortifications en avaient cependant été fort négligées; la garnison, dont une partie avait été détachée pour être envoyée en Champagne, n'avait pas la cinquième partie des troupes nécessaires pour soutenir un siège, et le gouverneur, quoique brave et expérimenté, n'avait ni le rang ni l'autorité qu'aurait exigé le commandement d'une ville si importante, attaquée par une armée formidable. Quelques jours auraient suffi au duc de Savoie pour se rendre maître de Saint-Quentin, si l'amiral de Coligny, qui croyait son honneur intéressé à tâcher de conserver à son pays une place de cette importance, située dans la province dont il avait le gouvernement, n'eût pris la courageuse résolution de s'y jeter lui-même avec tout ce qu'il put rassembler de troupes; en effet, quoiqu'une partie de son détachement eût été interceptée, il passa à travers l'armée ennemie et entra dans la ville. L'arrivée inattendue d'un officier si distingué par son rang et sa réputation, et qui s'était exposé à un danger si imminent pour se joindre à la garnison, ne pouvait manquer de ranimer le courage des troupes qui la composaient. Tous les moyens que purent suggérer les talens de l'amiral et son expérience dans l'art de la guerre furent mis en œuvre, soit pour incommoder les assié-

geans, soit pour mettre la place en état de faire une vigoureuse résistance. Les bourgeois se joignirent aux soldats, et, secondant avec un zèle égal les efforts de Coligny, ils paraissaient déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, et à se sacrifier eux-mêmes pour l'honneur et le salut du royaume¹.

Le duc de Savoie, ayant été joint par les Anglais sous les ordres du comte de Pembroke, continuait le siège avec la plus grande vivacité. Une armée si nombreuse et si bien pourvue de tout, poussait ses attaques avec un grand avantage contre une garnison trop faible pour oser même tenter de troubler ou de retarder par des sorties les opérations des assiégeans. L'amiral, qui ne pouvait se dissimuler le danger pressant qui menaçait la ville, et l'impossibilité où il était de la défendre long-temps, en donna avis au connétable de Montmorency, son oncle, qui commandait l'armée française, et il lui indiqua en même temps un moyen de donner du secours aux assiégés. Le connétable, qui sentit l'importance de sauver une place dont la perte ouvrirait aux ennemis un passage dans le cœur du royaume, et qui désirait de tirer son neveu de la situation périlleuse où son zèle pour le bien public l'avait engagé, prit la résolution de tenter ce que Coligny lui proposait, quelque danger qu'il y eût. Dans ce dessein, il s'avança de la Fère à Saint-Quentin, à la tête de son armée qui n'était pas de la moitié si nombreuse que celle des Espagnols; il donna le commandement d'un corps de troupes d'élite à d'Andelot, frère de Coligny, et colonel général de l'infanterie française, et lui ordonna de pénétrer jusqu'à la ville par un chemin que l'amiral avait représenté comme très praticable, tandis que lui-même, à la tête du gros de l'armée, attaquerait le camp des ennemis par un autre côté, et tâcherait d'y attirer toute leur attention. D'Andelot exécuta sa commission avec beaucoup plus de courage que de prudence; ses soldats se précipitèrent avec une impétuosité aveugle sur l'ennemi; quoiqu'ils eussent renversé le premier corps de troupes qui s'opposa à leur passage, la confusion se mit bientôt dans leurs rangs, et de nouvelles troupes étant venues fondre sur eux et les environner de toutes parts, la plupart furent taillés

¹ Thuan. lib. xix, p. 647.

en pièces; mais d'Andclot, avec environ cinq cents des plus hardis et des plus heureux, parvint à pénétrer dans la ville.

Cependant le connétable fut obligé, pour l'exécution de son plan, d'avancer si près du camp des assiégés, qu'il lui fut impossible de se retirer avec sûreté devant un ennemi qui lui était si fort supérieur en nombre. Le duc de Savoie aperçut bientôt la faute de Montmorency, et, avec les talens et la présence d'esprit d'un grand capitaine, il se disposa à en profiter. Il rangea promptement son armée en ordre de bataille, et, épiant le moment où les Français commenceraient à défilier vers la Fère, il détacha toute sa cavalerie sous les ordres du comte d'Egmont pour tomber sur leur arrière-garde, tandis qu'il s'avancerait lui-même à la tête de l'infanterie pour soutenir l'attaque. Les Français se retirèrent d'abord dans le meilleur ordre et faisant bonne contenance; mais lorsqu'ils virent d'Egmont avancer sur eux avec un corps formidable de cavalerie dont il leur était impossible de soutenir le choc, la vue d'un danger si pressant, jointe au peu de confiance que leur inspirait leur général, dont l'imprudence était alors sentie du dernier des soldats, répandit une consternation générale dans l'armée : les Français commencèrent peu à peu à précipiter leurs pas, et les troupes de l'arrière-garde pressèrent si vivement celles qui les précédaient, que bientôt leur marche eut plutôt l'air d'une fuite que d'une retraite. D'Egmont, observant ce désordre, les chargea avec la plus grande impétuosité, et dans un instant toute la gendarmerie, qui faisait alors l'orgueil et la force des armées françaises, plia et s'enfuit avec précipitation. Cependant l'infanterie, que le connétable par sa présence et son autorité retenait attachée à ses drapeaux, continuait sa retraite en assez bon ordre; mais d'Egmont, ayant fait avancer quelques pièces de canon qu'il dirigea sur le centre de cette infanterie, y porta le désordre et la confusion; la cavalerie, renouvelant alors son attaque, rompit les rangs, et la déroute devint universelle. Environ quatre mille Français restèrent sur le champ de bataille, et dans ce nombre on compta le duc d'Enghien, prince du sang, et six cents gentilshommes. Le connétable, voyant qu'il n'y avait plus d'espérance de ramener la fortune, résolut de ne pas survivre à un

désastre si funeste et causé par son imprudence; il se précipita dans le plus épais des bataillons ennemis pour y périr l'épée à la main; il reçut une blessure dangereuse : épuisé par la perte de son sang, il fut entouré de quelques officiers flamands dont il était connu; ils le garantirent de la fureur des soldats et l'obligèrent de se rendre. Les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal de Saint-André, plusieurs officiers de distinction, trois cents gentilshommes et près de quatre mille soldats furent aussi faits prisonniers. Tous les drapeaux de l'infanterie, toutes les munitions de guerre et toute l'artillerie, excepté deux pièces de canon, tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui ne perdirent pas plus de quatre-vingts hommes ¹.

Cette bataille, non moins fatale à la France que les anciennes victoires de Crécy et d'Azincourt, qui furent remportées par les Anglais sur le même terrain, ressemblait encore à celles-ci par la promptitude de la déroute, par l'imprudence du général, par le grand nombre des officiers de distinction tués ou faits prisonniers, par la perte légère que firent les vainqueurs, et par la consternation qu'elle répandit dans toute la France. Plusieurs habitans de Paris, aussi effrayés que si l'ennemi eût été aux portes de la ville, se retirèrent avec précipitation dans l'intérieur du royaume. Le roi tâcha par ses exhortations et sa présence de consoler et de ranimer ceux qui restaient; et, s'occupant lui-même avec la plus grande activité à faire réparer les fortifications délabrées de la ville, il se prépara à la défendre contre l'attaque à laquelle il s'attendait. Heureusement pour la France, la timidité de Philippe et l'entreprise funeste de l'amiral de Coligny concoururent non-seulement à mettre la capitale à l'abri du danger dont elle était menacée, mais encore à donner aux Français un court intervalle pendant lequel ils eurent le temps de se remettre de la frayeur et de l'abattement où les avait jetés un coup aussi funeste qu'inattendu. Henri en profita pour veiller à la sûreté de son royaume par des mesures vigoureuses et dignes du souverain d'une nation belliqueuse et puissante.

Immédiatement après la bataille, Philippe se rendit au camp sous Saint-Quentin, et y fut reçu

¹ Thuan., p. 650. Haræi, *Annal. Brabant.*, vol. II, Herrera, p. 291.

par son imprudence; l'épais des bataillons à la main; il reçut le coup mortel causé par la perte de quelques officiers flais les garantirent de périr de se rendre. de Longueville, le plusieurs officiers de hommes et prêts aussi faits prisonniers l'infanterie, toutes l'artillerie, ex-ombèrent entre les perdirent pas plus

fatale à la France le Crécy et d'Azin par les Anglais sur encore à celles-ci t encore à l'impru-nd nombre des of-faits prisonniers, les vainqueurs, et s'opposèrent dans toute s de Paris, aussi été aux portes de ipitation dans l'in-cha par ses exhor-oler et de ranimer ant lui-même avec réparer les fortifi-il se prépara à la-uelle il s'atten- France, la timidité este de l'amiral de-ument à mettre-ont elle était me-ux Français un-uel ils eurent le-yeur et de l'abat-tout aussi funeste- pour veiller à la- es mesures vigou- d'une nation bel-

taille, Philippe se-ntin, et y fut reçu- l. *Brabant.*, vol. II,

avec tout l'éclat d'un triomphe militaire. Les transports de joie que fit naître en lui ce succès, qui jetait un si grand lustre sur le commencement de son règne, furent tels, qu'ils adoucirent pour quelque temps son caractère hautain et sévère, et mirent dans ses manières une politesse qui ne lui était pas naturelle. Le duc de Savoie s'étant approché de lui et voulant se mettre à ses genoux pour lui baiser les mains, Philippe le prit dans ses bras, et le serrant avec tendresse : « C'est à moi, lui dit-il, à baiser plutôt vos mains, qui ont remporté une victoire si glorieuse, et qui nous coûte si peu de sang. »

Dès que les réjouissances et les félicitations sur l'arrivée de Philippe furent terminées, on tint un conseil de guerre où l'on délibéra sur ce qu'il y avait à faire pour tirer de la victoire le plus grand avantage. Le duc de Savoie, secondé des plus habiles officiers qui s'étaient formés sous Charles V, opina pour abandonner sur-le-champ le siège de Saint-Quentin, dont la réduction n'était pas un objet digne d'occuper l'armée, et pour aller mettre le siège devant Paris; il disait qu'il n'y avait ni corps de troupes qui pût s'opposer à leur marche, ni ville forte qui pût la retarder; qu'ils pouvaient profiter de l'étonnement et de la terreur que la déroute de l'armée française avait inspirés au peuple, pour arriver sans obstacle jusqu'à la capitale et la prendre sans résistance. Philippe, moins hardi ou plus prudent que ses généraux, préféra un avantage modéré mais certain, à une expédition plus brillante, mais d'un succès plus douteux. Il représenta à son conseil les ressources immenses d'un royaume aussi puissant que la France, le courage et l'esprit belliqueux de la noblesse française, et son attachement à ses rois, l'avantage prodigieux qu'il y avait à faire la guerre dans son propre pays, et la ruine inévitable à laquelle ils s'exposeraient en s'enfonçant témérairement dans un pays ennemi avant de s'être assuré avec le leur une communication qui pût faciliter leur retraite, si un événement malheureux les forçait de retourner en arrière. D'après ces différentes considérations, il fut d'avis de continuer le siège de Saint-Quentin, et ses généraux déférèrent d'autant plus volontiers à son sentiment, qu'ils ne doutaient pas qu'on ne fût maître de la ville en peu de jours; ils regardèrent ce délai comme une perte de temps de peu de conséquence pour

l'exécution de leur plan, et facile à réparer par un redoublement d'activité¹

Le mauvais état des fortifications, joint au petit nombre des troupes qui composaient la garnison, et qui ne pouvaient plus espérer de secours ni de renfort, semblait justifier le calcul des généraux de Philippe; mais en faisant ce calcul, ils n'avaient pas assez fait d'attention au caractère de l'amiral de Coligny qui commandait dans la place. Un courage indomptable et tranquille au milieu des plus grands dangers, une imagination féconde en ressources, un génie qui semblait s'élever et prendre une nouvelle force à chaque revers, le talent de subjuguer les esprits et l'art de conserver son ascendant sur eux, même dans les circonstances les plus délicates et les plus fâcheuses, telles étaient les qualités qui distinguaient Coligny et le mettaient au-dessus de tous les généraux de son siècle. Ces qualités étaient particulièrement propres à la situation où il se trouvait; et comme il sentait l'importance infinie dont chaque moment était pour son pays dans des conjonctures si délicates, il s'occupait avec toute l'activité dont il était capable à chercher des moyens de prolonger le siège et d'empêcher son ennemi de former aucune entreprise plus dangereuse à la France. En effet, il défendit la place avec tant de persévérance et d'habileté, il sut inspirer à la garnison tant de patience et de courage, que le siège, quoique poussé avec la plus grande vigueur par les Espagnols, les Flamands et les Anglais réunis, dont l'ardeur était encore excitée par la jalousie nationale, dura cependant dix-sept jours. La ville fut enfin prise d'assaut; et Coligny, accablé par le nombre, fut fait prisonnier sur la brèche.

Henri sut mettre à profit l'intervalle de temps que la défense opiniâtre de l'amiral lui donna. Il nomma des officiers pour recueillir les débris épars de l'armée du connétable; il expédia des ordres pour faire des recrues dans toutes les parties du royaume; il convoqua le ban et l'arrière-ban, pour armer toute la noblesse des provinces et la réunir au duc de Nevers en Picardie; il rappela la plus grande partie des vieilles troupes qui servaient en Piémont sous le maréchal de Brissac; il dépêcha courrier sur courrier au duc de Guise, pour lui recommander de revenir

¹ Belcar, *Comment. de reb. gallic.*, p. 201.

sur-le-champ avec toute son armée défendre le royaume; il envoya un député au grand-seigneur pour solliciter le secours de la flotte ottomane, et un emprunt d'argent; il en expédia un autre en Écosse, pour exciter les Écossais à faire une invasion dans le nord de l'Angleterre, afin que Marie, forcée de porter son attention de ce côté, ne pût pas renforcer l'armée de Philippe. Henri trouva dans le zèle de ses sujets des secours pour seconder ces efforts. La ville de Paris lui accorda un don gratuit de trois cent mille livres; toutes les grandes villes du royaume imitèrent la générosité de la capitale et contribuèrent à proportion de leurs moyens; plusieurs gentilshommes de distinction s'engagèrent à défendre à leurs propres dépens les places qui se trouvaient les plus exposées aux insultes de l'ennemi. Ce zèle pour le bien public ne se borna pas aux corps; il se répandit dans tous les rangs de la société, et chaque individu parut disposé à déployer la même vigueur que si l'honneur du roi et la sûreté de l'état eussent dépendu de ses efforts personnels¹.

Philippe n'ignora ni les sages mesures que le roi de France prenait pour la sûreté de ses états, ni l'ardeur que les Français témoignaient pour se bien défendre; il s'aperçut, mais trop tard, qu'il avait perdu une occasion qui ne pouvait se retrouver, et qu'il n'était plus temps de songer à pénétrer dans le cœur du royaume. Il abandonna donc, sans beaucoup de peine, un plan trop hardi et trop hasardeux pour se concilier parfaitement avec la circonspection de son caractère; il employa son armée, pendant le reste de la campagne, aux sièges de Ham et du Catelet, dont il se rendit bientôt maître. La réduction de ces deux petites villes et l'acquisition de Saint-Quentin furent les seuls avantages qu'il tira d'une des victoires les plus décisives qui aient été remportées dans ce siècle. Philippe continua cependant de paraître enivré de ses succès; et comme tous ses sentimens avaient une teinte de superstition, il fit vœu, en mémoire de la bataille de Saint-Quentin qu'il avait gagnée le jour de la fête de saint Laurent, de bâtir une église, un monastère et un couvent consacrés à ce saint. Avant l'expiration de l'année, il fit faire à l'Escurial, dans le voisinage de Madrid, les fonde-

mens d'un édifice qui réunissait les trois objets de son vœu; et le même principe qui avait dicté ce vœu, présida à l'exécution; car le bâtiment fut construit dans la forme d'un gril qui, suivant la légende, avait été l'instrument du martyre de saint Laurent. Malgré la multitude de projets vastes et dispendieux où l'ambition inquiète de ce prince l'entraîna, Philippe travailla avec tant de persévérance, pendant vingt-deux ans, à l'achèvement de cet édifice, il sacrifia tant d'argent à ce monument de sa vanité et de sa dévotion, qu'il laissa enfin aux souverains d'Espagne une maison royale qui est certainement, sinon la plus élégante, au moins la plus somptueuse et la plus magnifique qu'il y ait en Europe¹.

La première nouvelle du revers funeste que les Français avaient éprouvé à Saint-Quentin fut portée à Rome par le courrier que Henri avait expédié pour rappeler le duc de Guise. Comme le pape, même avec le secours des troupes françaises, avait à peine été en état d'arrêter les progrès des armes espagnoles, il prévint aisément que, lorsqu'il serait privé de la protection de ses auxiliaires, une nouvelle domination envahis sur-le-champ. Il fit donc les représentations les plus pressantes contre le départ de l'armée française, il reprocha au duc de Guise ses fautes qui le réduisaient dans une si malheureuse situation, et il se plaignit amèrement de Henri qui l'abandonnait avec si peu de générosité dans le péril où il se trouvait. Mais les ordres de Guise étaient positifs; Paul, tout inflexible qu'il était, fut obligé de conformer sa conduite à l'état de ses affaires, et d'employer, pour obtenir la paix, la médiation des Vénitiens et de Côme de Médicis. Philippe, qui avait été forcé de rompre malgré lui avec le pape, et qui, dans le temps même où le succès couronnait ses armes, doutait si fort de la justice de sa cause qu'il avait fait de fréquentes ouvertures de paix, écouta avec empressement les premières propositions de cette nature que Paul lui fit faire, et montra dans ses demandes une modération qu'on n'avait guère lieu d'attendre d'un prince si fier de ses victoires.

Le duc d'Albe, plénipotentiaire de Philippe, et le cardinal Caraffe, chargé des pouvoirs de Paul, son oncle, s'abouchèrent à Cavi; comme ils

¹ *Mémoires de Ribier*, t. II, p. 79, 703.

¹ Colmenar, *Annales d'Espagne*, t. II, p. 136.

it les trois objets
pe qui avait dicté
; car le bâtiment
gril qui, suivant
du martyre de
titude de projets
ition inquiète de
railla avec tant
t-deux ans, à l'a-
frica tant d'argent
de sa dévotion,
Espagne une
nement, sinon la
us somptueuse et
Europe¹.

vers funeste que
à Saint-Quentin
er que Henri avait
de Guise. Comme
des troupes fran-
état d'arrêter les
s, il prévint aisé-
é de la protection
s seraient envahis
représentations les
et de l'armée fran-
se et fautes qui
eureuse situation,
Henri qui l'aban-
sité dans le péril
de Guise étaient
qu'il était, fut
ite à l'état de ses
obtenir la paix, la
Côme de Médicis.
e rompre malgré
e temps même où
s, doutait si fort
avait fait de fré-
écoute avec em-
ositions de cette
montra dans ses
on n'avait guère
fier de ses vic-

naire de Philippe,
des pouvoirs de
à Cavi; comme ils

1 II, p. 136.

étaient l'un et l'autre également disposés à faire la paix, après une courte conférence, ils terminèrent la guerre par un traité qui contenait les conditions suivantes. Paul renonçait à sa ligue avec la France et s'engageait à conserver à l'avenir la neutralité qui convenait au père commun de la chrétienté; Philippe promettait de rendre sur-le-champ toutes les places de l'état ecclésiastique dont il s'était emparé; les prétentions de Caraffe au duché de Paliano et aux autres domaines des Colonnes devaient être soumises à la décision de la république de Venise; enfin le duc d'Albe devait se rendre en personne à Rome, et après avoir demandé pardon à Paul, au nom de son maître et au sien propre, pour avoir envahi le patrimoine de l'église, il devait recevoir du pape l'absolution de ce crime. Ainsi Paul, par la timidité scrupuleuse de Philippe, mit fin à une guerre malheureuse, sans aucun préjudice pour le siège papal. Le conquérant s'humilia et reconnut sa faute, tandis que le vaincu, conservant sa fierté accoutumée, fut traité avec toutes les marques de la supériorité¹.

Le duc d'Albe, suivant les conditions du traité, alla à Rome, et dans la posture d'un suppliant, baisa les pieds et implora la miséricorde de celui-là même que ses armes avaient réduit à la dernière extrémité. Telle était la vénération scrupuleuse des Espagnols pour le caractère pontifical, que d'Albe, quoique l'homme le plus orgueilleux de son siècle, et accoutumé dès son enfance à vivre familièrement avec les princes, convint qu'en approchant du pape il se sentit si fort intimidé, que la voix lui manqua et sa présence d'esprit l'abandonna².

Quoique cette guerre, qui, dans son origine, semblait annoncer de grandes révolutions, se trouvât terminée sans avoir occasioné aucun changement dans les états qui en étaient l'objet immédiat, elle eut des suites très importantes en d'autres parties de l'Italie. Comme Philippe avait un grand empressement de finir le plus promptement qu'il pourrait sa querelle avec Paul, il était disposé à faire tous les sacrifices nécessaires pour gagner les princes, qui, en joignant leurs troupes à celles du pape et des

Français, auraient pu prolonger la guerre. Dans cette vue, il entama une négociation avec Octave Farnèse, duc de Parme, et afin de le détacher de son alliance avec les Français, il lui rendit la ville de Plaisance et le territoire qui en dépendait, pays dont Charles-Quint s'était emparé en 1547, qu'il avait gardé depuis ce temps-là et transmis avec ses autres possessions à son fils.

Philippe, par cette démarche, laissa pénétrer son caractère et ses vues à Côme de Médicis, le plus habile et le plus fin des princes d'Italie. Côme, profitant de cette découverte, conçut l'espérance d'accomplir enfin son plan favori, celui de réunir Sienna avec son territoire aux domaines qu'il possédait en Toscane. Comme le succès de cette entreprise dépendait entièrement de l'adresse avec laquelle elle serait conduite, il employa tous les artifices de la politique dans la négociation qu'il entama pour cet objet. Il commença par solliciter Philippe, dont il savait bien que le trésor était épuisé par les dépenses de la guerre, de lui rembourser des sommes considérables qu'il avait avancées à l'empereur pendant le siège de Sienna. Philippe cherchant à éluder une demande à laquelle il n'était pas en état de satisfaire, Côme en parut fort mécontent, et ne faisant aucun mystère de son mécontentement, il envoya à son ambassadeur à Rome des instructions pour ouvrir avec le pape une négociation qui paraissait être une suite du refus de Philippe. L'ambassadeur exécuta sa commission avec tant de dextérité, que le pape, imaginant que Côme était absolument détaché des intérêts de l'Espagne, lui proposa une alliance avec la France, laquelle serait cimentée par le mariage de son fils aîné avec l'une des filles de Henri. Côme reçut cette ouverture avec les apparences d'une satisfaction si vraie et avec tant de protestations de reconnaissance pour l'honneur distingué qu'on lui offrait, que non-seulement les ministres du pape, mais même l'envoyé de France à Rome, parlaient déjà sans aucune réserve de l'acquisition d'un allié si important, comme d'une affaire certaine et décidée. La nouvelle en parvint bientôt à Philippe; Côme, qui avait prévu combien ce monarque en serait alarmé, avait dépêché son neveu, Louis de Tolède, dans les Pays-Bas, pour qu'il y fût à portée d'observer la consternation de Philippe et d'en tirer avantage avant

¹ Pallavic., lib. XIII, p. 183. Fra-Paolo, p. 380. Herrera, vol. I, p. 310.

² Pallavic., lib. XIII, p. 185. Summonte, *Istoria di Napoli*, t. IV, p. 286.

que la première impression en fût affaiblie. Côme fut encore très heureux dans le choix de l'instrument qu'il employait pour cet objet. Louis de Tolède attendit patiemment qu'il eût des preuves assez sûres que les détails des négociations de Côme à Rome fussent arrivées; et persuadé que cet avis devait remplir de crainte et de jalousie l'âme soupçonneuse de Philippe, il demanda une audience et requit, dans les termes les plus pressans et les plus fermes, le remboursement de l'argent qui avait été prêté à l'empereur. En insistant sur cette réclamation, il laissa échapper adroitement quelques propos obscurs et des déclarations équivoques sur les extrémités auxquelles Côme pourrait se porter, si l'on joignait le refus d'une demande si juste à d'autres sujets de plaintes qu'il avait lieu de former.

Philippe, étonné du ton que prenait avec lui un prince aussi peu important qu'un duc de Toscane, et comparant ce qu'il entendait avec les nouvelles qu'il avait reçues d'Italie, conclut sur-le-champ que Côme n'aurait osé hasarder une déclaration si hardie et si étrange s'il n'y avait été encouragé par la perspective de son union avec la France. Afin d'empêcher le pape et Henri d'acquiescer un allié qui par ses talens et par la situation de ses états donnerait à leur confédération un surcroît de considération et de force, il offrit de donner à Côme l'investiture de Sienne s'il voulait la recevoir comme un équivalent des sommes qui lui étaient dues, et s'engager en même temps à fournir un corps de troupes pour défendre les domaines du roi d'Espagne en Italie contre toute puissance qui voudrait les attaquer. Dès que Côme eut amené Philippe à ce point important, qui était l'objet de ses intrigues et de ses artifices, il n'eut garde de prolonger la négociation par des délais inutiles ou par un excès de finesse; il accepta avec empressement la proposition de Philippe, qui, malgré les représentations de ses plus habiles conseillers, signa sur-le-champ le traité !

Comme jamais prince ne fut plus jaloux de ses droits que Philippe et moins disposé à renoncer à un territoire dont il était en possession, à quelque titre qu'il le possédât, on ne peut s'empêcher d'être étonné qu'il ait cédé ainsi

Thuan., lib. xviii. p. 624. Herrera, lib. 1. p. 263, 365. Pallav., lib. xiii, p. 280.

gratuitement aux ducs de Parme et de Toscane des provinces pour l'acquisition ou la conservation desquelles son père avait employé tant d'années, versé tant de sang et dépensé tant d'argent; et l'on ne peut expliquer ces concessions extraordinaires qu'en les attribuant à un désir superstitieux de se débarrasser d'une guerre qu'il ne soutenait que malgré lui contre le pape. Cependant l'équilibre de puissance entre les princes d'Italie se trouva par ces traités établi avec plus d'égalité et de solidité qu'il ne l'avait encore été depuis la violente secousse qu'il avait essuyée par l'invasion de Charles VIII. Ce fut là la période où l'Italie cessa d'être le grand théâtre sur lequel les souverains d'Espagne, de France et d'Allemagne se disputaient à l'envi la prééminence de la renommée et du pouvoir. Leurs querelles et leurs hostilités furent cependant aussi fréquentes et aussi violentes qu'auparavant; mais, comme elles étaient excitées par des objets nouveaux, elles firent couler le sang en d'autres régions de l'Europe, qui éprouvèrent à leur tour tous les ravages et les malheurs de la guerre.

Le duc de Guise quitta Rome le jour même où son adversaire, le duc d'Albe, fit au pape ses lâches soumissions. Il fut reçu en France comme l'ange gardien du royaume. Ses derniers revers en Italie paraissaient entièrement oubliés, tandis qu'on exagérait avec affectation ses anciens services, et particulièrement la défense de Metz. Dans toutes les villes où il passa, il fut accueilli comme le restaurateur de la sûreté publique, qui après avoir, par sa prudence et sa valeur, arrêté les armes victorieuses de Charles-Quint, revenait, à la voix de sa patrie, pour mettre des bornes aux progrès redoutables de la puissance de Philippe. Henri lui fit aussi l'accueil le plus flatteur et le plus honorable; on créa de nouveaux titres, on créa de nouvelles dignités pour le distinguer. Il fut nommé lieutenant général en chef, dans l'intérieur et hors du royaume, avec une autorité presque illimitée et peu inférieure à celle que le roi lui-même pouvait exercer. Ainsi, par un bonheur singulier, et par la fortune des princes de Lorraine, le défaut de succès dans leurs entreprises servit même à leur agrandissement: ainsi le duc de Guise se trouva, par les calamités de la France et par la mauvaise conduite du connétable son rival, élevé à un degré

me et de Toscane
ou la conserva-
ait employé tant
et dépensé tant
iquer ces conces-
s attribuant à un
ébarrasser d'une
analgré lui contre
re de puissance
ouva par ces trai-
t de solidité qu'il
violente secousse
n de Charles VIII.
ic cessa d'être le
souverains d'Es-
gne se disputaient
renommée et du
eurs hostilités fu-
ntes et aussi vio-
omme elles étaient
eux, elles firent
ons de l'Europe.
ous les ravages et

me le jour même
de, fit au pape ses
en France comme
es derniers revers
nt oubliés, tandis
n ses anciens ser-
défense de Metz.
sa, il fut accueilli
sûreté publique,
ance et sa valeur,
le Charles-Quint,
pour mettre des
es de la puissance
i l'accueil le plus
n inventa de nou-
elles dignités pour
eutenant général
rs du royaume,
uité et peu infé-
pouvait exercer.
r, s'aché à la for-
défaut de succès
ême à leur agran-
se se trouva, par
par la mauvaise
élevé à un degré

de gloire et de puissance, qu'il n'aurait pu espérer d'atteindre par la réussite la plus heureuse et la plus complète de ses projets ambitieux.

Le duc de Guise, avide de répondre par quelque action d'éclat aux grandes espérances que ses compatriotes avaient conçues de ses talents et à la confiance extraordinaire que le roi lui marquait, fit marcher à Compiègne toutes les troupes qu'il put rassembler. Quoique l'hiver fût déjà très avancé et eût commencé avec une rigueur excessive, il se mit à leur tête et entra en campagne. Henri, par son activité secondée du zèle de ses sujets, avait levé dans son royaume un assez grand nombre de recrues, et tiré de l'Allemagne et de la Suisse des renforts assez considérables pour former une armée respectable aux yeux mêmes d'un ennemi victorieux. Philippe, alarmé de la voir se mettre en mouvement dans une saison si rigoureuse, commença à craindre pour ses nouvelles conquêtes, surtout pour Saint-Quentin, dont les fortifications n'avaient été qu'imparfaitement réparées.

Mais le duc de Guise méditait une entreprise plus importante; après avoir amusé son ennemi par des menaces successivement dirigées contre différentes villes des frontières de Flandre, il se porta tout à coup sur sa gauche et investit Calais avec toute son armée. Calais avait été pris par les Anglais sous le règne d'Édouard III, après la glorieuse victoire de Crécy; c'était la seule place qu'ils eussent conservée des vastes territoires qu'ils avaient autrefois possédés en France; elle leur ouvrait en tout temps un passage sûr et facile dans le cœur de ce royaume; aussi la possession de cette ville flattait-elle autant l'orgueil des Anglais qu'elle mortifiait celui des Français. Sa situation était naturellement si forte et ses fortifications étaient si généralement regardées comme inexpugnables, qu'aucun roi de France n'avait osé l'attaquer. Dans le temps même où les querelles longues et meurtrières des maisons d'York et de Lancastre semblaient avoir épuisé les forces intérieures de l'Angleterre et entièrement détourné son attention de tout objet étranger, les Anglais étaient restés paisibles possesseurs de Calais. Marie et son conseil, spécialement composé d'ecclésiastiques qui ignoraient entièrement tout ce qui appartenait à la guerre, et qui n'étaient occupés qu'à extirper du royaume l'hérésie, avaient absolument négligé de prendre

des précautions pour la sûreté de cette place importante, persuadés que la seule réputation de sa force suffirait pour la défendre. Dans cette confiance, ils osèrent, même après la déclaration de guerre, continuer un usage que le mauvais état des finances de la reine avait introduit dans les temps de paix. Comme le pays des environs de Calais était inondé pendant l'hiver, et que les marais qui entouraient la ville devenaient impraticables, excepté par une seule avenue que dominaient les forts de Sainte-Agathe et de Newnhambridge, les Anglais étaient dans l'usage de retirer la plus grande partie de la garnison vers la fin de l'automne et de la remettre au printemps. Ce fut en vain que lord Wentworth, gouverneur de Calais, se récria contre une parcimonie si déplacée, et représenta la possibilité d'une attaque imprévue dans un moment où il n'aurait pas la quantité d'hommes suffisante pour faire le service. Le conseil privé rejeta ces remontrances avec mépris, comme si elles eussent été dictées par la timidité ou l'avidité; quelques-uns même des membres du conseil, pleins de cette confiance que l'ignorance accompagne ordinairement, se vantèrent qu'ils défendraient Calais avec leurs baguettes blanches contre un ennemi qui oserait l'attaquer pendant l'hiver¹. Ce fut en vain que Philippe qui, en revenant d'Angleterre dans les Pays-Bas, avait passé par Calais, avertit la reine du danger qui menaçait cette place, et lui indiquant ce qui était nécessaire pour la mettre en sûreté, lui offrit de renforcer pendant l'hiver la garnison par un détachement de ses propres troupes; les conseillers de Marie, quoiqués dévoués à ses volontés dans tout ce qui intéressait la religion, se défiaient, ainsi que tous les Anglais, de toute proposition qui venait de Philippe; et soupçonnant que ce pouvait être un artifice de ce prince pour s'emparer du commandement de la ville, ils dédaignèrent l'avis qu'il leur donnait, rejetèrent son offre, et laissèrent Calais avec le quart de ce qu'il aurait fallu de troupes pour le défendre.

Ce fut la connaissance de cet état des choses qui encouragea le duc de Guise à tenter une entreprise qui surprit ses propres compatriotes autant que ses ennemis mêmes. Il n'ignorait pas

¹ Carte, vol. III, p. 345.

que pour s'assurer du succès il devait poursuivre ses opérations avec une célérité qui ne laissât ni aux Anglais le temps de jeter du secours dans la place par mer, ni à Philippe celui de l'inquiéter par terre; en conséquence il poussa l'attaque avec une vigueur et une impétuosité peu commune alors dans la conduite des sièges.

Dès le premier assaut il délogea les Anglais du fort Sainte-Agathe, et les obligea, après une résistance de trois jours, d'abandonner celui de Newnhambrige; il emporta de vive force le château qui commandait le port; enfin le huitième jour après son arrivée devant Calais, la garnison, qui n'était pas de cinq cents hommes, se trouva tellement affaiblie et harassée par les fatigues qu'elle avait essayées en soutenant tant d'attaques multipliées, et en défendant tant d'ouvrages à la fois, que le gouverneur fut obligé de capituler.

Le duc de Guise ne laissa pas aux Anglais le temps de se remettre de la consternation que répandit parmi eux ce coup inattendu; il alla sur-le-champ investir Guines, dont la garnison, quoique plus nombreuse que celle de Calais, se défendit avec moins de vigueur, et se rendit après avoir soutenu un seul assaut. Les troupes qui étaient dans le château de Ham se retirèrent sans attendre l'approche des Français.

Ainsi dans l'espace de quelques jours, au milieu des rigueurs de l'hiver, dans un moment où la bataille funeste de Saint-Quentin avait tellement abattu le courage des Français, que loin de songer à faire des conquêtes sur leurs ennemis, ils ne songeaient qu'à défendre leur propre pays, la valeur audacieuse d'un seul homme vint à bout de chasser de Calais les Anglais qui le possédaient depuis deux cents dix ans, et de leur enlever le seul espace de terrain qui leur restait dans un royaume où ils avaient eu autrefois des possessions si étendues. Cette expédition brillante, en donnant à toute l'Europe la plus haute idée du pouvoir et des ressources de la France, éleva le duc de Guise, dans l'opinion de ses compatriotes, au-dessus de tous les généraux de son siècle. Ils exaltèrent ses triomphes avec des transports excessifs de joie, tandis que les Anglais donnèrent l'essor à tous les sentimens qui animent un peuple libre et fier, lorsqu'une grande calamité nationale leur parait manifestement l'effet de la mauvaise conduite de ceux

qui le gouvernent. Marie et ses ministres, qui n'étaient auparavant qu'odieux, devinrent méprisables aux yeux de tous les Anglais; toutes les terreurs de son administration arbitraire et rigoureuse ne purent les empêcher de s'emporter en exécutions et en menaces contre ceux qui, après avoir engagé la nation dans une querelle où elle n'était point intéressée, l'avaient couverte, par leur négligence ou leur incapacité, d'une honte irréparable, et avaient causé la perte de la possession la plus précieuse qui appartenait à la couronne d'Angleterre.

Le roi de France suivit, à l'égard de Calais, l'exemple du premier vainqueur de cette place, Édouard III. Il ordonna à tous les Anglais qui y résidaient de se retirer, et donna leurs maisons à des Français, qu'il engagea à s'y établir en leur accordant différentes immunités; il laissa en même temps pour la défense de la ville une nombreuse garnison sous les ordres d'un gouverneur expérimenté. Après ces dispositions, son armée victorieuse prit des quartiers pour se rafraîchir, et l'inaction ordinaire de l'hiver succéda à toutes ces opérations.

Cependant Ferdinand assembla à Francfort le collège des électeurs pour lui faire part de l'acte par lequel Charles avait résigné la couronne impériale pour la lui transmettre. Cette déclaration avait été différée jusqu'alors par quelques difficultés qui s'étaient élevées sur les formalités requises pour remplir une vacance occasionnée par un événement dont les annales de l'empire ne fournissaient aucun exemple. Tout ayant été à la fin arrangé, le prince d'Orange exécuta la commission dont Charles l'avait chargé. Les électeurs acceptèrent la résignation, déclarèrent Ferdinand légitime successeur de Charles, et le revêtirent de toutes les marques de la dignité impériale.

Le nouvel empereur députa ensuite son chancelier Gusman pour informer le pape de cet événement, pour lui témoigner son respect à l'égard du saint siège et pour lui annoncer qu'il enverrait bientôt, selon l'usage, un ambassadeur extraordinaire chargé de traiter de son couronnement avec sa sainteté; mais Paul, à qui ni l'expérience ni les mauvais succès n'avaient pu apprendre à rabaisser ses idées exagérées de la prérogative papale au ton modéré qu'exigeaient les circonstances, refusa d'admettre en sa pré-

ses ministres, qui
eux, devinrent mé-
les Anglais; toutes
stration arbitraire et
pêcher de s'emporter
es contre ceux qui,
on dans une querelle
e, l'avaient couverte,
ur incapacité, d'une
nt causé la perte de
se qui appartint à la

à l'égard de Calais,
ueur de cette place,
tous les Anglais qui
et donna leurs mai-
ngagea à s'y établir
ntes immunités; il
ur la défense de la
son sous les ordres
té. Après ces dispo-
se prit des quartiers
action ordinaire de
opérations.

sembla à Francfort le
ni faire part de l'acte
ésigné la couronne
mettre. Cette déclara-
u'alors par quelques
ées sur les formalités
vacance occasionée
annales de l'empire
mple. Tout ayant été
d'Orange exécuta la
l'avait chargé. Les
gnation, déclarèrent
eur de Charles, et le
arques de la dignité

ta ensuite son chan-
mer le pape de cet
igner son respect à
ur lui annoncer qu'il
ge, un ambassadeur
aite de son couron-
mais Paul, à qui ni
succès n'avaient pu
lées exagérées de la
modéré qu'exigeaient
admettre en sa pré-

sence l'envoyé de Ferdinand, et déclara nul et irrégulier tout ce qui s'était fait à Francfort. Il prétendait que le pape, en sa qualité de vice-gérant de Jésus-Christ, avait le dépôt des clefs du gouvernement céleste et terrestre; que la juridiction impériale était émanée du saint siège; que si ses prédécesseurs avaient autorisé les électeurs à nommer un empereur que le pape confirmait ensuite, ce privilège ne s'étendait qu'au cas où la vacance était occasionée par la mort du prince régnant; que l'acte de la résignation de Charles avait été présenté à un tribunal incompetent, le pape seul ayant le droit d'accepter, ou de rejeter cette résignation, et de nommer une personne pour remplir le trône vacant; qu'en faisant même abstraction de ces objections, il y avait dans l'élection de Ferdinand deux vices suffisants pour la rendre nulle; parce que les électeurs protestans avaient été admis à voter, quoiqu'en renonçant à la foi catholique ils eussent perdu leur droit à tous les privilèges de leur rang d'électeurs; enfin que Ferdinand, en ratifiant les concessions de différentes diètes en faveur des hérétiques, s'était rendu indigne de la dignité impériale, qui avait été instituée pour protéger l'église et non pour la détruire. Mais après avoir exposé avec le plus grand éclat ces maximes extravagantes, il ajouta avec un air de condescendance, que si Ferdinand voulait renoncer à toute espèce de droit à la couronne impériale, fondé sur l'élection de Francfort, témoigner publiquement son repentir de la conduite passée, et le supplier, avec l'humilité convenable, de confirmer la résignation de Charles et son élévation à l'empire, il n'y avait point de marque de faveur que ce prince ne pût attendre de sa bonté paternelle. Gusman ne s'attendait guère à voir revivre ces prétentions bizarres et surannées, dont le détail l'étonna si fort, qu'il fut embarrassé du ton dont il devait y répondre. Il évita prudemment d'entrer dans aucun détail sur la nature et l'étendue de la juridiction papale, et se bornant aux considérations politiques qui devaient déterminer le pape à reconnaître un empereur déjà en possession du trône, il tâcha de les présenter sous le point de vue qu'il crut le plus propre à faire impression sur Paul, à moins qu'il ne fût absolument aveugle sur ses propres intérêts. Philippe fit appuyer avec force les rai-

sons de Gusman, par un ambassadeur qu'il dépêcha exprès à Rome; et il conjura le pape de se désister de ses prétentions hors de saison, qui non-seulement irriteraient et alarmeraient Ferdinand, ainsi que les princes de l'empire, mais qui pourraient même fournir aux ennemis du saint siège un nouveau motif pour attaquer la juridiction papale comme incompatible avec les droits des princes et destructive de toute autorité civile. Mais Paul, qui aurait regardé comme un crime d'avoir égard à aucune considération de prudence ou de politique humaine, lorsqu'il s'agissait de défendre les prérogatives de la tiare, resta inexorable; et pendant son pontificat, Ferdinand ne fut point reconnu empereur par la cour de Rome¹.

Tandis que Henri faisait ses préparatifs pour la campagne prochaine, il recevait des nouvelles du succès de ses négociations en Écosse. Une longue expérience ayant à la fin appris aux Écossais combien il était imprudent pour eux de s'engager dans toutes les querelles qui s'élevaient entre la France et l'Angleterre, ni les sollicitations de l'ambassadeur de Henri, ni l'adresse et l'autorité de la reine régente, ne purent les déterminer à prendre les armes contre une puissance avec laquelle ils étaient en paix. L'ardeur d'une noblesse guerrière et d'un peuple turbulent fut en cette occasion réprimée par la considération de l'intérêt et de la tranquillité publique, considérations qui jusqu'alors avaient eu peu de poids chez un peuple toujours prêt à se jeter dans une nouvelle guerre. Mais quoique les Écossais persistassent avec fermeté dans leur système pacifique, ils se montrèrent très disposés à satisfaire le roi de France sur un autre objet, qu'il avait chargé son ambassadeur de négocier.

La jeune reine d'Écosse avait été fiancée au dauphin en 1548, et ayant été dès lors élevée à la cour de France, elle y était devenue la princesse la plus aimable et l'une des plus accomplies de son siècle. Henri demanda le consentement des Écossais pour la célébration du mariage; on convoqua pour cet objet un parlement, qui nomma huit commissaires chargés de représenter à cette cérémonie tout le corps de la nation, avec pouvoir de signer tous les actes qui seraient

¹ Godleueus, de *abdicat. Car. V. ap. Goldast. polit. impe.*, p. 392. Pallavic., lib. xiii. Ribier, tom. II, p. 746, 749.

requis avant la conclusion du mariage. Dans la disposition des articles, les Écossais prirent toutes les précautions que la prudence put leur inspirer, afin de conserver la liberté et l'indépendance de leur pays, tandis que les Français de leur côté, eurent recours à toutes sortes de moyens pour assurer au dauphin l'administration des affaires pendant la vie de la reine, et la succession à la couronne, si elle venait à mourir avant lui. Le mariage fut célébré avec toute la pompe qui convenait au rang des époux et à la magnificence d'une cour alors la plus brillante de l'Europe¹. Ainsi, dans l'espace de quelques mois, Henri eut la gloire de recouvrer une possession importante qui avait anciennement appartenu à sa couronne, et d'y réunir l'acquisition d'un grand royaume. Cet événement servit aussi à donner au duc de Guise plus de considération et d'autorité; le mariage de sa nièce avec l'héritier présomptif de la couronne, en l'élevant fort au-dessus du rang d'un simple sujet, semblait donner au crédit que lui avaient acquis ses grandes actions, autant de solidité qu'il avait d'étendue.

La campagne ayant été ouverte peu de temps après le mariage du dauphin, le duc de Guise fut mis à la tête de l'armée, muni de pouvoirs aussi illimités qu'au paravant; Henri avait reçu de ses sujets des subsides assez considérables pour avoir à ses ordres une armée nombreuse et bien entretenue, tandis que Philippe, épuisé par les efforts extraordinaires qu'il avait faits la campagne précédente, avait été obligé de renvoyer pendant l'hiver une partie de ses troupes, et ne pouvait pas avoir une armée en état de tenir la campagne contre celle des Français. Le duc de Guise ne laissa pas échapper l'occasion favorable que lui offrait sa supériorité. Il investit Thionville, dans le duché de Luxembourg, place très forte sur les frontières des Pays-Bas, et très importante pour la France par sa proximité avec Metz; malgré la valeur opiniâtre des assiégés, elle fut obligée de capituler après un siège de trois semaines².

Mais ce succès, qui semblait devoir conduire à d'autres conquêtes, fut bientôt effacé par un événement qui se passa dans une autre partie des Pays-Bas. Le maréchal de Termes, gouver-

neur de Calais, ayant pénétré dans la Flandre sans trouver d'opposition, investit Dunkerque avec une armée de quinze mille hommes et la prit d'assaut le cinquième jour du siège. De là il s'avança vers Nieuport, dont il se serait bientôt emparé, si l'arrivée du comte d'Egmont à la tête d'une armée supérieure ne l'avait obligé de se retirer. Les troupes françaises, embarrassées du butin qu'elles avaient fait à Dunkerque, ou en ravageant le pays, ne pouvaient se mouvoir que lentement; d'Egmont, qui avait laissé derrière lui son gros bagage et son artillerie, marchait au contraire avec tant de célérité qu'il atteignit les Français près de Gravelines et les attaqua avec la plus grande impétuosité. De Termes, qui avait eu le choix du terrain, avait posté avantageusement ses troupes dans l'angle formé par la mer et l'embouchure de la rivière d'Aa; il reçut l'ennemi avec beaucoup de vigueur. La victoire resta quelque temps incécise. Les Français, qui voyaient une destruction inévitable s'ils étaient battus dans un pays ennemi, se défendaient avec une bravoure désespérée qui contre-balançait la supériorité du nombre; mais un de ces accidens que ne peut prévenir la prudence humaine décida enfin le succès en faveur des Flamands. Une escadre de vaisseaux de guerre anglais qui croisait sur la côte, ayant été attirée par le bruit de la mousqueterie, vers le lieu de l'action, jusque dans la rivière d'Aa, et dirigeant sa grosse artillerie sur l'aile droite des Français, la rompit bientôt, et porta la terreur et la confusion dans toute l'armée. Les Flamands, animés encore par un secours si puissant et si inattendu, redoublèrent leurs efforts pour ne pas perdre l'avantage que leur offrait la fortune, et ne laissèrent pas à l'ennemi le temps de se remettre de sa première consternation. La déroute des Français fut bientôt générale: près de deux mille hommes restèrent sur le champ de bataille; il en périt encore un plus grand nombre par la main des paysans, qui, pour se venger des ravages exercés sur leur pays, poursuivaient les fuyards et les massacraient sans pitié. Tous ceux qui échappèrent à ce carnage furent faits prisonniers, avec de Termes, leur général, et plusieurs autres officiers de distinction¹.

¹ Keith, *Hist. of Scotland*, p. 73. *Append.*, p. 13. *Corps diplom.*, tom. V, p. 21.

² Thuan., lib. xx, p. 690.

¹ Thuan., lib. xx, p. 694.

nétre dans la Flandre
investit Dunkerque
mille hommes et la
jour du siège. De là
il se serait bien-
le comte d'Egmont à
ne l'avait obligé
françaises, embarrassé
fait à Dunkerque,
ne pouvaient se mou-
mont, qui avait laissé
age et son artillerie,
tant de célérité qu'il
de Gravelines et les
de impétuosité. De
loix du terrain, avait
troupes dans l'angle
ouverture de la rivière
avec beaucoup de vi-
quelque temps incécise.
ne destruction inévi-
ans un pays ennemi,
bravoure désespérée
supériorité du nombre;
ne peut prévenir le
enfin le succès en fa-
escadre de vaisseaux
ait sur la côte, ayant
mouseterie, vers
dans la rivière d'Aa,
illerie sur l'aile droite
entôt, et porta la ter-
toute l'armée. Les
ar un secours si puis-
ablèrent leurs efforts
age que leur offrait
nt pas à l'ennemi le
première consterna-
ais fut bientôt géné-
mmes restèrent sur
périt encore un plus
des paysans, qui,
es exercés sur leur
yards et les massa-
ux qui échappèrent à
risonniers, avec de
plusieurs autres offi-

Cette victoire signalée, dont le comte d'Egmont fut dans la suite si mal récompensé par Philippe, obligea le duc de Guise d'abandonner ses premiers projets, et de marcher en hâte vers la frontière de Picardie pour s'y opposer aux progrès de l'ennemi. Le désastre que venaient d'éprouver les troupes françaises donna un nouvel éclat à sa réputation, et fixa encore une fois sur lui les yeux de ses compatriotes, comme sur le seul général dont les armes eussent toujours été victorieuses; ses talens, ainsi que sa fortune, les rassuraient dans le plus grand danger. Henri renforça l'armée du duc de Guise de détachemens tirés des garnisons voisines, et elle se trouva forte de quarante mille hommes. Celle de l'ennemi, après la jonction du comte d'Egmont et du duc de Savoie, n'était pas inférieure en nombre. Elles campèrent à la distance de quelques lieues l'une de l'autre; et les deux rois étant venus se mettre à la tête de leurs troupes, on s'attendait qu'après les vicissitudes de bons et de mauvais succès éprouvés de part et d'autre dans cette campagne et dans la précédente, une bataille décisive déterminerait à la fin lequel des deux rivaux devait avoir l'ascendant et donner la loi en Europe. Mais quoique l'un et l'autre fussent maîtres de terminer ainsi la guerre, ils ne purent se résoudre à commettre un intérêt si important aux hasards d'une seule bataille. Les journées malheureuses de Saint-Quentin et de Gravelines étaient trop récentes pour être oubliées, et le danger d'en venir aux mains avec les mêmes troupes, commandées par les mêmes généraux qui avaient triomphé deux fois des armées françaises, inspirait à Henri une réserve qui ne lui était pas ordinaire. D'un autre côté Philippe, naturellement éloigné de toutes les opérations militaires qui demandaient de la hardiesse, penchait toujours vers les mesures les plus prudentes; et il ne voulait rien hasarder contre un général aussi heureux que le duc de Guise. Les deux monarches, comme par un accord mutuel, se tinrent sur la défensive, et, se fortifiant avec activité dans leurs camps, évitèrent toute espèce d'escarmouche ou d'engagement qui aurait pu amener une action générale.

Mais que les armées restaient dans cette inaction, on parlait de paix dans les camps; et Henri et Philippe paraissaient disposés à rece-

voir toutes les ouvertures qui tendraient à la rétablir. Les royaumes de France et d'Espagne étaient, depuis cinquante ans, engagés dans des guerres presque continuelles, qui avaient coûté des sommes immenses sans procurer aucun avantage considérable à aucun des deux partis. Après des efforts extraordinaires et continus, fort au-dessus de ceux auxquels les peuples d'Europe étaient accoutumés avant la rivalité de Charles-Quint et de François I^{er}, les deux nations épuisées sentaient vivement le besoin d'un intervalle de repos pour rétablir leurs forces, et elles ne fournissaient plus qu'avec beaucoup de peine à leurs souverains les subsides nécessaires pour continuer les hostilités. Les dispositions particulières des deux rois concouraient d'ailleurs avec celles de leurs sujets. Philippe soupirait après la paix, parce qu'il brûlait du désir de retourner en Espagne; accoutumé dès son enfance au climat et aux mœurs de ce pays, il y était attaché par une si forte prédilection, qu'il se trouvait malheureux dans toute autre partie de ses états. Mais comme ni la déceance ni sa propre sûreté ne lui permettaient de quitter les Pays-Bas et de hasarder un voyage en Espagne pendant la durée de la guerre, l'idée d'une paix qui lui laisserait la facilité de satisfaire ce désir ne pouvait manquer de lui être très agréable. Henri, de son côté, n'avait pas moins d'empressement de se voir délivré du fardeau et des embarras de la guerre, afin de pouvoir porter toute son attention et employer toute la force de son gouvernement à exterminer les opinions des réformateurs, lesquelles se propageaient avec tant de rapidité à Paris et dans les autres grandes villes de France, que leurs progrès commençaient à devenir redoutables pour l'église établie.

Indépendamment de ces considérations publiques et reconnues, qui résultaient de l'état des deux royaumes en guerre, ou des dispositions personnelles de leurs souverains respectifs, il s'était formé à la cour de Henri une intrigue secrète qui contribua autant qu'aucun autre motif à accélérer et à faciliter la négociation de la paix. Le connétable de Montmorency, pendant sa captivité, voyait avec l'inquiétude jalouse d'un rival les succès rapides et la faveur toujours croissante du duc de Guise; il regardait chaque victoire remportée par celui-ci comme

une nouvelle blessure faite à sa propre réputation, et il savait avec quelle adresse on ferait servir ces avantages à affaiblir son crédit auprès du roi et à accroître celui du duc. Il craignait que ces artifices ne fissent par degrés assez d'impression sur l'esprit facile et faible de Henri, pour effacer jusqu'aux restes de l'ancienne affection que ce prince avait eue pour lui. Mais le connétable ne voyait aucun moyen de prévenir cet accident, à moins qu'il ne lui fût permis de retourner à la cour, pour y essayer si, par sa présence, il ne pourrait pas faire échouer tous les projets de ses ennemis et ranimer les tendres sentimens qui l'avaient si long-temps uni avec Henri, sentimens accompagnés d'une confiance si entière, qu'ils ressembloient beaucoup plus à l'intimité privée d'une amitié, qu'à ces liaisons froides et intéressées qu'ils établissent quelquefois entre un roi et un de ses courtisans.

Tandis que Montmorency formait des plans et des vœux pour son retour en France, avec beaucoup d'inquiétude et d'activité, mais avec peu d'espérance de succès, un incident imprévu vint seconder ses désirs et ses efforts. Le cardinal de Lorraine, qui avait partagé avec son frère la faveur du roi et l'autorité qui en était le fruit, ne soutint pas la prospérité avec autant de discrétion que le duc de Guise : enivré de sa bonne fortune, il oublia combien son frère et lui étaient redevables de leur élévation à la duchesse de Valentinois; et, par une vanité ridicule, il ne parut l'attribuer qu'à l'importance et aux services de sa maison. Il poussa l'ingratitude jusqu'à négliger non-seulement sa bienfaitrice, mais encore jusqu'à la traverser dans ses projets, et à parler de sa personne et de son caractère avec la liberté la plus injurieuse.

Cette femme extraordinaire, qui, si nous en croyons ses contemporains, conserva jusqu'à l'âge de soixante ans la beauté et les charmes de la jeunesse, était toujours idolâtrée par le roi; elle ressentit vivement un semblable affront, et se disposa à en tirer une prompt vengeance. Comme elle ne vit pas de meilleur moyen pour supplanter les princesses de Lorraine, que d'associer ses intérêts avec ceux de Montmorency, elle proposa, pour gage de cette union, de donner une de ses filles en mariage à un des fils du connétable, qui accepta la proposition avec empressement. Après avoir ainsi

établi cette alliance, la duchesse employa tout l'empire qu'elle avait sur Henri pour fortifier ses dispositions à la paix et lui faire prendre les mesures nécessaires pour l'obtenir. Elle insinua qu'il serait très convenable que les ouvertures en fussent faites par le connétable, et que cette négociation, confiée à sa prudence, ne pouvait manquer d'avoir le succès qu'on en désirait.

Henri, accoutumé dès long-temps à confier aux talens du connétable les affaires les plus importantes, n'avait besoin que de cet encouragement pour revenir à ses anciennes habitudes : il lui écrivit sur-le-champ avec son ton ordinaire de familiarité et d'amitié, et l'autorisa en même temps à saisir la première occasion de souder les dispositions de Philippe et de ses ministres à l'égard de la paix. Montmorency prit la voie la plus convenable pour réussir : il s'ouvrit au duc de Savoie. Ce prince, malgré les grands emplois auxquels il avait été élevé et la gloire militaire qu'il avait acquise au service d'Espagne, était las de rester en exil, et brûlait de retourner dans ses états, et comme il n'avait aucune espérance de les recouvrer par la force des armes, il regardait un traité définitif entre la France et l'Espagne comme le seul événement qui pût le faire rentrer dans les domaines dont on l'avait dépouillé. Il connoissait les sentimens particuliers qui faisoient pencher Philippe vers la paix; et il n'eut pas de peine à l'engager non-seulement à écouter des propositions d'accommodement, mais même à permettre au connétable de retourner en France, sur sa parole, pour y fortifier les dispositions pacifiques de son souverain. Henri reçut Montmorency avec les marques d'estime les plus flatteuses; l'absence, au lieu d'éteindre ou même d'affaiblir son amitié, paraissoit en avoir augmenté la vivacité; et dès le moment que le connétable reparut à la cour, il prit plus d'empire sur le cœur du roi qu'il n'en avait jamais eu. Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise cédèrent prudemment à ce torrent de faveur, auquel ils auroient vainement tenté de s'opposer; ils se bornèrent aux objets de leur département, et laissèrent le connétable et la duchesse de Valentinois gouverner à leur gré les affaires du royaume. Ces favoris déterminèrent bientôt Henri à nommer des plénipotentiaires pour traiter de la paix; Philippe en nomma de son côté. L'abbaye de Cercamp fut indiquée

chesse employa tout Henri pour fortifier lui faire prendre les l'obtenir. Elle insinua que les ouvertures en table, et que cette né- rudence, ne pouvait qu'on en désirait.

long-temps à confier s affaires les plus im- que de cet encourage- ciennes habitudes : il avec son ton ordinaire et l'autorisa en même occasion de sonder les et de ses ministres à orency prit la voie la sir : il s'ouvrit au due ré les grands emplois et la gloire militaire vice d'Espagne, était brûlait de retourner n'avait aucune espé- la force des armes, il if entre la France et événement qui pût le saines dont on l'avait s sentimens particu- Philippe vers la paix; l'engager non-seule- tions d'accommode- tre au connétable de a parole, pour y for- tiques de son souve- rency avec les mar- teuses; l'absence, au affaiblir son amitié, té la vivacité; et dès le reparut à la cour, cœur du roi qu'il n'en al de Lorraine et le emment à ce torrent ent vainement tenté nt aux objets de leur le connétable et la uverner à leur gré s favoris déterminè- n des plénipoten- ; Philippe en nomma ercamp fut indiquée

pour le lieu du congrès; et l'on convint aussitôt de terminer par une suspension d'armes toutes les opérations militaires.

Tandis que ces mesures préliminaires préparaient la conclusion d'un traité qui rendit la tranquillité à toute l'Europe, Charles-Quint, dont l'ambition y avait porté si long-temps le trouble, termina sa carrière dans le monastère de Saint-Just. Charles, entrant dans cette retraite, s'était soumis à un genre de vie qui aurait convenu à un simple gentilhomme d'une fortune modique. Sa table était servie avec propreté, mais avec simplicité; il n'avait qu'un petit nombre de domestiques, et il vivait familièrement avec eux. Il avait absolument aboli, pour le service de sa personne, toute espèce d'étiquette et de cérémonie gênante, comme incompatibles avec l'aisance et le repos où il voulait couler le reste de ses jours. La douceur du climat, jointe à l'éloignement des affaires et des soins du gouvernement, avait calmé sensiblement la violence de sa goutte et suspendu les douleurs aiguës dont il avait été si long-temps tourmenté; de sorte que dans cette humble solitude, il goûta peut-être une satisfaction plus pure et plus parfaite que toutes ses grandeurs ne lui en avaient jamais procuré. Les pensées et les vues ambitieuses qui l'avaient si long-temps occupé et agité étaient entièrement effacées de son esprit; loin de reprendre aucune part aux événemens politiques de l'Europe, il n'avait pas même la curiosité de s'en informer; il semblait voir cette scène tumultueuse qu'il avait quittée avec tout le mépris et l'indifférence d'un homme qui en avait reconnu la frivolité, et qui jouissait du plaisir de s'être dégagé de ses liens.

D'autres amusemens et d'autres objets l'occupèrent dans sa retraite. Quelquefois il cultivait de ses propres mains les plantes de son jardin; quelquefois, suivi d'un seul domestique à pied, il allait se promener dans un bois voisin, monté sur un petit cheval, le seul qu'il eût conservé. Souvent ses infirmités le retenaient dans son appartement, et le privaient de ces récréations actives; alors il recevait la visite de quelques gentilshommes qui avaient leurs habitations près du couvent, et il les admettait familièrement à sa table, ou bien il s'occupait à faire quelque ouvrage curieux de mécanique et à étudier les principes de cette science, pour laquelle il avait

toujours montré beaucoup de goût et de dispositions. Il avait même engagé Turriano, un des plus ingénieux mécaniciens de son siècle, à l'accompagner dans sa solitude; il travaillait avec lui à construire des modèles des machines les plus utiles, et à faire des expériences sur leurs propriétés respectives; et il n'était pas rare que les idées du monarque servissent à perfectionner les inventions de l'artiste. Il se délassait quelquefois à des ouvrages de mécanique purement curieux et singuliers; il faisait des figures qui, au moyen de ressorts intérieurs, imitaient les mouvemens et les gestes humains, au grand étonnement des moines ignorans, qui, voyant des effets qu'ils ne pouvaient comprendre, tantôt se défiaient de leurs propres sens, tantôt soupçonnaient Charles et Turriano d'être en commerce avec des puissances invisibles. Il prenait un plaisir particulier à construire des horloges et des montres; ayant trouvé, après des essais multipliés, qu'il lui était impossible d'en faire marcher deux exactement l'une comme l'autre, il ne put s'empêcher, dit-on, de réfléchir, avec un mélange de surprise et de regret, sur sa propre folie, en se rappelant le temps et les soins qu'il avait employés vainement pour inspirer aux hommes une rigoureuse uniformité de sentiment sur les dogmes compliqués et mystérieux de la religion.

Quelles que fussent les autres occupations qui remplissaient le reste de son temps, il en réservait constamment une grande partie pour des exercices de piété. Soir et matin, il assistait régulièrement au service divin dans la chapelle du monastère. Il prenait beaucoup de plaisir à lire des livres de dévotion, particulièrement les ouvrages de saint Augustin et de saint Bernard; et il avait des conversations fréquentes sur des sujets de religion avec son confesseur ou avec le prieur du couvent.

Le genre de vie que Charles avait embrassé était digne d'un homme parfaitement dégagé de tous les soins de ce monde, et préparé à passer dans l'autre; la première année de sa retraite s'écoula ou dans des amusemens innocens qui adouçissaient ses peines et délassaient son esprit fatigué par une longue et excessive application aux affaires, ou dans des occupations pieuses qu'il regardait comme essentielles pour se disposer à un autre état. Mais environ six mois

avant sa mort, la goutte, qui lui avait laissé un intervalle plus long que de coutume, reparut avec un surcroît de violence. Son tempérament épuisé eut à peine assez de force pour soutenir une si forte secousse, qui affaiblit son âme ainsi que son corps; dès ce moment, à peine retrouvait-on quelques traces de cette raison saine et mâle qui avait distingué Charles de ses contemporains. Une superstition timide et servile flétrit son esprit. Il perdit le goût de toute espèce d'amusemens, et tâcha d'assujettir sa vie à toute l'austérité de la règle monastique. Il ne désirait plus d'autre société que celle des moines, et passait presque tout son temps à chanter avec eux les hymnes du Missel. Pour expier ses péchés, il se donnait en secret la discipline avec une rigueur si excessive, qu'après sa mort on trouva le fouet de cordes dont il se servait teint de son sang. Ce n'était pas encore assez de ces actes de mortification qui, quoique sévères, n'étaient pas sans exemple. L'inquiétude, la défiance et la crainte, qui accompagnent toujours la superstition, troublaient de plus en plus son esprit, et diminuant à ses yeux le mérite de ce qu'il avait fait, le portaient à chercher quelque acte de piété extraordinaire et nouveau, qui pût signaler son zèle et attirer sur lui la faveur du ciel. L'idée à laquelle il s'arrêta est une des plus bizarres et des plus étranges que la superstition ait jamais enfantées dans une imagination faible et déréglée. Il résolut de célébrer ses propres obsèques avant sa mort. En conséquence, il se fit élever un tombeau dans la chapelle du couvent. Ses domestiques y allèrent en procession funéraire, tenant des cierges noirs dans leurs mains; et lui-même il suivait enveloppé d'un linceul. On l'étendit dans un cercueil avec beaucoup de solennité. On chanta l'office des morts; Charles joignait sa voix aux prières qu'on récitait pour le repos de son âme, et mêlait ses larmes avec celles que répandaient les assistans, comme s'ils avaient célébré de véritables funérailles. La cérémonie se termina par jeter, suivant l'usage, de l'eau bénite sur le cercueil, et tout le monde s'étant retiré, les portes de la chapelle furent fermées. Charles sortit alors du cercueil et se retira dans son appartement plein des idées lugubres que cette solennité ne pouvait manquer d'inspirer¹. Soit que la longueur de la cérémonie

¹ Strada, de Bell. Belg., lib. 1, p. 11. Thuan., p. 723.

l'eût fatigué, soit que cette image de mort eût fait sur son esprit une impression trop forte, il fut saisi de la fièvre le lendemain. Son corps exténué ne put résister à la violence de l'accès, et il expira le 21 de septembre, âgé de cinquante-huit ans six mois et vingt-cinq jours.

Comme Charles fut, par son rang et sa dignité, le premier souverain de son siècle, le rôle qu'il joua fut aussi le plus brillant, soit que l'on considère la grandeur, la variété ou le succès de ses entreprises. Ce n'est qu'en observant avec attention sa conduite, non en consultant les louanges exagérées des Espagnols ou les critiques partiales des Français, qu'on peut se former une juste idée du génie et des talens de ce prince. Il avait des qualités particulières, qui marquent fortement son caractère, et qui non-seulement le distinguent des autres princes ses contemporains, mais encore expliquent cette supériorité qu'il conserva si long-temps sur eux. Dans tous les plans qu'il concerta il porta toujours une prudence et une réserve qu'il tenait de la nature autant que de l'habitude. Né avec des talens qui se développèrent lentement et ne parvinrent que tard à la maturité, il s'était accoutumé à peser tous les objets qui l'intéressaient avec une attention exacte et réfléchie. Il y portait toute l'activité de son âme; il s'y arrêta avec l'application la plus sérieuse sans se laisser distraire par le plaisir ni refroidir par aucun amusement; et il roulait en silence son objet dans son esprit. Il communiquait ensuite l'affaire à ses ministres, et, après avoir écouté leurs opinions, il prenait son parti avec une fermeté qui accompagne rarement cette lenteur dans les délibérations. Aussi toutes les opérations de Charles, bien différentes des saillies brusques et inconséquentes de Henri VIII et de François I^{er}, avaient l'air d'un système lié, dont toutes les parties étaient combinées, tous les effets prévus, et où l'on avait même pourvu aux accidens. Sa célérité dans l'exécution n'était pas moins remarquable que sa patience dans la délibération. Il consultait avec phlegme, mais il agissait avec activité; et il ne montrait pas plus de sagacité dans le choix des mesures qu'il avait à prendre que de fécondité de génie dans l'invention des moyens.

Sandov., lib. II, p. 609, etc. Miniana, *Continuat. Marian.*, vol. IV, p. 216. Vera y Zuniga, *Vida del Carlos*, p. 3.

l'image de mort eût
pression trop forte, il
remain. Son corps ex-
violence de l'accès, et
e, âgé de cinquante-
jours.

son rang et sa di-
de son siècle, le rôle
brillant, soit que l'on
s'efforçât ou le succès de
l'en observant avec
n en consultant les
pagnols ou les criti-
qu'on peut se former
es talents de ce prince.
dières, qui marquent
t qui non-seulement
rines ses contempo-
ent cette supériorité
sur eux. Dans tous
porta toujours une
il tenait de la nature
avec des talents qui
et ne parvinrent que
t accoutumé à peser
aient avec une atten-
portait toute l'acti-
rrait avec l'appli-
se laisser distraire
par aucun amuse-
ence son objet dans
it ensuite l'affaire à
oir écouté leurs opi-
avec une fermeté qui
lenteur dans les dé-
érations de Charles,
brusques et inconsé-
François I^{er}, avaient
t toutes les parties
effets prévus, et où
accidens. Sa célérité
moins remarquable
libération. Il consul-
gissait avec activité;
de sagacité dans le
it à prendre que de
vention des moyens

iana, *Continuat. Ma-
niga, Vida del Carlos,*

propres à en assurer le succès. Il n'avait pas
reçu de la nature l'esprit guerrier, puisque dans
l'âge où le caractère a le plus d'ardeur et d'im-
pétuosité, il resta dans l'inaction; mais lorsque
enfin il prit le parti de se mettre à la tête de ses
armées, son génie se trouva tellement fait pour
s'exercer avec vigueur sur quelque objet qu'il
embrassât, que bientôt il acquit une connais-
sance de l'art de la guerre et des talens pour le
commandement qui le rendirent l'égal des plus
habiles généraux de son siècle. Charles possédait
surtout au plus haut degré la science la plus im-
portante pour un roi, celle de connaître les
hommes et d'adapter leurs talens aux emplois
divers qu'il leur confiait. Depuis la mort de
Chièvres jusqu'à la fin de son règne, il n'em-
ploya aucun général, aucun ministre, aucun
ambassadeur, aucun gouverneur de province
dont les talens ne fussent pas proportionnés au
service qu'il en attendait. Quoique dépourvu de
cette séduisante aménité de mœurs qui distin-
guait François I^{er} et lui gagnait les cœurs de
tous ceux qui l'approchaient, Charles n'était
pas privé des vertus qui assurent la fidélité et
l'attachement. il avait une confiance sans bornes
dans ses généraux, il récompensait avec magni-
ficence leurs services, il n'enviait point leur
gloire et ne paraissait pas jaloux de leur pou-
voir. Presque tous les généraux qui commandè-
rent ses armées peuvent être mis au rang des
plus illustres capitaines; les avantages qu'il rem-
porta sur ses rivaux furent évidemment l'effet
des talens supérieurs des officiers qu'il leur op-
posa; cette circonstance pourrait, en quelque
sorte, diminuer son mérite et sa gloire, si l'art
de démêler et d'employer les meilleurs instru-
mens n'était pas la preuve la moins équivoque
du talent de gouverner.

On remarque cependant dans le caractère
politique de Charles des défauts qui doivent af-
faiblir beaucoup l'admiration qu'excitent ses
talens extraordinaires. Il était dévoré d'une am-
bition insatiable: quoiqu'il y eût peu de fonde-
ment à l'opinion généralement répandue de son
temps, qu'il avait formé le chimérique projet
d'établir une monarchie universelle en Europe,
il est cependant certain que le désir de se dis-
tinguer comme conquérant le précipita dans
des guerres continuelles qui épuisèrent et étra-
sèrent ses sujets, et ne lui laissèrent pas le temps

de s'occuper à perfectionner dans ses états la
police intérieure et les arts, objets les plus di-
gnes d'occuper un prince qui fait du bonheur
de ses peuples le but de son gouvernement.
Charles ayant, dès sa jeunesse, réuni la cou-
ronne impériale aux royaumes d'Espagne et aux
domaines héréditaires des maisons d'Autriche
et de Bourgogne, tant de titres et de puissance
lui ouvrirent une si vaste carrière de projets
ambitieux, et l'engagèrent dans des entreprises
si compliquées et si épineuses qu'il sentit souvent
que l'exécution en surpassait ses forces; alors il
eut recours à de bas artifices, indignes de la su-
périorité de son génie; quelquefois même il
s'écarta des règles de la probité d'une manière
deshonorante pour un grand prince. Sa politique
insidieuse et perfide était encore plus frappante
et plus odieuse par le contraste du caractère
franc et ouvert de ses deux contemporains,
François I^{er} et Henri VIII. Quoique cette diffé-
rence fût particulièrement l'effet de la diversité
du caractère de ces princes, on doit aussi l'at-
tribuer en partie à une opposition dans les prin-
cipes de leur conduite politique, qui peut faire
excuser à quelques égards ce vice de Charles,
sans cependant le justifier entièrement. François
et Henri, presque toujours entraînés par l'im-
pulsion de leurs passions, se précipitaient avec
violence vers le but qu'ils avaient en vue. Les
mesures de Charles, étant le résultat d'une ré-
flexion froide et tranquille, étaient combinées
avec art et formaient un système régulier. Les
hommes du caractère des premiers poursuivent
naturellement l'objet de leurs desirs, sans cher-
cher de déguisement et sans employer d'adresse:
ceux du caractère de Charles sont portés, soit
en concertant, soit en exécutant leurs projets,
à recourir à des finesses qui conduisent toujours
à l'artifice et dégèrent souvent en fausseté.

La tradition nous a laissé, sur le caractère
privé et la conduite domestique de Charles-
Quint, des détails moins circonstanciés et moins
intéressans qu'on n'aurait dû l'attendre en con-
sidérant le grand nombre des auteurs qui ont
entrepris l'histoire de sa vie, mais ces particu-
larités ne sont point l'objet de cet ouvrage, où
je me suis proposé de rapporter les événemens
du règne de ce prince, et non de peindre ses
vertus ou ses défauts privés.

Cependant les plénipotentiaires de France,

d'Espagne et d'Angleterre continuaient leurs conférences à Cercamp; chacun d'eux fit d'abord au nom de sa cour des demandes exagérées, suivant l'usage des négociateurs; mais comme ils désiraient tous également la paix, ils étaient disposés à se relâcher mutuellement de leurs prétentions, pour lever tous les obstacles qui s'opposeraient à un accommodement. La mort de Charles-Quint était pour Philippe une nouvelle raison de hâter la conclusion d'un traité, parce qu'elle augmentait encore l'impatience qu'il avait de retourner en Espagne, où il n'y avait plus personne au-dessus de lui. Cependant, malgré les désirs réunis de toutes les parties intéressées à la paix, il survint un événement qui occasiona un délai inévitable dans les négociations. Environ un mois après l'ouverture des conférences à Cercamp, Marie d'Angleterre mourut après un règne court et sans gloire, et Élisabeth, sa sœur, fut proclamée reine avec une joie universelle. Comme les plénipotentiaires voyaient expirer leurs pouvoirs par la mort de Marie, ils ne purent continuer leurs négociations sans avoir une commission et des instructions de leur nouvelle souveraine.

Henri et Philippe virent avec un égal degré d'inquiétude l'élevation d'Élisabeth au trône d'Angleterre. Comme, pendant l'administration soupçonneuse de Marie, Élisabeth s'était conduite, dans la situation délicate et difficile où elle se trouvait, avec une prudence et une adresse fort au-dessus de son âge, ces deux princes avaient pris la plus haute idée de ses talents, et s'attendaient déjà à un règne bien différent de celui de sa sœur. Ils sentaient également combien il était important de se la rendre favorable, et ils employèrent à l'envi les moyens les plus propres à se concilier sa confiance. Chacun d'eux avait en sa faveur une circonstance propre à intéresser Élisabeth; Henri lui avait offert un asile dans ses états, au cas que les violences de Marie la missent dans la nécessité de chercher sa sûreté hors de l'Angleterre. Philippe avait, par son crédit, empêché Marie de se porter aux dernières extrémités contre sa sœur. Ils tâchèrent l'un et l'autre de faire valoir ces circonstances. Henri écrivit à Élisabeth et lui fit les protestations les plus vives d'estime et d'attachement; il lui représenta la guerre qui s'était allumée entre les deux royaumes, non comme une

querelle nationale, mais comme l'effet de l'aveugle complaisance de Marie pour les désirs de son mari; il la conjura de se dégager d'une alliance qui avait été si funeste à l'Angleterre, et à faire avec lui une paix particulière, sans y mêler ses intérêts avec ceux de l'Espagne, dont elle devait absolument se séparer. Philippe, d'un autre côté, craignant de voir finir sa liaison avec l'Angleterre, liaison dont il avait récemment reconnu toute l'importance dans sa rupture avec la France, non-seulement fit à Élisabeth les déclarations les plus positives de son attachement pour elle et de la résolution où il était d'entretenir avec elle la plus étroite amitié; afin de confirmer et de perpétuer leur union, il lui offrit même de l'épouser, et s'engagea d'obtenir du pape des dispenses pour ce mariage.

Élisabeth pesa les propositions des deux rois avec l'attention la plus sérieuse, et avec ce discernement de ses vrais intérêts qu'on a toujours remarqué dans ses délibérations. Elle reçut d'abord assez favorablement l'ouverture que lui faisait Henri d'une négociation séparée, parce que c'était un moyen d'ouvrir avec la France une correspondance dont elle pouvait tirer beaucoup d'avantage, si Philippe ne montrait pas assez de zèle et d'activité pour lui assurer les conditions qu'elle se proposait de tirer d'un traité commun. Cependant elle ne se prêta à la proposition de Henri qu'avec beaucoup de réserve et de circonspection, dans la crainte d'alarmer le caractère soupçonneux de Philippe, et de perdre un allié en cherchant à gagner un ennemi. Henri lui-même, par un trait impardonnable d'indiscrétion, empêcha Élisabeth de pousser sa correspondance avec lui aussi loin qu'il l'aurait fallu pour offenser et aliéner Philippe. Dans le temps qu'il s'occupait, avec la plus grande assiduité, à gagner l'amitié d'Élisabeth, il céda avec une imprudente facilité aux sollicitations des princes de Lorraine, et permit à sa belle-fille, la reine d'Écosse, de prendre le titre et les armes de reine d'Angleterre. Cette prétention déplacée, qui a été la source des malheurs de Marie Stuart, éteignit tout d'un coup la confiance qui commençait à s'établir entre Henri et Élisabeth, et fit naître à la place la défiance, le ressentiment et la haine. La reine d'Angleterre jugea dès lors

¹ Forbes, t. I, p. 4.

comme l'effet de l'aveu pour les désirs de se dégager d'une alliance à l'Angleterre, particulière, sans y de l'Espagne, dont Philippe, d'un avoir finir sa liaison ont il avait récemment dans sa rupture ent fit à Elisabeth les es de son attachement résolution où il était étroite amitié; afin leur union, il lui s'engagea d'obtenir ce mariage.

itions des deux rois use, et avec ce dis- qu'on a toujours ions. Elle reçut d'ouverture que lui fai- séparée, parce que avec la France une avait tiré beaucoup ontrait pas assez de surer les conditions d'un traité commun. à la proposition de s'observe et de circon- alarmer le caractère de perdre un allié ennemi ! Henri lui- onnable d'indiscrét- pousser sa corres- qu'il l'aurait fallu ppe. Dans le temps grande assiduité, à , il céda avec une itations des princes belle-fille, la reine re et les armes de tention déplacée, ars de Marie Stuart, onfiance qui com- et Elisabeth, et ce, le ressentiment erre jugea dès lors

qu'elle devait unir étroitement ses intérêts avec ceux de Philippe, et n'attendre la paix que des négociations qu'elle traiterait conjointement avec lui !

Comme immédiatement après son avènement, elle avait donné des pouvoirs aux mêmes ambassadeurs qui avaient été nommés par sa sœur, elle leur enjoignit d'agir en tout de concert avec les plénipotentiaires d'Espagne, et de ne faire aucune démarche sans en avoir auparavant conféré avec eux. Mais quoiqu'elle jugeât qu'il était de la prudence d'avoir cet air de confiance dans le roi d'Espagne, elle fut jusqu'où elle devait aller, et ne témoigna aucune inclination à accepter la proposition extraordinaire de mariage que Philippe lui avait faite. Les Anglais avaient montré si ouvertement combien ils détestaient le choix que Marie avait fait de ce prince, qu'il y aurait eu de l'imprudence à les irriter, en renouvelant une si odieuse union. Elle connaissait d'ailleurs trop bien le caractère dur et impérieux de Philippe pour songer à en faire son époux. Elle ne croyait pas d'ailleurs qu'une dispense du pape pût l'autoriser à l'épouser; elle eût par-là condamné elle-même le divorce de son père avec Catherine d'Arragon, et reconnu que le mariage d'Anne de Boulen sa mère, avec Henri VIII, était nul, et par conséquent que sa naissance était illégitime. Mais quoiqu'elle fût bien déterminée à ne pas accéder à la proposition de Philippe, la situation de ses affaires ne lui permettait pas de la rejeter positivement. Elle fit donc une réponse vague, mais où il entraînait tant d'es-time pour Philippe, que s'il ne pouvait rien en conclure pour le succès de ses désirs, du moins elle ne lui ôtait pas l'espérance.

Cet artifice et la prudence avec laquelle Elisabeth sut pendant quelque temps cacher ses sentimens et ses intentions à l'égard de la religion, séduisirent tellement Philippe, qu'il épousa avec la plus grande chaleur les intérêts de cette reine dans les conférences qui se renouvelèrent à Cercamp, et se continuèrent ensuite à Cateau-Cambrésis. Pour conclure un traité définitif qui devait concilier les droits et les prétentions de tant de princes, il y avait tant de points obscurs et embrouillés à éclaircir, tant de détails minutieux à discuter, que la négocia-

tion paraissait devoir traîner en longueur; mais le connétable de Montmorency, passant alternativement aux cours de Paris et de Bruxelles pour prévenir ou écarter toutes les difficultés, mit tant d'activité et d'adresse dans ses démarches, que tous les objets de contestation furent enfin conciliés d'une manière très satisfaisante pour Henri et pour Philippe, et tout fut disposé pour mettre la dernière main au traité qu'ils devaient conclure entre eux. Le seul obstacle qui en retardait l'exécution, venait des prétentions de l'Angleterre : Elisabeth demandait du ton le plus absolu la restitution de Calais comme une condition essentielle de son consentement à la paix; Henri refusait de céder cette importante conquête, et l'un et l'autre paraissaient avoir pris, à cet égard, une résolution que rien ne pouvait changer. Philippe appuyait vivement la demande d'Elisabeth, mais ce n'était point par un motif d'équité envers les Anglais et pour contribuer à leur faire recouvrer ce qu'ils avaient perdu en épousant sa cause; ce n'était pas non plus dans la seule vue de plaire à Elisabeth par ce témoignage de zèle pour ses intérêts; le but de ce prince était de rendre la France moins formidable, en restituant à ses anciens ennemis une place qui leur donnait un accès facile dans le cœur du royaume. Cependant l'ardeur avec laquelle il appuyait les instances des plénipotentiaires anglais commença à se ralentir. Elisabeth, se sentant bien affermie sur son trône, avait commencé, dans le cours de la négociation, à prendre ouvertement des mesures vigoureuses, non-seulement pour détruire ce que sa sœur avait fait en faveur du papisme, mais même pour établir sur de solides fondemens la religion protestante; Philippe fut dès lors convaincu que son projet d'épouser Elisabeth avait toujours été chimérique, et qu'il ne devait plus y penser. Dès ce moment ses instances en faveur de cette princesse furent plus froides et plus vagues, et il ne les continua que par déférence et par des considérations politiques très éloignées. Elisabeth devait s'attendre à ce changement de conduite, et le remarqua bientôt; mais comme rien n'était plus contraire aux intérêts de son peuple et plus incompatible avec ses plans d'administration intérieure que la durée d'une guerre avec la France, elle sentit la nécessité de se soumettre aux conditions que lui imposait la

¹ Strype, *Annals of the Reformation.*, t. I, p. 11. Carte, *Hist. of England.*, t. III, p. 375.

situation de ses affaires, et de se préparer à se voir abandonnée d'un allié qui ne tenait plus à elle que par un faible lien, à moins qu'elle ne réduisit promptement ses prétentions à des demandes modérées et raisonnables. Elle donna en conséquence de nouvelles instructions à ses ambassadeurs, et les plénipotentiaires de Philippe agissant comme médiateurs entre ceux de la France et de l'Angleterre¹, on trouva un expédient qui semblait autoriser Élisabeth à se relâcher de la hauteur de ses premières propositions à l'égard de Calais. Tous les articles moins importants furent arrangés sans difficultés et sans délai. Philippe craignant de paraître avoir abandonné les Anglais, voulut que le traité de paix entre Henri et Élisabeth, fût conclu dans les formes, avant celui qu'il négociait avec le même monarque. Le premier fut signé le 2 d'avril et l'autre le lendemain.

Le traité entre la France et l'Angleterre ne contenait aucun article important que celui qui concernait Calais. Il fut stipulé que Henri resterait en possession de cette place avec toutes ses dépendances pendant huit ans, et qu'à l'expiration de ce terme, il la rendrait à l'Angleterre; qu'en cas de refus de la rendre, il paierait cinq cent mille couronnes, pour le paiement desquelles sept ou huit riches négocians qui ne seraient pas ses sujets donneraient des sûretés suffisantes; que cinq Français de distinction seraient livrés comme otages, jusqu'à ce que ces sûretés fussent fournies; que lors même que les cinq cent mille couronnes auraient été payées, le droit des Anglais sur Calais resterait toujours entier; que le roi et la reine d'Écosse seraient compris dans le traité; que si Henri ou ses alliés violaient la paix par quelque acte d'hostilité, celui-ci serait obligé de rendre à l'instant Calais, et que, d'un autre côté, si les infractions à la paix venaient d'Élisabeth, Henri, ainsi que le roi et la reine d'Écosse, seraient dispensés de tous les engagements qu'ils contractaient par le traité.

Malgré l'attention recherchée qui semble avoir dicté toutes ces précautions, il est évident que Henri n'était pas dans l'intention de rendre Calais, et il n'est pas probable qu'Élisabeth s'attendit à cette restitution: il était bien difficile

que pendant le cours de huit ans cette reine vécût dans une union assez parfaite avec la France et l'Écosse pour ne pas donner à Henri quelque prétexte d'alléguer qu'elle avait violé le traité, et en supposant même que cet espace de temps s'écoulât sans qu'il y eût de part ni d'autre aucun sujet de plainte, Henri avait le choix de payer la somme stipulée, et Élisabeth n'avait d'autre moyen pour soutenir son droit que la force des armes. Cependant en rédigeant dans cette forme les articles du traité qui regardaient Calais, Élisabeth contentait tous ses sujets; elle donnait aux politiques éclairés une preuve de son adresse, en colorant ce qu'elle ne pouvait empêcher; elle amusait la multitude par l'espérance de recouvrer bientôt cette place dont l'abandon total aurait pu paraître une honteuse lâcheté.

L'expédient que Montmorency mit en œuvre pour faciliter la conclusion de la paix entre la France et l'Espagne fut de négocier deux traités de mariage; l'un entre Élisabeth, fille aînée de Henri, et Philippe, qui supplantait l'infortuné Don Carlos son fils, à qui cette princesse avait été promise dans les premières conférences de Cereamp; l'autre entre Marguerite, sœur de Henri, et le duc de Savoie. Quelque faibles que soient les liens du sang parmi les princes, et quelque peu d'égard qu'ils puissent y avoir lorsqu'ils sont animés par des vues d'ambition, ils veulent cependant quelquefois paraître déterminés par ces affections domestiques, et ils les allèguent pour justifier des démarches qu'ils jugent nécessaires, mais qu'ils reconnaissent être contraires à la politique ou à l'honneur. Tel fut l'usage que fit Henri des deux propositions de mariage auxquelles il donna son consentement. Il assura un établissement honorable pour sa sœur et sa fille, et en considération de cet arrangement, il souscrivit, en faveur de Philippe et du duc de Savoie, à des conditions que, sans ce prétexte, il n'eût jamais osé approuver.

Les principaux articles du traité entre la France et l'Espagne furent, qu'il y aurait une amitié sincère et perpétuelle entre les deux couronnes et leurs alliés respectifs; que les deux monarques travailleraient de concert à proeurer la convocation d'un concile général, pour arrêter les progrès de l'hérésie, et rétablir l'unité et la concorde dans l'Église chrétienne; que

¹ Forbes, lib. 1, p. 59.

it ans cette reine
parfaite avec la
as donner à Henri
qu'elle avait violé
me que cet espace
y eût de part ni
te, Henri avait le
oulée, et Élisabeth
soutenir son droit
adant en rédigeant
u traité qui regar-
tait tous ses sujets,
clairés une preuve
qu'elle ne pouvait
altitude par l'espé-
ette place dont l'a-
ltre une honteuse

ency mit en œuvre
de la paix entre la
égocier deux trai-
isabeth, fille aînée
planta l'infortuné
ette princesse avait
conférences de
guerite, sœur de
e. Quelque faibles
parmi les princes,
s puissent y avoir
s vues d'ambition,
sefois paraître dé-
omestiques, et ils
démarches qu'ils
rils reconnaissent
ou à l'honneur. Tel
deux propositions
na son consente-
ent honorable pour
nsidération de cet
faveur de Philippe
ditions que, sans
se approuver.
u traité entre la
qu'il y aurait une
entre les deux cou-
sifs; que les deux
concert à procurer
énéral, pour arrê-
et rétablir l'unité
chrétienne; que

toutes les conquêtes faites en deçà des Alpes, par l'un ou l'autre parti, depuis le commencement de la guerre en 1551, seraient réciproquement abandonnées; que le duché de Savoie, la principauté de Piémont, le pays de Bresse, et tous les autres territoires précédemment soumis aux ducs de Savoie, seraient rendus à Emmanuel Philibert, immédiatement après la célébration de son mariage avec Marguerite de France; à l'exception cependant des villes de Turin, Quiers, Pignerol, Chiva et Villanova, dont Henri resterait en possession jusqu'à ce que ses prétentions sur ces places, du chef de sa grand-mère, eussent été jugées et décidées en justice réglée; que tant que Henri retiendrait ces places, Philippe aurait la liberté de mettre des garnisons dans les villes de Verceil et d'Asti; que le roi de France évacuerait sur-le-champ toutes les places qu'il occupait en Toscane et dans le pays de Sienne, et renoncerait à toutes prétentions futures sur ces places; qu'il rendrait le marquisat de Montferrat au duc de Mantoue; qu'il pardonnerait aux Génois, et leur céderait les villes qu'il avait conquises dans l'île de Corse; que les princes et états auxquels ces cessions seraient faites, ne demanderaient aucun compte à leurs sujets de la conduite qu'ils ont tenue sous la domination d'une puissance étrangère, et que tout ce qui s'était passé serait enseveli dans l'oubli. Le pape, l'empereur, les rois de Danemark, de Suède, de Pologne, de Portugal, le roi et la reine d'Écosse, et presque tous les princes et états de la chrétienté furent compris dans ce traité de paix, comme alliés ou de Henri ou de Philippe.

On vit ainsi la tranquillité renaitre dans l'Europe. Toutes les causes de discorde qui avaient si long-temps divisé les monarchies puissans de France et d'Espagne, et transmis des querelles héréditaires de Charles à Philippe et de François à Henri, parurent entièrement anéanties. Les Français seuls se plaignirent des conditions inégales d'un traité qu'avait accepté leur souverain trop facile, séduit par un ministre ambitieux qui voulait recouvrer sa liberté, et par une maltresse artificieuse qui cherchait à satisfaire son ressentiment. Ils se récrièrent hautement contre la folle de céder aux ennemis de la France

cent quatre-vingt-neuf villes fortifiées tant dans les Pays-Bas qu'en Italie, en échange de trois petites villes de Saint-Quentin, de Ham et du Castelet. Ils regardaient comme une tache ineffaçable à la gloire de la nation de renoncer à de vastes territoires, si aisés à défendre, que l'ennemi, même après plusieurs années de victoires, n'aurait osé espérer de les arracher de leurs mains.

Mais Henri, sans être touché des sentimens de son peuple ni ébranlé par les représentations de son conseil, ratifia le traité, et remplit avec la plus grande fidélité tous les engagements qu'il avait pris. Le duc de Savoie se rendit à Paris avec un cortège nombreux, pour y célébrer son mariage avec la sœur de Henri. Le duc d'Albe fut envoyé à la même cour, à la tête d'une superbe ambassade, pour épouser Élisabeth au nom de son maître. Ils furent reçus l'un et l'autre avec la plus grande magnificence; au milieu des réjouissances et des fêtes qui se donnèrent à cette occasion, Henri perdit la vie par un accident extraordinaire et assez connu. François II son fils, prince encore enfant, d'une constitution faible, d'un esprit plus faible encore, monta sur le trône. Bientôt après, Paul termina son règne impérieux et violent, en guerre avec tout le monde et mécontent de ses propres neveux. Ceux-ci, persécutés par Philippe, et abandonnés du successeur de Paul, qu'ils avaient eux-mêmes élevé par leur crédit sur le trône papal, furent condamnés au supplice que leur ambition et leurs forfaits avaient mérité; et leur mort fut aussi infâme que leur vie avait été criminelle. On vit ainsi disparaître presque en même temps tous les personnages qui avaient joué les rôles principaux sur le grand théâtre de l'Europe. Un nouveau période d'histoire s'ouvre à cette époque; d'autres acteurs paraissent sur la scène, animés par d'autres vues et d'autres passions. De nouvelles querelles s'élèvent entre les princes, et de nouveaux plans d'ambition vont occuper et troubler le monde.

En réfléchissant sur les époques de l'histoire, les plus fécondes en révolutions, on voit qu'il y a une grande disproportion entre les changemens qui se sont opérés et les efforts qui ont été faits. Les conquêtes ne sont jamais étendues ni rapides que parmi des nations dont les progrès dans l'art du gouvernement sont très inc-

¹ *Recueil des Traités*, t. II, p. 227.

gaux. Lorsque Alexandre-le-Grand, à la tête d'un peuple brave, de mœurs simples, formé à la guerre par des institutions admirables, subjuguait un état énervé par les excès du luxe et de la mollesse; lorsque Gengis-Kan et Tamerlan, conduisant des armées de barbares robustes, fondirent sur des nations affaiblies par le climat le commerce et les arts, semblables à des torrens rapides, ces conquérans détruisirent tout devant eux, subjuguant les royaumes et les provinces dans l'espace de temps qu'il fallait pour les traverser. Mais les peuples qui sont à peu près également civilisés et instruits ne sont pas exposés aux calamités d'une conquête soudaine. Leurs connaissances, leurs progrès dans l'art de la guerre, leur habileté en politique, sont presque au même degré. Alors le destin des états ne dépend pas d'une seule bataille. Ils ont dans leur constitution intérieure des ressources nombreuses. Un état même n'est pas seul intéressé à sa défense et à sa conservation; d'autres puissances interviennent dans ses querelles, et balancent par leurs secours les avantages momentanés qu'un des deux partis peut avoir obtenus. Après des guerres longues et meurtrières, toutes les nations rivales se trouvent épuisées; aucune n'est vaincue. Enfin on est forcé de conclure une paix qui laisse à chacune à peu près la même puissance et le même territoire.

Tel fut l'état de l'Europe pendant le règne de Charles-Quint. Aucun prince n'avait sur les autres assez de supériorité de forces pour ne trouver aucune résistance à ses efforts, aucun obstacle à ses conquêtes. Aucune nation ne surpassait les autres dans la science du gouvernement au point d'avoir acquis sur elles une prééminence marquée. Chaque état avait, par sa situation et son climat, des avantages et des inconvéniens; et ils étaient tous distingués par quelque caractère particulier, soit par l'esprit du peuple, soit par la forme de la constitution. Mais les avantages que l'un possédait étaient balancés par des circonstances favorables à d'autres; et de cette combinaison il résultait qu'aucun n'avait une supériorité qui pût devenir funeste à tous. Dans ce siècle, ainsi qu'aujourd'hui, les nations de l'Europe étaient comme une grande famille, elles avaient des traits communs à toutes, qui formaient une ressemblance, et il y avait dans chacune des différences sensibles qui

les distinguaient; mais on ne voyait pas entre elles cette grande diversité de caractère et de génie qui, dans presque tous les périodes de l'histoire, a mis les Européens au-dessus de tous les autres habitans du globe, et semble avoir destiné les uns à commander, les autres à obéir.

Mais quoique cette ressemblance, cette égalité presque entière dans l'état des différentes nations de l'Europe eût empêché le règne de Charles-Quint d'être distingué par des conquêtes aussi étendues et aussi rapides qu'on en trouve des exemples dans d'autres époques de l'histoire, cependant tous les grands royaumes de cette partie du monde ont subi, pendant le cours de son administration, un changement très remarquable dans leur état politique, et ont été soumis à l'influence de certains événemens qui n'ont pas même aujourd'hui perdu toute leur activité, et qui continuent d'exercer encore leur action avec plus ou moins de force. Ce fut pendant le règne de Charles, et par une suite des continuel efforts que son ambition audacieuse fit faire aux différens royaumes de l'Europe, qu'ils acquirent plus de vigueur dans leur constitution intérieure, qu'ils apprirent à connaître leurs ressources, à sentir leur force, et à se rendre formidables aux autres. Ce fut aussi pendant ce règne que les divers états de l'Europe, auparavant isolés et désunis, s'unirent si intimement les uns aux autres, qu'ils ne formèrent plus qu'un grand système politique, et chacun d'eux y prit un rang où il s'est maintenu depuis avec une constance à laquelle on n'aurait pas dû s'attendre, après les événemens multipliés de deux siècles très agités.

Cependant les progrès et les acquisitions que fit la maison d'Autriche furent plus considérables, et en même temps plus sensibles et plus frappans que ceux des autres puissances. J'ai fait ailleurs l'énumération des vastes domaines dont Charles-Quint hérita de ses ancêtres, tant autrichiens que bourguignons et espagnols; il y ajouta lui-même la couronne impériale, et, comme si c'eût été encore trop peu, les bornes de l'univers furent reculées et un nouveau monde fut soumis à son autorité. Par son abdication, les provinces de la Bourgogne et les royaumes d'Espagne, avec toutes leurs dépendances dans le nouveau et l'ancien monde, passèrent à Philippe; mais Charles transmit ces états à son fils

voyait pas entre le caractère et de us les périodes de au-dessus de tous et semble avoir les autres à obéir. ance, cette égalité différentes nations ès conquêtes aussi on en trouve des mes de l'histoire, mes de cette par- ant le cours de son t très remarquable été soumis à l'in- sa qui n'ont pas e leur activité, et e leur action avec pendant le règne e des continuel- euse fit faire aux e, qu'ils acquirent constitution inté- naitre leurs res- t à se rendre for- aussi pendant ce l'Europe, aupara- ent si intimement nèrent plus qu'un acun d'eux y prit depuis avec une rait pas dû s'at- multipliés de deux

acquisitions que ent plus considé- sensibles et plus puissances. J'ai vastes domaines es ancêtres, tant et espagnols; il y impériale, et, peu, les bornes u nouveau monde son abdication, et les royaumes épendances dans passèrent à Phi- es états à son fils

dans une condition bien différente de celle où il les avait reçus : ils étaient augmentés par l'acquisition de nouvelles provinces, ils avaient pris l'habitude d'obéir à une administration ferme et vigoureuse, ils étaient accoutumés à des efforts aussi dispendieux que continus, peu connus en Europe avant le seizième siècle, quoiqu'ils fussent nécessaires pour soutenir la guerre entre des nations civilisées. Les provinces de Frise, d'Utrecht et d'Overysse, qu'il avait achetées de leurs anciens propriétaires, et le duché de Gueldres dont il s'était rendu maître, en partie par la force des armes, en partie par les artifices de la négociation, formaient des accroissemens très importants aux domaines de la maison de Bourgogne. Ferdinand et Isabelle lui avaient laissé toutes les provinces d'Espagne, depuis le fond des Pyrénées jusqu'aux frontières de Portugal; mais comme il resta constamment en paix avec ce royaume, il ne fit aucune acquisition de ce côté.

Charles n'avait cependant pas laissé d'étendre sa puissance dans cette partie de ses états. Par le succès de la guerre qu'il eut à soutenir avec les communes de Castille, il éleva sa prérogative royale sur les ruines des privilèges du peuple. Il laissa subsister le nom des cortès et la formalité de leurs assemblées; mais il anéantit presque entièrement leur autorité et leur juridiction, et il leur donna une nouvelle forme qui en fit un conseil de serviteurs de la couronne plutôt qu'une assemblée des représentans du peuple. Un des membres de la constitution ayant été ainsi mutilé, il était impossible que l'autre ne fût pas affecté du même coup, et n'y perdit quelque chose. L'anéantissement du pouvoir populaire rendit la force aristocratique moins formidable. Les grands, entraînés par l'esprit guerrier de leur siècle, ou séduits par les honneurs qu'ils obtinrent à la cour, épuisèrent leur fortune dans le service militaire, ou en s'attachant à la personne du souverain. Ils ne redoutèrent point, peut-être même n'observèrent-ils pas les progrès dangereux de l'autorité royale, qui, en leur laissant la vaine distinction de se couvrir en présence de leur maître, les dépouillait par degrés de la puissance réelle dont ils jouissaient lorsqu'ils formaient un corps et agissaient de concert avec le peuple. Le succès avec lequel Charles était parvenu à abolir les privi-

lèges des communes et à réprimer le pouvoir des nobles de Castille, encouragea Philippe à attaquer les droits plus étendus encore du royaume d'Arragon. Les Castellans, déjà accoutumés à la soumission, prêtèrent leur secours pour imposer le même joug à leurs voisins plus heureux et plus indépendans. La volonté du souverain devint la loi suprême dans tous les royaumes d'Espagne; alors des princes qui n'étaient plus arrêtés dans la combinaison de leurs plans par la jalousie du peuple, ni contrariés dans l'exécution par le pouvoir des nobles, furent en état de tendre à de grands objets et de réunir toutes les forces de l'état pour atteindre à leur but.

En même temps que Charles, par l'extension de la prérogative royale, travaillait à rendre les rois d'Espagne maîtres dans l'intérieur, il augmentait la dignité et la puissance de sa couronne par ses acquisitions au dehors. Il assurait à l'Espagne la paisible possession du royaume de Naples que Ferdinand avait usurpé par artifice, et qu'il conservait avec peine. Il réunit à la couronne d'Espagne le duché de Milan, une des provinces les plus fertiles et les plus peuplées de l'Italie, et il laissa ses successeurs, indépendamment de leurs autres domaines, les princes les plus puissans de cette contrée qui avait été si long-temps le théâtre où les grandes puissances de l'Europe se disputaient à l'envi la supériorité. Lorsque les Français, par une suite du traité de Cateau-Cambrésis, eurent retiré leurs troupes de l'Italie, et totalement renoncé à leurs plans de conquête au-delà des Alpes, les Espagnols y devinrent plus puissans et leurs souverains furent en état, tant que la monarchie conserva quelque degré de vigueur, d'avoir la principale influence sur tous les événemens qui se passèrent dans cette partie de l'Europe. Mais tous ces accroissemens d'autorité au dedans et de domaines au dehors, dont les rois d'Espagne ont été redevables à Charles-Quint, sont peu considérables en comparaison de ses acquisitions dans le Nouveau-Monde. Ce ne furent pas des provinces, mais des empires qu'il réunit à sa couronne. Les immenses territoires qu'il y conquit, les sources inépuisables de richesses qu'il y découvrit, et les perspectives sans bornes qu'offrait dans tous les genres cette grande découverte, ne pouvaient manquer d'exciter l'acti-

vité de son successeur, eût-il été moins ambitieux que Philippe, et de le rendre non-seulement entreprenant, mais encore formidable.

Tandis que la branche aînée de la maison d'Autriche s'élevait à ce degré de supériorité en Espagne, la branche cadette, dont Ferdinand était le chef, devenait aussi très puissante en Allemagne. Les domaines héréditaires que cette maison possédait depuis long-temps en Allemagne, réunis aux royaumes de Hongrie et de Bohême, que Ferdinand avait acquis par son mariage, formaient une puissance respectable; et ce prince y ayant ajouté la couronne impériale, se trouva maître d'états plus étendus qu'aucun des empereurs précédens, à l'exception de Charles-Quint, n'en avait possédé depuis plusieurs siècles. Heureusement pour l'Europe, le mécontentement de Philippe à l'occasion du refus que fit son oncle de lui céder la couronne impériale, empêcha pendant quelque temps les princes de la maison d'Autriche d'agir de concert; et produisit même entre eux une jalousie et une animosité sensibles. Cependant l'intérêt mutuel de ces princes éteignit par degrés une rivalité si peu politique; la confiance se rétablit entre eux, et l'agrandissement de leur maison devint l'objet commun de toutes leurs démarches; ils donnèrent et reçurent alternativement les secours dont ils avaient besoin pour l'exécution de leurs plans, et les succès de chacun ajoutèrent à la considération et à l'importance de tous. Une famille si puissante et si ambitieuse devint un objet général de jalousie et de crainte; pendant tout un siècle, toutes les forces, ainsi que la politique de l'Europe, eurent pour but de l'abaisser et de la traverser. Rien n'est plus propre à donner une idée frappante de l'ascendant que la maison d'Autriche avait pris en Europe, et de la terreur qu'elle inspirait, que de considérer combien elle était encore formidable, lors même qu'après avoir épuisé ses forces par des efforts extraordinaires et excessifs, l'Espagne ne fut plus que l'ombre d'un grand nom, et que ses rois furent tombés dans un état de faiblesse et d'imbécillité. Les nations européennes avaient si souvent éprouvé la supériorité de ses forces, et avaient été si constamment occupées à se tenir en garde contre elle, que la crainte de cette puissance était devenue une espèce de sentiment habituel, dont l'influence se

conservait encore quand les causes qui l'avaient fait naître ne subsistaient plus.

Tandis que la maison d'Autriche s'occupait avec tant de succès à étendre ses domaines, la France faisait peu d'acquisitions de territoire; tous ses projets de conquêtes en Italie avaient échoué; elle n'avait encore formé aucun établissement considérable dans le Nouveau-Monde, et après les efforts vigoureux et continus de quatre règnes successifs, les limites du royaume étaient à peu près telles que Louis XI les avait laissées. Mais si les progrès de la France, dans l'augmentation de son territoire, n'étaient pas aussi rapides que ceux de la maison d'Autriche, ils étaient peut-être plus sûrs, parce qu'ils étaient moins brusques et moins sensibles. La conquête de Calais ôta aux Anglais le pouvoir de faire des invasions en France sans s'exposer au plus grand danger, et délivra les Français de la crainte d'un ancien ennemi, qui jusqu'alors pouvait pénétrer en tout temps dans le royaume et retarder ou faire échouer l'exécution de leurs entreprises même les mieux concertées contre d'autres puissances. L'importante acquisition de Metz couvrait cette partie de leur frontière, qui auparavant était très faible et la plus exposée à une insulte. Ainsi la France, dès le moment où elle obtint ces nouvelles sûretés contre les attaques du dehors, a dû être regardée comme le plus puissant royaume de l'Europe. C'est en effet de tous les états du continent le plus heureusement situé, soit pour faire des conquêtes, soit pour se défendre. Des extrémités de l'Artois jusqu'au fond des Pyrénées, et du canal britannique jusqu'aux frontières de la Savoie et aux côtes de la Méditerranée, ses domaines sont contigus et ne se pénètrent avec ceux d'aucune autre puissance. Plusieurs des provinces les plus considérables, lesquelles étaient soumises à de grands vassaux de la couronne souvent en guerre avec leur suzerain, étaient alors accoutumées à reconnaître l'autorité du roi et à lui obéir; et en devenant membres de la même monarchie, les habitans de ces provinces avaient pris les sentimens de la nation à laquelle ils s'étaient incorporés, et concouraient avec zèle à tout ce qui pouvait intéresser son honneur et son avantage. Le pouvoir, le crédit dont on dépouilla les nobles, passa tout entier à la couronne. Le peuple ne fut pas admis à partager leurs dé-

causes qui l'avaient
s.

Autriche s'occupait
de ses domaines, la
ions de territoire;
s en Italie avaient
rmé aucun établis-
Nouveau-Monde, et
continus de quatre
du royaume étaient
I les avait laissées.
ce, dans l'augmen-
aient pas aussi ra-
Autriche, ils étaient
ils étaient moins
La conquête de
oir de faire des in-
oir au plus grand
s de la crainte d'un
s pouvait pénétrer
me et retarder ou
leurs entreprises
ntre d'autres puis-
ion de Metz cou-
rière, qui aupara-
s exposée à une
le moment où elle
ontre les attaques
e comme le plus
. C'est en effet de
le plus heureuse-
s conquêtes, soit
Émités de l'Artois
et du canal britan-
e Savoie et aux
es domaines sont
ec ceux d'aucune
provinces les plus
ent soumises à de
souvent en guerre
lors accoutumées
et à lui obéir; et
me monarchie, les
ent pris les senti-
ils s'étaient incor-
èle à tout ce qui
et son avantage.
on dépouilla les
la couronne. Le
partager leurs dé-

puilles; il n'obtint aucun privilège nouveau, il n'acquiesça pas une portion plus étendue dans la législation. Les rois de France, en travaillant à abaisser leurs grands vassaux, n'avaient pas consulté l'intérêt du peuple; ils n'avaient songé qu'à étendre leur prérogative; contents de les avoir entièrement soumis à l'autorité de la couronne, ils s'embarraissaient peu de délivrer les communes de l'ancienne dépendance où les tenaient les nobles de qui elles relevaient.

Un monarque à la tête d'un peuple ainsi uni au dedans et à l'abri des entreprises du dehors, avait le droit de former de grandes entreprises et le pouvoir de les exécuter. Les guerres étrangères, qui avaient duré presque sans interruption depuis l'avènement de Charles VIII au trône, avaient non-seulement entretenu et fortifié l'esprit belliqueux de la nation, en accoutumant les troupes aux fatigues du service militaire et en les formant en même temps à l'obéissance, elles avaient encore ajouté à leur ardeur naturelle la vigueur de la discipline. Une noblesse brave et active qui se regardait comme oisive et inutile lorsqu'elle n'était pas en campagne, qui ne connaissait guère d'autres amusemens que les exercices et les jeux militaires, qui ne voyait d'autre route à la puissance, à la renommée ou à l'opulence que la guerre, ne pouvait pas souffrir que son souverain restât long-temps dans l'inaction. Le peuple, étranger aux arts de la paix, était toujours prêt à prendre les armes au commandement de ses supérieurs; les dépenses des guerres longues soutenues dans des pays éloignés, l'avaient accoutumé à supporter des impositions qui peuvent paraître légères en les comparant au poids énorme des taxes modernes, mais qui paraissent exorbitantes si on les compare à celles qui étaient levées en France, ou dans tout autre état de l'Europe avant le règne de Louis XI. Ainsi tous les membres dont le royaume était composé, étant également impatient d'exercer leur activité, et en état de faire de grands efforts, les entreprises et les opérations de la France ne furent pas être moins formidables en Europe que celles de l'Espagne. Les avantages supérieurs de sa situation, la contiguïté et la masse de son territoire, et l'état particulier de sa constitution politique, concouraient à rendre ses entreprises encore plus alarmantes et plus

décisives. Le roi exerçait une autorité absolue sur ses sujets; le peuple ne connaissait ni les occupations ni les habitudes qui donnent de l'éloignement ou de l'inaptitude pour la guerre; les nobles, quoique soumis au degré de subordination nécessaire dans un gouvernement régulier, conservaient encore la fierté et le courage, effet de leur ancienne indépendance. La vigueur des temps de la féodalité subsistait encore, mais sans l'anarchie qui en était la suite; et les rois de France pouvaient employer avec avantage l'ardeur belliqueuse que cette anciennc et singulière institution avait allumée ou entretenait encore, sans être exposés à aucun des dangers ou des inconvéniens inséparables de ce système politique lorsqu'il était dans toute sa force.

Un royaume, dans l'état qu'on vient de décrire, est peut-être capable de plus grands efforts militaires que dans un période même où il aurait fait plus de progrès; mais quelque redoutable, quelque funeste même aux autres nations que pût être une semblable puissance, les guerres civiles qui s'élevèrent alors dans cette monarchie préservèrent l'Europe des suites qu'elle en aurait pu craindre. Pendant la moitié d'un siècle, la France fut occupée et troublée par ces querelles intestines dont la religion fut le prétexte et l'ambition la cause, où les chefs des différentes factions déployèrent à l'envi de grands talens, mais où le gouvernement, sous une suite de règnes faibles, ne montra ni vigueur ni habileté. Ces troubles épuisèrent la force intérieure du royaume; l'esprit d'anarchie se répandit à tel point parmi les nobles, à qui la rébellion était familière et la contrainte des lois étrangère, qu'il fallut ensuite un long intervalle non-seulement pour rétablir la vigueur de la nation, mais encore pour raffermir l'autorité du prince, de sorte qu'il s'écoula encore bien du temps avant que la France pût tourner toute son attention vers les affaires du dehors, et soutenir une guerre étrangère avec toutes ses ressources. Elle était encore bien loin de reprendre en Europe cet ascendant qu'elle a obtenu depuis l'administration du cardinal de Richelieu, et que la situation ainsi que l'étendue de ses domaines, la nature de son gouvernement et le caractère de son peuple la mettent en état de conserver.

Tandis que les états du continent étaient

leur pouvoir et leur influence, l'Angleterre, de son côté, travaillait avec le même succès à augmenter sa force intérieure et à perfectionner son gouvernement. Henri VIII, peut-être sans en avoir l'intention, mais certainement sans un plan fixe et suivi, poursuivit le projet d'abaisser la noblesse, que la politique de son père Henri VII avait commencé. L'orgueil et le caprice, qui dominaient dans son caractère, lui firent employer de préférence dans l'administration des affaires publiques des hommes nouveaux, parce qu'il les trouvait plus souples ou moins scrupuleux; il leur confia l'autorité la plus étendue, et les éleva même aux places les plus distinguées par la dignité, ce qui ne pouvait manquer d'avilir et de blâsser l'ancienne noblesse. En aliénant ou en faisant vendre les biens ecclésiastiques, dont le produit fut dissipé avec une profusion égale à la rapacité qui les avait envahis, et en accordant aux anciens propriétaires de terres le privilège de vendre leurs biens et d'en disposer par testament, il mit en circulation un fonds de richesses immenses, auparavant sans activité; par ce moyen il excita l'esprit d'industrie et de commerce, et lui donna du mouvement et de l'énergie. La route du crédit et de l'opulence se trouva ouverte aux personnes de tous les états. L'accroissement subit et excessif de la masse d'argent qu'occasiona en Espagne la découverte de l'Amérique fut funeste à l'industrie de ce royaume, au lieu que l'augmentation modérée de la masse des richesses qui circulaient en Angleterre y donna la vie au commerce, éveilla l'industrie de la nation, et l'encouragea à des entreprises utiles. En France, la couronne gagna ce que perdit la noblesse; en Angleterre, les communes partagèrent avec le roi la dépouille des nobles; en acquérant des propriétés, elles acquirent en même temps du pouvoir et de la considération; elles commencèrent à sentir leur propre importance; elles étendirent par degrés leur influence dans le corps législatif; et sans qu'on prévît ni qu'elles prévissent peut-être elles-mêmes l'effet de leurs prétentions, elles obtinrent à la fin cette autorité puissante à laquelle la constitution britannique est redevable de son existence, et devra la conservation de sa liberté.

En même temps que le gouvernement anglais avançait vers sa perfection, plusieurs circons-

tances concouraient à changer l'ancien système politique relativement aux puissances étrangères et à en introduire un autre plus avantageux à l'état. En rejetant la suprématie et la juridiction du siège de Rome, la nation épargna des sommes considérables qu'on faisait passer tous les ans à Rome, soit pour des dispenses et des indulgences, soit pour subvenir aux frais des pèlerinages dans les pays étrangers¹, soit pour payer les annates, les premiers fruits et mille autres taxes que cette cour avide et artificieuse levait sur la crédulité des peuples. L'idée d'une juridiction différente de la puissance civile, et qui prétendait non-seulement en être indépendante, mais y être même supérieure, était une étrange absurdité en matière de gouvernement, propre à donner de l'inquiétude aux esprits faibles, et tendant directement à troubler la société; cette absurdité fut entièrement abolie. Le gouvernement devint plus simple à la fois et plus respectable lorsqu'il n'y eut plus de rang ni d'état qui pût exempter quelques citoyens d'être cités aux mêmes tribunaux et jugés par les mêmes lois que tous les autres citoyens.

Les Anglais, en perdant Calais, furent exclus du continent. Tous les projets d'invasion en France devinrent alors aussi chimériques qu'ils avaient été auparavant nuisibles. Les vues des Anglais se bornèrent, d'abord par nécessité, ensuite par choix, à leur propre île. Cette fureur de conquête qui, pendant plusieurs siècles, avait agité la nation et épuisé ses forces en guerres continuelles et infructueuses, se dissipa enfin. Ces esprits actifs qui n'avaient jusqu'alors connu et suivi d'autre profession que la guerre, apprirent à chercher de l'occupation dans les arts de la paix, et l'état y gagna. La nation, affaiblie par ses fréquentes expéditions sur le continent, reprit de nouvelles forces; et lorsque des circonstances extraordinaires la forcèrent dans la suite à prendre part à des guerres étrangères, la vigueur de ses efforts en fut d'autant plus

¹ La perte évidente que ces différentes dépenses occasionaient à la nation, doit avoir été très considérable. Les pèlerinages seuls étaient un objet de conséquence. En 1428, il y eut neuf cent seize personnes qui demandèrent des permissions pour aller visiter l'église de Saint-Jacques de Compostelle en Espagne. (Rymer, vol. X.) En 1434, le nombre des pèlerins pour le même lieu monta à deux mille quatre cent soixante : en 1445, il fut de deux mille cent. Rymer, vol. XI.

ger l'ancien système des puissances étrangères et plus avantageux à la patrie et la juridiction n'épargna des sommes à passer tous les dispensés et des in- venir aux frais des pé- niers fruits et mille avide et artificieuse peuples. L'idée d'une puissance civile, et ent en être indépen- supérieure, était une re de gouvernement, inétude aux esprits ent à troubler la so- tièrement abolie. Le simple à la fois et y eut plus de rang ni elques citoyens d'é- aux et jugés par les res citoyens.

Calais, furent exelus rojets d'invasion en i chimériques qu'ils sibles. Les vues des ord par nécessité, pre lle. Cette fureur t plusieurs siècles, puisés ses forces en ctueuses, se dissipa n'avaient jusqu'alors sion que la guerre, cupation dans les arts i. La nation, affaiblie ons sur le continent, et lorsque des cir- la forcèrent dans la guerres étrangères, n fut d'autant plus

érentes dépenses occa- té très considérable. Les et de conséquence. En omnes qui demandèrent l'église de Saint-Jac- (Rymer, vol. X.) En le même lieu monta à en 1445, il fut de deux

grande que ces efforts n'étaient qu'accidentels et de courte durée.

"Le même principe, qui avait engagé les Anglais à adopter ce nouveau système relativement aux puissances du continent, leur fit aussi chan- ger leur plan de conduite à l'égard de l'Écosse, le seul état étranger qui, par sa situation locale, avait avec les Anglais une liaison assez intime pour exiger de leur part une attention conti- nue. Ils renoncèrent à leur ancien système, c'est-à-dire à la conquête de ce royaume, parce que la nature du pays, jointe à la bravoure de ses robustes habitans, rendait ce projet, sinon impraticable, au moins fort dangereux; il parut préférable de travailler à s'assurer en Écosse assez d'influence pour mettre l'Angleterre à l'abri de tout danger et de toute inquiétude de ce côté. La pauvreté nationale des Écossais et la violence de leurs factions rendaient l'exécution de ce plan facile pour un peuple si supérieur à eux du côté des richesses. Leurs chefs, plus populaires, furent séduits; les ministres et les fa- voris de la couronne furent corrompus; et l'on prit un ascendant si absolu dans leurs conseils, que les opérations de l'Écosse furent bientôt subordonnées en grande partie aux intérêts de l'Angleterre. Une sécurité si parfaite à l'égard des puissances étrangères, ajoutée aux avan- tages intérieurs dont l'Angleterre jouissait déjà, ne put manquer d'augmenter sa considération et son crédit. Le long règne d'Élisabeth, qui fut également distingué par la sagesse, la fermeté et la vigueur, accéléra les progrès de cette puis- sance, et l'éleva avec rapidité à ce degré de su- périorité qu'elle a conservé depuis parmi les états de l'Europe.

Pendant la période dans lequel la situation politique des grandes monarchies subit ces révo- lutions, il se fit aussi dans les états inférieurs des changemens très importans : ceux qui arri- vèrent à la cour de Rome sont les plus frappans, et ils ont eu les suites les plus sérieuses et les plus étendues.

J'ai exposé dans mon *Introduction* la nais- sance de cette juridiction spirituelle que les papes se sont arrogée comme vicaires de Jésus-Christ, et j'ai suivi les progrès de l'autorité qu'ils ont possédée comme princes temporels. Avant le règne de Charles-Quint, rien ne tendit à circonscire ou à modérer leur puissance que

les lettres et la philosophie qui commençaient à se ranimer et à être cultivées. Les progrès de la science n'étaient pas encore bien considérables, sa marche est toujours lente; il faut laisser écou- ler bien du temps avant que son influence s'é- tende sur le peuple et produise sur lui des effets sensibles. Peut-être que les lumières peuvent par degrés et après une longue succession de temps ébranler un système de fausse religion, mais il n'y a pas d'exemple qu'elles en aient en- tièrement détruit un seul. Ce sont des instru- mens trop faibles pour démolir ces grands édi- fices que la superstition élève sur des fondemens profonds, et qu'elle fait fortifier avec l'art le plus consommé.

Luther avait attaqué la suprématie du pape avec d'autres armes, et avec une impétuosité plus formidable. Le temps et la forme de son attaque, et une foule de circonstances qui ont déjà été exposées, concoururent au succès de son entreprise. Le charme, qui aveuglait les hommes depuis tant de siècles, se dissipa tout à coup. L'esprit humain, qui pendant si long- temps était resté aussi aveuglément soumis que s'il n'eût été formé que pour croire ce qu'on lui enseignait et pour faire ce qu'on lui prescrivait, sortit soudainement de sa léthargie; il voulut connaître avant de croire; il sentit le poids de ses fers, et brisa bientôt le joug qu'il avait porté jusqu'alors. Cette fermentation, cette inquiétude extraordinaire des esprits qui, aperçue dans l'é- loignement des temps, paraît inexplicable ou extravagante, était si générale, qu'elle doit avoir été produite par des causes naturelles et d'une activité bien puissante. Les royaumes de Dane- mark, de Suède, d'Angleterre et d'Écosse, et presque la moitié de l'Allemagne, secouèrent le joug de la domination des papes, abolirent leur juridiction dans leurs domaines, et donnèrent force de loi à des formes de culte et à des sys- tèmes de doctrine, non-seulement indépendans de l'église romaine, mais absolument opposés à ses dogmes.

Cet esprit d'innovation ne se borna pas aux peuples qui s'étaient révoltés ouvertement contre le pape, il se répandit dans toute l'Europe, et éclata dans tous les pays avec différens degrés de violence. Il pénétra de bonne heure en France, et y fit des progrès rapides. Le nombre de ceux qui embrassèrent les opinions des réformateurs

y était si grand, leur zèle avait tant d'ardeur, et les talens de leurs chefs étaient si distingués que bientôt ils osèrent disputer la supériorité à l'église établie, et qu'ils furent quelquefois sur le point de remporter la victoire. Dans toutes les provinces d'Allemagne qui continuèrent à reconnaître la suprématie papale, ainsi que dans les Pays-Bas, la doctrine du protestantisme était enseignée secrètement; et elle avait fait tant de prosélytes, qu'ils étaient prêts à se révolter, et que la crainte seule de la sévérité du gouvernement les empêcha de suivre l'exemple de leurs voisins et de se rendre indépendans. En Espagne et en Italie la même disposition à secouer le joug se fit apercevoir. Plusieurs personnes, distinguées par leur savoir et leurs talens, attaquèrent avec tant de force et traitèrent avec tant de mépris les prétentions du pape à l'infaillibilité et au pouvoir suprême, qu'il fallut toute la vigilance du magistrat civil, tout l'appareil de l'autorité pontificale, et toute la rigueur du tribunal de l'inquisition pour réprimer et éteindre ces dispositions.

La défection de tant d'états riches et puissans porta un coup funeste à la grandeur et à la force du siège de Rome; les papes en perdant une partie de leurs domaines et de leurs revenus, eurent par là moins de récompenses à distribuer aux ecclésiastiques des différentes dénominations, qui leur étaient attachés par des vœux d'obéissance aussi bien que par les liens de l'intérêt, et qu'ils employaient comme des instrumens propres à établir ou à soutenir leurs usurpations dans toutes les parties de l'Europe. Ces mêmes contrées qui désavouaient alors la juridiction des papes, étaient celles qui anciennement leur avaient été le plus dévouées. L'empire de la superstition diffère de toute autre espèce de domination; son pouvoir souvent est plus grand et trouve une obéissance plus aveugle dans les pays éloignés du siège du gouvernement, tandis que ceux qui en sont plus voisins sont aussi plus à portée d'apercevoir les impostures sur lesquelles il est fondé, et les artifices dont on se sert pour le soutenir. Les vices ou les défauts personnels des papes, les fautes et la corruption de leur administration, l'ambition, la vénalité et la fausseté qui régnaient à leurs cours, ne pouvaient échapper aux Italiens, et affaiblissaient nécessairement ce degré de respect

qui fait naître la soumission. Mais en Allemagne, en Angleterre et dans les pays plus distans de Rome, toutes ces choses étaient absolument ignorées, ou n'étant connues que par tradition, elles ne faisaient que des impressions légères. La vénération pour la dignité papale augmentait donc en raison de la distance; et cette considération, fortifiée par une ignorance grossière, rendait les peuples également crédules et obéissans. En suivant les progrès de la domination des papes, on voit que ce fut en Allemagne et dans les autres pays éloignés de l'Italie qu'ils tentèrent avec le plus de succès les entreprises les plus hardies, qu'ils imposèrent les taxes les plus pesantes et qu'ils exercèrent les vexations les plus odieuses; de sorte que, pour estimer la somme de pouvoir que la cour de Rome a perdue par les suites de la réformation, il faut tenir compte non-seulement du nombre, mais encore du caractère des peuples qui ont secoué le joug; il faut considérer non-seulement la grande étendue de territoire dont elle a été dépouillée, mais encore la soumission extraordinaire des sujets qu'elle a perdus.

Ce ne fut pas seulement par la défection de tant d'états et de royaumes que la réformation contribua à diminuer la puissance des pontifes romains; elle les obligea de suivre un nouveau plan de conduite même à l'égard des nations qui continuèrent de reconnaître leur juridiction; ils les gouvernèrent avec plus de douceur et par des maximes nouvelles. La réformation leur apprit, par un exemple funeste, ce qu'ils semblaient avoir ignoré jusqu'alors, qu'on peut épuiser à la fin et pousser à bout la patience et la crédulité des hommes. Ils craignirent de faire un nouvel usage de leur autorité qui pût alarmer ou aigrir les sujets qui leur restaient, et les exciter à la révolte; ils virent s'établir dans plusieurs contrées de l'Europe une église rivale, attentive à épier toutes les fautes qui leur échapperaient dans leur administration, et ardente à les relever. Ils savaient que les opinions opposées à leur puissance et à leurs usurpations n'étaient pas uniquement celles de leurs ennemis, mais qu'elles étaient répandues même parmi les peuples qui leur restaient encore attachés. D'après toutes ces considérations, il n'était plus possible aux pontifes de Rome de conduire et de gouverner leurs sectateurs comme ils l'avaient fait

Mais en Allemagne, pays plus distans de l'Italie, et qui étaient absolument es que par tradition, impressions légères. Le pape augmentait l'autorité; et cette considération, l'ignorance grossière, l'obéissance et l'obésité de la domination fut en Allemagne et en Italie qu'ils réussirent les taxes les plus exorbitantes les vexations que, pour estimer la valeur de Rome a perdue par la réformation, il faut tenir compte, mais encore ont secoué le joug; seulement la grande ville a été dépouillée, extraordinaire des

par la défection de la réformation l'absence des pontifes à suivre un nouveau regard des nations qui leur juridiction; ils de douceur et par réformation leur apaisée, ce qu'ils semblaient, qu'on peut about la patience et craignirent de faire autorité qui pût alarmer restaient, et les et s'établir dans plusieurs une église rivale, l'écarter qui leur échappation, et ardente à des opinions opposées usurpations n'étaient leurs ennemis, mais même parmi les peuples attachés. D'après l'état plus possible conduire et de gouverner ils l'avaient fait

dans des temps de paix et de ténèbres, où la foi était aveugle et la soumission sans bornes, où les peuples, en troupeaux dociles, obéissaient sans résistance à la voix du pasteur. Depuis l'époque de la réformation, les papes ont gouverné par adresse et par intrigue plutôt que par autorité; le style de leurs décrets est resté le même, mais l'effet en a été bien différent. Ces bulles et ces interdits qui, avant la révolution, faisaient trembler les plus grands monarques, ont été depuis ce période méprisés par les plus petits princes. Ces décisions hardies, ces actes de juridiction qui, pendant plusieurs siècles, étaient non-seulement reçus sans contradiction, mais encore révéérés comme les arrêts d'un tribunal sacré, auraient été, après la révolte de Luther, méprisés par une partie de l'Europe, comme l'effet de la sottise et de l'arrogance, et détestés par l'autre partie, comme des excès d'impiété et d'injustice. Les papes ont été obligés dans leur administration de se conformer aux principes de leurs adhérens, et même d'avoir égard aux préjugés de leurs adversaires. Ils se hasardent rarement à s'arroger de nouveaux droits ou même à défendre avec trop d'obstination leurs anciens privilèges, de crainte d'irriter leurs amis, et ils évitent avec soin toutes les démarches qui pourraient soulever l'indignation ou exciter la dérision de leurs ennemis. La politique de la cour de Rome est devenue précautionnée, circonspecte et timide, autant qu'elle était autrefois téméraire et violente; et quoique les prétentions à l'infaillibilité, prétentions sur lesquelles repose toute l'autorité des papes, ne leur permettent pas de se désister jamais d'une juridiction qu'ils ont une fois réclamée et exercée, ils ont la prudence de laisser dans l'inaction plusieurs de leurs privilèges, dans la crainte que des tentatives hors de saison pour les faire revivre, ne leur fassent perdre le reste de pouvoir dont ils jouissent encore. Avant le seizième siècle, il ne se formait aucune entreprise considérable dont les papes ne fussent les moteurs et les chefs; ils dirigeaient toutes les grandes alliances, ils étaient regardés comme les arbitres des affaires de la chrétienté, et la cour de Rome était le centre des intrigues et des négociations politiques. Mais, depuis cette époque, les plus grandes opérations ont été conduites sans l'intervention des papes, qui sont tombés presque au

niveau des autres princes d'Italie; ils continuent de s'arroger la même étendue de juridiction spirituelle, mais ils n'osent pas l'exercer, et ils conservent à peine l'ombre de la puissance temporelle qu'ils avaient anciennement.

Quelle fatale que la réformation eût été à la puissance des papes, elle servit du moins à introduire dans l'église romaine l'étude des lettres et de la morale. Les ecclésiastiques romains, animés par le désir d'égaliser les réformateurs dans les talens qui avaient mérité à ceux-ci l'estime des hommes, par la nécessité d'acquérir les connaissances nécessaires pour se mettre en état de défendre leurs propres opinions ou de réfuter les objections de leurs adversaires, et par l'émulation naturelle entre deux églises rivales, s'appliquèrent à l'étude des sciences utiles, et les cultivèrent avec tant d'assiduité et de succès, qu'ils parvinrent par degrés à se rendre aussi célèbres par leurs progrès dans la littérature, qu'ils avaient été pendant long-temps distingués par leur ignorance. Le même principe occasiona une révolution non moins remarquable dans la conduite du clergé de l'église romaine. Différentes causes, dont on a fait plus haut l'énumération, avaient concouru à introduire parmi ces ecclésiastiques une irrégularité ou plutôt une dissolution de mœurs scandaleuse. Luther et ses adhérens commencèrent leur attaque contre l'église romaine par les invectives les plus violentes contre ce scandale; de sorte que, pour faire cesser ces déclamations, le clergé fut obligé de mettre dans sa conduite plus de décence et de réserve. Les réformateurs eux-mêmes se distinguaient non-seulement par la pureté, mais encore par l'austérité de leurs mœurs, et ils avaient à cet égard une réputation si bien établie dans l'opinion publique, que les ecclésiastiques romains auraient bientôt perdu toute espèce de crédit, s'ils n'avaient pas tâché de se conformer, du moins en partie, à cet exemple. Ils savaient toutes leurs actions que trouveraient dans les protestans, que l'inimitié et la rivalité animaient également, des observateurs attentifs et sévères, à qui aucune de leurs fautes n'échapperait, qui les jugeraient sans indulgence, et les relèveraient sans ménagement. Cette considération rendit les ecclésiastiques très soigneux, non-seulement d'éviter tous les excès qui pouvaient mériter le blâme, mais en-

core d'acquérir des vertus dignes d'estime et d'éloge. En Espagne et en Portugal, où la juridiction tyrannique de l'inquisition étouffa la doctrine protestante dès sa naissance, l'esprit du papisme a été invariable, la littérature y a fait peu de progrès et le caractère des ecclésiastiques y est presque le même. Mais dans les pays où les partisans des deux doctrines ont vécu les uns avec les autres, où ils ont entre-tenu entre eux une communication libre et suivie, pour des objets de commerce ou de littérature, on voit clairement qu'il s'est fait une grande révolution dans les idées comme dans la conduite des ecclésiastiques papistes. Les mœurs du haut clergé et des ecclésiastiques séculiers de France sont devenues d'une décence exemplaire, et plusieurs d'entre eux se sont distingués par les vertus et les talens qui peuvent honorer leur état.

L'influence de la réformation ne s'est pas fait sentir seulement aux membres inférieurs de l'église romaine, elle s'est étendue jusqu'au siège de Rome, jusqu'aux souverains pontifes eux-mêmes. Dans un temps où la puissance de ces pontifes, et la vénération des peuples pour leur caractère n'avaient point de bornes, où ils n'avaient point d'adversaires attentifs à observer leurs mœurs et ardents à les relever, on avait vu des papes outrager la décence et la morale même, sans que la voix publique osât s'élever contre eux; mais ces mêmes excès seraient aujourd'hui censurés avec la plus grande sévérité, et exciteraient l'horreur et l'indignation universelle. Au lieu de chercher à imiter l'élégance et la gaieté des cours des princes temporels et à les surpasser en licence, les papes se sont attachés à prendre des mœurs austères et convenables à leur caractère sacerdotal. La chaire de Saint-Pierre n'a été, depuis deux siècles, souillée par aucun pontife qui ressemblât à l'infâme Alexandre VI, ou à plusieurs de ses prédécesseurs qui ont déshonoré par leurs vices la religion et la nature humaine. Dans cette longue succession de papes, on a vu régner à la cour de Rome une décence et une gravité de mœurs inconnues dans les siècles précédens. Plusieurs d'entre ces pontifes ont été recommandables par les vertus convenables à leur état, et quelques-uns ont fait par leur bienfaisance, leur modération et leur goût pour les lettres, une sorte de réparation à

l'humanité pour les crimes de leurs prédécesseurs. Ainsi les avantages qu'a produits la réformation ont été plus étendus qu'on ne le croirait en ne portant sur cet objet qu'un coup d'œil superficiel; cette grande révolution dans l'église chrétienne a servi, en grande partie, à épurer les mœurs, à répandre le goût de l'étude et à inspirer l'amour de l'humanité. L'histoire a conservé la mémoire d'un si grand nombre d'événemens révoltans occasionés par des querelles religieuses, qu'on ne peut s'empêcher d'éprouver un sentiment agréable en voyant naître quelques effets utiles et salutaires d'une source dont sont sorties tant d'horribles calamités.

La république de Venise qui, au commencement du seizième siècle, avait paru si formidable que presque tous les potentats de l'Europe s'étaient ligués pour concourir à sa destruction, voyait de jour en jour s'affaiblir sa splendeur et sa puissance. Elle perdit non-seulement une grande partie de son territoire par la guerre qu'occasiona la ligue de Cambrai; ses revenus et ses ressources avaient été épuisés par les efforts extraordinaires et long-temps continués qu'elle avait été obligée de faire pour se défendre; et d'ailleurs le commerce, qui avait été la source de sa richesse et de sa puissance, commençait à décroître sans laisser l'espérance de le relever jamais. Toutes les conséquences funestes qui devaient résulter pour la république de la découverte d'un passage aux Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance n'échappèrent pas à la sagacité du sénat de Venise, mais en les prévoyant il ne put les prévenir. Dans la vue d'empêcher les Portugais de former des établissemens dans les Indes, non-seulement cette république souleva les soudans d'Égypte et les empereurs ottomans contre ces dangereux aventuriers, elle¹ fournit même en secret du secours aux infidèles pour favoriser leurs entreprises; mais tous ces efforts furent sans succès. L'activité et la valeur des Portugais surmontèrent tous les obstacles; ils s'établirent solidement dans les fertiles contrées de l'Inde, et y acquirent, avec de vastes territoires, un crédit encore plus étendu. Lisbonne devint, à la place de Venise, le marché des précieuses productions de l'Orient. Les Vénitiens, après avoir exercé pen-

¹ Freher, *Script. rer. germanic.*, vol. II, p. 529.

de leurs prédéces-
sors produits la réfor-
me qu'on ne le croirait
d'un coup d'œil su-
ffisant dans l'église
partie, à épurer les
l'histoire a conservé
ombre d'événemens
les querelles reli-
gieuses empêcher d'éprouver
ce qui voyait naître quel-
s d'une source dont
calamités.

qui, au commence-
ment par si formidable
l'Europe s'é-
tendit à sa destruction,
oblir sa splendeur et
non-seulement une
pire par la guerre
de l'oray; ses revenus et
ruinés par les efforts
continus qu'elle
pour se défendre; et
qui avait été la source
de la ruine, commençait à
de le relever
ces funestes qui
publique de la dé-
couverte orientale par
n'échappèrent pas
de Venise, mais en les
devenir. Dans la vue
de former des établis-
sement cette ré-
publique d'Égypte et les
de dangereux aven-
tureux secret du secours
de leurs entreprises;
sans succès. L'acti-
vité surmontèrent
solidement
l'Inde, et y acqui-
rent, un crédit en-
venant, à la place de
de ses productions de
de avoir exercé pen-

dant une longue suite d'années le monopole de
ce riche trafic, s'en virent tout à coup presque
entièrement exclus. Les découvertes des Espa-
gnols dans le monde occidental ne furent pas
moins funestes aux branches inférieures du com-
merce de Venise. Les défauts primitifs de la
constitution de cette république, défauts qui ont
été observés plus haut, n'avaient point été cor-
rigés, et les désavantages qu'elle avait à vaincre,
dans toutes les grandes entreprises qu'elle for-
mait, loin de diminuer, augmentaient tous les
jours. Les sources d'où elle avait tiré ses trésors
et sa puissance se trouvant épuisées, l'état perdit
de sa force intérieure, et ses opérations au de-
hors devinrent par conséquent moins formida-
bles. Long-temps avant le milieu du seizième
siècle, Venise avait cessé d'être une des prin-
cipales puissances de l'Europe, et n'était plus
qu'un état subalterne; mais comme le sénat eut
l'adresse de cacher, sous une apparence de pru-
dence et de précaution, cette diminution de
pouvoir, comme il ne fit aucune tentative témé-
raire qui pût manifester son impuissance,
comme les signes de la décadence politique d'un
état ne se remarquent que lentement, et sont
rarement assez tôt aperçus par les états voisins
pour occasioner un changement soudain dans
leur conduite à son égard, Venise continua
long-temps d'être considérée et respectée. On la
traitait encore, non selon la situation actuelle,
mais selon le rang qu'elle avait tenu autrefois.
Charles-Quint, et les rois de France ses rivaux,
sollicitaient avec soin et avec ardeur dans toutes
leurs entreprises l'assistance de cette république,
et jusqu'à la fin du même siècle elle fut non-seu-
lement un objet d'attention, mais encore un des
centres principaux des négociations et des intri-
gues politiques.

L'autorité que le premier Côme de Médicis
et Laurent son petit-fils s'étaient acquise dans
la république de Florence par leur magnificence
et leurs talens, inspira à leurs descendans l'am-
bition d'usurper la souveraineté de leur patrie,
et en même temps leur en fraya le chemin.
Charles ayant placé Alexandre de Médicis à la
tête de la république, les intérêts et le pouvoir
de cette famille se trouvèrent fortifiés du poids
et du crédit de la protection impériale. Côme,
son successeur, surnommé le Grand, sut pro-
fiter de ces avantages; il établit son autorité su-

prême sur les ruines de l'ancienne constitution
républicaine, et la transmit à ses descendans
avec le titre de grands ducs de Toscane; leurs
domaines furent composés des territoires qui
avaient appartenu aux trois communautés de
Florence, Pise et Siègne, et ils formèrent un
des états les plus respectables de l'Italie.

Les ducs de Savoie, au commencement du
seizième siècle, possédaient des territoires qui
n'étaient considérables ni par leur étendue ni
par leur importance; les Français, en ayant pris
une partie, obligèrent le duc régnant à chercher
un asile dans la forteresse de Nice où il resta
renfermé pendant plusieurs années, tandis que
son fils, le prince de Piémont, cherchait à amé-
liorer sa fortune en servant, comme volontaire,
dans les armées d'Espagne. Le traité de Cateau-
Cambresis lui rendit ses états paternels. Ces
états sont environnés de tous côtés par de
puissans voisins, dont les ducs de Savoie doi-
vent observer, avec la plus grande attention,
tous les mouvemens, non-seulement pour évi-
ter le danger d'être surpris ou accablés par
quelqu'un d'entre eux, mais encore pour être
en état de choisir avec discernement le parti
qu'il leur convient de prendre dans les que-
relles où il leur est impossible de ne pas s'en-
gager. Cette situation singulière semble avoir
eu une grande influence sur le caractère des
ducs de Savoie. La nécessité où ils se sont trouvés
de veiller sans cesse autour d'eux, de tenir tendus
tous les ressorts de leur puissance et de rester
dans une activité continuelle, en a fait de tous
les princes connus dans l'histoire ceux qui ont
montré le plus de sagacité pour démêler leurs
véritables intérêts, le plus de fermeté dans leurs
résolutions, et le plus d'adresse à profiter de
toutes les circonstances. Ces princes ont su, par
des acquisitions successives, étendre leur do-
maine et augmenter leur puissance; aspirant, à
la fin, au titre de roi, ils l'ont obtenu il y a en-
viron un demi-siècle, et ils tiennent aujourd'hui
un rang distingué parmi les souverains de l'Eu-
rope.

Les territoires qui forment la république des
Provinces-Unies, étaient confondus pendant la
première partie du seizième siècle, parmi les
nombreuses provinces soumises à la maison
d'Autriche; c'était un objet si peu considérable
qu'à peine s'est-il présenté une seule occasion

d'en faire mention dans tout le période actif qui fait le sujet de cette histoire. Mais bientôt après le traité de Cateau-Cambrésis, les maximes violentes et superstitieuses de l'administration de Philippe, ayant été mises en exécution avec une rigueur impitoyable par le duc d'Albe, soulevèrent à tel point les peuples libres des Pays-Bas, qu'ils secouèrent le joug espagnol, et rétablirent les lois et la liberté dont ils jouissaient anciennement, et ils les défendirent avec une valeur infatigable qui, après avoir occupé les armées d'Espagne pendant un demi-siècle, épuisa les forces et flétrit la gloire de cette monarchie, et ils contraignirent à la fin leurs anciens maîtres à les reconnaître et à les traiter comme une nation libre et indépendante. Cet état, fondé sur la liberté, se soutenant par l'industrie et l'économie, augmentait sa réputation dans le temps même qu'il luttait pour son existence. Mais lorsque la paix et la sécurité lui eurent permis d'agrandir ses vues et d'étendre son commerce, il devint une des puissances les plus respectables et les plus entreprenantes de l'Europe.

Les événements qui appartiennent aux royaumes du nord de l'Europe ont tenu peu de place dans le cours de cette histoire.

La Russie était encore ensevelie dans la barbarie et l'obscurité d'où elle n'a été tirée que vers le commencement du siècle présent, par le génie créateur de Pierre-le-Grand, qui a fait con-

naître et redouter son pays au reste de l'Europe.

Le Danemark et la Suède subirent, pendant le règne de Charles-Quint, de grandes révolutions dans la constitution civile et ecclésiastique de leur gouvernement. En Danemark, un tyran fut détrôné et chassé du royaume, et un nouveau prince fut appelé au trône par la voix du peuple. On vit en Suède un peuple belliqueux excité à prendre les armes par la cruauté et l'oppression, secouer le joug des Danois et conférer la dignité royale à son libérateur Gustave Ericson, qui avait toutes les vertus d'un héros et d'un citoyen. Le Danemark épuisé par des guerres étrangères, affaibli par les dissensions qui s'étaient élevées entre le roi et les nobles, est devenu incapable de faire les efforts nécessaires pour recouvrer l'ascendant qu'il a eu long-temps dans le nord de l'Europe. La Suède n'a pas plus tôt été délivrée d'une domination étrangère, qu'elle a commencé à réparer ses forces, et en peu de temps elle a acquis tant de vigueur dans sa constitution intérieure, qu'elle est devenue le premier état du Nord. Dès le commencement du dix-septième siècle, elle s'est élevée à un des premiers rangs parmi les puissances de l'Europe, et elle a eu la principale part dans la formation et la conduite de cette puissante ligue qui a protégé non-seulement la religion protestante, mais encore la liberté de l'Allemagne, contre la superstition et l'ambition de la maison d'Autriche.

[1660]

le reste de l'Europe.
subirent, pendant
de grandes révolu-
tions civile et ecclésiasti-
que.
En Danemark, un
roi fut déposé du trône par la voix
d'un peuple bellé-
mieux par la cruauté
de son roi et de ses
ministres.
Son libérateur Gus-
te II eut les vertus d'un
général.
Le Danemark épuisé par
la guerre fut affaibli par les dissen-
sions entre le roi et les no-
bles.
Il ne put faire les efforts
nécessaires pour l'ascendant qu'il a
eu sur le reste de l'Europe. La
France, privée d'une domina-
nce universelle, commença à réparer
les maux qu'elle a acquis tant
par sa révolution intérieure,
qu'au premier état du Nord.
Au dix-septième siècle,
elle se plaça au premier rang parmi
les nations.
Elle eut la prin-
cipale part à la conduite de
la guerre et fut protégée non-seule-
ment par ses armes, mais encore la li-
berté de la superstition et
de la tyrannie.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'INDE ANCIENNE.

UOC

pu
dor
mo
phi
auc
com
toir
ava
cert
sur
entr
ohje
mais
rant
j'ai d
pas é
été e
vues
par d
jusqu
reche
en fai
s'étaic
dans
grand
tous le
sance
C'es
peuver
que j'a
quelle
qu'aug
drai so
jourd'h
Lorsc
pensées
vantage
des pay

PRÉFACE.

La lecture du mémoire que le major Rennel a publié pour l'explication de la carte de l'Indostan a donné naissance à l'ouvrage qu'on va lire. Ce mémoire est un des plus précieux traités de géographie qu'on ait composés dans aucun pays et dans aucun siècle. Il m'a suggéré l'idée d'examiner plus complètement que je ne l'avais fait dans mon Histoire de l'Amérique la connaissance que les anciens avaient de l'Inde, et de démêler ce qu'il y a de certain, d'obscur et de fabuleux dans les détails sur ce pays qui nous ont été transmis jusqu'ici. En entreprenant ce travail je n'ai eu d'abord d'autre objet que mon amusement et mon instruction ; mais, en continuant mes recherches et en comparant avec soin les différens auteurs de l'antiquité, j'ai découvert quelques faits dont les uns n'avaient pas été observés et les autres n'avaient pas encore été examinés avec assez d'attention. De nouvelles vues se sont ouvertes ; mes idées se sont étendues par degrés et sont devenues plus intéressantes, jusqu'à ce qu'enfin j'ai pensé que le résultat de mes recherches pourrait devenir agréable et instructif, en faisant connaître les différentes manières dont s'étaient établies les communications avec l'Inde dans les temps les plus anciens, et combien cette grande branche de commerce avait contribué dans tous les siècles à augmenter la richesse et la puissance des nations qui en avaient joui.

C'est au public à juger du degré de mérite que peuvent avoir ces recherches. La reconnaissance que j'ai conservée pour la bienveillance avec laquelle il a accueilli mes autres ouvrages ne fait qu'augmenter la sollicitude avec laquelle j'attendrai son jugement sur celui que je lui offre aujourd'hui.

Lorsque j'ai pour la première fois dirigé mes pensées vers ce sujet, j'ai tellement senti le désavantage qu'on éprouve en entreprenant de décrire des pays dont on n'a aucune connaissance locale

que j'ai pris toutes les peines possibles pour me garantir des erreurs où je pouvais tomber. J'ai consulté avec autant de soin que de persévérance tous les ouvrages que j'ai pu me procurer des auteurs qui ont écrit sur l'Inde. Je n'ai jamais adopté d'opinion positive qui ne fût appuyée de quelque autorité respectable ; et, comme j'ai le bonheur de compter au nombre de mes amis quelques personnes qui ont visité différentes parties de l'Inde, et qui y ont même exercé des emplois importants, tant civils que militaires, j'ai souvent eu recours à leurs lumières, et j'ai appris dans leur conversation des choses que je n'aurais pu trouver dans les livres. S'il m'était permis de les nommer, le public conviendrait que ces personnes méritent bien par leur discernement et leur talent toute la confiance que j'ai mise dans leur autorité.

Dans le cours de mon travail j'ai senti mon insuffisance sur un autre point. Pour donner une idée exacte de l'imperfection où étaient chez les anciens la théorie et la pratique de la navigation, et pour expliquer avec une précision philosophique la manière dont ils fixaient la position des lieux et dont ils en calculaient la longitude et la latitude, j'aurais eu besoin d'une plus grande portion de connaissances mathématiques que mes autres études ne m'ont permis d'en acquérir ; mais ce qui me manquait à cet égard a été suppléé par l'amitié et les soins de mon ingénieux et respectable collègue M. Playfair, professeur de mathématiques. Il m'a mis en état d'éclaircir tous les points que j'ai eus à traiter d'une manière qui, je l'espère, ne laissera rien à désirer à mes lecteurs. C'est à lui que je dois aussi la construction de deux cartes nécessaires pour l'éclaircissement de mes Recherches, et que sans son secours je n'aurais pas entrepris.

Je me suis conformé dans cet ouvrage à une méthode que j'ai suivie dans mes propres composi-

tions, et à laquelle le public s'est accoutumé. J'ai séparé entièrement la narration historique des discussions scientifiques et critiques, en réservant celles-ci pour les notes et éclaircissemens. Je crois pouvoir sans présomption réclamer du moins le mérite d'avoir examiné avec une grande attention

ce que je soumets au jugement du public, et d'avoir cité avec une scrupuleuse exactitude les auteurs dont j'ai tiré les détails que j'expose.

W ROBERTSON.

Au collège d'Edimbourg, le 10 mai 1791.

Relat
ar

L
mes
succ
de l
doul
men
Il n'
livre
qu'on
ancie
passé
dote.
les ou
ans p
sur q
toire
régio
titude
terres
mes l
tions
l'Occi
branch
a si év
et la p
je me
prescr
avaien
leront
dans n
pect. C
vains,
de mar
peuvent
Ce f
l'Orien

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'INDE ANCIENNE.

SECTION PREMIÈRE.

Relations avec l'Inde, en remontant vers les temps les plus anciens jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Romains.

Lorsqu'on veut suivre les opérations des hommes dans les temps anciens, et compter les pas successifs qu'ils ont faits dans les divers objets de leurs travaux, on s'aperçoit bientôt, avec douleur, que le champ de l'histoire est extrêmement borné dans ce qu'elle peut avoir de certain. Il n'y a guère plus de trois mille ans que les livres de Moïse ont été composés; ces livres qu'on peut regarder comme le monument le plus ancien et le seul authentique de ce qui s'est passé dans les premiers âges du monde. Hérodote, le plus ancien des historiens profanes dont les ouvrages nous soient parvenus, fleurit mille ans plus tard. Si nous poussons nos recherches sur quelque point au-delà de l'époque où l'histoire écrite commence, nous entrons dans la région des conjectures, des fables et des incertitudes; je ne veux ni me hasarder dans ces terres inconnues, ni m'efforcer d'y entraîner mes lecteurs. Dans mes recherches sur les relations établies entre les pays de l'Orient et de l'Occident, et sur les progrès de cette grande branche de commerce, qui, dans tous les siècles, a si évidemment contribué à accroître la richesse et la puissance des nations qui s'y sont livrées, je me renfermerai dans les bornes que je me suis prescrites. Partout où les écrivains sacrés, qui avaient en vue des objets plus relevés, rappelleront quelque circonstance propre à m'éclairer dans mes recherches, je m'y tiendrai avec respect. Ce que je trouverai dans les autres écrivains, je l'examinerai librement, et je tâcherai de marquer le degré de confiance auquel ils peuvent prétendre.

Ce fut dans les douces et fertiles régions de l'Orient que la première demeure de l'homme

lui fut assignée par le Créateur. C'est là que l'espèce humaine commença à s'élever aux connaissances; et tant par les restes des sciences qui furent anciennement cultivées dans l'Inde, que par les débris des arts qui y furent pratiqués, on peut conjecturer que c'est un des premiers pays où les hommes aient fait quelque progrès considérable dans cette carrière. On vanta de bonne heure la sagesse de l'Orient¹, et ses productions furent très anciennement recherchées par les nations éloignées²; et pendant les communications d'un pays à l'autre n'eurent d'abord lieu que par terre. Comme il paraît que les Orientaux commencèrent de bonne heure à assujettir les animaux utiles³, ils se virent bientôt en état d'entreprendre les longs et ennuyeux voyages nécessaires au soutien d'un tel commerce; et la bonté prévoyante du ciel leur prépara le secours d'une bête de somme, sans l'aide de laquelle il leur eût été impossible de les achever. Le chameau, par sa force soutenue, par le peu de nourriture qui lui est nécessaire, et par la singularité de sa construction intérieure, au moyen de laquelle il se fait une provision d'eau pour plusieurs jours, les mit à même de transporter les plus pesantes marchandises à travers ces déserts qui se trouvent inévitablement sur la route de ceux qui, des contrées à l'ouest de l'Euphrate, veulent aller dans l'Inde. C'est de cette manière que se fit le commerce, surtout par les nations voisines du golfe Arabique, depuis les temps les plus reculés où l'histoire porte son flambeau.

Cependant les longs voyages ne furent d'abord entrepris qu'accidentellement et par un petit nombre d'aventuriers. Mais peu à peu, consultant tout à la fois et leur sûreté et leur

¹ 1^{er} livre des *Rois*, iv, 30.

² *Gen.*, xxxvii.

³ *Ibid.*, xii, 16; xxiv, 10. 11

commodité, de nombreux corps de marchands s'assemblèrent à certains temps, et formant une association momentanée (connue depuis sous le nom de *caravanes*), gouvernés par des chefs de leur propre choix, et soumis à des réglemens dont l'expérience leur avait appris l'utilité, firent des voyages dont la longueur et la durée étonnèrent les nations qui n'étaient pas accoutumées à cette manière de commercer.

Mais quelque perfection que l'on pût mettre dans cette manière de voiturier par terre les productions d'un pays à l'autre, les inconvéniens qui l'accompagnaient étaient trop évidens et trop évitables. Le danger quelquefois, la dépense, l'ennui, la fatigue, en étaient toujours la suite. On chercha un moyen de communication plus aisé et plus expéditif, et le génie inventeur de l'homme ne tarda pas à s'apercevoir que les rivières, les bras de mer et l'Océan lui-même, étaient destinés à ouvrir et faciliter les rapports des différentes régions de la terre entre lesquelles ils paraissent d'abord avoir été placés comme des barrières insurmontables. Cependant la navigation et la construction des vaisseaux, comme je l'ai observé dans un autre ouvrage¹, sont des arts si délicats et si compliqués, qu'ils exigent divers talens réunis et l'expérience de plusieurs siècles pour être portés à quelque degré de perfection. Depuis le radeau ou l'humble canot, où le sauvage ne vit d'abord qu'un moyen de franchir la rivière qui l'arrêtait dans le cours de sa chasse, jusqu'à la construction d'un vaisseau capable de transporter un nombreux équipage ou une cargaison considérable à une côte éloignée, le progrès de l'art est immense. Que d'efforts, que d'épreuves n'a-t-il pas fallu faire! Quel travail et quelle force d'invention n'a-t-il pas fallu avant que cette pénible et importante entreprise pût être portée à son comble!

Même après qu'on eut fait quelques progrès dans l'art de construire les vaisseaux, il s'en fallut bien que le commerce des nations entre elles s'étendît beaucoup sur mer. Si l'on en croit les plus anciens historiens, c'est sur la Méditerranée et dans le golfe Arabique que se firent les premiers efforts de la navigation et que le commerce déploya sa première activité. D'après la position et la forme de ces deux grandes mers

intérieures, il n'est pas difficile d'ajouter foi à de tels faits. Par elles nous sont ouverts les continens de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et s'étendant fort au loin le long des contrées les plus fertiles et les premières civilisées de chacune de ces parties du monde, elles semblent avoir été destinées par la nature à faciliter la communication de l'une à l'autre. Aussi voit-on que les premiers voyages des Égyptiens et des Phéniciens, les premiers navigateurs dont l'histoire fasse mention, se firent sur la Méditerranée. Ils ne bornèrent pourtant pas long-temps leur commerce aux pays situés sur ses côtes. En se rendant maîtres de bonne heure des ports semés dans l'enceinte du golfe Arabique, ils étendirent la sphère de leur commerce, et l'on en parle comme des premiers peuples occidentaux qui s'ouvrirent par mer une communication avec l'Inde.

Dans le compte que j'ai rendu des progrès de la navigation et de la découverte de l'Amérique à la tête de mon histoire de ce pays, j'ai considéré avec attention les opérations maritimes des Égyptiens et des Phéniciens; ce que j'en ai dit, si on l'envisage sous le côté qui les lie au commerce de ces deux peuples de l'Inde, jettera un jour suffisant sur les nouvelles recherches que j'entreprends. Quant aux Égyptiens, ce que l'histoire nous en dit se borne à très peu de chose, et n'est pas très certain. La fertilité du sol et la douceur du climat leur procurait si abondamment tous les agrémens et tous les besoins de la vie, et les rendait par conséquent si indépendans des autres nations, qu'une des premières maximes fondamentales de leur politique fut de renoncer à tout commerce avec les étrangers; en conséquence, ils avaient en horreur toutes personnes adonnées à la mer, et les regardaient comme des impies et des profanes; et ils fortifièrent leurs ports de manière à en écarter tous les étrangers¹.

L'ambition inquiète de Sésostris, rejetant avec dédain les difficultés que lui opposaient les idées étroites de ses sujets, lui persuada de faire des Égyptiens un peuple commerçant, et dans le cours de son règne, il accomploit si bien son projet, qu'au rapport de quelques historiens, il

¹ Diod. de Sic., liv. I, p. 78, édit. de Wesseling, Amsl., 1746. Strab., *Géog.*, liv. XVIII, p. 1142. A. édit. de Casaub., Amsl., 1707.

¹ *Hist. de l'Amérique* vol. I, p. 2.

se vit en état d'équiper sur le golfe Arabique une flotte de quatre cents vaisseaux, qui soumit tous les pays qui s'étendent le long de la mer Érythrée jusqu'à l'Inde. En même temps son armée, qu'il conduisait lui-même, s'avança à travers l'Asie qu'il conquit tout entière, jusqu'aux bords du Gange, et traversant cette rivière, ne trouva de bornes que l'océan Oriental¹; mais ces efforts ne produisirent rien de permanent, et il paraît que le génie et les habitudes des Égyptiens s'en trouvèrent tellement contrariés, qu'à la mort de Sésostris ils reprirent leurs anciennes maximes; et plusieurs siècles s'écoulèrent avant que les rapports commerciaux de l'Égypte avec l'Inde eussent assez d'importance pour mériter une place dans cette dissertation (1).

L'histoire des premières opérations maritimes de Phénicie n'est pas enveloppée des mêmes voiles que celle de l'Égypte. Il n'y avait rien dans le caractère et dans la situation des Phéniciens qui ne favorisât l'inclination commerçante. Le territoire dont ils étaient en possession n'avait ni étendue ni fertilité: le commerce seul pouvait les rendre riches et puissans; en conséquence, le commerce que faisaient les Phéniciens de Tyr et de Sidon s'étendait fort loin et présentait des dangers. De tous les peuples de l'antiquité, c'est celui qui, dans ses mœurs et sa manière de se gouverner, se rapprochait le plus des grands états commerçans de nos jours. Dans leurs différentes branches de commerce, celle de l'Inde peut être regardée comme la plus considérable et la plus lucrative. Comme leur situation sur la Méditerranée et l'état imparfait de la navigation ne leur permettait pas d'ouvrir par mer une communication directe avec l'Inde, ils s'avisèrent bientôt d'enlever aux Iduméens quelque port commode vers le golfe Arabique. De leurs nouveaux emplacements, ils entreprirent un commerce suivi avec l'Inde d'une part, et de l'autre avec les côtes orientales et méridionales de l'Afrique. Cependant la distance considérable qui se trouvait entre Tyr et le golfe Arabique y rendait le transport des marchandises par terre si dispendieux et si désagréable, que ce fut une nécessité pour eux de s'emparer de Rhinocolure, le port de la Méditerranée le plus

voisin du golfe Arabique. C'est là que toutes les marchandises venues de l'Inde se voiturèrent par un chemin beaucoup plus court et beaucoup plus praticable que celui par lequel les productions de l'Orient furent dans la suite transportées du rivage opposé du golfe Arabique au Nil. A Rhinocolure, elles étaient embarquées de nouveau, et portées, par une navigation aisée, jusqu'à Tyr, et de là distribuées dans tout l'univers. Cette route, la première qu'on se soit ouverte du côté de l'Inde, et dont il nous reste une description authentique, avait tant d'avantages sur toutes celles dont l'usage a précédé la découverte récemment faite d'une nouvelle route par mer à l'Orient, qu'il n'était pas difficile aux Phéniciens de fournir aux autres nations les productions de l'Inde en beaucoup plus grande abondance et à beaucoup meilleur marché qu'aucun peuple de l'antiquité. C'est à cette circonstance qui, pendant un laps de temps considérable, leur assura le monopole de ce commerce, qu'était due non-seulement la richesse extraordinaire des individus qui « des marchands de Tyr faisaient des princes, et de ses trafiquans, « les honorables de la terre¹ », mais aussi la grandeur de l'état lui-même, dont la splendeur donna au genre humain la première idée des vastes ressources que peut se faire un peuple commerçant, et des grandes entreprises dont il peut étonner l'univers (2).

Les Juifs étaient trop voisins de Tyr, pour ne pas regarder d'un œil d'émulation les immenses richesses que le commerce lucratif des Phéniciens y faisait couler, du sein de leurs établissemens sur le golfe Arabique. Ils prirent part à ce commerce, sous les règnes fortunés de David et de Salomon, tant par la conquête qu'ils firent d'un petit district dans la terre d'Edom, par lequel ils se virent maîtres des portes d'Elath et d'Esiongeber sur la mer Rouge, que par l'amitié d'Hiram, roi de Tyr, lequel mit Salomon en état d'équiper des flottes qui, sous la direction de pilotes phéniciens, firent voile pour Tarshish et Ophir². Les savans se sont longtemps occupés de la situation de ces fameux ports où les vaisseaux de Salomon allaient charger toutes ces marchandises diverses dont les écrivains sacrés ont fait un si pompeux étalage;

¹ Diod. de Sic., liv. I. p. 61.

¹ Isaïe, xxiii, 8.

² Rois. ix, 26; x, 22.

difficile d'ajouter foi à
s sont ouverts les con-
sie et de l'Afrique, et
long des contrées les
des civilisées de cha-
onde, elles semblent
nature à faciliter la
l'autre. Aussi voit-on
des Égyptiens et des
navigateurs dont l'his-
rent sur la Méditerra-
tant pas long-temps
itués sur ses côtes. En
bonne heure des ports
du golfe Arabique, ils
leur commerce, et l'on
iers peuples occiden-
ter une communication

rendu des progrès de
ouverte de l'Amérique
de ce pays, j'ai consi-
érations maritimes des
ens; ce que j'en ai dit,
oté qui les lie au com-
s de l'Inde, jettera un
ouvelles recherches que
x Égyptiens, ce que
borne à très peu de
certain. La fertilité du
mat leur procurait si
rémens et tous les be-
dait par conséquent si
nations, qu'une des
mentales de leur po-
à tout commerce avec
ence, ils avaient en hor-
onnées à la mer, et les
opies et des profanes;
ports de manière à en
1.

Sésostris, rejetant avec
lui opposaient les idées
persuada de faire des
mmerçant, et dans le
accomplis si bien son
quelques historiens, il

78, édit. de Wesseling,
iv. xviii, p. 1142. A édit.

mais le lieu de leur existence est encore au nombre des choses inconnues.

On les crut très anciennement situés dans quelque partie de l'Inde avec laquelle les Juifs passaient aussi pour avoir des relations ; mais l'opinion la plus commune est que les flottes de Salomon, après avoir passé le détroit de Babel-Mandel, allaient le long de la côte du sud-ouest d'Afrique, jusqu'au royaume de Sofala ; ce pays célèbre par ses riches mines d'or et d'argent, qui lui valurent, de la part des écrivains sacrés¹, le nom même du métal qu'il produisait, était abondamment fourni de tous les autres articles qui formaient la cargaison des vaisseaux juifs. Cette opinion, devenue très probable par les recherches exactes de M. d'Anville, semble aujourd'hui avoir été mise tout-à-fait hors de doute par un savant voyageur moderne qui, par la connaissance des moussons dans le golfe Arabique, comparée avec l'ancien état de la navigation tant sur cette mer que le long de la côte africaine, est parvenu non-seulement à expliquer la longueur extraordinaire de la navigation des flottes de Salomon, mais a prouvé par des circonstances connues de leur voyage qu'il n'avait pour but aucun endroit particulier de l'Inde². Nous pouvons donc conclure que les Juifs n'ont aucun droit d'être comptés au nombre des nations qui entretenaient avec l'Inde un commerce maritime ; et si, par déférence pour l'opinion de quelques écrivains respectables, leur prétention était reconnue, nous savons du moins avec certitude que ce mouvement des Juifs vers le commerce, sous le règne de Salomon, ne fut que momentané, et qu'ils retomberent bientôt dans leur ancien état de séparation avec le reste du genre humain.

Après avoir rassemblé les faibles jours que jette l'histoire sur les premiers pas du commerce du côté de l'Inde, je vais maintenant, avec plus de certitude et de confiance, suivre les progrès des communications avec cette partie du monde, guidé par des auteurs qui ont rappelé des événements plus voisins de leur siècle, et sur lesquels ils ont reçu des détails plus positifs et plus circonstanciés.

Le premier établissement d'un pouvoir étranger dans l'Inde qui soit prouvé avec quelque

¹ Notice des manuscrits du roi, t. II, p. 40.

² Voyages de Bruce, liv. II, ch. IV.

degré de certitude, est celui des Perses ; et encore n'avons-nous sur cet établissement que des données très générales et très douteuses. Darius, fils d'Hystaspe, quoique élevé au trône par la ruse ou par le hasard, avait une activité, un goût pour les grandes choses, qui le rendaient vraiment digne de ce premier de tous les postes. Il jeta sur les différentes provinces de son royaume un regard plus attentif qu'aucun de ses prédécesseurs, et se mit en quelque sorte à la découverte de plusieurs parties de l'Asie, peu connues avant lui¹. Ayant soumis à son pouvoir plusieurs des pays qui s'étendent au sud-est depuis la mer Caspienne jusque vers le fleuve Oxus, ce fut pour lui une occasion de chercher à connaître avec plus de précision et d'exactitude cette partie de l'Inde qui lui sert de frontière. Dans cette vue, il nomma Scylax, de Caryandre, chef d'une escadre équipée à Caspatyre, au pays de Pactye (aujourd'hui Pehkley), vers le haut de la partie navigable de l'Indus, avec ordre d'en suivre le cours jusqu'à son embouchure dans l'Océan. Scylax remplit cette destination, quoique non sans difficulté en apparence, et en dépit d'un grand nombre d'obstacles ; car il ne mit pas moins de deux ans et demi à conduire son escadre du lieu de l'embarquement jusqu'au golfe Arabique². Ce qu'il rapporta de la population, de la fertilité et du haut état de culture de cette région de l'Inde qu'il avait traversée, rendit Darius impatient de la conquête d'un si riche pays. Son impatience fut bientôt satisfaite, et quoique ses conquêtes dans l'Inde ne paraissent pas s'être étendues au-delà du district arrosé par l'Indus, on ne peut que se former une idée de son opulence et du nombre de ses habitans dans ces temps reculés, quand on songe que le tribut qu'il en retirait formait presque le tiers du revenu entier de la monarchie persane³. Mais ni le voyage de Scylax, ni les conquêtes de Darius, qui en furent la suite, n'ont donné aucune connaissance générale de l'Inde. Les Grecs, qui, dans ces temps, étaient la seule nation éclairée de l'Europe, ne faisaient que peu d'attention aux démarques des peuples qu'ils regardaient comme des barbares, surtout dans les pays très éloignés du leur ; et Scylax

¹ Hérodote, liv. IV, ch. XLIV.

² Hérodote, liv. IV, ch. XLII, XLV.

³ Hérodote, liv. III, ch. XC-XCVI.

des Perses; et encore
 assement que des dons
 douteuses. Darius,
 levé au trône par la
 avait une activité, un
 oses, qui le rendaient
 nier de tous les postes.
 es provinces de son
 tentif qu'aucun de ses
 en quelque sorte à la
 parties de l'Asie, peu
 soumis à son pouvoir
 s'étendent au sud-est
 jusque vers le fleuve
 occasion de chercher
 précision et d'exacti-
 ce qui lui sert de fron-
 nomma Scylax, de Ca-
 e équipée à Caspatyre,
 rd'hui Pehkley), vers
 ble de l'Indus, avec
 s jusqu'à son embou-
 x remplit cette desti-
 difficulté en apparence,
 ombre d'obstacles; car
 eux ans et demi à con-
 de l'embarquement
 e. Ce qu'il rapporta de
 ité et du haut état de
 e l'Inde qu'il avait tra-
 patient de la conquête
 impatience fut bientôt
 conquêtes dans l'Inde
 étendues au-delà du
 us, on ne peut que se
 opulence et du nombre
 s temps reculés, quand
 qu'il en retirait formait
 u entier de la monarchie
 voyage de Scylax, ni les
 i en furent la suite, na-
 naissance générale de
 dans ces temps, étaient
 e l'Europe, ne faisaient
 s démarches des peuples
 s des barbares, surtout
 gnés du leur; et Scylax

LIV.
 LIII, XLIV.
 XC-XCVI.

avait embelli le récit de son voyage de tant de circonstances évidemment fabuleuses, qu'il semble avoir été frappé de la juste punition qui s'attache aux personnes dont le goût pour le merveilleux est connu, de n'être écoutés qu'avec la plus grande défiance dans leurs récits même les plus vrais.

Environ cent soixante ans après le règne de Darius Hystaspe, Alexandre-le-Grand commença son expédition dans l'Inde. La tache imprimée à son caractère par des traits d'emportement féroce, par des excès indécens d'intempérance et par les pompeux étalages de la vanité dont la vie de cet homme extraordinaire n'est que trop remplie, a presque toujours empêché jusqu'ici d'apprécier avec justesse le rang distingué qui lui est dû comme conquérant, comme politique et comme législateur. Le sujet actuel de mes recherches ne me laisse apercevoir ses opérations que d'un seul côté, mais j'ai l'occasion de présenter sous un point de vue frappant la grandeur et l'étendue de ses plans. Peu de temps après ses premiers succès en Asie, il parait avoir songé à établir une monarchie universelle, et ne s'être pas moins proposé l'empire de la mer que celui de la terre. La longue et étonnante résistance des Tyriens, sans secours, lui donna une haute idée des ressources de la puissance navale, et des grandes richesses que pouvait fournir le commerce, surtout le commerce de l'Inde, dont il vit que les citoyens de Tyr s'étaient exclusivement emparés. Résolu de leur enlever ce commerce, et pour lui assigner un poste préférable à plusieurs égards à celui de Tyr, il n'eut pas plus tôt achevé la conquête de l'Égypte qu'il fonda une ville près de l'une des bouches du Nil, qu'il honora de son propre nom; et il en choisit l'emplacement avec un si merveilleux discernement, qu'Alexandrie devint la plus considérable ville de commerce de l'ancien monde, et que malgré les changemens continuels de domination, elle ne cessa point d'être pendant dix-huit siècles le principal siège du commerce de l'Inde¹. Malgré les opérations militaires qui fixèrent bientôt l'attention d'Alexandre, il ne renonça point au désir de s'attirer le commerce lucratif que les Tyriens avaient fait avec l'Inde. Il arriva bientôt des

¹ *Hist. de l'Amér.*, vol. I, p. 20.

événemens qui non-seulement le fortifièrent dans son dessein, mais même lui laissèrent apercevoir la possibilité d'acquérir la souveraineté de ces régions, d'où arrivaient au reste de la terre tant de précieuses productions.

Après avoir complètement triomphé des Perses, la poursuite qu'il fit du dernier Darius et de Bessus, l'assassin de cet infortuné monarque, le conduisit à travers cette partie de l'Asie qui s'étend depuis la mer Caspienne jusque au-delà du fleuve Oxus. Il s'avança vers l'orient, jusqu'à Maracande¹, ville assez notable dès lors, et qui devait dans la suite, sous le nom moderne de Samarcande, être la capitale d'un empire qui ne le céderait au sien, ni en puissance ni en étendue. Dans une marche de plusieurs mois, qui le rapprochait souvent de l'Inde, à travers des provinces jusque-là inconnues aux Grecs, parmi des peuples qui avaient depuis long-temps avec l'Inde de grandes relations, il apprit sur l'état de ce pays², qui avait été long-temps l'objet de ses pensées et de ses vœux³, plusieurs choses qui ne firent qu'augmenter le désir qu'il avait de s'en rendre maître. Prompt et tranchant dans toutes ses résolutions, il partit de Bactre, et traversa cette chaîne de montagnes qui, sous différentes dénominations, forme ce que les géographes orientaux appellent une ceinture de pierre qui renferme l'Asie, et sert de barrière à l'Inde du côté du nord.

On conçoit aisément que l'entrée la plus facile de chaque pays doit être déterminée par des circonstances de sa situation naturelle, telles que les défilés des montagnes, le cours des rivières et leurs endroits les plus guéables. Il n'est point de lieu sur la terre, où cette trace d'invasion soit mieux marquée, et d'une manière plus distincte, que sur la frontière septentrionale de l'Inde; tellement que les trois grands usurpateurs de ce pays, Alexandre, Tamerlan et Nadir-Chah, à trois époques très éloignées et avec des vues et des talens extrêmement divers, se sont avancés par la même route et presque sur les mêmes pas. Alexandre eut la gloire de l'avoir le premier découverte. Au sortir des montagnes, il campa à Alexandrie-Paropamisana, sur le même site que la moderne cité de Candahar; et

¹ Arrien, III, ch. 30.

² Strab., xv, p. 1021. A.

³ Arrien, iv, ch. xv.

après avoir soumis ou gagné les nations qui habitent la rive nord-ouest de l'Indus, il traversa ce fleuve à Taxile, aujourd'hui Attock, le seul endroit où son cours soit assez tranquille pour y pouvoir jeter un pont¹.

Après avoir passé l'Indus, Alexandre prit tout de suite le chemin qui conduit droit au Gange et aux opulentes provinces du sud-est, comprises aujourd'hui sous le nom général d'Indostan. Mais sur les bords de l'Hydaspe, connu depuis sous le nom de Bétal ou Chélum, il fut arrêté par Porus, puissant monarque de la contrée, à la tête d'une nombreuse armée. La guerre avec Porus et les hostilités dans lesquelles il se trouva successivement engagé avec les autres princes indiens, le déterminèrent à s'écarter de sa première route et à tirer davantage vers le sud-ouest. En conséquence de toutes ces opérations, Alexandre traversa l'une des contrées les plus riches et les plus peuplées de l'Inde, qu'on appelle aujourd'hui *Panjab*, des cinq grandes rivières qui l'arrosent. Cette marche, exécutée dans une saison pluvieuse, impraticable même pour les armées indiennes, donne la plus haute idée et du courage persévérant d'Alexandre, et du tempérament robuste et vigoureux que formaient aux soldats de ces temps les effets réunis de l'exercice gymnastique et de la discipline militaire. Alexandre rencontrait à chaque pas des objets non moins frappants que nouveaux. Quoiqu'il eût déjà vu le Nil, l'Euphrate et le Tigre, la grandeur de l'Indus dut l'étonner encore². Il n'avait point encore vu de pays si peuplé, si bien cultivé, si riche de toutes les plus belles productions de l'art et de la nature, que cette partie de l'Inde à travers laquelle il avait conduit son armée. Mais lorsqu'il eut appris presque partout, et probablement par des peintures exagérées, combien le Gange l'emportait sur l'Indus, et combien tout ce qu'il avait vu jusqu'alors était inférieur aux régions fortunées que ce grand fleuve arrose, est-il étonnant que le vif désir de les voir et de s'en rendre le maître lui ait fait rassembler ses soldats pour leur proposer de reprendre leur marche vers un pays où les attendaient la richesse, la gloire et la puissance. Mais ils avaient déjà exécuté tant de choses, ils avaient si cruellement souffert, surtout

des pluies continuelles et des inondations qui les avaient enveloppés, que leur patience, aussi bien que leur force, était épuisée (4); et d'une voix unanime, ils refusèrent de faire un pas de plus. Ils se montrèrent si fermes dans cette résolution, qu'Alexandre, quoique possédant au plus haut degré toutes les qualités qui donnent de l'ascendant sur des esprits militaires, fut obligé de céder et de donner des ordres pour retourner en Perse³.

Cette scène mémorable se passa sur les bords de l'Hyphasis, aujourd'hui Beyah, qui fut le terme de la marche d'Alexandre dans l'Inde. Il est évident par-là qu'il ne traversa point le Panjab dans toute son étendue. Ses limites se formèrent au sud-ouest par une rivière anciennement connue sous le nom d'*Hysudrus*, et maintenant sous celui de *Sellege*, dont Alexandre n'approcha jamais plus près que la rive méridionale de l'Hyphasis, où il éleva douze autels colossaux, qui, selon l'auteur de la vie d'Apollonius de Tyane, subsistaient encore avec leurs inscriptions très distinctes quand ce sophiste bizarre visita l'Inde, trois cent soixante-treize ans après l'expédition d'Alexandre⁴. De Ludhana sur le Sellege à Attock sur l'Indus, on donne en largeur au Panjab deux cent cinquante-neuf milles géographiques en droite ligne; la marche d'Alexandre, d'après la même mesure, ne s'élevait pas au-dessus de deux cents milles; mais en allant comme en revenant, ses troupes se répandaient tellement sur le pays, elles agissaient souvent en tant de divisions différentes, enfin tous ses mouvemens étaient tellement réglés et mesurés par des savans qu'il avait exprès amenés avec lui, qu'il acquit une connaissance très étendue et très exacte de cette partie de l'Inde⁵.

Arrivé sur les bords de l'Hydaspe à son retour, il vit que ses officiers, à qui il avait donné le soin de construire et de réunir autant de vaisseaux qu'ils le pourraient, s'en étaient acquittés avec tant d'activité et de bonheur, qu'ils avaient rassemblé une flotte nombreuse. Comme il n'avait point perdu de vue, au milieu des embarras de la guerre et de la fureur des conquêtes, ses projets de paix et de commerce, la destination

¹ Arrien, v, ch. xxiv, xxv.

² Philostr., *Vie d'Apollon.*, liv. II, ch. XLIII, édit. Olear. Lips., 1709.

³ Plin., *Hist. nat.*, liv. XVI, ch. VII.

⁴ Rennell, *Mém.*, p. 92.

⁵ Strabon, liv. xv, p. 1027. C. et note 5, Casaub.

des inondations qui leur patience, aussi épuisée (4); et d'une suite de faire un pas de termes dans cette réonologie possédant au qualités qui doment prêts militaires, fut mer des ordres pour

passa sur les bords de Beyah, qui fut le centre dans l'Inde. Il traversa point le Panthe. Ses limites se forrivière anciennement adrus, et maintenant t Alexandre n'appro- rive méridionale de rize autels colossaux, vie d'Apollonius de avec leurs inscriptions ophiste bizarre visita treize ans après l'ex- Ludhiana sur le Set- non domie en largeur ante-neuf milles géo- ; la marche d'Alexan- sure, ne s'élevait pas milles; mais en allant troupes se répandaient agissaient souvent en ntes, enfin tous ses ent réglés et mesurés exprès amenés avec naissance très étendue tie de l'Inde 3.

de l'Hydaspe à son res, à qui il avait donné réunir autant de vais- s'en étaient acquittés bonheur, qu'ils avaient breuse. Comme il n'a- u milieu des embarras ar des conquêtes, ses merce, la destination

, liv. II, ch. XLIII, édit.

ch. VII.

de cette flotte était de descendre l'Indus jusqu'à l'Océan; de là elle devait continuer jusqu'au golfe Persique, pour ouvrir par mer une communication avec l'Inde et le centre de ses états.

La conduite de cette expédition fut donnée à Nérarque, officier digne, à tous égards, de cette importante commission. Mais comme Alexandre était ambitieux de toutes les gloires, et qu'il aimait à se montrer dans toutes les entreprises qui avaient de la nouveauté et de l'éclat, il descendit lui-même le fleuve avec Nérarque. Il faut convenir que, par sa grandeur et sa magnificence, l'armement était digne d'être commandé par le conquérant de l'Asie. Il était composé d'une armée de cent vingt mille hommes, deux cents éléphants et une flotte de près de deux mille vaisseaux différens de port et de forme (5), qui avaient à leur bord un tiers des soldats; tandis que le reste, partagé en deux divisions, l'une sur la droite, et l'autre sur la gauche, les accompagnait dans leur marche. A mesure qu'ils avançaient, les peuples riverains se soumettaient ou par force ou par persuasion. Retardé par les diverses opérations où l'engageait cette grande entreprise, autant que par la lente navigation d'une pareille flotte, Alexandre mit plus de neuf mois à gagner l'Océan 1.

La marche d'Alexandre dans l'Inde, sur cette ligne, était bien plus considérable que celle qu'il fit par la route dont nous avons déjà donné la description; et quand on considère les divers mouvemens de ses troupes, le nombre des villes qu'elles prirent, et les différens états qu'elles soumièrent, on peut dire qu'il n'a pas seulement vu les pays qu'il a traversés, mais aussi qu'il les a bien observés. Cette partie de l'Inde a été si peu fréquentée des Européens de nos jours, qu'on ne peut marquer ni la situation des lieux, ni leur distance, avec la même exactitude que dans les provinces intérieures, ou même dans le Panjab. Mais d'après les recherches du major Rennell, faites avec autant de discernement que d'habileté, la distance à l'Océan, de cet endroit de l'Hydaspe où Alexandre équipa sa flotte, ne peut pas être moindre que de trois cent trente-trois mille anglais. Une portion considérable de cette vaste contrée, la partie supérieure du delta surtout, qui s'étend depuis la

capitale de l'ancienne Malli, aujourd'hui Moul-tan, jusqu'à Patala, actuellement Tatta, est remarquable pour sa fertilité et sa population 1.

Bientôt après avoir gagné l'Océan, Alexandre, content d'être venu à bout de cette difficile entreprise, ramena ses troupes en Perse, par terre; il laissa le commandement de la flotte, et à son bord un corps de troupes considérable, à Nérarque, qui, après un voyage de sept mois le long des côtes, la conduisit heureusement le long du golfe Persique dans l'Euphrate (6) 2.

C'est ainsi qu'Alexandre prépara le premier aux peuples de l'Europe la connaissance de l'Inde, et il eu examina un vaste district avec plus d'attention qu'on ne devait l'attendre du court séjour qu'il y fit. Heureusement trois de ses principaux officiers, Ptolomé fils de Lagus, Aristobule et Nérarque tinrent des registres fidèles de toutes ses opérations militaires et de tout ce qu'il pouvait y avoir de curieux dans les pays qui en furent le théâtre. Il est vrai que rien ne nous est parvenu des deux premiers; mais il est probable que les faits les plus importants qu'ils rapportent se sont conservés, puisque Arrien déclare les avoir pris pour guides dans son Histoire de l'expédition d'Alexandre; ouvrage qui, quoique composé long-temps après que la Grèce eut perdu sa liberté, et dans un siècle où le goût et le génie étaient sur leur déclin, n'est pas indigne des plus beaux jours de la littérature grecque.

Quant à la situation générale de l'Inde, ces écrivains nous apprennent qu'au temps d'Alexandre, quoiqu'il n'y eût dans son sein aucun empire puissant, tel que celui qui, dans des temps modernes, étendait ses lois depuis l'Indus presque jusqu'au cap Comorin, même alors elle était partagée en monarchies d'une étendue considérable. Le roi des Prasi se préparait à recevoir les Macédoniens sur les bords du Gange avec une armée de vingt mille chevaux, deux mille chariots armés, et un grand nombre d'éléphants 3. On dit que le territoire dont Alexandre constitua Porus souverain, ne contenait pas moins de deux mille villes 4. En réduisant même à leur plus juste valeur ces dénominations va-

¹ *Mém. de Rennell*, p. 63, etc.

² *Pline, Hist. nat.*, liv. VII, ch. XXIII.

³ *Diod. de Sic.*, liv. XVII, p. 232.

⁴ *Arrien*, liv. VI, ch. II.

¹ *Strab.*, lib. XV, p. 1014.

gues de nations et de villes, on ne peut s'empêcher de concevoir l'idée d'une population très considérable. Du haut de la flotte qui descendait la rivière, on voyait des deux côtés un pays qui ne paraissait le céder en rien à celui dont le gouvernement fut confié à Porus.

C'est également dans les mémoires de ces officiers, que l'Europe a puisé pour la première fois des connaissances certaines sur le climat, le sol, les productions et les habitans de l'Inde; et dans un pays où les mœurs, les coutumes et même l'habillement sont aussi permanens et aussi invariables que la nature même, il est étonnant de voir avec quelle précision les peintures des officiers d'Alexandre se rapportent à ce que nous voyons aujourd'hui dans l'Inde après un espace de deux mille ans. Les changemens réglés des temps, connus sous le nom de *moussons*; les pluies périodiques, le gonflement des rivières, les inondations qui en sont la suite, l'aspect que présente le pays pendant leur durée: toutes ces circonstances y sont détaillées avec la plus grande exactitude dans les descriptions qu'ils nous ont laissées des habitans, de leur complexion frêle et délicate, de leur teint basané, de leurs cheveux noirs et pendans, de leurs vêtemens de coton, de leur nourriture qui ne consiste qu'en végétaux, de leur division en tribus ou *castes* séparées, dont les membres ne se mêlent jamais par le mariage, de l'usage des veuves qui se brûlent à la mort de leurs maris, et de plusieurs autres particularités dans lesquelles ils ressemblent absolument aux modernes Indous. Ce serait précipiter la marche de cet écrit, que d'entrer actuellement dans aucun de ces détails; mais comme ce sujet, quoique curieux et intéressant par lui-même, nous jettera nécessairement dans des discussions mal assorties à la nature d'un ouvrage sur l'histoire, je renverrai mes idées sur ce sujet, dans un appendix que je me propose d'ajouter à cette dissertation; et j'espère qu'elles pourront jeter quelque nouvelle lumière sur l'origine et la nature des communications avec l'Inde.

Quoique les peuples de l'ouest doivent beaucoup à Alexandre pour la connaissance de l'Inde, son expédition se borna cependant à une très petite portion de ce vaste continent. Il ne pénétra pas au-delà de la moderne province de Lahor et des pays situés sur les bords de l'Indus, de-

puis Moultan jusqu'à la mer. Mais il visita ces parties avec ce degré d'exactitude dont j'ai déjà parlé; et c'est une circonstance assez remarquable que ce district de l'Inde, le premier où les Européens mirent le pied, et qu'ils connaissaient le mieux autrefois, est aujourd'hui la partie la plus ignorée de ce continent¹, le commerce ou la guerre, qui dans tous les siècles contribuent le plus à l'avancement de la géographie, n'ayant fourni à aucun peuple de l'Europe l'occasion d'y voyager ou d'y faire des recherches.

Si une mort prématurée n'eût arrêté le héros macédonien au milieu de sa carrière, il est à croire que l'Inde aurait été beaucoup mieux connue des anciens, et que les Européens s'y seraient établis deux mille ans plus tôt. L'invasion d'Alexandre dans l'Inde couvrait un projet plus étendu que celui d'une incursion passagère. Il se proposait d'ajouter à son empire cette riche et vaste contrée, et, quoique l'opposition de son armée l'eût empêché pour le moment de poursuivre son plan, il était loin d'y avoir renoncé. Ce ne sera pas s'écarter du but de ces recherches que de présenter l'aperçu général des mesures qu'il avait adoptées pour cet effet, et d'en examiner la justesse, ainsi que le degré de probabilité du succès; nous serons à portée par-là de nous faire une idée plus juste que celle qu'on a communément du génie indépendant et de la grandeur des vues politiques qui caractérisaient cet homme illustre.

Devenu maître de l'empire de Perse, Alexandre ne tarda pas à s'apercevoir que la force des états dont il héritait, soutenue même du nombre de troupes qu'il pouvait espérer de lever dans la Grèce, par l'ascendant qu'il avait gagné sur l'esprit de ses diverses républiques, était insuffisante pour tenir sous sa domination des territoires si vastes et si peuplés; que, pour rendre son autorité sûre et permanente, elle devait être fondée sur l'affection des peuples qu'il avait soumis, et défendue avec leurs propres armes; que, pour cet effet, il fallait bannir toute espèce de distinction entre les vainqueurs et les vaincus, et ne faire de ses sujets d'Europe et d'Asie qu'un seul et même corps de nation, soumis aux mêmes lois, ne connaissant que les mêmes usages, les mêmes institutions, la même discipline (7).

¹ *Mém. de Rennell.*

Quelque noble que fût une telle politique, quelque propre qu'elle fût à l'accomplissement de ses vues, il n'en pouvait pas imaginer de plus contraire aux idées et aux préjugés de sa nation. Les Grecs avaient une si haute idée de la prééminence que leur donnaient la civilisation et la connaissance des arts, qu'à peine ont-ils regardé le reste du genre humain comme faisant partie de leur espèce. Ils donnaient à tous les autres peuples le nom humiliant de *Barbares*; et en conséquence de cette supériorité, dont ils étaient si fiers, ils se prétendaient leurs maîtres de droit, à peu près comme l'âme règne sur le corps, et l'homme sur les animaux. Quelque extravagante que nous paraisse aujourd'hui une telle prétention, à la honte de l'ancienne philosophie, elle était reconnue et enseignée dans toutes les écoles. Aristote, plein de cette opinion qu'il cherche à prouver par des raisonnemens plus subtils que solides¹, conseillait à Alexandre de gouverner les Grecs comme des sujets, les Barbares comme des esclaves; de regarder les uns comme des égaux, les autres comme des créatures d'une espèce inférieure². Mais les sentimens de l'élève s'étaient plus agrandis que ceux du maître, et l'habitude de gouverner les hommes avait découvert au monarque ce qui était resté caché aux yeux du philosophe dans les plis de la théorie. Peu de temps après la victoire d'Arbelle, Alexandre lui-même, et à son exemple, plusieurs de ses officiers, prit l'habit des Perses et imita plusieurs de leurs usages. En même temps il encouragea les nobles Perses à suivre les mœurs macédoniennes, à s'instruire de la langue grecque, à goûter les beautés si admirées, si recherchées, des écrivains de ce temps. Pour donner plus d'étendue à cette union, il épousa lui-même une fille de Darius, et eloisit des femmes pour cent de ses principaux officiers dans les familles les plus distinguées des Perses. On célébra leurs noces avec beaucoup de pompe et de réjouissance, à la grande satisfaction du peuple conquis : à leur exemple, plus de dix mille macédoniens prirent des femmes perses, et Alexandre, pour leur témoigner son approbation à cet égard, leur fit à chacun des présens de noces.

¹ Aristote, *Polit.*, I, ch. III-VII.

² *Plut., de Fortuna Alex.*, orat. I, p. 372. vol. VII, édit. Reisk. — Strab., lib. I p. 116. A.

Mais quelque soin qu'eût pris Alexandre pour unir ses sujets d'Europe et d'Asie par les liens les plus indissolubles, il ne fonda pas entièrement la conservation de ses nouvelles conquêtes sur le succès de cette mesure. Il eloisissait dans chaque province qu'il venait de soumettre, des postes convenables pour y bâtir et y fortifier des villes, où il plaçait des garnisons composées de ceux des natifs qui s'étaient soumis aux mœurs et à la discipline grecques, et de ceux de ses sujets d'Europe qui, épuisés de fatigue et de service, désiraient le repos et un établissement fixe. Ces villes étaient nombreuses, et ne servaient pas seulement de lieux de communication entre les différentes provinces de ses états, mais aussi de places fortes, pour tenir en respect et réprimer les peuples conquis. Trente mille de ses nouveaux sujets, qui avaient été exercés à l'euro-péenne, parurent devant Alexandre à Suse, et il en avait fait un de ces corps d'infanterie profonds et serrés, connus sous le nom de *phalanges*, et qui constituaient la force d'une armée macédonienne. Mais pour s'assurer de la fidélité de ce nouveau corps, et pour qu'il eût tout son effet, il avait réglé que tout officier chargé de quelque partie de commandement, supérieur ou subalterne, serait Européen. Comme l'industrie des hommes, dans la même position, se crée naturellement les mêmes ressources, les puissances de l'Europe, qui, dans leurs possessions de l'Inde, emploient à leur service des corps nombreux de natifs, ont suivi des maximes toutes semblables dans la formation de ces troupes, et probablement, sans s'en douter, ont modelé leurs bataillons de Sipahys sur les mêmes principes d'après lesquels Alexandre avait fait sa phalange de Perses.

A mesure qu'Alexandre, dans le cours de ses conquêtes, s'éloignait de l'Euphrate, qu'on pouvait regarder comme le centre de ses états, il était obligé de bâtir et de fortifier un plus grand nombre de villes. Les anciens auteurs en citent plusieurs à l'est et au sud de la mer Caspienne; et dans l'Inde même, il fonda deux cités sur les bords de l'Hydaspe, et une troisième sur l'Acésine, toutes deux navigables, et qui après avoir mêlé leurs eaux, se jettent dans l'Indus (8). Il est évident, par le choix qu'il fit de l'emplacement de ces villes, que son intention était d'entretenir une communication avec

l'Inde, par mer aussi bien que par terre. C'était surtout dans des vues maritimes qu'il avait examiné avec tant de soin la navigation de l'Indus; comme je l'ai déjà dit. C'était dans les mêmes vues, qu'à son retour à Suze, il examina lui-même en personne le cours de l'Euphrate et du Tigre, et donna ordre d'enlever les écluses que les anciens monarques de Perse, d'après un précepte formel de leur religion, qui leur enjoignait d'avoir le plus grand soin de ne jamais souiller aucun des élémens, avaient fait construire près de l'embouchure de ces rivières, pour ôter à leurs sujets tout accès à l'Océan (9). En ouvrant un tel plan de navigation, du golfe Persique il se proposait de faire arriver les marchandises précieuses de l'Inde dans l'intérieur de ses états d'Asie, tandis que par le golfe Arabe elles seraient conduites jusqu'à Alexandrie, et de là distribuées dans le reste de l'univers.

Quelque grands, quelque étendus que fussent ses projets, les mesures et les précautions qu'il avait prises pour leur exécution étaient si variées, si convenables, qu'Alexandre avait tout lieu de compter sur leur plein et entier succès. A l'époque où le mécontentement de ses soldats l'obligea de suspendre ses opérations dans l'Inde, il n'avait pas encore trente ans accomplis. A cet âge de la vie où le génie entreprenant de l'homme reçoit tout son essor, un prince aussi actif, aussi constant, aussi infatigable, aurait bientôt fait renaitre l'occasion de reprendre un dessein favori auquel il avait été si long-temps attaché. S'il eût fait une seconde invasion dans l'Inde, il n'aurait pas été obligé, comme la première fois, de se frayer difficilement une route, à travers des pays ennemis et inconnus, arrêté à chaque pas par des nations et des tribus de Barbares, dont les noms n'étaient jamais parvenus jusqu'en Grèce. Toute l'Asie, depuis les bords de la mer Ionienne, jusqu'aux rives de l'Hyphasis, se serait rangée sous son empire, et à travers cette vaste étendue de pays, il aurait établi une telle succession de villes et de places fortes (10), que ses armées auraient pu continuer leur route en sûreté, et trouver régulièrement des magasins pourvus de toutes les choses nécessaires à leur subsistance; et ce n'aurait pas

été pour lui une chose difficile que de mettre en campagne des forces suffisantes pour achever la conquête d'un pays aussi vaste et aussi peuplé que l'Inde. Une fois armés et disciplinés à la manière européenne, ses sujets orientaux se seraient montrés jaloux d'imiter et d'égalier leur maître, et Alexandre aurait pu tirer des recrues, non de ses stériles domaines de Grèce et de Macédoine, mais des vastes régions de l'Asie, qui dans tous les siècles ont couvert la terre et étonné le genre humain de leurs nombreuses armées. Parvenu jusqu'aux frontières de l'Inde à la tête d'un aussi formidable pouvoir, il aurait pu y entrer dans des circonstances bien différentes que lors de sa première expédition. Il s'y était assuré une existence solide, tant par les garnisons qu'il avait laissées dans les trois villes qu'il avait bâties et fortifiées, que par sa double alliance avec Taxile et Porus. Ces deux princes indiens, gagnés par la bienfaisance et l'humanité d'Alexandre (vertus qui excitaient une reconnaissance et une admiration d'autant plus grandes, qu'elles étaient plus rares dans l'ancienne manière de faire la guerre), ne se seraient jamais démentis dans leur attachement aux Macédoniens. Soutenu de leurs troupes, aidé de leurs lumières et de l'expérience qu'il avait acquise dans ses premières campagnes, Alexandre n'aurait pu manquer de faire des progrès rapides dans un pays où les invasions, depuis son temps jusqu'au nôtre, ont toujours été suivies du succès.

Mais tous ces superbes projets vinrent s'évanouir devant une mort prématurée. Cette mort elle-même fut suivie d'événemens qui prouvent la justesse de nos spéculations et de nos conjectures, de la manière la plus frappante et la plus victorieuse. Lorsque cet empire, que le génie supérieur d'Alexandre avait maintenu dans l'union et dans l'obéissance, ne sentit plus la force puissante qui le contenait, il tomba, pour ainsi dire, en éclats, et ses principaux officiers se saisirent de ses différentes provinces qu'ils se morcelèrent entre eux. Divisés par l'ambition, par la rivalité, par les ressentimens personnels, ils tournèrent bientôt leurs armes l'un contre l'autre; et comme la plupart des chefs étaient également habiles en politique et dans l'art de faire la guerre, la dispute fut longue et le succès souvent douteux. Au milieu des secousses et des

¹ Arrien, liv. vi, ch. vii. Strab., lib. xvi, p. 1074, etc.

olutions amenées par ces rivalités, on s'aperçut que les mesures prises par Alexandre pour la conservation de ces conquêtes avaient été si habilement combinées, qu'à la fin des troubles et au rétablissement de la paix, l'empire macédonien ne s'était ébranlé dans aucune partie de l'Asie, et pas une seule province n'avait entrepris de secouer le joug. L'Inde même, la plus éloignée des conquêtes d'Alexandre, s'était tranquillement soumise à Python, fils d'Agénor, et ensuite à Séleucus, qui s'étaient successivement rendus les maîtres de cette partie de l'Asie. Porus et Taxile, malgré la mort de leur bienfaiteur, ne se dérobèrent point à l'autorité des Macédoniens, et ne cherchèrent point à recouvrer leur indépendance.

Au milieu de tous ces débats de pouvoir et de prééminence entre les successeurs d'Alexandre, Séleucus, qui ne le cédait à aucun d'eux dans tous les projets de l'ambition, s'étant rendu maître de toutes les provinces de l'empire persan, comprises sous le nom de Haute-Asie, pensa que toutes les contrées de l'Inde soumises par Alexandre appartenaient naturellement à cette partie de l'empire macédonien, dont il était actuellement le souverain. Séleucus, comme tous les autres officiers formés par Alexandre, s'était fait de si hautes idées des avantages qui résulteraient d'une liaison de commerce avec l'Inde, qu'il résolut enfin de se transporter dans ce pays, dans le double dessein d'y établir sa propre autorité, et de soumettre Sandracotte, qui, s'étant depuis peu acquis la souveraineté des Prasi, nation puissante sur les bords du Gange, menaçait d'attaquer les Macédoniens, dont les possessions dans l'Inde avoisinaient ses états. Malheureusement il ne nous est parvenu aucun détail sur cette expédition, qui n'a manqué ni d'éclat ni de succès. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il alla beaucoup au-delà du terme qu'Alexandre s'était marqué dans son expédition (11); il aurait poussé sa marche beaucoup plus loin encore, s'il n'eût été obligé de s'arrêter tout court dans sa carrière, pour aller au-devant d'Antigonos, qui se disposait à entrer dans ses états à la tête d'une puissante armée. Avant de se mettre en marche du côté de l'Euphrate, il conclut un traité avec Sandracotte, en vertu duquel ce monarque demeurait tranquille possesseur du royaume qu'il avait acquis. Mais le

pouvoir et les possessions des Macédoniens paraissent s'être conservés intacts pendant tout le règne de Séleucus, qui finit quarante-deux ans après la mort d'Alexandre.

Pour entretenir un commerce d'amitié avec Sandracotte, Séleucus fit choix de Mégasthène, officier qui, ayant accompagné Alexandre dans son expédition dans l'Inde, connaissait passablement la situation du pays et les mœurs de ses habitans, et il l'envoya en qualité d'ambassadeur à Palibothra¹. Mégasthène fit une résidence de plusieurs années dans cette fameuse capitale des Prasi, située sur les bords du Gange, et il fut probablement le premier Européen qui jouit du spectacle de cette fameuse rivière, infiniment supérieure à toutes celles de l'ancien continent par son étendue (12), et non moins remarquable par la fertilité des pays qu'elle arrose. Ce voyage de Mégasthène à Palibothra donna aux Européens la connaissance d'une vaste étendue de pays, dont ils n'avaient eu jusqu'alors aucune idée; car Alexandre, du côté du sud-est, n'avait pas été plus loin que cette partie de la rivière Hydraotes ou Raevi, où a été bâtie la moderne cité de Lahore, et Palibothra, dont j'ai examiné l'emplacement avec le plus grand soin, comme un point essentiel de la géographie de l'Inde ancienne, me paraît être située sur le terrain de la nouvelle ville d'Allahabad, au confluent des deux grandes rivières de Jumna et du Gange (13). Comme le chemin de Lahore à Allahabad s'étend à travers l'une des provinces de l'Inde les plus riches et les mieux cultivées, à mesure qu'on connaissait mieux le pays, on se faisait une plus haute idée de sa valeur. En conséquence, ce que Mégasthène observa sur le chemin de Palibothra, et dans le séjour même de cette ville, fit une telle impression sur son esprit, qu'il se hâta de publier une relation fort étendue de l'Inde, pour en mieux faire connaître à ses concitoyens toute l'importance. C'est de ce fond que les anciens paraissent avoir tiré à peu près tout ce qu'ils savaient de la situation intérieure de l'Inde; et en comparant les trois plus grandes relations qui nous en restent, de Diodore de Sicile, de Strabon et d'Arrien, on ne peut s'empêcher de reconnaître, par leur exacte ressemblance, qu'elles sont des

¹ Strab., lib. 2, p. 121, etc. Arrien, *Hist. Ind. passim*.

copies de ses propres paroles. Mais malheureusement Mégasthène avait une telle passion pour le merveilleux, qu'aux vérités qu'il rapportait il mêla plusieurs fictions extravagantes; et on peut le regarder comme le premier auteur de ces contes fabuleux d'hommes dont les oreilles étaient si larges qu'ils pouvaient s'en envelopper comme d'un manteau; d'autres qui n'avaient qu'un œil sans bouche, sans nez, avec de longs pieds et des orteils tournés en dedans; d'une troisième espèce qui n'avait que trois emfans de haut; d'hommes sauvages avec des têtes en forme de coins; de fourmis aussi grosses que des renards, qui grattaient l'or; et d'une foule d'autres choses non moins merveilleuses¹. Les extraits de ses relations, qui nous ont été transmis par Strabon, Arrien et d'autres écrivains, ne paraissent nullement dignes de foi, si ce n'est lorsqu'ils ont pour eux l'évidence de la raison; qu'ils sont confirmés par le témoignage d'autres auteurs anciens, ou qu'ils s'accordent avec l'expérience des temps modernes. Cependant le compte qu'il rend des dimensions et de la topographie de l'Inde est curieux et exact. La description qu'il donne de la puissance et des richesses des Prasi ressemble parfaitement à celle qu'on aurait pu faire de quelques-uns des plus grands états du moderne Indostan, avant l'établissement de la puissance européenne ou mahométane dans l'Inde, et se rapporte aux informations qu'Alexandre avait recueillies sur ce peuple. On lui avait dit qu'ils l'attendaient sur les bords du Gange avec une armée de vingt mille cavaliers, de deux cent mille fantassins et deux mille chariots armés²; et Mégasthène rapporte qu'il eut une audience avec Sandracotte dans un lieu où il était campé à la tête d'une armée de quatre cent mille hommes³. Les énormes dimensions qu'il donne à Palibothra, qu'il suppose avoir dix milles de long sur deux de large, avec des murailles flanquées de cinq cent soixante-dix tours, et avec soixante-quatre portes, auraient probablement été rangées par les Européens au nombre des merveilles qu'il aimait à raconter, s'ils ne voyaient maintenant de leurs propres yeux que les villes de l'Inde sont bâties

sans aucun plan, et s'ils ne savaient avec certitude que, dans les temps anciens, aussi bien que dans les temps modernes, elle pouvait se vanter d'avoir dans son sein des villes d'une étendue bien plus grande encore.

Cette ambassade de Mégasthène à Sandracotte, et une autre de Daimachus à Allitrochidas, son fils et son successeur, sont les dernières transactions des monarques syriens sur lesquels il nous soit parvenu quelque détail⁴. Il ne nous est pas non plus possible de dire avec précision de quelle manière ils perdirent leurs possessions dans l'Inde, ni à quelle époque. Il est probable que la mort de Séleucus les força bientôt de renoncer à ce pays (14).

Mais quoique les superbes monarques de Syrie perdissent, à peu près à cette époque, celles des provinces indiennes qui avaient été soumises à leur empire, les Grecs, dans un moindre royaume, composé des débris de l'empire d'Alexandre, surent conserver des liaisons avec l'Inde et y acquirent même des territoires considérables. Tel était le royaume de Bactriane, d'abord soumis à Séleucus, puis enlevé à son fils ou petit-fils, et devenu indépendant environ soixante-neuf ans après la mort d'Alexandre. Nous n'avons, sur les événements de ce royaume, qu'un petit nombre d'indices épars dans les anciens auteurs. Nous savons par eux que son commerce avec l'Inde fut considérable; que les conquêtes des rois bactriens dans ce pays furent plus étendues que celles même d'Alexandre, et surtout qu'ils se remirent en possession du district près de l'embouchure de l'Indus qui avait été soumis par lui⁵. Chacun des six monarques de la Bactriane eurent des succès militaires si considérables dans l'Inde, qu'ils pénétrèrent fort avant dans l'intérieur de ce pays; et fiers des conquêtes qu'ils avaient faites et des vastes contrées soumises à leur empire, quelques-uns d'eux prirent le titre superbe de *grand roi*, dont les monarques persans ne s'étaient parés que dans les jours de leur plus grande gloire. Mais nous n'aurions connu ni la durée de ce royaume de Bactriane ni la manière dont il a fini

¹ Strab., lib. xx, p. 1032. A. 1037.

² Diod. de Sic., liv. xvii, p. 232. Quint.-Curt., lib. ix, ch. ii.

³ Strab., lib. xv, p. 1035. C.

⁴ *Mém. de Rennell*, p. 49, 50.

⁵ Justin., lib. xv, ch. iv.

⁶ Strab., lib. xi, p. 785. D., lib. xv, p. 1006. B. Justin., liv. xii, ch. iv. Bayer, *Hist. regni Græcor. bactriani, passim*.

si M. de Guignes ne se fût aidé des historiens de Chine, au défaut des écrivains grecs et romains. Nous y voyons qu'environ cent vingt-six ans avant l'ère chrétienne, une horde considérable de Tartares, poussés des lieux de leur naissance sur les confins de la Chine, et obligés de remonter du côté de l'ouest par la pression d'un corps plus nombreux encore qui se précipitait à leur suite, passèrent le Jaxartès, et se jetant sur Bactre, comme un torrent irrésistible, écrasèrent ce royaume, et mirent fin à l'empire des Grecs¹ dans ces contrées, empire qui y était établi depuis environ cent trente ans (15).

Depuis cette époque jusqu'à la fin du quinzième siècle, que les Portugais, en doublant le cap de Bonne-Espérance, ouvrirent une nouvelle communication vers l'est, et portèrent leurs armes victorieuses dans toute l'étendue de l'Inde, aucune puissance européenne n'y avait établi son empire, ni fait d'acquisitions territoriales. Pendant ce long espace de plus de seize cents ans, tout projet de conquête dans l'Inde paraît avoir été entièrement abandonné, et chaque peuple n'a cherché qu'à s'assurer un commerce avec cette riche contrée.

C'est en Égypte que le siège de ce commerce fut établi; et on ne peut que s'étonner de la promptitude et de la régularité avec laquelle le commerce avec l'Orient s'est fait par ce canal, que lui avait tracé la sagacité d'Alexandre. Ptolémée, fils de Lagus, aussitôt qu'il eut pris possession de l'Égypte, fit d'Alexandrie le siège du gouvernement. Quelques coups d'autorité, plusieurs actes de libéralité, mais surtout la douceur et la justice vantée de son administration, attirèrent un si grand nombre d'habitans autour de sa nouvelle résidence, que cette ville étonna bientôt par sa richesse et sa population. Comme, de tous les officiers d'Alexandre, Ptolémée était celui qui avait le plus mérité et obtenu sa confiance, il savait très bien que son but principal en fondant Alexandrie avait été de s'assurer les avantages qui résultaient du commerce avec l'Inde. Il fallait, pour l'exécution de ce dessein, un règne long et heureux; et quoique les auteurs anciens ne nous aient pas mis à portée d'apprécier les démarches de Ptolémée à ce sujet, il nous a laissé une preuve frappante du grand

intérêt qu'il attachait aux affaires maritimes, dans le fanal de l'île de Pharos, bâti à l'embouchure du port d'Alexandrie²; ouvrage qui, par sa magnificence, a mérité d'être mis au nombre des sept merveilles du monde. Quant aux arrangements de commerce de son fils Ptolémée-Philadelphie, ils nous sont beaucoup mieux connus. Pour faire d'Alexandrie le centre du commerce de l'Inde, qui commençait à se ranimer à Tyr, son ancien séjour³, il imagina de construire un canal de cent coudées de large, et de trente de profondeur, entre Arsinoé sur la mer Rouge, non loin de l'emplacement de la nouvelle Suez, et la branche pélusienne ou orientale du Nil, par le moyen duquel on aurait pu conduire les marchandises de l'Inde dans cette capitale, entièrement par eau. Mais, soit qu'on ait vu quelque danger dans sa confection, soit que la navigation lente et dangereuse de l'extrémité septentrionale de la mer Rouge l'ait rendu absolument inutile, cet ouvrage n'a jamais été achevé. Pour faciliter la communication avec l'Inde, il fit bâtir sur la côte occidentale de cette mer, et presque sous le tropique, une ville à laquelle il donna le nom de Bérénice⁴. Cette nouvelle ville devint bientôt l'entrepôt du commerce avec l'Inde (16). De Bérénice, les marchandises étaient transportées par terre jusqu'à Copte, ville à trois milles de distance du Nil, mais qui s'y joignait par un canal navigable dont on trouve encore les restes⁵; de là elles étaient conduites par eau à Alexandrie. Il y avait entre Bérénice et Copte, selon Plinè, une distance de deux cent cinquante-huit milles romains, et le chemin était coupé à travers le désert, presque sans eau, de la Thébaïde. Mais la vigilance d'un monarque puissant sut bientôt suppléer à ce défaut, en faisant chercher des sources, et partout où l'on en trouvait, bâtir des auberges, ou plutôt, à la manière orientale, des caravanserais, pour la commodité des marchands⁵. C'est par cette voie que le commerce de l'Orient et de l'Occident continua à se faire pendant deux cent cinquante ans, tant que le royaume d'Égypte conserva son indépendance.

¹ Strab., lib. xvii, p. 1140. C.

² Strab., lib. xvii, p. 1089. A.

³ Strab., lib. xvii, p. 1156. D. Plinè, *Hist. nat.* lib. vi, ch. xxx.

⁴ D'Anville, *Mém. de l'Égypte*, p. 21.

⁵ Strab., lib. xvii, p. 1157. D. 1169

¹ *Mém. de littérat.*, tom. xxv, p. 17, etc.

Les vaisseaux destinés pour l'Inde partaient de Bérénice, et côtoyant le golfe Arabique jusqu'au promontoire de Syagre, aujourd'hui cap Rasalgate, suivant l'ancienne marche de la navigation, continuaient leur course le long de la côte de Perse droit à Pattala (aujourd'hui Tatta), à la tête du delta inférieur de l'Indus, ou à quelque autre marché sur la côte occidentale de l'Inde. Le commerce semble avoir été long-temps borné, sous la protection des monarques égyptiens, à cette partie de l'Inde qu'Alexandre avait visitée et soumise. On adopta dans la suite un plan plus commode, et, du cap Rasalgate, les vaisseaux se rendaient en droite ligne à Zizer. Suivant M. de Montesquieu¹, c'était le royaume de Siger, situé sur la côte de la mer voisine de l'embouchure de l'Indus, conquis par les rois grecs de la Bactriane; suivant le major Rennell², c'était un port sur la partie septentrionale de la côte de Malabar. Les auteurs anciens n'ont rien dit qui nous mette à même de prononcer avec certitude entre ces deux opinions. Nous ne pouvons pas assurer non plus quels étaient les autres ports de l'Inde où se rendaient les marchands de Bérénice, lorsque ce commerce fut ouvert pour la première fois. Comme ils se servaient de petits vaisseaux qui marchaient lentement le long de la côte, dont ils n'osaient s'écarter, il est probable que leurs voyages se renfermaient dans un cercle très étroit; et que sous les Ptolémées, les découvertes que l'on fit dans l'Inde, se bornèrent à très peu de chose (17).

C'est le monopole du commerce par mer entre l'Orient et l'Occident, dont l'Égypte jouit long-temps, qui éleva ce royaume à ce haut degré de pouvoir et d'opulence dont l'univers fut étonné. Dans nos temps modernes, où nous sommes accoutumés à voir les opérations rivales du commerce se croiser et se devancer, rien ne doit paraître plus étonnant dans l'histoire ancienne que cette indifférence avec laquelle on a laissé les souverains de l'Égypte s'emparer exclusivement d'un commerce aussi lucratif, sans faire le moindre effort pour le leur enlever; d'autant mieux que les puissans monarques de Syrie auraient pu, du sein du golfe Persique, entretenir des liaisons avec les mêmes parties de l'Inde par un trajet beaucoup plus court et beaucoup plus

sûr. Différentes considérations paraissent les avoir engagés à faire si aisément le sacrifice d'un commerce qui présentait tant d'avantages. Les rois d'Égypte, par leur attention continuelle aux affaires de la mer, s'étaient fait une flotte qui leur donnait sur cet élément un empire si absolu, qu'ils auraient écrasé à l'instant le premier rival qui eût osé leur en disputer le commerce. Il ne paraît pas qu'il ait jamais existé aucune liaison maritime entre l'Inde et la Perse. Ce peuple avait une si grande aversion pour la mer, ou craignait tellement les invasions des étrangers, que ses monarques (comme je l'ai déjà observé) mettaient le plus grand soin à barrer la navigation des grandes rivières qui communiquaient à l'intérieur du pays. Cependant, comme leurs sujets ne se montraient pas moins jaloux que leurs voisins de jouir des riches productions de l'Inde et des élégans ouvrages qui sortaient de ses manufactures, on les leur amenait par terre dans toute l'étendue de leurs vastes possessions. Les marchandises destinées à l'approvisionnement des provinces du nord étaient transportées sur des chamcaux, depuis les bords de l'Indus jusqu'à ceux de l'Oxus, dont elles suivaient le cours jusqu'à la mer Caspienne, d'où elles étaient distribuées, tant par terre que par les rivières navigables, dans les différentes contrées bornées d'une part par la mer Caspienne, et de l'autre par le Pont-Euxin¹. Les marchandises de l'Inde, destinées aux provinces du midi et de l'intérieur, s'avançaient par terre des extrémités de la mer Caspienne jusqu'à quelques-uns des grands fleuves, d'où elles se répandaient dans le reste du pays. Telle était l'ancienne manière de commercer avec l'Inde, tant que l'empire de Perse fut gouverné par ses princes naturels; et l'expérience de tous les siècles a démontré que lorsqu'une branche de commerce quelconque s'est ouverte une certaine route, quoiqu'elle ne soit ni la plus abrégée ni la plus commode, il faut un temps et des efforts considérables pour lui faire prendre une autre direction (18).

A toutes ces raisons de laisser aux monarques d'Égypte la tranquille possession du commerce maritime avec l'Inde, on peut en ajouter une dernière. Plusieurs des anciens, par une erreur

¹ *Esprit des Lois*, liv. XXI, ch. VII.

² *Introduct.*, p. 37.

¹ Strab., lib. XII, p. 778. D. Plin., *Hist. nat.*, liv. VI, ch. XVII.

en géographie tout-à-fait inconcevable, et dans laquelle ils persistaient, malgré les occasions répétées qu'ils avaient d'être mieux instruits, s'imaginant que la mer Caspienne était une branche du grand Océan septentrional; au moyen de quoi les rois de Syrie pouvaient espérer d'ouvrir avec l'Europe une communication par où ils feraient passer les riches productions de l'Orient, sans chercher à fréquenter ces mers, dont les rois d'Égypte semblaient regarder la navigation comme leur droit exclusif. Les Grecs s'étaient de bonne heure occupés de ce plan, lorsqu'ils se rendirent maîtres de l'Asie. Séleucus-Nicanor, le premier et le plus habile des rois de Syrie, dans le temps où il fut assassiné, s'occupait des moyens de joindre la mer Caspienne au Pont-Euxin par un canal¹; et si cette jonction eût eu lieu, outre l'étendue de leur commerce en Europe, ses sujets auraient pu approvisionner des productions de l'Inde toutes les contrées septentrionales de l'Asie sur les côtes du Pont-Euxin, et de plus toutes celles qui s'étendent, du côté de l'orient, depuis la mer Caspienne. Comme ces pays, quoique habités aujourd'hui par une race d'hommes misérables et peu nombreux, sans trésors, sans industrie, étaient autrefois extrêmement peuplés et couverts de villes riches et considérables, on a dû regarder cette branche de commerce comme assez importante par sa grandeur et son utilité pour mériter qu'un grand roi s'occupât des moyens de s'en assurer la possession.

Mais, tandis que les monarques d'Égypte et de Syrie travaillaient à l'envi les uns des autres à assurer à leurs sujets les avantages du commerce de l'Inde, il s'éleva dans l'occident une puissance également fatale aux uns et aux autres. Les romains, par la vigueur de leurs institutions militaires et la sagesse de leur conduite politique, s'étant rendus maîtres de toute l'Italie et de la Sicile, renversèrent bientôt la république rivale de Carthage, soumièrent la Macédoine et la Grèce, étendirent leur empire jusqu'en Syrie, et enfin tournèrent leurs armes victorieuses contre l'Égypte, le seul royaume qui restât de ceux qu'avaient établis les successeurs d'Alexandre-le-Grand. Après une suite d'événemens qui n'entrent pas dans le cours de cette dissertation, l'Égypte fut annexée à l'empire romain, et ré-

duite en province romaine par Auguste. Comme il en connaissait toute l'importance, non-seulement il la rangea au nombre des provinces immédiates soumises à l'autorité impériale, par une suite de cette prévoyante sagacité qui était le point essentiel de son caractère, mais aussi il employa différentes précautions, bien connues des savans, pour s'en assurer la possession. Cette extrême sollicitude venait probablement de ce qu'il regardait l'Égypte non-seulement comme un des principaux greniers d'où dépendait la subsistance de la capitale, mais comme le siège de ce commerce lucratif qui avait accumulé, dans les mains de ses anciens monarques, ces richesses énormes, qui excitaient l'admiration et l'envie des autres princes, et qui, versées dans le trésor de l'empire, produisirent à Rome un dérangement visible dans la valeur des propriétés et dans les mœurs de cette république.

SECTION II.

Commerce avec l'Inde, depuis l'établissement de la domination romaine en Égypte, jusqu'à la conquête de ce pays par les Mahométans.

Lors de la conquête de l'Égypte par les Romains, et la réduction de ce royaume en province de leur empire, le commerce avec l'Inde continua de suivre la même marche, sous leur puissante protection; Rome, enrichie des dépouilles et des tribus de presque tout le monde connu, avait pris le goût de toutes les jouissances du luxe. C'est surtout par les nations où ce goût a pris faveur que les productions de l'Inde ont toujours été le plus estimées. La capitale du plus grand empire qui ait jamais été établi en Europe, rempli de citoyens dont l'unique occupation désormais était de goûter et de dissiper les richesses accumulées par leurs ancêtres, avait besoin, pour soutenir son éclat et varier ses plaisirs, de tout ce que cette région éloignée pouvait fournir de plus exquis, de plus rare, de plus coûteux. Pour répondre à ces besoins, il fallut de nouveaux efforts et des efforts extraordinaires; et le commerce de l'Inde augmenta à un point qui, comme je l'ai observé ailleurs¹, paraitra surprenant, même à ce siècle,

¹ Plin., *Hist. nat.*, liv. vi, ch. ii.

¹ *Hist. de l'Amérique*, vol. 1, p. 25.

où cette branche de commerce a été portée à un degré où n'ont jamais atteint les siècles précédens, pas même par la pensée.

Outre les marchandises de l'Inde qui arrivaient à la capitale de l'empire par l'Égypte, les Romains en recevaient une seconde provision par un autre canal. Dès les temps les plus reculés, il parait y avoir eu quelque communication entre la Mésopotamie et les autres provinces le long de l'Euphrate et les parties de la Syrie et de la Palestine qui avoisinaient la Méditerranée. Le départ d'Abraham du pays d'Ur, et celui des Chaldéens pour Sichein, dans la terre de Canaan, en sont la preuve ¹. Le voyage à travers le désert qui séparait ces pays était adouci par la quantité d'eau qu'on y trouvait dans un lieu susceptible de culture. A mesure que le commerce s'accrut, la possession de ce lieu devint un objet si important que Salomon, lorsqu'il s'occupait des moyens d'étendre le trafic parmi ses sujets, y fit bâtir une ville entourée de palissades ². Son nom syrien de *Tadmor* dans le désert, et celui de *Palmyre* qui lui venait des Grecs, annoncent tous les deux sa situation dans un lieu planté de palmiers. Ce lieu est abondamment pourvu d'eau et environné d'une portion de terre fertile qui, quoique peu considérable, en fait un séjour délicieux au milieu d'un désert sablonneux et inhabitable. Son heureuse position, à un peu plus de soixante milles de l'Euphrate, et de deux cent trois de la côte la plus proche de la Méditerranée, fit embrasser avec ardeur à ses habitans la commission de voiturier les marchandises de l'un de ces endroits à l'autre. Comme les plus précieuses productions de l'Inde, qui, du golfe Persique, remontent l'Euphrate, sont d'un volume à supporter la dépense d'un long charroi, cette partie de commerce devint bientôt si considérable, que Palmyre s'éleva rapidement à la puissance et aux richesses. Son gouvernement avait la forme qui convient le mieux à une ville commerçante, la forme républicaine; et quoique environnée de voisins puissans et ambitieux, elle conserva long-temps son indépendance, ce qu'elle dut aux avantages particuliers de sa situation et à l'activité de ses habitans. Sous les monarques syriens, descendus de Séleucus, elle s'éleva au plus haut degré de gloire

et de richesse, qu'elle parait surtout avoir acquise en approvisionnant leurs sujets des marchandises de l'Inde. Lorsque la Syrie eut plié sous les armes invincibles des Romains, Palmyre se conserva libre pendant plus de deux cents ans encore, et son amitié était recherchée avec empressement et avec sollicitude par ces fiers conquérans et par les Parthes qui leur disputaient l'empire. C'est Appien, auteur assez digne de foi, qui nous apprend qu'elle fut en relation de commerce avec ces deux puissances, et que Rome et ses provinces recevaient d'elle les productions de l'Inde ³. Mais en rendant compte des progrès du commerce des anciens avec l'Orient, je n'aurais pas hasardé, sur son témoignage, d'indiquer cette route comme une des principales qu'il suivit, si une découverte singulière, que nous devons à la noble curiosité et au caractère entreprenant de nos concitoyens, ne venait pas à l'appui de ce qu'il rapporte.

Vers la fin du dernier siècle, quelques Anglais de notre factorerie à Alep, excités par tout ce qu'ils entendaient raconter dans l'Orient des ruines magnifiques de Palmyre, conçurent le dessein, malgré la fatigue et les dangers d'un voyage à travers le désert, de aller examiner eux-mêmes. Ils furent très étonnés de voir une étendue de terre de quelques milles, d'un aspect fécond, qui s'élevait, comme une île, du sein d'une vaste plaine de sables, couverte de débris de temples, de portiques, d'aqueducs et d'autres ouvrages publics, qui, en éclat et en magnificence, et quelques-uns même en élégance, pouvaient aller de pair avec Athènes ou avec Rome, dans les jours de leur plus grande gloire. Attirés par la description qu'ils en avaient donnée, environ soixante ans après, une compagnie de voyageurs plus éclairés, ayant examiné de nouveau les ruines de Palmyre d'un œil plus attentif, et avec des procédés plus savans, déclarèrent que ce qu'ils avaient vu surpassait les plus hautes idées qu'ils avaient pu s'en faire ².

D'après ce double récit, et en se rappelant le degré extraordinaire de puissance auquel Palmyre s'était élevée, à l'époque où l'Égypte, la Syrie, la Mésopotamie et une partie considérable de l'Asie-Mineure furent soumises à ses armes;

¹ Appian., de *Bello civil.*, ll. v, p. 1076, edit Tullii.

² *Ruines de Palmyre*, par Wood, p. 37.

où Odenate, son premier magistrat, fut décoré de la pourpre impériale, et Zénobie disputa l'empire de l'Orient à Rome sous un des plus bellicosus empereurs; il est évident qu'un état qui n'était presque rien par son propre territoire, n'a pu de son agrandissement qu'aux avantages d'un commerce étendu. Le trafic de l'Inde en était incontestablement la branche la plus considérable et la plus lucrative. Mais il est bien mortifiant, en cherchant des lumières dans l'histoire des temps passés, de voir que les exploits des conquérans qui ont ravagé la terre, et les caprices des tyrans qui ont fait le malheur des nations, y sont rappelés avec la plus minutieuse et souvent la plus dégoûtante exactitude; tandis que la découverte des arts utiles, et l'avancement des branches les plus profitables du commerce, y sont passés sous silence, et abandonnés à l'oubli des temps.

Après la conquête de Palmyre par Aurélien, le commerce ne s'y releva jamais. Aujourd'hui quelques chétives cabanes de pauvres Arabes sont éparses dans les cours de ses temples superbes, ou défigurent l'élégance de ses portiques, et présentent le plus humiliant contraste avec son ancienne grandeur.

Mais tandis que les marchands d'Égypte et de Syrie redoublaient d'activité et d'émulation pour fournir aux demandes que Rome ne cessait de faire des marchandises de l'Inde, l'avidité du gain, comme l'observe Pline, rapprocha l'Inde elle-même du reste du monde. Dans le cours des voyages qu'ils y faisaient, les pilotes grecs et égyptiens ne purent s'empêcher de remarquer les changemens réguliers des vents périodiques ou moussons, et avec quelle constance ils soufflaient de l'orient une partie de l'année, et l'autre de l'occident. Encouragé par cette observation, Hyppale, commandant d'un vaisseau employé au commerce de l'Inde, environ quatrevingts ans après la réunion de l'Égypte à l'empire romain, osa sortir du cercle ennuyeux de navigation dont j'ai déjà parlé; et, s'élançant hardiment de l'entrée du golfe Arabique à travers l'Océan, fut poussé par les moussons d'ouest, jusqu'à Musiris, qui était un port de cette partie de l'Inde aujourd'hui connue sous le nom de côte de Malabar.

On regarda cette route vers l'Inde comme une découverte si précieuse, que, pour éterniser

la mémoire de l'inventeur, on donna le nom d'Hyppale au vent dont il s'était servi pour la faire¹. Comme c'était là un des plus grands efforts de navigation des anciens, et que pendant quatorze cents ans on n'a point connu de meilleure communication par mer entre le levant et le couchant, nous en donnerons une description particulière. Pline heureusement nous a mis en état de la présenter avec un degré d'exactitude qu'il est rare de pouvoir se procurer en rendant compte des opérations navales ou commerciales des anciens. D'Alexandrie à Juliopolis, il y a, selon lui, deux milles; c'est là que s'embarque sur le Nil la cargaison destinée pour l'Inde; en douze jours ordinairement elle arrive à Copte, qui en est éloignée de trois cent trois milles. De Copte les marchandises sont transportées à Bérénice, sur le golfe arabique, s'arrêtant à différens endroits de la route, suivant le besoin ou la facilité de s'approvisionner d'eau. La distance entre ces deux villes est de deux cent cinquante-huit milles. Pour éviter la chaleur, la caravane ne marche que la nuit, et le voyage finit le douzième jour. De Bérénice, les vaisseaux partent vers le milieu de l'été, et mettent trente jours jusqu'à Océlis (Gella), à l'entrée du golfe Arabique, ou à Cane (le cap Fartaque), sur la côte de l'Arabie-Heureuse; de là ils se rendent en quarante jours à Musiris, le premier entrepôt de l'Inde. Ils se disposent à retourner chez eux dès le commencement du mois égyptien Thibi, qui répond à notre mois de décembre; ils partent par un vent de nord-est, auquel succède à leur entrée dans le golfe arabique un vent desud ou sud-ouest, et finissent ainsi leur voyage en moins d'une année (19)².

Ce que Pline nous dit de Musiris et de Barace, autre port peu éloigné, que fréquentait aussi les vaisseaux venus de Bérénice, qu'ils étaient tous deux très incommodes pour le commerce, à raison du peu d'élevation de leurs eaux, qui obligeait à se servir de petits canots pour charger et décharger les vaisseaux, nous empêche de pouvoir fixer avec précision l'endroit où ils étaient situés. Ce récit convient à plusieurs ports de la côte de Malabar; il n'en diffère que par deux circonstances, à savoir: que ces deux ports ne sont pas très éloignés de Cottonora, pays

¹ *Perip. mar. Erythr.*, p. 32.

² Pline, *Hist. nat.*, liv. vi, ch. xxxv.

très fertile en poivre ; et que le chemin qui conduit laisse voir de près Nitrias, rendez-vous des pirates : je pense, comme le major Rennell, qu'ils étaient situés quelque part entre Goa et Tellicherry, et que, probablement, la moderne Meerzaw ou Merjée répond à la Musiris des anciens, et Barcelore à leur Barace¹. Comme ces deux ports étaient le principal entrepôt du commerce entre l'Égypte et l'Inde aux jours de son plus grand éclat, c'est là, je crois, qu'il convient de faire des recherches sur la nature du commerce que les anciens, et surtout les Romains, faisaient avec ce pays, et sur le nombre des marchandises les plus estimées qu'ils en rapportaient. Mais comme les opérations du commerce, et la manière de le faire, étaient des objets très peu suivis dans les états de l'antiquité sur les transactions desquels nous ayons quelque connaissance positive, leurs historiens daignent à peine effleurer un sujet qui entrerait pour si peu de chose dans leur système politique, et ce n'est que par des indices très abrégés, des faits détachés, des observations incidentes, que nous pouvons nous en faire quelque idée (20).

Dans tous les siècles, c'est plutôt le luxe que le besoin qui a été l'objet du commerce entre l'Europe et l'Inde. Ses élégantes manufactures, ses épices, ses pierres précieuses ne sont rien aux yeux d'un peuple simple, et seraient même trop chères pour lui. Mais au temps où les Romains s'emparèrent du commerce de l'Inde, non-seulement, comme je l'ai déjà observé, ils étaient arrivés à ce degré de civilisation où les hommes saisissent avec avidité tout ce qui peut ajouter aux plaisirs ou au luxe de la vie ; mais aussi ils avaient pris tous les goûts fantastiques nés du caprice et de l'extravagance des richesses. Ils ne pouvaient donc qu'être extrêmement flattés de tous ces nouveaux objets de jouissance que l'Inde leur fournissait en si grande abondance. Il paraît que les productions de ce pays, tant naturelles que factices, étaient à très peu près les mêmes qu'aujourd'hui. Mais, à beaucoup d'égards, les goûts des Romains ne ressemblaient pas à ceux de nos jours, et par conséquent leurs demandes devaient différer des nôtres dans la même proportion.

Pour donner de ces demandes l'idée la plus

complète qu'il soit possible d'en avoir, je ferai d'abord quelques remarques sur les trois grands objets d'importation générale de l'Inde : 1^o les épices et les aromates ; 2^o les pierres précieuses et les perles ; 3^o la soie. Je présenterai ensuite un état aussi circonstancié que les autorités dont je m'appuie pourront le permettre, de l'assortiment des cargaisons, tant pour le dehors que pour le dedans, chargées sur les vaisseaux expédiés à Bérénice pour les différents ports de l'Inde.

I. Épices et aromates. D'après le mode de culte religieux de l'ancien paganisme, le nombre incroyable de ses divinités et des temples qui leur étaient consacrés, la consommation de l'encens et des autres aromates employés dans toutes les fonctions sacrées, a dû être très considérable. Mais la vanité des hommes, encore plus que leur piété, occasionait une grande consommation de ces substances odoriférantes. C'était la coutume des Romains de brûler les cadavres de leurs morts, et pour le faire avec magnificence, il fallait couvrir des épices les plus coûteuses non-seulement le corps, mais le bûcher funèbre sur lequel il était étendu. Aux funérailles de Sylla, on répandit sur son bûcher deux cent dix charges d'aromates. On dit que Néron, aux obsèques de Poppée, brûla plus de cannelle et de cassia que n'en produisent dans une année les pays d'où l'on tire ces aromates. Nous consomons avec les corps des morts, dit Pline, des monceaux de ces substances précieuses ; nous les offrons aux dieux, et nous ne les leur offrons qu'en grains¹. Ce n'était pas de l'Inde, je présume, mais de l'Arabie, que les aromates furent d'abord apportés en Europe ; quelques-uns même, et surtout l'encens, étaient des productions de ce dernier pays. Mais, outre les épices de leur cru, les Arabes étaient en possession d'en fournir aux marchands étrangers de plus précieuses, qu'ils allaient chercher eux-mêmes dans l'Inde et dans les pays au-delà. Les relations de commerce des Arabes avec les parties orientales de l'Asie, furent non-seulement très considérables. Au moyen de leurs caravanes commerçantes, ils faisaient entrer dans leur propre pays toutes les productions précieuses de

¹ Introduction, p. 37.

¹ *Hist. nat.*, liv. XII, ch. XVIII.

l'Orient, parmi lesquelles les épices tenaient un des premiers rangs. Dans tous les états anciens qui nous sont parvenus des marchandises de l'Inde, les épices et les aromates de tous les genres forment un des principaux articles¹. Il y a des auteurs qui soutiennent que la plus grande partie des marchandises de cette espèce, qu'on achetait en Arabie, n'étaient pas des productions de ce pays, mais qu'elles y arrivaient de l'Inde². Les observations faites dans des temps modernes, viennent à l'appui de cette assertion. L'encens d'Arabie, quoique reconnu comme l'une des plus précieuses productions particulières à ce pays, est cependant d'une qualité très inférieure à celui qu'on y apporte de l'Orient; c'est de ce dernier surtout que sont formés les envois considérables que les Arabes font de cette marchandise dans les différentes provinces de l'Asie³. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai cité l'importation des épices comme l'une des branches les plus considérables de l'ancien commerce avec l'Inde.

II. Les pierres précieuses avec lesquelles nous pouvons comprendre en même temps les perles, semblent être le second en valeur des objets précieux que les Romains tiraient de l'Orient. Comme ces articles ne peuvent être d'aucune utilité réelle, leur valeur est absolument proportionnée à leur beauté et à leur rareté, et monte toujours très haut, quelque modérée que soit l'estimation qu'on en peut faire. Mais, parmi les nations où le luxe a fait de grands progrès, lorsqu'on ne les regarde pas seulement comme un ornement, mais aussi comme marques de distinction, l'opulence et la vanité se les disputent avec tant d'acharnement, qu'il n'y a plus de bornes à leur valeur. Quoique l'art de tailler les diamans fût assez peu avancé chez les anciens, ils en faisaient aussi bien que nous un très grand cas. La valeur relative des autres pierres précieuses variait suivant la diversité des goûts et le caprice de la mode. La liste immense que l'Inde nous en présente, et l'attention scrupuleuse avec laquelle il peint leurs nuances et leur assigne un rang⁴, étonnera, je crois, le lapi-

daire ou le bijoutier le plus habile de nos jours, et prouve avec quel empressement les Romains cherchaient à se les procurer.

Mais de tous les objets de luxe, les Romains semblent avoir préféré les perles (21). Les personnes de tous les rangs s'empressaient de les acheter; il n'y avait pas une partie du vêtement qui n'en fût ornée; et il y a dans les perles une si grande différence pour le volume et pour le prix, que tandis que les riches et les grands se paraient des plus grosses et des plus fines, il y en avait d'un moindre volume et d'une qualité inférieure pour satisfaire la vanité des personnes d'un rang moins élevé. Jules-César fit présent à Servilie, mère de Brutus, d'une perle qui lui avait coûté quarante-huit mille quatre cent cinquante-sept livres sterling (22)¹. Il est vrai que ce n'était pas seulement dans l'Inde, mais aussi dans beaucoup d'autre pays, que l'on trouvait et les pierres précieuses et les perles, mais il n'y en eut jamais assez pour l'orgueil de Rome. L'Inde cependant en fournissait la plus grande partie, et de l'aveu général, rien n'était au-dessus de ses productions pour l'abondance, la variété et le prix.

III. Une autre production fort recherchée à Rome, c'était la soie; et quand on se rappelle à combien d'étoffes élégantes elle peut être employée, et combien ces étoffes ont ajouté à l'éclat de la parure et de l'ameublement, peut-on s'étonner du grand cas qu'en faisait un peuple abandonné au luxe? Le prix de la soie était exorbitant, aussi fut-elle regardée comme un vêtement trop coûteux et trop délicat pour les hommes², et l'usage en fut borné aux femmes d'un rang et d'une opulence distinguée. Cependant on n'en fut pas moins empressé à se la procurer, surtout, lorsqu'à l'exemple du dissolu Héliogabale, qui en introduisit l'usage parmi l'autre sexe, les hommes s'endurcirent à la honte (car c'en était une dans la sévérité des anciennes mœurs) de porter ce vêtement efféminé. Le trafic de la soie chez les Romains présente deux circonstances dignes d'être observées. Contre l'ordinaire de ce qui arrive dans les opérations du commerce, l'usage plus fréquent de cette marchandise ne paraît pas en avoir augmenté l'importation dans une propor-

¹ *Perip. mar. Eryth.*, p. 22, 28. *Strab.*, liv. II, p. 156. A., lib. XV, p. 1018. A.

² *Strab.*, liv. XVII, p. 1129. C.

³ Niebuhr, *Descr. de l'Arabie*, tom. I, p. 126.

⁴ *Hist. nat.*, liv. XXXVII.

¹ Plin., *Hist. nat.*, liv. IX, ch. XXXV.

² Tacite, *Annal.*, liv. II, ch. XXXIII.

tion égale au nombre toujours croissant des demandes, et le prix de la soie demeura constamment le même pendant l'espace de deux cent cinquante ans, c'est-à-dire depuis l'instant où l'usage en fut connu à Rome. Sous le règne d'Aurélien, elle continua toujours d'être évaluée au poids de l'or. La cherté de cette marchandise venait probablement de la manière dont les négocians d'Alexandrie la faisaient parvenir. Ils n'avaient point de communication directe avec la Chine, le seul pays où le ver à soie était élevé et où l'on faisait de son travail une branche de commerce. Toute la soie qu'ils achetaient dans les différents ports où ils se rendaient y était apportée par des vaisseaux du pays; et, soit que l'art de soigner le ver à soie fût mal connu, le produit de son admirable industrie était très faible chez les Chinois, où ceux qui l'achetaient de la seconde main trouvaient plus d'avantage à le porter au marché d'Alexandrie en petite quantité, mais à un fort haut prix, que d'en faire baisser la valeur en le rendant plus commun. L'autre circonstance dont je voulais parler, est plus extraordinaire encore, et prouve d'une manière frappante combien les communications avec les nations éloignées étaient alors mal établies, et quelle mince connaissance ils avaient de leurs arts et de leurs productions naturelles. Quelque cas que l'on fit des ouvrages en soie, et quoique les auteurs grecs et romains en parlent beaucoup, il y avait déjà plusieurs siècles que l'usage en était devenu très commun, et l'on ne connaissait avec cette certitude ni les pays auxquels on devait une branche de luxe si recherchée, ni la manière dont elle était produite. Quelques-uns supposaient que la soie n'était qu'un duvet très fin attaché aux feuilles de certains arbres ou de certaines fleurs; d'autres s'imaginaient que c'était une espèce de laine ou de coton plus précieuse; enfin, ceux qui savaient qu'elle était l'ouvrage d'un insecte font voir, par leurs descriptions, qu'ils n'avaient aucune idée de la manière dont elle se formait (23). Ce ne fut qu'à la suite d'un événement arrivé au sixième siècle de l'ère chrétienne, et dont j'aurai occasion de parler, que la véritable nature de la soie fut connue en Europe.

Les autres marchandises qu'on tirait communément de l'Inde trouveront leur place dans le compte que je vais rendre des cargaisons qui

partaient et qui arrivaient sur les vaisseaux employés à ce commerce. Nous devons ces détails à un ouvrage sur la navigation de la mer Érythrée attribué à Arrien, traité curieux quoique peu étendu, et qui donne sur le commerce des lumières que l'on est bien loin de trouver dans aucun auteur ancien. Le premier endroit de l'Inde où les vaisseaux d'Égypte, tant qu'ils restèrent fidèles à l'ancien plan de navigation, allaient ordinairement faire leur commerce, était Patala, sur le fleuve Indus. Ils y portaient du drap léger, du linge ouvré, quelques pierres précieuses et des aromates inconnus dans l'Inde; du corail, du storax, des vaisseaux de verre de différentes espèces, de l'orfèvrerie, de l'argent et du vin. Ils prenaient en retour des épices de plusieurs sortes, des saphirs et d'autres pierres précieuses, des étoffes de soie, de la soie filée, des draps de coton (24), et du poivre noir. Mais un marché bien plus considérable sur la même côte, c'était Barygaza; aussi l'auteur que je copie ici entre-t-il dans les détails les plus circonstanciés et les plus exacts sur sa situation et sur la manière d'y arriver. Sa situation répond exactement à celle de Baroach sur la grande rivière Nerbuddah, par laquelle toutes les productions de l'intérieur du pays arrivaient, ou bien par terre, depuis la grande ville de Tagara, en traversant de hautes montagnes (25). Les objets d'importation et d'exportation dans ce fameux marché n'étaient pas moins divers que multipliés. A la liste des premiers notre auteur ajoute des vins d'Italie, de Grèce, d'Arabie, du cuivre, de l'étain, du plomb, des ceintures d'un tissu curieux, l'herbe appelée mélilot, du verre blanc, de l'arsenic rouge, du plomb noir, des pièces d'or et d'argent. Il compte parmi les seconds, l'onyx et d'autres pierres précieuses, l'ivoire, la myrrhe, diverses étoffes de coton, tant simples qu'ornées de fleurs; enfin du poivre long¹. A Musiris, le second marché considérable sur cette côte, les objets d'importation étaient presque absolument les mêmes qu'à Barygaza; mais comme elle se rapprochait davantage des parties orientales de l'Inde, avec lesquelles elle paraît avoir eu de très grands rapports, les marchandises qu'on en exportait étaient en beaucoup plus grand nombre et beau-

¹ *Perip. mar. Erythr.*, p. 28.

ur les vaisseaux en-
s devons ces détails
ion de la mer Éry-
ité curieuse quoique
ur le commerce des
oiu de trouver dans
premier endroit de
gypte, tant qu'ils
plan de navigation,
e leur commerce,
us. Ils y portaient
quelques pierres
connus dans l'Inde;
sseaux de verre de
éverie, de l'argent
retour des épices de
et d'autres pierres
ie, de la soie filée,
du poivre noir. Mais
érable sur la même
i l'auteur que je co-
ails les plus circous-
sa situation et sur
a situation répond
ch sur la grande ri-
elle toutes les pro-
pays arrivaient, ou
nde ville de Tagara,
ontagnes (25). Les
exportation dans ce
as moins divers que
emiers notre auteur
Grèce, d'Arabie, du
e, des ceintures d'au
de mélilot, du verre
du plomb noir, des
ompte parmi les se-
erres précieuses, l'i-
toffes de coton, tant
s; enfin du poivre
nd marché considé-
bjets d'importation
les mêmes qu'à Ba-
rapprochait davan-
de l'Inde, avec les-
eu de très grands
qu'on en exportait
nd nombre et beau-

coup plus précieuses. Il cite entre autres des perles en grande abondance et d'une beauté rare, une multitude d'étoffes de soie, de riches parfums, des écailles de tortues, plusieurs espèces de pierres transparentes, des diamans surtout, et du poivre en très grande abondance et de la meilleure qualité¹.

Tout ce que cet auteur dit ici des objets exportés de l'Inde est confirmé par une loi romaine où se trouve l'énumération des marchandises de l'Inde sujettes au paiement des droits². En comparant ces deux états, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de la nature et de l'étendue de l'ancien commerce avec l'Inde.

Comme l'état de la civilisation et des mœurs est presque encore aujourd'hui chez les Indiens au même point où il était lors de nos premières relations avec eux, leurs besoins et leurs demandes sont aussi, à très peu de chose près, les mêmes. Ils trouvaient à cet égard tant de ressources dans l'habileté de leurs propres ouvriers, qu'ils avaient peu besoin des productions et des manufactures de l'étranger, si ce n'est de quelques métaux utiles qu'ils ne trouvaient pas chez eux en assez grande abondance; et alors, comme aujourd'hui, c'était surtout avec de l'or et de l'argent que l'on achetait les jouissances de l'Orient. Il est cependant deux points où nous différons beaucoup des anciens quant aux objets que nous tirons de l'Inde en échange. L'habillement des Grecs et des Romains consistait presque entièrement en laine, et vu leur usage fréquent du bain, c'était le vêtement le plus agréable qu'ils pussent avoir. Leur consommation de toile et de coton était beaucoup moindre que celle qu'ils en font aujourd'hui, que ces objets sont devenus parmi eux d'un usage général. En conséquence, une branche considérable d'exportation de cette partie de l'Inde avec laquelle les anciens étaient en relation consiste à présent en ce qu'on appelle *marchandises à la pièce*, comprenant sous cette dénomination mercantile ce nombre infini d'étoffes de coton créées par l'industrie des Indiens. Mais, autant que j'ai pu m'en assurer par moi-même, il n'existe point d'autorité

¹ *Perip. mar. Erythr.*, 31, 32.

² *Digeste*, liv. xxxiv, tit. iv, § 16, des *Fermiers et des Impôts*.

qui nous fonde à croire que ce genre d'importation ait jamais été très considérable chez les anciens.

Quoique notre commerce avec l'Inde soit encore aujourd'hui en grande partie un commerce de luxe, cependant, aux objets qui le composent, nous joignons un grand nombre de différentes marchandises que l'on ne doit regarder que comme les matériaux de nos manufactures domestiques. Tels sont le coton-laine de l'Indostan, la soie de Chine, et le salpêtre du Bengale. Mais parmi les marchandises qu'on tirait anciennement de l'Inde, je n'en vois point, excepté la soie crue et la soie filée, qui puissent servir de matériaux à nos manufactures nationales. La navigation des anciens ne s'étant jamais étendue jusqu'à la Chine, il paraît que la quantité de soie non apprêtée, dont ils étaient pourvus par les trafiquans indiens, était si médiocre que l'emploi qu'ils pouvaient en faire ne devait entrer que pour très peu de chose dans leur industrie domestique.

Après cet exposé succinct du commerce des anciens dans l'Inde, je vais examiner quelle connaissance ils pouvaient avoir des pays situés au-delà des ports de Musiris et de Barace, dernier terme jusqu'où j'ai fait connaître leurs progrès du côté de l'Orient. L'auteur de la navigation autour de la mer Érythrée, qui, par l'exactitude de ses descriptions, justifie la confiance avec laquelle je l'ai suivi dans cet endroit de mon ouvrage, paraît n'avoir connu que très peu cette partie de la côte qui s'étend depuis Barace jusque vers le sud. Il cite bien, en passant, deux ou trois ports différens, mais il ne laisse pas même entrevoir qu'aucun d'eux servit d'entrepôt au commerce de l'Égypte. Il se hâte d'arriver à Comar ou cap Comorin, le point le plus méridional de la péninsule de l'Inde; et la description qu'il en donne, par sa justesse et sa conformité parfaite avec l'état actuel de cette terre, prouve que la connaissance qu'il en avait était des mieux fondées¹. Près de cet endroit il place la pêche aux perles de Colchos, aujourd'hui Kilkare, probablement la même que celle que font à présent les Hollandais dans le détroit qui sépare l'île de Ceylan du continent. Il fait mention à son voisinage de trois différens

¹ *Perip.*, p. 33. D'Anville, *Ant. de l'Inde*, p. 118, etc.

ports qui paraissent avoir été situés sur le côté oriental de la péninsule actuellement connue sous le nom de côte de Coromandel. Il les cite comme des marchés ou des entrepôts de commerce ¹; mais, en examinant bien quelques circonstances mêlées à la description qu'il en donne, il y a des raisons de croire que les vaisseaux de Béréenée ne fréquentaient aucun de ces ports, quoique, selon lui, on y portât des marchandises venues de l'Égypte et les productions de la côte opposée de la péninsule; mais il paraît que c'étaient des vaisseaux du pays qui venaient les prendre. C'était aussi dans leurs propres vaisseaux, de construction et de ports différens, et distingués par des noms qu'il cite en partie, qu'ils commerçaient avec la Chersonnèse-d'Or, ou le royaume de Malaca, et les contrées voisines du Gange. Non loin de l'embouchure de ce fleuve, il place une île qu'il dit être exposée aux rayons du soleil levant, et qu'il cite comme la dernière région habitée de l'orient ². Il paraît que notre auteur n'avait de toutes ces parties de l'Inde qu'une très légère connaissance, si l'on en juge par ce qu'il raconte de cette île imaginaire, par l'ignorance où il nous laisse à leur égard, et surtout par cette crédulité et cet amour du merveilleux, caractère inséparable de l'ignorance, avec lequel il rapporte que ces régions lointaines étaient peuplées de cannibales et d'hommes d'une figure difforme et effrayante ³.

Je n'ai mis tant d'attention à suivre le plan décrit dans la navigation de la mer Erythrée, que parce que l'auteur de cet ouvrage est le premier écrivain de l'antiquité qui nous ait fourni quelques détails sur la côte orientale de la grande péninsule de l'Inde, ou sur les pays situés au-delà. Strabon, qui composa son grand ouvrage de géographie sous le règne d'Auguste, ne connaissait presque point l'Inde, surtout dans ses parties les plus orientales. Dès les premières lignes de la description qu'il en donne, il se recommande à l'indulgence de ses lecteurs, vu le peu de renseignemens qu'il avait pu obtenir sur un pays si éloigné, où les Européens n'avaient été que très rarement, et que plusieurs d'entre eux n'avaient fait qu'entrevoir

¹ *Perip.*, p. 34.

² *Ibid.*, p. 36.

³ *Ibid.*, p. 35.

dans le cours de leurs expéditions militaires. Il observe que le commerce même n'avait pas beaucoup contribué à la connaissance exacte du pays, en ce qu'il n'y avait eu qu'un très petit nombre de marchands d'Égypte ou du golfe Arabique qui eussent poussé leur navigation jusqu'aux bords du Gange, et qu'il n'y avait presque point de fond à faire sur les récits de gens si peu lettrés. Ses descriptions de l'Inde, et surtout des provinces intérieures, sont empruntées presque tout entières aux mémoires des officiers d'Alexandre, avec quelques légères additions de relations plus récentes, mais en si petit nombre, et quelquefois si inexactes, que l'on n'a pas besoin d'autres preuves du peu de progrès que les anciens avaient faits dans la connaissance de ce pays depuis le temps d'Alexandre. Lorsqu'un auteur qui avait autant de discernement et de pénétration que Strabon, après avoir visité lui-même plusieurs pays éloignés pour en donner une description plus exacte, vient nous dire que le Gange n'entre dans l'Océan que par une seule embouchure ¹, nous pouvons hardiment conclure que de son temps les marchands du golfe Arabique ne poussaient pas directement leur navigation jusqu'à ce grand fleuve, ou que ce voyage se faisait si rarement que la science n'en avait encore tiré que peu de lumières.

Le second auteur en date dont il nous reste quelques détails sur l'Inde, est Plin l'ancien, qui fleurit environ cinquante ans plus tard que Strabon. Mais comme ces détails, consignés dans son *Histoire naturelle*, sont très abrégés, et qu'à cet égard il se fonde absolument sur les mêmes autorités que Strabon, et qu'il paraît n'avoir eu sur l'intérieur du pays d'autres renseignemens que ceux qu'ont laissés les officiers d'Alexandre, ou de ses successeurs immédiats, il est inutile de beaucoup nous appesantir sur sa description. Elle est cependant enrichie de deux articles essentiels qu'il devait à des découvertes plus récentes. L'un est l'exposé du nouveau plan de navigation du golfe Arabique à la côte de Malabar, dont j'ai déjà développé la nature et l'importance. L'autre est la description de l'île de Taprobane, dont je ferai un examen particulier, après avoir montré en quoi Ptolémée a

¹ Strabon, liv. xv, p. 1011. C.

pu contribuer à nous faire connaître l'ancien état de l'Inde.

Quoique Ptolémée, qui a publié ses ouvrages environ quatre-vingts ans après Plin, paraisse s'être distingué beaucoup plus par son esprit d'ordre et d'application que par l'invention de son génie, c'est à lui, plus qu'à aucun autre philosophe, que la géographie doit ses progrès. Heureusement pour cette science, dans la formation de son système général de géographie, il a adopté les idées et suivi la méthode d'Hipparque, qui vivait près de quatre cents ans avant lui. Ce grand philosophe est le premier qui entreprit de rédiger un catalogue des étoiles. Pour marquer avec exactitude leur position dans les cieux, il mesura leur distance par des cercles de la sphère, la calculant par degrés de l'orient à l'occident, ou du nord au sud. L'une s'appelle longitude, et l'autre latitude de l'étoile. Cette méthode lui fut d'un si grand secours dans ses recherches astronomiques, qu'il l'appliqua avec non moins de succès à la géographie; et c'est une circonstance digne d'être remarquée, que ce fut en observant et en décrivant les cieux que les hommes apprirent pour la première fois à mesurer et à décrire la terre avec exactitude. Cette manière de fixer la position des lieux, inventée par Hipparque, quoique connue des géographes qui ont vécu entre lui et Ptolémée, et citée par Strabon¹ et par Plin², ne fut employée par aucun d'eux. La raison la plus probable que l'on puisse donner de cette négligence, c'est que, n'étant point astronomes, ces auteurs n'ont pas bien saisi tous les avantages que la géographie pouvait retirer de cette invention (26). Ils furent parfaitement connus de Ptolémée, qui avait consacré une longue vie à l'avancement de l'astronomie théorique et pratique; et comme dans ces deux études Hipparque fut son guide, il eut soin, dans son fameux traité de géographie, de marquer les différentes parties de la terre par leur longitude et leur latitude. Ainsi la géographie fut établie sur ses véritables bases, et intimement liée aux observations astronomiques et aux calculs mathématiques. Les anciens firent bientôt de cet ouvrage de Ptolémée tout le cas qu'ils devaient en faire (27). Au moyen âge, en Arabie comme en

Europe, les décisions de Ptolémée sur tous les points relatifs à la géographie étaient reçues avec cette confiance aveugle que l'on accordait à celles d'Aristote dans toutes les autres parties des sciences. Lorsqu'au seizième siècle l'esprit de recherche s'agrandit et s'éclaira, l'on examina et l'on reconnut le mérite des découvertes géographiques de Ptolémée: on continue de se servir de ce langage scientifique dont il répandit le premier l'usage; et cette manière claire et abrégée de marquer la position des lieux, en spécifiant leur longitude et leur latitude, existe toujours.

Non content d'adopter les principes généraux d'Hipparque, Ptolémée se montra son rival dans l'application qu'il en fit; et comme ce philosophe avait marqué le rang de chaque constellation, il forma une entreprise non moins difficile, celle de décrire toutes les régions de la terre alors connues, et de fixer avec non moins de précision que de hardiesse la longitude et la latitude des endroits les plus remarquables. Cependant toutes ses déterminations ne doivent pas être regardées comme le résultat d'une observation effective; et ce ne fut pas avec cette prétention que Ptolémée les publia. Les opérations de l'astronomie ne s'étendaient alors qu'à un petit nombre de pays. Il y avait une partie considérable du globe aussi mal représentée qu'elle était peu fréquentée. Il n'y avait qu'un petit nombre de lieux dont la position eût été fixée avec quelque degré d'exactitude. Ptolémée fut donc obligé de consulter les itinéraires et les descriptions générales de l'empire romain, et la sage politique de ce grand état avait complété ce travail avec des soins et des frais immenses (28). Mais, passé les limites de l'empire, il n'avait plus pour guides que les journaux et les relations des voyageurs. C'est de ce fonds qu'il tira toutes ses conclusions; et comme il habitait Alexandrie dans un temps où le commerce de cette ville avec l'Inde était porté à son plus haut période, il semble que cette circonstance eût dû le mettre à même d'obtenir les plus amples renseignements sur ce pays. Mais soit qu'on n'y eût jeté qu'un coup d'œil superficiel, soit qu'il eût mis trop de confiance dans les rapports des personnes qui l'avaient visité sans attention et sans discernement¹, son dessin gé-

¹ Lib. vi.

² *Hist. nat.*, liv. II, ch. XII, XXVI, LXX.

¹ *Géogr.*, liv. I, ch. XVII.

néral de la forme du continent de l'Inde est le plus defectueux qui nous soit venu des anciens. Par l'effet d'une méprise inconcevable, il a étendu la presqu'île de l'Inde du golfe Barygazène ou de Cambaye, de l'ouest à l'est, au lieu de l'étendre, suivant sa direction naturelle, du nord au sud (29). Cette erreur paraîtra d'autant plus inconcevable, que Mégasthène avait publié une mesure de la péninsule de l'Inde, qui se rapprochait beaucoup de ses véritables dimensions, mesure qui avait été adoptée avec quelque variation par Ératosthène, Strabon, Diodore de Sicile et Plinè, qui écrivirent avant le siècle de Ptolémée (30) ¹.

Quoique Ptolémée fût tombé dans une erreur aussi grossière sur les dimensions générales du continent de l'Inde, le pays en détail lui était beaucoup mieux connu, et il ne s'était guère trompé sur la position particulière des lieux; et il est le premier auteur que ses connaissances aient mis à même de tracer la côte de la mer, de faire le dénombrement des principaux endroits qu'elle renferme, et de spécifier la longitude et la latitude de chacun d'eux, depuis le cap Comorin, en tirant à l'est, jusqu'au dernier terme de la navigation des anciens. Quant à quelques districts, surtout le long de la côte orientale de la péninsule jusqu'à l'embouchure du Gange, les renseignements qu'il avait reçus paraissent avoir été si justes, que de toutes les descriptions qu'il a données des diverses parties de l'Inde, il n'y en a point qui s'accorde davantage avec la situation actuelle du pays. M. d'Anville, avec son application et son discernement ordinaires, a examiné la position des principales places, telle qu'elle a été fixée par ce géographe, et il trouve qu'elles répondent en effet à Kilkare, Négapatan, l'embouchure de la rivière Caveri, Masulipatan, la pointe Fordware, etc. Il serait étranger à l'objet de cette discussion d'entrer dans des détails trop minutieux, mais en beaucoup d'occasions, nous pouvons remarquer qu'il y a entre les noms anciens et modernes une ressemblance qui n'est pas moins frappante que celle qui se trouve dans leur position. Le grand fleuve Caveri est nommé Chabcri par Ptolémée; Arvate, dans

¹ Strabon, lib. xv, p. 1010. E. Arrien, *Hist. ind.*, ch. III, iv. Diod. de Sic., liv. II, p. 148. Plinè, *Hist. nat.*, liv. VI, ch. XXI.

l'intérieur du pays, représente Arcati-Regia; et probablement la côte entière a reçu son nom actuel de Coronandel de *Sor Mandulam* ou le royaume de Sora, situé sur cette ligne ¹.

Dans le cours de cent trente-six ans, qui s'écoulèrent depuis la mort de Strabon jusqu'à celle de Ptolémée, le commerce de l'Inde s'accroît considérablement, le dernier de ces géographes avait obtenu tant de nouveaux renseignements sur le Gange, qu'il cite les noms de six différentes embouchures de ce fleuve avec leur position. Cependant son plan général de la partie de l'Inde qui est située au-delà du Gange, n'est pas moins erroné que celui qu'il avait déjà donné de cette péninsule, et ne ressemble pas davantage à la position actuelle de ces pays. Cependant il ose en faire une description semblable à celle qu'il avait faite de l'autre grande division de l'Inde, dont j'ai déjà fait l'examen. Il parle des places remarquables qui se trouvent le long de la côte, et il en cite quelques-unes sous le nom d'*emporìa* (marchés); mais il ne dit point si ce nom leur était donné parce qu'elles servaient d'entrepôts aux naturels dans le commerce qu'ils faisaient entre eux d'un district de l'Inde à l'autre, ou parce que c'était des ports où les vaisseaux du golfe Arabique se rendaient directement. Je croirais que cette dernière idée est celle que Ptolémée semble avoir en vue; mais ces régions de l'Inde étaient si éloignées, et d'après la marche timide et lente de l'ancienne navigation, elles étaient probablement si peu fréquentées, que ce qu'il en dit se borne à très peu de chose, et ses descriptions sont plus obscures, plus inexactes et moins conformes à la véritable situation du pays qu'en aucun autre endroit de sa géographie. Il représente la péninsule, qu'il nomme Chersonèse-d'Or, comme s'étendant directement du septentrion au midi, et fixe la latitude de Sabana-Emporium, qui en est l'extrémité méridionale, à trois degrés au-delà de la ligne. À l'est de cette péninsule, il place ce qu'il appelle la Grande-Baie et à sa partie la plus éloignée. Catigara, dernier terme de la navigation des anciens, à laquelle place il ne donne pas moins de huit degrés et demi de latitude sud. Au-delà de ce terme il annonce que la terre est tout-à-fait inconnue.

¹ Ptol., *Géogr.*, liv. VII, ch. I. D'Anville, *Ant. de l'Inde* 127, etc.

présente Arcati-Regia; et l'empereur a reçu son nom ac-
cording à Sor Mandulam ou le
nom de cette ligne¹.

Il a trente-six ans, qui s'é-
tend de Strabon jusqu'à
le commerce de l'Inde s'aug-
mentant le dernier de ces géo-
graphes de nouveaux rensei-
gnements qu'il cite les noms de
rivières de ce fleuve avec
le nom son plan général de la
baie au-delà du Gange,
comme celui qu'il avait déjà
dit, et ne ressemble pas
à l'actuelle de ces pays.
C'est une description sem-
blable de l'autre grande
baie que j'ai déjà fait l'exa-
men remarquables qui se
trouvent, et il en cite quel-
ques-unes l'emporion (marchés);
le nom leur était donné
par les entrepôts aux naturels
qui vivaient entre eux d'un
côté, ou parce que c'était
le golfe Arabique se
trouvant le croirais que cette
baie que Ptolémée semble
avoir désignée de l'Inde étaient
une marche timide et lente
à traverser, elles étaient proba-
blement, que ce qu'il en dit
est une description
exactes et moins con-
dition du pays qu'en au-
cune géographie. Il repré-
sente l'empire Chersonèse-d'Or,
le nom du septentrion
de la baie de Sabana-Empo-
lion méridionale, à trois
cent lieues. A l'est de cette pé-
ninsule est la Grande-Baie.
C'est la baie, Catigara, dernier
nom des anciens, à laquelle
il a donné de huit degrés et
au-delà de ce terme il au-
tout-à-fait inconnue.

1. D'Anville, *Ant. de*

assurant qu'à ce point le pays tourne à l'ouest et
continue dans la même direction jusqu'à sa
jonction au promontoire de Prassum en Éthio-
pie, qui, selon l'idée qu'il en a, terminait le
continent de l'Afrique au sud¹; en conséquence
de cette erreur, non moins énorme qu'inconce-
vable, il devait croire que la mer Érythrée,
dans toute son étendue depuis la côte d'Afrique
jusqu'à celle de Camboge, n'était qu'un vaste
bassin sans aucune communication avec l'O-
céan (31)¹.

M. d'Anville a tâché de mettre quelque ordre
dans cet amas confus de notions extravagantes,
dont l'ignorance ou la mauvaise foi des voyageurs
a enveloppé la géographie de Ptolémée; et avec
beaucoup de sagacité il a établi sur quelques
positions importantes des opinions qui paraissent
bien fondées. La péninsule de Malacca est,
selon lui, la Chersonèse-d'Or de Ptolémée, mais
au lieu de la direction qu'il lui a donnée, on sait
qu'elle s'incline de quelques degrés vers l'est,
et que le cap de Romanie, son extrémité méridio-
nale, est plus d'un degré au nord de la ligne.
Il regarde le golfe de Siam comme la grande
Baie de Ptolémée, mais la position sur le côté
oriental de cette baie, qui répond à Catigara,
est actuellement au nord de l'équateur d'autant
de degrés qu'il la supposait au sud. Au-delà, il
parle d'une ville intérieure à laquelle il donne le
nom de métropole de Thina ou Sina. La longi-
tude qu'il lui donne est de cent huit degrés de-
puis son premier méridien dans l'île Fortunée,
et c'est la partie la plus orientale où les anciens
s'étaient avancés par mer. Sa latitude, d'après
ses calculs, est de trois degrés au sud de la li-
gne. Si nous décidons avec M. d'Anville que la
situation de Sin-Hoa, à l'ouest du royaume de
Cochinchine, est la même que la métropole de
Sina, Ptolémée, dans la position qu'il lui donne,
a seulement fait une erreur de cinquante degrés
de longitude, et de vingt de latitude (32)².

Ce qui a rendu plus frappantes ces erreurs de
Ptolémée sur les parties lointaines de l'Asie,
c'est une fausse opinion des modernes, à laquelle

¹ Ptol., *Géogr.*, liv. vii, ch. iii, v. D'Anville, *Ant.*
de l'Inde, 187.

² Ptol., *Géogr.*, liv. vii, ch. iii. D'Anville, *Limites*
du Monde connu des anciens au-delà du Gange.
Mem. de littérature, xxxii, 604 etc. *Ant. de l'Inde*,
suppl. 1, 161, etc.

elles avaient servi de fondement. Sina, la place
la plus éloignée dont il soit question dans sa
géographie, a pour le son une telle ressemblance
avec China (la Chine), nom sous lequel l'empire
le plus grand et le plus civilisé de l'Orient est
connu aux Européens, qu'en l'entendant pronon-
cer, ils conclurent précipitamment que c'é-
tait le même pays; en conséquence, on supposa
que la Chine était connue des anciens, quoiqu'il
paraisse incontestablement prouvé qu'ils ne pas-
sèrent point dans leurs voyages maritimes la
limite que j'ai marquée à leur navigation.

Après avoir suivi les anciens dans les décou-
vertes qu'ils firent de l'Inde par mer, je vais
examiner quelles connaissances ils peuvent avoir
acquises sur le même pays par leurs voyages de
terre. Il paraît, comme je l'ai déjà rapporté,
qu'il se fit de bonne heure un commerce avec
l'Inde, par les provinces qui bordent sa fronti-
ère du nord. Ses diverses productions et ses
manufactures étaient transportées par terre
dans les parties intérieures de la domination
perse, ou arrivaient, par les fleuves navigables
qui traversent le haut de l'Asie, jusqu'à la mer
Caspienne, et de là au Pont-Euxin. Tant que les
successeurs de Séleucus dominèrent en Orient,
tel fut pour leurs sujets le mode constant d'ap-
provisionnement des productions de l'Inde.
Lorsque les Romains eurent étendu leurs con-
quêtes en Orient, jusqu'à l'Euphrate, ils retrou-
vèrent cette même marche; comme elle leur
ouvrait une nouvelle communication avec l'est, et
que par là ils recevaient en plus grande abondance
tous ces objets de luxe qui leur étaient devenus
de plus en plus agréables, ils se firent un point
de politique de protéger et d'encourager un tel
commerce. Comme la marche des caravanes ou
compagnies de marchands qui voyageaient vers
les pays d'où leur arrivaient les plus riches ma-
nufactures, celles de soie surtout, était souvent
interrompue et environnée de dangers par les
Parthes qui s'étaient rendus maîtres de toutes
les provinces qui s'étendent depuis la mer Cas-
pienne jusqu'à cette partie de la Scythie ou
Tartarie qui borde la Chine, les Romains s'ef-
forcèrent de rendre ce commerce plus sûr par
une négociation avec un des monarques de ce
grand empire. A la vérité, on ne trouve dans
les historiens grecs ou romains aucune trace de
cette singulière transaction; nous la devons tout

entière aux historiens chinois qui nous apprennent qu'An-Toun (l'empereur Marc-Antoine), roi du peuple de l'océan occidental, envoya dans cette intention des ambassadeurs à Oun-Ti, qui régnait sur la Chine l'an cent soixante-six de l'ère chrétienne¹. On ne dit rien du succès de cette entreprise; nous ignorons également si elle facilita entre ces deux nations éloignées, des liaisons qui les mirent à même de suppléer réciproquement à leurs besoins. La démarche n'était certainement pas indigne des grandes vues de l'empereur romain à qui on l'attribue.

Il est évident cependant que dans la continuation de ce commerce avec la Chine, on a dû traverser une partie considérable des vastes contrées à l'est de la mer Caspienne; et quoique l'amour du gain fût le principal motif de ces grands voyages, cependant, dans la suite des siècles, il doit s'être trouvé parmi les aventuriers des hommes de goût et de talent, capables de porter leur attention sur des objets d'un intérêt plus général que ceux du commerce. Ce sont ces personnes qui donnèrent des relations qui, après avoir été soumises à une discussion réglée, mirent Ptolémée à même de faire de ces régions éloignées et intérieures de l'Asie, des descriptions aussi exactes que celles de plusieurs pays, sur lesquels on peut croire qu'il y a eu des renseignements plus précis, comme étant beaucoup plus voisins. Le point le plus oriental de cette partie de l'Asie qui lui ait été connu est Séra-Métropolis, dont la situation, d'après plusieurs indices, paraît avoir été la même que celle de Kant-Chéon, ville assez considérable du Chen-Si, la province la plus occidentale de l'empire chinois. Il en fixe la longitude à cent soixante-dix-sept degrés quinze minutes, près de trois degrés à l'ouest de Sina-Métropolis qu'il avait représentée comme la dernière limite des découvertes faites en Asie par mer; et la connaissance que Ptolémée avait de ce district de l'Asie, ne se bornait pas à la partie que probablement les caravanes traversaient en droite ligne dans leur route à l'est, il avait aussi recueilli quelques détails généraux sur différentes nations vers le nord, qui, suivant la position qu'il leur donne, occupaient des parties de la grande plaine de l'artaric, qui

¹ *Mém. sur les liaisons et le commerce des Romains avec les Tartares et les Chinois*, par M. de Guignes. *Mém. de littérature*, xxxii, 355, etc.

s'étendaient considérablement au-delà de Lassa, capitale du Thibet et la résidence du Dalay-Lama.

Ptolémée a marqué dans cette partie de l'Asie les latitudes de plusieurs endroits avec une telle précision, qu'on a peine à se défendre de croire qu'elles ont été prises sur les lieux mêmes. Parmi un grand nombre d'exemples, je n'en citerai que trois de lieux situés en des parties très différentes du pays dont il s'agit. La latitude de Nagara sur le fleuve de Cophènes (aujourd'hui Attock) est, selon Ptolémée, de trente-deux degrés trente minutes, ce qui correspond exactement à l'observation d'un géographe oriental, cité par M. d'Anville¹. La latitude de Maracande ou Samarende est, selon lui, de trente-neuf degrés quinze minutes. D'après les tables astronomiques d'Ulug-Beg, petit-fils de Timur, qui faisait sa résidence royale dans cette ville, elle est de trente-neuf degrés trente-sept minutes². La latitude de Séra-Métropolis, dans Ptolémée, est de trente-huit degrés quinze minutes; celle de Kant-Chéon, déterminée par les jésuites missionnaires, est de trente-neuf degrés. J'ai cité ces exemples frappants du rapport parfait de ses calculs avec ceux qui ont été faits d'après les observations modernes, pour deux raisons: l'une, parce qu'ils prouvent évidemment que ces parties éloignées de l'Asie avaient été examinées avec beaucoup d'attention; l'autre, parce qu'après avoir été obligé de faire connaître certaines erreurs et certains défauts de la géographie de Ptolémée, j'éprouve une grande satisfaction à me montrer juste envers un philosophe qui a tant contribué à l'avancement de cette science. Les faits que j'ai exposés sont une preuve éclatante de l'étendue de ses connaissances autant que de la justesse de ses conclusions, sur des pays qui, d'après leur grand éloignement, n'auraient dû, ce semble, lui être que très peu connus.

Jusqu'ici mes recherches sur la connaissance que les anciens pouvaient avoir de l'Inde se sont bornées au continent; elles auront actuellement pour objet les découvertes qu'ils avaient faites des îles situées dans les différentes parties de l'Océan qui l'environne, et je commencerais, comme je me l'étais proposé, par Taprobanc, la plus grande et la plus importante de ces îles.

¹ *Éclaircissements*, etc., trad. angl., p. 10.

² *Tab. géogr.*, apud Hudson. *Géogr. min.*, II, 117

Elle
teurs
tout
navig
côtes
être d
Et cep
point
certai
lexand
incom
avec la
de ses
avoir j
tous ce
fait m
si diffé
qu'ils a
bon, le
en ait
qu'elle
que l'
de l'In
jours,
marche
vérité
de cinq
nius-M
doit re
comme
comme
encore
dernière
ple des
lieu de
fait qu
déjà. A
opposée
qu'un r
Claude
Romain
qu'alors
villes da
lac qui
de circon
nés de la
constella

¹ Strab.
p. 1012. E
² *Situa*

Elle se présentait si inévitablement aux navigateurs qui oseraient franchir le cap Comorin, surtout lorsque, d'après l'ancienne marche de la navigation, ils ne perdaient jamais de vue les côtes, qu'il semblerait que sa position aurait dû être déterminée avec la plus grande précision. Et cependant on aurait peine à trouver aucun point dans la géographie ancienne qui fût moins certain, moins déterminé. Avant le siècle d'Alexandre-le-Grand, le nom de Taprobane était inconnu dans l'Europe. Cette curiosité active avec laquelle il examinait tous les pays, objets de ses conquêtes ou de ses voyages, semble y avoir jeté quelque lumière. Depuis lui, presque tous ceux qui ont écrit sur la géographie en ont fait mention, mais c'est avec des circonstances si différentes, si opposées, qu'on a peine à croire qu'ils aient voulu parler du même endroit. Strabon, le premier écrivain de l'antiquité qui nous en ait rendu quelque compte détaillé, assure qu'elle était aussi grande que l'Angleterre, et que l'extrémité méridionale de la péninsule de l'Inde en était séparée, selon les uns, de sept jours, et, selon les autres, de vingt jours de marche; ce qui l'engage à conclure, contre la vérité connue de sa position, qu'elle s'étend plus de cinq cents stades du côté de l'ouest¹. Pomponius-Méla, le second auteur en date, ne sait s'il doit regarder Taprobane comme une île, ou comme l'entrée d'un Nouveau-Monde; mais comme personne, à ce qu'il rapporte, n'en avait encore fait le tour, il parait incliner vers cette dernière opinion². Pline donne une plus ample description de Taprobane, mais qui, au lieu de porter un nouveau jour sur cette île, ne fait qu'épaissir les voiles qui l'enveloppaient déjà. Après avoir fait l'énumération des opinions opposées des écrivains grecs, il nous apprend qu'un roi de cette île envoya vers l'empereur Claude des ambassadeurs, qui racontèrent aux Romains plusieurs circonstances ignorées jusqu'alors, entre autres, qu'il y avait cinq cents villes dans leur île, et qu'au centre existait un lac qui avait trois cents soixante-quinze milles de circonférence. Ces ambassadeurs furent étonnés de la vue de la grande Ourse et des Pléiades, constellations qui ne se montraient point sur leur

horizon; ils furent encore plus surpris de voir leurs ombres s'allonger vers le nord, et le soleil se lever à leur gauche, et se coucher à leur droite. Ils assurèrent aussi que dans leur pays la lune ne paraissait jamais qu'au huitième jour de son renouvellement, et ne continuait d'être visible que jusqu'au scizième¹. On ne voit pas sans étonnement un auteur aussi intelligent que Pline, rapporter toutes ces circonstances comme naturelles, et surtout ne pas sentir que ce que les ambassadeurs racontaient de l'imparfaite apparition de la lune ne pouvait avoir lieu dans aucun pays de la terre.

Ptolémée, quoique si peu éloigné du siècle de Pline, paraît ignorer entièrement et la description de Taprobane, et l'ambassade à l'empereur Claude. Il place cette île à l'opposite du cap Comorin, à une assez petite distance du continent, et ne lui donne pas moins de quinze degrés en étendue du nord au sud, dont deux, selon lui, au midi de l'équateur; si les dimensions qu'il lui donne sont justes, ce n'est pas sans raison qu'on l'a comparée à l'Angleterre pour l'étendue². Agathémère, qui écrit après Ptolémée, et qui connaissait parfaitement sa géographie, regarde Taprobane comme la plus grande de toutes les îles, et ne donne à l'Angleterre que le second rang³.

D'après tant de descriptions différentes, données par les anciens, il n'est pas étonnant que les modernes se soient si peu accordés sur l'idée qu'ils se sont faite de cette île de l'océan indien, qu'ils doivent regarder comme étant la même que la Taprobane des Grecs et des Romains. Comme Pline et Ptolémée la représentent en partie au sud de l'équateur, quelques savans soutiennent que Sumatra est l'île qui répond à cette description. Mais la grande distance à laquelle Sumatra est placée de la péninsule de l'Inde, est une circonstance qui ne se trouve dans aucun des récits que les écrivains grecs ou romains nous ont laissés sur la position de Taprobane, et rien ne prouve que la navigation des anciens se soit étendue jusqu'à Sumatra. L'opinion la plus généralement reçue est que la Taprobane des anciens n'est autre chose que l'île de Ceylan;

¹ Strab., lib. II, p. 124. B. 180. B. 102. A. lib. XV, p. 1012. B.

² Situation du globe, liv. III, ch. VII.

¹ Hist. nat., liv. VI, ch. XXII.

² Ptol., liv. VII, ch. IV. D'Anville, *Ant. de l'Inde*, p. 142.

³ Liv. II, ch. VIII, apud Hudson, *Géogr. min.*, vol. II.

sa proximité du continent de l'Inde, la forme générale de l'île telle qu'elle est décrite par Ptolémée, enfin la position de plusieurs endroits qui en font partie, et dont il fait mention, sont des circonstances qui donnent à cette opinion un très haut degré d'évidence, malgré quelques méprises considérables dont je parlerai dans la suite.

Il serait aisé de faire voir, si un pareil détail était nécessaire, que les autres îles placées par Ptolémée à l'est de Taprobane ne sont autres que celles d'Adaman et de Nicobar, dans le golfe de Bengal.

Après cette analyse, non moins ennuyeuse que longue, des progrès que firent les anciens dans la connaissance et l'examen des différentes parties de l'Inde, et après les avoir suivis jusqu'au terme le plus reculé où ils s'avancèrent dans l'orient, soit par terre soit par mer, je vais présenter sur la manière dont ils procédaient dans leurs découvertes et sur le degré de confiance que nous pouvons accorder aux récits qu'ils nous en ont laissés, quelques observations générales qui auraient perdu la moitié de leur effet avant la fin de ces recherches.

L'art de tracer des cartes représentant, ou la forme entière de la terre connue, ou celle des pays particuliers, n'était pas inconnu des anciens; et sans ce secours donné à l'imagination, il eût été impossible de se faire une idée nette de l'une ou de l'autre. Hérodote et quelques autres des premiers écrivains grecs font mention de ces cartes. Mais aucune carte antérieure à celles qui furent faites pour faciliter l'intelligence de la géographie de Ptolémée n'est parvenue jusqu'à nos jours, et c'est pourquoi il est très difficile de concevoir quelle était la situation relative des différens lieux dont parlent les anciens géographes, si ce n'est lorsqu'elle est déterminée par une mesure précise (33). Cependant, dès que la manière de fixer la situation de chaque endroit, en indiquant sa longitude et sa latitude, eut été répandue et généralement adoptée, il fut possible de décrire chaque position en termes abrégés et techniques. Mais néanmoins l'exactitude de cette nouvelle méthode et l'avancement qui en résultait pour la géographie, dépend de la manière dont les anciens estimaient la longitude et la latitude des lieux.

Quoique les anciens, dans la détermination de la longitude et de la latitude des lieux, se réglassent absolument sur les mêmes principes que les modernes, cependant les instrumens dont ils se servaient pour cela étaient bien inférieurs en construction à ceux que l'on emploie aujourd'hui, et ils ne portaient pas sur chaque circonstance qui peut affecter l'exactitude d'une observation, cette attention scrupuleuse dont une longue expérience a pu seule démontrer la nécessité. Pour trouver la latitude d'un lieu, les anciens observaient la hauteur du soleil dans son midi, soit par l'ombre d'une aiguille perpendiculaire, soit par le moyen d'un astrolabe avec lequel il était aisé de calculer de combien de degrés et de minutes le lieu de l'observation était éloigné de l'équateur. Quand ils ne pouvaient employer aucun de ces deux moyens, ils présumaient la latitude d'un endroit quelconque par son plus long jour, dont ils s'informaient avec le plus grand soin.

Il ne leur était pas aussi facile de déterminer la longitude d'un lieu; les cieux ne leur offraient pour cela qu'une seule espèce de phénomènes: c'étaient les éclipses de lune (car celles du soleil n'étaient pas assez bien comprises pour servir aux opérations géographiques); la différence du temps où l'on remarquait qu'une éclipse avait commencé ou fini dans deux endroits différens, donnait aussitôt la distance entre les deux méridiens de ces lieux. Mais la difficulté de faire ces observations avec exactitude, et l'impossibilité de les répéter souvent, les rendaient d'un si petit secours dans la géographie, que les anciens, pour déterminer les longitudes, étaient obligés, la plupart du temps, d'avoir recours à des opérations faites sur le lieu, ou de se contenter des faibles lumières qu'ils pouvaient recueillir des observations des marins, ou des journaux des voyageurs.

Mais quoiqu'on sache que les anciens, par les opérations dont je viens de parler, fussent très en état de déterminer à terre la position des lieux, il est très incertain qu'ils eussent aucun moyen convenable de faire la même opération sur mer. Les navigateurs de l'antiquité paraissent n'avoir eu que très rarement recours aux observations astronomiques. Ils n'avaient point d'instrumens adaptés à la mobilité et au balancement d'un observatoire maritime; et quoique

ans la détermination de la latitude des lieux, se sur les mêmes principes pendant que les instrumens de ce genre étaient bien inférieurs à ceux que l'on emploie maintenant pas sur chaque objet l'exactitude d'une observation scrupuleuse dont on ne peut se démontrer la justesse que par la latitude d'un lieu, le mouvement du soleil dans son zénith, ou une aiguille perpendiculaire à un astrolabe avec lequel on calcule de combien de degrés le lieu de l'observation s'écarte du pôle. Quand ils ne pouvaient pas employer ces deux moyens, ils se servaient d'un endroit quelconque dont ils s'informaient

si facile de déterminer la latitude des lieux ne leur offraient aucune espèce de phénomènes : une boussole (car celles du soleil ne pouvaient servir qu'à mesurer les hauteurs) ; la différence de la durée d'une éclipse dans deux endroits diffère de la distance entre les lieux. Mais la difficulté de l'observation avec exactitude, et l'incertitude souvent, les rendaient peu utiles dans la géographie, que l'on terminait les longitudes, par le mouvement du temps, d'avoir fait l'observation sur le lieu, ou de l'heure qu'ils pouvaient donner des marins, ou des

que les anciens, par les observations faites sur terre la position des lieux qu'ils eussent aucun moyen de la même opération que l'on a fait de l'antiquité parais- sant rarement recourir aux observations. Ils n'avaient point de boussole et au balancement maritime ; et quoique

par leurs fréquens débarquemens ils eussent pu, jusqu'à un certain point, suppléer à ce défaut, cependant il n'est pas un seul auteur ancien que je sache, qui parle d'aucune observation astronomique faite par eux dans le cours de leurs voyages. Il paraît évident par Ptolémée, qui emploie quelques chapitres à prouver de quels progrès la géographie est susceptible, et comment les rapports des navigateurs peuvent servir à en corriger les erreurs¹, que tous leurs calculs n'étaient fondés que sur des estimations, et n'étaient jamais le résultat d'une observation éclairée. Aujourd'hui même encore, malgré tous les progrès que les modernes ont faits dans la science de la navigation, cette manière de calculer par estimation passe pour si vague et si incertaine, qu'il n'est pas possible, sur ce seul principe, de tirer la moindre conclusion avec quelque degré de précision. Cette inexactitude chez les anciens devait être considérablement augmentée par l'habitude où ils étaient, au lieu de suivre un cours direct, bien plus facile à mesurer, de former le long des côtes des circuits dont l'estimation ne pouvait être faite que de la boussole ou de tout autre instrument propre à cet objet. Aussi voyons-nous beaucoup d'endroits dont la position, arrêtée vraisemblablement sur la mer, n'a été marquée qu'avec très peu d'exactitude. Lorsque, en conséquence d'un commerce actif, les ports d'un pays étaient beaucoup fréquentés, les journaux des différens navigateurs ont pu jusqu'à un certain point s'éclairer mutuellement et mettre les géographes en état de tirer des conclusions plus voisines de la vérité. Mais dans les contrées lointaines, qui n'ont été ni le théâtre des opérations militaires, ni soumises à l'examen des caravanes qui les traversaient fréquemment dans leurs voyages, tout est nécessairement plus vague et plus indéterminé, et la ressemblance entre les anciennes descriptions qui nous en restent, et leur forme actuelle est souvent si faible qu'on a peine à la suivre. Mais la latitude des lieux, comme on devait s'y attendre, était en général beaucoup mieux connue des anciens que la longitude. Les observations qui servaient de fondement à l'une, étaient simples, faciles à faire, et peu sujettes à l'erreur. L'autre, au contraire, n'est susceptible

¹ Liv. I, ch. VII, XIV.

d'une détermination précise qu'au moyen de procédés plus compliqués, et d'instrumens beaucoup plus parfaits qu'aucun de ceux qui paraissent avoir été à l'usage des anciens (34). Parmi ce nombre infini de lieux dont Ptolémée a fixé la position, j'ignore s'il en est un seul dans la longitude duquel il approche autant de la vérité qu'il l'a fait dans la latitude des trois villes que j'ai citées comme un exemple, quoique assez commun, de son exactitude.

Ces observations me confirment dans une opinion que j'ai présentée ailleurs¹, que les Grecs et les Romains, dans leurs liaisons de commerce avec l'Inde, eurent rarement la curiosité d'en visiter les parties les plus orientales, et que l'amour même du gain ne fut pas pour eux un motif plus puissant. Une foule de circonstances viennent à l'appui de cette opinion. Quoique Ptolémée donne le nom d'*emporion* (marchés) à plusieurs places situées sur la côte qui s'étend depuis l'embouchure orientale du Gange jusqu'à l'extrémité de la Chersonèse-d'Or, il est incertain, comme je l'ai observé, si cette dénomination nous autorise à les regarder comme des ports fréquentés par les vaisseaux d'Égypte, ou seulement par les vaisseaux du pays. Il est singulier qu'il ne cite qu'un seul marché au-delà de la Chersonèse-d'Or²; ce qui indique visiblement que les rapports avec cette région de l'Inde ont été très bornés. Si du golfe Arabique à ces contrées de l'Inde il s'était fait des voyages assez fréquens pour autoriser Ptolémée à spécifier d'une manière si particulière la longitude et la latitude d'un grand nombre de lieux dont il parle, c'était aussi un moyen pour lui d'obtenir des renseignemens capables de prévenir plusieurs erreurs considérables, dans lesquelles il est tombé. Si l'usage eût été de doubler le cap Comorin, et de se porter le long du golfe de Bengale à l'embouchure du Gange, quelques-uns des anciens géographes n'auraient pas été si indécis, et d'autres ne se seraient pas si étrangement mépris sur la situation et la grandeur de l'île de Ceylan. Si les marchands d'Alexandrie eussent visité souvent les ports de la Chersonèse-d'Or et de la Grande-Baie, les descriptions que Ptolémée en a faites se seraient trouvées sûrement plus conformes à leur véritable figure, et

¹ *Hist. de l'Amérique.*

² Liv. VI, ch. II.

il n'aurait point placé au-delà de la ligne plusieurs endroits qui, dans le fait, en sont éloignés de quelques degrés de notre côté.

Mais quoique la navigation des anciens ne se soit pas étendue peut-être jusqu'aux parties les plus éloignées de l'Inde, il n'y a pas de doute que plusieurs marchandises de ce pays n'arrivassent en Égypte, d'où on les envoyait à Rome et dans les autres parties de l'empire. Des circonstances, dont j'ai déjà parlé, nous autorisent à conclure qu'elles étaient embarquées sur des vaisseaux du pays pour Musiris et autres ports de la côte de Malabar, qui, à cette époque, étaient les entrepôts du commerce avec l'Égypte. Dans un pays aussi étendu que l'Inde, où les productions naturelles sont variées et reçoivent mille nouvelles formes de l'art et de l'industrie, il a dû se former de bonne heure, entre ses différentes provinces, un commerce intérieur très actif par mer et par terre. Nous en avons quelques indices dans les auteurs anciens, et il faut bien se contenter de indices, toutes les fois que les sources de l'instruction sont si rares et si resserrées. Parmi les différentes classes ou castes, qui partageaient le peuple de l'Inde, on cite les marchands comme faisant une de ces castes¹; ce qui prouve que le commerce a été une des occupations constantes des hommes dans ce pays. L'auteur de la navigation autour de la mer Érythrée nous apprend que les habitans de la côte de Coromandel commerçaient sur leurs propres vaisseaux avec ceux de Malabar; que le commerce intérieur de Barygaza était considérable, et que, dans toutes les saisons, on était sûr de trouver dans le port de Musiris quantité de vaisseaux du pays². Nous trouvons dans Strabon que les plus précieuses productions de Taprobane étaient transportées à différents marchés de l'Inde³. C'était ainsi que les trafiquans égyptiens en étaient pourvus, et pouvaient finir dans un an leurs voyages qui auraient nécessairement duré beaucoup plus long-temps s'ils eussent poussé aussi loin du côté de l'orient qu'on le croit généralement.

D'après tout ceci, il paraît probable que les renseignemens sur les parties orientales de l'Inde, qui servent de fondement aux calculs de

Ptolémée, lui viennent beaucoup moins d'une suite de rapports directs établis entre l'Égypte et ces pays, que des relations d'un petit nombre d'aventuriers que l'amour du gain, ou le désir de la nouveauté, a poussés au-delà du terme ordinaire de la navigation.

Quoique depuis le siècle de Ptolémée, le commerce avec l'Inde ne se fût point écarté de la première route, et que Rome, l'ancienne capitale de l'empire, aussi bien que Constantinople, le nouveau siège du gouvernement, continuassent d'être approvisionnées des productions précieuses de ce pays, par des marchands d'Alexandrie, cependant, jusqu'au règne de l'empereur Justinien, on ne trouve plus de nouveaux renseignemens sur les liaisons par mer avec l'Orient, ou sur le progrès des découvertes dans ses régions éloignées. Sous Justinien, un marchand égyptien, nommé Cosmas, fit dans le cours de son trafic plusieurs voyages dans l'Inde, d'où lui vint le surnom d'*Indicopteustes*; mais ensuite, par une fantaisie assez ordinaire dans ce siècle superstitieux, il abandonna tous les soins de ce monde pour se consacrer à la vie religieuse. Dans la solitude et le loisir d'une cellule, il composa plusieurs ouvrages dont l'un, décoré du nom de *Topographie chrétienne*, est parvenu jusqu'à nous. Le principal objet de cet ouvrage est de combattre l'opinion de ces philosophes qui prétendent que la terre est de forme sphérique, et de prouver que c'est un plan oblong de douze mille milles dans sa longueur de l'est à l'ouest, et de six mille milles dans sa largeur du nord au sud, environné de hautes murailles, et couvert du firmament comme d'un pavillon ou d'une voûte; que la succession du jour et de la nuit était occasionnée par une montagne d'une hauteur prodigieuse, située aux extrémités du nord, autour de laquelle tournait le soleil; que lorsqu'il paraissait d'un côté de la montagne, la terre était éclairée, et qu'elle retombait dans les ténèbres, lorsqu'il était caché de l'autre côté¹. Mais au milieu de ces rêveries extravagantes, plus conformes à la crédulité de sa nouvelle profession qu'au bon sens qui caractérise celle qu'il avait laissée, Cosmas paraît rapporter tout ce qu'il avait vu lui-même dans ses voyages, et tout

¹ Plinè, *Hist. nat.*, liv. VI, ch. XXII.

² *Perip. mar. Erythr.*, 34, 30.

³ Lib. II, ch. 124 B.

¹ *Cosmas*, apud Montfaucon, *Collect. Patrum*, II, 113, etc., 138.

ce qu'il avait entendu dire avec beaucoup de naïveté, et un grand respect pour la vérité.

Il paraît avoir très bien connu la côte occidentale de la péninsule de l'Inde, dont il nomme plusieurs endroits. Il la représente comme le centre du commerce du poivre, et cite Male en particulier comme l'un des ports de ce genre les plus fréquentés¹. C'est probablement de Male que cette partie du continent a tiré son nom moderne de Malabar; et le groupe d'îles qui l'avoisinent, celui de Maldives. C'est aussi de lui que nous apprenons que l'île de Taprobane, qu'il suppose être à une égale distance du golfe Persique à l'ouest, et du pays de Sina à l'est, était devenue, à raison de sa situation avantageuse, un entrepôt considérable de commerce; qu'on y portait la soie de Sina et les précieuses épices de l'orient, qui de là se répandaient dans toutes les parties de l'Inde, dans la Perse et le long du golfe Arabique. Il donne à cette île le nom de *Sitêdiba*², où se retrouve celui de *Sêlêndib* ou *Serendib*, sous lequel elle est encore aujourd'hui connue dans tout l'orient.

C'est aussi Cosmas qui, le premier, nous parle d'un nouveau rival du commerce des Romains, qui se montra sur les mers de l'Inde. Les Perses, après avoir renversé l'empire des Parthes et rétabli la race de leurs premiers rois sur le trône, paraissent avoir entièrement surmonté l'aversion de leurs ancêtres pour une existence maritime, et firent de bonne heure de vigoureux efforts pour avoir part au commerce lucratif de l'Inde. Tous ses plus grands ports étaient fréquentés par des négocians perses, qui, pour quelques productions de leur propre pays, recherchées parmi les Indiens, recevaient en échange les marchandises précieuses qu'ils conduisaient le long du golfe Persique pour être distribuées, au moyen des grands fleuves de l'Euphrate et du Tigre, dans toutes les provinces de leur empire. Comme le voyage de la Perse à l'Inde était bien plus court qu'en partant d'Égypte, et accompagné de moins de dépense et de danger, les relations entre les deux pays augmentèrent rapidement. Cosmas rapporte une circonstance qui en est une preuve frappante. Dans la plupart des villes un peu remarquables de l'Inde, il trouva

établies des églises chrétiennes desservies par des prêtres que l'archevêque de Séleucie, capitale de l'empire Perse, avait ordonnés, et qui continuaient à être soumis à sa juridiction³. Il paraît qu'à cette époque l'Inde fut beaucoup mieux connue qu'au siècle de Ptolémée, et qu'il s'y établit un plus grand nombre d'étrangers. Il est cependant remarquable qu'aucun de ces étrangers, selon Cosmas, n'ait été curieux de visiter les parties orientales de l'Asie, dont ils se contentaient de recevoir la soie, les épices et les autres productions précieuses, dans la route qu'elles suivaient de l'île de Ceylan aux différens marchés de l'Inde⁴.

La fréquence des hostilités ouvertes entre les empereurs de Constantinople et les monarques de Perse, et la rivalité toujours croissante de leurs sujets dans le commerce de l'Inde, donnèrent lieu à un événement qui produisit un changement considérable dans la nature de ce commerce. Comme l'usage de la soie dans les habits et dans les ameublemens devenait de plus en plus général à la cour des empereurs grecs qui imitaient et qui surpassaient les souverains de l'Asie en splendeur et en magnificence, et comme la Chine, où, suivant le témoignage unanime des écrivains orientaux, la culture de la soie commença à être connue⁵, continuait à être le seul pays qui produisit cette marchandise précieuse, les Perses profitèrent des avantages que leur donnait leur situation sur les marchands du golfe Arabique, et les supplantèrent dans tous les marchés de l'Inde, où la soie était transportée par mer des contrées de l'orient. Comme il leur était également facile de molester ou d'écarter les caravanes qui, pour approvisionner l'empire grec, faisaient par terre le voyage de la Chine, à travers les provinces septentrionales de l'empire, ils attirèrent entièrement à eux cette branche de commerce. Constantinople était obligée d'attendre d'une puissance rivale un article que le luxe faisait regarder et désirer comme essentiel à l'élégance. Les Perses, avec l'avidité ordinaire des monopoleurs, portèrent la soie à un prix si exorbitant⁶, que Justinien,

¹ Cosmas, liv. III, p. 178.

² Liv. XI, 337.

³ D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, art. *Hari*.

⁴ Procop, *Hist. arca.*, cap. XXV.

¹ Cosmas, liv. II, p. 138; liv. XI, p. 337.

² Lib. XI, p. 336.

non-seulement désireux de s'assurer une provision suffisante d'une marchandise dont l'usage était devenu indispensable, mais encore jaloux d'affranchir le commerce de ses sujets des exactions de ses ennemis, s'efforça, par le moyen de son allié, le roi chrétien d'Abyssinie, d'enlever aux Perses une partie du commerce de la soie. Il ne réussit pas dans cette entreprise; mais au moment où il s'y attendait le moins, un événement imprévu lui procura, jusqu'à un certain point, la satisfaction qu'il désirait. Deux moines perses ayant été employés en qualité de missionnaires dans quelques-unes des églises chrétiennes qui, comme nous le dit Cosmas, étaient établies en différens endroits de l'Inde, s'étaient ouvert un chemin dans le pays des Sères ou la Chine. Là, ils observèrent les travaux du ver à soie, et s'instruisirent de tous les procédés par lesquels on parvenait à faire de ses productions cette quantité d'étoffes dont on admirait l'élégance. La perspective du gain, ou peut-être une sainte indignation de voir des nations infidèles seules en possession d'une branche de commerce aussi lucrative, leur fit prendre sur-le-champ la route de Constantinople. Là ils expliquèrent à l'empereur l'origine de la soie et les différentes manières de la préparer et de la manufacturer, mystères jusqu'alors inconnus, ou dont on n'avait qu'une idée très imparfaite en Europe; encouragés par ses promesses libérales, ils se chargèrent d'apporter dans la capitale un nombre suffisant de ces étonnans insectes, aux travaux desquels l'homme est si redevable. En conséquence ils remplirent de leurs œufs des caunes creusées en dedans; on les fit éclore dans la chaleur d'un fumier; on les nourrit des feuilles d'un mûrier sauvage, et ils multiplièrent et travaillèrent comme dans les climats où ils avaient attiré pour la première fois l'attention et les soins de l'homme¹. On éleva bientôt un grand nombre de ces insectes dans les différentes parties de la Grèce, et surtout dans le Péloponèse. Dans la suite, et avec le même succès, la Sicile essaya d'élever des vers à soie, et fut imitée de loin en loin par différentes villes d'Italie. Il s'établit dans tous ces endroits des manufactures considérables, dont les ouvrages se faisaient avec la nouvelle soie du pays. On ne tira plus de l'Orient

la même quantité de soie; on conçut que les sujets des empereurs grecs ne furent plus obligés d'avoir recours aux Perses pour leur provision, et il se fit un changement considérable dans la nature des rapports commerciaux de l'Europe et de l'Inde (35).

SECTION III.

Commerce avec l'Inde, depuis la conquête de l'Égypte par les mahométans, jusqu'à la découverte du passage par le cap de Bonne-Espérance, et l'établissement de la domination portugaise dans l'Orient.

Environ quatre-vingts ans après la mort de Justinien, il arriva un événement qui occasiona une révolution encore plus considérable dans le commerce de l'Europe avec l'Inde. Mahomet, en publiant une nouvelle religion, semble avoir animé ses concitoyens d'un nouvel esprit, et appelé sur la scène des talens et des passions qui ne s'étaient pas encore montrés. La plus grande partie des Arabes, dès les temps les plus reculés, contents de jouir de l'indépendance et de la liberté individuelle, soignaient tranquillement leurs chameaux et cultivaient leurs palmiers dans l'enceinte même de leur péninsule, et ne se faisaient guère connaître au reste des hommes, que lorsqu'ils se jetaient sur une caravane pour la piller, ou sur un voyageur pour le dépouiller. Dans quelques districts cependant ils avaient commencé à joindre les travaux de l'agriculture et les affaires du commerce aux occupations de la vie pastorale. Toutes ces classes d'hommes, une fois échauffés de l'ardeur enthousiaste dont les avaient remplis les exhortations et l'exemple de Mahomet, déployèrent tout à la fois le zèle des missionnaires et l'ambition des conquérans. Ils répandirent la doctrine de leur prophète, et étendirent la domination de ses successeurs, des rivages de l'océan Atlantique aux frontières de la Chine, avec une rapidité de succès dont rien n'approche dans l'histoire du genre humain. L'Égypte fut une de leurs premières conquêtes; et comme ils s'établirent dans ce pays attrayant et en prirent possession, les Grecs furent exclus de toute communication avec Alexandrie, où ils s'étaient portés pendant long-temps comme au principal marché des productions de l'Inde; et ce n'est

¹ Procop., de Bello goth., lib. iv, chap. xvii.

on conçoit que les
ne furent plus obligés
pour leur provision,
considérable dans la
merciaux de l'Europe

III.

conquête de l'Égypte par les
rie du passage par le cap
issement de la domination

ans après la mort de
nement qui occasiona
considérable dans le
ec l'Inde. Mahomet,
eligion, semble avoir
un nouvel esprit, et
alens et des passions
re montrés. La plus
des temps les plus
de l'indépendance et
oignaient tranquille-
ultivaient leurs pal-
e de leur péninsule,
onnaître au reste des
jetaient sur une car-
is districts cependant
ndre les travaux de
du commerce aux oc-
e. Toutes ces classes
ffés de l'ardeur en-
remplis les exhorta-
thomet, déployèrent
issionnaires et l'an-
répandirent la doc-
étendirent la domi-
les rivages de l'océan
e la Chine, avec une
en n'approche dans
l'Égypte fut une
es; et comme ils s'é-
rayant et en prirent
exclus de toute com-
ie, où ils s'étaient
comme au principal
e l'Inde; et ce n'est

pas là que se borna l'effet du progrès des ar-
mes mahométanes sur le commerce de l'Europe
avec l'Inde. Avant de s'être emparés de l'Égypte,
les Arabes avaient subjugué la grande monar-
chie de Perse, qu'ils avaient ajoutée à l'empire
de leurs califes. Ils trouvèrent leurs nouveaux
sujets occupés de ce grand commerce avec l'Inde
et avec le pays situé à l'orient de cette pénin-
sule, dont j'ai déjà développé le commencement
et les progrès dans la Perse; ils furent si frap-
pés des grands avantages qui en résultaient,
qu'ils désirèrent d'y avoir part. Comme l'instant
où l'on réveille puissamment les facultés actives
de l'esprit humain dans un genre, est celui où
elles sont capables d'agir avec le plus de force
dans un autre genre, de guerriers impétueux,
les Arabes devinrent bientôt des marchands en-
treprenans. Ils continuèrent le commerce avec
l'Inde, en lui laissant suivre sa première direc-
tion du golfe Persique, mais ce fut avec cette
ardeur qui caractérisa tous les premiers efforts
des sectateurs de Mahomet. En peu de temps
ils s'avancèrent bien au-delà des bornes de l'an-
cienne navigation, et apportèrent directement
des pays qui les produisaient plusieurs des
marchandises les plus précieuses de l'orient.
Pour s'assurer exclusivement tout le produit de
la vente, le calife Omar, quelques années après
la conquête de la Perse, fonda la ville de Bas-
sora, sur la rive occidentale du grand confluent
de l'Euphrate et du Tigre, du sein de laquelle
il devait dominer ces deux fleuves par lesquels
les productions arrivées de l'Inde se répandaient
dans toutes les parties de l'Asie. Le
choix qu'il avait fait de cet emplacement était si
bien entendu, qu'en peu de temps Bassora de-
vint une place de commerce qui le cédait à peine
à Alexandrie.

Ces connaissances générales sur le commerce
des Arabes avec l'Inde, les seules que nous
aient laissées les écrivains de ce temps, se con-
firmèrent et s'étendirent par le récit d'un voyage
du golfe Persique vers les contrées de l'orient,
écrit par un marchand arabe l'an huit cent cin-
quante-un de l'ère chrétienne, environ deux
siècles après que la Perse eut été soumise aux
califes, et expliqué par le commentaire d'un au-
tre Arabe qui avait aussi visité les parties orien-
tales de l'Asie (36). Cette relation curieuse, qui
supplée à ce qui nous manque dans l'histoire

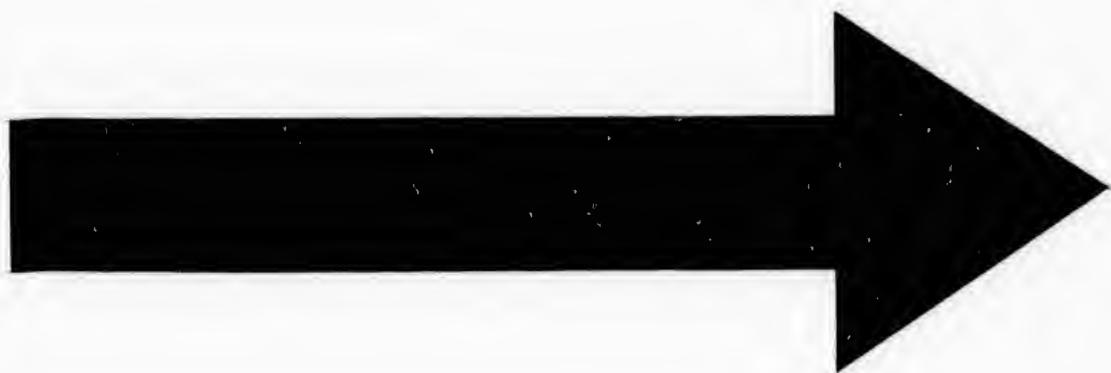
des rapports commerciaux avec l'Inde, nous
met à même de décrire plus en détail l'étendue
des découvertes des Arabes dans l'orient, et la
manière dont elles furent faites.

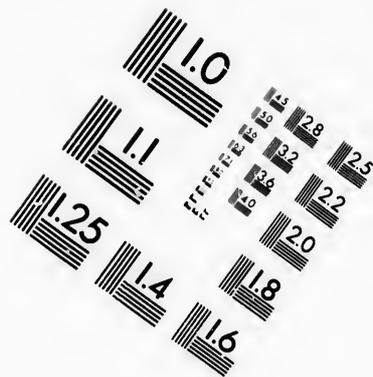
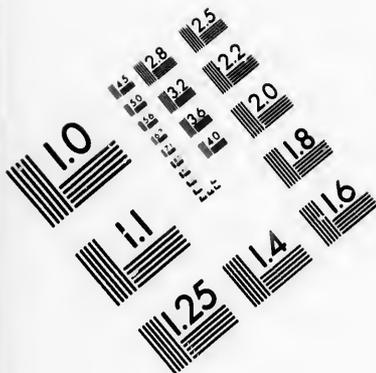
Quoique certaines personnes aient imaginé
que l'étonnante propriété de l'aimant, dont le
frottement communiqué à une aiguille ou à une
légère verge de fer la faculté de tourner vers
les pôles de la terre, fut connue dans l'orient
long-temps avant qu'on l'eût observée en Eu-
rope, il est évident par la relation de ce marchand
mahométan et par le concours de plusieurs
preuves, que ce guide fidèle manquait non-seu-
lement aux Arabes, mais encore aux Chinois,
et que le mode de leur navigation n'avait rien
de plus hardi que celui des Grecs et des Ro-
mains¹. Ils s'attachaient servilement à la côte,
qu'ils n'osaient presque jamais perdre de vue,
et dans cette marche timide et tortueuse,
leurs estimations ne pouvaient être que fauti-
ves et sujettes aux mêmes erreurs que j'ai déjà
observées dans celles des Grecs et des Ro-
mains.

Malgré ces avantages, les progrès des Arabes
du côté de l'orient s'étendirent bien au-delà du
golfe de Siam, terme de la navigation euro-
péenne. Ils eurent des liaisons avec Sumatra et
les autres îles du grand archipel de l'Inde, et
s'avancèrent jusqu'à la ville de Quang-Tong en
Chine; et ces découvertes ne doivent point être
regardées comme l'effet de l'inquiète curiosité
des individus: on les devait au commerce régulier
qui se faisait du golfe Persique avec la
Chine et dans les pays intermédiaires. Plusieurs
mahométans, à l'exemple des Perses cités par
Cosmas *Indicopleustes*, s'établirent dans l'Inde
et dans les pays au-delà. Ils étaient en si grand
nombre dans la ville de Quang-Tong, que l'em-
pereur (suivant les auteurs arabes) leur permit
d'avoir un grand cadî ou juge de leur secte,
pour décider les querelles qui s'élevaient entre
ses concitoyens d'après leurs propres lois, et
pour présider à toutes les fonctions de la reli-
gion². Dans d'autres endroits on gagna des
prosélytes à la foi mahométane, et la langue
arabe fut entendue et parlée dans presque tous
les ports de quelque conséquence. Des vaisseaux

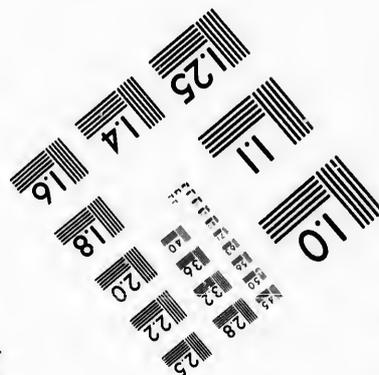
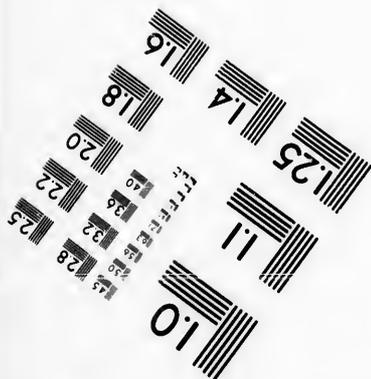
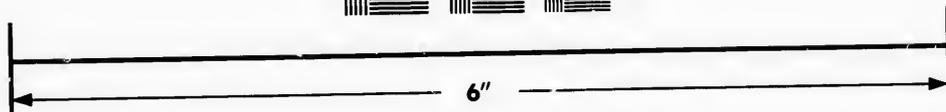
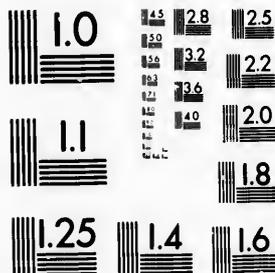
¹ Relation, p. 2, 8, etc.

² Relation, p. 7; Remarques, p. 19; Recherches,
p. 171 etc.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20

de la Chine et autres endroits de l'Inde allaient trafiquer dans le golfe Persique (37), et à force de se fréquenter les nations de l'orient parvinrent à mieux se connaître ¹.

On en voit une preuve frappante dans les derniers détails sur la Chine et sur l'Inde, qui se trouvent dans les deux auteurs que j'ai cités. Ils indiquent la situation de Quang-Tong, aujourd'hui si bien connue des Européens, avec un degré d'exactitude extrême. Ils parlent du grand usage qu'on faisait de la soie en Chine. Personne n'avait rien dit avant eux de leur fameuse manufacture de porcelaine, qu'ils comparent au verre à cause de sa délicatesse et de sa transparence. Ils décrivent l'arbrisseau qui porte le thé, et la manière d'employer ses feuilles; et ce qu'ils nous rapportent du grand revenu fondé sur sa consommation ferait croire que le thé au neuvième siècle n'était pas moins qu'aujourd'hui la boisson favorite des Chinois ².

Les parties mêmes de l'Inde qui étaient connues des Grecs et des Romains, l'avaient été beaucoup mieux par les Arabes. Ils parlent d'un grand empire établi sur la côte de Malabar, gouverné par des monarques dont relevaient tous les autres souverains de l'Inde. Ces monarques portaient le nom de *Balchara*, que l'on connaît encore aujourd'hui dans l'Inde ³; et il est probable que le Samorin, ou empereur de Calicut, dont on parle si souvent dans les relations des premiers voyages des Portugais dans l'Inde, possédait une portion de leurs états. Ils vantent les progrès extraordinaires que les Indiens avaient faits dans la connaissance des astres, circonstance qui paraît n'avoir pas été connue des Grecs et des Romains; et ils assurent que, dans cette partie des sciences, ils étaient de beaucoup supérieurs aux nations les plus éclairées de l'orient, ce qui faisait donner à leur souverain le titre de *roi de la sagesse* ⁴. Des particularités dans les institutions politiques, la manière de rendre la justice, les jeux et les superstitions des Indiens, les austérités excessives et la vie pénitente des fakirs, tous ces faits pourraient être cités comme autant de preuves de la connaissance supérieure que

¹ Relation, p. 8.

² Relation, p. 21, 25.

³ D'Herbelot, art. *Hedd et Bellar*.

⁴ Relation, p. 37, 53.

les Arabes avaient acquise des mœurs de ce peuple.

Le même amour du commerce, ou le même zèle religieux qui engagea les mahométans de Perse à visiter les régions les plus éloignées de l'orient, s'empara des chrétiens de ce royaume. Les églises nestorienne établies en Perse, d'abord sous la protection de ses souverains naturels, et ensuite sous celle des califes ses conquérans, étaient nombreuses et gouvernées par des ecclésiastiques respectables. Ils avaient de très bonne heure envoyé des missionnaires dans l'Inde, et surtout, comme je l'ai déjà dit, dans l'île de Ceylan. Lorsque les Arabes étendirent leur navigation jusqu'en Chine, un champ plus vaste pour leur commerce et pour leur zèle s'ouvrit à leurs yeux. Si l'on peut s'en rapporter au témoignage unanime des auteurs chrétiens de l'orient et de l'occident, confirmé par celui des deux voyageurs mahométans, leurs pieux travaux furent suivis d'un tel succès, qu'aux neuvième et dixième siècles, le nombre des chrétiens dans l'Inde et dans la Chine était déjà considérable (38). Comme les églises dans ces deux pays recevaient tous leurs prêtres de Perse, où ils étaient ordonnés par le *catholico* ou primat nestorien, dont ils reconnaissaient la suprématie, ce fut une voie toujours ouverte de communications et de rapports; et c'est à l'effet combiné de toutes ces circonstances que nous devons les détails que les deux écrivains arabes nous ont laissés ¹ sur ces régions de l'Asie, que les Grecs et les Romains n'ont jamais visitées.

Mais tandis que les sujets mahométans et chrétiens des califes continuaient d'acquérir de nouvelles connaissances dans l'orient, les peuples de l'Europe s'en voyaient presque entièrement exclus. On leur avait même fermé l'entrée du grand port d'Alexandrie; et les nouveaux maîtres du golfe Persique, contents de satisfaire les nombreuses demandes de leurs vastes états, ne songeaient point à envoyer, par aucun des débouchés ordinaires, les marchandises de l'Inde aux villes commerçantes de la Méditerranée. Les riches habitans de Constantinople et des autres grandes villes de l'Europe, supportaient cette privation d'un luxe qui avait long-temps fait

¹ Relation, p. 39.

leurs délices, avec une telle impatience, que le commerce déploya toute son activité pour trouver quelque remède à un mal qui leur paraissait intolérable. Les difficultés qu'il fallait surmonter à cet effet sont la preuve la plus frappante du grand cas que l'on faisait alors des marchandises de l'orient. On achetait la soie de la Chine dans le Chensi, la province la plus occidentale de cet empire; et de là une caravane la transportait par une marche de quatre-vingts ou cent jours, jusqu'aux bords de l'Oxus, d'où elle s'acheminait, en suivant le cours de cette rivière, jusque vers la mer Caspienne. Après un dangereux voyage à travers cette mer, et remontant le Kur jusqu'à son dernier endroit navigable, on la conduisait par un court trajet de terre de cinq jours jusqu'au Phase, qui se jette dans l'Euxin ou la mer Noire, où, par une route très connue, elle arrivait à Constantinople. Le transport des marchandises de cette région de l'orient, aujourd'hui connue sous le nom d'*Indostan*, avait quelque chose de moins ennuyeux et de moins pénible. Elles étaient portées des bords de l'Indus, par un chemin dès longtemps connu, et dont j'ai déjà donné la description, jusqu'au fleuve Oxus, ou bien en droite ligne jusqu'à la mer Caspienne, d'où elles suivaient la même route jusqu'à Constantinople.

Il est évident qu'il n'y avait que les marchandises d'un petit volume et d'un grand prix qui pussent supporter la dépense d'un pareil transport; et l'on devait faire entrer dans le taux de ces marchandises, non-seulement les frais, mais aussi les risques et les dangers de la route. En traversant la vaste plaine qui s'étend de Samarcande aux frontières de la Chine, les caravanes étaient exposées aux attaques et aux déprédations des Tartares, des Iluns, des Turcs et des autres hordes ambulantes qui infectent le nord-est de l'Asie, et qui ont toujours regardé le marchand et le voyageur comme leur proie légitime. Ils n'étaient pas moins exposés aux insultes et au pillage dans leur passage du Kur au Phase, à travers le royaume de Colchide, pays noté et des anciens et des modernes pour les inclinations rapaces de ses habitans. Malgré tant de désavantages, le commerce avec l'Orient se suivait avec ardeur. Constantinople devint un marché considérable des productions de l'Inde

et de la Chine, et les richesses qui en furent le fruit n'ajoutèrent pas seulement à la splendeur de cette grande ville; elles paraissent avoir retardé de quelque temps la chute de l'empire, dont elle était la capitale.

Autant qu'il est permis de le conjecturer d'après les renseignemens imparfaits des historiens de ce temps, ce fut par le canal que j'ai déjà indiqué, avec beaucoup de dangers et de fatigue, que l'Europe s'approvisionna des marchandises de l'orient pendant plus de deux cents ans. Pendant presque tout ce temps, les chrétiens et les mahométans furent engagés dans des hostilités où éclatait cette animosité que la rivalité du pouvoir, aigrie par l'esprit de fanatisme, ne manque jamais de produire. Dans des circonstances si propres à entretenir la division, les relations du commerce se soutenaient à peine; les marchands des royaumes chrétiens ou ne fréquentaient plus Alexandrie et les ports de Syrie, qui étaient anciennement les entrepôts des marchandises de l'orient, depuis que les mahométans s'en étaient rendus les maîtres; ou si l'amour du gain, plus fort que leur aversion pour les infidèles, les ramenait à ces marchés qui leur étaient depuis long-temps familiers, c'était avec beaucoup de précaution et de défiance.

L'empressement des peuples de l'Europe pour les productions de l'orient augmenta avec la difficulté de se les procurer. A peu près dans le même temps, quelques villes d'Italie, Amalfi surtout et Venise, ayant acquis un degré d'indépendance qui leur avait manqué jusqu'alors, se mirent à cultiver les branches de l'industrie domestique avec une ardeur et une intelligence peu communes dans le moyen âge. Cette énergie nationale augmenta les richesses, de manière à faire naître de nouveaux besoins et de nouveaux désirs; et le goût du luxe et des jouissances, se fortifiant tous les jours, alla chercher des alimens dans les pays étrangers. Les sociétés parvenues à ce degré de maturité ont tous jours fait le plus grand cas des productions de l'Inde; dès ce moment ou en fit en Italie une importation plus considérable, et l'usage en devint plus général. Le judicieux Muratori a fait le rassemblement de plusieurs circonstances qui indiquent cette renaissance du commerce, et depuis la fin du septième siècle, un observateur attentif

pourra, avec quelque attention, y reconnaître les traces de ses progrès ¹.

Même dans les siècles éclairés, où l'on observe et où l'on recueille avec le plus de soin tout ce qui se passe parmi les nations, et où le répertoire de l'histoire paraît le plus abondamment fourni, on a fait si peu d'attention aux opérations du commerce, que l'on a toujours trouvé les plus grandes difficultés à pouvoir les présenter dans leur ordre naturel. Néanmoins le terme jusqu'où j'ai conduit ces recherches est l'une des époques dans les annales du genre humain sur lesquelles l'histoire répand le moins de lumières. Comme c'est surtout dans l'empire grec et dans certaines villes d'Italie que l'on fit quelques tentatives pour se procurer les marchandises de l'Inde et des autres régions de l'orient, ce n'est que dans les historiens de ces pays que nous pouvons espérer de trouver des renseignements sur ce commerce. Mais depuis le siècle de Mahomet jusqu'au temps où les Commènes montèrent sur le trône de Constantinople, ce qui fait un période de plus de quatre siècles et demi, l'histoire de Byzance se borne à d'arides chroniques, dont les compilateurs ont rarement porté leurs vues au-delà des intrigues du palais, des factions du théâtre et des disputes des théologiens. Encore leur mérite est-il, s'il est possible, de beaucoup supérieur à celui des moines, auteurs des annales des différents états et des différentes cités de l'Italie pendant le même période; et c'est presque sans fruit que, dans les plus anciennes histoires de ces villes, qui se sont rendues les plus fameuses par leur goût pour le trafic, nous cherchons l'origine où la nature du commerce à l'aide duquel elles se sont élevées les premières à un rang distingué (39). Il est cependant évident, pour peu que l'on suive les événements qui ont rempli le septième et le huitième siècle, que les états d'Italie, dont les côtes étaient continuellement infestées par les mahométans qui s'y étaient établis en quelques endroits, et qui avaient presque entièrement soumis la Sicile à leur empire, ne pouvaient commercer avec l'Égypte et la Syrie, ni en grande sûreté ni avec beaucoup de confiance. On sait quelle était la haine im-

plaçable des chrétiens pour les mahométans, qui n'étaient à leurs yeux que les disciples d'un imposteur; et comme toutes les nations qui professaient la foi chrétienne, soit dans l'orient, soit dans l'occident, avaient mêlé à l'adoration de l'Être suprême celle des anges et des saints, et avaient orné leurs églises de tableaux et de statues, les vrais musulmans se regardaient comme les seuls défenseurs de l'unité de Dieu, et regardaient les chrétiens de tous les empires avec horreur et comme des idolâtres. Il a fallu beaucoup de temps pour adoucir cette animosité mutuelle au point de faire entrer quelque cordialité dans les liaisons de ceux qui en étaient imbus.

Cependant le goût des productions agréables de l'orient ne continua pas seulement de se répandre en Italie; mais, à l'imitation des Italiens, ou par quelque changement avantageux dans leur propre situation, les habitants de Marseille et des autres villes de France sur la Méditerranée, les recherchèrent avec un égal empressement. Mais les marchands de Venise ou d'Anaphi, de qui on recevait ces marchandises précieuses, mettaient si peu de mesure à leurs profits, que les Français songèrent sérieusement à faire des efforts pour se les procurer eux-mêmes. Dans cette intention, non contents d'ouvrir un commerce avec Constantinople, ils visitèrent eux-mêmes quelquefois les ports d'Égypte et de Syrie ¹. Cette avidité des Européens pour les productions de l'Inde d'une part, et de l'autre, les énormes profits qui résultaient de leur vente pour les califes et leurs sujets, engagèrent les deux partis à contenir leur haine mutuelle au point d'entamer ensemble un trafic qui faisait évidemment le profit de l'un et de l'autre. Le peu de détails que fournissent les écrivains contemporains ne nous mettent pas en état de suivre avec exactitude l'étendue de ce trafic et la manière dont il fut conçu et exécuté par ces nouveaux aventuriers. Il est probable cependant que ces liaisons auraient insensiblement produit l'effet qu'elles ont ordinairement, de familiariser et de réconcilier entre eux des hommes de principes et de mœurs opposés; et il aurait pu s'établir par degré, entre les chrétiens et les mahométans, un commerce suivi et fondé sur des

¹ *Ant. ital. mediæ ævi*, 1, 400, 408, 410, 883, 885, 894 *ser. ital. script.* 1, 467.

¹ *Mém. de littérature*, tom. XXXVII, p. 407, etc., 483.

bases si égales que les nations de l'Europe auraient pu recevoir tous les objets de luxe de l'orient par la même route qu'ils suivaient autrefois, d'abord des Tyriens, puis des Grecs d'Alexandrie, ensuite des Romains, enfin des sujets de l'empire de Constantinople.

Mais quelle que dût être l'influence de ces liaisons en se fortifiant, elles ne purent avoir leur plein effet à cause des croisades ou expéditions pour le recouvrement de la Terre-Sainte, qui pendant deux siècles occupèrent les sectateurs des deux religions rivales, et contribuèrent à les aliéner plus que jamais entre eux. Dans un autre ouvrage¹, j'ai montré le genre humain en proie à cette frénésie, la plus extraordinaire et la plus durable de toutes celles dont parle l'histoire de notre espèce; j'ai développé les effets qu'elle produisit sur le gouvernement, sur la propriété, sur le goût et sur les mœurs, effets qui par leur nature reentraient dans l'objet que je me proposais alors en écrivant. Actuellement je me bornerai à l'influence des croisades sur le commerce, et à examiner jusqu'à quel point elles ont contribué à retarder ou à favoriser le transport des marchandises de l'Inde en Europe.

Il entre si bien dans la nature et dans l'esprit de l'homme d'attacher une idée particulière de sainteté au pays que l'auteur de notre religion a choisi pour le lieu de son habitation terrestre et où il a accompli la rédemption du genre humain, que depuis le premier établissement du christianisme on a toujours regardé la visite des lieux saints de la Judée comme un usage très-propre à réveiller et à entretenir puissamment l'esprit de dévotion: aux siècles suivants l'usage s'en confirma et s'accrut dans toutes les parties de la chrétienté. Lorsque Jérusalem fut soumise à la domination mahométane, et que le danger se joignit à la fatigue et à la dépense d'un pèlerinage lointain, l'entreprise n'en parut que plus méritoire. C'était quelquefois la pénitence que l'on infligeait pour les fautes capitales; plus souvent encore c'était un acte volontaire dicté par le zèle. dans les deux cas, on le regardait comme l'expiation de toutes les fautes passées. Par différentes causes dont j'ai fait ailleurs l'énumération², ces pieux voyages à la Terre-Sainte

se multiplièrent étonnamment aux dixième et onzième siècles. On voyait partir pour Jérusalem non-seulement des individus des classes moyennes et inférieures de la société, mais même des personnes d'un rang distingué, avec une suite brillante et de nombreuses caravanes de riches pèlerins.

Dans toutes leurs opérations cependant les hommes savent avec une merveilleuse adresse mêler quelque spéculation d'intérêt aux actes qui par leur spiritualité en paraissent le moins susceptibles. Les caravanes mahométanes qui, suivant le précepte de leur religion, visitent le saint temple de la Mecque, ne sont pas seulement composées, comme je le dirai plus au long, de dévots pèlerins, mais aussi de marchands, qui, en allant et en revenant, se pourvoient d'un tel assortiment de marchandises, que c'est pour eux l'occasion d'un commerce considérable¹. Les fakirs même de l'Inde, que leur fol enthousiasme semble élever au-dessus de tous les soins de la terre, font de leurs fréquents pèlerinages un instrument de l'intérêt, en trafiquant dans tous les pays qu'ils traversent (40). De même ce n'était pas la seule dévotion qui faisait entreprendre le voyage de Jérusalem à ces troupes si nombreuses de pèlerins chrétiens. Le principal motif pour plusieurs, c'était le commerce, et en échangeant les productions de l'Europe pour les marchandises bien plus précieuses de l'Asie et surtout de l'Inde, qui alors étaient répandues dans toutes les parties de la domination des califes, ils s'enrichissaient et faisaient parvenir à leurs concitoyens, par un nouveau canal, les jouissances de l'orient, dont ils ne devenaient encore que plus avides².

Mais quelque faibles que soient les indices qui, avant les croisades, marquent l'influence des fréquents pèlerinages en orient, sur le commerce, ils deviennent si frappants après le commencement de ces expéditions, qu'ils se présentent d'eux-mêmes aux yeux de l'observateur. Ce fut là l'effet du concours de plusieurs circonstances, dont l'énumération fera voir qu'un examen attentif des progrès et des suites des croisades jette la plus grande lumière sur le sujet de mes recherches. De grandes armées, conduites

¹ *Viaggi di Ramusio*, vol. 1, p. 151, 152.

² *Gul. Tyr.*, lib. xvii, cap. iv, p. 933, apud *Gesta Dei per Francos*.

¹ *Hist. de Charles V.* — *Ibid.*

par les plus illustres seigneurs de l'Europe, et composées de tout ce qu'il y avait de plus actif dans ses divers royaumes, marchaient vers la Palestine, à travers des pays qui surpassaient de beaucoup ceux qu'ils venaient de quitter, dans tous les genres d'industrie. Ils virent l'annonce de la prospérité dans les républiques d'Italie qui avaient commencé à se disputer le succès dans les arts qui tiennent à l'industrie, et dans les mesures qui avaient pour objet de concentrer chez elles le commerce lucratif de l'orient. Ils admirèrent un plus grand développement encore dans l'opulence et la splendeur de Constantinople, éminemment élevée au-dessus de toutes les villes alors connues, par l'étendue de son commerce, et surtout de celui qu'elle faisait avec l'Inde et les régions ultérieures. Ils servirent ensuite dans les provinces de l'Asie où passaient ordinairement les marchandises de l'orient, et se rendirent maîtres de plusieurs villes qui avaient été des entrepôts de ce commerce. Ils fondèrent le royaume de Jérusalem, qui subsista près de deux cents ans. Ils s'emparèrent du trône de l'empire grec qu'ils gouvernèrent plus d'un demi-siècle. Parmi une scène d'événemens et d'opérations aussi variée, les idées des fiers guerriers de l'Europe s'ouvrirent et s'étendirent insensiblement; ils s'initierent dans les arts et dans le gouvernement des peuples qu'ils avaient soumis; ils observèrent les sources de leur richesse, et se préparèrent à profiter de toutes ces connaissances. Antioche et Tyr, au moment que les croisés s'en rendirent maîtres, étaient des villes florissantes, habitées par de riches marchands qui fournissaient à tous les peuples commerçans de la Méditerranée les productions de l'orient¹; autant qu'il est possible de le conjecturer d'après des circonstances indirectes rapportées par les historiens de la guerre sacrée, qui, étant pour la plupart prêtres ou moines, portaient leur attention sur des objets bien différens de tout ce qui peut avoir rapport au commerce, il y a lieu de croire que le trafic, depuis si long-temps établi avec l'orient, continua d'être protégé et encouragé non-seulement à Constantinople, tant que les Francs y régnèrent, mais même dans les ports de Syrie

Gul. Tyr., lib. xiii, cap. 7. *Alb. Aquens. Hist. Her.*, apud Gesta Dei, vol. 1, p. 247.

dont les chrétiens s'étaient mis en possession.

Mais quoique le commerce n'ait été peut-être qu'un objet secondaire pour les chefs belliqueux des croisades, engagés dans des hostilités continues avec les Turcs d'un côté, et de l'autre avec les soudans d'Égypte; c'était au moins le premier objet de ceux dont ils se servaient dans leurs opérations. Quelque nombreuses que fussent les armées qui avaient arboré la croix, et quelque entreprenant que fût le zèle fanatique qui les animait, elles ne seraient jamais venues à bout de leur projet, elles ne se seraient même jamais rendues jusqu'au lieu de la guerre, si elles ne se fussent assurées l'assistance des états d'Italie. Aucune autre puissance de l'Europe ne pouvait leur procurer un nombre suffisant de vaisseaux de transport pour conduire les armées des croisés sur la côte de Dalmatie, d'où elles s'avançaient vers Constantinople, lieu du rendez-vous général, ni n'aurait été en état de leur fournir des provisions et munitions de guerre dans la quantité requise pour l'invasion d'un pays éloigné. Dans toutes les expéditions suivantes, les flottes des Génois, des Pisans ou des Vénitiens, se tenaient le long de la côte, à mesure que les armées s'avançaient par terre, et leur fournissant par intervalles tout ce qui pouvait leur manquer, concentraient dans leurs mains tout le profit d'une branche de commerce très lucrative dans tous les temps. C'était avec toutes les vues intéressées des marchands, que les Italiens apportaient leurs secours. Si l'on prenait une place, et qu'ils trouvaient leur intérêt à s'y fixer, ils obtenaient des croisés toutes sortes de privilèges avantageux, la liberté du commerce: la diminution ou même l'exemption totale des droits levés sur l'entrée et sur la sortie des marchandises, des faubourgs entiers dans certaines villes, et dans d'autres de longues rues en leur possession; le privilège pour quiconque résidait dans leur enceinte ou commerçait sous leur protection, d'être jugé suivant leurs lois, et par des juges de leur propre choix¹. D'un si grand nombre d'avantages il résulta nécessairement, pendant la durée des croisades, une augmentation rapide de richesse et de puissance pour tous les états commerçans d'Italie. Tous les ports ouverts au commerce étaient fréquentés par

¹ *Hist. de Charles V.*

leurs marchands, qui, après s'être entièrement emparés du commerce de l'orient, se donnèrent de tels mouvemens pour trouver de nouveaux débouchés aux marchandises qui en provenaient, qu'ils en répandirent le goût dans plusieurs endroits de l'Europe, où elles avaient été jusqu'alors étrangères.

Il arriva deux événemens avant la fin de la guerre sainte, qui, en faisant passer aux Génois et aux Vénitiens plusieurs provinces de l'empire grec, les mirent en état de fournir à l'Europe toutes les productions de l'orient en plus grande abondance. Le premier fut la conquête de Constantinople, l'an 1204, par les Vénitiens et par les chefs de la quatrième croisade. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de rendre compte des intérêts politiques et des intrigues qui formèrent cette alliance, et tournèrent contre un monarque chrétien les armes bénites destinées à délivrer la ville sainte de la domination des infidèles. Constantinople fut prise d'assaut et pillée par les confédérés. Un comte de Flandres fut mis sur le trône impérial. Les états qui étaient encore au pouvoir des successeurs de Constantin furent divisés en quatre parties, dont une fut assignée au nouvel empereur pour soutenir la dignité et les frais du gouvernement; il se fit une répartition égale des trois autres entre les Vénitiens et les chefs de la croisade. Les premiers, qui, dans la formation et dans l'exécution de cette entreprise, n'avaient pas un seul instant perdu de vue ce qui pouvait être le plus utile à leur commerce, s'assurèrent les territoires les plus avantageux pour un peuple trafiquant. Ils obtinrent une partie du Péloponèse, où fleurissaient alors les plus riches manufactures et surtout celles de soie. Ils eurent en leur possession plusieurs des îles les plus grandes et les mieux cultivées de l'Archipel, et formèrent une chaîne d'établissmens tant militaires que commerciaux, qui s'étendait depuis la mer Adriatique jusqu'au Bosphore¹. Un grand nombre de Vénitiens s'établirent à Constantinople, et sans la moindre opposition de la part de leurs belliqueux associés, peu attentifs aux progrès de l'industrie, ils réunirent dans leurs mains les différentes branches de commerce qui avaient si

long-temps enrichi cette capitale. Mais ils s'attachèrent particulièrement au commerce de la soie et à celui de l'Inde. Depuis le règne de Justinien, ce fut surtout en Grèce et dans quelques-unes des îles adjacentes que les vers à soie, qu'il avait le premier introduits en Europe, furent élevés et soignés. Le produit de leurs travaux fut employé à des fabriques d'étoffes de différentes espèces dans plusieurs villes de l'empire. Mais c'était à Constantinople, séjour du luxe et de l'opulence, que se faisait le plus grand débit de cette marchandise si estimée, et ce fut par conséquent dans ses murs que se concentra le commerce de la soie. Il y avait déjà quelque temps que les Vénitiens, en envoyant des cargaisons dans les différens ports où ils trafiquaient, s'étaient aperçus que la soie, dont il se faisait tous les jours de nouvelles demandes dans toutes les parties de l'Europe, était un article de la première importance. Ils avaient à Constantinople un si grand nombre de leurs concitoyens, qu'ils y accordaient de si grandes exemptions, que non-seulement le prix et la quantité de la soie qu'ils envoyaient étendirent de beaucoup les bornes et les profits de ce commerce pour eux; ils s'instruisirent encore si à fond de tout ce qui est relatif à la fabrique de la soie, qu'ils essayèrent de l'établir dans leurs propres états. Les mesures prises à cet effet par les individus, et les réglemens faits par le gouvernement, furent concertés avec tant de prudence, et exécutés avec un tel succès, qu'en peu de temps les manufactures de soie de Venise le disputèrent à celles de la Grèce et de la Sicile, et ne contribuèrent pas moins à enrichir la république, qu'à étendre la sphère de son commerce. En même temps les Vénitiens profitèrent de l'ascendant qu'ils avaient pris dans Constantinople pour augmenter leur commerce avec l'Inde. Outre les moyens communs à toutes les autres villes commerçantes de l'Europe, par lesquels les productions de l'orient arrivaient à la capitale de l'empire grec, elle en recevait encore une grande quantité par une voie qui lui était particulière. Quelques-unes des plus précieuses marchandises de l'Inde et de la Chine étaient transportées par des chemins que j'ai déjà indiqués, jusqu'à la mer Noire, et de là à Constantinople, après une courte navigation. Les Vénitiens avaient un accès facile à ce marché, le mieux fourni après Alexandrie, et les mar-

¹ Dandali *Chronic.* ap. Murat. *Script. Rer. Ital.*, vol. XII, p. 328. Mar. Sanuto, *File de' duchi di Venez.*, Murat., vol. XXII, 532.

chandises qu'ils y achetaient faisaient une addition considérable à ce qu'ils avaient coutume de prendre dans les ports d'Égypte et de Syrie. Ainsi, tant que l'empire latin se soutint à Constantinople, les Vénitiens eurent de si grands avantages sur leurs rivaux que leur commerce s'étendit considérablement; et c'était d'eux principalement que toute l'Europe recevait les marchandises de l'orient.

L'autre événement dont je voulais parler, fut le renversement de la domination des Latins à Constantinople et le rétablissement de la famille impériale sur le trône. Cette révolution se consumma après une période de cinquante-sept ans, et ne fut pas moins l'effet de la puissante assistance que les Grecs reçurent de la république de Gènes, que du courage dont ils se sentirent animés un instant à la vue d'un joug étranger. Les Génois sentaient si bien les avantages que les Vénitiens, leurs rivaux dans le commerce, retiraient de leur union avec les empereurs latins de Constantinople, que, pour les en priver, il surmontèrent les préjugés les plus enracinés du siècle, et se joignirent aux Grecs schismatiques pour détrôner un monarque protégé par l'autorité papale, sans s'inquiéter des foudres du Vatican, qui, à cette époque faisaient trembler les plus grands princes. Cette entreprise, toute hardie et toute impie qu'on la supposait alors, fut couronnée du succès. Pour récompenser des services si signalés, la reconnaissance ou la faiblesse de l'empereur grec, entre autres libertés, donna aux Génois, comme fief de l'empire, Pétra, le principal faubourg de Constantinople, avec une telle diminution des droits levés sur l'importation et l'exportation des marchandises, que bientôt ils n'eurent plus de rivaux dans le commerce. Les Génois, en marchands attentifs, ne laissèrent échapper aucun des avantages que pouvait leur donner cette situation favorable. Ils environnèrent de fortifications leur établissement nouveau dans Pétra; et ils firent de leurs comptoirs sur les côtes adjacentes autant de places fortes¹. Ils étaient plus maîtres que les Grecs mêmes du port de Constantinople. Tout le commerce de la mer Noire leur tombait dans les mains; et non contents de cela, ils s'emparèrent d'une partie de la

¹ Niceph. Gregor., lib. xi, cap. 1, § vi, lib. xvii, chap. 7, § 11.

Chersonèse tanrique, aujourd'hui la Crimée, et firent de Caffa, sa principale ville, la première place de leur commerce avec l'orient, et le port dans lequel venaient se décharger toutes les marchandises qui se rendaient à la mer Noire par les différentes routes que j'ai déjà décrites (41).

En conséquence de cette révolution, Gènes devint la première puissance commerçante de l'Europe; et si l'active industrie et l'intrépide courage de ses citoyens eussent été secondés par la sagesse du gouvernement, elle aurait joui long-temps de sa supériorité. Mais il n'y eut jamais de contraste plus frappant que celui que présente l'administration intérieure des deux républiques rivales de Venise et de Gènes. Dans la première, le gouvernement marchait avec la fermeté d'une prudence réfléchie; dans l'autre, il n'avait d'autre base que l'amour de la nouveauté et le désir du changement. L'une jouissait d'un calme perpétuel; l'autre était livrée à tous les orages et à toutes les vicissitudes des factions. L'accroissement des richesses que l'industrie de ses marchands faisait couler dans Gènes ne contre-balançait pas les défauts de son organisation politique; et même à travers sa plus brillante position, on voit percer des symptômes qui annonçaient chez elle une diminution de force et d'opulence.

Néanmoins, tant que les Génois conservèrent leur premier ascendant dans l'empire grec, les Vénitiens, dans le commerce qu'ils y faisaient, se sentirent écrasés de tant de désavantages, que leurs marchands n'allèrent plus que rarement à Constantinople, et toujours avec répugnance; pour répondre aux demandes des différentes parties de l'Europe, où ils avaient coutume d'envoyer les marchandises de l'Inde, ils furent obligés d'avoir recours aux anciens entrepôts de ce commerce. Le principal et le mieux fourni de tous était Alexandrie, en ce qu'il devenait souvent impossible de transporter les marchandises de l'Inde à travers l'Asie dans aucun port de la Méditerranée, à cause des incursions des Turcs, des Tartares et des autres hordes qui ravageaient successivement ce beau pays, ou qui s'en disputaient la possession. Mais

¹ Folieta, *Hist. genuens.*, ap. Grav. *Thes.*, *Antiq. ital.*, vol. 1, 387. De Mariuis, *de Genuens. dignit.*, lib., 1486. Niceph. Greg., lib. xiii, chap. xii. Mural., *Annal. d'Ital.*, lib. vii, cap. cccxi.

sous
taire
régie
le co
ouve
merc
resse
sent
leurs

Me
souil
infid
lence
sujet
pape
pens
plus
quip
vaisse
Muni
clut
d'Ég
quen
Alex
carac
jurid
souda
s'étab
leur p
antip
leurs
comm
des m

Tar
versa
rien
rope
Floren
comm
chaleu
nation
était
vança
à la ri
aucun
tout le
ration
d'indu

¹ Sar
p. 243.

aujourd'hui la Crimée, et capitale ville, la première avec l'orient, et le port de décharger toutes les marchandises à la mer Noire par le détroit de Bosphore (41). Cette révolution, Gènes, puissance commerçante de l'industrie et l'intrépide, n'eussent été secondés par sa supériorité. Mais il n'y eut pas de crainte que celui qui était à l'intérieure des deux puissances de Gènes. Dans la suite marchait avec la supériorité; dans l'autre, l'amour de la nouveauté. L'une jouissait d'une liberté que l'autre était livrée à tous les vices des factions. Les succès de l'industrie de Gènes ne consistaient pas dans l'organisation de sa plus brillante époque, mais dans les symptômes qui annonçaient la diminution de force

Les Génois conservèrent dans l'empire grec, les succès qu'ils y faisaient, sans de désavantages, ils furent plus que rattrapés toujours avec réputation. Les demandes des différends de l'Europe, où ils avaient des marchandises de l'Inde, leur firent recourir aux anciens succès. Le principal et le plus était à Alexandrie, en ce qu'il leur permettait de transporter les marchandises par l'Asie dans l'Inde, à cause des incurables et des autres succès. C'est pourquoi ce beau succès fut la possession. Mais

p. Græv. *Thes.*, *Antiq. de Genens. dignit.*, lib. 11, cap. xii. Murat., *Annal.*

sous le gouvernement vigoureux et tout militaire des soudans mamelucks, l'ordre et la sûreté régnaient imperturbablement dans l'Égypte, et le commerce, quoique surchargé de droits, était ouvert à tout le monde. A mesure que le commerce de Constantinople et de la mer Noire se resserrait dans les mains des Génois, les Vénitiens sentirent de plus en plus la nécessité d'étendre leurs rapports avec Alexandrie (42).

Mais les chrétiens de ce siècle, se croyant souillés par des liaisons aussi marquées avec les infidèles, le sénat de Venise, pour imposer silence à ses propres scrupules et à ceux de ses sujets, eut recours à l'infailible autorité du pape, que l'on croyait revêtu du droit de dispenser de l'observation rigoureuse des lois les plus sacrées; et il en obtint la permission d'équiper tous les ans un nombre marqué de vaisseaux pour les ports d'Égypte et de Syrie (43). Munie de cette autorisation, la république conclut un traité de commerce avec les soudans d'Égypte, sur des bases équitables, en conséquence, elle nomma un consul pour résider à Alexandrie, et un autre à Damas; revêtus d'un caractère public, et qui devaient exercer une juridiction mercantile, sous l'autorisation des soudans. Des marchands et artisans vénitiens s'établirent dans ces deux villes à l'ombre de leur protection. Les vieux préjugés, les vieilles antipathies furent oubliés; et de la réunion de leurs intérêts résulta pour la première fois un commerce franc et ouvert entre des chrétiens et des mahométans.

Tandis que les Vénitiens et les Génois se traversaient dans leurs efforts, et n'épargnaient rien pour approvisionner exclusivement l'Europe des productions de l'orient, la république de Florence, pays originairement démocratique et commerçant, se livra au commerce avec tant de chaleur et de persévérance, et le génie de la nation, autant que la nature de ses institutions, était si favorable à ses progrès, que l'état s'avança rapidement à la puissance, et les citoyens à la richesse. Mais comme les Florentins n'avaient aucun port de mer commode, ils dirigèrent surtout leurs soins et leur attention vers l'amélioration de leurs manufactures, et vers des objets d'industrie domestique. D'après le compte qu'en

¹ Sandi, *Storia civile Veneziana*, lib. v, cap. xv, p. 248, etc.

rend un historien très bien instruit, il paraît que les différentes espèces de manufactures des Florentins, celles de soie et de drap surtout, étaient très florissantes au quatorzième siècle. Les liaisons qu'ils contractèrent en différents endroits de l'Europe, où ils envoyaient le produit de leur propre industrie, les conduisirent naturellement à une autre branche de commerce, la banque. Ils acquirent bientôt une telle supériorité dans ce genre, que le commerce d'argent de presque tous les royaumes de l'Europe leur passait entre les mains; et même dans plusieurs états on leur confiait la perception et l'administration des revenus publics. En conséquence de l'activité et du succès avec lequel ils conduisaient leurs manufactures et leurs spéculations d'argent, les unes toujours accompagnées d'un produit modique, mais certain; les autres, lucratives au plus haut degré, dans un temps où l'on n'avait fixé avec précision ni l'intérêt de l'argent ni la prime sur les lettres de change, Florence devint l'une des premières villes de la chrétienté, et plusieurs de ses citoyens amassèrent des fortunes énormes. Côme de Médicis, chef d'une famille obscure qui s'éleva par ses succès dans le commerce, passait pour le plus riche marchand que l'on eût jamais connu dans l'Europe; et dans beaucoup d'actes de munificence publique et de générosité particulière, soit pour la protection accordée aux sciences, soit pour l'encouragement donné aux arts utiles et agréables, aucun monarque de son siècle ne pouvait aller de pair avec lui. Il ne m'a pas été possible de savoir si les Médicis, dans leurs premières opérations mercantiles, firent aucun trafic en orient (44). Il est plus probable, selon moi, qu'ils bornèrent leur commerce aux mêmes objets que leurs concitoyens. Mais dès que la république, par la conquête de Pise, se fut ouvert un débouché sur l'Océan, Côme de Médicis, qui avait la principale direction des affaires, s'efforça de donner à son pays une part dans ce commerce lucratif, qui avait élevé Gènes et Venise si fort au-dessus des autres états de l'Italie. En conséquence, on envoya des ambassa-

¹ Giov. Villani, *Hist. Florent.*, ap. Murat. *Script.*, *rer. ital.*, vol. XIII, pag. 823.

² Fr. Mich. Brutus, *Hist. Flor.*, p. 37, 62. *Cron. Eugubinum* apud Murat. *Script.*, *rer. ital.*, vol. XIV, p. 1007. Denina, *Révolutions d'Italie*, tom. VI, p. 263, etc.

deurs à Alexandrie, pour obtenir du soudan que ce port et les autres ports de sa domination fussent ouverts aux sujets de la république, et qu'il les admît à la participation des privilèges commerciaux dont jouissaient les Vénitiens. La négociation fut suivie d'un tel succès que les Florentins parurent même avoir eu part au commerce de l'Inde (45); et peu de temps après cette époque, nous trouvons les épices au nombre des marchandises importées par les Florentins en Angleterre¹.

Dans quelques endroits de cette Dissertation, relatifs à la nature et aux progrès du commerce avec l'orient, j'ai été obligé d'aller à tâtons, et souvent à la lueur d'une très faible lumière. Mais comme nous approchons d'une époque où les idées des modernes sur l'importance du commerce commencèrent à se développer, et où ses progrès et ses effets devinrent pour les gouvernements l'objet d'une attention plus particulière, nous pouvons espérer de mettre plus de précision, et de marcher avec plus de certitude dans les recherches qui nous restent encore à faire. C'est à cette augmentation d'intérêt que nous devons les détails que Marino Sanuto, noble Vénitien, nous a laissés sur le commerce de l'Inde, et la manière dont il se faisait dans son pays au commencement du quatorzième siècle. Ils recevaient les marchandises de l'orient, à ce qu'il nous dit, de deux manières différentes. Celles d'un volume moindre et d'un grand prix, telles que les clous de gérofle, la muscade, le macis, les pierres précieuses, les perles, etc., arrivaient par le golfe Persique, et le long du Tigre jusqu'à Bassora, et de là à Bagdad, d'où on les transportait dans quelque port de la Méditerranée. Celles d'un volume plus considérable, telles que le poivre, le gingembre, la cannelle, etc., et une certaine quantité des articles plus précieux, étaient conduits par l'ancienne route jusqu'à la mer Rouge, et de là en traversant le désert et le long du Nil jusqu'à Alexandrie. Les productions qui suivaient la première route étaient, comme l'observe Sanuto, d'une qualité supérieure; mais souvent on n'en recevait que très peu à cause de l'ennui et de la dépense d'un long transport par terre, et il ne peut s'empêcher d'avouer (quoique le fait ne fût pas favorable à un projet favori qu'il

avait en vue en écrivant le traité que je cite) que, par l'état abandonné des pays où passaient les caravanes, ce mode de transport était souvent précaire, et accompagné de dangers¹.

C'était seulement à Alexandrie que les Vénitiens étaient toujours sûrs de trouver une provision abondante des marchandises de l'Inde; et comme c'était surtout par eau qu'elles y arrivaient, il les auraient eues à un prix raisonnable, si les soudans ne les avaient pas grevées de droits qui montoient au tiers de toute leur valeur. Cependant, malgré ce désavantage et beaucoup d'autres, il fallait en faire l'achat; car par un concours de circonstances, à la tête desquelles on doit compter l'augmentation des rapports des différentes nations de l'Europe entre elles, les demandes qui s'en faisaient allaient toujours croissant pendant le quatorzième siècle. Par l'irruption de toutes ces tribus ennemies de Barbares, qui s'emparèrent de la plus grande partie de l'Europe, ce lien puissant, par lequel les Romains avaient uni tous les peuples de leur vaste empire, fut entièrement dissous; et les embarras qu'éprouvèrent les nations pour communiquer entre elles furent si décourageans, qu'on refuserait absolument d'y ajouter foi, si la preuve n'en reposait que sur le témoignage des historiens, et n'était pas confirmée par quelque chose de plus authentique encore, la formation et l'enregistrement exprès des lois. J'ai exposé et en même temps expliqué, dans un autre ouvrage², plusieurs statuts de ce genre, qui font la honte de la jurisprudence de presque toutes les nations de l'Europe. Mais quand les besoins et les désirs des hommes se multiplièrent, et qu'ils virent que les autres nations pouvaient leur procurer les moyens de les satisfaire, les sentimens d'inimitié qui les isoilaient entre elles s'affaiblirent, et furent insensiblement remplacés par les liens d'une assistance réciproque. Depuis le temps des croisades qui rassemblèrent pour la première fois des peuples qui se connaissaient à peine, et qui, pendant deux siècles, les firent agir de concert pour le même objet, plusieurs circonstances concoururent à accélérer cette communication générale. Les peuples des bords de la mer Baltique, redoutés jusqu'alors, et détestés du reste de l'Europe comme des pirates et

¹ Hakmyl, vol. 1, p. 193.

² Mar. *Secreta fideiæum Crucis*, etc., p. 22, ap. Bon-garsium. — ³ *Hist. de Charles V.*

des us
douces
en qua
gères s
rent et
comme
nom d
établir
tics mé
que se
surtout
tions c
propre
d'arme
rope, u
des min
les plus
nbt alo
grand
tout l'e
cherche
respon
tous les
et l'on
et de pu
les répu
leur con
tages, a
sédérabl
l'Asie, c
de l'Eur
Penda
commer
toyens,
cieuses
portant
qui don
lation et
rieure à
les Euro
Mahomé
il ne fu
orient à
directe d
ment. L
pleustès
derniers

¹ Exam
p. 102.
² Sanudo

traité que je cite) que, dans les pays où passaient les caravanes, le transport était souvent exposé à de grands dangers¹.

Le commerce que les Vénitiens cherchaient à trouver une production précieuse de l'Inde; et par lequel ils pouvaient arriver à un prix raisonnable, ils n'avaient pas prévu que le tiers de toute leur production serait désavantage et qu'ils ne pouvaient en faire l'achat; car les circonstances, à la tête desquelles se trouvait l'augmentation des rapports de l'Europe entre eux, s'en faisaient allier et se multiplièrent. Les tribus ennemies de l'Inde, de la plus grande puissance, par lequel ils pouvaient les peuples de leur pays, et les nations pour comment si décourageants, et d'y ajouter foi, si sur le témoignage des anciens, la formation des lois. J'ai exposé, dans un autre ouvrage de ce genre, qui font l'histoire de presque toutes les nations, mais quand les besoins de la civilisation se multiplièrent, et les nations pouvaient leur satisfaire, les sentimens d'envie entre elles s'affaiblirent et elles s'affaiblirent réciproquement. Depuis qu'elles se rassemblèrent pour la première fois, qui se connaissaient à ces siècles, les firent leur premier objet, plusieurs tentèrent d'accélérer cette découverte des bords de l'Inde, et de décommoder comme des pirates et

des usurpateurs, prirent enfin des mœurs plus douces, et commencèrent à visiter leurs voisins en qualité de marchands. Des circonstances étrangères au sujet actuel de ces recherches les unirent ensemble dans la puissante confédération de commerce si fameuse au moyen-âge, sous le nom de *ligue anseatique*, et les engagèrent à établir l'entrepôt de leur commerce avec les parties méridionales de l'Europe à Bruges. C'est là que se rendaient les marchands de l'Italie, et surtout de Venise; et en échange des productions de l'orient et des manufactures de leur propre pays, ils recevaient, outre les articles d'armement et les autres marchandises de l'Europe, une quantité considérable d'or et d'argent des mines de différentes provinces d'Allemagne, les plus riches et les plus abondantes que l'on connaît alors en Europe¹. Bruges continua d'être le grand marché ou magasin de l'Europe pendant tout l'espace de temps où s'étendit mes recherches. C'était là que s'entretenait une correspondance régulière, autrefois inconnue, entre tous les royaumes qui divisent notre continent; et l'on n'est plus étonné de l'état de splendeur et de puissance auquel s'élevèrent si rapidement les républiques d'Italie, quand on songe combien leur commerce, d'où ils tenaient tous ces avantages, a dû s'étendre par la consommation considérablement augmentée des productions de l'Asie, dès que les vastes contrées du nord-est de l'Europe furent ouvertes pour les recevoir.

Pendant cette prospérité et ces progrès du commerce de l'Inde, Venise reçut d'un de ses citoyens, sur les pays qui produisaient les précieuses marchandises qui formaient la plus importante branche de son commerce, des détails qui donnèrent de leur opulence, de leur population et de leur étendue une idée bien supérieure à toutes celles que s'en étaient déjà faites les Européens. Comme depuis l'époque où les Mahométans se rendirent maîtres de l'Égypte, il ne fut permis à aucun chrétien d'aller en orient à travers leurs états², la communication directe des Européens avec l'Inde cessa entièrement. Les détails sur l'Inde de Cosmas Indicopleustes, au sixième siècle, sont, je crois, les derniers que les peuples d'occident reçurent de

personnes qui eussent visité ce pays. Mais vers le milieu du treizième siècle, l'esprit de commerce, devenu alors plus entreprenant et plus avide de nouveaux moyens de s'enrichir, engagea Marco Polo, noble Vénitien qui avait commercé quelque temps dans les grandes villes de l'Asie-Mineure, à pénétrer plus avant dans les parties orientales de ce continent, jusqu'à la cour du grand khan, sur la frontière de la Chine. Pendant l'espace de vingt-six ans, dont il employa une partie à des opérations mercantiles, et l'autre à conduire les négociations que lui confiait le grand khan, il examina plusieurs régions de l'orient où n'était jamais entré aucun Européen.

Il donne la description du grand royaume de Cathay, nom sous lequel on connaît encore la Chine dans plusieurs parties de l'orient¹, et la traversa depuis Chambalu ou Pékin, placé sur la frontière du nord, jusqu'à ses provinces les plus méridionales. Il visita différentes parties de l'Indostan, et il est le premier qui parle du Bengale et de Guzerat, d'après leurs noms modernes, comme de royaumes riches et puissans. Outre ses découvertes par terre, il fit plus d'un voyage dans l'Océan indien, et apprit quelques détails sur une île qu'il appelle Zipangri ou Cipango, probablement le Japon. Il visita en personne Java et plusieurs des îles qui l'environnent, l'île de Ceylan et la côte de Malabar jusqu'au golfe de Cambay, et donna à tous ces lieux le nom qu'ils portent aujourd'hui. On n'avait jamais fait un si vaste tour de l'orient, et c'est la description la plus complète qu'aucun Européen en ait jamais présentée; et dans un siècle où l'on ne connaissait guère de ces régions que ce qu'en apprenait la géographie de Ptolémée, non-seulement les Vénitiens, mais tous les autres peuples furent étonnés de voir s'ouvrir devant eux de si vastes pays au-delà des limites qu'on avait cru être jusqu'alors les plus reculées de la terre dans ces parages (46).

Mais, tandis que les spéculateurs et les oisifs s'occupaient à examiner les découvertes de Marco Polo, qui donnèrent lieu à des conjectures et à des théories d'où naquirent les plus importantes conséquences, il arriva un événement qui attira

¹ *Examen polit. de l'Europe*, de Zimmermann, p. 102.

² Sanudo, p. 23.

¹ D'Herbelot, *Bibliot. orient. art. Khetay*. Stewart, *Account of Thibet*. Phil. Trans., t. XVII, p. 474. *Voyage de A. Jenkinson*, Hakluyt, tom 1, p. 333.

l'attention de toute l'Europe, et eut la plus grande influence sur la marche de ce commerce, dont je m'efforce de suivre les progrès.

L'événement que j'annonce est la conquête définitive de l'empire grec par Mahomet II, et l'établissement du siège du gouvernement ture dans Constantinople. L'effet immédiat de cette grande révolution fut que les Génois qui résidaient à Péra, enveloppés dans la calamité générale, furent obligés d'abandonner non-seulement cet établissement, mais même tous ceux qu'ils avaient formés sur la côte voisine de la mer, après en avoir été en possession près de deux siècles. Peu de temps après, les armes victorieuses du sultan les chassèrent de Caffa et de toutes les autres places qu'ils occupaient dans la Crimée¹. Constantinople ne fut plus un marché ouvert aux peuples de l'occident pour les marchandises de l'Inde, et l'on ne pouvait s'en procurer qu'en Égypte et dans les ports de Syrie soumis aux soudans des mameluks. Les Vénitiens, par une suite de la protection et des privilèges qu'ils s'étaient assurés par leur traité de commerce avec ces puissans princes, trafiquèrent dans toutes les parties de leur empire avec un si grand avantage, qu'ils l'emportèrent facilement sur tous leurs concurrents. Gènes, qui avait été long-temps leur plus formidable rivale, humiliée par la perte de ses possessions en orient, et affaiblie par ses dissensions domestiques, déclina si rapidement qu'elle fut réduite à mendier les secours étrangers, et se soumit alternativement à la domination des ducs de Milan et des rois de France. Cette diminution de la puissance politique des Génois affaiblit leur commerce, et en borna les spéculations. Un dernier effort qu'ils firent pour reprendre la part qu'ils avaient eue autrefois dans le commerce de l'Inde, en offrant aux soudans d'Égypte de traiter avec eux aux mêmes conditions qui avaient été accordées aux Vénitiens, ne fut suivi d'aucun succès; et pendant le reste du quinzième siècle, Venise fournit à la plus grande partie de l'Europe les productions de l'orient, et donna à son commerce une étendue qui n'avait point encore eu d'exemple dans ces temps.

L'état des autres nations de l'Europe était extrêmement favorable à l'avancement du com-

¹ Folietta, *Hist. génois.*, p. 602, 626. Murat, *Annali d'Ital.*, vol. XI, p. 451

merce des Vénitiens. L'Angleterre, désolée par les guerres civiles dont la malheureuse querelle des maisons d'York et de Lancastré était la source, avait à peine tourné son attention sur quelques-uns des objets de commerce qui font aujourd'hui sa richesse et sa puissance. En France, on sentait encore les effets des armes et des conquêtes de l'Angleterre; le monarque n'avait pas encore repris assez de force, et le goût du peuple n'était pas assez décidé, pour diriger le génie et l'activité nationale vers les arts de la paix. La réunion des différens royaumes d'Espagne n'était pas encore effectuée; quelques-unes de ses plus belles provinces étaient toujours sous la domination des Maures, avec qui les rois espagnols étaient dans une guerre continuelle; et, à l'exception des Catalans, l'on ne s'y occupait guère du commerce étranger. Le Portugal, quoiqu'il fût déjà entré dans cette carrière de découvertes qui se termina par les plus brillans succès, n'y avait pas encore fait assez de progrès pour mériter un rang distingué parmi les états commerçans de l'Europe. Ainsi les Vénitiens, sans rivaux, sans concurrents, si ce n'est de la part de quelques-uns des plus petits états d'Italie, pouvaient concéder et exécuter leurs plans de commerce comme bon leur semblaît; et le trafic avec les villes ansatiques, qui unissait le nord et le sud de l'Europe, et qui avait été jusque-là commun à tous les Italiens, était alors presque tout entier concentré dans leurs mains.

Tandis qu'il se formait de toutes parts des demandes pour les productions de l'Asie, et que tous les peuples de l'Europe s'empresaient de former des liaisons avec les Vénitiens, jusqu'à les attirer dans leurs ports par toutes sortes d'exemptions, nous pouvons remarquer dans leur manière de faire le commerce avec l'orient une singularité qui ne se retrouve chez aucun peuple ni dans aucune page de l'histoire. Autrefois les Tyriens, les Grecs, maîtres de l'Égypte, et les Romains, allaient chercher par mer dans l'Inde les marchandises qu'ils fournissaient aux peuples de l'occident. Aujourd'hui la même marche est suivie par les Portugais, les Hollandais, et, à leur exemple, par les autres nations européennes. Dans les deux époques, on s'est plaint que le commerce ne pouvait se faire sans épuiser les différens états de métaux précieux

qui,
sans
repar
casior
inév
ici po
que e
naire
point
recte
Syrie
l'orien
et d'a
de les
raien
par ce
march
plus
beauc
pour l
dans
laisse
surfac
utiles
pente
par l'i
Il ne
tant q
lucs,
et c'é
tons le
tre ces
des V
de soi
des ou
foule
de ven
ils rec
épices
précie
de la
toutes
rient,
cation
Barut
même
ils ajo
Perse
conna
cette

ngleterre, désolée par malheureuse querelle de Lancastré était la rné son attention sur e commerce qui font et sa puissance. En e les effets des armes leterre; le monarque assez de force, et le is assez décidé, pour ité nationale vers les des différens royau- as encore effectuée; plus belles provinces mination des Maures, ols étaient dans une l'exception des Cata- guère du commerce oiqu'il fût déjà entré couvertes qui se ter- succès, n'y avait pas èts pour mériter un états commerçans de as, sans rivaux, sans la part de quelques- talie, pouvaient com- plans de commerce ; et le trafic avec les nissait le nord et le ait été jusque-là com- mit alors presque tout mains.

de toutes parts des ions de l'Asie, et que pe s'empressaient de es Vénitiens, jusqu'à s par toutes sortes ons remarquer dans mmerce avec l'orient retrouve chez aucun e l'histoire. Autre- maitres de l'Égypte, ercher par mer dans ils fournissaient aux aujourd'hui la même ortugais, les Hollan- ar les autres nations ux époques, on s'est pouvait se faire sans de métaux précieux

qui, dans le cours de ses opérations, passent sans cesse d'occident en orient, pour ne plus reparaitre. Quelle que pût être cette perte, occasionée par la diminution successive, mais inévitable de l'or et de l'argent (et ce n'est pas ici pour moi le lieu d'examiner ou de décider ce que cette perte peut avoir de réel ou d'imaginaire), les Vénitiens ne la sentirent presque point; ils n'avaient point de communication directe avec l'Inde. Ils trouvaient en Égypte ou en Syrie des magasins remplis de marchandises de l'orient, qu'y avaient apportées les mahométans; et d'après les détails les plus exacts de la nature de leur commerce, il paraît qu'ils se les procuraient plus souvent par la voie de l'échange que par celle de l'argent. L'Égypte, qui est le principal marché des productions de l'Inde, quoiqu'un des plus fertiles pays du monde, est dépourvue de beaucoup d'objets de commerce nécessaires soit pour la commodité, soit pour le luxe. Trop bornée dans son étendue et trop bien cultivée pour laisser de l'espace aux forêts, trop unie à sa surface pour recéler dans son sein les métaux utiles, elle ne peut se procurer le bois de charpente, le fer, le plomb, l'étain et le cuivre, que par l'importation qui s'en fait des autres pays. Il ne paraît pas que les Égyptiens eux-mêmes, tant qu'ils furent sous la domination des mame-luks, aient commercé dans aucun port chrétien; et c'était surtout des Vénitiens qu'ils recevaient tous les objets dont nous venons de parler. Outre ces articles, il sortait des mains industrieuses des Vénitiens toutes sortes de draps, d'étoffes de soie, des camelots, des miroirs, des armes, des ornemens d'or et d'argent, du verre et une foule d'autres objets qu'ils étaient toujours sûrs de vendre en Égypte et en Syrie. En échange, ils recevaient des marchands d'Alexandrie, des épices de toute espèce, des drogues, des pierres précieuses, des perles, de l'ivoire, du coton et de la soie, tant apprêtés que manufacturés sous toutes les formes, et autres productions de l'orient, avec plusieurs articles précieux de fabrication ou de production égyptienne. Dans Alep, Baruth, et autres villes, outre les marchandises mêmes de l'Inde, qu'on y transportait par terre, ils ajoutaient à leurs cargaisons les tapis de Perse, les riches soies écruës de Damas que l'on connaît encore sous le nom qui leur vient de cette ville et diverses productions de l'art et de

la nature, particulières à la Syrie, à la Palestine et à l'Arabie. Si quelquefois leur débit des marchandises de l'orient s'étendait au-delà de ce qu'ils recevaient en échange de leurs propres manufactures, le commerce avec les villes de la ligue anséatique, dont j'ai parlé, leur fournissait une quantité réglée d'or et d'argent des mines d'Allemagne, dont ils se défaisaient avec avantage dans les marchés d'Égypte et de Syrie.

Par une suite de ce penchant qui s'est manifesté dans tous les états commerçans, et qui consiste à soumettre les opérations du commerce à des réglemens et à des modifications politiques, il paraît que le gouvernement de Venise s'est servi de sa force pour diriger l'importation des marchandises de l'Asie, et leur mode de circulation parmi les différens peuples de l'Europe. Un certain nombre de gros vaisseaux, connus sous le nom de *galions* ou *caravaques*, étaient envoyés aux dépens du trésor public dans tous les entrepôts les plus considérables de la Méditerranée et revenaient chargés des plus riches marchandises¹ dont la vente ne devait pas peu grossir le revenu de la république. Cependant on encourageait les citoyens de toutes les classes, et surtout les personnes de famille noble, à prendre part au commerce du dehors, et ceux qui, en conséquence, expédiaient un vaisseau d'un certain port, recevaient des gratifications considérables². C'était de cette manière, partie sur des vaisseaux de l'état et partie sur des vaisseaux particuliers des marchands, que les Vénitiens faisaient circuler les marchandises qui leur venaient de l'orient, et celles qui étaient le produit de leur propre pays et de leurs manufactures.

Nous avons deux moyens de connaître, au moins en partie, l'importance de ces branches de commerce dont les Vénitiens étaient les maîtres. D'abord, en considérant le haut prix et la grande diversité des marchandises importées à Bruges, le magasin d'où s'approvisionnaient les autres nations de l'Europe, on en trouve dans un auteur très bien instruit une liste des plus étendues, où sont compris tous les articles qui, dans ce siècle, étaient jugés indispensables

¹ Sabellius, *Hist. rer. venet.*, dec., tom. IV, lib. III, p. 863. Denina, *Révolution d'Italie*, tom. VI, p. 340.

² Sandi, *Stor. Civ. Vencz.*, lib. VIII, p. 891.

pour l'élégance ou pour la commodité¹. Ensuite, en examinant les effets du commerce des Vénitiens sur les villes qui participaient à ses avantages, jamais les richesses ne parurent d'une manière plus éclatante à la suite du commerce. Les citoyens de Bruges qui s'y étaient enrichis étaient dans leurs habits, leurs bâtimens et leur manière de vivre, une magnificence qui pouvait aller jusqu'à mortifier l'orgueil et exciter l'envie même de la royauté (47). Anvers, lorsqu'elle devint entrepôt à son tour, le disputa bientôt à Bruges en grandeur et en opulence. Dans quelques villes d'Allemagne, et surtout à Augsbourg, le grand marché des marchandises de l'Inde, dans l'intérieur de ce vaste pays, on trouve, dès les premiers temps, des exemples de ces grandes fortunes accumulées par les spéculations du commerce, qui en ont élevé les possesseurs à un rang distingué et à une grande considération dans l'empire.

En voyant les richesses se multiplier ainsi dans tous les lieux où les Vénitiens avaient un commerce établi, il est naturel de conclure que le profit qu'ils retiraient eux-mêmes de ses différentes branches, et du trafic de l'orient surtout, devait être bien plus considérable encore. Il est cependant impossible, à moins d'avoir des renseignemens beaucoup plus précis que ceux qui nous restent, de faire une telle estimation avec exactitude; mais différentes circonstances se présentent pour établir, en général, la justesse de cette conclusion. Dès l'instant où le goût du commerce commença à se reproduire en Europe, les Vénitiens eurent une très grande part au commerce de l'orient. Cette part augmenta de plus en plus, et pendant une grande partie du quinzième siècle on peut dire qu'ils le faisaient presque seuls. Ce monopole eut les suites qu'il ne manque jamais d'avoir partout où il n'y a pas de concurrence, et où le marchand peut faire la loi aux acheteurs et régler lui-même le prix des marchandises qu'il livre, ses profits furent exorbitans. On peut se faire quelque idée de leur étendue pendant plusieurs siècles, en suivant le taux de l'intérêt de l'argent. C'est là, sans contredit, la règle la plus infaillible à laquelle on puisse s'attacher dans l'estimation du profit que rendent les principaux fonds employés

dans le commerce; car, suivant que l'intérêt de l'argent hausse ou baisse, le gain résultant de son usage doit nécessairement varier et devenir excessif ou modéré. Depuis la fin du onzième siècle jusqu'au commencement du seizième, période pendant laquelle les Italiens déployèrent tout leur génie pour le commerce, le taux de l'intérêt fut extrêmement élevé. Il était ordinairement de vingt pour cent, quelquefois au-dessus; et jusqu'à l'an mil cinq cents, il n'avait jamais été au-dessous de dix ou douze pour cent, dans aucun endroit de l'Europe¹. Si les profits d'un commerce aussi étendu que celui des Vénitiens répondaient à ce haut prix de l'argent, il ne pouvait manquer d'être pour eux une source abondante de richesse, pour l'état aussi bien que pour les particuliers (48). Les historiens de ce temps parlent donc de la situation de Venise, au période que nous avons sous les yeux, en termes qui ne peuvent convenir à celle d'aucun autre pays de l'Europe. Les revenus de la république et les trésors amassés par les particuliers surpassaient tout ce que l'on savait à cet égard des autres pays. Dans la magnificence de leurs maisons, la richesse de leur ameublement, la quantité de leur vaiselle en or et en argent, et dans tout ce qui pouvait contribuer à l'élégance ou à l'éclat dans leur manière de vivre, les nobles de Venise effaçaient le luxe des plus grands monarques au-delà des Alpes; et toute cette pompe n'était point l'effet d'une prodigalité aussi vaine qu'ineconsidérée, c'était la suite naturelle d'une heureuse industrie, qui, après avoir accumulé les richesses avec facilité, avait le droit d'en jouir avec éclat (49).

Les Vénitiens n'avaient jamais cru leur pouvoir plus solidement établi, ils n'avaient jamais compté avec plus de confiance sur la continuation et l'accroissement de leurs richesses que vers la fin du quinzième siècle, lorsqu'il arriva deux événemens qu'ils ne pouvaient ni prévoir ni empêcher, et dont les suites furent fatales et pour l'un et pour l'autre. Le premier fut la découverte de l'Amérique; le second, l'ouverture d'un passage direct dans les Indes orientales par le cap de Bonne-Espérance. De tous les événemens que présente l'histoire du genre humain, il n'en est certainement pas de plus intéressans; et comme

¹ Luc. Guicciardini, *Descrip. dei Paesi Bassi.*, p.173.

¹ *Histoire de Charles V.*

ils o
dans
fères
adop
merc
les m
des r
au s
péri
term
j'ai e
de ce
mi a
Le
quel
la ric
natur
préc
être
sieur
sourc
pour
une p
uns d
enten
des p
dition
qu'ils
par l
des se
que d
sion
ne m
coneu
très p
diffé
mil q
et ent
d'ouv
plus s
à l'oc
Marc
à l'ori
et les
fut d'
suite
était
souten

¹ *His*

ils occasionèrent un changement considérable dans le système de communication entre les différentes parties du globe, et finirent par faire adopter ces idées et ces arrangements de commerce qui tracent la ligne de démarcation entre les mœurs et la politique des anciens temps et des temps modernes, leur récit se lie intimement au sujet de ces recherches, et les conduira au période qui, dans mon plan, doit leur servir de terme. Mais comme, dans un autre ouvrage¹, j'ai exposé fort au long l'origine et les progrès de ces découvertes, il suffira d'en présenter ici un aperçu rapide.

Le sentiment d'admiration ou d'envie avec lequel les autres nations de l'Europe regardèrent la richesse et la puissance de Venise, les porta naturellement à rechercher les causes de cette prééminence; la plus puissante de toutes parut être son commerce lucratif avec l'orient. Plusieurs pays, mortifiés de se voir exclus d'une source de richesses qui avait été si abondante pour les Vénitiens, avaient tenté de se procurer une part dans le commerce de l'Inde. Quelques-uns des états de l'Italie, comme je l'ai déjà fait entendre, s'étaient efforcés d'obtenir l'entrée des ports d'Égypte et de Syrie, aux mêmes conditions que les Vénitiens; mais les négociations qu'ils entamèrent à ce sujet furent déconcertées par la prépondérance des Vénitiens à la cour des soudans, ou par les avantages considérables que des négocians depuis long-temps en possession d'une branche de commerce quelconque ne manquent jamais d'avoir sur les nouveaux concurrents: tous leurs efforts n'aboutirent qu'à très-peu de chose (50). Les mêmes vues enfantèrent différens projets dans d'autres pays. Dès l'année mil quatre cent quatre-vingt, le génie inventif et entreprenant de Colomb lui fit concevoir l'idée d'ouvrir une communication plus prompte et plus sûre avec l'Inde en suivant un cours direct à l'occident, vers ces régions qui, suivant Marc Paul et les autres voyageurs, s'étendirent à l'orient bien au-delà des limites que les Grecs et les Romains s'étaient tracées dans l'Asie. Ce fut d'abord aux Génois, ses compatriotes, et ensuite au roi de Portugal, au service duquel il était entré, qu'il proposa l'exécution de ce plan, soutenu par des argumens tirés de la connais-

sance exacte de la cosmographie, par l'expérience qu'il avait lui-même acquise dans la navigation, par les rapports des habiles pilotes, et par les théories et les conjectures des anciens. Il fut rejeté des premiers par ignorance, et du second avec les circonstances les plus humiliantes pour une grande âme. Cependant, à force de persévérance et d'adresse, il engagea enfin la cour la plus soupçonneuse et la moins pénétrante de l'Europe, à se charger de l'exécution de son plan; et l'Espagne, pour avoir dérogé un moment à ses règles ordinaires de circonspection, obtint en récompense la gloire de découvrir un nouveau monde, qui en étendue ne fait guère moins que le tiers du globe habitable. Quelque étonnant que fût le succès de Colomb, il ne remplissait pas entièrement ses vues, et le tenait encore loin de ces régions de l'orient où l'espoir d'arriver avait été le premier objet de son voyage. Cependant les effets de ses découvertes furent grands et étendus. En rendant l'Espagne maîtresse de territoires immenses, fertiles en mines précieuses et en riches productions de la nature, dont plusieurs avaient été crues jusqu'alors particulières à l'Inde, les richesses qui coulèrent en abondance dans ce royaume, et de là se répandirent dans toute l'Europe, furent le signal d'une industrie universelle et de mille entreprises, qui seules auraient été capables de détourner le cours du commerce dans des routes nouvelles.

Mais c'est ce qui se fit bien plus promptement et d'une manière bien plus complète par l'autre grand événement dont j'ai parlé, la découverte d'une nouvelle route à l'orient, par le cap de Bonne-Espérance. Lorsque les Portugais, à qui les nations doivent l'ouverture de cette communication entre les parties les plus éloignées du globe habitable, entreprirent leur premier voyage de découverte, il est probable qu'ils n'avaient rien autre chose en vue que de reconnaître les parties de la côte d'Afrique les plus voisines de leur pays. Mais dès qu'on a une fois réveillé et mis en action le goût des entreprises, on ne doit plus s'attendre qu'à des progrès; et, quoique ce goût chez les Portugais ait été timide et lent dans ses premières opérations, il se fortifia par degrés, et les poussa dans leur course le long du rivage occidental du continent africain, bien au-delà du dernier terme de l'ancienne

¹ Histoire de l'Amérique.

navigation sur la même ligne. Encouragé par le succès, il s'accéléra davantage encore, méprisa les dangers qui jadis l'avaient interdit, et surmonta les difficultés qu'il avait d'abord jugées insurmontables. Lorsque les Portugais trouvèrent sous la zone torride, que les anciens avaient prononcé être inhabitable, des pays fertiles occupés par des peuples nombreux, et qu'ils s'aperçurent que le continent de l'Afrique, au lieu de s'étendre en largeur vers l'occident, suivant l'opinion de Ptolémée, paraissait au contraire se resserrer et décliner du côté de l'orient, ils conçurent de plus vastes projets, et se flattèrent de gagner l'Inde, en continuant dans la même direction qu'ils avaient suivie si long-temps.

Après plusieurs tentatives inutiles pour arriver à ce but, il partit des bords du Tage une petite escadre, sous les ordres de Vasco de Gama, officier de rang, que son courage et ses talens rendaient digne de conduire les entreprises les plus difficiles et les plus élevées. Cependant, faute de connaître la saison convenable et la route qu'il devait tenir dans ce vaste Océan, à travers lequel il lui fallait s'avancer, son voyage fut long et périlleux. Enfin il doubla ce promontoire qui, pendant plusieurs années, avait fait l'objet de la terreur et de l'espérance de ses concitoyens. De là, après une heureuse navigation le long du sud-est de l'Afrique, il arriva à la ville de Mélinde, où il eut le plaisir de rencontrer, ainsi qu'en beaucoup d'autres endroits où il aborda, une race d'hommes bien différens des habitans grossiers du rivage occidental de ce continent, qui n'avait été visité jusqu'alors que des seuls Portugais. Il les trouva si avancés dans les différens arts de la vie et de la société, qu'ils faisaient un grand commerce non-seulement avec les peuples de leur propre côte, mais même avec les pays éloignés de l'Asie. Sous la conduite de leurs pilotes, qui suivirent une direction que l'expérience leur avait rendue familière, il fit voile à travers l'océan Indien et débarqua à Calicut, sur la côte de Malabar, le 22 mai de l'année 1488, dix mois et deux jours après son départ du port de Lisbonne.

Le samorin ou monarque du pays, surpris de cette visite inattendue de la part d'un peuple inconnu, dont l'air, les armes, les manières, ne ressemblaient en rien à ce qu'il voyait dans les nations accoutumées à fréquenter ses ports, et

qui arrivait dans ses états par une route jugée impraticable jusqu'alors, les reçut au premier abord avec cet enthousiasme d'admiration qu'excite souvent la nouveauté. Mais bientôt après, comme s'il eût eu le rapide pressentiment de tous les maux que cette fatale communication, ouverte avec les habitans de l'Europe, allait faire fondre sur l'Inde, il s'avisait de plusieurs stratagèmes pour couper la retraite à Gama et à ses compagnons. Mais l'amiral portugais se retira avec une prudence et une intrépidité merveilleuses de tous les dangers auxquels il fut exposé, soit par les attaques ouvertes, soit par les trames secrètes des Indiens, et il partit de Calicut avec ses vaisseaux chargés non-seulement de marchandises particulières à cette côte, mais même de plusieurs riches productions des parties orientales de l'Inde.

A son retour à Lisbonne, il fut accueilli avec les sentimens d'admiration et de reconnaissance que l'on devait à un homme qui, par la supériorité de ses talens et de son courage, avait si heureusement terminé une entreprise dont l'importance avait long-temps fait le sujet des pensées du souverain et des espérances de ses compatriotes¹; et les Portugais ne furent pas les seuls qui s'intéressèrent à cet événement. Toute l'Europe y prit part; car, quoique la découverte d'un nouveau monde, soit que nous la considérons comme une preuve de génie de la part de celui qui, le premier, conçut l'idée de l'entreprise, qui en donna la connaissance au genre humain; soit que nous pensions à l'influence qu'elle a eue sur les sciences, en nous donnant une idée plus juste du globe que nous habitons; soit enfin que nous considérons la nouvelle face qu'elle a fait prendre aux opérations du commerce; quoique cette découverte, dis-je, soit un événement d'un tout autre éclat que le voyage de Gama, cependant il semble qu'on ait donné d'abord à ce dernier une attention plus générale. Il est bien vrai que le premier remplit d'étonnement les imaginations des hommes, quoique de long-temps ils n'eurent de cette portion de la terre, qui s'ouvrait à leurs yeux, une connaissance suffisante pour se faire une idée juste ou même probable des effets que pourraient avoir les liai-

¹ *Asia* de Barros, dec. 1, lib. iv, chap. II. Castanheda, *Hist. de l'Inde*, traduit en français, liv. 1, c. II-XXVIII.

par une route jugée
s reçut au premier
s'admiration qu'ex-
Mais bientôt après,
e pressentiment de
ale communication,
de l'Europe, allait
s'avis de plusieurs
retraite à Gama et à
ral portugais se re-
intrépidité merveil-
squels il fut exposé,
s, soit par les trames
rtit de Calicut avec
seulement de mar-
côte, mais même
ns des parties orien-

il fut accueilli avec
t de reconnaissance
qui, par la supérieo-
n courage, avait si
ntreprise dont l'im-
it le sujet des pen-
érances de ses com-
s ne furent pas les
événement. Toute
oique la découverte
ue nous la considé-
génie de la part de
t l'idée de l'entre-
ssance au genre hu-
à l'influence qu'elle
s donnant une idée
habitons; soit enfin
nelle face qu'elle a
u commerce; quoi-
soit un événement
oyage de Gama, ce-
lonné d'abord à ce
énérale. Il est bien
d'étonnement les
quoique de long-
ortion de la terre.
e connaissance suf-
é juste ou même
aient avoir les liai-

sons dont elle serait l'objet. Mais les immenses avantages du trafic de l'Inde, auquel s'étaient enrichies toutes les nations anciennes et modernes qui l'avaient fait, présentaient un champ plus familier à la pensée de tout homme intelligent, et tous jugèrent du premier coup d'œil que la découverte d'une nouvelle route vers l'orient allait nécessairement produire de grandes révolutions non-seulement dans les rapports du commerce, mais dans le système politique de l'Europe.

On examina avec une attention particulière, mais avec des affections bien différentes, dans les villes de Lisbonne et de Venise, quelle devait être la nature de ces révolutions, et de quelle manière elles se manifesteraient. Les Portugais, fondés sur l'espèce de droit que donnait alors la priorité de la découverte, soutenue d'une investiture du pape, se croyant seuls autorisés au commerce avec les pays qu'ils avaient reconnus les premiers, commencèrent à jouir d'avance de tous ses avantages, et s'imaginèrent que leur capitale deviendrait bientôt ce que Venise était alors, le grand magasin des marchandises de l'orient pour toute l'Europe, et le séjour de l'opulence et du pouvoir. A la première nouvelle de l'heureux voyage de Gama, les Vénitiens, avec l'œil pénétrant du commerce, prévirent que le premier effet qui s'ensuivrait pour eux serait la ruine totale de cette branche lucrative de commerce qui avait si puissamment contribué à l'enrichissement et à la grandeur de leur pays; et ils virent approcher cette catastrophe avec un sentiment d'autant plus amer, qu'ils savaient bien qu'il n'existait pour eux aucun moyen réel d'en arrêter ou même d'en retarder l'effet.

Les craintes et les espérances des deux peuples étaient bien fondées. Les Portugais entrèrent dans la nouvelle carrière, pleins d'ardeur et d'activité, et firent dans leur état militaire et commercial des efforts bien supérieurs à ce qu'on pouvait attendre d'un royaume aussi peu étendu. Ils étaient dirigés par un monarque intelligent, capable de former les plans les plus vastes avec le calme de la sagesse réfléchie, et capable de les conduire avec une infatigable persévérance. Cependant la prudence et la fermeté de ses mesures ne lui auraient que peu servi sans les instrumens convenables pour les mettre à exécution. Heureusement pour le Portugal, l'œil

pénétrant d'Emmanuel sut distinguer un nombre d'officiers chargés du commandement suprême dans l'Inde, qui par leur courage entreprenant, leur science militaire et leur habile politique, jointe au plus pur désintéressement, au zèle de la gloire et à l'amour de leur pays, méritent d'être comptés au nombre des personnages les plus distingués par leurs vertus et par leurs talents, dont parle l'histoire de tous les temps et de toutes les nations. Ils opérèrent peut-être de plus grandes choses qu'il ne s'en fit jamais en si peu de temps. Avant la fin du règne d'Emmanuel, vingt-quatre ans seulement après le voyage de Gama, les Portugais s'étaient rendus maîtres de la ville de Malacca, où était alors établi le grand dépôt du commerce qui se faisait entre les habitans de toutes ces régions de l'Asie, que les Européens ont comprises dans la dénomination générale d'*Indes orientales*. C'était à ce port, situé à une distance à peu près égale des extrémités orientales et occidentales de ces pays, et dominant le détroit qui leur sert de communication réciproque, que les marchands de la Chine, du Japon et de chaque royaume du continent, des Moluques et de toutes les îles de l'archipel, se rendaient de l'orient; et ceux du Malabar, de Ceylan, de Coromandel et du Bengale, du côté de l'occident¹. Cette conquête donna aux Portugais une grande influence sur le commerce intérieur de l'Inde, tandis que, par les établissemens qu'ils avaient aussi à Goa et à Diou, ils pouvaient se rendre maîtres du commerce de la côte de Malabar et mettre de grands obstacles aux liaisons depuis long-temps établies de l'Égypte avec l'Inde par la mer Rouge. Leurs vaisseaux fréquentaient tous les ports de l'orient où se trouvaient des marchandises de prix, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la rivière de Quang-Tong; et le long de cette immense étendue de côtes, qui était de plus de quatre mille lieues², ils avaient établi, tant pour la commodité que pour la sûreté du commerce, une chaîne de forts ou de comptoirs. Ils s'étaient aussi emparés de plusieurs postes favorables au commerce, le long de la côte méridionale d'Afrique, et dans plusieurs des îles situées entre Madagascar et les Moluques. Partout, dans l'Inde,

¹ *Decades de Barros*, dec. 1, lib. VIII, chap. 1. Osor. *De Re Eman.*, lib. VII, 213.

² *Histoire générale des voyages*, tom. I, p. 149.

ils étaient reçus avec respect, et, dans beaucoup d'endroits, ils jouissaient de l'autorité suprême. Ils y faisaient le commerce sans rivaux ou sans gêne; ils dictaient aux naturels les conditions des échanges; ils mettaient souvent aux marchandises qu'ils achetaient le prix qui leur convenait, et pouvaient ainsi faire venir de l'Indostan et des pays au-delà tout ce qu'il y a d'utile, de rare ou d'agréable, en plus grande abondance et de plus de différentes espèces qu'il ne s'était encore vu en Europe.

Non contents de l'ascendant qu'ils avaient acquis dans l'Inde, les Portugais formèrent de bonne heure le projet, non moins hardi qu'intéressé, d'exclure toutes les autres nations du commerce avantageux de l'orient. Pour y réussir, il fallait avoir sur les golfes Arabique et Persique des postes d'où ils auraient pu rendre maîtres de la navigation de ces deux mers intérieures, et qui les auraient mis en état d'arrêter l'ancienne communication de l'Égypte avec l'Inde, et de dominer l'entrée des grandes rivières qui facilitaient le transport des marchandises de l'Inde, non-seulement dans les provinces intérieures de l'Asie, mais encore jusqu'à Constantinople. La conduite des mesures qui devaient mener à ce but fut confiée à Alphonse Albuquerque, le plus grand des généraux portugais qui se distinguèrent dans l'Inde. Après les plus grands efforts du génie et de la valeur, il ne put remplir qu'à demi le plan que s'était tracé l'ambition de ses concitoyens. En chassant de l'île d'Ormuz, qui commandait l'entrée du golfe Persique, les petits princes qui y avaient établi leur domination sous la dépendance des rois de Perse, il mit le Portugal en possession de ce commerce étendu avec l'orient, qui, suivant l'exposé que j'en ai déjà fait, avait été pendant plusieurs siècles entre les mains des Perses. Ormuz, sous la domination portugaise, devint bientôt le grand marché où l'empire de Perse et toutes les provinces d'Asie qui en sont à l'occident s'approvisionnèrent des productions de l'Inde; et une ville qu'ils bâtirent dans cette île déserte et destituée d'eau devint l'un des principaux séjours de l'opulence, de la splendeur et du luxe, dans l'orient ¹.

¹ Osorius, *De Reb. gest. Eman.*, lib. x, p. 274, etc. *Voyages de Tavernier*, liv. v, chap. xxiii.

Il s'en faut bien que les opérations d'Albuquerque dans la mer Rouge aient été suivies du même succès; en partie par la vigoureuse résistance des princes arabes dont il attaqua les ports, en partie par le dommage qu'essuya sa flotte sur une mer dont la navigation est extrêmement difficile et dangereuse, il fut obligé de se retirer sans avoir pu former aucun établissement important ¹. L'ancienne route de communication avec l'Inde par la mer Rouge demeura toujours ouverte aux Égyptiens; mais les opérations de leur commerce dans ce pays furent très resserrées, et souffrirent beaucoup de l'influence que les Portugais avaient acquise dans tous les ports qu'ils avaient coutume de fréquenter.

En conséquence, les Vénitiens ne tardèrent pas à sentir eux-mêmes dans leur commerce de l'Inde cette diminution qu'ils avaient prévue avec un sentiment de terreur. Pour arrêter le mal dans ses progrès, ils persuadèrent au sultan de mameluks, alarmé comme eux des succès rapides des Portugais dans l'orient, et non moins intéressé à prévenir dans leurs mains le monopole de ce commerce qui avait fait si longtemps la principale richesse des monarches et des peuples d'Égypte, d'entrer en négociation avec le pape et le roi de Portugal. Le ton que prit le sultan dans cette négociation fut celui qui convenait au chef arrogant d'un gouvernement militaire. Après avoir exposé le droit exclusif qu'il avait au commerce de l'Inde, il annonça à Jules II et à Emmanuel que si les Portugais n'abandonnaient pas la nouvelle route qu'ils s'étaient ouverte dans l'océan Indien, et ne cessaient d'empiéter sur ce commerce qui, de temps immémorial, s'était fait entre l'est de l'Asie et ses états, il ferait mettre à mort tous les chrétiens d'Égypte, de Syrie et de Palestine, brûlerait leurs églises et démolirait le Saint-Sépulchre lui-même ². Cette formidable menace qui, quelques siècles auparavant, aurait fait trembler toute la chrétienté, parait avoir fait si peu d'impression que les Vénitiens, en dernier ressort, eurent recours à une mesure qui, dans ce siècle, ne fut pas seulement jugée répréhensible, mais impie. Ils engagèrent le sultan à

¹ Osorius, lib. ix, p. 248.

² Osorius, *De Rebus. Eman.*, lib. iv, p. 110, édit. 1580. *Asia de Barros*, decad. I, lib. viii, chap. II.

érations d'Albu-
aient été suivies
ar la vigoureuse
ont il attaqua les
ge qu'essuya sa
gation est extrê-
il fut obligé de
aucun établisse-
route de commu-
Rouge demeura
s ; mais les opé-
ants ce pays furent
beaucoup de l'in-
ent acquise dans
coutume de fré-

ens ne tardèrent
ur commerce de
avaient prévue

Pour arrêter le
adèrent au sou-
ne eux des succès
orient , et non
s leurs mains le
avait fait si long-
s monarques et
e en négociation
gal. Le ton que
ciation fut celui
d'un gouverne-
exposé le droit
ce de l'Inde, il
anuel que si les
la nouvelle route
océan Indien , et
commerce qui,
it entre l'est de
tre à mort tous
e et de Palestine,
olirait le Saint-
midable menace
ant, aurait fait
rait avoir fait si
ens, en dernier
sure qui, dans
jugée représen-
ent le soudan à

équiper une flotte sur la mer Rouge , et à atta-
quer ces usurpaters inattendus d'un monopole
lucratif, dont lui et ses prédécesseurs avaient
joui long-temps en paix. Comme l'Égypte ne
produisait pas le bois propre à la construction
des gros vaisseaux , les Vénitiens permirent
au soudan d'en couper dans leurs forêts de Dal-
matie, d'où il fut transporté à Alexandrie , et
de là à Suez, en partie par eau, en partie par
terre. Là , on construisit douze vaisseaux de
guerre , à bord desquels un corps de mameluks
reçut ordre de servir sous le commandement
d'un officier de mérite. Ces nouveaux ennemis,
bien plus formidables que les naturels de l'Inde,
à qui ils avaient eu affaire jusq' alors , les
reçurent avec un courage intrépide , et après
quelques chocs très rudes, ils ruinèrent entière-
ment l'escadre et restèrent maîtres de l'océan
Indien ¹.

Bientôt après ce désastre, la domination des
mameluks fut renversée, et l'Égypte, la Syrie
et la Palestine furent soumises à l'empire turc
par les armes victorieuses de Sélim 1^{er}. L'intérêt
mutuel des Turcs et des Vénitiens leur fit bientôt
oublier leurs anciennes animosités , pour tra-
vailler de concert à la ruine du commerce des
Portugais dans l'Inde. D'après ces dispositions,
Sélim confirma aux Vénitiens les grands privi-
lèges dont ils avaient joui dans leur commerce,
sous le gouvernement des mameluks, et publia
un édit qui déchargeait de tout droit d'entrée
les productions de l'orient venant directement
d'Alexandrie, dans toute l'étendue de ses états,
et qui en mettait de considérables sur celles qui
arrivaient de Lisbonne ².

Mais toutes ces petites mesures vinrent échouer
contre les avantages supérieurs qu'assurait aux
Portugais dans l'approvisionnement de l'Eu-
rope la nouvelle route de communication qu'ils
avaient ouverte avec l'orient. Vers le même
temps , les Vénitiens, mis à deux doigts de leur
perte par la fatale ligue de Cambrai, qui humi-
lia l'orgueil de la république et anéantit sa puis-
sance, ne furent plus en état de faire pour la
conservation de leur commerce les efforts dont

ils auraient été capables aux beaux jours de leur
gouvernement , et furent réduits aux faibles
expédients d'un état qui succombe. Ils en don-
nèrent une preuve remarquable dans l'offre
qu'ils firent au roi de Portugal l'an mil cinq cent
vingt-un, d'acheter à un prix convenu toutes les
épiceries qui entraient dans Lisbonne, après en
avoir prélevé la quantité nécessaire à la consom-
mation de ses sujets. Si Emmanuel avait été
assez inconsideré pour accepter une pareille
proposition , Venise recouvrait tout le profit du
monopole qu'elle avait perdu. Mais l'offre fut
accueillie comme elle le méritait, c'est-à-dire
rejetée sans hésitation ³.

Les Portugais continuèrent , presque sans
obstacle, leurs progrès dans l'orient , et fini-
rent par y établir un état commerçant auquel
il n'y avait encore eu rien de comparable dans
l'histoire des nations, soit que nous en consi-
dérions l'étendue et l'opulence , le faible por-
voir qui le fonda, ou l'éclat avec lequel il fut
gouverné. Emmanuel, qui jeta les fondemens
de cet étonnant édifice , eut la satisfaction de le
voir presque achevé. Partout dans l'Europe on
recevait des mains des Portugais les productions
de l'orient ; et si nous en exceptons quelques
faibles portions qui arrivaient encore aux Véni-
tiens par les routes anciennes, la partie du globe
que nous habitons n'eut plus de rapports de
commerce avec l'Inde et les régions ultérieures
de l'Asie , que par le cap de Bonne-Espérance.

Quoique depuis cette époque les peuples de
l'Europe n'aient point cessé de faire par mer
leur commerce avec l'Inde, cependant c'est en-
core par terre que les autres parties du monde
reçoivent une très grande quantité des plus pré-
cieuses productions de l'orient. En suivant les
progrès du commerce avec l'Inde, cette branche
qui en est une des plus étendues, n'a point été
examinée avec une attention suffisante. Quand
on se rappelle l'état imparfait de la navigation
chez les anciens, on n'est pas étonné qu'ils aient
eu souvent recours à la voie longue et dispen-
dieuse du transport des marchandises par terre;
mais que ce mode de transport se soit non-seu-
lement conservé, mais même étendu chez les
modernes, c'est ce qui demande quelque ex-
plication.

¹ Asia de Barros, dec. II, lib. II, ch. VI. Lafitau, *Hist. des découvertes des Portugais*, tom. I, p. 292, etc. Osorius, lib. IV, p. 120.

² Sandi, *Stor. civ. Ven.* part. II, p. 991, part. III, p. 432.

³ Osor. *De Reb. Eman.*, lib. XII, p. 265.

En jetant l'œil sur une carte d'Asie, on ne peut s'empêcher de remarquer que la communication avec tous les pays de ce vaste continent jusqu'à l'ouest de l'Indostan et de la Chine, quoique ouverte, en quelque sorte, du côté du sud par les fleuves navigables de l'Euphrate et du Tigre, et du côté du nord, par deux mers intérieures, l'Euxin et la mer Caspienne, doit nécessairement se faire entièrement par terre dans plusieurs grandes provinces. Ce fut là, comme je l'ai observé, le premier moyen de communication entre différens pays, et pendant l'enfance de la navigation il n'y en eut point d'autre. Même après que cet art eut acquis quelque degré de perfection, le transport des marchandises, par les fleuves dont j'ai parlé, pénétrait si peu avant dans l'intérieur du pays, et le commerce du Pont-Euxin et de la mer Caspienne était si souvent infesté par les nations barbares dispersées sur leurs côtes, que, soit pour cette raison, soit par l'attachement des hommes à d'anciennes habitudes, le commerce des différentes contrées de l'Asie, celui de l'Inde surtout et des régions au-delà, continua de se faire par terre.

Les mêmes circonstances qui portèrent les habitans de l'Asie à faire une si grande partie de leur commerce réciproque de cette manière opérèrent avec plus de force encore en Afrique. Ce vaste continent, qui ressemble peu aux autres divisions de la terre, n'est pas, comme l'Europe et l'Asie, pénétré par des mers intérieures ou par une chaîne de lacs comme le nord de l'Amérique, ni ouvert par des fleuves (si l'on en excepte le Nil) d'une navigation fort étendue. Il présente une même surface continue, entre les différentes parties de laquelle il n'a pu, dès les commencemens, exister de rapports que par terre. Quelque grossiers que soient les peuples de l'Afrique, et quelque peu de progrès qu'ils aient fait dans les arts sociaux, il paraît que l'on n'a point cessé d'entretenir de pareilles liaisons. Je ne puis, faute de renseignemens, déterminer avec précision qu'elle en a été l'étendue et la marche, dans les temps plus anciens où j'ai porté mes recherches. Il est extrêmement probable que, de temps immémorial, l'or, l'ivoire et les parfums du nord et du sud de l'Afrique furent transportés au golfe Arabique ou en Égypte, et échangés contre les épices et les autres productions de l'orient.

La religion mahométane, qui se répandit avec une étonnante rapidité par toute l'Asie et dans une partie considérable de l'Afrique, contribua beaucoup à l'augmentation du commerce par terre dans ces deux parties du monde, et lui donna une nouvelle vigueur en y mêlant un nouveau principe d'activité; et en le dirigeant vers un centre commun. Mahomet enjoignit à tous ses sectateurs de visiter une fois dans leur vie la Caaba ou bâtiment carré dans le temple de la Mecque, objet de vénération pour ses compatriotes, dont l'époque se perd dans la nuit des temps; suivant leur tradition, c'est le premier lieu sur ce globe où la divinité commença d'être adorée; pour leur rappeler continuellement l'obligation de remplir ce devoir, il établit pour règle que les vrais croyans, dans les actes de dévotion multipliés que prescrit sa religion, auraient toujours le visage tourné vers ce lieu saint¹. Pour se conformer à ce précepte solennel, inculqué avec le plus grand soin, de nombreuses caravanes de pèlerins s'assemblèrent tous les ans dans tous les lieux où la foi mahométane est établie. Des rivages de l'Atlantique, d'un côté, de l'autre, des régions les plus éloignées de l'orient, les fidèles disciples du prophète s'avancent vers la Mecque. Aux idées et aux objets de dévotion se mêlent les idées et les objets du commerce. Les nombreux chameaux (51) de chaque caravane sont chargés des marchandises de l'un et de l'autre pays, du transport le plus facile et du plus prompt débit. La ville sacrée regorge non-seulement de zélés dévots, mais de riches marchands. Pendant le peu de jours qu'ils y restent, il n'y a peut-être point sur la terre de foire plus considérable que celle de la Mecque. Il s'y fait les plus riches affaires: l'expédition, le silence, la confiance mutuelle et la bonne foi qui y président, en sont la preuve la moins équivoque. Les productions et les manufactures de l'Inde forment le principal article de ce grand trafic, et les caravanes, à leur retour, les répandent dans toutes les parties de l'Asie et de l'Afrique. Parmi ces objets, il en est que l'on juge nécessaires non-seulement aux commodités de la vie, mais à sa conservation; les autres en font l'élegance et l'agrément. Il y a, dans leur immense variété, de quoi satisfaire les goûts de tous les

¹D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, artic. *Caaba et Kéblah*

climats, à tous les degrés de civilisation; ils sont recherchés avec le même empressement des naturels grossiers de l'Afrique et des habitans plus raffinés de l'Asie. Pour répondre à leurs différentes demandes, les caravanes reviennent chargées des mousselines et des indiennes du Bengale et du Décan, des châles de Cachemire, du poivre de Malabar, des diamans de Golconde, des perles de Kilkare, de la cannelle de Ceylan, de la muscade, des clous de girofle et du macis des Moluques, et d'une infinité d'autres marchandises de l'Inde.

Outre ces grandes caravanes que forment tout à la fois le respect pour un précepte religieux et le désir d'étendre une branche de commerce lucrative, il en est d'autres qui ne laissent pas d'être considérables, entièrement composées de marchands dont l'unique objet est le commerce. Celles-là partent à des époques fixes des différens points de l'empire turc et persan; elles vont dans l'Indostan et même jusqu'en Chine, par des routes qui étaient connues autrefois, et font parvenir les plus précieuses marchandises de ces pays, par terre, aux provinces éloignées des deux empires. Ce n'est qu'en considérant la distance à laquelle se transportent une grande quantité de ces marchandises, et souvent à travers de vastes déserts qui, sans le secours des chameaux, auraient été impraticables, que l'on peut se former quelque idée de l'étendue du commerce par terre avec l'Inde, et que l'on est à même de juger combien, dans une dissertation sur les différentes manières de faire ce trafic, celle-là était digne de l'attention que nous avons mise à la décrire (52).

SECTION IV.

Observations générales.

Je me suis efforcé jusqu'ici de rendre compte des progrès du commerce avec l'Inde par terre et par mer, dans les temps les plus reculés où l'histoire donne quelques renseignemens certains sur cet objet, jusqu'à la révolution totale qu'opéra dans sa nature et dans sa marche la grande découverte que j'avais d'abord prise pour dernier terme de mes recherches. J'aurais donc pu terminer ici cette dissertation; mais comme j'ai conduit mes lecteurs jusqu'au moment où de

nouvelles idées et de nouveaux arrangements politiques commencèrent à s'introduire en Europe d'après les lumières répandues sur le commerce, dont la valeur et l'importance étaient si bien connus, que presque partout son encouragement devint un des principaux objets de l'attention publique; comme nous voilà arrivés au point d'où l'on peut tirer la principale ligne de démarcation entre les mœurs et les institutions politiques des temps anciens et modernes; j'ai cru rendre cet ouvrage plus utile et plus instructif, en y ajoutant quelques observations générales que présentent naturellement les deux examens et la comparaison des uns et des autres. Je me flatte que ces observations ne paraîtront pas seulement intimement liées au sujet de mes recherches, et propres à les éclaircir d'un nouveau jour; mais qu'en même temps elles serviront à expliquer plusieurs détails dans l'histoire générale du commerce, et à développer les effets et les conséquences de différens événemens qui n'ont pas été considérés dans leur ensemble ou avec l'attention suivie qui leur était due.

I. A la vue des grands avantages qui sont résultés de la connaissance d'une nouvelle route dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance, l'observateur moderne s'étonnera qu'une découverte de cette importance n'ait été faite ou tentée par aucun des états commerçans chez les anciens. Mais dans les jugemens que nous formons sur la conduite des nations dans les temps éloignés, nous ne nous trompons jamais plus grossièrement que lorsque nous prenons pour règle de nos décisions, non pas les idées et les vues de leur siècle, mais celles du siècle où nous vivons. Un des exemples les plus frappans de ces méprises est peut-être celui que nous avons sous les yeux. Ce fut d'abord des Tyriens et des Grecs, maîtres alors de l'Égypte, que les différens peuples de l'Europe reçurent les productions de l'orient. Par le compte que nous avons rendu de la manière dont se faisait cet approvisionnement, il est clair qu'ils n'avaient ni les mêmes motifs que les modernes de désirer une nouvelle communication avec l'Inde, ni les mêmes moyens de l'effectuer. Toutes les opérations du commerce des anciens avec l'orient se bornaient aux ports établis sur la côte de Malabar, et s'étendaient tout au plus jusqu'à l'île de Ceylan. C'était à ces entrepôts que les naturels des diffé-

rentes régions des parties orientales de l'Asie apportaient sur leurs propres vaisseaux les marchandises qui étaient le produit de leurs pays respectifs, ou le fruit de leur industrie; des vaisseaux de Tyr et d'Égypte, qui s'y joignaient, achevaient de compléter leurs provisions. Tant que les opérations de leur commerce de l'Inde furent resserrées dans une sphère aussi étroite, le transport d'une cargaison par le golfe Arabe, malgré les frais de la route depuis Élat jusqu'à Rhinocolure, ou par le désert jusqu'au Nil, était si sûr et si commode, que les marchands de Tyr et d'Alexandrie avaient très peu de raison de désirer qu'on en découvrit une autre. La situation de ces deux villes et des autres grands états commerçans de l'antiquité était bien différente de celle des pays où, dans les temps modernes, les hommes ont été assez heureux pour pouvoir entretenir des liaisons avec les parties éloignées du globe. Le Portugal, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, ceux de tous les royaumes qui ont été les plus actifs et les plus heureux dans ce genre d'industrie, sont tous situés sur l'océan Atlantique (où doivent nécessairement se faire les premiers pas de toutes les découvertes européennes), ou n'en sont que peu éloignés. Mais Tyr était située à l'extrémité orientale de la Méditerranée; Alexandrie, à peu près à la même distance; Rhodes, Athènes, Corinthe, qui par la suite furent rangées au nombre des villes commerçantes les plus actives de l'antiquité, étaient enfoncées dans les mêmes parages. Le commerce de tous ces états fut longtemps borné à l'enceinte de la Méditerranée; et dans quelques-uns il ne s'étendit jamais au-delà. Les Colonnes d'Hercule ou le détroit de Gibraltar furent longtemps regardés comme le terme le plus éloigné de la navigation. C'était se montrer savant marin que de pouvoir y atteindre; et avant qu'aucun de ces états pût former le dessein d'aller examiner le vaste océan inconnu qui s'étendait au-delà, il leur fallait faire un voyage, selon eux, très long et très dangereux. C'était assez pour les dégoûter d'une entreprise difficile, dont leur situation ne leur permettait pas d'espérer de grands avantages, quand même elle eût été accompagnée du succès (53).

Mais quand on supposerait que la découverte d'une nouvelle route dans l'Inde pût intéresser ces états au point de la leur faire entreprendre,

la théorie et la pratique de la navigation étaient si imparfaites qu'il leur eût été presque impossible d'y parvenir. Les vaisseaux dont se servaient les anciens pour le commerce étaient si petits qu'il n'aurait pas été possible d'y arrimer la quantité de vivres suffisante pour faire subsister un équipage pendant un long voyage. Leur construction était telle qu'ils ne pouvaient que rarement s'éloigner de la terre; et leur manière de s'attacher à la côte (que j'ai souvent été obligé de rappeler) était si lente et si pleine de détours, que, d'après ces circonstances et d'autres que j'aurais pu spécifier¹, nous sommes autorisés à prononcer qu'un voyage de la Méditerranée dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance eût été pour eux une chose impossible à exécuter, s'ils eussent prétendu en tirer quelque avantage pour le commerce; et l'on ne peut guère regarder comme contraire à cette décision le récit que nous a conservé Hérodote d'un voyage entrepris par quelques vaisseaux phéniciens au service d'un roi d'Égypte, lesquels étant partis du golfe Arabe, doublèrent le promontoire méridional de l'Afrique, et arrivèrent, au bout de trois ans, par le détroit de Cadix ou de Gibraltar, à l'embouchure du Nil²; car plusieurs écrivains du plus grand mérite chez les anciens, et les plus distingués par les connaissances qu'ils avaient acquises dans la science de la géographie, regardèrent ce récit plutôt comme un conte amusant que comme l'histoire d'un événement réel: ils nièrent absolument la possibilité de faire le tour de l'Afrique par mer, quand ils ne se bornèrent pas au doute (54)³. Mais si ce qu'Hérodote rapporte de la direction que suivirent ces vaisseaux phéniciens avait pu paraître digne de foi aux anciens, comment supposer qu'aucun de leurs états eût été assez égaré dans ses vues pour se proposer, comme objet d'un commerce lucratif, un voyage qui ne pouvait se faire qu'en trois ans de temps?

II. Les progrès rapides des modernes, dans leur découverte de l'Inde, le grand pouvoir et les établissemens précieux qu'ils y ont formés dès les commencemens, annoncent entre la ma-

¹ Goguet, *Orig. des lois, des arts, etc.*, chap. II, p. 303, 320.

² Lib. IV, chap. XLII.

³ Polyb., lib. II. Plin. *Hist. nat.*, lib. II, chap. VI. Ptol. *Geogr.*, lib. IV, cap. IX.

nièr
vale
qui
avec
du p
gypt
visio
Grec
qu'il
jets
ce r
pire.
moin
plus
vanç
jusqu
suivi
de l'
conqu
ils ne
l'Inde
comm
cune
pays
proba
coup
doux
aucun
Mais
tint p
limites
licut,
pays i
Camb
empire
grand
qu'aux
découv
vassent
mahom
plusieu
plus fo
pourtar
d'influc
Cetta
grès et
dernes
naissan
théorie
voyage

nière dont ils ont conduit leurs opérations navales et la manière des anciens, une différence qui mérite d'être examinée et d'être expliquée avec la plus grande attention. Depuis le règne du premier Ptolémée jusqu'à la conquête d'Égypte par les mahométans, l'Europe fut approvisionnée des productions de l'orient par les Grecs d'Alexandrie; par les Romains, tandis qu'ils étaient maîtres de l'Égypte, et par les sujets des empereurs de Constantinople, lorsque ce royaume devint une des provinces de l'empire. Pendant ce long période, qui ne fait guère moins de mille ans, aucun de ces peuples, les plus éclairés sans doute de l'antiquité, ne s'avança jamais par mer du côté de l'orient que jusqu'au golfe de Siam, et n'eut de commerce suivi que dans les ports de la côte de Malabar et de l'île de Ceylan. Ils ne cherchèrent à faire des conquêtes, ils ne formèrent des établissemens, ils ne bâtirent des forts dans aucune partie de l'Inde. Se bornant à des rapports purement commerciaux, ils ne songèrent à acquérir aucune espèce de pouvoir ou d'empire dans les pays où ils commercèrent, quoiqu'il paraisse probable qu'ils auraient pu le faire sans beaucoup d'opposition de la part des naturels, peuple doux et efféminé, auquel ne s'était encore mêlée aucune race étrangère d'un sang plus guerrier. Mais l'esprit entreprenant des Portugais ne se tint pas long-temps renfermé dans les mêmes limites; peu d'années après leur arrivée à Calicut, ils avancèrent du côté de l'orient dans des pays inconnus aux anciens. Les royaumes de Camboge, de Cochinchine, de Tonquin, le vaste empire de Chine et toutes les îles fertiles du grand archipel de l'Inde, depuis Sumatra jusqu'aux Philippines, furent autant de nouvelles découvertes; et les Portugais, quoiqu'ils éprouvassent beaucoup de résistance de la part des mahométans, Tartares ou Arabes, établis dans plusieurs endroits de l'Inde, ennemis beaucoup plus formidables que les naturels, y établirent pourtant cette domination étendue, suivie de tant d'influence, dont j'ai déjà parlé.

Cette différence, remarquable entre les progrès et les opérations des anciens et des modernes dans l'Inde, paraît tenir surtout aux connaissances imparfaites des premiers dans la théorie et dans la pratique de la navigation. Un voyage depuis la côte de Malabar jusqu'aux

Philippines était pour les anciens un voyage d'une étendue bien plus considérable qu'aucun de ceux qu'ils avaient coutume d'entreprendre; et d'après leur manière de naviguer, ils n'auraient pu le faire qu'en beaucoup de temps. La nature de leur commerce avec l'Inde, comme je l'ai déjà observé, n'était pas propre à leur donner, pour les découvertes, cette ardeur qui anima les modernes; et leurs vaisseaux n'étaient nullement convenables à cet objet, d'après la description que l'on nous a laissée de ceux que les marchands d'Alexandrie employaient dans le commerce du golfe Arabique. Ce fut pour toutes ces raisons que les anciens se contentèrent d'une connaissance superficielle de l'Inde; et ce fut par des motifs qui tenaient aux mêmes causes qu'ils n'y cherchèrent ni des conquêtes ni des établissemens. Pour effectuer l'un ou l'autre, il aurait fallu qu'ils transportassent dans l'Inde un nombre considérable de soldats. Mais la construction de leurs vaisseaux était si défectueuse, ils ne connaissaient si peu l'art de les diriger, que rarement osèrent-ils transporter un corps de troupes un peu loin par mer. Il ne leur fallait pas moins de soixante-dix jours pour se rendre de Bérénice à Musiris, même après qu'Hippale eut trouvé le moyen d'y aller en ligne directe, et que leur science maritime eut été portée à son comble. En suivant l'ancienne route le long des côtes de Perse, un voyage du golfe Arabique à quelque endroit de l'Inde que ce fût se serait fait beaucoup plus lentement et en beaucoup plus de temps. Comme l'Inde ne fut jamais attaqué par mer ni par les monarques grecs d'Égypte, quoique les deux premiers fussent des princes habiles et ambitieux, ni par les plus inquiets des empereurs romains, il est évident qu'ils regardèrent une pareille entreprise comme fort au-dessus de leurs forces. Alexandre-le-Grand, et, à son exemple, les monarques de Syrie, ses successeurs, sont les seuls parmi les anciens qui aient conçu le projet d'établir leur domination dans quelque partie de l'Inde; mais c'était avec des armées venues par terre qu'ils espèrent en venir à bout.

III. La diminution du prix des marchandises de l'Inde, qui suivit immédiatement l'ouverture d'une communication directe avec l'orient, est une circonstance digne d'être observée. Quelque peu étendu que paraisse avoir été le commerce

des anciens avec l'Inde, il était accompagné de frais considérables. Les productions des parties éloignées de l'Asie, apportées à Ceylan ou dans les ports de la côte de Malabar, par les naturels, étaient chargées sur les vaisseaux qui venaient du golfe Arabique. A Bérénice elles étaient embarquées et portées par des chameaux dans un espace de deux cent cinquante-huit milles jusqu'aux bords du Nil. Là elles étaient encore embarquées et conduites par ce fleuve jusqu'à Alexandrie, d'où elles étaient expédiées pour les différents marchés. L'augmentation produite dans le prix des marchandises par cette multitude d'opérations doit avoir été considérable, surtout lorsque le taux de chacune de ces opérations était réglé par des monopoleurs qui ne dépendaient que d'eux-mêmes. Mais après que le passage dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance eut été découvert, ses différentes marchandises furent achetées de la première main dans les pays qui les avaient produites ou travaillées. Dans tous ces pays, surtout dans l'Indostan et dans la Chine, la nourriture des hommes est plus abondante qu'en aucun autre endroit de la terre. Le peuple vit principalement de riz, le plus prolifique de tous les grains. La population par conséquent est si grande et la main-d'œuvre si commune, que toutes les productions de l'art et de la nature s'y livrent presque pour rien. Embarquées dans les ports de l'Inde, on les transportait directement par un voyage, long à la vérité, mais qui n'avait aucun retard, aucun danger à essayer de l'orient dans le reste de l'Europe. Le prix du transport par eau de tous les articles qui font l'objet du commerce est si fort au-dessous de ce qu'il en coûterait autrement, que dès que les Portugais purent se procurer les productions de l'Inde en quantité suffisante pour répondre aux demandes de l'Europe, ils se virent en état de les donner à un prix très modéré; la concurrence des Vénitiens cessa presque entièrement, et le commerce, suivant son cours naturel, se porta tout entier où l'appelait le premier marché. Je ne puis marquer avec précision dans quelle proportion les Portugais baissèrent le prix des marchandises de l'Inde, n'ayant trouvé dans les écrivains de ce temps aucun renseignement suffisant à cet égard. Cependant les calculs de M. Munn, négociant anglais très intelligent, peuvent fournir là-

dessus un résultat qui peut-être ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité. Il a publié un tableau comparatif des prix donnés dans l'Inde pour différents articles de marchandises, et des prix auxquels ils se livrent dans Alep, d'après lequel la différence paraît être à peu près de trois à un; et il calcule qu'après une compensation raisonnable des frais du voyage de l'Inde, les mêmes marchandises peuvent se vendre en Angleterre à moitié prix de ce qu'elles coûtent à Alep. Le transport des productions de l'Inde par le golfe Persique à Bassora, et de là, soit par le grand ou par le petit désert, à Alep, ne pouvait être, selon moi, guère plus dispendieux que par la mer Rouge à Alexandrie. Nous pouvons donc supposer que les Vénitiens les achetaient des marchands de cette ville à peu près au même taux qu'à Alep, et si à ce compte nous ajoutons ce qu'ils ont dû ajouter à leurs profits dans les différents marchés qu'ils fréquentaient, il est clair que les Portugais pouvaient réduire les marchandises de l'orient à un prix bien inférieur à celui que j'ai cité, et pouvaient les fournir à toutes les parties de l'Europe à moitié meilleur marché qu'autrefois. Les projets ambitieux des monarques portugais s'accomplirent plus promptement et d'une manière plus complète qu'ils n'eussent osé se le promettre au milieu de leurs plus vives espérances, et dès le commencement du seizième siècle leurs sujets se virent en possession du monopole du commerce de l'Inde fondé sur le titre qui put le rendre légitime, celui d'en fournir les productions en plus grande abondance et à un prix modéré.

IV. Il est bon d'observer que le débit des marchandises de l'Inde augmenta dans toute l'Europe en proportion de la quantité et de la diminution du prix. Un examen suivi de cette progression m'emporterait bien au-delà du période qui doit servir de terme à cette dissertation; mais quelques remarques générales s'accordent très bien avec le sujet de mes recherches. J'ai déjà fait l'énumération des principaux articles que l'on faisait venir de l'Inde, tant que les Romains eurent la direction de ce commerce. Mais lorsque leur empire fut détruit, et que les fiers guerriers de Scythie et de Germanie se furent établis dans les différentes parties de l'Europe, il se fit un si grand changement dans l'or-

gan
indi
hon
res,
l'éta
saien
cette
polie
pierr
avai
citoy
jets
après
conq
pren
de ce
lisati
suiv
besoi
veau
rent
du lu
une p
les ar
abon
à peu
telle
moye
qui v
Toute
de l'U
l'artic
Tous
avait
somm
premi
méde
deven
mode
les na
jusqu
chand
dans l
pres é
pand
profit

¹ Jac
p. 1093
² Du
Hist. d

ganisation sociale et dans la condition des individus, que les besoins et les désirs des hommes ne furent plus les mêmes. Des Barbares, dont la plupart étaient à peine sortis de l'état le plus grossier de la vie sociale, ne faisaient que peu de cas de ces commodités et de cette élégance si attrayantes pour les nations poliees. Les belles manufactures de soie, les pierres précieuses et les perles de l'orient, qui avaient fait l'orgueil et l'ornement des riches citoyens de Rome, ne pouvaient être des objets de désir pour des hommes qui, long-temps après avoir pris possession de leurs nouvelles conquêtes, restèrent attachés à la simplicité première de leurs mœurs pastorales. Cependant de cet état grossier ils s'avancèrent vers la civilisation avec cette gradation de mouvement que suivent ordinairement les nations; de nouveaux besoins et de nouveaux désirs exigeant de nouveaux objets pour les satisfaire, ils commencèrent à prendre du goût pour quelques articles du luxe oriental. Entre autres, ils marquèrent une prédilection singulière pour les épicerics et les aromates que ce pays fournit en si grande abondance et avec une si grande variété. Il est à peu près inutile de rechercher les causes d'une telle préférence. Mais en lisant les écrivains du moyen âge, on rencontre une foule de détails qui viennent à l'appui de cette observation. Toutes les fois qu'ils parlent des marchandises de l'Inde, ils citent toujours les épicerics comme l'article le plus considérable et le plus précieux¹. Tous leurs mets en étaient assaisonnés. Il n'y avait point de fêtes brillantes où il ne s'en consommât une grande profusion. Elles tenaient la première place dans toutes les ordonnances des médecins². Mais quelque considérable que fût devenu le débit des épicerics, c'était d'après un mode d'approvisionnement très défavorable que les nations de l'Europe en avaient été fournies jusqu'alors. Les vaisseaux employés par les marchands d'Alexandrie ne se hasardaient jamais dans les pays éloignés où croissent les meilleures épicerics; et avant qu'elles pussent se répandre en Europe, elles étaient chargées des profits accumulés dans quatre ou cinq différen-

tes mains par lesquelles elles avaient passé. Mais les Portugais, plus hardis dans leur navigation, ayant pénétré dans toutes les parties de l'Asie, falsaient leur provision d'épicerics sur les lieux mêmes où elles croissaient; par-là ils furent en état de les livrer à un prix qui, d'un objet coûteux, en fit un objet si commun que le débit s'en augmenta considérablement. Le débit des autres marchandises venues de l'Inde suivit la même proportion, lorsque les Portugais en eurent baissé le prix. De ce moment date dans toute l'Europe un goût de plus en plus général pour les objets de luxe de l'Asie, et le nombre des vaisseaux équipés à Lisbonne pour ce trafic continua d'augmenter tous les ans (55).

V. Il est étonnant qu'on ait laissé aux Portugais, pendant près d'un siècle, la possession tranquille et exclusive du commerce de l'Inde, qui était et que l'on savait être si lucratif chez les anciens, quoique Alexandrie, par son heureuse situation, fût en état d'entretenir un commerce par mer avec l'orient, et d'en répandre les productions par toute l'Europe avec des avantages que ni lui laissait aucun rival. Cependant on fit de temps en temps diverses tentatives (que j'ai rapportées en leur lieu) pour avoir quelque part à un commerce qui paraissait si avantageux. D'après le goût général du commerce au seizième siècle et l'activité qu'on y porta; d'après la vive sollicitude avec laquelle on avait vu les Vénitiens et les Génois chercher à s'exclure mutuellement du commerce de l'Inde, on devait naturellement penser qu'il s'élèverait quelque concurrent pour disputer aux Portugais leur prétention exclusive au trafic de l'orient, et leur en arracher quelque portion. Il y avait cependant alors dans la situation politique des nations de l'Europe, dont les Portugais auraient pu craindre la rivalité, quelques circonstances particulières qui leur assurèrent pendant un si long période la tranquille jouissance de ce monopole du commerce de l'Inde. Depuis l'avènement de Charles V au trône, l'Espagne fut tellement absorbée par la multitude des opérations où l'engagea l'ambition de ce monarque et celle de son fils Philippe II, ou si acheminée à poursuivre ses propres découvertes et ses conquêtes dans le Nouveau-Monde, que quoique, par l'heureux

¹ Jac. de Vitriac, *Hist. Hieros.*, ap. Bongars, chap. 1, p. 1095. Wilb. Tyr., lib. xii, cap. xxiii.

² Ducange, *Glossar. verb. Aromata, Species*. Henry, *Hist. de la Grande-Bret.*, vol. IV, p. 597, 598.

succès de Magellan, ses flottes se virent tout à coup transportées par une route nouvelle vers cette région éloignée de l'Asie qui était le siège de la branche la plus lucrative et la plus attrayante du commerce des Portugais, elle ne put prendre aucune mesure efficace pour profiter des avantages qu'elle pouvait tirer de cet événement pour son commerce. Par l'acquisition de la couronne de Portugal, l'an mil cinq cent quatre-vingt, les rois d'Espagne, au lieu d'être les rivaux, devinrent les protecteurs du commerce portugais et les gardiens de ses immenses prérogatives. Pendant tout le seizième siècle, la force et les ressources de la France furent tellement épuisées par les inutiles expéditions de ses rois en Italie, par une lutte inégale contre le pouvoir et la politique de Charles V, et par les malheurs des guerres civiles qui désolèrent ce royaume pendant plus de quarante ans, qu'elle ne pouvait guère s'occuper des objets du commerce, ni se jeter dans des entreprises trop éloignées d'elle. Les Vénitiens, quelque sensibles qu'ils fussent au revers affligeant qui les excluait presque entièrement du commerce de l'Inde, dont leur capitale avait été autrefois le siège principal, étaient si affaiblis et si humiliés par la ligue de Cambray, qu'ils étaient hors d'état de former aucune grande entreprise. L'Angleterre, affaiblie, comme je l'ai déjà dit, par la longue querelle entre les maisons d'York et de Lancastre, et commençant à peine à recouvrer sa vigueur naturelle, fut retenue dans l'inaction pendant une partie du seizième siècle par la timide politique d'Henri VII; et pendant l'autre partie elle consuma ses forces dans les guerres entre les princes du continent, où elle s'engagea inconsidérément. La nation, quoique destinée à occuper dans l'Inde des territoires plus étendus et d'un plus grand prix qu'aucune autre puissance de l'Europe, n'avait pas le pressentiment de la supériorité qu'elle devait y exercer, au point de prendre part de bonne heure au commerce et aux opérations de ce pays; et il s'écoula une grande partie du siècle avant qu'elle songeât à tourner son attention du côté de l'orient.

Tandis que les nations les plus considérables de l'Europe se voyaient obligées, par les circonstances que je viens de détailler, de rester tranquilles spectatrices de ce qui se passait en

orient, les sept provinces unies des Pays-Bas, nouvellement formées en un petit état, dont l'existence politique n'était pas encore assurée, et qui n'était qu'à l'aurore de sa puissance, osèrent se montrer dans l'océan Indien comme rivaux des Portugais; et dédaignant leurs prétentions au droit exclusif du commerce avec les vastes contrées à l'est du cap de Bonne-Espérance, entrèrent en partage du monopole qu'ils avaient couvé jusqu'alors d'un œil si inquiet. Les Anglais suivirent bientôt l'exemple des Hollandais; et les deux peuples, d'abord par l'industrie de quelques aventuriers hardis, ensuite par les efforts concertés des compagnies qui commencèrent sous la protection du gouvernement, s'avancèrent avec une ardeur et un succès étonnant dans cette nouvelle carrière ouverte à leur ambition. Le vaste édifice de puissance érigé par les Portugais dans l'orient (édifice beaucoup trop étendu pour la base qui devait le soutenir), fut presque entièrement renversé en aussi peu de temps et avec aussi peu de peine qu'il s'était élevé. L'Angleterre et la Hollande, en les chassant de leurs plus beaux établissements, et en s'emparant des branches les plus lucratives de leur commerce, s'élevèrent à cette supériorité de force maritime et de richesse commerciale qui les distingue parmi les nations de l'Europe.

VI. L'identité de temps des découvertes de Colomb dans l'occident, et de celles de Gama dans l'orient, est une circonstance singulière qui mérite d'être observée, à cause de la grande influence de ces événements sur la formation ou l'extension des rapports commerciaux entre les différentes parties du globe. Dans tous les siècles l'or et l'argent, ce dernier surtout, ont été les marchandises dont l'exportation dans l'Inde a été la plus avantageuse. Il n'y a point de pays au monde qui ait si peu besoin des autres que celui-ci, pour les choses nécessaires ou agréables de la vie. Les avantages d'un climat favorable et d'un sol fertile, augmentés par les soins de l'industrie, ne leur laissent rien à désirer. En conséquence le commerce s'est toujours fait avec eux de la même manière, et on leur a donné les métaux précieux en échange des productions de l'art ou de la nature qui leur sont propres. Mais lorsque la communication avec l'Inde, devenue beaucoup plus facile, porta le

débit
tait
trouv
aux r
riches
tes et
nonce
de le
conler
pertes
circul
nécess
taux,
qu'ils
même
entre
cette
point,
l'Europ
l'avidit
infinie
prises
dans le
dises
luxe de
qu'à p
acheté
doctan
que et
l'argen
siècles
versem
rique;
mentée
nel de
peu var
que s'
tirés de
Tand
cilliter
de l'Asie
que, qu
venu si
neud d
nent. B
étendu
au-delà
tirer qu
avaient
circinst

unies des Pays-Bas, un petit état, dont pas encore assurée, de sa puissance, osé un Indien comme rival égalisant leurs prélu commerce avec les cap de Bonne-Espérance du monopole qu'ils d'un œil si inquiet. tôt l'exemple des Hollandais, d'abord par l'indes hardis, ensuite des compagnies qui protection du gouverneur ardeur et un nouvel édifice de puissance dans l'orient (édifice sur la base qui devait entièrement renversé et avec aussi peu de Angleterre et la Hollande plus beaux états de ces branches les mer, s'élevèrent à maritime et de richesse vague parmi les nations

des découvertes de et de celles de Gama rconstance singulière, à cause de la grande is sur la formation ou ommerciaux entre les be. Dans tous les siècles, ont été portation dans l'Inde Il n'y a point de pays besoin des autres que nécessaires ou agréables d'un climat favorables par les soins sissent rien à désirer. erce s'est toujours fait anière, et on leur a x en échange des pro- rature qui leur sont communication avec plus facile, porta le

débit de ses marchandises à un point qui ne s'était encore jamais vu, si l'Europe n'avait pas trouvé la quantité d'or et d'argent nécessaire aux marchés de l'orient, dans des sources plus riches et plus abondantes que ses mines ingrates et épuisées, elle aurait été obligée de renoncer entièrement au commerce de l'Inde, ou de le continuer à son grand désavantage. L'écoulement continu de l'or et de l'argent, et les pertes inévitables de l'un et de l'autre dans la circulation et dans les manufactures, auraient nécessairement diminué la quantité de ces métaux, et en auraient tellement relevé la valeur, qu'ils n'auraient pas pu long-temps être de la même utilité dans les opérations du commerce entre les deux pays. Mais avant que l'effet de cette diminution pût être sensible à un certain point, l'Amérique ouvrit ses mines, et versa sur l'Europe une abondance de richesses qui étouffa l'avidité des hommes. Ce trésor, malgré les infinies, les inquiètes précautions qui furent prises pour en empêcher la sortie, se répandit dans les marchés où se trouvaient les marchandises devenues nécessaires aux besoins et au luxe des Espagnols; et depuis cette époque jusqu'à présent les Anglais et les Hollandais ont acheté les productions de la Chine et de l'Indostan avec l'argent venu des mines du Mexique et du Pérou. L'exportation immense de l'argent en orient, pendant l'espace de deux siècles, n'a pas seulement été remplacé par le versement continu qui s'en faisait de l'Amérique; mais sa quantité considérablement augmentée, et en même temps le taux proportionnel de sa valeur en Europe et dans l'Inde a si peu varié, que c'est surtout avec de l'argent que s'achètent encore les principaux articles tirés de l'orient.

Tandis que l'Amérique contribuait ainsi à faciliter et à étendre le commerce de l'Europe et de l'Asie, elle donna lieu à un trafic avec l'Afrique, qui, de faible qu'il était d'abord, est devenu si considérable qu'il forme le principal nœud des rapports commerciaux avec ce continent. Bientôt après que les Portugais eurent étendu leurs découvertes sur la côte d'Afrique au-delà du fleuve Sénégal, ils s'efforcèrent de tirer quelques profits des établissements qu'ils y avaient, par la vente des esclaves. Différentes circonstances contribuèrent à faire renaitre ce

trafic odieux. Dans toutes les parties de l'Amérique dont les Espagnols s'emparèrent, ils s'approprièrent que les naturels, par la faiblesse de leur constitution, par leur indolence, ou par la manière peu judicieuse avec laquelle on les traitait, étaient incapables des travaux nécessaires à l'exploitation des mines, ou à la culture de la terre. Impatients de trouver des bras industrieux et plus forts, les Espagnols s'adressèrent aux Portugais leurs voisins, qui leur vendirent des esclaves nègres. L'expérience fit bientôt voir que c'étaient des hommes d'une espèce plus robuste, et bien plus capables que les Américains de supporter la fatigue. Le travail d'un seul nègre était égal à celui de quatre de ces derniers¹; et depuis ce temps l'emploi qu'on en a fait dans le Nouveau-Monde a toujours été en augmentant, et de la manière la plus rapide. Cet usage, non moins offensant pour l'humanité que pour la religion, est malheureusement passé des Espagnols à toutes les nations de l'Europe qui ont acquis des territoires dans les climats les plus chauds du Nouveau-Monde. Actuellement le nombre des esclaves nègres des établissements de la Grande-Bretagne et de la France dans les Indes occidentales excède un million; et comme le règne de la servitude chez les anciens et chez les modernes a toujours été très peu favorable à la population, il faut, pour entretenir le fonds, faire venir d'Afrique tous les ans au moins cinquante-huit mille esclaves². S'il était possible de s'assurer avec la même exactitude du nombre des esclaves dans les possessions espagnoles et dans le nord de l'Amérique, le nombre total des esclaves nègres pourrait être évalué au double.

Ainsi le génie commerçant de l'Europe, qui lui a donné un ascendant marqué sur les autres divisions de la terre, en appréciant leurs besoins et leurs ressources respectives, et en les rendant utiles les unes aux autres, a établi entre elles une union dont est résultée pour ses habitants une augmentation considérable de richesse, de pouvoir, et de jouissance.

VII. Quoique la découverte d'un nouveau monde dans l'occident et l'ouverture d'une communication plus facile et plus directe avec

¹ *Histoire de l'Amérique*, vol. 1, p. 320.

² *Rapport des Lords du conseil privé*, A. D. 1788.

les régions éloignées de l'orient aient contribué à étendre le commerce et augmenter les jouissances de l'Europe, on peut observer une différence remarquable, quant au temps et à la manière dont ces effets ont été produits. Quand les Portugais visitèrent pour la première fois les différentes contrées de l'Asie qui s'étendent depuis la côte de Malabar jusqu'à la Chine, ils les trouvèrent peuplées de nations très civilisées, qui avaient fait des progrès considérables dans les arts utiles et agréables, accoutumées à entretenir des rapports avec les étrangers, et parfaitement au fait des avantages du commerce. Mais quand les Espagnols commencèrent à parcourir le Nouveau-Monde qu'ils avaient découvert, il leur présenta un aspect bien différent. Les îles étaient habitées par des sauvages nus, si étrangers aux arts les plus simples et les plus nécessaires de la vie, qu'ils subsistaient principalement des productions spontanées d'un climat heureux. Le continent parut être une forêt d'une étendue immense, le long de laquelle erraient quelques faibles tribus, dont l'industrie n'était guère supérieure à celle des insulaires. Ses deux grandes monarchies mêmes, que l'on avait honorées du nom d'états civilisés, n'avaient guère plus de titres que leurs compatriotes à cette dénomination. Les habitants du Mexique et du Pérou, à qui les métaux utiles étaient inconnus, et qui manquaient de cette adresse qui sait faire des animaux inférieurs les compagnons de nos travaux, avaient fait si peu de progrès dans l'agriculture, le premier de tous les arts, que l'une des plus grandes difficultés contre lesquelles eurent à lutter le petit nombre d'Espagnols qui renversèrent ces empires tant vantés, fut de savoir comment ils s'y procuraient les choses nécessaires à leur subsistance.

Ce fut donc dans un esprit bien différent que le commerce forma et suivit ses liaisons avec deux pays dont l'état de société se ressemblait si peu. Les Portugais, sûrs de trouver dans l'orient non-seulement les productions dont la main libérale de la nature a enrichi cette partie du globe, mais les différentes manufactures qui étaient depuis long-temps connues et admises dans l'Europe, se livrèrent à ce commerce attrayant avec la plus grande ardeur. Leurs monarches en regardèrent l'encouragement comme un des principaux objets du gouvernement; ils

dirigèrent vers ce but toutes les ressources du royaume, et éveillèrent dans leurs sujets cette puissante émulation qui fut couronnée de succès si brillants et si rapides. La vive attente qui conduisait les Espagnols à travers les pays qu'ils venaient de découvrir ne fut pas secondée du même bonheur. L'industrie des grossiers habitants du Nouveau-Monde ne leur fournit pas un seul objet de commerce. Les productions naturelles même du sol et du climat, quand elles n'étaient pas entretenues et multipliées par la main nourricière et active de l'homme, ne doivent être comptées que pour très peu. L'espérance plus que le succès les engageait à étendre leurs recherches et leurs conquêtes; et comme l'état n'en tirait presque aucun avantage direct, il en abandonna le principal soin à des particuliers dont l'industrie, bien plus que les efforts du gouvernement, acquit à l'Espagne ses plus belles possessions dans l'Amérique. Au lieu des grands et rapides avantages que les Portugais recueillirent de leurs découvertes, il s'écoula plus d'un demi-siècle avant que les Espagnols eussent commencé à tirer quelque parti de leurs conquêtes, si ce n'est le peu d'or qu'ils obligeaient les insulaires de leur ramasser, et le pillage de l'or et de l'argent dont les Mexicains et les Péruviens se servaient pour orner leurs personnes et leurs temples, et dont étaient composés les vases consacrés à des usages religieux ou domestiques. Ce ne fut que lors de la découverte des mines de Potosi dans le Pérou, l'an 1545, et de celles Sacotécas dans le Mexique peu de temps après, que les territoires espagnols dans le Nouveau-Monde augmentèrent constamment et d'une manière sensible les richesses et les revenus de la métropole.

Il n'y eut pas plus de différence entre le commerce de l'Inde et celui de l'Amérique, quant à la circonstance particulière que je viens de développer, que par rapport à la manière de le conduire, lorsqu'il fut devenu un des principaux objets des soins du gouvernement. Le trafic de l'orient était une simple opération mercantile qui se bornait à l'achat soit des productions naturelles du pays, telles que les épiceries, les pierres précieuses, les perles, etc., soit des manufactures qui abondaient chez une race d'hommes industrieux, comme les étoffes de soie et de coton, la porcelaine, etc. Il ne fallait

outes les ressources du
 dans leurs sujets cette
 at couronnée de succès
 a vive attente qui con-
 travers les pays qu'ils
 fut pas secondée du
 ie des grossiers habi-
 ne leur fournit pas un
 Les productions natu-
 u climat, quand elles
 et multipliées par la
 de l'homme, ne doi-
 pour très peu. L'espé-
 ns engageait à étendre
 conquêtes; et comme
 aucun avantage direct,
 ipal soin à des parti-
 en plus que les efforts
 à l'Espagne ses plus
 Amérique. Au lieu des
 ges que les Portugais
 couvertes, il s'écoula
 ant que les Espagnols
 quelque parti de leurs
 peu d'or qu'ils obli-
 ur ramasser, et le pil-
 dont les Mexicains et
 pour orner leurs per-
 et dont étaient com-
 des usages religieux
 que lors de la décou-
 i dans le Pérou, l'an-
 cas dans le Mexique
 les territoires espa-
 Monde augmentèrent
 nière sensible les ri-
 a métropole.

rien de plus pour la direction de ce commerce, que de savoir placer à propos un petit nombre d'agens intelligens pour préparer l'assortiment convenable des marchandises destinées à compléter les cargaisons des vaisseaux au moment qu'ils arrivaient d'Europe, ou tout au plus de se mettre en possession d'un certain nombre de postes fortifiés, pour s'assurer l'entrée des ports propres à radouber en sûreté les vaisseaux, ou se mettre à l'abri des insultes d'un pouvoir ennemi. Il n'y avait aucune nécessité de chercher à établir des colonies, soit pour la culture du sol ou la conduite des manufactures. Ces deux objets restèrent comme auparavant entre les mains des naturels.

Mais aussitôt que l'extravagant esprit d'aventure dont avaient été animés les Espagnols, qui les premiers allèrent à la recherche et à la conquête du Nouveau-Monde, commença à se ralentir, et lorsqu'au lieu de courir de province en province comme des aventuriers à la poursuite de l'or et de l'argent, ils songèrent sérieusement à rendre leurs conquêtes utiles par la culture et l'industrie, ils sentirent la nécessité d'établir des colonies dans tous les pays dont ils voulaient tirer parti. D'autres nations imitèrent leur exemple dans les établissemens qu'ils formèrent ensuite dans quelques-unes des îles et sur le continent du nord de l'Amérique. L'Europe, après avoir dévasté le Nouveau-Monde, commença à le repeupler, et ses enfans, à l'ombre d'un système de colonies (dont il n'entre pas dans mon sujet d'expliquer l'esprit et la marche), y multiplièrent d'une manière étonnante. Tous les objets de trafic venus du Nouveau-Monde, si nous en exceptons les fourrures et les peaux achetées des peuples de chasseurs du nord de l'Amérique, et d'un petit nombre de tribus qui vivent aussi de la chasse sur le continent méridional, sont le produit de l'industrie des Européens qui y sont établis. C'est à leurs efforts ou à ceux des hommes qu'ils ont instruits ou forcés au travail, que nous sommes redevables du sucre, du rum, du coton, du tabac, de l'indigo, du riz, et même de l'or et de l'argent tirés des entrailles de la terre. Fortement occupés de ces branches d'industrie lucratives, les habitans du Nouveau-Monde ne font que peu d'attention aux travaux qui emploient un si grand nombre de membres des autres sociétés, et ils sont à la merci de

l'ancien continent pour une partie de leurs subsistance et pour tous les objets qui constituent le luxe et l'élégance. Ainsi les Européens ont formé des manufactures dont l'Amérique est l'objet, et leur industrie s'est infiniment accrue du vaste débit des marchandises destinées à satisfaire les besoins de contrées immenses dont la population augmente continuellement; l'influence de ce débit ne se borne pas seulement aux nations qui se trouvent dans des rapports plus intimes avec les colonies américaines; elle se fait sentir dans toutes les parties de l'Europe qui fournissent quelques-uns des articles qui leur sont envoyés, et met également en action les bras de l'artisan dans les provinces intérieures d'Allemagne, dans la Grande-Bretagne et dans les autres pays qui ont un commerce direct avec le Nouveau-Monde.

Mais en même temps que l'on convient que la découverte et la conquête de l'Amérique est une des principales causes de cette rapide augmentation d'industrie et de richesse qui se fait remarquer en Europe depuis les deux derniers siècles, des spéculateurs tremblans ont soutenu que l'Europe, pendant tout ce même période, s'est appauvrie insensiblement par la perte de son or employé à soutenir son commerce avec l'Inde. Mais cette erreur n'est venue que du peu d'attention que l'on a fait à la nature et à l'usage des métaux précieux. On doit les envisager sous deux points de vue différens; ou comme des signes que toutes les nations civilisées sont convenues d'employer pour apprécier ou pour représenter la valeur du travail et des autres marchandises, et par ce moyen faciliter l'achat du premier et le transport des autres des mains d'un propriétaire dans celles d'un autre; ou l'on peut considérer l'or et l'argent comme étant en eux-mêmes des marchandises ou des objets de commerce que l'on ne peut acquérir que par d'autres objets équivalens. C'est sous ce point de vue que l'on devrait envisager l'exportation des métaux précieux en orient; car comme la nation qui les exporte ne peut les obtenir que par le produit de son propre travail et de son industrie, ce commerce doit, quoique non pas d'une manière aussi visible et aussi directe que celui d'Amérique, contribuer à augmenter l'industrie générale et l'opulence de l'Europe. Si, pour prix des rixdals nécessaires au soutien de

son commerce avec l'Inde, l'Angleterre est obligée de donner une certaine quantité de ses étoffes en drap ou en coton, ou de sa quincaillerie, alors les bras d'un plus grand nombre d'ouvriers sont mis en mouvement, et il s'exécute une portion d'ouvrage qui, sans ce commerce, n'aurait pas eu lieu. La nation recueille tout le bénéfice qui vient de l'augmentation de l'industrie. Avec l'or et l'argent que ses manufactures ont achetés dans l'occident, elle peut se montrer dans les marchés de l'orient, et l'exportation tant redoutée de ces métaux dans l'Inde est ce qui enrichit le royaume au lieu de l'appauvrir.

VIII. Si l'Europe n'a pas été déshonorée par la servitude la plus humiliante qui puisse accabler des nations policées, elle le doit à la découverte du passage dans l'Inde par le cap de Bonne-Espérance, et à la vigueur et au succès avec lesquels les Portugais y ont poursuivi leurs conquêtes et établi leur domination. Je dois cette observation à un auteur qui a éclairé par ses talens et embelli par son éloquence l'histoire des établissemens et du commerce des nations modernes dans les deux Indes¹; et elle me paraît assez bien fondée pour mériter un plus ample examen. Peu d'années après que les Portugais se furent montrés dans l'Inde, la domination des mameucks fut renversée par l'irrésistible puissance des armes turques; et l'Égypte et la Syrie furent réunies à leur empire comme provinces. Si après cet événement le commerce avec l'Inde eût continué de suivre son ancienne direction, les sultans tures, comme maîtres de l'Égypte et de la Syrie, ne pouvaient manquer de l'avoir à leur entière disposition, soit que les productions de l'orient fussent transportées par la mer Rouge à Alexandrie, ou, par terre, du golfe Persique à Constantinople, et dans les ports de la Méditerranée. Les monarques qui étaient alors à la tête de ce grand empire ne manquaient ni d'habileté pour sentir à quelle puissance ils s'élevaient par ce moyen, ni d'ambition pour y aspirer. Sélim, le vainqueur des mameucks, en confirmant les anciens privilèges des Vénitiens en Égypte et en Syrie, et par l'ordre qu'il mit dans les droits que payaient les marchandises de l'Inde, et dont j'ai déjà parlé, laissa de bonne heure apercevoir le désir inquiet qu'il avait d'as-

surer à ses propres états tous les avantages du commerce avec l'orient. Soliman-le-Magnifique, son successeur, paraît avoir aussi dirigé son attention vers le même objet. Plus éclairé qu'aucun monarque de la race ottomane, aucune des démarches des puissances de l'Europe ne lui était échappée; et il avait remarqué à quel degré de pouvoir et d'opulence la république de Venise était arrivée, en concentrant dans ses mains le commerce de l'orient. Il voyait alors le Portugal s'élever à la même prééminence par des moyens semblables. Impatient de les imiter et de les supplanter, il forma un plan digne de sa haute renommée politique et du nom d'*instituteur de lois*, par lequel les historiens tures l'ont distingué, et il établit dans ses états, dès le commencement de son règne, un système de lois commerciales, par lequel il espérait faire encore de Constantinople ce qu'elle avait été dans les siècles brillans de l'empire grec, le grand entrepôt du commerce de l'Inde¹. Pour l'accomplissement de ce dessein, il ne s'en rapporta pas seulement à l'action des lois; il équipa, vers le même temps, une flotte redoutable dans la mer Rouge, sous la conduite d'un officier de confiance, avec un nombre de janissaires suffisant, selon lui, non-seulement pour chasser les Portugais de tous leurs établissemens dans l'Inde, mais encore pour s'emparer de quelque poste avantageux dans ce pays et y arborer son pavillon. Les Portugais, par des efforts de valeur et de constance qui leur méritèrent les brillans succès dont ils furent couronnés repoussèrent ce puissant armement dans tous ses projets d'attaque, et obligèrent les tristes débris de la flotte et de l'armée turque à retourner avec ignominie dans les ports d'où ils étaient partis avec les espérances les plus certaines de terminer cette expédition d'une manière bien différente². Soliman, quoique fidèle au projet de chasser les Portugais de l'Inde et d'y former quelque établissement, fut si occupé, pendant le reste de son règne, de cette multitude d'opérations difficiles où le plongea son insatiable ambition, qu'il n'eut jamais le loisir d'en reprendre la suite avec résolution.

Si les mesures de Sélim eussent produit l'effet

¹ Paruta, *Hist. Venet.*, lib. vii, p. 589. Sandi, *Ster. civil. Venez.*, part. ii, p. 901.

² *Asia de Barros*, dec. iv, lib. x, cap. 1.

qu'il en attendait, ou si le plan plus hardi et plus étendu de Soliman eût été mis à exécution, la disposition des richesses de l'Inde, jointe à la formidable marine que toutes les puissances maîtresses de ce monopole ont toujours été en état de créer et d'entretenir, aurait nécessairement ajouté à un empire déjà redouté des nations un degré de force qui l'aurait partout rendu victorieux. L'Europe, à cette époque, n'était pas capable de résister à cette double puissance navale et militaire, soutenue des richesses du commerce, et sous la conduite d'un monarque dont le vaste génie savait tirer de

chaque objet ses avantages particuliers, et les employer tous avec le plus grand effet. Heureusement pour l'espèce humaine, le système despotique du gouvernement turc, qui avait pour base ce fanatisme absurde qui étouffa les sciences dans l'Égypte, dans l'Assyrie et dans la Grèce, séjours qu'elles habitèrent jadis avec tant de délices, fut arrêté lorsqu'il allait étendre sa domination sur l'Europe et en bannir la liberté, l'étude et le goût, au moment qu'ils faisaient d'heureux efforts pour réparer et bénir de nouveau, éclairer et policer le genre humain.

FIN DES RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'INDE ANCIENNE

ous les avantages du
Soliman-le-Magnifique,
avoir aussi dirigé son
jet. Plus éclairé qu'au-
ottomane, aucune des
de l'Europe ne lui était
arqué à quel degré de
république de Venise
rant dans ses mains le
avait alors le Portugal
ence par des moyens
les imiter et de les
plan digne de sa haute
nom d'*instituteur de*
iens turcs l'ont distin-
états, dès le commen-
système de lois com-
pérait faire encore de
avait été dans les siè-
ec, le grand entrepôt
our l'accomplissement
pporta pas seulement
uipa, vers le même
le dans la mer Rouge,
ier de confiance, avec
suffisant, selon lui,
ser les Portugais de
ns l'Inde, mais encore
ue poste avantageux
son pavillon. Les Por-
aleur et de constance
rillans succès dont ils
èrent ce puissant ar-
rojets d'attaque, et
ris de la flotte et de
avec ignominie dans
partis avec les espé-
le terminer cette ex-
en différente². Soli-
projet de chasser les
former quelque éta-
, pendant le reste de
ude d'opérations dif-
finitiable ambition, qu'il
eprendre la suite avec

eussent produit l'effet

vii, p. 589. Sandi, *Ster.*

. x, cap. 1.

UOC

R

L
con
men
m'és
preu
pédi
de c
l'his
moig
desp
char
surte
habi
extr
d'un
des
per
que,
Des
qu'av
mar
est si
exac
l'Égy
et de
donn
c. un
long
l'Ind
fut in
d'Hé
détai
n'a é
tiens
néral
la plu
plutô
(lib.
cite c
aussi
l'un c
Séso
que d
écart
peu c
taient
circo

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS

DES

RECHERCHES SUR L'INDE ANCIENNE.

NOTE 1^{re}. Secr. 1^{re}, pag. 500.

Le scepticisme et la crédulité sont les deux extrêmes contraires où se perdent ceux qui examinent les événemens attribués aux premiers siècles de l'antiquité. Il peut m'être permis, sans être soupçonné de pencher vers le premier de ces partis, de conserver des doutes sur l'expédition de Sésostriis dans l'Inde et la conquête qu'il fit de ce pays. — 1. Il est peu de faits mieux établis dans l'histoire ancienne que le dégoût que les Egyptiens témoignèrent de bonne heure pour la vie maritime. Le despotisme lui-même, avec toute sa puissance, ne saurait changer en un instant les idées et les mœurs d'une nation surtout lorsqu'elles ont été confirmées par une longue habitude, et que la religion les a consacrées. Il me paraît extrêmement peu probable que Sésostriis, dans le cours d'un si petit nombre d'années, ait pu se rendre maître des préjugés d'un peuple superstitieux, au point d'équiper quatre cents vaisseaux de guerre dans le golfe Arabique, outre une autre flotte qu'il avait dans la Méditerranée. Des armemens aussi considérables ne pourraient se faire qu'avec les plus grands efforts de la part de la puissance maritime la plus florissante et la plus ancienne. — 2. Il est singulier qu'Hérodote, qui fit les recherches les plus exactes et les plus soignées dans l'histoire ancienne de l'Égypte, qui reçut des prêtres de Memphis, d'Héliopolis et de Thèbes tous les renseignemens qu'ils pouvaient lui donner sur cet objet (Hérodote, édit. Wesselingii, lib. II, c. III), et qui rapporte l'histoire de Sésostriis un peu au long, ne fasse pas la moindre mention de sa conquête de l'Inde (lib. II, c. CII, etc.). Il est probable que cette fable fut inventée dans le période qui s'écoula entre le siècle d'Hérodote et celui de Diodore de Sicile, qui raconte en détail cette expédition de Sésostriis dans l'Inde. Son récit n'a d'autre fondement que l'autorité des prêtres égyptiens; et ce n'est pas seulement comme son opinion générale que Diodore de Sicile lui-même avance « que dans la plupart des choses qu'ils racontaient, ils consultaient plutôt la gloire de leur pays que le respect pour la vérité (lib. I, p. 34. édit. Wesselingii, Amst., 1746); » mais il cite comme un fait particulier, que les prêtres égyptiens, aussi bien que les auteurs grecs, diffèrent étonnamment l'un de l'autre dans ce qu'ils rapportent des actions de Sésostriis (lib. I, p. 62). — 3. Quoique Diodore assure que dans la composition de l'histoire de Sésostriis, il avait écarté avec soin tout ce qui lui avait paru improbable et peu conforme aux monumens de ce monarque qui existaient encore en Égypte, il a mêlé à son récit plusieurs circonstances merveilleuses qui rendent le tout extrême-

ment suspect. Le père de Sésostriis, à ce qu'il raconte, fit rassembler tous les enfans mâles qui étaient nés en Égypte le même jour que son fils, pour les faire élever avec lui d'après un même plan d'éducation et les préparer à l'exécution des grands desseins auxquels il destinait Sésostriis. En conséquence, lorsque Sésostriis partit pour l'expédition de l'Inde qui, d'après les circonstances rapportées par Diodore, doit avoir eu lieu la quarantième année de sa vie, on dit qu'il existait encore mille sept cents des compagnons de sa jeunesse à qui il confia les premiers grades de son armée. Mais si nous appliquons à l'examen de cette histoire les principes invariables d'arithmétique politique, il est évident que s'il existait mille sept cents des enfans mâles nés le même jour que Sésostriis, à l'époque où commença sa grande expédition, le nombre des enfans qui naissaient en Égypte chaque jour de l'année devait être au moins de dix mille, et la population du royaume excéder soixante millions (Goguet, *Origine des lois, des arts, etc.* tom. II, p. 12, etc.); proportion qui s'étend fort au-delà des termes de la vraisemblance, dans un royaume qui, d'après les excellens calculs de M. d'Anville (*Mémoire sur l'Égypte ancienne et moderne*, p. 23, etc.), ne contient pas plus de onze cents lieues carrées de pays habitable. Une autre circonstance merveilleuse, c'est la description d'un vaisseau de cèdre qui avait quatre cent quatre-vingt-dix pieds de long, couvert d'or à l'extérieur et d'argent en dedans, que Sésostriis consacra à la divinité qui était le premier objet du culte à Thèbes (lib. I, p. 67); telle est encore la description qu'il donne de l'armée égyptienne, qui, outre six cent mille hommes d'infanterie et vingt-quatre mille cavaliers, contenait vingt-sept mille chariots armés (*Ibid.*, p. 64). — 4. Ces détails et quelques autres répugnaient si fort au bon sens de Strabon le géographe, qu'il n'hésita nullement à rejeter ce que l'on racontait de l'expédition de Sésostriis dans l'Inde; et non-seulement il assure dans les termes les plus positifs que ce monarque ne mit jamais le pied dans l'Inde (lib. XV, p. 1007, C. édit. Casaub. Amst. 1707), mais il range au rang des exploits fabuleux de Bacchus et d'Hercule, tout ce qui s'est dit de ses opérations dans ce pays (p. 1007, D. 1009 B.). L'historien philosophe d'Alexandre-le-Grand paraît avoir eu la même opinion sur les exploits de Sésostriis dans l'Inde (*Hist. ind.*, c. v, Arrian, expéd. Alex. édit. Gronov. L. Bat. 1704). — Le peu de renseignemens qu'Hérodote avait eus sur l'Inde et ses habitans, il paraît les avoir tirés non pas des Égyptiens, mais des Perses (lib. III, c. CV); circonstance qui ferait croire que de son temps il y avait peu de rapports entre l'Égypte et l'Inde.

NOTE 2, Sect. 1, p. 509.

Quand on considère l'étendue et les effets du commerce des Phéniciens, on doit s'étonner, au premier coup d'œil, des faibles éclaircissements que l'on trouve dans les anciens écrivains sur ce commerce. Mais si l'on se rappelle que tous les historiens grecs (excepté Hérodote), qui parlent des Phéniciens, publièrent leurs ouvrages longtemps après la destruction de Tyr par Alexandre-le-Grand, on ne s'étonnera plus qu'il nous aient laissé ignorer presque tous les détails d'un commerce qui avait porté ailleurs sa splendeur, et qui ne suivait plus la même direction. Mais la puissance et la richesse de Tyr dans les jours brillants de son commerce, doivent avoir attiré sur elle tous les regards. Il n'est point d'auteur ancien où l'on trouve un compte plus détaillé de la nature et de la variété des opérations de son commerce, que dans les prophéties d'Ezéchiël qui fleurit deux centsoixante ans avant la chute de Tyr, et rien ne donne en même temps une plus haute idée de l'immense puissance de cet état (ch. xxvi, xxvii, xxviii).

NOTE 3, Sect. 1, p. 511.

L'état qui nous est donné par Hérodote du revenu de la monarchie perse est curieux, et parait avoir été copié sur quelque registre public qui lui avait été communiqué. D'après cet état, l'empire perse était divisé en vingt satrapies ou gouvernements. Le tribut levé sur chacun de ces gouvernements est spécifié, et la totalité en monte à 14,560 talents d'Eubée, ce qui fait, suivant le docteur Arbutnot, une somme égale à celle de 2,807,437 livres sterling; somme très petite pour le revenu du grand roi, et qui ne s'accorde guère avec tout ce que les anciens historiens racontent des richesses, de la magnificence et du luxe de l'Orient.

NOTE 3 bis, Sect. 1, p. 512.

Le major Rennell, dans la deuxième édition de son Mémoire, où il donne aussi les mœurs modernes de l'Indus ou Hydaspes (*Behut et Thylam*), a tracé, d'après des matériaux fort imparfaits et cependant avec une exactitude qui fait honneur à son discernement, les routes par lesquelles Alexandre, Tamerlan et Nadir Shah ont pénétré dans l'Inde. Il déploie dans ces recherches la supériorité de ses connaissances dans la géographie ancienne et moderne de ce pays. Une carte nouvelle sert à préciser ses recherches, j'y renvoie nos lecteurs. Il faut bien se garder de considérer ces laborieuses investigations comme un pur objet de curiosité. La géographie de cette région fertile et considérable de l'Inde connue sous le nom de Panjab, peut devenir sous peu d'années fort intéressante, bien qu'aujourd'hui nous la connaissions fort peu. Si d'un côté les fondemens, sur lesquels l'empire britannique dans les Indes semble appuyé depuis l'heureuse issue de la dernière guerre, restent long-temps solides, et d'un autre côté les Saïks, cette confédération de plusieurs états indépendans, continuant à étendre leurs conquêtes avec la même rapidité qu'ils l'ont fait depuis le commencement du siècle, il est fort probable que l'esprit commercial si entreprenant de l'un des deux peuples, et l'ardeur mar-

tiale de l'autre, ardeur qui conserve toute l'activité et toute l'impétuosité, naturelles aux hommes dans les premières époques de leur union sociale, pourront donner naissance à des événemens de la plus grande importance. Les frontières des deux états se rapprochent de plus en plus. Les Saïks sont déjà parvenus sur la rive occidentale du fleuve Junna, et le territoire du nabab d'Oude s'étend le long de sa rive orientale. Ce nabab allié ou tributaire de la compagnie des Indes est protégé par une brigade de l'armée de Bengale, stationnée constamment sur les frontières occidentales (Rennell, *Mém. Introd.*, p. 116). Dans une position si rapprochée, la rivalité du pouvoir, le choc des intérêts, et d'autres causes innombrables de jalousie et de discordes ne peuvent guère manquer d'amener tôt ou tard des hostilités ouvertes. Les Saïks possèdent tout le Soubah de Lahore, la plus grande partie du Moultan et la partie occidentale de Delhy. Ce territoire comprend environ 400 milles anglais du N. O. au S. E., sur une largeur qui varie de 300 à 150 milles. Leur principale ville est Lahore. On connaît peu de chose de leur gouvernement et de leurs maximes politiques; mais on les représente comme fort doux. Dans leur manière de faire la guerre, ils se montrent cependant sauvages et cruels; leur armée est tout entière composée de cavalerie, et ils peuvent rassembler jusqu'à cent mille hommes. (Rennell, *Mém.*, deuxième édit., *Introd.*, p. 121, 122 à p. 365. Voy. aussi *Esquisses* de M. Crawford, deuxième édit., v. II, p. 263.)

NOTE 4, Sect. 1, p. 512.

Il est étonnant qu'Alexandre n'ait rien appris des pluies périodiques de l'Inde, dans les provinces limitrophes de cette péninsule; cette connaissance aurait pu l'aider à mieux et choisir le temps de ses opérations militaires. Son expédition dans l'Inde commença vers la fin du printemps (Arrian., lib. IV, c. xxxi), lorsque les pluies étaient déjà commencées dans les montagnes, d'où toutes les rivières qui arrosent le Panjab partent, et dont les eaux par conséquent devaient être considérablement accrues avant qu'il arrivât sur leurs bords (Rennell, pag. 268). — Il passa l'Hydaspe à la mi-été, à peu près dans le fort de la saison pluvieuse. Dans un pays que traversent tant de grands fleuves, une armée en campagne à cette époque de l'année doit avoir beaucoup souffert. Arrien (lib. V, c. ix) donne une description exacte de la nature des pluies et des inondations dans cette partie de l'Inde; on en trouve une plus étendue encore dans Strabo (lib. xv, 1013). C'était de ce que leur faisaient souffrir ces pluies, que se plaignaient les soldats d'Alexandre (Strabo, I, xv, 1021, D.) et ce n'était pas sans raison, car il n'avait cessé de pleuvoir pendant soixante-dix jours (Diod. Sicul., XVII, c. xciv). — Une circonstance qui fait voir avec quelle exactitude les officiers d'Alexandre observaient tout ce qui se passait dans cette partie de l'Inde, mérite d'être remarquée. Aristobule, dans son journal dont j'ai fait mention, remarque que quoiqu'il eût abondamment plu dans les montagnes et dans le pays qui les avoisine, les plaines qui s'étendent au-delà ne reçurent pas la plus petite ondée (Strabo, lib. xv, 1013, B. 1015, B.). Le major Rennell apprend d'une personne digne de foi, qui avait résidé dans ce district de l'Inde, où les

Européens ne vont guère aujourd'hui, que pendant une grande partie de la mousson du S.O., ou au moins dans les mois de juillet, août et partie de septembre, qui sont les temps des pluies pour la plupart des autres endroits de l'Inde, l'atmosphère dans le Delta indien est chargée de nuages en général, mais sans aucune pluie, si ce n'est très près de la mer. Il tombe même à peine quelques ondes pendant tout le cours de la saison. Le capitaine Hamilton rapporte que quand il se rendit à Tatta, il y avait trois ans qu'il n'avait plu du tout (*Mémoires*, p. 288). — Tamerlan, dont la capitale n'était pas éloignée de l'Inde, doit avoir été à même de connaître la nature du pays; il évita la faute d'Alexandre, et fit sa campagne de l'Inde pendant la belle saison. Comme Nadir Shah, lors de son invasion de l'Inde l'an de Jésus-Christ 1738, et à son retour l'année suivante, traversa les mêmes pays qu'Alexandre, et marcha presque sur la même ligne. Rien ne peut donner une plus forte idée de l'invincible constance du conquérant macédonien, que la description des embarras que Nadir Shah eut à surmonter, et des fatigues qu'essuya son armée. Quoique possédant un pouvoir sans bornes et des richesses immenses, et non moins distingué par ses grands talents que par une longue expérience dans la conduite de la guerre, il eut la douleur de perdre une grande partie de ses troupes en traversant les rivières du Panjab, en s'ouvrant un chemin à travers les montagnes du nord de l'Inde, et dans les chocs qu'il eut à essuyer de la part des belliqueux habitants des pays qui s'étendent depuis les bords de l'Oxus jusqu'aux frontières de Perse. Il se trouve dans les mémoires de Khojeh Abdulkurram, Cachemirien de distinction qui servait dans son armée, une description intéressante de sa retraite et de ses malheurs.

NOTE 5, Sect. 1, p. 513.

Il paraîtrait d'abord incroyable qu'on eût pu rassembler en si peu de temps une flotte aussi nombreuse. Cependant Arrien nous assure qu'il n'indique ce nombre que d'après Ptolémée, fils de Lagos, dont il regarde le témoignage comme étant du plus grand poids (lib. vi, c. iii). Mais comme le Panjab est rempli de rivières navigables sur lesquelles se faisait tout le commerce entre les naturels, il s'y trouvait de tous les côtés des vaisseaux tout prêts à la disposition du conquérant, qui ne doit pas avoir eu de peine à en rassembler un si grand nombre. Si l'on pouvait ajouter foi au récit de l'invasion de l'Inde par Sémiramis, il n'y avait pas moins de quatre mille vaisseaux réunis dans l'Indus, pour barrer le passage à sa flotte. (Diod. Sicul., lib. ii, c. LXXIV). — Il est singulier que lors de l'invasion de l'Inde par Mahmoud de Gaznah, on ait rassemblé contre lui dans l'Indus une flotte composée du même nombre de vaisseaux. Nous apprenons de Ayeen Akbery, que les habitants de cette partie de l'Inde commercent encore aujourd'hui entre eux par eau; les habitants du Circar, de Tetta seul, ne possèdent pas moins de quarante mille vaisseaux de différentes constructions (v. II, p. 143).

NOTE 6, Sect. 1, p. 313.

Tous ces détails sont tirés de l'*Histoire de l'Inde*, d'Arrien, ouvrage différent de celui dont j'ai déjà parlé, et d'un des traités les plus curieux qui nous soient venus de

l'antiquité. Des extraits de la Description que donne Néarque du climat et du sol de l'Inde et des mœurs des naturels, remplissent la première partie. La seconde contient le Journal où cet officier rend compte de son voyage depuis l'embouchure de l'Indus jusqu'au fond du golfe Persique. Cette lecture donne lieu à plusieurs observations. — 1. Il est remarquable que ni Néarque, ni Ptolémée, ni Aristobule, ni même Arrien, ne fassent pas la moindre mention du voyage de Scylax; ce silence ne pouvait pas venir de leur ignorance; car Hérodote était l'auteur favori de tout Grec qui avait quelque prétention littéraire. Il avait probablement pour cause les raisons qu'ils avaient de se défier de la véracité de Scylax, et dont j'ai déjà fait l'exposé. En conséquence, Arrien met dans la bouche d'Alexandre un discours où il affirme qu'il est le premier après Bacchus qui ait passé l'Indus; ce qui suppose qu'il n'ajoutait pas foi à ce que l'on rapporte de Scylax, et qu'il n'avait pas entendu parler de ce que l'on dit que Darius Hystaspas avait fait pour soumettre cette partie de l'Inde à la couronne de Perse (Arrien, vii, c. x). Cette opinion est confirmée par Mégasthène, qui avait fait une très longue résidence dans l'Inde. Il assure qu'à l'exception de Bacchus et d'Hercule (aux exploits fabuleux desquels Strabon s'étonne qu'il ait pu accorder quelque confiance (lib. vx, p. 1007, D.), Alexandre était le premier qui se fût emparé de l'Inde (Arrien, *Hist. indic.*, c. v). Arrien nous apprend que les Assacans et d'autres peuples qui possédaient le pays qu'on appelle aujourd'hui le royaume de Candahar, payèrent tribut d'abord aux Assyriens et ensuite aux Mèdes et aux Perses (*Hist. indic.*, c. I). Comme toutes les belles provinces au nord-ouest de l'Indus étaient censées anciennement faire partie de l'Inde, il est probable que ce qu'ils payaient en impôt est la somme portée sur le rôle qu'Hérodote avait consulté dans le compte qu'il rend du revenu annuel de l'empire perse, et qu'aucune des provinces au sud de l'Indus ne fut jamais soumise aux rois de Perse. — 2. Ce voyage de Néarque fournit plusieurs preuves frappantes du peu de lumières des anciens sur toute autre navigation que celle à laquelle ils étaient accoutumés dans la Méditerranée. Quoique le génie entreprenant d'Alexandre et la grandeur de ses vues lui eussent inspiré le dessein d'établir un commerce par mer entre l'Inde et ses états de Perse, cependant Néarque et lui avaient si peu d'idée de l'Océan qu'ils désiraient de parcourir, qu'ils craignaient que leur navigation n'y fût arrêtée par des détroits impraticables et d'autres obstacles semblables (*Hist. indic.*, c. xx, Q. Curt., lib. ix, c. ix). Lorsque la flotte arriva à l'embouchure de l'Indus, étonnement que produisit le flux et le reflux de la marée de l'Océan Indien, phénomène, selon Arrien, jusqu'alors inconnu à Alexandre et à ses soldats, est une autre preuve de leur ignorance dans l'art de la navigation (lib. vi, c. xix); et il n'y a nullement lieu d'être surpris de leur étonnement, les marées étant à peine sensibles dans la Méditerranée où se renfermait toute la science des Grecs et des Macédoniens. C'est pour cette raison que lorsque les Romains portèrent leurs armes victorieuses dans les pays situés sur l'Océan Atlantique, ou sur les mers qui y communiquent, ce phénomène nouveau des marées fut pour eux un objet de surprise et de terreur. César décrit l'étonnement de ses soldats au sujet d'une machine qui endommagea beaucoup sa flotte quand il fit

sa descente en Angleterre, et avoue que c'était pour eux un spectacle nouveau (*Bell. Gallic.*, lib. iv, c. xxix); les marées sur la côte voisine de l'embouchure de l'Indus, sont extrêmement hautes et suivies de grands effets, surtout cette précipitation soudaine de la marée dans la bouche des fleuves et des bras de mer étroits qui est connue dans l'Inde sous le nom du *calibré*, et dont le major Rennell donne une description exacte (*Int.*, xxiv, *Mém.*, p. 278); dans le *Periplus Maris Erythraei*, p. 26, il est question de ces hautes marées, et la description qu'on en donne ressemble beaucoup à celle du *calibré*. Plinè rend un compte fort exagéré des marées dans l'Océan Indien (*Nat. hist.*, lib. xiiii, c. 25) Le major Rennell semble croire qu'Alexandre et ses compagnons ne devaient pas être si absolument étrangers au phénomène des marées puisque Hérodote avait appris aux Grecs, « qu'il y avait tous les jours un flux et reflux régulier de la marée dans la mer Rouge (lib. ii, c. ii). » C'est là toute l'explication que donne Hérodote de ce phénomène. Mais il y a chez les anciens des exemples du peu de cas que l'on faisait des faits rapportés par des auteurs respectables, qui ont de quoi surprendre dans les temps modernes. Quoique Hérodote, comme je viens de le remarquer, eût raconté fort au long le voyage exécuté par Nearchus, Alexandre et ses historiens ne font pas la moindre mention de cet événement. J'aurais dans la suite occasion de citer un exemple encore plus remarquable du peu d'attention qu'ont fait des écrivains, venus après Hérodote, à la description exacte qu'il donne de la mer Caspienne. D'après ces exemples et d'autres semblables, qu'il eût été facile de produire, nous pouvons conclure que le peu que dit Hérodote du flux et du reflux singulier de la marée dans la mer Rouge, n'est pas une raison suffisante pour rejeter, comme indigne de foi, ce qu'Arrien raconte de la surprise des soldats d'Alexandre à la vue des effets extraordinaires de la marée à l'embouchure de l'Indus. — 3. Le cours entier du voyage de Nearchus, les promontoires, les anes, les rivières, les villes, les montagnes, qui se présentèrent successivement à ses regards, sont décrits avec tant d'ordre, et les distances des lieux les plus remarquables, tracées avec tant de précision, que M. d'Anville, en les comparant avec la position actuelle du pays, d'après les rapports anciens et modernes les mieux faits à ce sujet, s'est vu en état d'indiquer la plupart des lieux dont parle Nearchus, avec un degré de certitude qui ne fait pas moins d'honneur à la véracité du navigateur grec, qu'au talent, au savoir et à la pénétration du géographe français (*Mém. de littérat.*, tom. XXX, p. 132, etc.).

Dans les temps modernes, le nom de mer Rouge est particulier au golfe Arabique; mais les anciens appliquaient à la mer qui s'étend depuis ce golfe jusqu'à l'Inde, l'appellation de mer Érythré, d'un roi Érythras, dont on ne connaît rien de plus que le nom, qui, en grec, signifie rouge. D'après la signification accidentelle de ce mot, on s'est imaginé que cette mer était d'une couleur différente des autres, et par conséquent d'une navigation plus dangereuse.

NOTE 7, Sect. 1, p. 514.

Alexandre s'occupait tellement de cimenter de plus en plus cette union de ses sujets, qu'après sa mort on trouva

dans ses tablettes, entre autres magnifiques projets qu'il méditait, plusieurs indices qui annonçaient le projet de bâtir plusieurs villes nouvelles, les unes en Asie et les autres en Europe, et de peupler celles d'Asie d'Européens et celles d'Europe d'Asiatiques, « afin, dit l'historien, qu'en mêlant les mariages et en se rendant des services mutuels, les habitants de ces deux grands continents parvinssent insensiblement à n'avoir qu'une même âme, et à rester attachés les uns aux autres par les liens d'une affection réciproque (*Diad. Scul.*, lib. xviii, c. iv). »

Les historiens orientaux ont mêlé à tant de circonstances fabuleuses et incroyables le peu qu'ils savent des affaires des nations européennes et particulièrement d'Alexandre-le-Grand et de ses conquêtes de la Perse, que leurs récits ne méritent que bien peu d'attention. Bien qu'ils aient représenté de la manière la plus fautive tous les événements de sa vie, ils s'étaient formé la plus haute idée de la grandeur de son pouvoir et le distinguaient par le nom d'Escander Dhulearnain, c'est-à-dire à deux cornes, par allusion à l'étendue de son empire, qui, suivant eux, s'étendait de l'orient à l'occident du monde. (D'Herbelot, *Bibl. Orient.*, article Escander. *Anc. Univ. Hist.*, vol. V, édit., in-8°, p. 432. Richardson, dans la dissertation qui précède son Dictionnaire arabe et persan, p. 12.) On ne peut savoir si les historiens de l'Indostan ont donné un compte rendu plus exact de l'invasion de l'Inde par Alexandre, jusqu'à ce que quelques-uns de leurs ouvrages, écrits en langue sanscritte, aient été traduits. Plusieurs circonstances prouvent que l'on conserve encore dans les provinces septentrionales de la péninsule quelques notions traditionnelles sur l'invasion de l'Inde par Alexandre. Les rajahs de Chitore, qui sont regardés comme les souverains les plus anciens parmi les princes indiens, se vantent de descendre de Porus, aussi célèbre dans l'orient qu'il l'est dans l'occident pour sa valeureuse opposition au conquérant macédonien. (*Fragm. d'Orme*, p. 5.) Le major Rennell a dit, d'après des renseignements nouvellement reçus de l'Inde et confirmés par de nombreux témoignages, que dans le pays de Kuttore, à l'extrémité orientale de l'ancienne Bactriane, il existait encore au moment de l'invasion des provinces par Tamerlan, un peuple qui prétendait descendre des compagnons d'Alexandre. Dans la Bijore, la Bazira d'Alexandre, pays de même district, mais plus à l'occident, il existe encore aujourd'hui une tribu qui fait remonter son origine à certains individus laissés par le conquérant dans son passage à travers cette province. Aboul Fazel et Soojah Rae, historien oriental d'une grande réputation, rapportent cette même tradition sans aucune différence remarquable, le dernier ajoute seulement que ces européens, si on peut leur donner ce nom, continuèrent à conserver sur leurs voisins l'ascendant qu'on pouvait supposer leurs ancêtres en possession d'exercer lorsqu'ils étaient venus s'y établir. Bien que nous devons rejeter comme fautive cette généalogie, cependant le simple fait de la prétention prouve la croyance des habitants du pays et il doit y avoir quelque base à la croyance qu'Alexandre non-seulement conquît le Bijore, mais transféra cette conquête à quelques-uns de ses compatriotes. Les habitants de Bijore avaient aussi une très haute opinion de l'étendue d'autorité d'Alexandre et ils lui donnaient aussi le nom de Picourie, cou

form
les la
Ceux
saint
empl

li
qu'Al
et Bu
Chau
soin.
qu'il
d'hul
descei
ne pou
sur l'
partie
qu'il e
tion d
rivièr
d'Arri
dans
bâtie
import
l'Ayee
quité.
fondé
des an

Les
d'entre
des an
date av
« qu'il
pensait
les imm
(*Nat.*
aversio
historie
empire
côtes d
docteur
intimen
vet., *P*
avec la
sées qu
Syriens
les adja
la propo
former
Xercès
n'y en a
d'observ
l'autorité
comman
plusieurs
Perses e
dats (He
quels mo

gnifiques projets qu'il
annonciaient le projet de
des zones en Asie et les
celles d'Asie d'Europe,
« afin, dit l'histo-
et en se rendant des
ces deux grands conti-
n'avoir qu'une même
aux autres par les lieux
Ind. Sicul., lib. xviii,

é à tant de circonstan-
qu'ils savent des affaires
littérature d'Alexandre-
la Perse, que leurs
l'attention. Bien qu'ils
a plus fausse tous les
a formé la plus haute
voir et le distinguaient
in, c'est-à-dire à deux
de son empire, qui,
à l'occident du monde.
article Escauder. *Anc.*
, p. 432. Richardson,
on Dictionnaire arabe et
voir si les historiens de
te rendu plus exact de
e, jusqu'à ce que quel-
s en langue sanscrite,
stances prouvent que
provinces septentrionales
traditionnelles sur l'in-
Les rajahs de Chitore,
seraient les plus anciens
tent de descendre de
t qu'il l'est dans l'occi-
au conquérant macé-
Le major Rennell a dit,
llement reçus de l'Inde
moignages, que dans le
orientale de l'ancienne
oment de l'invasion des
ple qui prétendait des-
endre. Dans la Bijore,
même district, mais plus
ourd'hui une tribu qui
s individus laissés par
travers cette province.
en oriental d'une grande
ème tradition sans au-
e dernier ajoutée seule-
leur donner ce nom,
urs voisins l'ascendant
ancêtres en possession
s'y établir. Bien que
ausse cette généalogie,
pénétration prouve la
il doit y avoir quel-
non-seulement conquit
conquète à quelques-uns
de Bijore avaient aussi
ue d'autorité d'Alexan-
nom de Picorie, ou

formément à l'emblème frappant du pouvoir dans toutes
les langues orientales (Ayeen Akbery, vol. XI, p. 194).
Ceux qui sont accoutumés à la lecture des écritures
saintes, doivent se rappeler plusieurs exemples du même
emploi de cette image.

NOTE 8, SECT. I, p. 515.

Il paraît que c'est une opinion généralement reçue
qu'Alexandre ne bâtit que deux villes dans l'Inde, Nicée
et Bucephalie sur les bords de l'Hydaspe, aujourd'hui
Chaul, et que c'est Cratère qui fut chargé de ce double
soin. Mais il est évident, d'après Arrien (lib. v, c. ult.),
qu'il fit bâtir une troisième ville sur l'Acésinès, aujourd'hui
le Jénaub, sous l'inspection d'Éphésion; et si son
dessin était de tenir ce pays en respect, il paraît qu'il
ne pouvait le faire que par le moyen d'une place forte
sur l'une des rivières qui sont au sud de l'Hydaspe. Cette
partie de l'Inde a été si peu fréquentée des modernes,
qu'il est impossible de marquer avec précision la situa-
tion de ces villes. Si le P. Tiesenthaler, qui pense que la
rivière qu'on appelle aujourd'hui Rave est l'Acésinès
d'Arrien (*Bernouilli*, vol. I, pag. 39), est bien fondé
dans sa conjecture, il est probable que cette ville fut
bâtie quelque part près de Lahore, l'un des postes les plus
importants de cette partie de l'Inde, et regardée dans
l'Ayeen Akbery comme une ville de la plus haute anti-
quité. Mais le major Rennell est, selon moi, très bien
fondé dans son opinion que le Jénaub doit être l'Acésinès
des anciens.

NOTE 9, SECT. I, p. 516.

Les scrupules de religion qui empêchaient les Perses
d'entreprendre aucun voyage par mer étaient connus
des anciens. Plinè rapporte de l'un des mages que Tir-
datait avait envoyé en ambassade à l'empereur Néron,
« qu'il n'avait pas voulu venir par mer, parce qu'il ne
pensait pas qu'il fût permis de salir cet élément de tous
les immondices qu'y occasionerait le séjour des hommes »
(*Nat. hist.*, lib. xxx, c. 11); ils portaient si loin cette
aversion pour la mer que, suivant l'observation d'un
historien très bien instruit, il n'y avait pas dans leur
empire une seule ville un peu importante bâtie sur les
côtes de la mer (*Anmian. Marcel.*, lib. xxiii, c. vi). Le
docteur Hyde nous apprend combien ces idées étaient
intimement liées avec les principes de Zoroastre (*Rel.
vet., Pers.*, cap. vi); dans toutes les guerres des Perses
avec la Grèce, les flottes du grand roi n'étaient compo-
sées que de vaisseaux fournis par les Phéniciens, les
Syriens, les provinces conquises de l'Asie-Mineure et les
Iles adjacentes. Hérodote et Diodore de Sicile parlent de
la proportion dans laquelle chaque pays contribua, pour
former la flotte de douze cents vaisseaux avec laquelle
Xercès entra dans la Grèce; et parmi ces vaisseaux il
n'y en a pas un seul qui appartint à la Perse. Il est bon
d'observer en même temps que, suivant Hérodote, dont
l'autorité est incontestable à cet égard, la flotte était
commandée par Ariabignes, fils de Darius, qui avait
plusieurs satrapes distingués sous ses ordres, et que les
Perses et les Mèdes servaient à bord en qualité de sol-
dats (*Herod.*, lib. vii, c. xcvi, xcvi). Je ne puis dire par
quels motifs ou par quelle autorité on les engagea dans

un tel service. Par une suite des mêmes scrupules relli-
gieux, plusieurs navigateurs de l'Indostan refusent encore
aujourd'hui de s'embarquer et de servir sur mer; et
cependant, dans certains cas, les capitaines au service
des puissances européennes ont surmonté ces sortes de
scrupules.

NOTE 10, SECT. I, p. 516.

M. le baron de Sainte-Croix, dans son ingénieuse et
savante Critique des historiens d'Alexandre-le-Grand
(pag. 96), paraît conserver des doutes sur le nombre de
villes qu'on dit qu'Alexandre a bâties. Plutarque (*de
Fort. Alex.*) assure qu'il n'en fonda pas moins de
soixante-dix. Il paraît, par plusieurs passages des an-
ciens auteurs, que le moyen dont Alexandre et ses suc-
cesseurs faisaient usage pour conserver leur autorité sur
les peuples conquis, était de bâtir des villes, ou, ce qui
revient au même, des places fortes. Séleucus et Antio-
chus, sous l'empire desquels tomba la plus grande partie
de la Perse, ne furent pas moins remarquables que
Alexandre pour bâtir de nouvelles villes, et il paraît que
ces villes remplissaient parfaitement le but des fonda-
teurs, et qu'elles empêchèrent effectivement, comme
j'en aurai occasion de l'observer, la révolte des provinces
conquises. Quoique les Grecs, animés de l'amour de la
liberté et de leur patrie, eussent refusé de s'établir en
Perse tant que cet empire fut sous la domination de ses
propres monarques, malgré tous les avantages qu'on
leur promettait, comme le remarque M. de Sainte-Croix,
le cas devint tout différent lorsque le pays fut soumis à
leur propre domination, et qu'ils s'y établirent non pas
comme sujets, mais comme maîtres. Alexandre et ses
successeurs montrèrent un égal discernement dans le
choix qu'ils firent de l'emplacement des villes qu'ils fon-
dèrent. Séleucie, que bâtit Séleucus, ne le cédait qu'à
Alexandrie pour le nombre des habitans, pour la ri-
chesse et l'importance. (M. Gibbon, vol. I, M. d'Anville.
Mém. de Littér., xxx.)

NOTE 11, SECT. I, p. 517.

C'est dans Justin que se trouve le peu de détails que
nous avons sur les progrès de Séleucus dans l'Inde
(lib. xv, c. iv); mais nous ne pouvons compter sur son
témoignage lorsqu'il est appuyé de celui des autres
auteurs. Plutarque semble affirmer que Séleucus avait
pénétré fort avant dans l'Inde; mais ce respectable écri-
vain brille davantage dans l'art de tracer les caractères
et par l'heureux choix des circonstances qui les dévelop-
pent et les distinguent, que par l'exactitude des recher-
ches historiques. Plinè, dont l'autorité est d'un plus
grand poids, semble regarder comme une chose certaine
que Séleucus avait porté ses armes dans les districts de
l'Inde où Alexandre n'était jamais entré (Plinè, *Nat.
hist.*, lib. vi, c. xxv). Le passage où il en est question n'est
pas très clair, mais il semble intimer que la marche de
Séleucus avait été de l'Hyphase à l'Hyndre, de là à Pa-
lybotbra, et de ce dernier endroit à l'embouchure du
Gange. Les distances des principaux endroits où il s'ar-
rêta sont marquées, et font un total de deux mille deux
cent quarante-quatre milles romains. Telle est l'interpré-
tation que donne à ce passage de Plinè M. Bayer (*Hist.*

regni Græcorum Bactriani, pag. 37); quant à moi, il me paraît extrêmement peu probable que l'expédition de Séleucus dans l'Inde ait pu durer assez long-temps pour consommer des opérations aussi étendues. Si Séleucus eût pénétré dans l'Inde jusqu'à l'embouchure du Gange, les ancêtres auraient beaucoup mieux connu cette partie du pays qu'ils ne paraissent l'avoir jamais fait.

NOTE 12, Sect. 1, p. 517.

Le major Rennell nous donne une grande idée de cet effet nous disant que « le Gange, après s'être échappé du mont montagneux où il avait erré dans un espace de plus de huit cents milles (*Mém.*, p. 233), reçoit dans son cours à travers les plaines onze rivières dont les unes sont aussi grandes que le Rhin et pas une moindre que le Tamise, sans compter celles qui sont moins remarquables et dont le nombre est égal (p. 257). »

NOTE 13, Sect. 1, p. 517.

Je me suis écarté du major Rennell, en fixant la position de Palybothra, et ce n'est qu'avec défiance que je le fais. Suivant Strabon, Palybothra était située au confluent du Gange et d'une autre rivière (lib. xv, p. 1028, A.); Arrien est plus positif encore. Il place Palybothra au confluent du Gange et de l'Erranaboas, qu'il représente comme moins grand que le Gange et l'Indus, mais comme supérieur à toutes les autres rivières connues (*Hist. ind.*, c. x). Cette position répond exactement à celle d'Allahabad. Le P. Boudier, aux observations duquel la géographie de l'Inde doit beaucoup, dit que le Jumna, à l'endroit où il se joint au Gange, lui a paru tout aussi considérable que ce fleuve (d'Anville, *Antiq. de l'Inde*, p. 53). Allahabad est le nom que donna à cette ville l'empereur Akbar, qui y éleva une puissante forteresse; M. Hodges en a publié un élégant dessin, n° 4 de ses *Select. views in India*. Son nom ancien, sous lequel elle est encore connue des Indous, est *Praeg* ou *Piyag*, et le peuple de ce district s'appelle *Praegi*, dénomination qui se rapproche beaucoup de celle de *Prasil*, ancien nom du royaume, dont Palybothra était la capitale (*P. Tiesenthaler, chez Bernoulli*, tom. I, p. 223. — *D'Anville*, p. 56). Allahabad est un lieu de dévotion si fameux parmi les Indous, qu'elle porte le nom de *Reine des lieux adorés* (Ayeen Akbery, vol. II, p. 35); son territoire, qui forme un espace de quarante milles, est réputé saint. Les Indous croient que l'homme qui y meurt est sûr d'obtenir tout ce qu'il désire à la seconde naissance. Quoiqu'il s'enseigne que le suicide en général sera suivi de tourmens dans l'autre vie, cependant ils pensent qu'il y a du mérite à se tuer à Allahabad (Ayeen Akbery, t. III, p. 255). Le P. Tiesenthaler décrit les différens objets de vénération à Allahabad, vers lesquels se rendent encore un très grand nombre de pèlerins (*Bernoulli*, t. I, p. 224); de toutes ces circonstances, on peut conclure que c'est un endroit d'une très haute antiquité, et dont la situation est la même que celle de la Palybothra des anciens.

C'est par deux considérations principales que le major Rennell s'est déterminé à placer Palybothra au même lieu que Patna. — 1. D'abord parce qu'il avait appris que sur le sol de Patna ou très près, il existait anciennement une

très grande ville nommée *Potelpoot-her* ou *Patalipputra*, ce qui s'approche beaucoup de l'ancien nom de Palybothra. Quoiqu'il n'y ait point aujourd'hui à Patna deux rivières qui se joignent, il a su que le confluent de la Soanne et du Gange, aujourd'hui à vingt-deux milles au-dessus de Patna, était autrefois sous les murs de cette ville. Les rivières de l'Inde changent quelquefois leur cours d'une manière singulière, et il en cite quelques exemples remarquables. Mais quand on conviendrait que ce que racontent les naturels de ce changement de cours de la Soanne est parfaitement exact, je doute que ce que dit Arrien de la grandeur de l'Erranaboas, puisse s'appliquer à cette rivière aussi justement qu'au Jumna. — 2. Il paraît que l'itinéraire de Pline en sa table des distances de Taxile (la moderne Attock) à l'embouchure du Gange, a eu quelque part à sa décision (*Nat. hist.*, lib. VI, c. XVII); mais dans cette table les distances sont marquées d'une manière si peu exacte et quelquefois si évidemment erronée, qu'il n'est pas possible de s'y fier jusqu'à un certain point. D'après cette table Palybothra est située à quatre cent vingt-cinq milles au-dessous du confluent du Gange et de Jumna. Cependant aujourd'hui il n'y a pas plus de deux cents milles d'Angleterre de distance entre Allahabad et Patna. Une différence si considérable ne peut s'expliquer qu'en supposant quelque erreur extraordinaire dans la table, ou un changement arrivé dans le point de jonction du Gange et du Jumna. Il n'y a pour la première de ces suppositions, que je sache, aucun manuscrit, et pour la seconde aucune tradition dont on puisse s'étayer. Le major Rennell a exposé les raisons qu'il avait engagé à supposer que la situation de Palybothra était la même que celle de Patna (*Mémoires*, p. 49, 54). Il a prévu quelques-unes des objections qui pourraient être faites à cette supposition, et il s'est efforcé de les prévenir; et après tout ce que je viens d'y ajouter, je ne serais point surpris que dans une discussion géographique, mes lecteurs fussent disposés à préférer sa décision à la mienne.

NOTE 14, Sect. 1, p. 518.

Je ne parle point d'une légère incursion d'Antiochus le-Grand dans l'Inde, environ cent quatre-vingt-dix-sept ans après l'invasion de son ancêtre Séleucus. Tout ce que nous savons de cet événement, c'est que le monarque syrien, après avoir terminé la guerre qu'il faisait aux deux provinces révoltées de Parthe et de Bactriane, entra dans l'Inde, et reçut un certain nombre d'éléphants et de l'argent de Soppagasénus, roi du pays, avec qui il avait conclu un traité de paix. (Polyb., lib. x, p. 597, etc. Lib. XI, p. 651, édit. Casaub. Justin., lib. XV, c. IV; Bayer, *Hist. regni Græcor. bact.*, p. 69, etc.)

NOTE 15, Sect. 1, p. 519.

Un fait, que Strabon rapporte en passant et qui est échappé au génie investigateur de M. de Guignes, s'accorde parfaitement avec le récit des écrivains chinois, et le confirme. Les Grecs, dit-il, furent dépourvus de la Bactriane, par des tribus ou hordes de nomades scythes, qui vinrent du pays au-delà du Jaxartes, et sont connus sous les noms d'Asii, Pasiani, Tachari et Sacarauli. (Strab., lib. XI, p. 779, A.) Les nomades des anciens

étaient
talen
cultu

Co
ment
plus
pôt r
traier
golfe
deput
gardé
trémé
concu
toires
maien
timen
porte
étoign
ils app
funér
dénom
ment.
donc p
eût été
Arabie
abrégé
parall
liémée
Béréni
ports
époque
reur I
Egypt
l'Inde l
chemin
ment le
Apollin
firmée
(Voya
village
la ville
suite,
merce
bas que
d'Anvil
chands
mer de
neaux
par la c
(Voya
188, etc
cherche
quelles
jusqu'au
munica
mission
autres é
Béréni
fixé la
presque
D). Par

étaient des peuples qui, comme les Tartares, ne subsistaient que par leurs troupeaux, sans le secours de l'agriculture.

NOTE 16, Sect. 1, p. 519.

Comme la distance d'Arsinoë (Suez) au Nil est infiniment moindre que de Bérénice à Copte, c'était la voie la plus prompte et la moins dispendieuse par laquelle on pût recevoir en Égypte toutes les marchandises qui entraient dans le golfe Arabe. Mais la navigation du golfe Arabe qui, malgré toutes les lumières acquises depuis, est encore aujourd'hui lente et difficile, était regardée autrefois par les peuples des environs comme extrêmement dangereuse; et la crainte qu'ils en avaient conçue leur avait fait donner à plusieurs de ses promontoires, de ses baies et de ses ports, des noms qui exprimaient d'une manière frappante l'impression de ce sentiment. Ils appelèrent l'entrée du golfe *Babelmandeb*, porte ou port d'affliction. A un port qui n'en est pas bien éloigné, ils donnèrent le nom de *Mete*, c'est-à-dire mort. Ils appelèrent une pointe adjacente *Gardesfan*, cap des funérailles. L'auteur à qui je dois ces détails cite d'autres dénominations qui devaient leur origine au même sentiment. (*Voyages de Bruce*, vol. 1, p. 442, etc.) Il n'était donc pas étonnant que l'entrepôt du commerce de l'Inde eût été transporté de l'extrémité septentrionale du golfe Arabe à Bérénice, puisque par ce changement on abrégait de beaucoup une navigation dangereuse. Il paraît que ce fut la principale raison qui déterminait Ptolémée à établir le port de communication avec l'Inde à Bérénice, quoiqu'il y eût sur le golfe Arabe d'autres ports infiniment plus près du Nil que celui-là. A une époque postérieure après la ruine de Copte par l'empereur Dioclétien, Albuféda nous apprend (*Descript. Egypt.*, édit. Michaelis, p. 77), que les marchandises de l'Inde furent transportées de la mer Rouge au Nil, par le chemin le plus court, c'est-à-dire de Cosseir (probablement le Philoteras Portus de Ptolémée) à Coûs, le Vicus Apollinis, trajet de quatre jours. Cette distance fut confirmée au docteur Pococke par le rapport des naturels (*Voyages*, vol. 1, p. 87); en conséquence, Coûs, de petit village qu'il était, devint, après Fostat ou le vieux Caire, la ville la plus considérable de la Haute-Égypte. Dans la suite, par des causes que je ne puis expliquer, le commerce de la mer Rouge par Cosseir passe à Kène, plus bas que Coûs, en suivant la rivière. (Albuf., p. 13, 77, d'Anville, *Égypte*, 196-200.) Aujourd'hui toutes les marchandises de l'Inde destinées pour l'Égypte, ou vont par mer de Gedda à Suez, et de là sont portées par des chameaux jusqu'au Caire, ou elles sont amenées par terre par la caravane qui revient du pèlerinage de la Mecque. (*Voyage de Nieburh*, tom. 1, p. 224. Volney, 1, 188, etc.) Tel est le tableau complet, autant que mes recherches ont pu l'être, des différentes routes par lesquelles les productions de l'Inde ont été transportées jusqu'au Nil, depuis la première ouverture de cette communication. Il est singulier que le P. Sicard (*Mém. des missions dans le Levant*, tom. II, p. 157), et quelques autres écrivains respectables, supposent que Cosseir est la Bérénice fondée par Ptolémée, quoique Ptolémée en ait fixé la latitude à 23° 50', et que Strabon l'ait placée presque sous le même parallèle que Syène (lib. II, p. 195, D). Par une suite de cette méprise, on a regardé comme

1.

erroné le calcul de Pline, qui met entre Bérénice et Copte une distance de deux cent cinquante-huit milles. (Pococke, p. 87.) Mais comme Pline ne se borne pas à indiquer la distance totale, qu'il nomme les différents endroits où l'on s'arrêtait sur la route, et marque le nombre des milles qui les séparent; qu'enfin l'itinéraire d'Antonin se rapporte exactement à sa mesure (d'Anville, *Égypt.*, p. 21), il n'y a pas raison de douter de son exactitude.

NOTE 17, Sect. 1, p. 520.

Le major Rennell est d'avis, « que sous les Ptolémées, les Égyptiens étendirent leur navigation jusqu'à la dernière extrémité du continent indien, et remontèrent le Gange jusqu'à Palybotra, » aujourd'hui Patna. (*Introd.*, p. 36.) Mais s'il eût été ordinaire de remonter le Gange jusqu'à Patna, les parties intérieures de l'Inde auraient dû être mieux connues des anciens qu'elles ne l'ont jamais été, et ils auraient cherché des renseignements ailleurs que dans Mégasthène. Strabon commence sa description de l'Inde d'une manière très remarquable. Il demande l'indulgence de ses lecteurs, parce que, dit-il, c'était un pays très éloigné et que peu de personnes avaient visité, et qu'alors même, ces personnes n'ayant vu qu'une petite partie du pays, ne rapportaient que ce qu'elles avaient ouï dire, ou tout au plus ce qu'elles avaient remarqué à la hâte dans le cours de leur service militaire, ou dans la suite d'un voyage. (Strabo, lib. XV, p. 1005, B.) Il observe qu'un très petit nombre de marchands du golfe Arabe avaient été jusqu'au Gange. (*Ibid.*, 1006, C.) Il assure que le Gange se jette dans la mer par une seule embouchure (*Ibid.*, 1011, C.); erreur dans laquelle il ne serait certainement pas tombé, si la navigation de ce fleuve eût été plus commune de son temps. Il parle bien de remonter le Gange (*Ibid.*, 1010), mais c'est en passant et dans une seule phrase; au lieu que si un voyage intérieur aussi considérable, un voyage de plus de quatre cent milles, à travers un pays riche et peuplé, eût été ordinaire, ou même s'il eût jamais été exécuté par aucun des marchands romains, grecs ou égyptiens, on n'aurait pu s'empêcher d'en faire une description particulière; et Pline et les autres écrivains en auraient nécessairement parlé comme d'une chose extraordinaire dans la navigation des anciens. Arrien, ou l'auteur quelconque du *Periplus Maris Erithraei*, observe qu'avant la découverte d'une nouvelle route dans l'Inde, dont nous parlerons dans la suite, le commerce avec ce pays se faisait dans de petits vaisseaux qui suivaient les détours de chaque baie (pag. 32, ap. Huds. Geogr. mil.). des vaisseaux d'une construction si légère et asservis à un tel mode de navigation n'étaient guère propres à un voyage aussi éloigné que l'était celui autour du cap Comorin, et dans toute la longueur du golfe de Bengale jusqu'à Patna. Il n'est pas vraisemblable que les marchands qui, suivant Strabon, ont été jusqu'au Gange, s'y soient rendus par terre, ou des pays à l'embouchure de l'Indus ou de quelque endroit de la côte de Malabar; et que la navigation du Gange, dont il ne parle qu'accidentellement, se faisait par les naturels dans des vaisseaux du pays. Ce qui donne quelque poids à cette opinion, ce sont ses remarques sur la mauvaise construction des vaisseaux qui fréquentaient cette partie de l'Océan Indien. D'après ce qu'il en dit, il est évident que ce ne pouvait être que des vaisseaux du pays (p. 1012, C.).

27

NOTE 18, SECT. I, p. 520.

Les idées erronées de plusieurs écrivains distingués de l'antiquité, sur la mer Caspienne, quoique parfaitement connues de tout homme de lettres, sont si étonnantes, et fournissent un exemple si frappant de l'imperfection de leurs connaissances géographiques, qu'un exposé plus complet de ces erreurs pourra non-seulement faire plaisir à quelques-uns de mes lecteurs, mais en cherchant à tracer les différentes routes par lesquelles les marchandises de l'orient arrivaient aux nations de l'Europe, il devient même indispensable d'entrer dans quelques détails sur la diversité de leurs sentimens à cet égard. 1. Selon Strabon, la mer Caspienne est une baie qui communique avec le grand Océan septentrional d'où elle sort par un bras étroit, puis forme une mer qui s'étend dans une longueur de cinq cents stades (lib. xi, p. 773, A). Pomponius-Mela est du même avis, et il représente le détroit par lequel la mer Caspienne tient à l'Océan comme un détroit extrêmement long, mais si resserré, qu'on le prendrait pour une rivière. (*Ibid.*, iii, c. v.) Pline lui-même en fait une semblable description. (*Nat. hist.*, lib. vi, c. lxxvii.) Au siècle de Justinien, cette opinion sur la communication de la mer Caspienne avec l'Océan prévalait encore. (*Cosm. Indicopl. Topog.* Christ, lib. ii, p. 138, C.) Quelques écrivains des premiers âges, par une méprise plus singulière encore, ont supposé que la mer Caspienne communiquait avec la mer Noire. Quinte-Curce, dont l'ignorance en géographie est notoire, a adopté la même erreur (lib. vii, c. vii, édit.). 2. Arrien, écrivain beaucoup plus judicieux, qu'un séjour assez long dans la province romaine de Cappadoce, dont il était gouverneur, aurait dû mettre à même d'obtenir des renseignemens plus certains, déclare dans un endroit que l'origine de la mer Caspienne est encore inconnue; et il ne sait si elle se joignait à la mer Noire ou au grand Océan oriental qui environne l'Inde (lib. vii, c. xvi). Dans un autre endroit, il assure qu'il y avait une communication entre la mer Caspienne et l'Océan Oriental (lib. v, c. xxvi.) Ces erreurs paraissent d'autant plus extraordinaires qu'Hérodote avait donné une description exacte de la mer Caspienne, près de cinq cents ans avant le siècle de Strabon. « La mer Caspienne, dit-il, est une mer indépendante et qui ne tient à aucune autre. Elle a en longueur ce qu'un vaisseau armé de rames peut parcourir en quinze jours, et dans sa plus grande largeur, ce qu'il peut faire en huit jours. » (Lib. i, c. cccii.) Aristote en donne la même description, et soutient avec sa précision ordinaire que c'est un grand lac et non pas une mer. (*Meteorolog.*, lib. ii.) Diodore de Sicile joint son opinion à la leur (vol. II, lib. xviii, p. 261). Aucun de ces auteurs ne détermine si c'était du nord au sud, ou de l'est à l'ouest que la mer Caspienne s'étendait dans sa plus grande longueur. Dans les anciennes cartes, qui servent d'éclaircissement à la géographie de Ptolémée, elle est représentée comme s'étendant de l'orient à l'occident dans sa plus grande longueur. De nos jours, ce fut un marchand anglais, Antoine Jenkinson, qui donna aux peuples de l'Europe les premiers renseignemens sur la vraie forme de la mer Caspienne; il avait suivi une partie considérable de sa côte, avec une caravane de Russie, l'an 1558. (Hakluyt, *Collect.* vol. I, p. 334.) L'exactitude de la description de Jenkinson fut confirmée par une reconnaissance de cette

mer, exécutée par ordre de Pierre-le-Grand, en 1718, et il est maintenant hors de doute que non-seulement la mer Caspienne n'est jointe à aucune autre mer, mais qu'elle s'étend infiniment plus en longueur du nord au sud que de l'est à l'ouest dans sa plus grande largeur. Nous apprenons cependant, par ces détails, à combien de mauvais plans, pour le transport des marchandises de l'Inde ou de l'Europe, les fausses idées qu'on s'en était généralement faites avaient donné lieu, par la supposition où l'on était qu'elle communiquait avec la mer Noire ou avec l'Océan septentrional. C'est une preuve de plus de l'attention d'Alexandre-le-Grand pour tout ce qui pouvait contribuer à l'avancement du commerce, que l'ordre qu'il donna peu de temps avant sa mort, d'équiper pour la mer Caspienne une escadre destinée à la reconnaître, et à s'assurer si c'était avec la mer Noire ou avec l'Océan Indien qu'elle communiquait. (Arrien, lib. vii, c. xv.)

NOTE 19, SECT. II, p. 523.

Ce détail curieux nous apprend combien la navigation des anciens était imparfaite, même à son plus haut point de perfection. On n'aurait jamais employé trente jours à faire le voyage de Bérénice à Océlis, si on eût connu une autre méthode que celle de suivre scrupuleusement tous les détours des côtes. Le voyage d'Océlis à Musiris serait, suivant le major Rennell, de quinze jours pour un vaisseau européen, d'après la nouvelle manière de naviguer, n'y ayant que sept cent cinquante milles marins sur une ligne droite (*Introduc.* p. 37). Il est singulier que, quoique le *Periplus maris Erythrai* ait été écrit après le voyage d'Hippale, son auteur se soit surtout attaché à décrire l'ancienne marche le long des côtes d'Arabie et de Persé jusqu'à l'embouchure de l'Indus, et de là en descendant le rivage occidental du continent jusqu'à Musiris. Je ne puis expliquer cette singularité qu'en supposant que par une suite de cette difficulté qu'éprouvent les hommes à renoncer à d'anciennes habitudes, la plus grande partie des commerçans de Bérénice continuèrent de suivre cette route à laquelle ils étaient accoutumés. Il faut, suivant Pline, quatre-vingt-quatorze jours pour aller d'Alexandrie à Musiris. L'an 1788, le *Roddan*, vaisseau de la compagnie anglaise des Indes, de mille tonneaux de port, ne mit que quatorze jours de plus à faire son voyage de Portsmouth à Madras. Telle est la mesure des progrès qu'on a faits dans la navigation.

NOTE 20, SECT. II, p. 524.

Platon pensait que, dans une république bien gouvernée, les citoyens ne doivent point se livrer au commerce, ni l'état chercher à se rendre puissant sur la mer. Il prétend que le commerce corrompait la pureté de leurs mœurs, et que le service de la mer les accoutumerait à trouver des prétextes pour justifier une conduite dont l'opposition à tout ce qu'il y a de noble et de convenable tendrait à relâcher insensiblement les liens de la discipline militaire. Il assure qu'il aurait été moins funeste pour les Athéniens de continuer d'envoyer tous les ans les fils de sept de leurs principaux citoyens pour être dévorés par le Minotaure, que d'avoir renoncé à leurs mœurs primitives et d'être devenus une puissance mari-

time.
plan.
milles
idées
pheas.
quest
doit p
posé
il n'o
lib. v
domin
seigne

Plin
uc
lib. xv
man
mas.
l'autr
minér
attach
exemp
seul d
sage d
c. 1), a
il dit :
ce qui
chère

Plin
tuelle
tion de
fums,
concit
naient
merce
nous p
s'en fa
d'être
chand
proprie
peut se
cès ave
temps
norun
sur le
plusie
le prix
chez le
parmi
peut se
poids
thnot

M. M
criptio
les dif

NOTE 26, SECT. II, p. 529.

Strabon avoue qu'il s'est très peu servi des nouvelles lumières que les observations astronomiques d'Hipparque avaient répandues sur la géographie, et il justifie sa négligence par une de ces subtilités scolastiques que les anciens mêlaient trop souvent dans leurs écrits. « Un géographe, dit-il, c'est-à-dire celui qui décrit la terre, ne doit faire aucune attention à ce qui est hors de la terre; et les hommes occupés de la conduite des affaires dans les parties habitées de la terre, ne s'inquiéteront nullement des distinctions et des divisions d'Hipparque. » (Lib. II, p. 194, C.).

NOTE 27, SECT. II, p. 529.

Agathémère, qui fleurit assez près de Ptolémée, nous apprend quelle haute idée les anciens avaient de lui. Ptolémée, dit-il, qui a réduit la géographie en un système régulier, traite de tout ce qui y a rapport, non pas d'une manière indifférente, ou seulement d'après ses propres idées, mais recueillant avec soin tout ce qu'avaient écrit des auteurs plus anciens, il en a pris tout ce qui lui parait conforme à la vérité. (Epitome Geogr., lib. I, c. VI, édit. Hudson.) Agathodémou, artiste d'Alexandrie, non moins épris de son ouvrage, y joignit une suite de cartes propres à en faciliter l'intelligence, où la position de tous les lieux dont parle Ptolémée, avec leur longitude et leur latitude, se trouvait marqué d'une manière absolument conforme à ses idées. (Fabric. Biblioth. grec., III, 412.)

NOTE 28, SECT. II, p. 529.

Comme c'était dans ces itinéraires ou dans des plans que les anciens géographes puisaient les renseignements les plus certains sur la position et les distances de beaucoup d'endroits, il peut n'être pas inutile de faire voir de quelle manière ils furent exécutés par les Romains. Jules-César conçut le premier l'idée de faire lever un plan général de l'empire; il le commença sous l'autorisation d'un décret du sénat, et Auguste l'acheva. Comme Rome était encore bien inférieure à la Grèce dans les sciences, l'exécution de cette grande entreprise fut confiée à trois Grecs, hommes de grands talents, et versés dans toutes les branches de la philosophie. Le plan de la partie orientale de l'empire fut achevé par Zénodote en quatorze ans, cinq mois et neuf jours; celui de la partie septentrionale, par Théodote, en vingt ans, huit mois et dix jours. La partie septentrionale fut achevée en vingt-cinq ans un mois et dix jours. (Ethici Cosmographia apud Geographios editos a Hen. Stephan., 1577, p. 107.) Ce fut là une entreprise digne de ces personnages illustres, et digne de la magnificence d'un grand peuple. Outre ce plan général, chaque nouvelle guerre occasionait de nouvelles mesures et une nouvelle description des pays qui en étaient le siège. Nous pouvons conclure, d'après Végèce. (Instit. rei militaris, lib. III, c. VI), que chaque gouverneur d'une province romaine était muni d'un plan de sa province, où était spécifié la distance des lieux en milles, la nature des grandes routes, les chemins de côté, ceux de traverse, les montagnes, les rivières, etc. Tous ces objets, dit-il, n'étaient pas seulement représentés par des

mots, mais dessinés sur des cartes, afin qu'en concertant ses mouvements militaires, l'œil du général pût seconder les résolutions de son esprit.

NOTE 29, SECT. II, p. 530.

La suite de cette méprise est remarquable. Ptolémée (lib. VII, c. 1), calcule la longitude de Barygaza ou Barroche, à 17° 20'; et celle de Cory ou cap Comorin, à 10° 20'; ce qui fait précisément une différence de quatre degrés, au lieu que la différence réelle entre ces deux endroits est de près de quatorze degrés.

NOTE 30, SECT. II, p. 530.

Ramusio, éditeur de la plus ancienne et peut-être de la meilleure collection de voyages qui existe, est le premier que je sache, qui ait remarqué cette singulière erreur de Ptolémée. (Viaggi, vol. I, p. 181.) Il observe avec raison que l'auteur de la navigation autour de la mer Érythrée s'était montré plus exact dans la description de l'Inde, qu'il avait représentée comme s'étendant du nord au sud. (Peripl., p. 24, 29.)

NOTE 31, SECT. II, p. 531.

Cette erreur de Ptolémée mérite justement le nom d'*éourue* que je lui ai donné; et elle paraîtra plus surprenante encore quand on se rappellera qu'il n'a pu ignorer ni ce que Hérodote rapporte du voyage autour de l'Afrique, exécuté par ordre d'un des rois d'Égypte (lib. IV, c. IV), ni l'opinion d'Ératosthène, qui soutenait que la grande étendue de l'Océan Atlantique, était la seule chose qui s'opposât à la communication par mer entre l'Europe et l'Inde. (Strab. Geogr., lib. I, p. 113, A.) Cependant cette erreur ne doit pas être imputée tout entière à Ptolémée. Hipparque, que nous pouvons regarder comme son guide, avait enseigné que la terre n'était pas environnée de toutes parts par l'Océan, mais qu'elle était occupée par différents isthmes qui la partagent en plusieurs grands bassins. (Strab. lib. I, p. II, B.) Ptolémée, ayant adopté cette opinion, soutint, pour être conséquent, qu'il y avait un pays inconnu qui s'étendait de Cattigara à Prassum, au sud-est de la côte d'Afrique (Geogr., lib. VII, c. III et v.) Comme le système géographique de Ptolémée était généralement reçu, cette erreur se propagea par le même canal. Pour s'y conformer, le géographe arabe Edrissi, qui écrivait au douzième siècle, enseigna qu'une suite de terres non interrompue s'étendait de Sofala du côté de l'orient, en suivant la côte d'Afrique, jusqu'à sa jonction avec une partie du continent indien. (D'Anville, Atlas, p. 187.) Au premier volume des *Gesta Dei per Fraucos*, est jointe une ancienne carte très grossière du monde habitable, dessinée d'après cette idée de Ptolémée. M. Goselin, dans sa carte intitulée *Ptolemai systema geographicum*, a représenté cette étendue de terre imaginaire par laquelle Ptolémée suppose que l'Afrique est jointe à l'Asie. (*Géographie des Grecs analysée.*)

NOTE 32, SECT. II, p. 531.

Dans cette partie de la dissertation, aussi bien que dans la carte qui doit l'accompagner, on a généralement suivi les opinions géographiques de M. d'Anville, auxquelles le major Rennell a donné la sanction de son approbation (*Introd.*, p. 39) ; mais M. Gosselin a dernièrement publié la *Géographie des Grecs antiqués*, et les systèmes d'Ératosthène, de Strabon et Ptolémée, comparés l'un à l'autre et tous ensemble aux nouvelles connaissances des modernes, ouvrage savant et ingénieux où il diffère de son compatriote dans plusieurs de ses décisions. Suivant M. Gosselin, le Magnum-Promontorium, que M. d'Anville prétend être le cap Romania, à l'extrémité méridionale de la péninsule de Malacca, est la pointe de Bragu, à l'embouchure de la grande rivière d'Ava, près de laquelle il place Zaba, que M. d'Anville et Barros (*Decad.* II, liv. vi, c. 1), supposent être située sur le détroit de Sincapura ou Malacca. Il soutient que le Magnus Siusus de Ptolémée est le même que le golfe de Martaban, et non point celui de Siam, suivant la décision de M. d'Anville. La position de Cattigara, comme il s'efforce de le prouver répond à celle de Mergul, port considérable sur la côte occidentale du royaume de Siam ; et Thina ou Sinæ-Metropolis, que M. d'Anville recule jusqu'à Sincloa, au royaume de Corbineine, est située sur la même rivière que Mergui, et porte aujourd'hui le nom de *Tana-Serim*. L'Islandia de Ptolémée, que M. d'Anville reconnaît dans Sumatra, fait partie, suivant lui, de ce groupe de petites îles qui sont à la hauteur de cette partie de la côte de Siam (p. 137—148). Selon le système de M. Gosselin, les anciens ne portèrent jamais leurs voiles dans le détroit de Malacca, ne connaissent point l'île de Sumatra, et l'Océan Oriental leur était absolument inconnu. S'il est quelqu'un de mes lecteurs à qui ses opinions paraissent bien fondées, la navigation et le commerce des anciens dans l'Inde auroit des bornes encore plus étroites que celles que je leur ai assignées. Ayeen Akbery (vol. II, p. 7), nous apprend que Cheen était l'ancien nom du royaume de Pégu ; comme ce pays est limitrophe d'Ava où M. Gosselin place le Grand-Promotoire, cette grande ressemblance de noms paraît peut-être confirmer son opinion que Sinæ-Metropolis était située sur cette côte, et non pas aussi loin vers l'orient que M. d'Anville l'a placée.

Comme la description que Ptolémée a faite de cette partie orientale de l'Asie est plus erronée, plus obscure et plus contradictoire qu'aucune autre partie de son ouvrage, et comme tous les manuscrits grecs et latins sont extrêmement incorrects dans les deux chapitres qui contiennent la description des pays au-delà du Gange, M. d'Anville, dans son *Mémoire sur les Limites du monde connu des anciens au-delà du Gange*, s'y est plus livré aux conjectures qu'on ne le voit dans les autres recherches de ce judicieux géographe. Il se fonde aussi plus qu'à l'ordinaire sur les ressemblances entre les noms anciens et modernes des endroits, quoique partout il découvre un penchant peut-être trop grand à suivre leur étymologie et à s'y fier. Il est vrai que souvent ces ressemblances sont frappantes, et l'ont conduit à plus d'une heureuse découverte. Mais en lisant ses ouvrages, il est impossible, à mon avis, de ne pas s'apercevoir que quelques-unes de celles qu'il cite sont peu naturelles et souvent

imaginaires. Toutes les fois que je l'ai suivi, je n'ai embrassé de ses décisions que celles qui m'ont paru fondées sur son exactitude ordinaire.

NOTE 33, SECT. II, p. 534.

L'auteur de la *Navigation autour de la mer Érythrée* a marqué les distances de plusieurs endroits qu'il cite avec une exactitude qui doit faire regarder son ouvrage comme la description la plus complète qu'il soit possible de trouver dans aucun auteur ancien, de la côte depuis Myos-Hormus, sur la côte occidentale du golfe Arabique, le long des rivages de l'Éthiopie, de l'Arabie, de la Perse et de la Caramanie, jusqu'à l'embouchure de l'Indus, et de là, en descendant la côte occidentale de la péninsule de l'Inde, jusqu'à Musiris et Baracæ. C'est un mérite de plus dans ce court traité, qui en a déjà beaucoup à bien des égards. On peut regarder comme une preuve remarquable de l'étendue et de l'exactitude des connaissances de cet auteur sur l'Inde qu'il est le seul écrivain de l'antiquité qui paraisse avoir eu quelque idée de la grande division qui subsiste encore de ce pays ; à savoir : l'Indostan propre, comprenant les provinces septentrionales de la péninsule, et le Deccan, qui renferme les provinces méridionales : « De Barygasa, dit-il, le « continent s'étend vers le sud, d'où vient ce district « s'appelle Daehinabades ; car dans la langue du pays le « sud s'appelle *daethanos*. » (*Peripl.*, p. 29.) Comme les Grecs et les Romains, lorsqu'ils adoptaient une dénomination étrangère, avaient toujours soin d'y joindre une terminaison particulière à leur propre langue, et que la structure grammaticale des deux langues rendait en quelque sorte nécessaire, il est évident que Daethanos est le même nom que Deccan, mot qui n'a point changé de signification, qui est encore le nom de cette division de la péninsule. La rivière Nerbuddah sert actuellement de borne au Deccan du côté du nord, et c'est aussi là que l'a posée notre auteur. (*Peripl.*, *ibid.*)

NOTE 34, SECT. II, p. 535.

Quoique les anciens astronomes, en fixant les latitudes des lieux d'après les observations faites sur le soleil et sur les étoiles, aient négligé plusieurs procédés qu'il aurait fallu employer, il ne manqua quelquefois qu'un petit nombre de minutes à l'exactitude de leurs résultats ; mais d'autres fois la différence allait jusqu'à deux et même trois degrés ; et l'on peut calculer que, l'un dans l'autre, ces résultats approchaient de moitié de la vérité. Ainsi cette partie de la géographie ancienne aurait été passablement exacte s'il y eût eu un nombre suffisant de déterminations faites d'après ces principes. Il s'en faut de beaucoup au contraire qu'elles soient nombreuses, et il paraît qu'elles ne furent appliquées qu'aux endroits les plus remarquables des pays qui environnent la Méditerranée.

Lorsque, faute d'observations plus exactes, la latitude se déterminait d'après la mesure du jour le plus long ou le plus court, on ne pouvait dans aucun cas compter sur un grand degré de précision, surtout dans le voisinage de l'équateur. Une seule erreur d'un quart d'heure (et il était aisé d'y tomber, d'après la manière peu exacte dont les anciens mesuraient le temps) pouvait dans de telles

positions en causer une de quatre degrés dans la détermination de la latitude.

Quant aux lieux situés dans la zone torride, il y avait pour la fixation de la latitude une ressource qui manquait ailleurs; c'était d'observer le temps de l'année où le soleil était vertical à un endroit, ou, dans d'autres termes, quand les corps perpendiculaires à l'horizon n'avaient point d'ombre à midi : la distance du soleil de l'équateur en ce temps, qui était connue par les principes de l'astronomie, était égale à la latitude du lieu. Nous avons des exemples de l'application de cette méthode dans la détermination des parallèles de Syène et de Méroé. L'exactitude dont cette méthode était susceptible semble être limitée à près d'un demi-degré; et encore faut-il supposer que l'observateur restait à la même place : car s'il voyageait d'un lieu à l'autre, sans avoir occasion de corriger l'observation d'un jour par celle du jour suivant, il risquait de s'écarter beaucoup plus encore de la vérité.

Quant à la longitude des lieux, comme les éclipses de lune ne sont pas fréquentes et ne pouvaient que rarement servir à la déterminer et seulement lorsqu'il se trouvait des astronomes capables de les observer avec exactitude, on peut n'en tenir aucun compte dans l'examen de la géographie des pays éloignés. C'était donc uniquement par les distances et par les hauteurs d'un lieu à l'autre que s'assignaient anciennement les différences des méridiens des divers endroits; et par conséquent c'était principalement sur la longitude que tombaient toutes les erreurs d'estimations, de plans et de descriptions, de même qu'il arrive sur un vaisseau, qui n'a d'autre moyen de déterminer sa longitude qu'en comparant l'estime avec les observations de la latitude; quoiqu'il y ait cette différence, que les erreurs auxquelles le plus habile des anciens navigateurs fût sujet étaient bien plus grandes que celles où le patron le plus ignorant, muni d'une boussole, pourrait tomber aujourd'hui. La longueur de la Méditerranée, prise en degrés de longitude depuis les Colonnes d'Hercule jusqu'à la baie d'Issus, ne porte pas quarante degrés; mais dans les cartes de Ptolémée elle en a plus de soixante; et en général ses longitudes, à partir du méridien d'Alexandrie, surtout du côté de l'orient, sont défectueuses à peu près dans la même proportion. Il paraît, à la vérité, que dans les mers éloignées on décrivait souvent les côtes d'après le relevé imparfait des distances qu'avait parcourues le vaisseau, sans la moindre connaissance de la direction de sa marche ou des gisemens. Il est vrai que Ptolémée avait coutume de déduire un tiers pour les détours que suivait un vaisseau dans son cours (*Géog.*, lib. 1, cap. xii); mais il est clair que l'application de cette règle générale pouvait rarement conduire à un juste résultat. Nous en avons un exemple frappant dans la forme que ce géographe a donnée à la péninsule de l'Inde. De Barygazenum-Promontorium, à l'endroit désigné *Locus undè solvunt in Chrysen navigantes*, c'est-à-dire de Surat sur la côte de Malabar, à Narsapour sur celle de Coromandel, la distance, prise le long du rivage de la mer, est à peu près la même que ce qu'elle est réellement, c'est-à-dire d'environ cinq cent vingt lieues. Mais la méprise dans la direction est étonnante; car les côtes de Malabar et de Coromandel, au lieu de s'allonger vers le sud et de s'entre-couper au cap Comorin, par un angle très aigu, sont représentées par Ptolémée comme s'étendant sur une

même ligne droite d'occident en orient, avec une légère inflexion vers le sud. Il y a en même temps plusieurs baies et promontoires représentés sur cette côte, qui ressemblent beaucoup, dans leur position, à ceux qui y existent aujourd'hui. On voit clairement par la réunion de toutes ces circonstances quels étaient les éléments qui entrèrent dans la composition de l'ancienne carte de l'Inde. Les vaisseaux qui avaient visité la côte de ce pays avaient tenu compte du temps qu'ils avaient mis à aller d'un lieu à l'autre, et en suivant la côte avaient remarqué de quel côté était la terre lorsqu'ils traversaient une baie ou doubtaient un promontoire. C'est à ce journal imparfait, auquel se joignait peut-être une mauvaise mesure de la latitude d'un ou de deux endroits, que se bornèrent probablement tous les renseignements qu'il fut possible à Ptolémée de se procurer. On ne sera pas étonné qu'il n'ait pas pu en obtenir de mieux raisonnés de la part de marchands, dont la navigation n'avait nullement pour objet l'examen des côtes, si l'on considère que même le célèbre *Periplus* d'Hannon ne mettrait pas un géographe à même de lever un plan plus exact de la côte d'Afrique que Ptolémée n'a fait celle de l'Inde.

NOTE 35, SECT. II, p. 538.

L'introduction du vcr à soie en Europe et les effets qu'elle produisit se présentent sous la plume de M. Gibbon en écrivant l'histoire de l'empereur Justinien; et, quoique ce ne fût qu'un incident d'un intérêt secondaire dans la foule des grands événemens qui devaient fixer son attention, il l'a examiné avec un soin et l'a rapporté avec une vérité qui auraient fait honneur à l'écrivain qui eût borné là l'objet de ses recherches (vol. IV, p. 71, etc.); et ce n'est pas seulement ici que je me fais un devoir de lui rendre cette justice. Le sujet de mes recherches m'a souvent conduit sur un terrain qu'il avait parcouru, et je m'en suis uniquement rapporté à son habileté et à son discernement.

NOTE 36, SECT. III, p. 539.

Ce voyage, avec les observations d'Abu-Zeid et de Hassan de Siraf, fut publié par M. Renaudot l'an de Jésus-Christ 1718, sous le titre d'*anciennes Relations des Indes et de la Chine, de deux voyageurs mahométans qui y allèrent dans le neuvième siècle*; traduites de l'arabe, avec des remarques sur les principaux endroits de ces relations. Comme M. Renaudot, dans ses *Remarques*, représente la littérature et la police des Chinois sous des couleurs bien différentes de celles qui caractérisent les brillantes descriptions qu'en avaient données les jésuites, poussés par une admiration à-aveugle, deux zélés missionnaires ont révoqué en doute l'authenticité de ces relations, et ont assuré que leurs auteurs n'avaient jamais été en Chine (P. Prémare, *Lettres édifiantes et curieuses*, tom. XIX, p. 420, etc.; P. Parquin, *ibid.*, tom. XXI, p. 158, etc.). Plusieurs savans d'Angleterre conservèrent aussi des doutes sur le même sujet, en ce que M. Renaudot n'avait donné d'autres éclaircissements sur le manuscrit qu'il avait traduit, sinon qu'il l'avait trouvé dans la bibliothèque de M. le comte de Seignelay. Comme personne depuis n'avait vu le manuscrit, les doutes augmentèrent, et M. Renaudot fut accusé d'avoir

orient, avec une légère
même temps plusieurs
és sur cette côte, qui res-
position, à ceux qui y
airement par la réunion
étaient les éléments qui
de l'ancienne carte de
a visité la côte de ce pays
qu'ils avaient mis à aller
t la côte avaient remar-
qu'ils traversaient une
toire. C'est à ce journal
de deux endroits, que se
renseignemens qu'il fût
er. On ne sera pas étonné
e mieux raisonnés de la
gation n'avait nullement
s, si l'on considère que
mon ne mettrait pas un
plan plus exact de la côte
celle de l'Inde.

ni, p. 538.

en Europe et les effets
sous la plume de M. Gib-
empereur Justinien; et,
d'un intérêt secondaire
ncus qui devaient fixer
ec un soin et l'a rapporté
honneur à l'écrivain qui
s'écrit (vol. IV, p. 71, etc.);
je me fais un devoir de
s, si mes recherches n'a-
qu'il avait parcouru, et
té à son habileté et à son

ni, p. 539.

ations d'Abu-Zeid et de
l. Renaudot l'an de Jésus-
ciennes *Relations des*
voyageurs mahomé-
tième siècle; traduites
r les principaux endroits
auds, dans ses *Remar-*
et la police des Chinois
tes de celles qui caracté-
s qu'en avaient données
nimation a-zugle, deux
es en doute l'authenticité
e leurs auteurs n'avaient
e, *Lettres édifiantes et*
etc.; P. Parouin, *ibid.*,
urs savans d'Angleterre
sur le même sujet, en ce
d'autres éclaircissemens
aduit, sinon qu'il l'avait
I. le comte de Seignelay.
it vu le manuscrit, les
naudot fut accusé d'avoir

voulu en imposer au public. Mais les manuscrits de Col-
bert, ayant été déposés dans la bibliothèque du roi,
comme le sont, heureusement pour la littérature, la plu-
part des collections particulières en France, M. de Gui-
gues, après bien des recherches, découvrit en nature le
manuscrit cité par M. Renaudot. Il parait avoir été écrit
au douzième siècle (*Journal des Savans*, déc. 1764,
p. 315, etc.). Comme je n'avais pas l'édition française du
livre de M. Renaudot, c'est de la traduction anglaise que
sont tirées mes citations. La relation des deux voyageurs
arabes se trouve confirmée sur beaucoup de points par
leur compatriote Massoudi, qui publia son traité de l'his-
toire universelle, auquel il donna le titre bizarre de
Champs d'or, de Mines de diamans, cent six ans après
leur mort. C'est encore lui qui nous a laissé sur la situation
de l'Inde au dixième siècle des détails qui prouvent
évidemment qu'à cette époque les Arabes avaient acquis
une connaissance très étendue de ce pays. Suivant la des-
cription qu'il en donne, la péninsule de l'Inde était divi-
sée en quatre royaumes. Le premier était composé des
provinces arrosées par l'Indus et les autres rivières qui
s'y jettent; sa capitale était Moutan. La capitale du se-
cond royaume était Canoge, qui, par les ruines qu'on voit
encore, parait avoir été une très grande ville (*Mémoires*
de Rennef, p. 54). Pour donner une idée de sa popula-
tion, les historiens indiens assurent qu'elle contenait
trente mille boutiques où se vendait la noix de bétel, et
soixante mille bandes de musiciens et de chanteurs qui
payaient un droit au gouvernement (*Férishta*, traduit
par Doy, vol. I, p. 32). Le troisième royaume était Ca-
chemire. Massoudi est le premier auteur, que je sache, qui
fasse mention de ce paradis de l'Inde, dont il ne donne
qu'une courte mais fidèle description. Le quatrième est
le royaume de Guzurate, qu'il représente comme le plus
grand et le plus puissant, et il s'accorde avec les deux
voyageurs arabes dans la dénomination de Bahara qu'il
donne à ses souverains. Ce que Massoudi raconte de l'Inde
est plus remarquable, en ce qu'il avait lui-même visité
ce pays (*Notices et extraits de manuscrits de la Bi-*
bliothèque du Roi, tom. I, p. 9, 10). Massoudi appuie
ce que disent les deux voyageurs arabes des progrès
étonnans des Indiens dans l'astronomie. Suivant lui, on
bâtit un temple sous le règne de Brahman, premier mo-
narque de l'Inde, avec douze tours représentant les
douze signes du zodiaque, et où l'on voyait toutes les
étoiles dans l'ordre où elles paraissent dans les cieux.
Sous le même règne fut composé le fameux *Sind-Hind*,
qui parait être le traité le plus parfait de l'astronomie
indienne (*Notices*, tom. I, p. 7). Un autre auteur arabe,
qui écrivait vers le milieu du quatorzième siècle, partage
l'Inde en trois parties, l'une septentrionale, qui com-
prend toutes les provinces arrosées par l'Indus; l'inter-
médiaire, qui s'étend de Guzurate au Gange; la méridio-
nale, qu'il appelle *Comar*, du nom du cap Comorin (*No-*
tices, etc., tom. XI, p. 46).

NOTE 37, SECT. III, p. 540.

Il ne parait pas que les Chinois aient été versés plus
que les Grecs, les Romains ou les Arabes, dans l'art de
la navigation. Leurs propres auteurs ont tracé la route
qu'ils suivaient de Quang-Tong à Siraf, près l'embouchure
du golfe Persique. Ils se tenaient le plus près du rivage

qu'il leur était possible jusqu'à leur arrivée à l'île de
Ceylan, et alors, doublant le cap Comorin, ils suivaient
le côté occidental de la péninsule jusqu'à l'embouchure
de l'Indus, et de là s'arrêtaient à la côte jusqu'au lieu de leur
destination. (*Mém. de littérat.*, tom. XXXII, p. 367.)
Quelques auteurs ont prétendu que les Arabes et les Chi-
nois connaissaient très bien le compas de marine et l'usage
qu'on en fait dans la navigation: mais il est remarquable
que dans aucune des langues arabe, turque ou perse, il
n'y a point originairement de mot pour *boussole*. Ils
l'appelaient communément *bossola*, nom Italien qui
prouve que la chose qu'il signifie ne leur était pas moins
étrangère que le mot même. Il n'y a pas une seule obser-
vation de quelque antiquité, faite par les Arabes sur la
variation de l'aiguille, ou quelque inférence utile à la na-
vigation, qui en ait été tirée. Le chevalier Chardin, l'un
des voyageurs les plus savans et les mieux instruits qui
aient visité l'Orient, ayant été consulté sur ce point,
donna la réponse suivante: « Je soutiens, sans crainte
« d'être démenti, que c'est à nous que les Aasiatiques sont
« redevables de ce merveilleux instrument qu'ils tenaient
« de l'Europe long temps avant la conquête des Portu-
« gais. Car, d'abord, leurs boussoles sont exactement pa-
« reilles aux nôtres, et, tant qu'ils peuvent, il les achè-
« tent des Européens, osant à peine se fier aux leurs
« Secondement, il est certain qu'il n'y avait que les an-
« ciens navigateurs qui s'attachaient aux côtes; ce que
« j'attribue au défaut de cet instrument qu'ils n'avaient
« pas pour les guider et les instruire au milieu de l'Océan.
« On ne dira pas qu'ils craignaient de se hasarder trop
« loin de chez eux; car les Arabes, les premiers naviga-
« teurs du monde, selon moi, du moins sur les mers orien-
« tales, ont, de temps immémorial, navigué du fond de
« la mer Rouge tout le long de la côte d'Afrique, et les
« Chinois ont été dans un commerce continué avec les
« îles de Java et de Sumatra, ce qui est un voyage très
« considérable. Tant d'îles inhabitées et cependant pro-
« ductives, tant de terres inconnues aux peuples dont je
« parle, sont une preuve que les anciens navigateurs
« ignoraient l'art de gouverner en pleine mer. Je n'ai
« que des raisonnemens à présenter sur cette matière,
« n'ayant jamais trouvé personne en Perse ou dans les
« Indes qui ait pu me dire à quelle époque le compas y
« fut connu pour la première fois, quoique je me sois
« adressé aux plus savans hommes des deux pays. J'ai fait
« le voyage des Indes en Perse sur des vaisseaux indiens,
« où il n'y avait que moi d'Européen. Tous les pilotes
« étaient Indiens, et ils se servaient, pour leurs observa-
« tions, du rayon astronomique et du quart de cercle.
« C'est de nous qu'ils tiennent ces instrumens; ils sont
« faits par nos artistes, et ils ne diffèrent absolument en
« rien des nôtres, si ce n'est dans les caractères, qui sont
« arabes. Les Arabes sont les plus habiles navigateurs
« parmi les Aasiatiques et les Africains; mais ni eux ni les
« Indiens ne font usage des cartes; et elles ne leur sont
« pas très nécessaires: ils en ont bien, mais copiées sur
« les nôtres; car ils ne connaissent point du tout la pers-
« pective. » (*Recherches sur la première entrée des*
mahométans en Chine, p. 141, etc.) M. Niebuhr étant au
Caire, fit connaissance d'un mahométan qui avait une
aiguille marine qui servait à indiquer la Kaaba, et il
lui donnait le nom d'*El Magnatis*; preuve évidente
qu'elle venait d'Europe. (*Voy. en Arabie*, t. II, p. 169.)

NOTE 37 bis, p. 540.

Quelques hommes savans, tels que Cardan, Scaliger, etc. ont imaginé que les *Vasa Murrhina*, particulièrement décrits par Pline (*Hist. nat.*, lib. xxxvii) et mentionnés çà et là par plusieurs auteurs anciens grecs et romains, étaient la véritable porcelaine de la Chine. M. l'abbé Le Blond et M. Larcher ont examiné cette opinion avec autant de soin et d'érudition que le méritait le sujet, dans deux Dissertations publiées dans les *Mém. de littérat.* (t. XLIII). D'après eux il serait évident que les vases murrhina étaient formés d'une pierre transparente que l'on trouve en creusant la terre dans quelques-unes des provinces orientales de l'Asie. On cherchait à imiter ces vases avec des vaiselles de verre coloré. Comme tous deux étaient fort beaux et fort rares, on les vendait à un très haut prix aux opulens citoyens de Rome.

NOTE 38, SECT. III, p. 540.

Nous avons des preuves de la propagation du christianisme et du mahométisme dans la Chine et dans l'Inde, qui ne laissent aucun doute sur cet objet. Ces preuves sont présentées par Assemanni (*Bibliot. Orient.* vol. IV, p. 437, etc. 521, etc.), et par M. Renaudot, dans deux Dissertations qu'il a jointes aux *Anciennes relations*; enfin par M. de la Croix, *Histoire du christianisme des Indes*. Aujourd'hui cependant nous savons que le nombre des prosélytes dans les deux religions est infiniment petit, surtout dans l'Inde. Un Gentou regarde toutes les distinctions et tous les privilèges de sa caste comme lui appartenant par un droit exclusif et incommunicable. Convertir ou être converti sont des idées qui répugnent également aux principes les plus profondément enracinés dans son âme; et il n'y a pas un seul missionnaire catholique ou protestant dans l'Inde, qui puisse se vanter d'avoir surmonté ces préjugés, si ce n'est dans un petit nombre d'individus qui appartiennent aux castes les plus basses, ou qui n'en ont pas du tout. Cette dernière circonstance est un grand obstacle aux progrès du christianisme dans l'Inde. Comme les Européens mangent la chair de l'animal sacré pour les Indiens, et boivent des liqueurs enivrantes, exemples que suivent les nouveaux convertis au christianisme, cette conduite les fait descendre au niveau des parias, l'espèce d'hommes la plus méprisable et la plus odieuse. Quelques missionnaires catholiques en sentiraient si bien la conséquence, qu'ils affectèrent d'imiter l'habillement et la manière de vivre des brahmines, et refusèrent de fréquenter les parias, ou de les admettre à la participation des sacrements. Mais ils en furent blâmés par le légat apostolique Tournon, comme d'une chose contraire à l'esprit et aux maximes de la religion chrétienne. (*Voyages aux Indes Orientales*, par M. Soumerat, tom. I, p. 58, notes.) Malgré les travaux des missionnaires pendant plus de deux cents ans, dit un écrivain moderne distingué, et les établissemens de différentes nations chrétiennes qui les entretenaient et qui les protégeaient parmi peut-être cent millions d'Indiens, il n'y en a pas douze mille chrétiens, et encore ce petit nombre n'est-il composé que de *Chaucalas*, ou proscrits (*Esquisses sur l'histoire, la religion, la littérature et les mœurs des Indiens*, p. 48). On fait monter à près de dix millions le nombre des mahométans

ou des maures qui sont aujourd'hui dans l'Indostan; mais ils ne sont point originaires du pays; ce ne sont que les descendans des aventuriers qui n'ont cessé de s'y répandre de la Tartarie, de la Perse et de l'Arabie, depuis l'invasion de Mahmoud de Gazna, l'an de Jésus-Christ 1002, premier conquérant de l'Inde, parmi les mahométans (Orme, *Hist. of military transactions, in Indostan*, vol. I, p. 24. D'Herbelot, *Bibliot. Orient.*, artic. *Gasnaviyah*). Comme il paraît que les maures des Indiens d'aujourd'hui sont absolument les mêmes qu'autrefois il est probable que les chrétiens et les mahométans, qu'on dit avoir été en si grand nombre dans l'Inde et dans la Chine, étaient surtout des étrangers qu'y avait attirés l'appât d'un commerce lucratif, ou bien leurs descendans. Le nombre des mahométans dans la Chine s'est considérablement augmenté par l'usage établi chez eux d'acheter dans les années de famine des enfans qu'ils élèvent dans la religion mahométane. (*Hist. génér. des Voyages*, tom. VI, p. 357.)

NOTE 39, SECT. III, p. 542.

La *Chronique* d'André Dandolo, doge de Venise, qui fut élevé à cette dignité dans un temps où ses compatriotes avaient établi un commerce régulier avec Alexandrie et en tiraient toutes les productions de l'orient, faisait naturellement espérer quelques éclaircissemens sur leurs premières relations avec ce pays; mais, excepté je ne sais quelle histoire de quelques vaisseaux vénitiens qui étaient allés à Alexandrie, vers l'an 828, en dépit d'un décret de la république, et qui avaient enlevé le corps de saint Marc (Murat, *Script. rer. ital.*, vol. XII, lib. viii, c. 11, p. 170), je ne trouve aucun autre indice sur la communication entre les deux pays. Il se présente au contraire des circonstances qui font voir que les relations des Européens en Égypte avaient presque entièrement cessé pour un temps. Antérieurement au septième et huitième siècles, la plus grande partie des actes publics, en Italie et dans les autres pays de l'Europe, s'écrivaient sur du papier fait d'un arbrisseau d'Égypte: mais après cette époque, comme les Européens ne cherchaient plus à commercer avec Alexandrie, presque toutes les chartres et autres actes sont écrits sur du parchemin (Murat, *Antiq. ital. mediæ ævi*, vol. III, p. 832). Je ne me suis si fort appesanti, et dans le texte et dans cette note, sur ces détails qui prouvent l'interruption du commerce entre les chrétiens et les mahométans, que pour détruire une erreur dans laquelle sont tombés plusieurs auteurs modernes, en supposant que bientôt après les premières conquêtes des sarrasins, le commerce avec l'Inde avait repris son ancienne marche, et les négocians d'Europe fréquentaient avec la même liberté qu'auparavant les ports d'Égypte et de Syrie.

NOTE 40, SECT. III, p. 543.

Il est bon de remarquer, dit M. Stewart, que les Indiens ont un art admirable pour rendre leur religion lucrative. Les fakirs, dans leurs pèlerinages des côtes de la mer dans l'intérieur des terres, se chargent ordinairement de perles, de corail, d'épiceries et autres objets précieux d'un petit volume, qu'ils échangent, à leur retour, contre de la poudre d'or, du musc et autres

arti
leur
moy
leur
Tra

Ca
mer
la p
deve
Malg
celui
par s
de J.
qu'il
cents
beau
nom
de qu
t. I,
merc

L'i
tinop
moï
frapp
« vers
« mer
« mer
« du m
« de la
« une
« excl
« sur
« déll
« sur
(Lib. x

On
pernis
que lon
dans sa
tugal,
de traf
blables
les pap
gent. c

Ni P
M. Bru
de l'ex
sur la r
chis. M
recher
à l'agra
parait p
un sujet
qui a in

articles semblables, qu'il leur est facile de cacher dans leurs cheveux et dans leurs ceintures; faisant par ce moyen un trafic assez considérable, en proportion de leur nombre. (*Relation du royaume de Thibet. — Transact. philos.*, vol. LXVIII, part. II, p. 483.)

NOTE 41, SECT. III, p. 546.

Caffa est la place de commerce la mieux située de la mer Noire. Dans les mains des Génois, qui en avaient eu la possession pendant plus de deux siècles, elle était devenue le centre d'un commerce étendu et florissant. Malgré tous les désavantages d'un gouvernement tel que celui des Turcs, elle est encore aujourd'hui renommée par son commerce. Le chevalier Gardin, qui y fut, l'an de J.-C. 1672, dit que dans un séjour de quarante jours qu'il y fit, il vit à Caffa arriver ou partir plus de quatre cents vaisseaux. (*Voyages*, t. I, p. 48.) Il y remarqua beaucoup de restes de la magnificence des Génois. Le nombre de ses habitans, selon M. Peyssonnel, est encore de quatre-vingt mille. (*Commerce de la mer Noire*, t. I, p. 15.) Il parle de son commerce comme d'un commerce très considérable.

NOTE 42, SECT. III, p. 547.

L'insolence et la rapacité des Génois établis à Constantinople sont représentées par Nicéphore Grégoras, témoin oculaire de leur conduite, sous les couleurs les plus frappantes : « Les Génois, dit-il, à présent, c'est-à-dire vers l'an 1340, s'imaginent avoir acquis l'empire de la mer, et s'arrogent un droit exclusif au commerce de la mer Noire, empêchant les vaisseaux grecs d'approcher du Méotide, de la Chersonèse et de toute autre partie de la côte supérieure à l'embouchure du Danube, sans une permission expresse de leur part. Ils étendent cette exclusion jusque sur les Vénitiens, et ils ont poussé le délire jusqu'à s'occuper du projet de lever une taxe sur tous les vaisseaux qui passeraient le Bosphore. » (*Lib. xviii, c. II, § 1.*)

NOTE 43, SECT. III, p. 547.

On croyait qu'il était si nécessaire de s'autoriser d'une permission du pape pour commercer avec les infidèles, que long-temps après cette époque, l'an 1451, Nicolas V, dans sa fameuse bulle en faveur du prince Henri de Portugal, entre autres privilèges, lui accorde la permission de trafiquer avec les mahométans, s'appuyant de semblables permissions accordées aux rois de Portugal par les papes Martin V et Eugène. (*Leibnitz, Codex jur. gent. diplomat.*, pars I, p. 489.)

NOTE 44, SECT. III, p. 548.

Ni Paul Jove, panégyriste zélé des Médicis, ni Jos. M. Brutus leur détracteur, quoiqu'ils parlent tous deux de l'exorbitante richesse de cette famille, ne s'expliquent sur la nature du commerce par lequel ils s'étaient enrichis. Machiavel lui-même, dont le génie se plaisait à rechercher toutes les circonstances qui avaient contribué à l'agrandissement ou à la décadence des nations, ne paraît pas avoir envisagé le commerce de son pays comme un sujet qui méritât le moindre éclaircissement. Déniva qui a intitulé le premier chapitre de son dix-huitième

livre : *Origine des Médicis, et commencement de leur pouvoir et de leur grandeur*, ne donne que peu de renseignements sur le commerce qu'ils ont fait. Ce silence de tant d'auteurs est une preuve que les historiens n'avaient pas encore commencé à considérer le commerce comme un objet assez important dans les rapports politiques des nations, pour en suivre la nature et les effets. D'après les renvois de divers écrivains à Scipio-Ammirato (*Istorie fiorentine*), à Pagnini (*Della Decima ed altri gravezze della mercatura di Fiorentini*), et à Balducci (*Pratica della mercatura*), jeroirais qu'il serait possible de trouver quelque chose de plus satisfaisant sur le trafic tant de la république que de la maison de Médicis; mais je ne trouverais ces livres ni à Edimbourg ni à Londres.

NOTE 45, SECT. III, p. 548.

Leibnitz a conservé une pièce précieuse qui contient les instructions de la république de Florence aux deux ambassadeurs envoyés au soudan d'Égypte pour négocier ce traité avec lui, avec la réponse de ces ambassadeurs à leur retour. Le grand objet de la république était d'obtenir la liberté de commercer dans toute l'étendue des états du soudan, sur le même pied que les Vénitiens. Les principaux privilèges qu'ils sollicitèrent étaient : 1. Libre entrée dans tous les ports du soudan, protection tant qu'ils y resteraient, et liberté d'en sortir quand ils voudraient. 2. Permission d'avoir un consul revêtu des mêmes droits et de la même juridiction que ceux des Vénitiens; et liberté de faire bâtir une église, un magasin et un bain dans tous les lieux de leurs établissements. 3. Qu'ils ne paieraient point sur les objets d'importation ou d'exportation des droits plus forts que n'en payaient les Vénitiens. 4. Que les effets de tout Florentin, qui mourrait dans les états du soudan, seraient remis entre les mains du consul. 5. Que la monnaie d'or et d'argent de Florence serait reçue en paiement. Tous ces privilèges, qui font voir sur quel pied généreux et équitable les chrétiens et les mahométans traitaient alors ensemble, les Florentins les obtinrent; mais à cause des raisons motivées dans le texte, il paraît qu'ils n'ont jamais eu une grande part au commerce de l'Inde. (*Leibnitz, Mantissa, God. jur. gent. diplom.*, pars altera, p. 163.)

NOTE 46, SECT. III, p. 547.

Les parties orientales de l'Asie sont aujourd'hui si parfaitement connues, que le compte inexact qu'en a rendu le premier Marco Polo n'attire que peu de cette attention qu'excita d'abord la publication de ses voyages; et il s'est mêlé à ses récits des circonstances qui ont poussé quelques auteurs à justifier cette défaveur, en révoquant en doute la vérité de ce qu'il rapporte, et même à soutenir qu'il n'avait jamais vu le pays dont il prétend donner la description. Il n'établit, disent-ils, la position d'aucun lieu en spécifiant sa longitude ou sa latitude. Il donne aux provinces et aux villes, surtout dans sa description du Catay, des noms qui n'ont aucune ressemblance avec les noms modernes. Il faut cependant observer que Marco Polo n'étant pas du tout un savant on n'a pas dû s'attendre qu'il fixerait la position des lieux avec l'exactitude d'un géographe. Comme les voyages qu'il faisait dans la Chine étaient ou pour accompagner le grand Khan, ou pour faire exécuter ses ordres, il est probable que les

noms, qu'il donne aux différentes villes, sont ceux que leur faisaient porter les Tartares au service de qui il était, et non point les noms originaires chinois. Une circonstance explique les inexactitudes qui se trouvent dans la relation de ses voyages, c'est qu'elle ne fut point publiée d'après un journal régulier que les changemens continus de sa situation, pendant une si longue suite d'aventures, ne lui permirent pas de tenir ou de conserver. Il la composa, de retour dans son pays natal, et principalement de mémoire. Mais, malgré ce désavantage, le compte qu'il rend des contrées de l'orient qui ont été l'objet de ses recherches renferme des éclaircissemens sur beaucoup de points que l'Europe ne connaissait pas alors, et dont l'exactitude est aujourd'hui parfaitement démontrée. M. Maisden, dont l'exactitude et le discernement sont justement estimés, rappelle sa description de l'île appelée par lui Java minor, et qui est évidemment Sumatra. D'où il paraîtrait que Marco Polo aurait passé un temps considérable dans cette île, en aurait examiné avec soin quelques parties, et aurait pris sur d'autres les renseignemens les plus détaillés (*Hist. de Sumatra*, p. 281.) J'en rapporterai quelques-uns qui, quoiqu'ils ne soient pas relatifs à des objets de grande importance, prouvent incontestablement qu'il a visité ce pays, et qu'il a observé avec attention les mœurs et les usages du peuple. Il rend un compte particulier de la nature et de la préparation du sagou, premier article de subsistance chez toutes les nations de la race malaise, et il apporte le premier échantillon de cette production singulière à Venise (lib. II, c. xvi). Il parle aussi de l'usage où l'on était généralement de mâcher le bétel, et la manière de le préparer est encore aujourd'hui la même que celle qu'il a décrite. (Ramus, *Viaggi* I. p. 55, D. 56.) Il va même jusqu'à parler de la manière particulière dont on nourrissait les chevaux, et qui existe encore. (Ramus, p. 53, F.) Mais ce qui est bien plus important, il nous apprend que le commerce avec l'Alexandrie, lors de son voyage dans l'Inde, se faisait encore de la même manière que j'avais présumé qu'il se faisait anciennement. C'était encore des vaisseaux du pays qui portaient les marchandises de l'orient à la côte de Malabar, d'où elles étaient enlevées avec le poivre et d'autres productions particulières à cette partie de l'Inde par des vaisseaux qui venaient de la mer Rouge (lib. III, c. xxvii). On peut rendre compte par-là peut-être de cette qualité supérieure que Sando a tribue aussi aux marchandises apportées à la côte de Syrie, du golfe Persique, sur celles qui arrivaient en Égypte par la mer Rouge. Celles-là étaient choisies et achetées dans les lieux qui les avaient produites ou manufacturées par des marchands persans qui continuaient leurs voyages dans toutes les parties de l'orient; tandis que les marchands égyptiens, dans la formation de leurs cargaisons, étaient bornés, pour tout assortiment, aux marchandises apportées à la côte de Malabar par les naturels. Ce que Marco Polo raconta à quelques personnes de son temps des nombreuses armées et des revenus immenses des princes orientaux, leur parut si extravagant, quoique absolument conforme à ce que nous savons aujourd'hui de la population de la Chine et de la richesse de l'Indostan, qu'ils lui donnèrent le nom de *Messer Marco Milioni*. (Préf. de Ramus, pag. 4.) Mais il fut bien différemment écouté des personnes mieux instruites. Colomb, ainsi que les savans avec qui il était en relation,

mettait une si grande confiance dans la véracité de ses rapports, qu'ils servirent de base principale aux spéculations et aux théories qui menèrent à la découverte du Nouveau-Monde. (*Vie de Colomb*, par son fils, c. VII, VIII.)

NOTE 47, SECT. III, p. 552.

L'an 1301, Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, roi de France, ayant passé quelques jours à Bruges, fut tellement frappée de la grandeur et de la richesse de cette ville, et surtout de la magnificence des femmes des bourgeois, que par un mouvement de cette envie naturelle à son sexe (dit Guicciardin) elle s'écria avec indignation: « Je croyais être ici la seule reine, mais je vois qu'il y en a des centaines encore. » (*Descript. de la Paes Bassi*, p. 408.)

NOTE 48, SECT. III, p. 552.

J'ai remarqué dans l'histoire du règne de Charles V, vol. I, p. 163, que, durant la guerre excitée par la fameuse ligue de Cambray, tandis que Charles VIII de France ne pouvait se procurer de l'argent qu'avec une prime de quarante-deux pour cent, les Vénitiens trouvaient les sommes qu'ils voulaient à cinq pour cent. Mais je pense bien que ce prix ne doit pas être comme le taux ordinaire de l'intérêt à cette époque, mais comme un effort volontaire et patriotique des citoyens, pour venir au secours de leur pays dans une crise dangereuse. Il y a dans l'histoire de la république des exemples frappans de ces généreux dévouemens. L'an 1379, lorsque les Génois, après avoir remporté une grande victoire navale sur les Vénitiens, se disposaient à attaquer leur capitale, les citoyens, par une contribution, mirent le sénat à même de faire un armement qui sauva leur pays. (*Sabellius, Hist. rer. venet. Dec.* III, lib. IV, p. 385, 390.) Dans la guerre avec Ferrare, qui commença l'an 1472, le sénat, sûr de l'attachement des citoyens à leur pays, ordonna que chacun apportât au trésor public toute sa vaisselle d'or et d'argent et ses bijoux, s'engageant d'en payer la valeur à la fin de la guerre, avec cinq pour cent d'intérêt; et cet ordre fut exécuté avec allégresse. (*Petr. Cyranus de Bello Ferrar. ap. Murat. Script. rer. ital.*, vol. XXI, p. 103.)

NOTE 49, SECT. III, p. 552.

On peut citer deux faits comme preuves de l'étendue extraordinaire du commerce des Vénitiens à cette époque. — 1° On trouve dans la grande collection de Rymer une suite d'actes par lesquels les rois d'Angleterre conféraient différens privilèges et différens immunités aux marchands vénitiens qui commerçaient en Angleterre, ainsi que divers traités de commerce avec la république, qui montrent clairement à quel point leurs rapports s'étaient multipliés dans ce pays. M. Anderson cite chacun de ces traités dans leur ordre; et quoique cet engagement dans des recherches sur le commerce, a dû sentir en plus d'une occasion combien il devait au travail infatigable et à l'excellent jugement de quel écrivain. — 2° L'établissement d'une banque par l'autorité publique, dont le crédit était fondé sur celui de l'état, dans un siècle et chez une nation où l'on connaît si bien les avantages que le commerce retire de l'institution des banques, il est inutile d'en faire l'énumération. Les transactions mercantiles doivent avoir été nombreuses et étendues, avant que l'on

aperçoit pleinement l'utilité d'une telle institution, ou que les principes du commerce fussent si bien connus qu'ils formassent des réglemens propres à la diriger avec succès. Venise peut se vanter d'avoir donné à l'Europe le premier exemple d'un établissement entièrement inconnu aux anciens et dont s'enorgueillit le système moderne commercial. La constitution de la banque de Venise fut originairement établie sur des principes si justes, qu'elle a servi de modèle à l'établissement des banques dans les autres pays, et l'administration de ses affaires a été conduite avec tant d'intégrité, que son crédit n'a jamais été ébranlé. Je ne peux pas spécifier l'année précise dans laquelle la banque de Venise fut établie par une loi de l'état. Anderson présume qu'elle l'a été l'an de Jésus-Christ 1157. (*Chron.*, v. 1, p. 84. Sandi, *Hist. civil. de Ven.*, part. II, vol. II, p. 768; part. III, vol. II, p. 802.)

NOTE 50, SECT. III, p. 553.

Un auteur italien assez estimé, et qui a fait des recherches exactes sur l'histoire ancienne de ses différens gouvernemens, assure que si tous les états qui commerçaient dans la Méditerranée s'étaient réunis, Venise seule aurait été supérieure à tous par ses forces navales, et l'étendue de son commerce (*Denina, Révol. d'Italie*, traduites par l'abbé Dujardin, lib. XVIII, c. VI, tom. VI, p. 339). Vers l'an 420, le doge Mocenigo donna un plan de la force navale de la république, lequel confirme cette décision de Denina. Elle consistait alors en trois mille vaisseaux marchands de différentes grandeurs, à bord desquels il y avait dix-sept mille matelots; en trois cents vaisseaux de plus grande force, montés par huit mille matelots; et en quarante-cinq larges galères ou carques, conduites par onze mille matelots. Six mille charpentiers étaient employés aux arsenaux publics et particuliers. (Mare Samuto, *Vies des ducs de Ven.* Ap. Murat, *Hist. de l'Italie*, vol. XXII, p. 959.)

NOTE 51, SECT. III, p. 558.

Si nous remarquons la forme et la position des parties habitables de l'Asie et de l'Afrique, nous aurons de bonnes raisons pour considérer le chameau comme le plus utile de tous les animaux que les habitans de ces grands continents aient domptés. Dans ces deux continents, quelques-uns des plus fertiles districts sont séparés l'un de l'autre par des trajets si étendus de sables arides, séjour de la désolation et de la sécheresse, qu'ils paraissent exclure la possibilité de toute communication entre ces deux parties du monde. Mais comme l'Océan, qui semble d'abord être placé comme une barrière insurmontable entre les différentes régions de la terre, est devenu par la navigation utile à leur commerce réciproque, ainsi par le moyen du chameau, que les Arabes nomment avec emphase le vaisseau du désert, on traverse les déserts les plus sauvages, et les nations qu'ils séparent sont en état de commercer entre elles. Ces voyages pénibles, impraticables pour tout autre animal, le chameau les exécute avec une étonnante promptitude. Chargé de six, sept à huit cents pesant, il peut continuer sa marche durant un long espace de temps avec peu de nourriture ou de repos, et quelquefois sans boire pendant huit ou neuf jours. Par la sage économie de la Providence, le chameau parait formé exprès pour être la bête de charge des régions où il est

placé, et où son service est très nécessaire. Dans tous les districts de l'Asie ou de l'Afrique, où les déserts sont multipliés et très étendus, le chameau abonde; ces pays lui sont propres et la sphère de son activité ne peut s'étendre plus loin. Il redoute également les excès de la chaleur et du froid, et ne peut se faire même au doux climat de notre zone tempérée. Comme le premier commerce des marchandises de l'Inde dont nous ayons quelque détail authentique fut fait par le moyen des chameaux (*Gen.*, xxxvii, v. 5), et comme c'est en les employant que le transport de ces marchandises a été d'une si grande étendue dans l'Asie et dans l'Afrique, les particularités dont j'ai fait mention relativement à ce singulier animal m'ont paru nécessaires à l'éclaircissement de cette partie de mon sujet. Si quelques-uns de mes lecteurs désirent une plus ample information et souhaitent de connaître comment l'industrie et l'art de l'homme avaient secondé les intentions de la nature en dressant le chameau dès sa naissance à cette vie active et laborieuse à laquelle il est destiné, il peut consulter l'histoire naturelle de M. le comte de Buffon, article chameau et dromadaire, une des plus éloquentes descriptions, et autant que je peux juger, d'après l'examen des autres qu'il a citées, une des plus exactes qu'ait données ce fameux écrivain. M. Volney, dont l'exactitude est bien connue, donne aussi une description de la manière dont le chameau voyage. Elle peut être agréable à quelques uns de mes lecteurs. « On emploie surtout les chameaux en voyageant à travers les déserts, parce qu'ils consomment peu et portent de gros fardeaux. Leur charge ordinaire est d'environ sept cent cinquante livres, leur nourriture est tout ce qu'on leur donne, paille, chardons, les noyaux de dattes, fèves, orge, etc. Avec une livre de nourriture par jour, et autant d'eau, le chameau voyage pendant des semaines. Dans la journée du Caire à Suez, qui est de cinquante ou de cinquante-six heures, ils ne mangent ni ne boivent, mais ces longs jeûnes si souvent répétés les épuisent. Leur marche ordinaire est très lente, ils font à peine au-delà de deux milles par heure; il est inutile de les presser, ils ne précipiteront pas leur pas, mais si on leur accorde quelques repos, ils marcheront quinze ou dix-huit heures par jour. » (*Voyage*, tom. II, p. 383.)

NOTE 52, SECT. III, p. 559.

Pour donner une idée complète de la circulation étendue des marchandises indiennes par terre, il serait nécessaire de tracer la route et d'évaluer le nombre des différentes caravanes qui les transportent. Si ceci était exécuté avec exactitude, ce serait un objet curieux de recherche géographique, aussi bien qu'une addition précieuse à l'histoire du commerce. Quoique je ne puisse entrer dans un si long détail sans contredire la brièveté à laquelle je me suis attaché dans cette recherche, cependant il est peut-être nécessaire ici d'éclaircir cette partie de mon sujet en parlant des deux caravanes qui visitent la Mecque, afin que mes lecteurs puissent mieux apprécier l'importance de leurs transactions commerciales. La première est la caravane qui va du Caire en Égypte, et l'autre de Damas en Syrie. Je choisis celles-ci, et parce qu'elles sont les plus considérables et parce qu'elles sont décrites par des auteurs non suspects, qui ont eu les meilleures occasions d'être pleinement informés de tout

ce qui avait rapport à ce sujet. La première est composée non-seulement de pèlerins de chaque partie de l'Égypte, mais encore de ceux qui arrivent de tous les petits états mahométans sur les côtes d'Afrique dans la Méditerranée, de l'empire de Maroc et même des royaumes maures dans la mer Atlantique. Lorsque la caravane s'assemble, elle est composée au moins de cinquante mille personnes, et le nombre des chameaux employés à porter de l'eau, des provisions et des marchandises, est encore plus grand. Ce voyage, qui en partant du Caire et en y revenant ne s'achève pas en moins de cent jours, se fait entièrement par terre, et comme la route est ordinairement à travers les déserts sablonneux, stériles, inhabités et sauvages, qui rarement offrent quelque subsistance, et où souvent on ne peut trouver des sources d'eau, les pèlerins essuient toujours beaucoup de fatigue, et quelquefois doivent supporter des peines incroyables. Il lui a publié anciennement une bonne description de cette caravane (vol. 11, p. 202, etc.). Maillet est entré à ce sujet dans un détail curieux et minutieux. (*Descript. de l'Égypte*, part. 11, p. 212, etc.) Pocock a donné la route avec la longueur de la marche de chaque jour; il la tenait d'une personne qui avait été quatorze jours à la Mecque (vol. 1, p. 188, 261, etc.). La caravane de Damas, composée de pèlerins de presque toute la province de l'empire turc, est peu inférieure en nombre à la première, et son commerce n'est pas moins important. (*Voyage de Volney*, tom. 11, page 251, etc.) Ce pèlerinage fut formé dans l'année 1741 par Khojeh Abdulkurreem, dont j'ai déjà parlé, note 4, p. 572. Il donne la route ordinaire de Damas à la Mecque évaluée par heures, manière commune d'apprécier une journée dans l'orient à travers les contrées peu fréquentées. Selon l'évaluation la plus modérée, la distance entre les deux villes, par son seul, doit être de plus d'un millier de milles. Une grande partie du voyage se fait au travers d'un désert, et les pèlerins essuient non-seulement beaucoup de fatigue, mais courent souvent de grands dangers de la part des Arabes vagabonds (*Mémoires*, p. 114, etc.). C'est une singulière preuve de l'esprit de rapines des Arabes, que quoique toutes leurs tribus indépendantes soient mahométanes zélées, cependant ils ne se font pas de scrupule de piller les caravanes des pèlerins, qui ne font que remplir un des plus indispensables devoirs de leur religion : quelque nombreuses que soient ces caravanes, nous ne pouvons pas supposer que tous les pèlerins qui visitent la Mecque leur appartiennent. Il y a des renforts considérables des vastes domaines de la Perse, de chaque province de l'Indostan et des contrées à l'est, de l'Abyssinie, des différens états sur la côte méridionale d'Afrique et de toutes les parties de l'Arabie, qui tous rassemblés ont été estimés monter à deux cent mille. En quelques années le nombre est encore augmenté par de petites bandes de pèlerins de plusieurs provinces intérieures de l'Afrique, dont les noms et les positions commencent maintenant à être connus en Europe. Nous sommes redevables de ce dernier fait à l'association pour favoriser la découverte des parties intérieures de l'Afrique, formée par quelques Anglais sur des principes si généreux et des vues de bien public qui les honorent autant que leur propre pays.

Dans le rapport du comté du conseil privé sur la traite des nègres, il y a d'autres particularités, et il paraît que le commerce des caravanes, dans les parties intérieures

de l'Afrique, est non-seulement très étendu, mais d'un bénéfice considérable. Outre la grande caravane qui va au Caire et est jointe par des pèlerins mahométans de chaque partie de l'Afrique, il y a des caravanes qui n'ont d'autre objet que le commerce; elles partent de Fez, Alger, Tunis, Tripoli et des autres états sur la côte maritime, et pénètrent dans l'intérieur de la contrée. Quelques-unes d'elles ne mettent pas moins de cinquante jours pour atteindre le lieu de leur destination; et comme leur marche peut être estimée à environ dix-huit milles par jour, on peut aisément calculer l'étendue de leur voyage. Comme le temps de leur départ et leur route sont entièrement connus, elles sont rencontrées par le peuple de toutes les contrées qu'elles traversent et qui commercent avec elles. Les marchandises indiennes de toute espèce, forment un article considérable de ce trafic : la denrée principale qu'elles peuvent donner en échange consiste en esclaves (part. VI).

Comme les voyages des caravanes qui sont purement commerçantes ne commencent pas dans des saisons fixes, et que leurs routes varient selon la convenance ou la fantaisie des marchands qui les composent, on ne peut les décrire avec le même degré d'exactitude. En considérant les détails de quelques auteurs et les notions des autres, on peut tirer une connaissance suffisante pour nous satisfaire, que la circulation des marchandises d'orient par ces caravanes est très étendue. Le même commerce qui se faisait anciennement par les provinces au nord-est de l'Asie avec l'Indostan et la Chine, et que j'ai décrit au commencement, subsiste encore. Parmi toutes les nombreuses tribus de Tartares, même de celles qui conservent leurs mœurs pastorales dans la plus grande pureté, la demande pour les productions de ces deux contrées est très considérable. (*Voyage de Pallas*, tom. 1, p. 357, et tom. 11, p. 422.) Pour faire des échanges des marchandises les unes avec les autres, les caravanes partent annuellement de Boghave (Hæckluyt, vol. 1, p. 332), de Samarcande, du Thibet, et de plusieurs autres places et retournent avec d'amples cargaisons de marchandises indiennes et chinoises. Mais le commerce entre la Russie et la Chine, en cette partie de l'Asie, est bien plus étendu et mieux connu. Il est probable que quelque relation de cette espèce existait entre elles; mais elle a augmenté considérablement lorsque les parties intérieures de la Russie furent devenues plus accessibles par les conquêtes de Gengis-Kan et de Tamerlan. Les nations commerçantes de l'Europe étaient si au fait de la manière de faire le commerce, qu'aussitôt après que les Portugais eurent ouvert la communication avec l'orient par le cap de Bonne-Espérance, on essaya de diminuer les avantages qu'ils retiraient de cette découverte, de l'emporter sur les Russes pour transporter les marchandises indiennes et chinoises à travers toute l'étendue de leur empire, partie par terre et partie par le moyen des rivières navigables, dans quelque port de la Baltique, d'où elles pussent être distribuées dans chaque partie de l'Europe. (Ramusio, *Recueil des voyages*, vol. 1, p. 374. B.)

Ce plan, trop vaste pour que le monarque alors sur le trône de la Russie pût le mettre à exécution, devint praticable par les conquêtes de Basilovitz, et le génie de Pierre-le-Grand. Quoique les capitales des deux empires fussent situées à l'immense distance de six mille trois cent soixante-dix-huit milles l'une de l'autre, et que la route, à

traver
de qu
l'as ca
rait
(ue le
céder
les m
passé
qu'ava
cordé
entra
quelle
tout c
l'adm
Après
expéd
ciproc
la poi
bâti
Russes
empir
çables
de lau
contre
la Ch
placée
est sup
ses pr
que le
mille
Chine
Coxe,
l'atten
ce qui
nature
11, ut
des m
consid
carava
rivière
à Troi
je ne f
relativ
et de l
la pre
porter
très g

Le s
que, v
ples co
d'Han
positio
de Gil
comm
cilité p

travers un désert inhabité, parcourait un espace de plus de quatre cents milles (*Voyages de Bell.*, vol. II, p. 167), les caravanes voyageaient de Pétersbourg à Pékin. Il avait été stipulé, lorsque cette communication fut établie, que le nombre des personnes dans chaque caravane n'excéderait pas deux cents. Tous restèrent renfermés dans les murs d'un caravanseraï pendant le peu de temps qu'ils passèrent à Pékin, et il ne leur fut permis de traiter qu'avec un petit nombre de marchands à qui on avait accordé le monopole de ce commerce; mais, malgré ces entraves et ces précautions, la vigilance jalouse avec laquelle le gouvernement chinois interdit aux étrangers tout commerce libre avec ses sujets, prit l'allarme, et l'admission des caravanes russes fut aussitôt défendue. Après différentes négociations, on employa à la fin un expédient qui assura les avantages d'un commerce réciproque, sans enfreindre les réglemens circonspects de la police chinoise. Sur les limites des deux empires, on bâtit deux petites villes contiguës, l'une habitée par les Russes, et l'autre par les Chinois. Les sujets de chaque empire portent dans ces villes les productions commercables de leur pays. Les fourrures, les toiles, les draps de laine, le cuir et les glaces de la Russie sont échangés contre la soie, le coton, le thé, le riz et les bijoux de la Chine. Quelques réglemens sages de la souveraine placée aujourd'hui sur le trône de la Russie, dont le génie est supérieur aux maximes étroites de quelques-uns de ses prédécesseurs, ont rendu ce commerce si florissant, que le produit monte tous les ans au moins à huit cent mille livres sterling, et que c'est le seul trafic avec la Chine qui se fasse presque entièrement par échange. M. Coxe, dans ses recherches sur la Russie, a recueilli, avec l'attention et le discernement qui lui sont ordinaires, tout ce qui est relatif à cette branche de commerce, dont la nature et l'étendue étaient peu connues en Europe (ch. II, III et IV.) Ce n'est pas le seul endroit où la Russie reçoit des marchandises chinoises et indiennes. Un supplément considérable des unes et des autres est apporté par des caravanes de Tartares indépendans, à Orembourg sur la rivière de Jaik (*Voyage de Pallas*, tom. I, p. 355), et à Troïzkaïa sur la rivière d'Oui, et à d'autres places dont je ne fais pas mention. Je suis entré dans ce long détail relativement à la manière dont les productions de l'Inde et de la Chine sont introduites en Russie, parce qu'il offre la preuve la plus frappante qu'il est possible de transporter par terre des marchandises considérables à une très grande distance.

NOTE 53, Sect. IV, p. 560.

Le seul voyage des découvertes dans l'Océan Atlantique, vers le sud, qui ait été entrepris par aucun des peuples commerçans des côtes de la Méditerranée est celui d'Hannon, ordonné par la république de Carthage. La position de cette ville, beaucoup plus voisine du détroit de Gibraltar que Tyr, Alexandrie et les autres places de commerce dont j'ai fait mention, lui donnait plus de facilité pour entrer dans l'Océan. Cette circonstance, réunie

aux divers établissemens que les Carthaginois avaient faits en différentes provinces d'Espagne, leur suggéra naturellement cette entreprise, et leur présenta dans le succès des avantages considérables. Le voyage d'Hannon, loin de détruire, parait confirmer la justesse des raisons que j'ai données, et pour lesquelles de semblables tentatives n'ont pas été faites par d'autres peuples commerçans dans la Méditerranée.

NOTE 54, Sect. IV, p. 560.

Quoique les auteurs éclairés que j'ai cités aient regardé comme fabuleux ce voyage des Phéniciens, Hérodote en rapporte une circonstance qui semble prouver qu'il a été réellement entrepris. « Les Phéniciens, dit-il, affirmaient qu'en naviguant autour de l'Afrique, ils avaient le soleil à leur droite, ce qui ne paraît pas croyable, quoiqu'il est d'autres aient paru le croire (lib. IV, c. XLII). » Il est certain que cela doit être arrivé, s'ils ont réellement fait un tel voyage. La science de l'astronomie cependant était si imparfaite dans ces premiers temps que l'expérience seule pouvait avoir donné aux Phéniciens la connaissance de ce fait; ils n'auraient pas osé sans cela affirmer ce qui aurait paru une fiction dénuée de vraisemblance; même après leur rapport, Hérodote en doutait.

NOTE 55, Sect. IV, p. 563

Malgré les demandes multipliées pour les productions de l'Inde, on remarque que pendant le seizième siècle quelques marchandises qui sont aujourd'hui les principaux articles d'importation de l'Orient, étaient ou entièrement inconnues, ou de peu de valeur. Le thé, dont l'importation excède de beaucoup celle de toutes les autres productions de l'Orient, n'a été d'un usage général, pendant tout un siècle, dans aucun pays de l'Europe; même pendant ce court espace, par quelque caprice singulier du goût, ou par l'empire de la mode, l'infusion d'une feuille apportée des extrémités les plus éloignées de la terre, et dont l'éloge le plus grand peut-être qu'on puisse en faire est de dire qu'elle n'est pas malfaisante, est devenue presque une nécessité de la vie dans plusieurs parties de l'Europe, et cette passion a passé dans toutes les classes de la société, depuis les plus hauts rangs jusqu'aux derniers. En 1785, on calcula que toute la quantité de thé, transportée de Chine en Europe, était de dix-neuf millions de livres, dont on conjecture que douze millions furent consommés dans la Grande-Bretagne et dans les possessions qui en dépendent (*Annual Register de Dodsley pour 1784 et 1785*, p. 156). La porcelaine de la Chine, qui est maintenant aussi commune dans plusieurs parties de l'Europe, que si elle était le produit de leurs propres manufactures, n'était pas connue des anciens. Marco Polo est le premier parmi les modernes qui en fasse mention. Les Portugais commencèrent à l'importer peu de temps après leur premier voyage à la Chine. (A. D. 1517); mais un temps considérable s'écoula avant que l'usage en devint commun.

FIN DES NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS SUR L'INDE ANCIENNE.

UOC

Je
ment
tions
du pe
crire
s'éten
j'entra
tion d
dérais
qui s'e
drat
lation
mais e
donc
est m
receiv
trans
aux p
ce qu
tirera
les cir
humai
lations
L'hi
de ce
lées. N
mais
instrui
tellem
entrep
dang
préfér
contré
nature
climat
habita
lux. C
aux pr

APPENDICE

DES

RECHERCHES SUR L'INDE ANCIENNE.

J'essaierai maintenant de remplir l'engagement que j'ai pris, de faire quelques observations sur le génie, les mœurs et les institutions du peuple de l'Inde, autant qu'on peut le décrire depuis les temps les plus anciens auxquels s'étend la connaissance que nous en avons. Si j'entrerais dans cette vaste carrière avec l'intention d'en parcourir tout l'espace, si je considérerais sous ses différens aspects chaque objet qui s'offre à l'œil curieux du philosophe, il faudrait m'enfoncer dans un examen et des spéculations non-seulement d'une étendue immense, mais encore étrangères à mon sujet. Je bornerai donc mes recherches et mes réflexions à ce qui est intimement lié au dessein de cet ouvrage. Je recueillerai les faits que les anciens nous ont transmis concernant les institutions particulières aux peuples de l'Inde, et en les comparant avec ce que nous connaissons de cette contrée, j'en tirerai des conclusions propres à faire ressortir les circonstances qui ont porté le reste du genre humain dans tous les temps à y établir des relations d'une si grande étendue.

L'histoire nous fournit des preuves frappantes de ce commerce dès les périodes les plus reculées. Non-seulement les peuples voisins de l'Inde, mais les nations éloignées paraissent avoir été instruits des avantages du commerce, et les avoir tellement appréciés, que pour se les procurer ils entreprirent des voyages fatigans, coûteux et dangereux. Lorsque les hommes donnent une préférence décidée aux marchandises de quelque contrée, on doit l'attribuer soit à des productions naturelles de grand prix propres au sol et au climat, soit à des progrès supérieurs que ses habitans ont faits dans l'industrie, les arts et le luxe. Ce n'est pas à une excellence particulière aux productions naturelles de l'Inde que l'on

doit attribuer entièrement la prédilection des nations anciennes pour ses marchandises; car, excepté le poivre, objet assez important, elles diffèrent peu de celles des autres contrées du tropique; et l'Éthiopie et l'Arabie ont amplement fourni aux Phéniciens et aux autres peuples de l'antiquité les parfums, les pierres précieuses, l'or et l'argent qui faisaient les principaux articles de leur commerce.

Ainsi, quiconque désire de suivre le commerce avec l'Inde jusqu'à sa source doit consulter pour cela, non pas tant toutes les particularités naturelles des productions de ce pays que les grands progrès de ses habitans vers la perfection civile. Plusieurs faits nous ont été transmis qui, examinés scrupuleusement, démontrent clairement que les peuples de l'Inde furent non-seulement très anciennement civilisés, mais qu'ils ont fait dans la civilisation de plus grands progrès qu'aucun autre peuple. J'essaierai de raconter ces faits en détail, et de les placer dans un tel point de vue qu'ils puissent servir également à répandre du jour sur les institutions, les mœurs et les arts des Indiens, et à favoriser l'empressement de toutes les nations à s'emparer des productions de leur ingénieuse industrie.

Les anciens écrivains païens plaçaient les Indiens parmi ces races d'hommes qu'ils nommaient Autochtones ou Aborigènes, qu'ils regardaient comme enfans du sol, et dont on ne pouvait découvrir l'origine¹. Les écrivains sacrés célèbrent avant tout la sagesse de l'orient, expression qui annonce les progrès extraordinaires des peuples de cette partie du monde dans les sciences et dans les arts².

Pour éclaircir et confirmer ces témoignages

¹ Diod. Sicil., lib. xi, p. 151.

² 1. *Livre des Rois*, chap. iv, p. 31.

formels concernant l'ancienne et grande civilisation des habitants de l'Inde, j'examinerai leur rang et leur condition comme individus, leur politique civile, leurs lois et leur procédure judiciaire, leurs arts utiles et agréables, leurs sciences et leurs institutions religieuses, autant qu'il est possible de s'en instruire par les écrits des Grecs et des Romains, comparés avec ce qui reste encore de leurs anciennes institutions.

I. D'après les plus anciennes descriptions de l'Inde, nous savons que la distinction des rangs et la séparation des professions y étaient particulièrement établies. C'est une des preuves les plus convaincantes d'une société considérablement avancée dans ses progrès. Les arts, dans les premières scènes de la vie sociale, sont en si petit nombre et si simples que chaque homme les possède tous assez pour satisfaire à toutes les demandes de ses désirs limités. Un sauvage peut façonner son arc, aiguïser ses flèches, élever sa hutte et creuser son canot sans recourir à l'aide d'aucune main plus habile que la sienne ; mais lorsque le temps a multiplié les besoins des hommes, les productions de l'art se compliquent tellement dans leur forme, ou deviennent si recherchées dans leur fabrique qu'un cours particulier d'éducation est nécessaire pour former l'artiste à l'esprit de l'invention et à l'habileté de l'exécution. A proportion que le raffinement s'étend la distinction des professions s'accroît et se partage en des subdivisions plus nombreuses et plus petites. Avant les monuments de l'histoire authentique, et même avant l'ère la plus reculée à laquelle leurs propres traditions puissent atteindre, cette séparation des professions a non-seulement eu lieu parmi les peuples de l'Inde, mais sa durée a été assurée par une institution que l'on doit considérer comme l'article fondamental dans le système de leur politique. Le corps entier du peuple était divisé en quatre ordres ou castes. Les membres de la première, regardée comme sacrée, avaient en partage l'étude des principes de la religion, l'exercice de ses fonctions et la culture des sciences. Ils étaient les prêtres, les instituteurs et les philosophes de la nation. Les membres du second ordre étaient chargés du gouvernement et de la défense de l'état. En temps de paix, ils étaient

ses conducteurs et ses magistrats ; en temps de guerre, ils étaient les soldats qui livraient les batailles. La troisième caste était composée d'agriculteurs et de marchands, et la quatrième d'artisans, de labourers et de domestiques. Aucun individu ne pouvait jamais quitter sa caste ni être admis dans une autre ¹. L'état de chaque individu est fixé d'une manière inaltérable ; sa destinée est irrévocable, et pendant sa vie il doit parcourir la route qui lui est marquée sans pouvoir jamais s'en écarter. Cette ligne de séparation est non-seulement tracée par l'autorité civile, mais confirmée et sanctionnée par la religion. On dit que chaque ordre ou caste tient son origine de la divinité d'une manière si différente que l'on regarderait comme un acte de la plus monstrueuse impiété de les mêler ou de les confondre ². Ce n'est pas seulement entre ces quatre tribus que ces barrières insurmontables ont été placées ; les membres de chaque caste sont encore invariablement attachés à la profession de leurs ancêtres. De génération en génération, les mêmes familles ont suivi et con-

¹ Ayeen Akbery, v. III, p. 81 *Essais relatifs à l'histoire, etc., des Indous*, p. 107.

² Selon tous les écrivains de l'antiquité, les Indiens ont été constamment divisés en sept tribus ou castes (Strab., lib. xv, p. 1029, C., etc. Diod. de Sic., liv. 1, p. 153, etc. Arrien, c. x.) Il est probable qu'ils furent entraînés dans cette erreur en considérant quelque-unes des subdivisions des castes, comme si elles avaient formé des ordres distincts et indépendants. Mais il n'y avait pas plus de quatre castes primitives : c'est ce que nous apprenons par le témoignage unanime des voyageurs modernes les mieux instruits. Nous en avons l'état le plus exact dans *La Porte ouverte, ou la vraie représentation de la vie, des mœurs, de la religion et du service des bramines qui demeurent sur les côtes de Coromandel*. Cet ouvrage fut compilé avant le milieu du dernier siècle, par Abraham Boger, chapelain de la factorerie hollandaise à Pullicate. En gagnant la confiance d'un bramine éclairé, il acquit les connaissances relatives aux mœurs et à la religion des Indiens, connaissances plus authentiques et plus étendues que n'en avaient eu les Européens avant les dernières traductions du sanskrit. Je fais mention de ce livre, parce qu'il paraît être moins connu qu'il ne mérite de l'être. Il ne reste maintenant point de doute, quant au nombre et aux fonctions des castes, puisque cela est assuré d'après les livres indiens les plus anciens et les plus sacrés, et confirmé par les relations de leurs propres institutions données par des bramines éminents pour leur savoir. Selon eux, les différentes castes tiraient leur origine de Brahma, l'agent immédiat de la création sur le pouvoir suprême, de la manière suivante, qui établit et le rang qu'elles devaient tenir et les fonctions qu'elles avaient à remplir.

¹ *Hist. de l'Amérique*, vol. III, p. 165.

tinueront toujours de suivre un genre de vie semblable et uniforme.

Ces arrangements déterminés des différens membres d'une communauté semblent d'abord

Le *Bramine*, du nom de la boue (sagesse), doit prier, lire, instruire.

Le *Chehtéry*, du nom des bras (force), doit tirer de l'arc, combattre, gouverner.

Le *Bice*, du nom du ventre ou des cuisses (nourriture), doit pourvoir aux nécessités de la vie par l'agriculture et le commerce.

Le *Soder*, du nom des pieds (soumission), doit travailler et servir.

Les occupations prescrites à toutes ces classes sont essentielles dans un état bien réglé. Celle qui est subordonnée à celle-ci est la cinquième, ou la classe étrangère, appelée *Burru Sunker*. On la suppose descendue de l'union illégitime entre des personnes de différentes castes. Elles sont ordinairement marchandes en petits articles de commerce de détail. (*Préface du Code des lois des Gentoux*, p. 46 et 99.) Aueun auteur européen ne fait mention de cette classe comme je la décris; cette distinction était trop difficile pour qu'ils l'observassent, et ils paraissent considérer les membres de cette caste comme appartenans au *Soder*. Outre ces castes reconnues, il y a une race d'hommes malheureux, nommée sur la côte de Coromandel, *Pariars*, et dans l'autre partie de l'Inde, *Chaudals*. Ce sont des rebuts de leur ordre primitif, qui, par leur mauvaise conduite en ont perdu tous les privilèges. Leur condition est indubitablement la plus basse dégradation de la nature humaine. Personne d'aucune caste ne doit avoir la moindre communication avec eux. (*Sonnerat*, tom. 1, p. 55 et 56.) Si un *Pariar* approche un *Nayr*, c'est à dire un guerrier d'une haute caste sur la côte du Malabar, il peut être mis à mort avec impunité. L'eau et le lait sont considérés comme souillés, même par leur ombre qui passe sur eux, et ne peuvent être employés jusqu'à ce qu'ils soient purifiés. (*Ayeen Akbery*, vol. III, p. 243.) Il est presque impossible d'exprimer par des mots le sentiment de bassesse que le nom de *Pariar* inspire à l'âme d'un Indien. Tout Indien qui viole les règles ou les institutions de sa caste, tombe dans cette situation dégradée. C'est ce qui rend les Indiens si fortement attachés aux institutions de leur tribu, parce que la perte de la caste est pour eux la perte de tout appui et de toute considération humaine, et qu'elle est un châtement, sans comparaison plus sévère que l'excommunication dans la période la plus triomphante de la puissance du pape.

Les quatre castes primitives sont nommées et leurs fonctions décrites dans le *Mahabarat*, le plus ancien livre des Indiens, et d'une autorité plus haute qu'aucun de ceux dont les Européens aient eu connaissance jusqu'alors. (*Baghvat-Ghita*, p. 130.) La même distinction des castes était connue à l'auteur du *Hito-Pades*, autre ouvrage d'une grande antiquité, traduit du sanskrit, p. 251.) On a omis dans le texte de faire mention d'une circonstance. Quoique la ligne de séparation soit tellement tracée qu'elle rende absolument impossible l'élévation d'une caste inférieure à une plus élevée, et que l'on

contraire au progrès des sciences et des arts; et ces barrières artificielles qui entourent les différens ordres, et qu'il serait impie de franchir, tendent à circonscire les opérations de

regardât comme une très énorme impiété, qu'un homme d'un ordre inférieur prétendit remplir quelques fonctions appartenante à celle d'une caste supérieure; cependant, en certains cas, les pundits déclarent qu'il est permis aux personnes d'une classe supérieure d'exercer quelques-unes des occupations attribuées à une classe au-dessous de la leur, sans perdre leur caste par cette action. (*Préface des Pundits au code des loix des Gentoux*, p. 100.) Aussi nous trouvons des Bramines employés au service de leurs princes, non-seulement comme ministres d'état (*Orme*, *Fragmens*, p. 207), mais encore dans des places subordonnées. La plupart des officiers de haut rang; dans l'armée de Segavi, le fondateur de l'état Mahratte, étaient bramines, et quelques-uns d'eux pundits ou bramines savans (*Ibid.*, p. 97). Plusieurs cipayes, au service de la compagnie de l'Inde orientale, particulièrement dans la présidence du Bengale, sont de la caste des brahmes.

Un autre fait relatif aux castes est digne de remarque. Un nombre immense de pèlerins montant en quelques années à plus de cent cinquante mille, visitent la pagode de Jaggernaut en Orissa (un des lieux les plus anciens et les plus révéérés du culte indien), au temps de la fête annuelle en l'honneur de la divinité à laquelle le temple est consacré. Les membres de toutes les quatre castes peuvent s'approcher ensemble de l'autel de l'idole, sans distinction de place, et manger pêle-mêle des mêmes alimens. Ceci semble indiquer quelque souvenir d'un état antérieur à l'institution des castes, lorsque tous les hommes étaient considérés comme égaux. Je ne suis pas assez instruit pour être en état d'expliquer une pratique si opposée aux premières idées et aux principes connus des Indiens. (*Bernier*, tom. II, p. 102. *Tavernier*, liv. II, ch. IX. *Anquetil*, *Disc. prélim.*, p. 81. *Esquisses*, p. 96.)

Quelques-uns de mes lecteurs doivent avoir observé que je n'ai point décrit les ordres nombreux des dévots indiens, auxquels les écrivains européens donnent généralement le nom de *faquirs*, nom par lequel les mahométans distinguent les moines fanatiques de leur religion. Le jour sous lequel j'ai considéré les institutions religieuses des Indiens me dispense d'examiner les *faquirs* indiens en particulier. Leur nombre, la rigueur de leurs mortifications, les pénitences horribles qu'ils subissent volontairement, et la haute opinion que le peuple conçoit de leur sainteté, ont frappé tous les voyageurs qui ont visité l'Inde, et leurs descriptions sont bien connues. La puissante influence de l'enthousiasme, l'amour de la distinction et le désir d'obtenir quelque portion de ce respect et de ces honneurs à la jouissance desquels les brahmes sont destinés, peuvent servir à expliquer les choses extraordinaires que les *faquirs* font: il y a une remarque importante à ce sujet. Cet ordre de dévots paraît avoir été très ancien dans l'Inde. La description des Germains que Strabon emprunte de Mégasthène, s'applique presque en entier aux *faquirs* modernes. (*Lib. XV*, p. 1040, B.)

l'esprit humain dans un cercle plus étroit que celui que la nature leur a tracé. Quand chaque homme a la liberté pleine et entière de diriger ses efforts vers les objets et la fin que son penchant l'engage à préférer, il peut espérer d'atteindre à ce haut degré de perfection auquel les élans de son génie et d'une industrie sans entraves le portent naturellement. Les réglemens de l'Inde politique, par rapport aux différens ordres d'hommes doivent nécessairement arrêter quelquefois le génie dans sa carrière, et restreindre aux fonctions d'une caste inférieure, des talens qui pourraient être propres à briller dans une sphère plus élevée. Mais les arrangements du gouvernement civil sont faits, non pour ce qui est extraordinaire, mais pour ce qui est commun; non pour le petit nombre, mais pour tous. L'objet des premiers législateurs indiens fut d'employer les moyens les plus efficaces de pourvoir à la subsistance, à la sûreté et au bonheur de tous les membres de la communauté qu'ils gouvernaient. Dans cette vue, ils destinèrent certaines races d'hommes à chacune des professions variées et des arts nécessaires à une société bien ordonnée, et déterminèrent que l'exercice en serait transmis de père en fils successivement. Ce système, quoique extrêmement opposé aux idées que nous avons conçues dans un état social tout différent, paraîtra, après un examen scrupuleux, plus propre à obtenir la fin qu'on se proposait qu'un observateur inattentif ne pourrait d'abord l'imaginer. L'esprit humain se plie aux lois de la nécessité, et s'accoutume non-seulement à se prêter aux privations que sa condition ou les institutions de son pays lui imposent, mais à s'en contenter. Dès son entrée dans le monde, l'Indien connaît la place qui lui est assignée et les fonctions auxquelles sa naissance le destine. Les objets qui en dépendent sont les premiers qui se présentent à sa vue. Ils occupent sa pensée ou exercent ses bras, et dès ses plus tendres années il est entraîné par l'habitude de faire aisément et avec plaisir ce qu'il continuera de faire pendant tout le cours de sa vie. Voilà à quoi l'on doit attribuer ce haut degré de perfection qui frappe dans plusieurs des manufactures indiennes; et quoique leur respect pour les pratiques de leurs ancêtres puisse enchaîner l'esprit d'invention, cependant il en résulte une habileté et une délicatesse dans la

main-d'œuvre qui fait que les Européens, avec tous les avantages d'une industrie supérieure et l'aide d'instrumens plus parfaits, n'ont jamais été capables d'égaliser le fini de l'exécution de leurs ouvrages. Tandis que les grands progrès de leurs curieuses manufactures excitaient l'admiration et attiraient le commerce des autres nations, la séparation des professions dans l'Inde, et l'ancienne distribution du peuple en classes, attachées chacune à une espèce particulière de travaux, assuraient une abondance des marchandises les plus communes et les plus usuelles qui, non-seulement suffisait à leurs besoins, mais pourvoient encore à ceux des contrées qui les environnent.

A cette première division du peuple en castes nous devons aussi rapporter une singularité frappante dans l'état de l'Inde, la permanence de ses institutions et l'immutabilité dans les mœurs des habitans. Ce qui existe aujourd'hui dans l'Inde y fut toujours, et y continuera vraisemblablement: la violence féroce et le fanatisme effréné de ses conquérans mahométans, la puissance des Européens, ses maîtres, n'ont opéré aucune altération considérable¹. Les distinctions

¹ Ce que j'ai assuré dans le texte est en général bien fondé. C'est l'opinion cependant de ceux qui ont parcouru l'Inde dans toute son étendue et qui ont bien observé tout ce qu'ils ont vu, que les conquêtes et des mahométans et des Européens ont produit quelques effets sur les mœurs et sur les coutumes des peuples. L'ancien habillement des Indiens, comme le décrit Arrien (*Hist. Ind.*, c. xvi), était une toile de mousseline jetée nonchalamment sur leurs épaules, une chemise de mousseline descendant au milieu de la jambe, et leurs barbes étaient teintes de diverses couleurs; cette mode est toute différente de celle qu'ils suivent actuellement. On suppose aussi que les mahométans ont introduit dans l'Inde la coutume de séparer les femmes, et la rigueur avec laquelle elle est renfermée. Cette supposition est en quelque façon confirmée par le drame de *Sacotala*, traduit du sanskrit. Dans cette pièce, on introduit plusieurs femmes, qui se mêlent dans la société, et conversent aussi librement avec les hommes, que les femmes ont coutume de le faire en Europe. Nous pouvons présumer que l'auteur décrit les mœurs et se conforme aux coutumes de son siècle. Mais lorsque je fais mention de cette remarque, il faut observer aussi qu'il y a lieu de conclure d'un passage de Strabon qu'au temps d'Alexandre-le-Grand, les femmes dans l'Inde étaient gardées avec la même attention jalouse qu'elles le sont aujourd'hui. «Quand les princes, dit-il en copiant Mégasthène, partent pour une chasse publique, ils sont accompagnés par un grand nombre de leurs femmes, mais le long de la route où ils doivent passer, des cordes sont tendues de chaque côté, et si quelque

de com
et don
mes de
et ils c
ars. D
a été l
tamm
mêmes
toutes
jours,
rée cor
chesses
font qu
Selon l
aucièm
consist
change
çoit qu
tant à

homme
(Lib. xv
l'influe
résident
font tra
chaises,
ici le lieu
probable
d'imitati

¹ C'est
titude les
avec celle
dit-il, sur
l'Oxus) et
guer me
conserv
mentent
dans le T
de l'Indo
les règne
Perse, un
l'Espagne
n'était pas
es riches
mens ex
nement. L
usurpateu
jamais de
gent, et c
toute espè
indubitabl
gent dans
tions, don
échange de
de la contr
de l'Indos
culière de
Cachemir

les Européens, avec l'industrie supérieure et les arts parfaits, n'ont jamais vu de l'exécution de ces grands progrès. Les études excitaient l'admiration des autres professions dans l'Inde, et le peuple en classes, d'une espèce particulière de l'abondance des marchandises et les plus usuelles satisfaisaient à leurs besoins, et à ceux des contrées

du peuple en castes, et par sa singularité et la permanence de son immutabilité dans les mœurs qui existe aujourd'hui et y continuera vraisemblablement. Le fanatisme des mahométans, la puissance des rois, n'ont opéré de grandes distinctions.

Le texte est en général bien écrit, et les auteurs ont bien observé tout ce qui est des mœurs et des mahométans et leurs effets sur les mœurs. L'ancien habillement des Indes (*Hist. Ind.*, c. xvi), était différent de celui que nous voyons aujourd'hui. On ne descendait au milieu de l'Inde que par des sentiers différents de ceux qu'ils ont aussi de la mahométane, la coutume de séparer les sexes, laquelle elle sont renfermées dans une manière confirmée par le *sanskrit*. Dans les Indes, qui se mêlent aussi librement avec les Indes, l'auteur décrit les mœurs de son siècle. Mais il faut observer d'un passage de Strabon, les femmes dans l'Inde même attention jalouse de la part des princes, dit-il, ont une chasse publique, grand nombre de leurs rois ou ils doivent passer, de ce côté, et si quelque

de condition, les réglemens dans la société civile et domestique sont les mêmes; les mêmes maximes de la religion sont l'objet de leur vénération, et ils cultivent les mêmes sciences et les mêmes arts. Dans tous les âges, le commerce avec l'Inde a été le même; l'or et l'argent y ont été constamment apportés pour faire jouir le pays des mêmes avantages qu'ils procurent maintenant à toutes les nations. Depuis Plin jusqu'à nos jours, l'Inde a toujours été considérée et abhorrée comme un abîme où s'engloutissent les richesses de toutes les autres contrées, où elles ne font que circuler et dont elles ne sortent jamais¹. Selon les détails que j'ai donnés des cargaisons anciennement exportées de l'Inde, on voit qu'elles consistaient presque dans les mêmes articles d'échange avec ceux de nos jours; et si on y aperçoit quelque différence, elle est due non pas tant à quelque variété dans la nature des mar-

chandises que les Indiens préparaient pour la vente, qu'à la diversité dans les goûts et dans les besoins des nations qui les demandaient.

Il. La considération de sa constitution politique et de la forme de son gouvernement, fournit une autre preuve de l'ancienne et haute civilisation du peuple de l'Inde. Les Indiens font remonter leur histoire à une multitude de siècles, et assurent que toute l'Asie, depuis l'embouchure de l'Indus à l'ouest, jusqu'aux confins de la Chine à l'est, et depuis les montagnes du Thibet au nord, jusqu'au cap de Comorin au sud, formait un vaste empire soumis à un puissant souverain, sous lequel gouvernaient différents princes héréditaires et rajahs. Mais leur chronologie, qui compte la vie de l'homme dans les temps anciens par des milliers d'années, et calcule par millions l'étendue des différentes périodes durant lesquelles elle suppose que le monde a existé, est si folle et si extravagante qu'elle ne mérite aucune sérieuse discussion. Contentons-nous donc, jusqu'à ce que l'on ait obtenu des connaissances plus certaines de l'histoire ancienne de l'Inde, de recevoir des Grecs qui servaient sous Alexandre-le-Grand les premiers détails qui soient authentiques sur cette contrée. Ils trouvèrent dans ce pays des royaumes d'une grande étendue. Les territoires de Porus et de Taxile comprenaient une grande partie du Panjab, une des contrées les plus fertiles et les mieux cultivées de l'Inde. Le royaume des Prasii ou Gangarides, couvrait un grand espace de l'un et de l'autre côté du Gange. Tous les trois, comme on voit par les anciens auteurs grecs, étaient puissans et peuplés.

¹ C'est une chose curieuse d'observer avec quelle exactitude les idées d'un Asiatique ingénieux se rencontrent avec celles des Européens sur ce sujet. « En réfléchissant, dit-il, sur la pauvreté de Turan (contrée au-delà de l'Oxus) et de l'Arabie, je fus d'abord embarrassé d'assigner une raison pourquoi ces contrées n'ont jamais pu conserver de richesses, tandis qu'au contraire elles augmentent journellement dans l'Indostan. Timur apporta dans le Turan les richesses de la Turquie, de la Perse et de l'Indostan, mais elles sont toutes dissipées; durant les règnes des quatre premiers califes, la Turquie, la Perse, une partie de l'Arabie, l'Éthiopie, l'Égypte et l'Espagne étaient leurs tributaires, et cependant le pays n'était pas riche. Il est donc évident que cette dissipation des richesses d'un état ne peut arriver que par des épuisemens extraordinaires, ou par quelque vice de gouvernement. L'Indostan a été fréquemment ravagé par des usurpateurs étrangers, et aucun de ses rois ne forma jamais de trésor. Le pays n'a aucune mine d'or et d'argent, et cependant l'Indostan abonde en monnaie et en toute espèce de richesses. L'abondance de numéraire est indubitablement due à l'ample importation d'or et d'argent dans les vaisseaux européens et ceux des autres nations, dont plusieurs apportent de l'argent comptant en échange des manufactures et des productions naturelles de la contrée. Si ceci n'est pas la cause de l'état florissant de l'Indostan, il faut l'attribuer à la bénédiction particulière de Dieu. (*Mém. de Khojeh-Abdul-Kurrcem, Caebemirien de distinction*, p. 42.)

si étendus est seule une preuve convaincante de ses progrès dans la civilisation. Dans quelque région de la terre que l'on ait été à même d'observer le progrès des hommes en société, on les voit d'abord en petites tribus ou communautés indépendantes. Leurs besoins communs les portent à s'unir, et leurs jalousies réciproques, autant que la nécessité d'assurer leur subsistance, les obligent d'éloigner par la force tout rival qui pourrait empiéter sur les domaines qu'ils regardent comme leur propriété. Plusieurs siècles s'écoulaient avant qu'ils s'assemblent en corps, qu'ils acquièrent la prévoyance suffisante pour pourvoir à leurs besoins, ou la sagesse requise

pour conduire les affaires d'une société nombreuse. Sous le beau climat même, et sur le sol fertile de l'Inde, plus favorable peut-être à l'union et à l'accroissement de l'espèce humaine qu'aucun autre partie du globe, la formation d'états aussi étendus et établis comme ils l'étaient dans cette contrée, lorsque les Européens les visitèrent pour la première fois, doit avoir été l'ouvrage du temps; et ses membres doivent avoir long-temps été accoutumés aux opérations de l'utile industrie.

Quoique le gouvernement monarchique fût établi dans toutes les contrées de l'Inde auxquelles la connaissance de l'antiquité s'étendait, les souverains étaient loin de posséder un pouvoir despotique et absolu. On n'y a découvert à la vérité aucune trace d'assemblée ou de corps public, dont les membres, soit dans leur propre droit, soit comme représentants de leurs concitoyens, pussent intervenir dans l'établissement des lois ou dans la surveillance de leur exécution. Les institutions destinées à assurer et à garantir les droits relatifs aux hommes en société, toute familière que l'idée puisse en être aux peuples de l'Europe, ne forma jamais une partie d'aucune constitution politique dans aucun grand royaume d'Asie. C'était à des principes différens que les peuples de l'Inde devaient les restrictions qui limitaient l'exercice de la puissance royale. Le rang des individus était immuablement fixé, et les privilèges des différentes castes étaient regardés comme inviolables. Les monarques de l'Inde, qui sont tous pris de la seconde des quatre classes dont nous avons déjà parlé, à qui l'on confiait les fonctions du gouvernement et l'exercice des armes, voient parmi leurs sujets un ordre d'hommes qui leur est bien supérieur en dignité et par le rang et par la sainteté, et si persuadé de sa prééminence, qu'il regarde comme une souillure et une dégradation de se nourrir des mêmes alimens que son souverain¹. Leurs personnes sont sacrées, et même pour les crimes les plus atroces, on ne peut les punir de mort: on ne doit jamais verser leur sang. Les monarques doivent regarder avec respect les hommes de cette classe supérieure et les révérencer comme les ministres de la religion et les maîtres de la sagesse. Dans les occasions im-

¹ Orme, *Dissert.*, vol. 1, p. 4. *Esquisses*, etc., p. 113. *Code des lois des Gentoux*, ch. xxi, § x, p. 275-283.

portantes, c'est le devoir des souverains de les consulter et de se diriger d'après leurs avis. Leurs conseils et même leurs censures doivent être reçus avec une soumission respectueuse. Ce droit des brames d'obtenir de l'administration publique le respect pour leurs opinions, n'était pas inconnu des anciens¹; et dans quelques relations anciennes et encore subsistantes, des événemens qui se sont passés dans l'Inde, on fait mention des princes qui, ayant violé les privilèges des castes, et méprisé les remontrances des brames, furent déposés et mis à mort par l'autorité de ceux-ci².

Tandis que d'un côté les lois sacrées des brames opposaient une barrière aux usurpations du pouvoir royal, il était circonscrit de l'autre par les idées que ceux qui tenaient le premier rang dans la société concevaient de leur dignité et de leurs privilèges. Comme les membres de la caste qui par son rang approchait le plus des choses sacrées étaient les seuls qu'on pût charger des fonctions de l'état, les souverains de ces vastes royaumes anciennement établis dans l'Inde, jugèrent à propos de donner aux autres la surintendance des villes et des provinces trop éloignées pour être sous leur inspection immédiate. Dans ces postes, ils acquéraient souvent tant de crédit et d'influence, que les charges conférées arbitrairement continuèrent dans leurs familles, et qu'ils parvinrent graduellement à former un ordre intermédiaire entre le souverain et ses sujets; et par la jalousie vigilante avec laquelle ils maintenaient leur dignité et leurs privilèges, ils contraignaient leurs gouverneurs à les respecter et à les gouverner avec équité.

Leurs prérogatives, restreintes par l'autorité du souverain, n'appartenaient pas seulement aux deux ordres supérieurs dans l'état, elles s'étendaient par degrés à la troisième classe employée à l'agriculture. Les travaux de cette société d'hommes nombreuse et utile sont si essentiels à la conservation et au bonheur de tous, qu'on donnait la plus grande attention à rendre leur condition sûre et agréable. Selon les idées dominantes chez les peuples de l'Inde, comme nous le savons des premiers Européens qui ont visité leur pays, le souverain est considéré

¹ Strabo, lib. xv, p. 1029, C.

² *Détail des qualités requises dans un magistrat, à la tête du Code des lois des Gentoux*, p. 102 et 116.

comme
la terre
toutes
étaient
moyen
nairem
annuel
prix de
travaux
bles, l
où la su
de vête
sont bâ
ne peut
long-te
la rente
ferme,
au fils.
donnés
l'Inde,
qui se p
séder
présent
l'Inde o
les ryot
les ferm
qui peu
prix fix
ciennes
temps é
idées d
des cast
qu'il a é
les prov
soit aux
le conse
fondé te

¹ Strabo
c. xi, p.

² Les in
de la terr
anciens. L
à leurs r
royale. (S
p. 153.) C
grandes r
être inver
suzerain.
Perse, et
fermiers
blables à
tom. III,

es souverains de les d'après leurs avis. rs censures doivent on respectueuse. Ce de l'administration rs opinions, n'était ; et dans quelques re substantives, des sés dans l'Inde, on qui, ayant violé les prisé les remontr- posés et mis à mort

es lois sacrées des ière aux usurpations circonscrit de l'autre tenaient le premier aient de leur dignité me les membres de pprochait le plus des euls qu'on pût char- t, les souverains de nement établis dans e donner aux autres et des provinces trop ur inspection immé- aquéraient souvent ace, que les charges atinuèrent dans leurs ent graduellement à ire entre le souverain isie vigilante avec la dignité et leurs pri- leurs gouverneurs à rner avec équité.

reintes par l'autorité ent pas seulement aux s l'état, elles s'éten- ième classe employée ux de cette société tile sont si essentiels leur de tous, qu'on tention à rendre leur . Selon les idées do- s de l'Inde, comme rs Européens qui ont erain est considéré

ses dans un magistrat, Gentoux, p. 102 et 118.

comme le seul et universel propriétaire de toute la terre dans ses domaines, et de lui dérivent toutes les propriétés de ses sujets. Ces terres étaient louées aux fermiers qui les cultivaient, moyennant une rente stipulée, montant ordinairement à la quatrième partie de leur produit annuel payé en espèces¹. Dans un pays où le prix de la main-d'œuvre est très bas, et où les travaux de la culture sont très peu considérables, la terre produisant presque d'elle-même, où la subsistance est à fort bon compte, où peu de vêtements sont nécessaires, et où les maisons sont bâties et meublées à peu de frais, ce taux ne peut être ni exorbitant ni oppressif. Aussi long-temps que le laboureur continue de payer la rente établie, il conserve la jouissance de la ferme, qui passe comme une propriété du père au fils. Ces détails que les anciens auteurs ont donnés de l'état et du sort des fermiers dans l'Inde, sont si parfaitement conformes avec ce qui se pratique maintenant, qu'on peut les considérer presque comme une description de l'état présent de sa culture. Dans chaque partie de l'Inde où les princes indiens ont des domaines, les ryots, nom moderne par lequel on distingue les fermiers, tiennent leurs possessions à bail, qui peut être considéré comme perpétuel et au prix fixé par les anciens arpentages et les anciennes évaluations. Cet ordre a été si long-temps établi et s'accommode si bien avec les idées des Indiens concernant les distinctions des castes et les fonctions attribuées à chacune, qu'il a été inviolablement maintenu dans toutes les provinces soumises, soit aux mahométans, soit aux Européens, et que ces deux puissances le conservent comme la base sur laquelle est fondé tout leur système de finance². Dans un

période de temps plus reculé, avant que les institutions primitives de l'Inde fussent subverties par les usurpateurs étrangers, l'industrie du fermier, dont chaque habitant dépendait

semblait du fermage des terres dans une des grandes provinces de l'empire turc. (*Voyage en Syrie*, etc., tom. II, p. 299, etc.) Le mode précis cependant, dont les ryots de l'Indostan tenaient leurs possessions, est une circonstance de son ancienne constitution politique, sur laquelle des hommes d'un discernement supérieur, qui ont résidé long-temps dans ce pays et y ont occupé les premières places du gouvernement, ont eu des opinions très différentes. Quelques-uns ont imaginé que les concessions de terrain étaient faites par le souverain aux villages ou aux petites communautés, et que les habitants, sous la conduite de leurs chefs, le cultivaient en commun et en partageaient le produit entre eux selon certaines proportions. (*Descript. de l'Inde*, par M. Bernouilli, tom. II, p. 223, etc.) D'autres prétendent que la propriété du fonds a été transférée de la couronne à des officiers héréditaires d'un rang distingué, et d'une grande autorité, appelés *zémindars*, qui recueillent les revenus des mains des ryots, et leur partagent les terres. D'autres soutiennent que l'office des *zémindars* est temporaire et ministériel; qu'ils sont purement des collecteurs du revenu, amovibles à volonté, et que le bail, en vertu duquel les ryots tiennent leurs possessions, dérive immédiatement du souverain. Cette dernière opinion est soutenue très habilement par M. Grant, dans ses *Recherches sur la nature des tenures des Zémindars dans la propriété des terres du Bengale*, etc. On continue encore d'agiter cette question au Bengale, et l'on a produit des arguments plausibles en faveur de ces différentes opinions; quoique ce soit un point très intéressant, puisque le système futur des finances anglaises dans l'Inde paraît en dépendre essentiellement, cependant des personnes bien instruites de l'état de l'Inde ne se sont pas crues en état de décider la question. (*Voy. l'Introduction*, du capitaine Kirkpatrick, aux *instituts de Ghazan-Kan*, dans les *nouveaux mélanges asiatiques*, n° II, p. 130.) Quoique l'opinion du comité de finance, composé de personnes très habiles, penche à conclure contre le droit héréditaire des *zémindars* sur la propriété du sol cependant le conseil suprême, en 1786, refusa pour de bonnes raisons de donner aucun jugement définitif sur un sujet si important. Cette note était envoyée à l'impression avant que je pusse lire la Dissertation ingénieuse et instructive de M. Rousset sur la propriété foncière du Bengale. Il y adopte une opinion contraire à celle de M. Grant, et soutient, avec cette candeur et cette élévation de sentiment qui frappent toujours quand on n'a d'autre objet en vue que la découverte de la vérité, que les *zémindars* du Bengale possèdent leurs propriétés foncières par droit héréditaire. Quand j'aurais une connaissance assez exacte, soit de l'état de l'Inde, soit du système d'administration qui y est établi, pour comparer ces différentes théories et déterminer laquelle d'entre elles mérite la préférence, le sujet de mes recherches n'exigerait pas que j'entrasse dans une telle discussion. J'imagine cependant que l'état de la propriété foncière dans l'Inde serait beaucoup éclairci par la comparaison qu'on

¹ Strabo, lib. I, c. xv, p. 1030. A. Diod. Sic., lib. II, c. xi, p. 53.

² Les monarches de l'Inde étaient les seuls propriétaires de la terre; cela est affirmé en termes positifs par les anciens. Le peuple, disent-ils, paie un impôt territorial à leurs rois, parce que le royaume est une propriété royale. (Strabo, lib. I, p. 1038. Diod. de Sic., lib. II, p. 153.) Ceci n'est pas particulier à l'Inde. Dans toutes les grandes monarchies de l'orient, le souverain seul paraît être investi de la propriété de la terre, comme seigneur suzerain. Selon Chardin, tel est l'état de propriété en Perse, et les terres étaient louées par le monarque aux fermiers qui les cultivaient aux conditions presque semblables à celles accordées aux ryots indiens. (*Voyages*, tom. III, p. 336, etc., in-4°.) M. Volney donne un état

pour sa subsistance, était aussi assurée que le titre par lequel il tenait ses terres était équitable. La guerre même n'interrompait point ses travaux et n'exposait point sa propriété. Il n'était point rare de voir, comme nous l'avons appris, lorsque deux armées se livraient le combat

en pourrait faire avec la nature des tenures féodales ; et je conçois qu'on pourrait y reconnaître une succession de changemens à peu près dans le même ordre qu'on a observé en Europe, d'où il paraîtrait que la possession du sol fut accordée d'abord à volonté, puis à vie, et enfin qu'elle devint une propriété héréditaire et perpétuelle. Même sous cette dernière forme, lorsque le fonds est acquis par achat ou par héritage, la manière dont on a confirmé et complété le droit de propriété, en Europe par une charte, dans l'Inde par un *sunnud* du souverain, semble annoncer quel était son état primitif. Selon chacune des théories dont j'ai fait mention, la tenure et la condition des ryots ressemblent à la description que j'en ai donnée. Leur état, d'après les détails des observateurs éclairés, est aussi heureux et aussi indépendant qu'il puisse être pour les hommes employés à la culture de la terre. Les anciens écrivains grecs et romains, qui n'avaient qu'une connaissance imparfaite des parties intérieures de l'Inde, représentaient la quatrième partie du produit annuel de la terre comme l'évaluation générale de la redevance payée au souverain. Sur l'autorité d'un auteur populaire, qui fleurissait dans l'Inde avant l'ère chrétienne, nous pouvons conclure qu'une sixième partie du revenu public était, de son temps, la portion ordinaire du souverain. (*Sacotala*, act. v., p. 53.) On sait maintenant que le revenu que le souverain tire de la terre varie beaucoup dans les différentes parties du pays, suivant la fertilité ou la stérilité du sol, la nature du climat, l'abondance ou la rareté de l'eau, et plusieurs autres circonstances de ce genre. D'après les détails que nous avons, je croirais que dans quelques districts il a été porté au-delà de sa juste proportion. Une circonstance relative à l'administration du revenu dans le Bengale, mérité d'être remarquée, comme très honorable pour la mémoire de l'empereur Akber. J'ai souvent eu occasion de célébrer la sagesse de son gouvernement. On forma sous son règne une cote générale et régulière du revenu du Bengale ; toutes les terres furent alors évaluées et la taxe de chaque habitant de chaque village fut fixée. On établit une gradation régulière d'évaluations. Les taxes des différens habitans qui vivaient dans un certain canton, étant réunies, formaient le rôle d'un village ; les taxes de différens villages étant ensuite rapprochées sous un même point de vue, offraient le rôle d'un plus grand territoire. L'assemblage de ces rôles présentait la taxe d'un district, et la somme totale des taxes de tous les districts dans le Bengale donnait le tableau du revenu de toute la province. Depuis le règne d'Akber jusqu'au gouvernement de Jaffer-Alikan, en 1757, la masse annuelle du revenu et le mode de le lever continuèrent avec peu de changement ; mais pour porter à son taux la somme que l'on s'était engagé de payer, on se départit des arrangements sages d'Akber, plusieurs modes de cotisation furent introduits, et les exactions se multiplièrent.

sur le champ de bataille, les paysans labourer et moissonner dans le champ voisin avec une parfaite tranquillité¹. Ces maximes et ces réglemens des anciens législateurs de l'Inde se rapprochent assez du système de ces ingénieux spéculateurs modernes en économie politique, qui représentent le produit de la terre comme la seule source des richesses dans chaque pays, et qui envisagent la découverte de ce principe, selon lequel ils prétendent que le gouvernement des nations devrait être conduit, comme un des plus grands efforts de la sagesse humaine. Sous une forme de gouvernement qui donne tant d'attention à tous les différens ordres de la société et particulièrement aux laboureurs, il n'est pas étonnant que les anciens aient représenté les Indiens comme l'espèce la plus heureuse des hommes, et que les observateurs modernes les plus éclairés aient célébré l'équité, l'humanité et la douceur de la police indienne. Un rajah indien, comme n'en ont informés des personnes bien au fait de l'état de l'Inde, ressemble plus à un père, chef d'une nombreuse famille composée de ses propres enfans, qu'à un souverain commandant à des inférieurs soumis à son empire. Il tâche d'assurer leur bonheur par sa vigilante sollicitude ; ils lui sont attachés avec la plus tendre affection et la plus inviolable fidélité. Nous pouvons difficilement concevoir que des hommes soient placés dans un état plus favorable à leur procurer tous les avantages d'une union sociale. C'est seulement lorsque l'esprit est parfaitement à son aise et n'éprouve ni ne redoute l'oppression, qu'il emploie ses facultés actives à former de nombreux réglemens de police, pour assurer ses jouissances et les augmenter. Les Grecs, quoique accoutumés à leurs institutions, alors les plus parfaites de l'Europe, observaient et admiraient plusieurs réglemens semblables des Indiens, et les citaient comme des preuves d'une grande perfection dans la civilisation. Il y avait chez les Indiens trois classes distinctes d'officiers, dont l'une était chargée d'inspecter l'agriculture et toute espèce de travail rural. Ils mesuraient les portions de terre louées à chaque fermier, ils avaient la garde des *tanks* ou réservoirs publics d'eau qui, sans une distribution réglée, n'au-

¹ Strab., lib. xv, p. 1030, A.

raient brûler les champs, et les Indiens élevaient des digues pour empêcher les inondations. Les Indiens avaient des lois pour empêcher les propriétaires de terre de louer à des étrangers, et de vendre leurs terres à des étrangers. Les Indiens avaient des lois pour empêcher les propriétaires de terre de louer à des étrangers, et de vendre leurs terres à des étrangers.

Comme les Indiens avaient des lois pour empêcher les propriétaires de terre de louer à des étrangers, et de vendre leurs terres à des étrangers, les Indiens avaient des lois pour empêcher les propriétaires de terre de louer à des étrangers, et de vendre leurs terres à des étrangers.

¹ Je n'ai pu trouver de traces de ces réglemens dans l'histoire de l'Inde. Je n'ai pu trouver de traces de ces réglemens dans l'histoire de l'Inde. Je n'ai pu trouver de traces de ces réglemens dans l'histoire de l'Inde.

² Strab. p. 154.

raient pu fertiliser les campagnes sous un climat brûlant. Ils traçaient la route des grands chemins, le long desquels, à certaine distance, ils élevaient des bornes pour mesurer l'étendue et diriger les voyageurs ¹. L'inspection de la police dans les villes était confiée aux officiers de la seconde classe, dont les fonctions étaient ordinairement multipliées et variées : je n'en détaillerai que quelques-unes. Ils préparaient les maisons pour les étrangers, protégeaient ceux-ci, pourvoyaient à leur subsistance ; et, s'ils éprouvaient quelque indisposition, on leur donnait des médecins pour les soigner. S'ils mouraient, non-seulement ils étaient ensevelis avec décence, mais on se chargeait de leurs effets qu'on rendait à leurs parens. Les mêmes officiers tenaient des registres exacts des naissances et des morts. Ils surveillaient les marchés publics et visitaient les poids et les mesures. La troisième classe d'officiers avait l'inspection du département militaire, mais, comme les objets qui les occupaient sont étrangers à mes recherches, il est inutile que j'entre dans aucun détail ².

Comme les mœurs et les coutumes de l'Inde se succèdent presque sans interruption d'âge en âge, plusieurs des institutions particulières dont j'ai fait l'énumération subsistent encore. Ils donnent encore la même attention à la construction ou conservation des réservoirs, à la distribution de leurs eaux. La direction des chemins, l'emplacement des bornes est toujours un objet de police. Les *choultries* ou maisons bâties pour la commodité des voyageurs sont fréquentes dans toute la contrée, et sont des monumens utiles autant que nobles de la munificence et de l'humanité des Indiens. C'est seulement chez les nations les plus policées, et sous les meilleures formes de gouvernement, que nous découvrons des institutions semblables à celles que j'ai dé-

¹ Je ne ferai mention ici que d'un exemple de leur respect pour cet utile règlement de police. Lahore, dans le Panjab, est distant d'Agra, l'ancienne capitale de l'Indostan, de cinq milles. Le long de chaque côté de la route, entre ces deux grandes villes, on a planté un rang continu d'arbres touffus, formant une longue avenue, à laquelle, si nous considérons son étendue, sa beauté et son utilité dans un climat chaud, il n'y a rien de comparable dans aucune contrée. (*Mémoires de Rennell*, p. 69).

² Strab., lib. xv, p. 1034, A., etc. Diod. Sic., lib. II, p. 154.

crites, et plusieurs peuples ont fait de grands progrès, sans avoir des établissemens de police aussi parfaits

III. En appréciant les progrès qu'une nation a faits dans la civilisation, l'objet qui mérite le plus grand degré d'attention, après sa constitution politique, est l'esprit de ses lois et la nature des formes par lesquelles les procédures judiciaires y sont réglées. Dans les âges simples et grossiers d'une société naissante, les débats sur la propriété sont peu fréquens et terminés par l'interposition des vieillards ou par l'autorité des chefs dans chaque petite tribu ou communauté. Leurs décisions sont dictées seulement par leur sagesse, et fondées sur les maximes claires et évidentes de la justice. Mais, lorsque les démêlés se multiplient, les cas semblables à ceux qui ont été décidés d'abord peuvent revenir, et les jugemens qui y ont rapport deviennent insensiblement des exemples qui servent à régler les décisions ultérieures. Ainsi, longtemps avant que la nature de la propriété fût définie par les lois positives, ou que quelques règles fussent prescrites pour l'acquiescer ou la transporter à un autre, il s'est formé successivement : dans chaque état un corps de coutumes ou de lois communes pour diriger la procédure judiciaire, et chaque décision s'y conforme avec respect, comme un résultat de la sagesse et de l'expérience accumulées des âges.

Telle paraît avoir été l'administration de la justice dans l'Inde, lorsque les Européens y arrivèrent pour la première fois. Quoique les Indiens, selon leur relation, n'aient pas écrit de lois, mais qu'ils aient déterminé chaque point litigieux en recueillant les décisions antérieures ¹, ils assurent que la justice était rendue parmi eux avec la plus grande exactitude, et que les crimes étaient très sévèrement punis ². Cette observation générale renferme tous les éclaircissemens que les anciens nous donnent de la nature et de la forme de la procédure judiciaire dans l'Inde. Du temps de Mégasthène, on n'a aucune observation qui prouve que les Grecs et les Romains aient résidé assez long-temps dans le pays, ou aient été assez instruits des mœurs des Indiens, pour être à même d'entrer dans aucun détail relatif à ce point si important

¹ Strab., lib. xv, 1035, D.

² Diod. Sic., lib. II, p. 154.

de leur police. Heureusement les recherches exactes et étendues des modernes suppléent amplement au défaut de leurs observations. Dans l'espace presque de trois siècles, le nombre des émigrans européens dans l'Inde a été considérable, plusieurs de ceux qui y sont restés long-temps, et qui joignaient du génie à une éducation soignée, ont vécu dans une familiarité si grande avec les naturels, et ont acquis une connaissance si étendue de leur langue, qu'ils se sont rendus capables d'observer leurs institutions avec attention, et de les décrire avec fidélité. Quelque respectable que soit leur autorité, dans les remarques qui serviront à éclaircir la procédure judiciaire des Indiens, je ne m'y arrêterai pas uniquement, mais je tirerai mes observations de sources plus certaines et plus pures. Vers le milieu du seizième siècle, Akber VI, descendant de Tamerlan, monta sur le trône de l'Indostan. C'est un des petits souverains qui fut tiré du titre de grand et de bon, le seul de la race mahométane dont l'âme parait s'être tellement élevée au-dessus des faux préjugés de la religion fanatique dans laquelle il était nourri, qu'il fut capable de former un plan digne d'un monarque aimant son peuple et jaloux de le rendre heureux. Comme dans chaque province de ses vastes domaines, les Indiens formaient le corps principal de ses sujets, il travailla à acquérir une parfaite connaissance de leur religion, de leurs sciences, de leurs lois et de leurs institutions, afin de pouvoir conduire chaque partie de son gouvernement de la manière la plus conforme à leurs idées ¹. Cette entreprise hardie fut secondée avec zèle par son

¹ Nous ne pouvons placer le gouvernement doux et équitable d'Akber dans un point de vue plus avantageux qu'en le mettant en opposition avec la conduite des autres princes mahométans. Ce contraste ne parut jamais plus frappant dans aucun pays que dans l'Inde. L'an mil de l'ère chrétienne, Mahmoud de Ghazna, au domaine duquel étaient soumises les mêmes contrées qui formaient l'ancien royaume de Bactriane, s'empara de cette contrée. A mesure qu'il s'avancait, ses pas étaient marqués par le sang et la désolation. Les pagodes les plus célèbres, les anciens monumens de la dévotion et de la magnificence des Indiens furent détruits, les ministres de la religion massacrés, la contrée ravagée avec une férocité sans exemple, et les villes furent pillées et brûlées. Environ quatre cents ans après Mahmoud, le fameux Timur ou Tamerlan, tourna ses armes irrésistibles contre l'Indostan; et, quoique né dans un siècle plus policé, non-seulement il égala, mais souvent il surpassa de si loin les

vizir Abul-Fazel, ministre dont l'intelligence n'était pas moins éclairée que celle de son maître. Par leurs recherches assidues et la consultation des hommes savans ¹, une instruction suffisante mit Aboul-Fazel en état de publier un abrégé succinct de la jurisprudence des Indiens dans l'Ayeen Akbery ², qui peut être regardé comme la première communication fidèle qui ait été faite de ses principes à des personnes

actes cruels de Mahmoud, qu'il fut justement flétri du nom odieux de *prince destructeur*, que lui donnèrent les Indiens, victimes innocentes de sa rage. On trouvera une description rapide, mais élégante, de leurs dévastations dans une dissertation de M. Orme sur les établissemens faits par les conquérans mahométans dans l'Indostan. M. Gibbon en a donné une relation plus étendue (vol. V, p. 646, vol. VI, p. 336, etc.). Le mépris arrogant avec lequel les mahométans superstitieux regardent toutes les nations qui n'ont pas embrassé la religion du prophète, expliquera la rigueur inflexible de Mahmoud et de Timur à l'égard des Indiens, et rehaussera beaucoup le mérite de l'esprit tolérant et de la modération avec laquelle Akber gouverna ses sujets. Nous connaissons par une belle lettre de Jesswant-Sing, rajah de Joudpore à Aurengezeb, son successeur fanatique et persécuteur, quelle impression la douce administration d'Akber avait faite sur les Indiens. « Votre aîné royal, Akber, dont le trône est maintenant dans le ciel, gouverna les affaires de « l'empire avec équité et fermeté pendant l'espace de cinquante-deux ans; maintenant chaque tribu est dans l'aisance et le bonheur; soit que les sujets fussent disciples « de Moïse, de David ou de Mahomet; soit qu'ils fussent « bramines; soit de la secte des dariens, qui nient l'éternité de la matière, ou de celle qui attribue l'existence du monde au hasard; ils jouissaient tous de sa « protection et de sa faveur; aussi son peuple, en reconnaissance de la protection impartiale qu'il leur accordait, lui donna le titre honorable de *Juggut Grow*, « conservateur du genre humain. — Si votre majesté « a quelque confiance dans ces livres, honorés du nom « de divins, ils vous apprendront que Dieu est le Dieu de « tout le genre humain et non le Dieu des mahométans « seulement. Le païen et le musulman sont également en « sa présence. Les distinctions de couleur sont de sa volonté. C'est lui qui donne l'existence. Dans vos temples « à son nom la voix s'élève en prière, dans la maison « des images, où l'on sonne la cloche, il est encore l'objet de l'adoration. Dégrader la religion et les coutumes « des autres hommes, c'est mal interpréter la volonté du « Tout-Puissant. Quand nous effaçons un tableau, nous « encourageons naturellement le ressentiment du peintre, « et c'est avec raison que le poète a dit: Ne présume pas « de critiquer ou de sonder les œuvres infinies de la puissance divine. » Nous sommes redevables de ce morceau important à M. Orme. (*Fragments, notes*, p. 97.) Quelqu'un qui a lu cette lettre dans l'original, m'a assuré que la traduction anglaise en est non-seulement fidèle, mais élégante.

² Ayeen Akbery, A., vol. III, p. 95. — ³ Vol. III, p. 197.

dont l'intelligence
e celle de son mal-
sides et la consul-
t, une instruction
état de publier un
vidence des Indiens
peut être regardé
nification fidèle qui
es à des personnes

justement flétri du nom
que lui donnèrent les
rage. On trouvera une
de leurs dévastations
sur les établissemens
métans dans Indostan.
plus étendue (vol. V,
épris arrogant avec le-
x regardent toutes les
religion du prophète,
Mahnoud et de Timur
ra beaucoup le mérite
ération avec laquelle
s connaissons par une
jal de Joudpore à Au-
et persécuteur, quelle
d'Akber a fait sur
, Akber, dont le trône
uverna les affaires de
endant l'espace de cin-
aque tribu est dans l'ai-
sujets fussent disciples
met; soit qu'ils fussent
dadiens, qui nient l'éle-
elle qui attribue l'exis-
jouissaient tous de sa
si son peuple, en re-
partiale qu'il leur ac-
table de *Juggut Grow*,
in. — Si votre majesté
vres, honorés du nom
que Dieu est le Dieu de
Dieu des mahométans
man sont également en
couleur sont de sa vo-
ence. Dans vos temples
prière, dans la maison
che, il est encore l'ob-
religion et les coutumes
interpréter la volonté du
açons un tableau, nous
essentiment du peintre,
a dit: Ne présume pas
vres infinies de la puis-
deables de ce morceau
s, notes, p. 97.) Quel-
original, m'a assuré que
seulement fidèle, mais

d'une religion différente. Environ deux cents ans
après, l'exemple d'Akber fut imité et surpassé
par M. Hastings, gouverneur général des éta-
blissemens anglais dans l'Inde. Par son autorité
et sous son inspection, les pundits les plus con-
sidérables, les bramines les plus savans dans
les lois des provinces qu'il gouvernait furent as-
semblés à Calcutta, et dans le cours de deux ans,
complément, d'après leurs auteurs les meilleurs
et les plus anciens, sentence par sentence, sans
rien ajouter ni retrancher, un code entier des
lois des Indiens¹, qui est indubitablement l'ex-
plication de la police et des mœurs indiennes la
plus importante et la plus authentique qui jus-
qu'ici ait été publiée en Europe.

Selon les pundits, quelques écrivains, sur
l'autorité desquels ils fondent les décrets qu'ils
ont insérés dans le code, vivaient plusieurs mil-
lions d'années avant leur temps; et ils se van-
tent d'avoir une succession d'interprètes de leurs
lois depuis ce période jusqu'à présent. Sans en-
trer dans l'examen d'une telle extravagance,
nous pouvons conclure que les Indiens ont en
leur possession des traits concernant les lois et
la jurisprudence de leur pays d'une plus haute
antiquité que l'on n'en trouve dans toute autre
nation. Cela est prouvé, non par leur témoi-
gnage seulement, mais il l'est surtout par une
circonstance, que tous ces traités sont écrits
dans la langue sanskrite, qui n'a été parlée pen-
dant plusieurs siècles dans aucune partie de
Indostan, et n'est maintenant entendue de per-
sonne, sinon des plus savans bramines. Que les
ludiens fussent un peuple très civilisé lorsque
leurs lois furent composées, cela est très claire-
ment établi par l'évidence qui frappe dans le
code lui-même. Chez les nations qui commen-
cent à sortir de la barbarie, les lois réglemen-
taires sont extrêmement simples, et applicables
seulement à un petit nombre de cas ordinaires et
d'un usage journalier. Il faut que les hommes
aient été long-temps réunis en état social; leurs
transactions doivent avoir été nombreuses et
volumineuses; il faut que les juges aient fixé
une immense variété de différends auxquels elles
donnent lieu, avant que le système des lois soit
assez étendu et assez complet pour diriger les
formes judiciaires d'une nation si avancée dans
la civilisation. Dans le premier siècle de la répu-

blique romaine, lorsque les lois des douze tables
furent promulguées, rien n'était plus nécessaire
que les injonctions laconiques qu'elles contien-
nent pour régler les décisions des cours de jus-
tice, mais dans un période de temps plus rap-
proché, le corps de lois civiles aussi ample que
les articles qu'il renferme était à peine suffisant
pour le dessein que l'on s'était proposé. Le code
indien ne ressemble pas à la concision sévère des
douze tables; mais en considérant le nombre et
la variété des objets qu'il embrasse, il peut sou-
tenir une comparaison avec le célèbre *Digeste*
de Justinien, ou avec les systèmes de jurispru-
dence des nations les plus civilisées. Les articles
qui composent le code indien sont arrangés
dans un ordre naturel et lumineux. Ils sont nom-
breux et étendus, et analysés avec cette attention
et ce discernement de détail naturels à un peuple
distingué pour la sagacité et la subtilité de l'in-
telligence, long-temps habitué à l'exactitude des
formes judiciaires et exercé à tous les raffinemens
de la pratique légale. Les décisions sur chaque
point, à peu d'exceptions près, occasionnées par
les préjugés locaux et les coutumes particulières,
sont fondées sur les grands et immuables prin-
cipes de justice que les hommes reconnaissent
et respectent dans tous les âges et dans toutes
les parties de la terre. Quiconque examine le
travail en entier ne peut douter qu'il ne ren-
ferme la jurisprudence d'un peuple commerçant
et éclairé. Quiconque considérera chaque titre
particulier sera surpris de la petitesse des dé-
tails, de l'exactitude des distinctions, qui, dans
plusieurs exemples, paraissent aller au-delà de
l'attention de la législation européenne. C'est
même une chose remarquable que la plupart
des réglemens qui indiquent le plus grand de-
gré de perfection civile aient été établis dans
les périodes de la plus haute antiquité. « Dans le
premier traité de la loi sacrée, comme l'a ob-
servé une personne à qui la littérature orien-
tale dans toutes ses branches a eu de grandes
obligations, les Indiens supposent que Ménu
leur a révélé, il y a quelques millions d'années,
un passage curieux sur l'intérêt légal de l'ar-
gent et sur son taux limité en différens cas,
avec une exception relative aux entreprises
maritimes, exception que le jugement de toutes
les nations approuve, et que le commerce exige
absolument, quoique ce ne fût que sous le

¹ Préface du Code, p. x. — ² *Ibid.*, xxxviii.

« règne de Charles I^{er} que notre jurisprudence anglaise l'ait admis en entier par rapport aux conventions maritimes. ¹ » Quoique les habitans de l'Inde aient été renommés dans tous les temps pour la douceur et l'humanité de leur caractère, il est bien remarquable que les peines qu'ils infligent aux criminels, conformément à une observation des anciens dont on a déjà fait mention, soient extrêmement rigoureuses. « Le châtimement personnifié d'une manière frappante dans le code indien est le magistrat, l'inspirateur de la terreur, le protecteur contre la calamité, le gardien de ceux qui dorment; châtimement à l'aspect noir, à l'œil rouge, épouvante le coupable ². »

IV. Comme la condition des anciens habitans de l'Inde, soit qu'on les considère comme individus ou comme membres en société, paraît, d'après la remarque précédente, avoir extrêmement favorisé la culture des arts agréables et utiles, nous sommes portés naturellement à examiner si les progrès qu'ils y ont faits étaient tels qu'on devait l'attendre d'un peuple dans cette situation. En essayant de suivre ces progrès, nous n'avons pas l'avantage d'un guide égal à celui qui conduisait nos recherches concernant les premiers articles. Les anciens, par leur peu de relation avec l'intérieur de l'Inde, n'ont pu communiquer que quelques instructions relativement aux arts qu'on y cultivait. Quoique les modernes, lorsqu'ils continuèrent leur commerce avec l'Inde pendant trois cents ans, aient eu les moyens de l'observer avec plus d'attention, c'est seulement depuis peu, qu'en étudiant les langues que l'on parle aujourd'hui et que l'on parlait autrefois dans l'Inde, en consultant et traduisant leurs auteurs les plus célèbres, ils ont commencé à faire les recherches qui conduisent avec certitude à la connaissance de l'état des arts cultivés dans cette contrée.

Un des premiers arts que l'industrie humaine s'efforça de perfectionner au-delà de ce qu'exige la stricte nécessité, fut celui de l'architecture. Les productions de l'art, formées pour les besoins communs de la vie, se détruisent et périssent par l'usage; mais les ouvrages destinés à l'avantage de la postérité subsistent pendant des siècles, et c'est d'après la manière dont ils sont

¹ Troisième discours, *Recherches asiatiques de William Jones*, p. 428. — ² Code, chap. XXI, § VIII.

exécutés que nous jugeons du degré de puissance, d'habileté et de perfection qu'avaient atteint les peuples qui les ont exécutés. Dans chaque partie de l'Inde on trouve des monumens d'une haute antiquité. Ils sont de deux espèces : ceux qui étaient consacrés aux offices de la religion et les forteresses bâties pour la sûreté du pays. Dans les premières de ces constructions, auxquelles les Européens, quelle que soit leur forme, donnent le nom général de pagodes, on remarque une diversité de style qui annonce la marche graduelle de l'architecture, et jette du jour sur l'état général des arts et des mœurs en différens périodes. Les pagodes les plus anciennes paraissent n'avoir été que des excavations dans les parties montagneuses du pays, formées probablement à l'imitation des cavernes naturelles où les premiers habitans de la terre se retiraient en sûreté durant la nuit, et où ils trouvaient un abri contre la rigueur des saisons. La plus célèbre et, comme il est raisonnable de le croire, la plus ancienne de toutes celles-ci est la pagode de l'île Éléphanta, à peu de distance de Bombay. Elle a été taillée à mains d'homme, dans un rocher massif, à moitié chemin d'une haute montagne, et formée dans une aire spacieuse de près de cent pieds carrés. Pour supporter le toit et le poids de la montagne, on a tiré du même roc un nombre de piliers massifs d'une forme assez élégante, à des distances si régulières que la première entrée offre à l'œil du spectateur une apparence de beauté et de solidité. Une grande partie de l'intérieur est remplie de figures humaines en relief, d'une taille gigantesque, de formes singulière, et ornée d'une variété de symboles, représentant probablement les attributs des divinités que les Indiens adoraient, ou les actions des héros qu'ils admiraient. Dans l'île de Salsette, encore plus près de Bombay, il y a des excavations semblables, peu inférieures en magnificence, et destinées aux mêmes vues religieuses.

Ces ouvrages étonnans sont d'une si haute antiquité, que les naturels ne peuvent, soit par l'histoire, soit par la tradition, donner aucun renseignement sur le temps auquel ils furent exécutés; ils en attribuent la construction généralement à des êtres supérieurs. Par l'étendue et la grandeur de ces demeures souterraines, que les voyageurs éclairés comparent aux plus célè-

3. A mesure que les différentes contrées de l'Inde s'enrichirent et se perfectionnèrent, la structure de leurs temples s'améliora graduellement. De bâtimens simples ils devinrent des édifices très ornés, et ils sont, tant par leur étendue que par leur magnificence, des monumens du goût et de la puissance du peuple qui les a érigés. Il y a en différentes parties de l'Indostan des pagodes d'une grande antiquité et dans un style très fini, particulièrement dans les provinces du sud qui n'étaient point exposées à la violence destructive du zèle mahométan¹. Pour aider mes lecteurs à se former une idée de ces édifices qui les mette en état de juger du premier état des arts dans l'Inde, j'en décrirai succinctement deux, dont nous avons les détails les plus exacts. La pagode de Chillambrum près de Porto-Novo sur la côte de Coromandel, en grande vénération par son antiquité, a une porte magnifique sur une pyramide de cent vingt-deux pieds de haut, bâtie avec de larges pierres de plus de quarante pieds de long, et au-delà de cinq pieds de tour, le tout couvert de lames de cuivre, et orné d'une immense variété de figures habilement exécutées. L'édifice entier a neuf cent trente-deux pieds d'un côté, et neuf cent trente-six de l'autre : plusieurs parties décorées d'ornemens sont achevées avec une élégance qui

¹ Je n'ai entrepris la description d'aucune des excavations souterraines, si ce n'est de celles d'Eléphanta, parce que aucune d'elles n'a été si souvent visitée ou si soigneusement examinée; dans plusieurs parties de l'Inde il y a cependant des ouvrages étonnans de la même nature. La magnificence de ceux de l'île de Salsette est telle que les artistes, employés par le gouverneur Boon pour en faire les dessins, assurèrent qu'elle avait exigé le travail de quarante mille hommes pendant quarante ans pour les achever (*Archæol.*, v. VII, p. 336). Tout exagéré que ce mode d'estimation puisse être, il donne une idée de l'impression que leur vue peut faire sur l'esprit. Les pagodes d'Ellore, à dix-huit milles de Aurungabad, sont aussi taillées dans le roc; et si elles n'égalent pas celles d'Eléphanta et de Salsette en grandeur, elles les surpassent de beaucoup par leur étendue et leur nombre. M. Thevenot, qui donna le premier une description de ces habitations singulières, assure que pendant environ deux lieues tout autour de la montagne on ne voit rien que des pagodes (*voyez* part. III, c. XLIV). Elles furent examinées plus long-temps et avec plus d'attention par M. Anquetil du Perron, mais comme la longue description qu'il en a faite n'est accompagnée d'aucun plan ou dessin, je ne puis donner du total une idée distincte. Il est évident cependant que ce sont les ouvrages d'un peuple pressant, et parmi les figures innombrables en sculpture dont les murs sont couverts, on peut distin-

guer tous les objets actuels du culte indien. (*Zend-Avesta, disc. prélim.*, p. 233.) Il y a des excavations remarquables dans une montagne à Mavalipuram, proche de Sadras. Cette montagne est bien connue sur la côte de Coromandel par le nom des sept pagodes. Nous avons une bonne description de ces ouvrages d'une haute et précieuse antiquité. (*Recherches asiatiques*, vol. I, p. 145.) On pourrait produire plusieurs exemples d'ouvrages semblables, s'il était nécessaire. Ce que j'ai soutenu concernant l'élégance de quelques-uns des ornemens dans les édifices indiens est confirmé par le colonel Call, ingénieur en chef à Madras, qui appuie sur ceci, comme sur une preuve de l'ancienne et haute civilisation des Indiens. « On peut assurer, dit-il qu'aucune partie du monde n'a « plus de marques d'antiquité, pour les arts, les sciences « et la civilisation, que la péninsule de l'Inde, depuis le « Gange jusqu'au cap Comorin. Je crois que les sculptures de quelques pagodes et choultries, aussi bien que « la grandeur de l'ouvrage, surpassent tout ce qui a été « exécuté de nos jours, non-seulement pour la délicatesse « du ciseau, mais aussi pour les frais de construction, en « considérant souvent à quelles distances les matériaux « ont été transportés, et à quelle hauteur ils ont été élevés. » (*Transactions philosophiques*, vol. LXII, p. 354.)

¹ *Mémoires de littérature*, tom. XXXI, p. 41, etc. *Voyage de M. Sontierat*, tom. I, p. 217

a pour Seringham, vient de la croyance qu'elle renferme la vraie image du dieu Wisnou, qui avait coutume d'être adoré par le dieu Brama. Les pèlerins arrivent ici de toutes les parties de la péninsule pour obtenir l'absolution, et aucun ne vient sans offrir de l'argent. Une grande partie du revenu de l'île est assignée à l'entretien des bramines qui habitent la pagode. Ceux-ci avec leur famille ne formalent pas moins de cinquante mille âmes, entretenues, sans travail, par la libéralité de la superstition. Ici, comme dans toutes les autres pagodes de l'Inde, les bramines vivent dans une subordination qui ne connaît point de résistance, et dorment dans une volupté qui ne connaît pas les besoins.

Les autres espèces d'édifices publics dont j'ai fait mention ont été construits pour la défense du pays. Des immenses plaines de l'Indostan s'élèvent en différens endroits des éminences et des rochers formés par la nature pour être des places fortes. Les naturels s'en emparèrent d'abord, et en les fortifiant par des ouvrages de différentes espèces, les rendirent des postes presque imprenables.

Il semble qu'il y a eu anciennement dans l'Inde un période de trouble général et de danger pendant lequel ces retraites étaient censées essentiellement nécessaires à la sûreté publique; car parmi les devoirs des magistrats prescrits par les pundits, en voici un: «qu'il sera élevé un fort considérable dans la place où le magistrat choisit sa résidence; qu'on bâtit un mur sur les quatre côtés avec des tours, des créneaux, et que l'on fera autour un fossé profond¹.» Plusieurs de ces forteresses subsistent; et par leur construction ainsi que par la tradition, on juge qu'elles doivent avoir été bâties dans des temps très éloignés. M. Hodges en a publié trois plans, l'un de Chunar Gur, situé sur le fleuve du Gange, environ six milles au-dessus de Bénarès²; le second de Gwallior, près de huit milles au sud d'Agra³; le troisième de Bidjegur, dans le territoire de Bénarès⁴. Ces forteresses sont toutes, particulièrement Gwallior, des ouvrages d'une étendue et d'une force considérables. Dans le Bengale cependant, elles ne sont pas comparables à plusieurs qu'on voit dans le Deccan. As-

seergur, Burhampour et Dowlatabad sont regardées par les naturels comme imprenables¹; et un bon connaisseur m'a assuré qu'Asseergur est certainement un ouvrage très étonnant, et dans une position si avantageuse, qu'il serait difficile de le réduire par la force.

Ce n'est pas seulement d'après l'examen de leurs travaux publics, que nous sommes autorisés à attester les anciens progrès des Indiens dans les arts utiles et agréables; nous sommes conduits à tirer la même conclusion à la vue des productions de leur industrie, qui étaient les principaux articles de leur commerce avec les nations étrangères. Parmi ces productions, les ouvrages indiens au métier et à l'aiguille ont été les plus renommés dans tous les âges, et il y a lieu de conjecturer avec quelque probabilité que la belle étoffe a été appelée *Sindon* par les anciens, du nom de la rivière Indus ou Sindus, près de laquelle on la travaillait avec le plus de perfection². Les manufactures de coton des Indes paraissent avoir été autrefois aussi admirées qu'elles le sont à présent, non-seulement pour la délicatesse de son tissu, mais par l'élégance des broderies, et les belles nuances des fleurs qui en ornent d'autres. Depuis le temps le plus ancien du commerce des Européens avec les Indiens, cette contrée s'est distinguée par le nombre et l'excellence des substances dont elle abonde pour teindre en différentes couleurs³. La teinture de cette couleur bleu foncé, si estimée chez les Romains, portait le nom d'*indicum*⁴. La substance employée à teindre d'un

¹ Reunel, *Mémoires*, p. 133, 139.

² M. Jones, *troisième discours*, p. 428.

³ Strab., lib. xv, p. 1018, A. 1024, B.

⁴ Plin., *Hist. naturelle*, lib. xxxv, c. vi, § xxvii. — L'Inde, dit Strabon, produit une variété de substances qui donnent des teintures dans les plus admirables couleurs. L'*indicum*, qui produit la belle couleur bleue, paraît être l'indigo des modernes; nous pouvons le conclure non-seulement de la ressemblance du nom et de l'identité des effets, mais encore de la description donnée par Plin., dans le passage que j'ai cité dans le texte. Il savait que c'était une préparation d'une substance végétale, quoiqu'il fût mal informé et relativement à la plante elle-même, et sur le procédé par lequel on la préparait pour l'usage; ce qui ne paraîtra pas surprenant quand nous nous rappellerons l'ignorance étrange des anciens par rapport à l'origine et à l'appât de la soie. Quelques auteurs nomment l'indigo, à cause de sa couleur dans la forme qu'il était importé, *atramentum indicum*, encre indienne, et *indicum nigrum*, noir indien (Salmas., *Exerc.*, p. 180); et on en parle, sous ces derniers noms,

¹ Orme, *Hist. des trans. milit. de l'Ind.*, v. 1, p. 178.

² Introduction au Code des lois indiennes, p. 111.

³ N° 1. — ⁴ N° 11. — N° 11

es plus habiles.
ieure en sainteté
passe encore de
is heureusement
adoptant les ex-
et élégant. Cette
viron de l'extré-
ingham, formée
rivière de Caveri
posée de sept en-
l'un dans l'autre,
atre d'épaisseur;
quante pieds de
chacune d'elles a
haute tour, les-
le chaque clôture
rdinaux. Le mur
milles de circon-
sud est ornée de
une seule pierre
ur et près de cinq
ment le toit sont
appelés sont dans
s. Un demi-mille
, et plus près de
une autre grande
, mais celle-ci n'a
nération que l'on

dien. (*Zend-Avesta*,
cavations remarqua-
ram, proche de Sa-
ne sur la côte de Co-
des. Nous avons une
d'une haute et pré-
iques, vol. I, p. 145.)
ples d'ouvrages sem-
ai soutenu concernant
mens dans les édifices
Call, ingénieur en
eci, comme sur une
ilisation des Indiens.
partie du monde n'a
les arts, les sciences
de l'Inde, depuis le
crois que les sculp-
tries, aussi bien que
ent tout ce qui a été
nt pour la délicatesse
de construction, en
tances les matériaux
uteur ils ont été élé-
iques, vol. LXII.,
n. XXXI, p. 41, etc.
217

rouge vif, paraît aussi avoir été importée de l'Inde¹; et l'on sait bien que dans les étoffes de soie et de coton, le rouge et le bleu sont des couleurs d'une beauté et d'un lustre très éclatant. Mais quelque grande que soit l'admiration des anciens pour ces productions de l'art des Indiens, quelques circonstances dont j'ai déjà fait mention rendirent leur goût pour les manufactures de coton des Indes bien moindre que celui des temps modernes; c'est ce qui a été cause de la connaissance très imparfaite que nous en ont laissée les écrivains grecs et romains: nous pouvons conclure cependant de la ressemblance étonnante de l'état ancien de l'Inde avec l'état moderne, que dans tous les temps leurs ouvrages au métier étaient aussi beaux que variés. Les anciens auteurs rappellent avec éloge l'industrie des Indiens dans d'autres espèces d'ouvrages, particulièrement en métaux

parmi les articles d'importation de l'Inde. (*Periol. Mar. Erythr.*, p. 22.) La couleur de l'indigo moderne sans être délayé ressemble à celle de l'indicum ancien, si fortement coloré qu'il paraît noir. (*Devalal, Expér., Recherche sur la cause et les changements des couleurs*, préface, p. 23.) La gomme laque, employée dans la teinture rouge, était aussi connue des anciens et sous le même nom qu'elle porte aujourd'hui. (*Salmas., Exerc.*, p. 810.) Cette substance préleuse d'une utilité si étendue pour la peinture, la teinture, le vernis du Japon, pour les vernis et dans la manufacture de cire à cacheter, est le produit d'un très petit insecte. Ces insectes se fixent aux extrémités succulentes des branches de certains arbres, et sont aussitôt collés à la place où ils s'attachent, par une liqueur épaisse et transparente, qui transsude de leurs corps; l'accumulation graduelle de cette liqueur forme pour chaque insecte une cellule complète qui sert de tombeau à la mère et de berceau à sa postérité. Cette substance glutineuse, dont les branches d'arbres sont entièrement couvertes, est la gomme laque. On a donné d'une manière concise, exacte et satisfaisante, le détail de sa formation, de sa nature et de son usage dans les *Transactions philosophiques* (v. LXXI, part. II, p. 374.) Ctésias paraît avoir reçu une description assez claire de l'insecte qui produit la gomme laque, et il célèbre la beauté de la couleur que sa teinture fournit. (*Excerpta ex Indic. ad calc.* Herodot., édit. Wesseling, p. 840.) Teinturiers indiens était l'ancien nom de ceux qui teignaient soit en beau bleu, soit en beau rouge; ce qui indique la contrée d'où les matières qu'ils employaient étaient apportées (*Salmas., Ib.*, p. 810.) Leurs étoffes de coton, teintes de différentes couleurs, prouvent que les anciens Indiens doivent avoir fait des progrès considérables dans la science de la chimie. Pline (lib. xxxv, c. II, § XLII), donne une relation de cet art tel qu'il était connu anciennement. C'est précisément le même que celui que l'on emploie maintenant pour les toiles peintes.

¹ *Salin., Exerc. sur Solin.*, 180, etc., 810.

et en ivoire, mais sans donner aucune description particulière de leur nature¹. Il y a maintenant en Europe quelques modèles des anciens ouvrages des artistes indiens, d'après lesquels il paraît qu'ils avaient connaissance de la méthode de graver sur les substances les plus dures, et que, par l'élégance de leurs dessins et la finesse de l'exécution, ils étaient arrivés à un degré remarquable de perfection. Un auteur ingénieux soutient que l'art de graver sur les pierres précieuses était probablement une invention indienne, qu'elle y fut certainement cultivée de bonne heure, et il soutient cette opinion par plusieurs arguments plausibles². Les pierres gravées indiennes dont il a publié les descriptions, paraissent l'ouvrage d'un période de temps très éloigné, puisque leurs légendes sont en sanskrit³.

Ce n'est pas seulement des progrès des arts mécaniques dans l'Inde que nous concluons que ses habitans ont été très civilisés; nous en avons encore une preuve plus convaincante dans des ouvrages anciens, fruit de leur génie dans les beaux-arts. Cette preuve devient plus intéressante, parce qu'elle émane d'une source de connaissance que la louable curiosité de nos concitoyens a ouverte aux peuples de l'Europe depuis quelques années. C'est un fait connu depuis long-temps, que toute la science et la littérature des bramines était renfermée dans des livres écrits en une langue entendue par un petit nombre des plus savans d'entre eux, et tous les Européens, établis dans l'Inde durant trois cents ans, se sont plaints que les bramines refusassent d'instruire qui que ce soit dans cette langue. Mais à la fin, par adresse, par de bons traitemens et par la persuasion que l'ardeur avec laquelle on sollicitait l'instruction ne procédait d'aucune intention de tourner leur religion en ridicule, mais du désir d'acquérir une connaissance parfaite de leurs sciences et de leur littérature, leurs serupules ont été levés. Quelques gentilshommes anglais possèdent maintenant le sanskrit parfaitement. Le voile mystérieux, autrefois impénétrable, est levé, et dans le cours de cinq ans, la curiosité du public a été satis-

¹ *Strab.*, lib. xv, p. 1044, B. Dyon. *Periegetes*, vers 1016

² *Introduction de Raspe à la descript. de Tassie. Catal. des pierres gravées*, etc., p. 12, etc.

³ *Ibid.*, vol. I, p. 74, vol. II, p. III.

aucune descrip-
e 1. Il y a mainte-
adèles des anciens
, d'après lesquels
naissance de la mé-
ances les plus du-
leurs dessins et la
ent arrivés à un
ction. Un auteur
de graver sur les
ablement une in-
fut certainement
il soutient cette
us plausibles 2. Les
ont il a publié les
rage d'un période
ue leurs légendes

s progrès des arts
e nous concluons
civilisés ; nous en
convaincante dans
e leur génie dans
devient plus inté-
d'une source de
curiosité de nos
uples de l'Europe
n fait connu depuis
ce et la littérature
ans des livres écrits
un petit nombre
et tous les Euro-
ant trois cents ans,
mines refusassent
dans cette langue.
par de bons traite-
que l'ardeur avec
ction ne procédait
er leur religion
guérir une connais-
ces et de leur litté-
té levés. Quelques
dent maintenant le
e mystérieux, au-
, et dans le cours
public a été satis-

Periegètes, vers 1016
descript. de Tassie.
p. 12, etc.
xiii.

faite par deux publications aussi singulières qu'inattendues. La première est une traduction par M. Wilkins, d'un épisode du *Mahabarat*, poème épique très estimé des Indiens, composé, selon leur tradition, par Kreesna Dwypayen Veias, le plus éminent de tous leurs brahmines, trois cents ans environ avant l'ère chrétienne. L'autre est intitulé *Sacotala*, poème dramatique, écrit cent ans environ avant la naissance de J. C., et traduit par M. Jones. J'essaierai de donner une analyse du sujet et de la composition de ces deux ouvrages pour mettre mes lecteurs en état d'apprécier le degré de mérite de chacun.

Le *Mahabarat* est un poème volumineux de cinq cent mille vers. M. Wilkins en a traduit plus d'un tiers ; mais il en a seulement publié jusqu'ici un épisode très court, intitulé *Baghvat-Geeta*, et par cet essai nous pouvons porter un jugement sur le tout. Le sujet du poème est une fameuse guerre civile entre deux branches de la maison royale de Bhaurat. Lorsque les troupes de chaque côté furent rangées en ordre de bataille, prêtes à décider l'objet de la contestation par l'épée, Arjoon, le favori et le pupille du dieu Kreesna qui l'accompagnait dans cette heure de danger, lui dit de faire avancer son chariot entre les deux armées ennemies. Il les regarda l'une et l'autre, et ne vit de chaque côté que grands-pères, oncles, cousins, tuteurs, fils, frères, parens et amis intimes ; et quand il eut regardé fixement pendant quelque temps, et qu'il eut vu ceux-ci préparés au combat, il fut saisi d'attendrissement et de componction, et exprima sa douleur en ces termes : « O Kreesna, à la vue de mes enfans ainsi agités dans l'attente du combat, mes membres n'ont plus de force, mon visage pâlit, le poil se hérissé sur mon corps, et tout mon être frémit d'horreur ! ma peau est brûlée et desséchée. Lorsque j'aurai détruit mes parens, n'attendrai-je pas long-temps le bonheur ? Je n'ambitionne pas la victoire, ô Kreesna ; je ne manque point de puissance, je n'ai pas besoin de plaisir ; car qu'est-ce que l'empire et les jouissances de la vie, ou la vie elle-même, quand ceux pour qui on envoie la puissance, le plaisir et le bonheur, méprisant la vie et la fortune, sont ici sur le champ de bataille prêts à combattre ? Tuteurs, fils et pères, grands-pères et petits-fils, oncles, neveux, consins, proches et amis,

« quand ils voudraient me tuer, je ne voudrais pas les combattre, non, pas même pour l'em-
« pire des trois grandes régions de l'univers ;
« encore moins pour ce petit coin de terre 1. »
Pour écarter ses scrupules, Kreesna lui apprend quel était, dans une telle conjecure, le devoir d'un prince de la Cheltherie ou caste militaire, et l'excite à le remplir par diverses raisons morales et philosophiques que j'aurai occasion de considérer en particulier dans une autre partie de cette dissertation. Plusieurs passages de ce dialogue entre Kreesna et son pupille donnent une haute idée du génie du poète. Le discours d'Arjoon que j'ai cité, et où il exprime l'angoisse de son âme, doit avoir frappé tous les lecteurs par sa beauté et le pathétique des sentimens ; dans la suite de ces notes je rapporterai une description sublime de l'Être suprême et du respect avec lequel il était adoré. Mais tandis que ces morceaux excitent notre admiration et nous confirment dans l'idée que la civilisation devait être très perfectionnée dans un pays qui avait produit un tel ouvrage, nous sommes surpris de trouver si peu de goût et d'art dans la manière d'amener cet épisode. Deux armées puissantes sont rangées en ordre de bataille, empressées de combattre ; un jeune héros et son instituteur sont représentés debout dans un chariot de guerre au milieu d'elles ; ce n'était sûrement pas là le moment de lui enseigner les principes de la philosophie, et de lui expliquer dix-huit leçons de métaphysique et de théologie.

Quant à la poésie, soit dramatique, soit épique des Indiens, nous sommes obligés de nous en former une opinion d'après un simple morceau de l'un et de l'autre ; et même nous ne pouvons avoir qu'une idée bien imparfaite du dernier genre, puisque nous ne connaissons qu'un fragment d'un grand poème. Cependant, si nous pouvons hasarder quelque décision sur de si faibles débris, c'est que des deux poésies, le drame paraît avoir été conduit avec le goût le plus épuré ; on en jugera par les observations que je me propose de faire sur *Sacotala*.

Ce n'est que pour les nations fort avancées dans la civilisation que le drame est un amusement public. Les Grecs, depuis long-temps, étaient un peuple policé ; Alcée et Sapho avaient composé leurs odes ; Thalès et Anaximaudre

¹ *Baghvat-Geeta*.

avaient ouvert leurs écoles avant que la tragédie eût fait ses premiers et grossiers essais sur le chariot de Thespis ; et un long espace de temps s'écoula avant qu'elle parvint à quelque degré de perfection. Ainsi, d'après le drame de *Sacotala*, nous devons nous former une idée avantageuse des progrès d'une société à laquelle un pareil ouvrage était assorti. Néanmoins, en appréciant son mérite, nous ne devons pas lui appliquer les règles de la critique tirée de la littérature et du goût des nations, inconnues à son auteur ; nous ne devons pas y chercher le principe des unités du théâtre grec ; nous ne devons pas le juger d'après nos modèles et nos convenances. Il faut avoir égard aux coutumes locales et aux mœurs particulières, fruits d'un état de société domestique, d'un ordre de politique civile et d'un système d'opinions religieuses, très différens de ceux qui sont établis en Europe. *Sacotala* n'est pas un drame régulier ; mais, comme quelques-unes des pièces représentées autrefois sur les théâtres espagnols et anglais, c'est une histoire en dialogue où se trouvent racontés des événemens arrivés en différens endroits, et qui occupent plusieurs années ; sous ce point de vue, la fable, en général, est bien arrangée ; les incidens sont heureusement choisis, et les révolutions dans la situation des principaux personnages sont touchantes et inattendues. Le dénoûment de la pièce cependant, quoique quelques-unes des circonstances préparatoires soient introduites avec adresse, est à la fin amené par l'intervention d'êtres supérieurs, qui a toujours un mauvais effet et déceûle le défaut d'art. Mais, comme *Sacotala* était née d'une nymphe du ciel, et sous la protection d'un saint ermite, cette entremise céleste peut paraître moins merveilleuse ; elle est d'ailleurs parfaitement conforme au goût oriental. Dans plusieurs endroits ce drame est d'un ton simple et sensible ; dans quelques-uns il est pathétique, dans d'autres c'est un mélange de comique avec ce qu'il y a de plus sérieux. On peut donner des exemples de l'un et de l'autre genre. Je citerai quelques traits du premier, et parce que la simplicité et la tendresse sont les beautés caractéristiques de la pièce, et parce qu'ils ont peu du style figuré et enflé de la poésie orientale.

Sacotala, l'héroïne du drame, princesse de grande naissance, avait été élevée par un saint

ermite dans un petit bois consacré, et avait passé la première partie de sa vie dans les occupations rurales et l'innocence pastorale. Quand elle fut sur le point de quitter cette retraite chérie, et d'aller à la cour d'un grand monarque avec qui elle avait été mariée, Cana, son père nourricier, et ses jeunes compagnes déplorent ainsi leur perte et expriment leurs vœux pour son bonheur avec une énergie de sentiment et dans un langage parfaitement analogue à leur caractère pastoral.

« Écoutez, ô vous arbres de cette sainte forêt, écoutez et annoncez que *Sacotala* va au palais de son époux, elle qui ne voulait pas boire, quoique altérée, avant que vous fussiez arrosés ; elle qui ne voulait point cueillir, par affection pour vous, une seule de vos feuilles nouvelles, quoiqu'elle eût aimé à en orner ses beaux cheveux ; elle, dont le plus grand plaisir était de voir la saison où vos branches sont parées de fleurs ! »

Le chœur des nymphes du bois. « Puisse le bonheur l'accompagner dans sa route ! puissent les zéphyrs propices parfumer les airs sur son passage de la poussière odoriférante des fleurs ! puissent les réservoirs d'une eau limpide, verdoyant des feuilles du lotos, la rafraîchir dans sa marche ; et puissent les branches des arbres, par leur ombrage, la défendre des rayons brûlans du soleil ! »

Sacotala, à peine sortie du bocage, se tourne vers Cana : « Permetts-moi, ô père vénérable, de consacrer ce *mad-havi*, dont les fleurs rouges semblent embrasser ce bocage. »

Cana. « Mon enfant ! je connais ton affection pour cet arbrisseau. »

Sacotala. « O la plus radieuse des plantes, reçois mes embrassemens, et rends-les-moi avec tes bras flexibles ! Quoique éloignée de toi, je te serai toujours dévouée. — O père chéri ! considère cette plante comme moi-même ! » A mesure qu'elle s'avance, elle s'adresse encore à Cana : « O mon père ! lorsque cette gazelle, qui maintenant marche lentement, à cause du poids des petits dont elle est pleine, aura mis bas, envoie-moi, je t'en supplie, un doux message avec des nouvelles de sa santé. — Ne l'oublie pas. » — *Cana.* « Ma bien-aimée ! je ne l'oublierai pas. » *Sacotala* (s'arrêtant). « Ah ! qu'est-ce qui s'attache aux pans de ma robe et me retient ? » — *Cana.* « C'est ton enfant

« adoptif, le petit faon, dont la bouche blessée
« en broutant les pointes aiguës du *cusa*, a été
« si salutaire frottée par toi de l'huile salulaire
« d'Ingudi; que tu as nourri tant de fois d'une
« poignée de graines de Sumac, et qui mainte-
« nant ne veut pas abandonner les traces de sa
« protectrice. »

Sacontala. — « Pourquoi gémis tu, tendre
« faon, à cause de moi qui dois quitter notre
« commune demeure? Je t'élevai, lorsque tu eus
« perdu ta mère, qui mourut aussitôt après ta
« naissance; mon père nourricier te servira de
« même et avec des soins aussi tendres, quand
« nous serons séparés. — Retourne, pauvre pe-
« tit, retourne. — Nous allons partir. » (Elle fond
« en larmes). — *Cana*. « Les larmes, mon en-
« fant, sont déplacées dans cette occasion. Aies
« du courage; vois la route droite devant toi, et
« suis-la. Quand la grosse larme se cache au-des-
« sous de tes beaux yeux abattus, que ta réso-
« lution réprime ses premiers efforts pour se dé-
« gager. Dans ton passage sur cette terre, où les
« sentiers sont tantôt hauts, tantôt bas, et où le
« vrai sentier est rarement distingué, les traces
« de tes pieds doivent être inégales, mais la vertu
« te dirigera dans le vrai chemin ¹. »

Tout lecteur de bon goût doit être, ce me
semble, satisfait de cet échantillon du drame
indien. Ce ne peut être que chez un peuple qui
a des mœurs policées et des sentimens délicats
qu'une composition si simple et si correcte a pu
être produite et goûtée. J'observe dans ce drame
une preuve de l'absurde extravagance si fré-
quente dans la poésie orientale. Le monarque, en
replaçant un bracelet qui était tombé du bras de
Sacontala, lui parla ainsi : « Regarde, ma bien-
« aimée, c'est la nouvelle lune qui a quitté le fir-
« mament pour honorer une beauté supérieure ;
« elle est descendue sur son bras enchanteur, et
« a réuni des croissans alentour pour former un
« bracelet ². » Voilà le discours d'un jeune homme
transporté pour sa maîtresse, et à tout âge, et
chez toutes les nations, on doit attendre un
éloge exagéré de la bouche de tous les amans.
Les représentations dramatiques paraissent
avoir été l'amusement favori des Indiens, aussi
bien que des autres nations civilisées. « Les tra-
« gédies, les comédies, les farces et les pièces de
« musique du théâtre indien rempliraient tout

« autant de volumes que celles d'aucun peuple de
« l'Europe ancienne ou moderne. Elles sont tou-
« tes en vers lorsque le dialogue est élevé, et en
« prose quand il est familier; les grands et les
« savans sont représentés parlant le plus pur
« sanskrit, et les femmes le pracrit, qui n'est
« guère que le langage des bramines adouci par
« une articulation délicate jusqu'à la douceur de
« l'italien; les personnages inférieurs du drame
« emploient les dialectes vulgaires des différentes
« provinces qu'ils sont supposés habiter ¹. »

¹ La littérature sanskrite est une acquisition toute ré-
cente en Europe, le *Baghval-Geeta*, qui est la première
traduction dans cette langue, n'ayant été publié qu'en
1785 : après avoir revu dans le texte avec un plus grand
degré d'attention critique les deux ouvrages du sanskrit
les plus dignes d'être connus, il appartient essentiellement
au sujet de mes recherches, et quelques-uns de mes
lecteurs m'en sauront gré, de donner ici un extrait suc-
cinct d'autres compositions dans cette langue, qu'on nous
a fait connaître. L'usage étendu du sanskrit est une cir-
constance qui mérite une attention particulière. « La
grande source de la littérature indienne, dit M. Halhed
(le premier Anglais qui ait acquis la connaissance de
cette langue), la mère de presque tous les dialectes, de-
puis le golfe Persique jusqu'aux mers de la Chine, c'est le
sanskrit, langage de la plus haute et de la plus respec-
table antiquité, qui, à présent, quoique renfermé dans la
bibliothèque des bramines, et approprié seulement aux
actes de leur religion, paraît avoir été répandu sur la
plus grande partie du monde oriental, et l'on peut décou-
vrir encore les traces de son étendue primitive dans
presque tous les districts de l'Asie. J'ai souvent été étonné
de la similitude des mots sanskrits avec ceux des langues
perse et arabe, et même ceux du grec et du latin, et cela
non seulement dans les termes techniques et métapho-
riques, que le changement des arts raffinés et des mœurs
cultivées peut avoir accidentellement introduits, mais
même dans le langage de l'agriculture, dans les mono-
syllabes, dans les noms des nombres, et les dénominations
de certains objets qui ont dû être distingués d'abord
à l'aurore de la civilisation. La ressemblance que l'on
peut observer dans les caractères des lettres, sur les mé-
dailles et les cachets de différens districts de l'Asie, la
lumière qu'ils réfléchissent réciproquement les uns sur
les autres, et l'analogie générale qu'ils ont tous avec le
même grand prototype, offre un autre champ à la curio-
sité. Les monnaies d'Assam, de Napaul, de Cachemire,
et de plusieurs autres royaumes, sont toutes frappées avec
des caractères sanskrits, et le plus souvent renferment
des allusions à l'ancienne mythologie sanskrite. J'ai ob-
servé la même conformité dans la gravure des sceaux de
Boutan et du Thibet. On peut aussi tirer une conclusion
parallèle de l'arrangement particulier de l'alphabet sans-
krit, très différent de ceux des autres parties du monde.
Ce mode extraordinaire de combinaison existe encore
dans la plus grande partie de l'orient, de l'Indus jusqu'au
Pégu, dans des dialectes sans liaison apparente et entiè-

¹ Act. iv, p. 47, etc. — ² Act. iii, p. 36.

V. Les progrès des Indiens dans les sciences, fournissent de nouvelles preuves de leur antique civilisation. Tous ceux qui ont visité l'Inde dans les temps anciens et modernes, pensent que ses habitants, soit dans les affaires domestiques, soit dans la conduite des affaires politiques, n'ont été inférieurs à aucun autre peuple en sagacité, en pénétration d'esprit, ou en industrie. De

remment différens par les lettres; c'est un puissant argument qu'ils sont tous dérivés de la même source. Un autre objet de spéculation se présente dans les noms des personnes, des lieux, des titres et des dignités, et dans lesquels, jusqu'aux limites les plus reculées de l'Asie, on trouve des traces manifestes du sanskrit (*Préface à la grammaire de la langue du Bengale*, p. 3). Après ce curieux tableau de la langue sanskrite, je continue de faire l'énumération des ouvrages qui ont été traduits de cet idiole, outre les deux mentionnés dans le texte. — 1° Nous sommes redevables à M. Wilkins de l'*Hito-Pade*, ou instruction amicale, en une suite de fables, entremêlées de maximes morales, civiles et politiques. Cet ouvrage est dans une si haute estime dans tout l'orient, qu'il a été traduit dans toutes les langues que l'on y parle. Il n'échappa pas aux soins de l'empereur Akber, attentif à tout ce qui pouvait contribuer à étendre la science utile. Il ordonna à son vizir Aboul-Fazel de mettre cet ouvrage à la portée de tout le monde; ce qu'il fit, et il lui donna le titre d'*Épreuve de la sagesse*. Enfin ces fables se répandirent en Europe et y ont circulé avec des additions et des changements sous les noms de Pilpay et d'Esop. Plusieurs apologues du sanskrit sont ingénieux et beaux, et ont été copiés ou imités par les fabulistes des autres nations. Mais dans quelques-uns les caractères des animaux sur la scène sont très mal soutenus. La description d'un tigre extrêmement dévot et pratiquant la charité et les autres devoirs religieux, p. 16; et une vieille souris qui a beaucoup lu dans le *Nesie Satras*, ou système de morale et de politique, p. 24; un chat qui lit les livres religieux, p. 35, découvrent un grand défaut de goût et de convenance. Plusieurs des sentences morales, si on les considère comme maximes détachées, sont fondées sur une connaissance parfaite de la vie et des mœurs et offrent l'instruction avec une élégante simplicité. Mais les efforts de l'auteur pour faire de son ouvrage une suite de fables liées, et sa manière de les entremêler d'un nombre égal de réflexions morales en prose et en vers, rend la composition totale si recherchée que la lecture en devient souvent désagréable. Akber y fut si sensible que, parmi d'autres instructions, il avertit son vizir d'abréger les longues digressions de cet ouvrage. Je suis loin de vouloir ici déprimer le moins du monde le mérite de M. Wilkins. Son pays lui est très redevable de ce qu'il a ouvert une source nouvelle de science et de goût. La célébrité de l'*Hito-Pade* et son propre mérite, malgré les défauts dont j'ai parlé, justifient le choix qu'il en a fait comme d'un ouvrage digne d'être connu en Europe dans sa forme originale. En lisant cette traduction et les autres du même auteur, personne ne lui refusera l'éloge auquel il borne modestement ses prétentions, d'avoir dessiné un portrait que nous supposons

l'application de ces talents à la culture des sciences on pouvait attendre un degré extraordinaire d'avancement. Aussi, les Indiens ont-ils été autrefois célèbres par leurs connaissances; et quelques-uns des plus éminens philosophes de la Grèce, qui avaient voyagé dans l'Inde, y avaient puisé une partie des lumières qui ont fait leur réputation¹. Les détails, cependant, que les

« être très ressemblant, quoique nous ne connaissons pas l'original. » (*Préface*, p. 4.) — 2° Dans le premier numéro des *Nouveaux mélanges asiatiques*, nous avons une traduction d'un ouvrage fameux dans l'orient, connu sous le titre des *Cinq pierres précieuses*. Il est composé de stances faites par cinq poètes qui suivaient la cour d'Abissure, roi de Bengale. Plusieurs de ces stances sont simples et élégantes. — 3° Une ode traduite de Wulli, où n'abonde que trop cette extravagance d'imagination, ces pensées recherchées et affectées qui dégoûtent si souvent les Européens des compositions poétiques de l'orient. L'éditeur ne nous a pas appris à quelle personne, versée dans la connaissance du sanskrit, nous devons ces deux traductions. — 4° Quelques baux de terre originaux, de dates très anciennes, traduits par M. Wilkins. Il doit paraître singulier qu'une charte de cession légale de propriété soit rangée parmi les compositions littéraires d'une nation. Mais les mœurs des Indiens diffèrent si fort de celles de l'Europe, que comme nos avocats multiplient les mots et les clauses afin de compléter un acte et de prévenir tout ce qui pourrait l'annuler, les pundits paraissent expédier avec brièveté la partie légale d'un acte; mais dans un long préambule et à la conclusion, ils font un étalage extraordinaire de leur savoir, de leur éloquence et des ressources de la composition soit en vers, soit en prose. Le préambule d'un de ces contrats est un éloge du monarque qui accorde la terre, écrit avec toute l'exagération orientale: « Quand son armée innombrable marchait, les cieux étaient si remplis de la poussière de leurs pieds, que les oiseaux de l'air pouvaient s'y fixer. » « Ses éléphants s'avanceient comme des montagnes, et la terre, oppressée de leur pesanteur, se brisait en poudre. » L'auteur termine ce préambule, en vouant à la vengeance ceux qui se hasarderont à rompre ce contrat: « Les richesses et la vie de l'homme sont aussi passagères que les gouttes d'eau sur la feuille du lotus alizier. Apprends cette vérité, ô homme! de ne point entreprendre de priver autrui de sa propriété. » (*Recherches asiatiques*, vol. 1, p. 125, etc.) L'autre acte de cession, qui paraît encore plus ancien, n'est pas moins remarquable. Ils étaient gravés l'un et l'autre sur des planches de cuivre (*Ibid.*, p. 367, etc.). — 5° La traduction d'une partie du *Schaster*, publiée par le colonel Dow en 1768, devrait peut-être avoir été citée la première. Mais comme il ne l'a pas faite du sanskrit, mais reçue de la bouche d'un brahminé qui expliquait le *Schaster* en persan, ou dans la langue vulgaire du Bengale, il sera plus convenable d'en faire mention, lorsque nous en viendrons à rechercher l'état des sciences chez les Indiens, qu'ici où nous essayons de donner quelque idée de leur goût dans la composition.

¹ Brucker, *Histoire philosophique*, vol. 1, p. 199.

Grecs et les Romains nous ont laissés sur les sciences qui fixaient particulièrement l'attention des philosophes indiens et des découvertes qu'ils y avaient faites, sont très imparfaits. Nous sommes redevables d'une connaissance plus ample et plus authentique aux recherches d'un petit nombre de personnes éclairées, qui ont visité l'Inde durant le cours des trois derniers siècles. Mais, attendu la répugnance avec laquelle les bramines communiquent leurs connaissances aux étrangers, et le peu de moyens qu'avaient les Européens pour s'en instruire plus à fond, puisque, semblables aux mystères de leur religion, elles sont cachés aux yeux du vulgaire, dans une langue inconnue, cette connaissance ne s'acquiert que lentement et avec grande difficulté. Cependant la même observation que j'ai faite sur nos lumières, relativement à l'état des beaux-arts chez les Indiens, est applicable à celle de leurs progrès dans la philosophie; et notre siècle est le premier qui ait eu des lumières suffisantes pour établir un jugement décisif sur l'état de l'un et l'autre objet.

La philosophie, en l'envisageant comme séparée de la religion, que je me réserve de considérer ailleurs, est employée à contempler soit les opérations de l'entendement, soit l'exercice de nos facultés morales, soit la nature et les qualités des objets extérieurs. La première classe est appelée logique, la seconde morale, la troisième physique ou connaissance de la nature: pour juger des plus anciens progrès des Indiens dans la culture de chacune de ces sciences, nous possédons des faits qui sont dignes d'attention.

Mais avant de les considérer, il convient d'examiner les idées des bramines par rapport à l'esprit en lui-même; car si celles-ci n'étaient pas justes, toutes leurs théories concernant ses opérations seraient erronées et illusoire. La distinction entre la matière et l'esprit paraît avoir été anciennement connue des philosophes de l'Inde; ils attribuaient à l'esprit plusieurs facultés dont ils jugeaient que la matière était incapable; et lorsque nous nous rappelons combien sur chaque objet qui ne tombe pas sous nos sens, nos conceptions sont imparfaites, nous pouvons affirmer, en ayant égard à une notion particulière des Indiens, que nous expliquerons par la suite, qu'aucune description de l'âme humaine n'est plus conforme à la dignité

de la nature que qu'en a donnée l'auteur du *Mahabarât*. Quelques-uns, dit-il, regardent l'âme comme une merveille, d'autres en entendent parler avec étonnement; mais personne ne la connaît. L'épée ne la divise pas, le feu ne la brûle pas, l'eau ne la corrompt pas, le vent ne la dessèche pas; car elle est indivisible; indestructible, incorruptible, éternelle, universelle, permanente, immuable, invisible, inconcevable et inaltérable¹. Après cet examen des sentiments des bramines touchant l'âme elle-même, nous pouvons passer à la considération de leurs idées, par rapport à chacune des sciences dont j'ai fait mention, selon cette triple division.

1^o. Logique et métaphysique. Il n'y a point de sujet qui ait plus exercé l'intelligence humaine que l'analyse de ses opérations. Les différentes facultés de l'esprit ont été examinées et définies. L'on a suivi l'origine et les progrès de nos idées, et l'on a prescrit des règles convenables pour procéder de l'observation des faits à l'établissement des principes, ou de la connaissance des principes aux moyens de former des systèmes de science. Les philosophes de l'ancienne Grèce furent très célèbres par leurs progrès dans ces spéculations abstraites; et dans leurs discussions et leurs systèmes, ils découvrirent une si grande profondeur de pensée, tant de sagacité et de pénétration, que leurs systèmes de logique, surtout celui de l'école péripatéticienne ont été regardés comme les efforts les plus frappants de la raison humaine.

Depuis que nous sommes instruits, à quelques égards, de la littérature et de la science des Indiens, nous savons qu'aussitôt que les hommes arrivent à ce période de la vie sociale où ils peuvent tourner leur attention vers les recherches spéculatives, l'esprit humain dans chaque région de la terre déploie à peu près les mêmes facultés, et procède dans ses recherches et ses découvertes presque par la même marche. D'après l'abrégé de la philosophie² des Indiens qu'Aboul Fazel composa comme il nous l'apprend, en s'associant intimement avec les plus savants hommes de la nation; d'après l'essai de discussion logiques, renfermé dans cette portion du *Shaster*, publié par le colonel Dow³, et

¹ Baghyat-Geeta, p. 37.

² Ayeen Akbery, vol. III, p. 95, etc.

³ *Dissertation*, p. 39, etc.

d'après plusieurs passages dans le *Baghvat-Geeta*, il paraît que les mêmes spéculations qui occupèrent les philosophes de la Grèce avaient fixé l'attention des brahmines indiens, et que les théories des premiers, concernant les qualités des objets extérieurs ou la nature de nos propres idées, n'étaient pas plus ingénieuses que celles des derniers. Les uns et les autres se distinguent par l'exactitude des définitions, la sagacité des distinctions et la subtilité du raisonnement; et dans tous, le même excès de raffinement qui fit entreprendre d'analyser ces opérations de l'esprit au-dessus des forces de l'intelligence humaine, conduisit quelquefois à des conclusions fausses et dangereuses. Cette philosophie sceptique qui nie l'existence du monde matériel, et affirme qu'il n'y a de réel que nos propres idées, paraît avoir été connue dans l'Inde comme en Europe¹; et les sages de l'orient, en même temps qu'ils furent redevables à la philosophie de la connaissance de plusieurs vérités importantes, ne furent pas plus exempts que ceux de l'occident de ses illusions et de ses erreurs.

2^o *Morale*. Cette science, qui a pour objet d'établir ce qui distingue la vertu du vice, de découvrir quels motifs portent l'homme à agir, et de prescrire des règles pour la conduite de la vie, étant de toutes les sciences la plus intéressante, paraît avoir profondément occupé l'attention des brahmines. Leurs sentimens étaient très divers sur les différentes questions, et, comme les philosophes de la Grèce, les brahmines furent divisés en sectes distinguées par des maximes et des opinions souvent diamétralement opposées. La secte, dont heureusement nous connaissons mieux les opinions, a établi un système de morale fondé sur des principes les plus généreux, et élevé à tout ce que la raison toute seule est capable de découvrir. Ils enseignèrent que l'homme n'était pas formé pour la spéculation ou l'indolence, mais pour l'action. Il n'est pas né pour lui seul, mais pour ses semblables. Le bonheur de la société dont il est membre, et l'avantage du genre humain sont ses plus importants objets. Choisir ce qu'il faut préférer ou rejeter, la justesse et la convenance de son choix sont les seules considérations auxquelles il devrait faire attention. Les événemens qui peuvent résulter de ses actions ne sont pas en son pouvoir,

¹ Ayeen Akbery, vol. III, p. 128.

et soit qu'ils soient heureux ou malheureux, dès qu'il est satisfait de la pureté des motifs qui déterminèrent à agir, il peut jouir de cette approbation de son âme, qui constitue le vrai bonheur, indépendant du pouvoir de la fortune ou des opinions. « L'homme, dit l'auteur du *Mahabarata*, ne jouit pas de la liberté d'action. Tout l'homme est involontairement pressé d'agir par des principes qui sont inhérens à sa nature. Celui qui restreint ses facultés actives, et fixe l'attention de son âme aux objets de ses sens, peut être appelé une âme qui se détourne du vrai chemin. L'homme louable est celui qui, ayant subjugué toutes ses passions, remplit avec ses facultés actives toutes les fonctions de la vie sans s'embarasser de l'événement¹. Que le motif soit dans l'acte et non dans l'événement. Que ton action n'ait point pour motif l'espoir de la récompense. Que ta vie ne se passe pas dans l'inaction. Sois appliqué, remplis ton devoir, abandonne toute pensée des suites, et ne t'embarasse pas de l'événement, soit qu'il se termine en bien ou en mal; car une telle égalité est appelée *yog*, c'est-à-dire attention à ce qui est spirituel. Cherche donc un asile dans la sagesse seule; car le misérable et le malheureux dépendent des événemens des choses. Les hommes qui sont doués de la vraie sagesse sont indifférens au bien ou au mal dans ce monde. Étudie-toi donc à obtenir ce** application de ton intelligence, car une telle application en affaire est un art précieux. Les hommes sages, qui ont abandonné toute vue de l'utilité produite par leurs actions, sont libres des chaînes de la vie, et vont aux régions du bonheur éternel². »

Par ces passages, et d'autres que j'aurais pu citer, nous savons que les doctrines particulières de l'école stoïcienne étaient enseignées dans l'Inde plusieurs siècles avant la naissance de Zénon, et inculquées avec un soin persuasif presque semblable à celle d'Épictète, et ce n'est pas sans étonnement que nous voyons les opinions de cette philosophie mâle et active qui paraît être formée seulement pour des hommes de l'esprit le plus fort prescrite comme règle de conduite à une race de peuple plus distinguée par la douceur de son caractère que par l'élevation de son âme.

3^o *Physique*. Dans toutes les sciences qui con-

¹ *Baghvat-Geeta*, p. 44. — ² *Ibid.*, p. 40.

tribuent à étendre notre connaissance de la nature, dans les mathématiques, dans la mécanique et l'astronomie, l'arithmétique est d'un usage élémentaire. Dans quelque contrée donc que ce soit, si nous trouvons que l'on a donné aux progrès de l'arithmétique une attention assez grande pour rendre ses opérations plus aisées et plus correctes, nous pouvons présumer que les sciences qui en dépendent ont atteint un degré supérieur de perfection. Nous voyons dans l'Inde les progrès de cette science, lorsque, chez les Grecs et les Romains, le seul moyen employé pour la notation des nombres était les lettres de l'alphabet, ce qui nécessairement rendait le calcul arithmétique extrêmement ennuyeux et laborieux. Les Indiens avaient de temps immémorial employé dans la même vue les dix chiffres, ou figures, aujourd'hui connus universellement, et, par leur moyen, formaient chaque opération d'arithmétique avec la plus grande facilité et la plus grande promptitude. Par l'heureuse invention de donner une différente valeur à chaque figure, selon leur changement de place, on n'a besoin que de dix figures dans les calculs les plus compliqués et de la plus grande étendue, et l'arithmétique est la plus parfaite de toutes les sciences. Les Arabes, peu de temps après leur établissement en Espagne, introduisirent ce mode de notation en Europe, et eurent la franchise d'avouer qu'ils en avaient tiré la connaissance des Indiens. Quoique les avantages de cette forme de notation soient grands et frappants, cependant le genre humain adopte si lentement les inventions nouvelles, que l'usage en fut pour quelque temps réservé aux savans; par degrés, cependant, les hommes d'affaires abandonnèrent la première méthode embarrassante de calculer par lettres, et l'arithmétique indienne devint d'un usage général dans toute l'Europe¹. Elle est maintenant si familière et si simple, que l'industrie du peuple, à qui nous devons cette invention, est moins considérée et moins célébrée qu'elle ne le mérite.

L'astronomie des Indiens est une autre preuve de leurs progrès extraordinaires dans la science. L'attention et le succès avec lesquels ils étudièrent les mouvemens des corps célestes furent si peu connus des Grecs et des Romains, qu'ils n'en font mention qu'à peine, et très légèrement.

¹ Moncla, *Histoire des Mathém.* t. 1, p. 360, etc.

ment¹. Mais aussitôt que les mahométans établirent un commerce avec les naturels de l'Inde, ils observèrent et célébrèrent leur supériorité dans la science astronomique. Parmi les Européens qui visitèrent l'Inde, après que la communication avec elle par le cap de Bonne-Espérance fut découverte, M. Bernier, voyageur philosophe et curieux, fut un des premiers qui enseigna que les Indiens s'étaient long-temps appliqués à l'étude de l'astronomie, et y avaient fait des progrès considérables². Cette instruction, cependant, paraît avoir été très générale et très imparfaite. Nous sommes redevables des premières preuves scientifiques du grand progrès des Indiens, dans la science astronomique, à M. de La Loubère, qui, à son retour de son ambassade à Siam, apporta avec lui un extrait d'un manuscrit siamois, qui renfermait des tables et des règles pour calculer les places du soleil et de la lune. La manière dont ces tables étaient construites rendaient les principes sur lesquels elles étaient fondées extrêmement obscurs, et il fallait un commentateur aussi versé dans le calcul astronomique que le célèbre Cassini pour expliquer le sens de ce fragment curieux. L'époque des tables siamoises correspond au 21 de mars, l'an de Notre-Seigneur 638. Une autre collection des tables fut apportée de Crisnabouram, dans le Carnatique, et l'époque répond au 10 de mars, l'an de Jésus-Christ 1491. Un troisième manuscrit des tables vint de Narsapour, et son époque ne s'étendait pas au-delà de l'an de Notre-Seigneur 1569. Le quatrième et le plus complet a été publié par M. Le Gentil, à qui elles furent communiquées par un bramine éclairé de Tirvalour, petite ville sur la côte de Coromandel, deux milles environ à l'ouest de Négapatam. L'époque de ces tables est de la plus haute antiquité, et coïncide avec le commencement de l'ère célèbre de Caliougham ou Colly-Jogue, qui commença, selon le calcul indien, 3102 avant la naissance de Jésus-Christ³.

Ces quatre recueils de tables ont été examinés et comparés par M. Bailly, qui, par un bonheur singulier de génie, sait unir à un degré d'éloquence peu commun les recherches patientes de

¹ Strabon, lib. xv, p. 10, 47. A. Dion. Perieg., v. 1173.

² Voyages, tom II, p. 145, etc.

³ Comme plusieurs de mes lecteurs peuvent ne pas connaître la longueur extravagante des quatre ères ou périodes de la chronologie indienne, il convient d'en donner

l'astronomie et les profondes idées du géomètre. Ses calculs ont été vérifiés, et ses raisonnemens ont été éclaircis et développés par M. Playfair dans une dissertation très savante, publiée dans le second volume des *Transactions de la société royale d'Édimbourg*.

Au lieu d'entreprendre de les suivre dans des raisonnemens et des calculs qui, de leur nature, sont souvent abstraits et difficiles, je me contenterai d'en donner un aperçu général, tel qu'il convient à un ouvrage populaire. Ceci, j'espère, peut donner une idée suffisante de ce qui a été

un extrait tiré de M. Halhed, préface du Code des lois des Genoux, p. xxxvi.

1. Le *Sutty-Jogue* (où l'âge de pureté) a, dit-on, duré trois millions deux cent mille ans; ils soutiennent que la vie de l'homme, dans cet âge, s'étendait à cent mille ans, et que sa taille était de vingt et une coudées.

2. Le *Tirtah-Jogue* (dans lequel un tiers du genre humain était corrompu); ils supposent que cet âge a été de deux millions quatre cent mille ans et que les hommes vivaient alors dix mille ans.

3. Le *Dwapaar-Jogue* (où la moitié de la race humaine se dépravait) dura un million six cent mille ans, et la vie de l'homme était alors réduite à mille ans.

4. Le *Colly-Jogue* (dans lequel tout le genre humain est corrompu, ou plutôt diminué, car telle est la vraie signification de colly), c'est l'époque actuelle qu'ils supposent devoir subsister quatre cent mille ans, dont presque cinq mille sont déjà écoulés; la vie de l'homme dans cette période est limitée à une centaine d'années.

Si nous supposons que le calcul du temps dans la chronologie indienne soit fait par années solaires, ou même lunaires, rien ne peut être plus extravagant en soi, ou plus répugnant à notre manière de calculer la durée du monde, fondée sur une autorité sacrée et infailible. Des savans se sont efforcés, et M. Bailly particulièrement dans une dissertation très ingénieuse, de mettre d'accord la chronologie indienne avec celle de l'*Ancien-Testament*; mais comme je ne pourrais développer les principes sur lesquels il fonde ses conclusions, sans entrer dans des discussions longues, épineuses et étrangères au sujet de cette dissertation, et comme je ne puis approuver quelques-unes de ses opinions, je me contenterai de renvoyer à son astronomie indienne (*Disc. prélim.* p. 67), et de laisser mes lecteurs juger par eux-mêmes. J'observe avec plaisir que l'on publiera dans le second volume des *Transactions de la société du Bengale*, un mémoire sur la chronologie des Indiens, et j'espère que quelque homme savant de ce corps sera, par son savoir dans les langues et l'histoire du pays, en état de répandre la lumière sur un sujet que sa liaison avec la religion et les sciences rend extrêmement intéressant. Cependant nous pouvons conclure d'une circonstance digne d'attention, que ce que nous savons jusqu'à présent de la chronologie des Indiens est très incorrect. Nous n'avons, autant que j'en puis juger, que cinq calculs originaux des différens joggles ou ères des indiens. Le

publié concernant l'astronomie de l'Inde, sujet trop curieux et trop important pour être omis dans un exposé de l'état des sciences dans ce pays; et, sans prononcer aucun jugement, je laisserai chacun de mes lecteurs former sa propre opinion.

On peut considérer comme un résultat général de toutes les recherches, les raisonnemens et les calculs sur l'astronomie indienne, qui ont été publiés jusqu'ici, que le mouvement des corps célestes, et plus particulièrement leur situation au commencement des différens épo-

premier est de M. Roger qui le reçut des Bramines sur la côte de Coromandel. D'après ce calcul le *Sutty-Jogue* est une période d'un million sept cent vingt-huit mille années; le *Tirtah-Jogue* est d'un million deux cent quatre-vingt-seize mille ans; le *Dwapaar-Jogue* est de huit cent soixante-quatre mille ans. Il ne spécifie pas la durée du *Colly-Jogue*. (*Porte ouverte*, p. 179.) Le suivant est de M. Bernier, qui le reçut des bramines de Bénarès. Selon lui la durée du *Sutty-Jogue* fut de deux millions cinq cent mille ans, celle du *Tirtah-Jogue* d'un million deux cent mille, et celle de *Dwapaar-Jogue* de huit cent soixante-quatre mille ans. Quant à la période du *Colly-Jogue* il garde aussi le silence (*Voyages*, tom. II, p. 160). Le troisième calcul est du colonel Dow; selon lequel le *Sutty-Jogue* est une période de quatorze millions d'années, le *Tirtah-Jogue* d'un million quatre-vingt mille ans; le *Dwapaar-Jogue* soixante-douze mille ans, et le *Colly-Jogue* de trente-six mille ans. (*Histoire de l'Indostan*, vol. I, p. 2.) Le quatrième calcul est celui de M. Le Gentil, qui le reçut des bramines de la côte de Coromandel, et comme il a acquis ses connaissances dans la même partie de l'Inde, et à la même source d'où M. Roger a tiré les siennes, leurs calculs s'accordent en bien des points. (*Mém. de l'Acad. des Sciences pour 1772*, tom. II, part. 1, p. 176.) Le cinquième est le calcul de M. Halhed, que j'ai déjà donné.

De cette contrariété non-seulement dans tous les nombres, mais même dans plusieurs détails des différens calculs, il résulte que ce que nous connaissons de la chronologie indienne est jusqu'à présent aussi incertain que tout le système en est absurde et fabuleux. Quant à moi, il me paraît très probable que si nous entendions mieux les principes sur lesquels les ères factices ou les joggles des Indiens ont été formées, nous serions plus en état de réconcilier leur chronologie avec le vrai mode de calculer le temps, fondé sur l'autorité de l'*Ancien-Testament*; et nous aurions aussi lieu de conclure que l'exposé, donné par les astronomes, de la situation des corps célestes au commencement du *Colly-Jogue*, n'est pas établi sur une observation présente, mais qu'il est le résultat d'un calcul antérieur. Quelqu'un voudra approfondir davantage la chronologie des Indiens, tirera un grand secours d'un mémoire de M. Marsden sur cette matière, où il a expliqué la nature de leur année et les différens ères employées parmi eux avec beaucoup d'esprit et de précision. (*Philos. transact.*, vol. LXXX, part. II, p. 560.)

de l'Inde, sujet
ant pour être omis
sciences dans ce
un jugement, je
s former sa propre

me un résultat gé-
les raisonnemens
nie indienne, qui
que le mouvement
particulièrement leur
des différentes épo-

ui des Bramines sur la
calcul le Suty-Jogue
cent vingt-huit mille
un million deux cent
wapaar-Jogue est de
is. Il ne spécifie pas la
ouverte, p. 179.) Le
reçu des bramines de
Suty-Jogue fut de deux
du Tirtah-Jogue d'un
de Dwapaar-Jogue de
s. Quant à la période
de silence (*Voyages*,
calcul est du colonel
est une période de
ah-Jogue d'un million
-Jogue soixante-douze
trente-six mille ans
p. 2). Le quatrième
il reçut des bramines
me il a acquis ses con-
de l'Inde, et à la même
sciences, leurs calculs
Mém. de l'Académ.
part. 1, p. 178.) Le
ed, que j'ai déjà donné.
ent dans tous les nom-
détails des différens cal-
connaissances de la chro-
ne aussi incertain que
abriteux. Quant à moi,
nous entendions mieux
s factices ou les jogues
serions plus en état d
e vrai mode de calculer)
Ancien-Testament; et
e que l'exposé, donné
n des corps célestes au
est pas établi sur une
est le résultat d'un cal-
approfondir davantage
un grand secours d'un
matière, où il a expli-
cés différentes crécs em-
l'esprit et de précision.
part. 11, p. 360).

ques auxquelles les quatre recueils de tables se rapportent, « sont établis avec une grande exactitude, et que plusieurs des élémens de leurs calculs, particulièrement pour les siècles très éloignés, sont vérifiés par une étonnante conformité avec les tables de l'astronomie moderne de l'Europe, perfectionnées par les plus récentes et les plus délicates déductions de la « gravitation. » Ces conclusions deviennent surtout intéressantes par la preuve qu'elles fournissent d'un progrès dans la science, sans exemple dans l'histoire des nations ignorantes.

Les bramines indiens, qui distribuent annuellement une espèce d'almanach, contenant les prédictions astronomiques de quelques-uns des phénomènes les plus remarquables dans les cieux, tels que les lunes pleines et nouvelles, les éclipses du soleil et de la lune, sont en possession de certaines méthodes de calcul qui, d'après l'examen, présentent un système très étendu de science astronomique. M. Le Gentil, astronome français, a eu l'occasion d'observer dans l'Inde deux éclipses de lune qui avaient été calculées par un bramine, et il trouva que l'erreur dans chacune était très peu considérable.

L'exactitude de ces résultats est moins surprenante que la justesse et la précision philosophique des principes sur lesquels sont construites les tables dont ils se servent dans leurs calculs; car la méthode de prédire les éclipses, suivie par les bramines, est d'une nature tout-à-fait différente de celles que les nations ignorantes ont employées dans l'enfance de l'astronomie. En Chaldée, et même en Grèce, dans les premiers âges, la méthode de calculer les éclipses était fondée sur l'observation d'une certaine période ou d'un cycle, après lequel les éclipses du soleil et de la lune reviennent presque dans le même ordre; mais on n'avait pas entrepris d'analyser les différentes circonstances dont l'éclipse dépend, ou de déduire les phénomènes d'une connaissance précise des mouvemens du soleil et de la lune. Cette dernière connaissance était réservée à une période plus reculée, lorsque la géométrie, aussi bien que l'arithmétique, furent appelées au secours de l'astronomie; et si on l'a essayée, il paraît qu'elle ne l'a pas été avec succès avant l'âge d'Hipparque. C'est une méthode de ce genre supérieur, fondée sur les principes et sur une analyse des mouvemens du

soleil et de la lune, qui guide les calculs des bramines, et jamais ils n'emploient aucune de ces estimations grossières qui furent cependant la gloire des premiers astronomes en Égypte et dans la Chaldée.

Les bramines actuels sont guidés dans leurs calculs par ces principes, quoiqu'ils ne les entendent plus aujourd'hui; ils connaissent seulement l'usage des tables qui sont en leur possession, mais ils ignorent la méthode de leur construction. Le bramine, qui visita M. Le Gentil à Pondichéry, et qui l'instruisit dans l'usage des tables indiennes, n'avait pas la connaissance des principes de son art, et ne montra aucune curiosité sur la nature des observations que faisait M. Le Gentil, ou des instrumens qu'il employait. Il était également ignorant sur les auteurs de ces tables; et il faut tirer des tables elles-mêmes tout ce qu'on doit apprendre du temps et du lieu de leur construction. Le recueil qu'on a de ces tables, comme on l'a observé d'abord, annonce qu'il est aussi ancien que le commencement du Callougham, ou qu'il remonte à l'année 3102 avant l'ère chrétienne; mais comme rien, on peut du moins le supposer, n'est plus aisé pour un astronome que de donner à ces tables la date qu'il lui plaît, et par des calculs rétrogrades d'établir une époque fixe d'antiquité, les prétentions de l'astronomie indienne à une origine si reculée ne doivent pas être admises sans examen.

M. Bailly a donc fait cet examen, et il résulte de ses recherches que l'astronomie de l'Inde est fondée sur des observations qui ne remontent pas au-delà de la période dont je viens de parler. Car les tables indiennes représentent l'état des cieux à cette période avec une étonnante exactitude; et entre elles et les calculs de notre astronomie moderne, il y a une telle conformité, par rapport à ces âges, que l'on ne pourrait en rien conclure, sinon que les auteurs de ces tables ont exactement copié d'après nature, et qu'ils ont tracé véritablement la figure des cieux au siècle où ils vivaient. Afin de donner quelque idée du singulier degré d'exactitude des tables indiennes, j'en choisirai quelques exemples parmi un grand nombre que je pourrais rapporter. Le lieu du soleil pour l'époque astronomique au commencement du Callougham, tel qu'il est marqué dans les tables de Tirvalour, n'est que de 47 minutes plus grand que d'après les tables

de M. de La Caille, corrigées par les calculs de M. de La Grange. Le lieu de la lune, dans les mêmes tables, pour la même époque, diffère seulement de 37 minutes des tables de Mayer. Les tables de Ptolémée, pour cette époque, ne s'écartent pas de moins de dix degrés par rapport au lieu du soleil, et de onze degrés par rapport à celui de la lune. L'accélération du mouvement de la lune, en comptant du commencement du Calioügham jusqu'au temps présent, s'accorde, dans les tables indiennes, avec celles de Mayer à une minute près. L'inégalité du mouvement du soleil et l'obliquité de l'écliptique, qui étaient l'une et l'autre plus grandes dans les premiers siècles qu'aujourd'hui, telles qu'elles sont représentées dans les tables de Tirvalour, sont presque de la quantité précise que la théorie de la gravitation leur assigne : savoir, de trois mille ans avant l'ère chrétienne. C'est donc pour ces siècles très reculés, à cinq mille ans de distance environ du nôtre, que leur astronomie est très exacte; et plus nous approchons de nos temps, plus la conformité de leurs résultats avec les nôtres diminue. Il paraît raisonnable de supposer que le temps où leurs règles sont le plus exactes, est le temps où furent faites les observations sur lesquelles ces règles sont fondées.

A l'appui de cette conclusion, M. Bailly soutient qu'aucun de tous les systèmes astronomiques de la Grèce, de la Perse et de la Tartarie, de quelques-uns desquels on pourrait soupçonner que les tables indiennes ont été copiées, ne peut s'accorder avec elles, particulièrement lorsque nous portons nos calculs dans des siècles très éloignés. La grande perfection des tables indiennes devient toujours plus frappante à mesure que nous remontons dans l'antiquité. Ceci montre aussi combien il est difficile de construire des tables astronomiques qui s'accordent avec l'état des cioux pour une période si éloignée du temps où ces tables furent construites, comme de quatre ou cinq mille ans. C'est seulement de l'astronomie dans son état plus perfectionné, tel qu'on y est parvenu dans l'Europe moderne, que l'on doit attendre une telle exactitude.

Quand on essaie d'apprécier l'habileté géométrique nécessaire à la construction des tables et des règles indiennes, on voit qu'elle est très

considérable; outre la connaissance de la géométrie élémentaire, on a été obligé de recourir à la trigonométrie sphérique et rectiligne, ou à quelque chose d'équivalent, avec certaines méthodes d'approximation pour les quantités des grandeurs géométriques, qui paraissent s'élever bien au-delà des élémens de chacune de ces sciences. Quelques-unes de ces dernières méthodes marquent aussi très clairement (observation qui a échappé à M. Bailly) que les lieux auxquels ces tables sont adaptées doivent être situés entre les tropiques, parce qu'elles sont absolument inapplicables à une plus grande distance de l'équateur.

La conclusion qui semble résulter d'abord de cette longue induction, est que l'astronomie indienne est fondée sur les observations qui ont été faites dans un temps très ancien, et quand nous considérons l'exacte conformité des lieux qu'ils assignent au soleil et à la lune et aux autres corps célestes, à cette époque, avec celles qui résultent des tables de MM. de La Caille et Mayer, elle confirme d'une manière frappante la vérité de la thèse que j'ai entrepris d'établir, concernant l'antiquité et la perfection de la civilisation dans l'Inde.

Avant que je quitte ce sujet, il y a une circonstance qui mérite une attention particulière. Toute la connaissance que nous avons acquise jusqu'à ce jour des principes et des résultats de l'astronomie indienne, vient de la partie méridionale du Carnatique, et les tables sont adaptées aux lieux situés entre le méridien du cap Comorin, et celui qui traverse la partie orientale du Ceylan¹. Les bramines, dans le Carnatique, reconnaissent que leur science de l'astronomie venait du nord, et que leur méthode de calcul est appelée *fahiam*, ou *nouvelle*, pour la distinguer du *siddantam*, ou de l'ancienne méthode établie à Bénarès, qu'ils avouent être beaucoup plus parfaite; et nous apprenons d'Aboul Fazel, que tous les astronomes de l'Indostan sereposent entièrement sur les préceptes renfermés dans un livre appelé *Soorei Sudhant*, composé d'une époque très reculée². C'est manifestement de ce livre qu'est prise la méthode à laquelle les bramines du sud ont donné le nom de *siddantam*. Bénarès a été de temps immémorial l'Athènes de l'Inde, la rési-

¹ Bailly, *Disc. prélim.*, p. 17. — ² Ayeen Akbery, p. 8

der
mè
tér
raie
ast
dan
dur
d'er
reus
re;
que
pos
la p
l'ori
lisés
la G
loua
tion
au p
uns
lang
myst
mou
de r
dans
avec
occup
suive
les r
minis
plus
par s
et d'
la ph
temp
pour
neme
que
d'ouv
VI.
porte
Indien
opini

¹ M.
grand
des ph
² Da
preuve
les scie
tronon
d'ute

issance de la géo-
obligé de recourir
et recitiligne, ou à
avec certaines né-
les quantités des
paraissent s'élever
de chacune de ces
des dernières métho-
ment (observation
que les lieux aux-
es doivent être si-
rance qu'elles sont
ne plus grande dis-

résulter d'abord de
ue l'astronomie in-
servations qui ont
ancien, et quand
informativité des lieux
lune et aux autres
e, avec celles qui
de La Caille et
manière frappante
entrepris d'établir,
rfection de la civi-

et, il y a une cir-
culation particulière.
nous avons acquise
et des résultats de
de la partie méri-
table: sont adap-
méridien du cap
de la partie orientale
ans le Carnatique,
de l'astronomie
méthode de calcul
elle, pour la dis-
de l'ancienne mé-
ils avouent être
nous apprenons
astronomes de l'In-
t sur les préceptes
belé *Soorei Sud-*
très reculée².
re qu'est prise la
nines du sud ont
Bénarès a été de-
de l'Inde, la rési-
Ayeen Akbery, p. 8

dence des bramines les plus éclairés, et en même temps le séjour de la science et de la littérature. Il est très probable qu'on y retrouverait encore tout ce qui reste de l'ancienne science astronomique et des découvertes des bramines¹ dans u. i. siècle et chez une nation éclairée et durant un règne distingué par une succession d'entreprises les plus éclatantes et les plus heureuses pour étendre la connaissance de la nature; c'est un objet digne de l'attention publique que de prendre des mesures pour obtenir la possession de tout ce que le temps a respecté de la philosophie et des inventions des peuples de l'orient les plus anciennement et les mieux civilisés. C'est avec des avantages particuliers que la Grande-Bretagne peut s'engager dans cette louable entreprise. Bénarès est sous sa domination; la confiance des bramines a été obtenue au point de les rendre communicatifs; quelques-uns de nos concitoyens sont familiers avec cette langue sacrée, dans laquelle sont écrits les mystères et de la religion et de la science; le mouvement et l'activité ont été donnés à l'esprit de recherche dans tous les établissemens anglais dans l'Inde. Ceux qui ont visité cette contrée avec d'autres vues, quoique engagés dans des occupations d'une espèce très différente, poursuivent maintenant avec ardeur et avec succès les recherches littéraires et scientifiques. L'administration de l'empire anglais n'aurait donc plus qu'à charger de ce travail quelqu'un capable par ses talens et son zèle de rechercher avec soin et d'expliquer les parties les plus abstraites de la philosophie indienne, en dévouant tout son temps à cet important objet. Ainsi, l'Angleterre pourrait se procurer la gloire d'examiner pleinement ce vaste champ de science inconnue, que les académiciens français ont eu le mérite d'ouvrir les premiers aux peuples de l'Europe².

VI. La dernière preuve évidente que je rapporterais de l'ancienne et grande civilisation des Indiens, est déduite de la considération de leurs opinions et de leurs pratiques religieuses. Les

¹ M. Bernier, dans l'année 1688, vit à Bénarès une grande salle remplie de livres des philosophes indiens, des physiiciens et des poètes.

² Dans les édifices publics de l'Inde nous trouvons des preuves et des monuments du progrès des bramines dans les sciences, particulièrement de leur application à l'astronomie. Leur religion enjoit que les quatre côtés d'une pagode regardent les quatre points cardinaux.

institutions religieuses, publiquement établies dans toutes ces vastes contrées qui s'étendent depuis les rives de l'Indus jusqu'au cap Comorin, offrent à la vue un aspect presque semblable. Elles forment un système complet et régulier de superstitions, fortifié et soutenu de tout ce qui peut exciter le respect et assurer l'attachement du peuple. Les temples consacrés à leurs divinités sont magnifiques et ornés non-seulement de riches offrandes, mais des ouvrages les plus exquis en peinture et en sculpture que les artistes les plus estimés parmi eux soient capables d'exécuter. Les cérémonies de leur culte sont pompeuses et brillantes; et on ne les emploie pas seulement dans toutes les transactions de la vie commune, mais elles en constituent encore une partie essentielle. Les bramines qui, comme ministres de la religion, président à toutes ses fonctions, sont élevés au-dessus de tous les autres ordres de citoyens par une origine,

Pour le faire avec exactitude ils emploient une méthode décrite par M. Le Gentil, et qui annonce un degré considérable de science. Il examina soigneusement la position d'une de leurs pagodes, et il la trouva parfaitement exacte. (*Foy.* tom. 1, pag. 133.) Comme plusieurs de leurs pagodes sont fort anciennes, ils doivent avoir atteint de bonne heure la portion de connaissance nécessaire pour les disposer convenablement. Les douze signes du zodiaque sont souvent dessinés sur les plafonds des choultries et des autres édifices anciens, et il est très probable, par la ressemblance de ses dessins avec ceux que l'on emploie généralement aujourd'hui, que la connaissance de ces symboles arbitraires venait de l'orient. Le colonel Call a publié un dessin des signes du zodiaque, trouvé sur le plafond d'une choultrie à Verdapetta, dans la contrée de Madura. (*Phil. transact.*, vol. LXII, p. 353). J'ai en ma possession un dessin différent du sien en quelques-unes des figures, mais je ne puis dire en quel lieu particulier on l'a trouvé. M. Robert Barker décrit un observatoire à Bénarès qu'il visita en 1772. Il y trouva des instrumens astronomiques de dimensions très grandes et construits avec beaucoup d'industrie et d'habileté. Il en a publié tous les dessins (*Phil. transact.*, vol. LXVII, pag. 598.) Selon la tradition, cet observatoire fut bâti par l'empereur Akber. L'examen de M. Robert fut fait à la hâte. Cet observatoire mérite une inspection plus attentive pour déterminer s'il fut construit par Akber, ou élevé dans quelque période plus éloignée. M. Robert insinue que les bramines seuls, qui entendaient le sanskrit, et qui pouvaient consulter les tables astronomiques écrites dans cette langue, étaient capables de calculer les éclipses. Le père Tiessenthaler décrit très légèrement deux observatoires munis d'instrumens d'une grandeur extraordinaire, à Jepour et à Ougein, dans la contrée de Malva (Bernouilli, tom. 1, pag. 316, 317), mais ce sont des édifices modernes.

estimée non-seulement la plus noble, mais reconnue comme sacrée. Ils ont établi parmi eux une hiérarchie régulière et une gradation de rangs qui, en assurant la prééminence à leur ordre, ajoute du poids à leur autorité, et leur donne un empire absolu sur l'esprit du peuple. Cet empire, ils le soutiennent par l'administration des immenses revenus dont la libéralité des princes et le zèle des pèlerins et des dévots ont enrichi leurs pagodes¹.

Je suis loin de vouloir entrer dans tous les détails de ce système compliqué de superstition. Pour dénombrer la multitude des divinités qui sont des objets d'adoration dans l'Inde; pour décrire la splendeur du culte dans les pagodes et l'immense variété des rites et des cérémonies; pour raconter les attributs divers et les fonctions que l'adresse des prêtres, ou la crédulité du peuple, ont donnés à leurs divinités, surtout s'il fallait accompagner tout cela de l'examen des spéculations nombreuses et souvent fantastiques et des théories des lettrés sur ce sujet, il faudrait un ouvrage d'une grande étendue. Je me bornerai donc sur ceci, comme sur quelques-uns des premiers chapitres, au point précis que j'ai eu constamment en vue; et en considérant l'état de la religion dans l'Inde, je n'entreprendrai pas seulement de jeter un nouveau jour sur l'état de civilisation où était ce pays; mais je me flatte qu'en même temps je serai en état de donner ce que l'on peut considérer comme une esquisse et un précis de l'histoire et des progrès de la superstition et de la fausse religion dans chaque région de la terre.

I. Nous pouvons observer que, dans chaque contrée, la mythologie reçue, ou le système de croyance superstitieuse, avec tous les rites et les cérémonies qu'elle prescrit, est toujours formée dans l'enfance des sociétés, dans des temps grossiers et barbares. La religion diffère de la superstition autant par son origine que par sa nature. La première est le produit de la raison perfectionnée par la science; c'est dans les siècles de lumières qu'elle atteint à la perfection. L'ignorance et la crainte donnent naissance à la seconde; et c'est toujours dans les temps d'ignorance qu'elle acquiert sa plus grande vigueur. Cette nombreuse portion de l'espèce humaine

dont le travail est le partage, dont la principale et presque la seule occupation est de se procurer sa subsistance, n'a ni le loisir ni les moyens d'entrer dans ces routes de spéculations abstraites et subtiles qui conduisent à la connaissance de la religion rationnelle. Quand les pouvoirs intellectuels commencent seulement à se développer, et que leurs premiers et faibles efforts sont dirigés vers un petit nombre d'objets de première nécessité, quand les facultés de l'esprit sont encore trop limitées pour pouvoir former des idées générales et abstraites; quand le langage est encore si pauvre qu'il manque de termes pour désigner tout ce qui ne tombe pas sous les sens, il serait étrange d'attendre des hommes qu'ils fussent en état de démêler les relations entre les effets et leurs causes, ou de supposer qu'ils pourraient s'élever de la contemplation des effets à la découverte des causes, et se former de justes conceptions d'un être suprême, comme créateur et gouverneur de l'univers. L'idée de Créateur est devenue si familière, partout où l'esprit s'est étendu par la science et éclairé par la révélation, que nous concevons difficilement combien cette idée est profonde et abstraite, et que nous considérons peu quels progrès l'homme doit avoir faits dans l'observation, avant d'arriver à une connaissance distincte de ce principe élémentaire de la religion. Mais même dans ce premier état d'ignorance, l'esprit humain, formé pour la religion, est disposé à recevoir des idées qui, lorsqu'elles sont ensuite réformées et raffinées, deviennent une grande source de consolation dans les calamités de la vie. Ces notions cependant sont d'abord peu distinctes et embarrassées, et semblent plutôt suggérées par la crainte du mal qu'on redoute, que par la reconnaissance des biens qu'on a reçus.

Tandis que la nature suit son cours avec une constante et uniforme régularité, les hommes jouissent des bienfaits qui en résultent, sans s'embarasser d'en rechercher la cause, mais la moindre déviation de cet ordre régulier excite leur attention et leur étonnement. Lorsqu'il survient des événements auxquels ils ne sont point accoutumés, ils en cherchent les causes avec une active curiosité. Leur esprit est souvent incapable de les découvrir; mais l'imagination, qui est une faculté plus ardente et plus présomptueuse, décide alors sans hésiter. Elle attri-

¹ Roger, *Porte ouverte*, p. 39, 209, etc

dont la principale est de se procurer sans ni les moyens d'écoulements abstraits à la connaissance quand les pouvoirs semblent à se développer et faibles efforts d'objets de facultés de l'esprit pour pouvoir former ; quand le lan- il manque de ter- qui ne tombe pas ge d'attendre des at de démêler les urs causes, ou de éléver de la con- ouverte des causes, ions d'un être su- gouverneur de l'uni- venue si familière, u par la science et e nous concevons ée est profonde et idérons peu quels aits dans l'observa- naissance distincte e la religion. Mais 'ignorance, l'esprit ion, est disposé à qu'elles sont ensuite nent une grande es calamités de la sont d'abord peu et semblent plutôt mal qu'on redoute, biens qu'on a reçus. son cours avec une arité, les hommes en résultent, sans er la cause, mais la dre régulier excite ment. Lorsqu'il quels ils ne sont mer les causes re orit est souvent mais l'imagination, dente et plus pré- hésiter. Elle attri-

bue à l'influence d'êtres invisibles les phénomènes extraordinaires de la nature, et suppose que le tonnerre, les ouragans, les tremblemens de terre, sont l'effet immédiat de cette influence. Alarmés de ces fléaux, exposés en même temps à des malheurs et à des dangers névitablement dans un état de société non encore civilisé, les hommes vont chercher une protection dans un pouvoir au-dessus de l'humain. Il est certain que les premières pratiques ou cérémonies qui ont quelque rapport avec des actes de religion ont eu pour objet de détourner des maux qu'ils souffraient ou qu'ils redoutaient¹.

II. Comme, dans tous les pays, la superstition et la fausse religion ont leur source à peu près dans les mêmes sentimens et les mêmes craintes, ces êtres invisibles, qui sont les premiers objets de la vénération des hommes, ont partout une grande ressemblance. La conception d'une intelligence supérieure, capable de disposer et de diriger les diverses opérations de la nature, semble être fort au-dessus des facultés de l'homme dans les premiers degrés de ses progrès. Ses théories, plus conformes à la sphère bornée de son observation, ne sont pas si raffinées. Il suppose que chaque effet remarquable a une cause distincte, et il attribue à une puissance séparée chaque événement qui attire son attention ou excite sa terreur. Il imagine qu'il y a une divinité dont l'emploi est de diriger le tonnerre, et de faire tomber avec un bruit effrayant la foudre irrésistible sur la tête du coupable; qu'une autre divinité, portée sur un tourbillon, élève ou calme à son gré les tempêtes; qu'une troisième règne sur l'Océan; qu'une quatrième préside aux batailles; que, tandis que des esprits malfaisans répandent la semence de la discorde et de l'animosité, et allument dans le sein des hommes ces passions violentes qui donnent naissance à la guerre et se terminent par la destruction, d'autres, d'une nature plus bénigne, inspirent au genre humain la bienveillance et l'amour, resserrent les nœuds de l'union sociale, en augmentent le bonheur, et multiplient le nombre des hommes.

Sans entrer dans de plus grands détails, sans essayer de rappeler la multitude infinie de ces divinités auxquelles l'imagination ou la crainte

ont assigné la direction des divers départemens de la nature, il est aisé de reconnaître une frappante conformité de traits dans les systèmes de superstition, établis sur toutes les parties de la terre. Moins les hommes se sont éloignés de l'état sauvage, moins ils ont eu de connaissance des opérations de la nature, moins la liste de leurs divinités a été nombreuse, et plus leur symbole théologique a été resserré. Mais leur esprit s'étant ouvert par degrés, et leurs connaissances continuant à s'étendre, les objets de leur vénération se sont multipliés, et les articles de leur foi sont devenus plus nombreux. Ce progrès a été remarquable parmi les Grecs en Europe et les Indiens en Asie, ces deux peuples qui, dans ces grandes divisions du globe, ont été le plus anciennement civilisés, et sur lesquels, pour ce motif, je bornerai mes observations. Ils croyaient qu'une divinité particulière présidait à tous les mouvemens du monde physique et à toutes les fonctions de la vie domestique et civile des hommes, même aux plus indifférentes et aux plus triviales. La manière dont ils distribuèrent les départemens de ces puissances surveillantes et les fonctions qu'ils assignaient à chacune étaient, à beaucoup d'égards, les mêmes chez ces deux peuples. Ce qui était supposé, dans la mythologie occidentale, exécuté par le pouvoir de Jupiter, de Neptune, d'Éole, de Mars, de Vénus, est attribué dans l'orient à l'influence d'Agnée, le dieu du feu; de Varoun, le dieu des mers; de Vayou, le dieu du vent¹; de Cama, le dieu de l'amour, et de plusieurs autres divinités.

L'ignorance et la crédulité humaine ayant ainsi peuplé les cieux d'êtres imaginaires, on leur attribua les qualités et les actions qui paraissent conformes à leur caractère et à leurs fonctions. C'est un des bienfaits de la vraie religion, qu'en présentant aux hommes un modèle d'excellence parfaite, qu'ils devaient avoir continuellement sous les yeux et s'efforcer d'imiter, on peut dire qu'elle a fait descendre du ciel la vertu sur la terre, pour former l'âme humaine sur un modèle divin. Dans la composition des systèmes de fausse religion, le procédé a été précisément le contraire. L'homme attribue à ces êtres qu'il a défiés les actions qu'il admire et loue lui-même. Les qualités de ces dieux, qui sont l'ob-

¹ Dans mon *Histoire de l'Amérique*, j'ai exposé à peu près les mêmes idées sur l'origine des fausses religions.

¹ *Baghvat-Geeta*, p. 94.

jet du culte, sont copiées sur celles de leurs adorateurs; ainsi l'on a introduit dans le ciel les imperfections particulières à l'espèce humaine. En connaissant les attributs et les aventures d'une fausse divinité, on peut prononcer avec quelque certitude quel était l'état des mœurs et de la civilisation des hommes qui l'ont élevée à cette dignité. La mythologie des Grecs indique clairement le caractère du siècle où elle s'est formée. Ce n'a pu être que dans des temps de licence, d'anarchie, de férocité, qu'on a pu supposer des divinités de la plus haute classe capables de se livrer à des passions, ou de se permettre des actions, qui, dans des temps plus éclairés, auraient été regardées comme déshonorantes pour la nature humaine; lorsque la terre était encore infestée de monstres destructeurs, lorsque les sociétés, sous des formes de gouvernement trop faibles pour leur accorder protection, étaient exposées aux déprédations des brigands, c'est alors seulement que les célèbres exploits d'Hercule, qui l'ont fait élever de la terre au ciel, ont pu être nécessaires, et obtenir un si haut degré de gloire. La même observation s'applique à l'ancienne mythologie de l'Inde. Plusieurs des aventures et des exploits des divinités indiennes ne conviennent qu'à des temps grossiers de violence et de rapine. Ce fut pour réprimer le désordre, pour redresser les torts, pour délivrer la terre d'opresseurs puissants, que Vishnou, divinité du premier rang, s'est, dit-on, incarné plusieurs fois, et a paru sur la terre sous différentes formes¹.

III. Le caractère et les fonctions de ces divinités que la superstition se créa pour en faire les objets de sa vénération ayant partout beaucoup de conformité, les rites du culte se ressemblèrent aussi partout. Selon que ces divinités s'étaient distinguées ou par la férocité de leur caractère ou la licence de leurs mœurs, on juge de la nature des services qui doivent leur être le plus agréables. Pour se concilier la faveur ou apaiser la colère des premières, on imagina les jeûnes, les mortifications, les pénitences les plus rigoureuses; leurs autels étaient toujours baignés de sang; les victimes les plus précieuses étaient immolées; les sacrifices humains ne furent pas inconnus, ils étaient même regardés comme les plus puissantes expiations.

¹ *Voyage de Sonnerat*, t. I, p. 158, etc.

Pour obtenir la bienveillance des divinités de la seconde classe, on eut recours à des institutions d'un autre genre, à des cérémonies pompeuses, à des fêtes brillantes et gaies, relevées par tous les charmes de la poésie, de la musique et de la danse, mais terminées souvent par des scènes d'une licence trop indécente pour en permettre la description. Les rites des religions grecque et romaine, offrent une multitude d'exemples de ces diverses pratiques, que je n'ai pas besoin de rappeler aux lecteurs instruits¹.

Le cérémonial de la superstition fut à peu près le même dans l'orient. Les mœurs des Indiens, quoiqu'elles fussent, depuis le tems où elles furent connues des peuples de l'occident, distinguées pour leur douceur, semblent avoir été, dans des temps plus reculés, semblables à celles des autres nations. Plusieurs de leurs divinités étaient supposées d'un naturel sévère et farouche, et étaient représentées dans leurs temples sous des formes redoutables. Si nous ne connaissons pas l'empire de la superstition sur l'esprit humain, nous aurions de l'occident à croire qu'un culte approprié au caractère de semblables divinités eût jamais pu s'établir chez un peuple de mœurs douces. Tous les actes de religion par lesquels ils honoraient leurs dieux semblent avoir été prescrits par la crainte; ils s'imposèrent des pénitences multipliées, si rigoureuses, si cruelles et si prolongées, qu'on n'en peut lire les détails sans étonnement et sans horreur. Quelque répugnance, que montrassent les Indiens à répandre le sang d'aucune créature vivante, plusieurs animaux, même les plus utiles, tels que le cheval et la vache, étaient offerts en sacrifice sur les autels de quelques-unes de leurs divinités²; et ce qui est encore plus étrange, les pagodes de l'orient furent souillées de sacrifices humains³, comme les temples de l'occident. Cependant des institutions religieuses et des cérémonies d'un genre moins sévère étaient mieux adaptées au génie d'un peuple que son extrême sensibilité, et physique et morale, disposait à un amour immodéré du plaisir. Dans aucune partie de la terre, il n'y a eu une connexion entre la satis-

¹ Strabo, lib. VIII, p. 581. A., lib. XII, p. 837. C.

² Ayeen Akbery, vol. III, p. 241. — Roger, *Porte ouverte*, p. 251.

³ *Hito-Padès*, p. 125, 322. — *Recherches asiatiques*, p. 265. — Sonnerat, vol. I, p. 207. — Roger, p. 251.

faction des appétits sensuels et les rites de la religion publique plus ouvertement et plus indécemment établie que dans l'Inde. On voyait dans chaque pagode un certain nombre de femmes consacrées spécialement au service de l'idole qu'on y adorait, et vouées dès leurs plus jeunes années à une vie de plaisir. Les bramines les y préparaient par une éducation qui ajoutait à leurs charmes naturels tant d'agréments acquis, que le produit de leur prostitution formait un revenu considérable. Dans toutes les cérémonies exécutées dans les pagodes, ainsi que dans toutes les processions, l'office de ces femmes était de danser devant l'idole et de chanter des hymnes à sa louange; et il est difficile de dire si elles outrageaient plus la déceance par leurs gestes ou par les vers qu'elles récitaient. Les murs des pagodes étaient couverts de peintures¹ non moins licencieuses; et dans l'intérieur du temple, qu'il y aurait de la profanation à appeler le sanctuaire, était placé le *lingam*, emblème de la puissance productive, trop grossier pour être susceptible d'explication².

IV. Quelque absurdes que pussent être les dogmes établis par la superstition, quelque indécens que fussent les rites qu'elle prescrivait, les premiers furent adoptés sans objection dans tous les âges et dans tous les pays, par les peuples en masse; et les seconds furent observés avec la plus scrupuleuse exactitude.

En raisonnant sur des opinions et des pratiques religieuses qui diffèrent beaucoup des nôtres, nous sommes exposés à tomber dans de grandes erreurs. Élevés, comme nous le sommes, dans les principes d'une religion digne en tout de la divine sagesse dont elle est l'ouvrage, nous nous étonnons de l'aveuglement des nations livrées à une croyance qui répugne à la saine raison, et nous les soupçonnons quelquefois de ne pas révéler en secret les objets de leur culte extravagant. Cependant l'expérience doit nous prouver que notre étonnement ni nos soupçons ne sont fondés. Les anciens habitans de l'Europe que l'histoire nous a fait le mieux connaître n'ont jamais élevé le moindre doute sur la religion, ni n'ont condamné les pratiques que cette religion prescrivait. De même,

chez les Grecs et chez les Romains, toute opinion qui tendait à diminuer le respect pour les dieux du pays, ou à écarter de leur culte, excitait une indignation qui montrait combien ces peuples étaient sincèrement attachés à leur religion.

Le zèle des Indiens, anciens et modernes, pour les rites et les préceptes qu'ils tiennent de leurs pères, est peut-être encore plus grand. Il n'y a point de pays où l'on ait pris plus de précautions pour empêcher le peuple de se livrer au doute et à l'incrédulité. Non-seulement la foule, dont la vie est très laborieuse, n'a pas le temps, la plus qu'ailleurs, de s'occuper de recherches spéculatives; mais il lui est même expressément défendu d'étendre ses connaissances. Si un Indien de la caste de Souder, la plus nombreuse, sans contredit, des quatre grandes castes qui forment la nation, est soupçonné de lire quelque partie des livres sacrés, on le punit sévèrement; et s'il en retient quelque chose de mémoire, on lui donne la mort¹. Le désir d'en apprendre plus que les bramines ne jugent à propos d'enseigner, est taxé d'orgueil, même d'impiété. Les castes les plus relevées n'ont pas à cet égard des privilèges plus étendus: il faut qu'elles se bornent à l'instruction que les bramines daignent leur communiquer. Aussi une vénération profonde est universellement accordée par les Indiens à des institutions qu'ils regardent comme sacrées; et quoique les mahométans² qui les ont conquis aient souvent essayé de leur faire abandonner leur antique religion, ils n'ont jamais pu y réussir.

V. Nous devons remarquer que dans tous les pays où les sciences et la philosophie font des progrès, la superstition est bientôt attaquée, et perd insensiblement de son influence. Un examen libre est toujours favorable à la vérité et funeste à l'erreur. Ce qui avait été adopté avec respect dans des temps d'ignorance excite le mépris et l'indignation, quand les esprits sont éclairés. Cette vérité nous est confirmée par ce qu'a éprouvé l'ancienne religion de la Grèce et de l'Italie, les seules contrées de l'Europe où les sciences aient jadis été cultivées.

Dès que les progrès de ces sciences rendirent les Grecs capables de connaître qu'une sagesse

¹ *Voyage de Le Gentil*, vol. I, p. 241, 260. — Préface du *Code des lois des Gentous*, p. 57.

² *Roger, Porte ouv.*, p. 157. — *Sonnerat*, v. I, p. 41, 175. *Sketches*, p. 168. *Voyage* d'Hamilton, v. I, p. 379.

¹ *Code des Gentous*, chap. XXI, § VII.

² *Fragmens d'Orme*, p. 102. — *Sonnerat*, v. I, p. 194.

bienfaisante et toute puissante avait créé le monde, le conservait et le gouvernait, ils durent sentir que le caractère immoral des divinités offertes à leur vénération dans les temples ne permettait pas de regarder ces divinités comme les puissances qui régissaient la nature. Un poète pouvait chanter Jupiter comme le père des dieux et des hommes; mais un philosophe devait avoir en horreur le fils de Saturne, dont l'histoire n'offrait qu'un tissu d'actions licencieuses et criminelles, capables de déshonorer le dernier des mortels. Le culte célébré dans les temples était aussi révoltant pour les Grecs éclairés que les vices des dieux auxquels ce culte était rendu. Au lieu de pratiques respectables pour fortifier l'âme dans l'amour de la vertu et lui faire sentir toute sa dignité, on n'occupait le peuple que de cérémonies superstitieuses, de vœux frivoles, de rites licencieux, propres à enflammer les passions et à corrompre le cœur.

Ce n'est, cependant, qu'avec précaution, avec crainte même, que les hommes se hasardent à attaquer la religion de leur pays et des opinions consacrées par le temps. D'abord les philosophes essayèrent de démontrer que la mythologie vulgaire n'était qu'un emblème des puissances de la nature et des révolutions opérées dans le système du monde matériel; et par-là ils exécutaient un peu l'absurdité de cette mythologie. Ensuite une théorie plus hardie pénétra dans les écoles. Des sages, dont les idées étaient grandes et élevées, s'indignèrent de l'impiété des superstitions populaires, et se montrèrent pénétrés de la perfection de l'Être suprême qui a créé l'univers, autant qu'il soit possible à l'esprit humain de sentir par lui-même cette perfection.

Si nous passons d'Europe en Asie, nous verrons que tout ce que j'ai remarqué sur l'histoire de la religion d'une de ces contrées peut s'appliquer à l'autre. Dans l'Inde, comme dans la Grèce, l'étude des sciences a nuï à la superstition; et quand nous considérons l'extrême différence qui se trouve entre la constitution ecclésiastique, si j'ose me servir de cette expression, de l'une de ces contrées et celle de l'autre, nous sommes portés à croire que la dernière a offert un plus vaste champ à l'examen que la première.

Les Grecs n'avaient pas pour ministres de leur religion, gardiens de leurs rites sacrés, une

seule race d'hommes, une caste particulière; mais parmi les Indiens, les brahmines ont seuls le droit de présider au culte des dieux et de rendre le ciel propice, ou de détourner sa colère. Ce privilège leur donne un ascendant prodigieux sur le peuple: aussi leur intérêt, leur honneur, l'ambition de maintenir le pouvoir de leur ordre, tout ce qui peut enfin émouvoir le cœur humain, leur fait un devoir de conserver leurs institutions.

Cependant les principaux brahmes, ayant consacré leur vie à l'étude, firent, ainsi que je l'ai déjà rapporté, d'assez grands progrès dans les sciences pour se former une juste idée du vrai système du monde et de la sagesse toute-puissante qui le gouverne. Élevés dès lors au-dessus des superstitions vulgaires, ils reconnurent et adorèrent un Être suprême, qu'ils appellèrent «le Créateur de toutes choses, et dont toutes choses dépendent¹.»

Telle est, au moins, l'idée que nous donne des brahmines Aboul-Fazel, qui a long-temps étudié leur théologie. «Tous les brahmines», dit-il, «croient à un seul Dieu; et s'ils révèrent des images dans leurs temples, ce n'est que parce que ces images représentent des êtres célestes, et qu'elles sont propres à captiver leurs idées².» Les Européens les plus sages qui ont voyagé dans l'Inde, sont d'accord avec Aboul-Fazel. C'est à cela seulement que se borne ce que Bernier apprit des brahmines du collège de Bénarès³. M. Wilkins, plus capable peut-être de porter un jugement sur cela que les autres observateurs, représente les principaux brahmines de nos jours comme des théistes, c'est-à-dire des adorateurs d'un seul Dieu⁴; et enfin M. Sonnerat, qui a passé sept ans dans l'Inde pour étudier les mœurs, les sciences et la religion des Indiens, nous dit⁵: «Que les brahmines qui ont traduit le code des Gentous déclarent qu'un Être suprême a, par sa seule puissance, formé tous les êtres du monde matériel, soit animaux, soit végétaux, et les a tirés des quatre éléments, le feu, l'eau, l'air et la terre, pour servir d'ornement au grand magasin de la création: qu'en

¹ *Baghvat-Geeta*, p. 81.

² *Ayeen-Akberry*, vol. III, p. 3.

³ *Voyage*, tom. II, p. 159.

⁴ Préface du *Baghvat-Geeta*, p. 21.

⁵ *Voyage*, tom. I, p. 198.

« même temps son extrême bienfaisance a fait « de l'homme le centre de toutes connaissances, « et lui a donné l'autorité sur les créatures, et un « empire absolu sur toute l'étendue de la terre¹. »

Qu'on ne croie point que ces idées sont un raffinement de nos temps modernes. Les bramines sont trop loin de pouvoir faire aujourd'hui quelques pas dans les sciences. Les vainqueurs mahométans qui les ont soumis, les regardant comme les seuls dépositaires de la religion indienne, se sont attachés à les opprimer. Cette caste infortunée n'a pas moins perdu en talens qu'en pouvoir. Tout ce qu'elle sait à présent, elle le puise dans les écrits de ses ancêtres; et la sagesse, qui la rend encore célèbre, lui est transmise de la plus haute antiquité.

Nous pouvons affirmer tout ce que nous venons de dire sur les mystères de la théologie indienne. Ces mystères, dérobés avec soin aux yeux du peuple, ont enfin été dévoilés quand on les a traduits de la langue sanskrité et qu'on en a publié récemment la traduction. Le *Bahgvat-Geetan* est qu'un épisode du *Mahabarat* poème très ancien et très respecté dans l'Inde; et ce *Bahgvat-Geeta* semble avoir été composé dans le seul dessein d'établir la doctrine de l'unité de Dieu, d'étudier sa nature, et de donner une idée du culte qui convient à cet être parfait. Parmi des discussions d'une métaphysique obscure, on trouve, dans cet ouvrage, quelques traits d'imagination étrangers à notre goût, et quelques pensées d'une sublimité bien au-dessus de tout ce que nous sommes dans l'habitude de concevoir². Nous y voyons des descriptions de l'Être suprême aussi belles, aussi pompeuses que celles des philosophes grecs les plus vantés. Je vais en transcrire une dont j'ai déjà fait mention, et je prie mes lecteurs de voir les autres dans l'ouvrage même. « Être éternel et tout-puissant, dit Arjoon, tu es le créateur de tout, le dieu des dieux, le conservateur du monde. « Ton être est incorruptible et distinct de toutes « les choses passagères. Tu es avant tous les autres dieux; tu es l'ancien *Pouroush*³, et le sublime appui de l'univers. Tu connais tout, et tu es digne d'être connu. Tu es la source

« suprême, et c'est par toi, Être infini, que le « monde est sorti du néant. Qu'on s'incline de- « vant toi, qu'on s'incline derrière toi, qu'on te « révère de toutes parts, o toi, qui es tout en « tout. Ta puissance et ta gloire sont infinies. — « Tu es le père de tous les êtres qui ont vie, « ainsi que des choses inanimées. Sage instruc- « teur du monde, tu es digne de nos adorations. « Il n'est aucun être semblable à toi. Y en a-t-il « dans les trois mondes un seul au-dessus de toi? « Je te salue donc et m'humilie à tes pieds; j'im- « ploie ta miséricorde, ô Dieu! Dieu! digne « d'être adoré; car tu me supporteras comme un « père supporte son fils, un ami son ami, un « amant l'objet de son affection¹. »

On trouve dans les livres sacrés des Indiens une autre description de l'Être suprême, d'après laquelle on voit également quels sont à cet égard les sentimens de tous les savans bramines. — « Comme Dieu est immatériel, disent-ils, il est « au-dessus de toute conception; comme il est « invisible, il ne peut avoir de forme; mais ses « ouvrages nous prouvent qu'il est éternel, tout- « puissant, connaissant toutes choses et présent « à tout². »

Des hommes capables de se former de si belles idées de la Divinité n'ont pu regarder que comme une infâme idolâtrie le culte des pagodes et toutes les superstitions immorales qu'on y a attachées. Ils ont dû voir en même temps qu'un cœur droit et des mœurs pures étaient seuls dignes de plaire à l'Être suprême, dont ils reconnaissent l'existence et la perfection. Veias a essayé de faire sentir ces vérités dans le *Mahabarat*, en s'y prenant toutefois avec toute la réserve et les précautions nécessaires à un brame qui ne veut ni offenser ses compatriotes, ni diminuer le crédit et la considération de sa caste. Ses idées sur la manière d'adorer la Divinité sont développées dans plusieurs passages frappans du poème; mais ne voulant pas multiplier les citations, je me contente d'y renvoyer mes lecteurs³.

Quand nous réfléchissons avec quelle lenteur l'esprit de l'homme s'ouvre aux idées abstraites, et combien il est difficile à des êtres corporels de saisir, suivant une observation du *Mahab-*

¹ *Discours préliminaire*, du même, p. 73.

² Lettre de M. Hastings, imprimée dans la Préface du *Bahgvat-Geeta*, p. 7.

³ C'est - à - dire, l'âme qui donne la vie.

¹ *Bahgvat-Geeta*, p. 94 et 95.

² *Dissertation* de Dow, p. 40.

³ *Bahgvat-Geeta*, p. 55, 67, 75, 97.

rat, un sentier invisible, il est évident que les Indiens devaient avoir fait de grands progrès dans la culture de l'esprit avant que leurs idées s'élevassent si fort au-dessus des superstitions populaires de leurs contrées. Les états divers de la Grèce subsistaient dès long-temps, et étaient parvenus à un grand degré de civilisation, avant que les erreurs de leurs superstitions eussent commencé à être reconnues. Ce ne fut que dans le siècle de Socrate et dans les écoles de philosophie établies par ses disciples, que l'on vit naître et se propager les principes contraires aux dogmes de la religion populaire.

Il s'écoula même un plus long espace de temps avant que les Romains, nation de guerriers et de politiques, reçussent les lumières de la philosophie, et fussent en état de se livrer à de libres discussions sur les objets et les cérémonies du culte établi par leurs ancêtres. Mais dans la suite les salutaires effets du progrès des lumières se font remarquer d'une manière encore plus frappante. Sans adopter les calculs extravagans de la chronologie indienne, selon lesquels le *Mahabarat* fut composé il y a plus de 4000 ans, il faut convenir que c'est un ouvrage d'une haute antiquité, et que l'auteur y montre une connaissance des principes de la théologie, de la morale et de la physique, plus juste et plus approfondie qu'on ne pourrait la trouver, à ce qu'il semble, dans ce même période, chez aucune nation connue dans l'histoire.

Mais les facultés bornées de l'esprit humain sont si loin de pouvoir atteindre à une idée complète des perfections et des opérations de l'Être suprême, que dans toutes les théories formées sur ce sujet par les plus grands philosophes des nations les plus éclairées, nous trouvons encore un déplorable mélange d'ignorance et d'erreur; et les bramines de l'Inde n'en ont pas été plus exempts que les sages des autres contrées. Comme ils soutenaient que le système de la nature avait été non-seulement arrangé dès le commencement des êtres par le pouvoir et la sagesse de Dieu, mais même que chaque événement de ce monde était amené par son intervention immédiate; et comme ils ne pouvaient pas concevoir comment un être pouvait agir dans un lieu sans y être présent ils regardaient la divinité comme un principe vivifiant répandu dans tout le système des êtres, comme une âme

universelle qui animait toutes les parties de la création¹. Toutes les natures intelligentes, particulièrement les âmes humaines, leur paraissaient des portions séparées de ce grand esprit², auquel, après avoir rempli leur destinée sur la terre et atteint un certain degré de pureté, elles devaient se réunir. Pour effacer les taches dont une âme, pendant sa résidence sur la terre, s'était souillée en se livrant aux appétits sensuels et corrompus, ils croyaient que, par une longue succession de transigrations, cette âme devait passer dans le corps de différens animaux, jusqu'à ce que, par ses souffrances et par les lumières qu'elle aurait acquises dans les divers modes de son existence, elle fût assez purgée de toute corruption pour être digne d'être absorbée dans l'essence divine, comme une goutte d'eau qui rentre au sein de l'océan immense dont elle a été primitivement détachée³.

Cette doctrine des brames, par laquelle la Divinité est représentée comme une âme qui pénètre toute la nature, et qui donne à toutes ses parties la force et l'activité, et comme le centre de réunion de tous les êtres intelligens à leur source première, se rapporte parfaitement aux dogmes de la philosophie stoïcienne; et il est à remarquer qu'après avoir trouvé la plus grande analogie dans leurs principes avec la morale sublime de cette secte, nous retrouvons aussi les mêmes erreurs dans leurs rêveries théologiques³.

L'esprit humain, partout où il est privé d'un appui supérieur, est porté à une suite d'erreurs pratiques, en matière de religion, d'une nature encore plus dangereuse.

Quand les philosophes, par leurs progrès dans les sciences, commencèrent à acquérir quelques idées justes de la nature et des perfections de l'Être suprême, et se convainquirent que tout le système des superstitions populaires était à la fois absurde et impie, ils furent effrayés en même temps du danger de faire part de leurs découvertes à la multitude, incapable de s'élever à la hauteur des raisonnemens qui les avaient frappés, et remplie pour ses vieux préjugés d'un zèle scrupuleux, qui l'eût révoltée contre tous les efforts faits pour la détromper.

¹ *Baghvat-Geeta*, p. 65, 78, 85. — Bernier, tom. I. p. 163. — ² *Dissertation de Dow*, p. 43.

³ *Voyage de Sonnerat*, v. I, p. 192. — *Baghvat-Geeta*, p. 115. — *Dissertation de Dow*, p. 43.

Au lieu donc de faire briller au dehors quelques rayons de cette lumière qui avait éclairé leurs esprits, ils formèrent une théorie pour justifier leur conduite et pour épaissir le nuage dont ils voulaient s'envelopper. Le vulgaire ignorant n'avait, selon eux, aucun droit à la vérité. Condamné par la destination où la nature l'a placé, à rester dans l'ignorance, il ne peut être maintenu dans l'ordre que par des illusions, porté au bien et détourné du mal que par l'espérance de ces récompenses imaginaires que promet la religion et par la crainte des châtimens dont elle menace. Je pourrais citer, à l'appui de ce que j'avance, la doctrine de la plupart des sectes philosophiques; et rapporter les paroles mêmes de presque tous les écrivains célèbres, grecs ou romains; mais il suffira de mettre sous les yeux de mes lecteurs un passage remarquable de Strabon, dont j'ai tiré tant de secours dans le cours de mes recherches, et qui n'était pas moins habile à pénétrer les opinions politiques de ses contemporains qu'à décrire les contrées qu'ils habitaient. « Tout ce qu'il y a de merveilleux dans la fable est employé (ce sont ses expressions) quelquefois pour plaire, quelquefois pour inspirer de la terreur aux personnes de l'âge mûr, aussi bien qu'aux enfans. On propose aux enfans d'agréables fictions, afin de les encourager à bien faire; on leur en raconte d'effrayantes, afin de les détourner du mal. Quand les hommes sont unis en société, ils sont portés vers les actions louables, soit en contendant les poètes célèbres, les exploits merveilleux de la fable, tels que les travaux qui leur ont acquis les honneurs des dieux, soit en voyant tous ces faits glorieux, représentés par l'art du peintre et du sculpteur. D'un autre côté, on les détourne du vice en leur racontant les châtimens réservés par les dieux aux coupables. On a soin d'ajouter à l'horreur de ces menaces, en les exprimant dans les termes les plus sinistres, ou en les peignant sous des emblèmes effrayans qui leur montrent ces châtimens déjà exécutés sur d'illustres coupables; car il est impossible de conduire les femmes et la grossière multitude, et de leur inspirer un respect religieux pour les principes de la justice, pour les préceptes de la raison et de la philosophie, si on n'appelle à son aide la superstition et la crainte des dieux, et tous les prodiges dont elles sont la source féconde. Ainsi le tonnerre de

Jupiter, l'égide de Minerve, le trident de Neptune, les torches et les serpens des furies, la lance ornée de lierre dont s'arment les dieux, et toute cette ancienne théologie, sont des fables que les premiers législateurs des empires ont employées comme des épouvantails faits pour en imposer aux hommes simples et crédules¹. »

Ces principes des philosophes d'Europe sont précisément ceux que les bramines avaient adoptés dans l'Inde, et qui réglaient leur conduite aux yeux du vulgaire. Comme leur caste avait le privilège exclusif de lire les livres sacrés, de cultiver et d'enseigner les sciences, ils pouvaient aisément empêcher tous ceux qui n'en étaient pas membres d'acquérir aucune portion de connaissance, qu'il ne leur eût pas plu d'enseigner. Chaque fois que la libre circulation des sciences n'est point arrêtée par de telles réserves, toute la société entre en partage dans les nouvelles acquisitions qu'elles font tous les jours; et leur influence, appuyée sur le sentiment et la pratique, s'étend insensiblement d'un petit nombre à un plus considérable, des hommes instruits aux ignorans. Mais partout où l'empire des fausses religions est complètement établi, le corps du peuple ne gagne rien aux plus grands progrès des sciences. Leurs philosophes leur dérobent, avec le plus grand soin, les vérités qu'ils ont découvertes, et s'exercent à étayer les monumens de superstition qu'il serait de leur devoir de renverser. Non-seulement ils exhortent les autres à observer les rites religieux prescrits par les lois du pays, mais eux-mêmes s'y soumettent dans leur conduite, et n'abordent les autels des dieux, objets de leur mépris interne, qu'avec des signes extérieurs de respect et de zèle. Au lieu de ressembler aux apôtres de la vraie religion, dans l'ardeur bienveillante avec laquelle ils ont sans cesse communiqué les vérités importantes qui avaient éclairé leurs esprits et touché leurs âmes, les sages de la Grèce et les bramines de l'Inde suivaient, avec un artifice concerté, ce système d'illusions et d'erreurs, et suivant l'expression énergique d'un écrivain sacré, ils enfermaient la vérité dans l'injustice; ils connaissaient et approuvaient ce qui était vrai; mais pour tout le reste des hommes, ils s'attachaient à conserver et à perpétuer l'erreur.

Je viens de parcourir tous les détails que je

¹ Strabo, lib. 1, p. 36, B.

me proposais d'examiner, et j'ai tâché de découvrir l'état des Indiens dans leurs rapports les uns avec les autres. Si je n'avais eu pour objet que de décrire le gouvernement civil, les arts, les sciences et les institutions religieuses d'une des races humaines les plus nombreuses et les plus anciennes du globe, cela seul m'aurait conduit à des recherches utiles et curieuses. J'avoue cependant que j'ai eu toujours devant les yeux un objet plus intéressant et d'une plus grande importance; j'ai conçu l'espérance que si le tableau que je présente de l'ancienne civilisation de l'Inde et des progrès merveilleux de ses habitans dans les arts agréables et dans les sciences utiles paraissait fidèle et conforme à la vérité, il pourrait avoir quelque influence sur la conduite des Européens à l'égard de ces peuples. Malheureusement pour l'espèce humaine, dans toutes les parties du globe où les peuples d'Europe ont acquis de la puissance, ils en ont trouvé les habitans non-seulement dans un état de société bien inférieur au leur, mais encore différens d'eux pour la couleur de la peau et les habitudes de la vie. Les hommes, dans tous les degrés de leur carrière sociale, sont si satisfaits des progrès qu'a faits la société dont ils sont membres, que le point où ils sont arrivés leur paraît le modèle de la perfection, et qu'ils sont disposés à concevoir du mépris et même de l'aversion pour tous les peuples dont la condition n'est pas semblable à la leur. En Afrique et en Amérique, la différence à cet égard est si frappante, que dans l'orgueil de leur supériorité, les Européens se sont crus autorisés à réduire en esclavage les naturels de l'Afrique et à exterminer ceux de l'Amérique. Dans l'Inde même, quoique fort supérieure en civilisation à ces deux parties du monde, la couleur des habitans, leur air efféminé, leur peu d'aptitude à la guerre, l'extravagance bizarre de leurs opinions et de leurs pratiques religieuses, tout cela joint à d'autres circonstances, confirma tellement les Européens dans le sentiment de leur prééminence, qu'ils traitèrent toujours les Indiens

comme une race d'hommes inférieure à la leur. Il serait à désirer que des quatre nations européennes qui ont successivement acquis de vastes territoires et une grande puissance dans l'Inde, quelqu'une pût justifier la manière dont elle a exercé cet empire. Cependant, si quelque chose peut avoir une tendance directe et puissante à inspirer aux Européens trop vains de leur supériorité dans la police, les sciences et les arts des sentimens justes à l'égard des peuples de l'Inde, et le respect qui est dû à leurs droits naturels, en leur qualité d'hommes, c'est l'habitude qu'ils doivent avoir prise non-seulement de regarder les Indiens modernes comme une race industrielle et intelligente, mais encore de les considérer comme les descendans d'un peuple ancien qui était parvenu à un degré surprenant de lumières et de sagesse, plusieurs siècles avant que la civilisation eût fait un seul pas dans aucune partie de l'Europe. Ce fut par l'effet d'une étude impartiale et sincère de leurs mœurs que l'empereur Akber fut conduit à regarder les Indiens comme ayant avec ses autres sujets un droit égal à sa protection et à ses faveurs, et qu'il les gouverna avec une disposition d'équité et de douceur qui lui a mérité de la reconnaissance de ces peuples l'honorable dénomination de *protecteur de l'humanité*. Ce fut aussi par une connaissance approfondie de leurs qualités morales et acquises qu'Aboul-Fazel, vizir d'Akber, par une générosité d'âme peu commune chez les mahométans, prononça un éloge public des vertus des Indiens, et comme individus et comme membres de la société, et qu'il célébra leurs progrès dans les arts et les sciences de tout genre. Si je pouvais espérer que la description qu'on vient de lire des mœurs et des institutions des peuples de l'Inde contribuât le moins du monde, et par l'influence la plus éloignée, à rendre leur caractère plus respectable et leur condition plus heureuse, je terminerais ma carrière littéraire avec la satisfaction de penser que je n'aurais ni vécu, ni écrit, sans avoir fait quelque bien.

inférieure à la leur.
 quatre nations euro-
 pent acquis de vastes
 sance dans l'Inde,
 manière dont elle a
 t, si quelque chose
 recete et puissante à
 p vains de leur su-
 sciences et les arts
 ard des peuples de
 à leurs droits na-
 mmes, c'est l'habi-
 ruse non-seulement
 lernes comme une
 ente, mais encore
 s descendans d'un
 mu à un degré sur-
 sagesse, plusieurs
 ion eût fait un seul
 Europe. Ce fut par
 et sincère de leurs
 fut conduit à re-
 tant avec ses autres
 tection et à ses fa-
 avec une disposition
 lui a mérité de la
 élorable dé-
 le *humanité*. Ce
 nce approfondie de
 ses qu'Aboul-Fazel,
 érosité d'âme peu
 ans, prononça un
 ndiens, et comme
 s de la société, et
 dans les arts et les
 je pouvais espérer
 vient de lire des
 s peuples de l'Inde
 e, et par l'influence
 leur caractère plus
 plus heureuse, je
 raire avec la satis-
 aurais ni vécu, ni
 bien.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

DÉDICACE.

VIE DE ROBERTSON.

HISTOIRE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT

Dédicace de Robertson. ix
 Préface. xj
 INTRODUCTION. Tableau des progrès de la société en Europe, depuis la destruction de l'empire romain, jusqu'au commencement du seizième siècle. 1
 SECTION PREMIÈRE.
 Tableau des progrès de la société en Europe, relativement au gouvernement intérieur, aux lois et aux mœurs.
 Effet de la puissance romaine sur l'état de l'Europe. Ravages qui accompagnèrent les conquêtes des Romains. Avantages qui en résultèrent. Conséquences funestes de la domination romaine. 1b.
 Irruption des nations barbares. État des pays d'où sortaient ces nations barbares. Motifs de leurs premières incursions. 2
 Pourquoi ils s'établirent dans les pays qu'ils avaient conquis. Circonstances qui ont produit la chute de l'empire romain. Circonstances qui contribuèrent au succès des nations barbares. Ravages commis par les Barbares en Europe. 3
 Changement universel produit dans l'état de l'Europe par les conquêtes des Barbares. De ce désordre général sont sortis les gouvernements établis aujourd'hui en Europe. Princes sur lesquels les peuples du nord fondèrent leurs établissements en Europe. 4
 Le gouvernement féodal s'établit par degrés chez ces peuples. La défense nationale est le principal objet du système féodal. Le gouvernement féodal défectueux dans ce qui concerne l'ordre intérieur de la société. 5
 Faiblesse du gouvernement féodal dans toutes les opérations extérieures. 6
 Effets funestes de cet état de société sur les progrès des sciences et des arts. Effet du gouvernement féodal sur la religion. Effet du gouvernement féodal sur les manières et les vertus des hommes. 7
 Le gouvernement et les mœurs

commencèrent à se perfectionner dès le onzième siècle. Les croisades ont contribué à introduire un changement dans le gouvernement et les mœurs. 9
 1095 Occasion des croisades. Succès des croisades. Effets salutaires des croisades sur les mœurs. Influence des croisades sur l'état de la propriété. Effets des croisades sur l'état du commerce. L'établissement des communes fut favorable aux progrès du gouvernement. Ancien état des villes. La liberté des villes s'établit d'abord en Italie. 10
 1108 Elle s'introduit en France et dans d'autres pays de l'Europe. Heureux effets de cette innovation sur l'état des habitans. Ses effets sur la population des nobles; sur le pouvoir de la couronne. 11
 1265 Accroissement d'industrie. Les habitans des villes acquirent un pouvoir politique, comme membres de la constitution. 12
 1293 Effets heureux de cette innovation sur le gouvernement. Le peuple acquiert la liberté par l'affranchissement. 13
 1315 Les motifs et les progrès des affranchissemens. Effets des affranchissemens sur l'amélioration de la société. L'introduction d'une meilleure administration de la justice a contribué à l'amélioration de la société. Abolition de la pratique des guerres particulières. Idées primitives des hommes sur la justice. Ces idées conduisent à l'usage des guerres personnelles. Conséquences funestes de cet usage. On emploie différens moyens pour l'abolir. La prohibition du combat judiciaire contribue à perfectionner l'administration de la justice. Défaut dans les procédures judiciaires. Ces abus firent naître la coutume d'en appeler au ciel. Combat judiciaire. L'introduction de ces pratiques favorisa la supériorité du moyen âge. 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21

1315 L'esprit militaire est favorable à l'établissement du combat judiciaire. Le combat judiciaire devient universel. Pernicieux effets de cet usage. 22
 Différens moyens proposés pour abolir l'usage du combat judiciaire. 23
 Le privilège d'appeler des tribunaux des barons à ceux du roi concourut à perfectionner l'administration de la justice. Origine de la juridiction indépendante de la noblesse. Progrès et suites pernicieuses de ce privilège. Moyens employés pour limiter les juridictions des nobles. 24
 Progrès des usurpations ecclésiastiques. Le plan de la jurisprudence ecclésiastique était plus parfait que celui de la jurisprudence civile. 25
 La culture du droit romain contribue à répandre des idées plus précises sur la justice et le gouvernement. Circonstances qui ont favorisé la renaissance. Bons effets que produit l'étude du droit romain. Effets de ce changement sur la société. L'esprit de chevalerie fait naître des idées plus grandes et des mœurs plus généreuses. Origine de la chevalerie. Heureux effets de cette institution. Les progrès de la raison ont une grande influence sur les mœurs. Ignorance des siècles moyens. Les premiers efforts en littérature sont mal dirigés, et pourquoi. Circonstance qui arrêta les effets du progrès des lumières. Effets des lumières sur les mœurs. Influence du commerce sur les mœurs et le gouvernement. Causes de la renaissance du commerce. Découverte de la boussole. Progrès du commerce chez les Italiens. Commerce des villes asiatiques. Progrès du commerce dans les Pays-Bas et en Angleterre. Effets avantageux des progrès du commerce. 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34

SECTION DEUXIÈME.			
Progrès de la société relativement à l'exercice de la force nationale, nécessaire dans les opérations du dehors.			
	L'état de la société avait déjà acquis un grand degré de perfection. Elle était encore déficiente relativement à l'exercice de la force nationale. Le pouvoir des rois très limité. Leur revenu très modique. Leurs armées peu propres à faire des conquêtes.	35	
	Le peu de liaison qu'il y avait entre les différens états. Confirmé par l'exemple des affaires de la France. Affaires d'Espagne. Affaires d'Allemagne. Cette inaction était l'effet de l'état du gouvernement. Événemens dans le quinzième siècle qui rendent les efforts des nations plus vigoureux.	37	
	Le premier fut l'expulsion des Anglais du continent. Ces succès augmentent la puissance de la monarchie française.	38	
1445	Introduction des armées sur pied. Effets de ce nouvel établissement. Les rois de France commencent à étendre leur prérogative.	39	
1440	Progrès de la puissance royale sous Charles VII. Sous Louis XI. Ses mesures pour abaisser les nobles.	40	
	Il répand la division parmi les nobles. Le nombre des troupes réglées. Il augmente les revenus de la couronne. Son adresse à ménager l'assemblée des états.	41	
	Il étend les limites de la monarchie française. Le gouvernement français devient plus actif et plus entreprenant. Mesures prises pour étendre le pouvoir de la couronne en Angleterre.	42	
	Progrès de l'autorité royale en Espagne. Événemens qui offrent aux différens souverains des occasions d'exercer la nouvelle puissance qu'ils avaient acquise. Mariage de l'héritière de la maison de Bourgogne, le 5 janvier 1477. Vices de Louis XI sur ce mariage.	43	
1477	Projet singulier de Louis XI. Mariage de Maximilien avec l'héritière de Bourgogne. Influence de cet événement sur l'état de l'Europe. Expédition de Charles VIII en Italie, seconde cause des changemens qui se firent dans l'état de l'Europe.	44	
1494	Ses ressources pour cette entreprise. Ses préparatifs. Succès de Charles.	45	
	Effet de cette expédition. Naissance du système de l'équilibre du pouvoir. Ce système devient le plus grand obstacle de la politique, d'abord en Italie, ensuite dans le reste de		
	l'Europe. Les guerres d'Italie rendent général l'établissement des troupes réglées.	46	
	Les peuples d'Europe apprennent à connaître la supériorité de l'infanterie dans la guerre. Infanterie nationale établie en Allemagne, en France, en Espagne, en Italie.	48	
	Les guerres d'Italie occasionnent une augmentation dans les revenus publics de l'Europe. Ligne de Cambrai. Motifs de cette ligne.	49	
	Progrès rapides des confédérés. La division se met parmi les alliés. Nouveaux objets de la politique et de l'ambition des alliés.	49	
	Ces événemens établissent une plus grande communication parmi les nations Européennes. Les événemens précédens préparent la voie à ceux du seizième siècle.	50	
SECTION TROISIÈME.			
Examen de la constitution politique des principaux états de l'Europe au commencement du seizième siècle.			
	Différence considérable dans la constitution des différens états de l'Europe. Nécessité de connaître l'état politique de chaque nation à l'avènement de Charles-Quint.		
	État politique de l'Italie. Origine et progrès de la science papale. Les domaines des papes n'étaient pas suffisans pour soutenir leur juridiction spirituelle. Les papes n'avaient qu'une autorité très bornée, même dans leurs domaines.	51	
1441	Elle fut circonscrite par l'ambition des nobles romains et par la turbulence du peuple romain, depuis l'an 1308 jusqu'en 1377.	52	
	Alexandre VI et Jules II rendent les papes des princes puissans. Défaut dans la nature du gouvernement des papes.	53	
	Avantages que les papes retirèrent de l'union des puissances spirituelles et temporelles. Constitution de la république de Venise, son origine et ses progrès.	54	
	Défaut de ce gouvernement, surtout relativement à ses opérations militaires. Excellence de ses institutions navales. Étendue de son commerce.	55	
1254	Constitution du royaume de Naples. État de la dispute sur le droit de succession à la couronne.	56	
1494	Prétentions des rois de France et d'Espagne. État politique du duché de Milan. Querelles sur le droit de succession à ce duché.	57	
712	Constitution et gouvernement d'Espagne. Conquête de l'Es-		
	pagne par les Vandales. Par les Maures. Union des différens royaumes d'Espagne.	59	
1481	Les lois et les coutumes anciennes se conservent en Espagne au milieu de toutes les révolutions. Différence dans leur constitution et leurs lois. La prérogative du prince y était plus bornée et les privilèges du peuple plus étendus.	60	
	Preuves de l'observation précédente. 1462, 1465.		
	Constitution et gouvernement de l'Arragon. Office et juridiction du <i>Jesitza</i> . Limites étroites de la puissance royale.	62	
1390	Constitution et gouvernement de Castille.	63	
	Moyens employés par différens princes pour étendre leur pouvoir, particulièrement par Ferdinand et Isabelle. Différens moyens employés pour diminuer le pouvoir de la noblesse.	64	
1476	Réunion de la grande-maîtrise des ordres militaires à la couronne.	65	
1260	Constitution et gouvernement de la France. Puissance des assemblées générales de la nation sous la première race des rois. Sous la seconde race. Sous la troisième race.	67	
	La couronne s'empare de l'autorité législative et du droit d'imposer des taxes. Le gouvernement de France devient purement monarchique.	68	
	L'autorité royale est restreinte par les privilèges de la noblesse. Le pouvoir du roi limité par la juridiction des parlemens.	69	
911	Constitution et gouvernement de l'empire d'Allemagne. Son état sous Charlemagne et ses descendans. D'autres familles sont élevées à la dignité impériale. La noblesse d'Allemagne acquiert une autorité souveraine et indépendante.	70	
1024	Les ecclésiastiques d'Allemagne acquièrent la même puissance. Funestes effets de l'agrandissement du clergé. Querelles entre les papes et les empereurs.	71	
1077	L'autorité impériale baisse par degrés. Changement total dans la constitution politique de l'empire. Moyens employés pour mettre fin à l'anarchie.	72	
1405	Établissement de la chambre impériale. Au commencement du seizième siècle, l'empire était une association d'états souverains. Particularités dans la nature de cette association. Défauts dans la constitution de l'empire. Défauts naissans du pouvoir trop limité des empereurs.	73	
	De la nature de leurs titres et de leurs prétentions. De la manière dont les empereurs		

ies Vandales. Par
l'Union des diffé-
rentes d'Espagne. 59
coutumes ancien-
nent en Espagne
de toutes les révo-
lutions dans leur
et leurs lois. La
du prince y était
et les privilèges du
étendus. 59
observation précé-
dente. 1465.
t gouvernement de
Office et Juridiction
Limites étroites de
le royale. 62
t gouvernement de
63
oyés par différents
à étendre leur pou-
voir par Fer-
nand. Différents
employés pour di-
minuer de la noblesse,
la grande maîtrise
militaires à la cou-
65
t gouvernement de
Puissance des as-
semblées de la nation
nière républicaine.
de race. Sous la
67
s'empare de l'au-
torité et du droit
des taxes. Le gou-
vernement de France devient
monarchique. 68
rale est restreinte
villages de la no-
blesses du roi li-
la juridiction des
69
t gouvernement de
Allemagne. Son état
magne et ses des-
autres familles sont
dignité impériale.
d'Allemagne ac-
autorité souveraine
ante. 70
tiques d'Allemagne
amène puissance.
résultats de l'agrandis-
clergé. Querelles
apes et les empe-
71
périale baisse par
ngement total dans
ion politique de
oyens employés
de fin à l'anarchie. 72
de la chambre
un commencement
de siècle, l'empire
association d'états
Particularités dans
cette association.
la constitution
Défaits naissances
trop limités des en-
72
de leurs titres et
prétentions. De la
des empereurs

étaient élus. Des différentes
formes du gouvernement établies
dans les états qui composaient
le corps germanique. 74
De l'opposition qui se trouvait
entre les membres ecclésiastiques
et séculiers de l'empire.
De l'inégale distribution des
richesses et du pouvoir parmi
les membres de l'empire. Tous
ces vices rendent le corps ger-
manique incapable d'agir avec
vigueur et avec union. Cou-
vernement de la Turquie. 75
Son origine. Despotisme de son
gouvernement. Le pouvoir du
sultan est borné par la religion
et par la puissance militai-
re. 76
1382 Origine des janissaires. Grande
influence des janissaires dans
le gouvernement turc. Avan-
tages des Turcs sur les chré-
tiens dans le seizième siècle. 77
—
LIVRE PREMIER
1500 Naissance de Charles Quint. Ori-
gine de ses domaines. Philippe
et Jeanne, son père et sa mère,
viennent en Espagne. 137
1502 Ferdinand est jaloux du pouvoir
de Philippe. Iniquité d'Isa-
belle pour sa fille. Naissance de
Ferdinand, qui fut dans la
suite empereur. 138
1504 Isabelle nomme par son testament
Ferdinand régent de Castille.
Ferdinand est reconnu régent
de Castille. Philippe travaille
à obtenir le gouvernement de
Castille. 139
Il requiert Ferdinand de re-
mettre la régence. Ferdinand
est abandonné par les nobles
de Castille. Il épouse une nièce
du roi de France. 140
21 novembre. Traité entre Fer-
dinand et Philippe. Philippe
et Jeanne s'embarquent pour
l'Espagne. 28 avril la noblesse
de Castille se déclare pour
Philippe. 27 juin, Ferdinand
abandonne la régence de Cas-
tille et se retire en Aragon. 141
Juillet, Philippe et Jeanne sont
reconnus par les états, roi et
reine de Castille. Mort de Phi-
lippe, 25 septembre. La fai-
blesse d'esprit de Jeanne aug-
mente. 142
1507 Absence de Ferdinand, qui va
visiter son royaume de Nap-
les, 21 août. Ferdinand re-
tourne en Espagne. Sa bonne
administration. 143
1509 Conquête d'Oran. Acquisition du
royaume de Navarre. Ferdi-
nand est jaloux de son petit-
fils Charles. Il tâche d'exclure
Charles du royaume d'Espa-
gne par un testament en faveur
de Ferdinand. 144
1516 On lui persuade de changer son
testament. Il meurt. Éducation
de Charles V. 145

Premières ouvertures de son ca-
ractère. 146
Adrien est nommé régent par
Charles. Ximènes a seul la di-
rection des affaires. 147
Charles prend le titre de roi. Il
est reconnu par le crédit de
Ximènes, 5 avril. Ses projets
pour étendre l'autorité du roi. 148
1518 Il abaisse la noblesse. Il forme
un corps de troupes dépendant
de la couronne. Il entre-
prend de rendre à la cou-
ronne les concessions faites
par les premiers rois à la
noblesse. 149
Les nobles s'opposent à ses en-
treprises. Il est traversé par
les ministres Flamands de
Charles. Charles nomme deux
nouveaux régens. 150
Ximènes. 151
Ximènes persuadé à Charles de
passer en Espagne. Traité de
paix conclue avec la France,
13 août. 152
Les Flamands veulent s'opposer
au voyage du roi en Espagne.
1517 Ils redoutent Ximènes. Charles
s'embarque pour l'Espagne,
13 septembre. 153
Ingratitude de Charles. Mort de
Ximènes, 8 novembre. Les cor-
tès s'assemblent à Valladolid.
Charles est déclaré roi. 154
1518 Mécontentement des Castillans.
Charles tient les états d'Arra-
gon. Les Arragonais sont plus
intraitables que les Castillans
155
1519 Mort de Maximilien, 12 janvier. 156
Maximilien avait tenté d'assurer
la couronne impériale à son
petit-fils. Charles et Fran-
çois 1^{er} se déclarent aspirans
à l'empire. Prétentions et espé-
rances de Charles. 157
Moyens de François 1^{er}. Vues
et intérêts des autres puis-
sances. Des Suisses. 158
Assemblée de la diète, 17 juin.
Vues des électeurs. Ils offrent
la couronne impériale à Frédé-
ric, duc de Saxe. Il la refuse.
Il refuse les présents que lui
offrent les ambassadeurs d'Es-
pagne. 160
Nouvelles délibérations des élec-
teurs. Charles est élu empe-
reur. L'élection est notifiée à
Charles. 161
Les Espagnols sont mécontents
de cet événement. Leur mé-
contentement augmente. Sou-
lèvement de Valence. 162
1520 Ses progrès. 163
Ouverture des états, 1^{er} avril. Le
mécontentement des Castillans
augmente. Charles nomme des
régens pendant son absence.
Il s'embarque pour les Pays-
Bas. 164
—
LIVRE DEUXIÈME.
1520 La présence de Charles devient
nécessaire en Allemagne. Ori-

gine et progrès de la rivalité
de Charles-Quint et de Fran-
çois 1^{er}. Délibérations qui pré-
cèdent le commencement des
hostilités. Négociations avec le
pape. 165
Avec les Vénitiens. Avec Hen-
ri VIII. Grande puissance de
ce prince. Son caractère. 166
Caractère de son ministre, le
cardinal Wolsey. François fait
sa cour à ce ministre. Charles
carresse aussi Wolsey. 167
Charles va en Angleterre, 26
mai. Il s'intéresse en sa faveur
le roi et Wolsey, 7 juin. En-
trevue de Henri VIII et de
François 1^{er}, 19 juillet. 168
Opinion que Henri prend de sa
puissance. Couronnement de
l'empereur, 23 octobre, Soli-
man-le-Magnifique élevé à
l'empire ottoman. Diète con-
voquée à Worms. Naissance
de la réformation. 169
Ses commencemens peu consi-
dérables. Vente des indulgen-
ces publiées par Léon X. 170
Luther et son caractère. Il s'op-
pose à la vente des indulgen-
ces. 171
Il publie ses thèses contre les
indulgençes. Il est soutenu
par les moines de son ordre.
Plusieurs théologiens écrivent
contre lui. 172
Indifférence de la cour de Rome
sur les commencemens de la
nouvelle doctrine de Luther.
Progrès des opinions de Lu-
ther. Il est sommé de paraître
à Rome. 173
Le pape donne pouvoir à son
légal de juger Luther en Al-
lemagne. Luther comparait
devant le légal. Intépidité de
sa conduite. Son appel. 174
Il est soutenu par l'électeur de
Saxe. Motifs de la conduite du
légal. Situation périlleuse de
Luther. Concile général. Nou-
velle bulle en faveur des In-
dulgençes. 175
La mort de Maximilien est favo-
rable à Luther. Suspension de
la sentence contre Luther. Ré-
formation en Suisse. Intépi-
dité et progrès de Luther. 176
Bulle d'excommunication contre
Luther. Effet de cette bulle
en Allemagne. Son effet sur
Luther, 17 novembre. État de
la réformation lorsque Charles
arriva en Allemagne. 177
Réflexions sur la conduite de la
cour de Rome. Sur la conduite
de Luther. 178
Recherche des causes qui ont
avancé les progrès de la réfor-
mation. Long schisme dans le
quatorzième siècle. 179
Pontificats d'Alexandre VI et de
Jules II. Mœurs corrompues
du clergé. 180
Facilité avec laquelle on excusait
les crimes. Richesses exorbi-

tantes de l'église, surtout en Allemagne.	181	bat de la Bicoque. Mal. Les Français sont chassés du Milanais. Ils perdent Gènes.	199	1523 Tâche de pacifier l'Europe. Nouvelle ligue contre le roi de France. 28 juin. Mesures de François pour faire une vigoureuse résistance.	216
Le clergé y usurpe une grande partie des biens. Immunités personnelles des ecclésiastiques.	182	Henri VIII déclare la guerre à la France. 29 mai. Charles va en Angleterre. Les Anglais entrent en France.	200	Suspendus par la découverte de la conspiration du comte de Bourbon. Son caractère. Causes de son mécontentement.	217
Usurpations du clergé sur la juridiction civile. Effets redoutables des censures spirituelles. Adresse des ecclésiastiques pour s'assurer leurs usurpations. Les ecclésiastiques allemands, la plupart étrangers.	183	—	—	Ses négociations secrètes avec l'empereur. Découverte de la conspiration. Septembre. Se réfugie en Italie.	218
Ils étaient nommés sans succès pour restreindre le pouvoir des papes. Vénéralité de la cour de Rome.	184	LIVRE TROISIÈME.	—	Les Français envahissent le Milanais. Leur mauvaise conduite. Mort d'Adrien VI. Élection de Clément VII. 28 novembre.	219
Elle absorrait tout l'argent des nations. Effets réunis de toutes ces causes. Les peuples étaient préparés à embrasser les opinions de Luther et à excuser ses défauts. Invention de l'imprimerie. Son influence sur les progrès de la réformation.	185	1522 Guerre civile en Castille. Soulèvement à Tolède, à Ségorie.	202	Wolsey échoue dans son projet. Son ressentiment. Opérations de Henri en France, 20 septembre.	220
Effets de la renaissance des lettres.	186	1520 Mesures que prend Adrien pour punir les rebelles. 5 juin.	202	1524 Novembre. Opérations des Allemands et des Espagnols. Flandre campagne. Sentiments du nouveau pape. 27 février. L'armée impériale se met de bonne heure en campagne. Retardée par la mutinerie des troupes. Les Français obligés d'abandonner le Milanais.	221
Délibérations de la diète de Worms. Vues de l'empereur à l'égard de Luther. Luther est soumis de comparaitre. 6 mars.	188	Ses troupes sont repoussées à Ségorie et à Medina del Campo. 21 août. Adrien licencie ses troupes.	203	Mort du chevalier Bayard et dérouté de l'armée française. Progrès de la réforme en Allemagne. 6 mars.	222
1521 Sa réception à Worms. 26 avril. Édikt contre lui. On se saisit de Luther pour le cacher à Wartbourg. Progrès de ses opinions. Décret de l'université de Paris contre les opinions de Luther. Henri VIII les réfute par écrit.	189	Vues et prétentions des communes de Castille. Leur confédération, sous le nom de <i>sainte ligue</i> . Ils refusent de reconnaître l'autorité d'Adrien. Ils se saisissent de la personne de la reine Jeanne.	204	1522 Luther traduit la Bible. Plusieurs villes abolissent les rites de l'église romaine. Mesures prises par Adrien pour arrêter les progrès de la réforme. Novembre.	223
Réponse de Luther. État des affaires entre Charles et François. Henri VIII favorise l'empereur.	190	29 août. Le gouvernement s'administre en son nom. La ligue destitue Adrien de son office. Alarme de l'empereur. Ses mesures à l'égard des mécontents.	205	1522 La diète de Nuremberg propose un concile général comme un remède convenable. Artifices du nonce pour l'étuder. La diète présente au pape une liste de cent griefs.	224
Léon balance entre les deux rivaux.	191	Longue remontrance de la ligue, contenant leurs griefs.	206	1523 Résolution de la diète. 6 mars. Conduite d'Adrien blâmée à Rome. Mesures de Clément contre Luther. Février. Négociations du nonce à la seconde diète de Nuremberg.	225
Léon fait un traité avec l'empereur. 8 mai. Mort de Chêvres, favori et ministre de l'empereur. Commencement des hostilités dans la Navarre.	192	L'esprit de liberté qu'elle respire. Elle irrite les nobles.	207	—	—
Progrès des Français. Ils entrent dans la Castille. Ils sont défaits et chassés de Navarre. Les hostilités commencent dans les Pays-Bas.	193	Les députés de la ligue n'osent présenter la remontrance. 20 octobre. Propositions violentes de la ligue. Elle se met en campagne. 23 novembre. Les régens et la noblesse prennent les armes. Imprudence et mauvais succès du général de la ligue.	208	LIVRE QUATRIÈME.	—
Siège de Mézières par les impériaux. Levé du siège. Congrès à Calais, sous la médiation de l'Angleterre. Août. Inutilité des conférences.	194	5 décembre. La ligue persiste dans son système. Ses expédients pour avoir de l'argent.	209	1524 Vues des états italiens sur les affaires de Charles et de François. Charles se détermine à attaquer la France.	226
Ligue de l'empereur et de Henri VIII contre la France. Hostilités en Italie.	195	La ligue perd du temps à négocier avec la noblesse. Enfiée de ses succès dans quelques légères rencontres. 1 ^{er} mars.	210	Les impériaux entrent en Provence. 19 août. Sagus mesures de François. 17 septembre. Les impériaux forcés de lever le siège. François éboulé par ce succès.	227
Les Milanais se dégoûtent du gouvernement français. 24 juin. Le pape se déclare contre François. Guerre dans le Milanais.	196	Imprudence de leur conduite. 23 avril. Les nobles attaquent l'armée de la ligue et la mettent en déroute. Padilla est mis à mort.	211	Il prend la résolution d'évacuer le Milanais. Il nomme sa mère régente pendant son absence. Opérations de la guerre dans le Milanais. Embarras des impériaux.	218
Progrès des nuptiaux. Les impériaux se rendent maîtres de Milan.	197	Ruine du parti de la ligue. La veuve de Padilla défend Tolède avec le plus grand courage.	212	François assiège Pavie. 28 octobre. Il pousse le siège avec	—
1522 Mort de Léon X. Adrien est élu pape. 9 janvier. La guerre se renouvelle dans le Milanais.	198	26 octobre, 10 février. Effets funestes de cette guerre civile. Progrès du soulèvement dans le royaume de Valence.	213	—	—
Les Français sont battus au con-	199	Signes de mécontentement dans l'Arragon. Émeute terrible dans l'île de Majorque. 19 mai. Causes qui empêchèrent l'union des mécontents.	214	—	—
		1524 Conduite prudente et généreuse de l'empereur envers les mécontents. 28 octobre. Adrien s'embarque pour Rome, où il est mal reçu.	215		

l'Europe. Nou-
contre le roi de
juin. Mesures de
pour faire une vi-
résistance. 216
par la découverte
tion du comté de
on. Son caractère,
son mécontente-
217
ions secrètes avec
r. Découverte de la
on. Septembre. Se
218
envahissent le Mi-
on. Mauvaise con-
d'Adrien VI. Elec-
tément VII. 28 no-
219
me dans son projet.
tinent. Opérations
en France, 20 sep-
220
Opérations des Alle-
s Espagnols. Fineda
Sentimens du nou-
27 février. L'armée
se met de bonne
campagne. Retardée
ténacité des troupes.
s obligés d'aban-
Milanais. 221
valier Bayard et dé-
l'armée française.
de la réforme en Al-
6 mars. 222
il la Bible. Plusieurs
issent les rites de
maine. Mesures pri-
griens pour arrêter
de la réforme. No-
223
Nuremberg propose
général comme un
convenable. Artifices
pour l'éluider. La
sentie au pape une
nt griefs. 224
de la diète. 6 mars.
d'Adrien blâmée à
seurs de Clément
ther. Février. Négó-
u nonce à la seconde
Nuremberg. 225

—
QUATRIÈME.
ats italiens sur les
de Charles et de Fran-
arles se déterminé à
la France. 226
aux entrent en Pro-
aut. Sages mesures
ois. 17 septembre. Les
x forcés de lever le
français ébloui par ce
227
résolution d'envahir
is. Il nomme sa mère
pendant son absence
ns de la guerre dans
is. Embarras des im-
228
séségé Pavie. 28 octo-
pousse le siège avec

vigueur. Belle défense des as-
sésés. Le pape conclut un
traité de neutralité. 229
François envahit Naples. Efforts
de Prescaire et de Bourbon.
Ils vont attaquer les Français.
8 février. 230
1625 Bataille de Pavie. 24 février. Dé-
roulé de l'armée française. 231
François fait prisonnier. Effets
de cette victoire sur Charles.
10 mars. Projets qu'il com-
ence à former. 232
Consternation générale en Fran-
ce. Conduite prudente de la
régente. Effet de la victoire
de Pavie sur Henri VIII. 233
Sur les états d'Italie. 1 avril.
Révolte de l'armée impériale. 234
L'empereur délibère sur les
moyens de tirer parti de sa
victoire. Conditions rigoureu-
ses qu'il propose à François. 235
François est conduit prisonnier
en Espagne. 24 août. Henri VIII
conclut un traité avec la
France et lui procure des se-
cours. Intrigues de Moron
pour ruiner le pouvoir de
l'empereur en Italie. 236
237
238
239
240
241
242
243
244
245
246
247
248

1626
249
250
251
252
253
254
255
256
257

258
259
260
261
262
263
264
265
266
267

268
269
270
271
272
273
274
275
276
277
278
279
280
281
282
283
284
285

de François. L'empereur se
prépare à la guerre. 248
Fables opérations des confédé-
rés 24 juillet. Inquiétudes des
puissances d'Italie. 249
Mesures des Impériaux. 29 sep-
tembre. Les Colonnes se ren-
dent maîtres de Rome. Accom-
modement entre le pape et
l'empereur. Renfort de l'ar-
mée impériale. 250
Épuisement des finances de l'em-
pereur. Bourbon met Moron
en liberté. Il délibère sur sa
marche qu'il doit tenir. 251
1527 Il marche pour envahir le ter-
ritoire du pape. Révolte des
troupes. 252
Irrésolution et imprudence du
pape. 15 mars. Il conclut un
traité avec le vice-roi de Na-
ples. Bourbon n'y a aucun
égard. Il s'avance vers Rome.
Préparatifs du pape pour se dé-
fendre. Assaut donné à Rome.
Bourbon est tué. Pillage de la
ville. Le pape assiégé dans le
château de Saint-Ange. 255
6 juin. Il se rend prisonnier.
Conduite de l'empereur en
cette occasion. Sollman entre
dans la Hongrie. Défaite des
Hongrois et de leur roi. Ferdi-
nand élu roi. 256
1526 Progrès de la réformation. 25
juin. 257

—
LIVRE CINQUIÈME.
1527 Indignation générale de l'Eu-
rope contre l'empereur. 11
juillet. Ligue formée contre
lui. 18 août. 258
Les Florentins recouvrent leur
liberté. Inaction des troupes
impériales. L'armée française
entre en Italie. 259
L'empereur met le pape en li-
berté. 11 février. 260
1528 Proposition de l'empereur à
François et à Henri. 22 jan-
vier. Ils déclarent la guerre à
l'empereur. 261
François défie Charles en com-
bat singulier. Cet exemple
accrédite l'usage du duel. Les
impériaux sortent de Rome. 262
Février. Les Français bloquent
Naples. Circonstances qui re-
tardent le progrès du siège.
Révolte d'André Doria, qui
prend le parti de l'empereur
contre la France. 263
Situation déplorable de l'armée
française devant Naples. 264
15 août. Levée du siège. Gènes re-
couvre sa liberté. 12 septem-
bre. Conduite désintéressée de
Doria. 265
1529 Opérations dans le Milanais. Né-
gociations entre Charles et
François. 266
20 juin. Traité particulier entre
le pape et Charles. Août. Paix
de Cambrai, entre Charles et
François, avantageuse pour
l'empereur. 267

Déshonorante pour François.
Henri acquiesce au traité. 268
12 août. L'empereur visite l'Ita-
lie. 5 novembre 269
Sa modération et ses motifs. 13
décembre. 16 octobre. Il élabo-
rabit l'autorité des Médicis dans
Florence. 270
1529 État des affaires civiles et de la
religion en Allemagne. 22 et
24 février. Diète de l'empire à
Spire. 15 mars. 271
1530 Protestation des sectateurs de
Luther contre le décret. 19
avril. Délibération du pape
et de l'empereur. L'empereur
assiste à la diète d'Augsbourg,
22 mars. 272
15 juin. Confession d'Augsbourg.
Décret rigoureux contre les
protestans. 273
1531 19 nov. Ils forment une ligue
à Smalkalde. 22 décembre.
L'empereur propose d'être
son frère roi des Romains.
Opposition des protestans. 274
5 janvier. Ferdinand est élu. Né-
gociations des protestans avec
la France. 19 février. Avec
l'Angleterre. 275
1532 Charles flatte les protestans. Il
leur accorde des conditions
favorables. 23 juillet. 3 août.
Campagne de Hongrie. 276
Septembre et octobre. 16 août.
Entrevue de l'empereur avec
le pape, à son retour en Es-
pagne. Négociation au sujet
du concile général. 277
1533 Et pour maintenir la tranquillité
d'Italie. 24 février, 22 avril.
Projets et négociations du roi
de France contre l'empereur,
particulièrement avec le pape. 278
1534 Entrevue entre le pape et Fran-
çois. Conduite du pape rela-
tivement au divorce du roi
d'Angleterre. 279
23 mars. L'autorité du pape abo-
lie en Angleterre. Mort de
Clément VII. 25 septembre.
Election de Paul III, 13 octo-
bre. 280
Soulèvement des anabaptistes en
Allemagne. Origine et opi-
nions de cette secte. 281
Ils s'établissent dans Munster.
Ils se rendent maîtres de la
ville. Ils établissent une nou-
velle forme de gouvernement.
L'évêque de Munster armé
contre eux. 282
Mai. Jean de Leyde acquiert une
grande autorité parmi les ana-
baptistes. Il est élu roi. 24 juin.
Licence de ses principes et de
sa conduite. 283
1535 Ligue contre les anabaptistes.
Siège de Munster. Mai. Détresse
et fanatisme des assésés. 284
Prise de la ville, 1^{er} juillet.
24 juin. Punition du roi et de
ses associés. Caractère de la
secte depuis cette époque. Opé-
rations de la ligue de Smal-
kalde et son autorité. 285
Paul III fixe Matouç pour le

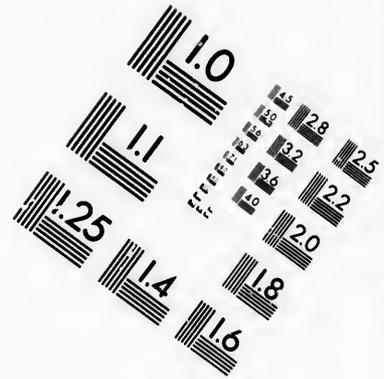
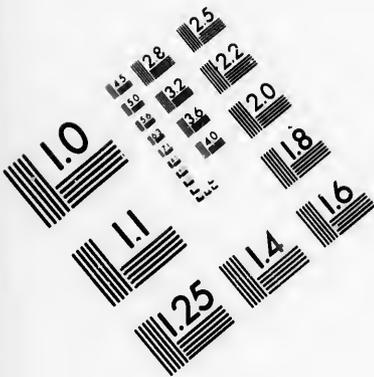
- lieu de l'assemblée d'un concile général, 12 décembre. 286
- Expédition de l'empereur en Afrique. Etat de ce pays. Formation des états barbaresques. 287
- 1510 Horue, l'aîné des deux frères, se rend maître d'Alger. Progrès de Châiradin. Il met ses états sous la protection du sultan. Sou projet de conquérir Tunis. 288
- Son succès. Puissance formidable de Barberousse. Le roi détrôné de Tunis implore le secours de l'empereur, 21 avril. 289
- Ses préparatifs pour cette expédition. Il descend en Afrique. Siège de La Goulette. Le fort est pris d'assaut. Le 25 juillet. 290
- Il défait l'armée de Barberousse. Tunis se rend. 291
- Il rétablit Muley-Assan sur son trône, 17 août. Gloire qu'acquiert l'empereur. 292
-
- LIVRE SIXIÈME
- 1532 Causes d'une nouvelle guerre entre l'empereur et François. François ne trouve point d'alliés. 293
- Ses négociations avec les protestants d'Allemagne. Il les irrité. Ils refusent de se joindre à lui. 294
- L'armée française marche vers l'Italie. Il s'empare des états du duc de Savoie. 295
- 1533 La ville de Genève recouvre sa liberté. 296
- 1534 L'empereur hors d'état de secourir le duc de Savoie, 24 octobre. Mort de Sforce, duc de Milan. Préentions de François sur ce duché. Préparatifs de Charles pour la guerre. 297
- 1536 6 avril. L'empereur entre dans Rome. Sa dénonciation publique contre François. 298
- Il le défie en combat singulier. Causes de cet éclat de sa vanité. 299
- Charles entre en France. 6 mai. Il reprend une partie des états du duc de Savoie. 300
- Plan de François pour défendre son royaume. Montmorency est chargé de son exécution. Il campe près d'Avignon. Charles entre dans la Provence. 301
- Il assiège Marseille. Fermeté de Montmorency à suivre son plan de défense. 302
- Retraite de l'armée impériale. Etat malheureux où elle était réduite. Novembre. Opérations dans la Picardie. 303
- Mort du dauphin. On l'attribue au poison. Décret du parlement de Paris contre l'empereur. La campagne s'ouvre dans les Pays-Bas. Mars. 304
- 1537 Suspension d'armes dans les Pays-Bas. 30 juillet. Et dans le Piémont. Motifs de cette trêve. Le motif le plus fort fut l'alliance que François avait faite avec l'empereur turc. 305
- 1538 Négociations de paix entre Charles et François, conduites par le pape en personne. Trêve de dix années conclue à Nice. 18 juin. Entrevue entre Charles et François, à Aigues-Mortes. 306
- Assassinat d'Alexandre de Médicis. Côte de Médicis placée à la tête de l'état de Florence. 308
- 1537 Les bannis de Florence s'opposent à son élévation. L'amitié qui subsistait entre François et Henri VIII s'affaiblit. 1^{er} janvier. Progrès de la réformation. Négociations et intrigues pour le concile général. 310
- 1537 15 février. Le pape réforme quelques abus. Ligue formée en opposition de celle de Smalkalde. Alarmes des protestants. 311
- 19 avril. La réforme s'établit dans toute la Saxe. Révolte des troupes impériales. 312
- Les états de Castille s'assemblent à Tolède. Plaintes et mécontentement de cette assemblée. L'ancienne constitution des Cortés est détruite. 313
- Les grands d'Espagne possédaient encore de grands privilèges. Soulèvement de la ville de Gand. Préentions des Gantois. 314
- Ils prennent les armes et offrent à la France de se donner à elle. François refuse leurs offres. Il instruit l'empereur de leurs desseins. Délibération de Charles sur le voyage qu'il veut faire dans les Pays-Bas. 316
- 1540 Il propose de passer par la France. Consentement de François. Réception de Charles en France. Inquiétude de l'empereur. 317
- Mauvaise foi de Charles. 24 janvier. Réduction de Gand. Puniton des citoyens. 20 avril. Charles refuse de remplir ses engagements avec François. 318
- Le pape autorise l'institution de l'ordre des jésuites. Fanatisme de Loyola, son fondateur. 319
- Motifs du pape pour approuver cet ordre. 27 septembre. Sa constitution et son génie méritent une attention particulière. Objet de cet ordre et qui n'est propre qu'à lui seul. 320
- Forme particulière de son régime, surtout relativement au pouvoir du général. Circonstances qui le mettent en état de l'exercer avec le plus grand avantage. 321
- Progrès du pouvoir et de l'influence de l'ordre sur la société. Accroissement de ses richesses. 322
- Effets funestes qui en résultent.
- rent pour la société civile. Avantages produits par l'établissement de cet ordre. 323
- Et plus particulièrement l'établissement des jésuites dans le Paraguay. L'ambition et la politique y percent encore. 324
- Raisons qui ont engagé l'auteur à s'étendre sur le gouvernement et les progrès de cet ordre. 325
- 1541 Affaires d'Allemagne. Conférence entre les théologiens catholiques et protestants, 25 juin. 6 décembre. Inutilité de la conférence. 28 juillet. Résolution de la diète de Ratisbonne en faveur d'un concile général. Elle déplaît également aux catholiques et aux protestants. 327
- 1535 Charles cherche à plaire aux protestants. Affaires de Hongrie. Mort du roi de Hongrie. Efforts de Ferdinand pour obtenir la couronne. Caractère de Martinuzzi et son pouvoir. 328
- Il appelle les Turcs à son secours. Conduite lâche de Soliman. Proposition que Ferdinand fait à Soliman. 329
- L'empereur visite l'Italie. Son expédition contre Alger et ses motifs. 330
- Ses préparatifs. Il débarque en Afrique. Désastres de son armée. 331
- Désastres de la flotte. Charles est obligé de se retirer. 332
- Sa magnanimité. Son retour en Europe. 2 décembre.
-
- LIVRE SEPTIÈME.
- 1541 François renouvelle ses hostilités. 333
- Le meurtre des ambassadeurs de France est le prétexte de la guerre. 334
- 1542 Activité de François dans ses préparatifs de guerre. Il met cinq armées en campagne. Juin. Opérations de ces armées. 335
- 1543 Préparatifs pour une autre campagne. Mai. 336
- Négociations de l'empereur avec Henri VIII. Rupture de Henri avec la France et l'Ecosse. Le 11 février. Alliance entre Charles et Henri. Négociations de François avec Soliman. 337
- Ouverture de la campagne dans les Pays-Bas. L'empereur s'empare du duché de Gères, le 7 septembre. Siège de Landrecy. 338
- Soliman entre dans la Hongrie. Descente de Barbeousse en Italie. 10 août. 8 septembre. Préparatifs pour une nouvelle campagne. 339
- Affaires d'Allemagne. Maurice de Saxe succède à son père. Projets et conduite de ce jeune prince. Le pape propose d'a-

la société civile.
produits par l'éta-
ble cet ordre. 323
entièrement l'éta-
les jésuites dans le
l'ambition et la po-
rent encore. 324
ent engagé l'empereur
sur le gouverne-
progrès de cet or-
325
Allemagne. Confé-
e les théologiens
et protestans, 25
mbre. 326
la conférence. 28
solution de la diète
ne en faveur d'un
ané. Elle déplaît aux
ans catholiques et
327
che à plaire aux
Affaires de Hongrie.
roi de Hongrie.
Ferdinand pour
ronne. Caractère
zi et son pouvoir. 328
ures à son secours.
de Soliman.
que Ferdinand fall
329
siste l'Italie. Son
contre Alger et ses
330
s. Il débarque en
sastres de son ar-
331
flotte. Charles est
retirer. 332
Son retour en
tembre. 333
SEPTIÈME.
ouvelle ses hosti-
334
les ambassadeurs
est le prétexte de
335
François dans ses
de guerre. Il met
s en campagne.
ions de ces ar-
336
ur une autre cam-
337
l'empereur avec
Ruppre de Hen-
rie et l'Écosse. Le
l'Alliance entre Char-
Négociations de
Soliman. 337
à sangne dans
das. L'empereur
duché de Clèves,
re. Siège de Lan-
338
dans la Hongrie.
Barbe, oussé en
ât. 8 septembre
our une nouvelle
339
magne. Maurice
cède à son père.
duite de ce jeune
pape propose d'as-

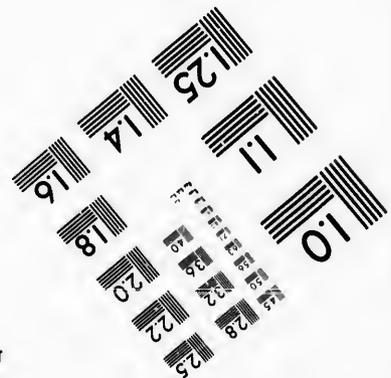
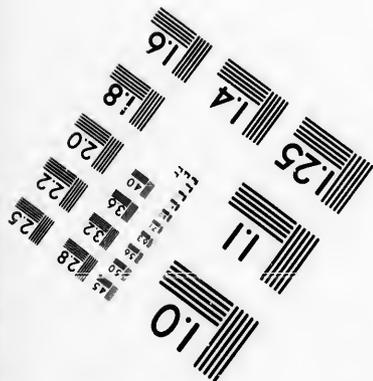
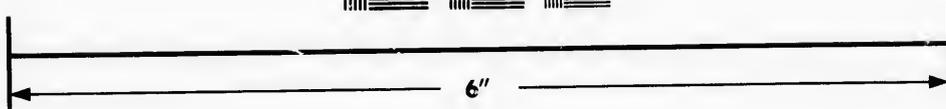
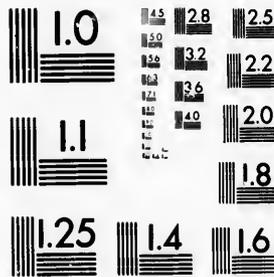
sembler un concile général à
Trente. Le 3 mars. 340
1542 Le 22 mai il convoque le concile
par une bulle. Il est forcé de
le différer. L'empereur cherche
à gagner les protestans. 341
E43. Acte de vigueur de la ligue de
Smalkalde, le 23 avril. Diète
de Spire. 341
1544 L'empereur réclame des secours
contre la France. Il accorde de
grands privilèges aux protes-
tans pour se les concilier.
Secours accordés à l'empereur
par la diète. Négociations de
Charles avec le Danemark et
l'Angleterre. Les Français
ouvrent la campagne dans le
Piémont. Ils investissent Car-
ignan. Les impériaux marchent
au secours de cette place. 342
Bataille de Cerissoles. Le 11 avril.
Effets de cette victoire. 344
Ouverture de la campagne dans
les Pays-Bas. Juin. L'empereur
fait le siège de Saint-Dizier
le 8 juillet. Henri VIII
investit Boulogne. Le 14 juillet.
Brave défense de Saint-Dizier. 345
Le 17 août. L'empereur pénètre
au cœur de la France. Il est
forcé de se retirer. 346
Paix conclue à Crespy. Motifs de
Charles pour la conclure. 347
La guerre continue contre la
France et l'Angleterre. Le 14
septembre. Le dauphin est mé-
content de la paix de Crespy. 348
1545 Desaccus de l'empereur sur l'Al-
lemagne. Le pape convoque un
concile général à Trente. Le
19 novembre. Une diète s'as-
semble à Worms le 24 mars. 349
Ferdinand presse les Allemands
de reconnaître l'autorité du
concile. L'empereur arrive à
Worms. Les protestans refu-
sent d'avoir aucune communi-
cation avec le concile. Conduite
de Maurice de Saxe dans la
diète. 350
Les protestans commencent à
suspecter l'empereur. Mort du
duc d'Orléans. Le 8 septembre. 351
Le pape donne à son fils les
duchés de Parme et de Plai-
sance. Henri de Brunswick
allume la guerre en Allema-
gne. Réformation du Pala-
tinat. 352
Le 10 janvier. Le concile s'as-
semble à Trente. Le 18 janvier.
Opérations du concile. 353
Appréhensions des protestans.
Leurs délibérations. Leurs né-
gociations avec l'empereur. 354
LIVRE HUITIÈME.
1546 Mort de Luther. Le 18 février. 355
Son caractère. 356
L'empereur cherche à amuser
et à tromper les protestans.
Le 28 mars. Procédés du con-
cile contre les protestans. 357
Le 8 avril. Le 16 avril. Charles se
prépare à commencer les hos-
tilités contre les protestans.
Ses négociations avec le pape.
Il conclut une trêve avec So-
liman. 358
Il gagne Maurice et d'autres
princes allemands. Assemblée
d'une diète à Ratisbonne. 359
Le 9 jan. Alarmes des protes-
tans. Traité de l'empereur avec
le pape. Le 26 juillet. 360
1546. Nouveaux artifices de l'empereur
pour cacher ses dessein
aux protestans. Ils sont dévol-
tés par le pape. Préparatifs
des protestans pour se mettre
en défense. 361
Ils demandent des secours aux
Vénitiens. Ils s'adressent en-
suite aux Suisses. Ils s'adres-
sent à François Ier et à Hen-
ri VIII. 362
Les protestans mettent une
grande armée en campagne.
L'empereur n'a point de for-
ces suffisantes à leur opposer. 363
Les protestans entrent en négo-
ciation au lieu d'agir. 15 juillet.
L'empereur met les deux
chefs de la ligue au ban de
l'empire. Ils déclarent la
guerre à Charles. 364
Leurs premières opérations.
Mauvaise conduite des géné-
raux. Les troupes du pape
joignent l'empereur. 365
Les confédérés s'avancent avec
l'armée impériale. 19 août. 366
L'empereur refuse la bataille.
Les troupes hannandes join-
gent l'empereur. 10 sep-
tembre. Etat des deux armées. 367
Projets de Maurice de Saxe. Il
traite avec l'empereur. Il cache
artifiquement ses dessein. 368
Il s'empare de l'électorat de
Saxe. 369
Les confédérés proposent un ac-
commodement avec l'empereur.
Charles s'y refuse. Les
troupes confédérées se sépa-
rent. La plupart se soumet-
tent à l'empereur. 370
1547 Charles leur impose de rigou-
reuses conditions. 25 janvier. 371
L'électeur retourne en Saxe, et
recouvre ses états. L'empereur
se trouve hors d'état
d'attaquer l'électeur et le land-
grave. Le pape rappelle ses
troupes. 372
Conspiration à Gènes pour y
changer le gouvernement.
Objet des mécontents. Fiesque,
comte de Lavagnac, est le
chef de la conjuration. 373
Intrigues et préparatifs des con-
fédérés. 374
Ils s'assemblent pour exécuter
leur projet. Fiesque les pré-
pare par ses discours. Son en-
trevue avec sa femme. 375
Les conjurés attaquent la ville.
Cause du mauvais succès de
leur entreprise. 376

La tranquillité est rétablie dans
Gènes. Alarmes de l'empereur
sur cette conjuration. Il sus-
pend ses opérations en Alle-
magne. 377
LIVRE NEUVIÈME.
1547 François est jaloux de la puis-
sance et des succès de l'empereur.
Il négocie avec les protes-
tans. Avec Soliman. Avec
le pape et les Vénitiens. Avec
les rois de Danemark et
d'Angleterre. 378
Alarmes de l'empereur. Espé-
rance que donne à Charles
l'affaiblissement de la santé
du roi. Mars. Mort de Fran-
çois. Réflexions sur son ca-
ractère et sa rivalité avec
Charles. 379
Effets de la mort de François.
Charles marche contre l'élec-
teur de Saxe. 13 avril. 381
Progrès de ses armées. Il passe
l'Elbe. 382
Mauvaise conduite de l'électeur.
Bataille de Mulhausen. 383
L'électeur est battu et fait pri-
sonnier. Progrès de Charles
après sa victoire. Il investit
Wittenberg. 384
Manière peu généreuse dont il
traite l'électeur. Grandeur d'âme
de l'électeur. Désolation de
la famille de l'électeur. 385
La famille de l'électeur traite
avec Charles et lui abandonne
l'électorat. 19 mai. Maurice
est mis en possession de l'élec-
torat. Négociation avec le
landgrave. 386
Conditions proposées par l'empereur.
Le landgrave se soumet à ces
conditions. 387
Il se rend à la cour impériale.
Manière dont il est reçu par
l'empereur. 388
Il est retenu prisonnier. L'élec-
teur de Brandebourg et Mau-
rice demandent en vain sa
liberté. 389
Exactions rigoureuses de l'empereur
en Allemagne. 390
Entreprise de Ferdinand contre
la liberté de ses sujets bohé-
miens. 391
Diète tenue à Augsbourg. L'empereur
les exhorte à se soumettre au
concile général. Différentes révolutions
arrivées dans le concile. 11 mars.
Le concile est transféré de
Trente à Bologne. 392
Signes de mécontentement réci-
proque entre le pape et l'empereur.
Assassinat du fils du
pape, 10 septembre. 393
Les troupes impériales prennent
possession de Plaisance. Le
pape sollicite l'alliance du roi
de France et des Vénitiens. La
diète d'Augsbourg demande
que l'assemblée du concile soit
renvoyée à Trente. 394





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



- Le pape étudie la demande. 20 décembre. L'empereur proteste contre le concile de Bologne. 395
- 1548 16 janvier. 23 janvier. L'empereur prépare un système pour servir de règle de foi en Allemagne. Ce système, appelé *l'interim*, est présenté à la diète, 15 mai. 396
- Approbation forcée de la diète. Nouvelle et inutile sollicitation pour la liberté du landgrave. *L'interim* est également désapprouvé par les papistes et par les protestants. 397
- Opinion du pape à ce sujet. L'empereur veut faire exécuter *l'interim*. 398
- Les villes libres refusent d'admettre *l'interim*. Elles sont forcées de se soumettre. 399
- Le pape dissout le concile assemblé à Bologne. 17 septembre. L'empereur reçoit son fils Philippe dans les Pays-Bas. 25 novembre. 400
-
- LIVRE DIXIÈME.
- 1549 1^{er} avril. Mesures du pape contre l'empereur. 401
- 1550 Mort de Paul III, 10 novembre. Election de Jules III. 7 février. Son caractère et sa conduite. 403
- Ses vues et ses démarches relativement au concile général. Diète tenue à Augsbourg pour confirmer *l'interim*. 25 juin. Dessins de Maurice contre l'empereur. 404
- Motifs politiques qui influent sur sa conduite. 405
- Maurice établit *l'interim* dans la Saxe. Il fait des protestations de son zèle pour la religion protestante. Il fait en même temps sa cour à l'empereur. Il proteste contre la forme de procéder dans le concile. 406
- La diète prend la résolution de faire la guerre à la ville de Magdebourg. Le concile est convoqué de nouveau à Trente. 407
- 1551 Décembre. 13 février. Nouvelle tentative inutile pour procurer la liberté au landgrave. 408
- Projet de Chartes pour faire passer la couronne impériale sur la tête de son fils Philippe. Obstacles qu'il rencontre. Ses efforts pour surmonter ces obstacles. 409
- Le caractère de Philippe déplaît aux Allemands. Charles est obligé de renoncer à son projet. Le pape et l'empereur forment le projet de recouvrer Parme et Plaisance. 410
- Octave Farnèse sollicite le secours de la France. Sa ligue avec Henri II. 411
- Les hostilités se renouveauient entre Charles et Henri. L'assemblée du concile est retardée. Henri proteste contre le concile. Procédé violent de l'empereur contre les protestants. 412
- Ses efforts pour soutenir le concile. Siège de Magdebourg. Maurice prend le commandement de l'armée qui fait le siège. 413
- La ville se rend à Maurice 3 novembre. Vues de Maurice dans ces circonstances. Avantages qu'il retire de ses négociations avec les habitants de Magdebourg. 414
- Expédient dont il se sert pour tenir une armée sur pied. Adresse avec laquelle Maurice cache ses vues à l'empereur. 415
- Affaires de Hongrie. Martinuzzi favorise les prétentions de Ferdinand. 416
- Succès de ses mesures. Martinuzzi est nommé gouverneur de la partie du royaume de Hongrie qui était soumise à Ferdinand Ferdinand commence à former des desseins contre lui. 417
- Martinuzzi est assassiné par ordre de Ferdinand. Effets de cet assassinat. Maurice sollicite la protection du roi de France. Son traité avec Henri. Il sollicite le secours d'Edouard VI, roi d'Angleterre. Maurice demande encore une fois la liberté du landgrave. Décembre. 419
- 1552 Maurice continue d'amuser l'empereur. L'empereur commence à soupçonner les intentions de Maurice. Maurice se prépare à agir. 420
- Circonstances qui contribuent à tromper l'empereur et ses ministres. Maurice entre en campagne contre l'empereur 421
- Il publie une manifèste pour justifier sa conduite. Il est puisamment soutenu par le roi de France. Opérations de Maurice. 1^{er} avril. Etonnement et embarras de l'empereur. 422
- Il tâche de gagner du temps en négociant. Progrès de l'armée française. Les négociations entre l'empereur et Maurice ne produisent aucun effet. Maurice s'avance vers Inspruck. 423
- Il s'empare du château d'Ehrenberg. Une mutinerie dans ses troupes retarde sa marche. L'empereur s'enfuit en désordre d'Inspruck. Maurice entre dans la ville. 424
- L'empereur met en liberté l'électeur de Saxe. Le concile de Trente se sépare en désordre. Effets de ses décrets. Caractère des historiens du concile. 425
- Les Français veulent surprendre Strasbourg. 426
- Opérations militaires d'Albert de Brandebourg. Négociations pour la paix à Passau. Conditions proposées par Maurice. Elles sont fortement appuyées par les princes de l'empire. Motifs qui portaient alors l'empereur à la paix. 427
- Zèle de Ferdinand pour l'accommodement. Circonstances qui retardent la paix. Les opérations vigoureuses de Maurice facilitent l'accommodement. 428
- Maurice désire lui-même la paix. La paix de religion conclue à Passau. 2 août. 430
- Réflexions sur ce traité et sur la conduite de Maurice. Les intérêts du roi de France négligés dans le traité. 431
-
- LIVRE ONZIÈME.
- Le 3 août. Maurice marche en Hongrie contre les Turcs. Le landgrave de Hesse recouvre sa liberté. L'électeur de Saxe est aussi relâché de sa prison. L'empereur prend la résolution d'attaquer la France 432
- Ses préparatifs pour la guerre. Précautions de la France pour défendre Metz. François de Lorraine, duc de Guise, est nommé gouverneur de la ville. Il se prépare à une vigoureuse défense. 435
- Chartes s'avance vers Metz. Il investit la ville. 19 octobre. Les deux partis s'efforcent à l'environ de gagner Albert de Brandebourg, 4 novembre. Brave défense du duc de Guise et de la garnison. 434
- 26 novembre. Etat fâcheux de l'armée impériale. L'empereur change son plan d'attaque. 28 décembre. Il est obligé de lever le siège. Ruine de l'armée impériale et générosité des Français. 435
- Mauvais état des affaires de l'empereur en Italie. Révolte de Sienna. Les Stennois demandent du secours à la France. Descente des Turcs dans le royaume de Naples. 436
- 1553 L'empereur est vivement affligé du mauvais état de ses affaires. Violences commises par Albert de Brandebourg. Il est condamné par la chambre impériale. 437
- 2 avril. Maurice est mis à la tête d'une attaque contre Albert. Il attaque Albert. 9 juillet. L'armée d'Albert est défaite. Maurice est tué dans la bataille. Son caractère. Albert continue la guerre. 438
- 1557 12 septembre. Il est forcé de sortir de l'Allemagne. Sa mort. 12 janvier. Auguste, frère de Maurice, lui succède dans son électoral. Hostilités de l'empereur dans les Pays-

bourg. Négociations
ix à Passau. Condi-
osées par Maurice. 427
ortement appuyées
nces de l'empire.
i portaient alors
à la paix. 421
and pour l'accom-
Circumstances qui
la paix. Les opéræ-
maurices de Maurice
accommodement. 42
re lui-même la paix.
religion conclue à
août. 430
ur ce traité et sur
e de Maurice. Les
roi de France né-
le traité. 439

—

ONZIÈME.

Maurice marche en
ontre les Turcs. Le
de Hesse reconvre
l'électeur de Saxe
élaché de sa prison.
r prend la résolu-
quer la France 432
fs pour la guerre.
de la France pour
Metz. François de
duc de Guise, est
ouverneur de la
prépare à une vi-
fense. 435
nce vers Metz. Il
ville. 19 octobre.
partis s'efforcent à
gagner Albert de
g, 4 novembre.
se du duc de Guise
nison. 434
Etat fâcheux de
périale. L'empe-
e son plan d'at-
décembre. Il est
ver le siège. Ruine
Impériale et géné-
rançais. 435
des affaires de
en Italie. Révolte
Les Siennois de-
u secours à la
ocente des Turcs
me de Naples. 436
t vivement affligé
état de ses affai-
es commises par
andebourg. Il est
ar la chambre im-
437
rice est mis à la
nfédération contre
attaque Albert. 9
uce d'Albert est
rie est tué dans
on caractère. Al-
e la guerre. 438
Il est forcé de
l'Allemagne. Sa
niver. Auguste,
ricie, lui succède
ectorat. Hostilités
ur dans les Pays-

Bas. 21 juin. Les progrès des
impériaux donnent de l'in-
quiétude au roi de France. 439
Ils essuient des revers en Italie.
Ils ne sont pas plus heureux
dans la Hongrie. Ferdinand
se voit forcé d'abandonner la
Transylvanie. Chagrins do-
mestiques de Soliman. Histoire
tragique de son fils Mustapha. 440
Charles projette un mariage
entre son fils et Marie d'An-
glettre. Philippe y consent. 443
Sentimens de Marie et des Au-
glais sur ce mariage. La
chambre des communes fait
des remontrances contre cette
alliance. Le traité de mariage
se conclut. 12 janvier. Mécon-
tente ment et appréhensions
des Anglais. 444
Wyat se met à la tête d'une ré-
volte. Le mariage est célébré.
Marie entreprend de détruire
la religion protestante en An-
glettre. Obstacles qu'elle ren-
contre dans son dessein. 445
Les Anglais se méfient de Phi-
lippe. Le roi de France est
alarmé du mariage de ce
prince avec Marie. Ses grands
préparatifs pour la campagne.
Progrès de ses armes. 28 juin.
L'empereur n'est point en état
de s'y opposer. 446
Les Français font le siège de
Benti. Les deux armées en
viennent aux mains. 13 août.
Les impériaux dévastent la
Picardie. Affaires d'Italie. Des-
seins de Côme de Médicis sur
la ville de Sienne. Ses négocia-
tions avec l'empereur. 447
Il se prépare à faire la guerre à
la France. Médécino est chargé
du commandement de son ar-
mée. Pierre Strozzi est mis à
la tête de celle des Français en
Italie. Imprudence du choix
de Henri. Bataille de Mar-
ciano. 448
3 août. Les Français sont dé-
faits. Médécino assiège Sienne.
Brave défense des citoyens et
de Monluc. Médécino change
le siège en blocus. 22 avril. La
famine oblige Siene à capi-
tuler. Une grande partie des
Siennois se retirent à Monte-
Aleindo. 449
Ils y établissent leur ancien
gouvernement. Les citoyens
de Siene éprouvent de mau-
vais traitemens. Côme attaque
les réfugiés. 13 juin. Opéra-
tions dans le Piémont. Charles
nomme le duc d'Albe pour
son généralissime. Ses pre-
mières opérations n'ont que
peu de succès. 450
Conspiration pour livrer Metz
aux impériaux. Plan de la
conspiration. Ses progrès. La
conspiration est découverte. 451
Défaite d'un corps d'impériaux.
Les auteurs de la conspiration

sont punis. Inutilité des né-
gociations pour la paix. 21
mai. Affaires d'Allemagne. 453
La diète se tient à Augsbourg.
Discours de Ferdinand à l'as-
semblée. Soupçons et craintes
des protestans. L'arrivée d'un
nonce envoyé par le pape à la
diète contribue à l'augmen-
ter. Mort de Jules III. 23 mars.
Le nonce retourne à Rome.
Motifs de Ferdinand pour favo-
riser les protestans. Charles
reprend son projet de changer
l'ordre de la succession au
trône impérial. Les Turcs se
préparent à envahir la Hong-
rie. Ferdinand est alarmé de
quelques démarches des pro-
testans. Il emploie tous ses
efforts pour concilier les deux
partis. Prétentions des catho-
liques et des protestans. 454
25 septembre. La paix de religion
est établie. Réflexions sur
les progrès des principes de
tolérance. 455
Avantages de la paix de religion
pour les luthériens. Les ca-
tholiques n'y gagnent pas
moins. 456
Marcel II est élu pape. 9 avril.
Sa mort. Élection de Paul IV.
23 mai. Caractère de ce pape.
Sa conduite après son exalta-
tion. Excès de son attachement
pour ses neveux. Leurs
projets d'ambition. Motifs de
leur ressentiment contre l'em-
pereur. Ils s'efforcent d'algrir
le pape contre ce monarque. 458
Ils l'engagent à rechercher l'am-
itié du roi de France. Le
connétable de Montmorency
s'oppose à l'alliance de Henri
avec le pape. Elle est appuyée
par le duc de Guise. Le cardi-
nal de Lorraine est chargé de
négocier avec le pape. 459
Paul est irrité du recez de la
diète. Ses neveux excellent en-
core son ressentiment. Il con-
clut son traité avec la France.
L'empereur prend la résolu-
tion d'abdiquer ses états hé-
réditaires. 460
Motifs de cette abdication. Cir-
constances qui en retardèrent
l'exécution. 461
Formalités qu'il emploie dans
cette résignation. 462
1556 6 janvier. 463
Charles choisit l'Espagne pour y
fixer son séjour. Il est forcé
de rester quelque temps dans
les Pays-Bas. Négociations
pour la paix. On conclut une
trêve. 464
Elle est ratifiée par les deux mo-
narques. Embarras où se
trouve le Pape. Il tente de ral-
lumer la guerre. 11 mai. Ses
négociations pour cet objet.
Quel on est l'effet. Mesures vio-
lentes du pape contre Phi-
lippe. 466

27 juillet. Scrupules supersti-
eux de Philippe. Le duc
d'Albe ouvre la campagne
contre le pape. 5 septembre.
Trêve entre le pape et Philippe.
Novembre. 467

—

LIVRE DOUZIÈME.

Nouvelle tentative de Charles
pour changer la succession de
l'empire. Il échoue dans son
projet. 27 août. Charles part
pour l'Espagne. 468
Son arrivée en Espagne. Lieu de
sa retraite. 469
1557 24 février. Contraste entre la
conduite de Charles et celle du
pape. Le duc de Guise conduit
l'armée française en Italie. Le
pape reconnoisse les hostili-
tés contre Philippe. 12 fé-
vrier. 9 avril. 470
Opérations du duc de Guise.
Hostilités dans les Pays-Bas. 471
Philippe tâche d'engager les An-
glais dans cette guerre. 20
juin. Opérations de l'armée de
Philippe dans les Pays-Bas. 472
Il investit Saint-Quentin. Les
Français viennent au secours
de Saint-Quentin. 473
Bataille de Saint-Quentin. Dé-
route entière des Français.
Premiers effets de cette ba-
taille. Philippe rejoint son ar-
mée. 474
Ses délibérations sur la conti-
nuation de la guerre. Saint-
Quentin défendu par l'amiral
de Coligny. La place est prise
d'assaut. 27 août. Mesures de
Henri pour la défense du
royaume. 475
Philippe retire peu de fruit de
la victoire de Saint-Quentin.
l'armée française est rappelée
d'Italie. Traité de paix entre
le pape et Philippe. 476
Philippe rend Plaisance à Octave
Farnèse. Mesures de Côme de
Médicis pour obtenir Siene. 477
Succès de ces négociations. 29
septembre. Réception du duc
de Guise en France. 478
1558 Il prend le commandement de
l'armée. Il investit Calais. 1er
janvier. Guise pousse le siège
avec vigueur. 479
Il prend la ville. Il prend Guines
et le château de Han. L'état
et les effets de cette conquête.
24 février. Résignation de la
couronne impériale en faveur
de Ferdinand. Le pape refuse
de reconnaître Ferdinand em-
pereur. 480
Henri tâche de soulever les Écos-
sais contre l'Angleterre. Mari-
age du dauphin avec la reine
d'Écosse. 481
14 avril. Ouverture de la cam-
pagne. 22 avril. L'armée fran-
çaise battue à Gravelines. 482
Le duc de Guise marche contre
l'armée victorieuse. Les deux

2-3-5
relime

TABLE ANALYTIQUE.

monarques commencent à désirer la paix. Une intrigue de la cour de France facilite la paix.	483	des deux parties dans ce traité. Expédient qui facilite la paix entre la France et l'Espagne. Articles du traité de paix.	490	Relativement aux affaires du continent.	498
Henri confie à Montmorency la négociation de la paix.	484	La tranquillité rétablie en Europe. Ratification de la paix entre la France et l'Espagne. Mort de Henri. 10 juillet. 18 août. Revue générale du règne de Charles-Quint.	491	Relativement à l'Écosse. Changemens dans la situation politique des puissances inférieures de l'Europe. La révolution la plus considérable du quinzième siècle à la cour de Rome. Révolte générale contre la doctrine de l'église romaine et contre la puissance des papes.	497
21 septembre. Son caractère.	485	Changement remarquable dans l'Europe. Sous le règne de Charles-Quint. Progrès de la maison d'Autriche.	492	Diminution des domaines des papes. Ils sont obligés de changer l'esprit de leur gouvernement.	498
539 Conférence relative à la paix. Mort de Marie, reine d'Angleterre. Élisabeth lui succède. 17 novembre. Henri et Philippe tâchent de gagner Élisabeth, Délibération d'Élisabeth sur la conduite qu'elle doit tenir.	488	Particulièrement en Espagne. Et dans les autres provinces de l'Europe.	493	La réformation contribue à perfectionner dans l'église la morale et les sciences.	499
Elle autorise ses plénipotentiaires à traiter de la paix. Négociations à Cateau-Cambrais. 6 février. Difficultés relatives aux prétentions de l'Angleterre.	489	Progrès de la branche allemande de la maison d'Autriche. Acquisitions des rois de France pendant le règne de Charles-Quint.	494	Effets de la réformation sur le caractère des papes. État de la république de Venise.	500
Articles du traité entre la France et l'Angleterre. Vues		Circonstances qui arrêtent les effets immédiats du pouvoir de la France. Progrès de l'Angleterre relativement à sa situation intérieure.	495	De la Toscane. Des ducs de Savoie. Des Provinces-Unies. De la Russie. Du Danemark et de la Suède.	501 502

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'INDE ANCIENNE.

PRÉFACE.	505	nation romaine en Égypte, jusqu'à la conquête de ce pays par les mahométans.	521	Bonne-Espérance, et l'établissement de la domination portugaise dans l'orient.	53
SECTION PREMIÈRE. — Relation avec l'Inde, en remontant vers les temps les plus anciens, jusqu'à la conquête de l'Égypte par les Romains.	507	SECTION III. — Commerce avec l'Inde, depuis la conquête de l'Égypte par les mahométans, jusqu'à la découverte du passage par le cap de		SECTION IV. — Observations générales.	574
SECTION II. — Commerce avec l'Inde, depuis l'établissement de la domi-				NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.	591
				APPENDICE.	591

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.



ux affaires du 496
 l'Écosse. Chan-
 la situation poli-
 tiques inférieu-
 pe. La révolution
 tréaire du quin-
 la cour de Rome.
 érale contre la
 l'Église romaine
 a puissance des
 497
 domaines des
 t obligés de chau-
 de leur gouver-
 498
 contribue à per-
 ans l'Église la
 sciences. 499
 formation sur le
 s papes. État de
 de Venise. 500
 Des ducs de Sa-
 vince-Unies. 501
 u Danemark et de
 502

NE.
 et l'établissement
 portugaise dans
 53
 vations générales
 374
 301

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE

Ouvrages terminés :

ŒUVRES COMPLÈTES DE MOLIERE

NOUVELLE ÉDITION TRÈS-SOIGNÉMENT REVUE SUR LES TEXTES ORIGINAUX
AVEC UN TRAVAIL DE CRITIQUE ET D'ÉRUDITION
APERÇUS D'HISTOIRE LITTÉRAIRE, BIOGRAPHIE, EXAMEN DE CHAQUE PIÈCE, COMMENTAIRE
BIBLIOGRAPHIE, ETC.

PAR M. LOUIS MOLAND

Les Œuvres complètes de Molière, imprimées par J. Claye sur très-beau papier des Vosges fabriqué spécialement pour cette édition par MM. Besoumard, sont ornées de vignettes gravées sur acier, d'après les dessins de Staal, par F. Delannoy et Mascard. L'ouvrage forme 7 volumes au prix de 7 fr. 50 c. — Il a été tiré sur papier de Hollande 150 exemplaires dont le prix est fixé à 15 fr. le volume. Chaque exemplaire est numéroté au septième volume.

GIL BLAS

Suivi de *Turcaret* et de *Crispin rival de son maître*, par LE SAGE, avec un choix de apes d'après FRANÇOIS DE NEUFORTEAU, etc., précédé d'une notice sur Le Sage, par M. SALETTE BAUVE, de l'Académie française. 3 volumes ornés de vignettes gravées sur acier, d'après les dessins de Staal, par Delannoy et Geoffroy. (Impression et papier du Molière.) — Prix : 7 fr. 50 c. le volume. — Il a été tiré, comme pour les Œuvres de Molière, 150 exemplaires sur papier de Hollande, au prix de 15 fr. le volume. Chaque exemplaire est numéroté au tome deuxième.

CHEFS-D'ŒUVRE LITTÉRAIRES DE BUFFON

Avec un travail nouveau par M. FLOURAUX, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, etc. et ornés d'un beau portrait de Buffon. (Impression et papier du Molière.)
3 volumes, à 7 fr. 50 c. chacun.

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

Traduction nouvelle avec des réflexions à la fin de chaque chapitre par M. l'abbé de LAMENNAIS.
1 vol. (Impression et papier du Molière.) — Prix : 7 fr. 50 cent.

ŒUVRES DE CLÉMENT MAROT

Texte soigneusement revu sur les éditions originales, précédé d'une étude sur la vie et les œuvres du poète, par CHARLES D'HÉNICAPPE, et orné du portrait de Marot.

Sous presse :

ŒUVRES CHOISIES DE MASSILLON

Avec une notice biographique et littéraire par M. GODEFROY, 3 volumes.

ŒUVRES COMPLÈTES DE RACINE

Avec un travail nouveau par M. SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie française.

ŒUVRES COMPLÈTES DE LA FONTAINE

Avec un nouveau travail de critique et d'érudition par M. LOUIS MOLAND.

ŒUVRES COMPLÈTES DE BOILEAU-DESPRÉAUX

Avec un nouveau travail et un Commentaire par M. GRÉAUX.

Notre collection contiendra la fleur de la littérature française. Elle se composera d'une soixantaine de volumes, imprimés avec le plus grand luxe par J. Claye, et dignes de tenir une place d'honneur dans les meilleures bibliothèques.

Il sera tiré sur papier de Hollande, pour chaque volume de la collection,
150 exemplaires numérotés. — Prix : 15 fr. le volume.

SE

IERE

HAUX

COMMENTAIRE

des Vosges
nouveaux gravés
en 7 volumes
le prix est fixé
à 10 francs.

vois de l'ancien
de M. Salfer
ancien, d'après
la Notice, L.
de Mollé, L.
le exemplaire

FON

sciences, etc.
(v.)

LANENWALD

la vie et les
d'après

es.

angaise.

E

LAND.

RÉAUX

composés
Clay, et

action

and. 0.

